D. SEARS

ENCYCLOPÉDIE

MÉTHODIQUE,

OU

PAR ORDRE DE MATIERES,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES; DE SAVANS ET D'ARTISTES:

Précédée d'un Vocabulaire universel, *servant de Table pour tout l'Ouvrage ; ornée des Portraits de MM.* DIDEROT *&* D'ALEMBERT ; *premiers Éditeurs de l'*Encyclopédie.

ENCYCLOPÉDIE
MÉTHODIQUE.

HISTOIRE.

TOME QUATRIEME.



A PARIS,
Chez PANCKOUCKE, Libraire, hôtel de Thou, rue des Poitevins.

M. DCC. XC.
Avec Approbation et Privilége du Roi.

NAAMAN, (Beau) (*Hist. sacr.*) seigneur syrien, général de l'armée de Bénadad, homme riche & vaillant, & en grand crédit auprès de son maître. *Naaman* étoit tout couvert de lèpre; & n'ayant point trouvé de remède contre son mal, il suivit l'avis que lui donna une jeune fille juive qui étoit au service de sa femme, & il vint à Samarie trouver le prophète Elisée. Quand il fut à la porte, le prophète, voulant éprouver la foi de ce seigneur, & lui montrer qu'un ministre de Dieu ne doit se laisser éblouir ni par l'éclat des richesses, ni par le faste des grandeurs humaines, lui envoya dire par Giézi son serviteur, d'aller se laver sept fois dans le Jourdain, & qu'il seroit guéri. *Naaman* mécontent de la réponse du prophète, & de la manière peu civile dont il l'avoit reçu, s'en retournoit tout indigné; mais ses serviteurs lui ayant représenté que le prophète exigeoit de lui une chose très-aisée, il les crut, alla se laver sept fois dans le Jourdain, & en sortit bien guéri. Alors il revint avec sa suite vers l'homme de Dieu, pour lui témoigner sa reconnoissance; & sa guérison passant jusqu'à l'ame, il rendit hommage au Dieu du prophète comme à celui qui devoit être adoré par tout le monde, & promit que dans la suite il ne sacrifieroit qu'à lui seul; c'est pourquoi il conjura le prophète de lui permettre d'emporter la charge de deux mulets de la terre d'Israël, pour dresser un autel dans son pays sur lequel il offriroit des holocaustes au Seigneur. Elisée, content de la bonne foi & de la disposition du cœur de cet étranger, n'exigea rien de plus, & ne l'assujettit ni à la circoncision ni aux observances légales. *Naaman* lui proposa une question, & lui demanda s'il lui étoit permis de continuer à accompagner son maître dans le temple de Remmon, & s'il offenseroit le Seigneur en s'inclinant, lorsque le roi, appuyé sur lui, s'inclineroit lui-même; Elisée lui répondit: *allez en paix;* & *Naaman* se sépara de lui. Cette réponse d'Elisée fait entendre que ce saint prophète pensoit que *Naaman* pouvoit, sans crime & sans scandale, continuer une action qui n'étoit qu'un service purement civil, & qu'il rendoit par-tout ailleurs au roi; ainsi les assistans ne pouvoient regarder cette génuflexion comme un acte de religion, parce que le changement de *Naaman* ne pouvoit être secret en Syrie, mais seulement comme une fonction indispensable de sa charge, qui l'obligeoit de donner la main au roi dans toutes les cérémonies publiques. Cependant quelques interprètes, craignant avec raison l'abus que l'on pourroit faire de la réponse d'Elisée, pour autoriser des actions semblables dans d'autres circonstances où elles seroient criminelles, traduisent cet endroit par le passé, & font demander pardon à *Naaman d'avoir adoré dans le temple de Remmon, lorsque son maître s'appuyoit sur lui.* Cet étranger purifié de la lèpre par l'eau du Jourdain, est une excellente image du peuple gentil, appellé, par un choix tout gratuit de Dieu, à la foi & au baptême de Jésus-Christ. Ce peuple puissant & riche avoit de grandes qualités naturelles, mais tout étoit gâté par la lèpre d'infidélité. Ce fut une pauvre femme du pays d'Israël, qui annonça à *Naaman* qu'il y avoit dans Israël un prophète à qui il falloit qu'il s'adressât pour être guéri, & la parole du salut fut portée aux Gentils par des Juifs assujettis à la domination romaine, & méprisés de tous les autres peuples. Jésus-Christ n'est point allé en personne les chercher, mais il les a fait inviter par ses serviteurs de venir à lui: ils se sont présentés pour entrer dans la maison du prophète qui est l'Eglise; mais ils n'y ont pas d'abord été introduits. On les a arrêtés à la porte comme catéchumènes; & là, on les a instruits de la nécessité & des admirables effets du baptême. Les sages & les grands du monde ne pouvoient se résoudre à s'abaisser devant des hommes qui n'offroient rien à leurs yeux de ce que le siècle estime: ils traitoient de folies les merveilleux changemens que l'on attribuoit à l'application de foibles élémens, tels que l'eau commune; mais les personnes simples qui crurent les premières, engagèrent enfin les sages du paganisme à chercher leur guérison dans les eaux salutaires du baptême, où ils prirent une nouvelle naissance, & se purifièrent de leur première souillure. (L'histoire de la lèpre de *Naaman* & de sa guérison est rapportée au quatrième livre des Rois, chapitre V.) (*A. R.*)

NAAS, (*Hist. sacr.*) roi des Ammonites vaincu par Saül. Son histoire se trouve au premier livre des Rois, chapitre XI. (*A. R.*)

NAB

NABAB, s. m. (*Hist. mod.*) C'est le nom que l'on donne dans l'Indostan aux gouverneurs préposés à une ville ou à un district par le grand-mogol. Dans les premiers temps, ce prince a conféré le titre de *nabab* à des étrangers: c'est ainsi que M. Dupleix, gouverneur de la ville de Pondichery pour la compagnie des Indes de France, a été nommé *nabab* ou gouverneur d'Arcate par le grand-

mogol. Les gouverneurs du premier ordre se nomment *soubas*; ils ont plusieurs *nababs* sous leurs ordres. (*A. R.*)

NABAL, Fou, (*Hist. sacr.*) (*voyez* ABIGAIL.) israélite de la tribu de Juda, fort riche, mais avare & brutal, qui demeuroit à Maon, & dont les troupeaux nombreux paissoient sur le Carmel. Un jour David, ayant appris qu'à l'occasion de la tondaille de ses brebis il faisoit une grande fête, il envoya dix de ses gens pour le saluer de sa part, & lui demander quelques vivres pour sa troupe. Cet homme insolent reçut avec une fierté brutale les députés de David, parla avec outrage de leur maître, & les renvoya avec mépris. David, instruit par le rapport de ses gens, entra en fureur; & faisant prendre les armes à quatre cents hommes de sa suite, il marcha vers la maison de *Nabal*, dans le dessein de l'exterminer lui & toute sa famille. Cependant Abigail, femme de *Nabal*, instruite par un serviteur, de la manière dont son mari avoit reçu les gens de David, & craignant le ressentiment de ce dernier, fit secrètement charger sur des ânes, des provisions de toute espèce, & courut au-devant de David: elle le rencontra dans une vallée, ne respirant que la vengeance; mais sa beauté, sa sagesse & ses discours soumis désarmèrent la colère de ce prince, & elle obtint le pardon de son mari. *Nabal*, qui étoit ivre, n'apprit que le lendemain ce qui venoit de se passer; & il fut tellement frappé du danger qu'il avoit couru, qu'il en mourut de frayeur dix jours après. *Nabal*, qui fait de vaines profusions en festins, & qui refuse avec dureté & insulte quelques secours à des malheureux, est l'image de tant de riches qui ne se refusent rien, & à qui rien ne coûte quand il s'agit de se satisfaire eux-mêmes, ou de se donner chez les autres une réputation de générosité ou de magnificence, tandis qu'ils ont la cruauté de refuser une aumône légère à leurs frères qui manquent de tout. (*A. R.*)

NABARZANES & BESSUS. (*Hist. anc.*) Rien de plus célèbre dans l'histoire d'Alexandre & de Darius, (*voyez* l'article ALEXANDRE) que la perfidie de Bessus & de *Nabarzanes* envers Darius, après qu'il eut perdu la bataille d'Arbelles. *Nabarzanes*, un des plus grands seigneurs de Perse, étoit général de la cavalerie de Darius; Bessus étoit général des Bactriens qui servoient dans l'armée persane; Alexandre vainqueur poursuivoit Darius; ces deux traîtres lièrent & enchaînèrent leur roi, & le conduisirent vers la Bactriane dans un chariot couvert. Leur dessein étoit, s'ils étoient atteints par Alexandre, de traiter avec lui en lui livrant Darius; &, s'ils pouvoient échapper à sa poursuite, de tuer Darius & de se faire rois. Lorsqu'ils virent approcher Alexandre, quoiqu'ils fussent supérieurs en forces, effrayés par leur crime & par sa gloire, ils ne songèrent qu'à la fuite; ils proposèrent à Darius de monter à cheval & de fuir avec eux; sur son refus, ils le percèrent de traits, & le laissèrent expirant. Les premiers Macédoniens, envoyés à la poursuite des Perses, recueillirent ses derniers soupirs, mais il étoit mort lorsqu'Alexandre arriva; *Nabarzanes* s'étoit enfui en Hircanie, Bessus dans la Bactriane; celui-ci, trahi par Spitamènes son confident, comme il avoit trahi Darius, fut remis entre les mains d'Alexandre, qui le remit lui-même dans celles d'Oxatrès, frère de Darius, pour qu'il vengeât la mémoire de ce roi malheureux.

Bessus, après avoir eu le nez & les oreilles coupées, mourut dans les tourmens; le supplice qu'il subit répond à ce que nous appellons *écarteler*.

Du perfide Bessus regarde le supplice,

dit Axiane à Taxile dans la tragédie d'*Alexandre*. *Nabarzanes*, plus sage & plus heureux, avoit traité avec Alexandre, avoit reçu sa foi & s'étoit remis entre ses mains, il lui remit aussi l'eunuque Bagoas: il falloit qu'un eunuque fût alors une chose bien précieuse, ou que celui-ci eût un grand talent de plaire; il gouverna presque Alexandre comme il avoit gouverné Darius. On cherche pourquoi tant d'états & de princes ont été gouvernés par tant d'eunuques ministres, on en trouve une raison dans les états, où la succession à la couronne n'est pas parfaitement réglée, c'est que la qualité d'eunuque a presque toujours & par-tout exclu du trône; le préjugé que le trône ne pouvoit être rempli par un eunuque, parce que le vœu public attendoit de chaque souverain un héritier né de lui, étoit vraisemblablement le principe de la confiance des souverains dans cette espèce d'hommes, qui ne pouvoient être pour eux un objet de jalousie, ni dans leurs plaisirs ni dans leur ambition; mais on peut dire de ces eunuques ministres, ce que Pline disoit à Trajan, des affranchis, qui avoient été si puissans sous les empereurs Claude & Néron: *scis præcipuum esse indicium non magni principis magnos libertos.*

Un affranchi puissant suppose un prince foible. Cependant Alexandre ne l'étoit pas.

NABIS, (*Hist anc.*) tyran de Sparte, odieux aux citoyens par ses extorsions & ses violences, aux étrangers par ses infidélités. On raconte sur le premier article des traits qui paroissent fabuleux, quoique rapportés par Polybe. M. de Voltaire s'est beaucoup moqué de ce qu'il appelle la *poupée de Nabis*; c'est-à-dire, de cette machine, qui représentoit Apéga, femme du tyran, & qui embrassant d'un air affectueux ceux qui refusoient de payer les contributions exigées par *Nabis*, leur enfonçoit dans le corps des pointes de fer aiguës cachées sous ses habits. M. de Voltaire reproche sur ce point trop de crédulité à M. Rollin; & en effet, l'expression d'un doute à cet égard n'eût pas été une irrévérence envers les anciens. Quant aux

infidélités politiques de *Nabis*, il les signala surtout dans la guerre de Philippe, roi de Macédoine, contre les Romains; il trahit tour-à-tour & les Romains & Philippe. Celui-ci avoit mis en dépôt entre ses mains la ville d'Argos, à condition que s'il étoit heureux dans cette guerre, *Nabis* la lui remettroit; que dans le cas contraire *Nabis* garderoit cette ville pour l'empêcher de tomber au pouvoir des Romains. *Nabis* commença par y exercer les mêmes violences & les mêmes brigandages qu'à Sparte; il fit ensuite alliance avec les Romains contre Philippe, mais, n'ayant pas été plus fidèle aux Romains, ceux-ci lui déclarèrent la guerre & l'assiégèrent dans Sparte. Il demanda la paix, l'obtint, la viola, & s'étant procuré quelque succès par artifice, fut obligé enfin de souscrire à cette même paix, qu'on voulut bien encore lui accorder. L'illustre Philopémen, général de la ligue achéenne, fit aussi la guerre à *Nabis;* il fut battu sur mer; mais il remporta sur terre, près de Sparte, une victoire complète sur le tyran. Les ennemis de celui-ci se multiplioient; la fourberie qu'il employoit contre eux se tourna enfin contre lui, selon l'usage: les Etoliens, auxquels il demandoit du secours, & qu'il auroit aussi trahis à la première occasion, résolurent de le prévenir; ils envoyèrent le secours demandé, mais dans l'intention de le faire servir à surprendre Sparte. Alexamène, qui commandoit ce secours, s'étudia sur-tout à gagner la confiance du tyran; ils sortoient tous les jours ensemble avec leurs troupes pour les exercer sur les bords de l'Eurotas. Un jour il tire *Nabis* à l'écart, fait un signe à ses cavaliers qui s'approchent en diligence, alors il attaque *Nabis*, les cavaliers l'achèvent; il court au palais du tyran pour s'en rendre maître; le reste de l'entreprise ne réussit pas, & Alexamène y périt; mais *Nabis* avoit péri le premier, laissant un nom détesté. C'étoit vers l'an 191 avant J. C.

NABONASSAR. (*Chronologie.*) L'ère de *Nabonassar* est célèbre: nous ne savons presque rien de l'histoire de ce prince, sinon qu'il étoit roi de Babylone, & qu'on l'appelloit aussi Belesus, quoique, suivant quelques auteurs, il soit le même que le Baladan dont il est parlé dans Isaïe, *xxxix*, & dans le quatrième livre des Rois, *xx*, 12. Quelques-uns même conjecturent qu'il étoit mède, & qu'il fut élevé sur le trône par les Babyloniens, après qu'ils eurent secoué le joug des Mèdes.

Le commencement du règne de ce prince est une époque fort importante dans la chronologie, par la raison que c'étoit, selon Ptolémée, l'époque du commencement des observations astronomiques des Chaldéens; c'est pour cela que Ptolémée & les autres astronomes commencent à compter les années à l'ère de *Nabonassar*.

Il résulte des observations rapportées par Ptolémée, que la première année de cette ère est environ la 747e année avant Jésus-Christ, & la 3967e de la période Julienne.

Les années de cette époque sont des années égyptiennes de 365 jours chacune, commençant au 29 février & à midi, selon le calcul des astronomes. (*G.*)

NABOPOLASSAR, (*Hist. anc.*) général des armées de Saracus, roi des Assyriens, se révolta contre lui, & fit alliance avec Cyaxare, roi des Mèdes; ayant réuni leurs forces, ils assiégèrent & prirent Ninive, tuèrent Saracus, & partagèrent ses dépouilles. Babylone & la Chaldée furent le partage de *Nabopolassar;* il y régna vingt & un ans. Le roi d'Egypte Néchao lui fit la guerre avec avantage; plusieurs provinces se détachèrent de l'obéissance de *Nabopolassar*, & il ne trouva d'autre moyen d'affermir la couronne sur sa tête, que d'y associer Nabuchodonosor II, son fils, dit le Grand. *Nabopolassar* vivoit plus de six siècles avant Jésus-Christ. (*A. R.*)

NABOTH, *prophétie*, (*Hist. sacr.*) de la ville de Jezraël, avoit une vigne près le palais d'Achab. Ce prince, voulant faire un jardin potager, pressa plusieurs fois *Naboth* de lui vendre sa vigne ou de la changer contre une meilleure; mais *Naboth*, très-fidèle observateur de la loi, refusa de vendre l'héritage de ses pères. Achab en conçut tant de chagrin, qu'il se mit au lit, & ne voulut prendre aucune nourriture. Jézabel, instruite du sujet de sa tristesse, le railla de sa foiblesse, & se chargea de lui faire livrer la vigne qu'il desiroit. Aussi-tôt elle écrivit aux premiers de la ville où *Naboth* demeuroit, des lettres qu'elle cacheta avec le cachet du roi, par lesquelles elle leur ordonnoit de publier un jeûne, de faire asseoir *Naboth* entre les premiers du peuple, de gagner de faux témoins, qui déposassent qu'il avoit blasphémé contre Dieu, & maudit le roi, & de le condamner à mort. Les premiers de la ville exécutèrent cet ordre: deux témoins déposèrent contre *Naboth*, qui fut lapidé le même jour. Jézabel, en ayant appris la nouvelle, courut la porter au roi qui partit aussi-tôt pour prendre possession de sa vigne; mais le prophète Elie vint troubler sa joie, lui reprocha son crime & lui prédit que les chiens lécheroient son sang au même lieu où il avoit répandu celui d'un innocent. Quoique le refus que fait *Naboth* de vendre sa vigne à Achab, paroisse d'abord condamnable aux yeux de la chair, la foi en juge autrement. *Naboth*, en refusant de vendre à Achab l'héritage de ses pères, obéissoit à la loi qui défendoit aux Israélites d'aliéner leurs terres à perpétuité. Tout héritage vendu retournoit l'année du jubilé à son premier maître ou à ses héritiers. Or la prétention d'Achab étoit d'acquérir la vigne de *Naboth* sans espérance de retrait, puisqu'il vouloit l'enfermer dans son parc. La même loi ne permettoit de vendre son bien, que lorsqu'on y étoit contraint par la pauvreté: & *Naboth*, qui étoit riche & des premiers de la ville, ne se trouvoit point dans ce cas. Il aima donc mieux

s'exposer à la disgrace de son prince, que de le satisfaire en désobéissant à Dieu. (La vigne de *Naboth* est passée en proverbe pour désigner le foible héritage d'un pauvre comparé aux vastes domaines d'un riche oppresseur. L'histoire de *Naboth* est rapportée au troisième livre des Rois, chapitre 21.) (*A. R.*)

NABUCHODONOSOR, *pleurs de la génération*, (ou SAOSDUCHIN) (*Hist. sacr.*) roi d'Assyrie, fils d'Assaradon, commença à régner à Ninive, l'an du monde 3335. Ce prince, enflé de la victoire qu'il avoit remportée sur Arphaxad ou Déjocès, roi des Medes, dans les plaines de Ragau, entreprit de réunir toute la terre à son empire. Il envoya donc sommer les nations qui s'étendent jusqu'aux confins de l'Ethiopie, de le reconnoître pour roi; mais ces peuples renvoyèrent avec mépris les ambassadeurs, & firent peu de cas de ses menaces. *Nabuchodonosor*, outré de colère, jura de s'en venger; & ayant levé une armée formidable, il en donna le commandement à Holopherne, avec ordre d'exterminer tous ceux qui avoient fait insulte à ses ambassadeurs. Ce général, après avoir porté la désolation dans une grande étendue de pays, vint enfin échouer à Bétulie, où il trouva le terme de ses conquêtes & de sa vie. *Nabuchodonosor*, ayant appris le mauvais succès de ses armes, en mourut de chagrin, après avoir régné près de vingt ans. *Judith*, *1*, *2*, *& seq.* (*A R.*)

NABUCHODONOSOR, autrement NABOPOLASSAR, (*Hist. sacr.*) père du grand *Nabuchodonosor*, si fameux dans l'écriture, étoit babylonien, & commandoit les armées de Saracus, roi d'Assyrie. Il se joignit à Astyages pour renverser cet empire : ils assiégèrent Saracus dans sa capitale; & ayant pris cette ville, ils établirent sur les débris de l'empire d'Assyrie deux royaumes, celui des Mèdes qui appartint à Astyages, & celui des Chaldeens, sur lequel fut établi *Nabopolassar*, l'an du monde 3378. (*voyez* ci-dessus l'article NAPOPOLASSAR.) (*A. R.*)

NABUCHODONOSOR, (*Hist. sacr.*) fils de celui dont nous venons de parler, avoit été associé à l'empire de Chaldée du vivant de son père, qui l'avoit employé à diverses expéditions. Ce jeune prince, après avoir châtié plusieurs gouverneurs qui s'étoient révoltés, marcha contre Pharaon Néchao, roi d'Egypte, & ayant rencontré l'armée de ses ennemis près de l'Euphrate, il la vainquit & fondit sur le royaume de Juda, dont le roi étoit tributaire de Néchao. Il assiégea ce prince dans Jérusalem, prit la ville, fit le roi prisonnier, & vouloit d'abord le mener à Babylone chargé de chaînes; mais ayant changé de sentiment, il lui rendit la couronne & la liberté, à condition qu'il lui demeureroit assujetti, & qu'il lui paieroit tribut. Il se contenta d'enlever plusieurs jeunes enfans du sang royal, du nombre desquels furent Daniel, Ananias, Misaël & Azarias, qu'il fit conduire à Babylone pour être élevés dans son palais : c'est de cet événement, qui arriva l'an du monde 3398, que l'on commence à compter les soixante & dix années de la captivité de Babylone. Nabopolassar étant mort, son fils se hâta de retourner à Babylone pour monter sur le trône de son père; dès qu'il y fut arrivé, il distribua par colonies ses captifs, & mit dans le temple de Vénus les vases sacrés du temple de Jérusalem, & les riches dépouilles qu'il avoit remportées sur ses ennemis. Ce prince, la deuxième année de son règne, eut un songe mystérieux, dont il fut effrayé, mais qu'il oublia entièrement. Il consulta les sages de son royaume pour savoir d'eux ce qu'il avoit vu en songe; mais aucun n'ayant pu le deviner, le roi, outré de colère, les condamna tous à la mort. Daniel, qui se trouvoit enveloppé dans cet arrêt, comme étant du nombre des sages, alla trouver le roi, & le pria de lui accorder quelque délai pour chercher l'explication de ce qu'il desiroit. Il l'obtint; & après qu'il eut imploré la miséricorde du Dieu du ciel, avec ses trois compagnons, le mystère lui fut découvert dans une vision pendant la nuit; alors il retourna vers le roi, & lui dit qu'il avoit vu en songe une statue d'une hauteur énorme, dont la tête étoit d'or, la poitrine & les bras d'argent, le ventre & les cuisses d'airain, & les jambes de fer : que pendant qu'il étoit attentif à cette vision, une pierre se détachant de la montagne avoit frappé la statue par les pieds & l'avoit réduite en poudre, & que cette pierre devenue une grande montagne avoit rempli toute la terre. *Voilà votre songe, ô roi*, ajouta Daniel, & en voici l'interprétation : « vous êtes le » roi des rois, & le Dieu du ciel a soumis toutes » choses à votre puissance. C'est donc vous qui » êtes la tête d'or. Après vous il s'élevera un autre » royaume qui sera d'argent, ensuite un troisième qui sera d'airain, & auquel toute la terre » sera soumise. Le quatrième sera de fer, & » réduira tout en poudre. Ce sera alors que Dieu » suscitera un royaume qui ne sera jamais détruit, » qui anéantira tous les autres, & qui subsistera » éternellement. *Dan. 11, 37 & seq.* »

Nabuchodonosor, ravi d'admiration, rendit gloire au vrai Dieu, & éleva Daniel aux plus grands honneurs. Ces quatre empires représentés par les quatre différens métaux de la statue, étoient ceux des Assyriens, des Perses, des Grecs & des Romains. Ces quatre empires se succèdent; les uns sont envahis par les autres, & il se forme ainsi un liaison entr'eux, exprimée par l'unité de la statue où se trouvent joints les quatre métaux. Le premier est celui des Babyloniens, dont la grandeur & la magnificence étoient marquées par l'or, le plus précieux des métaux. Cyrus fonda le second empire, & la sagesse de son gouvernement forma un siècle d'argent; cet empire s'agrandit sous ses successeurs, & finit à Darius-Codoman.

L'empire des Grecs, figuré par le ventre & les cuiſſes d'airain, fut établi par Alexandre ; & les guerres ſanglantes qui le caractériſent, ainſi que la dureté de la plupart des ſucceſſeurs du gouvernement de ce prince, répondent très-bien à l'airain. Les jambes de fer figuroient la monarchie des Romains, qui ne s'établit & ne ſe ſoutint que par des guerres perpétuelles, & qui, par la force invincible de ſes armes, ſubjugua toutes les nations. La pierre détachée de la montagne, qui réduit tout en poudre, eſt la figure de Jéſus-Chriſt, qui deſcend du ciel dans le ſein d'une vierge pour former ſon Egliſe, mettre ſous le joug les plus redoutables puiſſances de l'univers, anéantir l'idolâtrie, & ſubjuguer, par la croix, tous les royaumes du monde, pour n'en faire qu'un ſeul empire à qui l'éternité eſt promiſe. Cependant Joakim, ſe laſſant de payer tribut aux Chaldéens, ſe ſouleva contre eux. *Nabuchodonoſor*, occupé à régler les affaires de ſon empire, & ne pouvant marcher contre ce rebelle, y envoya une puiſſante armée qui déſola toute la Judée. Joakim lui-même fut pris dans Jéruſalem, mis à mort & jeté à la voirie, ſuivant la prédiction de Jérémie. Jéchonias, ſon fils, qui lui ſuccéda, s'étant auſſi révolté contre le roi de Babylone, ce prince vint l'aſſiéger, le mena captif à Babylone, avec ſa mère, ſa femme, & dix mille hommes de Jéruſalem : entre les priſonniers ſe trouvèrent Mardoché & Ezéchiel. *Nabuchodonoſor* enleva tous les tréſors du temple, briſa les vaſes d'or que Salomon y avoit mis, & établit à la place de Jéchonias, l'oncle paternel de ce prince, auquel il donna le nom de *Sédécias*. Ce nouveau roi marcha ſur les traces de ſes prédéceſſeurs, & fit une ligue avec les princes voiſins contre celui à qui il étoit redevable de la couronne. Le roi de Babylone vint encore en Judée avec une armée formidable ; & après avoir réduit les principales places du pays, il fit le ſiége de Jéruſalem. Il fut contraint de le lever pour marcher contre Pharaon Ephra, roi d'Egypte, qui venoit au ſecours de Sédécias ; mais ayant battu ce prince, & l'ayant forcé de rentrer en Egypte, il fut reprendre le ſiége. Sédécias, voyant qu'il n'y avoit plus d'eſpérance de défendre la ville, s'enfuit, fut pris en chemin & mené à *Nabuchodonoſor*, qui étoit alors à Réblatha en Syrie. Ce prince, après lui avoir reproché ſon infidélité & ſon ingratitude, fit égorger ſes enfans en ſa préſence, lui fit crever les yeux, le chargea de chaînes & le fit mener à Babylone. L'armée des Chaldéens entra dans Jéruſalem, & y exerça des cruautés inouies : on égorgea tout ſans diſtinction d'âge ni de ſexe. Nabuzardan, chargé d'exécuter les ordres de ſon maître, fit mettre le feu au temple du Seigneur, au palais du roi, aux maiſons de la ville, & à toutes celles des grands, après en avoir tiré tout ce qu'il y avoit de plus précieux, & les réduiſit en cendres. Les murailles de la ville furent démolies ; on chargea de chaînes tout ce qui reſtoit d'habitans, après avoir égorgé ſoixante des premiers du peuple aux yeux de *Nabuchodonoſor ;* & Nabuzardan ne laiſſa dans le pays de Juda que les plus pauvres, à qui il donna des vignes & des terres à cultiver. Ainſi périrent pour la première fois, ſous la main de *Nabuchodonoſor*, Jéruſalem & ſes princes. Jérémie ne ceſſoit de leur dire que Dieu même les avoit livrés à ce roi, & qu'il n'y avoit de ſalut pour eux qu'à ſubir le joug ; ils ne crurent point à ſa parole. Pendant que ce prince les tenoit étroitement enfermés par les prodigieux travaux dont il avoit entouré leur ville, ils ſe laiſſoient enchanter par leurs faux prophètes. Le peuple, ſéduit par ces impoſteurs, ſouffrit les plus rudes extrémités, & fit tant par ſon audace inſenſée, que la ville fut renverſée, le temple brûlé, & tout perdu ſans reſſource. Le même prodige de ſéduction, de témérité & d'endurciſſement ſe remarqua à la dernière ruine de Jéruſalem, par Tite, envoyé de Dieu, comme *Nabuchodonoſor*, pour exercer ſa vengeance ſur ce peuple rebelle. Ils furent réduits aux mêmes extrémités, la même rebellion, la même famine, les mêmes voies du ſalut ouvertes, la même chûte ; & pour que tout fût ſemblable, le ſecond temple fut brûlé ſous Tite, le même mois & le même jour que l'avoit été le premier ſous *Nabuchodonoſor*. Ce prince, de retour à Babylone, au lieu de faire hommage à Dieu des victoires qu'il avoit remportées par ſon ſecours, en fit honneur à ſes idoles, & fit dreſſer dans la plaine de Dura une ſtatue d'or, haute de ſoixante coudées, en l'honneur d'une fauſſe divinité que l'écriture ne nomme pas. La dédicace s'en fit avec pompe ; les grands de l'état & les gouverneurs des provinces furent appellés à la cérémonie, & tous eurent ordre, ſous peine de mort, de ſe proſterner devant l'idole & de l'adorer. Les ſeuls compagnons de Daniel ayant refuſé de le faire, le roi irrité les fit jeter dans une fournaiſe ardente, où ils furent miraculeuſement préſervés des flammes par l'ange du Seigneur. Alors *Nabuchodonoſor*, frappé de ce prodige, les fit retirer, & donna un édit, dans lequel il publia la grandeur du roi des Juifs, & défendit à qui que ce fût, ſous peine de la vie, de blaſphémer ſon nom. Deux ans après la guerre des Juifs, *Nabuchodonoſor*, qui avoit été le fléau de la juſtice divine contre Jéruſalem & la Judée, lui prêta ſon miniſtère pour punir les Tyriens, les Philiſtins, les Moabites & pluſieurs autres peuples voiſins & ennemis des Juifs, qui éprouvèrent à leur tour la ſévérité des jugemens de Dieu. Il alla d'abord mettre le ſiége devant Tyr, ville maritime, illuſtre par ſon commerce. Ce ſiége dura treize ans ; & dans cet intervalle, l'armée du roi déſola les pays dont nous venons de parler. Tyr enfin fut priſe & ſaccagée. Dieu, pour dédommager ce prince des maux qu'il avoit ſoufferts à ce ſiége,

lui abandonna l'Egypte dont il fit la conquête, & d'où il remporta un butin immense. C'étoit pour cela qu'il l'y avoit appellé, comme il s'en explique lui-même dans Ezéchiel : *Fils de l'homme*, dit Dieu lui-même au prophète, *Nabuchodonosor, roi de Babylone, m'a rendu avec son armée un grand service au siége de Tyr. Toutes les têtes de ses gens en ont perdu les cheveux, & toutes leurs épaules en sont écorchées, & néanmoins ils n'ont reçu aucune récompense. C'est pourquoi je vais donner à Nabuchodonosor le pays d'Egypte. Il en enlevera le peuple & les dépouilles ; il y sera un grand butin, & son armée recevra ainsi sa récompense.* Ce prince, de retour de son expédition, s'appliqua à embellir sa capitale & à y faire construire de superbes bâtimens. Il fit élever ces fameux jardins suspendus sur des voûtes, que l'on a mis au rang des merveilles du monde. Il eut dans le même temps un songe qui lui donna de grandes inquiétudes. Il crut voir un arbre qui touchoit le ciel de sa cime, qui couvroit la terre de ses branches, & à l'ombre duquel tous les animaux se retiroient. Tout d'un coup un ange descendit du ciel, fit couper & abattre l'arbre, & ordonna qu'il fût réduit pendant sept ans dans l'état des animaux, broutant l'herbe de la terre, & exposé à la rosée du ciel. Les sages de Babylone n'ayant pu donner au roi aucune explication de ce songe ; Daniel lui dit qu'il signifioit le changement qui devoit arriver en sa personne : *C'est vous*, lui dit-il, *qui êtes désigné par ce grand arbre ; vous serez abattu, réduit à l'état d'une bête & chassé de la compagnie des hommes ; mais après avoir été sept ans en cet état, lorsque vous aurez reconnu que toute puissance vient du ciel, vous redeviendrez homme.* La prédiction s'accomplit un an après. Ce prince, victorieux de toute l'Asie, se promenant dans son palais, livré aux mouvemens de vanité que lui inspiroient ses conquêtes & la magnificence de Babylone qu'il venoit de rendre une des plus superbes villes du monde, entendit une voix du ciel qui lui prononça son arrêt. A l'heure même il perdit le sens ; on le chassa de son trône & de la société des hommes, & il fut réduit à la condition des bêtes. Après avoir passé sept ans à vivre dans la campagne comme une bête farouche, il recouvra la raison, & le premier usage qu'il en fit, fut de bénir & de glorifier le Très-Haut qu'il avoit si long-temps méconnu. Il reprit sa première dignité, & continua de régner avec le même éclat qu'auparavant. Alors il publia dans toute l'étendue de sa domination les merveilles étonnantes que Dieu venoit de faire en sa personne, & il en termina le récit par ces paroles : « Maintenant donc je loue le roi du ciel, & je » publie hautement sa grandeur & sa gloire, » parce que toutes ses œuvres sont selon la » vérité, que ses voies sont pleines de justice, » & qu'il peut, quand il lui plaît, humilier les » superbes. » Ce prince mourut sur la fin de la même année, après avoir régné quarante-trois ans depuis la mort de son père Nabopolassar, qui l'avoit associé à l'empire deux ans auparavant. Il y a plusieurs sentimens sur la métamorphose de *Nabuchodonosor*, dont le plus suivi est que ce prince s'imaginant fortement être devenu bête, brouroit l'herbe, sembloit frapper des cornes, laissoit croître ses cheveux & ses ongles, & imitoit à l'extérieur toutes les actions d'une bête : ce changement, qui probablement n'avoit lieu que dans son cerveau altéré, ou dans son imagination échauffée, étoit un effet de la lycantropie, maladie dans laquelle l'homme se persuade qu'il est changé en loup, en chien, ou en un autre animal. (*A. R.*)

N A C

NACHOR. (*Hist. sacr.*) On en trouve deux dans l'écriture sainte ; *Nachor*, fils de Sarug & père de Tharé, & *Nachor*, fils de Tharé & père d'Abraham.

N A D

NADAB. (*Hist. sacr.*) Il y en a deux aussi dans l'écriture sainte, *Nadab*, fils d'Aaron & frère d'Abiu, dévoré avec celui-ci par le feu céleste, (*Lévitiq. c. 10.*) & *Nadab*, roi d'Israël, fils & successeur de Jéroboam, tué en trahison avec toute sa race par Baasa, l'un de ses généraux. *Troisième livre des Rois, chap. 14, 15, 16.*

(Il y a même encore un troisième *Nadab*, fils de Semei. *Paralip. liv. 1, c. 2, vers. 28.*)

NADAB, (*Hist. mod.*) nom du souverain pontife ou grand-prêtre des Persans, dont la dignité répond à celle du muphti en Turquie, avec cette différence unique, que le *nadab* peut se dépouiller de sa dignité religieuse ou ecclésiastique, & aspirer aux emplois civils ; ce qui n'est pas permis au muphti. Le *nadab* prend place après l'athmatdulet, ou premier ministre. Il a sous lui deux juges, appellés l'un *sceik*, l'autre *casi*, qui connoissent, décident de toutes les matières de religion, qui permettent les divorces, assistent aux contrats & actes publics. Ils ont des substituts ou lieutenans dans toutes les villes du royaume. (+)

NADAL, (AUGUSTIN) (*Hist. litt. mod.*) de l'académie des belles-lettres, n'a point d'éloge (on ne sait pourquoi) dans le recueil de cette académie. Il y avoit été reçu élève en 1706, associé en 1712, vétéran en 1714. On a de lui, dans le recueil de l'académie, une dissertation sur l'usage où étoient les soldats romains de dire des vers satyriques contre les triomphateurs ; une histoire des Vestales, des dissertations sur le luxe des dames romaines. L'abbé *Nadal* a travaillé pour le théâtre ; il prenoit ordinairement ses sujets dans l'écriture sainte, ou dans l'histoire des Juifs : *Saül, Hérode, Antiochus ou les Machabées, Mariamne.* Il fit

aussi une tragédie d'*Osarphis*, cet Osarphis étoit *Moïse*, dont l'histoire véritable étoit ornée de beaucoup d'incidens fabuleux ; le cardinal de Fleury, qu'il appelle une personne *éminemment* respectable, ne voulut pas permettre que cette pièce fût jouée ; elle est imprimée. L'abbé *Nadal* a donné aussi à la comédie italienne une parodie de *Zaïre*, dont le titre seul est une injure : c'est *Arlequin au Parnasse* ou *la folie de Melpomène*. Il a eu le malheur d'écrire encore contre cette charmante pièce une lettre, où il dit qu'Orosmane est un scélérat, & Nérestan un personnage avili. Il avoit aussi fort maltraité, dans des remarques particulières, la tragédie d'*Hérode & Mariamne* de M. de Voltaire. Ce grand poëte lui a payé toutes ses dettes par une seule épigramme, dont il n'y a même que le tiers, pour l'abbé *Nadal*, qui a pour associés deux autres détracteurs de M. de Voltaire; encore M. Titon du Tillet, auteur du Parnasse françois, entre-t-il en partage avec tous les trois. C'est à lui que l'épigramme est adressée :

> Dépêchez-vous, Monsieur Titon,
> Enrichissez votre Hélicon,
> Placez-y sur un piédestal
> Saint-Didier, Danchet & *Nadal* ;
> Qu'on voie armés du même archet
> *Nadal*, Saint-Didier & Danchet,
> Et couverts du même laurier
> Danchet, *Nadal* & Saint-Didier.

L'abbé *Nadal* n'avoit pas assez de talent pour pouvoir rendre justice à M. de Voltaire ; il n'avoit pas non plus assez d'esprit pour la rendre à M. de la Motte qu'il juge très-sévèrement. Il y a quelques idées raisonnables dans ses observations sur la tragédie ancienne & moderne ; mais c'est toujours la même injustice envers M. de Voltaire. L'abbé *Nadal* a aussi des *pensées sur l'éducation*, mais on a plus & mieux pensé depuis sur ce sujet. On a encore de lui quelques poésies fugitives, où il y a peu de poésie. Ce n'étoit en tout, ni un homme de génie, ni un homme de beaucoup d'esprit, ni un homme d'un goût sûr; mais c'étoit un littérateur instruit & estimable. Il mourut en 1740 ou 1741, âgé de 82 ans; il avoit été, en 1712, secrétaire d'ambassade ou de l'ambassadeur (le duc d'Aumont) auprès de la reine Anne en Angleterre.

NADASTI, (*Hist. de Hongrie.*) Deux gentils-hommes hongrois de ce nom figurent dans l'histoire, Thomas & François. Thomas, comte de *Nadasti*, sujet fidèle de Ferdinand, roi de Hongrie & de l'empereur Charles-Quint son frère, défendit vaillamment, en 1531, la ville de Bude, contre l'empereur des Turcs, Soliman II ; sa valeur fut trahie ; la garnison séduite livra aux Turcs la ville & le château, & le livra lui-même à Soliman ; mais ce prince, qui avoit de la grandeur, punit les traîtres, en profitant de la trahison ; il combla d'éloges, il honora *Nadasti*, & le renvoya sous une escorte sûre au roi de Hongrie. Nadasti continua de servir Charles & Ferdinand. Le fameux Ferdinand de Tolède, duc d'Albe, qui avoit servi sous lui, se faisoit honneur de se dire son disciple, & *Nadasti* prédit & annonça de bonne heure ce que seroit un jour le duc d'Albe.

François de *Nadasti*, de la même famille, qui étoit une des plus anciennes & des plus considérables de la Hongrie, étoit président du conseil souverain de Hongrie; il n'eut pas la même fidélité que Thomas. Mécontent de n'avoir pu obtenir de l'empereur Léopold la dignité de palatin, il entra en 1665 dans la révolte des comtes de Scrin & de Frangipani. (*Voyez* leurs articles; & à l'article FRANGIPANI, à l'époque de leur supplice, lisez 1671 au lieu de 1771.) Non content d'être un rebelle, il fut un scélérat; il ne mit point de bornes à son ressentiment ni à sa vengeance; cette vengeance fut atroce ; il n'en vouloit pas moins qu'à la vie de l'empereur ; il mit, dit-on, le feu au palais impérial, dans l'espérance que ce prince, ou seroit brûlé, ou pourroit aisément être tué dans la confusion & le tumulte que produiroit l'incendie. Ce moyen n'ayant pas réussi, malgré l'embrasement du palais, qui s'exécuta le 23 février 1668, il tenta le poison; il fit, dit-on, empoisonner les puits, dont il crut que l'eau étoit employée dans les cuisines de l'empereur; & ce nouveau crime étant encore resté sans effet, il invita l'empereur, l'impératrice & toute la cour à venir prendre chez lui le divertissement de la pêche, le 5 avril 1668. L'empereur aimoit extrêmement la pâtisserie ; *Nadasti* donna ordre qu'on servît devant lui une tourte de pigeonneaux qu'il fit empoisonner par son cuisinier. La comtesse de *Nadasti*, instruite du complot, le fit manquer ; elle ordonna au cuisinier de faire promptement une tourte semblable à la tourte empoisonnée, & ce fut celle-là qu'elle prit soin de faire servir. Enfin, un des complices ayant été arrêté, & ses papiers ayant fait connoître la part que le comte de *Nadasti* avoit à la conjuration, celui-ci assembla cinq cents hommes, avec lesquels il vouloit s'enfuir à Venise; mais il fut prévenu & arrêté dans son château. Il avoua tout, & fut condamné à avoir le poing coupé & la tête tranchée. L'empereur lui remit une partie de la peine, il n'eut pas le poing coupé. Sa famille fut dégradée de noblesse; ses enfans quittèrent leur nom & leurs armes, & prirent le nom de Cruzemberg. *Nadasti* fut décapité le 30 avril 1671, dans l'hôtel-de-ville de Vienne.

Dans la guerre de 1741, un général *Nadasti* commandoit les armées de la reine de Hongrie. Ce fut lui qui, au mois de septembre 1746, força la ville de Gênes de capituler, & le sénat d'envoyer le doge avec six sénateurs, implorer la clémence de la reine de Hongrie, comme la même ville de Gênes avoit imploré, en 1682, celle de Louis XIV.

NADER, f. m. (*Hist. mod.*) C'est le nom d'un des principaux officiers de la cour du grand-mogol, qui commande à tous les eunuques du palais. Il est chargé de maintenir l'ordre dans le maal ou serrail, ce qui suppose une très-grande sévérité. Il règle la dépense des sultanes & des princesses; il est garde du trésor & des joyaux, & grand-maître de la garde-robe du monarque; enfin, c'est lui qui fait toute la dépense de sa maison. Cette place éminente est toujours remplie par un eunuque, qui a communément un crédit sans borne. (*A. R.*)

N A E

NAEP, f. m. (*Hist. mod.*) *terme de relation*; juge subalterne établi par les cadis dans les villages de Turquie, ou par les mulas des grandes villes, pour être comme leurs lieutenans (*D. J.*)

N Æ V

NÆVIUS, (Cneïus) (*Hist. rom.*) poëte latin, auteur de comédies & d'autres poëmes, mort plus de deux siècles avant l'ère chrétienne. Son principal ouvrage étoit *une histoire de la première guerre punique*; il ne reste de lui que des fragmens dans le *corpus poëtarum* de Maittaire. Horace parle du respect qu'on avoit de son temps pour *Nævius*, parce qu'il étoit ancien :

Nævius in manibus non est, & mentibus hæret
Pene recens, adeò sanctum est vetus omne poëma.

N A H

NAHER, f. m. (*Hist. mod.*) noble indien. Les habitans du Malabar se divisent en castes ou tribus, qu'on appelle des *nambouris*, des *bramines* & des *nahers*. Les nambouris sont prêtres, les bramines philosophes, les *nahers* nobles. Ceux-ci portent seuls les armes; le commerce leur est interdit; ils se dégradent en le faisant. Dans ces trois castes on peut s'approcher, se parler, se toucher sans se laver; mais on se croit souillé par l'attouchement le plus léger de quelqu'un qui n'en est pas. (*A. R.*)

NAHUM, (*Hist. sacr.*) le septième des douze petits prophètes. Sa prophétie est composée de trois chapitres. Il paroît avoir prophétisé sous Ezéchias, lorsque Sennachérib portoit dans la Judée la désolation & l'effroi. Ses prédictions, dirigées uniquement contre les Assyriens, auxquels il dénonce une entière destruction, semées, selon le goût oriental, de figures & d'emblêmes, servoient à consoler les Juifs des maux qu'ils souffroient, par la vue de ceux qui devoient fondre sur leurs ennemis. Elles furent accomplies dans le temps où Cyaxare & Nabucadnetzar, (Nabuchodonosor) réunissant leurs forces, firent tomber la superbe Ninive, & égalèrent enfin les vainqueurs aux vaincus.

N A I

NAIKS ou NAIGS, f. m. (*Hist. mod.*) C'est le nom sous lequel on désigne, dans quelques parties de l'Indostan, les nobles ou premiers officiers de l'état; c'est la même chose que *naïres*. (*Voyez* cet article.)

NAILLAC, (Philibert de) (*Hist. mod.*) élu en 1383 grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, résident pour lors à Rhodes. Il combattit en 1396, à la funeste journée de Nicopolis; à la tête de ses chevaliers qui furent taillés en pièces. Mort à Rhodes en 1421.

NAILOR, (Jacques) (*Hist. d'Ang.*) fameux imposteur ou fanatique anglois, embrassa la secte des *Quakers*; il fit, en 1656, une entrée triomphante dans Bristol, pour imiter celle de J. C. dans Jérusalem. Un homme & une femme tenoient les rênes de son cheval, & une foule de ses sectateurs & de ses disciples crioient : *saint, saint, saint, le seigneur dieu de sabaoth*. Les magistrats lui firent faire une autre entrée dans la même ville de Bristol, mais dans un autre appareil, il étoit encore à cheval, mais le visage tourné vers la queue, & cette dérision ignominieuse, qui étoit peut-être la seule peine que méritât sa folie, avoit été précédée d'un traitement plus rude; il avoit eu la langue percée d'un fer chaud, & le front marqué de la lettre *B*, c'est-à-dire, *blasphémateur*, c'est-à-dire fou, mais on ne devroit point faire de mal aux fous; on ne doit tout au plus que les enfermer. On enferma celui-ci, & on le relâcha, car après tout sa folie n'étoit pas dangereuse. On le laissa prêcher & être le dieu de sabaoth, tant qu'il voulut. Il mourut en 1660.

NAIN, (Louis-Sébastien le Nain de Tillemont) (*Hist. litt. mod.*) savant vertueux & modeste, fils de M. *le Nain*, maître des requêtes, avoit été élevé à Port-Royal; il passa une partie de sa vie dans cette solitude de Port-Royal, & une autre dans l'agréable solitude de Tillemont, au-dessus de Vincennes, à laquelle il a donné de la célébrité. C'est là qu'il a composé ces savans ouvrages, qui ont toute l'autorité des sources même dans lesquelles il a puisé. Les plus considérables sont ses *mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, & son *histoire des empereurs*. Il ne sortit jamais de sa retraite, que pour aller voir en Flandre M. Arnauld, & en Hollande un évêque persécuté aussi pour le jansénisme. M. de Sacy l'engagea, en 1676, à recevoir l'ordre de prêtrise; & M. de Buzanval, évêque de Beauvais, vouloit l'avoir pour successeur; mais il se refusa constamment aux vues de ce prélat. Cet homme, plein de douceur, eut une dispute littéraire contre le P. Lami, de l'oratoire, sur un point d'érudition ecclésiastique; c'étoit, disoit Nicole, un modèle de la manière dont les chrétiens devroient disputer entr'eux. Bossuet, qui mêloit aux vertus chrétiennes bien d'autres qualités, disoit au contraire à M. de Tillemont,

Tillemont, sur ce sujet : *ne soyez pas toujours aux genoux de votre adversaire, & relevez-vous quelquefois.* M. de Tillemont étoit né en 1637 ; il commença dès l'âge de 18 ans à recueillir des matériaux pour son histoire ecclésiastique ; il mourut en 1698, après quarante-deux ans & plus de solitude, de travail & de bonheur. L'abbé Tronchai, chanoine de Laval, a écrit sa vie.

Dom Pierre *le Nain*, son frère, solitaire de la Trappe, a écrit la vie de l'abbé de Rancé, réformateur de cette abbaye, & l'histoire de l'ordre de Cîteaux. On a aussi de lui une traduction françoise de Saint Dorothée, père de l'Eglise grecque, & divers ouvrages de piété. Né en 1643, mort en 1713.

Cette famille des *le Nain*, récemment éteinte, avoit produit beaucoup de magistrats distingués par leur vertu & leur capacité, entr'autres un sous-doyen du parlement, père des précédens, mort en 1655 ; un maître des requêtes, son fils, homme du plus grand mérite, mort en 1698 ; un doyen du parlement, fils de celui-ci, mort le 20 septembre 1719 ; un avocat-général, fils de ce dernier, & mort avant lui, le 24 octobre 1709, dont M. le chancelier d'Aguesseau, alors son confrère au parquet du parlement, a fait un fort éloquent & fort juste éloge. « Au-dessus des plus » grandes affaires par l'étendue de son génie, & » se croyant presque au-dessous des plus petites, » par l'exactitude de sa religion; esprit aussi lumi- » neux que solide, les principes y naissoient comme » dans leur source, & la même justesse qui les » produisoit, les plaçoit sans effort dans leur » ordre naturel; ses paroles remplies, & comme » pénétrées de la substance des choses mêmes, » sortoient moins de sa bouche que de la profon- » deur de son jugement, & l'on eût dit, en l'é- » coutant, que c'étoit la raison même qui parloit » à la justice. . . . . . . Il devoit encore aujour- » d'hui faire entendre cette voix, dont la douce » insinuation sembloit donner du poids à la justice, » & du crédit à la vertu. Que ne nous est-il » permis de le faire parler au lieu de nous! Mais, » puisque nous sommes privés de cette satisfaction, » que pouvons-nous faire de mieux que de vous » parler de lui ? Son éloquence même ne lui étoit » pas nécessaire pour inspirer l'amour de la vertu; » il n'avoit, pour la rendre aimable, qu'à se peindre » dans ses discours, & parler d'après lui-même. » Né dans le sein de la justice, digne fils d'un père, » aussi heureux de lui avoir donné la vie, que » malheureux de lui survivre; élevé sous les yeux » d'un aïeul vénérable, objet de la tendresse & de » la complaisance de cet homme vrai, qui n'a » point connu les foiblesses du sang, & qui, dans » ses propres enfans, n'a jamais loué que la véri- » té, il avoit su allier heureusement à la vertu » héréditaire de sa famille, des graces innocentes » qui, sans lui rien faire perdre de sa droiture » inflexible, répandoient sur elle ce charme secret » qui lui attire l'amour encore plus que l'admira- » tion.

» Quelle facilité dans le commerce! quel agré- » ment dans les mœurs ! quelle douceur, ce n'est » pas assez dire, quel enchantement dans la socié- » té ! . . . . . . Vrai, simple, sans faste, sans affec- » tation, aucun fard ne corrompoit en lui la » vérité de la nature. Exempt de toute ambition, » il n'en avoit pas même pour les ouvrages de » son esprit ; le desir de bien faire n'a jamais été » avili dans son cœur par le desir de paroître » avoir bien fait, & pour parvenir à la gloire, » il ne lui en avoit pas même coûté de la souhaiter. » On eût dit que son ame étoit le tranquille séjour » de la paix. Nul homme n'a jamais mieux su » vivre avec soi-même : nul homme n'a jamais » mieux su vivre avec les autres. Content dans la » solitude, content dans la société, par-tout il » étoit à sa place; & sachant toujours se rendre » heureux, il répandoit le même bonheur sur » tous ceux qui l'environnoient.

» Le ciel n'a pas permis que nous ayons joui » plus long-temps de ce bonheur : il a rompu les » liens de cette union si douce, si intime, qui, » dans les peines & les travaux attachés à notre » ministère, étoit notre force, notre sûreté, notre » gloire, nos délices. . . . Nous n'aurons plus le » plaisir de l'avoir pour collègue & pour coadju- » teur de nos fonctions; mais nous l'aurons tou- » jours pour modèle : & si nous ne pouvons plus » vivre avec lui nous tâcherons au moins de vivre » comme lui. »

Le fils de l'avocat-général est mort intendant de Languedoc, avec la réputation d'un homme d'esprit & d'un homme aimable ; son fils est mort très-jeune, intendant de Moulins ; & c'est dans la personne du fils de ce dernier, mort plus jeune encore, que cette famille s'est éteinte, il y a peu d'années. Les pères, & quelques collatéraux & contemporains de ces trois derniers personnages, dont la vie a été si courte, avoient rempli la plus longue carrière ; tels étoient le doyen des maîtres des requêtes, mort à 85 ans ; le doyen du parlement, mort à 87 ans; & un autre que nous avons vu mourir à près de cent ans, doyen des correcteurs des comptes & de toute la chambre des comptes, & peut-être de toute la magistrature du royaume, & de celle du monde entier ; il avoit une figure plutôt antique que vieille, c'étoit un monument bien conservé ; il étoit resté possesseur pendant quelques années de la totalité de la première tontine (celle de 1689) qu'il avoit vu créer. Il avoit survécu près de cinquante ans à un accident qui auroit pu lui coûter la vie. Ayant trouvé un soir le pont-tournant des Tuileries levé, il étoit tombé dans le fossé, & s'étoit cassé une jambe, qui fut mal remise, & dont il resta boiteux. Les Mascrany, les Portail, les d'Asfeld, les Tilly de Blaru, les Charpentier, les Chamberjot, (*voyez* l'article BARATIER) les Bragelogne, &c.

les familles les plus connues dans le parlement & ailleurs, soit dans la robe, soit dans l'épée, étoient alliées de la famille des *le Nain*.

Nains, s. m. pl. (*Hist. mod.*) Ces sortes de pygmées dans la race humaine sont recherchés pour les amusemens du grand-seigneur; ils tâchent de le divertir par leurs singeries, & ce prince les honore souvent de quelques coups de pieds. Lorsqu'il se trouve un *nain* qui est né sourd, & par conséquent muet, il est regardé comme le phénix du palais; on l'admire plus qu'on ne feroit le plus bel homme du monde, sur-tout si ce magot est eunuque; cependant ces trois défauts qui devroient rendre un homme méprisable, forment, à ce que dit M. de Tournefort, la plus parfaite de toutes les créatures, aux yeux & au jugement des Turcs. (*D. J.*)

NAIRES, NAHERS *ou* NAYERS; (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Malabars donnent aux militaires de leur pays, qui forment une classe ou tribu très-nombreuse, & qui, comme ailleurs, se croit infiniment au-dessus du reste de la nation; c'est dans cette tribu que les rois ou souverains du Malabar choisissent leurs gardes-du-corps. Les Malabars portent l'orgueil de la naissance à un point d'extravagance encore plus grand qu'en aucune contrée de l'Europe; ils ne veulent pas même souffrir que leurs alimens soient préparés par des gens d'une tribu inférieure à la leur; ils ne souffrent pas que ces derniers entrent dans leurs maisons; & quand par hasard cela est arrivé, un bramine est obligé de venir faire des prières pour purifier la maison. Une femme ne peut point épouser un homme d'un rang inférieur au sien; cette mésalliance seroit punie par la mort des deux parties: or, si la femme est de la tribu des nambouris, c'est-à-dire, du haut clergé ou de celle des bramines, le souverain la fait vendre comme une esclave. Les faveurs d'une femme de qualité, accordées à un homme d'une tribu inférieure, non-seulement coûtent la vie à ce dernier, lorsque l'intrigue vient à se découvrir, mais encore les plus proches parens de la dame ont le droit pendant trois jours de massacrer impunément tous les parens du coupable.

Malgré la fierté des *naïres*, ils servent communément de guides aux étrangers & aux voyageurs, moyennant une rétribution très-légère. Ces *naïres* sont, dit-on, si fidèles qu'ils se tuent, lorsque celui qu'ils conduisent vient à être tué sur la route. Les enfans des *naïres* portent un bâton qui indique leur naissance; ils servent aussi de guides & de sûreté aux étrangers, parce que les voleurs malabars ont pour principe de ne jamais faire de mal aux enfans. (*A. R.*)

N A K

NAKIB, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Turcs nomment un officier fort considéré, dont la fonction est de porter l'étendard de Mahomet. Il n'est point inférieur au muphti même; cette dignité est toujours conférée par le sultan à un des émirs, descendans de la fille de Mahomet; & sans son consentement, le prince n'oseroit offenser aucun des émirs, ni lui faire aucun mal; le sultan a soin de ne pas laisser un personnage de cette importance, jouir long-temps d'une dignité si incommode à son despotisme; il change souvent de *nakib*, mais il ne lui en ôte que l'exercice; les émolumens lui restent comme les fruits d'un caractère indélébile. (*Voyez* Cantemir, Hist. ottomane.) (*A. R.*)

N A M

NAMAZ, s. m. (*Hist. mod.*) C'est ainsi que les Mahométans nomment les prières qu'ils sont obligés par leurs loix de faire tous les jours, elles se répètent cinq fois en vingt-quatre heures. Les Turcs sont si scrupuleux, qu'ils croient que si on manque à une de ces prières à l'heure marquée, il est inutile de la réciter après. Les armées font leurs prières très-regulièrement; mais on peut y manquer sans pécher, lorsque la bataille est commencée, parce qu'ils croient, que de tuer des chrétiens, est une action plus méritoire encore que de prier. Tel est l'aveuglement où porte l'esprit d'intolérance.

Le vendredi on fait six prières, & on les appelle *salah namazi*. (*Voyez* Cantemir, Hist. ottom.) (*A. R.*)

NAMBOURIS; (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme chez les Malabars le premier ordre du clergé, dans lequel il y a une hiérarchie. Les *nambouris* exercent dans quelques cantons l'autorité souveraine & sacerdotale à la fois: dans d'autres endroits, les souverains séculiers ne laissent pas d'être soumis à l'autorité spirituelle des *nambouris*, & même des bramines, qui sont des prêtres du second ordre. Les prêtres du troisième ordre se nomment *buts*; ces derniers sont regardés comme des sorciers, & le peuple a pour eux une très-grande vénération. (*A. R.*)

N A N

NAN; (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Lappons nomment des espèces de mouches, communes dans leurs pays; ils ont dans l'idée que ces insectes sont des esprits; ils les renferment dans des sacs de cuir, & les portent avec eux, parce qu'ils espèrent, par leur moyen, se garantir des maladies. (*A. R.*)

NANCEL, (Nicolas de) (*Hist. litt. mod.*) ainsi nommé d'un village où il étoit né, entre Noyon & Soissons, plutôt médecin habile qu'homme sensé, grand partisan du système chimérique, en vertu duquel on voudroit appliquer

des règles de la poésie métrique des anciens à la versification françoise, écrivit contre Gallien, sur l'immortalité de l'ame, & sur ce qu'on appelle *le siége de l'ame* dans le corps humain. Son ouvrage le plus raisonnable, est peut-être la vie (en latin comme ses autres ouvrages) du célèbre Ramus, qui avoit été son maître. Mort en 1610.

NANGIS. (GUILLAUME DE) (*Hist. litt. mod.*) Cet auteur s'intitule : *Frater Guillelmus de Nangis, ecclesiæ sancti Dionisii in Franciâ indignus monachus.* Il pouvoit avoir vécu sous saint Louis, dont il a écrit la vie, ainsi que celle de Philippe-le-Hardi, son fils; & il vivoit sûrement encore sous Philippe-le-Bel, puisque c'est à ce prince qu'il adresse ces deux ouvrages; il vivoit même encore en 1300, puisque sa grande chronique comprend cette année. Cette chronique commence, selon l'usage des anciens chroniqueurs, à la création du monde; mais elle n'est, jusqu'à l'an 1113, que celle de Sigebert de Gemblours, dont Guillaume de *Nangis* devient ensuite le continuateur après en avoir été le copiste. *Nangis* avoit aussi composé une chronique des rois de France, qu'il avoit même traduite de latin en françois; mais elle n'a point été imprimée. Tous les auteurs qui ont travaillé successivement à la compilation, connue sous le nom des grandes chroniques de France, autrement de Saint-Denis, peuvent être regardés comme des continuateurs de Guillaume de *Nangis;* mais il n'y en a que deux qui aient pris formellement ce titre: le premier est inconnu, on ne sait pas même son nom; on sait seulement qu'il étoit moine de Saint-Denis aussi bien que Guillaume de *Nangis*, car il l'appelle *venerabilis frater cœnobii nostri, commonachus Guillelmus de Nangiaco.* Il parle comme témoin oculaire des faits qu'il raconte; sa continuation s'étend depuis l'an 1301 jusqu'à l'an 1348. Mais on voit, par quelques détails de cette même continuation, qu'elle n'est pas l'ouvrage d'un seul homme.

Le second continuateur avoué se fait un peu plus connoître; il nous apprend qu'il étoit né au village de Venette près de Compiègne, & c'est par ce nom de Venette qu'on le désigne; en 1315 il avoit sept ou huit ans: il s'intitule *frater*, & on croit, mais sans preuve certaine, qu'il étoit bénédictin, & qu'il demeuroit à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Sa continuation s'étend jusqu'à l'année 1368, & contient la fin du règne de Philippe de Valois, le règne entier du roi Jean, & une partie de celui de Charles-le-Sage. L'auteur y paroit un peu trop favorable au roi de Navarre Charles-le-Mauvais. La chronique des rois de France de Guillaume de *Nangis*, dont nous avons parlé, qu'il composa d'abord en latin, & qu'il traduisit ensuite en françois, remonte à l'an 845, & s'étend jusqu'à l'an 1380, quoique Guillaume de *Nangis* n'ait vécu, ou du moins écrit que jusqu'en 1300; aussi ce qu'on lit depuis cette époque, & même depuis l'an 1286 jusqu'en 1380, n'est-il qu'une mauvaise & très-défectueuse copie de ces grandes chroniques de France, ou chroniques de Saint-Denis, qui ne sont elles-mêmes qu'une copie de la grande chronique de Guillaume de *Nangis* & de sa première continuation. On peut voir, dans les mémoires de littérature de l'académie des inscriptions & belles lettres, tome 8, pages 560 & suivantes, un mémoire de M. de la Curne de Sainte-Palaye, sur la vie & les ouvrages de Guillaume de *Nangis* & de ses continuateurs.

On a des mémoires beaucoup plus modernes de Beauvais *Nangis*, homme vertueux, qui vivoit sous Henri III & sous Henri IV.

> Sully, *Nangis*, Crillon, ces ennemis du crime
> Que la ligue déteste & que la ligue estime.

Ce *Nangis* se fit l'honneur de conseiller à Henri III d'oser faire juger le duc de Guise selon les loix, comme dans les commencemens de la ligue il avoit conseillé à Henri III de l'étouffer & de prévenir les desseins du duc de Guise. Il en étoit temps alors, le duc de Guise avoit des projets vastes & des moyens bornés; la ligue naissante n'avoit pas encore acquis ces forces redoutables sous lesquelles la fortune de Henri III pensa succomber. *Nangis* rapporte lui-même dans ses mémoires, qu'ayant demandé un jour au duc de Guise ce qu'il prétendoit faire, si Henri III eût pris le parti sage de l'attaquer: « me retirer en » Allemagne, lui répondit le duc, en attendant une » occasion plus favorable. »

Il y a eu sous Louis XV, un maréchal de France du nom de *Nangis*, créé à la promotion du 11 février 1741.

NANI, (JEAN-BAPTISTE) (*Hist. litt. mod.*) procurateur de Saint-Marc, ainsi que son père, formé par lui aux affaires, & employé comme lui aux ambassades, nommément en France, où il obtint du secours pour Candie. Il est sur-tout connu par son *histoire de Venise*, qui s'étend depuis 1613 jusqu'en 1671, & dont les Vénitiens furent contens, ce qui n'est pas une raison pour que les autres nations en soient contentes. L'abbé Tallemant en a traduit le premier volume *in*-4°, & un M. Maschari le second.

NANNI, (PIERRE) (NANNIUS) (*Hist. litt. mod.*) critique, grammairien, poëte, né à Alcmaër en 1500. On a de lui des notes sur la plupart des auteurs classiques, & des traductions latines de Démosthène, d'Eschine, de Synésius, d'Apollonius, de Plutarque, de saint Basile, de saint Chrysostôme, d'Athénagore & de presque tous les ouvrages de saint Athanase; une traduction des pseaumes en vers latins estimés, des *dialogues des héroïnes*, qui ont été traduits en françois, &c. Mort en 1557.

NANNI, (JEAN) eſt auſſi le nom d'Annius de Viterbe. (*Voyez* ANNIUS.)

NANQUIER, (SIMON *dit* LE COQ) (*Hiſt. litt. mod.*) poète latin du quinzième ſiècle, auteur de quelques épigrammes, d'un poëme : *De lubrico temporis curriculo, deque hominis miſeriâ*, & d'un autre poëme en forme d'églogue ſur la mort de Charles VIII, roi de France.

NANTERRE, (MATTHIEU DE) (*Hiſt. de Fr.*) premier préſident au parlement de Paris, étoit d'une ancienne famille qui tiroit ſon nom du village de Nanterre près Paris. En 1465, Louis XI fit entre Matthieu de *Nanterre* & le préſident Dauvet un échange de places aſſez ſingulier. Dauvet étoit premier préſident du parlement de Toulouſe, il le fit premier préſident du parlement de Paris, & il envoya Matthieu de *Nanterre* tenir ſa place à Toulouſe. Matthieu de *Nanterre* revint dans la ſuite à Paris, & n'y fut plus que ſecond préſident. Il n'eſt pas aiſé de rendre raiſon des diſpoſitions de Louis XI. En général, il aimoit à placer & à déplacer arbitrairement & ſans raiſon apparente, ce qui produiſoit deux effets : l'un de ſoulever contre lui tous les officiers deſtitués ou déplacés, leurs parens & leurs amis ; l'autre d'alarmer & d'effaroucher la nation, aux vœux de laquelle il fut obligé d'accorder, en 1467, la fameuſe loi de l'inamovibilité. Matthieu de *Nanterre* mourut en 1487.

NANTEUIL, (LE COMTE DE) (*Voyez* SCHOMBERG.)

NANTEUIL, (ROBERT) (*Hiſt. mod.*) peintre, & ſur-tout graveur célèbre. Nous laiſſerons les maîtres de l'art juger de ſes talens, & nous ne l'enviſagerons que par les côtés qui intéreſſent l'hiſtoire. Il étoit de Reims ; il montra dans l'enfance, pour les arts qui l'ont illuſtré, des diſpoſitions, qui, ſelon l'uſage, furent contrariées par ſes parens, auxquels ils ne parurent pas une route aſſez ſûre vers la fortune. Ses parens ſe trompoient. *Nanteuil* fit fortune par ſon talent, & devint l'appui de ſa famille. *Nanteuil*, plein de la dignité de ſon art, demanda en grace à Louis XIV, après l'avoir peint & gravé à la ſatisfaction de ce monarque & à celle de tout le monde, que l'art de la gravure ne fût jamais érigé en maîtriſe pour qu'il ne ceſſât point d'être compté avec honneur parmi les arts libéraux ; ſa demande lui fut accordée. Ce privilége eſt connu ſous le nom d'*arrêt de ſaint Jean-de-Luz*.

Le portrait du premier préſident Pomponne de Bellièvre paſſe pour le chef-d'œuvre de *Nanteuil* ; à propos du portrait de mademoiſelle de Scudéry, fait auſſi par *Nanteuil*, & flatté, de l'aveu même de mademoiſelle de Scudéry, cette fille célèbre fit pour lui ces quatre vers :

Nanteuil, en faiſant mon image,
A de ſon art divin ſignalé le pouvoir ;
Je hais mes yeux dans le miroir,
Je les aime dans ſon ouvrage.

Nanteuil a auſſi gravé la fameuſe Chriſtine, reine de Suède & l'emphatique Scudéry, frère de l'auteur des vers précédens, mit les quatre vers ſuivans au bas du portrait de cette reine :

Chriſtine peut donner des loix
Aux cœurs des vainqueurs les plus braves ;
Mais la terre a-t-elle des rois
Qui ſoient dignes d'en être eſclaves ?

Nanteuil grava preſque tous les grands hommes du règne de Louis XIV, & ceux qui, ſans être grands, étoient alors fameux. Dans le premier rang étoient certainement le grand Condé, Boſſuet, Colbert, peut-être le cardinal Mazarin ; dans le ſecond, Voiture, & même Chapelain.

Nanteuil mourut à Paris, le 18 décembre 1678, âgé de 48 ans. On eſt ſurpris qu'ayant ſi peu vécu, ayant d'ailleurs aimé les plaiſirs au point de s'y livrer ſans ménagement, il ait trouvé le temps de compoſer le grand nombre d'ouvrages qui nous reſtent de lui. On trouve au cabinet des eſtampes de la bibliothèque du roi, quatre volumes *in-folio* de ſes œuvres.

On lit dans les mélanges d'hiſtoire & de littérature, que le père d'Argone, bénédictin, demandant un jour à *Nanteuil* s'il pourroit peindre une perſonne abſente ſur la deſcription qu'il lui en feroit : je la peindrai, répondit *Nanteuil*, pourvu que vous répondiez juſte à toutes les queſtions que je vous ferai ſur cette perſonne-là.

Nanteuil faiſoit auſſi des vers ; on a de lui quelques poéſies françoiſes oubliées : voici des vers qu'il récita peu de temps avant ſa mort à Louis XIV, en lui demandant un délai pour achever un nouveau portrait de ce monarque qu'il avoit entrepris.

Après les actions qui vous couvrent de gloire,
Après tant de faits éclatans,
Il me faudroit, grand roi, donner un peu de temps
Pour rendre votre image égale à votre hiſtoire.
On verroit dans les traits de votre majeſté
Une grandeur parfaite unie à la bonté,
Ce ſouris ſi charmant, cet air ſi magnanime,
Ces mouvemens cauſés par un eſprit ſublime,
Et tout ce qui compoſe & fait voir à la fois,
Dans un homme un grand homme & le plus grand des rois.
Mais pourquoi dans mes vers achever votre image ?
Tant d'écrivains ſur moi n'ont-ils pas l'avantage,
Quand nul autre graveur par ſa dextérité
Ne peut vous conſacrer à la poſtérité ?
Je me puis bien vanter, brûlant d'un zèle extrême,
Je fais mon art, & j'aime.
Ainſi dans cet ouvrage on pourra voir un jour
Ce que peuvent enſemble & l'adreſſe & l'amour.

Excusez ce transport, & pardonnez-moi, Sire,
Ce qu'un sujet fidèle a bien osé vous dire.

Nanteuil se rend justice ici comme poète & comme graveur; il pouvoit en effet se borner à la gravure.

Quam scit uterque, libens, censebo, exerceat artem.

NANTIGNI, (LOUIS CHASOT DE) (*Hist. litt. mod.*) né en 1690, à Saulx-le-Duc en Bourgogne, avoit fait une étude particulière des généalogies. On a de lui des généalogies historiques des rois, des empereurs, & de toutes les maisons souveraines; quatre volumes *in*-4o; des tablettes géographiques, des tablettes historiques, généalogiques & chronologiques; des tablettes de Thémis; divers articles généalogiques dans le dictionnaire de Moréri. Il devint totalement aveugle en 1752, & mourut en 1755.

NANTILDE, (*Hist. de Fr.*) femme de Dagobert I, mère de Clovis II, dont elle eut la tutèle, & sous la minorité duquel elle gouverna très-sagement. Morte vers le milieu du septième siècle.

NANTOUILLET. (*Voyez* MELUN) Boileau, dans la peinture du passage du Rhin, fait mention d'un chevalier de *Nantouillet*, qui se distingua dans cette occasion:

Mais déjà devant eux une chaleur guerrière,
Emporte loin du bord le bouillant Lesdiguière,
Vivonne, *Nantouillet*, & Coislin & Salard.

Le même chevalier de *Nantouillet* eut la cuisse percée à la bataille de Cassel en 1677, &, dit-on, à côté de Monsieur, qui commandoit à cette bataille.

NAR

NARCISSE, (*Hist. rom.*)

La cour de Claudius, en esclaves fertile

Avoit élevé à la suprême puissance trois affranchis, Pallas, trésorier de Claude, *Narcisse*, son secrétaire, & Calliste chargé de recevoir les requêtes adressées à l'empereur; ces trois hommes étoient, comme tant de ministres & de favoris,

Divisés d'intérêt & pour le crime unis.

Narcisse étoit le plus entreprenant & le plus audacieux, tous étoient très-avides; & on disoit un jour à l'empereur Claude, qui se plaignoit de manquer d'argent, qu'il seroit bientôt riche, s'il pouvoit obtenir de ses affranchis qu'ils voulussent bien partager avec lui ce qu'ils lui avoient volé. Toute la confiance de Claude & par conséquent tout le pouvoir étoit partagé entre ses femmes & ses affranchis, & il fallut d'abord que ceux-ci se missent sous la protection des femmes, & servissent leurs passions & leurs crimes. Messaline régnoit alors, & tous les vices avec elle. Appius Silanus, proconsul d'Espagne, avoit eu le bonheur de plaire à l'empereur, qui lui avoit fait épouser Lépida, mère de Messaline, & qui avoit choisi son fils pour gendre; mais ce même Appius Silanus avoit eu le malheur de plaire aussi à Messaline, & n'avoit pas répondu à sa passion; il pouvoit l'accuser, elle résolut de le perdre. Pour obtenir de Claude le sacrifice de son meilleur ami, il ne falloit que lui représenter cet ami comme redoutable: Messaline s'étant concertée avec *Narcisse*, qui affectoit de veiller avec un soin particulier à la conservation de l'empereur, de la vie duquel il avoit en effet besoin, *Narcisse* entre un matin dans la chambre de son maître qui étoit encore au lit, & lui dit d'un air effrayé qu'il l'a vu en songe poignardé par Silanus. Messaline admire le rapport singulier de ce songe avec un songe tout pareil qui la tourmente toutes les nuits; voilà Silanus condamné:

Le ciel nous le fait voir un poignard à la main;
Le ciel est juste & sage, & ne fait rien en vain.

Dans le moment arrive Silanus que Messaline & *Narcisse* avoient eu soin de faire mander de la part de l'empereur, afin qu'il arrivât dans le moment de la plus grande frayeur de ce prince: quoi! s'écria Messaline, vient il déjà consommer son parricide? On le fait tuer à l'instant.

Depuis ce temps, la puissance de *Narcisse* n'eut plus de bornes; il accompagnoit l'empereur au sénat, s'y asseyoit à côté de lui, jugeoit avec lui les sénateurs & les chevaliers romains, & les faisoit appliquer à la torture, quoique Claude, au commencement de son règne, eût promis avec serment de leur épargner toujours cette indignité; mais Claude & ses sermens n'étoient rien. Au milieu de tant de bassesses, l'énergie romaine se relevoit quelquefois. Un affranchi de Furius Camillus Scribonianus, nommé Galésus, osa donner à *Narcisse* une sage & courageuse leçon. *Narcisse*, assis à côté de Claude, interrogeoit Galésus sur le complot de son maître qui s'étoit fait proclamer empereur: qu'auriez-vous fait, lui disoit-il, si votre patron étoit réellement devenu empereur? « Je me serois » tenu debout derrière lui, répondit Galésus, & » j'aurois gardé le silence. » Comparez ce mot de Galésus avec la lâcheté de Vitellius, qui avoit parmi ses dieux domestiques les images en or de *Narcisse* & de Pallas.

Narcisse croyoit son pouvoir respecté par-tout; comme il l'étoit à la cour & au sénat: Claude envoyant dans la Grande-Bretagne une armée sous la conduite de Plautius, les soldats résistoient à leur général, & refusoient de passer, disoient-ils, dans un autre monde; *Narcisse* vint les haranguer & monta sur le tribunal de Plautius; les soldats, indignés de l'insolence de cet esclave, crièrent *aux saturnales*, pour lui reprocher les fers qu'il

avoit portés ; mais cette tentative de *Narcisse* produisit l'effet desiré ; car, pour ne pas l'écouter, ils déclarèrent qu'ils étoient prêts à suivre leur général.

Claude étoit fait pour être trompé ; mais *Narcisse* le trompoit avec une impudence trop criminelle. Les Bithyniens accusant à Rome l'intendant Junius Cilo, que *Narcisse* protégeoit, & déclamant contre lui avec tant d'emportement, que la confusion des voix empêchoit l'empereur de les entendre, Claude demanda ce qu'ils disoient, *Narcisse* prit sur lui de répondre qu'ils exaltoient Cilo jusqu'aux cieux, & qu'ils rendoient graces à l'empereur de le leur avoir donné. Eh bien ! dit l'empereur, puisqu'ils en sont si contens, qu'il reste encore deux ans chez eux.

Lorsque Messaline eut épousé Silius, les affranchis tremblèrent pour la vie de Claude & pour leur puissance. *Narcisse* résolut de perdre Messaline, & il y parvint ; (*voyez* l'article MESSALINE) mais, s'étant déclaré contre le mariage de Claude avec Agrippine, son crédit vint échouer contre la puissance de cette seconde femme ; elle s'apperçut que *Narcisse*, après avoir fait périr Messaline, paroissoit prendre ses enfans sous sa protection, & s'opposoit au dessein qu'elle avoit de faire passer l'empire à Néron ; elle le rendit suspect à Claude, & le fit éloigner : il alla en Campanie prendre les eaux pour la goutte ; là finit son pouvoir. Agrippine, délivrée d'un tel surveillant, se défit de Claude, après lui avoir fait adopter Néron ; &, devenue toute-puissante, elle obligea *Narcisse* de se donner la mort dans sa retraite. Ainsi *Narcisse* ne commit point les crimes que Racine lui fait commettre dans *Britannicus* ; mais on voit qu'il étoit très-capable de les commettre. Néron n'eut point de part à sa mort, & regretta en lui un confident qui eût été très-assorti à ses vices encore cachés, *cujus abditis adhuc vitiis...... mirè congruebat*. Agrippine étoit parvenue à rendre *Narcisse* presque intéressant : 1°. Il avoit raison de vouloir que l'empire ne fût point enlevé à Britannicus par un étranger, & qu'un fils ne fût pas dépouillé de la succession de son père. 2°. La prompte mort de Claude, arrivée aussi-tôt que *Narcisse* cessa d'être à portée de veiller sur ses jours, fit voir combien l'ambition même de *Narcisse* & le desir de conserver sa faveur, avoient été utiles à l'empereur Claude. 3°. *Narcisse*, avant de mourir, fit une action louable. Dépositaire de papiers importans, qui auroient été dans la main d'Agrippine une source inépuisable de ressentimens & de vengeances contre les principaux citoyens, il eut grand soin de les brûler. Ce qui dépose le plus hautement contre lui, c'est sa prodigieuse fortune. Après avoir vécu avec tout le faste des Lucullus & des Crassus, il laissa quatre cents millions de sesterces (cinquante millions de nos livres) Il méritoit son sort ; mais on a eu raison de dire que, dans des occasions éclatantes, il avoit montré une capacité & une fermeté au-dessus de sa condition. Il mourut l'an 54 de Jésus-Christ.

Narcisse est aussi le nom d'un jeune athlète qui avoit eu le plus grand crédit sous le règne de Commode, mais qui, étant ensuite entré dans la conspiration contre ce prince, l'étrangla en feignant de lutter contre lui par jeu : l'empereur Sévère, cinq ans après, vengea Commode, en exposant *Narcisse* aux lions avec cet écriteau : *meurtrier de Commode*. (L'an 197 de Jésus-Christ.)

Saint *Narcisse*, évêque de Jérusalem, vivoit dans le second & le troisième siècles de l'Eglise. Son histoire est très-remplie de prodiges & de merveilles, ce qui prouve qu'on ne la sait pas. Ce fut lui qui conféra le sacerdoce à Origène. On croit qu'il mourut vers l'an 216 ; on dit qu'il avoit cent-seize ans, ce qui paroît faire partie des merveilles de son histoire.

NARSÈS. Il y a deux personnages de ce nom, très-connus dans l'histoire, à des époques & dans des états différens.

1°. NARSÈS *ou* NARSI, roi de Perse, successeur de Varanès son père ; il monta sur le trône l'an 294, fit la guerre aux Romains, s'empara de la Mésopotamie & de l'Arménie, remporta même quelques avantages sur Galérius, que Dioclétien avoit envoyé pour le combattre, mais fut ensuite complètement battu par ce même Galérius.

> Tout trembloit, quand de loin nous vîmes dans la plaine
> Sur le camp de *Narsès* fondre l'aigle romaine :
> C'étoit Galérius, & tu vis quel revers
> Mit en ce jour la Perse & son roi dans nos fers.

(Brueys, tragédie de *Gabinie*.)

Narsès ne tomba point dans les fers des Romains ; mais il fut mis en fuite, & demanda la paix en suppliant. Quelques-uns jugeoient que le moment étoit arrivé de réduire la Perse en province de l'empire romain ; mais Dioclétien ne voulut pas, dit-on, prendre ce qu'il n'étoit pas en état de garder ; ce prince avoit de la sagesse dans le caractère & de la modération dans les desirs. Il savoit que Trajan s'étoit beaucoup occupé de ce projet, & n'y avoit pas réussi. Il voulut mettre à profit cet exemple. Il se contenta de faire avec la Perse une paix solide & avantageuse, qui dura quarante ans, phénomène rare dans l'histoire de la guerre & de la paix.

2°. L'eunuque *Narsès*, illustre général de l'empire, sous les empereurs Justinien & Justin II. Uni avec les Lombards, il avoit écrasé Totila & les Goths ; il devint suspect pour avoir été trop utile : ses conquêtes & les richesses qu'elles lui avoient procurées, avoient excité l'envie ; les Romains, qui le haïssoient, le perdirent dans l'esprit de Justin II, neveu & successeur de Justinien, & surtout dans celui de l'impératrice Sophie. Justin crut

trop aisément qu'un mot suffiroit pour perdre un homme tel que *Narsès*; il le rappella & envoya Longin pour commander à sa place en Italie, sous le nouveau titre d'exarque. L'indiscrète & superbe Sophie, joignant l'insulte à l'injustice, écrivit à *Narsès*: *hâtez votre retour; les femmes vous attendent dans le gynécée pour filer avec vous; venez leur distribuer la laine, c'est l'emploi d'un eunuque*. Le fier *Narsès* lui répond: *je vais vous ourdir une trame que vous ne démélerez de votre vie*. Il se retire à Naples plein de fureur, & ne respirant que vengeance; il appelle ces Lombards qui avoient déjà vaincu avec lui: *Quittez*, leur dit-il, *vos pauvres campagnes de Pannonie; venez partager avec moi les délices de cette fertile Italie*. Une pareille proposition flattoit un peuple guerrier & un prince avide de conquêtes; Alboin, alors roi des Lombards, la reçut avec transport. Telle est la tradition la plus générale sur l'introduction des Lombards en Italie. Anastase le bibliothécaire nous apprend que le ressentiment de *Narsès* dura peu, que le pape Jean III courut à Naples aussi-tôt que *Narsès* s'y fut retiré, qu'il écouta ses plaintes, qu'il le consola, qu'il le calma, & qu'à force d'instances il fut le ramener à Rome; il paroît qu'il se chargea de le justifier auprès de l'empereur. *Narsès* étant rentré dans le devoir, & le pape répondant de lui à la cour impériale, on oublia un premier mouvement, pardonnable peut-être au mérite outragé; on laissa *Narsès* vivre à Rome en particulier paisible. Il y mourut, & son corps porté à Constantinople, y fut enterré avec pompe.

Au reste, les savans distinguent trois *Narsès* contemporains, tous trois célèbres, tous trois persarméniens, tous trois attachés aux empereurs de Constantinople: l'eunuque, qui est le plus connu; un autre *Narsès*, frère d'Aratius & d'Isaaces, dont parle Procope; enfin un troisième, dont parle Théophylacte dans l'histoire de l'empereur Maurice; & dont Théophane parle beaucoup aussi sous Justin II, sous Tibère, sous Maurice, & enfin sous Phocas qui le fit brûler l'an 604.

On cherche quel est celui de ces trois *Narsès*, dont a parlé le poëte Corippus, auteur contemporain, dans le poëme qu'il a composé à la louange de Justin II: ce ne peut être l'eunuque; Corippus peint un jeune homme d'une beauté frappante, d'une parure recherchée & assortie à sa figure; l'eunuque *Narsès* étoit alors dans l'extrême vieillesse: ce n'est pas non plus le second, il avoit été tué sous l'empire de Justinien dans la guerre des Perses. Reste que ce soit du troisième *Narsès* que Corippus ait parlé.

NAS

NASI, s. m. (*Hist. anc. & mod.*) c'est-à-dire, en hébreu, prince, qui se trouve souvent dans les livres des Juifs. On le donnoit autrefois au souverain juge & grand président de leur sanhédrin. Les Juifs modernes ont encore retenu ce titre; & leurs rabbins, qui s'imaginoient être les princes & les chefs de ce peuple dispersé, s'attribuent cette autorité comme une marque de leur prétendue autorité. (*G.*)

NASSANGI-BACHI, s. m. (*Hist. mod.*) officier en Turquie, dont la charge est de sceller tous les actes expédiés par le teskeregi-bachi ou premier secrétaire du grand-visir, & quelquefois les ordres du sultan.

Le nom de *nangi* se donne à tous les officiers du sceau, & celui de *nassangi-bachi* à leur chef. Il n'est pourtant pas proprement garde des sceaux de l'empire ottoman, puisque c'est le grand visir qui est chargé, par le sultan même, du sceau impérial, & qui le porte ordinairement dans son sein. Le *nassangi-bachi* a seulement la fonction de sceller, sous les ordres du premier ministre, ses dépêches, les délibérations du divan, & les ordonnances ou katchérifs du grand-seigneur.

Si cet officier n'est que bacha à deux queues, ou simplement effendi, c'est-à-dire homme de loi, il n'entre point au divan; il applique seulement son sceau sur de la cire-vierge contenue dans une petite demi-pomme d'or creuse, si l'ordre ou la dépêche s'adresse à des souverains, & sur le papier pour les autres. Il se tient tous les jours de divan dans une petite chambre qui n'en est pas éloignée, où il cachette les dépêches & les sacs d'aspres & de sultanins, qui doivent être portés au trésor. S'il est bacha à trois queues, il a entrée & séance au conseil parmi les visirs de banc.

Tous les ordres du grand-seigneur qui émanent de la chancellerie du grand-visir pour les provinces, de même que ceux qui sortent du bureau du defterdar, doivent être lus au *nassangi-bachi* par son secrétaire qu'on nomme *nassangi-kassédar-effendi*. Il en tire une copie qu'il remet dans une cassette. Les ordres qui ne s'étendent pas au-delà des murs de Constantinople, n'ont pas besoin, pour avoir force de loi, d'être scellés par cet officier, il suffit qu'ils soient signés du grand-visir.

Le *nassangi-bachi* doit toujours être auprès de la personne du prince, & ne peut en être éloigné, que son emploi ne soit donné à un autre. Lorsque le grand-visir marche à quelque expédition sans le sultan, le *nassangi-bachi* le fait accompagner par *un nassangi-effendi*, qui est comme son substitut. Enfin, aux ordres émanés immédiatement de sa hautesse, le *nassangi-bachi* applique lui-même le *tura*, ou l'empreinte du nom du monarque, non pas au bas de la feuille, comme cela se pratique chez les autres nations, mais au haut de la page avant la première ligne, comme les Romains en usoient dans leurs lettres. Ce *tura* est ordinairement un chiffre en lettres arabes, formé des lettres du nom du grand-seigneur. Guer. *Mœurs des Turcs*, *tome II*. (*G.*)

NASSAU, (*Hist. mod.*) Grande & puissante maison qui tire son nom de la ville & comté de

Naſſau dans la Vétéravie, ſur le bord de la Lohn: cette maiſon a produit un empereur, (ADOLPHE) qui perdit la couronne & la vie l'an 1298, en combattant contre Albert d'Autriche I du nom; elle a donné un roi à l'Angleterre, (GUILLAUME III) pluſieurs ſtathouders à la Hollande, une foule de princes à l'Allemagne.

On voit les *Naſſau* à la tête des armées impériales, dès le commencement du dixième ſiècle, ſous les empereurs Henri l'Oiſeleur & Othon.

Walrame III & Robert ſon fils, furent des capitaines célèbres ſous Conrad III & Frédéric Barberouſſe, au douzième ſiècle.

Un Walrame, frère de l'empereur Adolphe fut tué à la guerre un an après lui, en 1299; & Robert, fils d'Adolphe, fut fait priſonnier à la bataille où ſon père fut tué. Il fiança la fille du roi de Bohème Wenceſlas IV, & commanda ſes armées.

Jean, comte de *Naſſau*, mort en 1480, fut un des grands capitaines de ſon temps, & Philippe ſon fils, mort en 1490, fut général des armées de l'empereur Maximilien I.

Balthaſar, comte de *Naſſau*, commandeur de l'ordre teutonique, tué en 1568.

Dans la branche de *Naſſau*-Sarbruck & Weilbourg, Craton tué à la guerre de la Hollande contre l'Eſpagne, ſous le prince d'Orange, en 1642.

Guſtave-Adolphe, général-major des troupes de l'empire & maréchal de bataille, bleſſé & fait priſonnier au combat de Kochbert, du 7 octobre 1677, & mort deux jours après, de ſes bleſſures, dans le camp des François où il avoit été mené priſonnier. Il eut un fils, Guſtave-Adolphe, tué à la chaſſe en 1683. L'aîné de ſes fils, Louis Craton, entra au ſervice de la France, ſe trouva aux batailles de Fleurus & de Nerwinde, & mourut lieutenant-général le 13 février 1713.

Dans la branche dite d'Idſtein, Guſtave-Adolphe, tué au combat de Saint-Gothart en 1664.

Frédéric-Louis ſon frère, tué d'un coup de canon à Dantzick, en 1656.

De la branche de Witgenſtein, Frédéric-Guillaume, tué au ſiége de Bade, le 13 août 1684.

De la branche de Dillembourg, Louis ou Ludovic, tué à la bataille, dite de Moukerkeide, près de Grave, le 14 avril 1574.

Adolphe ſon frère, tué d'un coup d'arquebuſe à un ſiége qu'il faiſoit dans la Friſe, le 23 mai 1568.

Henri leur frère, tué auſſi avec Louis ſon aîné, à Moukerkeide.

Leur mère, Julienne de Stolberg, avoit vu juſqu'à cent-ſoixante enfans & petits-enfans iſſus d'elle.

Un de ſes fils, Jean-le-Vieux, eut vingt-cinq enfans, & en vit juſqu'à quatre-vingt-cinq iſſus de lui.

Un des fils de Jean-le-Vieux, (Philippe, gouverneur de Nimègue), fut bleſſé & pris dans une eſcarmouche, en Zélande, & mourut de ſes bleſſures le premier ſeptembre 1595.

De la branche de Siégen, Adolphe, tué & percé de dix coups, en conduiſant dans le Luxembourg un parti hollandois, en 1608.

Maurice, neveu d'Adolphe tué en 1638.

Guillaume-Othon & Chriſtian, frères d'Adolphe, tués, le premier en 1641, le ſecond en 1644.

D'une autre branche, ſortie de celle de Dillembourg, & qui en a conſervé le nom, Adolphe, tué à la bataille de Fleurus en 1690.

De la branche de Dieſt, Erneſt-Caſimir, tué à l'attaque de Rurémonde le 5 juin 1632.

Henri-Caſimir ſon fils, commandeur de l'ordre teutonique, mort à vingt-neuf ans le 13 juin 1640, d'une bleſſure reçue le 6 du même mois en Flandre.

Guillaume-Frédéric, frère de Henri Caſimir, mourut le 21 octobre 1664, d'une bleſſure qu'il s'étoit faite en maniant une arme.

Jean-Guillaume Friſon, prince de *Naſſau*-Dieſt, fut noyé le 4 juillet 1711, au paſſage du Moërdick.

Mais de toutes les branches de cette illuſtre maiſon de *Naſſau*, qui a verſé tant de ſang dans les combats, celle dont la gloire a été la plus éclatante, eſt la branche d'Orange.

Le comte Henri de *Naſſau*, de la branche de Dillembourg, vint en 1515 à Paris rendre hommage pour les comtés de Flandre, d'Artois & de Charolois, au nom de l'archiduc Charles ſon maître, qui fut depuis l'empereur Charles-Quint, & traiter avec François I ſur divers intérêts reſpectifs. On prétend qu'un article ſecret de ce traité, accordé de part & d'autre aux conjonctures, ſans aucune intention réciproque de l'exécuter, fut que le comte de *Naſſau* épouſeroit Claude de Châlon, ſœur de Philibert, prince d'Orange, qui étoit élevée auprès de la reine de France. Ce mariage, ſeul article du traité qui ait eu ſon exécution, fit paſſer la principauté d'Orange & tous les biens de la maiſon de Châlon dans celle de *Naſſau*, le prince Philibert étant mort en 1530 ſans enfans; il ſeroit remarquable que l'archiduc eût pris aſſez d'intérêt au mariage du comte de *Naſſau*, pour vouloir qu'on en fît un article ſecret du traité, comme s'il eût été pouſſé, par une eſpèce de fatalité, à procurer l'élévation de cette maiſon de *Naſſau*, qui devoit un jour faire perdre à la ſienne une partie des Pays-Bas.

Ce fut ce même comte de *Naſſau*, qui, général des troupes de l'empereur Charles-Quint en 1521, prit Mouzon, & fit le ſiége de Mézières que le chevalier Bayard lui fit lever.

René ſon fils, premier prince d'Orange de la maiſon de *Naſſau*, eut l'épaule caſſée d'un éclat de pierre au ſiége de Saint-Dizier, & en mourut au bout d'un jour, le 18 juillet 1544, à vingt-ſix ans.

Guillaume, ſon frère, fut le premier qui introduiſit dans ſes terres la religion proteſtante.

Guillaume, fils du précédent, fut le fondateur de la liberté des Pays-Bas. (*Voyez* l'article EGMONT, l'article ANJOU-ALENÇON, & l'article GÉRARD (BALTHASAR.)

Ce

Ce Guillaume, qui eſt le neuvième du nom parmi les comtes de *Naſſau*, eſt le premier parmi les ſtathouders de Hollande; il fut élu en 1579. Mort le 10 juin 1584.

Maurice, ſon ſecond fils, fut le ſecond ſtathouder. Ce fut le plus grand général de ſon temps; il diſoit lui-même, ſans parler de lui, que Spinola étoit le ſecond. Il avança, il affermit l'ouvrage commencé par ſon père; il fit de la Hollande un état redoutable aux Eſpagnols: Turenne, ſon neveu, étoit ſon élève, & avoit fait ſous lui ſes premières armes. L'ambition de Maurice nuiſit à ſa gloire, & c'eſt une tache à la mémoire de ce grand homme, que la mort de *Barneveld* & l'emprisonnement de *Grotius*. (*Voyez* ces deux articles.) Il mourut le 23 avril 1627.

Henri-Frédéric de *Naſſau*, ſon frère, lui ſuccéda; il augmenta la puiſſance de la république; on l'appelloit *le père des ſoldats*, il ménageoit leur ſang, & ne les menoit qu'à des ſuccès certains, ménagés par ſa prudence. Ce fut de lui principalement que Turenne apprit à faire une guerre de combinaiſon, une guerre ſavante. Henri-Frédéric mourut le 14 mars 1647.

Henri-Frédéric & Maurice, avoient un frère aîné Philippe-Guillaume, qui, à la mort de Guillaume I. ſon père, étoit entre les mains des Eſpagnols. Il fut toute ſa vie dans leurs intérêts, & fidèle à la religion catholique. Mort ſans poſtérité le 20 février 1618.

Henri-Frédéric eut pour ſucceſſeur Guillaume II ſon fils, quatrième ſtathouder; dévoué à la France & au cardinal Mazarin, il ne reſpiroit que la guerre contre l'Eſpagne, & ne pardonna jamais à la province de Hollande & à la ville d'Amſterdam l'influence qu'elles avoient eue ſur les états pour les déterminer à la paix de Munſter. Les princes d'Orange, après avoir affranchi leur patrie, avoient toujours aſpiré à l'aſſervir; ils avoient toujours menacé la liberté, qui avoit d'abord été leur ouvrage. Guillaume II, plus ambitieux que ſes prédéceſſeurs, relâchoit inſenſiblement, par ſa haine pour la Hollande, les nœuds qui uniſſoient cette province aux ſix autres: celles-ci étoient jalouſes de l'opulence de la Hollande, & du crédit que cette opulence lui donnoit dans les délibérations publiques. Le ſtatouder enflamma cette jalouſie, & chercha par toute ſorte de moyens, à faire partager ſa haine aux ſix autres provinces. Il ſe fit donner une commiſſion pour viſiter ſucceſſivement toutes les places de la Hollande, & ſolliciter dans chacune le déſaveu de quelques délibérations particulières de la province, oppoſées aux délibérations de la république entière. Cette commiſſion ne fut point reſpectée par la province de Hollande; elle réclama ſes priviléges; le ſtathouder allégua les loix générales de l'union. Les eſprits s'échauffèrent, on négocia cependant; les états de Hollande envoyèrent des députés au ſtathouder, qui, ſaiſiſſant l'occaſion d'exercer à la fois un acte de vengeance & de ſouveraineté, fit arrêter ſix de ces députés, & fit marcher ſecrétement des troupes pour ſurprendre Amſterdam. Les Amſterdamois furent avertis à temps, & dans le premier tranſport de leur colère, ils voulurent percer leurs digues & inonder leurs ennemis. Cette fureur ſe rallentit cependant, & fit place à la voie de la négociation, qui réuſſit. Tout s'appaiſa, tout rentra dans l'ordre; mais de Witt, qui avoit été un des ſix députés arrêtés, de Witt, père des fameux de Witt Jean & Corneille, ſe mit contre la maiſon d'Orange, à la tête du parti républicain. A la mort de Guillaume II, arrivée le 9 novembre 1650, trois mois après l'aventure d'Amſterdam, les deux frères de Witt firent rendre *l'édit perpétuel*, qui ſupprima le ſtathoudérat; mais dans la ſuite le parti d'Orange eut l'avantage, *l'édit perpétuel* fut révoqué, le ſtathoudérat rétabli en 1672, en faveur de Guillaume III. C'eſt ce fameux prince d'Orange, ce fameux roi d'Angleterre, Guillaume, ſouvent vaincu à la guerre jamais défait, & toujours vainqueur dans les négociations Le maréchal d'Eſtrades avoit prédit qu'on verroit revivre en lui Guillaume-le-Taciturne, Maurice & Frédéric-Henri; le duc d'Yorck Jacques II, qui fut malgré lui ſon beau-père & qui, en 1688, fut détrôné par lui, en avoit jugé de même, & l'événement prouva qu'ils l'avoient bien connu.

Le prince d'Orange, élevé au ſtathoudérat, commença par détruire dans la république tout autre pouvoir que le ſien; il ſouleva le peuple contre les de Witt qui furent maſſacrés. Jean de Witt, penſionnaire de Hollande, avoit pris ſoin de l'éducation de Guillaume III, comme Barneveld de celle de Maurice. Sur le prince d'Orange, devenu roi d'Angleterre, (*voyez* l'article GUILLAUME III, hiſtoire d'Angleterre.) Il mourut ſans enfans en 1702, & nomma pour ſon légataire ce jeune prince de *Naſſau*-Dieſt, qui ſe noya en 1711, au paſſage du Moërdick. Ce prince & ſon fils poſthume Guillaume-Charles-Henri Friſon, ne furent ſtathouders que de quelques provinces, & non de la république entière; mais en 1747, le ſtathoudérat général fut rétabli en faveur de ce dernier, & rendu héréditaire dans la maiſon d'Orange: il a paſſé, après ſa mort, au prince Guillaume ſon fils (le 22 octobre 1751.)

Que deviendra la liberté de la Hollande? M. de Voltaire, dans une apoſtrophe à la liberté s'exprime ainſi ſur ce ſujet:

Aux marais du Batave on dit que tu chancelles;
Tu peux te raſſurer: la race des *Naſſaux*
Qui dreſſa ſept autels à tes loix immortelles,
Maintiendra de ſes mains fidèles
Et tes honneurs & tes faiſceaux.

Les bâtards de *Naſſau* n'ont point dégénéré de la valeur des princes légitimes. Maurice, ſecond ſtathouder, qui ne s'eſt point marié, n'en a pas

moins formé une race de héros. L'empereur Léopold leur a permis de porter le titre de comtes de *Nassau*.

Guillaume, vice-Amiral de Hollande & d'Oest-Frise, fils de Maurice, fut tué au siége de Grool en 1627.

Guillaume-Adrien, comte de *Nassau*, fut plénipotentiaire pour la paix de Nimégue.

Henri son fils, capitaine des gardes du prince d'Orange, Guillaume III, depuis roi d'Angleterre, lui sauva la vie à la bataille de Mons, dite de Saint-Denis.

Guillaume-Henri, seigneur de Blickembourg, fut tué d'un coup de canon à Liége en 1702.

Corneille, fils de Henri, fut blessé à la cuisse & à l'épaule au siége de Menin, le 11 août 1706; blessé encore à la bataille de Malplaquet, le 11 septembre 1709; noyé à la déroute du camp près de Dénain, le 24 juillet 17 2.

François, frère de Corneille, fut tué d'un coup de canon au combat d'Almenar en Catalogne, le 27 juillet 1710.

Frédéric fut tué, le 12 octobre 1672, en attaquant Woerden.

Henri, fils de Frédéric, fut tué au siége de Bonne en 1689.

Frédéric ou Guillaume, frère aîné de Henri, fut créé par le roi d'Angleterre, Guillaume III, comte de Rochefort & vicomte de Tumbridge, pair d'Angleterre, le 10 mai 1695.

Guillaume son fils, comte de Rochefort, fut tué, comme François, (*voyez* ci dessus) au combat d'Almenar en Catalogne.

NASSIB, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent au destin qui se trouve, selon eux, dans un livre qui a été écrit au ciel, & qui contient la bonne ou mauvaise fortune de tous les hommes, qu'ils ne peuvent éviter, quoi qu'ils fassent, en quelque manière que ce soit. De cette créance naît en eux la persuasion d'une prédestination absolue qui les porte à affronter les plus grands périls, parce qu'il n'en arrivera, disent-ils, que ce que porte le *nassib*; il faut pourtant observer que cette opinion n'est pas si générale parmi eux, qu'ils n'aient des sectes qui reconnoissent l'existence & le pouvoir du libre arbitre, mais le grand nombre tient pour le destin. Ricaut, de *l'emp. turc.* (*G*)

N A T

NATALIS COMES, (NOEL LE COMTE) (*Hist. litt mod.*) savant vénitien du onzième siècle. Il a traduit Athénée de grec en latin. Il a composé trente livres de l'histoire de son temps, dix de mythologie, un poëme latin de la chasse, imprimé à Venise en 1551. Joseph Scaliger l'appelloit *homo futilissimus*; mais les injures des savans ne signifient rien. On croit que Noël le Comte mourut en 1582.

NATHAN, *qui donne*, (*Hist. sacr.*) prophète qui parut dans Israël du temps de David, qui déclara à ce prince qu'il ne bâtiroit point de temple au Seigneur, & que cet honneur étoit réservé à son fils Salomon. Ce même prophète reçut ordre de Dieu d'aller trouver David après le meurtre d'Urie, pour lui reprocher son crime, & l'adultère qui y avoit donné lieu. *Nathan* lui rappella son crime sous une image empruntée, en racontant à ce prince l'histoire feinte d'un homme riche, qui ayant plusieurs brebis avoit enlevé de force celle d'un homme pauvre qui n'en avoit qu'une. David ayant entendu le récit de *Nathan*, lui répondit: l'homme qui a fait cette action est digne de mort, il rendra la brebis au quadruple. *C'est vous-même, qui êtes cet homme*, repliqua *Nathan*, *vous avez ravi la femme d'Urie Héthéen, vous l'avez prise pour vous, & vous l'avez lui-même fait périr par l'épée d'Ammon.* Le prophète ajouta ensuite les maux que Dieu alloit faire fondre sur la maison de David en punition de son crime: il lui dit qu'il prendroit ses femmes à ses yeux, qu'il les donneroit à un autre qui dormiroit avec elles aux yeux du soleil & de tout Israël: c'est ce qu'exécuta Absalon, fils de David, l'instrument dont Dieu se servit pour punir les péchés du pére. *Nathan* contribua beaucoup à rendre inutile la brigue d'Adonias qui vouloit se faire déclarer roi, & à faire sacrer Salomon. L'écriture ne nous apprend ni le temps ni la manière dont il mourut. On croit qu'il a eu part à l'histoire des deux premiers livres des rois avec Gad & Samuel. On prétend même qu'il avoit écrit l'histoire particulière de David & de Salomon. Il y a eu quelques autres personnes de ce nom, moins considérables.

Ce prophète offre aux ministres du Seigneur un modèle admirable de la manière dont ils doivent dire la vérité aux grands. C'est de la leur présenter avec une sainte liberté, laquelle n'exclut point les sages ménagemens qui, sans l'affoiblir, lui ôtent ce qu'elle auroit de dur pour des oreilles peu accoutumées à l'entendre. *Nathan*, pour ménager la délicatesse du roi, évite de lui représenter directement sa faute: il emprunte une image qui force David de prononcer lui-même son arrêt; mais à peine David s'est-il condamné, que le prophète, reprenant le ton & le langage d'un ministre du Seigneur, lui découvre l'énormité de ses crimes, & lui annonce les châtimens que la justice divine lui prépare. (*A. R.*)

(*Nathan* est aussi le nom d'un rabbin du quinzième siècle, connu par sa *concordance hebraïque*, perfectionnée depuis par Buxtorf. (*Voyez* l'article BUXTORF.) C'est le premier des quatre *Buxtorf*, dont il y est parlé, qui a travaillé sur la concordance hébraïque.)

NATHANAEL, (*Hist. sacr.*) disciple de Jésus-

Christ, de la petite ville de Cana en Galilée, présenté à Jésus-Christ par l'apôtre saint Philippe: tout ce qu'on en sait se trouve dans l'évangile de saint Jean, chap. premier, depuis le verset 45, jusques & compris le verset 49, & chap. 21, verset 2; mais ceux qui veulent toujours en savoir plus que l'écriture sur les objets qu'on ne connoît que par l'écriture, ont prétendu, les uns que *Nathanaël* étoit le même que l'apôtre saint Barthélemi; les autres, qu'il étoit l'époux aux noces de Cana. Il est impossible aux savans de se résoudre à ignorer ce qu'il est inutile qu'ils sachent & ce qu'ils ignoreront toujours.

NATION, s. f. (*Hist. mod.*) mot collectif dont on fait usage pour exprimer une quantité considérable de peuple, qui habite une certaine étendue de pays, renfermée dans des certaines limites, & qui obéit au même gouvernement.

Chaque *nation* a son caractère particulier: c'est une espèce de proverbe que de dire: léger comme un françois, jaloux comme un italien, grave comme un espagnol, fier comme un écossois, ivrogne comme un allemand, paresseux comme un irlandois, fourbe comme un grec, &c.

Le mot de *nation* est aussi en usage dans quelques universités pour distinguer les suppôts ou membres qui les composent, selon les divers pays d'où ils sont originaires.

La faculté de Paris est composée de quatre *nations*; savoir, celle de France, celle de Picardie, celle de Normandie, celle d'Allemagne: chacune de ces *nations*, excepté celle de Normandie, est encore divisée en tribus, & chaque tribu a son doyen, son censeur, son procureur, son questeur & ses appariteurs ou massiers.

La *nation* d'Allemagne comprend toutes les *nations* étrangères, l'angloise, l'italienne, &c.

Les titres qu'elles prennent dans leurs assemblées, actes & affiches, &c. sont pour la *nation* de France, *honoranda Gallorum natio*; pour celle de Picardie, *fidelissima Picardorum natio*; on désigne celle de Normandie par *veneranda Normanorum natio*, & celle d'Allemagne, par *constantissima Germanorum natio*. Chacune a ses statuts particuliers pour régler les élections, les honoraires, les rangs, en un mot, tout ce qui concerne la police de leur corps. Ils sont homologués en parlement, & ont force de loi. (*A. R.*)

NATURALISATION (*Hist. d'Anglet.*) acte du parlement qui donne à un étranger, après un certain séjour en Angleterre, les privilèges & les droits des naturels du pays.

Comme cet acte coûte une somme considérable que plusieurs étrangers ne seroient pas en état de payer, on agite depuis long-temps dans la Grande-Bretagne la question importante, s'il seroit avantageux ou désavantageux à la nation de passer un acte en parlement qui naturalisât généralement tous les étrangers, c'est-à-dire, qui exemptât des formalités & de la dépense d'un bill particulier, & de lettres-patentes de *naturalisation*, tout étranger qui viendroit s'établir dans le pays, & les protestans par préférence.

Les personnes qui sont pour la négative, craignent que cette *naturalisation* générale n'attire d'un côté, en Angleterre, un grand nombre d'étrangers qui, par leur commerce ou leur industrie, ôteroient les moyens de subsister aux propres citoyens; & de l'autre côté, quantité de pauvres familles qui seroient à charge à l'état, au lieu de lui être utiles

Les personnes qui tiennent pour l'affirmative (& ce sont les gens les plus éclairés de la nation) répondent, 1°. que de nouveaux sujets industrieux acquis à l'Angleterre, loin de lui être à charge, augmenteroient ses richesses, en lui apportant de nouvelles connoissances, de manufacture ou de commerce, & en ajoutant leur industrie à celle de la nation; 2°. qu'il est vraisemblable que parmi les étrangers, ceux-là principalement viendroient profiter du bienfait de la loi, qui auroient déjà dans leur fortune ou dans leur industrie des moyens de subsister; 3°. que quand même dix ou vingt mille autres étrangers pauvres, qu'on *naturaliseroit*, ne retireroient de leur travail que la dépense de leur consommation sans aucun profit, l'état en seroit toujours plus fort de douze ou vingt mille hommes; 4°. que le produit des taxes sur la consommation en augmenteroit, en diminution des autres charges de l'état, qui n'augmenteroient aucunement par ces nouveaux habitans; 5°. que l'Angleterre peut aisément nourrir une moitié en sus de sa population actuelle, si l'on en juge par ses exportations de blé, & l'étendue de ses terres incultes; que ce royaume est un des plus propres de l'Europe à une grande population par sa fertilité, & par la facilité des communications entre ses différentes provinces, au moyen des trajets de terre ou de mer assez courts qui les produisent; 6°. que les avantages immenses de la population justifient la nécessité d'inviter les étrangers à venir l'augmenter.

Enfin, on cite aux Anglois jaloux, ou trop réservés sur la *naturalisation* des étrangers, ce beau passage de Tacite, *liv. XII*, *de ses annales*: « Nous repentons-nous d'avoir été chercher les » familles des Balbes en Espagne, & d'autres non » moins illustres dans la gaule narbonnoise? leur » postérité fleurit encore parmi nous, & ne nous » cède en rien dans leur amour pour la patrie. » Qu'est-ce qui a causé la ruine de Sparte & » d'Athènes, qui étoient si florissantes, que d'avoir » fermé l'entrée de leur république aux peuples » qu'ils avoient vaincus? Romulus, notre fondateur, fut bien plus sage, de faire de ses ennemis autant de citoyens dans un même jour. » Le chancelier Bacon ajoûteroit: « On ne doit pas

» tant exiger de nous, mais on peut nous dire : » naturalisez vos amis, puisque les avantages en » sont palpables. » (*D. J.*)

NAV

NAVAGERO, (André) (*Hist. litt. mod.*) (NAUGERIUS) noble Vénitien, envoyé successivement en ambassade par sa république auprès de l'empereur Charles-Quint & auprès de François I ; mais il ne parvint point auprès de ce dernier, étant mort en chemin en 1529. Il fut chargé d'écrire l'histoire de sa patrie depuis l'an 1486, & il l'écrivit en effet, mais il la brûla dans sa dernière maladie, en étant sans doute mécontent, ce qui doit arriver assez naturellement à un bon esprit qui a écrit l'histoire de Venise à Venise, c'est-à-dire, sous les yeux de l'inquisition politique, toujours alarmée de toute vérité. *Navagero* aimoit par-dessus tout la retraite & l'étude. Ses œuvres ont été recueillies à Padoue en 1718, sous ce titre : *Andreæ Navagerii, patrici Veneti, oratoris & poœte clarissimi, opera omnia*. On y trouve des poésies, des harangues, des lettres ; il paroît que dans ses poésies il s'étoit principalement proposé pour modèle la douceur & la délicatesse de Catulle, & comme Martial lui paroissoit dégénérer du bon goût & de la simplicité de Catulle, il l'immoloit à son modèle chéri ; il avoit pris la coutume de jeter au feu tous les ans, à un certain jour, qu'il regardoit comme consacré aux muses, un certain nombre d'exemplaires de Martial. C'est dans ce sens que feu M. Diderot, qui, si ses amis & ses justes admirateurs permettent de le dire, feint quelquefois de l'enthousiasme, lorsqu'il n'en a pas, a dit dans l'éloge de Lafontaine, placé à la tête d'une jolie édition de ses contes :

« Une fois chaque année j'irai visiter sa tombe.
» Ce jour-là je déchirerai une fable de Lamotte,
» un comte de Vergier, ou quelques-unes des meil-
» leures pages de Grécourt. »

Eh ! pourquoi déchirer ? eh ! pourquoi brûler ? pourquoi ces holocaustes pédantesques, réels ou métaphoriques ? mérite-t-on le feu parce qu'on est resté inférieur à celui qui a le mieux fait dans le même genre ? C'est peut-être à cette sorte de froid & systématique enthousiasme qu'il faut imputer en partie la perte de tant de bons ouvrages de l'antiquité, qui pouvoient être encore d'un grand prix, quoiqu'inférieurs, à quelques égards, aux chefs-d'œuvre qui nous sont restés. Dira-t-on, par exemple, que nous ne perdrions rien si tous les exemplaires de Martial avoient été immolés à Catulle ? N'immolons rien & jouissons de tout.

NAVAILLES, (Montault-Benac de) (*Hist. de Fr.*) maison considérable du Bigorre. Jean de Montault, seigneur de Benac, servit utilement les rois Jean & Charles V contre les Anglois.

Jean-Paul, baron de Benac, fut tué à la bataille de saint Denis.

De quatre fils de Bernard, baron de Montault & de Benac, un fut tué au siége de Saint-Jean-d'Angéli en 1612. Les autres moururent de maladie, suite des fatigues de la guerre, Blaise au siége de la Rochelle, un seigneur de la Roque-*Navailles*, dans l'île de Rhé, où il commandoit la cavalerie ; un quatrième au siége de Lamothe en 1634.

Philippe de Montault-Benac, leur frère aîné, sénéchal de Bigorre, mort en 1654, fut créé duc de *Navailles* & pair de France.

Mais le personnage le plus célèbre de cette maison est le maréchal duc de *Navailles*, Philippe de Montault-Benac, fils du précédent ; il étoit né protestant. A l'âge de quatorze ans, en 1635, il avoit été reçu page chez le cardinal de Richelieu, qui prit le soin de le convertir, lui & toute sa famille : *Navailles* lui fut toujours fidèlement attaché, ainsi qu'à son successeur le cardinal Mazarin. Il entra au service en 1638, commanda l'armée d'Italie, en 1658, sous le duc de Modène, & prit Mortare dans le Milanès, le 25 août. L'année suivante il commanda cette même armée en chef. En 1662 il fut, ainsi que sa femme, la victime de cette fameuse intrigue de Madame, de la comtesse de Soissons, du comte de Guiche & du marquis de Vardes, où il s'agissoit d'instruire la reine, Marie-Thérèse, de l'attachement de Louis XIV pour mademoiselle de la Vallière ; Vardes eut la perfide adresse de tourner les soupçons contre la duchesse de *Navailles*, dame d'honneur de la reine, mais qui étoit absolument innocente du complot : la calomnie prévalut, elle fut obligée de vendre sa charge à madame de Montausier ; le duc de *Navailles* fut forcé aussi de vendre sa charge de capitaine-lieutenant des chevaux-légers au duc de Chaulnes, & son gouvernement du Havre au duc de Saint-Aignan. Les *Navailles* étoient, dit M. le président Hénault, les plus honnêtes gens de la cour.

En 1669 le duc de *Navailles* commanda le secours que le roi envoyoit en Candie aux Vénitiens. Il essuya encore une disgrace en cette occasion : les Vénitiens se plaignirent de sa conduite, &, sur leurs plaintes, il fut relégué pendant trois ans dans une de ses terres. Il prétend, dans ses mémoires, qu'il se justifia pleinement. Il eut divers commandemens, en 1673 & 1674. Dans cette dernière année il commença la conquête de la Franche-Comté par la prise de Grai, & cette même année il commandoit l'aile gauche au combat de Senef. En 1675 il fut un des huit maréchaux de France créés après la mort du vicomte de Turenne. En 1676 il alla commander en Roussillon. Le 4 juillet 1677, il battit le comte de Monterey dans le Lampourdan. Le 28 mai 1678, il prit Puycerda en Catalogne. En 1683, il fut fait gouverneur de M. le duc de Chartres, qui fut depuis régent du royaume. Il mourut le 5 février 1684. Les injustices qu'il avoit éprouvées autrefois avoient été réparées en grande

partie; il avoit eu, outre le bâton de maréchal, qu'il avoit bien mérité par ses services, le gouvernement de la Rochelle & du pays d'Aunis. Quand au cordon-bleu, il l'avoit dès 1661, avant sa disgrace.

NAVARRE (*un des quatre vieux corps*) s'est signalé dans toutes les occasions. Henri IV lui donna le premier rang au siége de Paris en 1589; au siége de Chartres en 1591, le sort décida en faveur de Picardie, mais le roi voulut que *Navarre* eût rang ensuite. Sous Louis XIII, dans le temps des guerres civiles, en 1615, le maréchal de Bois-Dauphin, qui commandoit les troupes royales contre les rebelles, se servoit dans toutes les actions du régiment de *Navarre*, préférablement à celui de Picardie.

D'Aubigné, dans son *histoire*, remarque une chose singulière du régiment de *Navarre;* c'est qu'au siége d'Amiens par Henri IV, Porto-Carrero, qui en étoit gouverneur, ne faisoit jamais de sortie, lorsque ce régiment étoit de jour à la tranchée, tant il étoit redouté. A la bataille de Fleurus, à la journée de Saint-Denis & à celle de Spierbac, ce même régiment se distingua par une valeur extraordinaire. Son drapeau a le fond feuille-morte, la croix blanche au milieu, & au centre de la croix les armes de *Navarre. Milice françoise* de Daniel, *abr. en deux vol. 1773.* (*C.*)

NAVARRE, (PIERRE) (*Hist. mod.*) Pierre *Navarre* ou de *Navarre* étoit un espagnol ou basque, soldat de fortune, le premier ingénieur de l'Europe, & un des premiers capitaines; son mérite l'avoit élevé au commandement en Espagne. A la bataille de Ravenne, en 1512, où il commandoit l'infanterie espagnole, il avoit long-temps disputé la victoire à Gaston de Foix, général de l'armée françoise; il en coûta la vie à Gaston & la liberté à *Navarre.* Le duc de Longueville ayant été pris, en 1513, à la bataille de Guinegaste par les Impériaux, alliés des Espagnols, Louis XII lui donna *Navarre*, afin que la rançon qu'il en tireroit, l'aidât à payer la sienne; mais Cardonne, vice-roi de Naples, lâche guerrier, qui avoit fui des premiers à la bataille de Ravenne, osa imputer sa défaite à *Navarre*, objet de sa basse envie; le roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, par une économie déplacée, saisit ce prétexte de refuser la rançon de *Navarre*, qu'il savoit n'être pas en état de la payer. Louis XII & François I lui firent les offres les plus pressantes pour l'attirer à leur service; il en fit part à Ferdinand, son maître, qui ne daigna y faire aucune attention; enfin *Navarre* prit le parti de s'attacher à la France, en protestant contre son ingrate patrie, qui, pour prix de ses services, le condamnoit à une captivité éternelle. Lorsqu'en 1515, François I, à peine parvenu au trône, se disposoit à porter la guerre dans le Milanès, Pierre de *Navarre* parut se plaire à se venger du roi d'Espagne & à le braver, en levant pour François I, sur les frontières des deux royaumes, dix mille Gascons ou Basques ses compatriotes. C'est Pierre de *Navarre* qui inventa, ou du moins qui exerça le premier en Europe, avec un succès marqué, l'art des mines par la poudre, si redoutable dans les siéges; on ne connoissoit avant lui que les mines par excavation; c'est-à-dire, qu'on creusoit un terrein, qui restoit soutenu par des étançons, auxquels on mettoit le feu au moment où on vouloit faire jouer la mine; l'explosion de la poudre produisoit des effets bien plus subits & bien plus aisés à préparer. Au siége de Milan, dans cette même année 1515, Pierre de *Navarre* ne se proposoit pas moins que de faire sauter en l'air le château de Milan, par le moyen de ses mines; il pensa lui-même être la victime de son art terrible: une casemate du boulevard qu'il fit sauter, & dont il se trouvoit trop près, l'ensevelit sous ses ruines; on ne l'en tira qu'avec peine, presque écrasé, couvert de blessures; les travaux, que lui seul savoit diriger, en souffrirent quelque temps. Dès qu'il fut en état de les continuer, les assiégés s'alarmèrent, la casemate renversée les menaçoit d'un péril plus grand. L'art des mines effrayoit d'autant plus, qu'il étoit plus nouveau, & que les secrets en étoient moins connus, le château de Milan pouvoit sauter en l'air avec le duc & tous les assiégés. Le duc, après vingt jours de siége, remit aux François les châteaux de Milan & de Crémone, les deux seules places qui lui restoient dans le Milanès; & ce fut principalement l'effet de la terreur qu'inspiroit Pierre de *Navarre.*

En 1522, lorsque Lautrec eut perdu le Milanès, Gênes, qui appartenoit alors à la France, se partageoit entr'elle & les Impériaux, les Adornes étoient pour Charles-Quint, les Frégoses pour François I; le parti des Adornes se fortifioit de jour en jour par les succès des Impériaux & des Espagnols en Italie. Octavien Frégose, qui commandoit dans Gênes pour François I, étoit malade & découragé; il réclamoit en vain les secours des François accablés. Pierre de *Navarre* eut ordre d'embarquer pour Gênes tout ce qu'il pourroit rassembler de soldats; il ne put se procurer que deux galères montées de cent hommes chacune, avec lesquelles il entra dans le port de Gênes au moment où les promesses & les menaces du marquis de Pescaire, général des Espagnols, commençoient d'ébranler les habitans. *Navarre* empêcha qu'il ne fût introduit alors dans la place, mais il ne put empêcher qu'on ne capitulât. On étoit convenu d'une suspension d'armes pendant les conférences: les Gênois, endormis sur la foi de cette trêve, négligeoient la garde de leur ville; quelques soldats espagnols, en se promenant, sans dessein, autour de la place, apperçurent à la muraille une brêche qu'on avoit oublié de relever, ils s'en emparèrent; toute l'infanterie espagnole les suit, on entre dans la ville,

Adorne eſt proclamé doge; Frégoſe, malade, eſt pris dans ſon lit; l'évêque de Salerne ſon frère & quelques chefs du parti Frégoſe, s'enfuient ſur une barque à Marſeille. *Navarre* raſſemble à la hâte tout ce qu'il peut trouver de ſoldats, il gagne la place d'armes, range en bataille ſa petite troupe, fait la plus belle & la plus inutile réſiſtance, on l'enveloppe, il eſt pris.

En 1528, il étoit au ſiège de Naples dans l'armée du maréchal de Lautrec. Ce général étant mort, moitié de la peſte, moitié de chagrin des déſaſtres de l'armée françoiſe, & du mauvais ſuccès du ſiége, le marquis de Saluces, qui lui ſuccéda dans le commandement de l'armée, fut obligé d'ordonner la retraite, elle ſe fit pendant la nuit, & d'abord en aſſez bon ordre; mais enſuite les ennemis en ayant été avertis, vinrent la troubler, ils défirent l'arrière-garde, &, pénétrant juſqu'au corps de bataille que commandoit Pierre de *Navarre*, ils firent celui-ci priſonnier; on le conduiſit à Naples où il mourut peu de temps après. On a écrit qu'il fut étouffé entre deux matelats par ordre de l'empereur, en punition de ce qu'il s'étoit attaché au ſervice de la France. Cependant lorſque le même Pierre de *Navarre* avoit été pris à Gênes par les mêmes Impériaux en 1522, il avoit été traité comme un priſonnier ordinaire; il avoit été délivré moyennant une rançon, & l'on n'avoit point exigé qu'il quitât le ſervice de France. Quelle fureur ſoudaine auroit donc pu engager l'empereur à faire aſſaſſiner lâchement un vieillard qui n'étoit plus à craindre, & qui ne l'avoit point offenſé perſonnellement? Car c'etoit comme nous l'avons dit, ſous Ferdinand-le-Catholique, que Pierre de *Navarre* avoit quitté le ſervice d'Eſpagne pour celui de France, parce qu'après la bataille de Ravenne, où il avoit été pris par les François, la cour d'Eſpagne avoit refuſé de payer ſa rançon. D'ailleurs ces défections étoient trop communes alors pour être punies, & ſi l'on eût voulut les réprimer par la terreur, Pierre de *Navarre* eût été livré publiquement au ſupplice, & non pas étouffé avec un ſecret qui autoriſe à douter de ce fait étrange.

Ce fut un excellent capitaine que la France perdit; ſa longue expérience, cet art des mines, dont il fit un uſage ſi nouveau & ſi brillant, tant de ſiéges qu'il conduiſit, tant de malheurs qu'il éprouva, ſur-tout celui d'être pris juſqu'à trois fois, l'ont diſtingué parmi les capitaines de ſon temps. Conſalve-Ferdinand de Cordoue, petit-fils du grand Conſalve, moins célèbre, mais plus vertueux que ſon aïeul, généreux ami des héros malheureux, quoiqu'ennemis de ſon pays, rendit à la mémoire de Pierre de *Navarre*, les mêmes honneurs qu'il avoit rendus à celle de Lautrec: nouvelle raiſon de douter que Pierre de *Navarre* ſoit mort victime de l'injuſte vengeance de l'empereur; il fit enterrer Pierre de *Navarre*, ainſi que Lautrec dans l'égliſe de Sainte-Marie la neuve, & lui érigea un tombeau avec une inſcription, où il dit que la prérogative de la vertu eſt de ſe faire admirer même dans un ennemi. Voici cette Inſcription: *Oſſibus & memoriæ Petri Navarri cantabri, ſolerti in expugnandis urbibus arte clariſſimi, Conſalvus Ferdinandus, Ludovici filius, magni Conſalvi Sueſſicæ principis nepos, ducem Gallorum partes ſecutum pro ſepulchri munere honeſtavit. HOC IN SE HABET VIRTUS UT VEL IN HOSTE SIT ADMIRABILIS.* Paul Jove & Philippe Tomaſſini ont écrit la vie de Pierre de *Navarre*.

NAVARRETTE, (FERDINAND) (*Hiſt. litt. mod.*) dominicain eſpagnol, miſſionnaire à la Chine, &, comme de raiſon, ennemi des Jéſuites; Charles II. roi d'Eſpagne, le fit archevêque de Saint-Domingue. On a de lui un *traité hiſtorique, politique & moral de la monarchie de la Chine*, dont le premier volume *in folio* parut à Madrid en 1676, & le ſecond fut ſupprimé par l'inquiſition, qui ne permet pas plus à ſes miniſtres qu'aux autres d'oſer penſer. Mort en 1689.

NAU

NAUCLERUS, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) NAUCLERUS NAUCLERC, c'eſt-à-dire, en grec, NAUTONNIER, & c'eſt ce que ſignifioit en allemand, le véritable nom de ce ſavant, qui étoit *Vergeau*. On a de lui une chronique latine depuis Adam juſqu'en l'an 1500, continuée par Baſelius juſqu'en 1514, & par Surius juſqu'en 1564. *Nauclerc* étoit d'une famille noble de Souabe, profeſſeur en droit dans l'univerſité de Tubinge, & prévôt de l'égliſe de cette ville; il vivoit encore en 1501.

NAUCRATE, (*Hiſt. anc.*) poëte grec, un de ceux qui furent employés par Artémiſe à faire l'éloge de Mauſole; il vivoit trois ſiècles & demi avant Jéſus-Chriſt.

NAUDÉ, (GABRIEL) (*Hiſt. litt. mod.*) né à Paris en 1600, bibliothécaire, d'abord du cardinal Bagni, enſuite du cardinal Barberin, enfin du cardinal Mazarin, & médecin de Louis XIII. Il eut un procès criminel à ſoutenir au ſujet de l'imitation de Jéſus-Chriſt, qui ne recommande & n'inſpire que la paix. Les bénédictins attribuoient ce livre à Jean Gerſen, abbé de Verceil, religieux de leur ordre, les génovéfains à Thomas à Kempis leur confrère. Les bénédictins ſe fondoient ſur l'autorité de quatre manuſcrits qui étoient à Rome. *Naudé* étant alors dans cette ville, le cardinal de Richelieu le chargea d'examiner ces manuſcrits. *Naudé* crut s'appercevoir que le nom de Gerſen, placé à la tête de quelques-uns de ces manuſcrits, étoit d'une écriture plus récente que les manuſcrits, il envoya ſes obſervations aux ſavans meſſieurs du Puy; ceux-ci les communiquèrent au père Fronteau, génovéfain, qui ſe hâta de donner une édition de l'imitation, avec le nom de Thomas

à Kempis, & les observations de *Naudé*. Les bénédictins mécontens accusèrent *Naudé* d'avoir falsifié les manuscrits, & de les avoir vendus aux chanoines réguliers, pour un prieuré simple de leur ordre. Sur cela grand procès criminel, grandes écritures de part & d'autre, jugement enfin qui supprime une partie de ces écritures, c'est-à-dire, qui invite à les rechercher, & qui défend de plus d'imprimer l'imitation sous le nom de Gersen, attendu qu'elle est d'à Kempis; ce qui rendit pour un temps le public plus favorable à la cause de Gersen, & des bénédictins: il étoit important que *Naudé*, auteur vivant, restât ou chargé ou absous de la falsification dont on l'accusoit: mais qu'importoit que le meilleur livre du monde fût d'un génovéfain ou d'un bénédictin? Il paroît que sur ce point, on devoit mettre les parties hors de cour, abandonner cette question à la critique littéraire, & ne la point décider par l'autorité judiciaire, de peur qu'un jour la critique ne vînt à détruire l'autorité? En effet, depuis ce temps, on a encore beaucoup disputé sur cette inutile question. (*Voyez* l'article KEMPIS (THOMAS A). La reine Christine, invita *Naudé* à venir à sa cour; il y alla, mais il ne s'y fixa point, & il ne fut pas le seul savant qui ne put ou ne voulut pas s'y fixer, après l'avoir connue. En revenant de Suède, il mourut à Abbeville en 1653. Ses ouvrages les plus connus sont son *apologie pour les grands personnages faussement accusés de magie*; ses *considérations politiques sur les coups d'état*; le *jugement de tout ce qui a été imprimé contre le cardinal Mazarin*, ouvrage connu aussi sous le titre du *mascurat de Naudé*; la *Marfore, ou discours contre les libelles*; *addition à la vie de Louis XI*; *de antiquitate scholæ medicæ parisiensis*; *instruction à la France*; *sur la vérité de l'histoire des frères de la Rose-Croix*; des poëmes, des épîtres, &c.

On a d'un Philippe *Naudé*, protestant, né à Metz en 1654, mort à Berlin en 1729, & de son fils, diverses pièces dans les *miscellanea berolinensia*. On a aussi du père une géométrie.

NAY

NAYBES, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que dans les îles Maldives on nomme des prêtres, sur qui le roi se repose de tous les soins de la royauté. Ainsi les *naybes* réunissent la puissance spirituelle & temporelle, & jugent souverainement de toutes les affaires, chacun dans son gouvernement. Ils ont sous eux des magistrats nommés *catibes*, qui rendent la justice en leur nom, & qui sont aussi tirés de l'ordre sacerdotal. Le chef des *naybes* se nomme *Pandiare*. Il est le souverain pontife & le premier magistrat de la nation: ceux qui composent son conseil se nomment *mocouris*; il est obligé de les consulter dans les affaires importantes. (*A. R.*)

NAYS, (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on nomme dans le royaume de Siam, les chefs ou officiers qui commandent aux troupes. Il y en a sept espèces, distinguées par différentes dénominations, suivant le nombre des soldats qui sont sous leurs ordres. Le souverain ne leur donne point de solde, vu que tous les sujets sont ou soldats ou esclaves; il se contente de leur fournir des armes, des esclaves, des maisons, & quelquefois des terres, qui retournent au roi après la mort du *nays* à qui il les avoit données. Ces dignités ne sont point héréditaires, & les enfans d'un homme en place se trouvent souvent réduits aux fonctions les plus viles pour gagner leur subsistance. Les *nays* s'enrichissent par les extorsions qu'ils font souffrir au peuple, que le despote livre à leur avidité, sans que les opprimés aient de ressource contre leurs oppresseurs. (*A. R.*)

NAZ

NAZER, (*Hist. mod.*) c'est le nom d'un des grands officiers de la cour du roi de Perse, dont la dignité répond à celle du grand-maître de sa maison. (*A. R.*)

NÉA

NÉARQUE, (NÉARCHUS) (*Hist. anc.*) amiral d'Alexandre-le-Grand; ce prince l'envoya reconnoître la mer des Indes, depuis l'embouchure de l'Indus, jusqu'au fond du golphe persique. Tandis qu'il se rendoit par terre à Babylone, *Néarque*, parti fort tard, parce que les vents étoient contraires, & côtoyant toujours les bords, parvint au golphe de Perse, & arriva à l'île d'Harmusia aujourd'hui Ormus. Il y apprit qu'Alexandre n'en étoit qu'à cinq journées; il mit sa flotte en sûreté, & alla rendre compte à ce prince des découvertes déjà faites; le roi, qui n'avoit point de nouvelles de sa flotte, & qui en étoit fort inquiet, la crut perdue, lorsqu'il vit venir vers lui *Néarque*, accompagné seulement de quatre personnes; l'air fatigué & négligé que leur donnoit le voyage, confirmoit encore cette idée. Je vois bien, leur dit-il, que les vents ont dissipé ou détruit ma flotte, & je ne m'en félicite pas moins de vous voir échappés au naufrage. Votre flotte, dit *Néarque*, n'est ni dissippée ni détruite, & nous n'avons point fait naufrage, il acheva de le désabuser & de le remplir de joie, par le récit de son voyage. Alexandre, que ces découvertes flattoient plus encore, disoit-il, que la conquête de toute l'Asie, renvoya *Néarque* remonter l'Euphrate jusqu'à Babylone. Arrien a donné un journal de cette navigation sur les mémoires même de *Néarque*.

NÉB

NÉBRISSENSIS, (ANTOINE) (*Hist. litt. mod.*)

se faisoit appeller *Œlius Antonius Nebrissensis*, parce qu'il étoit de Lébrixa, bourg de l'Andalousie, qu'on appelloit en latin *Nebrissa.* On le regarde comme le restaurateur des lettres en Espagne. Il enseigna long-temps les langues, les belles lettres & diverses sciences, dans l'université de Salamanque, & dans celle d'Alcala. Le cardinal Ximénès le fit travailler à sa polyglotte, & le fit nommer historiographe du roi. *Nebrissensis* publia en 1509, deux décades de l'histoire de Ferdinand & d'Isabelle. On a de lui divers lexicons, dictionnaires & instructions de tout genre, sur l'hébreu, le grec & le latin; des commentaires sur Virgile, Perse, Juvénal, Pline, &c.; une rhétorique tirée d'Aristote, de Cicéron & de Quintilien; des traités des poids, des mesures, des nombres, &c. des anciens; une cosmographie, diverses pièces en vers. C'étoit un homme d'un grand savoir; sa femme, Elisabeth de Solis, étoit savante aussi, & ils eurent six fils tous savans.

Nebrissensis mourut à Alcala de Hénarès le 11 juillet 1522. Il étoit né en 1444.

N É C

NÉCHAO. (*Hist. d'Egyp.*) Il y a deux rois d'Egypte de ce nom; le premier commença son règne, 691 ans avant la venue de J. C. & fut tué huit ans après, par Sabacon roi d'Ethiopie: il eut pour successeur, Psammétique son fils, qui fut père de *Néchao* second: celui-ci, dont le règne commence à l'an 616 avant J. C., voulut joindre par un canal le Nil avec la mer Rouge, & abandonna son entreprise sur ce qu'on lui représenta que c'étoit ouvrir aux étrangers une entrée de plus dans son pays, raison digne en effet du temps & du pays. On dit que d'habiles navigateurs de Phénicie, que ce prince prit à son service, partis de la mer Rouge, avec ordre & dans l'intention de reconnoître les côtes d'Afrique, en firent le tour, & rentrèrent en Egypte par le détroit de Gibraltar, & par la Méditerranée, la troisième année de leur navigation, & sans le secours de la boussole, ayant doublé le cap de Bonne-Espérance, vingt & un siècles avant que le portugais Vasquès de Gama retrouvât, pour aller aux Indes, (en 1497) cette même route du cap de Bonne-Espérance, par laquelle ces phéniciens étoient venus des Indes dans la mer Méditérannée. Le reste de l'histoire de *Néchao* rentre dans l'histoire sacrée, & se trouve dans la bible, au quatrième livre des Rois, chapitre 23, & au second livre des Paralipomènes, chapitres 35 & 36.

NÉCROLOGE, s. m. (*Hist. mod.*) livre mortuaire dans lequel on écrit les noms des morts. Ce *mot* est formé du grec νεκρος *mort*, & de λογος *discours.* Les premiers chrétiens avoient dans chaque église leur *nécrologe*, où ils marquoient soigneusement le jour de la mort de leurs évêques. Les moines en ont eu & en ont encore dans leurs monastères. On a donné aussi le nom de *nécrologe* aux catalogues des saints, où le jour de leur mort & de leur mémoire est marqué, &, à parler exactement, ce nom leur convient mieux que celui de *martyrologe* qu'on donne communément à ces sortes de recueils, puisque tous ceux dont il y est fait mention ne sont pas morts martyrs. Il paroît cependant que la dénomination de *martyrologe* a prévalu, parce que dans les premiers temps les Chrétiens n'inscrivoient sur ces registres que les noms de ceux qui étoient morts pour la foi, & que, dans la collection qui en a été faite depuis, on y a ajouté ceux des autres personnages qui s'étoient distingués par la sainteté de leur vie. (*G.*)

NECTAIRE, (*Hist. Eccl.*) successeur de saint Grégoire de Nazianze, dans le siège de Constantinople, où il fut élevé en 381, n'étant encore que cathéchumène: ce fut sous son patriarchat que la dignité de pénitencier fut supprimée dans l'église de Constantinople. *Nectaire* mourut en 397.

N É E

NÉE DE LA ROCHELLE, (JEAN-BAPTISTE) (*Hist. litt. mod.*) subdélégué de l'intendant d'Orléans à Clamecy, auteur des romans du *maréchal de Boucicaut & de la duchesse de Capoue*, & d'un *commentaire sur la coutume d'Auxerre.* Mort en 1772.

NÉEL, (LOUIS-BALTHASAR,) (*Hist. litt mod.*) auteur du *voyage de Paris à Saint-Cloud, par mer & par terre;* d'une histoire du maréchal de Saxe; d'une histoire de Louis, duc d'Orléans, fils du régent, &c. *Néel* mourut en 1754.

NEERCASSEL (JEAN DE) (*Hist. Eccl.*) né à Gorkum, dans les pays-bas hollandois, fut oratorien à Paris, puis archevêque d'Utrecht sous le titre d'évêque de Castorée. C'est cet évêque jansénisté que M. de Tillemont (LE NAIN, *voyez* son article) alla voir en Hollande, comme M. Arnauld en Flandre: son *amor pœnitens* fit du bruit; le pape Alexandre VIII le condamna & en défendit la lecture. Les jansénistes disent que le pape innocent XI, à qui ce livre avoit été déféré n'avoit jamais voulu le condamner, & qu'il avoit dit: *il libro è buono, è l'autore è un santo;* mais aussi le pape Innocent XI est-il regardé comme ayant incliné vers le jansénisme. *Néercassel* mourut en 1686, à soixante ans.

N E G

NEGORES, (*Hist. mod.*) c'est le nom que l'on donne au Japon à un ordre de bonzes ou de moines militaires, institués comme les chevaliers de Malte, pour défendre la religion. Le P. Charlevoix nous apprend qu'il n'est point de soldats plus aguerris & mieux disciplinés que les *negores.* Ils font vœu de continence, & l'entrée de leur couvent est interdite aux femmes. (*A. R.*)

NEGUS; (*Hist. d'Etiop.*) c'est le nom que les Ethiopiens & les Abyssins donnent à leur souverain : ce mot signifie *roi* dans la langue de ces peuples. Ce prince prend lui-même le titre de *negusa nagast zaitiopia*, c'est-à-dire, *roi des rois d'Ethiopie.* Les Abyssins croient que les rois qui les gouvernent, descendent de la reine de Saba, qui, étant allée à Jérusalem pour admirer la sagesse de Salomon, eut, dit-on, de ce prince un fils appellé *Menilehech*, de qui sont venus les *negus*, ou rois d'Ethiopie, qui occupent aujourd'hui le trône. Ce prince fut, dit-on, élevé à la cour du roi Salomon son père, d'où il amena plusieurs docteurs juifs, qui apportèrent la loi de Moïse dans ses états : les rois d'Ethiopie ont depuis embrassé le christianisme. Les anciens rois d'Ethiopie fournissent un exemple frappant de l'abus du pouvoir sacerdotal; Diodore de Sicile nous apprend que les prêtres de Méroé, les plus révérés de toute l'Ethiopie, ordonnoient quelquefois à leurs rois de se tuer eux-mêmes, & que ces princes dociles ne manquoient point de se conformer à cet ordre qui leur étoit signifié de la part des dieux. Le même auteur dit que ce pouvoir exorbitant des prêtres dura jusqu'au règne d'Ergamènes, qui, étant un prince guerrier, marcha à la tête d'une armée, pour réduire les pontifes impérieux qui avoient fait la loi à ses prédécesseurs. (*A. R.*)

N E H

NEHEMIE, (*Hist. sac.*) juif pieux & savant, échanson d'Artaxercès Longuemain. Le second livre d'Esdras porte le nom de *Néhémie*, & contient l'histoire de ce qu'il fit pour la reconstruction de Jérusalem, pour le rétablissement des sacrifices, pour l'observation du sabbat, la lecture & l'accomplissement des écritures, & la correction des abus & des désordres; le début de ce second livre d'Esdras, les nouvelles que *Néhémie* reçoit du malheureux état de Jérusalem, la profonde douleur dont il est pénétré, la prière qu'il adresse à Dieu, la grace qu'il demande à Artaxercès, qui s'apperçoit de sa douleur, forment un tableau plein d'un intérêt touchant.

N E I

NEIPERG, (*Hist. litt. mod.*) un des généraux de l'empereur Charles VI, qui le fit arrêter pour avoir conclu avec les Turcs la paix de 1739, soit d'après un plein pouvoir expédié en bonne forme, comme le prétendoit le comte de *Neiperg*, soit en excédant ses pouvoirs, comme l'objectoit l'empereur, & en accordant trop aux ennemis, entr'autres la restitution de Belgrade. Aussi-tôt après la mort de Charles VI, arrivée le 20 octobre 1740, *Neiperg* fut mis en liberté, ainsi que le comte de Wallis & le comte de Seckendorff, arrêtés aussi pour des torts de généraux, qui n'ont jamais été bien éclaircis. Le comte de *Neiperg* rentra entièrement en faveur, fut honoré de toute la confiance & de toute la bienveillance de la reine de Hongrie, fille de Charles VI. Il eut en 1741 le commandement de l'armée destinée à arrêter les progrès du roi de Prusse en Silésie. Il perdit, le 10 avril, contre le roi de Prusse & le maréchal de Schwerin, la bataille de Molwitz, près de Neiss; mais la victoire fit plus d'honneur au roi de Prusse, que la défaite ne fit de tort au comte de *Neiperg*, qui, malgré cet échec, se soutint toute la campagne en Silésie. C'est au sujet de cette première victoire signalée du roi de Prusse, que M. de Voltaire s'écrioit, le 20 avril 1741, dix jours après la bataille:

Eh bien ! mauvais plaisans, critiques obstinés,
Prétendus beaux esprits, à médire acharnés,
Qui parlant sans penser, fiers avec ignorance,
Mettez légèrement les rois dans la balance;
Qui d'un ton décisif, aussi hardi que faux,
Assurez qu'un savant ne peut être un héros;
Ennemis de la gloire & de la poésie,
Grands critiques des rois, allez en Silésie :
Voyez cent bataillons près de Neiss écrasés.

Il est vrai que cet événement démentoit les détracteurs des lettres, & les ennemis du roi de Prusse; mais pour un philosophe humain, il n'y avoit pas de quoi triompher de ces cent bataillons écrasés. Le même Voltaire dit ailleurs au même roi :

J'aime peu les héros, ils font trop de fracas.......
Je vous aime pourtant, malgré tout ce carnage.......
Vous êtes un héros, mais vous êtes un sage :
Votre raison maudit les exploits inhumains......
Je vous pardonne tout, si vous en gémissez.

Ah ! c'est encore beaucoup trop d'indulgence.

N E K

NEKIR *ou* NEKER, s. m. (*Hist. mod.*) nom de l'un des anges inquisiteurs qui examinent le mort dans le sépulcre, selon la doctrine de l'alcoran.

Quelques-uns l'ont nommé *Gnanekir*, trompés par la particule arabe *gna*, qui signifie *et*, dans ce passage, *Munkir gna Nekir*, c'est-à-dire, *Munkir* & *Nekir*, qui sont les noms de ces deux prétendus anges.

Selon Mahomet, les ames & les corps sont dans le sépulcre jusqu'au jour du jugement, & d'abord après la sépulture, *Munkir* & *Nekir* se présentent aux morts, & leur font ces quatre demandes: » Quel est ton dieu, ton prophète, ta créance, » le lieu de ton adoration ? » Les musulmans ne manquent pas de répondre avec confiance : » « Mon dieu est celui qui t'a créé aussi-bien que » moi; mon prophète est Mahomet; ma créance » est *islam*, c'est-à-dire, *la créance salutaire*; & » le lieu de ma dévotion est *Kaaba*, ou le tem- » ple de la Mecque. » En conséquence ils re-

posent en paix dans leurs tombeaux ; & par une petite fenêtre qu'on y suppose pratiquée, ils voient ce qui se passe dans le ciel. Au contraire, ceux qui ne sont pas morts musulmans, frappés de la stature extraordinaire de l'ange, le prennent pour Dieu, veulent l'adorer, mais il les renfonce à coups de massue dans leur sépulcre, où ils demeurent sans être favorisés des visions accordées aux fidèles croyans. Ricaut, *de l'empire ottoman*. (*A. R.*)

N E M

NEMBROD, *rebelle*, (*Hist. sacrée*) fils de Chus, petit-fils de Cham, commença le premier à usurper la puissance souveraine sur les autres hommes. L'Ecriture dit de lui que c'étoit un puissant chasseur devant le seigneur; (*Gen. X*, *9*) c'est-à dire, qu'il fut le plus hardi, le plus adroit, & le plus infatigable de tous les hommes dans ce dangereux exercice. Il s'exerça d'abord à la chasse des bêtes les plus farouches, avec une troupe de jeunes gens fort hardis, qu'il endurcit au travail, & qu'il accoutuma à manier les armes avec adresse. Cette troupe grossissant peu à peu, & pleine d'estime pour son courage, lui déféra sans doute volontairement l'autorité, dans l'espérance que la crainte de ses armes la mettroit à l'abri de l'injustice & de la violence des autres hommes; mais *Nembrod*, ayant une fois goûté la douceur du gouvernement, ne mit plus de bornes à son ambition; & avec le secours de cette jeunesse qu'il avoit aguerrie, il employa, à asservir les hommes, les armes dont il ne s'étoit servi que pour détruire les bêtes. La tour de Babel, dont il avoit été sans doute un des entrepreneurs, lui servit de citadelle : il environna ce lieu de murailles, & en fit une ville appellée *Babylone*, qui fut le siége de son empire. Dans la suite, à mesure qu'il étendoit ses conquêtes, il bâtit d'autres villes, dont la plus considérable fut Ninive sur le Tigre. Il l'appella ainsi de son fils Ninus, qui succéda à sa puissance & à ses ambitieux desseins, selon le sentiment de ceux qui traduisent ainsi le passage de Moïse: *De terrâ illâ egressus est Assur. Gen. X*, *11*. De ce lieu-là il sortit pour aller en Assyrie, où il bâtit Ninive, &c. D'autres prennent *Assur* pour un nom d'homme, qu'ils distinguent de *Nembrod*, & qu'ils prétendent avoir donné son nom à l'Assyrie. *Gen. 10*, *Par. I*, *Mich. V*.

NÉMÉSIEN. C'est le nom,

1°. D'un saint, confesseur ou martyr sous la persécution de l'empereur Valérien, l'an 257 de J. C. Saint Cyprien a beaucoup loué sa constance & ses vertus, ainsi que celles de ses collègues évêques, confesseurs & martyrs en Afrique.

2°. D'un poète du même siècle, dont il nous reste deux fragmens d'un poëme intitulé : *Ixeutique*, ou la chasse à la glu, dans le recueil des *Poëtæ rei venaticæ*, & dans le recueil intitulé, *Poëtæ latini minores*.

3°. D'un autre poète latin du même siècle, né à Carthage, nommé *Aurelius Olympius Nemesianus*, auteur d'églogues communément imprimées avec celles de Calpurnius ; nous avons des unes & des autres une traduction françoise qui a paru en 1744, dont l'abbé Desfontaines a dit beaucoup de bien, car elle étoit de son ami, M. Mairault, ennemi comme lui de tous les hommes à talent. On a encore des fragmens d'un poëme du même Némésien, intitulé, *Cynegytica*, *sive de venatione*, adressé aux empereurs Carin & Numérien : au lieu de poëmes sur la chasse, il faudroit adresser aux princes les remontrances de l'humanité contre la chasse. Ce *Némésien* vivoit vers l'an 281.

NÉMÉSIUS, (*Hist. eccl.*) philosophe chrétien, évêque d'Emèse dans la Phénicie, vivoit vers la fin du quatrième siècle, ou le commencement du cinquième : on a de lui un livre *de la nature de l'homme*. On lui attribue des découvertes sur la qualité & l'usage de la bile; on dit même qu'il a connu la circulation du sang.

NEMOURS, (*Hist. de Fr.*) ville du Gatinois, située sur le Loing, à 18 lieues de Paris, & possédée en différens temps par différentes maisons. Elle appartenoit d'abord à une ancienne maison de *Nemours* de Guercheville dont étoit Gautier, sieur de *Nemours*, maréchal de France, qui vivoit encore en 1265; Philippe son frère, vendit *Nemours* au roi saint Louis; & Jean, autre frère, vendit aussi en 1274, à Philippe-le-Hardi, les droits qu'il pouvoit avoir sur *Nemours*. Le 19 juin 1404, Charles VI érigea *Nemours* en duché pairie en faveur de Charles III, dit le noble, roi de Navarre, à l'occasion d'un échange de terres qu'il faisoit avec ce prince. Par la mort de Charles-le-Noble, arrivée en 1425, *Nemours* étant retourné à la couronne, Louis XI le céda en 1461, à Jacques d'Armagnac, qui prétendoit y avoir quelques droits Il n'y avoit point encore eu jusques-là d'autres pairs de création que des princes du sang. Avoit-on alors de l'extraction illustre de la maison d'Armagnac (issue de la première race de nos rois) quelque notion particulière qui engageât à lui conférer un honneur encore réservé à la maison de France? ou regardoit-on la maison d'Armagnac comme une puissance étrangère, parce que ses domaines étoient à l'extrémité du royaume & sur la frontière ? mais il n'y avoit pas encore eu d'érection en pairie en faveur même de princes étrangers, autres que des princes du sang; ou enfin n'étoit-ce qu'un effet singulier de la puissance & du crédit de cette maison, & de la politique de Louis XI. C'est ce même duc de *Nemours*, auquel le même Louis XI fit trancher la tête aux halles à Paris, le lundi 4 août 1477. Ce fut une des grandes violences & une des grandes iniquités de ce règne; Louis XI n'avoit pu pardonner au duc de *Nemours* la part que ce duc & le

comte d'Armagnac, son cousin-germain, avoient eu autrefois à la formation de la ligue *du bien public*. Lorsque le sire de Beaujeu vint, par ordre de Louis XI, investir le duc de *Nemours* dans la ville de Carlat, qui passoit pour imprenable & où il y avoit des provisions pour deux ou trois ans, le duc ne voulant pas se défendre contre son roi, se remit entre les mains du sire de Beaujeu, sous la condition expresse de la vie sauve, condition dont Louis de Graville, seigneur de Montaigu, & Boffille de Juge, se rendirent garans personnellement. La duchesse de *Nemours*, fille du comte du Maine, & cousine-germaine de Louis XI, voyant qu'on venoit pour arrêter son mari, en étoit morte d'effroi & de douleur; circonstance bien propre à désarmer la haine, & que le duc de *Nemours* rappella au roi dans une lettre qu'il lui écrivit de sa prison pour lui demander grace. Le duc de *Nemours* conduit d'abord à Pierre-Encise, puis transféré à la Bastille, fut enfermé dans une cage de fer : on forma une commission pour le juger; Graville & Boffille de Juge furent de cette commission; le chancelier Pierre Doriole qui la présidoit, ayant fait au roi quelques représentations en faveur du duc de *Nemours*, devint suspect à Louis XI, qui écrivit à un des commissaires qu'il falloit se défier de ce magistrat, & qui bientôt après le révoqua expressément, ainsi que quelques autres commissaires qui ne lui paroissoient pas assez mal disposés à l'égard du duc de *Nemours*. A la vérité Louis XI envoya dans la suite la connoissance de cette affaire au parlement de Paris, où le duc de *Nemours* avoit toujours demandé d'être jugé, attendu sa qualité de pair; mais ce fut sur cette procédure, commencée par les commissaires, qu'il fut jugé. Le parlement prit les ordres du roi avant de rendre l'arrêt; & le roi, pour s'assurer davantage que ses vues seroient remplies, transféra cette compagnie à Noyon, où il avoit projeté de se rendre en personne, tant il craignoit que l'arrêt ne fût pas assez sévère; n'ayant pas pu venir, il y envoya, pour le représenter, le sire de Beaujeu son gendre, qui avoit promis la vie sauve au duc de *Nemours*, & qui avoit fait garantir cette condition essentielle du traité par Louis de Graville & Boffille de Juge; ce fut le sire de Beaujeu qui recueillit les voix: le roi joignit au parlement les anciens commissaires qui avoient travaillé à l'instruction du procès, & beaucoup d'autres encore qu'il lui plut de commettre de nouveau : il voulut qu'ils eussent tous voix délibérative; il est vrai que Beaujeu, Graville & Boffille sentirent qu'il ne leur convenoit pas d'opiner, après tout ce qui s'étoit passé, mais ils avoient assisté à toute la procédure, & les choses étant disposées selon les vues du roi, on savoit bien que trois voix de moins ne changeroient rien au jugement. Il paroît même que ce fut de concert avec le roi, & pour ne pas révolter le public par une indécence trop forte & d'ailleurs inutile, qu'ils s'abstinrent d'opiner, puisque le roi, loin de leur savoir mauvais gré de cette considération, partagea entre eux, par l'abus le plus condamnable, mais très-commun alors, la confiscation du duc de *Nemours*; lui qui poussa l'animosité dans cette affaire, jusqu'à priver de leurs offices trois conseillers, parce qu'ils avoient opiné favorablement pour le duc de *Nemours*; lui qui répondit très-aigrement aux remontrances que le parlement lui fit à ce sujet; lui qui, ne bornant point son ressentiment à la condamnation & à l'exécution du duc de *Nemours*, voulut, par un raffinement de cruauté, jusques-là sans exemple, que les enfans de cet infortuné fussent placés sous l'échafaud de leur père, pour être arrosés de son sang, quoique leur bas âge, quelque pût être le crime de leur père, les mît à l'abri de tout soupçon de complicité.

Au reste, ce partage même de la confiscation du duc de *Nemours* entre ses principaux juges, surtout entre ceux qui avoient usé d'artifice envers lui & qui l'avoient trompé par de fausses assurances de la vie sauve, pour parvenir à se rendre maîtres de sa personne, est une dernière iniquité, qui achève de rendre bien suspect l'injustice du jugement prononcé contre lui : la confiscation déjà odieuse en elle-même le devient bien davantage, lorsqu'elle est le prix de la condescendance des juges pour les volontés d'un maître absolu, qui laisse éclater si hautement le desir de perdre un malheureux.

Aux états de Tours tenus sous Charles VIII, en 1484, un avocat se présenta pour plaider la cause des enfans du duc de *Nemours*, qui étoient hors d'état, par leur misère & leur mauvaise santé, de paroître dans l'assemblée. L'aîné étoit malade au lit; ses frères, qui ne se portoient guère mieux, étoient occupés à le servir. L'avocat représenta ces infortunés orphelins, arrosés du sang de leur père, pleurant la mort de leur mère, couverts d'opprobres, ayant à peine où reposer leur tête, & ne vivant que d'aumônes, c'est cependant, dit-il, le pur sang de vos maîtres; leur mère étoit la cousine-germaine du roi. Le roi vous a chargés de lui dévoiler toutes les injustices qui déshonorent le gouvernement; ne lui laissez pas ignorer celle dont ils sont les victimes. Ils rentrèrent en grace, ils servirent l'état; le dernier des trois, le duc de *Nemours*, Louis, vice-roi de Naples, pour le roi Louis XII, fut tué le 28 avril 1503, à la bataille de Cérignoles où il commandoit l'armée françoise. En lui s'éteignit la branche de *Nemours*-Armagnac.

Louis XII donna le duché de *Nemours* à son neveu, Gaston de Foix, le héros de la France; *voyez* son article au mot *Foix*.

La duchesse d'Angoulême, Louise de Savoie, engagea François Ier son fils à donner, en 1515, le duché de *Nemours* à Julien de Médicis, frère du pape Léon X; Julien avoit épousé Philiberte de Savoie, sœur de la duchesse d'Angoulême & tante de François Ier; il mourut sans enfans, le 17 mars 1516.

Le même François I[er], mariant en 1528 Philippe de Savoie son oncle, frère de Louise & de Philiberte de Savoie, avec Charlotte d'Orléans-Longueville, lui donna le duché de *Nemours*, qui est resté dans cette branche de la maison de Savoie, jusqu'à son extinction en 1659. Le duché de *Nemours* appartient aujourd'hui à la maison d'Orléans.

N E N

NEN. (*Hist. mod.*) C'est ainsi qu'on nomme dans le royaume de Siam, de jeunes enfans que leurs parens consacrent au service des talapoins ou prêtres, & qui demeurent auprès d'eux dans leur couvent, & vieillissent dans cet état. Ils ont des écoles où ils vont prendre les leçons des moines leurs maîtres; ils reçoivent les aumônes pour eux, parce qu'il ne leur est pas permis de toucher de l'argent. Enfin, les *nens* arrachent les mauvaises herbes du jardin du couvent, ce que les talapoins ne pourroient faire eux-mêmes sans pécher. (*A. R.*)

N E O

NEOMENIE. s. f. (*Chronol.*) C'est le jour de la nouvelle lune. Les *néoménies* sont d'un usage indispensable dans le calcul du calendrier des Juifs, qui leur donnent le nom de *tolad.*

N E P

NEPER, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) gentilhomme écossois, mathématicien habile, inventeur des logarithmes. On a de lui sur ce sujet, *Arithmetica logarithmica* & *logarithmorum descriptio. Neper* vivoit au commencement du dix-septième siècle.

NEPHTALI, (*Hist. sacr.*) sixième fils de Jacob, né de Bala, servante de Rachel, & chef de la tribu de son nom. Il en est parlé dans la Genèse, chapitres 30, 46.

Voici quel fut son partage dans la bénédiction de Jacob mourant: « *Nephtali* sera comme un » cerf qui s'échappe, & la grace sera répandue » sur ses paroles. » *Genèse*, chap. 49, v. 21.

NÉPOMUCENE, (SAINT JEAN) (*Hist. eccl.*) chanoine de Prague, confesseur & martyr, nommé *Népomucène*, parce qu'il étoit de Népomuck en Bohême. L'empereur Venceslas le fit, dit-on, jeter dans la Moldave, l'an 1383, parce qu'il refusoit de lui révéler la confession de l'impératrice Jeanne sa femme. Rome a béatifié saint Jean *Népomucène* en 1721. On a institué sous son nom une confrairie *pour demander le bon usage de la langue.*

NÉPOS, (CORNELIUS) (*Hist. litt. anc.*) historien latin du siècle d'Auguste, ami de Cicéron & d'Atticus; il ne nous reste de lui que ses vies des plus illustres capitaines grecs & romains. Il paroît qu'Æmilius Probus, qui vivoit du temps de Théodose, voulut s'attribuer cet ouvrage qu'il ne fit que publier. Nous en avons des traductions françoises du père Legras de l'oratoire, & de M. l'abbé Vallart.

Un autre *Népos* (FLAVIUS-JULIUS) avoit épousé une nièce de la femme de Léon I, empereur d'Orient, qui le nomma empereur d'Occident, en 474, à la place de *Glycère* (FLAVIUS-GLYCERIUS); mais Oreste, père d'Augustule, obligea *Népos* de quitter Ravenne, dont il avoit fait le siége de son empire, & des émissaires de Glycère l'assassinèrent en 480 dans la Dalmatie, sa patrie, où il s'étoit retiré.

NÉPOTIEN, (FLAVIUS-POPILIUS-NEPOTIANUS) (*Hist. rom.*) neveu de Constantin par Eutropie sa sœur, prétendit à l'empire après la mort de l'empereur Constant son cousin; il se fit couronner à Rome le 3 juin 350; dans le même temps, Magnence (*voyez* cet article) usurpoit la puissance impériale dans les Gaules. Anicet, préfet du prétoire de Magnence, fit périr Népotien, sa mère & ses principaux partisans.

NÉPOTISME. s. m. (*Hist. mod.*) C'est ainsi que les Italiens appellent le crédit & le pouvoir que les papes accordent à leurs neveux & à leurs parens. Ils sont communément revêtus des emplois les plus importans de l'état ecclésiastique; & l'histoire fournit des exemples qui prouvent que souvent ils ont fait l'abus le plus étrange de leur autorité, qu'ils employoient à s'enrichir par toutes sortes de voies, & à faire les extorsions les plus cruelles & les plus inouies sur les sujets du souverain pontife, qu'ils traitoient en ennemis. (*A. R.*)

N E R

NÉRI, (SAINT PHILIPPE DE) (*Hist. ecclés.*) fondateur de la congrégation des prêtres de l'oratoire en Italie. Il avoit fondé, en 1550, une confrairie pour le soulagement des pauvres étrangers, des pélerins, de ceux qui n'avoient point de retraite. Cette confrairie fut comme le berceau de la congrégation de l'oratoire, qui ne commença d'exister sous sa forme actuelle qu'en 1564. Le pape Grégoire XIII l'approuva l'an 1475. Les premiers coopérateurs de Philippe de *Néri*, furent Salviati, frère du cardinal, Tarugio, depuis cardinal, le fameux cardinal Baronius, en faveur duquel Philippe se démit du généralat. C'est cette même congrégation que le père de Bérulle, depuis cardinal, établit à Paris en 1612. Saint Philippe de *Néri*, né à Florence en 1515, mourut à Rome en 1595. Il fut canonisé en 1622, par le pape Grégoire XV. (*Voyez* l'article BERULLE.)

On a d'un Antoine de *Néri*, un traité *dell'arte verraria*, imprimé à Florence en 1612.

Un dominicain, nommé Thomas *Néri* ou de *Néri*, s'est fait remarquer par son zèle pour la défense du malheureux Savonarole, son confrère. (*Voyez* l'article SAVONAROLE.)

NÉRICAULT-DESTOUCHES, (PHILIPPE) (*Hist. litt. mod.*) né à Tours en 1680, mort le 4 juillet 1754, auteur comique distingué, auteur du *philosophe marié*, qui contient l'histoire de son mariage, & les portraits de sa femme & de sa belle-sœur; auteur du *Glorieux*. (*Voyez* sur cette pièce l'article FRESNE.) (ABRAHAM-ALEXIS QUINAULT DU) Ces deux pièces sont si supérieures à toutes les autres de Destouches, qu'il semble que tout soit dit pour son histoire & pour son éloge, quand elles sont nommées.

Le public applaudit aux vers du *Glorieux*,

a dit M. de Voltaire; & dans un billet d'invitation à M. Destouches, il lui dit encore:

Auteur solide, ingénieux,
Qui du théâtre êtes le maître,
Vous qui fîtes *le Glorieux*,
Il ne tiendroit qu'à vous de l'être:
Je le serai, j'en suis tenté,
Si mardi ma table s'honore
D'un convive si souhaité;
Mais je sentirai plus encore
De plaisir que de vanité.

Au-dessous de ces deux comédies, qui sont les deux fondemens inébranlables de la gloire de M. Destouches, il reste à l'auteur beaucoup d'autres pièces d'un grand mérite, dont quelques-unes, telles que le *dissipateur*, *la fausse agnès*, *le tambour nocturne*, *le triple mariage*, *l'obstacle imprévu*, se jouent très-souvent à la comédie françoise; les autres, telles que le *curieux impertinent*, *l'ingrat*, *l'irrésolu*, *le médisant*, se jouoient beaucoup autrefois. Toutes se lisent avec plaisir. Le vers qui termine la pièce de *l'irrésolu*,

J'aurois mieux fait, je crois, d'épouser Célimène,

est un trait de caractère qu'on a retenu & qu'on cite à tout propos. De toutes les comédies existantes, celle-ci est peut-être la seule qui ait le mérite de finir ainsi par le trait de caractère le plus marqué.

Une tradition constante, appuyée même sur des monumens anecdotes du temps, & jamais démentie par M. Destouches, avoit persuadé à tout le monde qu'il avoit été quelque temps comédien. M. d'Alembert l'avoit dit dans l'éloge de M. Destouches, lu à l'académie le 25 août 1776. La famille a réclamé contre ce fait. Sur cette réclamation, M. d'Alembert a rassemblé dans le cinquième volume de l'histoire des membres de l'académie françoise, depuis la page 480 jusqu'à la page 498, toutes les raisons de croire ce fait, & toutes les raisons d'en douter; & il résulte de cet examen, qu'il est difficile d'assigner le temps & le lieu où M. Destouches auroit exercé la profession de comédien, quoique Romagnési & Lélio eussent dit dans un couplet fait contre lui:

De ce sublime auteur
Autrefois grand acteur,
La muse excelle........
Jadis à Chambéri
Les Savoyards ont ri
De sa loquelle,
Le voyant empereur,
Soldat, crispin, docteur,
Polichinelle.

Et quoique le poète roi eût dit dans la satyre du *coche*, que c'étoit en Suisse qu'il avoit joué la comédie, & que dans un *brevet de calotte*, il l'eût appellé,

Ce *Néricault* le dramatique,
Qui fit son cours de politique
Dans le rôle de gouverneur,
De confident, d'ambassadeur,
Qu'il jouoit à la comédie.

Il paroît plus certain qu'il servit pendant quelques années, & qu'il s'étoit trouvé à la guerre dans des occasions périlleuses, quoiqu'il y ait aussi quelque difficulté à fixer l'époque de ses services militaires. Ce qui paroît constant par ses écrits, c'est qu'il étoit fort jeune encore, & n'avoit pas vingt ans, lorsque M. le marquis de Puisieux, ambassadeur en Suisse, l'ayant connu & goûté, se l'attacha, le forma aux affaires, & le fit entrer dans la carrière des négociations. Il s'y distingua aussi-bien qu'au théâtre. En 1717, M. le régent l'envoya en Angleterre avec l'abbé Dubois, & après le retour de l'abbé Dubois en France, il resta seul chargé à Londres des affaires de la cour. Il contribua même, dans une occasion singulière, à l'étonnante fortune de l'abbé Dubois, auquel il devoit en partie sa place. Le régent étoit alors, pour ainsi dire, en communauté d'intérêts & de vues politiques avec le roi d'Angleterre. L'abbé Dubois, attentif & habile à tourner à son profit particulier la faveur des conjonctures publiques, écrivit à M. Destouches d'engager Georges I à demander pour lui au régent l'archevêché de Cambrai. *Comment voulez-vous*, répondit Georges, *qu'un prince protestant se mêle de faire un archevêque en France? Le régent en rira & n'en fera rien.* — *Il en rira, sire, mais il le fera*, répondit M. Destouches; & en même temps il lui présenta une lettre, toute dressée & très-pressante, à signer; Georges signa, & Dubois fut archevêque de Cambrai.

Le sage Destouches eut de bonne heure le goût de la retraite; il acheta la terre de Fortoiseau près de Melun, où il vécut heureux & tranquille. On voulut l'envoyer, en qualité de ministre, à Pétersbourg, auprès du czar Pierre I; & quelque intéressant qu'il pût être pour un philosophe d'aller

voir de près un empereur, créateur des arts utiles dans son pays, & réformateur de sa nation, il se montra plus philosophe encore en préférant à tout sa retraite, & en bornant son ambition à la gloire littéraire : il continua d'enrichir le théâtre de ses pièces. Il avoit été reçu à l'académie françoise le 25 août 1723. Il mourut le 4 juillet 1754. Il a donné au théâtre lyrique *les amours de Ragonde.* Quant à la comédie, M. d'Alembert regarde Destouches comme l'inventeur du mélange des scènes touchantes avec les scènes comiques dans une même pièce, & comme le précurseur de M. de la Chaussée à cet égard. Une différence essentielle entre ces deux auteurs, est que c'est le comique qui domine dans les pièces de Destouches, & le touchant dans celles de la Chaussée ; mais on trouve, dans des auteurs précédens, & même chez les anciens, quelques traces du moins de ce genre touchant, mêlé au genre comique dans une même pièce.

Il y a sur la comédie de *l'ambitieux* de Destouches une anecdote assez peu connue, & que l'auteur a peut-être ignorée lui-même. Cette pièce fut froidement accueillie. L'auteur, qui, d'après l'allégorie même dont la pièce étoit susceptible, s'en étoit promis un très-grand succès, ne put retenir les premiers mouvemens de sa colère; il fit imprimer sa pièce, & y mit une de ces préfaces chagrines, dont l'effet le plus ordinaire est de faire rire aux dépens de l'auteur. Heureusement il avoit deux amis éclairés & zélés, qui ne dirent pas :

Cur ego amicum
Offendam in nugis ?

& qui conclurent comme Horace :

Hæ nugæ seria ducent
In mala, derisum semel exceptumque sinistrè.

Destouches leur avoit envoyé sa préface, & les avoit chargés de la faire imprimer. Ils se concertèrent ; & jugeant bien que leur ami n'étoit pas en état d'entendre leurs représentations, ils firent la préface qu'on voit aujourd'hui à la tête de cette pièce, & où il ne reste pas la moindre trace d'aigreur. Destouches, calmé par le temps & par la raison, crut avoir fait cette préface, où il retrouvoit toutes les raisons qu'il avoit dites, & dû dire en faveur de sa pièce ; tout au plus crut-il que ses amis ou le censeur avoient retranché quelques traits d'humeur, il ne les en remercia point, il ne se plaignit point à eux, il ne se plaignit point d'eux, il adopta la préface & n'en parla jamais.

NÉRONS, (*Hist. rom.*) le nom des *Nérons* fut long-temps cher à Rome. Elle conservoit avec respect le souvenir de ce fameux Claudius *Néron*, consul l'an de Rome 545, vainqueur d'Annibal & d'Asdrubal, qui, trompant la vigilance du premier, au point de lui persuader qu'il étoit toujours tranquille dans son camp aux environs de Capoue, & vis-à-vis d'Annibal, traversoit toute l'Italie avec des forces considérables, alloit à l'extrémité opposée de cette contrée, accabler Asdrubal, revenoit vainqueur dans son camp, faisoit jeter la tête d'Asdrubal dans le camp d'Annibal, & apprenoit, de cette manière terrible, à ce terrible Annibal, déjà deux fois vaincu par lui, qu'il venoit de lui enlever sa dernière espérance. Du temps d'Auguste, Horace disoit encore :

Quid debeas, ô Roma ! Neronibus
Testis metaurum flumen & Asdrubal
Devictus, & pulcher fugatis
Ille dies Latio tenebris ;
Qui primus almâ risit adoreâ,
Dirus per urbes afer ut Italas
Ceu flamma per tædas, vel Eurus
Per siculas equitavit undas.
Post hoc secundis usque laboribus
Romana pubes crevit, & impio
Vastata pænorum tumultu
Fana Deos habuere rectos.
Dixitque tandem perfidus Annibal,
Carthagini jam non ego nuntios
Mittam superbos : occidit, occidit
Spes omnis & fortuna nostri
Nominis, Asdrubale interempto.

Drusus, & sur-tout Germanicus son fils, par ses talens, ses vertus & ses malheurs, (*voyez* l'article GERMANICUS) ajoutèrent encore à l'intérêt & au respect qu'inspiroit le nom de *Néron*, car ils étoient de la famille des Tiberius *Néron* ; la fameuse Livie, femme d'Auguste, & fille de Livius Drusus, avoit épousé, avant Auguste, Tiberius *Néron*, dont elle avoit eu l'empereur Tibère & Drusus, qu'Auguste leur beau-père éleva comme ses enfans :

Videre rhetis bella sub Alpibus
Drusum gerentem vindelici, & diù
Latèque victrices catervæ,
Consiliis juvenis revictæ
Sensere quid mens ritè, quid indoles
Nutrita faustis sub penetralibus
Posset, quid Augusti paternus
In pueros animus Nerones.

L'empereur Tibère, à la vérité, répandit des ombres funestes sur ce nom de *Néron* ; mais Germanicus son neveu, encore plus aimé que Tibère n'étoit haï, soutint la gloire de ce même nom.

Qu'il imite, s'il peut, Germanicus mon père,

dit Agrippine dans *Britannicus*.

La destinée déplorable des enfans de Germanicus, *Néron* & Drusus, tous deux trahis par leurs femmes, (*voyez* l'article JULIE & l'article LEPIDA EMILIA) tous deux immolés, par la perfidie de Séjan, aux sombres défiances de Tibère, continua de répandre sur ce nom l'intérêt attaché au malheur.

C'est par les crimes de l'empereur *Néron*, que ce nom, si intéressant autrefois, est devenu

Aux plus cruels tyrans une cruelle injure.

Mais ce nom n'étoit pas le sien. Son véritable nom étoit *Domitius*; il étoit de la race des Domitius Ænobarbus; (*voyez* l'article DOMITIUS) il étoit *Néron* par Agrippine sa mère, fille de Germanicus, & de la première Agrippine. (*Voyez* l'article AGRIPPINE) Elle dit elle-même, dans *Britannicus*, en parlant de *Néron*:

Il se déguise en vain, je lis sur son visage
Des fiers Domitius l'humeur triste & sauvage;
Il mêle avec l'orgueil, qu'il a pris dans leur sang,
La fierté des *Nérons* qu'il puisa dans mon flanc.

Britannicus dit aussi à *Néron*:

L'aspect de ces lieux où vous la retenez, (Junie)
N'a rien dont mes regards doivent être étonnés.......
Ils ne nous ont pas vus l'un & l'autre élever,
Moi, pour vous obéir, & vous, pour me braver;
Et ne s'attendoient pas, lorsqu'ils nous virent naître,
Qu'un jour Domitius me dût parler en maître.

Sur la monstrueuse histoire de ce Domitius-*Néron*, *voyez* les articles ANICET, AGRIPPINE, BRITANNICUS, BURRHUS, CORBULON, POPPÉE, SORANUS, SÉNÈQUE, THRASÉAS, &c. Indiquer ces articles, c'est donner la liste de ses principaux crimes. Renvoyer à *Vindex* & à *Galba*, c'est en indiquer le châtiment. On sait comment *la longue patience du genre humain se lassa enfin*, & avec quelle lâcheté mourut ce tyran qui s'étoit baigné dans le sang; comment enfin se vérifia de point en point, la prédiction que lui fait Agrippine dans *Britannicus*:

Mais j'espère qu'enfin le ciel, las de tes crimes,
Ajoutera ta perte à tant d'autres victimes;
Qu'après t'être couvert de leur sang & du mien,
Tu te verras forcé de répandre le tien.

La mort de *Néron* tombe à l'an 68 de l'ère chrétienne.

NERVA. (*Hist. rom.*) (*Voyez* COCCEIUS) 1°. Coccéius *Nerva*, aïeul de l'empereur *Nerva*, étoit un personnage consulaire, un jurisconsulte célèbre & un homme de bien, quoiqu'ami de Tibère. Il accompagna cet empereur dans sa retraite de Caprées, retraite trop voluptueuse & trop criminelle, pour convenir à un homme de mœurs austères. Sa mort ne tarda pas à le justifier; elle prouva qu'il n'avoit suivi Tibère à Caprées, que pour remplir le devoir d'un ami & celui d'un citoyen, & que son motif avoit été celui qu'énonce Brutus, dans *la mort de César*:

Ah! ne le quittons point dans ses cruels desseins:
Et sauvons, s'il se peut, César & les Romains.

Quand il eut perdu l'espérance, il résolut de quitter la vie, Tibère en fut averti & alarmé; il courut chez *Nerva*, il le conjura de vivre, il réclama les droits de l'amitié: vous me perdez de réputation, lui dit il; que pensera-t-on de moi, quand on verra mon ancien & meilleur ami se donner la mort sans aucun motif apparent de haïr la vie, & n'ayant à se plaindre ni de la nature, ni de la fortune? Ces instances de Tibère sembloient donner à *Nerva* de grands droits pour exiger à son tour que Tibère, par une conduite plus conforme à la justice & à l'humanité, lui rendît la vie desirable; mais ses réflexions étoient faites & son parti pris de ne plus voir les malheurs de sa patrie; il s'enveloppa dans un profond silence, & se laissa mourir de faim. Tibère avoit perdu sa confiance.

2°. Coccéius *Nerva*, petit-fils du précédent, est l'empereur *Nerva*. Il avoit été deux fois consul, l'an 71 de Jésus-Christ, avec Vespasien, & l'an 90, avec Domitien. Il eut le bonheur de succéder à un tyran, & le mérite d'appeller Trajan pour lui succéder; son gouvernement, doux & modéré, prépara le règne heureux & bienfaisant de son successeur. Il eut bien des désordres à réparer, & il ne les répara pas tous, mais il commença l'ouvrage; il rappella les bannis, il punit les délateurs, il jura publiquement de ne faire mourir aucun sénateur, & il tint parole, même à l'égard de Calpurnius Crassus, qui avoit conspiré contre lui. On a dit de lui, comme de Titus, qu'ayant fait asseoir les conjurés à côté de lui à un spectacle, il leur avoit remis les épées des gladiateurs, qu'on lui présentoit selon l'usage, en leur disant d'exécuter leur complot, s'ils le vouloient, ou s'ils osoient: ceux qui ont quelque usage de l'histoire, savent combien les historiens sont sujets à reproduire les mêmes faits sous des noms différens, pour peu qu'il y ait quelque analogie entre les caractères. *Nerva* est assez voisin du temps de Titus, pour qu'il ait pu y avoir à cet égard confusion de personnes dans la mémoire des historiens. La violence des soldats du prétoire ne permit pas à *Nerva* de se livrer à toute sa bonté; ils regrettoient Domitien, car la tyrannie est toujours favorable à la licence; ils enfermèrent *Nerva* dans son palais, & lui demandèrent, à grands cris, la mort des meurtriers de Domitien: s'ils ne l'obtinrent pas, ils n'en égorgèrent pas moins leurs

victimes ; & ils forcèrent *Nerva* d'approuver publiquement leurs attentats.

Le grand défaut de *Nerva*, étoit la foiblesse de son âge, (car il passoit de beaucoup soixante ans) & peut-être aussi celle de son caractère. Il étoit au moins d'une extrême facilité. Il avoit un jour à sa table Junius Mauricus, qu'il avoit rappellé de l'exil où Domitien l'avoit envoyé sur d'injustes délations; mais il avoit aussi à cette même table Fabricius Véiento, personnage consulaire, mais personnage indigne de cet honneur, & qui avoit été un des plus coupables délateurs du règne de Domitien ; on parla d'un autre délateur plus célèbre, Catullus Messalinus, qui ne vivoit plus ; & *Nerva* s'applaudissant de ce que

Les déserts autrefois peuplés de sénateurs
N'étoient plus habités que par leurs délateurs,

dit avec satisfaction : *Que seroit maintenant ce Catulle, s'il vivoit encore ? Hélas!* dit Mauricus, *il seroit peut-être fort tranquillement assis à table parmi nous.* Voyez à l'article d'Atticus, père d'Hérode Atticus, comment *Nerva* en usa envers lui au sujet d'un trésor trouvé par cet Atticus.

Le règne de *Nerva*, encore plus court que celui de Titus, ne fut que de seize mois & quelques jours. Tacite appelle ce règne *primus beatissimi sæculi ortus*, l'aurore du siècle le plus heureux : *Nerva Cæsar*, dit-il, *res olim dissociabiles miscuit, principatum ac libertatem.*

Il a su raffermir, par un accord heureux,
Des peuples & des rois les légitimes nœuds,
Et faire encor fleurir la liberté publique
Sous l'ombrage sacré du pouvoir monarchique.

Nerva, en adoptant Trajan, en le nommant César, en l'associant à l'empire, fit tout le contraire de ce qui avoit été imputé à Auguste, qui n'avoit, disoit-on, nommé Tibère pour son successeur, qu'afin que le parallèle lui fût favorable, & le fît regretter davantage. *Nerva*, dans le choix qu'il fit, ne songea qu'à se rendre inutile, & qu'à se faire oublier, si l'on pouvoit oublier un prince capable de consulter avec un soin si généreux les intérêts de la république, & un vieillard qui, dans l'impuissance de faire tout le bien dont il a l'idée & le desir, étaye sa foiblesse de toutes les ressources que la force de l'âge & du courage donne au plus vertueux des Romains. Cette adoption fut la dernière action de *Nerva*. Il eût été difficile de mieux finir. Il mourut au mois de janvier de l'an 98 de Jésus-Christ.

On a remarqué qu'il avoit été le premier empereur romain, qui ne fût pas d'origine romaine ou italienne. Il étoit né, à la vérité, à Narni dans l'Ombrie, mais sa famille étoit originaire de l'île de Crète. On voit plusieurs *Nerva*, ses ancêtres, dans la liste des consuls.

NESLE. (*Voyez* Mailly.)

NESLE. (N.... de) (*Hist. litt. mod.*) auteur du poëme du *sansonnet*, (imitation du Ververt) & des ouvrages en prose, intitulés : *l'Aristippe moderne ; les préjugés du public ; les préjugés des anciens & des nouveaux philosophes sur l'ame humaine ; les préjugés du public sur l'honneur.*

NESMOND, (*Hist. de Fr.*) famille noble, originaire de l'Angoumois.

De cette famille étoit le président de *Nesmond*, chef du conseil du prince de Condé, & beau-frère du premier président Guillaume de Lamoignon. A la mort de Chrétien de Lamoignon, président à mortier, père du premier président, & beau-père du président de *Nesmond*, arrivée en 1636, le vœu de la famille avoit été de conserver à son fils la charge de président à mortier ; & comme ce fils, n'ayant encore que dix-huit ans, n'étoit point en âge de l'exercer, on en demanda l'agrément pour M. de *Nesmond*, son beau-frère, qui, dans l'intention de la famille, devoit la remettre à Guillaume de Lamoignon, à une époque dont on convint, ou dont on crut convenir. Le temps arrivé, M. de *Nesmond* se crut en droit de garder la charge : ne nous pressons pas de le condamner ; écoutons sur ce point Guillaume de Lamoignon lui-même, c'est-à-dire la partie intéressée.

« Je suis obligé, dit-il, de rendre témoignage ; » non-seulement à l'amitié & à la liaison très-» étroite que j'ai avec M. le président de *Nes-*» *mond*, mais encore à la pure vérité, qui est que » je suis persuadé qu'il a été toujours dans la » bonne foi toute entière, & que notre différend » ne venoit que de l'interprétation différente de » nos écrits; car je crois, dans la connoissance » très-exacte que j'ai de lui & de toute la conduite » de sa vie, qu'il ne voudroit pas retenir un » royaume même, s'il se croyoit obligé par hon-» neur ou par conscience à le rendre. »

Quant à madame de *Nesmond*, (Anne de Lamoignon) voici le témoignage que lui rend le même Guillaume de Lamoignon.

« J'ai eu toute ma vie la plus haute estime pour » ma sœur de *Nesmond*, dans laquelle j'ai tou-» jours reconnu toutes les bonnes qualités qu'on » puisse souhaiter dans une femme accomplie, » sans que j'en aie remarqué une seule où l'on » puisse dire qu'il y ait des défauts ; néanmoins, sa » conduite en cette affaire m'a paru encore plus » admirable que dans tout le reste de sa vie, ayant » toujours conservé toutes les mesures d'une excel-» lente femme & d'une très-bonne sœur, sans » nulle confusion de ces différens devoirs & de » ces diverses affections. »

C'est ainsi que cette respectable famille, au milieu des divisions que faisoit naître dans son sein un objet si important, savoit non-seulement conserver la décence, mais entretenir l'union & la paix

paix. La discussion de ces grands intérêts n'étoit pour elle qu'une diversité d'opinions, qui partage sans désunir.

Cette affaire finit de la manière la plus heureuse. M. de Lamoignon, de simple maître de requêtes, fut fait premier président; le président de *Nesmond* garda sa charge, & en obtint la survivance pour son fils aîné, avec la promesse d'un évêché pour un autre de ses fils, qui étoit dans l'état ecclésiastique.

L'aîné, qui fut président à mortier après son père, étoit un véritable magistrat, rempli de l'esprit de son état, & presque uniquement occupé de ses devoirs. C'est de lui qu'une femme, qui l'auroit mieux aimé plus frivole, disoit en parodiant un vers d'opéra:

> *N'aimons* jamais ou *n'aimons* guères.

L'ecclésiastique fut évêque de Montauban, puis archevêque d'Albi, & enfin archevêque de Toulouse; en cette dernière qualité, il fut souvent chargé de haranguer Louis XIV au nom de la province de Languedoc. Un jour en le haranguant, il manqua de mémoire; Louis XIV, toujours indulgent & obligeant, sur-tout quand la décence y étoit intéressée, lui dit avec bonté: *Je suis bien aise que vous me donniez le temps de goûter les belles choses que vous me dites.*

Cet archevêque se fit un nom dans le clergé par son éloquence, & ne se distingua pas moins par sa charité envers les pauvres, & par sa tolérance envers les protestans de son diocèse. Il fut reçu à l'académie françoise le 30 juin 1710, à la place de M. Fléchier, évêque de Nismes. Il cultivoit la poésie; il adressa ces vers à une jeune femme qui se livroit à une coquetterie dont sa jeunesse, dit M. d'Alembert, lui cachoit le danger:

> Iris, vous comprendrez un jour
> Le tort que vous vous faites;
> Le mépris suit de près l'amour
> Qu'inspirent les coquettes;
> Songez à vous faire estimer
> Plus qu'à vous rendre aimable;
> Le faux honneur de tout charmer
> Détruit le véritable.

Ce sermon, ajoute M. d'Alembert, en valoit bien un autre.

Mais il y a une chose singulière à remarquer au sujet de ce couplet, c'est que M. d'Alembert, qui l'attribue à M. de *Nesmond* dans le quatrième tome de l'histoire des membres de l'académie françoise, page 393, oublie que dans le troisième tome, page 350, il l'a attribué à M. de Fénélon, avec un très-léger changement d'expressions & de mesure. Voici celui de M. de Fénélon, qui, étant antérieur, est celui qui a été copié.

> Iris, vous connoîtrez un jour
> Quel est le danger où vous êtes,
> Le mépris suit de près l'amour
> Que savent donner les coquettes.
> Cherchez à vous faire estimer,
> Bien plus qu'à vous montrer aimable;
> Le faux honneur de tout charmer
> Détruit souvent le véritable.

Il y a de M. de Fénélon un second couplet. Le voici:

> Mille trompeurs, par leurs discours
> Remplis d'une perfide adresse,
> Chez vous s'efforcent tous les jours
> De prouver leur feinte tendresse.
> Fuyez leur charme séducteur,
> Tôt ou tard il devient funeste;
> L'oreille est le chemin du cœur,
> Et toujours le cœur l'est du reste.

M. de *Nesmond* mourut en 1627.

Il eut un autre frère, célèbre dans la marine françoise, & qui remporta, sur-tout en 1695, 1696 & 1697, plusieurs avantages signalés sur les flottes ennemies. Son nom figure avec éclat parmi ceux des Châteaux-Renaud, des Tourville, des d'Estrées, des Pointis, des Dugué-Trouin, &c.

NESTORIUS, (*Hist. ecclés.*) né à Germanicie dans la Syrie, d'abord moine près d'Antioche, évêque de Constantinople en 428, sous l'empire de Théodose le jeune, se signala par un zèle un peu outré contre l'hérésie; à force de disputer contre les hérétiques, & de les suivre dans les subtilités de la dialectique, il devint hérétique lui-même. Selon lui, Marie étoit mère du Christ, c'est-à-dire de l'homme, mais elle n'étoit pas mère de Dieu. Le verbe s'étoit incarné, non pas en naissant d'une femme, mais en s'unissant à la chaire du Christ, qu'il avoit prise comme un temple pour y habiter; mais c'étoit l'homme, & non le Dieu qui étoit mort, & c'étoit le corps de l'homme que Dieu avoit ressuscité; enfin *Nestorius* séparoit trop les deux natures qu'Eutychès confondit dans la suite. C'étoit pour éviter les difficultés qui naissent de la mort d'un Dieu; mais cette union du verbe avec le Christ, de la divinité avec l'humanité, laissoit subsister un assez grand mystère, & ce n'étoit pas la peine d'innover. *Nestorius* trouva dans saint Cyrille évêque d'Alexandrie, un redoutable adversaire, & il fut condamné, en 431, au concile d'Ephèse, troisième concile œcuménique. Il fut déposé, ce qui n'étoit peut-être pas nécessaire; &, ce qui ne l'étoit certainement point, il fut relégué, en 432, dans la Thébaïde, où il mourut dans l'opprobre & dans la misère, pour s'être trompé sur la distinction des deux natures. Le père Doucin, jésuite, a écrit l'histoire du *Nestorianisme*, erreur qui, par elle

même & par les erreurs contraires, ou seulement différentes qui en sont nées, occupa long-temps l'Eglise.

NET

NETOTILITZE, (*Hist. mod.*) espèce de danse que l'on exécutoit en présence du roi du Mexique, dans les cours de son palais. Cette danse s'exécutoit au son de deux espèces de tambours tout différens, ce qui produisoit une musique peu agréable pour les Espagnols qui en furent témoins. Les principaux seigneurs, parés de leurs plus beaux ornemens & de plumes de différentes couleurs, étoient les acteurs de cette comédie. Dans les grandes occasions, les danseurs étoient quelquefois au nombre de dix mille: la danse n'en étoit pas plus confuse pour cela; elle étoit accompagnée de chants que le peuple répétoit en chœur, & de mascarades. (*A. R.*)

NEU

NEUBRIDGE. (*Voyez* LITLE.)

NEUBURI, (*Hist. d'Anglet.*) bourg d'Angleterre, célèbre par deux batailles qui s'y donnèrent le 10 septembre 1643, & le 27 septembre 1644, entre les troupes de Charles I & les troupes parlementaires. Dans la première, l'avantage ou le désavantage fut à peu près égal de part & d'autre. Dans la seconde, les parlementaires furent vainqueurs.

NEUCHATEAU ou NEUF-CHATEAU, (BARTHELEMI DE) en italien, de NOOCASTRO ou de NEUCASTRO, (*Hist. litt. mod.*) savant jurisconsulte de Messine au treizième siècle, est auteur d'une histoire de Sicile, depuis la mort de l'empereur Frédéric II, en 1250, jusqu'à l'an 1293 inclusivement. Cet ouvrage, composé d'abord en vers, & mis ensuite en prose par l'auteur même, a été inséré de cette dernière manière, par Muratori, dans son recueil des écrivains de l'histoire d'Italie.

NEVERS. (*Hist. de Fr.*) César parle de cette ville dans ses commentaires, il l'appelle *Noviodunum in Æduis;* il en avoit fait une place d'armes, & il y avoit un magasin. D'autres auteurs latins lui ont donné des noms qui se rapprochent plus de celui de *Nevers*, tels que *Nivernæ*, *Nivernium*, *Nivernum*, *Nevernum; Nevers* a le titre de comté dès les premiers temps de notre histoire. Une Adélaïde, fille de Hugues Capet, épousa Renaud I, comte de *Nevers*, & une autre Adélaïde, fille du roi Robert, épousa un autre Renaud, aussi comte de *Nevers*. De cette première maison des comtes de *Nevers* étoient:

Guillaume IV, comte de *Nevers*, mort en 1168, dans la Palestine;

Renaud, comte de Tonnerre, son frère, mort en 1191, au siége d'Acre.

Après la mort de Guillaume V, leur neveu, arrivée en 1180, Agnès leur nièce, sœur de Guillaume V, héritière des biens de sa maison, épousa Pierre II du nom, seigneur de Courtenay. Le comté de *Nevers* passa ensuite, de filles en filles, dans diverses maisons; dans celles de Donzi, de Châtillon, de Bourbon l'Archambaud; dans la première maison de Bourgogne, enfin dans la maison de Flandre, où il resta plus d'un siècle, & d'où il passa dans la seconde maison de Bourgogne, par le mariage de Marguerite, héritière de Flandre, avec Philippe, dit le Hardi, tige de cette seconde maison de Bourgogne.

Le cruel Jean de Bourgogne, son fils, l'assassin du duc d'Orléans, portoit du vivant de son père, le titre de comte de *Nevers;* mais le comté de *Nevers* fut le partage d'un de ses frères puînés, nommé Philippe comme leur père.

Ce fut en faveur de Jean de Bourgogne, son second fils, que le comté de *Nevers* fut, pour la première fois, érigé en duché par le roi Charles VII, en 1457; ce qui fut vérifié en 1459, & ce qui fut encore confirmé par le roi Louis XI, en 1464.

Ce fut Elisabeth, fille de Jean de Bourgogne, qui porta *Nevers* dans la maison de Clèves; mais la duché-pairie étoit éteinte avec la branche de Bourgogne, dont Elisabeth étoit héritière, & *Nevers* passoit dans la maison de Clèves, avec son premier titre de comté.

On étoit encore alors au troisième âge de la pairie, c'est-à-dire, à celui de la pairie de création, encore bornée aux princes du sang; on étendit la pairie aux princes étrangers; Engilbert, duc de Clèves, fils de Jean I, duc de Clèves & d'Elisabeth de Bourgogne, lequel épousa par contrat du 23 février 1489, Charlotte de Bourbon, fille de Jean de Bourbon comte de Vendôme, & d'Isabelle de Beauvau, & qui tenoit ainsi de tous côtés, par sa mère & par sa femme, à la maison de France, fut le premier prince étranger élevé au rang de pair de France; cette érection fut faite en 1505, sous le règne de Louis XII.

Mais, en devenant pairie, *Nevers* resta toujours comté, & ce ne fut qu'en 1538 que François I l'érigea en duché-pairie en faveur de François de Clèves, premier du nom, & en considération de son mariage avec Marguerite de Bourbon, fille de Charles de Bourbon, duc de Vendôme & de Françoise d'Alençon; ce qui nous donne ici occasion d'observer que, quand on passa du troisième âge de la pairie au quatrième, c'est-à-dire, des érections de pairies en faveur des princes du sang aux érections de pairies en faveur des princes étrangers, ce furent les alliances avec la maison de France qui formèrent, pour ainsi dire, le passage insensible du troisième âge au quatrième, & des princes du sang de France aux princes étrangers. Nous avons déjà vu qu'Engilbert, premier comte-pair de *Nevers*, & François, premier duc & pair du même *Nevers*, de la maison de Clèves, avoient l'un & l'autre pour femmes des princesses du sang de France. Claude de Guise, qui fut le second prince étranger élevé aux

honneurs de la pairie, (en 1527) avoit aussi épousé une princesse du sang de France, Antoinette de Bourbon, fille de François, comte de Vendôme.

De la maison de Clèves, le duché de *Nevers* passa dans la maison de Gonzague, (*voyez* les articles CLEVES & GONZAGUE) par le mariage d'Henriette de Clèves, duchesse de *Nevers*, avec Loui de Gonzague. Ce fut des princes de la maison de Gonzague, que le cardinal Mazarin acquit le duché de *Nevers*. Il obtint au mois d'octobre 1660, de nouvelles lettres d'erection en duché pairie, & il laissa ce duché à son neveu Philippe Mancini Mazarini, frère de toutes ces belles & brillantes Mancini, (*voyez* l'article MANCINI) & tige des ducs de *Nevers* & de Nivernois dont le dernier, qui vit aujourd'hui pour le bien de l'état, & pour l'avantage des lettres, feroit desirer que sa race pût être immortelle, comme sa gloire le sera.

NEUF CHATEL, (*Hist. mod.*) ville & comté souverain de Suisse, sur le lac du même nom, avoit ses comtes particuliers dès le commencement du neuvième siècle; il passa successivement dans différentes maisons, soit par des alliances, soit par des dispositions testamentaires, jusqu'à ce que Jeanne, de la maison des marquis de Hochberg, le porta en dot à Louis d'Orléans, duc de Longueville, qu'elle épousa en 1504. François, leur fils, étant mort sans enfans en 1551, il y eut contestation entre Léonor d'Orléans - Longueville, marquis de Rothelin, son cousin & son héritier, & Jacques de Savoie, duc de Nemours, qui descendoit d'une sœur de Louis d'Orléans duc de Longueville; le comté de *Neuf-Châtel* demeura au marquis de Rothelin & à sa postérité. Le duc de Longueville, Henri d'Orléans, petit fils de Léonor & beau-frère du grand Condé & du premier prince de Conti, eut deux fils: Jean-Louis-Charles, qui se fit prêtre en 1669, & mourut fou le 4 février 1694, en qui finit la maison de Longueville; & Charles-Paris, tué en 1672, au passage du Rhin, à qui son aîné avoit cédé, en 1668, le comté de *Neuf-Châtel*, à condition d'y rentrer, si Charles-Paris mouroit sans enfans, ce qui arriva en 1672; alors la duchesse de Nemours leur sœur, femme de Henri de Savoie, duc de Nemours, prétendant qu'un prêtre ne pouvoit succéder au comté de *Neuf-Châtel*, le réclama pour elle: les états décidèrent en faveur de Jean-Louis-Charles: mais à la mort de celui-ci, les mêmes états du pays prononcèrent en faveur de la duchesse de Nemours, contre les prétentions du prince de Conti, François-Louis, institué héritier par l'abbé de Longueville. (Jean-Louis-Charles) La duchesse de Nemours jouit paisiblement du comté de *Neuf-Châtel* jusqu'à sa mort arrivée le 16 juin 1707. Alors il se présenta une foule de concurrens tant françois qu'étrangers. Les états adjugèrent leur souveraineté à l'électeur de Brandebourg, par leur sentence du 3 novembre 1707; mais il n'en fut possesseur paisible, qu'après, qu'à la paix d'Utrecht, conclue le 11 avril 1713, il eût été reconnu, par la France, roi de Prusse & seigneur souverain de la principauté de *Neuf-Châtel* & de Wallengen.

Il y avoit autrefois une maison considérable de *Neuf-Châtel* dans le comté de Bourgogne; mais elle est éteinte depuis le seizième siècle.

NEUF GERMAIN, (LOUIS DE) (*Hist. litt. mod.*) poète françois du temps de Louis XIII, dont les poésies, imprimées en deux volumes *in*-4°, sont ignorées de tout le monde: son nom ne l'est pas, parce que Voiture, qui ne le sera vraisemblablement pas, puisqu'il ne l'est pas encore, s'est moqué de lui, & parce que ce nom de *Neuf-Germain*, se trouve accollé avec celui de la Serre dans les satyres de Boileau; mais ce nom est tout ce qui est resté de lui dans la mémoire des hommes; il y est resté comme obscurément ridicule & on ne sait pas même, que par une bassesse de courtisan qui consent à se charger d'un ridicule, pourvu qu'il en résulte un amusement pour les grands, il se qualifioit *poète hétéroclite de Monsieur, frere unique de sa Majesté.*

NEUFVILLE (*Voyez* VILLEROI.)

NEUHOFF. (THÉODORE DE) (*Voyez* THÉODORE)

NEVISAN, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) jurisconsulte italien, professeur de droit à Turin, auteur d'un livre intitulé: *Sylvæ nuptialis libri sex, in quibus materia matrimonii, dotium, filiationis, adulteri discutitur.* Dans ce livre, à travers des discussions de jurisconsultes, se trouvent rassemblées toutes les vieilles plaisanteries que les hommes ont faites de tous temps sur les femmes, & que les femmes ont toujours pu leur rendre avec usure. On dit que les femmes de Turin le chassèrent à coups de pierre, & que, pour y rentrer, il fut obligé de leur faire amende honorable à genoux Mort en 1540.

NEUMANN, (GASPARD) (*Hist. litt. mod.*) théologien allemand, pasteur, inspecteur des églises & des écoles à Breslau, auteur d'une grammaire hébraïque sous ce titre: *clavis domûs heber*, & de deux autres ouvrages toujours relatifs à l'hébreu: *De punctis Hebræorum litterariis & genesis linguæ sanctæ.* Mort en 1715.

Un autre *Neumann*, théologien & homme de lettres bibliothécaire de l'université de Wittemberg, est auteur de quelques ouvrages de controverse. Mort en 1709.

NEURÉ, (MATHURIN DE) (*Hist. litt. mod.*) mathématicien du dix septième siécle, ami de Gassendi, qu'il défendit contre Morin. (*Voyez* l'article MORIN (JEAN BAPTISTE). *Neuré* fut chargé de l'éducation des princes de la maison de Longueville. On a de lui des vers latins.

NEUVILLE. (LE QUIEN DE LA) (*Voyez* QUIEN.)

NEUVILLE, (CHARLES & PIERRE-CLAUDE

FREY DE) (*Hist. litt. mod.*) deux frères, tous deux jésuites, tous deux prédicateurs.

Les sermons du père Charles Frey de *Neuville* jouissoient d'une grande célébrité long-temps avant l'impression; ils n'ont rien perdu à paroître au grand jour; le public les a fort accueillis, & ils s'en est fait plusieurs éditions en peu de temps. Cet orateur a une manière à lui, & ne ressemble à personne. Ses deux oraisons funèbres, l'une du cardinal de Fleury, l'autre du maréchal de Belle-Isle, n'ont pas moins réussi que ses sermons, sur-tout la première, dans laquelle, parmi des tableaux de la plus grande force, le tableau ingénieux & antithétique du jansénisme, n'a pas trop déplu aux jansénistes mêmes.

« Jours de présomption & d'indocilité, où, par » un raffinement de souplesse & de dissimulation » profonde, l'erreur vaste & hardie dans ses pro- » jets, timide & mesurée dans ses démarches, » condamne l'Eglise, & ne la quitte pas; reconnoît » l'autorité, & ne plie pas; dédaigne le joug de » la subordination, & ne le secoue pas; respecte » les pasteurs, & ne les suit pas; dénoue imper- » ceptiblement les liens de l'unité, & ne les rompt » pas; sans paix & sans guerre, sans révolte & » sans obéissance. »

On y remarque sur-tout un portrait de la cour, dont tous les traits sont sentis, qui est d'un courtisan profond, autant que d'un orateur éloquent, & qui finit par ce trait supérieur encore à tous les autres: « *où les heureux n'ont point d'amis, puis- » qu'il n'en reste point aux malheureux.* »

Le père de *Neuville* avoit un frère aîné, jésuite comme lui, moins célèbre que lui par le talent de la chaire, quoiqu'il l'eût exercé aussi avec succès; ses confrères le jugèrent plus propre à d'autres emplois, & après l'avoir mis successivement à la tête des principales maisons de leur ordre, ils le firent deux fois provincial de la province de France. Après la dissolution de la société, il s'étoit retiré à Rennes, où il est mort au mois d'août 1773, dans sa quatre-vingt-unième année, au même âge que son frère qui avoit un an de moins que lui, & qui est mort le 13 juillet 1774, environ un an après lui.

Soit humilité chrétienne, soit modestie d'auteur qui ne croit point avoir rempli l'idée qu'il s'est faite de son art, le père de *Neuville*, l'aîné, avoit condamné ses sermons à l'oubli, & avoit résisté à un prélat qui vouloit se charger de les faire imprimer: M. Frey de *Neuville*, son neveu, avocat du roi au présidial de Rennes, a pensé différemment. En effet, les sermons de Pierre-Claude, qui sont au nombre de seize, huit dans chacun des volumes, dont l'édition est composée, ne paroissent pas indignes de ce nom de *Neuville* que l'éloquence de Charles a illustré.

NEWCASTIE (*Voyez* CAVENDISH.)

NEWTON, (ISAAC) (*Hist. litt. mod.*) On peut appliquer à *Newton*, dit M. de Fontenelle, ce que Lucain a dit du Nil: *qu'il n'a pas été permis aux hommes de voir le Nil foible & naissant.*

Nec licuit populis parvum, te nile, videre.....
. . . . Et gentes maluit ortus
Mirari quàm nosse tuos.

Newton n'étudia point Euclide, il lui parut trop clair; il le savoit presqu'avant que de l'avoir lu; il passa tout d'un coup à la géométrie de Descartes, aux optiques de Képler. Il y a des preuves que *Newton* avoit fait à vingt-quatre ans ses grandes découvertes en géométrie, & posé les fondemens de ses deux célèbres ouvrages, les *principes*, &c. qui ne parurent qu'en 1687, l'auteur ayant alors quarante-cinq ans; & *l'optique*, qui ne parut qu'en 1704, l'auteur ayant soixante-deux ans. On sait le grand procès qu'il y eut entre MM. Leibnitz & *Newton*, ou plutôt entre leurs nations, pour la découverte du calcul des infiniment petits: la société royale de Londres, prise pour juge par Leibnitz lui-même, a jugé en faveur de *Newton*; celui-ci, dit M. de Fontenelle, est certainement inventeur, sa gloire est en sûreté; il ne s'agit que de savoir si M. Leibnitz a pris de lui cette idée qu'il a publiée le premier. On peut croire qu'ils l'ont inventée chacun de leur côté, & M. de Fontenelle paroît approuver qu'on appelle *Newton* le premier inventeur, & Leibnitz le second.

Un autre ouvrage de M. *Newton*, qui a fait révolution, est son systême de chronologie.

M. *Newton* étoit né le jour de Noël (vieux style) 1642, à Volstrope dans la province de Lincoln; cette terre de Volstrop étoit dans sa famille depuis près de deux cents ans. Les *Newton* étoient originaires de *Newton* dans la province de Lancastre. Isaac *Newton* sortoit de la branche aînée de Jean *Newton*, chevalier baronnet. Malgré toute sa gloire, il vécut heureux & tranquille, honoré dans son pays, qui s'honoroit d'avoir produit un tel homme, & qui ne souffroit aucun parallèle entre lui & Descartes. Pour qu'il ne manquât rien à la douceur de sa vie, il fut riche: en 1696, le comte d'Halifax le fit créer garde des monnoies; trois ans après, il fut maître de la monnoie, emploi d'un revenu très considérable, & qu'il a possédé jusqu'à sa mort. Il fut plusieurs fois député au parlement, il le fut au parlement de 1688, & au parlement de 1701.

En 1703, il fut élu président de la société royale, & il l'a été pendant vingt-trois ans sans interruption & jusqu'à sa mort. Exemple unique, dit M. de Fontenelle, & dont on n'a pas cru devoir craindre les conséquences.

La reine Anne le fit chevalier en 1705. Pour comble de bonheur, il jouit d'une santé parfaite jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans. Il souffrit dans les derniers temps de sa vie, & souffrit beaucoup,

car il avoit la pierre ; mais, accoutumé à la sageſſe & à la modération, il ne donna pas un ſigne d'impatience, & les plus violentes douleurs ne lui arrachèrent jamais un cri. Il mourut le 20 mars (vieux ſtyle) 1727, à quatre-vingt-cinq ans. On lui rendit les plus grands honneurs. Son corps fut exposé ſur un lit de parade dans la chambre de Jéruſalem ; c'eſt un appartement de l'abbaye de Weſtminſter, où étoit mort le roi Henri IV, premier roi de la maiſon de Lancaſtre, ce qui avoit fait ſuppoſer, après coup, une prophétie, ſuivant laquelle il devoit, diſoit-on, mourir dans Jéruſalem, & qui s'accomplit par cette équivoque. C'eſt, depuis ce temps, l'endroit où l'on porte au lieu de leur ſépulture les perſonnes du plus haut rang, & quelquefois les têtes couronnées. *Newton* fut porté dans l'abbaye de Weſtminſter, le poêle fut ſoutenu par ſix pairs d'Angleterre dont le grand-chancelier étoit un. « Il faudroit preſque, dit M. de Fontenelle, » remonter chez les anciens Grecs, ſi » l'on vouloit trouver des exemples d'une auſſi » grande vénération pour le ſavoir. »

» Deſcartes & *Newton*, ces deux grands hommes, dit M. de Fontenelle, » qui ſe trouvent dans une » ſi grande oppoſition, ont eu de grands rapports. » Tous deux ont été des génies du premier ordre, » nés pour dominer ſur les autres eſprits, & » pour fonder des empires. Tous deux, géomètres » excellens, ont vu la néceſſité de tranſporter la » géométrie dans la phyſique. Tous deux ont » fondé leur phyſique ſur une géométrie qu'ils ne » tenoient preſque que de leurs propres lumières. » Mais l'un, prenant un vol hardi, a voulu ſe » placer à la ſource de tout, ſe rendre maître des » premiers principes, par quelques idées claires » & fondamentales, pour n'avoir plus qu'à deſ- » cendre aux phénomènes de la nature, comme » à des conſéquences néceſſaires. L'autre, plus » timide ou plus modeſte, a commencé ſa marche » par s'appuyer ſur les phénomènes pour remonter » aux principes inconnus, réſolu de les admettre » quels que les pût donner l'enchaînement des con- » ſéquences. L'un part de ce qu'il entend net- » tement pour trouver la cauſe de ce qu'il voit. » L'autre part de ce qu'il voit pour en trouver la » cauſe, ſoit claire, ſoit obſcure. Les principes » évidens de l'un ne le conduiſent pas toujours » aux phénomènes tels qu'ils ſont. Les phéno- » mènes ne conduiſent pas toujours l'autre à des » principes aſſez évidens. Les bornes qui, dans ces » deux routes contraires, ont pu arrêter deux » hommes de cette eſpèce, ce ne ſont pas les bornes » de leur eſprit, mais celles de l'eſprit humain. »

Il étoit impoſſible à un cartéſien de tenir la balance plus égale entre ſon héros & le héros des Anglois, qui eſt devenu, avec le temps, celui de tout le monde.

« On a lu avec avidité, dit M. de Voltaire, & » l'on a traduit en anglois l'éloge de M. *Newton*, » que M. de Fontenelle a prononcé dans l'aca- » démie des ſciences. On attendoit en Angleterre » ſon jugement, comme une déclaration ſolem- » nelle de la ſupériorité de la philoſophie angloiſe ; » mais quand on a vu .... qu'il comparoit » Deſcartes à *Newton*, toute la ſociété royale » de Londres s'eſt ſoulevée : loin d'acquieſcer au » jugement, on a fort critiqué le diſcours. Plu- » ſieurs même (& ceux-là ne ſont pas les plus » philoſophes) ont été choqués de cette compa- » raiſon, ſeulement parce que Deſcartes étoit » françois. »

Les Anglois n'ont pas eu le même reproche à faire à M. de Voltaire ; le parallèle qu'il fait de Deſcartes & de *Newton* eſt entièrement à l'avantage du dernier ; *Newton* eſt véritablement ſon héros ; il a exposé & célébré ſa doctrine & en proſe & en vers, & dans des vers où le mérite de la plus grande difficulté vaincue eſt encore le moindre mérite. Il pouſſe enfin l'enthouſiaſme de la poéſie & celui de l'admiration juſqu'à s'écrier :

Confidens du très-haut, ſubſtances éternelles,
Qui brûlez de ſes feux, qui couvrez de vos ailes
Le trône où votre maître eſt aſſis parmi vous,
Parlez ; du grand *Newton*, n'étiez-vous point jaloux ?

N G O

NGOMBOS, (*Hiſt. mod. Superſtition.*) prêtres impoſteurs des peuples idolâtres du royaume de Congo en Afrique. On nous les dépeint comme des fripons avides qui ont une infinité de moyens pour tirer des préſens des peuples ſuperſtitieux & crédules. Toutes les calamités publiques & particulières tournent à leur profit, parce qu'ils perſuadent aux peuples que ce ſont des effets de la colère des dieux, que l'on ne peut appaiſer que par des ſacrifices, & ſur-tout par des dons faits à leurs miniſtres. Comme ils prétendent être ſorciers & devins, on s'adreſſe à eux pour connoître l'avenir & les choſes cachées. Mais une ſource intariſſable de richeſſes pour les *ngombos*, c'eſt qu'ils perſuadent aux nègres qu'aucun d'eux ne meurt d'une mort naturelle, & qu'elle eſt due à quelqu'empoiſonnement ou maléfice dont ils veulent bien découvrir les auteurs, moyennant une rétribution ; & toujours ils font tomber la vengeance ſur ceux qui leur ont déplu, quelqu'innocens qu'ils puiſſent être. Sur la déclaration du prêtre, on ſaiſit le prétendu coupable, à qui l'on fait boire un breuvage préparé par le *ngombo*, & dans lequel il a eu ſoin de mêler un poiſon très-vif, qui empêche les innocens de pouvoir ſe juſtifier, en ſe tirant de l'épreuve. Les *ngombos* ont au-deſſous d'eux des prêtres ordinaires, appellés *gangas*, qui ne ſont que des fripons ſubalternes. (*A. R.*)

N I C

NICAISE. (*Hiſt. eccléſ.*) Il y a de ce nom deux

faints évêques & martyrs. Le plus connu eſt l'évêque de Reims au cinquième ſiècle, martyriſé par les Vandales; l'autre l'étoit de Rouen, vers le milieu du troiſième ſiècle.

Un abbé *Nicaiſe* (CLAUDE), frère du procureur-général de la chambre des comptes de Dijon, quitta un canonicat de la Sainte-Chapelle de Dijon pour aller vivre à Rome, parmi les monumens des arts. Il eſt moins connu par l'explication d'un ancien monument trouvé en Guyenne, & par un diſcours ſur les ſirènes, où il prétend que c'étoient des oiſeaux & non pas des poiſſons, que par les correſpondances qu'il entretenoit avec preſque tous les ſavans de l'Europe; ce qui a donné à La Monnoie l'idée de lui faire une épitaphe burleſque, qui contient l'énumération des principaux ſavans auxquels ſa mort va faire perdre des lettres; elle finit par ce vers:

Mais nul n'y perd tant que la poſte.

Mort en 1701.

NICANDRE, (NICANDER) (*Hiſt. litt. anc.*) grammairien, poète & médecin grec, dont il reſte deux poëmes; *theriaca* & *alexipharmaca*, dans le *corpus poëtarum græcorum*. On les trouve ſouvent cités avec éloge dans les anciens. *Nicandre* vivoit environ un ſiècle & demi avant Jéſus-Chriſt.

NICANOR, (*Hiſt. de Syrie & Hiſt. ſacr.*) général des armées du roi de Syrie, vaincu par Judas Machabée. Son hiſtoire ſe trouve au premier livre des Machabées, chapitres 3 & 7, & au ſecond livre, chap. 14 & 15.

Pour DÉMÉTRIUS NICANOR ou NICATOR, roi de Syrie, (*voyez* RODOGUNE) & pour SÉLEUCUS NICANOR, (*voyez* SÉLEUCUS.)

NICÉPHORE, (*Hiſt. des emp. d'Orient*) empereur d'Orient, & premier du nom, adminiſtra les finances ſous les règnes précédens avec tant d'intégrité, que ſa fortune n'excita point l'envie. Il fit paroître la même modération dans l'exercice de la dignité de chancelier, de ſorte que, quand il parvint à l'empire, les eſprits prévenus ſe flattèrent de voir renaître les temps heureux de la république. Les peuples fatigués de vivre ſous la domination d'Irène, le révérèrent comme le vengeur public. Ce fut pour ſervir le reſſentiment de la nation opprimée, qu'il relégua Irène dans l'île de Mételin. Dès qu'il fut armé du pouvoir, il en abuſa pour aſſouvir ſon avarice & ſes cruautés qu'il avoit tenues cachées dans ſon cœur. Les bornes de l'empire furent réglées par un traité qu'il conclut avec Charlemagne. Les exacteurs du peuple furent recherchés & punis; mais au lieu de reſtituer les biens à ceux qui en avoient été dépouillés il les confiſqua à ſon profit. Son fils Staurace fut déclaré auguſte pour perpétuer le trône dans ſa famille. Les révoltes éclatèrent dans toutes les provinces, qui ne pouvoient plus ſupporter le fardeau des impôts. *Nicéphore*, cruel par penchant & par politique, fit périr par le fer ou le poiſon les murmurateurs & les rebelles. Le ſang qu'il verſa devint la ſemence de nouvelles rebellions. Les légions d'Aſie proclamèrent empereur Bardane, ſurnommé le *Turc*, qui avoit le commandement des armées de l'Orient. Cette rebellion fut bientôt appaiſée. Conſtantinople, refuſant de reconnoître le nouvel empereur, donna un exemple qui fut ſuivi par toutes les provinces. Bardane conſentit, ſous promeſſe qu'on n'attenteroit point à ſa vie, de renoncer à l'empire, & il fut confiné dans un monaſtère, où, quelque temps après, on lui creva les yeux. Tous ſes complices périrent dans les tourmens. Tandis que *Nicéphore* ſe baignoit dans le ſang de ſes ſujets, les Sarraſins envahiſſoient la Cappadoce; il marcha contre eux & fut vaincu. Ils auroient pouſſé plus loin leur conquête, s'il n'eût conſenti à leur payer un tribut annuel de trente-trois mille pièces d'or. Il fallut multiplier les impôts pour remplir cet engagement. On en mit ſur toutes les denrées. Chaque chef de famille fut taxé. Un moine ſe chargea de délivrer la nation d'un tyran ſans frein dans ſes cruautés; mais il fut découvert & puni. Les Bulgares portèrent la déſolation dans la Thrace. *Nicéphore* marcha contre eux; il fut attaqué pendant la nuit par les barbares; il périt avec toute ſon armée. Crum, roi des Bulgares, féroce dans la victoire, exerça ſur ſon cadavre les plus affreuſes indignités. Il fit couper ſon crâne qu'il enchâſſa pour lui ſervir de coupe. Staurace, fils de *Nicéphore*, qu'il avoit aſſocié à l'empire, fut bleſſé dans la mêlée; il eut le bonheur de ſe ſauver. Ses partiſans le reconnurent empereur. Mais Michel Curopalate, qui avoit épouſé ſa ſœur, le ſupplanta, & lui fit embraſſer la vie monaſtique. *Nicéphore* fut tué l'an 811 de Jéſus-Chriſt. (*T. N.*)

NICÉPHORE Phocas, ſecond du nom, monta ſur le trône d'Orient l'an 960 de Jéſus-Chriſt. Il étoit d'une des plus anciennes familles de Conſtantinople. L'éclat de ſa naiſſance & ſon courage éprouvé lui méritèrent l'affection des ſoldats. Théophane, veuve de Romain le jeune, lui donna l'empire & ſa main; il marcha contre les Sarraſins qui, maîtres de Candie, de la Cilicie & de Cypre, faiſoient de fréquentes incurſions dans la Sicile & la Calabre; il fut heureux & triomphant dans tous les lieux où il combattit en perſonne. Les Sarraſins, défaits dans pluſieurs combats, furent contraints d'abandonner la Cilicie & l'Aſie mineure. Ce prince, grand à la tête d'une armée, ignoroit l'art de gouverner; les provinces & la capitale, épuiſées par la rigueur des impoſitions, murmurèrent de ſa tyrannie; il mépriſa les plaintes des peuples qu'il crut devoir opprimer pour les rendre plus dociles. La famine déſoloit les villes, tandis que l'abondance régnoit dans ſon camp. Il ſe forma une conſpiration, & ſa femme, qui ne pouvoit ſe

familiariser avec sa laideur & ses cruautés, se mit à la tête des conjurés. Jean Zimiscès se chargea de l'exécution; il fut introduit, à la faveur des ténèbres, dans sa chambre, avec cinq autres conjurés qui lui plongèrent leur poignard dans le sein pendant qu'il dormoit. Il mourut en 969, dans la dixième année de son règne.

NICÉPHORE III, surnommé le *Botoniate*, se glorifioit d'être un rejeton de la famille des Fabiens, qui avoit donné des consuls & des dictateurs à la république romaine. Il comptoit parmi ses ancêtres l'empereur Phocas. Il fut proclamé empereur d'Orient le 10 octobre 1077, & couronné à Constantinople le 5 avril 1078. *Nicéphore* Brienne refusa de le reconnoître; mais il fut vaincu par Alexis Comnène, qui lui fit crever les yeux. Basilas se fit aussi proclamer empereur; mais il fut défait dans un combat, & contraint de se réfugier à Thessalonique, dont les habitans le livrèrent au vainqueur. Constantin Ducas, qui avoit eu la modération de refuser l'empire que son frère Michel vouloit lui céder, se fit proclamer empereur par l'armée d'Orient dont il avoit le commandement. Ses troupes, qui venoient de le reconnoître, eurent la lâcheté de le livrer à *Nicéphore*, qui le relégua dans une île. Botoniate prépara sa ruine en prostituant sa confiance à deux esclavons qu'il fit ses premiers ministres. Comme ils n'étoient point aimés des Comnène, qui craignoient de les voir parvenir à l'empire, ce fut pour les en exclure qu'ils persuadèrent à Botoniate de désigner son parent, nommé *Sinadène*, pour son successeur. Sa femme fut la première à murmurer de ce choix qui excluoit du trône son fils Constantin Ducas qu'elle avoit eu de Michel. Les Comnène, également offensés, aigrirent son ressentiment. Dans le même temps, leur beau-frère Mélissène prit la pourpre en Asie. Alexis Comnène, qui étoit regardé comme le plus grand capitaine de l'empire, fut chargé de se mettre à la tête de l'armée pour le faire rentrer dans le devoir; mais il refusa un emploi où le moindre revers pouvoit rendre sa fidélité suspecte. Botoniate, irrité de ce refus, résolut de faire crever les yeux aux deux frères; il les manda dans son palais; mais, au lieu d'obéir, ils sortirent secrètement de Constantinople, & se retirèrent dans la Thrace, où ils furent bientôt suivis de leurs partisans, qui délibérèrent auquel des deux frères ils déféreroient l'empire. Alexis, qui en étoit le plus digne, le refusoit par égard pour Isaac qui étoit son aîné. Celui-ci applanit toutes les difficultés en chauffant lui-même les brodequins de pourpre à son frère, qui sur le champ fut proclamé empereur. Un corps de François, qui gardoit une des portes de Constantinople, l'ouvrit au nouvel empereur, dont les troupes commirent les mêmes excès que dans une ville prise d'assaut. Botoniate n'eut d'autre moyen pour sauver sa vie que d'abdiquer. Il se réfugia dans l'église de Sainte-Sophie, d'où Alexis le fit enlever pour le reléguer dans un couvent où il prit l'habit monastique: il mourut peu de temps après. (*T. N.*)

NICÉPHORE GREGORAS, (*Hist. litt. mod.*) historien grec, né vers la fin du treizième siècle, vivoit sous l'empire des Andronics, de Jean Paléologue & de Cantacuzène. On a de lui une histoire qui s'étend depuis l'an 1204, époque de la formation de l'empire des Latins, jusqu'en 1351. Elle fait partie de la Byzantine imprimée au Louvre.

NICERON. (*Hist. litt. mod.*) C'est le nom de deux savans religieux, l'un minime, (Jean-François) ami du P. Mersenne & de Descartes. Il a traduit de l'italien d'Antonio-Maria Cospi, le livre intitulé: *Interprétation des chiffres*, ou *règles pour bien entendre & expliquer solidement toutes sortes de chiffres simples*. Sa *perspective curieuse*, ou *magie artificielle des effets merveilleux de l'optique*, est imprimée *avec la catoptrique* du père Mersenne. On a de lui aussi le *thaumaturgus opticus*. Mort en 1646, à 33 ans.

L'autre, barnabite (Jean-Pierre), de la même famille, & plus connu encore, l'est sur-tout par ses *mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres*. Il a traduit aussi divers ouvrages: les *réponses de Woodward au docteur Camérarius, sur la géographie physique*, ou *histoire naturelle de la terre*; l'ouvrage anglois intitulé: *la conversion de l'Angleterre au christianisme, comparée avec sa prétendue réformation*. Il a traduit encore de l'anglois de Jean Hanckock, *le grand fébrifuge, où l'on fait voir que l'eau commune est le meilleur remède pour les fièvres, & vraisemblablement pour la peste*. On a depuis réimprimé ce livre sous ce titre plus simple: *traité de l'eau commune*.

On trouve l'éloge du père *Nicéron*, par l'abbé Goujet, dans le quarantième tome des mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres, &c. Le père *Nicéron* étoit mort à Paris en 1738, le 8 juillet.

NICET, (FLAVIUS NICETIUS) (*Hist. litt.*) orateur & jurisconsulte des Gaules, ami de Sidoine Apollinaire. Sa harangue à la cérémonie du consulat d'Astère, à Lyon en 449, fut célèbre.

NICETAS est le nom:

1°. D'un saint abbé de Césarée en Bithynie, persécuté sous l'empire de Léon l'Arménien pour la foi & le culte des images; mort en 824.

2°. D'un historien grec, (*Nicetas* Achominate, surnommé *Choniate*, parce qu'il étoit de Chone en Phrygie) mort en 1206, à Nicée, où il s'étoit retiré après la prise de Constantinople par les Latins, en 1204. Son histoire, qui s'étend depuis 1118 jusqu'en 1205, & qui fait partie de la Byzantine, imprimée au Louvre, a été traduite en françois par le président Cousin: *Nicétas* a écrit aussi sur des matières de religion.

NICHANGI-BACHI, s. m. (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent à un officier dont la fonction

sion est d'imprimer le nom du grand-seigneur sur les lettres qu'il fait expédier. Ce sceau s'applique, non au bas de l'écriture, mais au dessus de la première ligne. (*A. R.*)

NICIAS, (*Hist. anc.*) général athénien, longtemps le plus heureux capitaine de son pays dans la guerre de Péloponèse, & qui, soit par un caractère naturellement pacifique, soit par la crainte que quelque revers ne vînt flétrir ses lauriers, étoit parvenu à faire conclure entre les Athéniens & les Lacédémoniens une paix ou une trêve de cinquante ans. *Nicias* avoit alors pour rival de gloire & de puissance, dans la république d'Athènes, le célèbre Alcibiade. (*Voyez* son article.)

Alcibiade étoit en tout l'opposé de *Nicias;* celui-ci étoit à la tête du parti des vieillards qui n'aspiroient qu'à la paix; Alcibiade étoit le chef du parti des jeunes gens qui ne respiroient que la guerre, & ce qu'ils appelloient la gloire. Alcibiade, piqué d'ailleurs de ce que les Lacédémoniens, dans leurs négociations avec Athènes, ne paroissoient faire aucun cas de lui, & ne s'adressoient qu'à *Nicias*, fit rompre le traité conclu par *Nicias*, & engagea les Athéniens dans la guerre de Sicile. Ce peuple, ébloui par les discours d'Alcibiade, regardoit la Sicile, non comme le but & l'objet de cette guerre, mais comme le commencement & le premier degré des exploits qu'il méditoit; il comptoit faire de la Sicile une place d'armes & un arsenal, d'où il partiroit pour conquérir d'un côté l'Italie & le Péloponèse; de l'autre, Carthage & l'Afrique, & pour se rendre maître de la mer jusqu'aux colonnes d'Hercule. *Nicias* s'étant inutilement opposé à ces vastes projets de conquête, espéra de n'être pas chargé de l'exécution; il le fut, & conjointement avec Alcibiade, dont on vouloit que sa sagesse tempérât l'ardeur. On leur associa Lamachus dans le commandement. Peu de temps après, Alcibiade ayant été rappellé, s'étant sauvé, ayant été condamné par contumace, (*voyez* son article) & s'étant retiré à Sparte, presque toute l'autorité se trouva entre les mains de *Nicias;* bientôt même elle s'y réunit toute entière par la mort de Lamachus, tué dans un combat livré sous les murs de Syracuse, dont *Nicias* avoit formé le siége. La rivalité de *Nicias* & d'Alcibiade subsista plus que jamais après leur séparation; car ce fut Alcibiade qui, armant les Lacédémoniens contre les Athéniens, détermina les premiers à secourir les Syracusains, & à faire même d'un autre côté une diversion en leur faveur dans l'Attique. Cependant Syracuse, réduite aux dernières extrémités, s'occupoit à régler les articles de la capitulation qu'elle vouloit proposer à *Nicias*, lorsqu'on vit arriver Gylippe à la tête des Lacédémoniens; il envoya dire aux Athéniens qu'il leur donnoit cinq jours pour sortir de la Sicile. Cette proposition, à laquelle *Nicias* ne daigna faire aucune réponse, fit rire ses soldats qui demandèrent au héraut, avec mépris, *si la présence d'une cappe lacédémonienne avoit la vertu d'apporter quelque changement à l'état désespéré de la ville?* elle eut en effet cette vertu; les travaux de Gylippe renversèrent ceux des assiégeans; on combattit, & Gylippe fut vainqueur. *Nicias*, fort embarrassé à son tour, écrivit à Athènes pour demander du secours & un successeur; on lui envoya du secours; mais on voulut qu'il conservât le commandement, & qu'il le partageât seulement avec deux autres généraux, Eurymédon & Démosthène, choisis pour remplacer Alcibiade & Lamachus; &, en attendant l'arrivée de ces deux nouveaux collègues, il eut ordre de se concerter avec deux de ses principaux officiers, Ménandre & Euthydème. Ce fut alors qu'on eut tout lieu de reconnoître l'inconvénient de cette multiplicité de chefs; Ménandre & Euthydème, dont l'autorité devoit cesser à l'arrivée des deux nouveaux généraux, voulurent prévenir cette arrivée, ils forcèrent *Nicias* à livrer un combat désavantageux où les Athéniens furent vaincus; à l'instant même on voit arriver la flotte de Démosthène & d'Eurymédon dans un appareil triomphant. Démosthène, accusant *Nicias* de lenteur & de foiblesse, croit pouvoir emporter la ville d'emblée; les principaux officiers se rangent à son avis; *Nicias* seul résiste: il est entraîné, on combat de nouveau, & les Athéniens sont défaits, d'abord sur terre, ensuite sur mer. Obligés de lever le siége, ils ne songent plus qu'à faire voile pour l'Attique, & bornent leur ambition à aller défendre Athènes, que les ennemis tenoient alors bloquée. La flotte lacédémonienne & syracusaine, maîtresse de la mer, leur ferme le passage; ils veulent au moins se retirer par terre chez les alliés que leurs premiers succès dans la Sicile leur avoient procurés, & à qui cette alliance commençoit à peser. Ils sont défaits de nouveau dans un combat de nuit; Démosthène s'étoit rendu à discrétion; *Nicias*, malade, abattu, découragé, combattoit encore; il fut obligé enfin de suivre l'exemple de Démosthène. Les Syracusains, irrités, ordonnèrent que ces deux généraux seroient battus de verges, & mis à mort, & les autres prisonniers, envoyés aux carrières. Un vieillard syracusain monte dans la tribune, aux harangues: « Citoyens, dit-il, j'ai » tout perdu; cette guerre m'a enlevé mes deux » fils, les seuls héritiers de mon nom & de mes » biens; je jure aux Athéniens une haine immor» telle, mon cœur ne peut plus goûter d'autres » douceurs que celles de la vengeance; mais que » les dieux me préservent d'être vengé par le » déshonneur de mon pays: soyons les ennemis » des Athéniens, & non pas leurs bourreaux. » Citoyens, révoquez cet infame décret, qui nous » flétriroit à jamais dans la postérité; je vous le » demande par le sang de mes fils, répandu pour » vous, par la gloire de leur nom, inséparable de » celle du nom syracusain; ne souillez pas ce » nom illustre & triomphant; ne déshonorez pas » votre victoire. » Le peuple fut étonné; il fut ému,

ému; mais il resta féroce & inflexible, le barbare décret eut son exécution; Gylippe réclama en vain les deux généraux qui étoient ses prisonniers; il demanda qu'ils fussent conduits à Lacédémone. Sa réclamation fut rejetée avec l'auteur; Démosthène & *Nicias* furent mis à mort, & les Athéniens, au lieu de venger leur mémoire & de consoler leur famille par des honneurs, ne voulurent point que leurs noms fussent inscrits parmi ceux des généraux morts pour la patrie, parce qu'ils n'étoient pas morts les armes à la main, & qu'ils s'étoient rendus aux ennemis.

NICOCLÈS. (*Hist. anc.*) L'histoire ancienne nous offre divers personnages célèbres de ce nom.

1°. Nicoclès, fils d'Evagoras, roi de Salamine dans l'île de Cypre, plus de trois siècles & demi avant J. C., petit prince, dont l'exemple peut bien être proposé aux plus grands princes. Voilà le compte qu'il rend lui-même, dans Isocrate, des principes de son administration & de sa conduite.

« Rappellez-vous dans quelles circonstances je » montai sur le trône. Le trésor de l'état étoit » épuisé.... tout demandoit les plus grands soins, » beaucoup d'attention & de dépenses. Je n'igno- » rois pas que dans ces conjonctures.... on se voit » souvent forcé d'agir contre son caractère. Aucune » considération ne m'a fait abandonner mes prin- » cipes; j'ai réglé tout avec l'intégrité la plus scru- » puleuse, sans négliger ce qui pouvoit contribuer » à la gloire & à la prospérité de mon royaume.

» Bien éloigné de cette ambition qui convoite » les possessions d'autrui, & qui, pour entreprendre » sur ses voisins, n'a besoin que de se croire des » forces supérieures, on m'a vu résister aux exemples » que j'avois sous les yeux, refuser même les pays » qui m'étoient offerts......

» Sur l'article de la continence, j'ai encore plus » à dire en ma faveur; je savois qu'il n'est rien » de plus cher aux hommes, que leurs femmes » & leurs enfans; que les injures faites à ces objets » de leur tendresse sont celles qu'ils pardonnent » le moins; que de pareils outrages occasionnent » les plus tristes catastrophes, & que plusieurs par- » ticuliers, des monarques même, en ont été les » victimes. A cet égard, je n'ai eu rien à me re- » procher; & du premier moment de mon règne, » prenant un engagement légitime, je me suis » interdit tout autre goût; non que je ne susse » qu'on pardonne aisément ces foiblesses à un prince, » pourvu que dans ses plaisirs il ménage l'honneur » de ses sujets, mais j'ai voulu que ma conduite » fût à l'abri du plus léger reproche.... Sachant » que la foule des citoyens aime à prendre exemple » sur ses maîtres, j'estimois aussi que les rois de- » voient être plus parfaits que de simples parti- » culiers, en proportion de la supériorité de leur » rang; & il me semble que ce seroit en eux le » comble de l'injustice, de forcer leurs sujets à se » tenir dans la règle, tandis qu'ils s'en affranchi- » roient eux-mêmes. D'ailleurs, voyant des ames » assez communes qui triomphoient des autres » passions, & de très-grands personnages qui s'é- » toient laissés vaincre par la volupté, je me suis » fait une gloire de résister à ses attraits, & de » m'élever par cet effort, non au-dessus du simple » vulgaire, mais au-dessus des héros les plus re- » commandables par toute autre vertu. Pour moi, » je ne connois rien de si criminel que ces princes » qu'on voit, au mépris d'un lien formé pour la » vie, changer d'objet tous les jours, &, par leur » inconstance, affliger une compagne à laquelle » ils ne voudroient rien pardonner. Ces princes, » qui, fidèles à leurs autres engagemens, ne se » font aucun scrupule de violer le plus sacré de » tous, & le plus inviolable, ne sentent point » qu'une pareille conduite leur prépare, jusques » dans leur palais même, des dissentions & des » troubles; mais un monarque sage, non content » de maintenir la paix dans les états qu'il gouverne, » doit s'étudier à la faire régner dans sa propre » maison, & dans tous les lieux qu'il habite. »

2°. Nicoclès, roi de Paphos, un peu plus de trois siècles avant J. C., connu par sa fin tragique & celle de sa famille. Dans les guerres des successeurs d'Alexandre, placé entre Ptolémée & Antigone, il avoit fait alliance avec le dernier; le premier, pour l'en punir, chargea quelques officiers qu'il avoit dans l'île de Cypre de le faire mourir; *Nicoclès* les prévint, & se tua. Axithea, sa femme, tua ses filles de sa propre main, & se tua elle-même après; & les sœurs de *Nicoclès* & leurs maris s'entre-tuèrent tous après avoir mis le feu aux quatre coins du palais.

3°. Nicoclès, tyran de Sicyone, chassé par Aratus, qui rendit la liberté à Sicyone, deux siècles & demi avant J. C.

NICOCRÉON. (*Voyez* Anaxarque.)

NICODEME, (*Hist. sac.*) disciple de J. C. On peut s'en tenir sur lui à ce qui en est dit dans l'évangile de saint Jean, chapitre 3, quoique la tradition y ait ajouté bien des choses. On a un faux évangile sous le nom de *Nicodème*.

NICOLAI, (Ollaus) (*Hist. de Norwège.*) gentilhomme Norwégien, qui, l'an 1454, se forma un parti dans Berghes, arbora les armes du royaume, & se fit proclamer roi par une troupe de brigands comme lui. Ce tyran de la dernière classe se persuada que ce n'étoit qu'en persécutant les hommes qu'on obtenoit le droit de les gouverner. Il s'empara de toutes les marchandises qu'il put rencontrer, ou sur la terre, ou sur mer. C'étoit ainsi qu'il savoit répartir les impôts. Assiégé dans sa maison, il s'enfuit dans l'église de sainte Brigide, où l'évêque ayant voulu embrasser sa défense, le peuple furieux lança des torches allumées sur le temple, & tous deux expirèrent dans les flammes. Nous aurions laissé dans l'oubli le nom de cet homme

peu connu, s'il n'étoit pas important d'apprendre à ceux qui sont nés avec un penchant funeste pour les factions, quel est le sort ordinaire de leurs semblables. (*M. DE SACY.*)

NICOLAI, (*Hist. de Fr.*) noble & ancienne famille, jouit d'une de ces illustrations qui distinguent le plus avantageusement, parce qu'elles sont uniques dans leur genre. Aymard-Charles-Marie *Nicolaï* est aujourd'hui le dixième premier président, de père en fils, qu'a produit cette famille successivement & sans interruption. Le premier *Nicolaï*, qui a été revêtu de cette charge en 1506, sous Louis XII, dans un temps très-voisin de celui où elle étoit remplie par les Beauvau, les Luxembourg, les Crouy, les Melun, les Coucy, & même les Bourbons, princes du sang royal, avoit suivi Charles VIII à la conquête du royaume de Naples, & avoit été fait chancelier de ce royaume. Son père & son aïeul étoient déjà des personnages connus dans l'histoire. Deux *Nicolaï* frères, sont actuellement à la tête de deux compagnies souveraines des plus considérables. Aymard-Charles-François de *Nicolaï*, frère aîné du premier président de la chambre des comptes, est (en 1788) premier président du grand-conseil. Antoine-Chrétien de *Nicolaï*, leur oncle, fut mestre-de-camp d'un régiment de dragons, le 2 juillet 1731, après le premier président, son frère, qui avoit depuis plusieurs années ce régiment de dragons, & à qui la mort d'un frère du premier lit, reçu dans la charge de premier président de la chambre des comptes, fit quitter alors l'épée pour la robe. Antoine-Chrétien suivit le service, fut fait brigadier des armées du roi le 15 mars 1740, maréchal de camp le 2 mai 1744, lieutenant-général le 10 mai 1748, maréchal de France le 24 mars 1775. Le premier président & le maréchal de France avoient un frère, l'évêque de Verdun, distingué dans le clergé par son zèle, & à la cour, par la tendre amitié dont l'honora feu monseigneur le dauphin, père du roi. Un des frères de MM de *Nicolaï* d'aujourd'hui, est évêque de Beziers.

Il y a divers *Nicolaï* étrangers à cette maison, & un peu connus dans les lettres.

1°. Nicolas de *Nicolaï*, gentilhomme dauphinois, voyageur, & auteur d'une relation de ses voyages sous ce titre: *discours & histoire véritables des navigations & voyages faits en Turquie.* Les figures dont cet ouvrage est orné sont gravées d'après le Titien. Mort en 1583.

2°. Philippe *Nicolaï*, luthérien hessois, vivant vers la fin du seizième siècle, auteur des satyres contre le pape, où il est dit que les deux antechrists sont le pape & Mahomet.

3°. Jean *Nicolaï*, dominicain, mort en 1673. On lui doit quelques écrits polémiques sur la grace, & une édition estimée de la somme de saint Thomas, &c.

NICOLAS, (*Hist. de Danemarck*) roi de Danemarck, étoit fils de Suénon Estrith: Ubbon son frère ayant refusé la couronne, les Danois la placèrent sur la tête de *Nicolas* l'an 1106. Le luxe, toujours funeste dans un pays stérile & dans un état pauvre, minoit sourdement les forces du royaume; *Nicolas*, par de sages loix & par l'exemple d'une vie frugale, rendit aux mœurs des Danois leur première simplicité; il congédia sa garde, n'en voulant avoir d'autre que l'amour du peuple; il renvoya dans les champs la plupart de ses domestiques & de ceux des seigneurs, afin que la terre ne demeurât point sans culture: tels furent les plus beaux traits de sa vie. Peu satisfait de la gloire attachée à un gouvernement paisible, il voulut être conquérant, fit la guerre aux Vandales, aux Slaves & aux Suédois; tantôt vainqueur, tantôt vaincu, il montra pour la guerre des talens médiocres, & ce fut la fortune qui décida du succès de ses armes. Les habitans de Sléwigh s'étoient révoltés; il crut qu'il suffiroit de se présenter à eux pour les faire rentrer dans le devoir. En vain on lui représenta qu'il avoit tout à craindre d'une populace mutinée: « il seroit trop honteux, » dit-il, de voir un roi fuir devant des cordonniers » & des corroyeurs. » Il entra dans Sléwigh suivi de quelques courtisans; le peuple prit aussi-tôt les armes, on lui conseilla de chercher un asyle dans une église: « non, dit-il, je ne veux pas que » les autels soient souillés de mon sang; je mourrai » dans le palais de mes pères. » Il y fut égorgé l'an 1135. (*M. DE SACY.*)

NICOLAS; (*Hist. eccl.*) saint plus célèbre que connu. On le croyoit évêque de Myr ou Myre en Lycie, on croyoit qu'il avoit vécu au quatrième siècle & qu'il avoit assisté au concile de Nicée; mais les véritables actes de ce saint, écrits par Artemas son frère aîné qui lui survécut, ont, dit-on, été découverts dans la bibliotèque du Vatican, par M. Falconi, archevêque de Sainte-Séverine, qui les a publiés à Naples en 1751. Selon ces actes, saint *Nicolas* ne fut pas évêque de Myr, mais de Pinara en Lycie. Il n'étoit pas né dans le temps du concile de Nicée; il ne naquit que vers la fin du cinquième siècle, & mourut dans le sixième.

Il y a eu cinq papes du nom de *Nicolas.*

Sur le premier, nommé en 858, & mort en 867, *voyez* l'art. LOTHAIRE, roi de Lorraine, pour l'histoire des amours de Lothaire & de Valdrade, condamnés par ce pape. L'empereur Louis II, frère aîné de ce jeune Lothaire, avoit eu, pendant qu'il étoit à Rome, de violentes contestations avec ce pontife ferme & fier, qui aimoit sur-tout à commander aux rois: le pape, qui eût voulu éloigner Louis, le faisoit insulter tous les jours solemnellement par des moines, auxquels il ordonnoit de faire des processions dans la ville & autour du palais de l'empereur, en chantant des pseaumes & des antiennes contre les mauvais princes. L'outrage fut si marqué, qu'il ne put être dissimulé.

On pria le pape d'arrêter ce désordre; le désordre continua, des soldats de l'empereur le firent cesser en chargeant à coups de bâton une de ces processions; ce qui, au lieu d'irriter le pape, le rendit si docile, qu'il alla trouver l'empereur, lui fit des excuses, & le pria d'oublier le passé.

NICOLAS II, nommé en 1058, mort en 1061. Dans un concile qu'il tint à Rome en 1059, il confirma, c'est-à-dire qu'il reconnut le droit qu'avoient les empereurs de confirmer l'élection des papes & d'investir les évêques; il condamna dans ce même concile le fameux Bérenger, qui jeta lui même ses écrits dans un feu qu'il alluma de ses propres mains. *Nicolas* investit Robert Guiscard, fils aîné de Tancrède, des terres que ce prince possédoit en Italie, & que le pape ne pouvoit lui ôter; de-là le droit, quel qu'il soit, des papes sur la mouvance des deux Siciles.

NICOLAS III, qui siégea de 1277 à 1280, étoit de la maison des Ursins. On l'appelloit, avant son exaltation, *le cardinal composé* ou *recueilli*, *cardinalis compositus*, parce qu'il se distinguoit par sa prudence & sa réserve. Il fut ennemi de Charles d'Anjou, tige de la première maison d'Anjou, & Charles d'Anjou méritoit des ennemis.

NICOLAS IV étoit un cordelier qui, ayant été élu en 1288 prit ce nom de *Nicolas* en mémoire de *Nicolas III* qui l'avoit fait cardinal.

NICOLAS V, (THOMAS DE SARZANE) fut élu le 6 mars 1447. C'est sous son pontificat que Mahomet II prit Constantinople en 1453. *Nicolas* en fut saisi de douleur, il ne fit que languir depuis ce temps, & mourut le 24 mars 1454. Il aimoit & protégeoit les lettres & les arts, il embellit Rome, il fut libéral & magnifique, &, ce qui vaut mieux, il fut bienfaisant.

NICOLAS DE DAMAS, (*Hist. litt. anc.*) ainsi nommé, parce qu'il étoit né dans cette ville, étoit historien, poète, philosophe, péripatéticien, très-savant sur tout: il vivoit du temps d'Auguste, mais il ne nous reste que des fragmens de ses ouvrages. Henri de Valois a fait imprimer en 1634, à Paris, en grec & en latin, les recueils que Constantin Porphyrogénète avoit faits de divers ouvrages de cet auteur. Ces recueils appartenoient au savant Péyresc, qui les avoit fait acheter dans l'île de Chypre. Joseph Scaliger en avoit publié deux autres fragmens à la fin de son traité *de emendatione temporum*.

NICOLAS de Clairvaux, (*Hist. litt. mod.*) disciple & secrétaire de saint Bernard. On a de lui un recueil de lettres dans la bibliothèque des pères, il y en a aussi quelques-unes dans le second tome des *miscellanea* de Baluze. Les savans disent qu'il y a beaucoup d'esprit dans ces lettres.

NICOLAS, (AUGUSTIN) (*Hist. litt. mod.*) maître des requêtes au parlement de Besançon, mort en 1695, n'est plus guère connu que par le *menagiana*, & n'y est pas peint avantageusement. Il faisoit des vers en quatre langues: en latin, en françois, en espagnol, en italien; il les vantoit beaucoup, &, par conséquent on les a beaucoup décriés. Il fit une pièce italienne sur un sujet traité par Pétrarque, & fit imprimer les deux pièces à côté l'une de l'autre, pour que le lecteur jugeât entre lui & Pétrarque. On fit beaucoup d'épigrammes contre lui en diverses langues; on lui fit, entr'autres, cette épitaphe:

Ci gît Augustin *Nicolas*,
Auteur de la première classe,
Réformateur de Vaugelas,
Rival de Virgile & d'Horace.

Castillan plus que Garcilas,
Toscan plus que n'étoit Bocace,
Digne favori de Pallas,
Et grand Dragoman du Parnasse.

Instruit des affaires d'état,
Au conseil & dans le sénat,
Il méritoit le rang suprême.
C'étoit un homme enfin....... holà
De qui savez-vous tout cela?
De qui je le sais? de lui-même.

Deux autres épigrammes, l'une grecque, l'autre latine, calquées l'une sur l'autre, disent à peu près la même chose, & ne parlent que de sa vanité; mais une épitaphe latine attaque sa délicatesse en qualité de juge, & l'attaque un peu grossièrement:

Nicoleos jacet hic, qui linguas ut loqueretur
Quatuor, ut caperet mille manus habuit.

Il étoit, dit-on, fort avare, & il mourut l'année où on établit la capitation; c'étoit, disoit-on, de peur de la payer. Voici comment on alongea ce mot:

Pour éviter la capitation,
Don Augustin eut recours à la parque;
Il crut par-là trouver l'exemption;
Mais comme il fut prêt d'entrer dans la barque,
Voyant Caron qui, l'arrêtant au bord,
Lui demanda le tribut ordinaire:
Hélas! dit-il, que le sort m'est contraire!
Par tête on paye encore après la mort.

NICOLE, (PIERRE) (*Hist. litt. mod.*) un des plus célèbres écrivains de Port-Royal, si connu par ses *essais de morale*; par son excellent traité des *moyens de conserver la paix dans la société*, dont M. de Voltaire a fait connoître le mérite aux gens du monde, & même à plusieurs gens de lettres; par le *traité de la foi humaine*, & le traité de la *perpétuité de la foi* qu'il a composés en société avec M. Arnauld; par ses *préjugés légitimes contre les Calvinistes*; par ses *lettres imaginaires & visionnaires*

contre Desmarêts de Saint-Sorlin, qui attirèrent à Port-Royal deux lettres non imaginaires ni visionnaires du seul homme qui, pour la plaisanterie polémique, pût entrer en lice alors avec Pascal, de Racine; par la traduction latine des lettres provinciales sous le nom de Guillaume Vendrock; par une multitude d'autres écrits polémiques contre les Calvinistes & contre les jésuites. *Nicole* n'avoit d'esprit & de lumières que la plume à la main; il avoit beaucoup de désavantage dans la conversation; il disoit lui-même d'un autre solitaire de Port-Royal: (M. de Tréville qui parloit bien) *il me bat toujours dans la chambre; mais je ne suis pas au bas de l'escalier qu'il me vient dans l'esprit de quoi le confondre.* Il ressembloit beaucoup, dans la société, à la Fontaine pour la timidité, la naïveté, l'insouciance, & aussi pour la distraction, & pour une sorte de disproportion bien marquée entre sa conversation & ses écrits, disproportion que les gens sans esprit croient appercevoir chez presque tous les gens de lettres, (soit par l'idée fausse qu'ils se sont de l'esprit, soit par le jugement non moins faux qu'ils portent sur le mérite de la conversation,) mais disproportion qui est au contraire très-rare, & dont on expliqueroit presque toujours les apparences par la timidité ou par le défaut d'usage. On raconte que *Nicole* fut refusé à l'examen pour le sous-diaconat, parce qu'il se troubla, trembla, & ne sut pas répondre aux questions des examinateurs dont il eût pu être dès-lors le maître: on ajoute que les examinateurs furent un peu honteux, quand ils surent quel candidat ils avoient refusé, car M. *Nicole* avoit déjà beaucoup de réputation; ils offrirent de le recevoir avec acclamation pour réparer leur erreur; mais M. *Nicole*, soit humilité chrétienne, soit superstition, soit quelque autre motif, voulut s'en tenir à ce premier jugement, & le regarder comme celui de Dieu même. On attribue à M. *Nicole* des traits de pusillanimité bien outrés; on dit qu'il osoit à peine passer dans les rues, tant il étoit troublé par la crainte perpétuelle que quelque tuile ne lui tombât sur la tête. Il demeuroit au bout du fauxbourg Saint-Marcel, dit Saint-Marceau; & quand on lui en demandoit la raison, il répondoit que c'étoit pour échapper plus aisément aux ennemis qui, venant de la Flandre, devoient naturellement entrer dans Paris par la porte Saint-Martin: cette défaite a bien l'air d'une plaisanterie qu'on aura prise pour une réponse sérieuse; erreur qui n'est nullement rare. *Nicole*, né en 1625, entré dans le monde vers 1645, mort en 1695, n'avoit vu que les prospérités des armes de la France, & n'avoit jamais été dans le cas de craindre l'arrivée des ennemis à Paris. Le trait suivant annonce un degré de simplicité bien étrange dans un homme éclairé. Une demoiselle le consultoit sur un cas de conscience relatif à des aveux, peut-être délicats, qu'elle lui avoit faits, par la confiance qu'inspiroit à cette demoiselle ou le caractère de *Nicole* ou sa réputation. On annonce le père Fouquet de l'oratoire, un des fils du fameux ministre & sur-intendant Fouquet; à ce nom, *voici: mademoiselle*, s'écrie Nicole, *quelqu'un qui levera vos doutes;* en même temps il raconte au père Fouquet tout ce qu'il y avoit de plus secret dans l'histoire de cette demoiselle, dont la rougeur continuelle, pendant ce récit, témoignoit l'embarras On sut cette indiscrétion, & on en fit reproche à M. *Nicole*, qui crut fort bien se défendre en disant: *C'est mon confesseur, je ne lui cache rien. Nicole*, qui avoit tant disputé dans sa vie, la plume à la main, ne disputoit jamais dans la conversation, & même dans la dispute écrite il mettoit beaucoup de logique, & n'y mettoit point d'ardeur. *Je n'aime pas*, disoit-il, *les guerres civiles.* Son ami M. Arnauld les aimoit mieux. Tous deux aimoient beaucoup & gouvernoient un peu la duchesse de Longueville, qui n'avoit jamais haï la guerre civile, & qui, mondaine, avoit été à la tête de la fronde, & dévote, se mit à la tête du jansénisme, ce qui avoit persuadé à Louis XIV que les jansénistes n'étoient que des frondeurs mitigés. Après la mort de cette princesse, arrivée en 1679. *J'ai perdu tout mon crédit*, disoit *Nicole; j'ai même perdu mon abbaye, car cette princesse étoit la seule qui m'appellât M. l'abbé.* En effet, il ne voulut avoir ni bénéfice ni titre dans l'Eglise, il la servit pour rien, il ne vouloit qu'écrire; ce partage suffit à la félicité de quelques hommes, & ce ne sont pas les moins estimables. Il falloit bien qu'un homme de ce mérite & de ce jansénisme fût persécuté, il le fut; il ne manqua rien à sa gloire, ni au ridicule odieux des persécuteurs. On crut user d'une grande indulgence envers un homme, dont toute la vie n'avoit été que paix & que vertu, sauf quelques guerres théologiques, en lui permettant de revenir d'abord à Chartres, sa patrie, ensuite à Paris même, dans son fauxbourg Saint-Marceau, où une cour, toujours agitée d'intrigues & de passions, se plaignoit encore qu'il troubloit sa paix par des écrits; c'est une étrange & stupide manie que celle qu'ont des hommes, dont le trouble & l'intrigue sont l'élément, d'imaginer que la paix dont ils n'ont pas l'idée, soit troublée par les écrits d'un solitaire qu'ils ne connoissent pas, qu'ils ne lisent pas, ou qu'ils n'entendent pas, s'ils le lisent. Eh! laissez écrire, & cessez d'intriguer, il y aura peut-être alors de la paix.

On a un recueil de vers d'un Claude *Nicole*, président de l'élection de Chartres, mort en 1685, parent & compatriote du célèbre *Nicole*.

François *Nicole* de l'académie des sciences, mathématicien célèbre, auteur d'un *essai sur la théorie des roulettes*, qui le fit recevoir en 1707 dans cette compagnie, d'un *traité du calcul des différences finies*, d'un traité des lignes du troisième ordre, &c. étoit né à Paris, en 1683, & mourut en 1757.

NICOLLE DE LA CROIX. (*Voyez* CROIX; *voyez* BALLERINI; *voyez* BARBEAU DE LA BRUYÈRE.)

NICOLO DEL ALBATTE, (*Hist. mod.*) peintre italien, qui a beaucoup travaillé en France à Fontainebleau & à Paris, aux hôtels de Soubise & de Toulouse. Il étoit élève du primatice; l'examen & l'appréciation de ses ouvrages regardent le dictionnaire des arts. Nous ne parlons ici de lui que pour observer qu'il est l'auteur d'un *portrait emblématique de François I*, d'une idée & d'une exécution assez bizarre, que feu M. le comte de Caylus a donnée, en 1765, au cabinet des estampes du roi. Le tableau a neuf pouces de haut sur six pouces de large. François I y est représenté debout; il tient d'une main l'épée de Mars, de l'autre, le caducée de Mercure, dont il a aussi les talonnières; il porte sur la poitrine l'égide de Pallas, sur les épaules, le carquois de l'Amour, au-dessous est la trompe de Diane. Le peintre a voulu représenter sous ces cinq emblêmes les principaux caractères qui distinguoient son héros. Ronsard a rendu l'idée du peintre dans ces huit vers:

François en guerre est un Mars furieux,
En paix Minerve & Diane à la chasse,
A bien parler Mercure copieux,
A bien aimer vrai Amour plein de grace.
O France heureuse! honore donc la face
De ton grand roi qui surpasse nature;
Car l'honorant tu sers en même place,
Minerve, Mars, Diane, Amour, Mercure.

Ce tableau a été gravé par Chenu, dans la même grandeur que l'original.

NICOLO DEL ABBATTE, étoit né à Modène en 1512. Il vint en France à la suite du primatice, en 1532.

NICOLOTTI & CASTELLANI. (*Hist. de Ven.*) Ce sont deux partis opposés parmi le peuple de Venise, qui tirent leurs noms de deux églises de cette ville; ils forment deux espèces de factions, qui en viennent quelquefois aux mains; mais le conseil des dix ne tolère ces deux partis, qu'autant qu'il n'y a point de sang répandu dans leur querelle. Cette république aristocratique pourroit sans doute éteindre peu à peu l'animosité populaire des deux factions; mais elle aime mieux la laisser subsister, dans la crainte que ces deux partis ne se réunissent pour tramer quelque complot contre le sénat, ou contre la noblesse. (*D. J.*)

NICOMEDE. (*Hist. anc.*) Trois rois de Bythinie portèrent ce nom. Le premier, à qui on le donna, eut un dangereux concurrent dans son frère qui lui disputa le trône. *Nicomède* appella à son secours les Gaulois, qui le débarrassèrent d'un rival si redoutable. Les détails de son règne sont tombés dans l'oubli. Ce fut lui qui bâtit la ville de Nicomédie. (*T-N.*)

NICOMEDE, second du nom, étoit fils de Prusias: il fut aussi son successeur au trône de Bythinie, où il monta par un parricide. La cruauté de son père, qui avoit voulu le faire assassiner, adoucit l'horreur de cette action, & il n'en fut pas moins aimé & respecté de ses sujets. Mithridate, après la mort d'un de ses fils, roi de Cappadoce, s'appropria son royaume dont il dépouilla son petit-fils. Prusias craignit qu'un voisin si puissant ne vînt fondre sur ses états. Il supposa un enfant de huit ans qu'il envoya à Rome comme fils du dernier roi de Cappadoce, pour y revendiquer l'héritage de ses ancêtres. Le sénat, sans approfondir ce mystère, déclara les Cappadociens libres; mais ce peuple nourri & familiarisé avec l'esclavage, rejeta un don si précieux, & eut la bassesse de demander un roi de la main des Romains qui nommèrent Ariobarzane. *Nicomède*, quelque temps après, fut tué par son fils Socrate, qui sembla regarder le parricide comme un titre pour régner. (*T-N.*)

NICOMEDE, troisième du nom, & fils du précédent, fut proclamé roi de Bythinie, aussi-tôt après la mort de son père Mithridate, qui, voulant affoiblir ses voisins par des divisions, lui suscita un concurrent dans la personne de son frère Socrate, dont il appuya les droits. *Nicomède*, précipité du trône, se rendit à Rome pour implorer l'assistance du sénat, qui, moins par l'amour de la justice que par le desir d'abaisser Mithridate, le rétablit dans ses états. Dès qu'il fut assuré de l'appui des Romains, il eut l'ambition de tirer vengeance du roi de Pont. Il fit plusieurs incursions dans ses provinces, d'où il revint chargé d'un butin qui l'aida à payer les dettes qu'il avoit contractées à Rome pour acheter son rétablissement. Mithridate porta ses plaintes au sénat; mais n'ayant pu en obtenir satisfaction, il se la procura les armes à la main. Il entra dans la Bythinie dont il chassa pour la seconde fois *Nicomède*. Sylla, vainqueur de Mithridate, l'obligea de se réconcilier avec lui, & de lui rendre ses états. *Nicomède*, pour reconnoître les services du sénat, fit, en mourant, le peuple romain son héritier. (*T-N.*)

NICOT, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) fils d'un notaire de Nîmes, fut ambassadeur en Portugal, sous les règnes de Henri II & de François II. A son retour il apporta en France la plante si connue aujourd'hui sous le nom de tabac, & qui se nomma d'abord de son nom *Nicotiana* & *herbe à la reine*, parce que *Nicot* la présenta en arrivant à Catherine de Médicis.

Nicot est encore célèbre par un autre endroit; il est l'auteur d'un dictionnaire imprimé après sa mort en 1606, sous ce titre: *trésor de la langue françoise, tant ancienne que moderne.* Il avoit laissé aussi en manuscrit un *traité de la marine*, où il avoit recueilli tous les termes de cet art. Mort à Paris en 1600.

NID

NIDHARD. (*Voyez* NITHARD.)

NIEREMBERG, (Jean-Eusebe de) (*Hist. litt. mod.*) jésuite espagnol, auteur d'un *éloge des jésuites*, de divers livres mystiques, mais aussi d'une *historia naturæ*, & d'un livre intitulé, *curiosa y filosophia de las maravillas de naturalezza*; quelques-uns de ses ouvrages ont été traduits en françois & même en arabe, mais c'est par des jésuites, & ce sont ses livres mystiques. Né à Madrid en 1590, & il y mourut en 1658.

NIEUHOFF, (Jean de) (*Hist. litt. mod.*) auteur hollandois du commencement du dix-septième siècle. La relation de son *ambassade de la part de la compagnie orientale des Provinces-Unies vers l'empereur de la Chine*, a été traduite en françois par Jean le Carpentier.

NIEUWENTYT, (Bernard) (*Hist. litt. mod.*) savant hollandois, né dans la Nord-Hollande en 1654, bourg-mestre d'une petite ville, auteur d'un fameux ouvrage hollandois, traduit en françois par M. Noguès sous ce titre: *l'existence de Dieu démontrée par les merveilles de la nature*; d'une réfutation de Spinosa, & aussi de quelques traités sur le calcul différentiel & les infinis. Mort en 1718.

NIG

NIGER; (C. Pescennius Justus) (*Hist. Rom.*) lorsque les soldats du prétoire eurent massacré le vertueux empereur Pertinax, (l'an de J. C. 193.)

> Ils mirent les premiers à d'indignes enchères
> L'inestimable prix des vertus de leurs pères.

Ces enchères pour l'empire furent publiées à haute voix dans le camp; les ambitieux vinrent faire leurs offres; Didius Julianus, homme consulaire, l'emporta; (*voyez* Didius) son enchère couvrit de 623 livres toutes les autres. Il vint au sénat dans un appareil menaçant, qui lui assuroit la confirmation de ce honteux marché; mais le peuple, plus libre & plus sincère, manifestoit son indignation par des outrages & des cris de vengeance, sur-tout par un refus généreux des largesses que Didius lui promettoit pour le séduire. Une autorité si mal affermie étoit un frein trop foible pour arrêter ses concurrens. Pescennius Niger, gouverneur de Syrie, se fit proclamer à Antioche; Sévère en Illyrie; Albin dans la Grande-Bretagne. L'activité de Sévère détermina la fortune en sa faveur; il vole à Rome, entre au sénat, fait rendre un arrêt de mort contre Didius, l'envoie exécuter par un tribun trompé, & désarme Albin par une association frauduleuse à l'empire; &, sûr de la foiblesse de ce rival, marche à la tête d'une puissante armée contre *Niger*, qui, par une négligence pleine de grandeur & de témérité, s'endormoit à l'ombre des lauriers qu'il avoit cueillis plus d'une fois dans la guerre: réveillé par le péril, & par l'approche de l'infatigable Sévère, il veut armer l'Orient en sa faveur; il ne trouve dans ses alliés inquiets que froideur, vaines promesses, ou refus colorés de mauvais prétextes. Il ne lui reste enfin de ressource que dans ses légions & dans son courage; trois grandes batailles gagnées par les lieutenans de Sévère, le contraignent de chercher un asyle chez les Parthes. Il est encore prévenu par la diligence de ses ennemis; des soldats envoyés à sa poursuite l'atteignent au passage de l'Euphrate, le tuent, & portent sa tête au vainqueur, dont les cruautés souillèrent la gloire, si elles assurèrent sa puissance. Sévère, ayant vaincu *Niger* & soumis l'Orient, ne se déguisa plus; il rompit hautement avec Albin, il lui refusa le titre de César que sa politique lui avoit accordé dans un temps où Albin étoit à craindre: l'imprudent Albin avoit cru, sur la foi de ce vain nom, que, dans l'expédition de Syrie, Sévère travailloit pour la cause commune; il fut bientôt désabusé. Sévère s'avançoit vers lui à grands pas, avec toutes les forces de l'Orient & de l'Italie. Albin voulut trop tard arrêter ce torrent dans sa course; il osa même aller à sa rencontre; la bataille se livre entre Lyon & Trévoux; Albin est défait, & se tue. Le cruel Sévère, n'ayant plus de concurrent, se baigne à loisir dans le sang des amis d'Albin & de *Niger*. La mort de *Niger* est de l'an de J. C. 194; celle d'Albin, du 19 février 197.

Niger étoit un capitaine d'un mérite distingué; grand zélateur de la discipline militaire: Sévère lui-même le citoit pour modèle à cet égard, & l'appelloit un homme nécessaire à la république. Il vouloit faire trancher la tête à dix soldats, pour avoir mangé une poule volée par l'un d'eux, & il ne leur fit grace, sur les instances de toute l'armée, qu'à condition de rendre dix poules pour celle qui avoit été volée; il interdit l'usage de toute argenterie dans le camp, & ne permit que la vaisselle de bois, disant qu'il ne falloit pas que les Barbares, s'ils venoient à s'emparer des bagages, pussent tirer vanité d'une argenterie conquise sur les Romains. Il ne souffroit point de boulanger dans l'armée; il réduisoit au simple biscuit & soldats & officiers; il avoit proscrit le vin & rétabli l'ancien usage du vinaigre, mêlé avec de l'eau. Des soldats, qui gardoient les frontières de l'Egypte, lui ayant demandé du vin: *du vin! s'écria-t-il, à la vue du Nil!* Ces soldats ayant été battus, & s'excusant sur l'épuisement de leurs forces: vos vainqueurs, leur dit-il, ne boivent que de l'eau. Il avoit en horreur la flatterie. Un orateur ayant voulu célébrer par un panégyrique la nomination de *Niger* à l'empire: « *Célébrez*, lui dit *Niger*, *quelque » grand capitaine mort; voilà ceux qu'il faut louer: » ne voyez-vous pas que c'est une dérision de louer » un homme vivant & puissant, parce que le motif de » la louange est toujours pour le moins suspect?* »

NIGIDIUS FIGULUS, (Publius) (*Hist. Rom.*) sénateur & préteur romain, qui avoit été fort utile

à Cicéron pour dissiper la conjuration de Catilina, comme Cicéron le reconnoît lui-même, epist. ad familiar. lib 4. epist. 13: *Per me quondam te socio defensa respublica..... quibus nos olim adjutoribus illud incendium extinximus.* Aulugelle, Pline, Plutarque, Macrobe, &c. ont cité plusieurs de ses ouvrages; il n'en reste que des fragmens. On sait que c'étoit un très-savant homme, & on le comparoit, à cet égard, à Varron; mais il avoit le malheur d'être savant, sur-tout en astrologie judiciaire. On dit que C. Octavius, père d'Octave ou Auguste, étant venu tard au sénat, & s'étant excusé sur les couches de sa femme, *Nigidius* lui dit prophétiquement: *votre femme vient de nous donner un maître.* Ce grand astrologue, qui prévoyoit ou prédisoit de si loin la grandeur future du petit Octave, auroit bien dû prévoir qu'auparavant César triompheroit de Pompée; cependant il s'étoit attaché à Pompée, ce qui le fit exiler par César. Lucain veut lui faire honneur d'avoir prévu ou prédit les maux qui alloient naître de la division de ces deux grands hommes. C'est sur cet exil que Cicéron lui écrit une lettre de consolation qui les honore tous deux, & où *Nigidius* est fort exalté: il l'appelle *uni omnium doctissimo & sanctissimo & maximâ quondam gratiâ & mihi certè amicissimo.* Il lui dit en l'exhortant à la fermeté: *quid sit forti & sapienti homine dignum, quid gravitas, quid altitudo animi, quid acta tua vita, quid studia, quid artes, quibus à pueritiâ floruisti, à te flagitent, tu videbis.* Il lui fait cependant espérer un prompt retour, & en cela sa prédiction fut fausse; car *Nigidius* mourut dans son exil, l'an 709 de la fondation de Rome. Saint Augustin dit que son surnom de Figulus vient de ce qu'il répondoit aux objections contre l'astrologie judiciaire par l'exemple de la roue du potier, d'où il sort des vases de différente forme. En effet, no lui demandoit *pourquoi la fortune de deux enfans jumeaux n'étoit pas la même?*

Cur alter fratrum & cessare & ludere & ungi
Præferat herodis palmetis pinguibus, alter
Dives & importunus, ad umbram lucis ab ortu,
Silvestrem flammis & ferro mitiget agrum,
Scit genius, natale comes qui temperat astrum,
Naturæ Deus humanæ, mortalis in unum
Quodque caput, vultu mutabilis, albus & ater.

Mais les savans rejettent cette opinion de saint Augustin; ils observent que plusieurs personnages, célèbres à Rome, ont porté ce surnom de *Figulus*, & qu'il paroissoit attaché particulièrement à la famille Marcia.

At figulus, cui cura Deos secretaque cœli
Nosse fuit, quem non stellarum ægyptia Memphis
Æquaret visu numerisque moventibus astra;
Aut hic errat, ait, nullâ cum lege per ævum
Mundus, & incerto discurrunt sidera motu,
Aut si fata movent, orbi generique paratur
Humano matura lues.

Mais voilà bien des alternatives & des incertitudes pour un prophète, & d'ailleurs il falloit prévoir le succès. Quoi qu'il en soit, Figulus fut exilé au grand regret des savans & des bons citoyens.

NIL

NIL, (*Hist. eccl.*) saint *Nil*, disciple de saint Jean-Chrysostôme, étoit, ainsi que son fils, un des solitaires du Mont-Sinaï, au cinquième siècle. Des Sarrasins portèrent le ravage parmi les solitaires, séparèrent le père & le fils, qui furent réunis ensuite & tous deux ordonnés prêtres en même temps. Au fond, leur histoire est peu connue; on a les œuvres de saint *Nil* en grec & en latin, en deux volumes *in-folio.* Ce sont des œuvres de piété. On place sa mort vers l'an 450.

On a d'un *Nil*, archimandrite, c'est-à-dire abbé d'un monastère grec, à la fin du onzième siècle, un traité des cinq patriarchats de Rome, d'Antioche, d'Alexandrie, de Jérusalem & de Constantinople, composé par ordre de Roger, roi de Sicile;

Et d'un autre *Nil*, archevêque de Thessalonique, au quatorzième siècle, un écrit contre la primauté du pape, que Saumaise fit imprimer en 1645 chez Elzevir, avec un autre écrit schismatique de Barlaam. (*Voyez* l'art. BARLAAM.)

NIM

NIMETULAHIS *ou* NIMETULAHITES, s. m. pl. (*Hist. mod.*) sorte de religieux turcs, ainsi nommés de *Nimetulahi*, leur premier chef ou fondateur. Ils s'assemblent la nuit tous les lundis pour célébrer par des cantiques l'unité de Dieu, & glorifier son nom. Ceux qui veulent être reçus dans leur ordre passent quarante jours de suite renfermés dans une chambre, & réduits à trois ou quatre onces de nourriture par jour. Pendant cette retraite, ils s'imaginent voir Dieu face à face, & croient que toute la gloire du paradis leur est révélée. Lorsque le temps de leur solitude est expiré, les autres frères les mènent dans une prairie, où ils dansent autour d'eux, & les font aussi danser. Si dans cet exercice le novice a quelque vision, ce que le mouvement, joint à la foiblesse de cerveau causée par le jeûne, ne manque jamais d'occasionner, il jette son manteau en arrière & se laisse tomber la face contre terre, comme s'il étoit frappé de la foudre. Le supérieur s'approche, fait quelque prière pour lui; & lorsque le sentiment lui est revenu, il se relève, les yeux rouges & égarés, avec la contenance d'un ivrogne ou d'un insensé,

& communique sa vision au supérieur ou à quelqu'autre personnage versé dans la théologie mystique ; après quoi, il est censé du nombre des *nimetulahis*. Guer. *mœurs des Turcs*, *tome I.* (*A. R.*)

N I N

NINGAMECHA. (*Hist. mod.*) C'est le titre que l'on donne au monopotama, à celui qui est revêtu de la plus éminente dignité de l'état, qui répond à celle de grand-visir chez les Turcs. Ce mot signifie *gouverneur du royaume*. (*A. R.*)

NINIAS *ou* NINUS le jeune, fils de Ninus & de Sémiramis. (*Voyez* SEMIRAMIS.)

NINON. (*Voyez* LENCLOS.)

NINUS. (*Voyez* SEMIRAMIS.)

N I O

NIORD, (*Hist. de Suède*) porta d'abord la tiare, puis la couronne ; il avoit été grand-prêtre du temple d'Upsal ; il monta sur le trône de Suède, en fut chassé par Hervitus, prince de Russie, alla chercher un asyle en Danemarck, & fut enfin rappellé par ses sujets. Il avoit été prêtre & roi pendant sa vie ; il fut aisé d'en faire un dieu après sa mort. Ce prince vivoit dans le premier siècle de l'ère chrétienne. (*M. DE SACY.*)

N I P

NIPA *ou* ANNIPA. (*Hist. mod. Voyag.*) C'est ainsi qu'on nomme au Pégu une liqueur spiritueuse, assez semblable à du vin, que l'on obtient en faisant des incisions à certains arbres du pays. On dit que c'est une boisson très-agréable. Dans le royaume de Siam on fait une liqueur semblable, que l'on appelle aussi *nipa*, en distillant l'eau ou liqueur qui sort des cocos. (*A. R.*)

NIPHUS, (AUGUSTIN.) (*Hist. litt. mod.*) savant Calabrois des quinzième & seizième siècles, né vers l'an 1473, mort vers l'an 1550, plus connu par les privilèges singuliers que lui accorda le pape Léon X, que par ses écrits qu'on ne lit plus. Léon X le créa comte palatin, lui permit de joindre à ses armes celles de la maison de Médicis, lui donna le pouvoir de créer des maîtres ès-arts, des bacheliers, des licenciés, des docteurs en théologie & en droit civil & canonique, de légitimer des bâtards, & d'anoblir trois personnes. Les lettres qui lui confèrent ces privilèges, sont du 15 juin 1521. *Niphus* dans sa jeunesse avoit fait un traité *de intellectu & dæmonibus*, pour lequel il fut persécuté jusqu'à être fort en danger de la vie ; en conséquence cet ouvrage, si parfaitement oublié depuis long-temps, eut alors plusieurs éditions en 1492, en 1503, en 1527. Fier de ces persécutions & de ces récompenses, qui supposoient en effet beaucoup de célébrité, *Niphus* se permettoit ces vanteries grossières auxquelles les savans les plus voisins du temps de la restauration des lettres se croyoient autorisés par l'exemple des anciens ; il disoit à l'empereur Charles Quint : *Je suis l'empereur des lettres comme vous êtes l'empereur des soldats* ; il lui disoit : *les rois ne sauront gouverner, que quand ils se serviront de mes semblables*. On a de lui des commentaires latins sur Aristote & Averroès ; des traites *de amore*, *de pulchro* ; un traité de l'immortalité de l'ame, & d'autres traités, ou de morale, ou de politique, &c.

N I T

NITARD. (*Hist. de Fr.*) Nous avons une histoire des guerres du neuvième siècle, entre les enfans de Louis-le-Débonnaire, par *Nitard*, abbé de Saint-Riquier, l'un des deux fils qu'Angilbert, dit Homère, avoit eus de Berthe, fille de Charlemagne. Mort vers l'an 853.

NITHARD, (JEAN-EVERARD) (*Hist. mod.*) jésuite allemand, confesseur de l'archiduchesse Marie-Anne-d'Autriche, seconde femme de Philippe IV, roi d'Espagne, & mère de Charles II. C'étoit lui qui disoit à un ministre d'Espagne, mais non pas au duc de Lerme, (comme on le dit dans des ouvrages modernes) puisque ce duc de Lerme étoit ministre de Philippe III mort en 1621, avant que le père *Nithard* vînt en Espagne : *C'est vous qui me devez du respect, j'ai tous les jours votre Dieu dans mes mains & votre reine à mes pieds.* Un parti à la tête duquel étoit don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, causa la disgrace de cet orgueilleux directeur. On l'envoya en ambassade à Rome, ce fut là sa disgrace : la chûte d'un confesseur n'est jamais aussi terrible que celle d'un ministre. Clément X le fit cardinal & archevêque d'Edesse en 1672. Il mourut en 1681. Il a écrit sur l'immaculée conception.

NITOCRIS, (*Hist. anc.*) reine de Babylone, qui fit faire de beaux & grands ouvrages dans cette capitale & sur l'Euphrate. Elle avoit fait placer son tombeau sur une des portes de la ville, avec une inscription qui avertissoit ses successeurs de ne toucher, que dans le cas d'une nécessité indispensable, au trésor renfermé dans ce tombeau. Le tombeau resta fermé jusqu'au temps de Darius, fils d'Hystaspes, qui, croyant être dans ce cas de nécessité urgente qu'indiquoit l'inscription, ouvrit le tombeau, & n'y trouva que cette autre inscription : *Si tu n'étois insatiable d'argent, & dévoré par une basse avarice, tu n'aurois pas violé l'asyle des morts.*

N I V

NIVELLE. (*Voyez* MONTMORENCI.)

Nivelle. *Voyez* Chaussée. (de la)

Gabriel-Nicolas-Nivelle, (*Hist. litt. mod.*) prêtre janséniste, mort le 7 janvier 1761, a beaucoup écrit contre la constitution. Il fut mis en 1750 à la bastille pour cette grande raison; il laissa un catalogue manuscrit de tous les ouvrages faits sur le jansénisme & la constitution jusqu'en 1738. On le conserve à la bibliothèque du roi, & il a servi à la confection du catalogue de cette bibliothèque dans cette partie.

N I Z

NIZOLIUS, (Marius) (*Hist. litt. mod.*) un des restaurateurs des lettres au seizième siècle. On a de lui: *De veris principiis, & verâ ratione philosophandi, contrà pseudophilosophos, lib. 4. Thesaurus Ciceronianus, seu apparatus linguæ latinæ è scriptis Tullii Ciceronis collectus. Observationes in Ciceronem.* C'est un des écrivains à qui Cicéron a été le mieux connu. *Ille se multùm profecisse sciat, cui Cicero valdè placebit.*

N O A

NOAILLES, (*Hist. de Fr.*) maison illustre, & l'une des plus anciennes du Limosin, tire son nom du château de *Noailles*, situé entre Brive-la-Gaillarde & Turenne. Des titres conservés dans différentes abbayes nous montrent cette maison déjà grande & puissante, dès le commencement du onzième siècle. Elle a produit des personnages de la plus grande distinction, & dans l'état & dans l'église.

1°. Hugues, seigneur de *Noailles*, chevalier, mourut dans la Terre-sainte, où il avoit suivi le roi Saint-Louis.

2°. Hélie II, seigneur de *Noailles*, servit utilement le roi Charles-Quint contre le prince de Galles, qui, pour l'en punir, ravagea ses terres du Limosin.

3°. Louis de *Noailles*, fut fait chevalier à la bataille d'Aignadel en 1505, sous Louis XII.

4°. Antoine, gouverneur du Bourdelois, amiral des mers de Guyenne, & même, par commission, amiral de France pendant la disgrace de l'amiral d'Annebaut, au commencement du règne de Henri II, servit avec éclat sous François Ier, surtout à la bataille de Cérisoles.

5°. Henri, fils du précédent. C'est pour lui qu'Henri IV érigea, en 1592, la terre d'Ayen en Comté; il le fit aussi, en 1604, chevalier du Saint-Esprit.

6°. Henri, comte d'Ayen, petit-fils du précédent, tué à la bataille de Rocroy en 1643, après s'être distingué à celle d'Avein en 1635.

7°. Charles, frère de Henri, mort en 1632, de blessures reçues au siége de Maëstricht.

8°. Anne, frère des précedens, lieutenant-général des armées du roi; c'est pour lui que Louis XIV érigea, en 1663, le comté d'Ayen en duché-pairie.

9°. Annes-Jules, maréchal duc de *Noailles*; c'est le premier de quatre maréchaux de France consécutifs, dont deux le sont actuellement, & par une distinction, dont il ne paroît pas qu'il y ait eu d'exemple depuis les maréchaux de Lautrec & de Foix sous François Ier, ces deux maréchaux de France sont frères.

Il y a aussi deux compagnies des gardes-du-corps dans la maison de *Noailles*.

Annes-Jules commanda en Roussillon & en Catalogne dans la guerre de 1688, prit Campredon le 23 mai 1689, la Seu d'Urgel le 11 juillet 1691; fut fait maréchal de France à la promotion du 27 mars 1693; prit Roses le 9 juin suivant; gagna, le 27 mai 1694, la bataille du Ter; prit Palamos d'assaut le 7 juin; prit Gironne le 25 du même mois, & Ostalric le 20 juillet, enfin Castel-Follit le 8 septembre. Il mourut à Versailles le 2 octobre 1708. Le père de la Rue a fait son oraison funèbre.

10°. Adrien-Maurice, maréchal-duc de *Noailles*, fils du précédent, fut général & homme d'état. Il seconda les succès de son père dans le Roussillon & dans la Catalogne. Il y commanda lui-même en 1707, prit Puicerda & soumit la Cerdagne; en 1709, il gagna deux combats; en 1710, il sauva le Languedoc, où les ennemis avoient fait une descente; en 1711, il prit Gironne: « Il fallut, dit M. le président Hénault, » toute la constance de » ce général pour en venir à bout; il avoit ouvert » la tranchée devant le fort Rouge dès le 27 dé- » cembre 1710; son armée fut comme assiégée » par les débordemens, mais enfin il prit la ville » basse d'assaut le 23 janvier 1711, & la ville » haute se rendit par capitulation le 25. » La grandesse en fut le prix. Il fut fait maréchal de France en 1734, ministre d'état en 1743; il avoit été chef de divers conseils pendant la régence. On sait quelles combinaisons savantes, quels heureux préparatifs alloient mettre entre ses mains, en 1743, le roi d'Angleterre en personne, & le duc de Cumberland avec toute leur armée, sans l'imprudente impétuosité qui déconcerta des mesures si sages & perdit tout à Ettinghen, comme autrefois à Crécy, à Poitiers, à Azincourt, à Pavie, &c.

Dii meliora piis erroremque hostibus illum!

Le maréchal de *Noailles* étoit, en 1745, à la bataille de Fontenoy avec le maréchal de Saxe.

Noailles, pour son roi plein d'un amour fidele,
Voit la France en son maître, & ne regarde qu'elle.

Ses deux fils, aujourd'hui maréchaux de France, sont aussi célébrés dans le poëme de Fontenoy. Le maréchal de Saxe, au milieu de ses victoires, appelloit toujours le maréchal de *Noailles son maître*.

C'est ce maréchal de *Noailles*, Adrien-Maurice, qui avoit épousé, en 1698, l'héritière d'Aubigné, nièce de madame de Maintenon. *Voyez* à l'article ARPAJON l'alliance qu'a faite son second fils. L'aîné a épousé Catherine-Françoise-Charlotte de Cossé-Brissac. Les enfans des deux maréchaux de France vivans soutiennent avec éclat la gloire de leur nom.

11°. Le cardinal de *Noailles*, archevêque de Paris, dont la mémoire est toujours si chérie & si révérée dans l'église, & qui au mérite des vertus joignit l'intérêt de la persécution soufferte avec constance, mais qui n'auroit jamais dû permettre la destruction de Port-Royal, étoit fils du premier duc de *Noailles* Anne, (article 8) & frère du premier maréchal Anne-Jules. (article 9) Il avoit été fait évêque de Cahors en 1679; de Châlons-sur-Marne en 1680; archevêque de Paris en 1695; chef du conseil de conscience en 1715. Il mourut le 4 mai 1729.

12°. Gaston-Jean-Baptiste-Louis de *Noailles*, frère du cardinal, lui succéda, en 1695, dans l'évêché de Châlons.

13°. Long-temps avant eux, François de *Noailles*, évêque de Dax, né le 2 juillet 1519, mort le 19 septembre 1585, fils de leur quatrième aïeul, & ambassadeur du roi en Angleterre, à Rome, à Venise, à Constantinople, fut un des plus habiles négociateurs de son temps; nous avons la relation de son ambassade & de celle d'Antoine de *Noailles*, son frère, en Angleterre, sous le règne de Henri II, avec la correspondance & les pièces justificatives, rédigée par M. l'abbé de Vertot, & qui n'a paru qu'après la mort de celui-ci.

14°. Gilles de *Noailles*, frère d'Antoine & de François, fut aussi évêque de Dax après celui-ci, & fut célèbre, comme ses frères, par ses ambassades & ses négociations en Angleterre, en Ecosse, en Pologne, à Constantinople. Mort en 1600.

N O B

NOBLE. (EUSTACHE LE) (*Hist. litt. mod.*) Cet homme déshonora les lettres & la magistrature; il étoit procureur-général du parlement de Metz. Convaincu de faux, il fut condamné par le châtelet à faire amende honorable & à être banni pour neuf ans, & la sentence fut confirmée par un arrêt du 24 mars 1698. Le *Noble* passa une partie de sa vie au châtelet & à la conciergerie; il fit connoissance dans cette dernière prison avec une femme, nommée Gabrielle Perreau, connue sous le nom de *la belle épicière*: elle étoit enfermée pour mauvaise conduite, à la requisition de son mari. Le *Noble* vécut avec elle dans un commerce intime, d'où naquirent trois bâtards adultérins, dont le *Noble* fut chargé par un autre arrêt du mois de mai de la même année 1698. Malgré l'arrêt de bannissement, il obtint la permission de revenir à Paris. Il continua d'y vivre dans la crapule, & y mourut, dans la misère, en 1711. Croiroit-on qu'un pareil homme eût l'impudence de faire, pour être mis au bas de son portrait, quatre vers, où il ne parle que de la noblesse de sa naissance, de son nom, de son esprit, & même de sa vertu? ou plutôt rien de plus croyable, c'est le déshonneur même qui donne cette impudence, & ce n'est qu'un vice de plus. Voici les quatre vers:

Nobilitas si clara dedit nomenque genusque,
Clarior ingenio, nobiliorque micat:
Invida fortunæ sic spernes tela malignæ:
Per scopulos virtus sæpiùs astra petit.

Le *Noble* fut enterré par charité à Saint-Séverin; mais ses imprimeurs avoient gagné plus de cent mille écus sur ses ouvrages, qui furent beaucoup lus dans leur naissance, & qu'on lisoit encore dans la province, il y a quarante ans. Quelques-uns même ont conservé une sorte de réputation qui ne va pourtant pas jusqu'à engager à les lire. Tels sont les *contes & fables* de le *Noble*; un ouvrage d'un genre bien différent, intitulé: *Le bouclier de la France, ou les sentimens de Gerson & des canonistes, touchant les différens des papes & des rois de France*, ouvrage plus connu encore sous le titre *d'esprit de Gerson; l'histoire secrète de la conjuration des Pazzi contre les Médicis, l'école du monde*, ouvrage moral, car la théorie de la morale est à l'usage même de ceux qui s'en éloignent le plus dans la pratique; la traduction des *voyages de Gemelli Carreri*, &c. Nous ne parlons pas d'une multitude d'autres ouvrages moins connus.

Un autre le *Noble*, (Pierre) substitut du procureur général du parlement de Rouen, mort en 1720, a donné un *recueil de plaidoyers*.

N O D

NODOT. (*Hist. litt. mod.*) Cet homme n'est connu que par ce qu'il a prétendu avoir trouvé à Belgrade en 1688, & qu'il a publié à Paris en 1694 des *fragmens de Pétrone*, sur l'authenticité desquels les savans sont partagés.

N O E

NOÉ, (*Hist. sacr.*) fils de Lamech, & père de Sem, de Cham & de Japhet. Son histoire & celle de l'arche qui conserva le genre humain, sont rapportées dans la Genèse, chap. 5, 6, 7, 8, 9.

NOEL, (ETIENNE) (*Hist. litt. mod.*) jésuite, ami de Descartes, & qui a écrit contre Pascal en faveur du plein contre le vuide. On a de lui: *Aphorismi physici, seu physicæ peripateticæ principia breviter & dilucidè proposita, & sol flamma, seu tractatus de sole ut flamma est ejusque pabulo.* Descartes, encore vivant, y est cité avec honneur, ce qui annonce dans l'auteur un esprit d'équité alors peu commun. Mort vers l'an 1660.

NOEMA, (*Hist. sacr.*) fille de Lamech & de Sella sa seconde femme. (Genèse, chapitre 4.) Elle passe pour avoir inventé l'art de filer & de faire de la toile; mais quand l'écriture n'en dit rien, sur quoi est fondée cette opinion?

NOEMI. (*Hist. sacr.*) Son histoire, celle d'Orpha & de Ruth, de Booz, sont rapportées au livre de Ruth.

NOET, NOETIUS, (*Hist. ecclés.*) héréſiarque du troisième siècle, maître de Sabellius, & inventeur de l'héréſie qui fut appellée *sabellianisme* du nom de celui-ci, & dont le propre étoit de supprimer toute distinction de personnes dans la trinité. Ses sectateurs s'appelloient d'abord Noétiens, mais Sabellius l'emporta dans la suite pour le triste honneur de donner son nom à la secte.

N O G

NOGARET. (*Hist. de Fr.*) *Voyez* VALETTE. (NOGARET DE LA)

NOGAROLA, (ISOTTA) (*Hist. litt. mod.*) fille savante de Vérone au quinzième siècle. Le cardinal Bessarion fit le voyage de Rome exprès pour la voir. Elle examina qui d'Adam ou d'Eve avoit péché le plus grièvement en mangeant du fruit défendu, elle prit le parti d'Eve; Louis Foscaro celui d'Adam: c'est ce qui s'appelloit alors cultiver les lettres, & il y avoit là de quoi partager le siècle. Géneviève & Laure *Nogarola*, sœurs d'Isotta, étoient aussi des femmes savantes, aussi bien qu'une Antonia & une Angélique de la même famille. En général, cette famille de Nogarole, ou *Nogarola*, a produit beaucoup de savans, hommes & femmes; on vient de voir les femmes. Le plus célèbre des hommes est Louis *Nogarola*, savant médecin, & littérateur très-versé dans la langue grecque. Mort en 1559 à Vérone, patrie de tous les Nogaroles.

N O I

NOIR, (JEAN LE) (*Hist. ecclés.*) théologal de Séez, connu par son zèle contre ce qu'il appelloit l'héréſie de la domination épiscopale, zèle qui lui attira de fâcheuses affaires. Il accusa juridiquement d'héréſie l'évêque de Séez, & fit contre lui des *factums* qu'on jugea des libelles, & pour lesquels il fut condamné, le 24 avril, aux galères perpétuelles, & à faire amende honorable devant l'église métropolitaine de Paris. On lui fit grace des galères, mais on le transféra de prison en prison, à Saint-Malo, à Brest, à Nantes enfin, où il mourut en 1692. Indépendamment de ses requêtes & *factums* contre la domination épiscopale, il fit un livre exprès, intitulé: *L'héréſie de la domination épiscopale que l'on établit en France*; un autre intitulé: *L'évêque de cour;* un troisième: *Protestation contre les assemblées du clergé de 1681*. Il ne faut pas croire qu'il fût absolument abandonné dans cette guerre contre les évêques, il avoit un grand parti, les jansénistes lui étoient favorables: plusieurs savans canonistes le jugeoient injustement condamné; ceux même qui l'accusoient de trop d'emportement & de violence, admiroient en lui une grande connoissance du droit; on prit sa défense dans plusieurs écrits, & ce qui rendoit sa cause plus favorable, c'est qu'il fut jugé par des commissaires. On a de lui beaucoup d'autres écrits polémiques & théologiques. On dit que son ouvrage intitulé: *Les nouvelles lumières politiques, ou l'évangile nouveau du cardinal Palavicini, dans son histoire du concile de Trente*, fit supprimer une traduction françoise, qu'on préparoit alors de cette histoire de Palavicini.

N O L

NOLASQUE. (PIERRE) (*Hist. eccl.*) Saint Pierre *Nolasque*, gentilhomme languedocien, né au diocèse de Saint-Papoul, vers l'an 1189, fut, avec Raymond de Pennafort, (dominicain, confesseur de Jacques, roi d'Arragon, de Valence, de Murcie, &c. dit le victorieux) le fondateur de la confrairie de la miséricorde, connue aujourd'hui sous le nom de l'ordre de la Merci, pour la rédemption des captifs, c'est-à-dire des chrétiens prisonniers chez les Musulmans, & vraiment esclaves chez les Barbaresques. Cette société respectable fut formée le 10 août 1223. Elle fut approuvée, en 1230, par Grégoire IX: Clément V, en 1308, y fit quelques légers changemens. Saint Pierre *Nolasque* mourut la nuit de noël 1256 ou 1258.

NOLDIUS, (CHRISTIAN) (*Hist. litt. mod.*) né en Scanie en 1626, recteur du collège de Landscroon en 1650, ministre & professeur de théologie à Copenhague en 1664, y mourut en 1683. On a de lui: *Concordantiæ particularum hebræo-chaldaïcarum; historia idumea, seu de vitâ & gestis herodum diatribe; sacrarum historiarum & antiquitatum synopsis*, une édition de l'historien Josephe.

NOLIN, (*Hist. litt. mod.*) Denis & Jean-Baptiste; le premier étoit un avocat au parlement de Paris, qui quitta le barreau pour se livrer à l'érudition hébraïque: il a beaucoup écrit sur la bible, & sur les antiquités des Chaldéens & des Egyptiens. Mort en 1710. Le second a été un géographe célèbre. Mort le premier juillet 1762.

NOLLET, (JEAN-ANTOINE) (*Hist. litt. mod.*) de l'académie des sciences de Paris, de la société royale de Londres, de l'institut de Bologne, de l'académie de sciences d'Erfort, &c. professeur royal de physique expérimentale au collège de Navarre, savant utile aux progrès de la physique, sur-tout dans ce qui concerne l'électricité, a beaucoup écrit sur cette science, & on peut dire qu'il a régné long-temps sur elle, jusqu'à ce qu'à la fin des découvertes nouvelles que ses travaux

avoient peut-être préparées, & qu'il eut le malheur de combattre, semblèrent lui enlever en quelque sorte cet empire de l'électricité. On a de lui, indépendamment de ses écrits sur les phénomènes électriques, des *leçons de physique expérimentale*, & un traité de *l'art des expériences*. Il étoit ecclésiastique, licencié en théologie, & s'étoit livré à la scholastique. Il avoit aussi prêché; mais c'étoit la physique qui l'appelloit, & qui devoit faire sa réputation: c'est lui qui, par ses cours de physique, a fait naître l'idée de tant de cours qui se font aujourd'hui dans tous les genres. Il voyagea beaucoup relativement à la physique, & par-tout il fut reçu comme le représentant & le député des physiciens de l'Europe. Il avoit donné des leçons de physique expérimentale à feu M. le dauphin, père du roi régnant, qui l'honora toujours de ses bontés. Un jour étant venu à Paris pour une cérémonie, il fit avertir l'abbé *Nollet* qu'il dînoit aux tuileries; l'abbé *Nollet* s'y étant rendu pour y faire sa cour, M. le dauphin lui dit: *Binet est plus heureux que moi, il a été chez vous.* Ce prince, desirant être utile à sa fortune, lui conseilla d'aller présenter ses ouvrages à un homme en place, auquel il croyoit, avec raison, tout le crédit qu'il ne se flattoit pas d'avoir lui-même. L'abbé *Nollet* alla chez cet homme pour obéir aux ordres du prince; il trouva en lui un protecteur froid, qui, ayant jeté un regard distrait sur ses ouvrages, lui dit: *Je ne lis guère ces sortes de livres. Monsieur*, répondit l'abbé *Nollet*, *je vais les laisser dans votre antichambre; il s'y trouvera peut-être des gens d'esprit qui les liront.* L'abbé *Nollet* mourut à Paris, le 25 avril 1770.

NOM

NOM, (*Hist. génér.*) appellation distinctive d'une race, d'une famille, & des individus de l'un & de l'autre sexe dans chaque famille.

On distingue en général deux sortes de *noms* parmi nous, le *nom propre*, & le *nom de famille*. Le *nom* propre, ou le *nom* de baptême, est celui que l'on met devant le *surnom* ou le *nom* de famille: comme *Jean*, *Pierre*, *Louis*, pour les hommes: *Susanne*, *Thérèse*, *Elisabeth*, pour les femmes.

Le *nom* de famille est le *nom* qui appartient à toute la race, à toute la famille, qui se continue de père en fils, & passe à toutes les branches; tel est le *nom* de Bourbon. Il répond au patronymique des Grecs; par exemple, les descendans d'Eaque se nommoient *Eacides*. Les Romains appelloient ces *noms* généraux, qui se donnent à toute la race, *gentilitia*.

Nous n'avons que des connoissances incertaines sur l'origine des *noms* & des *surnoms*; & l'ouvrage de M. Gilles-André de la Roque, imprimé à Paris en 1681, *in*-12, n'a point débrouillé ce chaos par des exemples précis tirés de l'histoire. Son livre est d'ailleurs d'une sécheresse ennuyeuse.

Dans les titres, au-dessus de l'an 1000, on ne trouve guère les personnes désignées autrement que par leur *nom* propre ou de baptême; c'est de là peut-être que les prélats ont retenu l'usage de ne signer que leur nom propre avec celui de leur évêché, parce que, durant les siècles précédens, on ne voyoit point d'autres souscriptions dans les conciles. Le commun peuple d'Angleterre n'avoit point de *nom* de famille ou de *surnom* avant le règne d'Edouard II de la race saxonne, qui monta sur le trône en 975. Plusieurs familles n'en ont point encore dans le Holstein & dans quelques autres pays, où l'on n'est distingué que par le *nom* de baptême & par celui de son père: Jacques, fils de Jean; Pierre, fils de Paul.

On croit que les *surnoms* ou *noms* de famille ont commencé de n'être en usage en France que vers l'an 987, sur la fin de la lignée des Carlovingiens, où les nobles de France prirent des *surnoms* de leurs principaux fiefs, ou bien imposèrent leurs *noms* à leurs fiefs, & même avec un usage fort confus. Les bourgeois & les serfs qui n'étoient pas capables de fief, prirent leurs *surnoms* du ministère auquel ils étoient employés, des lieux, des métairies qu'ils habitoient, des métiers qu'ils exerçoient, &c.

Matthieu, historiographe, prétend que les plus grandes familles ont oublié leurs premiers *noms* & *surnoms*, pour continuer ceux de leur partage, apanages & successions, c'est-à-dire, que leurs *noms* n'ont pas été d'abord héréditaires. M. le Laboureur, parlant du temps que les *noms* & les armes commencèrent à être héréditaires, prétend qu'il y en a peu qui puissent prouver leur descendance au-delà de cinq cents ans, parce que les *noms* & les armes étoient seulement attachés aux fiefs qu'on habitoit. Ainsi, Robert de Beaumont, fils de Roger, sire de Beaumont, & d'Adeline de Meulan, prit le *nom* & les armes de Meulan, & quitta le *surnom* de Beaumont. On remarque même que les fils de France, en se mariant avec des héritières qui avoient des terres d'un grand état, en prenoient les *noms* & les armes, comme Pierre de France, en épousant Isabelle de Courtenay.

Mézerai prétend que ce fut sur la fin du règne de Philippe II, dit Auguste, que les familles commencèrent à avoir des *noms* fixes & héréditaires; & que les seigneurs & gentils-hommes les prenoient le plus souvent des terres qu'ils possédoient. Quant à l'origine des *surnoms* de la roture, le même historien la tire de la couleur, des qualités ou des défauts, de la profession, du métier, de la province, du lieu de la naissance, & d'autres causes semblables & arbitraires, impossibles à découvrir.

On s'est encore servi de sobriquets pour faire des distinctions dans les familles. Les souverains mêmes n'en ont pas été exceptés, comme Pépin dit le Bref, Charles-le-Simple, Hugues Capet, & autres. Mais il faut remarquer que ces sobri-

quets se prenoient indifféremment des qualités bonnes ou mauvaises de l'esprit & du corps.

Personne n'ignore que les papes changent de *nom* lors de leur pontificat; mais ce changement de *nom* paroît un peu plus ancien que l'élection de Sergius IV, l'an 1009: car Jean XV s'appelloit *Cicho* avant son élévation au pontificat; & Jean XVI. son successeur, en l'an 995, se nommoit *Fasanus*; mais alors ce n'étoient pas les papes élus qui changeoient leur *nom* comme ils font aujourd'hui, c'étoient leurs électeurs qui leur imposoient d'autres *noms*.

Les grands d'Espagne multiplient leurs *noms*, tant par adoption, qu'en considération de leurs alliances avec de riches héritières. Les François multiplient aussi leurs *noms*, mais par pure vanité, ou bien ils les changent par le même principe. Certaines gens, dit la Bruyère, portent trois *noms* de peur d'en manquer; d'autres ont un seul *nom* dissyllabe qu'ils annoblissent par des particules, dès que leur fortune devient meilleure. Celui-ci, par la suppression d'une syllabe, fait de son *nom* obscur un *nom* illustre; celui-là, par le changement d'une lettre en une autre, se travestit, & de Syrus devient Cyrus. Plusieurs suppriment leurs *noms* qu'ils pourroient conserver sans honte, pour en adopter de plus beaux où ils n'ont qu'à perdre, par la comparaison que l'on fait toujours d'eux qui les portent avec les grands hommes qui les ont portés. Il s'en trouve enfin qui, nés à l'ombre des clochers de Paris, veulent être flamands ou italiens, comme si la roture n'étoit pas de tout pays; ils alongent leurs *noms* françois d'une terminaison étrangère, & croient que venir de bon lieu c'est venir de loin (*D. J.*)

NON

NON-CONFORMISTES, s. m. (*Hist. mod.*) nom d'une secte, ou plutôt de plusieurs sectes en Angleterre. Autrefois ce nom étoit restreint aux puritains ou calvinistes rigides; aujourd'hui il s'étend à tous ceux qui ne sont pas du sentiment de l'église anglicane dominante, excepté les catholiques romains.

On dit que ce mot a pris son origine dans une déclaration du roi Charles I, qui ordonna que toutes les églises d'Angleterre & d'Ecosse observassent les mêmes cérémonies & la même discipline; & c'est l'acquiescement ou l'opposition à cette ordonnance qui a fait donner aux uns le nom de *conformistes*, & aux autres celui de *non-conformistes*. (*A. R.*)

NONE, NONES, *nonæ*, (*Hist. ancienne*) une des sept heures canoniales dans l'église romaine.

Nones, ou la neuvième heure, est la dernière des petites heures que l'on dit avant vêpres, & celle qui répond à trois heures après midi.

L'office simple & l'office pour les morts finissent à *nones*; laquelle heure, selon la remarque du P. Rosweyd, étoit anciennement celle où se séparoit la synaxe, c'est-à-dire l'assemblée ordinaire des premiers chrétiens à l'église.

L'heure de *nones* étoit aussi le temps où l'on commençoit à manger les jours de jeûne, quoiqu'il y eût des fidèles qui ne mangeoient point avant le soleil couché.

Pour conserver quelques traces de cette ancienne coutume, on dit encore *nones* avant le diner les jours de jeûne & pendant le carême.

Bingham observe que dans la primitive église, *none* étoit regardée comme la dernière des heures ou prières du jour, & qu'elle avoit été instituée principalement pour honorer la mémoire de l'heure à laquelle Jésus-Christ avoit expiré sur la croix. C'est aussi ce que dit la glose: *Latus ejus nona bipertit.* C'étoit chez les Juifs l'heure du sacrifice solemnel du soir, & on lit dans les Actes des apôtres que saint Pierre & saint Jean se rendoient au temple à l'heure de *nones*, *ad horam orationis nonam.* Les anciens ne disent rien de précis sur le nombre des pseaumes & autres prières qu'on récitoit à *nones*. Cassien semble seulement insinuer qu'on n'y chantoit que trois pseaumes. Aujourd'hui, dans l'église latine, l'office de *none* est composé du *Deus in adjutorium*, d'une hymne, de trois pseaumes sous une seule antienne, puis d'un capitule, d'un répons bref & d'un verset, & enfin d'une oraison propre au temps ou à la fête. Bingham, *Orig. ecclés. t. V, l. XIII, c. ix*, §. 13. (*A. R.*)

NONIUS-MARCELLUS, (*Hist. litt. anc.*) grammairien & philosophe péripatéticien, auteur d'un traité, *De proprietate sermonum*, dont Josias Mercier a donné en 1615 une bonne édition avec de savantes notes. On trouve dans *Nonius-Marcellus* des fragmens d'anciens auteurs qu'on ne trouve que là.

Nonius est aussi le nom d'un sénateur romain, qui aima mieux passer sa vie dans l'exil, que de vendre ou de donner à Marc-Antoine une opale d'un grand prix, que ce triumvir vouloit avoir.

NONNIUS. (On connoît deux savans de ce nom.)

1°. Pierre, dont le nom en espagnol est Nunnez, médecin & mathématicien portugais, précepteur de l'infant don Henri, fils d'Emmanuel-le-Grand, & qui fut dans la suite le cardinal Henri, roi de Portugal, après la mort de don Sébastien, son petit-neveu, tué, ou qui disparut du moins à la bataille d'Alcazar, contre les maures, en 1578. On a de ce *Nonnius* un traité, *De arte navigandi*; un autre, *De crepusculis*; des œuvres mathématiques. Il mourut en 1577, & ne vit point son élève, le cardinal Henri, sur le trône.

2°. Louis, médecin d'Anvers au dix-septième siècle, auteur d'un traité intitulé: *Diæteticon sive de re cibariâ*; d'un autre traité, *De piscium esu*; d'une description de l'Espagne, intitulée: *Hispania sive populorum, urbium accuratior descriptio*, & d'autres ouvrages savans & utiles.

NONNUS, (*Hist. litt. anc.*) poëte grec du cinquième siècle, étoit né en Egypte. On a de lui un poëme intitulé : *Dionysiaca*, *&c.*

NOO

NOODT, (GÉRARD) (*Hist. litt. mod.*) savant hollandois, professeur en droit dans plusieurs villes de Hollande, & dont Barbeyrac a traduit & commenté le traité sur le pouvoir des souverains & la liberté de conscience. Mort en 1725.

NOR

NORADIN, (*Hist. mod.*) soudan d'Alep au douzième siècle, devint, par sa valeur & ses conquêtes, un des plus puissans princes de l'Asie. Ce fut lui qui, par la reprise d'Edesse & par les avantages qu'il remporta sur les chrétiens, auxquels il paroissoit prêt d'enlever toutes leurs conquêtes, donna lieu à la seconde croisade, prêchée par saint Bernard, entreprise par Louis-le-Jeune, & dans laquelle *Noradin* se rendit très-redoutable aux croisés. M. de Voltaire l'a fait père de son Orosmane, nom d'invention comme son histoire :

C'est ici le palais qu'on bâti vos aïeux,
Du fils de *Noradin* c'est le séjour profane........

Je faisois tour pour *Dieu*, j'espérois de lui rendre
Une jeune beauté, qu'à l'âge le plus tendre
Le cruel *Noradin* fit esclave avec moi,
Lorsque les ennemis de notre auguste foi,
Baignant de notre sang la Syrie enivrée,
Surprirent Lusignan vaincu dans Césarée.

Le *cruel Noradin* n'étoit point *cruel;* les chrétiens qu'il avoit battus, & qui avoient été très-cruels à l'Asie, pouvoient l'appeller ainsi ; mais ce n'étoit pas moins un prince plein d'humanité, qu'un général plein de valeur & de talens. Il mourut en 1174.

NORBERG *ou* NORDBERG, (*Hist. litt. mod.*) chapelain du fameux roi de Suède Charles XII. Il avoit suivi ce roi dans toutes ses campagnes, & avoit écrit son histoire, ou du moins il croyoit l'avoir écrite, parce qu'il en avoit entassé tous les actes, sans prendre la peine de les fondre dans son récit. On a voulu l'opposer à M. de Voltaire ; car l'envie a toujours quelque auteur, qu'on ne lit pas, à opposer aux auteurs qu'on lit.

NORBERT, (*Saint*) (*Hist. ecc.*) fondateur de l'ordre de Prémontré en 1120. Cet ordre fut confirmé en 1126, par le pape Honorius II. Saint *Norbert* fut fait archevêque de Magdebourg ; il étoit parent de l'empereur Henri V, & avoit vécu à sa cour qu'il avoit quittée pour se sanctifier dans la retraite. Saint *Norbert* mourut en 1134. Le pape Grégoire XIII le canonisa en 1584. Dom Hugo a écrit son histoire & celle de l'ordre de Prémontré.

Le père *Norbert*, capucin, dont le vrai nom étoit, dit-on, Pierre Parisot, ce qui est fort indifférent, fut curé de Pondichery: il est principalement connu par la haine qu'il portoit aux jésuites, par ses contestations avec eux au sujet des rits malabars, par ses mémoires historiques sur les missions des Indes, &c. Les capucins passoient alors pour être fort attachés aux jésuites, qui avoient encore alors du crédit. L'abbé Desfontaines, en rendant compte des mémoires historiques de ce père *Norbert* sur les rits malabars, livre où les jésuites sont traités sans ménagement, s'exprimoit ainsi : Qu'un jansé-» niste parle mal de la société des jésuites ; qu'il » leur attribue même aujourd'hui des maximes » d'une morale relâchée, & leur objecte maligne-» ment qu'ils ne sont pas plus soumis, aux Indes, » à la bulle de Benoît XIV, que les jansénistes, » en France, à la bulle de Clément XI, on n'en est » point étonné ; mais qu'un capucin se donne aussi » cette liberté, & oublie jusqu'à ce point l'esprit » de son ordre, dévoué de tout temps aux jésuites, » & auquel les jésuites ne sont pas moins atta-» chés, c'est ce qui paroît incroyable : la société » pourroit dire au capucin : *tu quoque*, *Brute.* » Nous lisons dans un livre moderne, que l'abbé Desfontaines avoit traduit malignement & injustement ces mots connus, *tu quoque*, *Brute*, par ceux-ci : *& toi aussi*, *Brute* : nous ne trouvons rien de semblable dans l'abbé Desfontaines, qui d'ailleurs en cela auroit été plus grossier que malin. Au reste, on trouve toujours dans Corneille, & dans d'autres auteurs du même temps, soit en prose, soit en vers, ce mot de *Brute* au lieu de Brutus, comme celui de *Cassie* au lieu de Cassius; & il faut convenir que celui de *Brute*, sur tout, fait un fort mauvais effet en vers, & sur-tout dans des vers de tragédie.

Il est des assassins, mais il n'est plus de *Brute.*
Regarde le malheur de *Brute* & de *Cassie.*
Voulant nous affranchir *Brute* s'est abusé.
Je crois que *Brute* même à tel point qu'on le prise.
De la main de César *Brute* l'eût acceptée.

Le capucin *Norbert* rappelle le capucin Valérien, dont il est parlé dans les lettres provinciales, & qui employoit si discourtoisement à l'égard des jésuites, quand il n'étoit pas d'accord avec eux sur les faits, cette énergique formule : *mentiris impudentissimè.*

Le père *Norbert* étoit né à Bar-le-Duc en 1697. Depuis sa rupture avec les jésuites, il erra dans presque toutes les contrées de l'Europe, soit pour leur susciter par-tout des ennemis, soit pour échapper aux tracasseries qu'ils lui suscitoient dans son ordre. On dit que dans ses courses hors de France, ayant fait quelque séjour en Angleterre, il établit à trois milles de Londres deux manufactures de tapisseries ;

l'une d'après les gobelins, l'autre d'après celle de Chaillot. Le pape lui permit, en 1759, de porter l'habit séculier, & sa querelle avec les jésuites lui procura des amis & des secours: cet homme étoit sans doute inconstant. On peut se faire capucin une fois; mais quand on est sorti de cet état, si on y rentre, il faut que ce soit pour y mourir comme le frère Ange de Joyeuse. Le père *Norbert*, sécularisé, rentra chez les capucins à Commerci, en ressortit encore, se mit à errer de nouveau, & mourut dans un village de Lorraine en 1770. Chevrier, c'est-à-dire, de tous les écrivains le moins digne de foi, a donné, en 1762, la vie du père *Norbert*.

NORDEN, (Frédéric-Louis) (*Hist. litt. mod.*) voyageur célèbre, mort en 1742. Ses mémoires sont estimés. Ils sont très-instructifs sur ce qui concerne les antiquités de l'Egypte. On y voit les dessins des monumens qui subsistent dans la Thébaïde. Ces dessins ont été pris sur les lieux par l'auteur.

NORÈS, (Jason de) (*Hist. litt. mod.*) né à Nicosie dans l'île de Chypre ou Cypre, dépouillé par les Turcs en 1570, se consola de la perte de ses biens par la culture des lettres; il écrivit contre le *pastor fido* du Guarini, qui lui répondit d'un ton qui n'a rien de la douceur du *pastor fido*. *Norès* a d'ailleurs beaucoup écrit sur la rhétorique, la poétique, & la politique même, d'après Aristote, Horace & Cicéron; car il étoit un peu de ces gens qui ne pensent & n'écrivent que d'après les autres. Mort en 1590. Il enseignoit la philosophie morale à Padoue, & étoit fort attaché aux Vénitiens, ses souverains, dont il donne le gouvernement pour le modèle d'une république parfaite, dans son *Traité de la république*.

NORTFOLCK, (*V.* Hovard.) (*Hist. d'Ang.*) Il y a plusieurs ducs de *Nortfolck* de la maison Hovard, malheureux & célèbres dans l'histoire d'Angleterre. Catherine Hovard, cinquième femme de Henri VIII, étoit nièce d'un de ces ducs de *Nortfolck*. Henri VIII, après l'avoir beaucoup aimée, lui fit trancher la tête, & persécuta ses parens; il fit aussi trancher la tête au comte de Surrey, cousin de cette infortunée, & fils du duc de *Nortfolck*; il signa l'arrêt de mort du duc; mais la mort du tyran sauva la vie au duc de *Nortfolck*. Leur crime étoit d'avoir, conformément à un ancien usage autorisé par le héraut d'armes, porté les armes d'Angleterre mêlées avec les leurs, parce qu'ils avoient des alliances avec la maison royale. On voulut regarder cette petite vanité héraldique comme la marque d'une prétention secrète à la couronne. Le père & le fils avoient tous deux très-bien servi l'état; mais tous deux étoient attachés au saint-siége, & détestoient les violences de Henri VIII, dont ils rejetoient la suprématie.

Un autre Hovard, (Thomas) oncle de Catherine, emprisonné par Henri VIII, pour des raisons à peu près pareilles, fut trouvé mort dans sa prison le premier novembre 1537, non sans soupçon de poison.

Du temps de la reine Elisabeth, le duc de *Nortfolck*, de la même maison Hovard, fils du duc de Surrey, décapité, étoit le plus grand seigneur, l'homme le plus puissant, le plus populaire, le plus aimable de toute l'Angleterre; il avoit toujours montré beaucoup de zèle pour ce qu'on appelloit la succession d'Ecosse, c'est-à-dire, pour que la maison Stuart fût déclarée héritière du trône d'Angleterre: ce zèle fut encore échauffé par les malheurs de Marie. Chef de la commission angloise, chargée de juger, ou plutôt de ne juger pas la reine d'Ecosse, il fut à portée de connoître l'innocence de cette princesse; sa probité s'indigna des injustices qu'elle éprouvoit. La compassion lui suggéra, même à l'égard de sa souveraine, une infidélité, qu'un tel motif peut au moins excuser. Il ne laissa point ignorer à Marie, que l'intention d'Elisabeth étoit de ne rien prononcer sur son affaire, mais de la laisser dans l'état d'une accusation non jugée, & cependant de publier qu'elle avoit entre les mains la preuve de son crime, & que, par pitié, par égard pour une reine sa parente, elle avoit voulu lui épargner un arrêt flétrissant. *Nortfolck*, pour rétablir Marie sur son trône, tenta de la réconcilier avec son frère naturel & son persécuteur Murray; il crut avoir gagné la confiance de Murray, parce que Murray avoit surpris la sienne. Il ne lui cacha point qu'il avoit formé le dessein d'épouser la reine d'Ecosse, & de marier au prince Jacques, fils de Marie, sa fille unique. Murray applaudit à ce projet, & passa en Ecosse pour disposer, disoit-il, les états à l'adopter. Il envoya d'Ecosse un exprès annoncer au duc de *Nortfolck* & à Marie, que la proposition avoit été très-bien reçue en Ecosse, & que ce mariage ne pouvoit manquer de produire le rétablissement de Marie; en même temps il révéloit à la reine d'Angleterre l'indiscrétion de *Nortfolck*, le projet du double mariage, & lui envoyoit les lettres du duc. *Nortfolck* fut arrêté, il avoua tout à Elisabeth avec la plus grande candeur; il l'assura qu'il s'étoit toujours proposé de demander pour ce mariage l'agrément de sa souveraine, quand la négociation auroit encore fait quelques progrès; il promit de n'y plus songer que de l'aveu d'Elisabeth, & il parut être rentré en grace; mais les courtisans, qui envioient sa grandeur & sa fortune, & les ministres, qui redoutoient sa popularité, achevèrent l'ouvrage commencé par Murray. *Nortfolck* étoit tolérant; on l'accusa d'être *papiste*, parce que le *papisme* étoit alors le plus grand crime en Angleterre. Il se piquoit cependant d'être protestant; & quoiqu'il desirât le rétablissement de Marie, il craignoit qu'elle n'en eût l'obligation aux catholiques, qui auroient pu traverser son mariage à cause de sa religion.

On l'accusa d'être entré dans diverses conspirations réelles ou chimériques en faveur de Marie, il fut arreté de nouveau ; il avoua, dit-on, qu'il avoit eu connoissance de quelques projets semblables, mais il soutint qu'il ne les avoit ni secondés, ni approuvés. On vouloit ôter cet appui à Marie, on affecta de regarder la conduite du duc de *Nortfolck* dans cette affaire, comme une récidive ; il fut condamné à perdre la tête, quoiqu'aucun des chefs de haute trahison, allégués contre lui dans son jugement, n'eût été prouvé. Toute l'Angleterre le pleura ; le comte de Shrewsbury, Talbot, fondoit en larmes en prononçant la sentence ; Elisabeth, qui, toujours inexorable, affectoit toujours de la clémence, fut quatre mois sans vouloir signer le warrant de mort, & se fit prier sous main, par le parlement, de consentir à l'exécution du duc ; elle parut céder malgré elle au vœu public, & elle reprocha dans la suite au lord Burleigh, Guillaume Cécil, de lui avoir arraché un consentement qui n'avoit été que trop volontaire. Le duc de *Nortfolck*, jugé le 12 janvier 1572, fut exécuté le 8 mai suivant.

Le comte d'Arondel, son fils, ne fut guère plus heureux ; il mourut en prison le 10 novembre 1595. Dans l'injuste procès qu'on fit à la reine d'Ecosse, Marie Stuard, sous prétexte de conspiration contre la reine Elisabeth, on lut une lettre, dans laquelle il étoit fait mention de ce comte d'Arondel & de ses frères ; à ce nom, qui rappelloit à Marie les malheurs du duc de *Nortfolck*, leur père, elle fondit en larmes, & s'écria : *Hélas ! combien cette noble maison des Hovards a souffert pour moi !* Les *Nortfolck*-Hovard se partagèrent entre la religion catholique & la religion protestante. Henri Hovard, duc de *Nortfolck*, arrière-petit-fils du comte d'Arondel, étoit catholique ; son fils, nommé Henri comme lui, étoit protestant. Le roi Jacques II, ayant voulu, dès le premier dimanche qui suivit son avènement, aller à la messe publiquement, & dans tout l'appareil de la royauté, le duc de *Nortfolck*, qui avoit perdu son père l'année précédente (1684), portoit en qualité de lord-maréchal l'épée d'état devant le roi ; il s'arrêta comme protestant à la porte de la chapelle : « Milord, lui dit le roi, votre père auroit été » plus loin. — Sire, répondit *Nortfolck*, le père » de V. M. n'auroit pas été si loin. »

De la branche des Hovard-Effingham, étoit ce fameux lord Effingham, (Charles) grand amiral d'Angleterre, qui, secondé par le vice-amiral Drake, détruisit, dans plusieurs combats en 1588, la partie de la fameuse *flotte invincible* de Philippe II, qui n'avoit pas été dissipée par la tempête. Il fut fait comte de Nottingham en 1597. (*Voyez* à l'article Essex,) comment il fut cause de la perte de cet infortuné seigneur, son ennemi capital.

Guillaume Hovard, père de Charles, & tige de la branche d'Effingham, étoit aussi grand-amiral d'Angleterre.

Edouard Hovard, frère de Guillaume, l'avoit aussi été ; il fut tué, en 1513, dans un combat naval contre les François.

Georges-Charles, un autre de leurs frères, fut tué en France dans un combat.

Le duc de *Nortfolck*, (Jean Hovard) leur aïeul, fut tué en Angleterre à la bataille de Bosworth, le 22 août 1485. C'est cette bataille qui décida la querelle de Richard III & de Henri VII. Richard y périt.

Voyez à l'article du docteur Arnauld, comment Guillaume Hovard, fils du duc de *Nortfolck* Thomas IV, & tige de la branche des vicomtes de Stafford, eut la tête tranchée à soixante-dix ans, le 8 janvier 1681, sur la déposition de quelques faussaires dans l'affaire connue sous le nom de *conspiration papiste*, conspiration qui n'eut jamais lieu.

Les malheurs des Hovards égalent presque ceux des Stuarts.

NORICIENS, (*Hist. anc.*) peuple de l'ancienne Germanie, qui occupoit les bords du Danube, & faisoit partie des Vindéliciens. Leur pays comprenoit l'Autriche, la Styrie, la Carinthie, le Tyrol, la Bavière, & une partie de la Franconie ; les Romains nommoient cette partie *Noricum ripense*, la Pannonie & la Hongrie s'appelloient *Noricum mediterraneum*. (*A. R.*)

NORIS, (Henri) (*Hist. eccl.*) cardinal janséniste, comme le prouvent & les reproches de ses ennemis, & les éloges de ses amis. Il est vrai qu'il est difficile de ne pas l'être ou le paroître quand on écrit l'*histoire pelagienne* ; mais aussi on n'écrit guère l'histoire pélagienne, que parce qu'on est janséniste. *Noris*, d'ailleurs, étoit de l'ordre de saint Augustin, & son livre étoit un hommage qu'il croyoit devoir à la doctrine de ce père sur la grace. Ce livre fut déféré à l'inquisition romaine, & non-seulement il n'y fut point condamné, mais même le pape Clément X, pour venger *Noris*, le nomma qualificateur du saint-office. Innocent XII le vengea bien mieux encore, en le faisant cardinal en 1695. C'est ainsi que les papes, quoiqu'en général contraires au jansénisme qu'ils croyoient leur être contraire, partageoient, selon les circonstances, leurs faveurs & leurs rigueurs entre les jansénistes & les molinistes. C'étoit leur indifférence qu'il falloit partager entre ces différentes sectes, & c'est ce que fit le pape Benoît XIV. Les jésuites & les molinistes s'étoient vengés à leur tour de la promotion de *Noris* au cardinalat. Ils avoient d'abord fait, sur cette promotion même, une épigramme, où ils disoient que, si *Noris* avoit mérité d'être cardinal, Jansénius avoit mérité d'être pape.

Romano si dignus erat Norisius ostro,
Debuit yprensi trina corona dari.

Ce

Ce ne fut pas tout. Le père Colonia ne manqua pas de mettre l'histoire pélagienne dans sa *bibliothèque jansèniste*, & le grand inquisiteur d'Espagne, en 1747, mit à l'index ce livre que les inquisiteurs de Rome avoient respecté dans le siècle précédent. Le pape Benoît XIV écrivit à ce sujet au grand-inquisiteur d'Espagne, en 1748, une lettre pleine de modération & de sagesse, qui fit beaucoup de bruit dans le temps, dans laquelle il condamne cette censure, & déclare que, pourvu qu'on respecte ces deux articles de foi, d'un côté la toute-puissance de Dieu, de l'autre, la liberté de l'homme, toutes les diverses manières de concilier ces deux dogmes, sont abandonnées aux disputes de l'école; que comme théologien, il peut choisir entre ces diverses manières, & en préférer une aux autres; que comme souverain pontife, il n'en condamne aucune, & qu'il blâme ce zèle intolérant qui s'empresse toujours d'ériger en dogmes exclusifs des opinions indifférentes. Le grand-inquisiteur d'Espagne n'eut aucun égard à la lettre du pape; &, dans des temps que nous entendons regretter tous les jours, & qui peuvent mériter des regrets à d'autres égards, il n'en auroit pas fallu davantage pour faire un schisme. Le successeur de ce grand inquisiteur rebelle, entra dans les vues sages & pacifiques de Benoît XIV qui n'étoit plus, & annulla en 1758, par un décret solemnel, le décret de son prédécesseur contre le livre du cardinal *Noris*. Ce cardinal continua toujours d'avoir la confiance des papes; il fut fait, en 1700, bibliothécaire du Vatican. Il mourut en 1704; il étoit né à Vérone en 1631. Sa famille étoit originaire d'Irlande.

Ses œuvres ont été recueillies en cinq volumes *in-fol.* Elles ne roulent pas toutes sur la théologie; plusieurs appartiennent à l'érudition profane; le cardinal *Noris* étoit en effet un littérateur estimable & estimé, & Benoît XIV aimoit & respectoit sa mémoire.

NORIMON; (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne au Japon à une espèce de chaise à porteur, dont les habitans du pays se servent dans leurs voyages. C'est une caisse carrée, oblongue, assez grande pour qu'une personne puisse y être assise, & même couchée; elle est fermée par un treillis de cannes entrelacées, & quelquefois vernies. Il y a de chaque côté une petite porte brisée, & communément une fenêtre par devant & par derrière. Cette chaise est portée sur des brancards par deux, quatre ou huit hommes, suivant la qualité des personnes. (*A. R.*)

NORMANDS, (*Hist. mod.*) peuples de la Scandinavie & des bords de la mer Baltique, qui ravagèrent la France & l'Angleterre pendant le neuvième siècle. On les appelloit *Normands*, hommes du Nord, sans distinction, comme nous disons encore, en général, les corsaires de Barbarie. Voici le récit de leurs incursions, d'après l'illustre auteur moderne de l'histoire générale: il me procure sans cesse des tableaux intéressans pour embellir l'Encyclopédie.

Les *Normands*, trop nombreux pour leur pays, n'ayant à cultiver que des terres ingrates, manquant de manufactures, & privés des arts, ne cherchoient qu'à se répandre loin de leur patrie. Le brigandage & la piraterie leur étoient nécessaires, comme le carnage aux bêtes féroces. Dès le quatrième siècle, ils se mêlèrent aux flots des autres barbares qui portèrent la désolation jusqu'à Rome & en Afrique.

Charlemagne prévit avec douleur les descentes que ces peuples feroient un jour, & les ravages qu'ils exerceroient; il songea à les prévenir. Il fit construire des vaisseaux qui resteroient toujours armés & équipés; il forma à Boulogne un des principaux établissemens de sa marine, & il y releva l'ancien phare qui avoit été détruit par le temps: mais il mourut, & laissa dans la personne de Louis-le-Débonnaire un successeur qui n'hérita pas de son génie: il s'occupa trop de la réforme de l'Eglise, peu du gouvernement de son état; s'attira la haine des ecclésiastiques, & perdit l'estime de ses sujets. A peine fut-il monté sur le trône en 814, que les *Normands* commencèrent leurs courses. Les forêts, dont leur pays étoit hérissé, leur fournissoient assez de bois pour construire leurs barques à deux voiles & à rames. Environ cent hommes tenoient dans ces bâtimens, avec leurs provisions de bière, de biscuit de mer, de fromage & de viande salée. Ils côtoyoient les terres, descendoient où ils ne trouvoient point de résistance, & retournoient chez eux avec leur butin, qu'ils partageoient ensuite selon les lois du brigandage, ainsi qu'il se pratique en Barbarie.

Dès l'an 843, ils entrèrent en France par l'embouchure de la rivière de Seine, & mirent la ville de Rouen au pillage. Une autre flotte entra par la Loire, & dévasta tout jusqu'en Touraine; ils emmenoient en esclavage les hommes, ils partageoient entr'eux les femmes & les filles, prenant jusqu'aux enfans pour les élever dans leur métier de pirates. Les bestiaux, les meubles, tout étoit emporté. Ils vendoient quelquefois sur une côte ce qu'ils avoient pillé sur l'autre. Leurs premiers gains excitèrent la cupidité de leurs compatriotes indigens. Les habitans des côtes germaniques & gauloises se joignirent à eux, ainsi que tant de renégats de Provence & de Sicile ont servi sur les vaisseaux d'Alger.

En 844, ils couvrirent la mer de navires; on les vit descendre presqu'à la fois en Angleterre, en France & en Espagne. Il falloit que le gouvernement des François & des Anglois fût moins bon que celui des Mahométans qui régnoient en Espagne; car il n'y eut nulle mesure prise par les François, ni par les Anglois, pour empêcher ces irruptions; mais en Espagne, les Arabes gar-

cèrent leurs côtes, & repoussèrent enfin les pirates.

En 845, les *Normands* pillèrent Hambourg, & pénétrèrent bien avant dans l'Allemagne. Ce n'étoit plus alors un ramas de corsaires sans ordre, c'étoit une flotte de 600 bateaux qui portoient une armée formidable. Un roi de Danemarck, nommé Eric, étoit à leur tête. Il gagna deux batailles avant que de se rembarquer. Ce roi des pirates, après être retourné chez lui avec les dépouilles allemandes, envoie en France un des chefs des corsaires, à qui les historiens donnent le nom de Regnier. Il remonte la Seine avec 120 voiles, pille Rouen une seconde fois, & vient jusqu'à Paris. Dans de pareilles invasions, quand la foiblesse du gouvernement n'a pourvu à rien, la terreur du peuple augmente le péril, & le plus grand nombre fuit devant le plus petit. Les Parisiens, qui se défendirent dans d'autres temps avec tant de courage, abandonnèrent alors leur ville, & les *Normands* n'y trouvèrent que des maisons de bois qu'ils brûlèrent. Le malheureux roi Charles-le-Chauve, retranché à Saint-Denis avec peu de troupes, au lieu de s'opposer à ces barbares, acheta de dix mille cinq cents marcs d'argent (qui reviendroient à 525000 livres de notre monnoie, à 50 livres le marc) la retraite qu'ils daignèrent faire. On lit avec pitié dans nos auteurs, que plusieurs de ces barbares furent punis de mort subite, pour avoir pillé l'église de Saint-Germain-des-Prés; ni les peuples, ni leurs saints ne se défendirent: mais les vaincus se donnent toujours la honteuse consolation de supposer des miracles opérés contre leurs vainqueurs. Mais il est vrai que les excès auxquels ils se livrèrent, leur causèrent la dyssenterie & d'autres maladies contagieuses.

Charles-le-Chauve, en achetant ainsi la paix, ne faisoit que donner à ces pirates de nouveaux moyens de faire la guerre, & s'ôter celui de la soutenir. Les *Normands* se servirent de cet argent pour aller assiéger Bordeaux, qu'ils pillèrent; pour comble d'humiliation & d'horreur, un descendant de Charlemagne, Pepin, roi d'Aquitaine, n'ayant pu leur résister, s'unit avec eux, & alors la France, vers l'an 858, fut entièrement ravagée. En un mot, les *Normands*, fortifiés de tout ce qui se joignit à eux, désolèrent l'Allemagne, la Flandre & l'Angleterre. Nous avons vu dans ces derniers temps des armées de cent mille hommes pouvoir à peine prendre deux villes après des victoires signalées, tant l'art de fortifier les places, & de préparer des ressources a été perfectionné! Mais alors des barbares combattant d'autres barbares désunis, ne trouvoient après le premier succès presque rien qui arrêtât leur course. Vaincus quelquefois, ils reparoissoient avec de nouvelles forces.

J'ai dit que les *Normands* désolèrent l'Angleterre. On prétend qu'en 852, il remontèrent la Tamise avec trois cents voiles. Les Anglois ne se défendirent guère mieux que les Francs. Ils payèrent, comme eux, leurs vainqueurs. Un roi, nommé Ethelbert, suivit le malheureux exemple de Charles-le-Chauve, il donna de l'argent; la même faute eut la même punition. Les pirates se servirent de cet argent pour mieux subjuguer le pays; ils conquirent la moitié de l'Angleterre. Il falloit que les Anglois, nés courageux, & défendus par leur situation, eussent dans leur gouvernement des vices bien essentiels, puisqu'ils furent toujours assujétis par des peuples qui ne devoient pas aborder impunément chez eux. Ce qu'on raconte des horribles dévastations qui désolèrent cette île, surpasse encore ce qu'on vient de voir en France. Il y a des temps où la terre entière n'est qu'un théâtre de carnage; & ces temps sont trop fréquens. Enfin, Alfred monta sur le trône en 872, battit les Danois, fut négocier comme combattre, & se fit reconnoître unanimement pour roi par les mêmes Danois qu'il avoit vaincus.

Godefroi, roi de Danemarck, à qui Charles-le-Gros céda enfin une partie de la Hollande en 882, pénétra de la Hollande en Flandre; les *Normands* passèrent de la Somme à la Loire sans résistance, & arrivèrent par eau & par terre devant Paris en 885.

Les Parisiens, qui pour lors s'attendoient à l'irruption des barbares, n'abandonnèrent point la ville comme autrefois. Le comte de Paris, Odon ou Eudes, que sa valeur éleva depuis sur le trône de France, mit dans la ville un ordre qui anima les courages, & qui leur tint lieu de tours & de remparts. Sigefroy, chef des *Normands*, pressa le siége avec une fureur opiniâtre, mais non destituée d'art. Les *Normands* se servirent du belier pour battre les murs; ils firent brèche, & donnèrent trois assauts. Les Parisiens les soutinrent avec un courage inébranlable. Ils avoient à leur tête non-seulement le comte Eudes, mais encore leur évêque Goslin, qui chaque jour, après avoir donné la bénédiction à son peuple, se mettoit sur la brèche, le casque en tête, un carquois sur le dos & une hache à la ceinture, & ayant planté la croix sur le rempart, combattoit à sa vue. Il paroît que cet évêque avoit dans la ville autant d'autorité, pour le moins, que le comte Eudes, puisque ce fut à lui que Sigefroy s'étoit d'abord adressé pour entrer par sa permission dans Paris. Ce prélat mourut de ses fatigues au milieu du siége, laissant une mémoire respectable & chère; car s'il arma des mains que la religion réservoit seulement au ministère de l'autel, il les arma pour cet autel même & pour ses citoyens, dans la cause la plus juste & pour la défense la plus nécessaire, qui est toujours au-dessus des loix. Ses confrères ne s'étoient armés que dans des guerres civiles, & contre des chrétiens. Peut-être, ajoute M. de Voltaire, si l'apo-

théose est dûe à quelques hommes, eût-il mieux valu mettre dans le ciel ce prélat qui combattit & mourut pour son pays, que tant d'hommes obscurs dont la vertu, s'ils en ont eu, a été pour le moins inutile au monde.

Les *Normands* tinrent la ville assiégée une année & demie ; les Parisiens éprouvèrent toutes les horreurs qu'entraînent dans un long siège la famine & la contagion qui en sont les suites, & ne furent point ébranlés. Au bout de ce temps, l'empereur Charles-le-Gros, roi de France, parut enfin à leur secours sur le Mont-de-Mars, qu'on appelle aujourd'hui *Montmartre ;* mais il n'osa point attaquer les *Normands ;* il ne vint que pour acheter une trève honteuse. Ces barbares quittèrent Paris pour aller assiéger Sens & piller la Bourgogne, tandis que Charles alla dans Mayence assembler ce parlement qui lui ôta un trône dont il étoit si peu digne.

Les *Normands*, dans leurs dévastations, ne forcèrent personne à renoncer au Christianisme. Ils étoient à peu près tels que les Francs, les Goths, les Alains, les Huns, les Hérules, qui, en cherchant au quatrième siècle de nouvelles terres, loin d'imposer une religion aux Romains, s'accommodoient aisément de la leur : ainsi les Turcs, en pillant l'empire des califes, se sont soumis à la religion mahométane.

Enfin, Rollon ou Raoul, le plus illustre de ces brigands du Nord, après avoir été chassé du Danemarck, ayant rassemblé en Scandinavie tous ceux qui voulurent s'attacher à sa fortune, tenta de nouvelles aventures, & fonda l'espérance de sa grandeur sur la foiblesse de l'Europe. Il aborda d'abord en Angleterre, où ses compatriotes étoient déjà établis ; mais, après deux victoires inutiles, il tourna du côté de la France, que d'autres *Normands* avoient ruinée, mais qu'ils ne savoient pas asservir.

Rollon fut le seul de ces barbares qui cessa d'en mériter le nom, en cherchant un établissement fixe. Maître de Rouen, au lieu de la détruire, il en fit relever les murailles & les tours. Rouen devint sa place d'armes ; de là il voloit tantôt en Angleterre, tantôt en France, faisant la guerre avec politique comme avec fureur. La France étoit expirante sous le règne de Charles-le-Simple, roi de nom, & dont la monarchie étoit encore plus démembrée par les ducs, par les comtes & par les barons, ses sujets, que par les *Normands.* Charles-le-Simple offrit, en 912, à Rollon sa fille & des provinces.

Rollon demanda d'abord la Normandie : & on fut trop heureux de la lui céder. Il demanda ensuite la Bretagne : on disputa ; mais il fallut la céder encore, avec des clauses que le plus fort explique toujours à son avantage. Ainsi la Bretagne, qui étoit tout-à-l'heure un royaume, devint un fief de Neustrie ; & la Neustrie, qu'on s'accoutuma bien-tôt à nommer *Normandie*, du nom de ses usurpateurs, fut un état séparé, dont les ducs rendoient un vain hommage à la couronne de France.

L'archevêque de Rouen n'eut pas de peine à persuader à Rollon de se faire chrétien ; ce prince embrassa volontiers une religion qui affermissoit sa puissance.

Les véritables conquérans sont ceux qui savent faire des loix. Leur puissance est stable ; les autres sont des torrens qui passent. Rollon paisible, fut le seul législateur de son temps dans le continent chrétien. On sait avec quelle infléxibilité il rendit la justice. Il abolit le vol chez les Danois, qui n'avoient jusqu'alors vécu que de rapine. Long-temps après lui, son nom prononcé étoit un ordre aux officiers de justice d'accourir pour réprimer la violence : & de là, dit-on, est venu cet usage de la clameur de *haro*, si connue en Normandie. Le sang des Danois & des Francs, mêlé ensemble, produisit ensuite, dans ce pays, ces héros qu'on vit conquérir l'Angleterre, Naples & la Sicile.

Le lecteur curieux trouvera dans le recueil de l'académie des belles-lettres, *tome XV. & XVII. in-4°.* de plus grands détails sur les incursions des *Normands* en France, & ce qui est plus important, sur les causes de la facilité qu'ils rencontrèrent à la ravager. (*D. J.*)

NORMANT, (ALEXIS) (*Hist. mod.*) célèbre avocat au parlement de Paris : on a beaucoup vanté son éloquence au barreau, & ses succès dans le monde. On disoit de lui, *qu'il devinoit la loi, & qu'il devinoit juste ;* c'étoit lui accorder plus d'esprit & de sagacité que d'étude. A des talens brillans il joignoit des sentimens généreux : on raconte qu'ayant conseillé à une de ses clientes de placer une somme de vingt mille francs sur une personne qui devint insolvable dans la suite, il se crut obligé à restitution. Il mourut en 1745, à cinquante-huit ans. Il étoit fils d'un procureur au parlement de Paris.

NORTHUMBERLAND ; (*Hist. d'Angl.*) c'est le nom d'un des royaumes de l'Heptarchie, ainsi nommé, parce que ce pays est situé au nord de la rivière de Humber. Le *Northumberland* a depuis été un comté & un duché important par sa situation sur les frontières de l'Ecosse. Divers comtes & ducs de *Northumberland* jouent un grand rôle dans l'histoire. Un comte de *Northumberland*, de la maison de Piercy, avoit beaucoup contribué à renverser du trône Richard II, pour y faire monter le duc de Lancastre, Henri IV. Celui-ci, après la mort de Richard, tenoit dans une sorte de captivité à Vindsor le véritable héritier du trône, le chef de la maison de la Marche, Edmond de Mortemer, âgé alors de sept ans, & un frère puîné de ce jeune seigneur : Elisabeth de Mortemer leur tante avoit épousé le comte de *Northumberland* qui par elle avoit des droits au trône, supérieurs

à ceux de Henri IV, puisqu'elle descendoit, ainsi que ses neveux, du duc de Clarence, second fils d'Edouard III, & que les Lancastres ne descendoient que du troisième. Malgré cette supériorité de droits, le comte de *Northumberland* avoit consenti à servir Henri IV, & celui-ci l'avoit fait connétable d'Angleterre. En Ecosse, la maison de Douglas, en Angleterre, celle de Piercy, sembloient, par la situation même de leurs domaines sur la frontière, chargées l'une contre l'autre de la défense de la patrie; aussi étoient-elles presque toujours en guerre, soit pour la cause commune, soit pour leurs querelles particulières. Le comte de *Northumberland* fondit sur le comte de Douglas, qui perdit un œil au combat d'Holmedon, & fut fait prisonnier ainsi que le comte de Fise, neveu du roi d'Ecosse. Henri IV, voulant s'assurer de l'Ecosse par de pareils otages, défendit au comte de *Northumberland* de traiter de leur rançon. Le fier *Northumberland* croyoit avoir peu de défenses à recevoir du roi, & ne s'attendoit pas sur-tout à recevoir celle-là. Il refusa formellement de céder au roi ses prisonniers.

Vers le même temps Edouard Mortemer & le comte de la Marche, son neveu, tombèrent entre les mains d'un descendant des anciens princes de Galles, nommé Glendour ou Glendourdy; le comte de *Northumberland* voulut délivrer le comte de la Marche son neveu; le roi, qui redoutoit les droits de ce dernier, voulut qu'il restât prisonnier de Glendourdy, nouveau sujet de mécontentement pour le comte de *Northumberland* & pour tous les Piercy. Ils éclatèrent; la révolte se déclara; *Northumberland* mit le comte de Douglas en liberté, fit alliance avec lui & avec Glendourdy, les Piercy redemandèrent le trône pour le comte de la Marche, par un manifeste auquel Henri n'avoit rien à répondre; il fallut combattre. Le comte de *Northumberland* étant tombé malade dans ces conjonctures, le jeune Piercy son fils, surnommé *Hot-spur, chaud éperon*, pour son ardeur dans les combats, se mit à la tête du parti du comte de la Marche contre Henri IV, lui livra, le 21 juillet 1403, la bataille de Shrewsbury; Piercy fut tué, Douglas fut pris, ainsi que le comte de Worcester, oncle du jeune Piercy, & frère du comte de *Northumberland*; Worcester fut dans la suite envoyé au supplice. Quant au comte de *Northumberland*, quand il vit son fils tué, & son frère prisonnier, il prit le parti de les désavouer, il prétendit ne s'être armé que pour offrir sa médiation; Henri feignit de le croire & lui fit grace, mais sans lui rendre ni sa faveur ni sa confiance. Le comte de *Northumberland*, de son côté, n'attendoit qu'une occasion de reprendre les armes; il s'enfuit en Ecosse; mais il ne put engager les Ecossois à faire une incursion en Angleterre, qu'après qu'ils eurent laissé le temps à Henri IV & à son fils d'accabler Glendourdy qui mourut peu de temps après. Le premier combat que *Northumberland*, à la tête des Ecossois, livra sur les frontières d'Angleterre, lui coûta aussi la vie. (en 1407)

Sous le règne d'Elisabeth, un autre comte de *Northumberland* de la même maison de Piercy, & un comte de Westmoreland, entrèrent dans les intérêts de Marie Stuart, reine d'Ecosse, & excitèrent quelques soulevemens parmi les catholiques dans le nord de l'Angleterre; ils furent défaits. *Northumberland* se sauva en Ecosse, où il tomba entre les mains du régent Murray, frère & ennemi mortel de Marie Stuart; Westmoreland s'enfuit dans les Pays-Bas, puis en France où il mourut. Le comte de *Northumberland*, livré à Elisabeth par Murray, fut décapité en 1572.

Quant au duc de *Northumberland*, de la maison Dudley, beau-père de Jeanne Gray (*voyez* l'article GRAY (JEANNE); nous ajouterons seulement ici, pour l'instruction de ses pareils qui s'oublient dans la prospérité, que cet homme tout puissant sous le petit roi Edouard VI, avoit fait trancher la tête au duc de Sommerset Seymour, oncle du roi, qu'il savoit être innocent; qu'ayant voulu mettre sur le trône, malgré elle, Jeanne Gray, sa belle-fille, qui y avoit en effet des droits, il eut à son tour la tête tranchée sous le règne de Marie d'Angleterre, malgré toutes les bassesses qu'il fit pour sauver sa vie, implorant lâchement la pitié des ennemis qu'il avoit accablés de mépris & d'outrages au temps de sa faveur: nous ajouterons encore que, dans le moment où on le menoit à la tour, une femme du peuple s'approcha de lui, & lui montrant un mouchoir sanglant: « vois-tu » ce sang, lui dit-elle, c'est du sang innocent, c'est » celui de Sommerset qu'a versé ta fureur; j'y » ai moi-même trempé ce mouchoir, & j'attendois » ce jour pour te le présenter.

NOS

NOSTRADAMUS (MICHEL), *hist. mod.*) médecin de Montpellier, vivoit à Salon en Provence, & y mourut en 1566; il y a son tombeau dans l'église des cordeliers. Il étoit né en 1503, à Saint-Remy dans la même province. Il a plus de réputation comme prophète, que comme médecin; & il dut principalement cette réputation de prophète au foible de Henri II & de Catherine de Médicis pour les prédictions, & à leur fureur de croire. Ils le firent venir, & non-seulement ils le crurent, mais ils le comblèrent de bienfaits, & l'envoyèrent à Blois tirer l'horoscope des princes leurs fils, alors dans l'enfance. On ignore ce qu'il dit; mais il faut convenir qu'un pareil horoscope eût été difficile à déclarer, en supposant un homme réellement doué du talent de connoître l'avenir, & qu'un tel homme auroit pu dire, comme le grand-prêtre dans *Œdipe* :

Fatal présent du ciel, science malheureuse,
Qu'aux mortels curieux vous êtes dangereuse !
Plût aux cruels destins, qui pour moi sont ouverts,
Que d'un voile éternel mes yeux fussent couverts.......
Ah! si vous m'en croyez, ne m'interrogez pas.

Il auroit fallu dire à un père & à une mère, à un roi & à une reine que l'aîné de leurs fils mourroit à dix fept ans; qu'on le croiroit empoifonné, qu'on le diroit même empoifonné par fa mère; que le fecond mourroit à vingt-quatre ans, qu'on le croiroit auffi empoifonné, qu'on le diroit auffi empoifonné par fa mère, qu'il mourroit après s'être fouillé du fang de fes fujets attirés par lui dans le piège, égorgés la nuit fous fes yeux par fes ordres, par fes mains mêmes; qu'il mourroit marqué, en apparence, du fceau de la vengeance célefte.

Dieu déployant fur lui fa juftice févère,
Marqua ce roi mourant du fceau de fa colère... ...
Son fang à gros bouillons de fon corps élancé,
Vengeoit le fang François par fes ordres verfé.

Que le troifième mourroit affaffiné à trente-huit ans, après avoir fait affaffiner lui-même l'ennemi qui l'avoit chaffé de fa capitale, & qui alloit le chaffer du trône,

Que le quatrième mourroit à trente ans, de chagrin & de débauche, & qu'il mourroit banqueroutier.

Que de deux filles, l'une mourroit à vingt-trois ans, empoifonnée par un vieux mari jaloux.

L'autre, femme fcandaleufe, & répudiée, reine détrônée, n'échapperoit au mépris comme Charles IX, fon frère, à l'horreur, que par fon goût pour les lettres.

Si *Noftradamus* a dit tout cela, il a été un grand prophète; mais on n'a pas même ofé dire qu'il l'ait dit; & s'il l'avoit dit, il n'auroit pas été fi bien récompenfé.

Mais voici ce qu'on fait certainement qu'il a dit; & voici à côté ce qui arriva.

Le célèbre philofophe Gaffendi étant à Salon en 1638. Jean-Baptifte Suffren, juge de cette ville, lui communiqua l'horofcope d'Antoine Suffren fon père tiré par *Noftradamus*, & même écrit de fa main.

Suffren portera une barbe fort longue & fort crêpée. Il fe la fit toujours rafer.

Les dents mal propres & rongées par la rouille. Jamais homme n'eut les dents plus blanches, & il les conferva telles jufqu'à la mort.

Il fera fort courbé dans fa vieilleffe. Jeune & vieux il fut toujours extrêmement droit.

Dans fa dix-neuvième année il recueillera une fucceffion étrangère. Il ne recueillit jamais d'autre fucceffion que celle de fon père, & ce ne fut pas dans fa dix-neuvième année.

Ses frères lui dreffèront des embûches. Il n'eut point de frères. *Il fera bleffé dans fa trente-feptième année par fes frères utérins.* Il n'eut ni frère utérins, ni fréres confanguins, & fa mère n'eut qu'un feul mari.

Il fe mariera hors de la Provence. Il fe maria dans la ville de Salon même.

Dans fa vingt-cinquième année, il apprendra la théologie, les fciences naturelles; il s'appliquera furtout à la philofophie occulte, à la Géométrie, à l'arithmétique, à la rhétorique. Il ne s'occupa jamais d'aucune de ces fciences, il fe livra tout entier à l'étude de la jurifprudence, feule fcience que *Noftradamus* avoit paru exclure, au moins par fon filence.

Dans fa vieilleffe il aimera la mufique, & jouera des inftrumens. Jamais ni dans fa vieilleffe, ni dans fa jeuneffe il ne s'occupa de mufique, jamais il ne joua d'aucun inftrument.

Dans fa vieilleffe encore, il aimera beaucoup la navigation. Jamais il ne fit aucun voyage fur mer.

Il mourra en 1618. Il mourut en 1597.

C'eft Gaffendi lui-même qui rapporte ces faits dans le premier volume de fa phyfique.

En voilà plus qu'il n'en faut pour juftifier ces vers en forme de calembourg que Jodelle fit fur *Noftradamus.*

Noftradamus, *cùm falfa damus, nam fallere noftrum eft;*
Et cùm falfa damus, nil nifi Noftradamus.

Noftradamus étoit d'une famille juive, ce qui ne contribua pas peu encore à accréditer fes prédictions. Il fe prétendoit de la tribu d'Iffachar; & précifément il eft dit dans le premier livre des Paralipomènes, chap. XII, vers 32. *De filiis quoque Iffachar viri eruditi qui noverant fingula tempora ad præcipiendum quid facere deberet Ifraël, principes ducenti: omnis autem reliqua tribus eorum confilium fequebatur*: ce qui fignifie feulement que ces principaux chefs de la tribu d'Iffachar connoiffoient l'hiftoire de tous les temps paffés; mais *Noftradamus* étendoit ces mots, *fingula tempora*, jufqu'à l'avenir, & il vouloit qu'on regardât ce paffage des Paralipomènes comme prophétique à fon égard. Tout cela étoit fait pour réuffir alors, & peut-être encore aujourd'hui.

On a les *centuries de Noftradamus*, c'eft-à-dire, le recueil de fes prédictions en autant de quatrains rimés, divifés en centuries.

La première édition eft de Lyon, 1555; elle ne contient que fept centuries. En 1558, il publia les huitième, neuvième & dixième centuries, qu'il dédia au roi Henri II, & qui réuffiffoient d'autant mieux, qu'elles font d'une obfcurité impénétrable, & qu'on y voyoit clairement toutes chofes comme dans l'apocalypfe. La réputation de ces centuries étoit, & a continué d'être telle, qu'aujourd'hui encore, à chaque événement, on publie ce qu'on appelle une centurie de *Noftradamus*, c'eft-à-dire, une prédiction en quatrain, qu'on affure être dans *Noftradamus*, & que perfonne ne vérifie, de peur de ne l'y pas trouver.

Nostradamus avoit un frère, nommé Jean, procureur à Aix, auteur des *vies des anciens poëtes provençaux.*

Il laiffa deux fils qui fe font auffi fait connoître:

Céfar, né en 1555, auteur d'une mauvaife *hiftoire & chronique de Provence*, & de mauvaifes poéfies. Mort en 1629.

Michel, dit le jeune; il crut devoir à ce nom de Michel, joint à celui de *Nostradamus*, prophétiser aussi bien que son père ; mais il fut moins heureux, parce que, pour mieux réussir, il voulut accomplir lui-même ses prédictions. Au siége du Pouzin en 1574, dans le cours de nos guerres de religion d'Espinay, saint Luc lui ayant demandé quelle seroit l'issue de ce siège, il répondit sans balancer que la ville seroit brûlée quelques jours après : saint Luc apperçut *Nostradamus*, qui croyant n'être pas vu, mettoit lui-même le feu à la ville. C'étoit tricher, & saint Luc n'entendit point raillerie. Plein d'une juste indignation, il court au faux prophète, le renverse lui fait passer son cheval sur le corps, & le tue. Le fait étoit d'un exemple fâcheux pour les prédictions; mais rien n'arrête le torrent de la crédulité. L'art divinatoire parut attaché à la ville de Salon & au nom de Michel qu'avoit porté le grand *Nostradamus*. A la fin du dix-septième siècle, & presque à la fin du règne de Louis XIV, un maréchal ferrant, qui n'étoit point de la famille de *Nostradamus*, mais qui s'appelloit François-Michel, & qui étoit de Salon, crut qu'à ces deux titres, il avoit droit aussi de prophétiser. Il alla trouver l'intendant de Provence, annonça qu'un spectre lui étoit apparu, & lui avoit ordonné d'aller révéler au roi des choses importantes & secrètes. On le fit partir pour la cour au mois d'avril 1697; on lui paya son voyage. Personne ne sait ce qu'il révéla ou ce qu'il ne révéla point, & il est resté incertain s'il fut admis ou non à parler à Louis XIV; mais il revint ayant obtenu l'exemption de tailles & de toute imposition, du moins Larrey le rapporte ainsi au sixième tome de l'histoire de Louis XIV : il est très-possible, au reste, que tout ceci ne soit qu'une fable fondée uniquement sur une exemption de taille accordée à un homme, en faveur de ce qu'il étoit peut-être de la famille de *Nostradamus*, quoiqu'il ne fût pas du nom même de *Nostradamus*; & cette grace prouveroit encore un reste de respect pour la mémoire de ce *Nostradamus*, dont le nom ne présente plus aujourd'hui aux gens raisonnables, que l'idée d'un charlatanisme ridicule.

NOSTRE ou NOTRE. (ANDRÉ LE.) (*Hist. mod.*)

Je ne décide point entre Kent & le *Nôtre*.

Il y auroit trop de danger, il y en auroit beaucoup, du moins à prendre le parti de le *Nôtre* & de son genre régulier; le genre irrégulier a prévalu, peut-être faudroit-il les conserver tous deux; mais ce n'est pas là notre affaire : contentons-nous de dire, pour l'histoire, que le *Nôtre* a eu dans son temps, & avoit conservé, même encore jusqu'à nos jours, la gloire d'un homme de génie, d'un créateur en matière de jardins; que ses plans ont une grandeur & une majesté analogues au siècle de Louis XIV, & peut être imparfaitement remplacée par tous les agrémens du genre moderne (qui sont grands cependant, car il faut être juste). Le premier ouvrage célèbre de le *Nôtre* est célèbre en effet dans l'histoire; c'est la décoration des jardins de Vaux-le-Vicomte, château du sur-intendant Fouquet, qui fut depuis Vaux-le-Villars, & qui est actuellement *Praslin*, maison toujours recommandable par ses anciennes beautés, & par des maîtres illustres & puissans. Ce fut alors qu'on vit, pour la première fois, des portiques, des berceaux, des grottes, des treillages, des labyrinthes, employés à l'embellissement des jardins; c'est le *Nôtre* qui a décoré ceux de Versailles, lesquels existoient avant lui; c'est lui qui a fait ceux de Trianon, de Clagny, ceux sur-tout de Chantilly, qu'on accusoit encore, il n'y a pas vingt ans, d'irrégularité, & que les *irrégularistes* intolérans osent accuser aujourd'hui d'un reste de régularité, en sentant malgré eux le charme poétique & romanesque, la grandeur à la fois riante & majestueuse de ces jardins, les plus beaux, au moins de la France. Ce mélange de régularité imposante & d'irrégularité piquante, qui ne se trouve en même degré que dans ce beau lieu, est une chose bien précieuse à conserver, & à laquelle on reviendra vraisemblablement, quand le temps aura réglé & mitigé cet enthousiasme exclusif, par lequel nous sommes condamnés à passer pour arriver au vrai & au raisonnable en tout genre.

L'ame du grand Condé semble respirer dans ce beau lieu; on dit en le voyant : *Voilà ce qu'a dû inspirer au génie de le Nôtre le génie du grand Condé, le desir de plaire à ce héros, & d'amuser dans la retraite ses nobles loisirs.* On sent la vérité de ce qu'a dit Bossuet avec une simplicité si éloquente : « Toujours grand dans l'action & dans le » repos, Condé parut à Chantilly comme à la tête » des troupes. Qu'il embellît cette magnifique & » délicieuse maison, ou bien qu'il munît un camp » au milieu du pays ennemi, & qu'il fortifiât une » place; qu'il marchât avec une armée parmi les » périls, & qu'il conduisît ses amis dans ces superbes allées au bruit de tant de jets d'eau, qui ne » se taisoient ni jour ni nuit, c'étoit toujours le » même homme, & sa gloire le suivoit par-tout. » Celui qui peut voir ces jardins avec indifférence, n'est digne d'aimer, & n'aime véritablement ni le genre régulier ni le genre irrégulier.

Les jardins de Saint-Cloud, de Meudon, de Sceaux, le parterre du Tibre & les canaux de Fontainebleau, la terrasse de Saint-Germain, sont encore les ouvrages de le *Nôtre*; & on a beau faire, on conserve malgré soi du respect pour ces beaux lieux, consacrés par l'admiration du siècle de Louis XIV. Nous ne parlons pas d'une multitude de jardins particuliers, dessinés par le *Nôtre*; on ne voit guère de grands jardins dans le genre régulier à vingt lieues à la ronde

autour de Paris, dont les propriétaires ne s'enorgueilliſſent encore de vous dire qu'ils ont été plantés ou deſſinés par le *Nôtre.* Cet homme rare fut pour les jardins d'agrémens, ce que la Quintime étoit, dans le même temps, pour les jardins d'utilité, pour les jardins potagers.

Quant à la perſonne de le *Nôtre*, on en raconte des traits de franchiſe & de ſimplicité qui conviennent aſſez à un artiſte ſans uſage du monde, mais qui ne ſont pourtant pas aſſez avérés. On prétend qu'il dit un jour au pape Innocent XI, en lui frappant ſur l'épaule : « Mon révérend » père, vous vous portez bien, & vous enterrerez » tout le ſacré collége. » On prétend qu'il lui arrivoit ſouvent d'embraſſer, avec toute la familiarité de l'enthouſiaſme, Innocent XI & Louis XIV. M. de Voltaire nie ces embraſſades, aſſez peu vraiſemblables en effet, & dit qu'il les a entendu nier à Collineau, élève de le *Nôtre.* Les traits ſuivans ont plus de vraiſemblance.

Le *Nôtre*, plein d'enthouſiaſme pour Louis XIV, embraſſoit avec tranſport tous ceux qu'il entendoit célébrer la gloire de ce roi, comme pour les en remercier.

Il dit au pape Innocent XI : *J'ai vu les deux plus grands hommes du monde, votre ſainteté, & le roi, mon maître.* Le pape lui répondit : *Il y a grande différence ; le roi eſt un grand prince toujours victorieux ; je ſuis un pauvre prêtre, ſerviteur des ſerviteurs de Dieu.* On voit par cette réponſe, que le pape n'auroit pas été fâché d'être un grand prince toujours victorieux.

C'étoit, dit-on, le *Nôtre* qui avoit produit le célèbre Manſard auprès du roi (*Voyez* l'article MANSARD), & qui l'avoit fait employer ; le roi, qui ſentoit le mérite de tous les deux, les combloit de diſtinctions. *Il faut avouer*, lui dit le *Nôtre*, avec cet enthouſiaſme de reconnoiſſance qui lui étoit propre, *que votre majeſté traite bien ſon maçon & ſon jardinier !*

Un jour, dans les jardins de Marly, Louis XIV ayant voulu qu'il montât comme lui dans une de ces chaiſes couvertes, traînées par des ſuiſſes, & que les deux chaiſes fuſſent à côté l'une de l'autre, pour qu'il fût à portée de parler à le *Nôtre* ſur les objets qu'il vouloit lui montrer, le *Nôtre* lui dit : *Sire, en vérité, mon bon-homme de père ouvriroit de grands yeux s'il me voyoit dans un char auprès du plus grand roi de la terre. Ce bon-homme de père* avoit été comme lui intendant du jardin des Tuileries.

En 1675, le roi donna la croix de Saint-Michel & des lettres de nobleſſe à le *Nôtre* ; il voulut lui donner des armes : *J'ai les miennes*, répondit le *Nôtre* ; *ce ſont trois limaçons couronnés d'une pomme de chou.* Il ajouta : *& pourrois-je oublier ma bêche ? c'eſt à elle que je dois les bontés dont votre majeſté m'honore.*

Le *Nôtre* étoit né en 1613 ; il mourut en 1700. Sa vie a été écrite par ſon neveu, nommé *Deſgots.*

NOT

NOTABLE, CONSIDÉRABLE, DE QUELQUE CONSIDÉRATION. (*Hiſt. mod.*) En Angleterre, lorſque quelqu'un laiſſe en mourant, hors du diocèſe où il meurt, des biens meubles ou immeubles, montant au moins à la valeur de cinq livres, ce qui s'appelle un *bien notable*, ce n'eſt point à l'évêque dans le diocèſe duquel il eſt mort qu'appartient la vérification du teſtament, attendu qu'il ne peut pas étendre ſa juriſdiction hors des limites de ſon diocèſe, mais à l'archevêque de la province. (*A. R.*)

(On appelle parmi nous *aſſemblées de Notables* ; des aſſemblées compoſées de citoyens choiſis de tous les ordres, & nommés par le roi pour délibérer ſur divers objets relatifs au gouvernement. On a ſouvent, mais mal-à-propos, confondu dans notre hiſtoire ces aſſemblées avec celles des états-généraux du royaume.)

NOV

NOVAT & NOVATIEN, (*Hiſt. eccl.*) chefs de la ſecte des *Novatiens*, au troiſième ſiècle de l'Egliſe.

NOUCHIRVAN *ou* NOUSCHIRVAN, (*Hiſt. de Perſe*), roi de Perſe, ſujet à la colère, & dont les premiers mouvemens étoient cruels. Il étoit le contraire de l'homme dont Horace a dit :

Poſſet qui ignoſcere ſervis,
Et ſigno læſo non inſanire lagenæ.

Mais la réflexion pouvoit le ramener à la juſtice & à la clémence.

Iraſci celerem tamen ut placabilis eſſet.

Un de ſes pages ayant eu le malheur de renverſer ſur lui un peu de ſauſſe en le ſervant à table, *Nouchirvan* ordonne qu'on le faſſe périr ſur le champ ; le page qui tenoit encore le plat, le renverſe tout entier ſur le prince. Dans les cours de l'Europe on auroit pu, à toute force, concevoir que c'étoit un trait de déſeſpoir, & une petite vengeance que la foibleſſe oſoit tirer des grandes injuſtices de la puiſſance ; mais à la cour des deſpotes aſiatiques, où on ſe pique

Du ſcrupule inſenſé
De bénir ſon trépas quand ils l'ont prononcé,

on étoit même trop éloigné d'une pareille idée, pour s'indigner du manque de reſpect ; on ne fit que s'en étonner ſtupidement comme d'une

action dont il étoit impossible de deviner le motif. Une telle singularité piqua la curiosité du prince, qui suspendit le supplice du page pour savoir de lui ce qu'il pouvoit avoir eu dans l'esprit, en faisant une chose si contraire à l'usage & à la raison. *Prince*, dit le page, *on n'eût jamais pour ta gloire une attention plus délicate ni plus généreuse : ce beau titre de juste qui te distingue entre tous les rois, tu allois le perdre en proportionnant si mal la peine à la faute, j'ai voulu te le conserver en proportionnant moi-même le crime à la peine.* On devine la morale de ce conte. *Nouchirvan* lui fit grace. Ce prince vivoit au sixième siècle.

NOUE, (FRANÇOIS DE LA) (*Hist. de Fr.*) gentil-homme breton, un des plus habiles capitaines des huguenots dans les guerres civiles de France, au seizième siècle. Ce fut lui qui surprit Orléans en 1567. Il commandoit l'arrière garde à la bataille de Jarnac en 1569. Il fut surnommé le *Sage*, parce qu'il l'étoit; il fut aussi surnommé *Bras-de-fer*, & ce surnom ne lui avoit pas été donné par métaphore, comme il l'avoit été, dans des temps plus anciens, à certains héros moitié historiques, moitié romanesques, pour exprimer la vigueur de leur bras & la pesanteur de leurs coups; il eût pu le mériter dans ce sens, mais la chose étoit réelle chez lui. A l'attaque de Fontenay en Poitou, en 1570, il avoit reçu au bras gauche un coup de feu qui lui avoit cassé l'os : la gangrène se mit à la plaie; les chirurgiens lui déclarèrent que l'amputation devenoit nécessaire; il avoit d'autant plus de peine à s'y résoudre, que, même après l'opération, la cure restoit encore incertaine. Jeanne d'Albret, reine de Navarre, mère de Henri IV, l'y détermina : « Vous vous devez, lui dit-elle, au salut de vos » frères, & c'est pour vous un devoir de tenter » tout ce qui peut vous conserver pour eux. » Elle lui tint elle-même le bras pendant l'amputation, & à force de soins elle parvint à lui rendre la santé; pour comble de bonheur, un artiste habile lui fit un bras de fer, avec lequel il pouvoit tenir & gouverner la bride de son cheval, tandis que le bras droit lui restoit pour combattre.

Lorsque, dans la guerre qui suivit la Saint-Barthelemy, & qui en fut l'effet, le duc d'Anjou faisoit le siége de la Rochelle en 1573, Catherine de Médicis, par un rafinement qui étoit toujours dans son caractère, imagina de donner la *Noue* aux Rochellois pour le leur ôter plus sûrement. Libre de tout engagement, la *Noue* eût été se renfermer dans la Rochelle; mais la cour savoit qu'il étoit esclave de sa parole, elle fit avec lui un traité bizarre; elle l'envoya défendre la Rochelle contre l'armée royale, mais sous la condition qu'il feroit tout son possible pour engager les Rochellois à se rendre, & qu'il les abandonneroit s'il ne pouvoit y réussir. La cour avoit sans doute espéré que la *Noue* deviendroit suspect aux protestans, & qu'il en seroit plus facilement attiré au parti catholique. Quoi qu'il en soit, la *Noue*, fidèle aux deux emplois dont il étoit chargé, épuisa toute sa capacité en faveur de la Rochelle, & toute son éloquence en faveur de la cour. Le ministre la Place, homme aussi emporté que la *Noue* étoit modéré, s'indignant de ces propositions de paix, accabla la *Noue* de reproches, d'injures, & s'oublia même jusqu'à lui donner un soufflet. La *Noue* toujours tranquille, le fait arrêter & le renvoie à sa femme, en lui écrivant : *prenez soin de la santé de votre mari, sa tête n'est pas en bon état.* Enfin, la *Noue* ayant mieux réussi à défendre les Rochellois qu'à les persuader, il les quitta conformément à son traité : les Rochellois, affligés de son départ sans en être abattus, persévérèrent dans leur résistance en suivant le plan de défense qu'il leur avoit tracé. Il se trouva, en dernière analyse, que le calcul rafiné de la cour n'étoit pas avantageux, & que la *Noue* avoit plus nui à ces vues subtiles par ses talens militaires & ses savantes dispositions, qu'il ne les avoit secondées par sa négociation. En 1578, servant, dans les Pays-Bas, les états-généraux contre l'Espagne, il fit prisonnier, à la prise de Ninove, le comte d'Egmont. Il fut fait prisonnier lui-même en 1580, & ne recouvra sa liberté qu'au bout de cinq ans : il en fit usage pour combattre la Ligue. Les Ligueurs ayant entrepris le siége de Senlis en 1589, la *Noue* essaya de faire entrer dans la place des munitions & des vivres, mais ni les marchands ne vouloient en fournir sans argent, ni les traitans avancer de l'argent; la *Noue* engagea ses terres. Il fut tué au siége de Lamballe en 1591, toujours en servant Henri IV. Il étoit né en 1531. On a de lui des discours politiques & militaires plusieurs fois imprimés. Amirault, ministre protestant, a écrit sa vie.

Odet de la *Noue*, son fils, servit bien Henri IV, & fut cher à ce bon prince, qui lui dit un mot d'un grand & bon exemple, accompagné d'une action juste & louable. Des sergens avoient saisi les effets de la *Noue*; celui-ci s'en plaignit au roi, alléguant qu'il s'agissoit d'engagemens pris par son père pour le service du roi (peut-être à ce siége de Senlis, dont nous avons parlé,) la *Noue* croyoit ses plaintes si justes qu'il ne balança pas à les faire en public. *La Noue*, lui dit le roi, aussi en public, *il faut payer ses dettes, je paie les miennes;* il le prit ensuite en particulier, & lui donna ses pierreries pour les engager aux créanciers. Odet de la *Noue* mourut vers 1618. On a de lui des *poésies chrétiennes*.

La *Noue* est aussi le nom d'un fameux financier, pilorié & envoyé aux galères en 1705. Son faste avoit blessé les yeux du public; un palais qu'il avoit bâti étoit devenu dans Paris un grand objet de curiosité. Quelqu'un qui vouloit tout voir, appercevant une porte qu'on n'ouvroit pas, demanda ce que c'étoit, on lui répondit que c'étoit un

un *escalier dérobé*; oui, reprit l'autre, *comme tout le reste.*

Jean-Sauvé de la *Noue*, acteur froid, mais intelligent; poète énergique, mais quelquefois boursoufflé. Sa tragédie de *Mahomet II* eut du succès & en méritoit; son *Retour de Mars* a aussi de la réputation; sa *Coquette corrigée* en a plus encore. On dit dans un bon dictionnaire moderne, dont il faut relever les fautes, précisément parce qu'il est bon, que cette pièce reçut quelques applaudissemens sur le théâtre italien où elle fut jouée, & qu'elle devroit paroître sur le premier théâtre de la nation, c'est-à-dire, à la comédie françoise. Celui qui a fait cet article n'a jamais vu jouer la *Coquette corrigée*; elle n'a jamais été jouée qu'à la comédie françoise; c'étoit la *Noue* lui-même qui jouoit le principal rôle dans la nouveauté: cette pièce vient d'être remise au même théâtre en 1786, & d'y réussir beaucoup mieux encore, parce que le rôle de la *Noue* a été joué par un acteur bien supérieur à la *Noue*, & que le rôle de la Coquette a aussi été joué supérieurement, dans ses deux parties, par une actrice charmante. Ce qui a pu causer l'erreur que nous relevons, c'est qu'une pièce à peu près du même titre, la *Coquette fixée*, a été jouée avec un succès assez éclatant à la comédie italienne, & que cette pièce est le chef-d'œuvre de son auteur, l'abbé de Voisenon, comme la *Coquette corrigée* paroît l'être de la *Noue*. Une autre faute, mais qui n'est peut-être que d'impression, dans le même article, c'est qu'on dit que la *Noue* débuta le 14 mai 1752, à Fontainebleau; c'est en 1742. Il étoit né à Meaux en 1701; il mourut le 15 Novembre 1761. On a de lui encore *Zélisca*, comédie-ballet, représentée à la cour le 3 mars 1746.

NOURRY, (Don Nicolas le) (*Hist. litt. mod.*) bénédictin de la congrégation de S. Maur, a donné, en société avec don Garet, l'édition de Cassiodore, avec don Jean du Chesne, don Julien Bellaise, puis avec don Jacques Friches, celle de S. Ambroise; seul, l'*Apparatus ad bibliothecam patrum*. Il dispute à Lactance, dans une dissertation particulière, le traité de *mortibus persecutorum*. Les savans n'ont point adopté son opinion. Né à Dieppe en 1647, mort à Paris en 1724.

NOY

NOYER, (Anne-Marguerite Petit, femme de M. du) (*Hist. litt. mod.*) femme qui n'appartient à l'histoire que parce qu'elle est l'auteur d'un livre intitulé: *Lettres historiques d'une dame de Paris à une dame de province.* Ces lettres ne sont pas sans quelque agrément; des provinciaux les lisent encore, & se croient très-bien instruits des anecdotes de Paris & de la cour, sous le règne de Louis XIV. Nous croyons ici qu'ils se trompent, & M. de Voltaire qui, dit-on, avoit été amoureux d'une fille de madame du Noyer, assure qu'il ne faut point ajouter foi à ses récits. Son mari étoit un bon gentil-homme; elle étoit de la famille du P. Cotton: qu'importe? elle étoit née protestante, avoit abjuré, étoit retournée, dit-on, au protestantisme: qu'importe encore?

NOYERS, (de) *Miles.* (*Hist. de Fr.*) maréchal de France sous Philippe-le-Bel & ses successeurs, fut aussi porte-oriflamme & grand-bouteiller; il portoit l'oriflamme à la bataille du Mont-Cassel, en 1328, sous Philippe de Valois; il avoit été un des exécuteurs du testament de Louis-Hutin, en 1316. Il mourut fort âgé, en 1350. Il étoit d'une bonne & ancienne famille de Bourgogne, dans laquelle ce nom de *miles*, en latin, soldat ou chevalier, étoit comme héréditaire; elle tiroit son nom de Noyers, de la ville de Noyers en Bourgogne.

Noyers, (des). *Voyez* Sublet.

NUM

NUMA-POMPILLIUS. (*Hist. rom.*) Il vivoit sage & tranquille à la campagne, lorsque les Romains, après la mort de Romulus, vinrent lui offrir leur couronne: un refus modeste montra d'abord combien il étoit digne de cet honneur; il l'accepta enfin sur les remontrances de son père & de ses concitoyens. Le règne de Romulus avoit été un règne de guerre, c'est-à-dire, de brigandage: *Romani*, dit Eutrope, *consuetudine præliorum jam latrones ac semi-barbari putabantur*: celui de *Numa* fut le règne de la paix, des loix & des mœurs. *Numa* fut le fondateur de Rome pour la religion & la législation: il institua les pontifes; s'il n'institua point les vestales, il régla leurs fonctions; il établit aussi les féciaux ou hérauts d'armes, & d'autres hérauts pour les cérémonies de la religion; il bâtit des temples; il réforma & adoucit les mœurs des Romains; il leur inspira l'amour de la paix, de l'ordre, du travail, de la frugalité, de la pauvreté; il répandit les semences de ces grandes vertus qui distinguèrent Rome dans les temps heureux de la république; il distribua le peuple en différentes classes, selon les arts & métiers; il recommanda & encouragea l'agriculture; il réforma le calendrier, ou plutôt, il le forma; car, qu'étoit-ce qu'une année à laquelle il fallut d'abord ajouter deux mois entiers? il fallut ensuite réformer son calendrier; mais c'étoit beaucoup alors de savoir composer, comme il le fit, l'année de 365 jours, & mettre en usage pour le reste, des intercalations qui, au bout de vingt-quatre ans, ramenoient les années à un point juste.

S'il trompa les hommes en supposant des entretiens mystérieux avec la nymphe Egérie, il paroît du moins que ce fut toujours pour leur bien. *Bellum quidem nullum gessit*, dit Eutrope,

qui annonce assez par ce *quidem*, qu'il croit que *Numa* peut avoir besoin d'apologie sur cet éloignement pour la guerre ; *sed non minùs civitati quàm Romulus profuit* : Eutrope croyoit dire beaucoup, & il ne disoit pas assez : *Numa* fut certainement plus utile à Rome que Romulus. Mais cet état de paix étoit, pour les Romains, un état forcé. *Numa* eut pour successeur Tullus-Hostilius ; *hic bella reparavit.* Virgile, qui n'a que trop & que trop bien chanté la guerre, quoiqu'il l'ait appellée *scelerata insania belli*, ne refuse pas non plus à *Numa* l'éloge d'avoir été le fondateur de la religion & des loix chez les Romains.

Quis procul ille autem ramis insignis olivæ
Sacra ferens ? nosco crines incanaque menta
Regis romani, primus qui legibus urbem
Fundabit, Curibus parvis & paupere terrâ
Missus in imperium magnum.

Mais on sent qu'il voit avec plaisir la patrie arrachée à ce grand calme, & ramenée aux armes & aux triomphes par Tullus-Hostilius.

Cui deindè subibit
Otia qui rumpet patriæ, residesque movebit,
Tullus in arma viros, & jam desueta triumphis
Agmina.

Cicéron a mieux senti tout le prix d'un roi tel que *Numa*. On avoit cru, sans fondement, que ce roi philosophe avoit été disciple de Pythagore ; mais Pythagore n'a paru dans l'Italie que plus de cent cinquante ans après *Numa*, qui n'a dû qu'à lui-même toutes ses idées religieuses, politiques & philosophiques, ce qui le rend encore plus admirable aux yeux de Cicéron :

Quò etiam major vir habendus est Numa, cùm illam sapientiam constituendæ civitatis duobus propè sæculis ante cognovit quàm eam Græci natam esse senserunt.

Le règne de *Numa* fut de quarante-trois ans, & il étoit dans sa quarantième année lorsqu'il parvint à la couronne. Ses funérailles furent très-honorées, sur-tout par le deuil public ; il fut enterré au pied du Janicule ; son corps fut mis dans un cercueil de pierre, & ses écrits qui rouloient à ce qu'on croit, sur la religion, furent mis par son ordre dans un autre cercueil aussi de pierre : il ne vouloit donc pas qu'on profitât de ces écrits. Plus de cinq cents trente ans après, en 573, en creusant dans la terre, on trouva ces deux cercueils de pierre ; celui qui avoit contenu le corps, étoit entièrement vide, le temps avoit tout consumé ; les écrits étoient sains & très bien conservés, ce que Pline explique par l'usage d'un certain suc tiré du cèdre ou du citronnier, lequel a selon lui, la vertu de préserver de la corruption, & c'est, dit-on, de ce suc qu'Horace veut parler, quand il dit :

Speremus carmina fingi
Posse linenda cedro & levi servanda cupresso.

Sur le rapport que fit le préteur Pétilius de ce que contenoient ces livres, ils furent brûlés, comme pouvant nuire à la religion : *pleraque dissolvendarum religionum esse*, dit Tite-Live. M. Rollin conjecture que plusieurs superstitions établies après coup chez les Romains, & qui régnoient alors à Rome, pouvoient se trouver condamnées dans ces écrits de *Numa*.

NUMENIUS, (*Hist. anc.*) philosophe grec, natif d'Apamée en Syrie, qui vivoit au second siècle de l'ère chrétienne, & dont il ne reste que des fragmens qu'on trouve dans Origène & dans Eusèbe : persuadé que Platon avoit tiré de Moïse, ce qu'il dit de Dieu & de la création, il disoit : *Qu'est-ce que Platon, sinon Moïse parlant athénien ?*

NUMÉRIEN (MARCUS-AURELIUS NUMERIANUS.) (*Hist. rom.*) (*voyez* les articles CARUS & sur-tout CARIN) ; (CARINUS)

Dion parle d'un autre *Numérien*, simple grammairien, qui dans le temps où Albin & Sévère se disputoient l'empire, prit le titre de sénateur, leva des troupes, battit Albin ; Sévère, qui ne le connoissoit pas, le croyant véritablement un sénateur de son parti, lui envoya des renforts avec des pouvoirs pour agir en son nom ; il usa bien des uns & des autres ; & aussi généreux que vaillant, ayant pris sur les ennemis soixante & dix millions de sesterces, (huit millions sept cents cinquante mille livres) il les envoya aussi-tôt à Sévère : la guerre finie, il se retire, quitte ce titre de sénateur qu'il avoit usurpé, ne demande aucune récompense, & passe paisiblement ses jours à la campagne au fond d'une retraite, où il vivoit d'une modique pension. Dion n'explique pas les motifs d'une conduite si singulière.

NUMITOR, (*Hist. rom.*) fils de Proca, roi des Albains, étoit appellé par le privilége de sa naissance au trône de son père. Son frère Amulius, trop fier pour obéir à un maître, osa lui contester ses droits. Tout annonçoit une guerre civile, lorsque *Numitor*, né avec des inclinations douces & pacifiques, immola son ambition à la félicité de son peuple ; &, content de quelques terres, il se condamna lui-même à la vie privée. Sa politique, cruelle à force d'être prévoyante, força sa fille Rhea Sylvia de se consacrer au ministère de la déesse Vesta, pour lui ôter les moyens de mettre au monde des enfans qui pourroient un jour revendiquer les droits de leur aïeul : cette prévoyance fut inutile. La jeune vestale étant allée puiser de l'eau dans un bocage pour les sacrifices de la déesse, fut abordée par un homme qui se dit le dieu Mars, à qui ce bois est consacré. Ce titre imposant triompha bientôt de la pudeur de la princesse, & une prompte grossesse révéla sa chûte & sa foiblesse. *Numitor*, sans être coupable, fut

jeté dans une prifon avec fa femme & fa fille, qui mit au monde Romulus & Remus ; ceux-ci furent expofés à la fureur des bêtes féroces. Ces deux princes, preſervés par une providence fecréte, ne dementirent point la fierté de leur naiffance. Leurs premiè es années furent employées à la garde des troupeaux : mais bientôt leur courage murmura de ramper dans un fi vil emploi. Ils trouvèrent plus beau de l'exercer contre les bêtes farouches, & contre les brigands qui infeftoient le pays. Une querelle furvenue entre les pafteurs de *Numitor* & d'Amulius, fervit à découvrir le fecret de leur naiffance. Les deux frères, dont le père nourricier étoit pafteur d'Amulius, fe trouvèrent engagés à prendre fa défenfe contre *Numitor*. Rémus fut pris & conduit à fon grand-père, qui, étonné de fa fierté & de certains traits de reffemblance, lui fit des queftions qui le conduifirent à reconnoître qu'il étoit fon petit-fils. Romulus, inftruit de la détention de fon frère, fe mit à la tête d'une troupe d'aventuriers pour le dégager. Il apprit dans fa marche le fecret de fa naiffance ; il fe rendit au palais de *Numitor*, qui fe fervit de leur courage pour rentrer dans la poffeffion de fes prérogatives, fept cents cinquante-quatre ans avant *J. C.* (*T-N.*)

NUN

NUNEZ *ou* NONIUS, (FERDINAND) (*Hift. litt. mod.*) favant qui introduifit en Efpagne l'étude de la langue grecque. Il étoit de la noble maifon des Guzmans, & n'en profeffa pas moins les belles-lettres à Alcala & à Salamanque, grand empire remporté fur les préjugés, dans un pays accufé de tenir fortement aux anciens préjugés. Le roi Ferdinand-le-Catholique le mit à la tête de fes finances, mais il n'eft connu que comme favant ; on fait cas de fes commentaires fur Pline, fur Sénèque, fur Pomponius Méla. On lui doit en partie la verfion latine des feptante, imprimée dans la polyglotte de Ximenès. Il mourut en 1552. Il fit graver fur fon tombeau cette phrafe, demi-philofophique, demi-chrétienne, & qui peut auffi n'être ni l'une ni l'autre : *La mort eft le plus grand bien de la vie.*



O, (François d') (*Hist. de Fr.*) seigneur de Fresnes, de Maillebois, &c., étoit d'une famille illustre de Normandie, dont il a été le personnage le plus considérable. Il étoit sur-intendant des finances sous Henri III, c'est-à-dire, qu'il étoit l'instrument des profusions du prince & de la misère des peuples ; ce fut lui qui, à la mort d'Henri III, fut chargé de porter la parole devant Henri IV pour tous ceux des catholiques qui consentoient à le reconnoître, en y mettant la condition qu'il se feroit instruire dans la religion catholique, & qu'il finiroit par l'embrasser. François d'*O* fut un des chefs de ce qu'on appelloit le tiers-parti ou le parti des politiques, qui se piquoient d'être trop bons françois pour souffrir la domination espagnole, & trop bons catholiques pour se soumettre à un prince protestant ; en conséqence il se crut obligé de travailler & de faire travailler à la conversion du roi, tandis que d'un autre côté il travailloit à la subversion de l'état par le désordre & la confusion qu'il mettoit dans les finances. Il faisoit manquer, par le défaut d'argent, toutes les affaires, toutes les opérations militaires, tous les traités ; les Suisses, les Reîtres, toutes les troupes mercenaires se dispersoient faute de solde. Le roi, dans ses plus grands besoins, dit M. de Sully, « ne put pas » jouir du moins du privilège de partager ses » propres revenus avec le sur-intendant. D'*O* s'em» barrassoit fort peu de lui faire manquer une » ville ou un gouvernement pour une somme » souvent très-légère, pendant qu'il ne vouloit » rien refuser à ses plaisirs....... Naturellement » porté à la dissipation, à la mollesse & à l'in» dolence, il avoit encore été gâté par tous les » vices, dont on faisoit gloire à la cour d'Henri III, » le grand jeu, la débauche outrée, les dépenses » folles, le dérangement domestique & les pro» digalités de toute espèce. Pour tout renfermer » en un mot, d'*O* avoit eu place dans le cata» logue des Bellegarde, Villequier, Saint-Luc, » Maugiron, Saint-Mégrin, Livarrot, Joyeuse, » Epernon, la Valette, du Bouchage, Thermes..... » & le titre de mignon étoit toute la recom» mandation qu'il avoit eue pour une charge, » que les princes les plus inappliqués exceptent » pour leurs propres intérêts, de celles dont ils » récompensent cette sorte de serviteurs. »

Voici ce qu'on lit sur ce sur-intendant, à l'année 1594 du journal de l'Etoile.

« Il surpassa en excès & en prodigalité les rois » & les princes : car jusqu'à ses soupers il se » faisoit servir des tourtes composées de musc & » d'ambre, qui revenoient à vingt-cinq écus...... » S'il faut, dit M. de Crillon, que chacun rende » ses comptes là-haut, comme l'on dit, je crois » que le pauvre d'*O* se trouvera bien empéché » à fournir de bons acquits pour les siens..... On » disoit qu'il mouroit fort endetté, voire de » plus qu'il n'avoit vaillant, & qu'il y avoit » vingt-cinq ou trente sergens à sa maison quand » il mourut.

« Les trésoriers le regrétèrent merveilleuse» ment, & l'appelloient leur père, même on » disoit que trois d'entr'eux avoient donné cin» quante écus chacun à Collot, pour lui donner » courage de le mieux panser. M. le Grand, » son bon ami, en étoit comme désespéré ; car » il lui bailloit tous les ans cent mille francs à » dépenser. Madame (sœur du roi) n'y eut point » de regret, parce qu'il la faisoit mourir de faim : » ceux de la religion aussi peu, car il ne leur » vouloit point de bien. Madame de Liancour » le pleura, parce qu'elle en faisoit ce qu'elle » vouloit, & si l'entretenoit aux bonnes graces du » roi..... M. le doyen Séguier, qui lui assista jus» qu'à la fin, comme firent aussi MM. ses frères, » lui crioit, comme il se mouroit : *miserere meî, » Deus* ; l'une des dernières paroles qu'il dit, fut : » recommandez-moi bien au roi, il saura mieux » après ma mort de quoi je lui servois, qu'il n'a » su pendant ma vie. »

Il lui servoit à le ruiner, & c'est en effet ce qu'on a encore mieux su après sa mort, quand M. de Sully eut porté la lumière dans ce chaos de déprédations, qu'il fut dissiper à force d'économie.

Henri IV ne se vengeoit des brigandages du sur-intendant que par de douces plaisanteries que d'*O* pouvoit feindre de ne pas entendre.

Le Grain rapporte que ce bon roi jouant à la paume avec M. d'*O*, lui fit observer que le marqueur voloit leurs balles, & dit ensuite tout haut : *d'O, vous voyez bien que tout le monde nous dérobe.*

« Le bonheur du roi, dit M. de Sully, voulut » qu'une rétention d'urine le délivrât (au mois » d'octobre 1594) de ce mauvais serviteur. Ce » qu'il y eut de singulier dans cette mort, ajoute» t-il, c'est que cet homme riche de tout l'argent » du royaume, dont il disposoit presque absolu» ment, plus splendide dans ses équipages, ses » meubles & sa table, que le roi même, n'étoit pas » encore abandonné des médecins, que ses parens, » qu'il avoit toujours fort affectionnés, ses domes» tiques, & quelques autres, à titre de créanciers,

» le dépouillèrent comme à l'envi & si parfaitement, que long-temps avant qu'il expirât, il n'y avoit que les murailles nues dans la chambre où il mourut, comme si la fortune avoit cru devoir finir avec lui, du moins par un acte de justice. »

On vit arriver à peu près la même chose à la mort du connétable de Luynes. (*Voyez* l'article ALBERT) (d') de Luynes.

Mézerai, en rapportant cette mort, dit dans son style dur, mais énergique : « Au mois d'octobre ensuivant, François d'*O*, sur-intendant des finances, acheva de vivre dans son hôtel à Paris, ayant l'ame & le corps également gâtés de toutes sortes de vilenies. Le roi se consola aisément de sa perte, parce qu'il faisoit d'effroyables dissipations, & que néanmoins il vouloit le tenir comme en tutèle. »

Le sur-intendant d'*O* ne laissa point d'enfans de Charlotte-Catherine de Villequier, sa femme. Il avoit été maître de la garde-robe du roi Henri III, premier gentilhomme de sa chambre, chevalier des ordres, gouverneur de Paris & de l'Isle-de-France.

O A T

OATÈS. (TITUS) (*Hist. d'Angl.*) (*Voyez* l'article du docteur ARNAULD.)

O B E

OBED, (*Hist. sacr.*) fils de Booz & de Ruth, père d'Isaï & aïeul de David; Ruth, chap. 4, vers. 17, 21, 22, saint Matthieu, chap. 1, vers. 5.

OBED-EDOM. (*Hist. sacr.*) Ce fut dans sa maison que David déposa l'arche d'alliance, lorsqu'il la fit transporter de Gabaa à Jérusalem; Rois, liv. 2, chap. 6.

O B I

OBIZZI. (LUCRÈCE DE GLI OROLOGGI, femme d'Enée, marquis D') (*Hist. d'Italie.*) On la croit la Lucrèce de l'histoire moderne, mais elle ne put pas, comme Lucrèce, rendre compte elle-même & demander vengeance de son outrage; elle fut trouvée poignardée dans son lit pendant l'absence de son mari; son fils âgé de cinq ans, qui devoit être couché à côté d'elle, avoit été transporté dans une chambre voisine. Un gentilhomme qui s'étoit montré fort amoureux d'elle, & qu'on avoit vu entrer ce jour-là dans la maison, fut accusé de s'être vangé ainsi de ses refus : il fut arrêté, il nia constamment son crime; on ne doutoit pas qu'il ne fût coupable, mais les preuves juridiques paroissant insuffisantes, on le retint quinze ans en prison, & enfin on lui rendit la liberté; mais peu de mois après le jeune marquis d'*Obizzi*, qui avoit alors vingt ans, se crut obligé de venger sa mère au défaut de la justice, il tua d'un coup de pistolet celui que la voix publique lui désignoit comme l'assassin de la marquise. Tous ces événemens se passoient à Padoue dans le dix-septième siècle, Lucrèce avoit été tuée vers l'an 1645. Son fils passa au service de l'empereur Léopold qui le fit marquis du saint empire, gouverneur de Vienne, conseiller d'état & maréchal-général de camp. Il mourut, en 1710, sous l'empereur Joseph, après cinquante années de service, pendant lesquelles il acquit la plus grande réputation de valeur & de probité.

O B R

OBRECHT, (ULRIC) (*Hist. litt. mod.*) professeur en droit à Strasbourg, ainsi que Georges *Obrecht*, son père, lequel étoit mort luthérien en 1612.

Ulric se fit catholique, & Louis XIV, devenu maître de Strasbourg en 1681, le fit préteur royal en 1685. « On disoit d'*Obrecht* qu'il parloit de tous les personnages de l'histoire, comme s'il eût été leur contemporain, de tous les pays, comme s'il y eût vécu, & des différentes loix, comme s'il les eût établies. » Bossuet l'appelloit *Epitome omnium scientiarum*.

On a de lui un ouvrage en faveur des droits de Philippe V à la couronne d'Espagne, sous ce titre : *Excerpta historica de naturâ successionis in monarchiâ Hispaniæ* : on a aussi le *Prodromus rerum alsaticarum*; un mémoire concernant la sûreté publique de l'Empire; une édition de Quintilien; une version de la vie de Pythagore par Jamblique. Mort en 1701.

OBREGON, (BERNARDIN) (*Hist. d'Espag.*) instituteur des frères infirmiers, qui prennent soin des malades dans les hôpitaux d'Espagne, & qu'on appelle, de son nom, *les Obregons*. Né près de Burgos en 1540, mort dans son hôpital général de Madrid le 6 août 1599.

OBRINE, (*Hist. mod.*) chevalier de l'*Obrine*, ordre militaire institué dans le huitième siècle par Conrad, duc de Mazovie & de Cujavie, que quelques auteurs appellent aussi *duc de Poland*.

Il donna d'abord à cet ordre le nom de *chevaliers de Jésus-Christ*. Leur premier grand maître fut Bruno. Leur principale destination étoit de défendre le pays des courses des Prussiens, qui étoient pour lors idolâtres, & y commettoient de grandes cruautés.

Le duc Conrad mit ces chevaliers en possessions du fort de l'*Obrine*, d'où ils prirent leur nouveau nom; & ils convinrent ensemble que toutes les terres qu'ils envahiroient sur les Prussiens seroient également partagées entr'eux.

Mais les Prussiens ayant bloqué le fort de manière qu'aucun des chevaliers n'en pouvoit sortir, l'ordre dont il s'agit devint inutile, & fut aussi-tôt

supprimé, & Conrad appella à son secours l'ordre teutonique. (*A. R.*)

OBS

OBSEQUENS, (JULIUS) (*Hist. litt.*) écrivain latin, qui vivoit, à ce qu'on croit, vers la fin du quatrième siècle de l'ère chrétienne, & dont on ne sait rien sinon qu'il est auteur d'un traité, *de prodigiis*, dont il ne reste qu'une partie, avec des additions ou supplément de Conrad-Lycosthènes. Il n'y avoit ni traité ni supplément à faire sur cette matière, tout est dit en un mot, il n'y a point de prodiges, autres que ceux qui sont attestés par l'écriture & par la tradition; le grand prodige, si l'on en veut absolument, est que les loix de la nature soient immuables; mais dans notre besoin de croire nous appellons prodige tout effet dont les causes nous sont inconnues, ou dont les apparences ne se concilient pas dans notre esprit avec les loix que nous croyons connoître.

OCC

OCCAM. (*Voyez* OCKAM.)

OCCASARY; (*Hist. mod.*) c'est le titre que l'on donne dans le royaume de Bénin, en Afrique, au général en chef des forces de l'état. Quoique dans ce pays l'on ignore l'art de la guerre, la discipline des troupes est extrêmement sévère, & la moindre transgression est punie de mort. (*A. R.*)

OCE

OCELLUS LUCANUS, (*Hist. litt. anc.*) ancien philosophe grec de l'école de Pythagore. Il fut nommé *Lucanus*, parce qu'il étoit de la Lucanie, contrée limitrophe de la Pouille; on sait qu'Horace, qui étoit de Venouse, disoit de lui-même:

Lucanus an Appulus anceps,
Nam venusinus arat finem sub utrumque colonus.

Il descendoit, dit-on, d'une ancienne famille de Troie, & on croit qu'il vivoit long-temps avant Platon. On n'a que des fragmens de son *traité des rois & du royaume*; mais le livre *de l'univers* qu'on lui attribue, nous est parvenu tout entier, il a été traduit par le marquis d'Argens, & depuis par l'abbé Batteux.

OCH

OCHIN (BERNARDIN) (*Hist. ecclésiast.*) (*Voyez* MARTYR (PIERRE.)

OCHOSIAS. (*Hist. sacr.*) Il y a deux princes de ce nom, l'un roi d'Israël, fils d'Achab & de Jézabel, dont l'histoire se trouve au troisième livre des Rois, chap. 22 & dernier, & au quatrième livre chap. premier.

L'autre, roi de Juda, fils de Joram & d'Athalie, & père de Joas, dont l'histoire se trouve au quatrieme livre des Rois, chap. 8 & 9, & au deuxième livre des Paralip. ch. 22.

C'est de ce dernier qu'il est souvent parlé dans la tragédie d'*Athalie*.

Ainsi dans leurs excès vous n'imiteriez pas,
L'infidèle Joram, l'impie *Ochosias*?... ..

Déplorable héritier de ces rois triomphans,
Ochosias restoit seul avec ses enfans,
Par les mains de Jéhu je vis percer le père.

OCHUS. (*Voyez* ARTAXERCÈS & DARIUS.)

OCK

OCKAM, (GUILLAUME) (*Hist. litt. mod.*) disciple de Scot, dit le *docteur singulier*, écrivit pour l'empereur Louis de Bavière contre le pape Jean XXII, qui le condamna & l'excommunia: « si je puis compter sur votre épée, disoit le » cordelier *Ockam* à Louis de Bavière, vous » pouvez compter sur ma plume. » Il étoit dans son temps le chef de la secte des nominaux. Il a fait divers ouvrages de philosophie & de théologie. Mort en 1347.

OCT

OCTAVE. (*Voyez* AUGUSTE.)

OCTAVIE, (*Hist. rom.*) sœur d'Auguste; mais née d'une autre mère, fut mariée en premières noces avec Claudius Marcellus, dont elle eut un fils. L'intérêt de la politique lui fit contracter une seconde alliance avec Marc-Antoine. Cette union rétablit une heureuse intelligence entre les deux triumvirs, divisés par la rivalité du pouvoir. *Octavie*, qui unissoit les charmes les plus touchans à tous les dons du génie, ne put fixer le cœur de son volage époux; Marc-Antoine, insensible à tant de perfections, l'abandonna pour Cléopatre, reine d'Egypte, qui, aussi artificieuse que belle, étoit plus ingénieuse que sa rivale dans la recherche honteuse des voluptés. Cette infidélité fut un affront dont Auguste se sentit offensé: *Octavie*, la seule à plaindre, suspendit les effets de cette inimitié; & ne voyant dans un impudique qui la trahissoit qu'un époux qu'elle devoit aimer, elle se transporta à Athènes, dans l'espoir de dissiper ses erreurs. Cette démarche ne produisit point l'effet qu'elle s'en étoit promis, elle n'essuya que des dédains dont Auguste, justement irrité, tira vengeance à la journée d'Actium. La mort de Marc-Antoine fut moins un triomphe

pour elle qu'une ſource de regrets. Auguſte, pour la conſoler, lui rendit tous les honneurs qui auroient pu flatter une femme ambitieuſe. Tous les Romains, à l'exemple de leur maître, lui rendirent des hommages qu'elle ſeule ſavoit dédaigner.

Son fils Marcellus, qui étoit l'eſpoir de l'empire, avoit épouſé Julie, fille d'Auguſte, & le titre de gendre du maître du monde lui en préſageoit le brillant héritage. Ce jeune prince, que la mort enleva à la fleur de ſon âge, plongea *Octavie* dans une langueur qui termina ſes jours. Sa mort fut un deuil public; ſes gendres, accablés d'affliction, portèrent eux-mêmes ſon cercueil, comme un témoignage de leur piété filiale. Auguſte, fondant en larmes, prononça ſon éloge funèbre. Les Romains, dont elle avoit fait les délices, ne ſe bornèrent point à de ſtériles regrets, leur amour ſuperſtitieux voulut lui rendre les honneurs divins; mais Auguſte eut aſſez de modération pour mettre un frein à leur zèle. Elle avoit eu de Marc-Antoine deux filles, qui toutes deux portèrent le nom d'Antonia; la première fut mariée à Domitius Enobarbus, & la plus jeune à Druſus, frère de Tibère. (*T-N.*)

Octavie, (*Hiſt. rom.*) fille de l'impudique Meſſaline & de l'imbécille Claudius, fit oublier, par l'innocence de ſes mœurs, la tache de ſon origine. Placée au milieu d'une cour licencieuſe, où ſes yeux n'étoient frappés que du ſpectacle de la débauche, elle fit revivre les vertus des premiers temps de la république: ſa douceur, ſa modeſtie & ſa bienfaiſance, lui concilièrent tous les cœurs des Romains. A peine étoit-elle ſortie de l'enfance, qu'on la fiança au jeune Silanus. Cette union qui leur promettoit une félicité réciproque, fut rompue par les intrigues de l'ambitieuſe Agrippine, qui paya des délateurs pour accuſer le jeune époux des délits les plus graves. Des juges corrompus le trouvèrent coupable, & après lui avoir fait ſouffrir les tourmens les plus douloureux, on le condamna à ſe faire ouvrir les veines. La politique barbare d'Agrippine étoit de faire épouſer *Octavie* à ſon fils Néron, pour rapprocher, par cette alliance, l'intervalle qui le ſéparoit du trône. Le ſtupide Claudius, aſſervi lâchement aux volontés d'une femme impérieuſe, ratifia ce mariage. Néron fut déclaré ſon héritier à l'empire, au préjudice de Britannicus, frère d'*Octavie*. Ce nouvel époux, trop vicieux pour être capable d'aimer, n'eut aucun attachement pour une princeſſe dont les mœurs pures & bienfaiſantes étoient la cenſure de ſes penchans dépravés. Dès qu'il fut parvenu à l'empire, il la répudia, ſous prétexte de ſtérilité. Ce ne fut pas le plus grand des outrages qu'il lui fit eſſuyer; Poppée, qui avoit uſurpé ſa place dans la couche du tyran, porta la fureur juſqu'à l'accuſer d'un commerce impudique avec un de ſes eſclaves. Tous les domeſtiques de cette princeſſe furent mis à la queſtion; quelques-uns ſuccombant à la violence des tourmens, déclarèrent ce qu'ils ne ſavoient pas. La vertueuſe *Octavie*, traitée en coupable, fut triſtement reléguée dans la Campanie. Le peuple, indigné de cette oppreſſion, fit éclater ſes murmures qui annonçoient une révolte générale. Ce fut pour la prévenir que Néron la rappella de ſon exil. Son retour à Rome alarma Poppée qui craignit la perte de ſon crédit; cette femme artificieuſe ſe jeta aux pieds de Néron qui, par une lâche complaiſance, prononça un ſecond exil. *Octavie* fut exilée dans une île, où bientôt on lui ſignifia l'ordre de ſe faire ouvrir les veines. Elle n'avoit que vingt ans lorſqu'elle reçut l'arrêt de ſa mort: les malheurs de ſa vie lui en avoient inſpiré le dégoût; elle enviſagea ſon dernier moment ſans ſe plaindre ni pâlir. Ses infames aſſaſſins lui coupèrent la tête, qu'ils portèrent aux pieds de ſon indigne rivale. (*T-N.*)

OCTAVIEN, (*Hiſt. eccleſ.*) antipape, élu en 1159, après la mort d'Adrien IV; il prit le nom de Victor IV. Il réduiſit Alexandre III, ſon compétiteur, à chercher un aſyle en France; il le fit dépoſer, en 1160, par un concile qu'il aſſembla à Pavie; mais Alexandre III fut reconnu au concile de Toulouſe, en 1161, pour le véritable pape. *Octavien* mourut à Lucques en 1164. Il étoit de la famille des comtes de Freſcati.

ODA

ODA, ſ. f. *terme de relation*, chambre, claſſe des pages du grand-ſeigneur dans le ſerrail: voici ce qu'en dit du Loir.

Les pages du grand-ſeigneur ſont diviſés en cinq claſſes, qui ſont autant de chambres appellées *oda*. La première plus baſſe en dignité porte la qualité de *grande*, pour le nombre de ceux qui la compoſent: ce ſont les plus jeunes à qui on enſeigne à lire & à écrire, à bien parler les langues, qui ſont la turque pour ce monde, l'arabe pour le paradis, & la perſanne pour l'enfer, à cauſe, diſent les Turcs, de l'héréſie de la nation qui la parle.

La ſeconde s'appelle *la petite oda*, où, depuis l'âge de 14 ou 15 ans, juſqu'à 20 ou environ, ils ſont exercés aux armes, à piquer des chevaux, à l'étude des ſciences, dont les Turcs ont quelque teinture, comme eſt l'arithmétique, la géométrie & l'aſtrologie. Dans chacune de ces chambres il y a un page de la chambre privée, qui leur commande.

La troiſième chambre nommée *kilan-oda*, comprend bien deux cents pages, qui outre leurs exercices ordinaires, ſont commandés par le kilerdgi-bachi, pour le ſervice de la ſommellerie & de la fruiterie.

La quatrième n'en a que vingt-quatre qui, ſous le khazinéda-bachi, ont ſoin du tréſor qui eſt dans

l'appartement du grand-feigneur, où ils n'entrent jamais avec des habits qui aient des poches.

La cinquième chambre, appellée *kas-oda*, c'eft-à-dire *claffe privée*, eft compofée de quarante pages qui fervent à la chambre du prince.

Toutes les nuits, un nombre fixe de pages de ces chambres font de garde, quand leur prince eft couché; ils font pofés en divers endroits, les uns plus près de lui que les autres, felon le degré de leur chambre, & ceux qui font de la chambre privée les commandent. Ils prennent garde auffi que la lumière, qu'ils tiennent toujours dans fa chambre, ne lui donne point dans les yeux, craignant qu'il ne s'éveille; & s'ils le voient travaillé de quelque fonge qui l'inquiéte & qui le tourmente, ils en avertiffent l'aga pour qu'il le réveille. (*D. J.*)

ODABACHI *ou* ODDOBASSI, f. m. (*Hift. mod.*) eft un officier de l'armée des Turcs, qui répond à-peu-près à ce que nous appellons parmi nous un *fergent* ou un *caporal*.

Les fimples foldats & les janiffaires, appellés *oldachis*, lorfqu'ils ont fervi un certain nombre d'années, font avancés, & deviennent biquelars: de biquelars ils font faits *odabachis*, c'eft-à-dire, caporaux de compagnie, ou chefs de certaines divifions dont le nombre n'eft pas fixé, étant quelquefois de dix hommes, quelquefois de vingt.

Leur paie eft de fix doubles par mois, & ils portent pour marque diftinctive un grand feutre, large d'un pied, & encore plus long que large, qui pend par derrière, & orné par devant de deux grandes plumes d'autruches.

L'*odabachi* eft proprement un chef de chambrée des janiffaires, comme le porte fon nom, compofé de deux mots turcs; favoir, *oda*, chambre, & *bachi*, chef. Lorfque les janiffaires entrent pour la première fois dans cette chambre, l'*odabachi* les frappe fur le cou, & leur fait baiffer la tête pour preuve de l'obéiffance à laquelle ils font engagés. Ils ne peuvent s'abfenter fans fa permiffion, & lorfqu'ils négligent de la lui demander, il leur fait donner par le cuifinier de la chambrée, des coups de baguette fur les feffes & non fur les pieds, afin de ne pas les mettre hors d'état de marcher où le bien du fervice le requiert. S'ils commettent quelque crime grave, il les fait étrangler, mais fecrètement, & jeter leurs corps dans la mer. Que s'il eft forcé de rendre leur punition publique, il doit auparavant les dégrader de leur qualité de janiffaire, ce qui fe fait en mettant en pièces le collet de leur habit. Guer, *mœurs des Turcs, tome II.*

On donne encore en Turquie le nom d'*odabachi* au directeur de chaque chambre des ichoglans ou pages du grand-feigneur. Il veille à leur conduite, à leurs exercices, & les fait châtier lorfqu'il leur échappe quelque faute. (*A. R.*)

ODAGLANDARI, f. m. (*Hift. mod. terme de relation*) On écrit auffi *odeglandari*, *odoglandari*; *oddoglandari*. Ce font les pages de la cinquième chambre ou *oda*. (*Voyez* ODA.)

Ces pages font au nombre de quarante qui fervent à la garde-robe du grand-feigneur. Ils ont dix afpres par jour, bouche à cour, & deux habits de velours, fatin ou damas, tous les ans. Vigenère, *illuftrat. fur chalcondyle, page 359.* (*D. J.*)

ODALIQUES *ou* ODALISQUES, f. f. (*Hift. mod.*) c'eft ainfi qu'on nomme en Turquie les fimples favorites du grand-feigneur, renfermées dans le ferrail pour fervir à fes plaifirs. Elles y font gardées par des eunuques, & occupent chacune un appartement où elles font fervies par des femmes. Les *odaliques* qui n'ont eu que des filles, ont la liberté de fortir & de fe marier à qui il leur plaît; mais celles qui ont donné des fils au grand-feigneur, & font arrivées par-là au titre d'*afekis*, font renvoyées dans le vieux ferrail quand le fultan fe dégoûte d'elles, & n'en fortent jamais à moins que leur fils ne monte fur le trône, & pour lors on les nomme *validé* ou *fultane-mère*. Ce mot *odalique* vient d'*oda*, qui en turc fignifie une *chambre*, parce que toutes ces femmes font logées féparément. C'eft entr'elles à qui emploiera le plus de manège pour plaire au fultan, & d'intrigues pour fupplanter fes rivales. (*A. R.*)

ODE

ODENAT. (*Hift. rom.*) Après la prife de Valérien, par Sapor, les Perfes fembloient devoir envahir toute l'Afie mineure; mais la valeur d'*Odenat*, roi de Palmyre, mari de la célèbre Zénobie, fidèle allié des Romains & de l'empereur Gallien, fils de Valérien, arracha aux Perfes vainqueurs toutes leurs conquêtes. Gallien voulut recevoir les honneurs du triomphe pour les victoires d'*Odenat*, ce qui fut d'autant plus ridicule, que d'un côté il n'y avoit eu aucune part, & que de l'autre, ces victoires même n'avoient pas procuré la liberté au malheureux Valérien, quoique ce fût l'objet principal de l'ambition d'*Odenat*, & qu'il eût tout tenté pour y parvenir. La reconnoiffance de Gallien alla jufqu'à élever *Odenat* à la dignité d'Augufte, & à lui donner le commandement général des troupes romaines dans l'Orient. *Odonat* avoit mérité ces honneurs, non-feulement par les victoires qu'il avoit remportées fur les Perfes, mais encore par la deftruction de divers petits tyrans qui avoient effayé de s'élever fur les ruines de la puiffance de Gallien, & de profiter du malheur de Valérien Il chaffa auffi de l'Afie les Scythes qui la ravageoient. Il périt, vers l'an de J. C. 267, par des embûches domeftiques, dont Zénobie, fa femme, paroît n'avoir pas été la caufe innocente. (*Voy.* l'art. ZÉNOBIE.)

Odenat

Odenat étoit originairement le chef d'une tribu de sarrasins. Dès l'enfance il s'étoit accoutumé à braver les injures de l'air & l'intempérie des saisons, il s'étoit endurci à la fatigue, il s'étoit exercé à combattre les lions, les léopards, les ours. Il s'étoit procuré, par les exercices les plus durs, une force de corps qui secondoit merveilleusement son grand courage, & qui fut le principe de ses succès.

ODI

ODILON, (SAINT) (*Hist. ecclés.*) cinquième abbé de Cluny, né en Auvergne l'an 962, mort à Souvigni en 1049, après avoir répandu son ordre en Italie, en Espagne, en Angleterre. Il est sur-tout célèbre comme instituteur de la *commémoration des morts*, pratique non moins tendre que sainte, non moins inspirée par la nature que par la piété. Elle passa des monastères de Cluny dans d'autres églises, & fut ensuite adoptée par l'église universelle. Il y a quelques ouvrages de saint *Odilon* dans le recueil intitulé: *Bibliotheca Cluniacensis*: entr'autres, *la vie de saint Mayeul*, son prédécesseur dans l'abbaye de Cluny, & celle de l'impératrice sainte Adélaïde. Saint *Odilon* refusa, dit-on, l'archevêché de Lyon. Il étoit d'une naissance distinguée, fils de Bernard, dit le Grand, seigneur de Mercœur.

ODIN. (*Hist. du Nord.*) Les Romains en poursuivant Mithridate tant de fois vaincu & jamais dompté, avoient pénétré jusqu'au Tanaïs & aux Palus Méotides, qu'ils appelloient les bornes du monde; les alliés de Mithridate, ou lassés, ou soumis, cherchèrent leur salut dans l'esclavage ou dans la fuite; *Odin*, chef d'un peuple scythe, établi vraisemblablement entre le Pont-Euxin & la mer Caspienne, prit le parti plus noble d'aller chercher dans des pays plus septentrionaux, & inconnus aux Romains, la sûreté qu'il ne trouvoit plus dans sa patrie. Son véritable nom étoit Sigge, fils de Fridulphe; il avoit pris celui d'*Odin*, qui étoit le Dieu suprême des Scythes, soit parce qu'il en étoit le souverain pontife, soit par quelque motif politique qu'on suppose & qu'on ne sait point. *Odin*, conquérant rapide, soumit d'abord en passant quelques peuples de Russie & la Saxe, c'est-à-dire, ces vastes contrées que possédoient autrefois les Saxons, du Rhin jusqu'à l'Elbe & même vers l'Oder, & dont presque aucune n'a retenu le nom de Saxe, excepté cette foible portion qui porte aujourd'hui le nom de basse-Saxe, & qui, par une autre singularité, de tous les pays qui portent aujourd'hui ce nom, est le seul qui ait appartenu aux Saxons. Il partagea ces domaines entre ses enfans, prit ensuite la route de la Scandinavie par le Holstein & le Jutland ou la Jutlande; ces provinces épuisées d'habitans, ui résistèrent peu; il parut, & conquit la Fionie; il y bâtit la ville d'Odensée, dont le nom perpétue le souvenir de son fondateur; il étendit ses conquêtes dans tout le reste du Nord; il soumit le Danemarck, la Suède & la Norwège. Les peuples éperdus croyoient voir en lui une divinité terrible, prête à les foudroyer à la moindre résistance; il ne dédaignoit pas d'employer la fourberie pour fortifier le prestige, il étoit inspiré; il avoit deux corbeaux privés, comme Mahomet avoit son pigeon, Sertorius sa biche, Numa sa nymphe Egérie. Ces deux corbeaux qu'il nommoit, l'un mémoire, l'autre intelligence, (ce qui donneroit plutôt l'idée d'une allégorie que d'un mensonge formel) faisoient tous les matins le tour du monde, & lui rapportoient à son dîner des nouvelles de tout ce qui se passoit; par ce mélange de l'imposture & d'une éloquence impétueuse comme sa valeur, il persuadoit aux crédules Scandinaves tout ce qu'il vouloit: il avoit, disoit-il, par ses enchantemens, ranimé la tête d'un certain Mimer, qui avoit eu pendant sa vie une grande réputation de sagesse; il consultoit cette tête, il la faisoit parler, les oracles qu'elle rendoit étoient aveuglément suivis. Cependant une maladie mortelle vint détruire cette illusion; *Odin* sut encore en tirer parti pour sa gloire; sentant approcher sa mort, il voulut du moins la rendre éclatante. Il rassembla ses amis, les compagnons de ses victoires & de sa fortune; en leur présence, il se fit neuf blessures en forme de cercle avec la pointe d'une lance, & diverses autres découpures sur la peau avec son épée; il déclara ensuite, en mourant, qu'il alloit en Scythie prendre place avec les autres dieux à un festin éternel où il admettroit tous ceux qui seroient morts honorablement les armes à la main. Cette idée de la divinité des guerriers, morts les armes à la main, & de leur admission dans le palais & aux festins d'*Odin*, fit une grande fortune dans tout le Nord. Le chevalier Temple rapporte dans ses œuvres que le comte d'Oxentiern lui avoit dit à Nimègue qu'il étoit resté en Suède un monument de cette ancienne croyance, dans une place nommée *Odinshall*, ou *la salle d'Odin*. C'est une grande baie, environnée de tous côtés de rochers escarpés, où ceux mêmes que la foiblesse de leur âge ou de leur tempérament empêchent d'aller chercher à la guerre une mort glorieuse, voulant du moins échapper à la honte de mourir misérablement dans leur lit, & donner en mourant une dernière marque de courage, se faisoient porter le plus près qu'il se pouvoit de la pointe de ces rochers, d'où ils se précipitoient eux-mêmes dans la mer, persuadés qu'*Odin*, touché de cet acte de fermeté, ne les puniroit pas d'avoir été privés du bonheur de mourir à la guerre, & voudroit bien les admettre dans son palais. Une des grandes voluptés dont on jouissoit dans ce paradis d'*Odin*, étoit de boire de la bière dans les crânes de ses ennemis vaincus. Un roi des Danois, Lothbrok ou Lodbrog, célèbre

ce bonheur ineffable dans une espèce d'ode, dont l'enthousiasme ressemble assez au délire de l'ivresse.

Pugnavimus ensibus;
Hoc ridere me facit semper,
Quòd Othini scamma
Parata scio in aulâ.
Bibemus cerevisiam brevi
Ex concavis crateribus craniorum.

A cette idée un plus violent transport de joie le saisit; il se croit déjà arrivé à ce doux moment de la mort; il entend la voix d'*Odin* qui l'appelle, il voit les portes du palais s'ouvrir, des nymphes s'avancer pour le recevoir en lui présentant proprement, dans les crânes de ses ennemis, cette boisson délicieuse.

C'est dommage que cette boisson délicieuse ne soit que de la bière, & ne soit pas le sang même de ces ennemis. Il manquoit ce trait à la félicité suprême du paradis d'*Odin*: d'ailleurs *Odin* ravit tous les hommages réservés autrefois au dieu dont il avoit pris le nom; ce fut lui qu'on adora & que toutes les mythologies peignirent sous les traits d'un dieu terrible & sevère, père du carnage, dépopulateur, incendiaire, agile, bruyant, dispensateur du courage, de la victoire & de la mort. On imploroit son secours dans toutes les guerres: c'étoit à lui que les vœux des deux partis s'adressoient; on croyoit qu'il venoit souvent lui-même dans la mêlée, ranimer la fureur des combattans, frapper ceux qu'il destinoit à périr, & emporter leurs ames dans les demeures célestes, où il les admettoit au banquet éternel & délicieux qu'il leur avoit promis. De là, comme dit Lucain:

In ferrum mens prona viris,
Animæque capaces
Mortis, & ignavum rediture parcere vitæ.

La femme d'*Odin*, nommée Frigga ou Fréa, partageoit avec lui les honneurs divins: après avoir été dans l'origine la terre-mère & la mére des dieux, elle devint la déesse de l'amour & de la débauche, la Vénus du Nord; on la prenoit aussi quelquefois pour la Lune.

ODO

ODOACRE, (*Hist. rom.*) roi des Hérules, destructeur de l'empire d'Occident, & fondateur du royaume d'Italie ou des Hérules, qui ne dura que dix-sept ans, depuis l'an 476, jusqu'en 493, Théodoric, après l'avoir vaincu, lui promit la vie, & le massacra, en traître, dans un festin. *Odoacre* en avoit usé avec plus d'humanité à l'égard d'Augustule qu'il avoit détrôné. (*Voyez* l'article AUGUSTULE.)

ODON, (SAINT) (*Hist. Eccléf.*) second abbé de Cluny, en 927. On a de lui dans la collection intitulée: *Bibliotheca Cluniacensis*, (*voyez* l'article ODILON) (saint) des hymnes en l'honneur de saint Martin, trois livres du sacerdoce, la vie de saint Gérard, comte d'Aurillac, &c. & on trouve dans ce même recueil la vie de saint *Odon* lui-même, écrite par un de ses disciples, nommé Jean. Saint *Odon* mourut en 942.

Il y avoit dans le onzième siècle un autre *Odon* ou Eudes, moins saint, mais non moins célèbre, frère utérin de Guillaume le conquérant, roi d'Angleterre & duc de Normandie, qui le fit évêque de Bayeux & comte de Kent, & qui lui confia l'administration de l'Angleterre pendant son absence. Il auroit pu lui confier aussi le commandement des armées, car, à la bataille d'Hastings, du 14 octobre 1066, qui décida de la conquête de l'Angleterre, *Odon* avoit rallié les Normands & contribué à la victoire. Ce prélat, enrichi par les bienfaits du roi son frère, voulut s'en servir pour acheter la tiare qu'un astrologue lui avoit promise; il commençoit à faire passer ses richesses en Italie, prêt à y passer lui-même; ce transport de l'argent de l'Angleterre à Rome déplut, avec raison, à Guillaume, qui voulut faire arrêter *Odon*; les immunités ecclésiastiques s'opposoient à ce projet; les officiers du roi désobéirent, non par esprit de révolte, mais par superstition: Guillaume alla lui même arrêter son frère; *Odon* voulut parler de franchise & de priviléges: « Ce n'est » point l'évêque de Bayeux que j'arrête, lui dit » Guillaume, c'est le comte de Kent. » Le pape Grégoire VII, quoique les vues & les espérances d'*Odon* dussent peu le flatter, intercéda pour lui, menaça même, car c'étoit l'usage des papes alors, & c'étoit l'usage particulier de Grégoire: il n'obtint rien; *Odon* resta prisonnier en Normandie pendant tout le règne de Guillaume. Robert, fils aîné de Guillaume, & qui, quoique bon & vertueux, avoit été l'ennemi de son père, prit *Odon* pour son principal ministre & ne s'en trouva pas bien. Lorsqu'en 1096 Robert partit pour la première croisade, *Odon* l'y suivit, & mourut en chemin l'année suivante, à Palerme en Sicile.

ŒBA

ŒBARES, (*Hist. anc.*) étoit le nom de cet écuyer de Darius, qui procura la couronne à son maître en faisant hennir son cheval le premier,

Si credere dignum est.

(*Voyez* l'article DARIUS.)

ŒCO

ŒCOLAMPADE. (JEAN) (*Hist. ecclés.*) Ce nom grec signifie *lumière domestique*; le véritable

nom d'*Œcolampade* étoit *Hausschein*, qui a la même signification en allemand : ce sectaire, ministre à Basle, étoit le disciple & le lieutenant de Zuingle, comme Mélanchton l'étoit de Luther ; chacun de ces lieutenans avoit plus de modération & de sagesse que son chef : leurs chefs avoient sur eux l'ascendant qui entraîne, & ils avoient sur leurs chefs l'ascendant qui règle & qui tempère. *Œcolampade* & Mélanchton étoient amis, ils auroient desiré que leurs maîtres le fussent, mais l'autorité ne souffre guère de partage : Luther ne vouloit point d'égal ; Zuingle au moins ne vouloit pas de supérieur.

Œcolampade & Mélanchton eurent toujours au-dessus de ces deux hommes le mérite de savoir se contenter du second rang.

Œcolampade avoit été moine comme Luther, &, comme lui, il s'étoit marié depuis la réforme. « Tous ces grands mouvemens, disoit Erasme, » aboutissent à défroquer quelques moines & à » marier quelques prêtres. La réforme n'est qu'un » drame tragi-comique, dont l'exposition est imposante, le nœud sanglant, & le dénouement » heureux. Tout finit par un mariage. »

Le premier décembre 1531, le diable, selon Luther, étrangla *Œcolampade*, ce qui ne signifioit rien autre chose alors, sinon qu'on étoit mort d'apoplexie ; selon d'autres, ce Mélanchton du parti sacramentaire, mourut de douleur en voyant les tristes fruits de la réforme.

ŒLI

ŒLIEN. (*Voyez* Elien.)

ŒNO

ŒNOMAUS, (*Hist. litt.*) philosophe & orateur grec du second siècle de l'église ; Eusèbe, dans sa *préparation évangélique*, nous a conservé une partie considérable d'un traité d'*Œnomaus*, contenant le recueil des mensonges de l'oracle de Delphes.

OFA

OFAVAI ; (*Hist. mod. superstition*) c'est ainsi que l'on nomme au Japon une petite boite longue d'un pied & d'environ deux pouces de largeur, remplie de bâtons fort menus, autour desquels on entortille des papiers découpés : ce mot signifie *grande purification*, ou *rémission totale des péchés*, parce que les canusis, ou desservans des temples de la province d'Isje, donnent ces sortes de boîtes aux pélerins qui sont venus faire leurs dévotions dans les temples de cette province, respectés par tous les Japonois qui professent la religion du Sintos. Ces pélerins reçoivent cette boîte avec la plus profonde vénération ; & lorsqu'ils sont de retour chez eux, ils la conservent soigneusement dans une niche faite exprès, quoique leurs vertus soient limitées au terme d'une année, parce qu'il est de l'intérêt des canusis que l'on recommence souvent des pélerinages, dont ils reconnoissent mieux que personne l'utilité. (*A. R.*)

OFF

OFFA, (*Hist. d'Anglerre.*) roi de Mercie au temps de l'Heptarchie, vers le milieu du huitième siècle, assassina Ethelbert, roi d'Estanglie, son gendre, prit son royaume, &, pour expiation, soumit ses états *au denier de saint Pierre*, en conservant ce qu'il avoit pris. Le *romescot*, ou denier de saint Pierre, n'étoit d'abord qu'une somme destinée à l'entretien d'un collège anglois fondé à Rome par *Offa ;* cette imposition se leva ensuite sur toute l'Angleterre. C'étoit un don d'un seul roi de l'Heptarchie, ce fut un tribut de la nation entière. Il fut aboli par Henri VIII, lorsque ce prince se sépara de la communion romaine. *Offa* mourut l'an 796.

OFFICIER, s. m. (*Hist. mod.*) homme qui possède un office, qui est revêtu d'une charge. (*Voyez* Office dans le dictionnaire de jurisprudence.)

Les grands *officiers* de la couronne ou de l'état sont en Angleterre le grand maître-d'hôtel, le chancelier, le grand trésorier, le président du conseil, le garde du sceau privé, le grand chambellan, le grand connétable, le comte-maréchal & le grand amiral.

En France on a une notion très-vague de ce qu'on nomme les *grands officiers*, & d'ailleurs tout cela change perpétuellement. On s'imagine naturellement que ce sont ceux à qui leurs charges donnent le titre de grand, comme grand écuyer, grand échanson ; mais le connétable, les maréchaux de France, le chancelier, sont grands *officiers*, & n'ont point le titre de grand, & d'autres qui l'ont, ne sont point réputés grands *officiers*. Les capitaines des gardes, les premiers gentilshommes de la chambre, sont devenus réellement de grands officiers, & ne sont pas comptés pour tels par le père Anselme. En un mot, rien n'est décidé sur leur nombre, leur rang & leurs prérogatives.

Les grands *officiers* de la couronne n'étoient autrefois qu'*officiers* de la maison du roi. Ils étoient élus le plus souvent par scrutin sous le règne de Charles V, & dans le bas âge de Charles VI, par les princes & seigneurs, à la pluralité des voix. Les pairs n'en vouloient point souffrir avant le règne de Louis VIII, qui régla qu'ils auroient séance parmi eux. Son arrêt, donné solemnellement à Paris en 1224, dans sa cour des pairs, porte, que suivant l'ancien usage & les coutumes observées dès long-temps, les grands *officiers* de la couronne ; savoir, le chancelier, le bouteiller, le chambrier, &c. devoient se trouver aux

procès qui se feroient contre un pair de France, pour le juger conjointement avec les autres pairs du royaume; en conséquence ils assistèrent tous au jugement d'un procès de la comtesse de Flandre.

Il paroît que sous Henri III, les grands *officiers* de la couronne étoient le connétable, le chancelier, le garde des sceaux, le grand-maître, le grand chambellan, l'amiral, les maréchaux de France & le grand écuyer. Ce prince ordonna, en 1577, par des lettres patentes vérifiées au parlement, que les susdits grands *officiers* ne pourroient être précédés par aucun des pairs nouveaux créés. (*D. J.*)

Les *officiers* de justice sont ceux auxquels on a confié l'administration de la justice dans les différentes cours ou tribunaux du royaume.

Les *officiers* royaux sont ceux qui administrent la justice au nom du roi, comme les juges, &c.

Les *officiers* subalternes sont ceux qui administrent la justice au nom de quelque seigneur sujet du roi: tels sont les juges qui exercent leurs fonctions sous le comte-maréchal, sous l'amiral, &c.

Les *officiers* de police sont ceux auxquels on a confié le gouvernement & la direction des affaires d'une communauté ou d'une ville: tels sont les maires, les shérifs, &c.

Les *officiers* de guerre sont ceux qui ont quelque commandement dans les armées du roi.

Ces *officiers* sont généraux ou subalternes.

Les *officiers* généraux sont ceux dont le commandement n'est point restreint à une seule troupe, compagnie ou régiment; mais qui ont sous leurs ordres un corps de troupes composé de plusieurs régimens, tels sont les généraux, lieutenans-généraux, majors-généraux & brigadiers.

Les *officiers* de l'état-major sont ceux qui ont sous leurs ordres un régiment entier, comme les colonels, lieutenans-colonels & majors.

Les *officiers* subalternes sont les lieutenans, cornettes, enseignes, sergens & caporaux. (*Voyez* tous ces *officiers* sous leurs propres articles, CAPITAINE, COLONEL, &c. dans le dictionnaire de l'art militaire.)

Les *officiers* à commission sont ceux qui ont commission du roi: tels sont tous les *officiers* militaires, depuis le général jusqu'au cornette inclusivement.

On les appelle *officiers à commission*, par opposition aux *officiers à brevet* ou *à baguette*, qui sont établis par brevet des colonels ou des capitaines: tels sont les quartier-maîtres, sergens, caporaux, & même les chirurgiens & les chapelains.

Les *officiers* de mer ou de marine sont ceux qui ont quelque commandement sur les vaisseaux de guerre.

Les *officiers* à pavillon sont les amiraux, vice-amiraux, contre-amiraux.

Les *officiers* de la maison du roi sont le grand-maître d'hôtel, le trésorier, le contrôleur, le trésorier de l'épargne, le maître, les clercs du tapis verd, &c., le grand chambellan, le vice-chambellan, les gentilshommes de la chambre privée & de la chambre du lit, les gentilshommes huissiers, les garçons de la chambre, les pages, le maître de la garde-robe, le maître des cérémonies, &c., le grand écuyer, le contrôleur de l'écurie, les sous-écuyers, les intendans, &c.

Les *officiers* à baguette sont ceux qui portent une baguette blanche en présence du roi, & devant lesquels un valet de pied, nue tête, porte une baguette blanche quand ils sortent en public, & quand ils ne sont pas en présence du roi: tels sont le grand-maître d'hôtel, le grand-chambellan, le grand-trésorier, &c.

La baguette blanche est la marque d'une commission, & à la mort du roi ces *officiers* cassent leur baguette sur le cercueil où l'on doit mettre le corps du roi, pour marquer par cette cérémonie, qu'ils déchargent leurs *officiers* subalternes de leur subordination.

Dans toutes les autres cours & les autres gouvernemens de l'Europe & du monde, il y a également différentes sortes d'*officiers*, tant pour le civil & le militaire, que pour les maisons des princes.

Les *officiers* militaires en France, sont les maréchaux de France, lieutenans-généraux, maréchaux-de-camp, brigadiers, colonels, lieutenans-colonels, majors, capitaines, lieutenans, sous-lieutenans, enseignes ou cornettes, sergens, maréchaux-des-logis, & brigadiers dans la cavalerie, pour le service de terre; & pour celui de mer, l'amiral, les vice-amiraux, le général des galères, les chefs d'escadres, capitaines, lieutenans, enseignes de vaisseaux, &c. (*Voyez* MARÉCHAL DE FRANCE, LIEUTENANT-GÉNÉRAL, &c. dans le dictionnaire de l'art militaire.)

Pour le civil, les *officiers* de justice sont le chancelier, le garde des sceaux, les conseillers d'état, maîtres des requêtes, présidens à mortier, conseillers au parlement, procureurs & avocats-généraux; & dans les justices subalternes, les présidens & conseillers au présidial, les lieutenans-généraux de police, les lieutenans-civils & criminels, baillis, prévôts, avocats & procureurs du roi & leurs substituts, & autres dignités de robe, *qu'on peut voir chacun à leur article particulier dans le dictionnaire de jurisprudence.*

Les principaux *officiers* de la maison du roi sont le grand-maître, le grand-écuyer, le grand-veneur, le grand-échanson, le grand-aumônier, le grand-chambellan, les quatre gentilshommes de la chambre, les quatre capitaines des gardes, sans parler de plusieurs autres, & tous les divers *officiers* qui sont soumis à ces premiers, &c.

Les grands *offices* ou gardes militaires sont conférés par le bon plaisir du roi, & ne sont point héréditaires; mais la plupart des offices

de judicature, aussi-bien que les charges chez le roi, passent de père en fils, pourvu que l'on ait payé les droits imposés sur quelques-unes pour les conserver à sa famille : on achète pourtant un régiment, une compagnie.

Les princes étrangers ont aussi des *officiers* dans tous ces divers genres. (*A. R.*)

Officiers-généraux, (*Hist. mod.*) *ou commandans des troupes*, ceux qui ont autorité sur les soldats. On peut en distinguer de deux sortes, les *officiers-généraux*, & les *officiers* subalternes.

Parmi tous les anciens peuples, la discipline militaire qui n'a pas été la partie la moins cultivée du gouvernement, exigeant de la subordination dans les troupes, les souverains ont été obligés de confier une partie de leur autorité à des hommes intelligens dans le métier de la guerre ; & ceux-ci pour mettre plus d'ordre dans les armées, ont distribué les troupes en différens corps, commandés par des chefs capables d'exécuter leurs ordres, & de les faire exécuter au reste des soldats.

Nous savons en général, que les Egyptiens avoient de nombreuses troupes sur pied, qu'elles alloient ordinairement à quatre cents mille hommes, & que l'armée de Sésostris étoit de seize cents mille combattans. Nous voyons les rois d'Egypte à la tête de leurs armées ; mais autant il seroit absurde de dire qu'un seul prince, un seul homme commandoit seul en détail à cette multitude, autant est-il raisonnable de penser qu'il avoit sous lui des *officiers-généraux*, & ceux-ci des subalternes distribués avec plus ou moins d'autorité dans tous les corps.

La milice des Hébreux, dans les premiers temps, ne nous est guère moins inconnue. Cependant on peut inférer de l'ordre que les tribus gardoient dans leurs campemens, chacune sous leur enseigne particulière, qu'elles avoient aussi leurs *officiers* subordonnés à un général en chef, tel que fut Josué. Sous les rois des Juifs, nous voyons ces princes commander eux-mêmes leurs armées, ou en confier la conduite à des généraux en chef, tels qu'Abner sous Saül, Joab sous David ; & ce dernier avoit dans les troupes plusieurs braves, connus sous le nom de *force d'Israël*, hommes distingués par leurs exploits, & qui sans doute commandoient des corps particuliers : tels qu'un Banamas, chef de la légion des Phélètes & des Céréthes, & qui devint, sous Salomon, général en chef. Il est donc plus que probable, que sous les rois d'Israël, & sous ceux de Juda, jusqu'à la captivité de Babylone, les troupes Israélites furent divisées en petits corps, commandés par des *officiers*, quoique l'écriture ne nous ait pas conservé le nom de leurs dignités, ni le détail de leurs fonctions. Sous les Machabées il est parlé clairement de tribuns, de pentacontarques & de centurions, que ces illustres guerriers établirent dans la milice juive ; il y a apparence que les tribuns commandoient mille hommes, les pentacontarques cinq cents, & les centurions cent hommes.

Pour les temps héroïques de la Grèce, nous voyons toujours des rois & des princes à la tête des troupes. Jason est le premier des argonautes; sept chefs sont ligués contre Thèbes pour venger Polynice ; & dans Homére, les Grecs, confédérés pour détruire Troie, ont tous leurs chefs par chaque nation ; mais Agamemnon est le généralissime, comme Hector l'est chez les Troyens, quoique différens princes commandent les Troyens mêmes, & d'autres leurs alliés, comme Rhesus les Thraces, Sarpedon les Lyciens, &c.

Mais l'histoire en répandant plus de lumières sur les temps postérieurs de la Grèce, nous a conservé les titres & les fonctions de la plupart des *officiers*, tant des troupes de terre, que de celles de mer.

A Lacédémone les rois commandoient ordinairement les armées ; qu'ils eussent sous eux des chefs, cela n'est pas douteux, puisque leurs troupes étoient divisées par bataillons, & ceux-ci en trois ou quatre compagnies chacun. Mais les historiens n'en donnent point le détail. Comme ils étoient puissans sur mer, ils avoient un amiral & des commandans sur chaque vaisseau ; mais en quel nombre, avec quelle autorité, c'est encore sur quoi nous manquons des détails nécessaires. Il reste donc à juger des autres états de la Grèce par les Athéniens, sur le militaire desquels on est mieux instruit.

A Athènes, la république étant partagée en dix tribus, chacune fournissoit son chef choisi par le peuple, & cela chaque année. Mais ce qui n'est que trop ordinaire, la jalousie se mettoit entre ces généraux, & les affaires n'en alloient pas mieux. Ainsi voit-on que dans les temps de crise, les Athéniens furent attentifs à ne nommer qu'un général. Ainsi à la bataille de Marathon on déféra à Miltiade le commandement suprême ; depuis Conon, Alcibiade, Thrasybule, Phocion, &c. commandèrent en chef. Ordinairement le troisième archonte, qu'on nommoit le *polemarque* ou l'*archistratègue*, étoit généralissime, & sous lui servoient divers *officiers* distingués par leurs noms & par leurs fonctions. L'hipparque avoit le commandement de toute la cavalerie. On croit pourtant que comme elle étoit divisée en deux corps, composés chacun des cavaliers des cinq tribus, elle avoit deux hipparques. Sous ces *officiers* étoient des philarques, ou commandans de la cavalerie de chaque tribu. L'infanterie de chaque tribu avoit à sa tête un taxiarque, & chaque corps d'infanterie de mille hommes, un chiliarque ; chaque compagnie de cent hommes étoit partagée en quatre escouades, & avoit un capitaine ou centurion. Sur mer il y avoit un amiral, ou généralissime, appellé ναυαρχος ou στρατηγος, & sous lui les galères ou les vaisseaux

étoient commandés par des trierarques, citoyens choisis d'entre les plus riches, qui étoient obligés d'armer des galères en guerre, & de les équiper à leurs dépens. Mais comme le nombre de ces citoyens riches, qui s'unissoient pour armer une galère, ne fut pas toujours fixe, & que depuis deux il alla jusqu'à seize, il n'est pas facile de décider, si sur chaque galère il y avoit plusieurs trierarques, ou s'il n'y en avoit qu'un seul. Pour la manœuvre chaque bâtiment avoit un pilote, ναύαρχος, qui commandoit aux matelots.

A Rome les armées furent d'abord commandées par les rois, & leur cavalerie par le préfet des célères, *præfectus celerum*. Sous la république, le dictateur, les consuls, les proconsuls, les préteurs & les propréteurs, avoient la première autorité sur les troupes qui recevoient ensuite immédiatement les ordres des *officiers* appellés *legati*, qui tenoient le premier rang après le général en chef, & servoient sous lui, comme parmi nous les lieutenans-généraux servent sous le maréchal de France, ou sous le plus ancien lieutenant-général. Mais le dictateur se choisissoit un général de cavalerie, *magister equitum*, qui paroît avoir eu, après le dictateur, autorité sur toute l'armée. Les consuls nommoient aussi quelquefois leurs lieutenans-généraux. Ils commandoient la légion, & avoient sous eux un préfet qui servoit de juge pour ce corps. Ensuite étoient les grands tribuns ou tribuns militaires, qui commandoient chacun deux cohortes, chaque cohorte avoit pour chef un petit tribun; chaque manipule ou compagnie, un capitaine de deux cents hommes, *ducentarius;* sous celui-ci deux centurions, puis deux succenturions ou options, que Polybe appelle *tergiducteurs*, parce qu'ils étoient postés à la queue de la compagnie. Le centurion, qu'on appelloit *primipile*, étoit le premier de toute la légion, conduisoit l'aigle, l'avoit en garde, la défendoit dans le combat, & la donnoit au porte-enseigne; mais celui-ci, ni tous les autres, nommés *vexillarii*, n'étoient que de simples soldats, & n'avoient pas rang d'*officier*. Tous ces grades militaires furent conservés sous les empereurs; qui y ajoutèrent seulement le préfet du prétoire, commandant en chef la garde prétorienne; & en outre les consuls eurent des généraux qui commandoient sur les frontières pendant tout le cours d'une guerre, tels que Corbulon en Arménie, Vespasien en Judée, &c. Dans la cavalerie, outre les généraux nommés *magister equitum, & præfectus celerum*, il y avoit des décurions, nom qu'il ne faut pas prendre à la lettre, selon Elien, pour des capitaines de dix hommes, mais pour des chefs de division de cinquante, ou cent hommes. Les troupes des alliés, tant d'infanterie que cavalerie, étoient commandées par des préfets, dont Tite-Live fait souvent mention sous le titre de *præfecti sociorum*. Dans la marine, outre le commandant général de la flotte, chaque vaisseau avoit le sien particulier, & dans une bataille, les différentes divisions ou escadres avoient leurs chefs comme à celle d'Actium.

OFFICIER, *en terme militaire*, est un homme de guerre employé à la conduite des troupes; pour les commander & pour y maintenir l'ordre & la règle.

Des officiers des troupes de France. Le plus haut titre d'*officier* des troupes de France étoit autrefois celui de *connétable;* à présent c'est celui de *maréchal de France.* La fonction principale des maréchaux de France, c'est de commander les armées du roi.

Après les maréchaux de France sont les *lieutenans-généraux* des armées du roi.

Ensuite les *maréchaux-de-camp;* les uns & les autres sont appellés *officiers-généraux*, parce qu'ils ne sont réputés *officiers* d'aucune troupe en particulier, & que dans leurs fonctions ils commandent indifféremment à toutes sortes de troupes.

Les maréchaux-de camp, lorsque le roi les élève à ce grade, quittent le commandement des régimens qu'ils avoient, ou les charges qu'ils possédoient, à moins que ce ne soit des régimens étrangers, ou des charges dans les corps destinés à la garde du roi.

Après les maréchaux-de-camp, le premier grade dans les armées est celui de *commandant de la cavalerie.* Cette sorte de troupe fait corps dans une armée, c'est-à-dire, que tout ce qu'il y a de cavalerie dans cette armée, est uni ensemble sous les ordres d'un seul chef. Elle a trois chefs naturels, qui sont le *colonel-général*, le *mestre-de-camp général*, & le *commissaire-général:* en l'absence de ces trois *officiers*, c'est le plus ancien brigadier de la cavalerie qui la commande.

Les dragons sont aussi corps dans l'armée. Ils ont un *colonel-général* & un *mestre-de-camp-général;* & en l'absence de ces deux *officiers*, le plus ancien brigadier des dragons les commande.

L'infanterie a eu autrefois un colonel-général. Cette charge qui avoit été abolie sous Louis XIV, fut rétablie pendant la minorité de Louis XV, mais elle a été depuis supprimée en 1730 sur la démission volontaire de M. le duc d'Orléans, qui en étoit pourvu, & récréée en 1780 pour M. le prince de Condé. Aucun *officier* particulier n'a jamais fait la fonction de cette charge, & l'infanterie n'a point ainsi de commandant particulier dans une armée.

Les brigadiers de cavalerie, d'infanterie & de dragons ont rang après les *officiers* qu'on vient de nommer. Ils sont attachés à la cavalerie, à l'infanterie & aux dragons. Ils conservent les emplois qu'ils avoient avant que d'être brigadiers, & ils en font les fonctions.

Après les brigadiers sont les colonels ou mestres-de-camp dans la cavalerie. Le colonel-général retient pour lui seul le nom de *colonel*, & ceux qui commandent les régimens ont le titre de *mestre-de camp.* Il en est aussi de même dans les dragons.

L'uſage en étoit auſſi établi dans l'infanterie, lorſqu'il y avoit un colonel-général, mais depuis la ſuppreſſion de cet *officier* en 1730, les commandans des régimens d'infanterie portent le nom de *colonel.* Cependant, par les ordonnances, les colonels ou meſtres-de-camp ſont égaux en grade ; & dans l'uſage ordinaire, on ſe ſert aſſez indifféremment de l'un & de l'autre terme pour la cavalerie & pour les dragons.

Outre les commandemens des régimens, les capitaines des compagnies de la maiſon du roi, ou de la gendarmerie, & quelques autres *officiers* de corps, ont rang de meſtre-de-camp ; le roi donne auſſi le brevet de meſtre-de-camp à des *officiers* qu'il veut favoriſer, & dont les emplois ne donnent pas ce rang. Les capitaines des gardes-françoiſes & ſuiſſes ont auſſi rang de colonel d'infanterie.

Après le colonel & meſtre-de-camp eſt le *lieutenant-colonel*, lequel doit aider le colonel dans toutes ſes fonctions & le remplacer en ſon abſence.

Après les lieutenans colonels ſont les *commandans de bataillon*, dont le grade eſt au-deſſous de ces *officiers*, & au-deſſus de celui de capitaine. Ils font à l'armée le même ſervice que les lieutenans-colonels.

Les *capitaines* ſont ceux qui ont le commandement particulier d'une compagnie, & qui ſont chargés de l'entretenir.

Le roi donne quelquefois le grade de capitaine à des *officiers* qui n'ont point de compagnie.

Le *major* d'un régiment eſt un *officier* qui eſt chargé de tous les détails qui ont rapport au régiment en général & à ſa police. Il a rang de capitaine, & n'a point de compagnie.

Il a ſous lui un *aide-major ;* dans l'infanterie où les régimens ſont plus nombreux, il y a pluſieurs *aides majors.* Le roi n'en entretient point dans les régimens ordinaires, & ceux qui en font les fonctions ſe nomment communément *garçons-majors.*

Dans toutes les compagnies il y a un *lieutenant* pour aider le capitaine dans ſes fonctions, & le remplacer en ſon abſence.

Dans la cavalerie & dans les dragons, il y a au-deſſous du lieutenant un autre *officier*, appellé *cornette*, parce qu'une de ſes principales fonctions eſt de porter l'étendart, que l'on appelloit autrefois *cornette*, cet *officier* n'eſt pas toujours entretenu pendant la paix. Dans l'infanterie, à la place du cornette, il y a un ſous-lieutenant ou enſeigne qui n'eſt pas non plus entretenu pendant la paix.

Les lieutenans, ſous-lieutenans, cornettes ou enſeignes, ſont nommés *officiers ſubalternes.* Ils ont néanmoins une lettre du roi pour être reçus *officiers.*

Après le cornette, dans la cavalerie & les dragons, eſt le *maréchal-des-logis :* il eſt chargé des détails de la compagnie, il eſt comme l'homme d'affaire du capitaine, il a ſous lui un *brigadier* & un *ſous-brigadier.* Ces deux derniers ſont compris dans le nombre des cavaliers ou dragons. Ils ont cependant quelque commandement ſur les autres.

Dans l'infanterie, après le ſous-lieutenant ou enſeigne, ſont les *ſergens*, dont les fonctions ſont les mêmes que celles des maréchaux-de-logis de la cavalerie & des dragons. Ils ont ſous eux des *caporaux* & *anſpeſſades*, qui ſont du nombre des ſoldats, mais qui ont cependant quelque commandement ſur les autres ſoldats.

Les maréchaux-des-logis & les ſergens ſont nommés ſeulement, ſuivant l'uſage, *bas-officiers.* Ils n'ont point de lettres du roi pour avoir leur emploi, ils ne le tiennent que de l'autorité du colonel & de leur capitaine.

Outre tous les *officiers* qu'on vient de détailler, le roi a des *inſpecteurs-généraux* de la cavalerie & de *l'infanterie.* Ils ſont pris parmi les *officiers* généraux, brigadiers, ou au moins colonels ; leurs fonctions conſiſtent à faire des recrues & à examiner ſi les troupes ſont en bon état, ſi les *officiers* ſont bien leur devoir, particulièrement pour ce qui concerne l'entretien des troupes.

Tous les *officiers* en général, ſont ſubordonnés les uns aux autres, en ſorte que par-tout où il y a des troupes, le commandement ſe réduit toujours à un ſeul à qui tous les autres obéiſſent. Cette ſubordination bien établie, & l'application de chacun à ſe bien acquitter de ſes fonctions, eſt ce qui produit l'ordre, la règle & la diſcipline dans les troupes.

L'*officier* de grade ſupérieur commande toujours à celui qui eſt de grade inférieur. Entre *officiers* du même grade, s'ils ſont *officiers* généraux de cavalerie ou de dragons, c'eſt l'ancienneté dans le grade qui donne le commandement.

Dans la maiſon du roi & dans la gendarmerie, c'eſt l'*officier* de la plus ancienne compagnie qui commande ; & dans l'infanterie, c'eſt l'*officier* du plus ancien régiment.

Parmi les *officiers* d'infanterie, d'une part, ceux de cavalerie & de dragons, d'autre part, à grade égal, c'eſt l'*officier* d'infanterie qui commande dans les places de guerre & autres lieux fermés, & en campagne c'eſt l'*officier* de cavalerie.

Quoique le roi ſoit le maître de donner les grades & les emplois comme il lui plaît, voici néanmoins l'ordre qu'il s'eſt preſcrit ou qu'il ſuit ordinairement.

Ordre dans lequel les officiers montent aux grades. Les maréchaux de France ſont choiſis parmi les lieutenans-généraux, ceux-ci parmi les maréchaux-de-camp, leſquels ſont choiſis parmi les brigadiers, & les brigadiers parmi les colonels, meſtres-de-camp ou lieutenans-colonels.

Les colonels ou meſtres-de-camp doivent avoir été au moins mouſquetaires.

Le plus ancien capitaine d'un régiment eſt ordinairement choiſi pour remplir la place de lieutenant-colonel lorſqu'elle vaque.

La place de major ſe donne à un capitaine, ſuivant les termes de l'ordonnance. Il n'eſt pas néceſſaire de le choiſir par rang d'ancienneté.

Les capitaines doivent avoir été mouſquetaires, ou bien lieutenans, ſous-lieutenans, enſeignes ou cornettes. Ceux-ci ſont pris parmi les cadets, quand il y en a, ou bien parmi la jeuneſſe qui n'a pas encore ſervi.

Les maréchaux-des-logis & les ſergens ſont toujours tirés du nombre des cavaliers & ſoldats. Lorſqu'on eſt ſatisfait de leur ſervice, on les fait *officiers;* on leur donne plus communément cette marque de diſtinction dans la cavalerie que dans l'infanterie.

Outre ces *officiers* qui commandent les troupes, il y en a de particuliers pour l'armée; tels ſont le maréchal-général-des logis de l'armée, le major-général, le maréchal-général-des-logis de la cavalerie, le major-général des dragons, les majors des brigades, le major de l'artillerie ou génie, intendant de l'armée; le général des vivres, le capitaine des guides, &c. (*Voyez* les *articles* qui concernent chacun de ces emplois, dans le dictionnaire de l'art militaire, & vous y trouverez auſſi divers changemens que le temps a amenés, relativement à quelques-uns des objets énoncés d'une manière générale dans cet article reſté de l'ancienne Encyclopédie.)

Tous les *officiers* doivent, en général, s'appliquer à bien remplir leur emploi; ce n'eſt qu'en paſſant par les différens grades, & en les rempliſſant avec diſtinction, qu'on peut acquérir la pratique de la guerre, & ſe rendre digne des charges ſupérieures. Ce n'eſt pas ſeulement des *officiers* généraux que dépendent les ſuccès à la guerre; les *officiers* particuliers peuvent y contribuer beaucoup; ils peuvent même quelquefois ſuppléer les *officiers* généraux, comme ils le firent au combat d'Altenheim en 1675. (*Voyez* ſur ce ſujet les *Mémoires* de M. de Feuquière, *tome III, page* 240.)

Comme les *officiers* généraux doivent poſſéder parfaitement toutes les différentes parties de l'art militaire, & que les colonels peuvent en être regardés comme la pépinière, il ſeroit à-propos de les engager, par des travaux particuliers, à ſe mettre au fait de tout ce qui concerne le détail, non-ſeulement de la guerre en campagne, mais encore du génie & de l'artillerie.

Pour cet effet, ils pourroient être obligés de réſider, en temps de paix, ſix mois à leur régiment; & pour rendre ce ſéjour utile à leur inſtruction, indépendamment de l'avantage d'être éloignés pendant ce temps des plaiſirs & de la diſſipation de Paris, il faudroit les charger de faire des mémoires raiſonnés des différentes manœuvres qu'ils feroient exécuter à leur régiment. Un régiment de deux ou de quatre bataillons peut être regardé comme une armée, en conſidérant chaque compagnie comme un bataillon; c'eſt pourquoi on peut lui faire exécuter toutes les manœuvres que l'armée peut faire en campagne.

On pourroit encore leur demander des obſervations ſur le terrein des environs de la place, d'examiner les avantages & les inconvéniens d'une armée qui ſe trouveroit obligée de l'occuper & de s'y défendre; un projet d'attaque & de défenſe des lieux qu'occupe leur régiment; ce qu'il faudroit pour approviſionner ces lieux, tant de munitions de bouche que de guerre, pour y ſoutenir un ſiége, relativement à la garniſon qu'ils croiroient néceſſaire pour les défendre, &c.

A leur retour à la cour, ils communiqueroient les mémoires qu'ils auroient faits ſur ces différens objets, à un comité particulier d'*officiers* généraux habiles & intelligens, nommés à cet effet par le miniſtre de la guerre. On examineroit leur travail, on le diſcuteroit avec eux, ſoit pour les applaudir, ou pour leur donner les avis dont ils pourroient avoir beſoin pour le faire avec plus de ſoin dans la ſuite. Ils ſe trouveroient ainſi dans le cas de ſe former inſenſiblement dans toutes les connoiſſances néceſſaires aux *officiers* généraux; la cour feroit par-là plus à portée de connoître le mérite des colonels; & en diſtribuant les emplois par préférence à ceux qui les mériteroient le mieux par leur travail & leur application, on ne peut guère douter qu'il n'en réſultât un très-grand bien pour le ſervice. On ne doit pas penſer que notre jeune nobleſſe puiſſe regarder l'obligation de s'inſtruire comme un fardeau peſant & onéreux. Son zèle pour le ſervice du roi eſt trop connu: elle applaudira ſans doute à un projet qui ne tend qu'à lui procurer les moyens de parcourir la brillante carrière des armes avec encore plus de diſtinction, d'une manière digne d'elle & des emplois deſtinés à ſon état. (*Q*)

Officiers généraux de jour, c'eſt le lieutenant-général & le maréchal-de-camp qui ſont de ſervice chaque jour. On a vu à l'article de ces *officiers*, qu'ils ont dans l'armée & dans les ſiéges alternativement un jour de ſervice. Lorſque ce jour arrive, *ils ſont officiers généraux de jour.*

Il y a auſſi un brigadier, un meſtre-de-camp, un colonel & un lieutenant-colonel, de ſervice chaque jour; mais ces *officiers* qui ſont ſubordonnés aux lieutenans-généraux & aux maréchaux-de-camp, ſont appellés leur jour de ſervice, *brigadier* ou *colonel*, &c. *de piquet.* Les fonctions de ces derniers *officiers* ſont de veiller aux piquets, pour qu'ils ſoient toujours prêts à faire leur ſervice. (*Voyez* Piquet dans le dictionnaire de l'art militaire.) (*Q*)

Officiers de la marine; ce ſont les *officiers* qui commandent & ſervent ſur les vaiſſeaux du roi & dans les ports, & compoſent le corps militaire.

On donne le nom d'*officiers de plume* aux intendans, commiſſaires

commissaires & écrivains employés pour le service de la marine.

Les *officiers mariniers*, sont des gens choisis, tant pour la conduite que pour la manœuvre & le radoub des vaisseaux : savoir, le maître, le bosseman, le maître charpentier, le voilier & quelques autres. Les *officiers* mariniers forment ordinairement la sixième partie des gens de l'équipage.

Les *officiers militaires*, sont les *officiers* généraux, les capitaines, les lieutenans & les enseignes.

Les *officiers généraux*, sont actuellement en France, deux vice-amiraux, six lieutenans-généraux, seize chefs d'escadre ; ensuite deux cents capitaines, trois cents dix lieutenans, neuf capitaines de brûlots, trois cents quatre-vingts enseignes, vingt-cinq lieutenans de frégates, & quatre capitaines de flûtes. Ce nombre peut varier par mort, retraites ou autrement. (*A. R.*)

(Sur tous ces objets & sur les changemens qu'ils ont pu recevoir par laps de temps, *voyez* le Dictionnaire de marine.)

Officiers municipaux, (*Hist. mod.*) sont ceux qu'on choisit pour défendre les intérêts d'une ville, ses droits & ses priviléges, & pour y maintenir l'ordre & la police ; comme les majors, shérifs, consuls, baillis, &c. (*Voyez* Office *ou* Charge, dans le Dictionnaire de jurisprudence.)

En Espagne, les charges municipales s'achètent. En Angleterre, elles s'obtiennent par élection.

En France, les *officiers municipaux* sont communément les maires & les échevins, qui représentent le corps-de-ville. Souvent ils sont créés en titre d'office par des édits bursaux ; & souvent aussi ils sont électifs. Quelques villes considérables sont en possession de cette dernière prérogative, & leurs *officiers* ou magistrats *municipaux* prennent différens noms. Leur chef à Paris & à Lyon se nomme *prévôt des marchands*, & les autres, *échevins ;* en Languedoc, on les appelle *consuls.* La ville de Toulouse a ses *capitouls ;* & celle de Bordeaux, ses *jurats.*

Officiers de ville : on distingue à Paris deux sortes d'*officiers de ville*, les *grands* & les *petits.* Les grands *officiers*, sont le prévôt des marchands, les échevins, le procureur du roi, le greffier, les conseillers & le receveur. Les petits *officiers*, sont les mouleurs de bois & leurs aides, les déchargeurs, les mesureurs, les débacleurs, & autres telles personnes établies sur les ports pour la police & le service du public.

Officiers passeurs d'eau, ce sont les maîtres bateliers de Paris, dont les fonctions consistent à passer d'un rivage de la Seine à l'autre les passagers qui se présentent, leurs hardes, marchandises, &c. Ils furent érigés en titre d'office sous Louis XIV, & sont au nombre de vingt, y compris les deux syndics.

Officiers de la vénerie, ceux qui sont à la tête des chasses de sa majesté. L'ordonnance du roi, du 24 janvier 1695, a permis & permet aux capitaines des chasses desdites capitaineries royales de déposséder leurs lieutenans, sous-lieutenans & autres *officiers* & gardes desdites capitaineries lorsqu'ils le jugeront à propos, en les remboursant ou faisant rembourser des sommes qu'ils justifieront avoir payées ; & où il ne se trouveroit alors des sujets capables de servir, en état de rembourser lesdits *officiers* & gardes, permet sa majesté auxdits capitaines de les interdire pour raison des contraventions qu'ils pourroient avoir faites aux ordonnances & à leurs ordres, & de commettre à leurs places, pendant tel temps qu'ils jugeront à propos, & qui ne pourra néanmoins excéder celui de trois mois, sans que lesdits *officiers* & gardes, ainsi interdits, puissent faire aucune fonction de leurs charges durant leur interdiction ; voulant seulement sa majesté qu'ils soient payés de leurs gages jusqu'à l'actuel remboursement du prix de leurs charges : & sera la présente ordonnance lue & publiée ès greffes d'icelles, à la diligence des procureurs de sa majesté.

Les *officiers* des eaux & forêts & chasses, doivent être reçus à la table de marbre où ressortit l'appel de leur jugement ; autrement toutes leurs sentences & actes de jurisdiction sont nuls, & ils ne peuvent pas recevoir de gardes capables de faire des rapports qui fassent foi, puisqu'eux-mêmes ne sont pas institués valablement. Au parlement de Paris on en excepte les anciennes pairies.

Les subalternes, c'est-à-dire, le greffier, les gardes, exempts de gardes & arpenteurs, peuvent être reçus en la maîtrise particulière ; mais ils doivent être tous âgés de vingt-cinq ans, pour que leurs actes & procès-verbaux fassent foi en justice.

Les *officiers* sont compris comme les autres dans les défenses de chasser. (*A. R.*)

O G

OG, (*Hist. sacr.*) roi de Basan, taillé en pièces par les Israélites avec ses enfans & tout son peuple, sans qu'il en restât un seul. Il en est parlé dans l'écriture, au livre des Nombres chap. 22, vers. 33, 34, 35 ; au Deutéronome, chap. 3, vers. 1 & suivans ; chap. 29, vers. 7 ; chap. 31, vers. 4 ; pseaume 135, vers. 20.

O G I

OGIER le Danois. On ne peut pas dire jusqu'à quel point le héros ou paladin, connu sous ce nom dans les anciens romans, appartient à l'histoire. Comme ces anciens romans, dont Charlemagne & ses paladins sont l'objet, ont été imprimés & corrigés, quelques-uns même composés sous le règne de François I, ils sont pleins d'allusions manifestes aux événemens de ce règne : par exemple,

Ogier le Danois, qui, après avoir rendu de grands services à Charlemagne, est forcé à la révolte par des mauvais traitemens & des injustices, & qui fait prisonnier, dans une bataille, Charlemagne, qui ne le fut jamais en réalité, mais qui l'est souvent en fiction dans ces romanciers, *Ogier* le Danois ressemble beaucoup, il faut l'avouer, au connétable de Bourbon, d'autant plus que les Danois étoient les ennemis de Charlemagne, comme les Autrichiens, chez qui Bourbon se retira & qu'il servit, étoient les ennemis de François I. Dans l'histoire, on ne sait pas bien précisément d'où venoit à *Ogier* ce surnom de Danois; s'il étoit ainsi nommé, parce qu'il étoit né en Danemarck, ou parce que sa valeur lui fit quelqu'établissement, & lui acquit quelque petit état dans les contrées du Nord aux dépens des Danois, ou si c'étoit un titre de gloire qui attestât ses victoires, & s'il fut nommé *le Danois*, comme Scipion étoit nommé l'*Africain;* Métellus, le *Numidique*, &c. Les romanciers même qui, à cet égard, tiendroient lieu d'historiens, varient sur ce point.

Ces mêmes romanciers parlent aussi de la retraite d'*Ogier* à la cour du roi des Lombards, & cette retraite paroît avoir quelque fondement dans l'histoire : divers auteurs croient trouver *Ogier* le Danois dans un seigneur austrasien, nommé Otger, Auchaire ou Autcaire, qui, lorsque Charlemagne, appellé par la nation, enleva aux enfans de Carloman, son frère, les états de leur père, suivit & joignit ces enfans déshérités à la cour de Didier, roi de Lombardie, leur fut toujours fidèle, & finit par se faire moine à Saint-Faron de Meaux.

Un autre *Ogier*, plus moderne & plus certain, nommé Charles, fils d'un procureur au parlement de Paris, né en 1595, mort en 1654, auroit pu aussi être nommé *le Danois*, comme auteur de l'ouvrage, intitulé : *Iter Danicum*, mais il eût fallu l'appeller aussi le Suédois & le Polonois, car le titre entier du livre est : *Iter Danicum, Suecicum, Polonicum.* Il avoit suivi le comte d'Avaux, ambassadeur de France, en Danemarck, en Suède & en Pologne.

François *Ogier*, son frère, qui avoit embrassé l'état ecclésiastique, suivit aussi le comte d'Avaux lorsque ce ministre alla, en 1648, signer la paix de Westphalie. L'abbé *Ogier* intervint dans la querelle de Balzac avec le père Goulu. (*Voyez* ces deux articles.) Il publia l'apologie de Balzac son ami; mais il se brouilla dans la suite avec lui, parce que Balzac convenoit franchement, ou se vantoit ridiculement d'être l'auteur principal de cette apologie, où il est extraordinairement loué : *Je suis le père de cet ouvrage*, disoit-il; *Ogier n'en est que le parrain. Il a fourni la soie & moi le canevas.* On a de l'abbé *Ogier* d'autres ouvrages, des sermons qui ne le placent pas au rang des orateurs, des poésies qui ne le placent pas au rang des poëtes, une critique du père Garasse, qui peut encore ne le pas placer au rang des critiques. Mort en 1670.

OGILBI *ou* OGILVI, (OGILVIUS) (*Hist. litt. mod.*) écrivain écossois du dix-septième siècle, auteur de deux éditions très-ornées, l'une de Virgile, l'autre de la bible, sous ce titre : *Biblia regia anglica*, d'un *atlas* qui le fit nommer cosmographe du roi d'Angleterre.

O G N

OGNA SANCHA, (*Hist. d'Espagne*) comtesse de Castille, vivoit vers la fin du dixième siècle. Louis Turquet de Mayerne, père de Théodore Turquet, sieur de Mayerne, (*V.* MAYERNE) rapporte dans son histoire d'Espagne, comment cette femme donna lieu à un usage qui s'observe encore dans divers endroits de l'Espagne, celui de faire boire les femmes les premières. Veuve du comte de Castille, elle voulut épouser un prince maure qui lui avoit inspiré une passion violente; mais craignant les obstacles que Sanche Garcias, son fils, comte de Castille, pouvoit apporter à son mariage, elle voulut l'empoisonner. Garcias fut averti de ce dessein; & lorsqu'on vint lui présenter à table, en présence de sa mère, & par ses ordres, le vin empoisonné qu'elle lui avoit préparé, il la pria, comme par respect & par civilité, de boire la première. *Ogna*, jugeant que son crime étoit découvert, avala la coupe, & mourut. C'est absolument la catastrophe de *Rodogune*.

> Seigneur, voyez ses yeux
> Déjà tout égarés, troubles & furieux,
> Cette affreuse sueur qui court sur son visage,
> Cette gorge qui s'enfle. Ah! bon Dieu, quelle rage!
> Pour vous perdre après elle, elle a voulu périr.

On lit en effet dans l'histoire des guerres de Syrie d'Appian Alexandrin, d'où est tiré ce sujet de *Rodogune*, qu'Antiochus contraignit Cléopâtre sa mère, d'avaler le poison qu'elle lui avoit préparé.

O G Y

OGYAS, s. m. (*Hist. turque*) nom du précepteur des fils du grand-seigneur. Quoique les fils des sultans soient élevés dans la mollesse, au milieu des plaisirs & de l'oisiveté du serrail, on leur choisit pourtant des précepteurs, qu'on appelle *ogyas*, qui sont d'ordinaire les plus savans du pays. Ces précepteurs vivent dans la suite avec éclat, & reçoivent du sultan, autrefois leur disciple, des honneurs & des distinctions qu'il refuse au grand-visir, au caïmacan & aux cadilesquers. Un ambassadeur de France, qui avoit résidé fort

long-temps à la Porte, M. de Brèves, remarque dans ses mémoires, que les Turcs ont souvent à la bouche ces paroles qu'ils attribuent à Soliman: « Dieu donne l'ame toute brute, mais le précepteur la polit & la perfectionne. » (*D. J.*)

OGYGÈS, (*Hist. anc.*) fils de la Terre, selon les uns; de Neptune, selon les autres; langage de Fable. On rapporte à cet *Ogygès* la fondation de plusieurs villes dans la Grèce; mais on ne sait rien de certain sur son histoire. Seulement son règne est célèbre, parce qu'il sert d'époque à ce fameux déluge local qui submergea toute l'Attique & toute l'Achaïe. On le place communément à l'an 1796, avant l'ère chrétienne, environ deux cents trente, quarante ou cinquante ans, avant le déluge de Deucalion. On peut voir à ce sujet dans le Recueil de l'académie des inscriptions & belles-lettres, tome 10, pages 357 & suivantes, les réflexions de M. Freret sur un ancien phénomène céleste, observé au temps d'*Ogygès*; & tome 23, pages 129 & suivantes, les observations du même M. Freret, sur les deux déluges ou inondations d'*Ogygès* & de Deucalion.

OJA

OJAK, (*Hist. mod.*) nom que les Turcs donnent aux régimens de leurs janissaires; ceux qui les commandent se nomment *ojak agalari*. (*A. R.*)

OIH

OIHENART, (ARNAULD) (*Hist. litt. mod.*) auteur de livre intitulé: *Notitia utriusque vasconiæ*. Il vivoit au dix-septième siècle.

OIS

OISEL, (JACQUES) (*Hist. litt. mod.*) professeur de droit public à Groningue, ami de Puffendorff, auteur d'un traité, intitulé: *Thesaurus selectorum numismatum antiquorum ære expressorum*. Mort en 1686; né à Dantzick en 1631, d'une famille originaire de France.

OKK

OKKISIK; (*Hist. mod. superstition*) c'est le nom sous lequel les Hurons sauvages de l'Amérique septentrionale désignent des génies ou des esprits, soit bienfaisans, soit malfaisans, qui sont attachés à chaque homme. On trouvera les idées que les sauvages en ont *à l'article* MANITOUS. (*A. R.*)

OKN

OKNIAS *ou* OKINIAS; (*Hist. mod.*) on désigne sous ce nom les grands seigneurs ou principaux officiers de la cour du roi de Cambaye, dans les Indes orientales. Ce sont eux qui forment le conseil du monarque, & qui jugent les causes des sujets dont ils font rapport à sa majesté. La marque de leur dignité est une boîte d'or qui renferme le bétel que les Indiens mâchent perpétuellement; ils la portent dans leur main, ou bien ils la font porter par un esclave qui les précède. Les seigneurs d'un rang inférieur s'appellent *tonimas*; il ne leur est permis d'avoir qu'une boîte d'argent. Les *nampras* forment le troisième ordre de la noblesse. (*A. R.*)

OKO

OKOLSKI, (SIMON) (*Hist. litt. mod.*) jacobin polonois, du dix-septième siècle, auteur de l'*Orbis polonus*.

OKOZI, (STANISLAS) ORICHOVIUS, (*Hist. litt. mod.*) gentilhomme polonois, disciple de Luther & de Mélanchton, à Vittemberg, d'Egnace à Venise, fut nommé le *Démosthène polonois*. D'abord protestant, il se fit ensuite catholique, & disputa tour-à-tour contre les deux partis. On a, ou plutôt on eut de lui dans le temps divers écrits de controverse, & les annales en latin du règne de Sigismond-Auguste. Il vivoit au seizième siècle.

OLA

OLAUS, (*Hist. du Nord*) roi de Suède & de Danemarck, ne dut la première couronne qu'à la haine que les Suédois avoient conçue contre Amund, & la seconde qu'à ses armes. Il fut un des premiers prosélites que fit saint Anscaire, l'apôtre du Nord: fidèle à la religion qu'il venoit d'embrasser, il refusa d'offrir un sacrifice aux faux dieux, adorés dans le temple d'Upsal. Une famine affreuse, & tous les maux qui en sont la suite, causoient alors en Suède des ravages déplorables. Le peuple, égaré par le sentiment de sa misère, irrité du refus d'*Olaüs*, le traîna à l'autel d'Upsal, & le sacrifia lui-même à ses dieux, vers l'an 853, pour rendre le sol moins stérile. (*M. DE SACY.*)

OLAUS SKOTKONUNG, (*Hist. de Suède*) fut un des premiers rois chrétiens de la Suède. Il étoit frère de Schentilmilde qui fut massacré pour avoir brisé les idoles; il lui succéda. Son zèle lui fit oublier le sort de son frère; il se fit baptiser, & se soumit, ainsi que ses sujets, à payer un tribut au saint-siége. Oluf, roi de Norwège, brigua son alliance, dont il espéroit se servir pour abattre la puissance danoise. Mais Suénon, roi de Danemarck, eut l'adresse de mettre *Olaüs* dans ses intérêts, & de le forcer à une rupture avec Oluf. On en vint à une bataille; *Olaüs* fut vain-

queur : Oluf se noya de désespoir, & la Norwège conquise fut réunie à la Suède. Mais Oluf, fils du roi détrôné, s'empara du royaume de Gothland. *Olaüs* effrayé, ne voulut point compromettre contre lui la gloire de ses armes; & prévoyant qu'un jour ce jeune prince remonteroit l'épée à la main sur le trône de Norwège, il aima mieux le lui rendre, & se l'attacher ainsi par les liens de la reconnoissance. Il defendit long-temps Oluf contre Canut, roi de Danemarck & d'Angleterre, & ne put prévenir ni sa chûte, ni sa mort. *Olaüs* voulut alors étouffer pour jamais les semences de divisions que le Gothland avoit fait naître: il déclara que le Gothland étoit désormais réuni à la Suède; que ce n'étoit plus un royaume particulier, mais une simple province, & que ses successeurs n'ajouteroient point au titre de roi de Suède, celui de roi des Goths, de peur que ce royaume, devenant dans la famille royale un objet de partage, n'allumât de nouvelles guerres. Une disposition si sage ne fut pas assez long-temps suivie; *Olaüs* mourut vers l'an 1030. (*M. de Sacy.*)

Olaus Thruggon, (*Hist. de Norwège*) roi de Norwège, régnoit vers l'an 980 : il prétendit à la main de Sigrite, reine de Suède & veuve d'Eric. Suénon le détourna de ce mariage, & lui proposa sa sœur. *Olaüs* donna dans le piége : il s'attira la haine des Suédois, & Suénon lui refusa sa sœur. *Olaüs* feignit de vouloir renouer avec Sigrite, & lui proposa une entrevue; il avoit placé au rendez-vous quelques perfides comme lui qui devoient jeter la reine dans la mer; mais les Suédois enlevèrent leur princesse des mains des assassins. *Olaüs* voulut se venger sur les Danois du peu de succès de son crime, mais il fut vaincu par Suénon dans le détroit du Sund; & pour ne pas tomber entre les mains d'un ennemi aussi barbare que lui-même, il se précipita dans la mer. (*M. de Sacy.*)

Olaus-le-Saint, roi de Norwège, monta sur le trône au commencement du onzième siècle. Canut II revenoit de la conquête de l'Angleterre; il crut qu'une simple menace lui soumettroit la Norwège, & fit sommer *Olaüs* de lui rendre hommage, & de venir déposer sa couronne à ses pieds. La réponse de ce prince fut fière, mais modérée. Canut mit aussi-tôt en mer une flotte puissante; mais il dut moins la conquête de la Norwège à l'effort de ses armes qu'aux circonstances. Tous les Norwégiens étoient indignés contre *Olaüs*. Ce prince avoit embrassé la religion chrétienne; & s'il en eût suivi les maximes conformes au vœu de l'humanité, il feroit demeuré sur le trône; mais il devint persécuteur, & fit mourir tous ceux qui, dupes de leur propre supercherie, se vantoient d'être magiciens. Les femmes de qualité sur-tout exerçoient cet art mensonger: la plupart expirèrent sous le fer des bourreaux, & leurs époux se vengèrent en ouvrant à Canut II toutes les places de la Norwège. Ce prince céda aussi-tôt la couronne à Canut son fils. *Olaüs* s'enfuit en Suède, de-là en Russie; revint en Suède, trouva dans le roi Amund un allié fidèle, rentra en Norwège à la tête d'une armée, & remonta sur le trône, l'an 1028. On ignore quel fut le genre & la cause de sa mort. L'église, cependant, lui adjugea la couronne du martyre, parce que la plus commune opinion étoit que les magiciens qu'il avoit persécutés le firent mourir par sortilége. (*M. de Sacy.*)

OLD

OLDAK-BACHAS, (*Hist. mod.*) grade militaire dans les troupes des Algériens. Les *oldak-bachas* sont au nombre de quatre cents; ce sont des lieutenans d'infanterie, qui, pour marque de leur grade, portent une bande de cuir qui leur pend le long du dos. Ils passent, suivant leur rang & leur mérite, au grade de capitaine, ou de boluk-bachas, qui sont au nombre de huit cents. Parmi ceux-ci on choisit les membres du conseil, appellés *chia-bachas* ou *colonels*, qui sont au nombre de trente; ces derniers, ainsi que toutes les troupes, sont soumis à l'aga, qui est le général en chef, & la personne la plus constituée en dignité après le dey; mais il ne jouit de sa place que pendant deux mois, de peur qu'il n'acquière une trop grande autorité. Lorsque ce temps est expiré, il est remplacé par le plus ancien des chia-bachas. Sur quoi il faut remarquer que le moindre passe-droit exciteroit une révolte parmi les troupes algériennes. Il y a encore d'autres emplois militaires dans ces troupes: les vékilars sont les pourvoyeurs de l'armée; les peys sont les quatre plus anciens soldats qui sont les plus proches de la promotion; les soulaks sont les huit plus anciens qui suivent; ce sont ces derniers qui composent la garde du dey: ils sont distingués par leurs armes & par une plaque de cuivre qu'ils portent sur leurs bonnets. Les kaïts sont des soldats turcs, chargés de percevoir les revenus du dey. Les sagiars sont des soldats turcs qui portent une lance: il y en a toujours cent qui accompagnent l'armée, & à qui l'on confie la garde des eaux. (*A. R.*)

OLDECORN, (*Hist. d'Angl.*) jésuite flamand, pendu en Angleterre en 1606, avec le P. Garnet, son confrère, pour avoir secondé ou approuvé la conspiration des poudres. Le P. Jouvenci dit que ce furent deux martyrs, ainsi que notre P. Guignard.

OLDENBOURG, (Henri) (*Hist. litt. mod.*) gentilhomme allemand, consul à Londres pour la ville de Brême, ami du fameux Robert Boyle, dont il traduisit en latin plusieurs ouvrages, a publié les quatre premiers volumes des *transactions philosophiques*. Il étoit secrétaire de la société royale de Londres. Mort en Angleterre en 1678.

OLDENBURGER, (Philippe André) (*Hist. litt. mod.*) professeur de droit & d'histoire, à Genève, mort en 1678. Il prit différens noms dans ses divers ouvrages, dont les principaux sont : *Thesaurus rerum publicarum totius orbis ; Tractatus de rebus publicis turbidis in tranquillum statum reducendis ; Notitia imperii sive discursus ad instrumenta pacis Osnabrugo - monasteriensis.*

OLDHAM, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) poète anglois, ami de Dryden, & célébré par lui comme le Marcellus du Parnasse anglois.

O miserande puer, si quà fata aspera rumpas,
Tu Marcellus eris.

Mort en 1683, à trente ans.

OLE

OLEARIUS, (*Hist. litt. mod.*) nom de divers savans d'Allemagne & des Pays-Bas.

1°. Adam, né en 1603, dans les Pays-Bas, bibliothécaire, antiquaire, & mathématicien du duc de Holstein. Il avoit été secrétaire d'ambassade en Russie & en Perse ; il joignit à la connoissance des mathématiques celle des langues orientales, sur-tout du persan. On a de lui la *relation de son voyage*, traduite en françois par Wiquefort ; une *chronique abrégée du Holstein. La vallée des roses de Perse*, recueil d'histoires, de bons mots, de maximes tirées des livres persans. Mort en 1671.

2°. Jean, l'un des premiers auteurs des journaux de Leipsick, sous le titre d'*Acta eruditorum*. Né à Hall, en 1639 ; mort à Leipsick, en 1713.

3°. Godefroi, né à Leipsick en 1672 ; mort en 1715. On lui doit une bonne édition de Philostrate, une traduction latine de l'*histoire de la philosophie* de Thomas Stanley, un abrégé de l'histoire romaine & de l'histoire d'Allemagne.

OLI

OLIER, (Jean-Jacques) (*Hist. eccl.*) curé de Saint-Sulpice, instituteur & premier supérieur de la communauté des prêtres, & du séminaire du même Saint-Sulpice à Paris, étoit fils d'un maître des requêtes ; il étoit né en 1608. Le zèle & la charité l'unirent d'une amitié intime avec le héros de la charité, le bien-heureux Vincent de Paul, instituteur des lazaristes. *Olier* obtint, en 1645, des lettres-patentes pour la fondation de son séminaire ; il fit commencer, en 1646, la construction de l'église de Saint-Sulpice, que nous avons vu achever sur un plan bien plus vaste par un de ses successeurs, dont le zèle mérite aussi beaucoup d'éloges. (*Voyez* l'article Languet.) Le projet que M. *Olier* avoit formé, de faire concourir à la fois l'honneur & la religion à l'abolition du duel, prouve que chez lui les principes de l'évangile étoient dirigés par les vues d'un homme d'état. Il engagea les plus grands seigneurs de sa paroisse à faire publiquement dans son église un jour de fête solemnelle, (le jour de la pentecôte) le serment de ne jamais donner ni accepter aucun appel, & de ne jamais servir de seconds dans aucun combat singulier. Ce serment fut signé de chacun d'eux. Peut-être ces rénonciations volontaires, appuyées sur la foi du serment, étoient-elles le moyen le plus efficace de détruire un abus qui a résisté à tous les efforts de la législation & de l'autorité, par l'extrême difficulté que les loix trouveront toujours à flétrir la valeur, à vaincre la crainte du déshonneur & à contenir, par la terreur de la mort, ceux dont la faute consiste précisément à braver la mort. Quant à l'infamie du supplice, elle dépend de la nature du crime, & peut, dans certains cas, être transformée en gloire par l'opinion. Intéresser l'honneur véritable à extirper les préjugés d'un faux honneur, est peut-être ce qu'on a pu imaginer de mieux.

On prétend encore, qu'avant M. *Olier* la paroisse de Saint-Sulpice servoit de retraite à tous ceux qui vivoient dans le désordre ; il eut la gloire d'en faire la paroisse la plus régulière de Paris, comme ce héros

Dont on voyoit dans les plaines d'Ivri
Les immortels aïeux suivre le grand Henri,
Et qu'on a vu lui-même, (*à Fontenoi*) au milieu du carnage,
Renversé, relevé, se frayer un passage.

A su d'une troupe, autrefois gangrenée de tous les vices de Paris, & devenue la terreur du paisible citoyen au milieu de ses foyers, faire un corps de braves soldats, d'honnêtes citoyens, d'hommes bien élevés & pleins d'honneur, qui tous inspirent à leurs concitoyens, autant de confiance & d'estime que plusieurs d'entr'eux avoient autrefois le malheur d'inspirer d'effroi dans Paris. Qu'il est beau d'opérer de pareilles réformes ! Quel service rendu à la patrie & à l'humanité !

M. *Olier* se démit de sa cure en 1652, & se retira dans son séminaire, d'où il envoyoit de ses prêtres travailler à la conversion des sauvages en Amérique. Il mourut en 1657. Il avoit refusé l'évêché de Châlons-sur-Marne, que le cardinal de Richelieu lui avoit offert. On a de lui quelques ouvrages de spiritualité. Ce n'est pas sur ces opuscules que sa gloire est fondée. Le P. Giry a écrit sa vie, d'après des mémoires fournis par M. Leschassier, un des successeurs de M. *Olier*, dans la place de supérieur du séminaire de Saint-Sulpice.

OLIMPO, (Balthasar) (*Hist. litt. mod.*) poète italien du seizième siècle. On a ses œuvres en deux volumes in-8°.

OLINA, (Jean-Pierre) (*Hist. litt. mod.*) naturaliste de Navarre, au seizième siècle. On a de lui sur divers oiseaux un traité curieux, intitulé : *Uccelliera*.

OLIVA, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) né en 1689, à Rovigo, dans les états de Venise, fut secrétaire du conclave après la mort du pape Clément XI, en 1721. Le cardinal de Rohan, Armand Gaston, qui le connut dans ce conclave, se l'attacha, l'amena en France, & le fit son bibliothécaire. L'abbé *Oliva* mourut à Paris le 19 mars 1757. Ses œuvres diverses ont été publiées en 1758.

OLIVARÈS. (Gaspar de Guzman, comte d') (*Hist. d'Espagne*) Le comte d'*Olivarès* étoit duc de Sanlucar; on le nommoit en conséquence le comte-duc. La maison des Guzman dont il étoit, est une des plus grandes & des plus considérables de l'Espagne. *Olivarès* étoit le Richelieu de l'Espagne sous Philippe IV. Son ministère, comme celui du cardinal de Richelieu, eût de l'éclat & de la force, il eut aussi de la durée; mais il arriva au comte d'*Olivarès* ce qui dut arriver cent fois au cardinal de Richelieu, d'être disgracié. Richelieu & *Olivarès* déployèrent l'un contre l'autre tous leurs talens; leurs maîtres étoient en guerre, mais la rivalité n'étoit point entre les souverains ni entre les nations, elle étoit entre les ministres; c'étoient Richelieu & *Olivarès* qui étoient rivaux, non Louis XIII & Philippe IV.

Balzac rapporte que le cardinal de Richelieu ayant écrit au comte d'*Olivarès*: *Votre très humble & bien affectionné serviteur;* le comte d'*Olivarès* ne le lui pardonna jamais, & que ce mot *bien affectionné* coûta la vie à deux cents mille hommes. Voilà donc à quels grands intérêts les peuples sont immolés.

Le comte d'*Olivarès* avoit supplanté le duc d'Uzéda, & acquis toute la confiance de Philippe IV, en le servant dans ses amours. Le cardinal de Richelieu se chargeoit de donner à Louis XIII des maîtresses & des favoris sous la seule condition qu'on le laissât seul maître des affaires.

Les rois qui ne gouvernent pas rendent responsables des événemens les ministres qui gouvernent. Le cardinal de Richelieu ayant joué plus adroitement ou plus heureusement, mourut en place, peut-être parce qu'il se mouroit depuis long-temps, & parce que son maître se mouroit aussi. La perte de la Catalogne & du Portugal renversa le comte-duc d'*Olivarès;* il périt par la guerre, ayant voulu la guerre. On sait de quelle manière adroite il s'y prit pour apprendre à Philippe IV la révolution qui venoit de se faire dans le Portugal, en faveur du duc de Bragance. Il félicita le roi sur l'acquisition que la couronne venoit de faire des grands biens de la maison de Bragance; le roi ayant demandé l'explication de ce discours: « C'est, répondit *Olivarès*, que cet étourdi de » duc de Bragance s'est laissé persuader par une » poignée de rebelles, de se faire couronner roi » de Portugal; & voilà par sa rebellion, tous ses » biens confisqués de droit. » Le roi sentit l'importance de la nouvelle, & ne reçut point le compliment de son ministre. Il le laissa quelque temps en place, pour voir s'il pourroit réparer ses fautes ou ses malheurs; mais voyant que les événemens continuoient d'être contre lui, il prit enfin le parti de le renvoyer six semaines après la mort du cardinal de Richelieu, au moment, dit M. le président Hénault, où *Olivarès*, délivré de son plus redoutable rival, auroit pu rétablir les affaires. Il alloit être rappellé, ajoute le même président Hénault, « si le duc n'eût pas précipité ses espé- » rances; car, en voulant se justifier par un écrit » qu'il publia, il offensa plusieurs personnes puis- » santes, dont le ressentiment fut tel, que le roi » jugea à propos de l'éloigner encore davantage, » en le confinant à Toro, où il mourut de chagrin » en 1643. »

Il avoit été marié trois fois, & ne laissa point d'enfans.

OLIVET, (Joseph Thoullier d') (*Hist. litt. mod.*) naquit le 1er avril 1682. « Il étoit fort & ro- » buste d'ame & de corps, » dit M. Batteux, (en recevant à l'académie M. l'abbé de Condillac, successeur de M. l'abbé d'*Olivet*) & quand on eût » voulu, ajoute-t-il, lui donner une éducation » molle, il l'eût repoussée par son caractère. » Il fut élevé par son père, depuis conseiller au parlement de Franche-Comté. Il eut un oncle, jésuite célèbre; il fut jésuite lui-même jusqu'à trente-trois ans, il renvoya l'habit assez brusquement, après avoir sollicité trop long-temps à son gré la permission de le quitter.

Occupé de l'enseignement public pendant cet intervalle, il se donna cette seconde éducation, dont la première n'est jamais qu'une ébauche. Il essaya ses talens dans divers genres; il fut poète, il fut prédicateur, il crut dans la suite devoir laisser la poésie aux Despréaux & aux Racines, la prédication aux Bourdaloues & aux Massillons; il se livra tout entier à ce genre mêlé de littérature & de philosophie, qui nourrit l'ame & qui l'exerce; il s'attacha particulièrement à Cicéron, parce qu'il ne trouvoit nulle part une source si vive, si pure, si abondante de morale & de goût.

Quelque temps avant sa sortie des jésuites, on voulut lui confier l'éducation du prince des Asturies; il aima mieux venir à Paris vivre dans le sein des lettres; il se fit en peu d'années une telle réputation, que, « lorsqu'il étoit occupé à rendre » les derniers soins à un père mourant, l'aca- » démie le choisit, absent, par la seule considé- » ration de son mérite. Il n'eut besoin que d'un » ami pour répondre à l'académie de son desir. »

L'étude de la langue françoise devint alors, dit M. l'abbé Batteux, son amour de préférence, sa pensée habituelle; il fut toujours ennemi des innovations dans la langue, parce qu'il croyoit que la naissance d'un mot étoit ordinairement la mort d'un autre. Il fit la guerre à tout ce qui lui paroissoit affectation ou bel esprit; connu de Despréaux, ami de l'abbé Fraguier, de Boivin,

des Daciers, de tous ceux qui avoient épousé la querelle des anciens; il usoit de temps en temps de leurs armes contre MM. de la Motte & de Fontenelle...... Loin d'aiguiser aucune de ses pensées, il en eut brisé la pointe pour la rapprocher du simple bon sens.

M. l'abbé d'*Olivet* a continué l'histoire de l'académie françoise depuis 1652, jusqu'en 1700. Il a lutté contre Pelisson, en donnant à son ouvrage une forme plus difficile; & il n'a pas eu moins de succès. Son traité de la prosodie françoise, ses essais de grammaire ont été accueillis du public. On connoît la précision & la finesse de ses remarques sur Racine. « Quel travers absurde, dit M. l'abbé Batteux, « d'aller prendre ces remarques pour » un acte d'hostilité, & de vouloir venger Racine » d'un hommage qu'on lui rendoit! »

Ce fut le hasard qui fit l'abbé d'*Olivet* traducteur. Il s'étoit chargé de revoir quelques traductions de M. de Maucroix; sa manière de les revoir, fut de les refaire d'un bout à l'autre, & il les donna cependant au public sous le nom de M. de Maucroix. Lorsque dans la suite, dit son panégyriste, il voulut revendiquer son propre bien, il eut à combattre, & fut obligé de produire ses titres.

Mais pourquoi avoit-il publié ces traductions sous le nom de Maucroix, ou pourquoi les réclama-t-il dans la suite? Se proposoit-il de les laisser à Maucroix, si elles n'eussent pas réussi, & ne les réclama-t-il qu'à cause du succès?

Sa traduction des entretiens de Cicéron sur la nature des dieux, & l'édition qu'il donna du fameux traité de M. Huet, *de la foiblesse de l'esprit humain*, lui attirèrent des démêlés fâcheux, & l'engagèrent à brûler une histoire de l'académie d'Athènes, qui auroit été le pendant de celle de l'académie françoise.

Ce fut la cour d'Angleterre qui proposa d'abord à l'abbé d'*Olivet* la magnifique édition qu'il a donnée de Cicéron. « Il montra les lettres à M. le » cardinal de Fleuri; & oubliant les riches pro- » messes de l'étranger, il consacra à l'éducation » de monseigneur le dauphin le travail qu'il eût » offert au duc de Cumberland. Quand cet ouvrage » long & pénible fut achevé, on lui donna une » pension de 1500 livres sur la cassette. Il fut plus » flatté, ajoute M. l'abbé Batteux, de cette dis- » tinction, que d'une récompense. »

Le pape Clément XI à Rome, Newton & Pope à Londres, le traitèrent avec une distinction qui supposoit une haute estime & une réputation peu commune. Il avoit l'accès le plus familier chez le cardinal de Fleuri. L'évêque de Mirepoix l'écoutoit avec confiance. Ces deux prélats furent plus d'une fois étonnés de son zèle pour les autres & de son indifférence pour lui-même. Une demande à faire lui eût plus coûté que ses desirs à modérer.

« Dès que M. l'abbé d'*Olivet* se sentit affoiblir, » il fit la revue de ses papiers, & supprima, dit toujours M. Batteux, » tout ce qui pouvoit pa- » roître inutile à un esprit, peut-être trop près » du terme pour apprécier ces objets. Cette ri- » gueur nous a privés de quantité de détails sur » sa vie, & de plusieurs morceaux intéressans pour » les lettres. »

Ce fut à l'académie que M. l'abbé d'*Olivet* sentit les premières atteintes de la maladie qui l'a enlevé. « Il vit son danger, & en parla sans détour, comme » d'un événement qui ne l'auroit point regardé: » *ce soir, cette nuit, quand on voudra; j'ai tout prévu.* » Il conserva cette égalité d'ame jusqu'à la fin; » sans ennui dans la même situation pendant deux » mois; sans plainte dans ses douleurs; parlant » souvent de Dieu avec confiance, & des lettres » par distraction. Il mourut ainsi dans la sécurité » d'un homme qui a fait un usage légitime de » ses talens, & qui n'a rien à effacer dans ses » écrits. Il est mort le 9 octobre 1768, âgé de » 87 ans. »

Voilà ce que l'amitié a dit de M. l'abbé d'*Olivet* dans une occasion même où elle étoit obligée de louer. L'histoire réduite à toute sa sincérité, ou se permettant même si l'on veut un peu de malice, l'a moins bien traité dans les éloges des académiciens de M. d'Alembert, dernière partie de l'histoire de l'académie, aussi piquante & aussi agréable que les deux premières, malgré leur ancienne réputation, sont sèches & froides. On y parle de son extérieur peu attirant, & presque fait pour repousser ceux qui n'y étoient pas aguerris. On lui attribue des principes de goût peu sûrs, d'ailleurs exclusifs & superstitieux; Cicéron seul étoit son oracle parmi les anciens, Despréaux seul parmi les modernes. « Il sembloit répéter » sans cesse à tout ce qui l'environnoit, l'espèce » de cri de guerre qu'il a fait retentir dans une » de ses harangues académiques: *Lisez Cicéron,* » *lisez Cicéron.* Il disoit de M. Thomas: *Il a trop* » *lu Tacite.* »

Dans le temps qu'il étoit encore jésuite, sous le nom du P. Thoullier, il eut le bonheur de rendre un service d'ami à Despréaux, qui dès-lors l'appelloit déjà *mon illustre père*, quoiqu'il n'ait pu avoir que vingt-neuf ans à la mort de Boileau. Le père le Tellier, qui n'aimoit pas ce poète à cause de ses liaisons avec Port-Royal, affectoit de le croire l'auteur d'une mauvaise satyre qui couroit alors contre les jésuites, parce que c'étoit un moyen de le perdre dans l'esprit de Louis XIV; le père Thoullier ne négligea rien pour persuader de l'innocence de Boileau, ce père le Tellier,

Qui lui-même craignoit de se voir détrompé.

La réponse du P. le Tellier a des traits curieux. « Ces discours, tenus en particulier, dit-il, en parlant du désaveu de Boileau que le Père Thoullier lui attestoit, n'empêchent point que » le public ne continue à lui attribuer ces vers,

» & nos ennemis qui les répandent avec empressement, lui en font honneur dans le monde. Ce » n'est point nous, c'est le public & le roi qu'il » a intérêt de détromper, & il sait bien les moyens » de le faire quand il voudra.... s'il ne le faisoit » pas, il donneroit lieu à ceux qui ne l'aimeroient » point, de dire qu'il a bien voulu avoir auprès » de nos ennemis le mérite d'avoir fait ces vers-là, » sans avoir auprès de nous la témérité de les avoir » faits. » *La témérité!* il pouvoit y avoir de l'injustice; mais pourquoi y avoit-il de la *témérité* à attaquer des moines? *C'est le roi qu'il a intérêt de détromper!* eh! pourquoi falloit-il que cette querelle de moines & de poètes allât jusqu'à Louis XIV, & devînt une affaire d'état?

Cette lettre porte en tête cette formule dévote: *Paix en J. C.* C'étoit le cas de dire:

La paix est dans ta bouche, & ton cœur en est loin.

On a dit dans une gazette étrangère, que l'apoplexie dont M. l'abbé d'*Olivet* étoit mort, avoit été causée par une violente dispute qu'il avoit eue avec deux de ses confrères sur le jugement des prix. La vérité est que le prix étoit donné plus de deux mois avant la maladie de M. l'abbé d'*Olivet*, que ses deux confrères nommés par le gazetier, avoient été sur le jugement des prix du même avis que l'abbé d'*Olivet*, & qu'ils en avoient été presque seuls. Aussi le gazetier lui-même a-t-il depuis retracté sa fausse anecdote.

Enfin, pour montrer tout ce qui a pu être dit de juste ou d'injuste sur le comte de l'abbé d'*Olivet*, il ne reste plus qu'à rapporter l'épitaphe plaisamment maligne que Piron lui a faite, & où, comme il arrive ordinairement dans ces sortes de satyres, il ne s'est pas piqué d'une équité bien scrupuleuse.

Ci-gît maître Jobelin,
Suppôt du pays latin,
Juré piqueur de diphtongue;
Endoctriné de tout point,
Sur la virgule & le point,
La syllabe brève & longue;
Sur l'accent grave, l'aigu,
Le circonflexe tortu,
L'u voyelle & l'v consonne;
Ce genre qui le charma,
Et dans lequel il prima,
Fut sa passion mignonne,
Son huile il y consuma,
Dans ce cercle il s'enferma;
Et de son chant monotone
Tout le monde il assomma;
Du reste il n'aima personne,
Personne aussi ne l'aima.

OLIVETAN, (ROBERT) (*Hist. du calvinisme.*) ami & parent de Calvin, est auteur de la première traduction françoise de la bible que les protestans adoptèrent; c'est la fameuse *version* de Genève, que Bochard appelloit l'*aversion* des savans, imprimée d'abord à Neufchâtel, en 1535; puis à Genève, en 1540. *Olivetan* mourut peu de temps après la publication de cette bible.

OLIVIER DE MALMESBURY. (*Voyez* MALMESBURY.)

OLIVIER, (*Hist. de Fr.*) nom d'une famille françoise, qui s'est élevée par son mérite, & qui a produit de grands magistrats, & des hommes distingués dans plus d'un genre.

Le premier homme connu de cette famille, étoit un procureur au parlement de Paris, qui avoit amassé de grands biens.

Son fils, Jacques *Olivier* de Leuville, fut avocat-général au parlement, ou avocat du roi, comme on disoit alors, & finit par être premier-président sous le règne de François Ier. Il mourut en 1519. (Le P. Hénault en fait deux hommes différens.

Jean, évêque d'Angers, frère du premier président, mourut en 1540. C'étoit un homme de mérite & un homme de lettres. On a de lui un poëme latin, intitulé: *Jani Olivarii Pandora.*

Mais l'homme le plus célèbre de cette famille, & qui l'est même parmi les chanceliers de France, est François *Olivier* de Leuville, fils du premier président, & neveu de l'évêque d'Angers. Il étoit président à mortier au parlement de Paris, lorsqu'après la destitution ignominieuse du chancelier Poyet, & comme pour expier l'indignité de ce choix, François Ier nomma chancelier *Olivier* de Leuville. Sous le règne de Henri II, la duchesse de Valentinois lui fit ôter les sceaux à cause des entraves qu'il mettoit aux libéralités funestes du roi envers sa maîtresse & ses favoris; ce fut le cardinal Bertrandi (*voyez* son article) qui eut les sceaux, d'abord par commission, ensuite il fut le premier qui les eut en titre d'office, *Olivier* ayant bien voulu s'en démettre, par complaisance pour le roi, en même temps qu'il déclaroit fièrement qu'ayant toujours rempli d'une manière irréprochable les fonctions attachées à la dignité de chancelier, & pouvant sommer & sommant réellement ceux qui cherchoient à le dépouiller, de déclarer publiquement en quoi il avoit démérité, il croyoit devoir aux loix sous la sauve-garde desquelles il possédoit cet office, de ne consentir jamais que personne de son vivant osât en prendre le titre, ni s'en arroger les prérogatives. Il alla vivre dans la retraite, où il cultiva les lettres en paix. L'Hôpital, son ami, & qui fut son successeur après sa mort, ne manqua pas de le féliciter alors sur l'honorable disgrace que sa vertu lui avoit attirée, il lui adressa une épître où il lui peint cet empire si noble que la vertu ne doit qu'à elle-même, & qu'elle exerce sur ceux même qui l'oppriment. Voici quelques vers de cette épître:

Ecce velut supero demissum fulmen Olympo,
Concussit totam geminatis ictibus ædem
Justitiæ, quâ tu ingenti cecidisse ruinâ

Creditus;

Creditus, erexit caput altius: ardua tanquam
Impositio attollit contrà se pondere palma.

Le chancelier *Olivier* lui répond:
« *Tuam illam epistolam legens, quàm ingenti* » *voluptate sum perfusus haud facilè dixerim: cùm* » *tu mihi meam felicitatem poneres ob oculos, qui* » *à freto illo aulico, procellis, ventis, tempestatibus* » *continuis inhorrescente, in hunc portum, in hanc* » *tranquillitatem devenerim, à quâ vel Attalicis* » *conditionibus nunquam dimoveri sustineam.* »

Quand on rapproche cette lettre de la conduite d'*Olivier*, quand on se rappelle que las de la liberté qu'il vantoit par dépit, il consacra la fin de ses jours à l'esclavage, on voit qu'il est plus aisé d'étaler une maxime philosophique, & d'appliquer ingénieusement un trait d'Horace, que de se défendre des caresses de la cour. En effet, sous François II, en 1559, il fut rappellé plutôt en haine de la duchesse de Valentinois qui l'avoit renvoyé, & pour accréditer le ministère nouveau des Guises, que par aucun vrai desir de faire le bien. Pendant sa retraite, on avoit publié les édits de Château-Briant & d'Ecouen, portant peine de mort contre les réformés; *Olivier* ne cessa d'opposer à la persécution le peu de liberté qu'on lui laissoit, mais on lui en laissoit peu. « Il s'apperçut bientôt, dit M. le président Hénault, « qu'on l'avoit rappellé à la servitude plutôt qu'à la libre fonction » de la première charge de l'état, & que l'on » vouloit se servir de sa réputation pour autoriser » les injustices dont on le forceroit d'être le » ministre. »

S'il étoit tolérant envers les protestans, il réservoit une juste sévérité à ceux qui, pour leurs intérêts particuliers, trahissoient les intérêts de l'état. Il étoit au conseil lorsque l'empereur Ferdinand I envoya demander la restitution de Metz, Toul & Verdun, pris par Henri II en 1552, sur Charles-Quint; il sut que l'évêque de Trente, ambassadeur de Ferdinand, avoit gagné plusieurs membres du conseil; il n'attendit pas qu'ils se déclarassent, & pour leur en ôter les moyens, il commença par dire hautement, en plein conseil, qu'il ne concevoit pas comment l'empereur avoit pu se flatter de quelque succès dans cette négociation, puisqu'aucun sujet du roi ne pouvoit la favoriser sans se montrer traître & mériter d'avoir la tête tranchée. Tout le monde fut ou parut de son avis.

Mais il fut seul de son avis, lorsqu'après la conjuration d'Amboise, triste effet & cause funeste de tant de cruautés exercées contre les protestans, il osoit vanter encore le pouvoir de la clémence & demandoit grace pour ceux qu'un zèle aveugle de religion avoit entraînés; il vouloit du moins qu'on se bornât au châtiment des chefs & des plus coupables; mais lorsqu'il commençoit à faire quelqu'impression, un chef des conjurés, nommé Lamotte, fit une entreprise sur Amboise, où la cour étoit alors; la cruauté des Guises sembla triompher de ce qu'il ne restoit plus de prétexte à la clémence: le chancelier se tut & reconnut, en gémissant, combien il est difficile de faire du bien aux hommes. La douleur le consuma; il mourut en 1560 à la vue de tant de maux.

Il laissa, outre sa postérité légitime, qui ne s'est éteinte qu'en 1671, un fils naturel, d'un mérite distingué, nommé Séraphin *Olivier*, qui fut quarante ans auditeur de rote à Rome, & qui a laissé un ouvrage en deux volumes *in-folio*, intitulé: *Decisiones rotæ romanæ.* Les papes Grégoire XIII & Sixte-Quint l'employèrent en différentes nonciatures. Il servit avec zèle Henri IV, auprès du pape Clément VIII, dans l'affaire de l'absolution: ce fut lui qui dit à ce pape, sur les nouvelles difficultés qu'il faisoit chaque jour au sujet de cette absolution: *très-saint père, permettez-moi de vous dire que Clément VII perdit l'Angleterre pour avoir voulu complaire à Charles-Quint, & que Clément VIII perdra la France s'il continue de chercher à complaire à Philippe II.* Le même Clément VIII le fit cardinal, en 1604, à la recommandation de Henri IV. Il eut aussi l'évêché de Rennes après le cardinal d'Ossat. Il mourut en 1609.

Claude Matthieu *Olivier*, avocat au parlement d'Aix, homme étranger à la famille du chancelier & du premier président *Olivier*, est auteur d'une *histoire de Philippe, roi de Macédoine & père d'Alexandre-le-grand;* de *mémoires sur les secours donnés aux Romains par les Marseillois pendant la seconde guerre punique, & pendant la guerre contre les Gaulois.* Né à Marseille en 1701; mort en 1736.

OLIVIER MAILLARD. (*Voyez* MAILLARD.)

OLO

OLONNE. (*Voyez* TREMOILLE.) (LA)

OLONNOIS, (JEAN-DAVID L') (*Hist. mod.*) fameux aventurier françois du dix-septième siècle, nommé l'*Olonnois*, parce qu'il étoit né près d'Olonne en Poitou, s'étant joint aux boucaniers de l'île de Saint-Domingue & à d'autres aventuriers dont il devint le chef, fit beaucoup d'exploits & exerça beaucoup de cruautés contre les Espagnols en Amérique, jusqu'à ce qu'à la fin il fut pris, haché, rôti & mangé par les Sauvages.

OLUF ou OLEF, (*Hist. du Nord*) roi de Norwège & de Gothland, étoit fils d'Oluf Triggeson, détrôné par Olaüs Skotkonung, roi de Suède. Son fils trouva en Angleterre une flotte & des bras prêts à le servir; il voulut rentrer dans son patrimoine. D'abord le passage du Sund fut forcé, le Gothland fut conquis, *Oluf* eut l'empire de la mer, & fut le maître & le fléau du commerce. Olaüs prit le parti le plus sage, il

lui rendit la Norwège, lui accorda sa sœur en mariage, & d'un ennemi dangereux se fit un ami puissant & fidèle. Le nouveau roi voulut donner à ses états une religion nouvelle. Il fit prêcher l'évangile; mais si ce prince avoit le zèle d'un missionnaire, il avoit aussi la rage d'un persécuteur: tous ceux qui refusèrent le baptême furent dépouillés de leurs biens. Le peuple indigné se souleva: Canut, roi d'Angleterre & de Danemarck, saisit cette circonstance. *Oluf* fut détrôné, il s'enfuit en Suède, passa en Russie; revint à la tête d'une armée, & ne survécut pas à sa défaite. Sa mort arriva vers l'an 1028. (*M. de Sacy.*)

OLY

OLYBRIUS, (*Hist. Rom.*)

> Faisons l'*Olybrius*, l'occiseur d'innocens;

dit Mascarille dans l'Etourdi. On ne voit pas trop dans la vie de cet empereur, ni dans son règne très-court, ce qui a pu donner lieu à ce proverbe. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il avoit épousé Placidie, fille de Valentinien III, qu'il succéda dans l'empire d'Occident à Anthémius, le 11 juillet 472, & qu'il mourut de maladie le 23 octobre de la même année.

OLYMPIAS, (*Hist. anc.*) fille de Neoptolème, & sœur d'Alexandre, roi des Molosses ou des Epirotes, femme de Philippe, roi de Macédoine & mère d'Alexandre-le-grand, n'en fut pas plus heureuse pour tenir de si près à de si grands hommes. Philippe ne put vivre avec elle, & la répudia; ils s'accusoient de part & d'autre, & de jalousie & d'infidélité, & Philippe reprochoit à *Olympias* une humeur insupportable; il épousa Cléopâtre, nièce d'Attalus, ce qui excita d'abord entre Attalus & Alexandre, ensuite entre ce même Alexandre & Philippe, qui prit le parti d'Attalus, des querelles sanglantes, où Philippe parut trop manquer de tendresse pour son fils, & Alexandre de respect pour son père; Alexandre quitta la cour de Philippe, & mena sa mère en Epire, où il la laissa comme en dépôt jusqu'à ce qu'il montât sur le trône; elle fut soupçonnée d'avoir eu part à la mort de Philippe, tué peu de temps après par Pausanias, & les honneurs qu'elle fit rendre à la mémoire du meurtrier semblèrent déposer contre elle. Elle espéra gouverner son fils, mais on ne gouvernoit point Alexandre; elle refusa toujours de se prêter à la prétention ridicule qu'avoit Alexandre d'être fils de Jupiter, elle ne fit qu'en plaisanter: *pourquoi*, disoit-elle, *voulez-vous me brouiller avec Junon?* Après la mort d'Alexandre, tout le monde voulut lui succéder. Antipater eut la régence, & *Olympias* se retira de nouveau en Epire; Antipater en mourant nomma Polysperchon pour le remplacer dans la régence; celui-ci crut avoir besoin de s'appuyer de l'autorité d'*Olympias*, il la fit revenir d'Epire, offrit de partager la régence avec elle, & lui donna des conseils de modération & de paix qu'elle ne suivit pas, elle écrasa ses ennemis, & par-là elle s'en fit de nouveaux; elle fit périr Aridée ou Philippe, frère naturel d'Alexandre; elle envoya un poignard, une corde & de la ciguë à Eurydice, femme d'Aridée, ne lui laissant que le choix du genre de mort. Eurydice choisit la corde & s'étrangla, mais après avoir fait, contre sa cruelle ennemie, ces imprécations d'une mourante, que les anciens croyoient toujours exaucées par les dieux:

> *Diris agam vos, dira detestatio*
> *Nullâ expiatur victimâ.*

Une autre maxime du même poète (Horace) s'applique bien naturellement à ces politiques si imprudemment cruels, qui, lorsque la fortune paroît les seconder, se permettent tout contre leurs ennemis:

> *Eheu!*
> *Quàm temerè in nosmet legem sancimus iniquam!*

Cassandre, fils d'Antipater, voulant se défaire d'*Olympias* pour régner seul, se servit contre elle de ses cruautés, & la fit accuser publiquement dans l'assemblée du peuple par les parens & les amis de ceux qu'elle avoit fait mourir; elle fut condamnée, mais absente, & sans que personne se présentât pour prendre sa défense; Cassandre alors lui fit offrir une galère pour la transporter à Athènes & la soustraire à l'exécution de son jugement; elle comprit que les mesures seroient prises pour la faire périr en mer, elle répondit que rien ne pourroit la résoudre à la honte de la fuite, & elle demanda d'être entendue dans l'assemblée du peuple: c'est ce que Cassandre redoutoit le plus, il se hâta d'envoyer des soldats pour la tuer; mais plusieurs de ces soldats avoient servi sous Philippe & sous Alexandre, ils respectèrent la veuve & la mère de ces héros. Cassandre envoya contre elle ces mêmes ennemis qui l'avoient accusée devant le peuple, & qui avoient tous quelque parent ou quelque ami à venger sur elle; ceux-ci furent impitoyables & immolèrent *Olympias*, l'an 316 avant J. C.

OLYMPIODORE, (*Hist. litt.*) philosophe péripatéticien d'Alexandrie, sous l'empire de Théodose le jeune, au cinquième siècle, a commenté Aristote & Platon, & donné une vie de ce dernier.

OMA

OMAR, (*Hist. des Califes*) successeur d'Aboubekre, ou Abu-Beker, ou *Abu-Becre*. (*Voyez cet article.*) La tragédie de Mahomet, de M. de

Voltaire, quoique l'horrible attentat du quatrième acte & la catastrophe funeste du cinquième, n'appartiennent pas véritablement à l'histoire de Mahomet, a d'ailleurs de grands rapports avec l'histoire. Zopire est Abusofian, l'ennemi le plus constant de Mahomet. *Omar* est peint avec la plus grande verité; c'étoit un fanatique, qui d'abord avoit voulu assassiner Mahomet, par zèle pour l'idolâtrie, & qui ensuite, changé par la lecture de quelques morceaux de l'alcoran, auroit voulu soumettre la terre entière à son nouveau maître, & lui sacrifier tous ses ennemis; c'est lui qui, dans la pièce, conseille le meurtre de Zopire, & qu indique les moyens de consommer ce crime; dan l'Histoire, il demande à Mahomet la tête d'Abusofian; enfin on retrouve par-tout, dans l'histoire comme dans la tragédie de M. de Voltaire,

Ce farouche *Omar*,
Que l'erreur aujourd'hui conduit après son char,
Qui combattit long-temps le tyran qu'il adore;

Cet *Omar* à qui Zopire dit:

Eh bien, après six ans tu revois ta patrie,
Que ton bras défendit, que ton cœur a trahie;
Ces murs sont encor pleins de tes premiers exploits.
Déserteur de nos dieux, déserteur de nos loix,
Persécuteur nouveau de cette cité sainte,
D'où vient que ton audace en profane l'enceinte?......
Toi-même alors, toi-même écoutant la raison,
Tu voulus dans sa source arrêter le poison;
Je te vis plus heureux, & plus juste & plus brave,
Attaquer le tyran dont je te vois l'esclave;
S'il est un vrai prophète, osas-tu le punir?
S'il est un imposteur, oses-tu le servir?

Cet *Omar* enfin qui répond à Zopire:

Je voulus le punir, quand mon peu de lumière
Méconnut ce grand homme entré dans la carrière;
Mais enfin, quand j'ai vu que Mahomet est né
Pour changer l'univers à ses pieds consterné;
Quand mes yeux éclairés du feu de son génie
Le virent s'élever dans sa course infinie,
Eloquent, intrépide, admirable en tout lieu,
Agir, parler, punir ou pardonner en dieu,
J'associai ma vie à ses travaux immenses;
Des trônes, des autels en sont les récompenses......
Tu me vois après lui le premier de la terre:
Le poste qui te reste est encore assez beau,
Pour fléchir noblement sous ce maître nouveau.

Ce fut en effet le parti que prit Abusofian. « Il » étoit bien difficile, dit M. de Voltaire, qu'une » religion si simple & si sage, (en comparaison » de l'idolâtrie) enseignée par un homme tou- » jours victorieux, ne subjuguât pas une partie de » la terre. »

Omar fut tué l'an 23 de l'hégire, & 643 avant J. C., par un esclave Perse, nommé *Firoux*, & surnommé *Aboulou'ou*, *l'homme à la perle*.

Le huitième calife de la race des Ommiades, qui monta sur le trône, l'an 99 de l'hégire, l'an 717 avant J. C., & qui mourut deux ans après, se nommoit aussi *Omar*.

O M B

OMBIASSES, s. m. pl. (*Hist. mod. Culte*) ce sont des prêtres parmi les nègres, habitans de l'île de Madagascar, qui font en même temps le métier de médecins, de sorciers & d'astrologues. Ils vendent au peuple superstitieux des billets écrits en caractères arabes, qu'il regarde comme des préservatifs contre le tonnerre, la pluie, les vents, les blessures à la guerre, & même contre la mort. D'autres mettent ceux qui les portent à couvert des poisons, des animaux venimeux; il y en a qui garantissent des maisons & des villes entières du feu & du pillage. On porte au cou ces sortes de billets cousus en sachets. Au moyen de ces talismans, les *Ombiasses* ont le secret de tirer un profit immense des peuples séduits, qui n'ont d'autre religion que ces superstitions ridicules. Lorsque quelqu'un tombe malade ou en démence, on envoie chercher un *Ombiasse*, qui est chargé d'aller au tombeau du père du malade qu'il ouvre; il évoque son ombre, & la prie de rendre le jugement à son fils, après quoi le prêtre retourne vers le malade, lui met son bonnet sur la tête, lui promet un succès infaillible, & sans l'attendre, a soin de se faire payer de sa peine. Mais la plus affreuse superstition à laquelle ces imposteurs donnent les mains, c'est l'usage où sont les habitans de Madagascar de sacrifier le premier né de leurs bestiaux à Dieu & au diable à la fois; sur quoi il est bon d'observer qu'ils nomment Satan le premier dans leurs prières, & disent, *dianbilis aminnam-habare*, ce qui signifie, *le seigneur diable & dieu*. (*A. R.*)

O M E

OMER, (SAINT) *Sanctus Audomarus*. (*Hist. eccl.*) élevé au monastère de Luxeuil, il bâtit celui de Sithieu, aujourd'hui Saint-Bertin du nom du premier ou second abbé, son neveu. (*Voyez* BERTIN.) (Saint) Le roi Dagobert nomma, en 636, saint *Omer* évêque de Térouane, & ce fut alors qu'il fonda, dans son diocèse, cette nouvelle abbaye. Il mourut en 668.

OMÈTOCHTLI; (*Hist. mod. Superstit.*) c'est le nom sous lequel les Mexicains désignoient le dieu du vin. (*A. R.*)

O - M I

O-MI-TO; (*Hist. mod.*) c'est le nom que les

Chinois idolâtres, qui suivent la secte de *Fo*, donnent à une divinité pour laquelle ils ont la plus grande vénération. On croit que c'est le même dieu que les Japonois adorent sous le nom d'*Amida*. Les Chinois croient qu'il suffit de l'invoquer pour obtenir le pardon des crimes les plus atroces. Ils joignent son nom avec celui de *Fo*, & en font un même mot *O-mi-to-fo*. Ce dieu prétendu, de l'aveu de ses adorateurs, étoit un homme du royaume de Bengale, fameux par la sainteté de ses mœurs. (*A. R.*)

O M M

OMMIADE, s. m. (*Hist. des Arabes*) nom des princes d'une dynastie arabe, qui depuis l'an 32 de l'hégire, ont possédé le kalifat pendant 91 ans, selon les uns, & davantage selon les autres. Quoi qu'il en soit, ils prirent ce nom d'Ommiah leur chef, dont ils descendoient. (*A. R.*)

O M P

OMPANORATES, s. m. (*Hist. mod.*) est un nom qu'on donne aux prêtres de l'île de Madagascar. Ils sont les maîtres d'école du pays, où ils enseignent l'arabe & l'art d'écrire. Ils ont différens livres, mais qui ne contiennent autre chose que quelques chapitres de l'alcoran, & que quelques recettes de médecine.

Ils sont divisés en différentes classes, qui ont quelque rapport à nos dignités ecclésiastiques; savoir: *ombiasses*, secrétaires ou médecins; *tibou*, sous-diacre; *mouladzi*, diacre; *saquihi*, prêtre; *catibou*, évêque; *lamlæmaha*, archevêque; *ompitsiculi*, prophètes ou devins; *sabaha*, calife ou chef de la religion.

Les *Ompanorates* font un grand trafic de talismans & d'autres charmes, qu'ils appellent *hitidzi*, & qu'ils vendent aux grands du pays. Ils font aussi de petites statues ou images, appellées *auli*, qu'ils consultent comme des oracles, & auxquelles ils attribuent différentes vertus, comme de rendre riches ceux qui les possèdent, de détruire leurs ennemis, &c. Ils ont des écoles publiques où ils enseignent leurs superstitions & leurs sortiléges.

Les ompitsiquili font profession de géomancie, & sont souvent consultés sur les maladies & sur le succès des affaires; ils résolvent toutes les questions qu'on leur propose, par le moyen de quelques figures qu'il tracent sur une petite table couverte de sable, en observant l'heure, le signe, la planète, & les autres superstitions de cet art, c'est ce que les peuples appellent l'*oracle du squille*. Les grands ont employé les maléfices de ces imposteurs contre les François, mais inutilement; & quand on leur a demandé la raison de cette impuissance, ils se sont contentés de répondre qu'ils n'avoient aucun pouvoir sur les François à cause de la différence de religion. C'est ainsi qu'ils abusent des peuples crédules & ignorans. (*G.*)

OMPITSIQUILI, s. m. *terme de relation*, nom d'une partie des ombiasses ou prêtres de Madagascar; ils se mêlent en particulier de géomancie, & en conséquence on les consulte dans les maladies & dans les affaires qu'on veut entreprendre. (*D. J.*)

O M R

OMRAHS; (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme à la cour du grand-mogol les seigneurs ou officiers qui remplissent les premières places de l'état, & qui sont chargés du commandement des armées. La voie des armes est la seule qui conduise aux grands emplois dans le gouvernement de l'Indostan; quoique les grandes places de l'empire ne soient remplies que par des militaires, des preuves récentes constatent que les troupes du grand-mogol ne sont rien moins qu'aguerries; on peut en juger par la facilité avec laquelle Thamas Kouli-Kan a fait la conquête de cet empire en 1740.

La paie ordinaire d'un *Omrah* est de 50000 roupies, on le nomme *azari*; mais il y en a dont les appointemens sont beaucoup plus forts, & montent jusqu'à deux ou trois millions de roupies par an; ils reçoivent outre cela beaucoup de présens que sont obligés de leur faire tous ceux qui ont quelque chose à leur demander. Quelques-uns de ces *Omrahs* ont une suite & un cortège si nombreux, que souvent ils se rendent formidables à leur souverain. La paie des soldats dépend des *Omrahs* qui les ont levés, & qui souvent les fraudent de ce qui leur est dû. Les *Omrahs* les plus distingués de l'empire du mogol sont le premier ministre appellé *hermado daulet*, les deux secrétaires d'état, les vice-rois de Kaboul, de Bengale & d'Ujen. Il y a encore un *Omrah*, dont la place est très-odieuse, mais très-lucrative; sa fonction est de faire entrer dans les coffres du grand-mogol les biens de ceux qui meurent à son service.

O N A

ONAN, (*Hist. sacr.*) fils de Juda & petit-fils de Jacob. Il en est parlé au chapitre 38 de la Genèse.

O N E

ONÉGOUAS; (*Hist. mod.*) c'est le titre qu'on donne à la cour du roi de Benin en Afrique, aux trois personnes les plus distinguées du royaume, & qui sont toujours auprès de la personne du monarque. Ce mot signifie *grands seigneurs*; c'est à eux que l'on s'adresse dans toutes les demandes, & ils sont chargés des réponses du

souverain, en sorte qu'on peut dire que ce sont eux qui règnent réellement, d'autant plus qu'ils sont presque les seuls qui approchent le roi; lorsque ce prince sent sa fin approcher, il déclare en secret à l'un des *Onégouas*, celui de ses enfans qu'il veut avoir pour successeur, ce qui le rend, pour ainsi dire, maître absolu de la couronne. Les seigneurs d'un ordre inférieur sont nommés par les Portugais, *ares de roe*, ou *princes des rues*; ils sont chargés des détails du gouvernement, & de l'inspection des artisans, des marchands, &c. C'est un collier de corail qui est la marque de leur dignité, & jamais ils ne peuvent le quitter sous peine de mort; ils sont sujets à la même peine si on venoit à leur voler leur collier. (*A. R.*)

ONÉSICRITE, (*Hist. anc.*) philosophe fort considéré d'Alexandre, qu'il suivit dans toutes ses guerres, & dont il écrivit en partie l'histoire. Il avoit envoyé un de ses fils à Athènes; ce fils ayant entendu les leçons de Diogène, se fixa dans cette ville pour les entendre toujours. Son frère aîné en fit autant; bientôt après *Onésicrite* lui-même eut la curiosité d'entendre ce philosophe, qu'on ne pouvoit plus quitter quand on l'avoit entendu, & il devint son disciple. Lorsqu'Alexandre, après avoir vaincu Porus, pénétra dans les Indes, la réputation dont y jouissoient les Brachmanes, lui fit desirer d'avoir quelques-uns de ces philosophes dans sa cour & à sa suite; ce fut le philosophe *Onésicrite* qu'il chargea de leur en faire la proposition & de négocier cette affaire; il échoua en général dans ce projet, mais il engagea du moins Calanus à le suivre. C'est ce même Calanus qui donna depuis à toute l'armée d'Alexandre l'étrange spectacle d'une mort cruelle & volontaire, s'étant brûlé lui-même à leurs yeux sur un bûcher où il fit mettre le feu, sans qu'Alexandre, dit-on, pût l'en empêcher. On ne conçoit ni qu'il ne l'eût pas pu, s'il l'eût voulu, ni qu'il ait pu ne le pas vouloir. Il est vrai qu'il n'auroit pas pu l'empêcher de se donner la mort en particulier dans sa maison. (*Voyez* l'article CALANUS.)

ONÉSIME. (*Hist. sacr.*) C'est lui qui est l'objet de l'épître de saint Paul à Philémon. *Onésime* avoit été esclave de ce dernier; il paroît par l'épître même de saint Paul, que cet esclave avoit fait quelque tort à Philémon, ou qu'il lui redevoit quelque chose; saint Paul le lui renvoie, & lui dit: *mettez tout cela sur mon compte, recevez-le comme moi-même, comme celui qui d'esclave est devenu l'un de nos frères bien-aimés*, car saint Paul l'avoit fait chrétien. On dit (mais ceci n'est plus dans l'épître de saint Paul) qu'il le fit évêque de Bérée, & qu'*Onésime* mourut martyr.

ONÉSIPHORE, (*Hist. eccl.*) disciple de saint Paul, souffrit le martyre pour la foi. Son supplice fut d'être traîné à la queue d'un cheval.

ONIAS. (*Hist. sacr.*) Il est parlé de deux souverains pontifes des Juifs, du nom d'*Onias*, dans les deux livres des Maccabées; savoir: du premier, dans la lettre que Jonathas écrit aux Lacédémoniens, & où il rapporte une autre lettre écrite dans un autre temps, à ce sacrificateur *Onias*, par Arius, roi des Lacédémoniens, liv. 1, chap. 12.

Du second, liv. 2, chap. 3 & 4. C'est sous ce second *Onias* qu'arriva l'aventure d'Héliodore battu de verges par des anges. (*Voyez* HÉLIODORE.)

Il paroît que c'est encore de ce second *Onias* que parle Judas Maccabée, chapitre 15 & dernier de ce second livre, où il rapporte une vision dans laquelle *Onias* lui étoit apparu avec Jérémie, & où tous deux lui avoient promis la victoire. Il appelle *Onias cet homme vraiment bon & plein de douceur, si modeste dans son visage, si modéré & si réglé dans ses mœurs, si agréable dans ses discours, & qui s'étoit exercé dès son enfance en toutes sortes de vertus.*

Au reste, rien n'empêche que cet *Onias* dont parle Judas Maccabée, comme n'étant déjà plus, & celui dont parle, aussi au passé, Jonathas, frère & successeur de Judas Maccabée, ne soit absolument le même pontife des Juifs. Il fut assassiné par Andronique, à la sollicitation de Menelaus, qui avoit usurpé la souveraine sacrificature, Macc. liv. 2, chap. 4, vers. 34.

(Sur d'autres *Onias*, grands-prêtres, *voyez* l'histor. Josephe, Moréri, & le nouv. Dict. hist.)

O N O

ONOMACRITE, (*Hist. litt. anc.*) poète grec, qui vivoit un peu plus de cinq siècles avant J. C., & qu'on croit l'auteur des poëmes attribués à Orphée, & des oracles de Musée. Il fut chassé d'Athènes par Hipparque, un des fils de Pisistrate.

ONONG. s. m. (*terme de calend.*) On écrit aussi *Onung*, *Onungi* & *Onuzangi*; nom du dixième mois de l'année des peuples de la Turcomanie & des Tartares qui habitent près de ce pays. Ce mois répond à nôtre mois de septembre, parce que ces peuples commencent leur année en décembre. (*A. R.*)

ONOSANDER, (*Hist. litt.*) philosophe platonicien dont il nous reste un traité *du devoir & des vertus d'un général d'armée*, publié en grec par Rigault en 1600, avec une traduction latine. Nous en avons deux traductions françoises, l'une de Blaise de Vigénère, publiée en 1605, l'autre de M. le baron de Zurlauben, qui fait partie de sa bibliothèque militaire, imprimée en 1760.

O N U

ONUPHRE PANVINI. (*Voyez* PANVINI.)

OZON, f. m. (*Gramm.*) *terme de calend.* nom d'un mois dont les Perses se servent dans leurs calendriers astronomiques. Il est de trente jours. (*A. R.*)

O P H

OPHNI & Phinées, enfans du grand-prêtre *Héli.* (*Voyez* HÉLI.)

O P I

OPISTOGRAPHE, f. m. (*Hist. du bas Empire*) en grec ὀπισθογράφον, en latin *opistographum*; c'étoit un gros livre dans lequel on écrivoit sur le champ les différentes choses qui auroient besoin d'être revues & corrigées par la suite. Ce mot est composé de ὄπισθεν, c'est-à-dire, *sur le feuillet du revers*, & γράφω, *j'écris*, parce qu'on écrivoit sur le revers de chaque page ce qui avoit été omis de l'autre part. (*A. R.*)

OPITIUS, (MARTIN) (*Hist. litt. mod.*) poète allemand, natif de Breslau, mort en 1639; célèbre par ses poésies latines, & beaucoup plus encore par ses poésies allemandes.

O P O

OPORIN, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) imprimeur de Bâle, & l'un de ces savans imprimeurs qui contribuoient, & comme savans & comme imprimeurs, à la restauration des lettres. On a de lui des scholies sur Cicéron, & des notes sur Démosthène, &c. Mort en 1568.

O P P

OPPÈDE. (JEAN MEYNIER, BARON D') (*Voyez* l'article MEYNIER.)

OPPIEN, (*Hist. litt. anc.*) poète grec, qui vivoit sous le règne de l'empereur Caracalla; nous avons de lui cinq livres du poëme de la pêche, & quatre du poëme de la chasse. Caracalla, connoisseur ou non en poésie, lui fit, dit-on, donner un écu d'or pour chacun des vers du *cynegeticon*, ou traité de la chasse, ce qui fit appeller les vers d'*Oppien*, des vers dorés, par allusion aux vers dorés de Pythagore. *Oppien* étoit natif d'Anazarbe en Cilicie; il mourut à trente ans au commencement du troisième siècle. Florent Chrétien Fermat avoit traduit en vers françois, & en prose, le poëme de la chasse; nous en attendons une meilleure traduction. Les savans sont partagés sur *Oppien*; les uns attribuent au même les deux poëmes de la pêche & de la chasse; les autres croient ces deux ouvrages de deux auteurs différens.

OPPORTUNE, (SAINTE) (*Hist. eccl.*) abbesse dans le diocèse de Séez, dont Godegrand, son frère, étoit évêque. Morte le 22 avril 770.

O P S

OPSOPÆUS. (*Hist. litt. mod.*) Deux allemands de ce nom ont été connus au seizième siècle :

1°. Vincent, auteur d'un poëme bachique : *De arte bibendi.*

2°. Jean, d'abord correcteur d'imprimerie de Wechel; ce qui étoit alors une espèce d'état dans les lettres, ensuite professeur en médecine à Heidelberg : mort en 1596. On lui doit le *Recueil des oracles des Sibylles*, & quelques traités sur son art.

OPSTRAET, (JEAN) (*Hist. eccl.*) savant docteur jansèniste, fort attaché à la doctrine de Jansénius, & à la personne du P. Quesnel, & à ce titre banni par lettre de cachet, en 1704, de tous les états de Philippe V, suivant les desirs de Louis XIV, qui, dans les instructions, d'ailleurs sensées & utiles qu'il donnoit à son petit-fils pour le gouvernement de l'Espagne, ne manquoit pas de lui représenter les jansénistes, comme un grand & digne objet de haine & de terreur. *Opstraët* triompha en cette occasion de Louis XIV, de Philippe V, & de tous les persécuteurs; car Louvain, & presque tous les Pays-Bas, ayant passé, en 1706 après la bataille de Ramilly, sous la domination de l'empereur, & étant resté par la paix à la maison d'Autriche, *Opstraët* rentra dans Louvain, y fut principal de collége, (voir) & y mourut en 1720. Il étoit né à Béringhen, dans le pays de Liége, en 1651. On a de lui beaucoup d'ouvrages théologiques & polémiques, que les jansénistes même, s'il y en a encore, ne lisent plus guère.

O P T

OPTAT (de Milève.) (*Hist. eccl.*) Milève, dont *Optat* étoit évêque, est une ville de Numidie en Afrique; ce prélat, dont saint Augustin, saint Jérôme, saint Fulgence, parlent avec éloge, vivoit sous l'empire de Valentinien & de Valens, au quatrième siècle. Nous avons de lui sept livres du schisme des donatistes contre l'évêque Parménien. L'édition de cet ouvrage, par le docteur Dupin, est très-précieuse, tant à cause du recueil qu'elle contient de tous les actes relatifs à l'histoire des donatistes, qu'à cause d'une savante préface sur la vie, les œuvres & les différentes éditions d'*Optat.*

O R A

ORANCAIES; (*Hist. mod.*) c'est le titre que l'on donne à la cour du roi d'Achem, dans l'île de Sumatra, à des gouverneurs que ce prince charge des départemens des provinces. Leur conduite est continuellement éclairée par ces souverains despotiques & soupçonneux, de peur qu'ils n'entreprennent quelque chose contre leurs intérêts. Ces seigneurs tiennent à grand honneur d'être

chargés du foin des coqs du monarque, qui, ainfi que fes fujets, s'amufe beaucoup des combats de ces fortes d'animaux. (*A. R.*)

ORANGE; (*Hift. de Fr.*) on croit, mais fans certitude, que la ville d'Orange fut bâtie par les Phocéens, fondateurs de Marfeille. On y voit beaucoup de monumens des Romains, un cirque, des aqueducs, un arc de triomphe, élevé par Caïus Marius & Luctatius Catulus, en mémoire de la victoire qu'ils avoient remportée fur les Cimbres & les Teutons. Il y a eu quatre races de comtes ou princes d'Orange. On fait remonter la première jufqu'au commencement du huitième fiècle. Cette principauté paffa par une femme dans la maifon de Baux, vers la fin du douzième fiecle, & de celle de Baux dans celle de Châlons, vers la fin du quatorzième. De tous ces princes, le plus célèbre fut Philibert, dernier prince d'Orange, de la maifon de Châlons. Ce feigneur, né françois, avoit d'abord offert fes fervices à François Ier; il parut dans un équipage brillant à la cérémonie du baptême du dauphin; mais on ne lui témoigna pas toute l'eftime qu'il méritoit; il fut froidement accueilli, on lui ôta même l'appartement qu'on lui avoit donné d'abord à la cour; fa fierté reffentit vivement cet outrage, il partit mécontent, & s'alla jeter entre les bras de Charles-Quint.

Les François, pour punir Philibert de s'être attaché à une puiffance ennemie, confifquèrent la principauté d'Orange, & les grands biens qu'il poffédoit en Bourgogne. La haine du prince d'Orange pour les François, devint fi violente, qu'il ne pouvoit la contenir; elle éclatoit en toute occafion, elle s'exhaloit en fatyres & en injures, quand elle n'avoit pas la reffource des armes; il s'affligeoit hautement de leurs fuccès, il infultoit publiquement à leurs difgraces. Il avoit été pris par André Doria, dans une bataille fur la mer de Gênes, en 1524. On l'avoit enfermé au château de Lufignan en Poitou; là, fon amufement étoit de charger les murailles de fa chambre, d'infcriptions injurieufes pour les François. Par le traité de Madrid, l'empereur lui fit promettre la reftitution de fes biens; le traité de Madrid étant refté fans exécution, fes biens ne lui furent point reftitués, mais il recouvra fa liberté, dont il fit auffi-tôt ufage contre les François & contre leurs alliés. Ce fut lui qui, à la mort du connétable de Bourbon, fe trouva chargé de l'exécution de fon entreprife; ce fut lui qui fit le fac de Rome; ce fut lui qui affiégea le pape Clément VII dans le château Saint-Ange; il y reçut à la tête un coup d'arquebufe, dont il fut plufieurs jours dans un extrême danger.

A la paix de Cambrai, en 1529, l'empereur, pour faire voir qu'on ne perdoit rien à le fervir, voulut que toutes les confifcations auxquelles la guerre avoit donné lieu, fuffent rendues; cette claufe refta encore fans exécution, à l'égard du prince d'Orange, en faveur de qui elle avoit principalement été faite. L'empereur s'en plaignit, mais il ne fit que s'en plaindre. Le prince d'Orange continua de le fervir, & fit pour lui le fiége de Florence, où il fut tué, en 1530, en attaquant un convoi fur le chemin de Pife à Piftoya. Sa mort eut cela de commun avec celle du connétable de Bourbon, fon maître & fon ami, qu'elle n'empêcha pas fes troupes de vaincre.

Le prince d'Orange n'avoit que trente ans, lorfqu'il mourut, après avoir fait de fi grandes chofes, après avoir exécuté l'entreprife du connétable fur Rome, après avoir détruit les affaires de France dans le royaume de Naples, après avoir bien avancé la réduction de la Tofcane, qui fut prefque entièrement fon ouvrage. Brantôme femble attribuer le redoublement de valeur que le prince d'Orange fit paroître, felon lui, dans cette guerre de Tofcane, au defir qu'il avoit d'époufer Catherine de Médicis, que Brantôme appelle fa maîtreffe, & qu'il prétend que Clément VII avoit promife au prince d'Orange; elle avoit à peine onze ans quand il fut tué.

Les droits fur la principauté d'Orange pafsèrent, à la mort de Philibert, de la maifon de Châlons, dans la maifon de Naffau, par le mariage de la fœur de Philibert, avec le comte de Naffau; fur ce mariage, & fur les princes d'Orange, de la maifon de Naffau, *voyez* l'article NASSAU.

ORATEUR. (*Hift. moderne*) Au parlement d'Angleterre, c'eft, dans la chambre des communes, le préfident, le modérateur. Il eft élu à la pluralité des voix; c'eft lui qui expofe les affaires; on porte devant lui une maffe d'or couronnée. (*A. R.*)

ORB

ORBILIUS, (PUPILLUS) ancien grammairien, natif de Bénévent, qui, à l'âge de cinquante ans, alla enfeigner à Rome, l'année où Cicéron fut conful; il faifoit voir à fes difciples les comédies de Livius Andronicus; c'eft de lui que parle Horace, épît. 1, liv. 2:

Non equidem infector, delendaque carmina Livî
Effe reor, memini quæ plagofum mihi parvo
Orbilium dictare.

Cette épithète *plagofum* annonce qu'il étoit fort attaché à cet ufage barbare & mal-honnête, dont il a donné l'exemple à nos pédans qui le fuivent encore. Suétone parle auffi de ce vieux pédant, & rappelle l'épithète que lui donne Horace, & qu'il appuie d'un vers d'un autre poète, Domitius Marfus:

Si quos Orbilius ferulâ fcuticâque cecîdit.

Il le repréfente comme également dur dans fes

écrits ou ses discours contre ses adversaires, & dans les châtimens dont il usoit envers ses écoliers: *Fuit naturæ acerbæ, non modò in antisophistas, quos omni sermone laceravit, sed etiam in discipulos.*

ORC

ORCAN *ou* ORKAN, (*Hist. des Turcs*) fils d'Ottoman, monta sur le trône en 1326, & mourut en 1360. C'est lui qui, par la prise de Gallipoli & de plusieurs villes de l'empire grec, & par l'alliance qu'il fit avec l'empereur Jean Cantacuzène, dont il épousa la fille Théodora, ouvrit l'Europe à ses successeurs. Il donna d'ailleurs à ces mêmes successeurs l'exemple du fratricide & de beaucoup d'autres cruautés.

ORD

ORDA; (*Hist. des Tartare*) on écrit *orde* ou *horde*, terme d'usage chez les Tartares. Ce terme désigne une tribu de leur nation, qui est assemblée pour aller contre les ennemis, ou pour d'autres raisons particulières. Chaque tribu a son chef particulier, qu'on nomme *mursa*. (*D. J.*)

ORDERIC, (VITAL) (*Hist. litt. mod.*) d'une famille originaire d'Orléans, naquit en Angleterre en 1075, fut élevé en Normandie à l'abbaye d'Ouche, aujourd'hui Saint-Evroul, où il fut moine. Il mourut après l'an 1143. On a de lui une histoire ecclésiastique, en treize livres, que Duchesne a fait imprimer dans le recueil qui a pour titre: *Historiæ Normanorum scriptores.*

ORDOGNO I, roi d'Oviédo & de Léon. (*Hist. d'Espagne*) C'étoit dans le neuvième siècle un rang fort épineux que celui de la royauté en Espagne; la haine mutuelle, implacable, mortelle, qui divisoit les maures & les chrétiens, obligeoit les souverains d'avoir toujours les armes à la main; ils étoient perpétuellement en guerre; & à peine ils étoient élevés sur le trône, qu'ils étoient condamnés à vivre habituellement dans les camps, ou à hasarder leur vie dans les combats. La couronne étoit pourtant alors l'objet le plus sublime de l'ambition humaine; & comme tous les grands pouvoient y prétendre, le sceptre étoit aussi une source intarissable de factions, d'intrigues, de troubles & de crimes. Don Alphonse, & ensuite don Ramire, père d'*Ordogno I*, avoient en quelque sorte rendu le trône héréditaire dans leur famille, & l'avénement de ces deux souverains s'étoit passé sans obstacle, sans contradiction; mais comme, suivant l'ancien usage, la couronne étoit élective, & que ce n'étoit que par une sorte de tolérance qu'elle avoit été héréditaire, il s'étoit formé dans Oviédo & Léon, pour le rétablissement de l'élection, un parti puissant, & qui n'attendoit qu'une occasion favorable pour placer quelqu'un de ce parti sur le trône, & rétablir par-là l'usage de tout temps observé. La mort de don Ramire sembloit offrir cette occasion; mais *Ordogno*, son fils, étoit chéri du peuple; & sans assembler les grands, sans attendre qu'ils le proclamassent, il exerça les fonctions de la royauté, comme s'il eût été solemnellement élu; & il en imposa si fort par sa sécurité, que les grands, ne pouvant mieux faire, parurent satisfaits de son avènement à la couronne. Quelques-uns d'entr'eux n'étoient pourtant rien moins que contens; & n'osant point s'opposer ouvertement à cette manière de prendre possession du trône, ils engagèrent les Vascons à se soulever dans la province d'Alava: aussi mauvais citoyens qu'ils étoient sujets infidèles, ils engagèrent en même temps aussi les maures à secourir & soutenir la rebellion des Vascons. *Ordogno I* n'attendit point que les maures eussent joint les Vascons, & rassemblant ses troupes, il marcha contre ceux-ci, les surprit, les mit en déroute, alla ensuite à la rencontre de l'armée mahométane, la força dans son camp, en massacra une partie, & mit le reste en fuite. Délivré par ces deux victoires de toute inquiétude, & n'ayant plus à craindre de nouveau soulèvement, il fomenta, en politique habile, les dissentions qui divisoient les maures. Le royaume de Cordoue étoit violemment agité par les factions: Muza, général très-célèbre, mais encore plus ambitieux, avoit formé le projet de se rendre indépendant; dans cette vue, il avoit allumé le feu de la guerre civile; & maître de Tolède, dont il s'étoit emparé, il menaçoit Mahomet, roi de Cordoue, de le renverser du trône. *Ordogno*, persuadé que le vrai moyen d'affoiblir les maures étoit d'entretenir les querelles qui les divisoient, prit parti pour Muza, & lui envoya un secours très-considérable; mais le roi de Cordoue battit complètement la troupe du roi de Léon; & sa victoire fut si éclatante, qu'il resta huit mille chrétiens & douze mille tolédains sur le champ de bataille. Ce revers ne découragea point *Ordogno I*, qui continua de secourir Muza, & qui, tandis qu'il occupoit chez eux les maures, fortifioit les villes de ses états, & entouroit de fortes murailles Léon & Astorga. Son allié Muza réussit; & malgré le roi de Cordoue, il se rendit indépendant & souverain; Sarragosse devint la capitale de ses états, & il fit fortifier Albayda, place qui, située sur les frontières de Léon, facilitoit aux maures leur entrée dans ce royaume. *Ordogno* ne crut pas devoir laisser subsister cette ville, & il se proposa d'aller à force armée l'assiéger & la détruire. Il partit, suivi d'une nombreuse armée, pour cette expédition; mais Muza accourut avec toutes ses troupes au secours d'Albayda. Les deux armées ne se furent pas plutôt rencontrées, qu'elles se livrèrent une bataille sanglante, malheureuse pour les maures, qui furent taillés en pièces, & Muza lui-même mortellement blessé, mourut à Sarragosse fort peu de jours après. Le roi de Léon

emporta

emporta d'assaut & démolit Albayda; mais ses succès lui furent moins utiles qu'à Mahomet, roi de Cordoue, qui, par la mort de Muza, fit rentrer sous sa domination toutes les places qui s'étoient déclarées pour ce général rebelle. Aussi Mahomet, plus puissant qu'il ne l'avoit été jusqu'alors, ne tarda point à déclarer la guerre à *Ordogno* qui, malgré les efforts de ses ennemis, eut sur eux de grands avantages; il en eût eu de plus complets, si au moment où il alloit profiter de ses succès, par une action décisive, les Normands qui parurent sur les côtes de ses états, ne l'avoient obligé d'envoyer une partie de ses troupes à don Pèdre, son général, qui les défit, & les contraignit de se retirer. Secourus par *Ordogno*, les habitans de Tolède se révoltèrent une seconde fois contre Mahomet, & mirent Abenlope à leur tête. Pendant qu'il soulevoit les sujets du roi de Cordoue, *Ordogno* fit une invasion dans ce royaume, se rendit maître de Salamanque & de Coria, mit le pays à contribution, & rentra dans ses états, couvert de gloire & chargé d'un immense butin. Son activité, ses conquêtes, la victoire qu'il fixoit sous ses étendards, le rendirent si cher à ses sujets, qu'ils reçurent avec acclamation la proposition qu'il leur fit de reconnoître don Alphonse, son fils, pour son successeur. Don Alphonse s'étoit distingué dans les dernières guerres par sa valeur & le succès de ses opérations: bientôt il se signala encore davantage dans la nouvelle guerre que le roi de Cordoue fit à celui d'Oviédo; ce jeune prince repoussa les Mahométans, & battit leur armée, qui avoit fait une irruption en Portugal. Mahomet tenta d'infester les côtes de Galice, mais le roi de Léon fit équiper une puissante flotte, qui prit ou dispersa tous les vaisseaux mahométans; en sorte que les Maures, après les plus irréparables pertes, furent contraints de respecter la puissance & les possessions d'*Ordogno I*, qui régna encore quelque temps avec autant de sagesse que de gloire, & mourut universellement regretté, le 17 mai 866, après avoir tenu le sceptre pendant onze ans. (*L. C.*)

Ordogno II, roi d'Oviédo & de Léon. (*Hist. d'Espagne*) C'est dommage que la vie de ce prince ait été trop longue, pour sa gloire, de deux ou trois années; il s'étoit montré généreux, bon, affable, ingénu, père, ami, bienfaiteur de ses sujets, grand général, illustre conquérant; il avoit mérité l'estime, le respect, la confiance de ses peuples; il devint dur, injuste, sanguinaire, sur la fin de son règne. Par quelques actions d'iniquité, de despotisme, il ternit l'éclat de sa vie; & par deux ou trois fautes répréhensibles & très-inexcusables, il perdit ou du moins affoiblit considérablement le grand nom qu'il s'étoit fait pendant plusieurs années. Fils d'Alphonse III, surnommé *le Grand*, & de dona Ximene ou Chimène, de la maison de Navarre, *Ordogno* parut de très-bonne heure, par ses talens, sa bienfaisance & sa valeur, digne du souverain illustre qui lui avoit donné le jour; la nation le préféroit à Garcie, son frère aîné, qui avoit à la vérité de brillantes qualités, mais une ambition injuste, outrée, dévorante, & qui le porta jusques à conspirer contre Alphonse son père, qu'il tenta de détrôner. Son complot ne réussit point, Alphonse le vainquit, & le fit renfermer dans une prison, où vraisemblablement il eût passé le reste de sa vie, si son frère *Ordogno*, plus touché de son état qu'il n'eût dû l'être, & animé par la reine sa mère, n'eût fait de coupables efforts pour briser les fers du captif. Alphonse III craignant un soulèvement général, & voulant épargner à ses fils & à ses sujets la honte & l'atrocité du crime qu'ils sembloient disposés à commettre, mit le prince rebelle en liberté, lui résigna la couronne, & donna la Galice à don *Ordogno*. Garcie ne jouit pas longtemps du fruit de ses complots & de l'objet de son ambition, il mourut après trois ans de règne; & comme il ne laissoit point d'enfans, les grands & les évêques proclamèrent son frère *Ordogno II*, roi de Léon & d'Oviédo. Le miramolin de Cordoue, Abderame, ne supposant ni beaucoup de valeur, ni des talens bien supérieurs au successeur d'Alphonse & de Garcie, crut que le temps étoit venu de laver, dans le sang des chrétiens, la honte des défaites multipliées des Maures sous les deux derniers souverains. *Ordogno II* ne songeoit de son côté qu'à signaler les commencemens de son règne par quelque victoire éclatante sur les Mahométans. Le miramolin de Cordoue se trompa dans ses espérances, & le roi de Léon réussit au gré de ses desirs; il marcha contre les Maures, leur livra bataille, les mit en déroute, emporta Talavera d'assaut, passa la garnison au fil de l'épée, & rentra dans ses états triomphant & chargé de butin. Encouragé par l'éclat & l'utilité de ce succès, il fit de plus grands préparatifs, & dès la seconde campagne il poussa fort loin ses conquêtes dans le royaume d'Abderame, qui ne pouvant s'opposer seul à un tel ennemi, eut recours aux rois maures d'Afrique, & en reçut les plus puissans secours. Son armée étoit de quatre-vingts mille hommes: celle d'*Ordogno II* étoit de beaucoup moins nombreuse; mais cette inégalité de forces ne l'empêcha point de livrer bataille; & après un combat aussi long que meurtrier, les Maures furent entièrement défaits, & un très-grand nombre d'entr'eux furent massacrés par le vainqueur, qui, rentré en triomphe dans Léon, fit bâtir, des dépouilles des infidèles, la cathédrale de cette ville, où il fixa sa cour. Les Mahométans accablés, demandèrent une trêve de trois ans, qui leur fut accordée; mais à peine ce terme fut expiré, que la guerre recommença avec plus de vivacité, de haine & de fureur que les chrétiens & les maures n'en avoient montré jusqu'alors; la fortune parut abandonner *Ordogno II*. Dans

une première action, Abderame, sans remporter une victoire complète, eut quelque avantage sur l'armée ennemie, & profitant, en général habile, de ce succès, il fondit sur la Navarre; *Ordogno* l'y suivit avec toutes ses troupes; & les deux armées s'étant rencontrées dans le val de Junquera, les chrétiens furent mis en déroute, & leur perte fut si considérable, que ce ne fut qu'avec bien de la peine que le roi d'Oviédo, suivi des débris de son armée, parvint à gagner les frontières de ses états. Les habitans des royaumes d'Oviédo & de Léon étoient consternés; & si les Maures eussent profité de la terreur qu'avoit inspirée leur victoire, il est très-vraisemblable qu'ils se fussent aisément emparés d'une partie de ces contrées; mais ils eurent l'imprudence d'aller fort inutilement faire une irruption en France, & ils donnèrent le temps au roi *Ordogno II* de réparer ses dernières pertes; il leva une nouvelle armée, & à son tour alla faire une violente irruption sur les terres du miramolin de Cordoue. Peu de temps après cette expédition, le roi d'Oviédo perdit la reine dona Elvire, son épouse; & pour répondre aux vœux de ses peuples, qui desiroient qu'il se donnât des successeurs, quoiqu'il eût deux fils de dona Elvire, don Alphonse & don Ramire, il épousa dona Argonte, galicienne d'une très-ancienne maison. Ce mariage ne fut rien moins qu'heureux; Argonte étoit jeune, belle & honnête, mais elle avoit des ennemis, & ceux-ci parvinrent à donner sur sa conduite d'injurieux soupçons au roi, qui, sans examiner la vérité ou la fausseté des dénonciations, répudia durement son épouse. Cette reine dédaignant de se justifier, & peu fâchée peut-être de se séparer d'*Ordogno*, qui depuis quelque temps, enivré des faveurs de la fortune, commençoit à abuser de son autorité, se retira dans un monastère, où elle passa le reste de ses jours, plus satisfaite dans sa retraite qu'elle ne l'avoit été sur le trône. On assure que le roi son époux connut ensuite la fausseté des délations qui l'avoient engagé à ce divorce, & qu'il se repentit d'avoir été si prompt à opprimer l'innocence; il ne parut pourtant pas que cette aventure le corrigeât: au contraire, sur quelques soupçons qu'il eut de la fidélité des comtes de Castille, il leur envoya ordre de venir se justifier: quoique vassaux de la couronne de Léon, les comtes de Castille étoient indépendans à bien des égards; ils ne crurent pas devoir obéir aux ordres d'*Ordogno*, qui, à la tête d'une armée formidable, se rendit sur les frontières, & pour la seconde fois envoya ordre aux comtes de Castille de se rendre auprès de lui: la crainte de voir ravager leurs terres les rendit plus dociles; mais ils ne se furent pas plutôt présentés au roi d'Oviédo, qu'ils furent arrêtés, conduits, enchaînés à Léon, & jetés en prison, où quelques jours après l'inflexible monarque les fit étrangler. Quelques historiens disent que les comtes de Castille s'étant révoltés, méritoient d'être punis: cela peut être; mais quelque criminelle qu'eût été leur révolte, c'étoit à *Ordogno* à les faire juger, & non de son autorité seule, & sans forme de procès, à les faire périr: une telle punition n'est pas un châtiment, c'est un assassinat. Aussi la mort violente des comtes de Castille, jointe à la répudiation fort injuste de la reine Argonte, mécontenta beaucoup la nation, à laquelle ce souverain commençoit à devenir odieux, lorsqu'à la sollicitation du roi de Navarre, qui vouloit recouvrer quelques places qui lui avoient été prises par les Maures, *Ordogno* conduisit une armée à ce prince, & eut sur les Mahométans les plus grands avantages. Cette expédition terminée, le roi de Léon épousa dona Sanche, fille de don Garcie, & petite-fille du roi de Navarre. Il revint avec sa jeune épouse dans ses états, où il mourut fort peu de temps après, moins regretté qu'il ne l'eût été, si le peuple avoit pu oublier la mort des comtes de Castille & l'outrage de la reine Argonte. *Ordogno II* avoit fait de très-grandes choses, quoiqu'il n'eût régné que neuf ans & quelques mois: il eût mieux fait encore, s'il eût pu rester tel qu'il s'étoit montré dès le commencement de son règne, & s'il n'eût pas préféré l'abus de la puissance à la modération, la rigueur à la bienfaisance, la violence à l'équité. (*L. C.*)

ORDOGNO III, roi d'Oviédo & de Léon. (*Hist. d'Espagne*) Ce roi fut sage; il fut prudent; il se rendit célèbre aussi par sa valeur & ses victoires. Les maures le redoutèrent, ses peuples le chérirent. Il n'eut qu'un défaut, celui d'être trop sensible aux mauvais procédés de ses proches; & cette sensibilité lui fit commettre une injustice qui dément un peu les éloges, d'ailleurs très-mérités, qu'on a donnés à sa conduite, à ses actions, à ses talens. Ces talens étoient connus, & *Ordogno* s'étoit si fort signalé durant le règne de Ramire, son père & son prédécesseur, qu'à la mort de celui-ci la couronne lui fut unanimement déférée par tous les grands du royaume. Quelque temps avant la mort de son père, il avoit épousé dona Urraque, fille du comte Ferdinand Gonçalez, l'un des premiers seigneurs de l'état. Toutefois, quelque satisfaction que l'avénement d'*Ordogno III* au trône parût donner à la nation, le commencement de son règne ne fut pas aussi paisible qu'on l'avoit espéré. Don Sanche, son frère, demanda, comme héritier en partie du roi, don Ramire, quelques provinces; le roi n'y voulut pas consentir, & fonda son refus sur ce qu'il ne dépendoit pas même des souverains de démembrer leurs royaumes. Sanche fit appuyer ses prétentions par le roi de Navarre, son oncle: il se fit dans le royaume beaucoup de partisans, & gagna même le comte Ferdinand Gonçalez, qui pressa vivement le roi, son

gendre, de satisfaire l'infant don Sanche. *Ordogno III* résista avec fermeté ; ses refus irritèrent tous ceux qui avoient embrassé la cause de son frère ; ils prirent les armes, & tentèrent d'avoir par la force les provinces que le roi n'avoit pas voulu céder par accommodement : ils ne réussirent point. *Ordogno III* leur opposa son armée, & les menaça d'en user avec tant de rigueur, que les rebelles prirent le sage parti de se soumettre, à l'exemple de don Sanche. Le roi d'Oviédo pardonna volontiers à son frère ; mais il n'eut pas la même indulgence pour don Ferdinand Gonçalez, son beau-père ; au contraire, indigné contre lui & aveuglé par son ressentiment, il répudia la reine dona Urraque, qui, pourtant, n'avoit pris part en aucune manière à la rebellion : il la renvoya durement ; & afin de rendre cet affront encore plus offensant, il épousa dona Elvire, fille de l'un des plus riches & des premiers seigneurs de Galice. Cet acte de vengeance fut sans doute très-mortifiant pour don Ferdinand Gonçalez ; mais les suites n'en furent pas heureuses pour *Ordogno* lui-même, car les parens de la nouvelle reine, énorgueillis de l'alliance que le souverain venoit de former avec eux, traitèrent les autres seigneurs avec tant de hauteur, que ceux ci, fatigués d'une telle insolence, & irrités de ne pouvoir en obtenir justice, prirent les armes & levèrent l'étendard de la rebellion. *Ordogno III* tenta tous les moyens possibles de ramener les révoltés à leur devoir ; sa douceur les excita au lieu de les calmer ; & il falloit enfin en venir contr'eux aux dernières extrémités. Le roi, suivi de l'élite de ses troupes, marcha contre les mécontens ; mais, avant que de leur livrer bataille, le bon *Ordogno III* leur offrit encore leur pardon, & leur promit d'oublier le passé s'ils vouloient se soumettre. Ce trait de bienfaisance, & sur-tout la supériorité de l'armée royale, adoucirent les rebelles, qui implorèrent la clémence de leur maître, se rangèrent sous ses drapeaux, allèrent avec lui faire une irruption sur les terres des Maures, & s'emparèrent de Lisbonne, que le roi vainqueur fit démanteler, avant que de rentrer heureux & triomphant dans ses états. Mais, tandis qu'il faisoit avec tant de succès la guerre en Portugal, don Ferdinand Gonçalez, toujours irrité de l'outrage que sa fille avoit reçu, se mit à la tête des troupes castillanes, & fit une irruption dans le royaume de Cordoue. Cette invasion étoit encore plus avantageuse à *Ordogno*, ennemi irréconciliable du roi maure de Cordoue, qu'à Ferdinand lui-même : cependant, comme ce seigneur n'avoit pas été autorisé à lever des troupes, ni à faire des actes d'hostilité sans le consentement de son souverain, celui-ci n'eut pas plutôt mis fin à son expédition de Portugal, qu'il conduisit lui-même son armée sur les frontières de Castille, résolu de punir le comte de cette invasion, qu'il traitoit de nouvelle révolte. Ferdinand Gonçalez, effrayé de l'orage qui le menaçoit, alla se jeter aux pieds d'*Ordogno III*, avoua sa faute, demanda grace, l'obtint, & avertit le roi des dispositions du souverain de Cordoue qui se préparoit à fondre sur la Castille. *Ordogno* promit de secourir les Castillans, & bientôt après, envoya au comte des troupes, avec lesquelles il battit les Mahométans, & remporta sur le roi de Cordoue une victoire mémorable. Ce fut par ses services que le comte Ferdinand Gonçalez répara ses fautes passées, & gagna la confiance d'*Ordogno III*, qui, allant de Léon à Zamora, fut attaqué en route d'une si violente maladie, qu'il en mourut vers la fin du mois de juin, en 955, après un règne glorieux (au divorce de son épouse près) de cinq ans & cinq mois. (*L. C.*)

Ordogno IV, roi d'Oviédo & de Léon. (*Hist. d'Espagne*) Ce souverain ne vécut pas comme il méritoit de vivre, mais il mourut comme il devoit mourir, de misère & couvert d'opprobre. C'étoit, sans contredit, le plus méprisable des hommes, & il ne dut le trône qu'au caprice & à l'ambition d'un seigneur factieux qui, peu content d'avoir bouleversé l'état, voulut achever encore de l'opprimer, en plaçant la couronne sur la tête d'*Ordogno*, fils d'Alphonse le moine, & qui n'avoit pour toutes qualités qu'une insolence révoltante, des mœurs très-corrompues & beaucoup de cruauté. A peine Ordogno III fut mort, que don Sancho, son frère, fut proclamé roi par les grands du royaume : mais don Sanche n'avoit ni la capacité, ni la valeur active de son prédécesseur ; & le comte Ferdinand Gonçalez, qui avoit suscité tant de troubles, toujours animé du desir de se rendre indépendant, fit tant, par ses intrigues, ses cabales, ses dénonciations, qu'il aigrit les grands & le peuple contre don Sanche, qui, à la vérité, étoit, dans ces fâcheuses circonstances, fort au-dessous de son rang. Les discours du comte firent un tel effet, & le mécontentement général fut porté si loin, que le foible Sanche, craignant les plus terribles événemens, prit la fuite, & alla se réfugier à la cour du roi de Navarre, son oncle. Le trône de Léon, vacant par cette fuite honteuse & précipitée, ce royaume tomba dans la confusion de l'anarchie, & le comte Ferdinand Gonçalez s'affranchit, comme il le desiroit, de l'hommage qu'il avoit été jusqu'alors obligé de rendre aux souverains de Léon. Ses vues étoient remplies, mais son ambition n'étoit pas satisfaite ; &, peu content des désordres qu'il avoit occasionnés, il aspira à l'honneur de régner sur Léon, sous le nom de celui qu'il jugeroit à propos de mettre en la place de Sanche. Personne n'étoit plus capable de remplir le projet de Gonçalez que le pervers *Ordogno*, qui n'avoit ni principes, ni mœurs, ni connoissances, ni talens, mais qui promit à son bienfaiteur le dévouement le plus entier à toutes ses volontés ; & la première de

ces volontés fut d'obliger *Ordogno* d'épouser dona Urraque, femme répudiée d'Ordogno III, & qui, par ce moyen, fut pour la seconde fois élevée au trône de Léon. Quelques dommages que les grands eussent soufferts pendant les troubles de l'anarchie, ils la préféroient encore aux maux bien plus considérables qu'ils craignoient d'éprouver sous le règne de ce nouveau souverain, aussi ne fut-ce que forcément qu'ils consentirent à le reconnoître pour roi. Leurs craintes n'étoient que trop fondées, & le vicieux *Ordogno* se conduisit avec si peu de décence, & commit tant d'injustices, de vexations, que les peuples lui donnèrent le surnom de *mauvais*. Cependant Sanche, en proie à une cruelle hydropisie, & ne trouvant point de remèdes qui le soulageassent, alla, par les conseils du roi de Navarre, son oncle, à la cour du roi de Cordoue, où on lui faisoit espérer qu'il trouveroit d'excellens médecins. Le roi de Cordoue lui fit l'accueil le plus distingué; &, par l'habileté des ses médecins maures, il guérit de son hydropisie. Les grands de Léon, informés du séjour de Sanche à Cordoue, lui firent savoir qu'ils étoient excédés de la tyrannie d'*Ordogno*; & que s'il vouloit se montrer à la tête de quelques troupes, toutes les villes du royaume lui ouvriroient leurs portes; & en effet, Sanche, secondé par Abderame & le roi de Navarre, n'eut pas plutôt paru sur les terres de Léon, qu'*Ordogno IV*, abandonné de tous, se crut trop heureux qu'on voulût bien lui laisser la liberté, dont il profita, pour s'enfuir dans les Asturies. Gonçalez, pendant son absence, voulut faire quelque résistance, mais il fut battu & fait prisonnier. *Ordogno*, averti que les Asturiens vouloient aussi l'arrêter & le livrer à don Sanche, se sauva; &, suivi de sa femme, se retira à Burgos. Les habitans de cette ville reçurent avec respect dona Urraque, mais ils ne voulurent point donner asyle à son époux, qui ne sachant que devenir, accablé de terreur, alla se réfugier chez les Mahométans d'Arragon, où il vécut couvert d'opprobre, très-misérable, & également méprisé par les infidèles & par les chrétiens. (*L. C.*)

ORE

ORÉGIUS, (AUGUSTIN) (*Hist. litt. mod.*) théologien florentin; le cardinal Bellarmin l'appelloit son théologien, le pape Urbain VIII son docteur, en conséquence ce pontife le fit cardinal en 1634, & lui donna l'archevêché de Bénévent, où il mourut en 1635. On a d'*Orégius* un traité intitulé: *Aristotelis vera de rationalis animæ immortalitate sententia*, & d'autres traités théologiques de Dieu, des anges, de l'ouvrage des six jours.

ORELLANA. (FRANÇOIS) (*Hist. mod.*) C'est le nom du premier Européen qui a reconnu la rivière des Amazones; elle fut ainsi nommée, parce qu'*Orellana* rencontra en effet en descendant ce fleuve, quelques femmes armées, dont un cacique indien l'avoit averti de se défier. Il s'étoit embarqué en 1539, près de Quito, sur la rivière nommée Coca, & de rivière en rivière, il étoit arrivé au cap du Nord, sur la côte de la Guyane ou Goyane, après une navigation de dix-huit cents lieues.

ORESME, (NICOLAS) précepteur de Charles V, qui le fit, en 1377, évêque de Lizieux. On a de Nicolas *Oresme* divers ouvrages & quelques-unes de ces premières traductions que Charles V fit faire en France, par exemple, celle de la morale & de la politique d'Aristote; il traduisit aussi le traité de Plutarque, *des remèdes de l'une & de l'autre fortune.*

ORESTE. (*Voyez* ODOACRE.)

ORG

ORGEMONT, (PIERRE D') (*Hist. de Fr.*) reçu premier président au parlement de Paris le 12 novembre 1373, & fait chancelier huit jours après, le 20 du même mois; étoit fils d'un autre Pierrre d'*Orgemont*, bourgeois de Lagny-sur-Marne, dont il est fait mention dans le testament de Louis Hutin, de l'an 1316. Des actes anciens de la chambre des comptes, portent que Pierre d'*Orgemont* fut élu chancelier de France par scrutin, en présence de Charles V, qui tenoit au louvre un grand-conseil, composé de princes & barons, des seigneurs du parlement & autres, au nombre de cent-trente. Il remplit cette place avec distinction, & remit les sceaux volontairement, à ce qu'il paroît, au mois d'octobre 1380; depuis ce temps il vécut en homme privé, tantôt dans sa maison de Méry-sur-Oise, tantôt à Chantilly, qu'il avoit acheté de Guy de Laval, & que Marguerite d'*Orgemont*, son arrière-petite-fille, porta dans la maison de Montmorenci, d'où elle a passé dans celle de Bourbon-Condé.

Un des fils du chancelier, nommé Pierre d'*Orgemont*, comme son père & son aïeul, fut évêque de Paris.

Un autre, nommé Nicolas, & surnommé le *Boiteux*, chanoine de Notre-Dame de Paris, & l'*un des plus riches clercs de France*, se rendit coupable de lèse-majesté, fut privé de ses bénéfices & offices, condamné en quatre-vingts mille écus d'amende envers le roi, traîné dans un tombereau aux halles, pour assister au supplice de deux de ses complices qui eurent la tête tranchée, puis enfermé pour toujours à Meung-sur-Loire, où il mourut le 16 juillet 1416.

Pierre d'*Orgemont*, petit-fils du chancelier, sujet plus fidèle que Nicolas, périt pour son pays à la bataille d'Azincourt en 1415.

Un autre d'*Orgemont* (Méry) fut fait prisonnier & mourut de ses blessures en 1551.

La famille d'*Orgemont* s'éteignit, en 1639, par la mort de Guillemette d'*Orgemont*, qui n'eut point d'enfans de son mariage avec François des Ursins, marquis de Traynel.

ORI

ORIBASE DE PERGAME, (*Hist. anc.*) médecin de l'empereur Julien. Ses œuvres ont été imprimées à Bâle, en 1557, en trois volumes *in-folio*, & on a encore imprimé depuis, à part, son anatomie.

ORIENT, *empire d'* (*Hist.*) c'est ainsi qu'on appella l'empire romain, lorsque Constantin, par la vanité de faire une ville nouvelle, & de lui donner son nom, transporta le trône à Byzance. Alors on vit Rome presque entière passer en *Orient ;* les grands y menèrent leurs esclaves, c'est-à-dire, presque tout le peuple, & l'Italie fut privée de ses habitans. Par cette division du sceptre les richesses allèrent à Constantinople, & l'empire d'occident se trouva ruiné. Toutes les nations barbares y firent des invasions consécutives; il alla de degré en degré, de la décadence à la chûte, jusqu'à ce qu'il s'affaissa tout-à-coup sous Arcadius & sous Honorius.

Justinien reconquit, à la vérité, l'Afrique & l'Italie par la valeur de Bélisaire; mais à peine furent-elles subjuguées, qu'il fallut les perdre. D'ailleurs Justinien désola ses sujets par des impôts excessifs, & finalement par un zèle aveugle sur les matières de religion. Animé de cette fureur, il dépeupla son pays, rendit incultes les provinces, & crut avoir augmenté le nombre des fidèles, lorsqu'il n'avoit fait que diminuer celui des hommes. Par la seule destruction des Samaritains, la Palestine devint déserte, & il affoiblit justement l'empire par zèle pour la religion, du côté par où quelques règnes après les Arabes pénétrèrent pour la détruire.

Bientôt toutes les voies furent bonnes pour monter sur le trône: un centenier, nommé *Phocas*, y fut élevé par le meurtre. On y alla par les présages, par les soldats, par le clergé, par le sénat, par les paysans, par le peuple de Constantinople, par celui des villes, des provinces, par le brigandage, par l'assassinat; en un mot, par toutes sortes de crimes.

Les malheurs de l'empire croissant de jour en jour, on fut naturellement porté à attribuer les mauvais succès de la guerre, & les traités honteux dans la paix, à la conduite de ceux qui gouvernoient. Les révolutions firent les révolutions; & l'effet devint lui-même la cause. Comme les Grecs avoient vu passer successivement tant de diverses familles sur le trône, ils n'étoient attachés à aucune; & la fortune ayant pris des empereurs dans toutes les conditions, il n'y avoit pas de naissance assez basse, ni de mérite si mince, qui pût ôter l'espérance.

Phocas, dans la confusion étant mal affermi, Héraclius vint d'Afrique, & le fit mourir; il trouva les provinces envahies, & les légions détruites.

A peine avoit-il donné quelque remède à ces maux, que les Arabes sortirent de leurs pays pour étendre la religion & l'empire que Mahomet avoit fondés d'une même main. Apôtres conquérans, comme avoit été leur chef, animés d'un zèle ambitieux pour leur nouvelle doctrine, endurcis aux fatigues de la guerre, sobres par habitude, par superstition & par politique, ils conduisoient sous l'étendard de leur prophète des troupes d'enthousiastes, avides de carnage & de butin, contre des peuples mal gouvernés, amollis par le luxe, livrés à tous les vices qu'entraîne l'opulence, & depuis long-temps épuisés par les guerres continuelles de leurs souverains. Aussi jamais progrès ne furent plus rapides que ceux des premiers successeurs de Mahomet.

Enfin, on vit s'élever, en 1300, une nouvelle tempête imprévue qui accabla la Grèce entière. Semblables à cette nuée que vit le prophète, qui, petite dans sa naissance, vint bientôt couvrir le ciel, les Turcs, méprisables en apparence dans leur origine, fondirent comme un tourbillon sur les états des empereurs grecs, passèrent le Bosphore, se rendirent maîtres de l'Asie, & poussèrent encore leurs conquêtes jusque dans les plus belles parties de l'Europe; mais il suffit de dire ici, que Mahomet II prit Constantinople en 1453, fit sa mosquée de l'église de Sainte-Sophie, & mit fin à l'empire d'*Orient*, qui avoit duré 1123 années. Telle est la révolution des états. (*D. J.*)

ORIFLAMME, s. f. (*Hist. de Fr.*) Nos anciens historiens font ce *mot* masculin, & écrivent tantôt *oriflamme*, tantôt *oriflambe*, tantôt *auriflamme*, tantôt *auriflambe* ou *orifande :* étendard de l'abbaye de Saint-Denis; c'étoit une espèce de gonfanon ou de bannière, comme en avoient toutes les autres églises; cette bannière étoit faite d'un tissu de soie couleur de feu, qu'on nommoit *cendal* ou *saint vermeil*, qui avoit trois fanons, & étoit entourée de houppes de soie. L'*oriflamme* de Saint-Denis étoit attachée au bout d'une lance, d'un fust, d'un bâton, que Raoul de Presles nomme *glaive* de l'*oriflamme*.

Louis-le-gros, prince recommandable par la douceur de ses mœurs, & par les vertus qui font un bon prince, est le premier de nos rois qui ait été prendre l'*oriflamme* à Saint-Denis, en 1124, lorsqu'il marcha contre l'empereur Henri V. Depuis ce temps, ses successeurs allèrent prendre en grande cérémonie cette espèce de bannière à Saint-Denis, lorsqu'ils marchoient à quelque expédition de guerre; ils la recevoient des mains de l'abbé, &, après la victoire, l'*oriflamme* étoit rapportée dans l'église de Saint-Denis, & remise sur son

autel. C'étoit un chevalier qui étoit chargé de porter l'*oriflamme* à la guerre ; & cet honneur appartint pendant long-temps au comte de Vexin, en sa qualité de premier vassal de Saint-Denis.

Il est assez vraisemblable qu'il y avoit deux *oriflammes*, dont l'une restoit toujours en dépôt à Saint-Denis, & lorsqu'il se présentoit une occasion de guerre, on en faisoit une seconde toute semblable ; on consacroit cette dernière, & on la levoit de dessus l'autel avec de grandes cérémonies. Si on la conservoit exempte d'accidens pendant le cours de la guerre, on la rapportoit dans l'église ; quand on la perdoit, on en faisoit une autre sur l'original, pour l'employer dans l'occasion.

Guillaume Martel, seigneur de Bacqueville, est le dernier chevalier qui fut chargé de la garde de l'*oriflamme*, le 28 mars 1414, dans la guerre contre les Anglois ; mais il fut tué l'année suivante à la bataille d'Azincourt, & c'est la dernière fois que l'*oriflamme* ait paru dans nos armées, suivant du Tillet, Sponde, dom Félibien, & le père Simplicien. Cependant, suivant une chronique manuscrite, Louis XI prit encore l'*oriflamme* en 1465 ; mais les historiens du temps n'en disent rien.

Les Bollandistes dérivent le mot *oriflamme* du celtique & du tudesque *flan*, *fan* ou *van*, qui signifie une *bannière*, un *étendard*, & d'où l'on a fait *flanon* ou *fanon*, qui veut dire la même chose ; la première syllabe *ori* vient du latin *aurum*, c'est donc à dire *étendard doré*, parce qu'il étoit enrichi d'or.

Le lecteur peut consulter Galant, *traité de l'oriflamme* ; Borel, du Tillet, & les *mémoires des inscriptions*. (*D. J.*)

ORIGÈNE, (*Hist. ecclés.*) un des pères grecs les plus célèbres, disciple de saint Clément d'Alexandrie ; on l'appelloit *Adamantius*, *de diamant*, ou, selon Photius, à cause de la force de ses raisonnemens, ou, selon saint Jérôme, parce qu'il avoit contre l'erreur la fermeté du diamant : le même saint Jérôme dit qu'*Origène* fut un grand homme dès son enfance. Léonide, père d'*Origène*, souffrit le martyre dans la persécution de l'empereur Sévère, au commencement du troisième siècle, & on eut beaucoup de peine à empêcher *Origène*, âgé alors de dix-sept ans, de s'offrir de lui-même à la persécution. Il n'avoit que dix-huit ans, lorsqu'il fut nommé catéchiste ou professeur des lettres saintes à Alexandrie ; il compta tant de martyrs parmi ses disciples, qu'on a dit qu'il sembloit tenir école de martyre plutôt que de théologie. Il enseignoit la théologie aux femmes aussi bien qu'aux hommes, & on sait quelle étrange & courageuse précaution il prit à cet égard contre la calomnie ; on l'en a loué, on l'en a blâmé ; on a aussi beaucoup disputé sur sa prétendue chûte & sur ses prétendues erreurs ; mais ses ouvrages sont d'une grande autorité dans l'église. Les bénédictins en ont donné l'édition complète en quatre volumes *in folio*.

Origène étoit né à Alexandrie, l'an 185 de l'ère chrétienne ; il mourut à Tyr l'an 252, 254 ou 256, car on balance entre ces trois époques.

Un prédicateur & un littérateur moderne, M. l'abbé Gros de Besplas, ne trouve pour parler d'*Origène* que des hyperboles, & il ne croit jamais en trouver d'assez fortes. C'est une pierre angulaire sur laquelle repose l'édifice de la religion, c'est comme une émanation de la divinité resserrée dans un corps mortel. « J'espère, dit-il, qu'on » me pardonnera cet enthousiasme pour le plus » grand homme, l'homme le plus accompli qu'ait » eu la religion & peut-être le monde. J'avoue » que je ne saurois tracer les moindres lignes de » son portrait, sans que mon ame en soit émue, » sans que le pinceau tombe plusieurs fois de mes » mains défaillantes, sans que j'éprouve un frémissement délicieux qui transporte mon cœur » hors de lui-même ; & alors mes yeux, baignés » des larmes de l'attendrissement, ne me laissent » plus former que des traits confus d'un tableau » que je n'ai pas même la force d'achever. »

Il y a encore un autre *Origène*, philosophe platonicien, disciple & ami de Porphyre & d'Ammonius, & condisciple d'Hérennius & de Plotin. Il étoit à peu près contemporain du père de l'église ; & des auteurs même savans, tels que Baronius dans ses annales, & Holsténius dans son traité de la vie & des écrits de Porphyre, ont confondu ces deux *Origènes*, mais c'est une erreur aujourd'hui reconnue.

ORIGNI, (D') (PIERRE-ADAM) étoit de Reims ; il entra d'abord au service & fut blessé a l'attaque des lignes de Wissembourg. Le reste de sa vie fut d'un savant ; il écrivit beaucoup sur l'Egypte & sur la chronologie des Egyptiens. Mort le 29 septembre 1774.

ORIOL, (D') (PIERRE) *ou* AUREOLE *ou* DORIOLE cordelier, un des héros de la scolastique, au quatorzième siècle, natif de Verberie sur-Oyse, ardent défenseur de l'Immaculée Conception, fut nommé le *docteur insigne*, ou selon quelques-uns le *docteur éloquent* ; on a de lui, entr'autres ouvrages, un commentaire sur la Bible, que Mézeray dit être *très-succulent*. Sa réputation lui procura, en 1321, l'archevêché d'Aix. Il vivoit encore en 1345.

ORIOLE, (PIERRE D') (*Hist. de Fr.*) chancelier de France sous Louis XI, étoit fils d'un maire de la Rochelle, & avoit lui-même occupé cette place, dans laquelle il s'étoit assez distingué pour attirer les regards de la cour. Il avoit de la probité, des talens, des lumières ; il avoit d'abord été attaché au frère du roi, & l'avoit servi dans la guerre du bien public ; mais bientôt

dégoûté des intrigues qui divisoient cette petite cour, il s'attacha au roi, qui le fit d'abord général des finances, & qui, à la mort du chancelier Juvénal des Ursins, arrivée en 1472, le nomma son successeur. L'histoire lui rend le témoignage que dans les fonctions de cette place, & dans les affaires importantes & délicates de toute espèce dont il fut chargé pendant dix ou onze ans, il fut toujours occupé du bien public, & parut moins jaloux de l'amitié de son maître que de son estime. Louis XI lui envoyoit souvent ses ordres despotiques, auxquels il résistoit avec autant de fermeté que de respect. Ce tyran lui écrivoit un jour en ces termes: « *Chancelier, vous* » *avez refusé de sceller les lettres de mon maître-* » *d'hôtel Boutilas; je sais bien à l'appétit de qui* » *vous le faites...... Dépêchez-le sur votre vie.* » En 1483, dans un moment où il n'avoit contre le chancelier aucun sujet de mécontentement même injuste, ce roi, qui aimoit à changer pour le plaisir de changer, & sans en rendre d'autre raison, sinon que *nature se plaît en diversité*, mande au chancelier d'*Oriole*, que son âge ne lui laisse plus l'activité nécessaire pour cette place, & qu'il s'acquittera bien mieux de celle de président de la chambre des comptes, à laquelle il le nomme, en même temps qu'il donne la chancellerie à Guillaume de Rochefort. Pierre d'*Oriole* mourut en 1485.

ORL

ORANDIN, (NICOLAS) jésuite italien, auteur d'une histoire latine de la compagnie de Jésus, né à Florence en 1556; mort à Rome en 1606.

ORLÉANS. (LA PUCELLE D') (*Voyez* ARC.) (JEANNE D')

ORLÉANS, (*Hist. de Fr.*) *Aureliæ*, *Aurelianum* ou *Genabum*. On est partagé sur l'étymologie & la signification de ce nom; Sabellicus croit que ce nom vient de l'or que le commerce de cette ville lui rapporte. *Or-léans*, c'est-à-dire, *il y a de l'or là dedans*. Othon de Frisinghen a cru que l'empereur Aurélien l'ayant augmenté, l'avoit appellé de son nom *Aurelia*; d'autres croient qu'*Or-léans* est *ora Ligeriana*, rive de Loire. *Orléans* soutint à différentes époques quatre sièges particulièrement mémorables; celui d'Attila, en 451, dont elle fut, dit-on, miraculeusement délivrée par les prières de saint Agnan, son évêque. Celui des Anglois, en 1428, dont elle fut tout aussi miraculeusement délivrée par la pucelle d'*Orléans*. Celui des protestans, en 1562; celui des catholiques, où le duc de Guise, François, fut tué par Poltrot de Méré en 1563.

L'université d'*Orléans* fut fondée par Philippe-le-bel. L'église de Sainte-Croix est cette cathédrale vantée par le pape Grégoire VII, par saint Bernard, par Pierre-le-vénérable; ruinée par les protestans, elle fut rebâtie par les soins de Henri IV; elle est aujourd'hui une des plus belles églises de France.

Orléans a été un royaume dans le partage des quatre fils de Clovis & des quatre fils de Clotaire Ier. Clodomir, second fils de Clovis, & Gontran, second fils de Clotaire, furent rois d'*Orléans*.

Orléans a été l'apanage de plusieurs de nos princes.

Le premier qui fut duc d'*Orléans*, fut aussi le premier dauphin de la maison de France; c'est Philippe, cinquième fils de Philippe de Valois. Il mourut sans enfans, en 1375; & ce duché, qui lui avoit été donné en apanage, & qu'il tenoit en pairie, fut réuni à la couronne. Il avoit épousé Blanche, fille unique de Charles-le-bel.

La première maison d'*Orléans* descendoit de Charles-le-sage par Louis Ier, duc d'*Orléans*, qui avoit épousé Valentine de Milan, fille de Jean Visconti, seigneur de Milan.

La nuit du 23 au 24 novembre 1407, le duc d'*Orléans* fut assassiné dans la rue Barbette, par ordre du cruel Jean de Bourgogne, son cousin germain. Ce fut à la fois le crime de la jalousie & de l'ambition. Le duc d'*Orléans*, galant & indiscret, comptoit publiquement la duchesse de Bourgogne au nombre de ses conquêtes; mais sur-tout il disputoit au duc de Bourgogne les rênes du gouvernement, pendant la démence de Charles VI; ces deux princes abusoient, à l'envi, du pouvoir précaire & borné qu'ils s'arrachoient l'un à l'autre. Le peuple qu'ils opprimoient tour-à-tour presque également, mettoit pourtant entr'eux une juste différence: en effet le duc de Bourgogne étoit plein de vices & de fureurs; le duc d'*Orléans* n'avoit que des passions & des foiblesses.

Le duc d'*Orléans* laissa trois fils: Charles, duc d'*Orléans*, père de Louis XII; Philippe, comte de Vertus, qui ne laissa point de postérité légitime; & Jean, comte d'Angoulême, aïeul de François Ier.

Il eut aussi de Mariette d'Enghien, femme d'Aubert de Cany, gentilhomme de Picardie, le comte de Dunois, tige de la maison de Longueville. (*Voyez* les articles DUNOIS, LONGUEVILLE & ROTHELIN.)

Charles, duc d'*Orléans*, vécut malheureux, & mourut de douleur. A peine sorti de l'enfance, il se trouva chargé du devoir pénible de venger son père sur un criminel puissant & armé de l'autorité. Il implora la justice du roi; la justice tremblante se taisoit devant l'assassin; Charles eut recours aux armes, il appella les Anglois; mais bientôt il sentit qu'il est toujours plus juste de servir l'état, même injuste, que de le troubler pour l'intérêt le plus sacré; il céda au temps, & tourna sa valeur contre ces mêmes Anglois qu'il avoit

introduits en France ; il tomba dans leurs fers à la bataille d'Azincourt, & consuma ses plus belles années dans l'ennui de la captivité ; il n'en sortit qu'après vingt-cinq ans, par les soins généreux du fils du meurtrier de son père ; c'étoit Philippe-le-bon, duc de Bourgogne. Ce prince s'étoit trouvé dans les mêmes conjonctures que le duc d'*Orléans* ; il avoit eu comme lui un père à venger, c'étoit le duc de Bourgogne Jean, assassiné par la faction Orléanoise, sur le pont de Montereau, dans son entrevue avec le dauphin, (depuis Charles VII.) Il avoit, comme le duc d'*Orléans*, ouvert les portes du royaume aux Anglois, & comme lui s'en étoit repenti : rendu à la bonté naturelle de son cœur, il avoit, on peut le dire, pardonné en maître à son roi, en père à l'état, en héros au duc d'*Orléans*, dont il paya en partie la rançon. Alors toute discorde fut étouffée ; l'assassinat du duc de Bourgogne avoit expié l'assassinat du duc d'*Orléans* ; on détesta ces crimes, & on les oublia. Une paix sincère réunit les maisons d'*Orléans* & de Bourgogne ; le mariage de Charles avec Marie de Clèves, nièce de Philippe-le-bon, mit le sceau à la réconciliation.

Charles s'occupa toujours tendrement des intérêts de sa patrie ; il vit avec douleur la conduite altière & violente de Louis XI ramener, dès le commencement de son règne, les troubles que la prudence de Charles VII avoit pacifiés. Dans une assemblée des états, tenue à Tours, il parla contre ces nouveaux désordres avec la liberté que son rang, son expérience & ses vertus sembloient autoriser. Le roi, dont l'oreille superbe s'offensoit de la vérité, lui répondit avec une aigreur outrageante, qui précipita en deux jours ce prince sensible au tombeau.

Louis son fils, éprouvé comme lui par l'adversité, fut le roi Louis XII, & *Orléans* fut réuni à la couronne.

Deux fils de François I[er] portèrent le titre de duc d'*Orléans* ; l'un fut Henri II, l'autre mourut sans enfans. Il mourut avant son père, d'une fièvre maligne contagieuse, à Forêt-Moutier, près d'Abbeville, en 1545, le 8 septembre, selon du Bellay, le 9, d'après une lettre écrite d'Amiens le 18, par le nonce du pape, & adressée aux présidens du concile de Trente. Ce prince suivoit le roi, son père, dans les courses qu'il n'avoit cessé de faire cette année, pour veiller à la sûreté des provinces menacées & insultées par les Anglois & les Allemands. Arrivé à Forêt-Moutier, il ne fut pas content de l'appartement qui avoit été marqué pour lui ; il en trouva un qu'on avoit laissé vuide & qui lui plut davantage. On l'avertit que deux ou trois personnes venoient d'y mourir d'une maladie épidémique, qui faisoit alors de grands ravages en Picardie : « *Bon*, *bon*, dit-il, « *jamais fils de France n'est mort de la peste.* » Il savoit mal l'histoire de sa maison ; le Comte d'Artois, fils de France, & saint Louis lui-même en étoient morts.

Le duc d'*Orléans* gagna la fièvre maligne dont il mourut. Le Féron raconte que le dauphin & le duc d'*Orléans* entrèrent dans une maison de paysan, quoiqu'on les eût avertis qu'elle étoit infectée de la peste ; que le duc d'*Orléans* plaisanta beaucoup de cette témérité, & se plut à y ajouter, qu'il remuoit & renversoit, avec son épée, les matelas d'un lit tout pénétré de ce venin, qu'il faisoit voler les plumes du lit sur son frère & sur lui-même, qu'enfin il ne sortit de cette fatale maison, que puni de ce badinage & frappé à mort.

La lettre du nonce, dont nous avons parlé, contient des particularités qui confirment le récit de le Féron, en y ajoutant. Après toutes les bravades qu'on vient de rapporter, le duc d'*Orléans* se sent échauffé, il oublie que son frère aîné est mort pour avoir bu un verre d'eau ayant trop chaud ; il en boit & se couche, deux heures après le frisson & le mal de tête se font sentir : Ah ! dit le prince, *c'est la peste*, *j'en mourrai* ; il se confesse, les remèdes paroissent réussir, & le 9 on le crut hors de danger ; mais ce jour même le redoublement le saisit, il demande le viatique, il demande à voir le roi. François I[er] l'ayant appris, accourt malgré le danger, malgré les remontrances de tout le monde. Dès que le jeune prince le vit entrer : *Ah ! mon seigneur*, s'écria-t-il, *je me meurs*, *mais puisque je vois votre majesté*, *je meurs content* ; il expire à l'instant aux yeux du roi, qui jette un grand cri & s'évanouit ; revenu à lui, son premier soin, au milieu de sa douleur, fut d'éloigner toute sa cour de ce lieu funeste, & de prendre les précautions les plus sages pour arrêter les progrès de la contagion.

On ne s'en tient jamais aux idées simples sur la mort des princes ; les uns ont voulu que le duc d'*Orléans* fût mort, comme mourut son père, d'un ulcère dans les parties secrètes ; les autres, qu'il ait été empoisonné, car il faut bien qu'en pareil cas le mot de poison soit au moins prononcé.

Le duc d'*Orléans* étoit gai, brillant, étourdi, aimable, plein de valeur comme l'étoient tous les princes & tous les gentilshommes. Ce fut lui qui, pendant le passage de Charles-Quint en France, sautant agilement sur la croupe du cheval de l'empereur, & le tenant embrassé, s'écria : *Votre majesté impériale est à présent mon prisonnier* ; mot & action qui firent tressaillir l'empereur, menacé alors de se voir retenu en France jusqu'à ce qu'il eût donné l'investiture du Milanès au duc d'*Orléans*, comme il l'avoit plusieurs fois promis.

Marot a dit du duc d'*Orléans* :

Nature étant en esmoy de forger
Ou fille ou fils, conçut finalement,
Charles si beau, si beau pour abréger,
Qu'être fait fille il cuida proprement :
Mais s'il avoit à son commandement

Quelque fillette, autant comme lui belle,
Il y auroit à craindre grandement
Que trouvé feust plus mâle que femelle.

Marot semble ici reprocher au duc d'*Orléans* un air & un caractère efféminés ; cependant ce prince efféminé poussoit le délire de l'étourderie & de la valeur jusqu'à battre le pavé les nuits, au péril de sa vie, avec de jeunes seigneurs que son exemple & leur propre folie entraînoient ; ils attaquoient les gens armés qu'ils rencontroient, sur-tout les laquais, qui, par un abus du temps, portoient des armes, causoient mille désordres à la suite de la cour, s'emparoient des ponts & des grandes rues, & insultoient les passans. Une nuit, la cour étant à Amboise, le duc d'*Orléans* voulut en aller disputer le pont à cette canaille insolente ; sa suite étoit foible, les laquais nombreux ; un d'eux porte au prince un grand coup d'épée ; le jeune Castelnau, le plus brave & le plus fou des gentilshommes de ce temps, voit partir le coup, s'élance entre le prince & le laquais, est percé, tombe & meurt. Alors, pour faire cesser ce jeu funeste, on nomme le prince, aussi-tôt les laquais effrayés prennent la fuite ; le duc d'*Orléans*, resté maître du pont, pleure son indigne victoire, & fait emporter le corps de son ami mort pour lui.

Le lendemain le roi sut ce qui s'étoit passé, la tendresse ne lui faisoit point dissimuler de pareilles fautes, il traita le duc d'*Orléans* avec toute la rigueur d'un roi irrité : *Vous pouvez vous perdre*, lui dit-il, *l'état se passera bien d'un fou, mais il a besoin du sang de la noblesse, & ce sang n'est pas fait pour couler au gré de vos caprices.*

Le caractère du duc d'*Orléans*, plus formé, plus développé que celui du dauphin François, son frère, mort en 1536, sembloit devoir laisser plus de regrets, & en inspira pourtant moins ; c'est que le duc d'*Orléans* étoit déjà un chef de parti, & l'ame & l'objet des cabales de la cour ; or, les partis & les cabales ôtent d'un côté ce qu'ils procurent de l'autre, & empêchent la réunion des suffrages ; d'ailleurs, la prédilection du roi pour ce jeune prince, étoit moins regardée comme l'effet de son mérite que des instigations de la duchesse d'Etampes, qui fondoit sur lui des espérances & des projets de retraite hors du royaume, après la mort de François Ier. (*Voyez* l'article ETAMPES.)

Charles IX & Henri III, avant leur avénement au trône, portoient le titre de duc d'*Orléans*. Le frère unique de Louis XIII (Jean-Baptiste Gaston) fut aussi duc d'*Orléans*, après avoir été duc d'Anjou. Il ne laissa que des filles, ainsi il ne forma point de nouvelle maison d'*Orléans*. Sur son caractère timide & irrésolu, (*voyez* l'article CHEVREUSE ; *voyez* GASTON.)

La seconde maison d'*Orléans*, dont le chef est aujourd'hui premier prince du sang, tire son origine de Philippe de France, frère unique de Louis XIV.

ORLÉANS *ou* D'ORLÉANS, (LOUIS) fameux ligueur, avocat-général du parlement de la ligue, qui appelloit le roi Henri IV : *fœtidum satanæ stercus*, & dont presque tous les écrits, la plupart brûlés par la main du bourreau, portoient ce caractère de violence & de fanatisme. Ce Louis d'*Orléans* est le premier auteur françois qui ait rapporté le fait de la monnoie d'or ou d'argent que Louis I, prince de Condé, fit, dit-on, frapper à son coin & à son effigie, & sur laquelle on lui donnoit le titre de roi de France. C'étoit dans deux libelles imprimés en 1586 & 1590, contre Henri IV & les princes du sang ; un écrivain & des écrits si suspects n'étoient pas faits pour accréditer un pareil bruit. Louis d'*Orléans* d'ailleurs varie beaucoup dans son récit, & dit des choses manifestement absurdes, comme lorsqu'il suppose que les Bourbons ont toujours prétendu que la couronne leur appartenoit du temps des Valois, & qu'il cite l'exemple du fameux connétable de Bourbon, tué devant Rome, qui, selon lui & selon lui seul, avoit disputé la couronne à François I. Le récit de Louis d'*Orléans* avoit donc laissé le fait de la monnoie pour le moins très-incertain ; cependant ce fait a depuis été mieux éclairci, & l'existence de cette monnoie paroît prouvée ; mais il paroît aussi que cette monnoie étoit l'ouvrage des ennemis du prince de Condé, qui vouloient par-là le rendre odieux ; le nom seul de Catherine de Médicis & des Guises rend cette conjecture très-vraisemblable, aussi est-elle adoptée par presque tous les auteurs protestans, & par le plus grand nombre des auteurs catholiques les plus sensés. L'abjuration de Henri IV n'adoucit point la violence de Louis d'*Orléans* ; ses déclamations n'en furent que plus sanglantes, ce qui prouve que c'étoit bien moins le zèle catholique qui l'animoit, que l'esprit séditieux ; il fallut l'exiler, mais sa fureur ne servit qu'à faire éclater la clémence de Henri IV. Il le rappella d'exil ; on représenta au roi que cette bonté n'étoit pas sans imprudence, & on lui remit sous les yeux les satyres de cet homme contre la reine de Navarre, sa mère, contre le prince de Condé, son oncle, contre lui-même ; il en lut les endroits indiqués, & s'écria : *ô le méchant ! mais il n'est plus à craindre, & d'ailleurs je l'ai rappellé, je dois respecter la grace que je lui ai faite, quoiqu'il en soit indigne. De plus*, ajouta-t-il, *il est bien aussi fou que méchant, & je lui dois peut-être plus de pitié que de colère.* D'*Orléans*, soit qu'il fût touché de la bonté de Henri IV, soit qu'il craignît la révocation de la grace, se hâta de la célébrer par un *remerciement au roi*, imprimé en 1604, où il lui donne autant d'éloges qu'il lui avoit donné de malédictions. Il mourut fort âgé en 1629. Nous avons assez dit de quel genre sont ses ouvrages.

Le père d'*Orléans*, (Pierre-Joseph) jésuite,

eſt l'auteur connu d'un ouvrage eſtimé à quelques égards (*les Révolutions d'Angleterre*); on trouve dans l'abbé de Voiſenon l'anecdote ſuivante, qui ſemble d'abord ne pouvoir pas être vraie, au moins de la manière dont elle eſt contée: « Le père » d'*Orléans* préſenta ces Révolutions au *régent*, » qui, frappé de la conformité du nom, crut *que* » *cela ne venoit pas en droiture*. Il queſtionna le » père, qui écarta ſes ſoupçons, en aſſurant que » ſa famille étoit d'une très-bonne nobleſſe d'*Or-* » *léans*. *N'en a-t-elle pas obligation à quelqu'un de* » *mes ancêtres*, reprit le prince? *Monſeigneur*, lui » repliqua modeſtement le père, *je ſais que ma* » *famille exiſtoit long-temps avant que le roi eût* » *donné l'apanage au premier des ducs d'Orléans*. » Le fond de ce fait peut être vrai, & la queſtion du prince n'a rien que de très-vraiſemblable; mais il ne falloit pas l'appeller *régent*, car la régence n'a commencé qu'en 1715, & le père d'*Orléans* étoit mort dès le 31 mars 1698. De plus, le père de M. le régent étoit le premier duc d'*Orléans* de ſa branche, & M. le régent ne pouvoit pas croire que ſon père, né le 21 ſeptembre 1640, fût le père du premier d'*Orléans* né en 1641; d'ailleurs, il n'eût pas dit *un de mes ancêtres*, pour déſigner ſon père; mais pouvoit-il, avec quelque propriété d'expreſſion, donner ce titre d'*ancêtres* à des princes dont les branches étoient éteintes, & dont il ne deſcendoit pas? C'eſt une queſtion que nous faiſons; & ſi on répond affirmativement, nous avouons qu'il n'y a pas beaucoup de difficulté à admettre l'anecdote très-vraiſemblable de l'abbé de Voiſenon; car il a pu dire *le régent*, pour déſigner le prince qui fut régent dans la ſuite; & quant au mot d'*ancêtres*, pour déſigner les anciens ducs d'*Orléans*, en ſuppoſant ce mot impropre, M. le régent peut ou l'avoir employé pour abréger, ou en avoir ſeulement dit l'équivalent, comme par exemple: *n'en-a-telle pas l'obligation à quelqu'un de nos prédéceſſeurs?* L'auteur qui rapporte un fait, ne garantit pas les mots.

On pourroit demander encore ſi le père d'*Orléans* entendoit que ſa famille exiſtoit avant Philippe, duc d'*Orléans*, cinquième fils, ou ſi on ne compte que ceux qui vécurent, ſecond fils du roi Philippe-de-Valois, & le premier de tous les princes de la race Capétienne, qui ait eu *Orléans* pour apanage? Nous ne pouvons répondre à cette queſtion. Nous ſavons ſeulement qu'il y a une noble & très-ancienne famille du nom d'*Orléans*, établie à *Orléans*, & dont étoit feu M. le marquis d'*Orléans*, beau-frère de feu M. de Foncemagne; mais nous ignorons ſi le premier d'*Orléans* étoit de cette famille. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt à titre d'écrivain qu'il eſt le plus connu. Outre les *Révolutions d'Angleterre*, nous avons de lui les *Révolutions d'Eſpagne*, continuées par les pères Arthuis & Brumoi; l'*hiſtoire des deux conquérans tartares Chunchi & Can-hi, qui ont ſubjugué la Chine*; les *vies du P. Coton*, *du bienheureux Louis de Gonzague*, & de quelques autres jéſuites; celle de M. Conſtance, premier miniſtre du roi de Siam; des ſermons en deux volumes.

On prétend que c'eſt une naïveté du père d'*Orléans*, qui a donné à Jean-Baptiſte Rouſſeau l'idée de ſon épigramme:

> Courage, dit le prêtre;
> Offrez à Dieu votre incrédulité.

On prétend qu'il fit à peu près la même réponſe à la célèbre Ninon de l'Enclos qu'il avoit entrepris de convertir, & qui lui montroit beaucoup de doutes ſur la religion.

Louis-François-Gabriel d'*Orléans* de la Motte, évêque d'Amiens, né à Carpentras en 1683, nommé à l'évêché d'Amiens en 1733, mort le 10 juillet 1774, a laiſſé la réputation d'un homme très-vertueux & très-aimable, & qui l'a été conſtamment juſqu'à l'âge de quatre-vingt-onze ans; mais il n'appartient à l'hiſtoire que par un recueil de *Lettres ſpirituelles* imprimées en 1777, en un volume in-12.

ORM

ORMA, (LE MARQUIS FERRERI D') (*Hiſt. mod.*) d'une famille noble de Mondovi en Piémont, général des finances du roi de Sardaigne Victor-Amédée, & employé par ce prince en pluſieurs négociations importantes avec beaucoup de ſuccès, fut miniſtre des affaires étrangères ſous le roi Charles Emmanuel, fils de Victor, qui le fit, en 1742, chancelier de robe & d'épée. Il étoit auſſi de l'ordre de l'annonciade.

ORMESSON, (LE FÉVRE D') (*Hiſt. de Fr.*) famille diſtinguée dans la robe, & qui a produit des hommes de beaucoup de mérite & de vertu.

De cette famille étoient:

1°. Olivier le Févre, ſeigneur d'Ormeſſon, préſident de la chambre des comptes, intendant & contrôleur-général des finances; mort le 26 mai 1600.

2°. André, ſon fils, doyen du conſeil. Il porta la parole au nom du roi au renouvellement de l'alliance avec les Suiſſes, fait dans l'égliſe de Paris, le 18 novembre 1663, le chancelier Seguier étant malade alors. Il mourut le 2 mars 1665 à 88 ans, ayant ſervi plus de ſoixante ans les rois Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, dans leurs conſeils.

3°. Nicolas, frère du précédent, auſſi doyen du conſeil, mort le premier novembre 1680, à plus de cent ans.

4°. Olivier, fils d'André, maître des requêtes, intendant d'Amiens, de Soiſſons, des armées. C'eſt celui qui fut un des deux rapporteurs du procès de M. Fouquet; il joignoit à toute la

délicatesse de la probité tout le courage de la vertu.

Une particularité assez singulière du procès de M. Fouquet, est qu'il se méprit tellement sur les dispositions de ses juges à son égard, que quand il fallut nommer les rapporteurs, madame Fouquet la mère pria M. le premier président de donner l'exclusion à ce même M. d'Ormesson, qui s'acquit tant d'honneur dans cette affaire par sa courageuse indulgence envers M. Fouquet; elle lui coûta la dignité de chancelier qui lui avoit été promise. Au lieu de cette grande place, il eut le respect du public, & l'estime du roi lui-même. Lorsque le petit-fils de M. d'Ormesson fût présenté à ce prince : *je l'exhorte*, dit Louis XIV, *à être aussi honnête homme que son grand-père;* c'est ainsi que la vertu obtient, tôt ou tard, l'hommage de ceux même à qui elle a d'abord déplu en contrariant leurs passions. Mort le 4 novembre 1686.

5°. André, fils du précédent, intendant de Lyon, mort avant son père en 1684; c'est pour son instruction que l'abbé Fleury composa l'*Histoire du droit françois*, imprimée à la tête des Institutions d'Argou.

6°. Claude-François de Paule, frère du précédent, grand-vicaire de Beauvais, où sa mémoire est encore en bénédiction, & qu'il ne voulut jamais quitter pour aucun évêché. Mort le 3 février 1717.

7°. Henri-François de Paule, conseiller d'état & au conseil royal des finances, directeur du temporel de Saint-Cyr, place occupée depuis par son fils aîné, intendant des finances, & qui l'est aujourd'hui par son petit-fils, que nous avons vu intendant des finances & contrôleur-général. Henri-François de Paule mourut le 20 mars 1756.

Anne-Françoise, sœur de Henri-François de Paule, fut la femme du chancelier d'Aguesseau. (*Voyez* l'article D'AGUESSEAU, où elle n'est nommée qu'Anne.)

M. le premier président d'Ormesson est fils de Henri-François de Paule.

ORN

ORNANO. (*Hist. de Corse* & *Hist. de Fr.*) Il y a deux maisons de ce nom, toutes deux originaires de Corse, & dont l'une descend de l'autre, mais par femmes seulement.

La première, très-illustre & très-ancienne, est descendue des anciens souverains de la Corse. De cette maison étoit Vannina d'Ornano, qui épousa le célèbre aventurier Sampiétro, & c'est d'eux que descend la maison d'Ornano, qui a produit deux maréchaux de France.

Peu de personnages méritent autant d'être remarqués que ce Sampiétro de Bastelica, colonel-général des Corses en France. Cet homme singulier, né en Corse, élevé en Italie chez les Médicis, parut avec éclat en France. François Ier lui donna dans ses armées des emplois distingués, où Sampiétro acquit la plus grande gloire. Cette gloire lui servit de titre au défaut de naissance, pour obtenir la main de Vannina d'*Ornano*. Jean-Marie Spinola, gouverneur de cette île pour les Génois, le soupçonnant de quelques intrigues contraires aux intérêts de Gênes, le fit mettre en prison à Bastia. Le roi Henri II le réclama. Sampiétro devenu libre, court servir Henri II; & moitié reconnoissance pour son libérateur, moitié haine pour les Génois, il engage le roi de France à s'emparer de la Corse; de-là l'expédition de Paul de Termes en 1553. Elle réussit bien tant qu'elle fût secondée par Sampiétro; mais ce capitaine s'étant brouillé avec de Termes pour les intérêts de ses concitoyens, & ayant été rappellé en France, Doria déconcerta aisément toutes les mesures des François. Cependant Sampiétro avoit toujours un grand parti en Corse; il demanda la vice-royauté à la cour de France, & ayant été refusé, il parcourut presque toutes les cours de l'Europe, offrant par-tout la conquête de la Corse, à qui voudroit la tenter, & s'armer contre Gênes. Les Génois avoient confisqué ses biens. Pendant son absence, de faux amis engagèrent Vannina, sa femme, à désavouer devant le sénat de Gênes la rebellion de son mari, & à se séparer de lui pour conserver à ses enfans les biens de Sampiétro; mais ayant été arrêtée dans sa route par un ami de Sampiétro, elle est conduite à Aix. Sampiétro étoit à Alger, lorsqu'il apprit la fuite de sa femme; aussi féroce que vaillant, il se livre aux transports de la plus sombre fureur; il tue de sa main Pierre-Jean Caluèse, son domestique, parce que cet homme s'étoit permis sur cet événement délicat des réflexions indiscrètes; il part d'Alger, arrive à Marseille, court à Aix, demande sa femme : elle étoit sous la garde du parlement, qui fit difficulté de la livrer à sa fureur; mais la courageuse Vannina déclare qu'elle veut retourner avec son mari; ils reviennent ensemble à Marseille, où Vannina faisoit sa résidence ordinaire. A la vue de cette maison encore démeublée, dont le désordre rappelloit la fuite de Vannina, Sampiétro ne peut plus se contenir; il déclare à sa femme avec un sang-froid affreux, qu'un crime tel que le sien ne peut être expié que par la mort, & il lui laisse trois jours pour s'y préparer; il revient ensuite accompagné des ministres de sa vengeance, auxquels il ordonne d'étrangler Vannina. Que je meure du moins par vos mains, lui dit-elle. J'y consens, & j'obéis, puisque vous l'ordonnez, lui répond ce barbare accoutumé, au milieu de ses plus terribles emportemens, à respecter sa naissance, & à lui parler en inférieur, quoiqu'en maître; il se jette à ses genoux, en l'appellant encore sa dame & sa souveraine, & en la priant de lui pardonner sa mort; alors, sans être touché de ses larmes, il lui dénoue ses jar-

retières, les lui paſſe autour du cou, & l'étrangle impitoyablement. Il fuit de Marſeille, vient à Paris, oſe paroître à la cour; il ne rencontre que des yeux effrayés & des cœurs révoltés. La reine Catherine de Médicis refuſe de le voir; les courtiſans lui ferment l'accès du trône; il découvre ſa poitrine; il montre les bleſſures qu'il avoit reçues au ſervice de la France. Qu'importe au roi & au royaume, dit-il, quelle ait été la conduite de Sampiétro avec ſa femme, pourvu qu'il ait bien ſervi l'état? Il impoſe aux courtiſans, & on n'oſe lui faire ſon procès; il repaſſe en Corſe, oppoſe les plus grands talens aux talens ſupérieurs de Doria; les Génois mettent ſa tête à prix, il tombe dans une embuſcade, où il périt par les mains des d'Ornano, frères & vengeurs naturels de Vannina; mais dont l'aîné eut la baſſeſſe d'aller demander au ſénat de Gênes la ſomme promiſe aux meurtriers de Sampiétro. Celui-ci fut tué en 1567.

Alphonſe d'Ornano, ſon fils, colonel-général des Corſes, élevé à la cour de Henri II comme enfant d'honneur des princes ſes fils, ſervit très-bien & très-fidellement Henri III & Henri IV. Il reconnut celui-ci des premiers, & uni avec Leſdiguières & le connétable de Montmorenci, il remit ſous l'obéiſſance de ce prince, Lyon, Grenoble & Valence. Il fut créé chevalier de l'ordre du Saint-Eſprit le 7 janvier 1595, maréchal de France le 6 ſeptembre de la même année, lieutenant-général au gouvernement de Guienne en 1599. Il mourut à Paris le 21 janvier 1610.

Jean-Baptiſte d'Ornano, ſon fils, fut comme lui colonel-général des Corſes & maréchal de France. Il étoit né en 1581; il fut fait gouverneur de Gaſton, duc d'Orléans, le premier octobre 1619, après la mort du comte du Lude. En 1624, la Vieuville, alors puiſſant, le fit mettre à la Baſtille, puis transférer à Caen; mais lui-même ayant été enfermé à Amboiſe, d'Ornano rentra en grace, revint auprès de Monſieur, qu'il gouverna, fut fait maréchal de France le 7 avril 1626. Mais ayant déplu au cardinal de Richelieu, ennemi plus redoutable que la Vieuville, parce qu'il avoit voulu rendre Gaſton, ſon élève, indépendant de ce premier miniſtre, en mariant Gaſton à une princeſſe étrangère, il fut remis à la Baſtille le 4 mai, & transféré à Vincennes, où il mourut le 4 octobre ſuivant, non ſans un violent ſoupçon de poiſon. M. Arnauld d'Andilly parle beaucoup de lui dans ſes mémoires.

Pluſieurs autres d'*Ornano* de la même famille furent attachés à divers titres au même Gaſton, duc d'Orléans.

ORNEMENT DES ARMES. (*Hiſt. milit.*) Les *ornemens des armes* ont été inventés pour donner aux armes de la beauté, du relief & de l'agrément, comme étoient autrefois les cimiers qu'on ajoutoit aux heaumes, & qu'on mettoit ſur les caſques. Les lambrequins étoient encore un *ornement* de caſque.

Cet *ornement* a paſſé dans les armoiries, auſſi bien que le caſque. On mettoit quelquefois des pierres précieuſes au caſque; mais il étoit de la prudence de celui qui le portoit, de les ôter pour ſa ſûreté, quand il alloit au combat. Aux cimiers ſuccédèrent les panaches ou bouquets de plumes en touffe au haut du caſque. C'étoit un *ornement* de l'armure de tête des ſoldats romains. Les panaches furent auſſi mis ſur la tête des chevaux, au-deſſus du chamfrain. Un autre *ornement des armes* étoit la cotte d'armes. Dans la ſuite des temps, on ſe contenta d'orner la cuiraſſe d'une écharpe, qui tantôt fut portée en baudrier, tantôt en ceinturon. Ce qui diſtinguoit encore nos anciens chevaliers, étoient les éperons dorés. Les écuyers en portoient d'argent. Les armoiries du chevalier, ou de l'écuyer, étoient ſur ſon bouclier, ce qui faiſoit encore un *ornement*. Tout ce qu'on voit aujourd'hui d'*ornement*, c'eſt le plumet au chapeau des officiers, & des chevaux richement caparaçonnés, mais plus ou moins, ſuivant le rang & la dignité de ceux qui les montent. (*D. J.*)

ORO

OROBIO, (ISAAC) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant juif eſpagnol, long-temps tourmenté par l'inquiſition d'Eſpagne, & qui mourut en 1687, dans cette triſte indifférence ſur la religion, qui doit être le fruit le plus naturel des cruautés de l'inquiſition. Philippe de Limborch (*voyez* ſon article) eut avec lui ſur la religion une conférence qu'il a rendue fameuſe, ainſi que le juif *Orobio*, en publiant le réſultat de cette conférence, ſous ce titre: *Amica collatio cum erudito judæo.* On a d'*Orobio* un ouvrage intitulé: *Certamen philoſophicum adverſùs Spinoſam.*

ORODES. (*Hiſt. des Parth.*) Rien de plus fréquent dans l'hiſtoire des Arſacides, que les rois détrônés & tués par leurs frères & par leurs enfans. *Orodes* qui régnoit ſur les Parthes, lorſque Craſſus vint les attaquer, l'an de Rome 698, avoit ainſi fait périr d'abord Phraate, ſon père, de concert avec Mithridate, ſon frère, & enſuite, ce même Mithridate, ſon frère & ſon complice. (Sur l'expédition de Craſſus contre les Parthes, *voyez* les articles *Andromaque*, *Ateius*, *Craſſus*, *Surena.*) La tête de Craſſus, tué par trahiſon après la bataille, en 699, fut apportée à *Orodes*, & ce qui ſe paſſa en cette occaſion, peut ſervir encore à faire connoître les mœurs des Parthes à cette époque; un acteur ſaiſit cette tête, & faiſant alluſion au rôle d'Agavé, portant la tête de Penthée, ſon fils, il prononça ces vers qu'Euripide met dans la bouche de cette mère furieuſe, & dont le ſens eſt: *J'apporte de la montagne au palais, un gibier*

fraîchement tué, heureuse & magnifique chasse! application qui fit grand plaisir au roi & à toute l'assemblée. *Orodes* fit, dit-on, verser de l'or fondu dans la bouche de Crassus, pour insulter à l'insatiable avidité qu'il supposoit avoir été le principe de son expédition. Pacorus, fils d'*Orodes*, moins heureux contre les Romains, fut tué dans une bataille qu'il perdit contre Ventidius. La douleur qu'en ressentit *Orodes* est célèbre chez les historiens. Il avoit de différentes femmes, trente fils, qui tous aspiroient au trône; il choisit pour son successeur Phraates, l'aîné de tous & le plus méchant; celui-ci commença par faire périr son père, ensuite ses frères, & enfin même son fils qui lui faisoit ombrage, parce qu'il est dans l'ordre & dans la nature qu'un fils qui a tué son père craigne son fils à son tour. *Orodes* périt la 716e année de la fondation de Rome, la trente-sixième avant J. C.

ORONCE FINÉ. (*Voyez* FINÉ.)

OROSE, (PAUL) (*Hist. eccl.*) écrivain espagnol du cinquième siècle de l'église, prêtre de Tarragone, en Catalogne, qui eut des relations assez intimes avec saint Jérôme & saint Augustin. On a de lui une histoire en sept livres, depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 316 de Jésus-Christ. Il a écrit aussi contre Pélage & à saint Augustin, au sujet des erreurs des priscillianistes & des origénistes.

ORR

ORRERY. (LES COMTES D') (*Voyez* l'article BOYLE.)

ORS

ORSATO. (*Hist. litt. mod.*) Il y avoit vers le milieu du dix-septième siècle, & vers la fin de ce même siècle, & le commencement de celui-ci, deux hommes de lettres célèbres de ce nom, Sertorio & Jean-Baptiste, tous deux de Padoue; le premier, poète & savant littérateur, de l'académie des *Ricovrati*, & de plusieurs autres académies d'Italie, né en 1617, mort en 1678. Il a beaucoup écrit, & en latin, & en italien. Ses principaux ouvrages latins, sont: *Monumenta Patavina. Commentarius de notis Romanorum. Deorum Dearumque nomina & attributa. Lucubrationes in quatuor libros meteorum Aristotelis. Orationes & carmina.* Ses principaux ouvrages italiens sont aussi des poésies lyriques, des comédies, &c. son histoire de Padoue, dédiée au sénat & au doge de Venise; l'ouvrage intitulé: *Marmi eruditi.*

L'autre, médecin & antiquaire, né en 1673, mort en 1720, a laissé quelques ouvrages savans: *De sternis veterum; de paterâ antiquorum; de lucernis antiquis.*

ORSI. (*Hist. litt. mod.*) Deux personnages ont fait connoître ce nom dans les lettres en Italie, Jean-Joseph, & François-Joseph-Augustin. Le premier, fils de Mario *Orsi*, patrice de Bologne, naquit dans cette ville en 1652, & mourut en 1733. Il est sur-tout fameux par ses sonnets; il est connu aussi par quelques autres ouvrages; il prit la défense de quelques auteurs de son pays, nommément du Tasse contre la critique du père Bouhours.

Le second, est le cardinal *Orsi*, né en 1692, dans le duché de Toscane, fait cardinal par le pape Clément XIII, en 1759, mort en 1761, auteur d'une volumineuse histoire ecclésiastique, écrite en italien, qui ne va que jusqu'à l'an 600, & qui a vingt tomes in-4°. Il a écrit aussi sur l'infaillibilité du pape.

ORSINI. (*Voyez* FULVIUS.)

ORT

ORTA-JAMI; (*Hist. mod.*) c'est une mosquée ou un oratoire dans le quartier des janissaires à Constantinople, où ils vont faire leurs prières; c'est aussi dans cet endroit qu'ils complotent pour se révolter, & faire de ces séditions souvent si funestes aux sultans. (*Voyez* CANTEMIR, *Hist. ottomane.*) (*A. R.*)

ORTE, (LE VICOMTE D') (*Hist. de Fr.*) gouverneur de Bayonne dans le temps de la Saint-Barthelemi. On doit célébrer & bénir à jamais la désobéissance vertueuse qui distingua dans cette horrible occasion divers gouverneurs de provinces ou de villes, les Matignons, les Simianes, les Charny, les le Veneur, les Saint-Héran, les de Tende; le nom de l'évêque de Lizieux, Jean Hennuyer, sera toujours en vénération pour la charité courageuse qu'il déploya dans ce moment. (*Voyez* son article.) Mais ce qui distingue particulièrement le vicomte d'*Orte*, c'est ce billet digne d'un spartiate pour la vertu & l'énergie laconique; digne d'un chevalier françois, pour ce pur sentiment de l'honneur qui semble conservé dans ce billet, comme un feu sacré qu'une italienne éteignoit alors dans toute la France. Ce billet est par-tout, mais il faut encore qu'il se trouve ici.

Il est adressé à Charles IX, après la réception de ses ordres sanglans: « Sire, j'ai communiqué la » lettre de votre majesté à la garnison, & aux » habitans de cette ville. Je n'y ai trouvé que de » braves soldats, de bons citoyens, mais pas un » bourreau. »

ORTELIUS, (ABRAHAM) (*Hist. litt. mod.*) savant géographe flamand, né & mort à Anvers, 1527, 1598. On a de lui plusieurs ouvrages, tous latins, tous sur la géographie. On l'appelloit le *Ptolomée de son temps.*

ORTIZ. (*Hist. eccl. d'Esp.*) Alfonse & Blaise, tous deux chanoines de Tolède; le premier, mort vers 1530; l'autre, vivant vers le milieu du même

siècle, sont connus en Espagne, l'un pour avoir rédigé par l'ordre du cardinal Ximenès l'office mosarabe, l'autre pour avoir donné en latin une description de la grande église de Tolède.

ORV

ORVILLE (D') (*Hist. litt. mod.*) Jacques-Philippe & Pierre, hollandois, frères; l'un savant, mort en 1751; le second, poète, mort en 1739. On a ses poésies. On a du premier, quatorze volumes des *Observationes Miscellaneæ novæ*, ouvrage commencé par des savans anglois, & continué par Burman & d'*Orville*; des quatorze volumes, les dix premiers ont été publiés par Burman & d'*Orville*; les quatre derniers par d'*Orville* seul après la mort de Burman. (*Voyez* l'article BURMAN.) Parmi les morceaux qui dans ce recueil appartiennent à d'*Orville* seul, on distingue une dissertation sur l'antiquité de l'île de Délos, des remarques sur le roman grec de *Chariton* d'Aphrodise, &c.

OSÉ

OSÉE. (*Hist. sacr.*) On en remarque deux dans l'écriture. L'un est le premier des douze petits prophètes. Sa prophétie a quatorze chapitres.

L'autre est *Osée*, fils d'Ela, qui régna sur Israël, à Samarie, pendant neuf ans; son histoire est rapportée au quatrième livre des Rois, chapitres 17 & 18.

OSI

OSIANDER *ou* OSIANDRE. (*Hist. du luthéran.*) André *Osiandre*. Son nom de famille étoit *Hosen*; ce nom, qui en allemand signifie *haut-de-chausse*, lui déplut, il prit celui d'*Osiandre*, qui en grec signifie *saint-homme*. Ce n'étoit pas de modestie que se piquoient tous ces chefs de la réforme, excepté Mélanchton. *Osiandre* étoit un des plus célèbres d'entre eux; il fut vingt ans ministre à Nuremberg, de-là il alla gouverner l'église de Prusse, où il s'écarta un peu de la doctrine de Luther, son maître, sur l'eucharistie; il voulut pousser la consubstantiation que Luther avoit substituée à la transsubstantiation catholique, jusqu'à l'impanation & à l'invination; il voulut aussi faire quelques changemens aux principes de Luther sur la justification; mais il n'osa rien écrire pendant la vie de ce docteur, qui ne fut jamais contredit impunément par ses disciples. Luther aimoit *Osiandre*, ce ministre l'amusoit par sa gaieté, par ses bons mots, par des applications plus que profanes qu'il faisoit à table, des passages de l'écriture, manière ordinaire de montrer de l'esprit dans ces temps-là. Calvin le goûtoit moins; c'étoit, selon lui, un brutal & une bête farouche, incapable d'être apprivoisée. On le voit figurer dans toutes les conférences parmi les chefs de la réforme; il eut beaucoup d'autorité à Konisberg, sans pouvoir former une secte à part, quoiqu'il parût rechercher cet honneur, & qu'il troublât la Prusse par des subtilités qui disparurent avec lui. Jean Funccius, son gendre, la troubla par des cabales; il eut la tête tranchée à Konisberg, le 28 octobre 1566. *Osiandre* étoit mort en 1552. Il étoit né en Bavière en 1498. On a de lui quelques écrits théologiques & polémiques.

Son fils, Luc *Osiandre*, & son petit-fils André, furent aussi ministres, savans & auteurs d'ouvrages théologiques qu'on ne lit pas plus que ceux du grand *Osiandre*. Le petit-fils étoit ministre à Wittemberg; il mourut en 1617.

Il y a encore un Jean-Adam *Osiandre*, parent ou non des précédens, théologien de Tubinge, mort en 1697, dont on a plusieurs ouvrages, tant de théologie que d'érudition: entr'autres, *De asilis hebræorum, gentilium & christianorum; De jubilæo eorumdem, &c.*

OSIUS. (*Hist. eccl.*) Rien de plus célèbre dans l'histoire ecclésiastique, que la chûte de ce grand *Osius*, évêque de Cordoue, qu'on appelloit *le père des conciles*, parce qu'il en avoit tant vus & tant présidés, de cet homme que la persécution de Maximien-Hercule avoit trouvé inébranlable; cet homme le plus ancien, le plus courageux des confesseurs de J. C., le plus ardent zélateur de la divinité & de la consubstantialité du verbe contre l'arianisme, le plus ferme défenseur de la doctrine & de la vertu de saint Athanase. Il tomba, il souscrivit la formule arienne de Sirmich, & on cite sans cesse son exemple à tous ceux qui se confient trop dans leurs forces & dans leur vertu. Lorsque l'empereur Arien Constance entreprit de l'entraîner ou de le séduire: « J'ai résisté à votre » terrible aïeul, lui dit-il, j'ai présidé depuis au » concile de Nicée, convoqué à ma prière par » votre père, j'en ai dressé le symbole; pensez-» vous triompher d'un évêque blanchi dans la » défense de la foi & dans l'amour de la vérité? » Il résista aux prières, aux menaces, aux coups, à un an d'exil; il avoit cent ans passés, il succomba un moment, un seul moment au poids des tourmens & de l'âge; mais revenu en Espagne, il protesta au lit de la mort contre la violence qui lui avoit été faite, il demanda pardon de sa foiblesse, & ses derniers mots furent une condamnation de l'arianisme. Il mourut l'an 358, à cent-deux ans.

Un autre *Osius* ou *Osio*, beaucoup plus moderne, né à Milan en 1587, mort en 1631, à Padoue, où il professoit la rhétorique, a donné un recueil des écrivains de l'histoire de Padoue, & quelques autres ouvrages savans, tels que *Romano græcia; Tractatus de sepulchris & epitaphiis ethnicorum & christianorum*. On a aussi quelques traités savans de Théodat *Osius*, son frère.

OSMA. (PIERRE) (*Hist. d'Esp.*) Lorsqu'après la bataille de Pavie, l'empereur Charles-Quint fit

examiner dans son conseil quel usage il devoit faire de sa victoire, & quelle conduite il devoit tenir à l'égard de son prisonnier, l'évêque d'*Osma*, jacobin, son confesseur, se fit l'honneur d'ouvrir l'avis de renvoyer François Ier sans rançon, & de faire avec lui une paix solide, fondée sur la générosité & sur la reconnoissance : conseil excellent, si les hommes savoient s'élever jusqu'à une politique si sublime, & cependant si simple. La politique s'en moqua, le duc d'Albe rejeta cet avis comme dévot & chimérique, & entraîna tout le conseil. Dans le même temps, voici ce qu'écrivoit Erasme : sur le même sujet, Erasme, l'homme le plus éclairé de ce siècle : « Si j'étois l'empereur, » je dirois au roi de France : mon frère, quelque » mauvais génie nous a fait entrer en guerre ; la » fortune vous a fait mon prisonnier, ce qui vous » est arrivé pouvoit m'arriver ; vos malheurs me » font sentir les malheurs attachés à la condition » humaine ; nous n'avons que trop fait la guerre ; » disputons d'une autre manière : je vous rends » la liberté, accordez-moi votre amitié ; oublions » le passé, je ne vous demande point de rançon, » vivons en bons voisins, & n'ayons d'autre ambition que celle de nous distinguer par la bonne » foi & par les bienfaits. Celui de nous deux qui » remportera la victoire, jouira du plus beau de » tous les triomphes. Ma clémence me fera plus » d'honneur que si j'avois conquis la France, & » votre reconnoissance vous sera plus glorieuse » que si vous m'aviez chassé de l'Italie. O qu'une » si belle action illustreroit l'empereur ! ô quelle » nation ne se soumettroit volontiers à un tel » prince ! »

Les ministres de Charles-Quint répondirent dédaigneusement que c'étoit-là l'idée d'un bel esprit, fort belle en morale, & sur le papier, mais qui ne valoit rien en politique. Deux siècles de guerre, suite de la rigueur du traité de Madrid, & de l'inexécution nécessaire de ce traité si dur, ont prouvé que c'étoit l'avis du confesseur & du bel esprit qu'il auroit fallu suivre.

OSMAN *ou* OTHMAN. (*Hist. des Turcs*) C'est le nom de deux empereurs des Turcs. Le premier régna depuis 1618, jusqu'en 1722. Mécontent des janissaires, on crut qu'il vouloit les casser & leur substituer une milice arabe ; ce bruit le fit déposer. On remit à sa place Mustapha, son oncle, qu'on avoit déposé quatre ans auparavant en sa faveur. Mustapha, de peur d'une autre révolution semblable, fit étrangler son neveu.

Osman II régna en 1754, après Mahomet V, son frère, & mourut le 29 novembre 1757. Son règne n'a de remarquable que le renouvellement qu'il fit des défenses de boire du vin, défenses qui étoient originairement utiles en Arabie, climat où l'ivrognerie produisoit des effets funestes, mais qui n'est plus qu'une superstition, depuis que les Turcs ont étendu leur empire sur tant de contrées de l'Asie, de l'Afrique & de l'Europe, & sur-tout, depuis que tous ces bons vins grecs croissent dans l'étendue, & presque au centre de leur domination.

OSMAN *ou* OTHMAN, est aussi le nom du troisième calife des musulmans, successeur d'Omar. Il monta sur le trône, l'an 644 de J. C., & fut tué dans une sédition, l'an 656. Ce fut lui qui publia le véritable texte de l'alcoran, d'après l'original déposé par Abubeker, chez Ayshéa, l'une des veuves de Mahomet, & qui en supprima plusieurs copies défectueuses.

OSMOND, (SAINT) (*Hist. eccl.*) gentilhomme normand, qui suivit le duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre, & fut évêque de Salisbury, & chancelier du royaume ; il corrigea la liturgie de son diocèse, & ainsi corrigée, elle devint la liturgie générale du royaume. Saint Osmond mourut en 1099, & fut canonisé trois siècles & demi après, vers le milieu du quinzième siècle, par le pape Calixte III.

OSO

OSORIO, (JÉROME) (*Hist. litt. mod.*) portugais, évêque des Algarves, mort en 1580. On l'appelloit le *Cicéron du Portugal.* Ses œuvres ont été recueillies en quatre volumes in-folio ; elles contiennent des traités moraux & chrétiens, *De nobilitate civili, de nobilitate christianâ, de gloriâ, de justitiâ cœlesti, de sapientiâ, de regis institutione, &c.* Son ouvrage historique, *de rebus Emmanuelis, Lusitaniæ regis, virtute & auspicio gestis*, libri 12, a été traduit en françois peu de temps après la mort de l'auteur, sous le titre d'*Histoire de Portugal*, par Simon Goulard. La vie de Jérôme *Osorio* a été écrite par un autre Jérôme *Osorio*, son neveu, chanoine d'Evora.

OSS

OSSA-POLLA-MAUPS ; (*Hist. mod. Culte*) c'est le nom sous lequel les habitans de l'île de Ceylan désignent l'*Etre suprême*, c'est-à-dire *le Dieu qui a créé le ciel & la terre ;* mais ils ne font pas difficulté de lui associer d'autres dieux qu'ils lui croient subordonnés, & qui sont les ministres de ses volontés ; le principal d'entr'eux est *buddon*, qui est le même que le budsdo des Japonois, ou le fohi des Chinois ; son emploi est de sauver les hommes, & de les introduire après leur mort dans le séjour de la félicité. (*A. R.*)

OSSAT. (ARNAUD D') Le cardinal d'*Ossat*,

Fut un de ces mortels favorisés des cieux,
Qui font tout par eux-même & rien par leurs aïeux.

Il naquit le 23 août 1536, dans un village ou petit bourg du diocèse d'Auch, ses parens étoient

d'une condition obſcure, & d'une extrême pauvreté. Un gentilhomme de ſes voiſins du nom de Marca, le retira chez lui, & le fit étudier; d'*Oſſat* employa les connoiſſances qu'il lui devoit pour l'éducation des neveux de ce gentilhomme; il paroît qu'il fut auſſi précepteur du fils d'un marchand de Leſtoure, nommé Jean Perez. Il ſuivit à Bourges les leçons de Cujas, & s'attacha au barreau à Paris; il avoit fait ſa philoſophie ſous Ramus, il le défendit contre Charpentier, qui lui répondit par des injures.

Le fameux Paul de Foix, conſeiller d'état, & archevêque de Toulouſe, aimoit à raſſembler chez lui les gens de lettres & les eſprits éclairés; il connut d'*Oſſat*, le diſtingua, lui donna un aſyle dans ſa maiſon; & cette amitié de Paul de Foix, pour d'*Oſſat*, a été la première ſource de la fortune de celui-ci. De Foix fit avoir à ſon ami, en 1559, une charge de conſeiller au préſidial de Melun, que d'*Oſſat* poſſédoit encore en 1588. Envoyé en Italie pour remercier le pape & les autres princes qui avoient félicité Charles IX ſur l'élection de ſon frère à la couronne de Pologne, M. de Foix fut accompagné dans ce voyage de M. d'*Oſſat* & de M. de Thou, qui fut depuis ce célèbre hiſtorien; il ſe forma entre ces deux hommes, ſi dignes l'un de l'autre, une amitié qui n'a fini qu'avec leur vie, & qui augmenta encore celle qu'ils avoient l'un & l'autre pour Paul de Foix.

Cet illuſtre prélat (de Foix) mourut à Rome vers la fin de mars 1584. D'*Oſſat* avoit été ſon ſecrétaire d'ambaſſade; cette place lui avoit donné des occaſions de faire connoître ſes talens à Villeroy, ſecrétaire d'état. La recommandation de ce miniſtre, & le mérite perſonnel de d'*Oſſat* le placèrent auprès du cardinal d'Eſt, protecteur des affaires de France à Rome. Ce fut là que d'*Oſſat* acquit cette connoiſſance profonde des intérêts de toutes les puiſſances & de la politique de toutes les cours; il fut même chargé, en ſon nom, des affaires de France dans cette cour. Henri III & Catherine de Médicis lui témoignèrent la confiance la plus flatteuſe. Le cardinal de Joyeuſe ayant ſuccédé au cardinal d'Eſt, dans le titre de protecteur des affaires de France à Rome, on donna pour guide à ſa jeuneſſe, l'expérience déjà conſommée de d'*Oſſat*. Bientôt la plus intime amitié unit ces deux hommes eſtimables, malgré toutes les différences d'âge & de rang. Il étoit donné à d'*Oſſat* d'inſpirer l'eſtime & la confiance; une ſageſſe aimable & une modération ſupérieure préſidoient à toutes ſes démarches, à tous ſes diſcours à toutes ſes penſées. Ceux qui eurent avec lui des liaiſons particulières ſemblèrent jaloux de ſignaler envers lui leur amitié. Le cardinal d'Eſt lui laiſſa par ſon teſtament une ſomme de 12000 liv. Le cardinal de Joyeuſe lui conféra le prieuré de Saint-Martin du vieux Belleſme, qui étoit à ſa nomination. Ce fut en 1588; on ignore en quel temps d'*Oſſat* étoit entré dans l'état eccléſiaſtique.

Villeroy étant tombé dans la diſgrace, Henri III offrit ſa place à d'*Oſſat*, qui la refuſa; il avoit déjà depuis long-temps l'eſtime de ce miniſtre, il acquit par ce refus des droits éternels à ſon amitié; & Villeroy ayant été rétabli dans ſes emplois par Henri IV, n'en fut que plus empreſſé à charger d'*Oſſat* des négociations les plus importantes.

La plus importante de toutes étoit celle de l'abſolution de Henri IV. Ce prince avoit été abſous en France par des évêques françois, & c'étoit une difficulté de plus dans ſon affaire; Rome conteſtoit aux évêques ce droit d'abſoudre un prince hérétique, & il importoit à Henri IV de ſe réconcilier avec Rome. Le cardinal de Gondi & le marquis de Piſani, qu'il envoya d'abord au pape, même avant ſon abjuration, ne purent obtenir d'être admis. Clément VIII, porté ſur le ſaint-ſiége par la faction d'Eſpagne, & dévoué à la ligue, donna ordre à ces ambaſſadeurs de ſortir des terres de l'égliſe: mais d'*Oſſat* étoit toujours à Rome; il négocioit & balançoit, par ſes ſages repréſentations, les intrigues ardentes & continuelles du roi d'Eſpagne, du duc de Savoie, de tous les ligueurs; il ſouffroit les refus, il attendoit les temps favorables, & il ſut les faire naître, il plaiſoit, il réuſſit; mais quand l'affaire eût été mille fois nouée, rompue & renouée, quand il eût amené Clément VIII de ſa première répugnance pour Henri IV, au deſir ſincère de ſe réconcilier avec lui, & à la crainte de l'aliéner; tout ce qu'il fallut encore employer de machines politiques, pour déterminer Clément VIII à conclure enfin ce qu'il avoit bien réſolu de faire, ne peut être compris que par ceux qu'une longue habitude a initiés à tous les myſtères de la politique italienne.

Henri IV avoit envoyé la Clielle, ſon maître d'hôtel ordinaire, faire part à Clément VIII de ſon abjuration; la Clielle ne put obtenir qu'une audience ſecrète, & il ne l'obtint qu'avec peine. Le pape affecta de le recevoir très-mal, mais il l'avoit fait avertir ſous main de ne pas s'effrayer de cet accueil.

Henri envoya enſuite le duc de Nevers; le pape lui fit ſavoir qu'il le recevroit comme duc de Nevers, non comme ambaſſadeur de Henri IV. Le duc reçut cet avis en chemin, & n'en continua pas moins ſa route. Le pape conſentit à le voir, mais il exigea que le duc eût très-peu de ſuite, ne vît aucun des cardinaux, & ne reſtât que dix jours à Rome. Le roi avoit chargé d'*Oſſat*, ou pour nous ſervir des termes même du roi, il l'avoit prié de guider le duc de Nevers; il paroît que le duc ſe jugeant capable de ſe conduire par ſes propres lumières, crut pouvoir ſe paſſer des avis de d'*Oſſat*; que par une petiteſſe de grand ſeigneur, il négligea un homme trop inférieur à lui du côté du rang & de la naiſſance: la négociation du duc de Nevers ne réuſſit pas; d'*Oſſat* ſeul amena le temps de la réconciliation & de la paix; & lorſqu'il eût une fois perſuadé Clément VIII de la ſincérité

cérité de la conversion de Henri IV, ce prince lui associa l'évêque d'Evreux du Perron, pour la cérémonie de l'absolution. (Sur cette cérémonie, *voyez* l'article CLÉMENT VIII.)

D'*Ossat* avoit été chargé ou le fut dans la suite de beaucoup d'autres affaires, soit à Rome, soit dans les autres cours d'Italie.

A la mort de Henri III, la cour de Rome irritée de l'assassinat du duc de Guise, & plus encore de celui du cardinal, refusa au roi la cérémonie usitée des obsèques à Rome; c'étoit une insulte à la mémoire de ce prince. Louise de Lorraine, sa veuve, employa en vain le zèle & les talens de d'*Ossat* pour obtenir que des papes, alors tous ligueurs, honorassent la mémoire d'un roi mort sous les coups de la ligue.

La prestation d'obédience de Henri IV, après son absolution, fut encore une affaire digne d'occuper l'esprit conciliant de d'*Ossat*; l'article de la Navarre étoit une source de difficultés dans cette affaire, à cause des prétentions, rivales de l'Espagne, & à cause des progrès de la réforme dans le Béarn; toutes ces difficultés furent levées par la dextérité de d'*Ossat*.

Il ne réussit pas moins pleinement dans la négociation dont il fut chargé auprès du grand-duc de Toscane pour la restitution des îles d'If & de Pomègues, dont ce prince s'étoit emparé, & pour les arrangemens relatifs aux sommes que Henri IV lui devoit. Elles furent acquittées par le mariage de Henri avec Marie de Médicis.

D'*Ossat* eut aussi beaucoup de part à l'affaire de la restitution du marquisat de Saluces; il éclaira de près la conduite de l'adroit Emmanuel, & donna plusieurs fois à Henri IV des avis utiles sur les démarches & les projets de ce dangereux ennemi.

Les affaires des jésuites occupèrent beaucoup d'*Ossat* à Rome; Sully le jugea partisan de ces religieux. Sa conduite & ses lettres ne le montrent qu'impartial & modéré. Sully haïssoit dans d'*Ossat* l'ami & la créature de Villeroy; l'inflexible austérité de Sully répugnoit aussi à la douce dextérité de d'*Ossat*; & peut-être ces deux hommes étoient-ils condamnés par la différence de leurs caractères à être injustes à l'égard l'un de l'autre; d'*Ossat* peut avoir eu des torts à l'égard de Sully; mais il faut convenir aussi que Sully, à travers ses grandes vertus & ses rares talens, n'étoit incapable ni de hauteur, ni de prévention. Il y avoit certainement une petitesse coupable à retarder le paiement des pensions de d'*Ossat*, tandis qu'il servoit bien l'état, & que la médiocrité de sa fortune, effet de son désintéressement, lui rendoit ces pensions nécessaires. Béthune, frère de Sully, ambassadeur à Rome, dans le temps de la mort de d'*Ossat*, & qui annonça cette mort à Villeroy, ne partageoit point l'injustice de Sully à l'égard du cardinal; il marque à Villeroy qu'*il ne tient pas aisé à sa majesté de réparer cette perte, d'autant que ce cardinal avoit joint ensemble en sa personne toutes les parties qui sont séparément dans plusieurs autres, & tient que l'on reconnoîtra encore plus par sa privation, le défaut qu'il fera au service du roi, que l'on ne s'appercevoit de l'utilité qu'y apportoit sa présence. J'avois reconnu*, ajoute-t-il, *tant de franchise & d'intégrité dans son ame que, depuis que je suis ici, je lui avois toujours ouvert mon cœur.*

Le désintéressement distingua toujours d'*Ossat* aussi bien que Sully. Jamais il ne réclama le legs que lui avoit fait le cardinal d'Est, son ami, & il avoit refusé un diamant que ce cardinal avoit voulu lui remettre en mourant, comme pour lui assurer le paiement de ce legs; ce ne fut que treize ans après la mort du cardinal d'Est que ses héritiers, de leur propre mouvement, acquittèrent ce legs par respect pour la mémoire du cardinal, & par estime pour d'*Ossat*.

D'*Ossat* & Séraphin, auditeur de Rote, (*voyez* l'article CLÉMENT VIII) furent nommés en même temps, le premier, par le roi; le second, par le pape, à l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés de Verdun. Le pape prétendoit avoir ce droit de nomination dans les trois Evêchés, & l'on étoit alors dans des conjonctures où il devenoit dangereux pour le roi de contester quelque chose au pape. D'*Ossat* conserva au roi son droit de nomination, mais en même temps il le pria de nommer Séraphin, qui l'avoit bien servi aussi dans l'affaire de l'absolution, & il obtint qu'il n'y eût de sacrifié que ses propres intérêts.

Dans cette affaire il avoit tout fait, l'évêque d'Evreux n'étoit arrivé que pour la cérémonie; d'*Ossat* ne demanda de graces que pour l'évêque d'Evreux. Ce fut contre son espérance qu'il fut nommé par le roi à l'évêché de Bayeux, qu'il résigna, & au cardinalat qui lui valut dans la suite l'emploi de protecteur des affaires de France à Rome; le pape le nomma aussi à une abbaye qui avoit vaqué *in curiâ*. Le cardinal d'*Ossat* mourut le 13 mars 1604; il fut enterré à Rome dans l'église de Saint-Louis; Pierre Bossu & René Courtin, ses secrétaires, qu'il avoit fait ses héritiers, lui érigèrent un tombeau. En 1755, on fit des réparations à cette église, & les tombeaux furent transportés dans le cloître. M. le chevalier Basquiat de la Houze, employé en diverses négociations, tant à la cour de Naples qu'à celle de Rome, compatriote & admirateur du cardinal d'*Ossat*, fit replacer, en 1763, son tombeau dans l'église de Saint-Louis, y ajouta des ornemens & l'inscription suivante, qui dit tout ce que nous venons de dire :

Arnaldo Ossato S. R. E. presbytero cardinali
Ob insignia in suos reges universamq. christianam rempublicam merita
Ingenti apud omnes famâ administro
Dudùm jam à Petro Bossu *&* Renato Courtin,
Utroque à secretis

An. 1604. vix ab obitu ipsius excitatum ;
Sed avitate novâque templi molitione disjectum
Comes Mathæus de Basquiat de la Houze , & de Bonnegarde ,
Eques hierosolimitanus
Pridem ad utriusque Siciliæ regem
Mox ad PP. Clementem XIII. Ludovici XV. orator.
Ad perennandam conterranei sui memoriam ,
Et ad Gallici nominis splendorem
Restituit :
Titulumque cum imagine, opere musivo ,
Ære suo poni fecit
Anno 1763.

On connoît les lettres du Cardinal d'*Ossat*, c'est le bréviaire des hommes d'état. Il avoit composé en italien, en 1590, un *Discours sur les effets de la ligue en France ;* les ressorts de la politique des Guises y sont très bien développés, Henri III y est souvent justifié d'imputations qu'on lui a trop légèrement faites sur la foi des Guises. qui mettoient dans leurs calomnies la plus profonde & la plus adroite perfidie ; ce sont eux seuls que d'*Ossat* accuse de beaucoup de fautes commises par Henri III ; c'étoient eux qui les lui faisoient commettre pour pouvoir le décrier & le perdre dans l'esprit de ses peuples. Le duc de Guise empêchoit qu'on ne diminuât ces impôts & qu'on ne réformât les abus, & ses émissaires publioient qu'il avoit inutilement employé tous les moyens possibles auprès du roi pour l'engager à soulager le peuple.

En 1583, le roi envoya dans toutes les provinces du royaume des commissaires tirés tant du conseil d'état que du parlement & de la chambre des comptes, il les chargea d'écouter les plaintes de ses sujets & d'étudier les moyens de soulager le peuple. Sur le rapport de ses commissaires, le roi rendit une ordonnance pour le rétablissement de la discipline militaire, & pour la diminution de la taille. Au mois de novembre 1584, il supprima jusqu'à soixante & douze espèces d'impôts extraordinaires, il déclara coupables de lèse-majesté tous les fabricateurs d'édits onéreux. Le duc de Guise craignit que les prétextes dont il vouloit colorer sa révolte, ne vinssent à lui manquer s'il laissoit au roi le temps de regagner les cœurs de ses sujets, il précipita l'exécution de son dessein, & avança le temps des barricades.

Le grand objet de la ligue étoit d'ôter la couronne à la maison régnante & de la porter sur la tête des Guises ; de là ce livre généalogique, où la maison de Lorraine se prétendoit issue, de mâle en mâle, de Charles de Lorraine, exclus du trône par Hugues Capet ; de-là ces mémoires, où le cardinal de Lorraine, oncle du duc de Guise, cherchoit à établir les prétendus droits de sa maison à la couronne de France. « On disoit, dans ces » mémoires, que Pépin & Charlemagne avoient » reçu la bénédiction de l'église pour eux & pour » toute leur postérité ; que Hugues Capet au contraire n'avoit point reçu une pareille bénédiction ; » qu'en conséquence, parmi les descendans de » Charlemagne, quoique dépouillés de leurs droits, » on voyoit encore aujourd'hui de beaux & grands » hommes, forts & vigoureux de corps & d'esprit, bons catholiques, gens de bien, prudens, » braves & heureux dans tout ce qu'ils entreprenoient, & particulièrement dans la branche des » Guises, où l'on remarque évidemment plus que » dans toute autre branche de la maison de Lorraine, les fruits de cette sainte bénédiction. » Ceux au contraire qui descendent de l'usurpateur, sont petits, laids, foibles, sots, hérétiques, superstitieux, sans capacité, lents & » malheureux. »

Voilà des raisons bien dignes du siècle où on les faisoit valoir, & de la cause pour laquelle on les employoit.

On a donné en 1771, une histoire du cardinal d'*Ossat* en deux volumes in-8°.

OSSIAN, (*Hist. litt. mod.*) fils de Fingal, barde ou druide écossois, au troisième siècle, fut poète & guerrier. *Ossian* Fingal, son père, & Comhal, père de Fingal, sont célébrés dans les histoires d'Ecosse & d'Irlande, comme des guerriers illustres. *Ossian* est plus illustre encore comme poète, il étoit aveugle comme Homère & comme Milton, & comme ce dernier, il a déploré poétiquement ce malheur. Des chroniques d'Irlande & des histoires d'Angleterre avoient parlé des poésies d'*Ossian*. Ces poésies & celles de quelques autres bardes s'étoient conservées pendant quatorze cents ans, par une tradition purement orale, dans les montagnes de l'Ecosse ; M. Macpherson les recueillit dans un voyage qu'il fit au nord de cette contrée & dans les îles voisines, & les a fait imprimer avec une version angloise, sur laquelle M. le Tourneur en a donné une traduction françoise. C'est ce qu'on appelle les Poésies Erses.

Ossian vivoit encore du temps de saint Patrice ; il ne voulut jamais être baptisé, aimant mieux, disoit-il, aller en enfer avec ses frères, ses compagnons & les braves guerriers que son père avoit commandés, que d'aller en paradis avec des étrangers & des inconnus.

OSSONE, (DON PIERRE GIRON DUC D' (*Hist. d'Esp.*) d'une maison illustre d'Espagne, petit-fils d'un vice-roi de Naples, fut vice-roi de Naples lui-même, après l'avoir été de Sicile. Il l'étoit de Naples en 1618, dans le temps de la fameuse conjuration de Venise, & il y eut beaucoup de part, si pourtant cette conjuration fut réelle, car M. Grosley est parvenu à répandre quelques doutes sur ce fait. En Sicile, il se rendit redoutable aux Turcs ; à Naples, aux Vénitiens ; il rendit la marine d'Espagne florissante, & fut partager avec Venise l'empire de la mer Adriatique. En Espagne il s'étoit déjà distingué par le zèle vraiment politique, avec lequel il s'étoit opposé à l'expulsion

des Maures : le zèle, non moins éclairé, avec lequel il refusa d'établir à Naples des officiers de l'inquisition, fut une des causes de sa disgrace. Il s'étoit attaché à la fortune du duc de Lerme, & avoit marié son fils à la fille du duc d'Uzéda ou d'Ucéda, fils du duc de Lerme & favori de Philippe III ; on lui reprocha dans ses divers gouvernemens de l'orgueil, du faste, du despotisme, de la cruauté même. Les Napolitains remplirent, dit-on, plus de sept rames de papier de leurs diverses accusations contre lui ; quand il faut tant écrire pour prouver qu'un homme est coupable, c'est un préjugé de plus pour son innocence. Les réponses du duc annonçoient la fierté d'une ame espagnole & la sécurité d'un homme innocent ; mais le règne & le ministère ayant changé, & le gouvernement ne lui étant pas favorable, il resta renfermé pendant trois ans, & mourut dans sa prison en 1624. Grégorio Leti a écrit sa vie.

OSSUN. (D') (*Hist. de Fr.*) D'*Ossun*, le brave d'*Ossun* qui avoit acquis ce titre & une gloire immortelle, dans les guerres d'Italie, sous Henri II, éprouva dans la bataille de Dreux, (20 décembre 1562) que la valeur est journalière. Entraîné par l'exemple, il prit la fuite. Il s'en punit bien cruellement ; se jugeant indigne de vivre après une telle tache imprimée sur sa gloire, il refusa toute nourriture, & se laissa mourir de faim.

OST

OSTERVALD, (JEAN-FRÉDÉRIC) (*Hist. litt. mod.*) pasteur de Neuchatel, nommé en 1699, fut lié d'une étroite amitié avec Jean-Alphonse Turretin de Genève, & Samuel Werenfels de Basle, & l'union de ces trois théologiens fut nommée le *Triumvirat des théologiens de Suisse* ; les autres triumvirats, connus dans l'histoire, avoient été formés par l'ambition & la politique, ils avoient été dissous par l'ambition & la politique ; celui-ci étoit fondé sur la vertu, la science & l'amitié, il dura jusqu'à la mort. *Ostervald* étoit né en 1663. Il mourut en 1747. On a de lui plusieurs ouvrages estimés ainsi que sa personne ; une édition de la bible françoise de Genève, avec des réflexions ; un abrégé de l'histoire sainte ; un traité des sources de la corruption en morale ; un traité de l'impureté ; un catéchisme & des sermons.

Rodolphe *Ostervald*, son fils, pasteur de l'église françoise à Basle, est auteur d'un traité estimé dans sa communion, intitulé : *Les devoirs des communians.*

OSTRACISME, f. m. (*Polit. d'Athènes*) loi par laquelle le peuple athénien condamnoit, sans flétrissure ni déshonneur, à dix ans d'exil, les citoyens dont il craignoit la trop grande puissance, & qu'il soupçonnoit de vouloir aspirer à la tyrannie.

Cette loi fut appellée *ostracisme*, du mot grec ὄστρακον, qui signifie proprement une *écaille*, ou une *coquille ;* mais qui dans cette occasion est pris pour le bulletin, s'il m'est permis de me servir de ce terme, sur lequel les Athéniens écrivoient le nom du citoyen qu'ils vouloient bannir. Peut-être que ὄστρακον désignoit un morceau de terre cuite faite en forme d'écaille ou de coquille, du moins les Latins ont traduit le mot grec par *testula.*

Le ban de l'*ostracisme* n'avoit d'usage que dans les occasions où la liberté étoit en danger ; s'il arrivoit, par exemple, que la jalousie ou l'ambition mît la discorde parmi les chefs de la république, & qu'il se formât différens partis qui fissent craindre quelque révolution dans l'état, le peuple alors s'assembloit, & délibéroit sur les moyens qu'il y avoit à prendre pour prévenir les suites d'une division qui pouvoit devenir funeste à la liberté. L'*ostracisme* étoit le remède ordinaire auquel on avoit recours dans ces sortes d'occasions ; les délibérations du peuple se terminoient le plus souvent par un décret, qui indiquoit à certain jour, une assemblée particulière pour procéder au ban de l'*ostracisme.* Alors ceux qui étoient menacés du bannissement, ne négligeoient rien de ce qui pouvoit leur concilier la faveur du peuple, & le persuader de l'injustice qu'il y auroit à les bannir.

Quelque temps avant l'assemblée, on formoit au milieu de la place publique, un enclos de planches, dans lequel on pratiquoit dix portes, c'est-àdire, autant de portes qu'il y avoit de tribus dans la république ; & lorsque le jour marqué étoit venu, les citoyens de chaque tribu entroient par leur porte particulière, & jetoient au milieu de cet enclos, la petite coquille de terre sur laquelle étoit écrit le nom du citoyen qu'ils vouloient bannir. Les archontes & le sénat présidoient à cette assemblée, & comptoient les bulletins. Celui qui étoit condamné par six mille de ses concitoyens, étoit obligé de sortir de la ville dans l'espace de dix jours ; car il falloit au moins six mille voix contre un Athénien pour qu'il fût banni par l'*ostracisme.*

Quoique nous n'ayons point de lumières sur l'époque précise de l'institution de l'*ostracisme*, il est vraisemblable qu'il s'établit après la tyrannie des pisistratides, temps où le peuple athénien ayant eu le bonheur de secouer le joug de la tyrannie, commençoit à goûter les douceurs de la liberté. Extrêmement jaloux de cette liberté, c'est alors, sans doute, qu'il dut redoubler son attention pour prévenir & éloigner tout ce qui pourroit y donner la moindre atteinte. Quoique Pisistrate eût gouverné la république avec beaucoup de douceur & d'équité, cependant la seule idée d'un maître causoit une telle horreur à ce

peuple, qu'il crut ne pouvoir prendre d'assez fortes précautions pour ne plus retomber sous un joug qui lui paroissoit insupportable. Attaché par goût à la démocratie, il jugea que l'unique moyen d'affermir & de conserver cette espèce de gouvernement, étoit de maintenir tous les citoyens dans une parfaite égalité; & c'est sur cette égalité qu'il fondoit le bonheur de l'état.

Ce fut sur de tels motifs que les Athéniens établirent l'*ostracisme*, au rapport d'Androtion cité par Harpocration : « Hipparchus, dit-il, étoit » parent du tyran Pisistrate, & il fut le premier » que l'on condamna au ban de l'*ostracisme;* cette » loi venoit d'être établie, à cause du soupçon » & de la crainte qu'on avoit, qu'il ne se trouvât » des gens qui voulussent imiter Pisistrate, qui » ayant été à la tête des affaires de la républi- » que, & général d'armée, s'étoit fait tyran de » la patrie. »

Les Athéniens prévirent sans doute les inconvéniens de cette loi; mais ils aimèrent mieux, comme l'a remarqué Cornélius Népos, s'exposer à punir des innocens, que de vivre dans des alarmes continuelles; cependant, comme ils sentirent que l'injustice auroit été trop criante, s'ils avoient condamné le mérite aux mêmes peines dont on avoit coutume de punir le crime, ils adoucirent autant qu'ils purent la rigueur de l'*ostracisme;* ils en retranchèrent ce que le bannissement ordinaire avoit d'odieux & de déshonorant par lui-même. On ne confisquoit pas les biens de ceux qui étoient mis au banc de l'*ostracisme;* ils en jouissoient dans le lieu où ils étoient relégués; on ne les éloignoit que pour un temps limité, au lieu que le bannissement ordinaire étoit toujours suivi de la confiscation des biens des exilés, & qu'on leur ôtoit toute espérance de retour.

Malgré les adoucissemens que les Athéniens apportèrent à la rigueur de leur loi, il est aisé de voir, que si d'un côté elle étoit favorable à la liberté, de l'autre elle étoit odieuse, en ce qu'elle condamnoit des citoyens, sans entendre leur défense, & qu'elle abandonnoit le sort des grands hommes à la délation artificieuse, & au caprice d'un peuple inconstant & capricieux. Il est vrai que cette loi auroit été avantageuse à l'état, si le même peuple qui l'avoit établie, eût toujours eu assez de discernement & d'équité, pour n'en faire usage que dans les occasions où la liberté auroit été réellement en danger; mais l'histoire de la république d'Athènes ne justifia que par trop d'exemples l'abus que le peuple fit de l'*ostracisme*.

Cet abus ne fut jamais plus marqué que dans le bannissement d'Aristide. On en peut juger par l'aventure qui lui arriva dans l'assemblée du peuple, le jour même de son bannissement. Un citoyen qui ne savoit pas écrire, s'adressa à lui comme au premier venu, pour le prier d'écrire le nom d'Aristide. Aristide étonné, lui demanda quel mal cet homme lui avoit fait, pour le bannir. Il ne m'a point fait de mal, répondit-il; je ne le connois même pas, mais je suis las de l'entendre par-tout nommer *le juste*. Aristide écrivit son nom sans lui répondre.

Ce sage fut banni par les intrigues de Thémistocle qui, débarrassé de ce vertueux rival, demeura maître du gouvernement de la république, avec plus d'autorité qu'auparavant; mais il ne jouit pas long-temps de l'avantage qu'il avoit remporté sur son émule; il devint à son tour l'objet de l'envie publique, & malgré ses victoires & les grands services qu'il avoit rendus à l'état, il fut condamné au ban de l'*ostracisme*.

Il est certain que la liberté n'avoit pas de plus dangereux écueil à craindre, que la réunion de l'autorité dans la main d'un seul homme; & c'est cependant ce que produisit l'*ostracisme*, en augmentant le crédit & la puissance d'un citoyen, par l'éloignement de ses concurrens. Périclès en sut tirer avantage contre Cimon & Thucydide, les deux seuls rivaux de gloire qui lui restoient à éloigner, pour tenir le timon de l'état.

Sentant qu'il ne pouvoit élever sa puissance que sur les débris de celle de Cimon qui étoit en crédit auprès des grands, il excita l'envie du peuple contre ce rival, & le fit bannir par la loi de l'*ostracisme*, comme ennemi de la démocratie, & fauteur de Lacédémone. Enfin Thucydide forma un puissant parti pour l'opposer à celui de Périclès; tous ses efforts hâtèrent sa propre ruine. Le peuple tint l'assemblée de l'*ostracisme*, pour reléguer l'un de ces deux chefs. Thucydide fut banni, & laissa Périclès, tyran désarmé, comme un ancien écrivain l'appelle, en possession de gouverner la république avec une autorité absolue, qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie. Il trouva le moyen, par son habileté, de subjuguer ce peuple envieux & jaloux, ennemi plus redoutable à celui qui le gouvernoit, que les Perses & les Lacédémoniens.

Il faut pourtant convenir, que ce même peuple, très-éclairé sur les inconvéniens de l'*ostracisme*, sentit plus d'une fois le tort que son abus avoit fait à la république; le rappel d'Aristide & de Cimon, avant que le terme des dix ans fût expiré, en est une preuve éclatante. Mais quelques raisons que les Athéniens eussent de rejeter une loi, qui avoit causé plusieurs fois un grand préjudice à l'état, ce ne furent pas ces motifs qui les déterminèrent à l'abolir; ce fut une raison opposée, & qui est vraiment singulière : nous en devons la connoissance à Plutarque.

Il s'étoit élevé, dit cet auteur, un grand différend entre Alcibiade & Nicias; leur mésintelligence croissoit de jour en jour, & le peuple eut recours à l'*ostracisme :* il n'étoit pas douteux que le sort ne dût tomber sur l'un ou l'autre de ces chefs. On détestoit les mœurs dissolues d'Alcibiade,

& l'on craignoit sa hardiesse ; on envioit à Nicias les grandes richesses qu'il possédoit, & on n'aimoit point son humeur austère. Les jeunes gens qui desiroient la guerre, vouloient faire tomber le sort de l'*ostracisme* sur Nicias ; les vieillards qui aimoient la paix, sollicitoient contre Alcibiade. Le peuple étant ainsi partagé, Hyperbolus, homme bas & méprisable, mais ambitieux & entreprenant, crut que cette division étoit pour lui une occasion favorable de parvenir aux premiers honneurs. Cet homme avoit acquis parmi le peuple une espèce d'autorité ; mais il ne la devoit qu'à son impudence. Il n'avoit pas lieu de croire que l'*ostracisme* pût le regarder ; il sentoit bien que la bassesse de son extraction le rendoit indigne de cet honneur ; mais il espéroit que si Alcibiade ou Nicias étoient bannis, il pourroit devenir le concurrent de celui qui resteroit en place. Flatté de cette espérance, il témoignoit publiquement la joie qu'il avoit de les voir en discorde, & il animoit le peuple contr'eux. Les partisans d'Alcibiade & de Nicias ayant remarqué l'insolence & la lâcheté de cet homme, se donnèrent le mot secrètement, se réunirent, & firent en sorte que le sort de l'*ostracisme* tomba sur Hyperbolus.

Le peuple ne fit d'abord que rire de cet événement ; mais il en eut bientôt après tant de honte & de dépit, qu'il abolit la loi de l'*ostracisme*, la regardant comme déshonorée par la condamnation d'un homme si méprisable. Par l'abolition de cette loi, les Athéniens voulurent marquer le repentir qu'ils avoient d'avoir confondu un vil délateur, & de condition servile, avec les Aristide, les Cimon & les Thucydide : ce qui a fait dire à Platon le comique, parlant d'Hyperbolus, que ce méchant avoit bien mérité d'être puni à cause de ses mauvaises mœurs, mais que le genre du supplice étoit trop honorable pour lui, & trop au-dessus de sa basse extraction, & que l'*ostracisme* n'avoit point été établi pour les gens de sa sorte.

Finissons par quelques courtes réflexions : je remarque d'abord que l'*ostracisme* ne fut point particulier à Athènes, mais que toutes les villes, où le gouvernement étoit démocratique, l'adoptèrent ; c'est Aristote qui le dit ; on sait qu'à l'imitation des Athéniens, la ville de Syracuse établit le pétalisme.

Le bill appellé d'*atteinder* en Angleterre, se rapporte beaucoup à l'*ostracisme* ; il viole la liberté contre un seul, pour la garder à tous. L'*ostracisme* conservoit la liberté ; mais il eût été à souhaiter qu'elle se fût maintenue par quelque autre moyen. Quoi qu'il en soit, si les Athéniens ont mal pourvu au soutien de leur liberté, cela ne peut préjudicier aux droits de toutes les autres nations du monde. Le pis qu'on puisse dire, c'est que par leur loi de l'*ostracisme*, ils n'ont fait de mal qu'à eux-mêmes, en se privant pour un temps des bénéfices qu'ils pouvoient se promettre des vertus éclatantes des personnes qu'ils condamnoient pour dix ans à cette espèce d'exil. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

OSTROGOTHS, (*Hist. anc.*) nation qui faisoit partie de celle des Goths ; elle descendoit des Scandinaves, & habitoit la partie orientale de la Suède bornée par la mer Baltique, qui s'appelle encore aujourd'hui *Ostrogothie* ou *Gothie* orientale. Ce peuple partit de là pour aller faire des conquêtes & s'établit d'abord en Poméranie ; de-là les *Ostrogoths* allèrent vers l'Orient & se rendirent maîtres d'une partie de la Sarmatie ou Scythie, & du pays qui est entre le Danube & le Borysthène, connu aujourd'hui sous le nom de *Podolie*, où ils furent vaincus par les Huns, qui les forcèrent de quitter leurs pays & d'aller chercher des établissemens en Thrace. De-là ils firent des incursions fréquentes sur les terres de l'empire romain. Enfin, l'an 488 de Jésus-Christ, ils marchèrent sous la conduite de leur roi Théodoric ; & après avoir défait Odoacre qui avoit pris le titre de roi d'Italie, ils s'emparèrent de ce pays, dont Théodoric fut reconnu souverain par les empereurs de Constantinople. Ce conquérant adopta les lois romaines, & gouverna ses conquêtes avec beaucoup de sagesse & de gloire. La puissance des *Ostrogoths* se maintint en Italie jusqu'à l'an 553, où Totila, leur dernier roi, fut tué dans une bataille qui décida du sort de son royaume, lequel fut de nouveau réuni à l'empire romain par le fameux Narsès, sous le règne de l'empereur Justinien. (*A. R.*)

O S Y

OSYMANDIAS, (*Hist. d'Egypte*) roi d'Egypte. Diodore de Sicile, liv. I, donne une haute idée de sa magnificence & du progrès que les arts avoient déjà faits de son temps en Egypte. Des édifices magnifiques construits par ce prince, étoient ornés de sculptures & de peintures, qui représentoient ses expéditions militaires & les principaux événemens de son règne.

Nous apprenons du même Diodore, qu'*Osymandias* tiroit chaque année des mines d'Egypte une somme de seize millions.

Ce prince avoit aussi une riche bibliothèque, la plus ancienne dont il soit parlé dans l'histoire ; & le titre très-philosophique qu'on avoit donné à ce monument, prouve qu'on avoit connu le principal fruit qu'on devoit attendre de la lecture ; ce titre étoit : *Le trésor des remèdes de l'ame.* C'est l'idée qu'Horace n'a fait que développer dans les vers suivans :

Fervet avaritiâ miseroque cupidine pectus ?
Sunt verba & voces, quibus hunc lenire dolorem
Possis, & morbi magnam deponere partem ;

Laudis amore tumes ? sunt certa piacula quæ te
Ter purè lecto poterunt recreare libello.
Invidus, iracundus, iners, vinosus, amator,
Nemo adeò ferus est, ut non mitescere possit,
Si modò culturæ patientem commodet aurem.

Cette bibliothèque étoit ornée des ſtatues de tous les dieux d'Egypte. Le tombeau d'*Oſymandias*, très magnifique auſſi, étoit environné d'un cercle d'or, d'une coudée de largeur, & de trois cents ſoixante & cinq coudées de circuit; le lever & le coucher du ſoleil, de la lune & des autres conſtellations y étoient marqués. Ce cercle fut enlevé par Cambyſe, lorſqu'il fit la conquête de l'Egypte. La ſtatue d'*Oſymandias* portoit cette inſcription: *Je ſuis Oſymandias*, ROI DES ROIS : *celui qui voudra me diſputer ce titre, qu'il me ſurpaſſe dans quelqu'un de mes ouvrages.* Il y a beaucoup de difficulté à fixer le temps du règne de ce prince.

O T A

OTACILIA, (MARCIA OTACILIA SEVERA) (*Hiſt. Rom.*) femme de l'empereur Philippe, étoit chrétienne, & rendit ſon mari favorable aux chrétiens; Philippe, parvenu au trône par le meurtre de l'empereur Gordien, ayant été tué à ſon tour, *Otacilia* crut ſauver ſon fils en lui donnant pour aſyle le camp des prétoriens, il fut poignardé dans les bras de ſa mère; *Otacilia* paſſa le reſte de ſa triſte vie dans la retraite & dans la douleur.

OTANES (*Hiſt. anc.*) eſt le nom du ſeigneur perſan qui, par le moyen de Phédime, ſa fille, découvrit l'impoſture de Smerdis le mage, & qui forma en conſéquence la conſpiration ſous laquelle le mage ſuccomba.

O T F

OTFRIDE, (*Hiſt. litt. mod.*) bénédictin de l'abbaye de Weiſſembourg, diſciple de Raban Maur, a retouché & perfectionné une grammaire que Charlemagne avoit compoſée pour la langue tudeſque, c'eſt-à-dire, pour l'allemand. Ce religieux vivoit vers le milieu du neuvième ſiècle; on a de lui encore d'autres ouvrages, des ſermons, des poéſies, des lettres.

O T H

OTHON. (*Hiſt. Romaine*) Quoiqu'iſſu d'une ancienne famille d'Etrurie, *Othon* n'avoit aucun titre pour parvenir à l'empire du monde. Son aïeul fut le premier qui entra dans le ſénat. Son père, Lucius-Othon, avoit une reſſemblance ſi parfaite avec Tibère, qn'on le ſoupçonna d'être ſon fils. Les bienfaits & les diſtinctions dont il fut comblé par Livie, fortifièrent ce ſoupçon. Le jeune *Othon* s'abandonna à la licence de ſes penchans voluptueux. Ce fut par ſes débauches & par le crédit des courtiſanes, qu'il s'inſinua dans la cour de Néron, qui le fit dépoſitaire de ſes plus intimes ſecrets. Leur amitié fut altérée par Poppée-Sabina, qui paſſa des bras du favori dans le lit de l'empereur. Cette infidélité mit de la froideur entre les deux rivaux; & ce fut pour ſe débarraſſer d'un témoin importun, que Néron l'envoya en Portugal avec le titre de queſteur. Il ſe gouverna dans ſa charge avec la gravité & l'intelligence d'un homme conſommé dans les affaires. Cet exil, quoiqu'honorable, ne calma point ſon reſſentiment : ſon amour offenſé le rendit l'ennemi ſecret de Néron; &, dès que Galba eut levé l'étendard de la révolte, il ſe montra ſon plus zélé partiſan, dans l'eſpoir de le détruire. Quoiqu'il fût accablé de dettes, il n'en fut pas moins prodigue, pour ſe concilier l'affection de la milice. Ses profuſions ne lui laiſſèrent que l'alternative, ou de s'approprier les tréſors de l'empire, ou d'être la victime de ſes créanciers. Piſon, adopté par Galba, aigrit ſon ambition au lieu de l'éteindre. Ses largeſſes l'avoient aſſuré des prétoriens; il fut conduit à leur camp par une poignée de ſoldats, où, après avoir été proclamé empereur, il envoya des ſatellites qui mirent à mort Galba & Piſon. Il ſe rendit enſuite au ſénat, à qui il promit de ne rien faire ſans ſon conſentement. La canaille de Rome, qui conſervoit un grand reſpect pour la mémoire de Néron dont il avoit été l'ami, ſouhaita qu'il en portât le nom, & il eut la complaiſance de le prendre dans toutes les lettres qu'il écrivit aux gouverneurs des provinces. Tandis que tout étoit calme dans Rome, il ſe formoit en Allemagne un orage prêt à fondre ſur l'Italie. Vitellius, ſous prétexte de venger la mort de Galba, fut proclamé empereur par les légions d'Allemagne. Il paſſa les Alpes avec une armée, réſolu de ſoutenir ſon élection. La cavalerie qui étoit campée ſur les bords du Pô, lui prêta ſerment de fidélité, & les plus fortes villes lui ouvrirent leurs portes. *Othon*, abruti dans les voluptés, ſe réveilla de ſon ſommeil, & ſe prépara à une vigoureuſe défenſe. Il entama des négociations avec Vitellius; ils ſe firent réciproquement des offres & des promeſſes pour ſe déſiſter de l'empire; mais à la fin ils en vinrent aux injures, & il fallut que le ſort des combats décidât de celui de l'empire. *Othon* fit purifier la ville par des ſacrifices, & les armées ſe mirent en mouvement. Avant de partir, il recommanda la république au ſénat, & fit de magnifiques largeſſes au peuple. Ses lieutenans eurent quelques avantages auprès de Crémone, où les Vitelliens prirent la fuite pour l'attirer dans une embuſcade qu'il ſut éviter. Cette action ne fut point déciſive; il en fallut venir à une bataille générale dans les plaines de Bédriac: les Vitelliens remportèrent une victoire complète; & ce ne furent que les approches de la nuit qui préſervèrent leurs ennemis d'une entière deſtruction. *Othon*, avant le combat, avoit

abandonné son armée par le conseil des flatteurs, qui ne vouloient pas exposer sa personne sacrée. Il en attendoit sans crainte le succès, lorsqu'il apprit sa défaite. Son armée fugitive se rassembla autour de sa personne, lui jurant de rétablir sa fortune & de réparer sa honte. Les plus éloignés lui tendoient les bras, les autres embrassoient ses genoux, en lui promettant de mourir pour sa défense. Lui seul conservoit sa tranquillité, & persistoit dans la résolution de mourir, pour éteindre dans son sang le feu des guerres civiles. Rien ne put le faire changer de dessein. Il conjura ses braves défenseurs d'aller se rendre aux victorieux; il leur fournit des chariots & des navires, brûla toutes les lettres qui témoignoient trop d'inclination pour lui, ou trop d'aversion pour son rival. Il distribua son argent à ses domestiques; il fit ensuite retirer tout le monde, & reposa quelque temps. A son réveil il demanda un verre d'eau fraîche & deux poignards qu'il mit sous son chevet, après les avoir essayés. On prétend qu'il dormit tranquillement pendant toute la nuit, & que ce ne fut que le matin qu'il s'enfonça le poignard dans le sein. Ses domestiques accourent au bruit, & le trouvèrent mort d'un seul coup. On se hâta de faire ses funérailles comme il l'avoit commandé, de peur qu'on ne lui coupât la tête pour en faire un trophée après sa mort. Les officiers des cohortes prétoriennes portèrent son corps au bûcher en pleurant. Les soldats s'approchoient pour baiser sa plaie; quelques-uns se tuèrent près de son bûcher, non pas par crainte, ni comme coupables, mais par l'émulation de sa gloire. Cet enthousiasme fanatique de l'amitié éclata dans tous les lieux où il commandoit. On lui éleva un sépulcre sans pompe & sans ornemens. Telle fut la fin d'*Othon*, âgé de trente-sept ans, dont il avoit passé la plus grande partie dans les délices. Ceux qui l'avoient le plus détesté pendant sa vie, l'admirèrent après sa mort. On ne pouvoit comprendre comment un homme noyé dans les voluptés, avoit eu le courage de renoncer à la vie pour garantir la patrie des ravages des guerres civiles. Il étoit d'une taille au-dessous de la médiocre; sa démarche étoit chancelante: il n'avoit presque point de cheveux; mais il cachoit ce défaut par une perruque faite avec tant d'art, qu'on ne pouvoit la distinguer de sa chevelure naturelle. Il étoit d'une propreté si recherchée, qu'on le croyoit incapable de grandes choses. (*T-N.*)

OTHON. (ou comme l'auteur l'écrit par-tout.)

OTON Ier, surnommé *le grand*, (*Hist. d'Allem.*) duc de Saxe, troisiéme roi ou empereur de Germanie, depuis Conrad Ier, neuvième empereur d'Occident depuis Charlemagne. L'histoire nous a conservé peu de détails sur les premières années d'*Oton*. Sa conduite sur le trône, la tendresse éclairée de Henri son père, nous font présumer que son enfance fut heureusement cultivée. Les prélats & les grands de Germanie avoient promis à Henri, alors dans son lit de mort, de reconnoître *Oton* pour son successeur: ils se montrèrent fidèles à leur parole, & résistèrent aux sollicitations de la reine Matilde qui, sous le singulier prétexte que sa naissance avoit précédé l'avénement de son père au trône, prétendoit que la couronne étoit due à Henri le querelleur, son frère, né depuis. Le couronnement d'*Oton* se fit à Aix-la-Chapelle, ville ancienne & capitale de la monarchie, sous les empereurs françois. Les archevêques de Mayence, de Cologne & de Trèves se disputèrent l'honneur de la cérémonie. L'archevêque de Mayence obtint cette glorieuse préférence, moins par rapport aux droits de son église, qu'à son mérite & à la sainteté de ses mœurs. Ce prélat tenant *Oton* par la main, & s'adressant au peuple assemblé dans l'église cathédrale: « Je » vous présente *Oton*, dit-il, Dieu l'a choisi pour » régner sur vous suivant le desir de son père » Henri, votre seigneur & votre roi: si ce choix » vous plaît, levez les mains au ciel. » Le peuple ayant témoigné sa joie par des acclamations redoublées, Hiddebert, tel étoit le nom du prélat, le conduisit vers l'autel où étoient les vêtemens, & les ornemens des rois. Il lui ceignit l'épée, lui recommandant de ne s'en servir que pour le bonheur de l'église & de l'empire, & pour entretenir l'un & l'autre dans une profonde paix. « Ces » marques d'autorité, ajouta-t-il, en lui donnant le sceptre & la main de justice, » vous convien- » nent & vous obligent à maintenir vos sujets » dans le devoir, à réprimer & à punir, mais » avec des sentimens d'humanité, les vices & les » désordres, à vous rendre le protecteur de l'é- » glise & de ses ministres, & à témoigner à tous » vos sujets une tendresse & une bonté pater- » nelles. Songez enfin à vous rendre digne des » récompenses éternelles. » Le jeune monarque après les cérémonies de son sacre, qui n'étoient pas de vaines cérémonies, fut conduit dans un palais qu'avoit fait construire Charlemagne, & que les descendans de ce grand homme avoient négligé d'entretenir. On y avoit préparé un festin; les prélats mangèrent avec le prince qui fut servi par les ducs. On voit par cette distinction de quelle vénération jouissoient déjà les évêques. *Oton*, pendant la cérémonie de son sacre, prit au lieu du titre de roi, celui d'empereur qu'il conserva toujours depuis. Louis d'Outremer pouvoit le lui contester comme descendant par mâles en ligne directe & légitime de Charlemagne qui l'avoit reçu avec l'agrément de presque toutes les nations de l'Occident: mais ce prince en butte à ses grands vassaux, comme ses infortunés prédécesseurs, étoit dans l'impuissance de justifier ses droits. *Oton* avoit dans sa famille les plus grands modèles. Il voyoit dans *Oton*, son aïeul paternel, un sage qui avoit refusé le trône sur lequel il

étoit assis, & dans Henri, son père, un législateur & un conquérant qui l'avoit affermi par de sages institutions, en même temps qu'il l'avoit illustré par des victoires : mais la gloire de ces princes étoit éclipsée par celle de Witikind, que Mathilde, mère d'*Oton*, comptoit parmi ses ancêtres. C'étoit ce fameux Witikind qui, sans autre secours que les troupes de la Saxe sa patrie, & celui de quelques hordes normandes, soutint près de trente ans la guerre contre Charlemagne qui le combattoit avec toutes les forces de son vaste empire. Cependant *Oton* n'avoit pas besoin d'être encouragé par ces grands modèles : il avoit dans son propre cœur le germe des plus sublimes vertus, & la nature l'avoit comblé de tous ses dons que l'âge ne fit que développer. La première année de son règne ne fut agitée par aucune tempête, & tous les ordres de l'état eurent à se louer de sa clémence & de sa justice. La seconde fut troublée par la guerre de Bohême, excitée par l'ambition de Boleslas qui avoit fait périr Venceslas son frère, & s'étoit emparé du duché que lui avoit donné Henri. *Oton* ne voulant pas laisser sans vengeance un crime de cette nature, cita le coupable à son tribunal ; mais Boleslas chercha l'impunité dans la révolte, & réussit en partie. Après plusieurs combats, dont les succès furent variés, *Oton*, vainqueur en personne, força le rebelle à s'en remettre à sa discrétion. Ce prince, humain dans la victoire, songea moins à satisfaire ses vengeances, qu'à assurer le privilége de sa couronne, & à prévenir les désordres. En pardonnant à Boleslas, il eut soin de resserrer les chaînes des Bohémiens. Il exigea un tribut annuel ; il soumit le gouvernement de leur province à celui de la Bavière. Cette guerre dura quatorze ans, mais il s'en fallut bien qu'elle occupât toutes les armes d'*Oton*. Ce prince, sur ces entrefaites, remporta une victoire signalée sur les Hongrois qui, conduits par un chef intrépide, avoient pénétré jusqu'à Helberstad, retint dans le devoir les Lorrains, que Gisalbert, leur duc, prétendoit faire passer au service de Louis d'Outremer, pacifia la Suabe, la Bavière révoltées, entretint en France des divisions plus ou moins grandes, suivant que les intérêts de sa politique l'exigeoient, & vengea sur les Danois le massacre qu'avoient fait ces peuples d'une garnison qu'il entretenoit dans le duché de Sleswick, pour conserver les conquêtes de Henri, son père, au-delà de l'Eider. *Oton* n'avoit point encore terminé ces guerres, qu'une nouvelle carrière s'offrit à sa gloire. Depuis la mort de l'empereur, Lothaire Ier, l'Italie étoit en proie à des feux qu'entretenoit l'ambitieuse politique des papes. Louis II, Charles-le-chauve, Charles-le-gros, & Arnoul, avoient été continuellement aux prises avec les pontifes pour conserver quelque autorité dans Rome. Gui, Lambert, Louis-l'aveugle, Berenger I[er], son cruel & perfide vainqueur, & Rodolphe I[er], qui s'en étoient arrogé la couronne, n'avoient régné qu'au milieu des plus affreux orages. Ces tyrans sans pouvoir avoient déchiré tour-à-tour cet état, où ils n'avoient point eu assez de capacité pour se faire obéir. Lothaire II, fils de Hugues, qui s'en faisoit appeller roi, mourut vers l'an 950. Adélaïde, sa veuve, accuse Berenger II, de l'avoir fait empoisonner ; & pour se venger des persécutions que lui attirent ces bruits, c'est le roi de Germanie qu'elle implore. *Oton* avoit précédemment promis des secours à Berenger II ; mais tel on plaint dans l'infortune, que l'on abhorre au faîte de la grandeur. Le trône d'Italie excitant son ambition, il ne pouvoit y avoir d'alliance entre lui & Berenger II, le seul qui fût en état de le lui disputer. Il passe les Alpes, & chassant devant lui les troupes que son concurrent lui oppose, s'empare de Pavie où il épouse Adélaïde. C'étoit une princesse d'une beauté parfaite, & des auteurs ont prétendu que Hugues, son beau-père, n'ayant pu vaincre la passion qu'il ressentit pour cette princesse, lui arracha une fleur qu'il eût dû laisser cueillir à son fils. *Oton* regardoit ses victoires comme imparfaites, tant qu'il ne commandoit point dans Rome. Il écrivit au pape Agapet II, pour l'inviter à l'y recevoir ; le pontife feignit d'y consentir, & lui en fit défendre les approches par le patrice Albéric. *Oton* fut obligé, pour cette fois, de se contenter du titre de roi des Lombards. Il eût fait repentir le pontife de ses artifices, sans des brouilleries que Berenger II sut exciter dans la famille royale. Ludolfe (Lutolfe, Ludulfe, Lindolfe ou Lusdolfe) qui voyoit avec inquiétude son mariage avec Adélaïde, prenoit des mesures pour usurper le trône dont il craignoit d'être exclus, si cette princesse donnoit un fils au monarque.

Oton, nommé par son propre fils, rentre dans ses états de Saxe ; il y trouve Berenger II, qui, sous prétexte d'exciter sa pitié, venoit fomenter des troubles dont sa politique avoit déjà répandu les premières semences, lorsqu'il étoit en Italie. Le monarque rejette ses excuses & ses offres ; mais enfin désarmé par les prières de Conrad, son gendre, & déterminé par des circonstances particulières, il lui donna l'investiture du royaume d'Italie, en lui remettant aux mains un sceptre d'or. « Mais songez, lui dit-il, à m'obéir comme » le font mes autres vassaux : gardez vous d'être » l'oppresseur des sujets que je vous confie ; enfin, » soyez-en le roi, & non pas le tyran. » Mais en lui donnant ce royaume, *Oton* eut la précaution sage d'en retenir plusieurs villes importantes, comme Aquilée & Vérone, afin de pouvoir aller le punir s'il osoit aspirer à l'indépendance. Telle est l'origine de la suzeraineté des rois & empereurs d'Allemagne sur le royaume d'Italie ; suzeraineté qui pouvoit leur être contestée tant qu'il restoit un rejeton de la famille des Pepin. Cette conduite atteste la politique d'*Oton*

d'*Oton*. Ce prince, dans l'impuissance alors de conserver l'Italie, ne pouvoit agir plus sagement qu'en confiant le gouvernement de cette contrée à des rois qui devenoient ses feudataires.

Dès que Berenger eut pris congé de la cour, on y vit éclater l'incendie que sa main y avoit préparé. Lutolfe, soutenu de Conrad, son beau-frère, leva l'étendard de la révolte; mais les orages que le perfide roi d'Italie rassembloit sur la tête d'*Oton*, devoient bientôt retomber sur la sienne propre. Lutolfe, après deux ans d'une guerre malheureuse, tombe aux genoux de son père, qui lui pardonne, & l'envoie en Italie, où Berenger II & Adalbert, son fils, mettoient tout en feu. Ce prince, digne fils d'un père tel qu'*Oton*, gagne autant de victoires qu'il livre de combats; & sa magnanimité égalant sa valeur, il rend la liberté au père & au fils, après les avoir faits prisonniers l'un & l'autre, & se contente de les mettre dans l'impuissance d'exciter de nouveaux troubles. La mort qui moissonna ce prince au milieu de ses triomphes, permit à Berenger II d'élargir ses liens, & força *Oton* de passer en Italie. Il venoit de pacifier l'Allemagne par une victoire éclatante qu'il remporta sur les Hongrois près d'Ausbourg. Tous les esprits étoient aigris contre Berenger: le pape & les prélats d'Italie faisoient chaque jour de nouvelles plaintes contre lui; le monarque le sacrifia à la vengeance publique, & reprit la couronne qu'il lui avoit confiée. Les portes de Rome, qui lui avoient été fermées dans le premier voyage, lui furent ouvertes dans celui-ci. Le fils d'Albéric, Octavien Sporco, occupoit le siége apostolique sous le nom de *Jean XII*; ce pontife lui prépara une réception magnique, lui donna la couronne impériale, & lui prêta serment de fidélité, ainsi que tous les Romains. Tant qu'*Oton* demeura dans Rome, il y reçut tous les honneurs dont avoient joui les empereurs Romains & François; mais ce fut en vain que pour récompenser le zèle que Jean XII faisoit paroître, il ratifia les donations que ses prédécesseurs avoient faites au saint siége; les Romains avoient formé depuis long-temps le chimérique projet de rétablir l'ancien gouvernement républicain, & ils avoient appellé *Oton*, moins pour lui obéir que pour opprimer Berenger II. Jean XII étoit dans l'âge de l'ambition, & plus propre à commander des armées qu'à édifier à l'autel; il eût été bien plus flatté d'unir la pourpre Romaine à la tiare, & de tenir le premier rang dans une république que son imagination embrâsée lui représentoit déjà dans sa première splendeur, que de ramper sous un empereur de Germanie, qui le comptoit toujours au nombre de ses sujets. *Oton* n'eut pas plutôt mis le pied hors de Rome, que l'on vit éclater ses projets; le pontife soutint de tout son pouvoir Adalbert, fils de Berenger, & l'invita à se rendre auprès de lui, le flattant des plus magnifiques espérances. *Oton* étoit alors dans Pavie, demeure des rois Lombards, & prenoit des mesures pour aller faire le siége de Monte-Feltro. Ces brigues ne lui causèrent d'abord aucune inquiétude; & lorsque ses commissaires lui firent le tableau de la vie scandaleuse de Jean XII, « ce pape, dit ce jeune monarque, est un enfant, » une douce réprimande suffira pour le ramener » de ses égaremens, & le tirer de l'abîme » où il se précipite. » Cependant lorsqu'il eut appris qu'Adalbert étoit dans Rome, & que des lettres interceptées l'eurent informé que le pape négocioit avec les Hongrois & la cour de Constantinople, il se déchargea sur ses lieutenans, du siége de Monte-Feltro, marcha vers Rome avec l'élite de ses troupes: les portes lui furent fermées, & Jean parut avec Adalbert à la tête des rebelles, l'épée à la main, & couvert du casque & de la cuirasse. *Oton* n'eut qu'à se présenter pour les mettre en fuite; les Romains assemblés renouvellèrent leur serment de fidélité, & l'engagèrent à n'élire & à ne consacrer aucun pape sans le consentement de l'empereur & du roi son fils. *Oton* reçut alors les plaintes contre Jean: il y avoit peu d'excès dont ce jeune pontife ne se fût rendu coupable; mais comme il ne vouloit point être l'unique juge dans une affaire de cette importance, il convoqua un concile où il présida. Le pontife déposé pour des crimes trop visibles, fut remplacé par Léon VIII, qui, du consentement du clergé & du peuple Romain, fit ce fameux décret par lequel « le seigneur *Oton Ier*, roi des » Allemands, & tous ses successeurs au royaume » d'Italie, auront la faculté à perpétuité de se » choisir un successeur, de nommer le pape, » (*summæ sedis apostolicæ pontificem ordinandi*) » & par conséquent les archevêques & les évê- » ques, lesquels recevront de ces princes l'inves- » titure. Aucun, continue ce décret, quelque » dignité qu'il ait dans l'état ou dans l'église, » n'aura le droit d'élire le pape ou tout autre » évêque, sans le consentement de l'empereur: » ce qui se fera cependant sans qu'il en coûte » aucune somme, & pourvu que l'empeur soit en » même temps patrice & roi d'Italie. Les évê- » ques élus par le clergé & par le peuple ne » seront point consacrés que l'empereur n'ait con- » firmé leur élection, & ne leur ait donné l'in- » vestiture, à l'exception de ceux dont l'empereur » a cédé l'investiture au pape & aux archevê- » ques » C'est ainsi que Léon VIII détruisit les projets de rétablir la république, & perdit en un instant tout le fruit des travaux de ses prédécesseurs pendant un siècle & demi pour se rendre indépendans. C'étoit à ce desir que les papes avoient sacrifié le bonheur de l'Italie: desir qui leur avoit tant de fois fait entreprendre, & souvent avec succès, de dépouiller les empereurs François des privilèges que Léon avoue appartenir à tous les empereurs: mais, dit un moderne, si ce pape fit une faute, il eut des successeurs qui surent la réparer.

Cependant Octavien Sporco étoit bien éloigné de ratifier sa sentence de déposition : incapable de fléchir, il excommunie l'empereur & le pape. Secondé par les intrigues de ses concubines, il rentra dans Rome, d'où venoit de sortir *Oton* pour aller au siége de Camerino, la seule ville d'Italie qui tînt pour Adalbert. Les trésors du saint siége, dont il s'étoit saisi avant sa disgrace, lui servirent à former une nouvelle faction. Un synode de prêtres Italiens lui rend sa dignité & son pouvoir : alors, portant l'audace à son comble, il assemble un nouveau synode, composé de tous ses partisans, charge l'empereur & le pape de tous ses anathêmes, & fait décider la supériorité de son siége sur tous les trônes du monde. La résistance de quelques prélats excitant son ressentiment, il se déchaîne contre eux avec la plus aveugle fureur ; un cardinal fut mutilé par ses ordres, & Otger, évèque de Spire, publiquement fustigé. Son courage, ses malheurs & les trésors qu'il prodigue, lui gagnent les cœurs, & réveillent dans les Romains l'ancien amour de la liberté, & la haine contre une domination étrangère. Léon VIII ne trouvant plus de sûreté dans Rome, va chercher un asyle dans le camp d'*Oton*, qui lui-même se voit assailli par une populace en fureur. L'empereur n'avoit que ses gardes & quelques cohortes ; il avoit envoyé son armée dans l'Ombrie, de crainte qu'elle ne fût à charge aux Romains ; mais son expérience & le courage déterminé de ses gardes, le firent triompher de la multitude. Rome eût été saccagée, si le monarque, désarmé par Léon, n'eût calmé le juste ressentiment de ses troupes. L'auteur de ces troubles mourut sur ces entrefaites, assassiné par un mari qui le surprit dans sa couche : ce fut une fin digne de la vie de ce pontife. Son sang ne put éteindre l'esprit de révolte qu'il avoit inspiré aux Romains : fermes dans la résolution de ne souffrir aucun maître étranger, ils ceignent de la thiare le front de Benoît V ; & au mépris de leurs sermens, ils traitent d'anti-pape Léon, qu'eux-mêmes avoient élu. *Oton* étoit retourné au siége de Camerino, lorsqu'on l'informa de cette nouvelle infidélité : il revient encore contre les rebelles ; mais toujours modéré, il entre dans leur ville, moins en ennemi qu'en pacificateur. Il ordonne le supplice des plus coupables, & fait déposer dans un concile Benoît V, qui se reconnoît parjure envers Léon VIII, auquel lui-même avoit donné son suffrage. Cet intrus fut relégué à Hambourg, où il finit ses jours en exil. Berenger II & sa femme eurent la même destinée ; l'empereur les envoya l'un & l'autre à Bamberg, où ils reçurent les traitemens les plus favorables. Ils eussent été parfaitement heureux, s'ils avoient pu l'être après avoir possédé un royaume.

Cependant la modération d'*Oton* ne put lui concilier l'amour des factieux Romains. Ce prince ne fut pas plutôt rentré dans ses états de Germanie, où l'appelloient de nouvelles victoires sur les Sclaves, que les rives du Tibre retentirent du cri de la liberté : la garnison allemande est obligée de fuir ; Jean XIII, successeur de Léon VIII, veut en vain s'opposer à leurs projets insensés ; il est forcé de sortir de Rome, & de se réfugier à Capoue. Le gouvernement républicain fut rétabli, mais il avoit une trop foible base. En vain un nouveau pape prête aux rebelles le secours de ses anathêmes ; *Oton* vole à Rome, malgré son âge & ses infirmités : il exile les consuls en Germanie, & fait pendre les tribuns du peuple au nombre de douze, & fustiger publiquement le préfet de Rome, qui fut promené sur un âne la tête tournée vers la queue : tel fut le sort de ces nouveaux républicains.

La Pouille & la Calabre réunies à la Germanie, furent le dernier évènement mémorable de ce règne glorieux ; l'empereur les conquit sur les Grecs pour venger le massacre de ses ambassadeurs, ordonné par Nicephore, lorsqu'ils alloient sur la foi des traités chercher Théophanie, fille de Romain le jeune, promise à *Oton* son fils. Jean Zimiscès, successeur de Nicéphore, à qui sa perfidie venoit de coûter le trône & la vie, lui confirma la possession de ces deux provinces avec tous ses droits sur la Sicile, dont les Sarrasins étoient alors les maîtres. Il est probable qu'il eût fait valoir ses prétentions sur cette île riche & commerçante, si ses affaires ne l'eussent rappellé en Germanie, où il mourut, après avoir fait plusieurs sages réglemens, l'an 973. Il étoit dans la cinquante-huitième année de son âge, la trente-septième de son règne, comme roi ou empereur de Germanie, la onzième depuis son couronnement à Rome. Son corps fut porté dans l'église cathédrale de Magdebourg, où il fut inhumé près d'Edith, sa première femme : prince admirable, & digne d'être proposé pour modèle à tous les rois. Il fut grand sans faste & sans orgueil ; sévère sans être cruel ; sa bravoure ne dégénéra jamais en témérité : toujours calme, toujours maître de lui-même, son front étoit aussi serein lorsqu'il régloit les opérations d'une campagne, ou qu'il se disposoit à livrer une bataille, que quand il signoit quelque édit favorable à ses peuples. *Oton* fit ses guerres en héros, & jamais en barbare : des écrivains l'ont comparé à Charlemagne ; celui-ci le surpassa peut être en talens, mais ne l'égala point en vertus. La politique régla toutes les actions de Charles ; *Oton* se livra quelquefois au penchant d'un cœur généreux, naturellement libéral, mais modéré dans ses dons ; il récompensa tous les services rendus à la patrie, sans épuiser ses finances. Les richesses des provinces conquises furent versées dans le trésor public. Quant aux dépouilles de l'ennemi, dont le tiers appartenoit au prince, il les abandonna tout entières à ses armées. Comme Alexandre, il ne se réserva que la gloire de vaincre,

Sous son règne, le culte public reprit sa première splendeur ; & jamais les dangers de la guerre, ni les affaires du gouvernement, ne le détournèrent de ses devoirs de religion. Sa piété fut aussi sincère qu'éclairée, l'archevêché de Magdebourg, les évêchés de Brandebourg, de Mersbourg, de Zellz, de Havelberg, de Misni, de Slesvick, de Ripen, d'Aarhus, d'Attinbourg & de Naumbourg, en sont les principaux monumens ; enfin, il mérita que l'on dît de lui que la religion avoit perdu ce qu'elle avoir de plus illustre, & l'Allemagne un véritable roi.

Edwitz ou Edith, sa première femme, fille d'Edouard, dit l'*ancien*, roi d'Angleterre, donna le jour à Ludolfe, dont on a fait mention dans cet article, & à Huitgarde de Saxe, mariée à Conrad le Sage, duc de Lorraine & de Franconie ; Adélaïde, fille de Raoul, roi des deux Bourgognes, & veuve de Lothaire, le fit père d'Oton II, d'Henri & de Brunon, morts en bas âge ; d'Adélaïde & de Matilde, toutes deux abbesses, la première d'Essen en Westphalie, & l'autre de Quedlimbourg. Une noble Esclavonne lui donna un fils naturel, nommé *Guillaume*, qui remplit le siège archiépiscopal de Mayence, & fut gouverneur de la Thuringe.

C'est au règne de ce prince que les Allemands doivent rapporter l'origine de leur droit public, qu'ils font remonter jusqu'aux empereurs François ; mais comment pouvoient-ils réclamer les loix d'un trône donr ils s'étoient détachés ? *Oton* rétablit les comtes Palatins : ce sont des juges supérieurs qui rendent la justice au nom du prince. Le dessein d'*Oton*, en établissant cette charge, n'étoit pas de la rendre héréditaire : il auroit manqué son but, qui étoit d'abaisser les grands vassaux déjà trop puissans. La maison de Franconie qu'il en avoit pourvue s'en étant rendue indigne, il la confia à celle de Bavière. *Oton* eût bien voulu abolir les fiefs & rétablir les gouvernemens ; mais ce fut assez de pouvoir en disposer dans le cas de félonie. Ce fut encore pour diminuer l'autorité des grands que ce prince augmenta les privilèges du clergé ; il lui confia des duchés & des comtés pour les gouverner comme les princes séculiers ; mais pour les tenir dans sa dépendance, il créa des avoués, dont l'avis rendoit nul celui des évêques. Ont eût attendu d'*Oton* qu'il eût aboli le jugement par le duel, qu'il eut l'indiscrétion de confirmer. On vit sous son règne un exemple de la cynéphorie ; cet usage bizarre condamnoit les coupables de certains crimes parmi la haute noblesse, à porter un chien galeux sur leurs épaules ; les bourgeois portoient une selle, les paysans une charrue. (*M-Y.*)

Oton II, surnommé *le Roux*, (*Hist. d'Allemag.*) duc de Saxe, quatrième roi ou empereur de Germanie depuis Conrad I[er], dixième empereur d'Occident depuis Charlemagne. Ce prince naquit l'an 955 d'Oton le grand & d'Adélaïde de Bourgogne. Son père l'avoit associé au trône, & l'avoit fait couronner empereur lors de son dernier voyage en Italie : mais cette association avoit besoin d'être confirmée ; la cérémonie s'en fit dans l'église de Magdebourg (973) avec la pompe ordinaire au sacre des rois. Les commencemens de son règne furent troublés par l'ambition de son cousin-germain Henri le jeune, duc de Bavière, fils de Henri le Querelleur, & par quelques prélats qui ttouvoient leur intérêt à brouiller. Des écrivains ont imputé cette guerre à l'impératrice Adélaïde que l'empereur avoit exilée en Bourgogne, après lui avoir ôté la régence dont elle s'étoit saisie. Le courage & l'activité d'*Oton* l'ayant rendu maître de la destinée des rebelles, il les fit juger dans une diète. Henri fut déclaré déchu de son duché de Bavière, & les évêques ses complices furent punis par l'exil. Oton, fils de Ludolfe, frère aîné d'*Oton II*, abandonna son duché de Suabe pour celui de Bavière, qui pour lors étoit regardé comme le premier de l'empire. Ce duc étant mort en 982, Henri fut rétabli, mais à cette condition pénible qu'il ne sortiroit jamais de Mastricht. Henri s'étoit montré redoutable ; l'évêque de Frisongen, l'un de ses complices, l'avoit couronné & sacré empereur, & tel avoit été le signal de sa révolte.

Cette guerre civile fut suivie de plusieurs victoires remportées par l'empereur sur les Sclaves tributaires & sur les Bohêmes ; ces peuples n'avoient pu voir les divisions des Germains sans être tentés d'en profiter. *Oton*, après avoir pacifié la Bohême, y établit l'évêché de Prague, qu'il soumit à la métropole de Mayence : c'étoit une voie douce d'augmenter les dépendances de cette province. L'empereur fit encore sentir la force de ses armes aux Danois, qui, pendant la guerre civile, avoient envahi le duché de Slesvick, conquis sur eux par Henri I[er]. Ces peuples, pour fermer aux Allemands l'entrée de leur pays, avoient construit sur Daine ce fameux retranchement dont les débris subsistent sous le nom de *Daninverk*. Les Danois avoient commencé à se retrancher dans le neuvième siècle; auparavant ils ne connoissoient d'autres remparts que leur valeur & la terreur de leur nom. L'empereur leur reprit Slesvick, & les força à lui payer tribut.

Oton, après avoir rendu à l'Allemagne ses anciennes limites du côté du nord, & fait respecter son autorité dans toutes les provinces de Germanie, tourna ses regards vers la Lorraine, que menaçoit Lothaire, roi de France, son cousin-germain par sa mère. L'autorité royale reprenoit quelque vigueur en France, & Lothaire profitoit de ces momens si rares, depuis un siècle & demi, pour attaquer à la fois la haute & basse Lorraine, que les rois de Germanie avoient enlevée à sa maison. Ses premiers efforts furent couronnés par le plus heureux succès ; mais en rendant justice

à ſon courage, on doit blâmer ſes procédés : il parcourut à la vérité toute la Lorraine, & s'y fit rendre hommage par pluſieurs ſeigneurs ; mais il ſembloit moins un vainqueur qu'un brigand : en effet, il n'y eut aucune déclaration de guerre. *Oton* lui reprochant ſa conduite, lui fit dire qu'il étoit incapable de dérober des victoires, & qu'il iroit l'attaquer le premier octobre, (978) & tint parole. On le vit au jour marqué attaquer Paris avec ſoixante-dix mille hommes, il brûla les fauxbourgs, & ne ſe retira qu'après avoir changé en déſerts les campagnes fertiles de la Seine. Cependant avant d'entreprendre cette expédition, il avoit fait un grand trait de politique, en donnant en fief la baſſe Lorraine à Charles, frère de Lothaire. Les environs de Laon, de Reims & de Paris furent ravagés, à l'exception des égliſes, qui même reſſentirent les bienfaits du vainqueur: c'étoit un puiſſant moyen d'augmenter les troubles, & de ſe concilier l'amour du clergé tout-puiſſant alors. Cependant Lothaire le pourſuivit dans ſa retraite, & lui fit éprouver quelque échec au paſſage de la rivière d'Aine ; mais cet avantage ne l'empêcha pas de faire les premières démarches pour la paix. Il ſe rendit auprès d'*Oton*, accompagné de ſon fils, & lui fit les plus magnifiques préſens. *Oton* conſentit à mettre bas les armes, mais à condition que Lothaire renonceroit à toutes ſes prétentions ſur le royaume de Lorraine. Le continuateur de Flodoart prétend au contraire que ce fut l'empereur qui reconnut la tenir à foi & hommage du roi de France. L'état floriſſant où étoit alors l'Allemagne, l'autorité d'*Oton* & ſa fierté, ne nous permettent guère d'être de ce ſentiment. L'amitié de ce prince étoit néceſſaire à Lothaire dans un temps où Hugues prenoit des meſures pour lui ravir le trône. Charles de France reçut une nouvelle inveſtiture de la baſſe Lorraine ; & l'empereur, pour récompenſer ſa fidélité dans la derniere guerre, y ajouta les villes de Metz, de Toul, de Verdun & de Nanci, avec le territoire. Cette fidélité ſervit de prétexte à Hugues pour ôter le trône à la race de ce prince.

Cependant *Oton* pouvoit deſirer la fin de cette guerre : les eſprits étoient toujours échauffés à Rome par l'eſpoir de rétablir la république, & de lui rendre ſon ancienne ſplendeur. Les exemples terribles que l'empereur défunt avoit fait des rebelles, ne ſuffiſant pas pour les guérir de leur chimère, un ſénateur, nommé *Creſcence*, fait étrangler le pape Benoît VI, pour le punir de ſon attachement aux intérêts d'*Oton II*, & met ſur le ſaint ſiége un nommé *Francon* qui, pour groſſir l'orage, ſe rend à Conſtantinople, & détermine l'empereur d'Orient à ſe déclarer contre les Germains. Francon négocioit ſous le nom de *Boniface VII*, que lui avoient donné ſes partiſans. Ce prétendu pape ne trouvant pas le ſecours de la Grèce ſuffiſant, fait entrer dans ſa ligue les Sarraſins d'Afrique, aimant mieux, dit un moderne, rendre Rome mahométane qu'allemande.

Oton II fut bientôt informé des intrigues du faux pontife : il ſe rend à Rome, elle étoit alors diviſée en mille factions, il confirme l'élection de Benoît VII, & invite à un feſtin les principaux de Rome : tous s'y rendirent, amis & ennemis. Il dreſſe une liſte des derniers, & la donne à un capitaine de ſes gardes. Les troupes s'emparent des avenues du palais, & pluſieurs cohortes entourèrent la ſalle du feſtin. Le capitaine des gardes entre au milieu du repas, arrête les proſcrits & leur fait trancher la tête. Cette exécution ſanglante a trouvé peu d'approbateurs. Elle eſt digne de la cenſure la plus amère, mais elle paroît avoir été imaginée pour excuſer les fréquentes perfidies des Romains. Le ſilence de tous les auteurs contemporains nous invite à le penſer. Godefroi de Viterbe eſt le ſeul qui la rapporte après deux ſiècles écoulés.

Cependant les Grecs & les Sarraſins ravageoient de concert la Pouille & la Calabre : *Oton*, après pluſieurs victoires qui le font nommer *la Mort des Sarraſins*, eſt vaincu par la perfidie des Romains & des Bénéventins qui ſervoient dans ſon armée. Ses meilleurs officiers, & un grand nombre d'abbés & d'évêques périrent dans la mêlée ; & lui-même ayant quitté les marques de ſa dignité, regarda comme un bonheur d'être tombé dans les mains des pirates, qui lui rendirent la liberté moyennant une rançon que paya l'impératrice. *Oton* ſe préparoit à venger cet affront lorſque la mort le prévint le 7 décembre 983. Il étoit dans ſa trentième année ; il en règna dix ans & ſept mois, depuis la mort de ſon père. Les auteurs varient ſur le genre de ſa mort; les uns l'attribuent à une flèche empoiſonnée qu'il reçut dans la bataille perdue contre les Grecs, d'autres au chagrin que lui cauſa Théophanie, ſon épouſe, qui, dit-on, témoigna de la joie au bruit de ſa diſgrace : ce ſentiment manque de vraiſemblance. L'impératrice, naturellement ambitieuſe, avoit oublié la Grèce, ſa patrie, en montant ſur le trône de Germanie, & avoit été la première à exciter l'empereur à conſerver ſes droits ſur la Pouille & la Calabre. D'ailleurs il eſt reconnu que ce fut cette princeſſe qui fournit les ſommes que les pirates exigèrent pour prix de ſa liberté.

Oton eut de l'impératrice Théophanie un fils qui lui ſuccéda ſous le nom d'*Oton III*, & trois princeſſes ; la première, appellée *Sophie*, fut abbeſſe de Gaudesheim ; Adélaïde, la ſeconde, le fut de Quedlimbourg ; la troiſième, nommée *Judith*, eut peu de goût pour la vie religieuſe. Elle avoit été élevée dans un monaſtère, d'où elle ſe fit enlever par un ſeigneur de Bohême, dont elle devint l'épouſe. Des écrivains lui donnent une quatrième fille, qui, ſuivant eux, fut mère de ſept fils, tous marquis en Italie. Il eſt incertain ſi ce fut ſous le règne de ce prince, ou ſous celui

de son père que furent découvertes les mines d'argent près Goslard, dans la Basse-Saxe.

Plusieurs diplômes exposés sous le règne d'*Oton II*, & l'érection de l'église de Grado en métropole par cet empereur, attestent la dépendance de Venise à l'égard des empereurs d'Occident. (*M-Y.*)

OTON III, dit *l'Enfant* & *la Merveille du monde*, (*Hist. d'Allemagne.*) duc de Saxe, cinquième roi ou empereur de Germanie depuis Conrad I[er], dixième empereur d'Occident depuis Charlemagne, naquit l'an 980 d'*Oton II* & de Théophanie. Il étoit dans sa quatrième année lorsque son père, pour perpétuer le trône dans sa famille, le fit élire empereur dans une diète à Vérone. Le jeune prince étoit à Aix-la-Chapelle pour faire ratifier son élection, lorsqu'on y apprit la nouvelle de la mort d'*Oton II*. Les conjonctures étoient embarrassantes; les états qui vouloient conserver le droit de disposer du trône, comptoient avec peine quatre empereurs dans une même famille en quatre générations consécutives. *Oton* étoit perdu sans la fermeté d'Adélaïde, son aïeule, & de l'impératrice Théophanie, dont la tendresse sut opposer une barrière puissante à l'ambition de Henri de Bavière. Ce duc étoit sorti de Mastricht après la mort d'*Oton II*, & s'étoit rendu maître de la personne du jeune prince, sous prétexte que les lois lui en déféroient la tutelle. Son projet étoit de s'emparer une seconde fois de la couronne: il se fit même proclamer roi à Quedlimbourg, où il se trouva une multitude de seigneurs. Mais les deux princesses liguées lui reprirent aussi tôt le sceptre qu'il venoit d'usurper. Théophanie, après s'être fait rendre son fils, ordonna les cérémonies de son sacre qui se célébrèrent à Weinsestat; le jeune prince, la couronne sur la tête, fut servi à table par les grands officiers de l'empire. Henri de Bavière, après avoir obtenu une grace qu'il demanda en suppliant, fit les fonctions de maître-d'hôtel; le comte Palatin, de grand-échanson; le duc de Saxe, de grand-écuyer; le duc de Franconie, de grand-chambellan; les ducs de Pologne & de Bohême assistoient au repas comme grands-vassaux, & non comme membres de l'empire. Théophanie fut déclarée régente, Willigis, archevêque de Mayence & archichancelier de l'empire, lui fut donné pour collègue. Le règne d'*Oton* offre peu d'événemens mémorables en Germanie. Les Sclaves firent des courses qui furent réprimées par les lieutenans du monarque. Cependant Boleslas, duc de Bohême, se distinguoit par des victoires signalées sur les Polonois & sur les Russes. *Oton* craignant que les succès de ce duc ne le portassent à secouer le joug de l'empire, fit un voyage dans son gouvernement, sous prétexte de visiter le tombeau d'Adalbert, évêque de Prague, fameux missionnaire, & l'un des principaux apôtres de la Pologne, mis à mort par les Prussiens idolâtres. *Oton* fut reçu par Boleslas avec la plus grande magnificence; & pour n'être point vaincu en générosité, il le déclara roi de Pologne, le fit sacrer en sa présence par l'archevêque de Gnesne, & lui posa lui-même la couronne sur la tête l'an 1000. Mais toujours jaloux des droits de son trône, en le décorant de ce titre, il ne l'exempta pas du tribut & de l'hommage qu'il avoit exigés de Miceslas, son père. Boleslas supporta difficilement ce joug qui n'étoit pas moins odieux à sa nation: mais tant que vécut *Oton*, il lui fut impossible de le secouer sous un prince aussi formidable.

L'Italie étoit toujours dans l'agitation où nous l'avons représentée sous les règnes précédens. L'empereur y avoit envoyé ses lieutenans, & y étoit allé lui-même pour y maintenir son autorité toujours attaquée par les Romains, entêtés de la chimère de leur ancienne liberté. Rome s'opiniâtroit à avoir des consuls. Crescence, fils d'un factieux de ce nom, avoit pris ce titre si grand, avant la révolution qui mit les Césars sur le premier trône du monde. Glorieux de sa dignité, Crescence s'étoit érigé en souverain, ou plutôt en tyran. Deux papes, Jean XV & Grégoire V, tous deux attachés à la domination allemande, avoient successivement éprouvé ses persécutions. Grégoire retiré dans Pavie, se vengeoit par des anathêmes que bravoit le rebelle. *Oton III* passa en Italie, & lui prêta des foudres plus réelles. Crescence fait prisonnier au siége du château Saint-Ange, où il s'étoit réfugié comme dans une place inexpugnable, fut décapité avec douze de ses complices. Jean Philagate qui, soutenu par la faction de Crescence, avoit usurpé le saint Siége, voulut en vain se soustraire par la fuite au juste ressentiment de ce prince, fut arrêté, sous des habits déguisés, par des Romains, ses ennemis, qui lui coupèrent le nez & la langue, & lui crevèrent les yeux avant de recevoir les ordres de l'empereur. La mort de Grégoire V, arrivée l'année suivante (999), causa une vive douleur à *Oton III*; mais la fidélité de Silvestre II, qu'il fit élire avec la même facilité qu'il eût fait un évêque en Germanie, calma son chagrin. L'autorité impériale n'avoit jamais été plus absolue en Italie. Un prince de Capoue fut dépouillé de son territoire, & envoyé en exil. Ce fut après cet acte de sévérité qu'*Oton* fit ce voyage en Allemagne, pendant lequel il érigea la Pologne en royaume, mouvant de sa couronne. La rivalité des Romains & des habitans de Tivoli le rappella bientôt en Italie. Ceux-ci offensés de ce qu'il embrassoit de préférence le parti des Romains, levèrent l'étendard de la révolte. *Oton* les eût sévérement punis, sans l'intercession du pape & de plusieurs prélats. Les rebelles, avant d'obtenir leur pardon, se présentèrent devant la tente du monarque, n'ayant pour tout vêtement que des haut-de-chausses, & portant des épées nues dans la

main droite, & des fouets dans la gauche. Ils lui firent le discours le plus soumis, s'offrant à périr, ou à se laisser frapper de verges, & à démolir leur ville, s'il l'exigeoit. C'étoit alors l'usage parmi les nobles que, lorsqu'ils se soumettoient, ils se présentoient devant le souverain, l'épée nue pendue au cou, se déclarant dignes de perdre la tête. Les roturiers se présentoient la corde au cou, pour marque qu'ils méritoient d'être pendus: mais cet usage, quoique général, étoit susceptible de quelque différence. Si l'empereur eût voulu répondre à la haine des Romains contre les habitans de Tivoli, il les auroit tous fait passer au fil de l'épée, mais il n'écouta que son penchant à pardonner. La grace qu'il accorda aux rebelles, excita même une sédition dans Rome. *Oton III* mourut peu de temps après cette expédition, au château de Paterne, l'an 1002. On ignore le genre de sa mort. Quelques écrivains accusent la veuve de Crescence de l'avoir fait empoisonner, pour se venger de ce qu'il lui refusoit le titre de *reine*, lorsqu'il la tenoit pour concubine. *Oton* mourut jeune, mais il vécut assez, & peut être un peu trop pour sa gloire. La piété de ce prince dégénéroit en une dévotion outrée, & contraire aux intérêts de son trône. On rapporte plusieurs traits de sa part plus dignes d'un anachorète superstitieux que d'un grand empereur. Dans plusieurs diplômes expédiés au château de Paterne, en 1001, il ne prend que le titre de *serviteur des apôtres*, sacrifiant ainsi à une humilité excessive les bienséances indispensables du rang de souverain. Dans la suite, la cour de Rome sut se prévaloir de l'indiscrétion du jeune prince. Elle prétendit que ce titre de *serviteur des apôtres* étoit un aveu formel que la dignité impériale ne donnoit aux rois de Germanie d'autre qualité que celle de *défenseur*, ou d'*avoué* de la cour de Rome: prétention coupable, qui changea souvent la capitale du monde chrétien en une scène de carnage, & souilla le saint Siége du sang des empereurs & des pontifes.

Oton III n'eut point d'enfant de son commerce avec la femme de Crescence qu'il avoit prise pour concubine, après le supplice de ce factieux. Des auteurs lui donnent une femme que, suivant eux, il fit brûler vive pour avoir fait périr dans les supplices un jeune homme, après avoir inutilement tenté de le faire succomber à sa passion: mais cette histoire est apocrife, & rejettée comme une fable par les meilleurs critiques. L'histoire de ces temps est chargée d'un faux merveilleux, qui sert à faire connoître la grossièreté des peuples d'alors. On voit un évêque assiégé dans une île par une armée de souris. Un autre prélat plus heureux, communique aux eaux de l'Aîne la solidité de la terre pour faciliter la retraite d'Oton II, poursuivi par Lothaire. Tels sont les contes ridicules qui défigurent l'histoire de cet âge. On est étonné de voir que des auteurs graves les ont adoptés. Le corps d'*Oton* fut d'abord enterré à Rome, & ensuite transféré à Aix la-Chapelle. (*M-Y.*)

OTON IV, *dit le Superbe* & *le père de la justice*, (*Hist. d'Allemagne.*) duc de Brunswick & de Lunebourg, fils de Matilde d'Angleterre & de Henri-le-Lion, seizième roi ou empereur de Germanie, depuis Conrad Ier, vingt-deuxième empereur d'Occident, depuis Charlemagne, succède à Philippe par droit d'élection, est déposé en 1214, meurt en 1218.

Oton, après la mort de Frédéric-Barberousse, avoit fait ses efforts pour monter sur le trône, aidé de la faveur d'Innocent III, qui lui prêta le secours de ses anathêmes: il mit à deux doigts de sa perte Philippe son concurrent; les immenses richesses de celui-ci & le grand nombre de ses vassaux n'auroient pu le soutenir sans l'alliance de Philippe-Auguste, roi de France, qui haïssoit autant la famille d'*Oton* que Philippe le craignoit. *Oton* après avoir soutenu, pendant plusieurs années, une guerre opiniâtre, dans laquelle il déploya toutes les ressources d'un grand général, se retira à la cour de Richard, roi d'Angleterre, son oncle maternel, d'où, suivant les meilleurs critiques, il ne reparut qu'après la mort de Philippe, son vainqueur. Les états étoient partagés en plusieurs factions; ce fut pour les réunir tous à son parti qu'il épousa Béatrice, fille de son prédécesseur, & qu'il mit au ban impérial Oton de Werelsbak, meurtrier de ce prince. Il fit aussi-tôt ses dispositions pour entrer en Italie. Arrivé à Boulogne, il tint une assemblée composée des seigneurs du pays, & envoya des députés au pape, pour traiter des conditions de son couronnement: c'étoit une pure cérémonie, mais qui étoit devenue un droit très-précieux dans la personne des papes. Ils étoient parvenus à mettre en question, si en conférant la couronne il ne conféroit pas aussi l'empire, & ils se servoient de ce doute pour arracher des priviléges au nouvel empereur. *Oton* promit d'accorder à Innocent III, tout ce que ce pontife pouvoit desirer. Il le fit assurer qu'il lui rendroit la même obéissance que ses prédécesseurs avoient rendue aux siens; au fond, c'étoit ne rien promettre, puisque ses prédécesseurs n'avoient jamais obéi aux papes; mais ce qui n'étoit pas équivoque, il lui confirmoit la possession de Viterbe, d'Orviette & de Pérouse; il lui abandonnoit en outre les biens de la comtesse Matilde, qui sembloient avoir été légués, au saint Siége, pour être une pomme de discorde entre le sacerdoce & l'empire. Il lui donnoit encore la supériorité territoriale, c'est-à-dire, le domaine suprême sur Naples & Sicile; ces promesses furent scellées en bulle d'or. L'empereur & le pape sembloient devoir vivre dans la plus parfaite intelligence; mais *Oton* n'eut pas plutôt reçu la couronne impériale des mains du pontife qu'il

songea à révoquer ses sermens, fondé sur ce qu'il n'étoit pas maître d'aliéner les droits de l'empire, dont il n'étoit que le défenseur & l'usufruitier; c'étoit une indiscrétion dans ce prince; le pape ne devoit pas, à la vérité, se prévaloir de la cérémonie du couronnement pour le dépouiller, mais pour faire valoir cet argument, il falloit être le plus fort, & *Oton* ne l'étoit pas. D'ailleurs, ses droits à l'empire étoient équivoques, Frédéric II, alors roi de Sicile, avoit été reconnu roi des Romains du vivant de Henri VI, son père, prédécesseur de Philippe. La politique qui avoit écarté ce jeune prince du trône impérial, l'en rapprocha. Innocent III lui applanit tous les obstacles qu'il lui avoit opposés lui-même. Frédéric profitant habilement des conjonctures, se rend en Alsace, où vinrent le joindre les anciens amis de son père, & ceux qui avoient quelque intérêt de desirer une révolution. L'Allemagne & l'Italie se partagent, mais celle-ci s'attache presque toute entière au parti de Frédéric II. Philippe-Auguste, toujours ennemi d'*Oton*, que soutenoit Jean, roi d'Angleterre, se déclara pour le roi de Sicile. C'est ainsi que l'ambition d'un pape mettoit la plus belle moitié de l'Europe en feu. Les deux partis se signaloient par de continuels ravages; les seigneurs, les abbés, les évêques pilloient & étoient pillés tour-à-tour. *Oton*, pour faire cesser ces désordres, résolut de confier sa couronne au destin d'une bataille. On prétend que malgré la division des états, il avoit une armée de cent cinquante mille hommes; mais ce nombre est certainement exagéré, sans doute pour faire plus d'honneur à Philippe-Auguste, auquel on ne donne que le tiers de cette armée & qui remporta la victoire. Ce fut près de Bovines, petit village entre Lille & Tournai, que se donna cette bataille, l'une des plus célèbres dont les annales du monde fassent mention. La cavalerie françoise, supérieure par le nombre & par l'excellence des armes, décida la victoire. L'armée Teutone, dit un moderne, très-forte en infanterie, avoit bien moins de chevaliers que celle du roi; c'est, continue-t-il, à cette différence que l'on doit principalement attribuer le gain de cette bataille. Ces escadrons de chevaux caparaçonnés d'acier, suivant l'usage d'alors, portant des hommes impénétrables aux coups, armés de longues lances, devoient mettre en désordre les milices Allemandes, presque nues & désarmées, en comparaison de ces citadelles mouvantes. L'empereur & le roi de France firent des prodiges de valeur; tous deux manquèrent de périr. Philippe-Auguste ayant été démonté, fut long-temps foulé aux pieds des chevaux, & il seroit incontestablement resté sur la place sans l'excellence de son armure, & sans Valois de Montigny, qui portoit l'oriflame & qui la baissa en signe du danger que couroit ce prince. Le roi de France, à peine échappé à ce péril, fait entourer l'empereur d'un gros de François, Henri, comte de Bar, jeune homme renommé dans notre histoire, par sa beauté, sa sagesse & sa valeur, le saisit par le hausse-col, & le somme de se rendre; mais la force extraordinaire d'*Oton*, & la vigueur de son cheval, qui fut encore excité par la douleur d'un coup de sabre, le sauverent du danger. Il prit la suite & se retira vers Gand, d'où il passa dans son duché de Brunswik. La perte de cette bataille entraîna celle de sa couronne; il ne fit aucun effort pour la conserver plus long-temps. Philippe-Auguste envoya à Fréderic l'aigle impérial, comme une marque glorieuse de sa victoire. *Oton* ne fut cependant pas déposé, mais il fut oublié. Ce prince tomba dans une dévotion outrée, & l'on prétend qu'il avoit choisi pour genre d'humiliation, de se faire fouler aux pieds de ses valets; on ignore quel crime pouvoit le déterminer à cette singulière pénitence; au reste, ces pieux excès étoient ordinaires dans ces siècles. On voit un comte d'Anjou, Foulques de Néra, entreprendre le voyage de Jérusalem, sans autre dessein que de s'y faire fustiger publiquement par ses domestiques. Le regne d'*Oton IV* est la véritable époque de la grandeur temporelle des papes. Rome fut entiérement soustraite à la puissance des empereurs. Innocent III déposa les Allemands qui occupoient des postes importants, & les fit remplacer par des nationaux. L'histoire vante la taille majestueuse d'*Oton*, sa force extraordinaire, son amour pour la justice & sa valeur; mais elle blâme son peu de politique & son orgueil; il n'eut point d'enfans de Béatrice, fille de l'empereur Philippe, ni de Marie, fille de Henri VI, ses deux femmes. Il mourut en 1218, le 27 avril, & fut inhumé dans l'église de Brunswik. (*M.-Y.*)

O T H

OTHONIEL, (*hist. sacr.*) son histoire est rapportée au livre des juges, chapitres 2 & 3.

O T O

OTOURAK, *terme de relation*, c'est le nom que l'on donne dans les troupes Ottomanes aux soldats que l'on paie sans qu'ils aillent servir en campagne: l'aga des janissaires a sous lui plusieurs milliers de janissaires à morte-payes, qu'ils appellent *otourak*, c'est-à-dire, gens de repos. *Du Loir.* (*D. J.*)

O T T

OTTER (JEAN) (*hist. litt. mod.*) de l'académie des inscriptions & belles-lettres, étoit Suédois, né à Christienstadt dans la Scanie, le 23 octobre 1707. Il abjura le luthéranisme à Stockolm même, & M. le comte de Céreste-Brancas, alors ambassadeur de France en Suéde, le fit passer en France.

On n'eut jamais pour l'étude des langues plus de goût & de facilité que M. *Otter*. Il parloit avec pureté non seulement sa langue & la nôtre ; mais encore le danois, l'allemand, l'anglois, l'espagnol, l'italien : il apprit avec la même ardeur & la même facilité les langues Orientales, lorsqu'en 1734. M. de Maurepas l'envoya dans l'Orient chercher les moyens de rétablir le commerce des François dans la Perse. Il fit quelque séjour à Constantinople, & il en partit déjà savant dans la langue Turque & initié dans la langue Arabe. Il arriva en 1737 à Hispaham après une marche d'environ huit mois à travers de vastes pays, où l'on trouve aujourd'hui moins de hameaux qu'on n'y comptoit autrefois de villes florissantes. Thamas-Kouli-Kan, qui regnoit alors en Perse, n'avoit été le libérateur de sa patrie que pour en devenir le fléau. Le caractère du souverain & l'état du royaume, firent renoncer au projet de rétablir le commerce françois dans ce pays ; mais Achmed pacha qui quoique sujet du grand-seigneur, gouvernoit la province de Bagdad avec l'autorité d'un souverain, fut plus docile aux propositions de M. *Otter* pour l'accroissement du commerce des François à Basra ou Bassora. M. *Otter* resta près de quatre ans dans cette ville d'abord sans caractère, ensuite avec le titre de consul, il s'y fortifia dans la connoissance des diverses langues de l'Orient, sur tout du Turc & de l'Arabe. Il entreprit une traduction Turque du nouveau Testament à l'usage des chrétiens de cette contrée. Louvrage étoit presque fini, lorsque le 6 mai 1743 il reçut ordre de retourner en France, où il fut fait interprête pour les langues Orientales ; en 1746 il fut nommé professeur-royal en langue Arabe, en 1748 il fut reçu à l'académie des Belles-lettres, le 19 mars. Il mourut le 26 septembre, de la même année.

Il a publié une relation de son voyage & de son séjour dans le Levant, elle est un peu séche, mais fidèle, & distinguée par là, de la foule des *voyages*. Il avoit entrepris plusieurs grands ouvrages à la fois, entre autres la traduction d'une histoire générale de Suéde, écrite en Suédois, qui devoit avoir plusieurs volumes *in-folio*. La mort a interrompu tous ses travaux.

OTTO *ou* OTHON, GUÉRICK *ou* GUÈRICKE. (*voyez* GUÉRICKE.)

OTTOCARE, (*hist. mod.*) roi de Bohême au treizieme siécle, acquit par divers moyens en Allemagne, une puissance qui commencoit à devenir formidable à l'empire. Il possédoit la plûpart des biens héreditaires de la maison d'Autriche, l'Autriche, la Bohême, la Stirie, la Carinthie, la Carniole, &c. Il attaquoit ses voisins pour s'aggrandir encore, il portoit la guerre dans la Prusse, dans la Hongrie, &c. Rodolphe, comte de Hasbourg, élu empereur en 1273, le somma de rendre hommage pour les fiefs qui dépendoient de l'empire, *Ottocare* refusa cet hommage. Cité à la diète de l'empire pour rendre compte des motifs de ce refus, & pour rendre raison de ses immenses acquisitions, dont les titres ne paroissoient pas tous légitimes, il refusa de comparoître, l'empire lui déclara la guerre, l'empereur marcha vers l'Autriche, *Ottocare* négocia, demanda & obtint la paix, mais à des conditions qui rabattoient de sa fierté & qui réduisoient ses conquêtes, il céda l'Autriche, il rendit à genoux l'hommage qu'il devoit pour la Bohême & pour les autres terres relevantes de l'empire, il s'en repentit, rompit la paix, réprit l'Autriche, & alla se faire tuer l'an 1278, à la bataille de Marckfeld près de Vienne.

OTTOMAN, (*hist. des Turcs*) premier empereur des turcs, dont le nom est resté à la maison impériale de Turquie, & à l'empire même.

> Songe que du récit, Osmin, que tu vas faire
> Dépendent les destins de l'empire *Ottoman*......
> Le cruel Amurat,.......
> N'osoit sacrifier ce frère à sa vengeance
> Ni du sang *Ottoman* proscrire l'espérance.....
> De l'honneur *Ottoman* ses successeurs jaloux
> Ont daigné rarement prendre le nom d'époux......
> Nul n'éleva si haut la grandeur *Ottomane*......
> Rhodes, des *Ottomans*, ce redoutable écueil.....
> Le sang des *Ottomans* dont vous faites le reste......
> Le sang des *Ottomans*
> Ne doit point en esclave obéir aux fermens.......
> Par ces grands *Ottomans* dont je suis descendue.

Ottoman méritoit cet honneur, il étoit bon ; à l'avénement de chaque empereur, on ne manque pas de lui souhaiter la bonté d'*Ottoman*. La nature du gouvernement s'oppose souvent à l'exécution de ce vœu. *Ottoman* étoit un des émirs ou généraux d'Alaëdin, dernier sultan d'Iconie, mort sans postérité, & dont les états, comme ceux d'Alexandre furent partagés entre ses généraux. *Ottoman*, prit le titre de sultan en 1299 ou 1300. Pruse fut la capitale de son empire, il commença cette suite de conquêtes sur les Grecs, qui n'a fini que par la destruction totale de l'empire grec. Il mourut en 1326.

OTTONA, (*Hist. mod.*) les Japonois donnent ce nom à un magistrat chargé de l'inspection de chaque rue dans les villes. Ce sont des espèces de commissaires qui veillent à la police de leur district ; ils ont soin que l'on y fasse exactement la garde pendant la nuit, & que les ordres des gouverneurs soient exécutés. L'*ottona* est élu par les notables de chaque rue, & approuvé par le gouverneur ; il a sous lui des lieutenans qui l'assistent dans ses fonctions, ainsi qu'un greffier. (*A. R.*)

OTWAY, (Thomas) (*Hist. litt. mod.*) célèbre poète tragique anglois, mort à trente-quatre ans, en 1685. On a recueilli ses œuvres à Londres, en 1736, en deux volumes *in*-12. Ses pièces les plus célèbres sont, *Don Carlos*, & sur-tout *Venise sauvée*, que M. de la Place a su faire applaudir sur notre théâtre, & qui finit chez lui par ce vers si plein, que dit Jaffier à son ami, en lui présentant un poignard & s'en frappant le premier :

Embrassons-nous.... meurs libre, & sois vengé d'un traître.

Otway, non moins terrible quelquefois que Skakespear, l'a trop imité dans le mélange des genres & des styles. M. de Voltaire lui a justement reproché d'avoir gâté par-là sa *Venise sauvée*. « Dans cette » pièce, dit-il, l'auteur introduit le sénateur An- » tonio & la courtisanne Naki au milieu des hor- » reurs de la conspiration du marquis de Bedmar. » L'amoureux vieillard fait auprès de sa courtisanne » toutes les singeries d'un vieux débauché im- » puissant & hors de sens. Il contrefait le taureau » & le chien ; il mord les jambes de sa maîtresse, » qui lui donne des coups de pied & des coups de » fouet. Dans cette même pièce le son d'une » cloche se fait entendre, & cette terrible extra- » vagance, qui ne seroit que risible sur le théâtre » de Paris, réussit à jeter l'effroi dans l'ame des » spectateurs anglois. » Cette cloche est pour avertir de mener les conjurés au supplice ; on l'entend aussi en pareil cas dans *Barneveld* ou *le marchand de Londres* de Lillo, & on conçoit qu'elle peut produire un grand effet quand le spectateur s'intéresse beaucoup aux personnages qui vont périr. Nous ne voyons pas bien pourquoi ce son de cloche seroit plus risible que le coup de canon dans *Adélaïde du Guesclin*, & les trois coups de marteau dans *le Philosophe sans le savoir* : ce n'est dans toutes ces pièces qu'un signal convenu qui annonce le malheur qu'on redoute. Peut-être cependant M. de Voltaire avoit-il raison pour ce qui concernoit le théâtre de Paris dans le temps où il écrivoit ceci ; mais soit qu'une plus grande habitude du théâtre anglois (qu'il nous a fait connoître le premier) nous ait familiarisés avec ces sortes de coups de théâtre, soit que par leur propre nature ils doivent produire de l'effet dans tous les pays & sur toutes les ames, soit qu'ils dépendent de l'art avec lequel ils sont préparés, amenés & placés, il est certain que personne n'est tenté de rire à aucun des coups de théâtre qui viennent d'être cités. Il y a encore un son de cloche bien tragique, bien terrible, & qui produit un grand effet, du moins à la lecture, dans une pièce qui ne paroît point avoir été destinée au théâtre, c'est celui qui annonce l'agonie du frère Euthyme, c'est-à-dire, d'Adélaïde dans *le comte de Comminges* :

Tantùm de medio sumptis accedit honoris !

OUBLIETTE, s. f. (*Hist. mod.*) lieu ou cachot dans certaines prisons de France, où l'on renfermoit autrefois ceux qui étoient condamnés à une prison perpétuelle. On l'appelloit ainsi, parce que ceux qui y étoient renfermés, étant retranchés de la société, en étoient ou devoient être entièrement *oubliés*. Bonfons, dans ses *antiquités de Paris*, parlant d'Hugues Aubriot, prévôt de cette ville, qui fut condamné à cette peine, dit « qu'il fut » prêché & mitré publiquement au parvis Notre- » Dame, & qu'après cela il fut condamné à être » en l'*oubliette*, au pain & à l'eau. » (*A. R.*)

OUD

OUDARD de Bussy, (*Hist. de Fr.*) lorsqu'en 1477, Louis XI dépouilloit si violemment l'héritière de Bourgogne, qu'il eût dû faire épouser à son fils, la ville d'Arras qu'il assiégeoit, commençant après la plus vigoureuse défense à désespérer de son salut, envoya au roi, qui étoit pour lors à Hesdin, une députation pour le prier de trouver bon qu'on avertît Marie de Bourgogne de l'état de la place & de l'impossibilité de la défendre plus long-temps. Le roi leur répondit : *Vous êtes prudens & sages, faites comme vous l'entendrez.* Les députés s'en alloient contens ; mais sur la route on les arrête, on les ramène à Hesdin, on fait trancher la tête à douze d'entr'eux, dont le chef étoit *Oudard de Bussy*, qui ayant été conseiller au parlement, fournit au roi le prétexte de le traiter lui & ses compagnons comme des traîtres. Il sembloit que le roi eût juré de faire abhorrer le nom françois dans ces provinces, qu'il vouloit conquérir ; de quel œil pouvoit-on voir cette violation scandaleuse du droit des gens, cet abus cruel d'une confiance inspirée par une basse équivoque ?

Si l'on en croit le récit de l'annaliste Gilles, secrétaire de Louis XII, le roi étoit encore bien plus coupable. *Oudard* n'avoit jamais été son sujet. Louis XI, pour l'attirer à son service, lui avoit offert une charge de conseiller au parlement, & une charge de maître des comptes. *Oudard*, inviolablement attaché à Marie, avoit rejeté ces offres ; & c'étoit ce refus si estimable que Louis XI punissoit en lui. Au reste Gilles, qui rapporte ces faits, taxe *Oudard* d'opiniâtreté, & ne paroît point sentir ce que le procédé de Louis XI avoit d'odieux.

Ce prince, pour faire voir que c'étoit le conseiller au parlement & le sujet infidèle qu'il punissoit dans *Oudard de Bussy*, lui fit mettre sur la tête un chaperon d'écarlate, & voulut que couverte de cet ornement ignominieux, elle restât exposée pour servir d'exemple.

Voici comment Louis XI rapporte lui-même cette histoire, & s'applaudit de cette atrocité, dans une lettre du 26 avril 1477, adressée *à monsieur de Bressuire*, *son conseiller* & son chambellan, sénéchal de Poitou, lieutenant-général dans les

provinces de Poitou, Saintonge, & pays d'Aunis.

Après s'être applaudi d'un avantage remporté sur les garnisons des villes voisines, qui s'étoient rassemblées pour venir secourir Arras, & avoir remarqué que de six cents prisonniers faits en cette occasion, les uns avoient été pendus, les autres avoient eu la tête coupée, il ajoute :

« Ceux dudit Arras restoient assemblés bien » vingt-deux ou vingt-trois pour aller en ambassade devers mademoiselle de Bourgogne; ils ont » été pris, & les instructions qu'ils portoient, & » ont eu les têtes tranchées, *car ils m'avoient fait* » *une fois le serment.* Il y en avoit un entre les » autres, maître *Oudard de Bussy*, à qui j'avois » donné une seigneurie en parlement, & afin » qu'on connût bien sa tête, je l'ai fait atourner » d'un beau chapperon fourré, & est sur le mar- » ché de Hesdin, là où il préside. »

Quand *Oudard* auroit mérité son sort, cette manière légère & badine de parler de l'insulte qu'il lui faisoit après sa mort, seroit toujours une grande indécence dans un roi, qui doit punir à regret quand la justice l'exige, mais qui ne doit jamais se permettre d'insulter.

Mais quel serment avoient pu lui prêter les habitans d'Arras, sujets de Marie de Bourgogne? c'est ce qui auroit besoin d'un peu plus d'explication pour être cru, & ce qui est fort suspect sous la plume de Louis XI; & les garnisons des villes voisines, Lille, Douay, Orchies, Valenciennes, toutes villes sujettes de Marie de Bourgogne, avoient-elles aussi prêté serment à Louis XI, pour lui donner le droit si cher à son cœur, de faire pendre ou décapiter six cents prisonniers?

Cette lettre est rapportée par Brantôme, qui descendoit par femmes de ce Bressiure à qui elle est adressée, & qui l'avoit trouvée avec plusieurs autres lettres du même roi, dans ses titres de famille.

Brantôme, approbateur & admirateur universel du machiavellisme, qui trouve toujours tant d'esprit dans la fourberie, & tant de force & de grandeur dans la violence, s'exprime sur cette action d'une manière équivoque, qui du moins ne laisse pas connoître s'il l'approuve où s'il la blâme, on entrevoit seulement qu'il trouve l'atrocité du chaperon assez plaisante; voici ses termes:

« Quelle plaisanterie, notez, de faire ainsi en- » capuchonner ce pauvre diable d'un chaperon » fourré à la mode d'un président qui préside! »

OUDIN. (*Hist. litt. mod.*) Plusieurs savans ont fait connoitre ce nom :

1°. César *Oudin*, élevé à la cour du roi de Navarre (Henri IV); nommé par lui, en 1697, interprète des langues étrangères, auteur de grammaires & de dictionnaires pour les langues italienne & espagnole; mort en 1625.

2°. Antoine, fils de César, & son successeur dans sa place d'interprète des langues étrangères, fut choisi pour enseigner l'italien à Louis XIV. Il est auteur *du Trésor des deux langues espagnole & françoise*, & de quelques autres livres concernant ces deux langues & la langue italienne; mort en 1653.

3°. Casimir *Oudin*, d'abord prémontré, ensuite protestant & sous-bibliothécaire de l'université de Leyde, où il s'étoit retiré en 1690, & où il mourut en 1717. Il étoit né à Mézières sur la Meuse, en 1638, & étoit entré chez les prémontrés en 1656. Il étoit à l'abbaye de Bucilly en Champagne, lorsque Louis XIV y passa, le premier mars 1680. Le roi étant entré dans la salle de cette abbaye, au milieu d'un temps sombre & couvert, le soleil parut tout-à-coup, & ses premiers rayons tombèrent sur un portrait du roi qui étoit dans cette salle, ce qui donna lieu à *Oudin* de faire deux vers latins, où il représente l'ancien soleil adorant le nouveau, & le premier jour de mars contemplant le Mars des François :

Solem vere novum nunc sol antiquus adorat
Et Martem primum Martia prima dies:

Vers qui sont à peu près dans le goût de celui de Virgile :

Divisum imperium cum Jove Cesar habet.

Casimir *Oudin* s'appliqua principalement à l'étude de l'histoire ecclésiastique; on a de lui un supplément des auteurs ecclésiastiques omis par Bellarmin & quelques autres ouvrages du même genre.

4°. François *Oudin*, jésuite, savant & excellent littérateur. Il est du petit nombre de ceux à qui les jansénistes mêmes ont pardonné d'être jésuites. On a de lui des poésies latines estimées. Il se glorifioit d'être disciple de Santeuil. Il avoit entrepris une traduction de l'Iliade en vers latins. En voici le début :

Iliacas dic, Musa, acies, iramque ferocis
Æacidæ, sævos Danaïs funesta labores
Et luctus quæ mille tulit, multasque sub orcum
Ingentes heroum animas demisit acerbo
Antè diem, Letho, crudeli & sorte peremptas
Dardaniâ prædam canibus projecit arenâ
Alitibusque: severa Jovis sic fata ferebant;
Præcipiti postquàm incessit discordia motu,
Et regem magno Atriden distraxit Achille.
Quis Deus hunc illis injecit mente furorem?
Mutuaque infestis jactantes jurgia verbis,
Impuli hostili pariter contendere rixâ?
Magnanimi Jovis & Latonæ filius. Atram
Ille luem diro per achaïca castra tumultu.
Sparserat, & fato populos sternebat iniquo.

Ces vers ne sont pas sans beauté, mais ils n'ont pas la verve d'Homère, ni celle de Santeuil,

On en trouvera davantage dans ces vers d'un disciple du père *Oudin*, M. Bauyn, depuis évêque d'Uzès ; ils sont tirés d'un poëme sur la paix, composé, en 1714, par ce M. Bauyn, alors écolier de rhétorique ; il nous semble qu'il y peint en maître les héros du siècle précédent.

Præcipiti Condæus equo sublimis in hostes
Fulminat & longo fidens Turennius usu :
Sævi terror adhuc, tu Luxemburge, Britanni,
Proruis insensas acies. Quot prælia miscet
Vindocinus, victor tot collocat hoste trophæa.
Egregioque novum capiti decus aggerat ; illis
Proximus, haud famâ ille minor, bellique secundus
Laudibus, hostilis fati mora gallicus Hector
Cernitur & multo rutilat spectandus honore.
Cui mixtas heredis interit laurus olivas,
Æternum famæ monumentum. Hos inter, aperto
Qualis ubi cœlo radiat sol altus & astra
Luce minora premit, Lodoix sic arduus extat.

Le second volume des mémoires historiques & philologiques de M. Michault, est un monument d'estime & de reconnoissance que M. Michault élève à la mémoire du père *Oudin*, son ami, l'ami de tous les gens de lettres, digne par ses travaux & par ses mœurs de leur être proposé pour modèle. Le père *Oudin* avoit rendu le même hommage à la mémoire de M. le président Bouhier, ce magistrat illustre, dont les talens, les lumières & les vertus méritoient en effet un ami, un panégyriste tel que le père *Oudin*. Ces nobles témoignages d'estime & de tendresse portés au-delà du tombeau, s'ils étoient moins rares parmi les savans, feroient la gloire de la littérature.

Le père *Oudin* étoit plus connu encore par son érudition, tant sacrée que profane, qu'il ne l'étoit par sa littérature agréable. Il a beaucoup travaillé sur l'écriture sainte. On a de lui une histoire dogmatique des conciles en latin, des étymologies celtiques, des vies de plusieurs savans, insérées dans les mémoires du père Nicéron. Il a continué la bibliothèque des écrivains jésuites, commencée par Ribadeneira, & déjà continuée avant lui par quelques autres jésuites.

Il étoit né, en 1673, à Vignory en Champagne, & étoit entré chez les jésuites en 1691. Il s'étoit fixé à Dijon, ville si célèbre par les gens de lettres qu'elle a ou produits ou nourris. Il y est mort en 1752.

OUDINET, (Marc-Antoine) (*Hist. litt. mod.*) de l'académie des inscriptions & belles-lettres, naquit à Reims, en 1643. Il fut avocat, puis professeur en droit dans l'université de Reims ; il finit par être commis à la garde des médailles du cabinet du Roi, après M. Rainssant, qui se noya le 7 juin 1689, dans la pièce des Suisses à Versailles. Ce M. Rainssant & M. *Oudinet* étoient parens, & la vocation pour les médailles, dit M. de Boze, leur étoit venue en même temps & par le même hasard.

« Un fermier de M. Oudinet le père trouva en » labourant la terre, une grande urne pleine de » médailles de bronze. Ce fut une merveilleuse » occupation pour ces deux jeunes gens : c'étoit » à qui en déchiffreroit mieux les légendes, à » qui en expliqueroit le mieux les types : tout » leur étoit nouveau, & tout par conséquent » piquoit leur curiosité. »

M. *Oudinet* entra dans l'académie en 1701. On n'a de lui pour tous ouvrages que trois dissertations dans le recueil de l'académie ; mais il a été très-utile au cabinet des médailles. Mort le 22 Janvier 1712.

OUE

OUEN, (Saint) AUDOENUS, (*Hist. eccl.*) évêque de Rouen, étoit référendaire de Dagobert I. Judicaël, roi, ou duc, ou comte des Bretons, étant venu à Saint Denis, faire des soumissions à Dagobert & reconnoître sa souveraineté, Dagobert voulut le retenir à dîner, Judicaël le refusa, & son excuse, qui fut reçue & même approuvée, fut qu'il étoit engagé chez le référendaire Ouen, & que c'étoit pour un saint qu'il manquoit à un roi.

C'est avec peine qu'on voit *saint Ouen* au nombre des persécuteurs de saint Leger & des amis d'Ebroin (*voyez ces deux articles.*) Il mourut à Clichy près Paris, le 14 août 683. On a de lui une vie de saint Eloy, qui a été traduite en françois.

OVI

OVIDE, (Publius Ovidius Naso,) (*Hist. litt. anc.*) un de ces hommes rares à qui dans tous les temps & dans tous les pays, les gens de peu d'esprit reprochent d'en avoir trop. Il n'y a point de genre de beautés dont on ne trouve de grands & de fréquens exemples dans ses œuvres. Quoi de plus riche & de plus varié que les métamorphoses ; de plus savant & de plus agréablement orné de récits & d'épisodes, que le poëme des fastes ; de plus galant, de plus ingénieux que les livres érotiques ? Par-tout où le genre se refuse à ces grandes & magnifiques beautés, qui étonnent & qui entraînent, & qu'on regarde plus particulièrement comme les fruits de ce qu'on appelle proprement le génie, on est toujours consolé, amusé, piqué, réveillé, soutenu, par ce qu'on appelle esprit : on pourroit dire d'Ovide dans ces endroits : *il est vrai qu'il n'est que charmant ;* comme M. Dacier disoit des endroits d'Homère qu'il avoit peine à défendre : *il est vrai qu'ici Homère n'est que sublime.* Quintilien a dit qu'Ovide est quelquefois *nimium amator ingenii sui ;* cela est vrai, mais il inspire ce sentiment à tous ses lecteurs. Quel homme

de goût, s'il veut parler de bonne foi, n'éprouve pas un peu d'ennui à la lecture de ces descriptions toujours uniformes de batailles, dont les six derniers livres de l'Enéide sont trop remplis; & quel est l'ouvrage d'*Ovide*, qui inspira jamais l'ennui?

Ovide étoit un chevalier romain, né à Sulmone, ville de l'Abruze, l'an 43 avant J. C., & qui mourut exilé à Tomes sur le pont Euxin, ou la mer Noire, l'an 17 de Jésus-Christ. Il nous a lui-même appris combien il étoit heureusement né pour la poésie, & avec quelle facilité dès son enfance les vers naissoient sous sa plume, malgré son père, car ce n'est pas d'aujourd'hui que les parens combattent dans leurs enfans ce goût pour la poésie, qui, dans de certains temps & sous de certains princes, n'a pourtant pas procuré moins de fortune, ni moins de considération que tout autre talent & tout autre état, & qui dans tous les temps a procuré plus de réputation & plus de gloire.

On a beaucoup cherché, on cherche encore tous les jours la cause de la disgrace d'*Ovide*; on ne la saura pas, il faut prendre son parti là-dessus. Voici tout ce qu'il a plu à *Ovide* de nous en apprendre ou de nous en cacher :

Cur aliquid vidi? cur noxia lumina feci?
Cur imprudenti cognita culpa mihi est?
Inscius Actæon vidit sine veste Dianam:
Præda fuit canibus non minùs ille suis.

C'est sur ce fondement qu'on a bâti mille fables conjecturales. L'idée à laquelle on paroît s'être le plus généralement arrêté, est qu'*Ovide* avoit eu le malheur de surprendre Auguste en inceste avec Julie sa fille. Cette idée nous paroît peu réfléchie. Dans les mœurs de la tyrannie & de l'esclavage, qui étoient devenues celles des Romains, le despote qui veut que son crime soit ignoré n'en exile pas le témoin, qui, du fond de son exil, peut l'apprendre à tout le monde, il fait ce que dit Mahomet :

Qu'il tremble, il est chargé du secret de son maître;
Je fais comme on écarte un témoin dangereux.

Et ce que dit Poliphonte :

Ma juste défiance
A pris soin d'effacer dans son sang dangereux,
De ce secret d'état les vestiges honteux.

Et comment *Ovide*, courtisan souple & plein d'esprit, auroit-il eu la mal-adroite imprudence, de rappeller au tyran qu'il vouloit fléchir, le malheur qu'il avoit eu d'être témoin de son crime? comment auroit-il osé présenter des idées que la connoissance des passions & des intrigues de la cour d'Auguste rendoit bien plus faciles alors à saisir & à pénétrer? d'ailleurs il dit dans un autre endroit,

Ingenio perii Naso poeta meo.

Nous voilà rejetés bien loin de la première idée. Ce n'est plus pour avoir vu ce qu'il ne devoit pas voir qu'*Ovide* est exilé, c'est pour la licence de ses écrits. Quoi qu'il en soit, *Ovide* passa tout le reste de sa vie à flatter ses deux tyrans, Auguste & Tibère, & à leur demander grace, ils furent inexorables, & *Ovide* mourut de chagrin & d'ennui dans son exil. On lui a reproché cette foiblesse, & sur-tout ses adulations & ses déprécations perpétuelles à Auguste. Il lui consacra même après sa mort une espèce de temple, où il alloit tous les matins lui offrir de l'encens, sur quoi on a dit qu'*Ovide* rendoit à Auguste des honneurs divins, pour inspirer à Tibère des sentimens humains. M. Gresset a dit :

Je cesse d'estimer Ovide,
Quand il vient sur de tristes tons
Me chanter, pleureur insipide,
De longues lamentations.

M. Gresset, qui a su vivre si heureux & si obscur à Amiens, après avoir vécu à Paris dans un monde qui a pu lui inspirer le *méchant*, & lui en fournir le modèle, M. Gresset étoit peut-être le sage le moins propre à se bien mettre à la place d'un génie brillant & frivole, accoutumé aux délices, aux intrigues, aux agitations, aux succès, dans une ville telle que Rome, dans une cour, telle que la cour d'Auguste, & qui se trouve seul dans une espèce de désert, parmi des gens qui lui paroissent des barbares, & dont il n'entend, pour ainsi dire, ni la langue, ni les intérêts, ni les passions.

L'élégie dans laquelle il raconte son départ de Rome, & sa séparation d'avec sa famille :

Cùm subit illius tristissima noctis imago
Quæ mihi supremum tempus in urbe fuit,
Cùm repeto noctem quâ tot mihi cara reliqui, &c.

Est un des ouvrages les plus touchans de ce poète, à la vérité peu touchant; on en a une traduction en vers par M. de Pompignan, assez belle, mais bien moins touchante que l'original. Beaucoup de membres célèbres de l'académie françoise, & de l'académie des inscriptions & belles-lettres, & d'autres littérateurs connus, ont traduit, soit en prose, soit en vers, différens ouvrages d'*Ovide*. Duryer & l'abbé Banier ont traduit en prose les Métamorphoses ; Thomas Corneille les a traduites en vers, ce qui n'empêche pas que la traduction qu'en fait actuellement, aussi en vers, M. de Saint-Ange, ne soit encore nécessaire, & la traduction en prose de Duryer ne devoit pas moins faire desirer celle que M. de Fontanelle a donnée depuis, aussi en prose; le P. Kervillars, jésuite, a traduit en prose les *Tristes* & les *Fastes*; Meziriac a traduit en vers quelques

Héroïdes. Martignac a tout traduit, & c'eſt comme s'il n'avoit rien fait, (*voyez ſon article.*) La tragédie de *Médée* d'*Ovide*, qui ne nous eſt point parvenue, paroît avoir eu les ſuffrages de l'antiquité.

OVIEDO. (*Hiſt. mod.*) Deux Eſpagnols de ce nom ſe firent connoître dans le ſeizième ſiècle par leurs relations avec l'Amérique, alors nouvellement découverte.

L'un (JEAN-GONSALVE D'OVIEDO) eſt le premier, ſelon Fallope, qui employa le bois de gayac dans le traitement des maladies vénériennes. Il fut attaqué de ce mal à Naples, dans le temps où on commençoit à le connoître en Europe. Il jugea que, puiſque c'étoit en Amérique une maladie du pays, le remède de cette maladie devoit auſſi être en Amérique. Pour s'en aſſurer, il ſe transporta dans cette contrée, où on lui indiqua le bois de gayac. Il en vit les heureux effets; il les éprouva ſur lui-même; il rapporta en Eſpagne ce remède, qui fit ſa fortune.

L'autre, (GONZALES-FERNAND D'OVIEDO) intendant-général du commerce dans le Nouveau-Monde, ſous le règne de Charles-Quint, eſt auteur d'une *Hiſtoire générale des Indes occidentales*, en eſpagnol, qui a été traduite en italien & en françois.

OVISSA; (*Hiſt. mod. Culte.*) c'eſt le nom ſous lequel les habitans du royaume de Bénin en Afrique déſignent l'*Etre ſuprême.* Ils ont, ſuivant le rapport des voyageurs, des idées aſſez juſtes de la divinité, qu'ils regardent comme un être tout-puiſſant, qui ſait tout, qui, quoique inviſible, eſt préſent partout, qui eſt le créateur & le conſervateur de l'univers. Ils ne le repréſentent point ſous une forme corporelle; mais comme ils diſent que Dieu eſt infiniment bon, ils ſe croient diſpenſés de lui rendre leurs hommages, qu'ils réſervent pour les mauvais eſprits ou démons qui ſont les auteurs de tous les maux, & à qui ils font des ſacrifices pour les empêcher de leur nuire. Ces idolâtres ſont d'ailleurs fort ſuperſtitieux: ils croient aux eſprits & aux apparitions, & ſont perſuadés que les ombres de leurs ancêtres ſont occupées à parcourir l'univers, & viennent les avertir en ſonge des dangers qui les menacent: ils ne manquent point à ſuivre les inſpirations qu'ils ont reçues, & en conſéquence ils offrent des ſacrifices à leurs fétiches ou démons. Les habitans de Bénin placent dans la mer leur ſéjour à venir de bonheur ou de miſère. Ils croient que l'ombre d'un homme eſt un corps exiſtant réellement, qui rendra un jour témoignage de leurs bonnes & de leurs mauvaiſes actions: ils nomment *paſſador* cet être chimérique, qu'ils tâchent de ſe rendre favorable par des ſacrifices, perſuadés que ſon témoignage peut décider de leur bonheur ou de leur malheur éternel. Les prêtres de Bénin prétendent découvrir l'avenir, ce qu'ils font au moyen d'un pot percé par le fond en trois endroits, dont ils tirent un ſon qu'ils font paſſer pour des oracles, & qu'ils expliquent comme ils veulent; mais ces prêtres ſont punis de mort lorſqu'ils ſe mêlent de rendre des oracles qui concernent l'état ou le gouvernement. De plus, il eſt défendu, ſous des peines très-grièves, aux prêtres des provinces, d'entrer dans la capitale. Malgré ces rigueurs contre les miniſtres des autels, le gouvernement a, dans de certaines occaſions, des complaiſances, pour eux qui ſont très-choquantes pour l'humanité: c'eſt un uſage établi à Bénin de ſacrifier aux idoles les criminels que l'on réſerve dans cette vue, il faut toujours qu'ils ſoient au nombre de vingt-cinq: lorſque ce nombre n'eſt point complet, les officiers du roi ont ordre de ſe répandre dans l'obſcurité de la nuit, & de ſaiſir indiſtinctement tous ceux qu'ils rencontrent, mais il ne faut point qu'ils ſoient éclairés par le moindre rayon de lumière; les victimes qui ont été ſaiſies ſont remiſes entre les mains des prêtres, qui ſont maîtres de leur ſort: les riches ſont libres de ſe racheter, ainſi que leurs eſclaves, tandis que les pauvres ſont impitoyablement ſacrifiés. (*A. R.*)

O U L

OULANS, ſ. m. plur. (*Milice polon.*) nom d'une troupe de cavalerie légère, compoſée de Polonois & de Tartares, montés ſur des chevaux de ces deux nations; ils font un ſervice pareil à celui des huſſards, qu'ils ſurpaſſent en bonté, ſoit par l'armure, ſoit par la viteſſe de leurs chevaux, qui, quoiqu'à peu près de la même taille, leur ſont ſupérieurs en légèreté, & beaucoup plus durs à la fatigue. (*A. R.*)

O U R

OURAN ou URAN SOANGUR, (*Hiſt. mod.*) eſt le nom d'une certaine ſecte de magiciens de l'île Grombocannoſe dans les Indes orientales.

Ce nom renferme les mots d'*homme* & de *diable*: ces magiciens ayant la réputation de ſe rendre inviſibles quand il leur plaît, & de ſe tranſporter où ils veulent pour faire du mal: auſſi le peuple les craint fort, & les hait mortellement; & quand il peut en attraper quelqu'un, il le tue ſans miſéricorde.

Dans l'hiſtoire de Portugal *in-folio*, imprimée en 1581, il eſt parlé d'un roi de l'île Grombocannoſe, qui fit préſent à un officier portugais, nommé *Brittio*, de douze de ces *Ourans*: cet officier s'en ſervit dans ſes courſes chez les peuples de Tidor, où il fit périr beaucoup de monde par leur moyen, &c.

Pour s'aſſurer ſi en effet ces magiciens avoient tout le pouvoir qu'on leur attribuoit, il fit attacher un d'entr'eux par le cou avec une corde, de ma-

nière qu'il ne pouvoit se débarrasser par aucun moyen naturel ; on assure que le lendemain matin cet homme fut trouvé libre & dégagé.

Cependant Brittio ne voulant pas que le roi de Tidor pût lui reprocher qu'il se servoit de diables pour lui faire la guerre, renvoya, dit-on, tous ces magiciens dans leur pays. (*A. R.*)

O U V

OUVILLE, (ANTOINE LE METEL, SIEUR D') (*Hist. litt. mod.*) étoit frère de l'abbé de Bois-Robert. On a de lui quelques comédies oubliées ; il en donna une première qui réussit, puis une seconde qui tomba : *le parterre*, disoit-il, au sujet de cette dernière, *n'a plus le sens commun.* — *Je m'en étois apperçu dès la première*, lui dit l'abbé de Bois-Robert, son frère, qui cependant ne faisoit pas mieux.

O W E

OWEN, (JEAN) *Audoënus*, (*Hist. litt. mod.*) poète latin moderne, né dans le comté de Caernarvon en Angleterre, mort à Londres en 1622, est auteur d'épigrammes imprimées chez Elzevir, & dont il a dit lui-même, qu'il y auroit de la sottise à y louer tout, & de l'envie à y blâmer tout.

Qui legis ista, tuam reprehendo, si mea laudas
Omnia, stultitiam, si nihil, invidiam.

O X E

OXENSTIERN, (*Hist de Suède.*) C'est le nom d'une famille de Suède, qui a produit plusieurs personnages considérables.

Deux grands chanceliers de Suède, Benoît & Axel, dont le plus célèbre est Axel, qui fut premier ministre sous Gustave-Adolphe, & l'un des tuteurs de la reine Christine sa fille, pendant sa minorité ; il conserva jusqu'à la mort l'autorité principale. Il étoit savant en politique & en littérature.

Jean Oxenstiern, son fils fut plénipotentiaire pour la Suède à la paix de Munster, & se distingua parmi les négociateurs de ce grand ouvrage.

Le livre connu sous le titre *de pensées du comte Oxenstiern*, est d'un petit-neveu du chancelier Axel.

Il y a eu aussi postérieurement un grand-maréchal de Suède, (*Gabriel Oxenstiern*) qui étoit de la même maison.

O Y A

OYAS, (*Hist. mod.*) c'est le titre que l'on donne à la cour du roi de Siam, aux ministres & à ceux qui possèdent les postes les plus éminens de l'état. Pour les distinguer des autres, le monarque leur donne une boîte d'or artistement travaillée, dans laquelle ils ont des feuilles de bétel qu'ils mâchent de même que les autres Indiens. C'est le plus ou le moins de travail qui se trouve sur cette boîte qui annonce le rang des *oyas* ; ils ont au-dessous d'eux les *ok-pras*, parmi lesquels on choisit les ambassadeurs ; leurs boîtes sont moins travaillées que celles des *Oyas*. Les *ok-louans* forment un troisième ordre de noblesse, leur boîte est d'argent façonné : enfin les *ok-munes* & les *ok-konnes* sont des officiers subalternes, dont les boîtes sont d'or ou d'argent, sans nulle façon. (*A. R.*)

O Z A

OZA, *ou* OSA, (*Hist. sacr.*) frappé de Dieu pour avoir mis la main à l'arche ; ce fait est rapporté au second livre des Rois, chapitre 6, & au premier livre des Paralipomènes, chap. 13.

OZANAM, (JACQUES) (*Hist. litt. mod.*) de l'académie des sciences, né en 1640, dans la principauté de Dombes, & que mademoiselle de Montpensier appelloit *l'honneur de sa Dombe*, étoit d'une famille d'origine juive, comme le marque assez le nom, qui, dit M. de Fontenelle, a tout-à-fait l'air hébreu ; il étoit cadet, & quoique sa famille fût riche, il vécut pauvre, parce que tous les biens appartenoient à l'aîné. Les mathématiques, auxquelles il sacrifia toutes les espérances de fortune, furent sa ressource unique ; il fut obligé de les enseigner pour vivre, les ayant apprises sans maître ; il les enseignoit d'abord à Lyon. Des étrangers auxquels il prêta généreusement de l'argent sans billet, pour venir à Paris, y parlèrent de lui, de sa capacité, de son procédé à leur égard. M. d'Aguesseau, père du chancelier, en fut touché ; il leur proposa de faire venir à Paris M. *Ozanam*, & l'aida de tout son pouvoir à s'y faire connoître ; les talens de M. *Ozanam* firent le reste. Il avoit eu dès l'enfance un goût naturel & de prédilection pour l'astronomie. M. de Fontenelle nous le représente à dix ou douze ans, passant de belles nuits dans le jardin de son père, couché sur le dos, pour contempler la beauté d'un ciel bien étoilé, spectacle ajoûte-t-il, auquel en effet il est étonnant que la force même de l'habitude puisse nous rendre si peu sensibles. A quinze ans, M. *Ozanam* avoit composé un ouvrage de mathématiques. On connoît ses *récréations mathématiques*. On a de lui d'ailleurs un dictionnaire de mathématiques, un cours de mathématiques, un traité d'algèbre, des sections coniques. De son temps on confondoit encore un peu l'astronomie avec l'astrologie. Un comte de l'Empire le pria de dresser le thème de sa nativité, quoique M. *Ozanam* l'avertît de ne pas croire à ces chimères ; en même temps le comte faisoit tirer son horoscope par un médecin très-entêté de cet art. M. *Ozanam*, sans suivre aucune des prétendues règles de l'astrologie,

se contenta de prédire au comte tout ce qu'il put imaginer d'heureux : le médecin suivit scrupuleusement toutes les règles ; vingt ans après, le seigneur allemand apprit à M. *Ozanam* que toutes ses prédictions étoient arrivées, & pas une de celles du médecin. « Cette nouvelle lui fit un » plaisir tout différent de celui qu'on prétendoit » lui faire. On vouloit l'applaudir sur son grand » savoir en astrologie, & on le confirmoit seulement dans la pensée qu'il n'y a point d'astrologie. »

M. *Ozanam* étoit pieux, & ne se permettoit point, dit encore M. de Fontenelle, d'en savoir plus que le peuple en matière de religion. Il disoit en propres termes, *qu'il appartient aux docteurs de Sorbonne de disputer, au pape de prononcer, & au mathématicien d'aller en paradis en ligne perpendiculaire.*

Il fut heureux dans le mariage, il avoit choisi sa compagne & ne l'avoit pas marchandée ; il en eut jusqu'à douze enfans, mais la plupart mouroient, & il les regrettoit comme s'il eût été riche, ou plutôt comme ne l'étant point, dit encore le même M. de Fontenelle.

Sans être malade, il eut un tel pressentiment de sa mort, que des étrangers ayant voulu le prendre pour maître de mathématiques, il les refusa, dit toujours le même auteur, sur ce qu'il alloit mourir. Il mourut presque subitement, le 3 avril 1717.

OZI

OZIAS, (*Hist. sacr.*) est le même personnage qu'Azarias. *Voyez* AZARIAS.)



PAAL-GOWAM, f. m. (*Hift.*) douzième mois de l'année des Indiens. *Voyez l'Inde de* Dapper, *& la defcription de la côte de Malabar* de Boile. (*A. R.*)

PAB

PABONS, f. m. (*Hift.*) c'eft en Perfe le baifer des pieds, cérémonie dont on fait remonter l'inftitution jufqu'à Caioumarrath, le premier roi de la Perfe. C'eft la marque du refpect des feigneurs envers le fouverain, & c'eft auffi la marque de foi & hommage à l'égard des feigneurs. (*A. R.*)

PAC

PACATIEN, (*Hift. rom.*) Titus-Julius-Marinus-Pacatianus, concurrent de Dèce à l'empire, & tué en 249 par les foldats de cet empereur, n'eft connu que par des médailles qu'on a de lui.

PACAUD, (PIERRE) (*Hift. litt. mod.*) prêtre de l'oratoire, prédicateur connu, mort en 1760. On a fes fermons en 3 volumes *in-12*.

PACHA D'EGYPTE, (*Hift. mod.*) autrement *bacha d'Egypte*. La partie de ce pays foumife au grand-feigneur, & gouvernée par un *pacha* qui a cependant très-peu de pouvoir réel, mais qui femble principalement y être envoyé pour que les ordres du divan, des beys & des ogiacs militaires, foient exécutés par leurs propres officiers. S'il afferme les terres du grand-feigneur, les taxes impofées fur les terres, lors de la mort du fermier, lui appartiennent. Originairement toutes les terres de l'Egypte appartenoient au grand-feigneur, & la Porte les regarde encore comme étant de fon domaine; mais le pouvoir du grand-feigneur étant préfentement perdu dans ce pays, les terres reviennent au plus proche héritier, qui en reçoit cependant l'inveftiture du *pacha*, lequel eft très-aifé d'en traiter avec lui à bon marché. Sa charge demande d'être fort attentif à faire avorter tous les deffeins qui peuvent devenir préjudiciables à la porte ottomane : auffi eft-il fouvent défagréable au pays, & dépofé en conféquence; mais il ne s'en embarraffe guère, parce que fa perfonne eft facrée, & que la perte de fon pofte lui en procure toujours un autre fort confidérable. Pocock, *defcription de l'Egypte*. (*D. J.*)

PACHACAMAC, f. m. (*Hift. mod.*) nom que les idolâtres du Pérou donnoient au fouverain être qu'ils adoroient avec le foleil & d'autres fauffes divinités. Le principal temple de *Pachacamac* étoit fitué dans une vallée à quatre lieues de Lima, & avoit été fondé par les incas ou empereurs du Pérou. Ils offroient à cette divinité ce qu'ils avoient de plus précieux, & avoient pour fon idole une fi grande vénération, qu'ils n'ofoient la regarder. Auffi les rois & les prêtres même entroient-ils à reculons dans fon temple, & en fortoient fans fe retourner. Les Péruviens avoient mis dans ce temple plufieurs idoles qui, dit-on, rendoient des oracles aux prêtres qui les confultoient. Jovet, *hiftoire des religions*. Ferdinand Pizaro tira de grandes richeffes du temple de *Pachacamac* : les ruines qui en fubfiftent encore donnent une grande idée de fa magnificence. (*A. R.*)

PACHÉCO. (*Hift. d'Efpagne*) c'eft le nom d'une grande & ancienne maifon d'Efpagne, dont étoient :

1°. Don Jean, marquis de Villéna, grand-maître de l'ordre de faint Jacques, miniftre & favori du roi Henri IV, dit l'*impuiffant*. On lui reproche de grandes infidélités. Il étoit penfionnaire fecret de Louis XI, qu'il fervit en différentes affaires au préjudice de fon maître. S'étant brouillé avec Henri, il le dépofa folemnellement, & fit proclamer roi le prince Alphonfe, frère de Henri; puis s'étant réconcilié avec le même Henri, il empoifonna, dit-on, le prince Alphonfe. Il engagea pour lors Henri à déclarer héritière du trône la princeffe Ifabelle, fa fœur, que *Pachéco* vouloit marier au roi de Portugal, dont il étoit peut-être auffi penfionnaire; mais Ifabelle ayant époufé Ferdinand, prince héréditaire d'Arragon, *Pachéco* détruifit fon propre ouvrage, & obligea Henri IV d'appeller à fa fucceffion la princeffe Jeanne, qu'il avoit déshéritée en faveur d'Ifabelle. Jeanne paffoit pour fille de Henri IV, & l'étoit de la reine, fa femme, & de Bertrand de la Cueva, fuivant l'opinion publique. Cependant *Pachéco* fe fortifioit d'argent, d'amis & de places dans le royaume, & cherchoit à fe rendre indépendant. Il mourut au milieu de toutes ces intrigues, en 1473.

2°. Deux cardinaux de *Pachéco*; Pierre *Pachéco* de Montalvan, cardinal en 1546, mort à Rome le 4 février 1560. On parla de le faire pape à la mort de Paul IV.

Et François *Pachéco* de Ceralbo, fait cardinal en 1561. Mort à Burgos le 23 août 1579.

3°. Un autre *Pachéco*, (Alvarez) colonel efpagnol, parent du duc d'Albe, fut envoyé par lui, en 1672, au milieu des troubles des Pays-Bas, à Fleffingue,

Flessingue, pour y commander & y faire construire une citadelle ; mais il trouva en arrivant que les habitans avoient chassé la garnison & s'étoient rendus les maîtres dans la place. Il tomba entre leurs mains. Un citoyen, nommé Treslon, qui commandoit dans la place, avoit eu un frère que le duc d'Albe avoit fait mourir · Treslon, par représailles, fit pendre *Pachéco*, qui demandoit pour toute grace, en faveur de sa naissance, d'avoir au moins la tête tranchée, & qui ne put rien obtenir. On croit qu'il étoit de la maison de *Pachéco*. (*A. R.*)

4°. Don François *Pachéco* d'Acuna, &c. duc d'Escalone, marquis de Villéna, deux fois grand d'Espagne, vice-roi de Naples pour le roi Philippe V, étoit certainement de cette maison.

PACHON, (*Chronolog.*) nom que les Egyptiens donnent au neuvième mois de l'année. Il commence le 26 avril du calendrier Julien, & le 7 mai du Grégorien. (*D. J.*)

PACHTLI, s. m. (*Hist. mod.*) le onzième & douzième des dix-huit mois de vingt jours qui composent l'année des Mexicains. Ils nomment encore le onzième *Hélcoti*, & le douzième *Hiteipachtli*. (*A. R.*)

PACHYMÈRE, (GEORGE) (*Hist. litt. mod.*) historien grec, qui vivoit du temps de Michel Paléologue, & qui mourut vers l'an 1310. Son *histoire d'Orient*, qui commence à l'an 1308, fait partie de la Byzantine; elle y remplit un vuide depuis le temps où finissent Nicétas & Acropolite, jusqu'au temps où commence Cantacuzène. Le père Poussines, jésuite, a traduit cette histoire en latin, & le président Cousin en françois. *Pachymère* a écrit encore sur les ouvrages de saint Denys l'aréopagite, & sur la procession du Saint-Esprit.

PACIFICATEUR, (*Hist. mod.*) s'entend ordinairement dans le même sens que *médiateur*, c'est-à-dire, signifie quelqu'un qui s'entremet pour réconcilier ensemble des princes & des états divisés.

Wicquefort cependant met de la différence entre *médiateur* & *pacificateur*. La paix ayant été conclue entre l'Angleterre & la France en 1621, les actes furent remis de part & d'autre dans les mains de quelques ambassadeurs qui avoient été employés comme *pacificateurs*, non comme *médiateurs*, & ils furent chargés de garder ces actes jusqu'à l'échange des ratifications. De même l'archevêque de Pise, ambassadeur du grand duc de Toscane à Madrid, ne fut jamais regardé comme médiateur dans les conférences de la France avec l'Espagne, quoique les ambassadeurs françois lui eussent permis d'y assister, & de se porter pour *pacificateur* des différens qui étoient entre les deux nations. Le grand duc n'avoit point offert sa médiation, & la France d'ailleurs n'auroit pas voulu l'accepter, Wicquefort, *p. 2*, §. *11*.

PACIFICATION, s. f. (*Hist. mod.*) l'action de remettre ou de rétablir la paix & la tranquillité dans un état.

Dans notre histoire, on entend par édits de *pacification* plusieurs ordonnances des rois de France, rendues pour pacifier les troubles de religion qui s'élevèrent dans le royaume pendant le seizième siècle.

François I & Henri II avoient rendu des édits très-sévères contre ceux qui feroient profession des nouvelles opinions de Luther & de Calvin. Charles IX, en 1561, suivit à cet égard les traces de ses prédécesseurs ; mais les hommes souffriront toujours impatiemment qu'on les gêne sur un objet, dont ils croyent ne devoir compte qu'à Dieu ; aussi le prince fut-il obligé, au mois de janvier 1562, de révoquer son premier édit par un nouveau qui accordoit aux prétendus réformés le libre exercice de leur religion, excepté dans les villes & bourgs du royaume. En 1563, il donna à Amboise un second édit de *pacification* qui accordoit aux gentilshommes & hauts-justiciers, la permission de faire faire le prêche dans leurs maisons pour leur famille & leurs sujets seulement. On étendit même ce privilége aux villes, mais avec des restrictions qui le rendirent peu favorable aux calvinistes, au lieu qu'on les obligea à restituer aux catholiques les églises qu'ils avoient usurpées. L'édit de Lonjumeau suivit en 1568 ; mais les deux partis qui cherchoient à s'y tromper mutuellement, étant peu temps après rentrés en guerre, Charles IX, par un édit donné à Saint-Maur au mois de Septembre 1568, révoqua tous les précédens édits de *pacification*. Cependant la paix ayant été faite le 8 août 1570, dès le 10 du même mois, ce prince rendit un nouvel édit, qui, aux priviléges accordés par les précédens, ajouta celui d'avoir quatre places de sûreté ; savoir, la Rochelle, Montauban, Coignac & la Charité, pour leur servir de retraite pendant deux ans.

Le massacre de la saint Barthelemi & un édit qui le suivit de près, annulla toutes ces conditions ; mais Henri III, en 1576, donna un nouvel édit de *pacification*, plus favorable aux calvinistes qu'aucun des précédens ; la ligue qui commença alors, le fit révoquer aux états de Blois sur la fin de la même année ; mais le roi se vit obligé de faire en leur faveur l'édit de Poitiers du 8 septembre 1577, par lequel en rétablissant à certains égards, & en restreignant à d'autres les priviléges accordés par les précédens édits pour le libre exercice de leur religion, il leur accorda de plus d'avoir des chambres mi-parties, & huit places de sûreté pour six ans; savoir, Montpellier, Aigues-mortes, Nyons, Seyne, la Grand'Tour, & Serres en Dauphiné ; Périgueux, la Réole, & le mas de Verdun en Guienne. Mais en 1585 & 1588, la ligue obtint de ce prince la révocation totale de ces édits.

Enfin Henri IV, en 1591, caſſa les derniers édits d'Henri III, & en 1598 donna à Nantes ce fameux édit de *pacification* qui, entr'autres choſes, permettoit aux prétendus réformés l'exercice public de leur religion dans tous les lieux où il avoit été fait publiquement pendant les années 1596 & 1597, & leur en accordoit l'exercice particulier à deux lieues des principales villes, pour chaque bailliage où on n'en pouvoit établir l'exercice public ſans trouble. Louis XIII le confirma à Nîmes en 1610, & Louis XIV en 1652, pendant les troubles de la minorité; mais il le révoqua en 1656, & le ſupprima en 1685.

Les proteſtans ſe ſont plaints avec amertume de la révocation de l'édit de Nantes, & leurs plaintes ont été fortifiées de celles de tous les gens de bien catholiques, qui tolèrent d'autant plus volontiers l'attachement d'un proteſtant à ſes opinions, qu'ils auroient plus de peine à ſupporter qu'on les troublât dans la profeſſion des leurs; de celles de tous les philoſophes, qui ſavent combien notre façon de penſer religieuſe dépend peu de nous, & qui prêchent ſans ceſſe aux ſouverains la tolérance générale, & aux peuples l'amour & la concorde; de celles de tous les bons politiques qui ſavent les pertes immenſes que l'état a faites par cet édit de révocation, qui exila du royaume une infinité de familles, & envoya nos ouvriers & nos manufactures chez l'étranger.

Il eſt certain qu'on viola, à l'égard des proteſtans, la foi des traités & des édits donnés & confirmés par tant de rois; & c'eſt ce que Bayle démontre, ſans réplique, dans ſes *lettres critiques* ſur l'hiſtoire du calviniſme. Sans entrer ici dans la queſtion, ſi le prince a droit ou non de ne point tolérer les ſectes oppoſées à la religion dominante dans ſon état, je dis que celui qui penſeroit aujourd'hui qu'un prince doit ramener par la force tous ſes ſujets à la même croyance, paſſeroit pour un homme de ſang; que graces à une infinité de ſages écrivains, on a compris que rien n'eſt plus contraire à la ſaine religion, à la juſtice, à la bonne politique & à l'intérêt public, que la tyrannie ſur les ames.

On ne peut nier que l'état ne ſoit dans un danger éminent lorſqu'il eſt diviſé par deux cultes oppoſés, & qu'il eſt difficile d'établir une paix ſolide entre ces deux cultes; mais eſt-ce une raiſon pour exterminer les adhérens à l'un des deux? n'en ſeroit-ce pas plutôt une, au contraire, pour affoiblir l'eſprit de fanatiſme, en favoriſant tous les cultes indiſtinctement; moyen qui appelleroit en même temps dans l'état une infinité d'étrangers, qui mettroit ſans ceſſe un homme à portée d'en voir un autre ſéparé de lui par la manière de penſer ſur la religion, pratiquer cependant les mêmes vertus, traiter avec la même bonne foi, exercer les mêmes actes de charité, d'humanité & de bienfaiſance; qui rapprocheroit les ſujets les uns des autres; qui leur inſpireroit le reſpect pour la loi civile qui les protégeroit tous également, & qui donneroit à la morale, que la nature a gravée dans tous les cœurs, la préférence qu'elle mérite.

Si les premiers chrétiens mouroient en béniſſant les empereurs payens, & ne leur arrachoient pas par la force des armes des édits favorables à la religion, ils ne s'en plaignoient pas moins amèrement de la liberté qu'on leur ôtoit, de ſervir leur Dieu ſelon la lumière de leur conſcience.

En Angleterre, par édit de *pacification* on entend ceux que fit le roi Charles I pour mettre fin aux troubles civils entre l'Angleterre & l'Ecoſſe en 1638.

On appelle auſſi *pacification* en Hongrie des conditions propoſées par les états du royaume, & acceptées par l'archiduc Léopold en 1655; mais ce prince devenu empereur, ne ſe piqua pas de les obſerver exactement, ce qui cauſa de nouveaux troubles dans ce royaume pendant tout ſon règne.

PACIFICUS MAXIMUS, (*Hiſt. litt. mod.*) natif d'Aſcoli, poëte latin moderne. Ses poéſies ont été imprimées en 1489, quatre ans avant le voyage de Chriſtophe Colomb en Amérique; & on croit y trouver la maladie vénérienne exactement décrite, ce qui ſeroit contraire à l'opinion de M. Aſtruc, qui croit que cette maladie n'a été connue en Europe que depuis 1594.

Ce poëte, né en 1400, a vécu un ſiècle.

PACOME, (SAINT) (*Hiſt. eccléſ.*) né dans la haute Thébaïde, il la peupla de monaſtères auxquels il donna une règle très-connue, ſous le nom de ſaint *Pacôme.* Sa ſœur donna la même règle à un monaſtère de filles qu'elle fonda de l'autre côté du Nil. Les parens de ſaint *Pacôme* étoient idolâtres, il fut le premier chrétien de ſa race, il avoit commencé par porter les armes. La vie de ſaint *Pacôme*, écrite d'abord en grec par un ancien auteur, fut traduite en latin par Denys-le-Petit, & en françois par M. Arnauld d'Andilly, qui l'a placée dans ſes vies des Pères du déſert. Saint *Pacôme* étoit mort l'an 348.

PACORUS, (*Hiſt. anc.*) nom de pluſieurs rois des Parthes, entr'autres du fils d'Orodes, du neveu de Mithridate, qui triompha de Craſſus, l'an 53 avant Jéſus-Chriſt. Craſſus fut vengé par Ventidius, & Pacorus périt dans une bataille qu'il perdit contre ce général romain, l'an 39 avant Jéſus-Chriſt. C'eſt à cet événement que ſe rapporte ce vers connu d'Ovide:

Parthe, dabis pœnas; Craſſi gaudete ſepulti.

Horace appelle les Parthes: *Pacori manus.*

Jam bis Monæſes & Pacori manus,
Non auſpicatos contudit impetus

Nostros, & adjecisse prædam
Torquibus exiguis renidet.

PACTA-CONVENTA, (*Hist. mod. politiq.*) c'est ainsi que l'on nomme en Pologne les conditions que la nation polonoise impose aux rois qu'elle s'est choisis dans la diète d'élection. Le prince élu est obligé de jurer l'observation des *pacta-conventa*, qui renferment ses obligations envers son peuple, & sur-tout le maintien des privilèges des nobles & des grands officiers de la république, dont ils sont très-jaloux. Au premier coup-d'œil on croiroit d'après cela que la Pologne jouit de la plus parfaite liberté; mais cette liberté n'existe que pour les nobles & les seigneurs, qui lient les mains à leur monarque afin de pouvoir exercer impunément sur leurs vassaux la tyrannie la plus cruelle, tandis qu'ils jouissent eux-mêmes d'une indépendance & d'une anarchie presque toujours funestes au repos de l'état; en un mot, par les *pacta-conventa* les seigneurs polonois s'assurent que le roi ne les troublera jamais dans l'exercice des droits, souvent barbares, du gouvernement féodal, qui subsiste aujourd'hui chez eux avec les mêmes inconvéniens que dans une grande partie de l'Europe, avant que les peuples indignés eussent recouvré leur liberté, ou avant que les rois, devenus plus puissans, eussent opprimé les nobles ainsi que leurs vassaux.

Lorsqu'une diète polonoise est assemblée, on commence toujours par faire lecture des *pacta-conventa*, & chaque membre de l'assemblée est en droit d'en demander l'observation, & de faire remarquer les infractions que le roi peut y avoir faites. (*A. R.*)

PACTE, s. m. *pactum*, signifie en général un *accord*, une *convention*.

Ulpien, dans la loi I. § *ff. de pactis*, fait venir ce mot de *pactio*, dont on prétend que le mot *pax* a aussi pris son origine; & en effet dans nos anciennes ordonnances le terme de *paix* signifie quelquefois *convention*.

Chez les romains on distinguoit les contrats & obligations, des simples *pactes* ou *pactes nuds*, appellés aussi *pactum solum*.

Le *pacte* nud étoit ainsi appellé *quasi nudatum ab omni effectu civili*; c'étoit une simple convention naturelle, une convention sans titre, une simple promesse, qui n'étant fondée que sur la bonne foi & le consentement de ceux qui contractoient, ne produisoit qu'une obligation naturelle qui n'entraînoit avec elle aucuns effets civils. *Voyez* la loi 23. *Cod. de pign. & hyp.* & la loi 15. *cod. de transact.*

Le droit de propriété ne pouvoit être transmis par un simple *pacte*: ces sortes de conventions ne produisoient point d'action, mais seulement une exception.

Parmi nous on confond le terme de *pacte*, & *accord* & *convention*. Tout *pacte* est obligation, pourvu qu'il soit conforme aux règles. Le terme de *pacte* est néanmoins encore usité pour désigner certaines conventions.

Pacte appellé *in diem addictio*, étoit chez les Romains une convention qui étoit quelquefois ajoutée à un contrat de vente, par laquelle les contractans convenoient que si dans un certain tems quelqu'un offroit un plus grand prix de la chose vendue, on rendroit dans un certain tems la condition de celui qui vendoit meilleure par quelque moyen que ce fût; le vendeur pouvoit retirer la chose vendue des mains de l'acheteur. *Voyez le tit. 2 du liv. XVIII. du Digeste.*

Le *pacte* n'est point admis parmi nous pour les ventes volontaires, mais on peut le rapporter aux adjudications par decret qui se font sauf quinzaine, pendant laquelle chacun est admis à enchérir sur l'adjudicataire.

Pacte de famille, est un accord fait entre les personnes d'une même famille, & quelquefois entre plusieurs familles, pour régler entre les contractans & leurs descendans, l'ordre de succéder autrement qu'il n'est réglé par la loi.

L'usage des *pactes de famille* paroît être venu d'Allemagne, où il commença à s'introduire dans le xiij. siecle, en même tems que le droit romain. Les anciennes loix des Allemands ne permettoient pas que les filles concourussent avec les mâles dans les successions allodiales.

Lorsque le droit romain commença d'être observé en Allemagne, ce qui arriva dans le xiij. siecle, la noblesse allemande jalouse de ses anciens usages & de la splendeur de son nom, craignit que l'usage du droit romain ne fît passer aux filles une partie des allodes: ce fut ce qui donna la naissance aux *pactes* de famille.

Ces *pactes* ne sont en effet autre chose que des protestations domestiques, par lesquelles les grandes maisons se sont engagées de suivre dans l'ordre des successions allodiales l'ancien droit de l'empire, qui affecte aux mâles tous les allodes, c'est-à-dire tous les biens patrimoniaux à l'exclusion des filles.

Il est d'usage de fixer dans ces *pactes* la quotité des dots qui doivent être données aux filles, & pour une plus grande précaution, la famille convient de faire en toute occasion, renoncer les filles à toutes successions en faveur des mâles: ces sortes de *pactes* sont très-communs dans les grandes maisons d'Allemagne.

En France au contraire ils sont peu usités; nous n'en connoissons guère d'autre exemple parmi nous que celui des différentes familles qui sont propriétaires des étaux de boucherie de l'apport Paris, & des maisons de la rue de Gêvres, entre lesquels, par un ancien *pacte de famille*, les mâles sont seuls habiles à succéder à ces biens, à l'exclusion des filles; il y a même droit d'accroissement à défaut de mâles d'une famille, au profit des mâles des autres familles.

Ces sortes de *pactes* ne peuvent produire parmi

nous aucun effet, à moins qu'ils ne soient autorisés par lettres-patentes. *Voyez* Berengarius, Ferrandus, Francisc. Marc. & Charondas *en ses réponses.*

Pacte de la loi commissoire, est une convention qui se fait entre le vendeur & l'acheteur, que si le prix de la chose vendue n'est pas payé dans un certain tems, la vente sera nulle s'il plait au vendeur.

Ce *pacte* appellé *loi*, parce que les *pactes* sont les loix des contrats, & *commissoire*, parce que la chose vendue, *venditori committitur*, c'est-à-dire que dans ce cas elle lui est rendue comme si la vente n'avoit point été faite.

L'effet de ce *pacte* n'est pas de rendre la vente conditionnelle, mais il opére la résolution au cas que la condition prévue arrive, savoir le défaut de payement du prix dans le tems convenu.

Il n'est pas besoin pour cela que le vendeur ait averti l'acheteur de payer, parce que, *dies interpellat pro homine.*

Ce *pacte* étant en faveur du vendeur, il est à son choix de se servir de la faculté qu'il lui donne, ou de poursuivre l'acheteur pour l'exécution de la vente; mais quand une fois le vendeur a opté l'un ou l'autre des deux partis, il ne peut plus varier.

Le vendeur d'un héritage qui demande la résolution de la vente en vertu d'un tel *pacte*, peut faire condamner l'acheteur à la restitution des fruits, à moins que l'acheteur n'ait payé des arrhes, ou une partie du prix, auquel cas les jouissances se compensent jusqu'à due concurence.

On ne peut pas demander la résolution de la vente faute de payement, lorsque l'acheteur a fait au vendeur, dans le tems convenu, des offres réelles du prix, ou qu'il a consigné, ou qu'il n'a pas tenu à lui de payer à cause de quelque saisie ou empêchement procédant du fait du vendeur.

Quoiqu'on n'ait pas apposé dans la vente le *pacte de la loi commissoire*, le vendeur ne laisse pas d'avoir la faculté de poursuivre l'acheteur pour résilier la vente faute de payement du prix convenu.

En fait de prêt sur gage, on ne peut pas opposer le *pacte de la loi commissoire*, c'est-à-dire stipuler que si le débiteur ne satisfait pas dans le tems convenu, la chose engagée sera acquise au créancier; un tel *pacte* seroit usuraire, & comme tel il étoit reprouvé par les loix romaines, *lib. ult. cod. de pact. pign.* à moins que le créancier n'achetât la chose son juste prix, *l. XVI.* § *ult. ff. de pign. & hyp. Voyez* Henrys, *tom. I. liv. IV. ch. vj. quest. xlj. & xlij.* (*A*).

Pacte *de quotâ litis*, est une convention par laquelle le créancier d'une somme difficile à recouvrer, en promet une portion, comme le tiers ou le quart, à quelqu'un qui se charge de lui procurer son payement.

Cette convention est valable, quand elle est faite en faveur de quelqu'un qui ne fait que l'office d'ami & qui veut bien avancer son argent pour la poursuite d'un procès.

Mais elle est vicieuse & illicite, quand elle est faite au profit du juge, ou de l'avocat ou procureur du créancier, ou de quelque solliciteur de procès, parce que l'on craint que de telles personnes n'abusent du besoin que l'on peut avoir de leur ministère pour se faire ainsi abandonner une certaine portion de la créance. *Voyez* Papon, *l. XII. tit. 2. n°. 1.* Louet & son commentateur, *let. L. s. 2.* & Mornac sur la *loi 6.* § *maurus ff. mandati*, & sur la loi *sumptus ff. de pactis*, & la loi *si qui advocatorum*, *cod. de postulando..* (*A*).

Pacte de succéder, est la même chose que *pacte de famille. Voyez ci-devant* Pacte de famille.

PACUVIUS, (Marcus) (*Hist. litt. rom.*) neveu d'Ennius, poëte tragique. Horace dit qu'il avoit la réputation d'un savant vieillard :

Ambigitur quoties uter utro sit prior, aufert
Pacuvius docti famam senis, Accius alti.

(*Voyez* l'article Accius) Cicéron parle avec admiration, dans son traité de l'amitié, de l'effet que faisoit au théâtre le combat de générosité & d'amitié entre Oreste & Pylade qui veulent mourir l'un pour l'autre : *Qui clamores totâ caveâ nuper hospitis & amici mei M. Pacuvii in novâ fabulâ, cùm ignorante rege, uter eorum esset Orestes, Pilades Orestem se esse diceret, ut pro illo necaretur; Orestes autem, ità ut erat, Orestem se esse perseveraret.*

Quintilien, dans un parallèle de Pacuvius & d'Accius, dit, comme l'avoit dit Horace, que Pacuvius passe pour plus savant, & Accius pour avoir plus d'énergie :

Tragœdiæ scriptores Accius atque Pacuvius, clarissimi gravitate sententiarum, verborum pondere & autoritate personarum. Cæterùm nitor, & summa in excolendis operibus manus..... videri potest..... ipsis defuisse..... virium Accio plus tribuitur; Pacuvium videri doctiorem volunt.

Pacuvius étoit né à Brindes, il mourut à Tarente, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, l'an 154 avant Jésus-Christ. On a de lui quelques fragmens dans le *Corpus poëtarum latinorum* de Maittaire.

P A D

PADISCHAH, s. m. (*Hist. mod.*) en langue turque veut dire *empereur* ou *grand roi.* C'est le titre que le grand seigneur donne au roi de France seul, à l'exclusion de tous les autres princes de l'Europe, & même de l'empereur d'Allemagne. La raison qu'on en apporte, c'est qu'il regarde le roi de France comme son parent, & le nomme en conséquence *padischah*, titre qu'il prend lui-même dans les actes qu'il souscrit. Les turcs fondent cette parenté sur ce qu'une prin-

cesse du sang de France qui alloit à Jérusalem, fut prise par des corsaires, présentée à Soliman, devint sultane favorite, & obtint du sultan qu'il qualifieroit le roi de *padischah*, & donneroit à ses ambassadeurs le pas sur tous les ministres étrangers.

Le prince Démétrius Cantimir qui rapporte cette histoire, ne balance pas à la traiter de fable; & en effet il ne s'en trouve aucune trace ni dans les historiens, ni dans les généalogistes. Vican observe que ce titre, qu'il écrit *podeshair*, fut obtenu par surprise par les François; mais il s'est fondé sur la tradition populaire dont nous venons de parler. Il suffit de penser que le grand seigneur accorde ce titre au roi en considération de sa puissance, du rang qu'il tient dans le monde, & de la bonne intelligence qui regne entre la cour de France & la porte Ottomane.

Ult ma vicinus Phœbo tenet arva Padæus. (*A. R.*)

PAE

PAEZ, *ou* PAS, *ou* PACÉ, PACÆUS, (RICHARD) (*Hist. d'Anglet.*) étoit réputé, du temps de Henri VIII, le plus grand négociateur de l'Angleterre. A la mort du pape Léon X, le cardinal Volsey qui aspiroit à la papauté, le tira de l'ambassade de Venise, où il ne servoit que le roi son maître, pour l'envoyer à Rome servir les projets ambitieux de ce cardinal, auquel il importoit beaucoup plus alors de plaire qu'au roi même; mais la fausseté habile de la faction impériale qui vouloit faire pape Adrien Florent, précepteur de Charles-Quint, trompa la pénétration de Richard. Ce ministre retourna à Venise, où il fut plus heureux; il détermina les Vénitiens à renoncer à l'alliance de la France, & à prendre parti pour l'empereur Charles-Quint & pour Henri VIII, qui dans ce moment étoit ennemi de la France. Mais soit que Volsey fût mécontent de ce que Richard Pacé n'avoit pas aussi bien réussi dans les affaires du cardinal que dans celles du roi, soit qu'il fût jaloux & inquiet du crédit que les services de Richard pouvoient lui procurer, il s'attacha fortement à le perdre, & il y parvint. *Pacé* soutint mal sa disgrace, il en perdit l'esprit, & en mourut de douleur en 1532. Il étoit ami d'Erasme & des savans de son temps. On a de lui des lettres & divers ouvrages, tels qu'un traité, *De fructu scientiarum*; un autre, *De lapsu hebraïcorum interpretum*, &c.

PAG

PAGAN, (BLAISE-FRANÇOIS, COMTE DE) (*Hist. de Fr.*) né en 1604, près de Marseille, entra dans le service à douze ans, & signala dès-lors sa valeur & son adresse dans toutes les occasions. A l'expédition des barricades de Suze, en 1629, il étoit à la tête de ce qu'on appelloit les enfans perdus; il se fit un chemin particulier pour arriver le premier à l'attaque: *voici*, cria-t-il à ses compagnons, *le chemin de la gloire;* ils le suivirent, & ils forcèrent les barricades. Louis XIII, témoin de cette action héroïque, en fut si frappé, qu'il ne se lassoit point de la raconter; il fit le comte de *Pagan* maréchal de camp, & l'envoya en 1642 en Portugal faire la guerre aux Espagnols. Le comte de *Pagan* avoit perdu l'œil gauche d'un coup de mousquet au siége de Montauban, & une maladie lui fit perdre l'autre œil dans l'expédition du Portugal; il n'avoit encore que trente-huit ans, & malgré cette horrible privation, sa carrière ne finit point à cette époque. Il avoit toujours aimé & cultivé les mathématiques, & il étoit, avant M. de Vauban, le plus grand ingénieur qu'eût eu la France. Privé du plaisir de combattre & de s'exposer pour la patrie, il se livra tout entier au plaisir de l'instruire. Il écrivit sur les fortifications, & son ouvrage fut long-temps le meilleur sur cette matière. M. de Vauban montra le premier le vice de quelques-uns de ses principes, & ceux même de M. de Vauban ne sont pas aujourd'hui à l'abri de toute attaque. On a de plus du même M. de *Pagan* des *théorèmes géométriques;* des *tables astronomiques;* une *théorie des planètes;* une *relation historique de la rivière des Amazones:* mort à Paris en 1651. M. le comte de *Pagan* avoit le foible de donner dans l'astrologie judiciaire; c'étoit la maladie du temps.

PAGARANS, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans l'île de Sumatra des princes particuliers, qui sont ou alliés ou tributaires du roi d'Achem, le plus puissant des souverains de l'île. (*A. R.*)

PAGAYE, s. f. il faut faire sentir le second *a* après le *g*; c'est une espèce de rame dont se servent les sauvages caraïbes pour conduire leurs canots & leurs pirogues. Cette rame, qui n'a guère que cinq pieds de long en tout, est faite en forme de grande pelle, étroite & échancrée par le bas, ayant un manche long de trois pieds, terminé par une petite traverse servant de poignée, à-peu-près comme on en voit aux cannes en bequilles. Les *pagayes* caraïbes sont construites de bois dur, très-proprement travaillé & bien poli. Celles dont les nègres canotiers & les pêcheurs font usage, n'ont ni la légereté ni l'élégance des précédentes, mais elles servent également, soit pour ramer, soit pour gouverner les petits canots. On donne encore le nom de *pagayes* à de grands couteaux de bois, espèces de spatules de trois pieds de longueur, servant au travail du sucre. (*M. LE ROMAIN.*)

PAGE, s. m. (*Hist. mod.*) c'est un enfant d'honneur qu'on met auprès du prince & des grands seigneurs, pour les servir, avec leurs livrées, & en même tems y recevoir une honnête éducation, & y apprendre leurs exercices.

On voit par les mémoires de Philippe de Comines, que les *pages* qui servoient les princes & les seigneurs de son tems, étoient nobles enfans, qui par-tout suivoient leurs maîtres pour apprendre la vertu & les armes. Le chevalier d'Accily, qui ne vivoit pas de ce tems-là, a dit au contraire :

S'il est beau le fils de Climène,
Quoiqu'elle ait un homme assez laid,
Cela n'a rien qui me surprenne,
Son *page* est un garçon bien fait.

Loiseau remarque, dans son traité de ordres, qu'anciennement les jeunes gentilshommes étoient *pages* des seigneurs, & les jeunes demoiselles étoient filles-de-chambre des dames; car, comme nous enseigne fort bien Ragueau, les *pages* sont *pœdagogia*, *sive pœdagogiani pueri.*

On distinguoit alors deux sortes de *pages*, savoir les *pages* d'honneur, & les communs. Les *pages* d'honneur n'étoient que chez les princes & les souverains, & étoient ordinairement fils de barons ou chevaliers, desquels la fonction est, pour ainsi dire, décrite par Quinte-curce, *l. VIII. hæc cohors veluti seminarium ducum præfectorum est;* en effet, quand ils étoient hors de *page*, ils devenoient bacheliers ou damoiseaux. Bachelier signifie *prétendant à chevalerie :* damoiseau est le diminutif de *dant*, qui signifie *seigneur*, jusqu'à ce qu'étant devenus chefs de maison, ils soient qualifiés *seigneurs* tout-à-fait. Les *pages communs* sont issus de simple noblesse, & servent les chevaliers ou seigneurs; car un simple gentilhomme ne doit point avoir *pages*, mais seulement laquais qui sont roturiers.

Lancelot dérive le mot *page* du grec παῖς, qui veut dire *un enfant*. Ménage & Caseneuve le tirent de *pœdagogium*. Cujas & Jacques Godefroi témoignent que les enfans d'honneur étoient nommés chez les Européens *pœdagogiani pueri*. Dans la suite on appella *pages* & *enfans de cuisine*, les petits officiers servant à la cuisine du roi. Le président Fauchet dit, que jusqu'au règne des rois Charles VI & Charles VII on nommoit *pages* de simples valets-de-pied; & que de son temps les Tuilliers appelloient *pages* certains valets qui portoient sur des palettes les tuiles vertes pour les faire sécher : il ajoute, que c'étoit seulement depuis quelque temps qu'on avoit distingué les *pages* nobles des *pages* vilains servant-à-pied, qui ont été nommés *naquets* ou *laquais.*

Il est vrai que les *pages* du temps de l'ancienne chevalerie, se nommoient autrement *varlets* ou *damoiseaux*, & qu'ils remplissoient alors l'emploi de domestiques auprès de la personne de leurs maîtres ou de leurs maîtresses; ils les accompagnoient à la chasse, dans leurs voyages, dans leurs visites ou promenades, faisoient leurs messages, & même les servoient à table : le célèbre chevalier Bayard avoit versé à boire & fait les autres fonctions de *page* auprès de l'évêque de Grenoble.

C'étoit ordinairement les dames qui se chargeoient de leur apprendre leur catéchisme & la galanterie, l'amour de Dieu & des dames; car l'un ne pouvoit aller sans l'autre, & l'amant qui entendoit *à loyaument servir une dame*, étoit sauvé, suivant la doctrine de la *dame des belles cousines.*

On prenoit grand soin de les instruire aux exercices des écuyers & chevaliers, qui étoient les grades auxquels ils devoient aspirer. Ils ne quittoient point l'état de *page* sans passer par une cérémonie religieuse. Le gentilhomme mis *hors de page* étoit présenté à l'autel par son père & sa mère, qui chacun un cierge à la main alloient à l'offrande : le prêtre célébrant prenoit de dessus l'autel une épée & une ceinture qu'il attachoit au côté du jeune gentilhomme, après les avoir bénis. *Voyez l'histoire de la chevalerie*, par M. de Saint-Palaye. (*D. J.*)

PAGI. (*Hist. litt. mod.*) Trois cordeliers provençaux ont fait connoître ce nom. Le premier (*Antoine Pagi*) est l'auteur de la fameuse critique des annales de Baronius, critique qu'on ne sépare point de ces annales, & qui en relève infiniment le prix. L'abbé de Longuerue l'avoit beaucoup aidé dans cet important ouvrage. On a encore du P. *Pagi*, *Dissertatio hypatica*, *seu de consulibus Cæsareis*, ouvrage qui éclaircit la chronologie assez embrouillée des consulats. Le P. *Pagi*, né à Rognes en Provence en 1624, mourut à Aix en 1695.

Le second, (*François Pagi*) neveu du précédent, l'aida aussi dans la critique des annales de Baronius. On a de lui une histoire des papes en latin, très-ultramontaine, dont le dernier volume a été publié par le troisième Père *Pagi*, neveu de François, nommé Antoine comme son grand-oncle; François, né à Lambesc, en 1654, mourut en 1721.

Un autre neveu du P. François *Pagi*, après avoir été jésuite, fut prévôt de Cavaillon; il est connu sous le nom de l'abbé *Pagi*. On a de lui une histoire de Cyrus le jeune, & une histoire des révolutions des Pays-Bas. Il étoit né au Martigue en Provence.

PAGNE, *terme de relation*, c'est un morceau de toile de coton dont les peuples de la côte de Guinée s'enveloppent le corps depuis les aisselles jusqu'aux genoux, & quelquefois jusqu'au milieu des jambes, & dont les Caraïbes, à leur imitation, se servent aujourd'hui. La *pagne* fait ordinairement deux tours, & sert également aux hommes & aux femmes; c'est un habillement de cérémonie; car les peuples de Guinée vont ordinairement tout nuds, & les Caraïbes n'ont que leur camisa. (*D. J.*)

PAGOMEN, s. m. (*Calendrier*) les Egyp-

tiens & les Ethiopiens donnent ce nom au résidu de cinq jours de leur année, ou de six, si l'année est bissextile; ils ajoutent ces jours à leur dernier mois, parce qu'ils ne comptent que quatre jours pour chacun.

PAI

PAINE, s. m. (*Hist. mod.*) sixième mois des Coptes, qui répond à notre mois de juin; ils l'appellent aussi *bauna*, & les Abyssins *peuni* & *penni*. (*A. R.*)

PAIRS, (*Hist. d'Anglet.*) le mot *pairs*, veut dire *citoyens du même ordre.* On doit remarquer qu'en Angleterre, il n'y a que deux ordres de sujets, savoir, les *pairs* du royaume & les communes. Les ducs, les marquis, les comtes, les vicomtes, les barons, les deux archevêques, les évêques, sont *pairs* du royaume, & *pairs* entr'eux de telle sorte, que le dernier des barons ne laisse pas d'être *pair* du premier duc. Tout le reste du peuple est rangé dans la classe des communes. Ainsi à cet égard, le moindre artisan est *pair* de tout gentilhomme qui est au dessous du rang de baron. Quand donc on dit que chacun est jugé par les *pairs*, cela signifie que les *pairs* du royaume sont jugés par ceux de leur ordre, c'est-à-dire par les autres seigneurs qui sont, comme eux, *pairs* du royaume. Tout de même un homme du peuple est jugé par des gens de l'ordre des communes, qui sont ses *pairs* à cet égard, quelque distance qu'il y ait entr'eux par rapport aux biens, ou à la naissance.

Il y a pourtant cette différence entre les *pairs* du royaume & les gens des communes; c'est que tout *pair* du royaume a droit de donner sa voix au jugement d'un autre *pair*; au lieu que les gens des communes ne sont jugés que par douze personnes de leur ordre. Au reste, ce jugement ne regarde que le fait: ces douze personnes, après avoir été témoins de l'examen public que le juge a fait des preuves produites pour & contre l'accusé, prononcent seulement qu'il est coupable ou innocent du crime dont on l'accuse: après quoi le juge le condamne ou l'absout, selon les loix. Telle est la prérogative des citoyens anglois depuis le tems du roi Alfred. Peut-être même que ce prince ne fit que renouveller & rectifier une coutume établie parmi les Saxons depuis un tems immémorial.

Le chevalier Temple prétend qu'il y a suffisamment de traces de cette coutume depuis les constitutions mêmes d'Odin, le premier conducteur des goths asiatiques ou getes en europe, & fondateur de ce grand royaume qui fait le tour de la mer baltique, d'où tous les gouvernemens gothiques de nos parties de l'europe, qui sont entre le nord & l'ouest, ont été tirés. C'est la raison pourquoi cet usage est aussi ancien en Suede, qu'aucune tradition que l'on y ait, & il subsiste encore dans quelques provinces. Les Normands introduisirent les termes de *juré* & de *verdict*, de même que plusieurs autres termes judiciaires; mais les jugemens de douze hommes sont mentionnés expressément dans les loix d'Alfred & d'Ethelred.

Comme le premier n'ignoroit pas que l'esprit de domination, dont l'oppression est une suite naturelle, s'empare aisément de ceux qui sont en autorité, il chercha les moyens de prévenir cet inconvénient. Pour cet effet, il ordonne que dans tous les procès criminels, on prendroit douze personnes d'un même ordre, pour décider de la certitude du fait, & que les juges ne prononceroient leur sentence que sur la décision de ces douze.

Ce droit des sujets anglois, dont ils jouissent encore aujourd'hui, est sans doute un des plus beaux & des plus estimables qu'une nation puisse avoir. Un anglois accusé de quelque crime, ne peut être jugé que par ses *pairs*, c'est-à-dire par des personnes de son rang. Par cet auguste privilége, il se met hors de danger d'être opprimé, quelque grand que soit le crédit de ses ennemis. Ces douze hommes ou *pairs*, choisis avec l'approbation de l'accusé entre un grand nombre d'autres, sont appellés du nom collectif de *jury*. (*D. J.*)

PAIX RELIGIEUSE, (*Hist. mod. politique*) *pax religiosa*; c'est ainsi qu'on nomme en Allemagne une convention ou traité conclu en 1555, entre l'empereur Charles-Quint & les princes & états Protestans, par lequel l'exercice de la religion luthérienne ou confession d'Ausbourg étoit permis dans tout l'empire. Les princes protestans demeuroient en possession des biens ecclésiastiques dont ils s'étoient emparés, sans cependant pouvoir s'en approprier de nouveaux; tous les protestans étoient soustraits à la jurisdiction du pape. Cet acte est encore regardé comme faisant une des loix fondamentales de l'empire d'Allemagne. En 1629 l'empereur Ferdinand II, poussé par un zele aveugle, ou peut-être par l'envie d'exercer un pouvoir absolu dans l'empire, sans avoir égard à la *paix religieuse*, publia un édit, par lequel il ordonnoit aux protestans de l'empire, de restituer aux ecclésiastiques catholiques les biens qui leur avoient été enlevés durant les troubles précédens. Les princes protestans, comme il étoit facile de le prévoir, ne voulurent point se soumettre à une loi qui leur paroissoit si dure, ce qui donna lieu à une guerre civile qui désola toute l'Allemagne pendant 30 ans, & qui ne fut terminée que par la paix de Westphalie en 1648. (*A. R.*)

PAJ

PAJON, (Claude) (*Hist. du calvinisme*) né

à Romorentin en 1616, ministre à Orléans, grand ennemi de Jurieu, n'est connu que par des écrits polémiques; mais il passe pour un des meilleurs écrivains qu'aient eu les protestans. Il mourut immédiatement avant la révocation de l'édit de Nantes.

PAJOT, (LOUIS-LÉON) (*Hist. litt. mod.*) comte d'Onsembray, directeur-général des postes, né à Paris en 1678, mort en 1753, avoit formé un cabinet de physique & de mécanique, le plus curieux qu'on connût de son temps, & qui lui attira la visite du Czar Pierre-le-grand, de l'Empereur, du prince Charles de Lorraine, &c. Il étoit de l'académie des sciences, & il y a de lui divers mémoires dans le recueil de cette académie. Les principaux sont: un mémoire sur un instrument pour mesurer les liquides; un sur l'*anémomètre* ou *mesure-vent*; un sur une machine pour battre la mesure des différens airs de musique d'une manière fixe. Il a été le bienfaiteur de l'académie & du public, par le legs qu'il a fait à la première, de ses cabinets, sous des conditions qui les rendent utiles au second. Il a mérité d'être compté parmi ces hommes:

Inventas aut qui vitam excoluere per artes,
Quique sui memores alios fecere merendo.

PAL

PALAFOX, (DON JEAN DE) (*Hist. d'Esp.*) Espagnol, évêque d'abord d'Angélopolis en Amérique, puis d'Osma en Espagne, est célèbre, principalement par ses contestations avec les jésuites, dont M. Arnauld a écrit l'histoire, qui se trouve dans le quatrième volume de la Morale pratique des jésuites. Don Jean de *Palafox*, né en 1600, au royaume d'Arragon, est mort en 1659, en odeur de sainteté; on a proposé de le canoniser, mais ce projet n'a pas été suivi. On a de lui plusieurs ouvrages mystiques. Amelot de la Houssaye a traduit ses homélies. Il y a aussi de don Jean de *Palafox* quelques morceaux historiques; une histoire du siége de Fontarabie en 1638; une *histoire de la conquête de la Chine, par les Tartares*; celle-ci a été traduite en françois. M. l'abbé Dinouart a donné en 1767, une vie de ce prélat, cher aux jansénistes, comme ennemi des jésuites.

PALAIS, *comte du*, (*Hist. de France*) charge éminente sous la seconde race des rois de France: sous la première race, le *comte du palais* étoit fort inférieur au maire, quoiqu'il fût cependant le juge de tous les officiers de la maison du roi, & qu'il confondît dans sa personne tous les autres offices que l'on a vû depuis, tels que le bouteiller, le chambrier, *&c.* Cette charge s'éleva sous la deuxieme race, tandis que celle de maire fut anéantie; & sous les rois de la troisième, celle de sénéchal anéantit celle de *comte du palais*, dont l'idée nous est restée dans le grand-prévôt de l'hôtel. Le connétable, qui ne marchoit qu'après le *comte du palais* sous la deuxième race, devint le premier homme de l'état sous la troisième, & la charge de sénéchal finit en 1191. *P. Henaut.* (*D. J.*)

PALAIS, (*Hist. mod.*) est une maison dans laquelle un roi ou autre prince souverain fait sa demeure ordinaire.

Le *palais* qui est à Paris dans la cité, & dans lequel le parlement & plusieurs autres cours & tribunaux tiennent leurs séances, est ainsi appellé, parce que c'étoit la demeure de plusieurs de nos rois jusqu'au tems de Louis Hutin, qui l'abandonna entièrement pour y rendre la justice.

A l'imitation de ce *palais* de Paris, on a aussi dans plusieurs grandes villes donné le titre de *palais* à l'édifice dans lequel se rend la principale justice royale, parce que ces sortes d'édifices où l'on rend la justice au nom du roi sont censés sa demeure.

Les maisons des cardinaux sont aussi qualifiées de *palais*, témoin *le palais* cardinal à Paris, appellé vulgairement le *palais royal.*

Les maisons des archevêques & évêques n'étoient autrefois qualifiées que d'*hôtel*, aussi bien que la demeure du roi; présentement on dit *palais* archiépiscopal, *palais* épiscopal.

Du reste aucune personne, quelque qualifiée qu'elle soit, ne peut faire mettre sur la porte de sa maison le titre de *palais*, mais seulement celui d'*hôtel*. (*A*)

PALANQUINS *ou* PALANKINS *ou* PALEKIS, (*Hist. mod.*) espèce de voiture portée par des hommes, fort en usage dans les différentes parties de l'Indostan. Le *palankin* est une espèce de brancard terminé des deux côtés par une petite balustrade de cinq à six pouces de hauteur. Il y a un dossier semblable à celui du berceau d'un enfant. Au lieu d'être porté par deux brancards comme nos litières, ou chaises-à-porteurs, le *palankin* est suspendu par des cordes à un long morceau de bois de bambou, qui a cinq à six pouces de diamètre, & qui est courbé par le milieu, & porté sur les épaules de deux ou d'un plus grand nombre d'hommes. Ces voitures portatives sont plus ou moins ornées, suivant la qualité & les facultés des personnes à qui elles appartiennent. Lorsque le tems est mauvais, le *palankin* se recouvre de toile cirée. Ceux que l'on porte sont couchés sur des coussins & sur des tapis plus ou moins riches. Quand c'est une femme, elle est cachée par des rideaux de toile, ou de quelque étoffe de soie. Ces voitures sont fort cheres; le bâton de bambou auquel le *palankin* est attaché, coûte quelquefois jusqu'à 5 ou 600 liv. mais les porteurs se contentent du prix modique de 10 à 12 francs par mois. Les meilleurs *palankins* se font à Tatta, dans la province d'Azmir, dépendant du grand-mogol. (*A. R.*)

PALAPRAT, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) né à Toulouse, en 1650; il fut fait capitoul en 1675. Il alla par pure curiosité voir Paris, Rome & Christine; mais cette reine voulut inutilement se l'attacher. Il s'attacha cependant à un prince, ce fut au grand-prieur de Vendôme; il se permettoit avec lui des saillies ingénieuses qui amusoient ce prince, & des vérités hardies qui ne l'offensoient pas; *c'étoient*, disoit-il, *ses gages*; c'étoit peut-être encore là une vérité. *Palaprat* étoit en société d'amitié, d'esprit & de talent avec Brueys, & on ne sait pas bien ce qui appartient exclusivement à l'un ou à l'autre dans les pièces qu'ils ont faites en commun; mais enfin, ils ont fait ensemble *le Muet* & *le Grondeur*. *Palaprat* mourut à Paris en 1721, le 23 octobre; (Brueys) (David-Augustin) n'étoit pas seulement auteur dramatique dans tous les genres, il étoit aussi grand controversiste; né à Aix en 1640, d'un père protestant, il avoit d'abord écrit contre l'*exposition de la doctrine de l'église*, &c. de M. Bossuet; converti ensuite par Bossuet, il ne cessa d'écrire contre les protestans, tout en travaillant pour le théâtre. Il mourut à Montpellier le 25 novembre 1723. Il descendoit d'un Pierre Brueys, annobli par Louis XI, le 3 septembre 1481.

PALATI, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) médiocre historien, né dans les états de Venise, mort vers 1680, auteur de divers morceaux historiques, écrits en latin, sur l'empire d'Occident & l'état de Venise: *Monarchia Occidentalis*; *Aquila Franca*; *Aquila Sueva*; *Fasti Ducales Venetorum*.

PALATIN, ELECTEUR, PALATINAT, s. m. (*Hist. mod.*) on appelle en Allemagne *électeur palatin*, ou *comte palatin du Rhin*, un prince feudataire de l'empire, dont le domaine s'appelle *palatinat*. Ce prince jouit de très-grandes prérogatives, dont la plus éminente est celle de faire les fonctions de vicaire de l'empire pendant la vacance du trône impérial dans la contrée du Rhin, de la Souabe & de la Franconie. Ce droit lui a été quelquefois disputé par l'électeur de Baviere; mais enfin l'*électeur palatin* d'aujourd'hui a consenti à le partager avec lui. Dans la bulle d'or *l'électeur palatin* est appellé le *juge de l'empereur*. Il porte aussi le titre de grand-trésorier de l'empire, il a le droit d'annoblir, & il jouit d'un droit singulier, appellé *wildfangia*. *Voyez cet article.*

Les comtes *palatins* étoient autrefois des officiers attachés aux palais des empereurs; ils avoient un chef à qui ils étoient subordonnés; & les empereurs lui avoient accordé de très-grandes prérogatives, afin de rendre sa dignité plus éminente. On comptoit plusieurs *comtes palatins*; il y avoit celui du Rhin, celui de Baviere, celui de Franconie, celui de Saxe & celui de Souabe. Aujourd'hui le titre de *comte palatin*, en allemand *pfalzgrass*, ne se prend que par les princes de Sultzbach, de Deux-Ponts, & de Birckenfeld, qui sont de trois différentes branches d'une même maison. C'est un prince de la première de ces branches, qui est actuellement *électeur palatin*. (—)

PALATIN DE HONGRIE, (*Hist. mod.*) c'est le titre qu'on donne en Hongrie à un seigneur qui possède la plus éminente dignité de l'état. Les états du pays élisent le *palatin*; c'est lui qui a droit de les convoquer; il est le tuteur des mineurs; il commande les troupes en tems de guerre. En un mot, il est l'administrateur du royaume. Cette dignité n'est point héréditaire, & elle se perd par mort.

En pologne les gouverneurs des provinces nommés par le roi, prennent aussi le titre de *palatin*. (—)

PALEARIUS, (AONIUS) (*Hist. litt. mod.*) savant Italien du seizième siècle, auteur d'un poëme de l'immortalité de l'ame, & de quelques autres ouvrages en latin, fut brûlé à Rome en 1570, par l'inquisition, pour avoir dit que l'inquisition est un poignard porté à la gorge des gens de lettres: *inquisitionem sicam esse districtam in jugula litteratorum.*

Je sais qu'on n'aime pas de telles vérités.

Palearius inclinoit vers les opinions des réformés.

PALÉMON, (Q. RHEMMIUS) (*Hist. litt. des Rom.*) grammairien célèbre, qui enseignoit à Rome sous Tibère, Caligula & Claude, & dont on a des fragmens dans le recueil intitulé: *Poëtæ latini minores.* On a aussi de lui un traité, *De ponderibus & mensuris.*

PALÉOLOGUE; (*Hist. du Bas-Empire*) c'est le nom d'une maison impériale de Constantinople, qui posséda l'empire grec, depuis la cessation de ce qu'on appelle l'empire des Latins, jusqu'à la chûte de ce même empire grec, & à la prise de Constantinople par Mahomet II, c'est-à-dire depuis 1260, que *Michel Paléologue* fut couronné, jusqu'au 29 mai 1453, que Constantinople fut prise, & *Constantin Paléologue*, dernier empereur grec, entièrement dépouillé. Il laissa pour héritier de ses droits sur cet empire son neveu *André Paléologue*, despote de la Morée. Celui-ci céda, le 6 septembre 1494, tous ses droits sur l'empire de Constantinople au roi de France Charles VIII, & à ses successeurs. Cette donation fut faite à Rome, en présence du cardinal de Gurce ou de Gurck, qui l'accepta pour le roi de France, sans en avoir aucun pouvoir de lui. C'étoit sans doute un moyen qu'on employoit à Rome pour engager Charles VIII dans une guerre contre les Turcs. Il faut, dit M. le président Hénault, que Charles VIII n'ait pas fait grand cas de cette ces-

sion, puisqu'il ne paroît aucune trace de son acceptation, & que six ans après, *Paléologue* fit la même cession à Ferdinand & Isabelle.

L'acte de cession, de l'existence duquel on avoit douté, a été retrouvé à Rome par feu M. le duc de Saint-Aignan, pendant son ambassade. On peut le voir tout entier dans un mémoire de M. de Foncemagne, inséré dans le recueil de l'académie des inscriptions & belles-lettres, tome 17, in-4°, pages 539 & suivantes. Il paroît que Charles VIII n'avoit d'abord que trop d'ardeur pour ces conquêtes vastes & lointaines, & que cette ardeur fut encore augmentée par la rapidité avec laquelle il perça d'abord l'Italie, mais qu'elle fut bien refroidie ensuite par le mauvais succès dont cette expédition d'Italie fut suivie. D'ailleurs, il vécut trop peu pour reprendre ces projets de conquête.

André Paléologue de son côté se rendit méprisable par un mariage infame avec une courtisanne grecque, & ses droits qu'il vendoit à tous ceux qui daignoient les acheter, parurent perdre de leur prix.

PALEOTA, (GABRIEL) (*Hist. litt. mod.*) savant cardinal, ami de saint Charles Borromée, mourut à Rome en 1597, à 73 ans. On a de lui un traité, *de bono Senectutis*; c'est l'objet du traité de Cicéron, *de Senectute*. Tous ces beaux traités-là ne persuadent pas que la vieillesse soit un bien; son bonheur consiste à n'avoir plus de passions, & ce bonheur tient au malheur de l'extinction des sens; mais c'est toujours bien fait de donner des consolations à la vieillesse, elle en a besoin.

On a encore du cardinal *Paleota* un traité, *De nothis spuriisque filiis*, (des bâtards.)

PALEPHATE, (*Hist. litt. anc.*) ancien philosophe grec, dont on a un traité des choses incroyables, édition d'Elzevir. On ignore en quel temps vivoit cet auteur.

PALFIN, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) Flamand, lecteur en chirurgie à Gand, auteur d'une ostéologie & d'une anatomie du corps humain, ouvrages estimés. Mort à Gand sa patrie, en 1730.

PALICE. (LA) *Voyez* CHABANNES.

PALINGENE, (MARCEL) (*Hist. litt. mod.*) (*Palingenius*) n'est guère connu que par son poëme, intitulé: *Zodiacus vitæ*; mais ce poëme est très-connu par les traits de satyre qu'il contient contre le pape & l'église romaine. Il est dédié à Hercule II, duc de Ferrare, mari de la princesse Renée de France, grande protectrice des huguenots. L'ouvrage est *à l'index* au nombre des livres hérétiques de la première classe. On dit que l'inquisition voulut bien attendre que *Palingenius*, ou Pierre-Ange Manzoli, (c'est son vrai nom) fût mort pour le faire brûler. C'est le poëte latin le plus célèbre du seizième siècle. On a de son poëme une mauvaise traduction françoise, publiée en 1731, par un sieur de la Monnerie.

PALISSY, (BERNARD DE) (*Hist. litt. mod.*) né à Agen, faïancier ou potier de terre à Saintes, avoit reçu de la nature les dispositions les plus heureuses pour la chymie: *il étoit*, dit M. de Fontenelle, *aussi grand physicien que la nature seule puisse en former.* La force de son génie lui avoit fait saisir plusieurs de ces idées mères que d'autres grands physiciens ont su faire valoir depuis, & dont ils ne lui ont point fait honneur. Quant à son siècle, il n'en savoit pas assez pour l'entendre & pour lui rendre justice. On avoit recueilli ses ouvrages sous un titre qui annonçoit qu'on n'avoit guère de lui d'autre idée que celle d'un souffleur & d'un charlatan; ce titre étoit: *moyen de devenir riche*; enfin il étoit presque généralement inconnu, lorsqu'on a réimprimé ses œuvres en 1777, avec des notes de M. Faujas de Saint-Fonds. L'éditeur a fait sur sa personne & ses ouvrages des recherches qui ont entièrement réhabilité sa mémoire. Quant au temps où il a vécu, on sait seulement qu'il étoit vivant en 1584, & qu'il avoit alors soixante ans; il étoit protestant; & Henri III qui l'aimoit, lui dit un jour: si vous ne changez de religion, je serai contraint de vous abandonner à vos ennemis. « J'ai grande pitié, répondit *Palissy*, » d'un roi qui dit *je serai contraint*; mais je veux » que ce grand roi sache qu'avec toute sa puissance » & celle de tout son peuple, il ne sauroit, lui, con- » traindre un potier à fléchir les genoux devant » des idoles. » *Palissy* étoit né pauvre, & il en faisoit gloire: « *Je n'ai point eu d'autre bien*, disoit-il, » *que le ciel & la terre.* »

PALLADE; (*Hist. ecclés.*) c'est le nom de deux évêques de l'église d'Orient, au commencement du cinquième siècle, tous deux amis de saint Jean Chrysostôme, & dont l'un a écrit sa vie: l'autre, qui avoit été solitaire de Nitrie, a écrit l'*Histoire des solitaires*, qu'on appelle aussi *Histoire Lausiaque*, parce qu'elle fut dédiée à Lausus, gouverneur de Cappadoce.

PALLADIO, (ANDRÉ) (*Hist. litt mod.*) célèbre architecte italien du seizième siècle. Ce fut un poëte, le prélat Jean-Georges Triffino, qui de sculpteur le fit architecte, en lui expliquant Vitruve, & en le menant avec lui à Rome pour étudier les monumens antiques. Son traité d'architecture & son livre posthume des antiquités de Rome, font connoître jusqu'où il a poussé la théorie de son art. Plusieurs magnifiques édifices, surtout le fameux théâtre de Vicence sa patrie, montrent combien il a excellé dans la pratique de ce même art; né en 1508, mort en 1580. Son traité d'architecture a été traduit en françois par Rolland Friard, & a paru en 1726.

PALLADIUS, (RUTILIUS TAURUS ÆMILIANUS) (*Hist. litt. rom.*) auteur d'un traité, *de*

Re rusticâ, dont M. Saboureux de la Bonnetrie a donné en 1775 une traduction françoise, qui fait le tome cinquième de l'économie rurale, en six volumes in-8°. On a des vers du même *Palladius* dans le *corpus poëtarum* de Maittaire. On ignore en quel temps il vivoit.

PALLAS, (*Hist. rom.*) affranchi tout-puissant sous Claude, disgracié sous Néron; *voyez* l'article de *Felix* son frère. On peut écrire l'histoire entière de ce *Pallas*, avec les seuls vers qui le concernent dans la tragédie de *Britannicus*.

AGRIPPINE *à Britannicus*.

Je ne m'explique point. Si vous voulez m'entendre,
Suivez-moi chez *Pallas*, où je vais vous attendre......

BRITANNICUS *à Narcisse*.

De Néron je vais trouver la mère,
Chez *Pallas*, comme toi, l'affranchi de mon père......

NÉRON.

Pallas de ses conseils empoisonne ma mère;
Il séduit chaque jour Britannicus mon frère,
Ils l'écoutent tout seul; & qui suivroit leurs pas,
Les trouveroit peut-être assemblés chez *Pallas*,
C'en est trop: de tous deux il faut que je l'écarte.
Pour la dernière fois, qu'il s'éloigne, qu'il parte:
Je le veux, je l'ordonne, & que la fin du jour
Ne le retrouve pas dans Rome ou dans ma cour.
Allez, cet ordre importe au salut de l'empire.....

NARCISSE *à Néron*.

Vos ennemis déchus de leur vaine espérance,
Sont allés chez *Pallas* pleurer leur impuissance......
...... Seigneur, vous ne la craignez pas, (Agrippine)
Vous venez de bannir le superbe *Pallas*,
Pallas, dont vous savez qu'elle soutient l'audace......

BURRHUS *à Néron*.

Pallas obéira, seigneur.

NÉRON.

Et de quel œil
Ma mère a-t-elle vu confondre son orgueil?

BURRHUS.

Ne doutez point, seigneur, que ce coup ne la frappe,
Qu'en reproches bientôt sa douleur ne s'échappe......

AGRIPPINE *à Burrhus*.

On exile *Pallas*, dont le crime peut-être
Est d'avoir à l'empire élevé votre maître.
Vous le savez trop bien. Jamais sans ses avis,
Claude qu'il gouvernoit n'eût adopté mon fils......

BURRHUS.

N'imputez qu'à *Pallas* un exil nécessaire.
Son orgueil dès long-temps exigeoit ce salaire,
Et l'empereur ne fait qu'accomplir à regret
Ce que toute la cour demandoit en secret......

AGRIPPINE.

Pallas n'emporte pas tout l'appui d'Agrippine......

AGRIPPINE *à Néron*.

Je souhaitai son lit, (de Claude) dans la seule pensée
De vous laisser au trône, où je serois placée.
Je fléchis mon orgueil, j'allai prier *Pallas*......
Le sénat fut séduit. Une loi moins sévère
Mit Claude dans mon lit & Rome à mes genoux......
Ce n'étoit rien encore. Eussiez-vous pu prétendre
Qu'un jour Claude à son fils dût préférer son gendre?
De ce même *Pallas* j'implorai le secours;
Claude vous adopta, vaincu par ses discours......
Je vois *Pallas* banni......

NÉRON.

Avec Britannicus contre moi réunie,
Vous le fortifiez du parti de Junie,
Et la main de *Pallas* trame tous ces complots......

Néron ne se contenta point d'exiler *Pallas*, il le fit mourir dans la suite pour confisquer tous ses biens. *Pallas* eut un tombeau superbe sur le chemin de Tibur, avec une inscription fastueuse ordonnée par le sénat.

PALLAVICINI, (*Hist. d'Italie*) noble & ancienne maison d'Italie, dont les diverses branches répandues à Rome, à Gênes, dans la Lombardie, passent pour avoir une origine commune, quoiqu'il y ait quelque doute à cet égard. Cette maison a produit un grand nombre de cardinaux, surtout dans la branche établie à Rome. La branche de Gênes a donné un doge à la république; c'est Augustin *Pallavicini*, élu en 1637, mort en 1649.

La branche de Lombardie a joué un rôle dans les guerres d'Italie, sous Charles-Quint & François I. En 1521, lorsque le maréchal de Foix commandoit dans le Milanès, en l'absence du maréchal de Lautrec son frère, quelques bannis du Milanès s'étant attroupés à Busseto, petite place appartenante à Christophe *Pallavicini*, le maréchal de Foix lui dépêcha un Cremonois, nommé Cardin, pour l'avertir que c'étoit manquer essentiellement au roi de France, alors duc de Milan, que d'accorder une retraite à ses sujets rebelles. Les bannis persuadèrent à *Pallavicini* que cet homme étoit venu pour le surprendre: *Pallavicini*, sur ce soupçon, le fit arrêter & mettre à la question; la violence des tourmens lui arracha un aveu faux ou sincère du projet dont on l'accusoit; sur cet aveu, *Pallavicini*, comme

s'il eût craint de ne point assez braver le maréchal de Foix, voulut que Cardin fût condamné sur le champ à la mort. Ses juges plus prudens ou plus équitables, refusèrent leur ministère à cette violence. *Pallavicini* le jugea lui-même, le condamna à être pendu, & le fit exécuter. Il fallut fuir après ce coup hardi, Busseto n'étoit point une place qui pût dérober les rebelles à la vengeance du maréchal de Foix. *Pallavicini* eut le malheur de tomber entre les mains des François dès les premières hostilités. Le maréchal de Lautrec, revenu à Milan, commença par donner à cette ville le douloureux spectacle de voir traîner à l'échafaud & décapiter un vieillard de soixante & quinze ans, d'une naissance illustre, allié aux plus grandes maisons d'Italie, particulièrement à celle de Médicis dont étoit Léon X, qui occupoit le saint-siége; c'étoit Christophe *Pallavicini;* il avoit cru punir un complot formé contre lui, & n'avoit été cruel que par crédulité. Mais ce qui mit le comble à l'indignation publique, ce fut le motif odieux de cette sévérité de Lautrec, sur lequel il ne fut plus possible de se méprendre, lorsqu'on vit la riche confiscation de *Pallavicini* donnée par le maréchal de Lautrec au maréchal de Foix son frère. Tous les François modérés & bien intentionnés vouloient qu'on se contentât d'envoyer *Pallavicini* en France, pour y servir d'otage; la plupart des sénateurs de Milan refusèrent de signer sa sentence, comme les juges de Busseto avoient refusé de signer celle de Cardin.

Le maréchal de Foix eut encore la confiscation d'un autre *Pallavicini*, qu'il avoit fait écarteler pour une entreprise formée sur la ville de Côme vers le même temps, & qui échoua. C'étoit Mainfroi *Pallavicini*, parent de Christophe. Son expédition, où il tomba entre les mains du maréchal de Foix, & son supplice ordonné par ce maréchal, sont aussi de l'année 1521. Ce supplice précéda de quelque temps celui de Christophe.

Plusieurs *Pallavicini*, qui étoient ou n'étoient pas de cette maison, se sont fait un nom dans les lettres:

1°. Ferrante *Pallavicini*, chanoine régulier de saint Augustin; il étoit né à Plaisance; ainsi les Farnèze étoient ses souverains. Odoard Farnèze, duc de Parme & de Plaisance, étoit en guerre avec le pape Urbain VIII, de la maison Barberin; Ferrante ne pouvant en qualité de religieux le servir par les armes, voulut le servir par la plume, & ce qu'il écrivit parut porter coup au pape & à toute la maison Barberin. Son nom fut en exécration à la cour de Rome, on y mit sa tête à prix; cependant Ferrante vivoit tranquille à Venise. Un traître, un faux ami, lui conseilla de venir en France où il lui faisoit espérer les plus grands avantages; il lui persuada de s'établir à Orange, où il seroit plus en sûreté sous la protection des princes de Nassau, protestans, que dans l'Italie & dans un état catholique, il le fit passer dans un bourg du comtat. Ferrante voyant les armes du pape sur la porte de ce bourg, s'écria: *je suis perdu.* En effet, il fut arrêté dans le moment par des gens apostés, qui le conduisirent à Avignon, où il eut la tête tranchée en 1644. On nomme le traître, c'étoit le fils de de Bresche, libraire de Paris; il fut lui-même tué quelques années après, par un ami de *Pallavicini*, qui ne put le voir jouir en paix du fruit de son crime, car de Bresche avoit touché la somme promise à celui qui livreroit *Pallavicini.* Celui-ci étoit auteur de plusieurs ouvrages dont voici les titres: *la Taliclea; la Susanna; il Giuseppe; il Sansonne; l'Ambasciatore invidiato;* ce dernier ouvrage parut sous le nom d'*Alcinio Lupa*, qui est l'anagramme de *Pallavicini* ou *Pallavicino; la Pudicitia scherita; il Divercio celeste.*

2°. Sforza *Pallavicini*, jésuite, puis cardinal, né à Rome le 20 novembre 1607, reçu chez les jésuites le 28 juin 1638, nommé cardinal en 1657, mort le 5 juin 1667, est fort connu par son histoire du concile de Trente, qu'il composa exprès pour combattre celle de Fra-Paolo, & contre laquelle un M. l'abbé le Noir, théologal de Séez, publia en 1676 un écrit intitulé: *le nouvel évangile du cardinal Pallavicini.*

PALLI *ou* BALLI, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Siamois donnent à une langue savante, dans laquelle sont écrits les livres de leur théologie, & qui n'est connue que des talapoins ou prêtres siamois. C'est Sommona-Kodom leur législateur, qui passe pour être l'auteur du principal de ces livres; il est rempli des extravagances les plus grossières & des contes les plus ridicules.

PALLIOT, (PIERRE) (*Hist. litt. mod.*) généalogiste des duché & comté de Bourgogne, auteur de deux ouvrages recherchés sur les généalogies & le blason, l'un intitulé: *Le parlement de Bourgogne, ses origines, qualités, blason;* l'autre: *Science des armoiries de Gussiot, augmenté de plus de six mille écussons.* Il étoit imprimeur-libraire à Dijon; il composa & imprima ces ouvrages, & grava les innombrables planches dont ils sont remplis. Né en 1608, mort en 1698.

PALLUAU. (*Voyez* CLEREMBAULT.)

PALMER, s. m. (*Hist. mod.*) nom anglois qui dans les anciens écrivains en cette langue signifie un *pelerin*, & quelquefois un *croisé*, par rapport aux bâtons ou branches de palmier qu'ils portoient après leur retour de la Terre sainte en signe de dévotion.

Il y a à Paris dans l'église des grands cordeliers une confrairie de Jérusalem, dont on nomme les confrères *palmiers*, parce que dans les processions ils portent une palme à la main. (*A. R.*)

PAM

PAMPHI, s. m. (*Hist. mod.*) nom du second

mois de l'année des Egyptiens; il se nomme aussi *phaopsi*, *paothi*, *pampsi* & *parphi*; il répond à notre mois d'octobre.

PAMPHILE, (SAINT) (*Hist. eccl.*) prêtre de Césarée en Palestine, souffrit le martyre dans la persécution de Maximin, vers l'an 308. Eusèbe de Césarée lui donne de grands éloges. Saint Pamphile avoit transcrit de sa main les œuvres d'Origène; saint Jerôme, qui posséda depuis ce manuscrit, dit qu'il le préféroit à tous les trésors.

Un autre *Pamphile*, peintre macédonien, qui vivoit sous le règne de Philippe, père d'Alexandre, fut le maître d'Apelle, le fondateur de l'école de peinture à Sicyone, & le premier peintre qui appliqua les mathématiques à la peinture.

PAN

PANAGIOTI, (*Hist. litt. mod.*) premier interprète du grand-seigneur, défendit la foi de l'église grecque contre le patriarche Cyrille Lucar, (*Voyez* l'article *Cyrille Lucar.*) Il écrivit en grec vulgaire, & fit imprimer en Hollande un livre intitulé : *Confession orthodoxe de l'église catholique & apostolique d'Orient*; confession adoptée en effet en 1658, par toutes les églises d'Orient, dans un concile de Constantinople. *Panagioti* avoit du crédit à la Porte, & s'en servit en faveur des Grecs ses compatriotes. C'étoit un homme estimé. Il étoit de l'île de Chio; or, selon un proverbe grec, il n'est pas plus difficile de trouver un cheval verd qu'un homme sage de l'île de Chio; en conséquence, on appelloit Panagioti *le cheval verd.* Mort en 1673.

PANARD. (CHARLES-FRANÇOIS) (*Hist. litt. mod.*) On le regarde comme le créateur du vaudeville moral; on l'a nommé le La Fontaine du vaudeville, & on ne pouvoit rien dire de mieux pour le caractériser; il avoit en effet dans le vaudeville cette simplicité piquante & originale, cette grace naturelle, cette perfection que la Fontaine a dans ses bonnes fables : personne ne tournoit mieux un couplet, personne n'a jamais su tirer parti plus heureusement de la mesure, de la rime, du rapport des sons, de tout le méchanisme du vaudeville. Il n'y a personne qui, ayant de l'oreille & du goût, ne sente dans les couplets suivans toute la perfection dont le genre est susceptible :

Dans ma jeunesse,
Les papas, les mamans,
Sévères, vigilans,
En dépit des amans,
De leurs tendrons charmans;
Conservoient la sagesse.

Aujourd'hui ce n'est plus cela,
L'amant est habile,
La fille docile,
La mère facile,
Le père imbécille,
Et l'honneur va cahin cahà.

AUTRE COUPLET.

Sans dépenser, c'est en vain qu'on espère
De s'avancer au pays de Cythère;
Mari jaloux,
Femme en courroux,
Ferment sur vous
Grille & verrous,
Le chien vous poursuit comme loups;
Le temps n'y peut rien faire;
Mais si Plutus entre dans le mystère,
Grille & ressort
S'ouvrent d'abord,
Le mari sort,
Le chien s'endort,
Femme & soubrette sont d'accord
Un jour finit l'affaire.

Ces recherches d'harmonie qu'on prendroit pou des négligences, qui semblent, pour ainsi dire, tomber de la plume, & qui en rapprochant les sons analogues, doublent l'effet & le sentiment de la rime :

Mais qu'en sort-il souvent?
Du vent.
Même il m'est arrivé quelquefois de manger,
Le berger.

Ces beautés si bien senties dans la Fontaine; *Panard* en fait dans le couplet l'usage le plus heureux; c'est chez lui une espèce d'écho plein de sens :

Mettez-vous bien cela
Là,
Jeunes fillettes,
Songez que tout amant
Ment
Dans ses fleurettes.

Une autre raison de comparer *Panard* à la Fontaine, c'est que jamais deux hommes n'ont été plus semblables & dans leurs mœurs & dans leur extérieur. Quant aux mœurs, même insouciance, même oubli des soins de la vie, même confiance dans des amis chargés de leur existence; tous deux eussent dit également, *j'y allois.* Quant à l'extérieur, *Panard* avoit, comme la Fontaine, cette simplicité, mêlée de distractions, cet air stupide, ces manières négligées jusqu'au désagrément, & qui sembloient déposer contre son esprit & contre son éducation.

On a observé qu'avec du talent pour l'épigramme, *Panard* n'avoit attaqué personne, qu'il

chansonnoit le vice & non le vicieux. Il mourut à Paris, le 13 juin 1765, à soixante & quatorze ans. On avoit imprimé ses ouvrages en quatre volumes *in*-12, en 1763, sous ce titre : *Théâtre & œuvres diverses de M. Panard*. Cet auteur étoit sans lettres, ainsi que Boursault, & n'en étoit que plus original.

PANCERNES, (*Hist. militaire de Pologne*) gendarmerie de Pologne. La Pologne est aujourd'hui le seul pays où l'on voie une cavalerie toute composée de gentilshommes, dont le grand duché de Lithuanie fournit un quart ; & cette cavalerie fait la principale force de l'état ; car à peine l'infanterie est-elle comptée. Elle se divise en houssards & en *pancernes* : les uns & les autres compris sous le nom commun de *towarisz*, c'est-à-dire, *camarades*. C'est ainsi que les généraux & le roi lui-même les traitent. Un mot produit souvent de grands effets.

Les houssards sont formés de l'élite de la noblesse qui doit passer par ce service pour monter aux charges & aux dignités. Les *pancernes*, composés aussi de la noblesse, ne diffèrent des houssards que par la chemise de maille en place de cuirasse ; & on ne les examine pas aussi rigoureusement sur leur généalogie. Ce ne sont point des régimens, mais des compagnies de deux cents maîtres appartenantes aux grands de l'état, sans excepter les évêques qui, ne faisant pas le service par eux-mêmes, donnent de fortes pensions à leurs lieutenans. *L'abbé Coyer*. (*D. J.*)

PANCIROLE, (Gui) (*Hist. litt. mod.*) grand jurisconsulte & professeur de droit célèbre à Padoue & à Turin au seizième siècle. Né à Padoue en 1523. Mort à Padoue en 1599. Son traité, *De rebus inventis & perditis* (*des inventions perdues*) avoit été composé en italien ; Henri Salmuth le traduisit en latin, sous ce titre, & le fit imprimer en 1599. Pierre de la Noue en fit imprimer, en 1617, une traduction françoise faite sur le latin. On a encore de *Pancirole* d'autres savans ouvrages : *Commentarius in notitiam utriusque imperii, & de magistratibus ; De numismatibus antiquis ; De juris antiquitate ; De claris juris interpretibus*.

PANCKOUCKE, (André-Joseph) d'une ancienne famille de la bourgeoisie, libraire à Lille en Flandre, y est mort le 17 juillet 1753, âgé de 54 ans. Il avoit fait d'excellentes études au collége de Sainte-Barbe à Paris. Sa mémoire étoit prodigieuse, & ses connoissances très-étendues. Les principes de jansénisme qu'il avoit puisés dans sa jeunesse, ayant fait soupçonner au curé de sa paroisse qu'il étoit de cette secte, il voulut, à l'article de la mort, lui faire signer le formulaire ; le malade s'y refusa, & le curé n'ayant pas voulu lui administrer les sacremens, ne voulut pas l'enterrer. Il fallut des ordres de l'administration, de l'évêque de Tournai, du prince de Soubise, gouverneur de la ville, pour vaincre la résistance du curé. Cet événement fit beaucoup de bruit dans toute la ville, & toutes les gazettes du temps en ont fait mention. André *Panckoucke* a laissé quatre enfans, deux garçons & deux filles. La cadette a épousé M. Suard, de l'académie françoise, & l'aîné de ses fils (Charles Panckoucke) est l'entrepreneur de cette édition de l'Encyclopédie méthodique. Voici la note des principaux ouvrages de M. *Panckoucke* le père : *Elémens d'astronomie*, in-8° ; *Géographie à l'usage des négocians*, in-8°. *Essais sur les philosophes*, in-12 ; *la Bataille de Fontenoy, poëme héroïque ; Manuel philosophique*, ou *Précis universel des sciences*, 2 vol. in-12 ; *Amusemens mathématiques*, in-12 ; *Dictionnaire des proverbes françois*, in-12 ; *les Etudes convenables aux demoiselles*, 2 vol. in-12, dont on a fait plusieurs éditions ; *l'Art de désopiler la rate*, 2 vol. in-12 ; *Abrégé chronologique de l'histoire des comtes de Flandre*, in-8°. (*A. F.*)

PANETIER, grand, s. m. (*Hist. de France*) le *grand panetier* de France, étoit autrefois un officier de la maison du roi qui recevoit les maîtres boulangers, avoit sur eux droit de visite & de confiscation, avec une jurisdiction dans l'enclos du palais, nommé *la paneterie*, laquelle étoit exercée par un lieutenant-général. Les boulangers de Paris lui devoient un certain droit qu'on nommoit *bon denier* & le *pot de romarin*.

Cet office du *grand panetier* étoit possédé par un homme du premier rang ; il jouissoit de prérogatives qui le relevoient au-dessus de ses fonctions ; on voit dans les preuves de l'histoire de Montmorency, qu'en 1333, Burchard de Montmorency étoit *panetarius Franciæ*, & qu'en cette qualité il eut un grand procès avec le prévôt des marchands & les échevins de la ville de Paris, qui soutenant les intérêts des boulangers de cette ville & des fauxbourgs, ne pouvoient souffrir qu'il exerçât la jurisdiction du *panetier*, ni l'inspection qu'il prétendoit avoir sur eux ; mais il fut maintenu dans tous ses droits.

Du Tillet a fait mention, dans ses recherches, du *grand panetier* de France, & des seigneurs qui ont possédé cet office ; & après avoir rapporté l'arrêt rendu en 1333, il ajoute qu'il y en a eu plusieurs autres, entr'autres un provisionnel du 2 mai 1406, par lequel il fut permis au *grand panetier* d'avoir sa petite justice, *&c.* à condition de porter au châtelet les contraventions qu'il découvriroit dans les visites, pour punir les coupables : cette charge fut supprimée par Charles VII, ainsi que celle du grand bouteillier. (*D. J.*)

PANETIERE, subst. f. sac de berger, espèce de grande poche ou de sac de cuir, dans lequel les bergers mettent leur pain. *Panetière* est le mot noble employé par les auteurs dans les églogues & les bergeries ; car les bergers des environs de Paris appellent ce sac *gibecière*. (*A. R.*)

PANÉTIUS *ou* PANŒTIUS, (*Hist. anc.*) un des plus célèbres philosophes de la secte stoïcienne, étoit de l'île de Rhodes; ses ancêtres avoient commandé les armées des Rhodiens; il vivoit environ un siècle & demi avant Jésus-Christ. Il eut pour maître Antipater de Tarse. Il alla visiter & fréquenter l'école fameuse des stoïciens à Athènes. Les Athéniens lui offrirent le droit de bourgeoisie; il les remercia, en disant qu'un homme modeste devoit se contenter d'une seule patrie. Zénon, fondateur du portique, c'est-à-dire, de la secte des stoïciens, avoit refusé le même honneur, dans la crainte de déplaire à ses concitoyens.

Panétius vint à Rome. La jeune noblesse romaine courut à ses leçons. On raconte qu'un jeune Romain lui demandant, ou sérieusement, ou avec dérision, s'il étoit permis au sage d'être amoureux, il répondit: *A l'égard du sage, c'est une grande question, il nous faut du temps pour l'examiner; mais pour vous & pour moi, qui sommes si éloignés de la sagesse, nous n'avons rien de mieux à faire que de nous défendre de l'amour, autant qu'il nous sera possible;* il compta parmi ses disciples les Scipions & Lœlius; il accompagna Scipion dans ses diverses expéditions, & fut le seul dont ce même Scipion voulut être accompagné, lorsque le sénat le nomma son ambassadeur auprès des peuples & des rois de l'Orient, alliés de la république. *P. Africani Historiæ loquuntur, in legatione illâ quam obiit, Panætium unum omninò comitem fuisse.* Cic. acad. quæst. lib. 4. *Panétius* eut auprès de Scipion un crédit qui ne fut point inutile aux Rhodiens ses compatriotes.

Panétius avoit voulu être utile au monde, en publiant son traité des devoirs de l'homme, dont Cicéron a fait usage dans son livre que nous appellons *des offices*, ce qui signifie *des devoirs*. Le cas que Cicéron faisoit de cet ouvrage de *Panétius*, est bien propre à nous le faire regretter, ainsi que beaucoup d'autres composés par le même *Panétius*:

Nobiles
Libros Paneti:

Dit Horace.

On peut voir l'énumération de ces divers ouvrages dans un mémoire de M. l'abbé Sevin, sur la vie & sur les ouvrages de *Panétius*, inséré au dixième tome du recueil de l'académie des inscriptions & belles-lettres. On vante beaucoup le talent qu'il avoit de joindre dans ses ouvrages, comme le fit depuis Cicéron, l'agrément à l'utilité; la beauté, l'éloquence du style à la solidité du raisonnement, & on oppose son exemple à celui de ces premiers écrivains du Portique, Cléanthe & Chrysippe, très-accusés de sécheresse & de dureté dans leurs écrits & dans leurs mœurs. *Quam illorum tristitiam atque asperitatem fugiens Panætius, nec acerbitatem sententiarum nec disserendi spinas probavit: fuitque in altero genere mitior, in altero illustrior. Cic. de finib.* lib. 4, n°s 78, 79.

On ne sait pas exactement le temps de la mort de *Panétius*; on sait qu'il a survécu trente ans à la publication de son traité des devoirs de l'homme, & que par conséquent il a joui de sa gloire.

PANJANGAM, (*Hist. mod.*) almanach des bramines, où sont marqués les jours heureux & malheureux, & dont les Indiens se servent pour régler leur conduite. Lorsqu'ils sont sur le point d'entreprendre quelque affaire importante, ils consultent leur *panjangam*; &, si le jour où ils se trouvent est marqué comme malheureux, ils se garderont bien de faire aucune démarche; ce qui leur fait souvent perdre les meilleures occasions. La superstition sur cet article est poussée si loin, qu'il y a des jours qui sont marqués, dans le *panjangam*, heureux ou malheureux seulement pendant quelques heures. Il y a même un *panjangam* particulier, pour marquer quelles sont les heures du jour ou de la nuit qui sont heureuses ou malheureuses. (+)

PANIER, (*Hist. mod.*) bureau de la chancellerie d'Angleterre, qui répond au *fisc* des romains.

Clerc du panier, qu'on appelle aussi quelquefois *garde du panier*, est un officier de la chancellerie qui reçoit tous les deniers que l'on paye au roi pour les sceaux des chartres, lettres-patentes, commissions & écrits ou ordres. Il accompagne le garde des sceaux dans les temps que se font les paiemens, & il a la garde de toutes les expéditions scellées, qu'il reçoit aujourd'hui dans un sac, mais qui se mettoient autrefois dans un *panier*, d'où vient l'étymologie de cette charge. Il y a aussi un contrôleur du *panier*. (*A. R.*)

PANIGAROLA, (FRANÇOIS) (*Hist. litt. mod.*) évêque d'Asti en Piémont, distingué par son talent pour la prédication & par un traité de l'éloquence de la chaire, intitulé: *il predicatore*. Le pape Grégoire XIV l'envoya en France l'an 1590, avec le cardinal Gaëtan & le jésuite (depuis cardinal) Bellarmin, pour soutenir le parti de la ligue contre Henri IV. *Panigarola*, né à Milan en 1548, mourut à Asti en 1594.

PANNON, (JANUS PANNONIUS) Hongrois, poëte latin moderne, évêque de cinq-églises dans la basse Hongrie; mort en 1490. On a de lui des élégies & des épigrammes dans les *deliciæ poëtarum Hungarorum*. Ces poésies avoient aussi été imprimées à part, à Venise, en 1553.

PANOPION, (*Hist. rom.*) Ce n'est pas le nom de *Panopion* qui devroit être connu, il n'a rien fait qui le recommande à la postérité; mais il avoit un esclave, dont le nom ignoré devroit être à jamais célèbre. *Panopion* étoit proscrit; cet esclave voit des soldats arriver pour tuer son maître, il

change d'habit avec lui, le fait sortir par une porte de derrière, court se jeter dans le lit de *Panopion*, & se laisse tuer à sa place.

PANORMIE, s. f. (*Hist. mod.*) recueil de toutes les loix, de παν *tout*, & de νομος *loi*. C'est le titre d'un décret attribué à Yves de Chartres, mais qui n'est pas de lui. Sigebert prétend que Hugues de Châlons en est auteur. (*A. R.*)

PANORMITA, (LE PANORMITAIN, autrement ANTOINE DE PALERME) (*Hist. litt. mod.*) savant du quinzième siècle, & qui en avoit bien le ton & les mœurs, comme on le voit par les querelles qu'il eut avec Laurent Valle, (*Laurentius Valla*) se nommoit le *Panormitain*, parce qu'il étoit né à Palerme, *Panormi*. Le roi de Naples, Alfonse d'Arragon, l'envoya, en 1451, demander aux Vénitiens l'os du bras de Tite-Live, qu'il obtint. Il eût mieux valu en obtenir ces lacunes, qu'on s'est quelquefois flatté de recouvrer, mais qui sont peut-être perdues pour toujours. On dit qu'Antoine le *Panormitain*, qui étoit d'une famille riche & distinguée, vendit une de ses terres pour acheter un exemplaire manuscrit du même Tite-Live, copié par le Pogge. Il mourut à Naples en 1471, à soixante & dix-huit ans. On a de lui des épitres, des harangues, des épigrammes, des satyres, sur-tout contre Laurent Valle, & un recueil d'apophtegmes du roi Alphonse son maître. Il avoit aussi des connoissances en jurisprudence.

PANQUECALUZI, s. m. (*Hist. mod.*) quatorzième des dix-huit mois chacun de vingt jours, qui composent l'année des méxiquains. (*A. R.*)

PANTALÉON, (SAINT) (*Hist. ecclés.*) martyr de Nicomédie ; on place son martyre vers l'an 305, sous la persécution de Galérius.

PANTHÉE. (*Voyez* ABRADATE.)

PANTINS, (*Hist. mod.*) petites figures peintes sur du carton, qui par le moyen de petits fils que l'on tire, font toutes sortes de petites contorsions propres à amuser des enfans. La postérité aura peine à croire qu'en France, des personnes d'un âge mûr aient pu, dans un accès de vertige assez long, s'occuper de ces jouets ridicules, & les rechercher avec un empressement, que dans d'autres pays l'on pardonneroit à peine à l'âge le plus tendre. (*A. R.*)

PANTOUFLIER, s. m. nom que l'on donne en amérique au marteau. (*A. R.*)

PANT-SÉE, (*Hist. des supplices*) nom de l'instrument dont on punit les coupables à la Chine. C'est une grosse canne de bambou, bois dur & massif, fendu à demi, plate, & de quelques pieds de longueur. Elle a par le bas la largeur de la main, & est par le haut polie & déliée.

Lorsque le mandarin tient son audience, il est assis gravement devant une table, sur laquelle est un étui rempli de petits bâtons longs d'un demi-pied, & larges de deux doigts. Plusieurs huissiers armés de *pant-sée* l'environnent. Au signe qu'il donne en tirant & jettant ces bâtons, on saisit le coupable, on l'étend ventre contre terre, on lui abaisse le haut-de-chausse jusqu'aux talons; & autant de petits bâtons que le mandarin tire de son étui, & qu'il jette par terre, autant d'huissiers se succedent, qui appliquent les uns après les autres chacun cinq coups de *pant-sée* sur la chair nue du coupable. On change l'exécuteur de cinq coups en cinq coups, ou plutôt deux exécuteurs frappent alternativement chacun cinq coups, afin qu'ils soient plus pesans & que le châtiment soit plus rude. Il faut néanmoins remarquer que quatre coups sont réputés cinq; & c'est ce qu'on appelle la *grace de l'empereur*, qui comme pere, par compassion pour son peuple, diminue toujours quelque chose de la peine.

Ce n'est pas seulement en siégeant au tribunal qu'un mandarin a le droit de faire donner la bastonnade, il a le même privilège en quelque endroit qu'il se trouve, même hors de son district : c'est pourquoi quand il sort, il est toujours accompagné d'officiers de justice qui portent des *pant-sée*. Il suffit à un homme du petit peuple qui est à cheval, de n'avoir pas mis pied à terre, ou d'avoir traversé la rue en présence d'un mandarin, pour recevoir quatre coups de bâton par son ordre. L'exécution est si prompte, qu'elle est souvent faite avant que ceux qui sont présens s'en soient apperçus. Les maîtres usent du même châtiment envers leurs disciples, les peres envers leurs enfans, & les seigneurs envers leurs domestiques; avec cette différence, que le *pant-sée* dont ils se servent, est moins long & moins large, que celui des huissiers d'un mandarin. (*D. J.*)

PANVINI, (ONUPHRE) (*Hist. litt. mod.*) religieux augustin célèbre, né à Vérone, mort à Palerme en 1568, à trente-neuf ans, après avoir fait preuve de la plus vaste érudition. Paul Manuce l'appelle, *helluonem antiquarum historiarum*, *dévoreur d'antiquités*. Sa devise étoit un bœuf placé entre un autel & une charrue, avec ces mots : *in utrumque paratus*; elle signifioit qu'il étoit toujours également prêt à se dévouer aux plus pénibles travaux de la littérature, & à s'immoler aux devoirs de l'état religieux. Ses ouvrages les plus connus sont ses Vies des papes, ses Fastes, sa République romaine ; mais il y a encore de lui une foule de productions savantes : *De antiquis romanorum nominibus; De principibus romanis ; De triumpho & ludis Circensibus ; De primatu Petri ; De ritu sepeliendi mortuos apud veteres christianos & de cœ-*

meteriis

metériis eorumdem; De antiquo ritu baptizandi catechumenos; Topographia Romæ; Chronicon ecclesiasticum.

PAO

PAOLI, (*Hist. de Corse*) Pascal *Paoli*, fils puîné d'Hyacinte *Paoli* & de Denise N. . . . naquit le 26 avril 1725, au village de la Stretta, paroisse de Merosoglia, pieve de Rostino & jurisdiction de Bastia. Quoiqu'Hyacinte ne fût pas de la classe des nobles, il fut choisi pour être un des douze représentans de la nation auprès du gouverneur génois; c'est par lui que la famille *Paoli* commença d'être connue, & qu'elle cessa d'être confondue avec celles de tous les paysans de l'île; mais cette obscurité même ajoute à la gloire d'Hyacinte & de Pascal *Paoli*, qui ont su donner une illustration réelle à leur nom, & l'ont rendu aussi honorable à porter que ceux des plus distingués de leur pays.

Hyacinte devenu l'un des chefs des mécontens, fut emprisonné, puis relâché par les Génois; nommé général des Corses, & vaincu par M. de Maillebois, il fut forcé de se retirer à Naples avec son fils Pascal. Sa majesté sicilienne ayant formé un régiment corse des bannis de cette île qui se refugioient dans ses états, en donna la lieutenance colonelle au père de Pascal, qui ne négligea rien pour donner une bonne éducation à son fils. Hyacinte eut le bonheur de le voir répondre à ses espérances, & annoncer de bonne heure les talens qu'il devoit développer un jour. Pascal fut nommé porte-enseigne au service du roi de Naples, & exerça cet emploi honorable, mais trop inférieur à ses talens, jusqu'en 1754, qu'il revint en Corse, il étoit alors âgé de près de trente ans, & n'avoit pas, comme on voit, fait une grande fortune Les intrigues de son frère Clément, & l'ambition le ramenèrent dans son pays, & le porte-enseigne y devint tout d'un coup général.

La nature & l'art sembloient avoir travaillé de concert à le rendre digne de commander à une nation valeureuse, mais qu'un caractère violent & indompté rend très-difficile à plier au joug salutaire des loix. *Paoli* étoit d'une taille moyenne, son regard étoit sévère, sa voix agréable, son ton grave, son allure majestueuse; très-aimable avec ses partisans; il étoit haineux, mais non cruel envers ses ennemis. (Le pardon des injures n'est pas d'ailleurs une vertu de son pays.) D'un accès très-facile, & d'une politesse extrême avec ceux même dont il avoit eu lieu de se plaindre, faible & sans ressources dans les grands dangers; mais sachant préparer les événemens, plein de cette finesse qui semble naturelle aux italiens, politique habile & profond, naturellement laborieux, actif & vigilant, rempli de sens froid & de sagacité; lisant avec promptitude dans les yeux d'un homme tout son caractère, doué d'une grace, d'une facilité singulière à s'exprimer, d'une éloquence qui séduisoit, d'une mémoire prodigieuse, d'une souplesse d'intrigues non moins surprenante, & d'une discrétion impénétrable. Voilà les qualités qu'il réunissoit.

Paoli semble avoir eu peu de goût pour les femmes; s'il en eût marqué, il auroit alarmé la jalousie des Corses, multiplié ses ennemis & les facilités de conspirer contre lui: si l'on ne veut pas croire, comme on l'a prétendu, que sa sagesse n'étoit qu'une vertu de tempérament, on peut penser qu'elle étoit l'effet de sa politique; il savoit, outre l'italien sa langue naturelle, le françois qu'il aimoit & parloit bien, il entendoit l'anglois & le latin: il aimoit à s'entretenir avec les jeunes gens, & ses conversations avec eux étoient celles d'un instituteur qui prêche avec grace la vertu, le courage, l'amour des hommes & de sa patrie, & qui fait aimer ses leçons: avec ses amis, ses discours les plus ordinaires rouloient sur la politique, la littérature, la religion, & à ce sujet il ne leur faisoit pas mystère de ses opinions hétérodoxes, ni de son adhésion à ces sentimens que l'église a proscrits, & qui sont si universellement répandus & adoptés depuis un demi siècle. Il dictoit lui-même toutes ses lettres, & quoiqu'il écrivît avec autant de facilité que d'élégance, ce n'étoit pas un de ses moindres travaux.

Paoli vivoit avec un certain luxe, son palais à Corté étoit élégamment meublé, & sa table bien servie, la liberté s'y plaisoit au milieu d'un grand nombre de convives; vers la fin du jour il sortoit, & se promenoit à pied, escorté de sa garde & accompagné de quelques amis; son embonpoint ne lui permettoit guère l'exercice du cheval, & il n'étoit pas à beaucoup près aussi bon écuyer qu'il avoit, dit-on, été autrefois à Naples dangereux spadassin.

Quand celui dont nous venons d'esquisser le portrait & de décrire les mœurs, fut parvenu au généralat des Corses, il prit une route tout-à-fait opposée à celle qu'avoient suivie les généraux Corses ses prédécesseurs; il ne crut pas, comme eux, que les Corses dûssent continuer la guerre contre les génois, afin de les contraindre à leur accorder un réglement d'administration, & à établir une forme de gouvernement qui convînt aux insulaires: *Paoli* portant ses vues plus haut que Ciaccaldi, Giafferri & Gafforio, prétendit à gouverner seul, il persuada en conséquence à la nation qu'elle étoit capable de se gouverner librement & sans dépendre de Gênes; les exemples des républiques subsistantes, & de celles dont on ne connoît plus que l'histoire, ne lui manquèrent pas, & les Corses convaincus qu'ils pouvoient faire pour eux & contre Gènes, ce que la Hollande avoit exécuté pour elle & contre les Espagnols, résolurent de ne jamais traiter avec la république qu'elle n'eût reconnu leur indépendance & leur légitime souveraineté. Animés par leur général, & remplis

d'un courage égal à son ambition, ils se crurent autant de héros, & ne doutèrent plus qu'ils ne pussent aisément chasser les génois de leur île. C'est un grand talent que celui de savoir persuader à un peuple qu'il vaut quelque chose : *Paoli* l'avoit ce talent, & s'en servit, parce qu'il n'ignoroit pas combien la présomption qu'on vaincra, donne d'audace & facilite la victoire. Toutes ses vues eurent pour objet d'éloigner des Corses l'idée de se soumettre à une puissance étrangère quelconque, & de se les assujétir doucement. Ils sembloient aux yeux des spéculateurs éloignés & mal instruits, un peuple de héros armé pour défendre la liberté qu'il idolâtre ; mais, vus de près, le tableau changeoit, ce n'étoit plus qu'une multitude trompée, qui ne combattoit que pour changer de maître ; le nouveau qu'elle s'étoit donné, étoit un enchanteur dont tout le secret consistoit à lui faire croire que ses ordres particuliers n'étoient que l'expression de la volonté générale, & il dominoit cette nation, comme la maréchale d'Ancre dominoit la reine régente Marie de Médicis, par le pouvoir qu'ont les ames fortes sur les esprits foibles. Général d'une nation toute guerrière, on n'a jamais vu *Paoli* donner à la tête de ses patriotes, il faut que le charme de ses talens eût bien fasciné la vue des Corses, pour que le défaut de courage dont on pouvoit le soupçonner, ou l'excès de prudence qu'on lui pouvoit reprocher, ne l'aie pas perdu dans leur esprit ; s'il n'est pas essentiellement du devoir d'un roi de se montrer à la tête de ses armées, on peut croire que c'est pour un chef de parti une obligation indispensable. Que résulta-t-il de cette disposition de l'ame de *Paoli ?* qu'il fut forcé d'employer souvent des gens atroces, des scélérats sanguinaires, mais intrépides, qui le servoient bien, & dont il n'osoit punir les excès quand ils l'avoient mérité. Né enfin pour briller plus dans le cabinet que dans les camps, sa gloire semble appartenir davantage à son esprit qu'à son cœur.

La paix étoit donc le temps où il devoit se montrer dans son plus beau jour. Aussi lorsque les François, en venant garder les places Génoises en 1764, la donnèrent à l'île, en profita-t-il pour créer des établissemens utiles, pour augmenter le bonheur des Corses, donner une forme fixe à leur gouvernement & consolider sa propre puissance. On vit s'élever par ses soins une université dans un pays où toute science étoit inconnue ; une marine fut créée, le commerce encouragé & protégé ; un Juif demande d'être naturalisé ; malgré la superstition corse & l'intolérance romaine, il lui fut permis de jouir de tous les droits de citoyen. Les loix, le gouvernement, la police, l'introduction des arts, l'encouragement de l'agriculture, la civilisation enfin, furent les objets dont il s'occupa pendant les loisirs de la paix. Cette nation rendue barbare par quarante années de guerres intestines, & par l'horrible misère dans laquelle l'avoient plongée, comme de concert, sa paresse naturelle & l'extrême avarice des Génois, parut s'étonner elle-même de la tranquillité & du bonheur dont elle jouit durant quelques années. Cependant tout étoit l'ouvrage d'un seul homme, il travailloit pour lui, dira-t-on : eh ! qu'importe, s'il n'en faisoit pas moins le bien de sa patrie ?

Sous le prétexte spécieux de remédier aux désordres qui régnoient chez un peuple sans frein, *Paoli* se fit accorder le pouvoir le plus étendu ; il devint dans le fait presque despote, malgré la consulte qui ne conservoit à la nation que l'apparence trompeuse de la liberté. On s'accoutume si aisément à commander, il est si doux de se faire obéir, & tout pouvoir tend si naturellement à s'accroître, qu'il est pour le moins douteux que le général des Corses leur eût remis la puissance qu'il avoit eu l'adresse d'acquérir. Au reste l'état d'anarchie où vivoit ce peuple, le forçoit d'en accorder une presque illimitée à son chef, & obligeoit celui-ci à ne s'en désaisir que graduellement, & peu-à-peu ; mais si sa conduite eût été d'accord avec ses principes, on en peut conjecturer que difficilement il auroit renoncé à tant d'autorité. L'amour propre, l'ambition &, si l'on veut, l'amour de son pays & de sa liberté, ou plutôt le résultat du mêlange de tous ces sentimens, le précipitèrent dans la guerre qu'il soutint contre la France, & sans entrer dans les motifs qui l'ont determiné à l'entreprendre, il est toujours très-glorieux pour *Paoli*, simple particulier, d'avoir forcé la première puissance de l'europe de s'armer contre lui. Il s'est plaint que durant cette guerre tout le monde l'avoit trompé ou abandonné ; au lieu de s'en plaindre il falloit le prévoir ; quoi qu'il en soit, ce reproche qu'il faisoit aux Corses n'est pas sans fondement. Le trône qu'il avoit fait élever dans son palais, & sur lequel il s'étoit assis, avoit dessillé les yeux d'un grand nombre ; son argent même lui enlevoit ses partisans. Ceux qu'il soudoyoit en ayant amassé une certaine quantité, lui manquèrent quand ils le virent hors d'état de les punir de leur infidélité. *Paoli* auroit mérité la reconnoissance éternelle de sa patrie, si, préférant ses avantages aux siens propres, & le plaisir de la voir heureuse à la gloire d'y dominer, il eût fait l'honorable capitulation qu'il étoit en droit de demander pour elle après avoir enlevé Borgo aux François, en 1768 ; mais ou cette conquête même l'enivra en lui persuadant qu'il leur pouvoit résister, ou la crainte d'être puni comme un traître s'il traitoit avec les ennemis des Corses, par les enthousiastes dont il avoit lui-même exalté l'imagination, l'empêchèrent d'exécuter ce projet & peut-être même d'y songer.

Paoli déconcerté par tous les événemens de la campagne de 1769, après avoir vu devenir inutiles les belles dispositions de défense qu'il avoit faites à l'ouverture de cette campagne, sembla ne plus songer qu'à sa retraite. Il alloit de poste

en poste, y donnoit ses ordres & gagnoit toujours les derrières ; il s'est enfin, je ne dirai pas retiré, mais enfui jusqu'à Porto-Vecchio, où il s'embarqua suivi de 150 Corses, le 13 juin 1769, sur un bâtiment anglois qui l'y attendoit pour le conduire d'abord à Livourne & ensuite à Londres, où il a fixé sa demeure & où il vit encore. Les François pouvoient le prendre à Porto-Vecchio, ils ne l'ont pas voulu par une politique qu'on a peine à concevoir.

Ceux qui croyent découvrir le caractère des hommes dans leurs moindres actions, ont remarqué que *Paoli*, pour caresser le peuple & s'attacher la multitude, proposa un jour de mettre tous les biens de l'île en commun, ou au moins d'en faire entre tous les Corses un partage égal. Ce projet étoit absurde, & mis en exécution, il ne pourroit que faire croupir une nation dans la barbarie & la pauvreté ; mais quoiqu'absurde, la proposition faisoit son effet, elle plaisoit au peuple, & lui rendoit *Paoli* plus cher, c'est tout ce qu'il en attendoit, il n'ignoroit pas qu'elle n'étoit ni avantageuse, ni faite pour être acceptée.

On se souvient encore que dans un de ses voyages au-delà des monts, en partant de Santa-Maria d'Ornans, les gens de ce lieu le voyant monter à cheval, crierent *viva il ré*, vive le roi. *Paoli* ne les loua ni ne les blama. Quelques-uns de ses courtisans, moins tolérans que lui, reprirent fort aigrement les crieurs, qui firent sûrement plus leur cour à leur général, que les censeurs de son cortège.

Les admirateurs outrés de *Paoli* prétendent qu'il ne manque à sa gloire que d'être mort les armes à la main ; qu'ils daignent suivre sa conduite, ils verront qu'il n'a pas voulu laisser de doute sur ses sentimens. Il s'est préféré à sa patrie, rien n'est plus clair ; & ceux qui savent combien il existe malheureusement peu de héros, & qui connoissent le cœur humain, trouveront la conduite de *Paoli* très-naturelle & très-conséquente. Pourquoi se seroit-il sacrifié à sa patrie, quand la moitié de ses compatriotes le trahissoit, & le livroit à ses ennemis ? il a cru qu'il valoit mieux jouir à Londres des fruits des soins qu'il avoit pris de la Corse, de la fortune qu'il avoit su s'y ménager, & attendre en paix les événemens, que de se soustraire à la faculté d'en profiter. Sa gloire éternelle sera d'avoir délivré la Corse du joug odieux des Génois, & de l'avoir mieux gouvernée qu'aucun des chefs qui l'avoient précédé. (*M.* DE POMMEREUL.)

PAOLO, (FRA) (*Voyez* FRA-PAOLO.)

PAOLUCCIO (PAUL-LUC ANAFESTE ;) (*Hist. de Venise*) premier doge ou duc de Venise, élu en 697, mort en 717. Cette république avoit d'abord été gouvernée pendant deux cents ans par des tribuns annuels & électifs. Paoluccio fut le premier doge, & il eut aussi pour successeurs deux doges ; le gouvernement de la république fut ensuite donné à des généraux d'armée, dont le pouvoir ne duroit qu'un an, comme autrefois celui des consuls à Rome ; mais six ans après on reprit l'usage des doges, qui subsiste encore.

PAOPHI, (*chronol. égypt.*) c'est le second mois de l'année égyptienne. Il commence le 28 septembre de la période julienne. (*D. J.*)

PAOUAOÚCI, (*Hist. mod. superstition*) c'est le nom que les habitans sauvages de la Virginie donnent à leurs enchantemens ou conjurations, au moyen desquels quelques européens même ont été assez simples pour croire que leurs devins pouvoient faire paroître des nuages & faire tomber de la pluie. (*A. R.*)

PAP

PAPE, (GUI) (*voyez* GUI-PAPE.)

PAPEBROCH, (DANIEL) (*Hist. litt. mod.*) Jésuite d'Anvers, célèbre bollandiste, associé aux travaux des pères Bollandus & Henschenius sur les actes des saints. Il eut une grande querelle avec les Carmes, dont il n'avoit fixé l'origine qu'au douzième siècle, & auxquels il n'avoit donné que Berthold pour premier général. Les Carmes réclamèrent Elie pour fondateur, & le Mont-Carmel pour berceau de leur ordre ; & pour preuve ils se nomment Carmes & portent encore le manteau d'Elie. L'inquisition d'espagne ne manqua pas d'anathématiser par un décret solemnel de l'année 1695, les volumes de *Papebroch* où se trouvoit ce blasphême contre les carmes. Cependant le P. *Papebroch*, dont la contribution personnelle dans les actes des Saints, n'est que de quarante-sept volumes *in-folio*, répondit succinctement aux Carmes par une brochure de quatre volumes in-4°. après quoi le pape défendit d'écrire, soit pour, soit contre la descendance d'Elie & d'Elisée. Effectivement on pouvoit en avoir assez sur ce sujet. Les frères de la Charité eurent aussi quelque velléité de ne s'en pas tenir à leur saint Jean-de-Dieu, mais de descendre directement d'Abraham, & d'avoir autrefois exercé leurs fonctions dans la vallée de Mambré ; mais un ridicule ne put pas prendre sur un ordre si respectable & si utile, voué au soulagement des maux de l'humanité ; les carmes restèrent chargés du Mont-Carmel, & du manteau d'Elie à eux transmis par Elisée. (*Voyez* à l'article LANGUET) la plaisanterie que leur fit le curé de saint Sulpice sur la différence de l'ancien & du nouveau Testament. Il faut pourtant convenir que les gens instruits de cet ordre, abandonnent cette origine du Mont-Carmel, & que le pere Elisée, par exemple, cet esprit si sage, cet orateur si éloquent, ce religieux si décent, ne se croyoit pas disciple du prophète Elisée. Le P. *Papebroch* jouit d'une assez grande réputation parmi les com-

pilateurs des antiquités eccléfiaftiques, & les tracafferies mêmes qu'il effuya, atteftent l'exactitude de fa critiqne. Né en 1628, mort en 1714.

PAPHNUCE, (SAINT) (*Hift. eccl.*) D'abord folitaire & difciple de faint Antoine, enfuite évêque de la Haute-Thébaide, eft au rang, finon des martirs, au moins des confeffeurs qui ont le plus fouffert pour la foi. Il eut le jarret coupé, l'œil droit arraché; il fut condamné à travailler aux mines. C'étoit fous la perfécution de Galérius & de Maximin. Saint *Paphnuce* porta au concile de Nicée

De fes fers glorieux les vénérables marques;
Conftantin révéra le martir de la croix.

Ce premier Empereur chrétien baifoit tous les jours avec un faint refpect la place où avoit été l'œil que *Paphnuce* avoit perdu pour la foi. Des auteurs eccléfiaftiques difent que dans ce concile il s'oppofa au célibat des prêtres; Baronius & d'autres le nient, les favans font partagés fur ce fait. Saint *Paphnuce* défendit avec zèle au concile de Tyr la caufe de faint Athanafe fon ami.

PAPIAS, (*Hift. eccles.*) Evêque d'Hiéraple en Phrygie, difciple de faint Jean l'Évangélifte, ainfi que faint Polycarpe, eft l'auteur de l'erreur des Millenaires.

On a d'un autre *Papias*, grammairien, qui vivoit vers le milieu du onzième fiècle, un vocabulaire latin.

PAPILLON, (*Hift. litt. mod.*) Divers perfonnages ont rendu ce nom recommandable dans les lettres. Tous étoient de Dijon, & de la même famille.

1°. Almach ou Almaque Papillon, poëte François, ami de Marot, & comme lui, valet de chambre de François I. Il avoit été page de Marguerite de Valois, fœur de ce prince. Il fut fait prifonnier avec le roi, à la bataille de Pavie. Mort à Dijon en 1559, né auffi à Dijon en 1487.

2°. Thomas Papillon, neveu du précédent, né auffi à Dijon, (en 1514,) avocat & jurifconfulte célèbre, dont on a des livres de jurifprudence eftimés, *de jure accrefcendi*, *de directis hæredum fubftitutionibus*; des commentaires fur une partie du Digefte; mort en 1596.

3°. Philibert Papillon, né encore à Dijon le premier mai 1666, étoit fils de Philippe Papillon, avocat diftingué. Il fut reçu docteur de Sorbonne en 1694. Il eft connu fous le nom de l'abbé *Papillon*. Il s'attacha particulièrement à faire des recherches fur l'hiftoire littéraire de fa province: il eft l'auteur de la bibliothèque des auteurs de Bourgogne, en deux volumes *in-folio*, imprimés après fa mort en 1742 & 1745, par les foins de M. *Papillon* de Flavignerot, fon neveu, maître des comptes de Dijon. M. l'abbé *Papillon* étoit mort dès le 23 février 1738.

Trois autres perfonnages du nom de *Papillon*; père, fils & petit-fils, fur-tout les deux derniers, ont été célèbres dans l'art de graver en bois. Le fecond des trois, nommé Jean, né à Saint-Quentin en 1661, mort en 1744, eft celui dont nous avons tant de vignettes, culs de lampe & autres ornemens de livres fi bien exécutés. Son fils mort en 1776, a donné l'hiftoire de la gravure en bois.

PAPIN. (*Hift. litt. mod.*) C'eft encore le nom d'une famille qui a produit quelques perfonnages connus dans les lettres.

1°. Ifaac *Papin*, né à Blois en 1657, neveu & difciple du miniftre Pajon, proteftant tolérant & modéré, fut forcé par les raifons victorieufes de Boffuet, & par la déraifon perfécutrice de Jurieu, d'abjurer enfin une religion qui décrioit la perfécution & qui l'exerçoit. *Papin* mourut à Paris en 1709. Le père Pajon de l'oratoire, fon coufin germain, publia en 1723, le recueil des ouvrages compofés en faveur de la religion par Ifaac *Papin*.

2°. Nicolas *Papin*, oncle d'Ifaac, calvinifte & médecin habile, eft auteur de quelques ouvrages de médecine & d'un traité fur la falure, le flux & reflux de la mer, les fources des fleuves & des fontaines.

3°. Denys *Papin*, fils de Nicolas & coufin-germain d'Ifaac, calvinifte & médecin comme fon père, eft l'auteur de ce qu'on appelle *la machine de Papin*, dont l'objet eft d'amollir les os ponr en faire du bouillon; elle a mérité d'être perfectionnée depuis.

PAPINIEN. (*Hift. Rom.*) Jurifconfulte célèbre du troifième fiècle, vivoit fous l'empereur Septime Sevère, & fes fils Caracalla & Geta. Il eft plus connu par quelques loix de lui qui exiftent dans le digefte, & par les éloges des jurifconfultes, que par fes ouvrages qui font perdus pour la plûpart. Lorfque Caracalla eut maffacré Geta fon frère dans les bras de leur mère, (*voyez* l'article GETA) il crut ce que croyent affez facilement les tyrans, que la fonction des hommes de génie eft de leur fournir des couleurs pour pallier ou excufer leurs crimes; il engagea *Papinien* à lui faire un difcours pour juftifier dans le fénat le meurtre de Geta, comme Senèque en avoit fait un à Néron pour juftifier le meurtre de fa mère. Le vertueux *Papinien* répondit avec indignation: « Le fratricide » n'eft pas auffi aifé à juftifier qu'à commettre; » d'ailleurs c'eft égorger deux fois votre malheu» reux frère que de le calomnier encore après fa » mort. « Caracalla fut, dit-on, tellement irrité de cette réponfe qu'il fit trancher la tête à *Papinien*, (l'an 212 de J. C.) On voit que Zofime a eu raifon de dire que *Papinien* aimoit la juftice autant qu'il la connoiffoit. Les empereurs dans leurs édits, les jurifconfultes dans leurs écrits appellent *Papinien* le *génie éminent*. Cujas dit que c'eft

le plus habile jurifconfulte qui ait jamais été & qui fera jamais. D'après ces éloges, on fe repréfente *Papinien* comme un vieillard blanchi dans l'étude des loix & dans la fcience du droit. Il vécut à peine trente-fix ans.

PAPIRE-MASSON, (Jean) (*Hift. litt. mod.*) fut d'abord jéfuite, & enfuite fubftitut de M. le procureur-général. Ce fut un favant. On a de lui *annalium libri* 4. *Notitia epifcoporum Galliæ;* une vie latine de Calvin que quelques-uns attribuent à Jacques Gillot; une hiftoire des Papes, fous ce titre *de epifcopis urbis*, & quelques autres ouvrages, entre autres des *éloges latins d'hommes illuftres*, recueillis par l'inconnu Balefdens, de l'académie Françoife. L'abbé Baudrand a donné une édition d'un livre géographique de Papire Maffon, intitulé: *defcriptio fluminum Galliæ*. Né en 1544, à faint Germain-Laval en Forez. Mort en 1611 à Paris.

PAPIRIUS, (*Hift. Rom.*) Un *Papirius* qui vivoit du temps de Tarquin l'ancien, fut le premier qui raffembla les loix que les rois de Rome avoient publiées. Cette collection fut appellée de fon nom *droit Papirien*.

Cette famille des *Papirius* étoit illuftre à Rome parmi les familles patriciennes; un des hommes les plus célèbres qu'elle ait produits eft *Papirius Curfor* qui fut dictateur vers l'an 320 avant J. C. il vainquit les Sabins, triompha des Samnites, prit Lucerie.

De la même famille encore étoit le jeune *Papirius*, furnommé *Prætextatus*, parce qu'il portoit encore la robe prétexte, lorfqu'il fit l'action qui l'a rendu célèbre. Les fénateurs étoient alors dans l'ufage de mener avec eux au fénat leurs enfans, avant même qu'ils euffent atteint l'âge de puberté, pour les former de bonne heure aux affaires & au fecret qu'elles exigent, car une des conditions de l'admiffion de ces enfans aux délibérations du fénat, étoit qu'ils garderoient ce fecret auffi religieufement que leurs pères; le jeune *Papirius* ayant été ainfi mené par fon père au fénat, fa mère, qui eût dû lui donner le précepte & l'exemple de la difcrétion, voulut par une curiofité peu digne d'une Romaine, favoir ce qui s'étoit paffé au fénat; elle preffa fon fils de le lui révéler. Le jeune homme, après avoir long-temps réfifté à fes inftances, cédant enfin à fa mère, lui avoua, fur l'affurance du fecret le plus inviolable, qu'on avoit agité la queftion fuivante: *lequel feroit le plus avantageux à la république de donner deux femmes à un mari ou deux maris à une femme?* il ajouta qu'on n'avoit rien décidé & que la délibération étoit remife au lendemain. Le lendemain les dames Romaines fe préfentent en foule au fénat, demandant avec des cris & des larmes qu'il ne fût rien innové, ou qu'on donnât plutôt deux maris à une femme que deux femmes à un mari. Les fénateurs ne pouvoient rien comprendre à cet attroupement de femmes, & encore moins à l'objet de leurs follicitations; le jeune *Papirius* les mit au fait, en s'applaudiffant d'avoir celé le véritable objet des délibérations qui n'auroit pas été tenu plus fecret; la mère du jeune *Papirius* fut juftement punie par un affez grand ridicule, & de fa curiofité & de fon indifcrétion; mais *Papirius* n'eût-il pas mieux fait d'épargner ce ridicule à fa mère, en ne lui faifant point de menfonge, & en fe retranchant dans fon devoir & dans la religion du ferment pour réfifter à la curiofité immorale de cette femme? Cet évènement fit abolir l'ufage d'introduire les enfans au fénat; on n'y admit que le jeune *Papirius* qui, par ce trait de prudence & de fidélité, s'étoit montré digne d'un tel privilége. Augufte rétablit dans la fuite l'ancien ufage pour tous les fils des fénateurs.

PAPISME, PAPISTE, f. m. (*Gram. & Hift. mod.*) nom injurieux que les proteftans d'allemagne & d'angleterre donnent au catholicifme & aux catholiques romains, parce qu'ils reconnoiffent le pape comme chef de l'eglife. (*A. R.*)

PAPON, (Jean) (*Hift. litt. mod.*) Lieutenant-général de Montbrifon en Forès, & maître des requêtes de la reine Catherine de Médicis; on a de lui des commentaires fur la coutume du Bourbonnois, un recueil d'arrêts notables & quelques autres ouvrages. Né à Montbrifon en 1505, mort au même lieu en 1590.

PAPPUS, (*Hift. litt. anc. & mod.*) C'eft le nom d'un mathématicien d'Alexandrie, qui, fous le regne de Théodofe le grand, fe fit un nom par fes *collections Mathématiques*.

Et d'un théologien proteftant, miniftre & profeffeur à Strasbourg, né à Lindau en 1549, mort en 1610, dont on a un abrégé de l'hiftoire eccléfiaftique en latin, & quelques livres de controverfe.

PAR

PARABOSCO, (Jérome) (*Hift. litt. mod.*) poëte Italien du feizième fiècle, auteur de comédies d'un caractère original & de nouvelles, dans le goût de Bocace & de Bandello, &c. Il étoit de Plaifance.

PARABRAMA, f. m. (*Hift.*) le premier des dieux de l'inde. Une fois il eut envie de fe montrer à la terre, & il fe fit homme. Le premier effet de cette envie fut de lui faire concevoir un fils qui lui fortit de la bouche, & qui s'appella *Mifao*. Il ne s'en tint pas là; il lui en fortit un fecond de l'eftomac qui s'appella *wilme*, & un troifième du ventre qui fut nommé *brama*. Avant que de difparoître, il fit un état à chacun de fes enfans. Il voulut que l'aîné occupât le premier ciel & dominât fur les élémens & fur les mixtes. Il plaça le fecond fous fon frère, & le conftitua

juge des hommes, père des pauvres, & protecteur des malheureux. Il confèra au troisième l'empire du troisième ciel, & la surintendance de tout ce qui appartient aux sacrifices & aux cérémonies religieuses. Les indiens représentent cette trinité de leur contrée par une idole à trois têtes sur un même corps; d'où quelques auteurs concluent qu'ils ont entendu parler de nos dogmes; mais ils ont tort, cette théologie ridicule est fort antérieure à la nôtre. (*A. R.*)

PARACELSE, (AURELE-PHILIPPE-THÉOPHRASTE BOMBAST DE HOHENHEIM) (*Hist. mod.*) *Paracelse* étoit suisse, né dans le canton de Zurich en 1493. Il avoit voyagé, il avoit vu les médecins de presque toute l'europe & avoit conféré avec eux. Il se donnoit pour le réformateur de la médecine, & il voulut en arracher le sceptre à Hippocrate & à Galien; il décria leurs principes & leur méthode; on lui reproche des erreurs, des folies, de l'obscurité, un orgueil cynique, sur-tout une charlatanerie sans bornes; mais ce fut lui qui appliqua la chymie à la médecine, on lui doit la connoissance de l'opium & du mercure, & de la maniére de les employer. *Paracelse* est sur-tout le héros de ceux qui croyent à la pierre philosophale, & qui sont, dit-on, en plus grand nombre que jamais. Ceux-là lui attribuent hautement l'avantage de l'avoir possédée, & ils ont sur cela sa propre autorité. Dieu lui avoit, disoit-il, révélé le secret de faire de l'or & de prolonger la vie. Il se vantoit de pouvoir, soit par ce secret de la pierre philosophale, soit par la vertu de ses remèdes, conserver la vie aux hommes pendant plusieurs siècles, & il ne vécut pas un demi-siècle. Il mourut à quarante-huit ans en 1541, à Saltzbourg. Ses œuvres recueillies en trois volumes *in-folio*, roulent sur la médecine & la philosophie. Ceux qui le jugent le plus favorablement, lui appliquent la maxime: *nullum magnum ingenium sine mixturâ dementiæ*: *point de grand génie sans un mélange de folie.* Mais ce sont les gens médiocres qui ont fait cette maxime.

PARACHRONISME, s. m. (*chronolog.*) c'est une erreur que l'on commet dans la chronologie, ou la supputation des tems, en plaçant un événement plus tard qu'il ne doit être placé. Le *parachronisme* est opposé à l'*anachronisme*, qui place l'événement plus tôt qu'il n'est arrivé. (*D. J.*)

PARADIN, (GUILLAUME) (*Hist. litt. mod.*) écrivain du seizième siècle, plus fécond qu'utile, est l'auteur d'une histoire de son temps, depuis le couronnement de François Ier, jusqu'à l'année 1550; d'annales de Bourgogne, d'une chronique de Savoye, de mémoires pour servir à l'histoire de Lyon, &c. Il étoit doyen de Beaujeu, & vivoit encore en 1581.

Il avoit un frère (Claude, chanoine de Beaujeu,) dont on a des *alliances généalogiques de France* & des *devises héroïques.* Il vivoit en 1569.

PARADIS, (PAUL) (*Hist. litt. mod.*) Le premier professeur hébreu, nommé au collége royal par François Ier, fut Paul Paradis, surnommé le Canosse, vénitien de naissance, originairement juif de religion; il avoit abjuré sincérement, dit-on, & n'avoit conservé de son judaïsme qu'une parfaite connoissance de la langue hébraïque. On assure qu'il avoit un grand talent pour enseigner; talent rare & qui ne suit pas toujours le degré de connoissances. Marguerite reine de Navarre, qui vouloit savoir de tout & même de l'hébreu, prit de ses leçons; il paroît que ce fut elle qui le fit connoître au roi son frère. On a de Paul Paradis un dialogue latin sur la maniére de lire l'hébreu. Les interlocuteurs sont deux de ses disciples, & apparemment des meilleurs, c'est Martial Govéan & Matthieu Budée, fils du savant Guillaume Budée. Jean Dufresne, autre disciple de *Paul Paradis*, & qui fut l'éditeur de cet ouvrage, annonce encore dans son avertissement d'autres ouvrages de son maître.

Paul Paradis faisoit des vers latins; il y en a de lui pour la reine de Navarre, à la tête de son dialogue. Leger du Chesne en fit sur la mort de ce professeur, arrivée vers 1555. Les voici:

Insignis Paradise Paule, splendor
Musarum Charitumque, qui perîsti
Totâ flente Lutetiâ, ast Olympo
Applaudente, ubi nunc sedes quietus;
Descende hàc iterum; tui precantur:
Nam, postquam invida fata te tulerunt,
Nemo substitui tibi meretur.
Hàc ergò ratione nunc necesse est,
Ut sis supposititius tibi ipsi.

Le sens général de ces vers, qui n'ont rien de piquant, est: « descends du ciel, reviens parmi » nous, tu ne peux être dignement remplacé que » par toi-même.

PARAMO, (LOUIS DE) (*Hist. litt. mod.*) Inquisiteur espagnol, historien & apologiste ou plutôt panégyriste de l'inquisition, comme l'annonce le titre de son ouvrage: *de origine & progressu officii sanctæ inquisitionis, ejusque utilitate & dignitate.* Ce livre consolant, qui contient la nombreuse liste de toutes les victimes du saint office, fut publié à Madrid en 1598, à la grande édification des fidèles.

PARAOUSTIS, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les habitans de la Floride donnent aux chefs qui les commandent, & qui marchent toujours à leur tête. Ils sont les seuls de la nation à qui la polygamie soit permise. Ils ont une très-grande autorité sur les peuples qui leur sont soumis, qu'ils traitent en esclaves, & dont la succession leur appartient; on leur rend de grands honneurs,

même après leur mort; ou brûle leur habitation & tout ce qui leur appartenoit, & les femmes, après les avoir pleurés, se coupent les cheveux pour les semer sur leurs tombeaux. Ces peuples ne connoissent d'autre divinité que le soleil, à qui ils immolent des victimes humaines qu'ils mangent ensuite.

PARCIEUX, (ANTOINE DE) (*Hist. litt. mod.*) Un de ces hommes autrefois rares, mais que l'établissement de l'académie des sciences & l'esprit du siècle rendent de jour en jour plus communs, qui appliquent immédiatement & sensiblement au bien public, les connoissances les plus abstraites, & qui ont dissipé pour jamais les doutes que l'ignorance affectoit de répandre sur l'utilité de la science. On connoît son *Essai sur les probabilités de la durée de la vie humaine*, probabilités que la politique, dans ses opérations, a souvent besoin d'évaluer. On connoit sur-tout son *mémoire sur la possibilité d'amener à Paris les eaux de la rivière d'Yvette.* Il a écrit aussi sur la trigonometrie & a perfectionné l'art de faire des cadrans. Il étoit des académies des sciences de France, de Suéde, de Prusse. Il étoit né en 1703, dans le diocèse d'Uzès. Il mourut à Paris en 1769.

PARDAILLAN ou GONDRIN,) (*Hist. de Fr.*) ancienne maison Françoise, tire le nom de *Pardaillan*, d'une ville de l'Armagnac qui a le titre de première baronie, & le nom de Gondrin d'une ville située à quatre lieues de Condom. Cette maison est connue dès l'onzième siècle. Au treizième, Bernard seigneur de *Pardaillan* & de *Gondrin*, suivit saint Louis en Afrique au siége de Tunis. Il somma ses armes, d'une tête de maure, parce qu'il tua, dit-on, un maure redoutable dans l'armée ennemie.

Au quatorzième siècle, *Odet de Pardaillan*, quatrième du nom, seigneur de Gondrin, fut fait prisonnier dans un combat en 1361.

Au quinzième, Pons ou Poncet de *Pardaillan*, fut tué en 1451 dans un combat contre les Anglois près de Bordeaux; un titre de sa maison porte ces termes honorables: *certando pro republicâ obdormivit in prælio.*

Au seizième, *Arnauld de Pardaillan*, chevalier de l'ordre du Roi, un des grands capitaines de son temps, commanda un secours de quatre mille gascons & de mille chevaux que Louis XII envoya, en 1514, à Jean d'Albret, roi de Navarre, contre les Espagnols en 1518; il fut envoyé avec Gaston de Brezé, prince de Fouquar mont, au secours de Christiern, roi de Danemarck, contre les Suédois; ils gagnèrent d'abord une bataille dans la Gothie Jamais les troupes Françoises n'avoient pénétré si avant dans le nord, jamais elles n'avoient combattu dans des climats si froids. Il y eut un second combat sur un lac glacé, où les François abandonnés par les Danois leurs alliés, aveuglés par la neige, & ne sachant pas se tenir sur la glace, furent taillés en pièces, sans presque pouvoir se défendre; parmi ceux qui échappèrent au carnage, les uns s'égarèrent dans ce pays inconnu, & s'avançant vers le nord, périrent de froid & de faim, ou furent dévorés par les ours blancs; les autres demandèrent des vaisseaux à Christiern pour retourner dans leur patrie, & ce monstre eut la barbare ingratitude de leur en refuser; il fallut qu'ils s'en procurassent eux-mêmes; il en revint à peine trois cents en France, tous sans armes, sans bagage, presque nuds & périssans de misère.

Antoine de Pardaillan, fils d'Arnaud, &, comme lui, chevalier de l'ordre du Roi, fut pris à la bataille de Pavie. Il épousa, en 1521, une héritiere de la maison d'Espagne Montespan, que les uns croient être une branche de la maison d'Arragon, les autres de la maison de Castille: delà le nom de Montespan porté dans la maison de Pardaillan-Gondrin. Il est parlé avec éloge d'Antoine de *Pardaillan* dans les mémoires de Montluc.

Hector de Pardaillan, fils d'Antoine, chevalier de l'ordre du Roi, porta les armes sous cinq rois, Henri II, ses trois fils & Henri IV. Il fit la guerre aux huguenots dans plusieurs provinces, il fut blessé au visage dans une affaire très-vive, où il défit les huguenots commandés par le comte de Curson, qui fut tué dans le combat, ainsi que deux de ses frères. Henri III le fit chevalier du saint Esprit en 1585. Il épousa, en 1561, l'héritière d'Antin, d'où le nom d'Antin porté par les *Pardaillan.*

Antoine-Arnauld, fils d'Hector, chevalier des ordres du Roi, & capitaine des gardes-du-corps, battit avec le maréchal de Biron, les Espagnols commandés par le marquis de Varambon, gouverneur de l'Artois. Ce fut pour lui que Louis XIII érigea en marquisat Montespan & Antin, en 1612 & en 1615.

Roger-Hector, son fils, eut trois fils, l'un tué à sa seconde campagne, l'autre mort à la guerre fort jeune, le troisième tué en duel, & un autre fils qui fut le marquis de Montespan, mari de la fameuse marquise de Montespan, Françoise-Athenais de Rochechouart.

Leur fils fut le duc d'Antin, pair de France, chevalier des ordres, sur-intendant des bâtimens, protecteur magnifique des arts, courtisan ingénieux, qui sut mettre de l'esprit & de la grandeur jusques dans la flatterie.

Dans la branche de la Mothe-Gondrin, Pons seigneur de la Mothe-Gondrin, distingué, comme tous ceux de sa maison, par son zèle contre les huguenots, fut tué dans un combat contre la Renaudie vers le temps de la conjuration d'Amboise.

Cette maison a produit aussi quelques prélats distingués, nommément Louis-Henri de *Pardaillan*, fils d'Antoine-Arnauld, archevêque de Sens, qui a laissé une mémoire chère sur-tout aux jansénistes pour avoir tenu les jésuites sous l'interdiction pendant vingt-cinq ans, & pour avoir

adopté la distinction du fait & du droit au sujet des cinq propositions. Mort le 10 septembre 1674.

Et Pierre de *Pardaillan* de Gondrin, évêque duc de Langres, nommé à cet évêché en 1724.

PARDIES, (IGNACE-GASTON) Jésuite, géometre célèbre dans son temps. On a de lui une multitude d'ouvrages ; les plus connus sont ses *Elémens de géométrie*, dont on a fait deux traductions latines pour la hollande & pour l'allemagne ; son *Discours de la connoissance des bêtes*, où il n'ose pas se montrer tout-à-fait cartésien, parce qu'il étoit jésuite, comme cinquante ans après il n'eût pas osé ne pas l'être par la même raison ; sa *Description & explication de deux machines propres à faire des cadrans avec une grande facilité ;* sa *Dissertation sur la nature & le mouvement des comêtes ;* sa *statique.* Il y a de lui encore plusieurs autres ouvrages sur les mathématiques, tant en latin qu'en françois. C'étoit un savant laborieux, & ce n'en étoit pas moins un religieux plein de zèle : il mourut à trente-sept ans, victime de ce zèle, ayant confessé & prêché à Bicêtre pendant les fêtes de Pâques de l'année 1673, il y gagna une maladie contagieuse qui l'emporta. Il étoit né à Pau en 1636.

PARÉ, (AMBROISE) (*Hist. de Fr.*) Chirurgien du roi Henri II, & de ses fils. On l'appelloit *le chirurgien des rois, & le roi des chirurgiens.* Il pensoit que Charles IX étoit mort d'avoir trop chassé & trop donné du cor : il eut de son temps cette immense réputation que donne un art naissant à celui qui l'exerce le premier avec éclat ; il dut sa principale gloire à la guérison d'une énorme plaie qu'avoit reçue en 1545, au siège de Boulogne, le comte d'Aumale qui fut dans la suite le fameux François, duc de Guise. Il avoit eu une lance brisée dans la tête entre le nez & l'œil ; le fer tout entier, la douille, deux doigts du bois y restèrent enfermés & presque sans prise pour les tirer : on s'attendoit à le voir tomber sans mouvement & sans connoissance, on le vit avec étonnement continuer de combattre ; il perça le bataillon dont il étoit environné, & se retira dans sa tente, où il se mit tranquillement entre les mains des chirurgiens ; ceux-ci ne doutèrent point qu'il n'expirât dans l'opération violente qu'on alloit faire pour arracher ce tronçon enfoncé dans sa tête ; *Ambroise Paré*, dont le nom auroit mérité d'être immortel, quand il n'eût fait que cette opération admirable pour le temps, fut le seul qui osa ne pas désespérer entiérement ; son adresse & la fermeté du comte d'Aumale également étonnantes, firent réussir l'opération. Le comte ne poussa pas un cri, ne fit pas un mouvement : *il sembla*, dit du Bellai, *qu'on lui eût tiré un cheveu ;* on le porta en litière à Péquigny, où pendant quatre jours encore on craignit pour sa vie ; au cinquième enfin on apperçut des symptômes favorables. La guérison fut entière, sans retour, sans suite fâcheuse ; il ne resta au comte d'Aumale qu'une cicatrice également glorieuse pour lui & pour *Ambroise Paré.* Du Bellai, en considérant toutes les circonstances de cette cure, ne peut croire qu'elle appartienne à l'ordre commun : « Quant à moi, » dit-il, je pense assurément que Dieu lui sauva » la vie, non pas les médicamens des hommes, » & qu'il le préserva, afin que par ci-après le » roi en tirât plus grand service. »

C'est donner une haute idée de ces *médicamens* auxquels il déclare ne pas croire ; mais les anatomistes savent aujourd'hui que cette blessure, placée où *Ambroise Paré* dit dans ses œuvres qu'elle l'étoit, pouvoit n'être pas aussi dangereuse, & que l'extraction du corps étranger pouvoit n'être pas aussi douloureuse qu'on le croyoit alors, & qu'il le croyoit lui-même.

Ambroise Paré étoit huguenot; mais Charles IX, qui avoit besoin de lui, ne voulant pas qu'il pérît à la saint Barthélemi, l'enferma dans sa chambre pendant le massacre, disant *qu'il n'étoit pas raisonnable qu'un qui pouvoit servir à tout un petit monde fût ainsi massacré.* Il continua de se distinguer par plusieurs belles opérations, & par d'excellens traités de chirurgie qui parurent en françois en 1561 ; & que Jacques Guillemeau traduisit en latin. *Ambroise Paré* mourut en 1592, ayant exercé son art avec gloire sous six rois : François Ier, Henri II, François II, Charles IX, Henri III & Henri IV. Il étoit de Laval au Maine.

PARÉAS, PERRÉAS *ou* PARIAS, (*Hist. mod.*) on désigne sous ce nom, parmi les habitans idolâtres de l'Indostan, une classe d'hommes séparée de toutes les autres, qui est l'objet de leur horreur & de leur mépris. Il ne leur est point permis de vivre avec les autres ; ils habitent à l'extrémité des villes ou à la campagne, où ils ont des puits pour leur usage, où les autres Indiens ne voudroient jamais aller puiser de l'eau. Les *Paréas* ne peuvent pas même passer dans les villes par les rues où demeurent les Bramines. Il leur est défendu d'entrer dans les temples ou pagodes, qu'ils souilleroient de leur présence. Ils gagnent leur vie à ensemencer les terres des autres, à bâtir pour eux des maisons de terre, & en se livrant aux travaux les plus vils. Ils se nourrissent des vaches, des chevaux & des autres animaux qui sont morts naturellement, ce qui est la principale source de l'aversion que l'on a pour eux. Quelque abjects que soient les *Paréas*, ils prétendent la supériorité sur d'autres hommes que l'on nomme *Scriperes*, avec qui ils ne veulent point manger, & qui sont obligés de se lever devant eux lorsqu'ils passent, sous peine d'être maltraités. Ces derniers sont appellés *Halalchours* à Surate, nom si odieux que l'on ne peut faire une plus grande insulte à un Banian que de le lui donner. Ce mot signifie un *glouton*, ou un homme qui mange tout ce qu'il trouve, (*A. R.*)

PARENNIN *ou* PARRENNIN, (DOMINIQUE) (*Hist. litt. mod.*) Jésuite, envoyé à la Chine en 1698, célèbre par les services qu'il y a rendus & les honneurs qu'il y a reçus. L'empereur Camhi le goûta, & il lui fit aimer les sciences; il traduisit pour lui en langue tartare ce qu'il y avoit de plus nouveau & de plus important dans les mémoires de l'académie des sciences & dans les ouvrages des physiciens & des mathématiciens les plus habiles. L'europe de son côté lui doit les cartes & la connoissance de l'empire de la Chine. Il eut l'honneur d'être médiateur dans les contestations survenues entre les cours de Pekin & de Moscou, sur les limites des deux empires. On connoit sa correspondance avec M. de Mairan, imprimée en 1759. Le P. *Parennin* mourut à la Chine, le 27 septembre 1741. L'empereur fit les frais de ses funérailles & les mandarins y assistérent.

PARENT, (ANTOINE) (*Hist. litt. mod.*) de l'académie des sciences, naquit à Paris le 16 septembre 1666, & mourut de la petite vérole le 29 septembre 1719. Sa vie n'a pas d'événemens; elle est renfermée toute entière dans ses écrits & dans les séances de l'académie; on lui à reproché d'être obscur dans ses écrits, & contradicteur pour le moins incommode dans l'académie. La recherche de la vérité, dit M. de Fontenelle, demande dans l'académie la liberté de la contradiction; mais toute société demande, dans la contradiction, de certains égards, & il ne se souvenoit pas que l'académie est une société. On ne laissoit pas de bien sentir son mérite au travers de ses manières; mais il falloit quelque petit effort d'équité qu'il vaut toujours mieux épargner aux hommes.

Indépendamment des mémoires qu'on a de lui dans le recueil de l'académie des sciences, il donna en 1705 une espèce de journal, intitulé : *Recherches de Mathématiques ou de Physique*, & il a d'ailleurs rempli le journal des savans, le journal de Trévoux, le mercure, de dissertations de toute espèce, & sur toutes sortes de sujets. Il en donne la liste, à la fin de son *arithmétique théori-pratique*, publiée en 1714. Il a, de plus, laissé des manuscrits qui roulent, pour la plupart, sur des sujets de dévotion.

PAREUS (*Hist. litt. mod.*) Trois savans, père, fils & petit-fils, ont fait connoître ce nom dans les lettres.

1°. David Pareus, professeur de théologie dans l'université d'Heidelberg, après avoir été en apprentissage chez un Cordonnier, écrivit contre Bellarmin, & fit sur l'épître de saint Paul aux Romains, un commentaire qui fut brûlé, en Angleterre, par la main du bourreau, comme contenant des maximes contraires aux droits des souverains. Né à Franckeinstein, dans la Silésie, en 1548; mort en 1622.

2°. Jean Philippe, fils du précédent, prit pour objets de ses études, d'un côté l'écriture sainte, de l'autre, les comédies de Plaute. On a de lui outre des commentaires sur l'écriture, une édition de Plaute, *Lexicon Plautinum; analecta Plautina*. Il eut avec Gruter, au sujet du même Plaute, une querelle d'anciens savans, c'est-à-dire, de crocheteurs. Né en 1576, mort vers l'an 1650.

3°. Daniel, fils du précédent, auteur de divers abrégés historiques : *Historia palatina; Medulla historiæ ecclesiasticæ; Medulla historiæ universalis*, & de quelques ouvrages de littérature, mourut vers l'an 1645, assassiné par des voleurs de grand chemin.

PARFAIT, (FRANÇOIS ET CLAUDE, Frères) (*Hist. litt. mod.*) auteur de *l'Histoire générale du théâtre François, depuis son origine*; du *Dictionnaire des théâtres*, & de quelques autres ouvrages toujours relatifs à l'histoire des divers théâtres, même à l'histoire du théâtre de la Foire; morts, savoir, François en 1753, à 55 ans, & Claude en 1777.

PARIS, (MATTHIEU) (*Hist. litt. mod.*) Bénédictin Anglois du monastère de Saint-Alban, fort savant, dit-on, pour son temps, (le treizième siècle,) mais connu principalement & presque uniquement par une *Histoire universelle*, qui s'étend jusqu'à sa mort arrivée en 1259.

Un abbé, François *Paris*, prêtre habitué de paroisse à Paris après avoir été domestique, est auteur de divers ouvrages de piété. Il eut contre un autre ecclésiastique (l'abbé Bocquillot) une dispute, dans laquelle il s'agissoit de savoir si les auteurs d'ouvrages sur la théologie & la morale peuvent légitimement en tirer quelque profit. Boileau a dit en parlant des livres en général :

> Je sais qu'un noble esprit peut sans honte & sans crime
> Tirer de son travail un tribut légitime.

Cette maxime peut-elle s'appliquer aux auteurs de livres de morale & de piété ? L'abbé *Paris* soutenoit l'affirmative, l'abbé Bocquillot la négative. L'abbé *Paris* mourut en 1718.

Un autre François *Paris*, beaucoup plus connu, est le diacre *Paris*, homme très-obscur pendant sa vie, trop célèbre après sa mort, par les miracles & les convulsions, qui engagèrent le gouvernement à ordonner la clôture du cimetière de Saint-Médard, le 27 janvier 1732. Sur quoi un Janséniste fit ces deux vers :

> De par le roi, défense à Dieu
> D'opérer miracle en ce lieu.

On connoit d'autres plaisanteries, faites en sens contraire sur ces prétendus miracles, si célébrés & si prouvés dans le livre de M. de Mongeron, conseiller au parlement.

Un décroteur à la royale,
Du talon gauche estropié,
Obtint par grace spéciale
D'être boiteux de l'autre pied.

M. de Voltaire n'a pas dédaigné de s'égayer sur les miracles & les convulsions.

Où vas-tu loin de moi, fanatique indocile?
Pourquoi ce teint jauni, ces regards effarés,
Ces élans convulsifs & ces pas égarés?
Contre un siècle indévot plein d'une sainte rage.........
Sur leurs tréteaux montés, ils rendent des oracles,
Prédisent le passé, font cent autres miracles.
L'aveugle y vient pour voir, & des deux yeux privé,
Retourne aux Quinze-Vingt marmotant son *ave*.
Le boiteux saute & tombe, & sa sainte famille
Le ramène en chantant porté sur sa Béquille.
Le sourd au front stupide, écoute & n'entend rien:
D'aise alors tout pâmés de pauvres gens de bien,
Qu'un sot voisin bénit, & qu'un fourbe seconde,
Aux filles du quartier prêchent la fin du monde.
Je sais que ce mystère a de nobles appas,
Les saints ont des plaisirs que je ne connois pas.
Les miracles sont bons, mais soulager son frère,
Mais tirer son ami du sein de la misère,
Mais à ses ennemis pardonner leurs vertus,
C'est un plus grand miracle, & qui ne se fait plus.

Quant aux miracles des convulsions, on a su le faire de tout temps. On trouve à la suite des œuvres d'Agobard, archevêque de Lyon, une lettre fort curieuse d'Amulon ou Amolon, son successeur, mort en 854; elle contient le détail d'une avanture toute semblable à celle de Saint-Médard. Des moines errans & fort suspects, déposèrent dans l'église de Saint-Bénigne de Dijon, des reliques qu'ils avoient, disoient-ils, apportées de Rome, & qui étoient d'un saint dont ils avoient oublié le nom. L'évêque de Langres, nommé Théotbolde, du diocèse duquel Dijon dépendoit alors, refusa de recevoir ces reliques sur cette allégation vague & suspecte. Les reliques ne manquèrent pas de faire des miracles, & ces miracles furent des convulsions dont étoient saisis ceux qui venoient pour révérer ces reliques. L'opposition de l'évêque fit bientôt de cette dévotion une fureur & de ces convulsions une épidémie. Cette folie passa du peuple aux grands, souvent peuple sur ces matières. Les femmes s'empressèrent de donner de la vogue au parti. Théotbolde consulte l'archevêque de Lyon dont il étoit suffragant. « Proscrivez, lui dit l'archevêque de Lyon, » ces fictions infernales, ces hideuses merveilles, » qui ne peuvent être que des prestiges ou des » impostures. Vit-on jamais aux tombeaux des » martirs ces funestes prodiges, qui, loin de » guérir les malades, font souffrir les corps & » troublent les esprits? La lettre d'Amulon étoit » accompagnée d'une lettre écrite anciennement par son prédécesseur Agobard, sur des prestiges à peu près semblables employés de son temps dans la ville d'Uzès. Il n'y a guères de folies modernes, dont on ne trouve le modèle dans les temps anciens, ni de folies anciennes qu'on ne répète avec succès dans les temps modernes. En effet il n'y a aucun genre de fanatisme & de barbarie dont on ne retrouve des traces dans ce dix-huitième siècle si fier de ses lumières, & les peuples ont toujours besoin d'être avertis de veiller sur eux.

L'abbé *Paris* étoit appellant, ce fut là son seul titre pour faire des miracles. Les miracles d'un parti persécuté sont les seuls qui réussissent, parce que ce sont les seuls qui ayent un objet intéressant, celui de consoler & d'encourager. On a dit dans plusieurs vies de M. *Paris*, qu'il n'approchoit pas des sacremens, & on a voulu lui en faire honneur, parce que, dit-on, c'étoit par humilité; il n'y a humilité qui tienne, il ne faut point passer les bornes, désobéir à l'église ne sauroit être un acte de piété:

Insani sapiens nomen ferat, æquus iniqui,
Ultrà quàm satis est virtutem si petat ipsam.

Il faisoit des bas au métier pour les pauvres & c'est un acte de bienfaisance & de charité, sous une forme qui tient bien plus de l'humilité chrétienne & qui ressemble aux mœurs des premiers chrétiens. L'abbé *Paris* avoit écrit sur quelques épitres de Saint-Paul, mais les jansénistes mêmes ne s'en souviennent plus; il étoit fils d'un conseiller au parlement. Il mourut à trente-sept ans, en 1727.

Paris, comte de (*Hist. de France*) c'étoit la plus éminente dignité du royaume avant Hugues Capet. En 888, Eudes, comte de Paris, fut proclamé roi, & couronné par l'archevêque de Sens, au préjudice de Charles-le-Simple. Il mourut à la Fère en 898, âgé de quarante ans, & est enterré à Saint-Denis.

Paris, police de (*Hist. de France*) elle a été établie sous saint Louis vers l'an 1260, par Etienne Boileau, prévôt de cette ville, magistrat digne des plus grands éloges; il s'appliqua d'abord à punir les crimes: les prévôts fermiers avoient tout vendu, jusqu'à la liberté du commerce, & les impôts sur les denrées étoient excessifs: il remédia à l'un & à l'autre; il rangea tous les marchands & artisans en différens corps de communauté, sous le titre de confrairies; il dressa les premiers statuts, & forma plusieurs réglemens; ce qui fut fait avec tant de justice & une si sage prévoyance, que ces mêmes statuts n'ont presque été que copiés ou imités dans tout ce qui a été fait depuis pour la discipline des mêmes communautés, ou pour l'établissement des nouvelles qui

ſe ſont formées dans la ſuite des temps. La famille d'Etienne Boileau, dont le véritable nom eſt *Boyleſve*, a continué de ſe diſtinguer depuis dans la province d'Anjou, où elle ſubſiſte encore aujourd'hui. Hénault, *Hiſt. de France.* (*A. R.*)

PARISATIS *ou* PARYSATIS, (*Hiſt. anc.*) Sœur de Xercès, femme de Darius Ochus, mère d'Artaxerxes-Mnémon & de Cyrus le jeune, (voyez à l'article Artaxerxes-Mnémon, par quelles cruautés elle vengea la mort de Cyrus le jeune, elle n'eſt preſque connue que par-là dans l'hiſtoire.)

PARISIÈRE, (JEAN-CÉSAR-ROUSSEAU DE LA) (*Hiſt. litt. mod.*) Evêque de Nîmes. On a de lui un recueil de harangues, ſermons, mandemens, &c. Et il en avoit beaucoup brûlé. On lui attribue une *fable allégorique*, *ſur le bonheur & l'imagination* qu'on trouve dans le recueil des œuvres de mademoiſelle Bernard. Les proteſtans de ſon diocèſe eurent à ſe louer de ſa modération, les janſéniſtes le haïrent. Il étoit né en 1667, à Poitiers; il mourut à Nîmes en 1736.

PARKER, (MATTHIEU) (*Hiſt. d'Anglet.*) nommé archevêque de Cantorberi, en 1559: des catholiques ont prétendu qu'il avoit été ordonné dans un cabaret, de bons critiques aſſurent que c'eſt une fable. M. de Voltaire dit, que les Wighs ſe ſoucient très-peu que l'évêque Parker ait été conſacré dans un cabaret ou dans une égliſe. (Voyez l'article *Courayer*) (le). On a de Parker un traité *de antiquitate Britannicæ eccleſiæ*. Il étoit né à Norwick en 1504. Il mourut en 1575. Jean Stype a publié ſa vie en 1711, en un volume *in-fol.*

On a divers ouvrages de théologie & de diſcipline eccléſiaſtique d'un autre *Parker*, (Samuel) archevêque de Cantorbéri en 1686, mort en 1687. Né à Northampton en 1640.

PARKINSON, (Jean) (*Hiſt. littéraire mod.* Botaniſte anglois du dernier ſiécle, auteur d'un *Theatrum Botanicum ſive herbarium ampliſſimum, anglicè deſcriptum*, & d'un autre ouvrage de Botanique intitulé : *Collection de fleurs.*

PARME, (*Hiſt. d'Italie.*) Les ducs de Parme de la maiſon Farnèſe, deſcendent du pape Paul III. *Voyez* Paul III, & ſur la mort du duc de Parme ſon fils, *voyez* l'article LAMBERT, (l'abbé); cette maiſon Farnèſe étoit ancienne en Italie.

Deux Ranuces Farnèſe, père & fils, chefs des troupes de l'égliſe, acquirent beaucoup de gloire au treizième ſiècle, le fils fut tué dans un combat en 1288.

Ranuce IV, auſſi général des troupes de l'égliſe en 1432, reçut du pape Eugène IV la roſe d'or dont les papes ne gratifient que de grands princes ou de grands capitaines. Berthold Farnèſe fut fait priſonnier par les turcs en 1560; un de ſes fils, Fabio, chevalier de malthe, fut tué en Hollande au ſiège d'Utrecht.

Dans la branche des ducs de Parme, un des fils du premier de ces ducs, Horace, duc de Caſtro, fut tué au ſiège de Heſdin le 18 juillet 1553. Il avoit épouſé Diane, fille naturelle de Henri II, roi de France.

Alexandre, troiſième duc de Parme, petit-fils du premier duc, eſt ce fameux Alexandre, duc de Parme, digne ennemi de notre Henri IV, qui fit lever à ce grand roi les ſiéges de Paris & de Rouen, devant qui Henri IV fit la retraite d'Aumale, & qui fit devant Henri IV la retraite plus belle encore de Caudebec; il mourut en 1592, des ſuites d'une bleſſure qu'il avoit reçue au bras dans un combat près de cette même ville de Caudebec. On prétend que ſa bleſſure avoit été envenimée par du poiſon, & on accuſe les eſpagnols qu'il avoit ſi bien ſervis de le lui avoir donné; c'étoit, dit-on, l'effet de quelque jalouſie politique. Il n'eſt peut-être pas inutile pour la connoiſſance des mœurs de ce temps-là, d'obſerver que ce grand général voulut mourir en habit de capucin & ordonna de graver ſur ſon tombeau dans l'égliſe des capucins de Plaiſance l'épitaphe ſuivante :

Hic jacet fratrer Alexander Farneſius capucinus.

Il s'étoit trouvé à l'âge de dix-huit ans à la fameuſe bataille de Lépante où il avoit combattu vaillamment ſous don Jean d'Autriche. Il fit auſſi la guerre en Flandre avec gloire & avec ſuccès.

Ranuce, ſon fils aîné & ſon ſucceſſeur dans le duché, penſa dans ſa jeuneſſe avoir la tête tranchée à Rome ſous le pontificat de Sixte-Quint. Ce pape venoit de renouveler la défenſe de porter des armes cachées; il fut avert que le jeune prince avoit ſur lui des piſtolets, il le fit arrêter dans une des ſalles du palais Pontifical, au moment où il alloit à l'audience: le cardinal Farnèſe ſon grand-oncle ſollicita vainement ſa liberté, le pape envoya ſur les dix heures des ordres ſecrets au gouverneur du chateau où il étoit enfermé, de le faire exécuter; à onze heures il parut ſe laiſſer fléchir & donna ordre de remettre le prince au cardinal; celui-ci qui avoit ignoré le premier ordre, fut fort étonné de trouver ſon neveu entre les mains d'un confeſſeur, il lui fit prendre la poſte ſur le champ dans la crainte d'un troiſième ordre.

Eliſabeth Farnèſe, ſeconde femme de Philippe V, héritière de ſa maiſon, porta les duchés de Parme & de Plaiſance dans la maiſon de Bourbon, qui les poſſède actuellement.

PARLEMENT d'Angleterre, (*Hiſt. d'Angl.*) Le *parlement* eſt l'aſſemblée & la réunion des trois états du royaume; ſavoir des ſeigneurs ſpirituels, des ſeigneurs temporels, & des communes, qui ont reçu ordre du roi de s'aſſembler, pour

délibérer sur matières relatives au bien public, & particulièrement pour établir ou révoquer des loix. C'est ordinairement à Westminster que s'assemble le *parlement* de la Grande-Bretagne; l'auteur de la Henriade en parle en ces termes:

Aux murs de Westminster on voit paroître ensemble
Trois pouvoirs étonnés du nœud qui les rassemble,
Les députés du peuple & les grands, & le roi,
Divisés d'intérêt, réunis par la loi;
Tous trois membres sacrés de ce corps invincible,
Dangereux à lui-même, à ses voisins terrible:
Heureux lorsque le peuple instruit dans son devoir,
Respecte autant qu'il doit le souverain pouvoir!
Plus heureux, lorsqu'un roi doux, juste & politique,
Respecte autant qu'il doit la liberté publique!

Qu'il me soit permis de m'étendre sur ce puissant corps législatif, puisque c'est un sénat souverain, le plus auguste de l'Europe, & dans le pays du monde où l'on a le mieux su se prévaloir de la religion, du commerce, & de la liberté.

Les deux chambres du *parlement* composent le grand conseil de la nation & du monarque. Jusqu'au tems de la conquête, ce grand conseil composé des grands du royaume seulement, étoit nommé *magnatûm conventus & prælatorum procerumque conventus*. Spelman nous apprend aussi qu'on en appelloit les membres, *magnates regni, nobiles regni, proceres & fideles regni, discretia totius regni, generale consilium regni*. Les Saxons l'appelloient dans leur langue *wittenagemot*, c'est-à-dire assemblée des sages.

Après la conquête, vers le commencement du regne d'Edouard I, ou, selon d'autres, dans le tems d'Henri I, il fut nommé *parlement*, peut-être du mot françois *parler*; mais on n'est point d'accord ni sur le pouvoir & l'autorité des anciens *parlemens* de la grande Bretagne, ni sur les personnes qui le composoient; & vraisemblablement on ne le sera jamais sur l'origine de la chambre des communes, tant les savans du premier ordre sont eux-mêmes partagés à cet égard.

Les uns prétendent que le *parlement* ne fut composé que des barons ou des grands de la nation, jusqu'à ce que sous le regne d'Henri III, les communes furent aussi appellées pour avoir séance au *parlement*. Cambden, Prynn, Dugdale, Heylin, Bradyd, Filmer, & autres sont de cet avis. Une de leurs principales raisons est que le premier ordre ou lettre circulaire pour convoquer l'assemblée en *parlement* de tous les chevaliers citoyens & bourgeois, n'est pas plus ancienne que la 49ᵉ année du regne d'Henri III, c'est-à-dire l'an 1217; ils ajoutent, pour appuyer leur sentiment, que la chambre des communes fut établie sous le regne de ce prince seulement après qu'il eut vaincu les barons, parce qu'il n'est guère croyable qu'auparavant les barons eussent souffert aucun pouvoir qui fût opposé au leur.

Cependant le célèbre Raleigh, dans ses prérogatives des *parlemens*, soutient que les communes y furent appellées la 17ᵉ *année d'Henri I*. D'un autre côté, le Ch. Edouard Coke, Duderidge & autres savans se sont efforcés de prouver par plusieurs faits d'un grand poids, que les communes ont toujours eu part dans la législation, & séance dans les grandes assemblées de la nation, quoique sur un pied différent d'aujourd'hui; car à présent elles font une chambre distinguée, & qui est composée de chevaliers, de citoyens & de bourgeois. Une chose certaine, c'est que sous le regne d'Edouard I il y a eu une chambre des seigneurs, une chambre des communes, laquelle dernière chambre étoit composée de chevaliers, de citoyens & de bourgeois.

Le *parlement* est indiqué par une sommation du roi, & quand la pairie parlementaire fut établie, tous les pairs étoient sommés chacun en particulier, ce qui a fait dire au Ch. Coke que tout lord spirituel & temporel, d'âge requis, doit avoir un ordre d'ajournement, *ex debito instituto*. On trouvera la forme de ces sommations dans les *Cotton's records*, *iij*. 4.

Anciennement la tenure d'un fief formoit le droit de séance, & tous ceux qui possédoient des tenures *per baroniam*, étoient sommés d'assister au *parlement*; de-là vint que la tenure en la séance au *parlement* formoit le baron; mais cette tenure n'étoit pas suffisante pour les autres degrés de qualité au-dessus de celle de baron. Il y avoit pour eux d'autres cérémonies requises, à moins qu'on n'en fût dispensé par lettres patentes dûement enregistrées.

La premiere sommation d'un pair au *parlement* diffère des sommations suivantes, en ce que dans la premiere sommation le pair est seulement nommé par son nom de baptême & de famille, ne devant posséder le nom & le titre de sa dignité qu'après avoir siégé, & pour lors seulement le nom de sa dignité devient partie de son nom propre.

L'ordre de sommation doit émaner de la chancellerie; il porte que le roi *de avisamento consilii*, ayant résolu d'avoir un *parlement*, desire *quod intersitis eum*; &c. Chaque lord du *parlement* doit avoir une sommation particulière, & chaque sommation doit lui être adressée au-moins 40 jours avant que le *parlement* commence.

Quant à la manière de sommer les juges, les barons de l'échiquier, ceux du conseil du roi, les maîtres en chancellerie qui n'ont point de suffrage, & en quoi ces sommations diffèrent de celles d'un lord membre du *parlement*, *voyez* la *Rég*. 261, *F. N. B*. 229. 4. *Inst*. 4.

Tout ordre de sommation doit être adressé au shériff de chaque comté d'Angleterre & de la principauté de Galles pour le choix & l'élection des chevaliers, citoyens & bourgeois, qui sont dans l'étendue de leur département respectif; de même l'ordre de sommation s'adresse au lord gouverneur des cinq ports pour les élections des barons de son district. La forme de ces sommations doit être toujours la même sans aucun changement quelconque, à moins qu'il n'en soit ordonné autrement par acte du *parlement*.

Le roi convoque, proroge & casse le *parlement*. Ce corps auguste est dans l'usage de commencer ses séances avec la présence du roi ou sa représentation. La représentation du roi se fait de deux manières, ou 1°. par le lord gardien d'Angleterre, *the guardian of England*, quand le roi est hors du royaume; ou 2°. par commission du grand sceau d'Angleterre à un certain nombre de pairs du royaume qui représentent la personne du roi, lorsqu'il est dans le royaume, mais qu'il ne peut assister au *parlement* à cause de quelque maladie.

Dans le commencement, on convoquoit de nouveaux *parlemens* tous les ans; par degrés leur terme devint plus long. Sous Charles II, ils étoient tenus pendant long-tems avec de grandes interruptions, mais l'une & l'autre de ces coutumes fut trouvée de si dangereuse conséquence, que du regne du roi Guillaume il fut passé un acte, par lequel le terme de tous les *parlemens* seroit restraint à trois sessions ou trois années, & pour cette raison cet acte fut nommé *acte triennal*. Depuis, par d'autres considérations, à la 3e année de Georges I, la durée des *parlemens* a été de nouveau prorogée jusqu'à sept ans. Les *parlemens* sont convoqués par des ordres par écrit ou lettres du roi adressées à chaque seigneur, avec commandement de comparoître, & par d'autres ordres adressés aux shérifs de chaque province, pour sommer le peuple d'élire deux chevaliers par chaque comté, & un ou deux membres pour chaque bourg, *&c.*

Anciennement tout le peuple avoit voix dans les élections, jusqu'à ce qu'il fut arrêté par Henri VI qu'il n'y auroit que les propriétaires de francfiefs résidens dans la province, & ceux qui ont au moins 40 schellings de revenu annuel, qui seroient admis à voter; personne ne peut être élu qu'il ne soit âgé de 21 ans.

Tout lord spirituel & temporel, chevalier, citoyen & bourgeois, membre du *parlement*, doit s'y rendre sur l'ordre de sommation, à moins qu'il ne produise des excuses raisonnables de son absence: sans cela il est condamné à une amende pécuniaire; savoir un seigneur par la chambre des pairs, & un membre des communes par la chambre basse. Mais en même tems, afin que les membres viennent au *parlement* en plus grand nombre, il y a un privilége pour eux & leurs domestiques, qui les met à couvert de toutes condamnations, saisies, prises de corps, *&c.* pour dettes, délits, *&c.* pendant le tems de leur voyage, de leur séjour & de leur retour: ce privilége n'a d'exception que les condamnations pour trahisons, félonie & rupture de paix.

Quoique les droits & qualifications pour les élections soient généralement établies par divers actes du *parlement*, il faut néanmoins remarquer que ces droits & qualifications des membres du *parlement* pour les cités, villes & bourgs sont fondées de tems immémorial sur leurs chartres & leurs coutumes. *Hobart*, 120. 126. 141.

Le roi désigne le lieu où le *parlement* doit se tenir; j'ai nommé ci-dessus Westminster, parce que depuis long-tems le *parlement* s'y est toujours assemblé. Dans ce palais, les seigneurs & les communes ont chacun un appartement séparé. Dans la chambre des pairs, les princes du sang sont placés sur des siéges particuliers, les grands officiers de l'état, les ducs, les marquis, les comtes, les évêques sur des bancs, & les vicomtes & les barons sur d'autres bancs en travers de la salle, chacun suivant l'ordre de leur création & leur rang.

Les communes sont pêle-mêle; l'orateur seul a un siege distingué au plus haut bout; le secrétaire & son assistant sont placés proche de lui à une table. Avant que d'entamer aucune matière, tous les membres de la chambre des communes prêtent les sermens, & souscrivent leur opinion contre la transsubstantiation, *&c.* Les seigneurs ne prêtent point de sermens, mais ils sont obligés de souscrire comme les membres de la chambre basse. Tout membre de cette dernière chambre qui vote après que l'orateur a été nommé, & sans avoir auparavant prêté les sermens requis, est déclaré incapable de tout office, & amendé à 500 livres sterlings par le statut 30. *carol. II. c. j.* Il est vrai seulement que la forme du serment de suprématie a été changée par le stat. 4. *an. c. v.*

La chambre des pairs est la cour souveraine de justice du royaume, & juge en dernier ressort: la chambre basse fait les grandes enquêtes, mais elle n'est point cour de justice.

Comme l'objet le plus important dans les affaires du *parlement* concerne la manière dont les bills ou projets d'actes sont proposés & débattus, nous nous y arrêterons quelques momens.

L'ancienne manière de procéder dans les bills étoit différente de celle qu'on suit aujourd'hui; alors le bil étoit formé en manière de demande qu'on couchoit sur le registre des seigneurs avec le consentement du roi; ensuite à la clôture du *parlement*, l'acte étoit rédigé en forme de statut, & porté sur le registre nommé *registre des statuts*. Cet usage subsista jusqu'au regne d'Henri VI. ou

ſur les plaintes qu'on fit que les ſtatuts n'étoient point fidélement couchés comme ils avoient été prononcés, on ordonna qu'à l'avenir les bills, *continentes formam actûs parliamenti*, ſeroient dépoſés dans la chambre du *parlement*. Aujourd'hui donc, dès qu'un membre deſire d'avoir un bill ſur quelque objet, & que ſa propoſition eſt agréée par la majorité des voix, il reçoit ordre de le préparer & de l'extraire; on fixe un tems pour le lire: la lecture faite par le ſecrétaire, le préſident demande s'il ſera lu la ſeconde fois ou non; après la ſeconde lecture, on agite la queſtion, ſi on verra ledit bill en comité ou non: ce comité eſt compoſé de la chambre entière ou d'un comité privé, formé d'un certain nombre de commiſſaires.

Le comité étant ordonné, on nomme un préſident qui lit le bill article par article, & y fait des corrections ſuivant l'opinion du plus grand nombre; après que le bill a été ainſi balloté, le préſident fait ſon rapport à la barre de la chambre, lit toutes les additions, & corrections, & le laiſſe ſur la table. Alors il demande ſi le bill ſera lu une ſeconde fois; quand la chambre y conſent, il demande encore ſi ledit bill ſera groſſoyé, écrit ſur le parchemin, & lu une troiſieme fois. Enfin il demande ſi le bill paſſera. Quand la majorité des ſuffrages eſt pour l'affirmative, le ſecrétaire écrit deſſus *ſoit baillé aux ſeigneurs*, ou ſi c'eſt dans la chambre des pairs, *ſoit baillé aux communes;* mais ſi le bill eſt rejetté, il ne peut plus être propoſé dans le cours de la même ſeſſion.

Quand un bill paſſe à une chambre, & que l'autre s'y oppoſe, alors on demande une conférence dans la chambre-peinte, où chaque chambre député un certain nombre de membres, & là l'affaire eſt diſcutée, les ſeigneurs aſſis & couverts, & les communes debout & tête nue; ſi le bill eſt rejetté, l'affaire eſt nulle; s'il eſt admis, alors le bill, ainſi que les autres bills qui ont paſſé dans les deux chambres, eſt mis aux piés du roi dans la chambre des pairs: le roi vient revêtu de ſon manteau royal & la couronne ſur la tête; alors le ſecrétaire du *parlement* lit en ſa préſence le titre de chaque bill, & à meſure qu'il lit, le ſecrétaire de la couronne prononce le conſentement ou le refus du roi.

Si c'eſt un bill public, le conſentement du roi eſt exprimé en ces termes, *le roi le veut;* ſi c'eſt un bill particulier, *ſoit fait comme il eſt deſiré*: ſi le roi refuſe le bill, la réponſe eſt, *le roi s'aviſera*: ſi c'eſt un bill de ſubſides, le ſecrétaire répond, *le roi remercie ſes loyaux ſujets, accepte leur bénévolence, & auſſi le veut.*

Le bill pour le pardon général accordé par le roi n'eſt lu qu'une fois.

Il faut encore remarquer que pour la paſſation d'un bill, le conſentement des chevaliers, citoyens & bourgeois doit être fait en perſonne, au lieu que les ſeigneurs peuvent voter par procureur; la raiſon de cette différence eſt que les barons ſont cenſés ſiéger en *parlement* de droit en qualité de pairs de la cour du roi, *pares curtis;* comme il leur étoit permis de ſervir dans les guerres par procureur, de même ils ont droit d'établir leur procureur en *parlement*; mais les chevaliers venant ſeulement en *parlement*, comme repréſentant les *barons minors;* & les citoyens & bourgeois, comme repréſentant les gens de leur cité & bourg, ils ne pouvoient pas conſtituer des procureurs, parce qu'ils n'y ſont eux-mêmes que comme procureurs, & repréſentans d'autrui.

Quarante membres ſuffiſent pour former un comité. Ces membres de quarante & de huit devroient, pour le bien public, être au moins portés au quadruple chacun, dans un corps compoſé de plus de 500 députés; il conviendroit de ne permettre qu'à peu de gens de s'abſenter, même dans les débats de particuliers, parce qu'alors les brigues ſeroient moins faciles, & la diſcuſſion de toutes affaires ſeroit plus mûrement peſée.

Un membre des communes en parlant eſt debout, découvert, & adreſſe ſon diſcours à l'orateur ſeul. Si un autre membre répond à ſon diſcours, le premier n'eſt point admis à repliquer le même jour, à moins que cela ne le regarde perſonnellement. La même perſonne ne peut parler qu'une fois le même jour ſur le même bill.

Dans la chambre des pairs les membres donnent leurs ſuffrages, en commençant par le baron le plus jeune & le moins qualifié, & en continuant ainſi par ordre juſqu'au plus élevé; chacun répond à ſon rang, ou pour approuver ou pour déſapprouver.

Dans la chambre des communes, on donne les ſuffrages par oui & non; & quand on doute quel eſt le plus grand nombre, la chambre ſe partage: s'il s'agit de faire recevoir quelque choſe dans la chambre, ceux qui ſont pour l'affirmative ſortent; ſi c'eſt quelque choſe que la chambre ait déja vu, ceux qui ſont pour la négative, ſortent.

Dans toute diviſion le préſident nomme quatre orateurs, deux de chaque opinion. Dans un comité de la chambre entière elle ſe partage en changeant de côté, ceux qui conſentent, prenant le côté droit de la chaire, & ceux qui refuſent, prenant le côté gauche, & alors il n'y a que deux orateurs.

Le nombre des membres dans la chambre des pairs n'eſt pas déterminé, parce qu'il augmente ſelon le bon plaiſir de S. M. Les membres de la chambre des communes, quand elle eſt complette, ſont au nombre de 553; ſavoir, 92 chevaliers ou gouverneurs de provinces; 52 députés pour les 25 villes, Londres en ayant quatre; 16 pour les cinq ports; 2 pour chaque univerſi-

tié; 332 pour 180 bourgs; enfin 12 pour la principauté de Galles, & 45 pour l'Ecosse.

Enfin les deux chambres doivent être prorogées ensemble, ou dissoutes ensemble; car une chambre ne peut pas subsister sans l'autre.

A ces détails, dont les étrangers n'ont peut-être pas une entière connoissance, il est difficile de ne pas ajouter quelques réflexions.

La chambre des pairs & celle des communes sont les arbitres de la nation, & le roi est le surarbitre. Cette balance manquoit aux Romains; les grands & le peuple étoient toujours en division, sans qu'il y eût une puissance mitoyenne pour les accorder. Le gouvernement d'Angleterre est plus sage, parce qu'il y a un corps qui l'examine continuellement, & qui s'examine continuellement lui-même; telles sont ses erreurs qu'elles ne sont jamais longues, & que par l'esprit d'attention qu'elles donnent à la nation, elles sont souvent utiles. Un état libre, c'est-à-dire, toujours agité, ne sauroit se maintenir, s'il n'est par ses propres loix, capable de correction; & tel est l'avantage du corps législatif qui s'assemble de tems en tems pour établir ou révoquer des loix.

Les rois d'Angleterre peuvent convoquer un *parlement*, s'il en est besoin, dans un tems auquel la loi ne les oblige pas de le faire. Ils sont, pour ainsi dire, en sentinelle; ils doivent observer avec beaucoup de vigilance les mouvemens de l'ennemi, & avertir de ses approches; mais si la sentinelle s'endort, qu'elle néglige son devoir, ou qu'elle tâche malicieusement de trahir la ville, ceux qui sont intéressés à sa conservation, ne sont-ils pas en droit de se servir de tout autre moyen pour découvrir le danger qui les menace, & pour s'en préserver?

Il est certain que c'étoit aux consuls, ou aux autres principaux magistrats de Rome, d'assembler & de congédier le sénat; mais lorsqu'Annibal étoit aux portes de la ville, ou que les Romains se trouvoient dans quelqu'autre danger pressant, qui ne les menaçoit pas moins que d'une entière destruction, si ces magistrats eussent été ivres, insensés, ou qu'ils eussent été gagnés par l'ennemi, il n'y a point de personne raisonnable qui puisse imaginer qu'on eût dû alors s'arrêter aux formalités ordinaires.

Dans cette occasion chaque particulier est magistrat; & celui qui s'apperçoit le premier du danger, & qui sait le moyen de le prévenir, est en droit de convoquer l'assemblée du sénat ou du peuple. Le peuple seroit toujours disposé à suivre cet homme, & le suivroit infailliblement, de même que les Romains suivirent Brutus & Valerius contre Tarquin, ou Horatius & Valerius contre les décemvirs; & quiconque agiroit autrement, seroit sans contredit aussi fou que les courtisans de Philippe III & de Philippe IV rois d'Espagne. Le premier ayant un jour le frisson de la fièvre, on apporta dans sa chambre un brasier qu'on mit si proche de lui, qu'il en fut cruellement brûlé; un des grands s'écria, le roi se brûle; un autre grand répondit; c'est très-vrai; mais comme la personne chargée d'ôter le brasier étoit absente, avant qu'elle fût arrivée, les jambes du roi se trouvèrent dans un pitoyable état. Philippe IV ayant été surpris à la chasse d'une tempête mêlée de grêle & de pluie, fut attaqué d'un gros rhume & d'une fièvre très-dangereuse, parce qu'aucun des courtisans de sa suite n'avoit osé prendre la liberté de lui prêter son manteau pour le garantir pendant l'orage.

C'est encore en vain que les *parlemens* s'assemblent, s'il ne leur est pas permis de continuer leurs séances, jusqu'à ce qu'ils aient achevé les affaires pour lesquelles ils se sont assemblés, & il seroit ridicule de leur donner pouvoir de s'assembler, s'il ne leur étoit pas permis de demeurer assemblés jusqu'à l'expédition des affaires. La seule raison pour laquelle les *parlemens* s'assemblent, c'est pour travailler à l'avancement du bien public; & c'est en vertu de la loi qu'ils s'assemblent pour cette fin. On ne doit donc pas les dissoudre avant qu'ils aient terminé les objets pour lesquels ils se sont assemblés.

L'histoire des rois d'Angleterre, & sur-tout de ceux qui dans le dernier siècle travailloient sans cesse à s'emparer du pouvoir despotique, justifie bien les réflexions de Sydnei; en effet, c'est principalement en refusant d'avoir des *parlemens*, ou en dissolvant ceux qui étoient assemblés, que ces princes tâchoient d'établir leur puissance; mais ces moyens, qu'ils mirent en usage, leur furent plus nuisibles qu'avantageux. Charles I en 1682, cassa le troisième *parlement* qu'il avoit convoqué, parce qu'il ne vouloit pas se soumettre à ses volontés; ce qui fit voir, dit Clarendon, la force des *parlemens*, puisque l'autorité souveraine se porte à la dure idée d'en abolir l'usage, ne pouvant en borner la puissance. C'est donc au *parlement* qu'il appartient de réprimer les attentats de la politique sur la liberté, & de ménager l'autorité du prince en la modérant.

» Il est vrai, dit M. de Voltaire, dans ses *mé-
» langes de littérature & de philosophie*, que c'est
» dans des mers de sang que les Anglois ont
» noyé l'idole du pouvoir despotique; mais ils
» ne croyent point avoir acheté trop cher leurs loix
» & leurs privileges. Les autres nations n'ont pas
» versé moins de sang qu'eux; mais ce sang
» qu'elles ont répandu pour la cause de leur
» liberté, n'a fait que cimenter leur servitude;
» une ville prend les armes pour défendre ses
» droits, soit en Barbarie, soit en Turquie,
» aussi-tôt des soldats mercénaires la subjuguent,
» des bourreaux la punissent, & le reste du pays
» baise ses chaînes. Les François pensent que le
» gouvernement d'Angleterre est plus orageux

» que la mer qui l'environne, & cela eſt vrai; » mais c'eſt quand le roi commence la tempête, » c'eſt quand il veut ſe rendre maître du vaiſ- » ſeau dont il n'eſt que le premier pilote. Les » guerres civiles de France ont été plus longues, » plus cruelles, plus fécondes en crimes que » celles d'Angleterre, mais de toutes ces guerres » civiles, aucune n'a eu une liberté ſage pour » objet. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PARMENIDE D'ELÉE, (*Hiſt. ancienne*) philoſophe ancien, diſciple de Xénophane, étoit de la ſecte déſignée par le nom d'Eléatique, ſecte dont le doute formoit le principe favori, & qui étoit à-peu-près la même que le Pyrroniſme.

PARMÉNION, (*Hiſt. de la Grece.*) après avoir ſervi avec gloire dans les armées de Philippe de Macédoine, fut le principal inſtrument des victoires d'Alexandre, qui, dans ſon expédition contre la Perſe, le mit à la tête de ſa cavalerie, où il développa un génie véritablement fait pour la guerre. Le plus beau de ſes éloges, eſt de dire qu'il vainquit ſouvent ſans Alexandre, & qu'Alexandre ne vainquit jamais ſans lui. Il ſe ſaiſit du pas de Syrie, & ſe rendit maître de la petite ville d'Iſſus. Après la priſe de Damas, Alexandre, qui connoiſſoit ſon déſintéreſſement & ſa fidélité, lui confia la garde des priſonniers & des tréſors enlevés à Darius, qui montoient à la ſomme de plus de quatre cents millions. Tandis qu'Alexandre étoit occupé au ſiège de Tyr, Darius lui fit offrir dix mille talens pour la rançon des princeſſes captives, & ſa fille Statira en mariage, avec tout le pays qu'il avoit conquis juſqu'à l'Euphrate. L'affaire fut miſe en délibération; & *Parménion* dit que s'il étoit Alexandre, il accepteroit une offre auſſi avantageuſe; & moi auſſi, dit Alexandre, ſi j'étois Parménion. Philotas, fils de ce grand capitaine, & le digne émule de ſa gloire, commandoit un corps de cavalerie ſous ſes ordres. Son mérite perſonnel & la faveur de ſon maître lui avoient fait beaucoup d'ennemis. Il fut accuſé, par les envieux de ſa gloire, d'avoir conſpiré contre le roi: on le mena chargé de chaînes à la tente d'Alexandre, qui lui dit: je vous donne pour juges des Macédoniens. C'étoit le livrer à ſes ennemis, qui, depuis long-tems, travailloient à le ſupplanter dans ſa faveur. Il ne lui fut pas difficile de ſe juſtifier, puiſqu'on n'allégua aucune preuve contre lui; mais, comme ſes juges étoient intéreſſés à le trouver coupable, ils s'en tinrent à des allégations vagues, & il fut condamné à être lapidé: ſon père fut enveloppé dans ſa condamnation. Ce vieillard, raſſuré par ſon innocence, ne prit aucune précaution pour ſe dérober aux fers de ſes aſſaſſins, qui lui enfoncèrent le poignard dans le ſein. Les vieux ſoldats, accoutumés à vaincre ſous lui, firent éclater leurs regrets. L'armée fut ſur le point de paſſer du murmure à la révolte. Alexandre donna des marques de repentir qui calmèrent les eſprits. (*T-N.*)

PARMENTIER, (JEAN) (*Hiſt. mod.*) marchand de la ville de Dieppe, voyageur & poëte, inconnu comme poëte, aſſez célèbre comme voyageur; il eſt le premier pilote qui ait conduit des vaiſſeaux au Bréſil; il fit des découvertes dans les Indes, & mourut en 1530 dans l'île de Sumatra; il étoit né en 1494.

PARNELL, (THOMAS) (*Hiſt. litt. mod.*) Poëte anglois du dix-huitième ſiècle, ami de Pope, de Swift, de Gay, de Bolingbroke, &c. On remarque que Swift l'ayant mené à l'audience du comte d'Oxford, miniſtre, dont il vouloit que ſon ami fût connu, ne préſenta point le poëte au miniſtre, mais alla prendre celui-ci par la main, & le mena chercher & diſtinguer *Parnell* parmi la foule de ceux qui s'empreſſoient de faire leur cour, comme ſi le miniſtre avoit eu plus d'intérêt de connoître *Parnell* que *Parnell* d'en être connu. *Parnell* eſt auteur du conte de *l'Hermite* dont nous avons deux imitations dans deux romances de MM. Feutry & Berquin.

PARPAILLOTS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) nom qu'on a donné autrefois en France aux prétendus réformés, qu'on y appelle auſſi *huguenots* ou *calviniſtes*. Si l'on en croit l'auteur d'une lettre imprimée en 1681, à la fin d'un écrit intitulé *la politique du clergé de France*, l'origine de ce nom vient de ce que François Fabrice Serbellon, parent du pape, fit décapiter à Avignon, en 1562, Jean Perrin, ſeigneur de *Parpaille*, préſident à Orange, & l'un de principaux chefs des calviniſtes des ces cantons-là. Cette dénomination fut renouvellée pendant le ſiege de Montauban ſous Louis XIII, & le même peuple s'en ſert encore pour déſigner les ſectateurs de Calvin.

PARR, (CATHERINE) (*Hiſt. d'Anglet.*) Lorſque Henri VIII eut fait trancher la tête pour infidélité à Catherine Howard, ſa cinquième femme, il fit une loi, où entr'autres diſpoſitions également ridicules & ſanguinaires, il prononçoit la peine de mort contre toute fille, qui, en épouſant le roi, le tromperoit ſur ſa virginité. La tyrannie, ſur ce dernier article, devenoit ſi exceſſive, qu'elle fit rire au lieu de faire trembler; le peuple dit que le roi ne vouloit plus épouſer que des veuves. Ce fut effectivement une veuve qu'il épouſa en ſixièmes noces; Catherine *Parr* étoit veuve du Lord Latimer.

Elle inclinoit, dit-on, vers le Luthéraniſme; mais Henri VIII ne vouloit ni qu'on fût catholique, parce qu'il étoit brouillé avec le pape, ni qu'on fût Luthérien, parce qu'il avoit écrit contre Luther & Luther contre lui; il eût été plus ſûr d'attaquer Henri VIII dans ſon autorité que dans ſa théologie. Il penſa en coûter la vie à Catherine pour s'être prêtée par complaiſance à diſputer

contre lui sur des questions théologiques, & pour avoir eu sur lui cet avantage qu'une femme d'esprit a aisément sur un théologien. La froideur du roi & quelques avis qu'elle reçut lui firent connoître son danger ; elle ne trouva d'autre moyen de s'y soustraire que d'aller consulter sérieusement le roi, toujours sur des questions théologiques, & de lui témoigner le plus grand respect pour ses lumières. Henri étoit trop sensiblement blessé pour se rendre d'abord : « *C'est vous, Catherine*, dit-il avec aigreur, *qu'il faut consulter ; vous êtes un docteur fait pour instruire, non une femme faite pour être instruite.* » Catherine, joignant avec art les caresses aux soumissions, parvint enfin à persuader Henri, qu'elle l'avoit toujours regardé comme un oracle, & qu'elle ne lui avoit proposé des doutes que pour être instruite : « S'il est ainsi, lui dit Henri, en lui donnant un nom de tendresse, & l'embrassant avec la joie naïve de l'orgueil satisfait, nous serons toujours amis. » Pendant qu'ils étoient ensemble, le chancelier Wriotesley, auquel Henri, dans sa colère, l'avoit déjà sacrifiée, vint avec des gardes pour la conduire à la tour ; le roi alla au devant de lui pour lui couper la parole, & dérober à Catherine la connoissance de ce qui avoit été projetté contre elle : Catherine entendit seulement que le roi s'emportoit contre le chancelier, qu'il le traitoit de *scélérat*, de *fou* & de *sot*. Elle voulut appaiser le roi, qui la regardant avec attendrissement, lui dit : *Pauvre femme, tu ne sais pas en faveur de qui tu parles !* on peut croire que Catherine ne disputa plus sur la théologie.

Elle eut le bonheur d'être veuve de Henri ; c'étoit le seul moyen, pour une femme de Henri VIII, d'avoir la vie assurée. Catherine, au bout de trente-quatre jours de viduité, épousa en troisièmes noces Thomas Seymour, amiral d'Angleterre, oncle d'Edouard VI, à qui le duc de Sommerset, son frère, protecteur du royaume sous Edouard, fit trancher la tête assez injustement. Catherine ne vit point cette violence, elle mourut le 7 septembre 547. On a dit que l'amiral étoit amoureux de la princesse Elisabeth, & que dans l'espérance de l'épouser, il avoit avancé les jours de Catherine *Parr* ; ce n'est qu'un soupçon fort téméraire peut-être, & nullement une assertion.

PARRHASIUS, (*Hist. anc.*) peintre célèbre de l'antiquité, natif d'Ephèse, fils & disciple d'Evenor, fut aussi disciple de Socrate, qui étant fils d'un sculpteur, & ayant été sculpteur lui-même, avoit d'ailleurs approfondi par la force de son génie les principes de tous les arts. *Parrhasius* excelloit, dit-on, à exprimer les passions. Dans la comparaison de ce peintre avec Zeuxis, son rival, on trouvoit que *Parrhasius* l'emportoit pour le dessein & Zeuxis pour le coloris. On sait que *Parrhasius*, par son tableau du rideau, trompa Zeuxis lui-même, qui par son tableau des raisins n'avoit trompé que des oiseaux, & qui par cette raison s'avoua vaincu. Mais *Parrhasius* fut vaincu à son tour par Timante dans la ville de Samos. Le sujet du tableau & du prix étoit l'indignation d'Ajax, lorsque les armes d'Achille sont données à Ulysse. *Parrhasius* ne se rendit point à la décision des juges. « *C'est le sort d'Ajax*, dit-il, *de voir passer aux mains d'un rival indigne le prix qu'il a seul mérité. Voyez mon Ajax*, ajoutoit-il, *vous lirez sur son visage le profond ressentiment de cette double injustice.* » On a reproché à *Parrhasius*, ainsi qu'à Zeuxis un orgueil insupportable. Où sont les grands artistes sans orgueil ? *Parrhasius* vivoit environ quatre siècles & demi avant Jésus-Christ.

PARRAINS. (*Hist. mod.*) On donnoit le nom de *parrains* aux seconds qui assistoient aux tournois, ou qui accompagnoient les chevaliers aux combats singuliers.

Il se pratiquoit encore un usage semblable dans les carrousels où il y avoit deux *parrains*, & quelquefois davantage dans chaque cadrille.

Les *parrains* des duels étoient comme les avocats choisis par les parties pour représenter aux juges les raisons du combat.

Dans l'inquisition de Goa on nomme *parrains* des gens riches & considérables, dont chacun est obligé d'accompagner un des criminels à la procession qui précède l'*autodafé*. (*A. R.*)

PARSIS, (*Hist. moderne.*) nom que l'on donne dans l'Indostan aux adorateurs du feu, ou sectateurs de la religion fondée en Perse par Zerdust ou Zoroastre. Les *Parsis* qui se trouvent aujourd'hui dans l'Inde, sont venus de Perse, comme leur nom l'indique ; leurs ancêtres se sont réfugiés dans ce pays pour se soustraire aux persécutions des Mahométans arabes & tartares qui avoient fait la conquête de leur patrie. Ils sont vêtus comme les autres indiens, à l'exception de leur barbe qu'ils laissent croître ; ils se livrent ordinairement à l'agriculture & à la culture de la vigne & des arbres. Ils ne communiquent point avec ceux d'une autre religion, de peur de se souiller ; il leur est permis de manger des animaux, mais ils s'abstiennent de faire usage de la viande de porc & de celle de vache, de peur d'offenser les Mahométans & les Banians. Ils ont une grande vénération pour le coq ; leurs prêtres, qu'ils nomment *darous*, sont chargés du soin d'entretenir le feu sacré que leurs ancêtres ont autrefois apporté de Perse ; ce seroit un crime irrémissible que de le laisser éteindre. Ce ne seroit pas un péché moins grand que de répandre de l'eau ou de cracher sur le feu ordinaire qui sert dans le ménage. Il est pareillement un objet de vénération pour les *Parsis* ; & il y auroit

de l'impiété à l'entretenir avec quelque chose d'impur. Leur respect pour le feu va jusqu'au point de ne pas vouloir l'éteindre avec de l'eau, quand même leur maison seroit en danger d'en être consumée: par la même raison ils ne consentiroient jamais à éteindre une chandelle. En un mot, il ne leur est jamais permis de rien faire pour éteindre le feu; il faut qu'il s'éteigne de lui-même. Les *Parsis* regardent le mariage comme un état qui conduit au bonheur éternel; ils ont en horreur le célibat, au point que, si le fils ou la fille d'un homme riche viennent à mourir avant que d'avoir été mariés, le pere cherche des gens, qui pour de l'argent consentent à épouser la personne qui est morte. La cérémonie du mariage des *Parsis* consiste à faire venir deux *darous* ou prêtres, dont l'un place un doigt sur le front de la fille, tandis que l'autre place le sien sur le front de l'époux. Chacun de ces prêtres demande à l'une des parties, si elle consent à épouser l'autre; après quoi ils répandent du riz sur la tête des nouveaux mariés; ce qui est un emblême de la fécondité qu'ils leur souhaitent. Les *Parsis* n'enterrent point leurs morts; ils les exposent à l'air dans une enceinte environnée d'un mur où ils restent pour servir de proie aux vautours. Le terrein de cette enceinte va en pente de la circonférence au centre: c'est-là que l'on expose les morts, qui dans un climat si chaud, répandent une odeur très-incommode pour les vivans. Quelques jours après qu'un corps a été exposé dans cet endroit, les amis & les parens du défunt vont se rendre au lieu de la sépulture; ils examinent ses yeux; si les vautours ont commencé par lui arracher l'œil droit, on ne doute pas que le mort ne jouisse de la béatitude; si au contraire l'œil gauche a été emporté le premier, on conclut que le mort est malheureux dans l'autre vie. C'est aux environs de Surate que demeurent la plûpart des *Parsis* de l'Indostan.

PARTHENAY, (Catherine de) (*voyez* Rohan.)

On a d'Emmanuel de *Parthenay*, aumônier de la duchesse de Berry, fille de M. le duc d'Orléans, régent, une traduction latine publiée en 1718, du discours de M. Bossuet sur l'histoire universelle, sous ce titre: *Commentarii universam complectentes historiam, ab orbe condito ad Carolum magnum: quibus accedunt series religionis & imperiorum vices.*

PARTHENIENS. (*Hist. anc.*) Dans le cours de la première guerre entre les Messéniens & les Lacédémoniens, qui commença l'an 743 avant J. C., les Lacédémoniens s'engagèrent par serment à ne point retourner à Sparte qu'ils n'eussent dépouillé les Messéniens de toutes leurs villes & de toutes leurs terres; mais la guerre, dont les événemens ne se règlent pas ainsi sur les projets & sur les vœux de ceux qui la font, ayant tiré en longueur, ils craignirent que l'effet de leurs vœux indiscrets ne fût de faire périr leurs familles & de laisser Sparte destituée de citoyens. Ils prirent le parti d'y envoyer ceux des soldats qui n'étoient arrivés à l'armée que depuis le serment dont ils se repentoient, & qui par conséquent n'avoient pas prêté ce serment. Ils leur abandonnèrent leurs femmes, leurs filles; les enfans qui nâquirent de ces conjonctions illégitimes, furent appellés *Parthéniens*, nom qui désignoit le vice de leur naissance; ne pouvant dans la suite supporter cet opprobre, ils se bannirent de Sparte, & sous la conduite de Phalante, ils allèrent s'établir en Italie à Tarente après en avoir chassé les anciens habitans, ce qui fait dire à Horace, od. 6. liv. 2.

Dulce pellitis ovibus Galesi
Flumen, & regnata petam Laconi
Rura Phalanto.

& dans l'ode de Regulus.

Tendens Venafranos in agros,
Aut Lacedemonium Tarentum.

PARTHÉNIUS (*Hist. anc.*) est le nom d'un Poëte grec contemporain de Cicéron, & maître de Virgile pour la poésie grecque, que cet illustre disciple ne paroit pas avoir beaucoup cultivée. *Parthénius* avoit été fait prisonnier dans la guerre contre Mithridate.

PARTHÉNIUS est aussi le nom d'un ministre de Théodebert, fils de Thierry, & petit-fils de Clovis, ministre funeste d'un prince qui fut nommé *utile*. Les peuples se vengèrent de Parthénius, ils l'assommèrent à coups de pierre, après l'avoir rassasié d'outrages. » C'étoit, dit Mézerai, un hom-
» me horriblement gourmand, comme le sont
» presque tous les gens de cette sorte, qui prenoit
» de l'aloès pour digérer les viandes dont il se
» gorgeoit, & qui lâchoit son ventre encore plus
» vilainement qu'il ne le remplissoit.

Il vivoit vers le milieu du sixième siècle.

PARUTA (*Hist. litt. mod.*) Paul & Philippe, tous deux connus dans les lettres; Paul, noble Vénitien, historiographe de la république, gouverneur de Bresse, procurateur de saint-Marc, auteur d'une histoire de Venise depuis 1513 jusqu'en 1551, de notes sur Tacite & de discours politiques. Mort en 1598. Philippe, connu par sa *Collection des médailles de Sicile* imprimée à Palerme en 1612, & plusieurs fois réimprimée depuis. Havercamp la traduisit en latin, & cette traduction fait partie des antiquités d'Italie de Grævius & Burmann.

Parti (*Hist. mod.*) est une faction, intérêt ou puissance que l'on considère comme opposée à une autre.

Les François & les Espagnols ont été longtems de *partis* opposés.

L'Angleterre depuis plus d'un siècle est divisée en deux *partis*. , *Wig*, *Tory*.

L'Italie a été déchirée pendant plusieurs siècles par les *partis* des Guelphes & des Gibelins. (*A. R.*)

PAS

PAS (DE) FEUQUIERES (*Hist. de Fr.*) C'est le nom d'une des plus anciennes maisons de la province d'Artois.

De cette maison qui a produit plusieurs hommes célèbres, étoit Manassès de *Pas*, marquis de Feuquières. Toute sa race étoit éteinte; son père, qui étoit chambellan de Henri IV, avoit été tué à la bataille d'Ivry; ses oncles paternels avoient aussi perdu la vie pour ce prince, lorsque Manassès naquit à Saumur en 1590 pour servir ce même roi & son fils. En effet il entra au service à treize ans en 1603, & parvint de grade en grade à celui de lieutenant-général & au commandement des armées. Il fut pris au siège de la Rochelle, & pendant sa prison qui dura neuf mois, parce que les Rochelois sentirent qu'ils ne pouvoient avoir un meilleur ôtage de la sûreté de leurs compatriotes tombés au pouvoir du roi & du cardinal de Richelieu, il ne fut point inutile à sa patrie, il contribua beaucoup à la reddition de la place. Envoyé ambassadeur extraordinaire en Allemagne après la mort de Gustave Adolphe, il retint dans l'alliance de la France les Suédois, & y attira plusieurs princes de l'empire. On a ses *négociations* d'Allemagne, pendant les années 1633 & 1634, publiées à Paris en 1653, trois volumes *in* 12. En 1635, il commanda contre les autrichiens, l'armée françoise avec le duc de Saxe-Veimar qu'il avoit attaché aux intérêts de la France. En 1639, il fit le siège de Thionville : Picolomini vint au secours avec une armée supérieure; le combat s'engagea, Feuquières y reçut quantité de blessures, & perdit tant de sang qu'il tomba sans connoissance entre les mains des ennemis. Le roi ne crut pas l'acheter trop cher, en donnant pour sa rançon le général Ekenfort, deux colonels & dix-huit mille écus. On pouvoit le tirer des mains des ennemis, mais ses blessures lui restoient.

Hæret lateri lethalis arundo.

Il mourut à Thionville le 14 mars 1640.

Son fils aîné (*Isaac de Pas*) Viceroi de l'Amérique, gouverneur de Verdun, dix ans ambassadeur en Suede, mort ambassadeur extraordinaire en Espagne en 1688, servit utilement la France & dans ses ambassades & dans les armées.

Mais le plus célèbre des de *Pas* Feuquières, est Antoine, fils aîné d'Isaac. C'est celui de qui nous avons ces excellens mémoires, si propres à former un général, à lui enseigner les moyens d'éviter toutes les fautes qu'ont faites ou que n'ont point faites les généraux français du règne de Louis XIV; car on sait qu'il faut lire ces mémoires avec précaution; qu'ils pourroient inspirer des préventions injustes contre de très-habiles généraux; que M. de Feuquières, ou jaloux de leurs succès, & de les voir honorés de la dignité de maréchal de france (qu'il croyoit avoir mieux méritée, qu'il avoit méritée de l'aveu de tout le monde, & qu'il n'avoit pas obtenue), ou naturellement porté à la censure, se plaignoit de tout le monde, & que tout le monde se plaignoit de lui. (*Voyez* l'article CATINAT.) On disoit de Feuquières, qu'il *étoit le plus brave homme de l'europe, parce qu'il dormoit au milieu de cent mille ennemis.* Il étoit en effet & très-brave & très-habile; ce fut en 1688 qu'il commença de se signaler. Il servoit alors en Allemagne. Parti d'Hailbron avec mille chevaux, il fit dans un vaste pays les courses les plus brillantes & les plus heureuses, battit plusieurs partis considérables, passa des rivières, évita des embuscades, leva des contributions & revint triomphant au bout de trente-cinq jours, presque tous marqués par quelque avantage. *Vous avez beaucoup risqué*, lui disoit-on : *moins que vous ne le croyez*, répondoit-il; *plus j'entreprenois, plus je trompois & effrayois les ennemis; ils me croyoient beaucoup plus fort que je n'étois, & cette erreur faisoit ma force.* C'étoit déjà la manière de voir d'un général. Il fut fait maréchal-de-camp en 1689; il se distingua en 1690, à la bataille de Stafarde & à la prise de Suze. Nommé lieutenant-général en 1693, il servit en cette qualité avec la plus grande distinction, & Louis XIV déféra trop aux plaintes de ses nombreux ennemis, en ne l'élévant point à la dignité de maréchal-de-France. Feuquières mourut en 1711 à soixante-trois ans.

PASCAL (BLAISE) (*Hist litt. mod.*) De toutes les réputations auxquelles le jansénisme a eu part, il n'y en a pas qui ait obtenu aussi pleinement la sanction publique que celle de Blaise *Pascal*. Cet avantage unique d'avoir deviné ce que la langue devoit & alloit devenir, & d'avoir écrit en 1656, comme les meilleurs auteurs n'écriviront que cent ans après, distinguera toujours *Pascal*, même parmi les gens de génie. « Les meilleures comédies de Molière, dit M. de Voltaire, » n'ont pas plus de sel que les premières provinciales, Bossuet n'a rien de plus éloquent que les dernières. Quel éloge ! Bossuet à qui on demandoit lequel des ouvrages Français il aimeroit le mieux avoir fait, répondit : *les provinciales*. Quel suffrage ! On sait combien Boileau faisoit profession d'admirer les provinciales; madame de Sévigné raconte vivement & plaisamment, à son ordinaire, la querelle que Boileau eut avec un jésuite chez M. le président de Lamoignon au sujet de *Pascal*. » Un jour on parla des ouvrages des anciens » & des modernes. Despréaux soutint les anciens, » à la réserve d'un seul moderne qui surpassoit

» à son goût, & les vieux & les nouveaux. Un » jésuite qui accompagnoit le père Bourdaloue, & » qui faisoit l'entendu, lui demanda quel étoit » donc ce livre si distingué dans son esprit ? Il » ne voulut pas le nommer. Corbinelli lui dit : » *Monsieur, je vous conjure de me le dire, afin que* » *je le lise toute la nuit.* Despréaux lui répondit » en riant : *Ah ! monsieur, vous l'avez lu plus* » *d'une fois, j'en suis assuré.* Le jésuite répond, » & presse Despréaux de nommer cet auteur si » merveilleux avec un air dédaigneux, un *risu* » *amaro.* Despréaux lui dit : *mon pere, ne me pressez* » *point.* Le père continue : enfin Despréaux le prend » par le bras, & le serrant bien fort, lui dit : *Mon* » *père, vous le voulez ? Eh bien ! C'est Pascal, mor-* » *bleu ; Pascal,* dit le père tout étonné, *Pascal est* » *beau autant que le faux le peut être. Le faux,* » dit Despréaux, *le faux ; sachez qu'il est aussi* » *vrai qu'il est inimitable, on vient de le traduire en* » *trois langues* ».

Mon père, disoit le même Despréaux au père Bouhours, *lisons les lettres provinciales, & croyez-moi, ne lisons point d'autre livre.*

Un autre jésuite plaisantoit sur les occupations de Port-royal, où on avoit érigé en maxime & réduit en pratique le travail des mains, à l'imitation des premiers fidèles, doctrine que J. J. Rousseau a renouvellée depuis avec son éloquence ordinaire. *Pascal,* disoit ce jésuite, *fait des sabots, c'est-là son emploi à Port-royal.* Boileau, à qui s'adressoit ce propos, y fit une réponse d'une grossièreté burlesque, mais assortie à la plaisanterie du jésuite : *Je ne sais pas,* dit-il, *si Pascal fait des sabots, mais il vous a porté une furieuse botte.* En effet, ils ne s'en sont pas relevés, ils ont pu armer l'autorité & employer l'intrigue ; ils ont pu soulever la puissance ecclésiastique & la puissance civile, faire condamner les provinciales par le pape, par le conseil du roi, par des parlemens, par des évêques, mais enfin les jésuites sont détruits, les provinciales restent, & elles ont contribué à la destruction des jésuites. Racine observoit que les provinciales étoient une véritable comédie, dont les personnages étoient pris dans les couvens & dans la Sorbonne, au lieu de l'être dans le monde. Il a raison : mais ces personnages de couvens & de Sorbonne ayant beaucoup perdu de leur importance & de leur intérêt, entraîneront peut-être à la longue dans leur chûte, les provinciales mêmes. On dira : que m'importe le ridicule d'un jacobin, d'un cordelier ou d'un jésuite ? on regrettera qu'un si grand talent pour donner des ridicules ineffaçables & pour préparer des révolutions, ne se soit exercé que sur *le pouvoir prochain, la grace suffisante* & les rêveries des Casuistes. Observons que *Pascal* a fait à l'égard des Casuistes ce que Boileau fit dans la suite à l'égard des mauvais poëtes. Tous les noms employés, soit dans les provinciales, soit dans les satires, sont à jamais flétris & couverts d'opprobre.

Les pensées de *Pascal* sur la religion ont été attaquées & même avec avantage, mais ce ne sont que les matériaux d'un livre qui n'a pas été fait ; & pour pouvoir juger de ces matériaux, il faudroit les voir employés, restreints, modifiés comme ils l'auroient sans doute été.

Pascal a encore une autre réputation qui ne le cède guères à celle que les provinciales lui ont faite, c'est celle de grand physicien & de grand géomètre ; c'est par-là que *Pascal* s'annonça d'abord comme un phénomène. Les sciences allant toujours en s'augmentant & en se perfectionnant, les grands physiciens & les grands géomètres d'aujourd'hui l'emportent de beaucoup sans doute sur *Pascal* & sur Descartes, mais ceux-ci n'en ont pas moins mérité d'être l'admiration de leur siècle. *Pascal,* sans études & par sa seule pénétration, devina de la géométrie jusqu'à la trente-deuxième proposition d'Euclide ; il avoit publié, à seize ans, un traité des sections coniques, qui étonna Descartes au point qu'il ne voulut pas croire que ce fût l'ouvrage du jeune *Pascal ;* il prétendit que *Pascal* le père, qui avoit aussi des connoissances en mathématiques, faisoit honneur de cet ouvrage à son fils. On connoît les expériences de *Pascal* sur le vuide & la pésanteur de l'air, & tous ces problêmes curieux & difficiles proposés ou résolus par lui. On a de lui un traité de *l'équilibre des liqueurs.*

La même délicatesse d'organes à laquelle il devoit tant de pénétration, tant d'esprit, des progrès si rapides dans les sciences, fut aussi la cause de la foiblesse de sa santé & de la courte durée de sa vie. Il mourut jeune & passa par tous les symptômes les plus fâcheux de la vieillesse, l'affoiblissement & l'égarement de l'esprit. On sait que dans ses dernières années il voyoit toujours un abyme du côté gauche, & qu'il faisoit mettre une chaise ou un fauteuil pour se rassurer.

Un accident qui lui étoit arrivé, en 1654, pouvoit avoir contribué à cet effet bizarre. Il se promenoit au pont de Neuilly dans un carrosse à quatre chevaux ; les deux premiers prirent le mords aux dents dans un endroit où il n'y avoit point de garde-foux & se jettèrent dans la rivière. Heureusement ils cassèrent leurs traits par la violence de la secousse, & le carrosse resta sur le bord du pont. *Pascal* s'évanouit & eut de la peine à revenir à lui ; delà vraisemblablement cette idée d'un abyme, fruit de la commotion terrible que sa frêle machine éprouva dans cette occasion.

Il paroît qu'il avoit toujours été très-dévot & très-scrupuleux, & il avoit une imagination aisée à enflammer. Madame Périer, sa sœur, qui a écrit sa vie comme on a écrit celle de tant de saints, rapporte qu'il condamnoit presque tous les propos les plus innocens de la société ; il trouvoit mauvais, par exemple, qu'on dît historiquement qu'on avoit rencontré une belle femme ;

Vous ne savez pas, disoit-il, quelle impression ce discours peut faire sur un jeune homme, sur un domestique qui l'entend, & vous êtes coupable de cette impression. Une telle idée est d'un homme bien susceptible. Dans ses dernières années, les cérémonies de la religion qu'il avoit toujours aimées, devinrent pour lui un besoin de tous les jours & de tous les momens; il alloit à tous les saluts, il révéroit toutes les reliques de toutes les églises; il portoit sur lui un almanach spirituel pour être instruit des dévotions particulières de chaque jour. On a dit, à ce sujet, *que la religion, comme l'amour, rendoit les grands esprits capables des petites choses, & les petits esprits capables des plus grandes.*

Blaise *Pascal* étoit né à Clermont en Auvergne en 1623. Son père étoit président de la cour des aides de cette ville, & fut intendant de Rouen en 1640.

Blaise *Pascal* mourut à Paris, en 1662, à trente-neuf ans. Une si courte vie ajoute encore au respect & à l'intérêt que *Pascal* inspire, & au mérite de tant de talens, de connoissances & de lumières si précoces, si-tôt développées & si tôt perdues.

C'est sur mademoiselle Perrier, sa nièce, que s'opéra le prétendu miracle de la sainte épine à Port-Royal, & le souvenir de *Pascal* n'a pas peu servi pour accréditer ce miracle.

M. de la Harpe a fait les vers suivans pour le portrait de *Pascal*:

Par la nature instruit, prodige de l'enfance,
Son esprit créateur devina la science
Des calculs & des mouvemens;
De l'homme & de Dieu même interrogea l'essence,
Connut l'art des bons mots & l'art de l'éloquence.
Admirez & pleurez..... il mourut à trente ans.

PASCAL *ou* PASCHAL, (*Hist. ecclés.*) Deux papes & deux antipapes ont porté ce nom.

Quant aux papes, le premier succéda en 817, à Etienne IV ou V. Les papes alors étoient obligés de prendre la confirmation des empereurs pour leur élection, mais ils se dispensoient le plus qu'ils pouvoient de cette obligation. C'étoit Louis le Débonnaire qui étoit alors empereur: *Paschal* eut grand soin de ne pas demander son agrément, & de lui en envoyer ensuite faire de froides excuses, qui furent froidement reçues en France. L'empereur envoya cependant son acte de confirmation, de peur qu'on ne s'en passât; & n'osant s'en prendre au pape de cet attentat contre sa souveraineté, il s'en prit aux Romains, & leur fit de fortes reprimandes d'avoir installé le pape sans son agrément, & de grandes défenses d'en user ainsi à l'avenir.

Charlemagne avoit été le maître dans Rome, Louis le Débonnaire & Lothaire son fils aîné, qu'il avoit associés à l'Empire, y avoient à peine un parti, & leurs partisans étoient bien loin d'avoir la faveur populaire; deux des plus zélés d'entre eux furent décapités dans le palais même des papes, & presque sous ses yeux, sans qu'on leur reprochât autre chose que leur attachement à la France. Charlemagne & Louis XIV eussent fait ériger dans Rome une pyramide pour monument de la vengeance qu'ils auroient prise d'un pareil attentat. Louis & Lothaire obtinrent à peine de légères excuses, & un vain serment du pape de n'avoir eu aucune part à la mort de ces deux hommes, mais avec un refus persévérant de livrer les meurtriers, parce qu'ils étoient ses domestiques, ce qui s'appelloit *être de la famille de Saint-Pierre*, & ce qui rendoit la personne des meurtriers sacrée. Fussent-ils véritablement parens de Saint-Pierre, étoit-ce un privilége pour commettre impunément des crimes? Paschal I mourut en 824, peu de temps après cette avanture.

Le second succéda en 1099, à Urbain II. Il est célèbre principalement par la querelle qu'il eut pour les investitures avec les empereurs Henri IV & Henri V. Ce dernier le fit prisonnier, & le retint à sa suite jusqu'à ce que *Pascal II* lui eût accordé le droit d'investiture qu'il réclamoit. Le pape en fut désavoué par les cardinaux & par des conciles. Cette querelle des investitures empoisonna sa vie; c'étoit alors la grande affaire qui troubloit le monde. Il s'agissoit de savoir si les princes temporels, nommément l'empereur, pouvoient investir les évêques par la crosse & par l'anneau, & si ce n'étoit pas mettre la main à l'encensoir & s'arroger une espèce de consécration. *Pascal II* mourut le 22 janvier 1118. Il avoit eu à combattre l'antipape Guibert. Quant aux deux antipapes du nom de *Pascal*, l'un fut concurrent de Sergius I, mort en 701, l'autre d'Alexandre III, mort en 1181.

Charles *Pascal*, conseiller d'état, avocat-général au parlement de Rouen, ambassadeur en Pologne en 1576, en Angleterre en 1589, chez les Grisons en 1604, a écrit la vie du célèbre Pibrac, son ami. Il a donné, sous le titre de *Legatio rhætica*, la relation de son ambassade chez les Grisons; il a tracé dans un livre intitulé: *Legatus*, les devoirs du négociateur, tels qu'il les connoissoit & qu'il les remplissoit. Il y a encore de lui d'autres ouvrages. Né à Coni en Piémont en 1547. Mort à sa terre de Quent près d'Abbeville en 1625.

PASCHMAKLYK, (*Hist. mod.*) Ce nom qui est turc, signifie *sandale*; c'est ainsi qu'on nomme le revenu assigné à la sultane Validé, ou sultane mère de l'empereur regnant. Il est ordinairement de mille bourses, ou de quinze cents mille livres, argent de France.

PASCHASE RATBERT, moine, puis abbé de Corbie au neuvième siécle. On disputa beaucoup dans ce siécle sur la présence réelle. Les écrits polémiques de *Paschase Ratbert* & de Ratramne

à ce sujet avoient été fameux, & le sont devenus encore plus par les disputes du seizième & du dix-septième siécles. Cés deux moines de Corbie avoient le mérite que le temps comportoit. Ils sont auteurs de beaucoup d'autres ouvrages théologiques & historiques. *Paschase* a écrit la vie de Vala & d'Adélard, ses prédécesseurs dans la dignité d'abbé de Corbie, princes du sang de Charlemagne; ils étoient fils du comte Bernard, lequel étoit fils naturel de Charles Martel. Chassés de la cour par Louis le Débonnaire au commencement de son regne, ils finirent par le gouverner & avec lui le royaume. *Paschase Ratbert* traite Adélard de *Saint*; cet Adélard administra les finances du Royaume & ne les administra pas saintement; il joignit à tous les fléaux politiques qui affligèrent le regne de Louis le Débonnaire, ce grand fléau de la dissipation des finances, qui les contient tous, & qui oblige de recourir dans les désastres publics à ces moyens violens que Tacite n'a pas balancé à nommer des crimes: *si ambitione ærarium exhauserimus, per scelera supplendum erit.* Tacit. annal. lib. 2, cap. 38.

On trouve dans la collection de dom Marténe l'édition la plus exacte du traité de *Paschase Ratbert de corpore Christi*, & dans le tome 12 du spicilége de dom Luc d'Achery, son traité *de partu Virginis.*

PASQUIER, (ETIENNE) (*Hist. litt. mod.*) Ce magistrat savant & célèbre, fut d'abord avocat au parlement; il y fut reçu en 1528, & se fit surtout connoître par son plaidoyer pour l'université contre les Jésuites, qui lui attira la haine de la société & les injures du P. Garasse. Il concluoit dans son plaidoyer que la société des Jésuites, au lieu d'être aggrégée au corps de l'Université, devoit être *entièrement chassée & exterminée de France.* Il lui faisoit dès-lors tous les reproches que les Jansénistes lui ont faits dans la suite. Il gagna pour lors une partie de son procès; les Jésuites ne furent point aggrégés à l'université, & un siécle & demi après sa mort, il a gagné la totalité de ce même procès. Tout le ressentiment des Jésuites ne put empêcher Henri III de récompenser ses talens & ses services par le don d'une charge d'avocat-général de la chambre des comptes. On connoit ses *recherehes de la France*, c'est son meilleur ouvrage, c'est même le seul par lequel il soit connu aujourd'hui; les Jansénistes mêmes ont oublié sa satire intitulée: *Le Catéchisme des Jésuites.* Son *exhortation aux princes pour obvier aux séditions qui semblent nous menacer pour le fait de la religion*; ouvrage dont l'objet est de prouver l'avantage & la nécessité de l'exercice libre des deux religions, catholique & protestante, a été insérée à la fin du premier volume des *Mémoires de Condé.*

On a de *Pasquier* des vers latins, épigrammes, portraits, &c. dont on a fait quelque cas; on a aussi de lui des poësies françoises, entièrement oubliées, mais qui firent beaucoup de bruit dans leur temps. La *puce* & la *main* furent de grands évènemens, & appartiennent encore à l'histoire littéraire du seizième siécle.

Pasquier ayant apperçu une puce sur le sein de mademoiselle des Roches, (*voyez* l'article ROCHES (des) fit des vers sur la puce & sur le sein; ce fut un signal donné à tous les poëtes, ils firent tous des vers sur la puce, sur le sein, & sur les vers que *Pasquier* avoit faits à cette occasion; & comme c'étoit à Poitiers pendant la tenue des grands-jours que cette fureur épidémique de vers sur un si petit sujet tournoit toutes les têtes, on fit de tous ces vers un recueil intitulé: *La puce des grands-jours de Poitiers.*

Pendant les mêmes grands-jours de Poitiers, *Pasquier* se fit peindre: le peintre, soit à dessein, soit par hazard, ne lui fit point de mains. Nouveau débordement de vers à la louange de *Pasquier* sur ce qu'il n'avoit point de mains, & cet autre recueil s'appella la *main de Pasquier.* On voit encore à la tête de ses *recherches* son portrait sans mains, avec ces deux vers latins:

Nulla hìc Paschasio manus est, lex Cincia quippè
Causidicos nullas sanxit habere manus.

Long-temps après l'établissement de la vénalité des charges de magistrature, & du temps où *Pasquier* écrivoit, on avoit conservé l'usage de faire prêter serment aux récipiendaires de n'avoir rien payé pour leurs offices, ce qui fait dire à *Pasquier*: *De cette belle ancienneté ne nous reste que le parjure dont nous saluons quelquefois la compagnie, avant que d'entrer en l'exercice de nos états.* C'est (dit-il dans une epigramme qu'il composa sur cette contradiction) c'est l'expression des re-
» grets de la Magistrature, & du desir qu'elle
» conserve de voir renaître l'ancienne gratuité
» des offices:

Connivet tacitis oculis amplissimus ordo
Quòd sibi restitui tempora prisca velit.

» Mais, ajoûte-t-il, voyez ce qu'on doit attendre
» d'un juge, dont la première démarche est de
» se parjurer.

Aspice quid speres à judice, limine in ipso
Quem non ulla Dei vox metuenda ferit!

Tout cela est trop fort, il n'y a point de parjure, où l'on ne veut tromper personne, mais l'usage de ce serment étoit absurde & l'on a bien fait de le supprimer. *Pasquier* vit cette suppression qui fut l'ouvrage du procureur général la Guesle. Sébastien Chauvelin est le premier qui ait été dispensé de ce serment à sa réception dans une charge de conseiller au parlement, le 7 février 1597.

C'est à l'occasion de la vénalité des charges, qu'en 1522 François I, selon *Pasquier*, *mit sus le trésorier des parties casuelles, inconnu à tous ses prédécesseurs.*

Etienne *Pasquier* mourut en 1715, à quatre-vingt-sept ans; il laissa trois fils; on a du second (Nicolas) un volume de lettres pleines de particularités historiques; Théodore, l'aîné, fut, comme son père, avocat-général de la chambre des comptes; Nicolas étoit maître des requêtes; Gui, le troisième, fut auditeur des comptes.

PASENDA, (*Hist. mod.*) c'est le nom que l'on donne parmi les Indiens à une secte de bramines ou de prêtres qui fait profession d'incrédulité. Ce sectaires regardent le *vedam*, le *shaster* & le *pouran*, c'est-à-dire les livres qui contiennent la foi indienne, comme de pures rêveries; ils nient l'immortalité de l'ame & la vie future; ils se livrent, dit-on, à toutes sortes d'excès; commettent sans scrupule les incestes & les impuretés les plus abominables, & se mettent au-dessus de l'opinion des hommes: ce sont-là les couleurs sous lesquelles les ennemis des *pasendas* les représentent. De leur côté, ils traitent d'hypocrites les partisans des sectes les plus austères, & prétendent qu'ils ne cherchent qu'à se faire applaudir & considérer par leur conduite sévère; cependant ils sont obligés de cacher leurs sentimens, de peur d'exciter le zèle fougueux des bramines leurs adversaires, qui en plusieurs occasions ont fait faire main-basse sur les sectaires dont nous parlons. (*A. R.*)

PASQUIN, s. m. (*Hist. mod.*) est une statue mutilée qu'on voit à Rome dans une encoignure du palais des Ursins; elle tire son nom d'un savetier de cette ville, fameux par ses railleries & ses lardons, dont la boutique étoit le receptacle d'un grand nombre de fainéans qui se divertissoient à railler les passans.

Après la mort de Pasquin, en creusant devant sa boutique, on trouva une statue d'un ancien gladiateur bien taillée, mais mutilée de la moitié de ses membres: on l'exposa à la même place où on l'avoit trouvée, au coin de la boutique de *Pasquin*, & d'un commun consentement on lui donna le nom du mort.

Depuis ce tems-là on attribue à la statue toutes les satyres & les brocards; on les lui met dans la bouche, ou on les affiche sur lui, comme si tout cela venoit de *Pasquin* ressuscité. *Pasquin* s'adresse ordinairement à Marforio, autre statue dans Rome, ou Marforio à *Pasquin*, à qui on fait faire la réplique.

Les réponses sont ordinairement courtes, piquantes & malignes: quand on attaque Marforio, *Pasquin* vient à son secours; & quand on l'attaque, Marforio le défend à son tour, c'est-à-dire que les satyriques font parler ces statues comme il leur plaît.

Cette licence qui dégénère quelquefois en libelles diffamatoires, n'épargne personne, pas même les papes, & cependant elle est tolérée. On dit qu'Adrien VI indigné de se voir souvent en butte aux satyres de *Pasquin*, résolut de faire enlever la statue pour la précipiter dans le Tibre ou la réduire en cendres, mais qu'un de ses courtisans lui remontra ingénieusement que si on noyoit *Pasquin*, il ne deviendroit pas muet pour cela, mais qu'il se feroit entendre plus hautement que les grenouilles du fond de leurs marais; & que si on le brûloit, les Poëtes, nation naturellement mordante, s'assembleroient tous les ans au lieu de son supplice, pour y célébrer ses obseques, en déchirant la mémoire de celui qui l'auroit condamné. Le pape goûta cet avis, & la statue ne fut point détruite. Le même motif peut la conserver long-tems. (*A. R.*)

PASQUINADES, s. f. (*Hist. mod.*) C'est ainsi que l'on nomme à Rome les épigrammes, les bons mots & les satyres que l'on fait, soit contre les personnes en place, soit contre les particuliers qui donnent prise par quelque vice ou par quelques ridicules. Le nom de *pasquinade* vient de ce qu'on attache communément des papiers satyriques à côté d'une vieille statue brisée que les Romains ont appellée *Pasquin*, dans la bouche de qui les auteurs mettent les sarcasmes qu'ils veulent lancer à ceux qui leur déplaisent. Les souverains pontifes eux-mêmes ont été très-souvent les objets des bons mots de *Pasquin*. Quelquefois on lui donne un interlocuteur, c'est une autre statue que le peuple appelle *Marforio*, & qui est placée vis-à-vis de celle de Pasquin. (*A. R.*)

PASSAGE, (*Hist. mod.*) dans l'ordre de Malte, est le droit de réception que payent les membres qui y entrent, & qui n'est pas le même pour tous. Le *passage* d'un chevalier est de 250 écus d'or pour le trésor de l'ordre, & de douze écus blancs pour le droit de la langue; soit qu'il soit reçu chevalier d'âge ou page du grand-maître. Le *passage* d'un chevalier reçu de minorité, est de mille écus d'or pour le trésor, & de cinquante écus d'or pour la langue. Celui des servans d'armes est de deux cents écus d'or pour la langue, & le *passage* des diaco est de cent écus d'or, avec douze écus blancs pour le droit de la langue. Autrefois on rendoit ces sommes aux présentés, quand leurs preuves n'étoient pas admises à Malte; mais l'usage aujourd'hui est qu'elles demeurent acquises au trésor, dès qu'elles sont une fois consignées. (*A. R.*)

PASSEPORT, (*Hist. mod.*) c'est une permission ou des lettres d'un prince ou d'un gouverneur, qui accordent un sauf-conduit ou la liberté de passer, d'entrer & sortir de leur territoire librement & sans être inquiété.

Le *passeport* proprement dit, ne se donne qu'aux amis; on donne des sauf-conduits aux ennemis.

Pasquier prétend que *passeport* a été introduit au lieu de *passepartout*. Balzac rapporte un *passeport* bien honorable qu'un empereur accorda à un philosophe; il est conçu en ces termes: « S'il y a » quelqu'un sur terre ou sur mer, assez hardi pour » inquiéter Potamon, qu'il examine s'il est assez » fort pour faire la guerre à César ».

Passeport signifie aussi la permission accordée par le prince de faire amener ou transporter des marchandises, des meubles, *&c.* sans payer les droits d'entrée ou de sortie.

Les marchands se procurent quelquefois de pareils *passeports* pour certaines sortes de marchandises; & on les accorde toujours aux ambassadeurs & aux ministres pour leurs bagages, équipages, *&c.*

Passeport est aussi souvent employé pour une permission qu'on obtient de faire amener ou emporter des marchandises réputées comme contrebande, & declarées telles sur les tarifs, *&c.* comme l'or, l'argent, les pierres précieuses, les munitions de guerre, les chevaux, les blés, le bois, *&c.* après avoir payé les droits. (*A. R.*)

PASSER (LE) *terme de relation*, c'est-à-dire, marché ou bazar. Le *passer* de Bender-Abazzi, ville de Perse d'un grand négoce, est une grande place toute voûtée avec des boutiques autour, & une allée ou corridor au milieu pour la commodité du commerce. C'est là que l'on étale les marchandises les plus précieuses, & que les Banians, les plus habiles négocians de l'Asie, tiennent leur banque, & font leur négoce. (*A. R.*)

PASSERAT, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) poëte latin moderne, poëte François, ancien successeur de Ramus dans la chaire d'éloquence au collège royal. C'est lui qui a fait la plus grande partie des vers de la *satyre menippée*; parmi ses autres poésies françoises, on distingue & on estime sa *métamorphose d'un homme en oiseau.* On a de lui d'ailleurs une traduction de la bibliothèque d'Apollodore; des commentaires sur Catulle, Tibulle & Properce; un traité *de cognatione litterarum*, &c. Passerat étoit né à Troyes en Champagne en 1534, & il est au nombre des hommes les plus illustres de cette ville; il avoit perdu un œil d'un coup de balle dans un jeu de paume. Il eut dans M. de Mêmes, (Henri) chancelier du royaume de Navarre, & depuis chancelier de la reine Louise de Lorraine, veuve de Henri III, un ami utile dont il ne cessa de célébrer les bienfaits & l'amitié. Il mourut en 1602.

PASSERI, (JEAN-BAPTISTE) (*Hist. litt. mod.*) peintre, poëte & historien, a écrit *les vies des peintres, sculpteurs & architectes* qui travaillèrent à Rome depuis 1641 jusqu'en 1673. Mort à Rome en 1679.

PASSIONEI, (DOMINIQUE) (*Hist. mod.*) né à Fossombrone dans le duché d'Urbin en 1682, d'une famille distinguée, vint en France en 1706 apporter la barette au nonce Gualterio son parent. Il s'y fit remarquer par son goût pour les lettres; il visita sur-tout les bibliothèques, & il commença dès-lors à s'en former une qui devint dans la suite très-riche & qui fut très-bien composée; il fréquenta les savans en tout genre & devint leur ami. Don Mabillon & Don Montfaucon furent ceux avec lesquels il se lia le plus intimement. Il fut chargé par le saint siége de diverses négociations délicates & secrètes en Hollande, en France, au congrès de Bâle en 1714, à Soleure en 1715. Il avoit été fait, en 1713, Camerier-secret & prélat domestique; il fut fait en 1719, secrétaire de la Propagande. Il fut depuis archevêque d'Ephèse, nonce en Suisse, puis à Vienne. Ce fut dans cette dernière nonciature qu'il connut le prince Eugène, dont il fit dans la suite l'oraison funèbre, qui a été traduite en françois par madame du Boccage. En 1738, il fut fait secrétaire des brefs & cardinal. Ce fut le pape Benoit XIV qui le nomma en 1755 bibliothécaire du Vatican, & ce fut un choix digne de sa sagesse & de sa justice. Ce pontife savoit tirer parti des vastes connoissances & des bonnes qualités du cardinal *Passionei*, & s'amuser de ses défauts; car *Passionei* en avoit quelques-uns assez marqués; il étoit emporté, impatient, homme d'humeur, homme de parti, d'une ardeur & d'un despotisme dans la dispute, qui obligeoient toujours le pape de lui céder; il étoit jansénisme très-déclaré, très-zélé, & c'étoit sur-tout de ce jansénisme que le pape s'amusoit, n'y étant pas lui-même trop contraire. On raconte qu'un jour il lui envoya un certain nombre de livres à examiner, & qu'il mêla parmi ces livres, comme par hasard, un Buzembaüm. Le pape avoit vue de son appartement sur celui du cardinal, & il observoit ce qui alloit arriver; il voit le cardinal ouvrir ses croisées avec colère & jetter le Buzembaüm par la fenêtre: le pape alors paroît à la sienne, & donne en riant sa bénédiction au cardinal. Ce badinage aimable cessa sous le pape Clément XIII, (Rezzonico); celui-ci n'entendoit point raillerie sur le jansénisme; il força le cardinal Passionei de signer, en qualité de secrétaire des brefs, le bref de condamnation qu'il avoit donné contre le livre de *l'exposition de la doctrine chrétienne* par M. Mesengui: le cardinal avoit long-temps refusé sa signature, & on croit que la violence qu'il se fit pour la donner, ne contribua pas peu à accélérer l'attaque d'apoplexie dont il mourut le 5 juillet 1761. On dit qu'il avoit proscrit de sa bibliothèque tous les ouvrages des jésuites; il n'aimoit pas beaucoup plus les autres religieux, à l'exception des bénédictins. C'étoient les seuls qu'il eût accueillis en France. Franc & colère comme il

il l'étoit, il ne pouvoit cacher ni ses affections ni ses aversions & il les montroit quelquefois d'une manière indécente. Il n'aimoit pas le cardinal Valenti, secrétaire d'état, il ne l'appelloit que *le Bacha*. On dit qu'un jour, en lui donnant la paix à baiser, il lui dit assez haut *Salamalec*, au lieu de *pax tecum*. Il a écrit en savant sur quelques endroits de la bible & ce qu'il a écrit annonce de la connoissance des langues orientales; il a revu avec Fontanini le *Liber diurnus Romanorum pontificum*; mais son ouvrage le plus considérable est celui qui a pour titre *Acta legationis Helveticæ;* c'est une relation de sa nonciature en suisse, il y rend compte des affaires qu'il avoit eues à traiter dans ce pays là. L'abbé Goujet a donné un abrégé de la vie de ce cardinal. Il avoit été reçu en qualité d'associé étranger à l'académie des inscriptions & belles-lettres en 1755.

M. Benoît Passionei, neveu du cardinal, a publié à Lucques en 1765 un volume in-folio italien, qui contient toutes les inscriptions grecques & latines que son oncle avoit pris plaisir à rassembler. Le cardinal avoit aussi dans sa collection beaucoup de bas-reliefs, d'urnes, &c. elle a été dissipée après sa mort. On devroit toujours rassembler & ne disperser jamais.

PASTRUMA, (*terme de relation*) les voyageurs au Levant nous disent que le *pastruma* est de la chair de bœuf cuite, desséchée & mise en poudre, que les soldats turcs portent à l'armée, pour la dissoudre avec de l'eau, & en faire une espèce de potage. (*D. J.*)

PAT

PATALAM *ou* PADALAS, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Banians ou Idolâtres de l'Indoustan nomment des abîmes souterreins ou des lieux de tourmens qui, suivant leur religion, sont destinés à recevoir les criminels sur qui Dieu exercera sa vengeance. Ils les nomment aussi *padala logum* ou *enfer;* c'est *Emen* ou le dieu de la mort qui y préside: sa cour est composée de démons appellés *Rashejas;* c'est là que les ames des damnés seront tourmentées. Suivant la mythologie de ces peuples, il y a sept royaumes dans le *patalam*; les hommes qui seront condamnés à ce séjour affreux, ne recevront d'autre lumière que celle que leur fourniront des serpens qui porteront des pierres étincelantes sur leurs têtes. Cependant les Indiens ne croyent point que les tourmens des damnés seront éternels: le *patalam* n'est fait, selon eux, que pour servir de purgatoire aux ames criminelles, qui rentreront ensuite dans le sein de la divinité, d'où elles sont émanées. (*A. R.*)

PATAMAR, (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne dans l'Indostan ou dans les états du grand-Mogol, à des messagers qui vont d'une ville à l'autre. (*A. R.*)

PATANES *ou* PATANS, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme les restes de l'ancienne nation sur qui les Mogols ou Tartares monguls ont fait la conquête de l'Indostan. Quelques auteurs croyent que leur nom leur vient de *Patna*, province du royaume de Bengale au-delà du Gange; mais d'autres imaginent avec plus de vraisemblance que ce sont des restes des Arabes, Turcs & Persans mahométans, qui vers l'an 1000 de l'ère chrétienne, firent la conquête de quelques provinces de l'Empire sous la conduite de Mahmoud le Gaznévide. Les *Patanes* habitent les provinces septentrionales de l'empire Mogol; ils sont courageux & remuans, & ont eu part à la révolution causée dans l'Indostan par le fameux Thamas-Kouli-Kan, usurpateur du trône de Perse. (*A. R.*)

PATERCULUS, (*Voyez* VELLEIUS.)

PATIN, (*Hist. de Laponie*) les Lapons suédois se servent pour courir sur la neige de *patins* de bois de sapin fort épais, longs d'environ deux aunes, & larges d'un demi-pié. Ces *patins* sont relevés en pointe sur le devant, & percés dans le milieu pour y passer un cuir qui tient le pié ferme & immobile. Ils courent sur la neige avec tant de vîtesse, qu'ils attrapent les animaux les plus légers à la course. Ils portent un bâton ferré, pointu d'un bout, & arrondi de l'autre. Ce bâton leur sert à se mettre en mouvement, à se diriger, se soutenir, s'arrêter; & aussi à percer les animaux qu'ils poursuivent. Ils descendent avec ces *patins* les fonds précipités, & montent les montagnes escarpées. Les *patins* dont se servent les Samoïedes sont bien plus courts, & n'ont que deux piés de longueur. Chez les uns & les autres les femmes s'en servent comme les hommes. Ce que nous nommons *patins* des Lapons, s'appelle *raquette* au Canada. (*D. J.*)

PATIN (GUI & CHARLES) (*Hist. litt. mod.*) père & fils. Gui *Patin* est beaucoup moins connu par son *médecin* & son *apothicaire charitables*, & par ses notes sur le traité de la peste de Nicolas Allain que par ses lettres; elles ont réussi, comme malignes & satyriques, mais il y a peu d'instruction à en tirer, tout y est trop inexact & trop hazardé. *Patin* étoit un homme d'humeur & un homme à préventions, grand ennemi des usages de son temps & des découvertes nouvelles. Il combattit l'antimoine de tout son pouvoir, il tenoit registre des ravages qu'il attribuoit à ce remède & il nommoit ce registre *le martyrologe de l'antimoine*. Il fut inconsolable d'avoir vu admettre le vin émétique au rang des remèdes purgatifs par une délibération de la faculté du 29 mars 1666. Par une suite du même esprit, il affectoit de rester à une énorme distance de son siècle pour

son habillement. On trouvoit qu'il ressembloit par la figure à Cicéron & par l'esprit à Rabelais; il ressembloit plus à celui-ci par la causticité que par la gaité. Il mourut en 1672; il étoit né en 1601 entre Rouen & Beauvais. Il avoit de la littérature.

Il eut deux fils; Robert, médecin habile, mort avant lui en 1671; & Charles qui lui survécut. Celui-ci né à Paris en 1633, mourut à Padoue en 1693, après avoir parcouru presque toute l'Europe. Il occupoit dans cette ville une chaire de chirurgie. Il avoit beaucoup écrit dans plus d'un genre & dans plus d'une langue. Outre ses divers traités de médecine, *de febribus; de scorbuto, de optimâ medicorum sectâ*, il a écrit en latin, en italien, en françois sur les médailles & les monumens antiques; il a donné des relations de ses voyages.

Charles eut deux filles, Charlotte & Gabrielle, savantes comme leur pere & leur ayeul, & qui étoient ainsi que leur mère, de l'académie des *Ricovrati* de Padoue. On a de toutes les deux des harangues & des dissertations latines sur des sujets savans. On a de la mère un recueil de réflexions morales & chrétiennes, imprimé en 1680.

PATISSON. (*Hist. litt. mod.*) nom célèbre dans l'imprimerie, dans un temps où les imprimeurs étoient tous des gens de lettres & des savans.

Mamert *Patisson*, mort l'an 1600, étoit savant dans les langues grecque & latine.

Philippe son fils, suivit la profession du père & c'étoit prendre l'engagement de ne pas lui céder en connoissances. La Croix du Maine en parle dans sa bibliotheque françoise.

PATKUL (JEAN REGINALD DE) (*Hist. du nord.*) gentilhomme Livonien, fameux sur-tout par son supplice qui paroît être une tâche à la gloire de Charles XII, roi de Suède; les droits de diverses puissances du nord sur la Livonie & les droits de la Livonie à la liberté, ou du moins son droit de se choisir des maîtres, étoient alors des objets de contestation sur lesquels chacun se partageoit à son gré ou au gré des circonstances. Charles XI & Charles XII, grands partisans de l'autorité militaire & absolue, avoient anéanti les privilèges de la Livonie. *Patkul*, livonien zélé, avoit espéré de les faire rétablir, en essayant à la mort de Charles XI, de livrer la Livonie au Czar Pierre I, ou au roi de Pologne Auguste, électeur de Saxe. L'infléxible Charles XII ne lui pardonna jamais cette démarche, qu'il affectoit de regarder comme la trahison d'un sujet. *Patkul*, attaché au service du roi de Pologne, & revêtu auprès de lui du caractère de résident de Moscovie en Saxe, crut pouvoir braver la haine de Charles XII; mais cet indomptable lion savoit atteindre par-tout ses ennemis: il contraignit à force de succès le roi Auguste à lui livrer *Patkul* qu'il fit rouer & écarteler en 1707. M. de Voltaire décrit ce supplice avec tant d'énergie, il inspire tant de pitié pour *Patkul*, il rend sa mort si intéressante par des rapprochemens & des contrastes, par la comparaison des douceurs que lui promettoient l'amour, le mariage & la fortune, dans le temps où il subit son supplice, que le lecteur en ce moment hait de tout son cœur Charles XII, & que le héros disparoît entièrement pour ne laisser voir que le tyran. Auguste détrôné par Charles XII, étant remonté sur son trône, rassembla en 1713 les os du malheureux *Patkul* qui étoient restés exposés sur des poteaux comme ceux d'un malfaiteur. » On les lui apporta, dit M. de Voltaire, à Varsovie dans une cassette, en présence de Buzeval, » envoyé de France. Le roi de Pologne montrant » la cassette à ce ministre: *voilà*, lui dit-il simplement, les membres de *Patkul*, sans rien ajouter » pour blâmer ou pour plaindre sa mémoire, & » sans que personne de ceux qui étoient présens, » osât parler sur un sujet si délicat & si triste.

PATRICE. (*Hist. litt. mod.*) plusieurs personnages de ce nom appartiennent à l'histoire.

1°. Saint *Patrice*, évêque & apôtre d'Irlande; fondateur de l'église d'Armagh, métropolitaine de ce royaume, mort vers l'an 460. On montre en Irlande la caverne qu'on nomme le purgatoire ou le trou de saint *Patrice*. On conte que saint *Patrice* obtint que Dieu y donnât aux Irlandois une idée des tourmens de l'enfer; ce qui peut nous donner une idée des moyens qu'il employoit pour leur conversion. On attribue à saint *Patrice* des ouvrages qui ont paru à Londres en 1656.

2°. Pierre *Patrice*, ambassadeur de l'empereur Justinien en 534 auprès d'Amalasonte, Reine des Goths, & en 550 auprès de Chosroès, roi de Perse; puis maitre du palais de Justinien pour prix de ses services, a laissé une *histoire des Ambassadeurs* dont nous avons des fragmens dans l'histoire Byzantine avec de savantes notes de Chanteclair, qui a traduit de grec en latin l'ouvrage de *Patrice* & avec d'autres notes de Henri de Valois. *Patrice* étoit né à Thessalonique.

3°. André *Patrice*, premier évêque de Wenden dans la Livonie, mort en 1583, a laissé des harangues latines & des commentaires sur deux oraisons de Cicéron.

4°. François *Patrice*, *Patrizi*, *Patrizio*, en latin *Patricius*, évêque de Gaète dans la terre de Labour, mort en 1494, a laissé des dialogues en Italien sur la manière d'écrire & d'étudier l'histoire, des traités latins *de regno & regis institutione; de institutione reipublicæ;* ils ont été traduits en françois; *poemata de antiquitate sinarum.*

5°. Un autre François *Patrice*, *Patrizi* ou *Patrizio*; né à Cherso en Istrie, mort à Rome en 1597; a donné une édition des livres attribués à Mercure trismégiste, une poétique italienne; un ouvrage intitulé, *Paralleli Militari*, c'est un parallèle de l'art militaire ancien & du moderne. Joseph Scaliger

& d'autres savans parlent de cet ouvrage avec éloge.

PATRIX, (PIERRE) (*Hist. litt. mod.*) Sa pièce qui commence par ces vers:

Je songeois cette nuit que, de mal consumé,
Côte à côte d'un pauvre on m'avoit inhumé, &c.

& qui a été traduite en vers latins, est une des premières que tout le monde sait dès l'enfance; & en effet elle contient une leçon assez forte & assez naïve sur la frivolité des distinctions & sur la sottise de l'orgueil. Les autres ouvrages du même Auteur sont bien moins connus. Les poésies licentieuses qu'il avoit faites dans sa jeunesse, annonçoient peut-être du talent; mais devenu dévot, il les supprima, & il ne reste guères de lui que quelques livres de dévotion qui ne pouvoient pas être les meilleures productions d'un esprit principalement recommandable par une singularité piquante & plaisante. Cet esprit ne l'abandonna pas même au bord du tombeau. Il eut à quatre-vingts ans une grande maladie, il paroissoit en revenir, il se portoit mieux, ses amis l'exhortoient à faire des efforts & à se lever; *je trouve, Messieurs*, leur dit-il, *que ce n'est pas trop la peine de me r'habiller.* C'étoit la peine cependant, car il avoit encore quelques années à vivre; il ne mourut qu'à quatre-vingt-huit ans en 1672. Il fut attaché au duc d'Orléans (*Gaston*) & après sa mort, à sa veuve, Marguerite de Lorraine. Il étoit de Caën & la Cour se moquoit de son accent Normand, mais elle étoit amusée & instruite par sa conversation.

PATRONA KALIL, (*Hist. des Turcs.*) Albanois de Nation, Janissaire de la garde du Grand-Seigneur. Dans une guerre entre les Perses & les Turcs, les premiers usant d'une de ces monstrueuses violences que le pur esprit de guerre fait regarder comme un des droits de la guerre, firent couper le néz à trois cents Janissaires que le sort des armes avoit fait tomber entre leurs mains, & ils les renvoyèrent en cet état par mer en Turquie. Ibrahim Bacha voulant épargner à la ville de Constantinople l'horreur de ce spectacle, imagina un expédient qui dut paroître une chose toute simple dans un état despotique; ce fut de combler ou plûtôt de finir la misère de ces infortunés, en les faisant tous noyer; cet expédient ne plut pas à *Patrona-Kalil;* ce n'étoit pas un homme vertueux, car on comptoit parmi ses exploits quelques assassinats; mais il avoit de l'énergie & de la sensibilité: il souleva les Janissaires, déjà indignés de la cruauté que le gouvernement avoit exercée contre leurs compagnons à l'envi des ennemis: il excita la fameuse révolte de 1730, où il fit entrer toute la ville de Constantinople. Il envoya un détachement demander au Grand-Seigneur qu'il leur livrât le Grand-Visir, le Gouverneur de Constantinople & l'Aga des Janissaires. Le Grand-Seigneur ayant consulté le Divan, adopta encore un expédient familier au despotisme, celui de faire étrangler ces trois personnages & d'envoyer leurs corps aux rebelles, sans considérer que les rebelles les auroient peut-être traités avec plus d'indulgence; *Patrona-Kalil* ne fut pas content, il vouloit qu'on lui accordât ce qu'il demandoit, & non pas qu'on allât trop au delà par humeur, ni qu'on prétendît calmer par un acte de despotisme une sédition excitée par un acte de despotisme; il jugea le Sultan aussi coupable que ses ministres: en conséquence le Sultan fut déposé; on mit sur le trône Mahmoud, son neveu, dont le père avoit aussi été déposé vingt-cinq ans auparavant. Mahmoud qui devoit le trône à *Patrona-Kalil*, en parut quelque temps reconnoissant, mais bientôt il trouva cet homme trop puissant, & peut-être *Patrona-Kalil* voulut-il l'être trop; il le flatta, lui prodigua les graces, les honneurs, les marques de confiance, & l'ayant appellé un jour dans la salle d'audience comme pour lui confier quelque projet, il le fit massacrer par des gens armés qu'il y avoit fait tenir tout prêts; comme notre Henri III avoit fait assassiner le duc de Guise par les quarante-cinq.

PATRU, (OLIVIER) (*Hist. litt. mod.*) Avocat célèbre, homme de lettres plus célèbre encore, du moins de son temps. Boileau, dans sa satire première se plaint de ce pays barbare,

Où *Patru* gagne moins qu'Huot & le Mazier.

Dans sa satire neuvième, il dit par contre-vérité pour se moquer de Pelletier;

Pelletier écrit mieux qu'Ablancourt ni *Patru*.

On ne citeroit plus aujourd'hui aucun de ces deux écrivains pour modèle.

Epître 5.

J'estime autant *Patru*, même dans l'indigence,
Qu'un commis engraissé des malheurs de la France.

Ces deux beaux vers, pour l'observer en passant, peuvent avoir beaucoup contribué à faire faire ces quatre autres beaux vers de *Nanine*:

J'estime plus un vertueux soldat,
Qui de son sang sert le prince & l'état,
Qu'un important que sa lâche industrie
Engraisse en paix du sang de la patrie.

Patru passoit pour le meilleur grammairien & pour le critique le plus sévère à la fois & le plus judicieux de son siècle. C'est de lui, à ce qu'on prétend, que Boileau fait un portrait encore plus beau, dans son *art Poétique*, que celui qu'Horace dans le sien avoit fait de Quintilius;

Quintilio si quid recitares, corrige, sodes,
Hoc aïebat & hoc; melius te posse negares,
Bis terque expertum frustrà, delere jubebat,
Et malè formatos incudi reddere versus;
Si defendere delictum quàm vertere malles,
Nullum ultrà verbum aut operam insumebat inanem,
Quin sine rivali teque & tua solus amares.

Faites choix d'un censeur solide & salutaire,
Que la raison conduise & le savoir éclaire,
Et dont le crayon sûr d'abord aille chercher
L'endroit que l'on sent foible & qu'on se veut cacher.
Lui seul éclaircira vos doutes ridicules;
De votre esprit tremblant lèvera les scrupules.
C'est lui qui vous dira, par quel transport heureux,
Quelquefois dans sa course un esprit vigoureux,
Trop resserré par l'art, sort des règles prescrites,
Et de l'art même apprend à franchir leurs limites.

Certainement ces deux vers:

Et dont le crayon sûr d'abord aille chercher
L'endroit que l'on sent foible & qu'on se veut cacher.

sont d'une touche bien plus vigoureuse, & indiquent bien mieux le foible le plus ordinaire des Auteurs, que ces mots un peu vagues:

Corrige, sodes,
Hoc aïebat & hoc.

Et les quatre derniers vers de Boileau donnent des lumières & du goût de *Patru*, une idée bien plus élevée qu'Horace n'en donne du goût de Quintilius.
Boileau oppose au goût sûr du prosateur *P* le mauvais goût dont il accuse Corneille:

Tel excelle à rimer qui juge sottement:
Tel s'est fait par ses vers distinguer dans la ville,
Qui jamais de Lucain n'a distingué Virgile.

Corneille faisoit plus, il distinguoit Lucain de Virgile, & c'étoit pour donner la préférence à Lucain; il la lui donnoit au moins quant à l'imitation, car il n'a rien pris à Virgile, & il a beaucoup imité Lucain, mais il n'en a guères imité que des beautés.

Quant à ce que dit La Bruyère, que Corneille ne jugeoit de la bonté de ses pièces que par l'argent qui lui en revenoit, nous pourrions le croire, si Corneille n'avoit pas fait imprimer les jugemens qu'il portoit sur chacune de ses pièces, jugemens qui ne sont pas sans préjugés & sans erreurs, mais qui portent sur des fondemens plus solides que le produit de la réprésentation.

Au reste, quoi qu'il en soit du goût de Corneille, Boileau, en consultant *Patru* sur tous ses ouvrages, rendoit au goût de celui ci le plus flatteur de tous les hommages, & montroit bien qu'il cherchoit plutôt des critiques salutaires que des éloges funestes. La sévérité de *Patru* étoit connue. Boileau lui-même disoit à Racine, quand celui-ci faisoit des objections qui lui paroissoient trop rigoureuses: *ne sis Patru mihi*, n'ayez point pour moi la sévérité de *Patru*, au lieu du proverbe: *ne sis patruus mihi*, n'ayez pas pour moi la sévérité d'un oncle, ce qui sembleroit cependant indiquer que ce grand satyrique, cet arbitre du goût, ce juge suprême des talens, avoit aussi des endroits foibles, qu'il vouloit cacher aux autres & se cacher à lui-même.

Patru étoit dans le préjugé qu'un vers aléxandrin dans la prose est une faute. On sait aujourd'hui qu'un vers n'est rien, parce que la versification ne consiste pas chez nous dans la seule mesure, mais dans le concours de la mesure & de la rime. On sait de plus que dans la prose harmonieuse des bons écrivains, il se glisse toujours un peu plus ou un peu moins de ces lignes qui ont la mesure du vers héxamètre, & cela en proportion du sentiment de l'harmonie & de la bonté du style; & on sait de plus que ces lignes ainsi mesurées sont tellement inévitables qu'elles se rencontrent même, quoique plus rarement, dans les ouvrages les moins bien écrits & les plus dépourvus d'harmonie.

Patru, en conséquence du préjugé de son temps, vouloit que Despréaux rompît la mesure dans ces paroles du *Traité du sublime*, parce qu'elles forment un vers: *elle gèle, elle brûle, elle est folle, elle est sage.* Et il défioit de trouver un seul vers dans ses plaidoyers imprimés: en voici un, dit Boileau, dans le seul titre d'un de ces discours: *Onzième plaidoyer pour un jeune allemand.*

Patru nâquit à Paris en 1604. Il étoit fils d'un procureur au parlement. Sans négliger la profession d'avocat, où il se rendit célèbre, il ne la suivit pas avec assez d'ardeur pour la rendre utile à sa fortune, le goût des lettres l'emporta dans une autre carrière, & partagé entre ces deux états, ses succès dans l'un & dans l'autre se sentirent de ce partage. *Patru* correct & froid, dit M. de la Cretelle, retrancha les défauts qui défiguroient l'éloquence judiciaire, mais il n'en connut ni le caractère, ni les ressources, ni les effets. Il tomba dans la pauvreté & fut obligé de vendre sa bibliothèque. Boileau, dans cette occasion, eut à son égard un procédé fort noble; il acheta cette bibliothèque au prix que *Patru* la voulut vendre, & il mit ensuite à ce marché une condition, ce fut que *Patru* en conserveroit la possession, & que l'acquéreur n'en auroit que la survivance. On ajoute qu'il gâta cette belle action par une épigramme qu'il fit contre *Patru*, de la reconnoissance duquel il n'étoit pas content. (*voyez* l'article BOILEAU.)

Patru avoit été reçu à l'académie françoise en 1640, cinq ans après l'institution de ce corps. L'usage des discours de réception n'étoit point établi alors. On faisoit, en venant prendre sé

ance un remerciement verbal qui n'étoit pas censé préparé. Celui de *Patru* qui peut-être parut l'être, eut tant de succès, qu'il donna lieu d'établir l'usage des remerciemens publics. A la mort de Conrart, un Grand-Seigneur riche & ignorant, demanda la place qu'il laissoit vacante ; *Patru* détourna ses confrères de ce mauvais choix : « Un » ancien grec, leur dit-il du ton d'Esope, avoit » une lyre admirable dont une corde se rompit. » Au lieu d'en remettre une de boyau, il en » voulut une d'argent, & la lyre n'eut plus » d'harmonie.

On prétend que Bossuet alla voir *Patru* dans sa dernière maladie, & lui dit : *On vous a regardé jusqu'ici, Monsieur, comme un esprit fort; songez à détromper le public par des discours sincères & religieux. N'est-il pas plus à propos que je me taise*, répondit Patru ; *on ne parle dans ses derniers momens que par foiblesse ou par vanité.* Il mourut en 1681. On a observé avec raison que quelques vers de Boileau font plus aujourd'hui pour la renommée de *Patru* que ses propres ouvrages.

PATU, (Claude-Pierre) (*Hist. litt. mod.*) Jeune avocat, homme de lettres, qui vraisemblablement eût joué un rôle dans la littérature, s'il eût vecu. A vingt-cinq ans, en 1754, il donna la comédie des *Adieux du goût* qui réussit, & dont, par une singularité assez remarquable, tout est de lui, excepté les vers aléxandrins qui sont de M. Portelance. On dit que M. *Patu* avoit peine à s'astreindre au travail particulier qu'exigent les grands vers; d'autres, au contraire, en faisant des vers libres, retombent plus qu'ils ne veulent dans le vers alexandrin, comme si leur oreille ne pouvoit se contenter que de cette mesure. M. *Patu* alla en Angleterre, & donna en 1756, une traduction de quelques comédies angloises. Il alla en Italie & fut de l'académie des Arcades. En revenant en France, il mourut pulmonique à Saint-Jean de Maurienne le 20 août 1757, à vingt-huit ans. Il savoit plusieurs langues & donnoit en tout d'assez grandes espérances.

P A V

PAVIE. (Raimond de) baron de Fourquevaux, (*Hist. de Fr.*) étoit d'une branche de l'ancienne famille des Beccari de *Pavie*, laquelle s'étoit retirée en France pour se dérober aux troubles de l'Italie pendant les longues & sanglantes guerres des Guelphes & des Gibelins. Le baron de Fourquevaux dont il s'agit ici, fit ses premières armes au malheureux siége de Naples, en 1528, où mourut Lautrec ; il fut blessé & fait prisonnier à la bataille de Marciano en Toscane, où Strozzi fut défait par le marquis de Mariguan en 1554 ; il y commandoit un corps considérable d'infanterie, tant Grisonne qu'Italienne ; il resta treize mois, non seulement prisonnier, mais gardé dans un fort. On ignora long-temps son existence, on le croyoit mort, & sa première femme en mourut de douleur.

A son retour en France, il fut fait gouverneur de Narbonne, où il imagina, dit-on, un moyen singulier de chasser de la ville, sans violence apparente, quelques habitans mal intentionnés ; il fit publier que deux chevaliers Espagnols devoient se battre en champ clos hors de la ville ; il fit tout préparer pour le combat & toute la ville ne manqua pas d'accourir à ce spectacle; il fit alors fermer les portes, & ne laissa rentrer que les sujets fidèles au roi. Il contribua en 1562 à la délivrance de Toulouse dont les Huguenots étoient près de se rendre maîtres. On a de lui quelques ouvrages sur la guerre. Il mourut à Narbonne en 1574. Il étoit chevalier de l'Ordre du Roi. Nous ignorons si Emeric ou Aimery de *Pavie* étoit de cette famille : cet Aimery de *Pavie* étoit un capitaine Lombard, qui avoit été gouverneur d'Edouard III, Roi d'Angleterre. Ce prince ayant pris Calais, en avoit donné le gouvernement à Aimery & étoit retourné en Angleterre. Le seigneur de Charny, qui commandoit les troupes Françoises près de Saint-Omer, entreprit de corrompre Aimery & de rendre Calais à la France ; le marché fut conclu moyennant vingt mille écus. Edouard averti de cette intrigue, non par Aimery, mais par le secrétaire de ce gouverneur, laisse Aimery dans sa place. & lui ordonne de suivre cette négociation. Le 31 décembre 1348, à minuit, Charny se présente, selon les conventions, à une des portes de la ville avec une troupe choisie ; Aimery répond que tout est prêt, & demande si l'argent l'est aussi; on compte l'argent, & Charny entre dans la place : aussi-tôt il est enveloppé & chargé par des forces supérieures, il combat avec le courage du désespoir. Un chevalier de sa suite, nommé Eustache de Ribaumont, qui se distinguoit dans ce combat par une valeur extraordinaire, se battit long-temps corps à corps avec un anglois qu'il fit chanceler deux fois, mais qui enfin le renversa lui-même & le fit prisonnier, aussi bien que Charny, & quelques autres officiers françois; on les conduit dans la salle du château, où ils sont traités avec la plus grande distinction. Un chevalier s'approche de Ribaumont : » Reconnoissez, lui dit-il, un soldat qui a » pensé deux foi succomber sous vos coups, & » qui ne doit qu'à son bonheur la gloire d'avoir » triomphé d'un guerrier tel que vous. Vous êtes » libre, il ne vous demande que votre estime » & votre amitié; il vous prie d'agréer un de » ces légers présens que des chevaliers reçoivent » sans déshonneur les uns des autres. En même temps il détacha de sa tête un chapelet de perles & l'attacha sur celle de Ribaumont. C'étoit Edouard lui-même, qui avoit passé la mer avec le prince de Galles & Mauny, pour se trouver

à ce combat, & pour veiller, fut la conduite du gouverneur de Calais dans une occasion si critique; personne hors de la ville n'avoit sû son arrivée. Il se contenta de faire à Charny une légère réprimande, ou plûtôt une plaisanterie. « Messire Geoffroy, lui dit-il, vous voulez avoir » les places à trop bon marché. Vingt mille » écus pour Calais. C'est trop peu; en cons» cience il m'a coûté plus cher ». Edouard eut d'ailleurs pour Charny toute sorte d'egards.

François, fils de Raymond, surintendant de la maison de Henri IV alors roi de Navarre, & chevalier d'honneur de la reine Marguerite, a écrit les vies de plusieurs grands capitaines françois, parmi lesquels il a donné place à Raimond son père. Il avoit eu un frère ainé, Claude, tué à la guerre dans une extrême jeunesse. C'est pour Jean Baptiste, fils de François, que la baronie de Fourquevaux fut érigée en marquisat en 1686. Les lettres d'érection spécifient tous les services de ses ancêtres à commencer par Lancelot de *Pavie*, trisayeul de Raimond.

Paul Gabriel, marquis de Fourquevaux mourut à Strasbourg des blessures qu'il avoit reçues à la bataille d'Hochstet.

PAVILLON (Nicolas et Etienne) (*Hist. ecclés. & hist. litt.*)

1°. Le premier, fils d'un autre Etienne *Pavillon*, correcteur des comptes, & petit-fils d'un autre Nicolas *Pavillon*, avocat au parlement de Paris, est ce célèbre évêque d'Alet, si recommandable par ses vertus, sur-tout par une fermeté que toute la puissance de Louis XIV ne put ébranler ni dans l'affaire du Formulaire ni dans celle de la Régale. (*Voyez* à l'article Bossuet, le mot courageux que ce prélat dit à Louis XIV, au sujet de l'évêque d'Alet & de l'évêque de Pamiers *Caulet*; *voyez* aussi l'article Caulet). *Pavillon* avoit été formé au ministère ecclésiastique par Vincent de Paule, cet homme dont tous les talens avoient pour principe & pour objet la charité, & un tel disciple honoroit un tel maître. Il mourut dans la disgrace en 1677, à quatre-vingts ans passés. Malheureuses querelles dont l'effet est la disgrace de la vertu! il étoit né en 1597. Son épitaphe l'appelle un *homme humble au milieu des vertus & des éloges*. Le *Rituel à l'usage du diocèse d'Alet*, qui a paru pendant son épiscopat, a été attribué au docteur Arnauld, c'est dire assez que c'est un ouvrage estimé: Il a cependant été condamné par le pape le moins contraire aux Jansénistes (Clément IX,) en 1668, ce qui n'empêcha pas l'évêque d'Alet de le faire observer constamment dans son diocèse. On de lui aussi des ordonnances & des statuts synodaux. Il a paru en 1733, des mémoires pour servir à la vie de Nicolas *Pavillon*, évêque d'Alet.

2°. Le second, Etienne, étoit neveu de l'évêque d'Alet; c'est lui que M. de Voltaire appelle dans *le Temple du Goût*:

Le doux, mais foible *Pavillon*.

Il avoit été avocat-général au parlement de Metz. Il étoit de l'académie des belles-lettres, quoiqu'il ne soit connu que par des poésies légères & par des ouvrages de prose qui sont aussi chose légère, mais cette académie n'a jamais dédaigné aucun genre de littérature, ce seroit une injustice trop indigne d'elle. L'académie françoise lui trouva aussi assez de talens & de goût pour l'admettre dans son sein; il avoit en effet de la facilité, de la grace, de la délicatesse, du naturel; mais l'une & l'autre académie auroit pû le trouver trop peu laborieux. Il paroit qu'il étoit de ces gens à qui les succès de la conversation suffisent, & font négliger ces succès plus durables que procurent les ouvrages; en effet ces succès de la conversation coûtent moins à ceux qui peuvent les obtenir, & on en jouit plus sensiblement. Il mourut à Paris le 10 janvier 1705; il étoit né en 1632, il avoit été reçu à l'académie françoise en 1691, à la place de Benserade; ses poésies ont été recueillies en 1715 & 1720. On y distingue entre autres pièces, une espèce d'éloge ou d'apologie de l'inconstance, qui finit par ces vers:

L'honneur de passer pour constant
Ne vaut pas la peine de l'être.

Et où l'on trouve d'autres vers agréables & ingénieux, tels que ceux-ci:

Ulysse, qui pour sa sagesse,
Fut si célèbre dans la Grèce,
Quoiqu'amoureux & bien traité,
Refusa, malgré sa tendresse,
D'accepter l'immortalité,
A la charge d'aimer toujours une déesse.

Il console un homme qui avoit éprouvé une inconstance, en lui disant en substance: votre maîtresse n'a rien fait que de fort naturel & de fort légitime:

Vous avez cessé de lui plaire,
Elle a cessé de vous aimer,
Son inconstance, en vous quittant,
Ne fait que prévenir la vôtre.

PAVIN. (*Voyez* Saint Pavin.)

P A U

PAUL. Il y a d'abord deux saints de ce nom, connus de tout le monde.

1°. L'apôtre des Gentils, dont toute l'histoire se trouve dans les actes des apôtres & dans ses épitres.

2°. Saint *Paul*, premier hermite, mort en 341, à cent quatorze ans, dans les déserts de la Thebaïde, où la perfécution de l'empereur Déce & l'indignité d'un beau-frère de *Paul* qui avoit voulu le dénoncer pour avoir fa confiscation, l'avoient forcé de se retirer. Une caverne, habitée avant lui par des faux-monnoyeurs, fut sa demeure, des dattes sa nourriture, des feuilles de palmier ses vêtemens, mais il vivoit à l'abri des perfécuteurs, il vivoit loin des hommes, qu'il vaut mieux servir sans doute, mais qu'il est plus sûr d'éviter. Dénué de tout, mais délivré de tout, il trouva dans une vie libre & tranquille, dans le silence des passions, dans la suppression des besoins, dans la méditation, dans la prière, une douceur qu'il n'avoit osé se promettre. Saint Antoine qui d'un autre côté de la même contrée avoit embrassé le même genre de vie & qui croyoit être le premier, en parcourant ces déserts où il se croyoit seul égaré, parvint à la caverne de *Paul*, lia connoissance & amitié avec lui & lui promit de revenir le voir. Quand il revint, il trouva saint *Paul* immobile, dans l'attitude d'un homme absorbé dans la méditation ou livré tout entier à l'oraison, il le touche, il l'embrasse, saint *Paul* n'étoit plus. M. Rollin cite deux vers d'un de ses écoliers, qui traitant ce sujet & peignant le moment où saint Antoine embrasse saint *Paul*, s'écrie :

Quid facis, Antoni? jam friget Paulus, & altas,
Immixtus superis, nec jam tuus, attigit arces.

heureuse imitation de ces deux vers de Virgile :

Jamque vale, feror ingenti circumdata nocte,
Invalidasque tibi tendens, heu! non tua, palmas.

On juge bien que les légendaires n'ont pu s'empêcher de joindre bien du merveilleux à l'histoire déja suffisammenr merveilleuse de saint *Paul*; ils font venir un corbeau pour lui apporter son pain tous les jours, ce qui n'est pas fort difficile à inventer après l'histoire d'Elie. Ils font venir des lions pour creuser avec leurs ongles la fosse où saint Antoine l'enterra : heureusement des critiques très-orthodoxes nous autorisent à ne point croire ces merveilles.

Il y a eu cinq papes du nom de *Paul*.

PAUL I, frère & successeur d'Etienne II ou III, connoissant le goût de Pepin le Bref, roi de France, pour tout ce qui concernoit le culte & la Liturgie, goût qu'on appelloit alors *amour des lettres*, lui envoya des chantres de l'église romaine ponr instruire ceux du palais. Il lui envoya aussi quelques livres recherchés alors, & une horloge d'invention nouvelle, que les historiens appellent *horloge nocturne*. Jusques-là on ne connoissoit point de manière de mesurer le temps, qui ne dépendît du soleil; on n'avoit point d'autres horloges que les cadrans solaires. Tout ce qu'on sait de cette nouvelle horloge, c'est qu'elle marquoit les heures la nuit comme le jour. La description qu'on nous en a laissée ne nous apprend point d'ailleurs si c'étoit une horloge de sable, ou d'eau, ou à roues. *Paul I*, élu en 757, mourut en 767.

PAUL II (Pierre Barbo) noble vénitien, étoit neveu d'Eugène IV, & succèda en 1464, à Pie II. Il étoit beau, le savoit bien, & voulut à son exaltation prendre le nom de Formose, dans le même sens où on disoit de l'archevêque de Paris, de Harlay de Chanvallon :

Formosi pecoris custos formosior ipse.

Mais il n'y a qu'un pape notoirement laid qui puisse sans ridicule prendre ce nom de Formose. Barbo le sentit, & prit celui de *Paul II*. Ce pontife avoit une grande facilité à pleurer. Pie II, son prédécesseur, l'appelloit : *Notre-Dame de Pitié*. Ce fut lui qui donna aux cardinaux la robe de pourpre & le bonnet de soie rouge; ce fut lui aussi qui, par une bulle du 19 avril 1470, ordonna que le Jubilé reviendroit tous les vingt-cinq ans. Il publia des croisades contre les Turcs & contre Podiebrad roi de Bohême hérétique. Il haïssoit les gens de lettres. Platina qu'il avoit mis deux fois en prison & qu'il avoit dépouillé de ses biens, ne l'a pas flatté dans son histoire. Il vécut dans la mollesse & mourut d'indigestion en 1471. Le cardinal Quirini a donné sa vie en 1740.

PAUL III (Alexandre Farnèse) Romain; cet avantage d'être né romain, le titre de doyen du sacré collége, & son âge (il avoit soixante-sept ans) concoururent à le faire élire après la mort de Clément VII, en 1534. Le peuple de Rome gémissoit sur-tout de ne voir depuis long-temps sur le saint siège que des pontifes étrangers à Rome. Si à chaque élection, il ne crioit pas autour du conclave, *Romano lo volemo*, comme à l'élection d'Urbain VI, en 1378, il n'en desiroit pas moins vivement un Romain pour pape. *Paul III* eut toujours devant les yeux l'exemple de Clément VII, prisonnier de Charles-Quint. Il tâcha de tenir la balance aussi égale qu'il lui fut possible entre ce redoutable conquérant, ce preneur de princes, & son rival François I. C'est sous son pontificat, en 1536, que Charles-Quint donna dans Rome en plein consistoire cette scène scandaleuse, où il déclama si indécemment contre François I, & ce fut par le conseil de ce Pape, qu'il donna des copies si adoucies & si affoiblies de ce même discours, qui avoit autant choqué que surpris ceux qui l'avoient entendu, & qui parut presque modéré à ceux qui le lurent. Ce fut aux soins de ce même pape *Paul III*, qu'on dut l'entrevue d'Aigues-Mortes

& la trève de Nice conclue entre Charles-Quint & François I, le 18 juin 1538. Il falloit qu'en cette occasion le pape eût bien exactement observé la neutralité, car de part & d'autre on le soupçonna de partialité. Au reste, il ne faut pas croire que son zèle pour la conciliation des deux rivaux fût purement paternel, purement pontifical, & sans aucune vûe d'intérêt politique. Léon X ni Clement VII, n'avoient pas eu plus à cœur l'aggrandissement de la maison de Médicis, que *Paul III*, celui de la maison Farnèse. Pour le procurer, il avoit besoin à la fois & de Charles-Quint & de François I. Il avoit donné à Pierre-Louis Farnèse, son fils, d'abord le duché de Camerin, qu'il avoit ôté à Guidobalde, duc d'Urbin, fils de François-Marie de la Rovère, ensuite le duché de Parme & de Plaisance dont il avoit disposé comme d'un fief de l'Eglise. Ce Pierre-Louis Farnèse, tige des ducs de Parme, du nom de Farnèse, Ranuce Farnèse, & Constance Farnèse leur sœur, mariée à Etienne Colonne prince de Palestrine, étoient tous enfans naturels du pape *Paul III*, qui les avoit eus avant d'être cardinal. Pierre-Louis Farnèse avoit un fils, nommé Octave, & une fille nommée Victoire. Le pape vouloit marier le fils à Marguerite d'Autriche, fille naturelle de l'empereur, veuve du duc de Florence, Alexandre de Médicis; il vouloit marier la fille avec Antoine de Bourbon qui par son mariage avec Jeanne d'Albret, devint roi de Navarre & fut père de notre roi Henri IV. En effet ces deux mariages d'Octave & de Victoire Farnèse furent arrêtés aux conférences de Nice, mais le second ne se fit pas. (Le premier se fit.) *Paul III*, mourut en 1549.

(Sur les FARNESES, *voyez* l'article PARME.)

PAUL IV (Jean Pierre Caraffe) successeur de Marcel II, en 1555, étoit, comme *Paul III*, doyen du sacré collége & avoit quatre-vingt ans, lorsqu'il monta sur la chaire de S. Pierre. Il voulut prendre avec les souverains de son temps le ton des Grégoire VII & des Boniface VIII: ces souverains étoient, Charles-Quint, l'empereur Ferdinand son frère, Elisabeth, reine d'Angleterre; ce ton ne lui réussit pas dans l'Europe, & la construction d'une nouvelle prison de l'inquisition ne réussit pas mieux dans Rome; à sa mort arrivée le 18 août 1559, elle fut abbatue, les prisonniers délivrés, la maison de l'inquisiteur brûlée. La statue même du pape fut brisée & jettée dans le Tibre. Ce fut lui qui, avant d'être pape, institua les Théatins avec S. Gaëtan; il les appela *Théatins*, parce qu'il étoit archevêque de Théate. On a de lui quelques écrits, un entre autres *de emendandâ ecclesiâ*. La première réforme à faire dans l'eglise étoit de quitter ce ton de souverain des souverains, condamnable quand il étoit à craindre, ridicule quand il étoit bravé; cette réforme est faite; mais celle de l'inquisition ne l'est pas; l'inquisition est, dit-on, bien adoucie; ce n'est pas assez.

PAUL V. (Camille Borghèse) romain, successeur de Léon XI, en 1605. Il prit une fois ce ton de maître absolu des empires de la terre, qui avoit si bien & si mal réussi aux papes selon les temps & les personnes, mais il ne s'attaqua point aux grands souverains, il crut qu'il lui seroit plus aisé de faire un exemple sur une république & sur une république d'Italie. Ce fut contre Venise qu'il étala tout l'orgueil des prétentions pontificales; les sages Vénitiens y opposèrent leur prudente & invariable fermeté: les souverains ne prirent point le change; ils reconnurent & par l'objet de la contestation & par ses effets, que la cause des Vénitiens étoit la cause de tous les souverains & de tous les états, & qu'il s'agissoit de leurs intérêts & de leurs droits les plus sacrés, tels que celui d'être maîtres chez eux, de n'y recevoir d'autres religieux que ceux qu'ils voudroient, de faire le procès aux ecclésiastiques coupables. *Paul V*, irrité de la résistance des Vénitiens, avoit mis l'état de Venise en interdit; ce fut la pierre de touche pour reconnoître, parmi les moines sur-tout, les bons & les mauvais citoyens. Les Capucins, les Théatins & les Jésuites furent les seuls qui observèrent l'interdit: le sénat les fit tous embarquer pour Rome puisqu'ils étoient sujets de Rome & non de Venise; les Jésuites furent bannis à perpétuité, & ne purent être rétablis même après la paix. Les papes n'étoient pas encore réduits alors au pouvoir des clefs, ils s'arrogeoient celui des armes, *Paul* leva des troupes contre les Vénitiens; ce fut alors que les souverains se déclarèrent. Henri IV voulut avoir l'honneur de l'accommodement, & il termina en effet ce différent en 1607, par l'entremise du cardinal de Joyeuse. Les honneurs de la guerre restèrent aux Vénitiens; ils firent au pape des soumissions de simple déférence; ils le remercièrent de leur avoir rendu ses bonnes graces & son amitié, mais ils ne voulurent point entendre parler de l'absolution que le pape leur offroit, & ils ne reprirent point les Jésuites; mais Louis XIV en 1657 obtint leur rétablissement. (*Voyez* sur cette affaire de l'interdit de Vénise l'article FRA-PAOLO.) D'après la distinction faite par un pape, des papes princes & des papes prêtres, *Paul V* s'étoit un peu trop embarqué en prince dans cette affaire, & il en sortit en prêtre, en obtenant le rappel de quelques moines, les Jésuites exceptés. Ce fut d'ailleurs un pape très-prêtre, car il disoit la messe tous les jours, & il se donnoit les plus grands soins pour la conversion des idolâtres & des infidèles; il reçut dans ce genre des ambassades qui le flattèrent beaucoup, de l'empereur du Japon, du roi de Congo & de quelques autres souverains d'Asie & d'Afrique auxquels il envoya des missionnaires. Il eut le

bon esprit de n'être Théologien qu'avec circonspection & impartialité; il termina les congrégations *de Auxiliis* en ne décidant rien & en exhortant les deux partis à la modération, exhortation toujours nécessaire & toujours inutile. Il ne prononça rien non plus sur la question de l'immaculée conception, & défendit seulement d'enseigner publiquement la négative. Il confirma quelques instituts religieux, & il eut ce bonheur que la plûpart furent des instituts utiles, tels que celui de l'Oratoire en France & celui des religieux de la Charité. Du reste il s'appliqua particulièrement à embellir Rome, il acheva le palais de Monte-Cavallo il construisit & rétablit plusieurs fontaines & aqueducs, & ces travaux, les uns magnifiques, les autres utiles, joints à quelque amour pour les lettres, ont, sinon effacé, du moins affoibli la tache que l'Interdit de Vénise avoit répandue sur son pontificat. Il mourut en 1621.

PAUL DE SAMOSATE, (*Hist. ecclés.*) patriarche d'Antioche, héréfiarque du troisième siécle, étoit de la ville de Samosate sur l'Euphrate. Le desir de conquérir à la religion chrétienne la célèbre Zénobie, reine d'Orient, le mena plus loin qu'il n'auroit voulu. Cette reine donnoit la préférence à la religion Juive, & nos mystères lui faisoient de la peine; *Paul* de Samosate se mit à les lui expliquer avec trop de condescendance pour les répugnances qu'elle lui montroit; & comme il y a toujours de l'inconvénient à expliquer ce qui est essentiellement inexplicable, de complaisance en complaisance, il alla jusqu'à nier la Divinité de Jésus-Christ, & dans un concile tenu chez lui-même, c'est-à-dire, à Antioche, l'an 270, il fut déposé & excommunié. Ses disciples furent nommés *Paulianistes*, mais cette secte s'éteignit bien tôt, du moins sous ce nom; car sous le nom d'Arianisme, elle agita l'église pendant plusieurs siécles.

Il y a quelques autres personnages de ce même nom de *Paul*, qui appartiennent encore, soit à l'histoire ecclésiastique, soit à l'histoire littéraire. Tels sont:

Paul de Tyr, rhéteur célèbre sous l'empire d'Adrien, auteur de quelques écrits en Grec sur la rhétorique.

Paul le Silentiaire, auteur Grec du sixiéme siécle, dont *l'histoire* en vers *de l'eglise de Sainte Sophie*, fait partie de la Byzantine; elle a été traduite & commentée par du Cange.

Paul Eginète, médecin Grec du septième siécle, né dans l'isle d'Egine, & nommé par cette raison Eginète, auteur d'un abrégé des œuvres de Galien & d'un traité *de re medicâ*.

Paul, Diacre de Merida dans l'Estramadure, aussi au septième siècle, auteur d'une *histoire des pères d'Espagne*.

Paul, Diacre d'Aquilée, nommé vulgairement *Paul* Diacre, & dont le véritable nom étoit *Paul* Warnefride, auteur de l'histoire des Lombards, étoit secrétaire de Didier dernier roi des Lombards; il tomba entre les mains de Charlemagne, qui eut pour lui tous les égards qu'il se piquoit d'avoir pour les savans. L'attachement que *Paul* Diacre conservoit pour son maître, l'ayant fait soupçonner d'avoir eu part à des projets formés par le duc de Frioul & par le duc de Bénevent, en faveur d'Adalgise fils de Didier, il fut exilé sur le bord de la mer Adriatique; il se sauva du lieu de son exil auprès du duc de Béneveut, beau-frère d'Adalgise, & mourut moine au Mont-Cassin. On lui attribue l'hymne de Saint Jean: *Ut queant laxis resonare fibris*; & c'est par *Paul* Diacre que Charlemagne fit réformer l'office divin. Avant lui, on chantoit aux nocturnes des leçons peu convenables, sans nom d'auteur, pleines de solécismes & de barbarismes: Charlemagne chargea *Paul* Diacre, de choisir dans les ouvrages des Saints Pères des morceaux dignes d'être récités par les fidèles dans des temples chrétiens. *Voyez* à l'article COMINES, un parallèle entre *Paul* Diacre, & Philippe de Comines.

On dit que Charlemagne ayant voulu s'éclaircir avec *Paul* Diacre, sur l'affection que celui-ci paroissoit conserver pour Didier & sa famille, *Paul* Diacre eut la fermeté de lui répondre: *Mes devoirs ne dépendent pas des événemens. Didier est toujours mon maître, & je dois lui rester fidèle.* On ajoûte que Charlemagne irrité, ordonna dans son premier mouvement qu'on lui coupât les deux mains. Voilà le conquérant. Voici le prince, ami des lettres. A peine cet ordre étoit-il donné qu'il étoit révoqué; Charlemagne, prompt à se rétracter, s'écria: *Eh! où trouverions-nous un aussi habile historien, si on coupoit la main qui a écrit de si beaux ouvrages?* car alors ces ouvrages étoient beaux.

PAUL LUCAS, (*voyez* LUCAS.)

PAUL de CASTRO, (*voyez* CASTRO.)

PAUL EMILE. (*Voyez* l'article EMILES. EMILIENS.)

PAUL, (Saint Vincent de) *voyez* VINCENT.

PAUL JOVE, (*voyez* JOVE.)

PAUL, (Marc) *Hist. litt. mod.*) c'est le voyageur Marc *Paul* ou Marco-Paulo, Vénitien, doublement menteur & comme voyageur & comme écrivain du treizième siècle. Il avoit pénétré jusqu'à la Chine; on a de lui une relation de ses voyages sous ce titre: *de regionibus Orientalibus libri tres.* Il étoit né en 1255. Il écrivoit en 1295.

PAULA (*Hist. Rom.*) (JULIA CORNELIA) fille de Julius Paulus, Préfet du Prétoire, eut le malheur d'épouser Héliogabale; elle étoit aussi

sage & aussi vertueuse que cet empereur étoit fou & pervers; il s'enflamma pour elle, il s'en dégoûta promptement, il la dépouilla du titre d'Auguste & des honneurs d'impératrice, il la chassa de son palais, sans avoir rien à lui reprocher; elle en sortit sans joie & sans regret, avec la tranquillité du sage berger de La Fontaine,

> Sortant de ces riches palais
> Comme l'on sortiroit d'un songe.

Ces exemples de modération & de résignation sont assez rares pour mériter d'être remarqués.

PAULE (SAINTE) (*Hist. ecclés.*) Dame romaine, amie de Saint Jérôme; elle descendoit par sa mère, des Scipions & des Gracques; elle avoit passé ses belles années dans les délices d'une vie mondaine, elle en passa le reste dans la pénitence, & renfermée dans un monastère à Bethléem sous la direction de Saint-Jérôme. Il jugea cependant qu'elle poussoit trop loin les austérités. Après une grande maladie qu'elle avoit eue, les médecins la pressèrent, dans les premiers momens de sa convalescence, de faire usage d'un peu de vin. *Sainte Paule* se refusoit à ce régime, le regardant comme une délicatesse qu'elle ne devoit pas se permettre. Saint Epiphane étoit alors à Bethléem il étoit fort agé; Saint Jérôme crut qu'il n'en seroit que plus propre à persuader *Sainte Paule*, & il le pria de l'engager à suivre le conseil des médecins; quand Saint Epiphane eut parlé, Saint Jérôme lui demanda quel avoit été le succès de cette petite négociation! *Le succès*, dit Saint Epiphane, *a été qu'elle a presque persuadé à un homme de mon âge de s'abstenir de vin.* Elle mourut le 26 janvier 405. Elle étoit née en 347. Saint Jérôme a écrit sa vie.

PAULE (SAINT FRANÇOIS DE) (*Hist. ecclés.*) ou l'hermite de Calabre, fondateur de l'ordre des Minimes. Il étoit né à *Paule* en Calabre l'an 1416, delà son nom de *Paule*. Sa régle fut approuvée par Alexandre VI, & confirmée par Jules II. Louis XI, malade aussi pusillanime, aussi superstitieux, que tyran injuste & cruel, l'appella en France pour être guéri par ses prières, imaginant qu'un Saint devoit avoir entre ses mains la vie & la mort; il alla au devant de lui, se jetta tout tremblant à ses pieds & lui demanda la santé. L'humble François de *Paule* le reprit de cette idolâtrie, l'avertit de s'adresser au maître des destinées, de lui demander avant tout des vertus & de mériter ses graces par une conduite toute différente de celle qu'il avoit tenue jusqu'alors. Les courtisans de Louis XI n'appelloient François de *Paule* que le *Bon-homme;* delà le nom de *Bons-hommes* donné aux Minimes de Chaillot. François de *Paule* mourut dans la maison des Minimes du Plessis du Parc en 1507; il fut canonisé par Léon X en 1519.

PAULET (*Hist. ecclés.*) Franciscain, auteur de la Réforme, connue sous le nom *de l'Observance*, & d'où les Cordeliers ont pris le nom *d'Observantins.* Il étoit fils d'un gentilhomme suédois, s'étoit fait Cordelier en 1323, mourut en 1390.

PAULET (GUILLAUME) *Hist. d'Anglet.*) Marquis de Winchester, grand trésorier d'Angleterre, conserva sa faveur pendant quatre regnes, sous deux rois & sous deux reines, dans les temps les plus difficiles & à travers les révolutions les plus contradictoires; ces quatre regnes étoient ceux de Henri VIII, d'Edouard VI, de Marie & d'Elisabeth. Par une suite du même bonheur ou par l'effet du même caractère, il vécut jusqu'à quatre-vingt-dix-sept ans, & vit jusqu'à trois cents enfans nés de lui. On lui demandoit comment il avoit fait pour fixer la fortune à la cour? *C'est*, dit-il, *que la nature m'a fait de bois de saule, & non de bois de chêne. Très-humble serviteur des événemens*, disoit un autre Anglois: *Toujours ami & même un peu parent de l'homme en faveur*, a dit un François. Alcibiade étoit populaire dans Athénes, magnifique en Perse, frugal à Sparte, buveur en Thrace; cette souplesse qui fit les succès du marquis de Winchester, n'avoit pas fait le bonheur d'Alcibiade, banni par ses concitoyens, tué par les étrangers chez lesquels il s'étoit réfugié. Il n'y a point de régle certaine pour plaire, encore moins pour plaire constamment; il n'y en a point pour attirer, & encore moins pour fixer les faveurs, soit de la cour, soit de la fortune.

> Et par où l'un périt, un autre est conservé.

PAULI (GRÉGOIRE) (*Hist. mod.*) Un des Apôtres du Socinianisme au seizième siècle sous Lélio Socin. Il répréfentoit l'église romaine sous l'emblême d'un temple; Luther en abbatoit le toît, Calvin en démolissoit les murailles. Socin & *Pauli* en sappoient les fondemens; c'est ce qu'expriment ces deux vers gravés sur le tombeau de Fauste Socin, neveu de Lélio Socin, & qui étendit beaucoup le Socinianisme. (*Voyez* l'article SOCIN:)

> *Tota licet Babylon destruxit tecta Lutherus,*
> *Muros Calvinus, sed fundamenta Socinus.*

Ces docteurs Sociniens ayant été chassés de l'Italie, se réfugièrent en Pologne. *Pauli* étoit ministre à Cracovie dans les années 1560 & 1566.

PAULIN (SAINT) (*Hist. ecclés.*) Il y a trois Saints de ce nom. Le plus célèbre est l'évêque de Nole aux quatrième & cinquième siècles. Il naquit à Bordeaux vers l'an 353 & fut disciple d'Ausone. Il avoit épousé une Espagnole, nommée Thérasie, d'une naissance illustre & d'une fortune considérable. C'est du sein de ces honneurs & de ces richesses qu'ils formèrent le projet d'une vie sainte & mortifiée, & qu'ils se consacrèrent

à la retraite & à la continence. Ils se cachèrent d'abord en Espagne, ensuite en Italie ; mais dans toute l'histoire des premiers siècles de l'église, ce soin de se cacher conduisoit presque toujours à l'épiscopat. Il fut fait évêque de Nole & occupa ce siége jusqu'à sa mort arrivée en 431. Ce fut vers le commencement de son épiscopat que les Goths prirent la ville de Nole, & par leurs ravages fournirent une ample matière à sa charité. On lui attribue l'invention des cloches, mais des savans les croient plus anciennes. On ne croit pas non plus un fait qui se trouve pourtant dans les dialogues de Saint Grégoire, c'est que *Saint Paulin* se fit recevoir esclave en Afrique à la place d'un jeune homme pris par les Vandales, & qu'il vouloit rendre à sa mère. Cet événement ne s'accorde pas avec les époques connues de la vie de *Saint Paulin*. Dom Gervaise a écrit sa vie. Les ouvrages de *Saint Paulin* sont connus & estimés. Saint Augustin, dit-on, ne se lassoit point de lire ses lettres; elles ont été traduites en François; son *histoire du martyre de Saint Geniès* est très-connue. *Saint Paulin* est au nombre des pères de l'église.

Un autre *Saint Paulin*, évêque de Tréves, mourut en 359, exilé en Phrygie pour la cause de Saint Athanase :

Saint Paulin, patriarche d'Aquilée sous le regne de Charlemagne, n'est guères moins célébre que l'évêque de Nole. C'étoit un des savans prélats de son temps, c'est-à-dire que c'étoit un littérateur théologien, comme tous les savans de ce siècle. Charlemagne charmé de sa littérature, le fit élever au patriarchat d'Aquilée vers l'an 777. *Paulin* se distingua en 794, au concile de Francfort sur le Mein contre Elipand de Tolède & Félix d'Urgel ; il écrivit contre eux & dédia son ouvrage à Charlemagne, qui avoit pris la peine de disputer aussi contre eux en personne, & verbalement & par écrit, & qui mandoit aux espagnols qu'en souffrant parmi eux cette hérésie (dans laquelle il s'agissoit de savoir si le Christ considéré comme homme étoit réellement fils de Dieu ou seulement son fils adoptif,) ils s'étoient rendus indignes du secours qu'il avoit eu intention de leur fournir contre les sarrasins.

Saint Paulin mourut en 804; il étoit Autrichien. Un prêtre de l'oratoire en Italie, nommé Madresius, a donné en 1737 une ample édition de ses œuvres.

PAULIN, (*Hist. du Théat. Fr.*) acteur de la comédie françoise, jouoit assez bien dans la comédie les rôles de paysan, & assez mal dans la tragédie les tyrans. Il étoit extrêmement taciturne. Les acteurs s'étoient donné les uns aux autres, d'après leur caractère connu, des surnoms tirés des titres de diverses comédies ; le sien étoit : *Le geolier de soi-même.*

PAULINE, (*Hist. rom.*) plusieurs dames romaines de ce nom sont connues dans l'histoire.

1°. *Pauline*, dame romaine, d'une naissance illustre, d'une beauté distinguée, d'une vertu rare, mais sans doute un peu superstitieuse, avoit épousé Saturnin, gouverneur de Syrie sous l'empire de Tibère. Elle eut le malheur d'inspirer une violente passion à un jeune homme, nommé Mundus, qui n'éprouva de sa part que des refus. Il usa de stratagême, gagna par argent un des prêtres d'Isis, qui assura *Pauline* que le Dieu Anubis vouloit l'entretenir en particulier. Mundus fut le Dieu Anubis; mais ne pouvant se contenir dans son bonheur ni laisser dans l'erreur celle qu'il aimoit, il lui avoua l'artifice que son amour lui avoit inspiré; *Pauline* révèla tout à son mari, qui s'en plaignit à Tibère; celui-ci fit punir de mort le prêtre prévaricateur & tous ceux qui avoient secondé cette imposture; il fit renverser le temple d'Isis & jetter sa statue dans le Tibre. Mundus ne fut qu'exilé.

2°. Pompeïa Paulina, femme de Sénèque le philosophe, voulut mourir avec lui, lorsque Néron eut condamné son mari; elle se fit ouvrir les veines; Néron qui n'avoit pas voulu qu'elle fût enveloppée dans la disgrace de son mari, la fit secourir à temps, & elle vécut encore un certain nombre d'années, mais elle porta toujours sur son visage une pâleur intéressante qui rendoit témoignage à sa vertu & à sa tendresse conjugale. Son action & la mort de son mari sont de l'an 65 de l'Ère chrétienne. *Voyez* l'article SENEQUE.

3°. *Pauline* est aussi le nom d'une très-belle femme qui avoit épousé le barbare empereur Maximin I, & dont la douceur & la bonté étoient le seul frein qu'on pût quelquefois opposer avec succès aux fureurs de ce prince.

4°. Lollia Paulina. (*Voyez* LOLLIUS & LOLLIA.)

PAUSANIAS. (*Hist anc.*) Plusieurs personnages de ce nom jouent un rôle dans l'histoire ancienne.

A Sparte deux rois de ce nom furent célébres, sur-tout le premier, mais il a laissé une renommée mêlée de gloire & d'infamie. Il n'étoit pas proprement roi, mais il exerçoit les fonctions de la royauté, comme le plus proche parent & le tuteur de Plistarque, fils de Leonide, encore enfant. Il commandoit à toute la Grèce, comme général des Lacédémoniens qui avoient alors le commandement. Il eut la gloire de gagner avec Aristide contre les généraux de Xercès la bataille de Platée, livrée l'an 479 avant J. C., le jour qui répond au 19 de notre mois de septembre. Cet homme que l'orgueil & l'ambition rendirent dans la suite traître à la patrie, avoit naturellement de la grandeur dans l'ame. Les Perses avoient attaché à une potence, le corps de Léonidas tué aux Thermopyles; un citoyen d'Egine proposoit à Pausanias d'user de représailles sur le

corps de Mardonius, général des Perses, tué à la bataille de Platée; Pausanias refusa d'étendre ainsi sa vengeance sur les morts: *Laissons*, dit-il, *cet indigne usage aux barbares; est ce à nous à les prendre pour modèles dans de telles atrocités? Les manes des héros tués aux Thermopyles, sont assez vengés par la mort de tant de Perses immolés à Platée.* Le camp de Mardonius fut pillé par les Grecs, ils y trouvèrent d'immenses richesses, & ces richesses commencèrent à corrompre la Grèce, comme les richesses des Grecs corrompirent dans la suite l'Italie. Pausanias, après la bataille, fit dresser deux tables, l'une couverte de tous les mets qu'on servoit journellement à la table de Mardonius, l'autre simple & frugale à la manière des Spartiates, & à la vûe de ces deux tables, *Comment*, dit-il, *Mardonius accoutumé à de semblables repas, a-t-il pu avoir l'imprudence d'attaquer des hommes qui savent, comme nous, se passer de tout?* mot d'un grand sens. Mais Pausanias par son orgueil commença dès-lors à déplaire à sa nation. En envoyant un trépied d'or à Delphes en mémoire de la victoire de Platée, il s'attribua dans l'inscription tout l'honneur de cette victoire. Les Lacédémoniens, pour le punir, firent effacer son nom de l'inscription, & mirent à la place les noms des villes qui avoient contribué à la victoire. Depuis ce temps, la vertu de Pausanias dégénéra de jour en jour. En voyant de près les Perses, leur faste & leur luxe le séduisirent; il se dégoûta de cette vie pauvre & frugale de Sparte dont il avoit lui-même fait l'éloge, & sur-tout de ces loix rigoureuses & infléxibles qui exerçoient leur empire sur les rois comme sur les moindres des citoyens. La flotte des Grecs, commandée, pour les Lacédémoniens, par *Pausanias*, pour les Athéniens, par Aristide & par Cimon, fils de Miltiade, ayant surpris Byzance, (l'an 476 avant J. C.) *Pausanias* fit courir le bruit que des prisonniers considérables qu'on avoit faits dans cette ville, s'étoient échappés pendant la nuit. La vérité étoit, que trahissant dès-lors sa patrie, il les avoit lui-même renvoyés à Xercès avec une lettre, dans laquelle il lui offroit de lui livrer la ville de Sparte & toute la Grèce, si Xercès consentoit à lui donner sa fille en mariage. Xercès lui donna toutes les espérances capables de l'engager, & comme l'argent est le plus puissant moyen de corruption, il lui envoya des sommes considérables pour gagner ceux des Grecs qui pourroient entrer dans ses vues. Artabaze, qu'il fit gouverneur général des côtes maritimes de l'Asie mineure, fut chargé de cette négociation.

Pausanias ne daigna pas mettre la moindre prudence dans l'exécution de ses desseins perfides; il prit l'habillement, les manières, les mœurs, la somptuosité, l'arrogance, le despotisme des Perses; il traitoit les alliés avec une hauteur insupportable, ne parloit aux officiers qu'avec emportement & avec menaces; son joug devint odieux, il fut secoué. Sa conduite impérieuse & choquante, mise en parallèle avec la vertu douce d'Aristide, & l'aimable popularité de Cimon, fit passer le commandement de la Grèce aux Athéniens. Les Lacédémoniens eux-mêmes renoncèrent de bon cœur à la supériorité qu'ils avoient eue jusqu'alors sur les autres peuples de la Grèce, jugeant qu'en cette occasion c'étoit l'avantage général; ils rappellèrent *Pausanias* à Lacédémone pour rendre compte de sa conduite: on ne put le convaincre alors de ses intelligences avec Xercès; mais moins averti que trompé par ce premier succès, il retourna sans mission & de son autorité particulière à Byzance, pour être plus à portée de continuer ses pratiques secrètes avec Artabaze. Il apprit qu'un de ses esclaves, nommé l'Argilien, qu'il avoit chargé d'un message pour ce Satrape, s'étoit retiré à Tenare dans le temple de Neptune, comme dans un asyle; il y courut pour savoir la raison de cette retraite. L'Argilien qui ne voyoit revenir aucun des autres esclaves employés avant lui à de pareils messages, étoit entré en soupçon sur leur sort & sur celui qui l'attendoit peut-être; il avoit ouvert la lettre dont il étoit chargé, il y avoit vu qu'en effet *Pausanias* recommandoit au Satrape de traiter ce courier comme les autres qu'il n'avoit pas laissé survivre à leur message. L'Argilien avoit porté la lettre aux Ephores, & c'étoit de concert avec eux qu'il s'étoit réfugié dans le temple de Neptune pour y attirer *Pausanias*; ce moyen ayant réussi, l'Argilien avoua tout à *Pausanias*, excepté qu'il l'eût dénoncé aux Ephores; il lui laissa croire que la crainte, d'abord de ses desseins, ensuite de son ressentiment, étoit le seul motif qui lui avoit fait chercher cet asyle: des Ephores & d'autres Spartiates cachés dans de petites loges pratiquées secrètement pour cet usage, entendoient tout cet entretien; *Pausanias*, de son côté, avoua tout ce qu'il ne pouvoit nier; il fit des excuses pour le passé à l'Argilien, & sur-tout de grandes promesses pour l'avenir, il crut l'avoir gagné, ils se séparèrent. *Pausanias* étant rentré dans la ville, rencontra les Ephores qui se mirent en devoir de l'arrêter; il lut sa perte écrite dans leurs yeux, parvint à leur échapper, & se retira dans le temple de Pallas, surnommée Chalciœcos. On crut ne pas violer cet asyle en l'y enfermant; on en mura la porte, & sa propre mère, dit-on, y porta la première pierre. Telles étoient les Lacédémoniennes, citoyennes d'abord, mères ensuite. On découvrit aussi le toît du temple, pour que le coupable restât exposé à toutes les injures de l'air. On le laissa périr de faim & de misère. Ses premières années promettoient un héros, les dernières furent d'un traître. On put lui dire:

Ah! de vos premiers ans l'heureuse expérience,
Vous fait-elle, seigneur, haïr votre innocence?

L'oracle de Delphes déclara que Pallas étoit irritée de la violation de son temple, & qu'on ne pouvoit l'appaiser qu'en érigeant deux statues à *Pausanias*; ce qui fut exécuté. Tout cela, en style d'histoire ancienne, signifie que le vainqueur de Platée avoit à Lacédémone un grand parti auquel il fallut donner cette satisfaction. *Pausanias* mourut l'an 475 avant J. C.

2°. Il y a quelque rapport entre la destinée du second *Pausanias* & celle du premier. Le second régnoit du temps de Darius Nothus & d'Artaxerxe Mnémon; il fut le successeur de Plistonax & régna quatorze ans. Il commandoit avec Agis, son collègue dans la royauté, au siége d'Athènes dans la guerre du Péloponèse, l'an 404 avant J. C. Touché de l'état malheureux où les discordes civiles sous les trente tyrans, joint s aux guerres étrangères, avoient réduit cette ville autrefois si florissante, il eut la générosité d'en favoriser secrètement les habitans, & de leur procurer la paix, qui fut bientôt suivie de la liberté par la ruine des trente tyrans. L'an 304 avant Jésus-Christ, dans un temps où la plupart des villes de la Grèce se liguoient contre les Lacédémoniens, ceux-ci entrèrent en campagne avec deux armées, l'une commandée par Lysandre, l'autre par *Pausanias*. Le premier demanda du secours au second pour assiéger Haliarte, & lui donna rendez-vous, à jour nommé, sous les murs de cette ville. La lettre est interceptée, Lysandre attend vainement, & forcé de livrer une bataille sans le secours dont il avoit besoin, il y périt. *Pausanias* apprend, après coup, cette triste nouvelle, il accourt, mais sur l'inspection de l'état des choses, il ne juge pas à propos de renouveller le combat. A son retour à Sparte, il est cité pour rendre compte de sa conduite, il refusa de comparoître & fut condamné à mort, il s'enfuit & passa le reste de ses jours à Tégée, sous la protection de Minerve. C'est lui qui disoit qu'à Sparte les loix commandoient aux hommes & non les hommes aux loix.

Il y a aussi en Macédoine deux *Pausanias* connus.

1°. Un prince de la famille royale qui voulut disputer le trône à Perdiccas & à Philippe son frère, père d'Alexandre-le-Grand, il fut chassé par Iphicrate. (*Voyez* IPHICRATE.)

2°. *Pausanias* est le nom de ce jeune seigneur Macédonien, qui ayant reçu, dans une partie de débauche, une insulte sanglante d'Attalus, oncle de Cléopatre, seconde femme de Philippe, & n'ayant pu en obtenir vengeance, s'en prit au roi qui lui refusoit justice, & l'assassina au milieu de la solemnité des fêtes par lesquelles il célébroit les noces de sa fille. Il fut pris & mis en pièces sur-le-champ. Cet événement arriva l'an 335 avant J. C.

PAUSANIAS, (*Hist. litt. anc.*) historien & orateur Grec, si connu par son voyage historique de la Grèce en dix livres, traduit en François par l'abbé Gédoyn, étoit établi à Rome sous l'empire de Marc-Aurèle.

PAY

PA-YA; (*Hist. mod.*) titre que le roi de Siam confère aux principaux seigneurs de sa cour, & qui répond à celui de prince en Europe. Le roi ne donne ce titre qu'à ceux qu'il veut favoriser, car souvent les princes de son sang ne l'ont point.

PAYS, (RENÉ LE) (*Hist. litt. mod.*) né à Nantes en 1636. Mort en 1690. Directeur-général des gabelles en Provence & en Dauphiné, auteur d'un recueil de prose & de vers, sous ce titre, qui en fit d'abord la fortune : *Amitiés, amours & amourettes*; auteur encore d'un autre recueil de vers & d'un roman ou histoire galante, intitulé : *Zélotide*, n'est plus connu aujourd'hui que par ce vers de contre-vérité que Boileau met dans la bouche du campagnard ridicule de la satire du festin :

Le *Pays*, sans mentir, est un bouffon plaisant.

PAZ

PAZZI, (*Hist. mod.*) famille distinguée de Florence, rivale de celle de Médicis. Rien de plus connu dans l'histoire de Florence que la conjuration des *Pazzi* contre les Médicis, exécutée, le 26 avril 1478, dans l'église de Sainte-Réparate, où on célébroit une fête solemnelle. Les chefs de la conjuration étoient Jacques *Pazzi*, banquier Florentin, & divers autres personnages de la même famille; l'archevêque de Pise, François Salviati, le cardinal Riario, neveu du Pape Sixte IV, qui promettoit de faire consacrer cette entreprise par l'autorité pontificale, quand elle auroit réussi. L'objet de cette conjuration étoit de faire périr Laurent & Julien de Médicis, petits-fils de l'illustre Côme, honoré dans son temps du titre de *Père de la Patrie*; ces deux frères gouvernoient leur république non en citoyens, mais en maîtres, leur autorité excessive faisoit ombrage, non-seulement à leurs concitoyens, mais à quelques princes voisins, & sur-tout au pape. C'étoit pendant la messe, au moment de l'élévation de l'hostie, lorsque le peuple, prosterné & attentif aux saints mystères, seroit le moins en état de s'opposer aux conjurés, que ceux-ci devoient s'élancer sur les Médicis; en effet, Julien fut tué par un des *Pazzi* & par quelques autres. Laurent, légèrement blessé, eut le temps de se sauver dans la sacristie, où il fut secouru; le peuple se souleva, également indigné de l'attentat & du choix du lieu & du moment, choix qui joignoit l'impiété du sacrilège à l'indignité de l'assassinat; l'archevêque de Pise & Jacques *Pazzi* furent arrêtés &

pendus aux fenêtres du palais des Médicis, la pourpre romaine sauva Riario qu'on se contenta de renvoyer à Rome. Bernard Bandini, l'un des meurtriers, s'étoit retiré chez les Turcs, il fut livré depuis à Laurent de Médicis par le sultan Bajazet. La maison des *Pazzi* se réconcilia dans la suite avec celle des Médicis, & s'unit à elle par des alliances.

Côme *Pazzi*, archevêque de Florence, nommé en 1508, étoit neveu du fameux pape Léon X, de la maison de Médicis, qui alloit le nommer au cardinalat, lorsque Côme mourut. C'étoit un homme de lettres, il traduisit de grec en latin Maxime de Tyr.

On a d'Alexandre *Pazzi*, son frère, quelques tragédies & une traduction de la poétique d'Aristote. Paul-Jove lui a donné place dans ses éloges.

Le Noble a écrit une histoire secrète de la conjuration des *Pazzi*, histoire peu fidèle & mêlée de fables.

P É A

PEARSON, (*Hist. d'Angl.*) Jean & Richard, anglois, frères, ont donné ensemble à Londres en 1660, l'édition des *grands critiques* en dix volumes *in-folio*. Jean se distingua sur-tout par son attachement à la cause de Charles I & de Charles II. Ce dernier le fit en 1672, évêque de Chester. On a de ce prélat beaucoup d'ouvrages d'érudition ecclésiastique, tels que *Vindiciæ epistolarum sancti Ignatii*, où il établit l'authenticité des épitres de saint Ignace, martyr, contestée par quelques savans calvinistes; des annales de la vie & des ouvrages de saint Cyprien. On a aussi de lui des prolégomènes sur Hiéroclès à la tête des œuvres de ce philosophe. Jean mourut en 1686. Richard étoit mort en 1670.

P E C

PÉCHANTRÉ, (Nicolas de) (*Hist. litt. mod.*) Auteur de quelques tragédies, telles que *Géta*, *la mort de Néron*, *le sacrifice d'Abraham*, *Joseph reconnu par ses frères*. On raconte de lui la même histoire qu'on raconte aussi de quelques autres avec un simple changement de circonstances, qu'un papier où il avoit tracé en abrégé le plan d'une de ses pièces, & où se trouvoient ces mots: *ici le roi ou le tyran sera tué*, ayant été égaré par lui & trouvé par d'autres, lui fit des affaires, à la police du moins jusqu'à l'explication. Né à Toulouse en 1638, mort à Paris en 1708.

PECHECAL, (*terme de relation*,) nom que les Indiens donnent aux inondations qui arrivent chez eux dans un certain tems de l'année. Ce sont des débordemens causés par les grandes pluies, & par la fonte des neiges qui sont sur les montagnes. Le plat pays en est couvert, & les rivières en sont enflées, comme le Nil, lorsqu'il se déborde en Egypte. Cette inondation arrive tous les ans aux Indes pendant les mois de juillet, août, septembre & octobre. (*D. J.*)

PECHTEMAL, s. m. (*terme de relation*) c'est un tablier rayé de blanc & de bleu, dont les turcs se couvrent dans le bain, & qu'ils mettent autour du corps, après avoir ôté leurs habits.

PECQUET, (*Hist. litt. mod.*) plusieurs personnages de ce nom se sont distingués dans les sciences & dans les lettres.

1°. Jean *Pecquet*, médecin, célèbre par la découverte d'une veine lactée qui porte le chyle au cœur, & qui de son nom s'appelle *le réservoir de Pecquet*. Riolan a écrit contre lui un livre intitulé: *adversùs Pecquetum & Pecquetianos*, ce qui prouve que *Pecquet* a fait secte. Né à Dieppe, mort à Paris en 1674. Il mérite encore d'être célèbre, par son attachement courageux & constant au malheureux sur-intendant *Fouquet* dans sa disgrace; il ne put se consoler du malheur de ce ministre, & il répétoit sans cesse hautement que *Pecquet* avoit toujours rimé & rimeroit toujours à *Fouquet*.

2°. Antoine *Pecquet*, grand-maître des eaux & forêts de Rouen, & intendant de l'école militaire en survivance, connu par des traductions du *Pastor-Fido* de Guarini, de l'*Aminte* du Tasse, de l'*Arcadie* de Sannazar, par *l'analyse de l'esprit des loix & l'esprit des maximes politiques*; par un *parallèle du cœur*, *de l'esprit & du bon sens*, sur-tout par les *loix forestières de France*, ouvrage utile. Né en 1704, mort en 1762. Il est encore plus connu peut-être par un discours fort estimé sur l'art de négocier, dédié au roi & qui a paru en 1737.

P E D

PEDARÈTE, (*Hist. anc.*) c'est ce lacédémonien, qui n'ayant pas eu l'honneur d'être mis au nombre des trois cents citoyens, qui avoient un rang distingué dans la ville, remercia les dieux de ce que Sparte avoit trouvé trois cents hommes plus dignes que lui de cet honneur. On suppose que c'étoit chez lui un sentiment vrai & un discours sincère; mais ce même discours, dans un sens ironique, est devenu la devise, la consolation & la vengeance de tous les concurrens malheureux qui s'estiment plus que leurs vainqueurs, & qui croyent avoir éprouvé une injustice.

PÉDIANUS. (*voyez* Asconius.)

PEDRE, (Don) pour tous ces *Pedre* d'Espagne & de Portugal, (*voyez* Pierre.)

P E G

PEGUILLON, (*voyez* Beaucaire.

PEIRESC, (Nicolas-Claude-Fabri, ſeigneur de) conſeiller au parlement d'Aix, ſavant illuſtre & l'ami de tous les ſavans; en France, des de Thou, des Caſaubon, des Pithou, des Sainte-Marthe: à Veniſe, de Fra-Paolo: à Leyde, de Joſeph Scaliger: à la Haye, de Grotius: en Angleterre, de tous les ſavans de Londres & d'Oxford, utile à tous, célébré par tous & dans toutes les langues, objet d'un recueil d'éloges imprimé ſous le titre de *Pangloſſia*, honoré d'une oraiſon funèbre, à Paris, dans une aſſemblée ſolemnelle des ſavans les plus diſtingués par leur rang & par leurs connoiſſances; ayant mérité enfin d'avoir pour hiſtorien l'illuſtre Gaſſendi. Cet homme, néceſſaire aux lettres, a laiſſé des manuſcrits, mais on n'a d'imprimé de lui qu'une diſſertation, à la vérité ſavante & curieuſe, ſur un trépied ancien; cette diſſertation ſe trouve au tome dixième des *mémoires de littérature* du P. Deſmolets. *Peireſc* étoit né au château de Beaugencier, en Provence, l'an 1580. Il mourut à Aix en 1637; il étoit d'une très-ancienne famille, (les Fabri) originaire d'Italie, établie en Provence depuis le treizième ſiécle.

PÉL

PÉLAGE, (*Hiſt. eccléſ.*) c'eſt d'abord le nom de deux papes & d'un héréſiarque fameux.

Le pape *Pélage I*, ſuccéda en 555 au pape Vigile. L'année ſuivante, Totila, roi des Goths, s'empara de Rome; *Pélage* conſola les vaincus & adoucit les vainqueurs. Il condamna les *trois chapitres*. C'étoit alors la grande affaire théologique. Ces trois chapitres étoient des écrits de Théodore, évêque de Mopſueſte, de Théodoret, évêque de Cyr, & d'Ibas, évêque d'Edeſſe, écrits qu'on jugea infectés de Neſtorianiſme.

Pélage mourut en 560. On a de lui des épitres.

Pélage II ſuccéda en 578, à Benoît I; l'affaire des *trois chapitres* qui n'étoit pas encore terminée, l'occupa auſſi. Il eut des conteſtations pour le droit de ſon égliſe avec le patriarche de Conſtantinople, qui prenoit le titre d'évêque œcuménique. Il mourut en 590, de la peſte, qui faiſoit alors de grands ravages; c'eſt cette peſte dont on mouroit ſouvent en éternuant & en baillant, actions qui étoient apparemment des ſimptômes particuliers du mal, & c'eſt de-là, dit-on, que vient l'ancien uſage de dire à ceux qui éternuent: *Dieu vous aſſiſte*, ou *Dieu vous béniſſe*, uſage qui ſe réduit aujourd'hui à les ſaluer, & l'uſage aujourd'hui aboli de faire le ſigne de la croix ſur la bouche lorſqu'on baille. On a auſſi de *Pélage II*, quelques épitres.

L'héréſiarque *Pélage*, moine anglois, né au quatrième ſiécle, & qui occupoit tous les eſprits dans le commencement du cinquième, accordoit trop à la liberté humaine & trop peu à la grace divine. Saint Germain, évêque d'Auxerre, & ſaint Loup, évêque de Troyes, allèrent en Angleterre vers l'an 429, pour le combattre. *Pélage* & Céleſtius, ſon plus ardent & ſon plus habile diſciple, répandirent les erreurs du Pélagianiſme dans les trois parties du monde. Ils furent condamnés dans pluſieurs conciles particuliers, nommément dans deux conciles tenus à Carthage en 415 & en 417. Le pape Innocent I les anathématiſa; le pape Zozime, ſon ſucceſſeur, leur fut d'abord favorable & reconnut enſuite qu'il avoit été ſurpris. Les Pélagiens furent de nouveau condamnés au concile général tenu auſſi à Carthage, dont l'ouverture ſe fit le 1er. mai 418, & où brilla le grand docteur de la grace, ſaint Auguſtin. Dès le 30 avril, veille de l'ouverture du concile, l'empereur Honorius chaſſa de Rome les Pélagiens; il ſemble qu'il auroit dû au moins attendre la déciſion du concile; & même après cette déciſion, il falloit encore examiner s'il étoit expédient de chaſſer ceux à qui cette déciſion avoit été contraire. Il faut condamner les hérétiques ſans doute, quand leurs erreurs peuvent ſéduire, c'eſt-à-dire, qu'il faut déclarer que leurs opinions ne ſont pas la foi de l'égliſe; mais en condamnant & en plaignant l'hérétique, il faut conſerver l'homme & le citoyen & ſavoir le rendre utile: mais voilà ce qu'on ne ſait que depuis fort peu de temps. *Pélage* diſparut & fut tellement ignoré qu'on ne ſait même ni dans quel lieu, ni dans quel temps il mourut. Son erreur diſparut avec lui, parce qu'on ceſſa de s'en occuper. On a des fragmens de ſes ouvrages parmi les œuvres de ſaint Auguſtin. L'hiſtoire du pélagianiſme du cardinal Noris, eſt l'ouvrage le plus inſtructif ſur cette matière. (*Voyez* l'article Noris.)

PÉLAGE, roi de Léon, (*Hiſtoire d'Eſpagne.*) L'Eſpagne entière étoit ſoumiſe aux Maures, & ces fiers conquérans ne croyoient pas qu'il y eût encore des chrétiens à combattre; cependant quelques Eſpagnols, triſtes & déplorables reſtes de l'empire des Goths, ayant eu le bonheur d'échapper au glaive des Mahométans, s'étoient réfugiés avec le valeureux *Pélage*, parent du dernier roi Rodrigue, & iſſu, comme lui, de Recarède, dans les montagnes des Aſturies, où l'aridité du ſol, les ſinuoſités des vallées & les routes difficiles, ſouvent impraticables, des rochers, les mettoient à l'abri de la pourſuite & de la fureur des vainqueurs. Le nombre de ces fugitifs, anciens poſſeſſeurs de l'Eſpagne, n'étoit que d'environ cinquante mille; & ce nombre étoit encore trop conſidérable relativement au produit de leurs poſſeſſions actuelles, qui ne s'étendoient que ſur quelques rochers incultes ou dans quelques vallées preſque tout auſſi arides que la cime de ces rochers. D'ailleurs, ſans alliés, ſans proviſions, ſans argent, ſans reſſources ils étoient conſternés, abattus, par la terreur que

leur donnoit le souvenir de leurs concitoyens massacrés ou captifs. D'abord ils ne songèrent qu'à pourvoir à leur sûreté & à la conservation de leur liberté; ils s'occupèrent ensuite de la manière dont ils pourroient subsister & se perpétuer dans ce pays, qui ne pouvoit avoir pour eux d'autre agrément que celui de leur servir d'asyle. La forme démocratique peut convenir à une société d'hommes heureux & établis dans de riches contrées; mais il faut nécessairement un chef à une troupe d'hommes vaincus, proscrits, fugitifs, accablés par les rigueurs du sort, & poursuivis par des triomphateurs cruels & implacables. Aussi les Goths réfugiés dans les Asturies eurent à peine garanti leur retraite, autant qu'ils l'avoient pu, de toute invasion, qu'ils s'occupèrent des moyens de rétablir du moins le simulacre de leur ancienne monarchie: ils avoient suivi dans ces montagnes don *Pélage*, que sa naissance illustre, sa valeur plus illustre encore, ses rares qualités & ses éminentes vertus avoient rendu si recommandable sous le malheureux règne de Rodrigue son parent. Ce fut sur lui que les Goths jettèrent les yeux; ils s'assemblèrent & l'élurent pour leur souverain, vers la fin de septembre 718, suivant les plus exacts historiens. Il ne manquoit au nouveau roi que des sujets qui pussent le seconder, & un royaume capable de lui offrir quelques ressources; mais dénué de tout, *Pélage* suppléa par son activité, sa vigilance, ses talens, aux secours les plus indispensables qui lui manquoient; &, malgré la contrainte de sa situation, il releva, même avec quelque éclat, l'ancienne constitution, & posa les fondemens d'un nouvel état qui devoit devenir dans la suite l'une des plus vastes, des plus riches & des plus respectables monarchies de l'Europe. Alahor, lieutenant du calife en Espagne, méprisoit trop cette troupe de Goths, pour prévoir que dans le triste état où ils étoient réduits, ils penseroient à se donner un roi. Alahor étoit alors dans les Gaules, & sa surprise fut extrême lorsqu'il reçut la nouvelle de cette élection; mais ne croyant point encore ces foibles restes des anciens Espagnols assez formidables pour qu'il fût nécessaire de faire, pour les exterminer, des préparatifs bien considérables, il crut qu'il suffiroit d'ordonner à quelqu'un de ses principaux officiers de punir l'audace de ces esclaves échappés à ses fers. Alchaman, chargé de la poursuite & du châtiment des Goths, s'avança vers les montagnes des Asturies, plus en maître qui va punir, qu'en général qui marche à une expédition: il s'engagea inconsidérément dans les rochers peuplés & défendus par les chrétiens. *Pélage* profita, en capitaine habile, de l'imprudence d'Alchaman; il posta la plus grande partie de ses sujets (ils étoient tous soldats) sur la cime des rochers, avec ordre de s'y tenir tranquilles jusqu'à ce qu'il fût attaqué lui-même dans le poste qu'il alloit prendre avec les siens au bas de ces mêmes rochers, dans la caverne de Sainte Marie de Cavadonga. Le général Maure, précédé de l'évêque Oppas, scélérat qui, traître à la patrie & à la religion, avoit vendu don Rodrigue, son maître, ses concitoyens & l'Espagne entière aux infidèles; le général Maure & Oppas cherchent soigneusement, de sinuosité en sinuosité, la retraite des Goths, ils marchèrent d'abord avec beaucoup de précaution; mais ne voyant ni soldats ennemis, ni habitans dans ces déserts, ils hâtèrent leur marche, & arrivèrent enfin près du lieu où ils apprirent qu'étoit *Pélage* avec une petite troupe: Alchaman, pour épargner le sang de ses soldats, envoya l'évêque Oppas à *Pélage* pour lui conseiller de se rendre, de livrer tous les fugitifs & de s'en remettre à la discrétion & à la récompense que lui donneroit Alahor. Indigné des propositions du scélérat Oppas, *Pélage* rejetta ses offres avec mépris, lui ordonna de sortir de sa présence, & d'aller rapporter à ses maîtres que lui & ses sujets combattroient pour la liberté & la religion jusqu'au dernier moment de leur existence. Alchaman qui ne s'étoit point attendu à cette généreuse réponse, furieux de la résistance qu'on osoit lui opposer, marcha contre *Pélage*, & commença l'attaque avec la plus violente impétuosité; mais resserrés entre les rochers, les Maures s'embarrassoient plus les uns les autres qu'ils n'incommodoient les Goths: ceux-ci, mieux exercés à combattre sur un pareil terrein, soutinrent le choc avec fermeté; & aggresseurs à leur tour, mirent les Mahométans en désordre. *Pélage*, sans leur donner le tems de se reconnoître, s'élança, à la tête des siens, du fond de sa caverne sur les Maures, qui, effrayés par la vigueur de cette nouvelle attaque, plièrent & commencèrent à se disperser. Alors ceux d'entre les Goths qui, placés sur la cime des rochers, n'avoient pas encore pris part au combat, firent rouler sur les infidèles des masses énormes de pierres, sous lesquelles ils restèrent ensevelis. Dès ce moment, la déroute des ennemis fut générale, complette, & l'on assure qu'en très-peu de tems les Maures perdirent dans cette action cent vingt-quatre mille hommes. Alchaman fut du nombre des morts, & l'évêque Oppas fait prisonnier, périt dans les supplices. Quelques historiens contemporains, aimant mieux rapporter au ciel & au dérangement des loix de la nature, qu'à la valeur de leurs concitoyens, cette mémorable victoire, ont prétendu que par un miracle très-étonnant en effet, les traits lancés par les Maures retournoient sur eux mêmes, & les tuoient. Ce prodige seroit assurément fort extraordinaire; mais il n'y eut de prodigieux dans cette bataille que la valeur & l'héroïsme de *Pélage* & de son armée: car du reste, le champ de bataille étoit très-défavorable aux infidèles qui ne pouvoient ni y combattre, ni presque se mouvoir; ce qu'il y eut de

Ce prodigieux encore, fut la conduite de *Pélage* qui, rempli d'une noble confiance, inspira son audace à ces mêmes Goths qui, vaincus tant de fois par les Mahométans, triomphèrent pourtant sous les ordres de leur souverain intrépide, avec tant d'éclat, d'une armée puissante, victorieuse & formidable. Le peu de Mahométans que la fuite avoit dérobés à la colère des vainqueurs, gagnèrent précipitamment les rives de la Deva, où ils commencèrent à se croire en sûreté, lorsque, par un accident fortuit, & plus miraculeux pour les historiens du huitième siècle, que les causes de la défaite des Maures, une partie de la montagne qui dominoit cette rive de la Deva, se détachant tout-à-coup, écrasa & ensevelit tous ceux d'entre les Maures envoyés par Alahor à cette malheureuse expédition, & qui n'étoient pas morts soit dans le feu du combat, soit dans la retraite des fuyards. La victoire de *Pélage* répandit la consternation parmi les infidèles qui, redoutant à leur tour les armes des chrétiens, s'éloignèrent des rochers des Asturies qui leur étoient devenus si funestes. Manuza renfermé dans Gijon avec une nombreuse garnison mahométane, effrayé du voisinage des vainqueurs, se hâta de sortir de la place où il commandoit, & suivi de tous ses soldats, il tâchoit de gagner un lieu plus sûr, lorsque *Pélage* averti de sa retraite, marcha à lui, le rencontra, fondit, à la tête des siens, sur sa troupe, la tailla en pièces, & par ce succès acheva de nettoyer les Asturies des Maures, qui dès-lors n'osèrent plus en approcher, du moins pendant la vie de ce redoutable guerrier. Leur crainte & leur éloignement ayant rendu le calme aux Goths, *Pélage* consacra ce tems de tranquillité à l'exécution des projets vraiment utiles qu'il avoit formés; il fit construire plusieurs villes, en rétablit quelques-unes ruinées par les Mahométans, fonda & répara plusieurs églises; mais ne voulut ni entourer aucune ville de murailles, ni permettre la construction d'aucune forteresse, afin d'entretenir la valeur naturelle de ses sujets, qu'il croyoit ne pouvoir que s'amollir & se relâcher par la sécurité que leur procureroient des remparts & des forts. Ce n'est cependant point au génie seul de *Pélage* qu'il faut attribuer le bonheur de son règne & la tranquillité que ses sujets goûtèrent. Les Asturies jouirent de la paix, parce que les Mahométans n'avoient que des dangers à courir dans ce pays rude & presque inaccessible à de nombreuses armées; parce que la conquête de ce pays ne leur offroit en dédommagement des soins, des dépenses & du sang qu'elle leur coûteroit, que quelques arides rochers, quelques hameaux, quelques villages, où ils ne pouvoient espérer de faire aucun butin. D'ailleurs, la conquête des Gaules tentoit plus l'avidité de cette nation; outre ces causes, les soulevemens presque perpétuels & les guerres civiles qui divisoient entr'eux les Mahométans, contribuoient autant & plus encore que la valeur de *Pélage*, à maintenir & prolonger la paix dans les Asturies. Aimé de ses sujets qu'il rendoit aussi heureux qu'ils pouvoient l'être dans leur situation, *Pélage* songea aussi, même par attachement pour son peuple, à affermir l'autorité royale, & à rendre la couronne héréditaire dans sa famille, seul moyen de prévenir le désordre & les troubles qui trop souvent agitent les royaumes électifs. Il avoit deux enfans de la reine Gaudiose son épouse, Favila & Ormisinde; il s'associa, du consentement de la noblesse, le prince Favila, & il donna en mariage la princesse Ormisinde à don Alphonse, que bien des historiens ont regardé comme le fils de Pierre, duc de Cantabrie, de la maison royale de Recarede: mais Alphonse avoit des titres encore plus respectables; il avoit rendu à l'état les services les plus signalés, soit par sa valeur dans les combats, soit par ses lumières dans le conseil, & ces services lui méritèrent bien plus que le hasard de la naissance, l'honneur de devenir l'époux d'Ormisinde. *Pélage* continua encore de gouverner avec autant de sagesse que de succès; & accablé d'années, il mourut le 18 septembre 737, après un regne illustre & glorieux de dix-neuf années. Ses sujets le regrettèrent, & le règne du foible Favila leur fit bientôt sentir encore plus amérement combien étoit irréparable la perte que la nation avoit faite de ce restaurateur célèbre de la monarchie des Goths. (*L. C.*)

PÉLAGIE, (*Hist. ecclés.*) c'est le nom de deux saintes, toutes deux d'Antioche; l'une vierge & martyre du quatrième siècle, qui, condamnée à la prostitution par les persécuteurs payens, y échappa en se précipitant du toît de sa maison. L'autre, pénitente fameuse du cinquième siècle, après avoir été la principale & la plus célèbre actrice d'Antioche, disparut & ne fut reconnue qu'après sa mort dans la personne d'un vertueux solitaire qu'on avoit vu long-temps mener la vie la plus mortifiée sur la montagne des Oliviers près de Jérusalem.

PÉLERIN, s. m. (*Hist. mod.*) personne qui voyage ou qui parcourt les pays étrangers pour visiter les saints lieux, & pour faire ses dévotions aux reliques des saints.

Ce mot est formé du flamand *pelegrin*, ou de l'italien *pelegrino*, qui signifie la même chose, & tous ces *mots* viennent originairement du latin *peregrinus*, étranger ou voyageur.

On avoit autrefois un goût excessif pour les pélerinages, sur-tout vers le temps des Croisades.

Plusieurs des principaux ordres de chevalerie étoient établis en faveur des *pélerins* qui alloient

à la Terre-sainte, pour se mettre à couvert des violences & des insultes des Sarasins & des Arabes, *&c.* Tels étoient l'ordre des chevaliers du Temple, ou des Templiers, des Hospitaliers, des chevaliers de Malte, &c.

PÉLERINAGE, (*Hist. mod.*) voyage de dévotion mal entendue; les idées des hommes ont bien changé sur le mérite des *pélerinages.* Nos rois & nos princes n'entreprennent plus des voyages d'outre-mer, après avoir chargé la figure de la croix sur leurs épaules, & reçu de quelque prélat l'escarcelle & le bâton de pélerin. On est revenu de cet empressement d'aller visiter des lieux lointains, pour y obtenir du ciel des secours qu'on peut bien mieux trouver chez soi par de bonnes œuvres & une dévotion éclairée. En un mot, les courses de cette espèce ne sont plus faites que pour des coureurs de profession, des gueux qui par superstition, par oisiveté ou par libertinage, vont se rendre à Notre-Dame de Lorette, ou à St Jacques de Compostelle en Gallice, en demandant l'aumône sur la route. (*D. J.*)

PÉLERINAGE DE LA MECQUE, (*Religion mahom.*) tout le monde sait que les Mahométans, en général, se croient obligés par leur loi, de faire une fois en leur vie, le *pélerinage de la Mecque;* ce n'est même qu'une ancienne dévotion qui se pratiquoit avant Mahomet. Il est certain que ce lieu (le Kabaa de la Mecque) a été visité comme un temple sacré, par tous les peuples de cette presqu'île arabique, de tems immémorial, c'est-à-dire avant Mahammed, de même qu'après lui. Ils y venoient de toutes les parties de l'Arabie pour y faire leurs dévotions. Le Kabaa étoit plein d'idoles du soleil, de la lune & des autres planètes. Les pierres mêmes de l'édifice étoient des objets d'idolâtrie; chaque tribu des Arabes en avoit tiré une qu'ils portoient par-tout où ils s'étendoient, & qu'ils élevoient en quelque lieu, se tournant vers elle en faisant leurs prières, ou la mettant à l'endroit éminent d'un tabernacle qu'ils dressoient d'après la figure du Kabaa.

Il y a beaucoup d'apparence que Mahammed, voyant le zèle universel qu'on avoit pour ce temple, prit le parti de consacrer le lieu, en changeant les rites du *pélerinage*, de même que le but & l'objet; il ne se contenta pas de confirmer la tradition reçue que le Kabaa étoit l'oratoire d'Abraham, fondé par la direction de Dieu; il confirma de plus le *pélerinage* & la procession autour de la chapelle, & il enchérit même sur tout ce qu'on en croyoit déja, en disant que Dieu n'exauce les prières de personne en aucun endroit de l'univers, que quand elles sont faites le visage tourné vers cet oratoire.

Les Mahométans sont néanmoins aujourd'hui partagés sur sa nécessité absolue: les Turcs, les petits Tartares & autres, prétendent que le précepte oblige tous ceux qui peuvent le soutenir avec un baton, & qui ont seulement une écuelle de bois vaillant, pendue à la ceinture; on va même chez le Chafai (une des quatre grandes sectes du musulmanisme), jusqu'à enseigner que chacun est obligé de faire le *pélerinage*, n'eût-il pas un sou vaillant: les Persans au contraire, soutiennent qu'il ne faut pas prendre le précepte à la lettre, mais avec modification, & que les Immans, qui sont les premiers successeurs de Mahammed, ont déclaré que l'obligation du *pélerinage* n'est que pour ceux qui sont en parfaite santé, qui ont assez de bien pour payer leurs dettes, pour assurer la dot de leurs femmes, pour donner à leurs familles la subsistance d'une année, pour laisser de quoi se mettre en métier ou en négoce au retour, & pour emporter en même temps cinq cents écus en deniers. pour les frais du voyage; qu'enfin, si l'on n'a pas ces moyens-là, on n'est pas obligé au *pélerinage*; que de plus, si on les a, & qu'on n'ait pas la santé requise, il faut faire le *pélerinage* par procuration. *Il est avec le ciel des accommodemens......* (*D. J.*)

PELETIER, (LE) (*Hist. de Fr.*) M. Boivin le cadet a écrit en latin très-élégant, la vie du ministre Claude le *Peletier*, son bienfaiteur & son ami. Il a fait aussi son épitaphe, que nous rapporterons comme un modèle dans ce genre.

Claude le *Peletier*, président du parlement de Paris, ministre d'état & contrôleur-général des finances, naquit en 1631. Sa famille, originaire d'Anjou. y paroît avec éclat dès le quinzième siècle. Plusieurs branches de cette famille se sont étendues dans le Maine, dans la Normandie, &c. La noblesse de leurs possessions & de leurs alliances atteste l'ancienneté de leur origine. Le savant du Chesne, dont l'autorité est si grande en ces matières, nous apprend qu'un le *Peletier*, seigneur de Martinville en Normandie, épousa, il y a plus de deux cents ans, Marguerite de Montmorenci.

François le *Peletier*, mort doyen du parlement, où il avoit été reçu en 1572, est le premier de son nom qui soit entré dans cette compagnie.

Louis le *Peletier*, conseiller d'état en 1625, est la tige commune des diverses branches de son nom, que nous voyons aujourd'hui remplir les premières places de la magistrature. Il épousa la petite-fille de ce Pierre Pithou, le seul jurisconsulte, à qui l'estime publique ait déféré le titre de législateur. « En effet, son traité des » libertés de l'église Gallicane, quoiqu'il soit » plutôt la production du savoir & de la raison » que de l'autorité, a force de loi dans les » tribunaux. »

Du mariage de Louis le *Peletier* avec la petite-

fille de Pierre Pithou, sortirent trois fils. Claude le *Peletier*, c'est le ministre, objet principal de cet article; Jérôme, mort conseiller d'Etat en 1696, & Michel, c'est M. le *Peletier* de Souzy, dont il sera question aussi dans la suite.

Claude eut dix enfans de son mariage avec Marguerite Fleuriau d'Armenonville, tante du garde des sceaux de ce nom, & veuve de M. de Fourcy. Louis le *Peletier*, son troisième fils, premier président en 1707 ou 1708, & qui se démit en 1712, est le seul de ses fils qui ait laissé postérité. Il a formé deux branches par deux différens mariages.

De son premier mariage avec Marie-Joseph de Koskaër de Rosanbo, il a eu Louis le *Peletier*, aussi premier président depuis 1736 jusqu'en 1743, & à qui les sceaux furent offerts, non pas, comme l'a dit un auteur moderne, à la mort du chancelier d'Aguesseau, qui avoit abdiqué deux mois avant sa mort, & qui avoit été remplacé dans la dignité de chancelier par M. de Lamoignon de Blancmesnil, & dans celle de garde des sceaux par M. de Machault, mais à la retraite de ce dernier en 1757.

Ce second premier président le *Peletier* dont nous parlons, de son mariage avec Marie-Thérèse Hennequin d'Ecquevilly, a eu pour fils M. le président de Rosanbo, (Louis le *Peletier*), mort avant le premier président son père, & qui, de son mariage avec la fille de Charles de Mesgigny, comte d'Aunay, lieutenant-général des armées du roi, gendre de M. le maréchal de Vauban, a laissé deux fils; savoir, Louis le *Peletier*, marquis de Rosanbo, l'aîné du nom, cinquième président-à-mortier de sa branche & de père en fils, & Charles Louis David le *Peletier*, comte d'Aunay.

Les curieux (& qui ne le devient pas au seul nom du maréchal de Vauban?) seront bien aises d'apprendre que les manuscrits de ce grand homme sont conservés dans la bibliothèque de M. le président de Rosanbo; ce sont ces manuscrits que M. de Vauban appelloit *ses oisivetés*, & dont M. de Fontenelle a dit: « S'il étoit possible que les idées » de M. de Vauban s'exécutassent, *ses oisivetés* » seroient plus utiles encore que tous ses tra» vaux. »

M. le président de Rosanbo a épousé Antoinette-Marguerite-Thérèse de Lamoignon, fille de M. de Malesherbes, & petite-fille de M. le chancelier de Lamoignon.

M. d'Aunay, d'abord chevalier de malte, & ensuite cornette de la première compagnie des mousquetaires, a épousé mademoiselle de Puysegur, petite-fille du maréchal de France de ce nom.

Nous avons annoncé que le premier président le *Peletier* (Louis), troisième fils de Claude, avoit été marié deux fois De son second mariage avec mademoiselle de Mairat de Verville, sont nés deux fils: Jacques le *Peletier*, marquis de Montmélian & de Mortefontaine, président d'une chambre du parlement, mort conseiller d'honneur; son fils, M. de Mortefontaine a été intendant de Soissons, & prévôt des marchands.

Le second fils, non pas de Jacques, comme le dit encore un auteur moderne, mais de Louis, & de son second mariage, est Charles-Etienne le *Peletier* de Beaupré, conseiller d'Etat, ci-devant intendant de Champagne, mort il y a peu d'années.

Voilà ce qui compose la seconde branche des le *Peletier*, descendue de Claude, ainsi que la première.

La troisième descend de M. le *Peletier* de Souzy, mort doyen du conseil, dernier fils du premier Louis le *Peletier*, & frère puîné du ministre.

Il fut père de Michel Robert le *Peletier* des Forts, qui fut aussi ministre & contrôleur-général. De son mariage avec Madeleine de Lamoignon, petite-fille du premier président de ce nom, il eut Louis Claude le *Peletier*, mort à vingt-six ans, maître des requêtes; qui, de son mariage avec Marguerite-Charlotte d'Aligre, issue de deux chanceliers de France, a eu Michel-Etienne le *Peletier*, comte de Saint-Fargeau, mort depuis peu d'années, président du parlement, après avoir rempli avec la plus grande distinction les places d'avocat du roi au châtelet, puis d'avocat-général au parlement. L'aîné de ses fils, après s'être distingué à son exemple dans les places d'avocat du roi au châtelet, puis d'avocat-général au parlement, est aujourd'hui président à Mortier.

Nous n'avons voulu ici que marquer l'état actuel de cette famille illustre, dans la descendance masculine; si nous la suivions jusques dans les maisons où elle est entrée par les femmes, aux alliances des Lamoignons, des d'Aligres, des Mesgrignis, des d'Ecquevilis, des Puységurs, de tant de maisons décorées du bâton de maréchal de France, ou de la dignité de chancelier, nous aurions à joindre encore les alliances des Fénelons, des d'Argouges, des Chimai enfin, & des Montmorenci-Luxembourg, noms après lesquels il n'en est plus qu'on doive citer.

Laissons les noms, & occupons-nous des actions, ce sont elles qui font les noms célèbres.

Plutôt ce qu'ils ont fait que ce qu'ils ont été,

est la devise naturelle de tous les hommes qui ont eu du mérite. De grandes vertus dont la mémoire s'est conservée, des services publics dont les monumens existent, voilà les plus beaux titres de M. le *Peletier* le ministre, voilà

ce qui rendra son nom à jamais recommandable & intéressant. Ses vertus s'annoncèrent dès l'enfance, & furent cultivées avec soin par un sage instituteur, dont M. Boivin nous a conservé le nom; il l'appelle *Philippus Dormeius, amœni ingenii vir & moris antiqui.* N'oublions pas la tendre & vertueuse reconnoissance de M. le *Peletier* pour ce maître respectable; il ne voulut jamais en être séparé, il l'aima vivant, il le pleura mort, & ordonna que les cendres du maître & du disciple fussent réunies dans un même tombeau à sa terre de Villeneuve. Substituons des noms anciens à des noms françois. Marc-Aurèle pleuroit le maître qui avoit élevé son enfance; des courtisans blâmoient sa douleur, qu'ils taxoient de foiblesse: « Laissez-le pleurer, dit Antonin, » souffrez qu'il soit homme, cette sensibilité est » le gage du bonheur de l'empire, je l'aurois » adopté sur la foi de ces pleurs que vous con» damnez. »

La jeunesse est confiante & présomptueuse; M. le *Peletier* annonça au contraire, dès ses plus tendres années, cette modestie, cette défiance de lui-même qui le distingua dans tout le cours de sa vie. M. Boivin en cite un trait qui n'étoit pas indigne d'être observé. Le jeune le *Peletier* faisoit sa rhétorique au collége de Grassins, la distribution des prix alloit se faire. Persuadé qu'il ne pouvoit y avoir aucune part, il résolut de ne point assister à cette cérémonie, il pria instamment son père de n'y point aller, de s'épargner le désagrément de ne pas même l'entendre nommer; le père le promet. Le jour arrive. Le jeune le *Peletier*, forcé par ses maîtres de se trouver à la distribution, croit assister comme étranger à ce spectacle. Dans ce moment décisif, si bien décrit par Virgile, où l'amour de la gloire fait tressaillir de crainte & d'espérance tous ces jeunes cœurs:

Exultantiaque haurit
Corda pavor pulsans laudumque arrecta cupido;

Il apperçoit son père dans l'assemblée, il frémit. M. Boivin s'est plû à répandre sur cette scène, de la chaleur & de l'intérêt:

Plenæ jam spectatoribus erant & cavea & orchestra; plena adolescentibus anabathra; inter quos ipse etiam Peleterius, coactus à magistris interesse spectaculo: cùm ecce de improviso hujus quoque pater ingreditur, & sedem capit in conspectu theatri positam. Tùm verò consternatus viso patre filius pallere, erubescere, tacitè irasci, lacrymas vix continere. Interim... unus consurgit, qui victores advocet; isque CLAUDIUM PELETERIUM magnâ voce omnium primum appellat; neque hoc semel, sed iterùm & tertiò; ita ut unus tria præmia, tres laureas acceperit, gratulantibus quotquot aderant viris primariis, in quibus Seguierius, Galliarum cancellarius.

Mais hâtons-nous de voir M. le *Peletier* entrer dans le monde & dans la magistrature, devenir l'ami de ce Jérôme Bignon, *le Caton* & *le Varron* de son siècle, de ce juste & intrépide Matthieu Molé, premier président & garde des sceaux, du chancelier le Tellier, du chancelier Boucherat, de ce vertueux d'Ormesson, de ce Guillaume de Lamoignon, qui est parmi les premiers présidens ce que l'Hôpital & d'Aguesseau sont parmi les chanceliers. M. le *Peletier* tenoit par les liens du sang ou par des alliances à la plupart de ces illustres personnages. Le nouvel auteur de la vie du P. Pithou (M. Grosley) observe que, « par » diverses alliances, sur-tout par celle de M. le » *Peletier*, le nom de Pithou est devenu comme » un centre qui réunit aujourd'hui les chefs de » la magistrature. » Il nomme les Lamoignon, les Maupeou, les Molé, les d'Aligre, les Joly de Fleury, les Briçonnet, les Turgot, les d'Argouges, &c. Ces familles patriciennes de la magistrature, dont plusieurs (& c'est leur moindre avantage) pourroient se glorifier d'une origine militaire & d'un partage actuel entre les armes & les loix; ces respectables races, où la vertu, la science & l'amour du bien public sont héréditaires, & qui semblent conserver parmi nous le dépôt des mœurs, ne sont pas celles qui doivent être les moins chères à la nation & en particulier aux gens de lettres.

M. *le Peletier* & ses amis aimoient à s'assembler chez les Dupuy, gardes de la bibliothèque du roi, savans si semblables aux Pithous, & dont la maison étoit une école de doctrine & de sagesse. Gaston, duc d'Orléans, & le grand Condé, ne dédaignoient pas de se ranger parmi leurs disciples. Gaston, témoin des talens & des vertus de M. *le Peletier*, crut ne pouvoir confier à un plus sage administrateur la fortune des trois filles qu'il avoit eues de son second mariage: il le nomma leur tuteur. Ce choix fut généralement approuvé & pleinement justifié.

Dans le même temps M. le *Peletier* servoit de père à une fille unique que sa femme avoit eue de son premier mariage; il augmentoit le patrimoine de cette enfant par toutes les ressources du zèle, de l'intelligence & de l'économie; il la maria dans la suite à M. le marquis de Châteauneuf, aïeul de feu M. le duc de la Vrillière.

M. le *Peletier* sembloit s'essayer, par cette administration domestique, à l'administration des affaires publiques. Après avoir été successivement conseiller au châtelet, (école utile aux magistrats) conseiller, puis président au parlement, il fut fait prévôt des marchands. On peut comparer sa prévôté avec celle de M. Turgot, petit-fils de M. le *Peletier* de Souzy son frère, & père de ce ministre, dont la mémoire sera toujours sacrée aux gens de bien & aux bons citoyens. Nous nous contenterons de rappeller ici les principaux embellissemens, les établissemens les plus utiles dont Paris est redevable à M. le *Peletier* & à M. Turgot. C'est à M. le *Peletier* qu'on doit ce quai qui porte

encore son nom, & qui conduit du pont Notre-Dame à l'hôtel-de-ville. M. le *Peletier*, fidèle à son caractère modeste, vouloit faire appeller ce monument *le Quai Neuf;* mais la reconnoissance publique l'a consacré sous le nom de M. le *Peletier.* Les portes Saint-Bernard, Saint-Antoine, Saint-Martin & Saint-Denis; la machine du pont Notre-Dame pour la distribution des eaux dans divers quartiers de Paris; tous les ports élargis, nettoyés, gardés, devenus plus commodes & plus sûrs; le boulevard planté depuis la porte Saint-Antoine jusqu'à la porte Saint-Honoré; voilà les principaux monumens de la prévôté de M. le *Peletier.* Le canal pour l'écoulement des eaux & des immondices qu'elles entraînent, la fontaine de Grenelle, monument qu'on eût admiré dans Athènes, dit M. de Bougainville, sont l'ouvrage de M. Turgot, & nous lui devons encore une foule de projets & de plans pour l'embellissement & l'amélioration de Paris. M. le *Peletier* fut huit ans prévôt des marchands; il n'y avoit point encore d'exemple qu'on eût exercé la prévôté pendant plus de six ans. M. Turgot l'exerça pendant onze ans.

Le rétablissement de la discipline & des études dans les écoles de droit, est encore un bienfait de M. le *Peletier*, devenu alors conseiller d'état & le coopérateur le plus utile du chancelier le Tellier. Il avoit eu part aussi à l'ordonnance de 1667.

Enfin, en 1683, il fut choisi pour succéder à Colbert dans le ministère des finances. L'abbé de Choisy rapporte que le roi ayant consulté le chancelier le Tellier sur ce choix, ce ministre répondit: « Sire, votre majesté ne doit pas me » croire, le père de M. le Tellier a été mon » tuteur, & j'ai toujours regardé ses enfans » comme les miens. N'importe, dit le roi, dites-» moi ce que vous en pensez. — Sire, j'obéis: » M. le *Peletier* est homme de bien & d'honneur, » fort appliqué; mais je ne le crois pas propre » aux finances, il n'est pas assez dur. Comment! » reprit le roi, je ne veux pas qu'on soit dur à » mon peuple; puisqu'il est fidèle & appliqué, » je le fais contrôleur-général. »

Des traditions particulières ajoutent que Louis XIV paroissoit balancer entre M. le *Peletier* & deux autres, dont le fameux Gourville (*voyez* l'article GOURVILLE) étoit un; que M. le Tellier parut applaudir au choix qu'on feroit de Gourville, en disant: *c'est le moyen de le détacher des intérêts de M. le Prince*, mot qui fit exclure Gourville; qu'il écarta de même l'autre par un éloge perfide, & ne parut exclure que M. le *Peletier*, par le motif qu'énonce l'abbé de Choisy, & qui le fit préférer, comme M. le Tellier l'avoit prévu.

Ce choix eut l'approbation du public, & le roi ne cessa jamais de s'en louer. L'abbé de Choisy, malgré le ton léger & frivole dont il parle de M. le *Peletier*, ne peut s'empêcher de rendre justice à sa modestie, à sa bonté, à sa probité, à ses vertus. « Il avoit peine à promettre, dit-il, mais l'on pouvoit se fier à lui quand une » fois il avoit promis... Etant homme de bien » & fort scrupuleux, il avoit... peur de se tromper » & de faire tort à quelqu'un. »

Il n'est pas question ici de comparer M. le *Peletier* avec son prédécesseur. Sully & Colbert, ministres sévères, étoient venus dans des temps où on avoit besoin d'eux; dans des temps où le désordre des finances & l'excès des déprédations exigeoient des réformes rigoureuses & un caractère inflexible pour les faire; il falloit alors remonter la machine du gouvernement, il falloit des ministres restaurateurs.

Mais quand l'ordre est solidement rétabli, qu'y a-t-il de mieux à faire que de le maintenir? Loin cette ambition si petite & si déplacée, de renverser l'ouvrage de ses prédécesseurs, de faire des changemens pour le plaisir d'en faire, pour occuper de soi, pour exercer son autorité, comme les enfans essaient & exercent leurs organes, sans autre motif & sans autre objet que de les exercer! Pourquoi accuser par des changemens l'administration précédente, quand ces changemens ne sont pas nécessaires? M. le *Peletier* respecta la gloire de Colbert, il respecta le nom du roi, qui ne doit pas être légèrement employé à consacrer des opérations contradictoires. Il jugea celles de M. Colbert, les approuva & les maintint; supérieur en ce point à son siècle, qui ne savoit pas rendre justice à ce grand ministre. Il fit le plus grand bien possible, celui de conserver le bien qui étoit fait. La guerre se raluma en 1688. Il vit venir l'orage, sa bienfaisance s'en alarma; il vit qu'il faudroit faire du mal, & il n'en savoit pas faire. Il se retira (en 1689). Malheur à qui pourroit ne pas sentir le prix & d'une telle administration & d'une telle retraite!

Votre père ne m'a jamais trompé, disoit, plus de vingt ans après, Louis XIV au premier président le *Peletier*, fils de Claude. Ce n'est pas peut-être un médiocre éloge pour un ministre; & lorsqu'un grand roi se souvient si long-temps après de le donner, il nous montre combien il a trouvé cette sincérité rare & nécessaire.

M. le *Peletier* ne vouloit pas même pouvoir le tromper; jamais il ne règloit rien d'important dans son travail particulier avec le roi; toute opération considérable étoit soumise à l'examen du conseil. » Sire, disoit-il, comment saurez-vous que je » vous dis la vérité, s'il n'y a personne qui puisse » me contredire? »

M. Turpin raconte le fait que voici: » un grand » avec lequel il vivoit dans une familiarité sans » réserve, sollicita une gratification; comme il » n'avoit d'autre titre que sa naissance & l'amitié » du ministre, il essuya un refus. Son amour pro-» pre offensé s'exhala en reproches: eh! quoi,

» dit-il, si une personne comme moi ne peut rien » obtenir de vous, qui pourra prétendre à votre » faveur ? *Les pauvres*, répondit l'Aristide fran- » çois ».

Nous ignorons si M. Turpin a eu sur ce fait d'autres mémoires que ceux que fournit M. Boivin; mais cet auteur ne parle point d'un grand, & de la manière dont il s'exprime, on pourroit croire que c'étoit lui-même qui étoit cet ami. Aussi ne s'agit-il ni de gratification demandée & refusée, ni d'amour propre offensé, ni de reproches, ni d'*homme comme moi*; seulement cet ami demande au ministre s'il lui permettroit de lui recommander quelques personnes, & quelles sortes de personnes il lui permettroit de recommander. La réponse fut la même: *les pauvres seuls* : *solos pauperes*.

M. *le Peletier* ne se borna point à conserver l'administration de Colbert, il la perfectionna, il diminua les tailles, il éclaira de plus près la perception des impôts; il adoucit la misère du peuple : ce fut Colbert bienfaisant. M. *le Peletier* de Souzy, son frère, partageoit ses travaux, en qualité d'intendant des finances, place alors unique. Digne coopérateur d'un tel ministre, il reste aussi de lui des monumens utiles ; chargé de la direction générale des fortifications & des places de terre & de mer, qui, après la mort de M. Louvois, fut détachée en sa faveur, du ministère de la guerre avec la prérogative du travail avec le roi, ce fut lui qui fit construire le pont-royal.

M. *le Peletier*, en quittant le ministère put dire à Louis XIV : *Sire, je me retire du contrôle général, riche de huit mille livres de rente, c'est ce que j'ai reçu de mon père*. Les biens de MM. *le Peletier* sont le fruit de leurs mariages avec de riches héritières. Le roi lui donna la surintendance des postes, à laquelle étoient attachés des émolumens considérables ; M. *le Peletier* voulut en faire les fonctions gratuitement, & le produit en fut versé dans le trésor public.

Le roi lui avoit promis une charge de président à Mortier, & c'étoit le seul objet des vœux de M. *le Peletier*; une de ces charges vint à vaquer, le roi la lui offrit, M. *le Peletier* la demanda & l'obtint pour le fils de celui dont la retraite faisoit vaquer cette place, & non pour *le fils du défunt*, comme le dit M. Turpin, qui n'a pas suivi assez exactement M. Boivin dans cet endroit ni dans quelques autres. M. *le Peletier* eut quelques années après la charge du président le Coigneux.

Il resta encore plusieurs années dans le conseil, après avoir quitté le contrôle général; mais en 1697, il quitta entièrement la cour & tous ses emplois, sans pouvoir être retenu par la promesse même de la dignité de chancelier.

Il ne conserva que son crédit auprès du Roi & sa faveur dans le public, qui le suivirent jusqu'au tombeau : *utrique* (*& patriæ & principi*) *ad exitum percarus*, dit M Boivin.

Observons un dernier trait qui achève de faire connoître le caractère de M. *le Peletier*. Né dans la magistrature, comme la plupart des ministres de Louis XIV, il auroit pu, comme eux, établir sa famille à la cour ; il voulut la fixer dans la magistrature, & il est le seul qui ait donné cet exemple. Cette conduite tenoit en lui à deux principes : sa modestie qui l'éloignoit de toute ambition ; son respect & son attachement pour l'état de ses pères, pour un état qui, par la nature même & la continuité des devoirs qu'il impose, semble exiger plus d'application & de vertu. Ces sentimens, selon ses vœux, se sont perpétués dans sa famille.

Les lettres que M. *le Peletier* avoit toujours aimées, les vertus qu'il avoit toujours pratiquées, embellirent sa retraite & suffirent au bonheur de ses dernières années. Ami des savans, savant lui-même, nourri des anciens, juste appréciateur des modernes, il avoit vécu dans l'intimité des Corneille, des Racine, des Boileau, des Santeuil, des Tourreil, des Pompone, des Bossuet, des Fénelon, des Rollin. On a de lui deux morceaux écrits en latin & adressés à ce dernier. L'un est la description de Villeneuve, l'autre celle de Fleury, qui appartient à M. d'Argouges. On trouve dans ces deux ouvrages, outre le mérite d'une excellente latinité, cet amour profond de la retraite & de la campagne, qui a distingué dans tous les temps les ames douces & sensibles, & les véritables amis des lettres.

Scriptorum chorus omnis amat nemus, & fugit urbes.

Une troisième pièce latine de M. *le Peletier*, est adressée à ses enfans, auxquels il envoie le *comes theologus* de Pierre Pithou. Elle finit par cette phrase, également pieuse & bien tournée :

Illud verò mentibus vestris infixum altiùs volo ; omnia flagitiorum & calamitatum genera, aut ex contemptâ, aut ex mentitâ pietate inter homines nasci.

Les mouvemens que M. *le Peletier* se donna pour découvrir & publier les ouvrages de P. Pithou, le soin qu'il prit de faire écrire la vie de ce jurisconsulte par M. Boivin le cadet, ses bienfaits envers ces deux frères Boivin & d'autres savans, sont autant de monumens de son amour pour les lettres.

C'étoit encore un trait de conformité, c'étoit un lien de plus entre lui & M. de Souzy son frère, véritable savant, par qui de véritables savans avouent avoir été instruits, homme de goût d'ailleurs & d'un esprit éclairé, que Tourreil appeloit *homo limatissimi judicii*, expression empruntée de Cicéron, il lui appliquoit aussi ce que Velleius Paterculus avoit dit du second Scipion l'Africain.

Neque enim quisquam hoc Scipione elegantiùs intervalla negotiorum otio dispunxit.

Semblable en tout à son frère, il quitta comme lui, mais beaucoup plus tard, la cour & les affaires. On peut voir son éloge dans le septième volume des mémoires de l'académie des inscriptions & belles-lettres, dont il étoit un des honoraires, & dont il n'avoit point négligé les travaux. Il avoit fait de savantes recherches sur la ville des Curiosolites, ancien peuple de l'Armorique, dont il est parlé dans quelques endroits des commentaires de César.

Voici l'épitaphe de M. le *Peletier* le ministre, que nous avons promise & qui nous paroît un excellent abrégé de sa vie :

Hic jacet
CLAUDIUS LE PELETIER
Regni administer.

Vir clarus gestis honoribus,
Clarior spretis ac relictis.
In quartâ Inquisition. Classe
Senator primùm, deindè Præses,
Complures annos jus sanctè dixit.

Præfectus Urbi,
Præclaris Operib. Lutetiam auxit
Et ornavit.

Factus indè Consistorian. Comes,
Ad restituenda Jurispr. studia
Operam & authorit. feliciter contulit.
Mox ad Ærarii regniq. administration.
Vocatus,
Et titulo Præsidis infal. auctus,
Inter summas dignitates
Veterem modestiam;
Inter lucri contagia
Nobilem pecuniæ abstinentiam
Retinuit.

Adhuc integer animo florensque gratiâ,
Sed meliora meditans,
Ærarii curam libentiùs abjecit
Quàm susceperat.

Tandem Aulâ spontè & cupidè cessit,
Ut Deo ac sibi liberiùs vacaret.
Otium dulce nec inglorium
Inter selectos amicos,
In sacrar. Litterar. meditatione
Ac pietatis officiis
Consumpsit.
Patriæ tamen & Principis semper
Memor,
Utrique ad exitum percarus,
Viribus paulatim deficientibus,
Octogenario major obiit an. 1711.
Mens. August. die 10.

Lud. le Peletier. S. Pr.
Cœterique superstites liberi
Optimo Parenti
Mærentes ac memores
Posuere.

PELHESTRE, (PIERRE) (*Hist. litt. mod.*) savant précoce, moins connu par une seconde édition du traité de la lecture des pères, & par ses notes sur ce livre que par une réponse qu'il fit dans sa jeunesse à l'archevêque de Paris Péréfixe. *Pelhestre* avoit dix-huit ans, & on parloit beaucoup de ses lectures & de ses connoissances en histoire ecclésiastique, supérieures à son âge. L'archevêque lui demanda s'il se croyoit assez instruit pour pouvoir lire sans danger les livres hérétiques. *Monseigneur*, répondit le jeune homme, *votre question m'embarrasse; si je dis que je suis assez instruit, vous me taxerez d'orgueil; si j'avoue mon ignorance, vous me défendrez ces lectures.* Sur cette seule réponse, l'archevêque eut le bon esprit de lui tout permettre. Il s'agissoit apparemment de permissions ou de défenses relatives à la conscience. S'il eût été question de police, ç'auroit été pousser jusqu'à l'inquisition la sollicitude pastorale. Mort en 1710.

PÉLICIER ou PÉLISSIER, (GUILLAUME) (*Hist. litt. mod.*) se distingua par son érudition sous le règne de François I; évêque de Maguelone après son oncle, nommé aussi Guillaume Pélissier, il fit transférer le siége épiscopal à Montpellier; il étoit abbé de Lérins. François I l'employa en 1529 aux négociations de la paix de Cambray, sous la duchesse d'Angoulême; il l'envoya en 1540 à Venise, d'où *Pélissier* rapporta beaucoup de manuscrits Grecs, Hébreux & Syriaques, qui ornent aujourd'hui la bibliothèque du roi. Il travailla sur Pline & sur d'autres auteurs anciens. On a recueilli comme des objets de curiosité, des lettres qu'il écrivoit de Venise. Mort à Montpellier en 1568.

PELISSON-FONTANIER, (PAUL) (*Hist. litt. mod.*) né à Beziers en 1624, d'une famille de robe, originaire de Castres, fut élevé dans la religion protestante. Il savoit très-bien le latin & le grec, & plusieurs langues modernes. Il avoit composé à dix-neuf ans, une paraphrase du premier livre des Institutes de Justinien, qui parut imprimée deux ans après, en 1645, (l'auteur ayant alors vingt & un ans,) & qui fut regardée comme l'ouvrage d'un jurisconsulte profond. Il suivit d'abord le barreau à Castres, & il y brilla; mais la petite vérole le défigura si étrangement qu'elle le fit renoncer à paroître en public; il devint le modèle de la difformité,

L'or, même à *Pélisson*, donne un air de beauté,

a dit Boileau. C'est du même *Pélisson* que mademoiselle de Scudéry qui n'étoit pas jolie, a dit qu'il abusoit de la permission qu'ont les hommes d'être laids, phrase qu'on a depuis appliquée à tout. Cette difformité ne l'empêcha pas cependant d'occuper des places assez importantes. Il fut secrétaire du Roi & s'attacha aux affaires du sceau, dont il acquit une connaissance particuliere. Il fut premier commis de M. Fouquet, & on sait avec quel généreux courage il défendit ce malheureux ministre qui pouvoit être coupable, mais sur lequel à force d'acharnement on étoit parvenu à répandre tout l'intérêt de l'innocence persécutée. *Pélisson* resta quatre ans enfermé à la bastille pour cette affaire, & sa vie fut en danger. On a rapporté sur la manière dont il vivoit dans sa prison, différentes particularités assez merveilleuses, arrivées ou à lui ou à d'autres prisonniers, & qui prouvent de quelles ressources est capable un esprit toujours fortement occupé d'un même objet. Il avoit apprivoisé une araignée. Privé d'encre & de papier (car il faut bien ôter à un innocent opprimé tout moyen de se défendre & de se consoler;) il écrivoit sur des marges de livres avec le plomb de ses vitres, ou selon quelques-uns, avec une espèce d'encre qu'il fit en délayant de la croûte de pain brûlé dans quelques gouttes de vin. On mit auprès de lui un espion qui sous un air bête cachoit toute la friponnerie de ce vil métier. Il feignit d'en être la dupe, & fit habilement servir cet homme à ses desseins. Ce fut pendant cette détention qu'il composa pour la défense de M. Fouquet trois mémoires que l'auteur du siècle de Louis XIV compare à ces belles oraisons de Cicéron, où les affaires d'état mêlées avec les affaires judiciaires, sont traitées avec toute la solidité de la logique & tout l'éclat de l'éloquence. C'est ici la plus belle partie de la vie de *Pélisson*; *Pélisson* défenseur de Fouquet, est un des hommes les plus respectables & les plus dignes d'admiration; & Tannegui le Fevre parut s'associer à sa gloire, en dédiant à *Pélisson* son *Lucrèce* & *le traité de la superstition* de Plutarque, noble hommage rendu à la vertu dans les fers. *Pélisson* dans le loisir que lui laissa sa prison, lut beaucoup de livres de controverse, & cet examen ne tourna pas au profit de la religion de ses pères, qui étoit le calvinisme; il abjura en 1670, entra dans l'état ecclésiastique, obtint plusieurs bons bénéfices & les économats de Cluni en 1674, de Saint-Germain-des-Prés en 1675, de S. Denis en 1679. Les protestans eurent à lui reprocher une conversion trop utile pour lui, & un zèle pour leur conversion trop peu délicat sur les moyens; il fit acheter au roi à prix d'argent beaucoup d'abjurations qui ne peuvent qu'être hypocrites & infideles, quand elles sont vendues. Les protestans triomphèrent de ce que ce zélé catholique qui avoit tant écrit & tant agi contre eux, emporté par une maladie très-prompte, mourut sans sacremens: ils auroient bien voulu persuader qu'il s'en étoit privé volontairement, & pour obéir à sa conscience, qui dans ces derniers momens le rappelloit à sa première religion. Mais il paroît constant que le 2 février 1693, jour de la Purification, il voulut absolument aller à l'église malgré son médecin qui le trouvoit trop foible pour sortir. *C'est le jour de ma conversion*, dit Pélisson, *je me suis fait une loi d'en célébrer l'anniversaire, je ne veux pas y manquer.* Il alla en effet à l'église & y communia; le 6 le roi sachant qu'il étoit mal, lui envoya M. Bossuet, M. de Fénelon & le père de la Chaise; d'après leur avis, il parut se disposer pour le lendemain à une confession générale; le lendemain il étoit mort à sept heures du matin: le roi l'avoit attaché à sa personne d'une manière particulière; il suivit ce prince dans ses campagnes; & chargé d'écrire son histoire, il écrivit du moins son panégyrique; mais *Pélisson*, qui étoit maître des requêtes, ayant fait perdre un procès à madame de Montespan, celle-ci fit nommer historiographes Racine & Boileau à la place de *Pélisson*. Voilà par quels motifs se font le plus souvent à la cour les choix les plus justes, & c'est ainsi que Crébillon, négligé si long-temps, vit honorer les derniers jours de sa vieillesse, non par une juste admiration pour ses talens, mais par l'injuste envie de mortifier un homme bien supérieur à lui. Louis XIV ne sacrifia pas cependant son flatteur à sa maitresse; il lui ordonna de continuer son travail de son côté, & ne lui retira aucun de ses bienfaits. *Pélisson* n'étoit point de l'académie Françoise lorsqu'il composa l'histoire de cette compagnie. Il en fut pour cette histoire, & il en fut sans qu'il y eut de place vacante. C'est le prix que l'académie crut devoir à son historien; il fut d'abord surnuméraire avec droit d'assister aux assemblées & droit d'y opiner, & la première place qui vint à vaquer se trouva remplie par lui, & ne fut point donnée. Outre cette histoire, le plus connu de ses ouvrages, & plus connu même que son Panégyrique de Louis XIV, quoique traduit en Latin, en Espagnol, en Portugais, en Italien, en Anglais & même en Arabe par un patriarche du mont-Liban, on a de lui un abrégé de la vie d'Anne d'Autriche; une histoire de la conquête de la Franche-Comté, imprimée dans le tome 7 des mémoires du P. Desmolets, des lettres historiques formant une espèce de journal des voyages & des campemens de Louis XIV, depuis 1670 jusqu'en 1688; un recueil de pièces galantes, mêlées avec celles de madame la comtesse de la Suze; des poësies chrétiennes & morales, & quelques écrits de controverse. *Pélisson* étoit assez dans l'usage de célébrer l'anniversaire des époques principales de sa vie; nous avons vu qu'il communioit tous les ans le jour de son abjuration; il

il délivroit aussi tous les ans un prisonnier le jour de sa sortie de la bastille.

PELLEGRIN, (SIMON JOSEPH) (*Hist. litt. mod.*) Le nom de l'abbé *Pellegrin* est placé entre le ridicule & l'estime. S'il a fait ces *cantiques spirituels* qui le sont si peu, & dont M. de Voltaire a dit :

Gaîment de *Pellegrin* détonne un vieux cantique.

S'il a mis l'histoire de l'ancien & du nouveau testament, les Pseaumes de David, l'Imitation de J. C. sur des airs d'opéra & de vaudevilles, s'il a fait un commerce également vil & ridicule de vers de toute mesure & de toute espèce, & à tout prix, comme M. de la Rimailie dans *la nouveauté;* si

Le matin catholique & le soir idolâtre,
Il dîna de l'autel & soupa du théâtre ;

D'un autre côté, il est l'auteur de l'opéra de *Jephté*, & de la comédie *du nouveau Monde*. Il avoit de la peine à parler, il étoit d'ailleurs simple dans ses discours & négligé dans son extérieur, à un dégré qui fait toujours un peu mépriser, quoiqu'injustement.

Minùs aptus acutis
Naribus horum hominum, rideri possit, eò quòd
Rusticiùs tonso toga defluit, & malè laxus
In pede calceus hæret ; at est bonus ut melior vir
Non alius quisquam.

Il est vrai qu'on ne peut pas ajouter :

At ingenium ingens
Inculto latet hoc sub corpore.

Mais l'auteur du quatrain suivant lui a rendu pleine & entière justice :

Poëte, prêtre, & provençal,
Avec une plume féconde,
N'avoir rien fait ni dit de mal,
Tel fut l'auteur du *Nouveau Monde.*

Il fut pendant quelque temps le poëte favori de la cour, parce qu'il avoit remporté en 1704 le prix de l'Académie Françoise par une épitre au roi *sur les glorieux succès de ses armes*; il commençoit cependant à être temps de ne plus parler au roi de gloire des armes & de succès ; mais l'époque de nos revers ne commençant qu'à cette année, cet art de vaincre & de chanter nos conquêtes & de flatter le conquérant sembloit encore nous appartenir. En même temps que l'abbé *Pellegrin* envoyoit cette épître au concours, il combattoit contre lui-même par une ode sur le même sujet, qui balança les suffrages de l'académie, & dont on sut qu'il étoit l'auteur. On ne pouvoit guère se montrer dans un concours avec plus d'éclat & de succès.

Ne quisquam Ajacem possit superare nisi Ajax.

Cette petite aventure le fit connoître à la cour, & lui procura la protection de madame de Maintenon, qui ne lui fut pas absolument stérile, puisqu'il obtint un bref de translation dans l'ordre de Cluni, étant religieux Servite, & dans le cas d'être réclamé par ses confrères qu'il avoit quittés pour se faire aumônier de vaisseau. On raconte qu'une femme de ses amies, choquée de sa malpropreté, & jugeant qu'il manquoit de linge, lui en envoya un trousseau par sa femme-de-chambre : que l'abbé ayant ouvert le paquet & y trouvant des chaussons, chose dont il ignoroit l'usage & qu'il prit pour des espèces de gants ou de mitaines qui ne convenoient point à un homme, les offrit à la femme-de-chambre pour qu'elle eût sa part du présent qu'elle lui avoit apporté. L'abbé *Pellegrin* étoit de Marseille, il mourut en 1745, à quatre vingt-deux ans. Indépendamment de ceux de ses ouvrages dont nous avons parlé, & de beaucoup d'autres productions dramatiques dont il n'y a rien à dire, il avoit traduit en vers françois les cinq livres d'odes d'Horace, & avoit mis le texte à côté de cette version qui n'est plus connue aujourd'hui que par cette épigramme de la Monnoie :

On devroit, soit dit entre nous,
A deux divinités offrir tes deux Horaces,
Le latin à Vénus, la déesse des Graces,
Et le françois à son époux.

PELLERIN, (JOSEPH) (*Hist. litt. mod.*) ancien premier commis de la marine, célèbre par son grand âge de quatre-vingt-dix-neuf ans, par son cabinet de médailles le plus riche qu'aucun particulier ait possédé, & dont le roi a fait l'acquisition en 1776 ; & par ses recueils & traités de médailles, collection précieuse en neuf volumes in-4°. Mort le 30 août 1782.

PELLETIER. Il y a plusieurs personnes connues de ce nom. 1°. Julien, curé de S. Jacques de la Boucherie, un des prédicateurs fanatiques de la ligue. Il étoit du conseil des seize, & eut part à la mort du président Brisson, en 1595 ; il fut condamné à la roue pour ce crime, & alla chercher un asyle en pays étranger. 2°. Il avoit un frère médecin, nommé Jacques, dont on a des ouvrages en prose & en vers qu'on ne lit plus, entr'autres un traité *de la quadrature du cercle.*

3°. Un autre *Pelletier*, Jean, né à Rouen en 1633, étoit très-savant dans les langues. Il a travaillé sur l'écriture sainte & sur des matières ecclésiastiques; il y a de lui des dissertations dans

le journal de Trévoux; il a traduit en françois la vie de Sixte Quint par Grégorio Léti.

4°. Dom Ambroise *Pelletier*, bénédictin de la congrégation de saint Vannes & curé de Sénones, disciple de Dom Calmet, est auteur du Nobiliaire ou Armorial de Lorraine. Né en 1703. Mort en 1758.

5°. Mais le plus connu de tous les *Pelletier*, grace aux vers de Boileau, est le poëte Pierre *Pelletier* ou du *Pelletier*. Il prit pour un éloge ce vers satyrique de Boileau.

J'envie en écrivant le sort de *Pelletier*.

La satyre à Molière où se trouve ce vers n'étoit pas imprimée, elle parut dans un recueil où il y avoit des vers de *Pelletier*. Boileau s'étant plaint au libraire de ce qu'il avoit publié cette pièce sans son aveu, l'excuse du libraire fut que *Pelletier* la lui avoit donnée à imprimer, *comme ouvrage fait à sa louange*. Un esprit si bien fait pouvoit encore prendre en bonne part ces autres vers :

Et j'ai tout *Pelletier*
Roulé dans mon office en cornets de papier.

Car c'est un personnage ridicule qui parle. Mais comment expliquer favorablement ce vers:

Parmi les *Pelletiers* on compte des Corneilles.

Et ceux-ci :

Le reste aussi peu lu que ceux de *Pelletier*,
N'a fait de chez Sercy qu'un saut chez l'épicier.

Et cette contre-vérité si annoncée :

Pelletier écrit mieux qu'Ablancourt ni Patru.

Pelletier faisoit tous les jours un sonnet. Mort en 1680.

PELLEVÉ, (NICOLAS DE) (*Hist. de Fr.*) Le cardinal de *Pellevé*, prélat très-ligueur, & à ce titre couvert de ridicule dans la *satyre Ménippée*, où on exagère certainement son ignorance & sa sottise. Il avoit été attaché au cardinal Charles de Lorraine, qui lui avoit procuré en 1553, l'évêché d'Amiens; il eut depuis l'archevêché de Sens, & même dans la suite encore l'archevêché de Reims après la mort du troisième cardinal de Lorraine ou de Guise. François, tué à Blois en 1588. Il avoit été envoyé en 1559 pour convertir l'Ecosse & ne l'avoit pas convertie; il avoit été envoyé aussi avec le cardinal de Lorraine son protecteur, au concile de Trente pour y défendre les libertés de l'église Gallicane, & ne les avoit pas défendues, car il convoitoit le chapeau de Cardinal que cette prévarication lui valut en 1570. Il fut un des plus violens ennemis de Henri III & de Henri IV. Il fut un de ces malheureux pour qui la réduction de Paris & du royaume sous l'obéissance de Henri IV fut une calamité; on dit même qu'il en mourut de chagrin en 1594. Un jour, en opinant dans le conseil contre ce tiers parti, nommé les Politiques, qui s'étoit formé sur la fin du règne de Charles IX, il dit qu'il falloit chasser les plus gros, pendre & noyer les moyens, & pardonner au petit peuple. Si les deux premières parties de cet avis étoient d'un zélé catholique, elles n'étoient pas d'un homme d'état.

PELLICAN, (CONRAD) (*Hist. de la réformat.*) cordelier, puis protestant & marié. Ses œuvres ont été imprimées en 7 volumes in folio; elles roulent sur la théologie & la controverse. Il eut des démêlés assez vifs avec Erasme. Il étoit né en Alsace en 1478, s'étoit fait cordelier en 1494, avoit été fait gardien du couvent de Bâle en 1522; avoit quitté son cloître en 1526, après trente-deux ans de profession. Il mourut en 1556.

PELLOUTIER, (SIMON) (*Hist. litt. mod.*) Ministre protestant de l'église françoise à Berlin, membre distingué de l'académie de cette ville, est connu par son *histoire des Celtes*, qui lui donne un rang honorable parmi les savans; comme ses mœurs parmi les gens de bien. Né à Leipsick en 1694, d'une famille originaire de Lyon. Mort en 1757.

PELOPIDAS, (*voyez* EPAMINONDAS.)

PÉLOPIDES, (LES), s. m. (*Hist. grecque.*) c'est le nom que les Grecs donnèrent à la malheureuse famille de Pélops. *Sæva Pelopis domus*, (Horace.) On sait les tragiques scènes que cette famille a fournies sans cesse au théâtre: la guerre de Thèbes, les noms de Tantale, de Thyeste, d'Atrée, d'Agamemnon, d'Egiste, de Clytemnestre & d'Oreste, retracent à l'esprit les plus sanglantes catastrophes. (*D. J.*)

PENA, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) né à Moustiers, dans le diocèse de Riez en Provence, professeur de mathématiques au collège royal. Ramus lui enseigna les belles-lettres, & il lui enseigna les mathématiques. On a de lui une traduction latine de la Catoptrique d'Euclide, & une édition en grec & en latin des Sphériques de Théodose. Mort en 1560.

PEN

PENDANT, s. m. (*Hist. anc. & mod.*) anneau d'oreille; c'est un ornement de quelque matière précieuse que portent les femmes. On le suspend à l'oreille par un trou pratiqué à cet effet. Les *pendans d'oreilles* sont fort souvent enrichis de diamans, de perles & autres pierres précieuses.

Il y a long-tems que les *pendans d'oreille* ont été du goût de l'un & de l'autre sexe. Les Grecs

& les Romains se servoient des perles & des pierres les plus précieuses pour parer leurs oreilles, avec cette différence remarquée par Isidore, *liv. XVIII de ses origines, ch. xxxj*, que les jeunes filles avoient un *pendant* à chaque oreille, & les jeunes garçons n'en avoient qu'à une seulement.

Les grecs nommoient les *pendans d'oreille*, χεμματήρας les Latins, *inaures* ou *stalagmia*. Une servante demande à Menechme, *act. III. sc. iij*. de lui donner de quoi acheter des boucles & des *pendans d'oreille* :

Amabo, Menæchme sibi, inaureis da mihi.
Faciundas pondo duum nummum stalagmia.

Juvenal nous apprend aussi dans sa *Satyre VI*. que les Romains nommoient encore *elenchi*, les *pendans d'oreille* :

Nil non permittit mulier sibi, turpe putat nihil
Cùm virides gemmas collo circumdedit, & cùm
Auribus extensis magnos commisit elenchos.

Les Grecs avoient plusieurs noms différens pour exprimer les *pendans d'oreille*. Hesychius & Julius Pollux en ont remarqué quelques-uns. Quant à la forme, à la matière, au poids & à l'ouvrage, il n'y a point eu de règle certaine, chacun a suivi son génie, ses forces & sa vanité; & le luxe n'a pas été moins dans cette espèce d'ornement que dans tout ce que l'ambition & la volupté ont pu inventer pour satisfaire l'orgueil des hommes. Nous apprenons même de quelques inscriptions rapportées par Gruter, qu'il y avoit des femmes & des filles qui n'avoient d'autre emploi que d'orner les oreilles des femmes, comme nous avons des coëffeuses.

Les *pendans d'oreille* étoient du nombre des choses dont les mères ornoient leurs filles, pour paroître devant celui qui devoit être leur mari. Ce soin est dépeint par Claudien sous un des consulats d'Honorius :

At velut officiis trepidantibus ora puellæ,
Spe propiore thori mater solertior ornat
Adveniente proco, vestesque & singula comit
Sæpe manu, viridique angustat jaspide pectus;
Substringitque comam gemmis, & colla monili
Circuit, & baccis onerat candentibus aures.

Sénèque n'avoit donc pas grand tort de dire qu'il connoissoit des femmes qui portoient deux & trois patrimoines au bout de chaque oreille : *Video uniones*, dit-il, *non singulos singulis auribus comparatos, jam enim exercitatæ aures oneri ferendo sunt; junguntur inter se, & insuper alii binis superponuntur : non satis mulieribus insania viros subjecerat, nisi bina & terna patrimonia auribus singulis pependissent.*

On sait, par le témoignage de Pline, qu'Antonia, femme de Drusus, ne se contentoit pas de porter elle-même des *pendans d'oreille* magnifiques, mais qu'elle en mit de semblables à une lamproie dont elle faisoit ses délices.

Les *pendans* des femmes européennes ne sont rien en comparaison de ceux que portent les Indiens, tant hommes que femmes, qui ont la mode de s'allonger les oreilles, & d'en augmenter le trou en y mettant des *pendans* grands comme des saucières, & garnis de pierreries.

Pyrard dit que la reine de Calicut & les autres dames de sa cour ont des oreilles qui, par le moyen de ces ornemens, leur descendent jusqu'aux mamelles, & même plus bas; le préjugé du pays est que les plus longues sont d'une grande beauté. Elles y font des trous assez larges pour y passer le poing. Il n'est pas permis aux moncois, qui sont les gens du peuple, de les avoir aussi longues que les naires, qui sont les nobles. Celles des premiers ne doivent pas passer la longueur de trois doigts. Aux Indes occidentales, Christophe Colomb nomma une certaine côte *Orega*, à cause qu'il y trouva des peuples qui faisoient dans leurs oreilles des trous assez grands pour y passer un œuf.

Ils se font aussi percer les narines & les lèvres pour y suspendre des *pendans*; ce qui est pratiqué par les Mexiquains & par d'autres nations. (*A. R.*)

PENDER, s. m. (*Hist. mod.*) docteur parmi les Gentils Indiens; mais ce terme est sur-tout affecté à ceux des Brachmanes. (*A. R.*)

PÉNESTES, s. m. pl. (*Hist. grecq.*) ce qu'étoient les ilotes à Lacédémone, les *Pénestes* l'étoient en Thessalie; on les traitoit avec la même dureté & barbarie; ce qui fut aussi cause qu'ils se révoltèrent très-souvent. L'humanité des Athéniens eut sa récompense, leurs esclaves les servirent toujours fort utilement en plus d'une rencontre, comme à la bataille de Marathon, dans la guerre d'Egine & au combat d'Argineuse. (*D. J.*)

PENN, (GUILLAUME) (*Hist. d'Angl.*) fils unique du chevalier Penn, vice-amiral d'Angleterre, fut le fondateur & le législateur des Quakres en Amérique, où le gouvernement Anglois qui lui devoit des sommes considérables, lui donna en 1680 pour s'acquitter, la propriété d'une province qui de son nom fut appellée Pensylvanie, & où il bâtit Philadelphie. Les Quakres persécutés en Angleterre pour leur religion, se réfugièrent dans la Pensylvanie, où toutes les religions étoient admises & où celle des Quakres étoit la dominante. Il vendit en 1712 la Pensylvanie à l'Angleterre, moyennant deux cent quatre-vingt mille livres sterling. Il mourut en Angleterre en 1718. Il étoit né en 1644. Sur ce qui concerne Guillaume Penn & les Quakres, il faut lire les quatre lettres où M. de Voltaire rend compte de ce qui concerne cette secte.

PÉNITENS INDIENS, (*Hist. mod. superst.*) rien n'est plus étonnant que ce que les voyageurs nous rapportent des austérités & des rigueurs que quelques bramines ou prêtres de l'Indostan exercent sur eux-mêmes. Les vies des premiers solitaires & anachorètes de l'église chrétienne ne nous offrent rien de si frappant que les pénitences que s'imposent ces fanatiques idolâtres, que l'on nomme *joguis* ou *jaguis*. Ils forment plusieurs sectes qui diffèrent les unes des autres, non par la doctrine, mais pour le genre de vie qu'elles embrassent, dans la vue de plaire à la divinité.

Les *vanaprastas* vivent avec leurs femmes & leurs enfans dans les déserts & les forêts; ils ne se nourrissent que des plantes & des fruits que la terre donne sans qu'il soit besoin de la cultiver. Quelques-uns d'entr'eux poussent le scrupule jusqu'à ne point arracher des racines de la terre, de peur de déloger quelque ame qui pourroit y être passée.

Les *sanjassi* ou *sanias* renoncent à tous les plaisirs du monde. Ils s'interdisent le mariage, ne prennent de la nourriture qu'une fois le jour; ils ne se servent que de vaisseaux de terre. Ils sont obligés de ne vivre que d'aumônes, sans cependant qu'il leur soit permis de toucher de l'argent. Ces *pénitens* n'ont point de demeure fixe, ils ne peuvent demeurer plus d'une nuit dans un même endroit. Ils portent un habit rouge & un bâton. Ils ont six ennemis à combattre; la concupiscence, la colère, l'avarice, l'orgueil, l'amour du monde, & le desir de la vengeance, pour s'élever à la contemplation des choses divines. Les *sanjassi* sont de la tribu des bramines. Ceux de la tribu des kutterys ou nobles, se nomment *perma amsa;* ceux de la tribu des soudras ou du petit peuple, se nomment *joguis;* ces derniers sont moins réglés.

Les *avadoutas* sont encore plus austères que les *sanjassi.* Ils quittent tout, femmes, enfans & leurs biens. Ils vont tout nuds, cependant quelques-uns couvrent leur nudité avec une pièce d'étoffe. Ils se frottent le corps avec de la fiente de vache. Pour demander à manger, ils ne font que tendre la main, sans proférer une parole; d'autres attendent qu'on vienne leur apporter des alimens pour se nourrir. Ces *pénitens* pratiquent quelquefois des macérations incroyables, comme de garder pendant long-temps la même posture. Les uns tiendront pendant plusieurs jours les deux bras élevés; les autres se font suspendre par les pieds au-dessus d'un feu qui rend une fumée épaisse; d'autres se tiennent immobiles, & sont comme en extase, sans paroître s'appercevoir de ce qui se passe autour d'eux: en un mot il n'y a sortes d'austérités & de rigueurs que ces *pénitens* n'exercent sur eux. Ils n'en ont d'autre récompense que la vénération qu'ont pour eux les Indiens idolâtres; les femmes poussent la leur jusqu'à leur baiser dévotement les parties que la pudeur ne permet point de nommer. (*A. R.*)

PENSIONNAIRE, s. m. (*Hist. mod.*) se dit d'une personne qui a une pension, un appointement, ou une somme annuelle, payable sa vie durant, à titre de reconnoissance, mise sur l'état d'un prince ou d'une compagnie, sur les biens d'un particulier ou autres semblables, *&c.*

Dans l'église romaine, il est fort ordinaire de mettre des pensions sur des bénéfices: on les accordoit autrefois avec la plus grande facilité, sous prétexte d'infirmités, de pauvreté, *&c.* Mais depuis le douzième siècle, ces prétextes avoient été portés si loin, que les titulaires des bénéfices étoient un peu plus que des fermiers. Cela détermina les puissances spirituelles à fixer les causes & le nombre des pensions. Il n'y a présentement que le pape qui puisse créer des pensions; elles ne doivent jamais excéder le tiers du revenu, étant arrêté qu'il doit toujours en rester les deux tiers au titulaire.

La pension une fois établie, subsiste pendant toute la vie du *pensionnaire*, quoique le bénéfice passe à un autre: faute de payer la pension pendant plusieurs années, le résignant peut demander à rentrer dans le bénéfice. La pension se perd par les mêmes voies que le bénéfice; par le mariage, par l'irrégularité, par le crime; mais elle peut être rachetée par une somme d'argent, pouvu qu'elle ne serve pas de titre clérical au *pensionnaire*, & qu'elle ait été créée de bonne foi sans aucune paction simoniaque. Fleury, *Institut. au droit ecclésiastique, tome I.*

Pensionnaire, est aussi un nom que l'on donne au premier ministre des états de la province de Hollande.

Le *pensionnaire* est président dans les assemblées des états de cette province; il propose les matières sur lesquelles on doit délibérer; il recueille les voix, forme & prononce les résolutions ou décisions des états, ouvre les lettres, confère avec les ministres étrangers, *&c.*

Il est chargé d'avoir l'inspection des finances, de maintenir ou de défendre les droits de la province, de soutenir l'autorité des états, & d'avoir l'œil à l'observation des lois, *&c.* pour le bien ou la prospérité de l'état. Il assiste à l'assemblée des conseillers députés de la province, qui représente la souveraineté en l'absence des états; & il est un député perpétuel des états-généraux des Provinces-unies. Sa commission n'est que pour cinq ans; après quoi, on délibère s'il sera renouvellé ou non. Il n'y a point d'exemple, à la vérité, qu'il ait été révoqué; la mort est la seule cause qui met un terme aux fonctions importantes de ce ministre: on l'appelloit autrefois *avocat* de la province. Le titre de *pensionnaire* ne lui fut donné que du temps que Barnevelt fut élevé à cette charge. Grotius l'appelle en latin *adsessor juris-peritus;* Merula, *advocatus generalis;* Mathæus, professeur à Leyde, *consiliarius*

Pensionnarius, qui est la qualité que les états lui donnent dans les actes publics.

Pensionnaire, se dit aussi du premier ministre de la régence de chaque ville dans la province de Hollande.

Sa charge consiste à donner son avis sur les matières qui ont rapport au gouvernement, soit de la ville en particulier, ou de l'état en général; & dans les assemblées des états des provinces, il parle en faveur de sa ville en particulier.

Néanmoins la fonction de ces *pensionnaires* n'est pas égale par-tout. Dans quelques villes ils donnent seulement leur avis, & ils ne se trouvent jamais aux assemblées des magistrats, à moins qu'ils n'y soient expressément appellés; dans d'autres; ils s'y trouvent toujours; & dans d'autres, ils font même des propositions de la part des bourguemestres, & tirent leurs conclusions. On les appelle *pensionnaires*, à cause qu'ils reçoivent des appointemens ou une pension.

Gentilshommes pensionnaires, c'est une compagnie de gentilshommes, dont la charge consiste à garder le roi dans sa propre maison, c'est dans cette vue qu'ils sont expectans dans la chambre de présence.

Henri VII est le premier qui les ait mis sur pied, ils sont quarante: chacun d'eux est obligé d'entretenir trois chevaux qui portent en croupe, & un valet qui doit être armé; de sorte, qu'à proprement parler, ils composent un corps-de-garde; c'est pourquoi ils doivent passer en revue devant leurs propres officiers; mais le roi les dispense ordinairement de ce devoir, auquel ils se sont obligés par serment. Leurs officiers sont un capitaine, un lieutenant, un enseigne & un clerc de contrôle; leurs armes ordinaires sont la hache d'armes dorée, avec laquelle ils accompagnent le roi, quand il va à la chapelle royale, ou lorsqu'il en revient. Ils le reçoivent dans la chambre de présence, ou quand il sort de son appartement privé, de même que dans toutes les grandes solemnités. Leur pension est de cent livres sterling par an. (*A. R.*)

PENTHIEVRE, (*Hist. de Bretagne*) Artus II, duc de Bretagne, avoit eu d'un premier mariage trois fils: Jean III qui lui succéda; Guy, comte de Penthièvte, qui fut père de Jeanne la boiteuse; & Pierre, qui mourut sans enfans. D'un second mariage, Artus eut Jean, comte de Montfort. Jean III, l'aîné du ptemier lit, ayant perdu ses deux frères Guy & Pierre, & n'ayant point d'enfans, avoit toujours regardé Jeanne la boiteuse sa nièce, fille du comte de Penthièvre, comme son héritière; il l'avoit mariée à Charles, comte de Blois, de la maison de Châtillon, neveu de Philippe de Valois. A la mort de Jean III, le comte de Montfort avoit réclamé le duché en vertu de la masculinité; il s'étoit emparé des trésors & des places; Charles de Blois avoit demandé justice à Philippe de Valois son oncle; Montfort avoit traité avec Edouard II, roi d'Angleterre, rival de Philippe de Valois; cité ensuite à la cour des pairs de France, il avoit osé y paroître; mais bientôt la crainte d'être arrêté l'avoit déterminé à s'enfuir. L'arrêt rendu à Conflans le 7 septembre 1341, avoit jugé en faveur du comte de Blois, comme on devoit s'y attendre. Philippe lui fournit des troupes pour faire valoir ses droits, & Montfort demanda du secours au roi d'Angleterre. Cette rivalité des maisons de Montfort & de Penthièvre occupe tout le règne de Philippe de Valois, tout le règne du roi Jean, une partie de celui de Charles V. Jean de Montfort tomba entre les mains des François, le comte de Blois entre les mains des Anglois; Jeanne de Penthièvre femme de ce dernier, & Jeanne de Flandre, comtesse de Monfort, sa rivale, soutinrent avec éclat & avec grandeur la querelle de la Bretagne. La comtesse de Montfort, soldat & capitaine, guidoit son fils au milieu des périls, enflammoit, étonnoit ses guerriers tantôt par des coups hardis, tantôt par des opérations savantes, par des retraites supérieures à des victoires.

A tant de valeur, la comtesse de Blois opposoit l'orgueil de son sang, la certitude de ses droits & l'inflexibilité de son caractère. Dans sa foiblesse altière & opiniâtre, elle avoit juré de ne consentir à aucun partage du duché; elle désavoua tous les traités, tous les sacrifices que l'amour de la paix eût pu arracher à son mari: seule armée de l'autorité, elle ne lui laissoit que le rang de son premier sujet, & que l'honneur de mourir pour elle. Il eut cet honneur funeste.

Les instances de la noblesse de Bretagne, les bons offices de Charles V & du prince Noir avoient fait enfin consentir les concurrens au partage de la Bretagne. Tous deux conservoient le titre de duc avec les mêmes prérogatives. Rennes & Nantes étoient les capitales des deux duchés; la paix étoit conclue, les ôtages donnés de part & d'autre. Le comte de Blois envoie à sa femme le traité pour lui demander son aveu; elle répond avec aigreur *que son mari fait bon marché de ce qui n'est pas à lui, qu'une cause pour laquelle tant de braves gens ont péri, mérite d'être soutenue jusqu'au bout.* C'est précisément parce que cette cause avoit coûté tant de sang, qu'il falloit cesser d'en répandre. Le comte de Blois fut touché jusqu'au fond du cœur des larmes d'orgueil ou de fureur que sa femme avoit versées & dont on lui rendit un compte trop fidèle; il adoroit cette femme altière, il vint la consoler, la rassurer, prendre ses ordres, & jurer de mourir ou de vaincre pour elle. La comtesse en l'embrassant à son départ, lui recommanda encore de ne consentir à aucun partage: ce fut leur dernier adieu! Il fallut que le sort des armes vuidât la querelle

dans les champs d'Aurai, le jour de Saint-Michel, l'an 1364. Le comte de Blois y fut tué; son dernier mot fut : *j'ai guerroyé long-temps contre mon escient ;* c'est-à-dire, contre ma conscience. Montfort (Jean V, fils de Jeanne de Flandre), vit le cadavre de son rival & lui donna des larmes. *Ah! mon cousin*, s'écria-t-il, *par votre opiniâtreté vous avez été cause de beaucoup de maux en Bretagne, Dieu vous le pardonne! Je regrette bien que vous êtes venu à cette male fin.* Charles V voulut qu'on s'en tînt à cet arrêt du sort; il ordonna à l'inflexible Penthièvre de pleurer en paix son mari, ses fautes, ses disgraces; de se contenter de quelques foibles dédommagemens & du vain titre de duchesse de Bretagne, dont la réalité passoit à la maison rivale par le traité de Guerrande conclu en 1365. Ce traité lui réserva seulement ses droits, dans le cas où la maison de Montfort viendroit à s'éteindre, clause qui réunit un moment les maisons de Montfort & de Blois contre Charles V, lorsque ce roi si sage fit la faute de vouloir confisquer la Bretagne sur Jean V, pour le punir de ses liaisons avec l'Angleterre; la maison de Blois-Penthièvre réclama ses droits, qui n'avoient été que suspendus en faveur de la maison de Montfort & pour le bien de la paix, ils furent expressément réservés par l'arrêt de confiscation, & la confiscation, par l'événement, n'eut point lieu.

Jean, fils de Charles de Blois, étoit resté en ôtage chez les Anglois; le connétable Clisson le délivra & lui donna Marguerite sa fille; celle-ci eut encore plus de zèle pour la cause de la maison de Blois que Jeanne de Penthièvre elle-même. (*Voyez* l'article *Clisson.*)

Le duc de Bourgogne, Jean le cruel, maria Isabelle sa fille avec Olivier de Blois, fils de Marguerite de Clisson, & de l'héritier de Blois-Penthièvre, & il se déclara hautement protecteur des droits de cette maison; il disoit *que le duché de Bretagne appartenoit de bon droit à son gendre, & que, venant le temps qu'il attendoit, il l'y rétabliroit de droit & de force.* Ce temps n'arriva point.

Le duc de Bretagne combloit de bontés les Penthièvres, il les admettoit à sa familiarité, il les honoroit de sa confiance, il leur prodiguoit les distinctions & les graces; Marguerite de Clisson n'en étoit point touchée, elle ne voyoit que les droits de Penthièvre sacrifiés, & qu'un usurpateur assis au trône qu'elle & ses enfans auroient dû occuper. Par son conseil, les Penthièvres invitent le duc à une fête dans leur château de Chantoceaux; le duc, toujours sans défiance, s'y laisse conduire par Olivier, l'aîné des Penthièvres. Il est arrêté, lié, conduit de forteresse en forteresse; le comte de Penthièvre & Marguerite venoient insulter à sa douleur & redoubler sa crainte : Marguerite lui citoit le verset du *Magnificat : deposuit potentes de sede ;* le comte de Penthièvre le menaçoit de le faire couper par morceaux. Cependant la noblesse de Bretagne se soulève, on assiège Marguerite dans Chantoceaux où elle étoit alors séparée de ses fils. Sa tête alloit répondre de celle du duc, & à son tour la barbare trembla pour sa vie; elle envoyoit couriers sur couriers à ses fils, pour les prier de remettre le duc en liberté, s'ils vouloient la revoir; ils obéirent; on permit à la comtesse de se retirer, le duc entra dans Chantoceaux qu'il rasa. On fit le procès aux Penthièvres, ils furent déclarés infâmes & condamnés à mort, leurs biens confisqués; ils trainèrent, loin de leur patrie, une vie malheureuse, après avoir comblé leur honte, en essayant encore, sans succès, la ressource de l'assassinat. On dut plaindre Guillaume, l'un des trois frères Penthièvres, qui, sans avoir eu part à leur attentat, fut enveloppé dans leur disgrace, passa vingt-sept ans en prison, & perdit la vue à force de pleurer sur le déshonneur & sur le désastre de sa maison.

P É P

PEPIN LANDEIN ou *le Vieux*, (*Hist. de France.*) maire du palais d'Austrasie.

PEPIN D'HÉRISTAL, prince ou duc d'Austrasie.

PEPIN LE BREF, roi de France, premier roi de la seconde race, & le XXIIe depuis la fondation de la monarchie.

Ces trois princes se sont rendus fameux; mais celui dont la vie jette un plus grand éclat & mérite plus d'être développée, est sans contredit le troisième, que sa petite taille fit surnommer *le Bref* & que la force de son génie eût dû faire surnommer *le Grand.* Ce fut un tyran bien habile; il précipita du trône, des rois dont l'origine se perdoit dans l'antiquité la plus reculée, & que les François avoient révérée d'abord comme céleste. Ce n'est pas le seul trait qui atteste ses talens : on doit sur-tout l'admirer, parce que n'ayant eu qu'une puissance usurpée, il parvint à faire perdre l'idée de son usurpation, & à ne laisser voir que le titre de roi, contre lequel la postérité n'a point réclamé. Les exploits des premiers Mérovingiens, le nombre & l'éclat de leurs victoires, l'étendue de leurs conquêtes, l'amour & le respect des François pour les descendans du célèbre, du grand Clovis, ne furent pas capables d'arrêter l'usurpateur. Mais avant que d'entrer dans les détails de sa vie, & de scruter les desseins de sa politique, on ne sauroit se dispenser de faire connoître quels furent ses aïeux. Les historiens s'accordent à dire que Charles Martel, son père, étoit arrière-petit-fils de *Pepin le Vieux* & d'Arnoul; le premier fut maire du palais sous Dagobert I, & le second fut gouverneur de la personne de ce prince. Si nous en croyons les écrivains du tems, *Pepin* & Arnoul possédèrent

dans le plus éminent degré tous les talens que leurs places exigeoient ; ils exaltent ſur-tout leur fidélité. La conduite de Dagobert I, tant qu'il fut ſous leur tutelle, & en quelque ſorte ſous leur empire, jette quelques nuages ſur ce tableau. Les commencemens du règne de ce prince offrent peu d'actions louables ; on en découvre au contraire pluſieurs qui ſont dignes de la plus ſévère cenſure : on doit blâmer ſur-tout ſa conduite envers Clotaire II, ſon père, qui lui donna le royaume d'Auſtraſie ; il n'en eut pas plutôt reçu le ſceptre qu'il le menaça d'une guerre par rapport à quelques comtés que Clotaire s'étoit réſervés. Dagobert étoit dans un âge trop tendre, il étoit trop deſpotiquement gouverné, pour que l'on puiſſe s'en prendre directement à lui, c'eſt donc à *Pepin* qu'il faut s'en prendre. Ce miniſtre doit encore être regardé comme l'un des principaux auteurs de la diviſion qui s'introduiſit dans la monarchie. La France, depuis Clovis, n'avoit formé qu'un ſeul empire, qui ſe partageoit en pluſieurs royaumes, lorſque le roi laiſſoit pluſieurs enfans : ainſi on la vit diviſée en quatre parties ſous les fils de Clovis & ſous ceux de Clotaire I ; mais lorſqu'un royaume venoit à vaquer, il étoit partagé ; il ſe confondoit dans les trois autres. Sous la vie de *Pepin*, il n'en fut pas de même. Clotaire II, après la défaite & la mort des rois de Bourgogne & d'Auſtraſie, ſes couſins, dont il fut le vainqueur & l'exterminateur, voulut en vain réunir ces deux royaumes ; les maires qui, par cette réunion, devoient être ſupprimés, s'y opposèrent, ils empêchèrent même qu'on n'en ſéparât quelque partie ; ils ſe comportèrent moins en lieutenans du monarque qu'en régens du royaume. Clotaire ne ſe décida à mettre Dagobert ſur le trône d'Auſtraſie, que parce que ſon autorité y étoit preſqu'entièrement méconnue. Il ſeroit cependant injuſte d'accuſer *Pepin* de cette révolution, il ne fit que la ſoutenir ; Radon, ſon prédéceſſeur, l'avoit commencée : mais il étoit d'autant plus blâmable dans la guerre qu'il ſuſcita à Clotaire, qu'il étoit redevable de ſon élévation à ce prince : c'étoit Clotaire qui l'avoit fait maire du palais. Il paroît que Dagobert lui même redouta l'ambition de ce miniſtre, auſſi-tôt que ſon âge lui permit de l'apprécier ; on ne voit pas qu'il l'ait employé dans les négociations importantes : il le deſtitua même de la mairie d'Auſtraſie, lorſqu'il confia les rênes de cet état à Sigebert II, ſon fils : il le mortifia au point de lui donner un ſucceſſeur, lui vivant. Tous les hiſtoriens rendent hommage au génie ſupérieur de *Pepin*, & leur témoignage uniforme en ce point accuſe ſa fidélité. Si Dagobert l'eût cru incapable d'abuſer des droits de ſa charge, ne l'auroit-il pas mis auprès de la perſonne de ſon fils ? De quelle utilité n'étoient pas les conſeils d'un miniſtre qui avoit déjà l'expérience de deux règnes ? *Pepin*, écarté de la mairie, chercha tous les moyens d'y rentrer ; il entretint des intelligences dans l'Auſtraſie, s'y fit des créatures ; il s'attacha ſur-tout Cunibert, évêque de Pologne, prélat qui pouvoit donner à ſon parti la plus haute conſidération. On ſait quel étoit alors l'aſcendant des évêques ſur l'eſprit des peuples. La conduite de *Pepin*, après la mort de Dagobert, montre bien qu'il avoit regardé comme un exil ſon ſéjour à la cour de ce prince ; il quitta la Neuſtrie, où il ne pouvoit plus figurer qu'en ſubalterne. La mairie de ce royaume & le gouvernement de la perſonne de Clovis II, fils puîné de Dagobert, avoient été conférés à Ega ; nouvelle preuve qu'on le regardoit comme un eſprit dangereux qu'il falloit éloigner des affaires. Son entrée en Auſtraſie avoit tout l'éclat & toute la pompe d'un triomphe ; il étoit accompagné d'une multitude de ſeigneurs, ſes amis, que Dagobert avoit retenus auprès de ſa perſonne par les mêmes motifs d'inquiétude que l'ambition de Dagobert avoit fait naître. Cunibert, cet évêque qu'il s'étoit attaché, brigua pour lui le ſuffrage des grands qui n'avoient point entièrement perdu le ſouvenir des careſſes que ſa main politique leur avoit anciennement prodiguées : en peu de temps il ſe trouva armé de toute l'autorité ; Adalgiſe lui céda ſa place. Ce mot *céda* dont nous uſons d'après la plupart des hiſtoriens, nous paroît peu convenable au ſujet ; quelqu'orageux que ſoit le miniſtère, on ne le quitte point ſans regret : il a des attraits qui nous y attachent malgré nous ; l'ambitieux lutte pour le conſerver par rapport à lui même, le ſage pour aſſurer les deſtinées des peuples & en mériter le ſuffrage. *Pepin*, placé pour la ſeconde fois à la tête du royaume d'Auſtraſie, ſe lia avec Ega, ſon collègue en Neuſtrie ; au moins leur plan ſemble trop conforme pour n'avoir point été concerté : ils ne voyoient perſonne au-deſſus d'eux ; ils étoient les tuteurs, ils étoient les maîtres de deux rois enfans ; Sigebert II avoit à peine huit ans, Clovis II n'en avoit pas cinq accomplis ; ils n'omirent rien pour s'attirer toute la conſidération ; ils ouvrirent les tréſors publics, ils les verſèrent avec profuſion ; & ſous prétexte de réparer les uſurpations, les violences, les oppreſſions véritables ou ſuppoſées du dernier règne, ils parvinrent à rendre odieuſe la mémoire de Dagobert : ce n'eſt pas qu'on les blâme d'avoir fait ces reſtitutions, c'eſt dans les rois un devoir indiſpenſable & ſacré d'être juſtes, & ſi Dagobert s'étoit écarté de ce principe, il étoit de la gloire de ſes ſucceſſeurs de réparer le mal que l'abus de ces principes pouvoit avoir occaſionné ; on ne blâme que la conduite trop flatteuſe de ſes miniſtres. *Pepin* & Ega firent clairement connoître qu'ils avoient moins en vue les proſpérités de l'état que leur bien particulier. En flétriſſant la mémoire du feu roi, ils attachoient ſur le trône la haine qu'ils excitoient contre lui, & l'on ne peut douter que ce n'ait été une des

causes de la chûte de la première race. On respecta encore la personne du roi, mais moins par amour que par une ancienne habitude. On commença à haïr la royauté; on aima la mairie, on la regarda comme un frein qui devoit arrêter la marche des rois, & l'on se plut à la voir armée du souverain pouvoir. *Pepin* mourut dans la troisième année de son nouveau ministère, adoré des grands qu'il avoit su flatter, & du peuple, envers qui il s'étoit montré juste. Grimoalde, son fils, héritier de ses sentimens, adopta le même plan, & le déploya avec trop de vivacité. Une loi d'état avouée par une sage politique, ne permettoit pas à un fils de posséder les grandes charges, lorsque son père les avoit possédées. Oton, jeune seigneur Austrasien, briguoit la mairie, & invoquoit cette loi pour éloigner Grimoalde, qui, voyant que ce jeune seigneur alloit lui être préféré, termina la dispute, & le fit assassiner. Ce fut par ce crime que cet ambitieux s'approcha de Sigebert; il changea bientôt les sentimens de ce jeune monarque, dont le règne avoit été marqué par d'heureux présages; au lieu de développer en lui les talens d'un roi, il le plongea dans l'excès de la dévotion: c'étoit alors la fureur des fondations religieuses; Sigebert ne put échapper à la contagion; Grimoalde eut soin de lui fournir l'argent que ces sortes de dépenses exigent. Ce ministre se rendoit très-cher à certaines personnes qui aimoient moins le monarque que la main qui le dirigeoit. Sigebert regardoit comme un homme très-précieux, un ministre qui ruinoit son trésor aux dépens du public. On prétend que Sigebert, pénétré de reconnoissance, adopta pour héritier, par son testament, Childebert, fils du ministre qui lui fournissoit les moyens de faire tant de bonnes œuvres. Ce fut sur ce testament, faux ou véritable, qu'après la mort de Sigebert II, Grimoalde s'appuya pour mettre la couronne sur la tête de Childebert, son fils; il fit disparoître presqu'aussi-tôt Dagobert II, & le relégua en Ecosse. Ce nouveau crime étoit nécessaire, le testament ne pouvant avoir son effet qu'au défaut de postérité masculine. Plusieurs choses favorisoient cette révolution; les Austrasiens ne voyoient plus parmi eux de roi de l'ancienne race, ils ne vouloient plus souffrir que le royaume fût réuni à celui de Neustrie; soit par un motif de gloire nationale, soit que par cette réunion on supprimât les grandes charges que les seigneurs étoient bien aise de conserver; elle ne s'accomplit cependant pas. Childebert fut détrôné, & Grimoalde fut obligé de paroître en criminel devant Clovis II, qui le punit de son attentat. Développons, s'il est possible, la cause de la catastrophe de ces usurpateurs; disons comment il succomba dans une entreprise qui réussit à *Pepin le Bref*, arrière-petit-fils de sa sœur Begga: nous en appercevons plusieurs; d'abord on doit présumer que les cris d'Imnichilde contre lui ne furent point impuissans: une reine n'est jamais sans courtisans ou sans amis: heureuses celles qui savent préférer le petit nombre de ceux ci à la tourbe des autres! Il est bien difficile d'abuser une mère, rarement on trompe sa vigilance, sa sollicitude; on ne voit pas qu'Imnichilde ait été dupe de l'éclipse de Dagobert; il est certain que l'on savoit en Neustrie que ce prince existoit en Ecosse; le testament de Sigebert II passoit même pour une fable: le couronnement de Childebert ne pouvoit donc être regardé que comme une usurpation, & les François se croyoient toujours liés par leur serment à l'ancienne race; ils ne croyoient pas qu'il leur fût permis, dans aucun cas, de renoncer à l'obéissance envers leur roi. On verra par la conduite de *Pepin*, que ce préjugé, ou plutôt cette utile vérité, fut un des principaux obstacles que rencontra son ambition; il lui fallut, pour le vaincre, faire parler le ministre d'un dieu. A ces causes, dont quelques-unes se sont présentées à certains écrivains, j'en vais ajouter une qui me paroît plus puissante; elle est échappée à tous les historiens, même à tous les critiques. M. l'abbé de Mabli, ce savant si plein de notre histoire, ne l'a point apperçue, ou il a négligé de nous en faire part. Si Childebert eût été maintenu sur le trône, la charge de maire auroit été infailliblement supprimée; alors les grands qui commençoient à la regarder comme un bouclier contre les entreprises des rois, se trouvoient sans défenseurs & sans appui; ils alloient trembler sous un prince qui alloit réunir la royauté & la mairie, qu'ils étoient parvenus à faire regarder comme deux dignités rivales, l'autorité de l'une balançant celle de l'autre. Il n'étoit nullement à présumer que Childebert eût laissé subsister une charge qui lui avoit servi de degré pour monter sur le trône de ses maîtres, & les en précipiter. Les grands ne devoient pas être tranquilles sur l'ambition de Grimoalde: c'étoit par un crime qu'il avoit acquis la mairie; c'étoit par un autre crime qu'il avoit placé la couronne sur la tête de son fils. L'histoire ne nous a point dévoilé ses autres excès; mais il faut croire que ceux que nous venons d'exposer ne furent pas les seuls. L'auteur des *Observations sur l'histoire*, écrivain inappréciable, mais dont j'ose ici combattre le sentiment, semble louer la modération d'Erchinoalde ou Archambaut, maire du palais de Neustrie, qui, suivant lui, eut la générosité de punir l'usurpateur, quoiqu'il fût de l'intérêt de son ambition de le favoriser, & que son succès en Austrasie fût devenu un titre pour lui en Neustrie. On voit que cet auteur, dont je sens d'ailleurs tout le mérite, regarde le supplice de Grimoalde comme l'ouvrage d'Archambaut, son collègue; & l'histoire atteste que ce fut celui des grands du royaume d'Austrasie. S'il y contribua, ce ne fut pas volontairement, mais seulement parce qu'il eût été

dangereux de ne pas se déclarer dans une conjoncture aussi importante : il ne faut pas croire qu'il fût libre d'ambition : plus sage que son collègue, il attendoit le succès pour se décider. Ses vues intéressées ne tardèrent point à se manifester : en effet, au lieu d'ordonner le retour de Dagobert, il le tint toujours dans son exil, & se réserva la mairie d'Austrasie, qu'il eût fallu rétablir si ce prince eût remonté sur le trône : on ne m'objectera pas qu'il fut retenu par Clovis. Ce monarque, toujours occupé de sa dévotion, avoit bien peu d'influence dans l'état ; rarement il sortoit de son oratoire, où il ne s'occupoit que du soin de décorer quelque relique. Mais ce qui acheve de dévoiler ce maire, c'est le mariage qu'il fit contracter à Clovis ; il lui fit épouser Batilde, une esclave par qui il s'étoit fait servir à table : voilà quelle fut la femme que ce traître ne craignit pas de faire épouser à son roi. Ne connoissoit-il pas mieux les convenances ? & croira-t-on qu'il agissoit sans intérêt ? Quelle reconnoissance ne devoit-il pas se promettre de la part d'une princesse dont il étoit le créateur ? Dagobert II fut cependant rappellé, non par l'inspiration du maire, mais par Childeric II, qui lui rendit la couronne d'Austrasie La mairie de ce royaume fut rétablie, & c'est ce qui prouve ou que les rois étoient sans autorité, ou qu'ils étoient absolument dépourvus de politique. Cette charge sortit un instant de la famille de *Pepin.* Mais avant de quitter l'article de Grimoalde, observons un trait qui atteste son génie ; ce fut cette attention de donner à son fils un nom que plusieurs rois avoient porté ; ainsi si la famille de l'usurpateur étoit nouvelle, son nom ne l'étoit pas. Un nommé *Vulfoade* fut fait maire du palais de Dagobert, mais après sa mort, elle passa à Ansegisile, mari de Begga, sœur de Grimoalde : ce nouveau maire eut un règne bien court, il périt assassiné par un ennemi domestique qu'il avoit fait élever avec un soin domestique. *Pepin*, son fils, que l'on distingue par le surnom d'*Héristal*, vengea sa mort : il tua l'assassin au milieu d'une foule de complices. Cette intrépidité lui captivant l'esprit des seigneurs, on lui confia à lui & à Martin son cousin, le gouvernement d'Austrasie, qu'ils possédèrent l'un & l'autre conjointement, non-seulement avec le titre de maire, mais encore avec celui de prince ou de duc. Les seigneurs leur refusèrent le titre de roi, sans doute pour conserver le droit de recourir à celui de Neustrie, s'il leur prenoit envie de leur imposer des devoirs qu'ils ne jugeoient point à propos de remplir. C'est ainsi que les seigneurs tenoient dans une espèce de dépendance, les deux princes qu'ils avoient jugé à propos de se donner. *Pepin* & son collègue adoptèrent le plan que *Pepin le vieux* leur avoit tracé : c'étoit de captiver l'esprit des peuples en affectant l'extérieur des vertus, & en déployant tout le faste des talens. Leurs prédécesseurs étoient parvenus à avilir la personne des rois qui ne sortoient plus de l'enceinte de leur palais, & à faire redouter la royauté ; ils semèrent de nouveaux germes de discorde entre les Neustriens & les Austrasiens, dont ils craignoient toujours la réunion ; ils avoient bien prévu qu'on leur contesteroit à la cour de Thierri la qualité de princes : ils décrièrent les mœurs d'Ebroin, son maire, qui travailloit à raffermir la puissance des rois, & qui par conséquent ne devoit point être aimé. Ils accordèrent aux Austrasiens une liberté voisine de la licence, & qui ne pouvoit manquer d'être enviée de la part des Neustriens. Les seigneurs quittoient à l'envi la cour de Thierri, où régnoit une éternelle discorde. *Pepin* & Martin se croyant supérieurs en force, déployèrent l'étendart de la guerre, & menacèrent la Neustrie ; ils se promettoient l'entière conquête d'un royaume qui renfermoit dans son sein le germe d'une chûte prochaine. Cette première guerre ne leur réussit cependant pas ; le génie & la valeur d'Ebroin, maire du palais de Thierri, firent échouer leurs brigues, ou du moins retardèrent le fruit que les Austrasiens s'en étoient promis. *Pepin* voyoit ses espérances presque détruites; il avoit perdu une grande bataille, & son collegue, assiégé dans Laon, avoit été obligé de se rendre à Ebroin, qui le punit comme séditieux. Thierri, son vainqueur, faisoit des préparatifs pour entrer en Austrasie. Désespérant de l'arrêter les armes à la main, il fit assassiner Ebroin par un seigneur nommé *Hermenfroi.* L'histoire ne l'accuse pas directement d'avoir ordonné ce meurtre, mais est certain qu'il l'autorisa par le favorable accueil qu'il fit à Hermenfroi, qui fut comblé de ses bienfaits. Délivré de ce rival, auquel il attribuoit le succès de la bataille qu'il avoit perdue, *Pepin* employa les négociations dont le feu des guerres avoit retardé l'activité : un traité de paix qu'il conclut avec Varaton ranima son espoir. Les ôtages qu'il consentit de donner sont une preuve que l'état de ses affaires n'étoit pas avantageux ; & la paix qu'on lui accordoit dans un temps où les Allemands & tous les peuples d'au-delà du Rhin se révoltoient contre la domination Austrasienne, & où la perte d'une bataille rendoit sa ruine inévitable, démontre l'intelligence des seigneurs de Neustrie & de Varaton lui-même avec cet ambitieux. Les factions continuoient à la cour de Thierri, & la déchiroient avec fureur. Varaton tint une conduite opposée à celle d'Ebroin ; il vouloit se faire aimer, il ne put réussir à l'être. Son ministère pacifique ne put écarter la haine qui s'attachoit au trône & à tout ce qui l'approchoit; sa modération ne servit qu'à accélérer la chûte de ses maîtres. Sa mort ouvrit la porte à de nouvelles brigues ; sa veuve appuyoit de son crédit Bertier, son gendre. *Pepin* qui avoit intérêt de l'éloigner, après n'avoir su le gagner, appuya ses concurrens & s'appliqua à

le rendre odieux & méprisable. Les historiens nous ont représenté ce maire sous les plus odieuses couleurs ; à les entendre, c'étoit un homme d'un extérieur ignoble, un général sans expérience, un soldat sans courage, un ministre sans ame, sans esprit & sans talens. L'auteur des observations sur l'histoire de France, n'a pas craint d'appuyer plusieurs de ces réflexions sur ce tableau : mais il est clair qu'il n'a point été guidé par cette critique judicieuse qui relève le mérite de ses ouvrages; ne s'est-il pas apperçu qu'il avoit été fait par des mains infidelles, par des écrivains vendus aux *Pepin*? Si l'on en croit les historiens du temps, si l'on en croit, dis-je, ces flatteurs, tous les ministres qui s'opposèrent aux entreprises des *Pepin*, ne s'attachèrent qu'a faire le malheur des peuples, & furent moins semblables à des hommes qu'à des monstres, tandis que les *Pepin* furent des héros, des saints : mais l'histoire détruit la flatterie des panégyristes; elle atteste que ces prétendus monstres versèrent leur sang pour raffermir la puissance des rois que ces prétendus saints précipitèrent du trône ; les sujets de Thierri qui voyoient que le duc d'Austrasie récompensoit avec magnificence tous ceux qui passoient à sa cour, exigeoient des sacrifices continuels de la part du monarque dont le refus le plus légitime ne manquoit pas d'être traité d'affreuse tyrannie. Ils s'évadoient sur le plus léger prétexte. *Pepin* dut être embarassé du nombre prodigieux de mécontens qui se rendoient chaque jour autour de lui : il eût fallu des trésors inépuisables pour assouvir la cupidité de ces transfuges : lorsqu'il crut qu'il étoit temps de porter les tempêtes en Neustrie, il envoya des députés à Thierri, le sommer de rappeller tous les mécontens, & de les satisfaire ; & sur son refus, il lui déclara qu'il marchoit contre lui pour l'y contraindre : il étoit en état de justifier ses menaces ; non seulement ses troupes étoient grossies d'une infinité de transfuges, il y avoit encore une infinité de traîtres qui n'étoient restés dans le camp de Thierri que pour y porter le ravage avec plus de succès : ces perfides avoient donné des otages a *Pepin*. Il n'est donc pas étonnant que la victoire se soit rangée de son côté. Le maire du palais (Berthier) fut tué par des conspirateurs quelques jours après la perte d'une bataille sanglante qui se donna près de Leucofao : Thierri qui y avoit assisté prit la fuite & ne s'arrêta que quand il fut dans Paris. *Pepin* généreux parce qu'il gagnoit à l'être, abandonna à son armée les dépouilles des vaincus, & sembla ne se réserver que la gloire des succès: tous les prisonniers faits à la journée de Leucofao, furent remis en liberté sur leur parole. Cette modération affectée lui concilia tous les cœurs, & la Neustrie ne lui offrit qu'une conquête aisée. Paris fut forcé de le recevoir : il y parut dans l'appareil d'un triomphateur. Il s'assura de la personne de Thierri, & le fit observer, sans cependant lui faire aucune violence. Tous ceux des Neustriens qui s'étoient réfugiés à sa cour, furent rétablis dans leurs biens & leurs dignités; les privilèges qu'ils avoient ambitionnés leur furent accordés : mais il se montra très-soigneux sur-tout de ménager les gens d'église. *Pepin* affectoit de ne rien entreprendre sans avoir auparavant pris le conseil des grands qui, en revanche, lui accordèrent tout, excepté le titre de roi : M. de Mably croit que ce fut par un effet de sa modération qu'il négligea de le prendre; mais les François n'étoient pas encore disposés à le donner. Charles-Martel qui n'avoit pas moins de dextérité, & qui avoit bien plus de talent & de génie, le quêta inutilement ; & quoi qu'en dise l'excellent auteur que j'ai déja plusieurs fois cité, le titre de Maire de Neustrie que prit *Pepin* après sa victoire, ne fut point de son choix, il fut obligé de s'en contenter. « *Pepin*, c'est ainsi que s'exprime M. de Mably, qui s'étoit fait une ha» bitude de sa modération, ne sentit peut-être que » dans le moment qu'il en recueilloit le fruit, » tout ce qu'il pouvoit se promettre de sa » victoire, de l'attachement des Austrasiens, » de la reconnoissance inconsidérée des Fran» çois de Neustrie & de Bourgogne : peut-être » aussi jugea-t-il qu'il étoit égal pour ses inté» rêts que Thierri fût roi ou moine ; l'ambition » éclairée se contente de l'autorité & néglige » des titres qui la rendent presque toujours » odieuse ou suspecte. *Pepin* laissa à Thierri son » nom, ses palais & son oisiveté, & ne prit » pour lui que la mairie des deux royaumes » qu'il avoit délivrés de leur tyran ». L'idée que présente ce tableau est contraire à celui que nous offre l'histoire. M. de Mably semble vouloir contester à *Pepin* la gloire d'avoir su préparer les événemens, & peu s'en faut qu'il n'attribue au hasard la conduite de cet homme étonnant. Si *Pepin* ne condamna pas Thierri à languir dans l'obscurité d'un cloître, c'est qu'il y voyoit encore trop de danger, c'est qu'il étoit retenu par l'exemple encore récent de Grimoalde, & non parce qu'il regardoit la couronne avec indifférence. Un ministre qui s'étoit fait déférer le titre de prince, & qui ne paroissoit jamais en public qu'avec le faste de la royauté, ne sera jamais placé au rang des esprits modérés. Thierri ne doit pas être confondu parmi les princes oisifs, tel que nous le représente l'auteur accrédité que j'ose combattre : ce monarque parut toujours à la tête de ses armées. M. de Mably applaudit encore à la mort de Bertier qu'il appelle un tyran ; mais étoit-ce un crime dans ce ministre de vouloir ramener les grands sous le joug d'une autorité légitime, qu'ils avoient presqu'entièrement secouée ? *Pepin*, après avoir confié la garde de Thierri à un nommé Notberg qui lui étoit vendu, partit pour sa principauté : sa cour marquoit bien que toute l'autorité étoit entre ses mains. Une expédition

qu'il fit au-delà du Rhin, d'où il revint victorieux, servit encore à affermir sa puissance & fixa tous les yeux sur lui. Ce fut pour tranquilliser les grands, qu'il remit en vigueur les assemblées générales dont on avoit presque perdu la mémoire : les grands qui voyoient dans ces assemblées, ne devoient pas craindre l'abus d'autorité, ils durent regarder la mairie avec indifférence, elle ne devoit pas leur être bien chère, puisqu'elle leur devenoit superflue. *Pepin* se garda cependant bien de rendre ces assemblées trop fréquentes : il voulut les faire desirer ; la première qu'il ordonna se tint sous Clovis III, fantôme de royauté qu'il n'avoit pu se dispenser de montrer aux peuples. Une observation importante, c'est que *Pepin* n'y parut pas ; il étoit probablement retenu par la crainte de se compromettre ; il n'eût pu y occuper que la seconde place, & il vouloit insensiblement ériger en doute si la première ne lui étoit pas due : le rôle servile qu'il fit jouer à Thierri, ainsi qu'à Clovis II, à Childebert & à Dagobert III, fait présumer qu'il seroit parvenu à le faire croire. Les grands officiers de la couronne devenoient officiers du prince d'Austrasie & du maire de Neustrie. *Pepin* avoit un référendaire, & de ces sortes d'intendans appellés *domestiques*, par rapport aux maisons dont on leur confioit le soin. On ne peut cependant s'empêcher de faire une réflexion sur la brièveté du régne de Thierri & de ses successeurs; depuis la catastrophe de ce prince, arrivée en 689, jusqu'au couronnement de *Pepin-le-Bref*, il ne s'est écoulé que 73 ans, & pendant cet intervalle, on voit six rois : *Pepin d'Héristal* en vit disparoître trois dans l'espace de vingt-deux ans. Thierri mourut dans la vigueur de l'âge, un an après sa défaite ; Clovis II, au sortir de l'enfance; Childebert III ne parvint point à l'âge viril : les historiens, dont j'ai fait entrevoir quelle pouvoit être la trempe, ne s'expliquent point sur le genre de leur mort; ils disent bien que *Pepin* les fit soigneusement observer, & ne peuvent le justifier d'avoir trempé dans plusieurs assassinats : le ministère, nous dirions mieux le règne de *Pepin*, n'offre plus rien à nos observations, sinon qu'il voulut rendre sa principauté héréditaire dans sa famille, & perpétuer les fers dont ses ancêtres, & lui-même avoient chargé les rois de Neustrie. Il destina la principauté d'Austrasie à Drogon son aîné, & la mairie de Neustrie & de Bourgogne à Grimoalde son cadet ; mais ce qui montre que sa puissance étoit sans bornes, c'est que Grimoalde étant mort, il fit passer la mairie, qui jusqu'alors n'avoit été confiée qu'à des hommes mûrs, à Théodoalde, jeune enfant, qui avoit à peine six ans ; ainsi Dagobert, âgé de douze ans, eut un ministre plus enfant que lui, & qui devoit le gouverner sous la tutelle de Plectrude, veuve de *Pepin*. Que peut-on imaginer de plus humiliant, de plus dégradant pour la royauté ? cet acte de despotisme fut le dernier de sa vie ; il mourut en 714 le 16 décembre. Son surnom d'Héristal lui fut donné d'un château où il fit son principal séjour : outre Drogon & Grimoalde qu'il avoit eus de Plectrude, & dont la mort avoit précédé la sienne, il laissoit plusieurs fils naturels, Charles, fils d'Alpaïde, & Childebran, dont on ne sait qui elle fut la mère : la veuve Plectrude, placée à la tête de la régence, n'omit rien pour justifier le choix de son mari ; elle fit renfermer dans les prisons de Cologne, Charles-Martel, dont le génie lui faisoit ombrage : elle prit alors les rênes du royaume d'Austrasie, au nom de son arrière-fils Arnoul, fils de Drogon, & envoya Théodoalde à la tête d'une armée se saisir de la mairie de Neustrie & de Bourgogne : les seigneurs, attachés à la personne de Dagobert, crurent que c'étoit l'instant favorable de lui rendre une partie de l'autorité : ils lui inspirèrent des sentimens dignes de sa naissance & de son rang, & le déterminèrent à marcher contre Théodoalde & contre Plectrude. Une victoire lui ouvrit les portes de l'Austrasie, mais Charles-Martel ayant rompu les liens où le retenoit sa marâtre, les lui ferma presqu'aussi-tôt. L'Austrasie qui supportoit impatiemment le joug d'une femme, proclama Charles-Martel, dont les exploits étonnans effacèrent tous ceux de sa race. « C'étoit un homme, dit » M. de Mably, qui avoit toutes les qualités de » l'esprit dans le dégré le plus éminent ; son am» bition audacieuse, bruyante & sans bornes, ne » craignoit aucun péril : aussi dur, aussi inflexi» ble envers ses ennemis, que généreux & pro» digue pour ses amis, il força tout le monde à » rechercher sa protection : après avoir dépouillé » sa belle-mère & ses frères, il regarda la mairie » que Dagobert avoit conférée à Ramfroi comme » une portion de son héritage; il lui fit la guerre, » le défit, & comme son père, il réunit au titre » de prince ou de duc d'Austrasie celui de maire » de Neustrie & de Bourgogne. *Pepin* avoit été » un tyran adroit & rusé, Charles-Martel ne » voulut mériter que l'amitié de ses soldats, & » se fit craindre de tout le reste : il traita les » François avec une extrême dureté ; il fit plus, » il les méprisa : ne trouvant par-tout que des » loix oubliées ou violées, il mit à leur place sa » volonté. Sûr d'être le maître tant qu'il au» roit une armée affectionnée à son service, il » l'enrichit sans scrupule des dépouilles du clergé, » qui possédoit la plus grande partie des riches» ses de l'état, & qui fut alors traité comme les » Gaulois l'avoient été dans le temps de la con» quête. Charles-Martel, continue M. de Mably, qui nous paroît avoir parfaitement vu cet homme célèbre, n'ignoroit pas que les Mérovin» giens avoient d'abord dû leur fortune & ensuite » leur décadence à leurs bénéfices ; il en créa de » nouveaux pour se rendre aussi puissant qu'eux, » mais il leur donna une forme toute nouvelle,

» pour empêcher qu'ils ne causassent la ruine de » ses successeurs ; les dons que les fils de Clovis » avoient faits de quelques portions de leurs do- » maines, n'étoient que de purs dons, qui n'im- » posoient aucuns devoirs particuliers & ne con- » féroient aucune qualité distinctive : ceux qui les » recevoient n'étant obligés qu'à une reconnois- » sance générale & indéterminée, pouvoient » aisément n'en avoir aucune, tandis que les » bienfaiteurs en exigeoient une trop grande, & » delà devoient naître des plaintes, des reproches, » des haines, des injustices & des révolutions. Les » bénéfices de Charles-Martel furent au contraire » ce que l'on appella depuis des *fiefs*, c'est-à-dire, » des dons faits à la charge de rendre au bienfaiteur » conjointement ou séparément des services mi- » litaires & domestiques : par cette politique » adroite, le maire s'acquit un empire plus ferme » sur ses bénéficiers, & leurs devoirs désignés » les attachèrent plus particulièrement au *maître* : » cette dernière expression paroîtra peut-être trop » dure, c'est cependant l'expression propre, puis- » que ces nouveaux officiers furent appellés du » nom de *vassaux*, qui signifioit alors, & qui » signifia encore pendant long-temps, des offi- » ciers domestiques. Toujours victorieux, tou- » jours sûr de la fidélité de son armée, il regarda » les capitaines qui le suivoient comme le corps » entier de la nation. Il méprisa trop les rois » Dagobert, Chilpéric & Thierri de Chelles, » dont il avoit fait ses premiers sujets, pour » leur envier leur titre. » Cette dernière phrase nous paroît plus fastueuse que vraie : Charles pouvoit mépriser la personne des rois qu'il avoit dégradés, mais non pas leur titre; s'il ne le demanda pas, c'est qu'il prévoyoit encore des obstacles, & qu'il avoit trop d'élévation dans l'ame pour s'exposer à la honte d'un refus. M. de Mably ne me paroît point avoir saisi cette surprise où la mort de Thierri jetta les François; ce dut être un spectacle bien singulier, bien étonnant de voir tout un peuple trembler devant son maître, l'admirer & lui refuser cependant le titre de roi, que l'on n'osoit rendre aux princes du sang royal. Charles-Martel gouverna avec ce despotisme jusqu'à sa mort, qui arriva en 741 : il termina sa vie par une disposition qui montre jusqu'où il avoit élevé sa puissance; il disposa de la France comme d'un ancien patrimoine, il donna l'Austrasie à Carloman, son fils aîné, & *Pepin-le-Bref*, dont nous allons maintenant nous occuper, eut la Neustrie & la Bourgogne; Grifon, son fils naturel, obtint quelques comtés qui ne devoient pas suffire à son ambition. Ce partage fut confirmé par les capitaines de ses bandes & les officiers de son palais ; on ne parla non plus de la race royale que si elle eût été entièrement éteinte.

Pepin, à la mort de Charles, se trouvoit dans une position fort critique, fort embarassante ; redouté des grands & du clergé, qui avoient à se plaindre des dédains avec lesquels on les avoit traités, & haï du peuple qui étoit toujours attaché à la personne de ses rois, il n'avoit pour lui que les gens de guerre : il fut assez sage pour comprendre que sa puissance ne seroit jamais bien affermie, tant qu'elle ne seroit appuyée que sur la terreur. Il songea donc à regagner les esprits que la fierté de son père avoit aliénés, & cacha sous une feinte modération les feux que son ambition préparoit. Quelques gens d'église sur-tout se répandoient en murmures contre le gouvernement de Charles, & faisoient courir les bruits les plus injurieux à sa mémoire; ils profitoient de l'ignorance où les guerres avoient plongé les François, & leur faisoient adopter les fables les plus grossières : ils publioient que Charles étoit damné, pour engager ses successeurs à restituer les biens dont ils avoient été dépouillés. *Pepin*, au lieu de les punir, feignit d'ajouter foi à leurs contes, trop ridicules pour croire qu'il en ait été la dupe : il les plaignit, il les abusa par de vaines promesses, & bientôt il en fit les principaux instrumens de ses prospérités. L'indocilité des peuples de la France qui menaçoient de secouer le joug, lui servit de prétexte pour éluder leurs importunités, & pour conserver aux militaires les bénéfices dont ils étoient en possession, & dont il n'auroit pu les priver sans danger. *Pepin* ne put cependant se dispenser de faire un roi; il y fut surtout déterminé par les continuelles révoltes des tributaires, qui se prétendoient dégagés de leurs sermens, si la race des Mérovingiens venoit à s'éteindre, ou si on lui ravissoit le sceptre. Il étoit moins désavantageux pour lui de souffrir pour quelques instans un fantôme de royauté sur le trône, que d'être obligé de resserrer sa domination : il consentit donc au couronnement de Childéric III. Si Carloman, son frère, ne reconnut pas ce monarque, ce n'est pas qu'il fût plus hardi que *Pepin*, ainsi que le suppose M. l'abbé de Mably, mais c'est que l'Austrasie étoit accoutumée à se passer de roi, & qu'il n'en étoit pas de même de la Neustrie. *Pepin* ne tarda pas à s'appercevoir combien la position de son frère étoit plus avantageuse que la sienne ; il sentoit tous les avantages de la principauté, il mit tout en œuvre pour l'engager à la lui céder : le génie de Carloman qui étoit plus propre à ramper dans les détails d'une administration subalterne qu'à régler les destinées d'un grand peuple, lui permettoit de tout espérer : il s'étoit apperçu de l'impression qu'avoit faite sur l'esprit de ce prince le bruit de la damnation de leur père. Il augmenta les terreurs dont il étoit frappé, & les fortifia tant par lui-même que par des prélats qu'il eut soin de mettre à ses côtés, dans la pieuse résolution d'entrer dans un monastère & d'y expier les égaremens de Charles-Martel. *Pepin* cacha au fond de son cœur la joie que lui causoit cette retraite; il reçut les adieux

de ſon frère, non ſans un grand attendriſſement, & s'empara de ſes états avec la plus grande célérité : il s'apprêtoit de donner au monde un ſpectacle bien différent : il ménagea Drogon, fils de Carloman, auquel il ne fit aucune part des états que ſon père avoit poſſédés, & ſongea à achever ce grand ouvrage que ſes aïeux avoient commencé. Non moins habile dans les combats, auſſi courageux que Charles, auſſi ambitieux, mais moins fier, il étoit difficile de l'empêcher d'arriver au trône où les peuples n'avoient pu voir juſqu'alors les deſcendans de Mérouée. Les guerres que lui ſuſcita Grifon, ſon frère, ne ſervirent qu'à augmenter la haute idée que l'on avoit conçue de ſes talens. Grifon étoit fils de Charles, & ne pouvoit l'oublier : il avoit déjà fait connoître ſes ſentimens dans pluſieurs guerres qui avoient donné beaucoup de peine à ſes frères. Sa fierté qui ne lui permettoit pas de fléchir, ſon eſprit remuant, inquiet, avoient engagé *Pepin* à le reléguer dans la fortereſſe de Neufchâtel; mais depuis il l'avoit rappellé à ſa cour, il lui avoit donné pluſieurs comtés, & l'on peut dire que ſi ce jeune prince eût ſu ſe contenter du ſecond rang, rien n'auroit manqué à ſon bonheur. La retraite de Carloman lui parut une occaſion favorable de recommencer ſes intrigues : il ſe plaint de ce qu'au lieu d'une principauté, on ne lui donne que des terres qui le font dépendre d'un maître. Il déclame contre *Pepin* qu'il peint ſous les plus odieuſes couleurs, & lorſque ſes déclamations lui ont attaché un parti, il paſſe dans la Germanie, où il exhorte les peuples à ſeconder ſon reſſentiment : les Saxons furent les premiers à adopter ſes projets de vengeance. *Pepin* ne tarda point à entrer en Saxe, il porta le fer & le feu dans cette province qu'il ſoumit à de nouveaux tributs. Grifon forcé de fuir, ſe retira dans la Bavière & s'empara de ce duché. Odillon, beau-frère de *Pepin*, qui en étoit duc, venoit de mourir, & Taſſillon, ſon fils, qui n'avoit que ſix ans, n'étoit point en état de défendre ſon pays. Carloman, touché des déſordres qu'occaſionnoit la rivalité de ſes frères, écrivit au pape Zacharie; il le conjuroit de faire ſon poſſible pour rétablir la paix entr'eux. Zacharie, flatté d'une démarche qui tendoit à donner une nouvelle conſidération à ſon ſiége, envoya des ambaſſadeurs à *Pepin*, qui lui parlèrent avec un zèle vraiment apoſtolique. Les ambaſſadeurs reçurent un favorable accueil, mais *Pepin* ne jugea pas à propos d'interrompre ſes deſſeins : dès que la ſaiſon lui permit d'entrer en campagne, il ſe rendit dans la Bavière qu'il parcourut moins en ennemi qu'en triomphateur; il pourſuivit les partiſans de Grifon juſqu'à l'Enn, où il les força de lui rendre hommage & de reconnoître pour duc Taſſillon, ſon neveu; les principaux furent forcés de le ſuivre à Metz, moins pour orner ſon triomphe que pour donner aux peuples un exemple de ſa modération. *Pepin*, devenu l'arbitre de la deſtinée de ſes ennemis, ne ſe ſervit de ſes victoires que pour les accabler du poids de ſa grandeur; il leur pardonna à tous, donna à Grifon la ville du Mans avec douze comtés conſidérables; le peuple ébloui de ſa gloire ſe répandoit en éloges : ce fut alors qu'il laiſſa entrevoir le deſir qu'il avoit de prendre la couronne. Les grands qui l'avoient ſuivi dans ſes différentes expéditions & qui tous avoient admiré ſa valeur, lui laiſſoient entrevoir des diſpoſitions favorables, ainſi que les prélats qu'il avoit comblés de careſſes, & qui pour la plupart lui étoient redevables de leurs dignités. Ces deux ordres, admis aux délibérations publiques, ne craignoient plus l'abus d'autorité, & peu leur importoit que *Pepin* régnât ſous le titre de duc, de maire, de prince ou de roi : ils n'étoient plus retenus que par un ſcrupule de conſcience. Les François étoient perſuadés qu'il n'appartient qu'à Dieu de détrôner les rois, & craignoient d'attirer ſes vengeances ſur eux, s'ils renonçoient à la foi qu'ils avoient jurée à Childéric. *Pepin* feignit d'applaudir à ce ſcrupule; mais comme il ſavoit qu'il n'eſt que trop facile d'abuſer des eſprits déjà ſéduits par leurs penchans, il propoſa de conſulter Zacharie, pour qui il avoit témoigné les plus grands égards, & ſur leur conſentement, il envoya des ambaſſadeurs à Rome, demander ſi les François pouvoient dégrader leur ſouverain légitime, & renoncer à ſon obéiſſance.

Burchard, évêque de Versbourg, & Fulrade, tous deux chefs de cette mémorable ambaſſade, propoſèrent la queſtion d'une manière propre à faire connoître quelle réponſe ils ſollicitoient. Aprés avoir fait un éloge pompeux des belles qualités de *Pepin*, & une ſatyre amère de la famille royale, ils demandèrent lequel on devoit décorer du diadême, ou de celui, qui, ſans crédit, paré d'un vain titre, vivoit tranquille auprès de ſes foyers, ſans s'occuper des intérêts de la nation; ou de celui qui, ſans ceſſe les armes à la main, veilloit pour la défendre ou pour étendre ſa gloire : l'intérêt qui avoit fait propoſer ce prétendu problême dicta la réponſe. Il y avoit longtemps que les papes aſpiroient au bonheur de ſe faire un état indépendant des débris de celui de Conſtantinople; l'eſpoir de régner un jour dans la capitale du monde inſpira l'oracle. Zacharie répondit que celui-là devoit être roi qui avoit en main la puiſſance. Tel fut le ſuprême décret qui précipita Childéric III du trône de ſes pères & qui éteignit en lui l'illuſtre race de Mérouée : elle comptoit trois cents cinq ans de règne. *Pepin* n'avoit pas reçu la parole du pontife, qu'il avoit ordonné les cérémonies de ſon inauguration; & comme il craignoit que le peuple par ſon inconſtance ordinaire, n'entreprît de le faire deſcendre du trône où il s'apprêtoit à monter, il voulut rendre ſa perſonne plus reſpectable, en imprimant

fur sa couronne les caractères augustes de la religion. Ce fut par un effet de sa politique qu'il se fit sacrer. Cette cérémonie inconnue jusqu'alors dans l'inauguration des rois, étoit empruntée des Juifs. Bertrade, femme de *Pepin*, fut couronnée pendant la même cérémonie. Le commencement du règne de *Pepin* fut signalé par des victoires remportées sur les Saxons révoltés. Ces peuples, toujours malheureux dans leurs guerres contre les Austrasiens, ne pouvoient se résoudre à leur payer les tributs auxquels on les avoit soumis : leur indocilité leur causa de nouveaux ravages : toutes leurs provinces furent pillées : réduits à demander la paix, ils ne l'obtinrent qu'en aggravant le fardeau dont ils prétendoient se débarrasser. Ils ajoutèrent trois cents chevaux à un tribut de cinq cents bœufs auquel ils étoient déjà assujettis ; & ce qui augmentoit la honte de cette servitude, ils devoient les amener eux-mêmes & les présenter dans l'assemblée du champ de Mars. Cependant Zacharie ne put recueillir le fruit de l'oracle qu'il avoit rendu. Il s'étoit flatté qu'on lui donneroit l'Exarcat & la Pentapole que les Lombards venoient de conquérir sur les Grecs ; il mourut sur ces entrefaites. Etienne II, son successeur, brûla comme lui du desir de régner sur ces riches provinces. Non moins politique que Zacharie, Etienne commença par s'assurer de la protection de *Pepin*, qui seul étoit en état de le mettre en possession du pays dont il ambitionnoit la domination. Il envoya des députés à la cour du monarque qui l'assura de sa protection & de son amitié. Le pontife se rendit ensuite à la cour d'Astolphe, roi des Lombards : alors paroissant animé d'un zèle légitime pour son souverain, il lui fit les instances les plus vives, afin de l'engager à faire la paix avec l'empereur de Constantinople & à lui restituer les terres qu'il avoit conquises. Astolphe devina aisément le motif du voyage d'Etienne, il avoit connu les intrigues de son prédécesseur ; il sentoit bien, par la nature de ses demandes, qu'il n'aspiroit qu'à lui susciter un ennemi. Il n'omit rien pour l'engager à changer de résolution ; il s'offrit même de lui rendre plusieurs places dont il avoit fait récemment la conquête ; mais le pontife étoit assuré de la protection de *Pepin*, il fut inflexible. Il passa les Alpes & vint à Pontis, dans le Partois, où la cour alla le recevoir. *Pepin* lui témoigna les plus grands égards, & le pape, en reconnoissance, n'oublia rien pour consacrer l'usurpation de ce prince. Il lui donna l'absolution du parjure dont il s'étoit souillé en déposant Childeric, auquel, en sa qualité de maire du palais de Neustrie, il avoit fait serment d'obéissance. *Pepin*, plein de reconnoissance pour tant de services, ne demandoit qu'à passer les Alpes ; mais comme il ne pouvoit, ou plutôt comme il ne vouloit rien entreprendre sans l'agrément des seigneurs qu'il eût été très-dangereux de mécontenter, il convoqua une assemblée à Querci sur l'Oise, dont la conclusion fut très-contraire aux espérances d'Étienne. Les seigneurs représentèrent à *Pepin* qu'il ne devoit point quitter ses états pour aller, sans profit & sans intérêt, verser le sang de ses peuples, sans d'autre motif que de ruiner un roi son allié, & qui n'avoit rien fait dont les François pussent s'offenser ; ils déclarèrent qu'il falloit attendre qu'Etienne eût des motifs de plaintes plus légitimes, avant d'entreprendre la guerre contre les Lombards. Cet avis ayant prévalu, on envoya des ambassadeurs à dessein de prévenir tout prétexte de guerre ; mais *Pepin* avoit choisi ces ambassadeurs ; ils rendirent la guerre indispensable : ils exigèrent d'Astolphe, qu'il leur remît l'Exarcat & la Pentapole sur lesquelles ils n'avoient aucune apparence de droit. Ces provinces dépendoient de l'empire Grec ; ce n'étoit pas à *Pepin*, mais à l'empereur, à les réclamer & à se plaindre. Astolphe consentoit cependant à faire le sacrifice d'une partie de ses droits, & proposoit de renoncer à la souveraineté de Rome qui dépendoit de Ravenne, capitale de l'Exarcat, & à remettre plusieurs places qu'il avoit conquises récemment dans la Romagne.

Tant de modération de la part du prince Lombard ne fut pas capable de rétablir le calme ; on lui envoya de nouveaux ambassadeurs qui lui exposèrent de la part d'Etienne, les motifs sur lesquels il appuyoit sa réclamation ; mais tandis que l'on amusoit les Lombards par des ambassadeurs, *Pepin* disposoit, en faveur du saint siége, des terres de leurs conquêtes. La guerre fut résolue dans l'assemblée du champ de Mars ; on avoit eu le temps de pratiquer les seigneurs & de leur inspirer des sentimens conformes à ceux du pontife. *Pepin*, avant de passer en Italie, prit toutes les mesures qui devoient assurer le succès de ses desseins. Le rendez-vous général de l'armée fut marqué au Val de-Maurienne. A voir ses immenses préparatifs, il étoit facile de connoître de quel côté se rangeroit la victoire : il avoit sous ses enseignes toutes les nations qu'enferment l'Issel, l'Elbe, la mer d'Allemagne, l'Océan, les Pyrénées, la Méditerranée & les Alpes ; il lui étoit aisé d'opprimer un prince qui n'occupoit qu'une partie de l'Italie. Dès que le roi des Lombards eut reçu des nouvelles de l'approche des François, il s'avança pour leur fermer le passage des Alpes. *Pepin* s'étant rendu maître du Pas de Suze, lui envoya des ambassadeurs pour l'engager, par un dernier effort, à faire l'entier sacrifice de ses droits : il lui offroit deux mille sons d'or de dédommagement ; cette proposition étoit peu capable de séduire un conquérant, plus ambitieux de gloire que de richesses : Astolphe lui fit un généreux refus & resta sur la défensive, sans le braver & sans le craindre. Mais la fortune qui jamais n'avoit trahi le monarque François, le servit encore dans cette occasion. As-

tolphe fut forcé d'abord de faire une retraite ; il revint sur ses pas, mais c'étoit en vain qu'il vouloit rappeller la victoire ; il fut réduit à fuir, & la perte qu'il éprouva dans la première bataille ne lui permit pas de reparoître en campagne.

Pepin, devenu maître des passages, répand la terreur & l'effroi dans toute la Lombardie, il met tout en cendres sur sa route & arrive devant Pavie dont il fait le siége. Astolphe craignant de tomber entre ses mains, consentit aux conditions que l'on daigna lui prescrire ; il donna quarante otages & renonça à ses conquêtes par un serment solemnel. La paix sembloit être rétablie & ne l'étoit pas. Astolphe ne pouvoit se résoudre aux pénibles conditions que l'on venoit de lui prescrire ; il profita de l'absence de *Pepin* & alla assiéger le pontife dans Rome ; cependant avant de livrer les premiers assauts, il essaya de gagner les habitans ; il leur envoya un hérault leur promettre toutes les bontés qu'ils pouvoient attendre d'un souverain généreux, s'ils vouloient le recevoir & lui livrer Etienne ; mais les Romains qui se flattoient de voir un jour dans l'élévation de leur pontife une image de leur ancienne splendeur, rejettèrent sa proposition ; ils lui répondirent qu'ils préféroient la guerre à ses promesses, & se préparèrent à soutenir l'assaut. *Pepin* fut bientôt instruit de ces nouvelles. Etienne lui écrivit les lettres les plus pressantes, afin de l'engager à repasser les Alpes ; il faisoit les plaintes les plus amères de ce qu'il étoit retourné dans ses états, avant que d'avoir forcé Astolphe d'exécuter les loix qu'il lui avoit imposées. *Pepin* assembla aussitôt les seigneurs & leur communiqua sa résolution ; le plus grand nombre le pressa de l'exécuter ; il fit aussi-tôt ses préparatifs & prit la route de la Lombardie. Il avoit mis le pied dans ce royaume, avant qu'Astolphe qui étoit devant Rome eût pu ramener son armée, pour couvrir son pays. Ce prince n'eut d'autre ressource que d'aller s'enfermer dans Pavie sa capitale ; ce fut de là qu'il envoya demander grace à *Pepin*, s'offrant à lui livrer toutes les places qui faisoient le sujet de cette guerre : on prétend qu'il jura de se soumettre aux loix de *Pepin* & de regarder son royaume comme fief de son empire.

Pepin satisfait des soumissions d'Astolphe, lui laissa la vie & la couronne ; mais les sermens qu'il avoit déjà profanés ne lui paroissant point un gage assuré de sa foi, il ne repassa dans ses états qu'après avoir vu le traité exécuté, au moins quant à ses parties les plus importantes ; le pape reçut aussi-tôt les clefs de plusieurs places ; & pour en perpétuer la mémoire, il fit graver sur une table, cette inscription dont on voit encore des traces : *Ce prince pieux a montré aux autres princes le chemin d'enrichir l'église, en lui donnant l'Exarcat de Ravenne.* Cette libéralité de *Pepin* étoit au moins indiscrète ; mais si la politique le blâme d'avoir enrichi un chef déjà trop redoutable par son empire absolu sur les consciences, elle le loue de l'autre de s'être réservé la souveraineté des terres de sa conquête ; ce prince n'en donna que le domaine utile à Etienne, & s'y comporta au surplus comme dans les autres provinces de sa domination ; il donna le gouvernement de Ravenne à l'archevêque & aux tribuns, pour lui en rendre compte à lui-même. Après avoir donné des marques de son autorité dans toutes les autres villes, *Pepin* reprit la route de ses états & emporta le tiers des trésors qui étoient dans Pavie, pour se dédommager des frais de la guerre.

Les Lombards, honteux de cet humiliant traité, soupiroient après l'éloignement de leur vainqueur : il leur restoit quelques places qu'ils s'étoient obligés de rendre par le traité. Astolphe en éluda la restitution sous différens prétextes ; il les retenoit avec d'autant plus de confiance, qu'il ne croyoit pas cette infraction suffisante pour occasionner une rupture avec *Pepin*, & pour déterminer ce prince à passer une troisième fois en Italie ; il espéroit d'ailleurs qu'Etienne se contenteroit du sacrifice qu'il avoit été obligé de lui faire. Mais sa mort, qu'un accident occasionna, fit tout-à-coup changer la face des affaires. Didier, auparavant son connétable & alors son concurrent, mit le comble à la joie du pontife ; ce nouveau monarque, qui sentoit le prix de l'amitié de la cour de Rome, & plus encore de celle de France, au commencement d'un règne, promit de se resserrer dans les bornes les plus étroites de la Lombardie. *Pepin* reçut, sur ces entrefaites, des ambassadeurs de la part de l'empereur d'Orient. Les historiens qui font mention de cette ambassade, ne disent pas quel en étoit le motif ; mais on présume que c'étoit pour réclamer l'Exarcat & la Pentapole, dont on venoit de le dépouiller contre tout droit & sans aucun prétexte, puisqu'il n'avoit fait aucune démarche dont *Pepin* eût à se plaindre ; peut-être aussi étoit-ce pour implorer le secours de ce monarque contre les Bulgares qui désoloient la Thrace, & menaçoient Constantinople. Les ambassadeurs firent à *Pepin* de très-riches présens ; entr'autres curiosités, ils lui donnèrent un orgue qui étoit d'autant plus précieux, que c'étoit le premier que l'on eût vu en Occident. Le monarque François étoit alors au plus haut dégré de gloire où un prince pût aspirer : maître de presque toutes les Gaules & de la plus belle partie de la Germanie, il avoit vaincu les Lombards & assuré la couronne de ces peuples sur la tête de Didier : l'ascendant de sa fortune & leurs précédentes défaites ne purent en imposer aux Saxons ; ces peuples indomptables le forcèrent de faire des préparatifs de guerre : mais leur indocilité ne servit qu'à les exposer à de nouveaux malheurs : *Pepin* rasa leurs principales forteresses, les battit en plusieurs rencon-

tres ; & après en avoir fait un affreux carnage, près d'un lieu appellé *Sittin*, il les força de recevoir la paix & de continuer les tributs auxquels ils étoient assujettis.

Les Saxons auroient été punis avec plus de sévérité, si le vainqueur n'eût été rappellé par les troubles de l'Italie. Didier avoit repris les projets d'Astolphe ; & quoiqu'il s'y fût engagé par serment, il refusoit de rendre plusieurs places comprises dans le traité de Pavie ; il avoit même commis plusieurs hostilités contre le pape. Après avoir exercé le ravage dans la Pentapole, il avoit chassé le duc de Bénévent, & mis le duc de Spolette dans les fers, pour les punir l'un & l'autre de leur attachement aux Romains. Paul I, frère d'Etienne II, lui avoit succédé. Ce nouveau pontife ne montroit pas moins de zèle pour les intérêts du saint Siége : ses clameurs ne manquèrent pas d'intéresser *Pepin*. Didier ayant tout à redouter de la part de ce monarque, se rendit à Rome, où il s'entretint avec Paul sur les moyens de rétablir le calme. Le pape le conjura, par tout ce qu'il y avoit de plus saint, de faire justice au saint Siége, & de lui rendre les places qu'il s'efforçoit de retenir contre la foi des traités : il le pria de se ressouvenir de la parole qu'il avoit donnée à *Pepin*, disant que cette parole devoit être regardée comme donnée à saint Pierre lui-même. Didier y consentit ; mais à cette condition que *Pepin* lui rendroit les ôtages qu'Astolphe lui avoit livrés. Le pontife, instruit dans l'art de tromper, feignit d'être satisfait de cette réponse, & congédia Didier, après lui avoir donné des marques de réunion qu'il croyoit sincères. Mais ce prince fut à peine sorti de sa présence, que Paul écrivit à *Pepin* pour lui recommander de retenir les ôtages, & pour le solliciter d'envoyer une armée en Italie. Mais, comme il craignoit d'éprouver les vengeances de Didier, si ce roi parvenoit à découvrir sa perfidie, en interceptant ses lettres, il en donna d'autres à ses ambassadeurs, chargés de les remettre, par lesquelles il *prioit son protecteur de donner la paix aux Lombards*, l'assurant qu'aucun peuple sur la terre n'étoit plus digne de son amitié. Didier ne s'apperçut de l'artifice du pontife, que quand les ambassadeurs François lui apportèrent de nouvelles menaces. Il sentit alors qu'il falloit obéir ou se résoudre à voir fondre sur la Lombardie ces tempêtes qu'Astolphe n'avoit pu conjurer. Il rendit une partie des villes, & s'obligea, par de nouveaux sermens, à rendre les autres dans un délai fixé : mais, comme il ne pouvoit supporter plus long-temps les hauteurs de *Pepin*, il songea à augmenter ses forces par des alliances. Il entretint des correspondances secrètes avec l'empereur de Constantinople, & s'attacha le duc de Bavière, lui donnant une de ses filles en mariage. Il fit cesser les hostilités des Lombards, & se rendit à Rome : il permit au pape d'envoyer des commissaires pour prendre connoissance de toutes les places qu'il réclamoit, & pour songer au moyen de les reprendre sans exciter le murmure de ceux auxquels il en avoit confié le gouvernement : mais, pour lui prouver que ses intentions étoient pures, il lui remit à l'instant tout ce qu'il lui avoit pris dans les duchés de Spolette & de Bénévent : il écrivit encore aux habitans de Naples & de Gayette, de laisser au pape la jouissance de tout ce qu'il réclamoit dans leur territoire. *Pepin* étoit alors occupé contre les Aquitains, auxquels il faisoit une guerre opiniâtre : il avoit remporté plusieurs victoires sur ces rebelles, sans avoir pu les réduire. Didier voyoit, avec une joie secrète, que ces peuples opposoient une puissance redoutable à son ennemi ; il songea à multiplier les embarras de *Pepin*, sans cependant l'attaquer ouvertement. Tassillon, duc de Bavière, sollicité par Luitperge, fils du prince Lombard, rentra dans ses états ; &, sous prétexte d'une maladie, ce duc refusa de continuer la guerre d'Aquitaine où il s'étoit signalé. Mais le génie de *Pepin* rompit toutes ses mesures, & le rendit encore une fois maître de la destinée de ses ennemis. Gaifre, duc d'Aquitaine, fut trahi & tué par ses propres soldats, après avoir erré en fugitif dans une province où il avoit commandé en roi. Tassillon, craignant que son oncle ne le punît de sa défection, fut obligé d'implorer la médiation du pape, qui, flatté de se voir l'arbitre de son sort, obtint sa grace. Le roi des Lombards, se voyant privé de cet allié, n'osa plus se flatter de pouvoir tirer vengeance des humiliations qu'il avoit reçues. *Pepin*, au comble de la gloire, eut encore celle de se voir rechercher par Constantin Copronime qui, du fond de l'Orient, lui envoya des marques de son estime, & des ambassadeurs chargés de lui demander Giselle, sa fille, qu'il vouloit faire épouser à son fils, présomptif héritier de l'empire. Mais *Pepin*, soit qu'il fût peu flatté de l'honneur de cette alliance, soit, comme il est plus probable, qu'il craignît d'indisposer la cour de Rome, refusa d'y consentir : il leur répondit qu'il ne pouvoit donner sa fille à un prince hérétique, parce qu'ayant pris le saint Siége sous sa protection, il avoit fait serment d'être l'ennemi de ses ennemis.

Si l'on réfléchit sur la conduite de ce monarque, & sur le refus qu'il fit essuyer à l'empereur de Constantinople, on pourra croire que son ambition ne se bornoit pas au triple diadême qu'il avoit posé sur sa tête. Les intérêts de la religion ne le touchoient point assez pour lui faire négliger les moyens de s'agrandir. La raison dont il venoit d'appuyer son refus, n'étoit qu'un prétexte : il étoit en alliance déclarée avec le calife des Sarrazins ; & la croyance de ce chef des Mahométans n'étoit pas assurément aussi orthodoxe que celle de l'empereur de Constantinople. Tout nous porte à penser qu'il avoit envie de porter

le

théâtre de la guerre en Thrace, & d'étendre ses conquêtes jusqu'aux rivages du Pont-Euxin. Ses complaisances pour le saint Siége étoient moins un effet de son zèle que de sa politique. Les troubles qui divisoient les esprits dans la capitale de l'Orient, étoient très-propres à lui en applanir la route. A la faveur de ces troubles, il auroit conquis le trône des Grecs avec plus de facilité qu'il n'étoit monté sur celui de ses maîtres.

Tels étoient sans doute les projets de *Pepin*; au moins ils sont conformes à son ambition, lorsqu'une maladie le conduisit au tombeau; & ce fut dans ce triste moment qu'il déploya toute la grandeur de son ame. Sa famille l'approche, & témoigne déjà par sa douleur de quels regrets elle va honorer sa mémoire : lui seul retient ses larmes; & s'il songe à la mort, ce n'est que pour lui dérober quelques instans, afin d'assurer la tranquilité de ses peuples. Après avoir placé des gouverneurs & des juges dans toutes les villes rebelles de l'Aquitaine, il partage ses états entre ses fils; & comme il connoissoit à Charles, l'aîné de ces princes, de plus grands talens qu'à Carloman, son frère, il lui donne l'Austrasie, où il étoit plus à portée de connoître ce qui se passoit au-delà des Alpes. Il joint à cet état l'Aquitaine, où il avoit encore apperçu quelques semences de révolte. Carloman eut la Bourgogne & la France, c'est-à-dire, la Neustrie. *Pepin*, après avoir ainsi réglé le destin de ses peuples & de ses enfans, régla les cérémonies de ses funérailles : il prescrivit jusqu'à la manière dont il vouloit que son corps reposât dans le tombeau. Il demanda à être inhumé dans l'attitude d'un pénitent, les mains jointes, la face contre terre : tels furent les derniers instans de *Pepin*. Heureux à combattre, il fut habile à gouverner. Il n'eut qu'un reproche à se faire, celui d'avoir violé ses sermens envers son souverain. Au reste, son élévation ne fut préparée ni par des proscriptions, ni par des assassinats : fier & populaire tour-à-tour, il ne déploya que l'appareil des vengeances, & n'en fit jamais ressentir les effets : les grands, trop foibles pour oser être rebelles, furent des sujets obéissans; & l'indocilité des princes tributaires, réprimée par ses armes, eût fait, s'il eût vécu plus long-temps, succéder des jours calmes à des jours orageux. La France, forcée de plier sous le joug, respecta, dans cet usurpateur, un roi citoyen qui, en rendant ses sujets heureux, justifia ses titres pour commander.

La noblesse, appellée au gouvernement, eut tout l'éclat du pouvoir sans en avoir la réalité; & lorsque ses privilèges étoient les plus multipliés, elle étoit réduite à la plus entière dépendance : cette dépendance n'avoit ceepndant rien de servile. *Pepin* avoit l'art d'enchaîner les cœurs, & l'art plus grand encore de le cacher. Le génie de ce prince présidoit seul aux délibérations publiques; & lorsqu'il paroissoit se dépouiller de sa puissance, il en étendoit les limites. Les papes furent comblés de biens & d'honneurs; mais il les leur vendit, en rejettant sur eux la honte du parjure dont il s'étoit souillé. Enfin ce prince qui, dans un corps petit, renfermoit l'ame d'un héros, tiendroit un rang plus honorable dans nos annales, s'il n'y remplissoit le vuide qui se trouve entre Charles-Martel & Charlemagne, qui, tous deux, ont éclipsé sa splendeur. Sa mort arriva le 24 septembre 768, dans la cinquante-cinquième année de son âge, la vingt-sixième depuis la mort de Charles-Martel, & la dix-septième de son règne comme roi de France. Ce fut *Pepin* qui établit ces intendans appellés *missi*, qui furent d'une si grande utilité sous la seconde race, & dont les principales fonctions étoient de punir les juges qui, par leur lenteur, pouvoient opérer la ruine des familles qui leur demandoient justice. (*M-Y.*)

P E R

PERAU, (Gabriel-Louis-Calabre) (*Hist. litt. mod.*) l'abbé *Perau* a continué, d'une manière médiocre, le médiocre ouvrage des *hommes illustres de la France* de d'Auvigny. Il a donné aussi une édition de Bossuet, effacée depuis par celle des bénédictins de Saint-Maur; une description des Invalides; une vie de Jérôme Bignon. Mort le 31 mars 1767.

PERCUNUS, (*Idolâtrie*) si l'on en croit Hartsnock, *dissert. X, de cultu deorum Pruss.* c'est le nom d'un faux dieu des anciens Prussiens. Ces peuples, dit-il, entretenoient un feu perpétuel à l'honneur de ce dieu; & le prêtre qui en étoit chargé, étoit puni de mort, s'il le laissoit éteindre par sa faute. Les Prussiens croyoient que quand il tonnoit, le dieu *Percunus* parloit à leur grand-prêtre, qu'ils nommoient *krive*. Alors ils se prosternoient par terre pour adorer cette divinité & la prier d'épargner leurs campagnes. Ce qu'il y a de vrai, c'est que nous n'avons aucune connoissance de la religion des Borrussiens, ou anciens Prussiens, si tant est qu'ils eussent une religion; nous ne sommes pas plus éclairés sur leurs mœurs & leurs usages. On raconte, comme une merveille, que sous l'empire de Néron, un chevalier romain eût passé de Hongrie dans ce pays-là pour y acheter de l'ambre. Ainsi tout ce que Hartsnock dit de ces peuples & de leurs dieux, doit être mis au nombre des fables de son imagination. (*D. J.*)

PERDICCAS, (*Hist. ancienne.*) lieutenant d'Alexandre, fut associé à la gloire de ses conquêtes. Adroit courtisan & brave guerrier, ce fut par son courage & sa dextérité qu'il s'insinua dans l'esprit de son maître, qui épancha tous ses secrets dans son sein. Le héros enlevé par une mort prématurée, ne laissa point d'enfans pour lui succéder;

ses lieutenans, compagnons de ses victoires, crurent avoir des droits pour réclamer son héritage. *Perdiccas*, auquel il avoit remis son anneau royal, s'en faisoit un titre pour être son successeur; & se flattant de régner sous le titre de régent, il fit assembler les chefs de l'armée, & leur représenta que Roxane étant enceinte, il falloit confier la régence à quelqu'un capable d'en soutenir le poids. Néarque éleva la voix, & dit: « Il n'y a que le » sang d'Alexandre qui soit digne de nous donner » un maître; songeons qu'il a laissé un fils de » Barcine, c'est lui qui doit être son successeur ». Cet avis étoit trop contraire aux intérêts de chaque particulier pour être suivi; tous les chefs frappant de leur javelot leur bouclier, s'écrièrent que les fils de Barcine & de Roxane n'avoient aucun droit de commander à des Macédoniens, que c'étoit des demi-esclaves dont le nom seroit un opprobre en Europe. Les partisans de *Perdiccas* soutinrent qu'il avoit été désigné par Alexandre, & il alloit être proclamé roi, si Méléagre, chef de la phalange macédonienne, n'eût excité une sédition pour s'opposer à son élévation. On étoit prêt d'en venir aux mains, lorsqu'un particulier obscur proposa de reconnoître Aridée, frère d'Alexandre, & comme lui, fils de Philippe. Cette proposition fut reçue avec un applaudissement général. Olympias craignant que ce prince, fruit d'un amour adultère, ne fût un obstacle à la grandeur future de son fils, lui avoit fait prendre un breuvage qui avoit altéré sa raison, & ce fut son imbécillité qui prépara son élévation. Tous les grands se flattant de régner sous son nom, lui donnèrent leur voix. L'empire fut partagé entre les généraux sous le titre de gouverneurs. *Perdiccas* chargé de la tutelle du prince majeur, fut véritablement roi; il crut ne pouvoir mieux s'applanir le chemin au trône qu'en épousant Cléopatre, sœur d'Alexandre. Fier de cette alliance, il ne vit plus dans les autres gouverneurs que les exécuteurs de ses volontés; mais ne voulant pas vivre dans sa dépendance, ils se liguèrent tous contre lui. Il usa de la plus grande célérité pour dissiper cet orage: il marcha contre Ptolomée, se faisant accompagner d'Aridée & du jeune prince dont Roxane venoit d'accoucher. Il se servit de ce fantôme pour faire croire qu'il n'étoit armé que pour défendre deux princes trahis par des gouverneurs ambitieux. Dès qu'il se fut approché de Péluse, il se vit abandonné des vieux soldats, qui servoient à regret contre Ptolomée. Il y eut plusieurs escarmouches où le roi d'Egypte eut toujours l'avantage; les Macédoniens imputèrent leurs désastres à l'imprudence de leur chef. La phalange, plus irritée & plus indocile, éclata en menaces: cent des principaux officiers qui avoient Python à leur tête, passèrent dans le camp de Ptolomée. Après cette défection, *Perdiccas* resté sans défenseurs, fut assassiné dans sa tente par ses propres soldats. (*T-N.*)

PERDOTTE, s. m. (*Idolâtrie*) nom propre d'un faux dieu des anciens habitans de Prusse; c'étoit leur Neptune, ou leur dieu de la mer; d'où vient qu'il étoit honoré singuliérement par les matelots & les pêcheurs. Ils lui offroient des poissons en sacrifice; ensuite leurs prêtres tiroient les auspices, examinant les vents, & leur prédisoient le jour & le lieu où ils pourroient faire une heureuse pêche. Hartsnock, *Dissert. X*, *de cultu deorum Prussiorum*, a forgé tous ces contes, semblables à ceux qu'il a imaginés sur le dieu Perunnus. (*D. J.*)

PÉRÉDÉE. (*Voyez* ROSEMONDE.)

PÉRÉFIXE, (HARDOUIN DE BEAUMONT DE) (*Hist. mod.*) évêque de Rhodez, puis archevêque de Paris; il étoit d'une ancienne famille du Poitou, mais son père étoit maître-d'hôtel du cardinal de Richelieu: ce ministre prit soin de son éducation & de sa fortune, mais *Péréfixe* manqua vraisemblablement ou d'ambition, ou d'adresse, ou de bonheur, puisqu'ayant été précepteur de Louis XIV, il ne fut ni ministre ni cardinal; nous devons croire qu'il avoit peu d'ambition, ou du moins peu de cupidité, puisqu'il quitta l'évêché de Rhodez pour raison d'incompatibilité avec les devoirs de sa place auprès du roi. Il eut l'archevêché de Paris en 1664, long-temps après l'éducation du roi achevée. L'empire que les Jésuites prirent sur lui, & le rôle qu'ils lui firent jouer dans les affaires du jansénisme, ont un peu dégradé son épiscopat. Il exigea la signature du formulaire, il imagina la distinction de la foi divine & de la foi humaine; & l'application qu'il fit de cette doctrine, anx questions du temps, déplut assez généralement; il persécuta les religieuses de Port-Royal pour leur refus de signer le formulaire, & obligé de rendre témoignage à leur vertu, il s'écrioit avec colère: *elles ont la pureté des anges & l'obstination des démons!* il pouvoit n'avoir pas tout-à-fait tort, mais étoit-il bien nécessaire que ces filles attestassent par un écrit que cinq propositions se trouvoient dans un livre latin qu'elles étoient censées ne pas pouvoir lire? On a de ce prélat un livre latin: *Institutio principis*, qui prouve que, chargé de l'éducation d'un grand roi, il ne négligeoit pas la théorie d'un art si important. Il composa aussi, pour l'instruction de son auguste élève, son *histoire du roi Henri IV*. Il ne pouvoit lui proposer un meilleur exemple domestique. Cette histoire est plutôt un éloge historique & un recueil de traits vertueux, qu'une histoire proprement dite, mais elle n'en remplit que mieux l'objet de l'auteur. On a quelquefois accusé très-injustement, sans doute, les ecclésiastiques, même les plus justes, d'éviter de s'expliquer sur la Saint-Barthélemi & de la condamner; on en trouve dans cette histoire la détestation la plus fortement & la plus nettement prononcée, sans équivoque, sans restriction, sans adoucissement. M. de *Péré-*

fixe avoit été reçu à l'académie françoise en 1654. Il mourut en 1670.

PÉRÉGRIN, (*Hist. anc.*) fameux philosophe, qui vivoit du temps de l'empereur Marc-Antonin, & qui mourut moins en philosophe qu'en fou, ivre & dupe d'une fausse gloire; on lui donnoit le surnom de *Protée*, soit parce qu'il étoit fort changeant, soit parce que par sa subtilité il échappoit aux argumens de ses adversaires, comme Protée aux efforts de ceux qui vouloient le saisir :

Fiet enim subitò sus horridus atraque tigris,
Squamosusve draco, aut fulvâ cervice leæna,
Aut acrem flammæ sonitum dabit, atque ità vinclis
Excidet, aut in aquas tenues dilapsus abibit.

Il fut changeant comme Protée en matière de religion; car de philosophe cynique, il se fit chrétien, puis il retourna au paganisme; enfin, après avoir épuisé tous les moyens qui pouvoient être à son usage pour attirer sur lui les regards de la multitude, il en imagina un dernier qui ne pouvoit manquer son effet. Il publia, dans toute la Grèce, qu'il se brûleroit en présence de toute la Grèce, au milieu de la solemnité des jeux Olympiques, & il se brûla en effet en présence de toute la Grèce. Lucien a rapporté cet événement dont il fut témoin; le peuple, comme de raison, vit une foule de miracles s'opérer à la mort de *Pérégrin*; Lucien, un des incrédules du paganisme, parle avec mépris des miracles, & avec peu d'estime de l'action de *Pérégrin.* Nous nous étonnerons toujours qu'on laisse consommer de pareilles folies en public. Il est très-vraisemblable que leurs auteurs desirent qu'on les en empêche, & qu'ils l'espèrent.

PÉREIRA-GOMEZ, (GEORGE) (*Hist. litt. mod.*) médecin espagnol. Les envieux de la gloire de Descartes ont attaqué ses opinions de deux manières contradictoires : 1°. comme des paradoxes; 2°. comme des plagiats. Tantôt elles étoient sans appui, sans autorité, sans modèles dans l'antiquité; tantôt elles étoient prises des anciens, & on lui refusoit l'honneur de l'invention. Son insoutenable systême des bêtes-machines, dont il ne faut vraisemblablement faire honneur à personne, avoit, disoit-on, été soutenu en 1554 par ce *Péreira-Gomez*, dont on a d'ailleurs divers ouvrages assez obscurs sur la médecine, un, entr'autres, où il combat la doctrine de Galien sur les fièvres. Quant à sa conformité de doctrine avec Descartes sur l'ame des bêtes, il y a grande apparence que Descartes qui pensoit beaucoup & qui lisoit peu, n'avoit pas lu *Péreira-Gomez.*

PÉREZ, nom connu dans l'histoire & la littérature d'Espagne.

1°. Antoine *Pérez*, secrétaire d'état sous Philippe II, fut disgracié, non pour avoir déplu à une maîtresse régnante, mais pour lui avoir plu; il se retira en France, où il vécut des bienfaits de Henri IV; il mourut en 1611. On a de lui des lettres où il dit les raisons de sa disgrace.

2°. Bernard *Pérez* de Vargas, est auteur d'un traité très-rare : *De re metallicâ*, &c. en espagnol, publié à Madrid en 1559.

3°. Dom Antoine *Perez*, bénédictin espagnol, qui vivoit au commencement du dix-septième siècle, est auteur d'un ouvrage aussi fort rare, qui a pour titre : *Pentateuchon fidei.*

4°. Un troisième Antoine *Pérez*, archevêque de Tarragone, mort à Madrid en 1637, est auteur d'un ouvrage de jurisprudence, imprimé chez les Elzévirs en trois volumes *in*-4°., sous ce titre : *Annotationes in Codicem & Digestum.* On a encore de lui d'autres traités & des sermons.

5°. Joseph *Pérez*, bénédictin espagnol, a écrit contre le Bollandiste Papebroch sur divers points d'érudition ecclésiastique. Mort vers la fin du dix-septième siècle.

PERFETTI, (BERNARDIN) (*Hist. litt. mod.*) poëte italien, declaré poëte Laureat en 1725, & couronné au Capitole comme l'avoit été Pétrarque, & comme le Tasse alloit l'être lorsqu'il mourut. *Perfetti* étoit de Sienne.

PERGUBRIOS, s. m. (*Idolâtrie*) nom propre d'un faux-dieu des anciens Lithuaniens & Prussiens, selon Hartsnock, dans sa deuxième dissertation *de festis vet. Prussiorum.* Cet auteur fertile en fictions, dit que ce dieu présidoit aux fruits de la terre; que ces anciens peuples célébroient sa fête le 22 mars, en passant la journée en réjouissances, en festins, & particulièrement à boire une grande quantité de bière. (*D. J.*)

PÉRI, (DOMINIQUE) (*Hist. litt. mod.*) berger de Toscane, devenu poëte en lisant l'Arioste. On a de lui un poëme, intitulé : *Fiezole destrutta.*. Florence 1619.

PÉRI, s. m. (*Terme de roman asiatique*) Les *péris* sont dans les romans des Persans, ce que sont dans les nôtres les fées; les pays qu'ils habitent sont le *Genuistan*, comme la Féerie est le pays où nos fées résident. Ce n'est pas tout, ils ont des *péris* femelles, qui sont les plus belles & les meilleures créatures du monde; mais leurs *péris* mâles (qu'ils nomment *dives* & les Arabes *gium*) sont des esprits également laids & méchans, des génies odieux qui ne se plaisent qu'au mal & à la guerre. *Voyez*, si vous ne m'en croyez pas, la *bibliothèque orientale* de d'Herbelot. (*D. J.*)

PÉRIANDRE. (*Hist. anc.*) Il est mis au nombre des sept sages, quoiqu'il fût tyran à Corinthe. Plutarque rapporte que lorsqu'il s'en fut rendu maître, il consulta Thrasybule, tyran de Milet, sur la conduite la plus propre à maintenir, à

affermir son autorité. Thrasibule, pour toute réponse, mena son courier dans un champ de bled, où il abattit avec sa canne tous les épis plus élevés que les autres. On conte à-peu-près la même chose des Tarquins, père & fils, excepté qu'il s'agissoit de pavots au lieu d'épis. *Périandre* & le jeune Tarquin saisirent tous deux le sens de l'énigme, mais le second goûta l'avis, & le premier en eut horreur. Au reste nous devons avertir ceux qui n'admettent rien que de pur & de parfaitement vrai en histoire, que ces sortes de faits allégoriques & paraboliques, attribués, non-seulement à divers personnages, mais encore à différentes nations, manquent au moins de certitude.

C'est *Périandre* qui donna le banquet des sept sages, décrit par Plutarque. On raconte encore ici un fait à-peu-près de même nature que Planudes a depuis rapporté sous le nom d'Esope & du philosophe Xanthus, son maître. Tandis que les sages étoient à table à discuter les matières les plus importantes, contre l'avis d'Horace :

Discite non inter lances mensasque nitentes,
Cùm stupet insanis acies fulgoribus, & cùm
Acclinis falsis animus meliora recusat;
Verum hîc impransi mecum disquirite.

il arriva un courier de la part d'Amasis, roi d'Egypte; il étoit chargé d'une lettre pour Bias, un des sept sages, avec lequel Amasis entretenoit une correspondance suivie. Il le consultoit sur la réponse qu'il devoit faire au roi d'Ethiopie, qui lui proposoit de lui donner un certain nombre de villes de ses états, à condition qu'il boiroit toutes les eaux de la mer, sinon le roi d'Egypte lui donneroit un pareil nombre de villes. Les rois de ce temps-là, dit-on, s'amusoient à se proposer de ces sortes d'énigmes pour s'embarrasser les uns les autres, & elles avoient influence sur la politique, puisqu'il s'agissoit de gagner ou de perdre des villes. Bias lui répondit sur-le-champ d'accepter l'offre, à condition que le roi d'Ethiopie arrêteroit tous les fleuves qui se jettent dans la mer, car il ne s'agissoit que de boire la mer & non les fleuves. C'est aussi l'expédient par lequel Esope tire d'affaire Xanthus qui, étant yvre, avoit promis de boire ainsi toutes les eaux de la mer, & que ses disciples sommoient de sa parole, dans un temps où il étoit de sang froid. Si les rois & les philosophes s'amusoient à de pareilles inepties, les rois ou les philosophes n'étoient guères sages. Les questions qu'on agitoit au banquet des sept sages étoient d'une toute autre importance, mais elles donnoient lieu à une grande diversité d'avis. On demandoit quel étoit le gouvernement populaire le plus parfait? C'est celui, dit Solon, où l'injure faite à un particulier intéresse tous les citoyens. Bias, où la loi tient lieu de maître. Thalès, où les habitans ne sont ni trop riches ni trop pauvres. Anacharsis, où la vertu est en honneur & le vice abhorré. Pittacus, où les dignités ne sont jamais accordées qu'aux gens de bien. Cléobule, où les citoyens craignent plus le blâme que la loi. Chilon, où l'on écoute les lois & non les orateurs. De tous ces avis, ainsi recueillis, *Périandre* conclut que le gouvernement populaire le plus parfait seroit celui qui s'approcheroit le plus de l'aristocratie. Les sept sages de Grèce vivoient environ cinq siècles & demi ou six siècles avant J. C. Ils étoient presque tous poëtes.

PÉRICLÈS. (*Hist. anc.*) Ce grand homme a-t-il été ou plus utile ou plus funeste à sa patrie? c'est un problême qui n'a pu être résolu & qui tient à la grande question du luxe. Ce qu'il y a de certain, c'est que peu de citoyens l'ont aussi bien servie & l'ont autant illustrée. Grand dans la guerre, grand dans la paix, général, homme d'état, orateur éloquent, & le plus éloquent de tous, plein de talens & de vertus, rémunérateur magnifique & éclairé des arts, jaloux de procurer à sa patrie toutes les sortes de gloire, somptueux dans les dépenses publiques, modeste dans sa maison :

Privatus illi census erat brevis,
Commune magnum.

Les hommes se trouvent souvent engagés par les conjonctures dans des partis opposés à leur caractère & à leur inclination. Cimon, fils de Miltiade, premier rival de puissance & de gloire de *Périclès*, étoit naturellement le plus populaire des hommes, il étoit dans le parti de la noblesse. *Periclès* qui eût été, par inclination, le plus zèlé partisan de l'aristocratie & même de la monarchie, se jetta dans le parti populaire & excella dans l'art de persuader & d'entraîner le peuple dont il méprisoit les suffrages en les obtenant.

Flatter l'hydre du peuple, au frein l'accoutumer,
Et pousser l'art enfin jusqu'à m'en faire aimer,

auroit pu être la devise de *Périclès*. Il avoit cultivé cet art avec soin dès sa plus tendre jeunesse. Elevé par Anaxagore ou Anaxagoras, (*Voyez* l'article de ce philosophe) qui lui donna beaucoup de lumières, & le prémunit de bonne heure contre tous les préjugés nuisibles; il mit, selon l'expression de Plutarque, l'étude de la philosophie à la teinture de la rhétorique; en lui la plus brillante imagination secondoit la plus puissante logique. Tantôt il foudroyoit, il tonnoit, il mettoit toute la Grèce en feu : *fulgurare, tonare, permiscere Græciam dictus est*, (Cicér.) tantôt la déesse de la persuasion, avec toutes ses graces, résidoit sur ses levres; on ne pouvoit se défendre de la solidité de ses raisonnemens, ni de la douceur de ses paroles, dans le temps même qu'il combattoit avec le plus de fermeté le goût & les

desirs des Athéniens ; il avoit l'art de rendre populaire la sévérité même avec laquelle il parloit contre les flatteurs du peuple ; ses discours faisoient une impression profonde & laissoient dans les ames un long souvenir ; *cùm contra voluntatem Atheniensium loqueretur pro salute patriæ, severiùs tamen idipsum, quod ille contra populares homines diceret populare omnibus & jucundum videretur : cujus in labris veteres comici.... leporem habitasse dixerunt ; tantamque vim in eo fuisse, ut in eorum mentibus qui audissent, quasi aculeos quosdam relinqueret*, dit le même Cicéron, lib. 3, de orat. n° 138.

Il ne parla jamais en public sans avoir demandé aux dieux de ne pas permettre qu'il lui échappât une seule parole, ou étrangère à sa cause, ou désagréable au peuple : *songe bien, Périclès*, se disoit-il à lui-même, *que tu vas parler à des hommes libres, à des Grecs, à des Athéniens.*

Il avoit, sur-tout, ce grand talent de faire illusion ; on demandoit à un Thucydide, son adversaire & son rival, différent de Thucydide l'historien, qui de lui ou de *Periclès* avoit le plus d'avantage à la lutte ; *c'est moi certainement*, répondit Thucydide, *mais que me sert cet avantage ? quand je l'ai terrassé, il se relève par la parole, il persuade à ceux qui l'ont vu par terre que c'est lui qui m'a renversé, & peu s'en faut qu'il ne me le persuade à moi-même.*

Il avoit quelque droit, par sa naissance, à la confiance du peuple. Xantippe, son père, avoit battu à Mycale les lieutenans du roi de Perse ; il étoit petit-neveu, par Agariste, sa mère, de Clisthène, qui avoit chassé les Pisistratides & rétabli dans Athènes le gouvernement populaire ; mais les vieillards qui avoient vu Pisistrate, trouvoient qu'il lui ressembloit singulièrement par les traits du visage & par la douceur de la voix ; il lui ressembloit aussi par le caractère. Il étoit, comme lui, doux & moderé, mais comme lui il vouloit être le maître. Il étoit d'ailleurs riche, d'une naissance illustre, & avoit beaucoup d'amis puissans. Tous ces avantages pouvoient mener aux honneurs de l'ostracisme ; il parut d'abord éviter de se mêler des affaires publiques, il laissa mourir ceux qui pouvoient encore lui objecter sa ressemblance avec Pisistrate ; il alla chercher à la guerre & dans les dangers une gloire moins suspecte à la république, & moins sujette à l'envie.

Mais quand il vit Aristide mort, Thémistocle banni, Cimon retenu hors de la Grèce par des guerres étrangères, il sentit que c'étoit à lui à remplacer ces grands hommes dans Athènes ; & voulant dominer par le peuple, puisque Cimon dominoit par les nobles, il humilia & abbaissa l'aréopage dont il n'étoit pas, affoiblit l'aristocratie, fit divers changemens, tous favorables au gouvernement populaire, contribua beaucoup, & par lui même & par les orateurs dont il disposoit, à faire bannir Cimon ; mais ce fut lui aussi qui, au bout de cinq ans, proposa & dressa lui-même le décret du rappel de ce même Cimon ; tant les querelles & les animosités, dit Plutarque, étoient alors modérées & prêtes à céder au temps, aux besoins de la patrie, à l'utilité publique ! (*Voyez* l'article CIMON) Cimon étant mort l'an 449 avant Jésus-Christ, *Périclès* devint un homme nécessaire, & au commandement des armées, & au gouvernement de la république : il règna par le peuple, car c'est régner que de disposer de tout : il connut bien l'esprit de ce peuple, & flattant ses goûts, il ne le laissa manquer, ni de spectacles, ni de fêtes de tout genre ; & recherchant tout ce qui avoit de l'éclat, d'un côté, il fonda des colonies & en deçà & au-delà des mers ; de l'autre, il orna la ville de bâtimens magnifiques & de chefs-d'œuvre de tous les arts. Ses ennemis voulurent lui faire refuser l'argent nécessaire pour toutes ces magnificences ; il offrit de prendre sur lui tous les frais, pourvu que les inscriptions lui en fissent honneur ; à ce mot le peuple d'Athènes qui se piquoit aussi de grandeur d'ame, & qui ne souffroit pas qu'on l'effaçât en générosité, s'écria que le trésor public étoit ouvert à *Périclès*. On voulut lui opposer ce Thucydide dont nous avons parlé, & qui étoit beau-frère de Cimon ; il fit bannir Thucydide. Il eut seul toute l'autorité, il la conserva pendant quarante ans entiers ; au milieu de ce pouvoir suprême, quoiqu'il surpassât en grandeur & en richesses beaucoup de rois & de tyrans, quoiqu'il eût manié long-temps arbitrairement les finances, non-seulement d'Athènes, mais de toute la Grèce, il n'augmenta pas d'une seule dragme le bien que son père lui avoit laissé, & ce qui mérite en même temps beaucoup d'éloges, il ne négligea pas un moment le soin de ce patrimoine. Au milieu des arts corrupteurs dont il étoit entouré, qu'il aimoit & qu'il encourageoit, il fut toujours inaccessible à la corruption. Il fut à la fois un homme brillant & vertueux, aimable & sage, qualités dont la réunion paroît presque aujourd'hui une chimère. Il fit respecter par-tout la puissance Athénienne, lui assura l'empire de la Grèce & celui de la mer. Ce fut sous lui, dit-on, & par l'effet des encouragemens qu'il donnoit aux arts, que l'ingénieur Artémon inventa les béliers, les tortues & d'autres machines de guerre qui furent employées, pour la première fois, au siége de la capitale de l'île de Samos, l'an 440 avant Jésus-Christ. On prétendoit qu'il n'avoit entrepris cette guerre de Samos, en faveur de la ville de Milet, que pour plaire à la fameuse courtisanne Aspasie, qui étoit de cette ville de Milet. Ce n'étoit peut-être qu'une des nombreuses calomnies de ses ennemis.

Après la réduction de Samos, il fit de magnifiques obséques aux Athéniens morts dans cette guerre, & prononça leur éloge funèbre sur leur tombeau, usage qu'il introduisit & qui s'est conservé.

Plus il acquéroit de gloire, plus il irritoit l'envie ;

n'osant d'abord l'attaquer dans sa personne, qui étoit absolument irréprochable, on l'attaqua dans les personnes qu'il aimoit, dans Anaxagoras, son maître, (voyez l'article ANAXAGORAS.) dans Aspasie, sa maîtresse, (voyez l'art. ASPASIE.) dans Phidias, son protégé, (voyez l'art. PHIDIAS.) Enfin, on arriva par degrés jusqu'à lui. On l'accusa d'avoir dissipé ou mal employé les deniers dont il avoit eu l'administration, & on lui en demanda compte. Cette administration avoit été non-seulement pure, mais noble & désintéressée; il savoit qu'on n'en doutoit pas, & c'est ce qui causoit son inquiétude; il craignoit que la même perversité qui avoit suggéré l'accusation, n'influât sur le jugement. Alcibiade étant venu pour le voir, on lui dit que *Périclès* n'étoit pas visible, parce qu'il étoit trop occupé, qu'il songeoit sérieusement à rendre ses comptes. Il devroit bien plutôt songer à ne les pas rendre, répondit Alcibiade. Ce fut en effet le parti qu'il prit; pour se rendre le peuple favorable, il seconda le penchant qu'Athènes paroissoit avoir pour la guerre du Péloponnèse, & il ne fut plus parlé de ces comptes. Plutarque ne veut pas qu'on croye qu'un homme de probité, tel que *Périclès*, ait allumé la guerre du Péloponnèse par des vues intéressées; il s'élève contre cette manie d'aller chercher dans le cœur des grands hommes des intentions secrètes qu'ils n'ont peut-être jamais eues. Il aime mieux croire que *Périclès* se détermina & détermina le peuple à la guerre du Péloponnèse par des raisons d'état & d'utilité publique; mais on ne sait guères ce qu'on fait quand on s'engage dans une guerre. Quiconque l'entreprend, quand il lui reste seulement un moyen possible de l'éviter, à coup sûr, n'est point un homme d'état. La première année de la guerre du Péloponnèse, qui tombe à l'an 431 avant Jésus-Christ, Archidamus, roi de Sparte, étant entré dans l'Attique, *Périclès* déclara aux Athéniens que si Archidamus, en ravageant leurs terres, épargnoit les siennes, soit à cause du droit d'hospitalité qui étoit entr'eux, soit pour faire soupçonner entr'eux de l'intelligence, il donnoit dès ce jour-là ses terres & ses maisons à la ville d'Athènes. Il sauva cette ville par la prudente fermeté avec laquelle il y resta enfermé, méprisant les bravades des Lacédémoniens, résistant aux instances de ses amis, aux reproches & aux menaces de ses envieux, se laissant accuser de foiblesse & de lâcheté, parce qu'il n'alloit pas étourdiment confier la destinée de l'état à une bataille contre des forces très-supérieures, qu'il vint à bout de consumer par sa patience & son habileté. Ce fut alors, dit Plutarque, qu'on vit à quel point *Péricles* étoit le maître des autres, parce qu'il étoit maître de lui-même. Il sembla qu'il tînt dans ses mains les clefs des portes, & qu'il eût apposé sur les armes des citoyens un sceau sacré & inviolable, qui leur en interdisoit l'usage. Sa grande maxime, sa grande pratique à la guerre étoit de ménager les soldats; *je voudrois*, disoit-il, *les rendre immortels. Les arbres coupés reviennent, quoique lentement. Les hommes morts sont perdus pour toujours.* Il ne faisoit nul cas des victoires dues à la témérité & dont le succès n'avoit pas été préparé & assuré par la prudence. Aussi se vantoit il qu'il n'y avoit pas un seul citoyen auquel il eût fait prendre le deuil.

Après avoir chassé les Lacédémoniens de l'Attique, à son retour il porta le ravage dans le Péloponnèse. A l'instant de l'embarquement, il y eut une éclipse totale de soleil, & les ténèbres couvrirent la terre. La superstition & l'ignorance des causes naturelles répandirent l'effroi dans toute la flotte; mais *Périclès* avoit été instruit par Anaxagore, il jette son manteau sur les yeux du pilote qu'il voyoit troublé, & incertain de ce qu'il devoit faire, il lui demanda s'il le voyoit? Le manteau m'en empêche, dit le pilote. *Périclès* lui fit comprendre que la lune, interposée entre le soleil & la terre, étoit le manteau qui lui déroboit en ce moment la vue du soleil. Au retour de cette campagne, la cérémonie des funérailles & de l'éloge public des citoyens morts à la guerre recommença, & elle continua pendant toute la guerre du Péloponnèse.

Intereà socios inhumataque corpora terræ
Mandemus, qui solus honos Acheronte sub imo est.
Ite, ait, egregias animas quæ sanguine nobis
Hanc patriam peperêre suo, decorate supremis
Muneribus, mæstamque Evandri primus ad urbem
Mittatur Pallas, quem non virtutis egentem
Abstulit atra dies & funere mersit acerbo.

La seconde année de la guerre du Péloponnèse, l'Attique fut ravagée par cette peste trop fameuse, que Thucydide a décrite en historien, Hippocrate en médecin, & Lucrèce en poëte. Les Athéniens, rendus injustes par le malheur, s'en prirent à *Périclès*, qui les avoit, disoient-ils, engagés dans une guerre qui avoit amené la peste; ils le déposèrent & le condamnèrent à une amende. Il perdit par la peste son fils aîné, sa sœur, tous ses parens, tous ses amis; enfin, Paralus, le dernier de ses fils légitimes. Il avoit mis mal-à-propos sa gloire à ne pas verser une larme au milieu de tant de pertes qui l'accabloient; mais quand il voulut, selon l'usage, poser la couronne de fleurs sur la tête de son dernier fils mort, ses sanglots le trahirent, & un torrent de larmes le soulagea; il apprit qu'on n'est pas père impunément.

PERIERS ou PERRIERS, (BONAVENTURE DES) (*Hist. litt. mod.*) valet-de-chambre de la reine de Navarre, Marguerite de Valois, sœur de François I. Ses contes soutiennent seuls sa réputation; car ses poésies, même sa traduction

de l'Andrienne, font oubliées, & l'on cherche en vain dans son *Cymbalum mundi*, l'impiété qui le fit proscrire, & le charme qui le faisoit lire. On y trouve, pour tout charme, des fictions incohérentes & incompréhensibles auxquelles l'allégorie donnoit peut-être quelque prix, & des plaisanteries sur les chercheurs de la pierre philosophale; mais toute plaisanterie contre les préjugés, passoit alors pour impiété. Les contes du même auteur ont un mérite indépendant de toute allégorie; mais les contes imprimés sous son nom ne sont pas tous de lui, car il y en a quelques-uns où il est parlé de François I & même de Henri II, comme ne vivant plus, & des *Perriers* étoit mort avant l'année 1544, du vivant de François I; il se tua lui-même d'un coup d'épée dans un accès de folie. Ceux de ces contes, qui ne sont pas de lui, sont attribués à Jacques Pelletier, qui donnant, en 1558, une édition des contes de des *Perriers*, a pu en insérer quelques-uns de lui; on croit aussi qu'il y en a plusieurs de Nicolas Denisot, peintre & poëte célèbre de ce même siècle. Le modèle de la jolie fable de la Laitière & du Pot-au Lait, dans la Fontaine, se trouve, & même avec la plupart des agrémens de la copie, dans la quatorzième nouvelle de Bonaventure des *Perriers*. Le conte des Lunettes du même poëte, est tiré aussi de la nouvelle soixante-quatrième de des *Perriers*.

PÉRIGORD. (*Voyez* Taleyrand.)

PERINGS-KIOLD, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) savant Suédois, antiquaire du roi de Suède, auteur d'une *Histoire des rois du Nord*, & d'une *des rois particuliers de Norwège*, & de *Tables historiques & chronologiques, depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ*, en Suédois. Né dans la Sudermanie en 1654. Mort en 1720.

PÉRIZONIUS, (Jacques) (*Hist. litt. mod.*) savant, laborieux, très-connu par ses *Animadversiones historicæ*, & par ses *Origines Babylonicæ & Ægyptiacæ*, où il réfute le chevalier Marsham. Il est auteur encore de dissertations sur divers points de l'histoire Romaine, & de plusieurs autres ouvrages moins importans ou moins connus. Il étoit né à Dam en 1651, avoit été disciple de Cuper & de Grœvius; il mourut en 1715, à Leyde, où il étoit professeur d'histoire, d'éloquence & de la langue Grecque.

PERKIN, *dit* WARBECK *ou* WAERBEECK, (*Hist. d'Angl.*) imposteur ou réputé tel, qui disputa la couronne à Henri VII, prétendant être le duc d'Yorck, second fils d'Edouard IV, & qu'on croyoit avoir été immolé avec Edouard V son frère, par le cruel usurpateur Richard III. *Perkin* étoit réputé fils d'un Juif, nommé Osbeck. Edouard IV avoit eu des liaisons avec sa mère & avoit été parrein de *Perkin*: ce fut, dit-on, la ressemblance de ce jeune homme avec Edouard, qui le fit juger propre à représenter le duc d'Yorck. La duchesse douairière de Bourgogne, sœur d'Edouard IV, retirée dans les Pays-Bas, prit la peine d'instruire elle-même *Perkin* en secret; elle le fit ensuite voyager, dirigeant toujours sa marche, & quand elle jugea la conjoncture favorable, elle le fit paroître en Irlande, pays dévoué à la maison d'Yorck, ou plutôt ennemi de quiconque régnoit en Angleterre. Cette princesse étoit si passionnée pour le sang d'Yorck, dont elle sortoit, & si implacable ennemie du nom de Lancastre, qu'elle haïssoit jusqu'à la reine d'Angleterre, Elisabeth d'Yorck, sa nièce, pour avoir épousé un Lancastre dans la personne du roi Henri VII; on appelloit la duchesse de Bourgogne la Junon persécutrice de ce prince. Dans le desir général qu'elle avoit de lui nuire, elle avoit déjà favorisé un autre imposteur, Lambert Simnel, fils d'un menuisier ou d'un boulanger; Henri VII l'ayant vaincu & fait prisonnier, se contenta de le faire servir dans sa cuisine comme marmiton.

Charles VIII, roi de France, alors mécontent de Henri VII, s'empressa d'envoyer des ambassadeurs à *Perkin* pour l'inviter de se rendre à sa cour; il s'y rendit & y reçut tous les honneurs dus au titre qu'il prenoit. La paix d'Etaples obligea bientôt Charles VIII de l'abandonner; mais toutes les sollicitations de Henri ne purent engager Charles à le lui livrer. *Perkin* se retira en Flandre, auprès de la duchesse douairière de Bourgogne, qui feignit de ne l'avoir jamais connu, affecta des doutes, parut examiner avec d'autant plus de scrupule, qu'elle sentoit qu'on pouvoit lui reprocher d'avoir un peu légèrement reconnu Lambert Simnel pour être le même duc d'Yorck; elle ne se rendit enfin, disoit-elle, qu'à la démonstration & à l'évidence; alors elle reconnut *Perkin* pour son neveu, pour le fils & l'héritier d'Edouard IV. L'archiduc Philippe-le-Beau, souverain des Pays-Bas, sollicité aussi par Henri VII de lui livrer *Perkin*, parut d'intelligence avec la duchesse de Bourgogne pour soutenir cet avanturier; mais le prince qui appuya le plus ouvertement les projets de *Perkin*, fut le roi d'Ecosse, Jacques IV; il le prit sous sa protection & le mena lui-même en Angleterre à la tête d'une armée; il ravagea le Northumberland: *Perkin*, soit horreur naturelle pour la destruction, soit sensibilité affectée pour gagner le cœur des Anglois, parut s'attendrir sur le sort des malheureux, qu'on pilloit & qu'on égorgeoit; il conjura, les larmes aux yeux, son protecteur d'épargner ses sujets. Cette humanité parut déplacée: « Vos sujets, lui répondit le roi d'Ecosse avec » un souris railleur, rien n'est encore à vous; » vous êtes trop tendre & trop généreux pour » ce qui ne vous appartient pas. » L'année suivante, le roi d'Ecosse fit sa paix avec l'Angleterre & abandonna *Perkin* que Henri VII vouloit qu'il lui livrât. *Perkin* demanda à être conduit en

Irlande, & le roi d'Ecosse le remit en effet entre les mains des irlandois; *Perkin*, avec leur secours, fit une descente en Angleterre. Un tailleur, nommé Skelton, un notaire, nommé Astley, & quelques banqueroutiers formoient son conseil, trois mille Anglois se joignirent à lui, il voulut forcer Exeter, il fut repoussé avec perte, & après avoir erré d'asyle en asyle, sans pouvoir en trouver de sûrs dans ce pays ennemi, il fut pris; on le mit à la tour de Londres, après l'avoir promené à cheval dans toutes les rues, pour lui faire essuyer les insultes du peuple. Le roi eut la curiosité de le voir d'une fenêtre, mais *Perkin* ne put obtenir d'être admis en sa présence. On lui promit la vie sauve, à condition d'avouer l'imposture; il en fit sa declaration qui fut publiée. Dans la suite, ayant fait quelques tentatives pour s'échapper de sa prison, & ayant entamé quelques nouvelles intrigues, il fut pendu. L'opinion la plus établie est que *Perkin* étoit un imposteur, mais l'opinion contraire ne manque ni de défenseurs ni de raisons plausibles.

PERMEZ, s. f. (*terme de relation*) petite nacelle en usage à Constantinople. Elles sont faites à-peu-près comme les gondoles de Venise, mais plus légères. Les unes sont menées par un homme qui vogue en arrière avec deux rames; les autres par deux, trois ou quatre bateliers, selon la grandeur du bateau, & la quantité des personnes qui sont dedans. La légèreté de ces petits *permez* si fût pour faire juger du calme du port de Constantinople, & même de celui du Bosphore. *Duloir*. (*A. R.*)

PEROTTO, (NICOLAS) (*Hist. litt. mod.*) savant Vénitien du quinzième siècle, comblé des faveurs des papes, gouverneur de Pérouse, puis de l'Ombrie, puis archevêque de Manfredonia. Il a traduit du Grec en Latin les cinq premiers livres du grec de Polybe, le Manuel d'Epictète, le Commentaire de Simplicius sur la physique d'Aristote. On a de lui des poésies Italiennes; des Commentaires sur Stace & sur Martial; un traité *de generibus Metrorum*; un autre *de Horatii Flacci, ac Severini Boëtii metris; Rudimenta grammatices*. On conte qu'étant conclaviste du cardinal Bessarion, au conclave tenu après la mort du pape Paul II, & ce cardinal ayant réuni les suffrages pour la papauté, *Perotto* l'empêcha d'être pape, n'ayant jamais voulu introduire dans sa cellule les cardinaux qui venoient lui annoncer son élection & l'adorer, sous prétexte que le cardinal Bessarion ne vouloit pas être interrompu lorsqu'il étudioit. Le cardinal Bessarion apprenant l'étourderie ou la sottise de son conclaviste, se contenta de lui faire ce doux reproche: *Vous m'avez fait perdre la tiare, & vous avez perdu le chapeau*. Cette histoire se trouve par-tout; & n'en est peut-être pas plus vraie. Nicolas *Perotto* étoit né à Sasso-Ferrato, dans l'état de Venise; il fut fait archevêque en 1458, & mourut en 1480, dans une maison de plaisance voisine du lieu de sa naissance. Il travailla comme tant d'autres, & avec aussi peu de fruit, à la réunion de l'église Grecque avec l'église Latine.

PÉROUSE, (LAC DE) (*Hist. mod.*) lac très-poissonneux d'Italie, à 7 milles de la ville de même nom, du côté du couchant. Il est presque rond, & a environ six milles de diamètre en tout temps. On y voit trois îles, dont deux ont chacune un bourg. (*A. R.*)

PERPÉTUE ET FÉLICITÉ, (*Hist. ecclésiast.*) saintes & martyres mentionnées dans le canon de la messe. On croit qu'elles ont souffert la mort à Carthage au commencement du troisième siècle. Dom Ruinart a donné les actes de leur martyre.

PERRAULT. (*Hist litt. mod.*) Ce nom, tant décrié par la satyre, n'est pas resté sans gloire, & en a moins obtenu encore qu'il n'en a mérité. Les *Perrault* étoient quatre frères, tous quatre hommes de mérite, élevés avec soin par un père, homme de mérite lui-même, avocat au parlement, & à qui les lettres n'étoient point étrangères.

Nous avons peu de chose à dire de deux de ces frères, Pierre & Nicolas. Pierre étoit receveur-général des finances & cultivoit les lettres. On a de lui un traité de l'origine des Fontaines, & une traduction françoise de la *Sacchia rapita* du Tassoni.

On a de Nicolas, docteur de Sorbonne, janséniste, & attaché à Port-Royal, un livre intitulé: *Théologie morale des Jésuites*, qui n'en est pas, comme on peut croire, l'exposition la plus favorable.

Les deux frères les plus connus & les plus célèbres sont Claude & Charles. Claude, né à Paris en 1613, se partagea entre Galien & Vitruve, entre la médecine & l'architecture; quoi qu'en dise une épigramme satyrique de Boileau, il ne fut pas ignorant médecin, & il fut habile architecte; il traduisit Vitruve; l'Observatoire & l'arc de triomphe du fauxbourg Saint-Antoine furent élevés sur ses dessins, mais sur-tout il donna le dessin de cette belle façade du Louvre, qui n'a rien de supérieur, dit M. d'Alembert, « dans les chefs-d'œuvres de l'Italie ancienne & » moderne, & que l'envie a tâché d'enlever à » son auteur, mais qui lui est restée malgré » l'envie. »

Claude *Perrault* eut beaucoup de part à l'établissement de l'académie des sciences, qui d'abord eut la même forme que l'académie françoise, & qui, dit le même M. d'Alembert, auroit dû conserver cette forme, la seule convenable à une société littéraire. Claude fut un des premiers & des plus dignes membres de cette académie naissante. Outre sa traduction de Vitruve, un abrégé du même Vitruve, un traité intitulé: *Ordonnances*

des cinq espèces de colonnes selon la méthode des anciens; on a un recueil de plusieurs machines de son invention; on a de lui encore des *essais de physique*, *des mémoires pour servir à l'histoire naturelle des animaux.* C'est lui que Boileau a placé dans le quatrième livre de son art poétique:

> Dans Florence jadis vivoit un médecin,
> Savant hableur, dit-on, & célèbre assassin, &c.

Nous en sommes fâchés pour Boileau, mais aucun trait de ce tableau ne rappelle de près ni de loin l'homme qu'il a voulu peindre; & toute cette allégorie n'est fondée que sur ce que *Perrault*, médecin de profession, se livroit par goût à l'architecture; & toute cette haine vient de ce que Perrault n'aimoit pas les satyres & n'en estimoit pas l'auteur. Claude Perrault mourut en 1688.

Charles *Perrault*, le plus jeune de ses frères, fut encore plus particulièrement l'ennemi de Boileau & l'objet de ses satyres. Indépendamment de la vivacité que parut mettre dans cette haine la fameuse querelle des anciens & des modernes, Boileau étoit, dit-on, secrétement piqué de ce que dans le poëme de *Perrault*, sur le siècle de Louis le grand, poëme où on citoit jusqu'aux Godeaux & aux Tristans, il n'étoit pas dit un seul mot de lui, parce que la satyre ne plaisoit pas plus à Charles *Perrault* qu'à son frère; Boileau ne parloit pas de ce silence, mais il se plaignoit hautement de celui qu'on observoit dans ce même poëme sur son ami Racine, tandis que Corneille y étoit exalté; on pouvoit dire à Boileau:

> Je vois votre chagrin, & que par modestie,
> Vous ne vous mettez point, monsieur, de la partie.

C'est contre Charles *Perrault* que sont lancés une multitude de traits épars dans les réflexions sur Longin, dans l'ode sur la prise de Namur, dans une foule d'épigrammes; ce n'est point par là qu'il faut juger de *Perrault*, c'est par tous les avantages qu'il a procurés aux lettres. Tout ce que Louis XIV & Colbert ont fait pour les encourager, les illustrer & les récompenser, ils l'ont fait à l'instigation de Perrault; celui-ci inspiroit Colbert, auquel il étoit attaché, & Colbert inspiroit Louis XIV. *Perrault* fut le premier secrétaire de ce qu'on appelloit alors la petite académie, & qui est devenue depuis cette savante académie des inscriptions & belles-lettres, l'académie de l'histoire. Ce fut lui qui fit engager Louis XIV par Colbert, à se rendre le seul protecteur de l'académie Françoise, & à ne plus abandonner à un sujet, cet honneur trop grand pour tout autre que pour le Roi; ce fut aussi à lui que l'académie fut principalement redevable du logement qu'elle obtint dans le Louvre, & ce fut lui qui fit la devise de la médaille frappée à cette occasion; cette devise étoit: *Apollo Palatinus*, allusion ingénieuse au temple d'Apollon, bâti dans l'enceinte du palais d'Auguste. Il paroît que Charles *Perrault* avoit un talent & un bonheur particulier pour ces devises; on lui en demanda une pour M. le Dauphin qui, à quatre ans, montroit, dit-on, un goût marqué pour la guerre, parce que tous les enfans ont du goût pour tout ce qui fait du bruit. Voici la devise de *Perrault* qui fut préférée à toutes les autres. Le corps est un éclat de tonnerre qui sort de la nue, avec ce mot: *Et ipse terret in ortu*, (*il est redoutable, même en naissant.* Cette devise fut mise sur les enseignes du régiment de M. le Dauphin, & sur les casaques de ses gardes; nous en aurions mieux aimé une qui eût inspiré pour ce jeune prince, l'amour au lieu de la crainte; c'est la réflexion de M. d'Alembert. Il paroît que cette idée du goût naturel du Dauphin pour la guerre, n'a pas peu contribué à le faire charger en 1688 du siège de Philisbourg; ce qui a fait dire à Racine:

> Tu lui donnes un fils, prompt à le seconder,
> Qui sait combattre......
> Un fils, comme lui, suivi de la victoire.....
> L'éternel désespoir de tous ses ennemis......
> Quand son roi lui dit: pars; il s'élance avec joie,
> Du tonnerre vengeur s'en va tout embraser,
> Et fidèle, à ses pieds revient le déposer.

On finit par reconnoître que le Dauphin n'avoit de goût que pour la chasse & pour le repos.

Charles *Perrault* concourut avec Claude à procurer l'établissement de l'académie des sciences; il eut part & au projet & à la distribution des pensions & gratifications accordées par le roi aux hommes célèbres dans les lettres, soit en France, soit dans les pays étrangers. Devenu contrôleur des bâtimens sous Colbert, qui en étoit surintendant, il fit instituer les académies de Peinture, de sculpture & d'architecture. Le même talent qu'avoient les ministres de Louis XIV, & nommément Colbert, pour persuader à ce prince que toutes leurs idées venoient de lui, *Perrault* l'avoit, pour persuader à Colbert lui-même qu'il étoit l'auteur de toutes les siennes.

> Et de cette fausse monnoie
> Que le courtisan donne au roi,
> Et que le prince lui renvoie,
> Chacun vit, ne songeant qu'à soi.

Perrault ne songeoit qu'à la gloire du Roi & qu'au bien des lettres; il aimoit la France & son siècle, & vouloit les honorer; il ne concevoit pas la querelle d'allemand que les savans lui faisoient sur la prééminence des anciens, attendu qu'ils devoient prendre moins d'intérêt à l'antiquité qu'à leur siècle. Il prioit un jour M. de Fontenelle de lui expliquer la colère dont l'honoroit Dacier, contre lequel il n'avoit jamais rien écrit. *Comment voulez-vous*, lui dit Fontenelle, *que M. Dacier vous pardonne? En attaquant les anciens, vous dé-*

criez une monnoie dont il a son coffre plein, & qui fait toute sa richesse. A travers toutes ces clameurs Perrault continuoit de servir ceux même des gens de lettres qui l'outrageoient.

« Si on réunit sous un même point de vue, » dit M. d'Alembert, tant de services rendus » par Charles & Claude *Perrault* aux Lettres, aux » sciences, aux arts.... on conclura peut-être que » cette famille de simples citoyens, tant vexée par » des satyres, n'a guères moins fait pour la gloire » de son roi que si elle eût été décorée des places » les plus éminentes ».

Quelques mortifications que Charles *Perrault* essuya de la part de Colbert, le forcèrent à la retraite; il s'enferma dans une maison du fauxbourg Saint-Jacques, où l'éducation de ses enfans fut sa principale affaire, comme son éducation & celle de ses frères avoit été la principale affaire de leur père. Colbert le regretta, & voulut le ravoir, il n'étoit plus temps; quand *Perrault* eut goûté des douceurs de la vie privée, il ne fut plus possible de le ramener au tumulte, aux agitations, aux dangers d'une vie publique & dépendante. Après la mort de Colbert, Louvois le raya de la petite académie des médailles, uniquement parce qu'il avoit été attaché à Colbert; *Perrault* s'en consola par le plaisir de vivre libre, & de cultiver en paix les lettres. On a de lui plusieurs ouvrages qui ne sont pas sans mérite. Le public croit sur la foi de Boileau & sur celle du titre que le conte de *Peau-d'Ane* ne mérite pas d'être lu, & il ne le lit point, le public est trompé; il seroit fort étonné d'y trouver beaucoup de traits dignes de la Fontaine; nous en dirons presque autant de *Griselidis*. M. d'Alembert a tiré de quelques autres de ses ouvrages, des vers qui méritent les éloges qu'il leur donne. On connoit son histoire des hommes illustres du siècle de Louis XIV, d'où les Jésuites firent ôter Arnauld & Paschal; ce qui donna lieu à la première application heureuse de ce passage de Tacite, tant de fois appliqué depuis: *Præfulgebant Cassius atque Brutus, eo ipso quòd effigies eorum non visebantur.* Ils furent rétablis après la mort de Louis XIV.

Charles *Perrault* mourut le 16 mai 1703. Soixante ans après sa mort, on a publié ses mémoires écrits par lui-même; ils sont très-curieux: on y trouve sur-tout, l'histoire de la rivalité du cavalier Bernin avec les deux *Perrault*, Claude & Charles (*Voyez* l'article Bernin.)

C'est le fils de Charles *Perrault* qui est auteur de ces contes de Fées en prose, qui sont entre les mains de tous les enfans, & dont quelques-uns, tels que *la Barbe bleue* & *le petit Poucet*, sont d'un si grand intérêt. Il se nommoit *Perrault* d'Armancourt.

PERRENOT de Granvelle, (Nicolas & Antoine) (*Hist. d'Espagne*) 1°. Nicolas *Perrenot*, seigneur de Granvelle, étoit chancelier de l'empereur Charles-Quint. Il mourut en 1550, & Charles-Quint écrivoit à Philippe II, son fils: *Nous avons perdu vous & moi un bon lit de repos.*

2°. Antoine, cardinal de Granvelle, étoit fils de Nicolas, & eut aussi la dignité de chancelier qu'avoit eue son père; il eut de plus l'archevêché de Malines, celui de Besançon, sa patrie, & l'évêché d'Arras. Il savoit, dit-on, parfaitement cinq langues, & dictoit à cinq secrétaires à la fois dans des langues différentes. On l'accusa de despotisme & de cruauté; il brûloit les protestans, & ses rigueurs commencèrent la révolte des Pays-Bas. Il mourut à Madrid le 22 septembre 1586. Il étoit né en 1517. Dom Prosper l'évêque, bénédictin de la congrégation de saint Vannes, a publié, en 1753, à Paris, la vie de ce ministre en 2 volumes *in*-12. Peu de ministres méritent cet honneur, & un ministre cruel ne le méritoit guères.

PERRIER. (du) (*Hist. litt. mod.*) On connoit dans les lettres deux hommes de ce nom.

François du *Perrier*, ami de Malherbe, & à qui ce grand poëte adresse, sur la mort de sa fille, ces stances si connues:

Ta douleur, du Perrier, sera donc éternelle; &c.

imitées en quelques endroits de l'ode d'Horace à Valgius sur un même sujet:

Tu semper urges flebilibus modis
Mysten ademptum; nec tibi vespero
Surgente decedunt amores,
Nec rapidum fugiente solem.

C'est dans cette ode de Malherbe que sont les strophes citées dans toutes les rhétoriques sur la mort & sur la soumission à la providence, & ces strophes sont encore imitées d'Horace:

Pallida mors æquo pulsat pede pauperum tabernas
Regumque turres.

Charles du *Perrier*, neveu de François, a mis en vers français plusieurs ouvrages de Santeuil, dont il étoit ami & jaloux; il eut aussi deux pièces de vers français couronnées à l'académie en 1681 & 1682; mais c'est comme poëte latin qu'il est le plus connu, c'est comme poëte latin que Ménage l'appelloit (& n'auroit pourtant pas dû l'appeller) *le prince des poëtes lyriques*; c'est comme poëte latin que le même Ménage, chargé de prononcer entre lui & Santeuil, osa le préférer à Santeuil, jugement qui pourroit bien ressembler un peu à celui de Midas; car Santeuil est de tous les poëtes latins modernes, celui dont on sait le plus de vers, & on n'en sait point de du *Perrier* ni de Ménage. Du *Perrier* étoit, comme tant de poëtes,

De ses vers fatiguans lecteur infatiguable.

C'est sur lui, selon quelques-uns, que Boileau fit ces vers de l'art poétique:

Gardez-vous d'imiter ce rimeur furieux
Qui de ses vains écrits lecteur harmonieux,
Aborde en récitant quiconque le salue,
Et poursuit de ses vers les passans dans la rue.

Ses vains écrits, c'est le mot : en effet, que sont-ils devenus ? *evanuerunt.* Du *Perrier* disoit un jour devant d'Herbelot : *il n'y a que des foux qui puissent ne pas estimer mes vers* : d'Herbelot répondit : *stultorum infinitus est numerus : le nombre des foux est infini*, passage de Salomon très-connu. Charles du *Perrier* mourut en 1692, & étoit né à Aix ; Charles du *Perrier*, son père, étoit gentilhomme de Charles de Lorraine, duc de Guise, gouverneur de Provence.

PERRIN, (PIERRE) (*Hist. litt. mod.*) introducteur des ambassadeurs auprès de Gaston, duc d'Orléans. On a de lui des opéra & d'autres poésies sans poésie, même une traduction de l'Enéide en vers, où l'on pourroit apprendre à mépriser l'Enéide ; mais il est parmi nous l'inventeur de l'opéra ; il en obtint, en 1669, le privilége qu'il céda, en 1672, à Lully. Il mourut en 1680.

Eh ! qu'importe à nos vers, que Perrin les admire ?

a dit Boileau :

Faut-il d'un froid rimeur dépeindre la manie ?
Je rencontre à la fois Perrin & Pelletier.........
Perrin a de ses vers obtenu le pardon..........
A Pinchêne, à Linière, à Perrin comparé ! &c.

On a des sermons du père *Perrin* jésuite, (Charles-Joseph) né à Paris en 1690, mort à Liège, en 1767, après la dissolution de la société.

PERRON. (JACQUES DAVY DU) (*Hist. de Fr.*) Le cardinal du *Perron* a été si exalté & si déclaré par l'esprit de parti, que tout est problême sur ce qui le concerne, & le problême commence à sa naissance. Les uns le font naître à Saint Lô en Normandie, les autres en Suisse, dans le canton de Berne ; les uns d'une race noble, les autres d'une famille obscure. Il naquit le 25 novembre 1556. Julien Davy, son père, étoit protestant, il paroît même qu'il étoit ministre ; les persécutions lui firent plusieurs fois quitter la France ; ce sont ces différentes migrations qui ont pu répandre quelques doutes sur le lieu de la naissance du cardinal.

Le jeune du *Perron* demeuroit en Normandie avec sa famille, lorsque le comte de Matignon, qui fut peu de temps après maréchal de France, commandoit dans cette province. Un gentilhomme de la maison de Savari-Lancosme inspira au comte le desir de connoître du *Perron*, qu'il lui annonça comme un prodige. Du *Perron* avoit alors dix-sept ans ; Matignon l'ayant goûté, le mena, trois ans après, aux états de Blois. Du *Perron* fut présenté à Henri III ; bientôt il obtint l'amitié du fameux Desportes, abbé de Tiron, & de l'abbé de Bellozane, Tonchard ; plus heureux encore, il plut au duc de Joyeuse, & Desportes l'ayant engagé à se faire catholique, Henri III le choisit pour son lecteur, & lui donna une pension de douze cents écus. Bientôt il le mit de ses parties de dévotion, ce qui étoit alors la marque de la faveur. Le roi, Desportes & du *Perron* s'exerçoient à prêcher, & du *Perron*, encore laïc, se distinguoit par ses sermons. Il prononça, le 24 février 1586, dans la chapelle du collège de Boncourt, une espèce d'oraison funèbre du fameux Ronsard : on y apprend que Ronsard avoit écrit contre les protestans avec assez de succès, pour que le pape Pie V crût devoir lui adresser un bref de remercîment. (du *Perron* dans la suite en obtint des papes de son temps.) Ronsard étoit sourd : « Bienheureux sourd, s'écrie du *Perron*, qui a » donné des oreilles aux François pour entendre » les oracles & les mystères de la poésie ! Bien-» heureux sourd, qui a tiré notre langue hors » d'enfance, qui lui a formé la parole, qui lui a » appris à se faire entendre parmi les nations » étrangères ! » Telle étoit l'éloquence du temps.

Du *Perron* étant entré dans l'état ecclésiastique, fut chargé de l'oraison funèbre de Marie Stuart ; ne pouvant sans doute se livrer en chaire à toute son indignation contre Elisabeth, il s'en dédommagea par une satire en vers d'une énergie un peu grossière. On en peut juger par ce morceau :

Ce vieux monstre conçu d'inceste & d'adultère,
Qui, sa dent acharnée au meurtre va fouillant,
Et le sacré respect des sceptres dépouillant,
Vomit contre les cieux son fiel & sa colère ;
L'impie Elisabeth, Furie inexorable,
Consacre aux ans futurs ce sanglant monument ;
Et du chef d'une reine occie innocemment
Dresse à sa cruauté ce trophée exécrable.

Du *Perron* fit aussi sur la mort du duc de Joyeuse, tué à Coutras, une espèce de complainte qui a pour titre : *l'ombre de M. l'amiral de Joyeuse.* On y trouve ces vers :

Je leur dirai comment vivant je fus aimé
D'un roi si généreux, si grand, si renommé,
Qui se voit adoré de la terre & de l'onde,
Et qui sert de lumière aux autres rois du monde ;
Prince égal à lui seul dont le los mérité,
A pour lieu l'univers, pour temps l'éternité.

Ce dernier vers est pour le moins d'une très-grande prétention. Le même du *Perron* a fait l'épitaphe de Catherine de Médicis, qu'il appelle :

De nos ans l'ornement, des futurs la merveille,
Tout l'honneur de notre âge & tout ce que l'histoire
Des vieux siècles passés consacre à la mémoire,
De grand, de généreux, de louable & de beau.

Quand on voit de pareils éloges prostitués à

des princes tels que Catherine de Médicis & Henri III, on craint que les rois toujours également flattés, quelle que ſoit leur conduite, ne daignent pas faire d'efforts pour mériter des éloges vrais; toutes les flatteries ſont donc autant d'attentats contre l'humanité, & d'obſtacles qu'on apporte au bonheur public.

Du *Perron* traduiſit, tant en proſe qu'en vers, divers ouvrages de Cicéron, d'Ovide, de Virgile; l'abbé de Marolles prétend qu'un flatteur, ſans doute, ayant dit à du *Perron* qu'il égaloit Virgile, même du côté du ſtyle & du coloris, du *Perron* trouva l'éloge très-mince, & déclara qu'il ſe ſentoit fort ſupérieur à Virgile.

On ſait ce qui eſt rapporté dans le journal de Henri III, & dans la confeſſion de Sancy, que du *Perron*, après avoir prouvé devant Henri III, l'exiſtence de Dieu, offrit de prouver le contraire, & que Henri III indigné le chaſſa de ſa préſence.

On a prétendu depuis que cette offre d'argumenter contre l'exiſtence de Dieu, ne prouve aucune impiété dans du *Perron;* qu'elle tient ſeulement au mauvais uſage établi alors de diſputer pour & contre publiquement, & même dans les égliſes, ſur les objets les plus importans & les plus reſpectables de la religion. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la prétendue diſgrace de du *Perron* n'eut point lieu, & qu'il ne perdit jamais ſa faveur auprès de Henri III. Il en eut une plus grande encore auprès de Henri IV. Il lui rendit d'abord un ſervice eſſentiel, en l'aidant à diſſiper les projets du tiers-parti, & en engageant le ſecond cardinal de Bourbon, qu'il gouvernoit, à ſe ſoumettre au roi. Claude de Saintes, évêque d'Evreux, ligueur inflexible, auteur d'écrits faits pour juſtifier le meurtre de Henri III, ayant été déclaré criminel de lèze-majeſté, & condamné à une priſon perpétuelle, Henri IV donna ſon évêché à du *Perron*. Le nouvel évêque eut beaucoup de part à la converſion de ſon bienfaiteur.

La Sorbonne écrivit à Rome & contre l'abſolution donnée au roi, à Saint-Denis, par quelques évêques, & contre du *Perron* qui la lui avoit procurée; les termes de cette lettre annoncent d'étranges diſpoſitions dans les eſprits des docteurs. « *Perronius Ebroïcenſi epiſcopatu ab hæreticco* » *donatus, miniſtri filius, Calviniſmum hactenùs* » *profeſſus, Henrici III cognominatus philoſophus* » *& conſiliorum particeps, qui novam meditatur* » *theologiam, ob homicidium irregularis, & San-* » *Dionyſianæ abſolutionis architectus.*

Ils ſoutenoient que le pape ſeul pouvoit avoir le droit d'abſoudre le roi, & que même il ne pouvoit le récatholiſer.

Du *Perron* aimoit les conférences & les diſputes, où ſes talens le faiſoient paroître avec éclat; en abjurant le calviniſme, il s'étoit enflammé du zèle le plus ardent pour la propagation de la foi catholique; il ne refuſa jamais d'entrer en lice avec les miniſtres, & ſouvent il en chercha les occaſions; il ſe diſtingua beaucoup à la conférence de Mantes en 1593. Il fut envoyé à Rome pour négocier la réconciliation du roi avec le ſaint ſiége; il y travailla de concert avec d'Oſſat, & ils eurent la ſatisfaction d'y réuſſir. L'abſolution donnée par le pape Clément VIII, eſt du 17 ſeptembre 1595. « Les conditions ſacramen- » tales ſont que le roi dira tous les jours le cha- » pelet de Notre-Dame, tous les mercredis les » litanies, & tous les ſamedis le roſaire en l'hon- » neur de la Vierge, qu'il prendra pour ſon » avocate dans le ciel; qu'il obſervera les jeûnes » preſcrits par l'égliſe; qu'il ſe confeſſera au » moins quatre fois par an, & communiera pu- » bliquement; qu'il entendra la meſſe tous les » jours, & une grand'meſſe les jours de diman- » ches & de fêtes. »

Sur d'autres conditions d'une autre nature, (*voyez* l'article CLÉMENT VIII.)

Lorſque du *Perron*, à ſon retour de Rome, parut devant le roi à Amiens, le 5 juillet 159[illegible]; il en reçut l'accueil le plus favorable; le roi l'embraſſa cinq ou ſix fois, & déclara qu'il étoit très-ſatisfait de ſa conduite; il lui donna même une penſion ſur des bénéfices; avant de l'envoyer à Rome, il l'avoit fait conſeiller d'état & premier aumônier.

L'évêque d'Evreux reprit les fonctions de l'épiſcopat & les travaux de l'apoſtolat. Ses conférences, ſes ſermons, ſes écrits, toujours très-déchirés par les proteſtans, produiſirent pluſieurs converſions éclatantes, entr'autres celle de la propre mère de l'évêque d'Evreux, celle du célèbre Victor-Palma Cayet, celle de Henri Sponde, depuis évêque de Pamiers, ſur-tout celle de Sancy. Le dépit que cauſa cette dernière converſion à tout le parti proteſtant, donna naiſſance à la fameuſe ſatyre, connue ſous le nom de *Confeſſion de Sancy.* Du *Perron* entreprit auſſi la converſion du duc de Sully, mais ſans ſuccès: Sully ſe contenta d'être le plus raiſonnable & le plus modéré des proteſtans.

On ſait quel avantage l'évêque d'Evreux eut ſur du Pleſſis-Mornay, dans la conférence de Fontainebleau. Le parti proteſtant en rougit pour ſon défenſeur. Le roi en fut frappé, & dit à Sully: « *Eh bien! que vous ſemble de votre Pape?* Sire, lui répondit Sully, « il me ſemble qu'il eſt plus » pape que vous ne penſez, puiſque dans ce » moment il donne le bonnet rouge à M. d'E- » vreux. »

Il y eut auſſi une conférence entre l'évêque d'Evreux & d'Aubigné; ſi l'on en croit d'Aubigné, la victoire lui reſta.

L'évêque d'Evreux fit de vains efforts pour ramener à l'égliſe la ducheſſe de Bar, ſœur de Henri IV.

Ce que Sully avoit prédit arriva; tant de converſions ou opérées ou du moins tentées, tant

de conférences, de disputes, d'occasions d'éclat, d'écrits, d'excès même où le portoit son zèle pour le catholicisme, la profession publique qu'il faisoit des opinions ultramontaines, la défense qu'il prit hautement de la bulle *In cœnâ Domini*, dans un rituel, lui procurèrent, en 1604, le chapeau de cardinal.

Du *Perron* retourna la même année à Rome, où il fut chargé des affaires de France, il assista aux séances de la fameuse congrégation *de Auxiliis;* il s'y montra favorable aux Jésuites, quoiqu'un peu contraire à leur doctrine sur la grace; il assista, dans un très-court espace de temps, à deux conclaves, l'un pour l'élection du cardinal Alexandre de Médicis, qui prit le nom de Léon XI, & mourut au bout de vingt-cinq jours; l'autre pour l'exaltation du cardinal Camille Borghèse, qui prit le nom de Paul V. C'est ce pape si connu par l'importante affaire de l'interdit de Venise. Le cardinal du *Perron*, qui, ayant été dans le conclave à la tête de la faction Françoise, avoit eu grande part à l'élection de ce pape, travailla encore utilement à la réconciliation de la république de Venise avec le saint siége.

En 1606, le roi donna au cardinal du *Perron*, l'archevêché de Sens & la place de grand-aumônier, l'une & l'autre dignité vacantes par la mort de ce Renaud de Beaune qui, étant archevêque de Bourges, avoit reçu à Saint-Denis l'abjuration du roi, & lui avoit donné l'absolution; le roi fit aussi du *Perron* commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. La dignité de grand-aumônier, par une prérogative qui alors y étoit attachée, donnoit au cardinal du *Perron* une espèce de sur-intendance sur les lettres; elle le plaçoit à la tête de la bibliothèque du roi & du collège royal. Du *Perron* acquit encore de la gloire dans ce département, il employa son crédit auprès de Henri IV & de Louis XIII à faire remplir une partie des vues qu'avoit eues François Ier pour l'établissement de son collège royal. Du *Perron*, dit l'abbé de Longuerue, s'étoit fait comme le colonel-général de la littérature; tous ceux qui se destinoient aux lettres, se faisoient présenter à lui, & la première question qu'il leur faisoit, étoit toujours: *Avez-vous lu l'auteur?* cet auteur tout court, c'étoit Rabelais; il avoit aussi la plus grande estime pour Montagne: ses essais, disoit-il, sont le bréviaire des honnêtes gens.

Le séjour du cardinal du *Perron* à Rome n'avoit fait qu'augmenter son attachement aux opinions ultramontaines. Ce travers indigne d'un français & si contraire à nos maximes, a suffi pour obscurcir sa réputation, fondée d'ailleurs sur des talens brillans & même sur quelques vertus. Sans cet article, qui souleva tous les français contre sa mémoire, les calomnies des protestans seroient tombées d'elles-mêmes, ou elles auroient donné un nouveau lustre à sa gloire; mais on ne lui pardonne pas d'avoir reçu, en 1607, la dédicace d'une thèse de George Criton, professeur royal, où se trouve cette proposition si justement flétrie par le parlement: que le pape est supérieur aux conciles; on ne lui pardonne pas la protection qu'il accorda hautement, dans le conseil du roi, au livre du cardinal Bellarmin sur le pouvoir du pape, livre condamné par le parlement sous les qualifications les plus fortes; on ne lui pardonne pas ses emportemens injustes contre Richer, ses démarches violentes pour faire condamner les fameux livre de ce docteur: *De ecclesiasticâ & politicâ potestate*; on ne lui pardonne pas sur-tout sa conduite aux états de 1614, ni les mouvemens qu'il se donna pour faire rejetter le formulaire proposé par le tiers-état au sujet du régicide. On ne conçoit pas comment un décret si sage a pu rencontrer un seul contradicteur; ce n'est pas sans scandale qu'on voit le cardinal du *Perron* soutenir que l'église gallicane & même l'église universelle a toujours enseigné que les princes, ennemis de la religion catholique, pouvoient être déposés, & leurs sujets déliés du serment de fidélité.

Le cardinal du *Perron* mourut le 5 septembre 1618. On peut voir dans sa vie, publiée par M. de Burigny en 1768, la liste & l'analyse de ses ouvrages, tant littéraires que théologiques.

Tout ce qu'on pouvoit espérer ou craindre d'un homme tel que le cardinal du *Perron*, est compris dans ce mot du pape Clément VII. « Prions Dieu » qu'il inspire le cardinal du *Perron*, car il nous » persuadera tout ce qu'il voudra. »

Louis-Adrien du *Perron* de Castera, écrivain du siècle présent, avoit de l'esprit & du ridicule. Il a traduit la *Lusiade* du Camoens, & il a sur ce poëme des idées allégoriques fort étranges. Il justifie le mêlange continuel des fables du paganisme avec les vérités de la religion chrétienne, en disant que Vénus représente la religion, Mars J. C., Cupidon le Saint-Esprit, Bacchus le démon, que Mercure est l'emblême des Anges, les Néréides des Vertus, &c. « A la bonne heure, dit à ce sujet » M. de Voltaire, je ne m'y oppose pas; mais » j'avoue que je ne m'en serois pas apperçu. »

M. du *Perron* de Castera a traduit aussi le *Newtonianisme des dames* de M. Algarotti. Il a fait de son chef une histoire du Mont-Vésuve, quelques ouvrages dans le genre des romans & des *entretiens littéraires & galans*, livre en partie polémique contre l'abbé Desfontaines qui s'étoit moqué de lui à l'occasion d'autres ouvrages, & qui s'en moqua encore à l'occasion de celui-ci; on trouve dans cet ouvrage, où il y a beaucoup de variété, une espèce d'idylle anacréontique, ou dans le goût de Bion ou de Moschus, fort négligée cependant quant à l'expression, mais dont l'idée est jolie, & dont l'expression même, toute défectueuse qu'elle est d'ailleurs, a quelquefois le mérite de la naïveté.

Dans cet âge innocent où je me mesurais
Avec les moutons de mon père,
Cloris m'étoit déjà si chère,
Que j'aurois tout quitté pour ses divins attraits;
Un jour que nous étions assis sur la fougère,
Je lui dis que je l'adorais,
Ma bouche ignoroit ce langage,
Mais mon cœur me l'apprit, mon cœur le prononça,
Cloris en riant m'embrassa :
Petit badin, tu n'es pas sage,
Me dit cette belle à son tour,
Peux-tu connoître *encor* les *effets* de l'amour?
Enfin me voilà grand, & ma première flamme
Trouble plus que jamais le repos de mon ame;
Cloris aime à mes yeux un rival fortuné,
Elle ne songe point au tourment *qui me presse*.
Et moi je me souviens sans cesse
Du baiser qu'elle m'a donné.

On a fait de cette fable pastorale une chanson très-connue, où l'expression est plus soignée, mais quelquefois aussi plus tournée :

Que ne suis-je encore un enfant!
Je n'avois moutons ni houlette,
Je n'allois au bois seulemenr
Que pour cueillir la violette.

Je vis Cloris, bientôt j'aimai,
Ah! que mon ame en fut ravie!
Le premier vœu que je formai
Fut de l'aimer toute ma vie.

Apprenez-moi, lui dis-je un jour,
Un secret que mon cœur ignore
N'est-ce pas ce qu'on nomme amour
Qu'un feu qui brûle & qui dévore?

Bel enfant, me répond Cloris
Me baisant avec un air tendre,
Sans le savoir tu m'as appris
Ce que de moi tu veux apprendre.

En grandissant je perds son cœur,
Elle l'a repris l'infidèle!
Mais son baiser & mon ardeur
Me resteront en dépit d'elle.

M. du *Perron* de Castera mourut, résidant de France en Pologne, le 28 août 1752, à quarante-cinq ans.

PERROT, (Nicolas, sieur d'Ablancourt) (*Hist. litt. mod.*) traducteur célèbre dans son temps; on appelloit quelques-unes de ses traductions, *les belles infidèles*, elles ne sont plus guères qu'infidèles. Il a traduit Thucydide, Xénophon, Arrien, Tacite, César, Minutius Félix, Frontin, quelques oraisons de Cicéron, l'histoire d'Afrique de Marmol. Il avoit beaucoup d'esprit & de feu; il avoit, disoit-il lui-même, quoique simple prosateur, le feu de trois poëtes, & comme il étoit d'ailleurs fort instruit, sa conversation étoit du plus grand intérêt; Pélisson dit qu'on auroit desiré qu'un greffier y fût toujours présent pour écrire tout ce qu'il disoit. On a dit qu'on ne savoit qui des morts ou des vivans perdoient le plus à sa mort. Il s'étoit consacré à la traduction, parce que, disoit-il, les livres nouveaux n'ont rien de nouveau & ne sont que répéter les anciens, ce qui est assez vrai dans plus d'un genre.

Ils nous ont dérobés, dérobons nos neveux.

Patru, Conrart & Chapelain étoient ses amis; Patru a écrit sa vie. Colbert l'avoit choisi pour écrire l'histoire de Louis XIV, & il lui avoit fait donner une pension de mille écus; mais n'ayant pas caché à Louis XIV que d'Ablancourt étoit protestant : *Je ne veux pas*, répondit Louis XIV, *d'un historien qui soit d'une autre religion que moi.* On a dit, & on a mieux dit, qu'il faudroit qu'un historien ne fût d'aucune religion ni d'aucun pays, c'est-à-dire, qu'on ne s'apperçût jamais de sa patrie ni de sa religion. D'Ablancourt gagna beaucoup à ce refus; il conserva la pension, & il fut dispensé d'écrire, au lieu d'une histoire, un panégyrique payé. Il étoit non seulement protestant, mais relaps; il avoit abjuré, à dix-huit ans, le calvinisme, à la sollicitation de Cyprien *Perrot*, son oncle, conseiller de grand'chambre, qui le destinoit à l'état ecclésiastique, & n'ayant point goûté cet état, il retourna au calvinisme. Il étoit né en 1606, à Châlons-sur-Marne, d'une famille connue dans la robe. Paul *Perrot* de la Salle, son père, étoit homme de lettres & avoit eu quelque part à la satyre Ménippée. D'Ablancourt fut reçu à l'académie françoise en 1537. Il mourut en 1664, retiré dans sa terre d'Ablancourt.

PERRY, (Jean) (*Hist. litt. mod.*) historien anglois du dernier siécle, mort au commencement de celui-ci; il avoit été envoyé en Moscovie & il a écrit sur cet empire; son ouvrage, qui contient des particularités sur le règne du czar Pierre, a été traduit en françois sous ce titre : *Etat présent de la grande Russie.*

PERSANNES, Dynasties, (*Hist. de Perse*) les auteurs persans comptent quatre dynasties ou races des rois de Perses: 1°. la race des Pischdadiens; 2°. celle des Kianas; 3°. celle des Eschganiens; 4°. celle des Schekkans.

Les Pischdadiens ont pris leurs noms de *Pisch*, qui en persan signifie *premier*, & de *dad* qui signifie *justice*, comme si les rois de cette race avoient été les plus anciens administrateurs de la justice. Le premier des trente-six rois de cette famille, est nommé par les historiens persans *Caïoumarath;* il civilisa, disent-ils, les peuples, & leur fit quitter une vie sauvage, pour bâtir des maisons & pour cultiver la terre.

La famille des Kianans donna neuf rois à la Perse, dont le dernier est nommé par les mêmes historiens *Alskander;* c'est Alexandre le Grand, à ce qu'ils prétendent.

La race des Eschganiens eut vingt-cinq rois, dont les auteurs persans nomment le premier *Schabus*, qui est le Sapor des Romains.

La race de Schekkans a produit trente-un rois, dont le dernier s'étant fait abhorrer de ses sujets par son gouvernement tyrannique, fournit aux Arabes & aux Mahométans le moyen de soumettre la Perse à leur domination.

PERSE, (*Aulus Persius Flaccus*, (*Hist. littér. de Rome*) né sous Tibère, & mort à vingt-huit ans sous Néron, s'attacha dès l'âge de seize ans au Stoïcien Cornutus; c'est à l'école de ce philosophe & sur-tout dans son commerce intime que ce jeune chevalier Romain, puisa cet amour de la secte Stoïque qui se manifeste dans ses ouvrages. Il consacra dès-lors le reste de ses jours, trop promptement terminés, au culte des Muses & de la philosophie qui furent ses premières & ses dernières affections. Nul écrivain n'a laissé la mémoire d'une vie plus innocente & plus pure que la sienne; il s'attira chez Cornutus l'estime & la bienveillance de tous les hommes célèbres qui le voyoient. Lucain fut son ami; il connut Sénèque & ne l'aima point; le vertueux Pœtus Thraseas qui avoit épousé Arrie sa parente, lui donna des marques d'une tendresse particulière. Il fut chaste, quoiqu'il lui soit échappé des vers obscènes. Fils respectueux & frère sensible, il partagea ses biens avec sa mère & ses sœurs: ami non moins reconnoissant, il légua une somme d'argent & sa bibliothèque à Cornutus, qui n'accepta que les livres. *Perse* vécut plus avec les livres qu'avec les hommes.

Quant à ses écrits, Quintilien & Martial les ont vantés, & Boileau a dit: (est-ce éloge? est-ce blâme?)

> Perse en ses vers obscurs, mais serrés & pressans,
> Affecta d'enfermer moins de mots que de sens!

Casaubon a fait sur PERSE un ouvrage d'une érudition immense qui, s'il ne prouve pas le mérite de *Perse*, prouve celui de Casaubon, & qui a fait dire qu'au *Perse* de Casaubon, *la sauffe vaut mieux que le poisson*; mais Scaliger, Heinsius, le P. Rapin, le P. Vavasseur, Bayle, & sur-tout M. du Saulx en ont pensé peu favorablement. Il suffit de lire *Perse* pour se convaincre de son obscurité, & pour dire avec un de ses détracteurs: *puisqu'il n'a pas voulu être entendu, moi je ne veux pas l'entendre.* L'obscurité générale des Poëtes anciens tient à des allusions, à des énigmes du temps, dont le mot aisé à trouver alors, nous échappe aujourd'hui. L'obscurité de *Perse* n'est pas tant dans les choses que dans le style même; elle consiste principalement dans l'accumulation fatiguante de métaphores disparates, ce qui rend son style dur & forcé.

Outre le malheur d'être aussi obscur qu'il a voulu l'être, *Perse* a encore celui de n'être pas aussi plaisant qu'il a cru l'être, & Casaubon lui-même en convient; au reste, quand tout le mal est dit sur *Perse*, on peut encore dire avec Quintilien *qu'il a mérité beaucoup de vraie gloire*; il en est dû beaucoup sans doute à des vers tels que ceux-ci:

> *Magne pater divûm, sævos punire tyrannos*
> *Haud aliâ ratione velis... ...*
> *Virtutem videant intabescantque relictâ.*

Perse avoit été très-bien attaqué par M. du Saulx, traducteur heureux de Juvénal; il a été depuis très-bien défendu par M. Sélis, traducteur non moins heureux de *Perse* lui-même. C'étoit à M. Sélis qu'il appartenoit de le défendre après l'avoir fait goûter dans sa traduction; d'ailleurs il le juge avec impartialité, il le loue en convenant de ses défauts, il s'exprime ainsi:

« Ellipses fréquentes, allusions recherchées, » métaphores extraordinaires, apostrophes multipliées, voilà les défauts de *Perse* qu'on a » nommé pour son obscurité le *Lycophron Latin.* » Voici ce qui les rachète: ses satyres respirent » la probité; sa morale est sévère.... sa critique » juste & sensée, son style imposant; moins énergique que Juvénal, il a plus de sensibilité; » (l'énergie cependant prouve la sensibilité) moins » enjoué qu'Horace, il est peut-être plus éloquent. » Enfin le temps où il osoit plaider la cause de » la vertu, lui donne un nouveau droit à l'estime » des lecteurs; c'étoit sous Néron.

Dans les vers du Prologue de *Perse*, qui sont tous de six pieds, le cinquième pied doit être un iambe, & le sixième un spondée. Cependant on lit ainsi dans presque toutes les éditions le dernier vers de ce prologue:

> *Cantare credas Pegaseïum melos.*

Or, la première syllabe de *melos* est breve; & c'est un spondée qu'il faut; quelques commentateurs vouloient qu'on dit *mellos*, en doublant la lettre *l*, comme Virgile & d'autres ont dit *relliquias.* Ange-Politien avoit lu dans un ancien commentaire, *nectar*, au lieu de *melos*, mais M. Sélis trouve le *Pegaseïum nectar*, une métaphore bien forcée. Turnebe a proposé de lire:

> *Cantare Pegaseïum melos credas*

& M. Selis adopte cette leçon.

Il ne croit point sur la foi d'un vieux scholiaste de *Perse*, que les quatre vers:

> *Torva Mimalloneis, &c.*

fussent de Néron. Il observe que Cornutus, ami de *Perse*, lui fit changer ce vers:

Auriculas asini Mida rex habet

& l'obligea de se renfermer dans cette généralité :

Auriculas asini quis non habet ?

dans la crainte que Néron ne s'appliquât cette allégorie ; précaution sage, mais qui seroit devenue inutile, si *Perse* avoit laissé subsister d'ailleurs une critique directe de vers connus pour être de Néron. « Le moyen, dit M. de Sélis, d'imaginer qu'un prince qui ne vouloit pas que l'on eût plus d'esprit que lui, qui défendit à Lucain de faire des vers & le permit à Labéon, qui bannit Cornutus, pour avoir hasardé sur ses poésies une critique assez innocente, eût souffert tranquillement une satyre directe? Si l'on répond que ces vers faits par *Perse* lui-même, ne sont qu'une imitation, une parodie de la manière dont Néron versifioit ; nous répliquerons que c'étoit toujours offenser Néron, que ce détour ne pouvoit échapper à personne, & que la demi-prudence de *Perse* ne l'eût pas sauvé. Il faut donc donner ces quatre vers à un autre que Néron. Il faut donc se résoudre à faire perdre au satyrique l'honneur d'une audace courageuse, & à cette satyre ce qui la rendoit la plus piquante ; » nous craignons que M. Sélis n'ait raison.

PERSES, *empire des*, (*Hist. anc. & mod.*) l'ancien empire des *Perses* étoit beaucoup plus étendu que ce que nous appellons aujourd'hui la *Perse*, car leurs rois ont quelquefois soumis presque toute l'Asie à leur domination. Xerxès subjugua même toute l'Egypte, vint dans la Grece, & s'empara d'Athènes ; ce qui montre qu'ils ont porté leurs armes victorieuses jusques dans l'Afrique, & dans l'Europe.

Perſépolis, Suze & Ecbatane, étoient les trois villes où les rois de *Perse* faisoient alternativement leur résidence ordinaire. En été ils habitoient Ecbatane, aujourd'hui Tabris ou Tauris, que la montagne couvre vers le sud-ouest contre les grandes chaleurs. L'hiver ils séjournoient à Suze dans le Suzistan, pays délicieux, où la montagne met les habitans à couvert du nord. Au printems & en automne, ils se rendoient à Persépolis ou à Babylone. Cyrus qui est regardé comme le fondateur de la monarchie des *Perses*, fit néanmoins de Persépolis, la capitale de son empire, au rapport de Strabon, *livre XV*.

Cette grande & belle monarchie dura deux cent six ans sous douze rois, dont Cyrus fut le premier, & Darius le dernier. Cyrus régna neuf ans depuis la prise de Babylone, c'est-à-dire, depuis l'an du monde 3466, jusqu'en 3475, avant J. C. 525. Darius, dit Codomanus, fut vaincu par Alexandre le Grand en 3674, après six ans de régne ; & de la ruine de la monarchie des *Perses*, on vit naître la troisième monarchie du monde, qui fut celle de Macédoine dans la personne d'Alexandre.

La *Perse*, ayant obéi quelques temps aux Macédoniens & ensuite aux Parthes, un simple soldat persan, qui prit le nom d'*Artaxare*, leur enleva ce royaume vers l'an 225 de J. C., & rétablit l'*empire des Perses*, dont l'étendue ne différoit guère alors de ce qu'il est aujourd'hui.

Nouschirwan ou Khosroès le grand, qui monta sur le trône l'an 551 de l'Ere chrétienne, est un des plus grands rois de l'histoire. Il étendit son empire dans une partie de l'Arabie Pétrée, & de celle qu'on nommoit *heureuse*. Il reprit d'abord ce que les princes voisins avoient enlevé aux rois ses prédécesseurs, ensuite il soumit les Arabes, les Tartares jusqu'aux frontières de la Chine ; les Indiens voisins du Gange & les empereurs grecs, furent contraints de lui payer un tribut considérable.

Il gouverna ses peuples avec beaucoup de sagesse : zélé pour l'ancienne religion de la *Perse*, ne refusant jamais sa protection à ceux qui étoient opprimés, punissant le crime avec sévérité, & récompensant la vertu avec une libéralité vraiment royale ; toujours attentif à faire fleurir l'agriculture & le commerce, favorisant le progrès des sciences & des arts, & ne conférant les charges de judicature qu'à des personnes d'une probité reconnue, il se fit aimer de tous ses sujets qui le regardoient comme leur père. Il eut un fils nommé *Hormizdas*, à qui il fit épouser la fille de l'empereur des Tartares, & qui l'accompagna dans son expédition contre les Grecs.

Nouschirwan, alors âgé de plus de 80 ans, voulut encore commander ses armées en personne ; il conquit la province de Mélitène, mais bientôt après, la perte d'une bataille où son armée fut taillée en pièces, le mit dans la triste nécessité de fuir pour la première fois devant l'ennemi, & de repasser l'Euphrate à la nage sur un éléphant. Cette disgrace précipita ses jours ; il profita des derniers momens de sa vie pour dicter son testament, & ce testament, le voici tel que M. l'abbé Fourmont l'a tiré d'un manuscrit turc.

« Moi, Nouschirwan, qui possède les royaumes de *Perse* & des Indes, j'adresse mes dernières paroles à Hormizdas, mon fils aîné, afin qu'elles soient pour lui une lumière dans les ténèbres, un chemin droit dans les déserts, une étoile sur la mer de ce monde.

» Lorsqu'il aura fermé mes yeux, qui déjà ne peuvent plus soutenir la lumière du soleil, qu'il monte sur mon trône, & que de-là il jette sur mes sujets une splendeur égale à celle de cet astre. Il doit se ressouvenir que ce n'est pas pour eux-mêmes que les rois sont revêtus du pouvoir souverain, & qu'ils ne sont à l'égard du reste des hommes, que comme le ciel est à l'égard de la terre. La terre produira-t-elle des fruits si le ciel ne l'arrose ?

» Mon

» Mon fils, répandez vos bienfaits d'abord ſur » vos proches, enſuite ſur les moindres de vos » ſujets. Si j'oſois, je me propoſerois à vous pour » exemple, mais vous en avez de plus grands. » Voyez ce ſoleil, il part d'un bout du monde » pour aller à l'autre ; il ſe cache & ſe remontre » enſuite, & s'il change de route tous les jours, » ce n'eſt que pour faire du bien à tous. Ne vous » montrez donc dans une province que pour lui » faire ſentir vos graces, & lorſque vous la quitterez, que ce ne ſoit que pour faire éprouver » à une autre les mêmes biens.

» Il eſt des gens qu'il faut punir, le ſoleil » s'éclipſe: il en eſt d'autres qu'il faut récompenſer, & il ſe remontre plus beau qu'il n'étoit » auparavant : il eſt toujours dans le ciel, ſoutenez la majeſté royale : il marche toujours, » ſoyez ſans ceſſe occupé du ſoin du gouvernement. Mon fils, preſentez-vous ſouvent à la » porte du ciel pour en implorer le ſecours dans » vos beſoins, mais purifiez votre ame auparavant. Les chiens entrent-ils dans le temple ? Si » vous obſervez exactement cette règle, le ciel » vous exaucera ; vos ennemis vous craindront ; » vos amis ne vous abandonneront jamais ; vous » ſerez le bonheur de vos ſujets ; ils feront votre » félicité.

» Faites juſtice, réprimez les inſolens, ſoulagez le pauvre, aimez vos enfans, protégez les » ſciences, ſuivez le conſeil des perſonnes expérimentées, éloignez de vous les jeunes gens, » & que tout votre plaiſir ſoit de faire du bien. » Je vous laiſſe un grand royaume, vous le conſerverez ſi vous ſuivez mes conſeils; vous le » perdrez ſi vous en ſuivez d'autres ».

Nouſchirwan mourut l'an 578, & Hormizdas qui lui ſuccéda, ne ſuivit point ſes conſeils. Après bien des concuſſions, il fut jugé indigne de ſa place, & dépoſé juridiquement par le conſentement unanime de toute la nation aſſemblée. Son fils mis ſur le trône à ſa place, le fit poignarder dans ſa priſon : ce fils lui-même fut contraint de ſortir de ſon royaume, qui devint la proie d'un ſujet de Waranes, homme de grand mérite, mais qui fut enfin obligé de ſe réfugier chez les Tartares, qui l'empriſonnèrent.

Sur la fin du règne de Nouſchirwan, naquit Mahomet à la Mecque, dans l'Arabie Pétrée en 570. Bientôt profitant des guerres civiles des Perſans, il étendit chez eux ſa puiſſance & ſa domination. Omar ſon ſucceſſeur, pouſſa encore plus loin ſes conquêtes : Jédaſgird, que nous appellons *Hormizdas IV*, perdit contre ſes lieutenans à quelques lieues de Madaïn (l'ancienne Ctéſiphon des Grecs) la bataille & la vie. Les Perſans paſſerent ſous la domination d'Omar plus facilement qu'ils n'avoient ſubi le joug d'Alexandre.

Cette ſervitude ſous les Arabes dura juſqu'en 1258, que la Perſe commença à renaître ſous ſes propres rois. Haalou recouvra ce royaume par le ſuccès de ſes armes, mais au bout d'un ſiècle, Tamerlan, kan des Tartares, ſe rendit maître de la *Perſe* l'an 1369, ſubjugua les Parthes, & fit priſonnier Bajazet I en 1402. Ses fils partagèrent entr'eux ſes conquêtes, & cette branche régna juſqu'à ce qu'une autre dynaſtie de la faction du *mouton blanc* s'empara de la *Perſe* en 1479.

Uſſum Caſſan, chef de cette faction, étant monté ſur le trône, une partie de la *Perſe* flattée d'oppoſer un culte nouveau à celui des Turcs, de mettre Ali au-deſſus d'Omar, & de pouvoir aller en pélerinage ailleurs qu'à la Mecque, embraſſa avidement ce dogme que propoſa un perſan nommé *Xeque-Aidar*, & qui n'eſt connu de nous que ſous le nom de *Sophi*, c'eſt-à-dire, *ſage*. Les ſemences de cette opinion étoient jettées depuis long-temps, mais Sophi donna la forme à ce ſchiſme politique & religieux, qui paroît aujourd'hui néceſſaire entre deux grands empires voiſins, jaloux l'un de l'autre. Ni les Turcs, ni les Perſans n'avoient aucune raiſon de reconnoître Omar & Ali pour ſucceſſeurs légitimes de Mahomet. Les droits de ces Arabes qu'ils avoient chaſſés, devoient peu leur importer. Mais il importoit aux Perſans que le ſiège de leur religion ne fut pas chez les Turcs ; cependant Uſſum Caſſan trouva bien des contradicteurs, & entr'autres Ruſtan qui fit aſſaſſiner Sophi en 1499. Il en réſulta d'étranges révolutions que je vais tranſcrire de l'hiſtoire de M. de Voltaire, qui en a fait le tableau curieux.

Iſmaël, fils de Xeque-Aidar, fut aſſez courageux & aſſez puiſſant pour ſoutenir la doctrine de ſon père les armes à la main ; ſes diſciples devinrent des ſoldats. Il convertit & conquit l'Arménie, ſubjugua la *Perſe*, combattit le ſultan des Turcs Sélim I avec avantage, & laiſſa en 1524 à ſon fils Tahamas, la *Perſe* puiſſante & paiſible. Ce même Tahamas repouſſa Soliman, après avoir été ſur le point de perdre ſa couronne. Il laiſſa l'empire en 1576 à Iſmaël II ſon fils, qui eut pour ſucceſſeur en 1585 Scha-Abas, qu'on a nommé *le grand*.

Ce grand homme étoit cependant cruel ; mais il y a des exemples que des hommes féroces ont aimé l'ordre & le bien public. Scha-Abas pour établir ſa puiſſance, commença par détruire une milice telle à-peu-près que celle des janiſſaires en Turquie ou des ſtrelits en Ruſſie ; il conſtruiſit des édifices publics ; il rebâtit des villes ; il fit d'utiles fondations ; il reprit ſur les Turcs tout ce que Soliman & Sélim avoient conquis ſur la *Perſe*. Il chaſſa d'Ormus en 1622 par le ſecours des Anglois, les Portugais qui s'étoient emparés de ce port en 1507. Il mourut en 1629.

La *Perſe* devint ſous ſon règne extrêmement floriſſante, & beaucoup plus civiliſée que la Turquie ; les arts y étoient plus en honneur, les mœurs plus douces, la police générale bien mieux obſervée. Il eſt vrai que les Tartares ſubjuguèrent deux fois la *Perſe* après le règne des

Kalifes Arabes ; mais ils n'y abolirent point les arts ; & quand la famille de Sophi régna, elle y apporta les mœurs douces de l'Arménie, où cette famille avoit habité long-temps. Les ouvrages de la main passoient pour être mieux travaillés, plus finis en *Perse* qu'en Turquie, & les sciences y avoient de tous autres encouragemens.

La langue persane, plus douce & plus harmonieuse que la turque, a été féconde en poésies agréables. Les anciens grecs qui ont été les premiers précepteurs de l'Europe, sont encore ceux des Persans. Ainsi leur philosophie étoit au seizième & au dix-septième siècles, à-peu-près au même état que la nôtre. Ils tenoient l'astrologie de leur propre pays, & s'y attachoient plus qu'aucun peuple de la terre. Ils étoient comme plusieurs de nos nations, pleins d'esprit & d'erreurs.

La cour de *Perse* étaloit plus de magnificence que la Porte ottomane. On croit lire une relation du temps de Xerxès, quand on voit dans nos voyageurs ces chevaux couverts de riches brocards, leurs harnois brillans d'or & de pierreries, & ces quatre mille vases d'or, dont parle Chardin, lesquels servoient pour la table du roi de *Perse*. Les choses communes & sur-tout les comestibles, étoient à trois fois meilleur marché à Ispahan & à Constantinople que parmi nous. Ce prix est la démonstration de l'abondance.

Scha-Sophi, fils du grand Scha-Abas, mais plus cruel, moins guerrier, moins politique, & d'ailleurs abruti par la débauche, eut un règne malheureux. Le Grand-Mogol Scha-Géan enleva Candahar à la *Perse*, & le sultan Amurath IV prit d'assaut Bagdat en 1638.

Depuis ce temps, vous voyez la monarchie persane décliner sensiblement, jusqu'à ce qu'enfin la mollesse de la dynastie des *Sophi* a causé sa ruine entière. Les eunuques gouvernoient le serrail & l'empire sous Muza-Sophi & sous Hussein, le dernier de cette race. C'est le comble de l'avilissement dans la nature humaine, & l'opprobre de l'orient, de dépouiller les hommes de leur virilité, & c'est le dernier attentat du despotisme, de confier le gouvernement à ces malheureux.

La foiblesse de Scha-Hussein qui monta sur le trône en 1694, faisoit tellement languir l'empire, & la confusion le troubloit si violemment par les factions des eunuques noirs & des eunuques blancs, que si Myrr-Weis & ses Aguans n'avoient pas détruit cette dynastie, elle l'eût été par elle-même. C'est le sort de la *Perse* que toutes ses dynasties commencent par la force, & finissent par la foiblesse. Presque toutes les familles ont eu le sort de Serdan-Pull, que nous nommons *Sardanapale*.

Ces Aguans qui ont bouleversé la *Perse* au commencement du siècle où nous sommes, étoient une ancienne colonie des Tartares, habitant les montagnes du Candahar, entre l'Inde & la *Perse*. Presque toutes les révolutions qui ont changé le sort de ce pays-là, sont arrivées par des Tartares. Les Persans avoient reconquis Candahar sur le Mogol, vers l'an 1650, sous Scha-Abas II, & ce fut pour leur malheur. Le ministre de Scha-Hussein, petit-fils de Scha-Abas II, traita mal les Aguans. Myrr-Weis qui n'étoit qu'un particulier, mais un particulier courageux & entreprenant, se mit à leur tête.

C'est une de ces révolutions où le caractère des peuples qui la firent, eut plus de part que le caractère de leurs chefs : car Myrr-Weis ayant été assassiné & remplacé par un autre barbare nommé *Maghmud*, son propre neveu, qui n'étoit âgé que de dix-huit ans, il n'y avoit pas d'apparence que ce jeune homme pût faire beaucoup par lui-même, & qu'il conduisît ses troupes indisciplinées de montagnards féroces, comme nos généraux conduisent des armées réglées. Le gouvernement de Hussein étoit méprisé, & la province de Candahar ayant commencé les troubles, les provinces du Caucase du côté de la Géorgie, se révoltèrent aussi. Enfin, Maghmud assiégea Ispahan en 1722 ; Scha-Hussein lui remit cette capitale, abdiqua le royaume à ses pieds, & le reconnut pour son maître, trop heureux que Maghmud daignât épouser sa fille. Ce Maghmud crut ne pouvoir s'affermir qu'en faisant égorger les familles des principaux citoyens de cette capitale.

La religion eut encore part à ces désolations : les Aguans tenoient pour Omar comme les Persans pour Ali ; & Maghmud, chef des Aguans, mêloit les plus lâches superstitions aux plus détestables cruautés. Il mourut en démence en 1725, après avoir désolé la *Perse*.

Un nouvel usurpateur de la nation des Aguans lui succéda. Il s'appelloit *Aszraff*, ou *Archruf*, ou *Echeref*, car on lui donne tous ces noms. La désolation de la *Perse* redoubloit de tous côtés. Les Turcs l'inondoient du côté de la Géorgie, l'ancienne Colchide. Les Russes fondoient sur ses provinces du nord à l'occident de la mer Caspienne, vers les portes de Derbent dans le Shirvan, qui étoit autrefois l'Ibérie & l'Albanie.

Un des fils de Scha-Husseim, nommé Thamas, échappé au massacre de la famille impériale, avoit encore des sujets fidèles qui se rassemblèrent autour de sa personne vers Tauris. Les guerres civiles & les temps de malheur produisent tous les jours des hommes extraordinaires, qui eussent été ignorés dans des temps paisibles. Le fils du gouverneur d'un petit fort du Khorasan devint le protecteur du prince Thamas & le soutien du trône, dont il fut ensuite l'usurpateur. Cet homme qui s'est placé au rang des plus grands conquérans, s'appelloit *Nadir* (*Chah*).

Nadir ne pouvant avoir le gouvernement de son père, se mit à la tête d'une troupe de soldats,

& se donna avec sa troupe au prince Thamas. A force d'ambition, de courage & d'activité, il fut à la tête d'une armée. Il se fit appeller alors *Thamas Kouli-Kan*, le Kan esclave de Thamas. Mais l'esclave étoit le maître sous un prince aussi foible & aussi efféminé que son père Husseim. Il reprit Ispahan & toute la *Perse*, poursuivit le nouveau roi Aszraf jusqu'à Candahar, le vainquit, le fit prisonnier en 1629, & lui fit couper la tête après lui avoir arraché les yeux.

Kouli-Kan ayant ainsi rétabli le prince Thamas sur le trône de ses ayeux, & l'ayant mis en état d'être ingrat, voulut l'empêcher de l'être. Il l'enferma dans la capitale du Khorasan, & agissant toujours au nom de ce prince prisonnier, il alla faire la guerre au Turc, sachant bien qu'il ne pouvoit affermir sa puissance que par la même voie qu'il l'avoit acquise. Il battit les Turcs à Érivan en 1736, reprit tout ce pays, & assura ses conquêtes en faisant la paix avec les Russes. Ce fut alors qu'il se fit déclarer roi de *Perse*, sous le nom de *Scha-Nadir*. Il n'oublia pas l'ancienne coutume de crever les yeux à ceux qui peuvent avoir droit au trône. Les mêmes armées qui avoient servi à désoler la *Perse*, servirent aussi à la rendre redoutable à ses voisins. Kouli-Kan mit les Turcs plusieurs fois en fuite. Il fit enfin avec eux une paix honorable, par laquelle ils rendirent tout ce qu'ils avoient jamais pris aux Persans, excepté Bagdat & son territoire.

Kouli-Kan, chargé de crimes & de gloire, alla conquérir l'Inde, par l'envie d'arracher au Mogol, tous ces trésors que les Mogols avoient pris aux Indiens. Il avoit des intelligences à la cour du grand-Mogol, & entr'autres deux des principaux seigneurs de l'empire, le premier visir & le généralissime des troupes. Cette expédition lui réussit au-delà de ses espérances; il se rendit maître de l'empire & de la personne même de l'empereur en 1739.

Le grand-Mogol Mahamad sembloit n'être venu à la tête de son armée, que pour étaler sa vaine grandeur, & pour la soumettre à des brigands aguerris. Il s'humilia devant Thamas Kouli-Kan qui lui parla en maître, & le traita en sujet. Le vainqueur entra dans Delhi, ville qu'on nous représente plus grande & plus peuplée que Paris ou Londres. Il traînoit à sa suite ce riche & misérable empereur. Il l'enferma d'abord dans une tour, & se fit proclamer lui-même roi des Indes.

Quelques officiers mogols essayèrent de profiter d'une nuit où les Persans s'étoient livrés à la débauche, pour prendre les armes contre leurs vainqueurs. Thamas Kouli-Kan livra la ville au pillage; presque tout fut mis à feu & à sang. Il emporta autant de trésors de Delhi, que les Espagnols en prirent à la conquête du Mexique. On compte que cette somme monta pour sa part à quatre-vingt-sept millions & demi sterling, & qu'il y en eut sept millions & demi pour son armée. Ces richesses amassées par un brigandage de quatre siècles, ont été apportées en *Perse* par un autre brigandage, & n'ont pas empêché les Persans d'être long-temps les plus malheureux peuples de la terre. Elles y sont dispersées ou ensevelies pendant les guerres civiles, jusqu'au temps où quelque tyran les rassemblera.

Kouli-Kan en partant des Indes pour retourner en *Perse*, laissa le nom d'empereur à ce Mahamad qu'il avoit détrôné; mais il laissa le gouvernement à un vice-roi qui avoit élevé le grand-Mogol, & qui s'étoit rendu indépendant de lui. Il détacha trois royaumes de ce vaste empire, Cachemire, Caboul & Multan, pour les incorporer à la *Perse*, & imposa à l'Indoustan un tribut de quelques millions. L'Indoustan fut alors gouverné par le vice-roi, & par un conseil que Thamas Kouli-Kan avoit établi. Le petit-fils d'Aurang-Zeb garda le titre de roi des rois, & ne fut plus qu'un fantôme.

Thamas Kouli-Kan arrivé chez lui, donna la régence de la *Perse* à son second fils Nesralla Mirza, recruta son armée, & marcha contre les tartares Usbegs, pour les châtier des désordres qu'ils avoient commis dans le Khorasan, pendant qu'il étoit occupé dans l'Inde. Il traversa des déserts presque impraticables, & l'on crut qu'il y périroit infailliblement; mais il revint quelques mois après, amenant quantité d'Usbegs qui avoient pris parti dans son armée, & il soumit dans son passage plusieurs peuples inconnus, même aux Persans.

Cependant l'année suivante, qui étoit en 1742, les Arabes se souleverent de toutes parts, & défirent totalement ses troupes. Obligé de faire la guerre par mer & par terre, ne voulant pas toucher aux trésors immenses qu'il avoit apportés de l'Inde, il mit sur toute la *Perse* un nouvel impôt de sept cent mille tomans (quatorze millions d'écus.) En même temps il fit publier, qu'ayant reconnu la religion des Sunnis pour la seule véritable, il l'avoit embrassée, & qu'il desiroit que ses sujets suivissent son exemple. Il se prépara à attaquer les Turcs, & mit en marche une partie de ses troupes pour qu'elles se rendissent à Mosul, tandis que lui-même marcheroit à Vau, dans le dessein d'attaquer les Turcs par deux différens côtés, & de pousser ses conquêtes jusqu'à Constantinople; mais le succès ne répondit point à ses espérances.

A peine s'étoit-il mis en marche, que les peuples de diverses provinces persanes se révoltèrent, ce qui l'obligea de retourner sur ses pas pour étouffer la rébellion. Mais le mécontentement étoit général; le feu de la révolte gagnoit par-tout. A mesure que Nadir (ou si vous voulez Thamas Kouli-Kan) l'éteignoit d'un côté, il s'allumoit d'un autre. Ne pouvant courir dans toutes les

provinces révoltées, il fit la paix avec les Turcs en 1746.

Enfin s'étant rendu de plus en plus odieux aux Persans par ses cruautés envers ceux dont la fidélité lui étoit suspecte, il se forma contre lui une conspiration si générale, qu'ayant été obligé de se sauver d'Ispahan, & ayant cru être plus en sûreté dans son armée, ses propres troupes se souleverent, & le massacrerent dans son camp. Il fut assassiné par Ali-Kouli-Kan, son propre neveu, comme l'avoit été Myrr-Weis, le premier auteur de la révolution. Ainsi a péri cet homme extraordinaire à l'âge d'environ 59 ans, après avoir occupé le trône de *Perse* pendant 12 ans.

Par la mort de cet usurpateur, les provinces enlevées au grand-mogol lui sont retournées; mais une nouvelle révolution a bouleversé l'Indoustan; les princes tributaires, les vice-rois ont secoué le joug; les peuples de l'intérieur ont détrôné le souverain, & l'Inde est encore devenue ainsi que la *Perse*, le théâtre de nouvelles guerres civiles. Enfin tant de dévastations consécutives ont détruit dans la *Perse* le commerce & les arts, en détruisant une partie du peuple.

Plusieurs écrivains nous ont donné l'histoire des dernières révolutions de *Perse*. Le P. du Cerceau l'a faite, & son ouvrage a été imprimé à Paris en 1742. Nous avons vu l'année suivante l'histoire de Thamas Kouli-Kan; mais il faut lire le voyage en Turquie & en Perse par M. Otter & M. Fraser, *the histori of Nadir-Shah.* Ces deux derniers ont été eux-mêmes dans le pays, ont connu le Shah-Nadir, & ont conversé pour s'instruire avec des personnes qui lui étoient attachées; ils n'ont point estropié les noms persans, parce qu'ils entendoient la langue; & quoiqu'ils ne soient pas d'accord en tout, ils ne diffèrent pas néanmoins dans les principaux faits. Il paroît par leurs relations, que l'auteur de l'histoire de Thamas Kouli-Kan, a composé un roman de la naissance de Nadir, en le faisant fils d'un pâtre ou d'un marchand de troupeaux, dont il vola une partie à son père, les vendit, & s'associa à une troupe de brigands pour piller les pélerins de Machęd.

Nadir (Shah) naquit dans le Khorasan. Son pere étoit un des principaux entre les Afchars, tribu Turcomane, & gouverneur du fort de Kiélat, dont le gouvernement avoit été héréditaire dans sa famille depuis long-temps. Nadir étant encore mineur quand son père mourut, son oncle prit possession du gouvernement, & le garda. Nadir obtint du Begler-Beg une compagnie de cavalerie, & s'étant distingué en diverses occasions contre les Eusbegs qu'il eut le bonheur de battre, le Begler-Beg l'éleva au grade de min-bacchi, ou commandant de mille hommes. Tel fut le commencement de sa fortune. Ensuite il fut envoyé contre les Turcs, les vainquit, fut élevé au grade de lieutenant-général; & au commencement de l'année 1729, il parvint au généralat. Alors Shah Thamas prit tant de confiance en lui, qu'il lui abandonna entièrement le gouvernement de ses affaires militaires.

M. Fraser qui a demeuré plusieurs années en *Perse*, & qui a été souvent dans la compagnie du Shah Nadir, nous a tracé son portrait en 1743; & il paroît qu'il admiroit beaucoup cet homme extraordinaire.

« Le Shah Nadir, dit-il, est âgé d'environ 55 ans. » Il a plus de six piés de haut, & est bien proportionné, d'un tempérament très-robuste, » sanguin, avec quelque disposition à l'embonpoint, s'il ne le prévenoit pas par les fatigues. » Il a de beaux yeux noirs, bien fendus, & des » sourcils de même couleur. Sa voix est extrêmement haute & forte. Il boit du vin sans excès, » mais il est très-adonné aux femmes dont il change » souvent, sans cependant négliger ses affaires. Il » va rarement chez elles avant onze heures ou » minuit, & il se leve à cinq heures du matin. Il » n'aime point la bonne chère; sa nourriture » consiste sur-tout en pillau, & autres mets simples; & lorsque les affaires le demandent, il » perd ses repas, & se contente de quelques pois » secs qu'il porte toujours dans ses poches, & d'un » verre d'eau. Quand il est en son particulier, qui » que ce soit ne peut lui envoyer de lettres, » de messages, ni obtenir audience ».

» Il entretient par-tout des espions. Il a de » plus établi dans chaque ville un ministre nommé » *hum calam*, qui est chargé de veiller sur la conduite du gouverneur, de tenir registre de ses » actions, & de lui en envoyer le journal par » une voie particulière. Très-rigide sur la discipline militaire, il punit de mort les grandes » fautes, & fait couper les oreilles à ceux qui » commettent les plus légères. Pendant qu'il » est en marche, il mange, boit & dort comme » un simple soldat, & accoutume ses officiers » à la même rigueur. Il est si fort endurci à la » fatigue, qu'on l'a vu souvent dans un temps » de gelée passer la nuit couché à terre, en plein » air, enveloppé de son manteau, & n'ayant » qu'une selle pour chevet. Au soleil couchant, » il se retire dans un appartement particulier, » où débarrassé de toute affaire, il soupe avec » trois ou quatre de ses favoris, & s'entretient » familièrement avec eux ».

» Quelque temps après qu'il se fut saisi de Shah » Thamas, des gens attachés à la famille royale » firent agir la mère de Nadir, qui vint prier son » fils de rétablir ce prince, sur les assurances » qu'elle lui donna que pour reconnoitre cet important service, Shah Thamas le feroit son généralissime à vie. Il lui demanda si elle le croyoit » sérieusement? Elle ayant répondu qu'oui: Si » j'étois une vieille femme, répliqua-t-il, peut-être que je le croirois aussi, mais je vous prie » de ne vous plus mêler d'affaires d'état. Il a épousé

» la sœur cadette du Shah Hussein, dont on dit » qu'il a une fille. Il a d'ailleurs de ses concu» bines plusieurs enfans, & deux fils d'une femme » qu'il avoit épousée dans le temps de son obs» curité. Quoique d'ordinaire il charge lui-même » à la tête de ses troupes, il n'a jamais reçu la » plus petite égratignure; cependant il a eu plu» sieurs chevaux tués sous lui, & son armure » souvent effleurée par des balles ».

M. Fraser ajoute qu'il a entendu dire & qu'il a vu lui-même plusieurs autres choses remarquables de ce prince, & propres à convaincre toute la terre qu'il y a peu de siècles qui aient produit un homme aussi étonnant: cela se peut; mais à juger de cet homme singulier selon les idées de la droite raison, je ne vois en lui qu'un scélérat d'une ambition sans bornes, qui ne connoissoit ni humanité, ni fidélité, ni justice, toutes les fois qu'il ne pouvoit la satisfaire. Il n'a fait usage de sa bravoure, de son habileté & de sa conduite, que de concert avec ses vues ambitieuses. Il n'a respecté aucun des devoirs les plus sacrés pour s'élever à quelques points de grandeur, & ce point étoit toujours au-dessous de ses desirs. Enfin, il a ravagé le monde, désolé l'Inde & la *Perse* par les plus horribles brigandages; & ne mettant aucun frein à sa brutalité, il s'est livré à tous les mouvemens furieux de sa colère & de sa vengeance, dans le cas même où sa modération ne peuvoit lui porter aucun préjudice.

J'ai tracé l'histoire moderne des *Perses*; leur histoire ancienne est intimément liée avec celle des Medes, des Assyriens, des Egyptiens, des Babiloniens, des Juifs, des Parthes, des Carthaginois, des Scythes, des Grecs & des Romains. Cyrus, le fondateur de l'*empire des Perses*, n'eut point d'égal dans son temps en sagesse, en valeur & en vertu. Hérodote & Xénophon ont écrit sa vie; & quoiqu'il semble que ce dernier ait moins voulu faire l'histoire de ce prince, que donner sous son nom l'idée d'un héros parfait, le fond de son ouvrage est historique, & mérite plus de croyance que celui d'Hérodote. (*Le chevalier* DE JAUCOURT).

PERSÉE, (*Hist. anc. Hist. de Macédoine.*) fils de Philippe, roi de Madédoine, avoit un frère que le droit d'aînesse appelloit au trône avant lui. Ce prince nommé *Démétrius*, s'étoit couvert de gloire par le succès de ses négociations & de ses exploits militaires. Ce fut en considération de son mérite que le sénat Romain accorda des conditions avantageuses à Philippe, qui, humilié d'être redevable à son fils de cette faveur, ne vit en lui qu'un ami des Romains. *Persée*, ingénieux à aigrir sa haine, le détermina par de fausses accusations à condamner à la mort un fils à qui l'on ne pouvoit reprocher que ses vertus. *Persée* recueillit le fruit de ce parricide: devenu l'héritier présomptif de l'empire, il se comporta comme s'il en eût été le maître. Ce caractère impérieux le rendit suspect à son père qui bientôt reconnut que séduit par ses calomnies, il avoit fait mourir un fils innocent, pour avoir un héritier coupable. Le monarque, déchiré de remords, eût puni l'auteur de son parricide, si la mort causée par ses chagrins n'eût prévenu sa vengeance.

Persée devenu possesseur de l'empire, trouva dans les trésors de son père les moyens de faire la guerre avec gloire. Ennemi irréconciliable des Romains, il leur suscita par-tout des ennemis, & prodigue à dessein, il acheta par-tout des alliés. Le nom des Macédoniens beaucoup plus respecté dans la guerre que celui des Carthaginois, étoit encore dans ce temps, redoutable aux Romains. L'importance de cette guerre le détermina à augmenter leurs légions & à demander du renfort aux Numides & à leurs autres alliés. *Persée*, à la tête d'une armée de Macédoniens, accoutumé aux fatigues de la guerre, se croyoit invincible, & promettoit à ses sujets de faire renaître le règne triomphant d'Alexandre. Le prélude de cette guerre lui fut glorieux; une victoire remportée sur le consul Sulpicius lui fit présager de plus brillans succès: mais voyant que les Romains étoient plus redoutables après leur défaite qu'il ne l'étoit après sa victoire, il adopta un systême pacifique qui fut rejetté avec mépris. Le consul vaincu lui fit des propositions aussi dures que s'il avoit été vainqueur. *Persée* trop fier pour y souscrire, fit des préparatifs qui inquiétèrent les Romains. Paul Emile, chargé de cette guerre, la termina par une victoire remportée près de Pydne: il fit un carnage affreux des Macédoniens; vingt mille restèrent sur la place, & onze mille furent massacrés dans la fuite. Polybe & Florus prétendent que *Persée*, sans attendre l'événement du combat, laissa le commandement à ses lieutenans, & qu'il se réfugia à Pydne, sous prétexte de sacrifier à Hercule. Dès qu'il eut appris la déroute de son armée, il alla chercher un asyle dans le temple de Castor & Pollux, adorés chez les Samothraces. La sainteté du lieu ne put dissiper la crainte qu'on attentât à sa vie; il en sortit à la faveur des ténèbres, pour s'embarquer dans une chaloupe qu'un Candiot avoit fait équiper pour le recevoir. Ce serviteur infidèle mit à la voile sans attendre son maître, dont il emporta toutes les richesses. *Persée* sans ressource rentra dans le temple qui lui restoit pour asyle: accablé de son désespoir, il y attendoit tranquillement la mort, lorsqu'il apprit que le gouverneur de ses enfans les avoit livrés aux Romains. L'incertitude de leur destinée réveilla en lui l'amour de la vie, & voulant partager leur infortune, il se rendit à Cnéïus Octavius qui le remit au pouvoir de Paul Emilie. Ce consul, après l'avoir fait servir à son triomphe, le fit jetter dans une prison, où il mourut par le refus constant de prendre des alimens. D'autres assurent qu'il

fut indignement traité par les gardes de sa prison, qui l'éveilloient toutes les fois qu'il étoit provoqué par le sommeil. La Macédoine, après avoir été la dominatrice des nations, ne fut plus qu'une province Romaine. Cette monarchie subsista pendant neuf cent vingt-trois ans, depuis Caranus jusqu'à *Persée* qui en fut le dernier roi. (*T-n.*)

PERTINAX (Elius ou Helvius), (*Hist. Rom.*) né dans un village de la Ligurie, succéda à l'empereur Commode en 193. Son père qui n'étoit qu'un affranchi, lui donna une belle éducation. L'ambition de Letus l'éleva au trône, moins par sentiment d'amitié & d'estime, que pour s'y frayer le chemin. *Pertinax* étoit vieux & d'une vertu trop rigide pour plaire long-temps à une milice effrénée qui faisoit & détruisoit ses maîtres. Ce fut par ce motif que Letus employa son crédit pour préparer son élévation. *Pertinax* refusa constamment cet honneur. Il fallut que les légions employassent les menaces, & le sénat ses prières pour vaincre sa résistance. L'opiniâtreté de son refus lui fit donner le nom de *Pertinax*. Sa jeunesse avoit été consacrée à enseigner les belles-lettres dans le lieu de sa naissance : il passa de l'obscurité de l'école dans le tumulte du camp. Sa valeur & sa prudence lui méritèrent les premiers grades que sa modération sembloit dédaigner. On vit alors un sage présider au destin de l'empire : les délateurs furent bannis : les bouffons de Commode qui avoient scandalisé Rome par leurs obscénités, furent vendus à l'encan : sa table étoit si mal servie, qu'on craignoit d'y être admis : toutes les dépenses superflues furent retranchées. On crut voir revivre Trajan & les deux Antonins qu'il s'étoit proposé pour modèles. Il étoit si modeste, qu'il défendit de mettre son nom à l'entrée du domaine impérial, disant que ces lieux ne lui appartenoient pas, mais à l'empire. Tous les gens de bien se félicitoient de son gouvernement. Il n'y eut que les prétoriens qui parurent mécontens. Cette soldatesque effrénée insultoit impunément les premiers citoyens, il établit une discipline sévère pour la contenir. Cette réforme devint funeste à son auteur. Les prétoriens se révoltèrent, il osa se présenter à ces furieux qui, au lieu d'être sensibles à ses remontrances, le percèrent de plusieurs coups de poignard. Celui qui le frappa le premier, lui dit : voilà ce que les prétoriens t'envoient. Sa mort fut l'ouvrage de Letus qui l'avoit élevé à l'empire, mais ce meurtrier ambitieux n'en retira aucun fruit. Le pouvoir souverain fut déféré à Julien qu'on soupçonne d'avoir trempé dans la conjuration, ou du moins de l'avoir sue. La tête de *Pertinax* fut apportée du camp dans Rome, pour insulter aux habitans dont il avoit mérité l'amour; tous s'écrièrent : tant que *Pertinax* a régné, nous avons vécu dans la sécurité, la foiblesse n'a point eu à redouter l'oppression du plus fort. Pleurons ce père de la patrie, ce père du sénat & de tous les gens de bien. Il étoit âgé de 71 ans : il ne régna que trois mois. Il eut beaucoup de chagrins domestiques à essuyer. Sa femme Flavie, à qui le sénat avoit déféré le titre d'Auguste, brûla d'un amour adultère pour un musicien. Sans pudeur dans sa passion, elle ne prit pas même le soin de la voiler. *Pertinax*, n'ayant pu réprimer ce scandale, s'en vengea dans les bras d'une courtisanne, célèbre par ses prostitutions. Les feux dont il brûla pour elle, imprimèrent une tache à sa mémoire. (*T--n.*)

PERTUIS DE LA RIVIÈRE, (Pierre de) (*Hist. litt. mod.*) Gentilhomme & militaire, mort en 1668, au nombre des solitaires de Port-Royal. Il a traduit quelques ouvrages de Sainte-Thérèse.

PÉRUSSEAU, (Silvain) (*Hist. litt. mod.*) C'est le père *Pérusseau*, Jésuite, prédicateur & confesseur de Louis XV. Ses sermons, panégyriques, &c. sont imprimés. Mort en 1751.

PES

PESANT, (Pierre le) (*Hist. litt. mod.*) Sieur de Bois-Guillebert, nom sous lequel il est le plus connu, a traduit Herodien & Dion Cassius; on a de lui une *vie de Marie Stuart*; on connoit son *état de la France*. Il étoit lieutenant-général au bailliage de Rouen. Mort en 1714.

PESCAIRE, (Ferdinand-François d'Avalos, marquis de) (*Hist. d'Esp.*) Un des plus illustres généraux de Charles-Quint dans les guerres d'Italie, s'étoit distingué à vingt-trois ans à la bataille de Ravenne, en 1512, & y avoit été fait prisonnier; il partagea depuis avec Prosper Colonne, l'honneur de la victoire de la Bicoque en 1522; il eut seul l'honneur d'avoir défait le chevalier Bayard à la Camisade de Rebec en 1523; mais son chef-d'œuvre fut la bataille de Pavie en 1525; elle suffit pour l'immortaliser, puisqu'au jugement même du roi vaincu, le principal honneur de cette fameuse journée est dû à *Pescaire*. Ce général aimoit l'éclat de la gloire & le fracas des batailles, mais il ne sacrifioit rien d'essentiel à ce goût dominant. Dans les rencontres, dans les siéges, dans les courses de partis, il étonnoit par une activité incroyable qui le rendoit présent par-tout, qui surprenoit presque toujours l'ennemi le plus vigilant, qui ne lui permettoit pas de se reconnoître pendant la chaleur de l'action.

L'entrevue de *Pescaire* avec François I, après la bataille de Pavie, a paru digne de remarque. Ce général, à peine guéri des blessures qu'il avoit reçues dans la bataille, s'empressa d'aller faire sa cour à ce roi chevalier, & au lieu que les autres officiers impériaux étaloient depuis la bataille une

magnificence injurieuse aux François & due en partie à leurs dépouilles, *Pescaire* affecta de ne paroître devant le roi qu'avec un simple habit de drap noir, comme s'il eut voulu marquer par cette apparence de deuil, la part qu'il prenoit au malheur d'un si grand prince. Son compliment, assorti à cet extérieur & aux conjonctures, fut simple & respectueux; *Pescaire* avoit été le témoin de la valeur du roi, elle avoit fait naître en lui une tendre admiration; le roi l'embrassa plusieurs fois, le fit asseoir à côté de lui, le combla d'éloges, lui attribua, comme nous l'avons dit, tout l'honneur de la victoire, causa familièrement avec lui sur les circonstances de cette affaire, comme un grand homme s'entretient de son art avec un grand homme qu'il estime, & dont il n'est point jaloux. *Pescaire* termina la conversation par ces paroles :

« Je crois connoître la modération de l'empe-
» reur ; je suis sûr qu'il usera généreusement de
» la victoire. Si pourtant il pouvoit oublier ce
» qu'il doit à votre rang, à votre gloire, à vos
» malheurs, je ne cesserois de le lui rappeller,
» & je perdrois le peu de crédit que mes services
» peuvent m'avoir acquis, ou vous seriez content de sa conduite.

Le roi embrassa de nouveau *Pescaire*, & lui jura une amitié éternelle.

Lorsque le comte de Lannoi eut rendu à Charles-Quint le service de transporter le roi prisonnier à Madrid, en trompant Bourbon & Pescaire, qui s'étoient accoutumés à regarder le roi, moins comme le prisonnier de Charles-Quint que comme le leur, *Pescaire* furieux écrivit à l'empereur contre Lannoi, une lettre pleine d'emportement & de menaces, où il accumuloit les reproches de lâcheté, d'incapacité, de bassesse, de fourberie, reproches qu'il offroit de soutenir l'épée à la main; depuis ce temps il se plaignoit & s'irritoit de tout; ses murmures éclatèrent avec tant de violence & d'amertume, que les puissances d'Italie, qui, allarmées de la puissance de l'empereur, se liguoient alors contre lui avec la France & l'Angleterre, commencèrent à y faire une attention sérieuse, & à croire qu'elles pouvoient fonder sur le mécontentement de ce général les plus grandes espérances.

Jérôme Moron, chancelier de François Sforce, duc de Milan, (*Voyez* l'article MORON.) & qui avoit entraîné son maître dans la ligue, se chargea d'y attirer aussi *Pescaire*. *Pescaire*, pour prix de sa perfidie, devoit avoir le royaume de Naples, dont le pape lui auroit donné l'investiture. *Pescaire* parut approuver le projet, seulement il montroit des scrupules, il demandoit la permission de consulter sérieusement les plus fameux jurisconsultes de Rome & de Milan, pour savoir s'il pouvoit en conscience trahir son maître, égorger ses soldats, & lui enlever un royaume. Les plus fameux jurisconsultes de Rome & de Milan répondirent & prouvèrent qu'il le pouvoit, qu'il le devoit même, parce que c'étoit pour obéir au pape, suzerain de Naples.

Les avis sont partagés sur la conduite que tint *Pescaire* dans cette affaire. Les uns disent que toujours fidèle sujet il ne feignit d'écouter les propositions de la ligue, qu'afin d'être mieux instruit de toutes les circonstances du projet, & de les révéler à son maître avec plus de connoissance; il est sûr du moins que *Pescaire* se justifia ainsi auprès de l'empereur, mais il n'est pas sûr qu'il lui ait dit la vérité; le plus grand nombre des auteurs soutient qu'il fut ébloui par l'offre d'une couronne, qu'il entra sincèrement dans les vues de la ligue, mais qu'ensuite doutant du succès, sachant qu'Antoine de Lève, (*Voyez* l'article LÈVE (de) & d'autres, avoient découvert le complot, & en avoient averti l'empereur, il crut devoir se faire un mérite de sa faute, en l'avouant & en déguisant son motif comme on vient de le dire.

Cette idée du double artifice de *Pescaire*, qui trahit d'abord l'empereur, & ensuite les alliés, semble établie aujourd'hui, & il faut convenir que le ressentiment dont *Pescaire* étoit alors animé, l'ambition dont il fut toujours dévoré, la duplicité de caractère qu'on lui a universellement reprochée, favorisent cette idée.

L'empereur parut croire *Pescaire* & lui savoir gré des intelligences perfides qu'il avoit entretenues avec la ligue; il lui ordonna de les continuer, afin de pénétrer de plus en plus au fond de ce mystère, & lui donna le commandement général de ses troupes en Italie; l'ambition de *Pescaire* ne fit peut-être alors que changer d'objet. En trahissant l'empereur, il eût pu se faire roi de Naples; en trahissant les alliés, il parut vouloir mériter l'investiture du Milanès. Il falloit en dépouiller Sforce, & c'est à quoi *Pescaire* travailla; la félonie de Sforce qui avoit traité avec les ennemis de l'empereur, fournit le prétexte; *Pescaire* retenu à Novare par une maladie, fait prier Moron de s'y rendre, pour mettre avec lui la dernière main au traité contre l'empereur. A cette proposition, Moron hésite, balance, craint de se perdre, s'il y va, craint d'aliéner *Pescaire*, s'il n'y va pas: son courage & son zèle pour les intérêts de son maître, l'emportent, il se rend à Novare. « Cette réso-
» lution, dit Guichardin, me surprit d'autant plus,
» que Moron m'avoit assuré plusieurs fois, lorsque
» nous faisions la guerre sous le Pontificat de
» Léon X, que le marquis de *Pescaire* étoit l'homme
» le plus méchant & le plus perfide qu'il connût
» en Italie ».

Moron arrive à Novare; *Pescaire* le reçoit avec toutes les marques de la confiance & de l'amitié: Moron développe tous les ressorts de la ligue, *Pescaire* se prête à tout, on convient de massacrer tous les Espagnols fidèles à l'empereur, nommément Antoine de Lève qui, par la défection de *Pescaire*, alloit devenir leur chef. Cette con-

versation étoit entendue d'Antoine de Lève que le marquis de *Pescaire* avoit fait cacher derrière une tapisserie ; Moron, en sortant de la chambre de *Pescaire*, est arrêté & conduit au château de Pavie. *Pescaire*, de son complice, devenu son juge, alla l'interroger lui-même sur toutes les circonstances du complot ; Moron est forcé de tout avouer à un homme qui savoit tout de sa propre bouche, il chargea le duc de Milan de complicité, c'étoit cet aveu dont on avoit besoin. Aussi-tôt qu'on l'eut arraché, *Pescaire* parut aux portes de Milan, prêt à y forcer le duc, & le pressant avec toute la violence que lui inspiroient son ambition & le desir d'expier une perfidie dangereuse par une perfidie utile ; en vain Sforce demandoit justice à l'Empereur, secours & vengeance à ses alliés, tout l'abandonna, un événement imprévu le sauva, *Pescaire* mourut à trente-six ans, en 1525.

Ce jeune héros venoit de ternir sa réputation par l'affaire de Novare, & par la conduite au-moins équivoque, qu'il avoit tenue à l'égard de la ligue. Tant d'artifice étoit trop au-dessous d'un si grand homme ; on voyoit trop le principe intéressé de cette bassesse politique. Dans les autres occasions, *Pescaire* avoit toujours déployé une ame fière, faite pour le commandement, peu capable d'obéissance. Ami sincère du mérite, pourvu que la concurrence ne l'en rendît point jaloux, il l'honora dans Bayard, il l'admira dans François I, il le persécuta dans Prosper Colonne, il l'insulta dans le connétable de Bourbon. Ses talens militaires, opposés en tout à ceux de Prosper-Colonne, mais éminens dans leur genre, s'étoient déja mûris par une étude assidue & par une prompte expérience. Haï des Italiens ses compatriotes (car la maison d'Avalos étoit originaire de Catalogne, mais les ancêtres de *Pescaire* s'étoient établis dans le royaume de Naples, sous Alphonse le Magnanime, au commencement du quinzième siècle) il étoit chéri des Espagnols. L'infanterie Espagnole, dont il étoit le capitaine-général, avoit pour lui une affection sans bornes.

Il laissa pour héritier de ses biens & de ses talens, Alphonse d'Avalos, marquis du Guast, son cousin, (*Voyez* GUAST) (du) auquel il recommanda en mourant ses soldats Espagnols, & Victoire Colonne, sa femme, (*Voyez* COLONNE) qu'il avoit tant aimée, à laquelle il avoit été si cher, & à laquelle il avoit dédié un livre de tendresse, pendant sa prison, après la bataille de Ravenne. Il semble que son attachement pour cette femme, auroit dû lui inspirer plus d'égards pour Prosper Colonne, dont elle étoit la nièce à la mode de Bretagne. L'empereur parut moins redoutable à toute l'europe, lorsqu'il eut perdu *Pescaire*.

PESER *les malades*, c'étoit anciennement en Angleterre une coutume de guérir les enfans malades, en les pesant au tombeau de quelque saint, en mettant, pour les contrebalancer, dans l'autre côté de la balance, de l'argent, du pain de froment ou quelqu'autre chose que les parens avoient la volonté de donner à Dieu, à ses saints ou à l'église.

Mais c'étoit toujours une somme d'argent qui devoit faire partie du contrepoids ; on venoit à bout de les guérir par ce moyen, *ad sepulchrum sancti nummo se ponderabat.*

Supposé que cette coutume fût reçue en Angleterre, elle approche de celle que la pieuse crédulité des fidèles a introduite dans différentes provinces de France, de vouer leurs enfans malades aux saints sur les tombeaux, ou sur leurs autels, de les y faire asseoir, de leur faire boire de l'eau des fontaines qui coulent près de leurs reliques ou des églises qui leur sont dédiées. (*A. R.*)

PESSELIER, (CHARLES ETIENNE) (*Hist. litt. mod.*) bel-esprit & citoyen estimable, auteur de trois comédies, de *la mascarade du Parnasse*, de *l'Ecole du temps*, d'*Esope au Parnasse*, & de quelques autres ouvrages qui annoncent plus d'esprit & de facilité que de véritable talent. Il y a dans ses comédies des morceaux agréables ; on a encore de M. *Pesselier* des fables & des lettres sur l'éducation, &c. Il avoit un emploi dans les fermes, & il a écrit sur les finances ; il étoit de plusieurs académies, tant nationales qu'étrangères. Né à Paris en 1712, mort en 1763.

PESTE, s. f. (*Hist. anc. & mod.*)

> Voilà ce mal qui répand la terreur,
> Mal que le ciel en sa fureur
> Inventa pour punir les crimes de la terre.

Je ne peindrai pas les rigueurs de ces climats, où cette cruelle fille de la déesse Némésis descend sur les villes infortunées. Cette grande destructrice est née des bois empoisonnés de l'Ethiopie, des matières impures du grand Caire, & des champs empuantis par des armées de sauterelles, entassées & putréfiées en nombre innombrable. Les animaux échappent à sa terrible rage, tandis que l'homme seul lui sert de proie. Elle attire un nuage de mort sur sa coupable demeure, que des vents tempérés & bienfaisans ont abandonnée. Tout alors n'est que désastre. La sagesse majestueuse détourne son œil vigilant ; l'épée & la balance tombent des mains de la justice sans fonctions ; le commerce ne porte plus ses secours utiles ; l'herbe croît dans les rues dépeuplées ; les demeures des hommes se changent en des lieux pires que les déserts sauvages ; personne ne se montre, si ce n'est quelque malheureux frappé de phrénésie qui brise ses liens & qui s'échappe de la maison fatale, séjour funeste de l'horreur. La porte qui n'est pas encore infectée, n'ose tourner sur ses gonds, elle craint la société ; les

les amis, les parens, les enfans mêmes de la maison. L'amour éteint par le malheur, oublie le tendre lien & le doux engagement du cœur sensible; le firmament & l'air qui animent tout, sont infectés des traits de la mort; chacun en est frappé à son tour, sans recevoir ni soins ni derniers adieux, & sans que personne ordonne son triste cercueil : ainsi le noir désespoir étend son aîle funèbre sur les villes terrassées, tandis que pour achever la scène de désolation, les gardes inexorables dispersés tout autour, refusent toute retraite, & donnent une mort plus douce au malheureux qui la fuit.

Les annales de l'histoire font mention de deux *pestes* à jamais mémorables, & qui ravagèrent le monde; l'une 431 ans avant Jésus-Christ, & l'autre dans le quatorzième siècle de l'ère chrétienne. Thucydide, Diodore de Sicile & Plutarque, vous instruiront fort au long de la première qui parcourut une vaste étendue de pays, & dépeupla la Grece sur son passage, sous le règne d'Artaxerxès Longue-main; cette *peste* commença en Ethiopie, d'où elle descendit en Lybie, en Egypte, en Judée, en Phénicie, en Syrie, dans tout l'empire de Perse, & fondit ensuite dans l'Attique, & particulièrement sur Athènes. Thucydide qui en fut attaqué lui-même, en a décrit expressément les circonstances & les symptômes, afin, dit-il, qu'une relation exacte de cette affreuse maladie puisse servir d'instruction à la postérité, si un pareil malheur arrivoit une seconde fois.

« Premièrement, dit cet historien (*liv. II de* » *la guerre du Péloponèse*), cette année fut exempte » de toute autre maladie, & lorsqu'il en arrivoit » quelqu'une, elle dégénéroit en celle-ci; à ceux » qui se portoient bien, elle prenoit subitement » par un grand mal de tête, avec des yeux rouges » & enflammés, la langue & le gosier sanglans, » une haleine infecte, une respiration difficile, » suivie d'éternuemens & d'une voix rauque. » De-là descendant dans la poitrine, elle excitoit une toux violente : quand elle attaquoit » l'estomac, elle le faisoit soulever, & causoit » des vomissemens de toute sorte de bile avec » beaucoup de fatigue. La plupart des malades » avoient un hoquet suivi de convulsions qui » s'appaisoient aux uns pendant la maladie, aux » autres long-temps après. Le corps rougeâtre » & livide étoit couvert de pustules, & ne paroissoit pas fort chaud au toucher, mais brûloit » tellement au dedans, qu'on ne pouvoit souffrir aucune couverture, si bien qu'il falloit » demeurer nud. On prenoit un plaisir infini à » se plonger dans l'eau froide, & plusieurs qu'on » n'avoit pas eu soin de garder, se précipitèrent » dans des puits, pressés d'une soif qu'on ne » pouvoit éteindre, soit qu'on bût peu ou beaucoup.

» Ces symptômes étoient suivis de veilles & » d'agitations continuelles, sans que le corps » s'affoiblît, tant que la maladie étoit dans sa » force; la plupart mouroient au septième & » au neuvième jour de l'ardeur qui les brûloit, » sans que leurs forces fussent beaucoup diminuées. » Si l'on passoit ce terme, la maladie descendoit dans le bas-ventre, & ulcérant les intestins, causoit une diarrhée immodérée qui faisoit » mourir les malades d'épuisement; car la maladie » attaquoit successivement toutes les parties du » corps, commençant par la tête, & se portant, » si on échappoit, aux extrémités. Le mal se » jettoit tantôt sur les bourses, tantôt sur les » doigts des pieds & des mains; plusieurs n'en » guérirent qu'en perdant l'usage de ces parties, » & quelques-uns même celui de la vue : quelquefois revenant en santé, on perdoit la » mémoire jusqu'à se méconnoître soi-même & » ses amis.

» La maladie donc, ajoute-t-il peu après, » laissant à part beaucoup d'accidens extraordinaires, différens dans les différens sujets, » étoit en général accompagnée des symptômes » dont nous venons de faire l'histoire. Quelques-uns périrent faute de secours, & d'autres » quoiqu'on en eût beaucoup de soin; on ne » trouva point de remède qui pût les soulager, » car ce qui faisoit du bien aux uns nuisoit aux » autres; enfin la contagion gagnoit ceux qui » assistoient les malades, & c'est ce qui produisit » le plus grand désastre ».

Hippocrate qui s'y dévoua noblement, a fait de son côté une courte description de cette *peste* en médecin, & Lucrece en grand poëte. Artaxerxès avoit invité Hippocrate de venir dans ses états, traiter ceux qui étoient attaqués de cette cruelle maladie. Ce prince y joignit les offres les plus avantageuses, ne mettant du côté de l'intérêt aucune borne à ses récompenses, & du côté de l'honneur promettant de l'égaler à ce qu'il y avoit de personnes le plus considérables à sa cour; mais tout l'éclat de l'or & des dignités ne fit pas la moindre impression sur l'ame d'Hippocrate. Sa réponse fut qu'il étoit sans besoins & sans desirs, qu'il devoit ses soins à ses concitoyens, & qu'il ne devoit rien aux barbares, ennemis déclarés des Grecs.

En effet, dès qu'il fut mandé à Athènes, il s'y rendit, & ne sortit point de la ville que la *peste* ne fût cessée. Il se consacra tout entier au service des malades, & pour se multiplier en quelque sorte, il envoya plusieurs de ses éleves dans tout le pays, après les avoir instruits de la manière dont ils devoient traiter les pestiférés. Un zèle si généreux pénétra les Athéniens de la reconnoissance la plus vive. Ils ordonnèrent par un décret public, qu'Hippocrate seroit initié aux grands mystères, de la même manière que l'avoit été Hercule, le fils de Jupiter; qu'on lui donneroit une couronne d'or de la valeur de mille statères, & que le décret qui la lui ac-

cordoit, feroit lu à haute voix par un héraut dans les jeux publics, à la grande fête des Panathénées ; qu'il auroit en outre le droit de bourgeoisie, & feroit nourri dans le Prytanée pendant toute sa vie, s'il le vouloit, aux dépens de l'état ; enfin que les enfans de ceux de Cos, dont la ville avoit porté un si grand homme, pourroient être nourris & élevés à Athènes comme s'ils y étoient nés.

Il ne manqua à la gloire d'Hippocrate que d'avoir eu la satisfaction de compter Périclès parmi les malades auxquels il sauva la vie. Ce grand capitaine, le premier homme de l'état, dont la sagesse & l'habileté avoient soutenu le poids des affaires de la république pendant quarante ans, après avoir perdu tous ses parens de la *peste*, en mourut lui-même entre les bras d'Hippocrate, & malgré tous les secours de son art.

Mais quelque cruelle qu'ait été la *peste* dont nous venons de parler, elle le fut encore moins par sa violence & par son étendue, que celle qui ravagea le monde vers l'an 1346 de J. C. La description qu'en font les historiens contemporains, au défaut d'observateurs médecins qui nous manquent ici, ne se peut lire sans frémir. La contagion fut générale dans toute notre hémisphère. Elle commença au royaume de Cathay, partie septentrionale de la Chine, par une vapeur de feu, dit-on, horriblement puante, qui infecta l'air, & consuma avec une promptitude incroyable deux cents lieues de pays ; elle parcourut le reste de l'Asie, passa en Grece, de-là en Afrique, & finalement en Europe, qu'elle saccagea jusqu'à l'extrêmité du nord. Ici elle emporta la vingtième, là elle détruisit la cinquième partie des habitans ; ailleurs ce fut la huitième partie, comme en France; ailleurs-même comme en Angleterre, le tiers ou le quart des habitans; j'en parle ainsi d'aprés le témoignage des écrivains des deux nations.

La dernière *peste* qu'on ait vue en Europe, est celle de Marseille en 1720 & 1721. Elle enleva dans cette seule ville environ cinquante mille personnes ; la mémoire en est encore récente.

Toutes nos connoissances sur cette horrible maladie se bornent à savoir qu'elle se répand par contagion ; qu'elle est la plus aigue des maladies inflammatoires ; qu'elle est accompagnée de symptomes très-différens & très-variés ; qu'elle se termine par des tumeurs vers les parties glanduleuses qui dégénèrent en abscés ; que cette crise est d'autant plus salutaire qu'elle est prompte ; que ce mal a ses temps de décroissement & de diminution, & qu'alors les secours de l'art sont d'une grande utilité ; que la contagion s'adoucit & se détruit par de grands froids ; qu'en conséquence elle est plus rare & fait moins de ravages dans les pays septentrionaux que dans les pays méridionaux ; qu'elle marche quelquefois seule, mais qu'elle a plus communément pour compagnes deux autres fléaux non moins redoutables, la guerre & la famine, & dans ce cas si elle n'attaque pas les hommes, les bestiaux en sont la victime : voilà les faits dont l'histoire ne fournit que trop de tristes monumens.

Il semble que le meilleur moyen de se garantir de la *peste*, feroit de fuir de bonne heure les lieux où elle règne. Si cela n'est pas possible, il faut tâcher de se séquestrer dans un domicile convenable bien aéré, y éviter, autant qu'on peut, toute communication au dehors; vivre sans frayeur, user d'acides, en particulier de citrons, se gargariser de vinaigre, s'en laver le corps, les hardes, &c. purifier l'air des appartemens par la vapeur du bois & des baies de genièvre, user d'alimens opposés à la pourriture, & pour boisson, de vins blancs acidules par préférence aux autres.

Ce ne sont pas les livres qui manquent sur la *peste*, le nombre en est si considérable, que la collection des auteurs qui en ont fait des traités exprès, formeroit une petite bibliothèque. La seule *peste* de Marseille a produit plus de deux cent volumes qui sont déjà tombés dans l'oubli; en un mot de tant d'ouvrages sur cette horrible maladie, à peine en peut-on compter une douzaine qui méritent d'être recherchés.

Celui de Mindererus, *de pestilentiâ*, Aug. Vindel. 1608 *in-8°*. n'est pas méprisable. Il faut lui joindre Méad. (*Richard*) *a short discourse concerning pestilential contagion*, Lond. 1720. *in-8°*. Hodge, *de peste*. Muratori (Ludov. Anton.) *del governo medico e politico delle peste*, in Brescia 1721, *in-8°*. & le traité suivant qui est fort rare. Vander Mye, *de morbis & symptomatibus popularibus Bredanis, tempore obsidionis hujus urbis grassantibus* Antverp. 1627, *in-4°*. mais j'oubliois que je ne me suis proposé dans cet article que de traiter de la *peste* en historien; ainsi, *voyez* PESTE, *Médec.* (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

P E T

PETAU, (DENYS) (*Hist. litt. mod.*) *Petavius*, c'est le fameux P. *Petau*, Jésuite, si connu par ses travaux sur la chronologie ; *de doctrinâ temporum ; uranologia ; Rationarium temporum* ; sur la théologie. *dogmata theologica*, ouvrage très-orthodoxe, que les Protestans mêmes ont fait imprimer pour leur usage ; on croit que si le P. *Pétau* n'eût pas été Jésuite, il auroit été Augustinien, c'est-à-dire Janséniste; on dit qu'ayant exposé & expliqué la doctrine de Saint-Augustin, d'une manière dont les Jansénistes tiroient quelque avantage, il fut forcé par ses confrères à chanter la palinodie le plus décemment qu'il fut possible, & que quelques-uns de ses amis lui reprochant cette variation, il leur répondit en confidence : *je suis trop vieux pour déménager*, tant il étoit nécessaire d'opter entre les Jésuites & la vérité. Il y a encore du P. *Petau* un savant ouvrage :

de ecclefiafticâ Hierarchiâ; enfin ce favant chronologifte, ce théologien profond étoit encore ce que n'a été aucun autre chronologifte, aucun autre théologien, un bon poëte, mais c'étoit fans déroger à la fcience, c'étoit poëte grec qu'il étoit, & quelquefois par accommodement poëte latin; les favans font cas de fa traduction des pfeaumes en vers grecs; on ne leur reproche que d'être hexamètres & pentamètres, forme moins propre que celle des vers lyriques au genre particulier de la poéfie des pfeaumes; mais ces vers qui auroient été pour tout autre un grand & difficile travail, n'étoient qu'un délaffement pour le P. *Petau;* il n'y confacroit que le temps de fa récréation, de fes promenades, ou de fes allées & venues fur l'efcalier & dans les dortoirs de fon couvent, en fe rendant au chœur ou au réfectoire. On lui doit encore de favantes éditions de Synefius, de Thémiftius, de Nicephore; de S. Epiphane, de l'empereur Julien, &c. M. Moreau de Mautour, de l'académie des belles-lettres, & l'abbé du Pin ont traduit fon *Rationarium temporum.* Lorfqu'il voulut écrire fur la chronologie, il crut avoir befoin d'apprendre l'aftronomie, parce qu'il y étoit un peu moins verfé que dans toutes les autres fciences; il fit venir un maître; quand celui-ci vit quel difciple il s'étoit chargé d'inftruire, il crut qu'on avoit voulu lui tendre un piége en le commettant avec un homme plus inftruit que lui, & il ne voulut point revenir. On peut voir dans le trente-feptième volume des mémoires du P. Nicéron, l'éloge que le P. Oudin, Jéfuite, a fait du P. *Pétau.* Le P. *Pétau* ne haïffoit pas les combats littéraires; il écrivit fur la chronologie, principalement dans l'intention de relever les erreurs qu'il croyoit trouver dans Scaliger; il fit plufieurs écrits plus que polémiques, plus même que fatyriques, contre Saumaife, qui les lui rendit bien. Le P. *Pétau* étoit né à Orléans en 1583; il étoit entré chez les Jéfuites en 1605. Il mourut au collége de Clermont en 1652.

Nous ignorons s'il étoit parent d'un autre favant du même nom, Paul *Pétau*, reçu confeiller au parlement de Paris en 1588, mort en 1614. Il s'occupoit beaucoup d'antiquités; on a de lui un ouvrage intitulé: *Antiquariæ fupellectilis portiuncula*; on mit ces vers autour de fon portrait:

Tot nova cùm quærant, non nifi prifca peto.

PETERS, (*Hift. d'Anglet.*) Le P. *Péters*, Jéfuite, confeffeur du roi d'Angleterre Jacques II, contribua beaucoup par fes confeils violens & par fon zèle indifcret à faire chaffer ce prince du trône.

PETERSBOROUGH ou PETERBOROUGH, (CHARLES MORDAUNT, comte de) (*Hift. d'Ang.*) d'une famille illuftre d'Angleterre, chevalier de l'ordre de la Jarretière, homme de guerre, homme d'état. Il commanda en 1705 en Efpagne, les troupes que la reine Anne envoyoit au fecours de l'archiduc Charles; il prit Barcelone, défendue par une garnifon prefque auffi nombreufe que fon armée; l'année fuivante, il fit lever le fiége de cette même place au maréchal de Teffé. S'étant brouillé avec les autres généraux des alliés, il fut rappellé fur les plaintes de l'archiduc lui-même; il fut depuis envoyé en ambaffade dans un grand nombre de cours; c'eft de lui que M. de Voltaire dit qu'il étoit fi connu dans toutes les cours de l'europe, & qu'il fe vantoit d'être l'homme de l'univers, qui avoit vu le plus de poftillons & le plus de rois. Il étoit en 1711 à l'Affemblée de Francfort, où l'empereur Charles VI fut élu. Il mourut à Lisbonne le 5 novembre 1736.

» Il avoit un coufin germain, Philippe Mordaunt, » jeune homme de vingt-fept ans, dit M. de Vol» taire, beau, bien fait, riche, né d'un fang illuftre, » pouvant prétendre à tout, & ce qui vaut encore » mieux, paffionnément aimé de fa maîtreffe. Il » prit à ce Mordaunt un dégoût de la vie: il paya » fes dettes, écrivit à fes amis pour leur dire » adieu, & même fit des vers, dont voici les » derniers traduits en François:

L'opium peut aider le fage,
Mais, felon mon opinion,
Il lui faut au lieu d'*opion*
Un piftolet & du courage.

» Il fe conduifit felon fes principes, & fe dépêcha » d'un coup de piftolet, fans en avoir donné » d'autre raifon, finon que fon ame étoit laffe » de fon corps, & que quand on eft mécontent » de fa maifon, il faut en fortir. Il fembloit qu'il » eût voulu mourir, parce qu'il étoit dégoûté de » fon bonheur.

PETIS & PETIT, nom que divers perfonnages ont rendu célèbre.

PETIS DE LA CROIX, (*Voyez* CROIX) (DE LA).

PETIT, (FRANÇOIS) médecin célèbre, né à Paris en 1664, reçu à l'académie des fciences en 1722, inventeur d'un Ophtalmomètre, c'eft-à-dire d'un inftrument deftiné à mefurer toutes les parties de l'œil; il s'étoit principalement attaché à la connoiffance des yeux. On n'a de lui que des brochures, elles roulent prefque toutes fur ce même fujet; mort en 1741. Son vrai nom étoit *Pourfour*, mais il eft plus connu fous le nom de *Petit.*

PETIT, (JEAN) (*Hift. de Fr.*) Le Cordelier Jean *Petit.* (*Voyez* l'article GERSON) apologifte infâme de l'affaffinat commis dans la perfonne du duc d'Orléans, frère de Charles VI, par le duc de Bourgogne Jean, fon coufin germain. Jean *Petit* déclara qu'il s'étoit chargé de la défen-

se du duc de Bourgogne, *y étant obligé par serment depuis trois ans, & parce qu'étant petitement bénéficié, le prince lui avoit donné bonne & grosse pension, dont il avoit trouvé des dépens & trouveroit encore, s'il lui plaisoit de sa grace.* « Raison certes » très-digne d'un cafard, dit Pasquier. Il prouva la nécessité, la légitimité du meurtre dans de certains cas; il la prouva par l'histoire, par l'écriture sainte, *& par douze raisons en l'honneur des douze apôtres.* Il conclut *que le roi devoit avoir le duc de Bourgogne & son fait pour agréables, & avec ce, le devoit guerdonner & rémunérer en trois choses, en amour, en honneurs & en richesses, à l'exemple des rémunérations qui furent faites à monseigneur Saint-Michel l'Archange, pour avoir tué le diable, & au vaillant homme Phinées, qui tua Zambri.* Ce fut le 8 mars 1408, que cette indigne cause fut si indignement plaidée. Jean *Petit* mourut en 1411 à Hesdin, dans les états de son protecteur & de son protégé.

PETIT, (Samuel) (*Hist. litt. mod.*) savant Protestant, professeur en théologie à Genève, connu principalement par ses *Variæ Lectiones* & ses *Leges Atticæ*; on a aussi de lui *Eclogæ chronologicæ & miscellanea*; né à Nîmes en 1794, fils d'un ministre, il fut fait ministre lui-même à dix-sept ans. Mort en 1643.

PETIT, (Pierre) (*Hist. litt. mod.*) mathématicien & physicien, ami de Descartes, & le premier qui ait fait en France les expériences sur le vuide, après la découverte de Toricelli. Il devint géographe du roi & intendant des fortifications de France. Il a écrit sur le vuide, sur les éclipses, sur les comètes, sur la nature du chaud & du froid, sur le compas de proportion, sur la pesanteur & la grandeur des métaux, sur l'artillerie; on a aussi de lui un traité des remedes qu'on peut apporter aux inondations de la rivière de Seine dans Paris, & un traité de la jonction de l'océan & de la méditerranée, par les rivières d'Aude & de la Garonne. Né en 1598 à Montluçon; mort en 1677 à Ligny-sur-Marne.

PETIT, (Pierre) (*Hist. litt. mod.*) médecin & poëte, sur-tout poëte latin; il est un des sept poëtes qui formoient ce qu'on appella *la Pleïade latine de Paris*; il eût mieux valu être de la Pleïade Françoise; il est bon de n'être pas toujours de son siècle, mais il faut être de son pays, il faut écrire dans sa langue & y écrire bien, on a plus de juges, & cependant on est mieux jugé. On distingue, ou plutôt on distinguoit parmi les poésies latines de *Petit*, le poëme de Codrus & la *Cynomagie ou le mariage du philosophe Cratès avec Hipparchie*, (*Voyez* l'article Cratès.) On ne distingue point ses poésies françoises, elles sont toutes mauvaises; comme médecin il a traité du mouvement des animaux, des larmes, de la lumière; il est auteur de l'*Homeri Nepentes, seu de Helenæ medicamento luctum animique omnem ægritudinem abolente*, & d'un commentaire sur les trois premiers livres d'Arétée de Cappadoce, médecin grec du premier ou du second siècle, dont Boërhave a donné une édition grecque & latine avec de savantes notes; comme littérateur & savant, on a de *Petit* un traité des Amazones, un traité de la Sybille, &c. mort en 1687, à Paris sa patrie; il étoit de l'académie de Padoue.

PETIT, (Jean-Louis) (*Hist. litt. mod.*) chirurgien célèbre, élève en anatomie, de M. Littre, dont M. de Fontenelle a fait l'éloge; en chirurgie, de messieurs Castel & Maréchal. Sa réputation s'étendit dans les pays étrangers; il fut appellé en 1726 par le roi de Pologne Auguste I; en 1734 par dom Ferdinand, prince des Asturies, depuis roi d'Espagne; il vit ces princes & il les guérit, mais sans vouloir se fixer chez eux malgré toutes leurs instances. Il étoit honoré dans sa patrie, il avoit été reçu à l'académie des sciences en 1715. Il fut directeur de l'académie de chirurgie. On a de lui une chirurgie publiée en 1774, par M. Lesne, 3 vol. in-8°, un traité fort estimé sur les maladies des os; des consultations sur les maladies vénériennes, des dissertations insérées dans les mémoires de l'académie des sciences & de l'académie de chirurgie. Il étoit né à Paris en 1674; il mourut aussi à Paris en 1750. Il avoit inventé des instrumens pour la perfection de la chirurgie; il étoit si passionné pour la gloire de cet art qu'on lui rend le témoignage qu'une bévue en chirurgie l'irritoit plus qu'une insulte personnelle.

PETIT DIDIER (Dom Matthieu) (*Hist. litt. mod.*) Bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, abbé de Senones, comme le fut depuis le savant dom Calmet, mourut dans cette abbaye en 1728. Il fut fait évêque de Macra: le pape Benoît XIII qui l'aimoit, voulut le sacrer lui-même, & lui fit présent d'une mitre précieuse; pour lui en témoigner sa reconnoissance, dom *Petit Didier* fit un traité *de l'infaillibilité du pape*, dont tous ses confrères ne l'auroient pas avoué; il avoit cependant fait l'apologie de Paschal & des lettres provinciales, ce qui peut prouver qu'il haïssoit plus les Jésuites, qu'il n'aimoit les libertés & la doctrine de l'église gallicane; il écrivit aussi contre la bibliothèque ecclésiastique de l'abbé Dupin. Il étoit né à Saint-Nicolas en Lorraine en 1659, fut abbé de Senones en 1715, évêque de Macra en 1726.

PETIT-PIED, (Nicolas) (*Hist. litt. mod.*) oncle & neveu; tous deux du même nom de baptême comme de famille, tous deux docteurs de la maison & société de Sorbonne, tous deux célèbres, le neveu plus que l'oncle, mais le neveu par les querelles de jansénisme, principe de célé-

rité toujours un peu ſuſpect ; l'oncle par un livre plus utile, du moins plus d'uſage : *Traité du droit & des prérogatives des eccléſiaſtiques dans l'adminiſtration de la juſtice ſéculière.*

M. *Petit-Pied* l'oncle, avoit été curé de Saint-Martial à Paris, cure réunie depuis à celle de Saint-Pierre-des-Arcis ; il étoit chanoine & ſous-chantre de l'égliſe de Paris à ſa mort arrivée en 1705. En même temps qu'il étoit eccléſiaſtique, il étoit conſeiller au châtelet, & devint l'ancien en 1678. Il prétendit, à ce titre, préſider en l'abſence des lieutenans ; on prétendit que les clercs n'avoient pas le droit de décaniſer ni de préſider, & un arrêt définitif du 17 mars 1782, décida en faveur des conſeillers-clercs. Ce fut à cette occaſion que M. *Petit-Pied* compoſa ſon ouvrage. Il fut jugé de même pour le conſeil du roi entre un archevêque de Reims, conſeiller d'état d'égliſe, & l'ancien des conſeillers d'état laïcs, qu'un conſeiller d'état eccléſiaſtique pouvoit être doyen du conſeil. En effet, on ne voit pas pourquoi l'état qui ſemble ſuppoſer le plus d'inſtruction, priveroit des prérogatives qu'on n'accorde à l'âge ou au long exercice des mêmes fonctions que parce qu'ils font naturellement ſuppoſer plus d'inſtruction.

M. *Petit-Pied* le neveu, ſigna en 1703, avec trente-neuf autres docteurs, ce qu'on appella pour lors le *fameux cas de conſcience*, & qu'on appelle encore quelquefois de même aujourd'hui, quoiqu'on ne ſache plus trop de quoi il s'agiſſoit ; (on ſait ſeulement qu'il étoit queſtion de janſéniſme & de formulaire) & qu'il ſoit très-inutile de le ſavoir ; mais ce qu'il eſt toujours utile de ſe rappeller pour ne plus retomber dans ce ridicule, c'eſt que pour le crime énorme d'avoir examiné ce *fameux* cas de conſcience ignoré, il fut privé d'une chaire qu'il occupoit en Sorbonne. La peine eût été trop légère, on l'exila dans la ville de Beaune, ſéjour auquel il préféra une expatriation entière avec un ami ; cet ami étoit le P. Queſnel, il le ſuivit en Hollande. Un bien que, parmi tant de maux, produit l'eſprit de parti dans les ſectes perſécutées, eſt de rendre l'amitié plus vive, plus tendre & plus courageuſe, & de la conſacrer par la religion & par la communauté des ſouffrances. M. *Petit-Pied* ne revint qu'en 1718, croyant & devant croire les temps de la perſécution ceſſés, mais la perſécution eſt de tous les temps ; la Sorbonne qui avoit autrefois exclu M. *Petit-Pied*, toujours pour le fameux cas, peine infamante quand elle eſt méritée, le rétablit en 1719 dans tous les honneurs du doctorat, mais l'abbé Dubois qui avoit d'autres intérêts, fit caſſer au nom du roi par M. le régent, tout ce que la Sorbonne venoit de faire en faveur de M. *Petit-Pied.* M. le régent avoit plus de lumières qu'il n'en falloit pour ne pas faire aux janſéniſtes l'injuſte honneur de les perſécuter, mais l'abbé Dubois vouloit être cardinal. Heureuſement l'évêque de Bayeux, de la maiſon de Lorraine, étoit Janſéniſte, il donna ſa confiance à M. *Petit-Pied* ; mais ce prélat mourut en 1728, & M. *Petit-Pied* retourna en Hollande. Il revint en 1734, & mourut à Paris en 1747, ayant fait une multitude d'ouvrages polémiques, qu'il ſeroit hors de propos de faire connoître ici, puiſqu'on ne les lit plus & qu'on auroit tort de les lire ; obſervons ſeulement que ſi M. *Petit-Pied*, un des meilleurs écrivains du Janſéniſme, n'a pas été aſſez éclairé pour choiſir des ſujets plus utiles, il l'a été aſſez pour condamner la folie des convulſions ; il a écrit auſſi ſur l'uſure, matière qui a beſoin encore d'être éclaircie, & qui offre d'un côté des préjugés à combattre, de l'autre, de grands abus à prévenir. M. *Petit-Pied* étoit né à Paris en 1665.

PÉTRARQUE, (FRANÇOIS) (*Hiſt. litt. mod.*) ſi célèbre par ſon amour pour Laure & par ſes Canzoni qui ont tant contribué à former la langue italienne, naquit le 20 juillet 1304, dans Arezzo, ville de Toſcane ; ſa famille étoit originaire de Florence ; ſon père, ſon ayeul, ſon biſayeul y étoient notaires. Ce dernier étoit mort âgé de 104 ans, en prononçant les paroles du Pſalmiſte : *in pace in idipſum dormiam & requieſcam.* Au milieu des troubles qu'excitoient à Florence les factions des blancs & des noirs, le père de *Pétrarque* qui étoit de la faction des blancs, fut chaſſé de Florence le 4 avril 1302, ainſi que le fameux Dante Alighiéri. *Pétrarque* n'avoit que ſept mois, lorſqu'il penſa être noyé dans l'Arno ; le cheval de l'homme qui le portoit s'étant abattu ſur le bord de cette rivière ; il avoit ſept ou huit ans, lorſqu'il penſa être noyé avec toute ſa famille ſur la côte de Marſeille, où elle fit naufrage en paſſant d'Italie dans le Comtat d'Avignon en 1312 ou 1313. Il fit ſes études à Carpentras, ſous un excellent maître, Toſcan comme lui, Nicolas de Prato, qui l'aima comme ſon fils, qui ne parloit qu'avec attendriſſement de ſon diſciple chéri, & avec lequel dans la ſuite *Pétrarque* partagea ſa fortune. *Pétrarque* ſortant à peine de l'enfance, fut mené à la fontaine de Vaucluſe ; il en ſentit vivement les charmes, & ſembla s'y attacher par un preſſentiment ſecret. « Si jamais je ſuis le maître de mon ſort, dit-il, » je préférerai cette retraite aux plus belles villes » de l'univers ». On l'envoya étudier en droit à Montpellier, puis à Bologne, mais un attrait invincible l'entraîna vers les lettres. Bientôt l'amitié, mais ſur-tout l'amour fixèrent ſa deſtinée. Il étoit devenu libre ; à dix-neuf ou vingt ans il avoit perdu ſa mère ; à environ vingt-&-un ans, ſon père. Son ami, le plus cher & le plus tendre, fut un ſeigneur de la maiſon Colonne, dont il avoit fait la connoiſſance à Bologne, & qui fut dans la ſuite évêque de Lombez. Sa maîtreſſe fut la fameuſe Laure, dont il ne dit nulle part dans ſes œuvres le nom de famille, mais qu'on croit

avoir été de la maison de Sade. Ce fut le 6 avril 1327, qu'il la vit pour la première fois à la campagne, & qu'il conçut pour elle une de ces passions soudaines dont on ne voit guères d'exemples que dans les romans; il lui dut ses vertus & sa gloire; elle ne cessa de l'inspirer & de l'exciter aux grandes choses. Cette passion fut la grande affaire de sa vie; il l'aima trente ans, dont dix furent donnés aux regrets & au culte de sa mémoire, car elle n'étoit plus. Ses Canzoni ne respirent que Laure; tous ses ouvrages, tant italiens que latins, ne parlent que d'elle; il reconnoît lui devoir tout & n'être rien que par elle. *Unum hoc non sileo, quòd me quantulumcumque conspicis, per illam esse, nec unquam ad hoc si quid est nominis aut gloriæ, fuisse venturum, nisi virtutum tenuissimam sementem, quam pectore in hoc natura locaverat, nobilissimis his affectibus coluisset. Illa juvenilem animum ab omni turpitudine revocavit, uncoque, ut aiunt, retraxit atque alta compulit spectare.* Il rend aussi hautement témoignage aux vertus de Laure; parlons plus clairement, à sa vertu & au respect qu'il eut toujours pour elle; ainsi ce fut la passion la plus pure, & voilà pourquoi elle fut si durable. Quoique dans le fond de son cœur elle partageât sa passion, *Pétrarque* se plaint de ce qu'elle s'armoit souvent contre lui d'un œil trop fier, d'un front trop redoutable; il lui reproche à cet égard un peu d'ingratitude, un peu de hauteur & d'inégalité. *Cogita quot blanditias in votum effuderis! quot lamenta, quot lacrymas! cogita illius inter hæc altum sæpe ingratumque supercilium, & si quid humanius, quàm id breve, aurâque mobilius.* Peut-être la vertu de Laure avoit-elle besoin de toutes ces ressources, pour se défendre contre une passion si constante & si flatteuse à tous égards. Mais on voit que madame Deshoulières en dit trop, lorsque dans la description de la Fontaine de Vaucluse, elle s'exprime ainsi:

Je ne vous ferai voir dans ces aimables lieux
Que Laure tendrement aimée,
Et *Pétrarque* victorieux........
Le temps qui détruit tout, respecte leurs *plaisirs*:

Lorsqu'elle dit que *Pétrarque*

Exprima si bien son ardeur,
Que Laure malgré sa rigueur,
L'écouta, plaignit sa langueur,
Et fit peut-être plus encore.

Quand elle parle

De cet antre où l'amour tant de fois fut *vainqueur*;

& qui éleve dans l'ame un trouble dangereux & alarmant pour la pudeur, comme si elle parloit de la grotte où Enée fut vainqueur de Didon.

Laure demeuroit près des rives de la Sorgue & de la Fontaine de Vaucluse; *Pétrarque* habitoit Avignon, & partageoit toute sa vie entre elle & des études qui étoient un moyen de plus de lui plaire. Un historien de Provence, Nostradamus, a cru que Laure avoit dû, comme Héloïse, briller par les talens de l'esprit qui distinguoient son amant, & qu'ayant inspiré un poëte, elle avoit dû être poëte elle-même; en conséquence, il lui donne une place distinguée parmi les poëtes qui ont écrit en langue provençale; mais comment son amant nous auroit-il laissé ignorer cette heureuse conformité qui se seroit trouvée entre lui & celle qu'il aimoit? *Pétrarque* voyagea, parce que c'étoit encore un moyen d'acquérir des connoissances & de fortifier ses talens; il vit Rome, il vit Paris & les Pays-Bas & une partie de l'Allemagne. L'évêque de Lombez, Colonne, qui n'avoit pas dédaigné d'être le confident de son amour pour Laure, ayant peine à concilier cette longue absence avec tant d'amour, lui en fait la guerre, & jouant sur les mots de *Laura* & *Laurea*, lui dit que ce n'est pas de Laure qu'il est amoureux, mais du laurier poëtique. *Pétrarque* répond très-sérieusement à cette plaisanterie; il atteste l'evêque lui-même & la connoissance personnelle qu'il a de la sincérité, de la violence de sa passion & de tout ce qu'elle lui a fait souffrir d'inquiétudes & de tourmens. Dans la suite, comme pour se dédommager de cette longue absence, il fixa son séjour, non plus dans Avignon, mais à Vaucluse même; il y transporta ses livres, & ce fut dans cette retraite, où il passa dix années à différentes fois, qu'il composa la plupart de ses ouvrages. Cependant sa réputation augmentoit tous les jours, & du fond de cette retraite amoureuse & littéraire, il commençoit à remplir l'univers du bruit de son nom. Il reçut en un même jour des lettres du sénat de Rome & du chancelier de l'université de Paris, Robert de Bardis, Florentin, qui l'invitoient à venir recevoir la couronne poëtique, l'un à Rome, l'autre à Paris. Il consulta ses amis sur le choix, mais pourquoi falloit-il faire un choix entre ces deux couronnes? Ne pouvoit-on les recevoir toutes les deux? Il semble même que l'une de ces deux couronnes déjà reçue, étoit un titre de plus pour obtenir l'autre. Quoi qu'il en soit, l'avis de ses amis, conforme à son inclination, le détermina pour Rome; il partit & passa d'abord à Naples, pour faire hommage de sa gloire au roi Robert, qu'il regardoit comme son souverain, en qualité de comte de Provence, & qui avoit des bontés pour lui; ce prince passoit d'ailleurs pour le souverain de l'europe le plus sage & le plus éclairé; *Pétrarque* voulut subir à sa cour une espèce d'examen, pour qu'il fût en quelque sorte constaté juridiquement s'il étoit digne ou non de la couronne qu'on lui offroit, & pour avoir à tout événement l'aveu de son souverain. Robert, charmé de tout ce qu'il lui connoissoit, & de tout ce qu'il vit alors en lui, & de lumières & de talens, lui offrit de prévenir Rome & de le

couronner dans sa cour. *Pétrarque* qui avoit sans doute pris ses engagemens avec Rome, pria Robert d'agréer ses excuses, & Robert à son tour lui fit les siennes, sur ce que son grand âge ne lui permettoit pas de se transporter à Rome pour y faire lui-même la cérémonie en l'absence des papes, dont le siége étoit transféré alors à Avignon; il envoya du moins un de ses gentils-hommes pour le représenter, & fit expédier à *Pétrarque* les certificats les plus honorables. Ils furent présentés solemnellement au sénat de Rome, & le sénat y eut égard en déclarant expressément dans son diplôme, que le couronnement se faisoit tant au nom du roi de Naples qu'au nom du sénat & du peuple Romain. Le jour de la cérémonie avoit été fixé au dimanche de Pâques 8 avril 1741. Ce jour le sénat s'assembla au Capitole, où le peuple averti par le bruit de trompettes, se rendit en foule. *Pétrarque* en habit de triomphateur, habit que le roi de Naples lui avoit donné pour cette cérémonie, demanda la couronne poétique, par une courte harangue, dont Virgile lui avoit fourni le texte. Orso, comte d'Anguillara, sénateur de Rome, parla ensuite au nom du sénat, & en finissant son discours, mit sur la tête de *Pétrarque* une couronne de laurier au bruit des applaudissemens, des battemens de mains & des transports de joie universels. Etienne Colonne, chef de cette illustre maison Colonne, à laquelle *Pétrarque* avoit toujours été attaché, prit ensuite la parole, & fit l'éloge du poëte couronné. *Pétrarque* descendit du Capitole avec une nombreuse suite, & se rendit dans l'église de Saint-Pierre, où après avoir rendu graces à Dieu, il déposa sa couronne & la plaça parmi les dons appendus dans ce temple. Les lettres-patentes ou diplome de son couronnement, déclarent que François *Pétrarque* a mérité le titre de grand poëte & de grand historien; en conséquence elles l'autorisent à porter dans tous les actes publics où il assistera, la couronne de laurier, de hêtre ou de myrthe à son choix & l'habit poétique; enfin *Pétrarque* y est déclaré citoyen Romain.

Ces particularités & beaucoup d'autres sont tirées des lettres mêmes de *Pétrarque*.

Les seigneurs de Coreggio lui donnèrent l'archidiaconé de la cathédrale de Parme; les Carrares un canonicat de Padoue; alors partagé entre la France & l'Italie, tantôt l'amour & le souvenir de ses belles années le rappelloient vers Vaucluse; tantôt le devoir & la reconnoissance le ramenoient en Italie, & comme il falloit toujours que par-tout il vécût à la campagne, comme c'est là le véritable séjour d'un homme de lettres, d'un philosophe & d'un écrivain:

Scriptorum chorus omnis amat nemus & fugit urbes.

il prit aux environs de Parme une maison de campagne sur les bords de la Lenza; il y étoit lorsqu'il eut un rêve que le Baron de la Bastié, qui a écrit sa vie avec beaucoup de détail & assez de critique, rapporte en ces termes, d'après *Pétrarque* lui-même:

« Il crut voir l'évêque de Lombez, seul, traversant un ruisseau qui arrosoit son jardin (à lui *Pétrarque*:) il s'avança avec empressement pour demander à l'évêque d'où il venoit & pourquoi il marchoit ainsi sans suite & avec tant de hâte. Vous souvenez-vous, lui répondit l'évêque en souriant, de l'été que vous passâtes avec moi au-delà de la Garonne? Le climat vous parut insupportable: j'en suis ennuyé à mon tour, & je vais à Rome pour n'en plus revenir. L'évêque avançoit toujours en disant ces mots: & il étoit presqu'à l'extrémité du jardin, lorsque *Pétrarque* se mit en devoir de le retenir, & le conjura de vouloir bien souffrir qu'il eût du moins l'honneur de l'accompagner; mais le prélat le repoussant doucement avec la main, & changeant de visage & de ton; il n'est pas nécessaire, dit-il, que vous veniez avec moi à présent. A ces mots *Pétrarque* le regarde, & lui trouve le visage si pâle & si défait, qu'il ne peut douter qu'il ne soit mort. Le saisissement lui fait jetter un cri qui l'éveille; frappé de ce rêve, il en marque aussitôt l'heure & le jour, il le raconte à ceux de ses amis qui viennent le voir, & l'écrit aux autres. Enfin, au bout de vingt-cinq jours, des lettres venues de France, lui annoncent la mort de l'évêque de Lombez, arrivée le même jour où ce Prélat lui avoit apparu en songe ».

Il faut observer qu'avant ce rêve, *Pétrarque* avoit reçu la nouvelle que l'évêque de Lombez étoit dangereusement malade; le rêve, d'après cela, prouve son inquiétude & sa tendresse pour son ami & fait son éloge. Il ne reste plus de merveilleux que la mort de l'évêque de Lombez, arrivée précisément le même jour que le rêve: la chose est possible, mais elle tient du merveilleux, & ce qui n'en tient point du tout, c'est qu'un auteur du quatorzième siècle n'ait pu résister à la tentation d'ajouter à la vérité cette petite circonstance merveilleuse. Le fait est que les nouvelles qui provoquèrent le rêve préparoient à la mort de l'évêque de Lombez, & que les premières nouvelles arrivées depuis ce même rêve furent celles de cette mort; d'après cela il étoit bien difficile de se refuser la petite merveille du concours de la mort avec le rêve, & aujourd'hui même ce ne seroit qu'à force de philosophie qu'on se la refuseroit.

Le reste de la vie de *Pétrarque* est l'histoire de ses liaisons avec les papes, les rois & les personnages les plus célèbres de son temps, soit dans la politique, soit dans les lettres, des honneurs, des hommages de tout genre qu'il reçut. Tantôt c'est un souverain qui le consulte sur des affaires délicates, ou qui l'emploie dans des affaires difficiles, & qui reçoit ses avis avec déférence; tantôt c'est un vieillard aveugle qui court après

lui à Naples, à Rome, dans la Lombardie, à travers les neiges de l'Apennin, à travers mille dangers que les troubles continuels de l'Italie faisoient naître sous ses pas, & qui est disposé à mourir content, puisqu'il a eu le bonheur de parler à *Pétrarque*, & de l'entendre : tantôt c'est le célèbre Rienzi qui lui fait part de ses projets pour le rétablissement de la république romaine & du tribunat, & qui parvient à l'y intéresser, parce que tout ce qui avoit l'air grand & noble, flattoit son imagination, & prenoit un grand empire sur son ame; tantôt ce sont des souverains qui se le disputent, qui veulent se l'attacher, mais dont il ne veut jamais recevoir de bienfaits qui puissent engager sa liberté; tantôt c'est un poëte Ferrarois, Antoine de Beccari, qui sur un faux bruit de sa mort, lui compose en vers Italiens une *pompe funèbre* allégorique de fort mauvais goût, mais qui, au jugement de M. le baron de la Bastie, pourroit avoir fourni à Sarrazin, l'idée de sa pompe funèbre de Voiture; tantôt ce sont les Florentins qui, ayant racheté des deniers publics, les biens de sa famille confisqués dans le temps de l'expulsion & du bannissement de son père, les lui restituent solemnellement, & lui redonnent tous les droits de citoyen par un décret honorable que Bocace fut chargé de lui porter de la part de la république; sur quoi M. de Voltaire fait cette réflexion : « La Grèce dans ses plus beaux jours » ne montra jamais plus de goût & plus d'estime » pour les talens. C'étoit, observe-t-il encore, un hommage que l'étonnement de son siécle rendoit à son génie alors unique.

Pétrarque étoit déjà vieux & infirme, lorsque François de Carrare, l'un de ses bienfaiteurs, s'étant brouillé avec la république de Venise, & ayant été abandonné de ses alliés, eut recours à son éloquence & à sa reconnoissance, pour obtenir du sénat de Venise une paix qui lui étoit devenue nécessaire, & qu'on n'étoit pas disposé à lui accorder. *Pétrarque* part, arrive à Venise le 27 septembre 1373, & le surlendemain il eut son audience publique. La majesté du sénat assemblé lui parut si imposante, que tout accoutumé qu'il étoit à ces actions publiques, & quoiqu'aimé du doge & de la plûpart des sénateurs, il se troubla & qu'il fallut remettre l'audience au lendemain. Sans doute, la crainte de ne pas réussir dans une négociation où il s'agissoit de la destinée d'un bienfaiteur & d'un ami, entra pour beaucoup dans les idées qui le troublèrent. Le lendemain devenu plus intéressant encore par l'accident de la veille, & plus éloquent par le desir de le réparer, il excita une admiration générale, & obtint tout ce qu'il demandoit. Son discours, qui n'est point parvenu jusqu'à nous, fut, selon l'expression de M. le baron de la Bastie, le chant du cigne. Il ne fit plus que languir, & mourut à Arqua dans le Padouan, le 18 juillet 1374, entre les bras d'un ami, nommé François de Serico. Le jour de sa mort, dit le même baron de la Bastie, ne fut pas moins glorieux pour lui, que le jour de son couronnement, par la consternation générale & l'empressement à lui rendre les derniers devoirs. Son testament qui a été imprimé parmi ses œuvres, ne contient rien de bien remarquable, excepté peut-être le legs fait au célèbre Jean Bocace de cinquante florins d'or de Florence, pour acheter une robe-de-chambre qui le garantisse du froid, lorsque pendant l'hiver il sera occupé à étudier, & que les excuses pleines de tendresse qu'il lui fait sur la modicité d'un tel legs.

Laure étoit morte le 6 avril 1348, le même jour où vingt-un ans auparavant, *Pétrarque* en étoit devenu amoureux, si ce petit rapport n'a pas été recherché, comme il arrive souvent, aux dépens de l'exactitude & de la vérité.

On a prétendu en 1533, sous François I, avoir découvert dans l'église de Sainte-Croix d'Avignon le tombeau de la belle Laure, & François I lui fit, dit-on, à cette occasion l'épitaphe suivante :

En petit lieu comprins vous pouvez voir,
Ce qui comprend beaucoup par renommée;
Plume, labeur, la langue & le savoir
Furent vaincus de l'amant par l'aimée.
O gentille ame, étant tant estimée,
Qui te pourra louer qu'en se taisant?
Car la parole est toujours réprimée
Quand le sujet surmonte le disant.

Le troisième & le quatrième vers font voir que l'auteur qui peut-être n'avoit de Laure qu'une idée imparfaite, la confondoit avec Héloïse, qui eut véritablement par ses écrits, cette supériorité sur Abailard son amant. Marot félicite Laure d'avoir été chantée par François I.

O Laure, Laure! il t'a été besoing
D'aimer l'honneur & d'être vertueuse;
Car François roi sans cela n'eut pris soing
De t'honorer de tombe somptueuse,
Ne d'employer sa dextre valureuse
A par escrit ta louange coucher:
Mais il l'a fait pour autant qu'amoureuse
Tu as été de ce qu'il tient plus cher.

Il faut avouer que les vers Italiens de *Pétrarque* à la gloire de Laure valent mieux que ces vers françois. Au reste, M. le baron de la Bastie croit que François I manquoit son but dans les honneurs qu'il rendoit aux restes prétendus de Laure; il paroit détruire facilement les foibles raisons, les foibles apparences sur lesquelles on appuyoit la prétendue découverte de son tombeau. *Pétrarque* qui ne dit rien de précis sur le lieu où reposoient les cendres de Laure, en dit assez pour repousser l'idée qu'elles fussent dans une ville.

Pétrarque n'avoit pas été si fidèle à cette sage & sévère

févère maîtreffe, qu'il n'eût eu à Milan, d'une maîtreffe plus facile, une fille qu'il nomma *Françoife*, à laquelle il donna une excellente éducation, & qu'il maria dans la fuite à un jeune Milanois, nommé François de Broffano. De ce mariage naquit un fils qui mourut âgé de deux ans, avant *Pétrarque* fon aïeul, & dont *Pétrarque* fit l'épitaphe en douze vers latins. Ce fut François de Broffano, fon gendre, que *Pétrarque* inftitua fon légataire univerfel.

Pétrarque avoit beaucoup de piété, quoique fes écrits foient pleins de déclamations très-vives contre le clergé, le facré collége & la cour de Rome ou d'Avignon.

Ses ouvrages latins, tant en profe qu'en vers, fur lefquels il fondoit l'efpoir d'une réputation immortelle, & qui eurent de fon temps le plus grand fuccès, font aujourd'hui oubliés; fes chanfons Italiennes, qu'il regardoit comme des bagatelles & comme de fimples délaffemens de fes travaux, vivront éternellement. On connoît la traduction ou imitation que M. de Voltaire a donnée d'une de fes chanfons, dont Laure eft l'objet:

Claire fontaine, onde aimable, onde pure,
Où la beauté qui confume mon cœur,
Seule beauté qui foit dans la nature,
Des feux du jour évitoit la chaleur;
Arbre heureux, dont le feuillage
Agité par les zéphirs,
La couvrit de fon ombrage,
Qui rappelles mes foupirs,
En rappellant fon image;
Ornemens de ces bords & filles du matin,
Vous dont je fuis jaloux, vous moins brillantes qu'elle,
Fleurs qu'elle embelliffoit quand vous touchiez fon fein;
Roffignols, dont la voix eft moins douce & moins belle;
Air devenu plus pur, adorable féjour,
Immortalifé par fes charmes,
Lieux dangereux & chers, où de fes tendres armes,
L'amour a bleffé tous mes fens;
Ecoutez mes derniers accens,
Recevez mes dernières larmes!

A force de goût, *Pétrarque* étoit parvenu à changer d'avis fur fes ouvrages, & dans fa vieilleffe il écrivoit à fon ami Boccace, que fi c'étoit à recommencer, il n'écriroit plus qu'en langue vulgaire; c'eft en effet la feule langue dans laquelle on penfe & on fente véritablement.

Toute l'Italie s'accorde aujourd'hui à regarder *Pétrarque* comme le prince de la poéfie lyrique, & comme le père de la langue Italienne. (*Voyez* la vie de *Pétrarque*, par M. le baron de la Baftie, *Mém. de littérature*, *tome XV*, *pages 746 & fuiv. & tome XVII*, *depuis la page 390 jufqu'à la page 490*.

PÉTRONE (*Hift. Rom.*) PETRONIUS ARBITER) eft l'objet d'une queftion qui partage les favans.

Le Pétrone auteur de cette efpèce de fatyre Ménippée, (*Voyez* MENIPPE) ou fatyre mêlée de profe & de vers, de ftyle férieux & de ftyle enjoué, dont il ne nous refte que des fragmens, eft-il le même que Petronius Turpilianus, proconful de Bithynie, & enfuite conful, principal miniftre des voluptés de Néron, & dont Tacite fait le portrait au feizième livre, chapitre 18 de fes annales? M. de Voltaire décide que non; le modefte Rollin ne décide rien.

Selon Sidoine Apollinaire, *Petrone* étoit Provençal, né aux environs de Marfeille; il paroît qu'il vivoit fous les empereurs Claude & Néron. Les fragmens que nous avons de fon roman fatyrique & allégorique, ou peut-être de divers livres fatyriques (fatyricon) ne font que des extraits faits par quelque particulier inconnu; c'eft un choix des morceaux, qui apparemment lui avoient plu davantage dans les écrits de *Pétrone*. Tout le monde convient que ces fragmens offrent beaucoup d'obfcénités, ce qui perfuade à M. de Voltaire qu'ils font l'ouvrage de quelque libertin obfcur, qui a fait un tableau de fantaifie d'après quelques fpectacles de débauche dont il avoit pu être témoin dans la mauvaife compagnie; qu'il eft ridicule de les attribuer à un homme de cour, à un homme de goût, *eruditi luxûs*, arbitre des plaifirs, de la grace & de la délicateffe, au conful *Pétrone*, & d'y voir le tableau allégorique des voluptés de la cour d'un puiffant empereur.

Ceux qui croient au contraire que l'auteur des fatyres eft le même que le conful, & qu'il s'agit en effet de la cour de Néron, trouvent dans ces fragmens à travers tant d'obfcénités, beaucoup de goût, de fineffe, de délicateffe, de talent pour peindre, nuancer & varier les différens caractères. Ils appellent *Pétrone*, *auctor puriffimæ impuritatis*; il ne faut pas, difent-ils, que les titres de conful, de proconful & d'empereur Romain nous en impofent; cet empereur étoit Néron, ce proconful, ce conful étoit *Pétrone*, qui n'avoit trouvé grace devant Néron que par fes vices, qui n'étoit parvenu aux grandeurs que par la baffeffe; *ut alios induftria, ità hunc ignavia ad famam protulerat.... revolutus ad vitia, feu vitiorum imitationem, inter paucos familiarium Neroni adfumptus eft elegantiæ arbiter.* Initié à ces honteux myftères de la familiarité & des voluptés de Néron, il pouvoit y voir d'étranges fpectacles de débauches. Pour qui *Petrone* étoit-il un objet d'envie? Pour Tigellin,

Honteux d'être vaincu dans fa propre fcience.

Undè invidia Tigellini, quafi adversùs æmulum & fcientiâ voluptatum potiorem. D'ailleurs que prouvent les obfcénités contre l'identité de l'auteur & de l'homme de cour? Ovide & Horace vivoient à la cour d'Augufte, & ils font pleins d'obfcénités.

Au reſte, quoiqu'on trouve dans *Pétrone* un goût exquis & un talent diſtingué pour la ſatyre, on trouve auſſi des défauts dans ſon ſtyle, mais ce ſont des défauts de recherches, des défauts d'*eruditi luxûs*, & qui caractériſent l'*arbiter elegantiarum*; il dégénère de cette ſimplicité naturelle & majeſtueuſe du ſiècle d'Auguſte, ce n'eſt déjà plus qu'une ſimplicité apparente, effet de l'art, *ſpecies ſimplicitatis*; ce que Tacite dit de ſa converſation & de ſes diſcours, ainſi que de ſes actions, pourroit être employé pour peindre parmi nous le ſtyle de Fontenelle, ſi ſoigné avec l'apparence de la négligence & d'une ſimplicité familière : *dicta factaque ejus, quantò ſolutiora, & quamdam ſui negligentiam præferentia, tantò gratiùs in ſpeciem ſimplicitatis accipiebantur.*

En ſuppoſant donc que le ſatyrique ſoit le même que le conſul, il faut pour completter ſon hiſtoire, obſerver que ce voluptueux qui donnoit le jour au ſommeil, & la nuit aux plaiſirs, & quelquefois cependant aux affaires, lorſqu'il fut proconſul de Bithynie, & enſuite conſul, ſe montra digne de ces emplois. *Illi dies per ſomnum, nox officiis & oblectamentis vitæ tranſigebantur...... proconſul tamen Bithyniæ, & mox conſul, vigentem ſe ac parem negotiis oſtendit.* Ce même voluptueux ſe donna la mort pour tromper l'avidité de l'empereur, qui ne l'aimant plus & deſirant ſa confiſcation, lui avoit ſuſcité ou laiſſé ſuſciter une accuſation calomnieuſe pour le perdre.

PETTINA, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne en Ruſſie à un impôt extraordinaire, par lequel dans des néceſſités preſſantes, les ſujets de cet état deſpotique ſont forcés à payer le cinquième de leurs biens.

PETTIUS.

(Horace adreſſe à Pettius ſa onzième Epode :)

Petti, nihil me, ſicut anteà, juvat
Scribere verſiculos
Amore perculſum gravi.

On ne ſait quel eſt ce *Pettius*.

PETTY, (GUILLAUME) (*Hiſt. litt. mod.*) médecin de Charles ſecond, roi d'Angleterre, qui le fit chevalier en 1661. Il eſt auteur d'un *traité des taxes & des contributions*; d'un ouvrage intitulé : *Jus antiquum Communium Angliæ aſſertivum*, traduit en François ſous ce titre : *La défenſe des droits des Communes d'Angleterre*; enfin d'un ouvrage rare, intitulé : *Britannia languens.* Mort à Londres en 1687.

P E U

PEUCER, (GASPAR) (*Hiſt. du Calviniſme.*) gendre de Melanchton, médecin & mathématicien à Wittemberg; il répandit de plus en plus la doctrine de ſon beau-père, dont il fit imprimer les œuvres à Wittemberg en cinq volumes *in-folio.* Enfermé pendant dix ans pour ſes opinions & parce qu'il étoit gendre de Mélanchton, & n'ayant dans ſa priſon ni encre ni papier, il fit une eſpèce d'encre avec des croutes de pain brûlées, détrempées dans du vin; invention qu'on attribue auſſi à Péliſſon, ſoit qu'il la connût d'après *Peucer*, ſoit qu'il l'ait auſſi imaginée. Les marges des vieux livres ſans conſéquence qu'on vouloit bien lui prêter pour le déſennuyer, lui ſervirent de papier pour fixer les idées qu'il vouloit ne pas perdre.

Comme médecin, on a de lui en latin un *traité des fièvres*, une *méthode pour guérir les maladies internes*, des *vies des médecins illuſtres.* Il a écrit auſſi ſur l'aſtronomie. On a de lui un ouvrage contenant les noms des monnoies, des poids & des meſures.

Son traité *de præcipuis divinationum generibus*, a été traduit en François par Simon Goulard, en 1584.

Peucer étoit né à Bautzen dans la Luſace en 1525. Il mourut en 1602.

PEUTINGER, (CONRAD) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant Allemand, principalement connu par la table qui porte ſon nom, parce que c'eſt lui qui l'a publiée. Cette carte avoit été dreſſée ſous l'empire de Théodoſe le Grand; on y avoit marqué toutes les routes que tenoient alors les armées Romaines dans la plus grande partie de l'empire; elle avoit été trouvée dans un monaſtère d'Allemagne, par Conrad Celtes, de qui *Peutinger* l'avoit reçue. François Chriſtophe de Scheib en donna en 1753 à Vienne, une magnifique édition *in-folio*, avec des diſſertations & des notes. *Peutinger* étoit ſecrétaire du ſénat d'Ausbourg, & conſeiller de l'Empereur Maximilien I. Il fut ſouvent employé dans les diètes de l'empire & dans les différentes cours de l'Europe. C'eſt à lui qu'Ausbourg, ſa patrie, fut redevable du privilège de battre monnoie. On a de ce ſavant pluſieurs autres ouvrages qui l'ont fait moins connoître que la table publiée par ſes ſoins; les ſavans connoiſſent ſes *ſermones convivales*; ſon traité *de inclinatione Romani imperii & gentium commigrationibus*; ceux qui ont pour titre : *De rebus Gothorum & Romanæ vetuſtatis fragmenta in Auguſtâ Vindelicorum.* Né en 1465. Mort en 1547.

P E Y

PEYQ, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) valet-de-pied du grand ſeigneur. Ils portent à leur tête un bonnet d'argent doré, avec une plume griſe ou blanche qui pend par derrière.

PEYRAT, (GUILLAUME DU) (*Hiſt. litt. mod.*)

tréforier de la fainte Chapelle à Paris, mort en 1645, auteur d'une hiftoire de la chapelle de nos rois, & de mauvais vers.

PEYRE, (JACQUES D'AUZOLLES, fieur de la) (*Hift. litt. mod.*) gentilhomme Auvergnac, fecrétaire de ce duc de Montpenfier, dont la fille fut la première femme de Gafton d'Orléans. La *Peyre* n'eft d'ailleurs connu que par fes bizarreries & par les injures que le P. Petau a daigné lui dire; ce favant jéfuite s'occupoit férieufement & folidement de la chronologie; la *Peyre*, en l'honneur duquel des ignorans firent frapper une médaille où il étoit qualifié *prince des chronologiftes*, ne difoit que des folies en chronologie comme en toute autre chofe; il vouloit que l'on ne donnât à l'année que 364 jours, afin qu'elle commençât toujours par un famedi; il ignoroit que l'année dépendoit du cours des aftres; en littérature, il étoit grand partifan d'Annius de Viterbe & de fes impoftures; on n'en parle ici que pour avertir les amateurs de fe défier des charlatans littéraires.

PEYRÈRE, (ISAAC, & ABRAHAM la) (*Hift. litt. mod.*) deux frères diverfement célèbres, l'un par une opinion extravagante, l'autre par un livre utile. Le fou, comme de raifon, eft de beaucoup le plus célèbre. Le livre utile qui a fait connoître Abraham, eft un recueil des décifions du parlement de Bordeaux. La folie d'Ifaac de la *Peyrère* fut de renouveller en France, au milieu du dix-feptième fiècle, l'erreur des Préadamites, il l'abjura, il la reprit; le P. Sirmond rapporte que la *Peyrère*, preffé à l'article de la mort de retracter nettement le Préadamifme, fit une de ces réponfes de prophète & d'infpiré, qui en impofent toujours aux fots; il répondit : *hi quæcumque ignorant blafphemant*; cependant il reçut les facremens de l'églife, & il étoit retiré depuis long-temps au féminaire des Vertus, où il mourut en 1676, ayant, à ce qu'il paroît, abjuré plus fincérement le calvinifme dans lequel il étoit né, mais qui n'étoit pour lui qu'une erreur héréditaire, que le Préadamifme dont il étoit le créateur ou du moins le reftaurateur. Il cherchoit à intéreffer les juifs à fon opinion favorite, il les flattoit & fit un traité exprès *du rappel des juifs*. Ces bizarreries infipides font d'autant plus étonnantes, que la *Peyrère* étoit un homme d'efprit, jugé tel par le grand Condé auquel il étoit attaché. Il eft auteur de quelques bons ouvrages, tels qu'une relation du Groenland & une relation de l'Iflande; ce fut lui qui répondit à quelqu'un, qui, après avoir lu ces relations, lui demandoit pourquoi il y avoit tant de forciers dans le nord : « *c'eft que leurs biens font confifqués en partie au* » *profit de leurs juges* ». Nous avons eu long-temps en France, principalement fous les mauvais rois, nommément fous Louis XI, cette abominable méthode de promettre & de donner part aux juges dans la confifcation de ceux dont on vouloit affurer la perte. On fit à Ifaac la *Peyrère* cette épitaphe :

> La *Peyrère* ici gît, ce bon Ifraëlite,
> Huguenot, catholique, enfin Préadamite:
> Quatre religions lui plurent à la fois,
> Et fon indifférence étoit fi peu commune,
> Qu'après quatre-vingt ans qu'il eut à faire un choix,
> Le bon homme partit & n'en choifit pas une.

Où eft le temps où cette indifférence étoit fi peu commune?

PEYRONIE, (FRANÇOIS DE LA) (*Hift. de Fr.*) premier chirurgien de Louis XV, fit fonder en 1731, l'académie royale de chirurgie de Paris, & à fa mort partagea fes biens entre la communauté des chirurgiens de Paris & celle de Montpellier; il fit conftruire dans cette dernière ville un amphithéâtre de chirurgie; il avoit, dit-on, formé le projet de fe retirer à fa terre de Marigny, d'y bâtir un hôpital, & de s'y confacrer au fervice des pauvres malades : c'eft ce qui a été fi généreufement exécuté depuis par M. de la Garaye, gentilhomme Breton. M. de la *Peyronie* eft mort à Verfailles en 1747.

PEYSSONNEL, (CHARLES) (*Hift. litt. mod.*) académicien libre regnicole, de l'académie des infcriptions & belles-lettres, naquit à Marfeille, le 17 décembre 1700, d'une famille noble. Son père, nommé Charles comme lui, exerçoit avec fuccès la médecine à Marfeille. Il mourut victime de fon zèle & de fon courage dans le temps de cette fatale pefte, dont on ne perdra pas fitôt le fouvenir.

> *Nofti & nimiùm meminiffe neceffe eft!*

« C'eft, dit à ce fujet l'hiftorien de l'académie des belles-lettres, » c'eft une ingratitude de l'hif-
» toire, qui confacre avec tant d'appareil les actions
» guerrières, de dérober à la poftérité les noms
» de ces citoyens intrépides, qui dans ces af-
» freufes calamités où la frayeur étouffe la charité
» même, fe plongeant au milieu des vapeurs
» peftilentielles, placés entre les morts & les
» vivans, prodiguent leur propre vie pour fauver
» celle de leurs compatriotes dans le fein même
» de la mort, & bravent avec courage des traits
» plus meurtriers & plus inévitables que le fer
» ennemi. Qu'ils vivent dans les monumens de
» l'hiftoire ces conquérans injuftes, qui font eux-
» mêmes des redoutables fléaux de l'humanité;
» que leurs faits y foient écrits en caractères de
» fang : mais que les noms des bienfaiteurs du
» genre-humain foient gravés dans le cœur de
» tous les hommes; que leurs enfans retrouvent

» des pères dans les familles que les pères ont » conservées; que la reconnoissance publique s'efforce de les consoler; rendons-leur les mêmes » honneurs que les Athéniens rendoient aux enfans » des guerriers morts au service de la patrie. » M. *Peyssonnel* n'auroit pas eu besoin d'autres titres » de noblesse ».

Charles *Peyssonnel* le fils, fut reçu avocat le 21 juin 1723, & exerça dans sa patrie cette noble profession avec beaucoup de succès. Il fut, avec son frère aîné, un des principaux promoteurs de l'établissement de l'académie de Marseille, en 1727.

En 1735, M. le marquis de Villeneuve, ambassadeur à Constantinople, le demanda & l'obtint pour secrétaire d'ambassade. Il travailla sous M. de Villeneuve à la fameuse paix de Belgrade, conclue en 1739. Quatre souverains lui donnèrent de glorieux témoignages de la satisfaction qu'ils avoient de ses soins & de ses travaux dans cette occasion. Le roi l'honora d'une pension, le pape du titre de comte, l'Empire & la Porte d'une gratification.

M. *Peyssonnel* parcourut l'Asie mineure en observateur & en antiquaire; il retira des entrailles de la terre plusieurs médailles en or des rois du Bosphore, sur lesquelles il composa une savante dissertation; il enrichit de plusieurs médailles rares & curieuses le cabinet de M. Pellerin, collection qui ne cédoit en Europe qu'à celle du roi, pour le nombre, le prix, la rareté des pièces de tout métal & de toute grandeur; M. de Maurepas fit venir du levant en 1749, des marbres précieux tirés des ruines de Calcedoine, de Cume, d'Eolie & de Cyzique, achetés par M. *Peyssonnel*. Le désordre, l'état de maigreur, de fatigue, d'épuisement dans lequel il revint à Constantinople, les périls de toute espèce qu'il avoit courus, & dont il se trouvoit si bien dédommagé par des trésors qui n'étoient des trésors que pour lui & pour ses semblables, donnèrent l'idée d'une petite comédie sous le titre de l'antiquaire François: les jeunes gens du palais de France à Constantinople, s'amusoient pendant l'hiver, faute de spectacles publics, à jouer eux-mêmes la comédie; ils communiquèrent celle-ci à M. *Peyssonnel*, non sans quelque inquiétude qu'il trouvât mauvais qu'on prît la liberté de plaisanter ainsi sur ses occupations favorites: ils furent également surpris & charmés du bon & aimable caractère qu'ils trouvèrent en lui, de la grace avec laquelle il se prêta dès le premier mot à la plaisanterie; il trouva la pièce charmante, demanda, comme de droit, le rôle d'Antiquaire qu'on n'auroit osé lui offrir, le joua huit jours après avec les mêmes habits qu'il avoit rapportés de son voyage, & qui, par leur désordre, devenoient des habits de costume; & pour complétter le divertissement, il ajouta au vaudeville de la fin un couplet auquel personne ne pouvoit s'attendre, & que voici:

Vous voyez l'acteur principal
De la nouvelle comédie:
Vous riez de l'original,
Croyant rire de la copie.

En 1747, il fut nommé au consulat de Smyrne; après la mort de M. Désalleurs, il fut chargé des affaires de France à la Porte, jusqu'à l'arrivée de M. de Vergennes.

En 1748, il eut à l'académie des inscriptions & belles-lettres le titre d'associé correspondant, changé en 1750, en celui d'académicien libre regnicole. Ce fut pour satisfaire la curiosité de l'académie, qu'il rechercha dans l'Asie mineure les traces de l'ancienne géographie. On connoissoit assez bien la côte de l'Archipel depuis les Dardanelles jusqu'à l'embouchure du Méandre; mais depuis ce fleuve, elle étoit presque inconnue jusqu'au golphe de Satalie; l'intérieur des terres qui répondent aux pays nommés autrefois Carie, Lycie, Pisidie & Pamphilie, étoit entiérement ignoré; il fit tout observer par les navigateurs & les voyageurs les plus habiles, & ensuite il voulut tout observer lui-même & par mer & par terre.

Il eut en 1753, une attaque d'apopléxie dont il ne se releva jamais; il se survécut à lui-même pendant plus de trois ans, & mourut d'une autre attaque à Smyrne, le 16 mai 1757.

Il a laissé des fils dignes de lui, un entr'autres qui s'est distingué dans la même carrière des consulats dans les échelles du levant, & de qui nous avons plusieurs ouvrages utiles, relatifs au commerce & à la politique.

P E Z

PEZRON, (PAUL) (*Hist. litt. mod.*) Le P. *Pezron*, bernardin, s'est fait un nom dans la chronologie & dans l'érudition sacrée; on tient compte de son systême chronologique, si on ne l'adopte pas, & on juge qu'il mérite au moins d'être réfuté; ses ouvrages sont: l'*antiquité des temps rétablie*, & la défense de ce livre contre les pères Martianay & le Quien. Le P. *Pezron* est, de tous ceux qui appuyent leur chronologie sur l'écriture sainte, celui qui donne au monde le plus d'ancienneté. Son *histoire évangélique, confirmée par la Judaïque & la Romaine*, est un de ces ouvrages où l'érudition est utilement employée à servir la cause du christianisme. Le traité *de l'antiquité de la nation & de la langue des Celtes, autrement appellés Gaulois*, &c. est plein de savantes recherches. Le P. *Pezron* étoit né à Hennebon en Bretagne, en 1639; il s'étoit fait Bernardin en 1661; il avoit été reçu docteur de Sorbonne en 1682; avoit été nommé abbé de la Charmoie en 1697, s'étoit démis de cette abbaye en 1703; mourut en 1706.

PFAUNER, (TOBIE) (*Hist. litt. mod.*) savant allemand, étoit secrétaire des archives du duc de Saxe-Gotha, & on l'appelloit *les archives vivantes de la maison de Saxe.* On a de lui en latin une *histoire de la paix de Westphalie*, *une histoire des assemblées de 1652, 1653 & 1654; un traité des princes d'Allemagne*, & quelques ouvrages théologiques; né à Ausbourg en 1641; mort à Gotha en 1717.

P F E.

PFEFFERCORN (JEAN) *Hist. litt. mod.*) Juif rénégat, qui proposoit à l'empereur Maximilien de brûler tous les livres des Rabbins; le savant Reuchlin, dit *Capnion*, nom qui en grec signifie *fumée*, comme *Reuch* le signifie en allemand,) fut d'un avis contraire; il proposa de ne brûler de livres que le moins qu'on pourroit; peu s'en fallut qu'on ne le brûlât lui-même comme suspect d'un penchant secret au Judaïsme; cependant l'empereur, qui avoit goûté la proposition de *Pfeffercorn*, & qui en conséquence avoit ordonné par un edit solemnel que tous les livres hébreux fussent apportés à l'hôtel de-ville, & qu'on brûlât du moins tous ceux qui contiendroient quelques blasphêmes, l'empereur fut touché des raisons de Reuchlin, & l'édit ne fut point exécuté. On a l'ouvrage fanatique de *Pfeffercorn* contre les écrits des Juifs, & un sur la célébration de la Pâque chez les Juifs. Il vivoit encore en 1517.

PFIFFER, (AUGUSTE) (*Hist. litt. mod.*) savant allemand, moins connu par sa *Pansophie Mosaïque*, & par ses autres ouvrages critiques sur les Juifs, que remarquable par la singularité de sa destinée. A l'âge de cinq ans, il tomba du haut d'une maison, parut s'être fracassé la tête, & resta pour mort: on l'ensevelit, sa sœur qui lui rendoit ce triste office, en cousant le drap mortuaire autour du corps, le piqua au doigt, & s'apperçut qu'il avoit retiré ce doigt, elle le secourut & le rendit à la vie. Il vécut cinquante-huit ans, & devint très-savant dans les langues orientales qu'il enseigna publiquement à Wittemberg, à Leipsick, enfin à Lubeck, où il mourut en 1698, étant né à Lawembourg en 1640.

P F I

PFIFFER, (LOUIS) (*Hist. mod.*) Dans le cours des guerres civiles en France, sous le regne de Charles IX, en 1567; la cour étant à Monceaux, le prince de Condé, chef des Huguenots, y vint pour traiter avec le roi, les armes à la main. La cour, pour plus de sûreté, s'étant retirée à Meaux, le prince l'y suivit dans l'intention d'enlever le roi sur la route. Le roi dut son salut dans cette occasion à la fière contenance des suisses qui lui servoient d'escorte; le prince de Condé tenta plusieurs fois de les charger; chaque fois ces hommes vaillans & fidèles, faisant au roi un rempart de leurs corps & de leurs piques, montrèrent une résolution inébranlable de mourir pour le défendre: on craignit leur désespoir, & ils ne furent point attaqués; c'étoit le colonel *Pfiffer* qui les commandoit. En 1562, il s'étoit signalé à la bataille de Dreux, cette retraite de Meaux acheva de l'illustrer, & il acquit une si grande faveur auprès de Charles IX, & une si grande autorité sur les Suisses attachés au service de ce prince, qu'on le nommoit le roi *des Suisses*; il contribua beaucoup à faire triompher les catholiques à la bataille de Moncontour en 1569. Il étoit né à Lucerne en 1530, d'une famille féconde en grands capitaines. Il mourut en 1594, aussi à Lucerne, étant advoyer de ce canton.

P F L

PFLUG, ou PHLUG, (JULES) (*Hist. du Luthéran.*) *Phlugius*, évêque de Naümbourg, est célèbre dans l'histoire du Luthéranisme, par la part qu'il eut à ce réglement provisionnel de doctrine, du 15 mai 1548, que Charles-Quint voulut faire recevoir dans tout l'empire, jusqu'à la décision du concile qui s'assembloit à Trente. Ce réglement connu sous le nom d'*interim*, fut conclu entre *Phlug*, évêque de Naümbourg, Helding, évêque titulaire de Sidon pour les Catholiques, & Islebius, c'est-à-dire Jean Agricola, pour les Protestans. Mort en 1594.

P H A

PHACÉE, PHACEIA, (*Hist. sac.*) ce sont deux noms différens, & non pas deux manières différentes d'écrire un même nom; l'un, (*Phaceïa*, fils de Manahem), étoit roi d'Israël; l'autre, (*Phacée*, fils de Romélie), étoit le général de son armée, qui conspira contre lui, le tua dans son palais, & se fit proclamer roi à sa place. Il fut traité de même par Osée, un de ses sujets; au bout de vingt ans de règne, depuis l'an 759 avant J. C. jusqu'à l'an 739. L'histoire de *Phacée* & de *Phaceïa* se trouve au livre quatrième des rois, chapitre 15. Il est aussi parlé de *Phacée*, fils de Romélie, au second livre des Paralipomènes, chapitre 28, vers. 6.

PHAINUS, (*Hist. anc.*) ancien astronome grec, maître du célèbre Meton, est regardé comme le premier qui ait connu & fixé le temps du solstice.

PHALARIS, (*Hist. anc.*) son histoire est de l'histoire ancienne, & si ancienne, qu'elle pourroit bien tenir un peu de la fable. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu certainement un *Phalaris*, tyran d'Agrigente, qui s'empara de cette ville l'an 571 avant J. C. Ce *Phalaris* étoit sans doute très-cruel, soit

que l'histoire du Taureau d'airain, inventé par Pérille, & où il fit brûler Pérille même, soit vraie, ou qu'elle ait été inventée pour donner une idée exagérée de la cruauté de ce tyran. Cette histoire ou cette fable a eu beaucoup de succès, & le Taureau de *Phalaris* où l'inventeur Pérille fut enfermé, a passé en proverbe & en moralité contre les inventeurs de supplices, & les hommes lâches & vils qui fournissent des armes à la férocité des tyrans. Ovide, après avoir rapporté ce fait de *Phalaris* & de Pérille, & celui d'un autre tyran qui punit de même un homme qui conseilloit une cruauté, en exerçant sur lui sa propre cruauté; Ovide ajoute :

Justus uterque fuit; neque enim lex æquior ulla est
Quàm necis artifices arte perire suâ.

C'est aussi à *Phalaris* & à Pérille qu'Horace fait allusion dans ces vers :

Invidiâ Siculi non invenêre tyranni
Majus tormentum.

Les Agrigentins s'étant révoltés contre *Phalaris*, l'enfermèrent, dit-on, lui-même dans son taureau brûlant, (l'an 561 avant J. C.) ce qui complette la moralité.

PHALÈRE (de) PHALÉREUS. (voyez DÉMETRIUS.)

PHAON (*Hist. anc.*) de Mytilène dans l'isle de Lesbos; c'est le nom de l'amant de Sapho, pour qui elle se précipita, dit-on, du haut du rocher de Leucade dans la mer; mais l'histoire de ces deux personnages est extrêmement mêlée de fable.

PHARAMOND. (Voyez FARAMOND.)

PHARAON, (*Hist. sacr.*) nom générique des anciens rois d'Egypte. On en distingue plusieurs dans l'écriture sainte : 1°. celui qui voulut enlever à Abraham Sara sa femme, qui se disoit sa sœur; *Genèse*, chap. 12.

2°. Celui dont Joseph devint le premier ministre; *Genèse*, chap. 39, 40, 41, 45, 46, 47.

3°. Celui qui réduit les hébreux en esclavage, & qui veut faire périr tous leurs enfans mâles; *Exode*, chap. 1 & 2.

4°. Celui qui refuse à Moïse de laisser sortir les hébreux de l'Egypte, qui est puni de ce refus par les dix plaies de l'Egypte, & qui finit par être submergé dans la mer rouge, en poursuivant les hébreux. *Exode*, chap. 3 & suivans jusqu'au quinzième.

PHARÈS & ZARA, frères jumeaux, (*Hist. sacr.*) fils du patriarche Juda & de Thamar. *Genèse*, chap. 38, vers. 27, 28, 29, 30.

PHARNACE, (*Hist. anc.*) fils de Mithridate, roi de Pont, ce fameux ennemi des romains, fit révolter l'armée contre son père, qui se tua de désespoir l'an 64 avant J. C.

Fiez-vous aux Romains du soin de son supplice,

dit Mithridate mourant dans la tragédie qui porte son nom. En effet *Pharnace*, aussi ami des Romains que son père en avoit été ennemi, n'ayant point voulu prendre de parti entre César & Pompée, parce que ç'auroit été se déclarer contre des Romains; César qui vouloit qu'il se déclarât, le traita en ennemi, le combattit & le vainquit. *Pharnace* fut tué dans le combat; ce fut à l'occasion de cette expédition si prompte que César écrivit les trois fameux mots passés en proverbe : *veni*, *vidi*, *vici*, je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu.

P H E

PHÉDON, (*Hist. anc.*) philosophe grec, que Platon a immortalisé, en donnant son nom à un de ses dialogues : enlevé par des Corsaires, il avoit été vendu à des marchands d'esclaves; Socrate l'avoit racheté & il étoit resté attaché à Socrate, il reçut les derniers soupirs de ce philosophe : après la mort duquel il se retira dans sa patrie, c'étoit Elée; il y devint le chef de la secte Eléaque.

PHÈDRE, PHŒDRUS (*Hist. rom.*) affranchi d'Auguste, auteur si connu des fables, premier livre qu'on mette entre les mains des enfans au collège; il étoit né dans la Thrace; il écrivoit sous l'empire de Tibère; il fut persécuté par Séjan, dont il parle avec mépris dans le prologue du troisième livre :

Quòd si accusator alius Sejano foret,
Si testis alius, judex alius denique;
Dignum faterer esse me tantis malis;
Nec his dolorem delinirem remediis.

Ces fables nous furent long-temps inconnues; ce fut François Pithou, né en 1544, mort en 1621, qui en trouva le manuscrit dans la bibliothèque de saint-Remi de Reims, & qui le publia conjointement avec Pierre Pithou son frère.

PHELYPEAUX, (*Hist. de Fr.*) famille célèbre sur-tout par la multitude des ministres qu'elle a produits depuis Henri IV jusqu'à nos jours. Elle paroît être originaire de Blois; on la fait remonter jusqu'au treizième siècle; elle a produit aussi des militaires qui ont versé leur sang pour la patrie; tels sont :

Dans la branche d'Herbaut, Antoine-François, intendant général de la marine, & Henri son frère; ce dernier tué au combat naval de Malaga, le 24 août 1704; l'autre mort à Malaga même, le 10 octobre suivant, de la blessure qu'il avoit

reçue dans ce combat sur le vaisseau amiral.

Dans la branche des marquis de la Vrillière : Augustin, chevalier de Malte & capitaine de galère, mort sur son bord, près de Vigo en Espagne, en 1673.

Et Raimond, son frère, comte de Saint-Florentin, mort à Mons, le 9 août 1692, des blessures qu'il avoit reçues au combat de Steinkerque.

Dans la branche des seigneurs du Verger :

Raimond-Balthasar, seigneur du Verger, lieutenant-général des armées du roi, conseiller d'état d'épée, employé en différentes ambassades; mort en 1713, vice-roi du Canada.

Quant aux ministres, en voici la filiation : ils descendent tous de Louis *Phelypeaux*, seigneur de la Vrillière, conseiller au présidial de Blois. Louis eut entr'autres enfans, deux fils ; Raimond, seigneur d'Herbaut, & Paul, tige de la branche des comtes de Pont-Chartrain ; ce dernier fut le premier secrétaire d'état de sa famille; il fut nommé le 21 avril 1610, à la place de Forget de Fresne. A sa mort, arrivée le 21 octobre 1621, Louis *Phelypeaux* son fils, âgé seulement de huit ans, eut sa charge de secrétaire d'état, à condition qu'elle seroit exercée par Raimond, seigneur d'Herbaut, son oncle, en faveur duquel il s'en démit dans la suite. Raimond l'exerça donc jusqu'à sa mort arrivée le 2 mai 1629; elle passa même à son second fils, Louis *Phelypeaux*, seigneur de la Vrillière & de Châteauneuf, tige des Marquis de la Vrillière, qui mourut le 5 mai 1681.

Son fils aîné Louis avoit été reçu en survivance de sa charge de secrétaire d'état en 1648, & il en donna sa démission en 1669.

Alors cette même survivance fut donnée à Balthasar, son frère, marquis de Châteauneuf, qui entra en exercice en 1676, & mourut le 27 avril 1700.

Son fils, Louis *Phelypeaux*, marquis de la Vrillière, fut fait secrétaire d'état après lui. C'est le père de M. le comte de Saint-Florentin, duc de la Vrillière, & de madame la comtesse de Maurepas, aujourd'hui vivante (en 1788.)

M. le comte de Saint-Florentin, (Louis *Phélypeaux*) né le 18 août 1705, eut la survivance du marquis de la Vrillière, son père, & en prêta serment le 18 février 1723, âgé seulement de dix-huit ans; après avoir été cinquante-deux ans ministre, il s'est retiré en 1775. Duc de la Vrillière, il est mort il y a quelques années.

Reprenons actuellement la branche de Paul, chef de la branche des comtes de Pontchartrain, & qui fut le premier secrétaire d'état de sa famille.

Nous avons dit que Louis *Phelypeaux*, son fils, s'étoit démis de cette charge en faveur de Raimond son oncle, seigneur d'Herbaut, de qui descendent tous les secrétaires d'état qui viennent d'être énoncés.

Louis fut le père d'un autre Louis, qui fut ce célèbre chancelier de Pontchartrain, premier président du parlement de Bretagne en 1677, intendant des finances en 1687, contrôleur général en 1689, ministre & secrétaire d'état le 6 novembre 1690, chancelier de France le 5 septembre 1699. Il se démit de cette dernière charge le 2 juillet 1714, & passa le reste de sa vie dans la retraite à l'institution de l'Oratoire. Louis XV, par respect pour sa vertu, alla le voir, & lorsque le Czar Pierre I vint en France, le régent le lui indiqua comme un objet digne de sa curiosité & comme un monument encore subsistant des vertus antiques. Il mourut le 22 décembre 1727.

Son fils fut le comte de Pontchartrain, (Jérôme *Phelypeaux*) né en 1644, reçu secrétaire d'état en survivance de son père, le 19 décembre 1693. Il fut père de M. le comte de Maurepas, (Jean-Fréderic *Phelypeaux*) né le 9 juillet 1701, & qui sur la démission du comte de Pontchartrain, fut reçu secrétaire d'état, & prêta serment en cette qualité le 13 novembre 1715, n'ayant encore que quatorze ans. Il entra en exercice au commencement de 1718, n'ayant que seize ans révolus. Il tomba dans la disgrace en 1749, & y resta pendant tout le regne de Louis XV. Au commencement du regne de Louis XVI, le 20 mai 1774, il rentra dans le conseil avec toute l'autorité d'un premier ministre, fut créé chef du conseil des finances le 16 mai 1776. Il mourut en place & en faveur, le 21 novembre 1781. Il étoit honoraire des deux académies des belles-lettres & des sciences.

Ainsi la famille des *Phelypeaux* nous offre un chancelier garde-des-sceaux, & onze, tant secrétaires d'état que ministres.

Elle nous offre de plus une foule d'intendans & de conseillers d'état, & plusieurs prélats distingués, entre autres, deux archevêques de Bourges, dont le dernier, mort depuis peu d'années, a laissé aux pauvres de son diocèse les regrets les plus sincères.

PHELYPEAUX ou PHELIPEAUX, (JEAN) qui ne paroît pas avoir été de la même famille, étoit un ecclésiastique attaché au grand Bossuet, qui le donna pour précepteur à son neveu, depuis évêque de Troyes. On a de lui un journal de la dispute relative au livre des *Maximes des Saints*, sous ce titre : *Relation de l'origine, du progrès & de la condamnation du Quiétisme répandu en France*. On peut croire qu'il s'y montre plus favorable à M. Bossuet qu'à M. de Fénélon. Cet ouvrage n'a été imprimé qu'en 1732, long-temps après la mort de l'auteur, arrivée en 1708.

PHÉRÉCRATE, (*Hist. anc.*) On trouve dans le tome XV de l'académie des belles-lettres un mémoire de M. Burette, sur la musique des Grecs, ou à l'occasion d'un fragment de *Phérécrate* sur la musique, fragment conservé par Plutarque ;

M. Burette fait des recherches sur la vie & les ouvrages de *Phérécrate*. Il étoit d'Athènes, contemporain de Platon, & Aristophane. Suidas dit qu'il fit quelques campagnes sous Alexandre, mais c'est comme poëte comique qu'il est connu. Hertelius dans sa Bibliothèque des anciens comiques grecs, dont il nous reste quelques fragmens, dit que *Phérécrate* remporta le prix en ce genre. Il a mérité un éloge qui le distingue, & qui le distingue sur-tout d'Aristophane, c'est que, quoiqu'il travaillât dans le temps & dans le goût de la vieille comédie, qui mettoit sur le théâtre des personnages vivans, qui les nommoit ou les faisoit connoître par des masques ressemblans, & les couvroit de ridicule, ou les perçoit de tous les traits de la satyre, & quelquefois de la calomnie, il se fit une loi de n'injurier & de ne diffamer personne;

Sublato jure nocendi.

Ainsi c'est à lui qu'on peut appliquer cet éloge de la vieille comédie:

Successit vetus his comœdia, non sine multâ
Laude.

Et l'on ne peut point ajouter:

Sed in vitium libertas incidit, & vim
Dignam lege regi.

Il excelloit, dit-on, dans cette raillerie fine & délicate qu'on appelloit *sel attique*, *urbanité attique*, *atticisme*; on a nommé *Phérécrate l'attique par excellence.* M. Burette nous donne, d'après Meursius & Fabricius, les titres de vingt-une comédies de ce poëte; Athénée nous a conservé des fragmens de presque toutes ces pieces.

Phérécrate fut auteur d'une sorte de vers, appellé de son nom *Phérécratien*; c'est pourtant moins un vers particulier que la dernière moitié d'un vers hexamètre, qu'on assujettiroit à mettre un spondée avant le dactyle comme après; en un mot, c'est un dactyle entre deux spondées. Horace dans son ode:

O navis, referent in mare te novi
Fluctus, &c.

met un vers *Phérécratien* au troisième vers, au lieu d'un troisième vers Asclépiade:

Portum; nonne vides ut
Vix durare carinæ
Quamvis Pontica Pinus
Fidit tu nisi ventis
Interfusa nitentes.

PHÉRÉCYDE, (*Hist. anc.*) philosophe ancien, disciple de Pittacus & maître de Pythagore, étoit de l'île de Scyros, & vivoit vers l'an 560 avant J. C. On fait remonter jusqu'à lui l'opinion que les animaux sont de pures machines (voir l'art. PEREIRA-GOMEZ); il passe pour le premier qui ait écrit sur les choses naturelles & sur l'essence des dieux. Son histoire est peu connue; on varie sur le genre de sa mort: les uns disent qu'il mourut tranquillement dans un âge très-avancé, entre les bras de Pythagore son disciple, qui lui fournit les secours & les remèdes nécessaires; les autres, qu'il mourut manquant de tout & dévoré par la vermine; d'autres enfin, qu'en allant à Delphes, il se précipita du haut du Mont Corycius; c'est un des premiers auteurs parmi les Grecs qui ait écrit en prose.

Un autre *Phérécyde*, surnommé l'Athénien, qui vivoit vers l'an 456 avant J. C. avoit composé l'histoire de l'Attique, mais cet ouvrage a péri.

P H I

PHIDIAS, (*Hist. anc.*) (*Voir la dissertation de l'abbé Gédoyn sur* Phidias *dans les mém. de l'académie des belles-lettres, tome 9, pag. 189 & suiv.*, sculpteur célèbre de l'antiquité, vivoit dans la quatre-vingt-troisième Olympiade, environ quatre siècles & demi avant J. C. Il avoit l'esprit orné de toutes les connoissances utiles à son art. Il connoissoit sur-tout très-bien l'optique, & cette science lui procura une victoire très-flatteuse, non-seulement sur un rival qui lui fut opposé, mais encore sur les juges qui le lui avoient d'abord préféré. Ce rival étoit Alcamène: tous deux furent chargés de faire une statue de Minerve, pour être placée sur une colonne fort élevée; on devoit choisir pour cela celle qui seroit jugée la plus belle. Celle d'Alcamène parut parfaite & réunit les suffrages; celle de Phidias n'offroit au premier coup-d'œil rien que de rude & de grossier. On fut étonné qu'un artiste de cette réputation se fût oublié au point de mettre au concours cette lourde ébauche. *Placez-les*, dit-il, *à l'endroit où elles doivent être.* On les y plaça l'une après l'autre. Les traits finis & délicats de la statue d'Alcamène perdirent toute expression; l'on n'y voyoit plus rien; les grands & gros traits de celle de *Phidias* acquéroient par l'éloignement & l'élévation, de la noblesse & de la majesté. Alcamène confus se promit bien d'apprendre les règles de l'optique, & les juges firent réparation à Phidias.

Ce fut *Phidias* qui, dans son art, donna l premier aux Grecs le goût de la belle nature; il avoit aussi la connoissance des autres arts, & Périclès qui ornoit Athènes de tant de beaux édifices, le fit directeur des bâtimens de la république.

Après le fameux combat de Marathon, où les Perses furent vaincus par Miltiade, on trouva dans le camp des Perses un bloc de marbre que ces peuples, ne doutant point de la victoire, avoient apporté pour ériger un trophée; *Phidias* en fit une Némésis, dont la fonction est de punir l'orgueil

l'insolence, il fit placer en divers lieux beaucoup de statues de Minerve & de Jupiter ; on trouvoit qu'il excelloit sur-tout à représenter les dieux. Il avoit fait pour le fameux temple de Minerve à Athènes, une statue de cette déesse, haute de trente-neuf pieds. Cicéron, Pline, Plutarque, Pausanias, &c. en ont parlé comme d'un des plus beaux ouvrages qu'on eût jamais vus. Il avoit gravé sur la partie convexe du bouclier de Minerve, un combat des Athéniens contre les Amazones ; sur la partie concave, le combat des géans contre les dieux ; sur la chaussure de la déesse, le combat des Centaures & des Lapithes ; sur le piédestal, la naissance de Pandore.

Les envieux de Périclès & de *Phidias* n'osant pas encore attaquer le premier, attaquèrent du moins le second. Ménon, un de ses élèves, l'accusa d'avoir détourné à son profit, une partie des quarante-quatre talens d'or qu'il avoit dû employer à la statue de Minerve ; il ne savoit pas que *Phidias*, averti par Périclès de ce que l'envie & la calomnie pouvoient attenter contre le mérite & le succès, avoit pris la précaution d'appliquer cet or à sa statue, de manière qu'on pouvoit l'en détacher & le peser ; ce qui fut fait, & on retrouva les quarante-quatre talens. Mais indigné d'avoir vu son innocence exposée à de telles attaques, il s'exila d'Athènes & se retira en Elide. Les Athéniens s'en consoloient en songeant qu'ils possédoient sa Minerve qui étoit regardée comme son chef-d'œuvre ; il voulut se venger d'eux noblement, en donnant aux Eléens un ouvrage plus parfait encore, & il fit son Jupiter Olympien, qui fut mis au nombre des sept merveilles du monde, & qu'on n'avoit pas même la présomption de vouloir imiter ; *præter Jovem Olympium, quem nemo æmulatur*, dit Pline. Quintilien dit que la majesté de l'ouvrage égaloit celle du Dieu, & ajoutoit à la religion des peuples : *Ejus pulchritudo adjecisse aliquid etiam receptæ religioni videtur, adeò majestas operis Deum æquavit !* On demandoit si le Dieu étoit descendu du ciel en terre pour se faire voir à *Phidias*, ou si *Phidias* avoit été transporté au ciel pour contempler le Dieu. *Phidias* en faisoit honneur à Homère, & il citoit de ce poëte des vers qui l'avoient, disoit-il, inspiré. Pausanias qui avoit vu cette statue de Jupiter Olympien & qui l'avoit examinée avec un soin particulier, en a laissé une fort belle description, que l'abbé Gédoyn a insérée dans sa dissertation. Ce fut par cette statue de Jupiter olympien, que Phidias termina ses travaux, qu'on dit avoir été innombrables. Les Eléens créèrent, en faveur de ses descendans, une charge dont toute la fonction étoit de nettoyer cette statue, & de la purger de tout ce qui pourroit en ternir la beauté. On conserva long-temps l'atelier de *Phidias*, & les voyageurs l'alloient voir par curiosité, pour rendre hommage à une réputation que deux mille ans n'ont pu ravir à ce grand artiste.

PHILADELPHE, (*Hist. anc.*) nom tiré du grec φιλος *amateur*, & d'αδελφος, *frere*. Il fut donné comme une marque de distinction par les anciens à quelques princes qui avoient marqué beaucoup d'attachement pour leurs frères. Le plus connu est Ptolomée *Philadelphe*, roi d'Egypte, dont la mémoire ne périra jamais, tant que dureront les lettres qu'il honora toujours d'une protection éclatante, soit en formant la magnifique bibliothèque d'Alexandrie, composée de 400000, & selon d'autres, de 700000 volumes, sous la direction de Démétrius de Phalère, soit en faisant traduire en grec les livres saints, cette traduction qu'on appelle communément la *version des septante*, parce que ce prince y employa soixante-dix savans.

Le P. Chamillard avoit une médaille d'une reine de Comagène, avec le titre de *Philadelphe*, sans aucun autre nom, & M. Vaillant dit que Philippe, roi de Syrie, avoit pris le même titre. (*A. R.*)

* PHILELPHE, (FRANÇOIS) (*Hist. litt. mod.*) Savant du quinzième siècle, hautain, bizarre & querelleur, gendre du savant grec Emmanuel Chrysoloras ; il apprit de Théodora sa femme, la douceur & les finesses de la langue grecque ; il enseigna dans plusieurs villes de l'Italie ; c'est lui qu'on accuse, peut-être à tort, de nous avoir privés du traité de Cicéron sur la gloire ; on a ses œuvres *in-fol.* en prose & en vers, & un recueil de ses lettres aussi *in fol.* Les plus connus & les plus cités de ses ouvrages sont les traités *de morali disciplinâ ; de exilio ; de jocis & seriis ;* ses deux livres *conviviorum.*

On a aussi des poésies de son fils Marius *Philelphe.*

PHILÉMON (*Hist. anc.*) Poëte comique grec, rival de Ménandre, quelquefois préféré à Ménandre par le mauvais goût de son siècle, car tous les siècles ont manqué de goût dans l'appréciation, soit absolue, soit comparative des contemporains ; il n'y a de jugemens justes que ceux qui sont consacrés par le temps ; il n'y a que la postérité qui juge bien, parce que tous les accessoires étrangers au mérite de l'ouvrage, & qui si souvent déterminent les suffrages des contemporains, n'existent plus pour elle. Nous pouvons regarder comme le jugement de la postérité sur *Philémon*, celui que Quintilien en a porté si long-temps après. Il juge que s'il étoit injuste de préférer ou d'égaler *Philémon* à Ménandre, il étoit très-juste de le mettre au second rang, comme l'y mettoit l'opinion publique. *Philemon, ut pravis sui temporis judiciis Menandro sæpè prælatus est, ità consensu omnium meruit credi secundus.*

Plaute a imité de *Philemon* la comédie du *Marchand.* C'est ce *Philémon* qui mourut, dit-on, de rire en voyant son âne manger des figues, ce qui n'est pourtant guères plus plaisant que de lui voir

manger des chardons ; mais *Philémon* avoit alors quatre-vingt-dix-sept ans. *Philémon* le jeune, son fils, avoit aussi composé beaucoup de comédies; il nous en reste des fragmens que Grotius a recueillis. Ce dernier *Philémon* vivoit plus de deux siècles avant J. C.

Philémon est aussi le nom d'un citoyen riche de la ville de Colosses, converti à la foi par un disciple de Saint Paul, & à qui Saint Paul adresse une de ses épitres.

PHILENES, (*Hist. anc.*) Rien de plus célèbre que les autels des *Philènes*, *aræ Philenorum;* mais la célébrité des faits n'est souvent qu'un préjugé légitime de leur fausseté, car ce sont les circonstances merveilleuses & extraordinaires qui contribuent le plus à la célébrité des faits. Quoi qu'il en soit, Salluste & Valère Maxime rapportent que Carthage & Cyrène étant en contestation au sujet de leurs limites, on convint de les fixer au point où deux jeunes gens, partis en même temps de chacune des deux villes, se rencontreroient; mais première difficulté: chacune des deux villes avoit-elle, dans la ville rivale, des commissaires pour s'assurer respectivement du moment précis du départ, ou avoit-on enfin des moyens quelconques de s'assurer que les deux départs seroient simultanés? Dans ce cas, il n'a pu y avoir de contestation; quant à l'inégalité de diligence dans la marche, on avoit dû la prévoir, & elle n'a pas dû non plus faire naitre de dispute; mais on sent combien un pareil moyen de fixer des limites étoit grossier & défectueux. Les Carthaginois, c'étoient deux frères, nommés *Philènes*, firent plus de diligence : les Cyrénéens prétendirent qu'il y avoit eu de la mauvaise foi, & que les *Philènes* étoient partis avant l'heure marquée: contestation impossible, encore un coup, si on avoit des moyens de s'assurer du moment du départ; mais contestation à laquelle on devoit nécessairement s'attendre, si ces moyens manquoient. Mais voici à quoi on ne devoit pas s'attendre; c'est que les Cyrénéens consentirent de s'en tenir à l'accord, moyennant une condition, qui est que les *Philènes* consentiroient de leur côté à être enterrés vivans à l'endroit où la rencontre s'étoit faite. De quel droit imposa-t-on après coup une pareille condition? De quel droit deux particuliers l'imposent-ils? On ne nous dit point d'ailleurs si, en l'imposant, ils offroient de la remplir eux-mêmes à l'endroit où ils desiroient que les bornes du territoire de leur ville fussent fixées. Les *Philènes* s'étant dévoués à cette mort horrible, car la condition fut acceptée & remplie, les Carthaginois leur rendirent les honneurs divins, élevèrent deux autels au lieu où les *Philènes* avoient été enterrés, c'est ce qu'on appelle *les autels de Philènes*; & ce lieu servit de borne à l'empire des Carthaginois du côté de Cyréne, tandis qu'il s'étendoit de l'autre côté jusqu'aux colonnes d'Hercule. Nous croyons reconnoître, dans cette belle histoire des *Philènes*, tous les caractères de la fable, ou du moins d'une histoire altérée. Cependant tous les historiens, tant anciens que modernes, la rapportent sans y trouver de difficulté; tout ce qu'on peut en dire, c'est qu'il faut qu'il y ait eu quelque événement glorieux aux *Philènes*, qui ait donné lieu à cette dénomination d'autels des *Philènes*.

PHILETAS, (*Hist. litt. anc.*) de l'isle de Cos, grammairien & poëte grec; ses poésies ne nous sont point parvenues, mais Ovide & Properce les ont vantées; on regardoit communément Callimaque, dit Quintilien, comme le premier des poëtes dans l'élégie amoureuse quoiqu'Horace ait placé Mimnermus au-dessus de lui. (Voyez les articles *Callimaque & Mimnermus*). Et on donnoit le second rang à *Philétas*. Ptolémée Soter donna ce dernier pour precepteur à son fils Ptolémée Philadelphe.

PHILIPPE I, (*Hist. anc. Hist. de Macéd.*) troisième fils d'Amyntas, roi de Macédoine, & son successeur au trône, naquit l'an du monde 3621. Son père, pour gage de l'observation des traités, le remit aux Thébains, qui confièrent son éducation au sage Epaminondas. Le jeune Macédonien formé par les leçons d'un si grand maître, en eut tous les talens sans en avoir les vertus. Lorsqu'il parvint à l'empire, il eut honte de ne commander qu'à des barbares: il entreprit d'en faire des hommes, en leur donnant des loix & des mœurs. Les moyens dont il se servit pour monter sur le trône, manifestèrent qu'il en etoit digne. Appellé de Thèbes pour prendre la tutelle de son neveu, il profita de son enfance pour préparer sa grandeur. Les Macédoniens, environnés d'ennemis, avoient jusqu'alors combattu sans courage & sans gloire; & s'ils n'avoient point encore été subjugués, c'est que leurs voisins avoient dédaigné d'en faire leur conquête. *Philippe* affectant une confiance que peut-être il n'avoit pas, releva les courages abattus. Le soldat, fier de marcher sous un disciple d'Epaminondas, se soumit, sans murmurer, a une discipline sévère. Ses manières affables & prévenantes adoucirent la rigueur du commandement: les Macédoniens, heureux & triomphans, le placèrent sur le trône, que son ambition dévoroit en secret, & dont il affectoit de redouter les écueils.

Le choix de la nation fut justifié par les plus brillans succès; *Philippe*, âgé de 24 ans, développa tous les talens qui sont le fruit de l'expérience. Tous ses concurrens au trône furent subjugués par ses bienfaits: il n'y eut ni de murmurateurs ni de rebelles; ses victoires imposèrent silence aux rivaux de sa grandeur, & firent oublier par quels dégrés il étoit parvenu à l'empire. Sobre & tempérant, il introduisit la frugalité dans le camp; sa cour simple & même austère, n'offroit point cet éclat imposteur

dont les rois indignes de l'être masquent leur petitesse. La sévérité de la discipline militaire n'eut rien de pénible, parce qu'il en donna lui-même l'exemple. Ses soldats, honorés du titre de ses compagnons, se précipitoient dans tous les périls pour mériter les distinctions dont il récompensoit la valeur. Ce fut lui qui créa cette fameuse phalange qui présentoit à l'ennemi un rempart impénétrable; ce bataillon formoit un carré long de 400 hommes de front sur 16 de profondeur; il étoit si serré dans sa marche, que le choc de l'ennemi ne pouvoit l'ébranler ni résister au sien. Chaque soldat étoit armé d'une pique longue de vingt-&-un pieds : ce fut cette phalange redoutable qui éleva les Macédoniens à un si haut dégré de splendeur.

Une armée aussi bien disciplinée lui inspira la passion des conquêtes; il contint la Grèce en répandant le bruit artificieux que le monarque Persan méditoit d'y faire une invasion : ce fut ainsi qu'en réalisant des dangers imaginaires, il se rendit l'arbitre des rivaux de sa puissance. Les Illyriens étoient maîtres de plusieurs places dans la Macédoine, il les en chassa; & pour mieux les affoiblir, il porta le feu de la guerre dans leur pays. Après leur avoir livré plusieurs combats toujours suivis de la victoire, il s'empara d'Amphipolis, colonie des Athéniens, que cette hostilité rendit ses ennemis. *Philippe*, sans leur déclarer la guerre, leur enleva Potidée. Son insidieuse éloquence leur persuada qu'en perdant ces places ils ne perdoient rien de leur puissance. La plus utile de ses conquêtes fut celle de Cnidé, à qui il donna son nom, & qui devint dans la suite célebre par la mort de Brutus & Cassius. Cette acquisition, sans être glorieuse à ses armes, servit de dégré à sa puissance; il fit ouvrir près de cette ville une mine d'or d'où il tira par an trois millions. Cette source de richesse le mit en état d'acheter des espions & des traîtres qu'il entretint dans toutes les villes allarmées de son ambition. Il avoit coutume de dire qu'il n'y avoit de villes imprenables que celles où un mulet chargé d'or ne pouvoit entrer; en effet, ce fut avec ce métal plutôt qu'avec ses armes qu'il subjugua la Grèce.

Il est un héroïsme domestique que le sage seul peut apprécier : l'ambitieux *Philippe*, du tumulte du camp veilloit aux devoirs d'un père de famille. Sa femme Olympias ayant mis au monde Alexandre, il n'en eut pas plutôt appris la nouvelle qu'il écrivit à Aristote, pour le prier de se charger un jour de son éducation. « Je vous apprends, lui dit-il, qu'il m'est » né un fils; je rends grace aux dieux moins pour » me l'avoir donné que pour m'avoir fait ce pré- » sent de votre vivant : je me flatte que vos soins » en feront un prince digne de ses hautes destinées ».

La guerre sacrée qui embrasa la Grèce y donna le spectacle de toutes les atrocités qu'enfante le zèle religieux; *Philippe*, tranquille spectateur de cette scène horrible, laissa aux dieux le soin de venger leur injure. Sa politique ténébreuse attisoit en secret le feu qui dévoroit les différentes contrées de la Grèce. Tandis que ses voisins s'affoiblissoient par leurs défaires & même par leurs victoires, il affermissoit sa puissance dans la Thrace; il établissoit ses droits sur tout ce qui paroissoit lui convenir. Ce fut au siège de Methone qu'un nommé *Aster*, extrêmement adroit à tirer de l'arc, vint s'offrir à lui : *Philippe*, plein de mépris pour un si foible talent, lui dit qu'il le prendroit à son service lorsqu'il feroit la guerre aux hirondelles. Aster, irrité de ce dédain, se jetta dans la ville assiégée, d'où il tira contre le monarque une flèche où étoit écrit, *à l'œil droit de Philippe*, dont l'œil en effet fut crevé. *Philippe* renvoya la flèche dans la ville avec cette inscription : *Aster sera pendu aussi-tôt que la ville sera prise.* Cette menace fut bientôt suivie de l'exécution. Ce prince, si au-dessus du reste des hommes, se rapprochoit d'eux par quelques foiblesses; depuis qu'il avoit perdu un œil, il ne pouvoit entendre prononcer le nom de cyclope sans se sentir humilié.

Philippe, appellé par ses voisins pour être l'arbitre de leurs querelles, en profitoit pour les asservir. Les habitans de Phères implorèrent son secours contre Lycophron, beau-frere du cruel Alexandre, dont il imitoit la tyrannie. Le monarque Macédonien flatté du titre de protecteur d'un peuple opprimé, remporta deux victoires sur le frère du tyran. Comme ces peuples s'étoient déclarés contre les violateurs du temple d'Apollon, *Philippe*, qui les protégeoit, fut regardé comme le vengeur de la religion. Les Grecs, acharnés à se détruire, se préparèrent eux-mêmes des fers. *Philippe*, instruit de leur foiblesse, conçut le dessein de les subjuguer : un seul homme réprimoit les vœux de son ambition, c'étoit l'orateur Démosthène, dont l'éloquence lui paroissoit plus redoutable que toutes les flottes & les armées de la Grèce. Ce fut lui qui détermina les Athéniens à disputer le passage des Thermopyles à cet ambitieux, qui vouloit s'en emparer, pour s'ouvrir l'entrée de la Grèce; mais ne quittant que pour un moment les jeux & les spectacles, ils se plongèrent bientôt dans leur premier sommeil. Tandis qu'ils perdoient le tems en délibérations stériles, *Philippe* inondoit la Thrace, & se rendoit maître d'Olinthe, colonie Athénienne, qui fut contrainte d'abandonner ses foyers pour errer sans patrie. Les traîtres qui lui livrèrent la ville ne reçurent pour salaire que les railleries des Macédoniens; ils s'en plaignirent à *Philippe* : ce prince, railleur lui-même, leur répondit : « Les Macédoniens sont » si grossiers, qu'ils appellent tout par leur nom ». Cette conquête fut célébrée par des jeux & des spectacles.

Les Thébains, après avoir essuyé différentes défaites, crurent se relever par l'appui de *Philippe* : rechercher un allié si puissant, c'étoit solliciter des fers. Leur haine contre les Phocéens égara leur politique; *Philippe*, sous le titre de libérateur, se vit l'arbitre de toute la Grèce, dont les Thébains venoient de lui ouvrir les portes. Ce fut sous le spécieux prétexte de protéger ses nouveaux alliés,

qu'il rentra dans la Phocide, & que maître des Thermopyles, il répandit la terreur dans toute la Grèce. Les Phocéens, trop foibles pour opposer une digue à ce débordement, s'abandonnèrent à sa discrétion: leurs villes furent démolies; on leur imposa un tribut si rigoureux, qu'ils aimèrent mieux s'exiler eux-mêmes que d'être réduits à vivre malheureux pour enrichir leurs oppresseurs. *Philippe*, sans foi dans les traités, sans frein dans son ambition, sans modération dans le traitement des vaincus, eut encore le secret d'être regardé, par le vulgaire, comme le vengeur des autels & de la religion. Les Amphictions, dont il avoit acheté les suffrages, applaudirent à tous ses décrets, & même ils lui donnèrent séance dans leur assemblée. Sa sombre politique craignoit de réveiller l'amour de la liberté dans le cœur des Grecs; & au lieu de les subjuguer, il les façonna à l'obéissance par de sages délais; il parut respecter la liberté publique en tournant ses armes contre les barbares. Après s'être assuré de la Thessalie, il transporta le théâtre de la guerre dans la Thrace, d'où Athènes tiroit ses subsistances, & qui, privée de cette ressource, tomboit dans le dépérissement, sans qu'il lui fournît de justes motifs de se plaindre.

Son ambition, allumée par des succès, lui fit tenter une expédition dans la Quersonnèse, presqu'île fertile en toutes les productions nécessaires à la vie. Cette région alors presqu'inconnue, avoit passé de la domination des Spartiates sous celle des Macédoniens: c'étoit le théâtre des révolutions; Athènes y avoit encore quelques colonies; mais les habitans, impatiens d'un joug étranger, avoient remis sur le trône les descendans de leurs anciens rois. Les Athéniens, qui regardoient cette région comme une partie de leur domaine, murmurèrent de l'irruption des Macédoniens: leurs orateurs tonnèrent dans la tribune; *Philippe* les laissa dire, & ils lui laissèrent tout exécuter.

Les Messéniens, les Argiens & les Thébains, fatigués d'essuyer l'orgueil farouche des Spartiates, lui portèrent leurs plaintes, qui lui fournirent un prétexte de tourner ses armes contre la Laconie. Cette entreprise fut autorisée par un décret des Amphictions, dont les intentions pures étoient de tirer Argos & Messène de l'oppression de Lacédémone. Au bruit de cette irruption, l'alarme se répandit dans la Grèce, dont les forces réunies le déterminèrent à suspendre l'exécution de son entreprise; mais toujours ennemi du repos, il alla fondre sur l'Eubée; & à la faveur des intelligences qu'il avoit su se ménager, il prit quelques places où il établit des gouverneurs pour commander sous son nom. Les Athéniens lui opposèrent Phocion, philosophe guerrier, dont on admiroit autant l'intégrité que l'éloquence. Sa sagesse & son courage ramenèrent la victoire sous les drapeaux des Athéniens, qui conservèrent l'Eubée, dont les lieutenans de *Philippe* furent chassés. Ce prince, pour se venger de cette disgrace, porta ses conquêtes dans la Thrace, dont le salut intéressoit les Athéniens; il se présenta devant les murs de Perinthe, ville de Propontide, à la tête d'une armée de trente mille hommes accoutumés à vaincre sous lui: la place eût été forcée de se rendre, si elle n'eût été secourue par les Bisantins.

Philippe, sensible à cet affront, tourna ses armes contre Bizance; & ce fut à ce siége que son fils Alexandre fit son apprentissage. La Grèce alors sortit de son sommeil, & la Perse vit avec inquiétude les entreprises d'un prince si ambitieux. Phocion fut envoyé avec une armée au secours de Bizance; la sagesse de ce général déconcerta tous les projets de l'ennemi commun, qui fut contraint de lever le siége, & d'abandonner l'Hellespont. *Philippe* fécond en ressources, se relevoit promptement de ses pertes; son or qu'il prodiguoit, servoit à corrompre ceux dont il ne pouvoit triompher par ses armes ou son éloquence. Tandis que ses ministres amusoient les Athéniens par des négociations artificieuses, il fit une irruption dans la Scythie, d'où il revint chargé d'un riche butin; au retour de cette expédition, il fut attaqué dans sa marche par les Triballes, peuples de Mœsie, qui vivant de leurs brigandages, tentèrent de lui enlever ses richesses; il fut forcé de leur livrer un combat, où couvert de blessures, il se vit sur le point d'être fait prisonnier. Son fils Alexandre voyant le péril, perce les bataillons les plus épais, & parvient à le délivrer des mains des barbares; cette victoire, en le rendant plus puissant, ne fit que lui susciter de nouveaux ennemis. Les divisions des Grecs l'en rendirent l'arbitre; il fut engager les Amphictions à le déclarer général dans la guerre que les Grecs déclarèrent aux Locriens, accusés d'avoir envahi quelques terres appartenantes au temple de Delphes. Tous les peuples séduits par la superstition, s'engagèrent par piété dans cette guerre sacrée: *Philippe* à la tête de ceux qu'il ambitionnoit d'avoir pour sujets, entra dans la Phocide, où il s'empara d'Elatée; les Athéniens s'apperçurent trop tard que cette conquête le rendoit maître des passages de l'Attique. L'orateur Démosthène fut envoyé à Thèbes où les Grecs étoient assemblés; il déploya toute son éloquence pour leur représenter que la liberté étoit prête d'expirer; en vain on lui opposa les réponses des oracles que l'or de *Philippe* avoit corrompus; il répondit que la Pythie philippisoit. Les Grecs entraînés par l'impétuosité de son éloquence, se déterminèrent à la guerre; leurs forces réunies étoient à peu-près égales à celles de leur ennemi; mais elles leur étoient bien inférieures en expérience & en discipline. Les deux armées rivales en vinrent aux mains près de Chéronée dans la Béotie; l'habileté de *Philippe* & le courage du jeune Alexandre, qui commandoit l'aîle gauche, décidèrent de la victoire. Ce succès transporta de joie le monarque vainqueur qui, après des sacrifices offerts aux dieux, récompensa avec magnificence les soldats & les officiers qui s'étoient distingués; plusieurs jours se

passèrent en festins, où il se livra à l'intempérance. Ce fut dans un de ces excès qu'il se transporta sur le champ de bataille, où chantant & dansant comme un bouffon, il outragea les morts. L'Athénien Demade, qui étoit son prisonnier, eut le courage de lui représenter qu'étant Agamemnon, il se déshonoroit en jouant le rôle de Thersite. *Philippe*, revenu de son ivresse, en répara l'erreur par la liberté qu'il rendit aux Athéniens, & par le pardon qu'il accorda aux Thébains dont il avoit juré la perte.

La bataille de Chéronée décida du sort de la Grèce; les Spartiates avilis n'étoient plus que l'ombre de ce qu'ils avoient été autrefois. Les Athéniens sans émulation préféroient les jeux aux affaires: ces deux peuples qui tour à tour avoient été les dominateurs de la Grèce, furent obligés de reconnoître un étranger pour chef de l'expédition qu'on méditoit contre les Perses. *Philippe* satisfait de ce titre qui lui donnoit la réalité du pouvoir, n'ambitionna pas celui de roi qui eût réveillé dans les esprits le sentiment de la liberté dont il ne restoit que le fantôme. Tandis qu'il triomphoit au-dehors, sa vie étoit empoisonnée de chagrins domestiques; l'humeur impérieuse & chagrine de sa femme Olympias le contraignit de la répudier, pour épouser Cléopâtre, fille d'un de ses principaux officiers; la solemnité de la noce fut troublée par l'indiscrétion d'Attale, père de la nouvelle reine, qui dans l'ivresse du festin invita les convives à prier les dieux d'accorder à *Philippe* un légitime successeur; Alexandre, indigné de cette audace, s'élança sur lui, en disant: malheureux, me prends-tu pour un bâtard? & dans ce moment il lui jette sa coupe à la tête. *Philippe* courroucé s'élance sur son fils l'épée à la main; & comme il étoit boiteux, il fit une chûte qui le préserva de l'horreur d'un parricide. Alexandre, qui sans doute avoit participé à l'ivresse, insulta à la chûte de son pere: Quoi, lui dit-il, vous prétendez aller en Perse, & vous n'avez pas la force de vous transporter d'une table à une autre? Il se retira en Epire avec sa mère, d'où il fut bientôt rappellé.

Philippe, roi de la Grèce, sans en avoir le nom fastueux, célébra les noces de sa fille avec une magnificence asiatique; tous les Grecs, distingués par leur naissance ou leurs dignités, furent invités à cette fête. Ces républicains, autrefois si fiers & devenus les complices de leur dégradation, lui firent présent de couronnes d'or au nom de leurs villes; Athènes donna l'exemple de cet hommage servile. Dans le tems qu'il jouissoit de toute sa grandeur, Pausanias, jeune Macédonien, perce la foule, & lui plonge son poignard dans le sein: cet assassin avoit inutilement demandé à *Philippe* justice d'un outrage sanglant, & ce refus en fit un régicide. La nouvelle de cette mort laissa respirer la Grèce, qui se flatta de rentrer dans sa première indépendance. Les peuples couronnés de guirlandes chantoient des cantiques d'allégresse au lieu d'hymnes funéraires; cette indécence qui étoit le témoignage de la foiblesse de ses ennemis, étoit le plus grand honneur qu'on pût rendre à sa cendre.

Ce prince fut un assemblage de vices & de vertus: ambitieux sans frein & sans délicatesse dans les moyens, il poussoit la prudence jusqu'à l'artifice & la perfidie, semant par-tout les troubles pour avoir la gloire de les pacifier. Ses plaisirs étoient des débauches; il prostituoit sa confiance & ses graces aux complices de ses excès: contempteur des dieux & de leur culte, il affectoit de respecter leurs ministres pour en faire les agens de ses desseins. Son éloquence éblouissante fit croire aux peuples qu'il vouloit asservir, qu'il ne combattoit que pour leurs intérêts & leur liberté. Il ne dut ses prospérités, ni aux négociations de ses ministres, ni à la capacité de ses généraux: il voyoit tout par ses yeux; & comme il étoit son propre conseil, il exécutoit tout par lui-même. Libéral jusqu'à la prodigalité, il se débarrassoit du poids des richesses en les versant sur ceux qui pouvoient lui être utiles. Egalement chéri & respecté du soldat, il se rendoit populaire & savoit prévenir l'abus de la familiarité. Un de ses officiers étoit chargé de lui répéter tous les matins ces mots: *Philippe, souvenez-vous que vous êtes mortel.* Perfide envers ses ennemis, il se piquoit d'équité envers ses sujets: un jour qu'il sortoit de table, où il avoit bu avec excès, une femme qui vint lui demander justice, n'en put obtenir une décision favorable: J'en appelle, dit-elle au roi, de *Philippe* ivre à *Philippe* à jeun; le monarque, au lieu de la punir, rectifia son jugement. Une autre femme à qui il dit qu'il n'avoit pas le tems de lui rendre justice, lui répliqua: si vous n'avez pas le tems de protéger vos sujets, cessez d'être roi. Démocharès, athénien, lui ayant été député, le monarque lui dit: faites-moi connoître le service que je puis rendre aux Athéniens; l'orateur impudent lui répliqua: c'est de t'aller pendre. *Philippe* armé du pouvoir, le renvoya sans le punir, & le chargea de dire à ses maîtres que ceux qui savent entendre & pardonner de semblables outrages, sont plus estimables que ceux qui les prononcent. Instruit des calomnies dont les orateurs d'Athènes tâchoient de flétrir ses actions il leur fit dire qu'il seroit si circonspect dans ses actions & dans ses paroles, qu'il les convaincroit de mensonge & d'imposture aux yeux de toute la Grèce. Ce fut le mérite d'Alexandre qui mit le comble à la gloire de *Philippe*; le fils jetta un plus grand éclat, mais le père, en applanissant les obstacles qui s'opposoient aux succès de son fils, montra plus de solidité; l'un, comme dit Cicéron, fut un plus grand conquérant, mais l'autre fut un plus grand homme: ce prince fut assassiné à l'âge de quarante-sept ans, après en avoir régné vingt-quatre. (*T--N.*)

PHILIPPE II, roi de Macédoine, après la mort de son père Antigone, monta sur le trône de Macédoine 220 ans avant Jésus-Christ. L'aurore de son regne fut brillante: la Macédoine déchue de son ancien éclat reprit sa première splendeur. La guerre des

Achéens lui fournit l'occasion de développer ses talens pour la guerre; ces peuples implorèrent son secours contre les Etoliens. *Philippe* flatté du titre de protecteur d'un peuple opprimé, entra dans l'Etolie, à la tête de quinze mille hommes, qui le rendirent maître de plusieurs places importantes: il réussit dans toutes ses entreprises, tant qu'il écouta les conseils d'Aratus, général des Achéens, habile général, & plus habile encore dans l'art de gouverner. *Philippe* avoit laissé prendre un grand ascendant sur son esprit à Apelle, qui après avoir été son tuteur, étoit devenu son favori; cet Apelle, obscurci par le mérite d'Aratus, qui partageoit la confiance de son maître, traversa tous leurs projets, persuadé qu'en les faisant échouer, il supplanteroit le rival de sa faveur. Le jeune monarque, avec une flotte puissante, descendit dans l'île de Céphalonie, où il forma le siége de Palée, qu'il eut la honte de lever, par la faute des Léontins, dévoués au traître Apelle; après cet échec il marcha contre Thermæ, ville où toutes les richesses de l'Etolie étoient accumulées. Les Macédoniens, vainqueurs sacrilèges, brûlèrent le temple, brisèrent les statues, & se retirèrent chargés des dépouilles des dieux & des hommes; ils saccagèrent dans leur marche la Laconie; & de retour à Corinthe, *Philippe* découvrit la trahison d'Apelle, qui fut condamné à la mort avec son fils.

Philippe enivré de ses prospérités, s'abandonna à la bassesse des penchans qui jusqu'alors étoit restée cachée dans son cœur: insolent & cruel dans la victoire, sans pudeur dans la débauche, il devint l'exécration des peuples dont il avoit été l'idôle: son humeur aigrie par les revers, le rendit sévère jusqu'à la férocité. Après sa défaite à la journée d'Apollonie, il se vengea sur ses alliés de la honte d'avoir été battu par les Romains. Aratus lui représentant l'horreur de ses excès, lui parut un censeur importun; il eut la cruauté de le faire empoisonner, oubliant qu'il étoit redevable de ses prospérités aux talens de ce grand homme.

Quoique privé de son secours, il enleva aux Etoliens la ville d'Issus, devant laquelle les plus grands capitaines avoient échoué: cette conquête fut suivie de deux grandes victoires remportées sur les Etoliens. Tant de succès lui faisoient espérer l'empire de la Grèce, lorsque Ptolomée, roi d'Egypte, les Rhodiens & les Athéniens ligués le forcèrent de souscrire à la paix, qui fut rompue aussi-tôt que jurée. Les Romains commandés par Sulpitius, lui livrèrent un combat, où la victoire fut vivement disputée: le téméraire *Philippe* se précipita au milieu de l'infanterie romaine; & cette espèce de désespoir occasionna un grand carnage pour le délivrer. *Philippe*, après avoir ravagé les terres des Rhodiens, fondit sur les provinces d'Attale, allié des Romains. Quelques échecs essuyés le rendirent plus barbare, il sembloit ne faire la guerre que pour changer en déserts les contrees les plus florissantes: s'étant rendu maître de Cios, en Bithynie, il fit périr au milieu des supplices les principaux habitans: ceux qui n'expirèrent point par le fer & le feu, furent réservés pour l'esclavage. Après avoir assouvi sa vengeance brutale, il fit mettre le siège devant Abydos, ville située sur l'Hellespont, dans l'endroit que nous appellons le détroit des Dardanelles. Les habitans voyant qu'il exigeoit d'eux de se rendre à discrétion, résolurent de périr les armes à la main; il fut arrêté qu'aussi-tôt que les assiégeans seroient maitres des remparts, cinquante des principaux citoyens égorgeroient les femmes, les enfans & les vieillards dans le temple de Diane, après qu'on auroit jetté dans la mer les effets & les métaux qui pouvoient flatter la cupidité de l'ennemi. Cette délibération scellée par des sermens, eut une prompte exécution: les Macédoniens étant entrés dans la ville, virent avec horreur des furieux égorger leurs femmes & leurs enfans pour les soustraire à l'esclavage: tous dans chaque famille firent l'office de bourreaux.

L'humeur inquiète & guerrière de *Philippe* le rendoit incapable de repos; il fond le fer & la flamme à la main sur l'Attique: les Athéniens demandent du secours aux Romains, qui envoyèrent Valerius-Levinus avec une flotte sur les côtes de la Macédoine. *Philippe*, sans être étonné du nom de ses nouveaux ennemis, se présente devant Athènes: son arrivée est signalée par une victoire. Les Athéniens forcés de rentrer dans leur ville, y défièrent impunément leur vainqueur. Les Etoliens & les Thébains rassurés par la présence des Romains, se déclarèrent pour eux: Quintius-Flaminius, secondé de leur alliance, engagea un combat près de Cynoscéphale dans la Thessalie; l'inégalité du terrein rendit inutile la phalange Macédonienne. *Philippe* vaincu se vit dans la nécessité de souscrire à toutes les conditions que le vainqueur daigna lui imposer; & il ne fut plus qu'un fantôme de roi, qui ne parut sensible qu'au souvenir de son ancienne grandeur.

Des chagrins domestiques semèrent une nouvelle amertume sur ses jours; le mérite de son fils Démétrius excita sa jalousie: son frère Persée, pour rapprocher l'intervalle qui le séparoit du trône, l'accusa de former des complots pour hâter le moment de régner. Le soupçonneux *Philippe* le fit empoisonner; mais ce parricide rendit son cœur la proie des remords: sa vie ne fut plus qu'un supplice, & il eût exhérédé Persée pour le punir de sa délation, si la mort n'eût prévenu sa juste vengeance: il mourut 178 ans avant notre ère. (*T--N.*)

PHILIPPE (MARC-JULE), (*Hist. Romaine*) passa des plus bas emplois à la première dignité du monde; né en Arabie de parens obscurs, il fut

l'artisan de sa fortune, & il auroit paru digne de l'empire romain, s'il ne l'avoit point tacheté par le meurtre de son bienfaiteur. Gordien, qui l'avoit fait capitaine de ses gardes, & le dépositaire de ses secrets, alluma dans son cœur une ambition dont il fut la victime, & à force de lui parler des douceurs de commander, il aiguisa le poignard qui lui perça le sein. *Philippe*, par ses largesses, corrompit les légions dont les suffrages l'élevèrent à l'empire. L'impatience de se montrer aux romains pour faire confirmer son élection par le sénat, lui fit trahir les intérêts de l'état par la cession de la Mésopotamie aux Perses. Dès qu'il fut arrivé dans la capitale du monde, il captiva le cœur du peuple par sa popularité & ses largesses. Le trésor public fut ouvert pour faire des établissemens utiles, & sur-tout pour la construction d'un canal qui fournit de l'eau à un quartier de Rome qui en manquoit. Il savoit qu'il ne falloit aux romains que du pain & des spectacles; ce fut pour leur complaire qu'il célébra les jeux séculaires avec une magnificence qui éclipsa tout ce qu'on avoit vu jusqu'alors. Deux mille gladiateurs combattirent jusqu'à la mort. Chaque pays fournit des bêtes féroces dans le cirque. Le théâtre de Pompée offrit des scènes variées pendant trois jours & trois nuits. Ce fut en caressant le goût du peuple qu'il se maintint sur un trône souillé du sang de son bienfaiteur: mais cette complaisance ne put le dérober à la fureur des soldats qui le massacrèrent près de Vérone, après qu'il eût été défait par Dece qui s'étoit fait proclamer empereur par l'armée de Pannonie. Il étoit alors âgé de quarante-cinq ans, & il en avoit regné cinq & demi. (*T--N.*)

PHILIPPE I, (*Hist. de France*) étoit né en 1052. Il parvint à la couronne de France en 1060. Pendant la minorité du roi, la régence fut confiée à Baudouin son oncle, comte de Flandre. Après la mort de Baudouin, *Philippe*, âgé de quinze ans, gouverna par lui-même. La fougue, naturelle à son âge, lui mit les armes à la main; mais il fut vaincu par Robert, fils puiné de Baudouin, qui avoit usurpé le patrimoine de ses neveux. En 1091, *Philippe* répudia la reine Berthe, fit enlever Bertrade de Montfort, femme du comte d'Anjou, & l'épousa publiquement. Rome lança ses foudres; *Philippe* paroît les braver: Rome l'excommunie de nouveau. Incapable de contenir par lui-même le peuple que les prélats excitoient à la révolte, il associe à son trône Louis-le-Gros son fils, l'amour de la nation. La présence du jeune prince fait rentrer les factieux dans le devoir. *Philippe* reçoit enfin son absolution, promet de renvoyer Bertrade, & continue de vivre avec elle. Il ne paroît pas que la cour de Rome ait jamais approuvé son mariage. Mais le comte d'Anjou, plus intéressé que le pape à cette affaire, sembla y consentir. *Philippe* mourut à Melun, le 29 juillet 1108. C'étoit un prince livré à ses plaisirs, esclave de ses passions, incapable de céder à ses remords & de les étouffer. (*M. de Sacy.*)

PHILIPPE II, *surnommé* AUGUSTE, roi de France, n'avoit que quinze ans lorsqu'il parvint à la couronne en 1180. Né avec des passions vives, des talens précoces, un desir insatiable de gloire, son caractère indocile lui fit rejetter les conseils de sa mère, qui vouloit rompre le mariage projetté avec la fille de Baudouin, comte de Flandre. La reine, plus injuste que son fils, arma contre lui le roi d'Angleterre. *Philippe* battit les Anglois, épousa sa maîtresse, & força sa mère au silence: plusieurs vassaux se révoltèrent, il les vainquit & leur pardonna; mais bientôt les villes du Vexin, qui devoient retourner à la couronne après la mort de Marguerite, sœur de *Philippe*, épouse de Henri II, roi d'Angleterre, rallumèrent la discorde entre les deux rois en 1186. Richard, fils de Henri, se jetta dans le parti de *Philippe*. La guerre se réveilla encore entre *Philippe* & Richard, successeur de Henri. La cour de Rome, qui avoit besoin des deux rois pour combattre les Infidèles, réussit enfin à rapprocher leurs intérêts. La paix fut à peine signée, qu'ils allèrent porter la guerre en Asie: Acre fut pris; mais les querelles sans cesse renaissantes de Richard & de *Philippe* suspendirent plus d'une fois les opérations des Chrétiens. Le roi revint en France en 1192, & s'empara de la plus belle portion de la Normandie. Richard échappé des fers où l'empereur le retenoit, tourna ses armes contre la France. Un traité ne produisit qu'un calme momentané: on se remet en campagne; *Philippe* enveloppé par les Anglois, se fait jour l'épée à la main, court à Gisors, le pont se rompt sous lui, il tombe dans la rivière, & son cheval lui sauve la vie. Richard meurt; Jean-Sans-Terre fait jetter dans un cachot Artus son neveu, qui avoit des droits sur la couronne: le jeune prince périt; Jean, qui s'étoit emparé du royaume d'Angleterre, est cité à la cour des pairs de France: il ne comparoît point; ses biens sont confisqués, la Normandie est réunie à la couronne; le Maine est conquis, la Touraine se soumet, & les habitans du Poitou, impatiens de secouer le joug Anglois, reçoivent *Philippe* avec des acclamations de joie: ce fut l'an 1202 que ces provinces changèrent de maître.

Philippe fut assez sage pour ne pas s'engager dans la quatrième croisade, qui fut publiée en 1204; mais il fut assez imprudent pour autoriser celle qui se préparoit contre les Albigeois. Ce fut dans cette guerre que les Chrétiens montrèrent qu'ils sont plus acharnés contre eux-mêmes que contre leurs ennemis; jamais les Sarrasins n'essuyèrent autant de maux que les malheureux hérétiques du Languedoc.

Cependant les Anglois font, en 1213, une irruption dans la Flandre; *Philippe* y court, & brûle leur flotte. L'empereur Othon IV se ligue

avec l'Angleterre, & paroît à la tête d'une armée de deux cents mille hommes; on en vient aux mains près de Bouvines. On prétend qu'avant le combat *Philippe* dit aux soldats: « François, voilà » ma couronne; s'il en est un parmi vous plus » digne que moi de la porter, qu'il se montre, » je la lui mets sur la tête; mais si vous me » croyez digne de vous commander, songez qu'il » y va aujourd'hui du salut & de l'honneur de » la France. » *Philippe* fit éclater tout le génie d'un général, tout le courage d'un soldat: renversé sous les pieds des chevaux, il se releva plus terrible, & gagna la bataille.

Jean venoit d'être détrôné en Angleterre; Louis, fils de *Philippe*, y fut appellé; mais cette révolution passagère ne lui offrit la couronne que pour la lui ravir aussi-tôt.

La cour de Rome pria *Philippe* d'ajouter à ses domaines tout ce qu'on avoit conquis sur Raimond, comte de Toulouse, & sur les Albigeois; le roi méprisa les dons des papes comme il avoit méprisé leurs foudres. Ce prince mourut le 15 juillet 1223, âgé de 59 ans. Si l'on n'envisage en lui que les qualités guerrières, c'est un des plus grands hommes qui aient gouverné la France; il conquit la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Poitou, l'Auvergne, le Vermandois, l'Artois, *&c.*. Infatigable dans les travaux de la guerre, sans luxe dans ses camps, sans mollesse dans sa tente, sage & calme avant le combat, terrible dans la mêlée, doux après la victoire, il avoit toutes les qualités que l'on appelle héroïques. Il avoit coutume de dire qu'il ne tenoit sa couronne que de Dieu & de son épée. Ce fut d'après ce principe qu'il lutta contre l'ambition de la cour de Rome avec une sagesse que l'on traitoit alors d'audace & même d'impiété; mais on lui reprochera toujours une croisade inutile, les Juifs injustement chassés & dépouillés, ses éternels démêlés avec l'Angleterre, où l'on apperçoit autant de jalousie contre Henri & Richard, que de zèle pour la défense & la splendeur de l'état. (*M. de Sacy.*)

PHILIPPE III, surnommé *le Hardi*, naquit en 1245, épousa Isabelle d'Aragon en 1262, & suivit Saint Louis, son père, dans sa dernière croisade en Afrique. Ce prince étant mort en 1270 sous les murs de Tunis, *Philippe III* fut proclamé par toute l'armée: c'étoit moins un camp qu'un hôpital ou plutôt un cimetière; la peste avoit enlevé des milliers de soldats, le reste languissoit. Les Sarrasins étoient devenus agresseurs; leur multitude sembloit devoir accabler les François. *Philippe* mérita le surnom de *Hardi* par l'audace avec laquelle il les repoussa; il conclut avec eux une trève de dix ans, & revint en France, où il fut sacré en 1271; il y trouva quelques révoltes que l'absence du maître avoit favorisées, & les calma sans violence. La guerre qu'il déclara à Alphonse, roi de Castille, parce que ce prince avoit dépouillé de leurs droits les enfans de Blanche, sœur de *Philippe*, ne fut pas plus funeste; elle fut bientôt terminée. *Philippe* eut la foiblesse de se laisser gouverner par la Brosse, son favori; mais il eut le courage de le faire pendre, lorsque ce vil calomniateur accusa Marie de Brabant, seconde femme du roi, d'avoir empoisonné Louis, l'un de ses enfans du premier lit. Ce prince mourut en 1285, dans la quarantième année de son âge. La gloire de son règne fut entièrement effacée par celui qui l'avoit précédé; il eût paru grand peut-être, s'il n'avoit remplacé un prince foible ou méchant: mais c'étoit beaucoup, en succédant à Louis IX, de ne pas se montrer indigne d'un tel père. Ce fut sous son règne que Pierre, roi d'Aragon, fit égorger tous les François qui étoient en Sicile, époque qui n'est que trop connue sous le nom de *vêpres Siciliennes.* (*M. de Sacy.*)

PHILIPPE IV, surnommé *le Bel*, fils & successeur de Philippe III; il parvint à la couronne en 1285; il possédoit déjà celle de Navarre; Jeanne, son épouse, la lui avoit apportée pour dot. Charles de Valois, roi de Sicile, étoit dans les fers; Jacques, frère d'Alphonse, roi d'Aragon, l'y retenoit. *Philippe* obtint sa liberté; mais à peine échappé de sa prison, Charles alla mettre l'Italie en feu, & reprit ses prétentions auxquelles il avoit renoncé.

Cependant une insulte faite par les Anglois à quelques vaisseaux Normands, excite une querelle sérieuse; l'Angleterre & l'Empire se liguent contre la France: Édouard est cité à la cour des pairs, comme vassal de la couronne: il ne comparoît point; on le déclare convaincu de félonie, & son duché de Guyenne est confisqué. *Philippe* y envoie des princes de son sang à la tête d'une armée; pour lui, il pénètre dans la Flandre, & se saisit de la personne du comte Guy, fanatique partisan du roi d'Angleterre. Edouard demanda la paix; on négocia; le pape Boniface VIII voulut dans cette querelle jouer le rôle d'arbitre des rois, sa bulle fut déchirée en France; *Philippe* fut excommunié, mais il brava les foudres de Rome, & fut en lancer de plus réelles. De plus grands intérêts assoupirent ce différend pour quelque temps; la guerre continuoit entre l'Angleterre & la France; on se menaçoit en Champagne, on se battoit en Guyenne; une trève suspendit les hostilités, & l'on convint, en 1297, que Marguerite, sœur de *Philippe*, épouseroit Edouard I, qu'Isabelle de France s'uniroit à Edouard, héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, & que cette princesse lui apporteroit pour dot la Guyenne, dont son époux devoit rendre hommage au roi de France.

Philippe avoit défendu aux seigneurs de prendre les armes contre eux-mêmes tant qu'il les auroit à la main contre l'Angleterre. Puisqu'il avoit assez d'autorité pour assoupir ces guerres privées pendant

dant quelques années, que ne les éteignoit-il pour toujours? Ces petits combats minoient lentement l'édifice de l'état : ce n'étoient que des escarmouches; mais elles étoient si fréquentes, qu'en livrant une bataille chaque année, on auroit perdu moins de sang, & causé moins de ravages.

Cependant en Flandre toutes les garnisons françoises sont massacrées. L'an 1202, un tisserand à la tête d'un ramas de paysans, taille en pièces une armée de cinquante mille françois qui dédaignoient de se tenir en garde contre cette troupe indisciplinée. D'un autre côté, Boniface VIII ne pardonnoit pas à *Philippe* de n'avoir pas voulu partager avec lui les décimes levées sur le clergé de France; il l'excommunia, & jetta sur le royaume un interdit général. *Philippe* envoya Nogaret en Italie; fidèle ministre de la vengeance de son maître, cet officier se saisit de la personne du pontife : la mort de Boniface qui arriva peu de temps après, prévint les suites de cette affaire.

Il restoit encore à *Philippe* un affront à venger, c'étoit la défaite de Courtrai. Il entra en Flandre à la tête d'une armée, & présenta la bataille aux Flamands près de Mons-en Puelle. Ce prince fit des prodiges de bravoure, & demeura maître du champ de bataille, le 18 août 1304. A son retour, il attaqua des ennemis plus difficiles à vaincre que les Flamands, c'étoient les préjugés de son siècle : il tenta d'abolir cet usage atroce de prendre la bravoure ou l'adresse pour juge de toutes les contestations : mais malgré cette sage ordonnance, le duel se renouvella encore.

L'ordre des Templiers étoit parvenu à un dégré de puissance qui excitoit la jalousie de tous les corps de l'état. Il seroit difficile de prononcer d'une manière décisive sur les motifs qui déterminèrent *Philippe*, en 1312, à anéantir cet ordre. Des accusations ridicules furent le prétexte de cette persécution, peu s'en faut, aussi affreuse que le fut depuis le massacre de la saint Barthélemi. On reproche encore à *Philippe* d'avoir altéré la monnoie; on l'appelloit à Rome *faux monnoyeur*. Ces fautes ne sont point assez réparées par les loix qu'il établit contre le luxe, & par les titres de noblesse qu'il accorda aux françois qui avoient bien servi l'état. Il mourut le 20 novembre 1314. Ce prince avoit de grandes qualités; mais il étoit facile à séduire, opiniâtre dans son erreur, implacable dans ses vengeances, & il fit tant de mal qu'on ose à peine le louer du bien qu'il a fait. (*M. de Sacy.*)

PHILIPPE V, surnommé *le Long*, étoit frère de Louis X, & il lui succéda l'an 1316. Un parti considérable voulut, au mépris de la loi salique, placer sur le trône Jeanne, fille de Louis : mais *Philippe* triompha de cette faction : il avoit épousé Jeanne, fille & héritière d'Othon, comte de Bourgogne, & de Mahaud, comtesse d'Artois. Robert d'Artois prétendoit encore à ce comté; il fut déclaré déchu de ses prétentions, & prit en vain les armes pour les soutenir; les Flamands ne tardèrent pas à lever l'étendard de la révolte qu'ils avoient tant de fois arboré; la paix fut l'ouvrage de la cour de Rome; elle fut conclue le 2 juin 1320. Cette guerre, qui avoit duré seize années, avoit fait couler beaucoup de sang, sans rendre ni les Flamands plus libres, ni les rois de France plus puissans. Un des projets de *Philippe-le-Long*, étoit d'établir dans toute l'étendue du royaume, une même monnoie, un même poids, une même mesure. Peut-être le succès de cette opération lui auroit-il fait sentir aussi la nécessité de donner un même code à toutes nos provinces. Mais la mort le prévint avant qu'il eût même achevé la première entreprise. Elle l'enleva le 3 janvier 1322, à l'âge de 28 ans. Ce prince donnoit les plus belles espérances. Sa modération est d'autant plus sublime, qu'il étoit né vif & impétueux. Les courtisans l'excitoient un jour à châtier l'archevêque de Paris, prélat inquiet, ennemi secret de son maître. « Il est beau, répondit *Philippe*, » de pouvoir se venger & de » ne le pas faire. » (*M. de Sacy.*)

PHILIPPE VI, (DE VALOIS) roi de France. Charles-le-Bel étoit mort sans enfans mâles en 1328. *Philippe-de-Valois* étoit fils de Charles, frère de *Philippe-le-Bel;* Edouard III, roi d'Angleterre, étoit, par sa mère Isabelle, petit-fils du même *Philippe-le-Bel.* Si les femmes avoient pu succéder à la couronne de France, elle lui auroit appartenu.

(Pourquoi lui auroit-elle appartenu plutôt qu'aux enfans mâles des filles des trois derniers rois, plutôt qu'à Charles d'Evreux, petit-fils, par sa mère, de Louis Hutin, plutôt qu'à Philippe de Bourgogne & à Louis de Flandre, petits-fils, par leurs mères, de Philippe-le-Long?)

Mais la loi étoit positive; *Philippe-de-Valois* étoit l'héritier du trône. Edouard crut que quelques victoires lui tiendroient lieu des droits qu'il n'avoit pas, il prit les armes & vint disputer la couronne à *Philippe*. Celui-ci se montra digne de régner, par un acte d'équité bien rare. Il rendit à Jeanne, fille de Louis le-Hutin, le royaume de Navarre, dont, sous le nom de tuteurs, Philippe IV & Charles IV s'étoient emparés. Au lieu de rassembler ses forces contre l'Angleterre qui exerçoit déjà les siennes, *Philippe*, moins attentif à ses intérêts qu'à ceux de ses vassaux, alla soumettre les Flamands qui s'étoient révoltés contre Louis leur comte. Il s'avança jusqu'à Mont-cassel, les rebelles vinrent fondre sur son camp, & y portèrent le désordre. La bravoure du roi rétablit le combat, l'issue en fut glorieuse pour les François, le champ de bataille leur demeura, & toute la Flandre se soumit; mais il falloit réserver tant de bravoure & de bonheur pour la journée de Créci. « Mon cousin, dit *Philippe* au comte, » si vous aviez gouverné plus

» sagement, je n'aurois pas été forcé de répandre » tant de sang pour rétablir votre autorité : songez à l'avenir que si le devoir du sujet est la » soumission, celui du souverain est la justice ». *Philippe* avoit achevé d'épuiser, dans cette guerre, ses finances & ses forces; Edouard augmentoit les siennes par tous les secours que lui envoyoient l'empereur, le comte de Hainaut & d'autres princes. La guerre fut bientôt allumée. Edouard passa la mer & ravagea la Flandre. Cependant, en 1329, il avoit rendu au roi un hommage-lige, comme duc d'Aquitaine. Mais les rois ne craignoient pas de laisser entrevoir des contradictions dans leur conduite. Ce qu'il y a d'inconcevable, c'est que dans la triste situation où la France & le roi se trouvoient, *Philippe* songeoit à aller attaquer les Sarrasins, au lieu de se défendre contre les Anglois. Heureusement cette croisade, projettée par *Philippe* & par le pape, ne trouva d'autres partisans qu'eux-mêmes.

Tandis que le roi méditoit des conquêtes en Asie, Edouard en faisoit en Flandre; mais les troubles d'Ecosse le forcèrent à repasser en Angleterre. A la faveur de la discorde qui régnoit entre la cour de Paris & celle de Londres, Jean IV, comte de Montfort, avoit usurpé le duché de Bretagne sur Jeanne, épouse de Charles, comte de Blois, & nièce de Jean III.

(Usurpé, c'est une grande question.)

Jean IV avoit rendu hommage de ce duché à Edouard; il fallut porter la guerre en Bretagne, *Philippe* la fit avec succès. Mais les victoires qu'il remportoit sur ses sujets, étoient autant de pertes réelles; Montfort fut pris & mourut dans les fers. *Philippe*, l'an 1343, conclut avec Edouard une trève dont ce prince profita pour faire des préparatifs de guerre. On reprit les armes en 1346. On en vint aux mains près de Créci; les Anglois se servirent avec avantage de leur artillerie, invention nouvelle dont les François ne faisoient point encore usage; ceux-ci furent entièrement défaits : Edouard assiégea Calais, on connoît la généreuse résistance des habitans; l'emportement d'Edouard, le dévouement héroïque d'Eustache & de ses compagnons, enfin la prise de la ville. Toute la France fut indignée de ce que *Philippe* n'avoit point secouru ces braves assiégés; pour prix de leur fidélité, il leur donna tous les offices qui viendroient à vaquer, soit à sa nomination, soit à celle de ses enfans, jusqu'à ce qu'ils fussent dédommagés de leurs pertes.

Pour comble de malheurs, une peste affreuse ravagea l'Europe. On crut appaiser le ciel par des macérations. Tandis que l'épidémie détruisoit l'espèce humaine, la secte des Flagellans la déshonoroit. Avec quelques coups de discipline on croyoit guérir des maux incurables, & effacer les plus grands crimes. Ces pénitens devenus voleurs, furent un fléau plus terrible que la peste qui les avoit fait naître. Il fallut toute l'autorité des pontifes & des rois pour réprimer leurs excès.

Si les armes de *Philippe* étoient malheureuses au nord de la France, sa politique étoit heureuse au midi. Humbert II, prince de la maison de la Tour-du-Pin, lui céda le Dauphiné en 1349. Il acquit encore le comté de Montpellier, domaine du roi de Majorque, & jouit peu de ces paisibles conquêtes. Il mourut le 22 août 1350. On l'avoit surnommé le *fortuné* après la bataille de Montcassel; mais il fut dans la suite le plus malheureux des princes, & le peuple reconnut qu'il s'étoit trop hâté de lui donner un surnom. *Philippe* avoit la bravoure d'un soldat, les vertus d'un citoyen; mais il n'avoit pas les talens d'un roi. Inexorable pour les financiers, lorsque leurs concussions éclatoient au grand jour, il oublioit qu'il vaut mieux prévenir le crime que de le punir; téméraire à la guerre, mal-adroit dans la plupart de ses négociations, il croyoit que toutes les grandes qualités d'un prince peuvent être suppléées par la bravoure & la probité. S'il eût été secondé par la nation dans son projet de croisade, il eût amené avec lui en Asie toutes les forces de l'état, c'en étoit fait, la France étoit perdue, & nous étions Anglois. (*M.* DE SACY.)

PHILIPPE I, (*Hist. d'Espagne.*) surnommé le *Beau* ou le *Bel*, à cause des graces de sa figure, étoit fils de l'empereur Maximilien I & de Marie de Bourgogne. Il monta sur le trône d'Espagne en 1504, par son mariage avec Jeanne, surnommée *la Folle*, reine d'Espagne, seconde fille & principale héritière de Ferdinand V, roi d'Aragon, & d'Isabelle, reine de Castille. Il ne régna pas deux ans, étant mort à Burgos en 1506. (*A. R.*)

PHILIPPE II, fils de Charles-Quint & d'Isabelle de Portugal, succéda à son père en 1556, après l'abdication de celui-ci. Jamais règne ne fut plus fécond en événemens; jamais prince ne forma tant & de si vastes projets; & quoiqu'il ne manquât ni de génie, ni de ressources pour les faire réussir, l'événement justifia presque toujours cette maxime, qu'une ambition démesurée est la ruine des états. Ce prince commença par faire la guerre à la France; mais il ne sut pas profiter des victoires de Saint-Quentin & de Gravelines. La paix glorieuse de Cateau-Cambresis, chef-d'œuvre de sa politique, l'aveugla sur des intérêts plus réels. Il alluma les bûchers de l'Inquisition, & prit un plaisir barbare à voir brûler ses malheureux sujets. Il conquit le Portugal; mais cette conquête ne le dédommageoit pas de la perte d'une partie des Pays-Bas. Il se déclara le protecteur de la ligue; &, en voulant démembrer la France par les factions que son argent y fomentoit, il laissa entamer son patrimoine, & couper des sources d'où cet argent couloit dans ses coffres. Il porta ses vues ambitieuses sur la couronne d'Angleterre, entreprise malheureuse qui coûta à l'Espagne quarante millions de du-

cats, vingt-cinq mille hommes & cent vaisseaux : c'étoit acheter bien cher la honte de ne pas réussir. Enfin il affoiblit ses forces en Espagne pour s'enrichir en Amérique ; & malgré les trésors immenses qu'il tira du nouveau monde, il ne laissa à son successeur que cent quarante millions de ducats de dettes. Il mourut le 13 septembre 1598 ; après quarante-quatre ans & huit mois de règne, dans la soixante-quatorzième année de son âge. (*A. R.*)

PHILIPPE III, fils du précédent & d'Anne d'Autriche, fut obligé de reconnoître l'indépendance des Provinces-Unies, de rétablir la maison de Nassau dans la possession de tous ses biens, & de laisser aux Hollandois la liberté du commerce dans les grandes Indes. Aveuglé par la confiance entière qu'il eut pour des ministres avares & despotiques, il chassa les Maures d'Espagne, & avec eux l'industrie & les arts. Il est vrai qu'il accorda ensuite les honneurs de la noblesse & l'exemption d'aller à la guerre, à tous les Espagnols qui s'adonneroient à la culture de la terre ; mais quel bien pouvoit produire une telle prérogative, sur une nation qui se faisoit gloire de sa paresse & du funeste métier des armes ? Ce prince mourut en 1621, âgé de quarante-trois ans. (*A. R.*)

PHILIPPE IV, fils de Philippe III & de Marguerite d'Autriche, succéda à son pére. Il fit la guerre aux Hollandois, d'abord avec avantage, puis avec perte. Il voulut s'en venger sur la France : ses armes eurent le même sort ; & il vit des provinces entières passer sous la domination de son ennemi. Le Portugal secoua aussi le joug de l'Espagne, & reconnut pour roi le duc de Bragance : ce qui lui restoit du Brésil lui échappa de même. Peu sensible à tant de pertes, il s'en consoloit dans le sein des plaisirs. Ainsi vécut dans une mollesse honteuse *Philippe IV*, ni aimé, ni craint, ni respecté de ses sujets. Ils parurent avoir pour lui l'indifférence qu'il eut pour eux. Il mourut en 1675, âgé de soixante-dix ans. (*A. R.*)

PHILIPPE V, duc d'Anjou, second fils de Louis, dauphin de France, & de Marie-Anne de Bavière, né à Versailles en 1683, fut appellé au trône d'Espagne par le testament de Charles II ; mais il eut bien de la peine à s'y affermir. Il opposa à tous les obstacles une constance inébranlable, qui à la fin en triompha. Après la paix d'Utrecht, *Philippe* eut la consolation de voir la couronne d'Espagne assurée pour jamais à sa postérité dans la ligne masculine. En 1720, ce monarque se dégoûta du rang suprême qui lui avoit tant coûté. Il abdiqua en faveur de Louis son fils. Celui-ci ne régna que quelques mois. Sa mort précoce rappella *Philippe* sur un trône qu'il n'eût jamais dû quitter : alors il se montra vraiment digne de régner. Il réforma la justice, mit les loix en vigueur, fit fleurir le commerce, anima l'industrie, appella les arts, établit des manufactures, rétablit la marine & la discipline militaire, encouragea les sciences, fut aimé de ses sujets, & s'acquit des droits aux hommages de la postérité. *Philippe V* mourut en 1746, âgé de soixante-quatre ans, dont il en avoit regné quarante-cinq. (*A. R.*)

PHILIPPE *de Suabe*, (*Histoire d'Allemagne.*) XVe roi ou empereur de Germanie depuis Conrad I, XXe empereur d'Occident depuis Charlemagne, né en 1180 de Frédéric Barberousse & de Béatrix de Bourgogne, duc de Toscane en 1195, de Suabe en 1196, élu empereur en 1197, mort en 1228, le 22 juin.

Si l'on en excepte l'érection de la Bohême en royaume, le regne de *Philippe* n'est marqué par aucun événement mémorable. Né avec tous les talens du conquérant & de l'homme d'état, ce prince parut insensible à sa gloire, & ne songea qu'à rendre le calme à l'empire. Nommé tuteur de Frédéric II & régent du royaume pendant sa minorité, il fut obligé de prendre la couronne pour lui-même, parce que les états & le pape ne voulant pas reconnoître le jeune Frédéric, il étoit à craindre que le sceptre ne passât dans une famille ennemie de la sienne. Il eut d'abord à essuyer toutes les contradictions de la cour de Rome, qui haïssoit les Suabes, moins par rapport aux cruautés exercées par Henri VI, qu'à leur puissance & à leur fierté, qui ne leur avoit jamais permis de reconnoître un maître dans un pontife. Innocent III, si fameux par l'érection du sanglant tribunal de l'inquisition, occupoit alors le siege apostolique ; il expliqua lui-même ses motifs : si Frédéric, disoit-il, déja roi de Sicile, étoit encore empereur, il seroit à craindre que son royaume étant uni à l'empire, il ne refusât un jour d'en faire hommage à l'église. Ce pape s'étoit proposé d'affoiblir la maison de Suabe : ses successeurs firent plus, ils l'anéantirent. Pour réussir dans son projet, Innocent III fit une ligue avec plusieurs princes d'Allemagne en faveur d'Oton de Brunswik, reste d'une famille illustre & puissante, mais ruinée par les derniers empereurs. Le pape desiroit, avec une ardeur si vive, d'opérer une révolution, qu'il écrivit au roi de France (Philippe-Auguste) qu'il falloit que *Philippe* perdît l'empire ou qu'il perdît le pontificat. Quelques princes d'Allemagne avoient vendu la couronne à un troisieme concurrent qui, ne la pouvant conserver, fut obligé de la revendre à *Philippe* qui, après avoir défait Oton IV dans plusieurs combats, convoqua une assemblée générale : il fit un discours aux états pour leur inspirer des sentimens pacifiques ; il déposa les marques de sa dignité, s'offrant généreusement à descendre du trône, s'ils connoissoient quelqu'un qui fût plus digne d'y monter. Cette magnanimité lui concilia tous les cœurs, & tous les suffrages se réunirent pour

l'engager à conſerver une couronne dont il étoit vraiment digne. On prétend qu'il conſentit qu'Oton régnât après lui : mais eſt-il croyable que ce prince eût voulu écarter Frédéric II, ſon neveu, d'un trône où ce jeune prince avoit déja été appelé par les vœux de la nation ? *Philippe* mit tous ſes ſoins à ſe réconcilier avec Innocent III. Ce pape étoit bien capable d'exciter ſes inquiétudes : c'étoit l'ame de Grégoire VII, qu'il ſurpaſſoit encore par la force de ſon génie. C'eſt ce pape que l'on vit dans les croiſades abandonner avec adreſſe le ſoin ſtérile de délivrer la terre-ſainte pour ſe ſaiſir de Conſtantinople, conquête bien plus importante pour ſon ſiège. L'accommodement ſe fit, à condition que l'empereur donneroit ſa fille en mariage à Richard, neveu du pontife, avec tous ſes droits ſur la Toſcane, la Marche-d'Ancone & le duché de Spolette. Les uns prétendent qu'Oton fut compris dans le traité ; d'autres qu'il fut oublié. *Philippe* ne put recueillir le fruit de cette paix qui étoit ſon ouvrage ; il fut aſſaſſiné par Oton de Witelsbak, qui le ſurprit au lit comme on venoit de le ſaigner, & lui coupa la gorge d'un coup de ſabre. La haine de cet aſſaſſin étoit excitée par le refus qu'avoit fait l'empereur de lui donner une des princeſſes ſes filles, parce qu'il s'étoit déjà ſouillé d'un parricide. *Philippe* avoit le viſage beau, les cheveux blonds, le corps foible & un peu maigre ; ſa taille étoit médiocre. Les avantages de ſon eſprit étoient bien au-deſſus de ceux de ſon corps. Il étoit doux, humain, libéral ; il ſavoit pardonner à propos : il avoit une éloquence naturelle & peu ordinaire dans un prince. Inſtruit par la nature & par l'art à diſſimuler, il ne ſe fit jamais une funeſte étude de tromper ou de trahir. L'hiſtoire ne lui reproche aucun crime politique. Sa valeur qui lui aſſura le trône, avoit facilité les ſuccès de Henri VI, ſon frère & ſon prédéceſſeur. Son corps fut enterré dans l'égliſe de Bamberg, d'où ſon neveu Frédéric le fit tranſporter dans celle de Spire. Il eut, de ſon mariage avec Irène, ſœur d'Alexis, empereur de Conſtantinople, quatre filles, Cunegonde, femme de Wenceſlas, roi de Bohême ; Marie, femme de Henri, duc de Brabant ; Ethiſe ou Eliſe, femme de Ferdinand III, roi de Caſtille ; & Béatrice, femme d'Oton IV. On prétend que ſa mort cauſa celle de l'impératrice, qui ne put vaincre ſa douleur. (*M — Y.*)

PHILIPPE (le marquis DE SAINT) dom Vincent (*Baccalar-y-Sanna*) (*Hiſt. d'Eſp.*) né dans l'iſle de Sardaigne, d'une ancienne famille originaire d'Eſpagne, ſervit, avec un zèle égal, le dernier roi d'Eſpagne de la maiſon d'Autriche (CHARLES II) & le premier de la maiſon de France (PHILIPPE V). Ce fut *Philippe V* qui, pour récompenſer ſes ſervices, le fit marquis de *Saint-Philippe*. On a de lui des mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de *Philippe V*, depuis 1699 juſqu'en 1725, 4 vol. in-12. Ces mémoires ont été traduits en françois. L'hiſtoire de la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne y eſt très-détaillée. On a auſſi de lui une ſavante hiſtoire de la monarchie des hébreux, pareillement traduite en françois. Mort à Madrid en 1726.

PHILPPES, *bataille de* (*Hiſt. rom.*) Cette bataille ſe donna l'an 712 de Rome ſur la fin de l'automne. Brutus & Caſſius, les derniers romains, y périrent, & leurs troupes furent entiérement défaites par celles d'Octavien. Cette ville de Philippes étoit dans la Phthiotide, petite province de Theſſalie ; & c'eſt une choſe aſſez remarquable, que la bataille de Pharſale & celle de Philippes qui porta le dernier coup à la liberté des Romains, ſe ſoient données dans le même pays & dans les mêmes plaines. (*A. R*)

PHILIPPE ou PHILIPPIQUE BARDANE, (*Hiſt. du bas-Empire.*) ainſi nommé par les hiſtoriens, mais qui porte ſur les médailles le nom de *Philippique*, Arménien, d'une naiſſance illuſtre, fit tuer en trahiſon l'empereur Juſtinien II, & ſe fit proclamer à ſa place en 711. Il fut dépoſé & eut les yeux crévés en 713.

PHILIPPIN, bâtard de Savoie, voyez CRÉQUY.

PHILIPS, (*Hiſt. litt. mod.*) nom illuſtré par la poéſie en Angleterre.

1°. Catherine *Philips*, dame angloiſe, célèbre par ſes poéſies, a traduit en anglois le *Pompée* de Corneille, qui a beaucoup réuſſi dans ſa traduction.

2°. Jean *Philips*, poëte anglois, auteur du poëme *de la bataille d'Hochſtet*, & de deux autres poëmes, traduits en françois, ainſi que le premier, par M. l'abbé Yart, de l'académie de Rouen. Jean *Philips* mourut en 1708, à trente-deux ans. Simon Harcourt, étant chancelier d'Angleterre, lui fit ériger à Weſtminſter, un mauſolée auprès de celui du célèbre Chaucer. (Voyez l'article CHAUCER.)

PHILISTE, (*Hiſt. litt. anc.*) célèbre hiſtorien grec, vivoit du temps des deux Denis, tyrans de Syracuſe, quatre ſiècles ou environ avant Jéſus-Chriſt. (Voyez l'article *Denis* ou *Denys.*) Il avoit fait l'hiſtoire de Denys le tyran en ſix livres, celle de Sicile en onze, celle d'Egypte en douze ; aucun de ſes ouvrages ne nous eſt parvenu : Cicéron en fait un aſſez grand éloge ; il l'appelle *ſiculus ille creber, acutus, brevis*, c'eſt, ſelon lui, un petit Thucydide, *penè puſillus Thucydides*. Il paroît encore, par un autre témoignage plus poſitif de Cicéron, que *Philiſte* avoit pris Thucydide pour ſon modèle. Ce *Philiſte* étoit d'ailleurs homme de guerre & homme d'état, c'étoit un des plus riches & des meilleurs citoyens de Syracuſe. Nous avons dit à l'article *Denys*, que ce fut en ſe montrant d'abord zélé citoyen que Denys parvint à la tyrannie ; Agrigente ayant été pris par les Carthaginois, Syracuſe accuſa la négligence de ſes magiſtrats ; Denys déclama contre eux & fut condamné à une amende ; mais il n'avoit

pas de quoi la payer; *Philiſte* la paya pour lui, loua ſon zèle pour la patrie, & l'anima par toute ſorte de motifs, à continuer ſes libres & audacieuſes harangues; ils s'attachèrent l'un à l'autre, & *Philiſte* fut un des plus utiles inſtrumens de la grandeur de Denys, qui le fit gouverneur de Syracuſe quand il s'en fut fait le tyran; *Philiſte* lui devint ſuſpect dans la ſuite, il l'exila, & ce fut pendant cet exil que *Philiſte*, retiré en Italie, dans la ville d'Adria, y compoſa ſes hiſtoires, où ſoit juſtice & généroſité, ſoit deſir & eſpérance d'être rappellé, il loua Denys comme il auroit pu faire dans le temps de ſa faveur. Il fut rappellé en effet, mais ce ne fut que ſous Denys le jeune, & ce fut par une intrigue de courtiſans, qui vouloient l'oppoſer à Dion & à Platon; il ſervit Denys le jeune, comme il avoit ſervi le père; il fit plus, il mourut pour lui. Dans le temps de la révolution que Dion fit à Syracuſe, (voir les articles *Denys* & *Dion*) il commanda contre Dion la flotte de Denys, ou plutôt quelques galères qu'il avoit amenées à ſon ſecours; il fut battu, pris, égorgé ou livré au ſupplice.

PHILOMÈLE (*Hiſt. anc.*) Les Phocéens ayant été déclarés ſacriléges & condamnés à une amende par le tribunal des Amphictions, pour avoir labouré des terres conſacrées à Apollon, ce qui, dans les idées ſuperſtitieuſes du temps & du pays, étoit les profaner; *Philomèle*, un des principaux citoyens parmi les Phocéens, les révolta contre ce décret, alluma ce qu'on appelle *la guerre ſacrée*, première guerre de religion connue, & fut nommé général des Phocéens; il prit & pilla le temple de Delphes, ſe fit rendre tous les oracles qu'il voulut & qui l'autoriſoient à faire tout ce qu'il voudroit; il eut d'abord quelques avantages qui l'enhardirent; mais enfin il fut battu, car il faut bien l'être quand on fait quelque temps la guerre; & ſe trouvant pouſſé ſur une hauteur d'où il n'y avoit point d'iſſue, après s'être long-temps défendu avec courage, il prit ſans déſeſpoir & avec réflexion le parti de ſe précipiter, la tête en bas, du haut d'un rocher, pour échapper aux tourmens que les ennemis lui préparoient s'il fût tombé vivant entre leurs mains. Car comme cette guerre étoit *ſacrée* & que les Phocéens étoient déclarés *ſacrilèges* & *excommuniés*, tous ceux d'entr'eux qui étoient faits priſonniers, étoient impitoyablement mis à mort; & comme les cruautés ſe rendent très-facilement, tous ceux des ennemis qui tomboient entre les mains des Phocéens & qu'ils avoient auſſi excommuniés de leur côté, étoient traités avec la même rigueur. Cet événement arriva environ trois ſiècles & demi avant J. C.

PHILON, (*Hiſt. anc.*) c'eſt le nom de divers perſonnages connus.

1°. *Philon*, juif d'Alexandrie, d'une famille ſacerdotale, chef de la députation que les Juifs d'Alexandrie envoyèrent à l'empereur Caïus Caligula, pour ſe plaindre des Grecs de la même ville, a laiſſé une relation intéreſſante de cette négociation; il a laiſſé auſſi une peinture non moins intéreſſante des maux que les Juifs ſouffrirent ſous ce même empereur. On a ſes œuvres recueillies en deux volumes *in-folio*. On a traduit en françois ſon traité *de l'Athéiſme & de la ſuperſtition*. Dom Montfaucon a traduit auſſi ſon *traité de la vie contemplative*; il étoit éloquent; on l'a ſurnommé *le Platon Juif*.

2°. *Philon* de Byblos, ainſi nommé du lieu de ſa naiſſance; c'eſt lui qui a traduit en grec l'hiſtoire Phénicienne de Sanchoniaton, dont il nous reſte des fragmens. Il vivoit dans le premier ſiècle.

3°. *Philon* de Byſance, ainſi nommé auſſi du lieu de ſa naiſſance, vivoit trois ſiècles avant J. C. Il eſt auteur d'un traité ſur les machines de guerre imprimé au Louvre dans le recueil qui a pour titre: *Mathematici veteres*. On lui attribue, mais ſans certitude, le traité *de Septem orbis ſpectaculis*, publié par Allatius.

PHILONIDE, (*Hiſt. anc.*) Coureur d'Alexandre le grand, fit, dit-on, en un jour douze cents ſtades, c'eſt-à-dire, ſoixante lieues de Sicyone à Elis. M. Rollin, en parlant de la courſe à pied parmi les exercices des Grecs, rapporte d'après Herodote & Pline, beaucoup d'autres exemples d'une pareille vîteſſe.

PHILOPATOR. (Voyez PTOLOMÉE.)

PHILOPEMEN, (*Hiſt. anc. Hiſt. de la Grèce.*) né à Mégapolis, ville d'Arcadie, mérita par ſes vertus d'être appellé le dernier des Grecs: le camp fut pour ainſi dire ſon berceau; mais quoique ſes penchans fuſſent tournés vers la guerre, il prit les leçons d'Arcéſilas, qui avoit ouvert une école pour former de véritables citoyens: ſa philoſophie n'avoit point pour but d'étaler des préceptes faſtueux, ni d'exciter une curioſité ſtérile; il apprenoit à ſervir la patrie dans les différens emplois du gouvernement. Epaminondas fut le modèle qu'il choiſit, & il allia comme lui les devoirs de la philoſophie aux exercices de la guerre: les momens qui n'étoient pas conſacrés au ſervice de la république, étoient employés à la chaſſe, à l'agriculture, & à d'autres exercices propres à endurcir le corps & à former un véritable homme de guerre: on le voyoit conduire ſa charrue, & faire lui-même ce qu'il pouvoit commander aux autres; toujours occupé dans ſon loiſir, il ſe délaſſoit de ſes travaux par la lecture d'Homère ou de la vie d'Alexandre, où il puiſoit de grandes leçons d'héroïſme.

Ce fut contre Cléomene, roi de Sparte, qu'il fit ſon apprentiſſage de guerre; ſes manœuvres ſavantes & ſon courage tranquille décidèrent de la victoire à la journée de Selaſie. La trève

rendant ses talens inutiles, il se transporta dans la Crète pour se perfectionner dans l'art militaire ; à son retour dans sa patrie, il fut nommé général de la cavalerie ; ce nouveau grade le mit dans l'exercice de ses talens. La discipline militaire fut mise en vigueur, tous les citoyens devinrent soldats ; les infracteurs furent punis avec sévérité, & l'observation des devoirs fut récompensée par les mêmes distinctions dont on honore la valeur. Le changement qu'il fit dans l'armure du soldat, le nouvel ordre de bataille qu'il établit, les rangs devenus plus serrés & plus difficiles à rompre, assurèrent la supériorité aux Athéniens sur tous les peuples de la Grèce. Général & législateur, il fit des loix somptuaires pour réprimer le luxe qui amollissoit les courages : sa simplicité & son désintéressement donnèrent de la force à ses loix ; & il établit dans la société civile une discipline aussi austère que celle du camp ; mais il laissa subsister dans l'armée un certain luxe militaire qui lui parut nécessaire ; il voulut que tous les équipages fussent riches & magnifiques : chacun se livra à l'ambition d'avoir les plus beaux chevaux & les plus belles armes : il crut, comme César & Plutarque, que cette pompe militaire étoit propre à élever le courage du soldat, & à lui donner une plus haute idée de lui-même ; on conserve avec soin ce qu'on chérit. Il fut le seul qui ne participa point à ce luxe ; toujours simple & négligé, il dédaigna les ornemens qui pouvoient déguiser l'irrégularité de ses traits ; sa physionomie étoit basse & ignoble : la nature avoit tout épuisé pour former son ame : il en fit l'expérience un jour qu'il fut invité à un festin, chez un de ses amis, dont la femme jugeant à sa figure qu'il ne pouvoit être que d'une vile condition, lui dit : Garçon, soyez bon à quelque chose, aidez-moi à faire la cuisine ; le philosophe guerrier, sans se sentir humilié, se mit à fendre du bois : son ami étant survenu, s'écria avec étonnement : Seigneur *Philopemen*, que faites-vous-là ? je paie, repondit-il, l'intérêt de ma mauvaise mine.

Les Achéens l'ayant élu pour leur général, il se montra bientôt digne d'occuper ce premier grade de la milice, par la défaite des Lacédémoniens dans les plaines de Mantinée. Les fuyards qui avoient cru trouver un asyle dans Tegée, furent ou massacrés, ou faits esclaves, lorsque cette ville eut été prise d'assaut. Le tyran Macanidas fut tué dans la chaleur du combat : cette victoire rendit la supériorité aux Achéens qui, pour immortaliser leur reconnoissance, érigèrent une statue de bronze à leur général, qui reçut encore un hommage plus flatteur dans la célébration des jeux Néméens : il parut sur le théâtre accompagné de la jeunesse belliqueuse qui composoit sa phalange, dans le temps que le musicien Pilade chantoit ces vers : *C'est moi qui couronne vos têtes des fleurons de la liberté.* Tous les spectateurs fixèrent leurs regards sur *Philopemen* ; & un grand battement de mains fut le témoignage non suspect de l'amour public pour ce héros.

Nabis, successeur de Machanidas, le surpassoit encore en cruauté ; fléau de l'humanité, il en étoit devenu l'exécration. Les Achéens, pour délivrer la Grèce de ce monstre, lui déclarèrent la guerre, & *Philopemen* fut nommé général ; la valeur trahit sa prudence dans une bataille navale ; mais prompt à réparer ses pertes, il se présenta devant Sparte, & remporta une grande victoire sur le tyran, qui fut contraint de se tenir enfermé dans la ville. Les désordres qu'avoient jetté les différentes factions donna à *Philopemen* la facilité d'y entrer avec un corps de troupes ; aussitôt il convoque l'assemblée, & persuade les Spartiates qu'il est de leur intérêt d'embrasser la querelle des Achéens : cette action qui le couvroit de gloire servit encore à faire éclater son désintéressement ; les Spartiates lui firent présent de vingt talens qu'il eut la générosité de refuser.

Cette alliance fut bientôt rompue par les intrigues de la faction turbulente de Nabis. Les Achéens offensés de cette perfidie, se préparèrent à la guerre ; *Philopemen* à la tête d'une armée se présenta devant Sparte, étonnée de sa célérité ; il exigea qu'on lui livrât les artisans des troubles : étant ensuite entré dans la ville, il en fit sortir les soldats étrangers qui en troubloient la tranquillité. Les murs furent démolis, & les loix de Lycurgue furent pour jamais abrogées.

Ce fut dans ce tems-là que les Messéniens se détachèrent de la ligue des Achéens : *Philopemen* se mit à la tête d'une armée pour les punir de cette infidélité ; il étoit alors âgé de soixante ans, & il avoit encore tout le feu de la jeunesse : le combat s'engagea sous les murs de Messène, l'action fut vivement disputée : *Philopemen* s'y surpassa lui-même ; il auroit fixé la fortune du combat, s'il ne fût tombé de cheval couvert de blessures. Les Messéniens le chargèrent de fers, & le jettèrent dans un sombre cachot. Quelques jours après ils le condamnèrent à terminer sa vie par le poison ; il se soumit sans murmurer à son arrêt, il prit la coupe empoisonnée avec la même tranquillité qu'il auroit bu une liqueur délicieuse, & il mourut quelques momens après.

Les Achéens ne laissèrent point cette atrocité impunie, ils entrerent dans la Messénie, déterminés à en faire le tombeau de ses habitans. Tous les auteurs de la mort du héros expirèrent dans les supplices auprès de son tombeau : on lui fit des obsèques magnifiques ; ses cendres furent transportées à Mégapolis où il avoit pris naissance. La pompe funéraire ressembloit à la marche d'un triomphateur ; toute l'armée suivoit le convoi, & les habitans des villes & des villages s'empressoient sur le passage pour y jetter des fleurs.

L'année de sa mort fut encore remarquable par la mort de Scipion & d'Annibal. (*T—N.*)

PHILOSTORGE, (*Hist. litt. & ecclés. anc.*) Historien ecclésiastique Arien; on a de lui *un Abrégé de l'Histoire Ecclésiastique*, où saint Athanase & les Orthodoxes sont maltraités. Henri de Valois & Godefroy en ont donné des éditions, & celle de ce dernier contient de savantes dissertations de l'éditeur. On attribue aussi à *Philostorge* un livre contre Porphyre. *Philostorge* vivoit vers l'an 388.

PHILOSTRATE, (*Hist. litt. anc.*) sophiste & rhéteur, enseigna d'abord à Athènes, puis il vint à Rome sous l'empire de Septime Sévère; il est célèbre par sa vie d'Apollonius de Thyane, dont on parle si diversement, mais qu'on lit. Ses quatre livres de *tableaux* ont été traduits en françois. On a plusieurs éditions *in-fol.* des *Œuvres de Philostrate*.

Un neveu de *Philostrate*, du même nom, & qui vivoit du temps de Macrin & d'Heliogabale, a écrit les *Vies des Sophistes*.

PHILOTAS, (voyez PARMÉNION.)

PHILOXÈNE, (voyez DENYS.)

PHINÉES, (*Hist. sacr.*) fils d'Eléazar & petit-fils d'Aaron, qui tua le juif Zambri & la madianite Cozbi. Son histoire est rapportée, au livre des nombres, chap. 25, & il est encore parlé de *Phinées*, chap. 31 du même livre. Voyez d'ailleurs l'article *Zambri*. (Voyez aussi l'article: PETIT (Jean.)

P H L

PHLÉGON, (*Hist. litt. anc.*) surnommé Trallien, parce qu'il étoit de Tralles en Lydie affranchi d'Adrien, vécut jusqu'au temps d'Antonin Pie. On n'a qu'un fragment de son *Histoire des Olympiades*, qui étoit divisée en seize livres; on prétend que dans le 13e. & le 14e., il parloit des ténèbres miraculeuses qui se répandirent sur la terre à la mort de J. C. On a encore de lui un traité *des choses merveilleuses*, & un *sur ceux qui ont long-temps vécu*.

P H O

PHOCAS, (*Hist. du bas-Empire.*) Soldat séditieux, empereur barbare, né en Cappadoce d'une famille obscure, d'abord écuyer de Prisque, général de l'empereur Maurice, il parvint au grade de Centurion, & c'étoit beaucoup pour lui,

> Un chetif centenier des troupes de Mysie
> Qu'un gros de mutinés élut par fantaisie,

dit Pulchérie dans *Héraclius*. Ces révolutions n'étoient que trop ordinaires dans l'empire depuis long-tems; des armées mutinées étoient en possession de porter un soldat sur le trône; ce qui distingue *Phocas* de la foule des tyrans, c'est la barbarie insolente & abominable dont il usa envers Maurice, son empereur, & envers toute la famille de ce malheureux prince. Maurice avoit été un grand capitaine avant de régner, il fut un médiocre empereur sur le trône, il fut un héros à sa mort, il n'avoit su, ni se faire obéir, ni se faire aimer; il y avoit eu plusieurs fois contre lui des soulèvemens à Constantinople, & des séditions à l'armée; celles-ci avoient été presque toujours excitées ou entretenues par *Phocas*, il en recueillit le fruit; les soldats l'élèvent sur un bouclier, le proclament général, il les mene à Constantinople. Maurice abandonné tombe entre ses mains avec ses cinq fils Tibère, Pierre, Paul, Justin & Justinien. Ce malheureux père avant de mourir par la main du bourreau, leur vit trancher la tête à tous, & tout couvert de leur sang, & frémissant à chaque coup de hache, il s'écrioit, dans sa résignation chrétienne & sublime: *Vous êtes juste, Seigneur, & vos jugemens sont équitables.* Il tendit ensuite la tête aux *bourreaux*, & reçut le coup mortel avec intrépidité, le 27 novembre 602. Leurs têtes plantées sur des pieux furent exposées aux insultes des soldats & aux regards du peuple. Baronius rapporte que la nourrice du dernier des fils de Maurice, encore au berceau, ayant livré son propre fils pour sauver le jeune prince, Maurice avertit les bourreaux de cet échange, disant qu'*il se rendroit complice d'homicide, s'il acceptoit ce sacrifice & laissoit périr un enfant étranger pour soustraire le sien à l'exécution de l'arrêt prononcé par la providence contre sa famille*: c'est sur ce fait que Corneille a construit toute la machine de sa pièce, c'est cette nourrice qui est devenue sa Léontine. Au reste, il avertit lui-même qu'il n'y a de conforme à l'histoire dans sa tragédie, que l'ordre de la succession des empereurs Tibère, Maurice, Phocas & Héraclius. Il restoit encore un fils de Maurice, & c'étoit l'aîné, Théodose; il s'étoit retiré dans une église, où il espéroit être en sûreté sous la garde de Dieu, il fut arraché de l'autel & traîné au supplice. L'impératrice Constantine sa mère & ses trois filles, eurent aussi la tête tranchée en 607 à Calcédoine. *Phocas* s'abreuva de sang, son règne fut une suite de massacres & de cruautés; des conjurations naissoient de toutes parts, elles étoient étouffées dans le sang & renaissoient sans cesse. Tout ce que Burrhus prédit à Néron, arriva pour lors à *Phocas*.

> Il vous faudra, seigneur, courir de crime en crime,
> Soutenir vos rigueurs par d'autres cruautés
> Et laver dans le sang vos bras ensanglantés.
> Britannicus mourant excitera le zèle
> De ses amis tout prêts à prendre sa querelle.
> Ces vengeurs trouveront de nouveaux défenseurs,
> Qui même, après leur mort auront des successeurs,

Vous allumez un feu qui ne pourra s'éteindre.
Craint de tout l'univers, il vous faudra tout craindre;
Toujours punir, toujours trembler dans vos projets,
Et pour vos ennemis compter tous vos sujets.

Tout le monde se souleva contre *Phocas*, jusqu'à Crispe, son gendre. On appella du fond de l'Afrique Héraclius pour le détrôner. Cet Héraclius n'étoit pas fils de Maurice, comme Corneille l'a supposé; il étoit fils d'un exarque d'Afrique, grand général sous l'empire de Maurice, il arrive; une bataille navale, où Crispe se rangea de son côté, le rend maître de Constantinople; un sénateur, dont *Phocas* avoit déshonoré la femme, se saisit du tyran; dépouillé de la pourpre, couvert d'une méchante casaque noire, on le conduit au rivage, les mains liées derrière le dos. On le donne en spectacle dans une barque à tous les vaisseaux rangés dans le port: il est ensuite présenté à Héraclius: » *Malheureux*, lui dit ce vainqueur avec un mépris mêlé d'indignation, *c'est donc ainsi que tu as gouverné l'empire? gouverne-le mieux*, répondit Phocas «; Héraclius le renverse, le foule aux pieds, lui fait trancher la tête, après l'avoir fait mutiler horriblement. Ce monstre mourut le 5 octobre 610, ayant régné sept ans dix mois & neuf jours. Voici le portrait qu'en fait l'auteur de l'histoire du Bas-Empire: » sans honneur, sans courage, sans étude du métier de la guerre, dont il ne connoissoit que le désordre & la licence, adonné au vin, aux femmes, brutal, impitoyable, il n'eût pas été digne de commander à des Barbares, son extérieur repondoit à cet affreux caractère. *Une laideur difforme*, un regard sombre & farouche, des cheveux roux, des sourcils épais & réunis, une cicatrice qu'il portoit au visage, & qui se noircissoit dans sa colère, tout annonçoit une ame féroce & sanguinaire. Léontie sa femme, étoit digne de lui; sans éducation comme sans vertu, faite pour un soldat, non pour un empereur, il la fit, selon l'usage, couronner impératrice & proclamer *auguste*. «

PHOCION, (*Hist. anc.*) grand capitaine athénien, personnage illustre & vertueux, dont la destinée accuse hautement l'ingratitude des républiques, & fait détester l'esprit d'ostracisme. Il parut dans les derniers temps de la république d'Athènes, & sa vertu y fut presque aussi déplacée que celle des Catons le fut dans Rome. Il avoit étudié dans l'académie sous Platon & ensuite sous Xénocrate. Né vertueux, ses mœurs formées à cette école acquirent un degré d'austérité, qui n'avoit pourtant rien de farouche & qui s'allioit avec la plus grande douceur; mais son extérieur étoit imposant, sévère & calme; jamais on ne le vit, ni rire, ni pleurer, ni aller aux bains publics. En campagne, à l'armée, il marchoit toujours comme Socrate, nuds pieds & sans manteau, à moins qu'il ne fît un froid excessif, & c'étoit une espèce de proverbe usité parmi les soldats, de dire, lorsqu'ils le voyoient chaussé & couvert de son manteau: *Phocion vêtu, signe de grand hiver.*

Son éloquence étoit assortie à ce caractère; pleine & concise, disant beaucoup, laissant beaucoup à entendre, d'une logique redoutable à toute l'éloquence de Démosthène, qui disoit, en le voyant paroître pour haranguer: *Ah! voilà la hâche de tous mes discours. Phocion* trouvoit toujours qu'on parloit trop & qu'on ne disoit pas assez, & il n'étoit pas sur ce point plus indulgent pour lui même que pour les autres. Un jour paroissant rêveur dans une assemblée où il se préparoit à parler, *je songe*, dit-il à ceux qui lui demandoient le sujet de sa rêverie, *si je ne puis rien retrancher de ce que j'ai à dire.*

De son temps, un même homme ne suffisoit plus aux divers emplois de la paix & de la guerre; l'un se bornoit aux fonctions civiles, l'autre aux exercices des armes: pour lui, à l'imitation de Solon, d'Aristide, de Périclès, il joignit à la science politique les talens militaires. Nul capitaine ne fit un aussi grand nombre de campagnes. Il fut chargé quarante-cinq fois du commandement, sans jamais l'avoir sollicité; ce fut toujours en son absence qu'on le choisit pour le mettre à la tête des armées, & toujours on s'en trouva bien. Philippe, roi de Macédoine, père d'Alexandre, qui avoit pris parti dans la *guerre sacrée* pour trouver l'occasion d'asservir la Grèce, avoit déjà pris plusieurs places importantes dans l'isle d'Eubée. Plutarque d'Erétrie appelloit à son secours les Athéniens, mais le traître d'accord avec Philippe, ne cherchoit qu'à les attirer dans le piège & qu'à les lui livrer. *Phocion* qui commandoit ce secours d'Athéniens, démêle les artifices de Plutarque, les prévient, le bat & le chasse d'Erétrie, il fait ensuite lever les sièges de Périnthe & de Bysance à Philippe lui-même. Philippe tâcha de le gagner; des députés de ce prince vinrent lui offrir des sommes d'argent considérables en le pressant de les accepter, si non pour lui, du moins pour ses enfans,

Subruit æmulos
Reges muneribus,

dit Horace en parlant de Philippe; mais les rois mêmes étoient plus aisés à subjuguer par les présens que Phocion: *Si mes enfans me ressemblent*, répondit il, *le champ qui m'a nourri les nourrira; ils trouveront comme moi la gloire au sein de la médiocrité; s'ils dégénèrent de la vertu de leurs pères, je ne veux point leur laisser des richesses pour entretenir leur luxe.*

Alexandre voulut aussi le tenter & lui fit offrir une somme de cent mille écus. Pourquoi, dit *Phocion*, Alexandre me choisit-il parmi tous les Athéniens pour me faire une telle offre? — c'est un gage

gage de son estime, lui répondit-on, c'est parce qu'il vous juge avec raison le plus vertueux des Athéniens. — Qu'il me laisse donc être vertueux & mériter son estime. Alexandre lui écrivit qu'il ne mettoit point au nombre de ses amis ceux qui ne vouloient rien recevoir de lui. Eh bien, dit-il, je veux recevoir quelque chose d'Alexandre, & il lui demanda la liberté de quatre prisonniers enfermés dans la citadelle de Sardes; il l'obtint sur le champ. Aux premières nouvelles de la mort d'Alexandre, qui, sous le titre de général & de vengeur de la Grèce, en avoit été l'oppresseur, ainsi que Philippe son père, Athènes se livroit aux transports d'une joie immodérée & peu décente; elle ne parloit que de liberté, elle ne respiroit que la guerre contre la Macédoine, & ces éclats tumultueux ne laissoient aucun lieu à la réflexion & au conseil. *Phocion* toujours sage & modéré, voyant que si la nouvelle venoit à se trouver fausse, il ne resteroit à ses concitoyens que la honte & le danger de s'être déclarés si légérement, leur dit: « *Si Alexandre est mort aujourd'hui,* » *il le sera encore demain & encore après demain*, & » nous aurons tout le temps de délibérer plus mûre» ment & plus tranquillement sur le parti qu'il faut » prendre. » Léosthène, qui le premier avoit répandu cette nouvelle, soutint qu'on ne devoit plus rien attendre, & proposa la guerre avec beaucoup de faste & d'audace: « Jeune-homme, lui dit *Pho*» *cion*, vos discours ressemblent aux cyprès; ils » sont grands & hauts, mais ils ne portent point » de fruit. » Il n'y a point de citoyen plus respectable que celui qui, habile & heureux à la guerre, aime à recommander la paix; tel étoit *Phocion*. « Eh! quand donc, lui dit l'orateur Hypéride, conseillerez-vous la guerre aux » Athéniens, si ce n'est dans ce moment? ce » sera, lui répondit *Phocion*, quand je verrai les » jeunes gens prendre une ferme résolution de » garder une exacte discipline, les riches contri» buer selon leur pouvoir aux frais de la guerre, » & ceux qui manient les deniers publics, s'abs» tenir de les voler; il pouvoit ajouter: & même » encore alors je conseillerois la paix, à moins » qu'elle ne fût incompatible avec la liberté; mais » la liberté est toujours bien plus menacée par » la guerre que par la paix. »

La guerre fut résolue, malgré les remontrances de *Phocion*, & elle fut en effet funeste à la liberté d'Athènes; mais elle parut commencer assez heureusement. Ce Léosthène, qui avoit tant recommandé la guerre, y reçut des blessures dont il mourut peu de temps après, mais il y acquit quelque gloire, que les partisans de la guerre exagéroient beaucoup. Les ennemis de *Phocion* croyant le mortifier, lui demandoient *s'il ne voudroit pas avoir fait toutes les belles choses qu'avoit faites Léosthène? Oui*, répondit Phocion, *je voudrois les avoir faites, mais je ne voudrois pas avoir conseillé la guerre.* On eut encore quelques petits succès; *Phocion* s'en affligea, en voyant qu'ils ne faisoient que creuser plus profondément l'abîme où on alloit se précipiter. *Quand cesserons-nous donc de vaincre*, disoit-il?

La fortune changea, il fallut demander la paix, & on ne put l'obtenir qu'à des conditions dures; ce fut *Phocion* qu'on chargea de la négocier, & telle qu'elle fut, on s'estima trop heureux de l'avoir obtenue. Antipater, successeur d'Alexandre, & aussi rempli de respect pour *Phocion*, lui accorda pour ses compatriotes toutes les graces qu'il crut pouvoir concilier avec la politique. Ce fut encore un ami que *Phocion* perdit en perdant Antipater. Polysperchon, qu'Antipater en mourant nomma régent du royaume & gouverneur de la Macédoine, voulut se rendre maître d'Athènes, il comprit que ce seroit une chose impossible tant que cette ville auroit un citoyen tel que *Phocion;* il résolut de le perdre; *Phocion* y avoit établi l'oligarchie sous Antipater.

Polysperchon, pour paroître populaire, y rétablit la démocratie, admit aux charges tous les citoyens indistinctement, rappella dans la ville tous les bannis, & dans des assemblées tumultueuses il parvint à faire ôter à *Phocion* toute autorité dans le gouvernement; puis, comme le peuple ne sait pas s'arrêter, bientôt il accusa *Phocion* de trahison; celui-ci qui n'avoit, ni pénétré les noirs projets de Polysperchon, ni apperçu ses intrigues souterraines, crut pouvoir trouver un asyle auprès de lui, comme il en eût trouvé en pareil cas auprès d'Alexandre & d'Antipater; Polysperchon le renvoya au jugement du peuple, c'est-à-dire, de gens que Polysperchon avoit rendus ennemis de *Phocion*. Dans l'assemblée qui fu convoquée pour juger ce dernier, on admit tous les étrangers, tous les esclaves, tous les bannis, tous les gens notés d'infamie. *Phocion* & ceux qu'on voulut regarder comme ses complices, comparurent devant ces juges, comme le prévôt devant un tribunal de voleurs; à ce spectacle, les gens de bien baissèrent la vue, se couvrirent la tête & versèrent un torrent de larmes. Quelqu'un osa demander qu'on fit sortir de l'assemblée les esclaves & les étrangers; la populace s'écria qu'il falloit lapider ces partisans de l'oligarchie, ces ennemis du peuple. *Phocion* voulut parler pour se défendre, il fut toujours interrompu & sa voix toujours étouffée. C'étoit une coutume établie dans Athènes, que l'accusé déclarât avant le jugement, quelle peine il croyoit avoir méritée. *Phocion* demanda la mort pour lui, & la grace & la liberté de ceux qu'on lui avoit associés dans l'accusation: tous furent condamnés à perdre la vie, & on les conduisit au cachot. *Phocion*, au milieu de ses parens & de ses amis consternés, gardoit un visage serein & un esprit ferme; un homme du peuple accourut au devant de lui & lui cracha au visage. *Phocion* se tournant tranquillement du côté des magistrats, se contenta de dire avec douceur:

Quelqu'un ne veut-il point empêcher cet homme de commettre des actions si indignes? Un de ses amis lui demanda s'il n'avoit rien à mander à son fils? oui *sans doute*, dit-il, *c'est de ne se souvenir jamais de l'injustice des Athéniens.* Après ce dernier mot, il avala la cigue, & mourut. C'étoit le jour d'une procession publique, & elle passoit devant la prison; les uns en passant, arrachèrent leurs couronnes & les jettèrent par terre; les autres fondirent en larmes à la vue de la prison; tous les gens de bien n'appelloient *Phocion* que *l'homme de bien.* Ses ennemis firent ordonner par le peuple que son corps seroit porté hors du territoire de l'Attique, & qu'aucun Athénien ne fourniroit de feu pour son bucher. Une femme du pays de Mégare lui rendit ces derniers honneurs, lui éleva un cénotaphe, recueillit ses os avec grand soin, les porta la nuit dans sa maison, les enterra sous son foyer, en prononçant ces paroles religieuses: *Cher & sacré foyer, je mets en dépôt dans ton sein ces précieux restes d'un homme de bien; conserve-les pour les rendre un jour au tombeau de ses ancêtres quand les Athéniens seront devenus sages.*

Ce fut une prophétie: les Athéniens devinrent sages, ils se repentirent d'avoir opprimé un sage; ses os furent enterrés avec honneur aux dépens du public; les Athéniens érigèrent à *Phocion* une statue de bronze, & ses accusateurs subirent la peine qu'ils méritoient. « Mais les juges, s'écrie à ce propos un historien très-sensé, les juges » punirent dans les autres leur propre crime & » s'en crurent quittes pour une statue de bronze. »

On place la mort de *Phocion* vers l'an 318 avant J. C. Il avoit plus de quatre-vingt ans, lorsque le fanatisme d'une haine aveugle hâta sa mort.

PHOTIUS, (*Hist. du Bas-Empire.*) auteur du grand schisme d'Orient, prélat fort décrié, savant fort respecté; « c'étoit, dit M. l'abbé Fleury, le » plus grand esprit & le plus savant homme de » son siècle, mais c'étoit un parfait hypocrite, » agissant en scélérat, & parlant en saint ». Il étoit d'une des plus illustres & des plus riches maisons de Constantinople, petit-neveu du patriarche Taraise; le Patrice Sergius son frère, avoit épousé une des sœurs de l'empereur. *Photius* étoit dans les lettres un homme universel; sa *bibliothèque* où on trouve des extraits de deux cents quatre-vingt auteurs, aujourd'hui perdus pour la plupart, est un des plus précieux monumens littéraires de l'antiquité; ses lettres sont pleines d'érudition & d'éloquence. Son *Nomocanon*, recueil qui comprend tous les canons reçus dans l'église depuis les apôtres, jusqu'à ceux du septième concile œcuménique, & les loix des empereurs sur les matières ecclésiastiques, est encore un ouvrage très-utile dans son genre. *Photius* étoit en tout un homme extraordinaire; il étoit propre à tout & fut toujours employé avec succès. Laïc, il fut grand-écuyer, capitaine des gardes, ambassadeur en Perse, premier secrétaire d'état de l'empire Grec; brillant & supérieur dans chacun de ces emplois, ayant embrassé l'état ecclésiastique, il devint le plus grand théologien de l'empire & le plus intriguant des prêtres; il fit déposer le patriarche de Constantinople, Ignace, pour avoir sa place; il employa tour-à-tour l'hypocrisie, l'adresse, la violence. Ignace & *Photius* se firent long-temps une guerre d'intrigue, ils triomphèrent & succombèrent tour-à-tour, auprès de divers papes, de divers empereurs & dans divers conciles. Le pape Nicolas I l'excommunia, il excommunia le pape Nicolas; le conciliabule de Constantinople en 861 se déclara pour lui; un autre concile de Constantinople, & c'est le huitième concile œcuménique, le déposa en 869. L'empereur Michel, beau-frère de son frère, lui fut toujours favorable; l'empereur Basile, le Macédonien, le chassa du siège patriarchal; mais gagné par ses flatteries & ses artifices, il le rétablit en 877, & le patriarche Ignace étant mort, le pape Jean VIII admit *Photius* à sa communion, & envoya des légats à un nouveau concile de Constantinople, où *Photius* fut solemnellement reconnu pour légitime patriarche; les papes Martin I, Adrien III, Etienne VI, se déclarèrent absolument contre lui, & le schisme fut consommé, diverses causes y contribuèrent. La cause théologique apparente fut la procession du Saint-Esprit; elle excitoit depuis long-temps des disputes. Le saint-Esprit procédoit-il du père seulement, ou du père & du fils à la fois, ou du père par le fils? l'église seule pouvoit le savoir, & les simples lumières de la raison ne fournissoient rien sur ce point à opposer à son autorité; mais l'église grecque & l'église latine différoient sur ce même point, & de doctrine & d'usage. Dès le regne de Pepin-le-Bref, il s'étoit tenu à Gentilly, près Paris, un concile, dans lequel on agita cette question: l'empereur Constantin Copronyme envoya des ambassadeurs à ce concile; ils eurent de grandes contestations avec les légats du pape sur cet article: mais ils se plaignirent principalement de l'usage qui s'étoit introduit dans l'église de France, d'ajouter le mot *filioque* au symbole.

Cette addition du mot *filioque* fut encore agitée, sous Charlemagne, dans le concile d'Aix-la Chapelle, tenu en 809. Charlemagne, l'oracle des théologiens, par sa doctrine autant que par sa puissance, ne se jugea pas en état de décider la question; il eut recours à la source la plus naturelle de lumières en pareille matière; il fit partir pour Rome Bernard, évêque de Vormes, & Adelard, abbé de Corbie, prince du sang-royal; ils eurent, avec le pape Léon III, une longue conférence, où la matière fut épuisée. Le pape déclaroit qu'en son particulier il étoit persuadé que le Saint-Esprit procédoit du Fils comme du Père; que par conséquent il approuvoit ce qu'exprime l'addition *filioque*; que cependant, il n'étoit pas d'avis qu'on fît cette addition, parce qu'elle pouvoit fournir aux

Grecs, déjà mal disposés, le prétexte d'alléguer une innovation, & de se séparer de l'église; on pensa en France que s'ils étoient disposés à saisir un si foible prétexte, ils n'en manqueroient jamais, & que le mal étoit déjà fait, que par conséquent la condescendance seroit en pure perte, que cependant le retranchement de cette addition donneroit lieu de croire qu'elle contenoit une doctrine erronnée.

Le Pape insista, & dit qu'il ne proposoit point de faire retrancher avec éclat, cette addition, de tous les missels; mais il demanda si on ne pourroit pas du moins cesser de l'employer dans la chapelle du Roi, sous prétexte de se conformer à la pratique de l'Eglise Romaine. Nous ignorons ce que la Cour de France pensa de cet expédient, mais l'addition *Filioque* est restée; Rome même l'a depuis adoptée au onzième siécle, & le concile de Florence, tenu en 1055, l'a consacrée. Il est vrai qu'alors le schisme d'Orient étoit formé; mais les raisons politiques influèrent plus que les raisons théologiques dans la formation de ce schisme. Le patriarche de Constantinople étoit moins jaloux d'ôter un dégré à la procession du Saint Esprit que d'en ajouter plusieurs à la dignité, à l'autorité de son siége: les patriarches précédens avoient déjà plusieurs fois tenté d'obtenir la préséance sur le siége de Rome; cette contestation avoit été décidée contre eux dans un concile tenu à Constantinople même, sous l'empire de Théodose; mais les prétentions & les tentatives renaissoient de temps en temps avec plus ou moins de succès, suivant les circonstances. Photius, pour réussir plus sûrement, borna les siennes; il sentit bien qu'il ne pourroit obtenir la préséance, il ne rechercha que l'indépendance & il l'obtint, il se sépara de la communion de Rome, & ne fut ni le supérieur ni l'inférieur des Papes, il fut leur rival.

Par là, je me rendis terrible à mon rival;
Je ceignis la tiare, & marchai son égal.

Il fut le pape des Grecs & de l'Orient; mais, si son siége devint indépendant de Rome, sa destinée n'étoit pas indépendante des empereurs d'Orient. Les pontifes romains firent entendre leurs plaintes; l'empereur Léon, le philosophe, ayant succédé, en 886, à Basile I, les fit examiner; elles furent trouvées justes, & *Photius*, enlevé de son siége, fut enfermé pour le reste de ses jours dans un couvent en Arménie, où il mourut en 891. Sa mort suspendit le schisme & ne l'éteignit pas.

P H R

PHRAHATE, (*Hist. anc. Hist. des Parthes.*) petit-fils d'Arsace, fondateur des Parthes, ne fit que paroître sur un trône dont il eût augmenté la splendeur, s'il eût eu un règne plus long; également propre à la guerre & aux affaires, il subjugua les Mardes, peuples belliqueux, & jusqu'alors indomptés. Il avoit plusieurs fils auxquels il étoit libre de transmettre son héritage; mais, attentif au bonheur de son peuple, il leur préféra son frère Mithridate, dans qui il avoit reconnu tous les talens & toutes les vertus qui font les grands rois. Ce prince voulant être bienfaisant, même après sa mort, crut devoir plus à sa patrie qu'à ses enfans. Il oublia qu'il étoit père, & se souvint qu'il étoit roi, en désignant Mithridate pour son successeur.

PHRAHATE II, après la mort de son père Mithridate, qu'il ne faut pas confondre avec le fameux roi de Pont, fut élevé sur le trône des Parthes. Dès qu'il fut revêtu du pouvoir suprême, il tourna ses armes contre la Syrie, pour tirer vengeance d'Antiochus qui avoit tenté de lui ravir, ainsi qu'à son père, l'empire des Parthes. Son début fut brillant, il auroit poussé plus loin ses conquêtes, si les Scythes qu'il avoit appellés à son secours, ne se fussent point déclarés ses ennemis. Cette révolution déconcerta ses projets. Il songea moins à faire des conquêtes qu'à défendre ses états. Il confia le gouvernement de son royaume à un nommé *Hymer*, ministre sanguinaire qui fit détester son administration, & rendit odieux le monarque qui l'avoit choisi. *Phrahate*, uniquement occupé de la guerre, marcha contre les barbares, à qui il livra une bataille où l'attaque fut aussi vive que la résistance fut opiniâtre. Un corps de dix mille Grecs, en qui il avoit mis sa confiance, fut l'auteur de sa défaite. Ces Grecs faits prisonniers dans la guerre contre Antiochus, avoient été indignement traités pendant leur captivité; dès qu'ils virent que la victoire étoit long-temps indécise, ils passèrent dans le camp des Scythes, & décidèrent du succès de cette journée. *Phrahate*, accablé par le nombre, perdit la vie après avoir été témoin du carnage de son armée.

PHRAHATE III, fils d'Orode, roi des Parthes, avoit été désigné son successeur à l'empire; ce prince, impatient de régner, trouva que son père vivoit trop long-temps. Aveuglé par son ambition, il souilla le premier jour de son règne par un parricide, & par le meurtre de vingt-neuf de ses frères, qu'il crut devoir sacrifier à son ambition, pour n'avoir plus de concurrent à l'empire. Tant d'atrocités le rendirent l'exécration de ses sujets, qu'il sut contenir dans l'obéissance par le spectacle des supplices. Il avoit un fils dont les vertus lui devinrent suspectes, parce qu'il le voyoit aussi chéri des Parthes qu'il en étoit abhorré. Il ne vit plus en lui qu'un criminel qui ne cherchoit à se concilier les cœurs que pour lui enlever sa couronne. Ce fut pour dissiper ses soupçons, qu'il le fit égorger sous ses yeux. Marc-Antoine instruit de la haine qu'inspiroient ses crimes, crut qu'il lui seroit facile d'en triompher. Il lui déclara la guerre sous prétexte de le punir d'avoir donné du secours à ses ennemis. Il pénétra dans ses provinces, où il trouva l'écueil de sa gloire militaire.

Après avoir eu quelques succès, il essuya plusieurs défaites, & se trouvant dans un pays éloigné où il ne pouvoit réparer ses pertes, il fut dans la nécessité de faire une honteuse retraite. *Phrahate* dans l'ivresse de ses prospérités, s'abandonna sans frein à ses penchans sanguinaires. Les Parthes fatigués de ses excès se révoltèrent, & placèrent sur son trône Tiridate, qui fit pendant quelque temps les délices de la nation. Le Monarque dégradé, devint aussi humble & aussi rampant dans la disgrace, qu'il avoit été insolent & cruel dans la prospérité. Il affecta d'être humain & populaire pour exciter la compassion; mais le souvenir de ses forfaits n'inspira que le mépris & la haine. Les Scythes qui lui donnerent un asyle, le rétablirent à main armée dans ses états. Tiridate se réfugia auprès d'Auguste, emmenant avec lui le plus jeune des enfans de son compétiteur. *Phrahate* informé de son évasion & du lieu de sa retraite, envoya des ambassadeurs à Auguste, sous prétexte qu'il étoit un sujet rebelle. Auguste, en refusant de le livrer aux ambassadeurs, promit de ne fournir aucun secours pour le rétablir; mais pour tempérer la rigueur de son refus, il renvoya le fils de *Phrahate* sans rançon; & en même temps il assigna à Tiridate les fonds nécessaires pour vivre au milieu de Rome, avec la magnificence d'un roi asiatique. Lorsque la guerre d'Espagne eut été terminée, Auguste se rendit en Syrie pour y régler les affaires des provinces de l'Orient. *Phrahate* allarmé de son voisinage, craignit que ce ne fût un prétexte pour envahir ses états. Ce fut pour détourner l'orage qu'il rassembla les prisonniers Romains qui, depuis les défaites de Crassus & d'Antoine, erroient malheureux dans ses provinces. Tous furent renvoyés sans rançon. Il joignit à ce présent les aigles enlevées à ces deux généraux; & pour gage de sa fidélité, il donna à Auguste ses fils & ses petits-fils en ôtage. Le reste de son regne fut paisible. Il n'eut d'autres ennemis que ses sujets qui gémirent en silence sur ses cruautés, tandis qu'il vivoit abruti dans la mollesse & la volupté. Il mourut deux ans avant notre ère. (*T—N*).

PHRYNÉ, (*Hist. anc.*) nom célebre parmi les anciennes courtisannes Grecques. Elle avoit autant d'esprit que de beauté, elle avoit même de l'élévation dans l'ame. Deux traits vont prouver tout ce que nous disons ici.

Le fameux sculpteur Praxitèle étoit amoureux d'elle, & lui avoit promis de lui faire présent de celui de tous ses ouvrages qu'il estimoit le plus, comme à celle qu'il aimoit uniquement; mais il sembloit avoir peine à se déterminer sur la préférence. *Phryné* résolut, ou de lui arracher son secret, ou peut-être de le lui révéler à lui-même. Un jour qu'il étoit avec elle, un domestique accourt tout hors d'haleine: « le feu, lui dit-il, est à votre » atteiier, & a déjà gâté plusieurs de vos ouvrages. « Qui sont ceux que vous voulez qu'on sauve par » préférence? « Ah! s'écria Pratixèle tout effrayé & courant lui-même pour les sauver, mon satyre » & mon cupidon; je suis perdu si le feu les a en» dommagés. » « Rassurez-vous, lui dit *Phryné* en le retenant, rien n'est gâté, il n'y a point de feu, » mais je sais ce que je voulois savoir »; elle demanda le cupidon, elle le plaça, dans la suite, à Thespies, sa patrie, ville de Béotie, où on alla long-temps le voir comme une des merveilles de l'art. Praxitèle fit aussi la statue de *Phryné*, qui fut placée depuis à Delphes, entre celle d'Archidamus, roi de Sparte, & celle de Philippe, roi de Macédoine.

On sait que *Phryné* offrit de faire rebâtir à ses dépens la ville de Thèbes, pourvu qu'on y mît cette inscription: *Alexandre a détruit Thèbes, &* Phryné *l'a rétablie.* Cette inscription paroit offrir deux idées: l'une noble & utile, est que même une courtisanne a pu faire autant de bien qu'un conquérant avoit fait de mal; l'autre d'une facheuse conséquence pour les mœurs, est que ses prostitutions ont pû lui fournir de quoi rebâtir une ville célèbre.

Il y a eu d'autres courtisannes du nom de *Phryné*; une entre autres, dont Quintilien rapporte, qu'accusée d'impiété & prête d'être condamnée, elle obtint son absolution en découvrant son sein aux juges. Voilà une grande éloquence de la beauté, ou voilà des juges bien susceptibles.

Praxitèle & *Phryné* vivoient vers le temps de la 104e olympiade.

PHRYNIQUE (*Phrynicus*) (*Hist. anc.*) est le nom

1°. D'un poëte tragique, disciple de Thespis, & qui introduisit le premier des femmes sur la scène; il vivoit plus de cinq siécles avant J. C.

2°. D'un poëte comique, moins connu encore, qui vivoit plus de quatre siécles avant J. C.

3°. D'un général Athénien, ennemi d'Alcibiade, & qui lui fut sacrifié; il vivoit aussi plus de quatre siécles avant J. C.

4°. D'un orateur Grec, natif de Bithynie, qui vivoit sous l'empereur Commode, au second siécle de l'ère chrétienne. On a de lui un traité *des Dictions Attiques* & un *Apparat sophistique.*

PHRYNIS, (*Hist. anc.*) musicien de Mitylène, dans l'île de Lesbos, disciple, pour l'instrument nommé cithare, d'Aristoclite; qui l'étoit de Terpandre. Il fut, dit-on, le premier qui remporta le le prix de cet instrument aux jeux des Panathénées, célébres à Athènes, la quatrieme année de la 80e olympiade. Il ajouta deux nouvelles cordes aux sept qui composoient avant lui la cithare; mais s'étant présenté pour disputer un prix à Sparte, l'Ephore Ecprepès coupa les deux cordes, parce qu'elles donnoient trop de mollesse aux airs qu'exécutoit ce musicien. Aristophane lui reproche cette mollesse dans la comédie des *Nuées*.

P I A

PIACHES, f. m. (*Hift. mod. culte*) nom fous lequel les Indiens de la côte de Cumana en Amérique défignoient leurs prêtres. Ils étoient non-feulement les miniftres de la religion, mais encore ils exerçoient la médecine, & ils aidoient les Caciques de leurs confeils dans toutes leurs entreprifes. Pour être admis dans l'ordre des *piaches*, il falloit paffer par une efpèce de noviciat, qui confiftoit à errer pendant deux ans dans les forêts, où ils perfuadoient au peuple qu'ils recevoient des inftructions de certains efprits qui prenoient une forme humaine pour leur enfeigner leurs devoirs & les dogmes de leur religion. Leurs principales divinités étoient le foleil & la lune qu'ils affuroient être le mari & la femme. Ils regardoient les éclairs & le tonnerre comme des fignes fenfibles de la colère du foleil. Pendant les éclipfes, on fe privoit de toute nourriture; les femmes fe tiroient du fang & s'égratignoient les bras, parce qu'elles croyoient que la lune étoit en querelle avec fon mari. Les prêtres montroient au peuple une croix, femblable à celle de S. André, que l'on regardoit comme un préfervatif contre les fantômes. La médecine qu'exerçoient les *Piaches*, confiftoit à donner aux malades quelques herbes & racines, à les frotter avec le fang & la graiffe des animaux, & pour les douleurs, ils fcarifioient la partie affligée, & la fuçoient long-temps pour en tirer les humeurs. Ces prêtres fe mêloient auffi de prédire, & il s'eft trouvé des Efpagnols affez ignorans pour ajouter foi à leurs prédictions. Les *Piaches*, ainfi que bien d'autres prêtres, favoient mettre à profit les erreurs des peuples, & fe faifoient payer chèrement leurs fervices. Ils tenoient le premier rang dans les feftins où ils s'enivroient fans difficulté. Ils n'avoient aucune idée d'une vie à venir. On brûloit les corps des grands un an après leur mort, & les échos paffoient pour les réponfes des ombres. (*A. R.*)

PIAIE, f. m. (*Hift. mod.*) c'eft le nom que les fauvages qui habitent l'île de Cayenne donnent à un mauvais génie qu'ils regardent comme l'auteur de tous les maux. Ces mêmes fauvages donnent encore le nom de *Piaies* ou de *Piayaies* à leurs prêtres, qui font en même temps leurs forciers & leurs médecins. Avant que d'être aggrégés à ce corps, celui qui s'y deftine paffe par des épreuves fi rudes, que peu de gens pourroient devenir médecins à ce prix. Lorfque le récipiendaire a reçu pendant dix années les inftructions d'un ancien *Piaie*, dont il eft en même temps le valet, on lui fait obferver un jeûne fi rigoureux, qu'il en eft totalement exténué; alors les anciens *Piaies* s'affemblent dans une cabane, & apprennent au novice le principal myftère de leur art, qui confifte à évoquer les puiffances de l'enfer; après quoi on le fait danfer jufqu'à ce qu'il perde connoiffance; on le fait revenir en lui mettant des colliers & des ceintures remplis de fourmis noires, qui le piquent très-vivement; après cela, pour l'accoutumer aux remèdes, on lui fait avaler un grand verre de jus de tabac, ce qui lui caufe des évacuations très-violentes, qui durent quelquefois pendant plufieurs jours. Lorfque toutes ces cérémonies cruelles & ridicules font finies, le récipiendaire eft déclaré *Piaie*, & on lui confie le pouvoir de guérir toutes les maladies, cependant il n'eft en droit d'exercer qu'après avoir paffé encore trois ans d'abftinence. Leur méthode curative confifte en grande partie dans l'évocation des efprits infernaux; cependant on affure qu'ils font ufage de quelques plantes très-efficaces contre les plaies les plus envenimées, à l'aide defquelles ils opèrent quelquefois des cures merveilleufes. (*A. R.*)

PIARA, f. f. *terme de relation*, nom que donnent les Efpagnols dans l'Amérique méridionale à une troupe de dix mules conduite par deux hommes. Au Pérou, on divife les troupeaux ou requats des mules, en plufieurs *Piaras*; & comme il y a quelquefois des journées de hautes & rudes montagnes à traverfer, les mules de rechange montent ordinairement au double des *piaras*. (*A. R.*)

PIASECKI (PAUL) PIASECIUS (*Hift. litt. mod.*) Evêque de Primifli en Pologne, auteur d'une hiftoire de ce qui s'eft paffé en Pologne, depuis Etienne Battori jufqu'à l'année 1646.

PIASTE *ou* PIAST, f. m. (*Hift. mod.*) en Pologne, eft le nom que les peuples de ce royaume donnent aux candidats qu'on propofe pour remplir le trône, lorfqu'ils font originaires ou naturels du pays. On tient communément que ce nom vient d'un payfan de Crufvies, appellé *Piafte*, à qui les Polonois déférèrent la couronne après la mort de Popiel en 830, & qui rendit heureux les peuples foumis à fon gouvernement. Le trône de Pologne refta dans fa famille pendant plus de 400 ans. (*A. R.*)

P I B

PIBRAC (GUI DU FAUR, feigneur de) *Hift. de F.*) grand magiftrat, auquel on a de grandes fautes à reprocher; né, en 1528, à Touloufe, d'une famille illuftre; après des études & des voyages qui lui avoient également profité, il fe fit connoître principalement aux états d'Orléans, en 1560, où il étoit député de la ville de Touloufe, dont il étoit jugemage; il dreffa & préfenta au Roi le cahier des doléances, & l'opinion qu'il donna de lui, dans cette occafion, le fit choifir pour être un des ambaffadeurs de France au concile de Trente; il s'y diftingua par la manière dont il y défendit les intérêts qui lui étoient confiés & les libertés de l'églife Gallicane. Le chancelier de l'Hôpital lui fit

donner, en 1565, une charge d'avocat-général au parlement de Paris. En 1570, il fut fait conseiller d'état; particulièrement attaché à Catherine de Médicis, malgré la différence de leurs caractères, il suivit en Pologne son fils chéri, le duc d'Anjou, depuis Henri III; resté à Cracovie, après l'évasion de ce prince, il parut d'abord avoir quelque chose à craindre du ressentiment des Polonois; il fut chargé ensuite d'une négociation inutile, pour conserver à Henri III, devenu roi de France, la couronne de Pologne; les Polonois vouloient un roi pour eux & résidant chez eux. Revenu en France, il eut l'adresse & le bonheur de ménager un traité de paix entre les catholiques & les protestans. Henri III lui donna une charge de président à mortier au parlement de Paris. Il fut chancelier de la reine de Navarre & du duc d'Alençon.

Nous avons annoncé de sa part de grandes fautes, les voici : il étoit confident de Catherine de Médicis, & malgré un caractère doux & ami de la paix, il se permit de publier une apologie de la Saint-Barthélemy. On conçoit qu'elle dût être l'influence de Catherine de Médicis pour le déterminer à une pareille action, mais enfin elle l'y détermina; c'est aux hommes modérés & indulgens à juger jusqu'à quel point cette influence peut l'excuser.

Autre faute assez grave encore. Il étoit chancelier de la reine de Navarre, femme d'Henri IV. Cette princesse, qui n'avoit pas de plus grande affaire que d'inspirer de l'amour & d'en sentir, trouva plaisant de rendre amoureux son chancelier, un magistrat vénérable par ses vertus & la gravité de son caractère, elle y réussit, elle le rendit favorable au parti huguenot, auquel elle devint favorable elle-même, sous prétexte de servir son mari, mais véritablement en haine du roi, Henri III, son frère, qui la haissoit & la persécutoit jusqu'à donner avis de ses infidélités à Henri IV, lequel se contentoit de l'avertir elle-même d'être un peu plus circonspecte. *Pibrac* mourut en 1584; il a laissé plusieurs ouvrages, dont le plus connu est le livre des quatrains. Rien de plus vanté pendant long-temps que les quatrains de *Pibrac*.

Lisez-moi comme il faut au lieu de ces fornettes, (*les romans.*)
Les quatrains de Pibrac & les doctes tablettes
Du conseiller Mathieu; l'ouvrage est de valeur,
Et plein de beaux dictons à réciter par cœur.

Quoique ce soit un personnage ridicule, le bourgeois Gorgibus, qui parle ainsi, & que son éloge répande quelque ridicule sur ce qu'il loue, il n'en est pas moins vrai que les quatrains de *Pibrac* eurent dans le temps une telle réputation, qu'ils furent traduits en grec par Florent Chrétien & par Pierre du Moulin; qu'ils furent aussi traduits en latin, en turc, en arabe, en persan; aujourd'hui même encore on en fait par cœur quelques-uns, & on les estime pour leur grand sens & pour un certain goût d'antiquité qu'on y trouve; car *Pibrac* s'étoit formé sur les anciens qu'il avoit bien étudiés.

P I C

PIC (Jean) (*Hist. litt. mod.*) Prince de la Mirandole & de Concordia en Italie, né en 1463 d'une maison illustre & souveraine, mort à Florence en 1494, à 32 ans, le jour même où Charles VIII fit son entrée dans cette ville. C'est ce prodige de l'Italie, ce phénix d'érudition précoce, qui savoit, dit-on, vingt-deux langues à 18 ans; comment sait-on vingt-deux langues, & comment les sait-on à 18 ans? Scaliger l'appelloit *monstrum sine vitio*, & on lui appliquoit ce mot de Claudien.

Primordia tanta
Vix pauci meruere senes.

On connoit sa fameuse thèse *de omni scibili*. Malheureusement la magie & la cabale faisoient partie de cet *omne scibile*. Cette grande science en magie & en cabale est au-dessous de l'ignorance de ce docteur, qui en déclamant contre la thèse de *Pic* de la Mirandole, disoit que Cabale étoit un vilain hérétique, qui avoit médit de J. C., & dont les sectateurs s'appelloient *Cabalistes*. La thèse de *Pic* de la Mirandole avoit fait trop de bruit pour ne pas exciter l'envie & la persécution. On l'accusa, comme de raison, d'hérésie; le pape Innocent VIII condamna treize propositions de cette thèse. On a de *Pic* de la Mirandole des œuvres morales & chrétiennes; il n'y a de littéraire dans ses ouvrages que trois livres sur le banquet de Platon; il a écrit contre l'astrologie judiciaire, telle qu'on la pratiquoit de son temps; car il croyoit qu'on avoit abandonné la méthode ancienne, véritable & infaillible, de lire les destinées humaines dans les astres; il croyoit à la vertu des paroles par la grande raison que Dieu s'est servi de la parole pour arranger le monde.

Jean François *Pic*, prince de la Mirandole, son neveu, fut un mauvais prince; il altéra la monnoie, & pour appaiser les murmures de la multitude, il sacrifia par un machiavélisme assez ordinaire aux princes foibles & méchans, le directeur de la monnoie, qui n'avoit rien fait que par ses ordres; il fut chassé deux fois de ses états, & finit par être assassiné avec Albert, son fils, en 1533, par Galéoti, son neveu. Il fut aussi homme de lettres; on a de lui des poésies latines, des lettres; la vie de Sardanapale, la vie & l'apologie de Savonarole.

PICARD, PICART, LE PICART. Quelques personnages de ce nom se sont fait connoître à différens titres :

1°. Un *Picard*, fanatique des Pays-Bas, renouvella au quinzième siècle je ne sais quelles vieilles erreurs, & eut des sectateurs nommés de son nom *les Picards*.

2°. Jean *Picard*, de l'académie des sciences, où il étoit entré dès le temps de la fondation. En 1666, le roi l'envoya en Danemarck faire des observations au château d'Uranibourg, que le célèbre Ticho Brahé avoit bâti pour cet usage. On a les fruits de ce voyage dans un ouvrage de *Picard*, intitulé : *Voyage d'Uranibourg*, ou *observations astronomiques faites en Danemarck*; il en rapporta les manuscrits originaux des observations de Ticho Brahé, augmentées d'un livre ; il a donné aussi un recueil d'observations astronomiques faites en divers endroits du royaume. Il observa le premier, le phosphore mercuriel ; il mesura le premier les degrés du méridien terrestre, & traça la méridienne de France avec M. Cassini, son ami & son émule. La mort de M. *Picard* arrivée en 1683, laissa cette entreprise imparfaite. On a de lui, outre les ouvrages que nous venons d'annoncer, un traité de nivellement, publié & augmenté par M. de la Hire; une pratique de grands cadrans par le calcul; un traité *de mensuris*, un autre *de mensurâ liquidorum & aridorum*.. Un autre intitulé : *experimenta circà aquas effluentes*. Des fragmens de dioptrique ; un abrégé de la mesure de la terre. La connoissance des temps pour les années 1679 & suivantes, jusqu'en 1683 inclusivement. Ses ouvrages se trouvent dans les tomes 6 & 7 du recueil de l'académie des sciences. Jean *Picard* étoit prêtre & prieur de Rillé, en Anjou.

3°. Benoît *Picard*, capucin, auteur d'une *histoire de la maison de Lorraine*, d'une *histoire ecclésiastique de Toul*, & d'un *Pouillé de Toul*; mort en 1720.

4°. Michel *Picart*, savant allemand, ami de Casaubon, auteur d'une traduction latine d'Oppien & de commentaires sur quelques ouvrages d'Aristote ; mort en 1620.

5°. François le *Picart*, docteur de Sorbonne, doyen de S. Germain l'Auxerrois, mort en 1556. Le père Hilarion de Coste a écrit sa vie, qui ne méritoit nullement d'être écrite, ou qui ne méritoit de l'être que par le minime Hilarion de Coste.

PICCOLOMINI ou PICOLOMINI, (*Hist. mod.*) C'est le nom d'un pape & d'un général, tous deux célèbres. Le pape est Pie II, (voyez *Pie II*) ; nous ajouterons ici à ce qui en est dit à son article, qu'il fut le protecteur d'un homme de lettres, nommé Jacques Ammanati, qui, pour lui marquer son dévouement & sa reconnoissance, prit le nom de Picolomini Il est connu aussi sous le nom de cardinal de Pavie, ayant été fait cardinal par ce même Pie II en 1461. Il lui devoit encore les évêchés de Massa & de Frescati : mort en 1479. On a de lui des lettres & une histoire de son temps.

Le général se nommoit Octave *Picolomini* d'Aragon : il étoit duc d'Amalfi, prince de l'Empire, chevalier de la toison d'or, général des armées des empereurs Ferdinand II & Ferdinand III. Il se signala en 1634 à la bataille de Nortlingue, où il perdit un de ses neveux, Silvio *Picolomini*; en 1633, le 15 juillet, il fit lever le siege de Saint-Omer au maréchal de Châtillon ; en 1639, il gagna la bataille de Thionville contre le marquis de Feuquiéres ; en 1651, il perdit la bataille de Wolfembutel, sans rien perdre de sa gloire. Il mourut vers l'an 1657, il étoit né en 1599.

Il y a aussi du nom de *Picolomini* & d'une illustre & ancienne maison de Sienne, quelques gens de lettres connus, tels que, 1°. Alexandre *Picolomini*, archevêque de Patras, coadjuteur de Sienne, sa patrie, auteur de pièces de théâtre, principal fondement de sa réputation, du traité de la sphère, d'une théorie des planètes, de quelques ouvrages de morale, &c. Il a aussi traduit la rhétorique & la poëtique d'Aristote. Mort à Sienne en 1578.

2°. François *Picolomini* de la même maison ; auteur de commentaires sur Aristote, & d'un traité intitulé : *Universa Philosophia de moribus* ; mort aussi à Sienne en 1604, à quatre-vingt-quatre ans. La ville lui rendit l'hommage de prendre le deuil à sa mort.

Pour eclaircir ce qui concerne la maison *Picolomini*, il faut observer que cette maison, originaire de Rome, & qui s'établit dans le huitième siécle à Sienne, où elle a eu part au gouvernement de la république, paroit avoir fini dans la personne du pape Pie II (*Æneas Sylvius*), mort le 16 août 1464 : du moins la branche ou tout au moins la génération finissoit à lui; mais il avoit deux sœurs, Laudomie & Catherine *Picolomini*.

Laudomie épousa Nanne Todeschini que le pape Pie II adopta dans la famille des *Picolomini*. Un des fils de Laudomie *Picolomini* & de Nanne Todeschini, nommé François Todeschini-*Picolomini*, né le 9 mai 1449, fut archevêque de Sienne, sa patrie, puis cardinal, & enfin pape, sous le nom de Pie III; il ne le fut qu'un moment, & mourut l'année même de son exaltation en 1503. Il est placé dans la liste des papes, entre Alexandre VI & Jules II.

Antoine Todeschini-*Picolomini*, frère de Pie III, fut fait duc d'Amalfi par Ferdinand I du nom, roi de Naples, dont il avoit épousé la fille naturelle, Marie d'Arragon. En faveur de ce mariage, le roi Ferdinand accorda à son gendre, à tous ses descendans, & généralement à toute la maison de *Picolomini*, le droit de porter le nom & les armes d'Arragon. Les branches de cette maison se multipliérent & toutes portérent ce nom d'Arragon, joint à celui de *Picolomini*. D'une de ces branches étoit François *Picolomini* d'Arragon, tué au siége de Bade, le 13 juillet 1686.

La seconde sœur du pape Pie II, Catherine *Picolomini*, épousa Barthélemi Guglielmi dont elle eut une fille unique, Antoinette, qui épousa Barthélemi Pieri, seigneur de Stixiano ; celui-ci fut aussi adopté dans la maison des *Picolomini* d'Ar-

ragon, dont il prit le nom & les armes, & c'est de lui que descendoit le fameux général Octave *Picolomini*, dont nous avons parlé.

PICHON. (*Le P.* Pichon, *jésuite*) (*Hist. litt. mod.*) Les jésuites avoient entrepris de refaire tous les bons livres de Port-Royal & de les faire oublier; mais il leur étoit plus aisé d'armer le pouvoir de Louis XIV contre leurs ennemis, que de disposer le public favorablement pour eux. Le jansénisme fut, même dans les plus beaux jours de la gloire de Louis XIV, un des articles sur lesquels l'idolâtrie de la nation pour son roi, sembla connoître quelques bornes. Les livres de dévotion des jésuites, sur-tout ceux qui portoient le même titre que des livres connus de Port-Royal, tombèrent dans un décri universel, & c'étoit un proverbe reçu, que tout livre de devotion d'un jésuite, ruinoit infailliblement un libraire. Sous Louis XV, le P. *Pichon*, mal corrigé par l'exemple de ses confréres, voulut refaire une *fréquente communion* pour l'opposer à celle de Port-Royal, & comme les jansénistes, dans la crainte des communions indignes & par respect pour ce sacrement, ne permettoient pas d'approcher trop souvent de la sainte table, le P. *Pichon* recommanda de s'en approcher tous les jours, & représenta cette fréquence excessive comme le seul moyen de triompher des péchés d'habitude, & de s'affermir dans la voie du salut. Les jansénistes jugèrent que ce systême tendoit à une profanation perpétuelle du sacrement. Le clergé de France se partagea, le plus grand nombre des évêques, sans doute par prudence, & pour ne point attiser le feu, garda le plus profond silence. Plusieurs d'entre eux condamnèrent le livre du P. *Pichon*, quelques-uns même le défendirent, ou du moins l'excusèrent. De ce nombre fut l'archevêque de Sens, Languet de Gergy; il observa que c'étoit mal consulter les intérêts de la religion, que de sévir avec cette rigueur contre ses défenseurs les plus zélés, que c'étoit l'esprit du jansénisme qui inspiroit cette rigueur; que s'il arrivoit aux défenseurs de la foi de s'égarer à force de zéle, il falloit les ramener par la douceur & par les ménagemens, non les irriter, ou les décourager par les anathêmes, qui devoient être réservés pour les impies ou les hérétiques; il résulta de toutes ces contradictions, que le livre & le systême du P. *Pichon* furent proscrits dans l'opinion publique, & ce n'est plus que dans quelques paroisses de village, dirigées par des prêtres anciennement jésuites, ou formés par eux, qu'on tâche encore de mettre en pratique le systême du P. *Pichon*, mais sans prononcer son nom, qui est trop décrié.

PICHON, (*Hist. litt. mod.*) poëte François, né à Dijon, assassiné en 1631 à la fleur de son âge. On a de lui une traduction en vers françois de la *Filis de Scire*. Le cardinal de Richelieu faisoit grand cas de cette traduction, ce qui ne prouve pas qu'elle fût bonne. On a de lui quelques pièces de théâtre, l'*Infidèle confidente*, piéce jouée avec succès par les comédiens de l'hôtel de Bourgogne; *les folies de Cardenio*, *les avantures de Rosiléon*. Il a donné aussi l'*Aminte* en vers françois.

P I D

PIDOU, (FRANÇOIS) (*Hist. litt. mod.*) plus connu peut-être sous le nom du chevalier de saint Olon, envoyé extraordinaire à Gênes & à Madrid, ambassadeur extraordinaire à Maroc, né en Touraine en 1640, mort à Paris en 1720. On a de lui l'*état présent de l'empire de Maroc, & les événemens les plus considérables du regne de Louis le Grand.*

P I E

PIE. (*Hist. eccl.*) On compte six papes de ce nom. Les plus celèbres sont, *Pie* II, *Pie* IV, & *Pie* V. Le sixième est celui qui siége aujourd'hui. *Pie* II est ce fameux Æneas Sylvius Picolomini, si connu par ses écrits & par les variations de sa conduite & de ses sentimens; il avoit été secrétaire du concile de Bâle, il en avoit défendu hautement l'autorité; la cour de Rome le regardoit comme son plus redoutable adversaire; n'osant le combattre, elle essaya de le gagner, & elle y réussit; tout parti étoit indifférent à cet ambitieux; comblé des bienfaits des papes, & voyant la route de la *fortune* plus applanie de ce côté là, il trahit la cause qu'il avoit soutenue avec tant de gloire; il écrivit contre le concile; le zèle qu'il fit éclater pour les intérêts de Rome l'éleva au pontificat; alors il jura la ruine de cette fameuse pragmatique, à l'établissement & à la publication de laquelle il avoit tant contribué; il employa pour la faire révoquer en France, Balue & Joffredy, (voyez ces deux articles) il crut en être quitte pour dire qu'il se repentoit comme saint Pierre, qu'il expioit comme saint Paul le tort d'avoir persécuté par ignorance l'église de Dieu, qu'il se rétractoit comme saint Augustin, & qu'il abjuroit les erreurs de sa jeunesse; qu'on devoit plutôt en croire un vieillard qu'un jeune homme, un souverain pontife qu'un particulier. C'étoit beaucoup compter sur la simplicité des fidèles, que d'espèrer qu'ils en croiroient plutôt un vieux pape combattant pour l'autorité des papes, qu'un Théologien dans toute la force de l'âge & des lumières, dans toute l'impartialité du désintéressement, défendant la cause de l'église universelle. Ce fut d'ailleurs un homme de lettres, très-distingué pour le temps, qu'Æneas Sylvius; l'empereur Frédéric III, dont il avoit été secrétaire, & dont il fut vice-chancelier, lui déféra la couronne poétique, & lui trouvant du talent pour les affaires, l'envoya en ambassade à Rome, à Milan, à Naples, en Bohême & ailleurs.

Ce pape fut l'Ovide de Rome moderne. On a de lui un *traité de l'amour*, un des *remèdes contre l'amour*, & une *histoire de deux amans*. On a de lui aussi une *histoire des Bohémiens*, depuis leur origine jusqu'à l'an 1458; une histoire de Frédéric III; une *historia rerum ubicumque gestarum*; des mémoires sur le concile de Bâle, depuis la suspension d'Eugène jusqu'à l'élection de Félix. Des mémoires de sa vie, publiés par Jean Gobelin-Personne, son secrétaire, & beaucoup de poëmes & de traités sur diverses matières. Il étoit né en 1405 dans le Siennois, avoit été fait pape en 1458. Sa bulle de rétractation de ce qu'il avoit écrit au concile de Bâle, lorsqu'il en étoit secrétaire, est de 1463. Il mourut le 16 août 1464.

Pie IV, (Jean Ange, cardinal de Médicis ou Médequin), étoit frère du fameux marquis de Marignan; (voyez Marignan) il fit étrangler dans la prison du château Saint-Ange, pour conjuration vraie ou prétendue, le cardinal Caraffe, neveu de Paul IV, son prédécesseur, & fit trancher la tête au prince de Palliano, frère de ce cardinal; il se forma contre lui d'autres conspirations qu'il crut de même étouffer par la rigueur des supplices. Il rétablit le concile de Trente qui étoit resté suspendu. Né à Milan en 1499, cardinal en 1549, pape en 1559, mort en 1565. Saint Charles Borromée étoit son neveu.

Pie V (Michel Ghisleri), né en 1504, fut fait cardinal en 1557; créé en même temps inquisiteur général de la foi dans le Milanés & la Lombardie, il exerça si rigoureusement les fonctions de ce rigoureux ministère, que les Romains témoignèrent beaucoup de mécontentement, lorsqu'ils le virent en 1566 élevé au Pontificat. Il tint à ce sujet un fort bon propos : *j'espère*, dit-il, *qu'ils seront aussi fâchés à ma mort qu'ils le sont à mon élection*. Sa conduite ne justifia point cet augure. Il continua de faire brûler beaucoup d'hérétiques; il donna cette fameuse bulle *in cænâ Domini*, que toutes les puissances rejettèrent, parce qu'elle blessoit toutes les puissances, & qu'elle asservissoit tout & l'église même à la tiare. Il se dédommagea de ce refus, en ordonnant qu'elle seroit publié à Rome tous les ans le *jeudi saint*; cérémonie qui n'a été abrogée que dans ces derniers temps par le pape Clément XIV. Sa bulle contre Elisabeth, reine d'Angleterre, choque aussi tous les égards dus aux têtes couronnées; il contribua beaucoup à faire entrer les Vénitiens & le roi d'Espagne, Philippe II, dans une ligue contre les Turcs : l'étendart des deux clefs fut solemnellement déployé contre le croissant, & le pape n'épargna ni dépenses, ni mouvemens, ni fatigues pour procurer la victoire de Lépante. Il mourut 6 mois après, en 1572, de la pierre; il répétoit souvent au milieu des souffrances cette phrase chrétienne : *Seigneur*, *augmentez mes douleurs & ma patience*. S'il ne fut pas regretté comme il avoit espéré, ce fut peut-être moins pour le mal qu'il fit incontestablement que pour un bien dont son siècle n'étoit pas trop digne, & que toutes les cours souffrent impatiemment; ce bien fut qu'il réprima le luxe des ecclésiastiques, le faste des cardinaux & les déréglemens des Romains; qu'il fit exécuter ponctuellement les décrets de réformation faits par le concile de Trente; qu'il chassa de Rome les filles publiques, & permit de poursuivre pour dettes les cardinaux, ne croyant pas que l'infidélité dans les engagemens & l'infamie de la banqueroute dussent être les priviléges des princes de l'église. Sixte-Quint prenoit Pie V pour son modèle; Clement X le canonisa; ce fut Pie V qui condamna Baius. Le Sultan Selim prouva que Pie V avoit été pour lui un ennemi redoutable, en ordonnant indécemment des réjouissances publiques pour la mort de ce pontife. Les divers intérêts de religion & de politique ne doivent jamais nuire au respect réciproque que les princes se doivent, & il est aussi lâche qu'inhumain de se réjouir de la mort, même d'un ennemi.

PIENNES, (*Hist. de Fr.*) De *Piennes* est le nom d'une grande & ancienne maison qui avoit son hôtel à Paris près des grands augustins.

Charles VIII avoit acquis cet hôtel de *Piennes*, & François I en fit don au chancelier Duprat.

De cette maison de *Piennes* étoit un sage & expérimenté capitaine, qui avoit assisté à beaucoup de grandes batailles. Il avoit suivi Charles VIII dans l'expédition du royaume de Naples, & l'y avoit très-bien servi; il avoit vu cette célèbre bataille de Fornoue, où il falloit vaincre seulement pour obtenir de sortir de l'*Italie*, & de n'y pas rester renfermé. Il étoit aussi sous Louis XII à la bataille de Guinegaste ou des éperons, du 18 août 1513; il en blâma les dispositions, & donna des avis qu'on ne voulut point écouter, *ce que scut bien reprocher le roi à tous*, *pourquoy ils ne l'avoient creu*, *car il en avoit bien veu d'autres*, dit Brantome.

De *Piennes* étoit gouverneur de Picardie; il eut pour successeur dans cette place un prince du sang, (Charles de Bourbon-Vendôme, aïeul de Henri IV.)

Les de *Piennes* étoient une branche de la maison de Hallwin, qui tire son nom d'une ville de Flandre, située entre Comines & Menin, & qui étoit déjà considérable au douzième siècle.

Trois frères de cette maison furent tués; savoir :

Antoine, seigneur de la Capelle, a la bataille de Nancy en 1477, à la suite du duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire;

François, l'année précédente, à la bataille de Morat;

Jacques, bailli de Bruges, à la bataille de Guinegaste en 1479.

Dans la branche de *Piennes*, Louis de Hallwin, seigneur de *Piennes*, est le premier de cette famille qui se soit établi en France. Jusque-là, ils avoient été attachés aux ducs de Bourgogne, & avant eux aux comtes de Flandre. Louis de Hallwin ayant été fait prisonnier de guerre par Louis XI, le prince, dont le grand talent étoit de séduire les sujets des princes ses rivaux, attira celui-ci à son service, & le fit son chambellan; Louis suivit Charles VIII en Italie, & fut un des six braves, dont ce prince voulut être environné; la bataille de Fornoue en 1495. C'est celui dont nous avons parlé plus haut d'après Brantome.

Antoine de Hallwin, seigneur de *Piennes*, son petit-fils, grand louvetier de France, fut blessé à l'assaut de Bailleul-le-Mont en 1523; il fut fait prisonnier par les Impériaux en 1538, en voulant ravitailler Térouenne. Il fut l'un de ceux qui s'enfermèrent dans Metz en 1552 avec le duc de Guise, & qui obligèrent l'empereur Charles-Quint d'en lever le siége au commencement de 1553. Cette même année 1553, il fut tué à l'assaut de Térouenne.

Ce fut à Jeanne sa fille, & fille d'honneur de la reine Catherine de Médicis, que François de Montmorenci, fils aîné du connétable Anne, fit une promesse de mariage sans le consentement de son père; on prétend même qu'il l'avoit épousée. Le connétable avoit d'autres vues pour l'établissement de son fils & l'accroissement de sa faveur; il vouloit lui faire épouser Diane d'Angoulême, fille naturelle de Henri II, & veuve d'Horace Farnèse. Le roi & le connétable sollicitèrent le pape Paul IV de relever le duc de Montmorenci de sa promesse; & ce duc, dégoûté apparemment alors de mademoiselle de *Piennes*, ou plus sensible à l'ambition qu'à l'amour, alla lui-même à Rome solliciter cette dispense; mais le pape sollicité d'un autre côté par le duc de Guise, qui voyoit d'un œil jaloux le nouveau crédit que la maison de Montmorenci alloit acquérir par ce mariage, se rendoit fort difficile; il avoit même d'autres vues: Diane d'Angoulême étoit veuve d'un prince italien, petit-fils d'un pape; il vouloit la remarier à un prince italien, neveu d'un pape; ce pape étoit lui-même, & ce neveu étoit un des Caraffes, fils de son frère; soit qu'on démêlât ou non ses motifs, on prit le parti de se passer d'une dispense qu'il faisoit trop attendre, & c'est ce qui donna lieu à l'édit de 1556 contre les mariages clandestins; mais cette loi nouvelle ne pouvoit annuller un engagement antérieur; on prit le parti injuste de donner à la loi un effet rétroactif, sous le prétexte que l'autorité paternelle, établie par la nature & qui est de tous les temps, étoit blessée par ces sortes d'engagemens. Mademoiselle de *Piennes* épousa depuis Florimond Robertet, seigneur d'Alluye & de Fresne, secrétaire d'état.

C'est pour Charles, son frère, seigneur de *Piennes*, que Hallwin fut érigé en duché-pairie en 1578; Charles fut fait aussi chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, dès la création de cet ordre. Il avoit rendu de grands services aux rois Charles X & Henri III; mais auparavant, & au commencement des guerres de religion, il avoit embrassé le parti des protestans, & servi sous le prince de Condé, & M. de Thou dit que ce fut par l'ordre & à l'instigation de Catherine de Médicis, qui avoit des intelligences dans les deux partis. Ce de *Piennes* fut gouverneur de Picardie comme son bis-ayeul.

Antoine de Hallwin, son fils, marquis de *Piennes* & de Maignelais, fut tué à Blois le 4 mai 1581, par un domestique du baron de Livarot qu'il avoit tué en duel, & qui voulut venger son maître.

Florimond, frère d'Antoine & gouverneur de la Fere, y fut tué en 1592.

Robert, un autre de leurs frères, fut tué à la bataille de Coutras en 1587.

Deux autres de leurs frères, Léonor & Charles, furent tués, lorsque les Espagnols prirent Dourlens en 1595.

Anne de Hallwin, fille de Florimond, épousa 1°. Henri, comte de Candale, qu'elle fit duc & pair de Hallwin en 1611, en vertu de nouvelles lettres d'érection. Ce mariage fut déclaré nul, & Anne épousa, 2°. Charles de Schomberg qu'elle fit aussi duc & pair de Hallwin, en vertu de nouvelles lettres d'érection de 1620. Il y eut contestation entre M. de Candale & M. de Schomberg pour la pairie: il fut décidé qu'ils seroient tous deux pairs, & que, quand l'un auroit pris sa place au parlement, l'autre se retireroit.

PIERIUS VALERIANUS. (*Hist. litt. mod.*) Son nom étoit Jean-Pierre Bolzani; il étoit de l'ancienne famille des Bolzani, & n'en fut pas moins domestique dans sa première jeunesse, ce qui l'engagea dans la suite à composer son traité *de infelicitate litteratorum*, & quelques autres ouvrages relatifs au même sujet. Il prit le nom de *Pierius*, pour attester son attachement aux muses *Pierides*, & celui de *Valerianus*, on ne sait pas pourquoi. Il eût pourtant été un exemple du bonheur que les lettres pouvoient procurer, si l'amour même des lettres ne lui eût fait préférer le loisir avec une fortune médiocre aux fardeaux honorables & lucratifs qu'on voulut lui imposer. Il refusa l'évêché d'Avignon & quelques autres; il fut l'ami du célèbre cardinal Bembe; il eut pour disciple le cardinal Hippolyte de Médicis, auquel il dédia le livre intitulé: *pro sacerdotum barbâ apologia*; son traité des hiéroglyphes est encore un ouvrage assez célèbre. Mort à Padoue en 1558.

PIERRE. Ce nom a été illustré par une foule de personnages, apôtres, pères de l'église, docteurs, souverains, hommes de lettres; nous parlerons en particulier des principaux:

1°. *Saint-Pierre*, prince des apôtres. C'est dans tout le nouveau testament, dans les quatre évangiles, dans les actes des apôtres, dans les deux épitres qui portent le nom de *Saint-Pierre*, dans la tradition & dans l'histoire du premier siècle de l'église, qu'il faut chercher l'histoire de ce premier vicaire de Jésus-Christ.

2°. *Saint-Pierre*, martyr, évêque d'Alexandrie au commencement du quatorzième siècle. On place son martyre en l'an 311, sous Dioclétien & Maximien; Théodoret nous a conservé dans son histoire quelques lettres de lui.

3°. *Saint-Pierre Chrysologue*, élu archevêque de Ravennes vers l'an 433, mort, à ce qu'on croit, en 458. On a ses ouvrages *in fol.*, on y cherche l'éloquence qui a pu lui faire donner ce surnom de *Chrysologue*.

4°. *Pierre Damien*, né à Ravenne au commencement du onzième siècle, fait cardinal & évêque d'Ostie en 1057, mort à Faenza le 23 février 1073. Ses ouvrages ont quelque utilité pour la connoissance de l'histoire ecclésiastique du siècle où il vivoit.

5°. *Pierre Ignée*, de la maison Aldobrandin, d'abord moine, puis cardinal & évêque d'Albano. Il n'étoit que moine, lorsqu'en 1063, il obtint ce nom d'*Ignée*, pour avoir subi impunément aux yeux du clergé & du peuple de Florence l'épreuve du feu, *ignis*.

6°. *Pierre l'Hermite*. L'éblouissante idée d'arracher les lieux saints aux infidèles, & les chrétiens d'Asie à l'oppression, les exhortations de ce *Pierre* l'hermite, homme éloquent & sensible, qui peignoit vivement les maux de ses frères, dont il avoit été vivement frappé; les instances des papes, les intrigues des moines, l'attrait de la nouveauté, l'ardeur de la chevalerie, la superstition des rois & des peuples, l'empressement qu'avoient tant de brigands dévots d'aller chercher hors de l'Europe la fortune, l'absolution & l'impunité; peut-être aussi les invitations de quelques peuples opprimés par les Turcs, & l'espérance d'étendre le commerce de l'Europe, produisirent cette fermentation universelle qui enleva tant de prélats à leurs siéges, tant de souverains à leurs états, tant de citoyens à leur patrie. L'usage, devenu commun depuis long-temps parmi les pénitens & les dévots, rois ou peuple, de faire le voyage de Jérusalem, devoit, par le concours des conjonctures, amener les esprits à cette résolution. Puisqu'il falloit aller à Jérusalem, il falloit rendre ce pélerinage libre & sûr; il l'avoit été du temps des Sarrasins, il avoit cessé de l'être sous les Turcs ou Turcomans, qui, en 1065, s'étoient emparés de Jérusalem. Ce peuple encore féroce n'avoit guère pris du mahométisme que la haine du nom chrétien; les voyages des Occidentaux à la Terre Sainte ne servoient plus qu'à rendre ceux-ci les témoins de la profanation des lieux saints & de la misère des chrétiens d'Asie; de-là ce zèle de *Pierre* l'hermite, de-là l'enthousiasme épidémique. *Pierre* l'hermite étoit un gentilhomme d'Amiens qui s'étoit fait hermite & pélerin; il avoit fait un voyage à la Terre Sainte en 1093. Ce fut au concile de Clermont en 1095, qu'il fit résoudre la première croisade; sa longue barbe, son habit grossier, son bourdon de pélerin, ajoutoient à l'effet de son éloquence. Godefroy de Bouillon lui confia le commandement d'un détachement considérable de l'armée croisée; il ne se montra pas toujours aussi habile à la tête des troupes, qu'il avoit été entraînant dans le concile; cependant il montra beaucoup de valeur & de conduite au siége de Jérusalem en 1099.

7°. *Pierre de Cluni*, ou *Pierre le vénérable*, de la maison des comtes de Montboissier, tendre & noble consolateur d'Abailard, que tout le monde opprimoit alors. (Voyez l'article *Abailard.*) Il écrivit contre les erreurs de Pierre Bruys & de son sectateur Henri; il justifia son ordre de quelques reproches que lui faisoit S. Bernard. On a de lui des lettres & quelques autres ouvrages; en lisant les écrits de ce temps-là, on admire S. Bernard, on plaint & on condamne quelquefois Abailard, c'est *Pierre* le vénérable qu'on aime. Il mourut dans son abbaye, le 24 décembre 1156.

8°. *Pierre Lombard.* (Voyez LOMBARD.)

9°. *Pierre Comestor* ou le *Mangeur*, doyen de l'église de Troyes, compila l'histoire ecclésiastique, & en fut nommé le *maître*, comme Pierre Lombard des *sentences*. Il mourut en 1198 à Saint-Victor, où il étoit chanoine régulier. Son épitaphe, digne du goût du temps, commence ainsi:

> Petrus *eram, quem* petra *tegit*, *dictusque* comestor
> *Nunc* comedor, *&c.*

10°. *Pierre de Blois*, ainsi nommé parce qu'il étoit né dans cette ville; précepteur, puis secrétaire de Guillaume II, roi de Sicile, appellé en Angleterre par le roi Henri II, y mourut en 1200. On a de lui des lettres, des sermons &c. où il s'élève avec tant de force contre les déréglemens du clergé, que les protestans l'ont souvent cité dans leurs déclamations contre l'église romaine.

11°. *Saint-Pierre Nolasque*, fondateur de l'ordre de la Merci pour la rédemption des captifs. Il étoit né vers l'an 1189; sa fondation est du 12 août 1223; il y associa saint Raymond de Pegnafort; elle fut approuvée en 1230 par le pape Grégoire IX. *Saint-Pierre* Nolasque mourut la nuit de noël 1256 ou 1258.

12°. *Pierre*, moine de Vaux ou des Vaux de Cernay, au treizième siècle, a écrit l'histoire de la guerre des Albigeois, dont il avoit été le témoin oculaire. Cette histoire a été imprimée à Troyes en 1615; elle a même été traduite du latin en françois.

13°. *Pierre Martyr.* (Voyez MARTYR.)

14°. *Pierre de Navarre.* (Voyez NAVARRE.)

15°. *Pierre.* (Corneille de la) *Cornelius à lapide*, jésuite flamand, né dans le pays de Liége, mort à Rome en 1637, auteur de dix volumes *in-fol.* de commentaires sur l'écriture sainte.

16°. *Pierre de Saint-Louis* (le père), auteur du poëme de la *Magdeleine*, chef-d'œuvre de ridicule qui parut en 1668, au temps où écrivoient les Nicole, les Pascal, les Bossuet, les Boileau, les Racine. La même année voyoit éclore *Andromaque* & la *Magdeleine;* c'étoient précisément les deux extrémités du bon & du mauvais goût; on pourroit faire un pareil ouvrage par plaisanterie, par gageure, pour montrer l'abus de l'esprit & la sottise des pointes, & ce seroit déjà un grand tour de force; mais ce qui est beaucoup plus plaisant, c'est qu'il ait été fait le plus sérieusement du monde pour montrer de l'esprit & du talent, & qu'il ait été loué le plus sérieusement du monde & le plus ridiculement par les confrères & les amis de l'auteur. Nous n'en citerons que deux morceaux, pour faire connoître ce que peuvent l'esprit & la sottise réunis, & nous avertissons que tout est absolument du même ton, qu'il n'y a pas le moindre relâche; jamais un vers sans esprit, jamais d'esprit sans ridicule.

Magdeleine, par la seule contemplation de son crucifix, apprend toutes les sciences, & premièrement la grammaire; elle frémit de voir que, par un *cas* du tout déraisonnable, l'amour du sauveur lui ait rendu la mort *indéclinable*, qu'à force d'être *actif*, il se soit fait lui-même *passif.*

Tandis qu'elle s'occupe à punir le forfait,
De son *temps prétérit* qui ne fut qu'*imparfait*,
Temps de qui le *futur* réparera les pertes.....
Et le *présent* est tel, que c'est l'*indicatif*
D'un amour qui s'en va jusqu'à l'*infinitif*.....
Mais c'est dans un degré toujours *superlatif*,
Et tournant contre soi toujours l'*accusatif;*
Direz-vous pas après qu'ici notre écolière
Faisant de la façon, est vraiment singulière
D'avoir quitté le monde & sa *pluralité?*

De la grammaire, elle passe à la versification; elle examine la *quantité* de ses péchés; elle les trouve *sans mesure*, *sans rime*, *sans raison*, *sans nombre & sans règle.*

L'autre morceau est ce qu'on appelle un écho, & dont on trouve beaucoup d'exemples dans nos anciennes poésies:

Que fuyent les oiseaux volans dans ces bocages? -- *Cages.*
Mais que fuyois-je moi de Dieu, quand je l'avois? -- *La voix.*
Que dit-elle à mon cœur au bord de ce vieux antre? -- *Entre.*
Quels furent donc mes yeux à ceux des regardans? -- *Ardens.*
Comment pour ces malheurs doit paroître Marie? -- *Marrie.*
De qui suivoit les pas autrefois Madeleine? -- *D'Héleine.*
Que me fera l'époux dans sa cour souveraine? -- *Reine.*
Et que donne le monde aux siens le plus souvent? -- *Vent.*
Que dois-je vaincre ici sans jamais relâcher? -- *La chair.*
Qui fut cause des maux qui me sont survenus? -- *Venus.*
Que faut-il dire après d'une telle infidelle? -- *Fi d'elle.*
Qui me cachoit le ciel, sans que mon œil le visse? -- *Le vice.*
Pourrai-je quelque jour aller tout droit à Dieu? -- *Adieu.*

L'auteur, le révérend père *Pierre* de Saint-Louis, religieux carme de la province de Provence, nous apprend qu'il n'a pas toujours été carme ni dévot, qu'il a eu des maîtresses & en assez grand nombre; Lucrce, qui jouit si bien des yeux & du luth; Valberinte, autrefois le sujet de ses vers & de ses peines; Laure, à la tresse d'or, Laure, la chère sœur de son cher Alidor. Il convient d'avoir fait pour ces belles quantité d'ouvrages satyriques, impurs, impertinens, volages, dont il se repent & qu'il désavoue. Cette confession, moitié humble, moitié gasconne, parut sans doute alors fort édifiante.

17°. *Pierre de Bruys.* (Voyez BRUYS).

18°. *Pierre de Corbière.* (Voyez CORBIERE).

19°. *Pierre de Lune.* (Voyez BENOIT XII).

20°. *Pierre de Luxembourg.* (Voyez LUXEMBOURG).

21°. *Pierre.* (Eustache de saint & l'abbé de saint). (Voyez SAINT-PIERRE).

22°. *Pierre-le Cruel*, roi de Castille. (*Hist d'Esp.*). Sur la conduite de ce roi, ou plutôt de cet ennemi de l'humanité, à l'égard de Blanche de Bourbon, sa femme, de Henri de Transtamare, son frère, du prince Noir, son bienfaiteur, voyez les articles BOURBON (LOUIS II) HENRI II, *roi de Léon & de Castille.* GUESCLIN (du).

Nous allons donner ici la liste de ses autres crimes.

Dom Pédre ou *Pierre*, dit le cruel, fils unique d'Alphonse XI, Roi de Castille, & de Marie de Portugal, fille d'alphonse IV, roi de Portugal, n'avoit pas encore seize ans lorsqu'il monta sur le trône de Castille en 1350; ses frères bâtards étoient fils d'Éléonore de Gusman. Cette maîtresse d'Alphonse XI, à la mort du roi son amant, auroit pu se mettre en sûreté dans la forte place de Medina Sidonia qui lui appartenoit; elle aima mieux montrer sa soumission en venant à la cour: elle fut arrêtée à Séville, & bientôt après étranglée dans le palais, sous les yeux de la reine-mere & du roi: ce premier crime si vil & si atroce, prémices du regne de dom Pédre, doit cependant moins être imputé à ce prince, qu'à Marie de Portugal sa mère, dont l'orgueil ne pouvoit pardonner à une rivale de lui avoir enlevé avec le cœur de son mari, le crédit & la puissance dont elle étoit peut-être encore plus jalouse. Il en coûta cher, dans la suite, à Marie de Portugal, pour avoir ainsi accoutumé son fils à répandre le sang.

Dom Pedre, jeune encore, tomba si dangereusement malade, qu'on désespéra de sa vie; il al-

loit mourir ſans enfans, on ſongea au choix d'un ſucceſſeur, les grands ſe partagèrent entre trois princes : 1° Jean de Lacerda Lara, dont les droits précédoient même ceux de dom Pedre; 2° l'Infant d'Arragon Ferdinand, un des plus proches héritiers de dom Pedre; 3° dom Ferdinand Emmanuel de Caſtille, prince du ſang fort éloigné.

Dom Pedre revenu à la vie, ne pardonna jamais, ni aux grands d'avoir ſongé à ſon ſucceſſeur, ni à ces trois princes d'avoir été nommés dans cette occaſion. Lara & Ferdinand Emmanuel moururent ſubitement, auſſi-tôt après le rétabliſſement de dom Pedre; tous les hiſtoriens imputent à dom Pedre ces deux morts ſi promptes, & il n'a pas voulu lui-même qu'on pût ne le pas ſoupçonner; l'acharnement avec lequel on le vit à la mort de Jean de Lara, pourſuivre ſon fils âgé de deux ans, prouva bien qu'il étoit l'auteur de la mort du père. Dom Pedre employa dans cette conjončture, la violence & l'artifice pour ſe ſaiſir de cet enfant; il ne lui échappa qu'avec peine, par les ſoins de Mincia, ſa gouvernante, qui s'enfuit avec lui dans la Biſcaye; elle ne le ſauva pas pour long-temps; il mourut au bout de quelques jours, toujours pourſuivi par dom Pedre, qui fit arrêter Jeanne & Iſabelle de Lara ſes ſœurs, & s'empara de tous les domaines de cette maiſon.

Garcilaſſo de la Véga, un des plus grands ſeigneurs & des plus grands capitaines du Royaume, fils d'un premier miniſtre d'Alphonſe XI, maſſacré dans une ſédition pour avoir ſervi ſon maître avec zèle, eſt mandé au palais par dom Pédre; la reine-mère qui commençoit à ſe repentir d'avoir donné à ſon fils l'exemple de la cruauté, fait avertir Garcilaſſo de ne point venir. N'ayant rien à ſe reprocher, il croit n'avoir rien à craindre, il eſt aſſaſſiné dans l'appartement du roi. Son crime étoit d'avoir eu des liaiſons d'amitié avec Jean de Lara & d'avoir été de ceux qui vouloient, au défaut de dom Pedre, rappeler les Lacerda au trône.

On ſe révolta; la guerre civile s'alluma; dom Pedre aſſiège les rebelles dans Aguilar, force la place, y fait priſonnier Alphonſe Coronel, beau-père de Jean de Lacerda Lara, & lui fait trancher la tête.

Alphonſe d'Albuquerque, gouverneur de dom Pedre, avoit trop flatté ſes vices naiſſans, il en fut puni; voulant, dit-on, adoucir par l'amour l'ame atroce de dom Pedre, il favoriſa la paſſion de ce prince pour Marie de Padille, qui fut ſous le regne de *Pierre* le cruel, ce qu'Éléonore de Guzman avoit été ſous le regne d'Alphonſe XI, & qui cauſa bien plus de troubles, parce qu'avec un caračtère plus pervers elle gouverna un caractère plus féroce. Padille étoit attachée à Iſabelle, femme d'Albuquerque; il engagea Hineſtroſa, oncle de Padille, à la livrer lui-même au jeune roi; ce fut le commencement de la fortune d'Hineſtroſa, qui bientôt éclipſa celle d'Albuquerque. Padille, d'abord protégée par Albuquerque, fut bientôt en état de le protéger lui-même, & alors elle ne le voulut plus. Jalouſe de régner ſeule, elle s'empreſſa de renverſer le crédit de la reine-mère, & celui d'Albuquerque. Ce miniſtre ſe voyant négligé, devint bientôt un mécontent; dès-lors ſuſpečt, puis odieux, lorſqu'il eſſaya de ramener dom Pedre à une épouſe digne de ſa tendreſſe, Blanche de Bourbon (voyez Bourbon, Louis II.), l'une des plus belles princeſſes de ſon temps, & dont la beauté étoit le moindre charme; il penſa mourir de la main de ce prince furieux. Il alla chercher un aſyle en Portugal. Dom Jean Nunnez de Prado, ſon ami, grand-maître de l'ordre de Calatrava, ſe réfugia en Arragon; le roi l'invite à revenir, & lui donne ſa parole royale qu'il ne lui ſera fait aucun mal; il arrive, on l'arrête, il eſt aſſaſſiné en priſon, parce que Padille vouloit procurer à dom Diégue de Padilla, ſon frère, la grande maîtriſe de Calatrava.

Dom Pedre, après avoir vainement ſollicité le roi de Portugal, de lui livrer d'Albuquerque, ordonne à celui-ci de venir rendre compte de l'adminiſtration des finances dont il avoit été chargé; mais Albuquerque le connoiſſoit, & il avoit d'ailleurs devant les yeux le ſort de Prado ſon ami. Les biens d'Albuquerque ſont confiſqués, & ſes emplois partagés entre Hineſtroſa, oncle de la favorite, & un juif qu'elle protégeoit.

La grande maîtriſe de S Jacques, étoit poſſédée par dom Frédéric, propre frère de dom Pedre & frère jumeau de Tranſtamare. Padille la voulut pour un autre de ſes frères, dom Garcie de Padilla de Villagera; on ſuppoſa des crimes d'état à dom Frédéric, il fut dépoſé, & Villagera élu en ſa place.

Albuquerque fit une ligue avec les Lacerda, les princes bâtards, les princes d'Arragon, la plupart des grands de Caſtille; la reine d'Arragon, tante de dom Pedre, la reine-mère elle-même ſe mirent à leur tête.

Albuquerque mourut très promptement, perſuadé qu'il étoit empoiſonné, & que le coup venoit du roi; il s'accuſa en mourant, de la lâche condeſcendance qu'il avoit eue de lui faire livrer Padille; il exhorta les confédérés à l'union & à la perſévérance; il ordonna que ſon corps fut embaumé, qu'on le portât toujours à la ſuite de l'armée, & pria ſes amis de ne pas ſouffrir qu'il fût enterré juſqu'à ce que la ligue eût forcé dom Pedre à renvoyer Padille, ſes parens & ſes créatures.

Dom Pedre parut oublier un moment Padille; il s'enflamma pour Jeanne de Caſtro; ne pouvant la ſéduire, il prit le parti de la tromper; ce fut ſa main qu'il lui offrit, en l'aſſurant que ſon mariage avec Blanche de Bourbon étoit nul : deux lâches prélats, dom Sanche, évêque d'Avila, & dom Juan, évêque de Salamanque, caſſèrent en effet le mariage de Dom Pedre qui épouſa Jeanne de Caſtro, & la quitta auſſi-tôt qu'il eût ſatisfait ſa paſſion. Dom Ferdinand de Caſtro, pour venger ſa ſœur, entra dans la ligue, & y fit entrer ſes amis.

Pierre se voyant abandonné même de ses soldats, voulut bien paroître entrer en négociation avec sa mère, sa femme, sa tante, ses frères, ses cousins, son peuple. Il accorda tout, Padille fut éloignée; son oncle Hinestrosa & son protégé, le juif Samuel Levi furent emprisonnés, les parens & les amis de la favorite dépouillés; tous les emplois occupés par les princes & par leurs partisans; mais il jura dans son cœur la mort de tous ceux qui lui avoient fait connoître la contrainte. Il s'échappe, il se retrouve à la tête d'une armée, & le poison le sert encore au défaut du fer. En passant par Medina del campo, il fait périr dom Pedre Ruiz de Villegas, gouverneur de Castille, dom Sanche Ruiz de Rochas & tous ceux qui lui étoient suspects. Il surprend Tolède, fait mourir plusieurs gentilshommes, fait pendre vingt-deux hommes du peuple pris au hasard. Parmi ces malheureux, étoit un vieillard octogénaire; son fils, âgé de dix-huit ans, offrit sa vie pour lui; dom Pedre accepte froidement l'échange, & fait exécuter le fils au lieu du père. Les Padille, les Hinestrosa, les Samuel-Levi reprennent leur première place auprès du trône; les chefs de la ligue sont dissipés, les intérêts changent, la guerre s'allume entre l'Arragon & la Castille; dom Frédéric, ce grand-maître de Saint-Jacques, déjà dépouillé par dom Pedre, en faveur ces Padilles, croyant avoir fait sa paix & être rentré en grace, ayant d'ailleurs la parole du roi pour la sûreté de sa personne, mettoit son honneur à servir son pays & son injuste frère contre l'Arragon; il vient rendre compte à dom Pedre d'un avantage qu'il venoit d'avoir sur les troupes arragonnoises; il comptoit sur des témoignages de satisfaction & de reconnoissance de la part du roi son frère; dom Pedre le fait poignarder, sous ses yeux, dans le palais, & vient dîner tranquillement dans la salle où le corps tout sanglant de son frère étoit encore étendu par terre. Il égorge aussi deux autres de ses frères bâtards, dom Juan & dom Pedre, âgés, l'un de dix-huit ans, l'autre de quatorze, dont la jeunesse garantissoit l'innocence, & qu'il tenoit d'ailleurs en prison depuis leur enfance.

Un autre de ses frères (dom Tello), auroit eu le même sort, mais il s'enfuit en Arragon.

La Biscaye appartenoit à la branche de Lacerda-Lara; nous avons dit qu'à la mort de Jean de Lara & de son fils, dom Pedre avoit fait enfermer Jeanne & Isabelle de Lara, héritières de cette maison, pour s'emparer de leurs biens. Dans la suite, voulant s'attacher dom Tello son frère, & l'infant d'Arragon, dom Juan son cousin, ou ne voulant que leur tendre un piége, il avoit marié Jeanne avec le premier, & Isabelle avec le second. Jeanne de Lara, l'aînée, avoit porté en dot la Biscaye à dom Tello; dom Pedre, furieux que ce prince lui eût échappé, confisqua la Biscaye, & la promit à dom Juan, mari d'Isabelle, dont les droits suivoient immédiatement ceux de Jeanne. Dom Juan se trouvant à la suite de dom Pedre à Bilbao, où le nom de Lara étoit toujours cher, crut l'occasion favorable pour rappeller au roi sa promesse, & lui demander l'investiture de la Biscaye. Les habitans de Bilbao, rassemblés dans la place publique, sous les fenêtres du palais, faisoient des vœux pour dom Juan, & attendoient impatiemment le succès de sa demande; le roi répondit par un refus formel, & dom Juan ayant eu l'imprudence d'insister, en alléguant les promesses du roi & le vœu du peuple, dom Pedre le fit massacrer à l'instant par ses gardes, ou, selon quelques auteurs, il le poignarda de sa propre main; il fit ensuite jetter son corps par les fenêtres qui donnoient sur la place, en criant aux habitans: *Tenez, voilà votre roi, c'est ainsi que je vous le rends.* Il fit arrêter de nouveau Jeanne & Isabelle de Lara, qu'il fit depuis mourir dans leur prison. Il fit depuis déclarer ennemis de l'état ses frères & ses cousins qui lui étoient échappés; il mit leurs têtes à prix.

Il n'eut pas honte de faire emprisonner la reine d'Arragon, sa tante; il n'eut pas honte de la faire étrangler dans la prison.

Il étoit arrivé par degrés jusqu'à sa mère; cette princesse, forcée de céder à l'ascendant de dom Pedre & de se remettre entre ses mains, demande pour unique grace à son fils unique, qu'on épargne le sang de ses amis, ou qu'on lui épargne du moins le spectacle de leur mort. Dom Pedre les fait tous égorger, & tous aux yeux de la reine qui fut couverte de leur sang; elle s'évanouit, on crut que le désespoir alloit trancher sa vie; dom Pedre le crut aussi, & n'en fut point ému; il crut faire assez d'en épargner les restes, & de ne pas plonger lui même un poignard dans le sein maternel; mais il ne put souffrir qu'elle respirât plus long-temps dans les lieux qu'il habitoit; il la chassa de son royaume, & la renvoya en Portugal.

Il n'avoit pas plus d'égards pour Padille, sa maîtresse, lorsqu'elle osoit lui parler en faveur de quelque proscrit. Villegas, condamné à périr, osa bien attendre le roi dans la chambre même de Padille, & prenant entre ses bras une des filles de cette femme & du roi, il demanda grace au nom de Padille & de cet enfant, persuadé qu'un homme protégé ainsi d'un côté par l'amour, de l'autre par la tendresse paternelle, n'avoit rien à craindre, Pierre saisit un poignard, s'elance sur Villegas & le frappe à coups redoublés, au hasard de percer sa maîtresse & sa fille, qui furent couvertes du sang de ce malheureux qu'elles virent expirer.

Le grand-maître de Calatrava, Padilla, frère de la favorite, ayant à dîner chez lui dom Osorio, son ami, devenu tout-à-coup suspect au tyran, voit entrer deux gardes de dom Pedre, qui, par

ordre de ce prince, poignardent Osorio à la table de Padilla, à ses yeux, & laissent encore celui-ci chargé du soupçon d'avoir trahi son ami, & d'avoir amené au tyran sa victime.

Alphonse Coronel, à qui dom Pedre avoit fait trancher la tête, après l'avoir fait prisonnier dans Aguilar, avoit laissé deux filles. Marie, l'aînée, qui avoit épousé Jean de Lacerda-Lara, & Alphonsine, femme de dom Alvar Perez de Gusman. Dom Pedre s'enflamma pour ces deux sœurs à la fois, comme pour outrager encore doublement leur père après lui avoir donné la mort; il trouva une résistance à laquelle il devoit s'attendre, mais à laquelle il ne pouvoit s'accoutumer; il alloit en venir aux dernières violences; ses menaces, ses fureurs forcèrent Lacerda & Gusman à prendre les armes, & à se joindre aux nombreux ennemis de dom Pèdre. Lacerda eut le malheur d'être pris les armes à la main. Marie Coronel fut obligée de demander à son tyran la grace de son mari; elle éprouva refus pour refus; on dit même que, voulant par un raffinement de vengeance & de cruauté rendre ce refus plus affreux, dom Pedre feignit de céder aux larmes de celle qu'il aimoit, & d'envoyer la grace de Lacerda, mais que ce ne fut qu'après s'être assuré qu'elle arriveroit trop tard. Il n'en devint que plus pressant auprès de Marie Coronel; elle s'étoit enfermée dans un couvent, pour se dérober aux persécutions d'un tel amant; il va pour forcer cet asile; Marie Coronel n'ayant plus de ressources que dans son courage, avoit pris le parti de sauver son honneur aux dépens de sa beauté; elle s'étoit déchiré le visage, & parut toute couverte de ces glorieuses plaies, aux yeux de son amant épouvanté, pour qui elle ne fut plus, comme elle le desiroit, qu'un objet de dégoût & d'horreur. Alphonsine, plus docile, ou peut-être seulement plus adroite, eut un moment de crédit assez fort, pour faire arrêter Hinestrosa, oncle de Padille, & alarmer celle ci; mais dom Pedre fut bientôt dégoûté d'Alphonsine, & ce prompt dégoût parut encore dénoter contre la fille d'Alphonse & la sœur de Marie Coronel.

Un prêtre, à la vérité fanatique, ayant cru avoir reçu de Saint Dominique la mission de prédire à dom Pedre qu'il seroit tué par Henri de Transtamare (car tout le monde prévoyoit que l'un de ces frères mourroit de la main de l'autre), *Pierre* lui dit avec un rire amer: *il convient que vous alliez sans délai rendre compte à Saint-Dominique de la mission dont il vous a chargé*, & il le fit brûler vif en sa présence. Tout autre que dom Pèdre se seroit contenté de le faire enfermer tout au plus.

Une femme de qualité, Urraque Ozorio, respectable par ses vertus, avoit un fils dans le parti de Transtamare; pour ce seul prétendu crime, peut-être involontaire, dom Pedre n'eut pas honte de la faire brûler vive, horreur qui parut encore plus abominable par le contraste du courage & de la piété d'une simple domestique de cette femme, qui sous prétexte de veiller sur les derniers momens de sa maîtresse, pour empêcher que la violence des douleurs ne lui arrachât des mouvemens contraires à la décence, & indignes, selon elle, d'Urraque Osorio, entra dans le bucher, s'y tint constamment, & périt dans les flammes avec sa maîtresse; cette fille se nommoit Isabelle d'Avalos.

Samuel Lévi, ce juif qui avoit long-temps partagé avec Hinestrosa la faveur de son maître & la puissance du ministère, fut soupçonné d'avoir amassé de grandes richesses; sur ce soupçon, le roi, non moins avare que cruel, fit saisir tous ses biens, & lui fit donner la question pour savoir où il avoit caché son argent; le malheureux mourut dans les tortures.

Dom Pedre avoit employé dans plusieurs affaires de confiance dom Guttière Fernandès de Tolède; il sut que cet homme, rempli d'humanité, plaignoit le sort des victimes qu'il voyoit immoler tous les jours; dès lors sa mort fut résolue; mais il falloit le tirer d'un lieu où il commandoit: on l'invite à une revue de troupes qui se faisoit sur la frontière; il est arrêté au milieu de cette revue, & on lui montre des lettres du roi qui demandoient sa tête. Tout ce que Guttière put obtenir, c'est qu'avant de mourir, il lui fût permis d'écrire à dom Pèdre; sa lettre, qu'on remit au roi avec sa tête, contenoit de justes reproches & d'importantes leçons. Dom Pedre, à la lecture de cette lettre, fut si transporté de fureur, qu'il eût voulu tenir Guttière en vie pour lui faire souffrir mille morts, & qu'il ne pouvoit se consoler de voir cette tête inanimée, braver sa colère impuissante.

Un autre Guttière, dit Zévallos, eut aussi la tête tranchée, soit parce qu'il étoit parent de celui-ci, soit parce qu'il fut soupçonné d'avoir favorisé l'évasion de quelques victimes.

Dom Garcilasso Carillo, à qui le roi avoit enlevé de force Marie Gonzales d'Hinestrosa, sa femme, s'étoit retiré auprès de Transtamare qui l'avoit fait son écuyer; il entreprit de retirer la comtesse de Transtamare des mains de dom Pedre, où elle étoit alors, & qui égorgeoit les femmes aussi bien que les hommes. Il vient s'exposer à toute la fureur de dom Pedre; il vient lui offrir ses services contre Transtamare, dont il se plaignoit amèrement. Le soupçonneux dom Pedre fut aisément aveuglé par la haine. Carillo demanda & obtint la permission de voir la comtesse de Transtamare, pour épier, disoit-il, ses secrets, & les révéler à dom Pedre; il profita de cette facilité pour préparer l'évasion de la comtesse; il accompagna sa fuite, & la remit entre les mains de son mari; on peut juger de la fureur & de la confusion de dom Pedre à cette nouvelle. Gar-

cilaffo Carillo avoit un frère, Gomès Carillo, resté fidèle au roi; dom Pedre résolut de le traiter en traître, parce qu'il jugeoit que son frère l'avoit été. Gomès se voyant suspect, crut devoir se justifier auprès du roi; dom Pedre convint d'avoir pris quelque ombrage, mais, content de la justification de Gomès, il parut lui rendre sa confiance; il lui donna le gouvernement d'Algézire & l'envoya en prendre possession; lorsque Gomès fut dans la barque qui devoit le transporter, on lui trancha la tête, qui fut à l'instant envoyée au roi.

Les corps n'étoient pas plus ménagés que les particuliers, le clergé ne l'étoit pas plus que les autres corps. L'archevêque de Tolède, Albornos, prélat, qui joignoit aux vertus d'un évêque les talens d'un guerrier, effrayé des violences de dom Pedre, quitta son siége & l'Espagne, & alla en Italie servir le pape, laissant dom Pedre se venger de son improbation par de nouvelles violences.

L'évêque de Siguença, le prélat le plus savant & le plus exemplaire du royaume, emprisonné pour avoir plaint le sort de Blanche de Bourbon; l'archevêque de Tolède Vasco, l'un des successeurs d'Albornos, arraché de l'autel où il entendoit la messe, & chassé à l'instant du royaume, pour avoir donné des larmes à la mort de l'infortuné Guttière de Tolède, son frère, que toute l'Espagne regrettoit; les évêques de Lago & de Calahorra, chassés pareillement de leurs églises; Maldonado, grand archidiacre de Burgos, poignardé pour avoir reçu des lettres du comte de Transtamare; l'archevêque de Brague, emprisonné pour son attachement au même prince; l'archevêque & le doyen de Compostelle, massacrés pour la même cause, & dans un temps où dom Pedre détrôné, fugitif, avoit intérêt de ménager tout le monde, montrent assez qu'il ne savoit rien ménager.

Si nous voulons voir quel il étoit à l'égard des puissances voisines & indépendantes, nous retrouverons le même despotisme, la même férocité, la même violence. L'idée que les autres souverains puissent être ses égaux, entre avec peine dans son ame, & il la repousse sans cesse.

Le roi d'Arragon, *Pierre*, dit *le Cérémonieux*, étant en guerre avec les Génois, Pérellos, son amiral, enlève deux galeres génoises dans le port de Sainte-Marie, à la vue du roi de Castille. Ce Prince ne prenoit aucun intérêt aux génois, mais il regardoit ce coup de main comme une insulte; il pouvoit avoir droit d'en demander une réparation, & le roi d'Arragon l'offroit; la réparation que dom Pédre exigea, fut la tête de Pérellos. Sur le refus du roi d'Arragon, il lui fit la guerre; mais c'étoit peu de combattre le roi d'Arragon, de couronne à couronne, il prétendoit le détrôner, le prendre & le faire périr sur un échaffaut, à la place de Pérellos. Il commença par faire arrêter tous les marchands Aragonois & Catalans qui se trouvoient dans ses états. Mercero, général des Arragonois, ayant été pris dans un combat naval, eut la tête tranchée à Séville; tous les prisonniers périrent dans les supplices; dom Pédre assiégeant en personne le château d'Orihuéla, propose au gouverneur Jean Martinez d'Eslaba, une conférence, pendant laquelle il le fait tuer à coups de flèche. Le roi d'Arragon, outré de ressentiment, proposa un duel à dom Pédre, qui répondit qu'il sauroit bien le faire perir d'une mort moins honorable. Le roi d'Arragon appelle à son secours Mahomet Barberousse, roi de Grenade, qui, par une diversion heureuse force dom Pédre à faire la paix avec le roi d'Arragon. Au milieu de la sécurité que produit cette paix, dom Pédre tombe avec toutes ses forces sur les états de Barberousse, qui réclame à son tour l'assistance du roi d'Arragon: celui-ci respirant à peine d'une guerre si cruelle, n'osoit plus se commettre avec dom Pédre; le roi de Grenade, abandonné ainsi de son allié, crut qu'une généreuse confiance pourroit désarmer son ennemi; il vint sur la foi d'un sauf-conduit, avec une foible escorte, le trouver à Séville, & traiter avec lui au milieu de sa cour; dom Pédre parut d'abord sentir ce que le procédé de ce prince avoit de franc & de noble; il l'accueillit, il lui donna des fêtes: mais dans la solemnité d'un festin, le roi de Grenade est arrêté avec trente-sept des principaux seigneurs de sa suite; on les promène ignominieusement sur des ânes, dans les rues de Séville, précédés d'un héraut qui annonçoit au peuple que le roi avoit condamné à la mort ces infidèles. Il fit plus, il voulut, dit-on, en être lui-même le bourreau avec ses courtisans; il fit ramener devant lui le roi de Grenade, & lui portant de sa main un coup de lance: » infame, lui dit-il, » voilà le prix de la paix que tu m'as forcé de » faire avec l'Arragonois». « L'univers peut juger » qui de nous deux est l'infame, répondit le roi de » Grenade, en mourant; je cherche un asyle chez » toi, tu me l'avois offert, & je meurs de ta main». Les seigneurs Grenadins de la suite de Barberousse furent à l'instant mis en pièces par les courtisans de dom Pédre qu'animoit l'exemple de leur roi, ou qui plutôt n'osoient pas ne pas suivre son exemple. Quelques auteurs disent cependant que les seigneurs Maures périrent par la main d'un bourreau, ce qui paroît plus vraisemblable. L'avarice dispute à la cruauté la honte de cette abominable exécution; les trésors que le roi de Grenade avoit eu l'imprudence d'apporter avec lui, avoient tenté la cupidité de dom Pedre.

Le roi d'Arragon ayant repris les armes, cette nouvelle guerre finit par un nouveau traité, dans lequel *Pierre* le cruel exigea pour préliminaire, que le roi d'Arragon fit périr le comte de Transtamare & les autres freres bâtards de Pierre, qui, voyant la guerre allumée entre les deux rois, n'avoient pas manqué d'aller offrir leurs services au roi d'Arragon; il exigea de plus que le roi d'Arragon fit périr aussi son propre frère, l'Infant d'Arragon Ferdinand,

dinand; ainſi non content d'être fratricide, il vouloit que le roi d'Arragon le fût auſſi; la paix étoit à ce prix. L'animoſité de *Pierre* le cruel contre l'infant d'Arragon, venoit de ce que ce prince étoit ſon plus proche héritier, & avoit été un des trois princes ſur leſquels les grands avoient jetté les yeux, lorſque la maladie de dom Pedre dans ſa jeuneſſe, avoit fait craindre qu'il ne mourût ſans enfans.

Pierre le cruel avoit couronné tous ſes crimes par l'aſſaſſinat de Blanche de Bourbon, ſa vertueuſe femme. Il s'étoit long-temps refuſé à cet attentat, non par humanité ni par juſtice, mais par politique & & parce qu'il prévoyoit la vengeance; il avoit cédé aux inſtances, aux importunités de Padille, & cette coupable Padille, qui avoit tant ſollicité la mort de ſa rivale, n'en jouit point, étant morte peu de mois après elle. Dom Pedre, à la mort de Padille, déclara qu'elle avoit ſeule été ſa femme légitime, qu'il l'avoit épouſée avant Blanche de Bourbon; l'objet de cette déclaration étoit d'aſſurer le trône aux enfans qu'il avoit eus de cette femme; il en avoit entr'autres un fils qu'il vit mourir, & ſa douleur fut ſi vive qu'on crut qu'elle l'entraîneroit au tombeau. C'eût été un jeu bizarre de la nature, ſi *Pierre*-le-Cruel étoit mort de ſenſibilité; mais enfin la nature & l'amour ſe firent ſentir à lui, au moins une fois : c'eſt un honneur qu'il ne faut point lui dérober.

C'étoit par un crime contre la nature que devoit périr le monſtre qui avoit tant outragé la nature. Fratricide, il devoit périr par un fratricide; c'étoit de la France que devoit partir la foudre, dont *Pierre*-le-Cruel alloit être écraſé. Blanche de Bourbon y trouva des vengeurs. Sur la mort de *Pierre*-le-Cruel, arrivée en 1368, voyez les articles *Gueſclin* (du) & ſur-tout *Henri* (de Tranſtamare), roi de Caſtille. Il n'avoit que trente-quatre à trente-cinq ans lorſqu'il mourut.

Tel eſt l'homme que M. de Voltaire a entrepris de juſtifier, c'eſt le plus hardi de ſes paradoxes hiſtoriques; mais il a fallu renverſer tous les fondemens de l'hiſtoire, & peupler l'Eſpagne & la France de brigands, de rebelles, de traîtres, de ſcélérats, pour abſoudre un ſeul homme, flétri par ce ſurnom de *Cruel*, qu'on eſt même obligé de convenir qu'il a mérité au moins par l'atrocité de ſes vengeances.

Nous voyons dans Ferréras que *Pierre*-le-Cruel avoit déjà trouvé des défenſeurs dans des temps fort anciens; il déſigne & réfute en pluſieurs endroits de ſon hiſtoire d'Eſpagne quelques-uns de ces anciens apologiſtes; il parle de deux deſcendans de *Pierre*-le-Cruel, dom François & dom Diegue de Caſtille, qui, dans des écrits apologétiques en faveur de ce prince, citent ſon hiſtoire écrite par dom Jean de Caſtro, évêque de Jaen, & d'autres ouvrages favorables à Pierre, mais tous inconnus. Pierre Lopez d'Ayala, dont nous avons une hiſtoire très-détaillée, du même prince, mais écrite dans un eſprit tout différent, a été accuſé de partialité contre dom Pedre. En effet, il avoit été proſcrit par ce prince, & ayant échappé à ſa colère par un bonheur bien rare, il avoit depuis été grand-chancelier de Caſtille ſous les ſucceſſeurs de Tranſtamare; cependant l'hiſtoire d'Ayala eſt parvenue juſqu'à nous, & celle de Jean de Caſtro, eſt tellement oubliée, que Ferréras n'oſe décider qu'elle exiſte dans quelque coin de bibliothèque. La raiſon de cette différence eſt aiſée à deviner; c'eſt que le récit d'Ayala s'eſt trouvé ſeul conforme aux monumens de l'hiſtoire, à la notoriété publique, à la tradition conſtante, qui perpétuoit d'âge en âge le ſouvenir des cruautés de dom Pedre par l'horreur qu'elles avoient inſpirée & le ravage qu'elles avoient fait, enfin à l'hiſtoire de toutes les nations, tant eſpagnoles qu'étrangères, ſur leſquelles les actions de dom Pedre avoient eu de l'influence, & qui en avoient eu ſur lui. La mémoire de dom Pedre s'étoit conſervée comme celle des fléaux célèbres; il étoit impoſſible que ſes apologies ſe ſoutinſſent. Ayala fut ſuivi par la foule des hiſtoriens de tous les temps, de toutes les nations & de toutes les langues. Enfin le témoignage de l'hiſtoire contre *Pierre*-le-Cruel, étoit ſi conſtant & ſi uniforme, qu'il falloit peut-être pour oſer l'infirmer, toute l'autorité que donnoit la gloire, & tous les avantages que donnoit la philoſophie à l'illuſtre auteur de l'eſſai ſur l'hiſtoire générale.

On a voulu dire que Tranſtamare & ſes ſucceſſeurs avoient peut-être fait périr tous les ouvrages où dom Pedre étoit peint avantageuſement, & qui auroient pu déſabuſer la poſtérité ſur ſon compte; mais outre qu'en général, ce projet de tarir ou d'infecter les ſources de l'hiſtoire eſt impraticable, & que, comme dit Tacite en parlant des écrits de Crémutius Cordus, il n'y a que des inſenſés qui croient pouvoir étouffer ainſi pour les ſiècles futurs la voix libre de la vérité; l'état où étoit alors l'Eſpagne rendoit un tel projet encore plus impraticable.

Elle étoit diviſée en cinq petits royaumes à peu près égaux, dont les ſouverains étoient liés par une multitude de nœuds, ſource de droits, de prétentions & de diſcordes. L'héritier préſomptif d'une couronne l'étoit auſſi d'une autre, & appartenoit ainſi à pluſieurs états à la fois par des titres également ſacrés. Ces petits états ſe pénétroient intimement dans tous leurs points; rien de ce qui intéreſſoit l'un ne pouvoit être étranger aux autres; ainſi l'hiſtoire de l'un étoit néceſſairement, & ſur tous les objets, l'hiſtoire de tous les autres. Qu'auroit donc pu gagner l'autorité à ſupprimer ou à corrompre en Caſtille des monumens hiſtoriques, qui ſe ſeroient reproduits dans l'hiſtoire de tous les autres états voiſins? L'Eſpagne étoit alors ce que la France avoit été du temps des partages de la première race. Les quatre rois chrétiens de l'Eſpagne (car le cinquième, celui de Grenade, étoit

Maure,) étoient exactement ce qu'avoient été les quatre fils de Clovis & les quatre fils de Clotaire, dont l'histoire est absolument inséparable.

Dom Pedre qui avoit des démêlés avec tout le monde, en eut avec les papes, & quoiqu'il fût difficile d'avoir tort à l'égard de dom Pedre les papes avoient pris depuis long-temps avec les souverains un ton qui donnoit aux premiers un tort réel dans la forme, lors même qu'ils pouvoient avoir raison au fond. Il étoit impossible que les Rois se soumissent à leurs formules de commandement & d'autorité. D'ailleurs les papes siégeoient alors dans Avignon, & étoient, par conséquent, dans la dépendance des françois. Il fut aisé de les faire agir en faveur de Transtamare, allié de la France, contre dom Pedre. Celui-ci, selon l'expression de Froissart, *estoit de merveilleuses opinions plein & estoit très-rudement rebelle à tous commandemens & ordonnances de l'église.* Le Pape Urbain V le cite à son tribunal, *lui mandant & commandant qu'il venist tantôt & sans délai en propre personne en cour de Rome..... Ce roi, dom Piètre, comme orgueilleux & présomptueux, n'y daigna venir;* (eut-il si grand tort, & nos rois y alloient-ils davantage, quand ils y étoient mandés?) *Mais encores villenia grandement les messagers du saint père, dont il cheut moult fort en l'indignation de l'église.*

Sur son refus de comparoître devant le pape, *il avoit été en plein consistoire en Avignon & en la chambre du pape, excommunié publiquement & déclairé & réputé pour B..... & incrédule.*

Il ne seroit pas impossible que cette citation à Rome ou à Avignon, & cette excommunication publique eussent procuré à dom Pedre le peu d'apologistes qu'il a eus; mais il a fallu céder à la force de la vérité & à l'autorité de l'histoire. *On craignoit*, dit Froissart, *qu'il ne violât les églises; car il leur tollut leurs rentes & leurs revenus, & tenoit les prélats de sainte église en prison.*

On sait aujourd'hui qu'il est des cas où l'on peut très-légitimement saisir les revenus ecclésiastiques, & arrêter même des prélats, mais étoit-on dans ces cas-là? Le lecteur peut en juger d'après les faits que nous avons rapportés.

Ce prince impudique, violent & sacrilége, qui outrageoit, qui égorgeoit des femmes & des prêtres, qui bravoit le pape & l'excommunication, qui s'allioit avec les juifs & les mahométans, chose qui paroissoit alors sans excuse, quoiqu'elle ne fut pas sans exemple; ce prince étoit cependant dévot, il ne manquoit point d'ordonner des prières publiques pour le succès de ses guerres injustes & de ses exécutions barbares. Ayant pensé périr dans un naufrage, il fit, en actions de graces d'avoir pu échapper à ce danger, un pélerinage, nuds pieds, en chemise & la corde au col; il ordonna par son testament, qu'on l'enterrât en habit de cordelier, selon la dévotion du temps & du pays; il étoit même quelquefois superstitieux jusqu'à la pusillanimité; il refusa un jour de prendre une ville, parce qu'au moment où il alloit s'en emparer, il apperçut un enfant tout en larmes qui déploroit la mort d'un oncle qu'il avoit perdu la veille dans un combat, & que cette rencontre lui parut d'un mauvais augure.

Il avoit, dit-on, quelque amour pour la justice, mais c'étoit pour cette justice inflexible, inexorable, qui ne sait que punir; & la cruauté n'est-elle pas essentiellement injuste?

Cet ennemi des hommes avoit quelques qualités brillantes, beaucoup d'esprit & de valeur; il prévoyoit les desseins de ses ennemis avec une pénétration si prompte & si sure, il les déconcertoit avec une activité si rapide, que presque rien ne pouvoit lui résister; il y avoit en lui une fierté qui le préservoit des vices bas & vils de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, son contemporain & son allié. *Pierre* avoit aussi des avantages extérieurs, une figure noble & imposante, que la colère rendoit terrible, que la sérénité rendoit brillante; l'air de la supériorité, le ton & l'instinct du commandement. « Quand il étoit dans un lieu, dit Mariana, on n'avoit pas besoin de demander où étoit le roi. On a vu des rois, malgré leur toute-puissance, être timides avec leurs sujets par le sentiment de leur foiblesse personnelle. Dom Pedre ne voyoit jamais que des inférieurs à tous égards; la même distance que son rang mettoit entre lui & ses sujets, il croyoit que la nature l'avoit mise entre eux & lui sur tous les points; un sourire amer, un coup d'œil dédaigneux, une ironie sanglante, annonçoient son profond mépris pour tout ce qu'il ne daignoit pas craindre & haïr. Il eut toutes les fureurs de l'amour, & n'en eut la tendresse que pour Padille; encore son attachement pour elle ne prit-il un caractère tendre que dans les regrets que la mort de cette femme lui inspira, & dans les honneurs qu'il rendit à sa mémoire.

Le peuple qui aime à rejetter les crimes de ses maîtres sur leurs courtisans & leurs maîtresses, se réjouissoit de la mort de Padille, espérant désormais respirer sous un joug plus doux; il reconnut que cette femme avoit, rarement a la vérité, mais enfin quelquefois servi de frein aux violences de son amant. Dom Pedre, livré à lui-même, fut encore plus cruel & plus sanguinaire.

Dom Pedre eut plusieurs enfans de diverses autres femmes; despotique en amour comme en politique, il ne souffroit aucune résistance, & vouloit qu'on obéît à ses feux impérieux comme à ses ordres sanguinaires. Il étoit toujours dangereux de lui montrer ou d'annoncer devant lui de belles femmes, & il se fit autant d'ennemis par ses amours que par ses cruautés.

23°. PIERRE I ou dom PEDRE, roi de Portugal. (Voyez INÈS DE CASTRO.)

24°. PIERRE ALÉXIOWITZ I, surnommé le Grand. (*Hist. de Russie.*) La Russie n'étoit rien avant

lui; elle est aujourd'hui l'une des plus formidables puissances & de l'Europe & de l'Asie. C'est l'ouvrage d'un grand homme & de deux femmes; car, depuis le czar *Pierre*, il n'y a que des femmes qui aient véritablement régné en Russie, & qui aient suivi l'ouvrage commencé par *Pierre*. Celui-ci étoit fils d'Alexis Michaëlovitz & d'une de ses sujettes, fille du Boyard Nariskin; il naquit le 30 mai——10 juin 1672. (On sait que le calendrier russe retarde de douze jours sur le calendrier grégorien.) Fœdor & Jean ou Ivan ses frères & la princesse Sophie sa sœur ainsi que cinq autres sœurs, étoient d'un premier lit; *Pierre* & la princesse Nathalie étoient les seuls enfans du second. Alexis étant mort au commencement de l'an 1677, Fœdor lui succéda, & mourut en 1682; jugeant que le prince Jean, son frère, étoit incapable de régner, il nomma héritier du trône de toutes les Russies *Pierre*, alors âgé de dix ans. Sophie les jugeant tous deux incapables de régner, l'un par la foiblesse de son tempérament & de son esprit, l'autre par celle de son âge, voulut régner sous le nom de ses frères, comme Pulchérie avoit régné au nom de Théodose II; mais il falloit pour cela que ce fût Jean qui eût le titre de czar; elle jugea que les Nariskins, frères de la czarine, mère de *Pierre* I, voudroient aussi régner sous le nom de leur neveu; elle souleva contre eux la milice séditieuse des Strélitz qui étoient les prétoriens de la Russie; les Nariskins sont cruellement assassinés, ainsi que tous ceux qui étoient odieux ou suspects à Sophie. Jean fut czar, Sophie régna, & chercha les moyens d'ôter la vie à *Pierre*; elle associa au gouvernement de l'état le prince Basile Galitzin. M. de Voltaire, d'après la Neuville, envoyé de Pologne en Russie, fait de Galitzin un fort beau portrait; « c'étoit, disoit-il, » un homme supérieur en tout genre, à tout ce » ce qui étoit alors dans cette cour orageuse; » poli, magnifique, n'ayant que de grands des- » seins, plus instruit qu'aucun Russe, parce qu'il » avoit reçu une éducation meilleure, possédant » même la langue latine, presque totalement » ignorée en Russie; homme d'un esprit actif, » laborieux, d'un génie au-dessus de son siècle, » & capable de changer la Russie, s'il en avoit » eu le temps & le pouvoir, comme il en avoit » la volonté ». Mais cet honneur étoit réservé à *Pierre* I. Ce prince, âgé de dix-sept ans, toujours menacé par Sophie, se sauve dans l'asile d'un couvent, convoque les Boyards de son parti, car il avoit su s'en faire un, il se plaint d'un attentat médité contre sa personne & contre celle de sa mère; il persuade, il entraîne; les complices sont punis; le prince Galitzin est relégué sur le chemin d'Archangel; Sophie est enfermée dans un couvent, & c'étoit assez la punir. *Pierre* règne.

« *Pierre* le Grand, dit M. de Voltaire, avoit » une taille haute, dégagée, bien formée, le » visage noble, des yeux animés, un tempéra- » ment robuste, propre à tous les exercices & » à tous les travaux; son esprit étoit juste, ce » qui est le fond de tous les vrais talens, & cette » justesse étoit mêlée d'une inquiétude, qui le » portoit à tout entreprendre & à tout faire. Il » s'en falloit beaucoup que son éducation eût » été digne de son génie: l'intérêt de la princesse » Sophie, avoit été sur-tout de le laisser dans » l'ignorance...... On ne s'attendoit pas qu'un » prince qui étoit saisi d'un effroi machinal, qui » alloit jusqu'à la sueur froide, & à des con- » vulsions, quand il falloit passer un ruisseau, » deviendroit un jour le meilleur homme de » mer dans le Septentrion.

On peut juger par-là, non-seulement de ce qu'il sut acquérir, mais encore de l'empire qu'il sut prendre sur lui-même, pour triompher d'une de ces répugnances qu'on croit toujours si aisément invincibles, & qui le sont quelquefois.

Le premier pas pour sortir de l'ignorance, est de savoir qu'on est ignorant & d'en rougir; mais il n'y a que les génies créateurs, tels que Charlemagne & *Pierre* I[er]., qui soient capables de sentir ce qui manque à leur pays, à leur siècle, & à eux-mêmes. *Pierre* commence par apprendre de lui-même & presque sans maîtres, l'allemand & le hollandois. Ce n'étoit pas par cette petite vanité si commune de savoir deux langues étrangères; *Pierre*, dans tout ce qu'il faisoit, avoit un objet & un grand objet; c'étoient les Allemands qui exerçoient à Moscou une partie des arts qu'il vouloit faire naître dans son empire, & c'étoit d'eux qu'il falloit apprendre ces arts nécessaires; c'étoit des Hollandois qu'il falloit apprendre la marine qui lui paroissoit le plus nécessaire de tous les arts.

Des essais de marine & des évolutions navales sur un lac furent les jeux de son enfance.

Interdum nugaris rure paterno,
Partitur lintres exercitus, Actia pugna
Te duce per pueros hostili more refertur.
Adversarius est frater, lacus Adria, donec
Alterutrum velox victoria fronde coronet.

Cet amusement devint bientôt l'affaire la plus sérieuse, & de progrès en progrès, on vit en 1694 le czar s'embarquer sur la mer glaciale, qu'aucun souverain n'avoit seulement vue avant lui.

Pierre réussissoit à tout, parce que, même dès sa jeunesse, il savoit préparer tout avec prudence; il vouloit casser cette milice des Strélitz, qui avoit assassiné ses oncles, & l'avoit mis lui-même en danger; il forma, comme par amusement & par jeu, de nouvelles troupes, où il donna lui-même l'exemple de passer par tous les grades de la milice, & qu'il s'attacha sur-tout à bien discipliner. Ces troupes formées par lui, lui étoient entièrement dévouées; ce fut par elles qu'il fut avec

le temps se faire craindre & obéir des Strélitz, ce fut par elles qu'il les remplaça.

Le czar Jean vivoit encore, & étoit censé régner avec son frère qui régnoit seul, lorsqu'en 1689, le bruit du fameux congrès & du fameux traité entre la Russie & la Chine pour la fixation de leurs limites respectives, vint étonner la France & l'Europe. Ces limites étoient entiérement inconnues; on ne pouvoit concevoir ce que deux empires, dont l'un étoit situé à l'extrémité orientale de l'Asie, l'autre occupoit le nord de l'Europe, pouvoient avoir à démêler ensemble; on fut fort surpris d'apprendre qu'ils étoient en guerre, & qu'ils alloient faire la paix; qu'à force d'étendue, ils étoient limitrophes au cent-trentième degré de longitude & au cinquante-deuxième de latitude, vers le cours du fleuve d'Amur ou d'Amour qui, après avoir coulé l'espace de cinq cents lieues dans la Sibérie & dans la Tartarie chinoise, va se perdre dans la mer du Kamshatka. Les Chinois & les Russes n'avoient d'ailleurs aucune langue commune dans laquelle ils pussent traiter ensemble au milieu de ces déserts. Deux jésuites, l'un Portugais, nommé Pereira, l'autre Français, le père Gerbillon, partis de Pékin à la suite des ambassadeurs chinois, furent les véritables médiateurs avec un Allemand de l'ambassade russe; leur langue commune fut le latin. Ils réglèrent les limites, objet de la contestation, & firent un traité de paix & de commerce, devenu célèbre, & par la puissance des deux empires, & par la gloire des deux empereurs Camhi & *Pierre* I. Dans cette ambassade, ce fut la nation réputée barbare, la nation russe, qui étonna l'autre par sa magnificence.

Il ne fut pas si aisé d'avoir la paix avec les Turcs & les Tartares. *Pierre*, dont toutes les idées étoient vastes, pouvoit traiter aisément avec des puissances méditerrannées; le petit intérêt d'avancer ou de reculer de quelques lieues ses frontières n'étoit rien pour lui; mais, dès qu'il s'agissoit de la mer, ses vues s'étendoient & son ambition avec elles; les deux grands objets de son règne furent la mer baltique & la mer noire, dont il voulut procurer à la Russie ou le commerce ou même l'empire. Il commença par la mer noire & les palus Méotides, & entreprit la conquête d'Asoph, qui, placée à l'embouchure du Don ou Tanaïs, donne entrée dans cette mer, nommée aujourd'hui de son nom, mer d'Asoph ou de Zabache, autrefois Palus Méotides, d'où l'on entre dans la mer noire par le détroit de Caffa. Ses préparatifs, faits sourdement & en silence, étoient achevés à la fin de 1694; au commencement de l'été de 1695, le maréchal Shéremeto, sous lequel le czar servoit en qualité de volontaire, marche vers Azoph & en forme le siége; les Russes n'avoient point encore fait de siége régulier, ils furent obligés de lever celui-ci, & *Pierre* s'y étoit attendu; mais la constance dans toute entreprise formoit son caractère. Une armée plus considérable revient devant Asoph au printemps de 1696, & la place se rend le 28 juillet. Le czar revint triompher à Moscou, usage romain qu'il renouvella dans toute sa pompe, & qui rend l'honneur de la victoire plus sensible & plus flatteur par l'éclat du spectacle.

Dès qu'il fut maître d'Asoph, il voulut l'être du détroit de Caffa; il voulut chasser pour jamais de la Crimée les Tartares & les Turcs; il projetta d'établir un commerce libre avec la Perse par la Géorgie.

Il commença par faire creuser à Asoph un port capable de contenir les plus gros vaisseaux & par environner cette place de forts qui en rendissent l'accès impossible.

En 1697, il commença ces fameux voyages, dont l'objet général étoit d'apprendre à regner, & l'objet particulier de s'instruire par lui-même des arts dont il avoit senti la nécessité, principalement de la construction des vaisseaux & de la navigation. A Amsterdam, il se logea dans les chantiers de l'amirauté, alla se mêler parmi les ouvriers du village de Sardam où se construisoient les vaisseaux, s'habilloit, se nourrissoit comme eux, travailloit avec eux dans les forges, dans les corderies, dans les moulins; il se fit inscrire parmi les charpentiers, sous le nom de *Pierre* Michaëloff, on l'appelloit communément *maître Pierre* (*Peterbas;*) de Sardam il revenoit à Amsterdam, travailler chez le célèbre anatomiste Ruysch, & il devint assez bon chirurgien, pour pouvoir être utile à ses sujets dans cet art; il apprenoit la physique chez le bourguemestre Vitsen. Il eut le plaisir d'achever de ses mains un vaisseau de soixante pièces de canon qu'il fit partir pour Archangel, n'ayant point encore alors d'autre port sur l'océan.

Au mois de Janvier 1698, il partit pour l'angleterre, il y vécut comme à Amsterdam & à Sardam; il y apprit véritablement l'art de la construction, dont il n'avoit appris en Hollande que la routine; les vaisseaux en Angleterre se construisoient suivant des proportions mathématiques. Il y construisit aussi un vaisseau qui se trouva un des meilleurs voiliers de la mer; l'art de l'Horlogerie à Londres attira particuliérement son attention. L'ingénieur Perri, qui le suivit de Londres en russie, dit que depuis la fonderie des canons, jusqu'à la filerie des cordes, il n'y eut aucun métier auquel il ne travaillât; en même temps il observoit & calculoit les éclipses avec Fergusson; il retourna vers la fin de mai, en hollande, sur un magnifique vaisseau nommé *le Royal Transport*, dont le roi Guillaume lui fit présent.

De nouveaux troubles que sa présence dissipa bientôt, le ramenèrent à Moscou, au mois de septembre de la même année 1698. Son séjour y fut marqué par toutes ces réformes utiles contre lesquelles le préjugé seul réclamoit, mais qui étoient applaudies par la partie la plus saine de la nation,

& sur lesquelles se fonde principalement la gloire du czar.

Il lui restoit encore à s'instruire plus particulièrement d'un grand art, celui de la guerre; ce fut Charles XII qui fut son maître dans ce genre; à force de battre les moscovites, Charles XII leur apprit enfin à battre les suédois, & à le battre lui-même. Cette grande guerre du nord s'alluma en 1700. La Livonie, l'Estonie, l'Ingrie, la Carélie, toutes ces provinces situées sur le golphe de Finlande, partie de la mer Baltique, étoient depuis long-temps un objet de contestation & de jalousie, entre la Pologne, la Suède & la Russie; la Suède en étoit alors en possession, & le czar *Pierre*, dont toutes les vues étoient tournées vers l'aggrandissement par mer, & vers l'extension du commerce, désiroit sur-tout des ports sur la mer Baltique, pour avoir à sa disposition les mers de l'Océan comme celles de la Méditerranée; & pour procurer à son pays tous les commerces possibles, il projettoit encore de joindre la mer noire avec la mer Caspienne, en profitant d'un point où le Don ou Tanaïs, qui tombe dans la mer d'Asoph, se rapproche considérablement du Wolga qui tombe dans la mer Caspienne un peu au dessous d'Astracan. Les provinces du Golphe de Finlande furent le vrai sujet de la guerre entre Charles XII & *Pierre* II. Celui-ci entra dans l'Ingrie, & assiégea Narva; Charles XII, vainqueur rapide du roi de Dannemarck & du roi de Pologne, arrive au milieu des glaces, au mois de novembre, & avec moins de neuf mille hommes, dissipe & détruit la grande armée des Russes que les uns font monter à quatre-vingt-mille hommes, d'autres à soixante, & que les mémoires les plus modérés portent au moins à quarante mille; cette grande victoire avoit été précédée de beaucoup d'autres moindres, où les russes toujours en beaucoup plus grand nombre, avoient toujours été vaincus par les suédois. Un autre que *Pierre* eût pu se rebuter, *Pierre* étoit inébranlable; il court à Moscou, pour faire fondre du canon, il prend pour cela les cloches des églises & des monastères, ayant perdu tout le sien devant Narva; il va se concerter avec tous ses alliés, & les remplir de son courage; il fait construire des galères sur le lac Peipus, il arme en guerre des barques, sur le lac Ladoga; pendant ce temps il suit tous ses autres projets, & de réforme dans ses états, & d'aggrandissement au dehors. « Les princes, dit M. de Voltaire, qui ont » employé le loisir de la paix à construire des » ouvrages publics se sont fait un nom; mais » que *Pierre*, après l'infortune de Narva, s'oc- » cupât à joindre par des canaux la mer baltique, » la mer caspienne & le Pont-Euxin, il y a là » plus de gloire véritable que dans le gain d'une » bataille ».

Charles qui s'étoit acharné avec le plus d'ardeur à la poursuite & à la ruine d'Auguste, roi de Pologne, électeur de Saxe, dévastoit alors la Pologne, & *Pierre* faisoit venir de Pologne & de Saxe à Moscou des bergers & des brebis pour avoir des laines & des draps; il établissoit des manufactures de linge, des papeteries, appelloit dans ses états des ouvriers en fer, en laiton, des armuriers, des fondeurs, faisoit fouiller les mines de la Sibérie, défendoit son pays, & l'enrichissoit.

Il y eut en 1701 quelques petits combats entre les Russes & les Suédois, & ceux-ci ne furent pas toujours supérieurs; les Russes s'aguerrissoient, se disciplinoient, & un an après la bataille de Narva, le 11 janvier & le 19 juillet 1702, ils furent en état de vaincre Slippembac, un des meilleurs généraux de Charles XII. Ce conquérant s'avançoit toujours de plus en plus dans la Pologne, mais les Russes s'avançoient dans l'Ingrie & dans la Livonie, & les desseins du czar s'exécutoient; aussi le maréchal Shéremeto entra-t-il en triomphe dans Moscou, & des étendarts & des drapeaux enlevés aux Suédois, & des prisonniers faits sur eux, décorèrent ce triomphe.

La ville de Pétersbourg fut fondée le 27 mai 1703, jour de la pentecôte; l'île de Cronslot, qui est devant la ville, devint en 1704, une forteresse imprenable. L'année 1703 fut aussi l'époque de l'établissement d'une imprimerie en caractères russes & latins, d'un hôpital où l'on faisoit travailler les vieillards & les enfans, & où tout ce qui étoit renfermé devenoit utile; Fergusson établit en même temps des écoles de géométrie, d'astronomie, de navigation. Le czar, pendant qu'il fondoit une capitale, fortifioit presqu'à la fois Novogorod, Pleskow, Kiovie, Smolensko, Asoph, Archangel. Derpt, située sur les confins de la Livonie & de l'Estonie, se rend à lui le 23 juillet 1704. Il assiége Narva, emporte l'épée à la main trois bastions, nommés *la Victoire*, *l'Honneur & la Gloire*; il prend enfin cette ville, & devient le maître de toute l'Ingrie. Il falloit que la capitale du souverain des mers, du conquérant de la Baltique & des mers de la Méditerranée, fût placée sur cette Baltique qu'il avoit conquise, & qu'elle commandât en quelque sorte à deux mers, le golphe de Finlande & le lac Ladoga; telle étoit la situation de Pétersbourg, qui devint bientôt le siége de son empire, le centre de son commerce & une des villes les plus florissantes de l'univers. Les ennemis de *Pierre* rioient d'abord de le voir s'obstiner à bâtir dans un marais inabordable aux vaisseaux.

Rident vicini glebas & saxa moventem.

« Pétersbourg, dit l'illustre historien de Char- » les XII, est situé dans une île marécageuse, » autour de laquelle la Néva se divise en plu- » sieurs bras avant de tomber dans le golphe » de Finlande; *Pierre* lui-même traça le plan de » la ville, de la forteresse, du port, des quais » qui l'embellissent & des forts qui en défendent » l'entrée. Cette île inculte & déserte, qui n'é-

» toit qu'un amas de boue pendant le court été » de ces climats, & dans l'hiver, qu'un étang glacé, » où l'on ne pouvoit aborder par terre qu'à tra- » vers des forêts sans route & des marais pro- » fonds, & qui n'avoit été jusqu'alors que le re- » paire des loups & des ours, fut remplie en » 1703 de plus de trois cents mille hommes que » le czar avoit rassemblés de ses états. Les paysans » du royaume d'Astracan, & ceux qui habitent » les frontières de la Chine furent transportés à » Pétersbourg. Il fallut percer des forêts, faire des » chemins, sécher des marais, élever des digues, » avant de jetter les fondemens de la ville. La nature » fut forcée par-tout; le czar s'obstina à peupler » un pays qui sembloit n'être pas destiné pour des » hommes; ni les inondations qui ruinèrent ses ou- » vrages, ni la stérilité du terrain, ni l'ignorance » des ouvriers, ni la mortalité même, qui fit » périr deux cents mille hommes dans ces com- » mencemens, ne lui firent point changer de » résolution. La ville fut fondée parmi les obs- » tacles que la nature, le génie des peuples & » une guerre malheureuse y apportoient. Péters- » bourg étoit déjà une ville en 1705, & son » port étoit rempli de vaisseaux ».

Le sénat de Moscou fut transporté à Pétersbourg en 1712, ce qui acheva de faire de cette dernière ville la capitale de l'empire russe.

En 1705, une flotte suédoise s'avança pour détruire Pétersbourg & Cronslot; les troupes qui la montoient tentèrent deux fois de faire une descente, & furent deux fois repoussées; mais, en Courlande, le général Lévenhapt gagna, le 28 juillet, la bataille de Gémavers, ce qui n'empêcha pas le czar de prendre Mittau, par un effet de ce talent admirable qu'il avoit de réparer toujours ses pertes, & de tirer parti de ses défaites mêmes.

On vit en cette occasion un bel exemple de cette discipline à laquelle le czar avoit su accoutumer ses troupes. Les soldats russes, commandés pour garder dans le château de Mittau les caveaux où étoient enterrés les ducs de Courlande, s'apperçurent que les corps avoient été tirés de leurs tombeaux & dépouillés de leurs ornemens, ils refusèrent de prendre possession des lieux, & exigèrent qu'un colonel suédois vint en reconnoître l'état, & déclarât par un certificat formel, que les suédois étoient les auteurs de ce désordre, tant les russes attachoient déjà de honte au pillage!

Le 19 octobre 1706, les Russes gagnèrent contre les suédois, pour la première fois, une bataille rangée en Pologne; & cependant Charles XII faisoit & défaisoit des rois, & s'illustroit par des victoires qu'il flétrissoit par le supplice injuste & cruel de Paikul. Le 6 juin 1708, il chasse le czar Pierre, de Grodno en Lithuanie; le 25 juillet suivant, il remporte sur les russes la victoire d'Holozin près du Boristhène.

Le Boristhène passé, Charles s'enfonce dans l'Ukraine; ce fut le terme de ses succès, & la fortune ne fit plus depuis que trahir sa valeur. A la bataille dite de Lesnau, entre le Boristène & la Soffa, Levenhaupt fut battu au mois d'octobre 1708, & ce fut la première fois que le czar en personne, défit en bataille rangée ceux qu'il appelloit avec raison ses maîtres dans l'art de la guerre. Ce succès n'étoit que l'avant-coureur de celui qu'il devoit remporter en personne, sur Charles XII en personne, le 27 juin 1709, à Pultava. Charles étoit porté sur un brancard, parce qu'il avoit eu les os du pied fracassés d'un coup de carabine; un coup de canon tua un de ses porteurs, & mit le brancard en pièces. *Pierre* reçut plusieurs coups dans ses habits & dans son chapeau. » Si Charles, dit M. de Voltaire, eût perdu la vie dans une bataille, » ce n'etoit après tout qu'un héros de moins; » si le czar eût péri, des travaux immenses, utiles » à tout le genre humain, étoient ensevelis avec » lui ». Charles ne périt pas, mais s'enfuit en Turquie. On dit que le czar lui écrivit pour le détourner de cette résolution désespérée, & pour le prier de se remettre plutôt entre ses mains, que dans celles de l'ennemi naturel de tous les princes chrétiens, lui promettant la paix à des conditions raisonnables: mais que celui qui porta la lettre ne put faire assez de diligence, & trouvant que Charles étoit déjà en Turquie, il rapporta la lettre à son maître.

Charles n'avoit tiré d'autre fruit de ses victoires que beaucoup de bruit qui vint aboutir à cinq années de séjour & de captivité en Turquie; le czar sut profiter du triomphe de Pultava; la guerre continuoit toujours avec la Suède, tout l'ascendant avant Pultava étoit du côté de cette puissance, il fut constamment du côté de la Russie depuis cette époque. *Pierre* conquit en tout ou en partie, la Livonie, la Carélie, la Finlande; il fut la puissance dominante sur les golphes de Finlande & même de Bothnie & sur la mer Baltique.

Il fut moins heureux du côté d'Asoph & de la mer noire. Le sultan Achmet III lui déclara la guerre en 1710, & il ne paroît pas que ce fût pour les intérêts de Charles XII. La campagne du Pruth, en 1711, pensa être aussi funeste au czar que celle de Pultava l'avoit été à son rival; le czar, avec une armée réduite à vingt-deux mille hommes, étoit enfermé par une armée de deux cents cinquante mille; les Turcs d'un côté, les Tartares de l'autre l'environnoient de manière qu'il ne restoit pas même de lieu à la fuite; l'eau & les vivres lui étoient coupés, il n'avoit plus que la ressource désespérée d'une bataille avec cette énorme inégalité de forces, & avec l'alternative ou de vaincre, ou de périr, ou d'être esclave en Turquie. Le czar retiré dans sa tente, accablé de douleur, agité de convulsions auxquelles il étoit sujet & que le cha-

grin redoubloit, ne vouloit aucun témoin de l'état violent où il se trouvoit, & avoit défendu de laisser entrer personne dans sa tente. Une femme y entra malgré la défense, & ce fut pour le sauver : cette femme étoit l'impératrice Catherine, femme également étonnante & par son caractère & par sa fortune; elle avoit été prise en 1702 par les Russes, dans une petite ville nommée Marienbourg, sur les confins de la Livonie & de l'Ingrie; elle étoit élevée chez le ministre luthérien du lieu, nommé Gluk; sa mère étoit une paysanne, elle ne connut jamais son père. Elle avoit été mariée, cette même année 1702, à un dragon suédois, qui, le lendemain de ses nôces, disparut dans une affaire, & dont elle n'eut plus jamais aucune nouvelle. Elle servit chez le général russe qui l'avoit prise dans Marienbourg, puis chez le maréchal Shérémeto, puis enfin chez le prince Menzikoff, dont les avantures n'étoient guères moins singulières que les siennes. (Voyez l'article *Menzikoff* ou *Menzikow*). Ce fut chez le prince Menzikoff que le czar la vit, il l'aima, elle lui devint nécessaire, non seulement par ses charmes, mais parce qu'il reconnut que c'étoit la personne la plus propre à le seconder dans l'exécution de ses vastes desseins, & à les suivre après lui; il l'épousa secrettement en 1707, & déclara publiquement son mariage le 17 mars 1711. Le jour même qu'il partit pour cette malheureuse campagne du Pruth, elle l'y suivit, en partagea les fatigues & les dangers, & sa présence dans de pareilles conjonctures étoit une des causes qui ajoutoient aux réflexions chagrines du czar, lorsqu'elle entra dans sa tente. Elle ne lui cacha point qu'elle voyoit comme lui tout le danger de sa situation; elle lui proposa d'entrer en négociation avec le visir Méhémet-Baltagi, qui commandoit l'armée des turcs; elle fut le négociateur, & lui procura la paix à des conditions plus supportables qu'il ne devoit s'y attendre. Il le reconnoît lui-même dans une déclaration donnée en 1723, lorsqu'il fit couronner cette même impératrice. « Elle » nous a été, dit-il, d'un très-grand secours dans » tous les dangers, & particulièrement à l'affaire » du Pruth, où notre armée étoit réduite à vingt-deux mille hommes ». Mais enfin il fallut rendre Asoph, en détruire le port, renoncer à la mer noire & à la Méditerranée. Le czar s'en consola, en suivant avec plus d'ardeur tous ses autres projets. Il y eut un autre prince à qui ce traité déplut bien davantage encore dans un sens tout contraire; ce fut Charles XII; il ne pouvoit concevoir que le visir eût laissé ainsi échapper de ses mains le czar qu'il pouvoit mener captif à Constantinople; il accabla ce visir de reproches, auxquels celui-ci ne répondit que par des mots piquans : *Si j'avois pris le czar, dit-il froidement qui auroit gouverné son empire? Il ne faut pas que tous les rois sortent de chez eux.* Pour toute réponse, Charles XII lui déchira sa robe avec ses éperons.

M. de Voltaire observe qu'à Pultava, un pâtissier (le prince Menzikoff) avoit fait mettre les armes bas à toute l'armée de Charles XII, & qu'à l'affaire du Pruth, un fendeur de bois (car le visir l'avoit été) avoit décidé du sort du czar.

On ignoroit toujours la véritable origine de Catherine, & il n'étoit pas fort nécessaire de la savoir. M. de Voltaire a tiré d'un manuscrit des anecdotes curieuses à ce sujet.

Un envoyé du roi Auguste à la cour du czar, vit en passant par la Courlande, une espèce de mendiant qu'on rebutoit, & qui, pour se faire valoir, donnoit à entendre, d'un air mystérieux, qu'il n'étoit pas impossible qu'il trouvât de puissantes protections à la cour du czar. Cet envoyé l'ayant considéré attentivement, lui trouva de la ressemblance avec l'impératrice; il en écrivit à Pétersbourg; le czar fit faire des recherches en Courlande, on découvrit l'homme, il s'appelloit Charles Scavronsky, & étoit fils d'un gentil-homme de Lithuanie; il avoit été séparé dès sa plus tendre enfance d'une sœur, dont il ne savoit rien, si non qu'elle avoit été prise par les Russes dans Marienbourg en 1702, & il la croyoit encore chez le prince Menzikoff, où il présumoit qu'elle avoit fait quelque fortune.

On envoya Scavronski, sous bonne garde, à Pétersbourg, en le chargeant, pour la forme, d'un prétendu crime dont il n'eut pas de peine à se justifier, & on le traita fort bien sur la route. Le czar l'interrogea, & trouva ses réponses conformes à ce que Catherine lui avoit toujours dit de sa naissance & de ses malheurs. Le lendemain étant à dîner avec l'impératrice, il fait venir cet homme, toujours avec ses habits de paysan, & les présentant l'un à l'autre : *Cet homme est ton frère*, dit-il à Catherine, & s'adressant à Scavronski : *Allons, Charles*, dit-il, *baise la main de ton impératrice, & embrasse ta sœur.*

Le manuscrit porte que l'impératrice tomba en défaillance, soit du saisissement joint au plaisir inattendu de retrouver un frère, soit peut-être de la crainte que le czar qui n'étoit pas sans bizarrerie & sans inégalité dans l'humeur, ne se fît un plaisir de l'humilier par cette vive image de son premier état; le czar la rassura en ces mots: *Il n'y a là rien que de simple ; ce gentilhomme est mon beau-frère ; s'il a du mérite, nous en ferons quelque chose ; s'il n'en a point, nous n'en ferons rien.* Il fut créé comte, épousa une fille de qualité, eut deux filles mariées aux plus grands seigneurs de Russie, & avoit dit plus vrai qu'il ne pensoit lorsqu'il s'étoit vanté en Courlande de n'être pas sans protection à la cour de Russie; il ne comptoit alors que sur le crédit indirect de Menzikoff, & non sur le pouvoir direct de Catherine.

Le plus grand mérite qu'on pût avoir aux yeux du czar étoit d'approuver ses projets, & d'en desirer l'exécution; c'est par là principalement que

Catherine lui avoit plu; le plus grand crime étoit de les combattre; il paroît que ce fut celui de sa première femme, Eudoxie Lapuchin, qu'il avoit épousée en 1689, & répudiée en 1696; ce fut aussi celui de son malheureux fils Alexis. (Voyez l'article *Aléxis Pétrowitz*.) Par l'examen que fait M. de Voltaire de sa conduite & des pièces de son procès, il ne paroît pas que ce jeune prince eût mérité la mort; il paroît aussi qu'on abusa contre lui du secret de la confession & des expressions d'un repentir dévot & d'une humilité chrétienne; au reste, si l'on s'en tient au récit de M. de Voltaire, le czar n'aura souillé ni ses mains du sang de son fils, ni sa bouche par l'ordre de sa mort, & lorsque Catherine, par humanité ou par politique, intercédant pour son beau-fils, suivant le témoignage que le czar lui en rendit publiquement, disoit au czar, comme Phédre à Thésée,

> Epargnez votre sang, j'ose vous en prier;
> Sauvez-moi de l'horreur de l'entendre crier.

Le czar pouvoit répondre comme Thésée :

> Non, Madame, en mon sang ma main n'a point trempé,
> Mais l'ingrat toutefois ne m'est point échappé.

Le Czarowitz fut condamné par un jugement solemnel, & la lecture de son arrêt, auquel on dit cependant qu'il s'attendoit, fut le coup qui le tua; il l'entendit avec des convulsions qui se tournèrent en apopléxie : le père & le fils eurent une entrevue dans laquelle on dit (& il est vraisemblable) qu'ils s'attendrirent : le prince reçut l'extrême onction, & mourut en présence de toute la cour, le 5 juillet 1718.

D'autres récits sont moins favorables & au czar, & à Catherine. Suivant ces récits, le czar fut véritablement le bourreau de son fils, & ce crime fut accordé aux intérêts & aux intrigues d'une marâtre.

> Des droits de ses enfans une mère jalouse
> Pardonne rarement au fils d'une autre épouse.

Il est certain du moins que si Catherine vouloit qu'on laissât la vie au czarowitz, elle vouloit aussi qu'on le fît moine, & que la succession passât à l'aîné des fils qu'elle avoit eu de *Pierre*. Ce vœu fut trompé, tous ses fils moururent dans l'enfance.

« *Pierre*, en faisant imprimer & traduire le » procès, dit M. de Voltaire, se soumit lui-même » au jugement de tous les peuples de la terre. »

Et tous les peuples de la terre l'ont condamné.

Il n'y a de satisfaisant dans cette affaire que le sentiment du clergé, donné par écrit avec trop de circonspection sans doute, mais donné à un maître despotique, à un père dénaturé, qui avoit déjà condamné son fils dans son cœur.

« Si sa majesté, dit le clergé, veut punir celui » qui est tombé, selon ses actions, & suivant la » mesure de ses crimes, il a devant lui des » exemples de l'ancien testament; s'il veut faire » miséricorde, il a l'exemple de Jésus-Christ même, » qui reçoit le fils égaré revenant à repentance; » qui laisse libre la femme surprise en adul» tère, laquelle a mérité la lapidation, selon la » loi; qui préfère la miséricorde au sacrifice; il » a l'exemple de David, qui veut épargner Ab» salon, son fils & son persécuteur, car il dit à » ses capitaines qui vouloient l'aller combattre, » *épargnez mon fils Absalon*. Le père le voulut « épargner lui-même, mais la justice divine ne » l'épargna point.

» Le cœur du czar est entre les mains de Dieu; » qu'il choisisse le parti auquel la main de Dieu » le tournera ».

On voit du moins à travers toutes ces réserves, que le vœu du clergé étoit pour la clémence.

On sait que le baron de Goërtz, qui gouvernoit Charles XII depuis le retour de ce prince dans ses états, & le cardinal Albéroni qui gouvernoit l'Espagne, voulurent changer entiérement le systême de l'Europe, réconcilier le czar avec Charles XII, la Russie avec la Suède, & comme il falloit toujours à Charles XII quelque roi à détrôner, on lui donnoit à détrôner George I, roi d'Angleterre, en faveur de la maison Stuart. Charles XII donna dans tous ces projets; Pierre se contenta de les examiner. Un congrès fut ouvert dans l'île d'Aland; cependant la guerre continuoit toujours entre les Suédois & les Russes, lorsque Charles XII fut tué d'un coup de canon devant Fréderickshall, le 11 décembre 1718. La guerre continua cependant encore, mais sans cette activité qu'y avoit mise autrefois la rivalité personnelle de Charles & de *Pierre*; elle ne finit que par la paix de Neustad, signée le 10 septembre 1721, près de trois ans après la mort de Charles XII. Ce fut alors que les titres de *grand* & de *père de la patrie* furent solemnellement déférés au czar par le sénat de Pétersbourg & la nation russe. Celui de *grand* lui a été confirmé par les nations étrangères.

En 1716 & 1717, le czar avoit repris le cours de ses voyages de curiosité, interrompu par les affaires qui occasionnoient d'autres voyages. Il n'y avoit presque pas d'année qu'il ne parcourût les diverses parties de son vaste empire, avec cette célérité, cette activité, qui avoit étonné autrefois dans Charlemagne. Il parcouroit de même les différentes cours pour traiter en personne avec ses alliés : en 1716, il courut à Copenhague, en Prusse, en Allemagne, en Hollande; il revit Amsterdam & sa chaumière de Sardam, qu'il trouva changée en une maison commode & agréable, nommée la *maison du prince*.

Il lui restoit à voir la France, dont une opposition d'intérêts & de principes l'avoit tenu éloigné pendant

pendant la vie de Louis XIV; il y vint sous la régence en 1717.

« Le czar, dit M. de Fontenelle, fut fort touché de la personne du roi Louis XV, encore enfant. On le vit qui traversoit avec lui les appartemens du louvre, le conduisant par la main, & le prenant presque entre ses bras, pour le garantir de la foule, aussi occupé de ce soin & d'une manière aussi tendre que son propre gouverneur ».

Des gens qui aiment à entendre finesse à tout, n'ont pas manqué de raffiner sur ces marques d'intérêt, données par un grand homme à un enfant; ils ont prétendu que le maréchal de Villeroi avoit voulu faire prendre au roi de France la main & le pas, & que l'empereur de Russie qui s'en apperçut, se servit de ce stratagême pour déranger le cérémonial par un air d'affection & de sensibilité; M. de Voltaire rejette cette idée, M. de Fontenelle n'en parle pas, & il paroit qu'on étoit bien moins occupé des chicanes de l'étiquette, que du soin d'honorer un grand homme, & de mettre dans tous les détails de l'accueil, cette grace & cette urbanité ingénieuse qui distinguoient alors la nation françoise. Quand *Pierre* le Grand alla dîner chez le duc d'Antin à Petit-bourg, la première chose qu'il vit dans le salon, chez cet enchanteur, connu par tant de merveilles du même genre, ce fut son portrait en grand avec le même habit qu'il portoit. Quand il alla voir la monnoie des médailles, on en frappa plusieurs devant lui, il en tomba une à ses pieds, on la lui laissa ramasser. Il s'y vit gravé parfaitement, il y lut son nom : *Pierre le Grand*. Le revers étoit une renommée, & la légende si ingénieusement appliquée à ses voyages, étoit ce mot de Virgile : *vires acquirit eundo*.

On sait que quand il alla en Sorbonne voir le tombeau du cardinal de Richelieu, il embrassa sa statue avec transport, & s'écria : *Grand homme, je t'aurois donné la moitié de mes états pour apprendre de toi à gouverner l'autre!* C'étoit l'éloge d'un despote dans la bouche d'un despote; mais du moins le czar n'employoit son autorité despotique qu'à faire le bien de sa nation; en peut-on dire autant de Richelieu? Les docteurs de Sorbonne profitèrent de l'occasion pour proposer de nouveau, la réunion si souvent & si vainement tentée, de l'église grecque & de l'église latine. Le czar parut assez froid sur ce projet; il le fut beaucoup moins sur l'honneur d'être associé à l'académie des sciences. Il y vint le 19 juin 1717, & l'académie, dit M. de Fontenelle, se para de ce qu'elle avoit de plus nouveau & de plus curieux en fait d'expériences & de machines. Dès qu'il fut retourné dans ses états, il fit écrire par son premier médecin à M. l'abbé Bignon, qu'il desiroit d'être membre de cette compagnie, & quand elle lui eût rendu graces, il lui en écrivit lui-même une lettre, qu'on n'ose, dit encore M. de Fontenelle, appeller une lettre de remerciment, quoiqu'elle vînt d'un souverain qui s'étoit accoutumé depuis long-temps à être homme. C'est principalement comme académicien que M. de Fontenelle l'envisage dans son éloge, mais comme académicien, roi & empereur, qui a établi les sciences & les arts dans les vastes états de sa domination.

Obligé de choisir parmi les nombreux établissemens dont la Moscovie lui est redevable, il donne des principaux une liste succincte, que nous abrégerons encore.

Une infanterie de cent mille hommes, aussi belle & aussi aguerrie qu'il y en ait en Europe.

Une marine de quarante vaisseaux de ligne & de deux cents galères.

Des fortifications à toutes les places qui en méritent par leur importance ou par leur situation.

Une excellente police dans les grandes villes; aussi dangereuses auparavant pendant la nuit que les bois les plus écartés.

Une académie de marine & de navigation.

Des colléges à Moscou, à Pétersbourg & à Kiof, pour les langues, les belles-lettres & les mathématiques. Des écoles dans les villages pour apprendre à lire & à écrire.

Un collége de médecine & une apothicairerie publique à Moscou; avant lui, il n'y avoit eu ni médecin, ni apothicaire dans tout l'empire.

Des leçons publiques d'anatomie, science dont avant lui le nom même n'étoit pas connu en Russie; il acheta le cabinet de M. Ruysch, fameux par tant de dissections si fines.

Un observatoire où, indépendamment de ce qui concerne l'astronomie, on renferme toutes les curiosités d'histoire naturelle.

Un jardin des plantes, fait pour étendre le règne de la botanique, en joignant aux végétaux alors connus en Europe, les végétaux encore inconnus du nord de l'Europe & ceux des diverses contrées de l'Asie.

Des imprimeries, dont il a changé les anciens caractères trop barbares, & défigurés par des abréviations fréquentes.

Des interprêtes pour toutes les langues de l'Europe, & de plus pour les langues latine, grecque, turque, calmouque, mongule & chinoise.

Une bibliothèque royale, formée de trois grandes bibliothèques, achetées en Angleterre, en Allemagne & dans le Holstein.

Voilà ce qu'a fait le roi académicien, & ce qu'il a fait malgré des obstacles où la superstition étoit parvenue à intéresser la religion, car l'ignorance passe aussi en dogme & en loi; la loi ou l'usage défendoit la sortie du royaume, & n'étoit pas favorable à l'admission des étrangers; l'introduction du tabac dans la Russie fut une affaire de religion, car les Turcs fumoient, & tout ce que faisoient les Turcs devoit nécessairement être contraire à la religion. « Les changemens les plus indifférens & les plus légers, tels que celui des anciens habits ou le retran-

» chement des longues barbes, trouvoient une op» position opiniâtre, & suffisoient quelquefois pour » causer des séditions. »

En partant pour ses voyages, le czar envoya aussi les principaux seigneurs moscovites voyager en différens pays de l'Europe. Quelques-uns obéirent de mauvaise grace à un ordre si nouveau, & il y en eut un qui demeura quatre ans enfermé chez lui à Venise, pour en sortir, dit M. de Fontenelle, avec la satisfaction de n'avoir rien vu ni rien appris; mais le czar avoit précisément cette fermeté constante & inébranlable, faite pour triompher des obstacles que les préjugés apportent au bien.

S'il peut être permis de conquérir, c'est au souverain qui veut faire le bonheur du monde. Dans les troubles où la Perse fut en proie, vers le même temps où la Russie devenoit florissante, il y avoit eu quelques facteurs russes égorgés en Perse; le czar en avoit inutilement demandé satisfaction, au milieu de la confusion qui régnoit dans le pays; il résolut de profiter de cette confusion, en se faisant justice lui-même; il descendit par le Volga dans la mer caspienne, assiégea & prit Derbent sur cette mer en 1722. L'année suivante, il prit Bachu, encore sur la partie occidentale de cette mer, & il finit sa carrière militaire par ajouter trois provinces à son empire du côté de la Perse, comme il en avoit ajouté trois autres vers les frontières de la Suède.

Le czar *Pierre I*, mourut à cinquante-deux ans, le 28 janvier 1725, d'une rétention d'urine, causée par un abscès dans le col de la vessie; il mourut entre les bras de l'impératrice Catherine, & comme elle lui succéda, comme il y avoit eu entre eux quelques légers nuages au sujet d'une dame d'atours de Catherine, laquelle étoit tombée dans la disgrace du czar, & que Catherine reprit un peu promptement après la mort de son mari; comme enfin il faut toujours que l'accusation de poison soit hasardée à la mort d'un prince & d'un grand prince, quand cette mort est prématurée, Catherine a eu le malheur d'être soupçonnée d'avoir avancé les jours de son mari, qui lui inspiroit, dit-on, plus de crainte par sa colère, que de reconnoissance par ses bienfaits. M. de Voltaire réfute cette accusation par des raisons dignes d'être pesées.

Il est trop vrai au reste que le grand caractère du czar n'étoit pas sans tache, qu'il avoit ce défaut si grand dans un législateur & dans un roi, d'être sujet à la colère; ce défaut dans un roi, dit M. de Voltaire, n'est pas de ceux qu'on répare en les avouant, mais enfin il en convenoit. Il se livroit trop aisément aussi aux excès du vin; ce fut dans un transport de colère, né de ces excès, qu'il tira l'épée contre son favori, le Fort, ce Génevois, premier auteur des réformes de la Russie (Voyez son article au mot *Fort*) (*le*); il en fut honteux, il en demanda pardon à le Fort: *j'ai réformé ma nation*, dit-il, *& je n'ai pu me réformer moi-même.*

Dans sa contestation avec Catherine au sujet de sa dame d'atours, il entra dans une violente colère, cassa une glace de Venise, & dit à sa femme: « Tu vois qu'il ne faut qu'un coup de ma main « pour faire rentrer cette glace dans la poussière » dont elle est sortie ». La menace ne pouvoit être plus précise. Catherine le regardant avec une douleur touchante: « eh bien! lui dit-elle, vous » avez cassé ce qui faisoit l'ornement de votre » palais, trouvez-vous qu'il en soit devenu plus » beau »? Ces seuls mots appaisèrent l'empereur, car il paroît qu'il étoit, comme Horace le dit de lui-même,

Irasci celerem, tamen ut placabilis essem.

On a cru qu'il avoit nommé; par son testament, Catherine, héritière de l'empire; c'est une erreur que M. de Voltaire détruit: la vérité est qu'il n'avoit point fait de testament ou qu'il n'en a point paru; ce fut le prince Menzikoff, qui par des arrangemens concertés avec Catherine, la fit reconnoître pour souveraine, à la mort du czar, assurant que telle avoit été l'intention de *Pierre*, en la faisant couronner solemnellement peu de temps avant sa mort. Le czar dans sa maladie souffroit des douleurs trop violentes pour être en état de faire même un testament; il essaya une fois d'écrire dans un moment d'intervalle, mais il ne put tracer que des caractères informes, où on ne put lire que ces mots en russe, *rendez tout à*.... Dans l'impuissance d'achever, il cria qu'on fit venir la princesse Anne Petrowna, sa fille aînée, duchesse de Holstein, à laquelle il vouloit dicter quelque chose; mais lorsqu'elle parut devant son lit, il avoit déjà perdu la parole, & il tomba dans une agonie qui dura seize heures.

Pierre II, petit-fils de *Pierre* I, & fils de l'infortuné Aléxis & de la princesse de Brunswick-Volfembutel, sœur de l'impératrice d'Allemagne, femme de Charles VI, naquit en 1715. Il avoit dix ans à la mort de ce *Pierre* I; il en avoit douze, quand il succéda en 1727, à l'impératrice Catherine, veuve de *Pierre* I & belle-mère d'Aléxis; ce fut elle qui le rapprocha du trône & le déclara grand duc, comme pour expier la rigueur de *Pierre* I envers Aléxis père de *Pierre* II, & comme pour rendre au petit-fils de *Pierre* I, la couronne dont elle avoit été redevable aux bontés de l'ayeul. Il mourut en 1730 de la petite vérole dans sa quinzième année, sans avoir été marié. Menzikoff & les Dolgoroukis avoient tour-à-tour regné sous son nom. Le plus grand événement de son regne pendant les trois années qu'il avoit été sur le trône, fut la disgrace de Menzikoff. (Voyez l'article *Menzikoff*).

Pierre III, aussi empereur de russie. Il suffit de jetter les yeux sur les révolutions arrivées dans l'ordre successif en russie, depuis la mort du czar *Pierre* I, pour juger que ce grand réformateur, parmi tant

d'innovations utiles, auroit bien dû s'attacher à fixer invariablement l'ordre de la succession dans son pays, en adoptant notre loi salique, la plus sage des loix sur cet article. A *Pierre* I avoit succédé, selon ses vœux peut-être, Catherine sa femme, quoique étrangere à la maison regnante. Elle avoit fait rentrer la couronne dans cette maison & avoit eu pour successeur *Pierre* II, petit-fils de *Pierre* I & fils d'Aléxis.

Mais à la mort de *Pierre* II, que devoit-il arriver? les czars Jean & *Pierre* avoient regné ensemble; le czar Jean, l'aîné des deux frères, avoit laissé des filles, le czar *Pierre* en laissa. Etoient-ce les filles de Jean ou celles de *Pierre* qui devoient succéder au petit-fils de *Pierre* I? La question fut décidée par le fait en faveur des filles de Jean.

Il en avoit laissé deux: l'aînée avoit épousé le duc de Mecklembourg, la cadette le duc de Courlande; ce fut celle-ci, nommée Anne Iwanowna, qu'on alla chercher à Mittaw, pour la mettre sur le trône de Russie; elle mourut le 28 Octobre 1740. (Voyez l'article *Anne Iwanowna*).

Du mariage de sa sœur aînée avec le duc de Mecklembourg, étoit née la princesse Anne, que l'Impératrice sa tante avoit mariée au prince de Brunswick Antoine Ulric; de ce mariage, étoit né le 24 Août 1740, le prince Iwan; ce fut cet enfant âgé de deux mois, qui fut nommé grand duc de Russie & successeur: le duc de Courlande Biron s'étoit fait donner la régence, mais il fut renversé, & la princesse Anne se déclara grande duchesse de Russie, & régente pendant la minorité de son fils; elle fut renversée à son tour, la nuit du 5 au 6 Décembre 1741, par Elisabeth Petrowna, seconde fille du czar *Pierre* I; celle-ci n'eut pas d'enfans; mais sa sœur aînée Anne Petrowna, avoit épousé le duc de Holstein, & de ce mariage étoit né Charles-Pierre Ulric, duc de Holstein, qui descendu à la fois & de *Pierre* I & d'une sœur de Charles XII, étoit naturellement destiné à réunir ces deux empires rivaux de Russie & de Suède, qui sous ces deux héros ennemis s'etoient fait une guerre si longue & si acharnée. Il étoit petit-fils d'Hedwige, sœur de Charles XII, & il avoit même été nommé roi par les états de Suède; mais la difference de religion, considération qui auroit dû être absolument étrangère aux droits de ce prince, parut un obstacle insurmontable à la réunion des deux trônes. Elisabeth avoit fait venir en russie, ce prince son neveu. Il fit abjuration de la religion protestante dans la cathédrale de Moscou, embrassa la religion grecque, & fut déclaré grand duc de Russie; il refusa la couronne de Suède, & s'en tint à celle de Russie. Il épousa en 1745, la princesse d'Anhalt-Zerbst; c'est Catherine II qui, étrangère à la maison des czars comme Catherine I, regne comme elle avec gloire sur la Russie, ayant succédé comme elle à son mari.

Ce mari, ce duc de Holstein, Charles Pierre Ulric, est le *Pierre* III, sujet de cet article; déclaré grand duc de Russie par Elisabeth Petrowna sa tante, le 18 Novembre 1742, il avoit été proclamé empereur de Russie après la mort de cette princesse, le 5 Janvier 1762. Il fut détrôné le 6 Juillet de la même année & mourut sept jours après.

Quant au prince Iwan de Brunswick, après une captivité de plus de seize ans, il fut tué le 16 Juillet 1664. (Corrigez à ce sujet ce qu'on lit dans le premier volume, premiere partie, page 341, colonne premiere de ce dictionnaire historique de l'encyclopédie, qu'il fut tué la nuit du 4 au 5 Juin 1762).

PIÉS, *le baisement des*, (*Hist. mod.*) marque extérieure de déférence qu'on rend au seul pontife de Rome; les panchemens de tête & de corps, les prosternemens, les génuflexions, enfin tous les témoignages frivoles de respect devinrent si communs en Europe dans les vij & viij siecles, qu'ils ne furent plus regardés que comme le sont aujourd'hui nos révérences; alors les pontifes de Rome s'attribuèrent la nouvelle marque de respect qui leur est restée, celle *du baisement des piés.* Il est vrai que Charles, fils de Pepin, embrassa les *piés* du pape Etienne à S. Maurice en Valais; mais ce même pape Etienne venant en France, s'étoit prosterné de son côté aux *piés* de Pepin, père de Charles. On croit généralement que le pape Adrien I qui prétendoit être au rang des princes, quoiqu'il reconnût toujours l'empereur grec pour son souverain, établit le premier sur la fin du huitième siècle, que tout le monde lui *baisât les pies* en paroissant devant lui. Le clergé y acquiesça sans peine, par retour sur lui-même; enfin les potentats & les rois se soumirent depuis, comme les autres, à cette étiquette, qui rendoit la religion romaine plus vénérable aux peuples. (*D. J.*)

P I G

PIGANIOL DE LA FORCE (JEAN AYMAR de) (*Hist. litt. mod.*) né en Auvergne d'une famille noble, mort à Paris en 1753, âgé de quatre-vingts ans; auteur d'une *description historique & géographique de la France*, d'une *description de Paris*, d'une *description du château & parc de Versailles, de Marly*, &c. d'un *voyage de la France*, &c.

PIGEON. (*Hist. des inventions.*), Dans l'orient, sur-tout en Syrie, en Arabie & en Egypte, on dresse des *pigeons* à porter des billets sous leurs aîles, & à rapporter la réponse à ceux qui les ont envoyés. Le mogol fait nourrir des *pigeons* qui servent à porter les lettres dans les occasions où l'on a besoin d'une extrême diligence. Le consul d'Alexandrette s'en sert pour envoyer promptement des nouvelles à Alep. Les caravanes qui voyagent en Arabie font savoir leur marche aux souverains arabes, avec qui elles sont alliées, par le même moyen. Ces oiseaux volent avec une rapidité extraordinaire, & reviennent avec une nouvelle diligence, pour se rendre dans le lieu où ils ont été nourris, & où ils ont leurs nids.

On voit quelquefois de ces *pigeons* couchés sur le sable & le bec ouvert, attendant la rosée pour se rafraichir & reprendre haleine. Au rapport de Pline, on s'étoit déjà servi de *pigeons* pour faire passer des lettres dans Modène, assiégée par Marc-Antoine. On en renouvella l'usage en Hollande, en 1574, au siége de Harlem, & au siége de Leyde en 1575; le prince d'Orange, après la levée du siége de cette dernière place, voulut que ces *pigeons* fussent nourris aux dépens du public, dans une volière faite exprès, & que lorsqu'ils seroient morts, on les embaumât pour être gardés à l'hôtel-de-ville, en signe de reconnoissance perpétuelle (*D. J.*)

PIGRAY (Pierre) *Hist. litt. mod.*) chirurgien célèbre sous les règnes de Henri IV & de Louis XIII, disciple, ami & rival du célèbre Ambroise Paré. On a de lui un *abrégé de chirurgie*, que l'on a joint aux œuvres de Paré, ouvrage long-temps estimé & qui l'est peut-être encore. *Pigray* mourut en 1613.

P I K.

PIKARSKI (Michel de) *Hist. de Pologne.*) seigneur polonois fort riche, étoit réputé au moins imbécille, lorsque, le 15 novembre 1620, soit folie, soit méchanceté, il s'avisa d'assassiner le roi de Pologne, Sigismond III, qu'il renversa par terre de deux coups de haches d'armes, lorsqu'il se rendoit à l'église pour tenir une diète; heureusement il ne put parvenir à le tuer, & ce fut le seul regret qu'il témoigna. Ce qu'on pouvoit avoir remarqué de folie ou d'imbécillité dans cet homme, & avant son crime, & dans le cours du procès, ne lui fit épargner aucune des souffrances dont on surcharge le supplice des parricides, pour inspirer la plus grande horreur possible pour le crime qui apporte le plus de trouble dans la société.

P I L.

PILATE (Ponce) *Poncius Pilatus*) *Hist. sacr. & hist. rom.*) On sait qu'il condamna Jésus-Christ par foiblesse, *& en se lavant les mains du sang de ce juste.* Sur les plaintes des peuples dont il avoit été gouverneur pour le peuple romain, Tibère l'exila près de Vienne en Dauphiné; là, soit impuissance de supporter l'exil, soit crainte d'un châtiment plus fort, il se délivra de la vie.

PILAU, s. m. *terme de relation;* sorte de préparation de riz, fort en usage chez les Turcs.

Ce peuple sobre, uniforme dans toutes les actions de sa vie, se contente de peu, & ne détruit point sa santé par trop de bonne chère. Le riz est le fondement de toute la cuisine des Turcs; ils l'apprêtent de trois différentes manières. Ce qu'ils appellent *pilau*, est un riz sec, moëlleux, qui se fond dans la bouche, & qui est plus agréable que les poules & les queues de mouton avec quoi il a bouilli. On le laisse cuire à petit feu, avec peu de bouillon, sans le remuer ni le découvrir, car en le remuant & en l'exposant à l'air, il se mettroit en bouillie.

La seconde manière d'apprêter le riz s'appelle *lappa*; il est cuit & nourri dans le bouillon, a la même consistance que parmi nous, & on le mange avec une cuillier, au lieu que les Turcs font sauter dans leur bouche avec le pouce le *pilau* par petits pelotons, & que le creux de la main leur tient lieu d'assiette.

La troisième est le *tchorba*; c'est une espèce de crême de riz, qu'ils avalent comme un bouillon. Il semble que ce soit la préparation du riz dont les anciens nourissoient les malades; *sume hoc ptisanarium orizæ*, dit Horace. (*D. J.*)

PILES (Roger de), peintre célèbre. (*Hist. litt. mod.*) Nous le considérerons ici comme un homme de lettres, ayant écrit sur son art; on a de lui les vies des peintres & une dissertation sur les ouvrages des plus célèbres d'entre eux; *un abrégé d'anatomie, accommodé aux arts de peinture & de sculpture*, des élémens de peinture-pratique; un cours de peinture par principes, & d'autres ouvrages toujours relatifs à la peinture; il a traduit le poëme latin de la peinture d'Alphonse du Fresnoy, & sa traduction est accompagnée de remarques utiles. Il fut à Venise, à Lisbonne, en Suisse, à Madrid, secrétaire d'ambassade de M. Amelot, qui avoit été son élève & avec lequel il avoit déjà voyagé en Italie, uniquement par amour des arts, avant qu'ils fussent employés l'un & l'autre à servir l'état. M. de Louvois sachant que de *Piles* étoit propre à plus d'une chose, & jugeant que son goût pour les arts pouvoit être un voile pour déguiser une commission secrette, l'envoya en Hollande pendant le cours de la guerre de 1688, comme un amateur de tableaux, chargé d'en acheter. Ceux à qui sa commission déplaisoit, le firent arrêter & traiter en prisonnier d'état; un prisonnier qui sait s'occuper & à qui on n'a point la barbarie d'en interdire les moyens, est moins malheureux qu'un autre; de *Piles* fit en prison quelques-uns de ses ouvrages. Il mourut en 1709.

PILPAY ou BIDPAY (*Hist. indienne*). Bramine indien, gymnosophiste, philosophe, tout ce qu'on voudra, car sa personne est assez peu connue, & quelques-uns même disent que ce nom de *Pilpay* ou *Bidpay*, désigne un livre & non pas un homme; ceux qui croyent le connoître davantage, disent qu'il étoit gouverneur d'une partie de l'Indostan, & conseiller d'un puissant prince indien qu'ils nomment d'Abschelim. M. le comte de Caylus, dans un mémoire sur les fabliaux, inséré dans le vingtième volume du recueil de l'académie des belles-lettres, dit que *Pilpay*, indien, pouvoit être du même temps qu'Esope Quoi qu'il en soit, on a sous ce nom de *Pilpay* des fables composées, dit-on, pour l'instruction de ce prince d'Abschelim, & qui, écrites en indien, ont été

traduites dans presque toutes les langues connues; elles l'ont été en français par Antoine Galland, (voir l'article *Galland*, n°. 3) & elles sont imprimées avec les fables de Lockman, quel que soit aussi ce Lockman (voyez son article), traduites par le même M. Galland.

P I M.

PIMENT, s. m. (*Hist. des mod.*) sorte de liqueur dont on faisoit autrefois usage en France, ainsi que du clairet & de l'hypocras. Les statuts de Clugni nous apprennent ce que c'étoit que le *piment*. *Statutum est ut ab omnis mellis, ac specierum* (épices) *cum vino confectione, quod vulgari nomine* pigmentum *vocatur, fratres abstineant.* C'étoit donc un breuvage composé de vin, de miel & d'épices. Dans les festins de la chevalerie, les écuyers servoient les épices, les dragées, le clairet, l'hypocras, le vin cuit, le *piment*, & les autres boissons qui terminoient toujours les festins, & que l'on prenoit encore en se mettant au lit, ce que l'on appelloit le *vin du coucher*. (*D. J.*)

PIMENTADE, s. f. *terme de relation*, nom d'une sauce dont les insulaires se servent pour toutes sortes de mets. Elles tirent ce nom du piment des îles, parce qu'il en fait la principale partie. On l'écrase dans le suc de manioc qu'on fait bouillir, ou dans de la saumure avec de petits citrons verds. La *pimentade* ne sert pas seulement pour aiguiser les sauces, on l'emploie aussi à laver les nègres que l'on a écorchés à coups de fouet. C'est un double mal qu'on leur cause, dans l'idée d'empêcher la gangrene des plaies qu'on leur a faites par une première inhumanité. (*A. R.*)

PIMPOU, s. m. (*Hist. mod.*) tribunal de la Chine où les affaires qui concernent les troupes sont portées. (*A. R.*)

P I N.

PIN (du). Voyez DUPIN.)

PINART (*Hist. mod.*) est le nom d'un ministre de Henri IV (Claude *Pinart* mort en 1605) & d'un savant (Michel *Pinart*) qui étoit de l'académie des inscriptions & belles-lettres. Il étoit né à Sens, au mois de juillet 1659; formé par le père Thomassin, il fit de l'hébreu, & par conséquent de l'écriture sainte, sa principale & même son unique étude. « Le goût de l'hébreu, dit l'historien de l'académie des belles-lettres, étoit alors » bien plus à la mode qu'il ne l'est aujourd'hui, » & comme il n'y avoit presqu'à Paris que M. *Pinart* qui en pût donner commodément des leçons particulières, il eut pendant quelque temps » beaucoup de pratique; on lui vit même des » écolières d'un rang distingué..... Il étoit très-instruit, dit encore le même auteur, de toutes ces » minuties si chères aux rabbins, & nullement gâté » par l'esprit contagieux du rabbinage; il y a de » lui quelques mémoires par extrait dans le recueil » de l'académie ». Il n'y a d'ailleurs rien de lui d'imprimé qu'un article inséré dans le supplément du journal des savans de l'année 1707, à l'occasion d'une nouvelle bible hébraïque.

PINCEAU indien. (*invent. chinoise.*) Les *pinceaux* indiens ne sont autre chose qu'un petit morceau de bois de bambou, aiguisé & fendu par le bout à un travers de doigt de la pointe. On y attache un petit morceau d'étoffe imbibée dans la couleur qu'on veut peindre sur de la toile, & qu'on presse avec les doigts pour l'exprimer. Celui dont on se sert pour peindre la cire est de fer, de la longueur de trois travers de doigt ou un peu plus. Il est mince dans le haut, & par cet endroit il s'insère dans un petit bâton qui lui sert de manche; il est fendu par le bout, & forme un cercle au milieu, autour duquel on attache un peloton de cheveux de la grosseur d'une muscade; ces cheveux s'imbibent de la cire chaude qui coule peu-à-peu par l'extrémité de cette espèce de *pinceau*. (*A. R.*)

PINCHESNE (ETIENNE-MARTIN sieur de) *Hist. litt. mod.*) neveu de Voiture.

D'un *Pinchesne in-quarto* Dodillon étourdi
A long temps le teint blême & le cœur affadi.

a dit Boileau dans la description du combat des chanoines, n'étendant pas jusqu'au neveu le respect qu'il sembloit avoir conservé pour l'oncle.

Les œuvres de *Pinchesne* étoient des poésies fades;

Boyer est à *Pinchesne* égal pour le lecteur;

dit encore Boileau dans l'art poétique, chant quatrième.

Vous passez en audace & Perse, & Juvenal;
Mais, sur le ton flatteur, *Pinchesne* est votre égal.
Épitre 8.

PINDARE. (*Hist. litt. anc.*)

Ce Grec vanté,
Dont l'impitoyable Aléxandre,
Au milieu de Thèbes en cendre,
Respecta la Postérité.

Sa réputation & ses succès dans le genre lyrique ont fixé l'idée de ce genre, & ont fait, comme il arrive toujours, du caractère principal de son talent, le caractère essentiel de l'ode. L'enthousiasme est la principale qualité qu'on exige dans une ode, parce que c'est la principale qualité du génie de Pindare; delà vient qu'on préfère ou qu'on croit préférer certaines odes de Rousseau foibles de pensées, mais d'une expression énergique, & où il y a d'ailleurs de l'harmonie, du mouvement & des écarts dithyrambiques, à des

odes très philosophiques de M. de Voltaire, mais dont la marche imposante est régulière & mesurée, telle que l'ode à la reine de Hongrie & l'ode sur la mort de l'empereur Charles VI son père.

On sait quel éloge Horace a fait de *Pindare*. Quintilien le met à la tête de tous les poëtes lyriques grecs. Horace, quoiqu'il regarde comme une témérité d'oser l'imiter, l'a pris pour son modèle; on a eu tort de dire qu'Horace ne le louoit que par le caractère de sublimité; c'est sans doute celui sur lequel il insiste davantage, parce que c'est véritablement celui qui frappe le plus dans *Pindare*; mais il lui accorde aussi cette éloquence pénétrante, ce caractère de douleur tendre & noble qui constitue l'élégie; c'est sûrement ce qu'il a voulu peindre dans cette strophe:

Flebili sponsæ juvenemve raptum
Plorat, & vires, animumque, moresque
Aureos deducit in astra, nigroque
Invidet orco.

En conséquence, Horace a mis beaucoup de variété dans le genre lyrique; il y a bien loin de l'ode.

Qualem ministrum fulminis alitem, &c.

A l'ode

Donec gratus eram tibi, &c.

L'ode où il retrace toutes les douceurs de la vie champêtre:

Beatus ille qui procul negotiis, &c.

Celle où il représente les conjurations magiques des Canidies & des Sagana:

At ô Deorum quidquid in cœlo regit, &c.

Tant d'autres au contraire où il célèbre les charmes des Cynares & des Glycères paroissent à peine des ouvrages du même genre. Rousseau est bien moins varié; on trouve cependant à côté de *l'ode à la fortune, l'ode à une veuve*, qui est d'un ton & d'un caractère bien différens.

Corinne, Corynne ou Corynna, rivale de *Pindare*, & qui, soit raison, soit injustice, de la part des juges, remporta jusqu'à cinq fois contre lui le prix de l'ode; Corynne, qui étoit surnommée *la muse lyrique* (voyez son article) reprochoit à *Pindare* un défaut dont nous ne sommes pas trop à portée de juger, & qui est bien loin de nous frapper dans ses ouvrages, celui d'y répandre trop de fleurs. L'abbé Fraguier, dans un mémoire inséré au second volume du recueil de l'académie des belles-lettres, pages 33 & suivantes, a tracé le caractère de la poésie de *Pindare*, tel qu'il l'a conçu.

L'abbé Massieu a traduit en françois une partie des odes de ce poëte. M. de Chabanon s'est distingué aussi par la traduction qu'il en a donnée. M. de Vauvilliers l'a fait applaudir parmi nous, en traduisant avec élégance & avec harmonie quelques-unes de ses odes. *Pindare* vivoit environ cinq cents ans avant Jésus-Christ.

PINEAU (du). On connoit de ce nom un chirurgien (Severin du *Pineau*), de qui on a un discours sur l'extraction de la pierre dans la vessie, & un traité *de virginitatis notis*. Mort en 1619.

Et un jurisconsulte (Gabriel du *Pineau*), maire d'Angers, maître des requêtes de Marie de Médicis, mort en 1644; on a de lui des notes latines sur le droit canon, opposées à celles de Dumoulin. Il a écrit aussi tant sur le droit français en général, que sur la coutume d'Anjou en particulier. Ménage fit sur la mort de du *Pineau* ces deux vers latins, qui ne sont ni bons ni mauvais:

Pinellus periit, Themidis plus ille sacerdos,
In proprio judex limine perpetuus.

PINEDA (JEAN) *Hist. litt. mod.*) jésuite espagnol, entré dans la société en 1572, mort en 1637. On a de lui, outre des commentaires sur divers livres de la bible, une histoire universelle de l'église & une histoire de Ferdinand III, l'une & l'autre en espagnol.

PINET (ANTOINE du) *Hist. litt. mod.*) seigneur de Noroy, Franc-Comtois, protestant zélé du seizième siècle, auteur du livre intitulé: *La conformité des églises réformées de France & de l'église primitive*; on a de lui des notes ajoutées à la traduction française de *la taxe de la chancellerie de Rome*. Dans un genre plus littéraire, on a de lui une traduction de l'histoire naturelle de Pline, qu'on lisoit autrefois & dont on estimoit les notes; du *Pinet* a aussi donné les plans des principales forteresses du monde.

PINGOLAN ou PUYGUILLON (*Hist. litt. mod.*) poëte provençal, mort vers l'an 1260, qui, à quelques égards, a servi de modèle à Pétrarque. On a de lui un poëme intitulé: *Las angueyssas d'amour.*

PING-PU (*Hist. mod.*) C'est ainsi que les Chinois nomment un tribunal ou conseil qui est chargé du département de la guerre, & qui a soin de tous les détails militaires; c'est lui qui donne les commissions pour les officiers de terre & de mer; il ordonne les levées des troupes, les approvisionnemens des armées; il a soin de l'entretien des places fortes & des garnisons, de la discipline militaire, & de l'exercice des soldats. Il y a quatre autres tribunaux militaires subordonnés à celui dont nous parlons; ils sont présidés par

des inſpecteurs nommés par l'empereur à qui ils rendent compte de tout ce qui ſe paſſe, & ils veillent ſur la conduite des membres des différens tribunaux, ce qui les tient en reſpect. (*A. R.*)

PINON, (JACQUES) *Hiſt. litt. mod.*) conſeiller au parlement de Paris, poëte latin moderne, auteur d'un poëme, *De anno romano*, dédié à Louis XIII, & de quelques autres poéſies. Mort doyen du parlement, en 1641.

PINS (JEAN de), *Hiſt. litt. mod.*) conſeiller-clerc au parlement de Toulouſe, puis évêque de Rieux en 1523, ambaſſadeur à Veniſe & à Rome, né d'une famille qui avoit donné aux treizième & quatorzième ſiècles deux grands maîtres à l'ordre de Malthe, mourut à Toulouſe ſa patrie en 1537. On a de lui en latin les vies de Saint-Roch, de Sainte-Catherine de Sienne & de Philippe Beroalde, un traité *de vitâ aulicâ*, un autre *de claris fœminis*; Eraſme a dit de lui: *poteſt inter Tullianæ dictionis competitores numerari Joannes Pinus.* Grand témoignage! On a imprimé en 1748 à Avignon les lettres de Jean de *Pins* à François I & à Louiſe de Savoie, régente pendant l'abſence de ſon fils.

PINSONNAT (JACQUES) *Hiſt. litt. mod.*) de Châlons ſur Seine, profeſſeur d'hébreu au collége-royal, eſt auteur d'une grammaire hébraïque & d'autres ouvrages. Mort en 1723.

PINSSON (FRANÇOIS) *Hiſt. litt. mod.*) ſavant juriſconſulte, ſur-tout en matière béneficiale; ſon traité des bénéfices, ſon traité des régales, ſes commentaires ſur la pragmatique-ſanction de Saint-Louis & ſur celle de Charles VII, ſont conſultés & cités dans les tribunaux. Il étoit de Bourges, fils d'un profeſſeur en droit; il mourut à Paris, en 1691, à quatre-vingts ans.

PINTOR (PIERRE), *Hiſt. litt. mod.*) eſpagnol, médecin du pape Alexandre VI, eſt auteur d'un traité *de peſtilentiâ*, & d'un autre *de morbo fœdo & occulto, his temporibus affligenti, &c.* Ce dernier ouvrage paroît n'avoir pas été connu de M. Aſtruc, qui a fait tant de recherches ſur les maladies vénériennes. *Pintor* fixe à l'année 1494 l'origine de ces maladies en Europe. Né en 1420, mort en 1503.

P I O

PIO (ALBERT) *Hiſt. litt. mod.*) prince de Carpi dans le Modénois, eſt célèbre par ſon amour pour les lettres, & célèbre auſſi par ſes violentes diſputes contre Eraſme, dont un ami des lettres auroit dû naturellement être l'ami. Il mourut à Paris au mois de janvier 1531, & fut enterré aux Cordeliers de cette ville, où ſes héritiers lui firent dreſſer une ſtatue en bronze. Ses ouvrages ont été recueillis à Paris en 1591.

P I R

PIRON (ALEXIS), (*Hiſt. litt. mod.*) un des plus beaux eſprits qui aient illuſtré la ville de Dijon, ſi féconde en beaux eſprits & en hommes de lettres de toutes les claſſes. La ſeule comédie de la *Métromanie* lui aſſure le rang le plus diſtingué parmi nos poëtes comiques. Quel parti *Piron* tire dans cette pièce de la ſingulière avanture de Deſforges-Maillard! (voyez l'article *Desforges-Maillard*) comme il rend ſon métromane, ſon M. de l'Empirée ridicule à la fois & reſpectable! combien il le rend ſupérieur à ſon rival, qui eſt bien de ſon côté ce qu'il doit être! combien de vraie philoſophie dans cette conception! que d'eſprit, de talens, de grace, d'éloquence dans les détails de l'exécution! quel naturel, quelle vérité parfaite dans le dialogue! comme chaque perſonnage dit ce qu'il doit dire, & du ton dont il doit le dire! En comparant cette pièce avec les autres ouvrages dramatiques de *Piron*, & le ſtyle facile, élégant, ferme, plein, animé dont elle eſt écrite; avec le ſtyle dur, incorrect ou languiſſant de ſes autres pièces, ſur-tout de ſes tragédies, il ſemble qu'il ait eu pour faire la *Métromanie* une inſpiration particulière; il n'y a aucun rapport, aucune proportion de talent entre cet ouvrage & les autres; ce ne ſont plus des ouvrages de la même main, & cette diſproportion entière ne ſe rencontre chez aucun autre écrivain. On ne peut preſque pas déſigner Racine, Voltaire, Molière, &c. par un de leurs ouvrages, ſans commettre une eſpèce d'injuſtice envers leurs autres ouvrages; car l'auteur de *Phèdre* l'eſt auſſi d'*Athalie*, d'*Iphigénie*, &c.; l'auteur de *Zaïre* l'eſt auſſi d'*Alzire*, de *Mahomet*, de *Mérope*, d'*Œdipe*, &c.; l'auteur du *Miſantrope* l'eſt auſſi du *Tartuffe*, &c. &c. *Piron* eſt l'auteur de la *Métromanie*, & n'eſt que cela, & c'eſt être beaucoup; ce n'eſt pas qu'il n'y ait du mérite dans ſes autres pièces, de l'agrément dans ſes *Fils ingrats* & dans ſes *Courſes de Tempé; Guſtave* a de l'effet au théatre, quand cette tragédie eſt mieux jouée qu'elle n'eſt faite, & ſur-tout qu'elle n'eſt écrite; il y a des mots fiers & hardis dans *Calliſthène*, mais ils ſont mal-adroitement préparés & entaſſés.

Le reſte ne vaut pas l'honneur d'être nommé.

Dans tous ces autres ouvrages, on ne reconnoît plus l'auteur de la *Métromanie*, & on retrouve à peine,

Disjecti membra poetæ.

Piron a auſſi quelques épigrammes bien faites, dont la meilleure eſt celle qui ſert d'épitaphe à l'abbé d'Olivet; mais il n'eſt point claſſique dans

ce genre comme Rousseau. Sa prose dans ses préfaces n'est souvent que trop épigrammatique; mais, quand il appelle Fréron *madame la comtesse de Feuilles-Mortes*, parce qu'il avoit d'abord donné ses feuilles sous le titre de *Lettres de madame la comtesse*, il faut avouer que ce ton des parades manque un peu trop de délicatesse. La conversation de *Piron* avoit encore plus de réputation que ses écrits; il y semoit à pleines mains l'enjouement & l'épigramme, il avoit la gaîté, la malice & l'innocence d'un enfant; on a retenu de lui une foule de mots piquans & heureux, on lui en attribue aussi quelques uns qu'on a tort de vanter; sa conversation toute étincelante d'esprit, & qui par-là pouvoit alarmer, rassuroit par la simplicité, & animoit par la gaîté. Le jour de la première représentation & & de la chûte d'une de ses pièces à la comédie italienne, il soupoit avec plusieurs acteurs de ce théâtre, & soit que sentant sa force, il ne fût point abattu par un revers, soit qu'il cherchât à s'étourdir sur son chagrin, il fut si riche & si fécond, dit tant de mots heureux, fit tant de plaisir à tous ceux qui l'entendoient, qu'un de ces acteurs, dans un transport de joie & d'enthousiasme, l'embrassa en lui disant : *Eh! mon ami! que ne réserves-tu un peu de ton esprit pour tes pièces! Piron* étoit né en 1689, il mourut en 1773.

P I S

PISAN (*Hist. litt. mod.*) Christine de *Pisan* fut un des auteurs les plus distingués du règne de Charles le sage. Elle étoit fille de Thomas de *Pisan*, astronome & astrologue de Charles (car c'étoit alors la même chose). Christine de *Pisan* assûre que son père mourut à l'heure qu'il l'avoit prédit, fait qui seroit possible en toute rigueur, mais qui très-vraisemblablement & presque certainement n'est pas vrai. Les pensions énormes dont jouissoit Thomas de *Pisan* prouvent toute la foiblesse de Charles V sur l'article des prédictions.

Mais Christine de *Pisan* a montré ce prince sous un jour plus avantageux lorsqu'elle nous atteste qu'il *avoit été instruit en lettres moult suffisamment*, & elle nous a conservé de lui, au sujet des lettres & de ceux qui les cultivent, un mot devenu célèbre : *Les clercs ou a sapience l'on ne peut trop honorer; & tant que sapience sera honorée dans ce royaume, il continuera à prospérité; mais quand deboutée y sera, il déchéra.* Voilà ce qu'il étoit beau de sentir & d'exprimer ainsi alors. M. Boivin, le cadet, a écrit la vie de Christine de *Pisan* & de Thomas de *Pisan*, son père. Celui-ci, qui étoit de Bologne en Italie, avoit un ami qui étoit de la ville de Forli, & qui s'étant établi à Venise, y attira Thomas & en fit son gendre. De ce mariage naquit Christine. Thomas se fit bientôt connoître avantageusement sur sa réputation de savoir. Le roi de France, Charles le sage, & le roi de Hongrie, Louis, dit le grand, l'appelèrent dans leurs états; il donna la préférence à Charles & à la France. Il s'y établit avec sa famille vers l'an 1368. A quinze ans, Christine épousa Etienne du Castel, jeune homme de Picardie, qui avoit de la naissance, de la probité & du savoir. Il fut notaire & secrétaire du roi. Voici comment Christine parle elle-même de son mariage, dans son style quelquefois difficile à entendre, d'ailleurs naïf & piquant. « A venir au » point de mes fortunes, le temps vint que je » approchoie l'aage auquel on seult les filles assener » de maris, tout fusse je ancore assez jeunette, » nonobstant que par chevaliers autres nobles & » riches clercs, fusse de plusieurs demandée (& » cette vérité ne soit de nul réputée ventence; » car l'auctorité de l'onneur & grant amour que » le roy à mon père démonstroit, estoit de ce » cause, non mie ma valeur) comme mondit père » réputast cellui plus valable, qui le plus science » avec bonnes mœurs avoit; ainsi un jone escolier » gradué bien né & de nobles parents de Picardie, » de qui les vertus passoient la richèce, à cellui » que il réputa comme propre fils je fus donnée. » En ce cas ne me plains je de fortune. Car à droit » eslire en toutes convenables graces, si comme » autres fois ai dit, à mon gré mieux ne voulsisse. » Cellui, pour sa souffisance, tost après nostre » susdit bon prince, qui l'ot agréable, luy donna » l'office, comme il fut vaquant, de notaire & son » secrétaire à bourses & à gages & retint de sa » cour très amé serviteur.

Charles mourut; les appointemens considérables qu'il donnoit à son astronome, furent en partie supprimés, en partie mal payés; ces appointemens étoient de cent francs par mois, somme énorme pour le temps, sans compter de fortes & nombreuses gratifications. Moitié chagrin, moitié maladie, Thomas de *Pisan* mourut peu de temps après le roi son bien-faiteur. Voici l'éloge que Christine fait de son père.

« Durant son sain entendement jusques à la fin, » recognoissant son créateur, comme vray catholique trépassa mon dit père, droit à l'eure que » devant avoit prénostiqué. Duquel entre les clercs » demoura renommé, que en son temps durant, » ne plus de cent ans devant, n'avoit vescu homme » de si hault entendement ès sciences mathématiques » en jugements d'astrologie. Avec ce entre les » princes, & ceux qui le fréquentoient, la vraye » réputation de sa prodomie, ses bienfaits, loyauté, » vérité & autres vertus, & nul reproches, faisoit » plaindre sa mort & regretter sa vie, en laquelle » nulle répréhension n'affiert, se trop grant libéralité de non refuser riens que il eust aux povres, en » tant qu'il avoit femmes & enfans, ne lui donne, » & que je ne le die par faveur; de ceste vérité sont ancores aujourd'huy mains de ses cognoiscens, princes & autres certains, comme » d'expérience, si fut un tel homme à bon droit » des siens plaint & plouré ».

Christine

Christine eut bientôt aussi à pleurer son mari, emporté en 1389, à l'âge de trente-quatre ans, par une maladie contagieuse; elle en avoit vingt-cinq, elle resta pauvre & chargée de trois enfans.

« Or me convint mettre main à œuvre, ce » que moi nourrie en délices & mignotemens, » n'avoïe appris, & être conduisaresse de la nef » demourée en la mer ourageuse sans patron, » c'est-à-savoir, le désolé mainage hors de son » lieu & pays. A donc messourdirent angoisses » de toutes parts, & comme ce soient les més » des veulfves, plais & procès m'avironnèrent de » tous lés, & ceux qui me devoient m'assaillirent » afin que ne m'avançasse de leur rien demander ».

Elle ne trouva de consolation que dans les livres que son père & son mari lui avoient laissés.

« Ne me pris pas comme présomptueuse aux » parfondesses des sciences obscures.... Ains comme » l'enfant, que au premier on met a l'a, b, c, » d, me pris aux histoires anciennes du commen- » cement du monde. Les histoires des Ebrieux, » des Assiriens & des principes des Signouries, » procédant de l'une & de l'autre, dessendant » aux Romains des Français, des Bretons & autres » plusieurs historiographes; après ans déductions » des sciences, selon ce que en l'espace du » temps que y estudiai en pos comprendre, puis » me pris ans livres des poétes ». C'étoit là que son goût la portoit.

« A donc fus-je aise quand j'os trové le stile » à moi naturel, me délitant en leurs soubtiles » couvertures & belles matières, mutiées sous » fictions délitables & morales, & le bel style de » leurs mètres & prose déduite par belle & po- » lie rhétorique ».

Elle fit, selon l'usage du temps, beaucoup de balades, lais, virelais, rondeaux, &c.

« Ne m'avoit encores tant grevée fortune, que » ne fusse accompagnée des musettes des poëtes..... » Icelles me faisoient rimer complaintes plourables, » regraitant mon ami mort & le bon temps passé, » si comme il appert au commencement de mes » premiers dictiez, ou principe de mes cent balades, » & mesmeiment pour passer temps, & pour » aucune gayeté attraire à mon cuer doulcureux, » faire dis amoureux & gays d'autruy sentement » comme je dis en un mien virelay ».

Comme elle parloit beaucoup d'amours & d'amans, on crut que c'étoient ses sentimens qu'elle exprimoit, & on la calomnia.

« Ne fut-il pas dit de moy par toute la ville » que je amoie par amours. Je te jure m'ame, » que icellui ne me cognoifcoit, ne ne savoit que » je estoie, ne fu onques hommes, ne créature » née, qui me veist en public, ne en privé, en » lieu où il fust..... & de ce me soit dieu tes- » moing que je dis voir. ... dont comme celle » qui ignoscent me sentoie, aucune fois quand » on me le disoit, m'en troubloie, & aucune fois » m'en soufrioye, disant : Dieux & icelluy & » moy savons bien qu'il n'en est riens ».

Christine eut des amis illustres & des protecteurs puissans. Le comte de Salisbery, ambassadeur du roi d'Angleterre, Richard II, en France, *gracieux chevalier*, dit Christine, *aimant dictiez & lui-même gracieux dicteur*, lui témoigna de l'estime & de l'intérêt, & emmena en Angleterre le fils aîné de Christine, âgé de treize ans, pour le faire élever avec son fils.

L'usurpateur Henri IV (de Lancastre) fit trancher la tête au comte de Salisbery *pour sa grant loyauté vers son droit seigneur*, dit Christine; mais lui-même ayant lu les *dictiez* & les autres ouvrages de Christine, voulut l'attirer en Angleterre; quoique les particuliers ne soient pas juges des droits des princes, il paroit qu'elle sentit de la répugnance à recevoir les bienfaits d'un usurpateur & du meurtrier du comte de Salisbery.

» A donc très-joyeusement prist mon enfant » vers luy, & tint chièrement & en très-bon estat. » Et de fait par deux de ses hairaulx, notables » hommes venus pardeçà, Lencastre & Faucon, » rois d'armes, me manda moult à certes, priant » & promettant du bien largement, que par delà » je allasse. Et comme de ce je ne fusse en rien » temptée, considérant les choses comme elles » étoient, dissimulé tant que mon fils peûsse avoir, » disant grant mercis, & que bien à son com- » mandement estoïe; & à brief parler, tant fis à » grant peine, & de mes livres me cousta, que » congié ot mon dit fils de me venir querir par » deçà pour mener là, qui ancore ni vois. Et » ainsi refusay les choite de icelle fortune pour » moi & pour lui; pour ce que je ne puis croire » que fin de desloyal viengne à bon terme. Or » fut joyeuse de voir cil que je amoie....... » & trois ans sans lui os esté «

Le duc de Milan, Jean Galeas Visconti voulut aussi attirer Christine dans ses états, & lui fit des offres très-avantageuses; elle resta en France au milieu des orages & des calamités; elle s'attacha principalement au duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi, & ce fut lui qui la chargea d'écrire la vie du roi Charles-le-Sage, son frère, que nous avons. » Ce prince mourut en 1404, laquelle mort fut le » renouvellement des navreures de mes adver- » sités, & semblablement grief parte à cestuy » royaume, si comme on dit livre qu'il me com- » manda, non ancore lors achevé, je recorde en » piteux regrais «.

La mort de ce prince & la charge qu'elle avoit d'une mère âgée, d'un fils sans état, & de plusieurs pauvres parentes, la firent tomber elle-même dans la pauvreté, mais elle s'étudioit à la cacher. » Si te promets que à mes semblans & » abis peu apparoit entre gens le faissel de mes » ennuys : ainsi soubs mantel fourré de gris & » soubs surcot d'écarlate, non pas souvent renou- » vellé, mais bien gardé avoie expresses fois de » grans friçons, & en beau lit & bien ordéné de

» males nuis; mais le repas estoit sobre, comme » il affière à femme vefve, & toutesfois vivre » convient ».

La manière dont elle peint sa honte & sa douleur, lorsqu'elle étoit obligée d'emprunter, a de l'intérêt, & montre une belle ame.

« Mais quand il convenoit que je feisse aucun » emprunt, ou que soit pour eschever plus grant » inconvénient, beau sire, Dieux! comment hon-» teusement à face rougie tant fust la personne » de mon amistié, le requéroie, & ancore aujour-» d'hui ne suis garie de cette maladie, dont tant » ne me grevcroit, comme il me semble..... Un » accès de fièvre ».

C'étoit en 1405 qu'elle se plaignoit ainsi de sa fortune; elle avoit alors environ quarante ans; le reste de son histoire est peu connu. On voit par des titres de la chambre des comptes, qu'il lui fut accordé par lettres du 13 mai 1411, en considération des services de son père, une somme de deux cents livres; & c'étoit quelque chose alors que cette somme.

Ses enfans lui donnèrent de la satisfaction. Il lui resta un fils & une fille religieuse. Voici le portrait qu'elle en fait.

» Un fils, aussy bel & gracieux, & bien morigénez & tel que de sa jonèce qui ne passe vingt » ans, du temps qu'il a estudié en nos premières » sciences & grammaire, on ne trouveroit en ré-» thorique & poétique langage, naturellement à » luy propice, gaires plus aperte & plus soubtil » que il est, avec le bel entendement & bonne » judicative que il a.

» Une fille donnée à Dieu & à son service rendue » par une inspiration divine, de sa pure volonté, » oultre mon gré, en l'église & noble religion des » dames à Poissy, où elle en fleur de jonèce & » très-grand beauté, se porte tant notablement en » vie contemplative & dévotion, que la joye de » la relacion de sa belle vie souventefois me rend » grand reconfort.

Il faut compter aussi parmi les adoucissemens de la situation de Christine un avantage dont elle rend graces à Dieu, & dont elle paroît sentir tout le prix, c'est celui d'*avoir corps sans nulle difformité & assez plaisant, & non malade, mais bien complexionné.*

On trouve son portrait à la tête de son livre intitulé *de la cité des dames*, dans divers manuscrits, & la plus parfaite de toutes ces miniatures, selon M. Boivin, est celle qui se trouve dans le manuscrit 7395 de la bibliothèque du roi, & dont il donne une description détaillée.

On ignore le temps de la mort de Christine de *Pisan.*

Outre ses poësies, il reste d'elle plusieurs ouvrages en prose, dont M. Boivin donne la liste, & c'est des principaux de ces ouvrages, tels que *l'histoire du roi Charles-le-Sage; la vision de Christine; la cité des dames*, &c. que sont tirées les particularités qu'on vient de voir.

PISANI, (VICTOR) (*Hist. de Venise.*) général Vénitien, célèbre dans les guerres des Vénitiens contre les Gènois au 14e. siècle. Il tomba dans la disgrace, soit qu'il l'eût méritée ou non, on lui fit son procès, il fut condamné à avoir la tête tranchée. La peine fut commuée en une prison de cinq ans. Ce terme n'étoit pas encore révolu, lorsque la guerre s'étant rallumée entre Gênes & Venise, les matelots & les soldats Vénitiens refusèrent de monter sur les galères, si on ne leur rendoit le général sous lequel ils étoient accoutumés à vaincre. Les nobles furent obligés d'aller eux-mêmes ouvrir les portes de sa prison, & il fut porté en triomphe au palais aux acclamations du peuple. Ceci peut n'appartenir qu'aux vicissitudes ordinaires de la fortune; voici ce qui appartient à *Pisani* en propre: il ne se vengea point, il ne se plaignit point, il approuva le jugement rendu contre lui, puisqu'il avoit été prononcé dans des vues d'utilité publique; il reprit le commandement sans faste, servit la république avec le même zèle & le même succès qu'auparavant. Il mourut au milieu de ses victoires en 1380.

PISCHINAMAAS, s. m. *terme de relation*, ministre de la religion mahométane en Perse, qui a soin de faire la prière dans les mosquées. On choisit ordinairement pour cette fonction des seüd-Emirs, c'est-à-dire, des descendans de Mahomet du côté paternel & maternel, ou des Chérifs, qui n'en descendent que par un côté. (*A. R.*)

PISCHKIESCH, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Turcs nomment la taxe ou le présent que chaque prince établi par la Porte-ottomane, paye au grand-seigneur & à ses ministres (*A. R.*)

PISISTRATE, (*Hist. de la Grèce.*) descendant de Codrus, se mit à la tête de la faction opposée à celle de Megaclès qui dominoit dans Athènes. Les témoignages qu'il avoit donnés de sa valeur à la conquête de l'île de Salamine, l'avoient rendu cher à sa nation dont il ambitionna de devenir le tyran. Respecté par le privilège de sa naissance, autant que chéri pour ses manières affables & populaires, il se servit de son éloquence naturelle pour éblouir les Athéniens sur leurs véritables intérêts. Il descendit au plus bas artifice pour préparer sa puissance. Solon fut le seul qui pénétra ses desseins ambitieux. *Pisistrate* s'étant fait lui-même une blessure, se fit porter tout sanglant dans un char sur la place publique, où il exposa au peuple assemblé que c'étoit en défendant ses intérêts qu'il avoit couru le danger de perdre la vie. Les Athéniens attendris sur son sort l'autorisèrent à prendre cinquante gardes pour veiller sur ses jours; & ce fut avec ces satellites mercenaires qu'il devint le premier tyran de sa patrie: mais il ne jouit pas d'a-

bord paisiblement de son usurpation; une faction puissante l'obligea de quitter Athènes où ses partisans préparèrent son retour. Ils apostèrent une femme qui avoit la figure & tous les attributs de Minerve. Elle parut montée sur un char magnifique au milieu d'Athènes, & annonçant que Minerve alloit ramener *Pisistrate* triomphant. Le peuple superstitieux, crut que c'étoit un avertissement de la divinité, & le tyran fut rétabli sans obstacles. Quelque tems après ce peuple inconstant l'obligea de se retirer dans l'île d'Eubée avec sa famille, & après onze ans d'exil, il rentra dans Athènes en vainqueur irrité. Ce fut dans le sang de ses ennemis qu'il cimenta sa puissance. Après qu'il eut immolé tous les rivaux de son pouvoir, il fit oublier ses cruautés par la douceur de son gouvernement. Il donna l'exemple de l'obéissance aux loix; & moins roi que premier citoyen, il effaça par son équité la honte de son usurpation. La facilité avec laquelle il s'énonçoit, lui servit à faire oublier aux Athéniens la perte de leur liberté. Quand il n'eut plus d'ennemis, ni de rivaux, il goûta les douceurs de la familiarité, & se montra si populaire, que Solon avoit coutume de dire qu'il eût été le meilleur citoyen d'Athènes, s'il n'en avoit pas été le tyran. Dans un festin qu'il donnoit aux Athéniens, un des convives dans l'ivresse, lança contre lui d'amères invectives: au lieu de s'en venger, il répondit froidement: un homme ivre ne doit pas plus exciter ma colère, que si quelque aveugle m'eût heurté. Les soldats, avant lui, n'avoient d'autre salaire que leur butin; il ordonna qu'ils seroient entretenus & nourris aux dépens du trésor public. Il supprima le spectacle des mendians par une juste répartition des biens. Chaque citoyen eut un fonds de terre dans les campagnes de l'Attique. Il valoit mieux, disoit-il, enrichir l'état que d'accumuler les richesses dans une seule ville pour entretenir le faste. Ce fut lui qui inspira aux Athéniens le goût des lettres, en les gratifiant des ouvrages d'Homère, qui jusqu'alors avoient été épars & sans ordre dans la Grèce. Il fonda une académie qu'il enrichit d'une bibliothèque. Enfin, après avoir joui pendant 33 ans d'une souveraineté usurpée, il transmit sa puissance à ses enfans. (*T-n*)

PISON. (*Hist. rom.*) L'histoire romaine offre une foule de personnages de ce nom, les uns fameux, les autres diffamés.

1°. Lucius Calpurnius *Pison*, qui eut l'honorable surnom de *frugi*, *homme de bien;* il est l'auteur de la fameuse loi calpurnia contre les concussions, *de pecuniis repetundis*, qu'il proposa étant censeur l'an de Rome 603. Consul, l'an de Rome 619, il rétablit la discipline par des ordonnances justes & sévères; il eut des avantages signalés dans la guerre des esclaves en Sicile, & son fils s'étant montré avec gloire dans une occasion importante, le consul, dans la distribution des récompenses, lui assigna une couronne d'or du poids de trois livres. Comme son général, dit-il, je lui en accorde, dès-à-présent, l'honneur; comme son père, je lui en assurerai la valeur par mon testament; car, ajouta-t-il, il ne conviendroit pas qu'un magistrat fit faire à la république les frais d'un présent qui doit entrer dans sa maison. L'an 629 de Rome, Caïus Gracchus ayant, par un excès de popularité, fait ordonner une distribution de bleds, à laquelle les gens de bien s'opposèrent parce qu'ils la croyoient contraire au bien public, comme épuisant le trésor & portant les pauvres à la fainéantise en les dispensant du travail, *Pison* s'étoit fort distingué parmi les opposans, & Caïus ne fut pas peu étonné de le voir se présenter pour avoir part à la distribution; il lui témoigna sa surprise sur cette contradiction dans sa conduite. *Il n'y a point de contradiction*, lui dit Pison, *votre loi est toujours mauvaise; je serois fort mécontent que vous en fissiez une pour distribuer mon bien aux citoyens; mais si vous la faisiez, je viendrois au moins en demander ma part.*

2°. Un autre Lucius Calpurnius *Pison* fut consul l'an de Rome 640. Nous ignorons si ce fut celui-ci ou le précédent qui périt l'an 645, dans un combat perdu contre les Tigurins (les habitans de Zurich) qui vouloient passer en Italie pour se joindre aux Cimbres.

3°. Lucius *Pison*, fils du premier *Pison*, & digne de son père par sa sainte & religieuse probité; étant en Espagne où il avoit l'autorité de préteur, il arriva qu'en s'exerçant à faire des armes, un anneau d'or qu'il portoit au doigt, se rompit. Il ne voulut pas que personne pût même soupçonner que l'anneau qu'il se proposoit d'y substituer fût un présent qu'il eût reçu dans sa province; il fit venir un orfèvre dans la place publique de Cordoue, il lui donna, & lui pesa en présence de tout le monde, l'or dont il vouloit que l'orfèvre lui fît un nouvel anneau, & lui ordonna de le faire sur le lieu même, aussi en présence de tout le monde. De quoi s'agissoit-il cependant? d'une demi-once d'or. N'importe, il voulut que toute l'Espagne sût d'où lui venoit cette demi-once d'or. *Ille in auri semunciâ totam Hispaniam scire voluit undè prætori annulus fieret*, dit Cicéron en parlant contre un homme qui n'avoit pas eu de tels scrupules dans sa province, contre Verrès.

4°. Caïus Calpurnius *Pison*, consul l'an de Rome 685, étoit un homme d'un caractère ferme; il proposa & fit passer une loi contre la brigue, malgré de grandes oppositions; la république lui eut l'obligation d'échapper à l'opprobre d'avoir pour consul un certain Palicatus, sujet infame, mais très-appuyé. Il s'opposa fortement à la proposition que faisoit Gabinius, de confier pour trois ans à Pompée le commandement général des mers, & il osa dire à Pompée lui-même, que puisqu'il vouloit marcher sur les pas de Romulus, il devoit s'attendre à finir comme lui, & cette commission

ayant été malgré lui donnée à Pompée, il en traversa tant qu'il put l'exécution, en quoi son zèle de citoyen l'emportoit jusqu'à manquer au devoir de citoyen, qui est d'obéir à la république. On en jugea ainsi, & on ne parloit pas de moins que de le priver du consulat pour son opiniâtreté; mais Pompée étoit trop sage pour consentir que les choses fussent poussées en sa faveur jusqu'à cette extrémité, il n'en avoit pas besoin.

5°. L'an de Rome 687, Cneïus *Pison* fut assassiné en Espagne; il avoit conspiré avec Catilina & avoit pour le moins cabalé avec César.

6°. M. Papius *Pison*, ami de Clodius, d'ailleurs mauvais lieutenant & créature de Pompée, fut fait consul par leur crédit pour l'an de Rome 691. Cicéron dit que c'étoit un petit & un mauvais esprit qui vouloit être plaisant, & qui n'étoit que ridicule, dont il n'y avoit ni bien à espérer, parce qu'il étoit pervers, ni mal à craindre parce qu'il étoit poltron, *parvo animo & pravo.... facie magis quàm facetiis ridiculus, nihil agens cum populo, sejunctus ab optimatibus, à quo nihil speres boni reipublicæ, quià non vult, nihil metuas mali, quià non audet.*

7°. Un gendre de Cicéron du nom de *Pison*, jeune homme d'un mérite rare, digne héritier du nom de *frugi*, mourut pendant l'exil de son beau-père à la juste cause duquel il fut tendrement & inviolablement attaché.

8°. Lucius Calpurnius *Pison*, consul l'an de Rome 694 avec Gabinius, & indigne comme lui de cet honneur, y fut porté par le crédit des triumvirs, César, Pompée & Crassus; César étoit son gendre; ce fut sous ce consulat que Cicéron fut exilé; c'est contre ce *Pison* que nous avons d'éloquentes déclamations de cet orateur.

L'an 696, *Pison* fut rappellé de son gouvernement de Macédoine, où il signaloit également sa cruauté envers les alliés, & sa lâcheté à l'égard des ennemis. Il fut censeur l'an 702 toujours par le crédit de César.

En 708, il montra de la fermeté à la mort de César, qui l'avoit nommé son exécuteur testamentaire; & par cette fermeté même il fit ordonner que le testament de ce dictateur seroit exécuté, & ses funérailles célébrées avec les plus grands honneurs. Il fut, l'année suivante de la députation, très-inutile que le sénat envoyât contre l'avis de Cicéron à Antoine, pour l'engager à quitter les armes.

9°. L'an 729 de Rome, Auguste se donna pour collègue dans le consulat Cneïus-Calpurnius *Pison*, l'un des plus zélés défenseurs du parti républicain, pour lequel il avoit combattu en Afrique contre César sous Scipion & Caton après la bataille de Pharsale, & qui ensuite s'étoit attaché à Brutus & à Cassius; revenu à Rome, il s'abstint par fierté républicaine de briguer les charges, il fallut qu'Auguste lui fit les avances & le priât d'accepter le consulat.

10°. Lucius *Pison*, fils du beau-père de César, triompha des Thraces l'an 744 de Rome; Tibère le fit préfet de la ville en même temps qu'il fit Pomponius Flaccus gouverneur de Syrie. C'étoient ses compagnons de débauche, & comme on avoit alors perdu toute pudeur, cette société de débauche est le titre qu'il fait valoir en eux dans les provisions qu'il leur donne, il les appelle *ses amis agréables, & ses amis de toutes les heures.* Tacite lui rend un témoignage plus noble, en disant que jamais il n'ouvrit de lui-même dans le sénat un avis bas & servile, & que quand il s'y voyoit contraint, il savoit user de sages tempéramens: *nullius servilis sententiæ sponte auctor, & quoties necessitas ingrueret, sapienter moderans.*

Sénèque lui en rend un d'une autre nature, & qui rentre dans les idées de Tibère; c'est de ce *Pison*, qu'il dit qu'il ne s'enivra qu'une seule fois dans sa vie, parce qu'il ne cessa pas d'être ivre, *ebrius, ex quo semel factus est, fuit.* Il dormoit tous les jours jusqu'à midi, cependant il remplit, dit-on, à la satisfaction des citoyens, cette charge de préfet de la ville, qui paroît sur-tout demander de la vigilance. Il mourut à quatre-vingts ans, l'an de Rome 783. M. Dacier croit que c'est à ce *Pison* & à ses enfans qu'Horace adresse son art poétique.

11°. Cneïus *Pison;* celui-ci est celui qu'on croit avoir été avec Plancine sa femme, l'empoisonneur de Germanicus, & qu'on trouva pendant le cours de l'accusation intentée contre lui à ce sujet, mort l'an de Rome 771, dans sa chambre, ayant la gorge coupée & une épée à côté de lui sur le plancher. Il écrivit en mourant à Tibère en faveur de ses deux fils Cneïus & Marcus, qui, soit qu'il fût coupable ou non, n'avoient pu, par les conjonctures, avoir la moindre part aux crimes qui lui étoient imputés.

12°. Lucius *Pison* qui défendit la cause odieuse de Cneïus, qui d'ailleurs se distingua dans le sénat par des déclamations libres contre des délateurs, en présence de Tibère qui les encourageoit, qui osa citer en jugement Urgulanie, favorite de Livie. Cette insolente favorite ne daigna pas comparoître; il fallut lui envoyer un préteur pour recevoir sa déclaration. Livie cria qu'on lui manquoit de respect en poursuivant Urgulanie; mais *Pison* tint ferme, & Livie fut obligée de payer pour elle la somme pour laquelle elle étoit assignée. Tibère qui se piquoit de maintenir les loix, dissimula; mais dans la suite il fit intenter contre *Pison* une accusation injuste. *Pison* mourut dans le cours du procès, l'an de Rome 775.

13°. Lucius *Pison*, gouverneur d'une province d'Espagne, fut assassiné par un paysan, dont il opprimoit la nation, l'an de Rome 776.

14°. Caïus *Pison* avoit épousé, l'an 789 de Rome, Livia Crestilla, qui lui fut enlevée le jour même de ses nôces, par l'empereur Caligula. Celui-ci fit afficher un placard, dans lequel il publia qu'il s'étoit marié comme Romulus & comme Auguste;

peu de jours après il répudia Oreftilla, & la relégua ainfi que fon mari, fous prétexte qu'ils étoient retournés l'un à l'autre.

15°. Caïus *Pifon*, qui confpira contre Néron, & voyant la confpiration découverte, attendit tranquillement la mort, fans rien tenter quoiqu'on l'y excitât. Il laiffa un teftament rempli des plus honteufes adulations pour Néron, effet de fon amour pour Arria Galla, fa femme, qui s'en étoit rendue très-indigne par fa conduite. Sur cette conjuration de *Pifon*, voyez les articles *Epicaris*, *Lucain*, *Séneque*, principaux complices de *Pifon* dans cette conjuration, dont un des objets étoit de le mettre fur le trône.

16°. Licinianus *Pifon*, exilé par Néron pour fa vertu & enfuite pour fon malheur, adopté par Galba; tout le monde connoît cette magnifique harangue que Galba lui adreffe dans Tacite en l'adoptant : *fi te privatus, lege curiatâ apud pontifices, ut moris eft, adoptarem, &c.* Il fut entraîné dans la ruine de Galba, & maffacré avec lui, l'an 820 de Rome, de J. C. 69.

Un médecin hollandois, nommé Guillaume *Pifon*, a donné en latin une hiftoire naturelle du Bréfil, imprimée à Leyde fa patrie, en 1648.

PISSELEU. (ANNE de) Voyez *Eftampe*.

PISTORIUS, (JEAN) (*Hift. litt. mod.*) confeiller d'Erneft Frédéric, margrave de Bade-Dourlach, a beaucoup écrit contre les Luthériens, dont il avoit d'abord embraffé & enfuite abjuré la doctrine. On a de lui différens recueils : *Artis Cabaliftica fcriptores. Scriptores rerum Polonicarum*; *Scriptores de rebus Germanicis.* Il vivoit au fixième fiècle.

PITARD, (JEAN) (*Hift. de Fr.*) premier chirurgien de Saint-Louis, de Philippe-le-hardy, de Philippe-le-bel, fonda le collège ou la communauté des chirurgiens de Paris, & en dreffa les ftatuts dès l'an 1260. Mort vers l'an 1311.

PITAVAL, (voyez GAYOT).

PITHÉAS. (voyez PYTHÉAS).

PITHOU, (PIERRE & FRANÇOIS) (*Hift. litt. mod.*) deux frères à jamais célèbres dans les lettres, font l'honneur de la ville de Troyes en Champagne, leur patrie. Pierre *Pithou*, né en 1539, eut pour maîtres Turnèbe en littérature & Cujas en jurifprudence, qui n'eurent à fe glorifier autant d'aucun autre de leurs difciples.

Nec Romula quondam
Ullo fe tantum tellus jactabit alumno.

Pithou d'abord calvinifte penfa être enveloppé dans le maffacre de la Saint Barthélemi; s'étant fait depuis catholique & même un peu ligueur, il ne put pas fi bien prendre l'efprit de la ligue, qu'il ne confervât l'efprit françois & un zèle vraiment patriotique pour Henri IV, auquel il rendit l'important fervice de travailler à réduire Paris fous fon obéiffance, & le fervice non moins important de couvrir la ligue de ridicule par la fatire Menippée à laquelle il eut beaucoup de part. Il avoit écrit auffi fous le règne de Henri III, pour la défenfe du roi & du royaume, contre un bref du pape Grégoire XIII. Il eut la fatisfaction de voir les fuccès de Henri IV, & mourut le premier novembre 1596, à pareil jour qu'il étoit né en 1539. Il mourut à Nogent-fur-Seine. Il avoit été procureur-général d'une chambre de juftice établie en Guyenne en 1581. M. Grofley a écrit fa vie. C'eft fur-tout par fon traité des libertés de l'églife Gallicane, que Pierre *Pithou* eft immortel; c'eft le feul ouvrage, avec les arrêtés de M. le premier préfident de Lamoignon, qui, fans être forti de la main d'un légiflateur, ait, par la feule autorité de la raifon, force de loi dans les tribunaux.

Le commentaire de Pierre *Pithou* fur la coutume de Troyes eft encore un ouvrage fort eftimé. On a de plus du même *Pithou* des éditions de plufieurs monumens anciens, dont la plûpart regardent l'hiftoire de France; on lui doit auffi les novelles de Juftinien. Il a d'ailleurs laiffé des notes fort inftructives fur divers auteurs, tant eccléfiaftiques que profanes, & plufieurs autres ouvrages ou fur la littérature ou fur la jurifprudence & civile & canonique. On l'appelloit *le Varron de la France.*

François *Pithou*, fon digne frère, né en 1544 auffi à Troyes, fut procureur-général de la chambre de juftice établie fous Henri IV, contre les financiers; il étoit, comme fon frère, jurifconfulte & littérateur; ce fut lui qui découvrit le manufcrit des fables de Phèdre & qui le publia conjointement avec fon frère. C'eft lui auffi à qui on doit l'édition de la loi falique avec des notes. On a encore de François *Pithou* la conférence des loix romaines avec celles de Moïfe; le traité de la grandeur & des droits du roi & du royaume; & beaucoup d'autres ouvrages. Mort en 1621.

PITISCUS, (SAMUEL) (*Hift. litt. mod.*) favant hollandois, né à Zutphen en 1637. Mort à Utrecht en 1717, connu par fon *Lexicon antiquitatum Romanarum.* On lui doit une édition des *antiquités Romaines* de Rofin & celles de beaucoup d'auteurs latins.

On a d'un autre *Pitifcus* (Barthélemi) un livre peu commun, intitulé : *Thefaurus mathematicus.* Mort en 1613.

PITS (JEAN) PITSŒUS (*Hift. litt. mod.*) neveu du fameux docteur Sanderus, (Nicolas) d'abord proteftant, fe fit catholique, & le cardinal de Lorraine lui donna un canonicat de Verdun. Il mourut doyen de fon chapitre en 1616. On a de lui un livre des *illuftres écrivains d'Angleterre.*

PITT, (Guillaume) (*Hist. d'Anglet.*) comte de Chatam, principal ministre d'Angleterre sous les rois George II & George III. La guerre de 1757 le mit en grande faveur auprès de ses rois & de sa nation; il fut créé pair du royaume en 1766. Il mourut le 11 mai 1778, dans sa terre de Hayes. Son dernier mot, qu'il adressoit à un grand d'Angleterre, qui étoit auprès de lui, fut: *Ah! mon ami, sauvez ma patrie*! L'Angleterre s'étoit engagée dans cette guerre contre ses colonies d'Amérique, qui ne fut jamais du goût du lord Chatam; il fut enterré aux frais de la nation dans l'église de Westminster. Il n'est pas encore temps, sur-tout pour un écrivain français, de juger un ministre anglois, qui fut notre ennemi, & dont le fils encore vivant, encore jeune, (né en 1756) déjà illustre, remplit aussi avec gloire le ministère anglois, en 1787.

PITTACUS, (*Hist. anc.*) l'un des sept sages de la Grèce, étoit de Mitylène dans l'île de Lesbos; il contribua beaucoup avec le poëte Alcée & ses frères, à délivrer cette île du joug d'un tyran qui s'en étoit rendu maître.

Il en fut le maître à son tour, mais ce fut par le choix de ses concitoyens; il avoit eu le commandement de l'armée des Lesbiens dans une guerre contre Athènes. Pour épargner de part & d'autre le sang des hommes, il offrit de se battre en duel contre Phrynon, général ennemi, à condition que la querelle des deux nations seroit vuidée par ce combat; la proposition fut acceptée, *Pittacus* vainquit & tua Phrynon. Les Mithyléniens, d'un commun accord, déférèrent par reconnoissance à *Pittacus* la souveraineté de leur ville. Il l'accepta pour rendre ses concitoyens heureux, & pour donner ce rare exemple d'un gouvernement juste & sage; il a de plus donné dans un de ses apophtegmes une marque infaillible pour reconnoitre un bon gouvernement; c'est, disoit-il, quand les sujets, au lieu de craindre le prince, ne craignent que pour lui. Une autre de ses maximes étoit de ne jamais médire ni d'un ami, parce qu'il est notre ami, ni d'un ennemi, parce qu'il est notre ennemi.

Quand il crut au bout de dix ans avoir assuré le bonheur public, il abdiqua la souveraineté, & voulut jouir de nouveau de la douceur de vivre parmi ses égaux. Alcée qui avoit été son ami, mais qui étoit l'ennemi déclaré des tyrans, n'avoit pas voulu distinguer des tyrans ordinaires un homme que ses concitoyens avoient prié de les gouverner; il ne l'avoit pas épargné dans ses vers satyriques; il ne fit par-là que procurer au généreux *Pittacus* le plaisir de lui pardonner & la gloire de le vaincre à force de bienfaits. *Pittacus* mourut vers l'an 474 avant J. C.

PIZARRO (François) *Hist. mod.*) Voyez les articles Almagro, Atabalipa, Cortez, aventurier célèbre par la découverte & la conquête du Pérou, par sa valeur & ses cruautés. Dans son enfance, il gardoit les pourceaux chez son père en Espagne; un de ces animaux s'étoit égaré, l'enfant n'osa plus retourner à la maison paternelle, & s'enfuit par la même raison qui fait que dans Virgile le berger Ménalque, défiant Dametas au prix du chant, n'ose proposer pour prix aucune pièce de son troupeau:

De grege non ausim quidquam deponere tecum
Est mihi namque domi pater, est injusta noverca,
Bisque die numerant ambo pecus.

Le petit *Pizarro* s'embarqua pour les Indes occidentales. Ce fut en 1525 qu'il découvrit le Pérou; il employa la ruse & la force pour le conquérir, il profita des divisions des deux Incas, des deux frères, Huascar & Atabalipa, qui se disputoient le trône; il parut prendre le parti de l'un contre l'autre pour les perdre tous deux, c'est la politique des conquérans; le fanatisme, la perfidie & la disproportion énorme que l'usage des armes à feu d'un côté, & la terreur qu'elles inspiroient de l'autre, mettoient entre les Européens & les Américains, achevèrent l'ouvrage de cette conquête. Les Espagnols n'eurent pas honte de condamner Atabalipa à être brûlé, après l'avoir pris par trahison; toute la grace qu'ils lui firent, fut de l'étrangler quand il eût commencé à sentir les flammes. Ce crime est imputé, par les uns, à *Pizarro*, par les autres à son ami & son compagnon Diego Almagro, qui s'étant ensuite brouillé avec lui, fut pris, & eut la tête tranchée en 1541. Le fils Almagro, assassina *Pizarro* pour venger son père, & il eut lui-même la tête tranchée en 1542, par l'ordre de Vaca de Castro, viceroi du Pérou.

A l'article Almagro, le père & le fils ont été confondus, parce qu'ils se nommoient l'un & l'autre Diego; en conséquence, on y dit qu'Almagro assassina *Pizarro* ou Pizarre, sans observer que cet Almagro étoit le fils, de sorte que dans cet article Almagro, *Pizarro* paroît être mort avant lui. Il faut réformer cette erreur d'après ce qui est dit ici.

PLACCIUS (Vincent) *Hist. litt. mod.*), savant allemand du dix-septième siècle, professeur d'éloquence à Hambourg, sa patrie, auteur d'un *dictionnaire des auteurs anonymes & pseudonymes* publié par Fabricius (voir l'article Decker, où il est parlé de l'abbé de Bonardi), d'un traité *de jurisconsulto perito*, d'un autre *de arte excerpendi*, d'un recueil intitulé: *carmina juvenilia*. Mort en 1699.

PLACE (Pierre de la) *Hist. litt. mod.*), avocat, puis conseiller, & enfin premier-président de la cour des aides en 1553, tué en 1572 dans le massacre de la saint Barthélemi. On a de lui des *commentaires de l'état de la religion & république, depuis* 1556 *jusqu'en* 1561, ouvrage précieux pour

l'histoire de ces temps. On a encore de lui quelques livres de piété. Un auteur, nommé Farnace, a écrit sa vie.

PLACENTINUS (Pierre) *Hist. litt. mod.*), c'est celui qui, sous le nom de Publius Porcius, est l'auteur du fameux poëme de 360 vers, intitulé : *Pugna porcorum*, & dont tous les mots commencent par un *P*, comme, au neuvième siècle, Hucbaud, moine bénédictin, avoit fait en l'honneur de Charles-le-Chauve un poëme de trois cents vers hexamètres, à la louange des chauves; poëme dont tous les mots commençoient par la lettre *C*; niaiseries difficiles, *difficiles nugas*. *Placentinus* étoit allemand, & vivoit dans le seizième siècle.

PLACET, s. m. (*Hist.*) ces sortes de requêtes, de supplications faites par écrit que l'on présente au roi, aux grands seigneurs & aux juges, sont appellés *placets*, parce qu'ils commencent toujours par : *plaise à votre majesté*, *plaise*, &c. les latins les nommoient *elogia*.

Comme je ne connois point dans toute l'histoire de *placet* plus simple, plus noble, &, selon toutes les apparences, plus juste que celui d'Anne de Boulen à Henri VIII son époux, & qu'on conserve encore écrit de la propre main de cette reine dans la bibliothèque Cotton, je crois devoir le rapporter ici.

Il est presque inutile de rappeller aux lecteurs le jugement de cette princesse par des commissaires, sa fin tragique sur un échaffaut, & ce que l'histoire manifeste, qu'on lui fit plutôt son procès par les ordres exprès du roi, alors amoureux de Jeanne Seymour, que pour aucun crime qu'elle eût commis. Aussi son *placet* respire l'innocence, la grandeur d'ame & les justes plaintes d'une amante méprisée; Shakespear n'auroit pu lui prêter un style si conforme à son caractère & à son état. Sa douleur éloquente & profonde est pleine de traits plus pathétiques que ceux dont la plus belle imagination pourroit se parer. Voici donc de quelle manière s'exprimoit cette mère infortunée de la célèbre Elisabeth :

» Sire, le mécontentement de votre grandeur » & mon emprisonnement me paroissent des choses » si étranges, que je ne sai ni ce que je dois écrire, » ni sur quoi je dois m'excuser. Vous m'avez en» voyé dire par un homme que vous savez être » mon ennemi déclaré depuis long-temps, que » pour obtenir votre faveur je dois reconnoître » une certaine vérité. Il n'eut pas plutôt fait son » message que je m'apperçus de votre dessein; » mais si, comme vous le dites, l'aveu d'une » vérité peut me procurer ma délivrance, j'obéirai » à vos ordres de tout mon cœur & avec une » entière soumission.

» Que votre grandeur ne s'imagine pas que votre » pauvre femme puisse jamais être amenée à re» connoître une faute dont la seule pensée ne lui » est pas venue dans l'esprit : jamais prince n'a » eu une femme plus fidelle à tous ses devoirs, » & plus remplie d'une tendresse sincère, que celle » que vous avez trouvée en la personne d'Anne » de Boulen, qui auroit pu se contenter de ce » nom & de son état, s'il avoit plû à Dieu & à » votre grandeur de l'y laisser. Mais au milieu de » mon élévation & de la royauté où vous m'a» vez admise, je ne me suis jamais oubliée au » point de ne pas craindre quelque revers pareil » à celui qui m'arrive aujourd'hui. Comme cette » élévation n'avoit pas un fondement plus solide » que le goût passager que vous avez eu pour » moi, je ne doutois pas que la moindre altéra» tion dans les traits qui l'ont fait naître ne fût » capable de vous faire tourner vers quelque » autre objet.

» Vous m'avez tirée d'un rang inférieur pour » m'élever à la royauté & à l'auguste rang de » votre compagne. Cette grandeur étoit fort au» dessus de mon peu de mérite, ainsi que de mes » desirs. Cependant si vous m'avez crue digne de cet » honneur, ne souffrez pas, grand prince, qu'une » inconstance injuste, ou que les mauvais conseils » de mes ennemis me privent de votre faveur » royale. Ne permettez pas qu'une tache aussi » noire & aussi indigne que celle de vous avoir » été infidelle, ternisse la réputation de votre » femme & celle de la jeune princesse votre fille.

» Ordonnez donc, ô mon roi, que l'on ins» truise mon procès; mais que l'on y observe les » lois de la justice, & ne permettez point que » mes ennemis jurés soient mes accusateurs & » mes juges. Ordonnez même que mon procès » me soit fait en public; ma fidélité ne craint » point d'être flétrie par la honte; vous verrez » mon innocence justifiée, vos soupçons levés, » votre esprit satisfait, & la calomnie réduite au » silence, ou mon crime paroîtra aux yeux de » tout le monde. Ainsi, quoiqu'il plaise à Dieu » ou à vous d'ordonner de moi, votre grandeur » peut se garantir de la censure publique, & mon » crime étant prouvé en justice, vous serez en » liberté devant Dieu & devant les hommes, » non-seulement de me punir comme une épouse » infidelle, mais encore de suivre l'inclination que » vous avez fixée sur cette personne qui est la » cause du malheureux état où je me vois réduite, » & que j'aurois pu vous nommer il y a long» tems, puisque votre grandeur n'ignore pas jus» qu'où alloient mes soupçons à cet égard.

» Enfin si vous avez résolu de me perdre, & que » ma mort fondée sur une infame calomnie vous » doive mettre en possession du bonheur que vous » souhaitez, je prie Dieu qu'il veuille vous pardon» ner ce grand crime, aussi-bien qu'à mes ennemis » qui en sont les instrumens; & qu'assis au der» nier jour sur son trône devant lequel vous & » moi comparoîtrons bientôt, & où mon inno-

» cence, quoi qu'on puisse dire, sera ouvertement » reconnue ; je le prie, dis-je, qu'alors il ne » vous fasse pas rendre un compte rigoureux du » traitement cruel & indigne que vous m'aurez » fait.

» La dernière & la seule chose que je vous de-» mande, est que je sois seule à porter tout le » poids de votre indignation, & que ces pauvres » & innocens gentilshommes qui, m'a-t-on dit, » sont retenus à cause de moi dans une étroite » prison, n'en reçoivent aucun mal. Si jamais » j'ai trouvé grace devant vous, si jamais le nom » d'*Anne de Boulen* a été agréable à vos oreilles, » ne me refusez pas cette demande, & je ne vous » importunerai plus sur quoi que ce soit ; au con-» traire j'adresserai toujours mes ardentes prières » à Dieu, afin qu'il lui plaise vous maintenir » en sa bonne garde, & vous diriger en toutes » vos actions. De ma triste prison à la Tour, le » 6 de mai. Votre très-fidelle & très-obéissante » femme, ANNE DE BOULEN ». (*D. J.*)

PLACETTE (JEAN de la), (*Hist. litt. mod.*) fils d'un ministre protestant Français, & lui-même ministre en France avant la révocation de l'édit de Nantes, étoit regardé comme le Nicole des protestans, parce que, comme M. Nicole, il a beaucoup écrit sur la morale. On a de lui en effet *de nouveaux essais de morale*, *des réflexions chrétiennes sur divers sujets de morale*, *la morale chrétienne abrégée*, *&c.* & d'autres traités toujours relatifs à la morale ; on a de lui aussi plusieurs écrits de controverse en faveur de sa secte. Né à Pontac en Béarn en 1639, mort à Utrecht en 1718.

PLACIDE (*Hist. litt. mod.*) Le père *Placide*, augustin déchaussé de la place des Victoires à Paris, géographe, élève du géographe Pierre Duval, a laissé plusieurs cartes, dont la plus estimée est celle qui représente le cours du Po. Mort à Paris en 1734, après soixante-huit ans de profession.

PLACIDIE, (*Galla Placidia*) *Hist. rom.*) fille de Théodose le-Grand & sœur de cet Arcadius & de cet Honorius, connus seulement par leur foiblesse, eut les lumières & le courage qui manquoient à ses frères. Lorsqu'Alaric s'empara de Rome en 409, il mit cette princesse dans les fers; mais faite pour régner & sur les Romains, & sur les barbares, elle inspira de l'amour à Ataulphe, beau-frère d'Alaric ; Ataulphe l'épousa & elle le gouverna. Après la mort d'Ataulphe, tué à Barcelone par un de ses domestiques en 414, elle retourna auprès d'Honorius son frère, avec lequel elle vivoit avant l'irruption d'Alaric. Honorius lui fit épouser en 1417 Constance de Nysse, général des armées romaines, qui fut associé à l'empire, c'étoit la faire impératrice ; elle perdit encore ce second mari en 421, & consacra tous ses soins à l'éducation du fils qu'elle avoit eu de lui, & qui fut dans la suite l'empereur Valentinien III ; *Placidie* mourut à Ravenne en 450, s'étant signalée par une grande fermeté dans le malheur & de grandes vertus dans la prospérité. On a une médaille dans laquelle cette princesse est représentée, portant sur le bras droit le nom de J. C. avec une couronne qui lui est apportée du ciel, ce qui annonce assez que la foi & la piété étoient au nombre de ses vertus.

PLACITA (*histoire de France.*) espèce de parlement ambulatoire que tenoient les premiers rois de la monarchie française; c'est de-là qu'est venu le mot de *plaid.* (*D J.*)

PLANCHE (LE FEVRE de la) *Hist. litt. mod.*) avocat du roi à la chambre du domaine, mort en 1738, auteur du traité du domaine, publié après sa mort en 1765 par M. Lorri, qui l'a enrichi de notes.

PLANCHER (dom URBAIN) *Hist. litt. mod.*) savant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, auteur de *l'histoire du duché de Bourgogne*, mort au monastère de Saint-Bénigne de Dijon en 1750, à quatre-vingt-trois ans.

PLANCUS, (*Hist. rom.*) *Lucius Munatius*) consul l'an de Rome 710 avec le triumvir Lépide, tandis qu'un frère de Lépide & un frère de *Plancus* étoient proscrits; au milieu des horreurs de ces proscriptions, ils demandèrent & obtinrent le triomphe, pour quelques petits succès qu'ils prétendoient avoir eu dans les Gaules, & les soldats crioient derrière eux : *de Germanis*, *non de Gallis duo triumphant consules*, jouant sur l'équivoque du mot *Germains. Plancus* étoit attaché à Antoine, & on lui attribue la mort du jeune Pompée (Sextus). Il quitta dans la suite Antoine pour Octave. Si l'on en croit Plutarque, cette défection n'eut rien de condamnable; *Plancus*, selon lui, avoit toujours fortement exhorté Antoine à s'éloigner de Cléopatre, & n'ayant rien pu gagner sur ce général, la crainte du ressentiment de cette reine le força lui-même d'abandonner Antoine, qui n'eût pas manqué de le sacrifier; mais Velleïus Paterculus qui avoit été à portée de connoître *Plancus*, dit que cet homme avoit toujours été le plus vil flatteur & le plus lâche esclave de Cléopatre; qu'auprès d'elle & d'Antoine, les plus honteux ministères ne l'avoient jamais rebuté, qu'il avoit oublié la décence jusqu'à se travestir dans une fête en dieu marin, peint en verd de mer, & nud, ayant la tête ceinte de roseaux, une queue de poisson & dansant sur les genoux ; que ce ne fut par aucun motif honnête qu'il quitta Antoine, mais parce que ce général lui avoit reproché publiquement à table ses concussions & ses rapines, & lui avoit fait craindre d'en être puni. Cet historien ajoute que *Plancus*, suivant la méthode

méthode des traîtres & des transfuges, invectivant fortement dans le sénat contre le parti qu'il avoit quitté, nommément contre Antoine, qu'il chargeoit d'une multitude de crimes, un ancien préteur, nommé Coponius, lui tint un propos plein de sens & fait pour le confondre. « Cet » Antoine, dit-il, en a donc bien fait la veille » du jour que vous l'avez abandonné; *multa*, » *mehercules*, *fecit Antonius pridiè quàm tu illum* » *relinqueres* ». Aussi lâche adulateur d'Octave qu'il l'avoit été d'Antoine, ce fut *Plancus* qui proposa dans le sénat de lui déférer le nom & le titre d'Auguste; *Plancus* poussoit l'adulation jusqu'à l'impudence, & avoit réduit cette impudence en principe : « Gardez-vous, disoit-il, » de mettre de la finesse & de l'art dans la flatterie, » craignez d'en perdre le mérite si elle n'est pas » apperçue; jamais le flatteur n'a mieux réussi » que lorsqu'il est pris sur le fait, lorsqu'il essuye » des reproches, lorsqu'il est forcé de rougir; » *non esse occultè nec ex dissimulato blandiendum;* » *perit, inquit, procari, si latet; plurimùm adulator* » *cùm deprehensus est proficit, plus etiam si objur-* » *gatus est, si erubuit.* Sen. Nat. Quæst. liv. 4, » chap. 1. ». *Plancus* fut fait censeur, l'an de J. C. 22, & déshonora la censure par ses mœurs.

C'est ce *Plancus* que Lyon reconnoît pour son fondateur, c'est à lui qu'Horace adresse la septième ode du livre premier.

Laudabunt alii claram Rhoden aut Mithylenen &c....
Sic tu sapiens finire memento
Tristitiam vitæque labores,
Molli, Plance, mero, seu te fulgentia signis
Castra tenent, seu densa tenebit
Tiburis umbra tui.

Plancus son fils, personnage consulaire, fut mis à la tête d'une députation que le sénat envoyoit à Germanicus qui faisoit alors la guerre en Germanie, l'an 14 de J. C. Il s'agissoit de complimens que le sénat faisoit à ce prince sur la mort d'Auguste. C'étoit dans le temps de ces mouvemens & de ces séditions de l'armée de Germanicus, que Tacite décrit avec tant d'éloquence, & que Germanicus eut tant de peine à calmer, mais qu'il calma enfin à force de douceur & de fermeté. A l'arrivée de cette députation, les mutins qui se sentoient très coupables, se persuadent que *Plancus* est porteur, & bientôt après ils le disent auteur d'un arrêt du sénat qui ordonne de les punir rigoureusement; la sédition recommence, les mutins se jettent sur les députés, ceux-ci prennent la fuite, à la réserve de *Plancus*, que son rang & sa dignité forcent de rester en place, & qui ne trouva d'asile contre leur fureur que l'aigle & les drapeaux de la première légion, sous lesquels il se mit à couvert; peu s'en fallut encore que, par un crime, rare même entre ennemis, un homme public, revêtu d'un caractère sacré, ne perdît la vie par les mains de ses concitoyens, & ne souillât de son sang les autels domestiques. *Rarum etiam inter hostes, legatus populi romani Romanis in castris sanguine suo altaria deûm commaculavisset.* Germanicus arrive, prend *Plancus* sous sa garde, déplore éloquemment les droits de la légation violés, cette fureur contre un homme qui n'avoit rien fait pour se l'attirer & qui ne savoit pas même en arrivant dans le camp ce qui s'y étoit passé, la honte dont tant de soldats romains venoient de se couvrir, & voyant par ce discours plutôt suspendus que calmés, les transports de l'assemblée, *attonitâ magis, quàm quietâ concione*, il renvoya les députés du sénat avec une escorte de cavalerie étrangère.

Plancus Bursa étoit le nom d'un tribun du peuple, ami de Clodius, ennemi de Cicéron & protégé par Pompée, mais qui, malgré cette protection, fut condamné par le sénat, à la grande satisfaction de Cicéron, l'an de Rome 700.

PLANTAGENETE, (*Hist. anc.*) est un surnom qui a été donné à plusieurs anciens rois d'Angleterre.

Ce mot a fort embarrassé les critiques & les antiquaires, qui n'ont jamais pu en trouver l'origine & l'étymologie. Tout le monde convient qu'il fut donné d'abord à la maison d'Anjou, que le premier roi d'Angleterre qui le porta fut Henri II, & qu'il passa de ce roi à sa postérité jusqu'à Henri VII, pendant l'espace de plus de quatre cents ans; mais on n'est point d'accord sur celui qui a le premier porté ce nom. Plusieurs auteurs anglois croyent que Henri II l'hérita de son père Geoffroy V, comte d'Anjou, fils de Foulques V, roi de Jérusalem, qui mourut en 1144; ces auteurs prétendent que Geoffroy est le premier à qui on a donné ce nom, & que Henri II, sorti de Geoffroy par Maud, fille unique de Henri I, est le second qui l'ait porté.

Cependant Ménage soutient que Geoffroy n'a jamais eu le nom de *Plantagenete*; & en effet, Jean de Bourdigné, l'ancien annaliste d'Anjou, ne l'appelle jamais ainsi; Ménage ajoute que le premier à qui on a donné ce nom, est Geoffroy, troisième fils de Geoffroy V; néanmoins ce nom doit être plus ancien qu'aucun de ces princes, si ce que dit Skinner de son origine & de son étymologie, est vrai. Cet auteur raconte que la maison d'Anjou reçut ce nom d'un de ces princes, qui ayant tué son frère, pour s'emparer de ses états, s'en repentit, & fit un voyage à la Terre-Sainte pour expier son crime; que là il se donnoit la discipline toutes les nuits, avec une verge faite de la plante appellée *genêt*; ce qui le fit appeller *Plantagenete*.

Il est certain que notre Geoffroy fit le voyage de Jérusalem, mais il n'avoit point alors tué son frère : de plus, il ne fit point ce voyage par pé-

nitence, mais seulement pour aller au secours de son frère Amaury : quel peut donc être ce prince de la maison d'Anjou ? Seroit-ce Foulques IV ? Il est vrai que ce prince détrôna Geoffroy, son frère aîné, & le mit en prison, mais il ne le fit pas mourir : de plus, comme le rapporte Bourdigné, Geoffroy fut tiré de prison par Geoffroy V, son fils, dont nous avons déja parlé.

Il est vrai que ce Foulques fit le voyage de Jérusalem, en partie dans des vues de pénitence; mais Bourdigné assure que ce fut par la crainte des jugemens de Dieu & de la damnation éternelle, pour la quantité de sang chrétien qu'il avoit répandu dans ces batailles. Cet historien ajoute que Foulques fit un second voyage à Jérusalem, mais qu'il y retourna pour remercier Dieu de ses graces : de plus, ce Foulques ne fut jamais appellé *Plantagenete*; ainsi le récit de Skinner paroît être une fable.

Il y a encore une autre opinion, qui, quoique commune, n'est guère mieux fondée : on croit ordinairement que tous les princes de la maison d'Anjou, depuis Geoffroy V, ont eu le nom de *Plantagenète*, au lieu que ce nom n'a été porté que par très-peu de ces princes, qu'il servoit à distinguer des autres. Bourdigné ne le donne jamais qu'au troisième fils de Geoffroy V, & le distingue par ce surnom des autres princes de la même famille; cependant il est certain que ce nom fut aussi donné à Henri II, roi d'Angleterre, son frère aîné. (A. R.)

PLANTAVIT, DE LA PAUSE (JEAN) *Hist. litt. mod.*), d'abord calviniste & ministre à Beziers, ensuite catholique & évêque de Lodève, mort en 1651, étoit savant dans les langues orientales : on a de lui un dictionnaire hebreu & une chronologie latine des évêques de Lodève; il étoit entré dans la révolte du maréchal de Montmorenci en 1632.

PLANUDES, (MAXIME) *Hist. litt. mod.*), moine de Constantinople, auteur d'une vie d'Esope très-connue, mais qui ne mérite & n'obtient aucune confiance, a aussi donné une édition de l'Anthologie; il vivoit vers l'an 1327.

PLANTIN, (CHRISTOPHE) *Hist. litt. mod.*), savant & imprimeur célèbre du seizième siècle, qui se fit par son art une grande réputation, une grande bibliothèque & une grande fortune. On prétend qu'il employoit des caractères d'argent. C'étoit à Anvers qu'il exerçoit son art; ses presses étoient l'objet d'une curiosité générale, & le bâtiment qui les renfermoit étoit un des principaux ornemens de la ville. Né à Montlouis près de Tours en 1514, mort en 1589.

PLASTRON *d'une tortue*, *terme de relation*, on appelle de ce nom toute l'écaille du ventre de cet animal, sur lequel on laisse trois ou quatre doigts de chair avec toute la graisse qui s'y rencontre. Le *plastron* se met tout entier dans le four, & se sert de même tout entier sur la table. *Labat.* (*D. J.*)

PLATIERE (IMBERT de la) *Hist. de Fr.*), c'est le maréchal de Bourdillon; il s'étoit distingué en 1544, à la bataille de Cerisoles, où il faisoit ses premières armes, à la bataille de S. Quentin en 1557; il sauva une partie de l'armée; il se distingua encore au siége du Havre de grace en 1563. Il fut fait maréchal de France en 1564. Il mourut à Fontainebleau en 1567. Il fut employé toute sa vie avec succès dans les plus importantes affaires du royaume. Il étoit d'une ancienne maison du Nivernois.

PLATINE (BARTHELEMI SACCHI) *Hist. litt. mod.*) dit *Platine*, du lieu de sa naissance, qui étoit un village, nommé en latin *Platina*, entre Crémone & Mantoue; il avoit d'abord porté les armes, mais les sciences le réclamoient & l'occupèrent bientôt tout entier. Le cardinal Bessarion, protecteur de tous les gens de lettres, fut particulièrement le sien; parmi diverses graces qu'il lui fit accorder par le pape Pie II, il lui obtint l'agrément d'une charge qu'on appelloit alors abbréviateur apostolique. Paul II, successeur de Pie II, cassa tous les abbréviateurs apostoliques, sans même leur tenir compte de la finance qu'ils avoient payée pour leur charge. *Platine* écrivit à ce pontife une lettre dans laquelle il lui représenta, du ton d'un créancier frustré, que J. C. n'avoit point donné à ses vicaires le privilége de faire banqueroute, qu'il n'y avoit là ni infaillibilité, ni impeccabilité, qu'un banqueroutier ordinaire peut n'être qu'un fripon, qu'un banqueroutier puissant est, de plus, un tyran. *Platine*, pour toute réponse, fut mis en prison & chargé de fers; en pareil cas, il faut de la protection pour voir finir ou suspendre l'injustice; heureusement *Platine* eut celle du cardinal de Gonzague; il fut élargi, on lui donna Rome pour prison, & le pape, à qui des créanciers qui osoient demander leur dû étoient suspects, le fit observer dans l'intention de le trouver coupable. Sur quelques plaintes qui échappèrent sans doute à *Platine*, au souvenir de tant d'injustices, le pape l'accusa d'avoir conspiré contre lui, & sur ce prétexte, destitué de tout fondement, il n'eut pas honte de le faire appliquer à la question; *Platine* ayant eu la force de résister aux tortures, échappa au dernier supplice; mais on ne se pressa point de le relâcher, parce qu'il ne falloit pas paroître avoir traité si cruellement un homme de mérite sur des soupçons mal fondés; telle est la profonde logique des tyrans, qui se réduit à dire qu'il faut continuer de faire du mal à un homme de mérite innocent, parce qu'on lui en a déjà fait. *Platine* fut donc retenu en prison pendant un an, comme si on eût voulu se donner le temps d'acquérir des preuves contre lui; enfin le pape lui-même

ne pouvant s'empêcher de reconnoître l'innocence de *Platine*, dont nul autre que lui n'avoit jamais douté, promit de le dédommager, & n'en fit rien ; il est vrai qu'il mourut peu de temps après, il est vrai encore que le cardinal Quirini a écrit la vie de Paul II, pour le défendre contre les imputations de *Platine*, (voyez l'art. *Paul III*). Sixte IV, successeur de Paul II, acquitta sa promesse, il combla *Platine* de faveurs & le fit bibliothécaire du Vatican ; ce fut lui qui fit entreprendre à *Platine l'histoire des Papes* par laquelle il est si connu. On a encore du même écrivain un panégyrique du cardinal Bessarion son protecteur, une histoire de Mantoue & de la famille des Gonzagues, *un traité sur la manière de conserver la santé, & de la science de la cuisine*, (la science de la cuisine n'est pas un de ces moyens-là) & beaucoup d'autres traités de morale, de politique, &c. *Platine* étoit né en 1421. Il mourut content & heureux après tant de traverses, entouré des arts, des livres & des savans, en 1481.

PLATON, (*Hist. litt. Grecq.*) naquit l'an 428 avant J. C. Il se nommoit d'abord Aristocles, & c'étoit le nom de son ayeul ; *Platon* est un surnom, une espèce de sobriquet qui lui fut donné parce qu'il avoit les épaules larges & quarrées ; on le surnomma aussi l'*Abeille Attique*, à cause de la douceur de son éloquence ; ce qui fit inventer après coup cette fable, qu'un jour qu'il dormoit sous un myrthe, étant encore au maillot, un essaim d'abeilles se posa sur ses lèvres. C'est apparemment à cette fiction qu'Horace fait allusion, lorsqu'il invente pour lui-même une fiction à peu près pareille :

Me fabulosæ vulture in Appulo
Altricis extrà limen Apuliæ,
Ludo fatigatumque somno,
Fronde novâ puerum palumbes
Texere, mirum quod foret omnibus
Quicumque celsæ nidum Acherontiæ,
Saltusque Bantinos, & arvum
Pingue tenent humilis Ferenti.
Ut tuto ab atris corpore viperis
Dormirem & ursis, ut premerer sacrâ
Lauroque collatâque myrtho,
Non sine Dis animosus infans.

Platon avoit commencé par faire des tragédies, il les brûla lorsqu'à vingt ans il eut entendu Socrate, soit qu'il jugeât alors devoir tout sacrifier à la philosophie, soit que prenant seulement alors l'idée de la véritable éloquence, il apperçût mieux le défaut de ses jeunes productions.

Pendant la jeunesse de *Platon*, les trente tyrans, établis par Lysandre, général des Lacédémoniens, asservissoient Athènes ; *Platon* étoit déjà par ses talens assez célèbre pour que ces trente tyrans s'empressassent de l'attirer à leur parti & lui fissent part du gouvernement. Il accepta leurs offres dans l'espérance d'adoucir la tyrannie ; mais bientôt voyant que le mal étoit sans remède & qu'il falloit être le complice ou la victime des tyrans, il s'éloigna.

Après l'expulsion des tyrans, les affaires n'en allant pas mieux, l'état recevant tous les jours de nouvelles plaies, & *Platon* ayant vu Socrate, son maître & le plus vertueux des hommes, immolé à la rage de ses ennemis, il prit le parti de se retirer d'abord à Mégare ; ensuite s'éloignant davantage, il alla jusqu'à Cyrène, pour se perfectionner dans les mathématiques sous Théodore, le plus grand mathématicien de son temps ; il visita l'Egypte, apprit des prêtres Egyptiens leurs plus importantes traditions ; il alla en Italie, parcourut la grande Grèce, y vit cet Archytas de Tarente, qu'Horace appelle

Maris & terræ numeroque carentis arenæ
Mensorem

& les autres Pythagoriciens. Il passa ensuite en Sicile, vit *l'Etna* & les tyrans dont les passions sont plus ardentes & plus funestes que les feux de ce volcan ; il eut le malheur d'en inspirer une très-bizarre au jeune Denys, tyran de Syracuse. (Voyez les articles *Denys* le jeune, & *Dion*).

De retour dans son pays, il acquit la maison & les jardins d'un héros Athénien, nommé Académus ; il y fonda une école de philosophie, si célèbre sous le nom d'Académie,

Atque inter sylvas Academi quærere verum.

Tous les ouvrages de *Platon* sont en forme de dialogues, & ces dialogues sont presque tous également recommandables par la force du raisonnement & par le charme de l'éloquence. Nous avons aussi de *Platon* douze lettres ou épitres. Quintilien dit que *Platon* lui paroît parler le langage, non des hommes, mais des Dieux, *ut mihi non hominis ingenio, sed quodam delphico videatur oraculo instinctus.* Il fait très-bien sentir aussi l'art qui règne dans les questions & dans les réponses, & l'enchaînement ingénieux des propositions qui suivent nécessairement les unes des autres, & forcent les contradicteurs à l'aveu formel des vérités qu'ils ont combattues d'abord avec une apparence de succès. *Adeò scitæ sunt interrogationes, ut cùm plerisque bene respondeatur, res tandem ad id quod vult efficere, perveniat.* *Platon* mourut à quatre-vingt-un ans, l'an 348 avant J. C. Speusippe, son neveu, Xenocrate, Aristote, Démosthènes, Dion, sont au nombre de ses disciples.

C'est principalement par *Platon* que nous connoissons la doctrine de Socrate, dont il ne nous reste point d'écrits. Pythagore, Socrate & *Platon*, sont les trois plus grands noms que nous offre l'histoire de la philosophie ancienne. Le plus ex-

cessif éloge que pût donner le plus grand enthousiaste à l'objet de son admiration, étoit de dire :

Qualia vincant
Pithagoran, Anytique reum, doctumque Platona.

PLAUTE, (Marcus-Actius Plautus) (*Hist. litt. rom.*) c'est ce poëte fameux dont nous avons les comédies. Varron a dit que si les muses vouloient parler latin, elles emprunteroient son style. Horace au contraire s'est moqué de la patience ou de la sottise de ceux qui avoient pu goûter ses vers & ses plaisanteries :

At nostri proavi Plautinos & numeros, &
Laudavere sales, nimium patienter utrosque.
Ne dicam stultè mirati, si modo ego & vos
Scimus inurbanum lepido seponere dicto,
Legitimumque sonum digitis callemus & ore.

Molière semble avoir décidé la question en faveur de *Plaute*, en l'imitant si heureusement dans *Amphitrion*, & Regnard dans *les Ménechmes*. Parmi les nombreuses éditions de *Plaute*, nous distinguerons celle de Barbou, donnée par M. Capperonnier ; & parmi ses traductions, celle de madame Dacier & celle de M. l'abbé le Mounier. *Plaute* étoit né à Sarsine, ville de l'Ombrie. Il mourut l'an 184 avant l'ère chrétienne.

PLAUTIEN, (Fulvius Plautianus) (*Hist. rom.*) ministre insolent & coupable, pour qui l'exemple de Séjan avoit été perdu & dont l'exemple l'a été pour tous les ambitieux qui sont venus après lui. Né dans l'obscurité, il étoit, par la faveur de l'empereur Sévère, devenu préfet de Rome, consul, & sur-tout plus riche & plus puissant que lui. On ne pouvoit l'aborder sans une permission expresse. Quand il passoit dans les rues, ses esclaves & ses flatteurs avertissoient les citoyens de ne pas se trouver sur son passage, & de se détourner en baissant les yeux avec respect. Les Romains étoient plus vils alors que les favoris n'étoient insolens. On érigea un nombre infini de statues à *Plautien*. Il fit épouser sa fille Fulvie Plautille à Caracalla, fils de Sévère ; & il lui donna une dot dont l'immensité seule suffisoit pour le condamner, il se crut alors au-dessus de tous les orages ; ce fut au contraire ce qui le perdit. Caracalla étoit un monstre qui le valoit bien ; il n'aima ni sa femme ni son beau-père, ils virent le sort qui les attendoit quand Caracalla seroit le maître ; *Plautien* voulut le prévenir, il conspira contre Sévère & contre Caracalla ; le complot fut découvert, *Plautien* mis à mort, sa fille & Plautius son frère, relégués dans l'île de Lipari, ils y languirent dans la misère pendant sept ans, au bout desquels le féroce Caracalla, auquel il falloit du sang, les fit poignarder en 211, & avec eux une fille en bas âge que Plautille avoit eue vraisemblablement d'un autre que lui.

PLE

PLÉLO. (*Hist. de Fr.*) La famille des Bréhan-*Plélo* est très-ancienne & très-distinguée dans la Bretagne. En 1225, un seigneur breton, nommé Renaud de Bréhan, avoit épousé la fille de Léolin, prince de Galles ; les Gallois avoient encore alors des princes particuliers, qui, défendant la liberté de leur pays contre l'Angleterre, étoient les alliés naturels de la France. Renaud de Bréhan vint à Paris pour quelque négociation secrète contre l'Angleterre ; c'étoit au commencement du règne de saint Louis. La France étoit en paix ou en trève avec l'Angleterre, & Paris étoit plein d'Anglois. Cinq de ces Anglois, peut-être instruits de la négociation de Bréhan, entrèrent dans son jardin la nuit du vendredi au samedi saint de l'an 1228, & l'insultèrent dans sa maison. Bréhan n'avoit avec lui qu'un chapelain & un domestique. Il se défendit ; trois de ces Anglois furent tués, les deux autres s'enfuirent : le chapelain mourut le lendemain des blessures qu'il avoit reçues dans cette occasion. Bréhan, pour récompenser le domestique qui lui restoit, & qui l'avoit vaillamment défendu, acheta la maison & le jardin qu'il occupoit & les lui donna. Ce domestique se nommoit Galleran. Le nom de *Champ aux Bretons* que ce combat fit donner au jardin, devint le nom de la rue. C'est la rue *Sainte-Croix de la Bretonnerie*, nom où l'on reconnoit encore l'ancienne dénomination, & qui rappelle la mémoire de cet événement.

L'ancienneté de la maison de Bréhan-*Plélo* remonte beaucoup plus haut. Vers l'an 1080, on voit, 1°. un *Bréhan-le-vieux* qualifié dans des actes *Brientensium summus dominus & eorum primogenitus*. Ce nom de Bréhan vient de la terre & seigneurie de Bréhan-Londéac, possédée aujourd'hui par la maison de Rohan. Dans tout l'onzième & le douzième siécles, on ne voit que chartes de donations faites à différentes églises par les seigneurs de Bréhan, dont chacun est qualifié *miles*.

2°. Etienne de Bréhan, chevalier, mourut à la dernière croisade de St. Louis.

3°. Jean, son fils, se croisa aussi.

4°. Guillaume de Bréhan, surnommé de Montcontour, fils aîné de Jean, fut commandant d'une compagnie de cent vingt lances, & mourut à la guerre en 1360.

5°. Pierre de Bréhan, un de ses fils, servit dans les guerres de Bretagne, entre Jean de Montfort & Charles de Blois ; il est qualifié dans un acte de 1392, *Petrus de Bréhan domicellus nobilis, & ex nobili prosapiâ etiam baronum extitit procreatus*.

6°. Jean de Bréhan, un de leurs descendans, surnommé le capitaine Bonnet, fut compagnon du chevalier Bayard, avec lequel il se distingua

dans les guerres du temps. Il fut dangereusement blessé à la bataille de Ravenne en 1512.

7°. Jean, son fils, fut tué dans les guerres d'Italie.

8°. Claude, un autre des fils de Pierre, fut blessé à Brignoles, & mourut de ses blessures en 1547.

9°. Mathurin de Bréhan, frère aîné des deux précédens, servit toute sa vie dans les guerres d'Italie & de Piémont, & mourut en 1538 à trente-deux ans, des blessures reçues dans une rencontre en Piémont.

10°. Jean de Bréhan, son petit-fils, fut doyen du parlement de Bretagne & conseiller d'état.

11°. Un de ses fils, Jean-Gilles de Bréhan, page du roi, puis officier aux gardes, fut tué au siége de Lille en 1667.

12°. Claude-Agatif-Hyacinthe de Bréhan, neveu du précédent, est celui que nous avons vu doyen du grand-conseil.

13°. Le petit neveu de celui-ci, Louis-Robert Hippolite, comte de *Plélo*, est cet ambassadeur de France en Danemarck, à jamais célèbre par sa mort glorieuse & funeste, arrivée devant Dantzick en 1734, à ce siége mémorable où Stanislas, roi de Pologne, prêt à tomber entre les mains des Saxons & des Russes, qui avoient mis sa tête à prix, leur échappa, déguisé en paysan, à travers mille dangers, dont il nous a laissé une relation intéressante. Voici ce que M. de Voltaire dit du comte de *Plélo*.

« Stanislas étoit assiégé dans la ville de Dantzick « par une armée de trente mille Russes..... Il eût » fallu que la France eût envoyé par mer une » nombreuse armée; mais l'Angleterre n'auroit pas » vu ces préparatifs..... sans se déclarer. Le car» dinal de Fleuri qui ménageoit l'Angleterre, » ne voulut ni avoir la honte d'abandonner en» tiérement le roi Stanislas, ni hasarder de grandes » forces pour le secourir. Il fit partir une escadre » avec quinze cents hommes, commandée par un » brigadier. Cet officier ne crut pas que sa com» mission fût sérieuse; il jugea, quand il fut près » de Dantzick, qu'il sacrifieroit sans fruit ses sol» dats, & il alla relâcher en Danemarck. Le » comte de *Plélo*, ambassadeur de France auprès » du roi de Danemarck, vit avec indignation » cette retraite qui lui paroissoit humiliante. C'é» toit un jeune homme qui joignoit à l'étude » des belles-lettres & de la philosophie, des sen» timens héroïques, dignes d'une meilleure for» tune. Il résolut de soutenir Dantzick contre » une armée avec cette petite troupe, ou d'y » périr. Il écrivit, avant de s'embarquer, une » lettre à l'un des secrétaires d'état, laquelle » finissoit par ces mots : *je suis sûr que je n'en* » *reviendrai pas; je vous recommande ma femme &* » *mes enfans*. Il arriva à la rade de Dantzick, dé» barqua & attaqua l'armée russe; il y périt percé » de coups comme il l'avoit prévu; sa lettre » arriva avec la nouvelle de sa mort ». Il laissa deux filles, dont l'une est morte à neuf ans en 1743, à Port-Royal; elle étoit née à Copenhague en cette même année 1734 où périt son père; l'autre a épousé, le 4 février 1740, le feu duc d'Aiguillon, & est la mère du duc d'Aiguillon actuel.

Il reste un frère du comte de *Plélo*, le comte de Bréhan, mestre de camp de dragons, chevalier de Saint-Louis, honoraire-amateur de l'académie royale de peinture & de sculpture.

PLENIERE. COUR PLENIERE. (*Hist. de Fr.*) On trouve dans le quarante-unième tome du recueil de l'académie des inscriptions & belles-lettres, un mémoire de M. Gauthier de Sibert, lu à l'académie le 9 mai 1775, & qui a pour titre : *Recherches historiques sur le nom de* Cour plenière, *& sur les différentes acceptations données à cette dénomination*. Le résultat de ce mémoire est que le nom de *Cour plénière* étoit absolument inconnu sous la première & la seconde races, qu'on ne le trouve avant le onzième siècle dans aucun titre, ni dans aucune chronique; que quand les auteurs modernes ont parlé des *cours plénières* de Pépin-le-Bref, de Charlemagne & de leurs successeurs, aux fêtes de noël, de pâques, ils auroient dû avertir qu'ils parloient par anticipation; que, faute d'en avoir averti, ils ont jetté de la confusion dans les idées; que les historiens contemporains, sans jamais employer le mot de *Cour plénière*, disent seulement que le roi célébra ou solemnisa la fête de noël, de pâques, &c. qu'au onzième siècle on donnoit ce nom *de Cour plénière* non pas à des assemblées d'appareil & de réjouissance, mais au droit qu'avoient certains seigneurs de connoître dans leurs seigneuries de toutes les affaires civiles, criminelles & féodales, & qu'on donnoit aussi ce même nom aux séances qu'ils tenoient pour exercer cette autorité; « enfin qu'il » est certain que le roi suzerain de tous les » suzerains de son royaume, avoit sa *Cour plénière*, » qui étoit tout ensemble tribunal & conseil d'état; » que par conséquent on peut, par allusion à nos » anciens usages, & sans craindre de confondre » les idées, appliquer la dénomination de *Cour* » *plénière* à toute assemblée, soit judiciaire, soit » politique, convoquée par le souverain pour » y présider en personne, & pour exercer par » lui-même, avec les membres de l'assemblée, » sa puissance suprême ».

Il paroît que le savant Ducange & M. Gibert pensent au contraire qu'on doit entendre par *Cour plénière*, ces assemblées brillantes dans les» quelles les rois se signaloient par leur magni» ficence, par des festins, par des libéralités, » & que c'est improprement qu'on en feroit » l'application aux assemblées qui se tenoient pour » les affaires politiques & judiciaires ».

PLÉNIPOTENTIAIRE, f. m. (*Hist. mod.*) celui qui a une commission ou un plein pouvoir

d'agir. Ce mot eſt compoſé de *plenus*, plein, & *potentia*, pouvoir, puiſſance.

On le dit particuliérement des ambaſſadeurs que les rois envoyent pour traiter de paix, de mariages ou autres affaires importantes.

La première choſe qu'on examine dans les conférences de paix, c'eſt le pouvoir des *plénipotentiaires*. (*A. R.*)

PLESSIS-MORNAY (Voyez MORNAY.)

PLESSIS-PRASLIN (Voyez CHOISEUIL.)

PLESSIS-RICHELIEU (Voyez RICHELIEU.)

PLESSIS (CLAUDE du) *Hiſt. litt. mod.*) avocat au parlement de Paris; on a ſes œuvres en deux volumes *in-fol.*, ſavoir, ſon traité ſur la coutume de Paris, ſes conſultations, &c., avec des notes de Claude Berroyer & d'Euſèbe de Laurière. Mort en 1681.

Dom Touſſaint-Chrétien du *Pleſſis*, bénédictin, après avoir été oratorien, mort à Saint-Denis en 1764, eſt auteur d'une *Hiſtoire de la ville & des ſeigneurs de Coucy*, d'une *Deſcription de la ville d'Orléans*, d'une de *la Haute-Normandie*, d'une *Hiſtoire de Jacques II*, &c.; il ſe fit beaucoup d'ennemis pour avoir dit dans ſon hiſtoire de *l'égliſe de Meaux*, un de ſes plus importans ouvrages, que l'art de fabriquer des titres étoit un vice preſque univerſel vers le onzième ſiècle.

PLEUREUSES. (*Hiſt. des Grecs modernes.*) Les Grecs modernes, ſuivant l'ancienne coutume, ont, à la ſuite des enterremens, des femmes à gage, dont la principale fonction eſt de heurler, de *pleurer* & de ſe frapper la poitrine, tandis que quelques autres chantent des élégies à la louange du mort ou de la morte; ces ſortes de chanſons ſervant pour les deux ſexes & pour toutes ſortes de morts, de quelque âge & qualité qu'ils ſoient.

Pendant cette eſpèce de charivari, d'autres perſonnes apoſtrophoient de temps en temps le défunt ou la défunte, en lui diſant: « te voilà » bien-heureuſe, tu peux préſentement te marier » avec un tel »; & ce tel eſt un ancien ami que la chronique ſcandaleuſe a mis ſur le compte de la morte. Au bout de ces propos, ou autres ſemblables, les *Pleureuſes* recommencent leurs cris & leurs larmes.

Enfin, dès qu'une perſonne eſt morte, les parens, les amis, les *Pleureuſes*, font leurs complaintes autour du corps que l'on porte à l'égliſe, le plus ſouvent ſans attendre qu'il ſoit froid; cependant on l'inhume, après avoir récité quelques oraiſons accompagnées de gémiſſemens feints ou véritables. (*D. J.*)

PLINE. (*Hiſt. Rom.*) Deux grands écrivains, oncle & neveu, ont illuſtré ce nom.

1°. *Caius Plinius ſecundus*, dit l'ancien ou le naturaliſte, auteur de ce grand & magnifique ouvrage de l'hiſtoire naturelle, ſurpaſſé en exactitude, égalé en éloquence, ou plutôt ſurpaſſé dans tous les points par un grand & magnifique ouvrage de nos jours ſur le même ſujet, comme ſi la nature imprimoit ſa grandeur & ſon énergie à tous les ouvrages qui la prennent pour objet. *Opus diffuſum, eruditum, nec minùs varium quàm ipſa natura*, dit *Pline* le jeune, en parlant de l'ouvrage de ſon oncle.

Pline l'ancien étoit de Vérone; il vivoit ſous l'empire de Veſpaſien & de Titus qui l'employèrent en diverſes affaires; il dédia ſon hiſtoire naturelle à Titus, preſque aſſocié alors à l'empire. « Votre élévation, lui dit-il, n'a cauſé en vous » d'autre changement que d'égaler chez vous le » pouvoir à la volonté de faire le bien. *Nec* » *quidquam in te mutavit fortunæ amplitudo, niſi* » *ut prodeſſe tantumdem poſſes & velles* ». Ce langage, que la flatterie eſt toujours ſi diſpoſée à tenir à tous les princes, qu'on eſt heureux, quand le prince à qui on l'adreſſe eſt Titus!

Quels hommes étoient ces Romains! Cet ouvrage pour lequel la plus longue vie paroît trop courte, & qui, outre les obſervations particulières de Pline, avoit exigé la lecture de près de deux mille volumes; cet ouvrage auquel il en avoit joint un grand nombre d'autres, avoit été compoſé à ſes heures perdues, c'eſt-à-dire aux heures que les autres hommes donnent au ſommeil, *ſuccifivis temporibus iſta curamus, id eſt nocturnis*, dit *Pline* lui-même. Ses jours étoient employés aux affaires publiques, car il fut toujours chargé d'emplois importans; il avoit porté les armes avec diſtinction; il étoit du collége des augures, il fut chargé de l'adminiſtration de l'Eſpagne. *Pline* le jeune nous apprend que ſon oncle menoit la vie la plus ſimple, qu'il étoit ſur-tout très-ménager du temps.

Le ſage eſt ménager du temps & des paroles,

dit la Fontaine. *Pline* ne perdoit jamais un moment; pendant ſes repas, il ſe faiſoit lire; dans ſes voyages, il avoit toujours à ſes côtés ſon livre, ſes tablettes, ſon copiſte; il ne liſoit rien dont il ne fit des extraits; il dormoit peu pour prolonger ſa vie, diſoit-il, car le ſommeil nous en dérobe une partie, on ne vit qu'en veillant; *pluribus horis vivimus, profectò enim vita vigilia eſt.*

Pline mourut à 56 ans, en véritable naturaliſte, en obſervant de trop près un des plus terribles phénomènes de la nature; le Véſuve fut pour lui ce qu'avoit été l'Etna pour Empedocle. Il étoit à Miſène où il commandoit la flotte dans le temps de la fameuſe éruption du Véſuve arrivée ſous Titus. Il s'en approcha le plus qu'il

put, faisant ses observations & les dictant à ses secrétaires, jusqu'à ce qu'il fût étouffé par la cendre & la fumée. *Pline* le jeune ne voit dans cette mort que l'intrépidité, que la grandeur d'ame de son oncle. M. Rollin y trouve de la témérité, il observe que *Pline*, pour une curiosité qui lui étoit personnelle, exposoit non-seulement sa vie, mais celle de ceux qui l'accompagnoient; ce jugement est sévère, mais il peut être juste.

2°. *Pline* le jeune nâquit à Côme en Italie; il étoit neveu par sa mère de *Pline* le naturaliste qui l'adopta. Il eut pour tuteur Virginius Rufus dont Tacite a prononcé l'oraison funèbre, pour maîtres Quintilien & le stoïcien Rusticus Arulenus que Domitien fit périr en haine de sa vertu; pour amis ces mêmes maîtres & Tacite, Suétone, Martial, Silius Italicus, tous les gens de lettres, tous les hommes de bien de son tems. Il servit pendant quelques années en Syrie à la tête d'une légion; il acquit au barreau une grande réputation & d'éloquence & de courage. A la mort de Domitien, il voulut faire punir les délateurs & venger la mort du vertueux Helvidius Priscus sur le sénateur Publicius Certus, homme puissant, désigné consul pour l'année suivante; il l'accusa, un consulaire des amis de *Pline*, effrayé pour lui des dangers où il s'exposoit, l'avertit tout bas qu'il avoit manqué de prudence: vous vous rendrez, lui dit-il, redoutable aux empereurs à venir: *tant mieux*, répondit *Pline*, *si c'est aux mauvais empereurs*. L'affaire de Publicius Certus ne fut point jugée; mais ce délateur ne fut pas consul. *Pline* l'ancien avoit été le panégyriste de Titus, *Pline* le jeune le fut de Trajan, heureux l'un & l'autre dans le choix des princes qu'ils ont célébrés. On connoît les lettres de *Pline* le jeune, elles fournissent d'excellens mémoires sur sa vie: il désiroit ardemment que cette vie fût écrite par son ami Tacite, & il n'y avoit qu'un homme vertueux qui pût ne pas craindre & même desirer un tel historien. On connoît sur-tout la lettre de *Pline* à Trajan au sujet des chrétiens & la réponse de Trajan. Pourquoi faut-il que Trajan ait persécuté & que *Pline* ait été ministre de la persécution? Les talens de *Pline* l'élevèrent successivement aux plus grands emplois; il fut préteur, même sous Domitien, il fut consul sous Trajan, il avoit été préfet du trésor public, il gouverna comme proconsul le Pont & la Bithynie.

La vertu qui parut le distinguer sur-tout parmi tant d'autres vertus, fut la libéralité; il donna beaucoup à sa nourrice, à ses maîtres, à ceux de ses amis, que leur mauvaise fortune autorisoit à recevoir. Calvinus devoit à *Pline* des sommes considérables; Calvina sa fille alloit renoncer à sa succession; *ne répudiez point*, lui écrivit Pline, *l'hérédité paternelle, ne faites pas cet affront à la mémoire d'un père*, & il lui envoya une quittance générale.

Des marchands ayant acheté ses vendanges & n'y ayant pas gagné, il leur fit des remises; je ne trouve pas moins glorieux, dit-il à ce sujet, de rendre justice dans la maison, que dans les tribunaux, dans les petites affaires, que dans les grandes, dans ses affaires, que dans celles d'autrui. *Mihi egregium imprimis videtur, ut foris ita domi, ut in magnis ita in parvis, ut in alienis ita in suis, agitare justitiam.* Il donna trois cents mille sesterces à Romanus, pour qu'il eût le revenu nécessaire pour entrer dans l'ordre équestre.

Corellius Rufus avoit été son ami & avoit été digne de l'être; Corellia sa sœur avoit acheté de *Pline* des terres pour le prix de sept cents mille sesterces; elle apprit que ces terres en valoient neuf cents mille, elle fit à *Pline* les plus fortes instances de recevoir le surplus, & ne put jamais l'obtenir.

Lorsque Domitien chassa de Rome les philosophes, *Pline* paya les dettes du philosophe Artemidore son ami, au hasard d'attirer sur lui la foudre qui venoit de frapper tous ceux de ses amis qui avoient osé montrer des vertus sous Domitien.

Il fonda des maîtres & une bibliothèque dans la ville de Côme sa patrie.

Il n'étoit cependant point riche; mais ce qui me manque de revenu, dit-il, je le retrouve dans la frugalité. Voilà la source de mes richesses & de mes libéralités, qui sont mes vraies richesses. *quod cessat ex reditu, frugalitate suppletur; ex quâ, velut è fonte, liberalitas nostra decurrit.* On ne sait ni le tems ni les particularités de la mort de cet homme doux, aimable, vertueux, bienfaisant, plein d'esprit. Il fut marié deux fois, & fut aussi bon mari que bon citoyen, il ne laissa point d'enfans.

P L O

PLOMBEUR, s. m. (*Chancellerie rom.*) on appelloit autrefois *plombeurs*, ceux qui mettoient les plombs ou les bulles de plomb aux diplômes des papes, c'est-à-dire, qui mettoient les sceaux; ces sceaux étoient de quatre sortes, d'or, d'argent, de cire, & de plomb. Les papes ne mettoient le sceau à la bulle de plomb, qu'aux actes & aux diplômes de conséquence. D'abord ils avoient, dit-on, deux religieux de Citeaux, qui étoient chargés d'imprimer l'effigie sur ces plombs, & qu'on appelloit à cause de cela les *frères du plomb*; ensuite on en chargea des ecclésiastiques séculiers qui furent appellés *plombeurs*. (*D. J.*)

PLONGER, (*Hist. mod.*) l'action de *plonger* quelqu'un dans l'eau en punition de quelque faute.

Selle à plonger, dans les anciennes coutumes d'Angleterre. (*A. R.*)

PLOT (ROBERT) *Hist. litt. mod.*) professeur de chymie dans l'université d'Oxford, auteur d'une

Histoire naturelle du comté d'Oxford & *d'une du comté d'Hartford.* Mort en 1696.

PLOTIN (*Hist. anc.*) Philosophe platonicien, né au commencement du troisième siècle à Licopolis en Egypte, fut disciple d'Ammonius qui tenoit son école à Aléxandrie, & maître de Porphyre (voir les articles *Ammonius & Porphyre*). Il avoit d'abord essayé de plusieurs maîtres qui ne l'avoient pas satisfait; aussi tôt qu'il eut entendu Ammonius, *c'est celui-là même que je cherchois*, dit-il: il voulut aller s'instruire chez les philosophes persans & indiens. Il suivit l'empereur Gordien qui alloit faire la guerre aux Perses; mais Gordien ayant été assassiné par Philippe, sur les frontières mêmes de la Perse, *Plotin* courut risque de la vie; il vint à Rome l'an 245, sous le règne de Philippe; il y ouvrit une école de philosophie. On prétend qu'il fit gouter à l'empereur Gallien & à l'impératrice Salonine le projet de bâtir ou de rebâtir une ville en Campanie, qu'ils lui auroient cédée pour y réaliser l'idée de la république de Platon. Cette ville eût été habitée par une colonie de philosophes. On peut regretter qu'un pareil projet soit resté sans exécution. Il ne pourroit en résulter aucun mal, & il seroit curieux de voir quel bien on en pourroit retirer. Si cette petite société donnoit l'exemple de plus de bonheur & de vertu que les autres, pourquoi négligeroit-on de la prendre pour modèle? Il paroît au reste que *Plotin* faisoit quelque abus de la métaphysique, & que d'assez grandes singularités déshonoroient sa philosophie. Avant même d'être philosophe, il avoit été un enfant fort singulier. A l'âge de huit ans & au delà, fréquentant depuis long-tems les écoles, il alloit encore trouver sa nourrice & lui demander à téter, on eut beaucoup de peine à lui en faire perdre l'usage. Devenu un philosophe, il s'occupa tellement des esprits, que les corps ne furent plus pour lui qu'un objet de mépris; il étoit honteux de ce que son ame étoit logée dans un corps. Il ne voulut jamais dire ni le jour ni le lieu de sa naissance, parce que c'étoit désigner le moment & l'endroit précis où son ame immortelle avoit été emprisonnée dans un corps de chair; il ne voulut jamais se laisser peindre parce que c'étoit multiplier & transmettre l'image d'un corps. Il refusa toujours de faire usage des remèdes dont il avoit le plus de besoin, parce que c'étoit prendre pour le corps des soins qu'il ne méritoit pas; tourmenté de douleurs de colique, il ne consentit jamais à se procurer le soulagement d'un lavement, & cela en partie par mépris pour le corps, en partie par respect pour la dignité de philosophe à laquelle il auroit cru déroger. *Plotin* mourut l'an 270 de Jesus-Christ. Porphyre son disciple a écrit sa vie, a recueilli & arrangé ses ouvrages, dont la plupart avoient été composés pour l'instruction même de Porphyre. Ce Porphyre a été un des plus grands adversaires du christianisme; on a cru que *Plotin* y avoit été plus favorable que contraire. Les ouvrages de *Plotin* forment cinquante-quatre traités, divisés en six *Ennéades*, imprimées à Bâle en 1580, *in-folio* en grec avec la version latine, par Marsile Ficin. Il paroît que *Plotin* a voulu, comme Socrate, avoir un esprit familier, du moins il en est accusé; on lui dressa des autels comme à un Dieu.

PLOTINE (*Hist. rom.*) *Plotina Pompeïa*, femme de Trajan & digne d'un tel mari par ses vertus; elle contribua beaucoup par ses conseils, au bonheur du peuple & au soulagement des provinces. Sa douceur, sa modestie égaloient sa bienfaisance; elle porta même le soin de rendre Rome heureuse au delà du tems de son empire, ce fut dans cette vûe qu'elle fit adopter Adrien. Elle accompagnoit Trajan, lorsque cet empereur mourut à Sélinonte l'an 117 de Jesus-Christ; elle rapporta ses cendres à Rome. On ignore le tems de sa mort: la douleur qu'en ressentit Adrien est restée célèbre. Sa reconnoissance pour cette princesse à laquelle il devoit l'empire, prouva d'avance qu'elle ne s'étoit pas trompée dans son choix; il la mit au rang des déesses, il composa des hymnes à sa louange, & révéra toujours tendrement sa mémoire.

PLOTIUS, (Lucius) *Hist. Rom.*) le premier qui ouvrit dans Rome une école de rhétorique en latin. Il avoit composé un traité *du geste de l'orateur*, aujourd'hui perdu. Ce rhéteur, dont Cicéron parle avec éloge, vivoit environ cent ans avant J. C.

P L U

PLUCHE, (Antoine) *Hist. litt. mod.*) il est connu principalement par son *spectacle de la nature* & par son *histoire du ciel*. Son *spectacle de la nature* sur-tout a été regardé long-temps comme un excellent livre d'éducation sur la physique & l'histoire naturelle; on affecte aujourd'hui de le décrier beaucoup; il est vrai que les interlocuteurs qui paroissent dans cet ouvrage, n'ont tous qu'un même ton, le ton de collége, & que madame la comtesse n'est qu'une caillette bourgeoise; il est vrai que le temps a amené des notions nouvelles, mais M. *Pluche* avoit fort bien recueilli & fort nettement exposé celles qu'on avoit de son temps, & il les avoit puisées dans les mémoires de l'académie des sciences & dans les meilleures sources. M. Rollin aimoit & estimoit M. *Pluche*, & avoit contribué à sa réputation, le jansénisme n'y avoit pas nui non plus. On a de M. *Pluche* quelques autres ouvrages moins célèbres, tels que sa *méchanique des langues*, ouvrage qu'il avoit d'abord composé en latin sous ce titre: *de linguarum artificio*, & qu'il a lui-même traduit en français: une *concorde de la géographie des différens âges.* Il

a

a écrit aussi sur la bible. Né à Reims en 1688, mort en 1761 à la Varenne-Saint-Maur, où il s'étoit retiré en 1749, étant devenu sourd.

PLUIE PRODIGIEUSE. (*Histoire*) Nous nommons avec les anciens, *pluies* prodigieuses, *prodigia*, toutes celles qui sont extraordinaires, & qu'ils attribuoient à des causes surnaturelles, parce qu'ils n'en appercevoient point les causes physiques. Leurs historiens parlent de plusieurs sortes de *pluies prodigieuses*, comme de *pluie* de pierres, de cendres, de terre, de fer, de briques, de chair, de sang & autres semblables.

La plus ancienne *pluie de pierres* dont il soit fait mention dans l'histoire romaine, est celle qui arriva sous le règne de Tullus Hostilius, après la ruine d'Albe. *Nuntiatum regi, patribusque est*, dit Tite-Live, livre I, chap. xxxj, *in monte Albano lapidibus pluisse; quod cùm credi vix posset, missis ad id videndum prodigium in conspectu, haud aliter quam cùm grandinem venti glomeratam in terras agunt, crebri cecidere cœlo lapides.* Et quelques lignes plus bas il ajoute : *mansit solemne ut quandocumque idem prodigium nuntiaretur, feriæ per novem dies agerentur.* Les circonstances rapportées par Tite-Live semblent assurer la vérité de ce fait d'une manière incontestable ; & il s'est répété tant de fois aux environs du même mont Albanus, qu'il n'est guère possible de le révoquer en doute : il n'est pas même bien difficile d'en déterminer la cause physique, puisque l'on peut supposer avec beaucoup de vraisemblance, qu'il y a eu dans les premiers temps un volcan sur le mont Albanus, & cette conjecture est assez fortement appuyée pour la faire tourner en certitude. On sait que c'est un effet ordinaire aux volcans de jetter des pierres & de la cendre dans l'air, qui retombant ensuite sur la terre, peuvent être pris par le peuple grossier, pour une *pluie prodigieuse*. Quoique le mont Alban ne jettât ordinairement ni flammes ni fumée, le foyer de ce volcan subsistoit toujours, & la fermentation des matières sulphureuses & métalliques qui y étoient contenues, avoit assez de force pour jetter en l'air des pierres, de la terre & divers autres corps qui retomboient du ciel dans les campagnes voisines.

Le Vésuve & les autres volcans qui en sont proches, causoient un effet tout semblable dans l'Italie inférieure ; mais comme leur embrasement étoit continuel, & ces évacuations assez fréquentes, les peuples qui s'étoient accoutumés à ce spectacle, n'étoient plus effrayés que des évaporations qui vomissoient ces matières en plus grande quantité, ou qui les poussoient à une plus grande distance.

C'est à cette dernière cause, c'est-à-dire aux embrasemens & aux évacuations du Vésuve, que l'on doit rapporter ces *pluies* de terre dont il est souvent fait mention dans Tite-Live, & dans la compilation de Julius Obsequens. *Caio Martio III & Tito Manlio Torq. coss.*, dit il, *lapidibus pluit, & nox visa est interdiu in urbe Româ.* Cette *pluie* de pierres étoit donc accompagnée d'un nuage de cendres assez épais pour cacher la lumière aux habitans de la ville de Rome.

Dans les embrasemens considérables du Vésuve & du mont Etna, les cendres & les pierres calcinées sont portées à une distance très-considérable. Dion Cassius rapporte que lors du fameux embrasement du Vésuve, arrivé sous l'empereur Vespasien, le vent porta les cendres & la fumée que vomissoit cette montagne, non-seulement jusqu'à Rome, mais même jusqu'en Egypte.

La chronique du comte Marcellin observe à l'année 472, c'est-à-dire, sous le consulat de Marcien & de Festus : que cette même montagne s'étant embrasée, les cendres qui en sortirent se répandirent par toute l'Europe, & causèrent un si grand effroi à Constantinople, que l'on célébroit tous les ans la mémoire de cet événement, par une fête établie le viij des ides de novembre.

Dans l'embrasement du mont Etna, arrivé en 1537, & décrit dans la Sicile de Fazelli, & dans le dialogue latin du cardinal Bembo, la cendre fut portée à plus de 200 lieues de la Sicile.

L'histoire romaine n'est pas la seule qui nous fournisse des exemples de pierres tombées du ciel ; on en trouve de semblables dans l'histoire grecque, & même dans les écrits des philosophes les plus exacts. Personne n'ignore que la seconde année de la lxxviij olympiade, il tomba du ciel en plein jour, une pierre auprès du fleuve Egos dans la Thrace. Pline assure que l'on montroit encore de son temps cette pierre, & qu'elle étoit *magnitudine vehis, colore adusto.* Cet événement devint si fameux dans la Grèce, que l'auteur de la chronique athénienne, publiée par Selden avec les marbres du comte d'Arondel, en a fait mention sur l'article 58, à l'année 1113 de l'ère attique ou de Cécrops.

Cette pierre qui tomba dans la Thrace, étoit apparemment poussée par le volcan qui en fit tomber trois autres dans le même pays plusieurs siècles après, c'est-à-dire, l'an de J. C. 452, l'année même de la ruine d'Aquilée par Attila. *Hoc tempore*, dit la chronique du comte Marcellin, *tres magni lapides è cœlo in Thraciâ cecidere.*

On pourroit peut-être attribuer à la même cause la chûte de cette pierre qui tomba du ciel au mois de janvier 1706, auprès de Larisse en Macédoine ; elle pesoit environ 72 livres, dit Paul Lucas qui étoit alors à Larisse. Elle sentoit le souffre, & avoit assez l'air de machefer : on l'avoit vue venir du côté du nord avec un grand sifflement, & elle sembloit être au milieu d'un petit nuage qui se fendit avec un très-grand bruit lorsqu'elle tomba.

Le fameux Gassendi dont l'exactitude est aussi reconnue que le savoir, rapporte que le 27 no-

vembre 1627, le ciel étant très-serein, il vit tomber vers les 10 heures du matin, sur le mont Vaisien, entre les villes de Guillaumes & de Peine en Provence, une pierre enflammée qui paroissoit avoir 4 pieds de diamètre; elle étoit entourée d'un cercle lumineux de diverses couleurs, à-peu-près comme l'arc-en-ciel : sa chûte accompagnée d'un bruit semblable à celui de plusieurs canons que l'on tireroit à la fois. Cette pierre pesoit 59 livres; elle étoit de couleur obscure & métallique, d'une extrême dureté. La pesanteur étoit à celle du marbre ordinaire, comme 14 à 11. Si l'on examine ces différens exemples, on conviendra qu'il n'y a rien que de naturel dans ces *pluies de pierres* rapportées dans les anciens.

La *pluie* de fer qui tomba dans la Lucanie, l'année qui précéda la mort & la défaite de Crassus, fut regardée comme un prodige dans cette province; & peut-être aux environs du Vésuve n'y eût-on fait aucune attention, ces peuples étant accoutumés dans ces cantons à voir souvent tomber des marcassites calcinées, semblables à ce que l'on nomme *machefer;* car le fer qui tomba en Lucanie étoit de cette espèce : *spongiarum ferè similis*, dit Pline.

Quelquefois un ouragan a poussé des corps pesans du haut d'une montagne dans la plaine. Telle étoit cette *pluie de tuiles* ou de briques cuites, qui tomba l'année de la mort de T. Annius Milo, *lateribus coctis pluisse.*

A l'égard de cette *pluie* de chair dont Pline parle au même endroit, & qu'il dit être tombée plusieurs fois, il n'est pas facile de déterminer la nature des corps que l'on prit pour de la chair, n'ayant aucune relation circonstanciée : on peut cependant assurer que ces corps n'étoient pas de la chair, puisque ce qui resta exposé à l'air ne se corrompit pas, comme Pline l'observe au même lieu.

Quant aux *pluies* de sang, on est aujourd'hui bien convaincu qu'il n'y a jamais eu de *pluie* de sang, & que ce phémomène ne vient d'ordinaire que d'une grande quantité de certaines espèces de papillons qui ont répandu des gouttes d'un suc rouge sur les endroits où ils ont passé, ou que ce sont seulement de petits pucerons aquatiques qui se multiplient pendant l'été dans les canaux & fossés bourbeux, en si grande quantité qu'ils rendent la surface de l'eau toute rouge. On a bien raison de penser qu'il n'en a pas fallu davantage pour donner lieu au vulgaire ignorant de croire qu'il a plu du sang; & pour en tirer toutes sortes de présages sinistres. Mais ces généralités quoique très-vraies, ne suffisent pas aux naturalistes; ils ont examiné tous ces faits attentivement, & ont communiqué au public le détail de leurs découvertes, dont voici le résultat.

Il est très-ordinaire aux mouches, & à toutes sortes de papillons, tant diurnes que nocturnes, qu'après s'être dégagés de leurs enveloppes de nymphes & de chrysalides, & que leurs aîles se sont déployées & affermies, au moment qu'ils se disposent à voler pour la première fois, ils jettent par la partie postérieure quantité d'humeurs surabondantes, dont la secrétion s'est faite lorsqu'ils étoient encore en nymphes & en chrysalides. Ces humeurs ne ressemblent en rien aux excrémens de ces insectes; elles sont de différentes couleurs, & il y en a très-souvent de rouges parmi les papillons diurnes : telles sont, par exemple, celles de la petite chenille épineuse qui vit en société sur l'ortie.

Les chenilles de ces papillons & d'autres, quand elles doivent subir leurs changemens, s'écartent de la plante qu'elles habitent, & se suspendent volontiers aux murailles lorsqu'il y en a dans le voisinage. C'est ce qui a fait qu'on a trouvé contre les murailles ces taches rouges qu'on a prises autrefois pour des gouttes de *pluie* de sang.

M. de Peiresc est, si je ne me trompe, le premier qui s'est donné la peine d'examiner ce phénomène; & au mois de juillet de l'an 1608, on assura qu'il étoit tombé une *pluie de sang.* Ce récit le frappa & l'engagea à ne rien négliger pour l'éclaircissement d'une chose aussi singulière. Il se fit montrer ces grosses gouttes de sang à la muraille du cimetière de la grande église d'Aix, & à celle des maisons de bourgeois & des paysans de tout le district, à un mille à la ronde. Il les considéra attentivement; & après un mûr examen, il conclut que toutes les folies qu'on débitoit de cette *pluie de sang*, n'étoient qu'une fable. Cependant il n'en avoit point encore découvert la cause; un hasard la lui fit trouver. Il avoit renfermé dans une boîte une belle & grande chrysalide. Un jour il entendit qu'elle rendoit un son; il ouvrit la boîte, & il en sortit incontinent un beau papillon qui s'envola, laissant au fond de la boite une assez grosse goutte rouge.

Il avoit paru dans le commencement du mois de juillet une grande quantité de ces papillons. D'où M. de Peiresc concluoit que ces taches rouges qui paroissoient sur les murailles, n'étoient autre chose que les excrémens de ces insectes. Il fut confirmé dans sa conjecture en examinant les trous dans lesquels ces sortes d'insectes se cachent ordinairement. D'ailleurs il remarqua que les murailles des maisons du milieu de la ville où les papillons ne volent point, n'avoient aucune de ces taches : on n'en voyoit que sur celles qui touchoient à la campagne, jusqu'où ces insectes pouvoient s'être avancés. Enfin, il n'en remarqua point sur le sommet des maisons, mais seulement depuis les étages du milieu en bas; ce qui est la hauteur à laquelle ces papillons s'élèvent ordinairement. D'autres curieux ont fait depuis les mêmes observations, entr'autres Becman dans une dissertation *de prodig. sang.*

Pour ce qui est des pucerons aquatiques qui multiplient dans l'été en si grande quantité, qu'ils

rougissent la surface de l'eau, nous renvoyons le lecteur aux ouvrages de Swammerdam qui est entré dans tous les détails de ce phénomène, & qui a observé ces gouttes rouges dans la plûpart des insectes, quand ils se changent en nymphes. (*D. J.*)

PLUMIER, (CHARLES) *Hist. litt. mod.*) minime, savant en mathématiques, en physique, en botanique, en histoire naturelle; Louis XIV l'envoya trois fois en Amérique pour y chercher des plantes médicinales, & M. Fagon l'avoit engagé à y faire un quatrième voyage pour découvrir, s'il étoit possible, pourquoi le quinquina, tel qu'on l'apportoit dès lors en Europe, & tel qu'on l'y apporte encore aujourd'hui, avoit moins de vertu que celui qu'on y apportoit dans les commencemens; *Plumier* partit quoiqu'âgé de soixante ans, mais il mourut en route, & encore en Europe, au port de Sainte-Marie, près de Cadix, en 1706. Il étoit né à Marseille en 1646. On a de lui une *description des plantes de l'Amérique;* un traité *des fougères de l'Amérique; l'art de tourner; deux dissertations sur la cochenille*, dans le journal des savans 1694, & dans le journal de Trévoux 1703, &c.

PLUTARQUE (*Hist. litt. anc.*) Naquit à Chéronée, ville de Béotie, sous l'empire de Claude, l'an de Jésus-Christ 48. Il est un de ceux qui démentent la mauvaise réputation de ce pays:

Bœotum in crasso jurares aere natum.

On ignore le nom de son père. *Plutarque* en fait l'éloge, il fait aussi celui de Lamprias son ayeul, homme éloquent & d'une imagination brillante, mais qui sur-tout à table avec ses amis devenoit supérieur à lui-même; il disoit que la chaleur du vin faisoit sur son esprit le même effet que le feu sur l'encens, dont il fait évaporer ce qu'il a de plus fin & de plus exquis.

Plutarque étoit fort jeune encore, lorsque son mérite le fit députer avec un autre citoyen, vers le proconsul de la Province pour une affaire importante: son collégue resta en chemin, & *Plutarque* remplit seul la commission; c'étoit une belle occasion de s'attribuer tout l'honneur du succès; mais avant qu'il rendit compte de son voyage au public, son père le prit en particulier; « gardez-» vous bien, lui dit-il, de dire, *je suis allé, j'ai* » *parlé, j'ai fait;* dites toujours: *nous*; associez à tout » votre collégue, apprenez à prévenir l'envie». *Plutarque* vint à Rome vers la fin de l'empire de Vespasien, & après y être resté le temps nécessaire pour s'instruire à fond de la partie de l'Histoire Romaine qu'il vouloit écrire, il retourna dans sa patrie sous le règne de Domitien à quarante-quatre ou quarante-cinq ans, & s'y fixa; on s'étonnoit qu'un homme, que ses talens sembloient destiner à remplir un grand théâtre, se bornât au séjour d'une si petite ville; *c'est ma patrie*, dit-il, *& c'est pour l'empêcher de devenir plus petite encore, que je m'y suis fixé.* Il fut archonte, c'est-à-dire, premier magistrat de Cheronée, & vécut très-heureux dans sa patrie & dans sa famille. Timoxène sa femme, étoit un modèle de sagesse, de modestie & de vertu. Il en eut quatre garçons & une fille; il perdit deux de ses fils, & sa fille mourut à l'âge de deux ans. Nous avons la lettre de consolation qu'il écrivit à sa femme sur la mort de cette petite fille; il en fait l'éloge en véritable père, avec toute la tendresse & les illusions de la paternité; il loue en elle un caractère plein de bonté & d'ingénuité, sans aucun levain de colère ni d'aigreur, une douceur admirable, une amabilité rare; « elle vouloit, dit-il, que sa nour-» rice donnât la mammelle non-seulement aux » enfans qu'elle aimoit, mais encore aux jouets » dont elle s'amusoit. Elle appelloit ainsi, par un » sentiment d'humanité, à sa table particulière, » toutes les choses qui lui donnoient du plaisir, » & vouloit leur faire part de ce qu'elle avoit de » meilleur. »

Ici on se rappelle le mot d'Agésilas à un de ses amis, qui le surprit allant à cheval sur un bâton avec ses enfans: *attendez pour me condamner, que vous soyez devenu père*, & ce souvenir répand un grand intérêt sur ce que l'observation de *Plutarque* paroît d'abord offrir de puéril.

Plutarque avoit tenu école de philosophie à Rome, & il raconte lui-même dans son traité de la curiosité, qu'un jour qu'il parloit en public, Arulenus Rusticus que Domitien fit mourir depuis par l'envie qu'il portoit à sa gloire, étant au nombre de ses auditeurs, un officier de l'empereur Vespasien, apporta une lettre de ce prince à cet Arulenus; qu'alors lui *Plutarque* s'arrêta pour donner le temps à Arulenus de lire sa lettre; mais que celui-ci n'en voulut rien faire, & n'ouvrit sa lettre qu'après que le discours fut fait & l'assemblée congédiée. On ignore en quel tems mourut *Plutarque*; il eut un neveu nommé Sextus, philosophe d'une grande réputation, qui enseigna les lettres grecques à l'empereur Marc-Aurèle & qui lui donna encore de plus utiles leçons. Sextus, dit Marc Aurèle lui-même dans ses réfléxions, m'a enseigné «par son exemple à être doux, à gou-» verner ma maison en bon père de famille, à » avoir une gravité simple sans affectation, à » tâcher de deviner & de prévenir les souhaits » & les besoins de mes amis, à souffrir » les ignorans & les présomptueux qui parlent » sans penser à ce qu'ils disent, & à me mettre » à la portée de tout le monde ».

Les œuvres de *Plutarque* se divisent en deux classes, les vies des hommes illustres, & les traités de morale.

Nous n'avons pas toutes les vies d'hommes illustres, composées par *Plutarque;* il nous en

manque au moins seize, entre autres celle d'Epaminondas, Béotien comme lui, & comme lui, dans un autre genre, la gloire de sa patrie; celle des deux Scipions, surnommés Africains; il nous manque aussi les parallèles de Thémistocle & de Camille, de Pyrrhus & de Marius, de Phocion & de Caton, de César & d'Alexandre.

Un homme de goût disoit que si de tous les livres de l'antiquité il n'en pouvoit sauver qu'un à son choix, il choisiroit les vies de *Plutarque* Racine & M. Rollin vantent beaucoup le vieux gaulois de la traduction d'Amyot; il a en effet ses graces & son énergie particulière; je crois cependant qu'on a besoin de lire *Plutarque* dans une langue plus formée, plus grave, plus remplie de dignité, que ne l'étoit le français du temps d'Amyot. Le caractère dominant & presque unique du vieux français étoit la naïveté; c'étoit la langue propre du genre naïf, & la Fontaine, le plus naïf de nos écrivains modernes, l'emploie avec goût & avec succès lorsqu'il veut être, pour ainsi dire, plus naïf encore Cette même langue convenoit fort aux mémoires historiques, où l'auteur raconte ce qu'il a vu & ce qu'il a senti, & où la naïveté est un charme qui attache le lecteur. Ce seroit en conséquence une fort sotte entreprise que celle de mettre en langage moderne les mémoires de Philippe de Comines de Vieilleville, de Fleuranges; &c. & c'en fut une assez sotte que d'y mettre la vieille & naïve histoire du chevalier Bayard. On auroit pu se dispenser aussi d'y mettre les mémoires des du Bellay, & plusieurs personnes n'ont pas approuvé dans le temps, qu'on y ait mis même les mémoires de Sully, malgré le mérite de l'exécution qui enfin a fait prévaloir les nouveaux mémoires; car, quoi qu'on en dise encore, on ne lit plus que ceux-ci; mais enfin plus un livre est essentiellement naïf, plus il gagne à être écrit en vieux français, langue qui double ce mérite de naïveté. *Plutarque* ne manque certainement pas de naïveté, mais c'est de cette naïveté qui présente vivement les objets & qui les met sous les yeux, qui peint les hommes au naturel, qui montre moins le héros que l'homme, non de celle qui porte au rire & qui tient je ne sais quoi du badinage; or, tel est le caractère de la naïveté d'Amyot & de son langage. Si *Plutarque* est naïf, ce n'est pas aux dépens de la gravité, de la dignité, qui conviennent à un historien, & voilà les caractères que la langue d'Amyot ne peut pas rendre. Nous n'avons besoin que de l'exemple d'Amyot lui-même, pour distinguer parfaitement ce qui convient à cette langue & ce qui n'y convient pas. La traduction ou roman de *Daphnis & Chloé*, ouvrage essentiellement naïf, a un charme inexprimable; Amyot est aussi original que l'original même, & fait autant d'effet; quand il traduit *Plutarque*, sa langue perd de son prix, elle est trop mesquine, trop badine, pour peindre des héros, même dans ce qu'ils ont de plus simple & de plus familier; elle remplace toujours la dignité par la naïveté, elle a souvent l'air d'une parodie; on sent bien qu'il faut une autre langue pour peindre Caton, Brutus, Cicéron, Alcibiade, ces fiers Romains, ces Grecs éloquens, ces hommes supérieurs aux autres hommes.

Amyot n'a point traduit les traités de morale; M. l'abbé Ricard les traduit dans ce moment avec succès. On trouve un rapport sensible entre ces discours moraux de *Plutarque* & les différentes moralités répandues dans les poésies d'Horace, soit que ce rapport ait été recherché ou qu'il soit l'effet du hasard; il semble qu'Horace ait indiqué à *Plutarque* la plupart de ses sujets.

Si la vertu est le fruit de l'enseignement; c'est aussi une des questions philosophiques qu'Horace se propose:

Virtutem doctrina paret naturane donet.

De la vertu morale. Des moyens de réprimer la colère.

Ira, furor brevis est . . . .
Qui non moderabitur iræ
Infectum volet esse dolor quod suaserit.

De la tranquillité de l'ame; c'est encore une des questions qu'Horace se propose:

Quid purè tranquillet?

De l'amour fraternel.

Vivet extento Proculeius ævo
Notus in fratres animi paterni.

De l'amour des pères & des mères pour leurs enfans.

At pater ut nati, sic nos debemus amici
Si quod sit vitium non fastidire. Strabonem
Appellat pœtum pater, &c.

Quelles maladies sont plus dangereuses, de celles de l'ame ou de celles du corps?

Dic me.
Vivere nec rectè, nec suaviter....?
... Quia mente minùs validus quam corpore toto.
Nil audire velim, nil discere quod levet ægrum,
Fidis offendar medicis, irascar amicis,
Cur me funesto properent arcere veterno.

De la démangeaison de parler. De la curiosité.

Percontatorem fugito, nam garrulus idem est,
Nec retinent patulæ commissa fideliter aures,
Et semel emissum volat irrevocabile verbum.
Arcanum neque tu scrutaberis illius unquam
Commissumque teges & vino tortus & irâ.

Mais ce rapport est sur-tout sensible dans le traité de l'amour des richesses; on y retrouve, pour ainsi dire, Horace à chaque pas; il est vrai que l'avarice est de tous les vices & de tous les ridicules celui qu'Horace laisse le moins en paix.

On trouve dans le recueil de l'académie des inscriptions & belles-lettres, des remarques critiques de M. l'abbé Sallier, de M. Secousse, de M. de la Curne de Sainte-Palaye, de M. de Mandajors, de M. Burette & de quelques autres sur *Plutarque*.

PLUVINEL, (Antoine) *Hist. de Fr.*) gentilhomme Dauphinois, le premier qui ait ouvert en France des académies ou écoles de manége, & avant lequel on étoit obligé d'aller apprendre cet art en Italie; il suivit de France en Pologne & de Pologne en France, le duc d'Anjou qui fut le roi Henri III. Il eut la direction de la grande écurie de Henri IV. Et comme ses talens n'étoient pas bornés à ceux d'un écuyer, le même Henri IV le fit sous-gouverneur du dauphin, depuis Louis XIII, & l'envoya en ambassade en Hollande. On a de lui *l'art de monter à cheval*, ouvrage dans lequel le graveur Crispin de Pas, a, dit-on, rendu très-ressemblantes les figures des seigneurs de la cour qui montoient à cheval dans le manège de *Pluvinel*. Celui-ci mourut à Paris en 1620.

P O C

POCOK, (Edouard) *Hist. litt. mod.*) savant Anglois né à Oxford en 1604, très-habile dans les langues orientales, voyagea beaucoup dans le levant & rapporta plusieurs manuscrits orientaux: professeur en hébreu & chanoine de l'église de Christ à Oxford, il perdit ces emplois pour son attachement à la cause de Charles I. Il y fut rétabli à la restauration de Charles II. On a de lui *specimen Historiæ Arabum*, un recueil de lettres; la *traduction des annales d'Eutichius, Patriarche d'Alexandrie*, & de *l'histoire orientale d'Abulpharage*; il a beaucoup travaillé aussi sur l'écriture sainte. Mort à Oxford en 1691.

P O D

PODESTAT, s. m. (*Hist. mod.*) magistrat, officier de justice & de police dans une ville libre.

Ce mot est italien, *podestà*, & se dit spécialement des magistrats de Gènes & de Venise, dont la fonction est d'administrer la justice.

Cette charge répond à celle de préteur à Rome: il y a appel de leurs sentences aux auditeurs nouveaux, ou à la garantie civile nouvelle. (*A. R.*)

P O E

POELE, (*Droits honorifiques*) dais qu'on présente aux rois, aux princes, & aux gouverneurs des provinces, lorsqu'ils font leur entrée dans une ville, ou dans d'autres cérémonies. (*D. J.*)

PŒTUS, (voyez Arrie.)

P O G

POGGIO Bracciolini (Jean-François) *Hist. litt. mod.*) On l'appelle communément *le Pogge*, écrivain satyrique dans ses histoires, & obscène dans ses contes, qui a dans ces deux genres une assez grande réputation. Erasme disoit que sans ses obscénités il ne mériteroit pas d'être lu, & que par ses obscénités il méritoit de n'être pas lu. Il avoit cependant le titre d'écrivain apostolique, il étoit secrétaire des papes & le fut depuis Boniface IX, jusqu'à Calixte III. Il l'étoit en même tems de la république de Florence. Envoyé à Constance pendant la tenue du concile, mais pour des objets étrangers au concile & purement littéraires, il y vit brûler Jérôme de Prague, & révolté d'une telle cruauté, il écrivit pour la défense de cet infortuné; il passa les derniers tems de sa vie dans la retraite, il s'en étoit ménagé une fort agréable auprès de Florence, il y mourut en 1459; il étoit né en 1380, à Terranova dans le territoire de Florence. On fera de son *Histoire* de Florence, (depuis l'an 1350 jusqu'à l'an 1455), de ses contes, de sa traduction latine des cinq premiers livres de Diodore de Sicile, &c. tel cas que l'on voudra; mais la littérature lui a des obligations qu'elle ne peut jamais oublier; c'est lui qui a découvert & qui nous a fait connoître quantité de livres anciens; nous lui devons Lucrèce, Manilius, Silius Italicus, Quintilien, Ammien Marcellin, un morceau de Cicéron, *de finibus* & *de legibus*, une partie de *l'Asconius Pedianus*, les douze premiers livres de Valerius Flaccus, &c. l'abbé Oliva semble avoir fait pour le Pogge ce que celui-ci avoit fait pour ces anciens auteurs; il a fait imprimer pour la première fois à Paris en 1723, le traité du Pogge *de varietate fortunæ*.

Le Pogge laissa deux fils, tous deux hommes de lettres. L'aîné, (Jacques *Poggio*), auteur d'une traduction italienne de *l'Histoire de Florence* de son père, des *vies de quelques empereurs romains*, de *la vie de Philippe Scholarius*, d'un *commentaire sur le triomphe de la renommée*, poëme de Pétrarque, fut pendu en 1478, pour être entré dans la conjuration des Pazzi.

On a du cadet (Jean-François *Poggio*), chanoine de Florence & secrétaire de Léon X, mort en 1522, un traité du pouvoir du pape & de celui du concile, où il accorde beaucoup à la puissance pontificale.

P O I

POIGNARD, s. m. (*Hist. mod.*) dague ou petite arme pointue que l'on porte à la main, à la ceinture, ou qu'on cache dans la poche.

Ce mot vient de *poignée*. Le *poignard* étoit au-

trefois fort en usage, mais aujourd'hui il n'y a que des assassins qui s'en servent.

Les duélistes se battoient ci-devant à l'épée & au *poignard;* les Espagnols s'y battent encore. Le maniement de l'épée & du *poignard* fait encore une partie de l'exercice que l'on apprend des maîtres en fait d'armes.

Les Turcs, & sur-tout les Janissaires, portent à la ceinture un *poignard.* (*A. R.*)

POINTIS (LOUIS DE) *Hist. de Fr.*) chef d'escadre célèbre par l'expédition de Carthagène où il eut un plein succès en 1697, & dont il a donné lui-même la relation. L'amiral Leack lui fit lever en 1704, le siège de Gibraltar. Mort en 1707.

POIS, (LE) *Hist. litt.*) Antoine, Nicolas & Charles, les deux premiers frères, le troisième, fils du second, neveu du premier, tous trois médecins; les deux derniers qu'on appelloit *Pisones,* & dont on pouvoit dire:

Pater & juvenis patre dignus.

partagérent entre eux les divers objets de la médecine, & composèrent differens traités qui formoient comme un corps de médecine complet, dont l'illustre Boerhave ne dédaigna pas d'être l'éditeur. Antoine le *Pois* étoit principalement Antiquaire, & on a de lui un *Discours sur les médailles & gravures antiques,* ouvrage recherché. Antoine le *Pois* étoit médecin du duc de Lorraine, Charles III, & son frère, du duc Henri II. Antoine mourut à Nancy sa patrie en 1578, son frère & son neveu lui survécurent.

POISSON *d'avril,* (*Hist. mod.*) On rapporte trois origines différentes de ce jeu populaire, usité tant à Paris que dans la province, le premier jour de ce mois. Les uns l'attribuent aux fréquentes pêches que l'on fait d'ordinaire en avril. Ils prétendent que comme assez souvent il arrive, qu'en croyant pêcher du *poisson,* on ne prend rien du tout, c'est de-là qu'est née la coutume d'attraper les gens simples & crédules, ou ceux qui ne sont pas sur leurs gardes.

D'autres croient qu'on disoit autrefois *passion d'avril,* & que le mot de *poisson* a été substitué par corruption. Ils conjecturent que c'étoit une mauvaise allusion à la passion de J. C., & que, comme le sauveur fut indignement promené, non cependant par dérision, de tribunal en tribunal, de-là provient le ridicule usage de se renvoyer, d'un endroit à l'autre, ceux dont on veut s'amuser. On donne enfin au *poisson d'avril* une origine plus récente. Un auteur prétend qu'un prince Lorrain que Louis XIII, pour quelque mécontentement, faisoit garder à vue dans le château de Nancy, trouva le moyen de tromper ses gardes, & se sauva le premier jour d'avril, en traversant la Meuse à la nage; ce qui fit dire aux Lorrains *que c'étoit un poisson qu'on avoit donné à garder aux François.*

POISSON, (*Hist. litt. mod.*) C'est le nom d'une famille vouée au théâtre, & qui a servi doublement la comédie par ses talens: 1°. en composant dans ce genre des pièces plaisantes; 2°. en jouant très-plaisamment & ces mêmes pièces & celles des autres.

Le premier est Raimond *Poisson,* fils d'un mathématicien célèbre. Louis XIV l'ayant vu jouer la comédie en province, le fit venir à Paris & le choisit pour un de ses comédiens ordinaires; il a laissé la réputation d'un grand acteur, quoique ce ne fût pas l'avis de Boileau (voyez à l'article Boileau-Despreaux, le propos que ce grand satyrique tint à Louis XIV, en présence de madame de Maintenon au sujet de *Poisson* qui venoit de mourir en 1690). C'est de ce premier *Poisson,* qu'est la comédie si connue du *baron de la Crasse.* Il y en a encore de lui beaucoup d'autres, mais moins connues, entre autres, la *Hollande malade,* monument de l'ancienne ivresse nationale, & une de ces bravades que les nations, aussi bien que les particuliers, se permettent contre leurs ennemis dans les momens de prospérité, & dont elles ont été si souvent punies: on sait avec quel éclat la Hollande se releva de sa maladie dans la guerre de la succession, & combien elle devint à son tour insolente envers la France aux conférences du Moërdick, de Voërden, de Boëdgrave, de la Haye & de Gertruydenberg.

On dit que le rôle de Crispin est de l'invention de Raimond *Poisson,* qu'il avoit imaginé de le jouer avec des bottines, usage qui a été adopté & consacré par ses successeurs. Mais il y auroit bien des questions à faire sur cet article. Qu'est-ce qu'un Crispin? qu'est-ce qui distingue essentiellement cette espèce de valet de tout autre valet? Est-ce un domestique espagnol? la forme de l'habillement, plus que le nom, pourroit le faire penser? Est-ce une représentation fidèle des valets, tels qu'ils étoient dans un temps où les loix ne leur avoient point interdit l'usage de l'épée & des armes, & dans un temps où la nécessité de marcher beaucoup pour le service de leurs maîtres dans une ville aussi mal-propre & aussi boueuse que Paris, avoit fait imaginer très-raisonnablement pour eux l'usage des bottines, usage qui s'est même conservé pour quelques domestiques, tels que les cochers?

Le fils aîné de Raimond *Poisson* prit le parti des armes, servit comme volontaire, se distingua sous les yeux du roi au siége de Cambray, en 1677, & y fut tué.

Paul *Poisson,* frère de celui-ci & second fils de Raimond, fut porte-manteau de Monsieur, frère de Louis XIV, mais entraîné par les mêmes in-

clinations & les mêmes talens que son père, il monta sur le théâtre, il en descendit, il y remonta plusieurs fois, & se retira enfin à St. Germain-en-Laye, où il mourut en 1735.

Philippe *Poisson*, fils aîné de Paul *Poisson*, joua aussi pendant cinq ou six ans la comédie avec beaucoup de succès, & il a, comme son grand-père Raimond, un théâtre en deux volumes in-12. *L'impromptu de campagne* & *le procureur-arbitre*, qu'on joue si souvent à la comédie françoise, sont de lui, ainsi que le *Réveil d'Epiménide*, pièce qui est encore assez connue. Philippe *Poisson* mourut à Paris en 1743, le 6 août.

Philippe *Poisson* eut un frère cadet, François-Arnould *Poisson* de Roinville, qui fut aussi comédien françois; il débuta le jeudi 21 mai 1722, par le rôle de Sosie dans *Amphytrion*, fut reçu le lundi 5 mars 1725. Il étoit encore au théâtre en 1756. Il jouoit, comme son père & son ayeul, les rôles de Crispin.

Les *Poisson* descendoient d'une du Croisy, comédienne de la troupe de Molière & du théâtre de Guénégaud, & femme de Paul *Poisson*.

POISSON étoit le nom du fameux financier *Bourvalais*. (Voyez BOURVALAIS.)

C'étoit aussi le nom d'un fameux Cordelier, *définiteur général de tout l'ordre de St. François, puis provincial & premier-père de la grande province de France*, puisqu'enfin tous ces grands titres sont à l'usage des Cordeliers, & puisque les royaumes ne sont pour eux que des provinces. Le P. *Poisson* a eu de la réputation comme prédicateur; il précha l'avent à la cour en 1710; on a de lui un panégyrique de St. François d'Assise; l'oraison funèbre du Dauphin, mort en 1711, & celle du maréchal de Boufflers, mort la même année. Il montroit une grande connoissance de l'écriture sainte, & passoit pour en avoir une très-grande du droit canon. Quoi qu'il en soit, il faisoit quelquefois de ses plus respectables connoissances un emploi ridicule & burlesque. Il y a de lui une fameuse lettre pastorale qu'il adresse comme provincial aux couvents de sa province de l'un & de l'autre sexe. On croit entendre un souverain adresser ses ordres à ses coopérateurs dans l'administration; il parle des petites cabales obscures de quelques moines dans l'élection d'un provincial, comme de ces grands intérêts qui ébranlent le monde & qui renversent les trônes. « Vous vous » en souvenez, dit-il, dans le chapitre de Beau- » vais, le jour n'étoit point assez pur, *il s'élevoit* » *du côté de la mer*, du cœur de quelques vocaux » superbes & orageux, *de petits nuages qui ne pa-* » *roissoient*, je l'avoue, *que de la grandeur du pied* » *d'un homme*. (3e liv. des rois, chap. 18, vers. 44) » Mais vous savez comme moi *qu'on est dans les* » *périls entre les faux frères*. Le ciel pouvoit être » tout d'un coup couvert de ténèbres : les nuées » même parurent quelque tems amoncelées; *le vent* » *se faisoit sentir & annonçoit une grande pluie*..... » Il est vrai que l'union regna en souveraine dans » notre chapitre de Laon : là le concert de toutes » les voix fut merveilleux, & la seule qui, par » une aigre dissonance, n'entra point dans l'ac- » cord ravissant de 52 suffrages, n'empêcha point » & ne pouvoit empêcher qu'une élection si ca- » nonique & si pleine ne me plaçât à votre tête ».

Le pseaume *super flumina Babylonis*, vient au secours du père *Poisson* pour exprimer le bonheur qu'il a eu d'entrer dans l'ordre de St. François. » Chère province, s'écrie-t-il, qui m'avez donné » la naissance dans l'ordre Séraphique, princesse » & reine des provinces, *si je vous oublie, que ma* » *main droite me soit cachée & inconnue pour toujours,* » *que ma langue s'attache à mon palais, si je ne* » *me souviens pas de vous dans tous mes vœux*; *si* » *vos intérêts* & ceux de ce couvent respectable qui » a cultivé ma jeunesse dans son sein, au milieu de » cette ville royale, *ne sont pas les grands objets de* » *mon cœur!*... une occupation incompatible avec » le gouvernement de notre province, me pos- » sédoit alors tout entier : permettez que j'en » abandonne le souvenir, il nourriroit trop déli- » cieusement chez moi la vanité humaine ».

Cette occupation est qu'il prêchoit alors avec un succès, dont, comme Massillon le disoit de lui-même en pareil cas, il paroît que le diable lui avoit parlé avec assez d'éloquence.

Au chapitre de Mantes tout étoit changé. « *J'y* » *voyois*, selon les expressions d'Isaie, de nou- » veaux cieux & une terre nouvelle. Nouveau » ciel sans le moindre nuage : tous les astres qui » y étoient attachés, concoururent à former le » plus beau jour. Pouvois-je méconnoître la voix » de Dieu dans celle de 55 électeurs, qui com- » posoient tout le nombre des organes de l'esprit » saint? Terre nouvelle..... le cri de votre » amitié, répété pour la troisième fois, entra » jusqu'au fond de mon ame, & l'emporta sur » mon penchant pour la retraite. C'est ainsi que » j'ai présenté mes épaules sous le fardeau dont » je suis chargé, & que vous m'avez arraché du » commerce de ces illustres morts qui vivent dans » nos bibliothèques, où je rentrerai jusqu'au tom- » beau, après les années de mon ministère.

Le P. *Poisson* dit formellement que dans son élection le Saint-Esprit est descendu sur les pères cordeliers, *sous la figure de langues de feu*.

Il expose quelle a été sa conduite à l'égard des religieuses de son ordre & soumises à son autorité. « Quelquefois, dit-il, j'ai payé à leur vertu » le tribut de louanges qu'elle mérite. Je les ai » encouragées à la vue de l'époux *qui les réveille,* » *qui les ressuscite sans cesse sous le pommier* (Can- » tiq. des cantiq. chap. 8, vers. 5.) D'autres fois » pour leur inspirer une vigilance & une crainte » salutaires, je leur ai montré autant de vierges » folles que de vierges sages, autant de lampes » vides que de lampes pleines, dans la parabole » de l'évangile. Je leur ai dit, à la vue même

» de l'arbre de vie ; il y a encore des ferpens » dans le paradis de la terre ; *c'eſt là qu'Eve votre » mere s'eſt corrompue* ; *c'eſt là que celle qui vous » a donné la vie, a perdu ſon innocence.* Et ſi j'ai » permis à quelques-unes d'aller ſe laver dans » la piſcine de Siloë, ou de ſe faire tranſporter » dans les galeries de la piſcine de Bethſaïde, au- » tour de laquelle les malades attendent le mou- » vement des eaux ſalutaires, je leur ai crié de » toutes mes forces : n'allez pas revenir *noires*, » vous qui êtes *belles comme les tentes de Cédar* : » craignez le grand jour, tremblez que le *ſoleil » ne vous rende brunes, & ne vous ôte toute votre » couleur.*

Il menace de ſa viſite les mauvais religieux qui n'ont point l'eſprit de leur état, & on dit qu'il n'avoit pas trop l'eſprit du ſien.

» *Je viſiterai dans mon indignation* ces hommes » ſans ferveur, ces hommes de chair & de ſang, » dégoûtés de leur profeſſion, qui paroiſſent n'ê- » tre tous entiers qu'une vile boue.... Vous ſied- » il bien de vouloir porter les mouvemens de » vos paſſions vers celui que le ciel a mis ſur » vos têtes, afin que vous attendiez ſes comman- » demens ? Eſt-ce vous que Dieu a établis ſur » les beſoins de la province ? *Ce troupeau appar- » tient-il à Mélibée ?*

Cujum pecus ? an Melibæi ?

Ce paſſage de Virgile, fait ici une étrange figure parmi tant d'applications aſſez étranges auſſi de l'écriture ſainte.

» Gardez vous, pourſuit l'orateur, d'abuſer de » ma douceur ; n'armez point un homme pacifique : » j'ajouterois alors aux paroles d'Iſaïe celles de » l'évangile, *je ne ſuis point venu apporter la paix, » mais l'épée*, & la punition ſuivroit de près » votre irrégularité, vos écarts, vos déſobéiſ- » ſances..... Si je ne veux pas me faire crain- » dre par une dureté odieuſe, je ferai attentif à » ne pas me faire aimer par un relâchement mé- » priſable ; & , à l'exemple de Jonathas, je ti- » rerai du moins vers vous *les flèches d'un aver- » tiſſement amer*, quand je pourrai me diſpenſer » de tirer des flèches qui vous bleſſent.

On voit qu'à travers le ridicule des applications, & la folie des diſconvenances, cet homme ne manquoit ni d'éloquence ni de mouvement, & qu'en général ſa diction eſt belle.

Le P. *Poiſſon* éprouva des diſgraces dans ſon ordre, & mourut exilé à Tanley en 1744. Il étoit né à Saint-Lô, en Normandie. Son nom de baptême étoit Pierre.

POITIERS ou POICTIERS, (*Hiſt. de Fr.*) c'eſt le nom d'une ancienne & illuſtre maiſon françoiſe, dont la tradition eſt qu'elle eſt la même que l'ancienne maiſon d'Aquitaine & qu'elle deſcend de Guillaume IX, duc d'Aquitaine, qui mourut le 9 avril 1137, dans un pélérinage à Saint-Jacques en Galice ; c'eſt ſur ce fondement que la maiſon de *Poitiers* porte pour timbre de ſes armoiries un ſaint Guillaume, en habit d'hermite, un chapelet à la main. Il paroît cependant certain que ce dernier duc d'Aquitaine n'eut pour héritière que la célèbre Eléonore d'Aquitaine ſa fille, femme de Louis le jeune, roi de France, puis de Henri II, roi d'Angleterre. (Voyez l'article *Aquitaine.*) Quoi qu'il en ſoit de cette origine, celle de la maiſon de *Poitiers* eſt de la plus haute antiquité ; elle a poſſédé en ſouveraineté les comtés de Diois & de Valentinois, dont Louis II, dernier des mâles de la branche aînée de la maiſon de *Poitiers*, fit donation en 1404 à Charles VI, roi de France.

Un autre Louis, couſin-germain de Louis II, fut la tige des comtes de Saint-Vallier, branche qui s'éteignit vers le milieu du ſeizième ſiècle dans la perſonne de Jean de *Poitiers*, ſeigneur de Saint-Vallier, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cent hommes d'armes, père de la célèbre Diane de *Poitiers*. Il fut impliqué dans l'affaire du connétable de Bourbon ; il avoit eu le plus de part à la confiance de ce prince ; il étoit ſon parent & ſon ami, d'ailleurs il étoit mécontent du gouvernement. Il raconte dans ſon interrogatoire, qu'étant allé voir le connétable à Montbriſon, ce prince, en s'enfermant avec lui dans ſon cabinet, lui donna quelques bagues ; puis réclamant tous les droits de l'amitié, comme prêt à verſer un grand ſecret dans ſon ſein, il lui préſenta un reliquaire où il y avoit du bois de la vraie croix ; « mon couſin, lui dit-il, mon » cœur ne peut avoir de ſecrets pour toi ; jure- » moi ſur cette croix de ne jamais révéler ce » que tu vas apprendre ». Son cœur ſe décharge alors, il éclate en plaintes contre le roi, en reproches contre ſa mère ; » monſieur, lui dit Saint-Vallier, que ne parlez-vous au roi ? » Le roi, répliqua le connétable, n'entend plus rien lorſ- » qu'il s'agit de ſa mère, mais mon deſtin m'offre » d'autres reſſources, & tous les princes ne ſont » pas auſſi aveugles que lui ». Il confie alors à Saint-Vallier les intelligences qu'il entretenoit avec l'empereur, & les propoſitions que lui faiſoit ce prince. « Mais, monſieur, lui dit Saint-Vallier, » comptez-vous ſur toutes ces magnifiques pro- » meſſes ? Beaurein, chambellan de l'empereur, » doit venir ce ſoir chez moi, repliqua le connétable, tu l'entendras, tu jugeras toi-même du prix » que l'empereur attache à mon alliance, tu ver- » ras que ton ami n'eſt pas encore le rebut du » monde entier.

Le comte de Saint-Vallier fut préſent en effet à l'entrevue du connétable avec le comte de Beaurein, & étant enſuite reſté ſeul avec le connétable, il lui fit un diſcours pathétique pour le ramener au devoir & à la vertu ; il le conjura au nom de l'amitié, au nom de la patrie, au nom d'un

d'un frère mort à ses côtés en combattant pour cette même patrie à la bataille de Marignan; au nom de sa gloire enfin, de ne point flétrir ses lauriers, de ne point chercher une coupable renommée dans la révolte & l'infidélité. « Ah! s'écria douloureusement Bourbon, que veux-» tu donc que je devienne? ils m'ont tout pris; » je n'ai plus rien, je ne suis plus rien; ils veu-» lent que j'expire dans l'opprobre & dans la » misère ». Alors il répandit un torrent de larmes dans le sein de son ami; Saint-Vallier pleuroit aussi entre ses bras, & l'attendrissement animant son éloquence, il parut ébranler Bourbon, il se flatta de l'avoir entraîné. « Mon cousin, lui dit Bourbon, avec un transport qui paroissoit sincère, » n'en parlons plus, je renonce à mon projet; » jure-moi de nouveau de n'en jamais parler à » personne, & reçois le serment que je te fais de n'y plus songer.

Le lendemain, Saint-Vallier prenant congé du connétable, lui dit: « Monsieur, je vous quitte, » content de vous & de moi, rassuré sur votre » sort & sur celui de la France. Oui, cousin, lui répondit le connétable, tiens ta parole, & » compte sur la mienne ».

Environ un mois après, le connétable lui envoya réitérer les mêmes assurances & les mêmes exhortations. Saint-Vallier le crut véritablement changé, & ne fut désabusé que par sa fuite. Telle fut du moins la déposition de Saint-Vallier; il ne consentit à la faire qu'après s'être assuré que tout le secret de la conspiration étoit découvert; jusque-là il avoit toujours nié d'en avoir la moindre connoissance; il persista dans sa déposition jusqu'à l'échafaut; mais il n'est nullement sûr qu'elle ait été sincère dans tous les points; par exemple, Hector d'Angerai, seigneur de Saint-Bonnet, attaché au service du connétable, avoit été chargé d'aller négocier en Espagne le mariage de ce prince avec la reine de Portugal, sœur de l'empereur; il étoit parti pour l'Espagne avec le comte de Beaurein. Dans la route, Beaurein avoit appris à Saint-Bonnet qu'il s'agissoit d'une conspiration contre la France; à cette nouvelle, Saint-Bonnet avoit quitté Beaurein, étoit revenu sur ses pas, & s'étoit retiré du service du connétable; ce fut le motif des lettres de rémission qui furent accordées à Saint-Bonnet. Saint-Vallier, pendant tout le cours du procès & jusqu'à sa confrontation avec Saint-Bonnet, avoit toujours déclaré n'avoir aucune connoissance de la négociation pour le mariage, ni de la commission donnée à cet égard à Saint-Bonnet; il alla même jusqu'à remettre entre les mains des juges un cartel de défi à tous ceux qui oseroient lui soutenir qu'il eût eu connoissance de ces faits & de tous les autres projets imputés au connétable. Or Saint-Bonnet ayant été confronté à Saint-Vallier, lui soutint qu'il (Saint-Vallier) étoit présent, lorsque le connétable avoit ordonné à lui Saint-Bonnet, de partir pour l'Espagne avec le comte de Beaurein. On voit souvent dans les interrogatoires de Saint-Vallier, que, pressé par les questions de ses juges & par les difficultés qu'ils lui proposoient, il prenoit le parti de ne plus répondre, & de dire qu'il révéleroit tout au roi & à la duchesse d'Angoulême; d'après cela, quelle foi doit-on ajouter à sa dernière déposition, dans laquelle il peut si bien n'avoir avoué que ce qu'il ne pouvoit plus nier, & avoir tourné tout le reste à son avantage? Pourquoi, d'ailleurs, les juges qui se montrèrent plus indulgens que François Ier ne l'auroit voulu envers tous les autres complices, auroient-ils été plus rigoureux pour le seul Saint-Vallier, si les charges du procès ne les y eussent forcés?

A toutes les instances qu'on lui fit pour lui arracher d'autres aveux, il répondit qu'il permettoit à son confesseur de révéler sa confession, si l'on croyoit qu'elle contînt quelque chose de plus que sa déposition & que ses réponses aux interrogatoires; il soutint toujours & avant & après l'arrêt, qu'il n'avoit mérité ni la mort ni aucune autre peine; qu'il n'avoit rien à se *reprocher*, *qu'il n'avoit jamais rien fait que de bon & d'honnête*, il vanta ses services: *j'ai toujours servi le roi à mes dépens*, dit-il. Il se plaignit de l'abandon où on le laissoit. *Mes amis*, dit-il, *me manquent bien au besoin*. Les interrogations qu'on lui faisoit sur de prétendus attentats contre la personne du roi & des princes ses fils, le mettoient sur-tout en fureur & lui arrachoient les sermens les plus terribles; il s'agitoit, il se tourmentoit; sa santé s'altéra sensiblement. L'arrêt, qui le déclarant criminel de lèze-majesté, le dégradoit de tous honneurs & le condamnoit à perdre la tête, est du 16 janvier 1524. Il portoit qu'avant d'être conduit à la Grève, S. Vallier seroit mis à la question. Sa maladie obligea d'en différer l'exécution; le roi parut mécontent de ce délai, & le 15 février suivant, le chancelier vint de sa part au parlement presser l'exécution de l'arrêt. Le 17 on fit venir le médecin du parlement, qui déclara que le malade ne soutiendroit point la question; le chancelier Duprat vouloit qu'on la lui donnât, dût-il y périr; le parlement plus humain fut d'un autre avis; S. Vallier ne fut que présenté à la question & ne la subit pas; on lui en étala l'effrayant appareil pour le faire parler; il protesta qu'il n'avoit rien à dire. Il se soumit à tous ces tourmens avec beaucoup de résignation, mais il parut très-sensible à la cérémonie humiliante par laquelle on lui arrachoit le cordon de S. Michel; *Le roi*, s'écria-t-il, *n'est pas en droit de me l'ôter sans le consentement de tous les chevaliers assemblés, & je n'ai pas mérité d'en être dépouillé.* Il n'avoit point son collier; *le roi*, dit-il, *sait que je l'ai perdu à son service.* On lui en présenta un pour faire la cérémonie de le lui arracher; il refusa jusqu'à deux fois de le prendre. Le président

l'avertit qu'il falloit obéir au roi. *J'obéis donc*, dit S. Vallier, il se tut, & se laissa attacher & détacher le collier. Il demanda la permission de faire quelques legs à ses domestiques sous le bon plaisir du roi, elle lui fut accordée. On le conduisit à la Grève, tout malade qu'il étoit toujours : il monta sur l'échafaut, & dans l'instant où il se baissoit pour recevoir le coup de hache, sa grace arriva, mais quelle grace ! Les lettres portent qu'il sera enfermé pour toute sa vie entre quatre murailles, où il ne recevra le jour & la nourriture que par une petite fenêtre. On le laissa quelques jours à la conciergerie, on le transféra ensuite dans une autre prison.

Les auteurs de l'histoire généalogique assurent qu'il s'échappa, qu'il se retira en Allemagne avec la permission du roi ; ils prouvent par diverses pièces qu'il vivoit en 1528, 1531, 1532; ils disent qu'il fit son testament dans son château de Pisançon le 26 août 1539. Ils ne marquent point l'année de sa mort. Le traité de Madrid prouve certainement qu'il étoit encore prisonnier au mois de janvier 1526; car ce traité porte qu'il sera promptement délivré; le roi déclare par des lettres du mois de juillet de la même année 1526, que Saint-Vallier est sorti de prison, qu'il est absent du royaume, qu'il peut y revenir quand il voudra & que ses biens lui seront rendus.

La maladie de Saint-Vallier & l'espèce de grace qui lui fut accordée ont donné lieu à beaucoup de fables. On a dit qu'en entendant la lecture de son arrêt, il fut saisi d'une frayeur si violente, que ses cheveux blanchirent en une nuit, & que ses gardes ne le reconnoissoient pas le lendemain ; il avoit alors environ 48 ans.

M. de Thou dit que, lorsqu'on le menoit au supplice, la frayeur lui donna une fièvre, qui depuis est passée en proverbe, sous le nom de *fièvre de Saint-Vallier*.

Il est vrai que la *fièvre de Saint-Vallier* est passée en proverbe, mais les actes du procès & le rapport de Braillon, médecin du parlement, prouvent que c'étoit une fièvre invétérée, qui même avoit fait retarder long-temps son supplice, & qui lui avoit épargné les tourmens de la question.

Pasquier dit que l'horreur de la mort qu'il avoit vue de si près, lui donna une fièvre que la nouvelle de sa grace ne put guérir, & dont il mourut peu de temps après. Ce fait est contredit par tous les actes qu'on vient de citer.

On conçoit aisément que la fièvre de Saint-Vallier n'ait pas été guérie par la nouvelle d'une grace qui ne faisoit que prolonger son malheur. On veut cependant que la célèbre Diane de Poitiers, sa fille, ait acheté cette grace au prix de son honneur & même de sa virginité, dont elle fit, dit-on, le sacrifice à François Ier pour sauver son père ; mais ce n'est vraisemblablement encore qu'une fable ; c'en est une certainement quant à la virginité, puisque Diane de Poitiers étoit mariée depuis près de dix ans.

Voici les motifs de cette grace, tels qu'ils sont exprimés dans les lettres de rémission :

« Comme puis nagueres, notre cher & féal » cousin, conseiller & chambellan, le comte de » Maulevrier Brézé, grand sénéchal de Normandie, & les parens & amis charnels de Jean de » Poitiers, sieur de Saint-Vallier, nous ayent » en très-grande humilité supplié & requis avoir » pitié & compassion dudit de Poitiers..... Nous » ayant considération auxdits services, & principalement à celui que ledit grand sénéchal nous » a fait en découvrant les machinations & conspirations, &c. »

Le grand sénéchal de Normandie étoit le mari de Diane de Poitiers; il avoit donné les premiers avis de la conspiration, il étoit assez naturel qu'on lui accordât la grace de son beau-père; quelques historiens ont mieux aimé imaginer que Diane de Poitiers, qui fut depuis maîtresse de Henri II, avoit commencé par être maîtresse de François I, père de Henri II. Les auteurs protestans ont surtout accrédité ce bruit, pour charger du crime d'inceste la duchesse de Valentinois (Diane), qui persécutoit leur secte.

Le Laboureur, qui croit cette imputation calomnieuse, raconte pourtant que, lorsque Henri II se fut attaché à Diane, on jetta dans sa chambre la malédiction prononcée contre Ruben dans la génèse :

« Ruben, mon fils aîné, vous étiez toute ma » force, & vous êtes devenu la principale cause » de ma douleur..... Mais vous vous êtes répandu » comme l'eau. Puissiez-vous ne point croître, » parce que vous avez monté sur le lit de votre » père & que vous avez souillé sa couche ». (Gen. chap. 49, vers. 3 & 4.)

Sous le règne de François I, Diane devint la maîtresse de Henri alors dauphin, & elle divisa la cour. Le dauphin commençoit à s'élever, à devenir en quelque sorte le rival du roi, qui lui opposoit le duc d'Orléans, son second fils; il avoit à part ses amis, ses favoris & presque son parti ; c'étoit l'ouvrage de Diane, dont le crédit naissant ne tarda pas à faire ombrage à l'autorité toujours croissante de la duchesse d'Étampes, maîtresse de François I. Diane avoit alors plus de quarante ans, & le dauphin étoit plus jeune qu'elle de dix-huit ans; la duchesse d'Etampes pour le faire rougir de sa passion, exagéroit cette disproportion d'âge, & disoit qu'elle étoit née le jour où Diane de Poitiers s'étoit mariée. Elle se donnoit un double avantage par ce discours, celui de se rajeunir & celui de vieillir son ennemie.

Son bien premièrement, & puis le mal d'autrui.

Dans la vérité, il n'y avoit guères que huit ans de différence entre elles. Il paroît que Diane

de Poitiers étoit née en 1500; elle avoit été mariée en 1514. Anne de Pisseleu, depuis duchesse d'Etampes, étoit née vers l'an 1508. Diane de Poitiers devint veuve en 1531 de Louis de Brézé, comte de Maulevrier.

Elle fut toute-puissante en France sous le règne de Henri II. Catherine de Médicis, depuis si terrible & si odieuse, alors complaisante & soumise, respectoit, flattoit même les goûts de son mari, & pour obtenir l'ombre d'un crédit inutile, rampoit sous une rivale qu'elle détestoit. Diane de Poitiers régnoit seule, on appercevoit à peine Catherine.

La duchesse d'Etampes ayant perdu à la fois tous ses appuis, François I & le duc d'Orléans, restoit en proie aux rigueurs & aux violences de sa rivale triomphante; on pouvoit lui faire son procès sur des intelligences qu'elle avoit eues avec l'empereur, pour procurer le Milanès au duc d'Orléans, & se menager à elle-même une retraite sûre hors du royaume; on eût pu la dépouiller de ses biens, mais la duchesse de Valentinois, d'ailleurs altière, injuste & abusant en toutes manières de sa faveur, ne fut point assez aveuglée par une haine que la chûte de sa rivale affoiblissoit déjà, pour oser donner un tel exemple qu'on eût pu suivre un jour contre elle; mais cette politique modérée ne lui servit de rien, parce que quand la mort soudaine de Henri II vint la plonger à son tour dans la disgrace, ce n'étoit point une maîtresse qui régnoit, c'étoit une reine, c'étoit Catherine de Médicis. Cette princesse haïssoit également les Montmorencis & les Guises qui l'avoient également négligée pour la duchesse de Valentinois, avec laquelle ils avoient même les uns & les autres contracté des alliances. Le duc d'Aumale avoit épousé Louise de Brézé, fille de la duchesse de Valentinois. Henri de Montmorenci, second fils du connétable, & dans la suite connétable lui-même, avoit épousé Antoinette de la Marck, petite-fille de Diane; les Guises sacrifièrent Diane sans ménagement, & aidèrent à la dépouiller en faveur de Catherine; on lui ôta sa maison de Chenonceaux, qui fut donnée à la reine-mère. Anne de Montmorenci, plus fidèle à l'amitié, plus délicat sur l'honneur, plus lié par ses engagemens que les Guises, restoit attaché à Diane dans la disgrace, parce qu'il l'avoit été pendant la faveur de cette femme. Elle se retira en 1559 dans sa belle maison d'Anet.

Les chiffres de Diane y sont encor tracés.

Elle y mourut en 1566. « Je la vis, dit Brantôme, six mois avant sa mort, si belle encore » que je ne sache cœur de rocher qui ne s'en » fût ému, quoique quelque temps auparavant » elle se fût rompu une jambe sur le pavé d'Orléans, » allant & se tenant à cheval aussi dextrement & » dispostement comme elle avoit jamais fait; mais » le cheval tomba & glissa sous elle. Il auroit » semblé que telle rupture & les maux qu'elle » endura auroient dû changer sa belle face; point » du tout, sa beauté, sa grace & sa belle apparence étoient toutes pareilles qu'elles avoient » toujours été. C'est dommage que la terre couvre » un si beau corps; elle étoit fort débonnaire, » charitable & aumônière. Il faut que le peuple » de France prie Dieu qu'il ne vienne jamais » favorite de roi plus mauvaise que celle-là ni » plus malfaisante ».

Brantôme a donné tant de louanges à Catherine de Médicis; il dit toujours tant de bien des personnes mêmes dont il veut dire du mal, qu'on ne peut pas trop savoir quelle est ici la valeur de son témoignage en faveur de Diane. Plusieurs ont parlé comme lui de la beauté de Diane, conservée jusque dans la vieillesse; fort peu ont parlé de sa bonté.

Il y eut des médailles frappées en son honneur, une entr'autres où elle est représentée foulant aux pieds l'amour, avec ces mots : *j'ai vaincu le vainqueur de tous; omnium victorem vici;* mais n'étoit-ce pas plutôt en ne foulant point aux pieds l'amour, ou en ne paroissant pas l'y fouler qu'elle avoit vaincu le vainqueur de tous? ce n'est pas qu'on n'ait voulu prétendre qu'elle avoit d'autant plus sûrement enchaîné ce vainqueur, qu'elle n'en avoit jamais été vaincue & ne lui avoit jamais été soumise. Il est certain du moins qu'elle n'en a pas eu d'enfans.

Les grands biens de la maison de Rye qui passèrent en 1657 dans la maison de Poitiers, en relevèrent encore l'éclat.

Ferdinand-Joseph, comte de Poitiers, dernier mâle de cette maison, n'a laissé qu'une fille, madame la duchesse de Randan, femme de Gui Michel de Durfort de Lorges, duc de Randan, mort maréchal de France il y a quelques années.

P O L

POL. (le connétable DE ST.) voyez *Luxembourg.*

Le nom de S. *Pol* a aussi été porté avec éclat par un prince de la maison de Bourbon. François de Bourbon, comte de S. *Pol*, frere du duc de Vendôme Charles, & grand oncle de Henri IV, étoit fils de François, duc de Bourbon, fils de Jean, duc de Bourbon, & d'Isabelle de Beauvau. François I l'aimoit tendrement, & l'admettoit à tous ses plaisirs : le comte de S. *Pol* étoit plus soldat que général; il eût brigué avec plus d'empressement l'honneur d'un coup de main, d'une commission périlleuse, que le commandement le plus glorieux. Il aimoit le péril pour le péril même, & le regardoit presque comme le seul moyen d'acquérir de la gloire.

Il se distingua parmi les plus braves à la bataille de Marignan. Voici le témoignage que lui rend un des guerriers qui s'étoit le plus distingué

dans cette bataille, (François I lui-même) ainsi qu'au connétable de Bourbon, qu'il aimoit alors parce que sa mère l'aimoit : « Je vous veux encore assurer que mon frère le connétable & M. de *Saint-Pol* ont aussi bien rompu bois, que gentilshommes de la compagnie, quels qu'ils soient, & de ce j'en parle comme celui qui l'a vu, car ils ne s'épargnoient non plus que sangliers échauffés ». Ce sont les propres termes de François I, dans la lettre qu'il écrivit à la duchesse d'Angoulême, sa mere, après la bataille de Marignan, & qui contient la relation de cette bataille.

On montre encore actuellement à Romorentin, capitale de la Sologne, une vieille maison, qu'on dit être celle qu'y occupoit le comte de S. *Pol*, & d'où partit le tison fatal qui, le jour des Rois 1521, pensa priver François I de la vie. Dans cette expédition entreprise par jeu & par folie, le roi assiégeoit le comte de S. *Pol* dans cette même maison, que le comte défendoit avec des pelottes de neige, des œufs & des pommes cuites.

Cette même année le comte de S. *Pol* étoit de l'expédition plus sérieuse & plus utile où les François surprirent Hesdin en Artois; il secourut Mézières; l'année suivante, joint au comte de Guise (Claude), il prit & brûla Bapaume, battit les Impériaux à l'Ecluse & les Anglois au bourg de Pas.

A la retraite de Romagnano en 1524, le comte de S. *Pol* fut chargé, avec Bayard & Vandenesse, par l'amiral Bonnivet, alors hors de combat, de sauver l'armée. Vandenesse & Bayard ayant été tués, le comte de S. *Pol*, digne d'être associé à la commission glorieuse sous laquelle ils avoient succombé, continua de couvrir la retraite avec autant de valeur que de prudence, & ménageant le peu de soldats qui lui restoient, il se retira toujours combattant.

A la bataille de Pavie en 1525, le comte de S. *Pol*, baigné dans son sang & privé de sentiment, avoit été laissé sur le champ de bataille parmi les morts; l'avarice d'un soldat Espagnol lui sauva la vie; ce soldat ayant essayé de lui ôter une riche bague qu'il avoit au doigt & n'ayant pu en venir à bout, voulut lui couper le doigt, la douleur le ranima, il poussa un cri aigu, revint à lui, & se nomma; il avertit le soldat de garder le secret, parce que si les généraux de l'empereur apprenoient qu'il eût un prince de la maison de France en son pouvoir, ils pourroient bien le lui enlever pour profiter eux-mêmes de la rançon; il lui promit une récompense proportionnée au service; le soldat conduisit le comte de S. *Pol* à Pavie, où il fut guéri de ses blessures; dès qu'il put monter à cheval, il revint en France avec le soldat, auquel il donna la somme promise.

En 1528 & 1529, le comte de S. *Pol* fut chargé du commandement dans la Lombardie & dans la Ligurie; on commença par lui fournir une armée plus foible de moitié qu'il ne le falloit & qu'on ne l'avoit promise; les Vénitiens, sur le secours desquels il comptoit, le secondèrent mal, il fit des pertes, il éprouva des échecs, mais jamais son courage ne fut abbattu; vaincu enfin par de Lève à Landriano, entraîné dans la fuite des siens, il se trouve arrêté par un large fossé, il pousse son cheval pour le franchir, le cheval se cabre, résiste, s'élance & tombe enfoncé dans la fange; S. *Pol* est fait prisonnier, son armée est entièrement dissipée. Ce fut le dernier acte d'hostilité de cette guerre; la paix de Cambray lui procura bientôt la liberté, mais il n'eut plus de commandement dans les guerres suivantes. Il mourut en 1545.

POLAILLON, (*Hist. de Fr.*) Marie Lumague, veuve de François *Polaillon*, résident de France à Raguse, peut être regardée comme la fondatrice des *nouvelles converties*, établissement né de celui qu'elle avoit formé d'abord sous le nom de *Filles de la providence*. Morte en 1657.

POLÉMON, (*Hist. anc.*) jeune Athénien fort décrié pour ses déréglemens dont il faisoit gloire, sortant d'une partie de débauche, passe devant l'école de Xénocrate, en trouve la porte ouverte, y entre, plein de vin, parfumé d'essence, portant une couronne sur la tête, il prend place parmi les auditeurs, moins pour écouter que pour braver & insulter. L'assemblée frémissoit d'indignation; Xénocrate calme & serein, changeant seulement de sujet, se met à exalter les avantages de la tempérance & de la sobriété, à montrer toute la difformité, toute la honte attachées aux vices contraires; ce discours fut pour *Polémon*, ce qu'est pour Renaud dans le Tasse le miroir magique où il se voit revêtu des honteux ornemens de la mollesse; *Polémon* ouvre les yeux, rougit, sa couronne tombe de sa tête, il renonce au vin pour jamais; le voilà devenu sectateur de la sagesse & disciple de Xénocrate, auquel il devoit sa vertu & le retour de sa raison. Jamais conversion ne fut plus prompte, plus sincère ni plus constante. Il fut dans la suite le successeur de Xénocrate dans son école. C'est à ce grand changement qu Horace fait allusion dans la satire 3e. du livre 2:

Si puerilius his, ratio esse evincet, amare;
Nec quidquam differre, utrumne in pulvere trimus,
Quale prius ludas opus, an meretricis amore
Sollicitus plores : quæro, faciasne quod olim
Mutatus *Polemo*, ponas insignia morbi
Fasciolas, cubital, focalia. Potus ut ille
Dicitur ex collo furtim carpsisse coronas,
Postquam est impransi correptus voce magistri?

Polémon vivoit environ trois siècles avant Jésus-Christ.

Polémon, est aussi le nom de deux rois de Pont, pere & fils, dont l'un dut ce royaume de Pont au triumvir Marc-Antoine, duquel il fut l'ami constant; l'autre embrassa le judaïsme, pour épouser la reine Bérénice que Titus avoit aimée; mais Bérénice l'ayant quitté, il quitta aussi le judaïsme, céda aux Romains le royaume de Pont, qui porta long-temps depuis le nom de province *Polémoniaque*, parce qu'elle avoit été possédée par les *Polémons*.

On a des harangues d'un orateur *Polémon*, qui vivoit du temps de Trajan, environ un siècle après J. C.

POLENI. (le marquis Giovani) (*Hist. litt. mod.*) professeur d'astronomie & de mathématiques à Padoue, où il étoit né en 1683, & où il mourut en 1761, fut reçu en 1739, à l'académie des sciences de Paris, où il avoit remporté trois prix. Il étoit aussi de l'académie de Berlin, de celle des Ricovrati de Padoue, de la société royale de Londres, de l'institut de Bologne. Il excelloit dans l'architecture hydraulique, & fut chargé par la république de Venise de l'inspection & du soin de ses eaux. Il fut consulté aussi par le pape Benoit XIV, sur les réparations à faire à la basilique de Saint Pierre. M. le marquis *Poléni* joignoit à la connoissance des mathématiques celle des antiquités. On a de lui des supplémens aux recueils de Grœvius & de Gronovius, ces supplémens remplissent cinq volumes *in-folio*. Les vertus du marquis *Poléni* égaloient ses connoissances. Il fut l'ami de tous les savans & de tous les philosophes illustres de son siècle.

POLI, (Martin) *Hist. litt. mod.*) associé étranger de l'académie des sciences, né à Luques le 21 janvier 1662, chymiste habile, vint en France en 1702, offrir à Louis XIV un secret important, relatif à la guerre; le roi ne voulut point s'en servir, & préféra, dit M. de Fontenelle, l'intérêt du genre humain au sien; il s'assura seulement que l'invention seroit supprimée, & mit à ce prix les bienfaits qu'il répandit sur l'inventeur. On peut avoir regret que la poudre à canon n'ait pas été présentée à un prince de ce caractère. C'est la réflexion de M. de Fontenelle. M. *Poli* retourna en Italie en 1704, publia en 1706, à Rome, un grand ouvrage, intitulé : *il trionfo de gli Accidi*; fut nommé en 1708, premier ingénieur des troupes du pape, fit exploiter avec succès en 1712, des mines de cuivre & de vitriol dans les terres du prince Cibo, duc de Massa; revint en France en 1713, & prit séance à l'académie; reçut en 1714, de nouvelles graces du roi, d'après lesquelles il prit le parti de s'établir à Paris; il fit venir d'Italie, sa femme & ses enfans, qui ayant vendu tous leurs effets avec précipitation & avec perte, n'arrivèrent à Paris que pour voir expirer le 29 juillet 1714, celui sur lequel ils avoient fondé l'espérance d'un meilleur sort dans ce pays.

POLIDORE, (voyez Polydore).

POLIGNAC (*Hist. de Fr.*) C'est le nom d'une des plus anciennes maisons de l'Auvergne, & elle tire ce nom de l'ancien château de *Polignac*, situé dans le Velai, sur les confins de l'Auvergne, sur une vaste roche autrefois consacrée à Apollon, & où ce Dieu avoit un temple dont on dit qu'il subsiste encore des restes; delà le nom d'*Apollinaris* d'où s'est formé, dit-on, par succession de temps & par corruption, celui de *Polignac*, qui n'est au fond que le même nom avec une terminaison moderne & locale.

Sidoine Apollinaire parle du château de *Polignac* comme de sa maison paternelle; son bisayeul paternel, de ce même nom d'Apollinaire, étoit d'une ancienne famille patricienne, qui avoit donné des sénateurs à la ville de Rome; il étoit préfet du prétoire des Gaules; son fils eut la même dignité & fut le premier de sa race qui embrassa le christianisme. Le fils de celui-ci eut encore le même emploi sous les empereurs Honorius & Valentinien; il fut le père de Sidoine Apollinaire; celui-ci épousa la fille de l'empereur Avitus; après la mort de sa femme, il fut élu évêque de Clermont en Auvergne, l'an 472; il laissa de son mariage un fils nommé aussi Apollinaire, qui commanda les armées d'Alaric, rival de Clovis. L'évêque de Clermont fit élire Apollinaire son frère, vicomte du Velai, & c'est de lui que descendent les Apollinaires ou *Polignac*, vicomtes du Velai. Si par hasard il se mêle un peu de fable à ce recit, souvenons-nous que les fables mêmes prouvent dans ce genre, elles prouvent au moins un dégré d'antiquité où la fable se mêle toujours à l'histoire, parce qu'il est antérieur aux titres & aux actes. Ces vicomtes de Velai, ont eu long-temps toutes les prérogatives de la souveraineté, celle sur-tout de faire battre monnoie à leur coin; il y a encore dans le Velai de ces pièces de monnoie qu'on appelle *viscontines*, c'est-à-dire monnoies du vicomte. On appelloit dans les temps les plus reculés, ces vicomtes de Velai, seigneurs des montagnes, *reguli monitum*. François I. fut reçu en 1533, au château de *Polignac* avec une magnificence qui lui donna une haute idée de la grandeur & de la puissance des seigneurs de cette maison; ils prenoient assez ordinairement pour nom de baptême le nom de Sidoine Apollinaire.

L'homme le plus célèbre que cette maison ait produit dans les derniers temps, a été le cardinal Melchior de *Polignac* :

Le cardinal, oracle de la France.....
... Ce Nestor qui du Pinde est l'appui,
Qui des savans a passé l'espérance

Qui les ſoutient, qui les anime tous;
Qui les éclaire & qui regne ſur nous
Par les attraits de ſa douce éloquence;
Ce cardinal qui, ſur un nouveau ton,
En vers latins fait parler la ſageſſe,
Réuniſſant Virgile avec Platon,
Vengeur du ciel & vainqueur de Lucrèce.

C'eſt ainſi que M. de Voltaire, *dans le temple du goût*, parloit du cardinal de *Polignac*, en ne l'enviſageant même que du côté du goût & des talens littéraires. Ce cardinal n'eſt pas moins diſtingué par ſes talens politiques & par les négotiations importantes dont il ſut chargé.

Il naquit au Puy en Velay, le 11 octobre 1661, de Louis-Armand vicomte de *Polignac*, & de Jaqueline du Roure, ſa troiſième femme. Il brilla dans ſes études, & annonça dès-lors ce qu'il devoit être un jour; il achevoit ſa théologie en Sorbonne, lorſqu'en 1689, le cardinal de Bouillon le preſſa inſtamment de venir avec lui à Rome au conclave où Aléxandre VIII, ſucceſſeur d'Innocent XI, fut élu; on le fit entrer dès-lors dans les négociations qui regardoient les quatre fameux articles du clergé, de 1682.

Le nouveau pape gouta infiniment le caractère de ſon eſprit; il lui dit un jour dans une de leurs conférences: *je ne ſais comment vous faites; vous paroiſſez toujours être de mon avis, & c'eſt toujours moi qui finis par être du vôtre.* L'accommodement ſe fit, & l'abbé de *Polignac* repaſſa en France, pour en rendre compte au roi. Louis XIV, après lui avoir accordé une longue audience, dit: *je viens d'entretenir un homme & un jeune homme qui m'a toujours contredit, & qui m'a toujours plu.* Cet art de contredire ſans bleſſer, néceſſaire avec les rois, & qui ſeroit ſi utile avec tous les hommes, eſt de tous les talens le plus rare.

En 1691, il rentra, toujours avec le cardinal de Bouillon, au conclave, & alors ſut élu Innocent XII. Revenu à Paris, l'abbé de *Polignac* s'enferma loin de la cour, au ſéminaire des Bons-Enfans, pour ſe livrer ſans diſtraction à l'étude; mais l'eſſai qu'on avoit fait de ſes talens pour la négociation, le fit bientôt tirer de ſa retraite; on l'envoya ambaſſadeur extraordinaire en Pologne. Dans le tranſport, le bâtiment qui portoit ſes équipages, ſa vaiſſelle, ſes meubles, échoua ſur les côtes de Pruſſe, & tout ſut pillé. Il courut lui-même quelques dangers; cependant il arriva heureuſement, bientôt il obtint l'eſtime & la confiance du grand Sobieski. A la mort de ce prince, il négocia pour faire élire en ſa place le prince de Conti; la cour veut qu'on réuſſiſſe; l'abbé de *Polignac* n'ayant pas réuſſi, on crut qu'il n'avoit pas pris d'aſſez-juſtes meſures, & on envoya pour le remplacer l'abbé de Chateauneuf; l'abbé de *Polignac* rentra dans la retraite & dans l'étude. Le nom de bon-Port que portoit l'abbaye qu'il poſſédoit & où il ſe retira, ſembloit conforme à ſa ſituation & à ſes beſoins. Le roi ne l'y laiſſa pas long-temps, il fut rappellé à la cour en 1702; il y reparut, dit un de ſes hiſtoriens ou panégyriſtes, avec cet éclat « que la ſaveur elle-même » ne donne, que lorſqu'elle ſuccède à la diſgrace, » & qu'elle ſemble vouloir l'expier. Il eut deux » nouvelles abbayes, la nomination d'Angleterre » au cardinalat, & ayant été envoyé à Rome en « qualité d'auditeur de Rote, il ſut aſſocié au car- » dinal de la Trémoille dans la direction des affai- » res de France à la cour pontificale. »

En 1710, il fut envoyé avec le maréchal d'Huxelles à l'affligeant congrès de Gertruydemberg pour travailler au difficile ouvrage de la paix; il ouvrit les conférences avec zèle & les rompit avec nobleſſe; *Meſſieurs*, diſoit-il aux plénipotentiaires hollandois, en voyant leur inſolence dans ce congrès, *vous parlez bien comme des gens qui ne ſont pas accoutumés à vaincre.* Parler avec cette dignité, c'étoit tout ce qu'il pouvoit faire alors. Il fit bientôt davantage au congrès d'Utrecht. Là, cette Hollande auparavant ſi fière & ſi infléxible, ſe voyant deſtituée de l'appui de l'Angleterre, & ſentant ſa foibleſſe, s'humilia enfin autant qu'elle avoit voulu humilier la France, & l'abbé de *Polignac* écrivoit: « Nous prenons la figure » que les Hollandois avoient à Gertruydemberg; » & ils prennent la nôtre. C'eſt une revanche » complette. » Les hollandois s'appercevant qu'on avoit des ſecrets pour eux, voulurent menacer les miniſtres françois, de les faire ſortir de leur pays: *non, meſſieurs*, répondit l'abbé de *Polignac*, *nous ne ſortirons pas d'ici; nous traiterons chez vous, nous traiterons de vous, & nous traiterons ſans vous.* Il eut le bonheur de conſommer le précieux ouvrage de la paix; mais nommé au cardinalat ſur la préſentation du roi d'Angleterre Jacques III, il ne crut pas devoir mettre ſa ſignature à un traité qui détruiſoit les eſpérances d'un prince ſon bienfaiteur.

A la mort de Louis XIV, le cardinal de *Polignac* fut éloigné des affaires; il étoit dans des intérêts contraires à ceux de M. le régent. Ses liaiſons avec le duc & la ducheſſe du Maine, le firent exiler en 1718 à ſon abbaye d'Anchin, d'où il ne revint qu'en 1721. A la mort du pape Innocent XIII, il alla au conclave où Benoît XIII fut élu; il fut fait miniſtre de France à Rome, & en remplit pendant huit années entières les fonctions à la ſatiſfaction des deux cours; les papes Benoît XIII, & Clément XII, ſon ſucceſſeur, lui témoignoient la plus parfaite confiance, & l'employoient dans les principales congrégations; le roi le nomma, pendant ſon abſence, à l'archevêché d'Auch, & le fit commandeur de ſes ordres: les honneurs littéraires s'accumulèrent auſſi ſur ſa tête & il ne les méritoit pas moins que les honneurs politiques. Il remplaça Boſſuet dans l'académie françoiſe, en 1704; il fut auſſi honoraire des deux académies, des belles-lettres (1717) & des ſcien-

tes ; (1715) ; il favoit bien le grec, la langue de Cicéron lui étoit auffi familière que la fienne, & cependant il étoit éloquent dans la fienne ; fon difcours de réception à l'académie françoife avoit été admiré, ainfi que des difcours latins qu'il avoit prononcés à Rome. On en avoit fur-tout remarqué un qu'il avoit fait en prenant poffeffion de fa place d'auditeur de Rote, peu de temps après un tremblement de terre, qui avoit fait ouvrir le dôme de saint Pierre & jetté Rome dans la conlternation. Il peignit ce terrible événement & le courage que le pape Clément XI avoit montré dans cette occafion, d'une manière, qui laiffa dans tous les esprits l'impreffion la plus vive & la plus profonde.

Mais le plus beau de tous fes titres littéraires eft fon fameux poëme de *l'anti-Lucrèce*. On le lit à la fois avec fatisfaction & avec plaifir comme un bel ouvrage, & de raifonnement & de poéfie. On en a retenu plufieurs traits, tels que celui-ci, qui demande grace ingénieufement pour l'auftérité du fujet.

Pieridum fi fortè lepos auftera canentes
Deficit, eloquio victi, re vincimus ipfâ.

Et celui où il décrit une montre à répétition :

Digitoque interrogat horam.

Le poëte compare l'homme voluptueux, toujours inquiet au fein des plaifirs, avec un malade qui fe retourne dans fon lit, cherchant le repos fans pouvoir le trouver :

Quæfivit ftrato requiem, ingemuitque negatâ.

On ne pouvoit plus heureufement employer en le dénaturant, ce vers de Virgile fur Didon expirante :

Quæfivit cœlo lucem, ingemuitque repertâ.

Voici à quelle occafion ce poëme fut, dit-on, entrepris. L'abbé de *Polignac* avoit connu Bayle en Hollande ; il avoit eu alors avec lui divers entretiens fur les matières dont Bayle paroiffoit occupé dans fes difputes contre Jaquelot & Jurieu. L'abbé de *Polignac* defira de favoir à quelle fecte de la religion proteftante Bayle donnoit la préférence, & s'il en étoit quelqu'une à laquelle il fût particulièrement attaché ; Bayle fe contenta d'abord de répondre d'une manière générale, qu'il étoit bon proteftant ; mais preffé autant que la politeffe, & fur-tout la politeffe de l'abbé de *Polignac* le permettoit, de détailler un peu davantage cette déclaration ; *oui, monfieur*, dit-il avec quelque impatience, *je fuis bon proteftant, & dans toute la force du mot ; car au fond de mon ame je protefte contre tout ce qui fe dit & tout ce qui fe fait.*

L'Abbé de *Polignac* remarqua que dans tout cet entretien, Bayle faifoit un grand ufage de Lucrèce, qu'il en faifoit à tout moment des citations & des applications à l'appui de fes idées ; il fe mit à relire Lucrèce, & cette lecture lui fit naître l'envie de le réfuter. Il perdit beaucoup de temps & de vers, dit M. de Voltaire, à combattre la déclinaifon des atômes & toute la mauvaife phyfique de Lucrèce. C'eft employer de l'artillerie pour détruire une chaumière.

M. le duc de Bourgogne & M. le duc du Maine avoient traduit en partie *l'anti-Lucrèce* ; M. de Bougainville le traduifit en entier & mit à la tête une belle & favante préface ; ce fut fon premier titre littéraire.

L'auteur de *l'anti-Lucrèce* ne devoit pas aimer l'irréligion. Un étranger attaché au fervice de l'Angleterre, & qui vivoit à Rome fous la protection de la France, fe permit un jour à la table du cardinal de *Polignac* des propos peu mefurés fur la religion & fur la perfonne du roi Jaques, pour qui le cardinal fe piquoit de reconnoiffance ; *Monfieur*, lui dit le cardinal avec une douceur févère, *j'ai ordre de protéger votre perfonne, mais non pas vos difcours.*

Orateur françois, orateur latin, poëte latin diftingué, phyficien, mathématicien, il fut encore un antiquaire confommé.

A des fuites nombreufes de médailles de toutes les grandeurs & de tous les métaux, il avoit ajouté une fuperbe collection de ftatues, buftes, bas-reliefs, monumens antiques de tout genre ; pour la plupart fruit de fes découvertes. Etant à Rome, il fut qu'un particulier faifant bâtir une ferme entre Frefcati & Grotta-Ferrata ; s'étoit trouvé arrêté en creufant les fondations, par des reftes d'anciens murs fort épais & qu'il étoit prefque impoffible de détruire. Le cardinal, d'après les circonftances, conjectura en examinant l'emplacement, que c'étoit celui de la maifon de Marius : il fit fouiller, & fa conjecture fut juftifiée, par un fragment d'infcription concernant le cinquième confulat de Marius ; on continua la fouille, & à l'ouverture du plus gros mur fe préfenta un magnifique falon, orné entr'autres de dix ftatues de grandeur naturelle, du plus beau marbre & du plus beau travail, qui formoient enfemble cette célèbre hiftoire d'Achille, reconnu par Ulyffe à la cour de Lycomède.

Præfcia venturi genitrix Nereïa leti
Diffimulat cultu natum, deceperat omnes,
. . . . Sumptæ fallacia veftis.
Arma ego femineis, animum motura virilem
Mercibus inferui ; neque adhuc projecerat heros
Virgineos habitus, cùm parmam haftamque tenenti :
Nate Deâ, dixi, tibi fe peritura refervant
Pergama, quid dubitas ingentem evertere Trojam ?
Injecique manum fortemque ad fortia mifi.

Métamor. lib. 13.

Ce fut auffi fous les yeux du cardinal de *Polignac*, que fe fit la découverte du palais des Céfars, dans les jardins de la Vigne-Farnèfe fur

le mont Palatin. Il excita & aida M. Bianchini à en donner la description. Le duc de Parme, qui avoit ordonné les travaux, fit présent au cardinal de *Polignac* d'un bas-relief de quatorze figures représentant une fête d'Ariane & de Bacchus : il étoit enchaffé dans la plus haute marche de l'estrade, sur laquelle se plaçoient les empereurs dans leurs audiences publiques. Il eut encore les plus belles urnes du caveau de Livie découvertes en 1730. Il n'auroit souhaité, disoit-il, d'être le maître de Rome, que pour détourner pendant quinze jours le cours du Tibre depuis Pontemole jusqu'au Mont-Testacio, & en retirer les statues, les trophées & autres monumens qu'on y avoit jettés dans les tems de troubles & de guerres civiles, & dans ceux des incursions des barbares. D'aprés cette idée, il avoit fait niveler le terrein des environs, & pris tous les enseignemens relatifs à l'exécution de ce projet. Il auroit aussi voulu faire creuser les ruines du temple de la paix, brulé l'an de Jésus-Christ 191, sous l'empire de Commode; il espéroit d'y retrouver le chandelier, la mer d'airain, & tous ces vases précieux que Titus y avoit déposés, après avoir triomphé de la Judée.

Le cardinal de *Polignac* mourut le 20 novembre 1741, agé de quatre-vingts ans, un mois & neuf jours.

Un de ses panégyristes lui rend le témoignage qu'il sembloit n'être fait que pour aimer & pour être aimé. Sa seule vue terminoit les procès & les querelles, adoucissoit les esprits & les disposoit à la paix.

POLIN ou PAULIN, (le capitaine) voyez GARDE (la).

POLINIERE (PIERRE) *Hist. litt. mod.*) physicien célèbre par ses expériences & qui fut choisi le premier pour en faire dans les collèges. Il fut, avant M. l'abbé Nollet, l'homme réputé le plus habile dans ce genre, & celui qui savoit le mieux mettre ses leçons & ses expériences à la portée de ses écoliers; on a de lui des *élémens de mathématiques*, & un traité de physique expérimentale sous ce titre : *expériences de physique*. Né en 1671, près de Vire; mort dans le même lieu en 1734.

POLITI (ALEXANDRE) *Hist. litt. mod.*) florentin, clerc régulier des écoles pieuses, est connu par une édition du commentaire d'Eustathe sur Homère, avec une traduction latine & des notes. On a de lui aussi un ouvrage de jurisprudence: *de patriâ in condendis testamentis potestate*; il a corrigé & commenté le Martyrologe romain.

POLITIEN (ANGE) *Hist. litt. mod.*) Laurent & Julien de Médicis, furent ses protecteurs, & Jean de Médicis, depuis pape, sous le nom de Léon X, fut son élève; Pic de la Mirandole fut son ami, Merula fut son ennemi, mais *Politien* étoit l'aggresseur. En général sa vie fut un peu troublée par les querelles littéraires, ce qui n'arrive qu'à ceux qui le veulent bien; par cette raison il faut un peu se défier des diverses imputations qui lui ont été faites par ses ennemis; il a été accusé d'impiété : on lui a imputé d'avoir dit qu'il avoit lu, comme un autre, l'écriture sainte & qu'il s'étoit toujours repenti d'avoir si mal employé son temps. On a imputé sa mort à un désespoir amoureux, on a fait encore d'autres contes sur cet événement arrivé en 1494, & que ses amis au contraire ont attribué au chagrin d'avoir vû les Medicis ses bienfaiteurs, prêts à être chassés de Florence. On a de lui l'histoire en latin de la conjuration des Pazzi; une traduction latine d'Hérodien, un livre d'épigrammes grecques très-estimées, des poëmes bucoliques; deux livres d'épitres latines; des traductions latines de plusieurs poëtes & historien grecs; divers traités de philosophie, &c.

POLITIQUES, f. m. pl. (*Hist. mod.*) nom d'un parti qui se forma en France pendant la ligue en 1574. C'étoient des catholiques mécontens, qui sans toucher à la religion, protestoient qu'ils ne prenoient les armes que pour le bien public, pour le soulagement du peuple, & pour réformer les désordres qui s'étoient glissés dans l'état par la trop grande puissance de ceux qui abusoient de l'autorité royale; on les nomma aussi *royalistes*, quoique dans le fond ils ne fussent pas trop soumis au souverain. Ils se joignirent aux Huguenots, sous la conduite de Henri de Montmorenci, maréchal de Damville & gouverneur de Languedoc, qui, pour se maintenir dans sa place, avoit formé ce parti, & y avoit attiré le vicomte de Turenne son neveu, qui fut depuis duc de Bouillon. (A. R.)

POLLIO (voyez TREBELLIUS.)

POLLION (*Hist. rom.*) C. ASINIUS POLLIO) homme consulaire, poëte & orateur célèbre; auteur de tragédies fort estimées de son temps & d'une histoire des guerres civiles de Rome. Horace parle des tragédies, sat. 10. liv. 1.

Pollio regum
Facta canit pede ter percusso.

Et dans la 1re. Ode du livre 2.

Paulum severæ musa tragœdiæ
Desit theatris..... grande munus
Cecropio repetes cothurno.

Cette ode lui est adressée, & elle est consacrée toute entière à sa gloire; elle roule principalement sur son histoire des guerres civiles:

Motum

Motum ex Metello consule civicum,
& arma
Nondum expiatis uncta cruoribus
Tractas

C'est de cette histoire que Suétone a tiré ce mot de César, à la vue des corps des romains étendus sur le champ de bataille de Pharsale : *hoc voluerunt, tantis rebus gestis, C. Cæsar condemnatus essem, nisi ab exercitu auxilium petiissem. Ils l'ont voulu : après tant de grandes actions, César étoit condamné s'il n'eût demandé du secours à son armée.* Peu d'hommes sont aussi vantés & par Horace & par Virgile, & comme poëte & comme homme d'état, que *Pollion*. C'étoit l'espérance & l'appui des affligés & des opprimés :

Insigne mœstis præsidium reis,

Il étoit l'oracle du sénat :

Et consulenti, *Pollio*, curiæ.

Il avoit commandé des armées, il avoit triomphé des Dalmates & mérité le consulat.

Cui laurus æternos honores
Dalmatico peperit triumpho?

Il étoit le protecteur des lettres qu'il cultivoit lui-même avec tant de succès :

Pollio amat nostram, quamvis est rustica, musam.....
Pollio & ipse facit nova carmina
Qui te, *Pollio*, amat, veniat quò te quoque gaudet.
(*Virgile égl.* 3.)

Le 4eme. éclogue de Virgile, *Sicelides musæ*, &c. porte le titre de *Pollion*, & ses louanges y sont célébrées.

Si canimus sylvas, sylvæ sint consule dignæ.

Il n'est nullement sûr que cet enfant merveilleux dont Virgile chante si pompeusement les grandes destinées futures, soit Caïus Asinius Gallus Saloninus, fils de *Pollion*, & M. de la Nauze dans le volume 31 des mémoires de littérature, fait voir que Virgile avoit en vue l'enfant dont Scribonie, 3eme. femme d'Octavien Auguste, étoit grosse l'an de Rome 714 : la naissance de cet enfant dementit toutes les prédictions de Virgile.

La signora mit au monde une fille,

Et cette fille fut la fameuse Julie ; mais c'est du consulat de *Pollion*, l'an 714 de Rome, que Virgile fait commencer l'heureuse réforme de l'univers.

Teque adeò decus hoc ævi, te consule, inibit
Pollio, & incipient magni procedere menses ;
Te duce, si qua manent sceleris vestigia nostri,
Irrita perpetuâ solvent formidine terras.

Pollion est le premier qui ait ouvert à Rome une bibliothèque publique, en quoi, dit Pline, il a fait, des productions de l'esprit humain, le trésor public de l'état, *ingenia hominum rem publicam fecit.* Il avoit été ami de César & d'Antoine, il le fut d'Auguste dans la suite ; celui-ci voulut l'attirer à son parti contre Antoine ; *Pollion* s'en défendit, alléguant les services qu'il avoit rendus à Antoine & ceux qu'il en avoit reçus ; il demanda de rester neutre & d'être la proie du vainqueur.

Auguste ayant fait contre lui, par plaisanterie, de ces vers qu'on appelloit Fescennins :

Fescennina per hunc invecta licentia morem
Versibus alternis opprobria rustica fudit.

On attendoit la réponse de *Pollion* : je me garderai bien, dit-il, *d'écrire* contre quelqu'un qui peut *proscrire* : *non est facile in eum scribere qui potest proscribere.* Pollion avoit écrit contre Cicéron & contre Sallusle, ce fut lui qui reprocha le premier à Tite-Livre ce qu'on appelle la *Patavinité* (voyez à l'article : *Tite-Live*, ce que c'est que cettte *patavinité*.

POLLUX (Julius) *Hist. litt. anc.*) *L'Onomasticon* ou dictionnaire grec de *Julius Pollux* est connu. C'étoit un grammairien égyptien, professeur de réthorique à Athènes, vers l'an 180 de Jésus-Christ.

POLOGNE, (*histoire & gouvernement de*) (*Hist. & droit politique*) un tableau général de l'histoire & gouvernement de la *Pologne*, ne peut qu'être utile ; mais quand il est aussi bien dessiné que l'a fait M. l'abbé Coyer à la tête de sa vie de Sobieski, il plaît encore, il instruit, il intéresse, il offre des réflexions en foule au philosophe & au politique ; on en jugera par l'esquisse que j'en vais crayonner. Qu'on ne la regarde pas cette esquisse comme une superfluité, puisque ce royaume est beaucoup moins connu que les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suede & le Danemarck.

D'ailleurs, l'histoire des royaumes héréditaires & absolus, ne produit pas ordinairement le grand intérêt que nous cherchons dans les états libres. La monotonie d'obéissance passive, salutaire si le monarque est bon, ruineuse s'il est méchant, ne met guere sur le théatre de l'histoire, que des acteurs qui n'agissent qu'au gré d'un premier acteur ; & quand ce premier acteur est sans crainte, il n'a pas le pouvoir lui-même de nous intéresser vivement.

Il n'en est pas ainsi d'un pays dont le roi est électif, ou ses vertus le portent sur le trône, ou c'est la force qui l'y place. S'il s'élève par ses vertus, le spectacle est touchant ; si c'est par la force, il attire encore les regards en triomphant des obstacles ; & lorsqu'il est au faîte de la puissance, il a un besoin continuel de conseil & d'action pour s'y maintenir. Le roi, la loi & la nation,

trois forces qui pésent sans cesse l'une sur l'autre, équilibre difficile. La nation sous le bouclier de la loi, pense, parle, agit avec cette liberté qui convient à des hommes. Le roi, en suivant ou en violant la loi, est approuvé ou contredit, obéi ou désobéi, paisible ou agité.

Les Polonois, avant le sixième siècle, lorsqu'ils étoient encore Sarmates, n'avoient point de rois. Ils vivoient libres dans les montagnes & les forêts, sans autres maisons que des chariots, toujours méditant quelque nouvelle invasion; mauvaises troupes pour se battre à pied, excellentes à cheval. Il est assez étonnant qu'un peuple barbare, sans chef & sans loix, ait étendu son empire depuis le Tanaïs jusqu'à la Vistule, & du Pont-Euxin à la mer Baltique, limites prodigieusement distantes, qu'ils reculèrent encore en occupant la Bohème, la Moravie, la Silésie, la Lusace, la Misnie, le Mecklenbourg, la Poméranie & les Marches Brandebourgeoises. Les Romains qui soumettoient tout, n'allèrent point affronter les Sarmates.

Ce paradoxe historique montre ce que peuvent la force du corps, une vie dure, l'amour naturel de la liberté, & un instinct sauvage qui sert de loix & de rois. Les nations policées appelloient les Sarmates des *brigands*, sans faire attention qu'elles avoient commencé elles-mêmes par le brigandage.

Il s'en faut beaucoup que les Polonois, qui prirent ce nom au milieu du sixième siècle, aient conservé tout l'héritage de leurs pères. Il y a long-temps qu'ils ont perdu la Silésie, la Lusace, une grande partie de la Poméranie, la Bohème, & tout ce qu'ils possédoient dans la Germanie. D'autres siècles ont encore amené de nouvelles pertes; la Livonie, la Podolie, la Volhinie, & les vastes campagnes de l'Ukraine ont passé à d'autres puissances; c'est ainsi que tant de grands empires se sont brisés sous leur propre poids.

Vers l'an 550, Leck s'avisa de civiliser les Sarmates; Sarmate lui-même, il coupa des arbres, & s'en fit une maison. D'autres cabanes s'élevèrent autour du modèle. La nation, jusqu'alors errante, se fixa, & Gnesne, la première ville de *Pologne*, prit la place d'une forêt. Les Sarmates apparemment connoissoient mal les aigles; ils en trouvèrent, dit-on, plusieurs nids en abattant des arbres; c'est de là que l'aigle a passé dans les enseignes polonoises. Ces fiers oiseaux font leurs aires sur les plus hauts rochers, & Gnesne est dans une plaine. Leck attira les regards de ses égaux sur lui, & déployant des talens pour commander autant que pour agir, il devint leur maître, sous le nom de *duc*, pouvant prendre également celui de *roi*.

Depuis ce chef de la nation jusqu'à nos jours, la Pologne a eu d'autres ducs, des vaivodes, aujourd'hui palatins, des rois, des reines, des régentes & des interregnes. Les interregnes ont été presqu'autant d'anarchies; les régentes se sont fait haïr; les reines en petit nombre n'ont pas eu le tems de se montrer; les vaivodes ne furent que des oppresseurs. Parmi les ducs & les rois, quelques-uns ont été de grands princes; les autres ne furent que guerriers ou tyrans. Tel sera toujours à-peu-près le sort de tous les peuples du monde, parce que ce sont des hommes & non les loix qui gouvernent!

Dans cette longue suite de siècles, la Pologne compte quatre classes de souverains; Leck, Piast, Jagellon, voilà les chefs des trois premières races. La quatrième, qui commence à Henri de Valois, forme une classe à part, parce que la couronne y a passé d'une maison à une autre, sans se fixer dans aucune.

La succession dans les quatre classes montre des singularités, dont quelques-unes méritent d'être connues.

L'an 750, les Polonois n'avoient pas encore examiné si une femme pouvoit commander à des hommes; il y avoit long-tems que l'Orient avoit décidé que la femme est née pour obéir. Venda regna pourtant & glorieusement; la loi ou l'usage salique de la France fut ensuite adopté par la *Pologne*; car les deux reines qu'on y a vues depuis Venda, savoir, Hedwige en 1382 & Anne Jagellon en 1575, ne montèrent sur le trône, qu'en acceptant les époux qu'on leur désigna pour les soutenir dans un poste si élevé. Anne Jagellon avoit soixante ans, lorsqu'elle fut élue; Etienne Battori, qui l'épousa pour régner, pensa qu'une reine étoit toujours jeune.

Des siècles antérieurs avoient ouvert d'autres chemins à la souveraineté. En 804, les Polonois furent embarrassés pour le choix d'un maître; ils proposèrent leur couronne à la course: pratique autrefois connue dans la Grèce, & qui ne leur parut pas plus singulière, que de la donner à la naissance. Un jeune homme nourri dans l'obscurité la gagna, & il prit le nom de *Lesko II.* Les chroniques du tems nous apprennent qu'il conserva sous la pourpre, la modestie & la douceur de sa première fortune; fier seulement & plein d'audace lorsqu'il avoit les armes à la main.

Presque tous les Polonois soutiennent que leur royaume fut toujours électif; cette question les intéresse peu, puisqu'ils jouissent. Si on vouloit la décider par une suite de faits pendant six ou sept siècles, on la décideroit contr'eux, en montrant que la couronne dans les deux premières classes, a passé constamment des pères aux enfans; excepté dans les cas d'une entière extinction de la maison régnante. Si les Polonois alors avoient pu choisir leurs princes, ils auroient pris parmi leurs palatins des sages tout décidés.

Les eût-on vus aller chercher un moine dans le fond d'un cloître, pour le porter sur le trône, uniquement parce qu'il étoit du sang de Piast? Ce fut Casimir I, fils d'un père détesté, Miécislaw II,

& d'une mère encore plus exécrable. Veuve & régente, elle avoit fui avec son fils; on le chercha cinq ans après pour le couronner; la France l'avoit reçu. Les ambassadeurs polonois le trouvèrent sous le froc dans l'abbaye de Clugny, où il étoit profès & diacre. Cette vue les tint d'abord en suspens, ils craignirent que son ame ne fût flétrie sous la cendre & le cilice; mais faisant réflexion qu'il étoit du sang royal, & qu'un roi quelconque étoit préférable à l'interrègne qui les désoloit, ils remplirent leur ambassade. Un obstacle arrêtoit; Casimir étoit lié par des vœux & par les ordres sacrés; le pape Clément II trancha le nœud, & le cénobite fut roi. Ce n'est qu'à la fin de la seconde classe, que le droit héréditaire périt pour faire place à l'élection.

Le gouvernement a eu aussi ses révolutions, il fut d'abord absolu entre les mains de Leck, peut-être trop; la nation sentit ses forces, & secoua le joug d'un seul; elle partagea l'autorité entre des vaivodes ou généraux d'armée, dans le dessein de l'affoiblir. Ces vaivodes assis sur les débris du trône, les rassemblèrent pour en former douze, qui venant à se heurter les uns les autres, ébranlèrent l'état jusque dans ses fondemens. Ce ne fut plus que révoltes, factions, oppression, violence. L'état, dans ces terribles secousses, regretta le gouvernement d'un seul, sans trop penser à ce qu'il en avoit souffert; mais les plus sensés cherchèrent un homme qui sût régner sur un peuple libre, en écartant la licence. Cet homme se trouva dans la personne de Cracus, qui donna son nom à la ville de Cracovie, en la fondant au commencement du septième siècle.

L'extinction de sa postérité dès la première génération, remit le sceptre entre les mains de la nation, qui ne sachant à qui le confier, recourut aux vaivodes qu'elle avoit proscrits. Ceux-ci comblèrent les désordres des premiers, & cette aristocratie mal constituée ne montra que du trouble & de la foiblesse.

Au milieu de cette confusion, un homme sans nom & sans crédit, pensoit à sauver sa patrie; il attira les Hongrois dans un défilé où ils périrent presque tous. Przémislas (c'est ainsi qu'on le nommoit) devint en un jour l'idole du peuple, & ce peuple sauvage qui ne connoissoit encore d'autres titres à la couronne que les vertus, la plaça sur la tête de son libérateur, qui la soutint avec autant de bonheur que de gloire, sous le nom de *Lesko I* dans le huitième siècle.

Ce rétablissement du pouvoir absolu ne dura pas long-temps, sans éprouver une nouvelle secousse. Popiel II, le quatrième duc depuis Przémislas, mérita par ses crimes d'être le dernier de sa race; l'anarchie succéda, & les concurrens au trône s'assemblèrent à Kruswic, bourgade dans la Cujavie. Un habitant du lieu les reçut dans une maison rustique, leur servit un repas frugal, leur montra un jugement sain, un cœur droit & compatissant, des lumières au-dessus de sa condition, une ame ferme, un amour de la patrie, que ces furieux ne connoissoient pas. Des ambitieux qui désespérent de commander, aiment mieux se soumettre à un tiers qui n'a rien disputé, que d'obéir à un rival. Ils se déterminèrent pour la vertu, & par-là ils réparèrent en quelque sorte tous les maux qu'ils avoient faits pour parvenir au trône; Piast régna donc au neuvième siècle.

Les princes de sa maison, en se succédant les uns aux autres, affermissoient leur autorité; elle parut même devenir plus absolue entre les mains de Boleslas I dans le dixième siècle. Jusqu'à lui les souverains de *Pologne* n'avoient eu que le titre de duc; deux puissances se disputoient alors le pouvoir de faire des rois, l'empereur & le pape; à examiner l'indépendance des nations les unes des autres, ce n'est qu'à elles-mêmes à titrer leurs chefs. Le pape échoua dans sa prétention; ce fut l'empereur Othon III qui, touché des vertus de Boleslas, le revêtit de la royauté, en traversant la *Pologne.*

On n'auroit jamais cru qu'avec cet instrument du pouvoir arbitraire (un diplome de royauté, donné par un étranger), le premier roi de *Pologne* eût jetté les premières semences du gouvernement républicain. Cependant ce héros, après avoir eu l'honneur de se signaler par des conquêtes, & la gloire bien plus grande d'en gémir, semblable à Servius Tullius, eut le courage de borner lui-même son pouvoir, en établissant un conseil de douze sénateurs, qui pût l'empêcher d'être injuste.

La nation qui avoit toujours obéi en regardant du côté de la liberté, en apperçut avec plaisir la première image; ce conseil pouvoit devenir un sénat. Nous avons vu que dès les commencemens elle avoit quitté le gouvernement d'un seul pour se confier à douze vaivodes. Cette idée passagère de république ne l'avoit jamais abandonnée, & quoique ses princes, après son retour à sa première constitution, se succédassent les uns aux autres par le droit du sang, elle restoit toujours persuadée qu'il étoit des cas où elle pouvoit reprendre sa couronne. Elle essaya son pouvoir sur Miécislaw III, prince cruel, fourbe, avare, inventeur de nouveaux impôts; elle le déposa. Ces dépositions se renouvellèrent plus d'une fois; Uladislas Laskonogi, Uladislas Loketek, se virent forcés à descendre du trône, & Casimir IV auroit eu le même sort, s'il n'eût fléchi sous les remontrances de ses sujets. Poussés à bout par la tyrannie de Boleslas II dans le treizième siècle, ils s'en délivrèrent en le chassant.

Une nation qui est parvenue à déposer ses rois, n'a plus qu'à choisir les pierres pour élever l'édifice de sa liberté, & le temps amène tout. Casimir-le-Grand, au quatorzième siècle, pressé de finir une longue guerre, fit un traité de paix, dont ses ennemis exigèrent la ratification par tous les

ordres du royaume. Les ordres convoqués refusèrent de ratifier, & ils sentirent dès ce moment qu'il n'étoit pas impossible d'établir une république en conservant un roi.

Les fondemens en furent jettés avant la mort même de Casimir; il n'avoit point de fils pour lui succéder; il proposa son neveu Louis, roi de Hongrie. Les Polonois y consentirent, mais à des conditions qui mettoient des entraves au pouvoir absolu; ils avoient tenté plus d'une fois de le diminuer par des révoltes; ici c'est avec des traités. Le nouveau maître les déchargeoit presque de toute contribution; il y avoit un usage établi de défrayer la cour dans ses voyages; il y renonçoit. Il s'engageoit pareillement à rembourser à ses sujets les dépenses qu'il seroit contraint de faire, & les dommages même qu'ils auroient à souffrir dans les guerres qu'il entreprendroit contre les puissances voisines; rien ne coûte pour arriver au trône.

Louis y parvint, & les sujets obtinrent encore que les charges & les emplois publics seroient désormais donnés à vie aux citoyens, à l'exclusion de tout étranger, & que la garde des forts & des châteaux ne seroit plus confiée à des seigneurs supérieurs au reste de la noblesse, par une naissance qui leur donnoit trop de crédit. Louis, possesseur de deux royaumes, préféroit le séjour de la Hongrie, où il commandoit en maître, à celui de la *Pologne*, où l'on travailloit à faire des loix. Il envoya le duc d'Oppelien pour y gouverner en son nom; la nation en fut extrêmement choquée, & le roi fut obligé de lui substituer trois seigneurs polonois agréables au peuple. Louis mourut sans être regretté.

Ce n'étoit pas assez à l'esprit républicain d'avoir mitigé la royauté; il frappa un autre grand coup, en abolissant la succession, & la couronne fut déférée à la fille cadette de Louis, à condition qu'elle n'accepteroit un époux que de la main de l'état. Parmi les concurrens qui se présentèrent, Jagellon fit briller la couronne de Lithuanie, qu'il promit d'incorporer à celle de *Pologne*. C'étoit beaucoup; mais ce n'étoit rien, s'il n'avoit souscrit à la forme républicaine. C'est à ce prix qu'il épousa Hedwige, & qu'il fut roi.

Il y eut donc une république composée de trois ordres; le roi, le sénat, l'ordre équestre, qui comprend tout le reste de la noblesse, & qui donna bientôt des tribuns sous la dénomination de nonces. Ces nonces représentent tout l'ordre équestre dans les assemblées générales de la nation qu'on nomme *diètes*, & dont ils arrêtent l'activité, quand ils veulent, par le droit de *veto*. La république romaine n'avoit point de roi; mais dans ses trois ordres, elle comptoit les plébéiens, qui partageoient la souveraineté avec le sénat & l'ordre équestre, & jamais peuple ne fut ni plus vertueux, ni plus grand. La *Pologne*, différente dans ses principes, n'a compté son peuple qu'avec le bétail de ses terres. Le sénat qui tient la balance entre le roi & la liberté, voit sans émotion la servitude de cinq millions d'hommes, autrefois plus heureux lorsqu'ils étoient Sarmates.

La république polonoise étant encore dans son enfance, Jagellon parut oublier à quel prix il régnoit. Un acte émané du trône se trouva contraire à ce qu'il avoit juré; les nouveaux républicains sous ses yeux mêmes, mirent l'acte en pièces avec leurs sabres.

Les rois qui, avant la révolution, décidoient de la guerre ou de la paix, faisoient les loix, changeoient les coutumes, abrogeoient les constitutions, établissoient des impôts, disposoient du trésor public, virent passer tous ces ressorts de puissance dans les mains de la noblesse, & ils s'accoutumèrent à être contredits; mais ce fut sous Sigismond Auguste, au seizième siècle, que la fierté républicaine se monta sur le plus haut ton.

Ce prince étant mort sans enfans en 1573, on pensa encore à élever de nouveaux remparts à la liberté. On examina les loix anciennes; les unes furent restraintes, les autres plus étendues, quelques-unes abolies, & après bien des discussions, on fit un décret qui portoit que les rois nommés par la nation, ne tenteroient aucune voie pour se donner un successeur, & que conséquemment ils ne prendroient jamais la qualité d'héritiers du royaume; qu'il y auroit toujours auprès de leur personne seize sénateurs pour leur servir de conseil, & que sans leur aveu, ils ne pourroient ni recevoir des ministres étrangers, ni en envoyer chez d'autres princes; qu'ils ne leveroient point de nouvelles troupes, & qu'ils n'ordonneroient point à la noblesse de monter à cheval sans l'aveu de tous les ordres de la république; qu'ils n'admettroient aucun étranger au conseil de la nation, & qu'ils ne leur conféreroient ni charges, ni dignités, ni starosties, & qu'enfin ils ne pourroient point se marier, s'ils n'en avoient auparavant obtenu la permission du sénat & de l'ordre équestre.

Tout l'interrègne se passa à se prémunir contre ce qu'on appelloit *les attentats du trône*. Henri de Valois fut révolté à son arrivée de ce langage républicain qui dominoit dans toutes les assemblées de l'état. La religion protestante étoit entrée dans le royaume sous Sigismond I, & ses progrès augmentoient à proportion des violences qu'on exerçoit contr'elle. Lorsque Henri arriva à Cracovie, on y savoit que Charles IX, son frère, venoit d'assassiner une partie de ses sujets pour en convertir une autre. On craignoit qu'un prince élevé dans une cour fanatique & violente, n'en apportât l'esprit; on voulut l'obliger à jurer une capitulation qu'il avoit déjà jurée en France en présence des ambassadeurs de la république, & sur-tout l'article de la tolérance, qu'il n'avoit juré que d'une façon vague & équivoque. Sans l'éloquent Pibrac, on ne sait s'il eût été couronné, mais quelques mois après, le castellan de Sendomir Ossolenski fut chargé, lui sixième, de déclarer à Henri sa pro-

chaine dépofition, s'il ne rempliffoit plus exactement les devoirs du trône. Sa fuite précipitée termina les plaintes de la nation, & fon règne.

C'eft par tous ces coups de force, frappés en différens temps, que la *Pologne* s'eft conferve des rois fans les craindre. Un roi de *Pologne* à fon facre même, & en jurant les *pacta conventa*, difpenfe les fujets du ferment d'obéiffance, en cas qu'il viole les loix de la république.

La puiffance légiflative réfide effentiellement dans la diète qui fe tient dans l'ancien château de Varfovie, & que le roi doit convoquer tous les deux ans. S'il y manquoit, la république a le pouvoir de s'affembler d'elle-même; les diétines de chaque palatinat précèdent toujours la diète. On y prépare les matières qui doivent fe traiter dans l'affemblée générale, & on y choifit les repréfentans de l'ordre équeftre, c'eft ce qui forme la chambre des nonces. Ces nonces ou ces tribuns font fi facrés, que fous le règne d'Augufte II, un colonel faxon en ayant bleffé un légèrement pour venger une infulte qu'il en avoit reçue, fut condamné à mort & exécuté; malgré toute la protection du roi; on lui fit feulement grace du bourreau; il paffa par les armes.

Pour connoître le fénat qui eft l'ame de la diète, il faut jetter les yeux fur les évêques les palatins, & les caftellans. Ces deux dernières dignités ne font pas auffi connues que l'épifcopat : un palatin eft le chef de la nobleffe dans fon palatinat. Il préfide à fes affemblées; il la mène au champ électoral pour faire fes rois, & à la guerre lorfqu'on affemble la pofpolite ou l'arrière-ban. Il a auffi le droit de fixer le prix des denrées, & de régler les poids & mefures; c'eft un gouvernement de province. Un caftellan jouit des mêmes prérogatives dans fon diftrict, qui fait toujours partie d'un palatinat, & il repréfente le palatin dans fon abfence. Les caftellans autrefois étoient gouverneurs des châteaux-forts, & des villes royales. Ces gouvernemens ont paffé aux ftaroftes qui exercent auffi la juftice par eux-mêmes, ou par ceux qu'ils commettent. Une bonne inftitution, c'eft un regiftre dont ils font dépofitaires : tous les biens du diftrict libres ou engagés, y font confignés : quiconque veut acquérir, achete en toute sûreté.

On ne voit qu'un ftarofte dans le fénat, celui de Samogitie; mais on y compte deux archevêques, quinze évêques, trente-trois palatins, & quatre-vingt-cinq caftellans; en tout cent trente-fix fénateurs.

Les miniftres ont place au fénat fans être fénateurs; ils font au nombre de dix, en fe répétant dans l'union des deux états.

Le grand maréchal de la couronne.
Le grand maréchal de Lithuanie.
Le grand chancelier de la couronne.
Le grand chancelier de Lithuanie.
Le vice-chancelier de la couronne.
Le vice-chancelier de Lithuanie.
Le grand tréforier de la couronne.
Le grand tréforier de Lithuanie.
Le maréchal de la cour de Pologne.
Le maréchal de la cour de Lithuanie.

Le grand maréchal eft le troifième perfonnage de la *Pologne*. Il ne voit que le primat & le roi au-deffus de lui. Maître du palais, c'eft de lui que les ambaffadeurs prennent jour pour les audiences. Son pouvoir eft prefque illimité à la cour, & a trois lieues de circonférence. Il y veille à la fûreté du roi & au maintien de l'ordre. Il y connoît de tous les crimes, & il juge fans appel. La nation feule peut réformer fes jugemens. C'eft lui encore qui convoque le fénat, & qui réprime ceux qui voudroient le troubler. Il a toujours des troupes à fes ordres.

Le maréchal de la cour n'a aucun exercice de jurifdiction que dans l'abfence du grand maréchal.

Le grand chancelier tient les grands fceaux; le vice-chancelier les petits. L'un des deux eft évêque pour connoître des affaires ecclésiaftiques. L'un ou l'autre doit répondre au nom du roi en polonois ou en latin, felon l'occafion. C'eft une chofe fingulière que la langue des romains qui ne pénétrèrent jamais en *Pologne*, fe parle aujourd'hui communément dans cet état. Tout y parle latin jufqu'aux domeftiques.

Le grand tréforier eft dépofitaire des finances de la république. Cet argent, que les romains appelloient le tréfor du peuple, *ærarium populi*; la *Pologne* fe garde bien de le laiffer à la direction des rois. C'eft la nation affemblée, ou du moins un fénatus-confulte qui décide de l'emploi; & le grand tréforier ne doit compte qu'à la nation.

Tous ces miniftres ne reffemblent point à ceux des autres cours. Le roi les crée; mais la république feule peut les détruire. Cependant, comme ils tiennent au trône, la fource des graces, & qu'ils font hommes, la république n'a pas voulu leur accorder voix délibérative dans le fénat.

On donne aux fénateurs le titre d'*excellence*; & ils prétendent à celui de *monfeigneur*, que les valets, les ferfs, & la pauvre nobleffe leur prodiguent.

Le chef du fénat eft l'archevêque de Gnefne, qu'on nomme plus communément le *primat*, & dont nous ferons un article à part : c'eft affez de dire en paffant qu'il eft auffi chef de l'églife, dignité éminente qui donne à ce miniftre de l'humble chriftianifme tout le fafte du trône, & quelquefois toute fa puiffance.

Le fénat hors de la diète, remue les refforts du gouvernement fous les yeux du roi : mais le roi ne peut violenter les fuffrages. La liberté fe montre jufque dans les formes extérieures. Les fénateurs ont le fauteuil, & on les voit fe couvrir dès que le roi fe couvre. Cependant le fénat hors de la diète, ne décide que provifionnellement.

Dans la diète, il devient législateur conjointement avec le roi & la chambre des nonces.

Cette chambre ressembleroit à celle des communes en Angleterre, si, au lieu de ne représenter que la noblesse, elle représentoit le peuple. On voit à sa tête un officier d'un grand poids, mais dont l'office n'est que passager. Il a ordinairement beaucoup d'influence dans les avis de la chambre. C'est lui qui les porte au sénat, & qui rapporte ceux des sénateurs. On le nomme *maréchal de la diète*, ou *maréchal des nonces*. Il est à Varsovie ce qu'étoit le tribun du peuple à Rome; & comme le patricien à Rome ne pouvoit pas être tribun, celui qui est le tribun des tribuns doit être pris dans l'ordre équestre, & non dans le sénat.

Lorsque la diète est assemblée, tout est ouvert, parce que c'est le bien public dont on y traite. Ceux qui n'y portent que de la curiosité sont frappés de la grandeur du spectacle. Le roi sur un trône élevé, dont les marches sont décorées des grands officiers de la cour; le primat disputant presque toujours de splendeur avec le roi; les sénateurs formant deux lignes augustes; les ministres en face du roi, les nonces en plus grand nombre que les sénateurs, répandus autour d'eux, & se tenant debout: les ambassadeurs & le nonce du pape y ont aussi des places marquées, sauf à la diète à les faire retirer, lorsqu'elle le juge à propos.

Le premier acte de la diète, c'est toujours la lecture des *pacta conventa* qui renferment les obligations que le roi a contractées avec son peuple; & s'il y a manqué, chaque membre de l'assemblée a droit d'en demander l'observation.

Les autres séances pendant six semaines, durée ordinaire de la diète, amènent tous les intérêts de la nation; la nomination aux dignités vacantes, la disposition des biens royaux en faveur des militaires qui ont servi avec distinction, les comptes du grand trésorier, la diminution ou l'augmentation des impôts selon la conjoncture, les négociations dont les ambassadeurs de la république ont été chargés, & la manière dont ils s'en sont acquittés, les alliances à rompre ou à former, la paix ou la guerre, l'abrogation ou la sanction d'une loi, l'affermissement de la liberté, enfin tout l'ordre public.

Les cinq derniers jours qu'on appelle *les grands jours*, sont destinés à réunir les suffrages. Une décision pour avoir force de loi, doit être approuvée par les trois ordres d'un consentement unanime. L'opposition d'un seul nonce arrête tout.

Ce privilége des nonces est une preuve frappante des révolutions de l'esprit humain. Il n'existoit pas en 1652, lorsque *Sicinski*, nonce d'Upita, en fit le premier usage. Chargé de malédictions, il échappa avec peine aux coups de sabre; & ce même privilége contre lequel tout le monde s'éleva pour lors, est aujourd'hui ce qu'il y a de plus sacré dans la république. Un moyen sûr d'être mis en pièces, seroit d'en proposer l'abolition.

On est obligé de convenir que, s'il produit quelquefois le bien, il fait encore plus de mal. Un nonce peut non-seulement anéantir une bonne décision, mais s'il s'en prend à toutes, il n'a qu'à protester & disparoître: la diète est rompue. Il arrive même qu'on n'attend pas qu'elle soit formée pour penser à la dissoudre. Le prétexte le plus frivole devient un instrument tranchant. En 1752 les nonces du palatinat de Kiovie avoient dans leurs instructions d'exiger du roi, avant tout, l'extirpation des francs-maçons, société qui n'effraie que les imbécilles & qui ne faisoit aucune sensation en *Pologne*.

Le remède aux diètes rompues, c'est une confédération dans laquelle on décide à la pluralité des voix, sans avoir égard aux protestations des nonces; & souvent une confédération s'élève contre l'autre. C'est ensuite aux diètes générales à confirmer ou à casser les actes de ces confédérations. Tout cela produit de grandes convulsions dans l'état, sur-tout si les armées viennent à s'en mêler.

Les affaires des particuliers sont mieux jugées. C'est toujours la pluralité qui décide, mais point de juges permanens. La noblesse en crée chaque année pour former deux tribunaux souverains, l'un à Petrikow pour la grande *Pologne*, l'autre à Lublin pour la petite. Le grand duché de Lithuanie a aussi son tribunal. La justice s'y rend sommairement comme en Asie. Point de procureurs ni de procédures, quelques avocats seulement qu'on appelle *juristes*, ou bien on plaide sa cause soi-même. Une meilleure disposition encore, c'est que la justice se rendant gratuitement, le pauvre peut l'obtenir. Ces tribunaux sont vraiment souverains; car le roi ne peut ni les prévenir par évocation, ni casser leurs arrêts.

Puisque j'en suis sur la matière dont la justice s'exerce en *Pologne*, j'ajouterai qu'elle se rend selon les statuts du royaume, que Sigismond Auguste fit rédiger en un corps en 1520; c'est ce qu'on appelle *droit Polonois*. Et quand il arrive certains cas qui n'y sont pas compris, on se sert du droit saxon. Les jugemens se rendent dans trois tribunaux supérieurs, à pluralité des voix, & on peut en appeller au roi. Ces tribunaux jugent toutes les affaires civiles de la noblesse. Pour les criminelles, un gentilhomme ne peut être emprisonné, ni jugé que par le roi & le sénat.

Il n'y a point de confiscation, & la proscription n'a lieu que pour les crimes capitaux au premier chef, qui sont les meurtres, les assassinats, & la conjuration contre l'état. Si le criminel n'est point arrêté prisonnier dans l'action, il n'est pas

besoin d'envoyer des soldats pour l'aller investir; on le cite pour subir le jugement du roi & du sénat. S'il ne comparoît pas, on le déclare infâme & convaincu; par-là il est proscrit, & tout le monde peut le tuer en le rencontrant. Chaque starostie a sa jurisdiction dans l'étendue de son territoire. On appelle des magistrats des villes au chancelier, & la diete décide quand l'affaire est importante.

Les crimes de lèze-majesté ou d'état sont jugés en diète. La maxime que l'église abhorre le sang, ne regarde point les évêques polonois. Une bulle de Clément VIII leur permet de conseiller la guerre, d'opiner à la mort, & d'en signer les décrets.

Une chose encore qu'on ne voit guère ailleurs, c'est que les mêmes hommes qui délibèrent au sénat, qui font des loix en diète, qui jugent dans les tribunaux, marchent à l'ennemi. On apperçoit par-là qu'en *Pologne* la robe n'est point séparée de l'épée.

La noblesse ayant saisi les rênes du gouvernement, les honneurs & tous les avantages de l'état, a pensé que c'étoit à elle seule à le défendre, en laissant aux terres tout le reste de la nation. C'est aujourd'hui le seul pays où l'on voie une cavalerie toute composée de gentilshommes, dont le grand duché de Lithuanie fournit un quart, & la *Pologne* le reste.

L'armée qui en résulte, ou plutôt ces deux armées polonoise & lithuanienne, ont chacune leur grand général indépendant l'un de l'autre. Nous avons dit que la charge de grand maréchal, après la primatie, est la première en dignité: le grand général est supérieur en pouvoir. Il ne connoît presque d'autres bornes que celles qu'il se prescrit lui-même. A l'ouverture de la campagne, le le roi tient conseil avec les sénateurs & les chefs de l'armée sur les opérations à faire; & dès ce moment le grand général exécute arbitrairement. Il assemble les troupes, il règle les marches, il décide des batailles, il distribue les récompenses & les punitions, il élève, il casse, il fait couper des têtes, le tout sans rendre compte qu'à la république dans la diète. Les anciens connétables de France qui ont porté ombrage au trône, n'étoient pas si absolus. Cette grande autorité n'est suspendue que dans le cas où le roi commande en personne.

Les deux armées ont aussi respectivement un général de campagne, qui se nomme *petit général.* Celui-ci n'a d'autorité que celle que le grand général veut lui laisser, & il la remplit en son absence. Un autre personnage, c'est le stragénix qui commande l'avant-garde.

La *Pologne* entretient encore un troisième corps d'armée, infanterie & dragons. L'emploi n'en est pas ancien. C'est ce qu'on appelle l'armée étrangère, presqu'entièrement composée d'Allemands. Lorsque tout est complet, ce qui arrive rarement, la garde ordinaire de la *Pologne* est de quarante-huit mille hommes.

Une quatrième armée, la plus nombreuse & la plus inutile, c'est la pospolite ou l'arrière-ban. On verroit dans un besoin plus de cent mille gentilshommes monter à cheval, pour ne connoître que la discipline qui leur conviendroit; pour se révolter, si on vouloit les retenir au-delà de quinze jours dans le lieu de l'assemblée sans les faire marcher, & pour refuser le service, s'il falloit passer les frontières.

Qoique les Polonois ressemblent moins aux Sarmates leurs ancêtres, que les Tartares aux leurs, ils en conservent pourtant quelques traits. Ils sont francs & fiers. La fierté est assez naturelle à un gentilhomme qui élit son roi, & qui peut être roi lui-même. Ils sont emportés. Leurs représentans, dans les assemblées de la nation, décident souvent les affaires le sabre à la main. Ils font apprendre la langue latine à leurs enfans, & la plupart des nobles, outre la langue esclavonne, qui leur est naturelle, parlent allemand, françois & italien. La langue polonoise est une dialecte de l'esclavonne; mais elle est mêlée de plusieurs mots allemands.

Ils ont oublié la simplicité & la frugalité des Sarmates leurs ancêtres. Jusqu'à la fin du regne de Sobieski, quelques chaises de bois, une peau d'ours, une paire de pistolets, deux planches couvertes d'un matelas, meubloient un noble d'une fortune honnête. Aujourd'hui les vêtemens des gentilshommes sont riches; ils portent pour la plupart des bottines couleur de soufre, qui ont le talon ferré, un bonnet fourré & des vestes doublées de zibeline, qui leur vont jusqu'à mi-jambe; c'est ainsi qu'ils paroissent dans les diètes ou dans les fêtes de cérémonies. D'autres objets de luxe se sont introduits en *Pologne* sous Augste II, & les modes françoises déjà reçues en Allemagne, se sont mêlées à la magnificence orientale, qui montre plus de richesse que de goût. Leur faste est monté si haut, qu'une femme de qualité ne sort guère qu'en carosse à six chevaux. Quand un grand seigneur voyage d'une province à une autre, c'est avec deux cents chevaux & autant d'hommes. Point d'hôtelleries; il porte tout avec lui, mais il déloge les plébéiens qui ne regardent cette haute noblesse que comme un fléau; elle est de bonne heure endurcie au froid & à la fatigue, parce que tous les gentilshommes se lavent le visage & le cou avec de l'eau froide, quelque temps qu'il fasse. Ils baignent aussi les enfans dans l'eau froide, de très-bonne heure, ce qui endurcit leurs corps à l'âpreté des hivers dès la plus tendre jeunesse.

Un usage excellent des seigneurs, c'est qu'ils passent la plus grande partie de l'année dans leurs terres. Ils se rendent par-là plus indépendans de la cour, qui n'oublie rien pour les corrompre; & ils

vivifient les campagnes par la dépense qu'ils y font.

Ces campagnes seroient peuplées & florissantes, si elles étoient cultivées par un peuple libre. Les serfs de *Pologne* sont attachés à la glèbe; tandis qu'en Asie même on n'a point d'autres esclaves que ceux qu'on achète, ou qu'on a pris à la guerre: ce sont des étrangers. La *Pologne* frappe ses propres enfans. Chaque seigneur est obligé de loger son serf. C'est dans une très-pauvre cabane, où des enfans nuds sous la rigueur d'un climat glacé, pêle-mêle avec le bétail, semblent reprocher à la nature de ne les avoir pas habillés de même. L'esclave qui leur a donné le jour verroit tranquillement brûler sa chaumière, parce que rien n'est à lui. Il ne sauroit dire mon champ, mes enfans, ma femme; tout appartient au seigneur, qui peut vendre également le laboureur & le bœuf. Il est rare de vendre des femmes, parce que ce sont elles qui multiplient le troupeau; population misérable: le froid en tue une grande partie.

En vain le pape Alexandre III proscrivit dans un concile la servitude au 12[e] siècle; la *Pologne*, s'est endurcie à cet égard plus que le reste du christianisme: malheur au serf si un seigneur ivre s'emporte contre lui. On diroit que ce que la nature a refusé à de certains peuples, c'est précisément ce qu'ils aiment avec le plus de fureur. L'excès du vin & des liqueurs fortes font de grands ravages dans la république. Les casuistes passent légèrement sur l'ivrognerie, comme une suite du climat; & d'ailleurs les affaires publiques ne s'arrangent que le verre à la main.

Les femmes disputent aux hommes les jeux d'exercice, la chasse, & les plaisirs de la table. Moins délicates & plus hardies que les beautés du midi, on les voit faire sur la neige cent lieues en traîneau, sans craindre ni les mauvais gîtes, ni les difficultés des chemins.

Les voyageurs éprouvent en *Pologne* que les bonnes mœurs valent mieux que les bonnes loix. La quantité des forêts, l'éloignement des habitations, la coutume de voyager de nuit comme de jour, l'indifférence des starostes pour la sûreté des routes, tout favorise le vol, l'assassinat; dix ans en montrent à peine un exemple.

La *Pologne* avoit déjà cette partie des bonnes mœurs avant que de recevoir le christianisme. Elle fut idolâtre plus long-temps que le reste de l'Europe; elle avoit adopté les Dieux grecs qu'elle défigura, parce qu'ignorant les lettres, & ne se doutant pas de l'existence d'Homere ni d'Hesiode, elle n'avoit jamais ouvert les archives de l'idolâtrie, elle marchoit au crépuscule d'une tradition confuse.

Vers le milieu du dixième siècle, le duc Miécislaw, premier du nom, cédant aux sollicitations de la belle Dambrowka sa femme, née chrétienne, embrassa la foi, & entreprit de la répandre. Dieu se sert de tout, adorable en tout. Ce sont des femmes sur le trône, qui en engageant leurs maris à se faire baptiser, ont converti la moitié de l'Europe; Giselle, la Hongrie; la sœur d'un empereur grec, la Russie; la fille de Childebert, l'Angleterre; Clotilde, la France.

Cependant si le christianisme, en s'établissant, avoit été par-tout aussi violent qu'en *Pologne*, il manqueroit de deux caractères de vérité qui le faisoient triompher dans les trois premiers siècles, la douceur & la persuasion. L'évêque de Mersebourg, qui vivoit au tems de Miécislaw, nous apprend qu'on arrachoit les dents à ceux qui avoient mangé de la viande en carême; qu'on suspendoit un adultère ou un fornicateur à un clou par l'instrument de son crime, & qu'on mettoit un rasoir auprès de lui, avec la liberté de s'en servir pour se dégager ou de mourir dans cette torture. On voyoit d'un autre côté des pères tuer leurs enfans imparfaits, & des enfans dénaturés assommer leurs pères décrépits; coutume barbare des anciens Sarmates, que les Polonois n'ont quittée qu'au treizième siècle. Le terrible chrétien Miécislaw avoit répudié sept femmes payennes pour s'unir à Dambrowka, & lorsqu'il l'eut perdue, il finit, si l'on en croit Baronius & Dithmar, par épouser une religieuse, qui n'oublia rien pour étendre la foi.

Son fils & son successeur, Boleslas I, étouffa sans violence les restes de l'idolâtrie. Humain, accessible, familier, il traita ses sujets comme des malades. Les armes qu'il employa contre leurs préjugés, furent la raison & la mansuétude; le père leur avoit ordonné d'être chrétiens, le fils le leur persuada.

Cet esprit de paix & de douceur dans les rois, passa à la nation. Elle prit fort peu de part à toutes les guerres de religion qui désolèrent l'Europe aux 16[e] & 17[e] siècles. Elle n'a eu dans son sein ni conspiration des poudres, ni saint-Barthelemi, ni sénat égorgé, ni rois assassinés, ni des frères armés contre des frères; & c'est le pays où l'on a brûlé moins de monde pour s'être trompé dans le dogme. La *Pologne* cependant a été barbare plus long-tems que l'Espagne, la France, l'Angleterre, & l'Allemagne; ce qui prouve qu'une demi-science est plus orageuse que la grossière ignorance; & lorsque la *Pologne* a commencé à discourir, un de ses rois, Sigismond I, prononça la peine de mort contre la religion protestante.

Un paradoxe bien étrange, c'est que tandis qu'il poursuivoit avec le fer, des hommes qui contestoient la présence de Jesus-Christ sur les autels, il laissoit en paix les Juifs qui en nioient la divinité. Le sang couloit, & devoit couler encore plus; mais la république statua que désormais les rois, en montant sur le trône, jureroient la tolérance de toutes les religions.

On voit effectivement en *Pologne* des calvinistes, des luthériens, des grecs schismatiques, des mahométans & des Juifs. Ceux-ci jouissent depuis long-tems des priviléges que Casimir-le-grand leur accorda en faveur de sa concubine, la juive Esther.

Plus

Plus riches par le trafic que les naturels du pays, ils multiplient davantage. Cracovie seule en compte plus de vingt mille, qu'on trouve dans tous les besoins de l'état ; & la *Pologne* qui tolère près de trois cents synagogues, s'appelle encore aujourd'hui le *paradis des Juifs* : c'est-là qu'ils semblent revenus au règne d'Assuérus, sous la protection de Mardochée.

Il n'est peut-être aucun pays où les rites de la religion romaine soient observés plus strictement. Les Polonois, dès les premiers tems, ne trouvèrent point ces rites assez austères, & commencèrent le carême à la septuagésime ; ce fut le pape Innocent IV qui abrogea cette surérogation rigoureuse, en récompense des contributions qu'ils lui avoient fournies pour faire la guerre à un empereur chrétien, Ferdinand II. A l'abstinence ordinaire du vendredi & du samedi, ils ont ajouté celle du mercredi.

Les confrairies sanglantes de Flagellans sont aussi communes dans cette partie du nord que vers le midi ; c'est peut-être de-là que le roi de France, Henri III, en rapporta le goût.

Aucune histoire, dans la même étendue de siècles, ne cite autant de miracles. On voit à cinq milles de Cracovie les salines de Bochnia ; c'est sainte Cunégonde, femme de Boleslas le chaste, disent toutes les chroniques, qui les a transportées de Hongrie en *Pologne*. Comme l'étude de la nature y est moins avancée que dans tout le reste du nord, le merveilleux, qui fut toujours la raison du peuple, y conserve encore plus d'empire qu'ailleurs.

Leur respect pour les papes s'est fait remarquer dans tous les tems. Lorsque Clément II releva de ses vœux le moine Casimir, pour le porter du cloître sur le trône en 1041, il imposa aux Polonois des conditions singulières, qui furent observées très-religieusement. Il les obligea à porter désormais les cheveux en forme de couronne monacale, à payer par tête tous les ans à perpétuité, une somme d'argent pour l'entretien d'une lampe très-chère dans la basilique de saint Pierre ; & il voulut qu'aux grandes fêtes, durant le temps du sacrifice, tous les nobles eussent au cou une étole de lin pareille à celle des prêtres : la première condition se remplit encore aujourd'hui.

Ce dévouement outré pour les décrets de Rome, se déborda jusqu'à engloutir la royauté. Boleslas I avoit reçu le titre de *roi* de l'empereur Othon, l'an 1001. Rome s'en souvint lorsque Boleslas II versa le sang de l'évêque Stanislas. Dans ce tems-là Hildebrand, qui avoit passé de la boutique d'un charron sur la chaire de saint Pierre, sous le nom de Grégoire VII, se rendit redoutable à tous les souverains. Il venoit d'excommunier l'empereur Henri IV, dont il avoit été précepteur. Il lança ses foudres sur Boleslas, excommunication, dégradation, interdit sur tout le royaume, dispense du serment de fidélité, & défense aux évêques de *Pologne* de couronner jamais aucun roi sans le consentement exprès du saint siége. On ne sait ce qui étonne le plus, la défense du pontife, ou l'obéissance aveugle des Polonois. Pas un évêque n'osa sacrer le successeur, & cette crainte superstitieuse dura pendant deux siècles, dans les sujets comme dans les princes, jusqu'à Przémislas, qui assembla une diète générale à Gnesne, s'y fit sacrer, & reprit le titre de *roi*, sans prendre les auspices de Rome.

Aujourd'hui les papes ne tenteroient pas ce qu'ils ont exécuté alors; mais il est encore vrai que leur puissance est plus respectée en *Pologne* que dans la plupart des états catholiques. Une nation qui a pris sur elle de faire ses rois, n'a pas osé les proclamer sans la permission du pape. C'est une bulle de Sixte V qui a donné ce pouvoir au primat. On voit constamment à Varsovie un nonce apostolique avec une étendue de puissance qu'on ne souffre point ailleurs. Il n'en a pourtant pas assez pour soutenir l'indissolubilité du mariage. Il n'est pas rare en *Pologne* d'entendre dire à des maris, ma femme qui n'est plus ma femme. Les évêques témoins & juges de ces divorces, s'en consolent avec leurs revenus. Les simples prêtres paroissent très-respectueux pour les saints canons, & ils ont plusieurs bénéfices à charge d'ames.

La *Pologne*, telle qu'elle est aujourd'hui dans le moral & dans le physique, présente des contrastes bien frappans ; la dignité royale avec le nom de république ; des loix avec l'anarchie féodale; des traits informes de la république romaine avec la barbarie gothique ; l'abondance & la pauvreté.

La nature a mis dans cet état tout ce qu'il faut pour vivre, grains, miel, cire, poisson, gibier ; & tout ce qu'il faut pour l'enrichir, blés, pâturages, bestiaux, laines, cuirs, salines, métaux, minéraux; cependant l'Europe n'a point de peuple plus pauvre ; la plus grande source de l'argent qui roule en *Pologne*, c'est la vente de la royauté.

La terre & l'eau, tout y appelle un grand commerce, & le commerce ne s'y montre pas. Tant de rivières & de beaux fleuves, la Duna, le Bog, le Niester, la Vistule, le Niemen, le Borysthène, ne servent qu'à figurer dans les cartes géographiques. On a remarqué depuis long-temps qu'il seroit aisé de joindre par des canaux l'océan septentrional & la mer noire, pour embrasser le commerce de l'orient & de l'occident; mais loin de construire des vaisseaux marchands, la *Pologne*, qui a été insultée plusieurs fois par des flottes, n'a pas même pensé à une petite marine guerrière.

Cet état, plus grand que la France, ne compte que cinq millions d'habitans, & laisse la quatrième partie de ses terres en friche; terres excellentes, perte d'autant plus déplorable.

Cet état, large de deux cents de nos lieues, & long de quatre cents, auroit besoin d'armées

nombreuses pour garder ses vastes frontières; il peut à peine soudoyer quarante mille hommes. Un roi qui l'a gouverné quelque temps, & qui nous montre dans une province de France ce qu'il auroit pu exécuter dans un royaume; ce prince fait pour écrire & pour agir, nous dit qu'il y a des villes en Europe dont le trésor est plus opulent que celui de la *Pologne*, & il nous fait entendre que deux ou trois commerçans d'Amsterdam, de Londres, de Hambourg, négocient pour des sommes plus considérables pour leur compte, que n'en rapporte tout le domaine de la république.

Le luxe, cette pauvreté artificielle, est entré dans les maisons de *Pologne*, & les villes sont dégoutantes par des boues affreuses; Varsovie n'est pavée que depuis peu d'années.

Le comble de l'esclavage & l'excès de la liberté semblent disputer à qui détruira la *Pologne*; la noblesse peut tout ce qu'elle veut. Le corps de la nation est dans la servitude. Un noble Polonois, quelque crime qu'il ait commis, ne peut être arrêté qu'après avoir été condamné dans l'assemblée des ordres: c'est lui ouvrir toutes les portes pour se sauver. Il y a une loi plus affreuse que l'homicide même qu'elle veut réprimer. Ce noble qui a tué un de ses serfs met quinze livres sur la fosse, & si le paysan appartient à un autre noble, la loi de l'honneur oblige seulement a en rendre un; c'est un bœuf pour un bœuf. Tous les hommes sont nés égaux, c'est une vérité qu'on n'arrachera jamais du cœur humain, & si l'inégalité des conditions est devenue nécessaire, il faut du moins l'adoucir par la liberté naturelle & par l'égalité des loix.

Le *liberum veto* donne plus de force à un seul noble qu'à la république; il enchaîne par un mot les volontés unanimes de la nation, & s'il part de l'endroit où se tient la diète, il faut qu'elle se sépare. C'étoit le droit des tribuns romains; mais Rome n'en avoit qu'un petit nombre, & ce furent des magistrats pour protéger le peuple. Dans une diète polonoise, on voit trois ou quatre cents tribuns qui l'oppriment.

La république a pris, autant qu'elle a pu, toutes les précautions pour conserver l'égalité dans la noblesse, & c'est pour cela qu'elle ne tient pas compte des décorations du saint empire qui sème l'Europe de princes. Il n'y a de princes reconnus pour tels par les lettres d'union de la Lithuanie, que les Czartoriski, les Sangusko, & les Wiecnowiecki & encore le titre d'*altesse* ne les tire pas de l'égalité; les charges seules peuvent donner des préséances. Le moindre castellan précède le prince sans charge, pour apprendre à respecter la république plus que les titres & la naissance; malgré tout cela, rien de si rampant que la petite noblesse devant la grande.

Puisque le royaume est électif, il semble que le peuple, qui est la partie la plus nombreuse & la plus nécessaire, devroit avoir part à l'élection; pas la moindre. Il prend le roi que la noblesse lui donne, trop heureux s'il ne portoit pas des fers dans le sein de la liberté. Tout ce qui n'est pas noble vit sans considération dans les villes, ou esclave dans les campagnes, & l'on sait que tout est perdu dans un état, lorsque le plébéien ne peut s'élever que par un bouleversement général. Aussi la *Pologne* n'a-t-elle qu'un petit nombre d'ouvriers & de marchands, encore sont-ils Allemands, Juifs, ou Français.

Dans ses guerres, elle a recours à des ingénieurs étrangers. Elle n'a point d'école de peinture, point de théâtre; l'architecture y est dans l'enfance; l'histoire y est traitée sans goût; les mathématiques peu cultivées; la saine philosophie presque ignorée; nul monument, nulle grande ville.

Tandis qu'une trentaine de palatins, une centaine de castellans & starostes, les évêques & les grands officiers de la couronne jouent les satrapes asiatiques, cent mille petits nobles cherchent le nécessaire comme ils peuvent. L'histoire est obligée d'insister sur la noblesse polonoise, puisque le peuple n'est pas compté. Le droit d'élire ses rois est celui qui flatte le plus, & qui la sert le moins. Elle vend ordinairement sa couronne au candidat qui a le plus d'argent; elle crie dans le champ électoral qu'elle veut des princes qui gouvernent avec sagesse; & depuis le règne de Casimir-le-Grand, elle a cherché en Hongrie, en Transilvanie, en France & en Allemagne, des étrangers qui n'ont aucune connoissance de ses mœurs, de ses préjugés, de sa langue, de ses intérêts, de ses loix, de ses usages.

Qui verroit un roi de *Pologne* dans la pompe de la majesté royale, le croiroit le monarque le plus riche & le plus absolu; ni l'un ni l'autre. La république ne lui donne que six cents mille écus pour l'entretien de sa maison, & dans toute contestation, les Polonois jugent toujours que le roi a tort. Comme c'est lui qui préside aux conseils & qui publie les décrets, ils l'appellent *la bouche* & non *l'ame* de la république. Ils le gardent à vue dans l'administration; quatre sénateurs doivent l'observer par-tout, sous peine d'une amende pécuniaire. Son chancelier lui refuse le sceau pour les choses qu'il ne croit pas justes. Son grand chambellan a droit de le fouiller; aussi ne donne-t il cette charge qu'à un favori.

Ce roi, tel qu'il est, joue pourtant un beau rôle s'il fait se contenter de faire du bien, sans tenter de nuire. Il dispose non seulement, comme les autres souverains, de toutes les grandes charges du royaume & de la cour, des évêchés & des abbayes, qui sont presque toutes en commende, car la république n'a pas voulu que des moines qui ont renoncé aux richesses & à l'état de citoyen, possédassent au-delà du nécessaire; il a encore un autre trésor qui ne s'épuise pas. Un tiers de ce grand royaume est en biens royaux, tenures, advocaties, starosties, depuis sept mille

livres de revenu jusqu'à cent mille ; ces biens royaux, le roi ne pouvant se les approprier, est obligé de les distribuer, & ils ne passent point du père au fils aux dépens du mérite. Cette importante loi est une de celles qui contribuent le plus au soutien de la république. Si cette république n'est pas encore détruite, elle ne le doit qu'à ses loix; c'est une belle chose que les loix! Un état qui en a & qui ne les enfreint point, peut bien éprouver des secousses, mais c'est la terre qui tremble entre les chaînes de rochers qui l'empêchent de se dissoudre.

Résumons à présent les traits frappans du tableau de la *Pologne*, que nous avons dessiné dans tout le cours de cet article.

Cette monarchie a commencé l'an 550, dans la personne de Leck, qui en fut le premier duc. Au neuvième siècle, l'anarchie qui déchiroit l'état, finit par couronner un simple particulier, qui n'avoit pour recommandation qu'une raison droite & des vertus. C'est Piast qui donna une nouvelle race de souverains qui tinrent long-temps le sceptre. Quelques-uns abusèrent de l'autorité, ils furent déposés. On vit alors la nation, qui avoit toujours obéi, s'avancer par degrés vers la liberté, mettre habilement les révolutions à profit, & se montrer prête à favoriser le prétendant qui relâcheroit davantage les chaînes. Ainsi parvenue peu à peu à donner une forme républicaine à l'administration, elle la cimenta, lorsque sur la fin du quatorzième siècle, ses nobles firent acheter à Jagellon, duc de Lithuanie, l'éclat de la couronne par le sacrifice de sa puissance.

Le christianisme ne monta sur le trône de *Pologne* que dans le dixième siècle, & il y monta avec cruauté. Cette auguste religion y a repris finalement l'esprit de douceur qui la caractérise; elle tolère dans l'état des sectes que mal à propos elle avoit bannies de son sein; mais en même temps la *Pologne* est restée superstitieusement soumise aux décrets du pontife de Rome, dont le nonce à Varsovie a un pouvoir très-étendu. Un archevêque, celui de Gnesne, est le chef du sénat comme de l'église; les autres prélats polonois, munis comme lui du privilège d'un pape, ont par ce privilége le droit de teindre leurs mains pacifiques du sang de leurs enfans, en les condamnant à la mort. Il n'y a dans toute la *Pologne* que trois ou quatre villes qui puissent posséder des terres, & quoiqu'on soit accoutumé à voir dans l'histoire de ce pays le malheureux sort des paysans, on frémit toujours en contemplant cette dégradation de l'humanité, qui n'a pas encore cédé au christianisme mal épuré de ce royaume.

La puissance souveraine réside dans la noblesse; elle est représentée par ses nonces ou députés dans les diètes générales. Les loix se portent dans ses assemblées, & obligent le roi même.

Dans l'intervalle de ces parlemens de la nation, le sénat veille à l'exécution des loix. Dix ministres du roi, qui sont les premiers officiers de la couronne, ont place dans ce conseil, mais n'y ont point de voix. Les rois de *Pologne* en nommant à toutes les charges, peuvent faire beaucoup de bien, &, pour ainsi dire, point de mal.

Le gouvernement est en même temps monarchique & aristocratique. Le roi, le sénat & la noblesse forment le corps de la république. Les évêques, qui sont au nombre de quinze sous deux archevêques, tiennent le second rang, & ont la préséance au sénat.

On voit dans ce royaume des grands partageant la puissance du monarque, & vendant leurs suffrages pour son élection & pour soutenir leur pompe fastueuse. On ne voit en même temps point d'argent dans le trésor public pour soudoyer les armées, peu d'artillerie, peu ou point de moyens pour entretenir les subsides; une foible infanterie, presqu'aucun commerce; on y voit en un mot une image blafarde des mœurs & du gouvernement des Goths.

En vain la *Pologne* se vante d'une noblesse belliqueuse, qui peut monter à cheval au nombre de cent mille hommes; on a vu dix mille Russes, après l'élection du roi Stanislas, disperser toute la noblesse polonoise, assemblée en faveur de ce prince, & lui donner un autre roi. On a vu dans d'autres occasions cette armée nombreuse monter à cheval, s'assembler, se révolter, se donner quelques coups de sabre, & se séparer tout de suite.

L'indépendance de chaque gentilhomme est l'objet des loix de ce pays, & ce qui en résulte par leur *liberum veto*, est l'oppression de tous.

Enfin ce royaume du nord de l'Europe use si mal de sa liberté & du droit qu'il a d'élire ses rois, qu'il semble vouloir consoler par-là les peuples ses voisins, qui ont perdu l'un & l'autre de ces avantages.

Pour achever complettement le tableau de la *Pologne*, il ne nous reste qu'à crayonner les principaux d'entr'eux qui l'ont gouvernée depuis le sixième siècle jusqu'à ce jour. Dans ce long espace de temps, elle compte des chefs intelligens, actifs & laborieux, plus qu'aucun autre état, & ce n'est pas le hasard qui lui a donné cet avantage; c'est la nature de sa constitution. Dès le quatorzième siècle elle a fait ses rois; ce ne sont pas des enfans qui naissent avec la couronne avant que d'avoir des vertus, & qui, dans la maturité de l'âge, peuvent encore sommeiller sur le trône. Un roi de *Pologne* doit payer de sa personne dans le sénat, dans les diètes & à la tête des armées. Si l'on n'admire que les vertus guerrières, la *Pologne* peut se vanter d'avoir eu de grands princes; mais si l'on ne veut compter que ceux qui ont voulu la rendre plus heureuse qu'elle ne l'est, il y a beaucoup à rabattre.

Leck la tira des forêts & de la vie errante, pour la fixer & la civiliser. L'histoire ne nous a pas conservé son caractère, mais on sait en

général que les ſondateurs des empires ont tous eu de la tête & de l'exécution.

Cracus, dans le 12[e] ſiècle, leur donna les premières idées de la juſtice, en établiſſant des tribunaux pour décider des différends des particuliers. L'ordre règna où la licence diminuoit. Cracovie idolâtre honora long-tems ſon tombeau : c'étoit ſon *palladium*.

Au 9[e] ſiècle, Piaſt enſeigna la vertu en la montrant dans lui-même : ce qu'il ne pouvoit obtenir par la force du commandement, il le perſuadoit par la raiſon & par l'exemple. Son règne s'écoula dans la paix, & des barbares commencèrent à devenir citoyens.

Dans le 10[e] ſiècle, Bokeſlas Chrobri, plein d'entrailles, les accoutuma à regarder leur ſouverain comme leur père, & l'obéiſſance ne leur coûta rien.

Caſimir I fit entrevoir les ſciences & les lettres dans cette terre ſauvage, où elles n'étoient jamais entrées. La culture groſſière qu'on leur donna attendoit des ſiècles plus favorables pour produire des fruits : ces fruits ſont encore bien âpres ; mais le tems qui mûrit tout, achevera peut-être un jour en *Pologne* ce qu'il a perfectionné en d'autres climats.

Dans le ſiècle ſuivant, Caſimir II qui ne fut nommé *le juſte* qu'après l'avoir mérité, commença à protéger les gens de la campagne contre la tyrannie de la nobleſſe.

Au 14[e] ſiècle, Caſimir III ou Caſimir le grand, qu'on appelloit auſſi le *roi des payſans*, voulut les mettre en liberté ; & n'ayant pu y réuſſir, il demandoit à ces bonnes gens lorſqu'ils venoient ſe plaindre, s'il n'y avoit chez eux ni pierres ni bâtons pour ſe défendre. Caſimir eut les plus grands ſuccès dans toutes les autres parties du gouvernement. Sous ſon règne, des villes nouvelles parurent, & ſervirent de modèle pour rebâtir les anciennes. C'eſt à lui que la *Pologne* doit le nouveau corps de loix qui la règle encore à préſent. Il fut le dernier des Piaſt, race qui a régné 528 ans.

Jagellon fit tout ce qu'il voulut avec une nation d'autant plus difficile à gouverner, que ſa liberté naiſſante étoit toujours en garde contre les entrepriſes de la royauté. Il eſt étonnant que le trône toujours électif dans ſa race, n'en ſoit pas ſorti pendant près de 400 ans ; tandis qu'ailleurs des couronnes héréditaires paſſoient à des familles étrangères. Cela montre combien les événemens trompent la ſageſſe humaine.

Le fils de Jagellon, Uladiſlas VI, n'avoit que 10 ans lorſqu'on l'éleva au trône, choſe bien ſingulière dans une nation qui pouvoit donner ſa couronne à un héros tout formé ; c'eſt qu'on en appercevoit déja l'ame à travers les nuages de l'enfance. La républ que nomma autant de régens qu'il y avoit de provinces, & des Burrhus ſe chargèrent d'inſtruire l'homme de la nation. Il prit les rênes de l'état à 18 ans ; & en deux ans de règne il égala les grands rois. Il triompha des forces de la maiſon d'Autriche ; il ſe fit couronner roi de Hongrie ; il fut le premier roi de *Pologne* qui oſa lutter contre la fortune de l'empire Ottoman. Cette hardieſſe lui fut fatale ; il périt à la bataille de Varne, à peine avoit-il 20 ans ; & la *Pologne* regrettant également l'avenir & le paſſé, ne verſa jamais de pleurs plus amers.

Elle n'eſſuya bien ſes larmes que dans le 16e ſiècle, ſous le règne de Sigiſmond I. Ce prince eut un bonheur rare dans la diète d'élection ; il fut nommé *roi* par acclamation, ſans diviſion des ſuffrages. Une autre faveur de la fortune lui arriva, parce que les grands hommes ſavent la fixer. Il abattit la puiſſance d'un ordre religieux qui déſoloit la *Pologne* depuis trois ſiècles ; je parle des chevaliers teutoniques. Sigiſmond étoit doué d'une force extraordinaire, qui le faiſoit paſſer pour l'Hercule de ſon tems ; il briſoit les métaux les plus durs, & il avoit l'ame auſſi forte que le corps. Il a vécu 82 ans, preſque toujours victorieux, reſpecté & ménagé par tous les ſouverains, par Soliman même, qui ne ménageoit rien. Il a peut-être été ſupérieur à François I, en ce que plus jaloux du bonheur de ſes peuples que de ſa gloire, il s'appliqua conſtamment à rendre la nation plus équitable que ſes loix, les mœurs plus ſociables, les villes plus floriſſantes, les campagnes plus cultivées, les arts & les ſciences plus honorés, la religion même plus épurée.

Perſonne ne lui reſſembla plus parmi ſes ſucceſſeurs, qu'Etienne Battori, prince de Tranſilvanie, à qui la *Pologne* donna ſa couronne, après la fuite d'Henri de Valois. Il ſe fit une loi de ne diſtribuer les honneurs & les emplois qu'au mérite ; il réforma les abus qui s'étoient accumulés dans l'adminiſtration de la juſtice ; il entretint le calme au dedans & au dehors. Il régna dix ans : c'étoit aſſez pour ſa gloire, pas aſſez pour la république.

Sigiſmond III, prince de Suède, lui ſuccéda ſans le remplacer ; il n'eut ni les mêmes qualités ni le même bonheur ; il perdit un royaume héréditaire pour gagner une couronne élective ; il laiſſa enlever à la *Pologne*, par Guſtave-Adolphe, l'une de ſes plus belles provinces, la Livonie. Il avoit deux défauts qui cauſent ordinairement de grands malheurs ; il étoit borné & obſtiné.

Caſimir V (Jean) fut le dernier de la race des Jagellons. Rien de plus varié que la fortune de ce prince. Né fils de roi, il ne put réſiſter à l'envie d'être religieux, eſpèce de maladie qui attaque la jeuneſſe, dit l'abbé de Saint-Pierre, & qu'il appelle la *petite vérole de l'eſprit*. Le pape l'en guérit en le faiſant cardinal. Le cardinal ſe changea en roi ; & après avoir gouverné un royaume, il vint en France pour gouverner des moines. Les deux abbayes que Louis XIV lui donna, celle de S. Germain-des-Prés & celle de

S. Martin de Nevers, devinrent pour lui une subsistance nécessaire, car la *Pologne* lui refusoit la pension dont elle étoit convenue; & pendant ce tems-là il y avoit en France des murmures contre un étranger qui venoit ôter le pain aux enfans de la maison. Il voyoit souvent Marie Mignot, cette blanchisseuse que le caprice de la fortune avoit d'abord placée dans le lit d'un conseiller du parlement de Grenoble, & ensuite dans celui du maréchal de l'Hôpital. Cette femme singulière, deux fois veuve, soutenoit à Gourville qu'elle avoit épousé secrétement le roi Casimir. Elle étoit avec lui à Nevers lorsqu'il y tomba malade & qu'il y finit ses jours en 1672.

Michel Wiecnoviecki fut élu roi de *Pologne* en 1669, après l'abdication de Casimir. Jamais roi n'eut plus besoin d'être gouverné; & en pareil cas ce ne sont pas toujours les plus éclairés & les mieux intentionnés qui gouvernent. Au bout de quelques années il se forma une ligue pour le détrôner. Les Polonois ont pour maxime que tout peuple qui peut faire un roi, peut le défaire. Ainsi ce qu'on appelleroit ailleurs *conjuration*, ils le nomment l'*exercice d'un droit national.* Cependant les seigneurs ligués ne poussèrent pas plus loin leur projet, par la crainte de l'empereur, & en considération de la misérable santé du roi, qui finit ses jours l'année suivante sans postérité, à l'âge de 35 ans, après quatre ans de troubles & d'agitations. Si le sceptre peut rendre un mortel heureux, c'est seulement celui qui le fait porter. L'incapacité du roi Michel fit son malheur & celui de l'état; ses yeux se fermèrent en 1673, la veille de la victoire de Choczin.

Jean Sobieski, qui remporta cette victoire, fut nommé roi de *Pologne* l'année suivante, & se montra un des grands guerriers du dernier siècle. (Voyez son article.) Il mourut à Varsovie dans la 66e année de son âge.

Frédéric Auguste I, électeur de Saxe, devint roi de *Pologne* au moyen de son abjuration du luthéranisme, & de l'argent qu'il répandit. Il se ligua en 1700 avec le roi de Danemarck & le czar, contre Charles XII. Il se proposoit par cette ligue d'assujettir la *Pologne*, en se rendant plus puissant par la conquête de la Livonie; mais les Polonois le déposèrent en 1704, & élurent en sa place Stanislas Lesczinski, palatin de Posnanie, âgé de 26 ans. Les Saxons ayant été battus par ce prince & par le roi de Suède, Auguste se vit obligé de signer un traité de renonciation à la couronne polonoise. La perte de la bataille de Pultowa en 1709, fut le terme des prospérités de Charles XII; ce revers entraîna la chûte de son parti. Auguste rentra dans la *Pologne*, & le czar victorieux l'y suivit pour l'y maintenir. Le roi Stanislas ne pouvant résister à tant de forces réunies, se rendit à Bender auprès du roi de Suède.

Les événemens de la vie du roi Stanislas sont bien remarquables. Son père Raphaël Lesczinski avoit été grand général de la *Pologne*, & ne craignit jamais de déplaire à la cour pour servir la république. Grand par lui-même, plus grand encore dans son fils, dont Louis XV est devenu le gendre; les Polonois, témoins de sa valeur & charmés de la sagesse & de la douceur de son gouvernement pendant le court espace qu'avoit duré son règne, l'élurent une seconde fois après la mort d'Auguste, (en 1733). Cette élection n'eut pas lieu, par l'opposition de Charles VI que soutenoient ses armes, & par celles de la Russie. Le fils de l'électeur de Saxe qui avoit épousé une nièce de l'empereur, l'emporta de force sur son concurrent; mais Stanislas conservant toujours, de l'aveu de l'Europe, le titre de *roi*, dont il étoit si digne, fut fait duc de Lorraine, & vint rendre heureux de nouveaux sujets qui se souviendront long-temps de lui.

L'histoire juge les princes sur le bien qu'ils font. Si jamais la *Pologne* a quelque grand roi sur le trône pour la rétablir, ce sera celui-là seul, comme le dit M. l'abbé Coyer, « qui regardant autour de » lui une terre féconde, de beaux fleuves, la mer » Baltique & la mer Noire, donnera des vaisseaux, » des manufactures, du commerce, des finances » & des hommes à ce royaume; celui qui abo» lira la puissance tribunitienne, le *liberum veto*, » pour gouverner la nation par la pluralité des » suffrages; celui qui apprendra aux nobles que » les serfs qui les nourrissent, issus des Sarmates » leurs ancêtres communs, sont des hommes, » & qui, à l'exemple d'un roi de France, plus » grand que Clovis & Charlemagne, bannira la » servitude, cette peste civile, qui tue l'émula» tion, l'industrie, les arts, les sciences, l'hon» neur & la prospérité; c'est alors que chaque » Polonois pourra dire:

» *Namque erit ille mihi semper deus* ».

(*Le chevalier de* JAUCOURT.)

POLOGNE, *sacre des rois de*, (*Hist. des cérémonies de Pologne.*) La *Pologne*, pour le choix de la scène du couronnement, fait comme la France. Au lieu de sacrer ses rois dans la capitale, elle les mène à grands frais dans une ville moins commode, & moins belle, à Cracovie, parce que Ladislas Loketek, au quatrième siècle, s'y fit couronner.

Ceux qui aiment les grands spectacles, sans penser à ce qu'ils coûtent aux peuples, seroient frappés de celui-ci. On y voit la magnificence asiatique se mêler au goût de l'Europe. Des esclaves éthiopiens, des orientaux en vêtemens de couleur du ciel, de jeunes Polonois en robes de

pourpre, une armée qui ne veut que briller; les voitures, les hommes & les chevaux disputant de richesses, l'or effacé par les pierreries; c'est au milieu de ce cortége que le roi élu paroît sur un cheval magnifiquement harnaché.

La *Pologne*, dans l'inauguration de ses rois, leur présente le trône & le tombeau. On commence par les funérailles du dernier roi, dont le corps reste en dépôt jusqu'à ce jour; mais comme cette pompe funèbre ressemble en beaucoup de choses à celle des autres rois, je n'en citerai qu'une singularité. Aussi-tôt que le corps est posé sur le catafalque dans la cathédrale, un hérault à cheval, armé de pied en cap, entre par la grande porte, court à toute bride, & rompt un sceptre contre le catafalque. Cinq autres courant de même, brisent l'un la couronne, l'autre le globe, le quatrième un cimeterre, le cinquième un javelot, le sixième une lance, le tout au bruit du canon, des trompettes & des timbales.

Les reines de *Pologne* ont un intérêt particulier au couronnement.. Sans cette solemnité, la république, dans leur viduité, ne leur doit point d'apanage, (cet apanage ou douaire est de deux mille ducats, assignés sur les salines & sur les starosties de Spiz & de Grodeck), & même elle cesse de les traiter de reines. Il s'est pourtant trouvé deux reines qui ont sacrifié tous ces avantages à leur religion, l'épouse d'Alexandre au seizième siècle, & celle d'Auguste II au dix-septième siècle. La première professoit la religion grecque, la seconde le luthéranisme qu'Auguste venoit d'abjurer; ni l'une, ni l'autre ne furent couronnées.

La pompe finit par un usage assez singulier; un évêque de Cracovie, assassiné par son roi dans le onzième siècle, étant à son tribunal, c'est-à-dire, dans la chapelle où son sang fut versé, cite le nouveau roi comme s'il étoit coupable de ce forfait. Le roi s'y rend à pied, & répond comme ses prédécesseurs, « que ce crime est atroce, qu'il » en est innocent, qu'il le déteste, & en demande » pardon, en implorant la protection du saint » martyr sur lui & sur le royaume ». Il seroit à souhaiter que dans tous les états, on conservât ainsi les monumens des crimes des rois; la flatterie ne leur trouve que des vertus.

Ensuite le roi, suivi du sénat & des grands officiers tous à cheval, se rend à la place publique. Là, sur un théâtre élevé, couvert des plus riches tapis de l'Orient, il reçoit le serment de fidélité des magistrats de Cracovie, dont il annoblit quelques-uns. C'est la seule occasion où un roi de *Pologne* puisse faire des nobles; la noblesse ne doit se donner que dans une diète après dix ans au moins de service militaire. *Histoire de Sobieski*, par M. l'abbé Coyer. (*D. J.*)

POLTROT DE MÉRÉ, (JEAN, *Hist. de Fr.*) gentilhomme d'Angoumois, protestant fanatique, assassina au siége d'Orléans, en 1563, le grand duc de Guise François. Il fut traité en criminel de lèze-majesté, il fut écartelé, il varia beaucoup, & dans le cours du procès, & à la question, & à la mort; il chargea plusieurs fois, & déclara autant de fois innocents Coligny, Soubise & Théodore de Bèze, mais sur-tout Coligny; il en dit assez pour que les Guises & les catholiques aient cru Coligny coupable, pour que les protestans l'aient jugé innocent, mais il n'a pas résolu le problême aux yeux de la postérité. Il paroît que le soupçon de complicité contre l'amiral de Coligny fut principalement fondé sur deux faits: l'un, que *Poltrot* ayant été adressé à l'amiral de Coligny par Soubise, avec une lettre de ce dernier, l'amiral, après avoir lu la lettre, dit à *Poltrot*, *on me mande que vous avez le désir de bien servir la religion, servez-la donc bien*: mot, dans lequel on voulut trouver du mystère, & qu'on crut concerté entre l'amiral & Soubise, pour que l'amiral pût nier qu'il eût su le projet de *Poltrot*.

L'autre fait est que l'amiral, pour se laver de ce soupçon, disoit publiquement: » je n'ai aucune part » à la mort du duc de Guise, mais je ne puis que me » réjouir de la mort d'un si dangereux ennemi de » notre religion; mot qui étonna dans la bouche d'un homme si prudent; mot, cependant, dont la franchise semble prouver l'innocence de l'amiral.

Dans un écrit du temps, adressé par un huguenot au cardinal de Lorraine, & daté du 2 avril 1564, on trouve ces condamnables paroles: » Méré, notre libérateur, nous a laissé un exemple » beau & divin pour l'ensuyvre. Je sais bien qu'il ne » fault pas estre si cruel que vous, mais je nie que » ce soit cruaulté de faire justice d'un tyran qui n'eust » onc ni pitié ni humanité.» On compara aussi *Poltrot* de Méré à David, qui tua le philistin Goliath.

POLUS ou POOL, ou *de la* POOL (*Hist. d'Anglet.*) maison illustre d'Angleterre. Michel de la *Poole*, fils d'un riche négociant, qui avoit plus d'une fois aidé l'état des grands biens que le commerce lui avoit procurés, étoit chancelier d'Angleterre, sous Richard II, dans des temps de trouble, & où tout se ressentoit de l'esprit de parti. La chambre des communes porta une accusation contre le chancelier à la cour des pairs... La *Poole*, sacrifié par le foible Richard, fut privé de son office sur des prétextes qui depuis ont paru assez frivoles. Dans la suite sur une autre accusation non moins frivole, il fut condamné à mort, mais ce jugement fut rendu par contumace.

Cette maison devint plus considérable encore par le mariage d'un la *Poole*, avec Elisabeth d'Yorck, sœur du roi Edouard IV, du duc de Clarence, & du roi Richard III; de ce mariage naquirent le comte de Lincoln, tué en 1487, à la bataille de Stoke, près de Newarck, perdue par les Yorckistes, contre le roi Henri VII, leur ennemi implacable; le comte ou duc de Suffolck qui étant tombé entre les mains de Henri VII, fut mis à la

tour de Londres, où il passa le reste de ses jours; Henri VIII lui fit trancher la tête; enfin un autre comte ou duc de Suffolck, Richard de la *Poole*, qui épousa la comtesse de Salisbury, fille du duc de Clarence, & qui doublement Yorck, & par sa mère & par sa femme, échappa au carnage des princes de cette maison, en se réfugiant en France, d'où on l'obligeoit de sortir, dans tous les traités de paix qui se faisoient entre la France & l'Angleterre; il se retiroit alors en Allemagne, & revenoit servir la France aussi-tôt qu'elle rentroit en guerre avec l'Angleterre. Les seigneurs de la *Poole* n'avoient cependant point de droit alors ouvert à la couronne d'Angleterre; car si Henri VIII, qui réunissoit en lui les deux Roses, régnoit à titre de Lancastre; ce titre leur étoit contraire, & s'il regnoit à titre d'Yorck, du chef de sa mère, elle étoit fille d'Edouard IV, & la maison de la *Poole* ne descendoit que d'une sœur d'Edouard. Le duc de Suffolck fut tué à la bataille de Pavie, en 1525. Henri VIII, en haine de ce duc de Suffolck, avoit transporté ce titre de Suffolck à Charles Brandon, son favori, qui épousa depuis la princesse Marie, sa sœur, veuve de Louis XII. La maison de la *Poole* étoit toujours suspecte au tyran Henri VIII; il avoit cependant montré quelque inclination pour le jeune Reginald ou Renaud de la *Poole* qui fut dans la suite ce fameux cardinal *Polus*, l'ami des Bembes & des Sadolets, élevé à la pourpre par son mérite & par les sacrifices qu'il fit à la Religion, élevé même à la tiare qu'il refusa, si du moins on peut regarder comme un refus la conduite qu'il tint en cette occasion: les cardinaux étant allés, selon l'usage, *l'adorer* dans sa chambre après l'élection (c'étoit pendant la nuit) il les pria de remettre cette cérémonie au lendemain, de peur qu'elle ne fût prise pour une *œuvre de ténèbres*; propos qui leur parut si bisarre, qu'ils crurent que *Polus* avoit l'esprit égaré: ils élurent en sa place le cardinal del Monté Jules III.

Polus étoit fils de Richard, duc de Suffolck, ce fidèle allié de la France, tué à Pavie, qui avoit fortifié ses droits éventuels au trône d'Angleterre, par son mariage avec Marguerite d'Yorck, comtesse de Salisbury, fille de ce duc de Clarence qu'Edouard IV, son frère, avoit fait noyer. Cette princesse avoit trouvé grace devant Henri VIII, & Catherine d'Arragon, qui l'avoient placée auprès de Marie, leur fille, en qualité de dame d'honneur. Dans le schisme d'Angleterre, Marguerite fut fidelle à sa religion & à Catherine. Marie trouva en elle de la consolation, & les catholiques de l'appui. Henri, qui avoit donné à *Polus*, fils de Marguerite, le doyenné d'Exeter, crut pouvoir l'attirer à son parti dans l'affaire du divorce, & dans celle de la suprématie. *Polus*, pour toute réponse, fit imprimer son traité *de unione ecclesiasticâ*; il étoit alors en Italie; Henri le pria de revenir en Angléterre pour lui expliquer quelques passages de son livre; Polus qui savoit que son livre n'étoit que trop clair, se garda bien de revenir. Henri s'en prit à toute la famille de *Polus*; il fit trancher la tête au frère aîné de *Polus*, & à Marguerite, leur mère, sous prétexte de complots formés pour marier le jeune *Polus* avec la princesse Marie, & faire remonter avec eux l'orthodoxie sur le trône; Marguerite étoit âgée de soixante-dix ans. Le supplice de cette femme respectable, dernier rejetton direct des Plantagenets, fut un spectacle horrible par toutes les circonstances. » Elle refusa, dit M. Hume, de » poser son cou sur le billot, & de se soumettre en » aucune manière à une sentence rendue sans au- » cune formalité; elle dit à l'exécuteur que s'il » vouloit avoir sa tête, il n'avoit qu'à la saisir com- » me il pourroit, & la secouant alors d'un air im- » posant, elle se mit à courir autour de l'échaffaut. » L'exécuteur la poursuivit la hache levée, en lui » portant plusieurs coups perdus avant de pouvoir » la frapper du coup mortel. «

Cette résistance inutile, & cette course sur l'échaffaut manquent de dignité, mais le principe en est bon, c'est celui de désobéir autant qu'il est en soi à une sentence injuste.

Henri crut reconnoître le style de *Polus* dans une bulle d'excommunication lancée contre lui par le Pape Paul III; il y étoit comparé à Balthasar, à Néron, à Domitien, à Dioclétien, & sur-tout à Julien, (ces deux dernières comparaisons lui faisoient trop d'honneur); Henri en fut tellement irrité, qu'il mit, dit-on, à prix la tête de *Polus*, qui pardonna généreusement à quelques assassins que ce prix avoit tentés.

Le pape n'osant nommer *Polus* à la légation d'Angleterre, lui donna celle des Pays-Bas; mais Henri VIII, qui vit le dessein du pape & de *Polus*, obtint de la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-bas, qu'elle refusât à *Polus* la permission d'exercer une légation qui étoit bien moins pour les Pays-Bas que contre l'Angleterre.

La haine entre Henri & *Polus* n'eut d'autres bornes que celles de la vie de Henri VIII. *Polus* vit périr Henri & son fils Edouard VI; il vit monter sur le trône la reine Marie, cette reine le demanda pour légat en Angleterre. (Voyez l'article, Gardiner) Marie, en appellant le cardinal *Polus* auprès d'elle, croyoit y attirer un catholique persécuteur; elle aimoit en lui la haine que Henri VIII lui avoit portée, & le zèle vindicatif qu'elle lui supposoit; elle le goûta moins de près; *Polus* étoit tolérant. Digne ami de Sadolet, (voyez cet article) il pensoit comme lui, que c'est l'orgueil qui hait & qui persécute, que la religion aime & console; il parut comme un Dieu sauveur parmi les bourreaux & les victimes; il ne parla que de paix, il réconcilia l'église anglicane avec le Saint-Siége; revêtu du pouvoir pontifical, il n'en fit usage que pour pardonner; il donna l'absolution au parlement; tout l'ouvrage de Henri VIII & d'Edouard VI fut renversé, & l'auroit peut-être été

pour toujours, si Marie, par des rigueurs imprudentes, n'eût arrêté les effets de la douceur de *Polus*.

Marie eut un grand scrupule, elle avoit possédé des biens enlevés aux ecclésiastiques, la restitution réparoit tout. Aussi ce n'étoit pas sur l'injustice de sa possession que Marie avoit des remords; mais le pape avoit lancé une bulle d'excommunication contre les possesseurs de ces biens, Marie avoit été dans le cas, & l'excommunication n'avoit point été levée, *Polus* la leva. Mais quand on lui parloit de brûler les non-conformistes, il parloit de réformer les mœurs du clergé. « Commençons, disoit-il, par tenter cette » voie & vous verrez que l'autre deviendra inu- » tile. » Marie les crut toutes deux nécessaires, elle confia au cardinal *Polus* le soin de réformer le clergé, à Gardiner celui d'extirper l'hérésie, & il n'y eut d'hérésie extirpée que par *Polus*. On écouta le ministre d'un Dieu clément, on détesta l'agent d'une reine barbare. Jamais le sacré collège n'eut deux membres plus respectables que Sadolet & *Polus*. Lumières supérieures & grands talens pour le temps, piété sincère, charité fervente, si l'on demande pourquoi Rome ne les a pas mis au rang des saints, un protestant répondra : *c'est qu'il furent tolerans*; mais que peut répondre un Catholique ?

Le primat Crammer ayant été brûlé comme hérétique, son archevêché de Cantorbéri fut donné au cardinal *Polus*, comme Gardiner l'avoit prévû & l'avoit craint, mais du moins *Polus* n'eut jamais à se reprocher d'avoir approuvé les cruautés auxquelles il devoit cet archevêché. Il fut aussi président du conseil royal. Il mourut le 25 novembre 1558, de saisissement & de douleur, en apprenant la mort de la reine Marie & en prévoyant la chûte prochaine de la religion catholique en Angleterre. Depuis ce moment il embrassoit sans cesse son crucifix, en s'écriant : *Sauvez-nous, seigneur, nous périssons, sauveur du monde, sauvez votre église*. Beccatelli, archevêque de Raguse, a écrit sa vie en italien & elle a été traduite en latin par André Dudith, tous deux avoient été ses secrétaires.

POLYANDRIE, s. f. (*Hist. morale & politique*) Ce mot indique l'état d'une femme qui a plusieurs maris.

L'histoire, tant ancienne que moderne, nous fournit des exemples de peuples chez qui il étoit permis aux femmes de prendre plusieurs époux. Quelques auteurs qui ont écrit sur le droit naturel, ont cru que la *polyandrie* n'avoit rien de contraire aux loix de la nature; mais pour peu que l'on y fasse attention, on s'appercevra aisément que rien n'est plus opposé aux vues du mariage. En effet, pour la propagation de l'espèce, une femme n'a besoin que d'un mari, puisque communément elle ne met au monde qu'un enfant à la fois; d'ailleurs la multiplicité des maris doit anéantir ou diminuer leur amour pour les enfans, dont les pères seront toujours incertains. Concluons de-là que la *polyandrie* est une coutume encore plus impardonnable que la polygamie; qu'elle ne peut avoir d'autre motif qu'une lubricité très-indécente de la part des femmes, à laquelle les législateurs n'ont point dû avoir égard; que rien n'est plus propre à rompre ou du moins à relâcher les liens qui doivent unir les époux; enfin que cette coutume est propre à détruire l'amour mutuel des parens & des enfans.

Chez les Malabares, les femmes sont autorisées par les loix à prendre autant de maris qu'il leur plaît, sans que l'on puisse les en empêcher. Cependant quelques voyageurs prétendent que le nombre de maris qu'une femme peut prendre, est fixé à douze; ils conviennent entr'eux du temps pendant lequel chacun vivra avec l'épouse commune. On assure que ces arrangemens ne donnent lieu à aucune mésintelligence entre les époux; d'ailleurs dans ce pays les mariages ne sont point des engagemens éternels, ils ne durent qu'autant qu'il plaît aux parties contractantes. Ces mariages ne sont pas fort ruineux, le mari en est quitte pour donner une pièce de toile de coton à la femme qu'il veut épouser; de son côté, elle a rempli ses devoirs en préparant les alimens de son mari, & en tenant ses habits propres & ses armes bien nettes. Lorsqu'elle devient grosse, elle déclare de qui est l'enfant, c'est le père qu'elle a nommé qui en demeure chargé. D'après des coutumes si étranges & si opposées aux nôtres, on voit qu'il a fallu des loix pour assurer l'état des enfans; ils suivent toujours la condition de la mère qui est certaine. Les neveux par les femmes sont appellés aux successions comme étant les plus proches parens, & ceux dont la naissance est la moins douteuse. (*A. R.*)

POLYBE (*Hist. litt. anc.*) Historien, homme de guerre & homme d'état. Son histoire universelle étoit en quarante livres; il ne nous en reste en entier que les cinq premiers; nous avons des fragmens assez considérables des douze livres suivans; nous avons aussi dans le recueil de Henri de Valois, ce que Constantin Porphyrogénète avoit fait extraire de l'histoire de *Polybe*, concernant les ambassades & les exemples des vertus & des vices. C'est par *Polybe* qu'on connoît le mieux la manière de faire la guerre en usage chez les anciens. Il faut joindre au texte l'excellent commentaire du chevalier Folard (voyez l'article *Folard*.) *Polybe* étoit par lui-même, & indépendamment de son ouvrage, un personnage fort intéressant. L'illustre Philopœmen avoit été son maître dans l'art de la guerre. Lycortas, père de *Polybe*, avoit été comme Philopœmen, un des chefs & des défenseurs les plus zélés de la ligue des Achéens. *Polybe*, jeune encore, mais déjà célèbre

célèbre par sa valeur, fut du nombre des mille Achéens, que les romains transportèrent à Rome pour les punir du zèle qu'ils avoient montré pour la défense de la liberté, car il n'appartenoit qu'aux romains d'être libres. Sa réputation de valeur & d'esprit l'avoit annoncé avantageusement à Rome. Les jeunes romains les plus distingués par la naissance, par les talens, par les vertus, se piquèrent d'être ses amis. De ce nombre, furent le second Scipion l'africain & Fabius, tous deux fils de Paul Emile. *Polybe* suivit Scipion dans les expéditions de Carthage la neuve & de Numance. Cette amitié dont les principaux citoyens de Rome l'honorèrent, lui fournit des moyens de rendre des services importans à la Grèce sa patrie, alors réduite en province romaine; il sut lui procurer au défaut de la liberté une servitude douce & paisible. *Polybe* étoit né à Mégalopolis, ville du Péloponnèse dans l'Arcadie. La mort de Scipion son ami lui ayant rendu le séjour de Rome insupportable, il fit ce que fait en pareil cas toute ame honnête & sensible, il retourna dans sa patrie; elle n'avoit pas oublié ses bien faits, il y jouit de la tendresse & de la reconnoissance de ses concitoyens. Il mourut à quatre-vingt-deux ans, d'une blessure qu'il se fit en tombant de cheval. C'étoit la cent vingt-unième année avant Jésus-Christ. Brutus croyoit pouvoir apprendre dans *Polybe* l'art de la guerre; il l'étudioit au milieu de ses campagnes les plus laborieuses, & en fit un abrégé pour son usage dans le temps où il faisoit la guerre à Marc-Antoine & à Auguste.

POLYCARPE (SAINT) *Hist. ecclés.*) évêque de Smyrne, disciple de saint Jean l'évangéliste, & dont les deux premiers évêques de Lyon, saint Photin & saint Irénée, furent les disciples. Il fit vers l'an 160 un voyage à Rome pour conférer avec le pape Anicet sur le jour de la célébration de la pâque, question qui fut dans la suite le sujet d'une grande contestation. On loue beaucoup dans l'histoire ecclésiastique son zèle contre les hérésiarques Marcion & Cérinthe. L'histoire de son martyre (qui paroît être de l'an 169 ou environ) est rapportée dans une lettre de l'église de Smyrne aux églises de Pont. Il reste de saint *Polycarpe* une épître adressée aux Philippiens.

POLYCLETE (*Hist. anc.*) fameux sculpteur de Sicyone, ville du Péloponnèse; il vivoit environ 230 ans avant Jésus-Christ; Miron fut un de ses disciples. Phidias étoit le premier qui eût mis la sculpture en honneur; c'est *Polyclète* qui l'a portée chez les anciens au dernier dégré de la perfection. Une de ses statues représentant un jeune homme couronné, fut vendue cent talens. Dans sa statue d'un Doryphore ou garde du roi de Perse, qui passe pour son chef-d'œuvre, il rencontra si heureusement toutes les proportions du corps humain, qu'elle fut appellée la *règle*, & que les sculpteurs venoient l'étudier comme un modèle parfait.

Ælien rapporte que *Polyclète*, travaillant un jour à une statue par ordre du peuple, se fit une loi d'écouter tous les avis & de faire toutes les corrections qu'on lui indiquoit; en même-temps il fit sur le même sujet une autre statue, où il ne suivit que son génie & les règles de l'art. Quand elles furent toutes deux exposées en public, tout le monde condamna la première & admira la seconde; *la première,* leur dit-il, *messieurs*, *est votre ouvrage*, *la seconde est le mien.* Après la mort de *Polyclète*, & long-temps après celle de Phidias, il y eut une espèce de concours pour les statues qui devoient être placées dans le temple de Diane d'Ephèse où l'on ne vouloit rien mettre que de parfait; on prit pour juges les meilleurs sculpteurs du temps sans les exclure du concours; chacun d'eux nomma au premier rang ses propres ouvrages, au second ceux de *Polyclète*, au troisième ceux de Phidias.

POLYCRATE ou POLICRATE, (*Hist. anc.*) tyran de Samos, est un exemple mémorable des caprices de la fortune, qui, après l'avoir comblé de ses faveurs, lui fit éprouver le plus cruel revers. Le crédit dont il jouissoit dans sa patrie, lui servit à s'en rendre le tyran; & pour régner sans rivaux, il sacrifia son frère à son ambition. Quoique sa domination ne s'étendît que dans son île, il couvrit la mer de ses vaisseaux, & fit trembler les plus formidables puissances de l'Europe & de l'Asie. Il se rendit aussi terrible à ses sujets qu'à ses ennemis. Les Samiens, accablés de son joug, implorèrent la protection des Lacédémoniens, défenseurs de la liberté publique. Sparte, ennemie de la tyrannie, mit une flotte en mer, & forma le siège de Samos; mais cette entreprise, soutenue avec courage, fut terminée avec honte. Les Spartiates, après plusieurs assauts inutiles, furent obligés de se rembarquer. Amasis, roi d'Egypte & ami de *Polycrate*, craignit que tant de prospérités, sans mélange de disgraces, ne fussent le présage de quelque grande infortune, & lui conseilla de se préparer quelque malheur pour faire l'essai de sa constance. *Polycrate* profita de cet avis; il jetta dans la mer une bague de grand prix, qu'il retrouva, quelques jours après, dans le corps d'un poisson qu'on servit sur sa table : mais la fortune lui prépara un malheur plus grand qu'il ne put éviter. Le gouverneur de Sardes, sous prétexte de l'associer à la révolte qu'il méditoit contre Cambyse, l'éblouit par la promesse de lui confier tous ses trésors. Le tyran, séduit par son avidité, se rendit auprès du satrape, qui ne l'eut pas plutôt en sa puissance, qu'il le fit mettre en croix. (*T-N.*)

POLYDAMAS (*Hist. anc.*) fameux athlète

de l'antiquité. Pausanias rapporte qu'un jour cet homme, seul & sans armes, tua sur le mont Olympe un lion des plus furieux. Ayant une autre fois saisi un taureau par l'un des pieds de derrière, le taureau ne put échapper qu'en laissant la corne de son pied dans la main de l'athlète. Lorsqu'il retenoit un chariot par derrière, les chevaux les plus robustes animés par le cocher, ne pouvoient le faire avancer. Darius Nothus, roi de Perse, l'ayant voulu voir sur le bruit de cette force prodigieuse, lui mit en tête trois soldats de sa garde, de ceux que les Perses appelloient *immortels*, & qui étoient distingués entre tous les guerriers par la valeur & par la force; il se battit contre tous les trois à la fois, & les tua.

POLYDORE VIRGILE (*Hist. litt. mod.*) étoit un Italien, naïf d'Urbin; il passa en Angleterre sous le règne de Henri VIII, pour recevoir au nom du pape *le denier de saint Pierre*, car l'Angleterre payoit encore au saint siège ce tribut de l'esclavage, du temps de Henri VIII, & ce prince ne s'en affranchit que par le schisme. Henri VIII goûta *Polydore* Virgile, le fixa en Angleterre, lui procura l'archidiaconé de Wels. Ce fut là qu'il écrivit son histoire d'Angleterre, dédiée à Henri VIII, & qui va jusqu'à la fin du règne de Henri VII. On a de lui quelques autres ouvrages moins connus; un traité des prodiges, un traité *de inventoribus rerum;* un recueil d'adages ou de proverbes; des corrections sur Gildas. On a fait sur *Polydore* Virgile ce distique latin :

Virgilii duo sunt, alter Maro, tu, Polydore :
Alter; tu mendax, ille poeta fuit.

Mort en 1555.

POLYEN, POLYÆNUS, (*Hist. litt. anc.*) auteur connu par son *recueil de stratagêmes de guerre*, qu'il dédia aux empereurs Antonin & Verus, & que dom Lobineau, bénédictin, a traduit en françois sous ce titre : *Les ruses de guerre de Polyen. Polyen* étoit de Macédoine.

POLYEUCTE, (*Hist. ecclés.*) martyr de Mélitène en Arménie au troisième siècle; on ne connoît que son nom qui sera célèbre à jamais par la tragédie de Corneille. Les actes de son martyre sont supposés; c'est, dit Corneille, un martyr dont on a plutôt appris le nom à la comédie qu'à l'église; il rapporte cependant ce qu'en a écrit, au 9 janvier, Surius, ou plutôt Mosander qui l'a augmenté dans les dernières éditions, & ce qu'il rapporte est conforme à ce qu'on voit dans la pièce sur *Polyeucte* & sur Néarque; les embellissemens dramatiques portent sur les autres personnages.

POLYGNOTE, (*Hist. anc.*) peintre grec de l'île de Thase dans la mer Egée, vivoit vers l'an 220 avant Jésus-Christ. Il fut principalement estimé pour la grace & l'expression qu'il sut donner à ses figures; il s'exerça aussi quelque temps dans la sculpture, mais il en revint au pinceau. Son chef-d'œuvre est la représentation des principaux événemens de la guerre de Troye dans ce portique d'Athènes qu'on appelloit le *Pécile;* il refusa d'en recevoir aucun paiement générosité qui mérita que le conseil des amphyctions le remerciât solemnellement & par un décret formel au nom de tous les états de la Grèce, & ordonnât que dans toutes les villes où il passeroit, il seroit logé & défrayé aux dépens du public; on lui décerna d'ailleurs un logement public dans Athènes. *Polygnote* fit aussi le tableau de la bataille de Marathon, qui fut pareillement placé dans le *Pécile.*

P O M

POMET, (PIERRE) *Hist. litt. mod.*) marchand droguiste, homme distingué dans sa profession, auteur d'une *histoire générale des drogues*, imprimée en 1694, *in-fol.* avec figures, & que Joseph *Pomet*, son fils, a fait réimprimer en 1735, en deux volumes *in-4°.* Pierre *Pomet*, né en 1658, mourut en 1699.

POMEY, (FRANÇOIS) *Hist. litt. mod.*) jésuite, connu par un dictionnaire françois-latin, qui n'est plus guères d'usage; par une espèce de vieille rhetorique latine que le père Jouvency a rajeunie sous le titre de *novus rhetoricæ candidatus.* On a encore de lui un *traité des particules* en françois; un traité des funérailles des anciens en latin, sous le titre de *libitina;* des *colloques scholastiques & moraux;* une mythologie latine, sous ce titre : *Panthæum mysticum, seu fabulosa Deorum historia;* un abrégé du dictionnaire de Robert-Etienne, intitulé : *flos latinitatis, &c.* Mort en 1673.

POMMERAYE, (dom JEAN-FRANÇOIS) *Hist. mod.*) bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, étoit de Rouen & a beaucoup écrit sur Rouen. Il a fait l'histoire de cette cathédrale, de ses archevêques, de ses conciles & synodes, de ses abbayes de Saint-Ouen, de Saint-Amand & de Sainte-Catherine, &c. Né en 1617, mort en 1687.

POMPADOUR, (*Hist. de Fr.*) noble & ancienne maison du Limousin; elle portoit au commencement, ou comme nom de famille, ou comme nom de baptême, ou comme une espèce de surnom, celui de *Hélie;* les femmes de cette maison ont souvent porté celui de *souberane* ou *souveraine. Souveraine Hélie*, *souveraine de Pompadour.*

De cette maison, aujourd'hui éteinte, étoit Geoffroi de *Pompadour*, évêque de Périgueux, & ensuite du Puy, grand aumônier de France, qui fut premier président de la chambre des comptes de Paris. On crut qu'il étoit dans les intérêts du

duc d'Orléans (Louis XII) contre la dame de Beaujeu, sous le règne de Charles VIII. Il fut arrêté sous ce prétexte vrai ou faux, sa disgrace ne fut pas longue, & il fut transféré du siége de Périgueux à celui du Puy sous ce même règne; il mourut sous celui de Louis XII en 1514.

Antoine, son frère puîné, mourut évêque de Condom, le 11 octobre 1496.

Jean II, leur frère aîné, étoit chambellan de Louis XI.

Antoine, son fils, étoit maître d'hôtel de Charles VIII, & fut chambellan de Louis XII.

Geoffroi V, petit-fils d'Antoine, fut fait gouverneur du Limousin, & avoit bien mérité cet honneur par les services qu'il avoit rendus aux rois Henri II, François II & Charles IX.

Jean, son fils, fut tué au siége de Mucidan en 1569, dans les guerres de religion.

Dans la branche des marquis de Laurière, un *Pompadour*, marquis du Bourdé, fut tué au siége de Thionville en 1639.

Une femme d'un grand crédit, qu'on trouve célébrée dans quelques endroits des poésies de M. de Voltaire, sous ce nom de *Pompadour*;

> Il se plut à paîtrir d'incarnat & d'albâtre
> Les charmes arrondis du teint de *Pompadour*,
> Tandis qu'il vous étend un noir luisant d'ébène
> Sur le nez applati d'une face africaine,
> Qui ressemble à la nuit comme l'autre au beau jour;

n'avoit rien de commun, comme on sait, avec la maison de *Pompadour*, & n'avoit pris ce nom-là qu'après l'extinction de cette maison; madame de *Pompadour* est morte en 1764. Son empire avoit commencé en 1745.

POMPÉE dit LE GRAND. (*Hist. rom.*) Voyez l'article TRIUMVIRAT.

POMPÉE (CNEIUS & SEXTUS) *Hist. rom.*) Voyez l'article *Triumvirat* sur une partie de ce qui concerne *Sextus*.

Quant à Cneius son frère ainé, fils aîné du grand *Pompée*, son père l'envoya pendant le cours de la guerre civile, rassembler les forces de l'Orient pour la cause du sénat & de la liberté. Quand il arriva en Egypte, Cléopatre qui disputoit l'autorité à Ptolémée son frère, s'empressa de plaire à ce jeune romain & de s'en faire un protecteur; elle avoit dix-sept ans alors & savoit plaire même sans en avoir le projet. Le jeune *Pompée* est compté au nombre de ses amans, & tous ses amans furent heureux, mais celui-ci ne fut point fixé par son bonheur & leur commerce dura peu.

Après la bataille de Pharsale, les principaux chefs du parti vaincu, Cicéron, Caton, Labiénus, Cneius *Pompée* se trouvant rassemblés dans l'île de Corcyre, délibéroient sur ce qui restoit à faire; Labiénus vouloit renouveller la guerre, Caton mettre ses soldats en sûreté & s'exiler le plus loin qu'il pourroit des tyrans & de la tyrannie. Cicéron disoit que ce n'étoit pas assez de quitter les armes, qu'il falloit les jetter. *Suasor fui armorum non deponendorum, sed abjiciendorum.* Cet avis mit le jeune *Pompée* dans une telle fureur, qu'il tira l'épée contre Cicéron en l'appellant déserteur & traître, & qu'il l'auroit tué si Caton ne l'eût retenu.

Après la mort du grand Pompée, Cneius passa d'Afrique en Espagne où il s'élevoit des mouvemens dont il crut pouvoir profiter; il réussit d'abord en l'absence de César, mais celui-ci changea tout-a-coup la fortune par son inconcevable célérité; il fait lever à Cneius *Pompée* le siége d'Ulia, il assiége Sextus dans Cordoue, il assiége & prend Atégua, il livre enfin contre Cneius *Pompée* la bataille de Munda. Le mot donné par César à ses soldats fut, à son ordinaire le nom de *Vénus*; celui de Cneius fut plus intéressant, c'étoit *la piété*; il vouloit venger son père. Il mit du moins le vainqueur en danger; César vit ses soldats lâcher pied, & fut au moment d'en être abandonné, mais il avoit des ressources qui n'étoient que pour lui: *eh! quoi!* s'écria-t-il, *vous livrez à des enfans un général blanchi sous les lauriers.* A ce cri la pudeur les retient, leur courage se ranime, le danger de César les transforme en héros, le sort change, la victoire se déclare pour César, elle est complette & décisive. Le malheureux Cneius *Pompée*, blessé à l'épaule & à la jambe, & s'étant démis le talon, ne pouvant ni monter à cheval ni souffrir même la litière, se cacha au fond d'un antre écarté; on découvrit sa retraite, il y fut tué, & sa tête portée à César, le 12 avril de l'an de Rome 707.

Sextus, frère de Cneius, après la bataille de Pharsale, avoit accompagné son père dans sa suite; il l'avoit vu assassiner & n'avoit pu le secourir, il avoit été obligé de s'enfuir avec Cornélie, en Afrique, d'où il avoit passé en Espagne; il étoit à Cordoue dans le temps de la bataille de Munda, il se sauva dans les montagnes de la Celtibérie où il vécut long-temps du métier de brigand; il y rassembla les débris de l'armée républicaine échappés à la bataille de Munda, & sortant peu à peu de ses montagnes, il se soutint avec avantage contre les lieutenans de César. Après la mort de ce dictateur, un arrêt du sénat le rétablit dans ses biens & dans ses droits. L'année suivante, Octavien, depuis nommé Auguste, le fit comprendre dans la condamnation prononcée contre les meurtriers de César, quoique du fond des montagnes de la Celtibérie où il étoit alors caché, il ne pût avoir pris aucune part à la conjuration, & que vraisemblablement il ne l'eût apprise qu'après l'événement,

mais l'héritier de César vouloit éteindre jusqu'au nom de *Pompée*. L'injustice & la violence ne font souvent que rendre redoutables ceux qui en sont l'objet; Sextus réduit à se défendre, se montra digne fils de *Pompée*, digne vengeur de ses droits, & utile défenseur des restes de la liberté opprimée. Il offrit un asyle à tous les proscrits: si les triumvirs promettoient une somme pour chaque tête proscrite qui leur seroit apportée, Sextus promettoit le double de cette somme à ceux qui sauveroient un proscrit, & il parvenoit à faire afficher ses offres dans Rome & dans toutes les grandes villes d'Italie. En quelqu'état qu'on arrivât auprès de lui, on y trouvoit la fin de ses misères, des habits, de l'argent, des secours de toute espèce, de l'emploi sur-tout dans la flotte & dans son armée. Maître de la Sicile, il couroit, il infestoit toutes les mers qui baignent l'Italie, il interceptoit des convois, il coupoit toute communication entre l'Italie d'une part, la Macédoine & la Grèce de l'autre. Ses brigantins, ses barques, ses vaisseaux de guerre distribués le long des côtes, avertissoient par des signaux les malheureux proscrits qui se cachoient, & recevoient tous ceux qui pouvoient aborder; il remporta des avantages assez signalés sur les triumvirs, que Brutus & Cassius occupoient d'ailleurs de leur côté. Mais après la bataille de Philippes, & la mort de ces deux derniers des romains, resté seul ennemi des triumvirs, il ne se rendit pas encore; par une conduite adroite il se fit considérer d'Antoine & craindre d'Octavien; il profita, pour s'agrandir, des divisions qui s'élevoient déjà quelquefois entre ces deux chefs; à la Sicile il joignit la Sardaigne, & par ses flottes qui croisoient toujours dans ces mers, il répandit la famine dans Rome & dans l'Italie; maître de la mer, il se faisoit appeller *fils de Neptune*. Velleius Paterculus vante sa bravoure, son activité, son ardeur, son imagination vive & prompte, sa fidélité à ses engagemens, en quoi il le distingue de son père; mais il le peint comme un esprit grossier & dont la barbarie se faisoit sentir dans son langage; il ajoute que ses domestiques le gouvernoient, qu'il étoit l'affranchi de ses affranchis & l'esclave de ses esclaves; qu'il portoit envie aux grands, & qu'il obéissoit aux derniers des hommes. *Studiis rudis, sermone barbarus, impetu strenuus, manu promptus, cogitatione celer, fide patri dissimillimus, libertorum suorum libertus servorumque servus, speciosis invidens ut pareret humillimis.*

On cite pour exemple de sa facilité à se laisser conduire par des sujets indignes, la confiance aveugle qu'il eut dans ce Ménas, affranchi de son père, qui ne cessa de le trahir & de passer de son parti dans celui d'Octavien, & de celui d'Octavien dans le sien. C'est ce Ménas contre lequel est faite la quatrième ode du cinquième livre d'Horace,

Lupis & agnis quanta sortitò obtigit
Tecum mihi discordia est.

Et qu'Horace appelle dans cette ode:

Ibericis peruste funibus latus
Et crura durâ compede.....
Sectus flagellis hic triumviralibus
Præconis ad fastidium.....

Octavien, Octave ou Auguste, pour prix de ses trahisons, le fit tribun militaire, c'est à quoi Horace fait allusion dans ces vers:

Quid attinet tot ora navium gravi
Rostrata duci pondere
Contrà latrones atque servilem manum
Hoc hoc tribuno militum?

C'est ce même Ménas qui, lorsque Sextus eut enfin consenti à traiter avec les triumvirs, l'an de Rome 713, & à partager en quelque sorte l'empire avec eux, osa donner à Sextus un conseil également hardi & perfide. Sextus donnoit sur son bord une fête aux triumvirs: Voulez-vous, lui dit Ménas à l'oreille, que je vous rende seul le maître du monde? —— Comment ferois-tu? —— je couperois les cordages des ancres, & ces deux hommes (Octave & Antoine) seroient en votre pouvoir. —— Il falloit le faire, dit Sextus, sans me le dire & sans me rendre ton complice; mais puisque tu m'as consulté, je ne sais pas manquer à ma parole, & je te défends de rien tenter. Il est singulier que Sextus n'eût pas cru manquer à sa parole & se rendre complice de Ménas, en profitant de la perfidie parce qu'il n'en auroit pas été prévenu, comme si du moment qu'il l'auroit sûe, il n'auroit pas été obligé de la réparer.

Voyez à l'article *Triumvirat* le mot que Sextus dit à Antoine au sujet de cette fête donnée sur son bord; voyez-y aussi comment la guerre s'étant rallumée entre Sextus & Octave, les lieutenans d'Octave parvinrent à chasser Sextus de l'île de Sicile. Il s'enfuit alors en Asie & reprit son ancien métier de pirate & d'avanturier; il essaya de partager avec Antoine l'empire de l'Asie, il forma des projets au-dessus de ses forces, y succomba, fut abandonné de ses soldats & de ses matelots, finit par tomber entre les mains des lieutenans d'Antoine, & fut tué à Milet par l'ordre de ce triumvir, l'an de Rome 717. *Dùm inter ducem & supplicem tumultuatur*, dit Velleius Paterculus, *& nunc dignitatem retinet, nunc vitam precatur, à M. Titio jussu M. Antonii jugulatus est.*

Ce Titius, de retour à Rome, ayant donné dans le théâtre même de *Pompée*, des jeux publics en réjouissance de la mort de Sextus, dernier fils

de *Pompée*, fut chargé d'imprécations par le peuple, & obligé de sortir ignominieusement d'un spectacle dont il faisoit lui-même les frais; tant le nom de *Pompée* étoit encore en honneur à Rome!

POMPEIA, (*Hist. rom.*) petite-fille de Quintus Pompeius Rufus & de Sylla, qui furent consuls ensemble, l'an de Rome 664, & fille du jeune Quintus Pompeius, fils du premier, gendre du second, tué cette même année, sous le consulat de son père & de son beau-père, dans la sédition excitée par le tribun Sulpitius en faveur de Marius, fut la première femme de César; elle fut soupçonnée d'une intrigue amoureuse avec Clodius, ce coupable ennemi de Cicéron, (voyez l'article *Clodius*); mais Aurélia, mère de César, femme d'une vertu sévère, veilloit sur la conduite de sa belle-fille, & sa vigilance mettoit beaucoup de gêne dans un tel commerce. Les mystères de la bonne déesse qui se célébroient l'an de Rome 690, dans la maison de César, parurent à Clodius une occasion favorable de s'introduire auprès de *Pompeia*, & on croit que cette femme étoit complice de son projet; il n'en étoit guères cependant de plus hardi, ni de plus dangereux. Il y alloit de la vie à profaner ces mystères par l'admission d'un homme dans la société des femmes, qui seules avoient droit de les célébrer. La maison étoit abandonnée à celles-ci; tous les hommes, & le maître même de la maison étoient obligés d'en sortir. La masculinité étoit un titre d'exclusion pour les animaux mêmes, & on couvroit jusqu'aux peintures qui représentoient des animaux mâles. Ces fêtes entraînoient d'ailleurs beaucoup de mouvement & de liberté; elles se célébroient par des danses; les musiciennes, & les instrumens de musique y abondoient; elles présentoient l'image du plaisir autant & plus que d'une cérémonie sacrée; & comme tout ce qui renferme du secret & du mystère donne lieu aux soupçons, & quelquefois à la calomnie, on prétendit que dans les ténèbres, & à la faveur de quelque déguisement, il y étoit souvent arrivé du désordre. Clodius étoit dans tout l'éclat de la plus brillante jeunesse, & cette ame violente & perfide qui causa depuis tant de troubles, se cachoit alors sous les apparences de la candeur & de la pudeur virginale; il se déguisa en fille, & entra dans l'assemblée à titre de musicienne, étant introduit par une esclave de *Pompéia* qui étoit du secret. Cette esclave l'ayant quitté un moment pour aller avertir sa maîtresse, Clodius resta embarrassé de sa contenance, évitant les regards, n'osant cependant changer de place, courir & danser comme les autres, de peur que l'esclave n'eût de la peine à le retrouver, craignant sur-tout les endroits trop éclairés, & s'en éloignant avec quelque affectation; une esclave d'Aurélia remarqua son air emprunté, en conçut quelque soupçon, l'aborda, lui fit des questions. Clodius oublia de déguiser sa voix; elle parut avoir quelque chose de viril; l'esclave surprise & effrayée, courut avertir Aurélia, & dans son effroi elle crioit tout haut qu'un homme s'étoit introduit dans la maison, & que les mystères étoient profanés. Aussi-tôt Aurélia fait cesser les mystères, couvrir les statues & les images des Dieux, fermer toutes les portes, allumer des flambeaux, chercher par-tout. Pendant tout ce mouvement. Clodius étoit sorti de l'assemblée, mais il n'avoit pu sortir de la maison, il fut trouvé dans la chambre de l'esclave de *Pompeia* qui l'avoit introduit, on se contenta de le chasser, mais cette avanture fut bientôt publique dans toute la ville; il y eut un cri universel d'indignation contre l'impudence & l'impiété de Clodius; les vestales expièrent son crime par un sacrifice solemnel, César répudia sa femme, l'affaire de Clodius fut portée devant le sénat; le collége des Pontifes consulté sur l'action de Clodius, prononça que c'étoit un sacrilége & une impiété. En conséquence on instruisit son procès, tout autre y auroit péri, Clodius sut s'en tirer à forces d'intrigues, & en intimidant les juges par cette foule de meurtriers & d'assassins qu'il avoit toujours à ses ordres. Aurélia & Julia, sa fille, sœur de César, déposèrent de ce qu'elles avoient vu: César cité aussi en témoignage dit qu'il ne savoit rien, & que les maris étoient toujours les moins instruits en pareil cas; on lui demanda pourquoi donc il avoit répudié *Pompeia*? ce fut alors que ce César, le mari de toutes les femmes, & la femme de tous les maris, répondit comme auroient pu faire Fabius, Curius ou Caton, qu'*il ne falloit pas que la femme de César fût même soupçonnée.*

POMPONACE. (PIERRE) *Hist. litt. mod.*) Ses ouvrages, recueillis sous ce titre: *Petri Pomponatii opera omnia philosophica*, ont fait du bruit dans le temps & l'ont fait accuser d'irréligion; ce temps étoit le seizième siècle. Son livre de *l'immortalité de l'ame*, où il soutient que l'on ne peut la prouver que par l'écriture sainte & l'autorité de l'église, fut vivement attaqué; Théophile Raynaud dit qu'il fut brûlé à Venise, & désavoué par l'auteur. Son livre des enchantemens fut mis à l'*index*, parce qu'il ôte à la magie son pouvoir; mais il ne faut pas lui en savoir gré, car ce n'est que pour le transférer aux astres. *Pomponace* étoit né à Mantoue en 1462; il étoit remarquable par la petitesse de sa taille; il mourut en 1525. L'épitaphe qu'il s'étoit faite, quoiqu'elle ne contienne rien d'irréligieux, fortifia par un ton de doute & d'insouciance, l'idée d'irréligion que ses autres écrits avoient donnée. Voici cette épitaphe: *Hic sepultus jaceo; quare? nescio, nec si scis, aut nescis curo. Si vales, bene est; vivens valui. Fortassè nunc valeo; si aut non, dicere nequeo.*

POMPONE. (Voyez ARNAULD.)

POMPONIUS ATTICUS. (Voyez ATTICUS.)

POMPONIUS MELA, (*Hist. litt. anc.*) géographe ancien, dont le traité célèbre *de situ orbis*, a été commenté par Vossius, Gronovius, & beaucoup d'autres savans. Il vivoit dans le premier siècle de l'église; il étoit espagnol, né à Mellaria dans le royaume de Grenade.

POMPONIUS SECUNDUS, (*Hist. rom.*) poëte tragique, dont les pièces vantées par Pline & par Quintilien, sont perdues. Il fut consul l'an 40 de Jésus-Christ.

POMPONIUS LÆTUS (JULIUS) savant Calabrois du quinzième siècle, né en 1425 à Amendolara dans la haute-Calabre, célèbre par son irréligion & sa bizarrerie; il disoit que la religion chrétienne n'étoit faite que pour des barbares. Pour lui, l'ancienne Rome étoit l'objet de son culte; il célébroit la fête de la fondation de Rome, il avoit dressé des autels à Romulus. Il ne donnoit à ses disciples que des noms romains; on voit qu'il en prit un pour lui-même, & peut-être plusieurs, car il est quelquefois aussi appelé *Julius Pomponius Sabinus & Pomponius fortunatus.* Il vint de bonne heure à Rome, & ses talens y réussirent; mais ayant été compris dans la persécution que le pape Paul II fit souffrir à Platine (voyez cet article) & à quelques autres savans, que ce pontife accusoit faussement d'avoir conspiré contre lui, il fut obligé de se retirer à Venise, & ne revint à Rome qu'après la mort de Paul II. Mais il avoit besoin de Rome. Il étoit bâtard de l'illustre maison de Saint-Severin, & une de ses singularités fut encore de n'en parler jamais, & de le laisser ignorer autant qu'il étoit en lui; ses parens lui avoient donné une excellente éducation, présent inestimable dont il ne parut pas assez reconnoissant. Ces mêmes parens l'ayant sollicité de venir demeurer dans la maison paternelle, il les refusa par cette réponse laconique, jusqu'à l'ingratitude, & jusqu'à l'insulte. *Pomponius Lætus, cognatis & propinquis suis salutem. Quod petitis fieri non potest. Valete.* Il aima mieux mourir à l'hôpital, où il mourut en effet en 1495, mais où il mourut du moins chrétiennement, ayant reconnu ses erreurs, & abjuré hautement son irréligion.

On peut croire qu'un Italien si romain d'inclination, ne se permettoit d'écrire qu'en latin; tous ses ouvrages en effet sont dans cette langue. Il a écrit *de Romanæ urbis vetustate*, & ce sujet devoit lui être principalement agréable; il a écrit aussi sur les magistrats romains, les sacerdoces, les loix de ce peuple-roi. On a encore de lui un abrégé de la vie des Césars, depuis la mort des Gordiens; une vie de Stace & de son père; un traité de la grammaire; des éditions de Salluste, de Pline le jeune, de quelques ouvrages de Cicéron; des commentaires sur Virgile, Columelle, Quintilien &c, un livre sur Mahomet, *de exortu Mahumedis. Sabellicus* un des disciples de *Pomponius Lætus*, a écrit sa vie.

PON

PONCE PILATE (voyez PILATE).

PONCE DE LA FUENTE (CONSTANTIN) *Hist. d'esp. Pontius Fontius*, chanoine de Séville & prédicateur de l'empereur Charles-Quint. Ce prince étant sur le trône, avoit fait brûler des luthériens en Allemagne & dans les Pays-Bas, parce que c'étoit l'usage alors, mais on prétend que dans sa retraite des Hieronymites, ayant le temps d'examiner avec plus de soin les opinions religieuses, il avoit fini par incliner vers les opinions nouvelles; en conséquence Philippe II, ce zélé catholique, fâché de ne pouvoir honnêtement faire brûler son père, ni vivant ni mort, s'en dédommagea en tâchant de faire brûler ceux qu'il soupçonnoit, ou qu'il vouloit faire soupçonner d'avoir perverti son père par leur mauvaise doctrine. Constantin *Ponce* fut du nombre; il fut arrêté par ordre du saint-office; mais il ne laissa pas à l'inquisition le plaisir de le brûler vif, il mourut en prison en 1559; on prétendit qu'il s'étoit défait pour échapper à l'horreur du supplice on brûla du moins son effigie; enfin il faut rendre justice à Philippe II; il fit ce qu'il put, & il ne tint pas à lui que la mémoire de son père, & du plus grand prince de sa maison, ne fût flétrie.

Il y a deux espagnols du nom de *Ponce de Léon*, l'un de Grenade, l'autre de Séville, l'un nommé Basile, l'autre Gonsalve Marin. Le premier religieux de l'ordre des hermites de saint-Augustin, professeur en théologie & en droit canon à Alcala, a écrit en canoniste sur les sacremens de confirmation & sur-tout de mariage; le second a traduit en latin les *œuvres de Théophane*, archevêque de Nicée, & le *physiologue* de saint Epiphane. Le premier est mort en 1629 à Salamanque, le second étoit son contemporain.

PONCHER (*Hist. de France.*) Etienne *Poncher*, chanoine de saint Gatien de Tours, conseiller clerc au parlement de Paris, & président aux enquêtes avant d'être fait évêque de Paris en 1503. Il eut seul le courage de combattre la colère aveugle de Louis XII contre les Vénitiens, de s'opposer à la ligue de Cambrai en 1709. Louis XII ne lui en donna pas moins les sceaux en 1512 Il les remit en 1515 au chancelier Duprat. Les talens de *Poncher* l'avoient élevé à ces grandes dignités; Erasme lui rend le témoignage qu'il sembloit inspiré par le ciel pour le renouvellement des lettres & de la piété; François I. en jugea de même, il lui donna l'archevêché de Sens, & le chargea d'attirer en France des savans étrangers. *Poncher* procura pour quelque temps à Paris les leçons de Justi-

niani, évêque de Nebbio, à qui le grec, l'hébreu, l'arabe étoient familiers. *Poncher* avoit été employé en différentes ambassades; en Espagne en 1517, en Angleterre en 1518. Il mourut le 24 février 1524.

François *Poncher*, évêque de Paris, indigne successeur du sage Etienne *Poncher*, avoit mérité que le roi nommât des juges pour informer de ses manœuvres & de ses violences. Simoniaque scandaleux, il avoit employé jusqu'à des falsifications de titres pour se procurer l'abbaye de Fleury ou saint-Benoit-sur-Loire, qu'il n'eut point, parce que Duprat étoit son concurrent: les juges qu'on lui donna d'abord, étoient tirés du grand-conseil. Par l'instruction de son procès, on découvrit que non content d'être faussaire & simoniaque, il s'étoit encore rendu criminel d'état; que par ses intrigues en Espagne, il avoit cherché à prolonger la prison du roi; que par ses cabales en France, il avoit tâché de faire ôter la régence à la duchesse d'Angoulême; il avoit si bien caché ces trames odieuses qu'elles ne furent découvertes qu'en 1529. *Poncher* fut enfermé à Vincennes; François I. alors fit solliciter à Rome par l'évêque d'Auxerre, Dinteville, son ambassadeur, un bref qui nommât des juges pour le délit commun, & il nomma pour le cas privilégié, trois conseillers au parlement de Toulouse. Les papes dans ces sortes d'affaires ne cherchent qu'à temporiser & à éluder. François I. pour obtenir justice de Clément VII sur le compte de l'évêque de Paris, fut obligé de prendre un ton très-ferme, mais peut-être auroit-il fallu commencer par ne point employer dans cette négociation un ambassadeur évêque. « Vous savez, écrivoit le roi à l'évêque d'Auxerre, qu'il y a long-» temps que l'évêque de Paris est prisonnier, » durant lequel temps j'ai fait faire son procès, » quant au cas privilégié, qui est prêt à juger: » & pour cet effect depuis un an en ça, j'ai con-» tinuellement fait poursuivre envers nostre dict » saint père un brief pur & simple, & en sorte » que je m'en puysse aider, & ne scay que » penser, ne à quoy il tient que l'affaire me » soit dilayée; l'on a de coustume de ne refuser aux » autres princes, semblables choses quand ils les » demandent & voudrois bien qu'on ne me ré-» putât d'autre condition que eux, attendu mes-» mement que l'on trouvera peu de princes qui » eussent prins le mesfaict d'icelui évêque de » Paris si patiemment que moi. Le mémoire vous » a été piéçà envoyé de la forme que je de-» mande ledit brief, & à quels juges je voudrois » qu'il fust adressé. Par quoy vous remontrerez à » nostre dit sainct père de ma part, que si sa » sainteté me refuse ou diffère de concéder ledit » brief, eu égard à la matière dont est question, » semblablement au mauvais exemple & consé-» quence qui en procéderoit si punition n'étoit » faicte, aussi à la longue détention d'icelui évê-» que qui est malade, & que je me suis mis à » mon devoir un an durant pour recouvrer ice-» lui brief; si j'en fais faire la justice autrement, » & par bonne raison appelle le métropolitain, » & les autres suffragans, sa dicte sainteté ne » devra trouver cela aucunement estrange, car » j'en debvray demeurer excusé envers dieu & » le monde, pour autant que c'est l'un des cas » pour lesquels on peut transgresser le droit canon ». Cette lettre est du 23 avril 1531, datée de Coûtances.

Le bref arriva, mais il n'étoit pas tout-à-fait tel qu'on le vouloit; on avoit demandé pour juges le cardinal de Grammont, le président Dorigny & le président de la Barde; le bref nommoit l'évêque de Macon, au lieu du président Dorigny; ce changement n'arrêta point, mais il y en avoit deux autres plus importans. On demandoit que la présence d'un des trois juges fût suffisante pour l'instruction, & qu'ils ne fussent obligés de se trouver tous les trois qu'au jugement définitif. Le bref ordonnoit que le cardinal de Grammont fût présent à toute l'instruction, & ce cardinal étoit précisément celui des trois juges que d'autres affaires occupoient le plus souvent hors de Paris; peut-être eût-on dû prendre un parti moyen & exiger toujours la présence de deux juges, afin que chacun d'eux eût toujours un surveillant & un contradicteur. Par le même bref le pape se réservoit le jugement définitif, clause intolérable, sur laquelle le chancelier Duprat, d'ailleurs ennemi de *Poncher*, & qui avoit été son rival d'ambition, prit feu quoiqu'archevêque & cardinal, & écrivit ainsi à l'évêque d'Auxerre, le 28 octobre de la même année 1531 «. Ils ont été autrefois octroyé com-» missions contre évêques pour faire leur procès » & les juger en difinitif, l'on ne peut penser » par deçà pourquoi l'on garde ceste reigle sur » nous & non sur les autres, & si l'on trouve » ici qui disent n'estre besoin d'avoir bref du » pape, attendu ce dont est question, & qu'il est » besoin d'exemple, & celui-ci est le troisième » qui a grandement délinqué contre le roi, en » sorte que si le premier eust esté bien puni, » les autres y eussent prins exemple, & attendu » les difficultés qu'on faict au dict sieur, & le » mal qu'en peut advenir, il vandroit mieux que » ledict sieur roi feist sans autre commission, » comme fist l'empereur en Espagne contre un » certain évesque, & M. de Savoye contre les » deux principaux chanoines de l'église de Ge-» nesve »,

Au milieu de tous ces débats, l'évêque de Paris mourut à Vincennes le premier septembre 1532.

On dit que M. *Poncher*, mort doyen des maîtres des requêtes en 1770, a été le dernier rejetton de cette famille.

PONCY de NEUVILLE, (JEAN-BAPTISTE) *Hist. litt. mod.*) d'abord jésuite, ensuite connu comme homme de letres, sous le nom de l'abbé de *Poncy ;* il prêcha & rima; il remporta sept fois le prix de l'académie des jeux floraux; il prononça devant les académies des belles-letres & des sciences un panégyrique de Saint-Louis, qui eut de la réputation dans son temps. Mort à trente-neuf ans en 1737.

PONGOS, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme des espèces de trompettes, faites avec des dents d'éléphant creusées, qui sont en usage à la cour des rois de Congo, de Loango, & d'autres états d'Afrique. On dit que ces trompettes ont un son qui n'est rien moins qu'agréable.

Quelques voyageurs donnent aussi le nom de *Pongos* à une espèce de dais, ou plutôt de parasol que l'on met au-dessus du trône des rois du même pays; cependant d'autres leur donnent le nom de *pos* & de *mani.* (*A. R.*)

PONS, (JEAN-FRANCOIS de) *Hist. litt mod.*) c'est celui qu'on appelloit *le bossu de M. de la Motte*, parce qu'il étoit bossu, qu'il étoit ami de M. de la Motte, & qu'il écrivit en sa faveur contre madame Dacier, du ton dont elle avoit écrit elle-même contre M. de la Motte. Ses œuvres ont été imprimées en 1738, après sa mort. On y trouve entre autres ouvrages un *nouveau systême d'éducation* & des dissertations sur les langues. Né à Marly en 1683; mort à Chaumont en 1732. Il étoit d'une famille noble, établie en Champagne.

PONT. (*frères du*) *Hist. de France.*) Sur le déclin de la deuxième race, & au commencement de la troisième, lorsque l'etat tomba dans une espèce d'anarchie, & que les grands seigneurs s'érigèrent en souverains, il n'y avoit plus de sûreté pour les voyageurs, sur-tout au passage des rivières; non-seulement ce furent des exactions violentes, mais des brigandages; pour arrêter le désordre, des personnes pieuses s'associèrent, formèrent des confraternités qui devinrent un ordre religieux, sous le nom des *frères du Pont.* La fin de leur institut étoit de donner main-forte aux voyageurs, de bâtir des ponts, ou d'établir des bacs pour leur commodité, & de les recevoir dans des hôpitaux, sur le bord des rivières.

Leur premier établissement fut en un endroit des plus dangereux, nommé *Maupas*, sur la Durance, dans l'évêché de Cavaillon; l'évêque les favorisa, & dans la suite ce ne fut plus *Maupas*, mais *Bonpas.*

De-là sortit saint Benezet, qui commença avec ses frères le pont d'Avignon de dix-huit arches, & long de 1340 pas, en 1176, & achevé en 1188. Sur la troisième pile fut élevée une chapelle de saint Nicolas, où fut mis après sa mort Benezet en 1184, transféré depuis dans l'église des Célestins en 1674. Quelques arches de ce pont furent démolies par l'anti-pape Benoît XIII en 1383. Trois autres tombèrent en 1602; les glaçons en 1670 en emportèrent d'autres; la troisième pile du côté d'Avignon s'est toujours soutenue.

Les *frères du Pont* en entreprirent un autre à Saint-Saturnin du Port, maintenant *Pont du Saint-Esprit*, & s'y établirent comme à Bonpas & à Avignon, en 1265; cet ordre n'a pas été de durée; dès l'an 1277, la maison de Bonpas, qui vouloit s'unir aux templiers, fut donnée aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. L'hôpital du pont d'Avignon fut uni en 1321 par Jean XXII à l'église collégiale de Saint-Agricole de la même ville; ceux du pont du Saint-Esprit entrèrent dans la cléricature, & furent sécularisés en 1512. Ils ont néanmoins retenu l'habit blanc, afin de conserver au moins la couleur de leur premier institut. *Extrait de l'hist. de S. Benezet, par Magne Agricole, à Aix 1712; voy. journ. de Trev. Févr. 1712, p. 312.* (*C.*)

PONT de VESLE, (ANTOINE de FERRIOL; comte de (*Hist. litt. mod.*) gouverneur de la ville de *Pont-de-Vesle* en Bresse, intendant général des classes de la marine, ancien lecteur du roi, fils d'un président à mortier au parlement de Metz, & d'une sœur du cardinal de Tencin, neveu de M. de Ferriol, ambassadeur à Constantinople, frère de M. d'Argental, homme aimable, aimé & recherché dans la société, est auteur de plusieurs comédies connues & goutées, telles que le *Complaisant; le Fat puni*; *le Somnanbule.* Né en 1697, mort en 1774.

PONTANUS ou DU PONT (*Hist. litt. mod.*) Plusieurs savans ont porté ce nom :

1°. Trois jurisconsultes italiens, du même pays, (Cerreto dans l'Ombrie) du même temps & probablement de la même famille : Louis, mort en 1439 à Bâle, pendant la tenue du concile, à trente ans, passoit pour un prodige de mémoire. Octavius, employé par Pie II en 1459, à régler des droits contestés entre Ferdinand, roi de Naples, & Pandolphe Malatesta, seigneur de Rimini, mourut cette même année & dans ce même voyage; il venoit d'être nommé au cardinalat.

Joannes Jovianus, né en 1426 & mort au commencement du seizième siècle, fut précepteur, puis secrétaire & conseiller d'état d'Alphonse, roi d'Arragon. On a de lui *l'histoire des guerres de Ferdinand I. & de Jean d'Anjou.* On a aussi de lui des vers latins. Il se fit une épitaphe, où il dit: *Sum Joannes Jovianus Pontanus quem amaverunt bonæ musæ, suspexerunt viri probi, honestaverunt reges, domini*; comme Enée dit :

Sum pius Æneas..... famâ super æthera notus.

Car l'erreur de tous ces savans du quinzième & du seizième siècles étoit qu'ils devoient se vanter, parce

parce que les anciens se vantoient, & ils dédaignoient d'avoir le moindre égard aux mœurs plus modestes que le temps, différentes causes, & surtout le christianisme avoient introduites parmi nous. Aussi c'étoit à un orgueil cynique qu'on reconnoissoit un savant, car le reste de la nation obéissoit aux mœurs reçues; on reconnoissoit encore un savant aux injures qu'il vomissoit contre ses adversaires toujours par respect pour l'antiquité, & parce que les héros d'Homère & quelquefois les bergers de Théocrite & de Virgile se disent d'assez grosses injures. Quelques savans sont encore entraînés de nos jours par ce double exemple & des anciens & de leurs imitateurs.

2°. Pierre *Pontanus*, dit *l'aveugle*, grammairien de Bruges vers le commencement du seizième siècle, perdit en effet la vue à trois ans, & n'en enseigna pas moins les belles-lettres à Paris, & n'en composa pas moins une rhétorique & un traité de l'art de faire des vers où il combat Despautère sur quelques points. Heureux ceux que les lettres peuvent consoler d'un malheur, tel que la perte de la vue!

3°. Jacques *Pontanus*, jésuite, né en Bohême, mort à Ausbourg en 1626, est auteur d'institutions poétiques, de commentaires sur Ovide, de traductions de divers auteurs grecs, même de quelques vers.

4°. Mais le plus célèbre & le plus fécond de tous les savans, du nom de *Pontanus*, est Jean-Isaac *Pontanus*, historiographe du roi de Danemarck & de la province de Gueldres, mort à Harderwick, en 1640. On a de lui: *Itinerarium Galliæ Narbonensis. Rerum danicarum historia. Historia Geldrica. De Rheni diversis & accolis populis adversùs Philippum Cluverium. Origines Francicæ. Historia Ultrica.* La vie de Frédéric II, roi de Danemarck & de Norvége, publiée pres d'un siècle après la mort de l'auteur en 1737, &c. *Pontanus* faisoit aussi des vers, & ces vers n'étoient pas bons. Il avoit proposé aux savans cette énigme:

Dic mihi quid majus fiat quo pluria demas.

Dites-moi ce qui devient plus grand en proportion de ce que vous en ôtez.

Le mot de l'énigme est un trou.

Au bas de ce vers hexamètre, Scriverius mit ce vers pentamètre:

Pontano demas carmina, major erit.

Otez à Pontanus *ses vers*, *il en sera plus grand.*

Scriverius fit, dit-on, cette réponse sur le champ, & en effet, c'est un de ces traits qu'on trouve & qu'on ne cherche pas.

PONTAS, (JEAN) *Hist. litt. mod.*) Pénitencier de l'église de Paris, qui travailla sous messieurs de Péréfixe, de Harlay & de Noailles. On connoît son dictionnaire des cas de conscience, plus consulté autrefois qu'aujourd'hui. On a de lui aussi quelques autres livres de piété moins célèbres. Né au diocèse d'Avranches en 1658, mort en 1728.

PONT-CHARTRAIN, (voyez PHELYPEAUX.)

PONT-CHASTEAU, (*Hist. mod.*) Ce nom nous fournit une occasion de nous accuser de nous-mêmes d'un défaut de mémoire, d'où il résulte un double emploi. En faisant l'article *Coislin* dans le second volume, nous ne nous sommes pas souvenus qu'il étoit fait dans le premier volume à l'article *Cambout*; ainsi la liste des personnages de cette maison, principalement distingués par le service militaire, se trouve répétée d'un article à l'autre avec très-peu de changemens; cependant ni à l'article *Cambout*, ni à l'article *Coislin*, nous n'avons parlé du *Pont-Chasteau* de Port-Royal, qui étoit de cette maison. Il se nommoit Sébastien-Joseph du Cambout de *Pont-Chasteau*; il étoit né en 1634; parent du cardinal de Richelieu, il eut dès sa tendre jeunesse trois abbayes, & les faveurs du siècle ne pouvoient lui manquer; mais M. Singlin, directeur des religieuses de Port-Royal, voulut le conquérir à la religion & à Port-Royal. Il n'excita en lui d'abord qu'une vertu passagère, son heure n'étoit pas encore venue. Il rentra dans le siècle, voyagea dans diverses contrées de l'Europe, se livrant aux vues d'ambition que son nom, ses talens & le crédit de sa maison pouvoient naturellement lui inspirer; mais les instructions de M. Singlin germèrent dans son ame, sur-tout quand il eut perdu les principaux instrumens de sa fortune, le cardinal de Richelieu & le cardinal de Lyon, son frère; il disoit dans la suite que *Dieu avoit tué ces deux hommes pour le sauver.* Il se démit de ses bénéfices, il disposa de son patrimoine, il ne se réserva que six cents livres de rente viagère sur l'hôtel-de-ville; il entra ou plutôt il rentra dans la solitude de Port-Royal où, selon la loi du travail manuel, imposée à ces pieux solitaires, (voyez l'article *Pascal* & l'article *Lancelot* (dom Claude), il se chargea en 1668 de l'office de jardinier; il avoit les connoissances propres à cet emploi, car on a de lui *la manière de cultiver les arbres fruitiers*, livre qu'il avoit publié dès 1652, sous le nom de le Gendre. En 1679, obligé de sortir de Port-Royal, il alla défendre à Rome ses amis de Port Royal qu'on attaquoit en France; caché à Rome sous un nom emprunté, il ne put échapper à l'œil des jésuites, toujours ouvert sur toutes les démarches du parti jansénisle. La France demanda qu'il fût renvoyé; il revint s'y cacher d'abbaye en abbaye, toujours fidèle à Port-Royal qu'il ne pouvoit plus habiter.

Cor nunquam avulsum nec amatis sedibus absens.

Il mourut à Paris en 1690. Il est l'auteur des

deux premiers volumes de *la morale-pratique des jéſuites*, dont le docteur Arnauld a compoſé les ſix autres. On dit que M. de *Pont-Chaſteau* fit, & même à pied, le voyage d'Eſpagne, tout exprès pour y acheter le *téatro jéſuitico*. M. de *Pont-Chaſteau* écrivit en 1666 une lettre à M. de Péréfixe, archevêque de Paris, en faveur de M. de Saci, qui avoit été mis à la baſtille; il n'eut pas de peine à lui prouver combien cette perſécution, exercée ſur un homme paiſible & vertueux, étoit abſurde & cruelle; mais on croyoit faire beaucoup pour M. de *Pont-Chaſteau*, en faveur de ſa famille, de ne le pas traiter avec la même rigueur.

PONTIS. (Louis de) *Hiſt. mod.*) On connoît les mémoires de *Pontis* en deux volumes *in*-12. On convient généralement qu'ils ne ſont pas de celui dont ils portent le nom. Le P. d'Avrigny & M. de Voltaire ont penſé que *Pontis* même n'avoit pas exiſté; d'autres réclament contre cette opinion; ils obſervent que la famille de *Pontis* étoit très-connue en Provence, que la perſonne de *Pontis* l'étoit fort dans la ſolitude de Port-Royal des champs, & que ſa mémoire s'y étoit longtemps conſervée; qu'après cinquante ans de ſervice ſous trois rois, Henri IV, Louis XIII & Louis XIV, & dix-ſept bleſſures reçues, déſeſpérant de ſon avancement, parce que le cardinal de Richelieu & les miniſtres ſuivans lui furent contraires, il ne voulut plus ſervir que celui qui ne laiſſe pas ſans récompenſe un verre d'eau donné pour l'amour de lui; il ſe retira pour lors à Port-Royal où il mourut en 1670. Il étoit né en Provence en 1583, d'un père diſtingué comme lui par ſa valeur. Ses mémoires, dont le véritable auteur eſt M. du Foſſé, un des ſolitaires de Port-Royal, ont été formés de tout ce qu'on a pu recueillir à Port-Royal des converſations de M. de *Pontis*.

PONTUS (Voyez Gardie la.)

P O O

POOLE, (Voyez Polus) *Hiſt. litt. mod.*) Le ſavant Mathieu *Poole* né à Yorck ou à Londres en 1624, eſt principalement connu par ſon ouvrage intitulé : *ſynopſis criticorum*. Il mourut à Amſterdam en 1679.

P O P

POPE (Alexandre) (*Hiſt. litt* ( ) m
ſeul dit tout, & c'eſt le cas de dire :

Quis genus Æneadum, quis Trojæ neſciat urbem ?
Virtuteſque viroſque & tanti incendia belli ?
Non obtuſa adeò geſtamus pectora Pœni,
Nec tam averſus equos Tyriâ ſol jungit ab urbe.

Quel poëte a jamais été plus riche & plus fécond ? quel autre a donné à ſa langue plus d'harmonie & de majeſté ?

Qui ne connoît pas *la forêt de Windſor*, *la naiſſance du Meſſie*, *la boucle de cheveux enlevée*, *l'épître d'Héloïſe à Abailard*, dont celle de M. Colardeau, toute intéreſſante qu'elle eſt, n'eſt qu'une foible copie, où les plus grandes beautés de l'original, nommément l'apparition de la Religieuſe, morte d'amour, ne ſe retrouvent pas; *l'eſſai ſur l'homme* dont nous avons tant de traductions françaiſes, en proſe & en vers; *l'eſſai ſur la critique*, dont nous avons auſſi des traductions en proſe & en vers : ſur-tout cette admirable traduction de l'Iliade, qui a fait ce qu'on n'a pu faire dans aucune autre langue, qui a donné une véritable idée de la poëſie d'Homère ? L'Angleterre fit pour cet ouvrage une ſouſcription qui valut, dit-on, cent mille écus à l'auteur. Qui ne connoît même cette *Dunciade*, monument de colère & de vengeance contre les envieux de *Pope*, qui, au lieu de s'enorgueillir d'un tel compatriote, ne cherchoient qu'à l'inſulter & à l'avilir ? *Pope* qui s'étoit permis cette ſatyre dans la violence d'un juſte reſſentiment, ſe reſſouvint du reſpect qu'il devoit à ſon génie quand les autres affectoient de l'oublier ; il voulut détruire *la Dunciade*, il la jetta au feu ; mais le docteur Swift qui étoit préſent, & qui aimoit la ſatyre, déroba celle-ci aux flammes ; il fit plus, il rendit à *Pope* le mauvais office de la publier : alors la rage de ſes ennemis ne connut plus de bornes ; il y eut contre *Pope* un déchaînement univerſel, & un débordement de ſatyres, où on l'appelloit *puant*, *laid*, *boſſu*, *ignorant*, *fou*, *monſtre au phyſique & au moral*, *homicide*, *empoiſonneur*, &c.

Illum & parentis crediderim ſui
Fregiſſe cervicem & penetralia
Sparſiſſe nocturno cruore
Hoſpitis, ille venena colchica
Et quidquid uſquàm concipitur nefas
Tractavit.

De tous ces libelles, celui auquel *Pope* paroît avoir été le plus ſenſible, eſt celui qui a pour titre : *Relation véritable & remarquable de l'horrible & barbare flagellation qui vient d'être commiſe ſur le corps de Me. Alexandre Pope, poëte, pendant qu'il ſe promenoit innocemment à Hamwalks, ſur le bord de la Tamiſe, méditant des vers pour le bien public. Cette flagellation a été faite par deux hommes mal intentionnés, en dépit & vengeance de quelques chanſons ſans malice que ledit poëte avoit faites contr'eux.* On faiſoit intervenir dans cette ſcène de la manière la plus indécente une jeune anglaiſe dont M. *Pope* étoit amoureux ; on les rendoit ridicules l'un par l'autre. M. *Pope* eut la foibleſſe d'atteſter publiquement qu'il n'étoit pas ſorti de chez lui le jour où l'on prétendoit que cet événement, qui après

tout n'auroit été qu'un aſſaſſinat, étoit arrivé. Il eut la foibleſſe de donner beaucoup d'éclat à cet écrit par ſa ſenſibilité; mais n'inſiſtons pas ſur les foibleſſes d'un grand homme, ſongeons à tant de chef-d'œuvres, & reſpectons ſa mémoire.

Il étoit né à Londres en 1688, de parens nobles & catholiques romains. Racine, le fils, dans ſon *poëme de la religion*, attaqua *Pope*, qui, dans ſon *eſſai ſur l'homme*, lui parut irréligieux, & que d'ailleurs il croyoit Proteſtant:

Sans doute qu'à ces mots, des bords de la Tamiſe,
Quelque abſtrait raiſonneur, qui ne ſe plaint de rien,
Dans ſon flegme anglican, répondra: *Tout eſt bien.*

M. de Ramſay écrivit à M. Racine pour juſtifier *Pope*, & celui-ci écrivit auſſi à M. Racine pour ſe plaindre & pour ſe juſtifier, ce qui étoit témoigner à M. Racine beaucoup d'eſtime & de déſir d'obtenir ſon ſuffrage. Ainſi cette hoſtilité finit par des complimens, & quand Racine ſut que *Pope* étoit catholique, il n'oſa plus le croire irréligieux. *Pope* mourut en 1744.

POPELINIERE (LANCELOT VOESIN, ſeigneur de la) (*Hiſt. litt. modern.*) gentilhomme gaſcon, d'abord calviniſte, mort catholique en 1608. On connoît ſon hiſtoire de France depuis 1550. juſqu'en 1577, ſon *hiſtoire des hiſtoires*, & *ſes trois mondes* ſont moins connus.

POPILIUS (*Hiſt. rom.*) Caius *Popilius* Lenas eſt cet ambaſſadeur romain, qui, chargé de défendre de la part du ſénat à Antiochus, roi de Syrie, d'envahir l'Egypte, traça ſur le ſable un cercle dans lequel il enferma Antiochus, exigeant qu'il prît ſon parti, & rendît ſa réponſe avant de ſortir de ce cercle. Cette fierté preſſante déſarma la Syrie & ſauva l'Egypte: *eodem momento*, dit Valère Maxime, *Syriæ regnum terruit*, *Egypti texit.* Mais de quel droit Rome parloit-elle aux rois avec cet empire, & comment les rois ne ſe réuniſſoient-ils pas contre elle? L'an 170 avant J. C., le même *Popilius* fut chargé d'aller faire publier dans toutes les villes du Péloponnéſe un décret du ſénat, pour arrêter les vexations des officiers romains, & retenir ces villes dans l'alliance de la république.

POPPÉE, (*Hiſt. rom.*) c'eſt le nom de pluſieurs femmes romaines, dont la plus célèbre ou la plus fameuſe (FAMOSIOR) eſt *Poppæa* Sabina, fille de Titus Ollius, qui avoit été queſteur; elle portoit par préférence le nom de ſon aïeul maternel Poppœus Sabinus, qui avoit répandu plus d'éclat ſur ſa famille par les honneurs du conſulat, & par ceux du triomphe. Elle répandit ſur cette même famille un éclat moins eſtimable, mais non moins flatteur peut-être pour une femme de ſon caractère, je veux dire celui qui naît de la beauté, des graces de l'eſprit, de l'art de plaire, du talent de ſéduire. On a dit que de tous les moyens de charmer, il ne lui avoit manqué que la pudeur. La coquetterie en elle égaloit les agrémens & les augmentoit: elle avoit été mariée d'abord à un chevalier romain, nommé Rufus-Criſpinus; elle en eut un fils. Othon, qui fut depuis empereur, & qui étoit dès-lors preſque auſſi puiſſant, puiſqu'il étoit favori de Néron, la vit, l'aima, l'enleva, l'épouſa du vivant de ſon premier mari, & ne pouvant goûter en ſilence le bonheur de poſſéder la plus belle femme de Rome, il en parla tant à Néron qu'il alluma en lui un déſir curieux de la voir & de la connoître. Il eſt très-vraiſemblable que cette imprudence n'en étoit pas tout-à-fait une, & qu'un courtiſan ſi adroit en avoit prévu les ſuites. Néron la vit en effet, & en devint amoureux; elle réſiſta autant qu'il le fallut pour donner à une conquête déjà ſi précieuſe par elle-même le plus grand prix poſſible. L'empereur pouvoit compter ſur la complaiſance d'Othon, il trouva cependant plus ſûr de l'éloigner de Rome, ſous un prétexte honorable; il lui donna le gouvernement de la Luſitanie. Il oublia bientôt pour *Poppée* la comédienne Acté qui paroît avoir été l'objet de ſes premières amours; mais s'il s'étoit flatté que le rang de ſa maîtreſſe pût ſuffire à l'ambition de *Poppée*, il s'étoit fort trompé, il pouvoit dire:

Je connus mal cette ame infléxible & profonde,
Rien ne put la toucher que l'empire du monde.

Ce ne fut point Acté qu'elle regarda comme ſa rivale, ce fut Octavie; ce fut au rang d'Octavie qu'elle voulut monter: elle parvint à la faire répudier malgré Agrippine, Burrhus & Sénèque, & à remplir ſa place; elle la fit enſuite exiler, & bientôt après elle obtint ſa mort ſur une fauſſe accuſation d'adultère. L'impudique *Poppée* accuſant d'adultère la vertueuſe Octavie, ne pouvoit faire illuſion à perſonne, & n'obtint la mort que de la cruauté de Néron, & non pas de ſa crédulité; elle obtint auſſi celle d'Agrippine, contre laquelle elle ne ceſſoit d'animer Néron, jugeant qu'il falloit néceſſairement, ou perdre une ſemblable ennemie, ou lui être immolée; elle donnoit beaucoup de ridicule aux déférences de Néron pour ſon gouverneur & pour ſon précepteur, elle le repréſentoit comme un écolier, & un enfant ſur le trône. Toutes ces perfides adreſſes de Narciſſe dans *Britannicus*, ſont la fidelle image de celles qu'employoit *Poppée* pour détruire tout autre aſcendant que le ſien.

Et l'hymen de Junie en eſt-il le lien;
Seigneur, lui faites-vous encore ce ſacrifice? . . . .
Agripine, ſeigneur, ſe l'étoit bien promis.
Elle a repris ſur vous ſon ſouverain empire.....
Elle s'en eſt vantée aſſez publiquement. ...
Qu'elle n'avoit qu'à vous voir un moment;

Qu'à tout ce grand éclat, à ce courroux funeste;
On verroit succéder un silence modeste;
Que vous-même à la paix souseririez le premier;
Heureux que sa bonté daignât tout oublier.....
Et prenez-vous, seigneur, leurs caprices pour guides?
Et serez-vous le seul que vous n'oserez croire?
Burrhus ne pense pas, seigneur, tout ce qu'il dit,
Son adroite vertu ménage son crédit,
Ou plutôt ils n'ont tous qu'une même pensée.....
Néron, s'ils en sont crus, n'est point né pour l'empire,
Il ne dit, il ne fait que ce qu'on lui prescrit;
Burrhus conduit son cœur, Sénèque son esprit... &c.

Le tour de *Poppée* vint enfin; Néron, dans sa fureur brutale, la tua d'un coup de pied, parce qu'elle le railloit sur sa prétendue adresse à conduire un char.

Pour vertu singulière,
Il excelle à conduire un char dans la carrière.

Elle étoit grosse alors, elle reçut le coup dans le ventre, & le coup fut mortel; son corps fut embaumé & porté dans le tombeau des Césars. Pline dit que Néron fit brûler à ses funérailles plus de parfums que l'Arabie heureuse n'en produit en un an. La plus grande affaire de *Poppée* étoit le soin de sa beauté. Dion rapporte que cinq cents ânesses lui fournissoient tous les jours un bain de lait: elle mourut l'an 66 de J. C.

Une autre *Poppée*, femme d'un Scipion, fut accusée par Messaline qui vouloit la perdre, d'un adultère avec Valérius Asiaticus, que la même Messaline vouloit perdre aussi; l'un & l'autre se donna la mort, (l'an 44) de l'ère chrétienne. L'empereur Claude, ou n'en sachant rien, ou l'ayant oublié, demanda quelques jours après à Scipion qui étoit à sa table, pourquoi il n'avoit pas amené sa femme.

POQUELIN, (Voyez MOLIÈRE.)

POQUET, (Voyez LIVONIÈRE.)

PORA, (*Hist. mod. mythol.*) ce mot signifie *Dieu* dans la langue des habitans du royaume d'Arrakan, aux Indes orientales. On donne ce nom à une montagne, située dans le voisinage de la ville de Ramu, au sommet de laquelle est une idole, sous la figure d'un homme assis, les jambes croisées, pour qui les Indiens ont la plus grande vénération. (*A. R.*)

PORCELAINE *tour de* (*Invent. Chinois.*) Cette fameuse tour de *porcelaine* est dans une plaine près de Nanking, capitale de ce royaume. C'est une tour octogone à neuf étages voutés, de 90 coudées de hauteur, revêtue de *porcelaine* par dehors, & incrustée de marbre par dedans. A chaque étage est une galerie ou cloison de barreaux; & aux côtés des fenêtres sont de petits trous quarrés & treillissés de fer-blanc.

Toutes les galeries sont couvertes de toits verds qui poussent en dehors des soliveaux dorés; ces soliveaux soutiennent de petites cloches de cuivre, qui étant agitées par le vent, rendent un son fort agréable. La pointe de cette tour, qu'on ne sauroit toucher qu'en dehors, est couronnée d'une pomme de pin qu'on dit être d'or massif; & tout cela est travaillé avec tant d'art, qu'on ne peut distinguer ni les soudures, ni les liaisons des pièces de *porcelaine*, & que l'émail & le plomb dont elle est couverte à différens endroits, glacés de verd, de rouge, & de jaune, la fait paroître toute couverte d'or, d'émeraudes, & de rubis.

Fischer a représenté cette tour dans son essai d'architecture historique.

Les Tartares forcèrent les Chinois de la bâtir il y a près de 700 ans, pour servir de trophée à la conquête qu'ils firent de ce royaume, qu'ils ont reconquis au commencement du siècle dernier. *Daviler.* (*D. J.*)

PORCELETS. (GUILLAUME des) (*Hist. mod.*) Disons pour l'instruction des nations qui croient, mais qui ne croient point encore assez que le mal se rend au centuple, & qui ne croient point du tout que le bien se rend aussi, disons que Guillaume des *Porcelets* qui avoit suivi Charles d'Anjou dans l'expédition & la conquête de Naples, fut le seul seigneur français épargné à cause de sa bienfaisance & de sa vertu dans l'horrible massacre des vêpres Siciliennes, en 1583, à Palerme. Sur l'origine fabuleuse de ce nom des *Porcelets* (voir le dictionnaire de Blazon, à l'article *Porc.*)

PORC-EPIC (*l'ordre du*) ou du camail, fut institué par Louis, duc d'Orléans, deuxième fils de Charles V, l'an 1394; on prétend qu'il l'institua pour montrer à Jean, duc de Bourgogne, qu'il étoit en etat de se défendre contre ses ennemis.

Cet ordre étoit composé de vingt-quatre chevaliers, non compris le prince, grand-maître; avant que d'être reçu, il falloit faire preuve de quatre degrés de noblesse.

Le collier étoit une chaîne d'or, d'où pendoit sur l'estomac un *porc-épic* de même métal.

Les chevaliers étoient vêtus d'un manteau de velours violet, avec un chaperon & un mantelet d'hermine; ils avoient pour devise ces mots, *cominùs & eminùs*.

On donne à cet ordre le nom de *camail*, parce que le duc d'Orléans, en recevant un chevalier, lui faisoit don d'une bague d'or, garnie d'un camaïeu, sur lequel étoit gravé un *porc-épic*.

Louis XII, surnommé le *père du peuple* fit une promotion de chevaliers du *porc-épic*, à son ave-

nement à la couronne, en 1498, & y nomma plusieurs seigneurs de sa cour.

Cet ordre fut aboli sous le règne de ce prince, qui mourut le premier janvier 1515.

G. D. L. T.

PORCELLUS ou PORCELLIUS. (PIERRE) *Hist. litt. mod.*) Cet écrivain napolitain, qui se qualifie secrétaire du roi de Naples, tiroit, à ce qu'on croit, ce nom de *Porcellus*, de la première occupation de son enfance, qui étoit de garder les pourceaux. On a de lui un ouvrage intitulé : *Commentaire du comte Jacques Piccinino, appellé Scipion Emilien*, publié en 1731 par Muratori dans le vingtième tome de ses voyages d'Italie. C'est l'éloge plus que l'histoire des hauts faits de ce capitaine Jacques Piccinino qui, en 1452, servoit les Vénitiens dans une guerre contre les Milanois. *Porcellus* étoit avec lui dans l'armée des Vénitiens, non comme guerrier, mais comme témoin des faits dont il devoit être l'historien.

PORCHERES D'ARBAUD (FRANÇOIS DE) (*Hist. litt. mod.*) poëte françois qu'on ne lit plus. Il étoit élève de Malherbe qu'on lira toujours, & qui lui légua la moitié de sa bibliothèque; il entra dans l'académie françoise au temps de son institution, & on a de lui une ode au cardinal de Richelieu pour le remercier de la place qu'il lui avoit donnée dans l'académie; il falloit pour la gloire de l'académie qu'on n'eût plus qu'elle à remercier des places qu'on obtient chez elle. On attribue à *Porchères d'Arbaud un sonnet sur les yeux de la belle Gabrielle d'Estrées*, imprimé dans un recueil de 1607 intitulé : *Le parnasse des excellens poëtes de ce temps*; ainsi *Porchères* étoit un des excellens poëtes du temps. Ce sonnet lui valut, dit-on, une pension de 1400 l., pension très-forte pour le temps, & qui prouve bien plus l'amour du roi pour les yeux de la belle Gabrielle que pour la poésie. *Porchères* étoit de Saint-Maximin en Provence. Il mourut en 1640, en Bourgogne où il s'étoit marié.

PORCHERON, (Dom DAVID-PLACIDE) *Hist. litt. mod.*) bénédictin & bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris, y mourut en 1694 à quarante-deux ans, étant né en 1652. Il étoit de Château-Roux en Berry. On a de lui une édition des *maximes pour l'éducation d'un jeune seigneur*, auxquelles il ajouta une traduction des *instructions de l'empereur Basile le macédonien pour Léon son fils, & la vie de ces deux princes*; une édition de la *géographie de l'anonyme de Ravenne* avec des notes; il a eu part à l'édition de Saint-Hilaire & de quelques autres pères.

PORCIE, (*Hist. Rom.*) fille de Caton d'Utique & femme de Brutus, chef de la conjuration contre César, fut digne d'un tel père & d'un tel mari. Elle s'appercevoit que Brutus méditoit quelque grand dessein dont il étoit & profondément occupé, & vivement agité. » Brutus, lui dit-elle, la fille » de Caton vous a-t-elle été donnée pour être » seulement la compagne de votre lit, & ne lui » devez vous pas la confidence de vos desseins? » Me croyez-vous donc ou assez aveugle pour » ne pas voir que vous avez des secrets que vous » me cachez, ou assez lâche pour les trahir, ou » assez foible pour les révéler? Regardez, je sais » souffrir ». Elle lui montre qu'elle s'est fait à la cuisse une profonde blessure avec un fer tranchant; elle lui déclare qu'elle ne s'est permis de lui demander son secret qu'après s'être exercée ainsi à triompher de la douleur, & s'être assurée qu'aucun tourment ne lui arracheroit aucun aveu. Brutus, saisi d'admiration, lui avoua & lui confia tout, en demandant seulement aux Dieux de se montrer en cette occasion & en toute autre, le digne époux de *Porcie*, le digne gendre de Caton. Lorsqu'après la mort de César, Brutus partit pour la Grèce avec les autres conjurés, *Porcie* l'accompagna jusqu'à Vélie, ville maritime de la Lucanie, où il devoit s'embarquer. Ce fut-là qu'ils se séparèrent pour ne se plus revoir. Leurs adieux furent tristes & tendres; *Porcie* vouloit renfermer sa douleur & sur-tout ses craintes; toute sa fermeté l'abandonna tout-à-coup à la vue d'un tableau qui représentoit les adieux d'Hector & d'Andromaque, peints d'après Homère. Ses larmes la trahirent, & on l'en vit plusieurs fois répandre dans cette journée. Acilius, ami de Brutus, entrant dans la situation, récita les vers d'Homère qui expriment ces adieux. Brutus touché, attendri, rendit aux vertus de *Porcie* le plus éclatant témoignage. Ce n'est point assez la louer, dit-il, que de la comparer à Andromaque; si celle-ci a son amour conjugal & sa fidélité, *Porcie* l'emporte de beaucoup sur elle pour le courage & la magnanimité.

Dion, Valère Maxime, Nicolas de Damas rapportent qu'après la bataille de Philippes & la mort de Brutus, *Porcie*, résolue de ne lui pas survivre, & se voyant gardée à vue par ses parens & ses amis qui avoient éloigné d'elle toute sorte d'armes, avala des charbons ardens, & s'étouffa; ce fait est même consacré par des vers connus :

Porcia magnanimi proles generosa Catonis.....
Dixit, & ardentes avido bibit ore favillas, &c.

Mais il y a quelques doutes sur cette histoire & quelques raisons de croire que *Porcie* étoit morte avant Brutus. Il y a une lettre de Cicéron à Brutus, qui paroit être une lettre de consolation sur cette perte. *Porcie* avoit été mariée en premières nôces à Bibulus.

Porcie avoit eu pour tante une autre *Porcie*, sœur de Caton d'Utique, & dont Cicéron parle avec éloge.

PORCIUS, ou PORTIUS. Maison PORCIA, ou PORTIA. (Voyez CATON.)

PORÉE, ou PORRÉE, (GILBERT de la) *Hist. ecclésiast.*) Les avantages & les inconvéniens des lettres & de la philosophie au douzième siècle s'offrent sensiblement dans l'affaire de *Gilbert de la Porée*, évêque de Poitiers, qui avoit professé pendant trente ans avec honneur la philosophie & la théologie. La dialectique, mal appliquée à la théologie & aux mystères de notre religion, avoit déjà produit beaucoup d'erreurs; elle avoit donné lieu à des propositions hardies d'Abélard, condamnées au concile de Soissons en 1521, & au concile de Sens en 1140, à la sollicitation de saint Bernard; le même abus de la mauvaise philosophie du temps entraîna *Gilbert de la Porée* dans de semblables écarts; saint Bernard, toujours ennemi des erreurs, & quelquefois des errans, le fit condamner au concile de Reims en 1148. Une prompte soumission, pareille à celle que nos pères ont admirée dans le digne rival de Bossuet, a non seulement garanti l'évêque de Poitiers de la tache de l'héréfie, mais l'a couvert d'une gloire que ses écrits ne lui auroient jamais procurée. Mort en 1154.

PORÉE (CHARLES) *Hist. litt. mod.*) Jésuite célèbre par son esprit & par ses vertus, le plus habile professeur de rhétorique du collège de Louis-le-Grand, & que l'Université envioit fort aux Jésuites. M. de Voltaire avoit été son élève, & le père *Porée* en entendant parler de ses succès, & en l'entendant accuser d'irréligion, disoit quelquefois: *c'est ma gloire & ma honte;* c'étoit lui qui parloit dans la première partie de ce jugement, dans la seconde c'étoit son rôle; mais il aimoit trop les talens & il en étoit trop bon juge, pour n'être pas flatté d'avoir cultivé ceux d'un tel élève.

Latonæ tacitum pertentant gaudia pectus.

Ses harangues, quoiqu'en latin, disoient quelque chose, & parloient à l'esprit; aussi scandalisoient-elles un peu les pédans & les jansénistes, qui d'ailleurs avoient bien résolu d'être scandalisés des ouvrages d'un jésuite; la récréation des bons écoliers de sainte Barbe & des autres communautés jansénistes ou seulement universitaires, étoit de s'assembler pour critiquer les harangues du père *Porée* à mesure qu'elles paroissoient, on lui reprochoit d'avoir un peu le style de Pline & de Sénéque; le reproche étoit honnête; n'a pas qui veut le style de Pline & de Sénéque; tous nos insignifians latinistes modernes, ne feroient pas mal d'en prendre un peu, & de mettre à leur exemple, beaucoup de sens dans leurs longues phrases cicéroniennes qui en sont si dépourvues.

Le père *Porée* avoit fait des tragédies (latines) où il y a de la sensibilité, parce que l'auteur en avoit, & des comédies aussi latines, telles qu'en peut faire un homme d'esprit, qui uniquement & continuellement occupé des fonctions de son état, vivoit dans Paris, comme au fond d'un désert, & n'y étoit pas plus près du monde que s'il eût vécu au fond des Alpes, dans la grande Chartreuse. Le père Griffet a été l'éditeur de ses tragédies & de ses comédies: l'inscription mise au bas du portrait du père *Porée* est juste & n'a point d'exagération: *pietate an ingenio, poësi an eloquentiâ, modestiâ major an famâ.*

M. de Voltaire adressa au père *Porée* sa tragédie *d'Œdipe;* & tous ceux qui avoient étudié sous le père *Porée*, conservoient pour lui une vénération tendre & reconnoissante, & lui faisoient hommage des talens mêmes qui avoient le moins de rapport avec sa profession. Le fameux Tribou, autrefois son élève, étant entré à l'opéra, ne crut pas que l'exercice d'un grand talent dût être un titre de réprobation aux yeux d'un Jésuite même, ami de tous les talens; il vint voir le père *Porée* & lui avoua le parti qu'il avoit pris; le père gémit sur cette destinée de son élève, de son enfant, & l'exhorta du moins à la vertu qui peut être de tous les états: puis, entraîné par son goût pour les arts, il voulut juger par lui-même de ce que ce jeune homme devoit attendre du malheureux parti qu'il avoit embrassé. Tribou chanta fort tendrement un air fort tendre, le charme du talent produisit tout son effet sur le bon & sensible vieillard, deux ruisseaux de larmes couloient de ses yeux, il embrassa Tribou en s'écriant avec un sentiment mêlé de tendresse, de joie & de douleur: *oh! malheureux! vous ne sortirez jamais de là.*

On peut croire que cet excellent homme ne prit jamais aucune part aux intrigues, aux cabales dont sa *société* étoit alors ou l'auteur ou l'objet.

Le père *Porée* étoit né en 1675, à Vendes près de Caen; il étoit entré chez les Jésuites en 1692; il avoit été nommé en 1708 professeur de rhétorique au collège de Louis-le-Grand, & il mourut dans cet emploi en 1741.

Il avoit un frère (Charles-Gabriel *Porée*) né à Caen en 1685, qui étoit aussi dans l'état ecclésiastique, mais qui resta dans le monde; il fut chanoine & curé. Il étoit entré dans la congrégation de l'oratoire, tandis que son frère étoit Jésuite; celui-ci l'en fit sortir, mais il n'y a rien à dire, ce fut pour le placer auprès de M. de Fénélon, il fut son bibliothécaire. C'étoit être dans son élément; l'abbé *Porée* aimoit d'autant plus les livres qu'il ne les avoit pas toujours aimés. C'est une particularité remarquable de son éducation. Des maîtres qui n'avoient ni l'esprit ni la sensibilité douce du père *Porée* son frère, l'ayant dégoûté de l'étude, il vécut jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans sans ouvrir un livre. A cet âge, il se cassa la jambe, & pendant la longue inaction où cet ac-

cident le condamna, il eut recours aux livres comme à un moindre ennui. Il vit avec étonnement qu'il avoit fallu tout le talent de ses maîtres pour rendre odieuse une occupation si agréable & si utile, & son goût pour les livres devint une passion; il répara très-avantageusement le temps perdu, fut très-savant; l'académie de Caen le posséda pendant trente ans, & le regarda toujours comme un de ses principaux ornemens. On a de lui beaucoup de dissertations lues dans cette académie & imprimées dans ses mémoires; il fit pendant deux ou trois ans les nouvelles littéraires de Caen, recueil de pièces en prose & en vers des académiciens de cette ville, dans lequel il y en a quelques-unes de lui. Il a écrit aussi sur les sépultures dans les églises, & a donné *l'histoire du Mandarinat, de ce fou d'abbé de Saint-Martin*, dont l'extravagance avoit, dit-on, donné à Molière l'idée de faire recevoir M. Jourdain Mamamouchi. L'abbé *Porée* mourut le 17 juin 1770.

PORLIER (PIERRE) *Hist. mod.*) seigneur de Goupilières en Normandie, & maître des comptes à Paris, voyant les Turcs armer en 1714 & 1715, contre Malte, parce qu'ils étoient instruits que l'île manquoit de poudre pour se défendre, vendit sa vaisselle d'argent & d'autres effets, acheta de la poudre & la fit passer à Malte. Le grand-maître Pérellos de Rocafull, lui envoya la croix de l'ordre. C'est sur cet armement des Turcs que Rousseau fit son ode aux princes chrétiens:

Ce n'est donc point assez que ce peuple perfide,
De la sainte cité profanateur stupide,
Ait dans tout l'Orient porté ses étendards;
Et paisible tyran de la Grèce abattue,
Partage à notre vue
La plus belle moitié du trône des Césars.

PORPHIRE (*Hist. anc.*) philosophe platonicien, disciple de Longin pour l'éloquence & de Plotin pour la philosophie, fut le plus redoutable ennemi des chrétiens, & c'est contre lui que les pères de l'église ont le plus réuni leurs efforts. Nous n'avons pas l'ouvrage où il attaquoit la religion, nous n'en pouvons juger que par les réponses qu'on y a faites. Théodose le Grand fit brûler cet ouvrage en 388. Avant l'invention de l'imprimerie, c'étoit faire quelque chose, soit en bien, soit en mal, que de brûler des livres; c'étoit quelquefois anéantir l'ouvrage, c'étoit au moins le rendre rare, non-seulement en diminuant le nombre des manuscrits toujours peu nombreux du même ouvrage, mais sur-tout en avertissant les possesseurs de ces manuscrits de les resserrer; & cependant on sait ce que Tacite a dit au sujet des annales de Crémutius Cordus, sur ce projet d'éteindre la mémoire des faits & des livres. *Porphyre* étoit né à Tyr, l'an 233 de Jésus-Christ. Il mourut sous l'empire de Dioclétien: on connoît son fameux traité de l'abstinence des viandes; il a été traduit en français par feu M. de Burigny de l'académie des belles lettres.

PORPHIRE est aussi le nom d'un poëte latin, qui vivoit sous l'empire de Constantin, dit le Grand, & qui fut rappellé de l'exil pour un panégyrique de ce prince, tout plein d'acrostiches au commencement, & au milieu, de vers, de chiffres entrelacés, de figures de mathématiques & de toutes ces difficultés factices & puériles, toujours bien plus aisées à vaincre que la seule difficulté de bien faire.

PORPHYROGENETE, s. m. (*Hist. de l'emp. d'Orient*) c'est-à-dire, né dans le palais de Porphyre qui étoit l'appartement où acouchoient les impératrices. Quand l'empire romain fut réduit à l'empire grec, la succession des empereurs fut tellement interrompue, que ce titre de *Porphyrogénète* devint un titre distinctif, que peu de princes de diverses familles purent porter. Aussi n'oublia-t-on point de le mettre dans l'occasion sur les médailles; *voyez* PORPHYROGÉNÈTE, *Art. nusmimat.* (*D. J.*)

PORSENNA (*Hist. rom.*) voyez les articles CLÉLIE, HORATIUS COCLÈS, MUTIUS SCÆVOLA, TARQUIN).

Lars *Porsenna*, roi de Clusium en Etrurie, étoit un des plus puissans rois de l'Italie, du temps de Tarquin le superbe. Lorsque Tarquin eut été chassé, l'an de Rome 244, & qu'il eut perdu, l'an 245, la bataille où Arons son fils & Brutus se tuèrent l'un l'autre, ce fut à Clusium qu'il se retira implorant la protection de *Porsenna*; celui-ci voulant venger ce qu'il regardoit comme la querelle commune des rois, & s'armer en quelque sorte pour un concitoyen, car Tarquin tiroit son origine d'Etrurie (ou de la Toscane) vint, l'an 246, mettre le siége devant Rome, & prit d'assaut le Janicule; il eût pris la ville même sans la belle action d'Horatius Coclès qui donna le temps de couper le pont par où le Janicule étoit joint à la ville: cet Horatius Coclès descendoit de Marcus Horatius, si célèbre par la défaite des trois Curiaces sous Tullus Hostilius. Il fallut que ce projet & cette espérance d'emporter Rome d'assaut, se réduisissent à en former régulièrement le siége, qui même fut bientôt converti en blocus. Ce fut alors que l'entreprise hardie de Caius Mutius Scévola, en remplissant *Porsenna* d'admiration, le força de faire la paix avec les romains. Clélie donnée en ôtage de cette paix, traversa le Tibre à la nage sous les traits des Etrusques & des soldats de Tarquin, & rentra comme en triomphe dans Rome; mais elle fut renvoyée au roi d'Etrurie avec ses compagnons: Tarquin qui en fût averti, se dispo-

tou à les enlever sur la route, lorsqu'il vit paroître Arons, fils de *Porsenna*, qui venoit à leur rencontre & qui les escorta jusqu'au camp des Etrusques. Il faut rendre justice à *Porsenna*, il parut toujours dans toute cette guerre le plus sincère admirateur de la vertu des romains. Ses motifs pour faire la guerre avoient été purs & nobles, ses motifs pour faire la paix furent vertueux. Des sacrifices généreux de sa part donnèrent à cette paix toute la solidité que la politique vulgaire oublie si souvent de donner à ses traités, ou plutôt qu'elle se souvient toujours trop bien de ne leur pas donner. Il rendit aux romains, & sans rançon, tous les prisonniers, & ils étoient en grand nombre ; il leur fit présent de toutes les richesses qui se trouvoient dans son camp, il voulut que ses troupes y laissassent tout leur bagage, & il leur en donna l'exemple. Rome n'avoit en lui qu'un voisin, elle eut un ami, & telle fut l'issue de cette guerre.

Délivré des soins qu'elle entraînoit, il n'étoit pas encore en paix avec tous ses voisins; d'autres intérêts lui mettoient les armes à la main contre les habitans d'Aricie ; il envoya son fils Arons faire le siége de cette ville; ce siége entraîna une bataille où ce jeune prince fut tué ; sa mort causa la défaite & la déroute des Etrusques. Plusieurs d'entr'eux cherchèrent un asyle sur les terres des romains : on vit alors un grand exemple de ce que les petits politiques machiavélistes ont tant de peine à comprendre, c'est que si le mal se rend toujours & même avec usure, le bien se rend aussi quelquefois. Les romains recueillirent avec empressement les Etrusques dans leur désastre ; ils prirent soin des blessés, fournirent des chevaux à ceux qui n'étoient que démontés, des chariots à ceux qui n'étoient pas en état de supporter le cheval, ils les transportèrent à Rome, les logèrent dans leurs maisons, les pourvurent de vivres, de médicamens, de secours de toute espèce. Se voyant traités ainsi en amis, en hôtes, en concitoyens, plusieurs d'entr'eux ne voulurent plus d'autre patrie que Rome ; le sénat leur assigna un terrain entre le mont Palatin & le mont Capitolin, ils y bâtirent, s'y logérent, & cet espace s'appella la rue des Etrusques. *Porsenna*, touché d'un procédé si fraternel, montra encore par un nouvel exemple, que le bien se rend en politique, & que la véritable politique seroit de faire du bien; il remit volontairement, & uniquement par reconnoissance, les Romains en possession de certaines terres, situées au-delà du Tibre, & qui lui avoient été cédées par son traité de paix avec les Romains.

Attentif à toutes les convenances, & jaloux de remplir tous les devoirs de justice & d'honneur, il avoit renoncé à faire la guerre aux Romains pour l'intérê des Tarquins, mais il n'avoit pas renoncé à solliciter & à négocier en faveur de ceux-ci; il ne leur avoit point retiré sa protection, & il ne put leur refuser une dernière démarche. L'an de Rome 247, il envoya des ambassadeurs à Rome plaider encore une fois dans la cause des criminels Tarquins, la cause intéressante des rois. Le sénat répondit en substance ce que Brutus dans la tragédie qui porte son nom, répond en si beaux vers à l'ambassadeur toscan :

Arons, il n'est plus temps; chaque état a ses loix
Qu'il tient de sa nature ou qu'il change à son choix;
Esclaves de leurs rois & même de leurs prêtres,
Les Toscans semblent nés pour servir sous des maîtres,
Et de leur joug antique adorateurs heureux,
Voudroient que l'univers fût esclave comme eux;
La Grèce entière est libre, & la molle Ionie
Sous un joug odieux languit assujettie ;
Rome eut ses souverains, mais jamais absolus;
Son premier citoyen fut le grand Romulus,
Nous partagions le poids de sa grandeur suprême;
Numa qui fit nos loix, y fut soumis lui-même.

Il ajouta que la haine des rois étoit devenue l'esprit romain; il conjura *Porsenna*, au nom de l'étroite & sincère union qui étoit entre lui & les Romains, & que tant de services mutuels avoient cimentée, de ne pas troubler cette union si chère par une demande qui les mettoit dans la triste alternative ou de renoncer à leur liberté, ou de refuser quelque chose à un prince auquel, & par inclination, & par reconnoissance, ils voudroient pouvoir tout accorder. *Porsenna* ne leur en parla plus, & Tarquin se retira pour lors à Tusculum chez Mamilius Octavius, son gendre. Sur ses autres retraites, voyez son article.

PORTA, (JEAN-BAPTISTE) *Hist. litt. mod.*) gentilhomme napolitain, auteur de tragédies & de comédies qui eurent quelque succès, mais surtout grand écrivain sur la magie & les sciences occultes, la divination, &c. C'est à lui qu'on doit l'invention de la chambre obscure, perfectionnée depuis par S'gravesande. Il avoit aussi conçu le projet d'une *Encyclopédie*, & c'est déjà un mérite de concevoir un pareil projet. Mort en 1515.

PORTAGE, (*terme des îles d'Amérique*) c'est un trajet que les coureurs de bois, & ceux des habitans de la nouvelle France à qui on accorde la traite avec les sauvages, qu'ils font ordinairement avec des canots ou petits bateaux sur les rivières & étangs, aux bords desquels se trouvent les habitations de ces sauvages, sont obligés de faire à pied, lorsqu'ils trouvent des sauts & des endroits difficiles dans leur chemin ; pendant cette course, ils doivent porter sur leurs dos leurs canots, hardes, marchandises & provisions. (*D. J.*)

PORTE, (la) *Hist. des Turcs.*) c'est le nom qu'on donne à l'empire des Turcs. Leurs conquêtes ont

ont affoibli cet empire, parce qu'ils n'ont pas fu les mettre à profit par de fages réglemens; détruifant pour conferver, ils n'ont acquis que du terrein. Leur religion ennemie des arts, du commerce & de l'induftrie, qui fait fleurir un état, a laiffé regner des vainqueurs dans des provinces dévaftées, & fur les débris des puiffances qu'ils ont ruinées; enfin le defpotifme a produit dans la monarchie ottomane tous les maux dont il eft le germe.

On a remarqué que tout gouvernement defpotique devient militaire, dans ce fens que les foldats s'emparent de toute l'autorité. Le prince qui veut ufer d'un pouvoir arbitraire en gouvernant des hommes, ne peut avoir que de vils efclaves pour fujets, & comme il n'y a aucune loi qui retienne fa puiffance dans de certaines bornes, il n'y en a auffi aucune qui la protège, & qui foit le fondement de fa grandeur. Se fervant de la milice pour tout opprimer, il eft néceffaire que cette milice connoiffe enfin ce qu'elle peut, & l'opprime à fon tour, parce que fes forces ne peuvent être contrebalancées par des citoyens qui ne prennent aucun intérêt à la police de l'état, & qui cependant dans le cas de la révolte des gens de guerre, font la feule reffource du prince.

Soliman I connoiffant tous les dangers auxquels fes fucceffeurs feroient expofés, fit une loi pour défendre que les princes de fa maifon paruffent à la tête des armées, & euffent des gouvernemens de provinces. Il crut affermir les fultans fur le trône, en enfeveliffant dans l'obfcurité tout ce qui pouvoit leur faire quelque ombrage. Par cette politique il crut ôter aux janiffaires le prétexte de leurs féditions, mais il ne fit qu'avilir fes fucceffeurs. Corrompus par l'éducation du ferrail, ils portèrent en imbécilles l'épée des héros qui avoient fondé & étendu l'empire. Les révolutions devinrent encore plus fréquentes; les fultans incapables de régner, furent le jouet de l'indocilité & de l'avarice des janiffaires; ceux auxquels la nature donna quelques talens, furent dépofés par les intrigues de leurs propres miniftres, qui ne vouloient point d'un maître qui bornât leur pouvoir.

Malgré les vaftes états que poffède le grand feigneur, il n'entre prefque pour rien dans le fyftême politique de l'Europe. Les Turcs font, pour ainfi dire, inconnus dans la chrétienté, ou bien on ne les y connoît que par une tradition ancienne & fauffe, qui ne leur eft point avantageufe. Si *la Porte* entretenoit des ambaffadeurs ordinaires dans toutes les cours; que, fe mêlant des affaires, elle offrît fa médiation & la fît refpecter; que fes fujets voyageaffent chez les étrangers, & qu'ils entretinffent un commerce réglé, il eft certain qu'elle forceroit peu-à-peu les princes chrétiens à s'accoutumer à fon alliance.

Mais il n'eft pas vraifemblable que *la Porte* change de politique; elle penfera toujours que fon gouvernement doit avoir pour bafe l'ignorance & la mifère des fujets.

L'Europe n'a pas lieu de craindre beaucoup les forces de *la Porte*. L'empereur, la Pologne, la Ruffie & la république de Venife forment une barrière que les Turcs ne peuvent forcer. On ne fauroit même douter que ces quatre puiffances ne fuffent en état de repouffer le grand feigneur en Afie, s'il étoit de l'intérêt des autres princes chrétiens de leur laiffer exécuter une pareille entreprife, ou fi elles pouvoient elles-mêmes réunir leurs forces pour un femblable deffein. Ainfi *la Porte* confervera l'empire qu'elle a acquis en Europe, parce que d'ailleurs fa ruine agrandiroit trop quelques puiffances, fur-tout la Ruffie, & qu'il importe à tous les peuples qui font le commerce du levant, que la Grèce & les autres provinces de la domination ottomane foient entre les mains d'une nation oifive, pareffeufe, & qui ignore l'art de tirer parti des avantages que lui préfente fa fituation. (*D. J.*)

PORTE, (CHARLES DE LA) *Hift. de France.*) duc de la Meilleraye, maréchal de France. Si l'on en croit les mémoires de Choify, qu'on peut abfolument fe difpenfer de croire, l'origine de la famille de la *Porte* étoit fort récente. Selon cet auteur, le maréchal d'Ancre fe fouvint, dans fa gloire, de Barbin, procureur du roi de Melun, qui l'avoit autrefois fervi dans fes amours avec Eléonore Galigaï, devenue depuis la maréchale d'Ancre. Il le fit contrôleur-général; Barbin fe fouvint à fon tour de fon ami Bouthillier, avocat, qui lui donnoit autrefois une chambre à Paris, quand il y avoit affaire; delà les Bouthilliers, furintendant des finances & fecrétaire d'état. Bouthillier avoit été clerc du vieil avocat *la Porte* qui l'avoit fort bien traité; l'avocat *la Porte* étoit fils d'un apothicaire de la ville de Parthenai en Poitou, à qui le peuple avoit donné le nom de *la Porte*, à caufe que fa boutique étoit fur la porte de la ville. Le fils devint un des plus fameux avocats de fon temps. Il avoit fait gagner une caufe importante à l'ordre de Malthe, qui, par reconnoiffance, reçut un de fes fils chevalier, fans exiger de preuves. Ce fut le grand prieur de France, Amador de *la Porte*, bailli de la Morée, ambaffadeur de l'ordre de Malthe en France, gouverneur de la ville & château d'Angers en 1619, du Havre-de-Grace en 1626, lieutenant-de-roi d'Oléron & du pays d'Aunis en 1633; mort le 31 octobre 1634.

Son frère aîné, Charles de *la Porte*, acquit la terre de la Meilleraye dont il prit le nom, & fut père du maréchal de la Meilleraye; celui-ci s'étoit diftingué à l'attaque du pas de Suze du 6 mars 1629, où étoit le roi Louis XIII en perfonne; au combat du pont de Carignan en 1630, au fiége de la Mothe

en Lorraine en 1634, à la bataille d'Avein le 20 mai 1635, au siége de Louvain de la même année, au siége de Dole en 1636, à la prise de Hesdin en 1639, & le roi lui donna le bâton de maréchal de France sur la brèche de cette place, le 30 juin. Il passoit pour l'homme de son temps qui entendoit le mieux l'art de conduire les siéges; la même année 1639, il battit, le 4 août, le comte de Fuentes; en 1640, il commandoit avec les maréchaux de Châtillon & de Chaunes l'armée qui fit le siége d'Arras, & il contribua beaucoup à la prise de cette place. Le jeune duc d'Enghien, qui fut depuis le grand Condé, étoit à ce siége. En 1641, le maréchal de la Meilleraye prit Aire, la Bassée & Bapaume en Flandre & en Artois; en 1642, il prit Collioures, Perpignan, & Salces dans le Roussillon; en 1644, commandant sous le duc d'Orléans, il prit Gravelines, & après une contestation fort vive avec le maréchal de Gassion (voyez l'article LAMBERT), il entra dans cette place à la tête du régiment des gardes, dont il étoit colonel. En 1646, il commanda l'armée d'Italie, & prit Piombino & Portolongone: malgré tous ces succès, il n'est pas mis au nombre des grands généraux de ce temps-là; peut-être sa faveur auprès du cardinal de Richelieu, qui lui fut si utile d'ailleurs, a-t-elle nui à sa réputation même militaire; il eut en 1632 le gouvernement du château de Nantes, il eut depuis celui de Brest, & fut lieutenant-général de la haute & basse Bretagne; en 1633, il fut fait chevalier des ordres du roi; en 1634, grand-maître de l'artillerie. Il mourut à l'Arsenal à Paris, le 8 février 1664.

Ce fut son fils, Armand-Charles de *la Porte*, qui épousa la belle & célèbre Hortense, principale héritière du cardinal Mazarin, & qui fut la tige des ducs de Mazarin. (Voyez MAZARIN.)

PORTE-COFFRE, (*Chancellerie de France.*) officier de la grande chancellerie. La fonction d'un *porte-coffre* consiste à aller prendre l'ordre du garde-des sceaux toutes les semaines, pour le jour qu'il lui plaît de donner le sceau, d'en avertir le grand audiencier, le contrôleur-général, les secrétaires du roi, & autres officiers nécessaires au sceau. Le *porte-coffre* a aussi le soin de faire préparer dans la salle la table sur laquelle on scelle, & le coffre où on met les lettres après qu'elles sont scellées. (*A. R.*)

PORTE-CROIX, s. m. (*Hist. mod.*) *crucifères*, ou religieux de sainte Croix, ordre de religieux qui fut établi vers l'an 1160, sous le pontificat d'Alexandre III. On prétend ridiculement que le pape Cletus avoit donné commencement à cet institut, & que Cyriaque le rétablit à Jérusalem, après que sainte Hélène, mère de Constantin, y eut trouvé la vraie croix du fils de Dieu. Le pape Alexandre III lui donna des règles & des constitutions, & Clément IV ordonna que le premier monastère, chef de l'ordre, seroit à Boulogne, *à santa Maria di Morello;* mais comme cet institut déchut beaucoup dans les quatorzième & seizième siècles, on en donna les monastères en commande, & le cardinal Bessarion eut le prieuré de celui de Venise. Le pape Pie V rétablit vers l'an 1561 l'ordre des *porte-croix*, qui fut enfin aboli par le pape Alexandre VII en 1656. On donna les biens des monastères qui étoient dans l'état de Venise à la république, pour pouvoir soutenir la guerre qu'elle avoit contre les Turcs. Ce changement regardoit la congrégation des *porte-croix* d'Italie; il y en a une dans les pays-bas qui comprend les monastères de France; les religieux sont vêtus de blanc, & portent un scapulaire noir avec une croix blanche & rouge par-dessus. Le général demeure à Huy, & a des monastères à Liége, à Mastricht, à Namur, à Boisleduc, à Bruges, à Tournay, &c. celui de Sainte-Croix de la Bretonnerie de Paris en dépend aussi. Il y a en Portugal des *porte-croix* qui ont un riche monastère à Evora. Cet ordre a fleuri autrefois en Syrie. *Maurolicus*, *mare ocean. Baronius*, *le Mire*, &c. (*A. R.*)

PORT'ÉTOILES & PERROQUETS, (*Hist. mod.*) nom de deux factions qui se formèrent à Bâle vers l'an 1250, que la noblesse fut divisée en deux partis qui se firent long-temps la guerre. Les *perroquets* furent ainsi appellés, parce que dans leurs enseignes ils portoient un *perroquet* de finople, ou verd dans un champ d'argent, & l'on donna à leurs adversaires le nom de *port'étoiles*, parce que leurs étendards étoient chargés d'une étoile d'argent en champ de pourpre. (*A. R.*)

PORTE-MANTEAU, s. m. (*Hist. mod.*) se dit d'un officier de la maison du roi de France. Il y en a douze. Leur charge consiste à garder le chapeau du roi, ses gants, sa canne, son épée, &c. à les recevoir de sa main, & à les lui apporter quand il en a besoin. Le *porte-manteau* suit le roi à la chasse, avec une valise ou *porte-manteau* garni de mouchoirs, chemises, & autre linge de corps, afin que S. M. puisse changer en cas de besoin.

Le dauphin a aussi son *porte-manteau*. Les cardinaux à Rome ont des officiers ecclésiastiques qu'on nomme *caudataires*, parce qu'ils portent la queue traînante de leur robe, & en France, des valets-de-chambre, chargés du même office, qui ont quelque rapport avec le *porte-manteau*. (*A. R.*)

PORTES. (des) Voyez DESPORTES.

PORT-GREVE. f. m. (*Hist. mod.*) C'étoit autrefois le principal magistrat d'un port de mer ou d'une ville maritime. Ce mot vient du saxon *port*, un *port* ou une autre *ville*, & *geref*, un gouverneur; les Anglois l'écrivent quelquefois *portreve*.

Cambden observe que le premier magistrat de Londres, s'appelloit autrefois *port-greve*; Richard I. établit deux baillifs en sa place; & bientôt après le roi Jean donna aux citoyens un maire pour leur magistrat annuel.

La charte de Guillaume le conquérant à la ville de Londres s'exprime ainsi : « Guillaume roi, » salut à Guillaume évêque, à Godefroi *port-greve*, & à tous les bourgeois de la ville Londres, » françois & anglois : Je vous déclare que ma » volonté est que vous viviez tous sous la même » loi, selon laquelle vous étiez gouvernés du tems » du roi Edouard; que ma volonté est aussi que » tout enfant soit l'héritier de son père, & que » je ne souffrirai pas que l'on vous fasse aucun » tort; que Dieu vous ait en sa sainte garde ». (*A. R.*)

PORTLAND, (GUILLAUME BENTING, comte de) (*Hist. d'Ang.*) favori de Guillaume III, roi d'Angleterre, conserva toujours la faveur de son maître malgré la jalousie des grands & quelques orages que les communes excitèrent contre lui.

Au moment où on étoit prêt à signer les traités de Riswick, le maréchal de Boufflers pour la France, & le comte de *Portland* pour l'Angleterre, avoient eu, à la tête des deux armées, une conférence, dans laquelle le comte de *Portland* avoit demandé que Jacques II sortît de France; après la paix, *Portland* ayant été nommé ambassadeur en France, parut fort surpris de trouver encore le roi Jacques à St. Germain; il réclama la promesse qu'il disoit avoir reçue du maréchal de Boufflers sur ce sujet; il vouloit même que le sacrifice, qu'il exigeoit relativement à Jacques, s'étendit jusqu'au duc de Berwick, son fils naturel, à plus forte raison jusqu'au prince de Galles (depuis Jacques III). Guillaume n'approuva point cet excès de zèle : il sentit qu'il ne lui convenoit ni de craindre le roi Jacques ni de persécuter son beau-père, qui n'étoit plus à craindre; il jugea qu'arracher ces infortunés de leur asyle, ce seroit, en voulant avilir gratuitement Louis XIV aux yeux des nations, s'avilir lui-même; il désavoua *Portland*, auquel il sut peut-être gré d'ailleurs du zèle qu'il n'approuvoit pas, & il le chargea de suivre la négociation des actes de partage de la succession d'Espagne, à laquelle il étoit aisé de prévoir que la mort de Charles II alloit bien-tôt donner ouverture.

Le comte de *Portland* mourut en 1710, âgé de soixante-deux ans.

PORUS, (*Hist. anc.*) roi des Indes, étendoit sa domination sur tout le pays situé entre les fleuves Hydaspe & Acesine. Alexandre, vainqueur de Darius, pénétra jusqu'aux extrémités de l'Inde, dont les rois s'empressèrent d'aller lui rendre hommage. *Porus* fut le seul qui ne s'en laissa point imposer par l'éclat de sa renommée. Le héros Macédonien, surpris de sa confiance présomptueuse, l'envoya sommer de venir le recevoir sur la frontière, & de lui payer tribut. *Porus* répondit à ses députés : Dites à votre maître que pour lui faire une réception plus honorable, j'irai à sa rencontre à la tête de mon armée. Alexandre, flatté de trouver un ennemi digne de lui, fit ses préparatifs pour traverser l'Hydaspe, dont la rive opposée étoit défendue par trente mille hommes de pied, cinq mille chevaux, & quatre-vingt-cinq éléphans d'une monstrueuse grandeur. Ce spectacle d'armes, d'hommes & d'animaux devenoit encore plus terrible par la présence de *Porus*, dont la taille étoit de sept pieds & demi, & qui monté sur le plus grand de ses éléphans, paroissoit couvert d'or & d'argent, ainsi que tout ce qui l'environnoit. Ces obstacles furent surmontés à la faveur d'une nuit obscure, qui facilita le passage des Macédoniens. Plusieurs jours s'écoulèrent en escarmouches, où les deux partis essayèrent leur courage. Un des fils de *Porus* y perdit la vie. Ce fut pour venger sa mort, que le monarque Indien se détermina à livrer bataille. Il y donna les plus grands témoignages de courage & de capacité. La férocité des Indiens succomba sous la valeur, & se précipitant dans leur fuite, ils abandonnèrent leur roi, qui n'eut pas la lâcheté de suivre leur exemple. Il fut contraint de se rendre à la discrétion du vainqueur, en accusant la fortune qui avoit trahi son courage. Alexandre, frappé de sa taille gigantesque, & plus encore de sa contenance fière & assurée, lui parla en vainqueur & lui demanda, comment voulez-vous que je vous traite? En roi, lui répondit le monarque captif. Alexandre repliqua : ne demandez-vous rien davantage? non, dit *Porus*, tout est compris dans ce mot. Alexandre étonné de sa grandeur d'ame, lui rendit ses états, & y ajouta plusieurs autres provinces. *Porus* reconnoissant lui jura une fidélité inviolable. (*T—N.*)

POS

POSIDONIUS (*Hist. anc.*) philosophe Stoïcien, natif d'Apamée, en Syrie, enseigna la philosophie à Rhodes, avec beaucoup de réputation. Il vivoit du temps de Pompée & de Mithridate.

C'étoit lui qui tourmenté de la goute, s'écrioit, dans la plus grande violence de ses douleurs,

goute, tu as beau faire, je n'avouerai jamais que tu sois un mal.

POSPOLITE, f. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme en Pologne un ordre par lequel dans les besoins pressans de l'état, tous les sujets, tant nobles que roturiers, qui sont en état de porter les armes, sont obligés de se rendre en un lieu marqué, & de servir la république à leurs dépens pendant l'espace de six semaines. Quelquefois les ecclésiastiques eux-mêmes ne sont point exempts de la nécessité d'obéir à cette convocation. (*A.R.*)

POSSEVIN, (ANTOINE) (*Hist. mod.*) jésuite Italien, employé en différentes négociations, en Suède, en Pologne, en Moscovie, en Allemagne, & qui travailla même à la réconciliation de Henri IV avec le Saint-Siège. Le P. Dorigny, jésuite, a écrit sa vie. Le P. *Possevin* étoit d'ailleurs homme de lettres; nous avons de lui une *bibliothèque choisie*, qui, selon l'usage, n'est pas assez choisie; un livre intitulé: *apparatus sacer*; un autre intitulé: *Moscovia*, description fort détaillée de ce pays. Le P. *Possevin* étoit né à Mantoue, il étoit entré chez les jésuites en 1549. Il mourut à Ferrare, le 26 février 1611.

POSSIDIUS, (*Hist. ecclés.*) évêque de Calame, en Afrique, a écrit la vie de St. Augustin, son maître & son ami, avec lequel il avoit vécu près de quarante ans, & dont il avoit recueilli les derniers soupirs, en 430.

POSSIDONIUS, (*Hist. anc.*) savant astronome & habile géographe, entreprit de mesurer la circonférence de la terre par des observations célestes, faites en divers lieux sous un même méridien, afin de réduire en degrés les distances que les Romains n'avoient jusqu'alors mesurées que par stades & par milles. Il vivoit du temps de Pompée, qui entretenoit correspondance avec lui.

POSTE. f. f. (*Hist. anc. & mod.*) Les *postes* sont des relais de chevaux établis de distance en distance, à l'usage des couriers chargés de porter les missives, tant du souverain que des particuliers; ces relais servent aussi à tous les voyageurs qui veulent en user, en payant toutefois le prix réglé par le gouvernement.

La nécessité de correspondre les uns avec les autres, & particulièrement avec les nations étrangères, a fait inventer les *postes*. Si l'on en croit plusieurs historiens, les hirondelles, les pigeons & les chiens ont été les messagers de quelques nations, avant que l'on eût trouvé des moyens plus sûrs pour aller promptement d'un lieu dans un autre.

Hérodote nous apprend que les courses publiques, que nous appelons *postes*, furent inventées par les Perses; il dit que de la mer Grecque qui est la mer Egée & la Propontide, jusqu'à la ville de Suze, capitale du royaume des Perses, il y avoit cent onze gîtes ou mansions de distance. Il appelle ces mansions *basilicos stathmos*, *id est*, *mansiones regias*, *sive diversoria pulcherrima*: il y avoit une journée de chemin de l'un à l'autre gîte ou mansion.

Xénophon nous enseigne que ce fut Cyrus même qui, pour en rendre l'usage facile, établit des stations ou lieux de retraite sur les grands chemins, somptueusement bâties, assez vastes pour contenir un nombre d'hommes & de chevaux, pour faire en peu de tems beaucoup de chemin; & ordonna aux porteurs de ses ordres qu'à leur arrivée à l'une des *postes* ou stations, ils eussent à déclarer le sujet de leur course à ceux qui y étoient préposés, afin que des uns aux autres les nouvelles parvinssent jusqu'au roi. Ce fut dans l'expédition de Cyrus contre les Scythes que ce prince établit les *postes* de son royaume, environ 500 ans avant la naissance de Jésus-Christ.

On prenoit aussi quelquefois les chevaux & les navires par force. Comme les chevaux destinés aux courses publiques étoient ordinairement poussés à grands coups d'éperons, & forcés de courir malgré qu'ils en eussent, on donna le nom de cette servitude forcée aux chevaux de *poste* & aux postillons, lorsque les *postes* s'établirent chez les Romains. Les Perses appelloient *angaries* toutes les actions que l'on faisoit par contrainte & avec peine. Les Latins adoptèrent ce terme *angaria*, pour signifier une *charge personnelle*, une *corvée* & un *cheval de poste*. Les Romains appelloient la poste *cursus publicus* ou *cursus clavicularis*.

Il n'est pas facile de fixer l'époque, ni de citer les personnes qui instituèrent l'usage des *postes* chez les Romains. Selon quelques-uns, lors de l'état populaire, il y avoit des *postes* sur les grands chemins que l'on appelloit *stationes*, & les porteurs de paquets en poste *statores*; dès-lors ceux qui couroient étoient obligés d'avoir leurs lettres de *postes*, que l'on appelloit *diplomata*, *sive evectiones*, qui leur servoient de passe-port pour aller avec les chevaux publics. On trouve dans quelques passages de Cicéron, qu'il donne le nom de *stator* à ceux qui portoient des paquets en diligence: mais les savans qui sont opposés au sentiment qui fixe dès-lors l'institution des *postes* romaines, remarquent que Cicéron n'a entendu parler que des messagers qu'il avoit envoyés, parce qu'il a dit *statores meos*, & non pas *statores reipublicæ*, ce qui semble prouver que les couriers, dont parle Cicéron, étoient ses gens gagés par lui, & que ce n'étoient point des hommes au service de la république.

Il est à présumer que comme *Auguste* fut le principal auteur des grands chemins des provinces, c'est aussi lui qui a donné commencement aux *postes* romaines, & qui les a affermies. Suétone, en parlant de ce prince, dit que pour faire recevoir plus

promptement des nouvelles des différens endroits de son empire, il fit établir des logemens sur les grands chemins, où l'on trouvoit de jeunes hommes destinés aux *postes* qui n'étoient pas éloignés les uns des autres. Ces jeunes gens couroient à pié avec les paquets de l'empereur qu'ils portoient de l'une des stations à la *poste* prochaine, où ils en trouvoient d'autres tous prêts à courir, & de mains en mains les paquets arrivoient à leurs adresses.

Peu de tems aprés, le même Auguste établit des chevaux & des chariots, pour faciliter les expéditions. Ses successeurs continuèrent le même établissement. Chaque particulier contribuoit aux frais des réparations des grands chemins & de l'entretien des *postes*, sans qu'aucun s'en pût dispenser, non pas même les vétérans; les seuls officiers de la chambre du prince, appellés *præpositi sacri cubiculi*, en furent exemptés.

Au reste, on ne pouvoit prendre des chevaux dans les *postes* publiques sans avoir une permission authentique, que l'on appella d'abord *diploma*, & dans la suite *littera evectionum*, qui signifie la même chose que nos billets de *postes*, que l'on est obligé de prendre des commandans dans les grandes villes & dans les places de guerre pour avoir des chevaux; cet usage s'observoit si exactement, qu'au rapport de Capitolin, Pertinax allant en Syrie pour exercer la charge de préfet de cohorte, & ayant négligé de prendre des billets de *poste*, il fut arrêté & condamné par le président de la province à faire le chemin à pié, depuis Antioche jusqu'au lieu où il devoit exercer sa charge.

Les empereurs, dit Procope, avoient établi des *postes* sur les grands chemins, afin d'être servis plus promptement, & d'être avertis à tems de tout ce qui se passoit dans l'empire. Il n'y avoit pas moins de cinq *postes* par journée, & quelquefois huit. On entretenoit quarante chevaux dans chaque *poste*, & autant de postillons & de palfreniers qu'il étoit nécessaire. Justinien cassa les *postes* en plusieurs endroits, & sur-tout celles par où l'on alloit de Chalcédoine à Diacibiza, qui est l'ancienne ville de Lybissa, fameuse par le tombeau d'Annibal, & située dans le golfe de Nicomédie. Le même auteur, pour donner plus de ridicule à Justinien, avance qu'il établit la *poste* aux ânes en plusieurs endroits du Levant. C'en est assez sur les *postes* anciennes.

Quant aux *postes* modernes, je ne m'arrêterai qu'à celles de France, & je remarquerai d'abord qu'elles étoient bien peu de chose avant le règne de Louis XI. L'an 807 de Jésus-Christ, Charlemagne ayant réduit sous son empire l'Italie, l'Allemagne & partie des Espagnes, établit trois *postes* publiques pour aller & venir dans ces trois provinces. Les frais étoient aux dépens des peuples. Julianus Tabœtius, jurisconsulte, en parle ainsi: *Carolus magnus populorum expensis, tres viatorias stationes in Galliâ constituit, anno Christi octingentesimo septimo, primam propter Italiam à se devictam, alteram propter Germaniam sub jugum missam; tertiam propter Hispanias.* Mais il y a toute apparence que les *postes* furent abandonnées sous le règne de Lothaire, Louis, & Charles le Chauve, fils de Louis le Débonnaire & petit-fils de Charlemagne, parce que de leur tems les terres dudit Charlemagne furent divisées en trois, & l'Italie & l'Allemagne séparées de la France.

C'est de Louis XI que vient proprement l'établissement des *postes* en France, & non tel qu'il est aujourd'hui en Europe. Il ne fit que rétablir les *veredarii* de Charlemagne & de l'ancien empire romain. Il fixa en divers endroits des stations, des gîtes où les chevaux de *poste* étoient entretenus. Deux cents trente couriers à ses gages portoient ses ordres incessamment. Les particuliers pouvoient courir avec les chevaux destinés à ces couriers, en payant dix sols par cheval pour chaque traite de quatre lieues. Les lettres étoient rendues de ville en ville par les couriers du roi. Cette police ne fut long-tems connue qu'en France. Philippe de Comines, qui a écrit l'histoire de Louis XI, dit qu'auparavant il n'y avoit jamais eu de *postes* dans son royaume. Du Tillet, *in chronico reg. Franc.* en parle de même, & fixe l'institution des *postes* à l'an de Jésus-Christ 1477: il écrit que *stathmi & diversoria cursoriis equis à rege Ludovico XI, primum in Galliis constituta*, ce qui s'entend des *postes* de France seulement; car quant à celles instituées par Charlemagne, ce fut en qualité d'empereur qu'il les établit pour l'Occident, & non pour la France.

Pour ce qui est du nom de *poste* que l'on donne aux couriers publics, Dutillet assûre que Louis XI voulut qu'on les appellât ainsi, comme pour dire disposés à bien courir, *stationarios cursores idiomate gallico* postas, *quasi benè dispositos ad cursum appellari voluit à græcis ἀγγαροι cursores regii.* Le nom de *poste* pourroit aussi venir, *à positione, sive dispositione equorum cursui publico deputatorum.*

L'histoire de Chalcondyle nous apprend que la *poste* chez les Turcs consiste à expédier des hommes dressés à la course qu'ils envoyent à pié, lesquels ont le privilège de faire descendre de cheval ceux qu'ils trouvent sur la route, & personne n'oseroit désobéir, s'agissant des affaires du grand-seigneur. Etant ainsi montés sur des chevaux de hasard, ils les poussent à toute bride jusqu'à ce qu'ils en rencontrent d'autres; ils font à ceux-ci pareil commandement, & leur laissent leurs chevaux fatigués; c'est de cette manière que montés aux dépens d'autrui, ils arrivent au lieu de leur destination; mais cet usage ne se pratique plus, le grand-seigneur a ses chevaux & ses couriers.

Les *postes* sont établies au Japon & à la Chine.

Quand les Espagnols découvrirent le Pérou,

en 1527, ils trouvèrent un grand chemin de 500 lieues de Cufco jufqu'à Quito, avec des relais d'hommes fixés de lieue en lieue, pour porter les ordres de l'Inca dans tout fon empire. (*D. J.*)

POSTES *de la Chine.* (*Hift. de la Chine*) Les *poftes* font réglées dans tout l'empire de la Chine, l'empereur feul en fait la dépenfe, & il entretient pour cela une infinité de chevaux. Les couriers partent de Péking pour les capitales des provinces. Le viceroi qui reçoit les dépêches de la cour, les communique incontinent par d'autres couriers aux villes du premier ordre; celles-ci les envoyent aux villes du fecond ordre qui font de leur dépendance; & de celles du fecond ordre aux villes du troifième; ainfi toutes les provinces & toutes les villes ont communication les unes avec les autres. Quoique ces *poftes* ne foient pas établies pour les particuliers, on ne laiffe pas de s'en fervir en donnant quelque chofe au maître du bureau, & tous les miffionnaires en ufent avec autant de fûreté, & avec beaucoup moins de dépenfe qu'ils ne font en Europe.

Comme il eft d'une extrême importance que les couriers arrivent à tems, les mandarins ont foin de tenir tous les chemins en état; & l'empereur, pour les y obliger plus efficacement, fait quelquefois courir le bruit qu'il doit lui-même vifiter certaines provinces. Alors leurs gouvernemens n'épargnent rien pour en réparer les chemins; parce qu'il y va ordinairement de leur fortune, & quelquefois de leur vie, s'ils fe négligeoient fur ce point. Mais quelque foin que les Chinois fe donnent pour diminuer la peine des voyageurs, on y fouffre néanmoins prefque toujours une incommodité très-confidérable, à laquelle ils ne peuvent remédier.

Les terres qui font très-légères & toujours battues par une infinité de gens qui vont & viennent à pié & à cheval, fur des chameaux, dans des litières & fur des chariots, deviennent en été un amas prodigieux de pouffière très-fine, qui étant élevée par les paffans & pouffée par le vent, feroit quelquefois capable d'aveugler, fi on ne prenoit des mafques ou des voiles. Ce font des nuages épais, au travers defquels il faut continuellement marcher, & qu'on refpire au lieu d'air pendant des journées entières. Quand la chaleur eft grande & le vent contraire, il n'y a que les gens du pays qui puiffent y réfifter. (*D. J.*)

POSTES *du Japon.* (*Hift. du Japon*) Pour la commodité des voyageurs, il y a dans tous les principaux villages & hameaux du Japon une *pofte*, qui appartient au feigneur du lieu, où l'on peut trouver en tous tems, à de certains prix réglés, un nombre fuffifant de chevaux, de porteurs, de valets, & en un mot, de tout ce dont on peut avoir befoin pour pourfuivre fon voyage en diligence. L'on y change auffi de chevaux & de valets, quand ils fe trouvent haraffés du chemin, ou qu'on ne les a pas loués pour aller plus loin. Les voyageurs de tout rang & de toute condition fe rendent à ces *poftes*, appellées par les Japonois *finku*, à caufe de la commodité qu'ils ont d'y trouver prêt tout ce dont ils peuvent avoir befoin. Elles font à la diftance les unes des autres d'un mille & demi, & au-deffus, jufqu'à quatre milles. Ces maifons ne font pas proprement bâties pour loger du monde, mais fimplement pour établir les chevaux; & pour empêcher qu'en les changeant ils n'embaraffent les rues, il y a une cour fpacieufe pour chacune. Le prix de tout ce qu'on peut louer à ces *poftes* eft réglé par tout l'empire, non-feulement fuivant la diftance des lieux, mais encore fuivant que les chemins font bons ou mauvais, que les vivres ou le fourage font plus ou moins chers, & autres chofes femblables.

A toutes les *poftes* il y a jour & nuit des meffagers établis pour porter les lettres, les édits, les déclarations, *&c.* de l'empereur & des princes de l'empire, qu'ils prennent au moment qu'on les a délivrées, & qu'ils portent en diligence à la *pofte* prochaine. Ces lettres, *&c.* font renfermées dans une petite boîte vernie de noir, fur laquelle il y a les armes de l'empereur, & le meffager la porte fur fes épaules attachée à un petit bâton. Il y a toujours deux de ces meffagers qui courent enfemble, afin qu'au cas qu'il arrivât quelque accident à celui qui porte la boîte, l'autre pût prendre fa place & remettre le paquet au prochain finku. Tous les voyageurs de quelque rang qu'ils foient, même les princes de l'empire & leur fuite, doivent fortir du chemin & laiffer un paffage libre à ces meffagers, qui prennent foin de les en avertir à une diftance convenable, par le moyen d'une petite cloche qu'ils fonnent & qu'ils portent pour cet effet toujours avec eux. (*D. J.*)

POSTEL, (GUILLAUME) (*Hift. litt. mod.*) enfeigna au collège royal les mathématiques & les langues orientales. Il y a en lui deux hommes à diftinguer, le favant & l'homme bizarre. Le favant fit l'admiration des favans mêmes; jamais on n'a tant vanté dans aucun homme de lettres l'univerfalité des connoiffances. Maurice Breffieu, un de fes collègues, difoit : « Mithridate ne favoit pas plus » de langues; théologie, philofophie, mathémati- » ques, &c. il fait tout. » D'autres célèbrent fa facilité à communiquer fes lumières & à partager fa fortune.

François I, qui lui donna deux chaires à la fois au collège royal, l'avoit chargé d'aller chercher des manufcrits dans le Levant; il en rapporta plufieurs, il voyagea autant qu'il étudia, il écrivit beaucoup. On peut voir la lifte de fes ouvrages dans M. de Sallengre, dans le P. Niceron, dans Chauffepié.

Voici l'homme fingulier. Nous joindrons la fingularité des aventures à celle du caractère, ces

deux singularités pouvant être réciproquement la cause l'une de l'autre.

Postel, né en 1510, dans le diocèse d'Avranches, perdit à huit ans son père & sa mère, morts tous deux d'une maladie pestilentielle. A quatorze ans, on le voit maître d'école au village de Say près de Pontoise. Il vient à Paris, il s'associe, pour diminuer la dépense en la partageant, avec des inconnus qui le volent; il se retire à l'hôpital, la misère & la maladie l'y retiennent deux ans. Il en sort enfin & quitte Paris à cause d'une cherté extraordinaire; il va passer le tems de la moisson dans les plaines de la Beauce, où il gagne sa vie à glaner. Il revient à Paris, se met au service de quelques régens dans un collège; bientôt il devient le maître de ses maîtres, & acquiert la réputation d'un savant universel. Il voyage, il étend ses connoissances, il obtient les places dûes à son mérite; mais son savoir l'égare, il se plonge dans les rêveries des Rabbins, il devient lui-même Rabbin & rêveur; il a des visions : l'ange Raziel lui révèle les secrets du ciel; *Postel* veut ramener tous les peuples à la religion chrétienne; il fait imprimer un livre de *la concorde du monde*; ce projet l'occupa tout le reste de sa vie; il va trouver François I, il lui promet la monarchie universelle, mais il y met une condition, c'est que le roi commencera par réformer *sa cour, sa maison, l'église & les universités toutes déréglées, mais sur-tout la justice.* Le roi promit tout, du moins *Postel* l'assûre, & en effet tous ces objets pouvoient avoir besoin de réforme.

Pour réunir l'univers dans la foi chrétienne, il falloit être dans la capitale du monde chrétien. *Postel* court à Rome & s'y fait jésuite; mais toujours plein de grandes vues, il prétendoit bien moins s'assujettir au nouvel institut des jésuites que les attirer eux-mêmes à son institution de la concorde. Saint Ignace condamna ses chimères & les souffrit. Laynez ne voulut pas les souffrir & chassa *Postel.*

Celui-ci prétend que les jésuites étoient trop espagnols, pour lui pardonner la promesse qu'il faisoit à François I de la monarchie universelle, & trop italiens, pour lui passer la supériorité qu'il accordoit au concile sur le pape; sans ces deux articles, *il auroit voulu toujours vivre avec eux, à cause que leur manière de procéder est la plus parfaite après les apôtres, qui onq fut au monde.*

Postel se retire à Venise; *là, une petite vieille femmelette, de l'âge de cinquante ans*, vient le trouver & le prie de la prendre sous sa direction, mais ce fut elle qui le prit sous la sienne; elle poussa bien plus loin que lui le sistême de la concorde; elle illumina tant son directeur, que celui-ci écrivit sous la dictée du saint esprit le livre : *de vinculo mundi*, le livre *de la mère Jeanne*, ou *des très-merveilleuses victoires des femmes*, & le livre *d ella vergine veneta* ou *le prime nuove de l'altro mundo.* Les femmes devoient obtenir *la victoire & règne du monde universel*; la raison, *qui est la partie inférieure de la nature humaine*, alloit s'élever avec elles, le renouvellement commençoit en 1547, par le triomphe de la raison *de la mère Jeanne*, qui alloit faire vaincre & régner les femmes. La *mère Jeanne* étoit sa vieille, & lui il étoit son premier né, *Caïn*, *Jean Caïn*, & quelquefois par humilité, *Caïn, Coré & Judas le traître.* Tout cela prouve que la *raison* étoit devenue en effet *une partie bien inférieure* chez Guillaume *Postel.* Il revint à Paris, & se retira au monastère de Saint-Martin des Champs, ou, selon d'autres, on l'y enferma. Il y mourut le 6 septembre 1581, exemple mémorable de la grandeur & de la petitesse de l'esprit humain.

POSTUME, (Marcus Cassius) (*Hist. Rom.*) fut le premier des trente tyrans qui se rendirent indépendans dans les provinces particulières de l'empire dont ils avoient le gouvernement. La réputation de ses talens & de ses vertus lui mérita la faveur de Valérien, qui lui confia l'éducation de son petit-fils Salonine. Le jeune prince, pour se former dans le grand art de gouverner, fut envoyé dans les Gaules avec *Postume*, qui fut chargé de l'instruire de la science de la guerre & de la politique. Il s'acquitta de ce devoir avec une exactitude qui lui mérita tous les suffrages. Sa modestie mit un nouveau prix à ses talens. Il attribuoit au jeune prince toute la gloire des succès, & jamais les Gaules ne furent plus à couvert des incursions de l'étranger. L'habitude de commander le rendit sensible aux promesses de l'ambition. On le soupçonna d'avoir fait assassiner Salonine par la soldatesque, dont il avoit excité le mécontentement. Cet injuste soupçon n'affecta que les envieux de sa gloire, & fut démenti par la pureté de ses mœurs, & par la modération qu'il conserva dans sa plus grande prospérité. Il est plus vraisemblable que les légions des Gaules, mécontentes de Valérien & de Galien son fils, punirent Salonine d'être formé de leur sang. Ce jeune prince prépara lui-même sa ruine, après ses victoires sur les Allemands. Ses soldats étoient revenus chargés de butin; il eut l'imprudence de vouloir se l'approprier, & préféra les conseils de ses flatteurs, à ceux de *Postume*, qui fit des efforts inutiles pour réprimer cette avarice. Les légions, indignées de ce qu'on leur enlevoit des dépouilles achetées au prix de leur sang, le massacrèrent, & proclamèrent *Postume* empereur, en 261. Ce choix fut applaudi de tous les peuples de la Gaule. La tranquillité & l'abondance semblèrent renaître dans les provinces; la discipline reprit une nouvelle vigueur dans les armées. Les Germains, accoutumés à faire des incursions dans les Gaules, furent resserrés dans leurs anciennes possessions; & chaque fois qu'ils renouvellèrent leurs hostilités, ils en furent punis par de sanglantes défaites, Galien, qui lui imputoit en public le meurtre de

son fils, quoiqu'en secret il l'en crût innocent, arma toutes les forces de l'empire pour le précipiter du trône; mais *Postume*, secondé des Gaulois, dont il faisoit la félicité, gagna autant de victoires qu'il livra de combats. Les soldats, qui avoient été les artisans de sa fortune, crurent qu'à la faveur de ce bienfait ils pouvoient tout enfreindre avec impunité. *Postume* réprima leur licence. Il s'éleva beaucoup de mécontens. Lolius, qui tenoit le second rang dans les Gaules, aigrit encore leur ressentiment : il excita une sédition, & ce prince bienfaisant fut assassiné par les soldats qui, sept ans auparavant, l'avoient proclamé empereur. Son fils, *Postume* le jeune, qu'il avoit créé César & Auguste, fut massacré avec lui. Ce jeune prince avoit fait de si grands progrès dans l'éloquence, que plusieurs de ses harangues furent confondues avec celles de Quintilien. La critique la plus exacte n'a pu les distinguer. (*T. N.*)

POSTPOLITE, s. f. (*Hist. de Pologne.*) en polonois *rech pospolita*, qui revient à peu-près au mot latin *respublica*, la république. Ce mot désigne toute la noblesse polonoise sans exception, marchant à cheval, parce que c'est elle qui compose proprement la république; chaque particulier de ce corps ayant le même droit, la même liberté de voix, la même autorité de suffrage, ensorte qu'un seul noble & le dernier du royaume peuvent empêcher une conclusion de diète, un décret le plus important, par son *liberum veto.* Ce grand corps de noblesse, ou la *pospolite* ne s'assemble à cheval, & n'est convoquée que pour l'élection des rois, ou pour un pressant besoin de la république. (*D. J.*)

P O T

POTAMON, (*Hist. anc.*) philosophe d'Alexandrie, contemporain d'Auguste, fut le chef de la secte qu'on appella électique ou des électiques, parce qu'elle empruntoit de toutes les autres sectes ce qu'elle y trouvoit de plus raisonnable. Ses ouvrages ne nous sont point parvenus.

Il y avoit du temps de Tibère, un orateur du même nom, fils d'un philosophe nommé Lesbonax. Ce *Potamon* étoit chéri de Tibère, comme on peut en juger par cette espèce de passe-port qu'il lui donna : *Potamonem Lesbonacis filium si quis offendere eique incommodare ausus fuerit, consideret secum an bellum gerere mecum valeat.* Il avoit publié un éloge de Tibère, une histoire d'Alexandre-le-Grand, un panégyrique de Brutus.

POTAMON, (*Hist. ecclésiast.*) c'est le nom d'un évêque d'Héraclée en Egypte, qui souffrit persécution pour la foi sous l'empereur Maximin Daïa. Il fut mis en prison, il y perdit un œil; il combattit avec saint Athanase contre les Ariens dans divers conciles. Lorsque le prélat Arien, Grégoire de Cappadoce, s'empara du siége d'Alexandrie en vertu d'un concile Arien, *Potamon* reçut dans cette nouvelle persécution de si indignes traitemens, qu'il en mourut l'an 342.

POTHIER, (ROBERT-JOSEPH) *Hist. litt. mod.*) conseiller au présidial d'Orléans & professeur en droit dans l'université de cette ville. M. *Pothier* est aux Barthole, aux Cujas, aux Dumoulins, aux plus grands jurisconsultes, ce que Bossuet est aux pères de l'église. De son vivant même, M. *Pothier* avoit acquis cette autorité que donne le temps, & chaque jour ajoute à sa renommée; il est la gloire d'Orléans & de notre jurisprudence françoise; citer M. *Pothier*, c'est citer la loi. M. le chancelier Daguesseau, qui se connoissoit mieux qu'un autre en jurisprudence & en jurisconsultes, avoit distingué de bonne heure M. *Pothier*, & avoit prévenu de loin sur son compte l'opinion publique. M. *Pothier* étoit né en 1699 à Orléans; il y mourut en 1772. Ses œuvres ont été recueillies en 1774, en quatre volumes *in*-4°. Ses *Pandectæ justinianæ*, & son *traité des fiefs* ne sont point entrés dans cette collection, & sont restés imprimés à part.

POTHIN ou PHOTIN, (SAINT) *Hist. ecclés.*) premier évêque de Lyon, disciple de saint Polycarpe (voyez cet article), envoyé par lui dans les Gaules, avoit vu ou pu voir saint Jean l'évangéliste, à la mort duquel il avoit quinze ans; il souffrit le martyre à Lyon l'an 177 de J. C. sous l'empire de Marc-Aurèle. On est fâché de voir une persécution sous l'empire de Marc-Aurèle. Saint *Pothin*, si l'on veut, ne souffrit pas précisément le martyre, mais il mourut en prison des mauvais traitemens qu'il avoit reçus deux jours auparavant. Il eut pour successeur dans l'évêché de Lyon saint Irenée.

POTIER, (*Hist. de France.*) ancienne & noble famille qui a produit trois secrétaires d'état, & qui a formé deux branches, l'une de ducs & pairs, l'autre de présidens à mortier; on fait remonter l'origine de cette famille jusqu'au règne de Charles VI.

Nicolas *Potier*, seigneur de Blancmesnil, fut reçu général de la chambre des monnoies, le 23 décembre 1475.

Nicolas *Potier*, second du nom, son fils, seigneur de Blancmesnil, eut la même charge, & fut deux fois prévôt des marchands.

Jacques *Potier*, seigneur de Blancmesnil, fils de Nicolas II, fut reçu conseiller au parlement en 1524. C'est le premier de cette famille qui soit entré dans le parlement. Il est loué dans la république de Bodin, pour une action bien louable & bien heureuse, pour avoir fait revenir le parlement d'une erreur qui alloit faire périr une femme innocente contre laquelle l'arrêt de mort étoit

étoit déjà porté. Il est loué aussi dans une lettre du chancelier de l'Hôpital à la reine de Navarre, Marguerite, sœur de François I.

Jacques *Potier* eut deux fils :

L'aîné, nommé Nicolas III, seigneur de Blancmesnil, fut le premier président à mortier de sa famille. Il fut nommé à cette charge en 1578; c'est ce président *Potier* qui joue un si beau rôle dans la Henriade; ce qu'on lui fait dire & faire dans ce poëme est une fiction, mais une fiction fondée sur son caractère & ses sentimens. Il souffrit en effet persécution de la part des ligueurs pour son attachement à ses rois; il fut retenu prisonnier au Louvre par les rebelles. Aussi-tôt qu'il fut libre, il se retira auprès de Henri IV qui le nomma pour présider la partie du parlement, établie à Châlons. Marie de Médicis, pendant sa régence, le fit son chancelier; il mourut le 1 juin 1635 à quatre-vingt-quatorze ans, ayant vu sept rois de France, depuis François I jusqu'à Louis XIII.

Le second des fils de Jacques *Potier*, nommé Louis, forma la branche des ducs de Gêvres & de Tresmes, la seule qui subsiste encore en 1788.

Un des fils puînés de Nicolas III, nommé André, forma la branche de Novion; un autre de ses fils puînés, Augustin, fut cet évêque de Beauvais, grand-aumônier de la reine Anne d'Autriche, qui sembla d'abord prêt à jouir du crédit dominant, à la mort de Louis XIII, mais dont le crédit fut bientôt éclipsé par celui du cardinal Mazarin.

La branche de Novion a fourni deux premiers présidens au parlement de Paris, savoir :

1°. Nicolas *Potier*, seigneur de Novion, qui succéda en 1677 au premier président de Lamoignon, & mourut en 1693, s'étant démis en 1689, & ayant eu pour successeur M. de Harlay; il avoit été reçu à l'académie françoise en 1681.

2°. André *Potier*, troisième du nom, devenu premier président en 1723, & qui donna sa démission en 1724. Cette branche est aujourd'hui éteinte, & ne subsiste plus que dans madame la première présidente de la chambre des comptes (Nicolaï) & dans madame de Brassac.

Louis *Potier*, seigneur de Gesvres, qui, comme nous l'avons dit, forma la branche de ce nom, fut le premier secrétaire d'état de sa famille; il obtint la survivance de sa charge pour son fils puîné, Antoine *Potier*, seigneur de Sceaux, qui mourut le 13 septembre 1621, au siége de Montauban; Louis étant alors rentré dans sa charge, s'en démit au mois d'octobre 1622, & alors elle passa à son neveu, Nicolas *Potier*, quatrième du nom, seigneur d'Ocquerre & de Blancmesnil, frère aîné d'André, tige de la branche de Novion, & de l'évêque de Beauvais. Ce fut Magdeleine, fille de Nicolas IV, qui épousa le premier président de Lamoignon, & ce fut elle qui par des successions échues depuis, porta dans cette maison la terre de Blancmesnil.

Le fils aîné de ce Louis, premier secrétaire d'état, nommé René *Potier*, fut capitaine des gardes du corps. C'est en sa faveur que la terre de Tresmes en Valois, érigée en comté en 1608, le fut en duché-pairie en 1648, sous le nom de Gesvres, ce qui ne fut vérifié au parlement que le 15 décembre 1663. Il mourut le 1 février 1670 à 91 ans.

Son fils aîné, Louis *Potier*, marquis de Gesvres, fut accablé au siége de Thionville sous les ruines d'une mine, le 6 août 1643, ayant reçu auparavant quarante-&-une blessures, & ayant mérité à trente-trois ans le brevet de maréchal de France.

François, son frère, fut tué au siége de Lérida, le 27 mai 1646.

Léon *Potier*, duc de Gêvres, leur frère, fut capitaine des gardes, premier gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur de Paris; mort le 9 décembre 1604, à 84 ans.

Le cardinal de Gêvres, archevêque de Bourges, nommé Léon, étoit son fils.

Louis, frère du cardinal, marquis de Gandelus, fut tué au siége d'Oberkeck en 1689.

François, chevalier de Malthe, autre frère, fut tué par les Turcs au siége de Coron dans la Morée en 1685.

POTIER le jurisconsulte (voyez POTHIER.)

POTITIENS & PINARIENS. s. m. (*Hist. anc.*) noms de deux familles de Rome qui étoient employées dans les sacrifices, & dont les chefs Potitius & Pinarius avoient été choisis par Evandre, roi d'Italie, pour être les ministres des sacrifices qu'il offrit à Hercule. On dit qu'au commencement les *Potitiens* seuls avoient droit de boire des liqueurs qu'on présentoit aux dieux, & qu'en conséquence leur nom venoit du grec ποτίζειν, qui signifie *boire*. Ils mangeoient aussi seuls des victimes immolées auxquelles les *Pinariens* n'avoient point de part : ce qui fait qu'on tire le nom de ceux-ci de πεινᾶν *avoir faim*, *ne point manger*. Ces familles devinrent si puissantes, qu'elles méprisèrent ces offices, & les abandonnèrent à des esclaves.

POTHON (voyez SAINTRAILLES).

POTRIMPOS, (*Idolat. du Nord*) nom d'une idole des anciens Prussiens qu'ils adoroient sous des chênes, comme le percunos & le picolos, & auxquels ils offroient des sacrifices de leurs ennemis. *Mém. de l'acad. de Berlin*, *tom. II. p.* 458. (A. R.).

POTT, (JEAN-HENRI) *Hist. litt. mod.*) célèbre chymiste allemand de ce siècle. On a de lui des ouvrages estimés : *de sulphuribus metallorum. Observationes circà sal.*

POTTER, (Christophe) (*Hist. litt. mod.*) chapelain de Charles I, roi d'Angleterre, soufrit pour sa cause. On a de lui des traités théologiques sur la *prédestination* & la *grace.* Il a traduit de l'italien en anglois, & publié en Angleterre l'histoire du différend du pape Paul V avec les Vénitiens.

Un autre *Potter* (François) mort aveugle en 1678, étoit de la société royale de Londres.

Un autre *Potter* encore (Jean), théologien anglois, est auteur de l'*archeologia græca*, imprimée dans Gronovius & séparément, & de remarques sur S. Clément d'Alexandrie & sur Lycophron.

P O U

POUCHARD (Julien) *Hist. litt. mod.*) de l'académie des inscriptions & belles-lettres, professeur en langue grecque, au collège royal, & l'un des auteurs du Journal des savans, étoit né en 1656 près de Domfront en basse-Normandie. Ayant peu de fortune, il se consacra d'abord à l'éducation de quelques jeunes gens; il éleva le marquis de Coëtquen qui mourut à la fleur de son âge; il éleva ensuite le jeune Saint-Ange, fils de ce Louis-Urbain Lefevre, seigneur de Caumartin, conseiller d'état & intendant des finances, dont Boileau a dit:

> Chacun de l'équité ne fait pas son flambeau;
> Tout n'est pas Caumartin, &c.

Et neveu de l'abbé de Caumartin de l'académie française, depuis évêque de Blois. M. de Saint-Ange mourut plus jeune encore que le marquis de Coëtquen, le 18 août 1699, dans sa dix-neuvième année. MM. de Caumartin n'en furent pas moins les bienfaiteurs de M. *Pouchard.*

Celui-ci entra, en 1701, dans l'académie des belles-lettres. Il se rendit redoutable par sa critique dans le Journal des savans. Mort en 1705.

POUGET (François-Amé) (*Hist. litt. mod.*) Prêtre de l'oratoire, né à Montpellier en 1666, étant vicaire de la paroisse de Saint-Roch à Paris en 1692, eut part à ce qu'on appella la conversion de la Fontaine, dont il donna une relation qui fut publiée par le P. Desmolets, confrère & ami du P. *Pouget*; mais c'est par le *catéchisme de Montpellier* que le P. *Pouget* est le plus connu. L'évêque de Montpellier, Colbert, l'avoit mis à la tête de son séminaire, & il ne pouvoit y mettre un théologien plus instruit. Ce catéchisme de Montpellier est fort vanté par les Jansénistes, & leurs adversaires même le respectent. M. de Charancy, successeur de M. Colbert, & qui ne pensoit pas comme lui, a fait à ce catéchisme des changemens qui n'en relèvent pas le prix dans l'opinion publique. Ce catéchisme est bien moins un catéchisme qu'un bon ouvrage de théologie; & pour en faire un grand ouvrage théologique en deux volumes *in-folio*, il n'a fallu, en le traduisant en latin, que citer en entier les passages dont il est le résultat, & qui n'étoient qu'indiqués dans l'original français; c'est ce qu'avoit entrepris & commencé le P. *Pouget* lui-même, & ce qui a été achevé par le P. Desmolets, & publié en 1725, deux ans après la mort du P. *Pouget*, arrivée en 1723, dans la maison de S. Magloire à Paris. L'édition du catéchisme de Montpellier la plus recherchée, est celle de Paris 1702, en un seul volume *in*-4°. ou en 5 volumes *in*-12. Le P. *Pouget* est encore l'auteur ou du moins l'éditeur & le reviseur d'une *instruction chrétienne sur les devoirs des chevaliers de Malthe.* Il a eu part au bréviaire de Narbonne.

POUILLY. (Voyez Levesque.)

POULAIN, (*Hist. mod.*) épithète grossière qu'on donna vers le milieu du treizième siècle aux chrétiens métifs, qui s'étoient cantonnés sur les côtes de Syrie, & qui n'étoient plus la race de ces premiers Francs établis dans Antioche & dans Tyr. C'étoit une génération mêlée de Syriens, d'Arméniens & d'Européens, soumis pour la plupart au soudan d'Egypte. Ceux qui se retirèrent à Ptolémais sur la fin du même siècle, furent exterminés ou réduits en esclavage. (*D. J.*).

POULAINE, s. f. (*Hist. des modes.*) Les *poulaines* étoient de longues pointes de *certains souliers*, qui furent défendues du temps du roi Charles VI.

Parmi les arrêts d'amour composés par Martial d'Auvergne, on trouve celui-ci: « Il y ha » six ou huict varletz cordoanniers qui se sont » plainct en la court de céans, de ce qu'il fault » maintenant mettre aux poinctes des soulliers » qu'on faict, trop de bourre; disans qu'ilz sont » trop grevés, & qu'ilz ne pourroyent fournir les » compaignons, ny continuer cette charge, s'ilz » n'en avoient plus grands gaiges qu'ils n'avoyent » accoustumé, attendu que le cuyr est cher, & » que lesdictes *poulaines* sont plus fortes à faire » qu'ilz ne souloient.

» Si ha la court faict faire information & rap- » port du profit & dommage qu'ilz en ont & » pourroyent avoir; & tout veu & considéré ce » qu'il falloit considérer, la court dist que lesdictz » cordoanniers seront lesdictes *Poulaines* grosses » & menues, à l'appétit des compaignons, & » suivantz ledict service d'amours, sur peine d'a- » mende arbitraire ».

Rabelais, *liv. II*, *chap. I*, fait aussi mention des souliers à *poulaine.* Mézerai, dans la *vie de Charles VI*, raconte que sous le règne de ce roi, les gens de qualité avoient mis en usage une certaine sorte de chaussure, qui par-devant avoit de longs becs recourbés en-haut (ils les nommoient des *poulaines*), & par-derrière comme

des éperons qui ſortoient du talon. Le roi, par ſes édits, bannit cette ridicule mode; mais elle revint, & dura juſque bien avant dans le quinzième ſiècle. Borel, dans ſon *tréſor*, &c. prétend que les ſouliers à *poulaine* étoient faits à la polonoiſe; car, dit-il, *polaine*, c'eſt la Pologne. (*D. J.*)

POULETS, *four à*, (*invent. égypt.*) c'eſt en Egypte un bâtiment conſtruit dans un lieu enfoncé en terre, & en forme de dortoir; l'allée qui eſt au milieu a quatre ou cinq chambres à ſes côtés de part & d'autre.

La porte de l'allée eſt fort baſſe & fort étroite; elle eſt bouchée avec de l'étoupe, pour conſerver une chaleur continuelle dans toute l'étendue du four.

La largeur des chambres eſt de quatre ou cinq pieds, & la longueur en a trois fois autant.

Les chambres ont double étage; celui d'en bas eſt à rez de chauſſée; celui d'en haut a ſon plancher inférieur, & ce plancher a une ouverture ronde au milieu; le plancher ſupérieur eſt voûté en dôme & pareillement ouvert.

Au lieu de porte, chaque étage a une petite fenêtre d'un pied & demi en rond.

L'étage inférieur eſt rempli de quatre ou cinq mille œufs & même plus, car plus il y en a, & mieux l'entrepreneur y trouve ſon compte. D'ailleurs, cette multitude d'œufs contribue à entretenir la chaleur, qui ſe communique à tous les œufs accumulés les uns ſur les autres.

L'étage ſupérieur eſt pour le feu. Il y eſt allumé durant 8 jours, mais non pas de ſuite, car la chaleur en ſeroit exceſſive & nuiſible. On l'allume ſeulement une heure le matin & autant le ſoir; c'eſt ce qu'on appelle le *dîner* & le *ſouper* des *poulets*. Ce feu ſe fait avec de la bouze de vache ou avec de la fiente d'autres animaux, ſéchée & mêlée avec de la paille; on en exclud le bois & le charbon qui feroient un feu trop violent.

La fumée ſort par l'ouverture de l'étage ſupérieur; mais il faut remarquer que pendant que cet étage ſupérieur demeure ouvert, on ferme exactement avec de l'étoupe la petite fenêtre de l'étage inférieur, & le trou rond du dôme, afin que la chaleur ſe communique par l'ouverture du plancher dans cet étage d'en bas où ſont les œufs.

Le huitième jour paſſé, la ſcène change. On ſupprime le feu; l'étage où il étoit ſe trouvant vuide, eſt rempli d'une partie des œufs qu'on tire d'en bas, pour les mettre au large & les diſtribuer également dans les deux étages; les portes ou petites fenêtres de ces deux étages qui avoient été ouvertes, ſe ferment, & on ouvre à demi le trou du dôme pour donner de l'air.

Cet état des œufs ſans feu eſt aidé ſeulement d'une chaleur douce & concentrée durant treize jours, car ces treize jours, joints aux huit premiers, ſont vingt-un jours. C'eſt environ au dix-huitième qu'un eſprit vivifique commence à remuer le blanc d'œuf, & ſon germe déjà formé; on le voit à travers la coque s'agiter & ſe nourrir du jaune qu'il ſuce par le nombril.

Deux jours après, c'eſt-à-dire, le vingtième, le pouſſin applique ſon bec à la coque & la fend; l'ouvrier avec ſon ongle élargit tant ſoit peu la brêche, pour aider les foibles efforts du pouſſin.

Le vingt-unième après midi, ou le vingt-deuxième au matin, toutes les coques ſe rompent; une armée de petites volatiles s'élance & ſe dégage chacune de ſa priſon; le ſpectacle en eſt raviſſant. Les chambres du four paroiſſoient hier couvertes de coquilles inanimées, & on les voit remplies de preſque autant d'oiſeaux vivans; je dis *preſque*, car le nombre des coques excède le nombre des pouſſins. Le directeur du four ne répond que des deux tiers des œufs; ainſi l'entrepreneur remettant, par exemple, ſix mille œufs entre les mains de l'ouvrier, n'exige de lui que quatre mille pouſſins à la fin de l'opération; le reſte eſt abandonné au haſard, & il en périt près d'un quart.

Mais comme il arrive preſque toujours que les œufs réuſſiſſent au-delà des deux tiers, tout le profit n'eſt pas uniquement pour l'ouvrier, l'entrepreneur y a ſa bonne part. L'ouvrier eſt obligé de vendre à celui-ci pour ſix médins chaque centaine de pouſſins éclos au-delà des deux tiers, & il faut obſerver que l'entrepreneur vendra les cent pouſſins tout au moins trente médins.

Ce qui doit paroître ſurprenant, c'eſt que dans ce grand nombre d'hommes qui habitent l'Egypte, où il y a trois à quatre cents *fours à poulets*, il n'y ait que les ſeuls habitans du village de Bermé, ſitué dans le Delta, qui ayent l'induſtrie héréditaire de diriger ces fours; le reſte des Egyptiens l'ignore entièrement; ſi on en veut ſavoir la raiſon, la voici :

On ne travaille à l'opération des fours que durant les ſix mois d'automne & d'hiver, les autres ſaiſons du printemps & de l'été étant trop chaudes & contraires à ce travail. Lorſque l'automne approche, on voit trois ou quatre cents Berméens quitter les lieux où ils ſe ſont établis, & ſe mettre en chemin pour aller prendre la direction des *fours à poulets*, conſtruits en différens bourgs de ce royaume. Ils y ſont néceſſairement employés, parce qu'ils ſont les ſeuls qui aient l'intelligence de cet art, ſoit qu'ils aient l'induſtrie de le tenir ſecret, ſoit que nul autre Egyptien ne veuille ſe donner la peine de l'apprendre & de l'exercer.

Les directeurs des *fours à poulets* ſont nourris par l'entrepreneur; ils ont pour gage quarante ou cinquante écus; ils ſont obligés de faire le choix des œufs qu'on leur met entre les mains pour ne conſerver que ceux qu'ils croyent pouvoir réuſſir; ils s'engagent de plus à veiller jour & nuit pour remuer continuellement les œufs, & entretenir le degré de chaleur convenable à cette

opération ; car le trop de froid ou de chaud, pour petit qu'il soit, la fait manquer.

Malgré toute la vigilance & l'industrie du directeur, il ne se peut faire que dans ce grand nombre d'œufs entassés les uns sur les autres dans le fourneau, il n'y en ait plusieurs qui ne viennent pas à bien ; mais l'habile directeur sait profiter de sa perte, car alors il ramasse les jaunes d'œufs inutiles, & en nourrit plusieurs centaines de *poulets* qu'il élève & qu'il engraisse dans un lieu séparé & fait exprès. Sont-ils devenus gros & forts, il les vend & en partage fidèlement le profit avec l'entrepreneur.

Chaque four a vingt ou vingt-cinq villages qui lui sont attachés à lui en particulier. Les habitans de chaque village sont obligés, par ordre du bacha & du tribunal supérieur de la justice, de porter tous les œufs au four qui leur est assigné, & il leur est défendu de les porter ailleurs ou de les vendre à qui que ce soit, sinon au seigneur du lieu ou aux habitans des villages qui sont du même district; par ce moyen, il est facile de comprendre que les fours ne peuvent manquer d'ouvrage. On trouvera dans la manière de faire éclorre les oiseaux domestiques, par M. de Réaumur, les planches des *fours à poulets* d'Egypte, & un détail des plus complets sur cette matière.

Les seigneurs retirent tous les ans des fours dont ils sont seigneurs, dix ou douze mille poussins pour les élever sans qu'il leur en coûte rien. Ils les distribuent chez tous les habitans de leur seigneurie, à condition de moitié de profit de part & d'autre, c'est-à-dire, que le villageois qui a reçu quatre cents poussins de son seigneur, est obligé de lui en rendre deux cents, ou en nature, ou en argent.

Tel est en Egypte l'art des Berméens pour faire éclorre des *poulets* sans faire couver les œufs par des poules; ils savent construire de longs & spacieux fours, fort différens par leurs formes de ceux que nous employons à divers usages. Ces fours sont destinés à recevoir une très-grande quantité d'œufs: par le moyen d'un feu doux & bien ménagé, ils font prendre à ceux qui y ont été arrangés une chaleur égale à celle que les poules donnent aux œufs sur lesquels elles restent posées avec tant de constance. Après y avoir été tenus chauds pendant le même nombre de jours que les autres doivent passer sous la poule, arrive celui où plusieurs milliers de *poulets* brisent leur coque & s'en débarrassent.

Cette manière qu'ont les Egyptiens de multiplier à leur gré des oiseaux domestiques dont on fait une si grande consommation, est de la plus grande antiquité, quoiqu'elle n'ait été imitée dans aucun autre pays. Diodore de Sicile & quelques autres anciens nous ont dit, mais se sont contentés de nous dire, que les Egyptiens faisoient depuis long-temps éclorre des *poulets* dans les fours Pline avoit probablement ces fours d'Egypte en vue lorsqu'il a écrit : *sed inventum ut ova in calido loco imposita paleis, igne modico foverentur, homine versante pariter die ac nocte, & statuto die illinc erumpere fœtus.*

Les voyageurs modernes, Monconys & Thevenot, si on peut encore les mettre dans le rang des modernes, le P. Sicard, M. Granger & Paul Lucas, nous ont donné, à ce qu'il paroît, des instructions assez amples sur cette matière. Il est vrai que le P. Sicard nous avertit lui-même que la manière de faire éclorre les *poulets* en Egypte, n'est connue que par les habitans du village appellé *Bermé;* ils l'apprennent à leurs enfans, & le cachent aux étrangers.

Cet art pourtant que les Berméens se réservent, n'a que deux parties, dont l'une a pour objet la construction des fours; celui de l'autre est de faire en sorte que les œufs y soient couvés comme ils le seroient sous une poule. Ce n'est pas dans ce qui regarde la première partie qu'on a mis du mystère ; l'extérieur des fours est celui d'un bâtiment exposé aux yeux des passans, & on n'interdit aux étrangers ni la vue, ni l'examen de leur intérieur, on leur permet d'entrer dedans. La science qu'ont les Berméens, & qu'ils ne veulent pas communiquer, ne peut donc être que celle de faire que les œufs soient couvés comme ils le doivent être, pour que les *poulets* se développent dans leur intérieur, & parviennent à éclorre; le point essentiel pour y réussir, est de les tenir dans le degré de chaleur convenable, de savoir régler le feu qui échauffe les fours.

Pour enlever cette science aux Berméens, on n'auroit peut-être qu'à le vouloir; leur longue expérience ne sauroit être un guide aussi sûr pour conduire à entretenir un degré de chaleur constant dans un lieu clos, que le thermomètre, instrument dont l'usage leur est inconnu. Avec le thermomètre il est aisé de savoir quel est le degré de chaleur qui opère le développement & l'accroissement du germe dans chacun des œufs sur lesquels une poule reste posée, il ne faut qu'en tenir la boule placée au milieu des œufs qu'elle couve. Or ce degré de chaleur est environ le trente-deuxième du thermomètre de M. de Réaumur. C'est donc une chaleur constante de trente-deux degrés ou environ, qu'il faudroit entretenir dans le lieu où l'on voudroit que des œufs fussent couvés d'une manière propre à en faire naître des *poulets*.

Ce dégré de chaleur, propre à faire éclorre des *poulets*, est à-peu-près celui de la peau de la poule, & pour dire plus, celui de la peau des oiseaux domestiques de toutes les espèces connues. Dans nos basses-cours on donne à couver à une poule des œufs de dinde, des œufs de canne, on donne à la canne des œufs de poule. Les petits ne naissent ni plus tôt, ni plus tard sous la femelle d'une espèce différente de celle de la

femelle qui a pondu les œufs, qu'ils ne feroient nés fous cette dernière.

Il eſt encore à remarquer que ce degré de chaleur eſt à-peu-près celui de la peau des quadrupèdes & de la peau de l'homme. Auſſi Livie, ſelon le rapport de Pline, réuſſit à faire éclorre un *poulet* dans ſon ſein, ayant eu la patience d'y tenir un œuf pendant autant de jours qu'il eût dû reſter ſous une poule.

Il eſt non ſeulement indifférent au développement du germe renfermé dans l'œuf, de quelle eſpèce, de quel genre & de quelle claſſe ſoit l'être animé qui lui communique un degré de chaleur de trente-deux degrés ou à-peu-près; il eſt même indifférent à ce germe de recevoir ce degré de chaleur d'un être inanimé, de le devoir à une matière qui brûle, ou à une matière qui fermente, ſon développement & ſon accroiſſement ſeront toujours opérés avec le même ſuccès par ce degré de chaleur, quelle que ſoit la cauſe qui le produiſe, pourvu que cette cauſe n'agiſſe pas autrement ſur l'œuf, que par la chaleur convenable. Les anciens Egyptiens ont donc raiſonné ſur un bon principe de phyſique, quand ils ont penſé qu'on pouvoit ſubſtituer la chaleur d'un four, ſemblable à celle de la poule, pour couver des œufs ; les expériences qui en ont été faites chez eux ſans interruption depuis un temps immémorial, ont confirmé la vérité de leur principe.

Il eſt vrai que les voyageurs modernes ne s'accordent pas dans les récits qui regardent la conſtruction des *fours à poulets*, nommés *mamals* par les Egyptiens, non plus que ſur d'autres détails qui concernent le couvement des œufs. Cependant ils ſont aſſez d'accord dans l'eſſentiel pour guider un homme intelligent. Avec les deſſeins de Monconys & du P. Sicart, on pourroit faire bâtir aiſément des fours dans le goût de ceux d'Egypte, & les employer au même uſage. Il ne ſeroit pas non plus impoſſible d'avoir un de ces Berméens dont l'exercice de l'art de couver les œufs eſt la principale occupation. Thevenot nous apprend que le grand-duc pour ſatisfaire une curioſité louable qui a été l'apanage des Médicis, fit venir d'Egypte un de ces hommes habiles dans l'art de faire naître des *poulets*, & qu'il en fit éclorre à Florence auſſi bien qu'ils écloſent en Egypte.

Le P. Sicard donne quatre à cinq chambres à chaque rang du rez-de-chauſſée d'un mamal d'Egypte. M. Granger en met ſept, Monconys dix ou douze, & Thevenot les borne à trois. Apparemment qu'il y a en Egypte des mamals de différentes grandeurs; auſſi le P. Sicart dit qu'on fait couver dans ces fours quarante mille œufs à la fois, & Monconys dit quatre-vingt-mille, différence qui eſt dans le même rapport que celle des capacités des mamals dont ils parlent.

Au rapport de M. Granger, c'eſt ſur des nattes que les œufs ſont poſés dans chaque chambre du rez-de-chauſſée; Thevenot les y fait placer ſur un lit de bourre ou d'étoupe, ce qui eſt aſſez indifférent; c'eſt-là qu'ils doivent prendre une douce chaleur, dans laquelle ils demandent à être entretenus pendant un certain nombre de jours.

Les *poulets* n'écloſent des œufs couvés par des poules, que vers le vingt-unième jour; ils n'écloſent pas plus tôt dans les fours d'Egypte; mais ce qu'on n'auroit pas imaginé, c'eſt que pluſieurs jours avant celui où ils doivent naître, il ſeroit inutile & même dangereux d'allumer du feu dans le four. Après un certain nombre de jours, toute ſa maſſe a acquis un degré de chaleur qu'on y peut conſerver pendant pluſieurs autres jours au moyen de quelques légères précautions, malgré les impreſſions de l'air extérieur, ſans aucune diminution ſenſible, ou ſans une diminution dont les *poulets* puiſſent ſouffrir.

Ce terme, au bout duquel on ceſſe de faire du feu dans les fours, eſt encore un des articles ſur lequel les voyageurs qui en ont parlé ne ſont pas d'accord. Je ne ſais ſi la différence de température d'air dans différens mois eſt ſuffiſante pour les concilier, ou ſi l'on ne doit pas croire plutôt que, n'ayant pu ſuivre l'opération pendant toute ſa durée, ils ont été obligés de s'en rapporter aux inſtructions qu'on leur a données, qui n'ont pas toujours été bien fidèles. Le P. Sicard & M. Granger nous aſſurent que ce n'eſt que pendant les huit premiers jours qu'on allume du feu dans le four; Monconys veut qu'on y en faſſe pendant dix jours conſécutifs : Thevenot dit auſſi qu'on chauffe le four pendant 10 jours; mais faute d'avoir été bien informé, ou pour avoir mal entendu ce qu'on lui a raconté de la manière dont on conduit les fours, il ajoute que ce n'eſt qu'après qu'ils ont été chauffés pendant ces dix jours qu'on y met les œufs, & que les *poulets* en écloſent au bout de douze jours. Cette dernière aſſertion apprend qu'il a confondu un déplacement d'une partie des œufs dont nous allons parler, avec leur première entrée dans le four.

Tous ces auteurs conviennent au moins que les œufs ſont fort bien couvés pendant pluſieurs jours dans le four, quoiqu'on n'y faſſe plus de feu. Lorſque le jour où l'on ceſſe d'y en allumer eſt arrivé, on fait paſſer une partie des œufs de chaque chambre inférieure dans celle qui eſt au-deſſus. Les œufs étoient trop entaſſés dans la première, on ſonge à les étaler davantage; c'eſt bien aſſez pour le *poulet* lorſqu'il eſt prêt à naître, d'avoir à briſer ſa coque & d'en ſortir, ſans le mettre dans la néceſſité d'avoir à ſoulever le poids d'un grand nombre d'œufs ; il périroit après avoir fait des efforts inutiles pour y parvenir. Le récit de M. Granger diffère encore de celui des autres ſur l'article du déplacement d'une partie des œufs, en ce qu'il ne fait tranſporter une partie de ceux de l'étage inférieur au ſupérieur, que ſix jours après que le feu a été totalement éteint, c'eſt-à-dire, que le quatorzième jour.

Lorsqu'une partie des œufs de chaque chambre inférieure a été portée dans la chambre supérieure, on bouche avec des tampons d'étoupes toutes les portes des chambres & celle de la galerie ; mais on ne bouche qu'à demi, au rapport du P. Sicard, les ouvertures des voûtes des chambres ; on y veut ménager une circulation d'air. Cette précaution suffit pour conserver au four pendant plusieurs jours la chaleur qu'on lui a fait acquérir, il ne faut qu'ôter à son inférieur une trop libre communication avec l'air extérieur. En tout pays un four dont la masse seroit aussi considérable, & qui auroit été aussi bien clos, ne se refroidiroit que lentement ; mais le refroidissement doit être d'autant plus lent, que la température de l'air extérieur est moins différente de celle de l'air de l'intérieur du four, & la différence entre la température de l'un & celle de l'autre, n'est pas grande en Egypte.

Enfin les difficultés qui consistent à bâtir des fours semblables à ceux d'Egypte, & d'en régler la chaleur, ne sont pas impossibles à vaincre. Mais la première dépense de la construction de tels fours, le manque d'hommes capables de les conduire, la peine qu'on auroit à en former qui le fussent, la difficulté de rassembler une suffisante quantité d'œufs qui ne fussent pas trop vieux, la difficulté encore plus grande d'élever dans nos pays tempérés tant de *poulets* nés dans un même jour, & qui ont besoin de mères pour les défendre contre la pluie, & sur-tout contre le froid, qui, dans nos climats, se fait sentir pendant les nuits & même pendant les jours d'été, sont des obstacles invincibles qui nous empêcheront toujours de prendre la méthode des fours d'Egypte pour y faire éclorre des *poulets*. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

POULIAS. s. m. (*Hist. mod.*) C'est ainsi que sur la côte de Malabar on nomme une tribu ou classe d'hommes qui vivent du travail de leurs mains, parmi lesquels sont tous les artisans. Jamais il ne leur est permis de sortir de leur état, ni de porter les armes, même dans la plus grande extrémité. Ces hommes utiles, par une barbarie incroyable, sont si méprisés par ceux des tribus ou classes supérieures, qu'il ne leur est point permis d'entrer dans les maisons, ni de converser avec eux. Une maison dans laquelle un *poulia* seroit venu, est regardée comme souillée. Cependant les *poulias* sont moins détestés que les poulichis, que les Malabares regardent comme les derniers des hommes. Lorsqu'un *poulia* ou artisan rencontre sur le chemin un naïre ou noble, il est obligé de se ranger de côté, sans quoi il court risque d'être maltraité ou même tué impunément. Ces infortunés sont si méprisés, que les bramines ou prêtres n'acceptent point leurs offrandes, à moins qu'elles ne soient en or ou en argent. Lorsqu'ils font des présens à leur prince, ils sont obligés de les mettre à terre, après quoi ils se retirent de vingt pas, alors un naïre ou garde du prince va les ramasser. Cela n'empêche point le souverain & les nobles de leur faire éprouver toutes sortes d'extorsions pour leur tirer de l'argent, & l'on ne se fait aucun scrupule de les mettre à mort sur le moindre soupçon. On dit que l'origine du mépris & de l'horreur que les Malabares ont pour la tribu des *poulias*, vient de ce que ces malheureux mangent des charognes, & de la viande des vaches & des bœufs qui sont morts naturellement. On les accuse aussi de voler les tombeaux des Malabares, où l'on est dans l'usage d'enterrer une partie de leurs richesses. (*A. R.*)

POULICHIS ou PULCHIS, s. m. (*Hist. mod.*) c'est une classe d'hommes qui chez les Malabares est regardée comme indigne de participer aux avantages de l'humanité. Il ne leur est point permis de bâtir des maisons sur la terre ni dans les champs ; les forêts sont leur unique habitation, & ils forment sur les branches des arbres des espèces de niches dans lesquelles ils demeurent comme des oiseaux. Lorsqu'ils rencontrent quelqu'un, ils se mettent à hurler comme des chiens, & ils se sauvent de peur d'offenser ceux d'une tribu supérieure, & sur-tout les naïres ou soldats qui ne manqueroient pas de les tuer pour oser respirer le même air qu'eux. Les *poulichis* n'ont point le droit de labourer, de semer ou de planter ailleurs que dans des endroits écartés & sauvages. Ils sont obligés de voler pendant la nuit de quoi ensemencer leurs terres, & on les tue sans miséricorde lorsqu'on les attrape sur le fait.

Lorsqu'ils ont besoin de nourriture, ils se mettent à hurler comme des bêtes féroces aux environs de leur bois, jusqu'à ce que quelques Indiens charitables viennent leur donner un peu de riz, de cocos ou des fruits, qu'ils placent à vingt pas du malheureux qu'ils veulent secourir ; il attend qu'ils soient partis pour s'en saisir, & il se sauve ensuite dans les bois. Ces hommes infortunés n'ont d'autre culte que celui qui leur vient en fantaisie ; un arbre ou quelques branches arrangées leur servent de temple ; ils adorent pendant la journée un serpent, un chien, ou le premier animal qui se présente à eux le matin. Cependant on dit qu'ils n'admettent qu'un dieu suprême, & ils croyent la métempsycose ou la transmigration des ames.

POULLE (l'abbé) *Hist. litt. mod.*) célèbre prédicateur de nos jours, mort depuis quelques années. Ses sermons ont été livrés à l'impression en 1778, & réimprimés en 1781, par les soins de M. l'abbé Poulle, son neveu, prévôt d'Orange, vicaire-général de Saint-Malo. Je les ai, dit-il, *comme arrachés à son secret*. Il les a gardés pendant quarante ans dans sa mémoire, sans les avoir jamais confiés au papier. Il en récitoit souvent

des morceaux à ses amis & même dans des cercles assez nombreux. C'étoient comme autant d'auditoires privés, qui lui rappelloient ces grands & nombreux auditoires qu'il avoit enchantés autrefois par une déclamation dont le charme étoit égal au mérite de sa composition. Il est au rang des plus grands maîtres dans l'éloquence de la chaire. C'est avec les Bossuet, les Bourdaloue & les Massillon, qu'il faut le comparer: il a les grands effets de Bossuet, le charme continu, la sensibilité touchante de Massillon, quelquefois la logique de Bourdaloue; il a sur-tout ce qui distingue les vrais orateurs & les grands écrivains en tout genre; il a une manière à lui qui nous paroît consister principalement dans une force rapide & entraînante, & ce qui met le comble à sa gloire, c'est que, comme de bons juges l'ont observé, il n'est jamais plus éloquent que lorsqu'il prête sa voix à l'infortune & qu'il sollicite la bienfaisance. En effet ceux de ses sermons qu'on doit lire avec le plus de plaisir & de fruit, sont ses exhortations sur l'aumône & en faveur des enfans-trouvés.

En parlant de l'entassement des malades dans un même lit: » préparez-vous, s'écrie l'orateur, au plus terrible des spectacles; avancez & voyez » le supplice affreux, inventé par la cruauté des » tyrans, d'attacher inséparablement les vivans » aux morts, la nécessité le renouvelle ici cons- » tamment sous les enseignes de la miséricorde; » dans le même lit funèbre & au-dessus, gît un tas » de malades, de mourans, de cadavres pêle- » mêle confondus ».

» Que les réjouissances & les fêtes cessent par- » mi les hommes, s'ils sont encore susceptibles » de quelque impression de sensibilité! malheur! » malheur! que cette parole formidable retentisse » par-tout aux oreilles des riches, & les poursuive » sans cesse! Malheur! malheur! que la nature » consternée s'abyme dans le deuil, & qu'elle » ne se relève que lorsque la charité plus géné- » reuse & parfaitement secourable, aura réparé cet » outrage fait à l'humanité ».

Voilà le ton que le génie de l'éloquence & de la charité a dû prendre sur un pareil sujet. Combien les traits du tableau suivant sont plus touchans & plus doux?

» Il faudroit étaler ici cette foule prodi- » gieuse de nourrissons de la patrie; ils n'ont » pas de meilleurs intercesseurs que leur pré- » sence & leur nombre: pourquoi les cacher? » C'est le jour de leur moisson; c'est la fête de » leur adoption: où sont-ils? appréhenderoit-on » de les introduire dans ce temple? Jésus-Christ » les aime; il vous exhorte de ne pas les empê- » cher d'aller jusqu'à lui; il vous les propose » comme des modèles que vous devez imiter. » Que craindrez-vous vous-même de ces enfans » timides? Leur misère n'a rien qui puisse offenser » votre délicatesse. Ils ne vous importuneront pas » de leurs gémissemens, ni de leurs plaintes; » ils ne savent pas qu'ils sont pauvres. Puissent-ils » ne le savoir jamais! Ils ne vous reprocheront » ni la dureté de votre cœur, ni vos prodigalités » insensées, ni vos superfluités ruineuses. Ils » ignorent les droits qu'ils ont sur vous, & tout » ce que leur coûtent vos passions & votre luxe. » Vous les verrez se jouer dans le sein de la » providence, incapables également de recon- » noissance & d'ingratitude; toujours contens dès » que les premiers besoins de la nature sont satis- » faits, leurs desirs ne s'étendent pas plus loin. » Présentez-leur l'or & l'argent que vous leur des- » tinez, ils les saisiront d'abord avec empressement » comme un objet d'amusement & de curiosité; » ils s'en dégoûteront bientôt, & vous les laisse- » ront reprendre avec indifférence. Les prémices » intéressantes de la vie, la foiblesse & les graces » de leur âge, leur ingénuité, leur candeur, » leur innocence, leur insensibilité même à leur » propre infortune, vous attendriroient jusqu'aux » larmes ».

Ceux qui savent comment le génie aide le génie, & comment les beautés naissent de loin de beautés souvent étrangères, croiront aisément que dans certains endroits de cette tirade, l'orateur s'est souvenu de ces vers d'Andromaque.

> Un enfant malheureux qui ne sait pas encor
> Que Pyrrhus est son maître, & qu'il est fils d'Hector!...
> T'a-t-il de tous les siens reproché le trépas?
> S'est-il plaint à tes yeux des maux qu'il ne sent pas?

On peut faire à ce sujet une observation peut-être assez importante. Les écoliers imitent, lorsqu'ils ont les mêmes choses à dire; les grands maîtres imitent lorsqu'ils ont à dire des choses différentes, & par-là ils deviennent créateurs en imitant. Si Virgile dit:

> *Ensemque recludit*
> *Dardanium, non hos quæsitum munus in usus.*

Racine dit:

> J'ai reconnu le fer, instrument de sa rage,
> Ce fer dont je l'armai pour un plus noble usage.

C'est absolument la même chose, & c'est une chose absolument différente.

Revenons à M. l'abbé *Poulle*: » *vous les verrez se jouer dans le sein de la providence* ». Quel tableau charmant! en le traçant, M. l'abbé *Poulle* peut encore s'être souvenu de ces deux vers de S. Prudence dans l'hymne pour la fête des Saints-Innocens:

> *Aram sub ipsam simplices*
> *Palmâ & coronis luditis.*

Et Bossuet peut bien s'en être souvenu aussi, lorsqu'il a dit de la princesse Bénédicte de Gonzague:

» On la fit abbesse, sans que dans un âge si » tendre elle sût ce qu'elle faisoit, & la marque » d'une si grave dignité fut comme un jouet entre » ses mains ».

POUPART (FRANÇOIS) (*Hist. litt. mod.*), de l'académie des sciences, naif du Mans, vint à Paris, où se trouvant sans fortune, il se chargea de l'éducation d'un enfant pour subsister; mais cet emploi lui enlevant tout son tems, il aima mieux, dit M. de Fontenelle, étudier que subsister. Il étudia la médecine, la chirurgie, la botanique, la chimie; mais sa prédilection fut toujours pour les insectes & les coquillages; il a donné dans le recueil de l'académie des sciences un mémoire sur les insectes hermaphrodites, l'histoire du *formica-leo*, celle du *formica pulex*, des observations sur les moules, & quelques autres moindres ouvrages à peu près du même genre. On le croit aussi auteur d'une compilation qui a pour titre : *la Chirurgie complette.* Mort en 1709.

POUPÉE, (*Hist. anc. & mod.*) Ce jouet des enfans étoit fort connu des romains; leurs *poupées* étoient faites d'ivoire, de plâtre ou de cire, d'où vient le nom de *Plaguncula* que leur donne Cicéron dans ses lettres à Atticus. Les jeunes filles nubiles, dit Perse, alloient porter aux autels de Vénus les *poupées* qui leur avoient servi d'amusement dans le bas âge; *Veneri donatæ à virgine puppæ.* Peut-être vouloient-elles faire entendre par cette offrande à la déesse des amours, de leur accorder de jolis enfans, dont ces *poupées* étoient l'image; ou plutôt encore cette consécration de leurs *poupées* indiquoit qu'elles quittoient ces marques de l'enfance, pour se dévouer aux occupations sérieuses du ménage. C'est ainsi que les garçons, lorsqu'ils entroient dans les fonctions publiques de la société, déposoient la robe de l'enfance, & prenoient celle de l'adolescence. Aussi les Romains donnoient le nom de *puppa* & *pupula* aux jeunes filles, comme nous l'apprend Martial dans ce vers satyrique :

Puppam se dicit Gallia cùm sit anus.

De plus, ils ensevelissoient leurs enfans morts, avec leurs *poupées* & leurs grelots; les chrétiens les imitèrent, & de-là vient qu'on a trouvé dans des tombeaux des martyrs près Rome, de ces sortes de petites figures de bois & d'ivoire parmi des reliques & des ossemens d'enfans baptisés.

L'usage des *poupées* a passé jusqu'à nous; & c'est si bien notre triomphe, que je ne crois pas que les Romains eussent de plus belles *poupées* que celles dont nos Bimblotiers trafiquent. Ce sont des figures d'enfans si proprement habillées & coëffées qu'on les envoye dans les pays étrangers pour y répandre nos modes. S. Jérôme conseilloit de donner aux enfans pour récompense, outre les douceurs qui pouvoient flatter leur goût, des brillans & des *poupées.* Ce moyen n'est certainement pas le meilleur à pratiquer dans la bonne éducation; mais nous l'avons préféré à tous les sages conseils de Locke. Cependant un philosophe pourroit tirer parti des *poupées*, toutes muettes qu'elles sont : veut-il apprendre ce qui se passe dans une maison, connoître le ton d'une famille, la fierté des parens, & la sotrise d'une gouvernante, il lui suffira d'entendre un enfant raisonner avec sa *Poupée.* (D. J.)

POURCHOT, (EDME) *Hist. litt. mod.*) professeur de philosophie au collége des Grassins, puis au collége Mazarin, sept fois recteur, & quarante ans syndic de l'université; ami de Racine, de Boileau, de dom Mabillon, de dom Montfaucon, du docteur Dupin, de Baillet, de Santeuil, de Bossuet, enfin de Fénélon, fut dans son tems un novateur en philosophie, & n'est plus qu'au rang des vieux philosophes aujourd'hui abandonnés; cependant ses *institutiones philosophicæ* soulevèrent contre lui tout le péripatétisme, & ce fut en partie à son secours que vint Boileau par l'arrêt burlesque qui arrêta ou empêcha l'insurrection de l'université; dans cet arrêt les *Pourchotistes* ou *Purchotistes*, sont mis avec les *Gassendistes*, les *Cartésiens*, & les *Malebranchistes*, au rang de ces *Quidams* sans aveu que l'inconnue, nommée la raison, commence à introduire dans les écoles; *Pourchot* avoit cependant ménagé les Péripatéticiens & les Scholastiques, au point d'avoir fait de toutes les questions qu'on étoit dans l'usage d'agiter dans les écoles, une collection séparée du corps de ses *institutions*, sous ce titre : *series disputationum scholasticarum.* C'étoit payer tribut aux erreurs établies; mais il s'en dédommageoit avec ses amis, en appellant cette *série* son *sottisier.* On a de lui des mémoires sur différens droits de l'université qu'il défendoit en toute occasion avec beaucoup de zéle. Les quatre vers suivans d'un de ses élèves constatent & consacrent la révolution qu'il avoit faite dans la philosophie de l'école.

Ille est Purchotius, quo se schola principe jactat,
Spretis certa sequi dogmata Quisquiliis.
Relligionis amans idem sophiæque magister
Egregius, mores format & ingenium.

Grace aux révolutions du tems & à l'accroissement des lumières, ses dogmes ne sont plus aussi aujourd'hui que des *Quisquiliæ. Pourchot*, né au village de Poilly près d'Auxerre, en 1651, mourut à Paris en 1734.

POURPRÉTURE, ou PORPRISE & PORPRISON, (*Hist. mod.*) du latin *Purprestura*, terme fort usité dans beaucoup d'actes & d'ouvrages du moyen âge, comme on le voit dans un roman manuscrit de Vacce :

Donc ont pourpris *meullent & toute la contrée.*

Purpreſtura ou *propreſtura*, pourprêture ou pourpriſure, ſe dit quand quelqu'un s'empare injuſtement de quelque choſe qui appartient au roi, comme dans ſes domaines ou ailleurs, & généralement on appelle ainſi tout ce qui ſe fait au détriment du tenement royal. On peut commettre cette injuſtice contre ſon ſeigneur ou contre ſon voiſin, & dans pluſieurs de ces occaſions on trouve le même mot employé dans la même ſignification dans Mathieu Paris, dans Briſſon, Jacques de Vitry, & pluſieurs autres.

Il ſemble auſſi que *pourpriſure*, dans d'autres auteurs, ſignifie les *appartenances*, les *terres circonvoiſines* d'un lieu, d'une maiſon, la *banlieue* d'une ville, comme dans le roman d'Athis manuſcrit:

Hors la ville à telle pourpriſure
Trois grands lieues la place endure.

Dans le chartulaire de l'hôtel-dieu de Pontoiſe on trouve ces mots, *cum* pourpriſurâ *eidem domui adjacente*, & dans une charte du monaſtère de Lagni de l'an 1195, *conceſſi in eleemoſinam abbati & conventui ſancti Petri Latigniacenſis... Locum capellæ cum* purpuriſerâ *adjacente*. On peut voir dans le gloſſaire de Ducange, dans l'hiſtoire de Paris des PP. D. Felibien & Lobineau, & dans celle de Bretagne, de ce dernier, les autres ſignifications de ce terme. (A. R.)

POURVOYEUR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) un officier d'une grande maiſon, qui a ſoin de la pourvoir de blé & d'autres vivres qu'il achète.

Le nom de *pourvoyeur du roi* étoit autrefois un terme ſi odieux en Angleterre, qu'il fut changé en celui d'*acheteur*, par le *ſtat. 36. edw. 3.* L'office même de *pourvoyeur* fut très limité par le *ſtat. 12. car. 2.* (A. R.)

POUST ou PUST, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme à la cour du grand-mogol un breuvage, qui n'eſt autre choſe que du jus de pavot, exprimé & infuſé pendant une nuit dans de l'eau. C'eſt ce breuvage que les ſouverains ou plutôt les tyrans de ce pays, font prendre à leurs frères & aux princes de leur ſang, lorſqu'ils ne veulent point les faire mourir. C'eſt la première choſe qu'on leur apporte le matin, & on leur refuſe toute autre nourriture juſqu'à ce qu'ils en aient avalé une doſe conſidérable. Cette potion les maigrit inſenſiblement, elle leur cauſe un maraſme qui finit par les faire mourir, après les avoir rendus ſtupides, & les avoir mis dans une eſpèce de léthargie. (A. R.)

POUTI-SAT ou PUTSA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom ſous lequel les Siamois & quelques autres habitans des Indes orientales déſignent le Dieu plus connu ſous le nom *ſommona-kodom*. On croit que c'eſt le même Dieu que les Chinois nomment *foë*, & les Japonois *ſiaka* ou *xaca*; d'autres Indiens le nomment *budda* ou *boutta*. Ce *mot* ſignifie le ſeigneur, *pouti*. (A. R.)

P O Y

POYET, (GUILLAUME) *Hiſt. de Fr.*) étoit fils d'un avocat d'Angers, & lui-même il fut à Paris un avocat célèbre. L'honneur, que lui procura ſon éloquence, de plaider la trop fameuſe cauſe de la ducheſſe d'Angoulême contre le connétable de Bourbon, fut la ſource de ſa fortune. Il fut ſucceſſivement avocat général, préſident à mortier & chancelier. Le talent qu'il avoit, & qu'avoit eu Duprat, de trouver des reſſources pour remplir les coffres du roi dans les tems difficiles, l'avoit mis dans la plus haute faveur. Il s'étoit vu au moment d'être premier ou principal miniſtre à la diſgrace du connétable de Montmorenci & de l'amiral de Brion-Chabot; mais la ducheſſe d'Etampes ne lui avoit point pardonné l'acharnement vil & coupable avec lequel il avoit perſécuté l'innocence de Chabot; le roi lui même en avoit été indigné. Si *Poyet* avoit mérité une diſgrace, c'étoit par ſa conduite inique à l'égard de Chabot, mais c'eſt ſouvent par des motifs injuſtes qu'on fait des actions juſtes; il avoit été impunément prévaricateur & oppreſſeur des foibles, ce fut ſon attachement aux règles qui le perdit.

Les femmes ne ceſſoient de cabaler & de ſolliciter à la cour, oubliant, ſelon l'uſage, tout ce qu'on leur accordoit, & ne ſe ſouvenant que de ce qu'on leur refuſoit. La reine de Navarre demandoit au chancelier la grace d'un de ſes domeſtiques coupable d'un rapt; la ducheſſe d'Etampes vouloit qu'il ſcellât des lettres d'évocation dans un procès qu'avoit Jean de Bari la Renaudie, gentilhomme Périgordin, un de ſes protégés, contre le fameux du Tillet, greffier civil du parlement. Le chancelier avoit refuſé de les ſceller, ne les croyant pas juſtes. La ducheſſe avoit renvoyé la Renaudie lui ordonner de la part du roi & de la ſienne, de les ſceller. La Renaudie ne prit que trop bien le ton de ſa commiſſion impérieuſe; le chancelier fut indigné, il perſiſta dans ſon refus, & raya lui-même les clauſes qui lui déplaiſoient dans ces lettres; il lui échappa même dans une occaſion quelques réflexions libres & vraies ſur l'excès & l'abus du pouvoir des femmes à la cour; la reine de Navarre, préſente à ce diſcours, prit pour elle ce trait de ſatyre, & ne laiſſa pas ignorer à la ducheſſe d'Etampes la part qu'elle y avoit. Dès lors la perte de *Poyet* fut réſolue, il fut arrêté le 2 août 1542, à Bourges ſelon Ducheſne, à Argilly ſelon le Laboureur, & transféré à la Baſtille, puis à la conciergerie. On dit que François I félicitant le véridique du Chatel ou Caſtellan, (voyez ſon article) ſur la diſgrace d'un homme qui s'étoit toujours montré ſon ennemi, parce qu'il l'étoit de la vérité; du

Chatel lui répondit : fire, cet avantage ne m'empêche pas d'obſerver que *Poyet* reſtoit libre au tems de ſes grandes prévarications, & qu'on arrête avec ſcandale le chancelier de France, lorſqu'il n'a pas tort, ou qu'il n'a qu'un tort léger. Il eſt vrai, dit François I; mais ce léger tort eſt la goutte d'eau qui renverſe le verre, & ce méchant homme eſt le fruit qui tombe de lui-même quand il eſt mûr. Le génie de *Poyet* l'abandonna dans ſa diſgrace, il reſta écraſé ſous ſa chûte : il s'humilia juſqu'à s'avilir, il implora la protection de tout ce qui étoit puiſſant à la cour, même celle de ce *Chabot* qu'il avoit ſi indignement traité. Nul ne le ſervit, nul ne le plaignit ; ſon procès fut inſtruit au parlement de Paris, auquel on aſſocia des juges de divers parlemens. On accuſa *Poyet* de beaucoup de malverſations ; les témoins ſe préſentoient en foule : le roi même dépoſa contre lui. Le chancelier *Poyet* avoit fait pluſieurs loix ſages pour l'inſtruction des procès ; une entre autres qui ordonne qu'en matière criminelle, les accuſés fourniront leurs reproches contre les témoins, avant de ſavoir la dépoſition de ces témoins : lorſque dans ſon procès on le ſomma de ſatisfaire à cette loi, il la trouva bien ſévère. *Ah !* dit-il, *quand je la fis, je ne penſois pas me trouver jamais où je ſuis.* Peut-être en effet cette loi eſt-elle trop ſévère. On me demande ſi j'ai des reproches à fournir contre un tel témoin. Je réponds que non, dans l'eſpérance que ſa dépoſition me ſera favorable ; on me la lit, elle m'eſt contraire, & alors je fournis des reproches contre ce témoin. Ces reproches ſont-ils injuſtes ? Il faut les rejetter ; mais s'ils ſont juſtes, pourquoi ne pas les admettre ? C'eſt, dira-t-on, la peine d'avoir voulu profiter de la dépoſition d'un malhonnête homme, & d'avoir menti à la juſtice. Mais, 1°. l'envie de profiter de la dépoſition qui peut m'être favorable, & la crainte de l'infirmer ne méritent aucune peine ; 2°. nulle puiſſance ne peut changer la nature des choſes, ni donner à la dépoſition d'un témoin juſtement *reproché*, quoiqu'après coup, la même valeur qu'à celle d'un témoin irréprochable.

On retint d'abord *Poyet* près de trois ans en priſon ; il ne fut jugé que le 24 avril 1545 ; il entendit debout & nue tête, l'arrêt qui le déclaroit incapable de poſſéder aucun office, qui le condamnoit à une amende de cent mille livres & à une priſon de cinq ans. Le procès porte qu'après avoir entendu la lecture de cet arrêt, il fit une profonde révérence, & prononça cette baſſe amende honorable à laquelle il n'étoit pourtant pas condamné : *je remercie Dieu de ſa bonté & le roi de la ſienne. Dieu lui doint tenir toujours ſes affaires en bonne proſpérité, & à moi grace de faire des prieres à Dieu qui lui ſoient agréables.* Le roi étoit ſi animé contre lui par la douleur de la perte de Chabot, mort dans l'intervalle de la détention de *Poyet* à ſa condamnation, qu'il reprocha au parlement d'avoir ménagé le chancelier, & d'avoir eu trop peu d'égard à la dépoſition d'un roi. Le malheureux *Poyet* fut enfermé à la baſtille, d'où il ne ſortit qu'après avoir payé l'amende, mais cependant longtems avant les cinq ans. Ruiné & flétri, il voulut pour éviter la misère, retourner à ſa première profeſſion d'avocat ; les avocats le rejettèrent, c'eſt du moins une tradition aſſez conſtante au palais, & elle eſt trop conforme aux maximes de ce corps pour n'être pas vraie. Ducheſne dit qu'il *conſultoit en ſa maiſon comme avocat* ; ce qui, comme on ſait, eſt compatible avec le déſaveu des avocats. L'abbé de Longuerue dit, je ne ſais ſur quel fondement, *qu'il ne rougiſſoit pas d'aller avocaſſer*, ce ſont ſes termes, *au pilier des conſultations.* Il traîna une vieilleſſe déplorable dans l'opprobre & dans la pauvreté, oublié ou mépriſé de la cour & du peuple, devenu le rebut de tous les états, trouvant tous les cœurs impitoyables, comme il l'avoit été lui-même quelquefois.

Les auteurs de l'hiſtoire généalogique, diſent qu'il étoit prêtre & abbé de Berdoue ; ainſi ſa pauvreté pouvoit ne paroître dure, que par comparaiſon avec ſa fortune paſſée. Il mourut à Paris au mois d'avril 1548, & fût enterré aux Auguſtins.

POYET (François), eſt auſſi le nom d'un Dominicain, prieur du couvent d'Angoulême, martyriſé par les proteſtans, lorſque l'amiral de Coligny eut pris cette ville, dans les guerres civiles du ſeizième ſiècle.

P R A

PRADAM, (*Gram. Hiſt. mod.*) premier miniſtre du Pandaraſtar, ou prince qui a ſur ſes terres les égliſes de Coutans & de Corals. (*A. R.*)

PRADON, (Nicolas) *Hiſt. lit. mod.*) malheureux poëte tragique, qui n'eſt plus connu que par ce vers de Boileau :

Et la ſcène françaiſe eſt en proye à Pradon.

& par les autres traits que Boileau et Rouſſeau ont lancés contre lui, mais qui dans ſon temps balança Racine, & le ſurpaſſa même au jugement de ceux qui diſpoſoient alors des ſuccès et des réputations, car on en diſpoſe du moins pour un temps : ceux qui oſoient le méſeſtimer, et qui paſſoient alors pour hardis, diſoient ironiquement qu'il étoit du même pays (*Rouen*) et du même métier que Corneille ; mais il ne réuſſiſſoit que quand il étoit porté par un parti ; et on conte que s'étant caché dans le parterre, à la première repréſentation d'une de ſes pièces, il la vit ſiffler et perdit contenance ; un de ſes amis qui l'accompagnoit, l'avertit qu'il alloit ſe découvrir ; *Pradon* profita de l'avis, & ſiffla comme les autres : il ſe trouva par haſard auprès

de lui un jeune mousquetaire, à qui ces sifflemens déplurent, & qui lui apprit que la pièce étoit du célèbre M. *Pradon*, que par conséquent elle étoit bonne, & qu'il avoit tort de la siffler; il n'y a *Pradon* qui tienne, répondit *Pradon*, la pièce me paroît mauvaise & je la siffle. La querelle s'échauffe entr'eux; le mousquetaire prend le chapeau & la perruque de *Pradon*, & les jette sur le théâtre, en l'accablant d'ailleurs d'injures & de coups. Ainsi *Pradon* qui n'avoit sifflé que parce qu'on le siffloit, fut battu par son zélé défenseur, pour s'être sifflé lui-même, &, pour comble de malheur, cette querelle ayant attiré sur lui tous les regards, il fut reconnu. On raconte au contraire de la Fontaine, qu'étant à la représentation d'une de ses pièces, il oublia qu'elle étoit de lui, & la trouvant ennuyeuse, il sortit en disant: *je meurs d'ennui, & je ne conçois pas la patience du public.*

On dit que *Pradon* étoit d'une ignorance extrême, & que quelqu'un lui reprochant d'avoir placé en Asie des villes connues pour appartenir à l'Europe, il répondit: *excusez-moi, je ne sais pas bien la chronologie*,

Et la métonymie,
Grands mots que *Pradon* croit des termes de chimie,

a dit Boileau. *Pradon* mourut à Paris, en 1698, un an avant Racine, mais long-temps après que Racine découragé par l'injustice du public & par les dégoûts qu'il avoit essuyés à l'occasion de sa *Phèdre*, eut en effet laissé la scène françoise en proie à *Pradon*.

Je ne puis te punir d'une plus rude peine
Que de t'abandonner pour jamais à *Pradon*.

PRADOVENTURA (Antoine) *Hist. lit. mod.*) Mathurin espagnol, le Bourdaloue & le Massillon de l'Espagne, & qu'on regarde comme un des écrivains qui ont le plus contribué à la perfection de la langue espagnole. Il étoit poëte aussi bien que prédicateur; on a de lui, outre ses sermons, un poëme de Saint Raphaël. Né en 1701, mort à Cordoue en 1753.

PRÆCIPÉ, (*Droit d'Anglet.*) Le *writ*, ou ordre appellé *præcipe*, parce qu'il commence par ces mots, *præcipe quod reddat*, a divers usages dans le droit anglois; mais en général il signifie un ordre du roi ou de quelque cour de justice, de mettre en possession celui qui, après la plainte, vient de prouver qu'il a été injustement dépouillé. (*D. J.*)

PRÆMUNIRE, Statut de, (*Hist. d'Anglet.*) statut du parlement de la grande Bretagne, par lequel quiconque portoit à des cours ecclésiastiques des causes dont la connoissance appartenoit aux tribunaux royaux, étoit puni & mis en prison; mais il faut entrer dans des détails sur ce sujet.

D'abord il faut savoir qu'on entend par ce terme *præmunire*, ou le statut même, ou la peine ordonnée par le statut. Les parlemens, avant la séparation de la cour de Rome avec l'Angleterre, avoient ordonné des peines contre les proviseurs, c'est-à-dire contre ceux qui poursuivoient des provisions ou des expectatives à la cour de Rome, pour les bénéfices vacans, ou qui viendroient à vaquer.

Les mêmes peines étoient ordonnées contre ceux qui portoient à la cour ecclésiastique des affaires qui étoient du ressort des juges royaux. Lorsque quelqu'un se rendoit coupable de cette sorte de délit, on lui adressoit un *writ* ou ordre, qui commençoit par ces mots *præmunire facias*, par lequel il lui étoit ordonné de comparoître devant la cour royale.

C'est de-là que le statut, aussi-bien que la peine ordonnée par le statut, prirent le nom de *præmunire*, en y faisant entrer plusieurs autres choses qui ont du rapport à celles qui ont été la première cause du statut. Ainsi tous les actes de *præmunire* ne sont que des extensions de ceux qui furent faits sur ce sujet sous les regnes d'Edouard III & Richard II. En général, le *præmunire* regardoit principalement les offenses commises par rapport à quelque matière de religion, où la jurisdiction civile est intéressée. On croit avec assez de vraisemblance, que le mot de *præmunire*, s'est glissé dans le latin barbare des lois, au lieu de *præmonere*. Quoi qu'il en soit, c'est la chose, & non pas le mot, qui mérite nos réflexions.

Dans le tems qu'une superstition presque générale aveugloit l'Europe, Rome avoit usurpé les droits du souverain en Angleterre, comme dans tous les états où le Christianisme s'étoit établi. Cette usurpation s'étoit soutenue par les intrigues du clergé, qu'elle faisoit jouir de beaucoup de privilèges, & d'une indépendance entière des lois & du magistrat. Les plaintes que formoit quelquefois la nation contre des désordres qui empêchoient le gouvernement de se former, étoient rarement écoutées.

Edouard III & Richard second, furent les seuls rois qui y eussent fait une attention sérieuse. Le dernier avoit décidé avec son parlement, que le pape ne pourroit plus conférer aux étrangers des bénéfices vacans, comme il étoit en possession de le faire; que les naturels du pays qui y seroient nommés, ne tireroient plus de lui leurs provisions; & que toutes les causes ecclésiastiques seroient jugées à l'avenir dans le royaume.

Quoique cette loi célèbre sous le nom de *præmunire*, qui en étoit le premier mot, obligeât sous peine de confiscation de biens & de prison, elle fut rarement observée. Une ancienne posses-

sion & des intérêts particuliers, la fermeté des ministres de la religion, & la foiblesse de plusieurs princes peu politiques, l'usage des pays voisins, & les guerres civiles & étrangères, tout avoit contribué à faire tomber dans l'oubli un réglement aussi nécessaire. Henri le fit revivre, & il fut autorisé par les seigneurs & par les communes, à poursuivre ceux qui l'avoient violé; le clergé entier se trouva coupable, & finalement il ouvrit les yeux.

L'appel comme d'abus, objet intéressant pour les François, & qui s'introduisit peu-à-peu sous le regne de Philippe de Valois, par les soins de l'avocat général, Pierre Cugnieres, (car il faut conserver son nom dans l'histoire) cet appel, dis-je, interjetté aux parlemens du royaume, des entreprises des tribunaux ecclésiastiques ou de la cour de Rome, contre les droits du roi & du royaume, n'est en réalité qu'un léger palliatif, qu'une foible imitation de la fameuse loi *præmunire*. Les Anglois, dans tout ce qui regarde les libertés de l'état, ont montré plus d'une fois l'exemple aux autres peuples, ne laissant dormir leurs libertés que pendant quelque tems, & les faisant ensuite revivre avec plus d'éclat que jamais. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PRAGUE (JÉROME DE) voyez WICLEF.)

PRAGUERIE, s. f. (*Hist. mod.*) nom qu'on donna en 1440, à un parti de factieux qui se révoltèrent contre Charles VII, roi de France, excités par le seigneur de la Trimouille, qui aigrit contre le roi quelques princes du sang, & même le dauphin: on donna à leurs partisans le nom de *praguons*. Mais le roi informé à tems de leur menée, les attaqua, les vainquit, & les fit arrêter pour la plupart: ainsi fut dissipée la *praguerie*. Mezerai, *Hist. de Fr.* (*A. R.*)

PRAKLANG *ou* BARKALONG, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans le royaume de Siam, un ministre qui est chargé de l'inspection du commerce, tant intérieur qu'extérieur, & qui a le département des affaires étrangères, qui dans ce pays sont presque toutes relatives au commerce. Il est aussi chargé de la perception des revenus de l'état. (*A. R.*)

PRANGUR, s. m. (*Hist. mod.*) franc, européen. C'est ainsi que les Indiens nous appellent. S'il arrive à un brame de vivre avec un *prangur*, il est souillé. Pour le purifier on lui coupe la ligne, ou le cordon de noblesse; on le fait jeûner trois jours; on le frotte à plusieurs reprises avec de la fiente de vache; on le lave jusqu'à cent neuf fois; on lui redonne une nouvelle ligne, & l'on finit la cérémonie par un repas. (*A. R.*)

PRASLIN, (voyez CHOISEUIL.)

PRASSAT, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme le palais du roi de Siam. Jamais les sujets de ce monarque despotique n'entrent dans ce lieu redoutable ou n'en sortent sans se prosterner jusqu'à terre. La partie intérieure du palais où le roi a ses appartemens & ses jardins, s'appelle *vang*. On n'y est admis qu'après beaucoup de formalités, dont la première est d'examiner si l'haleine de ceux qui veulent entrer ne sent point l'arak, ou l'eau-de-vie de riz; on ôte ensuite les armes aux personnes qui doivent être admises, parce que la tyrannie est toujours soupçonneuse. (*A. R.*)

PRAT (DU) voyez DUPRAT.)

PRATINAS, (*Hist. lit. anc.*) poëte tragique grec, qui vivoit environ cinq siécles avant J. C. & qui étoit contemporain & rival d'Eschyle. On n'a de lui que des fragmens dans le *corpus poëtarum græcorum*. Il fut, dit-on, le premier auteur de ces especes de farces, connues sous le nom de *Satyres*, *Satyri* & non pas *Satyræ*. Ainsi ce pourroit être de lui que parle Horace dans ces vers de l'art poétique:

Carmine qui tragico vilem certavit ob hircum
Mox etiam agrestes satyros nudavit, & asper
Incolumi gravitate jocum tentavit, eò quod
Illecebris erat & gratâ novitate morandus
Spectator, functusque sacris, & potus, & exlex.

C'est du moins bien certainement de ce genre introduit par *Pratinas*, qu'Horace parle dans tout cet endroit:

Verùm ità risores, ità commendare dicaces
Conveniet satyros, ità vertere seria ludo ....
Effutire leves indigna tragœdia versus,
Ut festis matrona moveri jussa diebus,
Intererit satyris paulùm pudibunda protervis,
Non ego inornata & dominantia nomina solùm
Verbaque, Pisones, satyrorum scriptor amabo, &c.

L'accident arrivé à la représentation d'une des pièces de *Pratinas*, où les échaffauts qui portoient les spectateurs, se rompirent, détermina les Athéniens à construire un théâtre dans les formes. *Pratinas* étoit de Phlionte, ville du Péloponèse, voisine de Sicyone.

PRAXAGORAS, (*Hist. litt.*) historien grec, qui vivoit vers l'an 345 de Jesus-Christ, & qui, à dix-neuf ans avoit publié l'histoire des rois d'Athènes, & à vingt-deux, la vie de Constantin, *dit* le Grand. Il avoit aussi écrit celle d'Alexandre le Grand. Il étoit d'Athènes.

PRAXILLE, (*Hist. litt. anc.*) dame de Sicyone, qui vivoit près de cinq siécles avant Jesus-Christ, est au nombre des neuf poëtes lyriques, dont les poésies ont été recueillies à Hambourg en 1734. On dit qu'elle inventa une espèce de vers, qui de son nom fut appellée *poësie praxiléenne.*

PRAXITÈLE, (Voyez PHRYNÉ).

PRÉ, (DU) voyez DUPRE).

A l'article de M. *Dupré* de Saint-Maur, nous avons omis quelques autres *Dupré*, qui, dans d'autres dictionnaires, sont renvoyés à l'article *Pré*; & qui peuvent par conséquent trouver leur place ici : ils appartiennent tous à l'histoire littéraire.

1°. Claude *Dupré*, sieur de Vau-Plaisant, auteur de deux ouvrages latins; *Compendium veræ originis & genealogiæ Franco-Gallorum*, *& Pratum Claudii Prati.* Dans ce dernier, il dit des choses sérieuses & sensées qu'on n'attendroit pas trop de ce titre burlesque, sur l'utilité de la philosophie dans l'étude de la Jurisprudence, sur la nécessité d'écrire en françois sur les sciences & sur la philosophie. Il étoit né à Lyon, vers l'an 1543. Son dernier ouvrage a paru en 1614. Il étoit conseiller au présidial de Lyon. Sa famille connue & distinguée dans cette ville, a produit quelques autres gens de lettres, dont on a peu de choses à dire.

2°. Marie *Dupré*, surnommée la Cartésienne, à cause de son zéle pour la philosophie de Descartes, étoit nièce de Desmarets de S. Sorlin, qui prit soin de l'élever. Elle savoit le latin, chose plus rare alors qu'aujourd'hui, & le grec, chose encore plus rare dans tous les temps; elle savoit aussi l'italien, & faisoit des vers françois. Les *réponses d'Iris à Climène*, c'est-à-dire, à Mlle. Delavigne, qui se trouvent dans le recueil des vers choisis, publié par le P. Bouhours, sont de Marie *Dupré.*

3°. Louis *Dupré* d'Aunay, commissaire, des guerres, directeur général des vivres, chevalier de l'ordre de Christ, mort en 1758, est auteur des ouvrages suivans : *Lettre sur la génération des animaux. Traité des subsistances militaires. Réception du docteur Hecquet aux enfers. Réfléxions sur la transfusion du sang. Aventures du faux chevalier de Warwic.*

PRÉCEPTION. (*Hist. de France*) Les *préceptions* étoient des ordres, des lettres que le roi envoyoit aux juges, pour faire, ou souffrir certaines choses contre la loi. Ces *préceptions* étoient à-peu-près comme les rescrits des empereurs romains; soit que les rois francs eussent pris d'eux cet usage, soit qu'ils l'eussent tiré du fond même de leur naturel.

On voit dans Grégoire de Tours, que les rois francs commettoient des meurtres de sang-froid, & faisoient mourir des accusés qui n'avoient pas seulement été entendus; ils donnoient des *préceptions* pour faire des mariages illicites; ils en donnoient pour transporter des successions; ils en donnoient pour ôter le droit des parens; ils en donnoient pour épouser les religieuses. Ils ne faisoient point, à la vérité, des loix de leur seul mouvement; mais ils suspendoient la pratique de celles qui étoient faites.

L'édit de Clotaire II qui régna seul en 613, & fit fleurir la justice, fut un édit heureux qui redressa tous les griefs. Personne ne put plus être condamné sans être entendu : les parens dûrent toujours succéder, selon l'ordre établi par la loi; toutes *préceptions* pour épouser des filles, des veuves ou des religieuses, furent nulles; & on punit sévèrement ceux qui les obtinrent, & en firent usage.

Nous saurions peut-être plus exactement ce qu'il statuoit sur ces *préceptions*, si l'article 13 de ce décret & les deux suivans, n'avoient péri par le tems. Nous n'avons que les premiers mots du 13. *art.* qui ordonne que les *préceptions* seront observées, ce qui ne peut pas s'entendre de celles qu'il venoit d'abolir par la même loi. Nous avons une autre constitution du même prince, qui se rapporte à son édit, & corrige de même de point en point tous les abus des *préceptions. Esprit des lois.* (*D. J.*)

PRÉEMPTION, s. f. (*Hist. mod.*) mot formé du latin *præ*, devant, & *emptio*, achat; le droit d'acheter le premier. Dans presque tous les royaumes le roi a droit de *préemption.* Il y a quelques viandes, poissons ou denrées que les marchands sont obligés de réserver pour la table du souverain, ou du moins qu'ils ne doivent vendre aux particuliers qu'après que les pourvoyeurs du roi en ont pris leur provision pour la cour. Cette coutume s'étend beaucoup plus loin en Perse. (A. R.)

PRÉGADI, (*Hist. de Venise*) nom du sénat de Venise, dans lequel réside toute l'autorité de la république. On y prend les résolutions de la paix ou de la guerre, des ligues ou des alliances : on y élit les capitaines généraux, les provéditeurs des armées, & tous les officiers qui ont un commandement considérable dans les troupes : on y nomme les ambassadeurs; on y régle les impositions; on y choisit tous ceux qui composent le collége; on y examine les résolutions que les *sages* prennent dans les consultations du collége, sur lesquelles le sénat se détermine à la pluralité des voix. En un mot, le *prégadi* est l'ame de l'état, & par conséquent le principe de toutes les actions de la république.

L'origine du nom de *pregadi* vient de ce qu'autrefois le sénat ne s'assemblant que dans les occasions extraordinaires, on alloit prier les principaux citoyens de s'y trouver, lorsque quelque

affaire importante méritoit qu'on prît leur avis : aujourd'hui le sénat s'assemble les mercredis & les samedis ; mais le *sage* de semaine peut faire tenir extraordinairement le *prégadi*, lorsque les affaires qu'on y doit porter, demandent une prompte délibération.

Le *prégadi* fut composé de soixante sénateurs dans la première institution ; c'est ce qu'on appelle le *prégadi ordinaire*. Mais comme on étoit obligé d'en joindre souvent plusieurs autres dans les affaires importantes, on en créa encore soixante ; ce qu'on appelle la *giunte*. Ces cent vingt places sont remplies par des nobles d'un âge avancé, & de la première noblesse. Tous les membres du collége, ceux du conseil des *dix*, les quarante juges de la *quarantie* criminelle, & les procurateurs de saint Marc entrent aussi au *prégadi* ; de sorte que l'assemblée du sénat est d'environ deux cents quatre-vingt nobles, dont une partie a voix délibérative, & le reste n'y est que pour écouter & pour se former aux affaires. Le doge, les conseillers de la seigneurie & les *sages grands*, sont les seuls dont les avis peuvent être balotés, pour éviter la confusion qui naîtroit de la diversité des sentimens dans une si grande assemblée, où les avis ne peuvent passer, qu'ils n'ayent la moitié des voix. Cependant ceux qui n'ont pas le droit de suffrage, peuvent haranguer pour approuver ou pour contredire les opinions que l'on propose ; mais leurs harangues ne changent guère les résolutions du sénat.

Il résulte de ce détail que le *prégadi* représente une parfaite aristocratie, avec un pouvoir absolu dans les plus importantes affaires de l'état ; de sorte que le même corps de magistrature a, comme exécuteur des lois, toute la puissance qu'il s'est donnée comme législateur. Il peut ravager l'état par ses volontés générales ; & comme il a encore la puissance de juger, il peut détruire chaque citoyen par ses volontés particulières. En un mot, toute la puissance y est une ; & quoiqu'il n'y ait point de pompe extérieure qui découvre un prince despotique, on le sent à chaque instant. On dira peut-être que les tribunaux de Venise se tempèrent les uns les autres ; que le grand conseil a la législation ; le *prégadi*, l'exécution ; les *quaranties*, le pouvoir de juger : mais je réponds avec l'auteur de l'*Esprit des lois*, que ces tribunaux différens sont formés par des magistrats du même corps, ce qui conséquemment ne fait guère qu'une même puissance. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PRÉLIMINAIRES, s. m. pl. (*Hist. mod. polit.*) Lorsque des puissances sont en guerre, & pensent à terminer leur querelle par un traité de paix, on nomme *préliminaires* les articles principaux dont ces puissances sont convenues entr'elles ; ces articles sont signés par les ministres des puissances belligérantes, & ils précèdent ordinairement un congrès où les ambassadeurs s'assemblent pour applanir les difficultés de détail qui peuvent encore s'opposer à la conclusion de la paix. La signature des *préliminaires* est ordinairement suivie d'une suspension d'armes ou d'une trève. (*A. R.*)

PREMIER, *primus* ; (*Hist. mod.*) se dit de ce qui n'est précédé d'aucun autre en ordre, en dignité ou en degré parmi différentes choses de la même espèce, ou d'une espèce semblable.

Ainsi l'on dit *premier* ministre, *premier* mobile, le *premier* maréchal de France, le *premier* capitaine d'un régiment.

Premier se dit aussi de celui qui précède d'autres êtres de la même espèce, mais qui n'ont pas existé en même tems. Ainsi nous disons que Jules-César fut le *premier* des empereurs romains. Guillaume le conquérant le *premier* des rois normands.

Premier se dit aussi quelquefois par ordre de priorité seulement, sans marquer de prééminence ; on dit en ce sens que l'électeur de Mayence est le *premier* des électeurs, qui sont au reste fort indépendans de lui. C'est ce qu'on appelle *premier* entre égaux, *primus inter pares*. (*A. R.*)

PREMIER, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans l'université de Louvain, un jeune homme qui, après avoir étudié la logique dans un des colléges, soutient un examen devant plusieurs docteurs de cette université, & résout un certain nombre de questions relatives à la dialectique, qui lui sont proposées. Celui qui se trouve en état de résoudre le plus de ces questions, obtient le titre de *primus* ou de *premier* ; cet acte se passe avec beaucoup de solemnité ; toutes les villes des Pays-Bas, qui envoyent leur jeunesse étudier à Louvain, tiennent à grand honneur, lorsque c'est un de leurs citoyens qui a été déclaré *premier* ; communément à son retour dans sa patrie, on lui fait une réception aussi pompeuse que pourroit être celle d'un ambassadeur ; toute la ville célèbre cet événement fortuné. Ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique, sont ordinairement très-assurés d'obtenir des bénéfices, des dignités, & même des évêchés par la suite lorsqu'ils ont été *premiers* de Louvain. On sent que rien n'est plus propre à encourager la jeunesse que ces sortes de distinctions ; il seroit à souhaiter qu'elles eussent lieu dans tous les pays où les sciences sont cultivées ; seulement on pourroit tourner l'esprit des jeunes gens vers des objets plus utiles & plus intéressans que ne sont des problèmes de dialectique. (*A. R.*)

PRÉMONTVAL, (PIERRE LE GUAY DE) *Hist. litt. mod.*) de l'académie des sciences de Berlin, né en 1716, à Charenton, où ses ennemis, & il en eut beaucoup, disoient qu'il auroit dû mourir. Il ne put pas vivre en France ; il eut bien de la peine à vivre en Allemagne. Il eut quelques

succès, mais moins que de querelles. En tout il a laissé la réputation d'un homme difficile à vivre. On a de lui les livres suivans: *la monogamie ou l'unité dans le mariage; le Diogène de d'Alembert. Préservatifs contre la corruption de la langue françoise en Allemagne.* Mort en 1767.

PRÉROGATIVE ROYALE, (*Droit politiq. d'Angl.*) On nomme ainsi dans le gouvernement d'Angleterre un pouvoir arbitraire accordé au prince, pour faire du bien, & non du mal; ou pour le dire en moins de mots, c'est le pouvoir de procurer le bien public sans réglemens & sans lois.

Ce pouvoir est établi fort judicieusement; car puisque dans le gouvernement de la Grande-Bretagne le pouvoir législatif n'est pas toujours sur pié; que même l'assemblée de ce pouvoir est d'ordinaire trop nombreuse & trop lente à dépêcher les affaires qui demandent une prompte exécution, & qu'il est impossible de prévenir tout & pourvoir par les lois à tous les accidens & à toutes les nécessités qui peuvent concerner le bien public: c'est par toutes ces raisons qu'on a donné une grande liberté au pouvoir exécutif, & qu'on a laissé à sa discrétion bien des choses dont les lois ne disent rien.

Tandis que ce pouvoir est employé pour l'avantage de l'état, & conformément aux fins du gouvernement, c'est une *prérogative* incontestable, & on n'y peut trouver à redire. Aussi le peuple n'est point scrupuleux sur l'étendue de la *prérogative*, pendant que ceux qui l'ont ne s'en servent pas contre le bien public; mais s'il vient à s'élever quelque débat entre le pouvoir exécutif & le peuple, au sujet d'une chose traitée de *prérogative*, on peut décider la question en considérant si l'exercice de cette *prérogative* tendra à l'avantage ou au désavantage de la nation.

Il est aisé de concevoir que dans l'enfance des gouvernemens, les états différoient peu des familles par rapport au nombre des membres; ils ne différoient guère non plus à l'égard du nombre des lois. Les gouverneurs de ces états, ainsi que les pères de ces familles, veillant pour le bien de ceux dont la conduite leur avoit été commise, le droit de gouverner étoit alors leur *prérogative*. Comme il n'y avoit que peu de lois établies, la plupart des choses étoient laissées à la prudence & aux soins des conducteurs; mais quand l'erreur ou la flatterie est venue à prévaloir dans l'esprit foible des princes, & à les porter à se servir de leur puissance pour leurs seuls intérêts, le peuple a été obligé de déterminer par des lois la *prérogative*, de la régler dans ces points qu'il trouvoit lui être désavantageux, & de faire des restrictions pour des cas que leurs ancêtres avoient laissés dans une extrême étendue de liberté à la sagesse de ces princes, qui faisoient un bon usage de leur pouvoir indéfini.

Il est impossible que personne dans toute société ait jamais eu le droit de causer du préjudice au peuple, & de le rendre malheureux; quoiqu'il ait été possible & fort raisonnable que ce peuple n'ait point limité la *prérogative* de ces rois ou de ces conducteurs, qui ne passoient point les bornes que le bien public leur prescrivoit. (*D. J.*)

PRÉSENT MORTUAIRE, *dans l'ancien droit anglois*, étoit un *présent* qu'on faisoit au prêtre lors de la mort de quelqu'un: c'étoit ordinairement le meilleur cheval de son écurie, ou la meilleure vache de son étable; ou au défaut de bestiaux, tout autre effet. Ce *présent mortuaire* s'appelloit en quelques coutumes *corse-présent* comme qui diroit *corps-présent*, parce que lorsque le prêtre levoit le corps, on lui délivroit ce *présent*. (A. R.)

PRÉSÉANCE DES SOUVERAINS. (*Cérémonial*) Il n'est pas possible de régler dans l'indépendance de l'état de nature, la *préséance* des princes & des peuples en corps: dans l'état civil la chose n'est guère plus aisée. L'antiquité de l'état, ou de la famille régnante, l'étendue & l'opulence des pays qui sont sous leur domination, leurs forces, leur puissance, leur souveraineté absolue, leurs titres magnifiques, &c., rien de tout cela ne fonde un droit parfait à la *préséance*; il faut qu'on l'ait acquis par quelque traité, ou du moins par la concession tacite des princes ou des peuples avec lesquels on a à négocier.

On s'avisa dans le seizième siècle, de régler à Rome le rang des rois; le roi de France eut le pas après l'empereur; la Castille, l'Arragon, le Portugal, la Sicile, devoient alterner avec l'Angleterre. On décida que l'Ecosse, la Hongrie, la Navarre, Chypre, la Bohême & la Pologne, viendroient ensuite. Le Danemarck & la Suède furent mis au dernier rang; mais cet arrangement prétendu des *préséances*, n'aboutit qu'à causer de nouveaux démêlés entre les souverains. Les princes d'Italie se soulevèrent à l'occasion du titre de grand-duc de Toscane, que le pape Pie V avoit donné à Cosme I, & dans la suite le duc de Ferrare lui disputa son rang. L'Espagne en fit de même à l'égard de la France; en un mot, presque tous les rois ont voulu être égaux, tandis qu'aucun n'a jamais contesté le pas aux empereurs; ils l'ont conservé en perdant leur puissance. (*D. J.*)

PRÉSÉANCE, *rang* ou *place d'honneur* dûe à des personnes qualifiées, soit pour la séance, soit pour la marche.

La *préséance* est de droit ou d'honneur, & de simple politesse.

Celle-ci est celle qui est dûe à l'âge, au mérite, & c'est la civilité qui la règle, & non pas la loi.

Celle de droit est celle qui est dûe à certaines personnes à la rigueur, qui peuvent, si on la leur

refuse, intenter action en justice pour se la faire céder.

Dans l'assemblée des états du royaume, les députés ecclésiastiques formoient le premier ordre; les nobles le second, & le tiers-état ou les bourgeois notables, le troisième. Le rang est observé de même dans les provinces qui se sont conservées dans le droit d'assembler des états.

A la cour de France, immédiatement après le roi, sont les princes du sang; après eux marchent les ducs & pairs, & ainsi des autres seigneurs, à raison de leur dignité.

Les papes prétendent la *préséance* sur tous les monarques de la terre; & en effet, ses légats précèdent tous les ambassadeurs des têtes couronnées.

La *préséance* se règle entre les dames par la qualité de leurs maris. (A. R.)

PRÉSIDENT, (*Hist. mod.*) est un chef qui est à la tête d'une assemblée ou d'une compagnie, ou par le choix des membres qui la composent, ou en vertu de sa charge.

C'est dans le dernier sens qu'il faut entendre le terme de *Président* dans les cours de judicature où ils sont tous en charge; si ce n'est à présent au grand conseil, où la présidence roule par trimestres entre des maîtres des requêtes, qui ne font la fonction de *Président* que par commission. (A. R.)

PRESLE ou PRESLES, (RAOUL de) *Hist. litt. mod.*) avocat du roi au parlement de Paris, puis maître des requêtes de l'hôtel du Roi Charles V; historien & poëte de ce roi, homme savant & même éclairé pour le quatorzième siècle, traduisit en françois, par ordre de Charles V, le livre *de la cité de Dieu* de Saint-Augustin, qui faisoit les délices de ce roi comme il avoit fait celles de Charlemagne. C'est à lui qu'on attribue *le songe du Vergier*, où les bornes des deux puissances spirituelle & temporelle sont déja bien marquées; il est vrai qu'on l'attribue aussi à plusieurs autres, & que les deux plus fortes raisons de croire cet ouvrage de Raoul de *Presle*, sont que cet auteur a véritablement composé un traité des puissances ecclésiastique & séculière, qui est un abrégé du *songe du Vergier*, & qu'étant avocat du roi dans un temps où les débats entre la puissance ecclésiastique & la puissance séculière avoient donné lieu d'agiter toutes ces matières, c'étoit à lui plus qu'à personne, comme successeur de Pierre de Cuignières, à être le défenseur de l'autorité royale, ce qui paroît être l'objet de l'auteur du *songe du Vergier*. Ces deux ouvrages sont comme le fondement de nos libertés de l'église gallicane. Raoul de *Presle* mourut en 1382. Sa traduction *de la cité de Dieu* fut imprimée à Abbeville en 1486 en deux volumes *in-folio*, & à Paris, en 1531; Raoul de *Presle* étoit, dit-on, fils naturel du fondateur du collège de *Presle* à Paris.

PRESTE-JEAN, *& par corruption* PRÊTRE-JEAN. (*Hist. mod.*) On appelle ainsi l'empereur des Abyssins, parce qu'autrefois les princes de ce pays étoient effectivement prêtres, & que le mot *jean* en leur langue veut dire *roi*.

Ce sont les François qui les premiers les ont fait connoître en Europe sous ce nom, à cause qu'ils ont les premiers trafiqué avec leurs sujets. Son empire étoit autrefois de grande étendue, maintenant il est limité à six royaumes, chacun de la grandeur du Portugal.

Ce nom de *Prêtre-jean* est tout-à-fait inconnu en Ethiopie, & il vient de ce que ceux d'une province où ce prince réside souvent, quand ils veulent lui demander quelque chose, crient *jean coi*, c'est-à-dire, *mon roi*. Son véritable titre est celui de *grand-negus*.

Il y a un *Prêtre-jean* d'Asie, dont parle Marc Paolo, vénitien, en ses voyages. Il commande dans la province de Cangingue, entre la Chine & les royaumes de Sifan & de Thibet; c'est un royaume dont les Chinois font grand cas, pour être bien policé, & rempli de belles villes bien fortifiées, quoiqu'ils méprisent fort tous les royaumes étrangers.

Quelques-uns ont dit qu'il étoit ainsi nommé d'un prêtre Nestorien, dont parle Albericus, & qui monta sur le trône vers l'an 1145. D'autres disent, que c'est à cause qu'il porte une croix pour symbole de sa religion.

Scaliger prétend que le nom de *Prêtre-jean* vient des mots persans *preste-cham*, qui signifient *roi apostolique* ou *roi chrétien*. D'autres le dérivent de *prester*, esclave, & du même mot *cham*, auquel cas *prête-jean* signifie *roi des esclaves*: enfin, quelques-uns veulent qu'il soit formé du persan *prescht-h-gehan*, qui signifie *l'ange du monde*, & remarquent que les empereurs du Mogol ont pris souvent le titre de *schah-gehan*, c'est-à dire, *le roi du monde*; mais il n'est pas étonnant qu'on ait formé tant d'opinions différentes sur le nom d'un monarque qui n'a jamais existé du moins sous ce titre, dans son propre pays, parce qu'on étoit alors fort peu dans le goût des voyages, & que les chrétiens occidentaux n'osoient se risquer dans la haute Asie dans un temps où les Asiatiques maltraitoient tous les Européens, à cause de la différence des religions; mais depuis que les voyageurs ont pénétré dans les contrées les plus reculées de l'Asie & de l'Afrique, il n'est rien resté du *Prête-jean* qu'un nom sans réalité, & beaucoup de traditions fabuleuses qu'en avoient publiées les anciens auteurs, sur des relations qu'ils adoptoient avidement & sans examen. Les Portugais eux-mêmes qui ont parcouru toute l'Ethiopie, n'ayant rien découvert sur ce prince des Abyssins, sinon qu'il étoit chrétien jacobite, & nulle trace du nom de *Prêtre-jean*, si ce n'est que les Ethiopiens nommoient leur empereur *belulgian*, c'est-à-dire, en leur langue *précieux & puissant*. (A. R.)

PRESTEL, (JEAN) *Hist. litt. mod.*) oratorien, fils d'un huissier de Chalons-sur-Saone, entra d'abord au service du P. Malebranche, dont il fut ensuite le disciple & le confrère. Il put dire comme Horace :

Dignum præstabo me etiam pro laude merentis.

Instruit dans les mathématiques par le P. Malebranche, il devint grand mathématicien, & fit honneur à un tel maître. Ses *élémens de mathématiques* sont connus; on y trouve un grand nombre de problêmes curieux. C'est lui qui a trouvé par l'art des combinaisons que ce vers latin

Tot tibi sunt dotes, virgo, quot sidera cælo;

peut être arrangé de 3376 manières différentes sans cesser d'être un vers. Ces propositions étonnent l'imagination. Mort en 1690.

PRESTRE, (CLAUDE le) *Hist. litt. mod.*) conseiller au parlement de Paris sur la fin du seizième siècle, auteur d'un recueil de *Questions de droit*, fort estimé, & d'un *Traité des mariages clandestins*, avec les arrêtés de la cinquième chambre des enquêtes.

PRESTRE (SEBASTIEN le) Voyez VAUBAN.

PRET. (*Histoire de la maison du roi*) On appelle *prêt* chez le roi l'essai que le gentilhomme servant qui est de jour pour le *prêt*, fait faire au chef de gobelet du pain, du sel, des serviettes, de la cuilliere, de la fourchette, du couteau & des cure-dents qui doivent servir à sa majesté, ce qu'il fait avec un petit morceau de pain dont il touche toutes ces choses, & le donne ensuite à manger au chef du gobelet; cela s'appelle le *prêt*. La table sur laquelle on fait cet essai se nomme la *table du prêt*, & est gardée par le gentilhomme servant. (*D. J.*)

PRETEXTAT, (SAINT) *Hist. de Fr.*) voyez l'art. *Frédégonde.*) Nous avons, dit dans cet article de *Frédégonde*, comment cette reine sanguinaire fit assassiner *Prétextat*, évêque de Rouen, au pied des autels; elle l'avoit long-temps persécuté auparavant. Il paroît que ce prélat, mis au rang des saints, sans doute à cause de son martyre, fit une grande faute lorsque Mérouée, fils de Chilpéric & de la reine Audouere, sa première femme, ayant été envoyé par son père pour faire la guerre à Brunehaut & à ses partisans, il maria ce jeune prince avec Brunehaut, sa tante, mariage qui paroît avoir été concerté entre Audouere, toujours vivante, mais depuis long-temps répudiée, Mérouée, *Prétextat* & Brunehaut. Vers le même-temps, un seigneur austrasien, du parti de Brunehaut, s'étoit emparé de Soissons, où il avoit été lui-même surpris, défait & tué. Frédégonde, liant habilement cet incident avec celui du mariage de Mérouée, fit envisager le tout à Chilpéric comme l'effet d'une conjuration dont elle accusoit Mérouée & Brunehaut d'être l'ame, & *Prétéxtat* d'être un des principaux instrumens. Chilpéric, l'exécuteur le plus soumis de toutes les volontés de Frédégonde, sa femme, fit arrêter son fils, le força de se faire ordonner prêtre, & l'enferma dans un monastère; Mérouée s'échappa, mais il finit par être assassiné ou réduit à se tue lui-même.

Frédégonde fit faire le procès à *Prétextat* dans un concile qui se tenoit à Paris. Chilpéric s'étoit rendu l'accusateur de cet évêque. Outre le mariage de Mérouée avec Brunehaut dont il étoit difficile de le disculper, il lui reprochoit encore la conjuration chimérique dont j'ai parlé; il soutenoit que *Prétextat* avoit fait des largesses au peuple pour le soulever. Frédégonde produisit sur cette conjuration de faux témoins que *Prétextat* confondit; mais les prélats de l'assemblée, séduits, intimidés par Frédégonde, n'osoient ni condamner, ni absoudre *Prétextat*. Grégoire de Tours fut le seul qui se déclara hautement en sa faveur; on l'écouta en tremblant & sans lui répondre, & les prélats courtisans allèrent le dénoncer à Chilpéric. Frédégonde voulut acheter le suffrage de l'évêque de Tours; il fut incorruptible, ce qui lui attira diverses persécutions; enfin des émissaires de Frédégonde insinuèrent à *Prétextat* que le roi vouloit seulement éviter la honte du personnage de calomniateur, & se ménager en public la gloire d'un acte de clémence; qu'il falloit donc que *Prétextat* s'avouât coupable de tous les crimes que le roi lui imputoit, & qu'il lui en demandât pardon; qu'à ce prix, il devoit être sûr non-seulement de sa grace, mais encore de toute la faveur du roi. *Prétextat* eut la foiblesse de les croire; & au milieu de l'assemblée des évêques, se jettant aux genoux du roi, il avoua qu'il avoit attenté à sa vie, & corrompu la fidélité de ses sujets. Sur cet aveu, Chilpéric au lieu de prononcer sa grace, demande justice aux évêques. Il n'étoit plus possible d'absoudre un accusé convaincu par sa propre bouche. *Prétextat* fut relégué dans une isle du Cotentin, & Melance son ennemi, vendu aux fureurs de Frédégonde, fut mis à sa place sur le siège de Rouen. *Prétextat* ayant été rétabli dans la suite, Frédégonde le fit assassiner, comme nous l'avons dit.

PRETI (JÉROME) *Hist. litt. mod.*) un des poëtes Italiens les plus estimés. On vente sur-tout son Idylle de *Salmacis*. Mort en 1626.

PRÉVOT DE L'HOTEL. (*Hist. mod.*) Selon l'opinion de Dutillet, qui étoit l'opinion commune du temps de Brantome, le *prévôt de l'hôtel* est le même officier qui s'appella long-temps le *roi*

des Ribauds, & qui prit le nom de *prévôt de l'hôtel*, sous le règne de Charles VI.

Ce sentiment ne peut se soutenir; Pasquier a prouvé que l'office du roi des Ribauds se bornoit à avoir soin de faire sortir des lieux que le roi habitoit, les personnes qui n'y devoient pas rester; d'ailleurs cet officier n'eut jamais de jurisdiction proprement dite. Le *prévôt de l'hôtel* au contraire en eut toujours une, & le nom seul de *prévôt* l'indique. Boutillier nous apprend que le roi des Ribauds servoit à l'exécution des sentences du *prévôt* des maréchaux de France, lorsque le *prévôt* fut chargé de la police des maisons où résidoit le roi avant la création du *prévôt de l'hôtel*, qui le remplaça dans ses fonctions, comme on le verra bientôt; c'est donc avilir injustement le *prévôt de l'hôtel* que de le confondre avec l'ancien officier, nommé le *Roi des Ribauds*.

Fauchet au contraire relève trop l'office du *prévôt de l'hôtel*, lorsqu'il veut qu'il soit le même office que celui de l'ancien comte du palais qui, sous la seconde race de nos rois, jugeoit les différends des personnes de la suite de la cour; le comte du palais fut remplacé par le grand-maître de l'hôtel du roi, auquel le *prévôt de l'hôtel* fut toujours très-subordonné, & l'office même n'étoit, pour ainsi dire, qu'un débris de celle du comte du palais, que les rois de la troisième race n'eurent garde de faire revivre.

Loiseau a dit que le *prévôt de l'hôtel* étoit anciennement le juge établi par le grand-maître, pour faire sa première charge du comte du palais qui signifie le premier juge de la maison du roi; cela n'est pas exact, le grand-maître de l'hôtel du roi connoissoit d'abord avec les maîtres de l'hôtel du roi, des actions civiles & criminelles qui se passoient dans les maisons royales; ce tribunal des maîtres d'hôtel, dont le grand-maître étoit le chef, dura fort long-temps, & ne fut supprimé que par l'édit de décembre 1355, qui renvoie aux maîtres des requêtes de l'hôtel, les causes des officiers de la maison du roi & actions personnelles, & en défendant seulement; cet édit n'eut son exécution que plus de soixante ans après, en vertu de la déclaration du 19 septembre 1406. Depuis cette dernière époque, il n'y eut plus de juge dans la maison du roi, que les maîtres des requêtes de l'hôtel pour les actions civiles, purement personnelles & en défendant.

Ces juges ne suivoient pas le roi hors des lieux de sa résidence. Charles VI, sur la fin de son regne, attacha à la suite de la cour le *prévôt* des maréchaux de France, qui étoit alors unique, pour y exercer les mêmes fonctions qu'à la suite des armées; mais c'étoit seulement dans les marches & chevauchées, ou dans les campagnes, quand le roi voyageoit ou étoit à l'armée.

Enfin Charles VII ne voulant pas détourner de leur service ordinaire les *prévôts* des maréchaux, établit un *prévôt* exprès, sous le *prévôt de l'hôtel*; nous voyons, dès 1455, que le *prévôt de l'hôtel*; Jean de la Gardette, arrêta l'argentier du roi à Lyon, le roi y étant. En 1458, le *prévôt de l'hôtel* assista au procès de M. d'Alençon. En 1572, le roi réunit au titre de *prévôt de l'hôtel* celui de grand *prévôt* de France, titre que portoit le *prévôt* qui servoit auprès du connétable.

Lamare & Miraumont font entendre que cette réunion n'eut lieu qu'en 1578, en faveur de François Duplessis Richelieu, qui fut pourvu, le dernier février de cette année, de l'office de *prévôt de l'hôtel*; mais M. de Thou assure que ce fut en 1570, en faveur de Nicolas de Baufremont, baron de Senecey. L'office de grand *prévôt de l'hôtel* devint beaucoup plus considérable; mais il demeura toujours subordonné au grand-maître, relativement à la police de la maison du roi, ce qui depuis fut confirmé par le réglement du 15 septembre 1574, sur la demande du grand-maître, le duc de Guise.

Les *prévôts* de la connétablie réclamèrent en divers tems le titre de grand *prévôt* de France qu'ils avoient porté; mais leur réclamation fut sans succès.

Le *prévôt de l'hôtel* prêta serment entre les mains du chancelier, ainsi qu'on le voit à la fin des lettres de provision de *prévôt de l'hôtel*, du 29 septembre 1482, rapportées par Miraumont.

Cet auteur, qui étoit lieutenant-civil & criminel en la *prévôté de l'hôtel*, a fait un ouvrage intitulé le *prévôt de l'hôtel & grand prévôt de France*, publié à Paris en 1615, *in-8°.*, dans lequel on trouvera non seulement beaucoup de détails historiques sur les droits & prérogatives de cet office, mais aussi un grand nombre d'édits, réglemens, & arrêts à ce sujet. On a depuis publié, en 1649, *in-4°.*, un autre *Recueil* d'arrêts & réglemens sur la jurisdiction de la *prévôté* de l'hôtel du roi, pour servir de suite ou de seconde partie à l'ouvrage de Miraumont.

On peut voir dans ces écrits les variations & accroissemens que cet office éprouva depuis son établissement; je n'en ferai point l'extrait, je remarquerai seulement, relativement à sa jurisdiction, 1°. que jusqu'en 1511, on voit par divers arrêts que les appellations se relevoient au parlement le plus prochain des lieux où la cour séjournoit; elles furent attribuées au grand conseil, par édit du mois d'octobre 1529, à la réserve cependant des procès criminels, que le *prévôt de l'hôtel* jugea toujours souverainement & sans appel; 2°. quant au territoire de la jurisdiction, la *prévôté de l'hôtel* s'étend au-dedans de dix lieues, à l'endroit de la personne du roi & de sa cour.

Lamare avertit que les réglemens les plus importans sur l'établissement de la *prévôté de l'hôtel*, & qui sont comme le fondement de la jurisdiction & des prérogatives de ce tribunal, sont ceux de juin 1522, août 1536, 29 janvier & 24 mars 1559, 29 décembre 1570, 28 janvier 1572, &

31 octobre 1576; mais on en trouvera bien d'autres dans Miraumont & dans celui qui sert de suite, dont j'ai parlé ci-dessus, & auxquels je conseille de recourir.

Grands prévôts de l'hôtel du roi & grande prévôté de France.

Capitaines de la compagnie des gardes de la *prévôté* de l'hôtel du roi.

Ce sont les plus anciens juges ordinaires du royaume, établis sous Philippe III en 1271, jusqu'à Charles VI, qui leur donna le titre de *prévôt* de l'hôtel du roi en 1422.

Philippe III.	Tevenot, premier juge royal, en 1271.
Philippe IV.	Crasse Yre. Viot Moinet.
Louis X.	Jean Guerin.
Philippe V.	Gilles Mathery.
Charles IV.	Perrot Devé.
Philippe VI.	Guillaume Lhermite.
Jean.	Arnaud Godefroy. Henri Favôte. Jean Paillant. Jean Vernage.
Charles V.	Michel Liécourt. Guillaume Desmarets.
Charles VI.	Pierre Pelleret, premier *prévôt* de l'hôtel du roi, sous Charles VI, en ....1422.
Charles VII.	Tristan Lhermite, en.......1435. Jean de la Gardette, sieur de Fontenelle, en............1455.
Louis XI.	Guinot de Louzieres.......1475. Yves d'Illiers.............1478. Durand Fradet...........1479. Guillaume Gua...........1481. Guillaume Bullion.........1482. Jean Delaporte...........1482.
Charles VIII.	Ancelot de Vesures.......1483. Antoine la Tour de Clervaux.1494.
Louis XII.	Jean de Fontanet, seigneur d'Aulsac....................1502.
François Ier.	Jean de la Roche-Aimond...1517. Michel de Luppe, sieur d'Ianville ....1522. Guido de Geuffrey, sieur de Bousieres ....1523. Marc le Grois, vicomte de la Motte ....1536. Etienne des Ruaux........1537. Claude Centon, sieur des Brosses, & François Pataut, exercèrent cette charge en titre séparément, sous François premier, en 1545.
Henri II.	Nicolas Hardy, sieur de la Trousse ....1558. Jean-Innocent de Montern...1570. Nicolas de Beaufremont, bailli de Senecey, sous Charles IX..1572.

Prévôts de l'hôtel & grands prévôts de France.

Henri III.	François Duplessis, seigneur de Richelieu, & le premier grand *prevôt* de France............1578.
Henri III.	Le seigneur de Fontenay...1590.
Henri IV.	Le seigneur de Bellengreville.1604.
Louis XIII.	François de Raymond, sieur de Modène..................1621. Georges de Mouchi, sieur d'Hoquincourt ....1630. Charles, son fils, marquis d'Hoquincourt ....1642.
Louis XIV.	Jean de Bouchet, marquis de Sourches...................1643. Louis-François de Bouchet...1661.
Louis XV.	Louis, comte de Monsoreau.1719. Louis de Bouchet, marquis de Sourches................1747.

Cet article est tiré du livre fait par le sieur Lemeail de la Jaisse de saint-Lazare, & ancien officier de S. A. R. feue Madame; en 1733.

PRÉVOT, (PIERRE-ROBERT le) *Hist. litt. mod.*) chanoine de l'église de Chartres, prédicateur dont les oraisons funèbres ont été imprimées en 1765. Le précis de la vie de l'auteur, placé à la tête de ce recueil n'est guères qu'une liste des sermons & des autres discours sacrés qu'il a prononcés. Les éloges qu'on y prodigue selon l'usage à l'auteur, son panégyrique prononcé dans l'église de Chartres par M. l'abbé Cheret; tout cela, même en y joignant le suffrage de M. Fléchier, ne suffira pas pour placer M. l'abbé le *Prévot* au rang de nos illustres orateurs, si ses oraisons funèbres ne lui assurent ce rang par elles-mêmes; elles sont au nombre de quatre, dont les sujets sont le cardinal de Furstemberg, M. Godet des Marais, évêque de Chartres, le duc de Berry, petit-fils de Louis XIV, enfin Louis XIV lui-même.

On trouve dans la dernière sur-tout quelques hardiesses heureuses & convenables à la sainte sévérité du ministère évangélique; mais en général l'éloquence de M. l'abbé le *Prévot* est d'une touche foible, il n'a point de caractère décidé, il ressemble un peu à tout; on conçoit qu'il ait eu quelque réputation, & l'on conçoit encore mieux que cette réputation ne lui ait pas survécu: si quelque chose pouvoit le distinguer comme trait caractéristique, ce seroit une simplicité quelquefois familière, qui est un défaut dans le genre oratoire.

Le seul morceau de génie peut-être qui se trouve dans tout le recueil, est dans l'oraison funèbre de M. le duc de Berry.

» Connoissez où se termine la gloire........ Ce » temple superbe n'est, pour ainsi dire, pavé que » de ses débris : on ne marche ici (à S. Denis) » que sur des sceptres brisés, sur des couronnes flé- » tries, sur des dieux de la terre humiliés, obscurcis, » dénués de tout, & sans autre relief devant Dieu » & devant les hommes, que celui des bonnes » œuvres ».

Ce morceau est vraiment du ton de Bossuet; en voici un qui s'approche plus du ton de Fléchier; c'est dans l'oraison funèbre de M. Godet des Marais. L'orateur loue la politesse de ce prélat.

» Mais à ce nom de *politesse*, que concevez-vous ? » Elevez vos esprits, & ne vous figurez pas un de » ces hommes dont tout le feu est dans la super- » ficie, & tout le mérite dans un extérieur con- » certé, qui disent *paix* où il n'y a point de paix; » qui n'aimant personne, se sont un art de traiter » en amis les inconnus, les ennemis mêmes, & » d'en imposer aux uns & aux autres par de vaines » confidences & de stériles promesses; qui mettent » leur gloire à s'offrir, & leur adresse à se refuser; » qui esclaves des occasions & des lieux, res- » pectent sans estimer, applaudissent sans approu- » ver, embrassent sans chérir, & qui, pour user » du langage évangélique, purifiant le dehors de » la coupe, tandis que le dedans est plein de fraude & » de tromperie, vous honorent des lèvres, quoique » leur cœur soit loin de vous, & sont, à parler » juste les hypocrites de la société humaine ».

L'abbé le *Prévôt* étoit né à Rouen, le 18 avril 1675; il prêcha devant le roi & devant les académies avec succès; il fut fait chanoine de Chartres le 18 janvier 1718. Il mourut le 9 octobre 1735 à Paris, où il venoit pour prêcher l'avent prochain.

On a de Claude-Joseph *Prévôt*, avocat au parlement, homme bisarre & d'un savoir confus, mais étendu, mort en 1753 à quatre-vingt-un ans, les livres suivans : *Réglement des scellés & inventaires*; *la manière de poursuivre les crimes*, ou *Loix criminelles*; *Principes de jurisprudence sur les visites & rapports des médecins*, *chirurgiens*, *accoucheurs & sages-femmes*.

Mais le plus connu des écrivains de ce nom de *Prévôt*, est Antoine-François *Prévôt* d'Exiles, c'est-à-dire, l'abbé *Prévôt*, né à Hesdin en Artois en 1697, d'abord jésuite, ensuite militaire, puis jésuite encore, puis encore militaire, puis bénédictin, puis abbé bel esprit, quelquefois fugitif & errant, tantôt en Hollande, tantôt en Angleterre, enfin fixé en France par les bontés d'un grand prince, qui le fit son aumônier & son secrétaire. En lui donnant le premier de ces deux titres, le prince lui dit : *il y a une petite difficulté, c'est que je ne vas pas souvent à la messe*; *rassurez-vous*, *Monseigneur*, répondit l'abbé *Prévôt*, *je ne la dis pas souvent*. Jamais auteur n'a tant écrit que l'abbé *Prévôt*; jamais auteur fécond n'a été autant lu que lui. Qui ne connoît les mémoires d'un homme de qualité, retiré du monde; Cleveland; le Doyen de Killerine; sur-tout l'histoire du chevalier des Grieux & de Manon Lescaut? Ces ouvrages, quoiqu'ils ayent assez souvent le défaut d'être bassement écrits & qu'ils annoncent dans beaucoup d'endroits un homme qui connoît peu le monde, sont encore lus, même par les gens de goût, parce qu'ils ont un caractère décidé, caractère qu'on n'a pas mal exprimé, en disant que l'abbé *Prévôt* étoit le Crébillon du roman; sa physionomie avoit aussi un caractère, où on lisoit une partie de l'humeur sombre & chagrine qui a dû inspirer ces romans tragiques. Des avantures personnelles s'y reproduisent souvent, & c'est une grande source d'intérêt :

Si vis me flere, dolendum est
Primum ipsi tibi, tunc tua me infortunia lædent.

Pour me tirer des pleurs, il faut que vous pleuriez.

Enfin les romans de l'abbé *Prévôt* ne peuvent être indifférens à quiconque a de l'imagination & de la sensibilité. L'abbé *Prévôt* avoit voyagé, il avoit beaucoup lu les voyageurs, il connoissoit & il aimoit la géographie; ses romans même sont remplis de détails géographiques; on y trouve aussi des allusions aux affaires du jansénisme qui avoient été quelque chose pour lui dans les différens ordres monastiques auxquels il avoit appartenu; on assure que quelques portraits, répandus çà & là dans ces mêmes romans, sont ceux des principaux religieux avec lesquels il avoit vécu, & qu'on les reconnoissoit dans le temps.

C'est lui qui nous a le premier fait connoître par ses traductions ces beaux romans de Richardson, *Clarisse*, *Grandisson*, en quoi il a rendu un grand service à la littérature en général; mais il a fait grand tort aux romans françois, même aux siens, quoique, déjà nourri de la littérature britannique, il leur eût donné une teinte angloise.

Il ne s'est borné au roman ni dans ses compositions, ni dans ses traductions; il est un des premiers écrivains françois qui nous ait familiarisés avec la littérature angloise dans plus d'un genre; il a traduit des tragédies de cette nation, & sur-tout des histoires; c'est par lui que nous avons connu en France l'histoire des Stuarts de M. Hume; c'est lui qui nous a donné la vie de Cicéron d'après M. Midleton; mais on ne peut pas se fier aux ouvrages historiques qu'il nous a donnés de son chef; le caractère du romancier perce à travers les fonctions de l'historien, les faits principaux sont vrais, les détails sont arrangés; ainsi on sauroit mal l'histoire de Guillaume-le-conquérant & celle de Marguerite d'Anjou, &

de la fameuse querelle des deux Roses, & de la guerre d'Irlande sous Jacques II, si on ne les savoit que par l'abbé *Prévôt*. Son *pour & contre* étoit un journal littéraire, beaucoup plus équitable que celui de l'abbé Desfontaines qui l'éclipsoit alors, & il contenoit des morceaux de littérature étrangère que lui seul étoit en état de donner dans ce temps. L'abbé *Prévôt* étoit impartial dans les discussions littéraires & le titre de son journal étoit rempli. Sensible à la critique pour son propre compte, il l'exerçoit avec modération à l'égard des autres, & la repoussoit avec noblesse, & sans s'avilir. Lorsque, dans le cours de quelques démêlés littéraires avec l'abbé Desfontaines, cet homme lui écrivit avec l'impudence cynique qu'il mêloit, pour la honte des lettres, à quelques connoissances : *Alger mourroit de faim, s'il étoit en paix avec tous ses ennemis;* l'abbé *Prévôt* se contenta de faire imprimer ce billet, pour apprendre au public que cet homme s'avouoit *corsaire littéraire*. Ce fut M. le chancelier d'Aguesseau qui fit choix en 1745 de M. l'abbé *Prévôt* pour l'entreprise de l'histoire générale des voyages; cet ouvrage eut un succès mérité. Les gens du monde qui avoient beaucoup lu ses romans, n'y avoient vu que des avantures; M. d'Aguesseau, qui les avoit à peine parcourus, y avoit vu & avoit très-bien vu que l'auteur étoit l'homme capable de faire une bonne histoire des voyages.

L'abbé *Prévôt*, sur la fin de sa vie, s'étoit retiré à Saint-Firmin, à la tête du canal de Chantilly, dans une maison très-agréable par elle-même & plus encore par ses entours; il y vivoit tranquille au sein des lettres & de l'amitié, écrivant toujours par goût & par habitude, & jouissant de lui même, lorsqu'à la fin de l'année 1763, il fut trouvé mort d'apopléxie ou d'indigestion sur le chemin de Saint-Firmin à Saint-Nicolas d'Acy près Senlis, maison de bénédictins, où il étoit allé dîner.

PREUX, (LES NEUF) *Hist. mod.*) Il y a quelques années que l'académie de Besançon proposa pour le sujet d'un de ses prix, l'*histoire des neuf Preux*. Personne n'entreprit de traiter cette matière, & il eût été difficile de le faire. Tout ce qui est écrit sur ce point d'histoire, se réduit à nous apprendre que le nom de *Preux* caractérisa de tout temps l'excellence d'un chevalier; qu'il est question par-tout des *neuf Preux* que l'on prétend qui accompagnèrent Charlemagne dans ses expéditions; que dans l'inventaire des tapis de Charles V, il est parlé du grand tapis où l'on voyoit les *neuf Preux*; que dans les cérémonies on les représentoit comme on y représente aujourd'hui les anciens pairs; que l'on avoit aussi imaginé *neuf Preues* ou *Preuses*, pour réunir toujours dans la chevalerie, l'honneur des deux sexes; que le roi d'Angleterre Henri VI, à son entrée dans Paris, étoit précédé de ses *neuf Preux* & de ses *neuf Preuses*; que le roi Jean, dans les statuts de l'ordre de l'étoile, veut que le jour de la fête de l'ordre, il y ait une table d'honneur où seront assis les neuf plus braves chevaliers, & qu'on les désigne chaque année. Le même prince avoit neuf chevaliers qui combattoient près de lui.

Charles VIII nomma le même nombre de guerriers à Fornoue, les habilla, les arma comme lui, & par cette précaution, déconcerta un complot formé dans l'armée ennemie pour le tuer. La bravoure de Henri IV faisant craindre pour ses jours, les chefs de son armée nommèrent aussi plusieurs officiers distingués pour combattre près de sa personne.

On sait encore que les *Preux* avoient un habillement particulier dans les cérémonies; que le duc de Lorraine allant jetter l'eau bénite sur le corps du duc Charles de Bourgogne, s'habilla en *Preux* & s'ajusta une barbe d'or qui lui descendoit jusqu'à la ceinture. Enfin il est parlé par-tout d'une *histoire des neuf Preux* qui n'existe plus, ou qui a échappé aux recherches des savans dans les manuscrits de l'Europe. Ces chevaliers formoient-ils un ordre établi par quelque prince? Etoit-ce des braves associés entr'eux, ou distingués par quelques exploits célèbres dont on avoit voulu perpétuer la mémoire? Etoit-ce des guerriers choisis pour environner les rois dans les batailles? Toutes ces conjectures sont également incertaines.

Ce qui prouve leur ancienneté, c'est le silence de tous nos historiens sur leur origine; leurs noms même étoient inconnus, & ne se trouvent écrits dans aucun des monumens où il est le plus parlé de chevalerie.

Après beaucoup de recherches infructueuses, M. le comte de Roussillon les a découverts dans un livre oublié du P. Anselme, intitulé *le palais d'honneur*. Il les a donnés depuis peu dans une dissertation sur la chevalerie, lue à l'académie de Besançon, ouvrage qui fait également l'éloge de son érudition & de son cœur.

Les *neuf Preux*, selon le P. Anselme, s'appelloient Josué, Gédéon, Samson, David, Judas Machabée, Alexandre, Jules-César, Charlemagne & Godefroi de Bouillon. Le P. Anselme ne dit point d'où il a tiré ces noms; on peut s'en rapporter à son exactitude & à ses vastes connoissances. En travaillant sur la maison de France, il a dépouillé tant de manuscrits, qu'il a pu aisément découvrir des choses ignorées & négligées avant lui; mais ces noms des *neuf Preux* laissent de grandes difficultés.

Si ces chevaliers ont accompagné Charlemagne, pourquoi ce prince & Godefroi de Bouillon sont-ils comptés parmi eux? S'ils n'ont été connus qu'après les premières croisades, comment leur histoire est-elle restée dans une obscurité si profonde? Si leur date est plus ancienne, il faudra

ſuppoſer qu'on ait changé deux noms pour y ſubſtituer ceux de Charlemagne & de Godefroi de Bouillon.

Quel que ſoit le motif ou l'évènement qui a pu occaſionner leur origine, il ne faut point s'étonner qu'on ait donné aux ſept premiers des noms étrangers: c'étoit aſſez l'uſage autrefois d'en emprunter chez les anciens. Charlemagne avoit formé une ſociété de ſavans qui nous en fournit des exemples. Il s'appelloit *David*, Alcuin ſe nommoit *Flaccus*.

Je ne dois pas oublier de dire un mot de l'étymologie du nom de *Preux*. L'opinion qui le tire de *Procus*, eſt trop ridicule pour mériter d'être combattue, quoique Ducange & Ménage la rapportent. *Procus* & *procacitas* ne ſignifient point le genre de galanterie dont ſe piquoient les chevaliers. J'aimerois autant l'idée de Jean Molinet, Franc-Comtois, qui compoſa un ouvrage intitulé, les *neuf Preux de gourmandiſe*, & qui imprima cette plaiſanterie en 1537, avec quelques autres pièces.

Les *Preux* de libertinage (c'eſt l'idée que préſente *Procus*) ne ſeroient pas une choſe plus grave, & Dugueſclin n'auroit pas eu lieu d'être fort flatté du titre de dixième *Preux*.

Les deux ſavans que je viens de citer, adoptent l'opinion qui tire *Preux* de *probus*: on la ſuit communément; & M. le comte de Rouſſillon l'appuie d'une preuve qui fait penſer que du tems de Charles VI on étoit de cet avis. Il rapporte que l'évêque d'Auxerre faiſant l'oraiſon funèbre de Dugueſclin, le qualifia de *Preux chevalier*: qualité, ajouta l'orateur, qu'on ne peut mériter que par la *valeur* & la *probité*.

Il n'eſt pas douteux que le titre de *Preux* ſuppoſoit ces deux choſes; on le voit par les noms des neuf héros que le père Anſelme nous a donnés, & qui déſignoient des perſonnages diſtingués par la bravoure & la nobleſſe des ſentimens. Cela eſt encore prouvé par la légiſlation de la chevalerie; mais je ne vois pas comment *probus* ſignifie *brave*. Ducange qui a ſenti la difficulté, s'efforce de prouver par du mauvais latin que *probitas* a ſignifié quelquefois la *valeur*. M. l'abbé Bullet m'a paru ne point goûter cette étymologie, & ce célèbre académicien remarquant que *Preux* & *proueſſes* viennent du vieux verbe *prouer*, veut que ce mot ſoit celtique. Si l'on s'obſtine à vouloir que *Preux* ſoit tiré du latin, pourquoi ne pas le faire dériver de *probatus?* Ce mot lève toute difficulté, il renferme les idées de bravoure, de probité, de droiture, dans la latinité de tous les âges. (M. l'abbé TALBERT, chanoine de Beſançon, dans ſon *Précis de la chevalerie*, qui eſt à la tête de ſon *éloge hiſtorique du chevalier Bayard.*) (A. R.)

PREXASPE, (*Hiſt. anc.*) lâche courtiſan, confident & complice des cruautés de Cambyſe, roi de Perſe, fils de Cyrus, qui tantôt exécutoit ſes cruautés & tantôt y applaudiſſoit, lors même qu'elles lui étoient funeſtes; ce fut de lui que Cambyſe ſe ſervit pour faire périr Smerdis ſon frère. Un jour Cambyſe le força d'être ſincère & de lui dire ce qu'on diſoit de lui. *Préxaſpe* ſe laiſſa prendre à ce piége, & parmi beaucoup de louanges qui touchèrent peu l'orgueilleux Cambyſe, il avoua qu'on accuſoit le prince d'un peu de penchant à l'ivrognerie; j'aime à boire, dit le prince, mais je n'en ai ni la tête moins libre, ni la main moins ſûre, & vous allez en juger. Il commence par boire plus qu'à l'ordinaire; il fait enſuite placer le fils de *Préxaſpe* au bout de la ſalle, droit & tenant la main gauche ſur la tête, puis prenant ſon arc & le bandant, il déclare qu'il tire au cœur de l'enfant; après avoir tiré, il lui fait ouvrir le côté, & montrant à *Préxaſpe* le cœur de ſon fils, percé par la flèche; eh bien! lui dit-il, *ai-je la main ſûre?* Tout le monde ſait la réponſe de *Préxaſpe*, par la raiſon que perſonne n'auroit pu la deviner: *Apollon lui-même n'auroit pas tiré plus juſte.* C'eſt abſolument le contraire de l'hiſtoire de Guillaume Tell & du tyran Grisler, & Sénèque a eu raiſon de dire que ce trait a été encore *plus ſcélératement loué que lancé*, *ſceleratiùs telum illud laudatum eſt quàm miſſum.*

Ce malheureux *Préxaſpe* n'étoit pas cependant ſans quelque énergie. On avoit mis ſur le trône un faux Smerdis qui étoit un des mages, & dont les mages favoriſoient l'uſurpation; Cambyſe, qui s'étoit aſſuré de la mort du vrai Smerdis ſon frère, étoit mort, & il n'y avoit plus d'autre témoin de la mort de Smerdis que *Préxaſpe*. Les mages lui propoſèrent, pour détourner ou diſſiper tous les ſoupçons, de déclarer devant le peuple aſſemblé que, chargé par Cambyſe de tuer Smerdis, il lui a ſauvé la vie, & que le prince qui occupoit alors le trône étoit véritablement Smerdis, fils de Cyrus. On aſſemble le peuple, *Préxaſpe* parle du haut d'une tour, & révélant la vérité, déclare qu'il a tué de ſa main le véritable Smerdis, en demande pardon aux dieux & aux hommes, fait connoître l'uſurpateur pour être Smerdis le mage, & ſe précipitant du haut de la tour la tête en bas, ſe punit de ſes crimes & de ſes lâchetés.

PREYSIUS, (CHRISTOPHE) *Hiſt. litt. mod.*) ſavant proteſtant hongrois du ſeizième ſiècle, auteur d'une vie de Cicéron & d'un traité *de imitatione ciceronianâ*, dont Mélanchton & Peucer faiſoient cas, ainſi que de l'auteur.

PRIDEAUX (HUMPHREY) *Hiſt. litt. mod.*) doyen de Norwich, ſavant Anglois, ſi connu par ſon *Hiſtoire des Juifs*, qui eut en Angleterre huit éditions en quatre ans, & qui a été traduite en françois. On a encore de *Prideaux* une vie de Mahomet, & l'ouvrage ſuivant commencé par Selden, mais dont la partie la plus conſidérable eſt de *Prideaux*: *Marmora Oxonienſia ex Arunde-*

thanis, Seldenianis, aliisque conflata, cum Græcorum versione latinâ & lacunis suppletis ac figuris æneis, ex recensione & cum commentariis Humphreydi Prideaux, *nec non Joannis Seldeni & Thomæ Lydiati annotationibus; accessit Sertorii Ursati de notis Romanorum commentarius, in-fol.* Oxford, 1676. *Prideaux* étoit né dans le comté de Cornouailles eu 1648, avoit eu le doyenné de Norwich en 1704, y mourut en 1724.

PRIEUR DE SORBONNE, (*Hist. mod.*) c'est un bachelier en licence que la maison & société de Sorbonne choisit tous les ans parmi ceux de son corps pour y présider pendant ce tems. Tous les soirs on lui porte les clés de la maison; il préside aux assemblées tant des bacheliers que des docteurs qui y font leur résidence. Il ouvre le cours des thèses appellées *sorboniques*, par un discours latin qu'il prononce dans la grande salle de Sorbonne en présence d'une assemblée, où les prélats qui se trouvent alors à Paris assistent. Il ouvre aussi chaque sorbonique par un petit discours & quelques vers à la louange du bachelier qui répond; & dans les repas particuliers de la maison de Sorbonne donnés par ceux qui soutiennent des thèses ou prennent le bonnet, il doit aussi présenter des vers. Le *prieur de Sorbonne* prétend le pas dans les assemblées, processions, *&c.* sur toute la licence; mais le plus ancien, ou le doyen des bacheliers le lui dispute. Cette contestation qui a produit de tems en tems divers mémoires, & qui a été portée au parlement, n'est pas encore décidée. La place de *prieur de Sorbonne* est honorable, dispendieuse, & demande des talens dans ceux qui la remplissent. (*A. R.*)

PRIEUR, (GRAND), (*Hist. mod.*) chevalier de Malthe, distingué par une dignité de l'ordre qu'on nomme *grand-prieuré*. Dans chaque langue il y a plusieurs *grands-prieurés*; par exemple, dans celle de France on en compte trois; savoir, le *grand-prieur* de France, celui d'Aquitaine & celui de Champagne Dans la langue de Provence on compte ceux de S. Gilles & de Toulouse, & dans celle d'Auvergne le grand prieuré d'Auvergne. Il y a également plusieurs *grands-prieurs* dans les langues d'Italie, d'Espagne & d'Allemagne, *&c.* Les *grands-prieurs*, en vertu d'un droit attaché à leur dignité, confèrent tous les cinq ans une commanderie qu'on appelle *commanderie de grace*; il n'importe si elle est du nombre de celles qui sont affectées aux chevaliers, ou de celles qui appartiennent aux servans d'armes, il peut en gratifier qui il lui plaît. Il préside aussi aux assemblées provinciales de son grand-prieuré. La première origine de ces *grands-prieurs* paroît être la même que celle des prieurs chez les moines. Les chevaliers de S. Jean de Jérusalem étoient religieux, menoient la vie commune comme ils la mènent encore à Malte; ceux qui étoient ainsi réunis en certain nombre avoient un chef qu'on a nommé *grand-prieur*, du latin *prior*, le premier, parce qu'en effet il est le premier de ces sortes de divisions, quoiqu'il ne soit pas le chef de toute la langue; on nomme celui-ci *pilier*. (*A. R.*)

PRIEUR, *PRIORIUS*, (PHILIPPE LE) *Hist. litt. mod.*) professeur habile dans l'université de Paris, auteur de notes sur Tertullien & sur saint Cyprien, d'une édition d'Optat de Miléve, d'un traité des formules des lettres ecclésiastiques, d'une réfutation du livre des Préadamites de la Peyrère. Mort en 1680.

PRIEZAC, (DANIEL DE) *Hist. litt. mod.*) jurisconsulte de Bordeaux, puis conseiller d'état, fut de l'académie françaife du temps des protecteurs particuliers en 1639. Il répondit au *Mars gallicus* du fameux Jansénius, (espece de satyre contre le cardinal de Richelieu, faite à l'occasion de l'alliance que la France venoit de conclure contre l'Espagne & la maison d'Autriche avec les puissances protestantes) par l'ouvrage intitulé: *vindiciæ gallicæ*, que Baudoin traduisit en françois. On a de lui encore quelques autres opuscules en latin, en françois, en prose, en vers, le tout aujourd'hui oublié. Mort en 1662.

On a de Salomon de *Priézac*, son fils, une *Dissertation sur le Nil* & une *Histoire des éléphants*.

PRIMAT DE POLOGNE, (*Hist. du gouv. de Pol.*) Le *primat de Pologne* est le chef du sénat, & c'est à l'archevêque de Gnesne qu'appartient cet honneur.

Cette dignité de *primat* fut autrefois accompagnée du pouvoir & de ses abus dans toute l'europe. Ce fut un *primat* de Suède, l'archevêque d'Upsal, qui fit massacrer dans un repas tout le Sénat de Stockholm, sous prétexte qu'il étoit excommunié par le pape; & la Suède ne voulut plus ni de *primat*, ni de pape. Ce fut un *primat* d'Angleterre, l'archevêque Crammer, qui en cassant le mariage de Henri VIII avec Catherine d'Arragon, rompit, de concert avec son maître, tous les liens entre Rome & les Anglois. Le czar Pierre ne trouva point de plus grands obstacles aux grandes choses qu'il méditoit, que la dignité de patriarche ou de *primat*. Elle s'abolit en France: comme elle s'est divisée sur plusieurs têtes qui se la disputent, elle ne peut pas tout ce qu'elle pouvoit. En Pologne elle éxiste dans toute sa force.

Le *primat* est légat né du saint siége, & censeur des rois; roi lui-même en quelque sorte dans les interrègnes, pendant lesquels il prend le nom d'*inter-roi*. Aussi les honneurs qu'il reçoit répondent-ils à l'éminence de sa place. Lorsqu'il va chez le roi, il y est conduit en cérémonie; & le roi s'avance pour le recevoir. Il a, comme le roi, un maréchal, un chancelier, une nombreuse gar-

de à cheval avec un timbalier & des trompettes qui jouent lorsqu'il est à table, & qui sonnent la diane & la retraite. On le traite d'*altesse* & de *prince*; & parmi les grandes prérogatives de sa place, la plus utile à l'état, c'est la censure dont il use toujours avec applaudissement. Le roi gouverne-t-il mal, le *primat* est en droit de lui faire en particulier des représentations convenables; le roi s'obstine-t-il, c'est en plein sénat, ou dans la diète qu'il s'arme des lois pour le ramener; & on arrête le mal. Mais à supposer qu'un roi eût été plus fort que la loi, chose très-difficile en Pologne, le fil de l'oppression se romproit à sa mort, sans passer dans les mains du successeur. L'interrègne tranche. *L'abbé Coyer.* (*D. J.*)

PRIOLO, PRIOLI ou PRIULI, (*Hist. mod.*) famille illustre qui a donné des doges à la république de Venise.

De cette famille étoit Benjamin *Priolo*, né à Saint-Jean d'Angely en 1602; savant, élève des savans Heinsius & Vossius, qui vint à Paris pour voir & consulter Grotius, qui s'attacha au fameux duc de Rohan, le servit de sa plume & de son épée, & après la mort de ce général, fut employé par la cour de France dans plusieurs négociations importantes. On a de lui une *Histoire de France* en latin, depuis la mort de Louis XIII jusqu'en 1664. C'est principalement le tableau des troubles de la fronde & du ministère du cardinal Mazarin. On a cité de lui le mot suivant: *L'homme ne possède que trois choses, l'ame toujours exposée aux piéges des théologiens, le corps à ceux des médecins, les biens à ceux des avocats & des procureurs.* Il mourut en 1667 à Lyon, en allant à Venise, traiter d'une affaire secrette.

PRIOR (MATTHIEU) *Hist. d'Anglet.*) né à Londres, en 1664, d'un père menuisier, élevé par un oncle cabaretier, fut dans la suite l'illustre *Prior*: *Tu Marcellus eris.* Le comte de Dorset le fit instruire & le produisit depuis à la cour; il fut l'ami de Collège &, pour toute la vie, du comte de Halifax. En 1690, il entra dans la carrière des négociations à la suite du comte de Berkley, plénipotentiaire à la Haye, dont il étoit le secrétaire de confiance. Il eut le même emploi auprès des plénipotentiaires anglois aux conférences de Risvvick en 1697. Lorsque le comte de Portland vint en France l'année suivante, négocier le traité de partage de la monarchie d'Espagne, qui pouvoit prévenir la guerre de la succession, il étoit accompagné de *Prior*. Ce fut dans ce voyage en France, qu'un courtisan françois montrant à *Prior* les victoires de Louis XIV, peintes par le Brun à Versailles, & lui demandant ou par bravade, ou peut-être fort simplement, si l'on voyoit ainsi les actions du roi Guillaume peintes dans son palais, *Prior* lui répondit: *non Monsieur, les monumens des actions de notre roi se voient par-tout ailleurs que chez lui.*

Prior revint en France, en 1711, traiter de la paix, & peu de tems après, M. Ménager pour la France & *Prior* pour l'Angleterre suivirent cette négociation. Tous deux agissant de bonne foi, tous deux étant amis de la paix, & se voyant élevés par leur mérite personnel à ce noble emploi de pacificateurs de l'Europe, ils eurent bientôt avancé ce difficile ouvrage, & ils se piquèrent de le consommer. Il ne fut plus parlé de ces odieux préliminaires de 1709, dont la base étoit l'idée barbare d'obliger un père à faire la guerre à son fils. Des préliminaires plus humains & plus justes furent signés à Londres au mois d'octobre 1711, & ils amenèrent la paix d'Utrecht, conclue en 1713 & qui décida des plus grands intérêts.

Tout le monde sait la réponse que fit Louis XIV, l'année suivante, aux plaintes de l'ambassadeur d'Angleterre, sur les travaux du port de Mardik, qu'on regardoit comme un moyen d'éluder les dispositions de la paix d'Utrecht sur la démolition de Dunkerque: *Monsieur l'ambassadeur, j'ai toujours été le maître chez moi, quelquefois chez les autres; ne m'en faites pas souvenir.* M. de Voltaire nie que cette réponse ait été faite, & sa raison est que Louis XIV n'étoit plus alors dans le cas de prendre ce ton; mais prouver qu'on n'a pas dû dire ou faire une chose, n'est pas prouver qu'on ne l'ait pas faite ou dite, & on détruiroit par ce raisonnement-là toute l'histoire qui n'est qu'un tissu de fautes. D'autres ont écrit que ce n'est point à milord Stairs, comme on l'a toujours dit, que Louis XIV fit cette réponse; mais à M. *Prior* qui étoit venu apporter un mémoire, au sujet de ces travaux de Dunkerque; nous les croyons dans l'erreur, & notre raison pour le croire, est, que des gens qui étoient dès-lors dans le monde, & même dans de grandes charges, & qui depuis ont rempli les plus grandes dignités de l'état, nous ont assuré que milord Stairs disoit à tout le monde & avoit dit devant eux, qu'il avoit été *atterré* par l'air de grandeur & de majesté qu'avoit en cette occasion *le vieux Roi*. C'étoient ses termes. Tout cela n'empêcha pas qu'on ne finît par se rendre à la raison, & par suspendre les travaux de Mardik.

Les services qu'avoit rendus M. *Prior* par ses négociations, n'empêchèrent pas non plus qu'il n'éprouvât une persécution au sujet de ses négociations mêmes. On lui intenta un procès criminel à la poursuite du chevalier Walpole; il se justifia aisément, fut mis en liberté, & se livra tout entier aux lettres qu'il avoit toujours aimées & cultivées avec le plus grand succès. Il étoit au rang des meilleurs poëtes de l'Angleterre. M. l'abbé Yart a traduit ses odes en françois. M. *Prior* mourut en 1721, & fut enterré avec pompe à l'abbaye

l'abbaye de Westminster, où on lui a érigé un monument.

PRISCIEN (Priscianus) *Hist. litt.*) grammairien de Césarée au sixième siècle, dont il reste quelques ouvrages, imprimés à Venise par Alde Manuce en 1476, & à Paris, en 1517, par ce Jodocus Badius Ascensius, imprimeur & savant célèbre, qu'Erasme préféroit comme savant à Budée même.

PRISCUS (*Hist. rom.*) C'est le nom 1°. d'un fameux ingénieur qui vivoit au second siècle de l'ère chétienne, sous l'empire de Septime Sevère, & qui fut seul épargné dans sa personne, dans sa liberté, dans ses biens, à la prise de Bysance par cet empereur, l'an 196 de J. C. comme les descendans de Pindare l'avoient été par Aléxandre à la prise de Thèbes.

2°. D'un frère de l'empereur Philippe, qui voulut lui succéder l'an 249, & qui succomba, comme Philippe son frère, sous l'ascendant de l'empereur Déce.

PRISON (*Hist. mod.*) On appelle ainsi le lieu destiné à enfermer les coupables, ou prévenus de quelque crime.

Ces lieux ont probablement toujours été en usage depuis l'origine des villes, pour maintenir le bon ordre, & renfermer ceux qui l'avoient troublé. On n'en trouve point de traces dans l'Ecriture avant l'endroit de la Genèse où il est dit que Joseph fut mis en *prison*, quoiqu'innocent du crime dont l'avoit accusé la femme de Putiphar. Mais il en est fréquemment parlé dans les autres livres de la Bible, & dans les écrits des Grecs & des Romains. Il paroît par les uns & les autres que les *prisons* étoient composées de pièces ou d'appartemens plus ou moins affreux, les prisonniers n'étant quelquefois gardés que dans un simple vestibule, où ils avoient la liberté de voir leurs parens, leurs amis, comme il paroît par l'histoire de Socrate. Quelquefois, & selon la qualité des crimes, ils étoient renfermés dans des souterrains obscurs & dans des basses fosses, humides & infectes, témoin celle où l'on fit descendre Jugurtha, au rapport de Salluste. La plupart des exécutions se faisoient dans la *prison*, sur-tout pour ceux qui étoient condamnés à être étranglés, ou à boire la cigue.

Eutrope attribue l'établissement des *prisons* à Rome, à Tarquin le superbe; tous les auteurs le rapportent à Ancus Martius, & disent que Tullus y ajouta un cachot qu'on appella long-temps *Tullianum*. Au reste Juvénal témoigne qu'il n'y eut sous les rois & les tribuns, qu'une *prison* à Rome. Sous Tibère on en construisit une nouvelle, qu'on nomma la *prison de Mamertin*. Les Actes des apôtres, ceux des martyrs, & toute l'histoire ecclésiastique des premiers siècles, font foi qu'il n'y avoit presque point de ville dans l'empire qui n'eût dans son enceinte une *prison*; & les jurisconsultes en parlent souvent dans leurs interprétations des lois. On croit pourtant que par *mala mansio*, qui se trouve dans Ulpien, on ne doit pas entendre la *prison*, mais la préparation à la question, ou quelqu'autre supplice de ce genre, usité pour tirer des accusés l'aveu de leur crime, ou de leurs complices.

Les lieux connus sous le nom de *lautumiæ*, & de *lapidicinæ*, que quelques-uns ont pris pour les mines auxquelles on condamnoit certains criminels, n'étoient rien moins que des mines, mais de véritables *prisons*, ou souterrains creusés dans le roc, ou de vastes carrières dont on bouchoit exactement toutes les issues. On met pourtant cette différence entre ces deux espèces de *prisons*, que ceux qui étoient renfermés dans les premières n'étoient point attachés, & pouvoient y aller & venir; au lieu que dans les autres on étoit enchaîné & chargé de fers.

On trouve dans les lois romaines différens officiers commis soit à la garde, soit à l'inspection des *prisons* & des prisonniers. Ceux qu'on appelloit *commentarii* avoient soin de tenir registre des dépenses faites pour la *prison* dont on leur commettoit le soin; de l'âge, du nombre de leurs prisonniers, de la qualité du crime dont ils étoient accusés, du rang qu'ils tenoient dans la *prison*. Il y avoit des *prisons* qu'on appelloit *libres*, parce que les prisonniers n'etoient point enfermés, mais seulement commis à la garde d'un magistrat, d'un sénateur, &c. ou arrêtés dans une maison particulière, ou laissés à leur propre garde dans leur maison, avec défense d'en sortir. Quoique par les lois de Trajan & des Antonins, les *prisons* domestiques, ou ce que nous appellons chartres privées, fussent défendues, il étoit cependant permis en certains cas, à un père de tenir en *prison* chez lui un fils incorrigible, à un mari d'infliger la même peine à sa femme; à plus forte raison un maître avoit-il ce droit sur ses esclaves; le lieu où l'on mettoit ceux-ci s'appelloit *ergastulum*.

L'usage d'emprisonner les ecclésiastiques coupables, est beaucoup plus récent que tout ce qu'on vient de dire, & quand on a commencé à exercer contr'eux cette sévérité, ç'a moins été pour les punir que pour leur donner des moyens de faire pénitence. On appelloit les lieux où on les renfermoit à cette intention, *decanina*, qu'on a mal-à-propos confondu avec *diaconum*. Voyez Diaconie. Ils sont aussi de beaucoup antérieurs au temps du pape Eugène II, auquel le jurisconsulte Duaren en attribue l'invention. Long-temps avant ce pontife, on usoit de rigueur contre ceux du clergé qui avoient violé les canons dans des points essentiels; mais après tout, cette rigueur étoit tempérée de charité; ce n'etoit ni la mort,

ni le ſang du coupable qu'on exigeoit, mais ſa converſion & ſon retour à la vertu.

C'eſt ce qui fait que dans l'antiquité on a blâmé les *priſons* des monaſtères, parce qu'il arrivoit qu'on y portoit ſouvent les châtimens au-delà des juſtes bornes d'une ſévérité prudente. La règle de ſaint Benoît ne parle point de *priſon*, elle excommunie ſeulement les religieux incorrigibles ou ſcandaleux, c'eſt-à-dire, qu'elle veut qu'ils demeurent ſéparés du reſte de la communauté, mais non pas ſi abſolument privés de tout commerce, que les plus anciens & les plus ſages ne doivent les viſiter pour les exhorter à rentrer dans leur devoir, & enfin que s'il n'y a point d'eſpérance d'amendement, on les chaſſe hors du monaſtère. Mais on ne garda pas par-tout cette modération; des abbés non contens de renfermer leurs religieux dans d'affreuſes *priſons*, les faiſoient mutiler, ou leur faiſoient crever les yeux. Charlemagne par ſes capitulaires, & le concile de Francfort en 785, condamnèrent ces excès par rapport à l'abbaye de Fulde. C'eſt ce qui fit qu'en 817, tous les abbés de l'ordre, aſſemblés à Aix-la-Chapelle, ſtatuèrent que dorénavant dans chaque monaſtère, il y auroit un logis ſéparé pour les coupables, conſiſtant en une chambre à feu & une antichambre pour le travail, ce qui prouve que c'étoit moins une *priſon* qu'une retraite. Le concile de Verneuil, en 844, ordonna la *priſon* pour les moines incorrigibles & fugitifs. On imagina une eſpèce de *priſon* affreuſe, où l'on ne voyoit point le jour, & comme ceux qu'on y renfermoit devoient ordinairement y finir leur vie, on l'appella pour ce ſujet, *vade in pace*. Pierre le vénérable dit que Matthieu, prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris, fit conſtruire un ſouterrain en forme de ſépulcre, où il renferma de la ſorte un religieux incorrigible; ſon exemple trouva des imitateurs. Ceux qu'on mettoit dans ces ſortes de *priſons* y étoient au pain & à l'eau, privés de tout commerce avec leurs confrères & de toute conſolation humaine, enſorte qu'ils mouroient preſque tous dans la rage & le déſeſpoir. Le roi Jean à qui on en porta des plaintes, ordonna que les ſupérieurs viſiteroient ces priſonniers deux fois par mois, & donneroient outre cela permiſſion à deux religieux, à leur choix, de les aller voir, & fit expédier à cet effet des lettres-patentes, dont il commit l'exécution au ſénéchal de Toulouſe & aux autres ſénéchaux de Languedoc où il étoit alors. Les mineurs & les frères prêcheurs murmurèrent, réclamèrent l'autorité du pape; mais le roi ne leur ayant laiſſé que l'alternative d'obéir ou de ſortir du royaume, ils affectèrent le parti de la ſoumiſſion; ce qui n'empêche pas que dans certains ordres il n'y ait toujours eu des *priſons* monaſtiques très-rigoureuſes, qui ont conſervé le nom de *vade in pace*.

Comme les évêques ont une juriſdiction contentieuſe & une cour de juſtice qu'on nomme *officialité*, ils ont auſſi des *priſons* de l'officialité pour renfermer les eccléſiaſtiques coupables, ou prévenus de crimes. Parmi les *priſons* ſéculières on peut en diſtinguer pluſieurs ſortes. Celles qui ſont deſtinées à renfermer les gens arrêtés pour dettes, comme le Fort-l'Evêque à Paris; celles où l'on tient les malfaiteurs atteints de crimes de vol & d'aſſaſſinat, telles que la Conciergerie, la Tournelle, le grand & le petit Châtelet à Paris, Newgate à Londres, &c. les *priſons* d'état, comme la Baſtille, Vincennes, Pierre Enciſe, le château des ſept Tours à Conſtantinople, la Tour de Londres; les *priſons* perpétuelles, comme les îles de Sainte-Marguerite, & enfin les maiſons de force, comme Bicêtre, Charenton, Saint-Lazare; ces dernieres ont pour chefs des directeurs ou ſupérieurs. Les *priſons* pour les criminels d'état ont des gouverneurs, & les premières ont des concierges ou geoliers, auſſi les appelle-t-on dans pluſieurs endroits, la *geole* & la *conciergerie*. Dans preſque toutes les *priſons*, il y a une eſpèce de cour ou eſplanade, qu'on nomme *préau* ou *préhau*, dans laquelle on laiſſe les priſonniers prendre l'air ſous la conduite de leurs geoliers, guichetiers & autres gardes. (A. R.)

PRISTAF, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les Moſcovites donnent à un officier de la cour du czar, chargé de la part du prince de recevoir ſur la frontière les ambaſſadeurs & miniſtres étrangers, de les défrayer & de leur procurer des voitures à eux & à leur ſuite; c'eſt ce que nous appellons un *maréchal-de-logis de la cour*. (*A. R.*)

PRITZ (JEAN-GEORGE) *Pritius* & *Prizius*) (*Hiſt. litt. mod.*) un des auteurs des journaux de Leipſick, depuis 1687 juſqu'en 1698. On a de lui des ſermons, une morale, des travaux ſur l'écriture ſainte & d'autres livres de piété; on lui doit une bonne édition des œuvres de ſaint Macaire, une édition des lettres de Milton, des traductions, des compilations, &c. Né à Leipſick en 1662, mort à Francfort ſur le Mein en 1732.

PROBUS (M. AURELIUS VALERIUS) *Hiſt. rom.*) empereur Romain, étoit de Sirmich en Pannonie, d'une famille peu connue. Il avoit paſſé ſa première jeuneſſe à cultiver des jardins, ſoit que ces jardins fuſſent à lui, ſoit que l'état de ſa fortune l'obligeât de prendre ſoin de ceux d'autrui. Il embraſſa enſuite la profeſſion des armes, s'y diſtingua, parvint au tribunat. Il ſervit alors avec plus d'éclat encore ſous les regnes de Valérien, de Gallien, de Claude, d'Aurélien. Ses couronnes civiques, colliers, bracelets, lances & autres ornemens militaires, prix de la valeur & de la victoire atteſtoient ſes heureux & nombreux ſervices. Aurélien vouloit le nommer ſon ſucceſſeur à l'empire; il le fut un an après de l'empereur Tacite

en 276. Ce surnom de *Probus* qu'on savoit être l'expression la plus fidèle de son caractère, contribua beaucoup à son élection & la fit universellement approuver; il eut cependant pour concurrent le frère de l'empereur Tacite, Florien, qui porta deux mois ce titre d'empereur, & qui voyant l'infériorité de son parti, finit par se faire ouvrir les veines; il eut encore trois autres concurrens dans le cours de son regne qui dura six ans.

1°. Saturnin, qui fut proclamé malgré lui, vers l'an 280, par les Egyptiens, & qui après avoir assez sincèrement refusé, parut se prêter par crainte ou par ambition aux vœux des rebelles; il fut vaincu, puis assiégé & tué dans le château d'Apamée, au grand mécontentement de *Probus* qui déclara qu'il lui auroit pardonné

2°. Bonose proclamé par les légions de la Gaule, dont il avoit le commandement. Son plus grand talent étoit de boire beaucoup sans s'enivrer. Ses affaires prenant un mauvais tour, il se livra au désespoir, & se pendit. *Probus* disoit de lui qu'il étoit né pour boire & non pour vivre, & il lui fit cette épitaphe: *ici pend une bouteille & non un homme.*

3°. Proculus, proclamé par les légions de la Germanie, comme Bonose, par celles de la Gaule. Proculus se piquoit d'être en galanterie, ce que Bonose étoit en ivrognerie. Il écrivoit un jour que de cent filles Sarmates qu'il avoit prises à la guerre, dix avoient perdu par lui leur virginité en une seule nuit, & que toutes l'auroient perdue dans quinze jours. Il étoit François d'origine. Les Germains le livrèrent eux-mêmes pour obtenir le pardon de leur révolte.

Probus eut à combattre pendant son règne plusieurs peuples barbares qui s'étoient répandus dans les Gaules, nommément les François auxquels il tua sur les bords du Rhin, en 277, jusqu'à quatre cent mille hommes dans divers combats, les Bourguignons, les Vandales, &c. Il en délivra entièrement les Gaules & une partie de la Germanie, & les repoussa jusqu'au delà du Necker & de l'Elbe, après leur avoir repris soixante & dix grandes villes, dont ils s'étoient emparés. Quelques peuplades des barbares auxquelles il avoit donné la Thrace à repeupler, s'étant révoltées, il les battit en 280. Il fit aussi la guerre aux Perses & à Vararane, leur roi, avec assez de succès

La France, l'Espagne, la Hongrie lui doivent leurs plus fameux vignobles; dans l'intervalle des guerres, il en faisoit planter à ses soldats; il exhortoit & encourageoit sur-tout les habitans des diverses contrées à multiplier ces plantations.

Des soldats qu'il employoit aux environs de Sirmich, sa patrie, à dessécher des marais, se révoltèrent contre lui & le tuèrent en 282, l'accusant d'avoir dit qu'il espéroit que l'empire pourroit bien-tôt se passer de soldats; cependant un général qui employoit ses soldats, non-seulement comme guerriers, mais encore comme ouvriers, étoit plus éloigné de s'en passer qu'un autre, mais c'étoit sans doute de ce second emploi que venoit leur mécontentement & c'étoit à ce second emploi que *Probus* désiroit de les réduire.

Aucun de ses prédécesseurs n'avoit dans un temps si court rien fait de si grand ni de si utile à l'empire. Egal en gloire à Aurélien, il le surpassoit en vertus. L'empereur Julien lui reproche seulement un peu de sévérité. L'armée même qui s'étoit révoltée contre lui, honorant sa mémoire, lui érigea un monument avec cette épitaphe: » *Cy gît l'empereur* Probus, *homme vraiment digne de ce nom: aussi vaillant que vertueux, il fut vainqueur également & de toutes les nations barbares & de tous les usurpateurs.* Carus, préfet du prétoire, qui fut élu empereur à sa place, fut soupçonné d'avoir été le principal auteur de la révolte des troupes, & de la mort de ce grand prince, sous lequel l'empire avoit repris sa gloire & sa puissance.

PROCESSION, (*Hist. du Pagan. & du Christian.*) C'est dans le christianisme une cérémonie ecclésiastique qui consiste en une marche que fait le clergé suivi du peuple, en chantant des hymnes, des pseaumes & des prières.

L'origine des *processions* remonte aux commencemens du paganisme. On représentoit dans leurs *processions* le premier état de la nature. On y portoit publiquement une espèce de cassette qui contenoit différentes choses pour servir de symboles. On portoit, par exemple, des semences de plantes pour signe de la fécondité perdue. On portoit encore dans les mêmes principes un enfant emmaillotté, un serpent; &c. ces sortes de fêtes s'appelloient *orgies.*

Virgile fait mention dans ses Géorgiques de la *procession* usitée toutes les années en l'honneur de Cérès; Ovide ajoute que ceux qui y assistoient étoient vêtus de blanc, & portoient des flambeaux allumés. Il est encore certain que les payens faisoient des *processions* autour des champs ensemencés, & qu'ils les arrosoient avec de l'eau lustrale. Les bergers de Virgile en sont tous glorieux, & disent en chorus:

Et cùm solemnia vota
Reddemus nymphis, & cùm lustrabimus agros.

A Lacédémone, dans un jour consacré à Diane, on faisoit un *procession* solemnelle. Une dame des plus considérables de la ville portoit la statue de la déesse. Elle étoit suivie de plusieurs jeunes gens d'elite qui se frappoient à grands coups. Si leur ardeur se ralentissoit, la statue, légère de sa nature, devenoit si pesante que celle qui la portoit, accablée sous le poids, ne pouvoit plus avancer. Aussi les amis & les parens de cette jeunesse les accompagnoient pour animer leur courage.

Dès le temps de saint Ambroise, ces pratiques

du paganisme commencèrent à passer dans la religion chrétienne. Elles s'y sont singulièrement multipliées, & dans plusieurs lieux avec des cérémonies superstitieuses, qui en défigurent étrangement l'innocence. Les Hébreux ne paroissent pas avoir connu les *processions*; car on ne peut guère qualifier de ce nom, le tour que l'on fit des murs de Jéricho, ni la translation de l'arche enlevée du temple des Philistins, & ramenée à Jérusalem. (*D J.*)

PROCESSIONS *du Japon*, (*Hist. du Japon*). Les *processions* du clergé de Nagasaki, en l'honneur de la sainte idole, patrone de la ville, se font, au rapport de Kæmpfer, avec la pompe & l'ordre suivans. Premièrement, deux chevaux de main demi-morts de faim, chacun aussi maigre & décharné que celui que le patriarche de Moscow monte le jour de Pâques fleurie, lorsqu'il va à la cathédrale; 2°. plusieurs enseignes ecclésiastiques & marques d'honneur, pareilles à celles qui étoient en usage parmi leurs ancêtres, & que l'on voit de même aujourd'hui à la cour ecclésiastique de Miaco: ce sont, par exemple, une lance courte, large & toute dorée; une paire de souliers remarquables par leur grandeur & la grossièreté de l'ouvrage, un grand pennache de papier blanc attaché au bout du bâton court, c'est le bâton de commandement ecclésiastique; 3°. des tablettes creuses pour y placer les mikosi: on les tient renversées afin que le peuple y jette ses aumônes; on loue pour la même raison deux porte-faix qui portent un grand tronc pour les aumônes; 4°. les mikosi mêmes, qui sont des niches octogones, presque trop grandes pour être portées par un seul homme: elles sont vernissées, & décorées avec art de corniches dorées, de miroirs de métal fort polis, & ont, entre autres ornemens, une grue dorée au sommet; 5°. deux petites chaises de bois, ou palankins, semblables à celles dont on se sert à la cour de l'empereur ecclésiastique; 6°. deux chevaux de main, avec tout leur harnois, appartenans aux supérieurs du temple, & autant haridelles que ceux qui sont à la tête de la *procession*; 7°. le corps du clergé marchant à pied en bon ordre, & avec une grande modestie; 8°. les habitans & le commun peuple de Nagasaki, dans la confusion ordinaire, sont à la queue de la *procession*. (D. J.)

PROCHITA (JEAN DE) *Hist. mod.*) tiroit son nom de l'isle de Prochita dans le royaume de Naples, dont il étoit seigneur. Il avoit été attaché à Mainfroi & puissant sous lui; en conséquence il fut dépouillé de ses charges & de ses biens par Charles d'Anjou, vainqueur de Mainfroi. Il voulut se venger en faisant révolter la Sicile contre Charles d'Anjou, & en la remettant sous la puissance de Pierre, roi d'Aragon, petit-fils & héritier de Mainfroi. Il se déguisa, dit-on, en cordelier & parcourut tous les cantons de l'isle, en sondant les dispositions des habitans & préparant les esprits aux révolutions qu'il méditoit; il alla aussi négocier sur le même sujet avec les puissances étrangères, à Constantinople avec Michel Paléologue, à Rome avec le pape Nicolas III. Beaucoup d'auteurs concluent de toutes ces démarches de *Prochita*, que les vêpres Siciliennes en furent le fruit, & qu'elles furent concertées entre *Prochita* & les principaux d'entre les Siciliens & les princes ennemis & rivaux de Charles d'Anjou; les intrigues de *Prochita* préparèrent & facilitèrent sans doute cette sanglante expédition en irritant la haine des Siciliens pour les François; mais M. de Burigny a prouvé dans son histoire de Sicile, titre 2, partie 2, liv. VIII, n°. 4, que ce massacre ne fut point prémédité.

PROCLUS. Trebellius Pollion cite un livre, aujourd'hui perdu, d'Eutychius *Proclus*, grammairien célèbre du second siècle, & précepteur de Marc Aurèle qui le fit proconsul. Ce livre instruisoit de ce qu'il y avoit de plus curieux dans les pays étrangers.

On a des homélies, des épitres, &c. de saint *Proclus*, patriarche de Constantinople, élève de saint Jean-Chrisostôme; mort l'an 447.

PROCLUS DIADOCUS, philosophe platonicien, connu par son zèle pour le paganisme, a écrit contre la religion chrétienne. Il reste de lui des commentaires sur quelques livres de Platon, des hymnes & d'autres ouvrages en grec. On conte que dans le temps que Vitalien assiégeoit Constantinople, *Proclus* brûla ses vaisseaux avec des miroirs ardens, comme Archimède ceux des romains devant Syracuse. *Proclus* étoit de Lycie; il vivoit environ cinq siècles avant J. C.

PROCOPE est le nom: 1°. d'un ambitieux qui, après avoir bien servi sous les empereurs Julien & Jovien, se révolta sous Valens, & pendant que cet empereur étoit occupé en Syrie, se rendit à Constantinople, & s'y fit proclamer le 28 septembre 365. Il fut défait & amené à Valens qui lui fit trancher la tête en 366.

2°. Du fameux historien grec *Procope*, de Césarée, secrétaire de Belisaire, honoré par Justinien du titre d'*illustre* & de la dignité de préfet de Constantinople. Si, comme on l'a toujours cru, il est l'auteur de *l'histoire secrette* aussi bien que de sa grande histoire, il a porté en différens temps des jugemens bien divers sur Justinien; ou il avoit été bien flatteur dans sa grande histoire, ou il est bien satyrique dans l'histoire secrette, & peut-être en effet a-t-il été l'un & l'autre; peut-être, la première ayant été faite pour être vue, l'auteur y a-t-il mis à dessein les flatteries qui pouvoient servir de passeport à cet ouvrage; peut-être, la seconde étant destinée à démentir les flatteries de la première, l'auteur y a-t-il un peu passé la mesure. Le P. Maltret, jésuite, a-

qui dirigea l'édition de *Procope*, donnée au Louvre en 1662 & 1663, en deux volumes *in-folio*, a retranché plusieurs traits affreux de l'*histoire secrette*, concernant l'impératrice Theodora, femme de Justinien; mais la Monnoye nous les a conservés dans le premier volume de l'édition qu'il a donnée du *Ménagiana*.

M. Marmontel tranche la difficulté de concilier ces deux histoires, en ne pensant pas que l'histoire secrette soit de *Procope*. Ses raisons méritent d'être pesées. M. l'évêque de la Ravaliere avoit aussi été de cet avis, voyez le 21e. volume du recueil de l'académie des inscriptions & belles-lettres, page 73 & suiv. de l'histoire.

Le président Cousin a traduit en françois la grande histoire de *Procope*, contenant les guerres des Romains contre les Perses, les Vandales, les Ostrogoths; nous en avons aussi diverses traductions latines.

On trouve dans l'édition du Louvre *un traité des édifices* par le même *Procope*. Cet écrivain mourut vers la fin du règne de Justinien. (V. sur *Procope* les mém. de l'acad. des belles-lettres.)

3°. On a de *Procope* de Gaza, rhéteur & sophiste grec, qui vivoit vers l'an 560, des commentaires sur divers livres de la bible.

4°. *Procope* le grand & *Procope* le petit, furent deux chefs des Hussites, dont le premier succéda en 1224 au fameux Zisca. (voyez cet article.) Ses succès, ses conquêtes, ses ravages obligèrent Sigismond à traiter avec lui. *Procope* invita par une lettre circulaire les princes chrétiens à envoyer au concile de Basle, leurs évêques & leurs docteurs disputer contre les docteurs hussites; il vint lui-même au concile, ayant pris sans doute toutes les précautions nécessaires contre ce même Sigismond qui avoit violé la foi donnée à Jean Hus, & qui ne croyoit pas qu'on dût tenir la parole donnée aux hérétiques, il y vint avec ses docteurs; mais bien-tôt mécontent du concile, il en sortit, reprit les armes, continua ses ravages. Il mourut en 1434, des blessures qu'il avoit reçues dans un combat où *Procope* le petit qui étoit comme son lieutenant, fut aussi tué.

5°. *Procope-Couteaux* (*Michel*) médecin & bel esprit de Paris, célèbre par sa difformité, célebre aussi par son esprit qui la faisoit oublier. Médecin, on a de lui l'*analyse du système de la trituration de M. Hecquet* & *l'art de faire des garçons*. Bel esprit, il a rempli de vers différens recueils; il a eu part, dit-on, à la comédie des *Fées* de Romagnesi, à *la gageure* de la Grange qui n'est pas la Grange-Chancel, mais un la Grange de Montpellier, mort à la charité à Paris en 1767.

Procope étoit né à Paris en 1684. Mort à Chaillot en 1753.

PROCULEIUS (*Hist. rom.*) chevalier romain, chéri d'Auguste & digne de l'être. C'est de lui qu'Horace a dit:

Vivet extento Proculeius ævo
Notus in fratres animi paterni,
Illum aget dextrâ metuente solvi
Fama superstes.

Il avoit partagé l'héritage de ses pères avec ses deux frères Muréna & Scipion; ceux-ci furent dépouillés de leurs parts dans les guerres civiles; *Proculeïus* fit avec eux un partage nouveau du lot qui lui étoit échu dans le premier partage.

PROCULUS, (Titus Œlius) *Hist. rom.*) un de ces innombrables *tyrans*, ainsi nommés, parce qu'il n'ont pas réussi dans le projet de se faire empereurs, projet qui a réussi à beaucoup d'autres dont les titres n'étoient pas meilleurs; celui-ci se déclara en 280, il fut rival de Probus, il lui fut livré & périt du dernier supplice à Cologne. Il étoit d'Albenga sur la côte de Gênes, & s'étoit enrichi par la piraterie.

Procurateur de S. Marc, (*Hist. de Venise*). La dignité du *procurateur de S. Marc*, celle de grand chancelier, & celle de doge, sont les seules qui se donnent à vie. Un noble vénitien ne peut prétendre à l'honneur de la veste au défaut d'argent, que par ses services à la république, ou dans des ambassades, ou dans le commandement des armées de mer, ou dans un long exercice des premières charges de l'état.

Cette dignité donne entrée au sénat, & le pas au dessus de toute la noblesse vénitienne, parce que les *procurateurs* sont censés les premiers sénateurs, & en cette qualité, ils sont exempts de toutes les charges publiques couteuses; excepté des ambassades extraordinaires, & autres commissions importantes.

Cette charge subsistoit déja il y a près de 700 ans. Il y avoit alors un *procurateur de S. Marc*, qui prenoit soin du bâtiment de cette église, en administroit le revenu & en étoit comme le grand marguillier. La république créa un second *procurateur de S. Marc* un siècle après, & comme dans la suite du tems les biens de cette église s'accrurent beaucoup, on fit trois *procurateurs*, à chacun desquels on donna deux collégues, de sorte qu'il y a plus de deux siècles, que le nombre fut fixé à neuf, divisé en trois procuraties, ou chambres, dont les membres sont les tuteurs des orphelins, & les protecteurs des veuves.

Le rang que cette dignité donne dans la république a toujours été si recherché de la noblesse vénitienne, que dans le besoin, le sénat s'en fait une puissante ressource, en vendant la veste de *procurateur*, ensorte que pendant la guerre de Candie, on en comptoit 35 de vivans.

Mais ceux qui remplissent les neuf places des anciens *procurateurs*, & qu'on appelle *procurateurs par mérite*, sont distingués des autres qui ont acheté cette dignité. Ils jouissent néanmoins tous

des mêmes privilèges, ſinon que lorſqu'un *procurateur* par mérite meurt, le grand conſeil en élit un autre, avant que le défunt ſoit en terre, & qu'on remplace rarement ceux qui le ſont par argent, afin de les réduire avec le tems au nombre de leur fixation.

Les nobles qui ont accepté la robe de *procurateur*, l'ont payée 30 mille ducats; mais ceux qui après avoir accepté la nobleſſe, veulent encore monter à ce dégré d'honneur, payent deux fois davantage.

Tous les *procurateurs* portent la veſte ducale, c'eſt-à-dire, à grandes manches juſqu'à terre; & ſuivant le rang de leur ancienneté, ils ont leur demeure dans les procuraties neuves. Mais comme la bibliothèque de S. Marc, dont ils ſont maîtres, la chambre des archives de la république, dont ils ſont les gardiens, & celle où ils tiennent ordinairement leurs conſeils trois fois la ſemaine, occupent une partie de ce bâtiment, il n'y reſte de logement que pour ſix *procurateurs*, & la république donne aux autres une médiocre penſion, juſqu'à ce qu'ils entrent dans les procuraties: ils ont l'adminiſtration de l'égliſe de S. Marc, celle du bien des orphelins, & de ceux qui meurent *ab inteſtat*, & ſans laiſſer d'enfans. (*D. J.*)

PRODICUS (*Hiſt. anc.*) un des plus célèbres ſophiſtes de la Grèce, contemporain de Démocrite & de Gorgias, diſciple de Protagoras, eut pour diſciples Euripide, Socrate, Théramène, Iſocrate, &c. Il étoit de l'iſle de Céos, une des Cyclades. Etant à Athènes avec le caractère d'ambaſſadeur des habitans de cette iſle, l'amour de l'argent, qui paroît avoir été extrême en lui, le força d'y tenir école; il alloit auſſi de ville en ville étaler ſon éloquence, & toujours pour de l'argent. On parle d'une déclamation à cinquante dragmes, ainſi nommée, parce que chaque auditeur étoit obligé de payer cette ſomme pour être admis. Ce ſophiſte avoit, dit-on, des diſcours à tout prix, depuis cinquante dragmes juſqu'à deux oboles.

Les Athéniens le firent mourir, ou comme corrompant la jeuneſſe, ou comme profeſſant l'irréligion; car ils ſe piquoient d'être vengeurs des Dieux. *Prodicus* vivoit environ 225 ans avant J. C.

Prodicus eſt auſſi le nom du chef des hérétiques, nommés *Adamites*, au ſecond ſiècle de l'égliſe.

PRONAPIDE, (*Hiſt. anc.*) Selon Diodore de Sicile, ce fut un ancien poëte *grec*, maître d'Homère. Il étoit d'Athènes. On lui attribue un poëme qui avoit pour titre *le premier monde*. Il fut, dit-on, auſſi le premier grec qui écrivit de gauche à droite à notre manière. Avant lui les grecs écrivoient de droite à gauche ſelon l'uſage des Orientaux.

PRONOMUS (*Hiſt. anc.*) Thébain, eſt un de ceux auxquels on attribue l'invention des flutes ſur leſquelles on pouvoit jouer toute ſorte d'airs & ſur tous les tons. Les autres auxquels la même invention eſt auſſi attribuée par différens auteurs, ſont Diodore de Thèbes & Antigénides.

PROPAGATION DE L'EVANGILE, *ſociété pour la*, (*Hiſt. d'Anglet.*) ſociété établie dans la grande Bretagne pour la *propagation* de la religion chrétienne dans la nouvelle Angleterre, & les pays voiſins.

Nous avons dans notre royaume pluſieurs établiſſemens de cette nature, des miſſionnaires en titre, & d'autres qui font la même fonction, par un beau & louable zèle d'étendre une religion hors du ſein de laquelle ils ſont perſuadés qu'il n'y a point de ſalut. Mais un point important que ces dignes imitateurs des apôtres devroient bien concevoir, c'eſt que leur profeſſion ſuppoſe dans les peuples qu'ils vont prêcher, un eſprit de tolérance qui leur permette d'annoncer des dogmes contraires au culte national, ſans qu'on ſe croye en droit de les regarder comme perturbateurs de la tranquillité publique, & autoriſé à les punir de mort ou de priſon. Sans quoi ils ſeroient forcés de convenir de la folie de leur état, & de la ſageſſe de leurs perſécuteurs. Pourquoi donc ont ils ſi rarement eux-mêmes une vertu dont ils ont ſi grand beſoin dans les autres? (*A. R.*)

PROPERCE (SEXTUS AURELIUS PROPERTIUS) célèbre poëte érotique latin, fils d'un chevalier Romain. Auguſte qui avoit fait périr le père pour avoir ſuivi le parti d'Antoine, protégea le fils & fit bien; ce fut *Properce* qui eut tort de ſe laiſſer protéger par le meurtrier de ſon père, s'il fut libre d'échapper à cette protection. Les quatre livres d'élégies de *Properce*, ſont trop connus pour que nous nous arrêtions à en parler. Il y célèbre ſous le nom de Cynthie une femme qu'il aimoit, & ce nom de *Cynthie* eſt reſté illuſtre par lui, comme celui de Lesbie par Catulle, & celui de Corinne par Ovide. M. l'abbé de Long-champs nous a donné, en 1772, une traduction françoiſe de *Properce*, qui n'eſt pas ſans mérite, & qui ne doit pourtant décourager perſonne.

Properce mourut dix-neuf ans avant l'ère chrétienne. Il étoit né à Moravia, ville de l'Ombrie, aujourd'hui Bevagna dans le duché de Spolète.

PROSCRIPTION, ſ. f.) *Hiſt. rom.*) publication faite par le gouvernement ou par un chef de parti, par laquelle on décerne une peine contre ceux qui y ſont déſignés. Il y en avoit de deux ſortes chez les Romains; l'une interdiſoit au *proſcrit* le feu & l'eau juſqu'à une certaine diſtance de Rome, plus ou moins éloignée, ſelon la ſévérité du décret, avec défenſe à qui que ce fût de lui donner retraite dans l'étendue de la diſtance marquée. On affichoit ce décret, afin que

personne ne l'ignorât : le mot d'exil n'y étoit pas même exprimé sous la république ; mais il n'en étoit pas moins réel, par la nécessité où l'on étoit de se transporter hors les limites de ces interdictions.

L'autre *proscription* étoit celle des têtes, ainsi nommée, parce qu'elle ordonnoit de tuer la personne *proscrite*, par-tout où on la trouveroit. Il y avoit toujours une récompense attachée à l'exécution de cette *proscription*. On affichoit aussi ce décret, qui étoit écrit sur des tables pour être lu dans les places publiques ; & l'on trouvoit au bas les noms de ceux qui étoient condamnés à mourir, avec le prix décerné pour la tête de chaque proscrit.

Marius & Cinna avoient massacré leurs ennemis de sang-froid, mais ils ne l'avoient point fait par *proscription*. Sylla fut le premier auteur & inventeur de cette horrible voie de *proscription*, qu'il exerça avec la plus indigne barbarie, & la plus grande étendue. Il fit afficher dans la place publique les noms de quarante sénateurs, & de seize cents chevaliers qu'il proscrivoit. Deux jours après, il proscrivit encore quarante autres sénateurs, & un nombre infini des plus riches citoyens de Rome. Il déclara infâmes & déchus du droit de bourgeoisie les fils & les petits-fils des proscrits. Il ordonna que ceux qui auroient sauvé un proscrit, ou qui l'auroient retiré dans leur maison, seroient proscrits en sa place. Il mit à prix la tête des proscrits, & fixa chaque meurtre à deux talens. Les esclaves qui avoient assassiné leurs maîtres, recevoient cette récompense de leur trahison ; l'on vit des enfans dénaturés, les mains encore sanglantes, la demander pour la mort de leurs propres pères qu'ils avoient massacrés.

Lucius Catilina, qui pour s'emparer du bien de son frère, l'avoit fait mourir depuis longtems, pria Sylla, auquel il étoit attaché, de mettre ce frere au nombre des *proscrits*, afin de couvrir par cette voie l'énormité de son crime. Sylla lui ayant accordé sa demande, Catilina, pour lui en marquer sa reconnoissance, alla tuer au même moment Marcus Marius, & lui en apporta la tête.

Le même Sylla, dans sa *proscription*, permit à ses créatures & à ses officiers de se venger impunément de leurs ennemis particuliers. Les grands biens devinrent le plus grand crime. Quintus Aurelius, citoyen paisible, qui avoit toujours vécu dans une heureuse obscurité, sans être connu ni de Marius, ni de Sylla, appercevant son nom dans les tables fatales, s'écria avec douleur ; *malheureux que je suis, c'est ma belle maison d'Albe qui me fait mourir* ; & à deux pas de là, il fut assassiné par un meurtrier.

Dans cette désolation générale, il n'y eut que C. Metellus, qui fut assez hardi pour oser demander à Sylla, en plein sénat, quel terme il mettroit à la misère de ses concitoyens : nous ne te demandons pas, lui dit-il, que tu pardonnes à ceux que tu as résolu de faire mourir ; mais délivre-nous d'une incertitude pire que la mort, & du moins apprens-nous ceux que tu veux sauver. Sylla, sans paroître s'offenser de ce discours, lui répondit froidement, qu'il ne s'étoit pas encore déterminé. Enfin, comme dit Salluste, *neque priùs jugulandi fuit finis quàm Sylla omnes suos divitiis explevit.*

Les triumvirs Lépide, Octave & Antoine renouvellerent les *proscriptions*. Comme ils avoient besoin de sommes immenses pour soutenir la guerre, & que d'ailleurs ils laissoient à Rome & dans le sénat des républicains toujours zélés pour la liberté, ils résolurent, avant que de quitter l'Italie, d'immoler à leur sûreté, & de proscrire les plus riches citoyens. Ils en dresserent un rôle. Chaque triumvir y comprit ses ennemis particuliers, & même les ennemis de ses créatures. Ils pousserent l'inhumanité jusqu'à s'abandonner l'un à l'autre leurs propres parens, & même les plus proches. Lépidus sacrifia son frère Paulus à l'un de ses collégues ; Antoine, de son côté, abandonna au jeune Octave le propre frère de sa mère ; & celui-ci consentit qu'Antoine fît mourir Cicéron, quoique ce grand homme l'eût soutenu de son crédit contre Antoine même. La tête du sauveur de l'état fut mise à prix pour la somme de huit mille livres sterling. Il mourut la victime de son mérite & de ses talens.

Largus & exundans letho dedit ingenii fons,
Ingenio manus est & cervix cæsa. Juvenal.

Enfin on vit dans ce rôle funeste Thoranius, tuteur du jeune Octave, celui-là même qui l'avoit élevé avec tant de soin ; Plotius désigné consul, frère de Plancus, un des lieutenans d'Antoine, & Quintus, son collégue au consulat, eurent le même sort, quoique ce dernier fût beau-père d'Asinius Pollio, partisan zélé du triumvirat.

En un mot, les droits les plus sacrés de la nature furent violés. Trois cents sénateurs, & plus de deux mille chevaliers furent enveloppés dans cette affreuse *proscription*. Toutes ces horreurs, inconnues dans les siècles les plus barbares, & aux nations les plus féroces, se sont passées dans des tems éclairés, & par l'ordre des hommes les plus polis de leur tems. Elles ont été les fruits sanglans de ces désordres civils, & de ces vapeurs intestines qui étouffent les cris de l'humanité. (*D. J.*)

PROSPER (Saint) *Hist. ecclés.* disciple de saint Augustin, fut le poëte de la grace comme son maître en étoit l'apôtre. Tout le monde con-

noît son *poëme contre les ingrats*, c'est-à-dire, contre les ennemis de la grace. M. Racine s'en tient toujours le plus près qu'il peut dans son poëme de la grace. M. le Maître de Sacy a donné une traduction en vers françois du poëme de saint *Prosper*. Ce docteur a beaucoup écrit, d'ailleurs, sur la grace & le libre arbitre contre les semi-Pelagiens; mais comme théologien, nous le renvoyons au savant théologien, chargé de cette importante partie. Saint *Prosper* est connu sous le nom de *Tiro Prosper*; on lui donne souvent le surnom d'*Aquitanius*, parce qu'il étoit du pays d'Aquitaine. Il y étoit né au commencement du cinquième siècle. Il eut avec saint Augustin, son maître, outre la conformité de zèle & de doctrine, une conformité d'un autre genre, celle d'une jeunesse orageuse & livrée aux plaisirs. Ses travaux lui méritèrent dans la suite l'estime & la confiance du pape Célestin & du pape saint Léon. On a de lui, entre autres œuvres, des épigrammes contre les ennemis & les envieux de la gloire de saint Augustin. Il vivoit encore en 463; mais on ignore l'année de sa mort, & s'il étoit évêque, prêtre ou laïque. On le croit l'auteur d'une chronique qui porte son nom, & qui est un des plus anciens monumens de notre histoire moderne; elle finit à l'an 455.

Dans le même siècle vivoit un autre *Prosper*, dit l'*Africain*, écrivain ecclésiastique, dont on a quelques ouvrages.

Et un autre *Prosper*, évêque d'Orléans, mort vers l'an 463.

PROSPER ALPINI (voyez ALPINI.)

PROSPER MARCHAND (voyez MARCHAND.)

PROTAGORAS (*Hist. anc.*) Sophiste célèbre, maître de Prodicus, étoit d'Abdère en Thrace. Il amassa beaucoup d'argent dans sa profession, & en général tous ces sophistes en étoient fort avides. Aulugelle rapporte un procès singulier, que ce maître eut avec Evalthe, un de ses disciples. *Protagoras* s'étoit chargé d'en faire un avocat habile. La moitié du prix convenu fut payée sur le champ; le payement de l'autre moitié devoit se faire après qu'Evalthe auroit gagné sa première cause; comme il ne se pressoit pas de la plaider, *Protagoras* le fait assigner, & croyoit lui opposer un argument invincible. Si la sentence m'est favorable, dit-il, vous serez condamné à me payer; si elle m'est contraire, vous gagnez votre première cause, & alors, aux termes de notre convention, vous êtes obligé de me payer. Evalthe lui rétorquoit l'argument. Si ce jugement m'est favorable, dit-il, on jugera que je ne vous dois rien; s'il m'est contraire, je perds ma cause, & alors la convention me libère. Les juges trouvèrent la question si embarrassante qu'ils la laissèrent indécise. C'étoit beaucoup déférer à une subtilité. Qui ne voit qu'Evalthe ne devoit pas rester le maître de rendre sa promesse illusoire, qu'il devoit se mettre en état de plaider sa première cause & de la gagner ou d'en gagner une suivante, & que tel étoit l'esprit de la convention?

Protagoras ayant commencé un de ses livres par ces mots: *je ne saurois dire s'il y a des dieux ni ce que c'est*, les Athéniens le chassèrent de leur ville & de leur territoire, & firent bruler publiquement ses ouvrages. Il vivoit plus de quatre siècles avant Jésus-Christ.

PROTECTEUR, (*Hist. d'Angleterre.*) C'est le titre qu'Olivier Cromwel s'appropria, & qui lui fut solemnellement accordé par l'Angleterre, l'Ecosse & l'Irlande. Pendant que Charles II fugitif en France avec son frère & sa mère, y traînoit ses malheurs & ses espérances, Cromwel fut inauguré dans le poste de *protecteur*, le 26 Juin 1657, à Westminster-hall, par le parlement pour lors assemblé, & l'orateur des communes, le chevalier Thomas Winddrington, en fit la cérémonie.

Un simple citoyen, dit M. de Voltaire, usurpateur du trône, & digne de régner, prit le nom de *protecteur*, & non celui de roi, parce que les Anglois savoient jusqu'où les droits de leurs rois devoient s'étendre, & ne connoissoient pas quelles étoient les bornes de l'autorité d'un *protecteur*. Il affermit son pouvoir en sachant le réprimer à-propos: il n'entreprit point sur les privilèges dont le peuple étoit jaloux; il ne logea jamais des gens de guerre dans la cité de Londres; il ne mit aucun impôt dont on pût murmurer; il n'offensa point les yeux par trop de faste; il ne se permit aucun plaisir; il n'accumula point de trésors; il eut soin que la justice fût observée avec cette impartialité impitoyable qui ne distingue point les grands des petits.

Jamais le commerce ne fut si libre, ni si florissant; jamais l'Angleterre n'avoit été si riche. Ses flottes victorieuses faisoient respecter son nom dans toutes les mers; tandis que Mazarin uniquement occupé de dominer & de s'enrichir, laissoit languir dans la France la justice, le commerce, la marine, & même les finances. Maître de la France, comme Cromwel de l'Angleterre, après une guerre civile, il eût pu faire pour le pays qu'il gouvernoit, ce que Cromwel avoit fait pour le sien; mais il étoit étranger, & l'ame de Mazarin n'avoit pas la grandeur de celle de Cromwel.

Toutes les nations de l'Europe qui avoient négligé l'alliance de l'Angleterre sous Jacques I & sous Charles, la briguèrent sous le *protecteur*. La reine Christine elle-même, quoiqu'elle eût détesté le meurtre de Charles I, entra dans l'alliance d'un tyran qu'elle estimoit.

Le ministre espagnol lui offrit de l'aider à prendre Calais

Calais ; Mazarin lui proposa d'assiéger Dunkerque , & de lui remettre cette ville. Le *protecteur* ayant à choisir entre les clés de la France & celles de la Flandre , se détermina pour la France , mais sans faire de traité particulier , & sans partager des conquêtes par avance.

Il vouloit illustrer son usurpation par de plus grandes entreprises. Son dessein étoit d'enlever l'Amérique aux Espagnols ; mais ils furent avertis à tems. Les amiraux de Cromwel leur prirent du-moins la Jamaïque , province que les Anglois possèdent encore , & qui assure leur commerce dans le nouveau monde. Ce ne fut qu'après son expédition de la Jamaïque que Cromwel signa son traité avec le roi de France, mais sans faire encore mention de Dunkerque. Le *protecteur* traita d'égal à égal ; il força le roi à lui donner le titre de frère dans ses lettres. Son secrétaire signa avant le plénipotentiaire de France dans la minute du traité qui resta en Angleterre ; mais il traita véritablement en supérieur en obligeant le roi de France de faire sortir de ses états Charles II & le duc d'Yorck , petits-fils de Henri IV , à qui la France devoit un asyle.

Quelque tems après le siège de Dunkerque , le *protecteur* mourut avec courage à l'âge de 55 ans , au milieu des projets qu'il faisoit pour l'affermissement de sa puissance , & pour la gloire de sa nation. Il avoit humilié la Hollande , imposé les conditions d'un traité au Portugal , vaincu l'Espagne , & forcé la France à briguer son alliance. Il fut enterré en monarque légitime , & laissa la réputation du plus habile des fourbes, du plus intrépide des capitaines, d'un usurpateur sanguinaire , & d'un souverain qui avoit su régner. Il est à remarquer qu'on porta le deuil de Cromwel à la cour de France, & que mademoiselle fut la seule qui ne rendit point cet honneur à la mémoire du meurtrier du roi son parent.

Richard Cromwel succéda paisiblement & sans contradiction au protectorat de son père, comme un prince de Galles auroit succédé à un roi d'Angleterre. Richard fit voir que du caractère d'un seul homme dépend souvent la destinée d'un état. Il avoit un génie bien contraire à celui d'Olivier Cromwel , toute la douceur des vertus civiles, & rien de cette intrépidité féroce qui sacrifie tout à ses intérêts.

Il eût conservé l'héritage acquis par les travaux de son père , s'il eût voulu faire tuer trois ou quatre principaux officiers de l'armée, qui s'opposoient à son élévation. Il aima mieux se démettre du gouvernement que de régner par des assassinats; il vécut particulier & même ignoré jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans, dans le pays dont il avoit été quelques jours le souverain.

Après sa démission du protectorat, il voyagea en France; on sait qu'à Montpellier, le prince de Conti, frère du grand Condé, en lui parlant sans le connoître, lui dit un jour : « Olivier

» Cromwel étoit un grand homme ; mais son fils » Richard est un misérable de n'avoir pas su » jouir du fruit des crimes de son père ». Cependant ce Richard vécut heureux, & son père n'avoit jamais connu le bonheur. *Essai sur l'histoire univers. tom. V. p. 72-81.* (*D. J.*)

PROTOGENE, (*Hist. anc.*) peintre célèbre qu'Apelle regardoit presque comme son maître; ces deux peintres ne se connoissoient encore que de réputation ; Apelle vint à Rhodes exprès pour voir *Protogène* & ses ouvrages; il ne trouva point *Protogène* chez lui ; une vieille femme gardoit son attelier, & sur le chevalet étoit un tableau où il n'y avoit rien de peint. Sous prétexte d'écrire son nom, il traça un dessin sur le tableau ; *Protogène*, à son retour , ayant jetté les yeux sur ce dessin, s'écria : *c'est Apelle ; il n'y a que lui au monde qui puisse dessiner avec cette finesse & cette légèreté.* Il fit à son tour sur le même tableau un dessin plus correct encore & plus délicat, & dit à cette femme : *s'il revient, dites-lui que voilà ma réponse.* Apelle revint , se jugea vaincu, & animé d'une vive émulation, il fit un troisième dessin, qui surpassoit les deux autres. Quand *Protogène* l'eut vu , *je suis vaincu* , dit-il , *courons embrasser mon vainqueur*; il vole au port, s'informe d'Apelle, le trouve, & se lie avec lui d'une amitié qui ne se démentit jamais.

Qu'il est doux , qu'il est beau de se dire à soi-même !
Je n'ai point d'ennemis , j'ai des rivaux que j'aime ;
Je prends part à leurs gloire , à leurs maux , à leurs biens ;
Les arts nous ont unis, leurs beaux jours sont les miens:
C'est ainsi que la terre avec plaisir rassemble
Ces chênes, ces sapins qui s'élèvent ensemble ;
Un suc toujours égal est préparé pour eux ,
Leur pied touche aux enfers, leur cime est dans les cieux ;
Leur tronc inébranlable & leur pompeuse tête
Résiste , en se touchant , aux coups de la tempête;
Ils vivent l'un par l'autre , ils triomphent du temps.

Ce monument du combat de *Protogène* & d'Apelle, conservé à la postérité, fit long-temps l'admiration des connoisseurs & des maîtres de l'art; il fut consumé dans un embrasement du palais d'Auguste. Ce fut Apelle qui fit connoître aux Rhodiens tout le mérite des tableaux de *Protogène* , en offrant de les prendre tous à un prix beaucoup plus fort que celui que *Protogène* en avoit tiré jusqu'alors. On avoit d'abord tellement méconnu son talent, qu'on ne l'employoit qu'à donner la couleur aux navires, & qu'il vécut long-temps dans la pauvreté. Il parvint dans la suite au comble de la gloire ; parmi ses chefs-d'œuvre, on comptoit son satyre appuyé sur une colonne, au haut de laquelle étoit perchée une perdrix. Cette perdrix étoit si parfaite, que des perdrix privées jettoient des cris à sa vue, la

croyant vivante, & que cet épisode attiroit, même de la part des hommes, plus d'attention que le sujet principal du tableau; il sentit que c'étoit un défaut, & il eut le courage d'effacer la perdrix. Un de ses portraits fameux étoit encore celui de la mère d'Aristote, son ami. Aristote vouloit faire de lui un peintre d'histoire, & lui proposoit les batailles d'Aléxandre. *Protogène* ne fut & ne voulut être que peintre de portraits; il fit celui d'Aléxandre, mais sans batailles.

Son portrait le plus renommé est celui du chasseur *Ialysus*, fils ou petit-fils du soleil, & fondateur de Rhodes; c'est-là qu'étoit ce chien dont il ne pût jamais faire l'écume à son gré, car il étoit difficilement content de ses ouvrages, & auquel il donna par hasard le degré de perfection qu'il cherchoit, en jettant avec dépit son éponge sur l'endroit qu'il désespéroit de finir. Ce tableau fut dans la suite porté à Rome, & mis dans le temple de la paix, où il étoit encore du temps de Pline, qui en parle. Il périt aussi dans la suite par un incendie. Pline prétend que ce tableau sauva la ville de Rhodes, l'an 304 avant Jésus-Christ, parce qu'étant dans un endroit par lequel seul Démétrius Poliorcétes, qui l'assiégeoit, pouvoit la prendre; ce prince aima mieux renoncer à la victoire que d'exposer un si beau monument à périr. Ce qui est certain, c'est que *Protogène*, dont l'attelier étoit hors de la ville & dans les fauxbourgs, n'interrompit pas un moment son travail pendant le siége, & qu'il fit son tableau du satyre, au milieu du bruit des armes & environné des soldats macédoniens à qui les fauxbourgs avoient été abandonnés; ce qui fit dire *qu'il avoit peint sous l'épée.* Démétrius lui-même lui témoigna combien il étoit surpris de sa tranquillité & de sa confiance; *je savois*, lui répondit *Protogène*, *que vous aviez déclaré la guerre aux Rhodiens, mais non pas aux arts;* en effet Démétrius les prit sous sa protection, & disposa une garde autour de l'attelier de cet artiste, pour qu'il pût travailler en paix & en sûreté.

Apelle ne faisoit qu'un reproche à *Protogène*, & ce reproche étoit une grande leçon pour les artistes, c'est qu'il ne savoit pas quitter le pinceau, & qu'il vouloit toujours perfectionner; *quòd manum ille de tabulâ nesciret tollere.* Il faut en tout, dit Cicéron, savoir jusqu'où l'on doit & l'on peut aller : *in omnibus rebus videndum est quatenùs..... in quo Apelles pictores quoque eos peccare dicebat qui non sentirent quid esset satis.* Orat. N. 73. *memorabili præcepto*, dit Pline, *nocere sæpè nimiam diligentiam.*

PROVÉDITEUR, s. m. (*Hist. de Venise*) magistrat de la république de Venise. Il y a deux sortes de *provéditeurs* dans cette république; le *provéditeur* du commun, & le *provéditeur* général de mer. Le *provéditeur du commun* est un magistrat assez semblable dans ses fonctions à l'édile des Romains. Le *provéditeur de mer* est un officier dont l'autorité s'étend sur la flotte lorsque le général est absent. Il manie particulièrement l'argent, & paie les soldats & les matelots, dont il rend compte à son retour au sénat. Sa charge ne dure que deux ans, & sa puissance est partagée de telle sorte avec le capitaine général de la marine, que le *provéditeur* a l'autorité sans la force, & le général a la force sans l'autorité. (*D. J.*)

PROVISEUR, s. m. (*Hist. litt.*) qui pourvoit; qui a soin, du verbe *providere*, pourvoir, prendre soin.

Le titre de *proviseur* est en usage dans l'université de Paris, dans certaines sociétés ou colléges; il signifie le *chef*, comme dans la maison de Sorbonne. M. l'archevêque de Paris en est actuellement *proviseur.* Le premier supérieur du collège d'Harcourt a aussi le titre de *proviseur.* Au contraire, dans d'autres maisons ou collèges, *proviseur* n'est que ce qu'on nomme ailleurs *procureur*, un officier comptable, qui touche les revenus & gère les affaires temporelles de la société. Tel est celui qu'on appelle *proviseur* dans la maison de Navarre.

Le *proviseur* de Sorbonne a une grande part à toutes les affaires qui concernent cette maison; mais il ne nomme pas aux places vacantes de professeur, bibliothécaire, &c. elles sont données par les membres mêmes de la maison par voie d'élection, & à la pluralité des voix. Celui d'Harcourt nomme aux places de professeur de son collège, comme tous les autres principaux.

On donne encore dans les actes publics le nom de *proviseur* aux marguilliers des églises; ainsi l'on dit N. marguillier & *proviseur* de telle église ou paroisse. Cette dénomination vient de la même racine que la précédente; *provisor quia providet bonis & prædiis ecclesiæ.*

Les théologiens donnent aussi à Dieu le titre de *proviseur général*, à raison de *sa providence*, & du soin qu'il prend de l'univers. (*A. R.*)

P R U

PRUDENCE, (AURELIUS PRUDENTIUS CLEMENS) *Hist. litt.*) poëte chrétien du quatrième siècle, connu principalement par l'hymne des Saints-Innocens :

Salvete flores martyrum, &c.

Où est cette jolie image :

Aram sub ipsam simplices
Palmâ & coronis luditis.

On sait peu de choses de sa vie; il fut magis-

trat & homme de guerre, & remplit un emploi honorable à la cour d'Honorius. Il y a deux bonnes éditions de ses poésies ; l'une d'Elzevir, avec les notes de Nicolas Heinsius, Amsterdam 1667, *in-12*; l'autre *ad usum Delphini*, par les soins du P. Chamillard, jésuite; Paris, 1687, *in-4°*.

Prudence étoit né à Sarragosse en Espagne, l'an 348.

Il y eut dans le neuvième siècle un autre *Prudence*, dit le Jeune, autrement nommé Galindon, évêque de Troyes, mort en 861, grand défenseur de la doctrine de Saint-Augustin sur la grace & la prédestination.

PRUNELÉ, (*Hist. de France.*) famille noble & ancienne de Beauce, qui remonte par titres jusqu'à Philippe Auguste, & où on trouve des chevaliers dès le commencement du treizième siècle.

De cette famille étoit Guillaume *Prunelé*, cinquième du nom, tué à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415.

Jacques de *Prunelé*, second du nom, de la branche de Saint-Germain, tué en duel sous le règne de Louis XIII.

Antoine-Agnès de *Prunelé*, qui s'embarqua vers l'an 1684, sans que depuis on ait entendu parler de lui, ni du vaisseau qui le portoit.

Jules-César de *Prunelé*, blessé d'un coup de fusil à la bataille de Malplaquet, le 11 septembre 1709.

François de *Prunelé*, de la branche de Guillerval, blessé d'un coup de lance à la bataille de Cérisoles, le 14 avril 1544, tué par les ligueurs en 1587.

Antoine de *Prunelé*, de la branche de Tignonville, mort en 1659, d'une blessure reçue dans un combat singulier près de Furnes en Flandre.

Charles de *Prunelé*, tué en Catalogne au mois de juin 1676.

Jacques-Philippe de *Prunelé* se distingua à la bataille de Fleurus, le 1 juillet 1690, au siége de Namur en 1692, au combat de Steinkerque, au bombardement de Charleroi, & dans d'autres occasions.

Armand de *Prunelé*, fils du précédent, montant la garde à Valenciennes, tomba dans un regard ouvert de l'aqueduc de l'Escaut, & s'y noya malheureusement à vingt & un ans, le 24 septembre 1719.

PRUSIAS, (*Hist. ancienne.*) roi de Bithynie, surnommé le *Chasseur*, fut sollicité par Antiochus d'embrasser sa cause contre les Romains ; mais ébloui par les promesses de Scipion, & retenu peut-être par ses menaces, il observa une espèce de neutralité, & resta spectateur de la querelle; mais quelque temps après, Annibal, poursuivi par la haine des Romains, alla chercher un asile dans sa cour. Ce fameux général, pour l'associer à sa vengeance, l'engagea dans une guerre contre Eumène, roi de Pergame, ami déclaré des Romains. Le sénat se crut offensé dans la personne de son allié. Quintus Flaminius fut député pour se plaindre à *Prusias* de l'asile qu'il donnoit à ce perturbateur des nations. Le monarque, intimidé par ses menaces, promit de livrer cet illustre fugitif pour ne pas irriter ces tyrans des rois. Annibal, instruit de sa complaisance perfide, en prévint l'effet par le poison. Il mourut en vomissant les plus horribles imprécations contre *Prusias*, & en invoquant les dieux protecteurs & vengeurs des droits sacrés de l'hospitalité. Cette perfidie désarma la colère des Romains. Persée, quelque temps après, rechercha son alliance; mais *Prusias*, craignant de le rendre trop puissant, ne voulut point entrer dans cette guerre, & promit seulement d'employer sa médiation pour la prévenir. En effet, il envoya à Rome des ambassadeurs qui entamèrent des négociations infructueuses. Tandis que les Romains étoient occupés contre Persée, *Prusias* tourna ses armes contre Attale, successeur d'Eumène au trône de Pergame. Il se rendit maître de la capitale, où abusant des droits de la victoire, il profana les temples & renferma les statues des dieux. Le sénat, instruit de ces excès, étoit dans l'impuissance alors de l'en punir; il lui envoya des ambassadeurs qui lui défendirent de continuer ses hostilités; & quoique vainqueur, il fut contraint de souscrire à un humiliant traité. Il députa son fils Nicomède à Rome pour en adoucir la rigueur; il lui associa Menas, qu'il chargea d'assassiner ce jeune prince, pour favoriser les enfans nés du second lit; mais Menas au lieu d'exécuter cet ordre barbare, en avertit Nicomède qui retourna promptement en Bythinie, où il leva l'étendart de la révolte. *Prusias* détesté de ses sujets, en fut abandonné; il se réfugia dans un temple où il fut massacré par un soldat. (*T. N.*)

P R Y

PRYNN ou PRYNE, (GUILLAUME) *Hist. litt. mod.*) jurisconsulte anglois, grand puritain, fit contre les épiscopaux un écrit intitulé : *du violement du sabbat & de l'état des évêques*, pour lequel il fut condamné en 1647 à avoir les oreilles coupées. L'abus, beaucoup plus funeste qu'on ne croit, d'infliger pour des opinions & pour des livres les mêmes peines que pour des crimes infamans, confond toutes les idées, nuit à la morale, en mettant un fanatique vertueux au même rang qu'un vil malfaiteur, & à l'économie politique, en ôtant aux supplices le pouvoir de punir & de diffamer. *Prynn*, d'après le traitement qu'il avoit essuyé, devint l'idole des puritains, & fut révéré comme un martyr de la bonne cause. On le fit entrer dans la chambre des communes au parlement assemblé contre le roi Charles I; mais

cet homme avoit apparemment plus de vertu que son parti même ne l'avoit pensé; après avoir montré d'abord contre le roi une partie de l'animosité sur laquelle on avoit compté, il ne tarda pas à voir que la nation alloit trop loin, ou plutôt qu'on alloit trop loin sous son nom; que la cause du puritanisme étoit mauvaise & devenoit de jour en jour plus odieuse; il s'en expliqua ouvertement, & le parti puritain le mit en prison comme déserteur de la bonne cause & apostat; il écrivit de sa prison, pour détourner le parlement du projet de faire le procès au roi. On ne sait pas le reste de son histoire, il vit la restauration; il mourut en 1669. On a de lui en anglois la vie des rois Jean sans terre, Henri III & Edouard I, & l'histoire de Guillaume Laud, archevêque de Cantorbéri. On a aussi de lui: *antiquæ constitutiones regni anglici sub Joanne, Henrico III & Eduardo I, circà jurisdictionem ecclesiasticam*, & d'autres ouvrages de théologie & de controverse.

Prynn étoit, selon M. de Voltaire, un homme » scrupuleux à outrance, qui se seroit cru damné » s'il avoit porté un manteau court au lieu d'une » soutane, & qui auroit voulu que la moitié des » hommes eût massacré l'autre pour la gloire de » Dieu & de la *propagandâ fide* ».

P R Z

PRZEMISLAS I, (*Hist. de Pologne.*) duc de Pologne. En 751, les hongrois vinrent fondre sur la Pologne. Leur fureur ne respecta rien, les polonois alloient racheter leur vie en recevant des fers, lorsqu'un homme du peuple osa venger sa patrie & détruire ses conquérans. On prétend qu'il disposa des branches d'arbres, de manière qu'elles ressembloient à une armée, que l'ennemi attiré par cette ruse s'engagea dans une forêt, où il fut taillé en pièces; la reconnoissance publique plaça *Przemislas* sur le trône; son régne fut glorieux & paisible. Il mourut vers l'an 803. (*M. de Sacy*).

PRZEMISLAS II, roi de Pologne. Après la mort de Lezko II, la couronne ducale devint l'objet des desirs ambitieux d'une foule de prétendans; après cinq années de guerres civiles, *Przemislas* l'emporta, prit le titre de roi, malgré la cour de Rome, qui regardant tous les souverains comme ses créatures, prétendoit fixer les bornes de leur pouvoir, & leur donner ou leur vendre le nom sous lequel ils devoient régner. Ce prince digne d'une plus longue vie, fut couronné l'an 1295, & massacré l'an 1296, par les marquis de Brandebourg, Othon, Jean & Othon le Long; ils avoient été les jouets de la politique de ce prince, & n'osant le combattre, ils l'assassinèrent. Ce fut à Rogozno que se commit cet attentat. (*M. de Sacy.*)

PSALMANASAR, (GEORGES) *Hist. litt. mod.*) auteur du fameux roman intitulé: *Relation de l'île Formose*, ainsi que de la plus grande partie de l'histoire ancienne dans la grande *histoire universelle* des savans d'Angleterre, fut un aventurier, qui passa presque toute sa vie à faire le métier d'imposteur public, & qui, en mourant à Londres en 1763, laissa une histoire de sa vie qu'il ordonna de publier, & où il dévoiloit lui-même toutes ses impostures.

PSAMMÉNIT ou PSAMMÉNITE, (*Hist. anc.*) roi d'Egypte. C'est sous son règne, cinq cent vingt-cinq ans avant Jésus Christ, que Cambyse, roi de Perse, fils de Cyrus, soumit l'Egypte; il traita le roi avec douceur, & lui assigna un entretien honorable; mais dans la suite ayant appris ou ayant cru que ce prince prenoit des mesures secrettes pour remonter sur le trône, il le fit mourir. *Psamménit* n'avoit régné que six mois.

PSAMMIS, (*Hist. anc.*) roi d'Egypte, vivoit six cents ans avant Jésus-Christ; son régne fut de six ans, il fit une expédition en Ethiopie. C'est sous son règne que les habitans de l'Elide ayant institué les jeux olympiques, & croyant cette institution à l'abri de toute critique, voulurent avoir l'avis, c'est-à-dire, l'approbation des Egyptiens, qui passoient pour le peuple le plus sage de l'univers. Ceux-ci demandèrent d'abord si on admettoit indifféremment les citoyens & les étrangers. Sans doute, répondirent les Eléens d'un ton triomphant, & comptant plus que jamais sur des louanges; tant pis, répliquèrent les Egyptiens, il falloit opter. Vous flattez-vous que les juges du prix tiennent la balance bien égale entre des concitoyens & des étrangers?

PSAMMITIQUE, (*Hist. anc.*) roi d'Egypte. Plus de six siècles & demi avant Jésus-Christ, douze des principaux seigneurs égyptiens s'étoient accordés pour gouverner chacun un district, au nom de l'Egypte, & pour bâtir à frais communs le fameux labyrinthe qui étoit un amas de douze grands palais. *Psammitique* devint suspect aux onze autres par des raisons que l'histoire ancienne, c'est-à-dire, la fable explique par des oracles; ils le releguèrent dans les cantons marécageux de l'Egypte.

Des soldats Cariens & Ioniens ayant été jettés par la tempête sur les côtes de l'Egypte qui avoit été fermée jusqu'alors aux étrangers, *Psammitique* se mit à leur tête, défit les onze rois, & resta maître de l'Egypte vers l'an 670 avant Jésus-Christ. Ce fut à cette occasion & par ce moyen que les Egyptiens entrèrent en commerce avec les Grecs, & c'est depuis ce temps, selon Hérodote, que l'histoire d'Egypte commence d'avoir quelque certitude.

Psammitique eut de longues guerres à soutenir contre les Assyriens auxquels il disputoit la Palestine; le seul siège d'Azot l'arrêta pendant vingt-

neuf ans ; c'est le plus long siège dont il soit parlé dans l'histoire ancienne, & peut-être dans l'histoire en général. Le même prince arrêta par des présens & des négociations le torrent des Scythes, prêt à inonder l'Egypte.

Les critiques ne font pas grand cas de l'histoire des deux enfans qui, ayant été nourris par des chèvres, & n'ayant jamais entendu parler aucune langue, prononçoient distinctement le seul mot *Beccos*, qui chez les Phrygiens signifie du pain; ce qui persuada que la langue phrygienne étoit la langue primitive & la plus ancienne de toutes; honneur que l'opinion, du moins en Egypte, décernoit auparavant à la langue égyptienne : mais cette histoire vraie ou fausse, est rapportée au regne de *Psammitique*. Ce fut lui, dit-on, qui eut la curiosité de faire cette expérience.

PSAPHON (*Hist. anc.*) Lybien, qui voulant se faire passer pour un dieu parmi les habitans de la Lybie, s'imagina de dresser des oiseaux à prononcer, pour avoir à manger, trois mots grecs qui signifioient : *Psaphon est un grand Dieu.* Il les lâcha ensuite sur les montagnes, où ces oiseaux privés s'attendant toujours qu'on alloit leur donner à manger, crioient sans cesse : *Psaphon est un grand Dieu.* Les Lybiens les crurent & rendirent les honneurs divins à *Psaphon. Les oiseaux de Psaphon* sont pour ainsi dire passés en proverbe.

P S E

PSEAUME ou PSAUME (NICOLAS) *Hist. litt. mod.*) évêque de Verdun, se distingua au concile de Trente par son éloquence. C'étoit lui, au rapport de quelques auteurs, qui parloit dans le concile contre les abus de la cour de Rome, lorsqu'un évêque italien (Sébastien Vance, évêque d'Orviette) traitant de chanson ce discours qui lui déplaisoit, donna lieu à une réplique heureuse de Pierre Danés. Voyez l'article *Danés.*

On a de Nicolas *Pseaume* un journal du concile de Trente, que le P. Hugo, prémontré, a publié dans son recueil intitulé : *Sacræ antiquitatis monumenta historico - dogmatica.* On a de lui encore un *préservatif contre le changement de religion.* Mort à Verdun en 1575.

P T O

PTOLÉMÉE ou PTOLOMÉE (*Hist. anc.*) nom de tous les rois d'Egypte, successeurs d'Aléxandre.

1°. *Ptolémée*, fils de Lagus, dit Ptolémée *Soter*, soldat sous Aléxandre avant d'être roi, prit d'emblée plusieurs petites villes dans les Indes, l'an 327 avant J. C. L'année suivante, assiégeant une des places du roi Samus, l'un des monarques de l'Inde, il fut blessé dangereusement; on craignit même que la blessure ne fût mortelle, parce que les indiens étoient dans l'usage d'empoisonner leurs armes. Il étoit parent, mais sur-tout il étoit aimé d'Aléxandre. Quelques-uns ont prétendu qu'il lui appartenoit de fort près & qu'il étoit fils naturel de Philippe. Aléxandre montra beaucoup d'inquiétude sur son sort, & le fit transporter auprès de lui pour l'avoir toujours sous les yeux & suivre tous les progrès de sa guérison. Les historiens ont mis du merveilleux dans cette cure. Aléxandre avoit vû en songe un dragon qui lui indiquoit une herbe, seul remède efficace contre le mal de son ami; Aléxandre la fit chercher & l'appliqua lui-même sur la blessure. *Ptolémée* fut guéri en peu de jours. On conçoit que le dragon fut un homme du pays, un médecin peut-être, qui connoissoit cette herbe & qui l'indiqua. Mais cette fable même honore Aléxandre, en montrant quel intérêt il prenoit à son ami; & la joie universelle de l'armée à la guérison de *Ptolémée*, honore ce capitaine, dont en effet l'histoire parle avec les plus grands éloges.

Après la mort d'Aléxandre, arrivée l'an 325 avant J. C., l'Egypte avec la partie de l'Arabie qui l'avoisine, la Lybie & la Cyrenaïque, furent le partage de *Ptolémée*, & là commence l'empire des Lagides en Egypte.

D'après des prédictions qui attesteroient, s'il en étoit besoin, quel empire exerçoit sur l'imagination des hommes, le nom de cet Aléxandre, devant qui la terre étoit restée en silence, le lieu qui renfermoit ses cendres devoit devenir le plus florissant de toute la terre. *Ptolémée* l'emporta pour Aléxandrie, & elle y avoit des droits; *Ptolémée* y bâtit un temple & un tombeau magnifiques. Un auteur du quinzième siècle, atteste que ce tombeau subsistoit encore de son temps, & que les mahométans le révéroient comme le tombeau, non-seulement d'un grand roi, mais d'un grand prophète.

Ptolémée eut la prudence de prendre peu de part aux divisions de tous ces capitaines qui démembroient alors le vaste empire d'Aléxandre; il s'attacha principalement à étendre & à fortifier son partage. Il y joignit d'abord la Syrie, la Phénicie, la Judée; il prit Jérusalem l'an 319 avant J. C. Il s'empara de l'isle de Cypre, il la perdit, il la reprit. Il eut, comme il arrive ordinairement à la guerre, des revers & des succès; mais vainqueur ou vaincu, ses procédés furent toujours nobles & généreux, toujours dignes de l'intérêt qu'il avoit inspiré dans l'Inde à toute l'armée d'Aléxandre.

Les Rhodiens que *Ptolémée* avoit efficacement secourus pendant ce long & mémorable siège que Démetrius, fils d'Antigone, mit devant Rhodes, l'an 304 avant J. C. signalèrent leur reconnoissance d'une manière éclatante; ils consacrèrent à *Ptolémée* un bocage, renfermé dans un bâtiment quarré de quatre cents toises, qui offroit aux yeux un superbe portique, auquel on donna le nom de *Ptoléméon* & où l'on rendoit à *Ptolémée* des honneurs divins. Ce fut aussi pour perpétuer la mémoire de leur délivrance dans cette guerre, qu'ils donnèrent au même *Ptolémée* le surnom de *Soter*, ou sauveur, qui le distingue parmi les autres *Ptolémées*.

Il mourut l'an 283 avant J.C. à quatre vingt-quatre ans, après quarante ans de règne, à compter depuis la mort d'Aléxandre, ou après vingt ans seulement, à compter de sa proclamation solennelle; car il avoit été vingt ans un grand & puissant prince, sans avoir pris ce titre de roi. Il fut, dit un sage écrivain, le plus habile & le plus honnête homme de sa race. Sous lui, l'Egypte fut le plus heureux & le plus florissant des royaumes formés des débris du vaste empire d'Aléxandre. *Ptolémée* conserva sur le trône l'amour de la simplicité, le faste royal ne fut jamais à son usage. Accessible à ses sujets jusqu'à la familiarité la plus aimable, il alloit souvent manger chez eux; quand il donnoit lui-même à manger, comme il avoit fort peu de vaisselle, il en empruntoit à ses sujets les plus opulens: c'est aux sujets à être riches, disoit-il, c'est aux rois à faire qu'ils le soient.

Ptolémée-Soter aimoit les belles-lettres & les avoit cultivées; il avoit composé une vie d'Aléxandre, fort estimée des anciens, mais qui ne nous est point parvenue; il est le fondateur du *Musœum* & de la bibliothèque d'Aléxandrie qui fut si considérablement augmentée par ses successeurs.

Ptolémée-Soter laissoit des enfans de plusieurs femmes; il avoit épousé Eurydice, fille d'Antipater, comme lui, lieutenant d'Aléxandre. Bérénice qui accompagnoit Eurydice en Egypte, charma *Ptolémée* qui l'épousa & qui fit un grand usage de l'esprit & des lumières de cette femme supérieure dans le gouvernement de ses états; elle prit sur lui le plus grand ascendant. *Ptolémée* avoit eu d'Eurydice un fils nommé comme lui *Ptolémée*, & surnommé *Ceraunus*, *le foudre*. Il étoit l'aîné de tous les enfans de *Ptolémée*-Soter; mais comme il ne lui succéda point en Egypte, nous n'en parlerons point en cet endroit, pour ne pas interrompre la dynastie des rois d'Egypte, connus sous le nom de *Ptolémées* & de Lagides. Voyez son article au N°. 13 des *Ptolémées*.

Au fils d'Eurydice, *Ptolémée*-Soter préféra un fils de Bérenice. Ce fut:

2°. *Ptolémée*, dit *Philadelphe*, c'est-à-dire *amateur de ses frères*, beau nom, s'il n'eût pas été donné par antiphrase, & s'il ne perpétuoit pas le souvenir de sa cruauté envers deux de ses frères qu'il fit mourir sous le prétexte vrai ou faux qu'ils lui avoient dressé des embûches.

Bérénice pour assurer le trône de l'Egypte à son fils, avoit engagé *Ptolémée*-Soter à le faire couronner de son vivant, l'an 285 avant J. C. Soter avoit alors quatre-vingt-deux ans, & il vécut encore deux ans après cette cérémonie.

Démétrius de Phalère, ce célèbre orateur athénien, qui retiré alors dans Aléxandrie, avoit l'intendance de la bibliothèque fondée par *Ptolémée*-Soter, crut devoir lui représenter le danger de se dépouiller ainsi de l'autorité. A mon âge, répondit Soter, on n'a plus d'autorité, on n'est plus roi, & il ne peut rester que le mérite d'en faire un. Démétrius de Phalère observa du moins que le choix devoit tomber sur l'aîné des fils, sur le fils d'Eurydice, *Ptolémée*-Ceraunus. Ici Soter n'avoit point de réplique; il sentit que Démétrius avoit raison, mais il obéit à Bérénice.

Athénée s'est plu à décrire la pompe du couronnement de *Ptolémée*-Philadelphe. C'est un mélange assez scandaleux de faste & de dissolution. *Ptolémée*-Soter s'écarta bien en cette occasion de la simplicité qu'il avoit toujours aimée.

Ptolémée-Philadelphe fut le conseil que Démétrius de Phalère avoit donné à son père; il dissimula son ressentiment tant que Soter vécut, mais après sa mort & quand il se vit seul maître, il fit arrêter Démétrius & le fit garder étroitement dans un fort écarté. Démétrius y mourut, comme depuis Cléopatre, piqué par un aspic.

La fameuse tour de l'isle de Pharos près d'Aléxandrie, à sept cent toises du continent, & qui dans la suite y fut jointe par une chaussée, fut achevée la première année du règne de *Ptolémée*-Philadelphe. Plusieurs auteurs l'ont mise au nombre des sept merveilles du monde; le nom de Phare ou Fare a été donné depuis à tous les fanaux allumés pendant la nuit, comme celui de l'isle de Pharos, pour guider les vaisseaux & les garantir du naufrage.

Ptolémée-Philadelphe avoit hérité du goût de son père pour les lettres; il porta la bibliothèque d'Aléxandrie jusqu'à cent mille volumes, elle fut portée depuis jusqu'à sept cent mille. C'est a l'amour de *Ptolémée*-Philadelphe pour les lettres & pour les livres qu'on attribue la fameuse version grecque de la bible, connue sous le nom de version des Septante, parce qu'elle est l'ouvrage de soixante & dix ou plutôt de soixante & douze interprètes, six de chaque tribu, & qu'elle fut, dit-on, achevée en soixante & douze jours, ce qui n'est pas tout-à-fait si certain; car on s'est plu à charger de circonstances merveilleuses l'histoire de cette fameuse version; on a voulu que les interprètes participassent à l'inspiration qui avoit dicté l'original; ce qui est certain & ce que personne ne conteste, c'est que du temps des *Ptolémées*, il s'est fait en Egypte une traduction grecque des livres sacrés, que cette traduction subsiste & est encore en usage dans les églises d'orient; que c'est la traduction canonique dont l'église des premiers siècles s'est servie.

Après que les romains eurent forcé Pyrrhus à quitter l'Italie à la suite d'une guerre de six ans, leur réputation répandue chez les nations étrangères, donna plus d'étendue & de nouveaux objets à leur politique. *Ptolémée*-Philadelphe envoya, l'an 274 avant J. C., des ambassadeurs demander leur amitié; & l'on put dire alors à Rome:

Accoutumons des rois la fierté despotique
A traiter en égale avec la république,
Attendant que du ciel remplissant les décrets,
Quelque jour avec elle ils traitent en sujets.

Les romains flattés de s'être vus recherchés par un si grand roi, envoyèrent aussi l'année suivante une ambassade en Egypte. Ces premiers ambassadeurs furent, Quintus Fabius Gurges, Cneus Fabius Pictor, Numérius son frère, & Quintus Ogulnius. Le désintéressement qui a tant distingué les romains dans les beaux jours de la république, étoit alors dans tout son éclat & toute sa pureté; c'étoit le temps des Fabricius. *Ptolémée* ayant fait présent d'une couronne d'or à chacun des ambassadeurs romains, ceux-ci les reçurent pour ne le pas désobliger, mais ils allèrent à l'instant en couronner les statues du roi, dont les places publiques étoient ornées. A leur départ, le même roi leur ayant fait encore de nouveaux présens, ils les reçurent encore & les portèrent à Rome; mais avant d'aller au sénat rendre compte de leur ambassade, ils les déposèrent dans le trésor public, jugeant, dit Valère Maxime, qu'on ne devoit tirer des fonctions publiques d'autre avantage que l'honneur de les avoir bien remplies; *de publico scilicet ministerio nihil cuiquam præter laudem benè administrati officii accedere debere judicantes.* Le sénat & le peuple voulurent qu'ils reçussent la valeur des présens qu'ils avoient remis dans le trésor.

(Voyez à l'article *Sotade*, la vengeance cruelle que tira *Ptolémée*-Philadelphe de ce poëte satyrique.)

Ptolémée-Philadelphe avoit un frère utérin nommé Magas, fils de Bérénice & d'un Macédonien, nommé Philippe, qu'elle avoit eu pour mari avant *Ptolémée* Soter. Celui-ci à la prière de Bérénice, avoit donné à Magas le gouvernement de la Cyrénaïque & de la Lybie; Magas, appuyé de l'alliance d'Antiochus, roi de Syrie, nommé aussi *Soter*, dont il avoit épousé la fille, nommée Apamé, se fit déclarer roi des provinces dont il n'avoit que le gouvernement, se souleva contre *Ptolémée*-Philadelphe son frère, & non content de se rendre indépendant de lui, chercha encore à le détrôner. Antiochus Soter, beau-père de Magas, entra dans ce complot, qui n'eut point de succès, & qui finit par un accommodement entre Philadelphe & Magas. Philadelphe aimoit peu la guerre & la faisoit peu, du moins par lui-même; il aimoit le commerce, les arts, les lettres, tout ce qui rend un état florissant; c'étoit un prince magnifique, mais de cette magnificence utile qui enrichit plus un royaume par le commerce qu'elle ne l'appauvrit par la dépense. Il avoit attiré dans Aléxandrie ce vaste commerce qui avoit fait autrefois la grandeur & la puissance de Tyr, qui unissoit l'orient & l'occident, & faisoit la communication des diverses parties du monde. Le grand problême à résoudre pour donner à ce commerce toute l'activité dont il étoit susceptible, étoit de joindre l'océan & la méditerranée sans être obligé de passer le détroit de Gibraltar, & de faire le tour de l'Afrique pour naviger dans les mers de la Perse & de l'Inde, & trafiquer avec les provinces méridionales & maritimes de ces empires. Tyr n'avoit point cet avantage; les Tyriens ne pouvoient aller par mer dans leurs propres eaux que jusqu'à Rhinocorura, port de la méditerranée entre l'Egypte & la Palestine, assez près de quelques bouches du Nil. Pour passer de-là dans l'océan, il falloit faire par terre, à travers des déserts & des montagnes, le trajet depuis Rhinocorura jusqu'à Elath, port de l'océan sur la côte orientale de la mer rouge.

L'Egypte n'avoit pas non plus l'avantage de joindre les deux mers sans trajet de terre, mais elle avoit pour cela des facilités dont Tyr étoit privée. Les marchandises de l'Arabie, de l'Inde, de la Perse, de l'Ethiopie, venoient aborder au port de Myos-Hormos sur la côte occidentale de la mer rouge; de-là il falloit d'abord qu'elles allassent par terre jusqu'à Coptos ou Coptus dans le voisinage du Nil, qu'elles descendoient jusqu'à la ville d'Aléxandrie, magnifique entrepôt qui les fournissoit à tout l'occident, dont il renvoyoit en échange toutes les marchandises à l'orient. Le passage de Myos-Hermos à Coptos avoit à-peu-près tous les inconvéniens de celui d'Elath à Rhinocorura; mais un canal que *Ptolémée*-Philadelphe fit tirer du Nil à la mer rouge, fit disparoître les premiers, & forma la jonction que l'on cherchoit. En même temps deux flottes formidables, composées d'un assez grand nombre de vaisseaux, dont on a beaucoup vanté la grandeur extraordinaire, sans parler de la multitude des moindres navires, occupoient, l'une, la mer rouge, l'autre la méditerranée, & protégeoient des deux côtés le commerce, tandis qu'elles tenoient en respect d'un côté toutes les provinces maritimes de l'Asie mineure jusqu'à la mer Egée & aux Cyclades, de l'autre les provinces qui bordent la mer rouge, le golphe persique, &c.

Diverses guerres entre l'Egypte & la Syrie, entre les généraux de *Ptolémée*-Philadelphe & Antiochus, surnommé le Dieu, finirent, l'an 249 avant Jésus-Christ, par un mariage entre ce même Antiochus & Bérénice, fille de Philadelphe, & sa fille chérie; il voulut la remettre lui-même entre les mains d'Antiochus; ils s'embarquèrent au port de Péluse, & vinrent à Séleucie près de l'embouchure de l'Oronte, où Antiochus vint les recevoir. Philadelphe donna ordre qu'on portât régulièrement à sa fille de l'eau du Nil qu'il croyoit meilleure pour sa santé, tant à cause de la salubrité qu'on leur attribue, qu'à cause de l'habitude qu'elle en avoit.

Pendant son séjour en Syrie, *Ptolémée*-Philadelphe trouva dans le temple de Diane une statue de cette déesse, qui lui plut beaucoup. Nous

avons déjà parlé de son goût pour les arts; il demanda cette statue à Antiochus, & l'emporta en Egypte. Arsinoé, sa sœur & sa femme, car il l'avoit épousée, & il l'aima toujours avec la plus vive tendresse, tomba malade peu de temps après son retour; & parmi les visions dont sa maladie même pouvoit être la cause, elle vit en songe Diane qui lui apparoissoit en colère, & lui déclaroit que sa maladie provenoit de la vengeance de cette déesse, irritée de ce que *Ptolémée*-Philadelphe l'avoit enlevée de ce temple syrien qu'elle aimoit à habiter. Sur cet avertissement, la statue fut renvoyée en Syrie avec de riches présens & de nombreux sacrifices. L'implacable déesse ne s'appaisa point, Arsinoé mourut; *Ptolémée*-Philadelphe en fut d'autant plus inconsolable, qu'il crut avoir été cause de sa perte; il en mourut lui-même de douleur peu de temps après elle, l'an 247 avant Jésus-Christ, dans la soixante-troisième année de sa vie & la trente-huitième de son regne. Il étoit d'un tempérament dont la délicatesse naturelle avoit été fort augmentée par la mollesse qu'entretenoit en lui le goût des arts. Il avoit épousé deux Arsinoé, la première étoit fille de Lysimaque; il en eut deux fils, outre Bérénice, femme d'Antiochus le Dieu; mais ce fut la seconde Arsinoé, ce fut sa sœur qu'il aima le mieux, quoiqu'elle fût plus âgée que lui, & que, quand il l'avoit épousée, elle fût hors d'âge d'avoir des enfans; il donna son nom d'Arsinoé à plusieurs villes qu'il fit bâtir, & après l'avoir perdue, il ne trouva jamais de soulagement à sa douleur, que dans le plaisir d'imaginer quelque honneur nouveau & extraordinaire qu'il pût rendre à la mémoire de cette femme adorée.

On eut à reprocher à ce prince la mort de deux de ses frères & celle de Démétrius de Phalère; ce sont certainement de grandes taches dans sa vie; mais il rendit ses peuples heureux, & son royaume florissant; il y attira de toutes parts des étrangers, qui venoient y chercher le bonheur & qui l'y trouvant toujours, se fixoient dans ses états; son règne est un des plus beaux dont la mémoire se soit conservée chez aucun peuple; sa cour fut une des plus brillantes par la réunion des arts & des talens; il établit des académies, des écoles de toute espèce, dont la réputation s'est conservée long tems; Lycophron, Callimaque, Théocrite faisoient retentir son palais de leurs savans accords, des accens de leur poésie harmonieuse: les Idylles de Théocrite offrent souvent l'éloge de ce prince. Ce commerce d'Egypte établi par *Ptolémée*-Philadelphe, n'a fait que s'accroître par la succession des siècles, & devenir de plus en plus utile à toutes les nations; ainsi ce prince doit être regardé comme le bienfaiteur, non seulement de son royaume & de ses contemporains, mais encore du genre humain & de la postérité; il consacra tous les vrais principes du commerce, liberté, sûreté, commodité pour toutes les nations également.

3°. Des deux fils que *Ptolémée*-Philadelphe avoit eus d'Eurydice, ce fut l'aîné, nommé *Ptolémée*-Evergète, qui lui succéda; le second porta le nom de Lysimaque, qui étoit celui de son ayeul maternel; il se révolta contre son frère qui le fit mourir.

Ptolémée eut bientôt à venger sur la Syrie Bérénice sa sœur. Lorsqu'Antiochus le Dieu l'avoit épousée, il avoit répudié Laodice, qui étoit à la fois sa femme & sa sœur consanguine. Leurs enfans avoient été déshérités en faveur de ceux qui naîtroient de Bérénice. Cet accord tenoit apparemment à la crainte qu'inspiroit à Antiochus, la puissance de *Ptolémée*-Philadelphe. A la nouvelle de la mort de ce prince, Antiochus répudia Bérénice à son tour, reprit Laodice & ses enfans. Laodice qui avoit éprouvé son inconstance, ne voulut plus en courir les risques; elle le fit empoisonner, fit paroître à sa place dans le lit du roi, un homme à elle, nommé Artémon, qui ressembloit beaucoup au roi, & qui parut dicter ses dernières volontés aux grands & au peuple; on peut croire qu'elles furent toutes en faveur de Laodice & de ses enfans; la mort du roi fut ensuite déclarée, & Séleucus, fils d'Antiochus & de Laodice, monta sur le trône; Laodice poursuit & assiége Bérénice & un fils qu'elle avoit eu d'Antiochus. *Ptolémée*-Evergète averti du danger de sa sœur, accourut avec une armée formidable; toute sa diligence ne put le faire arriver assez tôt, Bérénice & son fils étoient tombés entre les mains de Laodice qui les avoit fait égorger.

Evergète les vengea du moins, n'ayant pû les sauver; il fit périr Laodice, il dépouilla son fils Séleucus de la Syrie & de ses autres états, poursuivit ses conquêtes jusqu'à l'Euphrate & au Tigre, & revint en Egypte avec un butin immense. Lorsqu'autrefois Cambyse, roi de Perse, fils de Cyrus, avoit conquis l'Egypte, il en avoit emporté les dieux en Perse comme un trophée de sa victoire. *Ptolémée* les remporta en Egypte; il rapporta de cette expédition jusqu'à deux mille cinq cents statues, tant de ces dieux d'Egypte que d'autres dieux, rois ou héros. La joie des Egyptiens, en revoyant les objets de leur culte, fut telle, que dans leurs transports ils donnèrent à ce troisième *Ptolémée* le surnom qui lui est resté d'*Evergète*, c'est-à-dire, *bienfaiteur*.

La femme de *Ptolémée*-Evergète, se nommoit Bérénice, comme sa sœur; elle aimoit tendrement son mari. Quand elle le vit partir pour cette expédition de Syrie & de Perse, une crainte superstitieuse des dangers où il alloit être exposé, lui arracha le vœu de consacrer aux dieux sa belle chevelure à laquelle elle étoit fort attachée, si ces dieux permettoient qu'il revînt victorieux & sans éprouver de malheur. Quand elle le vit de retour avec tant de succès & de gloire, elle exécuta son vœu, se fit couper les cheveux,

&

& voulut en faire l'offrande aux dieux dans le temple même que *Ptolémée*-Philadelphe avoit fait élever à sa chère Arsinoé sur le promontoire Zéphyrion dans l'isle de Cypre, sous le nom de Vénus Zéphyrienne. Ces cheveux s'étant perdus dans la suite, Conon de Samos, mathématicien célèbre qui se trouvoit alors à Aléxandrie, annonça qu'ils avoient été transportés dans le ciel, & montrant près de la queue du lion, sept étoiles qui jusqu'alors n'avoient fait partie d'aucune constellation, il déclara que c'étoit la chevelure de Bérénice; Callimaque chanta cette chevelure ainsi changée en astres, dans un petit Poëme que Catulle a traduit en latin, & le nom de chevelure de Bérénice est resté à la constellation désignée sous ce nom par les astronomes, flatteurs d'Evergète.

4°. *Ptolémée-Philopator*, fils d'Evergète, lui succèda. Ces surnoms de *Philopator*, *Philometor*, *Philadelphe* étoient presque toujours donnés par antiphrase, & ce quatrième *Ptolémée* d'Egypte eut celui de *Philopator*, parce qu'il fut soupçonné d'avoir empoisonné son père; il méritoit à ce titre les trois surnoms que nous venons de rappeller, car il est encore plus certain qu'il fit périr Bérénice sa mère, & Magas, son frère unique. Il fit mourir aussi Arsinoë, sa sœur & sa femme. Il se livra entièrement à la dissolution & à la débauche; des femmes le gouvernèrent & le gouvernèrent mal; de deux ministres qui furent tout-puissans sous son règne, autant que ses maîtresses le permirent, l'un nommé Sosibe, avoit vieilli dans le ministère pendant trois règnes consécutifs, & joignoit des talens à sa longue expérience; mais il avoit dans le caractère cette souplesse, cette fléxibilité perfide & funeste qui se prête à tous les desirs des favoris & des maîtresses, & qui met les crimes au nombre des moyens de fixer la faveur; l'autre nommé Tlepolême, n'avoit que des vices sans talens.

Cléomène, roi de Sparte, ayant perdu son royaume, n'étoit plus qu'un illustre fugitif retiré en Egypte avec sa femme & ses enfans sous la protection de *Ptolémée*-Philopator. Ce prince l'admettoit quelquefois à ses conseils les plus secrets, & il auroit dû l'y admettre toujours. Cléomène l'arrêta sur plusieurs crimes, & par ses conseils, sauva quelque tems la vie à Magas, frère de *Ptolémée*; mais cette cour lui étoit odieuse par cette disposition continuelle au crime, autant qu'elle étoit méprisable à ses yeux par ses vices honteux. D'un autre côté, ses conseils vertueux commençoient à déplaire: Sosibe, qui ne s'en permettoit point de pareils, en étoit surtout choqué à cause du contraste. Cléomène jugeant que les conjonctures le rappeloient dans sa patrie, demanda une flotte, des troupes & des provisions qu'on avoit promis en Egypte de lui fournir; on les lui refusa, on lui refusa même la permission de sortir d'Egypte sans ces secours; puis de soupçons en soupçons, & d'intrigues en intrigues, on en vint jusqu'à l'arrêter & le retenir en prison; il s'en échappa par le secours de ses amis; ils voulurent exciter une révolution, mais n'ayant pû y réussir, ils s'entrégorgèrent tous jusqu'au dernier, pour éviter la honte du supplice. *Ptolémée* fit mettre en croix le corps de Cléomène après sa mort, & fit mourir sa veuve, ses enfans & toutes les femmes qui l'accompagnoient. Telles étoient les mœurs de la cour de *Ptolemée*-Philopator, cruautés, perfidies & débauches: (voyez l'article *Cléomène II.*)

La guerre étoit presque continuelle entre les rois d'Egypte & de Syrie. Les objets de leur rivalité étoient principalement la Célé-Syrie & la Palestine. Antiochus, dit le grand, roi de Syrie, ayant fait une irruption dans la Célé-Syrie, avoit été vigoureusement repoussé par un Etolien nommé Théodote, qui commandoit dans cette province pour le roi d'Egypte. Une cour cruelle & débauchée est communément absurde: Théodote pour tout prix de ses services, fut rappellé à Aléxandrie, pour rendre compte de sa conduite; il en rendit si bon compte, qu'il fut renvoyé dans son gouvernement: mais il en étoit parti innocent, il y retourna coupable. Indigné de n'avoir reçu que des outrages, quand on lui devoit des récompenses, il ne voulut plus obéir à ces maîtres ingrats, il s'empara de Tyr & de Ptolémaïde & y reçut les troupes de ce même Antiochus qu'il avoit précédemment chassé de la Célé-Syrie, & devint un de ses généraux contre Philopator & les Egyptiens. Dans le cours de cette guerre, connoissant par expérience la négligence de ceux-ci, il trouva le moyen de pénétrer à la faveur des ténèbres dans leur camp & jusques dans la tente du roi, qui heureusement pour lui n'y étoit pas dans ce moment; Théodote tua le médecin du roi, blessa deux autres personnes & se sauva pendant qu'on donnoit l'allarme & qu'on en ignoroit encore le sujet. *Ptolémée* gagna la bataille de Raphia & se hâta de faire la paix pour se replonger dans la mollesse. Ce fut alors que, ses maîtresses disposant de tout & donnant seules les charges, les commandemens, les gouvernemens, personne, dit Justin, n'avoit moins de crédit dans le royaume que le roi lui-même, *nec quisquam in regno suo minùs quàm ipse rex poterat.* Ce fut alors qu'Arsinoë, femme & sœur de Philopator, se rendant importune par ses plaintes & ses remontrances, Sosibe chargea un assassin nommé Philammon, d'en défaire le roi & lui. Ce fut le dernier crime que les Egyptiens permirent à ce ministre de commettre; il s'éleva contre lui un cri d'indignation qui obligea de le renvoyer, & Tlepolême qui avoit montré de la valeur & même de la conduite à l'armée, fut mis à sa place, où il ne montra bien-tôt que de l'incapacité. *Ptolémée*-Philopator mourut à trente-six ou trente-sept ans, consumé par les

voluptés, ayant régné dix-sept ans. Sa mort tombe à l'an 204 avant Jésus-Christ.

5°. Il eut pour successeur *Ptolémée*-Epiphane, son fils, qui n'avoit alors que cinq ans. Philopator avoit rendu les derniers soupirs entre les bras d'Agathoclée sa maîtresse, d'Agathocle frère de cette femme, & de leurs créatures; ils cachèrent cette mort pendant plusieurs jours, pour avoir le temps de piller le palais & de s'assurer la régence; mais Tlepolème les embarrassoit, ils résolurent de le perdre. Ils publient enfin la mort du roi. On assemble un grand conseil des principaux habitans d'Aléxandrie. Agathocle & Agathoclée s'y rendent. Le premier tenant dans ses bras le jeune prince & fondant en larmes, réclame pour cet enfant orphelin la protection & la fidélité des Aléxandrins, contre un usurpateur qui veut envahir sa couronne, & cet usurpateur étoit Tlépolème. Agathocle avoit ses témoins tout prêts; mais le peuple même, toujours si facile à émouvoir par des accusations & des déclamations, ne fut pas la dupe d'un si grossier artifice; dès-lors il en fut indigné, il se jetta sur Agathocle, sur sa sœur, sur leur mère, leurs parens, leurs amis; il les mit en pièces, & selon l'usage d'une multitude effrenée, il outragea leurs cadavres en mille manières.

Philammon, l'assassin d'Arsinoé, fut assommé à coups de pierres & de bâton par les femmes attachées à cette reine; la garde de la personne du jeune roi fut confiée à Sosibe, fils de celui qui avoit été si long-temps ministre & qui avoit commis tant de crimes dans le ministère.

La querelle entre l'Egypte & la Syrie au sujet de la Célé-Syrie & de la Palestine, n'étoit jamais qu'assoupie par les traités; Antiochus, roi de Syrie, & Philippe, roi de Macédoine, fidèles au machiavelisme vulgaire, qui veut qu'on opprime son voisin pendant qu'il est foible, & qu'on ne laisse pas le temps au lionceau de devenir lion, se liguèrent pour dépouiller le jeune roi d'Egypte, &, selon l'usage aussi ridicule que pervers des conquérans, ils firent entr'eux un partage anticipé des états qu'ils aloient lui enlever; Antiochus commença par lui enlever en effet les deux grands objets de la rivalité de l'Egypte & de la Syrie, la Célé-Syrie & la Palestine; mais les Egyptiens se mirent eux & leur roi sous la protection des romains qui leur fit bientôt recouvrer ces deux provinces; Antiochus les reprit, & appellé par son ambition à de nouvelles conquêtes,

Nos alias hinc ad lacrymas eadem horrida belli
Fata vocant.

Il fit une trève avec les Egyptiens, offrit à *Ptolémée*-Epiphane Cléopatre sa fille, & pour gagner du temps, demanda expressément que le mariage fût différé jusqu'à ce que ces deux enfans fussent en âge de le consommer; alors & le jour même des nôces & pour la dot de sa fille, il devoit remettre à l'Egypte les deux provinces qu'il lui avoit enlevées. On connoît la valeur de ces sortes de promesses dans la politique machiavelliste; tout état qu'on ne rend point actuellement est un état qu'on veut garder. Antiochus vouloit garder ceux-ci; car, sur un faux bruit qui courut de la mort de *Ptolémée*, il se mit en marche pour aller envahir l'Egypte même; ce bruit avoit pour fondement une conspiration réelle formée contre la vie de *Ptolémée*, par Scopas, général des troupes Etoliennes & étrangères, qui faisoient la principale force de l'Egypte; sûr de leur appui, Scopas aspiroit au trône, & on croit qu'il y seroit parvenu, si par quelques délais qu'il apporta lui-même à l'exécution de son entreprise, il n'eût laissé le temps à un ministre habile & vigilant que les Romains avoient donné à *Ptolémée*, de faire arrêter le coupable, de le convaincre & de le faire punir. Les Etoliens furent cassés & renvoyés dans leur pays. Ce sage ministre, qui dans cette occasion & dans beaucoup d'autres, fut si utile à son maître, étoit un Acarnanien de nation, nommé Aristomène; tant que *Ptolémée*-Epiphane ou le laissa gouverner, ou suivit ses conseils, l'administration fut sage & le royaume heureux; mais quand l'âge des passions vint lui fournir des motifs d'indocilité; quand les objets & les ministres de ses plaisirs prirent soin de lui rappeller qu'il étoit maître, afin d'être maîtres sous lui, il n'y eut plus qu'une lutte inégale entre leurs vices & la vertu d'Aristomène; les conseils de celui-ci, en devenant des remontrances, parvinrent aisément à déplaire. *Ptolémée* qui ne vouloit plus que se livrer entièrement, comme son père, aux voluptés, trouva ce censeur incommode; & passant par degrés jusqu'à l'excès de l'ingratitude, on croit qu'il se défit d'Aristomène par un breuvage empoisonné; alors entraîné par toutes ses passions, il eut tous ses sujets pour ennemis, il se forma des cabales, il s'éleva des séditions; *Ptolémée* eut encore le bonheur de tomber entre les mains d'un habile ministre, nommé Polycrate, homme de guerre & homme d'état, qui avoit aidé son père à gagner la bataille de Raphia, & qui rendit le fils vainqueur des rebelles; il fit cesser les troubles & donna la paix à l'Egypte; mais ce ne fut que pour un temps *Ptolémée*-Epiphane fit plus de fautes & commit plus de crimes que Polycrate n'en put réparer. Il forma aussi de trop grandes entreprises, il voulut porter la guerre dans les états du roi de Syrie, contre lequel c'étoit assez de se défendre. Il traça un plan si vaste & si magnifique de ses projets, qu'un de ses principaux officiers se hasarda de lui demander où il comptoit prendre l'argent nécessaire pour l'exécution; il répondit mystérieusement que ses amis lui en fourniroient; on prétend que ce mot lui coûta la vie. Les courtisans s'attendant à des emprunts forcés qui les ruineroient, se hatèrent de prévenir ces extorsions en le traitant comme il avoit lui-même

traité Ariftomène. Il mourut l'an 180 de Jésus-Christ à vingt-neuf ans, dont il avoit régné vingt-quatre.

6°. *Ptolémée-Philométor*, fon fils, lui fuccèda dès l'âge de fix ans, fous la tutelle de Cléopatre fa mère, fille d'Antiochus le grand, roi de Syrie, & fœur d'Antiochus Epiphane. Le furnom de *Philométor* ne lui fut point donné par antiphrafe; il aima & refpecta fa mère; il eut des mœurs douces & aimables, & on verra par fa conduite que les fentimens de la nature confervèrent fur lui tout leur empire.

Ni Antiochus le grand, ni Antiochus Epiphane, n'avoient rempli les engagemens relatifs à la reftitution de la Célé-Syrie & de la Paleftine; ainfi *Ptolémée*-Philométor fut contraint d'entrer en guerre contre fon oncle, qui même le prévint & entra en Egypte : les deux armées en vinrent aux mains entre le mont Cafius & Pélufe; Antiochus remporta la victoire; l'année fuivante, il fit en Egypte une feconde irruption non moins heureufe, où il gagna encore une feconde bataille, prit Pélufe, puis Memphis, & prefque tout le pays à la réferve d'Aléxandrie. Il féduifit les cœurs des Egyptiens par des actes de clémence; Philométor lui-même, ou fut pris, ou fe remit volontairement entre les mains de fon oncle, qui lui laiffant au moins les apparences de la liberté, montroit un grand zèle pour fes intérêts, & vouloit, difoit-il, lui fervir de tuteur; mais à mefure que fa puiffance s'affermiffoit dans l'Egypte, il levoit par degrés le mafque, permettoit à fes troupes le pillage & le brigandage, & partageoit avec elles les dépouilles des malheureux Egyptiens.

Philométor élevé dans la molleffe par un eunuque, fon gouverneur & fon premier miniftre, qui s'attachoit, felon l'ufage des inftituteurs devenus miniftres, à prolonger l'enfance du roi fon élève, avoit foiblement défendu fes états & n'avoit pas montré la valeur qu'éxigeoient les conjonctures. Il fembloit même alors fubir fans peine le joug que fon oncle lui impofoit, & il le laiffoit difpofer de tout dans l'Egypte; les Aléxandrins ne purent foutenir cet aviliffement de leur roi, & puifqu'il s'étoit laiffé détrôner, ils le regardèrent en effet comme détrôné, ils donnèrent fa couronne à fon frère puîné, qui prit le titre de *Ptolémée-Evergète* II; ce nom *d'Evergète*, bienfaifant, fut bien-tôt changé en celui de *Cacoergète*, *malfaifant*; mais le furnom qui lui refta fut celui de *Phyfcon*, qui exprimoit baffement l'embonpoint d'un gourmand. La nation lui nomma fes miniftres & les chargea de rétablir les affaires. A cette nouvelle, Antiochus reprenant tout fon faux zèle pour les intérêts de Philométor & tout fon perfonnage de tuteur, fit une troifième irruption dans l'Egypte, fous prétexte de remettre fur le trône le roi dépofé; il battit les Aléxandrins dans un combat naval près de Pélufe, & alla former le fiége d'Aléxandrie. On fe mit à négocier, mais ce fut, de la part d'Antiochus, fans interrompre le fiège. *Ptolémée*-Evergète & Cléopatre fa fœur, qui fe trouvoient enfermés dans la place, eurent recours à la feule vraiment grande & puiffante reffource, à la protection des Romains; ce fut alors que C. Popilius-Lenas, chef de l'ambaffade romaine, envoyé pour protéger Evergète ou Phyfcon, enferma Antiochus dans un cercle, & lui commanda de choifir à l'inftant la paix ou la guerre; Antiochus ainfi preffé, choifit la paix & la rendit à l'Egypte. Il avoit déjà remis Philométor en poffeffion d'une partie de cette contrée, mais il avoit confervé Pélufe, comme une clef pour y rentrer quand il lui plairoit. Philométor ouvrit les yeux fur les motifs de cette conduite, il vit que fon oncle ne vouloit que le mettre aux mains avec Phyfcon fon frère, pour profiter de leurs divifions; il fit parler d'accommodement à Phyfcon, ils traitèrent en effet par l'entremife de Cléopatre leur fœur, & dépofant toute rivalité, ils convinrent de régner conjointement avec l'union, non de deux princes, mais de deux frères.

Si le roi de Syrie n'avoit voulu, comme il le difoit, que rétablir Philométor, il ne pouvoit qu'applaudir à la réconciliation des deux frères, qui laiffoit Philométor fur le trône ou qui l'y remettoit; il arriva cependant, comme les frères l'avoient prévu, qu'à cette nouvelle il arma de nouveau contre l'Egypte pour les punir de cette réconciliation même, & qu'il fe déclara fans détour ennemi de l'un & l'autre de ces deux princes. Il demanda qu'on lui cédât à perpétuité l'ifle de Cypre & la ville de Pélufe, avec un grand arrondiffement. Sur le refus qu'il étoit bien fûr d'éprouver en faifant une pareille demande, il perça toute l'Egypte & fit ce fiége d'Aléxandrie que l'ambaffade romaine & la fierté de Popilius le forcèrent d'abandonner.

La bonne intelligence ne régna pas long-temps entre les deux frères; Phyfcon parvint à chaffer Philométor; celui-ci n'eut plus d'autre reffource que d'aller à Rome implorer la protection toute puiffante du fénat; il traverfa l'Italie, de Brundufe ou Brindes à Rome, à pied, fans fuite & prefque fans habits, dans l'état d'un homme dénué de tout. Démétrius, un des princes de la maifon des rois de Syrie, qui étoit alors en ôtage à Rome, & qui fut dans la fuite roi de Syrie, apprenant l'arrivée & les infortunes du roi d'Egypte, alla au-devant de lui à neuf ou dix lieues de Rome, & voulut le mettre en état de paroître en roi devant le fénat; Philométor lui témoigna toute la reconnoiffance que fon procédé méritoit; mais il parut mettre quelque politique à donner au fénat, par fon extérieur même, une grande idée de l'abaiffement où il étoit réduit, & du befoin qu'il avoit de la protection des Romains. Il chercha en tout l'obfcurité, fe logea dans une petite maifon chez un peintre d'Aléxandrie. Quand le fénat fut inftruit du lieu de fa demeure, il lui en fit préparer une autre plus digne de lui, où il fut introduit

par plusieurs sénateurs, & quand on eut entendu ses plaintes & appris son détrônement, on envoya des ambassadeurs pour conclure un acommodement solide entre lui & son frère. On partagea entre eux le royaume d'Egypte; Philométor eut l'Egypte proprement dite & l'île de Cypre; Physcon, la Lybie & la Cyrénaïque.

On ne partage point la grandeur souveraine.

La division se mit encore entre les deux frères. Physcon ne fut pas content de son lot, il voulut avoir l'île de Cypre; cette cause fut plaidée à Rome. Philométor fit connoître toutes les obligations que l'ingrat Physcon lui avoit, & qu'il oublioit; Physcon ayant, par ses injustices & ses violences, soulevé contre lui ses peuples, qui ne vouloient pas moins que lui ôter la couronne & même la vie, Philométor par sa médiation avoit ramené ces mêmes peuples à l'obéissance. Le sénat sentit que la justice & la foi des traités étoient pour Philométor; mais imbu de la maxime machiavelliste: *divide & impera*, *divisez pour régner*, il s'attacha principalement à entretenir la discorde entre les deux frères; il vint au secours de celui qui lui parut le plus foible, & il donna l'île de Cypre à Physcon, qui d'ailleurs étoit venu en personne à Rome, au lieu que, cette fois, Philométor s'étoit contenté d'y envoyer des ambassadeurs. Physcon, dans son séjour à Rome, vit la fameuse Cornélie, mère des Gracques, & la demanda en mariage; elle préféra, pour une fille de Scipion l'africain, l'état de veuve de Tibérius-Gracchus, consul & censeur, à celui de reine de Lybie.

Philométor, mécontent du nouveau décret du sénat, refusa de l'exécuter; en même temps les Cyrénéens, qui n'aimoient pas Physcon, lui fermèrent l'entrée de leur pays, & le vainquirent en bataille rangée; Physcon imputant ses revers à son frère, fit porter des plaintes à Rome contre lui, & le sénat déclara solemnellement qu'il n'y avoit plus d'alliance ni d'amitié entre les Romains & Philométor. Physcon se rétablit pour un temps dans la Cyrénaïque, mais sa mauvaise conduite excita bien-tôt de nouveaux soulevemens, dans l'un desquels il fut blessé & laissé pour mort; aussi-tôt qu'il fut guéri, il entreprit de nouveau le voyage de Rome, où, par des plaintes amères, il anima le ressentiment du sénat contre son frère; le sénat envoya des commissaires avec des troupes pour mettre Physcon en possession de l'île de Cypre; Philométor vint à sa rencontre, le battit, l'assiégea ensuite dans une place de l'île, le fit prisonnier, & bien plus jaloux encore de le vaincre par ses bienfaits que par ses armes, il lui pardonna tout, le remit en possession de la Lybie & de la Cyrénaïque, y ajouta même quelque dédommagement pour l'île de Cypre qu'il retenoit. Cet acte de clémence & de générosité désarma Physcon, & termina pour jamais la guerre entre les deux frères. Les Romains, de leur côté, eurent honte de se déclarer contre un prince aussi vertueux que Philométor.

Cléopatre, fille de Philométor, est la fameuse Cléopatre de *Rodogune*. Son père l'avoit d'abord donnée en mariage à un imposteur nommé Aléxandre Bala, qui, en se faisant passer pour fils d'Antiochus Epiphane, étoit parvenu, à la faveur des conjonctures & avec l'appui de plusieurs rois voisins, à monter & à s'affermir sur le trône de Syrie; dans la suite, *Ptolémée*-Philométor ayant eu des raisons d'être mécontent de Bala, lui ôta sa fille, & la fit épouser à Démétrius, concurrent de Bala au trône de Syrie. Les habitans d'Antioche se donnèrent à Philométor, & voulurent le prendre pour leur roi; mais ce prince toujours modéré leur déclara qu'il se contentoit de ses états, & leur recommanda Démétrius, son nouveau gendre, qui étoit véritablement l'héritier légitime, & qui, par le crédit de Philométor, obtint leurs suffrages. Aléxandre Bala n'étoit pas éloigné; il accourut, mit tout à feu & à sang aux environs d'Antioche; on en vint aux mains, Bala fut défait & prit la fuite; il fut livré aux vainqueurs, on lui trancha la tête, elle fut apportée à Philométor, qui parut trop jouir de cet indigne spectacle & de ce triste triomphe. Il n'en jouit pas long-temps; blessé lui-même dans la bataille, il mourut au bout de peu de jours, des blessures qu'il y avoit reçues. Sa mort tombe à l'année 145 avant J. C.

7°. *Ptolémée*-Evergète second, dit Physcon, frère de *Ptolémée*-Philométor, de crime en crime fut son successeur. *Ptolémée*-Philométor avoit épousé Cléopatre, sa propre sœur, & il en avoit un fils qu'il laissa en bas âge; Cléopatre voulut lui procurer la couronne & s'assurer la régence; les Egyptiens se partagèrent entre cet enfant & Physcon. Il se fit un accord entre celui-ci & Cléopatre; elle consentit d'épouser Physcon, qui devoit conserver la couronne pendant sa vie & la transmettre au fils de Cléopatre & de Philométor; mais Physcon, le jour même de ses nôces, tua l'enfant entre les bras de Cléopatre sa mère. Le reste du règne de Physcon ne fut plus qu'un tissu de crimes & d'extravagances monstrueuses; ses cruautés firent d'Aléxandrie un désert, & il ne fut plus possible de la repeupler qu'à force d'immunités & de privilèges. Ce monstre portoit l'ame la plus vile & la plus cruelle dans le corps le plus honteusement difforme. Son ventre étoit d'une si énorme grosseur, qu'il n'y avoit point d'homme qui pût l'embrasser; jamais il n'alloit à pied, par l'impossibilité de porter le poids énorme de son corps; il fit cependant des efforts pour recevoir & accompagner trois illustres ambassadeurs que les Romains, suivant leur politique, envoyèrent en Egypte, en Syrie, dans l'Asie mineure & dans la Grèce, pour prendre connoissance de l'état des affaires de ces différens pays, & y conformer leurs dispositions. Par-tout où les Romains paroissoient, les plus

grands rois n'étoient plus que leurs sujets, & ces trois ambassadeurs sembloient faits pour donner des loix à l'univers; c'étoient le second Scipion l'Africain dont on comptoit, dit Valère Maxime, non les esclaves, mais les victoires, *non mancipia, sed victoriæ numerabantur*; Sp. Mummius & L. Metellus. Physcon se piqua d'étaler aux yeux de ces hommes grands & modestes, un luxe & une magnificence qui le rendoient encore plus ridicule par le contraste de leur simplicité. Sa table étoit couverte des mets les plus recherchés, les Romains ne touchoient qu'à ce qu'il y avoit de plus simple & de plus commun. Physcon n'alloit jamais nulle part que porté sur le char le plus commode & du mouvement le plus doux; les Romains, pour tout voir dans le plus grand détail, n'alloient qu'à pied, & Physcon n'osant pas aller autrement, s'épuisoit en efforts pénibles pour les suivre de loin; Scipion dit tout bas au philosophe Panætius son ami, qui l'avoit accompagné dans ce voyage : *les Aléxandrins nous auront du moins l'obligation d'avoir vu marcher leur immobile souverain.* Le résultat de cette entrevue fut que les ambassadeurs inspirèrent aux Egyptiens un grand respect pour le nom romain, & conçurent un profond mépris pour le roi d'Egypte; encore s'il n'eût été que méprisable, mais il n'y avoit point de crime dont il ne se souillât. Il se dégouta de Cléopatre sa femme & sa sœur; il devint amoureux d'une fille qu'elle avoit eue de Philométor & qui se nommoit aussi Cléopatre; il chassa la mère, déshonora, puis épousa la fille.

Ses crimes passent toutes les bornes de la vraisemblance. Se sentant aussi haï des nouveaux habitans, dont il avoit peuplé Aléxandrie, qu'il l'avoit été des anciens, il n'imagina d'autre remède à ce mal, que de faire investir par des troupes étrangères le lieu où les jeunes gens de la ville s'assembloient pour leurs exercices & de les faire tous passer au fil de l'épée; le peuple en fureur courut au palais pour y mettre le feu & brûler le barbare; il en étoit déjà sorti, & s'étoit enfui dans l'île de Cypre avec Cléopatre sa nouvelle femme, & Memphitis son fils qu'il avoit eu de la première. Les Aléxandrins mirent le gouvernement entre les mains de cette première Cléopatre, parce que Physcon l'avoit répudiée, ils renversèrent & brisèrent les statues de Physcon. Les plus affreux tyrans auroient peine à imaginer l'espèce de vengeance qu'il osa tirer de Cléopatre. Il fit égorger devant lui Memphytis, son propre fils, jeune prince de grande espérance.

Nempe tuo, furiose.

Il fit couper son corps en morceaux, les mit dans une caisse avec la tête entière qu'il vouloit qu'on reconnût; il choisit le jour où on célébroit avec beaucoup de solemnité la naissance de Cléopatre, & voulut que cette mère malheureuse reçût la caisse fatale & la tête & les membres de son fils au milieu de la joie de cette fête; on ne connoît point d'autre exemple d'un pareil rafinement, d'une pareille recherche de barbarie. Cléopatre à son tour exerça une vengeance, mais bien plus naturelle, & que ce crime rendoit nécessaire; ce fut de placer le crime même & cet abominable présent sous les yeux du peuple; alors l'horreur fut au comble, on jura d'exterminer le tyran ou du moins de l'exclure à jamais du trône, & Marsyas, général des troupes de la reine, marcha contre Physcon; il eut le malheur d'être vaincu, pris & conduit à Physcon; il s'attendoit à périr dans les tourmens; Physcon lui fit grace, il étoit las des cruautés, elles ne lui avoient produit que des malheurs, il voulut essayer de la clémence, il voulut bien tard regagner les cœurs des Aléxandrins. Cléopatre, après la défaite de Marsyas, étoit allée en Syrie demander du secours; Physcon rentra dans Aléxandrie & remonta sur le trône. Il occupa chez eux les Syriens pour les empêcher de se mêler des affaires de l'Egypte, & ce monstre mourut tranquille dans son lit au milieu de sa capitale, l'an 117 avant J. C. ayant régné 29 ans, depuis la mort de son frère Philométor.

8°. *Ptolémée, dit Lathyre.* Physcon avoit laissé trois fils: *Ptolémée* Apion qu'il avoit eu d'une concubine; & deux fils réputés légitimes qu'il avoit eus de la seconde Cléopatre sa nièce; l'aîné s'appelloit *Lathyre*, sobriquet qui répond à celui de *Ciceron.*; le cadet, Aléxandre Apion, eut la Cyrénaïque en vertu du testament de Physcon son père, & il la laissa lui-même par testament aux Romains; Physcon avoit laissé l'Egypte à la seconde Cléopatre sa femme, & lui avoit abandonné le choix de celui de ses deux fils qu'elle voudroit faire régner avec elle. L'histoire de cette Cléopatre d'Egypte est presque, à tous égards, la même que celle de la fameuse Cléopatre de Syrie, ennemie & rivale de Rodogune. Elle n'aimoit aucun de ses deux fils, mais elle haïssoit mortellement l'aîné; elle choisit Aléxandre 1°. parce qu'il étoit plus jeune; 2°. parce qu'elle le croyoit plus facile à gouverner; elle avoit persécuté Lathyre dès le vivant de Physcon, & l'avoit fait reléguer dans l'île de Cypre; mais le peuple d'Alexandrie prit sous sa protection ce prince opprimé, il ne souffrit pas qu'on lui fît perdre son droit d'aînesse; la reine fut obligée de le faire revenir de son éxil, & de l'associer à la couronne; elle n'en fut que plus injuste à son égard, & prit plaisir à exercer toute sorte de tyrannie sur ce roi qu'on l'avoit forcé de nommer; il aimoit tendrement Cléopatre, sa sœur & sa femme suivant l'usage d'Egypte, elle le força de la répudier, parce qu'il l'aimoit, & d'épouser Sélène, sa sœur cadette, parce qu'il ne

l'aimoit pas ; elle s'attacha sur-tout à semer la division entre les deux frères, & donna dans cette vue le royaume de Cypre au cadet ; ensuite s'appercevant que Lathyre cherchoit à s'affranchir de ses liens, qu'il ne la consultoit pas sur tout & ne suivoit pas en tout ses conseils, ou plutôt ses ordres, elle imagina pour le perdre un stratagême odieux ; elle fit faire des blessures à quelques-uns des eunuques qu'on savoit être les plus dévoués à cette princesse, elle les produisit en cet état dans une assemblée du peuple, elle demanda justice d'un fils dénaturé qui avoit voulu tuer sa mère, & qui avoit traité ainsi ceux qui avoient fait leur devoir en la défendant. Le peuple qu'il est toujours si aisé de tromper & d'enflammer, & pour qui toute accusation est une preuve, se souleva contre Lathyre & vouloit le mettre en pièces ; il s'échappa, mais Cléopatre resta la maîtresse & fit ce qu'elle avoit d'abord résolu de faire, elle mit Aléxandre sur le trône d'Egypte & obligea Lathyre de se contenter de celui de Cypre. Il alla faire la guerre dans la Palestine & dans la Phénicie. Il faut, en rapportant le trait suivant, se hâter de dire que c'est Joseph qui le rapporte d'après Strabon, & qu'il n'en est pas plus vraisemblable. Ces auteurs disent donc qu'après une grande victoire qu'il venoit de remporter, prenant des quartiers dans des villages voisins, qu'il trouva remplis de femmes & d'enfans, les hommes ayant pris la fuite, il fit tout égorger, il fit hacher tous ces corps par morceaux & les fit cuire dans des chaudières comme pour en faire souper son armée. Son but dans cette barbarie, étoit, dit-on, de faire répandre le bruit & d'établir la croyance que ses troupes se nourrissoient de chair humaine, il espéroit par-là jetter la terreur dans tout le pays; mais une telle terreur est très-dangereuse à inspirer, car la fureur & l'horreur en sont inséparables & doivent naturellement disposer les hommes à la réunion contre de tels ennemis du genre humain ; un peuple d'Antropophages parmi des nations qui ne le seroient pas, seroit bientôt détruit. Physcon avoit mieux raisonné, lorsque de la violence & de la barbarie il avoit voulu en revenir à la clémence.

Cependant Cléopatre s'allarma d'apprendre que son fils savoit vaincre ; elle craignit qu'il n'acquît assez de force & de puissance pour venir la troubler dans la possession de l'Egypte, elle se hâta de le prévenir & d'envoyer contre lui une armée, qui lui fit lever le siége de Ptolémaïde où elle le trouva occupé ; il crut alors que les forces de l'Egypte étant transportées dans la Phénicie, il trouveroit l'Egypte dégarnie de troupes, & que c'étoit le moment de l'attaquer. Il se trompa, la prudence de Cléopatre avoit pourvu à tout ; il fut repoussé de l'Egypte & chassé de la Palestine.

Ptolémée-Aléxandre, son frère cadet, ne partageoit point la haine de Cléopatre pour Lathyre ; les vues ambitieuses de sa mère ne lui échappoient pas, il vit clairement qu'elle n'aimoit aucun de ses fils, qu'elle n'aimoit que l'empire, que les crimes ne coûtoient rien à son ambition ; il ne voulut point paroître les partager, & il ne se crut pas lui-même en sûreté auprès d'elle, il s'exila volontairement, abandonna la couronne pour conserver la vie, & se cacha dans la retraite pour n'être ni ministre ni victime des cruautés politiques. Ce fut un nouvel embarras pour Cléopatre ; le peuple ne voulut pas souffrir qu'elle regnât seule ; on employa les plus vives sollicitations auprès du prince, qui ne se détermina qu'avec beaucoup de peine à revenir, heureux s'il ne fût jamais revenu. Jusque-là, tout l'intérêt étoit en sa faveur ; mais voyant sa vie sans cesse menacée par une mère dont l'ambition ne pouvoit souffrir aucun partage d'autorité, il prit le parti de la prévenir & la fit périr elle-même. Ce crime qui égaloit seul tous ceux de sa mère, ne lui réussit point ; les Aléxandrins ne voulurent point d'un roi parricide, ils rappellèrent Lathyre. Aléxandre fit quelques vains efforts pour se maintenir, puis pour se rétablir, il périt bientôt dans une de ses expéditions ; Lathyre resta en possession du trône, & le reste de son règne ne fut plus troublé que par une rebellion particulière qui entraîna la ruine de la ville de Thébes en Egypte, qu'il ne vint à bout de réduire qu'après un siége de trois ans. Il mourut peu de temps après, l'an 81 avant Jésus-Christ. Son règne avoit été en tout de trente-six ans, dont il avoit régné onze en Egypte conjointement avec sa mère, dix-huit en Cypre, sept seul en Egypte après la mort de Cléopatre & l'expulsion d'Aléxandre.

9°. *Ptolémée* IX. C'est cet Aléxandre, qui est compté au nombre des rois d'Egypte, parce qu'en effet il y avoit régné avec sa mère. Son article a été fait dans ce dictionnaire par M. Turpin, sous le nom d'*Aléxandre*. (Voyez *Aléxandre*, *Hist. d'Egypte*.)

10°. *Ptolémée* X. C'est un autre Aléxandre, fils du précédent. Son article a pareillement été fait sous ce nom par M. Turpin (voyez l'art. *Aléxandre II*, *Hist. d'Egypte*.) Et corrigez ce qui est dit dans cet article, que Lathyre avoit légué en mourant le royaume d'Egypte aux Romains ; c'est Aléxandre II, ou Ptolémée X qui fit cette disposition.

11°. *Ptolémée-Aulètes*, *Aulète*, bâtard de Lathyre, fut nommé *Aulète*, c'est-à dire *joueur de flûte*, parce qu'il se piquoit d'en jouer si bien, qu'il voulut en disputer le prix dans les jeux publics. Les Egyptiens le mirent sur le trône à la place d'Aléxandre II qu'ils avoient chassé. Mais Aléxandre étant mort après avoir institué le peuple Romain son héritier, on ne pouvoit plus être

roi d'Egypte sans la permission des Romains, & sans avoir obtenu le titre de leur allié. César alors consul, & s'appuyant du crédit de Pompée, qui lui étoit nécessaire pour avoir le consentement du peuple, vendit chérement à *Ptolémée* ce titre d'allié du peuple romain. Il lui en coûta tant pour César que pour Pompée six mille talens, qu'on évalueroit aujourd'hui à près de vingt-sept millions. A ce prix, il fut déclaré ami & allié du peuple romain, il fut roi d'Egypte.

Mais pour fournir cette somme, il fallut qu'il accablât ses sujets d'impôts; ceux-ci se révoltèrent, *Ptolémée* fut obligé de s'enfuir. On mit sur le trône Bérénice, l'aînée de ses filles. *Ptolémée* dans sa fuite, ayant abordé dans l'isle de Rhodes, apprit que Caton venoit d'y arriver en allant réduire l'isle de Cypre (voyez plus bas l'article du premier *Ptolémée* de Cypre). Aulète fit avertir Caton qu'il étoit à Rhodes & qu'il désiroit de l'entretenir sur diverses affaires; il ne doutoit pas que sur cet avis Caton ne se rendît d'abord chez lui. Caton (c'est celui d'Utique) plein à la fois de la fierté romaine & de la fierté stoïque, répondit que si Aulète avoit à l'entretenir, il pouvoit le venir trouver; il y vint; Caton le reçut comme un simple particulier, lui dit seulement de s'asseoir, l'écouta, & quand il eut dit qu'il alloit à Rome implorer le secours du sénat contre ses sujets rebelles, qu'allez-vous « faire, lui dit Caton? dévorer mille indignités, » ramper servilement aux portes des grands de » Rome qui ne les ouvriront qu'à prix d'argent, » & dont toutes les richesses de votre Egypte ne » pourroient assouvir l'avidité; retournez dans » vos états, faites la paix avec vos sujets, ce » sont les premiers amis qu'il faut savoir ac- » quérir & conserver ». Ce conseil de Caton ébranla Aulète: mais on ne lui permit pas de le suivre; il vint à Rome, où il fut obligé de solliciter de porte en porte chaque magistrat, chaque sénateur. César sur lequel il fondoit principalement ses espérances, n'étoit pas à Rome, il faisoit la guerre dans les Gaules; Pompée le reçut, le logea chez lui, n'oublia rien pour le servir; par ses soins, le consul Lentulus fut chargé de rétablir *Ptolémée*-Aulète sur le trône.

Cependant les Egyptiens envoyèrent à Rome une ambassade solemnelle pour justifier leur révolte; *Ptolémée* trouva le moyen de faire périr presque tous ces ambassadeurs par le fer ou par le poison; il en devint plus odieux, il s'éleva contre lui dans Rome de violens orages, on fabriqua un oracle de Sibylle qui défendoit de fournir des troupes au roi d'Egypte, & on profita contre lui de toute la superstition du peuple romain; tant les hommes ont besoin de passer par l'erreur pour arriver à la justice & à la vérité! Il étoit juste peut-être de ne pas prendre la défense d'un roi qui avoit opprimé son peuple, corrompu des sénateurs, acheté des suffrages à prix d'argent, égorgé, empoisonné des ambassadeurs; mais pour accomplir cette justice, il falloit du mensonge, de l'erreur, un oracle de Sibylle.

Oui, je connois ton peuple, il a besoin d'erreur.

Il fallut transiger avec l'oracle & chercher des biais; Cicéron proposa celui de conquérir & de pacifier l'Egypte, & d'y envoyer ensuite *Ptolémée*-Aulète sans lui fournir de troupes, ce qui étoit la seule chose défendue par l'oracle. Lentulus n'osa exécuter ce projet; Gabinius plus hardi s'engagea dans cette expédition, où il fut bien secondé par Marc-Antoine, qui fut depuis ce célèbre triumvir.

Bérénice que les Egyptiens avoient nommée leur reine, avoit épousé d'abord Seleucus, dernier prince de la race des Séleucides; il devint odieux aux Egyptiens & à sa femme, qui le fit étrangler; elle épousa ensuite Archelaüs, grand-prêtre de Comane dans le Pont, fils d'Archelaüs un des généraux du fameux Mithridate. Cet Archelaüs régnoit avec Bérénice, lorsque les Romains vinrent faire la conquête de l'Egypte, il fut tué en combattant vaillamment contre eux; l'Egypte fut soumise, & obligée de recevoir Aulète. Celui-ci fit mourir Bérénice sa fille, pour avoir régné pendant son exil; Gabinius lui laissa quelques troupes romaines pour sa garde; Aulète pour pouvoir fournir à Gabinius la somme dont ils étoient convenus pour son rétablissement, fit périr tous les gens riches du parti qui lui avoit été contraire, ayant besoin de leurs confiscations; ce fut une source intarissable d'extorsions & de violences; les Egyptiens souffrirent tout; mais un soldat romain ayant tué par mégarde un chat, rien ne put empêcher le peuple de mettre ce soldat en pièces sur le champ, car ce chat étoit un des dieux du pays. Ce trait peut servir à faire connoître les Egyptiens de ce tems-là, il en est de même du trait suivant: Archelaüs s'étant mis en marche pour aller combattre les Romains, quand il fallut asseoir le camp, & faire des retranchemens, ces peuples accoutumés à la molesse & à l'oisiveté, s'écrièrent qu'ils étoient venus pour combattre, non pour remuer des terres, & que s'il s'agissoit de travaux, on n'avoit qu'à y employer des mercenaires, aux dépens du public.

Ptolémée-Aulète, obligé de fuir précipitamment de l'Egypte dans le tems de la révolution qui l'avoit renversé du trône, n'avoit pas pû en emporter assez d'argent pour suffire aux profusions qu'exigeoit l'avarice de Rome; il fut obligé d'emprunter à Rome même, & ce fut un chevalier romain, nommé C. Rabirius Posthumus, ami de César, qui, sous une espèce de garantie de Pompée, prêta ou fit prêter à *Ptolémée*-Aulète les sommes dont il avoit besoin. Quand *Ptolémée* fut rétabli sur son trône, Rabirius l'alla trouver pour être payé; Aulète, en lui faisant sen-

tir que c'étoit une chose difficile & presque impossible, lui proposa de se charger du soin de ses finances, ce qui lui procureroit le moyen de se rembourser peu à peu par ses mains. Rabirius prit ce parti dans la crainte de tout perdre; *Ptolémée* saisit un prétexte pour le faire arrêter, & Rabirius fut trop heureux de se sauver de prison & de quitter l'Egypte, plus pauvre qu'il n'y étoit venu. A son retour, il fut accusé à Rome d'avoir fourni à *Ptolémée* des moyens de corruption, ce qui n'étoit pas sans quelque fondement; d'avoir avili la qualité de chevalier romain par l'emploi qu'il avoit accepté en Egypte; enfin d'avoir partagé avec Gabinius l'argent fourni par *Ptolémée* pour son rétablissement. Le discours que Cicéron fit pour défendre Rabirius, diffame à jamais *Ptolémée*-Aulète. Le rétablissement de ce prince sur le trône, est à-peu-près de l'an 56 avant Jésus-Christ. On ne sait plus rien de son histoire. Il mourut environ quatre ans après être rentré dans ses états.

12°. *Ptolémée* XII, fils de *Ptolémée*-Aulète, fut le dernier *Ptolémée* qui régna dans Aléxandrie; c'est celui qui fit périr Pompée & qui voulut faire périr César, les deux bienfaiteurs de son père; c'est celui que Corneille a peint avec beaucoup de vérité dans la tragédie de *Pompée*.

> Toutes ses actions ont senti la bassesse,
> J'en ai rougi moi-même, & me suis plaint à moi
> De voir là *Ptolémée*, & n'y voir point de roi.

Ptolémée-Aulète avoit laissé deux fils & deux filles; par son testament, il donnoit la couronne à l'aîné des fils, c'est notre *Ptolémée* XII, & à l'aînée des filles, c'est cette fameuse Cléopatre, dont la destinée fut de subjuguer les maîtres du monde, qui en subjugua deux, qui espéra & tenta de subjuguer le troisième, & qui se fit piquer par un aspic pour n'être pas menée en triomphe à Rome.

> *Ausa & jacentem visere regiam*
> *Vultu sereno fortis, & asperas*
> *Tractare serpentes ut atrum*
> *Corpore combiberet venenum,*
> *Deliberatâ morte ferocior,*
> *Sævis Liburnis scilicet invidens*
> *Privata deduci superbo*
> *Non humilis mulier triumpho.*

Voyez l'article CLÉOPATRE.

Ptolémée-Aulète avoit ordonné que, selon l'usage de son pays & de sa maison, *Ptolémée* épouseroit Cléopatre & qu'ils gouverneroient conjointement; & comme ils étoient tous deux fort jeunes, Cléopatre n'ayant que dix-sept ans & *Ptolémée* treize, leur père les mit sous la tutelle du sénat romain; & ce fut Pompée qui fut nommé tuteur du jeune roi par l'ordre duquel il fut assassiné.

L'eunuque Pothin ou Photin, que Cléopatre dans *Pompée* traite avec tant de hauteur & de mépris, fut l'instituteur & le ministre de *Ptolémée* & son tuteur en Egypte; Achillas étoit son général d'armée & fut un des assassins de Pompée, avec Septime, *Septimius*, officier Romain au service du roi d'Egypte, à qui César fait un si juste & si sévère accueil.

> Allez, Septime, allez vers votre maître,
> César ne peut souffrir la présence d'un traître,
> D'un Romain lâche assez pour servir sous un roi,
> Après avoir servi sous Pompée & sous moi.

Un autre ministre qu'on ne pouvoit pas faire paroître dans la tragédie, parce qu'il n'eût été qu'une répétition de Photin, Théodote, précepteur du jeune roi, fut celui dont les sinistres conseils contribuèrent le plus à la mort de Pompée. On n'a pas pu y faire entrer non plus Ganymède, autre eunuque du palais, chargé de l'éducation d'Arsinoë, sœur cadette de Cléopatre, qui, plus méchant & plus vicieux que tous les autres, enleva la jeune princesse confiée à ses soins & la fit proclamer reine, pour l'opposer à Cléopatre & à César; qui voulant supplanter Achillas, le fit périr sur une fausse accusation & se mit en sa place; qui en gâtant toute l'eau douce du quartier de César dans Aléxandrie, fut près de le faire périr avec sa foible armée. César avoit trop compté sur sa fortune, en abordant sur le rivage de l'Egypte avec peu de soldats; aussi ne se vit-il jamais exposé à tant de dangers sans cesse renaissans, que pendant son séjour en Egypte; ce fut-là sur-tout qu'il eut besoin & qu'il fut se servir des ressources inépuisables de son génie. Ce qui lui donna sur-tout beaucoup d'avantage dans les occasions même les plus périlleuses, ce fut d'avoir *Ptolémée* en sa puissance. Les Egyptiens ne pouvant venir à bout d'accabler la petite troupe de César, & sachant qu'il faisoit venir du renfort de tous côtés, parurent desirer la paix; ils se bornèrent à demander la liberté de leur roi, assurant César que par cette seule grace il verroit tout pacifié. César, sans les croire & sans les craindre, voulut les mettre entièrement dans leur tort & leur accorda leur demande. Ici le jeune *Ptolémée* manifestant tous les vices de son caractère, & de son éducation, & poussant la dissimulation jusqu'à un degré qui la rendoit trop grossière; pourquoi, dit-il à César les larmes aux yeux, pourquoi nous séparer? pourquoi me priver de votre présence? elle m'est plus chère que l'avantage si desiré de régner; je me formois auprès de vous & pour la guerre & pour l'empire; attendez que vous ayez achevé votre ouvrage. César, sans être touché de cette fausse tendresse, tint

tint parole aux Aléxandrins : le premier usage que *Ptolemée* fit de la liberté, fut de ranimer la guerre avec plus de violence que jamais. Ce ne fut pour César & pour les Romains qu'une source de nouvelles victoires ; *Ptolémée* battu de tous côtés & sur terre & sur mer, se noya dans le Nil en voulant se sauver en bateau. César donna la couronne d'Egypte à Cléopatre, à qui son frère avoit voulu enlever la part qu'elle y avoit par le testament d'Aulète ; & pour paroître se conformer à l'esprit de ce testament, il lui associa le dernier de ses frères ; mais c'étoit la nommer seule reine, car cet autre frère n'avoit qu'onze ans, & jalouse en effet de régner seule, quand ce frère eut quinze ans, elle l'empoisonna. *Ptolémée XII* périt l'an 47 avant J. C. & le XIII, si l'on veut le compter, l'an 43. Celui-ci avoit aussi été nommé roi de Cypre par César, avec Arsinoé sa jeune sœur. Ce fut sous *Ptolémée* XII & dans le cours des guerres de César en Egypte qu'un incendie consuma la bibliothèque d'Aléxandrie, composée alors de quatre cents mille volumes.

13°. Nous avons renvoyé ici l'article de *Ptolémée Céraunus* ou *le foudre*, fils aîné de *Ptolémée*-Soter & d'Eurydice sa première femme. Lorsque Bérénice, seconde femme du même *Ptolémée*-Soter l'eût engagé à faire couronner *Ptolémée*-Philadelphe, fils de Bérénice, au préjudice de Céraunus, celui-ci se retira mécontent à la cour de Lysimaque, roi de Thrace & d'une partie de l'Asie. Agathocle, fils de Lysimaque, étoit beau-frère de Céraunus, ayant épousé Lysandra, fille, comme lui, de *Ptolémée*-Soter & d'Eurydice. Après avoir conclu ce mariage, Lysimaque avoit aussi épousé une sœur de Céraunus & de Lysandra, mais d'une autre mère qui étoit cette Bérénice, mère de Philadelphe, & il avoit eu plusieurs enfans de cette seconde femme, nommée Arsinoé. Les intérêts divers des deux sœurs Lysandra & Arsinoé & de leurs enfans, remplissoient d'intrigues & de cabales la cour du vieux Lysimaque, l'arrivée de Céraunus fortifioit le parti de Lysandra, mais la jeune femme d'un vieux roi est toujours la plus puissante ; les jalousies politiques dont Arsinoé remplit l'esprit de Lysimaque, le portèrent à faire périr Agathocle son fils en prison. Lysandra s'enfuit alors avec ses enfans, & Céraunus son frère & Aléxandre, autre fils de Lysimaque, qui craignoit pour lui le même sort ; ils se réfugièrent à la cour de Seleucus *Nicator*, roi de Syrie, qui n'étant jamais las de vaincre, fut aisément déterminé par eux à entrer en guerre avec Lysimaque. Cette guerre fut heureuse pour Séleucus, Lysimaque tué dans une bataille livrée en Phrygie, le laissa maître de presque tous ses états ; Séleucus comblé de joie & de gloire, se disposoit à en prendre possession, lorsqu'il fut assassiné par Céraunus lui-même, qui paroissant alors le vengeur de Lysimaque, eut un parti dans les états de ce prince ; il feint alors d'être amoureux d'Arsinoé sa sœur, & il la demande en mariage, selon l'usage des Egyptiens. Il la trompe par les sermens les plus solemnels, il arrache ; il force son consentement, les nôces se célèbrent avec de grandes marques de joie & de tendresse. Arsinoé invite son nouvel époux à venir faire son entrée dans Cassandrie sa ville principale ; elle prend les devans & lui prépare une fête magnifique ; temples, places publiques, maisons particulières, par ses soins tout est orné, les autels dressés, les victimes préparées ; elle ordonne à ses fils Lysimaque & Philippe, enfans d'une rare beauté, d'un air déjà majestueux, d'aller au devant de Céraunus avec des couronnes sur la tête. Céraunus les prend dans ses bras, les tient étroitement serrés, & ces enfans semblent avoir retrouvé leur père. Céraunus entre avec eux dans la ville. Soudain la scène change, il s'empare de la citadelle, & ordonne d'égorger les deux princes ; ces enfans effrayés se réfugient entre les bras de leur mère qui les couvre de son corps & se jette au devant des meurtriers ; percés de coups, ces enfans exhalent leurs innocentes ames dans le sein de leur mère désespérée ; on l'entraîne elle-même, les habits déchirés, les cheveux épars ; elle est réléguée en Samothrace ; malheureuse, mais justement punie d'avoir fait immoler l'innocent Agathocle par un père aveugle & trompé. Si cette histoire des successeurs d'Alexandre offre beaucoup de crimes, elle en montre presque toujours le châtiment ; ce n'est pas que la providence qui gouverne l'univers, se soit fait une loi de punir dès ce monde tous les crimes, mais il est dans la nature des choses que les crimes ne puissent guères être commis, sans être ou connus ou du moins soupçonnés, & il est également dans la nature des choses que, dans ces deux cas, ils soient souvent punis. Ceux de Céraunus le furent aussi ; les Gaulois ayant chez eux trop d'habitans, envoyèrent de nombreuses colonies chercher fortune dans la Pannonie, dans la Thrace, dans l'Illyrie, dans la Macédoine. Céraunus alla au-devant de ces étrangers avec un petit nombre de soldats mal disciplinés, comme s'il étoit, dit Justin, aussi facile de bien faire la guerre que de commettre des crimes, *quasi bella non difficiliùs quàm scelera patrarentur.* Les Gaulois lui offrirent la paix s'il vouloit l'acheter. Sa réponse fut qu'il consentiroit à la leur accorder s'ils lui livroient leurs armes, & s'ils lui donnoient leurs principaux chefs pour ôtages. Cette fierté fit rire les Gaulois ; on en vint aux armes, Céraunus fut défait & tué l'an 279 avant J. C.

Ce nom de *Ptolomée* ou *Ptolémée*, qui étoit le nom générique des rois d'Egypte Lagides, c'est-à-dire, descendus de Lagus & de *Ptolémée*-Soter, son fils, fut aussi celui de deux rois de Cypre, de la même race des Lagides, l'un frère de *Ptolémée*-Aulète, & l'autre son fils.

Le premier étoit d'une avarice sordide, & ce fut ce qui le perdit. Clodius qui commandoit une

flotte romaine du côté de la Cilicie, fut pris par des pirates; il envoya prier le roi de Cypre, de lui fournir de quoi payer sa rançon. *Ptolémée* envoya une somme si ridiculement modique, (deux talens) que comparés à l'objet dont il s'agissoit, elle devenoit une insulte pour Clodius, & un refus de le servir; Clodius étoit vindicatif & méchant, (voyez son article). Ayant été créé tribun du peuple, il eut en main de quoi se venger de *Ptolémée*. Le royaume de Cypre faisoit depuis long-temps partie du royaume d'Egypte, & Aléxandre II ou *Ptolémée* X, roi d'Egypte, avoit institué le peuple romain son héritier; le sénat n'avoit point encore pris de parti définitif au sujet de ce testament, il avoit paru craindre que dans les conjonctures où on se trouvoit, tant de provinces acquises par des dispositions testamentaires, n'accusassent de trop d'avidité la politique romaine, & n'indisposassent les esprits. Clodius, pour se venger, passa par dessus cette considération; il réclama en faveur du peuple romain, la disposition d'Aléxandre II; il soutint que le royaume de Cypre faisant partie du royaume d'Egypte, le possesseur actuel n'y avoit nul droit, & il obtint en conséquence un ordre du peuple, pour saisir le royaume de Cypre, & déposer *Ptolémée*. Pour l'exécution d'un jugement si injuste, il fit nommer le plus juste des romains, Caton; c'étoit, d'un côté, consacrer sa vengeance en la faisant exercer sous un nom respecté; c'étoit de l'autre, sous un prétexte honorable, puisqu'il s'agissoit d'une commission utile au peuple romain, éloigner Caton, dont la présence eût apporté un puissant obstacle aux desseins ambitieux que ce tribun méditoit pour l'avenir. Flatté ou non de cette commission, Caton parut vouloir s'en acquiter avec ménagement & avec douceur. Arrivé à Rhodes, il fit dire à *Ptolémée* de se retirer paisiblement, lui promettant qu'à ce prix il lui procureroit la souveraine sacrificature du temple de Vénus à Paphos, place dont les revenus suffiroient pour le faire subsister honorablement. *Ptolémée*, sans aucun moyen de résister aux romains, eut cependant le courage de rejetter cette proposition, & de vouloir mourir en roi. Toujours occupé de ses richesses, il vouloit d'abord qu'elles périssent avec lui. Il en fit charger un vaisseau où il devoit s'embarquer lui-même, & qu'il devoit faire percer pour être enseveli dans la mer; il changea d'avis ensuite, il remit ses trésors dans leurs magasins, & prit le parti de s'empoisonner. Sur cela, Valère Maxime l'appelle vil esclave de l'or: *pecuniæ miserabile mancipium;* & M. Rollin dit qu'il faisoit bien voir par-là qu'il aimoit plus les richesses qu'il ne s'aimoit lui-même. Ces reproches me paroissent bien déplacés; quand un homme renonce à la vie, quel reproche d'avarice peut-on lui faire, parce qu'il n'emporte pas avec lui ses richesses? c'étoit au contraire lorsqu'il vouloit périr avec elles, qu'il s'y montroit attaché pour ainsi dire au delà même du trépas; & c'est sans doute pour éviter ce reproche que par réflexion il changea de parti, sans abandonner le projet de mourir. Velleïus Paterculus dit que *Ptolémée* par le déréglement de ses mœurs, meritoit l'affront & le tort qu'on lui faisoit en le dépouillant de son royaume: *omnibus morum vitiis eam contumeliam meritum*; comme si, dit M. Rollin, les vices d'un homme étoient un titre légitime pour s'emparer de ses biens! Cicéron, sans parler de son avarice ni de ses vices, s'indigne en homme de bien, de l'injustice cruelle qui lui fut faite en cette occasion; il en fait un juste sujet de reproche contre Clodius, & il fait sentir avec ménagement qu'il fut fâcheux pour un homme tel que Caton, de se voir chargé d'une pareille commission. Caton transporta les trésors de *Ptolémée* en Italie; & par-là, il est au nombre des corrupteurs de Rome. A peine dans les plus éclatans triomphes avoit-on vu porter tant d'or & tant d'argent. Il avoit fait vendre à l'encan les meubles & les effets précieux du roi de Cypre, & ne s'étoit réservé qu'un portrait de Zénon, fondateur de la secte des Stoïciens qu'il avoit embrassée, mais il n'y avoit rien de stoïque dans cette triste expédition. La date de ces événemens est l'an 58 avant J. C.

Le second *Ptolémée*, roi de Cypre, est le même que le frère puiné de *Ptolémée* XII, roi d'Egypte, dont il est parlé à la fin de cet article de *Ptolémée* XII, & qui fut empoisonné à quinze ans, par la célèbre Cléopatre sa sœur. César l'avoit fait roi de Cypre avec la jeune Arsinoé sa sœur, comme *Ptolémée* XII étoit roi d'Egypte, avec Cléopatre sa sœur aînée.

On trouve dans l'histoire ancienne divers autres *Ptolémées*.

En Macédoine, un *Ptolémée*, fils d'Amyntas II, qui dispute la couronne à Perdiccas, & contre lequel Pélopidas prononce en faveur de Perdiccas.

En Syrie, un autre *Ptolémée*, fils de Seleucus, tué à la bataille d'Ipsus, l'an 301 avant J. C.

Un *Ptolémée* Macron, gouverneur de l'isle de Cypre, dont il est beaucoup parlé dans les livres des Macchabées, & dont la foi chancelante se donne tantôt aux rois d'Egypte, tantôt aux rois de Syrie. Tombé dans la disgrace & dans la pauvreté, il s'empoisonna.

Un *Ptolémée*, fils de Pyrrhus, roi d'Epire, fut tué dans un combat contre les Lacédémoniens, l'an 271 avant J. C.

Un autre *Ptolémée*, un des principaux officiers du dernier Philippe, roi de Macédoine, père de Persée, trempa dans une conspiration contre Philippe, qui le fit mourir.

Un autre *Ptolémée* encore, étoit le second de deux fils d'Antoine & de Cléopatre. Antoine en les proclamant rois des rois, leur assigna en effet

une multitude de royaumes ; à l'aîné, Aléxandre, ceux d'Arménie, des Mèdes & des Parthes ; à *Ptolémée*, le cadet, ceux de Syrie, de Phénicie & de Cilicie.

PTOLOMÉE (CLAUDE) *Hist. litt.*) mathématicien Egyptien, si célèbre par son systême du monde, abandonné aujourd'hui pour celui de Copernic ; mais qu'on suit toujours dans la sphère armillaire, par la commodité qu'il fournit d'expliquer le mouvement des astres, conformément aux apparences. Il n'est pas moins célèbre encore par son *Almageste, ou Compositio magna*, par sa géographie & par plusieurs autres savants ouvrages dont on a le recueil *in-folio*. Les Grecs l'appeloient *très-sage* & même *divin*. Il vivoit sous l'empire d'Adrien, d'Antonin Pie & de Marc-Aurèle.

P U

PU, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Chinois nomment une mesure de 2400 pas géométriques, dont ils se servent pour compter les distances. (*A. R.*)

P U B

PUBLIUS SYRUS (*Hist. litt. anc.*) nommé *Syrus*, parce qu'il étoit de Syrie, d'où il fut amené esclave. Il eut le bonheur de tomber entre les mains d'un maître qui fut pour lui un père, qui prit le plus grand soin de son education, & qui l'affranchit fort jeune, pour laisser aux talens qu'il avoit cultivés en lui la liberté de prendre tout leur essor. *Syrus* se distingua dans la poésie mimique, il y effaça Laberius même, chevalier romain, qui avoit acquis une grande réputation dans ce genre.

Nam sic
Et Laberi mimos ut pulchra poëmata mirer.

On sait que ce nom de Mimes se donnoit chez les Romains & à un genre de comédies ou de farces, où les acteurs jouoient sans chaussure, & que par cette raison l'on appelloit aussi *Comédie déchaussée, planipes*, & aux acteurs de ces pièces, qui étoient ordinairement les auteurs mêmes.

On a de *Publius Syrus*, un recueil de sentences en vers ïambes libres, ou, si l'on veut, en prose, rangées selon l'ordre alphabétique ; on les trouve à la suite des fables de Phédre, dans plusieurs éditions ; on les a jointes dans d'autres avec des sentences de Sénèque. Ces sentences de *Publius Syrus* sont pour la plupart d'un très-grand sens & trouvent à tout moment leur application ; elles méritent fort d'être retenues & pratiquées. La Bruyère paroît y avoir puisé quelques maximes. Accarias de Seryonne a donné une traduction françoise des sentences de *Publius Syrus*.

P U C

PUCELLE, (RENÉ) *Hist. mod.*) conseiller-clerc au parlement de Paris, abbé de saint-Léonard de Corbigny. Ce magistrat mort depuis près d'un demi-siècle, a conservé jusqu'à nos jours, plus de réputation que n'en conservent ordinairement ceux qui ne laissent après eux aucun monument public de leurs talens & de leur génie ; les témoins de leur gloire les suivent de bien près au tombeau, le temps détruit de jour en jour leur mémoire. C'est pour retenir encore quelque temps, s'il est possible, cette mémoire fugitive & prête à échapper, que nous plaçons ici l'article d'un bon citoyen, d'un magistrat éclairé, d'un homme vertueux, d'un ami de l'humanité, dont les services n'ont point laissé de trace & dont la gloire n'a été confiée qu'à la tradition. Un grand zèle pour nos libertés, pour nos plus pures maximes, pour tous les intérêts de la nation, le distingua toujours dans le parlement, & il faut dire à la louange des jansénistes que ce zèle seul a suffi pour le faire regarder comme le chef de ce parti. Il se déclara hautement en 1713 contre l'histoire des jésuites du P. Jouvency, où tous les intérêts & les devoirs les plus sacrés de la société générale sont sacrifiés à l'intérêt de la société particulière des jésuites. Quand la constitution *Unigenitus* parut en 1714, sans examiner quels dogmes théologiques ce décret pouvoit établir ou proscrire, il vit seulement que c'étoit l'ouvrage d'un moine intriguant & violent, qui vouloit insulter & même perdre un saint cardinal, son supérieur ; il prévit les refus de sacrement & de sépulture ecclésiastique, les lettres de cachet, toutes les persécutions spirituelles & temporelles que le faux zèle & les passions alloient introduire à la faveur de cette bulle & en la prenant pour prétexte ; il s'y opposa constamment jusqu'à mériter d'être relégué dans son abbaye de Corbigny, où il se consola, en faisant du bien, de n'être plus à portée d'empêcher le mal. Le cardinal de Fleuri qui goutoit son esprit, qui respectoit sa réputation, voulut le sonder sur l'article de l'ambition ; il lui écrivit pour lui faire entendre que ses lumières pouvoient être très-utiles au gouvernement, & qu'il lui seroit bien doux d'y avoir recours ; il ne lui demandoit qu'une grace, c'étoit de vouloir bien n'être plus janséniste ; M. l'abbé *Pucelle* l'assure dans sa réponse qu'il n'est d'aucun parti ; tous ceux qui en disent autant (car rien n'est plus aisé à dire) se vantent souvent beaucoup ; tous ceux qui l'ont connu savent qu'il ne se vantoit pas ; en même temps il fait sentir au cardinal, qu'un premier ministre, qui, sur la foi d'un jésuite ou d'un sulpicien, prostituoit si facilement les lettres de cachet, étoit bien plus près d'être un homme de parti sans s'en douter, que celui qui, en tout état de cause, prenoit toujours la défense de l'opprimé contre l'oppresseur.

M. l'abbé *Pucelle* étoit fils de Claude *Pucelle*, avocat au parlement, & de Françoise de Catinat, sœur de ce grand maréchal de Catinat (voir son article.) Un neveu de M. de Catinat devoit porter les armes ; M. *Pucelle* fit quelques campagnes en qualité de volontaire, sous les yeux de son oncle : mais il crut être plus utile à la société dans une charge de conseiller au parlement, & ce motif digne d'un

homme de bien le détermina. Né en 1655, il mourut en 1745, ayant conservé jusqu'à quatre-vingt-dix ans, une vieillesse saine, entière, vigoureuse, & non moins aimable qu'auguste & vénérable. Il fut toute sa vie (& c'est encore un de ses mérites) aussi aimable dans le monde, qu'il étoit brillant & solide dans le premier corps de magistrature du royaume, dans un corps où les plus grands intérêts sont tous les jours discutés. Il vécut beaucoup pour l'amitié, peu d'hommes ont senti plus vivement & gouté plus purement ce bonheur, le plus grand de tous, le bonheur d'aimer & d'être aimé. Il versa ses derniers sentimens dans l'ame d'un jeune homme, à la famille duquel il avoit toujours été tendrement attaché; d'un jeune homme devenu l'un des meilleurs & des plus illustres personnages de ce siècle, & dont il sembla pressentir la gloire, supérieure encore à la sienne, & fondée sur des titres bien plus durables.

M. de Voltaire a rendu un grand hommage à la vertu de l'abbé *Pucelle*, en disant que si l'homme n'est pas libre,

> *Pucelle* est sans vertus, Desfontaines sans vices.

PUCELLE D'ORLÉANS. (Voyez ARC) (JEANNE D')

P U F

PUFFENDORF, (SAMUEL DE) *Hist. litt. mod.*) écrivain politique d'une grande réputation. Plusieurs souverains se disputèrent l'avantage de le posséder; l'électeur palatin, Charles-Louis, fonda en sa faveur une chaire de droit naturel dans l'université d'Heidelberg; Charles XI, roi de Suède, lui donna une place de professeur en droit naturel à Lunden, le fit son historiographe & l'un de ses conseillers, & lui conféra le titre de baron, qu'il a toujours pris depuis, & qu'on lui donne toujours. L'électeur de Brandebourg, Frédéric I, qui fut en 1700 le premier roi de Prusse, le fit aussi son conseiller d'état, & le chargea d'écrire l'histoire de l'électeur Guillaume-le-Grand son père. Tout le monde connoît son *traité du droit naturel & des gens*, traduit par Barbeyrac, & l'abrégé qu'il a donné de ce traité, sous le titre de *Devoirs de l'homme & du citoyen*, abrégé traduit aussi par Barbeyrac. Il y a rectifié, il y a étendu les principes de Grotius; au reste, cet ouvrage ne fut pas sans critiques, ni les critiques sans réponses. On a formé de tout ce qui a été écrit de part & d'autre à ce sujet, un recueil sous le titre d'*Eris Scandica*, *querelle de Scandinavie*, ce qui ressemble un peu à *querelle d'allemand*. On connoît beaucoup encore de *Puffendorff*, *l'introduction à l'histoire des principaux états de l'Europe*, traduite par M. de Grace; & ses *élémens de la jurisprudence universelle*, premier fondement de sa réputation; il a écrit aussi *l'histoire de Suède, depuis l'expédition de Gustave-Adolphe en Allemagne en 1628, jusqu'à l'abdication de Christine en 1654; l'histoire de Charles-Gustave; l'histoire de Frédéric-Guillaume le Grand, électeur de Brandebourg*. Il y a de lui encore beaucoup d'autres ouvrages; c'est un des écrivains les plus féconds & les plus volumineux. Il mourut à Berlin en 1694; il étoit né en 1631 dans un petit village de Misnie, où son père étoit ministre luthérien.

P U G

PUGET, (DU) *Hist. de Fr.*) famille noble & ancienne de Provence, qui a fourni une multitude de chevaliers à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, tant à Rhodes qu'à Malthe.

De cette famille étoient Boniface *du Puget*, qui commandoit la galère capitale du pape à la bataille de Lépante en 1571.

Lévis *du Puget*, mort au siége de Malthe en 1565.

Pierre *du Puget*, qui épousa en 1668 Anne-Nicole Godefroy, jeune femme pleine de vertu & de courage, qui mourut à vingt-cinq ans des suites de l'opération césarienne, à laquelle elle se dévoua pour que son enfant eût vie & reçût le baptême. On peut croire qu'une telle femme laissa de grands regrets à son mari. Elle est enterrée à Saint-Rieul de Senlis, on y lit son épitaphe & en prose latine & en vers latins, où on a tant voulu exagérer la douleur du mari, où on joue tant sur les mots de vie & de mort, & de mort & d'amour, qu'un homme bien pénétré de douleur ne pouvoit guère reconnoître l'état de son ame à tout ce badinage de l'esprit. La vraie douleur est forcée d'être simple.

> *Mors & amor tanto potuerunt funere jungi.....*
> *Hic fera mors, hic fidus amor junxêre sagittas......*

Il est bien question là des flèches de l'amour & de la mort!

> *Nec perit, ô miserum! qui tanto vulnere mortis*
> *Non moritur, renuitque mori cùm vita negatur.*

> Non, ce n'est pas ainsi que parle la nature.

Le vœu de la mère fut du moins exaucé; Pierre-Alexandre *du Puget*, son fils, vécut âge d'homme.

P U I

PUISIEUX ou PUYSIEUX, (*Hist. de Fr.*) famille illustre dans la magistrature, dans les armes, dans le ministère, dont étoit le chancelier de Silleri, chancelier de France sous Henri IV & sous Louis XIII; le marquis de *Puisieux* son fils, ministre quelque temps puissant sous Louis XIII; & un autre marquis de *Puisieux*, Louis-Philogène

Brulart ; miniftre des affaires étrangères fous Louis XV, retiré en 1756.

PUISSANCES, (HAUTES *Hift. mod.*) titre qui commença à être donné aux états des provinces-unies des Pays-bas vers l'an 1644, pendant les conférences de la paix de Munfter. Depuis que leur fouveraineté a été établie & reconnue par l'Efpagne, par le traité conclu en cette ville en 1648, les rois d'Angleterre & du Nord ont donné aux états-généraux le titre de *hautes puiffances* ; les électeurs & princes de l'empire les ont qualifiés de même, mais l'empereur & le roi d'Efpagne fe font abftenus de leur accorder ce titre, excepté depuis que la branche d'Autriche étant éteinte en Efpagne, celle qui fubfiftoit en Allemagne n'a pas cru devoir ménager les honneurs à une république dont l'alliance étoit néceffaire. Les rois de France en traitant avec les Hollandois, les ont autrefois qualifiés de *leurs états-généraux*, & leur donnent maintenant le titre de *feigneurs états-généraux* ; mais l'Efpagne qui ne les traite d'ailleurs que de *feigneuries*, leur a toujours conftamment refufé le titre de *hautes-puiffances*, apparemment pour ne pas paroître abandonner les anciens droits qu'elle prétend avoir fur eux. (*A. R.*)

P U L

PUL, f. m. (*terme de relation*) Les Perfans nomment ainfi en général toutes fortes d'efpèces de cuivre qui fe fabriquent dans leurs monnoies, & qui ont cours dans leur empire. En particulier ils appellent *kabeski* & *demi-kabeski* deux petites monnoies de ce métal, dont l'une vaut environ dix deniers de France, & l'autre la moitié. Ces efpèces ont d'un côté la devife ou hiéroglyphe de la Perfe moderne, qui eft un lion avec un foleil levant, & de l'autre l'année & le lieu de leur fabrication. (*D. J.*)

PULCHERIE, (SAINTE) *Hift. du bas Empire.*) fille de l'empereur Arcadius & fœur de Théodofe le jeune, fut créée *Augufte* l'an 414, & partagea la puiffance impériale avec fon frère. Après la mort de ce frère, arrivée en 450, elle fit élire Marcien & l'époufa, pour avoir non un mari, mais un confeil & un appui. C'eft le fujet de la *Pulchérie* de Corneille :

Jettoit au feu fa *Pulchérie*.

Mais dans cette *Pulchérie*, digne d'être jettée au feu, ce rôle de Marcien a pourtant quelque mérite.

Ce fut *Pulchérie* qui fit affembler en 451, le concile de Chalcédoine ; elle mourut en 454.

PULCI, (Louis) *Hift. litt. mod.*) poëte Florentin du quinzième fiècle, & chanoine de Florence, principalement connu par fon poëme de *Morgante maggiore*, dont un des mérites eft d'avoir précédé le poëme de l'Ariofte, après lequel il eût eu moins de réputation & de fuccès. Louis *Pulci* eft regardé comme l'inventeur de ce qu'on appelle le ftyle Bernefque ou Berniefque, du nom de Berni, autre chanoine de Florence, qui eft venu après lui, mais qui a, dit-on, perfectionné ce genre. (Voyez l'article BERNIA ou BERNI.) Louis *Pulci* étoit né en 1432. On ignore la date de fa mort. Il eut deux frères, Luc & Bernard, diftingués auffi, mais moins que lui, par le talent de la poéfie. On cite fur-tout de Luc le poëme intitulé : *Il Ciriffo Calvaneo*, & celui qui a pour titre : *Il Driadeo*. On a de Bernard, un poëme fur la paffion de Jéfus-Chrift, & une traduction des bucoliques de Virgile en vers italiens.

PULPERIAS. f. f. (*Hift. mod.*) C'eft ainfi que l'on nomme fous la domination efpagnole des hôtelleries où l'on donne à manger. Le nombre en eft fixé dans toutes les villes & les bourgs de la nouvelle Efpagne. Celles qui excèdent le nombre marqué, payent au roi un droit annuel de 40 piaftres. (*A. R.*)

P U M

PUMPER-NICKEL. f. m. (*Hift. mod.*) C'eft ainfi que l'on nomme en Weftphalie un pain de feigle très-noir, très-compact, & dont la croûte eft fi épaiffe & fi dure, qu'il faut une hache pour le couper. On fait du pain de la même efpèce dans un grand nombre de provinces des pays-bas ; il ne laiffe pas d'avoir du goût, mais il eft lourd & difficile à digérer. (*A. R.*)

P U N

PUNIQUE. (GUERRE) Les *guerres puniques* font la partie la plus intéreffante de l'hiftoire des Romains. Ils n'eurent pas plutôt foumis les Latins, les Tofcans, les Samnites & leurs alliés, qu'ils fongèrent à paffer la mer. Le fecours donné par les Carthaginois aux Tarentins en fut le prétexte, & la conquête de la Sicile le véritable fujet. Rome & Carthage s'acharnèrent l'une contre l'autre ; le voifinage & la jaloufie de ces deux grandes républiques, firent naître ces guerres fanglantes que tout le monde fait par cœur. La feconde fut la plus célèbre.

Quand on examine bien cette foule d'obftacles qui fe préfentèrent devant Annibal, & que cet homme extraordinaire les furmonta tous, on a le plus beau fpectacle que nous ait fourni l'antiquité. Ce fut dans cette guerre que ce grand capitaine fit éclater ces talens fupérieurs qui lui donnèrent tant d'avantage fur les généraux romains : toujours jufte dans fes projets, des vues immenfes, le génie admirable pour diftribuer dans le tems l'exécution de fes deffeins, toute l'adreffe pour agir

sans se laisser appercevoir ; infini dans les expédiens, aussi habile à se tirer du péril qu'à y jetter les autres; du reste sans foi, sans religion, sans humanité, & cependant ayant su se donner tous les dehors de ces vertus autant qu'il convenoit à ses intérêts.

Tel étoit le fameux Annibal, lorsqu'il forma le plus hardi projet que jamais aucun capitaine eût osé concevoir, & que l'événement justifia. Du fond de l'Espagne il résolut de porter la guerre en Italie & d'attaquer les Romains jusques dans le centre de leur domination, sans y avoir ni places, ni magasins, ni secours assurés, ni espérance de retraite ; il traverse l'Espagne & les Gaules, passe les Alpes, & vient camper fièrement jusques sur les bords du Tésin, où se donna la première bataille l'an de Rome 535, & où les Romains furent défaits. On sait qu'ils le furent une seconde fois près de la rivière de Trébie. La perte qu'essuya Flaminius près du lac de Trasymène fut encore plus grande, & la déroute de Cannes, l'an 537, mit Rome à deux doigts de sa ruine. Elle fut un prodige de constance dans cette occasion ; car abandonnée de presque tous les peuples d'Italie, elle ne demanda point la paix. Il ne fut pas même permis aux femmes de verser des larmes après cette funeste journée ; enfin, le sénat refusa de racheter les prisonniers, & envoya les miserables restes de l'armée faire la guerre en Sicile, sans récompense ni aucun honneur militaire, jusqu'à ce qu'Annibal fût chassé d'Italie.

Les conquêtes mêmes d'Annibal commencèrent à changer la fortune de cette guerre. Il n'avoit pas été envoyé en Italie par les magistrats de Carthage; il recevoit très-peu de secours, soit par la jalousie d'un parti, soit par la trop grande confiance de l'autre. Pendant qu'il resta avec son armée réunie, il battit les Romains; mais lorsqu'il fallut qu'il mît des garnisons dans les villes, qu'il défendît ses alliés, qu'il assiégeât les places, ou qu'il les empêchât d'être assiégées, ses forces se trouvèrent trop petites, & il perdit en détail une grande partie de son armée. Les conquêtes sont aisées à faire, parce qu'on les fait avec toutes ses forces; elles sont difficiles à conserver, parce qu'on ne les défend qu'avec une partie de ses forces.

Comme les Carthaginois en Espagne, en Sicile & en Sardaigne, n'opposoient aucune armee qui ne fût malheureuse; Annibal, dont les ennemis se fortifioient sans cesse, se vit réduit à une guerre défensive. Cela donna aux Romains la pensée de porter la guerre en Afrique; Scipion y descendit. Les succès qu'il y eut obligèrent les Carthaginois à rappeller d'Italie Annibal, qui pleura de douleur en cédant aux Romains cette terre où il les avoit tant de fois vaincus. Tout ce que peut faire un grand homme d'état & un grand capitaine, Annibal le fit pour sauver sa patrie ; n'ayant pu porter Scipion à la paix, il donna une bataille où la fortune sembla prendre plaisir à confondre son habileté, son expérience & son bon sens.

Carthage reçut la paix, non pas d'un ennemi, mais d'un maître; elle s'obligea de payer dix mille talens en cinquante années, à donner des ôtages, à livrer ses vaisseaux & ses éléphans; & pour la tenir toujours humiliée, on augmenta la puissance de Masinissa, son éternel ennemi.

Enfin les Romains se rappellant encore le souvenir des batailles de Trasymène & de Cannes, résolurent de détruire Carthage, ce fut le sujet de la troisième *guerre punique*. Le jeune Scipion, fils de Paul-Emile, & qui avoit été adopté par Scipion, fils de l'Africain, démolit cette ville superbe, qui avoit osé disputer avec Rome de l'empire du monde. On en dispersa les habitans, & Carthage ne fut plus qu'un vain nom.

Cette ville ruinée éleva le cœur des Romains, qui n'eurent plus que de petites guerres & de grandes victoires, au lieu qu'auparavant ils avoient eu de petites victoires & de grandes guerres. Bientôt ils soumirent l'orient & l'occident, portant jusques chez les peuples les plus barbares la crainte de leurs armes & le respect de leur puissance. Leurs mœurs changèrent avec la fortune ; le luxe de l'orient passa à Rome avec les dépouilles des provinces. La douceur de vaincre & de dominer corrompit cette exacte probité, auparavant estimée par leurs ennemis mêmes. L'ambition prit la place de la justice dans leurs entreprises ; une sordide avarice & la rapine succédèrent à l'intérêt du bien public; les guerres civiles s'allumèrent, & l'état devint la proie du citoyen le plus ambitieux & le plus hardi. (*D. J.*)

P U P

PUPIEN (Marcus Claudius Maximus Pupienus) *Hist. rom.*) créé empereur avec Balbin, après la mort des Gordiens en 237, pour délivrer Rome de la tyrannie des Maximins, & massacré avec le même Balbin, le 15 juillet 238, par les soldats du prétoire.

P U R

PURAN, POURAN, ou POURANUM, subst. m. (*Hist. mod. superstit.*) Ce mot dans la langue des idolâtres de l'Indostan, signifie les *poëmes ;* ce sont des livres qui contiennent l'explication du livre appellé *shaster*, qui n'est lui-même qu'un commentaire du *vedam*, c'est-à-dire du livre sacré qui contient les dogmes de la religion des Bramines. Le *puran* comprend dix huit livres qui renferment l'histoire sacrée & profane des anciens Indiens ou habitans de l'Indostan & du Malabar. C'est dans cet ouvrage que l'on trouve les légendes des rois, des héros, des prophètes & des pénitens, ainsi que celles des divinités inférieures. Il renferme le système de religion que les Bra-

mines ont bien voulu communiquer au vulgaire; & eſt rempli de fictions abſurdes & d'une mythologie romaneſque; cependant les prêtres prétendent avoir reçu le *puran*, ainſi que le shaſter & le vedam, de la divinité même. Il n'eſt permis au peuple de lire que le *puran*, que l'on nomme par excellence *Harma-pouranum*. Les Indiens & les Malabares donnent encore le nom de *puran* ou de poéſie, à un grand nombre de poéſies qui célèbrent les exploits des dieux Viſtnou, & Iſſuren ou Ruddiren; on y donne l'hiſtoire de la guerre des géans avec les dieux, les miracles opérés par ces derniers, la manière de leur rendre un culte qui leur ſoit agréable. Il y a de ces poëmes qui ne parlent que des dieux particuliers à certains cantons des Indes & de la côte de Malabar.

PURBACH, (GEORGES) *Hiſt. litt. mod.*) *PURBACHIUS*) habile aſtronome, ainſi nommé du village de *Purbach*, entre la Bavière & l'Autriche, où il étoit né en 1423. Aidé par les bienfaits de Frédéric III, il rectifia les anciens inſtrumens d'aſtronomie; il en imagina de nouveaux; il dreſſa des tables aſtronomiques, perfectionna la trigonométrie & la gnomonique. On a de lui: *Theoriæ novæ planetarum. Obſervationes haſſiacæ tabulæ eclipſium.* Mort le 8 avril 1462, à 39 ans.

PURE. (MICHEL, abbé de) *Hiſt. litt. mod.*)

> On rampe dans la fange avec l'abbé de *Pure*.....
> Plus importuns pour moi durant la nuit obſcure
> Que jamais en plein jour ne fut l'abbé de *Pure*.

On a de lui des pièces de théâtre, des traductions, &c. Tout cela eſt inconnu; quelques perſonnes ſavent, & c'eſt être ſavant, qu'il eſt l'auteur d'une vie du maréchal de Gaſſion, publiée en 1673.

> O Catinat! quelle voix enrhumée, &c.

PURGATION CANONIQUE, (*Hiſt. mod.*) cérémonie très-uſitée depuis le huitième juſqu'au douzième ſiécle, pour ſe juſtifier par ſerment de quelque action en préſence d'un nombre de perſonnes dignes de foi, qui affirmoient de leur côté qu'ils croyoient le ſerment véritable.

On l'appelloit *purgation canonique*, parce qu'elle ſe faiſoit ſuivant le droit canonique, & pour la diſtinguer de la *purgation* qui ſe faiſoit par le combat ou par les épreuves de l'eau & du feu.

« Le ſerment, dit M. Duclos, dans une diſſertation ſur ce ſujet, ſe faiſoit de pluſieurs » manières. L'accuſé, qu'on appelloit *jurator* ou » *ſacramentalis*, prenant une poignée d'épis, les » jettoit en l'air, en atteſtant le ciel de ſon inno- » cence. Quelquefois, une lance à la main, il » déclaroit qu'il étoit prêt à ſoutenir par le fer, » ce qu'il affirmoit par ſerment; mais l'uſage le » plus ordinaire, & celui qui ſeul ſubſiſta dans la » ſuite, étoit celui de jurer ſur un tombeau, » ſur des reliques, ſur l'autel ou ſur les évangiles.

» Quand il s'agiſſoit d'une accuſation grave, » formée par pluſieurs témoins, mais dont le » nombre étoit moindre que celui que la loi exi- » geoit, ils ne pouvoient former qu'une préſomp- » tion plus ou moins grande, ſuivant le nombre » des accuſateurs. Ce cas étoit d'autant plus fré- » quent, que la loi, pour convaincre un accuſé, » exigeoit beaucoup de témoins. Il en falloit 72 » contre un évêque, 40 contre un prêtre, plus » ou moins contre un laïque, ſuivant la qualité » de l'accuſé, ou la gravité de l'accuſation. Lorſ- » que ce nombre n'étoit pas complet, l'accuſé ne » pouvoit être condamné, mais il étoit obligé de » préſenter pluſieurs perſonnes, où le juge les » nommoit d'office, & en fixoit le nombre ſui- » vant celui des accuſateurs, mais ordinairement » à douze. *Cum duodecim juret*, dit une loi des » anciens Bourguignons, *cap. VIII*; ces témoins » atteſtoient l'innocence de l'accuſé, ou, ce qu'il » eſt plus raiſonnable de penſer, certifioient qu'ils » le croyoient incapable du crime dont on l'ac- » cuſoit, & par-là formoient en ſa faveur une » préſomption d'innocence, capable de détruire » ou de balancer l'accuſation intentée contre lui. » On trouve dans l'hiſtoire un exemple bien ſin- » gulier d'un pareil ſerment.

» Gontran, roi de Bourgogne, faiſant difficulté » de reconnoître Clotaire II pour fils de Chilpéric » ſon frère, Frédégondé, mère de Clotaire, non » ſeulement jura que ſon fils étoit légitime, mais » fit jurer la même choſe par trois évêques & » trois cents autres témoins; Gontran n'héſita » plus à reconnoître Clotaire pour ſon neveu.

» Quelques loix exigeoient que dans une accu- » ſation d'adultère, l'accuſée fît jurer avec elle des » témoins de ſon ſexe. On trouve auſſi pluſieurs oc- » caſions où l'accuſateur pouvoit préſenter une par- » tie des témoins qui devoient jurer avec l'accuſé, de » façon cependant que celui-ci pût en récuſer deux » de trois. Il paroît d'abord contradictoire qu'un » accuſé puiſſe fournir à ſon accuſateur les témoins » de ſon innocence. Pour réſoudre cette difficulté, » il ſuffit d'obſerver que les témoins qui s'uniſ- » ſoient au ſerment de l'accuſé, juroient ſimple- » ment qu'ils le croyoient innocent, & fortifioient » leur affirmation de motifs plus ou moins forts, » ſuivant la confiance qu'ils avoient en ſa pro- » bité. Ainſi l'accuſateur exigeoit que tels & tels » qui étoient à portée de connoître les mœurs & » le caractère de l'accuſé, fuſſent interrogés; ou » bien l'accuſé étant sûr de ſon innocence & de » ſa réputation, & dans des cas où ſon accuſa- » teur n'avoit point de témoins, il le défioit d'en » trouver, en ſe réſervant toujours le droit de » récuſation.

» Il eſt certain que la religion du ſerment étoit

» alors en grande vénération; on avoit peine à » supposer qu'on osât être parjure; mais en louant » ce sentiment, on ne sauroit assez admirer par » quelles ridicules & basses pratiques on croyoit » pouvoir en éluder l'effet.

» Le roi Robert voulant exiger un serment de » ses sujets, & craignant aussi de les exposer au » châtiment du parjure, les fit jurer sur une chasse » sans reliques, comme si le témoignage de la » conscience n'étoit pas le véritable serment dont » le reste n'est que l'appareil.

» Quelquefois, malgré le serment, l'accusateur » persistoit dans son accusation; alors l'accusateur, » pour preuve de la vérité, & l'accusé, pour » preuve de son innocence, ou tous deux en- » semble, demandoient le combat.

» Lorsque dans les affaires douteuses, ajoute le même auteur, on déféroit le serment à l'ac- » cusé, il n'y avoit rien que de raisonnable & » d'humain. Dans le risque de condamner un » innocent, il étoit juste d'avoir recours à son » affirmation, & de laisser à Dieu la vengeance » du parjure. Cet usage subsiste encore parmi » nous. Il est vrai que nous l'avons borné à des » cas de peu d'importance, parce que notre pro- » pre dépravation nous ayant éclairé sur celle des » autres, nous a fait connoître que la probité des » hommes tient rarement contre de grands inté- » rêts ». *Mém. de l'Acad. tom. XV.*

On n'appelle plus cette sorte de preuve en justice *purgation canonique*, mais simplement *preuve par le serment* ou *affirmation*, & toute personne en est crue sur son affirmation, s'il n'y a point de titres ou de preuve testimoniale au contraire. (*A. R.*)

P U S

PUSSA, s. f. (*Idolât. chinoise.*) déesse des Chinois, que les chrétiens nomment la *Cybèle chinoise*. On la représente assise sur une fleur d'alisier, au haut de la tige de l'arbre. Elle est couverte d'ornemens fort riches, & toute brillante de pierreries. Elle a seize bras qu'elle étend, huit à droite & huit à gauche; chaque main est armée de quelque chose, comme d'une épée, d'un couteau, d'un livre, d'un vase, d'une roue & d'autres figures symboliques. *Hist. de la Chine.* (*A. R.*)

PUSTER, s. m. (*idolât. des Germains.*) nom propre d'une idole des anciens Germains. Plusieurs auteurs ont fait mention de cette idole, entre autres Fabricius, dans son traité *de rebus metallicis*; Théodore Zwinger, dans son *theatrum vitæ humanæ*; Merian, dans sa *description du cercle de la haute-Saxe*; André Toppius, dans celle de *sonders-hausen*; Henri Ernest, dans ses *observations diverses*; Sagittarius, dans ses *antiquités payennes*; Tollius, dans ses *epistolæ itinerariæ*; Prétorius, dans sa *magia divinatrix*, &c. mais tout ce qu'ils nous en apprennent est plein de fables & de contradictions; enfin Jean-Philippe-Christian Staube a mieux débrouillé que personne ce qui regarde cet ancien monument des Germains idolâtres, dans une dissertation intitulée: *Pusterus vetus Germanorum idolum*, imprimée à Giessen en 1726, *in*-4°. Le lecteur peut la consulter. (*D. J.*)

P U T

PUTRIZ, (*Hist. mod.*) nom que l'on donne à la première femme du roi des Moluques; ses enfans sont estimés plus nobles que ceux de ses autres femmes, qui ne leur contestent jamais le droit de succéder à la couronne. (*A. R.*)

P U Y

PUY, (DU) nom que divers personnages ont illustré.

1°. Raymond *du Puy* (*de Podio*) fut le second grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, & le premier qui ait pris ce titre de grand-maître; car Gérard, son prédécesseur, instituteur de cet ordre, ne prenoit que le titre de recteur de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem. *Du Puy* succéda en 1120 à Gérard; il établit une milice pour la défense de la religion; il assembla le premier chapitre général, & y fit de nouvelles constitutions qui furent confirmées en 1123 par le pape Calixte II; en 1130, par Innocent II; il aida Baudouin, roi de Jérusalem, à faire la conquête d'Ascalon; il mourut en 1160. Le brave *du Puy* Montbrun étoit de la même famille. (Voir son article à *Montbrun.*)

2°. Henri *du Puy*, nommé par les savans *Ericius Puteanus*, disciple de Juste-Lipse, & son successeur dans une chaire de professeur; il eut, comme Puffendorff, (voyez son article), à choisir entre les faveurs de différens souverains. Né à Venloo, dans la Gueldre, en 1574, il eut une chaire d'éloquence à Milan; le roi d'Espagne le choisit pour son historiographe; l'archiduc Albert le fixa dans les Pays-bas par la chaire de Juste-Lipse, par le gouvernement de la citadelle de Louvain, par une place de conseiller d'état. Il mourut à Louvain en 1646. Ses principaux ouvrages sont: *statera belli & pacis*, où il faisoit pancher la balance du côté de la paix, ce qui déplut aux Espagnols, qui croyoient alors avoir intérêt à faire la guerre, & qui ne furent desabusés que quand la guerre les eût ruinés. *Historia Insubrica. Theatrum historicum Imperatorum; Comus seu de luxu*, dont il y a une traduction françoise sous le titre de *Comus*, ou *le banquet dissolu des Cimmériens*, &c. Toutes ses œuvres ont été recueillies à Louvain, en cinq volumes in-8°.

3°. Les *du Puy*, famille de savans, comme les Pithou, les Sainte-Marthe, les Godefroy, est plus féconde encore en savans.

Leur

Leur père étoit Claude *du Puy*, élève de Turnèbe pour les belles-lettres, & de Cujas pour le droit, parent & ami du célèbre président de Thou. Il étoit fils d'un avocat, & fut conseiller au parlement; il y acquit beaucoup de réputation; il fut l'ami de tous les gens de lettres, mais nous ne pouvons le compter parmi les savans que pour un amateur, père de beaucoup de savans illustres. Mort en 1594.

Son fils aîné fut Christophe *du Puy*; il suivit à Rome le cardinal de Joyeuse en qualité de son protonotaire. Pendant qu'il étoit à Rome, on voulut y mettre à l'*index* l'histoire du président de Thou; il empêcha cette sottise, qui, après tout, n'en eût été qu'une de plus; étant aumônier du roi, & voyant de près le cardinal du Perron, grand aumônier, il fit le *Perroniana*; il a donc de plus que son père un titre littéraire, quelle qu'en soit la valeur. Il finit par être chartreux, d'abord en France; puis il mourut à Rome en 1654, prieur de la chartreuse de cette ville.

Pierre *du Puy* son frère, troisième fils de Claude, est celui de toute cette famille qui a le plus de titres littéraires, & c'est le savant entre les mains duquel a passé le plus grand nombre de titres relatifs à notre histoire; il a travaillé avec une ardeur infatigable à l'inventaire du trésor des chartres. On connoit son *traité des droits du roi sur plusieurs états & seigneuries*. Theodore Godefroy y travailla de concert avec lui. Si Pierre Pithou est l'auteur du *traité des libertés de l'église gallicane*, Pierre *du Puy* l'est des *preuves de ces mêmes libertés*. On a de lui *l'histoire véritable de la condamnation de l'ordre des Templiers; l'histoire générale du schisme qui a été dans l'église, depuis 1378 jusqu'en 1428*, c'est-à-dire, du grand schisme d'Occident, *l'histoire du différend entre le pape Boniface VIII & le roi Philippe-le-Bel; l'histoire des favoris; l'histoire du concordat de Bologne entre le pape Léon X & le roi François I; un traité de la loi salique; un traité des régences & majorités des rois de France; un traité des contributions que les ecclésiastiques doivent au roi en cas de nécessité; un mémoire du droit d'aubaine; un mémoire & instruction pour servir à justifier l'innocence de Messire François-Auguste de Thou; une apologie de l'histoire du président de Thou. Du Puy* est un de ces auteurs sur lesquels on s'appuye avec confiance, parce qu'on peut compter sur leur exactitude. Citer *du Puy*, c'est presque citer les sources. Pierre *du Puy* étoit conseiller au parlement & garde de la bibliothèque du roi; il étoit né en 1582, il mourut en 1651; Nicolas Rigault, son ami, a écrit sa vie.

Jacques *du Puy* son frère, cinquième fils de Claude *du Puy*, fut aussi garde de la bibliothèque du roi; Pierre *du Puy* avoit tenu à la bibliothèque du roi de savantes conférences, qui lui avoient fait une réputation personnelle & indépendante de ses ouvrages; Jacques les continua, & ce fut avec un succès qui lui acquit aussi une grande réputation de savoir. S'il n'a rien produit de lui-même, le public lui est redevable de la plus grande partie des ouvrages de son frère, dont il a été l'éditeur, & c'est avoir rendu un grand service aux lettres. Mort en 1656.

4°. Claude-Thomas *du Puy*, fils d'un négociant de Paris, intendant de la nouvelle-France en Canada, avocat général au grand conseil, &c. avoit beaucoup de talent pour la mécanique. Il est le premier qui ait fait des sphères mobiles suivant le systême de Copernic; il a inventé des machines hydrauliques. Mort en 1738.

PUY-LAURENT. (ANTOINE DE L'AGE de) (*Hist. de France*) Il fut sous-gouverneur de Gaston, duc d'Orléans, & il le gouverna toute sa vie; il fut accusé d'avoir vendu tour-à-tour son maître à la cour & la cour à son maître; c'est ainsi qu'en usoit à l'égard de Marie de Médicis le cardinal de Richelieu, n'étant encore qu'évêque de Luçon & ayant toute sa fortune à faire; mais devenu tout-puissant, il punissoit dans les autres ce qu'il s'étoit tant de fois permis. *Puy-Laurent* entraînoit toujours Monsieur dans quelques nouvelles révoltes, pour avoir aux yeux de la cour le mérite de le ramener, & auprès de lui-même celui de faire sa paix avec la cour. Après avoir été tour-à-tour & plusieurs fois récompensé d'avoir suspendu ces querelles, & puni de les avoir entretenues, il mourut à la Bastille, lieu si suspect alors, & qui voyoit trop souvent & trop brusquement mourir les ennemis de Richelieu.

Puy-Laurent est au nombre de ses victimes; quoique dans un de ses raccommodemens passagers, il eût épousé mademoiselle de Pont-château, cousine germaine du cardinal. Le rapprochement de trois époques très-voisines, suffit pour donner une idée des vicissitudes de la fortune: en 1633, il fut condamné à avoir la tête tranchée, comme complice de l'évasion du duc d'Orléans qui s'étoit retiré en Lorraine.

En 1634, il fut fait duc & pair.

En 1635, il fut arrêté le 14 février, & mourut à la Bastille, le premier juillet suivant.

PUYSÉGUR, (*Hist. de France*) noble & ancienne famille, dont le vrai nom est de Chastenet; elle est originaire du comté d'Armagnac.

Bernard de Chastenet étoit, en 1365, chambellan du roi de Navarre, Charles le mauvais; Jean de Chastenet, seigneur de *Puységur*, marié en 1590, laissa quatorze enfans, dont plusieurs ont bien servi l'état.

Un de ses fils, nommé le seigneur de Camp-Seguet, commandoit dans Lectoure, lorsque le duc de Montmorenci y fut conduit en 1632, après le combat de Castelnaudari, & sa fidélité causa la mort de ce généreux & intéressant prisonnier; mais Chastenet fit son devoir, il refusa une somme

considérable qu'on lui offrit pour laisser seulement échapper ce duc.

Un frère de Chastenet, seigneur de la Grange, fut blessé au siége de Spire en 1635 ; il fut blessé encore en Picardie en 1639, & peu après il y fut tué.

Jacques de Chastenet, leur frère, est le fameux *Puységur*, lieutenant-général sous Louis XIII & Louis XIV, & dont nous avons des mémoires publiés en 1690. Il porta les armes pendant quarante & un ans, depuis 1617 jusqu'en 1658 ; se trouva & se distingua dans plus de cent vingt siéges, de trente combats, batailles ou rencontres, sans avoir jamais été blessé & sans avoir jamais manqué une seule fois à son devoir pour cause de maladie ; il fut fait deux fois prisonnier, l'une au combat de Honnecourt en Picardie, où le maréchal de Grammont fut battu par les Espagnols, le 26 mai 1642 ; l'autre, au combat de Valenciennes en 1656 ; son fils aîné y fut pris avec lui. *Puységur* ne parvint pas à la dignité de maréchal de France, parce que, comme il le dit dans ses mémoires, il fut toujours plus attaché au roi qu'aux ministres. Il mourut dans ses terres en 1682, à quatre-vingt-deux ans.

Un autre *Puységur*, plus heureux ou plus justement traité, fut fait maréchal de France, le 14 juin 1734, avec le maréchal de Biron, père du dernier mort, & le prince de Tingry ; la promotion ne fut publique que le 17 janvier 1735, mais ils eurent rang du jour de leur nomination. Le maréchal de *Puységur* mourut en 1745.

PYLADE, (*Hist. rom.*) pantomime célèbre, né en Cilicie, vint exercer ses talens à Rome du temps d'Auguste. Il exprimoit par la danse, les gestes, les mouvemens du corps, tout ce qui semble ne pouvoir être exprimé que par la parole. Les sujets les plus comiques, les catastrophes les plus tragiques, les sentimens les plus variés; il exprimoit jusqu'au caractère moral des divers personnages. Il y eut entre lui & Hyllus son disciple, une espèce de défi à qui exprimeroit le mieux la grandeur d'Agamemnon ; Hyllus, par des mouvemens & des attitudes qui tendoient à l'élever, parut trop confondre l'élévation de l'ame, avec la hauteur de la taille. *Tu le fais long & non pas grand*, lui cria *Pylade*; comme on avoit dit à un peintre qui ornoit trop le portrait d'une belle femme : *tu la fais riche & non pas belle* :

Tu me peins la richesse & non pas la beauté.

Pylade parut à son tour, & par des manières simples, nobles, fières avec grace & décence, il rendit sensible à tous les yeux, la grandeur du roi des rois & la fierté du chef des Atrides.

PYRÉNÉES, *traité des*, (*Hist. moderne de France*) fameux *traité* de paix conclu le 7 novembre 1659, entre le roi de France & le roi d'Espagne, par le cardinal Mazarin & par dom Louis de Haro, plénipotentiaires de ces deux puissances, dans l'île des Faisans, sur la rivière de Bidassoa.

Ce *traité* contenoit cent vingt-quatre articles. Les principaux étoient le mariage du roi avec l'infante Marie-Thérèse, qui devoit avoir une dot de cinq cents mille écus, sous la condition de la rénonciation à la succession d'Espagne. Le cardinal Mazarin promettoit de ne point donner de secours au roi de Portugal. On convint aussi du rétablissement de M le prince, & du duc de Lorraine. Il y eut plusieurs places rendues de part & d'autre. Le roi d'Espagne renonça à ses prétentions sur l'Alsace, & céda une partie de l'Artois ; mais le principal avantage que Mazarin retira de ce *traité*, étoit le mariage du roi avec l'infante, pour procurer à son maître par ce moyen des droits à la succession de la couronne d'Espagne.

M. de Voltaire a fait sur le *traité des Pyrénées* des réfléxions trop judicieuses pour les passer sous silence ; les voici :

Quoique le mariage d'un roi de France & la paix générale fussent l'objet des conférences des deux plénipotentiaires, cependant dans les quatre mois qu'elles durèrent, ils en employèrent une partie à arranger les difficultés sur la préséance, & dom Louis de Haro trouva le moyen de mettre une égalité parfaite à cet égard entre l'Espagne & la France.

Telle est la vicissitude des choses humaines, que de ce fameux *traité des Pyrénées* il n'y a pas deux articles qui subsistent aujourd'hui. Le roi de France garda le Roussillon, qu'il eût toujours conservé sans cette paix ; mais à l'égard de la Flandre, la monarchie espagnole n'y a plus rien. Nous étions alors les amis nécessaires du Portugal. Nous ne le sommes plus ; nous lui faisons la guerre, tout est changé. Mais si dom Louis de Haro avoit dit que le cardinal Mazarin savoit tromper, on a dit depuis qu'il savoit prévoir. Il méditoit dès long-temps l'alliance de la France & de l'Espagne.

On cite cette fameuse lettre de lui, écrite pendant les négociations de Munster : « Si le roi très-» chrétien pouvoit avoir les Pays-Bas & la Fran-» che-Comté en dot, en épousant l'infante, alors » nous pourrions aspirer à la succession d'Espa-» gne, quelque rénonciation qu'on fit faire à l'in-» fante ; & ce ne seroit pas une attente fort éloi-» gnée, puisqu'il n'y a que la vie du prince son » frère, qui l'en peut exclure. » Ce prince étoit alors Balthasar, qui mourut en 1649.

Le cardinal se trompoit évidemment en pensant qu'on pourroit donner les Pays-Bas & la Franche-Comté en mariage à l'infante. On ne stipula pas une seule ville pour sa dot ; au contraire on rendit à la monarchie espagnole des villes considérables qu'on avoit conquises, comme Saint-

Omer, Ypres, Menin, Oudenarde, & d'autres places : on en garda quelques unes.

Le cardinal ne se trompa pas en croyant que la rénonciation seroit un jour inutile ; mais ceux qui lui font honneur de cette prédiction, lui font donc prévoir que le prince dom Balthazar mourroit en 1649, qu'ensuite les trois enfans du second mariage seroient enlevés au berceau ; que Charles, le cinquième de tous ces enfans mâles, mourroit sans postérité, & que ce roi autrichien feroit un jour un testament en faveur d'un petit-fils de Louis XIV. Mais enfin le cardinal Mazarin prévit ce que vaudroient des rénonciations en cas que la postérité mâle de Philippe IV s'éteignît, & des évènemens étrangers l'ont justifié après plus de cinquante années.

Marie-Thérèse pouvant avoir pour dot les villes que la France rendoit, n'apporta par son contrat de mariage, que cinq cent mille écus d'or au soleil ; il en coûta davantage au roi pour l'aller recevoir sur la frontière. Ces cinq cents mille écus valant alors deux millions cinq cents mille livres, furent pourtant le sujet de beaucoup de contestations entre les deux ministres. Enfin la France n'en reçut jamais que cent mille francs.

Loin que ce mariage apportât aucun autre avantage présent & réel que celui de l'infante, elle renonça à tous les droits qu'elle pourroit jamais avoir sur aucune des terres de son père, & Louis XIV ratifia cette rénonciation de la manière la plus solemnelle, & la fit ensuite enregistrer au parlement.

Le duc de Lorraine, Charles IV, de qui la France & l'Espagne avoient beaucoup à se plaindre, ou plutôt qui avoit beaucoup à se plaindre d'elles, fut, comme on l'a dit, compris dans ce traité, mais en prince malheureux, qu'on punissoit parce qu'il ne pouvoit pas se faire craindre. La France lui rendit ses états, en démolissant Nancy, & en lui défendant d'avoir des troupes. Dom Louis de Haro obligea le cardinal Mazarin à faire recevoir en grace le prince de Condé, en menaçant de lui laisser en souveraineté Rocroi, le Catelet & d'autres places dont il étoit en possession. Ainsi la France gagna à la fois ces villes & le grand Condé. Il perdit sa charge de grand-maître de la maison du roi, & ne revint presque qu'avec sa gloire.

Charles II, roi titulaire d'Angleterre, plus malheureux alors que le duc de Lorraine, vint près des *Pyrénées* où l'on traitoit cette paix. Il implora le secours de dom Louis & de Mazarin. Il se flattoit que leurs rois, ses cousins germains réunis, oseroient venger une cause commune à tous les souverains, puisqu'enfin Cromwel n'étoit plus ; il ne put seulement obtenir une entrevue, ni avec Mazarin, ni avec dom Louis. Lockhart, ambassadeur de Cromwel, étoit à S. Jean-de-Luz ; il se faisoit respecter encore même après la mort du protecteur ; & les deux ministres, dans la crainte de choquer cet anglois, refusèrent de voir Charles II. Ils pensoient que son rétablissement étoit impossible, & que toutes les factions angloises, quoique divisées entr'elles, conspireroient également à ne jamais reconnoitre de rois. Ils se trompèrent : la fortune fit peu de mois après ce que ces deux ministres auroient pû avoir la gloire d'entreprendre. *Essai sur l'hist. univ.* (*D. J.*)

PYRGOTELES, (*Hist. anc.*) graveur célèbre chez les Grecs du temps d'Alexandre le Grand ; il avoit seul le privilége de graver ce conquérant, comme Apelle de le peindre, & Lysippe de le sculpter.

PYRRHON, (*Hist. anc.*) natif d'Elide, disciple d'Anaxarque, qu'il accompagna jusqu'aux Indes à la suite d'Aléxandre, n'est pas l'inventeur de sa philosophie qui enseigne à douter ; mais l'ayant poussée plus loin que ses prédécesseurs, c'est lui qui a donné son nom à la secte qui fait profession de chercher & de pas trouver la vérité, & dont le dogme principal s'appelle *Pyrrhonisme* ou *Scepticisme*.

Il étoit, dit-on, aussi sceptique dans la pratique, que dans la théorie, quoique la scène de Marphurius, dans *le mariage forcé*, prouve qu'un Pyrrhonien est obligé de se dementir à tout moment. Diogène Laerce dit que *Pyrrhon* ne préféroit rien à rien, qu'il ne se derangeoit pas pour un chariot ou pour un précipice, & que ses amis, qui prenoient soin de le suivre, lui sauvèrent plusieurs fois la vie. Tout cela est, sans doute, bien exagéré ; on ajoute cependant qu'un jour il se démentit, comme Marphurius, & s'enfuit pour éviter un chien qui le poursuivoit ; & comme on le railloit sur cette fuite contraire à ses principes, il passa condamnation, en disant : *il est difficile de dépouiller entièrement l'homme.* Anaxarque son maître étant tombé dans un fossé, il passa outre sans lui offrir aucun secours, & Anaxarque le loua fort de ce trait de scepticisme.

Ce fut *Pyrrhon* qui, dans une tempête, montra aux passagers qu'il voyoit fort troublés, un cochon qui mangeoit tranquillement au fond du vaisseau. M. Racine, dans le poëme de la religion, lui dit sur cela des injures & le compare au cochon dont il citoit l'exemple :

> Et de son indolence au milieu d'un orage
> Un stupide animal est en effet l'image.

La vie & la mort lui paroissoient, disoit-il, indifférentes. Pourquoi donc ne mourez-vous pas, lui dit quelqu'un ? parce que ce seroit faire un choix, répondit-il.

Il avoit, dit-on, la même indifférence sur l'honneur & sur l'infamie, sur la justice & l'injustice, sur le vice & la vertu ; ce n'est peut-être qu'une conséquence qu'on tiroit de ses dogmes, mais

cette conséquence est fort naturelle. Cependant il fut honoré dans sa patrie, on lui conféra la dignité de pontife; on accorda en sa faveur aux philosophes, une exemption de tout impôt.

La doctrine de Stertinius qui ne voit que des foux, & dans ceux qui craignent tout, & dans ceux qui, comme *Pyrrhon*, ne craignent rien, parce qu'ils ne croient rien, nous paroît bien plus raisonnable.

Est genus unum
Stultitiæ, nihilum metuenda timentis, ut ignes,
Ut rupes fluviosque in campo obstare queratur.
Alterum & huic varium & nihilò sapientius, ignes
Per medios fluviosque ruentis. Clamet amica
Mater, honesta soror, cùm cognatis pater, uxor:
Hic fossa est ingens, hic rupes maxima, serva;
Non magis audierit quàm Fufius ebrius olim
Cùm Ilionam edormit, Catienis mille ducentis,
Mater, te appello, clamantibus.

PYRRHUS, (*Hist. anc. Hist. d'Epire.*) fils d'Achille & de Déidamie, eut cette valeur féroce & brutale qu'on reproche à son pére; étant allé fort jeune au siége de Troye, il fit l'essai de son courage contre Eurypile, qu'il tua; ce fut en mémoire de cette victoire qu'il institua la danse pyrrique, où les danseurs étoient armés de toutes pièces. Il entra le premier dans le cheval de bois; & quand la ville fut au pouvoir des Grecs, il donna le signal du carnage; & dominé par le desir d'une vengeance brutale, il massacra Priam au pied des autels: il immola Polixène sur le tombeau d'Achille, & précipita du haut d'une tour le jeune Astianax, fils d'Hector. Tandis que ce vainqueur sanguinaire se livroit à la férocité de ses penchans, des ambitieux lui enlevèrent l'héritage de ses aïeux; alors roi sans état, il se mit à la tête d'une troupe d'aventuriers, avec lesquels il fonda un nouvel empire dans le pays des Molosses, qu'il chassa de leurs possessions.

Ces nouveaux conquérans furent d'abord appellés *Pyrrhides*, du nom de leur chef, & ensuite *Epirotes*. *Pyrrhus* étant allé à Dodone pour y consulter le dieu sur les destinées de son nouvel empire, enleva Lanasse, petite-fille d'Hercule, dont il eut un grand nombre de filles, qu'il donna en mariage aux rois ses voisins; ces alliances affermirent les fondemens de sa domination naissante. Après avoir été le meurtrier de Priam & de sa famille, il fut sensible au mérite d'Hélénus, fils de ce roi infortuné, à qui il fit présent du royaume de Chaonie; & d'Andromaque, femme d'Hector, qu'il avoit lui-même épousée, lorsqu'elle lui échut en partage. *Pyrrhus* jouissoit de la plus haute considération chez les rois ses voisins, lorsqu'il fut assassiné dans le temple de Delphes, par Oreste, fils d'Agamemnon: la couronne d'Epire passa successivement à ses descendans. (*T. N.*)

PYRRHUS II, descendant d'Achille & du premier *Pyrrhus*, fondateur du royaume d'Epire, étoit fils d'Eacide & de Troade; les Epirotes fatigués de la domination d'Eacide, qui les sacrifioit dans une guerre stérile contre les Macédoniens, secouèrent le joug de l'obéissance, & le forcèrent d'aller chercher un asyle chez les rois ses alliés. Son fils, encore au berceau, fut confié à des serviteurs fidèles qui veillèrent sur sa vie; le peuple indigné de ne pouvoir assouvir sa vengeance sur le père, demandoit le sang de son fils innocent; il fallut le dérober à sa fureur, & le conduire en Illyrie à la cour du roi Glaucus, dont la femme étoit, comme lui, de la race des Eacides; Glaucus attendri par les caresses enfantines, & sur-tout par le malheur de ce prince innocent, brava les menaces de Cassandre qui, à la tête d'une armée, demandoit qu'on lui livrât cette tendre victime pour l'immoler; & pour avoir un titre plus sacré de le protéger, il crut devoir l'adopter. Les Epirotes, admirateurs des sentimens affectueux d'un étranger envers un prince né du sang de leurs rois, éprouvèrent les remords d'en être les persécuteurs; ils passèrent de la fureur à la compassion. Quoiqu'il n'eût encore que douze ans, ils sollicitèrent & obtinrent son retour pour le placer sur le trône de ses ancêtres; on lui donna des tuteurs pour gouverner sous son nom, jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de diriger lui-même les rênes de l'empire. Dès qu'il put soutenir les fatigues de la guerre, il manifesta son génie véritablement né pour la gloire des armes; quoiqu'il fixât sur lui l'admiration, quoique ses traits fussent imposans, il ne put réussir à se faire aimer: il avoit dans la physionomie quelque chose de fier & d'insultant, qui inspiroit plutôt la crainte que l'amour; ses sujets indociles se révoltèrent, & il fut obligé de mendier un asyle chez Démétrius, fils d'Antigone, qui avoit épousé sa sœur; il se signala dans les guerres que le prince son protecteur eut à soutenir contre le roi d'Egypte. Lorsque le retour de la paix eut rendu son courage inutile, il fut donné en ôtage à Ptolémée, dont il devint bientôt le favori; il réussit à plaire à la reine Bérénice, qui lui donna en mariage sa fille Antigone, qu'elle avoit eue de Philippe avant d'être unie à Ptolémée.

Cette alliance lui fournit les moyens de rentrer dans l'Epire, à la tête d'une armée; il fut obligé de partager le trône avec l'usurpateur Néoptolème, dont il se défit quelque tems après. Dès qu'il fut possesseur sans partage de ses états, il devint le protecteur des rois qui l'avoient protégé; il porta le feu de la guerre dans l'Italie, où une victoire qu'il remporta, lui promettoit de grandes conquêtes. La nouvelle que Démétrius étoit mourant, lui fit tourner ses armes contre la Macédoine; mais le rétablissement de la santé de Démétrius le força de s'en éloigner. Quelque tems après il fut plus heureux, il se rendit maître de ce royau-

me, qu'il partagea avec Lysimachus; mais les Macédoniens préférant la domination de son collègue, l'obligèrent de renoncer aux droits de ses victoires.

Une guerre plus mémorable ouvrit un vaste champ à ses inclinations belliqueuses; les Tarentins & les Lucaniens opprimés par les Romains, l'appellèrent à leur secours; l'amour de la gloire, ou peut-être l'espoir d'envahir l'Italie, le fit céder à leurs sollicitations: l'exemple d'Aléxandre, qui avoit porté ses armes triomphantes aux extrémités de l'Orient, celui de son oncle qui avoit protégé ces mêmes Tarentins contre les Brutiens, allumoit dans son cœur l'ambition des conquêtes; il laissa le gouvernement de ses états à son fils aîné, & se fit suivre des deux autres pour adoucir l'ennui d'une si longue expédition. Il débarqua à Tarente, où le consul Lévinus, informé de son arrivée, s'avança vers Héraclée, où les deux armées rivales disputèrent long-tems la victoire, dont *Pyrrhus* fut redevable à ses éléphans, qui jettèrent la terreur parmi les Romains qui n'avoient aucune idée de ces animaux. Cette victoire fut plus glorieuse qu'utile à *Pyrrhus* qui l'acheta par le sacrifice de l'élite de ses troupes; c'est ce qui lui fit dire: si je gagne encore une pareille victoire, je m'en retournerai sans suite en Epire: il est vrai que les Locriens se déclarèrent pour lui, & le mirent en état de soutenir la guerre. L'estime que les Romains lui inspirérent, lui fit souhaiter de les avoir pour amis; il fit demander la paix par Cinéas, à qui le sénat répondit que le peuple Romain n'écouteroit ses propositions que lorsqu'il seroit sorti de l'Italie. Cinéas de retour auprès de son maître, lui dit: Rome m'a paru un temple, & le sénat une assemblée de rois.

Fabricius fut envoyé auprès de *Pyrrhus* pour traiter de la rançon des prisonniers, qui furent renvoyés gratuitement, afin que les Romains, après avoir éprouvé sa valeur, eussent des témoignages de sa magnificence. Le monarque enchanté de la simplicité héroïque de Fabricius, lui promit les premières dignités, s'il vouloit s'attacher à lui; mais ce Romain désintéressé ne succomba point à l'éclat de ses promesses, aimant mieux commander à ceux qui disposoient de la fortune, que d'être grand lui-même.

Les témoignages réciproques d'estime que se donnoient ces généreux ennemis, ne purent les déterminer à la paix: on en vint à une seconde bataille, dont l'événement fut le même que le premier. *Pyrrhus* affoibli par ses propres victoires, eût été obligé de quitter avec honte l'Italie, si les Siciliens ne lui eussent fourni un prétexte honnête de s'en éloigner. Ces insulaires opprimés par les Carthaginois, l'appellèrent pour briser leur joug; il passa en Sicile, après avoir mis de fortes garnisons dans les villes de l'Italie dont il s'étoit emparé; il gagna sur les Carthaginois deux batailles qui le mirent en possession d'Erix & de plusieurs places importantes. Ce prince qui savoit vaincre, n'avoit pas le don de se faire aimer: devenu odieux à ses nouveaux sujets, il fut obligé d'abandonner ses conquêtes & de retourner en Italie. Sa flotte fut battue dans son passage par les Carthaginois; il trouva le moyen d'en équiper une nouvelle avec l'or qu'il enleva du temple de Proserpine; & ce fut à ce larcin sacrilège que les superstitieux attribuèrent tous ses désastres. Une victoire complette que remporta sur lui Curius Dentatus, l'obligea de se retirer en Epire, où il demanda du secours à Antigone, roi de Macédoine, dont il essuya un refus. *Pyrrhus* pour s'en venger, fait une invasion dans la Macédoine, uniquement pour y faire un riche butin; ses succès surpassèrent son espérance, il se rendit maître d'un royaume qu'il ne vouloit que piller.

Une si riche conquête lui fait naître l'ambition d'assujettir la Grèce & l'Asie; par-tout vainqueur, il ne lui manquoit que le talent de conserver ses conquêtes. Un prince qui avoit humilié Rome & Carthage, parut redoutable à la liberté de la Grèce; la consternation fut générale lorsqu'on vit son armée devant Sparte; les femmes se chargèrent de défendre la patrie, & donnèrent l'exemple de l'intrépidité la plus héroïque. Ptolémée, fils de *Pyrrhus*, brave jusqu'à la témérité, pousse son cheval jusqu'au milieu de la ville, où il succomba sous le nombre: son père voyant son corps, s'écria: il est mort plus tard que je n'avois prévu; les téméraires ne doivent pas vivre si long-tems. La résistance des Spartiates l'obligea de lever le siège pour marcher contre Argos, où Antigone s'étoit enfermé. Cette ville fut le terme de sa vie. Tandis qu'avec une valeur impétueuse il perce les plus épais bataillons, il est tué d'un coup de pierre lancée par une femme du haut des murs. Sa tête fut apportée à Antigone qui, modéré dans la victoire, rendit son corps à ses enfans pour le déposer dans le tombeau de ses ancêtres. Ce vainqueur généreux renvoya en Epire Hélénus qui, prisonnier dans le combat, s'étoit rendu à sa discrétion. (*T. N.*)

PYTHAGORE, (*Hist. anc.*) ancien & illustre philosophe, chef & fondateur de la secte Italique, laquelle fut ainsi appellée, parce que c'est dans cette partie de l'Italie, connue sous le nom de Grande-Grèce, qu'elle a été fondée par *Pythagore*.

Ce philosophe étoit de Samos, fils d'un sculpteur, ainsi que Socrate. Son père se nommoit Mnésarque. *Pythagore* fut disciple de Phéréade qu'on met au nombre des sept sages. Après la mort de ce maître, ce fut par lui-même qu'il voulut s'instruire; il voyagea; ce fut vers l'an 564 avant J. C. Les prêtres d'Egypte l'initièrent à leurs mystères; les mages de Chaldée lui communiquèrent leurs sciences, les sages de Crète leurs lumières; il reporta dans Samos, tout ce que les

peuples les plus instruits possédoient de sagesse & de connoissances utiles. Mais en rentrant dans sa patrie, il la trouva sous le joug du tyran Polycrate; il s'exila volontairement & passa dans la Grande-Grèce. Il s'établit à Crotone, dans la maison du fameux athlète Milon, dont il fit une école de philosophie. Avant lui, ceux qui la professoient, prenoient ou se laissoient donner le titre un peu fastueux de sages; il fut le premier qui prit le titre plus modeste de philosophe, c'est-à-dire amant de la sagesse. Ovide a fait l'anachronisme de mettre Numa Pompilius, second roi de Rome, au nombre des disciples de *Pythagore*. Celui-ci étoit postérieur à Numa, il vivoit sous Servius-Tullius & Tarquin le superbe, vers l'an de Rome 220; mais il eut pour disciples, Zaleucus & Charondas, ces fameux législateurs de la Grande-Grèce. Il fut aussi le maître d'Empédocle. Ses leçons & ses exemples opérèrent un tel changement dans l'Italie & surtout à Crotone, lieu de sa résidence, qu'on n'en reconnoissoit plus les habitans; au lieu du luxe & de la débauche où il avoit trouvé les habitans livrés, il fit régner par-tout la modestie & la frugalité; ce sont ses dogmes qu'Horace étale dans la seconde satire du livre second:

Quæ virtus & quanta boni sit vivere parvo.....
Accipe nunc victus tenuis quæ quantaque secum
Afferat; imprimis valeas benè, nam variæ res
Ut noceant stomacho credas, memor illius escæ
Quæ simplex olim tibi sederit, at simul assis
Miscueris elixa, simul conchylia turdis,
Dulcia se in bilem vertent stomachoque tumultum
Lenta feret pituita. Vides ut pallidus omnis
Cœnâ desurgat dubiâ; quin corpus onustum
Hesternis vitiis animum quoque prægravat unà
Atque affigit humo divinæ particulam auræ.

Il avoit engagé les femmes & les jeunes gens à renoncer à la parure; » la véritable parure des » femmes, disoit-il, c'est la pudeur, c'est la vertu, » non la magnificence des habits; » *vera ornamenta matronarum pudicitiam, non vestes esse.* C'étoit par le silence qu'il éxerçoit d'abord ses disciples, sûr que, quand ils sauroient résister à la tentation de parler, il n'y avoit point de victoire qu'ils ne fussent en état de remporter sur eux-mêmes; il leur faisoit faire à cet égard un long noviciat; ce noviciat duroit au moins deux ans, & il le prolongeoit quelquefois jusqu'à cinq pour ceux qui par leur goût ou leur talent pour la parole, lui paroissoient avoir besoin d'un plus long apprentissage du silence. Caton l'ancien fait aussi de l'art de se taire, la première des vertus:

Virtutem primam esse puta compescere linguam;
Proximus ille Deo est, qui scit ratione tacere.

Un ancien, en parlant de ce noviciat de silence chez les disciples de *Pythagore*, dit que les babillards étoient punis par l'éxil de la parole, pendant cinq ans; *loquaciores enimverò fermè in quinquennium, velut in exilium vocis mittebantur.* L'arithmétique, la géométrie, la musique, étoient les sciences que *Pythagore* recommandoit & enseignoit avec le plus de zèle à ses disciples.

Ceux-ci étoient de deux ordres différens; les uns, c'étoient sans doute les novices, ne faisoient qu'écouter & recevoir passivement les leçons qu'on leur donnoit; il ne leur étoit permis de faire ni une question ni une objection; les autres, plus formés & plus intelligens, étoient admis à proposer leurs difficultés. *Pythagore* avoit acquis sur les uns & sur les autres une autorité telle, qu'il ne restoit jamais le moindre doute, dès qu'il avoit parlé; c'est de lui qu'on disoit pour toute preuve: *le maître l'a dit;* on le respectoit à l'égal de la divinité: un de ses disciples auquel il fit un jour une réprimande en présence des autres, y fut si sensible, qu'il ne put y survivre, & se donna la mort; ce fut pour *Pythagore*, une grande leçon, de ne jamais censurer personne qu'en particulier.

On connoit le commentaire d'Hiéroclès, sur les vers d'or ou dorés de *Pythagore*, qui contiennent les dogmes de ce philosophe. Il regardoit Dieu comme une ame universelle répandue dans toute la nature, & dont les ames humaines étoient tirées. *Pythagoras censuit Deum animum esse per naturam rerum omnem intentum & commeantem, ex quo animi nostri caperentur.* Virgile adopte cette idée d'une ame universelle répandue par-tout, & il en donne même une partie à ses abeilles, & aux autres animaux.

His quidam signis atque hæc exempla secuti,
Esse apibus partem divinæ mentis & haustus
Æthereos dixêre; Deum namque ire per omnes
Terrasque, tractusque maris, cœlumque profundum.
Hinc pecudes, armenta, viros, genus omne ferarum
Quemque sibi tenues nascentem arcessere vitas.....
Géorg. lib. IV.

Principio cœlum ac terras camposque liquentes,
Lucentemque globum lunæ titaniaque astra
Spiritus intùs alit totamque infusa per artus
Mens agitat molem & magno se corpore miscet,
Indè hominum pecudumque genus vitæque volantum,
Et quæ marmoreo fert monstra sub æquore pontus.
Æneid. lib. VI.

Il paroît que *Pythagore*, pour étendre & affermir l'empire qu'il exerçoit sur les esprits, ne s'en rapporta pas uniquement aux avantages que lui donnoient ses connoissances & ses lumières; il ne dédaigna pas d'y ajouter le secours des prestiges; Porphyre & Jamblique lui attribuent des miracles; il se faisoit entendre & obéir des bêtes mêmes.

Une ourse faisant de grands ravages dans le pays des Dauniens, il lui ordonna de se retirer;

elle disparut ; il défendit à un bœuf de toucher à des fèves, le bœuf obéit. Il fut vû & entendu à la fois en public & dans le même temps, en deux différentes villes situées, l'une dans le continent de l'Italie, l'autre dans l'isle de Sicile. Il prédisoit les tremblemens de terre, appaisoit les tempêtes, dissipoit la peste, guérissoit les maladies d'un seul mot ou par l'attouchement. Il étoit Apollon, il avoit une cuisse d'or, il la fit voir & toucher à son disciple Abaris, qui lui-même, au moyen d'une flèche miraculeuse sur laquelle il étoit porté au milieu des airs, se transportoit à volonté, en un instant, d'une extrêmité de l'univers à l'autre. *Pythagore* avoit fait un voyage aux enfers, où il avoit vu l'ame d'Hésiode attachée avec des chaînes à une colonne d'airain.

Porta adversa, ingens, solidoque adamante columnæ,
Vis ut nulla virum, non ipsi exscindere ferro
Cælicolæ valeant, stat ferrea turris ad auras.

L'ame d'Homère étoit pendue à un arbre & environnée de serpens, pour toutes les fictions injurieuses à la divinité dont ses poëmes sont remplis. *Pythagore* intéressa les femmes au succès de ses visions, en assurant qu'il avoit vu dans les enfers beaucoup de maris rigoureusement punis pour avoir maltraité leurs femmes ; & que c'étoit le genre de coupables le moins ménagé dans l'autre vie. Les femmes furent contentes ; les maris eurent peur, & tout fut cru. Il y eut encore une circonstance qui réussit merveilleusement ; c'est que *Pythagore*, au moment de son retour des enfers & portant encore sur le visage la pâleur & l'effroi qu'avoit dû lui causer la vue de tant de supplices, savoit parfaitement tout ce qui étoit arrivé sur la terre pendant son absence, & en rendit un très-bon compte à la multitude étonnée.

Pythagore attribuoit aux nombres une vertu mystérieuse qui rentre dans les qualités occultes & à laquelle on ne comprend rien. On lui fait honneur de l'invention de la métempsycose. Il se souvenoit d'avoir été Æthalide, fils de Mercure ; puis Euphorbe tué au siége de Troye par Ménélas ; & il avoit reconnu le bouclier, qu'il avoit eu alors, en le voyant appendu dans un temple d'Apollon ou de Junon ; il avoit depuis été un pêcheur de Délos ; & enfin *Pythagore*.

Habentque
Tartara Panthoiden, iterum Orco
Demissum, quamvis clypeo Trojana refixo
Tempora testatus, nihil ultrà
Nervos atque cutem morti concesserat atræ,
Judice te, non sordidus auctor
Naturæ verique, &c.

Hor. Od. lib. I, ode 28.

Ovide lui fait dire à lui-même :

Morte carent animæ, semperque, priore relictâ
Sede, novis habitant domibus, vivuntque receptæ.
Ipse ego, nam memini, Trojani tempore belli,
Panthoides Euphorbus eram; cui pectore quondam
Sedit in adverso gravis hasta minoris Atridæ.
Cognovi clypeum, lævæ gestamina nostræ,
Nuper Abanteis templo Junonis in argis.
Omnia mutantur, nihil interit; errat & illinc,
Huc venit, hinc illuc, & quoslibet occupat artus
Spiritus; èque feris humana in corpora transit,
Inque feras noster; nec tempore deperit ullo.

Par une conséquence de ce sistême de la métempsicose, *Pythagore* défendoit de se nourrir de la chair des animaux. Ovide est éloquent sur cet article :

Parcite, mortales, dapibus temerare nefandis
Corpora. Sunt fruges, sunt deducentia ramos
Pondere poma suo, tumidæque in vitibus uvæ;
Sunt herbæ dulces; sunt, quæ mitescere flammâ,
Mollirique queant. Nec vobis lacteus humor
Eripitur, nec mella thymi redolentia florem;
Prodiga divitias alimentaque mitia tellus
Suggerit, atque epulas sine cæde & sanguine præbet.
Carne feræ sedant jejunia, nec tamen omnes.....
Heu! Quantum scelus est, in viscera viscera condi,
Congestoque avidum pinguescere corpore corpus,
Alteriusque animantem animantis vivere letho!
Scilicet in tantis opibus, quas optima matrum
Terra parit, nil te nisi tristia mandere sævo
Vulnera dente juvat, ritusque referre Cyclopum?.......
Quid meruistis oves, placidum pecus, inque tuendos
Natum homines, pleno quæ fertis in ubere nectar?
Mollia quæ nobis vestras velamina lanas
Præbetis, vitâque magis quàm morte juvatis?
Quid meruere boves, animal sine fraude dolisque,
Innocuum, simplex, natum tolerare labores?
Immemor est demùm, nec frugum munere dignus,
Qui potuit, curvi dempto modò pondere aratri,
Ruricolam mactare suum, qui trita labore
Illa, quibus toties durum renovaverat arvum,
Tot dederat messes, percussit colla securi.

Plutarque dans *Emile*, est encore plus éloquent sur le même sujet.

» Tu me demandes pourquoi *Pythagore* » s'abstenoit de manger de la chair des bêtes; mais » moi, je te demande au contraire, quel courage » d'homme eut le premier, qui approcha de sa » bouche une chair meurtrie, qui brisa de sa dent » les os d'une bête expirante, qui fit servir devant » lui des cadavres & engloutit dans son estomach » des membres, qui le moment d'auparavant bêloient, mugissoient, marchoient & voyoient? » comment sa main put-elle enfoncer un fer dans

» le cœur d'un être sensible? comment ses yeux » purent-ils supporter un meurtre? comment put-» il voir saigner, écorcher, démembrer un pau-» vre animal sans défense?..... cuire la brebis » qui lui lèchoit les mains?..... Les panthères » & les lions, que vous appellez bêtes féroces, » suivent leur instinct par force, & tuent les » autres animaux pour vivre...... vous ne les » mangez pas ces animaux carnassiers, vous les » imitez; vous n'avez faim que des bêtes innocen-» tes & douces, qui ne font de mal à personne, » qui s'attachent à vous, qui vous servent, & » que vous dévorez pour prix de leurs services. »

» O meurtrier contre nature, si tu t'obstines » à soutenir qu'elle t'a fait pour dévorer tes sem-» blables, des êtres de chair & d'os, sensibles & » vivans comme toi, étouffe donc l'horreur qu'elle » t'inspire pour ces affreux repas; tue les animaux » toi-même, je dis de tes propres mains, sans fer-» remens, sans coutelas; déchire-les avec tes » ongles, comme font les lions & les ours; mords » ce bœuf & le mets en pièces, enfonce tes » griffes dans sa peau; mange cet agneau tout » vif, dévore ses chairs toutes chaudes, bois » son ame avec son sang. Tu frémis, tu n'oses » sentir palpiter sous ta dent une chair vivante! » homme pitoyable! tu commences par tuer l'a-» nimal, & puis tu le manges, comme pour le » faire mourir deux fois.

C'est à *Pythagore* qu'on attribue la découverte de ce théorême fondamental & d'un si grand usage dans la géométrie, que, dans un triangle rectangle, le quarré de l'hypotenuse est égal aux quarrés des deux autres côtés. On dit qu'il offrit une hécatombe aux dieux, pour les remercier de lui avoir fait découvrir une vérité si importante.

Pythagore défendoit de manger des fèves, parce qu'il leur trouvoit je ne sais quelle affinité avec la chair & le sang humain; c'est pourquoi Horace appelle la fève, *faba Pythagoræ cognata*.

Diogène Laërce, Athénée & d'autres auteurs, parlent de plusieurs autres *Pythagores*, qui pourroient bien, pour la plûpart, n'être que le philosophe de Samos, qu'on aura multiplié à raison de ses diverses connoissances.

PYTHÉAS, (*Hist. anc. de Marseille*) voyageur célèbre dans l'antiquité. On ne sait pas bien précisément dans quel temps il vivoit; les uns l'ont fait contemporain de Ptolémée-Philadelphe, vers l'an 284 avant J. C.; les autres, du consul Publius Scipion, père du premier Scipion l'Africain, l'an 218 avant l'ère chrétienne. Bayle qui les a réfutés, le place en général dans le siècle d'Aléxandre; il croit qu'il faut s'en tenir là, par l'impossibilité d'arriver sur ce point à une plus grande précision. M. de Bougainville, dans ses *éclaircissemens sur la vie & sur les voyages de Pythéas de Marseille*, inserés dans le recueil de l'académie des inscriptions & belles-lettres, tome 19, page 146 & suivantes; M. de Bougainville rétrécit cet espace que Bayle abandonne aux conjectures, & tâche de prouver que la date du voyage de *Pythéas* remonte avant l'année 327 avant J. C., époque de la conquête des Indes faite par Aléxandre. Polybe & Strabon, qui renchérit sur lui, ont fort maltraité *Pythéas*, en qualité de voyageur & d'observateur; & Bayle, quoiqu'il modifie leurs reproches, en adopte la plus grande partie; il croit sur leur parole que *Pythéas* a beaucoup usé du privilége qu'un proverbe connu attribue aux voyageurs; d'un autre côté, *Pythéas* a trouvé dans tous les temps des partisans illustres & de zélés défenseurs. Le savant Eratosthène l'avoit pris pour guide dans tout ce qui regarde le Nord & l'Occident de l'Europe. Hipparque adopta la plûpart des déterminations de latitude données par *Pythéas*. Gassendi prit hautement sa défense, à la sollicitation de Péiresc; Olaüs Rudbecks, dans son atlantique, l'a aussi défendu avec chaleur. M. de Bougainville ajoute beaucoup à leur apologie de *Pythéas*, qu'il trouve insuffisante. Outre l'avantage qu'a *Pythéas* d'être un des plus anciens écrivains que nous connoissions dans nos contrées, il voit en lui un habile astronome, un ingénieux physicien, un géographe exact, un hardi navigateur, l'auteur de plusieurs découvertes utiles & importantes, dont les voyages ont ouvert de nouvelles routes au commerce, ont enrichi l'histoire naturelle, ont contribué à perfectionner la connoissance du globe terrestre. C'est *Pythéas*, qui, le premier, a connu cette *ultima thule* des anciens; il est le premier qui ait pénétré jusqu'au soixante-septième dégré de latitude septentrionale; le premier qui ait seulement osé croire ces pays habités. Polybe & Strabon ont été jusqu'à vouloir répandre des doutes sur la réalité des voyages mêmes de *Pythéas*; M. de Bougainville les réfute pleinement sur ce point, & réduit en poudre leurs foibles raisons. Il montre par les erreurs mêmes de Strabon, que quelques erreurs relevées par lui dans les observations de *Pythéas*, ne doivent point nuire à la réputation de ce voyageur, ni détruire l'estime qu'il a si bien méritée. La plus célèbre des observations de *Pythéas* est celle qu'il fit à Marseille, pour déterminer la latitude de cette ville, en comparant l'ombre d'un gnomon à sa hauteur, au temps du solstice: comparaison de laquelle Eratosthène & Hipparque conclurent que la distance de Marseille à l'équateur étoit de 43 dégrés, 17 minutes. Cette observation a été vérifiée par Gassendi, par le P. Feuillée, par M. Cassini, & ce dernier remarque, que si l'on en savoit exactement les circonstances, elle serviroit à décider la fameuse question du changement de l'obliquité de l'écliptique; malheureusement nous n'avons plus ses ouvrages; il ne nous en reste que quelques fragmens, encore nous sont-ils fournis par ses détracteurs.

L'auteur de la nouvelle & savante histoire de Provence,

Provence, M. l'abbé Papon, en s'appuyant sur M de Bougainville, va encore plus loin que lui Un des événemens les plus considérables qui s'offrent dans les commencemens de son histoire, est le double voyage de *Pythéas* vers le nord, & d'Euthymène vers le midi, qui, selon le calcul de l'auteur, se fit environ 320 ans avant J. C. Le but & le résultat de ce voyage, ainsi que son époque, sont un objet de discussion. Nous n'avons la relation ni de *Pythéas*, ni d'Euthymène, & l'auteur ne s'en rapporte point à ce que Strabon a écrit sur *Pythéas*. Il ne peut croire qu'un astronome aussi habile, un géographe aussi savant que lui paroit être *Pythéas*, ainsi qu'à M. de Bougainville, qu'un homme auquel l'astronomie & la géographie doivent des observations si exactes & si utiles, ait raconté les choses merveilleuses & inintelligibles que Strabon lui fait dire. Il se forme la plus grande idée de ce voyage; il suit avec M. de Bougainville, la route de *Pythéas* sur la méditerranée & sur l'océan, depuis Marseille jusqu'en Islande; il le voit ensuite, à son retour, passer le détroit du Sond & entrer dans la mer Baltique. Il soupçonne que *Pythéas* ne se bornoit point à chercher une communication avec les peuples du Nord, & il élève ses idées jusqu'à penser qu'il s'agissoit dès-lors de trouver un passage par le nord, pour pénétrer dans les mers d'Asie. Il ne pense pas moins avantageusement du voyage d'Euthymène, qui répondoit à celui de *Pythéas*. On sait qu'Euthymène reconnut l'embouchure du Sénégal; mais M. l'abbé Papon ne croit point que le Sénégal ait été le terme de cette navigation; il est persuadé qu'il s'agissoit aussi de trouver la pointe la plus méridionale de l'Afrique, pour pénétrer dans la mer des Indes. Ce qu'il dit sur ce sujet, mérite au moins d'être examiné; & tout concourt à nous faire déplorer la perte des écrits de *Pythéas*.

C'est aussi le nom d'un rhéteur Athénien, ennemi de Démosthènes, & d'un magistrat des Béotiens, qui, dans la guerre des Achéens contre les Romains, l'an 147 & l'an 146 avant J. C., engagea ses compatriotes à se déclarer pour les Achéens. Il tomba entre les mains de Métellus qui le fit mourir, les Romains qui portoient le trouble par-tout, accusant *Pythéas* d'être l'auteur des troubles.

PYTHIAS, (voyez DAMON.)

PYTHIE, s. f. (*Hist. des Oracl.*) prêtresse du temple d'Apollon à Delphes: elle fut ainsi nommée à cause du serpent Python que ce dieu avoit tué, ou plutôt du verbe grec πυνθάνομαι *demander*, à cause du dieu qu'on consultoit, & dont elle déclaroit la volonté: *Pythia quæ tripode ex Phœbi lauroque profatur*, dit Lucrèce, *lib. I.*

Dans les commencemens de la découverte de l'oracle de Delphes, plusieurs phrénétiques s'étant précipités dans l'abîme, on chercha les moyens de remédier à un pareil accident. On dressa sur le trou une machine qui fut appellée *trépié*, parce qu'elle avoit trois barres sur lesquelles elle étoit posée; & l'on commit une femme pour monter sur ce trépié, d'où elle pouvoit sans aucun risque recevoir l'exhalaison prophétique.

On éleva d'abord à ce ministère des jeunes filles encore vierges, à cause de leur pureté, dit Diodore de Sicile; à cause de leur conformité avec Diane, & enfin parce qu'on les jugeoit plus propres dans un âge tendre à garder les secrets des oracles.

On prenoit beaucoup de précautions dans le choix de la *Pythie*. Il falloit, comme on vient de le dire, qu'elle fût jeune & vierge; mais il falloit encore qu'elle eût l'ame aussi pure que le corps. On vouloit qu'elle fût née légitimement, qu'elle eût été élevée simplement, & que cette simplicité parût jusques dans ses habits. Elle ne connoissoit, dit Plutarque, ni parfums, ni essences, ni tout ce qu'un luxe rafiné a fait imaginer aux femmes. Elle n'usoit ni du cinnamome, ni du laudanum. Le laurier & les libations de farine d'orge étoient tout son fard; elle n'employoit point d'autre artifice. On la cherchoit ordinairement dans une maison pauvre, où elle eût vécu dans l'obscurité, & dans une ignorance entière de toutes choses. On la vouloit telle que Xénophon souhaitoit que fût une jeune épouse lorsqu'elle entroit dans la maison de son mari; c'est-à-dire qu'elle n'eût jamais rien vû, ni entendu. Pourvu qu'elle sût parler & répéter ce que le Dieu lui dictoit, elle en savoit assez.

La coutume de choisir les *Pythies* jeunes dura très-long-tems; mais une *Pythie* extrêmement belle ayant été enlevée par un Thessalien, on fit une loi qu'à l'avenir on n'éliroit, pour monter sur le trépié, que des femmes qui eussent passé cinquante ans; & ce qui est singulier, c'est qu'afin de conserver au moins la mémoire de l'ancienne pratique, on les habilloit comme de jeunes filles, quel que fût leur âge.

On se contentoit dans les commencemens d'une seule *Pythie*; dans la suite, lorsque l'oracle fut tout-à-fait accrédité, on en élut une seconde pour monter sur le trépié alternativement avec la première, & une troisième pour lui subvenir, en cas de mort, ou de maladie. Enfin dans la décadence de l'oracle, il n'y en eut plus qu'une, encore n'étoit-elle pas fort occupée.

La *Pythie* ne rendoit ses oracles qu'une fois l'année, c'étoit vers le commencement du printems. Elle se préparoit à ses fonctions par plusieurs cérémonies; elle jeûnoit trois jours, & avant de monter sur le trépié, elle se baignoit dans la fontaine de Castalie. Elle avaloit aussi une certaine quantité d'eau de cette fontaine, parce qu'on croyoit qu'Apollon lui avoit communiqué une partie de sa vertu. Après cela on lui faisoit mâcher des feuilles de laurier cueillies encore près de cette

fontaine. Ces préambules achevés, Apollon avertissoit lui-même de son arrivée dans le temple qui trembloit jusques dans ses fondemens. Alors les prêtres conduisoient la *Pythie* dans le sanctuaire, & la plaçoient sur le trépié. Dès que la vapeur divine commençoit à l'agiter, on voyoit ses cheveux se dresser sur sa tête, son regard devenir farouche, sa bouche écumer, & un tremblement subit & violent s'emparer de tout son corps. Dans cet état elle faisoit des cris & des hurlemens qui remplissoient les assistans d'une sainte frayeur. Enfin ne pouvant plus résister au dieu qui l'agitoit, elle s'abandonnoit à lui, & proféroit par intervalles quelques paroles mal articulées que les prêtres recueilloient avec soin; ils les arrangeoient ensuite, & leur donnoient avec la forme du vers, une liaison qu'elles n'avoient pas en sortant de la bouche de la *Pythie*. L'oracle prononcé, on la retiroit du trépié pour la conduire dans sa cellule, où elle étoit plusieurs jours à se remettre de ses fatigues. Souvent, dit Lucain, une mort prompte étoit le prix ou la peine de son enthousiasme.

Cette vapeur divine qui agitoit la *Pythie* sur le trépié, n'avoit pas toujours la même vertu. Elle se perdit insensiblement. Sur quoi Cicéron dit: « Cette vapeur qui étoit dans l'exhalaison de la » terre, & qui inspiroit la *Pythie*, s'est donc éva» porée avec le tems: vous diriez qu'ils parlent » de quelque vin qui a perdu sa force. Quel tems » peut consumer ou épuiser une vertu toute di» vine? Or qu'y a-t-il de plus divin qu'une ex» halaison de la terre qui fait un tel effet sur l'a» me, qu'elle lui donne & la connoissance de » l'avenir, & le moyen de s'en expliquer en » vers? »

Un jour cette prêtresse d'Apollon donna deux oracles opposés, l'un aux Ioniens, & l'autre aux Achéens, au sujet des statues qu'ils regardoient comme leurs dieux tutélaires; ce qui jetta entre ces peuples de même origine une semence de discorde affreuse. Dans un tems éclairé & bien policé, on auroit puni très-séverement la prêtresse d'Apollon pour se jouer ainsi des oracles.

Il ne faut pas confondre la *Pythie* avec la Sybille de Delphes, vraie vagabonne, qui alloit de contrée en contrée débiter ses prédictions, qui ne montoit jamais sur le sacré trépié, & qui prophétisoit sans le secours des exhalaisons qui sortoient du sanctuaire de Delphes. Que Virgile peint bien la fureur de la *Pythie*!

Subitò non vultus, non color unus,
Non comptæ mansere comæ; sed pectus anhelum
Et rabie fera corda tument......
At Phœbi nondum patiens, &c.

C'est là que Rousseau a puisé ces vives idées:

Ou tel que d'Apollon le ministre terrible
Impatient du dieu dont le souffle invincible
Agite tous ses sens,
Le regard furieux, la tête échevelée,
Du temple fait mugir la demeure ébranlée
Par ses cris impuissans.
Tel aux premiers accès d'une sainte manie,
Mon esprit allarmé redoute du génie
L'assaut victorieux;
Il s'étonne, il combat l'ardeur qui le possède,
Et voudroit secouer du démon qui l'obsède
Le joug impérieux;
Mais si-tôt que cédant à la fureur divine,
Il reconnoît enfin du dieu qui le domine
Les souveraines loix;
Alors tout pénétré de sa vertu suprême,
Ce n'est plus un mortel, c'est Apollon lui-même
Qui parle par ma voix.

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)



QUADRIGATI. (*Monnoie de Rome*) C'eſt ainſi qu'on nomma les premiers deniers d'argent qui furent faits à Rome, l'an 485 de ſa fondation, qu'on commença d'y fabriquer de la monnoie d'argent. Ces premiers deniers d'argent valoient dix as de cuivre, & furent d'abord du poids d'une once; leur empreinte étoit une tête de femme coëffée d'un caſque, auquel étoit attachée une aile de chaque côté; cette tête repréſentoit la ville de Rome, ou une victoire menant un char attelé de deux ou quatre chevaux de front; ce qui fit appèller ces pièces lorſqu'il y avoit deux chevaux de front, *bigati*, & lorſqu'il y en avoit quatre, *quadrigati*. Sur le revers de ces pièces étoit la figure de Caſtor & de Pollux. (*A. R.*)

QUADRILLE, ſ. f. (*Fête galante*) petite troupe de gens à cheval, ſuperbement montés & habillés, pour exécuter des fêtes galantes, accompagnées de joutes & de prix. Quand il n'y a qu'un *quadrille*, c'eſt proprement un tournois ou courſe. Les joutes demandent deux partis oppoſés. Le carrouſel en doit avoir au moins quatre, & le *quadrille* doit être compoſé au moins de huit ou douze perſonnes. Les *quadrilles* ſe diſtinguent par la forme des habits, ou par la diverſité des couleurs. Le dernier divertiſſement de ce genre qu'on ait vu dans ce royaume, eſt celui que donna Louis XIV, en 1662, vis-à-vis les Tuileries, dans l'enceinte qui en a retenu le nom de la *place du carrouſel*. Il y eut cinq *quadrilles*. Le roi étoit à la tête des Romains; ſon frère des Perſans; le prince de Condé des Turcs; le duc d'Enguien ſon fils des Indiens; le duc de Guiſe ſi ſingulier en tout, des Américains. La reine-mère, la reine regnante, la reine d'Angleterre, mère de Charles II, étoient ſous un dais à ce ſpectacle. Le comte de Sault, fils du duc de Leſdiguières, remporta le prix, & le reçut des mains de la reine-mère. (*D. J.*)

QUADRUPLATOR. ſ. f. (*Hiſt. rom.*) Ce mot qu'on trouve dans Cicéron, ſignifie un *délateur*, pour des crimes qui concernoient la république; on le nommoit *quadruplator*, parce qu'on lui donnoit la quatrième partie du bien qui, ſur ſa délation, avoit été confiſqué; Plaute a forgé le verbe *quadruplari*, pour ſignifier, *faire la profeſſion de délateur*. (*D. J.*)

QUALIFICATEURS DU SAINT OFFICE; (*Hiſt. mod.*) nom qu'on donne dans les pays où l'inquiſition eſt établie, à quelques membres eccléſiaſtiques de ce tribunal.

Les *qualificateurs* ſont des théologiens, qui prononcent ſur les diſcours ou les écrits de ceux qui ont été déférés à l'inquiſition, & décident ſi ces diſcours ou ces écrits ſont hérétiques, ou approchent de l'héréſie; ſi les propoſitions qu'ils contiennent ſont fauſſes, erronées, ſchiſmatiques, blaſphématoires, impies, ſéditieuſes, offenſives des oreilles pieuſes, *&c.* Les *qualificateurs* jugent auſſi ſi la défenſe de l'accuſé eſt valable & ſolide, ou ſi elle n'a pas ces qualités. Lorſque les inquiſiteurs héſitent s'ils doivent faire empriſonner une perſonne; ils conſultent les *qualificateurs* qui donnent leurs réponſes par écrit, afin qu'elles puiſſent être jointes aux autres pièces de la procédure & leur ſervir de baſe. Au reſte, ces avis des *qualificateurs* ne ſont que de ſimples conſultations, que les inquiſiteurs ne ſont point obligés de ſuivre. Limborck, *hiſtor. inquiſit.*

QUARANTAINE, (*Hiſt. mod.*) nom en uſage ſur les ports de mer pour ſignifier le temps que les vaiſſeaux venans du levant & les paſſagers qui ſont deſſus ou leurs équipages doivent reſter à la vue des ports avant que d'avoir communication libre avec les habitans du pays.

On prend cette précaution pour éviter que ces équipages ou paſſagers ne rapportent d'Orient l'air des maladies contagieuſes & peſtilentielles qui y ſont fort fréquentes; & l'on a donné à cette épreuve le nom de *quarantaine*, parce qu'elle doit durer quarante jours. Cependant lorſqu'on eſt ſûr que ni les marchandiſes, ni les paſſagers ne ſont partis de lieux ou ſuſpects, ou infectés de contagion, on abrége ce terme, & l'on permet le débarquement tant des perſonnes que des marchandiſes; mais on dépoſe au moins les uns & les autres dans un lazaret où on les parfume. Le temps qu'elles y demeurent ſe nomme toujours *quarantaine*, quoiqu'il ne ſoit ſouvent que de huit ou quinze jours, & quelquefois de moins. Ce langage n'eſt pas exact, mais l'uſage l'a confirmé.

QUARANTAINE, eſt auſſi en Angleterre une meſure ou étendue de terre de quarante perches.

QUARANTIE. ſ. f. (*Hiſt. de Veniſe*) Ce mot ſe dit en parlant de la république de Veniſe, & ſignifie *cour compoſée de quatre juges*. On diſtingue

de trois sortes de *quarantie*; savoir la vieille *quarantie* civile, la nouvelle *quarantie* civile, & la *quarantie* criminelle. Cette dernière juge tous les crimes, excepté les crimes d'état, qui sont de la compétence du conseil des dix. La nouvelle *quarantie* civile connoît des appels des sentences rendues par les juges de dehors. La vieille *quarantie* civile connoît des appellations des sentences rendues par les subalternes de la ville. *Amelot.* (*D. J.*)

QUARRÉ (JACQUES-HUGUES) *Hist. litt. mod.*) Supérieur de la maison de l'Oratoire à Bruxelles, & prédicateur du roi d'Espagne au dix-septième siècle, a eu dans son temps quelque réputation & quelque succès comme écrivain ascétique. On a de lui un *trésor spirituel, contenant les obligations que nous avons d'être à Dieu, & les vertus nécessaires pour vivre en chrétiens parfaits*, qui eut autrefois jusqu'à six éditions. Il a écrit aussi la vie de la bienheureuse mère Angèle, première fondatrice des mères de sainte Ursule, & quelques autres ouvrages de piété. Mort en 1656.

QUARTARIUS. s. m. (*Mesure romaine.*) Le *quartarius* étoit une des petites mesures de liquides chez les Romains, laquelle contenoit deux cyathes & demi. Il faut ici se rappeller que la plus grande des mesures de liquides s'appelloit *culeus*, qui contenoit vingt amphores, ou cinq cents vingt pintes. L'amphore contenoit deux urnes, ou quatre-vingt livres pesant. L'urne contenoit quatre conges, le conge six septiers, le septier deux hémines ou demi-septiers, le demi-septier contenoit deux mesures nommées *quartarii*; chaque *quartarius* contenoit, comme je l'ai dit, deux cyathes & demi; enfin le cyathe contenoit la quatrième partie d'un demi-septier, qui s'appelloit *acetabulum.* (*D. J.*)

QUARTIENS, s. m. (*Hist. mod.*) nom d'une milice de Pologne & de Lithuanie, destinée à la garde des frontières, & à empêcher les incursions des Tartares. (*A. R.*)

QUARTIER, (*Hist. mod.*) se prend pour un canton ou division d'une ville, qui consiste en différentes rangées de bâtimens, séparées les unes des autres par une rivière, ou par une grande rue, ou autre séparation arbitraire.

La ville de Paris, par exemple, étoit partagée en seize *quartiers* sous Henri II. Elle l'est maintenant en vingt. Celle de Rome a été plusieurs fois divisée différemment en *quartiers*, appellés *régions*, suivant ses divers accroissemens, comme on l'apprend par les différens Antiquaires qui ont écrit tant sur l'état ancien, que sur l'état moderne de cette ville.

Il y a dans plusieurs villes des commissaires de *quartier*, qui ont soin de faire observer la police chacun dans le leur.

A Rome, le prieur des caporions se prétend chef & colonel des quatorze régions ou *quartiers*. Muscarat, *pag. 134.*

(*A. R.*)

QUARTIER-MAITRE. (*Hist. mod.*) C'est le nom qu'on donne parmi les troupes allemandes, angloises & hollandoises, à un bas-officier dont la fonction est de marquer les quartiers ou les logemens des troupes; ce qui répond à ce qu'on appelle en France *maréchal des logis.* Le *quartier-maître* général, est le maréchal des logis de l'armée. (*A. R.*)

QUARTUMVIR, s. m. (*Hist. rom.*) quatrième officier de la monnoie, que César ajouta aux triumvirs monétaires. On trouve des médailles qui justifient le temps de l'institution du *quartumvir*. Il y en a une qui nous apprend que Cicéron l'avoit été. Il y en a une autre frappée du temps du triumvirat d'Auguste, d'Antoine & de Lépide. On voit au revers de cette médaille, un Mars avec cette inscription, *L. Massidius F. E. Longus, IIII vir, A. P. F.* ce qui signifie que L. Massidius Longus, qui avoit fait battre cette pièce d'or, étoit *quartumvir.* Les lettres *A. P. F.* veulent dire, *auro publicè feriundo.* (*D. J.*)

QUATRE-MAIRE (dom JEAN-ROBERT) (*Hist. litt. mod.*) bénédictin très-savant, écrivit assez vivement contre Naudé pour prouver que Gersen est l'auteur du livre de *l'imitation*; contre Launoy, pour établir le privilège qu'a l'abbaye de saint-Germain-des-prés d'être soumise immédiatement au saint-siège; il a aussi réclamé des droits pareils pour l'abbaye de saint-Médard de Soissons. Etant dans l'abbaye de Ferrières en Gâtinois, pour prendre les bains, il se noya dans la rivière, le 7 juillet 1671.

QUATUORVIR, s. m. (*Gouvern. romain*) magistrat romain qui avoit trois collègues destinés avec lui aux mêmes fonctions, ou à la même administration. *IIII vir* ou *quatuorvir*, c'étoit quelquefois à des *quatuorvirs* qu'on donnoit la charge de conduire & d'aller établir les colonies que l'on envoyoit dans les provinces, & quelquefois on enchargeoit cinq personnes, qu'on nommoit par cette raison *quinquevirs.* Il y avoit aussi des *quatuorvirs* dans l'empire pour veiller à l'entretien & réparation des chemins; c'étoient les voyers de l'empire. Ils furent établis par un sénatus-consulte, parce que les censeurs, qui auparavant étoient chargés de ce soin, n'y pouvoient vaquer à cause de la multitude des affaires dont ils étoient accablés.

QUATUORVIRS *nocturnes.* (*Police de Rome*) C'étoient de petits officiers du collège de vigintivirs, dont l'emploi consistoit à faire la ronde pendant la nuit dans les rues de Rome, avec pouvoir d'arrêter les vagabonds, les gens sans aveu, ou les esclaves; on les appelloit aussi *viales*, c'est-à-dire *ambulans*, parce qu'ils alloient dans tous les quartiers sans qu'on pût prévoir le lieu. (*D. J.*)

QUATZALCOATL. s. m. (*Hist. mod. Superst.*) C'est le nom que les Mexicains donnoient à la divinité des marchands. Elle est représentée sous la figure d'un homme, mais avec la tête d'un oiseau à bec rouge, avec des dents & couvert d'une espèce de mitre pointue. Sa main étoit armée d'une faux; ses jambes étoient ornées de bijoux d'or & d'argent. Ce dieu avoit un temple magnifique chez les Cholulans, peuples voisins du Mexique, & l'on s'y rendoit en pélérinage de toutes les provinces de l'empire. Sa statue étoit entourée d'un tas d'or, d'argent, de plumes rares, & d'autres choses précieuses. On célébroit une fête annuelle en son honneur, & on lui sacrifioit un captif, que l'on avoit soin de bien engraisser; les prêtres lui annonçoient son sort neuf jours avant la cérémonie; & s'il s'en affligeoit, son chagrin passoit pour un signe de mauvais augure; mais les prêtres remédioient à cet inconvénient par des cérémonies qui, selon eux, changeoient les dispositions de la victime; le sacrifice se faisoit au milieu de la nuit; on offroit son cœur palpitant à la lune, & le corps étoit porté chez le principal des marchands où il étoit rôti pour le festin qui devoit se faire: la fête se terminoit par des danses & des mascarades. (*A. R.*)

QUE

QUÉLUS, voyez CAYLUS.

On connoît ces vers de la Henriade sur les mignons de Henri III.

> *Quélus* & Saint-Maigrin, Joyeuse & d'Epernon,
> Jeunes voluptueux, qui régnoient sous son nom,
> D'un maître efféminé corrupteurs politiques,
> Plongeoient dans les plaisirs ses langueurs léthargiques.

Ces mignons vouloient aussi être braves. *Quélus* appelle en duel le seigneur de Dunes, de la maison de Balzac d'Entragues, nommé *le beau d'Entragues* à cause de sa bonne mine, & d*Entraguet*, parce qu'apparemment il étoit petit. *Quélus* prit pour seconds, Maugiron & Livarot, deux autres favoris; d'Entragues choisit Ribeyrac & Schomberg. Depuis la cessation des combats judiciaires, les duels étoient devenus plus fréquens, parce qu'au moins les tribunaux déterminoient les cas où le duel devoit avoir lieu, & ne l'ordonnoient que dans des cas fort rares, au lieu que les parties, devenant seuls juges de l'offense, appliquoient le duel à tous les cas indistinctement. Il résulta encore un autre inconvénient de l'abolition du duel judiciaire; aux anciens juges du camp dans le combat judiciaire, succédèrent les seconds dans le duel volontaire. Ces seconds ne furent d'abord que témoins & arbitres, comme l'avoient été les juges du camp; dans ce combat de Caylus & de d'Entragues, ils voulurent être acteurs; Maugiron & Schomberg furent tués sur la place, Ribeyrac mourut le lendemain, Livarot fut retenu six semaines au lit par ses blessures; d'Entragues ne fut que légèrement blessé; *Quélus*, le plus cher de tous à Henri III, mourut de dix-neuf blessures reçues dans ce combat, & n'en mourut qu'après plus d'un mois de langueur. Henri III réunit ses trois amis, Maugiron, *Quélus* & saint-Maigrin, assassiné quelque temps auparavant par le duc de Mayenne pour s'être vanté de plaire à la duchesse de Guise; il leur érigea un superbe mausolée, après qu'il eût donné à une juste douleur tous les caractères d'une indécence scandaleuse. Il voulut baiser ses amis morts; il coupa leurs cheveux, & les serra précieusement. Il ôta, de sa main, à *Quélus* des boucles d'oreilles qu'il lui avoit attachées lui-même. *Quélus* mourut en s'écriant à tous momens: Ah! *mon roi, mon roi*, marque d'attachement qui n'ajoutoit pas peu aux regrets du monarque. On lisoit ces mots sur le tombeau de *Quélus*:

> *Non injuriam, sed mortem patienter tulit.*
> Il ne put souffrir un outrage,
> Et souffrit constamment la mort.

Le tombeau de ces trois mignons étoit élevé dans l'église de Saint Paul; il fut renversé dix ans après par les Parisiens en haine de Henri III, lorsqu'il eut fait assassiner les Guises.

QUENSTEDT, (JEAN-ANDRÉ) *Hist. litt. mod.*) savant théologien luthérien, mort en 1688, auteur d'un traité, en forme de dialogue, sur la naissance & la patrie des gens de lettres, depuis Adam jusqu'en 1600, & d'un savant traité *de sepulturâ veterum, sive de ritibus sepulchralibus*, &c.

QUENTAL, (BARTHELEMI DU) *Hist. litt. mod.*) prédicateur ordinaire du roi de Portugal au dix-septième siècle, fondateur de la congrégation de l'Oratoire en Portugal, en 1668. Né dans une des îles Açores en 1626, mort en 1698. On a de lui des sermons, des méditations sur les mystères. Clément XI lui donna le titre de *Vénérable*.

QUENTIN, (SAINT) *Hist. ecclésiast.*) apôtre du Vermandois & de la ville qui porte son nom. On croit qu'il y souffrit le martyre, le 31 octobre 287, sous la persécution de Dioclétien.

QUESNAY, (FRANÇOIS) *Hist. litt. mod.*) célèbre en qualité de médecin, plus célèbre encore sur-tout après sa mort, en qualité d'économiste,

fut premier médecin ordinaire du roi; il fut aussi de l'académie des sciences de Paris & de la société royale de Londres Il étoit né en 1694 à Ecquevilly; son père étoit un laboureur, sous lequel il ne s'occupa jusqu'à seize ans que des travaux de la campagne; à cet âge, il apprit à lire & à écrire; *la maison rustique* alors fut presque son unique lecture, & cette lecture faisoit ses délices; mais il étoit né pour apprendre & pour étendre le cercle de ses connoissances; dans son village même il apprit du latin & même un peu de grec. Le chirurgien de son pays lui apprit le peu qu'il savoit de chirurgie, & bientôt il se mit en état d'aller exercer la chirurgie à Mantes. M. de la Peyronie l'appella quelque temps après à Paris, pour être secrétaire de l'académie de chirurgie qu'il alloit établir. M. *Quesnay* répondit parfaitement à ses vues par l'excellente préface dont il orna le premier recueil des mémoires de cette compagnie; il se livra plus particuliérement ensuite à la médecine. Son ancien goût pour l'économie rurale se réveillant vers ses dernières années, le jetta dans l'économie politique considérée dans ses rapports avec l'économie rurale; il écrivit beaucoup sur ces matières, mais ses écrits ne le placèrent pas d'abord au premier rang, même parmi les économistes. Son dernier goût (nous parlons toujours de goût pour les sciences) fut un amour même excessif pour les mathématiques.

Age jam meorum
Finis amorum.

Il s'y livroit tout entier à quatre-vingts ans; il crut avoir trouvé la trisection de l'angle & la quadrature du cercle, erreur pardonnable à son âge, que dis-je? erreur desirable, car elle le rendoit heureux. Le roi Louis XV faisoit grand cas de *Quesnay*, il l'appelloit son *penseur*, & il lui donna pour armes trois de ces fleurs qu'on nomme *pensées*. *Quesnay* mourut six ou sept mois après Louis XV, au mois de décembre 1774. Ici commence pour lui en quelque sorte une nouvelle histoire, mais dont il ne fut pas témoin; les économistes, dans la foule desquels il avoit à peine été remarqué, le prirent pour leur patriarche, se déclarèrent ses disciples, lui firent, par des éloges dont quelques-uns parurent exagérés jusqu'à l'extravagance, une sorte d'apothéose. Nous n'examinerons pas s'il a réellement mérité tout cet enthousiasme, s'il est au nombre de ces génies créateurs qui ont changé la face du monde; s'il a enseigné des vérités nouvelles, ou s'il n'a fait que revêtir d'expressions savantes des vérités vulgaires; si parmi ces vérités, il ne s'est pas glissé d'importantes & funestes erreurs. Voici le portrait fidèle ou flatté que fait de M. *Quesnay* celui de ses sectateurs, de ses admirateurs, de ses panégyristes, qui a su mettre le plus de modération dans ses éloges, encore très-vraisemblablement outrés:

« La méthode fut le caractère propre de son » esprit; l'amour de l'ordre fut la passion dominante de son cœur. Voilà l'origine de ses découvertes; voilà la source de ses vertus. Dur » à lui-même, mais sensible à l'excès pour l'humanité souffrante, une action généreuse lui » arrachoit des larmes; jamais homme ne fut » plus contredit; ses nombreuses découvertes lui » suscitèrent une foule d'adversaires, & jamais » homme ne porta moins d'aigreur dans la controverse. Il discutoit toujours pour l'intérêt de » la vérité, mais jamais il ne disputoit pour l'intérêt de son amour-propre; le calme de son » ame s'annonçoit par la sérénité de son visage... » Il souffroit tranquillement les infirmités de sa » vieillesse, *& n'y voyoit*, disoit-il, *que l'opération lente de la nature qui démolissoit des ruines*. L'observation de la nature lui étoit devenue une » habitude; ne se pressant jamais de parler, » écoutant tranquillement, il rapprochoit, par » une opération intérieure très-vive, tout ce » qu'il venoit d'entendre..... Il suppléoit les lacunes » avec une sagacité merveilleuse, & connoissoit » à fond l'homme qui croyoit l'avoir entretenu » légérement d'un sujet indifférent....... L'ordre » qu'il mettoit dans vos idées vous les éclaircissoit » à vous-même... Il n'y avoit personne qui ne » crût, en le quittant, avoir été enrichi par lui » de connoissances, que souvent lui-même n'avoit » pas, effet précieux & singulier de l'esprit de » méthode! Il poussoit, jusques dans la logique, » ce principe de laisser opérer la nature, & ne » se hâtant pas d'établir dogmatiquement son » opinion, il vous amenoit, par une suite » de questions bien ménagées, à poser vous-même, comme conséquence, ce qu'il vous auroit » donné pour principe..... Comme Socrate, il » avoit son ironie, & sembloit, comme le fils » de Sophronisque, avoir fait son étude particulière de l'art d'accoucher les esprits....... On » trouvoit à Montesquieu la figure de Cicéron, » tel que les marbres nous le représentent; *Quesnay* » avoit exactement la figure de Socrate, tel que » nous l'ont conservé les pierres antiques, comme » si la nature, fidèle à un plan d'analogie, attachoit constamment certaines qualités de l'ame » à certains traits de la physionomie; la candeur » de son ame lui donnoit une sorte de simplicité qui n'étoit pas, comme dans la Fontaine, » *la bêtise du génie*; ses naïvetés étoient des vérités profondes, cachées sous l'apparence d'un » tour ordinaire & commun ».

Voilà qui est bien contraire au reproche qu'on lui a fait de donner à des idées communes un air de nouveauté & de singularité par un style obscur & emphatique.

On a recueilli de M. *Quesnay* divers mots, dont voici peut-être le plus remarquable:

M. le dauphin, père du roi, disoit un jour devant M. *Quesnay*, que les devoirs d'un roi étoient bien difficiles à remplir : *Monsieur, je ne trouve pas cela*, dit M. *Quesnay* — Eh ! que feriez-vous donc, si vous étiez roi? —— *Monsieur, je ne ferois rien.* — Eh ! qui gouverneroit? —— *Les loix.*

Tout cela est fort beau à dire, mais avec les loix, il faut encore que les rois gouvernent.

Les ouvrages de médecine du docteur *Quesnay* sont des *observations sur les effets de la saignée, & l'art de guérir par la saignée ; un essai physique sur l'économie animale*, ouvrage qui rend sensible l'influence réciproque du physique sur le moral & du moral sur le physique ; *un traité des fièvres continues, un traité de la cangrène, un traité de la suppuration.*

Ses ouvrages économiques sont : *la physiocratie* ou *du gouvernement le plus avantageux au genre humain*, que plusieurs regardent comme l'alcoran des économistes; divers écrits sur la science économique, quelques articles dans l'encyclopédie, relatifs au même sujet.

QUESNE, (ABRAHAM, marquis DU) *Hist. de Fr.*) le plus grand & le plus heureux capitaine de mer qu'ait eu la France, & pour tout dire en un mot, le vainqueur de Ruyter; il fut formé par son père, capitaine de vaisseau distingué. La vie militaire d'Abraham *du Quesne* est une suite de succès. En 1637, il étoit à l'attaque des îles Sainte-Marguerite; en 1638, il eut l'honneur de contribuer à la défaite de l'armée navale d'Espagne devant Cattari; en 1641, il se signala devant Taragone, en 1642 devant Barcelone, en 1643 dans la bataille qui se donna au cap de Gates, toujours contre les Espagnols; en 1644, il alla servir en Suède, où il fut fait major de l'armée navale, puis vice-amiral. Sous ce titre, il battit les Danois, il prit le vaisseau que devoit monter le roi de Danemarck en personne, & dont une blessure dangereuse l'avoit obligé de sortir la veille de la bataille. En 1647, rappellé au service direct de la France, il commanda l'escadre envoyée à l'expédition de Naples; en 1650, il soumit Bordeaux alors révolté. Ayant trouvé la marine françoise dans le plus grand délabrement, il avoit armé à ses dépens plusieurs navires; ce fut avec cette petite flotte qu'il arriva dans la Gironde en même temps que les Espagnols, qu'il y entra sous leurs yeux & malgré eux; mais c'est surtout dans le cours de la guerre de 1672 & dans les mers de Sicile que *du Quesne* mit le comble à sa gloire; ce fut là qu'il combattit & vainquit Ruyter; il défit dans trois batailles des 8 janvier, 22 avril & 2 juin 1676, les flottes réunies de Hollande & d'Espagne; ce fut dans celle du 22 avril, dans celle d'Agousta, que les Hollandois perdirent leur célèbre Ruyter, qui ne craignoit, disoit-il, que *du Quesne*, & qui périt en effet d'un coup de canon parti du vaisseau de *du Quesne*.

Ce furent ces victoires de *du Quesne* qui donnèrent à la France l'empire de la mer, empire qu'elle conserva quelque temps encore après sa mort dans la guerre de 1688, & qu'elle ne perdit qu'au fatal combat de la Hougue en 1692. Ce fut *du Quesne* qui força Tripoli à demander la paix, Alger & Gênes à implorer la clémence de Louis XIV.

Sous le règne de ce prince, plusieurs marins célèbres furent élevés à la dignité de maréchal de France; ce ne sera rien diminuer de leur gloire que de dire qu'aucun d'eux n'avoit plus mérité cet honneur que *du Quesne*; mais il étoit protestant, & il n'entroit point dans les principes de Louis XIV de récompenser par des honneurs & des dignités les services des protestans, qu'il n'acceptoit même qu'à regret; cependant la foi & les talens n'ont évidemment rien de commun, & de même que tout sujet doit à la patrie l'emploi de ses talens & les services qu'il est en état de lui rendre, l'administrateur d'un royaume doit aussi à la patrie; 1°. d'employer tous ses sujets aux choses auxquelles ils sont propres, & de tirer d'eux pour la patrie tous les services possibles; 2°. de donner à ceux-ci toutes les récompenses qu'ils ont méritées selon la nature, le nombre & l'importance de leurs services, soit parce que cela est juste, & que ce que j'ai mérité m'appartient aussi bien que ce que j'ai acheté, soit parce que l'intérêt public l'exige; c'est une erreur bien funeste que celle de croire qu'un dispensateur ne soit pas assujetti aussi bien qu'un juge à la loi rigoureuse de donner à chacun ce qui lui appartient & de ne donner à chacun que ce qui lui appartient. Dans tout état bien ordonné, toute grace est une justice & ne doit pas être autre chose; sans quoi elle est un tort contre la société, & puisqu'elle est une justice, elle ne doit jamais être refusée à celui qui l'a méritée; que celui qui ne croit pas à la présence réelle, n'ait aucune part aux faveurs de l'église, quelque mérite qu'il ait d'ailleurs, cela est juste; il manque d'une des conditions nécessaires pour les obtenir; mais celui qui avoit fait respecter le pavillon français sur toutes les mers, celui qui avoit fait triompher la France de toutes les puissances maritimes, dont elle n'étoit avant lui que l'élève, méritoit d'être fait maréchal de France pour la marine, & des services tels que les siens ne pouvoient être récompensés que par des honneurs. Le roi qui vouloit être juste envers *du Quesne*, autant que ses principes de religion le lui permettoient, lui donna la terre du Bouchet près d'Etampes, & ce qui tenoit plus de la nature des honneurs qu'un don, il voulut que cette terre portât le grand nom de *du Quesne*.

Du Quesne mourut à Paris en 1688, dans un temps où la guerre qui se renouvelloit entre la France & toutes les puissances maritimes, eût rendu les services d'un tel homme plus nécessaires que jamais; mais il avoit alors 78 ans, & il

pouvoit dire comme le maréchal Duplessis-Praslin: *Je souhaite la mort, puisque je ne peux plus servir votre majesté*, c'est-à-dire, l'état. Il laissa quatre fils, héritiers de sa valeur, qui, formés par un pareil père, rendirent de grands services, & en eussent rendu encore davantage, si la révocation de l'édit de Nantes & les violences qui précédèrent & qui suivirent cette révocation, n'avoient mis en opposition leur zèle pour leur religion & leur zèle pour l'état. Henri, marquis *du Quesne*, l'aîné de ces fils, distingué par ses talens pour la guerre & pour la marine, le fut encore par une érudition peu commune; il a écrit en faveur de sa secte; les protestans font grand cas de ses réfléxions anciennes & nouvelles sur l'eucharistie; il mourut à Genève en 1722. Il avoit érigé en terre étrangère un monument à la mémoire de son illustre père; dans l'inscription gravée sur ce monument, on prévoit que les étrangers demanderont pourquoi, tandis que Ruyter a, selon la décence & la justice, un tombeau chez ses concitoyens, le vainqueur de Ruyter n'en a pas chez les siens; la réponse est: *respondere vetat latè regnantis reverentia.*

Le respect du grand roi me condamne au silence.

QUESNEL, (PASQUIER) *Hist. ecclés.*) Tout ce qu'on peut dire pour & contre le livre des réfléxions morales du P. *Quesnel* & la constitution *unigenitus* qui l'a condamné, se trouve dans tant d'écrits polémiques dont on s'est occupé si longtemps, qu'il est inutile de répéter ici ce que tout le monde a lu par-tout. D'ailleurs ces questions rentrent dans la théologie, objet dont nous devons nous abstenir. Quant aux faits, l'idée qui paroît établie, est que les jésuites, dont le cardinal de Noailles, selon son expression, ne vouloit pas être le valet & n'étoit certainement pas l'ami, fabriquèrent contre le livre du P. *Quesnel* la bulle *Unigenitus* pour nuire au cardinal de Noailles, qui, dans le temps qu'il étoit évêque de Châlons, avoit donné, à l'exemple de M. de Vialart, son prédécesseur, l'approbation la plus solemnelle au livre du P. *Quesnel.* Des écrivains qui traitent en général ces matières avec beaucoup d'impartialité, & qui ne refusent point au P. *Quesnel* les éloges qu'ils peuvent lui donner, disent qu'au moins il auroit pû se montrer meilleur citoyen; ils observent que quelques pages ou seulement quelques lignes de son livre, supprimées ou changées, auroient rendu la paix à sa patrie & à l'église. Nous ne saurions être de cet avis, tout raisonnable qu'il paroît d'abord. Des querelles théologiques ne s'appaisent pas si facilement; on vouloit nuire, il ne falloit qu'un prétexte, on avoit pris celui-là, on en auroit pris un autre. D'ailleurs la doctrine condamnée dans le P. *Quesnel*, n'étoit point une doctrine nouvelle; c'étoit celle de Baïus, de Jansénius, messieurs Arnauld, de tout Port-Royal; elle eût toujours trouvé une foule de défenseurs qui auroient perpétué la querelle, les jésuites l'auroient toujours envenimée; il leur falloit des ennemis & des hérétiques à combattre; le P. *Quesnel* plus soumis & son livre corrigé, n'auroient été qu'un homme & un livre de moins dans le parti janséniste. S'il eût abandonné cette cause, on l'eût abandonné lui même; le jansénisme auroit eu d'autres chefs, & le P. *Quesnel* eût perdu de sa considération, sans aucun profit pour la paix. Il est difficile de dire si ces motifs influèrent sur sa conduite, ou s'il fut uniquement guidé par son attachement à ce qui lui paroissoit la vérité. Il étoit entré en 1657 dans la congrégation de l'Oratoire; il en sortit en 1684, à propos d'un formulaire ridicule qu'on voulut faire signer aux membres de cette congrégation; car on étoit alors bien dans le goût des formulaires & des signatures. L'assemblée générale de l'Oratoire, tenue à Paris en 1678, avoit rédigé ce formulaire qui défendoit à tous les membres de cette congrégation d'enseigner ni le jansénisme ni le cartésianisme. Les jansénistes qui étoient assez favorables au cartésianisme, jugèrent que c'étoit trahir deux fois la vérité, & en théologie & en philosophie. Les gens du monde trouvoient ridicule cette association du cartésianisme avec le jansénisme. Les gens du monde avoient raison: car si les jansénistes étoient des novateurs, leur doctrine devoit être abandonnée, puisque la théologie n'admet point d'innovations; mais ce n'est qu'à force d'innovations que la philosophie peut faire des progrès. Cependant cette première sottise de l'assemblée de 1678, ne fit point encore sortir de la congrégation le P. *Quesnel*, ni ses adhérens; mais lorsque dans l'assemblée de 1684, on poussa la tyrannie jusqu'à vouloir forcer tous les membres de la congrégation à signer ce formulaire, ce fut alors que le P. *Quesnel* quitta l'Oratoire, & plusieurs de ses confrères le suivirent. La persécution avoit déjà commencé à se déclarer contre lui; l'archevêque de Paris Harlay l'avoit obligé pour cause de jansénisme à quitter Paris, en 1681; il s'étoit retiré à Orléans, où apparemment un janséniste nuisoit moins qu'à Paris. En 1684, libre des chaînes de l'Oratoire, il quitta entièrement la France & se retira dans les Pays-Bas, auprès de son ami le docteur Arnauld, dont il recueillit les derniers soupirs, & après la mort duquel il sembla tenir le sceptre du jansénisme. Le voilà donc à Bruxelles; hérétique & janséniste tant qu'on voudra, on en étoit délivré en France, on n'avoit qu'à le laisser tranquille; mais les jésuites étoient par-tout, & persécutoient par-tout; au commencement de ce siècle, ils surprirent un ordre du roi d'Espagne, Philippe V, pour l'arrêter à Bruxelles; l'archevêque de Malines le fit mettre dans les prisons de son archevêché; & remarquons qu'alors le livre

livre du P. *Quesnel* n'étoit pas encore condamné. Quel étoit donc son crime, même dans l'opinion de ceux qui veulent absolument regarder une opinion comme un crime? son crime étoit d'avoir déplu aux jésuites, & d'avoir eu le suffrage du cardinal de Noailles, qui leur déplaisoit. Ainsi tout ennemi des jésuites, devoit être emprisonné & persécuté! oui sans-doute, & c'étoit-là la grande vérité théologique qu'ils brûloient d'établir dans toute la chrétienté. Toutes les autres opinions leur étoient indifférentes & se concilioient par le probabilisme. Qu'arriva-t-il enfin?

L'injustice à la fin produit l'indépendance.

Cette rage de persécution & de despotisme révolta; elle inspira un de ces coups hardis auxquels le désespoir ou un grand intérêt peuvent seuls faire recourir: un gentilhomme espagnol, employé par le marquis d'Aremberg, perça le mur de sa prison, & le P. *Quesnel* fut libre. Il se retira en Hollande, pays libre où l'on n'emprisonnoit personne pour des questions métaphysiques; il y forma quelques églises jansénistes, & y écrivit tant qu'il voulut contre ses persécuteurs & contre la bulle *unigenitus* lorsqu'elle eut paru. Lorsqu'on l'avoit arrêté à Bruxelles, on avoit saisi ses papiers & ceux de M. Arnauld dont il étoit dépositaire; on les avoit remis au P. le Tellier qui en avoit fait des extraits, dont madame de Maintenon lisoit tous les soirs quelques morceaux à Louis XIV pendant les dernières années de sa vie, de peur qu'il ne vînt à se relâcher sur sa haine contre le jansénisme; on conçoit que des écrits de M. Arnauld & du P. *Quesnel*, en paspassant par les mains du P. le Tellier, pouvoient avoir changé de forme & être devenus bien plus propres à divertir Louis XIV & madame de Maintenon.

Il y a du P. *Quesnel* une multitude d'ouvrages, les uns purement de piété, dont quelques-uns sont relatifs à la direction des ames & à la morale; les autres sont des écrits polémiques, des libelles, si l'on veut, contre la constitution & pour la cause janséniste; mais ce qu'on ne sait pas aussi bien, c'est que la meilleure édition que nous ayons des œuvres du pape S. Léon est du P. *Quesnel*, qui la donna en 1675. Le P. *Quesnel*, né à Paris en 1634, mourut à Amsterdam en 1719, à près de quatre-vingt-six ans; d'après un témoignage qu'il se rendit en mourant à l'occasion de quelques calomnies qui avoient été répandues sur son compte par les jésuites, jamais homme régulierement constitué n'a pu se vanter d'avoir poussé plus loin la vertu de la continence.

QUESSONO, s. m. (*Hist. mod. Culte*) idole adorée par les peuples du royaume de Benguela en Afrique, qui lui offrent des libations d'un mêlange de vin de palmier & de sang de chèvres. (*A. R.*)

QUESTEUR. (*Hist. rom.*) Les *questeurs* chez les romains, étoient des receveurs généraux des finances; leur ministère étoit de veiller sur le recouvrement des deniers publics, & sur les malversations que les triumvirs, appellés *capitales*, furent obligés d'examiner dans la suite. Le nom de *questeur* étoit tiré de la fonction attachée à cette charge.

Il y avoit trois sortes de *questeurs*: les premiers s'appelloient *questeurs* de la ville, *urbani*, ou intendans des deniers publics, *questores ærarii*: les seconds étoient les *questeurs* des provinces, ou *questeurs* militaires; les troisiémes enfin étoient les *questeurs* des parricides, & des autres crimes capitaux. Il ne s'agit point ici de ces derniers, qui n'avoient rien de commun avec les autres.

L'origine des *questeurs* paroît fort ancienne; ils furent peut-être établis dès le temps de Romulus, ou de Numa, ou au-moins sous Tullus Hostilius. C'étoient les rois mêmes qui les choisissoient. Tacite, *ann. 11. c. xxij*, dit que les consuls se réservèrent le droit de créer des *questeurs*, jusqu'à l'an 307. D'autres prétendent, qu'aussitôt après l'expulsion des rois, le peuple élut deux *questeurs* ou trésoriers, pour avoir l'intendance du trésor public. L'an de Rome 333, il fut permis de les tirer de l'ordre plébéien, & on en ajouta deux autres, pour suivre les consuls à la guerre, c'étoient des intendans d'armées. L'an 488, toute l'Italie étant soumise, on créa quatre *questeurs* pour recevoir les revenus de la république, dans les quatre régions d'Italie; savoir, celles d'Ostie, de Calene, d'Umbrie & de Calabre.

Sylla en augmenta le nombre jusqu'à vingt, & Jules-César, jusqu'à quarante, afin de récompenser ses amis, c'est à-dire, de les enrichir en appauvrissant les peuples. Une partie de ces *questeurs* étoit nommée par l'empereur, & l'autre partie par le peuple. Sous les autres empereurs leur nombre ne fut point fixé. De tous ces *questeurs*, il n'y en avoit que deux pour la ville, & pour la garde du trésor public, les autres étoient pour les provinces & les armées.

Le principal devoir des *questeurs* de la ville étoit de veiller sur le trésor public, qui étoit dans le temple de Saturne, parce que sous le regne de Saturne, dans l'âge d'or, on ne connoissoit ni l'avarice, ni la mauvaise foi, & de faire le compte de la recette & de la dépense des deniers publics. Ils avoient aussi sous leur garde les loix & les sénatusconsultes. Jules César, à qui les sacrilèges ne coûtoient rien, rompit les portes du temple de Saturne; & malgré les efforts de Métellus, il prit dans le trésor public, tout l'argent qui y étoit déposé. Cet événement de la guerre civile des Romains est peint par Lucain avec les couleurs dignes du poëte, & qui n'ont pas été flétries par le traducteur.

Lorsque les consuls partoient pour quelque expédition militaire, les *questeurs* leur en oyoient les enseignes qu'ils tiroient du trésor public. Le butin pris sur les ennemis, & les biens des citoyens condamnés pour quelque crime leur étoient remis, pour les faire vendre à l'encan. C'étoien eux qui recevoient d'abord les ambassadeurs des nations étrangères, qui les conduisoient à l'audience, & leur assignoient un logement.

Outre cela, les généraux en revenant de l'armée juroient devant eux, qu'ils avoient mandé au sénat, le nombre véritable des ennemis & des citoyens tués, afin qu'on pût juger s'ils méritoient les honneurs du triomphe; ils avoient aussi sous eux des greffiers sur lesquels ils avoient jurisdiction.

Les *questeurs* des provinces étoient obligés d'accompagner les consuls & les préteurs dans les provinces, afin de fournir des vivres & de l'argent aux troupes; ils devoient aussi faire payer la capitation & les impôts; les impôts étoient invariables, mais la capitation n'étoit pas fixe. Ils avoient soin du recouvrement des blés dûs à la république, & de faire vendre les dépouilles des ennemis; ils ne manquoient pas d'envoyer un compte exact de tout cela au trésor public. Ils examinoient aussi, s'il n'étoit rien dû à l'état. Enfin, ils gardoient en dépôt auprès des enseignes, l'argent des soldats, & ils exerçoient la jurisdiction que les généraux d'armées & les gouverneurs des provinces vouloient bien leur donner. S'il arrivoit que les gouverneurs partissent avant d'être remplacés, les *questeurs* faisoient leurs fonctions jusqu'à l'arrivée du successeur. Il y avoit ordinairement une si étroite liaison entre le *questeur* & le gouverneur, que celui-ci servoit en quelque façon de père à l'autre: si le *questeur* venoit à mourir, le gouverneur, en attendant la nomination de Rome, faisoit exercer l'emploi par quelqu'un: celui-ci s'appelloit *proquesteur*.

Le *questeur* de la ville n'avoit ni licteur, ni messager, *viatorem*, parce qu'il n'avoit pas droit de citer en jugement, ni de faire arrêter qui que ce fût, quoiqu'il eût celui d'assembler le peuple pour le haranguer. Les *questeurs* des provinces, au contraire, paroissent avoir eu leurs licteurs, au moins dans l'absence du préteur. La *questure* étoit le premier degré pour parvenir aux honneurs; la fidelité de la questure, la magnificence de l'édilité, l'exactitude & l'intégrité de la preture, frayoient un chemin sûr au consulat.

On ne pouvoit être *questeur* qu'à l'âge de vingt-cinq ans, & lorsqu'on avoit exercé cette charge, on pouvoit venir dans le sénat, quoique l'on ne fût pas encore sénateur. Elle fut abolie & rétablie plusieurs fois sous les empereurs. Auguste créa deux préteurs pour avoir soin du trésor public, mais l'empereur Claude rendit cette fonction aux *questeurs*, qui l'étoient pendant trois ans. Dans la suite, on établit une autre espèce de *questeurs*, qu'on appella *candidats du prince*. Leur fonction étoit de lire les ordres de l'empereur dans le sénat. Après eux vinrent les *questeurs* du palais, charge qui se rapporte à celle de chancelier parmi nous, & à celle de grand logothete sous les empereurs de Constantinople. (*D. J.*).

Questeur du Parricide, (*Hist. rom.*) magistrat particulier que le peuple nommoit, & auquel il donnoit la puissance de connoître du parricide & autres crimes qui seroient commis dans Rome, parce qu'auparavant il étoit défendu aux consuls de juger de leur chef aucun citoyen romain; cependant, comme les mœurs multiplioient journellement les crimes, le peuple vit de lui-même la nécessité d'y remédier, en revêtant un magistrat de cette autorité; la même chose s'exécuta pour les provinces, & l'on appella *quæsitores*, inquisiteurs, les préteurs qui furent chargés de cette commission. La loi première, §. 23. *de origine juris*, nous apprend l'origine de ce commissaire, qu'on appella *questeur du parricide*. Mais il faut savoir que ce *questeur* nommoit un juge de la question, c'est-à-dire du crime, lequel tiroit au sort d'autres juges, formoit le tribunal, & présidoit sous lui au jugement.

Il est encore bon de faire remarquer ici la part que prenoit le sénat dans la nomination de ce *questeur du parricide*, afin que l'on voie comment les puissances étoient à cet égard balancées. Quelquefois le sénat faisoit élire un dictateur, pour faire la fonction de *questeur*; quelquefois il ordonnoit que le peuple seroit convoqué par un tribun, pour qu'il nommât le *questeur*; enfin, le peuple nommoit quelquefois un magistrat, pour faire son rapport au sénateur sur certain crime, & lui demander qu'il donnât le *questeur*, comme on voit dans le jugement de Lucius Scipion, dans Tite-Live, *liv. VIII.* (*D. J.*).

Questeur Nocturne, (*Hist. nat.*) les *questeurs nocturnes* étoient à Rome de petits magistrats inférieurs ordinaires, chargés de prendre garde aux incendies, & qui, durant la nuit, faisoient la ronde dans tous les quartiers. (*A. R.*)

QUESTIONS *perpetuelles*, (*Hist. romaine*) c'est ainsi qu'on appelloit chez les Romains, les matières criminelles, dont le jugement étoit commis à des magistrats particuliers, que le peuple créoit à cet effet, & qui furent nommés *quæsitores parricidii*, questeurs du parricide.

Ce fut seulement l'an de Rome 604, que quelques-unes de ces commissions furent rendues permanentes. On divisa peu-à-peu toutes les matières criminelles en diverses parties, qu'on

appella des *questions* perpétuelles, *quæstiones perpetuæ*, c'est-à-dire des recherches perpétuelles. On créa divers préteurs pour faire ces recherches, & on en attribua un certain nombre à chacun d'eux, suivant les conjonctures. On leur donna pour un an la puissance de juger les crimes qui en dépendoient, & ensuite ils alloient gouverner leurs provinces. (*A. R.*)

QUESTURE. s. f. (*Hist. rom.*) La *questure* ainsi que l'édilité, étoit une magistrature qui servoit à parvenir à de plus élevées; elle étoit annuelle comme celle de consul, & elle ne s'obtenoit, à ce qu'il paroît, qu'à 25 ans au plus tôt. Delà il est facile de conclure qu'on ne pouvoit avoir entrée au sénat avant cet âge, puisque pour y entrer, il falloit avoir obtenu la *questure*, ou exercer quelqu'autre charge. *Voyez* Sigonius, *de antiq. juris rom.* Celui qui étoit honoré de la *questure* s'appelloit *questeur*. *Voyez* QUESTEUR. (*A. R.*)

QUEVEDO DE VILLEGAS (FRANÇOIS) *Hist. litt. mod.*) espagnol, chevalier de Saint-Jacques, est mis au rang des meilleurs poëtes & des meilleurs écrivains de sa nation; le comte duc d'Olivares dont il avoit décrié le gouvernement, usa de sa puissance pour l'accabler, ce qu'aucun ministre n'aura jamais le pouvoir de faire sous un véritable roi, à moins que la calomnie ne soit prouvée: mais il importe aux rois que la voix des citoyens ne soit jamais étouffée par leurs ministres. *Quevedo* fut donc mis en prison, & n'obtint sa liberté qu'à la disgrace de ce ministre, qui n'en fut une ni pour l'état ni pour beaucoup de particuliers. *Quevedo*, né en 1570, à Villeneuve de l'Infantado, mourut dans le même lieu en 1645. Ses œuvres ont été recueillies à Bruxelles, en trois volumes & traduites en françois. Elles contiennent des poësies des traductions, &c. L'avanturier Buscon, assez mauvais roman, qui a cependant été traduit en différentes langues, & récemment en françois, en 1775, est de *Quevedo*.

QUEUE DE CHEVAL, (*Hist. mod.*) enseigne ou drapeau sous lequel les Tartares & les Chinois vont à la guerre.

Chez les Turcs, c'est l'étendart que l'on porte devant le grand-visir, devant les bachas, & devant les sangiacs. On l'appelle *toug*, & on l'attache avec un bouton d'or au bout d'une demipique.

Il y a des bachas à une, à deux & à trois *queues*.

La *queue* de cheval arborée sur la tente du général est le signal de la bataille. A l'égard de l'origine de cette coutume, on raconte que dans une certaine bataille l'étendart ayant été enlevé par l'ennemi, le général de l'armée turque, ou, selon d'autres, un simple cavalier coupa la *queue* à son cheval, & l'ayant mise au bout d'une demipique, il encouragea les troupes & remporta la victoire. En mémoire de cette belle action, le grand-Seigneur ordonna de porter à l'avenir cet étendart comme un symbole d'honneur. *Ricaut.* (*A. R.*)

QUEUE, *terme de Chancellerie*: ce mot se dit de la manière de sceller les lettres. Une lettre est scellée à simple *queue*, quand le sceau est attaché à un coin du parchemin de la lettre qu'on a fendu exprès; & elle est scellée à double *queue*, quand le sceau est pendant à une bande en double de parchemin passée au travers de la lettre, comme on fait dans les expéditions importantes. (*A. R.*)

QUEUX DE FRANCE, GRAND, (*Hist. de France.*) nom d'un ancien officier de la maison des rois de France, qui commandoit tous les officiers de la cuisine & de la bouche; c'étoient des gens de qualité qui étoient pourvus de l'office de *grand-queux*, comme on le peut voir dans l'histoire des grands officiers de la couronne, par le P. Anselme. (*A. R.*)

QUIAY, s. m. (*Hist. mod. superstit.*) nom générique que l'on donne aux idoles ou pagodes dans la péninsule ultérieure de l'Inde, c'est-à-dire au Pégu, dans les royaumes d'Arrakan, de Siam, *&c.* *Quiay-Poragray* est la grande divinité d'Arrakan; ses prêtres s'appellent *raulins*. Dans certaines solemnités, ce dieu est porté en procession sur un char très-pesant, dont les roues sont fort épaisses & garnies de crochets de fer. Les dévots d'Arrakan se font écraser sous le poids de ces roues, ou s'accrochent aux crampons de fer qui s'y trouvent, ou bien ils se font des incisions & arrosent le dieu de leur sang; ces martyrs de la superstition sont des objets de vénération pour le peuple, & les prêtres conservent dans leurs temples les instrumens de leur supplice. (*A. R.*)

QUICHOA. s. m. (*Langues*) C'est le nom que l'on donne à la langue que parlent les Indiens du Pérou; elle fut répandue autrefois par les Incas dans toute l'étendue de leur empire pour faciliter le commerce, en donnant à leurs sujets une langue uniforme. Les Indiens de la campagne ne veulent point parler d'autre langue, mais ceux qui habitent les villes affectent de ne savoir que l'espagnol, & d'ignorer la langue *quichoa*. (*A. R.*)

QUIEN (MICHEL le) *Hist. litt. mod.*) Le père *le Quien*, dominicain, savant dans les langues, & dans l'antiquité ecclésiastique. Ses principaux

ouvrages sont : *la défense du texte hébreu, contre le père Pezron ; la nullité des ordinations anglicanes, contre le père le Courayer ; un traité contre le schisme des Grecs*, qu'il a intitulé : *Panoplia contrà schisma Græcorum*, & qu'il a fait paroître sous le nom d'Etienne *de Altimura.* Il a donné aussi une édition des œuvres de Saint-Jean Damascéne, en grec & en latin, en trois volumes *in-fol.* mais son ouvrage le plus considérable est son *Oriens christianus, in quatuor patriarchatus digestus; in quo exhibentur ecclesiæ patriarchæ, cæterique præsules Orientis*; 3 vol. *in-fol.* de l'imprimerie royale. C'est le plus grand ouvrage que nous ayons sur l'état ancien & présent des églises d'Orient. Le père le *Quien*, né à Boulogne, en 1661, mourut à Paris, en 1733.

QUIEN DE LA NEUVILLE (JACQUES le) *Hist. litt. mod.*) de l'académie des inscriptions & belles-lettres, étoit d'une ancienne famille du Boulonois ou Boulenois, laquelle dans les titres, est quelquefois appellée *le Chien*, & plus souvent *le Quien*, suivant la prononciation populaire du pays. Il naquit à Paris, le premier mai 1647. Pierre le *Quien* de la Neuville, son père, capitaine de cavalerie, que ses blessures avoient de bonne heure obligé de quitter le service, y destina son fils, & le fit entrer à l'age de quinze ans, cadet dans le régiment des gardes-françoises. La foiblesse, ou de son tempérament, ou seulement de son âge, rendant trop pénibles à cet enfant les fatigues de la guerre, il se destina lui-même à la robe, & alloit prendre une charge de judicature, lorsque le renversement de la fortune de son père, causé par une banqueroute qu'il essuya, ne laissa plus au fils que la ressource & la consolation des lettres, qu'heureusement il avoit toujours aimées.

Scarron dont il étoit parent, vouloit l'attirer à la poësie, mais il suivit par préférence les conseils de Pélisson, qui l'invitoit à écrire l'histoire. Il entreprit celle du Portugal qui manquoit, au moins dans notre langue, & qu'aucun auteur étranger n'avoit encore séparée de celle d'Espagne. Elle parut en 1700, en deux volumes *in-4°.* L'auteur eût pu se dispenser peut-être de remonter, à l'exemple des historiens espagnols & portugais, jusqu'à Tubal, cinquième fils de Japhet; & il auroit pu descendre plus bas, & ne pas s'arrêter à la mort d'Emmanuel le Grand, en 1521. Il est vrai qu'il s'étoit toujours proposé de completter cette histoire, & qu'il en avoit pris l'engagement dans sa préface, mais il ne l'a point rempli. Cette *histoire de Portugal* le fit recevoir, en 1706, à l'académie des inscriptions & belles-lettres. Il prit pour objet de ses recherches dans cette académie, l'établissement des postes, chez les anciens & chez les modernes; il forma de ce travail, dans la suite, un traité complet de l'origine des postes, avec une espèce de code sur la matière, composé de tous les réglemens intervenus en France sur le fait des postes, depuis Louis XI, & il dédia le tout à M. le marquis de Torcy qui, pour le récompenser, & en même-tems pour l'attacher à une administration dont il avoit approfondi les détails, lui donna la direction d'une partie des postes de la Flandre-françoise ; alors il demanda des lettres d'académicien-vétéran, & alla s'établir au Quesnoi, pour être à portée des fonctions de son nouvel état. Il y resta jusqu'à la paix d'Utrecht conclue en 1713. M. l'abbé de Mornay, nommé alors à l'ambassade de Portugal, se fit un plaisir d'y mener avec lui M. *le Quien*, de lui faire connoître la nation dont il avoit écrit l'histoire, & de présenter à cette nation son historien. Le roi de Portugal accueillit M. *le Quien* avec la plus grande distinction, le nomma chevalier de l'ordre de Christ, lui donna 1500 liv. de pension, payables en tout pays. Ce prince, d'après les instructions que lui fournit M. *le Quien* & d'après les statuts & réglemens de l'académie des inscriptions & belles-lettres, établit en Portugal une pareille compagnie, consacrée de même à l'étude de l'histoire, sous le titre *d'Académie royale d'histoire de Portugal.*

M. de la Neuville mourut à Lisbonne le 20 mai 1728, dans sa quatre-vingt deuxième année. Veuf à trente-quatre ans, il étoit resté chargé de neuf enfans; il eut la douleur d'en perdre sept; heureusement les deux fils qui lui restèrent, l'un chevalier de Saint Louis & major du régiment Dauphin-étranger cavalerie, l'autre directeur-général des postes à Bordeaux, étoient propres à le consoler de tant de pertes.

QUIETUS (FULVIUS) *Hist. rom.*) second fils de Macrien, fut fait Auguste avec son frère, quand *Macrien* fut fait empereur par l'armée d'Orient en 261. Il resta en Orient pour contenir les Perses, pendant que son père & son frère allèrent combattre Gallien en occident ; mais l'un & l'autre ayant été tués, Odenat se souleva contre lui & l'assiéga dans Emèse ; les habitans le sacrifièrent & jettèrent son corps dans les fossés de la ville en 262.

QUIGNONES (FRANÇOIS DE) cordelier espagnol, élevé au cardinalat, pour avoir négocié en 1527, la liberté du pape Clément VII, retenu prisonnier par l'armée de Charles-Quint. On a de lui un breviaire qui a servi depuis de modèle à tous les bons livres de ce genre, mais qui scandalisa dans le tems par le retranchement de plusieurs légendes apocryphes & que le pape Pie V se crut obligé de supprimer, parce qu'il étoit trop conforme au titre que voici : *breviarium romanum è sacrâ potissimùm scripturâ & probatis sanc-*

torum historiis confectum. L'université de Paris se souleva aussi contre ce nouveau breviaire ; elle voulut en faire arrêter la vente par le parlement, qui eut la sagesse de ne rien prononcer sur cela. Mort en 1540.

Jean de *Quignones*, médecin espagnol au dix-septième siècle, auteur d'un traité intitulé : *el monte Vesuvio*, & de deux traités, l'un sur quelques monnoies des romains, l'autre sur les langoustes ou sauterelles, le tout en espagnol, étoit de la même famille que le cardinal.

QUILLET (CLAUDE) *Hist. litt. mod.*) auteur du poëme de la Callipédie qu'il publia en 1655, sous ce titre : *Calvidii læti Callipædia, sive de pulcræ prolis alendæ ratione.* Ce poëte fit deux grandes étourderies dont il se tira plus heureusement qu'il ne devoit l'espérer. L'une fut que, se trouvant à Loudun dans le temps qu'on y représentoit cette ridicule comédie des religieuses possédées, que le cardinal de Richelieu & son fidèle Laubardemont changèrent en une si exécrable tragédie ; il entendit le diable menacer les incrédules de les enlever le lendemain jusqu'à la voûte de l'église ; il le pria de vouloir bien l'y enlever dès ce jour même, l'assurant de sa parfaite incrédulité ; le diable qui ne s'attendoit pas à ce défi, ne sut que répondre. Lorsque *Quillet* eut eu le temps de faire ses réflexions, il sentit que ce succès pourroit lui couter cher, & qu'il n'y alloit peut-être pas de moins que d'être brûlé, comme le fut peu de temps après Urbain Grandier ; il s'enfuit en Italie, & dans la suite le maréchal d'Estrées, ambassadeur de France à Rome (vers 1636 ou 1637) le prit pour son secrétaire. L'autre étourderie dont on put dire :

Evasti ; credo, metues doctusque cavebis ;
Quæres, quandò iterùm paveas iterùmque perire
Possis. Heu ! toties servus, quæ bellua ruptis,
Cum semel effugit, reddit se prava catenis ?

fut qu'après avoir échappé à la vengeance de Richelieu, il alla s'exposer à celle de Mazarin ; il avoit mis dans son poëme de la Callipédie des vers satyriques contre ce ministre. Mazarin qui savoit quelquefois donner à sa politique l'air & le mérite de la grandeur, le fit venir, lui déclara qu'il le nommoit à une abbaye, & ne lui fit d'autre reproche que de lui dire : *Désormais sachez connoître & ménager vos amis.* On peut croire que dans une seconde édition la satyre fut changée en éloge, mais il ne falloit pas d'autre éloge que le simple récit de ce fait, où l'auteur, par l'aveu qu'il auroit fait de sa faute, l'auroit aussi noblement expiée que son bienfaiteur l'avoit noblement pardonnée. La Callipédie fut traduite en prose françoise par M. d'Egly (voyez *Egly d'*) de l'académie des belles-lettres, & elle l'a été en vers françois en 1774. *Quillet* mourut à Paris en 1661, la même année que le cardinal. Il étoit de Chinon en Touraine.

QUINAUT ou QUINAULT, (PHILIPPE) de l'académie françoise, (*Hist. litt. mod.*) est pour le genre lyrique ce que Boileau son ennemi est pour la satire, ce que la Fontaine est pour la fable & le conte, c'est-à-dire, le grand modèle de son genre. Il s'étoit destiné ou on l'avoit destiné à la profession d'avocat ; il avoit étudié en droit & il fut en effet homme de robe ; il acheta une charge d'auditeur des comptes, en faisant un mariage riche, mais dont la fécondité gêna beaucoup sa fortune ; il s'en plaint assez plaisamment dans des vers connus. Il travailloit à un opéra dont le roi lui avoit donné le sujet ; ce n'étoit pas, disoit-il, cet opéra qu'il trouvoit difficile, c'étoit le devoir de marier cinq filles :

C'est avec peu de bien un terrible devoir
De se sentir pressé d'être cinq fois beau-père.
Quoi ! cinq actes devant notaire,
Pour cinq filles qu'il faut pourvoir :
O ciel ! peut-on jamais avoir
Opéra plus fâcheux à faire ?

Quinault fut reçu à l'académie françoise en 1670 ; & mourut le 26 novembre 1688 ; il a fait des tragédies qui ne sont pas bonnes, entre autres *Astrate* :

Avez-vous lu l'Astrate ?
C'est là ce qu'on appelle un ouvrage achevé ;
Sur-tout l'anneau royal me semble bien trouvé.

Ici le satyrique triomphe, & les comédies de *Quinault* lui donnent encore beau jeu, si l'on veut ; il en faut cependant excepter *la mère coquette*, pièce pleine d'intérêt & où l'on trouve souvent la délicatesse, la grace & le style enchanteur qui distinguent les drames lyriques du même *Quinault*. Rien de plus naïf ni de plus finement tendre que ce billet qu'Isabelle écrit à son amant, qu'elle croit & qu'elle ne peut croire infidèle :

Je voudrois vous parler, & nous voir seuls tous deux ;
Je ne conçois pas bien pourquoi je le désire ;
Je ne sais ce que je vous veux,
Mais n'auriez-vous rien à me dire ?

La scène où les amans se reconcilient n'a pas le caractère comique que Molière a sû donner à plusieurs de ses scènes d'explication & de réconciliation entre les amans ; mais ce caractère comique est remplacé par la douceur la plus aimable & la simplicité la plus touchante.

ISABELLE.

Il ne falloit avoir pour moi qu'un peu d'estime :
Suivez, Monsieur, suivez l'ardeur qui vous anime ;
Rompez l'attachement dont nous fumes charmés ;
Brisez les plus beaux nœuds que l'amour ait formés.
Puisqu'il vous plaît enfin, trahissez sans scrupule
Ces sermens si trompeurs, où je fus si crédule ;
Portez ailleurs des vœux qui m'ont été si doux,
Mais épargnez au moins un cœur qui fut à vous ;
Un cœur qui, trop content de sa première chaîne,
La voit rompre à regret, & n'en sort qu'avec peine ;
Un cœur trop foible encor pour qui l'ose trahir,
Et qui n'étoit pas fait enfin pour vous haïr.

ACANTE.

Vous voulez m'abuser en parlant de la sorte :
Hé bien, ingrate, hé bien! abusez-moi, n'importe ;
Trompez-moi, s'il se peut, l'abus m'en sera doux ;
Mon cœur même est tout prêt à s'entendre avec vous ;
Mais faites que ce cœur, dont je ne suis plus maître,
Soit si bien abusé, qu'il ne pense pas l'être.

Quant au genre lyrique, quand on parle de l'association de *Quinault* avec Lully, on se rappelle toujours d'abord le mot si connu de Boileau :

Et tous ces lieux communs de morale lubrique
Que Lully réchauffa des sons de sa musique.

Messieurs de Voltaire, Marmontel, de la Harpe & l'opinion publique ont bien vengé *Quinault* de cette injustice. M. de la Harpe opposant des vers à des vers, a dit avec autant de raison que d'esprit :

Boileau, je l'avouerai, se trompa quelquefois ;
Mais aucun intérêt ne corrompit sa voix ;
Et s'il a dans Atis méconnu l'art de plaire,
Du moins en se trompant, son erreur fut sincère.
Boileau crut que Lully qu'on a tant surpassé,
Faisoit valoir *Quinault* qu'on n'a point effacé ;
Il falloit que le temps vengeât l'auteur d'Armide.
Ce juge des talens en sa faveur décide ;
Chaque jour à sa gloire il paroît ajouter ;
Aux dépens du poëte on n'entend plus vanter
Ces accords languissans, cette foible harmonie,
Que réchauffa *Quinault* du feu de son génie.

Ces deux derniers vers retournent bien heureusement les deux vers de Boileau. Racine le fils raconte que des gens qui apparemment ne pensoient pas comme Boileau, disoient à Lully qu'il devoit le succès de ses opéras à la douceur de la poésie de *Quinaut*, si propre à exprimer la tendresse, mais uniquement propre à ce genre ; & manquant, selon eux, absolument d'énergie ; ils défioient Lully de faire de bonne musique sur des paroles énergiques. Lully, piqué de ce reproche, court à son clavecin, & chante impromptu en s'accompagnant, ces vers que dit Clytemnestre dans l'Iphigénie de Racine :

Un prêtre environné d'une foule cruelle,
Portera sur ma fille une main criminelle,
Déchirera son sein, & d'un œil curieux
Dans son cœur palpitant consultera les Dieux !

Racine le fils dit que les auditeurs se crurent tous présens à cet affreux spectacle, & que les tons que Lully joignoit aux paroles leur faisoient dresser les cheveux à la tête.

Mais les gens qui faisoient ce défi à Lully, n'étoient justes ni envers lui ni envers *Quinaut*. Lully avoit fait de la musique, bonne ou mauvaise, mais enfin réputée très-bonne alors, & sur des vers très-énergiques, & ces vers étoient du doux & tendre *Quinaut*. Ce sont assurément des vers très-énergiques, que ceux que dit Cérès dans l'opéra de *Proserpine*.

Les superbes géans armés contre les Dieux,
Ne nous donnent plus d'épouvante ;
Ils sont ensevelis sous la masse pesante
Des monts qu'ils entassoient pour attaquer les cieux ;
Nous avons vu tomber leur chef audacieux,
Sous une montagne brûlante :
Jupiter l'a contraint de vomir à nos yeux
Les restes enflamés de sa rage mourante ;
Jupiter est victorieux,
Et tout cède à l'effort de sa main foudroyante.

Et ceux que dit Pluton, dans le même opéra & sur le même sujet :

Les efforts d'un géant, qu'on croyoit accablé,
Ont fait encor gémir le ciel, la terre & l'onde.
Mon empire s'en est troublé :
Jusqu'au centre du monde
Mon trône en a tremblé.
L'affreux Typhon, avec sa vaine rage,
Trébuche enfin dans des gouffres sans fonds.
L'éclat du jour ne s'ouvre aucun passage,
Pour pénétrer les royaumes profonds
Qui me sont échus en partage.
Le ciel ne craindra plus que ses fiers ennemis
Se relèvent jamais de leur chûte mortelle ;
Et du monde ébranlé par leur fureur rebelle
Les fondemens sont rafermis.

Rien n'est plus énergique que ces vers de Méduse dans *Persée*

Pallas, la barbare Pallas
Fut jalouse de mes appas;
Et me rendit affreuse autant que j'étois belle:
Mais l'excès étonnant de la difformité,
Dont me punit sa cruauté,
Fera connoître, en dépit d'elle,
Quel fut l'excès de ma beauté!
Je ne puis trop montrer sa vengeance cruelle;
Ma tête est fière encor d'avoir pour ornement
Des serpens dont le sifflement
Excite une frayeur mortelle.
Je porte l'épouvante & la mort en tous lieux,
Tout se change en rocher, à mon aspect horrible;
Les traits que Jupiter lance du haut des cieux,
N'ont rien de si terrible
Qu'un regard de mes yeux.
Les plus grands dieux du ciel, de la terre & de l'onde,
Du soin de se venger se reposent sur moi;
Si je perds la douceur d'être l'amour du monde,
J'ai le plaisir nouveau d'en devenir l'effroi.

Il y a beaucoup d'énergie dans le désespoir d'Armide; on y retrouve même des traits de Didon dans Virgile. La scène de la haine & de sa suite dans Armide, la menace de l'ombre d'Ardan-Canile à Arcabonne dans *Amadis* sont énergiques & terribles; la fureur de Roland a une expression vigoureuse & violente; enfin *Quinaut* est ou tendre ou énergique, suivant le besoin de la scène & suivant les loix du goût; il n'est rien exclusivement, il est tout ce que le goût & le génie exigent.

Un autre mérite très-sensible dans *Quinaut*, c'est l'à-propos des refrains qui, comme on sait, doit être tel, que les vers répétés soient non seulement bien placés, mais nécessaires à l'endroit où on les répète. Qu'on ne regarde point ce mérite du refrain comme frivole; il fait le plus grand charme de la poësie lyrique & chantante dans tous les genres; c'est celui qui donne le plus sensiblement & le plus délicieusement au cœur & à l'oreille l'idée de la perfection; qu'on en juge par les exemples suivans:

Dans le genre doux & tendre:

Atys est trop heureux;
Souverain de son cœur, maître de tous ses vœux,
Sans crainte, sans mélancolie,
Il jouit en repos des beaux jours de sa vie;
Atys ne connoît point les tourmens amoureux;
Atys est trop heureux.

Dans le genre vif & passionné:

MEROPE.

Ah! vous aimez Persée, il cause vos allarmes,
N'en désavouez point vos larmes;
Vos tendres sentimens se sont trop exprimés;
Vous l'aimez.

ANDROMEDE.

Vous l'aimez;
L'espoir de son himen avoit charmé votre ame;
Et je sais les projets que vous aviez formés;
Je vois que le dépit n'éteint pas votre flamme;
Persée est en péril, & vous-vous allarmez.
Vous l'aimez.

MEROPE.

Vous l'aimez.

Qu'on ne dise pas que ce n'est-là qu'arranger des mots; c'est, par la force des mots mis en leur place, noter tous les accens de l'ame, & donner aux idées & aux sentimens l'expression la plus vraie, la plus agréable & la plus heureuse.

QUINAULT. (Voyez FRESNE DU)

QUINCY, (CHARLES SEVIN marquis de) *Hist. de Fr.*) lieutenant-général d'artillerie, distingué dans ce siècle par sa valeur, est de plus connu par un ouvrage très-utile dans son genre: *l'histoire militaire de Louis XIV*.

QUINQUAGENAIRE, s. m. (*Hist. rom.*) c'étoit chez les anciens romains, un officier de guerre qui commandoit une compagnie de cinquante hommes. C'étoit encore dans la police, un commissaire qui avoit inspection sur cinquante familles ou maisons; enfin on a nommé du même nom dans les monastères, un supérieur qui avoit une cinquantaine de moines sous sa conduite. (*D. J.*).

QUINQUARBRES (voyez CINQARBRES.)

QUINQUENNAL, s. m. (*Histoire rom.*) en latin *quinquennalis*, magistrat des colonies & des villes municipales, dans le temps de la république romaine. Ils étoient ainsi nommés parce qu'on les élisoit à chaque cinquième année, pour présider au cens des villes municipales, & pour recevoir la déclaration que chaque citoyen étoit obligé de faire de ses biens.

QUINQUEVIR. s. m. (*Gouvernement romain*) Il y avoit à Rome des magistrats subalternes, ainsi nommés, parce qu'ils étoient au nombre de cinq, employés aux mêmes fonctions; mais ces fonctions étoient fort différentes, comme nous allons le prouver.

1°. Il y avoit des *quinquevirs* établis dans Rome deçà & delà le Tibre, pour veiller pendant la nuit à la police de la ville, en la place des ma-

giſtrats d'un certain ordre, qu'il ne convenoit pas de faire courir pendant les ténèbres.

2°. Il y avoit des *quinquevirs* établis exprès pour conduire les colonies, & diſtribuer aux familles les terres des campagnes qu'on leur accordoit.

3°. Les épulons étoient auſſi nommés *quinquevirs quinque viri epulones*, quand ils étoient au nombre de cinq.

4°. Il y avoit des *quinquevirs* du change ou des rentes, nommés *quinque viri menſarii*; ceux-ci furent créés l'an de Rome 301, ſous le conſulat de Valerius Poplicola, & de C. Martius Rufilius. Tite-Live, *liv. VII*, nous apprend qu'on les choiſit d'entre les plébéiens. Ils furent chargés de modérer l'excès de l'uſure que les créanciers ou les banquiers tiroient, & dont le peuple étoit accablé.

5°. Enfin on appelloit encore *quinquevirs*, des eſpèces d'huiſſiers, chargés d'exercer ce petit emploi de la juſtice dans les colonies, ou dans les villes municipales, pour y apprendre le train des affaires. On nommoit ces ſortes d'huiſſiers *quinquevirs*, parce qu'ils étoient au nombre de cinq pour chaque juriſdiction; ils changeoient toutes les années. Un homme qui avoit paſſé par cette charge devoit avoir acquis l'uſage de ce que nous appellons *la pratique*, & l'on tiroit ordinairement de ce corps les greffiers & les notaires. Il eſt fait mention de ces derniers *quinquevirs* dans les *lettres* de Cicéron. (*D. J.*).

QUINTE CURCE, (*Quintus Curtius Rufus*) *Hiſt. litt. anc.*) hiſtorien latin, ſi connu par ſon hiſtoire d'Aléxandre-le-Grand. Des dix livres dont elle étoit compoſée, il nous manque les deux premiers, la fin du cinquième & le commencement du ſixième Les ſupplémens de Freinshemius rempliſſent ce vuide. On a ſoupçonné *Quinte-Curce* d'être un peu romaneſque, mais c'eſt un reproche qu'on fait trop ſouvent & trop légèrement aux hiſtoriens qui écrivent bien & qui penſent, & c'eſt par eux ſeuls qu'on fait l'hiſtoire. On l'accuſe d'avoir négligé la chronologie & d'avoir péché contre la géographie; le reproche eſt plus grave & n'eſt pas inſignifiant comme l'autre. On ne connoît que le nom & l'ouvrage de *Quinte-Curce*, on ne ſait pas même en quel temps il vivoit. La traduction que Vaugelas a faite de *Quinte-Curce* a été long-temps auſſi célèbre en France que l'original; elle perd tous les jours de ſon mérite originaire par les viciſſitudes de la langue.

QUINTERONE, adj. (*Hiſt. moderne.*) nom qu'on donne aux enfans des *quarteronés*. *Voyez* Quarteronée. (*A. R.*)

QUINTILIEN, (*Marcus Fabius Quintilianus* (*Hiſt. litt. anc.*) le meilleur rhéteur de l'antiquité, ſi connu ſur-tout par ſes inſtitutions oratoires. Il paroît qu'il naquit la ſeconde année du règne de l'empereur Claude, qui eſt la quarante-deuxième de l'ère chrétienne. On ne ſait pas certainement quelle étoit ſa patrie; les uns croient qu'il naquit à Rome, les autres en Eſpagne à Calahorra ſur l'Ebre; il eut pour maitre & pour modèle dans l'éloquence Domitius Afer, qui tenoit alors le premier rang parmi les orateurs, mais qui n'ayant pas ſu ſe retirer à propos, & ayant mérité, en ſurvivant à ſa gloire, qu'on dît de lui : *malle eum deficere quàm deſinere*, fut cauſe que *Quintilien* frappé de cet exemple, quitta le barreau à quarante-ſix ou quarante-ſept ans, & fit même un précepte formel de ſonger de bonne heure à la retraite : *antequàm in has ætatis veniat inſidias, receptui canet & in portum integrâ nave perveniet.* Il employa dignement ſon loiſir; ce fut alors qu'il fit ce traité ſur les cauſes de la corruption de l'éloquence, ouvrage qui ne nous eſt point parvenu & que les ſavans regrettent; car on tient pour certain que ce n'eſt pas le même ouvrage que *le dialogue ſur les orateurs ou ſur les cauſes de la corruption de l'éloquence*, dont l'auteur eſt inconnu, que les uns attribuent à Tacite, les autres à *Quintilien*, & qui ne nous eſt pas non plus parvenu tout entier; ce fut alors auſſi qu'il donna ſes inſtitutions oratoires vers l'an de J. C. 91. Domitien le chargea de l'éducation de ſes deux petits-neveux qu'il deſtinoit à être ſes ſucceſſeurs; c'étoient les fils de Flavius Clemens, couſin germain de l'empereur, & de Domitille, nièce du même empereur. A cette occaſion, *Quintilien* parle de Domitien d'un ton que toute ſa reconnoiſſance ne ſauroit excuſer, & dont il n'eût pas été excuſable de parler même de Titus ſon frère; mais qu'il eſt touchant, lorſqu'ayant perdu ſa femme, à peine âgée de dix-neuf ans, le plus jeune de ſes deux fils, âgé de cinq ans, il vient encore à perdre ſon fils aîné, ſon fils unique, ſa ſeule conſolation, ſa ſeule eſpérance, & qu'il regrette & célèbre dans ce jeune homme avec toute l'éloquence du cœur d'un père, les graces naturelles, les talens extérieurs, un ſon de voix charmant, une phyſionomie aimable, la plus ſurprenante facilité, les plus heureuſes diſpoſitions pour les ſciences, le goût le plus vif pour l'étude, lorſqu'il atteſte avec ſerment que parmi tant de jeunes gens qu'il a été à portée de connoître & dans le cas d'inſtruire, il n'en a jamais vu un ſeul qui annonçât autant de probité, de naturel, de bonté, de douceur, d'honnêteté que ce cher fils !

Juvenemve raptum
Plorat, & vires, animumque, moresque
Aureos deducit in aſtra, nigreque
Invidet orco.

Ces regrets ſur la mort de ſon fils ont ſervi de modèle

modèle à madame Dacier dans l'endroit où elle déplore la mort d'une fille qui étoit de même le charme de sa vie, la compagne & l'objet principal de ses études.

Il paroît que *Quintilien* chercha sa consolation dans un nouveau mariage, & qu'il en eut une fille. On a même une lettre de Pline le jeune à *Quintilien* son maître, lettre qui honore à la fois le maître & le disciple, par laquelle il demande la permission d'offrir un présent de nôce à cette fille qui se marioit alors. On voit dans cette lettre qu'après tant d'années consacrées à l'enseignement de la jeunesse & aux exercices du barreau, après un long séjour à la cour où il avoit élevé des enfans regardés comme les fils de l'empereur & comme les héritiers de l'empire, la fortune de *Quintilien* étoit restée très-médiocre. *Te porrò animo beatissimum; modicum facultatibus scio;* assertion contraire à celle-ci de Juvénal :

Undè igitur tot
Quintilianus habet saltus ?

mot qui suppose de grandes & belles possessions. On explique cette contradiction apparente, en disant que *Quintilien* n'étoit pas riche dans le temps de la lettre de Pline, & qu'il le devint dans la suite, & vraisemblablement par les libéralités de l'empereur Adrien, protecteur magnifique des gens de lettres, à la tête desquels étoit alors *Quintilien*. On ne sait en quel temps *Quintilien* mourut, mais il avoit vu jusqu'à onze empereurs, Claude, Néron, Galba, Othon, Vitellius, Vespasien, Titus, Domitien, Nerva, Trajan, Adrien.

Quintilien, quoiqu'il ne fût pas ennemi des ornemens & qu'il en ait beaucoup répandu, mais avec choix & avec goût, dans ses institutions oratoires, y fait la guerre au mauvais goût d'éloquence qui prévaloit de son temps, & ce mauvais goût étoit celui de Sénèque. M. Rollin fait tacitement l'application de cette doctrine à M. de Fontenelle, dont on voit que les succès lui déplaisoient, peut-être parce qu'ils étoient dans un genre où il ne se flattoit pas d'atteindre; il n'en avoit pas besoin, il avoit dans un genre utile des succès mérités, & Fontenelle qu'il persécutoit sourdement, autant qu'un si bon homme pouvoit persécuter, Fontenelle n'étoit pas Sénèque, il étoit Fontenelle.

Quintilien voulut aussi réformer les déclamations qui avoient dégénéré en abus. C'étoient originairement des études utiles pour le barreau; c'étoient des harangues composées sur des sujets imaginés, mais les plus semblables à ceux qu'on traitoit réellement au barreau ou dans les délibérations publiques. C'étoit un moyen simple & raisonnable d'exercer & de former de bonne heure les jeunes gens à l'éloquence, & c'est ainsi qu'on tâche encore de les former dans les colléges par ce genre de composition qu'on appelle des amplifications, & qui a ses avantages & ses inconvéniens; mais on avoit raffiné sur les déclamations, & on en avoit fait un très-mauvais genre; on imaginoit des cas métaphysiques pleins de subtilités, & le même mauvais goût qui les avoit fait inventer, présidoit à l'exécution. *Quintilien* voulut ramener les déclamations à toute la pureté de leur origine & leur rendre toute leur ressemblance avec les actions véritables du barreau.

L'abbé Gédoyn a traduit en françois les institutions oratoires; M. Rollin en a donné une bonne édition.

Nous avons d'un autre *Quintilien*, père ou aïeul de celui-ci, cent quarante-cinq déclamations, publiées en différens temps par divers savans.

QUINTILIUS, (Varus) *Hist. rom.*) gouverneur de Syrie & par conséquent de la Palestine, du temps d'Hérode-le-Grand, présida en cette qualité au conseil où l'on jugeoit Antipater, fils d'Hérode, accusé d'avoir voulu faire périr son père; il fut d'avis de renvoyer le jugement de cette affaire à Auguste en retenant l'accusé en prison, ce qui eût bien mieux valu que de le laisser condamner par un père dénaturé; il gouverna la Syrie avec beaucoup de sagesse & de douceur, mais avec trop de profit pour lui, car il y étoit entré pauvre, & il en sortit riche. C'est lui que M. de Voltaire, dans sa tragédie de *Mariamne*, fait amoureux de cette princesse, car il n'y avoit point alors d'autre gouverneur de Syrie du nom de *Quintilius Varus* que celui-ci, mais il le fait mourir à Jérusalem par la jalousie & sous les coups d'Hérode :

Varus percé de coups vous cède la victoire.

C'est une fiction poétique, car tout le monde sait qu'il mourut en Germanie, & qu'ayant été surpris & vaincu par Arminius, chef des Chérusques, (voyez son article) il se tua de honte & de désespoir. Cette défaite de *Varus* fait époque dans l'histoire romaine, & rien de si connu que ce cri de la douleur d'Auguste : Varus, *rends-moi mes légions*. *Quintilius Varus* mourut l'an 9 de J. C.

QUINTILLUS, (*Marcus-Aurelius-Claudius*) *Hist. rom.*) frère de l'empereur Claude II, voulut lui succéder, & prit la pourpre en 270. Mais se sentant hors d'état de résister à Aurélien, il se fit ouvrir les veines à Aquilée au bout d'environ dix-sept jours de *regne*, si l'on veut l'apeller ainsi.

QUINTIN (*Hist. ecclés.*) Tailleur d'habits, chef de cette secte d'hérétiques du seizième siècle qu'on nommoit *libertins*, confondoit Jesus-Christ & Satan & disoit des choses sans doute fort étranges. Mais il ne falloit pas le brûler comme on fit à Tournay en 1530, d'autant plus que, comme

on l'observe, sa mort ne diminua pas le nombre de ses sectateurs; mais observons, nous, qu'en pareil cas, quand on parle de la mort cruelle d'un homme qui étoit dans l'erreur, il ne faut pas dire qu'elle ne diminua pas le nombre de ses partisans, mais qu'elle les multiplia, parce que tel est l'effet naturel & nécessaire de ces violences & de cette horrible prostitution de supplices non mérités.

QUINTINIE (JEAN DE LA) *Hist. litt. mod.*) la *Quintinie* a été du temps de Louis XIV, pour les jardins fruitiers & potagers, pour les jardins utiles, ce qu'étoit dans le même temps le Nôtre pour les jardins d'agrément, & il a fait plus que le Nôtre, en ce qu'il a exposé savamment la théorie de son art dans son excellent livre qui a pour titre : *instructions pour les jardins fruitiers & potagers.* Il avoit beaucoup lû les anciens auteurs agricoles, Columelle, Varron, Virgile ; il avoit voyagé en Italie pour y prendre des connoissances sur le jardinage, il fit des expériences & des découvertes; c'est lui qui nous a enseigné l'art de tailler les arbres de manière à leur faire produire du fruit plus également dans toutes leurs branches ; c'est par lui qu'on sait, que quand on transplante un arbre, il faut en couper *le chevelu*, c'est-à-dire les petites racines, avec autant de soin qu'on les conservoit autrefois, parce qu'en se séchant & en se moisissant, elles nuisent à l'arbre au lieu de lui servir, & que l'arbre transplanté ne prend de nourriture que par les racines qu'il a poussées depuis qu'il est replanté, & qui sont comme autant de bouches par lesquelles il reçoit l'humeur nourricière de la terre: enfin beaucoup de notions devenues aujourd'hui vulgaires, nous viennent de la *Quintinie.* Louis XIV le fit directeur-général des jardins fruitiers & potagers de toutes ses maisons ; le grand Condé qui aimoit le jardinage, qui aimoit tous les arts, prenoit plaisir à s'entretenir & à s'instruire avec lui ; Jacques II, roi d'Angleterre, voulut l'attacher à la culture de ses jardins. La *Quintinie*, indépendamment de son art, étoit un homme d'esprit, naturellement éloquent, & qui avoit exercé même avec succès la profession d'avocat. Il étoit né en 1626 près de Poitiers, il mourut à Paris vers l'an 1700. On lit au bas de son portrait placé à la tête de son ouvrage, ces vers de Santeuil :

Hanc decorate, deæ, quotquot regnatis in hortis,
Floribus è vestris supràque infràque tabellam :
Hic dedit arboribus florere & edulibus herbis,
Et se mirata est tanto Pomona colono.

QUIOCO, s. m. (*Hist. mod. Culte*) c'est le nom que les sauvages de la Virginie donnent à leur principale idole; cependant quelques-uns la désignent sous le nom d'*Okos* ou de *Kiousa.* Cette idole n'est qu'un assemblage de pièces de bois ; que l'on pare les jours de fête, & que les prêtres ont soin de placer dans un lieu obscur au fond du *quiocosan* ou temple, où il n'est point permis au peuple de pénétrer ; là, par le moyen de cordes, ils impriment différens mouvemens à cette statue informe, dont ils se servent pour tromper la crédulité des sauvages. Ils admettent un Dieu infiniment bon, & à qui par conséquent ils jugent qu'il est inutile de rendre de culte ; leurs hommages sont uniquement réservés à un esprit malfaisant qui réside dans l'air, dans le tonnerre & dans les tempêtes ; il s'occupe sans cesse à défaire le bien que le Dieu de la bonté leur a fait ; c'est cet esprit malin que les Virginiens adorent sous le nom de *Quioco*; ils lui offrent les prémices de toutes les plantes, animaux & poissons ; on les accuse même de lui sacrifier de jeunes garçons de douze ou quinze ans, que l'on a eu soin de peindre de blanc, & que l'on assomme de coups de bâtons pour plaire à l'idole, au milieu des pleurs & des gémissemens de leurs mères, qui sont présentes à ces barbares cérémonies. Les Virginiens élèvent encore des pyramides de pierres qu'ils peignent de différentes couleurs, & auxquelles ils rendent une espèce de culte, comme à des emblèmes de la durée & de l'immutabilité de la divinité. (*A. R.*)

QUIPOS, s. m. (*terme de relation*) nœuds de laine qui servoient, & servent encore, selon le rapport de M. Frezier, aux Indiens de l'Amérique pour tenir un compte de leurs affaires & de leurs denrées.

Pour comprendre cet usage, il faut savoir que tous les Indiens, lors de la découverte de l'Amérique par les Espagnols, avoient des cordes de coton d'une certaine grosseur, auxquelles cordes ils attachoient dans l'occasion d'autres petits cordons, pour se rappeller par le nombre, par la variété des couleurs de ces cordons, & par des nœuds placés de distance en distance, les différentes choses dont ils vouloient se ressouvenir. Voilà ce qu'ils nommoient des *quipos*; ils leur servoient d'écritures & d'annales mémoratives.

L'ingénieuse Zilia a bien sçu tirer parti de cette idée ; voici comme elle s'exprime dans ses lettres à son cher Aza : « Au milieu de mon bouleversement, lui dit-elle, je ne sais par quel hasard j'ai conservé mes *quipos.* Je les possède, mon cher Aza, c'est aujourd'hui le seul trésor de mon cœur, puisqu'il servira d'interprête à ton amour comme au mien. Les mêmes nœuds qui t'apprendront mon existence, en changeant de forme entre tes mains, m'instruiront de ton sort. Hélas ! par quelle voie pourrai-je les faire passer jusqu'à toi ? par quelle adresse pourront-ils m'être rendus ? je l'ignore encore ! Mais le même sentiment qui nous fit inventer

» leur usage, nous suggérera les moyens de » tromper nos tyrans. J'emploie toujours dans » cette espérance à nouer mes *quipos*, autant » de temps que ma foiblesse me le permet. Ces » nœuds qui frappent mes sens, semblent donner » plus d'existence à mes discours. La sorte de » ressemblance que j'imagine qu'ils ont avec les » paroles, me fait une illusion qui trompe ma » douleur.

» Mon cher Aza, lui dit-elle dans une autre » lettre, je me suis hâtée de remplir mes *quipos*, » & de les bien nouer, pour rendre mes senti- » mens éternels. Que l'arbre de la vertu répande » à jamais son ombre sur la famille du pieux ci- » toyen qui a reçu sous ma fenêtre le mystérieux » tissu de mes pensées, & qui l'a remis dans » tes mains! Que Pachamac, plus puissant que » le soleil, prolonge ses années, en récompense » de son adresse à faire passer jusqu'à moi les » plaisirs divins avec ta réponse!

» Les trésors de l'amour me sont ouverts; j'y » puise une joie délicieuse dont mon ame s'eni- » vre. En dénouant les secrets de ton cœur, le » mien se baigne dans une mer parfumée. Tu » vis, & les chaînes qui devoient nous unir ne » sont pas rompues! Tant de bonheur étoit l'ob- » jet de mes desirs, & non celui de mes espé- » rances! (*D. J.*)

QUIQUERAN DE BEAUJEU (*Hist. de Fr.*) c'est le nom d'une illustre & ancienne famille de Provence, que les histoires de cette province nous montrent par-tout revêtue des premières charges à la cour des rois de Naples, comtes de Provence, des deux maisons d'Anjou. Depuis la réunion de cette province, & des droits sur Naples à la couronne, on trouve dans cette même famille des chambellans & des maîtres d'hôtel de nos rois, des chevaliers de l'ordre, des officiers-généraux, plusieurs évêques, & dans tous les tems, des grands-prieurs, des grands-croix, plusieurs commandeurs & une foule de chevaliers de Malte.

Nous distinguerons parmi tous ces personnages déjà distingués: 1°. Jean de *Quiqueran*, baron de Beaujeu, mort en 1466, connu par les services signalés qu'il rendit à Louis III d'Anjou, roi de Naples, de la seconde maison d'Anjou, & par les grandes & nobles récompenses qu'il en reçut.

2°. Robert de *Quiqueran* de Beaujeu, nommé chevalier de saint-Michel en 1518; gouverneur des villes d'Apt & & de Manosque, en 1583; maréchal des camps & armées du roi en 1586, & consul d'Arles en 1593.

3°. Pierre de *Quiqueran* de Beaujeu, évêque de Senez, élevé à l'épiscopat à dix-huit ans, en considération de son grand savoir qui faisoit l'étonnement des savans. M. de Boze, dans l'éloge qu'il a fait de l'évêque de Chartres, Honoré de *Quiqueran* de Beaujeu, associé vétéran de l'académie des inscriptions & belles-lettres, dont nous parlerons tout-à-l'heure, dit que Pierre fut le premier évêque nommé après le concordat de Léon X & de François I. Ce fait est bien difficile à concilier avec des époques connues. L'épitaphe de ce prélat, qui se voit aux grands Augustins de Paris, porte qu'il mourut à vingt-quatre ans; sa famille prétendoit qu'il en avoit vingt-six, & que le graveur marquant cette date en chiffres romains, avoit mis par erreur le I avant le V, au lieu de le mettre après, mais soit vingt-quatre, soit vingt-six, c'étoit en 1550, le 18 août. S'il n'avoit que dix-huit ans quand il avoit été fait évêque, ou plutôt s'il les avoit, il devoit avoir été nommé en 1542 ou 1544. Comment de 1515 à 1542 ou 1544, n'y auroit-il pas eu un seul évêque nommé? on sait comme un fait positif qu'il y en a eu un très-grand nombre. M. de Boze veut-il dire seulement que Pierre fut le premier évêque de Senez, nommé depuis le concordat? Ce n'est plus alors une singularité qui méritât d'être remarquée. On a de cet évêque de Senez, deux ouvrages estimés: l'un est un éloge de la Provence, sous ce titre: *Petri Quiquerani Bellojocani, episcopi Senecensis, de laudibus provinciæ libri tres*; l'autre est un poëme sur le passage d'Annibal dans les Gaules, & son arrivée aux bords du Rhône près de la ville d'Arles: *De adventu Annibalis in adversam ripam Arelatensis agri, hexametri centum*. Ces deux poëmes ont été plusieurs fois imprimés, & le premier a été traduit en françois.

On a vû long-temps à Paris, aux grands Augustins dans la chapelle d'Alluye, la statue en marbre blanc de ce prélat à genoux sur son tombeau, & sur ce tombeau, outre une épitaphe en prose, on lisoit les vers suivans:

Dùm juvenilis honos primâ lanugine malas
Vestit, & in calido pectore fervet amor:
Me rapuit, quæ cuncta rapit, mors invida doctis,
Hei mihi! cur vitæ tam brevis hora fuit?
Cur brevis hora fuit? rerum sic volvitur ordo,
Alternatque suas tempus & hora vices.
Si fera longævæ tribuissent fata senectæ
Tempora, venturis poma dedisset ager.
Flos periit, periêre simul cum cortice fructus,
Aridaque antè suos poma fuê e dies.
Nemo tamen lacrymis, nec tristia funera fletu
Fœdet: cur? volito docta per ora virûm.

Ce mausolée fut détruit dans la suite; alors le cardinal de Joyeuse demanda le buste de ce prélat, qui étoit de la main du fameux Pierre Gougeon, de qui sont les bas-reliefs de la fontaine des Innocens.

4°. Paul-Antoine de *Quiqueran* de Beaujeu, chevalier de Malthe, oncle de l'évêque de Castres dont nous allons parler, a eu des avantures

vraiment dignes de mémoire. Une multitude de combats heureux contre les Turcs, lui avoit acquis la réputation d'un des plus grands hommes de mer de son temps, lorsqu'au mois de janvier 1660, investi dans un mauvais port de l'Archipel, où une tempête l'avoit obligé de relâcher, & pressé par trente galères Turques, que le Capitan Pacha Mazamamet commandoit en personne, il en soutint le feu pendant un jour entier, & n'y succomba qu'après avoir épuisé toutes ses munitions, & avoir perdu les trois quarts de son équipage. On l'avoit mis aux fers, & on le menoit comme en triomphe, lorsqu'il s'éleva une nouvelle tempête si violente, qu'elle mit la flotte victorieuse dans le plus grand danger. Le chevalier de Beaujeu n'entendoit pas moins bien la manœuvre que la guerre navale; Mazamamet se vit réduit à implorer le secours de son prisonnier, & il faut convenir qu'un même intérêt réunissoit alors les vaincus & les vainqueurs. Le chevalier se sauva en les sauvant; Mazamamet par reconnoissance, voulant lui épargner une captivité que sa qualité de chevalier de Malte pouvoit rendre éternelle, prit la précaution de le déguiser, & de le confondre parmi les plus vils esclaves; mais le grand-Visir, vraisemblablement averti, voulut voir les captifs, & reconnut le chevalier ou à son air guerrier, ou au portrait qu'on lui en avoit sans doute fait; il fut mis au château des sept-tours, sans espoir de rançon ni d'échange. La Porte rejetta toutes les propositions qui lui en furent faites au nom même de Louis XIV. Les Vénitiens tentèrent inutilement de le faire comprendre dans le traité par lequel ils rendirent Candie en 1669. Un de ses neveux entreprit de le délivrer & de le rendre à sa patrie. Il partit pour Constantinople avec M. de Nointel, notre ambassadeur, il eut la liberté de voir le prisonnier. Il y avoit onze ans que le chevalier étoit détenu dans cette prison, il sentit tous les dangers de cette évasion, mais il s'y exposa. Son neveu, à chacune de ses visites, lui apportoit une certaine quantité de cordes qu'il se passoit autour du corps, afin qu'on ne les vît pas en le fouillant, ce qu'on ne manquoit jamais de faire toutes les fois qu'il se présentoit. Quand ils jugèrent qu'il y en avoit assez, ils convinrent du jour, de l'heure & du signal. Au signal donné, le chevalier descendit, & la corde se trouva trop courte de quatre à cinq toises, le chevalier prit le parti de se jetter dans la mer; quelques Turcs qui passoient dans un brigantin, ayant entendu le bruit qu'il fit en tombant dans les flots, allèrent droit à lui; le neveu arrivant à force de rames dans un esquif bien armé, les écarta, reçut le chevalier & le conduisit à bord d'un vaisseau qui le ramena en France, où il vécut encore long-temps dans le sein de sa famille. Le grand-maître de Malte ayant appris sa délivrance, lui avoit conféré, immédiatement après son retour, la commanderie de Bordeaux. Il en coûta la vie au caïmacan ou gouverneur; car en pays despotique, on ne se donne pas la peine d'examiner si vous êtes coupable ou innocent.

5°. Le neveu, son libérateur, étoit le frère aîné de l'évêque de Castres, dont il nous reste à parler.

Honoré de *Quiqueran* de Beaujeu, évêque de Castres, associé vétéran de l'académie royale des inscriptions & belles-lettres, étoit né à Arles le 29 juin 1655; dans ses études il cultiva l'éloquence avec tant d'ardeur, & se la rendit si familière, qu'elle parut toujours en lui, plutôt un don de la nature que le fruit du travail; il entra dans la congrégation de l'oratoire à dix-sept ans, il enseigna la théologie, il prêcha; l'évêque de Nîmes, Fléchier, lui donna un canonicat de sa cathédrale, & le fit son grand-vicaire.

Il l'étoit, lorsque le maréchal de Montrevel, commandant en Languedoc, & chargé, suivant l'esprit qui régnoit alors, d'y persécuter les protestans, fut informé que le dimanche des rameaux, ces sectaires devoient tenir leur assemblée dans un moulin des fauxbourgs de Nîmes; il envoya aussi-tôt cinq cents dragons brûler le moulin; la ville s'alarme, le bruit court qu'on doit aussi la brûler toute entière & y passer tout au fil de l'épée; ces sortes de bruits sont toujours faux, mais il faudroit n'y pas donner lieu par des apparences trop menaçantes; il ne suffit pas à la liberté de n'être point attaquée, il faut encore qu'elle ne soit point menacée. Les habitans prirent les armes & se retranchèrent dans l'église; l'évêque, quoique ce fût M. Fléchier, n'osa pas compromettre son ministère contre une populace furieuse; l'abbé de Beaujeu s'en chargea, il monta en chaire, il persuada, le calme revint, le service divin se fit comme à l'ordinaire.

L'abbé de Beaujeu s'étoit exercé de bonne heure à parler sur le champ, il n'écrivoit presque aucun de ses sermons, non qu'il s'en rapportât à sa mémoire; au contraire, il trouvoit imprudent de faire dépendre le sort d'un discours de la fidélité de la mémoire. On parle de la chaleur de la composition, il l'accusoit au contraire de froideur. Il jugeoit qu'elle faisoit toujours perdre quelque chose à la sublimité des pensées, à la naïveté des expressions; c'est un travail, une préparation, & tout est inspiration dans l'orateur qui parle sur le champ.

Ce talent fit remarquer avantageusement l'abbé de Beaujeu dans les assemblées du clergé de 1693 & de 1700. Bossuet voulut qu'il s'établît à Paris; l'abbé Bignon lui proposa d'entrer dans l'académie des belles-lettres; le roi le nomma en 1705 à l'évêché d'Oléron, & avant que la feuille des bénéfices, qui contenoit sa nomination, fût signée, il étoit déjà transféré à Cas-

tres : il fixa son départ pour son diocèse au lendemain du jour qu'il prêtoit serment de fidélité entre les mains du roi ; le roi dont il prit congé alors, lui dit : *c'est bien tôt , mais c'est bien fait ;* & depuis ce moment jusqu'à sa mort, dans un espace de trente années , l'évêque de Castres ne sortit guères de son diocèse que pour aller aux assemblées des états du Languedoc , & que pour les députations , soit de la province , soit du clergé.

Il se distingua toujours & par sa charité envers les pauvres, & par sa ferveur à remplir toutes les fonctions du sacerdoce. Le prédicateur du carême dans sa cathédrale , ayant annoncé qu'il ne pouvoit prêcher que trois fois la semaine, l'évêque promit de le remplacer les autres jours, il tint parole , & ce fut toujours sans préparation , du moins sans composition formelle & par écrit.

Pendant une tenue des états du Languedoc , l'évêque de Lavaur , Mailly, étant mort, l'évêque de Castres fit son oraison funèbre le jour même des obsèques , toujours sans préparation , & ce fut avec un succès signalé. En 1715 , Louis XIV étant mort dans le temps de l'assemblée du clergé , l'évêque de Castres fut chargé de prononcer son oraison funèbre à saint-Denis , & c'est le seul de ses ouvrages qu'il n'ait pû dérober à l'impression.

En 1736, âgé d'environ quatre-vingt-un ans , il lui prit un desir bien naturel de revoir encore une fois sa patrie & sa famille ; il partit , la fièvre le prit en chemin , il arriva cependant jusqu'à Arles qui étoit le terme de son voyage ; il y trouva celui de sa vie , le 26 juin, dans le lieu même de sa naissance , dans le même mois & presque le même jour.

Sa maxime favorite, qu'il plaçoit presque toujours à la tête de ses écrits , étoit : *aimez la paix & la vérité.*

QUIRINI ou QUERINI (Ange-Marie) ce nom est son nom de profession , son nom de baptême étoit Jerôme (*Hist. litt. mod.*) *Quirini*, noble vénitien , né en 1680 , se fit bénédictin à Florence le premier janvier 1698. Jamais homme n'a plus parfaitement mérité d'être nommé l'ami de tous les gens de lettres ; il n'a pas existé de son temps un homme distingué dans la littérature qu'il n'ait connu , qu'il n'ait recherché, avec lequel il n'ait été en relation ; il voyagea en 1710 & 1711 , dans toute l'Europe savante , pour les voir & s'entretenir avec eux , ayant fait d'avance toutes les provisions d'études nécessaires pour profiter de leur conversation & leur rendre instruction pour instruction. A Florence , Magliabecchi ; en Hollande, Basnage , le Clerc , Kuster , Gronovius , Perizonius; en Angleterre , Newton , Bentlei , les Burnet, Cave, Hudson, Potter ; à Bruxelles , le père Papebroch ; à Cambray, Fénelon ; à Paris , tous les savans de l'abbaye de saint-Germain où il demeuroit, des Blancs-manteaux, de l'Oratoire, des Dominicains , des Jésuites , de l'université , des académies , tous les beaux esprits de la capitale , tous les lettrés enfin , dans quelque genre que ce pût être , reçurent ses hommages & lui payèrent un tribut sincère d'estime & d'admiration. Nul homme n'étoit plus propre à converser avec tous & à les concilier tous : leurs opinions , leurs passions n'étoient absolument rien pour lui , leurs connoissances étoient tout , ils étoient instruits, ils étoient éclairés, dès-lors ils lui étoient chers & nécessaires ; les catholiques ont estimé son zèle , les protestans l'ont comblé d'éloges. Il fut fait cardinal par le pape Benoît XIII , qui prévenant son remercîment, lui dit : *nous vous remercions de nous avoir mis par votre mérite dans l'heureuse nécessité de vous faire cardinal.* Sa magnifique & pieuse bienfaisance a égalé son amour pour les lettres ; l'église de saint-Marc à Rome étoit son titre de cardinal, il la fit réparer avec magnificence. Il étoit évêque de Bresse, il a fait de son église cathédrale l'une des plus superbes églises de l'Italie ; Bresse n'avoit point de bibliothèque publique , il lui en donna une , & assigna des fonds pour l'entretenir. On sait combien il a contribué à la construction de l'église catholique de Berlin ; on connoît l'épître que M. de Voltaire lui adresse à ce sujet ; elle ne pouvoit être adressée qu'à un homme d'esprit & de goût & qui sût entendre raillerie ; c'est là qu'il lui dit :

Et la grace de Jésus-Christ
Chez vous brille en plus d'un écrit
Avec les trois graces d'Homère.

Le cardinal *Quirini* trop véritablement savant pour dédaigner le bel esprit , & pour ne pas respecter le génie , avoit traduit en vers latins une partie de *la Henriade*. Un autre M. *Quirini* , noble vénitien , en a traduit une autre partie en vers Italiens. Quand le cardinal *Quirini* fut fait bibliothécaire du Vatican, il commença par faire à cette bibliothèque une donation de la sienne , qui formée par lui-même , étoit aussi choisie que peut l'être une grande bibliothèque , & qui étoit d'ailleurs si nombreuse , qu'il fallut, pour la placer , construire au Vatican une nouvelle salle.

Le cardinal *Quirini* étoit des académies de Pétersbourg , de Berlin, de Greifsvald en Poméranie , de Vienne en Autriche & de l'institut de Bologne. Il donna une relation curieuse & intéressante de ses voyages littéraires , un recueil de lettres en dix livres , une édition de celles du cardinal Polus ; une édition des ouvrages de quelques saints évêques de Bresse , sous ce titre : *Veterum Brixiæ episcoporum , S. Philastrii & S. Gaudentii opera : nec non beati Ramperti & venerabilis Aldemani opuscula.* Il a donné de plus : *Specimen*

variæ litteraturæ, qua in urbe Brixiâ ejusque ditione paulò post typographiæ incunabula florebat. Si chacun nous donnoit ainsi sur sa patrie, ou sur la ville qu'il habite, les instructions qu'elle pourroit fournir, le répertoire de nos connoissances seroit à la fois plus vaste & plus sûr. On a aussi du cardinal *Quirini*, le savant ouvrage qui a pour titre : *Primordia Corcyræ, ex antiquissimis monumentis illustrata.* C'est lui qui a procuré la nouvelle édition des œuvres de S. Ephrem, en grec, en syriaque & en latin ; nous avons dit, article *Platine*, qu'il avoit opposé une vie du pape Paul II, à celle que Platine avoit donnée. Il y a encore de lui d'autres ouvrages & d'autres éditions. Ce cardinal *Quirini* est mort en 1755 ; il avoit été nommé en 1743, académicien honoraire étranger de l'académie des inscriptions & belles-lettres, à la place de dom Anselme Banduri.

QUIRINUS (*Hist. rom.*) nom sous lequel Romulus fut adoré après sa mort. La montagne sur laquelle étoit son temple, fut aussi appellée *Quirinale*, & les Romains *Quirites*, & ces noms viennent de celui de *Cures*, que les Sabins quittèrent pour Rome, lorsqu'ils furent incorporés aux Romains.

QUIRINUS ou QUIRINIUS, (*Publius Sulpicius*) consul sous Auguste. Ce *Quirinius*, selon saint Luc, étoit gouverneur de Syrie, dans le tems du dénombrement ordonné par Auguste, & qui fit arriver Joseph & Marie à Bethléem où naquit Jésus-Christ ; voici les termes de saint-Luc, évang. c. 2. v. 2. » Ce fut le premier dénombrement, » lequel se fit par *Quirinius*, gouverneur de Syrie. Ceci forme une assez grande difficulté ; car les savans conviennent d'ailleurs, que *Quirinius* ne fut nommé au gouvernement de Syrie que dix ans après la naissance de Jésus-Christ : on lève cette difficulté de deux manières. 1°. Quelques interprètes traduisent ainsi le passage de saint Luc : ce fut le premier dénombrement avant celui qui fut fait sous le gouvernement de *Quirinius* ; 2°. d'autres supposent que ce dénombrement dura long-tems, & que commencé dans le tems de la naissance de Jésus-Christ, il fut continué & achevé par *Quirinius*. Ce *Quirinius* fut ensuite gouverneur du jeune Caïus, petit-fils d'Auguste, frère de Lucius.

Q U O

QUO-WARRANTO. (*Hist. d'Angleterre*) Pendant les troubles des règnes de Jean-sans-Terre & d'Henri III, plusieurs personnes s'étoient approprié des terres qui ne leur appartenoient pas ; la couronne même avoit souffert de ce désordre. Pour remédier à ce mal, & rendre à chacun ce qui lui étoit dû, le parlement fit en 1279, sous Edouard, un acte qui étoit très-juste en lui-même. Il portoit que ceux qui possédoient des terres contestées, seroient obligés de faire voir comment ils en avoient acquis la possession, & de produire leur titre devant les juges pour y être examiné. Ce statut reçut le nom de *quowarranto*, du mot anglois, *warrant*, qui signifie *garantie*, c'est-à-dire un acte qui sert de fondement ou de garantie à la possession : ainsi le *quo-warranto* signifia depuis lors un ordre de produire le titre en vertu duquel on jouit de tel ou tel privilège. (*D. J.*)



RABAN MAUR, RABANUS MAURUS (MAGENCE) *Hist. litt. mod.*) né à Fulde en 788, fut disciple d'Alcuin & devint archevêque de Mayence en 847. Il paroît qu'il fut toujours très-fidélement attaché à Louis le Débonnaire; il lui rendit d'abord le service de le réconcilier avec ses fils, & lorsqu'ensuite la rupture fut sans remède, il condamna hautement la déposition injuste de ce prince, lui écrivit à ce sujet une lettre de consolation, & publia un traité sur le respect que les enfans doivent à leur père, & les sujets à leur souverain. Il écrivit contre le moine Gotteftcalc, fit condamner sa doctrine dans un concile, & le renvoya ensuite à Hincmar, archevêque de Rheims, dans le diocèse duquel il avoit été ordonné & qui le maltraita trop. *Râban Maur* mourut en 856. On lui attribue le *Veni creator*, qu'on regardoit alors comme un titre *littéraire*. On a d'ailleurs ses œuvres recueillies en 1727, à Cologne, en 6 tomes *in-fol.* qui se relient en trois volumes. On y trouve un traité *du calendrier ecclésiastique*, où il enseigne la manière de discerner les années bissextiles & de marquer les indictions; un traité *de l'institution des Clercs*; un traité *de universo, sivè etymologiarum opus*, le reste est ouvrages de dévotion ou commentaires sur l'écriture. On trouve dans le *Thesaurus anecdotorum* de dom Martenne, dans les *Miscellanea* de Baluze, &, dans les œuvres du Pere Sirmond, des traités de *Raban Maur*, qui ne sont point dans le recueil de ses œuvres.

RABARDEAU, (MICHEL) *Hist. litt. mod.*) Jésuite connu par son livre intitulé : *Optatus Gallus benignâ manu sectus.* Mort en 1649.

RABBANI, (*Hist. des Arabes*) le mot de *rabbani* ou de *rabbana* signifie en arabe, aussi bien qu'en hébreu, *notre maître*, *notre docteur.* Les Mahométans appellent aussi *rabbanian* ou *rabbaniou*, au pluriel, ceux de leurs docteurs qu'ils estiment les plus savans & les plus dévots. (*A. R.*)

RABBANITE. s. m. (*Hist. des Juifs*) On appelle *rabbanites* les Juifs qui suivent la doctrine de leurs ancêtres, appellés *rabbanim*; & ce sont proprement ceux qui ont adopté les traditions des pharisiens qui sont ainsi nommés. On les distingue par-là de la secte des Caraïtes qui s'attachent principalement à l'Ecriture. (*D. J.*)

RABBI *ou* RABBIN, s. m. (*Hist. des Juifs*) nom des docteurs juifs que les Hébreux appellent *rab*, *rabbi* & *rabboni*, qui dans leur langue signifie *maître* ou *docteur.* Quoique tous ces mots aient la même signification, on s'en sert néanmoins différemment. Quand on parle en général & sans appliquer ce terme à aucun nom propre, on dit un *rabbin*, les *rabbins* : par exemple, *les rabbins ont débité beaucoup de rêveries.* Mais quand on dénote particulièrement un docteur juif, on dit *rabbi*, comme *rabbi Salomon Jarchi*, *rabbi Manassès ont pensé telle & telle chose*; mais en les nommant plusieurs ensemble, on dit, *les rabbins Juda Ching & Juda Ben Chabin sont les auteurs de deux anciennes grammaires hébraïques.*

Quelques-uns ont remarqué que *rab* étoit un titre d'honneur pour ceux qui avoient été reçus docteurs dans la Chaldée; que *rabbi* étoit propre aux Israélites de la Terre-sainte, & que *rabboni* ne s'attribuoit qu'aux sages qui étoient de la maison de David. Selden dit que *rabbi* étoit le titre de celui qu'on avoit ordonné juge ou sénateur de Sanhedrin, dans la Terre-sainte, & qu'on dondoit celui de *rhab* à tout docteur ordonné dans un pays de captivité. Quoi qu'il en soit, il y avoit plusieurs degrés pour parvenir à cette qualité de *rabbi*; le premier étoit de ceux que les Juifs appelloient *bachur*, c'est-à-dire *élu au nombre des disciples*; le second étoit de ceux qu'on nommoit *chaber* ou *collegue* de *rabbins*, qu'on élevoit à ce grade par l'imposition des mains, dans une cérémonie qu'on appelloit *semichahc.* Enfin lorsqu'on jugeoit ces postulans capables d'elever les autres, on les qualifioit de *rabbi.* Dans les assemblées publiques, les *rabbins* étoient assis sur des chaises élevées, les collègues sur des bancs, & les disciples aux pieds de leurs maîtres.

Les *rabbins* modernes sont fort respectés parmi les Juifs; ils occupent les premières places dans les synagogues, prononcent sur les matières de religion, & décident même des affaires civiles; ils célèbrent aussi les mariages, jugent les causes de divorce, prêchent s'ils en ont le talent, reprennent & excommunient les désobéissans. Les écrits de leurs prédécesseurs, & leurs propres commentaires, contiennent un nombre infini de traditions singulières, & presque toutes extravagantes, qu'ils observent néanmoins aussi scrupuleusement que le fond de la loi. Ils sont divisés en plusieurs sectes, dont les principales sont les Cabalistes, les Caraïtes, les Talmudistes, & les Massorethes.

Les anciens *rabbins* donnoient fort dans les allégories, dont leurs commentaires sur l'Ecriture

ne font qu'un tissu ; & les modernes n'ont fait qu'enchérir sur eux. On leur attribue aussi un grand nombre de règles & de manières d'interpréter & de citer les écritures, qu'on prétend que les apôtres ont suivies dans leurs citations & interprétations des prophéties de l'ancien testament. Stanhope & Jenkius se plaignent beaucoup de la perte de ces règles, par lesquelles, disoient-ils, on rétabliroit les discordances qui se trouvent entre l'ancien & le nouveau testament.

Surrenhusius, professeur en hébreu à Amsterdam, a cru les avoir trouvées dans les anciens écrits des Juifs ; & il observe que les *rabbins* interprétoient l'écriture en changeant le sens littéral en un sens plus noble & plus spirituel. Et pour cela, selon lui tantôt ils changeoient les points & les lettres ; ou ils transposoient les mots, ou ils les divisoient ou en ajoutoient : ce qu'il prétend confirmer par la manière dont les apôtres ont expliqué & cité les prophéties.

Mais qui ne voit que tout ceci n'est qu'un artifice pour rendre moins odieuse la pratique des Sociniens, qui au moyen de quelques points ou virgules ajoutés ou transposés dans les livres saints, y forment des textes favorables à leurs erreurs ? Mais, après tout, l'exemple des *rabbins* ne les autoriseroit jamais dans cette innovation, ni eux ni leurs semblables, puisque Jesus-Christ a formellement reproché à ces faux docteurs qu'ils corrompoient le texte & pervertissoient le sens des écritures. Les apôtres n'ont point eu d'autre maître que l'esprit saint ; & si l'application qu'ils ont quelquefois faite des anciennes écritures au Messie, a quelque trait de conformité avec celles qu'on attribue aux *rabbins*, c'est qu'il arrive souvent à l'erreur de copier la vérité, & que les *rabbins* ont imité les apôtres, mais avec cette différence qu'ils n'étoient pas inspirés comme eux, & que suivant uniquement les lumières de la raison, ils ont donné dans des égaremens qui ne peuvent jamais devenir des règles en matière de religion révélée, où tout doit se décider par autorité.

Mais ce qu'on doit principalement aux *rabbins*, c'est l'astrologie judiciaire ; car malgré les défenses si souvent réitérées dans leur loi de se servir d'augures & de divinations, ou d'ajouter foi aux prédictions tirées de l'observation des astres, leurs plus fameux docteurs ont approuvé cette superstition, & en ont composé des livres qui l'ont répandue dans tout l'univers, & sur-tout en Europe durant les siècles d'ignorance, au sentiment de M. l'abbé Renaudot, qui connoissoit à fond toute la science rabbinique. (*A. R.*)

RABBOTH. s. m. (*Histoire des Juifs.*) Les juifs donnent ce nom a certains commentaires allégoriques sur les cinq livres de Moïse. Ces commentaires sont d'une grande autorité chez eux, & sont considérés comme très-anciens. Les juifs prétendent qu'ils ont été composés vers l'an 30 de Jésus-Christ. Ils contiennent un recueil d'explications allégoriques des docteurs hébreux, où il y a quantité de fables & de contes faits à plaisir. On peut prouver aisément que ces livres n'ont pas l'antiquité que les rabbins leur attribuent : c'est ce que le P. Morin a montré évidemment dans la seconde partie de ses exercitations sur la Bible. Quand ils veulent citer ces livres, ils les marquent par le premier mot de chaque livre de Moïse : par exemple ils nomment la Genèse *Bereschit rabba* ; l'Exode, *Scemot rabba* ; les Nombres, *Bammidbar rabba*, & ainsi des autres ; & ils les nomment au pluriel *rabboth*, comme qui diroit *grandes gloses.* Il y en a eu diverses éditions, tant en Italie que dans le Levant. M. Simon témoigne s'être servi d'une édition de Salonique. (*A. R.*)

RABELAIS (François) *Hist. lit. mod.*) On a fait de la vie de *Rabelais*, à peu près comme depuis, de la vie de Santeuil, une espéce de recueil de bons mots & de bons contes, dont aucun n'est bon & qui n'amusent que le peuple. La plûpart même de ces histoires qu'on croit si agréables, sont démontrées impossibles. Que *Rabelais* étant à Lyon & voulant venir à Paris, mais n'ayant ni de quoi faire son voyage, ni de quoi payer dans son auberge, ait imaginé de faire écrire par le fils de son hôtesse sur de petits sachets : *poison pour faire mourir le roi*, *poison pour faire mourir la reine*, le tout pour être conduit & nourri jusqu'à Paris, sans qu'il lui en coûtât rien, tout le monde conçoit que, dans tous les temps, on auroit sévèrement puni une plaisanterie si indécente & si alarmante pour la nation.

Que *Rabelais* faisant après coup la relation du voyage qu'il avoit fait à Rome à la suite du cardinal du Bellay, ait dit par plaisanterie qu'en voyant un homme aussi élevé en dignité & aussi considérable que le cardinal du Bellay, baiser le pied du pape, avant de le baiser à la bouche, il avoit craint qu'on ne lui fit baiser quelque chose de pis, on en a fait l'histoire positive qu'il avoit proposé au pape de lui baiser le derrière, mais qu'il l'avoit prié de vouloir bien se laver auparavant, ce qui fit beaucoup rire le pape & tout le sacré collége.

Quant à la prétendue *requête au pape* par laquelle il le supplioit de l'excommunier afin qu'il ne fût pas brûlé, parce que son hôtesse voulant allumer un fagot de bois apparemment trop verd, & qui avoit peine à prendre, avoit dit que ce *fagot étoit excommunié de la gueule du pape*, toutes ces petites plaisanteries niaises supposent d'ailleurs un dégré de familiarité qu'on a rarement avec ces sortes de personnes ; ou, si c'étoit à titre de ce qu'on appelloit alors des *foux* que *Rabelais* prenoit ces libertés, Anaxarque lui eût dit avec raison

raison : *vous devriez gagner un peu mieux votre argent, & nous donner de meilleures plaisanteries.*

Nous ne savons non plus ce qu'il faut penser de sa manière de s'introduire chez le chancelier Duprat, en parlant latin à son suisse, grec à celui que le suisse fit venir comme entendant le latin, hébreu au grec & ainsi de suite, jusqu'à sept ou huit langues, & le tout pour parvenir à obtenir audience du chancelier, qui vraisemblablement donnoit audience à tout le monde. Cette manière de s'annoncer avoit en effet quelque chose de piquant & de remarquable ; mais si c'étoit un si grand mérite auprès du chancelier Duprat de savoir tant de langues, n'y avoit-il pas de moyen plus simple de faire connoître au chancelier Duprat, qu'il avoit ce mérite, que d'aller faire ainsi le bâteleur à sa porte & dans sa cour? D'ailleurs la maison du chancelier Duprat, étoit-elle donc si remplie de savans, ayant chacun le département d'une langue? Quoi qu'il en soit, il s'agissoit, dit-on, de faire rétablir les privilèges de l'université de Montpellier, que le chancelier avoit supprimés, & ils furent rétablis à la sollicitation de *Rabelais* qui occupoit une chaire de médecine dans cette université. Sa robe y est encore restée, & tous ceux qui prennent le bonnet de docteur en médecine, sont revêtus de la robe de *Rabelais.*

Rabelais avoit été cordelier, puis bénédictin, puis médecin ; il fut dans la suite chanoine & curé de Meudon; tous ces états étoient bien sérieux pour un homme si gai & si libre, toujours livré au plaisir & toujours porté à bouffonner. C'est précisément ce contraste de son état ou de ses états & de son humeur, qui a fait sa célébrité. Il étoit d'ailleurs remarquable par la figure la plus noble, la plus belle, la plus spirituelle, par une taille majestueuse, par beaucoup d'esprit, de feu, de gaîté, par beaucoup de connoissances, par un caractère original. Il plaisanta, dit-on, même en mourant, mais il eut encore le malheur de plaisanter mal dans ce dernier moment, s'il est vrai qu'il se soit fait mettre un vêtement nommé *domino*, pour avoir le plaisir de dire : *beati qui in domino moriuntur ; heureux ceux qui meurent dans le seigneur, ou qui meurent en domino.*

Quant à son livre si vanté & si long-temps admiré, on sait le jugement que M. de Voltaire en a porté & le parallèle qu'il en a fait avec le docteur Swift qu'on appelloit en France le *Rabelais* de l'Angleterre. Cette grande réputation de *Rabelais* est une de celles que M. de Voltaire a détruites ou fort ébranlées. « Le docteur Swift, » dit-il, a l'honneur d'être prêtre comme *Rabelais*, & de se moquer de tout comme lui; mais » on lui fait grand tort.... de l'appeller de ce nom. » *Rabelais* dans son extravagant & inintelligible » livre a répandu une extrême gaîté & une plus » grande impertinence. Il a prodigué l'érudition, » les ordures & l'ennui; un bon conte de deux pa» ges est acheté par des volumes de sottises ; il n'y » a que quelques personnes d'un goût bisarre qui » se piquent d'entendre & d'estimer tout cet ou» vrage; le reste de la nation rit des plaisanteries » de *Rabelais*, & méprise le livre; on le regarde » comme le premier des bouffons; on est fâché » qu'un homme qui avoit tant d'esprit en ait fait » un si misérable usage; c'est un philosophe ivre, » qui n'a écrit que dans le temps de son ivresse.

» M. Swift est *Rabelais* dans son bon sens & » vivant en bonne compagnie. Il n'a pas à la » vérité la gaîté du premier, mais il a toute la » finesse, la raison, le choix, le bon goût qui » manque à notre curé de Meudon. Ses vers sont » d'un goût singulier & presque inimitable; la » bonne plaisanterie est son partage en vers & » en prose ».

On a dit du livre de *Rabelais* ce qu'il disoit lui-même des loix commentées & embrouillées par les jurisconsultes, que *c'étoit une belle robe bordée d'ordure;* le temps ne peut que rendre plus difficile de jour en jour l'intelligence d'un livre où l'allégorie domine. Dans ce qu'on entend encore de *Rabelais*, on trouve assez d'esprit & de savoir pour justifier une partie de la réputation dont il a joui, & assez de mauvais goût pour justifier les dédains des critiques & le refroidissement des lecteurs; mais la Fontaine en faisoit grand cas & grand usage, & il faut reconnoître qu'il a encore des partisans pleins d'esprit & de goût.

Rabelais étoit fils d'un aubergiste ou d'un apothicaire de Chinon en Touraine. Il eut sa chaire de Montpellier en 1531, sa cure de Meudon en 1545. Il mourut en 1553.

RABIRIUS, (CAIUS) *Hist. rom.*) chevalier romain. Nous avons un plaidoyer que Cicéron fit pour lui dans l'année même de son consulat. Voici quel en étoit le sujet : dans le temps des cruautés & des fourberies de Marius, Saturnin, le plus séditieux des tribuns, s'étoit vendu à toutes ses fureurs & en avoit été le plus coupable ministre. Ses crimes ayant révolté, il périt par l'effet d'un soulevement général, à la tête duquel étoient le sénat, les deux consuls, presque tous les magistrats & tous les gens de bien & les meilleurs citoyens. Au bout de trente-sept ans, un tribun nommé T. Labiénus, neveu d'un autre Labiénus, sectateur de Saturnin & tué avec lui, entreprit de venger son oncle & de faire condamner à mort *Rabirius* qu'il accusoit d'avoir tué Saturnin ; il ne l'avoit pas tué, mais suivant un usage toujours barbare, lors même qu'on ne fait que justice, il avoit porté sa tête comme en triomphe de maison en maison. Sur les accusations & les instances de T. Labiénus, on tira au sort deux commissaires pour juger *Rabirius*, & l'un de ces commissaires fut César, qui lui-même avoit fait agir Labiénus; l'autre fut un parent de César, ce qui fit penser que pour cette fois le sort n'avoit pas

été assez aveugle; *Rabirius* fut condamné, mais sur l'appel devant le peuple, il fut défendu par Cicéron. Cet orateur étoit exercé aux évènemens du barreau, & le bruit ne l'épouvantoit pas; il nia que *Rabirius* eût tué Saturnin, mais ce fut en regrettant qu'il n'eût pu le faire. *Plût aux Dieux*, dit-il, *que la vérité me permît de publier hautement que* Rabirius *a tué de sa main un ennemi de la patrie tel que Saturnin!* Sur ce mot, il s'éleva un grand cri : le peuple romain, reprit Cicéron, ne m'auroit jamais fait consul, (il l'étoit alors) s'il m'eût cru capable d'être troublé par des cris; les vôtres m'apprennent deux choses, l'une qu'il y a ici des citoyens abusés, l'autre qu'heureusement ils sont en petit nombre : un nouveau cri s'étant élevé, mais plus foible que le premier, Cicéron le fit remarquer. Retenez, leur dit-il, vos cris imprudens que le peuple n'appuye pas & qui ne font qu'attester votre petit nombre; vous vous mettez à découvert, & vous vous faites remarquer; il répéta qu'il regrettoit que son client n'eût pas eu l'honneur de délivrer la république d'un sujet séditieux tel que Saturnin; il ajouta que ce qui le consoloit, c'est que du moins *Rabirius* avoit pris les armes pour le tuer. Ici les cris qui auroient pu devenir plus forts, cessèrent de se faire entendre; cependant on ne savoit encore ce qui alloit être prononcé, & *Rabirius* paroissoit toujours en danger, lorsque Metellus Celer, alors préteur, imagina de dissoudre l'assemblée en faisant enlever le drapeau qu'on devoit toujours voir flotter sur le Janicule pendant toute la durée des assemblées par centuries. Dès qu'on ne vit plus le drapeau, l'assemblée se rompit d'elle-même, & ne fut plus convoquée; Labiénus ne jugea pas à propos de poursuivre l'affaire, & par ce moyen *Rabirius* fut sauvé.

Cicéron plaida aussi pour un autre Caius *Rabirius*, distingué par le surnom de Posthumus. (Voyez, sur ce qui concerne celui-ci, l'article *Ptolémée*-Aulète, roi d'Egypte.)

Un autre Caius *Rabirius*, poëte du temps d'Auguste, avoit fait sur la guerre civile entre Auguste & Antoine, un poëme dont on trouve quelques fragmens dans le *corpus poetarum* de Maittaire.

Rabirius est encore le nom d'un fameux architecte du temps de Domitien, & qui avoit construit le palais de cet empereur, monument estimé.

RABUSSON, (Dom PAUL) *Hist. litt. mod.*) Cluniste, auteur du bréviaire de Cluni, qui a servi de modèle à beaucoup d'autres; ce fut lui qui engagea Santeuil à faire ses hymnes pour ce bréviaire. On dit que comme Santeuil avoit plus de connoissance de la mythologie que de la religion, c'étoient dom *Rabusson* & M. le Tourneux qui lui fournissoient les idées chrétiennes qu'il animoit du feu de sa belle poésie. Né en 1634 à Gannat sur les confins du Bourbonnois & de l'Auvergne, mort en 1717.

RABUTIN (*Hist. de Fr.*) La maison de Bussi-*Rabutin*, l'une des plus nobles & des plus anciennes de Bourgogne, tire son nom du château de *Rabutin* dans le Charolois. Les *Rabutins* paroissent avec éclat dès le commencement du douzième siècle.

1°. Guillaume de *Rabutin* jouoit un rôle considérable sous le règne de Charles-le-Bel en 1326.

2°. Hugues, oncle de Guillaume, est nommé entre les chevaliers qui accompagnèrent, en 1340, Eudes IV, duc de Bourgogne.

3°. Amé de *Rabutin*, chevalier seigneur d'Epiri, bailli de Charolois dont Olivier de la Marche & Philippe de Comines parlent si avantageusement, se distingua parmi tous les chevaliers de son temps & à la guerre, & dans les tournois; il rendit de grands services aux ducs de Bourgogne ses souverains, & fut tué à l'assaut de Beauvais en 1472. Là, dit Philippe de Comines, *fut étouffé monseigneur d'Epiri, un vieil chevalier de Bourgogne qui fut le plus homme de bien qui y mourut.*

4°. Hugues de *Rabutin*, seigneur d'Epiri, conseiller & chambellan du roi Charles VIII, fils d'Amé, soutint dignement la gloire de son père, & fut aussi un brave & illustre chevalier.

5°. Claude de *Rabutin*, fils de Hugues, fut tué à la bataille de Marignan en 1515.

6°. Christophe de *Rabutin*, second du nom, baron de Chantal, rendit au roi Henri IV des services signalés. Il fut tué à la chasse par un de ses meilleurs amis. Sa femme étoit Jeanne-Françoise Frémiot, baronne de Chantal, fondatrice de l'ordre de la Visitation. (Voyez l'article *Chantal.*)

7°. Leur fils Celse-Benigne de *Rabutin*, baron de Chantal, tué à l'âge de trente ans, le 22 juillet 1627, à la descente des anglois dans l'isle de Rhé, où il commandoit l'escadron des gentilshommes volontaires, fut le père de madame de Sévigné. Il avoit épousé en 1624, Marie de Coulanges; de-là la parenté de madame de Sévigné & des Coulanges.

8°. Dans la branche de Bussi *Rabutin*, François de *Rabutin*, tige de cette branche, qualifié gentilhomme de la compagnie de François de Clèves, duc de Nevers, a laissé des mémoires historiques sous ce titre : *Commentaires des dernières guerres du roi Henri II, & de l'empereur Charles-Quint en l'an de salut 1552;* & sous celui-ci : *continuation des commentaires des dernières guerres en la gaule Belgique entre le roi Henri II, & l'empereur Charles-Quint & Philippe son fils, jusqu'en 1558.* Ces mémoires ont été retouchés par différentes mains. Le même François de *Rabutin* avoit traduit l'éloge de la folie par Erasme; ouvrage resté en manuscrit dans les papiers du traducteur, ainsi qu'un autre ouvrage de sa composition, intitulé : *description du voyage dernier que fit M. le duc de Guise en Italie.*

9°. François-Claude-Aimé de *Rabutin*, petit-

fils de François, étant capitaine d'infanterie, mourut à seize ans, de la peste, en Italie.

10°. Il avoit pour frère le fameux comte de Bussi, Roger de *Rabutin*, si connu par ses services, & plus encore par ses écrits qui ne sont pas des services & dont quelques-uns sont fort répréhensibles. Cet homme qui n'étoit pas sans talens & sans mérite, avoit beaucoup de défauts dont plusieurs mêmes sont des vices. Voici un extrait de l'abrégé de sa vie fait par lui-même. Il étoit né à Epiri en Nivernois, le 3 avril 1618; il servit dès l'an 1634, au siége de la Mothe en Lorraine, en qualité de premier capitaine dans le régiment d'infanterie de Léonor de *Rabutin* son père. En 1636, il étoit dans l'armée du marquis de la Force qui battit & fit prisonnier, le 17 mars, Colloredo, général des troupes de l'empereur. Il fut chargé de conduire un convoi dans Moyenvic, ce qu'il exécuta. La même année, il servit dans l'armée du prince de Condé au siége de Dole, puis il passa en Picardie, où il se trouva aux siéges de Roye & de Corbie, & où, à l'âge de dix-huit ans, il commanda le régiment de son père; il le commanda encore l'année suivante 1637, aux siéges de Landrécy & de la Capelle sous le cardinal de la Valette, qui crut qu'il n'avoit point de mère, parce qu'une mère n'auroit pas laissé aller son fils si jeune à l'armée. Il nous semble pourtant qu'il est très-ordinaire de voir un homme de 19 ans, dans le service; le comte de Bussi étonna beaucoup le cardinal en lui disant qu'il avoit déjà fait trois autres campagnes; mais pour entendre cet étonnement, il faut supposer que le comte de Bussi avoit l'air plus enfant qu'il ne l'étoit véritablement; on pouvoit seulement être étonné qu'il commandât un régiment. L'année suivante 1638, son père s'en démit en sa faveur.

En 1639, il servit au siége de Thionville où son régiment souffrit beaucoup. En 1640, il étoit du corps de troupes, qui, sous les ordres de Duhallier, lequel fut depuis le maréchal de l'Hôpital, fut chargé de mener un convoi à l'armée du roi devant Arras; l'année suivante, son régiment ayant fait le faux-saunage & ayant donné des marques d'indiscipline, on s'en prit au comte de Bussi, & il fut retenu cinq mois prisonnier à la bastille, traitement que le comte attribuoit à la haine du ministre Desnoyers pour son père. Pendant la prison du comte, son régiment servit à la bataille de la Marfée dans l'armée du maréchal de Chatillon, & fut entièrement défait; ainsi la rigueur de Desnoyers lui sauva peut-être la vie; cependant mécontent de sa prison, il quitta le service en 1642. Mais après la disgrace de Desnoyers, il y rentra en 1644, & acheta la charge de capitaine lieutenant des chevaux-legers de Condé.

En 1645, il eut la charge de lieutenant-général du Nivernois, vacante par la mort de son père. Il servit cette année-là en Allemagne, où une maladie l'empêcha de se trouver à la bataille de Nortlingue.

En 1646, il fut fait conseiller d'état; la même année, il se trouva sous monsieur le duc d'Orléans Gaston, à la prise de Courtrai, de Bergues-Saint-Vinox, de Mardik; puis aux siéges de Furnes & de Dunkerque, sous le duc d'Enghien qui fut bientôt après le grand Condé, & qui l'étoit déjà. Il eut dans cette campagne deux chevaux tués sous lui dans une action vigoureuse.

En 1647, il servit en Catalogne.

En 1648, on l'envoya porter à la cour la capitulation d'Ypres, & pendant son absence se livra la bataille de Lens. Il enleva, cette année, madame de Miramion qu'il aimoit & qu'il vouloit épouser, & cette affaire auroit pû avoir des suites fâcheuses, si le grand Condé, vainqueur depuis peu à Lens, n'eût écrit en prince & en vainqueur aux parens de la dame pour arrêter leurs poursuites. En 1649, le comte de Bussi servit en Flandre sous le comte d'Harcourt; en 1650, le grand Condé son bienfaiteur ayant été arrêté, Bussi se jetta dans Monrond pour lui conserver cette place; mais ce prince l'ayant obligé de vendre sa compagnie de chevaux-légers au comte de Guitaut, Bussi de dépit abandonna son parti & prit celui de la cour. Il en eut, en 1651, le brevet de maréchal de camp. Il servit très-utilement la cour & le cardinal Mazarin, dans la province de Nivernois; il alla trouver Mazarin à Bouillon, puis à Rhétel pour le ramener à Paris, & il l'y ramena en effet en 1653, après avoir servi sous lui aux siéges de Château-Porcien & de Vervins; car Mazarin vouloit être général: en 1654, il exerça en Catalogne les fonctions de mestre-de-camp de la cavalerie légère, charge qu'il venoit d'acheter, & il eut, cette même année, le brevet de lieutenant-général. Il exerça, depuis 1654 jusqu'à la paix des Pyrénées, la charge de colonel-général de la cavalerie légère avec celle de mestre-de-camp, la première ayant été donnée à monsieur de Turenne à condition de ne point l'exercer parce qu'il étoit protestant, motif qui avec raison nous toucheroit peu aujourd'hui.

En 1655, le comte de Bussi se trouva aux siéges de Landrecy, de Condé & de saint-Guillain sous monsieur de Turenne.

En 1656, il étoit au siége de Valenciennes; il seconda monsieur de Turenne dans sa belle retraite & fit avec lui le siége de la Capelle.

En 1657, il servit encore sous monsieur de Turenne, ainsi qu'en 1658. Il étoit au siége de Dunkerque & à la bataille des Dunes; puis à la prise de Bergues-saint-Vinox & de Dixmude.

En 1663, il servit sous le maréchal de la Ferté au siége de Marsal.

En 1665, il fut reçu à l'académie française. Il se perdit cette même année, ou on le perdit par la publication de son histoire amoureuse des Gaules;

cette publication se fit, à ce qu'il prétend, par l'infidélité & la malignité d'une femme de ses amies à laquelle il avoit confié son manuscrit, & qui, non contente de le faire imprimer, eut le procédé coupable de l'altérer en plusieurs endroits, non pour l'affoiblir, mais au contraire pour le rendre plus satyrique & attirer plus d'ennemis à l'auteur; c'est de quoi il assûre avoir convaincu Louis XIV, en lui montrant l'original écrit tout entier de sa main; mais cet original prétendu ne fut-il pas fait après coup? Quoi qu'il en soit, le roi sur les plaintes des personnes offensées, qui n'étoient ni peu considérables ni en petit nombre, fit mettre le comte de Bussi à la bastille le 17 avril 1665, & dit au duc de saint-Aignan, ami de Bussi, que c'étoit pour la sûreté même du comte qu'il le faisoit enfermer & pour le mettre à l'abri des entreprises de tant d'ennemis implacables qu'il s'étoit faits. Le comte de Bussi écrivit de la bastille au duc de saint-Aignan le 12 novembre 1665, une prétendue lettre justificative, d'où il résulte contre lui d'assez fortes charges; il convient que comme les événemens renfermés dans les bornes strictes de la vérité, sont rarement assez plaisans *pour divertir beaucoup*, il a recours à l'invention; mais l'invention dans la médisance est ce qu'on appelle calomnie: il avoit, disoit-il, *fait des gens heureux, qui n'étoient pas seulement écoutés & d'autres même qui n'avoient jamais songé à l'être, & parce qu'il auroit été ridicule de choisir deux femmes sans puissance & sans mérite, pour les principales héroïnes de son roman, il en prit deux, auxquelles nulles bonnes qualités ne manquoient, & qui même en avoient tant, que l'envie pouvoit aider à rendre croyable tout le mal qu'il en pouvoit inventer.*

Il faut convenir qu'ici les principes du goût sont un peu en opposition avec ceux de la morale. Il répète l'histoire de l'infidélité atroce de la dame à laquelle il avoit confié son manuscrit. Il conclut que *le public en le condamnant doit le plaindre, & que les offensés peuvent le haïr avec raison.*

Il protestoit de n'avoir jamais rien écrit contre le roi; on ne peut cependant ne pas taxer au moins d'irrévérence quelques couplets de lui, où il est question des amours de Louis XIV.

M. de Louvois alla demander à M. de Bussi à la Bastille, lieu favorable à de semblables demandes, la démission de sa charge de mestre-de-camp de la cavalerie légère en faveur du duc de Coislin pour 84000 écus, quoiqu'elle lui en eût coûté 90000. On ne voit pas trop pourquoi il falloit que le duc de Coislin gagnât deux mille écus sur lui; Bussi fut ensuite exilé dix-sept ans dans ses terres; il y fit ce que fait dans l'exil un homme d'esprit, il travailla, il écrivit; ce fut là qu'il composa ses mémoires & une *instruction pour se conduire dans le monde*, à l'usage de ses fils, qu'il ne pouvoit y conduire lui-même:

Hei mihi! quò domino non licet ire tuo.

Il leur adressa un autre discours sur le bon usage des adversités.

Il fit aussi ce que faisoit Ovide dans son exil; il écrivit beaucoup de lettres plaintives, où il se vantoit toujours d'un grand amour pour Louis XIV, & à chaque campagne, il demandoit la permission d'aller le servir, *depuis la qualité de lieutenant-général jusqu'à celle de volontaire.* De tendre & de plaintif, son style devint insensiblement dévot; il prétendit avoir été converti par la mort de madame Henriette d'Angleterre, conversion de courtisans auxquels il faut des morts illustres pour les toucher; il remercia Louis XIV de l'avoir mis par la disgrace dans le chemin de la vertu.

En 1673 & en 1676, le roi lui permit d'aller à Paris, mais pour quelque temps seulement; en 1681, il lui permit d'y revenir pour toujours; en 1682, il le rappella même à la cour sur les pressantes sollicitations du duc de Saint-Aignan, ami qui ne l'abandonna jamais. Il parut tout-à-coup & très-inopinément au lever de Louis XIV, qui avoit fait mystère à tout le monde de son retour. Il se jetta aux pieds du roi, qui le reçut avec tant de bonté qu'il ne put exprimer sa joie & sa reconnoissance que par ses larmes; mais ce bon accueil, ce mystère répandu sur son retour, cet air de faveur, ranimèrent la haine de ceux qu'il avoit offensés; il s'éleva contre lui un nouvel orage, le ressentiment des courtisans réveilla le ressentiment de Louis XIV; Bussi fut obligé de s'éloigner de nouveau & pendant cinq ans, de la cour, ne pouvant, dit-il, supporter les froideurs d'un maître, dont le bon accueil avoit encore augmenté sa tendresse.

On fit en 1683, au comte de Bussi l'opération de la fistule..

En 1687, il revint à la cour, où le rappelloit l'intérêt de ses enfans; il obtint pour eux, cette année & les années suivantes, diverses graces, une compagnie & une pension pour l'aîné de ses fils, des bénéfices pour le cadet; il demandoit pour lui-même le cordon bleu, & il avoit déjà autrefois témoigné du mécontentement de n'avoir pas été compris dans la promotion de 1661. Il fit de nouvelles tentatives en 1690, mais sans succès; cependant il continuoit toujours ses offres de service qui n'étoient toujours point acceptées; il les renouvella en 1680, & resta deux mois à la cour. Il mourut à Autun, le 9 avril 1693, sans avoir pû parvenir ni au cordon bleu ni au bâton de maréchal de France. Il étoit plein d'orgueil, mais d'un orgueil de courtisan, souple & flexible, sachant s'abaisser dans l'occasion; il avoit encore au dessous de cet orgueil, tous les ridicules de la vanité. Il étoit caustique & satyrique,

ce qui fit le malheur de sa vie : il fut accusé d'avoir aimé sa fille d'un amour qui n'avoit rien de paternel, & ce fut, dit-on, le principe de son animosité contre M. de la Rivière, devenu son gendre malgré lui. (voyez l'article *Rivière* (de la). Cette fille étoit aussi distinguée par l'esprit. C'est elle qui est auteur de la vie de madame de Chantal (Jeanne-Françoise Fremiot) fondatrice de la Visitation, imprimée à Paris en 1697, & de celle de S. François-de-Sales, qui étoit beau-frère d'une fille de madame de Chantal. Cette dernière vie a été imprimée en 1699 : toutes les deux ont paru sous le nom du comte de Bussy; mais elles sont de sa fille, qui par une modestie du temps ne voulut point passer pour auteur ; c'est ce que M. de la Rivière écrivit, le 27 juin 1735, à M. l'abbé Papillon, auteur d'une bibliothèque des écrivains de Bourgogne, & il ajoutoit que Louis XIV ayant vû plusieurs lettres de madame de la Rivière entre les mains de madame de Montespan, avoit dit qu'elle avoit plus d'esprit que son père.

L'épitaphe du comte de Bussi, qu'on lit dans l'église de Notre-Dame d'Autun, est une espèce d'abrégé de sa vie; c'est son éloge historique.

« Ici repose haut & puissant seigneur messire » Roger de *Rabutin*, chevalier comte de Bussy, » plus considérable par ses rares qualités que par » sa grande naissance; plus illustre par ses belles » actions qui lui attirèrent de grands emplois, que « par ces emplois mêmes.

« Il entra aussi tôt dans le chemin de la gloire, » que dans le commerce du monde, & dès sa » quinzième année, il préféra l'honneur de servir » son prince, aux plaisirs d'une jeunesse molle » & oisive.

« Capitaine en même-temps que soldat, il fut d'abord à la tête de la première compagnie du régiment de Léonor de Rabutin, comte de Bussi son » père, & bien-tôt après, colonel du régiment » qu'il n'acheta que par des périls & par d'heureux » succès. Il ne dut aussi qu'à sa conduite & à son » courage, la lieutenance de roi de Nivernois, & » la charge de conseiller d'état.

« La fortune d'intelligence cette fois avec le » mérite, lui fit avoir la charge de mestre-de-camp de la cavalerie légère. Le roi le fit ensuite lieutenant-général de ses armées à l'âge » de 25 ans; une si prompte élévation fut l'ouvrage de la justice du souverain, & non de la » faveur d'aucun patron.

« Il joignit toutes les graces du discours à toutes celles de sa personne, & fut l'auteur d'un » genre d'écrire inconnu jusqu'à lui. L'académie » françoise crut s'honorer en lui offrant une place » d'académicien.

» Enfin, presque au comble de la gloire, Dieu » arrêta ses prospérités ; & par des disgraces éclatantes, il le détrompa du monde, dont il avoit » été jusque-là trop occupé.

» Son courage fut toujours au dessus de ses » malheurs. Il les soutint en sujet soumis & en » chrétien résigné. Il employa le temps de son » exil à se bien instruire de sa religion, à former sa famille & à louer son prince.

« Après avoir été long-temps éloigné de la » cour, il y fut rappellé avec agrément, & honoré des bienfaits de son maître.

» La mort le trouva dans de saintes dispositions. » On le perdit le neuvième d'avril 1693, en » la soixante & quinzième année de son âge. Qui » que vous soyez, priez pour lui.

« Louise de *Rabutin*, comtesse de Dalet, sa » chère fille, & sa fille désolée, a voulu par » cette épitaphe, instruire la postérité, de son » respect, de sa tendresse & de sa douleur ».

On croiroit cette épitaphe composée par le comte de Bussi lui-même ; ce genre d'écrire inconnu jusqu'à lui & dont il est l'auteur ; cette académie qui lui offre une place, & cela pour s'honorer, le comte de Bussi lui-même n'auroit pas mieux dit.

M. de Voltaire ne le traite pas si bien; on ne sait trop s'il l'admet dans le temple du goût, ou s'il l'en exclud. « Je cherchois, dit-il, le fameux comte de Bussi : madame de Sévigné, » qui est aimée de tous ceux qui habitent le » temple, me dit que son cher cousin, homme » de beaucoup d'esprit, un peu trop vain, n'avoit » jamais pû réussir à donner au dieu du goût cet » excès de bonne opinion que le comte de Bussi » avoit de messire Roger de *Rabutin* » :

Bussi, qui s'estime & qui s'aime,
Jusqu'au point d'en être ennuyeux,
Est censuré, dans ces beaux lieux,
Pour avoir, d'un ton glorieux,
Parlé trop souvent de lui-même.
Mais son fils, son aimable fils,
Dans le temple est toujours admis;
Lui, qui sans flatter, sans médire,
Toujours d'un aimable entretien,
Sans le croire, parle aussi bien
Que son père croyoit écrire.

11°. Ce fils, qui eut en effet la plus grande réputation d'amabilité, & qu'on appelloit *le dieu de la bonne compagnie*, est le fameux évêque de Luçon, Michel-Celse-Roger de *Rabutin*, nommé à cet évêché le 17 octobre 1723 ; reçu à l'académie françoise en 1732, à la place de M. de la Motte, & mort le 3 novembre 1736. C'est à sa mémoire que M. Gresset consacre des regrets si éloquens & si touchans à la fin de son épître au P. Bougeant.

Sur un char funèbre portée,
Des graces en deuil escortée,
La renommée en ce moment
M'apprend que la parque inhumaine,

Sur les triſtes bords de la Seine,
Vient de plonger au monument
Des mortels le plus adorable,
L'ami de tout heureux talent
Et de tout ce qui vit d'aimable,
Le dieu même du ſentiment,
Et l'oracle de l'agrément.
O toi, mon guide & mon modèle,
Durable objet de ma douleur,
Toi, qui malgré la mort cruelle,
Reſpires encore dans mon cœur,
Illuſtre Ariſte, ombre immortelle,
Ah! ſi du ſéjour de nos Dieux,
Si de ces brillantes retraites,
Où tes manes ingénieux
Charment les ombres ſatisfaites
Des Sévignés, des la Fayettes,
Des Vendômes & des Chaulieux,
Tu daignes, ſenſible à nos rimes,
Abaiſſer tes regards ſublimes
Sur le deuil de ces triſtes lieux;
Et ſi, de l'éternel ſilence
Traverſant le vaſte ſéjour,
Un dieu te porte dans ce jour,
La voix de ma reconnoiſſance;
Pardonne au légitime effroi,
Au ſombre ennui qui fond ſur moi,
Si dans les faſtes de mémoire
Je ne trace point, à ta gloire,
Des vers immortels comme toi:
Moi qui voudrois en traits de flamme,
Graver aux yeux de l'avenir
Ma tendreſſe & ton ſouvenir,
Comme ils reſteront dans mon ame,
Gravés juſqu'au dernier ſoupir;
J'irois dans le temple des Graces
Laiſſer d'ineffaçables traces
De cette ſenſible bonté,
L'amour, le charme de notre âge,
Ou, pour en dire davantage,
L'éloge de l'humanité;
Mais à travers ces voiles ſombres,
Quand je te cherche dans les ombres,
Dans le ſilence du tombeau,
Puis-je ſoutenir le pinceau?
Que les beaux-arts, que le Portique,
Que tout l'empire poétique,
Où ſouvent tu dictas des loix,
Avec la Seine inconſolable,
Pleurent une ſeconde fois
La perte trop irréparable
D'Ariſtippe, d'Anacréon,
D'Atticus & de Fénélon;
Pour moi de ma douleur profonde
Trop pénétré pour la chanter,
N'admirant plus rien en ce monde
Où je ne puis plus t'écouter,
Sur l'urne qui contient ta cendre,
Et que je viens baigner de pleurs,
Chaque printemps je veux répandre
Le tribut des premières fleurs;
Et puiſqu'enfin je perds le maître
Qui du vrai beau m'eût fait connoître
Les myſtères les plus ſecrets,
Je vais à ces ſombres cyprès
Suſpendre ma lyre, & peut-être
Pour ne la reprendre jamais.

De pareils vers immortaliſent avec leur auteur celui qui en eſt l'objet; c'eſt un ſentiment bien profond & bien vrai qu'expriment ces vers:

N'admirant plus rien en ce monde
Où je ne puis plus t'écouter.

Il eſt des hommes en effet, tels que Turenne, Corneille, Voltaire, à la mort deſquels l'univers ſemble perdre de ſa grandeur & de ſa majeſté; il en eſt d'autres qui, comme l'évêque de Luçon, ſemblent emporter avec eux les charmes & les douceurs de la ſociété, qui laiſſent dans le commerce de leurs amis un vuide que rien ne peut remplir, & à la mort deſquels on perd pour jamais le plaiſir d'aimer & d'admirer.

12°. Jean-Louis, comte de *Rabutin*, proche parent du comte de Buſſi, né en 1642, s'attacha au ſervice de l'empereur, fut felt-maréchal, commandant en Tranſylvanie, & en cette qualité fit la guerre avec des ſuccès divers, depuis 1704 juſqu'en 1708, au prince Ragotzi. En 1712 il fut fait membre du conſeil privé. Mort le 15 novembre 1717. Quelques-uns de ſes fils ont été auſſi dans le ſervice de l'empereur.

R A C

RACAN, (HONORAT DE BEUIL, marquis de) *Hiſt. litt. mod.*) célèbre poëte françois, contemporain, rival & ami de Malherbe:

Ces deux rivaux d'Horace, héritiers de ſa lyre,
Diſciples d'Apollon, nos maîtres pour mieux dire....
..... Se confioient leurs penſers & leurs ſoins.

dit la Fontaine; & il eſt vrai, comme dit le même la Fontaine, que *Racan* conſultant Malherbe ſur le choix d'un état, & paroiſſant partagé entre le deſir de ſuivre ſon goût & celui d'obtenir l'approbation générale, Malherbe lui fit, d'après un conte du Pogge, le récit dont la Fontaine a fait ſon excellente fable qui a pour titre: *le Meunier, ſon fils & l'âne.*

Racan étoit né en 1589 au château de la Roche-Racan ſur les confins de la Touraine, du Maine & de l'Anjou; le marquis de *Racan*, ſon

père, étoit chevalier des ordres du roi & maréchal de camp ; le fils fut page de la chambre du roi Henri IV sous le duc de Bellegarde, de la femme duquel il étoit cousin germain ; ce fut chez le duc de Bellegarde qu'il vécut avec Malherbe, auquel il s'attacha pour la vie, & qui ne contribua pas peu à l'attacher à la poésie que *Racan* aimoit déjà naturellement. Voici le partage que Boileau dans le premier chant de l'art poétique fait des talens entre ces deux poëtes :

Malherbe d'un héros peut vanter les exploits,
Racan chanter Philis, les bergers & les bois.

Ce vers fait allusion aux *bergeries* de *Racan*, qui sont encore son ouvrage le plus célèbre ; mais ce n'est pas à l'exclusion de *Racan* que Boileau donne à Malherbe la gloire du genre héroïque ; car dans sa satire à son esprit il l'accorde nommément à *Racan*.

Tout chantre ne peut pas sur le ton d'un Orphée,
Entonner en grands vers *la discorde étouffée*,
Peindre *Bellone en feu, tonnant de toutes parts*,
Et le Belge effrayé fuyant sur ses remparts.

Neque enim quivis horrentia pilis
Agmina, nec fractâ pereuntes cuspide Gallos ;
Aut labentis equo describat vulnera Parthi.

Boileau ajoute :

Sur un ton si hardi, sans être téméraire,
Racan pourroit chanter au défaut d'un Homère.

« *Racan*, dit le même Boileau dans une lettre à » Maucroix, avoit plus de génie que Malherbe ; » mais il est plus négligé & songe trop à le copier.

On peut être étonné d'abord que celui qui a plus de génie copie celui qui en a moins ; cela s'explique par la différence d'âge ; Malherbe avoit trente-trois ans de plus que *Racan*, sa réputation étoit faite, & *Racan* le regardoit avec raison comme son maître & comme le meilleur modèle qu'on pût se proposer alors ; mais l'éloge de ces deux hommes se trouve joint par-tout dans Boileau, dans la Fontaine, dans Charles Perrault, dans Rousseau (Jean-Baptiste). « *Racan* excelle, dit Boileau, à dire les petites choses, & c'est en quoi » il ressemble mieux aux anciens, que j'admire » sur-tout par cet endroit. Plus les choses sont » sèches & mal aisées à dire en vers, plus elles » frappent quand elles sont dites noblement & » avec cette élégance qui fait proprement la » poésie. »

On a retenu plusieurs vers de *Racan* dans divers genres.

Dans le genre pastoral, ceux-ci :

Heureux qui vit en paix du lait de ses brebis,
Et qui de leur toison voit filer ses habits.

Paissez, chères brebis, jouissez de la joie
Que le ciel vous envoie.
A la fin sa clémence a pitié de nos pleurs ;
Allez dans la campagne, allez dans la prairie,
N'épargnez point les fleurs,
Il en revient assez sous les pas de Marie.

Agréables déserts, séjour de l'innocence,
Où, loin du faux éclat de la magnificence,
Commence mon repos, & finit mon tourment ;
Vallons, fleuves, rochers, aimable solitude,
Si vous futes témoins de mon inquiétude,
Soyez-le désormais de mon contentement.

Dans le genre lyrique & philosophique :

La gloire qui les suit après tant de travaux
Se passe en moins de temps que la poudre qui vole
Du pied de leurs chevaux.

Plus on est élevé, plus on court de dangers ;
Les grands pins sont en butte aux coups de la tempête,
Et la rage des vents brise plutôt le faîte
Des maisons de nos rois, que des toits des bergers.

Sœpiùs ventis agitatur ingens
Pinus, & celsæ graviore casu
Decidunt turres, feriuntque summos
Fulmina montes.

S'il ne possède point ces maisons magnifiques,
Ces tours, ces chapiteaux, ces superbes portiques,
Où la richesse & l'art étalent leurs attraits,
Il jouit des beautés qu'ont les saisons nouvelles,
Il voit de la verdure & des fleurs naturelles
Qu'en ces riches lambris il ne voit qu'en portraits.

Si non ingentem foribus domus alta superbis
Manè salutantum totis vomit ædibus undam,
Nec varios inhiant pulchrâ testudine postes,
Illusasque auro vestes, ephyreiaque æra....
At secura quies & nescia fallere vita
Dives opum variarum, at latis otia fundis,
Speluncæ vivique lacus, at frigida Tempe,
Mugitusque boum, mollesque sub arbore somni
Non absunt.

Dans le premier de ces deux exemples d'imitation, *Racan* n'est pas resté au-dessous d'Horace son modèle ; mais dans le second, combien Virgile est plus riche en images & en harmonie, plus fécond en détails, plus animé, plus poëte que son imitateur.

Crois-moi, mon cher Tircis, fuyons la multitude,
Et vivons désormais loin de la servitude
De ces palais dorés où tout le monde accourt ;
Sous un chêne élevé les arbrisseaux s'ennuyent,
Et devant le soleil tous les astres s'enfuyent,
De peur d'être obligés de lui faire la cour.

Ce motif que le poëte donne aux astres pour fuir devant le soleil, n'est qu'un trait de bel esprit sans vérité qui auroit eu besoin d'une précaution oratoire, comme : *on diroit qu'ils s'enfuyent de peur de lui faire leur cour*, ou telle autre tournure qui eût montré que l'auteur ne prétendoit pas parler sérieusement.

On a cité encore avec estime les strophes suivantes d'une ode au comte de Bussi :

Que te sert de chercher les tempêtes de Mars,
Pour mourir tout en vie au milieu des hasards
Où la gloire te mène ?
Cette mort qui promet un si digne loyer,
N'est toujours que la mort qu'avecque moins de peine,
On trouve en son foyer.

A quoi sert d'élever ces murs audacieux,
Qui de nos vanités font voir jusques aux cieux
Les folles entreprises ?
Maints châteaux accablés dessous leur propre faix,
Enterrent avec eux les noms & les devises
De ceux qui les ont faits.

Racan fut de l'académie françoise dans le temps de l'institution ; il a écrit des mémoires sur la vie de Malherbe son ami. Il y rapporte le jugement que Malherbe portoit sur lui-même (*Racan*). Il » disoit de *Racan* qu'il avoit de la force, mais » qu'il ne travailloit pas assez ses vers ; que le » plus souvent pour mettre une bonne pensée, » il prenoit de trop grandes licences ; » Malherbe ajoutoit que de Maynard & de *Racan* réunis, on eût fait un grand poëte.

On trouve dans ces mémoires de *Racan* sur Malherbe des particularités concernant l'histoire de la poésie françoise qui se formoit alors. *Racan* observe que quand Malherbe vint à la cour en 1605, il ne se faisoit pas encore une règle dans les stances de six vers, de mettre un repos après le troisième vers ; il en donne pour preuve que dans *la prière pour le roi Henri-le-Grand allant en Limousin*, cette même année 1605, il y a deux ou trois stances *où le sens est emporté* au troisième vers, comme dans celle-ci :

La fin de tant d'ennuis dont nous fumes la proie
Nous ravira les sens de merveille & de joie,
Et d'autant que le monde *est ainsi composé*
Qu'une bonne fortune en craint une mauvaise,
Ton pouvoir absolu pour conserver notre aise,
Conservera celui qui nous l'aura causé.

On trouve la même faute dans une chanson en couplets de six vers, qu'il fit en 1609 sur la fuite de la princesse de Condé. Pendant tout le règne de Henri IV, & même encore en 1612, dans les stances au sujet du double mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche, & de madame Elisabeth avec le prince d'Espagne, Malherbe persévéra dans cette négligence. Ce fut Maynard qui fit une règle de ce repos après le troisième vers dans les stances de six vers, & Malherbe adopta cette règle. « D'abord *Racan* qui jouoit un » peu du luth & aimoit la musique, se rendit » en faveur des musiciens, qui ne pouvoient faire » leur reprise aux stances de six, s'il n'y avoit un » arrêt au troisième vers ; mais quand MM. de » Malherbe & Maynard voulurent qu'aux stances » de dix, outre l'arrêt du quatrième vers, on en » fit encore un au septième, *Racan* s'y opposa, » & ne l'a jamais presque observé ; sa raison étoit » que les stances de dix ne se chantent presque » jamais, & que quand elles se chanteroient, on » ne les chanteroit pas en trois reprises, c'est » pourquoi il suffisoit bien d'en faire une au qua- » trième. Voilà la plus grande contestation qu'il » a eue contre M. de Malherbe & ses écoliers, » & pourquoi on a été prêt de le déclarer héré- » tique en poésie. »

On l'auroit justement condamné comme hérétique, & ses raisons sont fort mauvaises ; 1°. toute ode est réputée se chanter, toute ode est une chanson ; 2° la musique poétique exige ce repos après le septième vers dans les strophes de dix, l'oreille en a besoin, & cela est si vrai que *Racan* lui-même, qui dans la théorie répugnoit à cette règle, y est assez fidèle dans la pratique, & qu'il a des odes entières, telle que celle qui commence par ces vers :

Du puissant dieu des armées
Tout l'univers est rempli, &c.

Où cette règle n'est jamais violée.

Racan mourut au mois de février 1670.

RACAXIPE-VELITZLI, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Mexicains donnoient à des sacrifices affreux qu'ils faisoient à leurs dieux, dans de certaines fêtes ; ils consistoient à écorcher plusieurs captifs. Cette cérémonie étoit faite par des prêtres qui se revêtoient de la peau de la victime, & couroient de cette manière dans les rues de Mexique, pour obtenir des libéralités du peuple. Ils continuoient à courir ainsi jusqu'à ce que la peau commençât à se pourrir. Cette coutume barbare leur produisoit un revenu immense, vû que les prêtres frappoient impunément ceux qui refusoient de les récompenser de leur sacrifice infâme. (*A. R.*)

RACHE. s. m. (*Hist. mod.*) C'est ainsi que l'on nomme à la cour du roi d'Ethiopie & d'Abyssinie, le principal de ses ministres, qui est en même temps généralissime de ses troupes ; il a sous lui deux inspecteurs, dont l'un s'appelle *bellatinochegouta*, c'est-à-dire *seigneur des esclaves*, qui fait les fonctions de grand-maître de la maison du roi,

& qui commande aux vicerois, gouverneurs, & même aux magistrats du royaume. Le second s'appelle *takak*, ou *zekase bellatinoche-gouta* ou *Seigneur des moindres esclaves.* (*A. R.*)

RACHEL, (*Hist. sacr.*) seconde fille de Laban, seconde femme de Jacob. On trouve son histoire dans la Génèse, chapitres 29, 30, 31, 35.

RACHEL, (JOACHIM) *Hist. litt. mod.*) est aussi le nom d'un poëte satyrique allemand, que ses déclamations énergiques contre les vices & les ridicules ont fait nommer le *Lucile allemand.*

Est Lucilius ausus
Primus in hunc operis componere carmina morem,
Detrahere & pellem nitidus quâ quisque per ora
Cederet, introrsùm turpis.....
Primores populi arripuit populumque tributim
Scilicet uni æquus virtuti atque ejus amicis.

Voyez l'article LUCILIUS.

RACINE, (JEAN & LOUIS) *Hist. litt. mod.*) Voyez les articles *Champmêlé*, *Boileau*, *Pradon*, *le Tellier-Louvois*, *Harlay de Cely*, & vous aurez à-peu-près l'histoire entière du grand *Racine.* Il ne nous reste plus qu'à en marquer les époques & qu'à parler de l'excellent eloge de *Racine* par M. de la Harpe. Jean *Racine* étoit né à la Ferté-Milon le 21 décembre 1639; il fut trésorier de France en la généralité de Moulins, secrétaire du roi & gentilhomme ordinaire; les bienfaits de Louis XIV l'enrichirent passagèrement; il avoit été élevé à Port-Royal, & il étoit neveu de la mère Agnès de Sainte-Thècle *Racine*, abbesse triennale du monastère de Port-Royal des champs. Il écrivit contre Port-Royal, parce que M. Nicole avoit écrit contre les spectacles, & les lettres de *Racine* à ce sujet prouvent qu'il auroit été pour les jansénistes un ennemi aussi redoutable que Pascal l'avoit été pour les jésuites, si des amis communs ne se fussent empressés de réconcilier *Racine* avec Port-Royal.

Racine fut reçu à l'académie françoise en 1673; le grand Corneille mourut en 1684, & le lendemain *Racine* entroit dans les fonctions de directeur; c'étoit le directeur qui étoit chargé alors de faire un service aux académiciens qui mouroient pendant son directorat. Il y eut une sorte d'émulation généreuse entre *Racine* & le précédent directeur pour être chargé du service du grand Corneille. L'académie décida en faveur du directeur qui sortoit de place, & Benserade dit à ce sujet à *Racine* : *nul autre que vous ne pouvoit prétendre à enterrer Corneille, cependant vous n'avez pu y parvenir.*

Racine mourut le 21 avril 1699, & fut enterré à Port-Royal, comme il l'avoit ordonné par son testament, ce qui fit dire à M. de Roucy que *Racine n'auroit pas fait cela de son vivant*; car *Racine*, janséniste, mais courtisan, dissimuloit son jansénisme à la cour. On sait qu'il mourut de douleur pour avoir déplu à Louis XIV par un mémoire sur les malheurs de l'état. Après la destruction de Port Royal, sa veuve obtint la permission de le faire exhumer le 2 décembre 1711, & le fit apporter à Paris dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont où il est enterré auprès de Pascal.

On connoît ces quatre vers de Boileau, faits pour être mis au bas du portrait de son ami :

Du théâtre françois l'honneur & la merveille,
Il fut ressusciter Sophocle en ses écrits,
Et dans l'art d'enchanter les cœurs & les esprits,
Surpasser Euripide & balancer Corneille.

Le plus digne hommage rendu à la mémoire de *Racine*, c'est son eloge fait par M. de la Harpe.

Le plan général de cet éloge de *Racine* est de le montrer par-tout comme créateur, & de combattre l'idée assez générale, qu'il doit presque tout aux anciens & à Corneille.

Quant aux anciens, M. de la Harpe fait voir combien l'art des Corneille & des *Racine* est plus étendu, plus varié, plus difficile que l'art des Euripide & des Sophocle.

Quant à Corneille, « le *Cid*, dit M. de la » Harpe, avoit été la première époque de la gloire » du théâtre françois..... Andromaque fut la se- » conde..... Ce fut une espèce de révolution ..... » Ce n'étoit pas dans les ouvrages de Corneille que » *Racine* avoit étudié les convenances; un esprit » juste & une imagination souple & flexible, na- » turellement disposée à repousser tout ce qui étoit » faux & affecté, à se mettre à la place de chaque » personnage, voilà ce qui lui apprit à prêter à » Andromaque, à Hermione, à Pyrrhus, à Oreste, » un langage si vrai, si caractérisé, qui semble » toujours appartenir à leurs passions, & jamais » à l'esprit du poëte; alors, pour la première » fois, on entendit une tragédie où chacun des » acteurs étoit continuellement ce qu'il devoit » être, & disoit toujours ce qu'il devoit dire. Quelle » modestie noble & douce dans le caractère d'An- » dromaque; quelle tendresse de mère! Quelle » douleur à la fois majestueuse & ingénue, & » digne de la veuve d'Hector! Comme ses regrets » sont touchans & ne sont jamais fastueux! Comme » dans ses reproches à Pyrrhus, elle garde cette » modération & cette retenue qui sied si bien à » son sexe & au malheur! Que tout ce rôle est » plein de nuances délicates, que personne n'avoit » connues jusqu'alors, plein d'un pathétique péné- » trant dont il n'y avoit aucun exemple! Qu'est-ce » qui n'est pas délicieusement ému de ces vers si » simples, qui descendent si avant dans le cœur, » & qu'il est impossible de ne pas retenir dès qu'on » les a entendus?

Je ne l'ai point encore embrassé d'aujourd'hui.....
Hélas! il mourra donc, &c.

Après avoir parlé de Pyrrhus & d'Oreste, l'orateur s'écrie : « Mais Hermione ! ah ! c'est ici la » plus étonnante création de *Racine*..... Parlez, vous » qui refusez à l'auteur d'Andromaque le titre de » créateur, dites, dites où est le modèle d'Hermione ?..... Où avoit-on vu avant *Racine* ce » développement vaste & profond des replis du » cœur humain, ce flux & reflux si continuel & » si orageux de toutes les passions qui peuvent » bouleverser une ame, ces mouvemens rapides » qui se croisent comme des éclairs, ce passage » subit des imprécations de la haine à toutes les » tendresses de l'amour, des effusions de la joie » aux transports de la fureur, de l'indifférence & » du mépris affectés, au désespoir qui se répand » en plaintes & en reproches ; cette rage tantôt » sourde & concentrée, & méditant tout bas toutes » les horreurs des vengeances, tantôt forcenée & » jettant des éclats terribles ? & ce fameux *qui te l'a dit?* quelle création que ce mot le plus » beau peut-être que la passion ait jamais prononcé ! seroit-il permis de le comparer au *qu'il mourût ?* Celui-ci est une saillie impétueuse d'une » ame vivement frappée ; l'autre faisant partie de » la catastrophe, commençant la punition d'Oreste » & achevant le caractère d'Hermione, est nécessairement le résultat d'une connoissance approfondie des révolutions du cœur humain.

» C'est la sensibilité qui paroît la qualité dominante dans *Racine*..... C'est lui qui sut marquer » par des nuances sensibles cette différence de » langage qui tient à la différence des sexes ; il » n'ôte jamais aux femmes cette décence, cette » modestie, cette délicatesse, ces formes plus douces » & plus touchantes qui distinguent & embellissent » l'expression de tous leurs sentimens, qui donnent » tant d'intérêt à leurs plaintes, tant de grace à » leurs douleurs, tant de pouvoir à leurs reproches, » & qui ne doivent jamais les abandonner, même » dans les momens où elles semblent le plus s'oublier. Chez lui le courage d'une femme n'est jamais fastueux, sa colère n'est jamais indécemment emportée, sa grandeur n'est jamais trop » mâle. Voyez Monime ; combien elle garde de » mesures avec Mithridate, lors même qu'elle refuse absolument de s'unir à lui & qu'elle s'expose à la vengeance d'un homme qui n'a jamais » su pardonner ! Voyez Iphigénie éclatant en reproches contre une rivale qu'elle croit préférée ; » comme elle est loin de profiter de tous les avantages qu'elle a d'ailleurs sur Eriphile, comme » elle se garde même de l'avilir en l'accusant, » & combien cette générosité, qui n'échappe pas » au spectateur, la rend plus attendrissante !

Voilà ce qui s'appelle descendre dans le secret de la composition de *Racine*, & développer aux lecteurs & aux spectateurs ce qui étoit dans leur ame, peut-être sans qu'ils le sussent.

En parlant d'*Andromaque*, M. de la Harpe ne pouvoit oublier une autre création de *Racine*, bien importante ; c'est celle du style tragique.

« *Racine* eut le premier la science du mot propre » sans laquelle il n'y a point d'écrivain ; son expression est toujours si heureuse & si naturelle, » qu'il ne paroît pas qu'on ait pu en trouver une » autre, & chaque mot de sa phrase est placé » de manière qu'il ne paroît pas qu'on ait pu le » placer autrement..... Ses inexactitudes mêmes » sont presque toujours des sacrifices faits par le » bon goût..... Nul n'a enrichi notre langue d'un » plus grand nombre de tournures, nul n'est hardi » avec plus de bonheur & de prudence, ni métaphorique avec plus de grace & de justesse ; nul » n'a manié avec plus d'empire un idiome souvent » rebelle, ni avec plus de dextérité un instrument » toujours difficile ; nul n'a mieux connu la mollesse du style, qui dérobe au lecteur la fatigue » du travail & les ressorts de la composition ; » nul n'a mieux entendu la période poétique, la » variété des césures, les ressources du rhithme » & l'enchaînement, la filiation des idées....... »

Dans l'analyse des pièces qui suivent *Andromaque*, M. de la Harpe s'attache sur-tout à montrer la distance d'un sujet à un autre ; d'*Andromaque* à *Britannicus*, de *Britannicus à Bérénice*, de *Bérénice à Bajazet*, & il montre dans tous ces sujets une création continuelle ; il répond au reproche qu'on faisoit à *Racine* de ne peindre que des François ; il fait voir par-tout l'observation scrupuleuse des usages, la peinture fidèle des différentes mœurs, la science des couleurs locales ; l'art de marquer tous les sujets d'une teinte particulière qui avertit toujours le spectateur du lieu où le transporte l'illusion dramatique. Avec quelle force les mœurs de l'Orient sont tracées dans *Bajazet* par ce même *Racine* qui avoit si supérieurement crayonné la cour de Neron ; « qui dans » Monime & dans Iphigénie traça depuis avec tant » de vérité la modestie, la retenue, le respect » filial que l'éducation inspiroit aux filles grecques ; » qui dans Athalie nous montra les effets de la » théocratie sur le peuple juif !

Ce sont sur-tout les femmes que M. de la Harpe intéresse à la gloire de *Racine*.

« Beautés à jamais célèbres, dont les noms sont » placés dans notre mémoire à côté des héros de » ce siècle fameux, combien vous deviez aimer » *Racine !* combien vous deviez chérir l'écrivain qui » paroissoit avoir étudié son art dans votre cœur ; » qui sembloit être dans le secret de vos foiblesses, » qui vous entretenoit de vos penchans, de vos » douleurs, de vos plaisirs, en vers aussi doux » que la voix de la beauté, quand elle prononce » l'aveu de la tendresse ! Ames sensibles & presque » toujours malheureuses, qui avez un besoin » continuel d'émotion & d'attendrissement ; c'est » *Racine* qui est votre poëte & qui le sera toujours ; c'est lui qui reproduit en vous les impressions dont vous aimez à vous nourrir ! C'est

» lui, dont l'imagination répond toujours à la » vôtre; qui peut en suivre l'activité & les mou- » vemens, en remplir l'avidité insatiable. C'est » avec lui que vous aimerez à pleurer; c'est à » vous qu'il a confié le dépôt de sa gloire ».

Il nous paroît impossible de se placer plus près de *Racine* en le louant, & cet éloge n'a peut-être qu'un défaut, celui d'être un peu trop fait aux dépens de Corneille; l'auteur ne penche pas assez vers l'indulgence en jugeant Corneille, qui en a quelquefois besoin, & qui certainement y a toujours droit. Il est des articles sur lesquels on pourroit répondre à la critique trop rigoureuse de M. de la Harpe : il juge, comme M. de Voltaire, que Sévère n'a pu traverser l'Arménie & venir jusques dans le palais du gouverneur, sans apprendre que la fille de ce gouverneur étoit mariée depuis quinze jours; nous ne voyons pas pourquoi Sévère, qui arrive avec tout l'empressement d'un amant, & qui ne s'arrête pas sur sa route à faire des questions, ne pourroit pas en entrant dans le palais de Félix, ignorer le mariage de Pauline, comme Tancrède, en arrivant dans le palais d'Argyre, ignore que la fille d'Argyre est accusée d'un crime d'état, & qu'elle va être conduite au supplice; Tancrède apprend cet événement par son écuyer qu'il a envoyé demander à Aménaïde un entretien secret, comme Sévère apprend le mariage de Pauline par Fabian qu'il a envoyé de même demander à Pauline la permission de la voir.

Au sujet de Félix, qui, par des vûes ambitieuses, envoie Polyeucte son gendre à la mort, M. de la Harpe observe qu'il ne faut pas que des considérations, petites & mesquines, amènent un grand sacrifice ou une action atroce.... & que m'importe, ajoute-t-il, que Félix soit plus ou moins grand seigneur ?

Mais que m'importe que la fortune appelle une seconde fois l'affranchi Narcisse, & qu'il ne croye pas devoir résister à sa voix ? Cependant il va en coûter la vie à Britannicus, & l'ambition de cet affranchi prépare une catastrophe terrible.

« Félix craint, dit M. de la Harpe, s'il ne » fait pas mourir son gendre, de perdre sa place » de gouverneur, car c'est tout ce qu'il peut » craindre ».

Cela n'est pas certain; un persécuteur zélé, tel qu'on nous représente l'empereur Déce, peut punir de mort un gouverneur, qui a pu épargner un chrétien, après une scène aussi éclatante que celle qui s'est passée au temple.

« Certainement, continue M. de la Harpe, ce » n'est point là un ressort qui ait beaucoup de » force & de dignité ».

Aussi Corneille n'a-t'il prétendu donner ni force ni dignité à Félix. Ce gouverneur n'est pas le personnage intéressant de la pièce.

» Remarquez que le péril de Polyeucte n'a pas » d'autre fondement, & que toute la pièce est » appuyée sur la politique de ce Félix ».

Ce fondement suffit. Il n'est pas nécessaire que Félix ait raison, il suffit qu'il ait des raisons suffisantes pour le déterminer, d'après son caractère donné. Félix juge de Sévère par lui-même & il en juge mal; il lui prête la bassesse de ses vûes & il doit peut-être la lui prêter : c'est un trait de convenance dans un ambitieux & dans un politique. Sévère aime ma fille, il doit me haïr pour l'avoir donnée à un autre. Le crime de Polyeucte doit avoir fait renaître les espérances de Sévère; si je trompe une seconde fois ces espérances, Sévère ne me le pardonnera jamais, & son crédit va m'accabler, tel est le raisonnement de Félix; ce raisonnement n'est faux que parce que Sévère est généreux; mais un politique doit-il croire à la générosité ?

Sont-ce-là des intérêts bien tragiques, demande à ce sujet M. de la Harpe ?

L'intérêt ne porte point sur Félix, il porte sur Polyeucte, & sur-tout sur Sévère & Pauline : le véritable intérêt, le grand ressort de la pièce, c'est ce moment sublime où Pauline met Polyeucte sous la protection de Sévère.

« Quand il est question de faire périr son gen- » dre, & d'ordonner le malheur de sa fille, il » faut des raisons assez fortes pour que le spec- » tateur les excuse ».

1°. Oui, si c'est un personnage intéressant qui fasse périr son gendre. Par exemple, dans *Inés de Castro*, il faut que le roi ait des raisons suffisantes pour condamner son fils. Mais Félix est le personnage odieux de la pièce, & il ne l'est point trop. C'est une ame vulgaire, qui s'égare dans la politique commune; il devient cruel par ambition & par foiblesse.

2°. Il ne croit point ordonner le malheur de sa fille, il sait qu'elle aime Sévère, & jugeant d'elle comme il juge de Sévère, c'est-à-dire par lui-même, il croit le cœur de Pauline d'accord avec sa propre politique.

3°. Enfin il faut convenir qu'il allégue des raisons qui ne sont pas à mépriser. Il juge impossible de sauver Polyeucte; si celui-ci persiste dans le christianisme. La grace de l'empereur, dit-il, ne suivroit point la mienne; ma bonté ne feroit que nous perdre tous deux. Il allégue une autre raison plus noble :

> Par quelle autorité peut-on, par quelle loi,
> Châtier en autrui ce qu'on souffre chez soi ?

M. de la Harpe dit que Cinna, au second acte, agit contre ses intérêts & contre ses vûes, en exhortant Auguste à conserver l'empire; cela seroit vrai, si Cinna n'étoit qu'un citoyen armé pour l'intérêt de la liberté, mais c'est l'amant d'Emilie, vendu à sa vengeance; son intérêt est de conserver à Emilie sa victime, & pour cela il faut qu'Auguste conserve l'empire.

Le rôle de Cinna dans cet endroit a d'autres inconvéniens relevés dans le commentaire de M. de Voltaire, mais il n'a pas l'espèce d'inconvénient dont parle M. de la Harpe.

« La délation de Maxime au quatrième acte, » est, dit encore M. de la Harpe, une bassesse mal concertée, puisqu'il ne peut avoir » aucune espérance d'obtenir Emilie, dont il sait » que Cinna est aimé ».

Dira-t-on que la délation d'Eriphile, plus coupable pourtant que celle de Maxime, est une bassesse mal concertée, parce qu'Eriphile ne peut avoir aucune espérance d'être aimée d'Achille, dont elle sait qu'Iphigénie est aimée? non, elle elle ne veut que perdre sa rivale, comme Maxime veut perdre son rival. Il est vrai que Maxime veut enlever Emilie, comme Oreste veut enlever Hermione; il est vrai qu'il emploie pour cela un artifice bas & qui le dégrade, ce que ne fait point Oreste; mais Maxime n'est pas le personnage intéressant de la pièce; & peut-être d'ailleurs faut-il passer condamnation sur son avilissement dans cette scène où il veut tromper Emilie.

On pourroit proposer ici une question assez importante. Néron se cache derrière une tapisserie pour entendre Britannicus & Junie. Sa conduite, concertée avec Narcisse, est un artifice perpétuel. Mithridate emploie l'artifice pour surprendre le secret de Monime, & Roxane pour découvrir sa rivale. Aucun de ces personnages ne paroît avili comme Maxime: pourquoi cela? Nous en voyons plusieurs raisons.

1°. Maxime dans son artifice est timide, embarrassé, mal-adroit: chaque objection le déconcerte. Est ce un défaut? Est-ce un mérite? Nous pencherions vers ce dernier sentiment. Maxime, dont le caractère est plutôt foible que vicieux, devoit peut-être montrer par sa mal-adresse même, que l'artifice lui étoit peu familier; son embarras devoit peut-être le trahir.

2°. Cependant, c'est cet embarras même qui l'avilit, en le réduisant à n'être qu'un fourbe mal-adroit; au lieu que chez les personnages de Racine, l'artifice réussit, & que le succès semble l'ennoblir.

3°. Ce qui achève d'avilir Maxime, c'est la pénétration, la fermeté, la supériorité d'Emilie; c'est le juste & terrible mépris dont elle accable Maxime.

Quant à la délation de Maxime, observons qu'elle paroît, à beaucoup d'égards, avoir servi de modèle à l'accusation dans *Phèdre*. Euphorbe entraîne Maxime comme Œnone entraîne Phèdre; il se charge de tout comme Œnone: l'odieux de la délation tombe sur Euphorbe, comme celui de l'accusation sur Œnone; Maxime se repent comme Phèdre, & désavoue Euphorbe, comme Phèdre désavoue Œnone. Il n'est pas besoin de dire combien l'imitateur a effacé le modèle.

M. de la Harpe s'arrête à relever dans Corneille quelques expressions qui manquent de décence ou de délicatesse. Emilie, dit-il, parle *des douceurs de sa possession....* Racine n'auroit pas fait dire à Pauline, en parlant du danger de revoir un homme qu'on a aimé,

Il est toujours aimable, & je suis toujours femme.

« Il auroit certainement trouvé une expression » plus délicate & plus tendre, & auroit écarté » l'idée humiliante d'une femme qui succombe à » sa foiblesse ».

Tout le monde sait combien l'expression est souvent défectueuse chez Corneille; & que cette partie au contraire est le triomphe de Racine. Mais il ne faut pas dire que Pauline présente l'idée humiliante d'une femme qui succombe à sa foiblesse, puisqu'au contraire elle prend soin d'exclure formellement cette idée.

Elle vaincra sans doute:
Ce n'est pas le succès que mon ame redoute;
Je crains ce dur combat & ces troubles puissans, &c.

C'est le même sentiment que Jocaste, dans l'*Œdipe* de M. de Voltaire, exprime d'une manière sans doute plus noble & plus délicate:

Résiste aux passions, & ne les détruit pas, &c.

L'objection de M. de la Harpe nous donne lieu de considérer ici combien le temps apporte de changement dans le sens des mots, & combien par conséquent il modifie les idees de décence & de délicatesse dans l'expression. Qui croiroit que Racine, pour dire dans le sens le plus pur, qu'Hermione aimoit Pyrrhus, s'exprime ainsi?

Mais quand je me souvins que parmi tant d'alarmes,
Hermione à Pyrrhus prodiguoit tous ses charmes.

Il nous paroît évident que ces mots, *prodiguoit tous ses charmes*, ne présentoient alors ni la même idée, ni la même image qu'ils présentent aujourd'hui. On sent combien cette réflexion peut servir à justifier Corneille sur une foule de détails, aujourd'hui très-défectueux, mais qui pouvoient l'être moins ou ne pas l'être du tour de son temps.

Rappellons-nous ces vers de Plautine à Flavie dans *Othon*, devenus si célèbres par le ridicule:

Dis-moi donc, lorsqu'Othon s'est offert à Camille,
A-t-il paru contraint? a-t-elle été facile?
Son hommage auprès d'elle a-t-il eu plein effet?
Comment l'a-t-elle pris, & comment l'a-t-il fait?

Quoique ces vers n'aient jamais pu être bons, il nous paroît évident, que du temps de Cor-

neille, l'esprit de parodie, si fatal au genre tragique, & l'usage d'employer des expressions honnêtes à gazer des indécences, n'avoient pas encore imprimé à ces quatre vers ce caractère ineffaçable de comique & de ridicule qui les distingue aujourd'hui. Autrement, le moyen de concevoir qu'ils eussent pu reparoître d'une représentation à l'autre? Comment concevoir surtout qu'ils eussent reparu à l'impression? Pour sentir cette différence, il n'y a qu'à supposer qu'ils paroissent aujourd'hui pour la première fois dans une pièce nouvelle, & juger si l'accueil qu'ils recevroient leur permettroit de reparoître.

M. de la Harpe demande quel est dans Corneille le personnage qui parle le langage de l'amour?

» Il y en a, dit-il, quelques traits dans Chimène » :

Sors vainqueur d'un combat dont Chimène est le prix.

« Est un beau mouvement. On en citeroit peu d'autres ».

On en pouroit citer un très-grand nombre, tels que ceux-ci:

Rodrigue dans mon cœur combat encor mon père.....
Le poursuivre, le perdre & mourir après lui...
Ah! Rodrigue! il est vrai, quoique ton ennemie,
Je ne puis te blâmer d'avoir fui l'infamie......
Je ne t'accuse point, je pleure mes malheurs...
Si quelqu'autre malheur m'avoit ravi mon père,
Mon ame auroit trouvé, dans le bien de te voir,
L'unique allégement qu'elle eût pu recevoir;
Et contre ma douleur, j'aurois senti des charmes,
Quand une main si chère eût essuyé mes larmes....
Va, je ne te hais point----Tu le dois----Je ne puis...
Si j'en obtiens l'effet, je te donne ma foi
De ne respirer pas un moment après toi.

Tout ce personnage de Chimène est pénétré d'amour & parle le langage du cœur. L'emportement de Chimène contre dom Sanche, quoique fondé sur une erreur qui dure trop long-temps, est un beau mouvement de passion. Seroit-il permis d'y trouver le germe de la belle scène où Hermione désavoue Oreste?

M. de Voltaire a fait voir que le germe d'*Andromaque* étoit dans *Pertharite*; que la situation d'Atalide dans *Bajazet*, étoit la même que celle de Plautine dans Othon, &c.

Quant aux détails, Racine a des morceaux visiblement imités de Corneille. Ce que Martian ou l'esclave Icelus dit du pouvoir des affranchis dans *Othon*, se retrouve sous un autre point de vue, mais presque avec les mêmes termes, dans *Bérénice*:

OTHON.

Depuis que nos Romains ont accepté des maîtres,
Ces maîtres ont toujours fait choix de mes pareils
Pour les premiers emplois, & les secrets conseils.
Ils ont mis en nos mains la fortune publique;
Ils ont soumis la terre à notre politique:
Patrobe, Policlète & Narcisse & Pallas,
Ont déposé des rois, & donné des états.
On nous élève au trône, au sortir de nos chaînes;
Sous Claude on vit Félix le mari de trois reines;
Et quand l'amour en moi vous présente un époux,
Vous me traitez d'esclave, & d'indigne de vous.

BÉRÉNICE.

De l'affranchi Pallas nous avons vu le frère,
Des fers de Claudius Félix encor flétri,
De deux reines, seigneur, devenir le mari..;
Et vous croiriez pouvoir, sans blesser nos regards,
Faire entrer une reine au lit de nos Césars,
Tandis que l'Orient, dans le lit de ses reines,
Voit passer un esclave au sortir de nos chaînes!

Sur les mariages des reines & des princesses:

D. SANCHE D'ARRAGON.

Tu vois tous mes desirs condamnés à se taire,
Mon cœur faire un beau choix sans l'oser accepter..;
Vois par-là ce que c'est, Blanche, que d'être reine,
Comptable de moi-même au nom de souveraine,
Et sujette à jamais du trône où je me voi,
Je puis tout pour tout autre, & ne puis rien pour moi.

ANDROMAQUE.

Mais que puis-je, seigneur? on a promis ma foi.
Lui ravirai-je un bien qu'il ne tient point de moi?
L'amour ne règle pas le sort d'une princesse,
La gloire d'obéir est tout ce qu'on nous laisse.

Il y a encore sur le même sujet & sur toutes sortes de sujets, d'autres morceaux de Corneille qui ont mérité d'être adoptés & embellis par *Racine*.

En général, on ne peut nier que Corneille n'ait été très-utile à *Racine*, ce qui n'empêche pas que le second n'ait été créateur aussi bien que le premier. On a eu tort de dire que, sans Corneille, *Racine* n'eût point été; car qui peut le savoir? Mais quoique jamais un homme de génie ne se traîne sur les traces d'un autre homme de génie; quoique le propre de tout grand talent soit d'être original, celui qui ouvre la carrière avec éclat applanit toujours la route à ses successeurs; il les fait partir de plus haut, il leur montre le but, il les éclaire & par ses beautés, & par ses défauts. « Si *Racine* » parut d'abord fort au-dessous de ce qu'il devint dans » la suite, dit M. de la Harpe, c'est qu'il commença

» par vouloir imiter Corneille. » Non; c'est qu'il commença par l'imiter mal. Dans *Alexandre*, par exemple, il n'en imita guères que les défauts. Quand son goût fut formé & son talent développé, il l'imita en maître, en l'embellissant, en le corrigeant, mais il l'imita encore. Il lui emprunta des situations, des mouvemens, des traits qu'il se rendit propres; il fut créateur dans ses imitations comme dans ses inventions, & M. de la Harpe a su l'être dans son éloge.

On ne parle guères de *Racine* que pour la tragédie, parce que c'est le genre où il s'est le plus exercé; il avoit tous les talens, & la seule pièce des *Plaideurs*, où la peinture des ridicules est si vraie & où il n'y a presque pas un vers qui ne soit plaisant & qui n'ait fait proverbe, prouve qu'il eût égalé Molière dans ce genre; les récits éloquens & animés de ses tragédies annoncent qu'il eût été excellent poëte épique. Les chœurs d'*Esther* & d'*Athalie* & ses cantiques spirituels sont des modèles dans le genre lyrique, & le montrent égal ou peut-être supérieur à Rousseau; il avoit aussi comme lui le talent de l'épigramme & il en usoit. Ses lettres contre Port-Royal prouvent qu'il eût pu se faire un nom redoutable dans la satyre; son histoire de Port-Royal, faite sans doute pour expier ces lettres, est composée avec un art imperceptible qu'on ne reconnoît qu'à ses effets; caché sous une négligence aimable, il attache, il intéresse, il touche, il inspire la confiance, il a l'air de la vérité, il fait aimer & respecter les religieuses de Port-Royal & leurs illustres amis. Le courage de la mère Angélique, mourante au milieu des désastres de sa maison, est un des plus beaux modèles qui puissent être proposés à des chrétiens & à des hommes; il élève & fortifie l'ame; jamais ouvrage, avec tant de simplicité, avec un si grand éloignement de toute prétention, n'a si surement atteint le but; Boileau nous paroît avoir peu exagéré, en le regardant *comme le plus parfait morceau d'histoire que nous eussions en notre langue*; & malgré quelques traits d'incorrection qu'on y peut trouver, l'abbé d'Olivet a eu raison de dire que cette histoire doit donner à *Racine* parmi nos prosateurs le même rang qu'il tient parmi nos poëtes.

Ses lettres familières écrites dans le sein de l'amitié, dans l'intérieur de sa famille, le représentent sensible & tendre comme dans ses tragédies, bon ami, bon mari, bon père; une lettre où il rend compte à la mère Sainte-Thecle *Racine* sa tante, de la prise d'habit d'une de ses filles, cette lettre dans sa simplicité négligée, fait fondre en larmes; son fils lui applique le mot de Tacite sur Agricola: *bonum virum facilè crederes, magnum libenter*; grand par ses talens, bon dans le commerce de la vie; cependant Fontenelle qui l'avoit vu sous un autre rapport, ne lui accordoit que le premier de ces éloges. En comparant ses deux grands ennemis, ses deux illustres persécuteurs, Boileau & *Racine*; il disoit que Boileau étoit brusque & bourru, mais que *Racine* étoit profondément méchant; & comme Fontenelle, avec beaucoup de moyens pour l'être, avoit eu la gloire de ne l'être pas, son témoignage est fâcheux pour la mémoire de *Racine*.

Le grand *Racine* a laissé deux fils & plusieurs filles; l'aîné de ses fils a caché sa vie, *benè qui latuit, benè vixit*; le cadet est Louis *Racine*, auteur des poëmes de la *Grace* & de la *Religion* & des mémoires sur la vie de son père. Il a dit lui-même:

> O pères trop fameux, que vos noms triomphans
> Sont pesans à porter par vos foibles enfans!

Et puisqu'il l'a dit, il seroit mal-honnête d'insister sur ce point; d'ailleurs il falloit que le fils de *Racine* fît des vers, & il en faisoit bien, & *Racine* devenu dévot n'auroit désavoué ni les vers pieux de son fils, ni les sujets de ces vers. La vie de Louis *Racine*, dit le secrétaire de l'académie des belles-lettres, a été toute entière une continuation des dernières années de son père.

Le poëme théologique & jansénisté de la *Grace* est bien inférieur au poëme de la *Religion*, dont le sujet, plus vaste & plus noble, n'a plus rien de scholastique, & ouvroit un champ plus fécond au talent poétique; mais dans ce même poëme de la *Grace*, quoique plus défectueux, il y a de fort beaux vers.

Le pseaume *Super flumina Babylonis*, &c. est parmi les pseaumes ce que l'ode d'Horace, *Donec gratus eram tibi*, &c., est parmi les odes profanes; c'est le plus intéressant des poëmes lyriques; c'est celui que les poëtes modernes se sont le plus empressés de traduire. Louis *Racine* en a traduit plusieurs versets dans ce poëme de la *Grace*.

> Près de l'Euphrate assis, nous pleurons sur ses rives;
> Une juste douleur tient nos langues captives;
> Et comment pourrions-nous, au milieu des méchans,
> O céleste Sion, faire entendre tes chants?
> Hélas! nous nous taisons; nos lyres détendues
> Languissent en silence aux saules suspendues.

On reconnoît bien là ces trois versets:

Super flumina Babylonis, illic sedimus & flevimus, cùm recordaremur Sion.

Quomodo cantabimus canticum Dominī in terrâ alienâ?

In salicibus, in medio ejus suspendimus organa nostra.

Racine le père a imité aussi quelques versets du même pseaume:

Si oblitus fuero tui, Jerusalem, oblivioni detur dextera mea.

Adhæreat lingua mea faucibus meis, si non meminero tuî.

Si non proposuero Jerusalem in principio lætitiæ meæ.

Sion, jusques aux cieux élevée autrefois,
Jusqu'aux enfers maintenant abaissée,
Puissé-je demeurer sans voix,
Si dans mes chants ta douleur retracée
Jusqu'au dernier soupir n'occupe ma pensée.

C'est au sujet de ce poëme de la *Grace* que M. de Voltaire adressoit ces vers à Louis *Racine* :

Cher *Racine*, j'ai lu dans tes vers didactiques
De ton Jansénius les dogmes fanatiques.....
Si ton style me plait, ton dieu n'est pas le mien;
Tu m'en fais un tyran, je veux qu'il soit mon père,
Ton hommage est forcé, mon culte est volontaire, &c.

Le poëme de la *Religion*, indépendamment des beautés de tout genre qu'il présente, nous paroît sur-tout recommandable par le mérite de la difficulté vaincue dans certaines descriptions d'effets physiques, soit généraux, soit particuliers. Ce talent justement admiré dans l'épitre de M. de Voltaire sur la philosophie newtonienne & dans quelques autres de ses épitres philosophiques, mérite aussi une grande estime dans le poëme de la *Religion*; on en peut juger par les deux morceaux qui vont suivre :

Mais pour toi que jamais ces miracles n'étonnent,
Stupide spectateur des biens qui t'environnent,
O toi, qui follement fais ton dieu du hazard,
Viens me développer ce nid qu'avec tant d'art,
Au même ordre toujours architecte fidèle,
A l'aide de son bec maçonne l'hirondelle.!
Comment pour élever ce hardi bâtiment
A-t-elle, en le broyant, arrondi son ciment?
Et pourquoi ces oiseaux si remplis de prudence,
Ont-ils de leurs enfans sû prévoir la naissance?
Que de berceaux pour eux aux arbres suspendus!
Sur le plus doux coton que de lits étendus!
Le père vole au loin, cherchant dans la campagne,
Des vivres qu'il rapporte à sa tendre compagne,
Et la tranquille mère attendant son secours,
Echauffe dans son sein le fruit de leurs amours;
Des ennemis souvent ils repoussent la rage,
Et dans de foibles corps s'allume un grand courage.
(*Ingentes animos angusto in pectore versant*)
Si chèrement aimés, leurs nourrissons un jour
Aux fils qui naîtront d'eux rendront le même amour.
Quand des nouveaux zéphirs l'haleine fortunée
Allumera pour eux le flambeau d'hymenée,
Fidèlement unis par leurs tendres liens,
Ils rempliront les airs de nouveaux citoyens.

La mer dont le soleil attire les vapeurs,
Par ces eaux qu'elle perd voit une mer nouvelle
Se former, s'élever & s'étendre sur elle.
De nuages légers cet amas précieux,
Que dispersent au loin les vents officieux,
Tantôt féconde pluie arrose nos campagnes,
Tantôt retombe en neige, & blanchit nos montagnes.
Sur ces rocs sourcilleux de frimats couronnés,
Réservoirs des trésors qui nous sont destinés,
Les flots de l'Océan, apportés goute à goute,
Réunissent leur force, & s'ouvrent une route.
Jusqu'au fond de leur sein lentement répandus,
Dans leurs veines errans, à leurs pieds descendus;
On les en voit enfin sortir à pas timides,
D'abord foibles ruisseaux, bientôt fleuves rapides;
Des racines des monts qu'Annibal sut franchir,
Indolent Ferrarois, le Pô va t'enrichir!
Impétueux enfant de cette longue chaîne,
Le Rhône suit vers nous le penchant qui l'entraîne,
Et son frère (*le Rhin*) emporté par un contraire choix,
Sorti du même sein, va chercher d'autres loix.
Mais enfin terminant leurs courses vagabondes,
Leur antique séjour redemande leurs ondes;
Ils les rendent aux mers; le soleil les reprend;
Sur les monts dans les champs l'Aquilon nous les rend.
Telle est de l'univers la constante harmonie.

Louis *Racine* a donné du *Paradis perdu* de Milton une traduction nouvelle qui n'a pas fait oublier celle de M. Dupré de Saint-Maur; elle passe pour plus fidelle, mais elle est moins agréable, & comme dit M. le Beau, le poëte anglois y conserve toute la fierté britannique, sans aucune complaisance pour les oreilles françoises.

M. *Racine* étoit né le 2 novembre 1692. Il n'avoit que six ans à la mort de son père, & il ne lui en restoit que de foibles souvenirs; c'est dans les récits de Boileau qu'il l'a plus particulièrement connu; Boileau plein de la mémoire de son ami, aimoit à en entretenir son fils, quoique encore enfant. Celui-ci eut le bonheur d'être élevé par M. Rollin & par M. Mésenguy; à la sollicitation de madame *Racine* sa mère, qui craignoit pour ses enfans la pauvreté, compagne assez ordinaire de la poésie, & dont les bienfaits de Louis XIV envers le grand *Racine* n'avoient pu préserver sa famille, Boileau lui-même voulut détourner Louis *Racine* de faire des vers, & ce disciple docile

Anciliorum, nominis & togæ
Oblitus, æternæque Vestæ;

se mit à étudier en droit, & se fit recevoir avocat; mais l'influence paternelle fut la plus forte; il se retira chez les pères de l'oratoire à Notre-Dame-des-Vertus, il y resta trois ans & y composa son poëme de la *Grace*. Cet ouvrage l'ayant fait con-

noître avantageuſement, M. le chancelier d'Agueſſeau, alors exilé à Freſne, apprit avec plaiſir que *Racine* qu'il avoit beaucoup aimé, avoit un fils digne de lui; il deſira de le connoître; Louis *Racine* alla s'éclairer auprès de lui, & fut le compagnon aſſidu de ſa retraite.

Il fut reçu, le 8 août 1719, à l'académie des belles-lettres, que ſon père avoit vu naître & dont il avoit été un des premiers membres; M. de Valincour qui avoit été ami du père & qui l'étoit du fils, travailloit à faire recevoir celui-ci à l'académie françoiſe; l'évêque de Fréjus qui fut depuis le cardinal de Fleury, s'y oppoſa par la raiſon, toujours ſi puiſſante ſur lui, que Louis *Racine* étoit janſéniſte, & que ſon père l'avoit été; il colora ce refus d'un prétexte de zèle & d'intérêt. Affligé, diſoit-il, de voir le fils du grand *Racine* dans une médiocrité trop voiſine de la pauvreté, il vouloit l'arracher à des occupations ſtériles & lui ouvrir la route de la fortune; il l'envoya en 1722 en province, remplir une direction des fermes; ainſi *Racine* put dire de lui :

Fleuri, d'un faux reſpect colorant ſon injure,
Se leva par avance, & courant m'embraſſer,
Il m'écarta du trône où je m'allois placer.

On vit donc *l'élève de Clio*, *SEDENTEM IN TELONIO*; il paſſa d'emploi en emploi, de Marſeille à Salins, de Salins à Moulins, de Moulins à Lyon, de Lyon à Soiſſons. Il ſe maria en 1728 à Lyon; il paſſa quinze ans entiers à Soiſſons; il fut reçu à la table de marbre, maître particulier des eaux & forêts du duché de Valois. Dans cette eſpèce d'exil, à travers des occupations ſi étrangères aux lettres, & au nom de *Racine*, il fut fidèle aux lettres & à ſon nom, il compoſa ſon poëme de la *Religion* & ſes autres ouvrages, & M. le Beau lui applique avec juſteſſe ces vers d'Horace adreſſés à Iccius, directeur des fermes d'Agrippa en Sicile :

Cùm tu inter ſcabiem tantam & contagia lucri,
Nil parvum ſapias & adhuc ſublimia cures.

Il fut des académies de Lyon, de Marſeille, d'Angers, de Toulouſe. Il revint ſe fixer à Paris & ſe livrer aux travaux de l'académie des belles-lettres; mais un accident funeſte vint éteindre ſon ardeur pour l'étude & répandre ſur ſes jours un poiſon mortel. Le premier novembre 1755, jour à jamais déſaſtreux, à jamais mémorable par le tremblement de terre de Lisbonne & de tout le continent de l'Eſpagne, un fils unique, ſa plus douce eſpérance, & qui devenoit déjà l'eſpérance de la nation, un fils vraiment digne de ſon père & de ſon ayeul, & qui promettoit de répandre un nouvel éclat ſur le nom de *Racine*, fut malheureuſement entraîné par le gonflement ſubit de la mer à Cadix où il étoit alors, & où il paſſoit en poſte le long du rivage pour ſe rendre à une fête où il étoit invité. Avec lui périt le nom de *Racine*; il ne lui reſta que des ſœurs, que des pertes & des malheurs de toute eſpèce, mais jamais mérités, ont encore replongées depuis dans la pauvreté.

Louis *Racine* mourut le 29 janvier 1763; ſes mœurs honorèrent ſes talens. De tous les défauts qu'on reproche aux poëtes, dit M. le Beau, il n'eut que le plus léger, la diſtraction. Quant à ſon extérieur & à ſes manières, il n'eut rien de ces graces nobles & tendres qui diſtinguoient la figure de ſon père, comme elles formoient le caractère propre de ſon talent.

RACINE (BONAVENTURE) *Hiſt. litt. mod.*) auteur de *l'abrégé de l'hiſtoire eccléſiaſtique*, auquel les janſéniſtes ont donné une ſi grande vogue, & qui eſt en effet le meilleur abrégé de la grande hiſtoire eccléſiaſtique de monſieur Fleury, écrit d'ailleurs avec ce feu & cet intérêt qu'inſpire l'eſprit de parti. L'abbé *Racine* fut l'ami de l'archevêque d'Alby la Croix de Caſtries, de l'évêque de Montpellier Colbert, de l'évêque de Senez Soanen, de l'évêque d'Auxerre Caylus. Les jéſuites le perſécutèrent, ſuivant leur coutume qui a fini par tourner contre eux & qu'ils reprendroient, s'ils étoient rétablis; car c'eſt ainſi que les hommes ſe corrigent. Le cardinal de Fleury le fit auſſi ſortir de Paris, en 1634, & l'envoya être janſéniſte en province au lieu de l'être à Paris. A quoi bon ce déplacement ? L'abbé *Racine* étoit né à Chauny en 1708. Il mourut à Paris en 1755.

RACK, *ou* ARAK, (*Hiſt. mod.*) liqueur ſpiritueuſe, très-forte, que les habitans de l'Indoſtan tirent par la fermentation & la diſtillation, du ſuc des cannes de ſucre, mêlé avec l'écorce aromatique d'un arbre appellé *jugra*. Cette liqueur eſt très-propre à enivrer; ſon uſage immodéré attaque les nerfs, ſuivant Bernier, & produit un grand nombre de maladies dangereuſes. On ne ſait ſi c'eſt la même que les Anglois apportent des Indes orientales, & dont ils font le *punch* le plus eſtimé par eux, quoiqu'il ait communément une odeur de vernis aſſez déſagréable pour ceux qui n'y ſont point accoutumés; cependant on prétend que ce *rack* ou *arach* eſt une eau-de-vie tirée du riz par une diſtillation qui vraiſemblablement a été mal faite, à en juger par le goût d'empyreume ou de brûlé qu'on y trouve. On apporte pourtant quelquefois des Indes orientales une eſpèce de *rack* plus pur & plus aromatiſé, qui paroît avoir été fait avec plus de ſoin & qui peut-être a été rectifié ou diſtillé de nouveau comme l'eſprit de vin. Une très-petite quantité de ce *rack* mêlé avec une grande quantité d'eau, fait un *punch* beaucoup plus agréable que celui que les Anglois nomment *rack-punch* ordinaire. Quoi qu'il en ſoit, les voyageurs ſemblent s'être beaucoup

plus occupés de boire ces liqueurs dans le pyas, que de nous les faire connoître.

RACOCÈS, (*Hist. anc.*) personnage distingué chez les Perses par une vertu rigide, avoit sept fils élevés par lui à la vertu; le dernier de ses fils, nommé Cartomès, répondoit mal à ses soins & à ses leçons: il pria le roi Artaxercès de faire mourir ce fils indocile. *Quoi!* dit Artaxercès, *un père demander la mort de son fils! Seigneur*, dit Racocès, *quand un arbre de mon jardin a de mauvaises branches, je les coupe & l'arbre en devient plus beau.* Le roi frappé de cette réponse & de l'inflexibilité sévère qu'elle supposoit, mit *Racocès* au nombre de ses juges, menaça Cartomès, & lui pardonna. Ne pourroit-on pas soupçonner, que *Racocès* avoit prévu cet effet de sa demande, & que bien sûr de ne pas l'obtenir, il s'étoit flatté en secret de donner à son maître une haute idée de sa vertu?

RACONIS (CHARLES-FRANÇOIS D'ABRA de) *Hist. litt. mod.*):

Qui possède Abely, qui sait tout *Raconis.*

Professeur de philosophie, puis de théologie, devenu en 1637, évêque de Lavaur; auteur d'une théologie latine, d'un livre intitulé: *la vie & la mort de madame de Luxembourg, duchesse de Mercœur*, & de quelques écrits polémiques & molinistes, qui lui ont valu ce trait de la part de Boileau. Né en 1580, au château de *Raconis*, dans le diocèse de Chartres. Mort en 1646.

R A D

RADARIE, s. f. (*terme de relation.*) On nomme ainsi un droit qu'on paye en Perse au gouverneur de la province, sur toutes les marchandises, pour la sureté des grands chemins, particulièrement dans les lieux dangereux, & où la rencontre des voleurs est ordinaire. *Voyez* RADARS. (*D. J.*)

RADARS, s. m. pl. (*Hist. mod.*) nom qu'on donne en Perse à des espèces d'archers, ou gardes des grands chemins, postés en certains endroits, & particulièrement aux passages des rivières & des défilés, pour la sûreté publique. Ils demandent aux voyageurs où ils vont, d'où ils viennent, & courent au moindre bruit d'un vol, pour tâcher d'arrêter celui qui l'a commis. On est bientôt informé par leur moyen de ce qu'est devenue une personne qui a commis une mauvaise action. Quelques-uns de ces *radars* rodent dans les montagnes & dans les lieux écartés, & s'ils y trouvent quelqu'un, ils s'en saisissent sur le moindre soupçon, pour savoir pourquoi il suit des routes détournées. Leurs appointemens fort modiques d'ailleurs, sont composés par les petits présens qu'ils reçoivent des marchands & autres voyageurs, en leur remontrant la peine qu'ils ont de veiller à la sureté des chemins. Tavernier, de qui nous tirons ces détails, ajoute que la coutume est en Perse, lorsqu'un marchand a été volé, que le gouverneur de la province lui restitue ce qui lui a été pris, pourvû qu'il fasse serment en représentant son livre, ou faisant entendre quelques témoins; & qu'ensuite c'est au gouverneur à faire la recherche du voleur. Tavernier, *voyag. de Perse.* (*A. R.*)

RADEGAST, (*Idolat. germaniq.*) idole des anciens Slaves. Quelques auteurs disent que Radagaise, roi des Huns, qui se distingua dans la guerre du tems des empereurs Arcadius & Honorius, fut après sa mort révéré comme un dieu, sous le nom de *Radegast;* mais la malheureuse issue de ses desseins n'étoit guère propre à persuader à des guerriers de l'adorer comme une divinité. Quoi qu'il en soit, il y avoit une statue de *Radegast* a Rhethra, dans le Mecklenbourg. L'empereur Othon I, en 960, fit briser cette statue, sans qu'aucun historien l'ait décrite; mais dans les siècles postérieurs, chacun en a forgé des descriptions fabuleuses. Telle est celle de ceux qui nous représentent cette idole d'or massif, ayant sur la tête un casque de même métal, surmonté d'un aigle avec ses aîles déployées; les Slaves ne savoient pas alors tant de choses. (*D. J.*)

RADEGONDE (SAINTE) *Hist. de Fr.*) Berthier ou Berthaire, roi de Thuringe, tué par Hermenfroy, son frère, laissa un fils nommé Amalafroy, & une fille nommée *Radegonde*, née en 519. Clotaire, roi de Soissons, épousa *Radegonde* & fit assassiner Amalafroy. Il permit dans la suite à *Radegonde*, quand elle eut cessé de lui plaire, de se faire religieuse; elle prit le voile à Noyon de la main de saint Médard; elle se fixa ensuite à Poitiers, où elle fit bâtir l'abbaye de sainte-Croix, & où elle mourut le 13 août 587. On a son testament dans le recueil des conciles, & sa vie traduite du latin, par Jean Bouchet, procureur à Poitiers, auteur des annales d'Aquitaine. Le Père de Monteil a donné une vie plus moderne de cette sainte.

RADERUS (MATTHIEU) *Hist. litt. mod.*) savant jésuite du Tirol, à qui on doit la publication de la Chronique d'Aléxandrie, une bonne édition de saint Jean-Climaque, des notes sur plusieurs auteurs classiques; *Bavaria sancta & Bavaria pia*; *Viridarium sanctorum.* Mort en 1634.

RAFAXIS, (*Hist. mod.*) c'est-à-dire, infidèles. Les Turcs donnent ce nom aux Persans qui suivent une interprétation de l'alcoran un peu différente de la leur. On sait à quels excès se porte, dans toutes les religions, ce qu'on appelle *l'esprit de*

parti. Les Turcs & les Perfans nous en offrent un exemple frappant. Ceux-là, quoiqu'ennemis des chrétiens & des juifs, font néanmoins perfuadés, dans leurs faux principes, que la clémence de Dieu peut s'étendre fur ces nations infidèles; mais ils foutiennent qu'il n'y a point de miféricorde pour les *Rafaxis*, dont les crimes font aux yeux de Dieu, foixante & dix fois plus abominables que ceux des autres. (+)

R A G

RAGOTSKI, (FRANÇOIS-LÉOPOLD) *Hift. mod.*) accufé d'avoir voulu foulever la Hongrie contre l'empereur, fut mis en prifon à Neuftadt, en 1701; le 7 novembre de la même année, il fe fauva déguifé en dragon : fa tête fut mife à prix; on promit dix mille florins à qui le livreroit vivant, fix mille à qui apporteroit fa tête: alors il fe mit à la tête des mécontens de Hongrie, & par des fuccès & des actes de rigueur fit repentir les impériaux de leurs violences; il fut proclamé prince de Tranfilvanie en 1704, & protecteur du royaume de Hongrie, jufqu'à l'élection libre qui devoit être faite d'un roi. En 1713, les affaires ayant changé de face, & la Hongrie ayant fait fa paix avec l'empereur, *Ragotski* vint en France & paffa enfuite chez les Turcs; retiré à Rodofto fur le bord de la mer de Marmara, entre les Dardanelles & Conftantinople, il y mourut le 8 avril 1735. On a donné fous fon nom en 1751, un teftament politique qu'on ne croit pas être de lui.

RAGOUT. (*Hift. rom.*) Quoique le luxe des Romains fût porté fort loin fur la fin de la république, il eft à remarquer qu'ils confervoient encore dans leurs tables des reftes de leur première frugalité, & leur bonne chère tenoit encore à l'ancienne cuifine. Cicéron fe plaint dans la *lettre 26 du liv. VII* à fes amis, d'une diffenterie caufée par l'excès des *ragoûts* qu'il avoit mangés. Quels étoient ces *ragoûts?* Des légumes & toutes fortes d'herbes; *herbas omnes ita condiunt, ut nihil poffit effe fuavius.* Ces herbes fi délicatement apprêtées, étoient des cardes de poirée & des mauves; car, ajoute le conful de Rome, moi qui favois bien m'abftenir des murènes & des huitres, je n'ai pas fu me défendre des cardes de poirée ni des mauves : *ità ego qui me facilè oftreis & murænis abftinebam, à betâ & malvâ deceptus fum.* (*D. J.*)

RAGUEAU, (FRANÇOIS) *Hift. litt. mod.*) profeffeur en droit dans l'univerfité de Bourges, mort en 1605, auteur d'un commentaire fur les coutumes de Berry, & d'un livre intitulé : *Indice des droits royaux.*

RAGUEL, (*Hift. facr.*) parent & ami de Tobie le père, & beau-père de fon fils. Son hiftoire & celle de Sara fa fille font rapportées au livre de Tobie, chapitres 3, 7, 8, 9, 10.

RAGUENET, (FRANÇOIS) *Hift. litt. mod.*) l'abbé *Raguenet* fe fit d'abord connoître dans les lettres par un prix d'éloquence qu'il remporta en 1689 à l'académie françoife. Il paroît par les fujets de ce prix qu'on ne fe propofoit alors de former que des prédicateurs, & non, comme aujourd'hui, des orateurs en tout genre. Le fujet traité par l'abbé *Raguenet* étoit le mérite & la dignité du martyre. Son livre des *monumens de Rome*, ou *Defcription des plus beaux ouvrages de peinture, de fculpture & d'architecture de Rome avec des obfervations*, valut à l'auteur des lettres de *citoyen romain*, titre qu'il porta toute fa vie, & dont on pouvoit dire depuis long temps :

> Voyons-en du moins la figure,
> Comme on aime à voir la peinture
> De quelque belle qui n'eft plus.

L'abbé *Raguenet* a commencé la grande difpute qui paroît aujourd'hui fi décidée, & qui ne fait peut-être que le paroître, fur la prééminence de la mufique italienne & de la mufique françoife; il donne hautement la préférence à la première; jugement qui étonna dans le temps autant que le jugement contraire nous étonneroit aujourd'hui, & contre lequel un auteur nommé Frenufe écrivit à plufieurs reprifes. On fait que le célèbre Rouffeau a défendu de nouveau avec beaucoup d'éclat la caufe de l'abbé *Raguenet;* mais, ce que tout le monde peut-être ne fait pas ou ne fe rappelle pas, c'eft que la manie des lettres de cachet nous dominoit tellement alors, que, fur les plaintes de quelques muficiens qui repréfentèrent qu'il étoit dangereux de troubler la nation dans l'idée qu'elle fe faifoit de fes plaifirs, le gouvernement alloit donner une lettre de cachet à Rouffeau, fi un homme fenfé qui fe trouva là par hafard, n'avoit dit le feul mot décifif en France; c'eft que cette lettre de cachet feroit la plus *ridicule* qui eût jamais été donnée; c'étoit beaucoup dire, mais c'étoit dire vrai.

On a encore de l'abbé *Raguenet* une *hiftoire de l'ancien teftament*, une *hiftoire d'Olivier Cromwel*, une *hiftoire du vicomte de Turenne.* Mort en 1722.

RAGWALD, (*Hift. de Suede.*) roi de Suède, fuccéda vers l'an 1100 à Ingo, qui fut empoifonné parce qu'il étoit le fléau des méchans; celui-ci fut affaffiné parce qu'il étoit méchant lui-même. (*M. DE SACY.*)

R A H

RAHAB, (*Hift. fac.*) femme de la ville de Jéricho, qui reçut chez elle & cacha les efpions de Jofué, & qui, par cette raifon, fut feule

épargnée dans le sac de Jéricho. On trouve son histoire dans le livre de Josué, chapitres 2 & 6.

R A I

RAIMOND (Voyez RAYMOND.)

RAINALDI, (ODERIC ou ODORIC) *Hist. litt. mod.*) c'est le continuateur des annales de Baronius; il étoit, ainsi que Baronius, de la congrégation de l'oratoire. Mort vers l'an 1670.

R A J

RAJAH-POURSON, s. m. (*Hist. mod.*) ce mot signifie *roi des prêtres* dans la langue des Indiens du royaume de Camboje. C'est le chef suprême de tous les talapoins ou prêtres du pays; il réside à Sombrapour; son vicaire ou substitut s'appelle *tivinia*; il a de plus un conseil sacerdotal auquel il préside, & qui décide souverainement de toutes les matières de sa compétence; elles sont fort étendues, vu que dans ce pays l'autorité des prêtres s'étend même sur les choses civiles. (*A. R.*)

RAJAHS. s. m. (*Hist. mod.*) C'est ainsi que l'on nomme dans l'Indostan ou dans l'empire du Mogol, des princes descendus des Kuttereys ou de la race des anciens souverains du pays, avant que les Tartares monjuls ou mongols en eussent fait la conquête. Le mot *rajahs* signifie *rois*; ils avoient autrefois des états plus ou moins étendus, qu'ils gouvernoient avec une autorité absolue; depuis que les Mahométans ont fait la conquête de l'Indostan, la plûpart des princes ou souverains de cette contrée furent obligés de se soumettre à leurs vainqueurs qui les rendirent vassaux & tributaires. D'autres *rajahs* se retirèrent dans des lieux inaccessibles où ils vivent dans l'indépendance; ils font des courses sur les terres de l'obéissance du grand-mogol; lorsqu'ils font ces sortes d'expéditions, ils ont sous leurs ordres des soldats courageux & déterminés que l'on nomme *rajahpoutes*, c'est-à-dire, *fils de rajahs*; ils sont descendus des anciens nobles de l'Inde, parmi eux le métier de la guerre est héréditaire. Ces *rajahpoutes* sont exercés aux fatigues & à la discipline militaire; les *rajahs* leur accordent des terres à condition d'être toujours prêts à monter à cheval sur l'ordre qu'ils leur donnent, d'où l'on voit que ce sont des espèces de feudataires. Le grand-mogol tient plusieurs de ces *rajahs* à son service, tant à cause de la bonté de leurs troupes, que pour tenir en bride les gouverneurs des provinces, les omrahs ou seigneurs de secours & des autres *rajahs* qui ne dépendent point de lui. Le plus considérable des *rajahs* qui sont au service du grand-Mogol est celui de Seduffia, dont la capitale s'appelle *Usépour*; il prétend descendre de Porus qui fut vaincu par Aléxandre le grand. Tous les princes de sa famille prennent le titre de *rana*, ce qui signifie *homme de bonne mine*. Il peut mettre sur pied 250000 hommes. Les *rajahs* de Rator & de Chaga sont aussi très-puissans; tous ces princes sont idolâtres. (*A. R.*)

R A K

RAKKUM, s. m. (*Hist. mod.*) espèce de dard fait de bois ou de fer, dont les Hottentots se servent & qu'ils lancent avec une adresse admirable, au point qu'ils ne manquent presque jamais leur but. Ils se servent de cette arme à la chasse & dans leurs guerres.

R A L

RALEIGH ou RAWLEGH (WALTER), (*Hist. d'Angleterre*) nom que Thomas Corneille n'auroit pas dû flétrir dans sa tragédie du *comte d'Essex*, est celui d'un des plus grands capitaines de mer sous le regne d'Elisabeth. Ce fut lui qui en 1584 introduisit la première colonie angloise dans le pays de l'Amérique septentrionale qu'on appelloit alors Mocosa, & qu'il appella *Virginie* pour faire sa cour à Elisabeth, & en l'honneur, dit M. de Fontenelle, de la plus douteuse de toutes les qualités de cette reine; il fut souvent employé contre les Espagnols dans cette partie du monde & toujours avec succès; en 1592, avec des forces inférieures, il eut sur eux beaucoup d'avantages; il fit plusieurs prises, il leur enleva sur-tout une caraque estimée deux millions de livres sterling; en 1595, il attaqua les Espagnols dans l'île de la Trinité, brûla la ville de Saint-Joseph, fit prisonnier le gouverneur, s'avança sur la rivière d'Orenoque, & brûla encore la ville de Comana; en 1597, il acquit aussi beaucoup de gloire aux dépens des Espagnols. La reine d'Angleterre ne fut point ingrate à son égard; elle le combla d'honneurs, le fit capitaine de sa garde, lui fit épouser une de ses dames d'honneur. Sous Jacques I, il tomba dans la disgrace, il paroît qu'il fut la victime de l'envie & de la calomnie; on l'accusa d'avoir voulu mettre sur le trône Arabelle Stuart au préjudice de Jacques; on lui fit son procès, il fut condamné à perdre la tête. Le roi eut honte d'user d'une telle rigueur ou d'une telle injustice envers un homme qui avoit si bien servi l'état, mais il ne lui rendit point la liberté, il le retint treize ans enfermé à la tour de Londres; en 1616, il l'en fit sortir pour une expédition à la côte d'Or & sur les côtes de la Guiane. Quoique l'expédition n'eût pas réussi, elle avoit inquiété les Espagnols, & Jacques I, qui étoit beaucoup moins leur ennemi que ne l'avoit été la reine Elisabeth, eut la lâche foiblesse d'accorder à leurs lâches sollicitations la tête de ce général qu'ils redoutoient & dont sa patrie avoit besoin; on exécuta l'ancien arrêt qui n'avoit point été annullé,

comme si un arrêt de mort ne devoit pas être censé annullé par un sursis de quatorze ou quinze ans, car ce ne fut qu'en 1618 qu'il fut exécuté. *Raleigh*, toujours utile, avoit employé le temps de sa prison à composer son *Histoire du monde*, ouvrage savant; il n'en publia d'abord qu'une partie, il ne fut pas content du succès, il jetta au feu le reste de l'ouvrage; on a de lui encore une relation de la découverte de la Guyane.

R A M

RAM ou BRAMA, s. m. (*Hist. mod. Mythol.*) c'est le nom que les idolâtres de l'Indostan donnent au principal des trois dieux du premier ordre, qui sont l'objet de leur culte; les deux autres sont *Vistnou* & *Ruddiren*. La religion primitive des Indiens n'admettoit qu'un seul dieu. Il paroît par le livre appellé *vedam*, qui contient leur loi & leur théologie, que l'Etre suprême créa *ram* ou *Brama*; malgré cela leur religion s'étant corrompue, & ayant dégénéré en idolâtrie, les bramines ou prêtres substituèrent un grand nombre de divinités ridicules au seul dieu de l'univers, que les Indiens adoroient dans les temps les plus reculés. Telle fut la source de la fortune de *Brama*, de créature il devint dieu. Les différentes sectes des idolâtres de l'Indostan attribuent des origines ridicules à ce dieu. Quelques-uns croyent qu'il fut créé le premier & qu'il doit être préféré à Vistnou & à Ruddiren; d'autres au contraire donnent la préférence à l'un de ces derniers; quoi qu'il en soit de ces importantes querelles, on dit que le Tout-puissant après avoir créé *Brama*, lui donna le pouvoir de créer l'univers & tous les êtres qui s'y trouvent; en conséquence, il créa les différens mondes & les hommes; il se reposa sur des ministres ou dieux subalternes, du soin des créations de détail, telles que les plantes, les herbes, *&c.* Les Malabares au contraire prétendent que la faculté de créer lui fut donnée par Vistnou, quoique d'autres assurent que ce dernier n'a eu dans son département que le soin de veiller à la conservation des êtres créés par *ram* ou *Brama*. Quant aux bramines ou prêtres qui prétendent tirer leur origine de *Brama*, ils soutiennent sa primauté, & disent que le Tout-puissant lui donna le pouvoir de créer & de gouverner l'univers. Ils ajoutent que Dieu, semblable à un grand roi, dédaigne de se mêler des affaires de ce monde qu'il fait gouverner par des ministres. La fonction de *Brama* est, selon eux, de fixer la bonne ou la mauvaise fortune, le temps de la durée de la vie, en un mot, tous les événemens qui arrivent dans les huit mondes; pour le soulager on lui donne un grand nombre de subdélégués & un premier ministre qui préside sur eux. Suivant les fictions des bramines, le dieu *Brama* fut créé avec cinq têtes, mais il ne lui en reste que quatre, parce que Vistnou, suivant les uns, & Ruddiren ou Issuren, suivant les autres, lui coupa une de ces têtes. Suivant les sectateurs de *Brama*, ce dieu réside dans *Brama-logum*, qui est le huitieme ciel, c'est-à-dire, le plus proche de celui où réside le dieu suprême. *Brama*, selon eux, est sujet à la mort, & quelques-uns même prétendent qu'il meurt & revient à la vie tous les ans. On lui donne deux femmes; la première est *Sarasvati*, qui est sa propre fille; la seconde s'appelle *Quiatri*. De la première il eut un fils nommé *Dacha*; il en eut un autre qui fut produit par le sang qui découla de sa tête coupée, on l'appelle *Sagatrakavashen*, il a cinq cents têtes & mille bras. *Brama* eut encore un autre fils appellé *Kassiopa*, qui fut le père des bons & des mauvais anges. Quoique suivant le *vedam*, ou livre de la loi, *Brama* ait été créé le premier, il y a une secte de Banians qui lui refuse les honneurs divins. (*A. R.*)

RAMADANS ou RAMAZAN, s. m. (*Religion des Turcs.*) nom de la lune, pendant laquelle les Turcs font le carême avec un jeûne aussi patient qu'austère; ni la condition des personnes, ni la longueur des jours, ni la chaleur, ni la fatigue du travail ne les dispensent de cette abstinence. Dans la marche des troupes, où il semble que l'exercice de la guerre bannit celui des institutions religieuses, les soldats turcs qui fatiguent beaucoup en passant les déserts de l'Arabie pétrée, jeûnent avec autant de rigueur que les personnes les plus oisives. Voici les détails que Tournefort donne du *ramazan* ou carême des Turcs, car le nom du mois a passé à celui de leur carême.

Le carême, dit-il, a été établi pendant la lune de *ramazan*, parce que Mahomet publia que l'alcoran lui avoit été envoyé du ciel dans ce temps-là. Le jeûne qu'il ordonna est différent du nôtre, en ce qu'il est absolument défendu, durant tout le cours de cette lune, de manger, de boire, ni de mettre aucune chose dans la bouche, pas même de fumer, depuis que le soleil se lève jusqu'à ce qu'il soit couché. En récompense, tant que la nuit dure, ils peuvent manger & boire, sans distinction de viande ni de boisson, si l'on en excepte le vin, car ce seroit un grand crime d'en goûter, & ce crime ne s'expioit autrefois qu'en jettant du plomb fondu dans la bouche des coupables; on n'est pas si sévère aujourd'hui, mais on ne laisseroit pas d'être puni corporellement. L'eau-de-vie n'est pas épargnée la nuit pendant ce temps de pénitence, encore moins le sorbet & le café; il y en a même qui, sous prétexte de pénitence, se nourrissent alors plus délicieusement que tout le reste de l'année.

L'amour-propre, qui est ingénieux par-tout, leur inspire de faire meilleure chère dans les temps destinés à la mortification; les confitures consolent l'estomac des dévots, quoiqu'elles ne soient ordinairement qu'au miel & au résiné. Les riches

obſervent le carême auſſi ſévèrement que les pauvres, les ſoldats de même que les religieux, & le ſultan comme un ſimple particulier. Chacun ſe repoſe pendant le jour, & l'on ne penſe qu'à dormir, ou au moins à éviter les exercices qui altèrent, car c'eſt un grand ſupplice que de ne pouvoir pas boire de l'eau pendant les grandes chaleurs. Les gens de travail, les voyageurs, les campagnards ſouffrent beaucoup; il eſt vrai qu'on leur pardonne de rompre le jeûne, pourvu qu'ils tiennent compte des jours, & à condition d'en jeûner par la ſuite un pareil nombre, quand leurs affaires le leur permettront; tout bien conſidéré, le carême chez les Muſulmans n'eſt qu'un dérangement de leur vie ordinaire.

Quand la lune de Caban, qui précède immédiatement celle de *ramazan*, eſt paſſée, on obſerve avec ſoin la nouvelle lune. Une infinité de gens de toutes ſortes d'états ſe tiennent ſur les lieux élevés, & courent avertir qu'ils l'ont apperçue; les uns agiſſent par dévotion, les autres pour obtenir quelque récompenſe. Dès le moment qu'on eſt aſſuré du fait, on le publie par toute la ville, & on commence à jeûner. Dans les endroits où il y a du canon, on en tire un coup au coucher du ſoleil. On allume une ſi grande quantité de lampes dans les moſquées, qu'elles reſſemblent à des chapelles ardentes, & l'on prend ſoin de faire de grandes illuminations ſur les minarets pendant la nuit.

Les Muezins, au retour de la lune, c'eſt-à-dire, à la fin du jour du premier jeûne, annoncent à haute voix qu'il eſt temps de prier & de manger. Les pauvres Mahométans, qui ont alors le goſier fort ſec, commencent à avaler de grandes potées d'eau, & donnent avidement ſur les jattes de ris. Chacun ſe régale avec ſes meilleures proviſions, & comme s'ils appréhendoient de mourir de faim, ils vont chercher à manger dans les rues, après s'être bien raſſaſiés chez eux; les uns courent au café, les autres au ſorbet. Les plus charitables donnent à manger à tous ceux qui ſe préſentent. On entend les pauvres crier dans les rues: je prie Dieu qu'il rempliſſe la bourſe de ceux qui me donneront pour remplir mon ventre. Ceux qui croyent raffiner ſur les plaiſirs, ſe fatiguent la nuit autant qu'ils peuvent, pour mieux repoſer le jour, & pour laiſſer paſſer le temps du jeûne ſans en être incommodés. On fume donc pendant les ténèbres après avoir bien mangé; on joue des inſtrumens; on voit jouer les marionnettes à la faveur des lampes.

Tous ces divertiſſemens durent juſqu'à ce que l'aurore éclaire aſſez pour diſtinguer, comme ils diſent, un fil blanc d'avec un fil noir; alors on ſe repoſe, & l'on donne le nom de *jeûne* à un ſommeil tranquille qui dure juſqu'à la nuit. Il n'y a que ceux que la néceſſité oblige de travailler, qui vont à leur ouvrage ordinaire. Où eſt donc ſelon eux l'eſprit de mortification qui doit purifier l'ame des Muſulmans? Ceux qui aiment la vie déréglée ſouhaiteroient que ce temps de pénitence durât la moitié de l'année, d'autant mieux qu'il eſt ſuivi du grand *bairam*, pendant lequel, par une alternative agréable, on dort toute la nuit, & l'on ne fait que ſe réjouir tant que le jour dure. (*D. J.*)

RAMAZZINI, (BERNARDIN) *Hiſt. litt. mod.*) médecin italien célèbre du dernier ſiècle, qui exerça ſon art avec ſuccès à Carpi ſa patrie, & à Rome, puis à Modène & à Padoue, où de plus il l'enſeigna. Il ſongeoit à tout le monde; on a de lui un traité de la conſervation de la ſanté des princes, mais on en a un auſſi ſur les maladies des artiſans: un de ſes principes étoit que, pour conſerver la ſanté *il falloit varier ſes occupations & ſes exercices.* Né en 1633, mort en 1714.

RAMBOUILLET, (D'ANGENNES DE) *Hiſt. de France*) noble & ancienne maiſon françoiſe, qui a tiré ſon nom de la terre d'Angennes dans le Thimerais.

1°. Un d'Angennes fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

2°. Regnault d'Angennes, ſeigneur de *Rambouillet*, fut chambellan de Charles VI. En 1392, il fut fait capitaine du château du Louvre; en 1404, premier chambellan & capitaine des gardes du dauphin, Louis, duc de Guyenne. En 1413, il fut fait priſonnier par les factieux de Paris; devenu libre & rétabli dans le gouvernement du château du Louvre, il le remit en 1415 au duc de Guyenne, dont il reçut une gratification en conſidération de ſes ſervices, & *de ce qu'il l'avoit enſeigné au fait de la jouxte, & avoit été le premier contre qui il s'étoit eſſayé & avoit jouxté.*

3°. Jean d'Angennes, fils de Regnault, défendit en 1417, pendant dix mois contre les Anglois, la ville de Cherbourg. On dit que le roi d'Angleterre, l'ayant pris dans Rouen, lui fit trancher la tête.

4°. Jean d'Angennes II, ſon fils, prit d'aſſaut la ville de Mantes ſur les Anglois en 1442, & en fut fait gouverneur ainſi que d'Angoulême.

5°. Jacques d'Angennes, ſon petit-fils, ſeigneur de *Rambouillet* comme les précédens, chevalier de l'ordre du roi, capitaine des gardes des rois François I, Henri II, François II & Charles IX; lieutenant-général des armées & gouverneur de Metz, eut neuf fils dont cinq ont formé autant de branches; nous ne parlerons, ſuivant notre méthode ordinaire, que de ceux qui ont joué un rôle dans l'hiſtoire; tels furent:

6°. Le cardinal de *Rambouillet*, Charles d'Angennes, évêque du Mans, ambaſſadeur à Rome, qui ſe trouva en 1563 à la clôture du concile de Trente, & aſſiſta en 1583 à un concile de la

province de Tours, assista aussi aux conclaves pour l'élection & de Grégoire XIII en 1583, & de Sixte-Quint en 1585. Il mourut le 23 mars 1587, à Corneio, dont Sixte-Quint lui avoit donné le gouvernement; sous son épiscopat, les protestans prirent la ville du Mans, & en pillèrent la cathédrale.

7°. Renaud d'Angennes, son frère, dit *le jeune Rambouillet*, fut tué à une escarmouche devant Fossan en Piémont; *vaillant jeune homme*, dit Brantôme, *qui entra si avant dans la porte, qu'il y fut tué.*

8°. Nicolas d'Angennes, seigneur de *Rambouillet*, ambassadeur extraordinaire en Angleterre en 1566 sous Charles IX; gentilhomme de la chambre, capitaine des gardes, chambellan ordinaire de Henri III, nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit le 31 décembre 1580, & gouverneur de Metz le 21 février 1582. « M. de *Rambouillet* » étoit un homme droit, qui alloit toujours au » bien de l'état sans aucunes considérations d'in- » térêt ». Tel est le témoignage que lui rend un homme qui ne prodigue pas l'éloge en général, ni en particulier l'éloge dont il s'agit : c'est le fameux duc de Sully; il raconte comment le marquis de *Rambouillet* concourut avec lui en 1589 à la réconciliation & à la réunion des rois Henri III & Henri IV; M. de Thou & Davila parlent aussi très-avantageusement du marquis de *Rambouillet*.

9°. Il eut pour fils Charles d'Angennes, marquis de *Rambouillet* & de Pisani, maître de la garde-robe du roi, nommé chevalier de ses ordres le 31 décembre 1619, conseiller d'état d'épée, colonel-général de l'infanterie italienne; il fut fait en 1620 maréchal de camp; en 1627, il fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire en Piémont & en Espagne. Mort à Paris le 26 février 1652.

10°. Ce dernier fut père de Léon-Pompée d'Angennes, marquis de Pisani, tué à la bataille de Nortlingue en 1645.

11°. Et de la fameuse Julie-Lucie d'Angennes, marquise de *Rambouillet* & de Pisani, duchesse de Montausier, gouvernante du dauphin, fils de Louis XIV, & dame d'honneur de la reine Marie-Thérese d'Autriche. (Voyez l'article *Montausier*) C'étoit du temps de la duchesse de Montausier & de la marquise de *Rambouillet* sa mère, que l'hôtel de *Rambouillet* étoit dans tout son éclat, & tenoit le sceptre de l'esprit & du goût.

« La sage Julie d'Angennes, dit Fléchier, avoit » recueilli cette succession spirituelle..... Elle fut » admirée dans un âge où les autres ne sont pas » encore connues; elle eut de la sagesse en un » temps où l'on n'a presque pas encore de la » raison; on lui confia les secrets les plus impor- » tans dès qu'elle fut en âge de les entendre; » son naturel heureux lui tint lieu d'expérience » dès ses plus tendres années, & elle fut capable » de donner des conseils en un temps où les » autres sont à peine capables d'en recevoir..... » Pour être illustre, il suffisoit d'avoir été élevé » par madame la marquise de *Rambouillet*. Ce nom » capable d'imprimer du respect dans tous les » esprits où il reste encore quelque politesse, ce » nom qui renferme je ne sais quel mélange de » la grandeur romaine & de la civilité françoise, » ce nom, dis-je, n'est-il pas un éloge abrégé & » de celle qui l'a porté, & de celles qui en sont » descendues? C'étoit d'elle que l'admirable Julie » tenoit cette grandeur d'ame, cette bonté sin- » gulière, cette prudence consommée, cette piété » sincère, cet esprit sublime & cette parfaite con- » noissance des choses qui rendirent sa vie si » éclatante.

» Vous dirai-je qu'elle pénétroit dès son enfance » les défauts les plus cachés des ouvrages d'es- » prit, & qu'elle en discernoit les traits les plus » délicats? Que personne ne savoit mieux esti- » mer les choses louables, ni mieux louer ce qu'elle » estimoit? Qu'on gardoit ses lettres comme le » vrai modèle des pensées raisonnables & de la » pureté de notre langue? Souvenez-vous de ces » cabinets que l'on regarde encore avec tant de » vénération, où l'esprit se purifioit, où la vertu » étoit révérée sous le nom de l'incomparable » Arténice, où se rendoient tant de personnes » de qualité & de mérite, qui composoient une » cour choisie, nombreuse sans confusion, modeste » sans contrainte, savante sans orgueil, polie » sans affectation. Ce fut-là que tout enfant qu'elle » étoit, elle se fit admirer de ceux qui étoient » eux-mêmes l'ornement & l'admiration de leur » siècle ».

Madame Deshoulières, dans son idylle élégiaque sur la mort de M. le duc de Montausier, s'exprime ainsi :

Sur les sombres bords
Montausier a rejoint sa divine Julie;
Tous deux, malgré cette eau qui fait que tout s'oublie,
Sentent encor de doux transports,
Et tous deux sont suivis de ces illustres morts,
Qui, dans une saison aux muses plus propice,
Firent de leurs charmans accords
Retentir si long-temps le palais d'Arténice.

D'autres écrivains ont été moins favorables à l'hôtel de *Rambouillet*. (Voyez l'article *Scuderi.*) mademoiselle.) La duchesse de Montausier mourut à Paris le 15 novembre 1671.

12°. Claude d'Angennes, grand-oncle de la duchesse de Montausier, frère du cardinal de *Rambouillet* & de Renaud & Nicolas d'Angennes, fut d'abord évêque de Noyon & le fut depuis du Mans après la mort du cardinal de *Rambouillet*; il fut comme ses frères, employé en différentes ambassades. Fléchier parle de ces cinq frères de cette illustre maison de *Rambouillet* d'Angennes, « trois chevaliers des ordres du roi, un cardinal

» & un évêque, tous ambaſſadeurs en même temps, » qui rempliſſoient de l'éclat de leurs vertus différentes preſque toutes les cours de l'Europe ». Claude d'Angennes fut envoyé à Florence & à Rome du temps du pape Pie V, & ſaint Charles Borromée fait ſon éloge dans une de ſes lettres; il y retourna du temps de Sixte-Quint, chargé de la commiſſion délicate d'annoncer à ce pontife & d'excuſer auprès de lui l'aſſaſſinat du duc & du cardinal de Guiſe; il fut conſeiller d'état. Mort au Mans le 15 mai 1601.

13°. Louis d'Angennes, marquis de Maintenon, encore un de ces cinq frères ambaſſadeurs, fut envoyé en Eſpagne en qualité d'ambaſſadeur extraordinaire, il fut auſſi conſeiller d'état; il fut d'ailleurs grand-maréchal des logis.

14°. Un de ſes fils, évêque de Bayeux, mourut le 14 mai 1647.

15°. Un autre de ſes fils, Louis d'Angennes, fut tué au ſiége de l'Ecluſe en 1604.

16°. Charles-François d'Angennes, marquis de Maintenon, gouverneur de l'île de Marie-Galande en Amérique, depuis 1679 juſqu'au premier janvier 1686, eſt celui qui a vendu le marquiſat de Maintenon à la femme célèbre qui en a porté le nom, & que les plaiſans de cour appelloient madame de *Maintenant*.

17°. Encore un autre des cinq frères ambaſſadeurs, François d'Angennes, ſeigneur de Montlouet, maréchal de camp, fut ambaſſadeur en Suiſſe.

18°. Enfin le cinquième, Jean d'Angennes, ſeigneur de Poigny, fait chevalier des ordres du roi le 31 décembre 1585, fut envoyé en ambaſſade auprès du roi de Navarre, qui fut depuis Henri IV, auprès du duc de Savoye & en Allemagne.

19°. Son fils, Jacques d'Angennes, fut auſſi ambaſſadeur, fut envoyé en cette qualité en Angleterre en 1634, & mourut près de Londres le 7 janvier 1637.

20°. Charles d'Angennes, marquis de Poigny, connu ſous le nom de *comte d'Angennes*, brigadier des armées du roi, fut bleſſé au combat d'Oudenarde le 11 juillet 1708, & tué à la bataille de Malplaquet le 11 ſeptembre 1709.

21°. Philippe d'Angennes, ſeigneur du Fargis, fut tué au ſiége de Laval en 1590. C'étoit auſſi un des neuf fils de Jacques. (Voyez l'article 5.)

22°. Charles d'Angennes, ſon fils, ſeigneur du Fargis, fut maréchal de camp, conſeiller d'état, ambaſſadeur en Eſpagne; c'eſt le mari de la célèbre madame du Fargis, Madeleine de Silly, dame d'atours de la reine Anne d'Autriche, laquelle fut diſgraciée & obligée de quitter la France pour ſon attachement à cette princeſſe; elle mourut dans ſon exil pendant la tyrannie du cardinal de Richelieu, à Louvain en 1639.

23°. Leur fils, Charles d'Angennes, comte de la Rochepot, fut tué à vingt-ſix ans, le 2 août 1640, à l'attaque des lignes d'Arras.

RAMBURES, (*Hiſt. de Fr.*) nom d'une illuſtre & ancienne maiſon de Picardie.

1°. Jean, ſire de *Rambures*, étoit gouverneur de Guiſe, dès le commencement du quatorzième ſiècle.

2°. André, ſire de *Rambures*, ſon arrière petit-fils, chambellan du roi Charles VI, mourut à l'expédition du château de Merch près Calais en 1405.

3°. David, ſire de *Rambures*, fils du précédent, chambellan de Charles VI comme ſon père, & grand-maître des arbalêtriers de France, après avoir rendu les ſervices les plus ſignalés aux rois Jean, Charles V & Charles VI, fut tué en 1415 à la funeſte bataille d'Azincourt, avec ſes trois fils, Jean, Hugues & Philippe de *Rambures*.

4°. Il ne lui reſta qu'André II, ſire de *Rambures*, maître des eaux & forêts de Picardie, qui ſervit pendant près de trente ans Charles VI & Charles VII dans une multitude de ſiéges & de combats; il ne paroît pas qu'il ait pouſſé ſa carrière au-delà du ſiége de Pont-Audemer en 1449.

5°. Jacques, ſon fils, fut fait chevalier à ce même ſiége, & ſervit le roi Louis XI dans la guerre du bien public en 1465.

6°. André, fils de Jean III, ſire de *Rambures*, mourut à la priſe de Gravelines en 1558.

7°. Oudart, un de ſes frères d'un ſecond lit, fut tué à l'aſſaut de Rouen, en 1562.

8°. Geoffroi de *Rambures*, ſeigneur de Ligni ſur Canche, neveu des deux précédens, fut tué en 1608 par le ſeigneur de Mareuil ſon beau-frère.

9°. Un de ſes fils, chevalier de Malte (Guillaume de *Rambures*) fut fait priſonnier par les Turcs en 1605, racheté en 1607, & tué en 1608.

10°. Charles de *Rambures*, frère aîné de Geoffroi, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Dourlens & du Crotoy, fut diſtingué parmi tant de braves de la maiſon de *Rambures*, par l'épithète du *brave Rambures*; il mourut le 13 janvier 1633, après avoir été obligé de ſe faire couper le bras droit pour deux anciennes bleſſures reçues, l'une quarante-trois ans auparavant, à la bataille d'Ivry, l'autre trente-ſix, au ſiége d'Amiens en 1597.

11°. Jean V, un des fils de Charles, maréchal de camp & gouverneur de Dourlens, meſtre de camp du régiment des Gardes, mourut quatre ans après ſon père, des bleſſures qu'il avoit reçues dans une ſortie au ſiége de la Capelle en 1637.

12°. Louis-Alexandre, marquis de *Rambures*, neveu du précédent, colonel d'un régiment d'infanterie, fut tué en Alſace en 1679, à l'âge de dix-huit ans, d'un coup de mouſquet qu'il reçut à la tête dans une décharge que quelques ſoldats faiſoient de leurs armes.

Par sa mort fut éteinte cette maison de *Rambures*, qui, plus qu'aucune autre, avoit fourni à l'état de nobles & généreuses victimes.

RAMEAU. (JEAN-PHILIPPE) *Hist. mod.*) Ce musicien, homme de génie, naquit à Dijon le 25 septembre 1683; il fut cinquante ans obscur, & toute cette partie de sa vie est ignorée même de ses parens & de ses amis. On sait seulement que dans sa jeunesse il avoit été à Milan où il étoit resté peu de temps, & qu'avant de se fixer à Paris, il y avoit fait un premier voyage; « C'étoit, dit un de ses historiens panégyristes, (M. Chabanon) c'étoit, pour ainsi dire, le » premier coup d'œil d'un grand capitaine qui » venoit reconnoître le champ de bataille où bien- » tôt il devoit combattre & triompher». L'orgue de la cathédrale de Clermont en Auvergne exerçoit obscurément ses talens; son père étoit un organiste d'un talent ordinaire; Catherine *Rameau* sa sœur enseignoit la musique & avoit quelque talent pour le clavecin; Claude *Rameau* leur frère se distingua parmi les organistes de son temps. Ce fut lui qui céda l'orgue de la cathédrale de Clermont à Jean-Philippe; celui-ci avoit fait un bail avec le chapitre de cette cathédrale, mais le desir de la perfection, & ce besoin que les grands talens ont de Paris, le rappellant dans cette capitale où il avoit déjà paru, il se repentit de s'être lié par un bail, & il en demanda la résiliation au chapitre, mais la supériorité même de ses talens s'opposoit à ses desirs, & rendoit le chapitre infléxible,

Te decor iste quod optas
Esse vetat, votoque tuo tua forma repugnat.

Rameau eut recours à un moyen singulier, ce fut d'ôter à ses talens l'attrait qui lui ôtoit sa liberté; tantôt il ne faisoit que mettre la main sur le clavier, & il disparoissoit, tantôt il prolongeoit le jeu de l'orgue bien au-delà du terme prescrit, & affectoit de ne se rendre à aucun des signaux qui devoient le faire cesser; il tiroit de cet instrument les sons les plus désagréables, les dissonances les plus aigres, & il mettoit dans ce charivari déchirant une recherche, un art qui attestoient également & sa capacité, & sa mauvaise volonté; à tous les reproches du chapitre il répondoit qu'il ne joueroit jamais autrement, s'il n'obtenoit sa liberté. Il l'obtint enfin par sa persévérance dans cet étrange artifice; alors jouant pour la dernière fois, il mit dans son jeu tant d'agrément & de perfection, que cet acte de sa reconnoissance envers le chapitre ne servit qu'à inspirer des regrets.

Dans le premier voyage qu'il avoit fait à Paris, il avoit entendu aux Cordeliers l'organiste Marchand; il fut frappé des beautés de son exécution, mais il reconnut que cet excellent artiste étoit un musicien médiocre; il alla cependant lui rendre visite, & mettre ses propres talens sous la protection d'un maître si célèbre; Marchand lui fit des offres de service, mais quand il eut vu ses pièces d'orgue, il devint jaloux, & ne voulut plus s'employer pour lui.

On a vu dans le mercure du mois de mars 1367, une lettre que *Rameau* écrivit à M. de la Motte pour lui demander des paroles d'opéra; cette lettre, datée du 25 octobre 1727, & que M. Maret, autre panégyriste de *Rameau*, a insérée dans ses notes, ne put rien obtenir, quoique M. *Rameau* n'eût rien oublié de ce que la modestie pouvoit permettre pour donner une idée avantageuse de ses talens; mais il n'avoit que des cantates à citer pour tous titres; *Hippolyte & Aricie* n'avoit point encore paru.

Ce fut l'abbé Pellegrin qui dédommagea *Rameau* des refus de M. de la Motte; mais sans l'indigence de cet abbé, dit M. Maret, « ce savant compo- » siteur n'eût peut-être jamais trouvé l'occasion » de déployer tous ses talens; ce qui rend cette » conjecture très-probable, c'est que le poëte » exigea du musicien un billet de cinq cents » livres, & qu'il ne livra l'opéra d'*Hippolyte &* » *Aricie* qu'après avoir reçu ce billet; mais s'il » eut à se reprocher d'avoir montré tant de dé- » fiance au grand *Rameau*, qu'il répara bien son » injustice, & que cette espèce de faute fit d'hon- » neur à son goût! le premier acte de cet opéra » fut répété chez M. de la Pouplinière, l'abbé » Pellegrin étoit présent à cette répetition; frappé » de la beauté de la musique, il courut embrasser » l'auteur & déchira le billet, en s'écriant qu'un » pareil musicien n'avoit pas besoin de caution.

M. le prince de Conti ayant demandé à Campra ce qu'il pensoit de cet opéra, ce musicien lui répondit: *Monseigneur, il y a dans cet opéra assez de musique pour en faire dix.* On assure que le succès de l'opéra de *Castor* & *Pollux* inspira tant de jalousie à Mouret, qu'il en perdit la tête, & qu'on fut obligé de l'enfermer à Charenton, où dans ses accès de folie, il chantoit continuellement le beau chœur des démons du quatrième acte:

Qu'au feu du tonnerre
Le feu des enfers
Déclare la guerre, &c.

M. Maret rapporte d'autres traits de la jalousie des musiciens, traits qui les avilissent moins qu'ils n'honorent son héros; il expose le fameux système de la base fondamentale de *Rameau*; il rend compte des contradictions qu'éprouva ce système, & des divers écrits auxquels il donna lieu.

Parmi les ouvrages composés pour ou contre *Rameau*, M. Maret n'a point oublié l'excellent extrait qu'une femme, également distinguée par ses talens & par son caractère, a donné du syst me musical

musical de ce grand maître qui fut le sien. On peut voir cet extrait dans le n°. 179 du *pour* & *contre* de l'abbé Prévôt, année 1737.

M. Maret ne dissimule pas que *Rameau* fut accusé d'être peu sociable. « Les gens médiocres, » dit-il, sont forcés de polir exactement leur surface, mais les hommes de génie dédaignent » cette attention qu'ils croyent, peut-être mal-à-» propos, au-dessous d'eux; aussi la plupart des » grands hommes partagent-ils ce reproche avec » M. *Rameau*; Malherbe étoit brusque dans sa » conversation & dans ses manières.

» Milton avoit une humeur bisarre & impé-» rieuse.

» Michel-Ange étoit si sombre & si peu sociable, » qu'il se promenoit toujours seul, & cherchoit » les promenades les plus solitaires.

» Lulli étoit brusque & peu poli.

» Le grand Corneille étoit naturellement mé-» lancolique, il avoit l'humeur brusque & quel-» quefois rude en apparence; il avoit l'ame fière » & indépendante, nulle souplesse, nul manège.

» En substituant au nom de Cormeille celui de » *Rameau*, on aura le véritable portrait de ce » célèbre musicien; l'un & l'autre auroient cru » s'avilir en sollicitant des graces; & quoiqu'on » accusât *Rameau* d'aimer l'argent (on en a aussi accusé Corneille), cette passion ne put jamais » l'engager à plier, pour quelque motif que ce » fût ».

Rameau avoit épousé Marie-Louise Mangot, dont le goût & les talens pour la musique formoient un trait important de conformité entre eux. La sœur de madame *Rameau*, religieuse dominicaine à Poissy, étoit, dit-on, une des plus belles voix qu'il y eût en France. M. *Rameau*, mort le 23 août 1764, a laissé trois fils, M. Claude-François *Rameau*, écuyer (M. *Rameau* avoit eu des lettres de noblesse) & valet de chambre du roi; dame Marie-Louise *Rameau*, religieuse au couvent de la visitation de Sainte-Marie à Montargis, & dame Marie-Alexandrine *Rameau*, mariée depuis la mort de son père à M. François-Marie de Gauthier, mousquetaire du roi de la première compagnie.

M. *Rameau* étoit de l'académie de Dijon, dont M. Maret étoit secrétaire perpétuel; c'est à ce titre que M. Maret a prononcé l'éloge de M. *Rameau* dans une séance publique de cette académie. C'est à titre d'amateur & d'admirateur que M. de Chabanon l'a célébré; il regarde la représentation d'*Hippolyte & Aricie*, donnée en 1733, comme l'époque de la réforme du théâtre lyrique. M. *Rameau* n'avoit fait jusques-là qu'un livre de pièces de clavecin, & il avoit cinquante ans accomplis; ce n'est pas une des moindres singularités du génie de M. *Rameau* que cette lenteur à éclorre & que cette chaleur de génie & d'enthousiasme renvoyée à une saison qui ne semble plus faite pour elle.

M. de Chabanon peint le déchaînement momentané du public contre les innovations hardies & heureuses de M. *Rameau*; on l'accabloit de critiques; on accusoit sa musique de n'être que difficile & baroque. On fit contre lui cette épigramme:

> Oui, si le difficile est beau,
> C'est un grand homme que *Rameau*;
> Mais si le beau, par avanture,
> N'étoit que la simple nature,
> Dont l'art doit être le tableau,
> Le petit homme que *Rameau*!

M. de Voltaire a dit au contraire:

> Où, malgré soi, court admirer *Rameau*.

Le résultat général du jugement de M. de Chabanon sur ce grand musicien, est que *Rameau*, comme symphoniste d'opéra, n'eut jamais de modèle ni de rival, & qu'il est parvenu à un degré de perfection au-delà duquel on ne conçoit rien.

Que, quant à la musique vocale, il a porté le genre établi de son temps aussi loin que le génie pouvoit l'étendre: voilà ce que nous lui devons. Il n'a fait que perfectionner ce genre au lieu de l'anéantir, pour y en substituer un meilleur; voilà ce qu'il nous laisse à regretter.

Que n'a-t-il changé notre récitatif! que n'a-t-il rendu ce service éternel à notre opéra! il en étoit si capable! M. de Chabanon prouve par quelques exemples tirés des ouvrages de M. *Rameau*, qu'il avoit entrevu ce récitatif véritable que nous desirons.

Le théoricien dans M. *Rameau* n'est point inférieur à l'artiste. Exemple rare! on l'a vu réunir l'aveugle & fougueux instinct du génie qui enfante, & la sagacité tranquille du génie qui discute & approfondit.

On lui proposa dans les derniers temps de sa vie de faire quelques changemens à son opéra de *Castor*. *J'ai plus de goût qu'autrefois*, dit-il, *mais je n'ai plus de génie.*

On peut croire qu'un tel théoricien & un tel artiste avoit l'oreille extrêmement sensible & à la mélodie, & à l'harmonie, & que tout ce qui les blessoit, lui étoit insupportable. On raconte qu'au Palais-Royal, sa promenade ordinaire, une dame portoit un jour sous son bras un petit chien qui ne cessoit d'aboyer; *Rameau* donna d'abord malgré lui beaucoup de signes d'impatience; enfin ne pouvant plus y tenir, il pria la dame de faire taire son chien, alléguant une raison de musicien: *il a*, dit-il, *la voix on ne peut pas plus désagréable.*

RAMELLI, (AUGUSTIN) *Hist. litt. mod.*) ingénieur & machiniste italien du seizième siècle, employé en France & pensionné par Henri III, a laissé un recueil *in-folio* de ses machines, sous ce titre: *Le diverse ed artificiose machine del A-*

ustino amelli, ouvrage rare & curieux, enrichi de figures.

RAMESSÈS. (*Hist. d'Egypte.*) C'est le nom de plusieurs rois d'Egypte; on croit que c'est un des princes de ce nom qui fit élever à Thèbes en Egypte, (qui est la fameuse Thèbes aux cent portes) dans le temple du soleil, un magnifique obélisque de cent trente-deux pieds. L'empereur Constantin en 334 le fit transporter à Aléxandrie; dix-huit ans après, l'empereur Constance, son fils, le fit transporter à Rome. Les conquérans barbares se plaisent dans la destruction; quand les Goths prirent & saccagèrent Rome en 409, ils renverserent cet obélisque, il fut rompu en trois morceaux, & resta enfoncé sous terre. Le pape Sixte Quint, cruel, mais ami des arts, déterra ce beau monument, & le fit élever dans la place de Saint-Jean de Latran, où il est exposé à l'admiration publique.

RAMIRE I, roi d'Aragon, (*Hist. d'Espagne.*) Il faut sans doute avoir des talens supérieurs, des grandes qualités pour conserver & illustrer un trône récemment érigé: car, il est aussi difficile de régner avec gloire sur une monarchie qui vient d'être fondée, & qui par cela même, a pour ennemis toutes les puissances voisines, que de tenir avec succès les rênes d'un état tombé en décadence, & menacé de toutes parts d'un bouleversement prochain. *Ramire*, cependant, alla plus loin encore que sa nation ne l'espéroit de sa valeur & de son habileté: non-seulement il rendit chère à ses peuples l'autorité royale, à laquelle ils n'étoient point accoutumés; mais il eut encore le bonheur d'ajouter plusieurs provinces à son nouveau gouvernement, & de former de l'Aragon, l'un des plus étendus & des plus beaux royaumes de l'Espagne entière. Don Sanche le grand, roi de Navarre, dans le partage qu'il fit à ses enfans, des différens états qu'il possédoit, soit à titre de royaume, soit à titre de souveraineté, laissa à *Ramire*, son fils, que, suivant plusieurs historiens, il avoit eu d'une maîtresse, l'Aragon qui n'étoit alors qu'une principauté assez peu étendue, qui ne consistoit que dans cette petite contrée qui porte encore, de nos jours, le titre de comté d'Aragon, & qui ne formoit tout au plus, que la huitième partie de ce pays, que l'on appelle aujourd'hui l'*Aragon*. Don Sanche donna en même tems, à don Gonçale, l'un de ses autres fils, les comtés de Sobrarve & de Rebagorce, avec le titre de roi, dont il venoit également de décorer *Ramire*, qui prit possession de son petit état & de son trône en 1035. Environ une année après, le nouveau souverain épousa la jeune Ermisinde, fille de Bernard, comte de Bigorre, qui passoit pour la plus belle personne de son siècle. La puissance de *Ramire* s'accrut par ce mariage; elle s'accrut bien plus encore par un événement imprévu, qui recula de beaucoup les frontières de sa souveraineté. Don Gonçale, son frère, fut tué d'un coup d'épée à la chasse, par l'un de ses domestiques; on ignore à quel sujet. Gonçale ne laissoit point d'enfans, & les peuples de Sobrarve & de Ribagorce, reconnurent pour leur prince, *Ramire* qui, au moyen de cette proclamation, ajouta aux possessions qu'il tenoit de son père, toute cette partie du royaume d'Aragon qui est au nord de l'Ebre. La succession de Gonçale le rendit si puissant, & d'ailleurs sa valeur l'avoit rendu si redoutable, que les rois Maures de Sarragosse, d'Huesca & de Tudele, craignant de l'avoir pour ennemi, se hâtèrent de lui demander son amitié, & s'engagèrent à lui payer un tribut annuel. La soumission de ces princes & l'aggrandissement de son royaume enflammèrent l'ambition de *Ramire*; il s'oublia, & le desir de conquérir l'emportant sur le respect qu'il devoit à la mémoire de son père, & sur les sentimens qu'il eut dû conserver pour son frère don Garcie, roi de Navarre, il se ligua avec les trois rois mahométans, & suivi d'une armée nombreuse, il alla faire une irruption sur les terres de Navarre, & mit le siège devant Tafalla. Les habitans de cette place se défendirent avec tant de valeur, que leur résistance donna le temps à don Garcie de rassembler ses troupes, à la tête desquelles il vint inopinément fondre, pendant la nuit, sur l'armée de son frère, qui fut mise en déroute, & en partie massacrée. Don Garcie, justement irrité, ne fut point satisfait de cette éclatante victoire, & profitant de la terreur qu'il avoit inspirée à ses ennemis, il fit lui-même une irruption dans les états de son frère, qu'il contraignit d'aller chercher un asyle dans les montagnes de Sobrarve, & s'empara d'une partie de l'Aragon: ce royaume entier eût vraisemblablement passé sous la domination du vainqueur, si *Ramire* ne se fût hâté de reconnoître ses torts, & d'employer la clémence de son frère, qui, par la médiation de quelques évêques, voulut bien pardonner au roi d'Aragon, & lui restituer même toutes les places dont il s'étoit rendu maître, & le pays qu'il avoit conquis. Depuis cette époque, les deux rois vécurent en bonne intelligence, & celui d'Aragon, corrigé de son ambition, ne parut plus tenté de faire d'injustes conquêtes. Mais la puissance & le caractère guerrier de don Ferdinand, roi de Léon, lui inspirant des craintes ainsi qu'à don Sanche, roi de Navarre, fils & successeur de don Garcie, l'oncle & le neveu firent, contre le souverain dont ils redoutoient les projets, une ligue défensive. *Ramire* étoit âgé; il fit son testament, & croyant que le plus sûr moyen de se rendre le ciel favorable, étoit de tuer tout autant d'infidèles qu'il le pourroit, il fit par dévotion la guerre aux Maures, & prit sur eux Lohavre, place importante, située à trois ou quatre lieues d'Huesca, & l'annexa à son royaume. Il suspendit pour quelque temps

ses hostilités, & alla tenir un concile à Jacca, dans lequel il fut fait beaucoup de réglemens concernant la discipline ecclésiastique, & quelques loix utiles sur l'administration civile, & le roi veilla avec beaucoup de soin pendant trois ans de calme à l'observation de ces loix, ainsi qu'à tout ce qu'il pensoit devoir concourir à assurer la tranquillité publique. Don Ferdinand, roi de Léon, enflammé aussi d'un beau zèle, faisoit une guerre cruelle aux Mahométans; la situation gênée de ceux-ci réveillant les anciens sentimens de dévotion dans l'ame de *Ramire*, il se mit, quoique affoibli par l'âge, à la tête de ses troupes, & alla former le siége de Grao qui appartenoit au roi de Sarragosse. Ce prince Maure, vassal & tributaire du roi de Léon, implora le secours de son suzerain, mais en l'absence de Ferdinand, qui parcouroit alors les provinces méridionales de ses états, don Sanche son fils, accompagné du célèbre Cid, vola au secours du roi de Sarragosse, livra bataille aux assiégeans de Grao, les mit en déroute, & remporta sur eux une illustre victoire, malgré les efforts héroïques de *Ramire I*, qui, accablé par le nombre, mourut les armes à la main en 1063, après un regne d'environ 28 ans. Ce roi se signala beaucoup plus par la sagesse de ses loix & par son habileté dans l'art de gouverner les peuples, que par l'éclat de sa valeur qui lui avoit pourtant acquis beaucoup de célébrité. Il se distingua aussi par sa piété, par son zele pour la religion, & sur-tout par sa déférence au S. Siége qui, suivant plusieurs historiens, lui valut de la part du pape Grégoire VII, le titre de roi très-chrétien. (*L. C.*)

RAMIRE II, roi d'Aragon, (*Histoire d'Espagne.*) Une couronne est aussi pour la tête d'un vieux moine un fardeau trop pesant, & ce fut en *Ramire II* une inexcusable folie d'accepter un sceptre que ses débiles mains n'étoient point en état de tenir; troisieme fils de Sanche, roi d'Aragon & de Félicie, il avoit été dans son enfance offert par le roi son père, qui peut-être avoit démêlé l'incapacité de son fils, à l'abbaye de Saint-Pons de Tomières pour y être moine, & il étoit bien fait pour ce genre de vie qu'il n'eût pas dû quitter. Il fut élevé sous les yeux & par les soins de l'abbé Frotrard; on le crut assez pieux pour être promu au sacerdoce, & après avoir reçu l'ordre de prêtrise, & avoir fait sa profession de moine dans l'abbaye de Tomières, il fut, disent quelques historiens, nommé successivement abbé de Sahagun, évêque de Burgos, puis évêque de Pampelune, & ensuite de Balbastro. Ces faits ne sont rien moins que prouvés; mais il est assuré qu'il végétoit pieusement en qualité de simple moine, dans le monastère de Saint-Pons de Tomières, quand don Alphonse le Batailleur, son frère, roi d'Aragon & de Navarre, venant à mourir sans enfans, & ayant fort stupidement laissé pour héritiers de tous ses états les Templiers, les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem & les gardiens du saint sépulcre, les Navarrois & les Aragonois, sans égard pour ces dispositions, s'assemblèrent à Borja, sur les frontières des deux royaumes, pour procéder à l'élection d'un roi. Il y eut tant de cabale, de division & de mésintelligence dans cette assemblée, que les Aragonois s'étant séparés des Navarrois, allèrent à Jacca & y élurent dom *Ramire*, moine depuis environ 41 ans, tandis que les Navarrois élisoient de leur côté à Pampelune, dom Garcie Ramirez, qu'ils proclamoient roi de Navarre. Ce n'étoit pourtant point assez d'avoir fait passer *Ramire* du fond du cloître sur le trône, les Aragonois le pressèrent encore de se donner, le plutôt qu'il pourroit, un héritier. *Ramire* étoit prêtre depuis beaucoup d'années; mais il obtint une dispense d'Anaclet, qui se donnoit à Avignon le titre de pape, & il épousa Agnès, sœur de Guillaume, duc d'Aquitaine. A peine il commençoit à régner, qu'Alphonse entra dans ses états suivi d'une nombreuse armée; *Ramire*, qui n'étoit point du tout fait au tumulte des armes, courut se cacher derrière les forêts & les montagnes de la Sobrarve. Sa terreur étoit néanmoins fort mal fondée, & le généreux Alphonse, qui n'étoit point venu en usurpateur, mais en ami, lui fit dire qu'il n'étoit passé sur les terres d'Aragon que pour défendre ce royaume contre les infidèles qui, enhardis par la victoire qu'ils venoient de remporter à Fraga, avoient formé vraisemblablement le projet d'envahir l'Aragon. Rassuré par la générosité de ce procédé, *Ramire* sortit de son asyle, remercia son défenseur qui, après avoir laissé une forte garnison à Sarragosse pour défendre son voisin, se retira dans ses états. Ce n'étoit cependant pas les Maures que le roi d'Aragon avoit le plus à craindre, mais la haine des Navarrois, dont le mécontentement alloit dégénérer en guerre déclarée, lorsque, par la médiation de quelques prélats, les deux nations en vinrent à un traité d'alliance, par lequel il fut convenu que les deux rois demeureroient paisibles possesseurs, chacun de son royaume, condition qui plut beaucoup à *Ramire*, fort ennemi de la guerre, & qui ne déplut point à dom Garcie, qui espéroit lui succéder, ne supposant point que vieux comme il étoit, il eut jamais des enfans; Garcie se trompa, & malgré la vieillesse du roi d'Aragon, la reine Agnès sa femme accoucha de l'infante dona Pétronille. Ce n'avoit été que par un effet de leur attachement & de leur respect pour Alphonse le Batailleur que les Aragonois avoient élu son frère, dont ils ne connoissoient d'ailleurs les talens ni les qualités; ils ne tardèrent point à les connoître, & furent très-mécontens du choix qu'ils avoient fait. Les grands, qui ne voyoient qu'un moine dans leur souverain, furent très-honteux de l'avoir placé sur le trône; ils ne cachèrent point leur manière de penser, & *Ramire*, fort irrité de la licence de ces grands, imagina un moyen infaillible

de les punir & de venger son amour-propre humilié. Ce moyen fut de convoquer les états à Huesca, & là, de s'assurer de tous ces seigneurs mécontens. Ce projet fut exécuté; ces seigneurs furent tous arrêtés, & afin de leur apprendre à respecter leur souverain, celui-ci les fit tous massacrer. Cette vengeance, indigne même d'un usurpateur, étoit déshonorante pour un roi; aussi ne réussit-elle point à *Ramire*; il n'avoit jusqu'alors été que méprisé, il devint odieux, & comme il étoit fort timide, il craignit les effets de la haine publique, d'ailleurs il s'étoit dégoûté du trône, il s'étoit aussi dégoûté de sa femme. Il fit des réfléxions sérieuses sur les douceurs de la vie monacale, sur les dangers de la royauté, & après avoir fiancé sa fille dona Pétronille, âgée d'environ deux ans, avec dom Raymond, comte de Barcelone, il convoqua les états, leur fit reconnoître Pétronille pour son héritière, obtint d'eux le consentement qu'elle lui succéderoit aussi-tôt qu'elle seroit en âge d'être mariée, & que si elle mouroit avant ce temps, le comte Raymond hériteroit du royaume; dès-lors le comte Raymond gouverna l'Aragon sous le titre de prince. Quant à *Ramire*, il se retira à Huesca, alla s'ensevelir dans le monastère de Saint-Pierre, où il vécut encore pendant dix ans, sans qu'il parût se souvenir qu'il avoit été roi pendant trois ans, qu'il avoit eu une femme & une fille, qu'il avoit fait égorger les grands, les plus illustres du royaume, qu'on l'avoit méprisé, & qu'il avoit fini par être détesté. Ce n'étoit point la peine de sortir du cloître pour aller se déshonorer par un regne foible & court de trois années. (*L. C.*)

RAMIRE I, roi d'Oviédo & de Léon, (*Hist. d'Espagne.*) C'est une dure extrémité pour un roi doux & bienfaisant d'avoir sans cesse des arrêts de rigueur à prononcer, des citoyens, illustres par leur rang & par leur naissance, à punir, des supplices à ordonner, des rebelles à effrayer par la terreur de l'exemple. Ce fut pourtant à ces extrêmités que le sage *Ramire* fut contraint d'en venir, & ce ne fut que par cette rigueur nécessaire qu'il parvint à régner aussi glorieusement pour lui-même qu'avantageusement pour ses peuples. *Ramire*, fils de Vermond I, & cousin du roi Alphonse II, surnommé *le chaste*, s'étoit distingué par des services éclatans, & s'étoit rendu cher au souverain par la sagesse de ses conseils, par la justesse de ses vues & la pureté de ses mœurs, lorsque le bon Alphonse, couvert de gloire, accablé d'ans, & n'aspirant qu'au bonheur de jouir de quelques jours paisibles, convoqua les états, & les pria de lui donner son cousin pour successeur. La nation avoit les obligations les plus essentielles à la valeur, ainsi qu'aux grandes qualités de *Ramire*. Le choix d'Alphonse fut unanimement approuvé, & *Ramire I* fut placé sur le trône, du consentement des grands & aux acclamations du peuple. Alphonse II mourut, & son digne successeur régna seul sur Léon & Oviédo, en 842. Il étoit dans la province d'Alava, lors de la mort du roi, & son absence inspirant au comte Népotien, seigneur aussi puissant qu'audacieux, de hautes idées d'ambition, il se proposa de s'asseoir sur le trône, à l'exclusion du prince qui en étoit reconnu pour légitime possesseur. Il se donna tant de soins & fit de si brillantes promesses, qu'il engagea plusieurs seigneurs dans son projet d'usurpation. Les conjurés se croyant en assez grand nombre pour tout oser, prirent les armes, & proclamèrent tumultueusement Népotien, qui, fier de cette ombre d'élection, rassembla à force d'argent quelques troupes, à la tête desquelles il marcha du côté d'Oviédo. Informé de cette révolte, *Ramire* se mit à la tête de son armée, & marcha vers les Asturies. Il rencontra bientôt l'orgueilleux Népotien qui, s'avançant fiérement, présenta la bataille. Cette action décisive fut terminée en un instant, & à peine le signal du combat fut donné, que presque tous les soldats de Népotien l'abandonnèrent & passèrent dans l'armée royale. Effrayé de cette défection, il prit la fuite; mais il fut arrêté & conduit aux pieds du roi, qui lui fit à l'instant même crever les yeux, & l'envoya dans un monastère où il passa le reste de ses jours. A la faveur de ces troubles, une foule de voleurs de grand chemin se mirent à dévaster les provinces; ils n'échappèrent point à la vigilante justice de *Ramire*, qui fit crever les yeux à tous ceux dont on put se saisir; les autres se dispersèrent & ne parurent plus. Une prodigieuse quantité de paysans, égarés par la superstition, s'étoient persuadés qu'ils étoient sorciers, & s'effrayoient les uns les autres par leurs sortilèges; il eût fallu les guérir & les éclairer. Des ecclésiastiques crurent qu'il importoit à la religion de les exterminer, & remplissant *Ramire* de leurs opinions fanatiques, ces prétendus sorciers furent pris & brûlés. Pendant qu'il s'occupoit du malheureux soin d'envoyer aux bûchers des citoyens qui n'étoient que stupides, & qu'il eût pu & dû rendre à l'agriculture, les Normands qui alors infestoient la plupart des côtes de l'Europe, firent une descente à la Corogne, & dévastèrent le pays. *Ramire* assembla son armée, marcha contre eux, mit les Normands en déroute, en massacra beaucoup, & fit une très-grande quantité de prisonniers qui remplirent en partie le vuide que venoit de laisser le supplice des sorciers. Au milieu de son triomphe, le roi pensa perdre la vie par le complot de deux seigneurs qui avoient conspiré, l'un de lui ôter la vie, l'autre d'usurper la couronne. Ils furent découverts & pris; l'un ne perdit que la vue, l'autre fut mis à mort avec sept de ses fils. Le roi eût voulu le sauver, il n'en fut pas le maître; c'étoient les états du royaume qui avoient prononcé la sentence de mort, & qui la firent exécuter. Abderame, roi

de Cordoue, jaloux de la gloire du souverain d'Oviédo & de Léon, lui déclara la guerre, sous prétexte que c'étoit lui qui avoit favorisé les descentes des Normands sur les côtes espagnoles. Ce prétexte étoit absurde, aussi la fortune ne seconda-t-elle point Abderame; *Ramire* le battit, & dom Ordogno, son fils, se signala par une si rare valeur dans cette action, qu'à la demande de *Ramire*, les grands proclamèrent le jeune prince collègue & successeur de son père. Moins honteux de sa défaite, qu'irrité de la célébrité de son vainqueur, Abderame rassembla toutes ses forces, & suivi d'une armée nombreuse, il vint faire une irruption sur les terres du roi de Léon & d'Oviédo. Il fut encore plus malheureux qu'il ne l'avoit été la première fois; *Ramire* remporta sur lui une victoire signalée; l'armée presque entière d'Abderame périt dans cette action, & le succès de cette journée fut si complet, que les historiens contemporains n'ont pas manqué, suivant l'usage du neuvième siècle, d'attribuer l'honneur de la victoire à un miracle, & qu'ils ont assuré que l'apôtre saint Jacques, monté sur un cheval blanc, ne cessa de combattre à la tête de l'armée chrétienne. Cette fable n'a pas laissé d'être adoptée en Espagne, où bien des gens la regardent encore comme une vérité fort respectable. Ce qu'il y a de plus vrai, c'est que *Ramire I*, n'ayant plus ni conjurés à punir, ni Normands à éloigner, ni Maures à combattre, continua de vivre & de régner paisiblement jusqu'au premier février 850, qu'il mourut au grand regret de ses sujets, après sept ans d'un regne glorieux, & non, comme le disent les compilateurs du *Dictionnaire* de Moreri, après un regne de vingt-quatre années. Il est vrai que dans cette longue compilation il y a bien des erreurs, mais celle-ci est un peu forte; car enfin quand même ces savans éditeurs feroient commencer le regne de *Ramire* au temps où dom Alphonse II le fit reconnoître pour son successeur, encore n'auroit-il régné que quinze années, attendu que cet événement eut lieu en 835; or, de 835 à 850, il n'y a que quinze ans, & non pas vingt-quatre. Mais c'est de la mort d'Alphonse qu'il faut dater le commencement du regne de *Ramire*, auquel son prédécesseur à la vérité remit une partie du gouvernement, & même, si l'on veut, le soin entier de l'administration, mais non le titre de roi, qu'il garda jusqu'à sa mort, ainsi que la couronne & tous les attributs de la royauté, & Alphonse II ne mourut que vers la fin de l'année 842. Comment s'est-il pu faire que ces compilateurs aient étendu le court regne de *Ramire* à vingt-quatre années? Mais aussi comment s'est-il pu faire qu'il se soit glissé tant d'erreurs, tant de fautes dans ce *Dictionnaire*? (*L. C.*)

Ramire II, roi d'Oviédo & de Léon. (*Hist. d'Espagne.*) Depuis la mort d'Alphonse III, surnommé *le Grand*, la guerre, les désordres, les troubles, les factions avoient habituellement déchiré le royaume de Léon & d'Oviédo, & le trône souvent ébranlé par les plus violentes secousses, avoit été tour-à-tour occupé par l'inquiet & malheureux Garcie qui, avec beaucoup de valeur, avoit beaucoup de vices; fils peu reconnoissant, mauvais frère & foible souverain; par Ordogno II, prince inquiet & malheureux, qui moissonna quelques lauriers, & éprouva des revers accablans, & qui fut moins heureux encore au milieu de ses sujets, trop fatigués de sa rigueur extrême pour qu'ils pussent l'aimer; par Troïla II, le plus cruel des hommes, le plus féroce des tyrans, & qui eût fini par dépeupler ses états, si la mort n'eût arrêté le cours de ses fureurs & de ses crimes; enfin par l'indolent Alphonse IV, qui se rendant justice & sentant son incapacité, abdiqua la couronne en faveur de *Ramire II*, son frère, comme lui fils d'Ordogno II, & alla porter dans un couvent où il se retira, les sentimens propres aux monastères, & les seules qualités qu'il tint de la nature. *Ramire II*, élevé sur le trône en 927 par l'abdication de son frère, se disposoit à signaler le commencement de son regne par une action d'éclat contre les infidèles, quand il apprit qu'Alphonse, fatigué de son état de moine, comme il avoit été fatigué de son état de roi, se repentant d'ailleurs d'avoir préféré son frère au jeune Ordogno, le seul fils que lui avoit laissé la reine Urraque, son épouse, étoit sorti de son couvent, & réclamant contre son abdication, se disposoit, secondé par beaucoup de seigneurs, à ravoir par la force le scéptre que sa stupidité lui avoit fait céder. *Ramire II* qui connoissoit l'incapacité de son frère, & qui ne jugea pas devoir se prêter à ses caprices, marcha contre lui à la tête de l'armée destinée à combattre les Maures, & l'assiégea dans Léon; ne pouvant néanmoins oublier que c'étoit à lui qu'il étoit redevable de la couronne, il lui fit faire quelques propositions d'accomodement qui furent rejettées; mais quelque supériorité qu'il eût, il ne vouloit point en venir aux dernières extrémités, lorsqu'une nouvelle révolte, suscitée par les trois fils du roi Troïla, qui vouloient s'emparer du trône, le força de profiter sans ménagement de ses avantages; il pressa vivement le siége, & Alphonse qui jusqu'alors avoit parlé avec hauteur, ne pouvant plus tenir, alla se jetter aux pieds de son frère qui le fit garder étroitement, entra dans Léon, dont il se remit en possession, pardonna aux rebelles, & marcha contre les trois fils de Troïla qui, lui ayant été livrés par les Asturiens, eurent, ainsi qu'Alphonse IV, les yeux crevés, & comme lui, furent à perpétuité renfermés dans un monastère. Ces troubles appaisés, & *Ramire* cherchant à se distraire du chagrin que lui causoit la perte de la reine Urraque son épouse, que la mort venoit de lui enlever, il tourna ses armes contre les infidèles, marcha vers les murs de Madrid qu'il

emporta d'assaut, ravagea les environs de Tolède, & retourna triomphant dans ses états, chargé de butin & suivi d'une foule d'esclaves. Abderame, roi de Cordoue, irrité des succès & jaloux de la gloire du roi d'Oviédo, mit sur pied une armée nombreuse, & secondé par les troupes d'Aben-Ahaya, seigneur de Sarragosse & son vassal, il se flatta de réparer avec éclat les pertes qu'il avoit souffertes. *Ramire*, à peine remis des fatigues des dernières hostilités, reprit les armes & marcha avec la plus grande activité à la rencontre des ennemis, qu'il trouva campés aux environs d'Osma dans une vaste plaine; l'evénement ne justifia point les espérances d'Abderame, il comptoit se venger, & il fut complettement battu, plusieurs milliers de Maures périrent dans l'action, tous les autres prirent la fuite avec leur roi vaincu. *Ramire* rentra dans Léon, d'où quelques jours après il se rendit à Astorga pour y présider aux états, pendant lesquels il fit d'utiles réglemens, & réunir quelques places qu'il avoit conquises sur les Maures, à l'évêché d'Astorga, suivant l'usage de ce siècle, où les souverains, maîtres dans leurs royaumes, étendoient ou resserroient, comme ils le jugeoient à propos, les diocèses sans le concours de l'évêque de Rome, qui alors n'en disposoit pas chez les puissances étrangères. D'Astorga, *Ramire* alla se mettre à la tête de ses troupes, & entra dans l'Aragon, résolu de punir Aben-Ahaya, du secours qu'il avoit fourni à Abderame; hors d'état de résister à un tel ennemi, Aben-Ahaya, seigneur de Sarragosse, s'empressa de se soumettre, se déclara vassal de la couronne de Léon, & s'engagea de lui payer le même tribut annuel qu'il donnoit au roi de Cordoue. *Ramire* lui accorda la paix à ces conditions, revint dans ses états, épousa dona Thérese, sœur de don Garcie, roi de Navarre, & pendant une année, ne s'occupa que des soins du gouvernement; mais tandis qu'il se flattoit de jouir d'un calme heureux & durable, Aben Ahaya, infidèle à ses engagemens, s'étoit ligué avec le roi de Cordoue, & leurs troupes firent inopinément une irruption sur les terres de Léon, s'emparèrent de Covarrubias, petite ville bien peuplée, dont ils passèrent tous les habitans au fil de l'épée, ravagèrent la campagne, & ne s'en retournèrent qu'après s'être rassasiés de butin & de carnage; enorgueilli par le succès de cette expédition, & ne doutant point que le temps d'accabler les chrétiens ne fût venu, Abderame fit les derniers efforts pour écraser *Ramire*; une foule de Maures vinrent d'Afrique se joindre à son armée, déjà très-formidable, & la conquête de Léon & d'Oviédo lui paroissant infaillible, il ne se proposoit rien moins que d'exterminer les chrétiens, ou tout au moins d'obliger ceux qui échappoient au carnage, d'aller pour la seconde fois se cacher dans les Asturies. Ses projets étoient vastes, mais ils ne réussirent pas; au contraire, *Ramire*, dont les forces paroissoient très-inférieures à celles des Mahométans, alla à leur rencontre; leur présenta la bataille dans la plaine de Simancas, fondit sur eux avec impétuosité, & malgré leur résistance, remporta la victoire & inonda la plaine de leur sang. Il s'en retournoit triomphant, lorsqu'il fut averti qu'Abderame rassembloit les débris de l'armée vaincue qui, malgré cette grande défaite, étoit encore très-nombreuse. Le roi d'Oviédo, sans donner aux infidèles le temps d'être tous rassemblés, marcha contr'eux, les joignit auprès de Salamanque, les attaqua & les défit encore. Cette seconde victoire fut plus fatale que la première aux Maures; les vainqueurs en firent un horrible carnage, & se saisirent d'Aben-Ahaya qui fut enfermé & traité en sujet perfide & rebelle. Dans la vue de prévenir de nouvelles invasions, *Ramire II* donna ordre aux comtes de Castille de fortifier leurs places qui, par leur situation, serviroient de barrière aux Mahométans. Les comtes de Castille qui se prétendoient indépendans n'obéirent qu'à regret. Le roi d'Oviédo leur ordonna ensuite d'assembler leurs troupes & de se tenir prêts à marcher au premier signal. Offensés de ce second ordre, ils refusèrent de s'y soumettre, & par leur résistance irritèrent si fort *Ramire II*, qu'il marcha contr'eux à la tête de ses troupes, & fit prisonniers les comtes Ferdinand Gonçalez, & Nunno Nunnez. Cependant, comme les prétentions de ces seigneurs étoient en quelque sorte fondées sur une longue jouissance, le roi d'Oviédo n'usa point de rigueur; il leur fit faire au contraire de si sages représentations, pendant qu'ils étoient en prison, qu'acquiesçant à ses raisons, ils lui promirent la plus inviolable fidélité. *Ramire II* ne se contenta point de leur rendre la liberté, il les combla de bienfaits, les honora de sa confiance, & peu de temps après il maria son fils dom Ordogno avec dona Urraque, fille du comte Ferdinand Gonçalez & de dona Sanche, infante de Navarre. Intimidés par sa valeur & sa puissance, les Maures lui demandèrent une suspension d'armes, & il leur accorda une trève de sept années. Il consacra ce temps de paix aux travaux les plus utiles; il fonda plusieurs monastères, peut-être eût-il pu mieux faire; mais alors la fondation d'un monastère passoit pour la plus belle des actions humaines. Il fit fortifier les places les plus importantes, publia des loix sages & extirpa les abus. Constamment animé néanmoins du desir d'exterminer les Maures autant qu'il le pourroit, la trève fut expirée à peine, que, suivi de son armée, il passa les montagnes d'Avila, & fondit sur Talavera. Le roi de Cordoue envoya contre lui une nombreuse armée; les Chrétiens & les Maures se rencontrèrent; le combat s'engagea; l'action fut décisive & glorieuse pour *Ramire* qui remporta encore une victoire signalée. Les Mahométans perdirent douze mille hommes, & en laissèrent sept mille entre les mains des Chrétiens qui les amenèrent prisonniers. *Ramire II* alla se reposer

à Oviédo ; son dessein étoit de se rendre à Léon, mais il tomba malade à Oviédo, & on eut bien de la peine à le transporter à Léon ; la maladie empira, *Ramire* vit sans trouble ses derniers momens approcher ; il abdiqua la couronne en faveur d'Ordogno son fils, & mourut peu de jours après, le 5 janvier 950 ; il avoit régné dix-neuf ans & quelques mois. Les Chrétiens le regrettèrent amérement ; ils perdoient en lui un excellent roi & leur plus ferme appui. Les Maures se réjouirent de sa mort, tant il leur avoit inspiré de terreur.

RAMIRE III, roi d'Oviédo & de Léon. (*Hist. d'Espagne.*) Dans les états où la couronne est élective, il sembleroit que le peuple qui a le droit de placer qui il veut sur le trône, a par cela même aussi le droit de déposer les souverains qui ne répondent point à la confiance publique, ou qui abusent en tyrans du suprême pouvoir. Ce fut ainsi que pensèrent & ce fut ainsi qu'en agirent les sujets de *Ramire III*, fils du roi Sanche-le Gros, roi juste & sage, qui mourut pourtant empoisonné par les mains d'un traître qu'il aimoit. *Ramire* n'avoit que cinq ans lors de la mort de Sanche ; mais malgré la foiblesse de son âge, les grands, assemblés pour procéder à une élection, le proclamèrent en 964, dans l'espérance que, né d'un père bon & juste, il en auroit un jour les respectables qualités. Il fut reconnu pour roi sous la tutelle de la reine sa mère, de dona Elvire sa tante, & sous un conseil de régence. Ce conseil de régence commença par renouveller avec Alhacan, roi de Cordoue, le traité de paix qui avoit été fait dans les derniers jours du regne précédent entre les deux couronnes. Il ne se passa rien de bien important pendant les premières années de ce regne, & le royaume ne fut agité que par la turbulence de l'ancien évêque de Compostelle qui, déposé & enfermé, s'évada de sa prison, & alla, les armes à la main, se remettre en possession de son évêché. Sisenand se fit craindre, & on le laissa tranquille sur la chaire épiscopale. Les pirates normands qui avoient fait précédemment plusieurs invasions sur les côtes de Galice, en firent une nouvelle & marchèrent vers Compostelle. L'évêque Sisenand qui savoit mieux combattre que prêcher, rassembla des troupes, marcha contre les Normands, leur livra bataille, fut vaincu & tué. Enhardis par cet avantage, les Normands, peuple inhumain dans la victoire, parcoururent le pays, le fer & la flamme à la main, & portèrent le ravage & la désolation jusqu'aux montagnes de Castille ; chargés de butin, ils revinrent vers les côtes pour se remettre en mer ; mais le comte Gonçalez Sanchez suivi d'une formidable armée, les rencontra, fondit sur eux, les battit, les massacra presque tous, fit prisonniers ceux à qui les vainqueurs fatigués de carnage avoient laissé la vie, & alla mettre le feu à leur flotte. A ces troubles près, le royaume jouit d'un calme profond, & *Ramire III* parvenu à la dix-septième année de son âge, épousa, du consentement du conseil de régence, dona Urraque, jeune demoiselle, de l'une des plus illustres maisons du royaume. Eperduement amoureux de sa jeune épouse, dont l'ambition étoit outrée & le caractère mauvais, il ne se conduisit que d'après ses conseils, & les conseils pernicieux d'Urraque l'engagèrent à traiter avec mépris la reine sa mère & Elvire sa tante. *Ramire* toujours dévoué aux suggestions de dona Urraque, en agit avec tant de hauteur à l'égard de la noblesse, qu'il la mécontenta ; il affecta sur-tout d'offenser les nobles de Galice par les plus révoltans procédés. Ces nobles peu accoutumés à ce ton despotique, s'assemblèrent, jettèrent les yeux sur le prince dom Bermude, fils d'Ordogno III, qui leur parut plus digne du trône que celui qui l'occupoit ; ils le proclamèrent roi, & cette élection fut si favorable aux Galiciens, parmi lesquels le jeune Bermude avoit été élevé, qu'ils prirent les armes pour soutenir son élection. *Ramire III* croyant n'avoir à combattre qu'un petit nombre de rebelles faciles à soumettre ou à disperser, rassembla ses troupes, & marcha contre les Galiciens ; ceux-ci se défendirent avec beaucoup de valeur. Les deux partis en vinrent à une action, elle fut vive & sanglante ; le combat dura depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher ; la victoire demeura indécise ; mais l'armée royale avoit été si maltraitée, que *Ramire* se rendit à Léon pour lever de nouvelles troupes ; mais à peine il étoit arrivé dans cette capitale, qu'il y tomba malade & mourut, à la satisfaction publique, vers la fin de l'année 982, dans la quinzième année de son regne, & âgé de vingt ans. La nation l'avoit élu pour qu'il régnât en souverain vertueux & modéré ; il voulut gouverner en despote, & ses prétentions injustes inspirèrent à ses sujets la résolution de faire un nouveau choix. Il mourut cependant sur le trône ; mais s'il eût vécu encore quelques jours, il est vraisemblable qu'il seroit mort ou en prison ou dans un monastère, car la nation entière étoit soulevée contre lui, & faisoit des vœux pour Bermude. (*L. C.*)

RAMSAY (CHARLES-LOUIS) *Hist. litt. mod.*) gentilhomme écossois, est auteur d'un ouvrage latin, intitulé : *Tacheographia*, ou *l'art d'écrire aussi vîte qu'on parle*, dédié à Louis XIV. Cet art n'étoit pas inconnu aux anciens, à en juger par ce distique de Martial :

Currant verba licet, manus est velocior illis,
Nondum lingua, suum dextra peregit opus.

Mais un homme qui a rendu beaucoup plus célèbre dans les lettres le nom de *Ramsay*, est André-Michel de *Ramsay*, chevalier-baronet en Ecosse, & chevalier de Saint-Lazare en France, docteur de l'université d'Oxford, issu d'une bran-

che cadette de l'ancienne maison de *Ramsay*. Il eut le bonheur d'être fixé dans la religion catholique par M. de Fénelon ; il eut le bonheur & la gloire d'être son ami, il a écrit la vie de cet illustre prélat ; il fut aussi l'ami de Pope, & il le défendit contre Louis Racine. (*Voyez l'article* POPE.) Sa vie de Fénelon, son discours sur le poëme épique, placé à la tête du Télémaque, son *Histoire de Turenne* & ses *Voyages de Cyrus*, voilà ses ouvrages les plus connus. On a de lui en anglois un ouvrage posthume, intitulé : *Principes philosophiques de la religion naturelle & révélée, développés & expliqués dans l'ordre géométrique* ; un plan d'éducation aussi en anglois ; des poésies aussi en anglois ; il avoit élevé les princes de la maison de Bouillon, & avoit été appellé à Rome pour travailler à l'éducation des enfans de Jacques III. Il mourut à Saint-Germain en Laye en 1743.

RAMTRUT, s. m. (*Hist. mod. superstit.*) c'est le nom d'une divinité adorée par les Kanarins, peuple de l'Indostan ; elle a un temple fameux à Onor. On la représente sous des traits qui approchent plus de ceux d'un singe que d'un homme. Dans certains jours solemnels on la porte en procession dans une espèce de char, qui a la forme d'une tour pyramidale d'environ quinze pieds de haut ; une douzaine de prêtres montent sur cette voiture pour accompagner l'idole ; ils sont traînés par des hommes, qui tiennent à très-grand honneur de servir de bêtes de charge à ce dieu & à ses ministres.

RAMUS ou LA RAMÉE (PIERRE) *Hist. litt. mod.*) savant professeur au collège royal, principal du collège de Presle, homme singulier, célèbre & malheureux. Ses malheurs commençoient avant sa naissance ; sa famille, établie à Liége, y perdit tout son bien, lorsqu'en 1468 le duc de Bourgogne, Charles le téméraire, réduisit presque entiérement cette ville en cendres. L'ayeul de *Ramus* alla se faire charbonnier dans un village du Vermandois ; on dit qu'il étoit né gentilhomme. Son fils fut charbonnier aussi ou laboureur, & *Ramus* naquit dans la pauvreté vers 1502 selon les uns, en 1515 selon les autres. A peine sorti du berceau, il fut deux fois attaqué de la peste ; arrivé à Paris, la misère l'en chassa deux fois, il y retourna une troisième fois, & fit ce que faisoit vers le même temps Guillaume Postel, dont les premières avantures ont beaucoup de rapport avec les premières de *Ramus* (*voyez* POSTEL) ; il entra en qualité de domestique au collège de Navarre, il servoit le jour, il étudioit la nuit, ses progrès furent rapides comme ceux de Postel ; mais *Ramus*, supérieur à Postel & né avec un esprit réformateur, s'éleva d'abord au-dessus de son siécle ; la scolastique le révolta, il lut Xénophon & Platon, il en fut transporté : *voilà*, s'écria-t-il, *la seule philosophie digne de l'homme*. Bientôt il ne garda plus de mesures avec la scolastique ni avec Aristote ; il voulut détrôner ce prince des philosophes dans lequel il ne pouvoit plus rien reconnoître de bon, il soutint des thèses publiques, & fit des écrits contre lui ; tout le péripatétisme se souleva. Un péripatéticien portugais, nommé Antoine de Govea, établi dans l'université de Paris, poursuivit *Ramus*, comme ennemi d'Aristote, au châtelet, puis au parlement ; on plaida solemnellement pour & contre Aristote ; le roi François I évoqua cette grande affaire & la mit en arbitrage ; les arbitres furent pour Aristote & pour Govea ; on déclara que *témérairement & insolemment Ramus* s'étoit élevé contre le prince des philosophes, on condamna les livres de *Ramus*, & on lui défendit d'enseigner la philosophie. Pierre Galland, (voyez son article) qui en cette occasion combattit pour Aristote contre *Ramus*, prétend même que François I vouloit envoyer *Ramus* aux galères, le prenant pour un barbare qui s'opposoit aux progrès naissans des lettres, & qui vouloit renverser l'ouvrage de son maître ; c'étoit le connoître bien mal, mais c'est ainsi qu'on dit la vérité aux rois, & c'est pour cela qu'ils ne doivent jamais se permettre de rien prononcer d'eux-mêmes sur le sort de leurs sujets ; les ennemis de *Ramus* avoient bien dit au roi qu'il haïssoit Aristote, mais ils s'étoient bien gardés de dire qu'il aimoit Platon & Xénophon. *Ramus* dévora les triomphes & les injures de ses ennemis, qui publièrent sa condamnation dans toute l'europe, qui le jouèrent sur leurs théatres collégiaux, & le confondirent tant qu'ils voulurent dans leurs thèses sans contradicteurs. *Ramus* ne s'attacha qu'à pratiquer cette philosophie socratique qu'il admiroit, elle lui apprit à souffrir sans se plaindre ; quand ses amis le plaignoient, il leur répondoit avec le sourire de la paix :

Grata superveniet, quæ non sperabitur hora.

Elle arriva cette heure favorable ; *Ramus* eut la liberté d'enseigner la philosophie qu'il jugeroit la plus convenable. Ce fut le cardinal de Lorraine, Charles, qui lui *obtint*, dit Bayle, *la main-levée de sa plume & de sa langue*.

La scolastique se vengea de ces nouveaux succès de *Ramus*, en troublant ses leçons par des huées & des sifflemens ; il fatigua par sa constante tranquillité l'indécente cabale qui osoit l'insulter dans ses fonctions ; il pouvoit la faire punir, il la dédaigna, & ses leçons cessèrent d'être troublées ; mais il ne put réussir dans le grand projet qu'il avoit conçu de bannir entiérement de l'école l'argumentation & la scolastique.

Henri II ayant jugé que l'université avoit besoin de réforme, nomma, par ses lettres du 7 janvier 1556, *Ramus*, Danès & Galland pour y travailler. *Ramus* appartenoit & au collège royal & à l'université

versité, étant d'un côté professeur royal, de l'autre principal du collège de Presle.

Devenu le doyen des professeurs royaux, il jugea que l'honneur du collège royal lui étoit plus particuliérement confié; il veilla sur le choix des professeurs. L'ignorant Dampestre avoit envahi par intrigue une chaire de mathématiques. *Ramus* averti de son incapacité, voulut l'empêcher d'exercer. Dampestre répondit: *qu'il lui feroit leçon à lui-même & à tous les lecteurs de l'université. Commencez donc*, dit Ramus, *par m'expliquer la première proposition d'Euclide. Me prenez-vous pour un enfant*, repartit Dampestre? & malgré l'opposition de Ramus, il voulut commencer ses leçons publiques. On ne l'interrompit point comme on avoit interrompu *Ramus*, mais son école fut désertée; *Ramus* fit rendre, le 24 juin 1566, une ordonnance qui décida que Dampestre & les professeurs qu'on nommeroit à l'avenir seroient examinés publiquement par tous les lecteurs royaux. Dampestre n'osa ou ne daigna point subir cet examen; il vendit sa chaire à un autre ignorant nommé Charpentier, docteur en médecine, & qui crut pouvoir couvrir son ignorance en mathématiques, par le peu de médecine qu'il savoit & qu'il enseigneroit à ses écoliers. *Ramus* fit signifier à Charpentier l'ordonnance du 24 juin 1566. Charpentier, après quelques bravades qu'il ne put soutenir, pleura, se plaignit qu'on le déshonoroit gratuitement, enfin il demanda trois mois pour se mettre en état d'expliquer Euclide; on les lui accorda, & cependant de nouvelles lettres, du 8 mars 1567, confirmèrent celles du 24 juin précédent, & mirent même pour l'avenir les chaires au concours; mais malgré la vigilance & les efforts de *Ramus*, elles restèrent sans exécution. Charpentier se maintint dans sa place & dans son ignorance.

Pendant que *Ramus* exerçant ainsi une discipline sévère sur le collège royal, vouloit en chasser les ignorans, l'université l'avoit chassé lui-même du collège de Presle, comme calviniste. Le goût général qu'il avoit pour la réforme & les persécutions qu'il avoit éprouvées de la part des catholiques au sujet d'Aristote, l'avoient en effet jetté dans la réforme calviniste, qu'il voulut encore réformer, tant il aimoit la réforme. Mais il eut à combattre Théodore de Bèze, qui l'empêcha même d'obtenir une chaire de théologie à Genève.

Ses ennemis qui depuis long-temps épioient son calvinisme naissant, s'étoient apperçu qu'il ôtoit les images de la chapelle de son collège de Presle, disant qu'*il n'avoit pas besoin d'auditeurs sourds & muets*; l'université s'étoit hâtée de l'en chasser dès 1562. Il fut même alors obligé de quitter Paris pour échapper à la persécution; mais Charles IX, qui l'aimoit, lui donna un asyle à Fontainebleau, où placé au milieu de la bibliothèque royale, il se consola par l'étude & par le travail; il se perfectionna dans la géométrie & l'astronomie, mais bientôt on le chassa de cet asyle même, il erra de retraite en retraite, inconnu & déguisé. N'ayant pu le prendre, on pilla son collège de Presle, une riche bibliothèque qu'il avoit pris plaisir à y former, lui fut enlevée; un des grands motifs de la fureur de ses ennemis étoit la manière dont il prononçoit la lettre Q, il n'en falloit pas davantage alors, & il n'en faut pas beaucoup davantage aujourd'hui pour haïr. *Ramus* & les professeurs royaux avoient corrigé, autant qu'il étoit possible, quelques abus qui s'étoient glissés dans la prononciation du latin. L'école, par négligence, avoit pris l'habitude de prononcer *quisquis*, *quanquam*, comme *kiskis*, *kankam*, delà le proverbe *faire un grand KANKAN ou CANCAN*, qui signifioit originairement faire un grand discours bien solemnel, bien polémique, commençant par *quanquam*, comme plusieurs des oraisons & des traités de Cicéron, & qui signifie plus généralement aujourd'hui: faire un grand bruit, une grande affaire d'une bagatelle. C'est contre cette prononciation vicieuse qui faisoit disparoître l'U que *Ramus* s'élevoit. On prétend que la Sorbonne avoit fait dépouiller de ses bénéfices un ecclésiastique qui avoit adopté la prononciation de *Ramus*, & que cet ecclésiastique s'étant pourvu au parlement, étoit en danger d'y perdre son procès, si les professeurs royaux n'avoient été représenter en pleine audience le ridicule de cette cause & l'indignité de ce procédé.

La paix de 1563 avoit ramené *Ramus* à Paris; les guerres civiles ayant recommencé en 1567, il se réfugia auprès du prince de Condé; il étoit avec lui & avec l'amiral de Coligny à la bataille de S. Denis. A la paix il revint en France, & y retrouva la persécution; pour l'éviter, il alla visiter les universités d'Allemagne. Il fut comblé d'honneurs à Bâle, à Heidelberg; on l'invita de la part du roi de Pologne Sigismond II à venir à Cracovie. Jean Sigismond Zapol, vayvode de Transylvanie, lui offrit le rectorat de l'université de Weissembourg, avec des appointemens considérables; il refusa tout pour revenir dans sa patrie qu'il aimoit toujours. Il revint à Paris vers la fin de l'année 1571, & y fut assassiné l'année suivante à la S. Barthélemi; ce ne fut point le crime de la superstition, mais de la haine; il fut avéré que les assassins avoient été apostés par Charpentier: *Ramus* s'étoit caché dans une cave; on l'avoit épié, on l'en tira, il offrit de l'argent, l'argent désarme des voleurs, non des ennemis; Charpentier, dit-on, se montra l'un & l'autre, il prit l'argent de *Ramus* & le livra aux assassins; *Ramus* se voyant ainsi trahi, se défendit en désespéré; percé de coups, succombant sous le nombre, on le jetta dans la rue. Ses entrailles sortoient de son corps; les écoliers que Charpentier animoit les arrachèrent & les semèrent de rue en rue, ils

y traînèrent le cadavre de *Ramus* en le battant de verges.

Ramus etoit d'une figure noble, d'une taille avantageuse, d'un tempérament robuste : élevé durement, il vécut toujours durement, ne coucha jamais que sur la paille, ne but que de l'eau, parce qu'un excès de vin qu'il avoit fait dans sa jeunesse l'avoit incommodé, & ne cessa de travailler ; sa sobriété, ses mœurs, d'utiles exercices le sauvèrent des dangers du travail & conservèrent sa santé. Il aida ses écoliers de son argent comme de ses lumières, il fit du bien & pendant sa vie & apres sa mort; mais il disputa trop, & par-là il alluma des haines qui troublèrent ses jours & causèrent sa perte.

Il avoit une éloquence qu'on jugea propre aux grands effets & qui en produisit quelquefois; les Reîtres de l'armée du prince de Condé refusant de marcher, parce qu'ils n'étoient point payés, on les fit haranguer par *Ramus*, & ils marchèrent.

Il a écrit sur presque tous les arts & toutes les sciences. On peut voir dans le P. Niceron la liste de ses ouvrages. *Ramus* occupa trois chaires au collège royal, celle de philosophie, celle d'éloquence latine, celle de mathématiques, & il en fonda une qu'il mit au concours & qui s'appelle encore la chaire de *Ramus*. Il exécuta ainsi en petit ce qu'il eût voulu que le gouvernement exécutât en grand. Au moment même où la persécution le chassoit de sa patrie, son amour pour sa patrie & pour les sciences l'engageoit à laisser par son testament cinq cents livres de rente qu'il avoit sur la ville, somme alors considérable pour fonder une chaire, où pendant trois ans un même professeur devoit enseigner l'arithmétique, la musique, la géométrie, l'optique la méchanique, l'*astrologie* & la géographie. Au bout des trois ans, la chaire devoit être remise au concours, le professeur reçu ne pouvoit conserver sa chaire que par de nouveaux triomphes; s'il étoit vaincu, la chaire passoit au vainqueur. Tous les professeurs royaux & tous les mathématiciens reconnus pour habiles devoient être les arbitres du combat. Le premier président, le premier avocat-général, le prévôt des marchands & les échevins devoient être priés d'y assister. Les ennemis de *Ramus*, pour le contrarier même après sa mort, & pour écarter du collège royal cet esprit d'examen & d'epreuve qui ne leur étoit pas favorable, parvinrent dès l'année 1573 à faire changer la destination des fonds légués par *Ramus*; mais comme la haine & l'ignorance ne présidèrent point à cet arrangement, il eut un objet utile; on donna les cinq cents livres à Gohorry pour continuer l'histoire de France de Paul Emile. Ce Gohorry écrivit en effet les règnes de Charles VIII & de Louis XII, qui sont en manuscrit à la bibliothèque du roi ; il savoit d'ailleurs des mathématiques, & s'il les enseignoit, la prédilection de *Ramus* pour les sciences exactes n'étoit point trompée. En 1611, Louis XIII ordonna que le testament de *Ramus* seroit plus exactement exécuté. Sa chaire a été remplie jusqu'en 1732, & après quelques années d'interruption, elle l'a été encore. Ainsi le nom de *Ramus* se mêlera toujours à celui des rois bienfaiteurs des lettres; il a fait plus que d'ajouter à leurs libéralités, il leur a indiqué le moyen de s'assurer du mérite, & de ne jamais prostituer leurs bienfaits. (*Voyez l'art.* GOHORRY.)

RAMUSIO ou RANNUSIO (JEAN-BAPTISTE) *Hist. litt. mod.*) vénitien, secrétaire du conseil des dix, mort à Padoue en 1557, auteur d'un traité *de Nili incremento*, & d'un recueil de voyages maritimes.

RAN

RANA, ou RANNA, s. m. (*Hist. mod.*) titre que l'on donne dans l'Indostan aux princes ou souverains du pays, qui descendent des anciens possesseurs de ces contrées avant que les Tartares en eussent fait la conquête ; cependant le mot sous lequel on désigne ces princes le plus ordinairement, est celui de *Rajah.* (*A. R.*)

RANC, (JEAN) *Hist. mod.*) peintre né à Montpellier en 1674, mort à Madrid en 1735, premier peintre du roi d'Espagne, élève de Rigaud & mari de la nièce de ce grand peintre. Les arts & les artistes ne sont pas de notre département, & nous ne parlons de celui-ci que relativement à un fait historique & littéraire; c'est que la fable de la Motte, qui a pour titre : *Le Portrait*, n'est point une fable, mais une avanture arrivée réellement au peintre dont il s'agit ici, & dont la morale est la même que celle de la fable du Bouffon & du Paysan dans Phèdre :

En hic declarat, quales sitis judices.

Voilà de vos arrêts, messieurs les gens de goût !

RANCÉ, (*Voyez* BOUTHILLIER (LE).

RANCHIN. (*Hist. litt. mod.*) Un jurisconsulte de ce nom, Etienne, mort à Montpellier en 1583, est auteur du livre intitulé : *Miscellanea decisionum juris.* Un de ses parens (Guillaume) avocat du roi à la cour des aides de Toulouse, a fait une *revision du Concile de Trente.*

Mais le plus connu de tous les écrivains de ce nom, est l'auteur de ce fameux triolet :

Le premier jour du mois de mai
Fut le plus beau jour de ma vie;
Le beau dessein que je formai,
Le premier jour du mois de mai!
Je vous vis & je vous aimai,

Et ce dessein vous plut, Silvie.
Le premier jour du mois de mai
Fut le plus beau jour de ma vie.

Il étoit conseiller à la chambre de l'Edit, & originaire de Montpellier. Son triolet & des stances *d'un père à son fils*, qui commencent ainsi:

Philis, mes beaux jours sont passés,
Et mon fils n'est qu'à son aurore, &c.

ont fait toute sa réputation. Son triolet, sur-tout, étoit cité en toute occasion; on l'appelloit *le roi des triolets*. Cet opuscule, fort joli sans doute, n'est cependant pas sans tache. Qu'est-ce que ce *dessein formé d'aimer*? Aime-t'on ainsi par dessein formé? D'ailleurs le vers:

Je vous vis, & je vous aimai.

qui rappelle le *ut vidi*, *ut perii* de Virgile, exclut cette idée de dessein & d'arrangement.

L'à-propos des refreins, qui fait le principal mérite des triolets, & qui doit être tel, que les vers répétés soient non-seulement bien placés, mais nécessaires à l'endroit où on les répète, cet à-propos nous paroît plus fin, plus parfait, plus abondant en idées accessoires dans un triolet moderne dont l'auteur est feu M. l'abbé Blanchet, que dans celui même de *Ranchin*. Le triolet de l'abbé Blanchet est adressé à trois sœurs:

Aimables sœurs, entre vous trois
A qui mon cœur doit-il se rendre?
Il n'a point fait encor de choix,
Aimables sœurs, entre vous trois;
Mais il se donneroit, je crois,
A la moins fière, à la plus tendre;
Aimables sœurs, entre vous trois
A qui mon cœur doit-il se rendre?

M. de Fontenelle, juge suprême dans le genre galant, ingénieux & aimable, disoit qu'on ne pouvoit pas mieux faire dans ce genre, & on ne peut qu'être de son avis.

RANCONET, (AIMAR DE) *Hist. de Fr.*) conseiller au parlement de Bordeaux, puis président au parlement de Paris, homme juste & malheureux par conséquent très-intéressant. La misère l'avoit réduit à être simple correcteur d'imprimerie chez les Etienne, & si l'on en croit Pithou, ce fut *Ranconet* qui composa le *Dictionnaire historique*, *géographique & poétique*, imprimé sous le nom de Charles-Etienne, frère de Robert. *Ranconet* vit mourir sa fille sur un fumier, exécuter son fils pour les affaires du calvinisme; sa femme fut tuée d'un coup de tonnerre. Le même Pithou nous apprend que le cardinal de Lorraine, sous le règne de François II, ayant fait assembler le parlement de Paris pour avoir son avis sur la punition des hérétiques, c'est-à-dire pour l'engager à prononcer la peine de mort contre eux, *Ranconet* fit ce que tout magistrat chrétien & humain auroit dû faire; il porta à l'assemblée les œuvres de Sulpice Sevère, & y lut l'endroit où cet écrivain rapporte que S. Martin de Tours, le modèle de la charité évangélique, voulut séparer de sa communion les évêques espagnols Idace & Ithace, qui avoient déféré à l'empereur ou au tyran Maxime, Priscillien & ses disciples, & les avoient fait condamner à mort, & qu'il fit éclater tout son zèle contre les persécuteurs qui faisoient couler le sang hérétique. Le cardinal, qui ne consultoit le parlement que pour qu'il lui conseillât des cruautés, fut indigné du courage & de la vertu de *Ranconet*; il le fit mettre à la Bastille, où cet infortuné mourut en peu de temps, (en 1559) succombant sous le poids de ses malheurs. On a de lui le *Trésor de la langue françoise*, *tant ancienne que moderne*, qui a beaucoup servi à Nicot & à Monet pour la composition de leurs dictionnaires. *Ranconet* étoit savant & passoit pour écrire fort bien en grec & en latin.

RANNEQUIN. (*Hist. litt. mod.*) C'est le nom d'un machiniste liégeois à qui on doit la machine de Marly, laquelle passa dans son temps pour un chef-d'œuvre de mécanique, & qu'on cherche aujourd'hui à simplifier. Cette machine, au moyen de ses énormes rouages, donne 5258 tonneaux d'eau en vingt-quatre heures; elle a commencé d'agir en 1682.

RANS. (BERTRAND DE) *Hist. de Flandre*) C'est, dit-on, le vrai nom de l'imposteur qui, vingt ans après la mort de Baudouin I, comte de Flandre & empereur de Constantinople, voulut se faire passer pour ce prince. *Voyez l'article* BAUDOUIN.) Bertrand de *Rans* étoit de Rheims, & avoit vécu long-temps dans les forêts comme hermite. Il fut pendu à Lille, après avoir avoué son imposture à la question, & avoir été promené par dérision & par politique dans toutes les villes de la Flandre & du Hainaut, où il s'étoit fait un assez grand nombre de partisans.

RANTZAU, (JOSIAS, comte de) *Hist. de Fr.*) maréchal de France, étoit de la maison de *Rantzau*, illustre dans le duché de Holstein; il servit d'abord avec succès & avec éclat dans les armées suédoises. Ce ne fut qu'en 1635, qu'étant venu en France avec le chancelier Oxenstiern, il s'attacha au service de Louis XIII, qui le fit maréchal de camp. En 1636, il perdit un œil d'un coup de mousquet au siége de Dole; ce fut lui aussi qui défendit Saint-Jean de Losne contre le général Galas, & qui lui

en fit lever le siège. En 1640, il perdit une jambe & fut estropié d'une main au siège d'Arras. En 1641, il se trouva & se signala au siège d'Aire. En 1642, il fut fait prisonnier au combat d'Honnecourt. En 1644, il se distingua au siège de Gravelines; il fut fait maréchal de France le 16 juillet 1645, & la même année il abjura le luthéranisme, car les intérêts de religion ne tiennent guères à la longue contre les intérêts de l'ambition. Il servit en Flandre les années suivantes. Sa fidélité ayant été injustement soupçonnée, malheur auquel on est toujours exposé dans un service étranger, & qui devroit déterminer à ne servir jamais que sa patrie, *Rantzau* fut arrêté le 27 février 1649. Il fit connoître son innocence, & fut mis en liberté le 22 janvier 1650. Il mourut le 4 septembre suivant, sans laisser d'enfans, non plus que ce maréchal de Gassion son contemporain, qui disoit qu'il n'avoit jamais vu de femme dont il voulût être le mari, ni d'enfans dont il voulût être le pere. On vantoit sa figure, sa taille, son esprit, son éloquence, sa valeur; on lui reprochoit de l'ivrognerie, défaut alors commun, sur-tout dans un allemand, une humeur un peu chagrine, une ambition difficile à satisfaire; mais aussi à quelles récompenses n'avoit-il pas droit, & s'il demandoit à la France, que n'avoit-il pas sacrifié pour elle? Jamais militaire n'avoit été si honorablement mutilé; jamais la guerre n'avoit coûté si cher à personne dont elle eût épargné la vie. On disoit qu'elle ne lui avoit laissé qu'un œil, qu'une oreille, qu'un bras, qu'une jambe, qu'il n'avoit qu'un enfin de tout ce que les hommes ont deux; c'est le sens de son épitaphe, qui fut célèbre dans le temps, & qui conserve encore quelque chose d'imposant.

Du corps du grand *Rantzau* tu n'a qu'une des parts,
L'autre moitié resta dans les plaines de Mars;
Il dispersa par-tout ses membres & sa gloire.
Tout abattu qu'il fût, il demeura vainqueur,
Son sang fut en cent lieux le prix de sa victoire,
Et Mars ne lui laissa rien d'entier que le cœur.

R A O

RAOUL XXXIe roi de France, (*Hist. de France.*) fils & successeur de Richard, duc de Bourgogne, n'eut d'autres droits à la couronne de France que ceux de la victoire: Charles le simple, prisonnier de ses sujets rebelles, rendit Hugues le Grand arbitre du royaume: ce guerrier politique, qui pouvoit mettre la couronne sur sa tête, la déféra à *Raoul*, qui fut sacré à Soissons (an 921). Le nouveau monarque, pour assurer son autorité usurpée, marcha contre le duc de Normandie, son ennemi le plus redoutable; la ville d'Eu fut emportée d'assaut, & tous les habitans furent massacrés. Les Normands étoient répandus dans les différentes provinces du royaume: le monarque eût bien voulu les en chasser; mais, comme il faisoit les préparatifs qui pouvoient assurer ses succès, de nouveaux ennemis vinrent l'attaquer. Le roi de Germanie lui enleva la Lorraine, & l'Aquitaine secoua le joug de son obéissance; il eût bien voulu ranger à son devoir cette dernière province, mais il fut obligé de se rendre auparavant en Champagne, que menaçoient les Hongrois, peuple féroce alors, & qui ne sembloit vouloir tout conquérir que pour avoir droit de tout détruire.

La monarchie n'étoit plus qu'un corps mutilé & languissant; *Raoul* avoit assez de talens pour lui rendre quelques rayons de sa première splendeur; mais Charles le Simple vivoit encore, & son titre de roi usurpé sur ce prince le rendoit odieux, même à ceux qui avoient favorisé son élévation; la reconnoissance qu'ils exigeoient, étoit un hydre qui dévoroit les richesses du trône. L'impuissance d'assouvir leur cupidité fit beaucoup de mécontens, qui sous le spécieux prétexte de tirer Charles le Simple de sa captivité, entretenoient les discordes de l'état. Ce prince infortuné mourut à Péronne. *Raoul*, devenu possesseur plus tranquille du royaume, ne s'occupa que du soin d'en faire renaître les prospérités; les Normands fiers & indociles furent réduits à l'impuissance de nuire. Charles Constantin fit hommage du Viennois. Le duc de Gascogne, qui ne vouloit point reconnoître de supérieur, fut obligé de plier sa fierté & de donner des témoignages d'une entière soumission: ces superbes vassaux étoient les tyrans des sujets, ils employoient à leurs propres querelles les forces de l'état. La subordination eût été parfaitement rétablie sans une maladie, dont mourut *Raoul* l'an 936; il laissa la réputation d'un prince bienfaisant & courageux: sa gloire eût été sans tache, si sa puissance dont il n'usa que pour le bonheur public, eût été fondée sur un titre légitime. (*M—Y.*)

R A P

RAPIN. (*Hist litt. mod.*) Ce nom a été illustré dans les lettres par trois différens personnages:

1°. Nicolas *Rapin*, poëte latin & françois, bon citoyen, chassé de Paris par les Ligueurs, pour son attachement à Henri III, son bienfaiteur, qui l'avoit fait grand-prévôt de la connétablie, fut très-utile à Henri IV, qui le rétablit dans sa charge. On ne doit pas regarder comme un des moindres services rendus à ce prince, la part qu'il eut à la satyre Ménippée. Ses épigrammes latines ont encore quelque réputation. Il avoit été vice-sénéchal de Fontenai-le-Comte en Poitou, sa patrie. Né en 1540, mort à Poitiers en 1608.

2°. Réné *Rapin*, c'est-à-dire le P. *Rapin*, jésuite, né à Tours en 1621, mort à Paris en 1687, est

un poëte latin, beaucoup plus célèbre encore. Son poëme des Jardins est un des meilleurs poëmes latins modernes. Il est vrai que les vers en sont souvent aussi beaux que ceux de Virgile, par la même raison que certains vers grecs de M. de Fontenelle étoient aussi bons que ceux d'Homère, c'est qu'ils en étoient. Le P. *Rapin* avoit d'ailleurs beaucoup de littérature, & une littérature choisie, comme le prouvent ses réflexions sur l'éloquence, sur la poésie, sur l'histoire, sur la philosophie, ses parallèles d'Homère & de Virgile, de Démosthène & de Cicéron, de Platon & d'Aristote, de Thucydide & de Tite-Live; il publioit alternativement des ouvrages de littérature & des ouvrages de piété; l'abbé de la Chambre disoit à ce sujet: *Ce jésuite sert Dieu & le monde par semestre.* S'il n'avoit servi que Dieu, il seroit peu connu. Ses ouvrages dévots sont ignorés.

3°. Paul *Rapin* de Thoiras. En 1568, le parlement de Toulouse, dans son zèle contre les protestans, avoit refusé de vérifier l'édit de paix qui venoit de leur être accordé; il ne s'étoit enfin rendu qu'après quatre jussions, & pour se venger de la nécessité d'obéir, il avoit fait pendre, ou, selon quelques-uns, décapiter sur quelque prétexte forcé, un gentilhomme nommé *Rapin*, que le roi & le prince de Condé avoient envoyé à Toulouse pour presser la vérification de l'édit. En 1569, les soldats protestans de Montgommeri, étant logés aux environs de Toulouse, mirent le feu aux fermes & aux maisons de campagne des conseillers, puis écrivirent sur les masures avec des charbons, ces deux mots: *vengeance de Rapin*. Ce malheureux gentilhomme étoit le bisayeul de Paul *Rapin* de Thoyras, auteur de la seule histoire d'Angleterre que les Anglois, si riches aujourd'hui dans ce genre, ayent eue pendant long-temps. *Rapin* de Thoyras, né à Castres en 1661, étoit protestant & d'une famille protestante, en qui le souvenir du supplice de *Rapin* & de sa vengeance devoit redoubler le zèle qui l'attachoit à sa secte. La révocation de l'édit de Nantes lui fit quitter la France; il se partagea entre la Hollande & l'Angleterre, s'attacha au prince d'Orange Guillaume III, le suivit dans son expédition d'Angleterre, l'alla servir en Irlande & ailleurs; il fut ensuite gouverneur de Milord Portland en 1707; il s'établit avec sa famille à Wesel, il y mourut en 1725; il étoit devenu entièrement Anglois & son histoire s'en ressent, elle est d'une partialité dont les Anglois conviennent eux-mêmes, & que leurs sages historiens se sont bien gardés d'imiter; il se venge de sa patrie, & la combat par la plume après l'avoir combattue par les armes. Dans la fameuse querelle d'Edouard III. & de Philippe de Valois pour la succession à la couronne de France, il prend hautement parti pour Edouard que tous les Anglois condamnoient même alors; il suppose que les états-généraux auroient été favorables à Edouard, & les états-généraux jugèrent formellement contre Edouard en faveur de Philippe de Valois; il suppose que la question ne fut point entendue, & c'est lui qui ne l'entend point & qui renverse les faits & les principes.

On a aussi de *Rapin* Thoyras une dissertation sur les Wighs & les Torris.

RAPPORT. (*Hist. rom.*) On nommoit ainsi toute proposition qu'on faisoit au sénat, pour qu'il en délibérât; mais on observoit beaucoup d'ordre & de règle au sujet des *rapports* qu'on avoit à faire dans cette auguste assemblée.

Le magistrat devoit faire son *rapport* au sénat; premièrement, sur les choses qui concernoient la religion, ensuite sur les autres affaires. Ce n'étoit pas seulement le magistrat qui avoit assemblé le sénat qui pouvoit y faire son *rapport*, tous ceux qui avoient droit de le convoquer, jouissoient du même privilége; aussi lisons-nous que divers magistrats ont, dans le même temps, proposé au sénat des choses différentes, mais le consul pouvoit défendre de rien proposer au sénat sans son agrément, ce qui ne doit pas néanmoins s'entendre des tribuns du peuple, car non seulement ils pouvoient proposer malgré lui, mais encore changer & ajouter ce qu'ils vouloient aux propositions du consul; ils pouvoient même faire leur *rapport*, si le consul ne vouloit pas s'en charger, ou prétendoit s'y opposer. Ce droit étoit commun à tous ceux qui avoient une charge égale ou supérieure à celle du magistrat proposant; cependant, lorsque le consul voyoit que les esprits penchoient d'un côté, il pouvoit, avant que chacun eût dit son sentiment, faire un discours à l'assemblée. Nous en avons un exemple dans la quatrième Catilinaire, que Cicéron prononça avant que Caton eût dit son avis.

Après que la république eut perdu sa liberté, l'empereur, sans être consul, pouvoit proposer une, deux & trois choses au sénat, & c'est ce qu'on appelloit *le premier, le second & le troisième rapport.* Si quelqu'un en opinant, embrassoit plusieurs objets, tout sénateur pouvoit lui dire de partager les matières, afin de les discuter séparément dans des *rapports* différens. L'art de celui qui proposoit, étoit de lier tellement deux affaires, qu'elles ne pussent se diviser.

Chacun des sénateurs avoit aussi le droit, lorsque les consuls avoient proposé quelque chose, & que leur rang étoit venu pour opiner, de proposer tout ce qui leur paroissoit avantageux à la république, & de demander que les consuls en fissent leur *rapport* à la compagnie, & ils le faisoient souvent, afin d'être assemblés tout le jour; car après la dixième heure, on ne pouvoit faire aucun nouveau *rapport* dans le sénat, ni aucun sénatus-consulte après le coucher du soleil. On disoit son avis debout; si quelqu'un s'opposoit, le décret n'étoit point appellé sénatus-consulte,

mais délibération du sénat, *senatûs auctoritas*; on en usoit de même, lorsque le sénat n'étoit pas assemblé dans le lieu & dans le temps convenables, ou lorsque ni la convocation n'étoit légitime, ni le nombre compétent; en ce cas, on faisoit le *rapport* au peuple; au reste le consul pouvoit proposer ce qu'il jugeoit à propos, afin de le mettre en délibération dans l'assemblée; c'étoit en quoi consistoit sa principale autorité dans le sénat, & il se servoit de cette formule : que ceux qui sont de cet avis passent de ce côté-là, & ceux qui sont d'un avis différent, de ce côté-ci. Celui qui avoit fait le *rapport* passoit le premier.

Lorsque le sénatus-consulte étoit formé, ceux qui avoient proposé ce qui en étoit l'objet, & qui en étoient en quelque sorte les auteurs, mettoient leur nom au bas, & l'acte étoit déposé dans les archives, où l'on conservoit le regiſtre des lois & tous les actes concernant les affaires de la république; anciennement le dépôt public étoit dans le temple de Cérès, & les édiles en avoient la garde. C'étoit celui qui avoit convoqué le sénat qui faisoit finir la séance, & il usoit de cette formule : *pères conscrits, nous ne vous retenons pas davantage.*

Les affaires dont on faisoit le *rapport* au sénat étoient toutes celles qui concernoient l'administration de la république. Il n'y avoit que la création des magiſtrats, la publication des lois & la délibération sur la guerre ou la paix, qui devoient absolument être portées devant le peuple. *Voyez* Denis d'Halicarnasse, *liv. IV, chap. XX, & liv. VI, chap. LXVI.* (*D. J.*)

R A Q

RAQUETTE, (*Hist. mod.*) instrument propre à jouer à la courte paume ou au volant. C'est une palette faite ordinairement d'un treillis de cordes de boyaux de chat, fort tendue & montée sur un tour de bois qui a un manche de médiocre longueur.

Ce mot est dérivé, si l'on en croit Ménage, du bas latin *retiquetta*, diminutif de *rete*, *reticulum*, rézeau.

Pasquier observe que de son temps les *raquettes* étoient une invention toute récente, qu'auparavant on ne jouoit à la paume qu'avec la main, & que le nom de ce jeu venoit de ce qu'on y poussoit la bale avec la paume de la main, comme le pratiquoient les anciens; cependant ceux-ci donnoient à ce jeu le nom de *pila*, & à la paume de la main celui de *vola*, qui ne sont pas tout-à-fait semblables. Quant à la manière de jouer, elle étoit effectivement telle que Pasquier l'assure.

RAQUETTE, sorte de chaussure dont on se sert en Canada pour marcher sur la neige.

Ces *raquettes*, dit le P. de Charlevoix (*journal d'un voyage d'Amérique, lettre 14*), ont environ trois piés de long & quinze ou seize pouces dans leur plus grande largeur. Leur figure est ovale, à cela près, que l'extrémité de derrière se termine en pointe. De petits bâtons de traverse passés à cinq ou six pouces des deux bouts, servent à les rendre plus fermes, & celui qui est sur le devant est comme la corde d'une ouverture en arc, où l'on met le pié qu'on y assujettit avec des courroies. Le tissu de la *raquette* est de lanières de cuir de la largeur de deux lignes, & le contour est d'un bois léger durci au feu. Pour bien marcher avec ces *raquettes*, il faut tourner un peu les genoux en dedans & tenir les jambes écartées, de peur de se les blesser en les heurtant l'une contre l'autre. Il en coute d'abord pour s'y accoutumer; mais quand on y est fait, on marche avec facilité, & sans se fatiguer davantage que si on n'avoit rien aux pieds. Il n'est pas possible d'user de ces *raquettes* avec nos souliers ordinaires; il faut prendre de ceux des sauvages, qui sont des espèces de chaussons de peaux boucannés, plissés en-dessus à l'extrêmité du pied, & liés avec des cordons. (*A. R.*)

R A S

RASDI, s. f. (*Idol. des Germains.*) nom d'une déesse des anciens Hongrois idolâtres; on peut lire ce qu'en dit Antoine Bonfinius dans son histoire de Hongrie, *liv. XII*; & Vossius, *de idololatriâ, liv. III, chap. XVII.* (*D. J.*)

RASER LA MAISON, (*Hist. anc. & mod.*) c'étoit chez les Romains une des peines de celui qui aspiroit à la tyrannie. Valère Maxime, *liv. VI, chap. III*, rapporte que Sp. Cassius convaincu d'avoir tenté de se rendre maître de la république, fut condamné par le sénat & par le peuple à la mort, dont trois consulats & un magnifique triomphe ne purent le garantir. Le peuple n'étant point encore satisfait, on abattit sa maison pour augmenter son supplice, par la destruction de ses dieux domestiques : *Ut penatium quoque ſtrage puniretur.*

On sévit aujourd'hui de la même manière contre les coupables de lèse-majesté, & l'assassinat du roi de Portugal vient d'être suivi du bannissement de l'ordre entier des jésuites hors de ce royaume, & de la démolition de toutes leurs maisons. (*A. R.*)

RASIS, RASÈS ou RHASÈS, (*Hist. litt. mod.*) médecin Arabe du dizième siècle; c'est l'Hippocrate & le Galien des Arabes. Ses traités sur les maladies des enfans sont estimés; il est le premier qui ait écrit sur la petite vérole, c'est Robert-Etienne qui publia ce dernier traité en grec, l'an 1548; on l'a depuis publié en arabe & en latin. *Rasès* mourut vers l'an 935.

RASP-HUIS. (*Hist. mod. Economie politique.*) C'est ainsi que l'on nomme à Amsterdam & dans d'autres villes de la province de Hollande, des maisons de correction, dans lesquelles on enferme les mauvais sujets, les vagabonds & gens sans aveu, qui ont commis des crimes pour lesquels les lois n'ont point décerné la peine de mort. On occupe les prisonniers à des travaux pénibles, au profit du gouvernement. A Amsterdam, le principal de ces travaux consiste a raper des bois des Indes fort durs, pour servir dans les teintures; c'est là ce qui a fait appeller ces sortes de maisons de force *rasp-huis*, ce qui signifie *maison où l'on rape*. (*A. R.*)

RASPOUTES ou RASBOUTES, s. m. (*Hist. mod.*) sorte de Banians dans les Indes, qui suivent à-peu-près les mêmes sentimens que ceux de la secte de Samarath. Ils admettent la métempsycose, mais en ce sens que les ames des hommes passent dans des corps d'oiseaux, qui avertissent les amis des défunts du bien ou du mal qui doit leur arriver; aussi sont-ils grands observateurs du chant & du vol des oiseaux. Parmi eux à la mort du mari, les veuves se jettent dans le bucher où l'on brûle le corps de leurs époux, à moins qu'en contractant le mariage, il n'ait été stipulé qu'elles ne pourroient être forcées à cette cérémonie. Le nom de *raspoutes* signifie *homme courageux*, parce qu'en général ceux de cette secte sont intrépides. Le grand-mogol s'en sert dans ses armées, & ce sont sans doute les mêmes que M. de la Martinière nomme *ragéputes*, & qui composent les troupes des rajas ou petits rois indiens, vassaux & tributaires du grand-mogol. Les *raspoutes* marient leurs enfans fort jeunes, comme tous les autres Banians, & passent pour n'être pas fort compatissans, excepté à l'égard des oiseaux qu'ils prennent soin de nourrir, & qu'ils craignent de tuer, parce qu'ils se flattent qu'on aura pour eux les mêmes égards lorsqu'après leur mort leurs ames seront logées dans le corps de ces animaux. Olearius, *tome II*. (*A. R*)

RASQUAN, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le titre que l'on donne au roi des îles Maldives. Ce prince est très-despotique; cela n'est point surprenant, ce sont les prêtres qui sont les dépositaires de son autorité, & qui exercent l'autorité temporelle, ainsi que la spirituelle. (*A. R.*)

RASTIGNAC. (*Hist. de Fr.*) La maison de Chapt ou de Chat, qui a pris le nom de *Rastignac* d'un marquisat situé en Périgord dans la sénéchaussée de Sarlat & qu'elle possède depuis le quatorzième siècle, est la même que celle des anciens sires de Chabannois.

1°. Son premier auteur connu est A bon chat ou cat-Armat, qu'on place vers la fin du neuvième siècle ou le commencement du dixième, & dont le fils Jourdain premier est qualifié *sire de Chabannois*.

2°. Jourdain II, fils de Jourdain I, fut tué dans une guerre particulière contre Gui, vicomte de Limoges, & Alduin évêque de Limoges.

3°. Jourdain VI n'eut qu'une fille qui porta la terre de Chabannois hors de la maison de Chapt.

4°. Dans la branche de *Rastignac*, nous distinguerons Louis de Chat de *Rastignac*, tué en 1569, au siége de Mucidan.

5°. C'est pour Jean, son neveu, que *Rastignac* fut érigé en marquisat par Louis XIII en 1617. On conserve dans la famille plusieurs lettres de ce monarque adressées à ce marquis de *Rastignac*, & qui sont de glorieux témoignages de sa fidélité, de son zèle pour le roi & l'état, & de la confiance particulière dont Louis l'honoroit.

6°. Il eut un frère nommé Jean comme lui, tué au siége de Paris.

7°. Jean-François Chapt, fils du premier marquis de *Rastignac*, contribua beaucoup sous la minorité de Louis XIV à maintenir le Périgord dans l'obéissance.

8°. Dans la branche de Firbeix ou Firbeys, Peyrot Chapt de *Rastignac* rendit de grands & généreux services aux rois Henri IV & Louis XIII, nommément aux siéges de la Fère en 1596, & d'Amiens en 1597; il se ruina entièrement au service.

9°. Dans la branche des marquis de Laxion, François Chapt de *Rastignac* préserva du pillage le château de Laxion dans les guerres civiles de 1651 & 1652, & ce fut pour lui que cette terre de Laxion fut érigée en marquisat en 1653; les guerres civiles ayant empêché l'enregistrement des lettres, il y eut d'autres lettres en 1724 qui confirmèrent & renouvellèrent les premières en faveur de Charles Chapt de *Rastignac*, son petit-fils.

10°. Dans une autre branche des anciens seigneurs de Laxion, Antoine Chapt de *Rastignac* fut tué en 1579, en commandant la noblesse du Périgord contre les protestans.

11°. Raimond son fils fut tué en duel.

12°. Dans la branche des seigneurs de Messilhac, un autre Raimond Chapt de *Rastignac* acquit beaucoup de gloire & rendit d'importans services dans les guerres civiles sous Henri III & Henri IV; gouverneur de la haute-Auvergne, il la maintint & la fit rentrer dans l'obéissance. Il gagna la bataille d'Issoire contre le comte de Randan, lequel y fut tué. En 1592, il marcha au secours de Villemur, assiégé par le duc de Joyeuse Antoine-Scipion; il attaqua & força ses retranchemens, & le duc de Joyeuse se noya dans le Tarn avec

une grande partie de son armée; Raimond soumit Saint-Flour & battit les rebelles du Limousin. Il fut assassiné à la Fère, le 26 janvier 1596, en revenant de rendre compte au roi Henri IV de quelques commissions. Il étoit gentilhomme de la chambre & chevalier des ordres.

13°. Nous distinguerons dans l'état ecclésiastique Louis-Jacques de Chapt de *Rastignac*, évêque de Tulle en 1721, archevêque de Tours en 1723, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. Il s'éleva contre le père Pichon, ce qui l'ayant rendu désagréable aux jésuites & à leurs partisans, lui valut toute la faveur du parti janséniste & populaire, dans lequel & par lequel il joua un grand rôle. Il fut d'ailleurs aimé, respecté & regretté dans son diocèse.

R A T

RATÉE CANNE: (*terme de relation*) On nomme *cannes ratées* aux îles françoises de l'Amérique, les cannes à sucre qui ont été entamées par les rats; ces *cannes* s'aigrissent presque aussi-tôt, le dedans noircit, & elles deviennent absolument inutiles à faire du sucre, ne servant tout au plus qu'à faire de l'eau-de-vie.

Les rats des îles se prennent avec des chiens élevés à cette chasse; les chats qu'on y porte ou qui y sont nés, n'étant point propres à détruire un animal si nuisible, outre que les Nègres, pour qui les chats sont un grand ragoût, songent à les prendre, bien loin de les élever à faire la guerre aux rats.

Ces derniers animaux font un si grand dégat dans les terres plantées de cannes, qu'il y a des chasseurs établis & payés exprès pour les prendre; ce qu'ils font avec une espèce de traquenar d'osier en forme de panier, dans lequel est placé un nœud coulant. Labat, *voyages*. (*D. J.*)

RATBERT. (Voyez Paschase.)

RATRAMNE. (*Hist. ecclés.*) On avoit beaucoup disputé au neuvième siècle sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie. Les écrits polémiques de Paschase-Ratbert & de *Ratramne* sur ce sujet avoient été fameux, & le sont devenus encore plus par les disputes du seizième & du dix-septième siècles. Ces deux moines de Corbie avoient le mérite que le temps comportoit; ils sont auteurs de divers autres ouvrages théologiques. Paschase-Ratbert mourut le 26 avril 865; *Ratramne* étoit son contemporain & son adversaire, & celui d'Hincmar.

R A V

* RAVAILLAC, (François) *Hist. de France.*) assassin d'Henri IV; ce mot seul le fait connoître, ou plutôt ce mot seul fait connoître le fanatisme. Personne n'a écrit avec plus de justice & de raison que M. de Voltaire sur ce qui concerne ce régicide; sa dissertation sur la mort d'Henri IV est le résultat le mieux digéré, le mieux discuté de cette multitude de jugemens, d'opinions, de soupçons, de cette foule d'écrits politiques & polémiques que cet événement a fait naître. Ce résultat est que *Ravaillac* n'avoit point de complices, que c'étoit un fanatique enflammé par des fanatiques, comme il le reconnut trop tard. L'esprit de parti ne voit jamais qu'une face des objets & n'entend que la moitié des choses; *Ravaillac* n'ayant de liaisons qu'avec les ligueurs, se trompoit non seulement sur les sentimens qu'il imputoit au roi, & sur la conséquence qu'il en tiroit, qu'il falloit tuer un prince fauteur d'hérésie, mais encore sur les sentimens qu'il supposoit au peuple pour le roi; il étoit aveugle au point de croire que ce prince étoit très-haï, & il fut dans le plus grand étonnement en voyant des preuves de la consternation, de la profonde douleur où il avoit jetté la nation, & de l'horreur que son crime inspiroit aux François; remarquons cependant que, malgré toutes ses erreurs religieuses & politiques, malgré cette petite formule stupidement dévote & si déplacée, dont il accompagne la signature d'un de ses interrogatoires :

> Que toujours dans mon cœur
> Jésus soit le vainqueur.

malgré la fureur catholique qui le transportoit au seul nom de huguenot, il n'étoit pas aussi purement, aussi uniquement fanatique que divers autres assassins de rois & de capitaines célèbres; qu'il ressembloit plus à Damien qu'à Jacques Clément, c'est-à-dire, qu'il n'étoit pas, comme ce dernier, irréprochable, au fanatisme près. Il avoit été accusé d'un meurtre, & il n'avoit échappé à la peine que par le défaut de preuves; il avoit aussi été chassé des Feuillans pour des raisons qui à la vérité rentrent davantage dans le caractère fanatique, pour des visions & des révélations que ses confrères eurent la sagesse de regarder comme des extravagances dangereuses, sur-tout dans des temps de trouble.

Ravaillac étoit fils d'un praticien de la ville d'Angoulême, & avoit suivi quelque temps la même profession. Il exécuta son crime le 14 mai 1610, & fut écartelé dans la place de Grève le 27 du même mois de mai, avec toutes les horreurs dont on accompagne le supplice des régicides, & qui ont fait dire à Louis XV, à l'occasion du supplice de Damien, *que les hommes étoient bien cruels*, & à Damien lui-même, lorsqu'on lui lut son arrêt, *que la journée seroit forte.*

Ravaillac étoit dans l'âge fait pour les crimes fanatiques, il n'avoit que trente-deux ans.

RAVANEL. (Voyez Catinat.)

RAVISIUS. (Voyez TIXIER.)

RAVIUS ou RAVE, (CHRÉTIEN) *Hist. litt. mod.*) un des savans de la cour de la reine Christine, en Suède, avoit beaucoup voyagé dans l'Orient, étoit savant dans les langues orientales qu'il professa en différens temps à Utrecht, à Kiell, à Francfort sur le Mein. On a de lui un *plan d'ortographe & d'étymologies hébraïques*, une *grammaire hébraïque*, *chaldaïque*, *syriaque*, *arabe*, *samaritaine & angloise*. On a de son fils, Jean *Ravius*, des commentaires sur Cornelius-Nepos, des aphorismes militaires, &c. Celui-ci étoit bibliothécaire de l'électeur de Brandebourg. *Chrétien*, né à Berlin en 1613, mourut à Francfort sur le Mein en 1677.

R A U

RAUDUSCULUM, (*Monn. rom.*) c'étoit la plus vile espèce de toutes les monnoies romaines, ainsi appellée, parce qu'elle n'étoit que de cuivre. Cicéron employe ce *mot* dans plusieurs endroits de ses lettres, pour désigner des petites dettes. (*D. J.*)

RAUGRAVE, s. m. (*Hist. mod.*) nom de dignité qui a été en usage en Allemagne, comme ceux de *landgrave*, *margrave*, *burgrave*, &c. On croit que comme ceux-ci sont tirés de l'autorité qu'un prince avoit sur un pays, une marche ou frontière, une ville ou bourg, de même le titre de *raugrave* étoit dérivé de la nature du pays où commandoit celui qui le portoit. Ce mot en allemand *raugraffen* a été rendu par Reinesius en latin par *comites asperi*, à cause des pays rudes & sauvages que les *raugraves* habitoient entre la Meuse & la Moselle, leur principale résidence étant à Creutznach. On les trouve aussi nommés *hirsuti comites*, & dans des lettres, écrites l'an 1308, au magistrat de Spire par Georges, seigneur de Gemersheim, il se nomme *Georgius comes hirsutus*; dans la bulle d'or, les *raugraves* sont nommés parmi ceux qui accompagnoient l'électeur de Trèves. La réalité de ce titre est donc bien constatée; mais on ignore quand il a commencé, quelle autorité y étoit attachée, & dans la personne de qui il a fini. Il y a apparence que les biens de la famille qui le portoit sont passés dans la maison palatine, parce que dans le dix septième siècle, Charles-Louis, électeur palatin, le fit revivre en faveur d'un de ses fils naturels, mais cette qualité ne subsiste plus aujourd'hui. Imhof, *notitia*. (*A. R.*)

RAULIN, (JEAN) *Hist. litt. mod.*) un de ces ridicules prédicateurs des quinzième & seizième siècles, dont les sermons sont devenus des objets de curiosité par l'excès du ridicule & du mauvais goût. Il étoit de l'ordre de Cluny où il étoit entré en 1497. Il mourut en 1514.

Un seul trait fera connoître ces prédicateurs burlesques; dans un sermon sur la conversion, *Raulin* raconte l'histoire suivante:

« Un hermite suppliant Dieu de lui faire connoître la voie du salut, vit apparoître tout-à-coup le diable, transformé en ange de lumière, qui lui dit: Dieu a exaucé votre prière, il m'envoye vous dire que, si vous voulez vous sauver, il lui faut offrir trois choses; une lune nouvelle, un disque de soleil & la quatrième partie d'une rose. Si vous unissez ces trois choses, & les offrez à Dieu, vous serez sauvé. L'hermite étoit très-affligé, ne sachant ce que cela vouloit dire; mais un véritable ange de lumière lui apparut & lui dit le mot du logogriphe: la nouvelle lune, dit-il, est un croissant, c'est-à-dire, un C, dont il a la forme; le disque de soleil, c'est un O; la quatrième partie d'une rose, c'est un R; joignez ces trois choses, vous ferez le mot *cor*, *cœur*, & c'est ce que Dieu vous demande ».

On a d'un autre *Raullin* (Jean-Facond) Espagnol du dix-huitième siècle, une *histoire ecclésiastique du Malabar*.

RAULIN. s. m. (*Hist. mod.*) C'est le nom qu'on donne aux pontifes ou prêtres idolâtres dans le royaume d'Arrakan, aux Indes orientales. Il y a une espèce d'hiérarchie parmi ces prêtres, qui sont de trois ordres différens; savoir les *pungrini*, les *panjani*, & les *sckoshom*, ce qui répond à nos évêques, aux prêtres & aux diacres. Tous ces *raulins* sont soumis à un souverain pontife, qui est l'arbitre suprême de toutes les matières relatives à la religion. La vénération que l'on a pour lui, est si grande, que le roi du pays lui cède la place d'honneur, & ne lui parle qu'avec le plus profond respect. Les *pungrini* portent sur leur tête une mitre ou un bonnet jaune; les autres se rasent la tête & sont vêtus de jaune; ils sont obligés de garder le célibat, & en cas de désobéissance à leurs supérieurs, on les chasse du clergé, & ils deviennent sujets aux mêmes taxes que les laïcs. Lorsqu'un Indien tombe malade, on envoie chercher un *raulin* ou prêtre, à qui l'on a plus de foi qu'au médecin; ce prêtre dit des prières, & souffle sur le malade, & lorsque cela ne réussit point, il lui conseille d'offrir un sacrifice à *Chaorbaos*, c'est-à-dire, au dieu des quatre vents. Il consiste à immoler des cochons, de la volaille & d'autres animaux, que le prêtre est chargé de manger. Ce sacrifice se réitère quatre fois en l'honneur des quatre vents, à moins que le malade ne meure avant que d'en avoir fait la dépense. Si ces quatre sacrifices ne produisent aucun effet, l'on a recours à une nouvelle cérémonie appellée *talagno*. On commence par tendre la chambre du malade avec des tapis; on y dresse un autel sur lequel on place une idole; on fait danser le malade au son des instrumens, jusqu'à ce qu'il tombe en défaillance; alors on croit qu'il est en conférence

avec le dieu. Cet exercice dure pendant huit jours; si le malade ne peut y suffire, on fait danser un de ses parens en sa place; durant ce temps, on ne doit pas manquer de faire grande chère aux prêtres, sans quoi le ciel ne seroit point favorable au malade. (*A. R.*)

RAY

RAY, (JEAN) *Hist. litt. mod.*) fameux naturaliste anglois, né en 1628 dans le comté d'Essex, reçu en 1667 à la société royale de Londres, mort en 1706, a donné une histoire des plantes, une histoire des insectes, & a beaucoup écrit sur toutes sortes de matières, même sur la théologie.

RAYMI, s. m. (*Hist. mod. culte*) C'est le nom que les anciens Péruviens donnoient à la grande fête du soleil; elle se célébroit immédiatement après le solstice d'été. Tous les grands du royaume & les officiers se rassembloient dans la capitale; on se préparoit à la fête par un jeûne de trois jours, pendant lesquels on se privoit du commerce des femmes, & il n'étoit point permis d'allumer du feu dans la ville. Les prêtres purifioient les brebis & les agneaux qui devoient être immolés en sacrifice, & les vierges consacrées au soleil préparoient les pains & les liqueurs qui devoient servir d'offrandes & de libations. Le jour de la solemnité, dès le grand matin, le monarque, à la tête des princes de sa maison, se rendoit à la place publique, les pieds nuds & la face tournée vers l'orient pour attendre le lever du soleil, & par différens gestes ils marquoient le respect & la joie que leur causoient les premiers rayons. On célébroit les louanges du soleil par des hymnes, & le roi lui-même lui offroit des libations. Les grands du royaume faisoient les mêmes cérémonies dans d'autres places publiques de la ville de Cusco, après quoi les différentes troupes se rendoient au grand temple, où il n'étoit pourtant permis qu'au roi & aux incas d'entrer. La cérémonie se terminoit par le sacrifice d'un grand nombre de brebis; on choisissoit entr'autres un agneau noir pour consulter l'avenir; on l'étendoit à terre, la tête tournée vers l'orient, & le sacrificateur lui ouvroit le côté gauche pour en retirer le cœur & les poumons; lorsque l'on ôtoit ces parties vives & palpitantes, on se promettoit un succès très-favorable. Enfin ceux qui assistoient à la fête faisoient rôtir la chair des victimes, qu'ils mangeoient avec dévotion & avec joie. (*A. R.*)

RAYMOND, prince-régent d'Aragon, (*Hist. d'Espagne*) ambitieux, adroit, redoutable par sa valeur, célèbre par son éloquence, heureux dans ses projets & plus heureux encore dans ses ressources, *Raymond*, à qui son siècle rendit justice, fut regardé comme le plus habile & le plus éclairé des souverains qui régnoient de son temps en Espagne. Ce fut lui qui, par ses négociations, ses succès & ses rares talens, jetta les fondemens de la grandeur du royaume d'Aragon; son regne fut illustre, mémorable, éclatant, & cependant il ne fut jamais décoré du titre de roi, sans doute parce que son ambition satisfaite de l'exercice de la royauté, s'embarrassa peu d'un vain titre qui ne pouvoit rien ajouter à la réalité de sa puissance. Ramire, surnommé *le moine*, parce qu'il l'avoit été pendant quarante-une années, lorsque les grands, assemblés pour donner un successeur au roi Alphonse *le batailleur*, le placèrent sur le trône, Ramire, moine, prêtre, souverain & marié, plein de remords, après trois ans d'un règne ridicule, d'avoir quitté le cloître pour le sceptre, & renoncé au sacerdoce pour une femme dont il avoit eu l'infante Pétronille, accablé des devoirs de la royauté & de ceux de son état d'époux, impatient de se délivrer de ces deux fardeaux, assembla les états d'Aragon, & comme son incapacité l'avoit rendu fort méprisable, il obtint facilement que *Raymond*, comte de Barcelone, épouseroit l'infante Pétronille qui n'avoit que deux ans alors; que jusqu'à la majorité de cet enfant, le comte de Barcelone gouverneroit l'état, & que dans le cas où Pétronille viendroit à mourir sans enfans, son époux hériteroit du royaume. L'imbécille Ramire eut à peine obtenu le consentement des états, que, se dépouillant des vêtemens royaux, il prit l'habit de moine, alla s'ensevelir dans un cloître, & employer les dernières années de son inutile vie à desservir une église. Les commencemens de la régence du comte de Barcelone furent inquiétés par le roi de Navarre, dom Garcie Ramirez qui, s'étant flatté de succéder à Ramire *le moine*, se déclara l'ennemi irréconciliable du régent, & fit la guerre à l'Aragon. Alphonse VIII qui, n'étant que roi de Castille, avoit pris par orgueil le titre d'empereur de l'Espagne, dont il ne possédoit qu'une foible partie, avoit épousé la sœur de *Raymond*; il conclut une ligue avec son beau-frère, & le roi de Navarre se ligua à son tour contre les deux souverains avec le roi de Portugal. Alphonse VIII commença les hostilités, & se jetta sur la Navarre où il eut de grands succès, & où vraisemblablement il en eût eu de plus éclatans encore, si, dans le temps qu'il portoit la terreur dans ce royaume, la victoire remportée par dom Garcie sur les Aragonois, ne l'eût obligé de ramener au plus vîte ses troupes au secours de son beau-frère, vaincu & vivement pressé par le roi de Navarre. La guerre continua encore pendant environ une année; mais Alphonse fatigué de soutenir une querelle qui lui étoit étrangère, fit la paix avec dom Garcie, sans comprendre dans le traité le prince *Raymond* son beau-frère, qui demeura seul exposé aux armes des Navarrois. Ce n'étoit pas seulement contre cette puissance que le régent d'Aragon avoit à lutter, il avoit encore

à soutenir une guerre contre les Mahométans, & pour comble d'embarras, il avoit en même temps à repousser les prétentions des chevaliers du Temple, les demandes des chevaliers de l'ordre de S. Jean de Jérusalem & de l'ordre du saint Sépulcre, auxquels Alphonse *le batailleur* avoit, par le plus insensé des testamens, légué tous ses états. *Raymond*, au nom de Pétronille, & comme régent du royaume, soutenoit avec raison qu'Alphonse n'avoit pu disposer de ses états sans le consentement du peuple & sans le concours des loix. Ces raisons étoient très-valables; mais le pape favorisoit les prétentions des légataires, & dans ce siècle d'ignorance, les loix ni la raison n'étoient point une égide contre les foudres du saint siége; *Raymond* se conduisit en cette occasion avec la plus rare prudence, & parvint à dédommager, du consentement des états, les légataires, avec de l'argent, quelques riches établissemens & plusieurs châteaux qu'il leur céda, à condition qu'ils défendroient les frontières du royaume contre les infidèles; mais tandis que *Raymond* écartoit ainsi les légataires d'Alphonse *le batailleur*, le roi de Navarre faisoit une cruelle irruption dans les provinces aragonoises, & maître de Tarragone qu'il avoit prise d'assaut, il s'étoit successivement emparé de beaucoup d'autres places. Cette guerre eût fini par être funeste à l'une des deux nations, & peut-être à l'une & à l'autre qui, occupées à s'entre-détruire, donnoient aux Mahométans la liberté de profiter de leurs divisions, & le moyen le plus infaillible de les accabler, lorsqu'elles se seroient mutuellement affoiblies, si l'empereur Alphonse qui venoit de donner en mariage une de ses filles naturelles au roi de Navarre, n'eût ménagé une trève entre les deux puissances. Cet événement fut d'autant plus heureux pour le prince d'Aragon, que dom Raymond Berenger, comte de Provence, son frère, ayant été assassiné, & sa succession étant disputée à son neveu, il lui importoit d'aller assurer la souveraineté de la Provence au légitime héritier de Berenger. Cette expédition fut heureuse, & il n'eut pas plutôt assuré le comté de Provence à son neveu, que retournant en Aragon, il renouvella la trève avec le roi de Navarre, & secondant l'empereur Alphonse contre les infidèles il contribua beaucoup au succès du siége d'Almerie. Il se signaloit contre les Maures, lorsque Ramire II étant mort dans le couvent qu'il avoit choisi pour retraite, l'infante Pétronille fut proclamée reine d'Aragon. Satisfait du titre de régent, *Raymond* laissa paisiblement la qualité de roi à Pétronille sa fiancée, & poursuivant ses succès contre les Mahométans, il leur enleva Tortose, remporta sur eux les avantages les plus considérables, employa le peu de jours tranquilles que la guerre lui laissoit, à assurer, par les plus sages réglemens, la tranquillité, le bon ordre & l'autorité des loix dans le royaume, & eut l'art de se concilier la confiance du clergé, au moyen d'une pragmatique qu'il publia, & par laquelle il déclaroit que désormais les rois d'Aragon ne s'empareroient plus des biens des évêques qui viendroient à mourir, comme ils avoient été jusqu'alors dans l'usage de s'en emparer. La reine Pétronille étant parvenue à l'âge de quinze ans, *Raymond* l'épousa solemnellement, & ne voulant garder que la régence, refusa de prendre, comme il l'eût pu, le titre de roi, bien assuré que ce refus modeste ne nuiroit en aucune manière à son autorité; quelque temps après ce mariage, la trève fut renouvellée entre la Navarre & l'Aragon. *Raymond* continua de combattre avec avantage contre les Mahométans, sur lesquels il faisoit d'importantes conquêtes; il les eût poussées plus loin, si la dernière trève étant expirée, il n'eût cru devoir prévenir les Navarrois; mais avant que de commencer les hostilités, il se ligua étroitement avec Alphonse son beau-frère, & par le nouveau traité d'alliance qu'il conclut avec lui, il fut convenu que l'infant Alphonse, encore au berceau & fils de *Raymond*, épouseroit dona Sanche, fille de l'empereur. Assuré par ce traité, du secours du roi de Castille, le régent fondit sur la Navarre, & s'empara de quelques places; mais l'empereur Alphonse étant venu à mourir & cet événement ayant privé *Raymond* du puissant secours auquel il s'étoit attendu, cette guerre lui devint plus onéreuse qu'utile, & le roi de Navarre eut à son tour des succès importans: ces vicissitudes fatiguèrent également les deux souverains, qui terminèrent leur querelle par un traité de paix. Dom Sanche, roi de Castille & fils d'Alphonse VIII, pénétré d'estime & d'admiration pour le régent d'Aragon son oncle, fit avec lui une étroite alliance, mais sans que le roi Sanche voulût se départir de l'hommage qui étoit dû à sa couronne, pour la ville de Sarragosse & le pays situé sur la droite de l'Ebre, que l'empereur Alphonse avoit pris sous sa protection, & qu'il avoit rendu au roi Ramire II à foi & hommage. *Raymond* possédoit en France des domaines fort étendus, & il étoit intéressé à vivre en bonne intelligence avec Henri II, roi d'Angleterre & duc d'Aquitaine. Henri II étoit passé à Blaye; *Raymond* fut lui rendre visite, & dans l'entrevue des deux princes, il fut convenu que Richard, second fils de Henri, épouseroit Berengere, fille du comte *Raymond*, mariage en faveur duquel Richard seroit déclaré duc d'Aquitaine. Quelque temps après, Henri II déclara la guerre au comte de Toulouse, & *Raymond* passant en France à la tête de ses troupes, servit puissamment Henri en qualité d'allié. Cette guerre venoit d'être terminée, lorsque l'empereur Frédéric, fatigué de la mauvaise foi, des menaces & des foudres du pape Aléxandre III, & résolu de déposer ce pontife inquiet, convoqua, pour prendre des mesures à cet effet, plusieurs princes à Turin. *Raymond* qui, dans son dernier voyage de Provence, avoit vu l'empereur Frédéric avec lequel il s'étoit lié, & qui d'ailleurs

n'étoit rien moins que l'ami du turbulent Aléxandre, partit aussi pour se rendre à Turin, dans la vue de concourir, autant qu'il seroit en lui, à la déposition du pontife; mais quelques jours avant que d'arriver au terme de son voyage, il tomba malade en route, & fut obligé de s'arrêter à Dalmace près de Turin; sa maladie fut aussi courte que cruelle, & après quelques jours de souffrance, il mourut à Dalmace le 15 août 1162, après une régence aussi sage que glorieuse de vingt-cinq années. Il n'eut pas le titre de roi, parce qu'il dédaigna de le prendre; mais il remplit avec autant de dignité que de succès toutes les fonctions de la royauté, & c'est pour cela que j'ai cru devoir le placer parmi les rois les plus illustres, dans le petit nombre de ceux qui ont honoré le trône d'Aragon. (*L. C.*)

RAYNAUD, (Théophile) *Hist. litt. mod.*) jésuite, savant, très-satyrique & sur-tout très-bizarre; il traite de la bonté du Christ dans un chapitre d'un de ses ouvrages, & il intitule ce chapitre : *Christus bonus*, *bona*, *bonum*, parce que le Christ est bon *dans tous les genres* & sous tous les rapports. Dans un traité intitulé : *Laus brevitatis*, il fait passer en revue des nez de différente taille; le titre de son ouvrage annonce qu'il doit donner la préférence aux nez courts sur les nez longs; il croit cependant convenable de donner à la sainte Vierge un nez long & aquilin, marque de bonté & de dignité, & comme le Christ ressemble à sa mère, il a aussi le nez un peu long. Dans une satyre contre les jacobins, où il prend le nom de *Petrus à valle clausâ*, il s'emporte fort contre les horribles blasphémateurs qui, selon lui, ont été mettre la Vierge parmi les signes du zodiaque; les parlemens d'Aix & de Toulouse trouvèrent au contraire que c'étoit sa satyre qui étoit remplie de blasphêmes, & ils la condamnèrent au feu. Plusieurs de ses livres furent mis à l'index à Rome. Les jésuites mêmes ne goûtoient pas plus que les autres les bizarreries de leur confrère; il éprouva de leur part beaucoup de traverses, & leur fut fidèle malgré ces mêmes traverses, & quoique fort sollicité par les étrangers de sortir de cet ordre. Les chartreux auxquels, dans son livre intitulé : *Trinitas patriarcharum*, il défend formellement & très-sérieusement d'user, même dans leurs maladies, de lavemens composés de jus de viande, ou de topiques où il entre de la chair, ne pouvoient pas non plus lui savoir gré de s'être mêlé de leurs affaires pour rendre une semblable décision; mais il eut les carmes pour amis, il avoit fait un traité en faveur du scapulaire. Ces moines reconnoissans lui rendirent des honneurs funèbres dans toutes les maisons de leur ordre. Il mourut à Lyon en 1663; il étoit né dans le comté de Nice en 1583. Ses œuvres furent recueillies à Lyon en vingt volumes *in-folio*. Quelle collection!

Un autre Raynaud ou *Raynold* (Jean) controversiste anglois sur la fin du seizième siècle, obtint quelque crédit dans sa secte, par son traité *de Romanæ ecclesiæ idololatriâ*.

RAZ

RAZILLI, (Marie de) *Hist. litt. mod.*) d'une famille noble de Touraine, fut connue sous le regne de Louis XIV par des poésies fort peu connues aujourd'hui. Son goût pour les vers aléxandrins & pour les sujets héroïques, la fit nommer *Calliope*; elle fut comprise dans la distribution des graces répandues sur les gens de lettres; Louis XIV lui donna une pension de 2000 liv.

Elle mourut à Paris en 1707, âgée de quatre-vingt-trois ans.

RÉA

RÉAL, (Cesar-Richard de Saint-) *Hist. litt. mod.*) c'est l'abbé de *Saint-Réal*, auteur & même historien distingué, quoiqu'on l'accuse d'être romancier en histoire comme Varillas son maître, auquel il est bien supérieur. Son *dom Carlos* passe pour un roman écrit avec intérêt, & M. Grosley a prétendu que la conjuration de Venise, dont la forme a aussi quelque chose de romanesque, n'étoit qu'un roman, même quant au fond. La conjuration de Venise n'a, selon lui, rien de réel. Ce sont-là les ouvrages de l'abbé de *Saint-Réal*, les plus célèbres, mais il en a composé plusieurs autres & dans le genre historique, & dans d'autres genres, nommément une vie de Jésus-Christ.

L'abbé de *Saint-Réal* étoit de Chambéri; son père étoit conseiller au sénat de cette ville. La duchesse de Mazarin s'étant d'abord réfugiée en Savoie, y vit l'abbé de *Saint-Réal*, elle le goûta, il s'attacha de son côté à la duchesse, qui le mena en Angleterre avec elle. Il mourut à Chambéri vers la fin de l'année 1692.

RÉAL, (Gaspard de) *Hist. litt. mod.*) seigneur de Curban, grand-sénéchal de Forcalquier. On a de lui un grand ouvrage en huit volumes *in-4°.* intitulé : *la Science du gouvernement*, science qu'il est plus aisé d'enseigner que d'exercer. Né à Sisteron en 1682; mort à Paris en 1752.

RÉAUMUR, (René-Antoine Ferchault de) *Hist. litt. mod.*) de l'académie des sciences, auteur de plusieurs découvertes, les unes très utiles, les autres au moins très-curieuses, sur la formation des coquilles, sur les araignées, les moules, les puces marines, &c. sur l'histoire naturelle des insectes, sur la digestion des oiseaux, sur la manière dont ils construisent leurs nids, sur les rivières aurifères de France, sur l'art de retirer les paillettes d'or que les eaux roulent avec le sable; il découvrit en Languedoc des mines de turquoises, il dé-

couvrit la matière dont on se sert pour donner la couleur aux pierres fausses ; il trouva & il exposa l'*art de convertir le fer-forgé en acier*, *l'art d'adoucir le fer-fondu & de faire des ouvrages de fer-fondu aussi finis que de fer-forgé*. On lui doit les manufactures de fer-blanc établies en France ; avant lui on ne tiroit le fer-blanc que de l'étranger ; on lui doit l'art de la porcelaine, il contrefit même celle de Saxe ; on lui doit le nouveau thermomètre qui porte son nom. Sa découverte de l'art de faire éclore & d'élever les poulets & les oiseaux comme en Egypte, sans faire couver des œufs, parut brillante ; on s'en occupa long-temps, mais elle est restée jusqu'à présent infructueuse, c'est-à-dire que le succès qu'on en obtient ne dédommage pas des peines & des dépenses.

M. de *Réaumur* étoit né à la Rochelle en 1683 ; il mourut à sa terre de la Bermondière, dans le Maine, le 17 octobre 1757.

R E B

REBI. f. m. (*Hist. mod. Religion.*) C'est ainsi que l'on nomme au Japon les fêtes solemnelles que célèbrent ceux qui suivent la religion du Sintos ; elles se passent à visiter ses amis. Après avoir été au temple, on employe le reste du jour en festins & en réjouissances. Les Japonois sont persuadés que les plaisirs innocens dont jouissent les hommes, sont très-agréables à la divinité, & que la meilleure manière d'honorer les camis, c'est-à-dire, les saints, est de se procurer dans ce monde une partie de la félicité que ces êtres heureux goûtent dans le ciel. Les Sintoïstes ont chaque mois trois fêtes ; la première se célèbre à la nouvelle lune, la seconde à la pleine lune, & la troisième, le dernier jour de la lune. Ils ont outre cela plusieurs fêtes solemnelles : la principale s'appelle *songuatz* ; elle arrive le premier jour de l'année ; elle se passe à se faire des présens. La seconde fête se nomme *songuatz-somnitz*, & se célèbre le troisième jour du troisième mois ; elle est destinée à la récréation des jeunes filles, à qui leurs parens donnent un grand festin. La troisième fête s'appelle *goguatz-gonitz*, & tombe sur le cinquième jour du cinquième mois ; elle est destinée pour les jeunes garçons. La quatrième nommée *sissiguarz-nanuka*, se célèbre le septième jour du septième mois ; c'est un jour de réjouissance pour les enfans. Enfin la fête appellée *kunitz* se célèbre le neuvième jour du neuvième mois ; elle est consacrée au plaisir de la table, au jeu, à la danse, & même à la débauche & à la dissolution. (*A. R.*)

REBOULET, (SIMON) *Hist. litt. mod.*) avocat ex-jésuite, auteur d'une *Histoire des filles de l'enfance*, condamnée au feu par le parlement de Toulouse ; d'une histoire de Louis XIV, estimée pour l'exactitude ; c'est lui qui a rédigé les mémoires du chevalier de Forbin ; (voyez l'article FORBIN) il est enfin l'auteur d'une histoire du pape Clement XI, qui fut supprimée à la prière du roi de Sardaigne, dont le père y étoit maltraité, parce qu'il avoit persécuté les jésuites, anciens confrères de *Reboulet*, qui conservoit pour eux de l'attachement. Qu'il nous soit permis de faire quelques réflexions sur la condescendance qu'on eut en cette occasion pour le roi de Sardaigne. Un particulier dont on diffame les parens morts, les justifie comme il peut ; & si l'insulte est gratuite & produite par un esprit de satire criminel, il obtient justice & réparation. L'honneur de ses parens est son bien propre, & fait partie de son patrimoine ; il n'en est pas de même des rois ; ce ne sont pas des hommes ordinaires ; du moment de leur mort ils appartiennent à l'histoire, qui a droit de les juger. Il est vrai qu'une satire n'est pas un jugement, & qu'elle pourroit avoir des caractères de fausseté, de malignité, de calomnie, qui rendroient l'auteur très-répréhensible, & que pour l'intérêt même de l'histoire on ne pourroit pas laisser subsister ; mais hors ces cas extraordinaires où l'autorité auroit évidemment raison, les rois ne sauroient user trop sobrement de leur puissance pour gêner les jugemens de l'histoire. On ne doit plus aux rois morts que la vérité ; il seroit injuste d'exiger qu'on eût pour eux les mêmes égards, les mêmes respects qu'on avoit de leur vivant aux dépens même de la sincérité ; le prétexte de la piété filiale doit céder ici à l'intérêt du genre humain, pour qui les actions des rois & les événemens publics sont une source de leçons nécessaires ; car, qu'on ne s'y méprenne point, chaque fait a sa moralité & peut servir de leçon ; ce prétexte de venger la mémoire de ses parens, qui ne seroit souvent que la crainte & la prévoyance des jugemens qu'on se prépare à soi-même dans la postérité, tendroit à priver le genre humain des leçons de l'histoire ; d'ailleurs, où s'arrêteroit cette prétendue piété filiale ? se borneroit-elle au père ? remonteroit-elle à l'ayeul, au bisayeul, &c ? corromproit-elle toute l'histoire & la réduiroit-elle à n'être qu'un éternel panégyrique ? La règle que nous proposons est beaucoup plus juste ; respecter les rois pendant leur vie, se respecter assez soi-même pour leur rendre, à charge & à décharge, pleine & entière justice après leur mort ; c'est l'intérêt de l'humanité, il doit toujours prévaloir.

M. *Reboulet* étoit né à Avignon, le 9 juin 1687 ; il mourut dans la même ville en 1752.

REBUFFE, (PIERRE) *Hist. litt. mod.*) fameux jurisconsulte françois, né près de Montpellier en 1487, mort à Paris en 1557, qui enseigna le droit à Montpellier, à Toulouse, à Cahors, à Bourges, à Paris, & dont les ouvrages ont été recueillis en six volumes *in-folio*, & sont cités au barreau comme une grande autorité.

RECAREDE I, roi des Visigoths. (*Hist. d'Espagne.*) Un roi sage, vertueux, modéré, juste, bienfaisant a régné dans un siècle d'ignorance & de barbarie, sur une nation à peine à demi policée, injuste, violente, cruelle, vicieuse, corrompue à l'excès; ce souverain, toujours environné de scélérats ambitieux, s'est soutenu sur son trône, pendant près de quarante années, malgré le fanatisme d'une multitude égarée & les complots d'une foule de conjurés, qui ont tenté, pour l'en faire descendre, les attentats les plus audacieux & les plus criminels. Ce bon roi a fait plus, il ne s'est occupé, au milieu de l'orage, que du bonheur de ses sujets ingrats, qu'il a forcés enfin de rendre justice à ses vertus, à ses talens, & qui, après l'avoir forcément admiré, ont fini par l'aimer & respecter ses loix. Tel a été jadis, dans le septième siècle, *Recarede I*, illustre par ses victoires, sa valeur, sa grandeur d'ame, & beaucoup plus encore par son zèle pour la justice & par son amour éclairé pour le bien. A peine l'inflexible & farouche Léovigilde, son père, fut parvenu au trône, que, contre la constitution du gouvernement des Visigoths, chez lesquels la couronne étoit élective, il fit reconnoître pour princes & pour ses successeurs, du consentement volontaire ou forcé des grands, Herménigilde & *Recarede* ses deux fils. J'ai dit ailleurs avec quelle injuste rigueur Léovigilde persécuta Herménigilde, & avec quelle atroce barbarie il le fit mourir. Peu de temps après, les François, sous prétexte de venger la mort de ce prince, qui avoit épousé Ingonde, fille de Brunehaut, firent une violente irruption dans les Gaules; trop âgé pour se mettre à la tête de son armée, & d'ailleurs sa présence étant trop nécessaire en Espagne pour qu'il crût devoir s'en éloigner, Léovigilde, ancien fanatique, occupé alors à persécuter les catholiques, donna ordre à son fils *Recarede* d'aller dans les Gaules combattre & repousser les François; cette commission fut remplie dans toute son étendue, & les François battus furent contraints, après avoir perdu la plus grande partie de leur armée, de s'éloigner des Gaules. Bientôt ils y revinrent, & furent encore vaincus par *Recarede* qui les défit entièrement; enchanté de la gloire dont son fils venoit de se couvrir, Léovigilde lui fit épouser Bada, fille d'un Goth, illustre par sa naissance & ses richesses; courbé sous le poids des années, Léovigilde mourut peu de temps après avoir réuni le royaume des Suèves à celui des Visigoths. *Recarede* qui, depuis bien des années, avoit été désigné successeur de son père, monta paisiblement sur le trône en 585, & comme il n'avoit desiré de parvenir au rang suprême que pour policer ses sujets & faire leur bonheur, son premier soin fut d'entrer en négociation avec les anciens ennemis des Visigoths, mais il ne réussit qu'en partie dans le projet qu'il avoit formé d'établir avec eux une paix solide. Les propositions avantageuses qu'il fit faire par son ambassadeur à Gontran, roi d'Orléans & de Bourgogne, furent dédaigneusement rejettées. Childebert, roi d'Austrasie, fut plus traitable, & la paix fut conclue entre lui & les Visigoths. Sisbert, sujet ambitieux & scélérat déterminé qui, capitaine des gardes de Léovigilde, avoit impitoyablement mis à mort Herménigilde dans sa prison, trama une conjuration contre les jours du nouveau souverain, & le complot alloit être exécuté, lorsqu'il fut découvert & puni par le supplice du coupable. Pendant que *Recarede* dissipoit cette conjuration, Gontran, suivi d'une nombreuse armée, se jetta sur les provinces que les Goths possédoient dans les Gaules. Didier & Austrovalde, généraux de Gontran, eurent d'abord de grands succès, mais Didier fut battu près de Carcassonne, & les Goths ayant livré bataille au reste de l'armée françoise commandée par Austrovalde, ils remportèrent sur elle une victoire complette. L'impression heureuse que ce grand avantage fit sur les Visigoths, détermina *Recarede* à faire part à la nation de l'entreprise épineuse qu'il avoit méditée. Il y avoit long-temps que, secrétement catholique, il desiroit de publier sa conversion, & de faire adopter sa religion à ses sujets. La circonstance lui parut favorable; il se déclara hautement catholique, assembla les grands & les évêques ariens, & leur proposa d'accepter & de laisser introduire le catholicisme. Les évêques & les grands frémirent; mais, intimidés par la puissance du souverain, ils se continrent, applaudirent à ses vues, & parurent contens. L'un des plus fanatiques de ces évêques se ligua avec deux comtes, ariens comme lui, Graniste & Vildigerne; ceux-ci soulevèrent la secte presqu'entière; les ariens prirent les armes, fondirent sur les catholiques, en massacrèrent un grand nombre, & mirent à mort tous les ecclésiastiques qui eurent le malheur de tomber en leur pouvoir. Les troupes du roi accoururent, firent cesser le désordre, & mirent les rebelles en fuite; l'évêque Antalacus mourut de chagrin de n'avoir pu exterminer tous les catholiques. Un autre prélat arien, plus dévotement féroce, Sunna, c'étoit son nom, jadis métropolitain de Mérida, engagea dans son complot les comtes Seggon & Witeric, qui, de concert avec ce prélat, devoient s'emparer de Mérida, après avoir tué le métropolitain Mausona, & Claude, gouverneur de la province. Afin de commettre plus facilement ce meurtre, il fut convenu que Sunna demanderoit une conférence à Mausona, & que pendant qu'ils parleroient ensemble en présence de Claude, Witeric se placeroit entre le métropolitain & le gouverneur, & les poignarderoit l'un & l'autre, tandis que Seggon, à la tête d'une multitude d'ariens, écraseroit les catholiques & s'assureroit de la ville. La conférence fut accordée par Mausona; Witeric prit son poste, ainsi qu'il l'avoit promis; mais les historiens contemporains assurent qu'il ne put jamais arracher son poignard du fourreau, lorsqu'il voulut égorger

le métropolitain & Claude ; au reste, on est le maître d'attribuer cet événement singulier à la frayeur qui vraisemblablement saisit Witeric au moment de commettre le crime, ou à l'épaisseur de la rouille qui retenoit le poignard dans le fourreau. Quoi qu'il en soit, on ne tarda point à former une conjuration nouvelle, & celle-ci avoit pour chefs la reine Gosuinde, veuve de Léovigilde, & Ubila, évêque arien. Persuadés que tant que *Recarede* vivroit, l'arianisme ne triompheroit pas, ils résolurent de tuer ce prince. Leur secret transpira ; ils furent pris, & en considération du caractère sacré dont étoit revêtu Ubila, on se contenta de le bannir du royaume. Quant à Gosuinde, pendant qu'on délibéroit sur le genre de punition qu'on lui feroit subir, elle prévint l'arrêt de ses juges, & mourut ou de honte ou de désespoir. Fatigué de tant de conjurations formées par la même cause, *Recarede* fit ramasser tous les livres de la secte arienne & les fit brûler, croyant par ce moyen pouvoir déraciner l'hérésie & étouffer le fanatisme. Il ne fut pas heureux dans ses conjectures ; il ne le fut pas non plus dans les tentatives qu'il fit pour amener Gontran à des vues de pacification. Gontran, persuadé que les propositions du roi des Visigoths décéloient sa foiblesse, envoya une armée de soixante mille hommes, sous les ordres de Bozon, dans les provinces des Gaules qui appartenoient aux Visigoths. *Recarede* envoya de son côté Claude, gouverneur de Lusitanie, s'opposer aux François, sur lesquels Claude remporta la plus éclatante victoire. Heureux, aimé, victorieux, le roi des Visigoths qui ne songeoit qu'à établir d'une manière inébranlable le catholicisme dans ses états, convoqua dans Tolède un concile, où se trouvèrent cinq métropolitains & soixante-deux évêques. Dans cette assemblée, la conversion des Visigoths à la foi catholique fut confirmée & attestée par un acte national. Il s'en falloit cependant beaucoup que tous les sujets de *Recarede* fussent convertis ; au contraire, les réglemens qui furent statués dans ce concile, soulevèrent une foule d'ariens ; Argimond, l'un des premiers officiers de la maison du roi, se mit à leur tête, & trama une horrible conspiration contre le prince & sa famille ; mais ce fanatique arien fit entrer tant de conjurés dans son complot, que son dessein fut connu ; on se saisit du coupable & de ses principaux complices, & on les fit tous expirer dans les supplices. Depuis quelques années, les juifs, riches & méprisés, offroient à *Recarede* une somme très-considérable, s'il vouloit les déclarer capables d'occuper les charges publiques, leur permettre d'avoir des esclaves chrétiens & des chrétiennes pour concubines. Leurs demandes furent accueillies comme elles méritoient de l'être ; le roi rejetta leurs offres avec mépris, & leur refusa avec indignation des esclaves chrétiens & des concubines chrétiennes. La reine Bada étoit morte, & quoique fort âgé, *Recarede*, moins pour lui-même que pour le bien de ses états, épousa une sœur d'Ingonde, fille de Brunehaut, Clodosinde, qui avoit été promise au roi des Lombards, arien, & sur lequel il eut la préférence, par le moyen de deux places de la Gaule Narbonnoise qu'il céda à Brunehaut. Il étoit depuis long-temps fatigué des demandes & tracassé par les incursions des impériaux qui prétendoient avoir des droits sur plusieurs contrées espagnoles. Le roi des Visigoths envoya de riches présens au pape Grégoire-le-Grand, & le pria de lui faire remettre un extrait des traités faits entre le roi Athanagilde & l'empereur Justinien, afin de savoir quelles étoient les terres sur lesquelles ces voisins pouvoient avoir des prétentions fondées. Grégoire le-Grand satisfit le roi des Visigoths ; mais il ne contenta point le patrice qui, gouvernant au nom de l'empereur grec, fit faire une invasion dans les états de *Recarede* ; les impériaux furent battus, repoussés dans leurs limites toutes les fois qu'ils tentèrent d'en sortir. *Recarede* plus fort qu'eux, eût pu les accabler ; mais, par une équité bien rare dans un vainqueur, il se contenta de les empêcher d'usurper, & ne voulut point les dépouiller de ce qu'il crut leur appartenir légitimement, quoique la conquête de leurs possessions eût passé pour une juste représaille contre de tels agresseurs. Quelques efforts que *Recarede* fit, quelques moyens qu'il employât pour assurer la paix, son regne fut encore agité par une irruption soudaine des Gascons qui tentèrent de s'emparer des contrées qu'ils avoient autrefois occupées en Espagne ; ils furent repoussés avec beaucoup de perte, & contraints de repasser les Pyrénées. Cette guerre terminée, le roi des Visigoths s'occupa tout entier des affaires civiles & ecclésiastiques de son royaume, travailla fort utilement pour ses successeurs & pour le bien de la nation, abrogea les anciennes loix qui lui parurent ou insuffisantes ou superflues, en fit de nouvelles très-sages, & il mettoit en usage les moyens les plus propres à épurer les mœurs, lorsqu'il fut attaqué d'une maladie qui en très-peu de jours le conduisit au tombeau. Il mourut dans le mois de février 601, après un regne d'environ seize années. Il n'acquit point la célébrité de son père, & il n'en voulut pas ; il eût pu, comme Léovigilde, faire de vastes conquêtes, dévaster des provinces, ruiner des nations ; il aima mieux être doux & équitable. Léovigilde se rendit formidable ; *Recarede* se fit aimer, ne fut craint que des ennemis de l'état, & respecté de tous. (*L. C.*)

RECAREDE II, roi des Visigoths, (*Hist. d'Espag.*) Pénétrés d'admiration pour les vertus & les talens de Sisbut leur roi, qu'une mort inattendue venoit de leur enlever, les Visigoths, dont la couronne étoit élective, crurent devoir la placer, par reconnoissance, sur la tête du jeune *Recarede*, fils de

ce bon ſouverain. Peut-être *Recarede II* eût-il, comme ſon père, mérité la confiance, l'eſtime & le reſpect de ſes ſujets; peut-être auſſi n'eût-il été qu'un méchant prince, & c'eſt ce qu'on ne ſauroit décider, car il étoit fort jeune & preſque dans l'enfance encore, lorſqu'il fut élevé ſur le trône; à peine il s'y étoit aſſis, que la mort vint changer en deuil les fêtes & les réjouiſſances de ſon avénement. Ses ſujets l'avoient élu dans le mois de mai 621, & il fut inhumé dans les premiers jours du mois d'août ſuivant. On ignore juſqu'au genre de maladie qui conduiſit ce roi enfant dans le tombeau. (*L. C.*)

RECÈS DE L'EMPIRE, *receſſus imperii.* (*Hiſt. mod. Droit public.*) C'eſt ainſi qu'on nomme en général toutes les conſtitutions, les réglemens & les loix fondamentales de l'empire; mais dans un ſens moins étendu, ce ſont les loix univerſelles portées par l'empereur & par les états de l'empire dans la diète; on croit que l'origine du mot *receſſus* vient de ce que ces loix ſe faiſoient autrefois au moment où l'aſſemblée des états ou la diète alloit ſe ſéparer ou ſe retirer.

Les juriſconſultes allemands diſtinguent les *recès de l'empire* en généraux & en particuliers. Les premiers ſont les loix faites par tous les états aſſemblés en corps; les derniers ſont les réſolutions priſes par les députations particulières. On les diſtingue encore en *receſſus primarios* & *receſſus ſecundarios.* Les premiers ſont ceux que l'on fait imprimer & que l'on publie; les autres ſont des réſolutions que l'on tient ſecrettes, & qui ſe dépoſent dans les archives de l'empire, dont l'électeur de Mayence a la garde. Voyez *Vitriarii inſtitutiones juris publici Romano-germanici.* (*A. R.*)

RECESUINTHE, roi des Viſigoths. (*Hiſtoire d'Eſpagne.*) Le vertueux Chindaſuinthe, prince éclairé dans un ſiècle fort ignorant, & chez les Viſigoths qui, de toutes les connoiſſances humaines, n'eſtimoient & ne cultivoient que la ſcience militaire, Chindaſuinthe, accablé ſous le poids des années & preſque nonagénaire, obtint de la nation que ſon fils *Receſuinthe* partageroit ſon trône & lui ſeroit aſſocié. Il y avoit eu juſqu'alors quelques exemples de ſemblables aſſociations, & elles avoient toutes été funeſtes aux ſouverains qui les avoient demandées; mais Chindaſuinthe connoiſſoit les vertus, les talens & la modération de ſon fils; il ne fut point trompé dans ſon attente, & le ſage *Receſuinthe* ne s'aſſit ſur le trône, en janvier 649, que pour ſoulager ſon père de ce qu'avoit de plus pénible le fardeau du gouvernement. Quelque temps avant cette aſſociation, le jeune prince avoit épouſé Riciberge, dont on ignore l'origine. Libre des ſoins qui juſqu'alors avoient rempli tous ſes momens, Chindaſuinthe ne s'occupa plus que des belles-lettres, des ſciences, qui avoient fait jadis les plaiſirs de ſa jeuneſſe, & qui furent le charme de ſa caducité. Il fit conſtruire auſſi le magnifique monaſtère de Saint-Romain d'Orniſga, & mourut amérement regretté de ſes peuples. La nation avoit applaudi à l'aſſociation de *Receſuinthe*, mais elle avoit mécontenté beaucoup de grands qui, comptant ſur la mort prochaine du vieux roi, avoient pris des meſures pour que l'élection leur devînt favorable. Le plus ambitieux & le plus ulcéré d'entre ces aſpirans à la royauté étoit Froïa, qui, par ſon illuſtre naiſſance, ſes richeſſes, ſon crédit & la puiſſance de ſes parens, s'étoit flatté que nul autre que lui ne pourroit lui diſputer, après la mort de Chindaſuinthe, la couronne des Viſigoths. Irrité de la préférence que le fils du dernier ſouverain avoit obtenue, du vivant même de ſon père, il ne renonça point à ſes vues d'élévation; au contraire, réſolu de périr ou de régner, au défaut d'élection, il ſe détermina à employer la force, & il alla lever une armée chez les Gaſcons qui, n'attendant qu'une occaſion d'entrer en Eſpagne, paſſèrent en foule les Pyrénées, fondirent ſur les terres des Viſigoths, & conduits par Froïa, mirent à feu & à ſang tous les lieux par où ils paſſèrent. *Receſuinthe*, à la tête d'une armée peu nombreuſe, mais aguerrie, vint arrêter ce torrent deſtructeur; il attaqua impétueuſement les Gaſcons, il les vainquit, en maſſacra la plus grande partie, & contraignit le reſte à prendre la fuite. Le petit nombre de Gaſcons qui échappèrent à la pourſuite du vainqueur, ſe hâtèrent de gagner leur pays. Froïa diſparut auſſi avec quelques-uns des ſiens, & l'on ignore entiérement dans quelle contrée il alla cacher ſa honte & ſa vie. Quelqu'éclatante néanmoins que fût cette victoire, elle ne concilia point encore à *Receſuinthe* l'affection & l'obéiſſance de toutes les provinces; il y en eut quelques-unes qui perſiſtèrent dans leur mécontentement, & qui ſe préparèrent à ſe défendre, au cas où l'on voudroit les ſoumettre par la force des armes; mais il n'employa point cette voie, & peu-à-peu ſa douceur & la clémence lui ramenèrent tous les Viſigoths. Lorſqu'à force de ſoins & de vertus, ce bon roi eut rétabli le calme, il convoqua un concile à Tolède, & dans cette aſſemblée, compoſée des évêques, de prélats & des ſeigneurs les plus diſtingués du royaume, *Receſuinthe*, après avoir expoſé l'état actuel des affaires, demanda que le concile fixât une confeſſion de foi catholique qui fût invariable; qu'on ſtatuât ſur la manière dont il falloit en uſer envers les rebelles, auxquels il deſiroit qu'on pardonnât; qu'il fût délibéré que, dans toutes les plaintes que l'on pourroit porter contre lui, il ſeroit nommé des arbitres pour juger impartialement & avec équité; que les grands fuſſent invités à obſerver ce qui ſeroit ſtatué par les évêques aſſemblés; enfin que l'on délibérât ſur la manière dont il falloit traiter les Juifs qui, après avoir été baptiſés, auroient apoſtaſié. Le concile fit ſur ces divers objets pluſieurs canons & pluſieurs réglemens

réglemens qui furent jugés très-utiles; que le roi fit exactement obſerver, & auxquels il ſe ſoumit lui-même. L'attention de *Receſuinthe* à concourir, autant qu'il dépendoit de lui, au bonheur de ſes ſujets & à la gloire de la nation, le fit chérir & reſpecter même de ceux qui s'étoient le plus hautement déclarés contre lui, lors de la rébellion de Froïa. Il ne lui reſtoit plus d'ennemis dans l'état, & les eccléſiaſtiques, ſi faciles dans ce temps à s'agiter & à ſe ſoulever, donnoient l'exemple du zèle & de la ſoumiſſion : leur confiance étoit ſi entière, que c'étoit lui qu'ils conſultoient ſur les points les plus importans, & que c'étoit à ſon autorité, & non à celle de l'évêque de Rome, qu'ils avoient recours. En effet, ce fut *Receſuinthe*, & non le pape, auquel même on ne ſongea point à s'adreſſer, qui rendit à la métropole de Mérida tous les évêchés qui en relevoient anciennement, & qui avoient été ſucceſſivement annexés à la métropole de Brague. Les affaires eccléſiaſtiques n'occupoient cependant point aſſez le roi des Viſigoths, pour qu'il ne donnât pas également & avec le plus grand ſuccès, ſes ſoins aux diverſes parties de l'adminiſtration publique. Il veilla ſur les juges & les tribunaux, réprima tous les abus qui s'étoient introduits & multipliés dans la manière d'inſtruire les procès & de rendre la juſtice, fit reſpecter l'autorité des loix, & ce qui produiſit un bien plus grand effet, donna à la nation, qui n'avoit que des mœurs corrompues, des mœurs douces & honnêtes. Après bien des années d'un regne paiſible & heureux, il perdit Riciberge ſon épouſe, & il fut obſédé par ſes parens & par ſes frères, qui le voyant veuf, ſans enfans & vieux, le preſſèrent de partager ſon trône avec quelqu'un d'entr'eux. Il connoiſſoit l'attachement des Viſigoths au droit qu'ils avoient de s'élire un roi, & comme d'ailleurs peut-être il ne voyoit pas, dans le nombre de ces aſpirans à la royauté, perſonne qui fût capable d'en remplir les fonctions, il déclara qu'il vouloit régner ſeul, & laiſſa à la nation l'avantage & la liberté de lui choiſir un ſucceſſeur. Quelque tranquillité qui régnât néanmoins dans l'état, *Receſuinthe* n'étoit point ſans inquiétude; les progrès des Sarraſins & leurs conquêtes en Afrique l'alarmèrent. Le comte Grégoire, gouverneur de la province de Carthage, du domaine des Viſigoths, avoit tenté de s'oppoſer aux ſuccès des armes de ces conquérans, & il avoit été cruellement battu; ſes troupes avoient été maſſacrées, & il étoit reſté lui-même au nombre des morts. Cette défaite & la crainte d'avoir ſur ſes vieux jours une guerre à ſoutenir contre ce peuple dévaſtateur, causèrent un tel chagrin à *Receſuinthe*, que ſa ſanté en fut affoiblie. Il crut que l'exercice lui rendroit ſes forces, & dans cette eſpérance, il ſe fit tranſporter à Gerticos, lieu de ſa naiſſance, ſuivant quelques hiſtoriens, & à environ quarante lieues de Tolède. Mais le changement d'air n'opéra point l'effet qu'il en attendoit, au contraire ſa maladie augmenta, & après quelques jours de ſouffrance, il mourut le premier ſeptembre 672, dans la vingt-quatrième année de ſon regne. Il mérita pendant ſa vie les regrets que les Viſigoths lui donnèrent à ſa mort. (*C.*)

RÉCHENBERG, (ADAM ET CHARLES-OTHON) *Hiſt. litt. mod.*) père & fils, ſavans allemands du pays de Saxe; le premier, auteur de quelques ouvrages de controverſe, éditeur de divers ouvrages tant anciens que modernes, entr'autres de l'ouvrage du docteur Richer, intitulé : *Obſtetrix animorum*, & du recueil : *Rei numerariæ ſcriptores.* L'autre, auteur de pluſieurs ouvrages de juriſprudence & l'un des auteurs du journal de Leipſick. Adam, né en 1642, mort en 1721. Charles-Othon, né en 1689, mort en 1751.

RECORDER, (*Hiſt. munic. d'Angleterre.*) nom d'un magiſtrat qui ſert de conſeiller au lord-maire, pour l'informer en toutes occaſions des loix & coutumes de la ville de Londres; c'eſt lui qui prononce les ſentences; il prend place dans le conſeil du maire avant tous les échevins qui n'ont pas encore été maires. (*D. J.*)

RECTEUR, (*Hiſtoire de Veniſe.*) titre qui eſt commun au podeſtat, au capitaine des armées des Vénitiens; il ſignifie celui qui gouverne les villes de l'état. (*A. R.*)

R E D

REDEMPTORES. ſ. m. (*Hiſt. rom.*) On nommoit ainſi chez les Romains les entrepreneurs pour la conſtruction ou la réparation des ouvrages publics ; c'étoit avec eux que les cenſeurs concluoient tous les traités qui concernoient cette partie de la police générale.

Je ne ſaurois mieux expliquer le mot *redemptor*, que par les paroles de Feſtus, qui a écrit : *redemptores propriè atque antiquâ conſuetudine dicebantur qui, cùm quid publicè faciendum aut præbendum conduxerant, effecerantque, tùm demùm pecunias accipiebant; nam antiquitùs emere pro accipere ponebatur : at ii nunc dicuntur* redemptores, *qui quid conduxerunt præbendum utendumque.* On appelloit proprement, & par une ancienne coutume, *redemptores*, ceux qui avoient fait marché de faire ou de fournir quelque choſe à la république, & qui après l'avoir fait, recevoient l'argent qui leur avoit été promis; car anciennement, le mot qui ſignifie *acheter*, ſignifioit *prendre;* mais aujourd'hui l'on appelle *redemptores*, ceux qui ont loué quelque choſe pour la relouer & pour s'en ſervir. Horace emploie toujours ce mot dans le premier ſens. *Ode I, liv. III. Ode II, liv. II*, &c. (*D. J.*)

REDI, (FRANÇOIS) *Hiſt. litt. mod.*) de l'académie de la *Cruſca*, au dictionnaire de laquelle il

a beaucoup travaillé, de l'académie des *Arcades* de Rome, de celles des *Gelati* de Bologne, premier médecin des grands-ducs de Toscane, Ferdinand II & Cosme III. On a de lui des poésies italiennes estimées; mais c'est sur-tout par ses excellens ouvrages de philosophie & d'histoire naturelle qu'il est célèbre. Il étoit né en 1626 à Arezzo, il fut trouvé mort dans son lit le 1er. mars 1697. Il étoit sujet à l'épilepsie. Ses œuvres ont été recueillies à Venise, en 1712, en six volumes in-8°.; à Naples, en 1741, en six volumes in-4°.

REDOUTE, s. f. (*Hist. mod.*) en italien *ridotto*. C'est un lieu public établi à Venise, où l'on s'assemble pour jouer à des jeux de hasard & surtout au pharaon. C'est toujours un noble Vénitien qui tient la banque, & il a à ses côtés deux dames masquées pour l'avertir des fautes d'inadvertence qu'il pourroit commettre à son préjudice. On n'y entre que masqué, & c'est pendant le carnaval que se tient la *redoute*. Les étrangers se plaignent de ne gagner presque jamais au jeu qui s'y tient. (*A. R.*)

REDOUTÉ TRÈS-, (*Hist. de France.*) titre que l'on a donné à quelques-uns des rois de France. Dans l'ouvrage qui a pour titre: *le Songe du vieil Pélerin*, la reine Vérité conseille au jeune roi, Charles VI, de ne pas souffrir que, dans les lettres qu'on lui adresse, ou dans les requêtes qu'on lui présente, on employe le mot *metuendissimo*, très-redouté seigneur; *cette offrande*, dit-elle. *flatteuse & bouffouflée de vent, fut premièrement offerte à ton grand-père Philippe-le-bel.* Sans ce passage, nous ne saurions peut-être pas en quel temps le titre de *très-redouté* est devenu une expression de formule qui n'est pas faite pour les bons princes. (*D. J.*)

RÉDUCTIONS. s. f. (*terme de relation.*) On appelle dans les Indes occidentales *réductions*, les peuplades indiennes gouvernées par les jésuites. Ces *réductions* sont en grand nombre dans le Paraguay. (*D. J.*)

R E F

RÉFUGIÉS, (*Hist. mod. politiq.*) C'est ainsi que l'on nomme les protestans françois que la révocation de l'édit de Nantes a forcés de sortir de France & de chercher un asyle dans les pays étrangers, afin de se soustraire aux persécutions qu'un zèle aveugle & inconsidéré leur faisoit éprouver dans leur patrie. Depuis ce temps, la France s'est vue privée d'un grand nombre de citoyens qui ont porté à ses ennemis des arts, des talens & des ressources dont ils ont souvent usé contre elle. Il n'est point de bon François qui ne gémisse depuis long-temps de la plaie profonde causée au royaume par la perte de tant de sujets utiles. Cependant, à la honte de notre siècle, il s'est trouvé de nos jours des hommes assez aveugles ou assez impudens pour justifier aux yeux de la politique & de la raison, la plus funeste démarche qu'ait jamais pu entreprendre le conseil d'un souverain. Louis XIV, en persécutant les protestans, a privé son royaume de près d'un million d'hommes industrieux qu'il a sacrifiés aux vues intéressées & ambitieuses de quelques mauvais citoyens, qui sont les ennemis de toute liberté de penser, parce qu'ils ne peuvent régner qu'à l'ombre de l'ignorance. L'esprit persécuteur devroit être réprimé par tout gouvernement éclairé: si l'on punissoit les perturbateurs qui veulent sans cesse troubler les consciences de leurs concitoyens lorsqu'ils diffèrent dans leurs opinions, on verroit toutes les sectes vivre dans une parfaite harmonie, & fournir à l'envi des citoyens utiles à la patrie & fidèles à leur prince.

Quelle idée prendre de l'humanité & de la religion des partisans de l'intolérance? Ceux qui croyent que la violence peut ébranler la foi des autres, donnent une opinion bien méprisable de leurs sentimens & de leur propre constance. (*A. R.*)

R E G

REGATTA. (*Hist. mod.*) C'est ainsi qu'on nomme à Venise des courses que font les gondoliers avec leurs barques ou gondoles sur le grand canal; ils disputent les uns contre les autres à qui aura plus tôt parcouru un certain espace. (*A, R.*)

RÉGENT, (*terme de chancellerie romaine.*) est le second officier de cette chancellerie, entre les mains duquel se remettent toutes les expéditions de la daterie, & qui distribue les suppliques à des abbréviateurs pour dresser les minutes des bulles.

RÉGENT se dit aussi d'un *professeur* public des arts ou sciences, qui tient une classe dans un collége.

L'université est composée des docteurs, professeurs & *régens*: *régent* & *écolier* sont des termes relatifs.

Régent ne se dit guère que des basses classes, comme *régent* de rhétorique, *régent* de seconde, *&c.* ceux de philosophie s'appellent plutôt *professeurs*. (*A.R.*)

RÉGENT DU ROYAUME, (*Hist. de France.*) c'est celui qui gouverne l'état pendant la minorité des rois, ou dans quelques autres circonstances particulières, comme absence, maladie, *&c.* Il scelloit autrefois les actes de son propre sceau, & non de celui du roi mineur; mais cet usage fut abrogé sous le regne de Charles VI en 1407. Charles V avoit déjà fait, en octobre 1374, une plus importante

Ordonnance, par laquelle il déclare que s'il meurt avant que son fils soit entré dans l'âge de quatorze ans, le duc d'Anjou, son frère, sera *régent du royaume*, jusqu'à ce que le jeune roi soit entré dans sa quatorzième année. Dans le même mois, il fit une autre ordonnance qui porte que, s'il meurt avant que son fils aîné soit entré dans sa quatorzième année, la reine aura la tutelle de ses enfans, fils & filles, jusqu'à ce que le roi soit parvenu à l'âge de quatorze ans, & qu'avec elle les ducs de Bourgogne & de Bourbon seront tuteurs, & que si la reine, par mort, mariage ou autrement, ne peut être tutrice, le duc de Bourgogne sera tuteur, & à son défaut le duc de Bourbon.

Il étoit temps, dit M. Henault, de mettre ordre à l'abus des régences qui absorboit l'autorité royale. Dans la première & la seconde race, le roi n'étoit majeur qu'à vingt-deux ans, & pendant sa minorité, les actes étoient scellés du sceau du *régent*. Cet usage étoit fondé sur l'opinion que le roi n'étoit point roi qu'il n'eût été sacré, & ce sacre étoit différé par le *régent* le plus long-temps qu'il pouvoit; aussi voyons-nous que même encore sous la troisième race, où la puissance des *régens* étoit fort diminuée, les rois faisoient sacrer leurs fils de leur vivant, pour assurer leur état, que l'autorité du régent pouvoit rendre incertain.

Cette matière est trop vaste pour la traiter dans toute son étendue; il suffira de quelques remarques.

1°. La régence étoit distinguée de la tutelle, & ne se confondoit pas dans la même personne, en sorte que, par exemple, Charles V avoit donné la tutelle de son fils à la reine son épouse, & la régence au duc d'Anjou, ce qui n'eut pas lieu, parce que la reine mourut avant Charles V. La reine Blanche, mère de Saint-Louis, fut la première qui réunit ces deux titres, que l'on distingua toujours, mais que l'on ne sépara jamais depuis Charles V; 2°. les rois ont disposé de la régence par leurs testamens, & leurs dispositions ont été suivies; 3°. Charles IX est le premier qui ait déclaré solemnellement sa majorité; 4°. le premier de nos rois qui ait voulu apporter quelque réglement sur les régences, est Philippe-le-Hardi; il rendit deux ordonnances, l'une étant encore en Afrique, & l'autre à son retour, par lesquelles il vouloit que son fils fût déclaré majeur à quatorze ans, mais ces ordonnances n'eurent pas d'exécution. Après lui, celles même de Charles V furent contredites pendant la minorité de Charles VI, lequel rendit à son tour deux déclarations conformes à celles du roi son père. *Abrégé chron. de l'histoire de France*, *pag.* 321.

C'est une maxime sage dans tout royaume héréditaire, que celle qui veut que le plus proche parent soit *régent* du royaume, avec l'autorité du roi, en attendant la majorité du roi mineur. Cette coutume étant bien connue de tout le monde dans un gouvernement, il arrive que chaque officier de l'état prend ses mesures de loin pour obéir au *régent* futur durant sa régence, comme il obéira au roi même après sa minorité. C'est pourquoi la mère de Louis XIV fut déclarée *régente* en 1643, avec toutes les prérogatives de régente, malgré le testament du roi son mari, qui lui ôtoit sa principale prérogative, qui consiste à pouvoir soi-même se choisir un conseil; mais ce ne sont-là que des exemples. Il faudroit peut-être une loi qui assurât cette régence à la mère seule du roi ou au plus proche héritier de la couronne, nonobstant les testamens & autres actes du roi dernier mort, contraires à la loi. Nous avons la coutume, mais une loi écrite a une toute autre force, parce que ce sont des articles fondamentaux de grande importance dans un état. (*D. J.*)

RÉGÉTAIRE, s. f. (*terme de relation.*) nom que nos voyageurs donnent aux courtisanes dont le roi de Benin, pays des noirs, tire une sorte de tribut; mais quand l'une d'elles devient grosse, & qu'elle accouche d'un fils, elle est affranchie de ce tribut; si c'est d'une fille, le roi la prend sous sa protection. Quand un homme est mort dans ce royaume, toutes les femmes qui lui appartenoient & qu'il a connues sont à la disposition du roi, qui en fait souvent ses plus chères *régétaires*. Ces courtisanes forment une espèce de république à part; & ont leurs officières collecteuses, qui ressortissent immédiatement aux grands fiadors ou conseillers d'état. *Descr. du royaume de Benin.* (*D. J.*)

RÉGICIDE. s. m. (*Hist. & politique*) C'est ainsi qu'on nomme l'attentat qui prive un roi de la vie. L'histoire ancienne & moderne ne nous fournit que trop d'exemples de souverains tués par des sujets furieux. La France frémira toujours du crime qui la priva d'Henri IV, l'un des plus grands & des meilleurs de ses rois. Les larmes que les François ont versées sur un attentat plus récent, seront encore long-temps à se sécher; ils trembleront toujours au souvenir de leurs alarmes, pour les jours précieux d'un monarque, que la bonté de son cœur & l'amour de ses sujets sembloient assurer contre toute entreprise funeste.

La religion chrétienne, cet appui inébranlable du trône, défend aux sujets d'attenter à la vie de leurs maîtres. La raison & l'expérience font voir, que les désordres qui accompagnent & suivent la mort violente d'un roi, sont souvent plus terribles, que les effets de ses déréglemens & de ses crimes. Les révolutions fréquentes & cruelles auxquelles les despotes de l'Asie sont exposés, prouvent que la mort violente des tyrans ébranle toujours l'état, & n'éteint presque jamais la tyrannie. Comment se trouve-t-il donc des hommes audacieux & pervers, qui enseignent que l'on peut ôter la vie à des monarques, lorsqu'un faux zèle ou l'intérêt les fait traiter de tyrans? Ces maximes odieuses, cent fois proscrites par les tribunaux du

royaume & déteſtées par les bons citoyens, n'ont été adoptées que par des fanatiques ambitieux, qui s'efforcent de ſapper les fondemens du trône, lorſqu'il ne leur eſt point permis de s'y aſſeoir à côté du ſouverain.

L'Angleterre donna dans le ſiècle paſſé à l'univers étonné, le ſpectacle affreux d'un roi jugé & mis à mort par des ſujets rebelles. N'imputons point à une nation généreuſe un crime odieux qu'elle déſavoue, & qu'elle expie encore par ſes larmes. Tremblons à la vue des excès auxquels ſe porte l'ambition, lorſqu'elle eſt ſecondée par le fanatiſme & la ſuperſtition. (*A. R.*)

RÉGILIEN, (Quintus-Nonius Regillianus) *Hiſt. rom.*) grand capitaine qui ſe diſtingua ſous les empereurs Valérien & Gallien. Les peuples l'élurent empereur & l'oppoſèrent à Gallien. On prétend que ſon nom *Regillianus*, dans lequel ſe trouve celui de *Regius*, parut d'un bon augure & contribua beaucoup à ſon élection, & il eſt toujours à propos de remarquer ces effets de la ſuperſtition; l'augure fut faux, ſes ſoldats le tuèrent pour appaiſer la colère de Gallien. Cet événement arriva en 263.

REGINALD, (Antoine) *Hiſt. du Janſéniſme.*) dominicain, connu par des ouvrages de controverſe ſur la grace, où il ſe déclare un des plus ardens défenſeurs de la doctrine de S. Auguſtin & de S. Thomas. Mort à Toulouſe en 1676.

REGINON, (*Hiſt. litt. mod.*) abbé de Prum, chroniqueur des neuvième & dixième ſiècles. Indépendamment de ſa chronique, on a de lui un recueil de canons & de réglemens eccléſiaſtiques, dont Baluze a donné, ſelon ſon uſage, une ſavante édition. Ce recueil a pour titre: *De diſciplinis eccleſiaſticis, & de religione chriſtianâ.* Mort en 915.

REGIOMONTAN. (*Voyez* Muller.)

REGIS, (Pierre-Silvain) *Hiſt. litt. mod.*) de l'académie des ſciences, diſciple de Rohault, & comme lui, un des premiers zélateurs de Deſcartes, étoit né, en 1632, à la Salvetat ou Sauvetat de Blanquefort, dans le comté d'Agénois; frappé de la philoſophie carteſienne, qu'il commença de connoître par les conférences de Rohault, il s'y attacha entiérement, & on peut dire que toute ſa vie & tous ſes travaux furent conſacrés au développement & à la défenſe de cette philoſophie.

C'étoit à Paris, dans le cours de ſes études, que *Regis* avoit reçu les leçons de Rohault. Parti de Paris avec une eſpèce de miſſion de ſon maître, dit M. de Fontenelle, il alla établir la nouvelle philoſophie à Toulouſe, où il ouvrit, en 1665, des conférences qui furent très-ſuivies. Bientôt toute la ville fut remuée par le nouveau philoſophe & par la nouvelle philoſophie; les dames mêmes faiſoient partie de la foule, ce qui étonnoit alors & qu'on ne remarque plus aujourd'hui; on ſoutint une thèſe de pur carteſianiſme, dédiée à une des premières dames de Toulouſe; on n'y diſputa qu'en françois, & cette dame, que *Regis* avoit rendue habile carteſienne, réſolut elle-même pluſieurs difficultés conſidérables. Les Toulouſains firent à *Regis* une penſion ſur l'hôtel-de-ville, événement, dit M. de Fontenelle, qui ſemble appartenir à l'ancienne Grèce.

Le célèbre marquis de Vardes, exilé alors en Languedoc, connut à Toulouſe le philoſophe *Regis*, & au grand regret de cette ville, l'emmena dans ſon gouvernement d'Aigues-Mortes. Ils s'attachèrent l'un à l'autre, & peut-être « le philoſophe » ne profita-t'il pas moins du commerce du courtiſan, que le courtiſan de celui du philoſophe. » L'un de ces deux différens caractères eſt ordinairement compoſé de tout ce qui manque à l'autre ».

Regis ſuivit M. de Vardes à Montpellier en 1671, & y fit des conférences carteſiennes avec le même ſuccès qu'à Toulouſe. Il vint à Paris en 1680, & tint auſſi de ſemblables conférences chez M. Lémery: peut-être, dit l'illuſtre ſecrétaire de l'académie des ſciences, peut être la ſévérité « de cette » hiſtoire ne me défend-t'elle pas de remarquer » qu'on y voyoit tous les jours le plus agréable » acteur du théâtre *italien*, qui hors de là cachoit » ſous un maſque & ſous un badinage inimitable, » l'eſprit ſérieux d'un philoſophe ».

« Il ne faut pas réuſſir trop; ces conférences » eurent un éclat qui leur devint funeſte. » On avoit alors deux manies dominantes, l'une de croire la religion intéreſſée aux ſyſtêmes de philoſophie; l'autre qui étoit une ſuite de la première, de ne pas plus ſouffrir d'innovations dans la philoſophie que dans la théologie; en conſéquence de ces deux erreurs, l'archevêque de Paris, de Harlay de Chanvallon, venant au ſecours de l'ancienne philoſophie, c'eſt-à-dire du péripatétiſme, dont le ſort devoit ſi peu le toucher, puiſqu'il n'avoit fait que gâter la théologie ſcolaſtique, en lui communiquant ſes formes, M. de Harlay envoya diſcrétement à *Regis* un ordre de ſuſpendre ſes conférences, ordre déguiſé ſous la forme de conſeil ou de prière, & enveloppé de beaucoup de louanges. Les carteſiens, *Regis* lui-même, auroient pu ſolliciter cet ordre, qui prévenant peut-être l'inconſtance naturelle du public, ne faiſoit qu'augmenter ſon eſtime pour ce dont on le privoit. L'archevêque de Paris, en empêchant *Regis* de prendre le public pour diſciple, voulut être ſon diſciple particulier, & prendre de lui des leçons de carteſianiſme.

M. *Regis* voulut du moins faire imprimer ſon ſyſtême général de philoſophie; par une ſuite des mêmes erreurs dont nous avons parlé, il fut encore traverſé pendant dix ans dans ce deſſein, ce

ne fut enfin qu'en 1690 que l'ouvrage parut sous ce titre : *Systême de philosophie, contenant la logique, la métaphysique, la physique & la morale*, 3 vol. in-4°.

Regis répondit, en 1691, à un livre intitulé : *Censura philosophiæ cartesianæ*; Bayle jugea que cette réponse serviroit de modèle à tout ce qu'on écriroit dans la suite pour la défense de la même cause.

En 1692, *Regis*, en défendant toujours son maître, se défendit aussi lui-même contre un professeur de philosophie, qui avoit attaqué son systême général. *Regis* eut aussi des disputes philosophiques contre des cartésiens mêmes, qui ne tiroient pas sur certains objets les mêmes résultats que lui de la doctrine du maître commun; il en eut quelques-unes de cette nature avec le fameux père Malebranche; ils disputèrent sur la nature des idées & sur leur cause ou efficiente ou exemplaire, sur la question : *si le plaisir nous rend actuellement heureux ;* sur l'explication du phénomène qui fait paroître la lune plus grande à l'horison qu'au méridien. La question principale sur ce dernier objet se réduisit entre eux à savoir si la grandeur apparente d'un objet dépendoit uniquement de la grandeur de son image tracée sur la rétine, comme le prétendoit *Regis*, ou de la grandeur de cette image combinée avec le jugement naturel que l'ame porte de l'éloignement de l'objet, de sorte que, tout égal d'ailleurs, elle dût le voir d'autant plus grand qu'elle le jugeroit plus éloigné ; c'étoit le sentiment du P. Malebranche ; il soutenoit qu'un géant six fois plus haut qu'un nain, & placé à douze pieds de distance, ne laissoit pas de paroître plus haut que le nain placé à deux pieds, malgré l'égalité des images qu'ils formoient dans l'œil, & par la seule raison qu'on voyoit le géant comme plus éloigné, à cause de l'interposition de différens objets. Quatre géomètres des plus celèbres, le marquis de l'Hôpital, l'abbé Catelan, M. Sauveur & M. de Varignon, décidèrent la question en faveur du P. Malebranche ; mais *Regis*, ne les ayant pas pris pour arbitres, ne crut pas devoir se soumettre à leur décision. Le journal des savans de l'année 1694 fut le théâtre de cette guerre, & le fut en partie aussi de celle qui concerne les idées.

En 1704, parut un autre livre de *Regis*, qui a pour titre : *l'Usage de la raison & de la foi, ou l'accord de la foi & de la raison*. Ce livre fut dédié à M. l'abbé Bignon. « L'auteur ne veut point que » ni Platon, ni Aristote ni Descartes même ap- » puyent l'évangile. Il paroît croire que tous les » systêmes philosophiques ne sont que des modes, » & il ne faut point que des vérités éternelles » s'allient avec des opinions passagères dont la ruine » leur doit être indifférente.... » Tel est l'esprit général de l'ouvrage. Il fut le dernier de son auteur. Il mourut, le 11 janvier 1707, chez M. le duc de Rohan, qui lui avoit donné un appartement dans son hôtel, outre la pension qu'il avoit été chargé de lui faire par le testament de M. le marquis de Vardes, son beau-père.

M. *Regis* étoit entré dans l'académie des sciences en 1699. Il paroît qu'il avoit un grand talent pour enseigner. Le P. Ferrier, confesseur du roi, qui avoit assisté à ses conférences de Toulouse, avoit conçu pour lui une estime, & même une amitié à laquelle on ne reproche que d'avoir été un peu stérile pour *Regis*, à qui elle auroit pu être plus utile. *Regis* avoit fait du grand Condé un disciple de Descartes; ce grand prince disoit qu'il ne pouvoit s'empêcher de prendre pour vrai ce qui lui étoit expliqué si nettement, mot qui nous paroît plutôt louer la manière d'enseigner de *Regis*, qu'avouer l'évidence des principes de Descartes. Parmi les étrangers, le duc d'Escalone, grand d'Espagne, vice-roi de Naples, sans connoître la personne de *Regis*, avoit pris pour lui la plus forte estime d'après la lecture de son systême général, & lorsqu'à la journée du Ter en Catalogne, où il commandoit l'armée espagnole en 1694, ses équipages eurent été pris par l'armée du maréchal de Noailles (ayeul de celui d'aujourd'hui) le duc d'Escalone n'envoya redemander au vainqueur que les commentaires de César & le livre de *Regis*, qui étoient dans sa cassette. Lorsque le comte de Saint-Estevan de Gormas, son fils, vint en France en 1706, il vint voir *Regis* par l'ordre de son père, & il y revint sans obéir à aucun ordre. Le duc d'Albe, ambassadeur d'Espagne, vint aussi voir *Regis*, à la prière du duc d'Escalone.

Un autre *Regis* (Pierre) célèbre médecin de Montpellier, refugié en Hollande après la révocation de l'édit de Nantes, y mourut en 1726 ; il étoit né à Montpellier en 1656. Il a retouché les articles de médecine & de botanique du dictionnaire de Furetière, de l'édition donnée par Basnage de Beauval ; on lui doit de plus l'édition des œuvres posthumes du savant Malpighi, & des observations sur la peste de Marseille.

REGIUS, ou LE ROI (URBAIN) *Hist. de la réf.*) disciple du fameux docteur catholique Eckius, auquel il eut même des obligations particulières; il se fit zuinglien, puis luthérien, & fut sur-intendant des églises luthériennes de Lunébourg. Avant d'être théologien, il avoit été homme de lettres, & avoit reçu la couronne d'orateur & de poëte de la main de l'empereur Maximilien ; il avoit ensuite enseigné la rhétorique & la poésie à Ingolstat. Il mourut à Zell, en 1541. Ses œuvres ont été recueillies en trois volumes *in-folio*.

Un autre *Regius*, ou *le Roi*, ou *du Roi*, professeur en médecine à Utrecht, fut tour-à-tour le martyr & le déserteur du cartésianisme. Voëtius voulut lui faire perdre sa chaire, parce qu'il étoit disciple de Descartes ; & Descartes ayant refusé son approbation à quelques idées particulières de *Regius*, ce disciple renia son maître. On l'accusa de plus d'avoir dérobé à Descartes une copie de son

traité des animaux, & de l'avoir inséré presque tout entier dans un ouvrage qu'il publia en 1661, sous le titre de *Fundamenta physices*, joignant ainsi au plagiat ordinaire un abus de confiance plus condamnable encore. On a de *Regius* quelques autres ouvrages : *Physiologiæ philosophia naturalis; Praxis medica.* Il mourut en 1679.

REGNARD. (JEAN-FRANÇOIS) *Hist. litt. mod.*) C'est notre fameux auteur comique, le premier après Molière. « Qui ne se plaît point aux comé» dies de *Regnard*, dit M. de Voltaire, n'est point » digne d'admirer Molière. » *Regnard* avoit peut-être la gaîté, le *vis comica*, dans un dégré très-peu inférieur à Molière : mais il y a entre ces deux excellens comiques deux différences essentielles, dont l'une regarde l'utilité générale de la comédie, l'autre concerne la pureté du goût. La morale, quelquefois trop négligée dans certaines pièces de Molière, est bravée & insultée dans la plupart des pièces de *Regnard;* il pousse le mépris de la morale jusqu'à l'immoralité la plus positive. Ceci demande quelque développement. La comédie admet des personnages immoraux, mais il faut qu'ils soient ou punis, ou odieux, ou pour le moins ridicules; l'immoralité ne doit jamais se trouver dans les personnages sur lesquels l'auteur veut faire porter l'intérêt; *Regnard* viole presque par-tout cette règle; ses personnages intéressans, c'est-à-dire, ceux qu'il veut rendre tels, sont très-souvent des fripons; dans *la Sérénade*, les personnages qui ont pour eux les rieurs, font sur la scène un vol le pistolet à la main; dans *le Légataire*, Eraste, qui est le personnage intéressant, & qu'on desire de voir nommer légataire, non content de souffrir qu'on écarte ses concurrens par des fourberies, vole le porte-feuille de son oncle, & a pour receleuses sa maîtresse & la mère de sa maîtresse; il est vrai que dans *l'Avare* de Molière, Cléante, fils de l'avare, qui est un des personnages intéressans, est complice du vol que La Flèche, son valet, fait à son père; il est vrai que quand il vient annoncer à Harpagon que sa cassette lui sera rendue, pourvû qu'il lui cede Marianne, dont ils sont tous deux amoureux, Harpagon pourroit lui répondre : puisque vous connoissez si bien mon vol & mon voleur, & que vous disposez à volonté de l'un & de l'autre, commencez par me rendre ma cassette sans conditions, & nous traiterons après de nos autres affaires, sur lesquelles ce vol ne doit avoir d'autre influence que de vous obliger de renoncer à la main de Marianne, dont vous vous êtes rendu indigne par l'approbation même que vous avez donnée à ce vol, & par le parti que vous en avez voulu tirer. Il est vrai qu'on pourroit faire encore à Molière quelques reproches semblables sur l'immoralité de quelques-unes de ses pièces; par exemple, Eraste, pour qui on doit s'intéresser dans *M. de Pourceaugnac*, est un menteur & un fourbe, & Julie est sa complice. Le stratagême de Cléonte dans le *Bourgeois gentilhomme* n'est peut-être pas digne d'un homme qui vient d'avouer avec une si noble franchise qu'il n'est pas gentilhomme. Mais enfin ce que Molière s'est seulement permis quelquefois contre la morale, *Regnard* l'a outré & prodigué dans toutes ses pièces, il les a presque toutes souillées par les mauvaises mœurs, il met toujours le spectateur en mauvaise compagnie.

Quant à la pureté du goût, la gaîté de Molière est intarissable, mais elle est toujours soumise aux régles du goût; il veille sur les détails comme sur l'ensemble; il ne plaisante point au hasard; il ne se permet rien d'étranger, rien de vague; toutes ses plaisanteries ou développent le caractère principal de la pièce, ou conviennent si parfaitement à la situation ou au caractère du personnage qui parle, qu'il doit nécessairement parler ainsi, & qu'aucun autre que lui ne doit ni ne peut parler ainsi. *Regnard* ne soumet point à ces régles sa gaîté capricieuse & vagabonde, il la laisse errer à son gré; pourvu qu'elle lui fournisse des plaisanteries, il est content; il veut faire rire, & il ne se rend pas difficile sur les moyens. Laissez-le aller, dit Valentin à Menechine, en parlant de Coquelet :

> Que feriez-vous, Monsieur, du nez d'un marguillier ?

Le trait est plaisant, mais il ne peint rien, il ne convient à rien, tout le monde pouvoit faire également cette plaisanterie, c'est une pure débauche d'esprit, c'est une bêtise spirituelle & inattendue, avec laquelle on est sûr de faire rire, mais qui ne naît d'aucune situation & qui n'appartient à aucun caractère.

Lorsque dans *le Légataire*, Crispin profitant de l'occasion, se légue quinze cents francs de rente viagère, & qu'Eraste lui dit :

> Vous ne connoissez pas, mon oncle, ce Crispin.

C'est un ivrogne, c'est un malhonnête homme : ce propos tenu à Crispin même, est sans doute fort plaisant, & la réponse de Crispin : *Je le connois mieux que vous, & si vous n'êtes pas content, il n'y a rien de fait*, est plus plaisante encore; mais, de bonne foi, Eraste pouvoit-il tenir ce propos à Crispin, & n'est-ce pas évidemment l'auteur qui plaisante sous le nom du personnage ? Quel succès Eraste pouvoit-il se promettre de ses représentations à Crispin ? Il devoit seulement dire à part : *Le coquin ne s'oublie pas, mais j'ai dû m'y attendre, & la succession de mon oncle est à ce prix.*

De même, lorsque dans les *Ménechmes*, Araminte troublée des discours du Ménechme qu'elle prend pour son amant, & dont elle ne reconnoit plus l'esprit ni le ton, lui demande d'où il vient? & qu'il lui répond :

> Vous feignez l'ignorer, mais vous le savez bien;
> N'avez-vous pas tantôt envoyé voir au coche,
> Qui je suis, où je vais, d'où je viens ?

Cette réponse est très-plaisante de tout point, parce que Ménechme suit son caractère, en adoptant ainsi une idée que Valentin lui a suggérée, & partant de là comme d'un fait constant, dont il ne doute pas. Mais lorsqu'Araminthe s'écrie :

> Quel reproche !
> Et de quel coche ici me voulez-vous parler ?

Et que Ménechme réplique :

> Du coche le plus rude où mortel puisse aller,
> Et je ne pense pas que de Paris à Rome,
> Un coche, quel qu'il soit, cahotte mieux son homme.

Cette plaisanterie est de l'auteur & non pas du personnage. Ménechme, dans son impatience & dans sa défiance, ne doit point s'amuser à faire cette description grotesque du coche; il doit se contenter de dire avec humeur qu'il est bien las de toutes ces questions, & qu'elles lui sont fort suspectes.

Or ces débauches d'esprit, ces gaîtés déplacées, si fréquentes dans *Regnard*, jamais Molière ne se les permet, il n'est jamais lui-même, il est toujours le personnage qu'il fait parler, il est toujours en scène. C'est ainsi que nous avons vu pendant plus de trente ans, M. Préville dans tous ses divers rôles, ne pas savoir s'il y avoit là un parterre & des loges, ou s'il étoit sur un théâtre, mais songer seulement qu'il étoit tel ou tel personnage, & le montrer continuellement aux spectateurs sans paroître s'embarrasser d'eux. C'est ainsi qu'on fait illusion.

Regnard ne fait pas toujours illusion, mais il fait toujours plaisir, parce qu'il est gai & spirituel. Rien de plus plaisant que *les Ménechmes*, *le Légataire*, *le Retour imprevu*, &c. mais vous n'y trouverez pas un honnête homme. *Démocrite* est d'un comique plus noble & plus philosophique; la reconnoissance de Strabon & de Cléanthis est une des scènes les plus comiques & les mieux faites qui soient au théâtre ; mais le chef-d'œuvre de *Regnard* est le *Joueur*. (Nous avons parlé à l'article *Dufresny* de la réclamation de celui-ci au sujet de cette piéce.) On a dit à cette occasion que *Regnard* & Dufresny pouvoient avoir été tous deux un peu voleurs, mais que *Regnard* étoit *le bon larron* ; en effet, son *Joueur* est bien supérieur au *Chevalier joueur* de Dufresny. *Regnard* est célèbre aussi comme voyageur, nous avons la relation de ses voyages faite par lui-même. Il parcourut la Flandre, la Hollande, la Suéde, le Dannemarck, la Pologne, l'Allemagne, l'Italie; il passa même dans les autres parties du monde, excepté en Amérique. A son retour d'Italie, en allant de Gènes à Marseille par mer, il fut pris par des corsaires Algériens, & conduit esclave à Alger, selon l'usage, puisqu'enfin les Européens, toujours si acharnés à se faire entre eux des guerres inutiles autant qu'injustes, n'ont d'aversion que pour la seule guerre, qui pourroit assurer la navigation de la Méditerranée, & corriger à jamais les barbaresques de la piraterie dont ils se sont fait un droit à force de l'avoir exercée impunément. *Regnard* étoit voluptueux ; le goût de la bonne chère lui avoit fait apprendre l'art de la cuisine. Il servit son maître en qualité de cuisinier, & fit goûter la cuisine françoise aux Africains; mais il ne put leur faire goûter la méthode françoise d'user des femmes d'autrui; il étoit voluptueux dans plus d'un genre ; il étoit aimable & bien fait; il plut aux femmes de son maître, & fut surpris avec elles; il alloit subir la rigueur de la loi, qui ne donne à un chrétien, surpris avec une mahométane, que le choix d'être brûlé ou de se faire mahométan. Dans ce moment même il eut le bonheur d'être délivré par le consul de France; il revint dans son pays, emportant avec lui la chaîne dont il avoit été attaché; peut-être son avanture contribua-t'elle avec tant d'autres à faire entreprendre, en 1682, cette expédition d'Alger, où l'on fit du moins une partie de ce qu'on auroit dû faire. *Regnard* ne fut point guéri de sa passion pour les voyages par les dangers qu'il avoit éprouvés en Afrique, il s'engagea dans les états du Nord; le roi de Suède lui ayant conseillé, lorsqu'il étoit à Stockolm, d'aller voir la Laponie, comme un objet digne de sa curiosité, il partit de Stockolm avec d'autres François, passa jusqu'à Torno ou Torneo, la dernière ville du côté du nord, située à l'extrémité du golphe de Bothnie. Il remonta le fleuve Torno ; arrivé à la mer glaciale, il s'y arrêta, comme aux bornes du monde, & grava sur une pierre ces quatre vers :

> *Gallia nos genuit, vidit nos Africa, Gangem*
> *Hausimus, Europamque oculis lustravimus omnem.*
> *Casibus & variis acti terrâque marique,*
> *Sistimus hîc tandem nobis ubi defuit orbis.*

On les a traduits ainsi :

> Nés François, éprouvés par cent périls divers,
> Du Gange & du Zaïr nous avons vu les sources,
> Parcouru l'Europe & les mers ;
> Voici le terme de nos courses,
> Et nous nous arrêtons où finit l'univers.

Après toutes ses courses, il se retira dans une petite terre près de Dourdan, où il partageoit sa vie entre les plaisirs des sens & ceux de l'esprit. On a remarqué que cet homme si gai mourut de chagrin, ce fut en 1709; il étoit né en 1647. Il avoit été tour-à-tour ami & ennemi de Boileau; il avoit fait une satyre contre lui, il lui dédia les *Ménechmes*. Dans le temps de leur brouillerie, quelqu'un ayant dit à Boileau, peut-être pour lui faire sa cour, que *Regnard* étoit un écrivain médiocre, Boileau,

plus juste, répondit qu'il n'étoit pas médiocrement plaisant.

REGNAULT, (NOEL) *Hist. litt. mod.*) jésuite, auteur d'*Entretiens physiques*, qui contiennent toutes les notions physiques répandues de son temps dans les collèges; d'*Entretiens mathématiques* & d'une logique aussi en forme d'*Entretiens*; il n'y a de connu que ses *entretiens physiques*. Dans un autre ouvrage, intitulé: *Origine ancienne de la physique nouvelle*, il tâche d'enlever à beaucoup de physiciens illustres la gloire de leurs découvertes pour la donner à des anciens. Peine inutile! Les vrais inventeurs sont ceux qui fixent l'attention du public sur leurs découvertes. Vous n'avez rien trouvé si on ne jouit de rien; vous n'avez rien dit si on ne vous a pas écouté. Né à Arras en 1683, mort à Paris en 1762.

REGNER, (*Hist. de Danemarck.*) roi de Danemarck, surnommé *Lodbrogh*, disputa la couronne au roi Harald V, vers l'an 814. La fortune des armes se déclara d'abord contre lui; il fut vaincu, & alla écumer les mers & ravager des côtes plus avancées vers le midi. Il revint avec de nouvelles forces, & détrôna Harald, malgré les secours que l'empereur Louis le Débonnaire lui avoit accordés. Il ne fut pas moins heureux contre le roi de Suède qui avoit égorgé Sivard; il le fit prisonnier dans une bataille, & l'immola de sa propre main aux mânes de son aïeul. Il passa ensuite en Angleterre, tua le roi de cette contrée, pénétra en Ecosse, revint conquérir la Saxe, ravagea la Livonie, réprima la révolte des Norwégiens, triompha du roi de Suède, le fit périr, & plaça son fils sur ce trône. Ce jeune prince leva bientôt l'étendard de la révolte; son père le vainquit & lui pardonna. Il porta ensuite ses armes victorieuses en Angleterre, en Irlande, en Ecosse, ravagea les côtes d'Espagne, passa le détroit de Gibraltar, traversa la Méditerranée & entra dans l'Archipel. Pendant ces entreprises aussi injustes qu'extravagantes, Tulla, roi d'Irlande, que *Regner* avoit détrôné, rentra dans ses états. Il y fut bientôt attaqué par l'usurpateur; mais il tailla son armée en pieces, & le fit prisonnier. On rapporte qu'il le fit dévorer par des serpens, l'an 845. (*M.* DE SACY.)

REGNER, (*Hist. de Suède.*) roi de Suède, vivoit dans le deuxième siécle. L'histoire de ce prince est trop intéressante pour n'être pas un peu fabuleuse: voici ce que les anciens historiens nous en ont transmis. Il étoit fils d'Uffon. Après la mort de ce méchant prince assassiné par un méchant comme lui, sa veuve s'empara du trône, & fit conduire le jeune *Regner* dans un désert, où, confondu parmi des pâtres, il gardoit les troupeaux de la couronne. Suanvita, princesse Danoise, avoit l'ame sensible; elle avoit entendu parler des charmes & des vertus naissantes du jeune prince; son malheur la toucha encore davantage. Résolue de découvrir le lieu de sa retraite, elle part, s'égare dans les déserts, rencontre enfin *Regner*, le reconnoît à la noblesse de ses traits; à celle de ses discours, l'excite à remonter sur le trône, lui promet des secours, & lui inspire toute la passion dont elle étoit dévorée. *Regner* jette sa houlette, prend une épée, rassemble quelques amis, fait périr sa belle-mère, & partage son trône avec Suanvita. Les soins du gouvernement l'appellèrent à l'extrémité de ses états. Frothon, frère de la reine & roi de Danemarck, saisit cet instant pour tenter la conquête de la Suède. Il arme une flotte, Suanvita monte sur la sienne; la bataille se donne; les Danois sont vaincus, & la généreuse princesse rend la liberté aux prisonniers. Dans un second combat Frothon périt, & son armée fut taillée en pièces. Sa mort rendit le calme à la Suède & aux deux époux, qui ne s'occupèrent plus que du bonheur de leurs sujets. *Regner* mourut le premier: Suanvita se donna la mort pour ne pas lui survivre; & cette catastrophe donne encore à cette histoire une teinte plus romanesque. (*M.* DE SACY.)

REGNIER. (MATHURIN) *Hist. litt. mod.*) C'est le fameux satyrique *Regnier* dont Boileau a dit:

> De ces maîtres savans disciple ingénieux,
> *Regnier* seul parmi nous, formé sur leurs modèles,
> Dans son vieux style encor a des graces nouvelles;
> Heureux si ses discours, craints du chaste lecteur,
> Ne se sentoient des lieux où fréquentoit l'auteur.

Il les fréquentoit tant qu'il étoit vieux à trente ans; & qu'il mourut décrépit à quarante, s'étant fait cette épitaphe;

> J'ai vécu sans nul pensement,
> Me laissant aller doucement
> A la bonne loi naturelle,
> Et je m'étonne fort pourquoi
> La mort daigna songer à moi,
> Qui ne songeai jamais à elle.

Ou comme on disoit alors:

> Qui ne songeai jamais en elle.

Son père avoit fait ce qu'il avoit pu pour le dégoûter des vers & le corriger de la satyre; l'ascendant qui l'y portoit fut le plus fort. Ses talens lui procurèrent des amis puissans & des protecteurs utiles; il alla deux fois à Rome à la suite de nos ambassadeurs, d'abord avec le cardinal de Joyeuse, puis avec M. de Béthune. Il eût été riche s'il avoit voulu; il vécut de bénéfices & vécut dans la débauche. Né à Chartres, le 21 décembre 1573, mort à

à Rouen, le 22 octobre 1613. Le recueil de ses œuvres contient des épitres, des élégies, des odes, des stances, mais on ne se souvient que de ses satyres; il fut à Boileau ce que Lucilius avoit été à Horace. Boileau l'appelle *notre célèbre devancier.*

REGNIER, DESMARAIS ou DESMARÊTS (FRANÇOIS-SERAPHIN) *Hist. litt. mod.*) né à Paris en 1632; mort en 1713. La France & l'Italie comptent également l'abbé *Regnier* Desmarais pour un de leurs bons écrivains. A l'âge de 15 ans, il avoit traduit en vers burlesques la *Batracomyomachie*; on juge bien que ce n'est plus là un titre pour lui, c'en étoit un alors à cause de son âge, il fut connu par là, il fut goûté; le duc de Créqui le mena, en 1662, avec lui à Rome; il apprit l'italien, & s'y rendit si habile, qu'une ode italienne qu'il avoit composée parut si digne de Pétrarque, qu'elle lui fut attribuée par les connoisseurs. Quand l'auteur se fut découvert, elle lui valut une place dans l'académie de *la Crusca*; il y fut reçu en 1667. Il fut reçu en 1670 à l'académie françoise; en 1684, il y succéda dans la place de secrétaire perpétuel au célèbre Mézeray. Ce fut lui qui, dans l'affaire de Furetière, composa tous les mémoires qui parurent au nom de l'académie. On a de lui de fort bons ouvrages françois & italiens, entre autres, une grammaire françoise fort estimée, une traduction des odes d'Anacréon en vers italiens, qui ne l'est pas moins; un recueil de poésies françoises, latines, italiennes, espagnoles; plusieurs de ses poésies sont restées dans la mémoire; on a beaucoup & souvent cité ces vers sur le cours du Danube:

Déjà nous avons vu le Danube inconstant,
Qui tantôt catholique & tantôt protestant,
Sert Rome & Luther de son onde,
Et qui comptant bientôt pour rien
Le Romain, le Luthérien,
Finit sa course vagabonde
Par n'être pas même chrétien.
Rarement à courir le monde
On devient plus homme de bien.

Les *j'ai vu* de l'abbé *Regnier* sont très-célèbres; on y trouve encore beaucoup de vers bien faits & d'un grand sens, tels que ceux-ci:

J'ai vu des millions de millions d'instans
Aussi-tôt dévorés qu'engendrés par le temps.....
J'ai vu des têtes couronnées
Par leurs propres sujets à la mort condamnées,
Tomber sous l'acier d'un bourreau...
J'ai vu la vanité s'élever jusqu'aux nues,
Sur des aîles de cire en un moment fondues...
J'ai vu quel trésor ont les rois
Dans le cœur d'un peuple fidèle,
Et de quelle ressource au trône qui chancèle
Est un seul homme quelquefois...
J'ai vu les nations avides de carnage,
En faire un métier glorieux,
Et des tristes effets de leur funeste rage
Aller pompeusement rendre graces aux cieux...
O paix, fille du ciel, viens te montrer aux hommes;
Viens calmer leurs noires fureurs:
En toi sont tous les biens, & la terre où nous sommes
N'est sans toi qu'un séjour, un spectacle d'horreurs.

Le voyage fait à Rome par l'abbé *Regnier* avec notre ambassadeur le duc de Créqui, nous a valu l'*Histoire des démêlés de la France avec la cour de Rome, au sujet de l'affaire des Corses.* L'abbé *Regnier* a de plus traduit quelques ouvrages de Cicéron, & le *Traité de la perfection chrétienne* de Rodriguès.

REGULUS, (MARCUS ATTILIUS & CAÏUS ATTILIUS REGULUS SERRANUS) *Hist. rom.*) deux consuls romains célèbres, dont le plus célèbre est Marcus. Nous trouvons dans les fastes consulaires un Marcus Attilius *Regulus*, consul avec L. Posthumius Megellus, l'an de Rome 458 ou 460, suivant les divers calculs. Il fit la guerre aux Samnites avec des succès un peu achetés; c'est lui qui, dans un combat où les Romains fuyoient, voua un temple à Jupiter Stator, si ce dieu arrêtoit leur fuite; c'est lui qui plaça une garde à la tête du camp, avec ordre de tuer tous les Romains qui voudroient y entrer, ainsi que tous les Samnites qui tenteroient d'en approcher. Par ces divers moyens il parvint à ramener les Romains à la charge & à la victoire, & on eut tort de lui refuser le triomphe, parce que sa victoire avoit coûté du sang; c'étoit faire dépendre la gloire du général de la valeur ou de la lâcheté des ennemis; c'étoit sa conduite qu'il falloit juger, & non le prix qu'avoit coûté une victoire qu'on ne devoit qu'à lui seul.

Ce Marcus Attilius *Regulus* ne paroît pas être le même que celui qui acquit tant de gloire dans la première guerre punique, & qui eut une destinée si malheureuse. Celui-ci fut d'abord consul, l'an de Rome 485 ou 487, avec L. Julius Libo. L'an 496 ou 498, le consul Q. Cœdicus étant mort en charge, *Regulus* lui fut subrogé. On étoit alors en guerre avec les Carthaginois. Les deux consuls L. Manlius Vulso & *Regulus* ayant réuni leurs forces, gagnèrent d'abord la bataille navale d'Ecnome, près de l'embouchure d'Himéra, sur la côte méridionale de Sicile, contre Amilcar & Hannon, noms célèbres parmi les généraux carthaginois. Vingt-quatre vaisseaux romains & trente vaisseaux carthaginois périrent dans le combat, mais aucun vaisseau romain ne tomba en la puissance des ennemis, & un grand nombre de vaisseaux carthaginois fut pris par les Romains.

Ceux-ci projettoient depuis long-temps de porter la guerre en Afrique; cette victoire leur en

ouvroit les chemins, les Carthaginois étoient fort allarmés de ce projet; leurs généraux, pour en retarder au moins l'exécution & donner à Carthage le temps de se mettre en défense, imaginèrent d'amuser les Romains par des propositions de paix; mais on vit ici combien la politique malfaisante & artificieuse devient aisément la dupe de ses fourberies. Quatre ans auparavant, le consul Cn. Cornelius Scipion Asina ayant été attiré par de fausses propositions d'accommodement dans la galère du général carthaginois, avoit été indignement chargé de fers & emmené à Carthage; c'étoit un trait de ce que les Romains appellèrent la foi punique, *fides punica*. Les généraux carthaginois craignirent d'éprouver un sort semblable s'ils alloient traiter avec les consuls; Amilcar n'osa point y aller, Hannon plus hardi s'y exposa. Pendant qu'il faisoit ses propositions, il entendit les murmures de quelques Romains qui rappelloient l'exemple du consul Cornelius, & qui proposoient de le suivre; il crut ne pouvoir parer le coup que par un désaveu honteux pour Carthage. Si vous » suivez cet exemple, dit-il, vous nous donnerez » la consolation de pouvoir dire que les Romains » ne valent pas mieux que des Africains ». Rassurez-vous, Hannon, dirent les consuls, en imposant silence à ceux qui parloient de trahir des traîtres, la foi romaine vous garantit ici de tout danger. *Isto te metu, Hanno, fides civitatis nostræ liberat.*

Les Romains n'avoient pas encore une longue habitude de la mer, ils n'avoient encore fait la guerre qu'autour d'eux & dans l'Italie; c'étoit cette première guerre punique qui les avoit forcés d'avoir une marine; l'idée du trajet en Amérique les effrayoit, & excita quelques soulevemens dans l'armée; un tribun légionaire, nommé Mannius, refusa hautement de s'embarquer. Ici *Regulus* commença de faire connoître le caractère ferme & inflexible & l'amour de la discipline, qu'il signala d'une manière si éclatante dans la suite; je sais, dit-il tranquillement à Mannius, en lui montrant les faisceaux & les haches de ses licteurs, les moyens de me faire obéir; aussi-tôt la crainte de la mort, dit Florus, fit de Mannius & des compagnons de sa révolte, des navigateurs très-résolus: *securi districtâ, imperator metu mortis navigandi fecit audaciam.* Les deux consuls passèrent donc en Afrique, s'y rendirent maîtres de Clypea, aujourd'hui Quipio, au dessous du promontoire de Mercure ou Hermée, aujourd'hui Cap-Bon, qui s'avance du golphe de Carthage dans la mer, du côté de la Sicile; ils firent de Clypéa une place d'armes, d'où ils ravageoient tout le pays. *Régulus* resta en Afrique avec le titre de proconsul & le commandement des armées; il y resta malgré lui, & il fut le seul à s'opposer à un décret qui le couvroit de gloire; il insista pour qu'on lui nommât un successeur; il étoit arrivé du désordre dans son petit ménage rustique, on lui avoit enlevé ses instrumens aratoires, & il craignoit que si son champ, qui étoit en tout de sept arpens, restoit sans culture par son absence, il n'eût pas de quoi nourrir sa femme & ses enfans; le sénat y pourvut, il se chargea de les nourrir, de faire cultiver son champ, & de lui procurer les instrumens du labour. *Regulus* eut donc pour fermier le peuple romain, & la culture d'un champ de sept arpens fut tout ce que couta un héros qui faisoit triompher les armes romaines en Afrique. *Fuit næ tanti servum non habere, ut colonus ejus populus romanus esset*, dit Sénéque; *tantî ærario nostro virtutis Attilianæ exemplum, quo omnis ætas romana gloriabitur, stetit*, dit Valère-Maxime.

Le premier ennemi redoutable qu'il eut à combattre en Afrique, fut un serpent énorme qu'il trouva sur les bords du fleuve Bagrada entre Utique & Carthage; il paroît que la peur & la nouveauté de l'objet en exagérèrent un peu aux Romains l'énormité ainsi que les ravages. Si l'on en croit les historiens, cet animal se rendit formidable à toute l'armée; il écrasoit les Romains du poids de son corps, ou les étouffoit en les serrant dans les replis de sa queue, ou les empoisonnoit par le souffle empesté de sa gueule. Tous les traits & toutes les armes s'émoussoient contre les dures écailles de sa peau, il fallut dresser contre lui, comme contre une citadelle, l'artillerie du temps, les balistes & les catapultes; enfin une énorme pierre lancée avec roideur, lui brisa l'épine du dos, & le renversa par terre; en cet état même, on eut peine à l'achever, tant les soldats craignoient encore d'en approcher. On croit lire le récit du combat de Cadmus contre le serpent de Mars dans le troisième livre des métamorphoses:

Dextrâque molarem
Sustulit, & magnum magno conamine misit.

Regulus envoya la peau de son serpent à Rome, où elle fut suspendue dans un temple; Pline dit qu'on la voyoit encore de son temps, & qu'elle avoit cent-vingt pieds de long.

Regulus remporta ensuite sur les Carthaginois une grande victoire, dont le fruit fut la conquête de près de deux cents places, du nombre desquelles étoit Tunis, poste dès-lors important. Carthage commençoit à craindre d'être assiégée, ce qui eût pu terminer tout d'un coup la guerre. L'affluence des gens de la campagne qui venoient de tous côtés se réfugier dans cette capitale, y faisoit craindre la famine en cas de siége. Les Carthaginois demandèrent la paix, & par la promptitude avec laquelle ils furent réduits à la demander, ils apprirent aux Romains que c'étoit en Afrique qu'il falloit faire la guerre aux Carthaginois. Si Annibal a dit que jamais on ne vaincroit les Romains que dans Rome, il paroît que Scipion pensa aussi que les Carthaginois seroient plus aisés à vaincre en Afrique qu'en Italie ou en Espagne,

& peut-être le pensa-t-il d'après ces premiers succès de *Regulus*. Mais ces succès lui enflèrent tellement le cœur, & l'orgueil de la victoire, jointe à l'inflexibilité naturelle de son caractère, le rendit si intraitable, qu'il imposa aux vaincus les conditions les plus dures. Il vouloit qu'ils cédassent aux Romains la Sicile & la Sardaigne, qu'ils rendissent gratuitement les prisonniers qu'ils avoient faits, qu'ils rachetassent les leurs au prix qui seroit convenu, qu'ils payassent les frais de la guerre, & qu'ils devinssent tributaires; qu'ils eussent pour amis & pour ennemis tous ceux des Romains; qu'ils fournissent aux Romains, toutes les fois qu'ils en seroient requis, cinquante galères à trois rangs de rames, toutes équipées; que d'ailleurs leur marine fût réduite à un seul vaisseau de guerre, & qu'ils ne fissent point usage de vaisseaux longs. Toutes les représentations & toutes les instances des députés Carthaginois ne purent jamais obtenir le moindre adoucissement à ces conditions, & *Regulus* leur répondoit toujours en substance :

Si vous n'avez su vaincre, apprenez à servir.

Et les Carthaginois répliquèrent aussi comme Brutus à César :

César, aucun de nous n'apprendra qu'à mourir.

Dans cette extrémité, il leur arriva de la Grèce des troupes auxiliaires, à la tête desquelles étoit le Lacédémonien Xantippe, homme de guerre & homme d'état, qui ayant pris connoissance & de la situation actuelle de leurs affaires & des circonstances de la bataille qu'ils avoient perdue, vit & leur fit voir clairement que tout le mal venoit de l'incapacité de leurs généraux, qui n'avoient pas su tirer parti des forces & des avantages qu'ils avoient entre les mains. Il ajouta que rien n'étoit désespéré, qu'il falloit tenter de nouveau la fortune, & qu'il restoit encore des moyens de chasser de l'Afrique l'ennemi qui s'étoit trop pressé de s'en croire le maître. Ces discours ranimèrent le courage abattu des Carthaginois. Quand on vit ensuite dans les différens exercices auxquels il forma les troupes aux environs de la ville, la manière dont il s'y prenoit pour les ranger en bataille, pour les faire défiler, avancer ou reculer au premier signal, le motif, l'ordre & la promptitude de chaque évolution, on convint à Carthage qu'il étoit venu enseigner un art tout nouveau. Officiers & soldats, tous pleins d'admiration & de confiance, s'empressèrent de marcher sous un général si habile; il remplit, il surpassa même leur attente, il battit & fit prisonnier *Regulus*, & le mena en triomphe dans Carthage, où au découragement & à l'humiliation succédèrent promptement la joie, l'orgueil & la férocité :

Nescia mens hominum fati sortisque futuræ,
Et servare modum rebus sublata secundis !

Ils enfermèrent *Regulus* dans un cachot, où il resta cinq ou six ans; mais nous le verrons bientôt tirer de sa défaite & de sa captivité plus de gloire qu'il n'en avoit tiré de ses victoires & de ses conquêtes passées. Quant à sa chûte, elle fut citée dans la suite pour exemple à Scipion par Annibal, réduit alors à lui rappeller les vicissitudes de la fortune & la nécessité de prévenir ses retours & ses caprices par la modération & la retenue dans la prospérité. « *Regulus*, dit Annibal dans Tite-Live, auroit été un des plus rares modèles de » courage & de bonheur, si, après la victoire qu'il » remporta dans le même pays où nous sommes, » il avoit voulu accorder à nos pères la paix qu'ils » lui demandoient. Mais pour n'avoir pas su mettre » un frein à son ambition & se contenir dans de » justes bornes, plus son élévation étoit grande, » plus sa chûte fut honteuse ». *Inter pauca felicitatis virtutisque exempla, M. Attilius quondam in hâc eâdem terrâ fuisset, si victor pacem petentibus dedisset patribus nostris. Sed non statuendo tandem felicitati modum, nec cohibendo efferentem se fortunam, quantò altiùs evectus erat, eò fœdiùs corruit.*

La guerre continua entre les Romains & les Carthaginois pendant la prison de *Regulus*, de nouveaux consuls passèrent en Afrique & eurent de nouveaux succès; ils gagnèrent des batailles, firent des prisonniers, & gardèrent avec soin les principaux d'entre eux pour servir à l'échange de *Regulus* & des autres Romains les plus distingués.

Les pertes que les Carthaginois ne cessoient de faire, les déterminèrent enfin à envoyer une ambassade à Rome, l'an 502, pour proposer ou la paix, ou du moins l'échange des prisonniers; on fit sortir *Regulus* de son cachot, & on le chargea d'accompagner les ambassadeurs; on ne doutoit pas que le desir d'être rendu à sa femme, à ses enfans, à sa patrie, après une si longue & si dure captivité, ne l'engageât à faire agréer la proposition qui concernoit l'échange; on comptoit aussi pour le succès de cette proposition sur la grande considération dont il jouissoit dans Rome, sur les parens & les amis qu'il avoit dans le sénat, sur le crédit de son cousin germain, Caïus Attilius *Regulus* Serranus, alors consul pour la seconde fois. Ces Carthaginois, qui violoient tous les sermens, lui firent prêter serment de revenir, & ils l'estimèrent assez pour ne lui pas dissimuler qu'il y alloit de sa vie de réussir dans cette négociation. *Regulus* promit de revenir, & ne promit rien davantage. Sectateur des mœurs antiques, quand il arriva auprès de Rome, il refusa d'y entrer; la coutume de nos ancêtres, dit-il, étoit de donner audience, hors de la ville seulement, aux ambassadeurs des ennemis. Le sénat eut égard à sa remontrance, & reçut l'ambassade carthaginoise hors des murs; après avoir exposé l'objet de leur

voyage, les ambassadeurs se retirèrent pour laisser délibérer le sénat; les sénateurs prièrent *Regulus* de rester. « Je suis leur esclave, dit-il, en montrant les Carthaginois, je dois les suivre » Les ambassadeurs lui permirent de rester, il resta *Regulus* fut invité par le sénat à dire son avis. « Je ne puis » parler, dit-il, ni comme sénateur, j'ai perdu » cette dignité, ni comme citoyen romain, je ne » le suis plus, je ne suis plus rien, je suis esclave; » mais la voix d'un homme peut toujours se faire » entendre, & la mienne peut encore être utile à » Rome, je vais parler. Alors il se déclara contre » l'échange des prisonniers; l'accepter, dit-il, ce » seroit altérer la discipline, énerver la valeur, » fournir aux poltrons la ressource de rendre les » armes à l'ennemi, dans l'espérance d'un échange » qui leur rendroit bientôt avec la liberté tous les » droits de citoyens; non, non, des citoyens qui » ont pu rendre volontairement les armes, ne » sont plus des guerriers à qui la patrie puisse confier sa défense. Quant à moi, dont l'intérêt » semble encore vous toucher, pouvez-vous donc » mettre cet intérêt en parallèle avec celui de la » patrie? Affoibli par les maux & par les ans, je » ne suis plus rien, je ne puis plus servir Rome, » & la vie d'un Romain doit finir avec ses services. Vous ne sacrifiez donc rien, ni moi non » plus; mais vous avez entre les mains plusieurs » généraux carthaginois dans la vigueur de l'âge, » & qui pourroient servir utilement leur patrie, » gardez-vous bien de les relâcher ».

Ce ne fut pas sans beaucoup de peine que le sénat se rendit à cet avis, & peut-être n'auroit-il pas dû s'y rendre. Le vœu magnanime d'un tel citoyen méritoit de n'être pas exaucé; il triompha d'avoir persuadé. Malgré les larmes de sa femme, de ses enfans, de ses amis, malgré leurs efforts pour le retenir, il partit pour aller braver les supplices à Carthage; il partit avec la tranquillité d'un magistrat, qui libre enfin de toute affaire, va goûter quelques jours de repos à la campagne. C'est Horace qui a le mieux exprimé ce grand caractère de *Regulus*, qui a le mieux raconté son histoire, qui a mis le plus d'éloquence dans sa harangue au sénat.

Hoc caverat mens provida Reguli
Dissentientis conditionibus
Fœdis & exemplo trahenti
Perniciem veniens in ævum,
Si non periret immiserabilis
Captiva pubes. Signa ego Punicis
Affixa delubris, & arma
Militibus sine cæde, dixit,
Derepta vidi, vidi ego civium
Retorta tergo brachia libero
Portasque non clausas & arva
Marte coli populata nostro.
Auro repensus scilicet acrior
Miles redibit? Flagitio additis
Damnum, neque amissos colores
Lana refert medicata fuco;
Nec vera virtus, cùm semel excidit,
Curat reponi deterioribus;
Si pugnat extricata densis
Cerva plagis, erit ille fortis
Qui perfidis se credidit hostibus,
Et marte Pœnos proteret altero,
Qui lora restrictis lacertis
Sensit iners, timuitque mortem.
Hic undè vitam sumeret inscius,
Pacem duello miscuit. O pudor!
O magna Carthago, probrosis
Altior Italiæ ruinis!
Fertur pudicæ conjugis osculum
Parvosque natos, ut capitis minor
A se removisse, & virilem
Torvus humi posuisse vultum;
Donec labantes consilio patres
Firmaret auctor nunquam aliàs dato,
Interque mœrentes amicos
Egregius properaret exul.
Atqui sciebat quæ sibi barbarus
Tortor pararet; non aliter tamen
Dimovit obstantes propinquos
Et populum reditus morantem,
Quàm si clientûm longa negotia
Dijudicatâ lite relinqueret,
Tendens Venafranos in agros,
Aut Lacedemonium Tarentum.

Quand les Carthaginois apprirent que l'échange étoit refusé, & que c'étoit par le conseil même de *Régulus*, au lieu d'admirer une telle vertu, ils ne respirèrent que fureur & vengeance. Une nation qui a perdu jusqu'au sentiment de la vertu, est capable de toutes les horreurs, ils furent ingénieux dans la recherche des cruautés. On dit (car malgré tant & de si grands témoignages, il doit être permis de chercher encore à douter de ces abominations;) on dit qu'après lui avoir coupé les paupières, ils le faisoient passer tout-à-coup du cachot le plus noir où ils l'avoient tenu long-temps resserré, à la clarté éblouissante du soleil le plus vif & le plus ardent. On dit qu'ils l'enfermèrent ensuite dans un coffre, hérissé de pointes, qui ne lui laissoient de repos ni jour ni nuit, & qui, aussi-tôt qu'il succomboit au sommeil, le réveilloient par les douleurs qu'il ressentoit: enfin ils l'attachèrent en croix. Les Romains indignés livrèrent à Marcia sa femme & à ses enfans, les plus distingués des prisonniers Carthaginois; la douleur & la vengeance égarèrent la famille de *Régulus*, qui sans doute n'avoit pas ses vertus. Injuste & barbare envers ces prisonniers absolument innocens de la mort de son mari, Marcia les fit à son tour enfermer dans une armoire gar-

nie de pointes de fer. On les y laissa sans nourriture, cinq jours entiers, au bout desquels Bostar mourut; alors par un raffinement de barbarie contraire, on nourrit Amilcar pour prolonger ses tourmens; on le tenoit enfermé à côté du cadavre de Bostar, & il y vécut encore cinq jours. A la fin les magistrats informés de ce qui se passoit dans la maison de Marcia, firent cesser ces horreurs; ils renvoyèrent à Carthage les cendres de Bostar & ordonnèrent que les autres prisonniers fussent traités avec humanité. « *Il me semble*, dit M. Rollin qui a toujours l'instinct de la bonté, il » me semble que quelque dignes que parussent les » Carthaginois d'une telle barbarie, le sénat n'au» roit pas dû les livrer au ressentiment d'une femme, » & qu'un contraste d'humanité auroit été une » plus noble vengeance & plus digne du nom » Romain. »

Il n'y a pas là d'*il me semble*, il falloit prononcer, & se déclarer hautement contre l'usage aussi barbare qu'impolitique des répréfailles; il faut toujours faire craindre les répréfailles & ne les exercer jamais; car en les exerçant, on devient à son tour l'objet de nouvelles répréfailles, ce qui éternise les haines & les vengeances & bannit de la terre toute paix & toute humanité. De plus, il est évident, (& M. Rollin devoit en faire la remarque) que les Carthaginois, prisonniers à Rome, n'étoient pas coupables des cruautés qu'on exerçoit à Carthage sur *Régulus*, & que pour leur intérêt ils ne les auroient pas conseillées.

L'héroïsme de *Régulus* & son malheur ont été le sujet de plusieurs tragédies; il y en a une fort belle de M. Métastase; en France Pradon & M. Dorat ont traité le même sujet.

2°. C. Attilius *Régulus* Serranus, deux fois consul, cousin germain de Marcus, eut ce surnom de *Serranus*, parce que, comme Cincinnatus, on le trouva occupé à ensemencer son champ, lorsqu'on vint de la part du sénat lui apprendre qu'il avoit été nommé consul:

Et te sulco, Serrane, serentem.

dit Virgile. *Attilium suâ manu spargentem semen, qui missi erant, convenerunt*, dit Cicéron. *Sed illæ rustico opere attritæ manus salutem publicam stabilierunt, ingentes hostium copias pessumdederunt*, dit Valère Maxime. En effet ce *Régulus*, l'année de son premier consulat s'étant exposé un peu témérairement avec dix vaisseaux au milieu de la flotte Carthaginoise à laquelle son vaisseau seul échappa, finit par rassembler toute sa flotte & par remporter une victoire complette sur les Carthaginois près des isles de Lipari.

Dans le cours de son second consulat, il entreprit avec son collégue L. Manlius Vulso, le siége de Lilybée; grande & importante expédition, qui occupa pendant long-temps plusieurs armées romaines, plusieurs consuls, un dictateur même, & dont le succès est resté un problême que la paix empêcha de résoudre.

Nous trouvons dans les fastes consulaires un autre Marcus Attilius *Régulus* & un autre Caïus Attilius *Régulus*, postérieurs à ceux dont on vient de voir les articles, & tous deux aussi deux fois consuls, & plusieurs Attilius aussi consuls une ou plusieurs fois, mais qui n'ont pas ce surnom de *Régulus*.

REGULO, s. m. (*Hist. mod.*) titre qu'on donne aux fils des empereurs de la Chine.

Le fils de l'empereur qui avoit alors la qualité de premier *régulo*, étoit seulement celui de ses enfans qui étoit le plus en faveur; mais tout-à-coup les choses changèrent de face: l'empereur fut instruit par quelques intelligences secrettes qu'il s'étoit ménagées, de l'innocence du prince héréditaire, qu'il avoit déposé, & des artifices qu'on avoit employés pour le perdre auprès de lui; & singulièrement que le *régulo*, pour lui succéder avoit eu recours à la magie, & à l'instigation de certains lama, ou prêtres tartares, avoit fait enterrer une statue dans la Tartarie, cérémonie qui avoit été accompagnée de plusieurs opérations magiques. L'empereur donna promptement des ordres pour se saisir du lama & déterrer la statue; & le *régulo* eut son palais pour prison. *Lettres édif. & cur.* (*A. R.*)

REIDANUS (EVERHARD) *Hist. litt. mod.*) de Deventer, bourguemestre d'Arnheim, mort en 1702, est auteur d'une histoire de Flandre depuis 1566, jusqu'en 1601. Elle a été traduite en latin par Denys Vossius.

REINE, s. f. (*Hist. mod.*) femme souveraine qui possède une couronne de son chef, & par droit de succession. En ce sens nous n'avons point de *reine* en France, où la couronne ne tombe point en quenouille, c'est-à-dire où les filles & les parentes de rois ne sont point admises à leur succéder.

Reine signifie aussi la *femme* d'un roi, & c'est dans ce sens qu'on dit une *reine* de France. Dans les autres royaumes, comme en Angleterre, en Hongrie, &c., pour distinguer une princesse qui est *reine* de son chef d'avec celle qui n'est que l'épouse d'un roi, on l'appelle *reine* régnante. Celle-ci est souveraine même du roi son époux dans ses états, au lieu que la *reine* dans le second sens, c'est-à-dire, *l'épouse* du roi, est seulement sa première sujette.

On appelle la veuve du roi *reine douairière*; & *reine mère*, si son fils est sur le trône.

Il se lève en France un impôt affecté à l'entretien de la maison de la *reine*. (*A. R.*)

REINECCIUS (Reinier) *Hist. litt. mod.*). savant Allemand, professeur de belles-lettres à Francfort & à Helmstad, mort en 1595. On a de lui : *Methodus legendi historiam. Historia Julia. Chronicon Hierosolimitanum. Historia Orientalis*, tous ouvrages savans.

REINESIUS, (Thomas) *Hist. litt. mod.*) autre savant Allemand, médecin, à Leipsick. Ce fut un des savans étrangers que les libéralités de Louis XIV allèrent chercher. On a de lui : *Syntagma inscriptionum antiquarum*, six livres de leçons diverses, & des lettres. Né à Gotha en 1587. Mort à Leipsick en 1667.

REINIE. (Gabriel-Nicolas, seigneur de la) *Hist. de Fr.*) Ce fut le premier lieutenant de police de Paris ; jusques-là les fonctions de la police avoient été attachées à la charge de lieutenant-civil ; ce fut en 1667, que se fit la distraction de ces deux places, distraction, que l'étendue de Paris, sa population & la multitude des affaires dans tous les genres rendoient absolument nécessaire. Aujourd'hui même il est étonnant qu'un seul homme puisse suffire aux fonctions de chacune de ces deux places. M. de la *Reinie* né à Limoges, avoit été président au présidial de Bordeaux. Le duc d'Epernon, gouverneur de Guyenne pendant les troubles de 1750, le connut, lui trouva un mérite supérieur à sa place, le présenta au roi qui le fit maître des requêtes en 1661. Devenu lieutenant de police, il justifia le choix du roi par des réglemens & des réformes utiles ; on lui doit l'établissement du Guet, les lanternes, la défense faite aux gens de livrée de porter des cannes & des épées. On conçoit aisément, & nous voyons & dans l'histoire & dans les anciennes comédies & même encore dans quelques endroits de celles de Molière, quel usage ils faisoient des leurs armes, & quel usage leurs maîtres mêmes leur en faisoient faire souvent, & combien ce réglement étoit nécessaire. Louis XIV fit M. de la *Reinie* conseiller d'état en 1680. Il mourut en 1709, à quatre-vingt cinq ans, ayant donné à la nouvelle place de lieutenant de police, une importance que son successeur M. d'Argenson augmenta encore, & qui a inspiré à M. de Fontenelle ce beau tableau des fonctions d'un lieutenant de police La mémoire de M. de la *Reinie* est restée chargée de quelques complaisances pour la cour dont il est bien difficile à un homme même honnête de se garantir entièrement dans de certaines places. Il fut mis à la tête de la chambre ardente qui fut établie à l'occasion des empoisonnemens de la Brinvilliers & de la Voisin. On impliqua très-injustement dans cette affaire des personnes fort considérables, mais qui etoient alors dans la disgrace ; on mêla je ne sais quelles accusations de magie aux accusations de poison, & M. de la *Reinie* parut accueillir également les unes & les autres ; ce fut lui qui interrogeant la duchesse de Bouillon qu'on avoit très-mal-à-propos inquiétée sur ces affaires de maléfices & de magie, & qui n'étoit coupable que de quelques indiscrétions de tête légère, de quelques vaines curiosités de femme oisive, lui demanda sérieusement si dans ses entretiens avec des sorcières, elle avoit vu le diable. La duchesse de Bouillon lui répondit : *je le vois dans ce moment, la vision en est fort laide, il est deguisé en conseiller d'état.* On mêla aussi par un artifice indigne, dans cette accusation, le héros de la France, le maréchal de Luxembourg, & M. de la *Reinie* parut trop disposé à servir la haine de M. de Louvois contre ce grand général,

Malheureux à la cour, invincible à la guerre.

Le maréchal de Luxembourg triompha de la calomnie, mais il crut avoir triomphe de Louvois & de la *Reinie*.

REINOLD ou REINHOLD ; (Erasme) *Hist. litt mod.*) astronome Thuringien, auteur de quelques ouvrages de mathématiques. Il mourut en 1553, en disant :

Vixi, & quem dederas cursum mihi, Christe, peregi.

Comme Didon dans l'Eneïde, dit :

Vixi, & quem dederat cursum fortuna, peregi.

REIS *ou* RAIS, (*terme de relation*) nom que les Turcs donnent aux capitaines des galéres. C'est un mot arabe qui signifie, *chef*, *commandant*. La plupart de ces commandans sont des renégats ou des enfans de renégats. Ils se servent d'un italien corrompu, ou de la langue franque, pour se faire entendre des forçats, qui du reste sont mieux traités que ceux des galéres de Venise. *Ricault*. (*D. J.*)

REIS EFFENDI, f. m. (*Hist. mod.*) officier de justice de la cour du grand-seigneur ; c'est le chancelier de l'empire ottoman, il a séance au divan, & est pour l'ordinaire secretaire d'état. (*A. R.*)

REIS KITAB, f. m. (*Hist. mod.*) officier du grand-seigneur, dont il est premier secrétaire, & quelquefois secrétaire d'état. (*A. R.*)

REISK. (Jean & Jean-Jacques) *Hist. litt. mod.*) C'est le nom de deux savans Allemands. On a du premier, mort en 1701, recteur du collège de Wolfembutel, des traités sur la corne d'Ammon, sur les oracles des Sibylles & autres, sur les Glossopètres, sur divers points de l'écriture sainte, &c. Le second, professeur d'arabe à Leipsick, mort en 1774, a traduit en latin l'his-

toire des Arabes d'Abulféda, & a donné de bonnes éditions de Plutarque, de Denys d'Halicarnaſſe; des orateurs grecs.

R E K

REKIET, ſ. m. *terme de relation ;* ce mot ſignifie l'*inclination* ou *baiſſement* du corps que font les Turcs dans leurs oraiſons publiques, en ſe tournant du côté de l'orient. *(D. J.)*

R E L

RELAND, (ADRIEN) *Hiſt. litt. mod.*) ſavant Hollandois, très-recommandable & par la ſûreté de ſon érudition & par la douceur aimable de ſon caractère, eſt auteur de pluſieurs excellens ouvrages, tels que la deſcription de la Paleſtine; des diſſertations ſur les médailles des anciens hébreux; une introduction à la grammaire hébraïque; un traité *de religione Mahumetanâ*, traduit en françois par Durand; *Antiquitates ſacræ veterum Hebræorum.*

L'ouvrage intitulé : *Petri Relandi faſti conſulares*, eſt d'un frère d'Adrien *Réland*, & Adrien en fut l'éditeur. Adrien mourut en 1719, de la petite vérole, il n'avoit que quarante-trois ans. Ses ouvrages atteſtent le bon emploi d'une ſi courte vie.

RELATION HISTORIQUE. (*Hiſtoire*) Les *relations hiſtoriques* inſtruiſent des événemens remarquables, tels que les conjurations, les traités de paix, les révolutions, & ſemblables intérêts particuliers à tout un peuple. C'eſt-là ſur-tout qu'un hiſtorien ne peut, ſans ſe manquer à lui-même, trahir la vérité, parce que le ſujet eſt de ſon choix; au lieu que dans une hiſtoire générale, où il faut que les faits ſuivent l'ordre & le ſort des temps, où la chaine ſe trouve ſouvent interrompue par de vaſtes lacunes (car il y a des vuides dans l'hiſtoire, comme des déſerts ſur la mappe-monde) on ne peut ſouvent préſenter que des conjectures à la place des certitudes; mais comme la plupart des révolutions ont conſtamment été traitées par des contemporains, que l'eſprit de parti met toujours en contradiction, après que la chaleur des factions eſt tombée, il eſt poſſible de rencontrer la vérité au milieu des menſonges oppoſés qui l'enveloppent, & de faire des *relations* exactes avec des mémoires infidèles. C'eſt une obſervation du chancelier Bacon; on ne ſauroit trop orner cet ouvrage des penſées de ce beau génie. *(D. J.)*

R E M

REMI (SAINT) (*Hiſt. de Fr.*) évêque ou archevêque de Rheims. Il fit Clovis chrétien, mais il ne put le rendre aſſez humain, ni aſſez juſte. On ignore l'époque préciſe de ſa mort; on ſait ſeulement qu'il ne vivoit plus en 535.

Un autre *Saint-Remi*, aumônier de l'empereur Lothaire, fils de Louis le Débonnaire, fut le ſucceſſeur d'Amolon, dans l'archevêché de Lyon en 854; il mourut en 875. Il s'étoit diſtingué dans pluſieurs conciles; il y a de lui quelques ouvrages ſur la prédeſtination & la grace, dans la bibliothèque des pères.

Remi d'Auxèrre ainſi appellé, parce qu'il étoit moine de Saint-Germain d'Auxerre, eſt auteur d'un traité des offices divins & de quelques autres ouvrages du même genre. Mort vers l'an 908.

Abraham *Remi*, *Remmius*, profeſſeur d'éloquence au collége royal, né en 1600, mort en 1646, ſe nommoit Ravaud; & prit ce ſurnom de *Remmius*, du nom de *Remi*, ſa patrie, petit village du Beauvoiſis. Il y a de lui des poéſies latines, parmi leſquelles on diſtingue un recueil de vers à la louange de Maiſons-ſur-Seine, près Saint-Germain-en-Laye: ce recueil eſt intitulé: *Mæſonium.* C'eſt de lui qu'eſt un vers contre les Scolaſtiques & les Hibernois, vers que tout le monde ſait, que tout le monde cite, ſans ſavoir de qui il eſt, & en le croyant d'un ancien qui avoit à peindre des gens d'un même caractère :

Gens ratione furens, & mentem paſta chimeris.

REMOND DE SAINTE-ALBINE, (PIERRE) *Hiſt. litt. mod*) cenſeur royal, étoit de l'académie des ſciences & belles-lettres de Berlin. On a de lui un ouvrage eſtimé, qui a pour titre : *le Comédien ;* mais il avoit fait de mauvaiſes comédies, comme l'abbé d'Aubignac avoit fait ſa *Pratique du théâtre* & de mauvaiſes tragédies; & même ſa *Pratique du théâtre*, autrefois eſtimée, n'eſt plus guères lue; on eſtime encore le *Comédien* de M. *Remond* de Sainte-Albine; il a paru en 1749. Le même auteur a donné, en 1759, un abrégé de la traduction françoiſe de l'hiſtoire de M. de Thou. Il avoit travaillé à la Gazette de France & au Mercure. Il mourut à Paris, ſa patrie, le 9 octobre 1778, à 84 ans.

REMOND DE SAINT-MARD, (TOUSSAINT) *Hiſt. litt. mod.*) auteur amuſant, ſpirituel, & ſur-tout très-ſingulier, qui ne ceſſa d'écrire d'un ſtyle précieux & recherché contre M. de Fontenelle, qu'il accuſoit d'être précieux & recherché. M. de Fontenelle diſoit de lui : « Cet homme eſt convaincu que je ſuis arrivé en trois bateaux de » Rouen à Paris, tout exprès pour corrompre le » goût ». A l'egard de cette corruption de goût tant alléguée, on pourroit dire de *Remond* de Saint-Mard :

Et le prouvant très-bien, du moins par ſes écrits.

Car ils étoient d'un goût très-corrompu, quoiq

qu'il ne parlât que de pureté & de févérité de goût. La pierre philofophale en matière d'efprit feroit d'être infiniment fpirituel & infiniment naturel. M. de Voltaire l'avoit trouvée. Au refte, il y a beaucoup d'agrément dans les écrits de M. *Remond* de Saint-Mard, fur-tout dans fes dialogues des dieux, & dans fon petit poëme, qui a pour titre : *la Sageffe*, & qui fut attribué au marquis de la Fare & imprimé parmi fes œuvres. On a recueilli celles de M. *Remond* de Saint-Mard en cinq volumes *in*-12. Mort à Paris en 1757, à 75 ans. Il étoit parent de M. Remond de Montmort, de l'académie des fciences, qui a écrit fur les jeux de hafard. (*Voyez* l'article MONTMORT.)

REMOND. (FLORIMOND DE) *Voyez* FLORIMOND.)

REMUS. (*Hift. rom.*) L'hiftoire de Romulus & de *Remus*, & en général des premiers temps de Rome, eft difficile à diftinguer de la fable. Procas, roi d'Albe, de la race d'Énée, dont parle Virgile au 6e. livre de l'Eneïde :

Proximus ille Procas, Trojanæ gloria gentis.

eut deux fils, Numitor & Amulius; il laiffa fon royaume à Numitor, qui étoit l'aîné; celui-ci fut détrôné par Amulius, qui fit périr Egeftus, fils de Numitor, & mit au nombre des veftales Rhéa Sylvia, fœur d'Egeftus. Les privations qu'impofoit à cette princeffe fon nouvel état, ne l'empêchèrent pas de mettre au monde à la fois deux fils, *Remus* & Romulus, qu'elle dit être fils du dieu Mars. Amulius, qui apparemment n'en croyoit rien, & qui, même felon quelques auteurs, étoit le vrai père des deux enfans, fit enfermer la mère & ordonna de jetter les enfans dans le Tibre. On exécuta mal fes ordres, on ne fit que les expofer fur le bord de ce fleuve; on vit quelque temps après avec admiration une louve les lécher & les allaiter, & les enfans fe pendre à fes mamelles, comme fi elle eût été leur mère. Tous ces contes font plus du reffort de la poéfie que de l'hiftoire ; auffi c'eft dans Virgile qu'il faut voir ces defcriptions :

Donec regina facerdos
Marte gravis geminam partu dabit Ilia prolem,
Indè lupæ fulvo nutricis tegmine lætus
Romulus excipiet gentem & mavortia condet
Mœnia Romanosque fuo de nomine dicet.....

ÆNEID. L. I.

Fecerat & viridi fœtam mavortis in antro
Procubuiffe lupam, geminos huic ubera circùm
Ludere pendentes pueros, & lambere matrem
Impavidos ; illam tereti cervice reflexâ
Mulcere alternos & corpora fingere linguâ.

LIB. VIII.

Ceux qui ont cherché à concilier ces fables avec l'hiftoire, ont dit que leur nourrice étoit une femme à qui fes débauches avoient fait donner le furnom de *lupa*, *louve*.

Ces enfans fe formèrent par la chaffe, ils devinrent forts & courageux, ils combattoient les bêtes féroces & les voleurs, ils fe firent connoître par leur vaillance ; le bruit en vint jufqu'à leur ayeul Numitor ; en rapprochant toutes les circonftances de leur hiftoire, il les reconnut pour fes petits-fils : avec leur fecours, il furprend Amulius, & cet ufurpateur eft maffacré ; Numitor eft proclamé, il fait reconnoître fes petits-fils par tout le peuple. Ceux-ci abandonnant à leur ayeul le royaume d'Albe, allèrent bâtir Rome & fondèrent cet empire, dont Eutrope a dit : *Romanum imperium, quo neque ab exordio ullum ferè minus neque incrementis toto orbe terrarum amplius humana poteft memoria recordari.*

Et Virgile :

Tantæ molis erat romanam condere gentem........

His ego nec metas rerum, nec tempora pono,
Imperium fine fine dedi.

Dès qu'il fut queftion d'empire, il paroît que la difcorde fe mit entre les deux frères. On raconte que Romulus ayant fait creufer le foffé qui devoit environner les murailles de la nouvelle ville, *Remus* trouvant ce foffé trop étroit, fauta pardeffus avec dérifion, & que Romulus, outré de cette infulte qui n'étoit cependant qu'une gaîté fort innocente, tua fon frère en difant : *ainfi périffe quiconque ofera infulter aux murs naiffans de Rome !* Scaron, digne d'être l'hiftorien de ces belles avantures, dit dans le *Virgile traverfti* :

... Reme
Fut tué par fon frère même,
Pour avoir, en fautant, paffé
De l'autre côté d'un foffé.

D'autres auteurs rapportent autrement la mort de *Remus*. On étoit convenu, difent-ils, de confulter le vol des oifeaux pour favoir à qui les dieux réferveroient l'honneur de donner fon nom à la nouvelle ville & d'y régner. Romulus obferva du Mont-Palatin ; *Remus* du Mont-Aventin ; *Remus* vit le premier fix vautours, à l'inftant même Romulus en vit douze ; le peuple fe partage entre eux ; les uns font pour celui qui a vu le premier, les autres pour celui qui a vu le plus. On difpute, on s'emporte, on en vient aux mains, *Remus* eft tué dans la mêlée. Machiavel approuve le fratricide de Romulus ; Cicéron écrivain plus moral & par-là même plus véritablement politique, le condamne hautement : *peccavit igitur, pace vel Quirini vel Romuli dixerim.* Horace attribue à ce premier crime cet efprit de difcorde & de fureur qui

qui poussoit de son temps les Romains à la guerre civile :

> Acerba fata Romanos agunt
> Scelusque fraternæ necis,
> Ut immerentis fluxit in terram *Remi*
> Sacer nepotibus cruor.

R E N

RENAU D'ELISAGARAY (BERNARD) (*Hist. de Fr.*) Son éloge dans M. de Fontenelle est un des plus intéressans, des plus ingénieux, & des plus philosophiques qu'ait fait ce panégyriste philosophe.

Bernard *Renau* naquit dans le Béarn en 1652. Son père avoit peu de bien, & beaucoup d'enfans. Bernard fut élevé chez M. Colbert du Terron, intendant de Rochefort, comme l'enfant de la maison ; les deux filles cadettes de M. du Terron, madame la princesse de Carpegne, & madame de Barbaçon, l'appelloient leur frère ; leur sœur aînée, madame de Gassion, femme d'un président à mortier au parlement de Pau, qui vraisemblablement l'avoit connu la première, & l'avoit fait connoître à son père, l'appelloit son fils ; on l'appelloit dans le monde *le petit Renau*, à cause de la petitesse de sa taille, d'ailleurs bien proportionnée, & qui tiroit de l'agrément de sa petitesse même. Il avoit l'air adroit, vif, spirituel, courageux, & il l'étoit. Il s'instruisoit, non par une grande lecture, mais par une profonde méditation, & cette méditation ne le retenoit point dans son cabinet, ni dans la retraite ; il la portoit dans le monde, on y rioit de sa revêrie & de ses distractions, & on ne laissoit pas en même-tems de les respecter. Il cherchoit les livres dans sa tête, & les y trouvoit. Il apprit ainsi les mathématiques, & en fit l'application à la marine.

M. du Terron le fit connoitre de M. de Seignelay, qui lui procura en 1679, avec une pension de mille écus, une place auprès de M. le comte de Vermandois, amiral de France, dont il fut proprement l'instituteur pour la marine.

Il se tint des conférences pour chercher les moyens de perfectionner la construction des vaisseaux, & pour convenir à cet égard d'une méthode générale ; *Renau* y fut admis, M. de Seignelay y assistoit toujours ; M. Colbert, & quelquefois le roi lui-même y venoit ensuite pour la décision. « Tout se réduisit à deux méthodes, » l'une de M. Duquesne, si fameux & si ex» périmenté dans la marine ; l'autre de M. *Re*» *nau*, jeune encore & sans nom. La concurrence » seule étoit une assez grande gloire pour lui ; » mais M. Duquesne, en présence du roi, lui » donna la préférence, & tira plus d'honneur » d'être vaincu par son propre jugement, que » s'il eût été vainqueur par celui des autres ».

M. *Renau* alla par ordre du roi avec M. de Seignelay, M. de Tourville, & M. Duquesne le fils, à Brest, & dans les autres ports, faire observer sa méthode ; il mit les ouvriers en état de construire, à l'âge de quinze ou vingt ans, les plus gros vaisseaux qui demandoient auparavant une expérience de vingt ou trente années.

En 1680, il inventa les galiotes à bombes pour le bombardement d'Alger ; jusques-là il n'étoit tombé dans l'esprit de personne que des mortiers pussent n'être pas placés sur la terre, pussent se passer d'une assiette solide. Aussi tôt éclata le soulèvement général dû à toutes les nouveautés ; on doutoit encore que les nouveaux bâtimens pussent naviguer avec sûreté ; celui que montoit *Renau* fut battu presqu'à l'entrée de la rade du Hâvre de Grace, d'un coup de vent des plus furieux, & le plus propre que l'on pût souhaiter pour une épreuve incontestable. L'ouragan renversa un bastion de Dunkerque, rompit les digues de Hollande, submergea quatre-vingt-dix vaisseaux sur toute la côte, & la galiote de M. *Renau* cent fois abymée, échappa contre toute apparence sur les bancs de Flessingue, d'où elle alla à Dunkerque.

Arrivés devant Alger, nouvelles épreuves. Les incrédules, c'est-à-dire, les jaloux eurent d'abord sujet d'être bien contens, dit M. de Fontenelle. Un accident fut cause qu'une carcasse que M. *Renau* » vouloit tirer, mit le feu à la galiote » toute chargée de bombes, & l'équipage qui » voyoit déjà brûler les cordages & les voiles, » se jetta à la mer. Les autres galiotes & les » chaloupes armées voyant ce bâtiment aban» donné crurent qu'il alloit sauter dans le mo» ment, & ne perdirent point de tems pour s'en » éloigner. Cependant M. de Remondis major, » voulut voir s'il n'y avoit plus personne, & si » tout étoit absolument hors d'espérance. Il força » l'épée à la main, l'équipage de sa chaloupe à » nager ; il vint à la galiote, sauta dedans, & » vit sur le pont M. *Renau* travaillant, lui troi» sième, à couvrir de cuir vert plus de quatre» vingt bombes chargées ; rencontre singulière de » deux hommes d'une rare valeur, également » étonnés, l'un qu'on lui porte du secours, l'autre » qu'on le soit tenu en état de le recevoir, & » peut-être même de s'en passer ».

M. de Remondis fit revenir les chaloupes, & on parvint à sauver la galiote, quoique sous le feu de trois cents pièces d'artillerie, qui de la ville tiroient sur elle, & fort juste, dit M. de Fontenelle.

Le lendemain, M. *Renau* plus animé par le mauvais succès, obtint qu'on fit une seconde épreuve, elle réussit, & les Algériens demandèrent la paix ; une nouvelle expédition termina cette guerre, & les galiotes à bombes en eurent le principal honneur. *Renau* avoit encore inventé

de nouveaux mortiers qui chassoient les bombes jusqu'à dix-sept cents toises.

Après la mort de l'amiral (de Vermandois) il alla joindre en Flandre M. de Vauban, auquel il fut toujours très-attaché par la conformité de leurs talens & de leurs vertus. En 1664, il alla bombarder Gênes sous le commandement de M. de Seignelay; ensuite il servit sous le maréchal de Bellesonds dans la Catalogne, où il réduisit en quatre jours une place importante. Il alla retrouver M. de Vauban, qui fortifioit les frontières de Flandre & d'Allemagne.

En 1688, il fit, toujours avec M. de Vauban, le siége de Philisbourg sous les ordres du dauphin, & le roi ayant écrit à M. le dauphin d'empêcher M. de Vauban de s'exposer à son ordinaire, & de lui interdire absolument l'entrée de la tranchée, les soins de l'exécution & tous les dangers retombèrent sur M. *Renau*.

Il conduisit ensuite les siéges de Manheim & de Frankendal.

Au milieu de cette vie agitée & guerrière, il publia en 1689, *de l'exprès commandement du roi*, *sa théorie de la manœuvre des vaisseaux*. Ce livre partagea les plus grands mathématiciens de l'Europe : M. Hugues se déclara contre certaines propositions fondamentales de l'ouvrage; le P. Malebranche, objet de l'admiration de M. *Renau*, lui fut favorable ; M. de Bernoulli, sur un exposé avantageux du marquis de l'Hôpital, fortifia d'abord M. *Renau* de son suffrage : mais mieux instruit dans la suite par la lecture même du livre, il changea de sentiment, & s'engagea en 1713 avec M. *Renau* dans une dissertation par lettres, où la force des raisons employées de part & d'autre, ne nuisit jamais à la politesse. Le fruit de cette dispute fut le traité *de la manœuvre des vaisseaux* que M. Bernoulli publia en 1714.

Dans la guerre de 1688, M. *Renau* entreprit de faire voir au roi, contre l'opinion générale, & sur-tout contre l'opinion de M. de Louvois, que la France étoit en état de tenir tête sur mer à l'Angleterre & à la Hollande réunies; le roi trouva ses preuves convainquantes & fit faire les vaisseaux tels que *Renau* les demandoit dans son plan ; celui-ci inventa de plus des évolutions navales, des signaux, des ordres de bataille inconnus jusqu'à lui ; toujours créateur, toujours original, il y a, dit M. de Fontenelle, du superflu dans sa gloire.

Le roi lui donna une commission de capitaine de vaisseaux, entrée & voix délibérative dans les conseils des généraux, une inspection générale sur la marine, avec autorité d'enseigner aux officiers toutes les nouvelles pratiques de son invention, & une pension de douze mille livres. La maladie & la mort de M. de Seignelay retardèrent l'expédition des brevets nécessaires; M. de Pontchartrain, alors contrôleur général, eut la marine ; il ne connoissoit pas M. *Renau*, & M. *Renau* ne se fit point connoître à lui ; abandonnant ainsi sans regret ce qu'il tenoit déja presque dans sa main, il retourna servir avec M. de Vauban, vers qui un charme particulier le rappelloit.

Le roi en voyant les projets de la marine pour la campagne de 1691, demanda où étoit celui de *Renau*; M. de Pontchartrain n'en avoit pas entendu parler: Louis XIV lui ordonna de faire chercher *Renau*, & M. de Pontchartrain tint tout ce que M. de Seignelay avoit promis; Louis XIV reprocha obligeamment à *Renau* d'avoir voulu s'échapper de la marine ; mais, ajoute-t-il, votre peine sera d'être employé à la fois, & sur terre & sur mer; il lui confia le secret du siége de Mons qu'il alloit faire en personne, & l'y employa, encore avec M. de Vauban, il l'envoya ensuite achever la campagne sur mer ; espèce d'amphibie guerrier, dit M. de Fontenelle, il partageoit sa vie entre l'un & l'autre élément.

Ayant voulu enseigner à Brest ses nouvelles pratiques aux officiers, ceux-ci se crurent déshonorés d'être renvoyés à l'école, ils firent des remontrances qui ne furent point écoutées ; ceux qui poussèrent le plus loin la résistance furent emprisonnés & cassés. Parmi les réfractaires se trouvoient des amis particuliers de M. *Renau*; il leur rendit dans la suite tous les services dont il put trouver l'occasion, & eux de leur côté ils eurent la générosité de les recevoir. L'ancienne amitié ne fut point altérée. Il est vrai qu'il ne falloit que de l'équité de part & d'autre ; mais, ajoute M. de Fontenelle, la pratique de l'équité est si opposée à la nature humaine, qu'elle fait les plus grands héros en morale.

Au siége de Namur, *Renau* servit encore sous M. de Vauban ; delà il courut sauver Saint-Malo & trente vaisseaux qui s'y étoient retirés après le désastreux combat de la Hogue.

Le projet de la campagne navale de 1693, lui fut communiqué par l'ordre du roi qui l'avoit approuvé ; *Renau* eut le courage de ne l'approuver point & d'en présenter un autre, qui fut appuyé par M. de Vauban & enfin adopté par le roi après le plus mûr examen. » Ce changement valut à M. de Tourville la défaite du » convoi de Smirne & la prise d'une partie des » vaisseaux. Le roi fut payé du courage qu'il » avoit eu de se rétracter ».

M. *Renau* avoit fait construire à Brest un vaisseau de cinquante-quatre canons, qu'il vouloit éprouver contre les meilleurs voiliers Anglois. Deux vaisseaux Anglois revenant des Indes Orientales, richement chargés, lui fournirent l'occasion qu'il desiroit. Il donna la chasse à l'un des deux & le joignit en trois heures ; le vaisseau anglois étoit de soixante-seize pièces de canons, & toute sa batterie basse étoit de vingt-quatre livres de balle, & M. *Renau* n'avoit que quelques canons de dix-huit; cependant au bout de

trois heures de combat, il prit le vaiſſeau anglois à la vue de trois gardes-côtes qui n'étoient qu'à trois lieues ſous le vent. Il eut plus de cent hommes tués ſur le pont, entr'autres un frère de M. Caſſini, & cent cinquante hommes mis hors de combat. « Le vaiſſeau ennemi » coula bas le lendemain. Le capitaine mit neuf » paquets de diamans cachetés entre les mains » de M. *Renau*, qui lui dit qu'il ne les prenoit » que pour les lui garder; mais le capitaine » ayant ajouté qu'un bombardier, qu'il déſigna » par un coup de ſabre reçu au viſage dans le » combat, lui avoit arraché un autre paquet qui » valoit plus de quarante mille piſtoles», M. *Renau* effrayé de cette valeur, lui demanda ſi ceux qu'il lui avoit remis valoient autant, & quand il ſut qu'il n'y en avoit pas un qui ne valût davantage, il retira ſa parole de les lui rendre, non qu'il voulût ſe les approprier, quoiqu'il en eût le droit; la grandeur de la ſomme, qui auroit été pour d'autres un motif d'inſiſter ſur ce droit, fut ce qui le lui fit abandonner. Il jugea qu'une priſe de plus de quatre millions ne pouvoit appartenir qu'à l'état, & il la remit au roi: le roi au contraire jugea que, ſelon l'uſage établi alors, la priſe appartenoit légitimement au vainqueur; mais il voulut bien recevoir de lui ce préſent vraiment royal, & pour lui témoigner ſa ſatisfaction, il lui donna neuf mille livres de rente ſur la ville, non comme un équivalent ou un remplacement, mais comme une légère gratification, meſurée ſur la difficulté des temps plus que ſur l'importance du ſervice.

« Il s'étoit trouvé ſur le vaiſſeau anglais une » dame nièce de l'archevêque de Cantorbéry, avec » une femme de chambre & une petite Indienne. » Comme elle avoit tout perdu par le pillage du » vaiſſeau, M. *Renau* ſe crut obligé de pourvoir » à tous ſes beſoins & même à ceux de ſa condi- » tion, tant qu'elle fut priſonnière en France. » Il en uſa de même à l'égard du capitaine, & » il lui en coûta plus de vingt mille livres pour » les avoir pris».

Charles II, roi d'Eſpagne, mourut: Philippe V à peine arrivé à Madrid, demanda au roi, ſon grand-père, M. *Renau*, comme il lui demanda depuis M. de Vendôme; il s'agiſſoit de réparer les fortifications du royaume depuis long-temps négligées; on avoit ſur cela les projets les plus ſages & les plus utiles, mais ils reſtoient tous ſur le papier: au moment de l'exécution, les fonds & les magaſins promis manquoient abſolument. M. *Renau*, après y avoir été trompé une fois ou deux, « apprit nettement au roi, » mais inutilement, ſelon la coutume, d'où ve- » noit un ſi prodigieux mécompte. Sa ſincérité » n'épargna rien, quoique ſon ſilence ſeul eût » pu lui faire une fortune».

En 1702, il ſauva ſeul trente millions d'écus qu'avoient rapportés de l'Amérique les galions d'Eſpagne; ces galions étoient dans le port de Vigo en Galice, eſcortés par une flotte françoiſe. *Renau* avertiſſoit les deux flottes qu'elles étoient perdues, ſi elles ne ſortoient inceſſamment de ce port; on ne l'écouta point, M. *Renau* obtint du moins, mais avec des peines qu'on ne ſe donne guères pour les affaires publiques dont on n'eſt pas chargé, il obtint qu'on tranſporteroit à terre l'argent des galions. Il fit connoître alors une vivacité d'exécution dont on n'avoit point vu d'exemple en Eſpagne de temps immémorial. Il fit marcher trois ou quatre cents chariots de toute la Galice; on vit bientôt ſi cette diligence étoit inutile; il n'y avoit encore que dix-huit millions de déchargés quand les ennemis parurent devant Vigo; les douze millions reſtans furent enlevés en une demie journée, pendant laquelle les ennemis ne purent encore agir. Maîtres de Vigo, & débarqués, ils coururent après l'argent qui fuyoit dans les terres & dans les défilés des montagnes; M. *Renau* les contint avec trois cents chevaux ſeulement, & couvrit les chariots, dont le dernier n'étoit pas à deux lieues.

Au ſiége de Gibraltar en 1704, il promit « qu'une tranchée paſſeroit en ſûreté au pied » d'une montagne, d'où l'on étoit vu de la tête » juſqu'aux pieds, & d'où huit pièces de ca- » non & une groſſe mouſqueterie plongeoient de » tous côtés; il promit que ſept canons en fe- » roient taire quarante; il le promit & il tint » parole. La ville alloit ſe rendre, l'arrivée d'une » puiſſante flotte angloiſe fit lever le ſiége. Quant » à ce qui regardoit M. *Renau*, dit M. de Fon- » tenelle, Gibraltar qu'on avoit cru imprenable, étoit pris.

Illâ nocte mihi Trojæ victoria parta eſt,
Pergama tùm vici, cùm vinci poſſe coegi.

Les cabales toujours ſi fréquentes & ſi funeſtes dans cette cour d'enfans qui croyoient régner alors en Eſpagne, arrachèrent *Renau* du ſiége de Barcelone, ſous prétexte qu'il étoit néceſſaire pour fortifier Cadix; car, dit M. de Fontenelle, on ne lui pouvoit nuire que ſous des prétextes honorables; il fut préſent devant Barcelone par ſes conſeils; il laiſſa au roi en préſence des principaux miniſtres, ſes vues particulières pour la conduite du ſiége; c'étoit ſe venger de ſes ennemis que d'aſſurer le bien des affaires qu'ils traverſoient; mais tout le monde ne ſait pas ſe venger ainſi.

Il devoit trouver à Cadix un fond de cent mille écus pour les fortifications, il n'y trouva pas un ſol; il ſe vengea encore en ſe ruinant pour un état qui vouloit abſolument ſe ruiner; il s'obligea en ſon nom à des négocians pour les affaires publiques. Quand il eut achevé de s'é-

puiser, il fut réduit, après cinq ans de séjour & de travaux continuels en Espagne, à demander son congé, ne pouvant y subsister plus long-temps; il vendit pour faire son voyage tout ce qui lui restoit, & quand il arriva en France à Saint-Jean-Pied-de-Port, il ne lui restoit plus qu'une seule pistole. « Retour, dit M. de Fontenelle, dont » la misère doit donner de la jalousie à toutes » les ames bien faites »,

Il se trouva en France accablé de dettes, dans un temps qui ne permettoit de rien demander; il n'avoit plus pour tout bien qu'une belle & utile réputation.

La paix acheva de le rendre inutile, mais à la moindre apparence de guerre tout le monde songeoit d'abord à lui. Malthe se crut menacée par les Turcs; aussi-tôt le grand-maître fit demander au roi, par son ambassadeur, M. *Renau*, pour être le défenseur de son île. M. *Renau* en prenant congé du roi, dit M. de Fontenelle, eut le plaisir de ne lui point parler de ses affaires; il s'assura seulement d'une audience à son retour; à son retour, le roi étoit mort.

Mais la régence ne lui fut pas moins favorable que Louis XIV auroit pû l'être; il avoit servi en Espagne sous le régent; il fut fait conseiller au conseil de marine, & grand-croix de l'ordre de Saint-Louis. Il n'eut pas long-temps à jouir de sa faveur nouvelle.

Pendant le loisir de la paix, toujours disciple & disciple supérieur de M. de Vauban, il alla travailler avec M. le comte de Château-Tiers dans l'élection de Niort, à un des essais qu'on faisoit alors de la taille proportionnelle ou dixme royale de M. de Vauban.

Il alla au mois de septembre 1719, aux eaux de Pougues pour une rétention d'urine, à laquelle il étoit sujet depuis un temps; il y mourut le 30 de ce même mois de septembre.

M. *Renau* né de parens peu riches au fond du Béarn, ignoroit d'ailleurs tout ce qui concernoit l'origine de sa famille. Il trouva en Espagne un gentilhomme, qui se nommoit comme lui *Renau* d'Elisagaray, qui lui apprit qu'il étoit son parent, & qui lui communiqua des titres de famille dont M. *Renau* n'avoit aucune connoissance; il sut que la maison des *Renau* d'Elisagaray étoit très-ancienne dans la Navarre. Il paroît que lorsque Jean d'Albret, roi de Navarre, s'étoit retiré en Béarn, après la perte de son royaume, usurpé par Ferdinand le catholique, il y avoit été suivi par quelqu'un de cette maison, qui avoit formé la branche d'Elisagaray de Béarn, dont M. *Renau* étoit descendu; mais, dit M. de Fontenelle, ses actions lui avoient rendu cette généalogie assez inutile; en effet, malgré sa naissance, il étoit fils de ses œuvres.

M. de Fontenelle observe que la mort de cet homme qui avoit passé sa vie à la guerre, dans les cours, dans le tumulte du monde, fut celle d'un religieux de la Trappe : ses derniers vœux; ses derniers sentimens furent ceux qu'expriment ces strophes d'une hymne connue :

> Moraris, heu! nimis diù,
> Moraris, optatus dies,
> Ut te fruamur, noxii
> Linquenda moles corporis.
>
> His cùm soluta vinculis
> Mens evolârit, ô Deus,
> Videre te, laudare te,
> Amare te non desinet.

M. *Renau* étoit entré en 1699 dans l'académie des sciences en qualité d'honoraire.

RENAUDIE (JEAN DE BARRI, sieur de la) (*Hist. de Fr.*) Voyez l'article POYET.

Il paroît que le chef de la conjuration d'Amboise étoit de la même famille. Il se nommoit Georges Barri de la *Renaudie*; c'étoit un gentilhomme de l'Angoumois; Jean de Barri étoit un gentilhomme Périgordin, & l'Angoumois confine au Périgord. Georges avoit été condamné pour un crime de faux; il avoit dû la vie en cette occasion, au duc de Guise, qui l'avoit fait sauver de sa prison, & c'étoit contre les Guises qu'il conspiroit. Criminel & ingrat, il semble que les protestans étoient dès-lors en état de mieux choisir; mais dans les tems de faction & de trouble, on ne connoît de probité, de vertu même, que le zèle pour les intérêts du parti que l'on a embrassé.

Cet avanturier, d'ailleurs, avoit du courage. Il eut aussi de l'indiscrétion; il confia son secret à un avocat protestant, nommé des Avenelles (voyez son article), chez qui l'intérêt de l'état prévalut sur un intérêt de secte, & qui révéla tout. On attendit les conjurés sur leur route, & comme on avoit de bonnes instructions, on les dissipa aisément, en les attaquant avec avantage dans des défilés & dans des forêts. Ceux qui voulurent résister, furent tués; la *Renaudie* fut du nombre. Attaqué dans la forêt de Château-Renaud, par Pardaillan, son cousin, qui auroit peut-être dû laisser cette commission à un autre, il tua Pardaillan, & fut tué par un domestique de ce même Pardaillan. Le plus grand nombre fut celui des prisonniers, c'est-à-dire des victimes dévouées au supplice. La *Renaudie* fut tué le 16 mars 1560, & son corps pendu à un gibet sur le pont d'Amboise, ayant sur le front un écriteau, avec ces mots : *chef des rebelles*. Un de ses domestiques, nommé la Bigne, pris dans cette occasion, acheva de révéler tout le secret de la conspiration, en expliquant tous les papiers, & donnant la clef de tous les chiffres.

RENAUDOT. (THÉOPHRASTE, & EUSEBE son petit-fils.) *Hist. litt. mod.*)

1°. Théophraste, médecin de Loudun, établi à Paris, est parmi nous l'inventeur de la gazette; nous disons *parmi nous*, car ce genre d'ouvrage étoit déjà depuis long-temps en usage à Venise, & le nom de gazette vient de ce qu'à Venise on payoit pour lire ces feuilles de nouvelles *una gazetta*, petite pièce de monnoie. Ce fut en 1631 que Théophraste *Renaudot* établit la gazette en France; Louis XIII lui donna un privilége qui fut confirmé par Louis XIV, & qui fut étendu à la famille de *Renaudot*. Outre les gazettes, Théophraste a donné la suite du *Mercure françois*, depuis 1635 jusqu'en 1643; *un abrégé de la vie & de la mort de Henri de Bourbon, prince de Condé*, c'est le père du grand Condé; *la vie & la mort du maréchal de Gassion*; la vie du cardinal Michel Mazarin, archevêque de Lyon, frère du premier ministre de ce nom, & le plus obscur des cardinaux de son temps; précisément parce que son frère étoit le plus célèbre. Théophraste *Renaudot* mourut à Paris en 1653.

2°. Eusèbe beaucoup plus célèbre que son grand-père, naquit à Paris le 20 de juillet 1646. Il étoit l'aîné de quatorze, tant frères que sœurs. Leur père étoit mort en 1679, premier médecin du dauphin, fils de Louis XIV.

Eusèbe s'attacha particuliérement à l'étude de la théologie, & pour la prendre dans sa source, il se rendit de bonne heure très-savant dans les langues orientales.

Il avoit fait ses humanités aux Jésuites, sous un père Darot avec lequel il eut toujours des liaisons d'estime & d'amitié. C'étoit le seul jésuite qu'il vît.

Mais ce fut avec MM. de Port Royal qu'il eut les liaisons les plus intimes; elles naquirent de cette connoissance qu'il avoit des langues orientales.

M. Arnauld travailloit alors au traité de la perpétuité de la foi sur l'eucharistie, contre les protestans; les catholiques & les calvinistes soutenoient également que toutes les églises de l'Orient pensoient comme eux sur l'article de l'eucharistie, il fallut en venir à la preuve. M. de Pompone, neveu de M. Arnauld & ministre des affaires étrangéres, écrivit à M. de Nointel, ambassadeur de France à Constantinople, de rassembler sur ce point le plus d'attestations qu'il pourroit des églises d'Orient, dont la croyance seroit conforme à celle de l'église romaine. L'ambassadeur en envoya un grand nombre, presque toutes en différentes langues; il s'agissoit de les traduire; l'abbé *Renaudot*, âgé alors de vingt-cinq ans, s'en chargea, & il confirma encore ces attestations par l'autorité de divers manuscrits orientaux; le tout fut imprimé dans le troisième volume de la perpétuité de la foi, & M. Arnauld y rendit un témoignage flatteur au travail de M. l'abbé *Renaudot*, qui s'attacha dès-lors à MM. Arnauld & Nicole, & s'associa tout jeune encore à leur gloire. Ce fut lui qui, pendant les disgraces & après la mort de M. Arnauld, défendit constamment contre les calvinistes cette cause de la perpétuité de la foi; il la soutint en théologien, & en homme également profond & dans l'histoire de l'église & dans toutes les diverses langues de l'Orient; il continua de produire & de traduire des pièces originales qui établissoient toujours de plus en plus de siécle en siécle la conformité de doctrine sur l'eucharistie, entre les diverses églises d'Orient & l'église latine. De ce grand travail sortirent d'autres grands travaux; une histoire latine des patriarches d'Aléxandrie, depuis Saint-Marc jusqu'à la fin du treiziéme siécle, avec un catalogue de leurs successeurs; des collections historiques sur les affaires ecclésiastiques des Jacobites, du patriarchat d'Antioche, de l'Ethiopie, de la Nubie & de l'Arménie; un abrégé de l'histoire Mahométane, pour servir d'éclaircissement aux affaires d'Egypte; le plus ample recueil qui ait jamais été fait des liturgies orientales à l'usage des Cophtes, des Jacobites, des Melchites de Syrie & des Nestoriens, avec des dissertations sur l'origine & l'autorité de ces liturgies.

Tant de travaux ecclésiastiques firent regarder l'abbé *Renaudot* comme une espèce de père de l'église, & Louis Racine l'avoit appellé ainsi dans son épitre à Jean-Baptiste Rousseau, placée à la suite de son poëme sur la religion:

> Mabillon, *Renaudot*, Bossuet, Bourdaloue,
> Pour ses pères encor l'église vous avoue.

Dans la suite, il a substitué aux noms de Mabillon & de *Renaudot*, ceux de Sacy, Nicole, Arnauld, comme marquant davantage dans le jansénisme; mais son premier mouvement avoit été en faveur de Mabillon & de *Renaudot*.

Les amis de l'abbé *Renaudot* furent les hommes les plus célèbres de son temps. M. de Montausier, M. Bossuet, M. Colbert, M. de Seignelay, M. de Croissy, le grand Condé, les deux princes de Conti ses neveux; le roi trouva bon que ses ministres lui communiquassent certaines affaires & lussent ses mémoires au conseil.

Il fut reçu en 1689 à l'académie françoise à la place de M. Doujat, & en 1691, à l'académie des inscriptions à la place de M. Quinault. En 1700, il accompagna M. le cardinal de Noailles à Rome; ils entrèrent ensemble au conclave où Clément XI fut élu. Ce pape ordonna que l'abbé *Renaudot* fût admis auprès de lui toutes les fois qu'il se présenteroit, grace qui n'avoit encore été accordée à aucun François.

« Le pape, dit le secrétaire de l'académie des inscriptions & belles-lettres, lui en demanda une » à son tour, & l'obtint avec peine; ce fut d'ac-

» cepter de sa main un prieuré vacant à sa no-
» mination en Bretagne, pays d'obédience ».

A son passage à Florence, le grand duc de Toscane lui fit aussi beaucoup d'accueil, & l'académie de la Crusca s'empressa de l'adopter. Il s'acquitta envers le pape & le grand duc par des dédicaces de ses ouvrages.

A son arrivée en France, il trouva de grands changemens dans l'académie des inscriptions & belles-lettres; il l'avoit laissée composée de huit académiciens seulement, il trouva ce nombre porté jusqu'à quarante, & les travaux de cette académie devenus continuels & plus considérables. « Il fut, dit encore le secrétaire, un des anciens » qui accepta le plus volontiers la réforme, & » un des plus exacts à remplir dans la suite ses » devoirs imprévus ».

Ses mémoires sur l'origine de la sphère & de l'astronomie, sur l'origine des lettres grecques & les divers changemens arrivés dans leur conformation, leur usage & leur valeur; son explication d'inscriptions trouvées à Palmyre & à Héliopolis, sont des ornemens des premiers volumes de cette savante académie, & prouvent qu'il n'étoit pas moins versé dans l'érudition profane que dans l'érudition ecclésiastique. En 1718, parut son dernier ouvrage sous le titre d'*anciennes relations des Indes & de la Chine, de deux voyageurs Mahométans qui y allèrent dans le neuvième siècle.* Après les avoir traduites de l'arabe, il y ajouta une préface historique, des notes & des dissertations sur les mœurs, la police, la philosophie, les antiquités & la religion des Chinois. En général, il n'est point favorable à cette nation; il ne reconnoît en elle aucune supériorité dans les sciences humaines, & selon lui, elle n'a guères d'esprit qu'au bout des doigts.

Il mourut le premier septembre 1720.

RENÉ D'ANJOU, (*Hist. de France.*) roi de Sicile & comte de Provence, roi titulaire de Jérusalem, roi titulaire d'Arragon, ayant des droits à tout, portant les titres de tout & ne possédant rien, est ce roi *René*, fameux par sa bonté, par ses malheurs, par sa foiblesse, par son goût pour les arts & par l'honneur qu'il eut d'être le père de cette courageuse Marguerite d'Anjou, laquelle avoit dans l'ame & dans l'esprit toutes les ressources qui manquoient à *René*. Il étoit fils de Louis II, duc d'Anjou & roi de Naples, de la seconde maison d'Anjou & frère puîné de Louis III; sur les événemens politiques & militaires qui le concernent, sur ses tentatives malheureuses à l'égard & de la Sicile & de la Lorraine, voyez les articles *Anjou* & *Lorraine*. On connoît les poësies pastorales que le goût de la bergerie inspiroit à ce bon roi *René*, lorsque, désabusé des conquêtes qu'il n'avoit pu faire & las des grandeurs dont il ne lui restoit que les titres, il gardoit les troupeaux dans les champs de Provence avec la reine Jeanne de Laval, sa seconde femme. Le roi *René* étoit peintre aussi bien que poete & berger; Aix, Avignon, Marseille, Lyon conservent quelques-uns de ses tableaux. Il mettoit quelquefois dans le choix de ses sujets un mélange bizarre de dévotion & d'amour, de tendresse & d'horreur; témoin son tableau des Célestins d'Avignon, qui représente le squelette de sa maîtresse, sortant du tombeau, tout rongé de vers. Il aimoit les cérémonies extraordinaires, & le mêlange de la superstition avec la religion lui étoit sur-tout familier. Il est l'inventeur de cette fameuse procession d'Aix, chef-d'œuvre de ridicule en ce genre. Il institua en 1438 à Angers l'ordre du *Croissant*. Il rétablit en Provence la *cour d'amour*, tombée depuis un siècle, & il reste encore à Aix des vestiges de cette singulière institution.

Le roi *René* étoit né à Angers en 1408; il avoit épousé en 1420 Isabelle de Lorraine, par laquelle lui venoient les droits qu'il réclamoit au duché de Lorraine, & qui passèrent à *René II*, son petit fils, par Isabelle sa fille, qui confondit par son mariage ses droits à la Lorraine avec ceux de la branche de Vaudemont, rivale du roi *René*. Ce *René II* réunit tous les droits, comme en Angleterre Henri VIII, Lancastre par son père, Yorck par sa mère, a réuni les deux Roses. Le roi *René* avoit eu un fils, duc de Calabre, qui fit la dernière tentative de la seconde maison d'Anjou sur le royaume de Naples. Il mourut, ainsi que Nicolas d'Anjou son fils, avant le roi *René*, qui se voyant sans enfans mâles, transmit ses droits sur le royaume de Naples à Charles d'Anjou, comte du Maine, son neveu, au préjudice de *René II* de Lorraine, son petit-fils, & le comte du Maine transmit ces mêmes droits à la France. Le roi *René* mourut à Aix en 1480.

RENEAULME, (PAUL-ALEXANDRE DE) *Hist. litt. mod.*) chanoine régulier de Sainte-Geneviève, étoit possesseur d'une des plus belles bibliothèques qu'un particulier ait possédées, il vouloit en faire un digne usage. Il avoit publié en 1740 un *projet de bibliothèque universelle pour rassembler dans un même corps d'ouvrage, par ordre alphabétique & chronologique, le nom de tous les auteurs qui ont écrit en quelque langue que ce soit, le titre de leurs ouvrages, tant manuscrits qu'imprimés, suffisamment étendu pour en donner une idée en forme d'analyse, le nombre des éditions, des traductions, &c. un précis des faits essentiels de la vie des auteurs, &c.* en un mot, c'étoit une bibliographie universelle; un pareil ouvrage eût sans doute été toujours incomplet; mais malgré cet inconvénient, de quelle utilité n'auroit-il pas été pour indiquer au moins les principales sources à consulter sur chaque matière? Le père *Reneaulme* ne put exécuter son projet; il mourut en 1749; sa bibliothèque &

ſes manuſcrits ont paſſé à la maiſon des chanoines réguliers de Saint-Jean à Chartres.

RENÉE DE FRANCE, ducheſſe de Ferrare, (*Hiſt. mod.*) femme d'Hercule d'Eſt, duc de Ferrare, étoit fille du roi Louis XII, & ſœur puînée de la princeſſe Claude, première femme de François premier. *Renée* haïſſoit la mémoire du pape Jules II qui avoit perſécuté Louis XII, & elle n'aimoit guères les ſucceſſeurs de Jules; ce fut auprès d'elle que Calvin alla chercher un aſyle contre la perſécution qu'il commençoit à éprouver en France. La ducheſſe de Ferrare avoit puiſé à la cour de François premier, ſon beau-frère, le goût des lettres qui entraînoit au moins l'indulgence pour les opinions nouvelles; elle avoit écouté les luthériens, elle écouta Calvin, elle s'attacha Marot, elle attira les ſavans, elle recueillit les hérétiques exilés; elle avoit la philoſophie & la bienfaiſance de la reine de Navarre, ſœur de François premier, avec laquelle elle étoit encore plus unie par l'amitié que par le ſang. Inſtruite comme elle, elle ſavoit des mathématiques, de l'aſtronomie, elle avoit des notions de la philoſophie de ſon temps & vouloit en avoir de la théologie; elle ſe déclara plus hautement encore que la reine de Navarre, pour les nouvelles opinions, & Calvin la fixa dans ſa ſecte. Le roi Henri II ſon neveu, qui ſurpaſſoit François premier en zèle outré contre l'héréſie, invita le duc de Ferrare à perſécuter *Renée*; il vouloit qu'on l'enfermât dans ſon appartement, ſans lui permettre de voir perſonne; je m'étonne qu'il ne propoſât point de brûler ſa tante. Après la mort de Henri II & du duc de Ferrare, elle revint en France & tint ſa cour à Montargis, où le ſouvenir de ſes bienfaits vit encore; il eſt vrai qu'elle les répandoit ſur les ſectaires par préférence, mais ſans excluſion.

Anne d'Eſt, ſa fille, épouſa le grand duc de Lorraine François; elle étoit à Amboiſe avec toute la cour dans le temps de la fatale conſpiration de 1560. Toutes les femmes de cette cour barbare de Médicis virent d'un œil ſec les ſupplices qu'entraîna cette conſpiration; la ducheſſe de Guiſe, catholique zélée, mais femme d'une vertu douce & d'une piété tendre, fut la ſeule qui ne put retenir ſes larmes à cet affreux ſpectacle.

Le duc de Guiſe indigné de voir ſa belle-mère lui dérober quelques victimes en les recueillant dans ſon château de Montargis, la fit ſommer de les livrer. « Je ne les livrerai point, dit-elle, » & ſi vous m'aſſiégez dans mon château, vous » me trouverez la première ſur la brêche; je » verrai ſi vous aurez la hardieſſe de tuer la fille » d'un de vos rois & l'indignité de tuer la mère » de votre femme ». Elle parla auſſi très-fortement en faveur du prince de Condé, lorſqu'on le mit en priſon & qu'on lui fit ſon procès. Elle mourut en 1575 dans ſon château de Montargis; elle étoit née dans celui de Blois en 1510. Elle avoit été promiſe à Charles d'Autriche (depuis l'empereur Charles-Quint) & au roi d'Angleterre Henri VIII; mais des raiſons d'état, relatives à ſes prétentions & aux vues qu'Anne de Bretagne ſa mère avoit eues pour elle au ſujet de ſon duché, firent préférer à ces grands potentats un petit prince d'Italie ſans puiſſance & ſans autre appui que celui de la France même.

RÉPUBLIQUE D'ATHÈNES. (*Gouvern. Athénien*) Le lecteur doit permettre qu'on s'étende dans cet ouvrage ſur les *républiques d'Athènes*, de Rome & de Lacédémone, parce que par leur conſtitution elles ſe ſont élevées au-deſſus de tous les empires du monde.

Il n'eſt pas ſurprenant que les Athéniens, ainſi que beaucoup d'autres peuples, ayent porté la gloire de leur origine juſqu'à la chimère, & qu'ils ſe ſoient dits enfans de la terre; cependant il eſt aſſez vraiſemblable, au jugement de quelques hiſtoriens, qu'ils deſcendoient d'une colonie de Saïtes, peuples d'Egypte. Ils furent d'abord ſous la puiſſance des rois, & enſuite ils élurent pour les gouverner, des magiſtrats perpétuels qu'ils nommèrent *archontes*. La magiſtrature perpétuelle ayant encore paru à ce peuple amoureux de l'indépendance, une image trop vive de la royauté, il rendit les archontes décennaux, & finalement annuels. Enſuite, comme on ne s'accordoit point, ni ſur la religion, ni ſur le gouvernement, & que les factions renaiſſoient ſans ceſſe, ils reçurent de Dracon ces lois célèbres qu'on diſoit avoir été écrites avec du ſang, à cauſe de leur exceſſive rigueur Auſſi furent-elles ſupprimées vingt-quatre ans après par Solon, qui en donna de plus douces & de plus convenables aux mœurs athéniennes.

Les ſages lois de ce grand légiſlateur établirent une pure démocratie, que Piſiſtrate rompit en uſurpant la ſouveraineté d'Athènes, qu'il laiſſa à ſes fils Hipparque & Hippias. Le premier fut tué; & le ſecond ayant pris la fuite, ſe joignit aux Perſes, que les Athéniens commandés par Miltiade défirent à Marathon.

On ſait combien ils contribuèrent aux victoires de Mycale, de Platée & de Salamine. Ces victoires élevèrent Athènes au plus haut point de ſplendeur où elle ait jamais été ſous un corps de *république*. Elle tint auſſi dans la Grèce le premier rang pendant l'eſpace de 70 ans. Ce fut dans cet intervalle que parurent ſes plus grands capitaines, ſes plus célèbres philoſophes, ſes premiers orateurs, & ſes plus habiles artiſtes.

Elle étoit en poſſeſſion de combattre pour la prééminence & pour la gloire. Elle ſeule ſacrifia plus d'hommes & plus d'argent à l'avantage commun des Grecs, que nul autre peuple de la terre n'en ſacrifia jamais à ſes avantages particuliers. Tant qu'elle fut floriſſante, elle aima mieux affronter de glorieux haſards que de jouir d'une

honteuse sûreté. On la vit peuplée d'ambassadeurs qui venoient de toutes parts réclamer sa protection, & qui la nommoient *le commun asyle des nations.* L'art de bien dire devint son partage, & elle n'eut point de maître pour la finesse & la délicatesse du goût.

Mais comme les richesses & les beaux arts mènent à la corruption, Athènes se corrompit fort promptement, & marcha à grands pas à sa ruine. On ne sauroit croire combien elle étoit déchue de ses anciennes mœurs du temps d'Eschine & de Démosthène. Il n'y avoit déjà plus chez les Athéniens d'amour pour la patrie, & l'on ne voyoit que désordres dans leurs assemblées & dans les actions juridiques. Ayant perdu contre Philippe la bataille de Chéronée, elle fut obligée de plier sous la puissance de ce roi de Macédoine, & sous celle de son fils Alexandre.

Elle se releva néanmoins de la tyrannie de Démétrius par la valeur d'Olympiodore. La vaillance de ses habitans reprit alors ses premières forces, & fit sentir aux Gaulois la puissance de leurs armes. L'athénien Callippus empêcha le passage des Thermopyles à la nombreuse armée de Brennus, & la contraignit d'aller se répandre ailleurs. Il est vrai que ce fut là le dernier triomphe d'Athènes. Aristion, l'un de ses capitaines, qui s'en étoit fait le tyran, ne put défendre cette ville contre les Romains. Sylla prit Athènes, & l'abandonna au pillage. Le pirée fut détruit, & n'a point été rétabli depuis.

Après le sac de Sylla, Athènes eût été pour toujours un affreux désert, si le savoir de ses philosophes n'y eût encore attiré une multitude de gens avides de profiter de leurs lumières. Pompée lui-même discontinua la poursuite des pirates pour s'y rendre, & le peuple, par reconnoissance, combattit en sa faveur à la bataille de Pharsale. Cependant César fit gloire de lui pardonner après sa victoire, & dit ce beau mot : » Je devrois punir les Athéniens d'aujourd'hui, » mais c'est au mérite des morts que j'accorde la » grace aux vivans ».

Auguste laissa aux Athéniens leurs anciennes lois, & ne leur ôta que quelques îles qui leur avoient été données par Antoine. L'empereur Adrien se fit gloire d'être le restaurateur de ses plus beaux édifices, & d'y remettre en usage les lois de Solon. Son inclination pour Athènes passa à Antonius Pius son successeur, qui la transmit à Verus. L'empereur Valérien en fit aussi rétablir les murailles ; mais cet avantage ne put empêcher que sous l'empire de Claude, successeur de Gallien, elle ne fût ravagée par les Scythes. Enfin, 140 ans après, sous l'empire d'Honorius, elle fut prise par Alaric, à la sollicitation de Stilicon.

Tout le monde fait les nouvelles vicissitudes qu'elle éprouva depuis. Du temps de la fureur des croisades, elle devint la proie du premier occupant, François, Aragonois, Florentins, *&c.* mais les Francs se virent forcés de l'abandonner, en 1455, aux armes victorieuses de Mahomet II, le plus redoutable des empereurs ottomans.

Depuis cette fatale époque, les Turcs en sont restés les maîtres, & ont bâti des mosquées sur les ruines des temples des dieux. Les Janissaires foulent aux pieds les cendres des orateurs Ephialtès, Isocrate & Lycurgue, les tombeaux d'Hippolyte, fils de Thésée, de Miltiade, de Thémistocle, de Cimon, de Thucydide, *&c.* Le palais d'Adrien leur sert de cimetière ; la place céramique, où étoit un autel dédié à la Miséricorde, est leur bazar. Le quartier du cady étoit celui d'Eschine, rival de Démosthène : les enfans de ce quartier y commençoient à parler plus tôt qu'ailleurs. Le palais de Thémistocle étoit dans ce quartier. Epicure & Phocion y demeuroient. Il y avoit aussi trois superbes temples élevés en l'honneur des grands hommes. L'église archiépiscopale des Grecs étoit le temple de Vulcain, décrit par Pausanias. Je renvoie le lecteur au même historien pour la description de toutes les autres merveilles de cette ville célèbre ; mais je dois dire quelque chose de son gouvernement.

Athènes ayant été composée par Solon, de dix tribus, on nomma par chaque tribu six vingt citoyens des plus riches pour fournir à la dépense des armemens : ce qui formoit le nombre de douze cents hommes divisés en vingt classes. Chacune de ces vingt classes étoit composée de soixante hommes, & subdivisée en cinq parties, dont chacune étoit de douze hommes.

Solon établit que l'on nommeroit par choix à tous les emplois militaires, & que les sénateurs & les juges seroient élus par le sort. Il voulut aussi que l'on donnât par choix les magistratures civiles, qui exigeoient une grande dépense, & que les autres fussent données par le sort. Mais pour corriger le sort, il régla qu'on ne pourroit élire que dans le nombre de ceux qui se présenteroient ; que celui qui auroit été élu, seroit examiné par des juges ; & que chacun pourroit l'accuser d'en être indigne ; cela tenoit en même temps du sort & du choix.

Cependant si l'on pouvoit douter de la capacité naturelle qu'a le peuple pour discerner le mérite, il n'y auroit qu'à jetter les yeux sur cette suite continuelle de choix étonnans que firent les Athéniens & les Romains, ce qu'on n'attribuera pas sans doute au hasard. On sait qu'à Rome, quoique le peuple se fût donné le droit d'élever aux charges les plébéïens, il ne pouvoit se résoudre à les élire ; & quoiqu'à Athènes on pût par la loi d'Aristide tirer les magistrats de toutes les classes, il n'arriva jamais, dit Xénophon, que le bas-peuple demandât celles qui pouvoient intéresser son salut ou sa gloire.

Les divers genres de magistrats de la *république* d'Athènes se peuvent réduire à trois classes ; 1°. de ceux qui choisis dans certaines occasions par

par une tribu d'Athènes, ou par une bourgade de l'Attique, étoient chargés de quelque emploi particulier, sans droit de jurisdiction; 2°. de ceux qui étoient tirés au sort par les Thesmotètes, dans le temple de Thésée, tels étoient les Archontes; le peuple désignoit les candidats entre lesquels le sort devoit décider; 3°. de ceux que sur la proposition des Thesmotètes, le peuple assemblé élisoit à la pluralité des voix dans le pnyce; ces deux dernières espèces de magistrats étoient obligés à rendre des comptes; mais ceux qui étoient choisis par une tribu ou par une bourgade, & qui composoient le bas étage de la magistrature, n'étoient pas comptables. (*A. R.*)

RÉPUBLIQUE ROMAINE. (*Gouvern. de Rome*) Tout le monde sait par cœur l'histoire de cette *république*. Portons nos regards avec M. de Montesquieu sur les causes de sa grandeur & de sa décadence, & traçons ici le précis de ses admirables réflexions sur un si beau sujet.

A peine Rome commençoit à exister, qu'on commençoit déjà à bâtir la ville éternelle; sa grandeur parut bientôt dans ses édifices publics; les ouvrages qui ont donné & qui donnent encore aujourd'hui la plus haute idée de sa puissance, ont été faits sous ses rois. Denis d'Halicarnasse n'a pu s'empêcher de marquer son étonnement sur les égoûts faits par Tarquin, & ces égoûts subsistent encore.

Romulus & ses successeurs furent presque toujours en guerre avec leurs voisins, pour avoir des citoyens, des femmes ou des terres: ils revenoient dans la ville avec les dépouilles des peuples vaincus; c'étoient des gerbes de bled & des troupeaux; ce pillage y causoit une grande joie. Voilà l'origine des triomphes, qui furent dans la suite la principale cause de la grandeur où cette ville parvint.

Rome accrut beaucoup ses forces par son union avec les Sabins, peuples durs & belliqueux, comme les Lacédémoniens dont ils étoient descendus. Romulus prit leur bouclier qui étoit large, au lieu du petit bouclier argien dont il s'étoit servi jusqu'alors: & on doit remarquer que ce qui a le plus contribué à rendre les Romains les maîtres du monde, c'est qu'ayant combattu successivement contre tous les peuples, ils ont toujours renoncé à leurs usages, sitôt qu'ils en ont trouvé de meilleurs.

Une troisième cause de l'élévation de Rome, c'est que ses rois furent tous de grands personnages. On ne trouve point ailleurs dans les histoires une suite non-interrompue de tels hommes d'état, & de tels capitaines.

Tarquin s'avisa de prendre la couronne sans être élu par le sénat ni par le peuple. Le pouvoir devenoit héréditaire; il le rendit absolu. Ces deux révolutions furent suivies d'une troisième. Son fils Sextus, en violant Lucrèce, fit une chose qui a presque toujours fait chasser les tyrans d'une ville où ils ont commandé; car le peuple, à qui une action pareille fait si bien sentir sa servitude, prend volontiers une résolution extrême.

Il est pourtant vrai que la mort de Lucrèce ne fut que l'occasion de la révolution; car un peuple fier, entreprenant, hardi, & renfermé dans ses murailles, doit nécessairement secouer le joug, ou adoucir ses mœurs. Il devoit donc arriver de deux choses l'une; ou que Rome changeroit son gouvernement, ou qu'elle resteroit une petite & pauvre monarchie; elle changea son gouvernement. Servius Tullius avoit étendu les priviléges du peuple, pour abaisser le sénat, mais le peuple enhardi par son courage, renversa l'autorité du sénat, & ne voulut plus de monarchie.

Rome ayant chassé ses rois, établit des consuls annuels, & ce fut une nouvelle source de la grandeur à laquelle elle s'éleva. Les princes ont dans leur vie des périodes d'ambition; après quoi, d'autres passions & l'oisiveté même succèdent; mais la *république* ayant des chefs qui changeoient tous les ans, & qui cherchoient à signaler leur magistrature pour en obtenir de nouvelles, il n'y avoit pas un moment de perdu pour l'ambition: ils engageoient le sénat à proposer au peuple la guerre, & lui montroient tous les jours de nouveaux ennemis.

Ce corps y étoit déjà assez porté de lui-même. Fatigué sans cesse par les plaintes & les demandes du peuple, il cherchoit à le distraire de ses inquiétudes, & à l'occuper au-dehors. Or la guerre étoit presque toujours agréable au peuple; parce que, par la sage distribution du butin, on avoit trouvé le moyen de la lui rendre utile. Rome étant une ville sans commerce, & presque sans arts, le pillage étoit le seul moyen que les particuliers eussent pour s'enrichir.

On avoit donc établi de la discipline dans la manière de piller, & on y observoit, à-peu-près, le même ordre qui se pratique aujourd'hui chez les petits Tartares. Le butin étoit mis en commun, & on le distribuoit aux soldats: rien n'étoit perdu, parce qu'avant que de partir, chacun avoit juré qu'il ne détourneroit rien à son profit. Or les Romains étoient le peuple du monde le plus religieux sur le serment, qui fut toujours le nerf de leur discipline militaire. Enfin, les citoyens qui restoient dans la ville, jouissoient aussi des fruits de la victoire. On confisquoit une partie des terres du peuple vaincu, dont on faisoit deux parts: l'une se vendoit au profit du public; l'autre étoit distribuée aux pauvres citoyens, sous la charge d'une rente en faveur de l'état.

Les consuls ne pouvant obtenir l'honneur du triomphe que par une conquête ou une victoire, faisoient la guerre avec un courage & une im-

pétuosité extrême; ainsi la *république* étoit dans une guerre continuelle, & toujours violente. Or, une nation toujours en guerre, & par principe de gouvernement, devoit nécessairement périr, ou venir à bout de toutes les autres, qui, tantôt en guerre, tantôt en paix, n'étoient jamais si propres à attaquer, ni si préparées à se défendre.

Par-là, les Romains acquirent une profonde connoissance de l'art militaire. Dans les guerres passagères, la plupart des exemples sont perdus; la paix donne d'autres idées, & on oublie ses fautes, & ses vertus mêmes. Une autre suite du principe de la guerre continuelle, fut, que les Romains ne firent jamais la paix que vainqueurs: en effet, à quoi bon faire une paix honteuse avec un peuple, pour en aller attaquer un autre? Dans cette idée, ils augmentoient toujours leurs prétentions à mesure de leurs défaites: par-là, ils consternoient les vainqueurs, & s'imposoient à eux-mêmes une plus grande nécessité de vaincre. Toujours exposés aux plus affreuses vengeances, la constance & la valeur leur devinrent nécessaires; & ces vertus ne purent être distinguées chez eux de l'amour de soi-même, de sa famille, de sa patrie, & de tout ce qu'il y a de plus cher parmi les hommes.

La résistance des peuples d'Italie, & en même-tems l'opiniâtreté des Romains à les subjuguer, leur donna des victoires qui ne les corrompirent point, & qui leur laissèrent toute leur pauvreté. S'ils avoient rapidement conquis toutes les villes voisines, ils se seroient trouvés dans la décadence à l'arrivée de Pyrrhus, des Gaulois & d'Annibal; & par la destinée de presque tous les états du monde, ils auroient passé trop vîte de la pauvreté aux richesses, & des richesses à la corruption. Mais Rome faisant toujours des efforts, & trouvant toujours des obstacles, faisoit sentir sa puissance, sans pouvoir l'étendre; & dans une circonférence très-petite, elle s'exerçoit à des vertus qui devoient être si fatales à l'univers.

On sait à quel point les Romains perfectionnèrent l'art de la guerre, qu'ils regardoient comme le seul art qu'ils eussent à cultiver. C'est sans-doute un dieu, dit Végèce, qui leur inspira la légion. Leurs troupes étant toujours les mieux disciplinées, il étoit difficile que dans le combat le plus malheureux, ils ne se ralliassent quelque part, ou que le désordre ne se mît quelque part chez les ennemis. Aussi les voit-on continuellement dans les histoires, quoique surmontés dans le commencement par le nombre ou par l'ardeur des ennemis, arracher enfin la victoire de leurs mains. Leur principale attention étoit d'examiner en quoi leur ennemi pouvoit avoir de la supériorité sur eux; & d'abord ils y mettoient ordre. Ils s'accoutumèrent à voir le sang & les blessures dans les spectacles des gladiateurs, qu'ils prirent des Etrusques.

Les épées tranchantes des Gaulois, les éléphans de Pyrrhus ne les surprirent qu'une fois. Ils suppléèrent à la foiblesse de leur cavalerie, d'abord en ôtant les brides des chevaux, pour que l'impétuosité n'en pût être arrêtée; ensuite, en y mêlant des vélites. Quand ils eurent connu l'épée espagnole, ils quittèrent la leur. Ils éludèrent la science des pilotes, par l'invention d'une machine que Polybe nous a décrite. Enfin, comme dit Joseph, la guerre étoit pour eux une méditation, la paix un exercice. Si quelque nation tint de la nature ou de son institution quelqu'avantage particulier, ils en firent d'abord usage: ils n'oublièrent rien pour avoir des chevaux numides, des archers crétois, des frondeurs baléares, des vaisseaux rhodiens. En un mot, jamais nation ne prépara la guerre avec tant de prudence, & ne la fit avec tant d'audace.

Rome fut un prodige de constance, & cette constance fut une nouvelle source de son élévation. Après les journées du Tésin, de Trébies & de Thrasimene; après celle de Cannes, plus funeste encore, abandonnée de presque tous les peuples de l'Italie, elle ne demanda point la paix. C'est que le sénat ne se départoit jamais des maximes anciennes: il agissoit avec Annibal, comme il avoit agi autrefois avec Pyrrhus, à qui il avoit refusé de faire aucun accommodement, tandis qu'il seroit en Italie: on trouve, dit Denys d'Halicarnasse, que lors de la négociation de Coriolan, le sénat déclara qu'il ne violeroit point ses coutumes anciennes, que le peuple romain ne pouvoit faire de paix, tandis que les ennemis étoient sur ses terres, mais que si les Volsques se retiroient, on accorderoit tout ce qui seroit juste.

Rome fut sauvée par la force de son institution. Après la bataille de Cannes, il ne fut pas permis aux femmes même de verser des larmes; le sénat refusa de racheter les prisonniers, & envoya les misérables restes de l'armée faire la guerre en Sicile, sans récompense ni aucun honneur militaire, jusqu'à ce qu'Annibal fût chassé d'Italie. D'un autre côté, le consul Terentius Varron avoit fui honteusement jusqu'à Venouse: cet homme, de la plus petite naissance, n'avoit été élevé au consulat que pour mortifier la noblesse. Mais le sénat ne voulut pas jouir de ce malheureux triomphe: il vit combien il étoit nécessaire qu'il s'attirât, dans cette occasion, la confiance du peuple; il alla au devant de Varron, & le remercia de ce qu'il n'avoit pas désespéré de la *république*.

A peine les Carthaginois eurent été domptés, que les Romains attaquèrent de nouveaux peuples, & parurent dans toute la terre pour tout envahir; ils subjuguèrent la Grèce, les royaumes de Macédoine, de Syrie & d'Egypte. Dans le cours de tant de prospérités, où l'on se néglige pour l'ordinaire, le sénat agissoit toujours avec la même profondeur, &, pendant que les

armées consternoient tout, il tenoit à terre ceux qu'il trouvoit abattus. Il s'érigea en tribunal qui jugea tous les peuples. A la fin de chaque guerre, il décidoit des peines & des récompenses que chacun avoit méritées Il ôtoit une partie du domaine du peuple vaincu, pour la donner aux alliés : en quoi il faisoit deux choses : il attachoit à Rome des rois dont elle avoit peu à craindre, & beaucoup à espérer ; & il en affoiblissoit d'autres, dont elle n'avoit rien à espérer, & tout à craindre. On se servoit des alliés pour faire la guerre à un ennemi ; mais d'abord on détruisoit les destructeurs. Philippe fut vaincu par le moyen des Etoliens, qui furent anéantis d'abord après, pour s'être joints à Antiochus. Antiochus fut vaincu par le secours des Rhodiens ; mais après qu'on leur eut donné des récompenses éclatantes, on les humilia pour jamais, sous prétexte qu'ils avoient demandé qu'on fît la paix avec Persée.

Les Romains sachant combien les peuples d'Europe étoient propres à la guerre, ils établirent comme une loi, qu'il ne seroit permis à aucun roi d'Asie d'entrer en Europe, & d'y assister quelque peuple que ce fût. Le principal motif de la guerre qu'ils firent à Mithridate, fut que, contre cette défense, il avoit soumis quelques barbares.

Quand quelque prince avoit fait une conquête, qui souvent l'avoit épuisé, un ambassadeur romain survenoit d'abord, qui la lui arrachoit des mains. Entre mille exemples, on peut se rappeller comment, avec une seule parole, ils chassèrent d'Egypte Antiochus.

Lorsqu'ils voyoient que deux peuples étoient en guerre, quoiqu'ils n'eussent aucune alliance, ni rien à démêler avec l'un, ni avec l'autre, ils ne laissoient pas de paroître sur la scène, &, comme nos chevaliers errans, ils prenoient le parti du plus foible. C'étoit, dit Denys d'Halicarnasse, une ancienne coutume des Romains d'accorder toujours leur secours à quiconque venoit l'implorer.

Ils ne faisoient jamais de guerres éloignées sans s'être procuré quelques alliés auprès de l'ennemi qu'ils attaquoient, qui pût joindre ses troupes à l'armée qu'ils envoyoient : & comme elle n'étoit jamais considérable par le nombre, ils observoient toujours d'en tenir une autre dans la province la plus voisine de l'ennemi, & une troisième dans Rome, toujours prête à marcher. Ainsi, ils n'exposoient qu'une très-petite partie de leurs forces, pendant que leur ennemi mettoit toutes les siennes aux hasards de la guerre.

Ces coutumes des Romains, qui contribuoient tant à leur grandeur, n'étoient point quelques faits particuliers arrivés par hasard; c'étoient des principes toujours constans; & cela se peut voir aisément; car les maximes dont ils firent usage contre les plus grandes puissances, furent précisément celles qu'ils avoient employées dans le commencement contre les petites villes qui étoient autour d'eux.

Maîtres de l'univers, ils s'en attribuèrent tous les trésors; ravisseurs moins injustes en qualité de conquérans, qu'en qualité de législateurs. Ayant su que Ptolomée, roi de Chypre, avoit des richesses immenses, ils firent une loi, sur la proposition d'un tribun, par laquelle ils se donnèrent l'hérédité d'un homme vivant, & la confiscation d'un prince allié. Bientôt la cupidité des particuliers acheva ce qui avoit échappé à l'avarice publique. Les magistrats & les gouverneurs vendoient aux rois leurs injustices. Deux compétiteurs se ruinoient à l'envi, pour acheter une protection toujours douteuse contre un rival qui n'étoit pas entièrement épuisé : car on n'avoit pas même cette justice des brigands, qui portent une certaine probité dans l'exercice du crime. Enfin, les droits légitimes ou usurpés ne se soutenant que par de l'argent, les princes, pour en avoir, dépouilloient les temples, & confisquoient les biens des plus riches citoyens : on faisoit mille crimes, pour donner aux Romains tout l'argent du monde. C'est ainsi que la *république romaine* imprima du respect à la terre. Elle mit les rois dans le silence, & les rendit comme stupides.

Mithridate seul se défendit avec courage; mais enfin il fut accablé par Sylla, Lucullus & Pompée ; ce fut alors que ce dernier, dans la rapidité des ses victoires, acheva le pompeux ouvrage de la grandeur de Rome. Il unit au corps de son empire des pays infinis; & cependant cet accroissement d'états, servit plus au spectacle de la splendeur romaine, qu'à sa véritable puissance, & au soutien de la liberté publique. Dévoilons les causes qui concoururent à sa décadence, à sa chûte, à sa ruine, & reprenons-les dès leur origine.

Pendant que Rome conquéroit l'univers, il y avoit dans ses murailles une guerre cachée ; c'étoient des feux comme ceux de ces volcans qui sortent, sitôt que quelque matière vient à en augmenter la fermentation.

Après l'expulsion des rois, le gouvernement étoit devenu aristocratique ; les familles patriciennes obtenoient seules toutes les dignités, & par conséquent tous les honneurs militaires & civils. Les patriciens voulant empêcher le retour des rois, cherchèrent à augmenter le mouvement qui étoit dans l'esprit du peuple ; mais ils firent plus qu'ils ne voulurent : à force de lui donner de la haine pour les rois, ils lui donnèrent un desir immodéré de la liberté. Comme l'autorité royale avoit passé toute entière entre les mains des consuls, le peuple sentit que cette liberté dont on vouloit lui donner tant d'amour, il ne l'avoit pas : il chercha donc à abaisser le consulat, à avoir des magistrats plébéiens, & à partager avec les nobles les magistratures curules. Les pa-

triciens furent forcés de lui accorder tout ce qu'il demanda : car dans une ville, où la pauvreté étoit la vertu publique; où les richesses, cette voie sourde pour acquérir la puissance, étoient méprisées, la naissance & les dignités ne pouvoient pas donner de grands avantages. La puissance devoit donc revenir au plus grand nombre, & l'aristocratie se changer peu-à-peu en un état populaire.

Lorsque le peuple de Rome eut obtenu qu'il auroit part aux magistratures patriciennes, on pensera peut-être que ses flatteurs alloient être les arbitres du gouvernement. Non : l'on vit ce peuple qui rendoit les magistratures communes aux plébéiens, élire presque toujours des patriciens; parce qu'il étoit vertueux, il étoit magnanime, & parce qu'il étoit libre, il dédaignoit le pouvoir. Mais lorsqu'il eut perdu ses principes, plus il eut de pouvoir, moins il eut de ménagement, jusqu'à ce qu'enfin devenu son propre tyran & son propre esclave, il perdit la force de la liberté pour tomber dans la foiblesse & la licence.

Un état peut changer de deux manières, ou parce que la constitution se corrige, ou parce qu'elle se corrompt. S'il a conservé ses principes, & que sa constitution change, c'est qu'elle se corrige. S'il a perdu ses principes, quand la constitution vient à changer, c'est qu'elle se corrompt. Quand une république est corrompue, on ne peut remédier à aucun des maux qui naissent, qu'en ôtant la corruption, & en rappellant les principes: toute autre correction est, ou inutile, ou un nouveau mal. Pendant que Rome conserva ses principes, les jugemens purent être sans abus entre les mains des sénateurs; mais quand elle fut corrompue, à quelque corps que ce fût qu'on transportât les jugemens, aux sénateurs, aux chevaliers, aux trésoriers de l'épargne, à deux de ces corps, à tous les trois ensemble, à quelqu'autre corps que ce fût, on étoit toujours mal. Les chevaliers n'avoient pas plus de vertu que les sénateurs, les trésoriers de l'épargne pas plus que les chevaliers, & ceux-ci aussi peu que les centurions.

Tant que la domination de Rome fut bornée dans l'Italie, la *république* pouvoit facilement subsister, tout soldat étoit également citoyen: chaque consul levoit une armée, & d'autres citoyens alloient à la guerre sous celui qui succédoit. Le nombre de troupes n'étoit pas excessif; on avoit attention de ne recevoir dans la milice, que des gens qui eussent assez de bien, pour avoir intérêt à la conservation de la ville. Enfin, le sénat voyoit de près la conduite des généraux, & leur ôtoit la pensée de rien faire contre leur devoir.

Mais lorsque les légions passèrent les Alpes & la mer, les gens de guerre, qu'on étoit obligé de laisser pendant plusieurs campagnes dans les pays que l'on soumettoit, perdirent peu à peu l'esprit de citoyens, & les généraux qui disposèrent des armées & des royaumes, sentirent leur force & ne purent plus obéir. Les soldats commencèrent donc à ne reconnoître que leur général, à fonder sur lui toutes leurs espérances, & à voir de plus loin la ville. Ce ne furent plus les soldats de la république, mais de Sylla, de Marius, de Pompée, de César. Rome ne put plus savoir si celui qui étoit à la tête d'une armée dans une province, étoit son général ou son ennemi.

Si la grandeur de l'empire perdit la *république*, la grandeur de la ville ne la perdit pas moins. Rome avoit soumis tout l'univers avec le secours des peuples d'Italie, auxquels elle avoit donné en différens temps divers priviléges, *jus latii*, *jus italicum*. La plupart de ces peuples ne s'étoient pas d'abord fort souciés du droit de bourgeoisie chez les Romains, & quelques-uns aimèrent mieux garder leurs usages. Mais lorsque ce droit fut celui de la souveraineté universelle, qu'on ne fut rien dans le monde si l'on n'étoit citoyen romain, & qu'avec ce titre on étoit tout, les peuples d'Italie résolurent de périr ou d'être Romains. Ne pouvant en venir à bout par leurs brigues & par leurs prières, ils prirent la voie des armes; ils se révoltèrent dans tout ce côté qui regarde la mer Ionienne; les autres alliés alloient les suivre. Rome obligée de combattre contre ceux qui étoient, pour ainsi dire, les mains avec lesquelles elle enchaînoit l'univers, étoit perdue; elle alloit être réduite à ses murailles, elle accorda ce droit tant desiré aux alliés, qui n'avoient pas encore cessé d'être fidèles, & peu à peu elle l'accorda à tous.

Pour lors, Rome ne fut plus cette ville dont le peuple n'avoit eu qu'un même esprit, un même amour pour la liberté, une même haine pour la tyrannie; où cette jalousie du pouvoir du sénat, & des prérogatives des grands, toujours mêlée de respect, n'étoit qu'un amour de l'égalité. Les peuples d'Italie étant devenus ses citoyens, chaque ville y apporta son génie, ses intérêts particuliers, & sa dépendance de quelque grand protecteur. Qu'on s'imagine cette tête monstrueuse des peuples d'Italie, qui, par le suffrage de chaque homme, conduisoit le reste du monde! La ville déchirée ne forma plus un tout ensemble: & comme on n'en étoit citoyen que par une espèce de fiction, qu'on n'avoit plus les mêmes magistrats, les mêmes murailles, les mêmes dieux, les mêmes temples, les mêmes sépultures, on ne vit plus Rome des mêmes yeux; on n'eut plus le même amour pour sa patrie, & les sentimens romains ne furent plus.

Les ambitieux firent venir à Rome des villes & des nations entières, pour troubler les suffrages ou se les faire donner; les assemblées furent de véritables conjurations; on appella *comices* une troupe de quelques séditieux : l'autorité du peuple, ses lois, lui-même, devinrent des choses chimériques; & l'anarchie fut telle, qu'on ne put

plus savoir, si le peuple avoit fait une ordonnance, ou s'il ne l'avoit point faite.

Cicéron dit, que c'est une loi fondamentale de la démocratie, d'y fixer la quantité des citoyens qui doivent se trouver aux assemblées, & d'établir que leurs suffrages soient publics; ces deux lois ne sont violées que dans une république corrompue. A Rome, née dans la petitesse pour aller à la grandeur; à Rome, faite pour éprouver toutes les vicissitudes de la fortune; à Rome qui avoit tantôt presque tous ses citoyens hors de ses murailles, tantôt toute l'Italie & une partie de la terre dans ses murailles, on n'avoit point fixé le nombre des citoyens qui devoient former les assemblées. On ignoroit si le peuple avoit parlé, ou seulement une partie du peuple, & ce fut-là une des premières causes de sa ruine.

Les lois de Rome devinrent impuissantes pour gouverner la *république*, parvenue au comble de sa grandeur; mais c'est une chose qu'on a toujours vue, que de bonnes lois qui ont fait qu'une petite *république* devienne grande, lui deviennent à charge lorsqu'elle s'est aggrandie; parce qu'elles étoient telles, que leur effet naturel étoit de faire un grand peuple, & non pas de le gouverner. Il y a bien de la différence entre les lois bonnes, & les lois convenables; celles qui font qu'un peuple se rend maître des autres, & celles qui maintiennent sa puissance, lorsqu'il l'a acquise.

La grandeur de l'état fit la grandeur des fortunes particulières; mais comme l'opulence est dans les mœurs, & non pas dans les richesses, celles des romains qui ne laissoient pas d'avoir des bornes, produisirent un luxe & des profusions qui n'en avoient point; on en peut juger par le prix qu'ils mirent aux choses. Une cruche de vin de Falerne se vendoit cent deniers romains, un baril de chair salée du Pont en coûtoit quatre cent. Un bon cuisinier valoit quatre talens, c'est-à-dire, plus de quatorze mille livres de notre monnoie. Avec des biens au dessus d'une condition privée, il fut difficile d'être un bon citoyen: avec les desirs & les regrets d'une grande fortune ruinée, on fut prêt à tous les attentats; & comme dit Salluste, on vit une génération de gens qui ne pouvoient avoir de patrimoine, ni souffrir que d'autres en eussent.

Il est vraisemblable que la secte d'Epicure qui s'introduisit à Rome sur la fin de la *république*, contribua beaucoup à gâter le cœur des Romains. Les Grecs en avoient été infatués avant eux; aussi avoient-ils été plus tôt corrompus. Polybe nous dit que de son temps, les sermens ne pouvoient donner de la confiance pour un grec, au lieu qu'un Romain en étoit pour ainsi dire enchainé.

Cependant la force de l'institution de Rome, étoit encore telle dans le temps dont nous parlons, qu'elle conservoit une valeur héroïque & toute son application à la guerre au milieu des richesses, de la mollesse, & de la volupté; ce qui n'est, je crois, arrivé à aucune nation du monde.

Sylla lui-même fit des réglemens qui, tyranniquement exécutés, tendoient toujours à une certaine forme de *république*. Ses lois augmentoient l'autorité du sénat, tempéroient le pouvoir du peuple, régloient celui des tribuns; mais dans la fureur de ses succès & dans l'atrocité de sa conduite, il fit des choses qui mirent Rome dans l'impossibilité de conserver sa liberté. Il ruina dans son expédition d'Asie toute la discipline militaire; il accoutuma son armée aux rapines, & lui donna des besoins qu'elle n'avoit jamais eus: il corrompit des soldats, qui devoient dans la suite corrompre les capitaines.

Il entra dans Rome à main armée, & enseigna aux généraux romains à violer l'asyle de la liberté; il donna les terres des citoyens aux soldats, & il les rendit avides pour jamais; car dès ce moment, il n'y eut plus un homme de guerre qui n'attendit une occasion qui pût mettre les biens de ses concitoyens entre ses mains. Il inventa les proscriptions, & mit à prix la tête de ceux qui n'étoient pas de son parti. Dès-lors, il fut impossible de s'attacher davantage à la *république*; car parmi deux hommes ambitieux, & qui se disputoient la victoire, ceux qui étoient neutres & pour le parti de la liberté, étoient sûrs d'être proscrits par celui des deux qui seroit le vainqueur. Il étoit donc de la prudence de s'attacher à l'un des deux.

La *république* devant nécessairement périr, il n'étoit plus question que de savoir, comment & par qui elle devoit être abattue. Deux hommes également ambitieux, excepté que l'un ne savoit pas aller à son but si directement que l'autre, effacèrent par leur crédit, par leurs richesses & par leurs exploits, tous les autres citoyens; Pompée parut le premier, César le suivit de près. Il employa contre son rival les forces qu'il lui avoit données, & ses artifices mêmes. Il troubla la ville par ses émissaires, & se rendit maître des élections; consuls, préteurs, tribuns, furent achetés aux prix qu'il voulut.

Une autre chose avoit mis César en état de tout entreprendre, c'est que par une malheureuse conformité de nom, on avoit joint à son gouvernement de la Gaule cisalpine, celui de la Gaule d'au-delà des Alpes. Si César n'avoit point eu le gouvernement de la Gaule transalpine, il n'auroit point corrompu ses soldats, ni fait respecter son nom par tant de victoires: s'il n'avoit pas eu celui de la Gaule cisalpine, Pompée auroit pû l'arrêter au passage des Alpes, au lieu que dès le commencement de la guerre, il fut obligé d'abandonner l'Italie; ce qui fit perdre à son parti la réputation, qui dans les guerres civiles est la puissance même.

On parle beaucoup de la fortune de César : mais cet homme extraordinaire avoit tant de grandes qualités sans pas un défaut, quoiqu'il eût bien des vices, qu'il eût été bien difficile que, quelque armée qu'il eût commandé, il n'eut été vainqueur, & qu'en quelque *république* qu'il fût né, il ne l'eût gouvernée. César après avoir défait les lieutenans de Pompée en Espagne, alla en Grèce le chercher lui-même, le combattit, le vainquit, & ensevelit la *république* dans les plaines de Pharsale. Scipion qui commandoit en Afrique, eût encore rétabli l'état, s'il avoit voulu traîner la guerre en longueur, suivant l'avis de Caton ; de Caton, dis-je, qui partageoit avec les dieux les respects de la terre étonnée; de Caton enfin, dont l'image auguste animoit encore les Romains d'un saint zèle, & faisoit frémir les tyrans.

Enfin la *république* fut opprimée; & il n'en faut pas accuser l'ambition de quelques particuliers, il en faut accuser l'homme, toujours plus avide du pouvoir à mesure qu'il en a davantage, & qui ne desire tout, que parce qu'il possède beaucoup. Si César & Pompée avoient pensé comme Caton, d'autres auroient pensé comme firent César & Pompée; & la *république* destinée à périr auroit été entraînée au précipice par une autre main.

César, après ses victoires, pardonna à tout le monde, mais la modération que l'on montre après qu'on a tout usurpé, ne mérite pas de grandes louanges. Il gouverna d'abord sous des titres de magistrature; car les hommes ne sont guère touchés que des noms, & comme les peuples d'Asie abhorroient ceux de *consul* & de *proconsul*, les peuples d'Europe détestoient celui de roi; de sorte que dans ces temps là, ces noms faisoient le bonheur ou le désespoir de toute la terre. César ne laissa pas que de tenter de se faire mettre le diadême sur la tête; mais voyant que le peuple cessoit ses acclamations, il le rejetta. Il fit encore d'autres tentatives ; & l'on ne peut comprendre qu'il pût croire que les Romains, pour le souffrir tyran, aimassent pour cela la tyrannie, ou crussent avoir fait ce qu'ils avoient fait. Mais ce que César fit de plus mal, c'est de montrer du mépris pour le sénat depuis qu'il n'avoit plus de puissance ; il porta ce mépris jusqu'à faire lui-même les sénatus-consultes, & les souscrire du nom des premiers sénateurs qui lui venoient dans l'esprit.

On peut voir dans les lettres de quelques grands hommes de ce temps-là, qu'on a mises sous le nom de Cicéron, parce que la plupart sont de lui, l'abattement & le désespoir des premiers hommes de la *république* à cette révolution étrange qui les priva de leurs honneurs & de leurs occupations même, lorsque le sénat étant sans fonctions, ce crédit qu'ils avoient eu par toute la terre, ils ne purent plus l'espérer que dans le cabinet d'un seul, & cela se voit bien mieux dans ces lettres que dans les discours des historiens. Elles sont le chef-d'œuvre de la naïveté de gens unis par une douleur commune, & d'un siècle où la fausse politesse n'avoit pas mis le mensonge par-tout : enfin, on n'y voit point comme dans la plupart de nos lettres modernes, des gens qui veulent se tromper ; mais on y voit des amis malheureux qui cherchent à se tout dire.

Cependant il étoit bien difficile qu'après tant d'attentats, César pût défendre sa vie contre des conjurés. Son crime, dans un gouvernement libre, ne pouvoit être puni autrement que par un assassinat ; & demander pourquoi on ne l'avoit pas poursuivi par la force ou par les lois, n'est-ce pas demander raison de ses crimes ?

De plus, il y avoit un certain droit des gens, une opinion établie dans toutes les *républiques* de Grèce & d'Italie, qui faisoit regarder comme un homme vertueux, l'assassin de celui qui avoit usurpé la souveraine puissance. A Rome, sur-tout depuis l'expulsion des rois, la loi étoit précise, les exemples reçus ; la *république* armoit le bras de chaque citoyen, le faisoit magistrat pour le moment, & l'avouoit pour sa défense. Brutus ose bien dire à ses amis que quand son père reviendroit sur la terre, il le tueroit tout de même; & quoique par la continuation de la tyrannie, cet esprit de liberté se perdît peu-à-peu, toutefois les conjurations au commencement du règne d'Auguste renaissoient toujours.

C'étoit un amour dominant pour la patrie, qui, sortant des règles ordinaires des crimes & des vertus, n'écoutoit que lui seul, & ne voyoit ni citoyen, ni ami, ni bienfaiteur, ni père; la vertu sembloit s'oublier pour se surpasser elle-même; & l'action qu'on ne pouvoit d'abord approuver, parce qu'elle étoit atroce, elle la faisoit admirer comme divine.

Voilà l'histoire de la *république romaine*. Nous verrons les changemens de sa constitution sous *l'article* ROMAIN, empire; car on ne peut quitter Rome, ni les Romains : c'est ainsi qu'encore aujourd'hui dans leur capitale, on laisse les nouveaux palais pour aller chercher des ruines. C'est ainsi que l'œil qui s'est reposé sur l'émail des prairies, aime à voir les rochers & les montagnes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RÉPUDIATION. (*Hist. rom.*) Les fiançailles chez les Romains pouvoient être rompues par la *répudiation*. Le billet qu'envoyoit celui qui répudioit, étoit conçu en ces termes : *Je rejette la promesse que vous m'aviez faite ;* ou, *je renonce à la promesse que je vous avois faite :* & alors l'homme étoit condamné à payer le gage qu'il avoit reçu de la femme, & celle-ci étoit condamnée au double; mais lorsque ni l'un ni l'autre n'avoient donné sujet à la *répudiation*, il n'y avoit point d'amende. Le divorce étoit différent de la *répudiation ;* il pouvoit se faire au cas que la femme eût empoisonné ses enfans, qu'elle en eût supposé à la place des

ſiens, qu'elle eût commis un adultère, ou même qu'elle eût bu du vin à l'inſçu de ſon mari : c'eſt du moins ce que rapporte Aulu-Gelle, *liv. X. c. xxiij*; Pline, *hiſt. nat. l. XIV. c. xiij.* Enfin le ſujet du divorce étoit examiné dans une aſſemblée des amis du mari; quoiqu'il ſût autoriſé par les lois, cependant le premier exemple n'arriva que vers l'an 520, par S. P. Carvilius Ruga, à cauſe de la ſtérilité de ſa femme; mais dans la ſuite il devint fort fréquent par la corruption des mœurs.

Je n'ajoute qu'un mot d'après Plutarque. Il me ſemble, dit-il dans ſa vie de Paul Emile, qu'il n'y a rien de plus vrai que ce qu'un Romain qui venoit de *répudier* ſa femme, dit à ſes amis, qui lui en faiſoient des reproches, & qui lui demandoient: votre femme n'eſt-elle pas ſage ? n'eſt-elle pas belle ? ne vous a-t-elle pas donné de beaux enfans ? Pour toute réponſe, il leur montra ſon ſoulier, les queſtionnant à ſon tour; ce ſoulier, leur répartit-il, n'eſt-il pas beau ? n'eſt-il pas tout neuf ? n'eſt-il pas bien fait ? cependant aucun de vous ne ſait où il me bleſſe. Effectivement, s'il y a des femmes qui ſe font répudier pour des fautes qui éclatent dans le public, il y en a d'autres qui, par l'incompatibilité de leur humeur, par de ſecrets dégoûts qu'elles cauſent, & par pluſieurs fautes légères, mais qui reviennent tous les jours, & qui ne ſont connues que du mari, produiſent à la longue un ſi grand éloignement, & une averſion tellement inſupportable, qu'il ne peut plus vivre avec elles, & qu'il cherche enfin à s'en ſéparer.

J'ai indiqué la formule du libelle de *répudiation* anciennement en uſage chez les Romains; celle du libelle de divorce portoit ces mots : *Res tuas tibi habeto.*

Nous ne ſommes pas faits, je le vois, l'un pour l'autre,
Mon bien ſe monte à tant, tenez, voilà le vôtre.

(*D. J.*)

R E Q

REQUETE. (*Hiſt. rom.*) Les *requêtes* préſentées aux empereurs par des particuliers, ſe nommoient communément, *libelles*, *libelli*, & la réponſe de l'empereur étoit appellée *reſcriptum*. M. Briſſon, *de formulis*, *lib. III.* nous a conſervé une ancienne *requête* préſentée à un empereur romain, dont voici les termes :

Quum antè hos dies conjugem & filium amiſerim, oppreſſus neceſſitate, corpora eorum facili ſarcophago commendaverim, donec iis locus quem emeram ædificaretur, viâ Flaminiâ inter mil. II. & III. euntibus ab urbe parte lævâ; rogo, domine imperator, permittas mihi in eodem loco in marmoreo ſarcophago, quem mihi modò comparavi, ea corpora colligere, ne quandò ego me eſſe deſiero, pariter cum iis ponar.

Le *reſcrit*, mis au bas de cette *requête*, étoit conçu en ces termes :

Secretum fieri placet; jubentina Celius promagiſter ſuſcripſi III. non. Novembris, Antio Pollione, & optimo conſ.

La fameuſe loi ἀξίωσις, *ff. de lege rhod.* eſt une *requête* préſentée par Eudémon, marchand à Nicomédie, à l'empereur Antonin, au-bas de laquelle eſt le *reſcrit* qui a donné lieu à deux juriſconſultes de faire chacun un commentaire peu néceſſaire pour l'intelligence de cette loi, dont voici les termes : « Plainte d'Eudémon de Nicomédie à l'empereur Antonin. Seigneur, en voyageant dans l'Italie, nous avons fait naufrage, & nos effets ont été pillés & enlevés par les fermiers des îles Cyclades ».

L'empereur répondit : « Je ſuis, à la vérité, maître du monde; mais la loi des Rhodiens règne ſur la mer, & ſert de règle pour décider les difficultés qui concernent la navigation maritime, pourvu qu'elle s'accorde avec nos lois ». Voilà une juſte idée des *requêtes* que l'on préſentoit aux empereurs, & de la réponſe ou *reſcrit* qu'ils y faiſoient. Au reſte, ces *requêtes* avoient différens noms, & la formule n'étoit point fixe ni déterminée. Quant à la réponſe de l'empereur, elle commençoit preſque toujours par ces mots, *cum proponas*, ou *ſi ut proponis*, &c. & elle finiſſoit par cette condition que l'empereur Zénon inventa, *ſi preces veritate nituntur*, ce qui eſt encore en uſage parmi nous. (*D. J.*)

REQUIABTAR, *terme de relation*, nom du quatrieme page de la cinquième chambre de ceux du grand-ſeigneur : c'eſt lui qui tient l'étrier à ſa hauteſſe quand elle monte à cheval. *Du Loir.* (*D. J.*)

REQUINTERONE, ONA, ſ. m. & fém. *terme de relation*, nom que l'on donne au Pérou aux enfans nés d'un Eſpagnol, & d'une *quinterona*, de façon néanmoins que ce nom ne s'applique qu'au dernier degré de génération, qui conſerve encore quelques marques du mélange du ſang eſpagnol avec le ſang indien ou africain. (*D. J.*)

R E S

RÉSERVES, (*Hiſt. mod. Droit public*) *reſervata cæſarea.* C'eſt ainſi qu'on nomme dans le droit public germanique les prérogatives réſervées à l'empereur ſeul, & qu'il ne partage point avec les états de l'empire. Ces *réſerves* ſont preſque toujours diſputées, & ne valent qu'autant que celui qui les prétend, a le pouvoir de les faire valoir. On diſtingue ces *réſerves* en eccléſiaſtiques & en politiques. Parmi les premières, on compte le droit de préſenter aux premiers bénéfices vacans après l'avènement au trône; ce droit s'ap-

pelle *jus primarium precum*, le droit de protéger l'église romaine, le droit de convoquer le concile. Parmi les *réserves* politiques on compte le droit de légitimer les bâtards; le droit de réhabiliter, *famæ restitutio*; le droit d'accorder des dispenses d'âge & des privilèges; le droit de relever du serment; le pouvoir d'accorder le droit de citoyen, *jus civitatis*; d'accorder des foires, *jus nundinarum*; l'inspection générale sur les postes & sur les grands chemins; le droit d'établir des académies; le droit de conférer des titres & des dignités, & même de faire des rois; cependant l'empereur ne peut élever personne au rang des états de l'empire, sans le consentement des autres états; le droit d'établir des tribunaux dans l'empire; le droit de faire la guerre dans une nécessité pressante; enfin le droit d'envoyer & de recevoir des ambassadeurs au nom de l'empire. *Voyez Vitriarii jus publicum.* (*A. R.*)

RÉSIDENT, f. m. (*Hist. mod.*) est un ministre public qui traite des intérêts d'un roi avec une république & un petit souverain; ou d'une république & d'un petit souverain avec un roi. Ainsi le roi de France n'a que des *résidens* en Allemagne dans les cours des électeurs, & autres souverains qui ne sont pas têtes couronnées; & en Italie, dans les républiques de Gènes & de Lucques, lesquels princes & républiques ont aussi des *résidens* en France.

Les *résidens* sont une sorte de ministres différens des ambassadeurs & des envoyés, en ce qu'ils sont d'une dignité & d'un caractère inférieur; mais ils ont de commun avec eux qu'ils sont aussi sous la protection du droit des gens. (*A. R.*)

RESNEL DU BELLAY) JEAN-FRANÇOIS DU) *Hist. litt. mod.*) étoit d'une famille noble & ancienne; François *du Resnel*, seigneur du Bellay, son père, étoit capitaine dans le régiment du Roi infanterie. L'abbé *du Resnel* naquit à Rouen le 29 juin 1692, fit ses études chez les jésuites de Rouen, & entra dans la congrégation de l'Oratoire, ce qui rappelle le *sic vos non vobis* de Virgile. Ses anciens maîtres firent de grands & inutiles efforts pour le ramener à eux. M. de Langle, évêque de Boulogne, son oncle, voulut l'avoir auprès de lui, & lui donna un canonicat de sa cathédrale; il apprit beaucoup de langues, tant anciennes que modernes. Les Anglois qu'il avoit souvent occasion de voir pendant son séjour à Boulogne, le familiarisèrent aisément avec leur langue; en général, on lui imputoit un peu de prédilection pour les étrangers, & un de ses amis François lui disoit: *Je voudrois être Huron, vous m'aimeriez à la folie.*

M. de Langle étant mort en 1724, l'abbé *du Resnel* que rien n'attachoit plus à Boulogne, permuta son canonicat de cette église contre un autre de Saint-Jacques-de-l'Hôpital, & vint s'établir à Paris; M. le duc d'Orléans, auquel il fut présenté, lui procura l'abbaye de Sept-Fontaines.

L'abbé *du Resnel* voulut s'exercer dans la chaire, mais il n'avoit ni débit, ni poitrine, & un crachement de sang l'avertit d'abandonner cette carrière. Son panégyrique de Saint-Louis, prêché devant l'académie françoise, avoit eu du succès, il avoit plu du moins à la lecture; l'auteur avoit été choisi pour prononcer l'oraison funèbre du maréchal de Bervick, mais il n'y eut point d'oraison funèbre.

C'est par des vers que M. l'abbé *du Resnel* est le plus connu; son air doux, sage & réservé n'annonçoit pas un poëte, il faut en convenir: « ce talent caché sous les voiles de la modestie, dit M. le Beau, n'étoit pas aisé à découvrir ». Il parut avec avantage dans la traduction de *l'essai sur la critique* de Pope. On en fait plusieurs vers, & il y en a même quelques-uns d'une harmonie imitative. La traduction de *l'Essai sur l'homme* eut moins de succès selon le même M. le Beau; elle est pleine cependant de vers faciles & bien tournés, tels que ceux-ci que le début présente d'abord:

Sors de l'enchantement, Mylord, laisse au vulgaire
Le séduisant espoir d'un bien imaginaire;
Fuis le faste des cours, les honneurs, les plaisirs,
Ils ne méritent point de fixer tes desirs.
Est-ce à toi de grossir cette foule importune
Qui court auprès des rois encenser la fortune?
Viens; un plus grand objet, des soins plus importans
Doivent de notre vie occuper les instans.
Ce grand objet, c'est l'homme, étonnant labyrinthe,
Où d'un plan régulier l'œil reconnoît l'empreinte;
Champ fécond, mais sauvage, où par de sages loix
La rose & le chardon fleurissent à la fois, &c.

Voici encore des vers philosophiques bien faits:

Chacun cherche son bien, mais tous d'un pas égal
Marchent, sans y penser, vers le bien général:
C'est à ce grand dessein que le maître suprême
Fait servir les efforts de la malice même,
Les complots les plus noirs, le caprice, l'erreur,
Les défauts de l'esprit, les foiblesses du cœur;
C'est pour ce grand dessein que Dieu dans sa sagesse
En chaque homme a placé quelque heureuse foiblesse:
La honte de céder aux traits du suborneur
Dans le cœur d'une fille est l'appui de l'honneur;
Dans l'esprit de la femme une fierté sévère
L'empêche de brûler d'une flamme adultère.
Qui conduit les guerriers? c'est la témérité.
Qui fait fleurir les arts? souvent la vanité.
Ainsi du créateur la sagesse profonde
Se sert de nos défauts pour le bonheur du monde.

Voici d'autres vers qui ont plus de couleur:

Tant que nous respirons, l'opinion flatteuse,

A charies

A charmer nos ennuis toujours ingénieuse,
Dore par ses rayons les nuages charmans
Qui versent sur nos jours de trompeurs agrémens.

Nous avons vu cette traduction de l'*Essai sur l'homme* assez estimée pour qu'on soupçonnât M. de Voltaire d'y avoir mis la main en plusieurs endroits; elle est aujourd'hui oubliée ou dédaignée :

Habent sua fata libelli.

On en a eu de meilleures depuis. Celle de M. de Fontanes a certainement plus de vigueur & de poésie. Il en existe encore une autre qui a beaucoup de mérite; mais ceux mêmes qui l'ont entendue n'ont pas encore le droit d'en parler.

Les théologiens voulurent élever une persécution contre l'abbé du *Resnel*, au sujet de cette traduction; il s'enveloppa dans son innocence & ne se défendit que par son silence; il n'irritoit pas l'envie, la persécution tomba d'elle-même, ainsi qu'une autre qu'on voulut lui susciter à propos de quelque négligence ou de quelque indulgence dans les fonctions de censeur, autrefois si redoutables pour ceux qui les exerçoient; il travailla long-temps & à plusieurs reprises au journal des savans; il fut reçu à l'académie des inscriptions & belles-lettres le 5 mai 1733, & à l'académie française, à la place de l'abbé du Bos, le 30 juin 1742.

Sa conduite dans tout le cours de sa vie fut mesurée & systématique; » il tenoit pour prin-» cipe qu'afin d'avancer malgré les obstacles, il » ne faut que vouloir fortement, envisager fixement » son but, & le suivre avec prudence & per-» sévérance...... Il se donnoit à lui-même des » instructions par écrit comme on en donne aux » ambassadeurs, & il y étoit fidèle. » Il mourut le 25 février 1761.

RESSONS (Jean-Baptiste des Chiens de) (*Hist. litt. mod.*) de l'académie des sciences, naquit à Châlons en Champagne le 24 juin 1660; son père secrétaire du roi, eut sur lui des vûes que l'inclination du fils ne seconda point; c'étoit vers la guerre que cette inclination l'entraînoit. A dix-sept ans il se déroba de la maison paternelle pour entrer dans les mousquetaires noirs, il en fut tiré par force. A une seconde évasion, il se jetta dans le régiment de Champagne, où il eut bientôt une lieutenance, & d'où il fut encore arraché. Enfin, pour terminer ce combat, en mettant sa famille hors d'état de le poursuivre, il alla en 1683 à Toulon & y fut reçu dans la marine, volontaire à brevet. Il servit avec éclat dans les bombardemens de Nice, Alger, Gênes, Tripoli, Roses, Palamos, Barcelone, Alicante; en 1693, il fut fait capitaine de vaisseau; il s'attacha particulièrement à l'artillerie, il en approfondit les principes, il en examina de plus près tous les détails. Dans l'art seul de tirer les bombes, il compta jusqu'à vingt-cinq défauts de pratique, qu'il sut corriger avec succès en différentes rencontres. M. le duc du Maine, grand-maître de l'artillerie, voulut l'avoir dans son corps, il lui fit quitter le service de mer pour celui de terre vers la fin de l'année 1704; & fit créer en sa faveur une dixième charge de lieutenant-général d'artillerie sur terre.

« Dans les temps de paix, dit M. de Fonte-» nelle, cet homme qui n'avoit respiré que bom-» bardemens, qui ne s'étoit occupé qu'à faire » forger ou à lancer des foudres, faisoit ses dé-» lices de la culture d'un assez beau jardin. »

On avoit admiré déjà, trente ou quarante ans auparavant, ce noble contraste, ce goût pur des plaisirs simples, succédant à l'éclat de la gloire & au fracas des armes, dans un héros, dans un prince fait pour servir de modèle à tous les guerriers & à tous les grands princes, & c'est ce contraste que Santeuil avoit célébré dans ces trois beaux vers :

Quem modò pallebant fugitivis fluctibus amnes
Terribilem bello, nunc docta per otia princeps
Pacis amans, lætos dat in hortis ludere fontes.

M. de *Ressons* porta dans son jardin le même esprit d'observation & de recherche dont il avoit fait tant d'usage dans l'artillerie. Entré en 1716, dans l'académie des sciences en qualité d'associé libre, il y donna tantôt des observations sur l'art de tirer les bombes ou de nouvelles manières d'éprouver la poudre, tantôt de nouvelles pratiques d'agriculture, comme celle de garantir les arbres de leur lèpre ou de la mousse; « alterna-» tivement guerrier & laboureur ou jardinier, tou-» jours citoyen. »

Il tiroit du salpêtre de certaines plantes, & prétendoit faire une composition meilleure que la composition commune & à meilleur marché. Il laissa un ouvrage manuscrit considérable sur le salpêtre & la poudre.

Il mourut le 31 janvier 1735, ayant fait ce qu'on appelle son chemin comme un bon officier; peut-être, ajoute M. de Fontenelle, un meilleur courtisan auroit-il été plus loin.

Il étoit pieux, & M. de Fontenelle tenoit de lui qu'il avoit écrit sur la religion & en sa faveur, & le même M. de Fontenelle nous fait entendre finement que sous l'habit d'un guerrier il avoit le ton & le maintien d'un ecclésiastique.

» Cet air de guerre hautain & hardi qui se » prend si aisément & qu'on trouve qui sied si » bien, étoit surmonté ou même effacé par la » douceur naturelle de son ame; elle se marquoit » dans ses manières, dans ses discours, & jus-» ques dans son ton. A peine toute la bienséance » d'un état absolument différent du sien auroit-» elle demandé rien de plus. »

Il avoit épousé Anne-Catherine Berrier, fille

de Jean-Baptiste Berrier de la Ferrière, doyen des doyens des maîtres des requêtes, & de Marie Potier de Novion. Il en a eu des enfans.

RESTAUT (PIERRE) *Hist. litt. mod.*) Avocat au conseil, auteur d'un livre à qui son utilité a procuré un grand nombre d'éditions ; ce livre connu de tout le monde a pour titre : *principes généraux & raisonnés de la grammaire Française. Restaut* a revu aussi un traité de l'ortographe imprimé à Poitiers en 1775. Il est encore auteur de quelques autres ouvrages moins connus. Né à Beauvais en 1694 ; mort à Paris en 1764.

RESTAURATION, f. f. (*Hist. mod. d'Angl.*) On appelle en Angleterre la *restauration* ou le *rétablissement*, le changement de 1660, par lequel le roi Charles II fut rappellé au trône de ses pères. Je n'examine point si l'on pouvoit s'en dispenser ou non ; mais on a remarqué qu'après cet e *restauration* des Stwards, le caractère de la nation souffrit une altération considérable. S'il est permis de dire la vérité, elle changea l'hospitalité en luxe, le plaisir en débauche, les seigneurs des provinces & les gentilshommes de la chambre des communes en courtisans & en petits-maîtres. L'esprit anima la licence du siècle, & la galanterie y répandit le vernis qui fait son apanage. On vit succéder à l'austérité du gouvernement du protecteur, les goûts de la cour de Louis XIV. On n'aima plus que les poésies efféminées, la mollesse de Waller, les satyres du comte de Rochester, & l'esprit de Cowley. Enfin Charles II ruina son crédit & ses affaires, en voulant porter dans son gouvernement le génie & les maximes de celui de France. Voilà le germe qui produisit l'événement de 1688, consacré sous le nom de *révolution*. (*D. J.*)

RESTITUTION. (*Hist. mod.*) C'est ainsi qu'on nomme à Rome l'usage où est le pape, de donner le chapeau de cardinal à un des plus proches parens du pape qui lui avoit conféré à lui-même le cardinalat. (*A. R.*)

RETZ. (GONDY ou GONDI) *Hist. mod.*) La maison de Gondi, originaire de Florence, y brilloit dès les premiers temps de la république. On la croit descendue de la maison de Philippi, une des plus anciennes de la Toscane ; un Braccius Philippi fut fait chevalier par Charlemagne, en 805.

Cette maison porte le nom de Gondi depuis le treizième siècle ; elle a joué un grand rôle dans la fameuse querelle des Guelphes & des Gibelins ; elle eut beaucoup d'alliances avec les maisons Salviati & Médicis. En conséquence de ces alliances, un cadet de la maison de Gondi, Antoine II, vint s'établir en France, où il acquit des terres du temps de Catherine de Médicis. Il fut maître-d'hôtel du roi Henri II, & sa femme fut gouvernante des enfans de France.

1°. Cet Antoine de Gondi forma en France la branche des ducs de *Retz-Gondi*. Il eut un grand nombre d'enfans, dont deux principalement élevèrent assez haut en France la grandeur de leur maison.

2°. Le premier fut Albert de Gondi, duc de *Retz*, marquis de Belle-Isle, maréchal de France ; il est décrié comme instigateur de la Saint-Barthélemi.

Nevers, Gondi, Tavanne, un poignard à la main,
Echauffoient les transports de leur zèle inhumain ;
Et portant devant eux la liste de leurs crimes,
Les conduisoient au meurtre & marquoient les victimes.

Ce fut lui qui apprit à Charles IX à dissimuler, ce fut lui aussi qui lui apprit à jurer. On a cru que le projet de Catherine de Médicis, en consentant au massacre de la Saint-Barthélemi, avoit été différent de celui des Guises, & bien plus atroce ; elle se proposoit moins, dit-on, de sacrifier un des partis à l'autre, que de les exterminer tous les deux, & même tous les trois : car les Montmorencis, catholiques, mais ennemis des Guises & amis de Coligny, leur cousin, formoient comme un troisième parti, qu'on appella depuis le parti des *Politiques*. Le plan de Catherine étoit que quand les Guises attaqueroient Coligny, les Montmorencis se joindroient à lui & se jetteroient sur les Guises ; qu'alors le roi sortant du Louvre avec ses gardes & les troupes rassemblées dans Paris, fondroit à la fois sur les Guises, sur Coliny, sur les Montmorencis, les extermineroit tous, & qu'alors la puissance royale n'ayant plus de contrepoids, Catherine, sous le nom de son fils, régneroit despotiquement avec le maréchal de *Retz-Gondi*, seul confident de ce projet & plus capable de l'avoir conçu que de l'exécuter. L'entreprise manqua par deux causes : l'une, que les huguenots surpris se laissèrent égorger sans résistance comme des troupeaux ; l'autre, que les Montmorencis restèrent tranquilles, & qu'on n'osa les attaquer, parce que le maréchal, leur frère aîné, eut la prudence de rester à Chantilly, & ne put jamais être déterminé à venir à la cour.

Voyez à l'article *Coligny* quelques particularités sur le maréchal de *Retz*. Brantôme est très-peu favorable à cet Italien. Il dit que le maréchal étoit petit-fils d'un meûnier des environs de Florence, & fils d'un homme qui avoit fait banqueroute à Lyon, & d'une mère encore plus coupable, *grande revenderesse de*..... dit Brantôme. La vérité est que, comme nous l'avons dit, son père avoit été maître-d'hôtel de Henri II ; sa mère, gouvernante des enfans de France ; son ayeul, un des premiers magistrats de Florence. Charles IX le fit seul premier gentilhomme de sa chambre & grand chambellan. Il repré-

fenta la perſonne du connétable au ſacre de Henri III qui le fit général des galères, chevalier de ſes ordres, duc & pair, gouverneur de Provence, généraliſſime des armées. Tant de faveur n'étant pas ſoutenu d'un aſſez grand mérite, ne fit qu'exciter l'envie ſans inſpirer le reſpect. Le maréchal de *Retz* mourut le 22 avril 1602.

3°. Le frère du maréchal de *Retz* que nous avons annoncé, fut le cardinal de Gondi (Pierre) évêque de Paris, commandeur de l'ordre du ſaint Eſprit à la première création, chancelier & premier aumônier de la reine Elizabeth d'Autriche, femme de Charles IX. Mort le 17 février 1616.

4°. L'évêché de Paris fut quelque temps comme héréditaire dans cette maiſon de Gondi. Le cardinal (Pierre) dont nous venons de parler, s'en démit en faveur du cardinal de *Retz*, ſon neveu, (Henri) fils du maréchal de *Retz*. Ce cardinal fut mis en 1621 à la tête des affaires avec le comte de Schomberg. Il eut à ſe reprocher d'avoir conſeillé à Louis XIII la guerre civile contre les huguenots; il l'y ſuivit, & mourut à ſa ſuite à Beziers, le 3 août 1622.

5°. Il eut pour ſucceſſeur dans le ſiège de Paris, Jean-François, ſon frère puîné, qui en fut le premier archevêque, Paris n'ayant été érigé en archevêché que le 20 octobre 1622.

6°. C'eſt celui-ci qui eut pour coadjuteur le célèbre cardinal de *Retz*, ſon neveu, (Jean-François-Paul de Gondi,) le grand rival du cardinal Mazarin, ſi connu par ſes intrigues & par ſes mémoires (voyez l'article JOLY). Cet homme ſingulier, dit M. de Voltaire, eſt le premier évêque en France qui ait fait une guerre civile ſans avoir la religion pour prétexte. Il s'eſt peint lui-même dans ſes mémoires, « écrits avec un air de grandeur, une impétuoſité de génie, & une inégalité, qui ſont l'image de ſa conduite. C'étoit un homme qui, du ſein de la débauche, & languiſſant encore des ſuites qu'elle entraîne, prêchoit le peuple & s'en faiſoit idolâtrer. Il reſpiroit la faction & les complots; il avoit été, à l'âge de vingt-trois ans, l'ame d'une conſpiration, contre l'avis de Richelieu : il fut l'auteur des barricades : il précipita le parlement dans les cabales, & le peuple dans les ſéditions. Ce qui paroît ſurprenant, c'eſt que le parlement entraîné par lui leva l'étendart contre la cour, avant même d'être appuyé par aucun prince... En liſant les lettres du cardinal Mazarin & les mémoires du cardinal de *Retz*, on voit aiſément que *Retz* étoit le génie ſupérieur. Cependant Mazarin fut tout-puiſſant, & *Retz* fut accablé. »

Le portrait de ce factieux cardinal, dans le préſident Hénault, eſt un de ceux qui ornent le plus ſon abrégé chronologique. « On a de la peine, dit-il, à comprendre comment un homme qui paſſa ſa vie à cabaler, n'eut jamais de véritable objet. Il aimoit l'intrigue pour intriguer; eſprit hardi, délié, vaſte, & un peu romaneſque, ſachant tirer parti de l'autorité que ſon état lui donnoit ſur le peuple, & faiſant ſervir la religion à ſa politique, cherchant quelquefois à ſe faire un mérite de ce qu'il ne devoit qu'au haſard, & ajuſtant ſouvent après coup les moyens aux événemens. Il fit la guerre au roi, mais le perſonnage de rebelle étoit ce qui le flattoit le plus dans ſa rébellion; magnifique, bel eſprit, turbulent, ayant plus de ſaillies que de ſuite, plus de chimères que de vûes; déplacé dans une monarchie, & n'ayant pas ce qu'il falloit pour être républicain, parce qu'il n'étoit ni ſujet fidèle ni bon citoyen; auſſi vain, plus hardi & moins honnête homme que Cicéron; enfin plus d'eſprit, moins grand & moins méchant que Catilina. Ses mémoires ſont très-agréables à lire; mais conçoit-on qu'un homme ait le courage, ou plutôt la folie de dire de lui-même plus de mal que n'en eût pu dire ſon plus grand ennemi ? »

(Oh oui, on le conçoit très-bien, & cette remarque du préſident Hénault m'a toujours paru aſſez frivole; il ne conſidère pas que l'impreſſion qui réſulte du mal que le cardinal dit de lui-même, lui eſt très-avantageuſe; qu'il eſt peint comme un homme brillant & ſupérieur, & que beaucoup de gens aiment mieux l'admiration que l'eſtime).

Mais c'eſt la conduite que tint le cardinal après la mort de Mazarin, qui doit le faire à la fois aimer, eſtimer & admirer; il n'y a qu'un grand & noble caractère qui puiſſe ſe relever ſi noblement après tant & de telles erreurs; il a montré comment un grand homme ſait réparer les plus grandes fautes.

« Ce qui eſt étonnant, dit à ce ſujet le préſident Hénault, c'eſt que ce même homme, ſur la fin de ſa vie, n'étoit plus rien de tout cela, & qu'il devint doux, paiſible, ſans intrigue, & l'amour de tous les honnêtes gens de ſon temps; comme ſi toute ſon ambition d'autrefois n'avoit été qu'une débauche d'eſprit, & des tours de jeuneſſe dont on ſe corrige avec l'âge; ce qui prouve bien qu'en effet il n'y avoit en lui aucune paſſion réelle. Après avoir vécu avec une magnificence extrême, & avoir fait pour plus de quatre millions de dettes, tout fut payé, ſoit de ſon vivant, ſoit après ſa mort. ».

Il mourut à Paris dans l'hôtel de Leſdiguières, le 24 août 1679. Son corps fut porté à Saint-Denis, dont il a été le premier abbé. Il avoit écrit à dix-ſept ans l'hiſtoire de la conjuration du comte de Fieſque. Il fut auteur d'une multitude de brochures politiques ou ſéditieuſes, pendant les troubles de la Fronde.

Les autres peſonnages dignes de remarque dans la maiſon de Gondi-*Retz*, ſont :

7°. Charles de Gondi, marquis de Belle-Iſle, fils du maréchal de *Retz*, né en 1569, nommé, en

1579, général des galères; il signala sa valeur dans les guerres civiles, où il embrassa tour-à-tour divers partis, au gré de ses intérêts; il fut tué en 1596, en voulant surprendre le Mont-Saint-Michel.

8°. Philippe-Emmanuel de Gondi, autre fils du maréchal de *Retz*, fut lieutenant-général des mers du Levant, & général des galères; il eut le cordon-bleu en 1619. En 1622 il seconda vaillamment le duc de Guise, dans la bataille navale, gagnée sur les Rochelois. Il finit par se retirer à l'Oratoire, il y prit les ordres; il mourut en 1662, le 29 juin, à 81 ans; il s'étoit marié & avoit eu pour fils

9°. Pierre de Gondi, duc de *Retz*, pair de France, qui se trouva aussi à la bataille contre les Rochelois; dans l'expédition de l'île de Rhé il eut l'épaule cassée d'un coup de mousquet, & un cheval tué sous lui; il fut fait général des galères sur la démission de son père, & il se démit lui-même de cet emploi en faveur du marquis de Pontcourlai; il fut fait chevalier des ordres en 1661, & mourut le 29 avril 1676.

R E V

RÉVOLUTION. (*Hist. mod. d'Angl.*) Quoique la Grande-Bretagne ait éprouvé de tout temps beaucoup de *révolutions*, les Anglois ont particulièrement consacré ce nom à celle de 1688, où le prince d'Orange, Guillaume de Nassau, monta sur le trône à la place de son beau-père Jacques Stuard. La mauvaise administration du roi Jacques, dit milord Bolinbroke, fit paroître la *révolution* nécessaire, & la rendit praticable; mais cette mauvaise administration, aussi-bien que toute sa conduite précédente, provenoit de son attachement aveugle au pape & aux principes du despotisme, dont aucun avertissement n'avoit pu le ramener. Cet attachement tiroit son origine de l'exil de la famille royale; cet exil avoit son principe dans l'usurpation de Cromwel, & l'usurpation de Cromwel avoit été occasionnée par une rébellion précédente, commencée non sans fondement par rapport à la liberté, mais sans aucun prétexte valable par rapport à la religion. (*D. J.*)

R E U

REUCHLIN, (JEAN) *Hist. litt. mod.*) dit *Capnion*, nom qui en grec signifie *fumée*, comme *Reuch* le signifie en allemand, eut une grande contestation avec le juif renégat, Pfeffercorn, sur la question de savoir s'il falloit ou non brûler les livres des rabbins. *Reuchlin* étoit pour qu'on les épargnât, prétendant qu'à travers toutes les folies qu'ils contenoient, il y avoit par-ci par-là des choses utiles qu'on ne pouvoit trouver que là. Mais comme on aimoit à brûler alors, & qu'on croyoit s'en trouver bien, les théologiens de Cologne, qui venoient d'obtenir de l'empereur Maximilien un édit pour faire brûler tous les livres des juifs, proposèrent de brûler *Reuchlin* lui-même, quoique bon catholique; l'empereur ne crut pas cependant devoir aller jusques-là, & *Reuchlin* resta tranquillement, enseignant le grec & l'hébreu à Ingolstad, & soutenant la gloire de l'érudition en Allemagne; il avoit autrefois enseigné le grec à Orléans & à Poitiers. Il étoit né en 1455, au village de Pforzheim en Allemagne près de Spire; il mourut en 1522. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, dont le plus célèbre est le traité *de arte cabalisticâ*, publié en 1517. On l'a cru l'auteur du recueil intitulé : *Litteræ obscurorum virorum;* mais il est attribué plus généralement à Ulric de Hutten. Mainas a écrit la vie de *Reuchlin.*

R E Y

REYNCE ou REINCE, (*Hist. mod.*) secrétaire d'ambassade du cardinal du Bellay à Rome. Il refusa cinq mille ducats que Charles-Quint lui fit offrir pour avoir connoissance de quelques articles secrets de l'instruction du cardinal; il ne fit que son devoir sans doute, mais il y a long-temps qu'il faut louer ceux qui le font, & qu'on ne dit plus :

Vitavi denique culpam,
Non laudem merui.

Charles-Quint faisoit bien l'éloge de cet homme, en se plaignant du tort qu'il lui avoit fait dans cette conjoncture. On a de Nicolas *Reince* une traduction italienne des mémoires de Philippe de Comines.

REYNEAU, (CHARLES) *Hist. litt. mod.*) de l'Oratoire & de l'académie des sciences. Sa vie, dit M. de Fontenelle, a « été la plus simple & la » plus uniforme qu'il soit possible; l'étude, la » prière, deux ouvrages de mathématiques en sont » tous les événemens ». Ces deux ouvrages de mathématiques, qu'on peut compter en effet pour deux évènemens, sont 1°. *l'analyse démontrée*, qu'il publia en 1708, & qui eut dès-lors & qui continue d'avoir beaucoup de succès; 2°. *la science du calcul*, dont le premier volume *in*-4°. parut en 1714.

Le père *Reyneau* étoit né à Brissac, diocèse d'Angers, en 1656; son père, nommé comme lui Charles *Reyneau*, étoit chirurgien; le fils entra dans l'Oratoire à Paris, à l'âge de vingt ans; il professa la philosophie à Toulon, puis à Pezenas; en 1683, il fut envoyé professer les mathématiques à Angers, presque dans son pays; il entra en 1716 dans l'académie des sciences, en qualité d'associé libre. Il mourut le 24 février 1728. M. de Fontenelle

l'accuse ou le loue d'avoir été beaucoup plus que modeste; il croyoit qu'on ne le souffroit à l'Oratoire qu'en faveur d'un frère qu'il avoit dans la même congrégation, & qui s'y étoit acquitté avec succès de differens emplois. Il avoit peu de liaisons, il vivoit presque seul; mais il avoit deux amis, qui en valoient bien deux autres, c'étoient le père Malebranche, dont il adoptoit tous les principes, & le chancelier d'Aguesseau.

REYS, (Antoine dos) *Hist. litt. mod.*) littérateur portugais, de la congrégation de l'Oratoire, comblé de titres & d'honneurs dans sa compagnie & dans son pays, auteur de poésies latines estimées, & d'un recueil intitulé : *Corpus illustrium poëtarum Lusitanorum qui latinè scripserunt.* On a aussi de lui une vie de Ferdinand de Ménezès. *Reys*, né près de Santaren en 1690, mourut à Lisbonne en 1738.

R H A

RHADAMISTE, (*Hist. anc.*) fils de Pharasmane, roi d'Ibérie, fut comblé par la nature de tous les dons extérieurs & séduisans qui ont plus de force sur les esprits que les qualités du cœur. L'éducation ni l'âge ne purent jamais adoucir la férocité de son caractère. Son ambition criminelle murmuroit de la trop longue vieillesse de son père qui le retenoit au pied d'un trône où il étoit impatient de monter, & où même il étoit appellé par les vœux secrets de la nation. Pharasmane, qui n'ignoroit ni ses intrigues, ni les dispositions du peuple, lui conseilla de s'emparer de l'Arménie dont il avoit chassé les Parthes, pour placer sur le trône son frère Mitridate. *Rhadamiste* se retira en fugitif à la cour de son oncle, sous prétexte d'être tombé dans la disgrace de son père. Il en fut reçu avec autant d'affection que s'il eût été son fils; il lui donna même sa fille en mariage. Ces témoignages de bonté donnèrent à *Rhadamiste* une considération dont il se servit contre son bienfaiteur. Les grands furent corrompus par ses largesses; le peuple, séduit par ses graces extérieures, souhaita de l'avoir pour maître. Dès qu'il eut préparé les moyens d'une révolution, son père lui fournit une armée qui entra dans l'Arménie où elle ne trouva que des traîtres préparés à vendre leur roi. Mithridate, abandonné de ses sujets & soutenu de quelques Romains, se retira dans une citadelle où il fut bientôt assiégé & contraint de se rendre à la discrétion du vainqueur qui le reçut avec les témoignages les plus affectueux, l'appellant son père, & l'assurant qu'il n'avoit à craindre ni le fer, ni le poison. Il le mena dans un bocage sacré pour offrir un sacrifice, & pour rendre les dieux garans de leurs promesses réciproques. Ils se touchèrent dans la main, selon l'usage des barbares; ils lièrent leurs pouces ensemble & en tirèrent du sang qu'ils sucèrent. Ces cérémonies furent à peine achevées, que celui qui présidoit à cette solemnité renversa par terre Mithridate. On le chargea de fers à la vue de sa femme qu'on traînoit sur un char après lui. *Rhadamiste*, parjure & dénaturé, ordonna de les étouffer dans des couvertures. Il choisit ce genre de supplice, pour ne pas violer la foi du serment qu'il avoit fait de ne jamais employer le fer & le poison : leurs enfans furent égorgés, quelques jours après, pour les punir d'avoir pleuré leur mort. Il ne resta pas long-temps possesseur d'un empire usurpé. Vologeses, roi des Parthes, profitant des troubles de l'Arménie, mit son frère Tiridate sur un trône autrefois occupé par ses ancêtres. *Rhadamiste*, trop foible pour leur résister, se réfugia dans l'Ibérie. La contagion le servit mieux que ses armes. La peste détruisit plus de la moitié de l'armée des Parthes, & ceux qui survécurent à ce fléau, abandonnèrent l'Arménie où *Rhadamiste* ne rentra que pour exercer de nouvelles cruautés. Ces peuples, quoique familiarisés avec l'esclavage, secouèrent le joug dont ils étoient accablés. Ils l'assiégèrent dans son palais d'où il se sauva avec sa femme Zénobie. Cette princesse étant enceinte, ne put supporter les fatigues de la route : alors, prévoyant qu'elle alloit se voir abandonnée aux vengeances des barbares, elle pria son mari de lui donner la mort. *Rhadamiste*, dont l'amour étoit une fureur, refusa, pendant quelque temps, de lui rendre ce service inhumain. Mais enfin, transporté de jalousie, il craignit qu'un autre ne devînt possesseur de tant d'appas. Ce fut pour prévenir cet outrage qu'il la frappa de son épée ; & la croyant morte, il traîna son corps dans l'Araxe, d'où elle fut retirée par des bergers qui la rappellèrent à la vie. *Rhadamiste*, couvert d'un sang si précieux, s'enfuit dans l'Ibérie où il passa le reste d'une vie troublée par ses remords. Il vivoit sous les regnes de Claudius & de Néron. (*T. N.*)

RHASES (Voyez Rasès.)

R H E

RHEMIENS, (*Hist. ancienne.*) *Rhemi*, peuples de la Gaule qui, du temps de César, habitoient la partie de la Champagne où est la ville de Rheims. (*A. R.*)

RHENANUS, (Beatus) *Hist. litt. mod.*) savant allemand, ami d'Erasme, & correcteur de l'imprimerie de Froben à Basle, emploi qui annonçoit alors moins un ouvrier qu'un savant. Ses ouvrages les plus célèbres sont son histoire d'Allemagne, sous le titre de *Res germanicæ*, & sa description de l'Illyrie : *Illyrici provinciarum, utrique imperio cùm Romano, tùm Constantinopolitano, servientis descriptio.* Ce fut Beatus *Rhenanus* qui publia le premier les deux livres de l'histoire de Velleius Paterculus,

On a de lui des notes savantes sur Pline le naturaliste, sur Tite-Live, sur Tacite, sur Tertullien; la préface qu'on lit à la tête des œuvres d'Erasme, est encore de *Beatus Rhenanus.* Il étoit né à Schélestat en 1485; il mourut à Strasbourg en 1547.

RHÉTIENS ou RHŒTIENS, s. m. pl. (*Hist. anc.*) ancien peuple de Germanie qui habitoit le pays qu'occupent aujourd'hui les Grisons. Il s'étendoit du temps des Romains, jusqu'à la Souabe, la Bavière & l'Autriche, c'est-à-dire, jusqu'au pays des Noriciens. (*A. R.*)

RHODIGINUS. (LUDOVICUS CŒLIUS) *Hist. litt. mod.*) Son nom de famille étoit Ricchieri; son surnom de *Rhodiginus* lui venoit de ce qu'il étoit né à Rovigo dans l'état de Venise. C'étoit un savant littérateur, il est principalement connu par ses *antiquæ Lectiones.* Né en 1450, mort à Padoue en 1525. Jules-César Scaliger, son disciple, l'a fort exalté.

R I A

RIADHIAT. s. m. (*Hist. mod. superstition.*) C'est une pratique superstitieuse en usage chez les Mahométans, & sur-tout chez ceux de l'Indostan. Elle consiste à s'enfermer pendant quinze jours dans un lieu où il n'entre aucune lumière; durant ce temps, le dévot musulman qui s'est reclus, répète sans cesse le mot *hou*, qui est un des attributs de dieu; il ne prend d'autre nourriture que du pain & de l'eau après le coucher du soleil. Les cris redoublés de *hou*, les contorsions dont le pénitent les accompagne, le jeûne rigoureux qu'il observe, ne tardent pas à le mettre dans un état violent; alors les Mahométans croyent que la force de leurs prières oblige le diable à leur révéler l'avenir, & ils s'imaginent avoir des visions. (*A. R.*)

R I B

RIBADENEIRA, (PIERRE) *Hist. mod.*) jésuite de Tolède en Espagne, un des premiers disciples de Saint-Ignace, admis dans la société en 1540, & qui a écrit la vie de ce saint & celles de plusieurs de ses premiers disciples, tels que Lainès, Salmeron & saint François de Borgia. Ses *Fleurs des vies des saints* sont son ouvrage le plus célèbre & le plus ridicule. On a de lui encore un *traité du schisme d'Angleterre;* un ouvrage intitulé : *le Prince;* un traité de la tribulation; une *bibliothèque des écrivains jésuites*, où on trouve aussi une liste des martyrs de la société, car elle en a beaucoup eu & beaucoup fait. *Ribadeneira* étoit d'une crédulité pour le moins égale à sa piété; M. Servien l'appelloit *Petrus de Badineria*; il avoit étudié à Paris, & enseigné la réthorique à Palerme. Il mourut à Madrid en 1611, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

RIBAUDS, (*roi des*) *Hist. de France.*) emploi que nos auteurs Dutillet, Fauchet, Carondas, Pasquier & autres, ont expliqué fort diversement; car les uns estiment que c'étoit une charge honorable, & les autres, au contraire, une charge basse & ignoble. Tout cela a pu être suivant les temps; du moins le mot *ribaud* a été pris successivement en bonne & en mauvaise part. Il a signifié d'abord un brave, un homme fort & robuste; ensuite *ribauds* dans les auteurs de la basse latinité, *ribaldi*, sont des valets d'armée, *servientes exercitûs qui publicâ linguâ dicuntur* ribaldi. Enfin, ce mot a fini par signifier des *filoux*, des *coquins*, & sur-tout des *débauchés.* C'est dans ce sens qu'il se prend en anglois & en italien. Matthieu Paris appliquoit ce nom dès l'année 1251, à des hommes perdus & excommuniés. Mehun dans son *Roman de la rose*, dit que de son temps on appelloit *ribauds* les crocheteurs; *ribaudies* est pris dans le même ouvrage pour les choses obscènes :

> Après garde que tu ne dies
> Aucuns mots laids & ribaudies.

Pour ce qui regarde le *roi des ribauds*, Fauchet dit que c'étoit un officier qui avoit charge de mettre hors de la maison du roi ceux qui n'y devoient ni manger ni coucher, & que, par cette raison, il devoit faire sa visite tous les soirs dans tous les recoins de l'hôtel. Carondas pense aussi que c'étoit un sergent commis par le prévôt de l'hôtel pour les visites des choses qui regardoient sa jurisdiction, & lui en faire son rapport.

Dutillet élève bien davantage le *roi des ribauds;* il prétend que c'étoit le grand-prévôt de l'hôtel du roi, qui jugeoit des crimes qui se commettoient à la suite de la cour, & particulièrement par les *ribauds* & *ribaudes*, c'est-à-dire, les garçons débauchés & les filles abandonnées. L'épithète de *roi* lui étoit appliquée, comme supérieur ou juge. Tout ainsi que le grand chambellan étoit nommé le *roi des merciers;* que la bazoche & les arbalétriers avoient leur roi; ledit *roi des ribauds*, continue Dutillet, avoit pour la force & exécution de son office, varlets ou archers qui ne portoient verges, & étoient de la jurisdiction des maîtres des requêtes de l'hôtel, lesquels anciennement avoient leur siége à la porte dudit hôtel pour ouïr les requêtes & plaintes de ceux de dehors. Enfin, il assistoit à l'exécution des criminels, condamnés par le prévôt des maréchaux de France, suivant le même Dutillet.

Le *roi des ribauds* est nommé dans plusieurs arrêts *prevôt des ribauds.* Il est dit dans de vieux titres qu'il avoit jurisdiction sur les jeux de dés, de brelands, & les bordeaux qui étoient en l'ost & chevauchée du roi, & il prétendoit qu'il lui étoit dû cinq sols de chaque femme débauchée.

Mais personne n'est entré dans de plus grands détails que Pasquier sur le *roi des ribauds.* On

peut lire ce qu'il en dit dans ses *recherches*, *liv. VIII*, *chap. XLIV*. Je n'en donnerai que le précis.

Selon lui, *ribaud* est un nom qui n'étoit point odieux sous le regne de Philippe-Auguste, & ce nom étoit baillé à des soldats d'élite auxquels ce prince avoit grande créance en ses exploits militaires. Ces soldats avoient un chef ou capitaine qu'on appelloit *roi des ribauds*. Guillaume le Breton, dans sa *Philippide*, dit que ce roi étant venu pour donner confort & aide à la ville de Mantes, que le roi Henri d'Angleterre tenoit assiégée, soudain après son arrivée, le seigneur de Bar, brave cavalier, avec ceux de sa bannière & les *ribauds*, attaqua chaudement l'escarmouche, & logea l'épouvante au camp des Anglois. Philippe-Auguste, après avoir subjugué le Poitou, voulant assieger la ville de Tours, & trouvant la rivière de Loire lui faire obstacle, il choisit le capitaine *ribaud* pour la gayer. Or, tout ainsi que le hérault qui étoit près du roi, fut appellé *roi d'armes*, aussi fut ce capitaine appellé *roi des ribauds*. Ainsi, continue Pasquier, le recueillai du *roman de Rose*, quand le dieu d'amour assemblant son ost pour délivrer Belaccueil de la prison où il étoit détenu, le dessus du chapitre porte :

Comment ! le dieu d'amour retient
Faux-semblant qui des siens devient,
Dont les gens sont joyeux & beaux,
Car il le fait *roi des ribauds*.

Et d'autant que cette compagnie étoit vouée à la garde du corps du roi, il falloit que son capitaine tînt pié-à-boule à la porte du château.

L'auteur des *Recherches* rapporte ensuite un extrait de la chambre des comptes, où l'on voit les fonctions du *roi des ribauds*, & ses gages qui consistoient en six deniers, une provende, un valet à gages, & soixante sols pour robe par an ; & dans un autre endroit, Jean-Crasse Ire *roi des ribauds*, (qui tenoit ledit office en 1317) ne mangera point à cour ; mais il aura six deniers de pain & deux quarts de vin, une pièce de chair & une poule, & une provende d'avoine, & treize deniers de gages, & sera monté par l'écuyer.

Peu-à-peu, continue Pasquier, cette compagnie de *ribauds* qui avoit tenu dedans la France lieu de primauté entre les guerriers, s'abâtardit, tomba en l'opprobre de tout le monde, & en je ne sais quelle engeance de putassiers ; & c'est une chose émerveillable, qu'avec le temps, l'état de ce *roi des ribauds* alla tellement en raval, que je le vois avoir été pris pour exécuteur de la haute-justice.

On peut lire encore sur le *roi des ribauds* les éclaircissemens donnés par M. Gouye de Longuemure à la suite de sa *dissertation* sur la chronologie des rois Mérovingiens, imprimée en 1748.

(Voici ces éclaircissemens : ils ajoutent beaucoup aux notions données par M. le chevalier de Jaucourt.)

Il est des points d'histoire & de critique, dont l'objet est si peu intéressant, qu'il seroit avantageux, autant pour le public que pour les auteurs, de les laisser dans l'oubli auquel leur néant semble les avoir condamnés. Telle seroit, je l'avoue, la charge dont j'entreprends de renouveller la connoissance, si elle n'avoit pas un rapport essentiel avec une des plus grandes charges de la maison de nos rois, à laquelle elle étoit subordonnée, & avec laquelle l'opinion populaire, adoptée par un auteur très-versé dans nos antiquités, a donné lieu de la confondre. Je ne crains donc pas, en traitant de la charge d'un officier aussi peu relevé que l'étoit le *roi des ribauds*, qu'on me taxe de m'amuser à des recherches inutiles, lorsqu'on appercevra que la lumière que je vais répandre sur cette matière, jette un reflet sur l'origine de la charge de prévôt de l'hôtel, sur laquelle les savans ont été partagés jusqu'à présent.

Du Tillet rapporte que le *roi des ribauds* exerçoit autrefois la charge de grand prévôt, & qu'il fut intitulé prévôt de l'hôtel, sous le regne de Charles VI ; plusieurs ont adopté son sentiment sans en faire d'examen, ignorant apparemment qu'il étoit contrebalancé par celui du président Fauchet. Deux auteurs aussi respectables que ceux-ci, se trouvant d'avis contradictoirement opposés, mériteroient qu'on fît usage de la critique la plus exacte pour discerner lequel a rencontré juste. Cependant des écrivains postérieurs ne voulant pas prendre la peine d'entrer dans une telle discussion, ont adopté le sentiment du premier, sans donner aucune raison qui les y ait pu déterminer.

L'opinion de du Tillet seroit bien recevable, si elle étoit appuyée de quelqu'autorité ; mais cet auteur, dont les recherches sont très-utiles aux personnes curieuses de nos antiquités, a quelquefois erré comme plusieurs autres ; quoiqu'on fasse beaucoup de cas de tous ses ouvrages en général, les savans distinguent cependant l'authenticité des registres du parlement, qu'il cite de temps en temps, d'avec l'opinion particulière de l'auteur. Le flambeau de la critique est toujours nécessaire, lorsqu'on veut faire usage d'un passage d'auteur, quelque distingué qu'il soit ; c'est sur ce fondement que Miraumont a rejetté le sentiment de du Tillet, voyant d'ailleurs qu'il se trouvoit contredit par celui de Fauchet, qui n'étoit pas moins versé dans la connoissance de nos antiquités que le greffier du parlement.

En effet, il est probable qu'un auteur aussi grave que le président Fauchet, ne se seroit pas avisé de contredire un écrivain aussi exact & aussi instruit que du Tillet, s'il n'avoit eu de bonnes preuves de son côté. Il s'explique en termes trop formels pour que je puisse me dispenser de rapporter ses paroles : « Celui, dit-il, qui s'appelloit » *roi des ribauds*, ne faisoit pas l'état de prévôt » de l'hôtel, comme aucuns ont cuidé : ains étoit

» celui qui avoit la charge de bouter hors de la » maison du roi, ceux qui n'y doivent manger » ou coucher. Il ajoute que c'est trop s'assurer » de l'antiquité, que de dire que le *roi des ribauds* » faisoit l'état de prévôt de l'hôtel; car, poursuit-il, » dès le temps même de Charlemagne, il y avoit » un *comes palatii* qui jugeoit des différens des » gens de la suite de la cour ».

Je ne pense pas qu'on doive s'imaginer que Fauchet ait prétendu inférer de-là que le prévôt de l'hôtel ait succédé aux comtes du palais dans l'administration de la justice, ainsi que Miraumont s'est efforcé de le prouver; il se feroit à son tour trop assuré de l'antiquité; ce qu'on peut dire à ce sujet de plus certain, c'est que l'autorité du prévôt de l'hôtel dérive de celle du sénéchal qui existoit en même temps que le comte du palais; que du sénéchal, elle a passé au bailli du palais, de celui-ci au grand-maître, du grand-maître aux maîtres d'hôtel, & de ceux-ci au prévôt de l'hôtel. Du Tillet est encore relevé, quoiqu'indirectement, par Fauchet & par le savant Jérôme Bignon, sur ce qu'il avance que le grand-maître fut nommé comte du palais, sous les deux premières races de nos rois, & sénéchal au commencement de la troisième; je renvoie à leurs ouvrages ceux qui sont curieux d'en voir le détail; je me contenterai de remarquer la différence de la jurisdiction des comtes du palais d'avec celle des sénéchaux & du grand-maître; celle-ci n'étoit qu'une jurisdiction de discipline & de police sur les officiers du roi, & sur les gens de la suite de la cour, au lieu que celle des comtes du palais embrassoit tous les sujets & le royaume entier. Les sénéchaux & grands-maîtres ne jugeoient qu'en première instance; les comtes du palais au contraire ne connoissoient, pour ainsi dire, que des causes d'appel; les seules bornes que nous sachions avoir été données à l'autorité de ces derniers, c'est qu'ils ne pouvoient vaquer au jugement des causes concernant les grands du royaume, sans en avoir pris auparavant l'ordre du prince; à l'égard des autres causes, ils les expédioient & les jugeoient quand ils le trouvoient à propos. Tous les jugemens qu'ils rendoient, soit à l'égard des uns, soit à l'égard des autres, étoient souverains & sans appel. Enfin les sénéchaux étoient astreints à suivre étroitement les loix & capitulaires; les comtes du palais au contraire faisoient leur capital de la réformation des loix lorsqu'ils y remarquoient quelques abus; ils en faisoient leur rapport aux rois, afin de les leur faire interpréter, ou de leur en faire rendre de nouvelles, plus conformes à la religion, aux bonnes mœurs ou à la sûreté de l'état. Enfin, si j'avois une comparaison à faire de la charge du comte du palais avec quelques-unes de celles que nous voyons à présent, je suivrois l'avis du docte Spelmann, qui prétend que son pouvoir a passé au chancelier; on voit par-là que Miraumont voulant faire descendre le prévôt de l'hôtel des comtes du palais, péche par un principe tout opposé à celui des auteurs qui le font succéder au *roi des ribauds;* ainsi l'attachement que les hommes ont pour les corps & pour les sociétés dans lesquels ils se trouvent engagés, ne fait pas moins commettre de bévues aux auteurs, que l'amour de la patrie n'a fait faire de fautes aux plus grands hommes.

Cet écrivain a fait des recherches assez abondantes sur le *roi des ribauds*, dans son livre intitulé : *le prévôt de l'hôtel*; son état l'engageoit plus que tout autre à faire tous ses efforts pour effacer la tache que du Tillet avoit imprimée sur l'origine de l'officier supérieur auquel il étoit subordonné; son livre, quoique mal digéré & peu exact en plusieurs endroits, renferme cependant des extraits curieux qu'il a tirés de la chambre des comptes & de la chambre aux deniers, mais sans beaucoup de choix; il remarque entr'autres choses qu'on a vu successivement douze *rois des ribauds* à la cour de nos rois, depuis 1271 jusqu'en 1422; peut-être que s'il eût poussé un peu plus loin ses recherches, il en auroit trouvé quelques-uns de plus: il ne faut cependant pas s'en rapporter tellement à lui que l'on croie qu'il n'y ait pas eu de *roi de ribauds* avant l'an 1271, ni depuis 1422. Duchesne nous a conservé un monument historique qui nous indique qu'il y en avoit dès l'an 1214; c'est la liste des prisonniers qui furent faits à la bataille de Bovines, dans laquelle il est fait mention d'un *roi des ribauds*, auquel on remit un de ces prisonniers; d'ailleurs Bouteillier qui florissoit en 1459, parle de cet officier au temps présent, & comme si sa charge existoit encore lorsqu'il écrivoit. J'aurai occasion de rapporter ses paroles dans la suite.

Les personnes tant soit peu versées dans la connoissance de nos antiquités, n'ont pas besoin qu'on leur rappelle l'étymologie du mot *ribaud*. Elles n'ignorent pas qu'il dérive de celui *baud*, dont on se servoit pour dire un homme fort, & qu'il s'est pris dans la suite en mauvaise part, à cause des débauches auxquelles s'adonnoient ceux qui le portoient. Les étymologistes, & même Fauchet & Miraumont, en fournissent plus d'une preuve. Ces *bauds* ou *ribauds*, car ces deux mots ont été synonymes pendant fort long-temps, étoient employés à des ministères de force. On leur a vu faire des actions de valeur, & le passage de Rigord, cité par Miraumont, fait voir que du temps de Philippe Auguste, ils servoient à la guerre dans les actions les plus périlleuses, de même que font à présent les dragons & les grenadiers.

Nos rois & les princes souverains, tels que les ducs de Bourgogne & de Normandie, & peut-être d'autres, avoient de ces sortes de gens attachés à leur suite, qui sembloient avoir été tirés de ces compagnies de *ribauds*. Ils étoient employés à veiller à ce que personne n'entrât dans le logis

du

du roi, & faisoient en dehors les mêmes fonctions que pourroient faire à proprement parler, des huissiers. Roder autour du logis du roi, pour en écarter les fainéans, vagabonds, & tous ceux qui n'avoient aucun droit d'y entrer, garder l'extérieur des portes, mettre hors de la maison du roi, ainsi que Fauchet le rapporte, ceux qui ne devoient pas manger ou coucher, & regarder si quelques étrangers ne s'y étoient point cachés, ou n'y auroient point emmené de filles de mauvaise vie; aller, pour cet effet, une torche en main, par tous les coins & lieux secrets de l'hôtel chercher ces étrangers, larrons, & autres gens de la qualité susdite; c'étoit à quoi se réduisoient les fonctions de ces *ribauds* ou *bauds* & de leur roi ou chef.

Dans l'origine, ce chef n'avoit à sa suite qu'un valet pour l'aider, cela se prouve par une ordonnance du roi & de la reine, de janvier 1285. On y voit ces mots. *Item.* Le *roi des ribauds* a six deniers de gaiges & une provende & un varlet à gaiges, & soixante sols pour robbe par an. Mais dans la suite, la maison de nos rois s'étant considérablement accrue, on lui associa plusieurs autres *bauds* ou *ribauds*, dont il fut le chef, & qui portoient le nom de *sergens* ou *varlets* du *roi des ribauds*, & non celui d'*archers*, comme le rapporte du Tillet. La preuve en résulte d'un compte de l'hôtel du roi de l'an 1380, où l'on met en dépense quatre livres de cire pour l'obsèque de Coquelet, seigneur du *roi des ribauds*, qui étoit mort au voyage du sacre du roi Charles V, & d'un autre compte d'Hemon Raguier des années 1410 & 1411, où l'on trouve ces mots : Jean Yvernage, *roi des ribauds* de l'hôtel du roi, notre sire, pour lui & ses compagnons, sergens de l'hôtel dudit seigneur, soixante sols tournois, à lui quatre sols par jour de gaiges. Les sergens de l'hôtel du roi étoient, suivant ce compte, compagnons du *roi des ribauds*, c'est-à-dire, d'autres *bauds* ou *ribauds* comme lui, de sorte qu'il étoit, à proprement parler, le premier entre ses égaux, comme l'on pourroit dire le premier huissier dans une jurisdiction. Car ces sergens exploitèrent dans la suite pour la jurisdiction des maîtres d'hôtel du roi, qui dans son origine étoit la jurisdiction du bailli du palais, & qui après avoir passé du grand maître aux maîtres d'hôtel, fut transmise au prévôt de l'hôtel; c'est ce qui a induit en erreur le docte Guillaume Marcel, si versé dans nos antiquités. Il a prétendu que la jurisdiction du sénéchal, dont la charge répondoit à celle du grand-maître de France, fut supprimée sous la troisième race, & changée premièrement en celle de bailli du palais, en quoi il a rencontré fort juste; mais il s'est trompé, en disant que depuis, l'office de bailli du palais fut changé en celui de grand prévôt de l'hôtel ou grand prevôt de France, premier juge de ceux qui sont suivant la cour; car depuis l'an 1302, auquel Philippe-le-Bel rendit le parlement de Paris sédentaire, & lui donna son palais pour y rendre la justice; le bailli du palais y resta fixe, ainsi que le parlement, & les maitres d'hôtel exercèrent à la suite du roi la même jurisdiction qu'avoit eue le bailli du palais, jusqu'à ce que les rois eussent transmis le droit de rendre la justice aux prévôts de leur hôtel, ce qui n'arriva pas plus tôt que sous le regne de Charles VII.

On voit, en effet, la jurisdiction des maîtres-d'hôtel fleurir dès l'an 1317. L'ordonnance de Philippe-le-Long, du 17 novembre de la même année, leur attribue le droit de punir & désigne les fonctions que le *roi des ribauds* faisoit sous leurs ordres. En voici le texte. *Item*, à savoir est « que » les huissiers de salle, aussi-tôt qu'on aura crié » au queux, feront vuider la salle de toutes gens, » fors ceux qui doivent manger, & les doivent » livrer à l'huis de la salle, aux varlets de porte » & les varlets de porte aux portiers, & les portiers doivent tenir la cour nette, c'est-à-dire, » que les portiers ne doivent permettre qu'aucun » soit & demeure en la cour de l'hôtel du roi » pendant le dîner & souper & que l'on est à » table, & les livrer au *roi des ribauds*, & si le » *roi des ribauds* doit garder qu'il n'entre plus » à la porte ».

La jurisdiction des maîtres-d'hôtel & les fonctions qu'y faisoient le *roi des ribauds* & ses sergens, sont encore mieux exposées dans un compte de l'hôtel du roi de 1396, au chapitre des exploits & amendes de cette jurisdiction. « Pour faire exécuter Jean Boulart (est-il dit dans ce compte) » qui poursuivoit la cour à Compiegne, & avoit » emblé plusieurs plats & vaisselle d'argent de » l'hôtel du roi, & baillé par le commandement » de mesdits les maîtres-d'hôtel, à maître Jean » Yvernage, *roi des ribauds*, pour payer le bourreau & les aller querir de Compiegne à Noyon » par deux fois & faire venir à deux intervalles, » ce qu'il est convenu faire pour un appel que » ledit Boulart interjetta, dont il fut destitué, » 66 sols parisis.

» *Item*, pour fouir toute vive, (Quelle horreur!) » Pernelle-la-Bomette, poursuivante la cour, qui fut » prinse à Compiegne, le roi étant illec, pour vaisselle » de court emblée par elle, payé au boureau par » la main du *roi des ribauds*, 68 sols parisis ».

Ceci n'étant rapporté que pour faire voir quelles étoient les fonctions du *roi des ribauds* dans la jurisdiction des maîtres-d'hôtel, on en peut inférer avec beaucoup de vraisemblance, que cette charge de cour fut instituée dans la maison de nos rois long-temps avant cette jurisdiction, c'est-à-dire, dès le temps du bailli du palais. En effet, cet officier étoit aussi nécessaire pour lors que les huissiers le sont à présent dans tous les sièges, & cette dernière espèce d'officiers portoit alors, dans une grande partie des tribunaux, cette dénomination. Enfin, l'on peut dire que le *roi des ribauds* de l'hôtel du roi, celui de l'hôtel du duc de Bour-

gogne, & celui de l'hôtel du duc de Normandie, n'étoient autre chose que le premier des huissiers de la jurisdiction de l'hôtel de ces princes, de même que le *roi des ribauds* de la ville de Bordeaux étoit le premier des huissiers de la jurisdiction de cette ville; car on voit dans un ancien livre de la maison-de-ville de Bordeaux, qu'il y avoit autrefois un *roi des ribauds*, dont les fonctions paroissoient avoir été les mêmes que celles que faisoit cet officier dans la jurisdiction des maîtres-d'hôtel du roi. Il est dit dans ce livre: « Que le moindre ne doit être condamné à mort, » mais livré au *roi des ribauds*, pour le faire courir » par la ville avec bonnes verges & bonnes glebes, » depuis la porte Médoque jusqu'à la porte Saint-» Julien, sinon que ledit coupable se trouvast avoir » été mis auparavant en prison ou avoir eu l'o-» reille coupée ».

Pour les dépens de lui & des trois autres, en allant de Corbeil à Sédane, mener Guillet, naguères *roi des ribauds*, & le Picardian, son prévôt, pour faire mettre iceux au pilori.

On trouve aussi que le duc de Bourgogne donna au *roi des ribauds* de son hôtel, deux cents francs, le premier décembre 1393. Enfin, dans le compte de Jean Traignot, receveur-général des finances de Bourgogne en 1423, on remarque un Colin Boule, *roi des ribauds* de l'hôtel de ce duc.

Miraumont rapporte de plus un article de compte de Raguier de l'an 1409, dans lequel « il fait » recette de 60 sols parisis, qu'il avoit reçus de » Loyz Oger, sergent du *roi des ribauds*, qui les » avoit reçus de Laurent Jonen, pour un défaut » en quoi il avoit été condamné en la jurisdic-» tion des maîtres-d'hôtel ».

Cet auteur & Ducange après lui, font aussi mention d'un jugement des maîtres des requêtes de l'hôtel du 2 juillet 1336, confirmatif de l'arrêt de la chambre des comptes, rendu au mois de décembre de 1335, par lequel il avoit été dit que Jean Convers, Béatrix sa femme & leurs enfans, n'avoient aucun droit sur douze deniers parisis qu'ils prétendoient sur la recette de Poissi; ce jugement impose silence perpétuel à Jean, Béatrix & leurs enfans, aux peines de l'arrêt, & à peine d'être livrés au *roi des ribauds*, pour les punir comme infames. Cela prouve que la jurisdiction de l'hôtel-de-ville de Bordeaux, ne fut pas la seule dans laquelle il y eut un *roi des ribauds*, & qu'il y en eut non seulement dans les parlemens, mais encore, selon toute apparence, dans chaque jurisdiction de ce royaume.

Après tant d'autorité, doit-on s'en rapporter au témoignage de quelques auteurs qui se sont copiés les uns les autres, & qui ont prétendu que le *roi des ribauds* avoit une jurisdiction; il est vrai qu'il étoit chef & le premier de ses camarades, que dans la suite même on lui donna un lieutenant, qui porta le nom de prévôt, ainsi qu'on le voit dans l'arrêt du parlement de l'an 1270, rapporté par Miraumont d'après du Tillet, & dans le testament de Charles-le-Bel, de l'an 1324, qui contient un legs de vingt sols en faveur du *roi des ribauds*, & un de dix sols en faveur de son prévôt; mais ses fonctions se bornoient à présider à l'exécution des jugemens, à y donner main-forte, & à payer l'exécuteur; il a pu arriver qu'il ait quelquefois passé les bornes de son pouvoir, ainsi que cela n'arrive que trop souvent à toutes sortes d'officiers, soit par la négligence de ses supérieurs, les maîtres-d'hôtel, soit qu'ils s'en soient rapportés à lui sur la punition de certaines fautes légères, commises par des gens sans aveu, ce qui aura pu faire croire dès ces temps-là qu'il avoit quelqu'autorité par lui-même.

Miraumont n'a pas bien pris non plus le sens des paroles de Bouteiller, dont il a fait usage; il est vrai que cet auteur dit que les hardes du malfaiteur, mis à exécution criminelle, par jugement du prévôt des maréchaux, sont au *roi des ribauds* qui en fait l'exécution: il ajoute de plus, « que le *roi des ribauds*, si se faict, toutefois que » le roi va en ost, appeller l'exécuteur des sen-» tences & commandemens des maréchaux & de » leur prévôt, a de son droit à cause de son office » connoissance sur tous jeux de dés, de brelans » & d'autres qui se font en l'ost & chevauchée du » roi; *item*, sur tous les logis de bordeaux & de » femmes bordelières, doit avoir deux sols la » sepmaine; *item*, à l'exécution des crimes de » son droit les vestemens des exécutez par justice » criminellement ».

Si Miraumont avoit vu les deux articles du compte de 1396, qui ont été déjà cités, il auroit remarqué que Jean Yvernage avoit payé le bourreau de ses deniers; & par conséquent, il n'auroit pas pris à la lettre les paroles de Bouteiller, qui conferées avec les termes de ces deux articles de compte, nous font voir seulement que le *roi des ribauds* présidoit à l'exécution des jugemens criminels, & qu'il y prêtoit main-forte avec ses sergens.

A l'égard de ce que Bouteiller dit de la jurisdiction qu'il avoit sur les bordeaux & femmes bordelières, on doit aussi entendre que sa fonction se réduisoit à des visites dans ces endroits-là, pour y faire observer une certaine police; que lorsqu'il remarquoit des contraventions, il étoit obligé d'en rendre compte aux maréchaux ou à leur prévôt qui lui donnoient les ordres convenables pour punir les coupables; que ces maisons de débauche & les personnes qui les habitoient, lui devoient payer une rétribution de deux sols par semaine; enfin que les filles de joie étoient même obligées de faire sa chambre pendant tout le mois de mai, ce qui, je pense, n'a été dit du prévôt de l'hôtel que par une suite de l'erreur où l'on est tombé en le faisant descendre du *roi des ribauds*.

S'il en faut croire le docte Ducange, ce *roi des ribauds* avoit un droit beaucoup plus étendu que ceux-là, mais qui devoit occasionner bien souvent du scandale, s'il le percevoit à la rigueur, quelquefois même des calomnies & des vexations, il

consistoit en cinq sols exigibles de chaque femme adultère; cependant je ne puis me persuader que les lettres de rémission, dont ce savant antiquaire nous a laissé un extrait, parlent d'un droit réel plutôt que de ces droits imaginaires, tels que ceux que quelques soldats, ou d'autres gens de cette espèce semblent s'arroger dans les lieux de débauche qui sont à la suite des armées ou dans leurs quartiers; en effet, celui qui avoit exigé ce droit, le prétendoit autant en qualité de *ribaud*, que comme baladin & bouffon.

Ces dernières réflexions semblent annoncer que la débauche étoit alors permise à la suite de nos rois; il est cependant à remarquer qu'elle n'étoit que tolérée, de même que l'étoient à Paris les mauvais lieux & les berlans du Heuleu, du champ d'Albia & du champ Gaillard; il paroît même que cette tolérance n'avoit pour but que d'éviter de plus grands désordres, mais elle ne garantissoit pas du scandale. Miraumont rapporte à ce sujet les termes d'une ordonnance du 13 juillet 1558, qui font voir combien ce déréglement étoit policé: il y est « très expressément enjoint & commandé » à toutes filles de joie & autres, non estans sur » le reolle de la dame desdites filles, vuider la » cour incontinent après la publication de cette » ordonnance, avec défenses à celles estans sur » le roolle de ladite dame d'aller par les villages, » & aux chartiers, multiers & autres, les mener, » retirer, ni loger; jurer & blasphêmer le nom » de dieu, sur peine du fouet & de la marque, » & injonction par même moyen auxdites de joye » d'obéir & suivre ladite dame, ainsi qu'il est » accoustumé, avec défenses de ne l'injurier, sur » peine du fouet ».

Il faut, ainsi que je l'ai déjà remarqué, nécessairement conclure des paroles de Bouteiller que j'ai citées, qu'il y avoit encore un *roi des ribauds* en 1459, & que par conséquent, le prévôt de l'hôtel ne lui a point succédé en 1422; d'ailleurs les historiens nous apprennent que le prévôt de l'hôtel assista en 1458 au jugement du procès du duc d'Alençon; ainsi cet officier & le *roi des ribauds*, existant en même temps en 1459, l'un ne peut avoir succédé à l'autre; par conséquent tout le systême injurieux de du Tillet & des auteurs qui l'ont copié, sur l'origine de la charge de prévôt de l'hôtel, tombe de lui-même.

Le *roi des ribauds* n'étoit donc autre chose dans son origine, que le premier des sergens de la jurisdiction des maîtres-d'hôtel du roi, qui fut établi après que le parlement & le bailli du palais eurent été fixés à Paris; ce nom de *roi* se donnoit indistinctement à ceux qui étoient les plus versés dans leur art, ou qui avoient le plus d'autorité parmi ceux de leur profession; ainsi l'on voit dans un compte des obsèques du roi Charles VI, qui mourut en 1422, rendu par Regnault Doriac, un Facien l'aîné, nommé *roi des menestrels*; ainsi l'on a vu dans le palais un roi de la bazoche, aujourd'hui nommé *chancelier de la bazoche*, qui étoit le plus habile parmi les clercs du palais, & qui tenoit le siége de leur jurisdiction; ainsi, disoit-on, le roi d'armes, le roi des arquebusiers, le roi des merciers, *&c.* Ce *roi des ribauds* fit les mêmes fonctions sous les maréchaux & sous leur prévôt à la suite du roi, jusqu'au temps auquel il se trouva un prévôt de l'hôtel en titre; alors cet officier & ses valets ou sergens restèrent encore quelque temps sous sa charge, c'est-à-dire, jusqu'à ce que le roi Louis XI créa des gardes sous la charge de prévôt de son hôtel; il me semble plus facile de le prouver en peu de mots. Ce que je vais dire à ce sujet éclaircira de plus en plus l'origine de la charge de prévôt de l'hôtel, & démontrera qu'elle ne dérive point de la charge de prévôt des maréchaux, ainsi que l'a voulu ridiculement démontrer certain envieux, dont l'argument est si peu suivi & si futile, qu'il suffit pour le renverser d'en faire appercevoir le but, sans entrer dans le détail ennuyeux qu'il renferme.

Il est certain qu'il n'y avoit autrefois que deux maréchaux de France, suivant ordinairement la cour, & toujours assistés de leur prévôt, qui faisoit toutes exécutions à la cour & suite, & le plus souvent par ordonnance & commandement du roi. Il est aussi vrai que Tristan l'hermite, que Mathieu, auteur d'une *Histoire de Louis XI*, cité par Miraumont, nommé grand prévôt du roi Louis, a exercé sous ce prince l'office de prévôt des maréchaux; mais aussi l'on ne pourra disconvenir que ce Tristan l'hermite n'ait été le dernier qui l'ait exercé à la cour de nos rois; on ne peut pas dire non plus que le prévôt de l'hôtel ait succédé, puisque dans le temps même que Tristan exerçoit son office, il y avoit un prévôt de l'hôtel. Que sait-on même s'il n'y en avoit pas eu avant que Tristan fût pourvu de la charge de prévôt des maréchaux? Au reste, pour prouver que le prévôt de l'hôtel n'a point tiré son origine de celui des maréchaux, mais qu'il a tout au plus été créé à son instar, il suffit de remarquer que Tristan l'hermite vivoit encore en 1472, qu'alors il fit fonction de prévôt des maréchaux, en arrêtant le duc d'Alençon & le conduisant prisonnier vers le roi, & que Jean de la Gardette, chevalier, sieur de Fontenelle, exerçoit la charge de prévôt de l'hôtel dès l'an 1455, & peut-être bien auparavant. Les grandes chroniques de l'abbaye de S. Denis rapportent qu'en cette même année, ce Jean de la Gardette, auquel elles donnent le titre de prévôt de l'hôtel, arrêta sur le pont de Lyon, le roi y étant, Otho Castellan Florentin, argentier de sa majesté.

Voici donc le prévôt de l'hôtel établi dans le temps qu'il y avoit encore un prévôt des maréchaux. Ces deux charges étoient donc distinctes l'une de l'autre dans ce temps-là, & puisque l'histoire ne fait dans la suite aucune mention nommément d'autre prévôt des maréchaux qui ait fait

des exécutions à la fuite du roi, il eft plus que vraifemblable que Triftan l'hermite étant mort, le *roi des ribauds* qui jufqu'alors avoit, felon Bouteiller, exercé fon office fous celui de prévôt des maréchaux, paffa fous le prévôt de l'hôtel avec fes fergens. C'eft de-là que Carondas rapporte avoir vu parmi les livres & papiers de fon père, qui avoit été pendant plus de quarante ans hérault d'armes au titre de Champagne, un petit manufcrit qui traitoit des officiers de la maifon du roi, dans lequel il avoit lu que le *roi des ribauds* « étoit » fous la charge du prevôt de l'hôtel & ordinai» rement l'un de fes archers; qu'il avoit charge » de chaffer les mauvais garçons de la cour; d'em» pêcher les noifes & querelles pour les filles de » joie, & d'en faire un regiftre pour en rendre » compte à fon prévôt ». Le *roi des ribauds*, fuivant ce manufcrit, « fe trouva par la fuite con» fondu parmi les archers du prévôt de l'hôtel ». De-là vint l'extinction de fon nom, & en même temps de fa charge.

Il n'en fut pas de même de fes fergens, ils fubfiftoient encore fous la charge de prévôt de l'hôtel en 1494; car il eft parlé d'eux dans les provifions que Charles VIII accorda, le 14 décembre de la même année, à Antoine de la Tour, dit Turquet, chevalier, fieur de Clervaux. On y voit trente livres affignées par mois au prévôt de l'hôtel pour fes lieutenans, fergens & frais de juftice. Il eft auffi parlé d'eux dans les lettres-patentes du 25 avril 1497, portant fuppreffion de douze hommes d'armes qui avoient été créés, avec vingt-quatre archers au prévôt de l'hôtel Turquet, trois ans auparavant, par fes provifions pour l'accompagner dans les monts. Ces lettres-patentes réduifent à trente archers les douze hommes d'armes & les trente archers, & pour indemnifer le prévôt de l'hôtel de la fuppreffion des hommes d'armes, parmi lefquels il prenoit une place pour fuppléer à une partie des dépenfes qu'il lui convenoit de faire, le roi lui affigna 700 livres tournois par an pour les frais de juftice, c'eft-à-dire, aux termes de ces lettres dont Miraumont n'a donné qu'un extrait, & qui font copiées dans un vieux regiftre manufcrit, mais informe, qui fait partie des titres de la charge de prévôt de l'hôtel, pour l'entretenement des douze fergens, de l'exécuteur de juftice & autres frais qu'il lui convenoit faire à caufe de fa charge. Quoi qu'il en foit de ceux-ci, l'on voit par la commiffion donnée par le roi le 5 février 1475, à Pierre Symart, pour faire le paiement des trente archers que fa majefté venoit de retenir & de mettre fous la charge du prévôt de l'hôtel, on voit, dis-je, que ces archers ne leur ont pas fuccédé, puifqu'ils furent créés dès le temps de Guyot de Louzières, qui eft le fecond prévôt de l'hôtel que nous connoiffions; que lors de cette création, le *roi des ribauds*, & par conféquent fes fergens, avoient été jufqu'alors fous la charge du prévôt de l'hôtel depuis la mort de Triftan l'hermite; enfin qu'il y refta encore quelque temps jufqu'à ce que le commandement de ces fergens ayant été donné à l'un des archers, le nom de *roi des ribauds* fe trouva éteint & oublié. D'ailleurs la différence confidérable qu'il y avoit des gaiges d'un archer à ceux du *roi des ribauds*, fait voir que ceux-ci étoient regardés bien au-deffus de ces fergens & de leur chef.

S'il étoit convenable de faire une comparaifon d'un officier auffi vil que l'étoit ce *roi des ribauds*, avec un officier auffi diftingué que le prévôt de l'hôtel, on reconnoîtroit encore plus facilement l'illufion de ceux qui font fuccéder ces charges l'une à l'autre; en effet, outre la difproportion des gages dans le temps que la jurifdiction des maîtres d'hôtel (1) étoit en vogue, le *roi des ribauds* faifoit prefque toutes fes fonctions au dehors de la maifon du roi, & fes plus grandes prérogatives ne s'étendoient qu'au dehors, au lieu que les maîtres d'hôtel auxquels le prévôt de l'hôtel a fuccédé, avoient toute jurifdiction dans l'intérieur. Le *roi des ribauds* ne pouvoit porter verges, ni faire aucun acte de juftice dans le logis du roi, fans permiffion du grand-maître ou des maîtres d'hôtel, au lieu que le prévôt de l'hôtel a de tout temps eu le droit de porter le bâton de commandement jufque dans la chambre du roi. Enfin le *roi des ribauds*, ainfi que Miraumont l'a remarqué, eft dénommé le dernier dans les comptes de la dépenfe de la maifon du roi, & s'y trouve employé dans le chapitre des gens du commun (2), au lieu que le prévôt de l'hôtel a toujours eu fon rang parmi les premiers & les grands officiers de la maifon de nos rois.

Il eft facile de conclure de tout ce qui vient d'être rapporté, que le roi Louis XI, après la mort de Triftan l'hermite, qui arriva vraifemblablement vers l'an 1475, puifque depuis ce temps-là il n'eft plus fait mention de lui dans l'hiftoire, voyant de quelle utilité il étoit pour fon fervice, que le prévôt de l'hôtel eût une force convenable en main, fe détermina à faire la création de trente archers, dont je viens de parler. Long-temps auparavant, le prévôt de l'hôtel avoit réuni en fa perfonne un pouvoir égal à celui du prévôt des

---

(1) Par les provifions de Guillaume Gua, que Miraumont a inférées dans fon *Traité du prévôt de l'hôtel*, *pag. 128 & feq.* on voit que les prévôts de l'hôtel avoient 1200 livres de gages. La date de ces provifions eft du 11 novembre 1481.

(2) Le procureur de l'hôtel, foing & avene pour un cheval, & pour toutes chofes 3 fols par jour; le *roi des ribauds* 4 fols parifis par jour, quand il fera à la cour, pour toutes chofes.

Item, il plaît au roi que fa dépenfe foit payée premièrement & avant les gaiges des maîtres des requêtes, que l'aumofne, les dixmes & les gaiges & hoftellages des phyficien, chirurgien, du tailleur, de merlin le barbier, du tapiffier, du maréchal, du cordonnier, du *roi des ribauds* & des autres. (Denis Godefroy, *loc. citat. pag. 715.*)

maréchaux; sa majesté lui avoit donné dès son origine la jurisdiction qui avoit été jusqu'alors exercée par les maîtres d'hôtel. On ne peut donc le regarder comme prévôt subsidiaire, puisque, dès son origine, son office existoit indépendamment de celui du prévôt des maréchaux, & que d'ailleurs, au lieu de prêter le serment devant les maréchaux, comme cela auroit dû se pratiquer, s'il leur eût été subordonné, il le prêtoit au contraire ès mains du chancelier de France, ainsi que le fit, sous Louis XI, Guillaume Gua, cinquième prévôt de l'hôtel, en celles de Pierre Doriolle, chancelier de ce roi. Miraumont en rapporte l'acte tout au long, daté de Chimay, du 25 novembre 1481. Guillaume de Bullion & ses autres successeurs, jusqu'au sieur de Richelieu, en usèrent de même. Celui-ci fut le premier qui prêta serment entre les mains du roi, prérogative qui a jusqu à présent été conservée à tous ses successeurs.

Ce seroit ici le lieu de satisfaire à la curiosité de ceux qui desireroient de connoître la charge de grand-prévôt de France, qui est jointe depuis si long-temps à celle de prévôt de l'hôtel, qu'elle en est devenue, pour ainsi dire, inséparable. Mais l'origine de l'une n'est pas moins incertaine que celle de l'autre; les provisions de messire François Duplessis, seigneur de Richelieu, vingt-unième prévôt de l'hôtel, nous apprennent que la charge de grand-prévôt fut possédée avant lui par le sieur de Chandiou, qui peut-être fut le premier des grands-prévôts, à moins que Louis XI n'eût créé cette charge pour Tristan & pour Monterud.

Ce qui prouve que cette charge n'est pas un vain titre d'honneur, mais que les droits en sont aussi réels que ceux de la charge de prévôt de l'hôtel, c'est que ce Chandiou, premier titulaire que nous connoissions, n'étoit plus prévôt de l'hôtel. Il est même à croire que Monterud posséda la charge de grand prévôt, depuis qu'il se fut démis de celle de prévôt de l'hôtel, jusqu'à sa mort, puisque le baron de Beaufremont qui lui succéda dans celle-ci, ne fut jamais pourvu de la première, ainsi que l'attestent les provisions du sieur de Richelieu. Chandiou exerçoit la charge de grand prévôt dès 1524; il y a même apparence qu'il la posséda pendant que Guido de Guesfrey, Marc le Groing, Etienne des Ruaulx, Claude Genton des Brosses, François Patault de la Voulte, & Nicolas Hardi, sieur de la Trousse, furent pourvus de celle de prévôt de l'hôtel. Il est même vraisemblable qu'il en étoit revêtu dans les premières années du sieur de Monterud; car Miraumont nous apprend que le sieur de la Trousse se démit en sa faveur de celle de prévôt de l'hôtel, ne pouvant plus l'exercer à cause de son âge. Cet auteur qui avoit sans doute vu les provisions de ce prévôt de l'hôtel, n'auroit pas manqué de nous marquer qu'il étoit grand-prévôt de France en décembre 1570, date de ces provisions, si cette qualité y avoit été énoncée, de même que celles de chevalier de l'ordre, & de conseiller au conseil privé, qu'il possédoit auparavant. Si l'office de grand-prévôt lui avoit été donné avec celui de prévôt de l'hôtel, comme il le fut depuis au sieur de Richelieu, il en auroit aussi fait mention.

Comme la charge de grand-prévôt paroissoit éteinte à cause qu'il n'y avoit pas été pourvu depuis la mort de Monterud, & qu'aux termes des provisions du sieur de Richelieu, elle auroit pu être censée supprimée en vertu de quelques édits, ordonnances, ou déclarations dont il ne nous est resté aucune notice, le roi, par ces mêmes lettres de provision, la rétablit en faveur du sieur de Richelieu, pour la tenir conjointement avec celle de prévôt de l'hôtel. Ce fut en sa considération qu'elle fut attribuée spécialement au prévôt de l'hôtel, de manière que par la suite les deux charges ont paru n'en faire qu'une seule. Une entreprise que Rapin, prévôt de la connétablie, fit sur les prérogatives & l'autorité de cette charge, donna lieu à l'arrêt du conseil d'état du 3 juin 1589, par lequel, entr'autres choses, sa majesté déclara n'avoir jamais entendu, & qu'elle n'entendoit pas qu'à l'avenir la qualité de grand prévôt fût attribuée à d'autre qu'au prévôt de son hôtel & grand-prévôt de France. Il fut aussi rendu un pareil arrêt le 7 mars 1609, contre Morel, successeur de Rapin, & dans la suite un troisième contre le prévôt de la maréchaussée de Bretagne. Ces deux premiers arrêts joints aux provisions du sieur de Richelieu, suffisent pour donner une juste idée des droits attachés à cette charge, dont depuis long-temps les prévôts de l'hôtel semblent négliger de faire usage. (*A. R.*)

RIBEIRO (Jean-Pinto) (*Hist. litt. mod.*) Jurisconsulte Portugais, mort en 1694; grand défenseur de la fameuse révolution de 1640, en faveur de la maison de Bragance. Ses œuvres ont été recueillies, *in-folio*, à Lisbonne en 1729.

RIBERA, (Anastase-Pantaleon de) (*Hist. litt. mod.*) poëte Espagnol du dix-septième siècle. On l'a comparé à notre Scarron; il travailloit comme lui dans le genre burlesque, genre qui doit peu réussir en Espagne. *Ribera* étoit cependant goûté à la cour de Philippe IV.

R I C

RICARD, (Jean-Marie) (*Hist. litt. mod.*) jurisconsulte François, connu & cité. On a de lui un *traité des donations* fort estimé, *un traité des substitutions*, un *commentaire sur la coutume de Senlis*. Il étoit né à Beauvais en 1622; mort en 1678.

RICAUT (Paul) (*Hist. litt. mod.*) Le chevalier *Ricaut*, Anglois, employé long-temps sous les rois Charles II, Jacques II, & Guillaume III,

comme secrétaire, comme consul, comme résident, soit dans le Levant, soit en Allemagne, s'est beaucoup instruit pendant son séjour dans le Levant, de ce qui concerne l'empire Turc & la Grèce; il a très-bien écrit sur ce sujet. On a de lui une *histoire de l'état présent de l'empire Ottoman*, traduite en françois par Briot, puis par Bespier; une *histoire des Turcs, dans le dix-septième siècle*, traduite aussi par Briot; *l'état présent des églises de la Grèce & de l'Arménie*, traduit par Rozamond.

RICCATI, (VINCENT) (*Hist. litt. mod.*) Jésuite, professeur de mathématiques à Bologne, travailla long-temps sur le cours des fleuves; il est auteur d'un *traité du calcul intégral*, fort estimé. La république de Venise fit frapper en son honneur une médaille d'or, en 1774. Son ordre avoit été supprimé en 1773. Il mourut en 1775.

RICCI. C'est le nom de divers personnages, dont il faut dire ici quelque chose.

1°. Matthieu *Ricci*, jésuite Italien, missionnaire à la Chine, mathématicien habile, théologien plein de dextérité, obtint de l'empereur de la Chine la permission de faire bâtir à Pekin une église chrétienne; ses ennemis disent qu'il employa pour établir le christianisme à la Chine, une indulgence & des complaisances que le christianisme ne peut permettre. Il fit pour les Chinois un petit catéchisme, où selon le père d'Orléans, qui a écrit la vie du père Ricci, *il ne mit presque que les points de la morale & de la religion les plus conformes à la religion chrétienne*; c'est-à-dire, en bon français, qu'il n'y mit de religion chrétienne que ce qu'il ne put pas honnêtement se dispenser d'y en mettre. Il porta cet excès de complaisance jusques dans les sciences exactes; l'empereur de la Chine lui ayant demandé une carte géographique, le père Ricci disposa les choses de manière que la Chine se trouvoit placée au centre du monde. Car comment la Chine n'auroit-elle pas été le premier empire du monde, & comment la géographie auroit-elle pu s'égarer au point de ne pas placer le premier empire du monde au milieu du monde? Le père *Ricci*, né en 1552 à Macerata, ville d'Italie, dans la marche d'Ancone, mourut à Pekin en 1610; laissant des mémoires sur la Chine, dont le père Trigault s'est servi pour écrire l'histoire de cet empire.

2°. Laurent-Marie *Ricci*, jésuite italien, général des jésuites. Ce fut sous son généralat qu'arriva le plus grand événement concernant les jésuites, je veux dire la dissolution de cette société qui, par la foiblesse de tant de princes, avoit usurpé tant de puissance. Ces mêmes princes étoient les premiers ensuite à regarder & à représenter cette société comme dangereuse, sans considérer qu'elle ne pouvoit l'être que par leur foiblesse, & que c'étoit à eux à l'empêcher de l'être. Pour rendre les jésuites utiles, disoit le cardinal de Fleury, il faut les empêcher de se rendre nécessaires. Mais l'heure de ces malheureux étoit venue; ils avoient fait trop de mal, quand ils avoient pû en faire, ils avoient trop montré en détruisant Port-Royal, combien il est aisé de détruire; les pierres de Port-Royal retombèrent sur eux & les écrasèrent. Leur suppression fut un événement considérable dans les quatre parties du monde. Leur institution avoit à peine été une nouvelle pour Montmartre, dans l'église duquel elle s'étoit formée. Cette société eut les commencemens & les accroissemens que Rome avoit eus autrefois: *quo neque ab exordio ullum ferè minus, neque incrementis toto orbe terrarum amplius humana potest memoria recordari.* On dit que la mal-adresse & l'infléxibilité de Laurent-Marie *Ricci*, contribuèrent à la destruction de cet ordre, ou du moins l'accélérèrent. Louis XV voyant le soulèvement des tribunaux de son royaume contre les jésuites qu'il aimoit & qu'il estimoit par une suite de son éducation, voulut, en les conservant, corriger ce que leur institut pouvoit avoir de contraire aux maximes de son royaume. Il en fit écrire à *Ricci*. Celui-ci qui avoit déjà eu l'imprudence d'indisposer contre lui & contre son ordre, un ambassadeur françois devenu dans la suite un puissant ministre, eut, dit-on, l'imprudence beaucoup plus forte de faire cette sèche & monosyllabique réponse: *sint ut sunt, aut non sint*: *qu'ils soient tels qu'ils sont, ou qu'ils ne soient point.* Ils ne furent plus. On auroit pu sans-doute leur épargner des traitemens cruels & injustes, tant en France que dans d'autres pays; on enferma *Ricci* & ses assistans, & les principaux de l'ordre, au château saint-Ange; pourquoi les enfermer? Ils avoient fait enfermer autrefois leurs ennemis, ils avoient eu grand tort; pourquoi les imiter? Laurent-Marie *Ricci* mourut dans sa prison en 1775, laissant une protestation ou espèce de testament qui fut rendu public, où prenant Dieu à témoin de son innocence & de celle de sa société, il pardonnoit à ses persécuteurs & à ses calomniateurs; ces protestations de pardonner sont la meilleure preuve qu'on ne pardonne point, & qu'on se vengeroit si l'occasion pouvoit en revenir. Mais remarquons que tout le monde se plaint de la persécution jusqu'aux persécuteurs, quand ils en sont devenus l'objet.

3°. Joseph *Ricci* Bressan, clerc régulier de Somasque, est auteur d'une histoire de la guerre d'Allemagne, dite la guerre de trente ans, & d'une histoire des guerres d'Italie, depuis 1613, jusqu'en 1653.

4°. Michel-Ange *Ricci*, cardinal, né à Rome

en 1619, mathématicien habile, auteur d'un traité *de maximis & minimis*. Innocent XI lui donna le chapeau en 1681. Il mourut le 21 mai 1682.

RICCIO (DAVID) *Hist. d'Ecosse*) L'aimable & infortunée Marie Stuart avoit de la foiblesse dans le caractère, elle ne choisissoit pas toujours avec assez de discernement ceux qu'elle honoroit de sa confiance; un avanturier Piémontois s'en empara, c'étoit David *Riccio* ou Rizzio, fils d'un musicien, musicien lui-même, venu en Ecosse à la suite du comte de Morette, ambassadeur du duc de Savoye. *Riccio* amusa d'abord Marie par son talent qu'elle aimoit, mais plus peut être encore par son accent étranger, par sa prononciation vicieuse, par la singularité de ses manières, par sa difformité même qui avoit quelque chose de piquant. D'ailleurs, les circonstances expliquent & justifient cette confiance que Marie Stuart avoit en *Riccio*; il étoit le confident de l'inclination que Marie avoit conçue pour Stuart Darnley son cousin, & depuis son époux, inclination qui dura longtemps après le mariage, & qui ne fut détruite que par les mauvais procédés de Darnley; de-là, ces assiduités, qui, chez ce peuple sauvage, passèrent aisément pour des familiarités indiscretes; ces assiduités s'expliquent encore par deux autres circonstances: l'une, qu'un Italien, un catholique qui avoit, dit-on, des relations particulières avec le pape, devoit être nécessaire à une reine catholique, qui se trouvoit presque seule de sa religion au milieu d'un peuple protestant, & qui conservoit dans son cœur le desir de rétablir en Ecosse la foi de ses pères; l'autre, que *Riccio* étoit le secrétaire de Marie pour les affaires de France, circonstance qui tient à la précédente & qui la fortifie. On sent d'ailleurs combien ces deux mêmes circonstances qui justifient Marie, la rendoient coupable au contraire aux yeux des Ecossois protestans, & disposoient ceux ci à la calomnier; mais les auteurs les plus sensés, parmi ceux mêmes qui sont les plus prévenus contre Marie Stuart, ne croient point que la confiance qu'elle avoit en *Riccio* cachât rien de criminel ou de suspect; mais il paroît que cet homme avoit dans l'esprit l'insinuation qui séduit, & le despotisme qui subjugue; il étoit avec adresse bas & insolent; tour-à-tour il se rendit nécessaire à Marie, qui le consultoit sur toutes choses, & ne pouvoit plus se passer de lui. Le lord Darnley lui-même, pour obtenir la main de Marie, avoit eu besoin de se rendre *Riccio* favorable. Il s'en souvenoit, & ce n'étoit pas avec reconnoissance: *Riccio* n'avoit pour lui que la reine; les protestans le haïssoient comme un espion du pape; les catholiques le méprisoient comme un homme qui avilissoit leur parti; les courtisans étoient jaloux de sa faveur; les grands détestoient son insolence, & le peuple son avidité

Le roi Henri Darnley, (car la reine lui avoit donné ce titre de roi), vouloit envahir l'autorité, la reine vouloit la conserver & réduire Darnley au rang de son premier sujet. Darnley attribuoit avec raison cette disposition de la reine aux conseils de *Riccio*, qui avoit intérêt qu'elle gardât l'administration, puisqu'elle la lui confioit.

Quand les seigneurs protestans, dont *Riccio* avoit principalement abbatu le crédit, virent le roi mécontent, ils ne cessèrent de l'irriter contre *Riccio*, & parvinrent à le rendre jaloux en mari, aussi bien qu'en roi; ils promirent à Darnley de lui assurer l'autorité, de lui faire même déférer la couronne par le parlement, si Marie venoit à mourir sans enfans; ils lui demandèrent seulement d'avouer le meurtre de *Riccio* quand il seroit commis; il promit tout, & la mort de *Riccio* fut résolue.

La manière dont ce complot s'exécuta, marquoit un dessein formel de braver & d'outrager Marie. Elle étoit grosse, & dans son septième mois; cette circonstance qui demandoit tant de ménagement, ne détermina pas même à lui épargner ce spectacle d'horreur & d'effroi. La reine étant à souper avec quatre ou cinq personnes, du nombre desquelles étoit David *Riccio*, le roi entre dans la salle par une porte de derrière, accompagné du lord Ruthven & de quelques autres conjurés. Ruthven, homme naturellement difforme, à qui la pâleur de la colère & de la maladie donnoit un air encore plus affreux, & qui, se traînant avec peine soutenu par deux hommes, avoit voulu commettre cet assassinat aux yeux de sa souveraine, Ruthven lance un regard foudroyant sur *Riccio*, & lui ordonne au nom du roi de le suivre; la reine demande si le roi a donné cet ordre; le roi, déjà déconcerté par cette question, répond: *vous voyez que je ne dis rien.* La reine ordonne à Ruthven de sortir; Ruthven, au lieu d'obéir, s'avance pour saisir *Riccio*; celui-ci court tout effrayé se cacher derrière la reine, qu'il tient étroitement embrassée. George Douglas, oncle du roi, entre dans le même temps avec la foule des conjurés, & saisissant l'épée du roi, en perce la victime au hasard de tuer la reine elle-même. Le malheureux *Riccio* luttant contre la mort & poussant des cris lamentables, s'attachoit toujours au fauteuil de la reine comme à son seul asyle; on l'en arrache, Marie veut se lever pour le défendre, le roi la retient, & la reine n'a plus de ressource que ses larmes; mille cris confus de rage & de terreur remplissent la salle & redoublent l'horreur de cette scène; *Riccio* entraîné dans une chambre voisine, est percé de cinquante-six coups. On vient annoncer sa mort à la reine; alors elle essuie ses larmes; *je ne pleurerai plus*, dit-elle, *je ne songerai qu'à la vengeance*; c'étoit la première fois que ce mot étoit dans sa bouche, & ce sentiment dans son cœur. L'insolent Ruthven rentre dans la salle, il reproche à la reine toute sa conduite, sa foiblesse pour *Riccio*, son zèle

pour la religion catholique, ses liaisons avec les partisans déclarés du catholicisme, ses rigueurs envers les protestans rebelles qu'elle avoit chassés du royaume, & qui revinrent tous ce jour même pour la braver ouvertement; il joignit, dit on, à tant d'outrages la menace de la tuer elle-même; Marie resta prisonniére.

Elle recouvra promptement sa liberté, elle regagna aisément son mari, qui désavoua tout avec sa foiblesse ordinaire, & qui n'ayant su s'attacher ni à sa femme ni à la nation, fut accablé du mépris de l'une & de l'autre.

Marie fit punir quelques-uns des assassins de *Riccio*, qui tombèrent entre ses mains, fit grace à un bien plus grand nombre encore, car elle ne savoit ni haïr ni se venger. Plusieurs des plus coupables se sauvèrent en Angleterre sous la protection d'Elisabeth. L'assassinat de *Riccio* est du 9 mars 1566.

Le 19 juin suivant, Marie accoucha d'un fils; ce fils fut Jacques VI, en Ecosse, & Jacques I en Angleterre. On dit qu'il frémissoit à la vue d'une épée nue, & que c'étoit l'effet de l'impression terrible que sa mère étant grosse de lui, avoit éprouvée à l'arrivée imprévue des assassins de *Riccio*.

RICCIOLI, (JEAN-BAPTISTE) *Hist. litt. mod.*) Jésuite, né à Ferrare, en 1598, a beaucoup écrit sur la géographie, l'hydrographie, l'astronomie, la chronologie, & a réformé beaucoup d'erreurs sur toutes ces sciences; il a fait aussi avec le père Grimaldi, son confrère, des expériences curieuses sur la chûte des corps. Mort en 1671.

RICCOBONI, (ou RICOBONI) c'est le nom 1º. d'un savant du seizième siécle, (*Antonius Ricobonus*) né à Rovigo en 1541, disciple de Paul Manuce, de Sigonius & de Muret, mort en 1599. Il a beaucoup écrit sur la rhétorique & sur la poëtique; il a commenté plusieurs ouvrages d'Aristote & de Cicéron; il a écrit l'histoire de l'université de Padoue.

2º. D'un acteur célèbre, & en Italie & en France, & qui a beaucoup écrit sur son art. On a de lui des comédies composées pour le théâtre Italien, mais il est plus connu par ses *pensées sur la déclamation*, par son *discours sur la réformation du théâtre*, ses *observations sur la comédie & sur le génie de Molière*, ses *réflexions historiques & critiques sur les théâtres de l'Europe*, son *histoire du théâtre Italien*. Il étoit de son temps le meilleur acteur de la comédie Italienne, il y étoit connu sous le nom de *Lélio*.

Le nom de *Riccoboni* est devenu encore plus célèbre depuis par les ouvrages d'une femme, que l'histoire littéraire distinguera parmi les auteurs de son sexe, mais qui (en 1787) n'appartient point encore à l'histoire.

RICHARD, (DE CORNOUAILLES) *Hist. d'Allemagne*) fils du roi d'Angleterre (Jean sans Terre) & d'Isabelle d'Angoulème, fut appellé au trône d'Allemagne pendant les troubles qui suivirent la mort de Frédéric II, & fut couronné en 1257, dans un fauxbourg de Francfort, par les archevêques de Mayence & de Cologne, & par le comte Palatin du Rhin & le duc de Bavière. Les historiens d'Allemagne prétendent qu'il ne parut point dans l'empire après son sacre, dont les cérémonies furent répétées à Aix-la-Chapelle. Mais ils sont réfutés par la chronique d'Angleterre de Thomas Wik. Suivant cette chronique, *Richard* fit trois voyages en Allemagne, pendant lesquels il y exerça tous les droits de souveraineté: il donna à Oton, roi de Bohême, l'investiture de l'Autriche & de la Stirie, & se maria, en 1269, à la fille d'un baron, nommée *Falkemorit*, qu'il amena à Londres. Les années de son regne qui n'étoit, à proprement parler, qu'une anarchie, sont comprises dans l'interregne qui suivit la mort de Frédéric II. *Richard* mourut en 1271, dans son château de Merkstat, oublié des Allemands qui ne l'avoient appellé que pour le dépouiller. Il étoit dans la soixante-deuxieme année de son âge & la quatorzième de son règne, si cependant on peut appeller régne l'anarchie la plus tumultueuse. (*M—Y.*)

RICHARD est aussi le nom de trois ducs de Normandie, & de trois rois d'Angleterre, dont le premier fut aussi duc de Normandie.

DUCS DE NORMANDIE.

1º. Richard-*sans-peur*, fils de Guillaume *la longue épée*, & petit fils de Rollon. Il n'avoit que dix ans, lorsque Louis d'Outremer, roi de France, fomenta contre lui la révolte des Normands idolâtres, qui vouloient contraindre leur jeune duc de renoncer au christianisme. Hugues le grand secourut *Richard*, & calma ces troubles. Louis, moitié séduction, moitié violence, s'empare de la personne de *Richard* pour s'emparer de ses états; les Normands, après quelque résistance, laissent enlever leur duc; Louis parvient à leur persuader que cet enfant sera mieux élevé dans une cour ennemie qu'au milieu de ses sujets, & il l'emmène à Laon. Bientôt le dessein est pris de se défaire du jeune prince & de se ressaisir de la Normandie. Au moment de l'exécution, Asmond, gouverneur de *Richard*, l'arrache à cette cour meûtrière, en l'enveloppant dans un paquet d'herbes & le faisant porter ainsi jusqu'à Senlis, où il le met sous la garde du comte Bernard, oncle maternel de l'enfant. Cependant Louis d'Outremer offre à Hugues le grand de partager la Normandie, & Hugues abandonne *Richard*. Louis fond sans obstacle sur cette province sans chef; le comte Bernard la délivra par une conduite également

habile

habile & hardie; il osa tromper le trompeur, en l'engageant à tromper encore; il conseilla aux Normands de se rendre au roi pour éviter la guerre; il conseilla au roi de garder la Normandie entière, puisqu'elle s'étoit rendue à lui seul, & de frustrer Hugues de la part qui lui avoit été promise. Hugues fut mécontent: Bernard alors conseille à Hugues de se venger en prenant la protection de *Richard*. Bernard se servit de plus pour son dessein, d'un chef de nouvelles bandes Normandes, nommé Aigrold, qui se déclara hautement le défenseur de *Richard* & somma Louis d'Outremer de mettre ce prince en liberté; Bernard s'emporte contre cette insolence, assure le roi que toute la Normandie lui est dévouée, & que s'il paroît en personne dans cette province, Aigrold lui sera livré pour recevoir le châtiment de sa folie; Louis, aussi crédule que fourbe, s'engage parmi ses ennemis; Aigrold feint d'avoir peur & demande une conférence; elle se tient au village de Crescenville sur le chemin de Lizieux à Caen; Aigrold s'y trouve le plus fort, taille en pièces l'escorte du roi, & l'envoie lui-même prisonnier à Rouen; il n'en sortit qu'à la faveur d'un traité par lequel il céda, comme Charles le simple, son père, toute la Normandie, à la charge de l'hommage; & ce nouveau traité fut encore conclu à Saint-Clair sur Epte (en 945.) *Richard* s'affermit sur son trône, & fut plus puissant que son père & que son aïeul. Hugues le grand, qui, sans sceptre, avoit régné plus de vingt ans; fils, neveu, gendre, père, oncle de rois, beau-frère de trois rois, lui recommanda en mourant ses enfans & ses vassaux. Hugues le grand avoit été le protecteur de *Richard*; *Richard* le fut de Hugues Capet & de ses frères.

La conduite du roi Lothaire à l'égard de *Richard* fut la même que celle de Louis d'Outremer son père. Il s'unit, pour le perdre, avec tous les seigneurs que le voisinage rendoit ennemis de *Richard*. Pour le surprendre, il feint de le consulter; il vouloit, disoit il, se gouverner par les avis de celui à qui Hugues le grand avoit confié ses plus chers intérêts, il le prie de se trouver à un parlement qui devoit se tenir à Amiens. *Richard* se met en marche. Dans le chemin, deux inconnus viennent à sa rencontre, & l'avertissent qu'il est perdu, s'il entre sur les terres de France. *Richard* s'arrête & retourne sur ses pas. Lothaire voyant ce piége manqué, se hâte d'en tendre un autre: il persuade à *Richard* qu'il veut perdre Thibaud, comte de Chartres, voisin & ennemi de *Richard*. « J'ai besoin pour cela de votre secours, dit-il à *Richard*; mais il nous faut un prétexte pour » nous voir & pour traiter ensemble. Publiez que » j'exige l'hommage pour la Normandie, & que » vous venez me le rendre. » Il lui indique un jour & un lieu pour l'entrevue sur les bords de la rivière d'Epte, limite des deux états; *Richard* instruit par le passé, prend les précautions qu'exige la prudence; ayant déjà traversé l'Epte, il envoie des espions examiner ce qui se passe, il apprend que le comte Thibaud & tous ses autres ennemis sont auprès du roi qui se dispose à l'attaquer dès qu'il paroîtra; en conséquence, *Richard* repasse l'Epte & se retranche sur l'autre bord: il est attaqué en effet, & se défend avec tant de vigueur, qu'il force le roi & le comte de Chartres à la retraite. La guerre se prolonge d'un côté, Thibaud brûle tout jusqu'à Rouen; de l'autre, des Danois envoyés au secours de *Richard* par le roi de Danemarck son parent, se répandent jusqu'aux portes de Paris.

Hugues Capet monte sur le trône, les François & les Normands sont amis, *Richard* se rend médiateur entre Hugues Capet & ses vassaux. Le petit-fils de l'assassin de Guillaume, duc de Normandie, père de *Richard*, le comte de Flandre chassé de ses états par Hugues Capet, cherche un asyle, où? en Normandie. Ce duc *Richard* jugeant qu'il seroit dangereux d'accoutumer le nouveau roi, son pupille, à dépouiller ainsi les grands vassaux, oblige Hugues Capet de faire grace au comte de Flandre, & de lui rendre ces places. *Richard* sans-peur mourut à Fécamp, en 996. Il régnoit depuis l'an 942.

2°. *Richard le bon*, son fils, commença pourtant par opprimer ses peuples; les ducs de Normandie, grands princes d'ailleurs, avoient poussé jusqu'à un excès insupportable la tyrannie de la chasse & de la pêche; ils s'étoient emparés de tous les bois, de toutes les eaux, de tous les pâturages; les paysans dépouillés de leurs usages, privés de toute ressource, soit pour leur chauffage, soit pour la nourriture de leurs bestiaux, voyant d'ailleurs leurs campagnes presqu'autant dévastées par les bêtes fauves que par les comtes de Chartres & de Flandre, s'étoient attroupés & révoltés. *Richard* courut à ces malheureux, prit quelques-uns de leurs chefs, & leur fit couper les pieds & les mains; il eût mieux fait de détruire le gibier & de procurer à ses sujets la facilité de cultiver & de subsister. Guillaume, comte de Gisors, son frère bâtard, se révolta contre lui: il fut pris & enfermé cinq ans au château de Rouen; il se sauva de sa prison, & se cacha dans les bois; il apparut un jour mourant de faim & de douleur, à son frère qui chassoit dans ces mêmes bois, & qui touché d'un tel spectacle, lui pardonna. Depuis ce moment il n'y eut plus de révolte.

Richard II, & le roi de France Robert, après quelques démélés, vécurent dans une intimité, rare entre les princes. Robert appelloit *Richard son cher cousin & son bien bon ami*, titres qui n'étoient pas encore devenus d'étiquette; on les voit se fournir l'un à l'autre des secours contre tous leurs ennemis; ce fut principalement par les armes de *Richard* que Robert soumit le duché de Bourgogne, à la mort de Henri son oncle.

Le duc de Normandie étoit sans cesse harcelé par tous ses voisins, sur-tout par les comtes de Chartres; ceux-ci lui suscitèrent tant d'ennemis, que *Richard* II crut devoir appeller à son secours les rois de Suède & de Norvège. La France en frémit, elle craignit de voir renaître les incendies & les ravages dont les pirates Normands l'avoient affligée pendant tout le neuvième siécle. Le roi Robert employa sa médiation auprès du duc de Normandie; on désarma ces ennemis, & il renvoya ces étrangers, qui cependant laissèrent de funestes traces de leur passage; mais Olaüs, roi de Norvège, reçut le baptême à Rouen. *Richard le Bon* mourut en 1027.

3°. A *Richard le Bon*, succéda *Richard* III, son fils aîné, qui fut, dit-on, empoisonné l'année suivante par Robert, son frère, surnommé *le Diable*, père de Guillaume *le Bâtard* ou *le conquérant*.

Rois d'Angleterre.

Nos fables populaires sur *Richard sans-peur* & sur Robert *le Diable*, sont des monumens encore existans de la terreur que ces braves ducs de Normandie inspiroient à leurs voisins.

Les rois d'Angleterre du nom de *Richard*, & dont nous allons parler, descendoient des *Richard*, ducs de Normandie, par Guillaume le conquérant, trisaïeul de *Richard*, dit *cœur de Lion*, roi d'Angleterre.

1°. Henri II, ce grand roi, avoit beaucoup aimé Eléonore d'Aquitaine, sa femme, & tous les fils qu'il avoit eus d'elle, il les eut tous pour ennemis, ils lui firent la guerre, & il mourut en les maudissant. Son corps fut exposé à découvert dans l'église de Fontevrault. *Richard*, l'aîné des fils qui lui restoient & son plus cruel ennemi, se rendit à cette abbaye, soit pour braver son père mort, soit pour lui rendre les apparences d'un dernier hommage. Il fut saisi d'effroi, & tous les assistans furent frappés d'horreur, en voyant le sang, suite de l'apopléxie qui avoit terminé les jours du roi, sortir de la bouche & du nez du cadavre, comme s'il se fût élancé d'indignation à l'aspect du parricide. *Richard* ne put retenir ce cri du remords : *ah! c'est moi qui ai tué mon père*. Il embrassa ce cadavre, il fondit en larmes pendant toute la cérémonie de l'enterrement, & ces larmes lui concilièrent les esprits de la multitude.

Il donna une grande leçon aux traîtres, en chassant avec mépris tous ceux qui l'avoient servi contre son père, & en s'attachant tous ceux qui étoient restés fidèles au roi; il reçut publiquement l'absolution des archevêques de Cantorbéri & de Rouen, non pas précisément pour avoir porté les armes contre son père; ce crime cédoit, dans l'esprit du temps, au crime d'avoir combattu contre un croisé; & Henri II avoit pris la croix.

Il n'eut rien de plus pressé que de la prendre lui-même. Il partit dès le commencement de son régne, pour la terre sainte avec Philippe Auguste, son rival d'intérêt, d'ambition & de gloire, dont la valeur très-brillante étoit encore effacée par la valeur impétueuse de *Richard*. Leurs caractères ne purent s'accorder; en se voyant de plus près ils se haïrent davantage; une violente maladie qu'eut Philippe Auguste, peut-être un secret dépit de se voir un peu éclipsé par *Richard*, peut être aussi le desir de l'inquiéter sur ses possessions françoises, hâtèrent le retour de Philippe en France. *Richard* resta dans la terre sainte où il se couvrit de gloire par ses exploits, & s'attira une foule d'ennemis par des actes de hauteur & de violence. Lorsque la ville d'Acre ou Ptolémaïs se fut rendue à discrétion, les croisés exigèrent que Saladin rendît les prisonniers qu'il avoit faits sur eux, & sur-tout la vraie croix qu'il avoit prise dans un combat. Les assiégés restèrent entre les mains des vainqueurs comme ôtages de cette convention. La vraie croix ne se retrouvoit point; Saladin qui n'y attachoit pas le même prix que les chrétiens, ne savoit ce qu'elle étoit devenue. Sur cette réponse, *Richard* fit égorger plus de cinq mille de ces assiégés qui s'étoient rendus à lui; il eût été plus chrétien de consentir à se passer de la vraie croix. *Richard* battit deux fois Saladin; l'une auprès de Césarée, l'autre dans les plaines de Rama. Il prit Césarée, Joppé, Ascalon, il surprit Emaüs, il vouloit courir à Jérusalem; mais soit jalousie, soit corruption, les principaux croisés refusèrent de le suivre. On dit qu'il pleura de dépit de ce qu'on laissoit Jérusalem au pouvoir des infidèles, & que quelqu'un ayant voulu lui montrer cette ville du haut d'une montagne, il se couvrit le visage d'un pan de sa cotte d'armes, en s'écriant : *on est indigne de voir la cité sainte, quand on est hors d'état de la délivrer.*

Ce prince qui, par son impétuosité, se faisoit par-tout des ennemis, s'en étoit fait deux irréconciliables, l'un pendant le séjour qu'il avoit fait à Messine en partant pour la terre sainte; l'autre pendant son expédition dans la Palestine. Le premier étoit l'empereur Henri VI, au préjudice duquel il avoit affermi Tancrède sur le trône de Sicile; le second étoit Léopold, duc d'Autriche, auquel il avoit fait un affront sanglant, en renversant son étendart du haut d'un ouvrage que Léopold avoit emporté. *Richard*, en revenant de la terre sainte, prit la route par l'Allemagne pour éviter la France. Il voyageoit inconnu, de nuit seulement, & par des chemins détournés, de peur de quelque rencontre funeste : il fut, dit-on, reconnu en tournant la broche dans la cuisine d'une auberge; on le conduisit au duc d'Autriche qui le faisoit épier, qui le fit charger de fers & garder à vue : à chaque mouvement suspect, ses gardes lui portoient sur le cœur la pointe de leurs épées. Quand Léopold eut assouvi sa lâche vengeance sur son prisonnier, il le vendit,

lié & garotté, à la vengeance de l'empereur : il en reçut soixante mille marcs d'argent ; & l'empereur, après avoir retenu *Richard* quatorze mois en prison, lui vendit sa liberté cent cinquante mille marcs d'argent, regagnant ainsi près du double sur l'infâme marché de Léopold. Henri VI annonça la détention du roi d'Angleterre à Philippe Auguste, qui ne manqua pas d'en profiter de concert avec le prince Jean, (depuis le roi Jean sans Terre) ennemi de *Richard* son frère. Cependant Eléonore d'Aquitaine, leur mère, faisoit entendre ses justes plaintes dans toute l'europe & demandoit justice à Dieu & aux hommes de la captivité de son fils. On trouve dans un livre nouveau une anecdote intéressante, mais de l'autenticité de laquelle l'histoire ne répond pas. L'empereur, suivant cette anecdote, tenoit *Richard* enfermé dans une prison *inconnue à tout l'univers. Richard* étoit poëte & musicien, avoit la voix très-belle, & chantoit souvent des chansons dont il avoit fait les paroles & les airs. Blondel, maître de sa chapelle, étoit allé le chercher dans la terre sainte, déguisé en pélerin. Ne l'y ayant pas trouvé, il traversoit l'Allemagne en le cherchant. Il arrive au village de Lotemstein où l'empereur avoit un château, il apprend qu'on y gardoit un prisonnier. Diverses circonstances firent juger à Blondel que ce pouvoit être *Richard.* Pour s'en éclaircir sans donner aucun soupçon, il se mit à chanter au pied d'une tour grillée de la prison, les premiers couplets d'une chanson de *Richard.* Du fond de la tour, une voix que Blondel reconnut aisément pour être celle de *Richard*, chanta les couplets suivans. Blondel assuré par-là de sa découverte, passe en Angleterre, où, sur son rapport, on entama bientôt avec l'empereur les négociations qui rendirent *Richard* à son royaume. C'est de cette anecdote que M. Sedaine a fait le sujet d'une pièce dramatique & lyrique, dont le succès ne se dément point.

Quand le roi de France sut que *Richard* étoit en liberté, il écrivit à son allié Jean-sans-Terre : *prenez-garde à vous, le diable a brisé sa chaîne.* Jean-sans-Terre trahit Philippe pour faire sa paix avec son frère. *Richard* reçut son frère comme un lâche qui avoit expié la révolte par l'infamie, & comme un méchant dont il falloit se défier, mais qu'il ne falloit pas pousser à bout. *Je lui pardonne* dit-il à Eléonore sa mère, qui le lui présentoit, *& j'espère oublier aussi aisément ses torts qu'il oubliera ses devoirs & ma clémence.*

La guerre ne cessa plus entre Philippe Auguste & *Richard* ; ce dernier fut vainqueur a Freteval, où les titres de la couronne de France tombèrent entre ses mains : il le fut encore dans un combat très-vif près de Courcelles & de Gisors, où Philippe dans sa retraite, tomba tout armé dans l'Epte, le pont de Gisors ayant fondu sous lui ; on eut peine à le sauver. *Il a bu dans la rivière*, écrivoit *Richard* à un évêque d'Angleterre, en lui marquant les particularités de ce combat.

Peu de temps auparavant, Philippe avoit encore été battu par le même *Richard*, entre Gamaches & Vernon ; ces échecs de la plupart desquels il prit sa revanche en différentes occasions, etoient bien moins flétrissans que la cruauté avec laquelle, à l'expiration d'une trêve, il fit crêver les yeux à tous les prisonniers qui se trouvoient entre ses mains, exemple qu'il prit de *Richard* ou qu'il lui donna.

Ce fut dans le cours de ces guerres que Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, cousin germain de Philippe-Auguste, pris les armes à la main par les troupes de *Richard*, fut enfermé à Rouen. Il s'adressa au pape Célestin III, & le pria d'intercéder pour lui auprès du roi d'Angleterre, du ton dont les papes étoient depuis long-temps accoutumés à intercéder. « J'écris pour » vous au roi d'Angleterre, répondit Célestin, & » j'intercède en effet de tout mon pouvoir.... Je » supplie, c'est tout ce que je puis & tout ce » que je dois faire ». *In tali casu non possumus nec debemus imperare, sed tantùm supplicare.*

Ce pape, dans sa lettre à *Richard*, appelloit l'évêque de Beauvais *son très-cher fils.* Le roi d'Angleterre pour toute réponse lui envoya la cuirasse de l'évêque, avec ces mots des enfans de Jacob : *reconnoissez-vous la robe de votre fils?* Le pape n'insista point, il condamna l'évêque. « Ainsi, dit-il, doit être traité tout prélat qui » abandonne la milice de Jésus-Christ, pour celle » du siécle ».

Richard mourut d'une mort violente & conforme à son caractère. Un paysan limousin, en creusant la terre, avoit trouvé un trésor ; le vicomte de Limoges, sur les terres duquel étoit ce trésor, s'en empara, & le fit garder dans le château de Chalus. *Richard* réclamant ce trésor en qualité de seigneur suzérain, courut assiéger Chalus ; la garnison voulut se rendre ; *Richard* dit que puisqu'il avoit pris la peine de venir jusques là, il vouloit avoir le plaisir de prendre la place d'assaut, & de faire pendre toute la garnison sur la brèche. Le quatriéme jour du siége, une flèche tirée des murs du château, par un arbalêtrier, nommé Bertrand de Gourdon, l'atteignit à l'épaule ; un chirurgien mal-adroit rendit mortelle cette blessure d'abord légère. Le sang naturellement enflammé de ce monarque furieux, s'aigrit, se corrompit, la cangrène s'y mit. Cependant Marquadé, chef des troupes mercenaires à la solde de *Richard*, & ministre de ses vengeances, avoit pris le château & le trésor, & avoit fait pendre la garnison selon les menaces du roi d'Angleterre ; il ne restoit que Gourdon, réservé à un cruel supplice. Le roi voulut le voir. « Malheureux, lui dit-il, que t'avois-je fait pour » attenter à ma vie ? — Les rois, répondit froi- » dement Gourdon, comptent pour rien le sang

» versé, les fortunes détruites, le genre humain » foulé aux pieds; ils ravagent la terre, & ils » demandent ce qu'ils ont fait. Tyran! mon père, » mon frère, mes compagnons ont péri par tes » coups; tu me menaçois moi-même d'un supplice honteux, & tu demandes ce que tu m'as » fait ».

Richard avoit de la grandeur, il fut frappé du discours de Gourdon, lui pardonna & lui fit donner cent schellings; mais *Richard* mourut, & le barbare Marquadé, dit un historien moderne, fit écorcher vif Gourdon pour avoir fait son devoir. On ne manqua pas de remarquer que *Richard* avoit péri par une arme qu'il avoit lui-même introduite à la guerre, l'arbalêtre; jusques-là on ne s'étoit servi que de la lance & de l'épée. « Nos aïeux, dit Mézeray, abhorroient ces armes traîtresses, avec quoi un coquin, se tenant » à couvert, peut tuer un vaillant homme de » loin, & par un trou ».

Cependant ces armes traîtresses furent inventées par un homme qu'une valeur presqu'incroyable fit surnommer *cœur de lion*. Saladin, bon juge du courage & des talens militaires, avouoit la supériorité de *Richard*. *Richard* étoit la terreur des Sarrasins, & dans la Palestine, les mères effrayoient leurs enfans en prononçant seulement son nom. Il eut du lion, dont le nom lui fut donné, le courage, la fierté, la colère, la cruauté, la fièvre ardente, la soif du sang, & cette espèce de magnanimité capricieuse & farouche qu'on attribue au lion. Tout ce qui étoit grand, sublime, un peu gigantesque, plaisoit à son ame altière. Gourdon n'obtint de lui sa grace qu'en l'étonnant. On vantoit la pénétration de son esprit, la vigueur de son éloquence, l'agrément de sa conversation, la vivacité de ses réparties, petits avantages en comparaison de la sagesse & de l'humanité qui lui manquèrent. Il avoit cependant des traits de sensibilité: il eut pour sa mère une tendresse qui mérita d'être remarquée; mais comment oublier que la violence de *Richard* concourut avec la perfidie de Jean à faire mourir de douleur un père tendre qui les avoit tous comblés de biens? comment oublier ces cinq mille prisonniers égorgés de sang-froid devant la ville d'Acre, & ces autres prisonniers privés de la vue en France? Comment oublier qu'il dût la mort à la fureur qu'il avoit eue de forcer une place qui ouvroit ses portes, & d'exterminer des malheureux qui se rendoient; barbarie atroce qui tourna contre lui tous les droits de l'humanité, comme toutes les loix de la guerre.

On remarqua que dans un régne de dix ans, depuis 1189 jusqu'à 1199, à peine passa-t-il quatre mois en Angleterre; ce seul mot le raye de la liste des rois, & le relègue dans la classe des guerriers & des avanturiers illustres. C'est-là que ses talens, ses exploits, ses desseins le font briller de toute sa gloire.

Illâ se jactet in aulâ.

2°. *Richard* II, roi d'Angleterre, fils du prince noir & petit-fils d'Edouard III, étoit contemporain de notre roi Charles VI, & aussi ami de ce prince que son père & son aïeul avoient été ennemis des prédécesseurs du même Charles VI. Ces deux rois étoient du même âge, *Richard* avoit deux ans de plus que Charles VI) tous deux étoient encore dans l'enfance, lorsqu'ils avoient commencé à règner, tous deux furent gouvernés par trois oncles paternels, ambitieux & mal intentionnés. Le sort sembloit même s'être étudié à mettre entre les trois oncles du roi d'Angleterre, la même différence de caractère qu'entre les trois oncles du roi de France, & cette différence de caractère suivoit le même ordre chez les princes des deux nations. Le duc de Lancastre, régent en Angleterre, avoit la hauteur, l'ambition, l'avidité du duc d'Anjou, régent de France; le duc d'Yorck ressembloit au duc de Berry, par la mollesse & l'indolence; & le duc de Glocestre au duc de Bourgogne, par l'audace & la turbulence.

chard fut gendre de Charles VI, il épousa Isabelle de France, sa fille, le mariage ne put être consommé, à cause du bas âge de la princesse; mais elle fut élevée en Angleterre, où une princesse françoise blessoit les yeux de la nation.

Le règne de *Richard* II ayant toujours été agité par des factions, il est peut-être difficile de porter sur ce prince un jugement bien exact. Il eut des favoris qu'il combla de biens; il donna l'Irlande en souveraineté à un d'entr'eux, comme il auroit donné un champ ou une maison; & ce favori étant mort en pays étranger, il fit apporter son corps en Angleterre, & fit ouvrir sa bière pour le considérer à loisir, avant qu'on le déposât dans le tombeau qu'il lui avoit fait élever. Sur ces témoignages d'une si vive affection, le P. d'Orléans le loue comme un roi capable d'amitié; les Anglois plus sévères, ne virent dans ces amis que des mignons.

La facilité avec laquelle il sacrifia ces favoris à la haîne du parlement, prouve, dans tous les cas, beaucoup de foiblesse & de légèreté. Froissard pensoit comme les Anglois sur ces favoris, qu'il appelle toujours les *marmouzets* & les *poupées* du roi.

Richard eut deux beaux momens dans sa vie. Il y eut à Londres un soulevement violent, où un forgeron nommé *Wat-tyler*, étoit à la tête des rebelles: il traita d'égal à égal avec le roi, ou plutôt il traita en maître étant supérieur en forces, & les propositions que faisoit le roi ne lui étant pas agréables. il tira deux ou trois fois son poignard pour l'en frapper. Témoin de cette insolence Walworth, maire de Londres, se jette au devant du roi, renverse Wat-tyler d'un coup de massue; les autres personnes de la suite du roi achèvent d'assommer Wat-tyler: aussi-tôt les rebelles criant *Wat-tyler & vengeance*, bendent

leurs arcs & saisissent leurs flèches ; la troupe du roi, toute foible qu'elle est, se prépare au combat, le roi la retient, il s'avance seul vers les rebelles : *mes amis*, leur dit-il, *Wat-tyler est mort ; vous n'aurez plus désormais d'autre chef que votre roi.* Les paysans le suivent, changés par ce seul mot. Knolles, un de ses généraux, arrive à son secours avec ce qu'il avoit pu rassembler de troupes, il demande la permission de charger les rebelles. *Des rebelles* ! dit le roi, *il n'y en a plus ; vous ne voyez ici que mes sujets & mes enfans. Richard* avoit alors seize ans : on ne pouvoit annoncer d'une manière plus éclatante le fils & le successeur du prince noir & d'Edouard III.

L'autre beau moment de *Richard* fut celui où il déclara sa majorité. Ses profusions envers ses favoris avoient fait chercher les moyens de borner son autorité ; on lui avoit donné un conseil sans l'avis duquel il ne pouvoit rien entreprendre, on l'avoit même fait jurer d'être soumis en tout aux décisions de ce conseil. Le roi entre un jour au parlement, & de ce même air dont il avoit désarmé les paysans révoltés ; *quel âge me croyez-vous* ? dit-il à l'assemblée : vingt & un ans, lui répondit-on —— Je dois donc commencer enfin à « gouverner par moi-même, & je ne me sens pas » de moindre condition que mes prédécesseurs». Ce ton de fermeté imposa ; on applaudit, & on obéit. Le roi faisant usage à l'instant de l'autorité qu'il réclamoit, ôta la chancellerie à l'archevêque de Cantorbéry, qui s'étoit montré l'ennemi des favoris, & interdit l'entrée du conseil au duc de Glocestre, celui de ses oncles qui lui étoit le plus suspect : il ne rencontra aucune opposition.

Mais le reste de sa vie parut trop démentir ces deux beaux momens : il se livra de jour en jour à la mollesse & à la dissipation; impétueux & foible, il ne savoit ni se refuser aux préventions ni les dissimuler, il mettoit l'humeur à la place de l'autorité. Quand le parlement lui proposoit de renvoyer les ministres ou les favoris qui abusoient de leur crédit, il répondoit avec colère qu'il ne renverroit pas pour l'amour du parlement le moindre marmiton de sa cuisine, & menaçoit de se liguer avec le roi de France, son beau-père, pour apprendre de lui à réduire des sujets rebelles; puis il trembloit & il cédoit : il éclatoit imprudemment en toute rencontre contre ses oncles, qu'il avertissoit par-là de se réunir contre lui. On distinguoit le parti du roi & le parti des princes, & celui-ci parut être celui de la nation. Le duc de Glocestre étoit à la tête.

Le plus grand grief de la nation Angloise contre *Richard*, fut la restitution qu'il fit à la France, de quelques places importantes; & la trève de vingt-huit ans qu'il conclut avec elle, & qu'il cimenta par son mariage avec Isabelle, alors âgée de six ans. Le duc de Glocestre eut à ce sujet avec lui une explication, où il lui fit, au nom de la nation, des reproches pleins de hauteur & d'amertume, que *Richard* repoussa vigoureusement & ne lui pardonna jamais. Si l'on en croit Froissard, le duc de Glocestre poussa jusqu'à l'infidélité la plus coupable ses intrigues contre *Richard*. Celui-ci, après avoir dissimulé quelque temps, va de grand matin faire une visite au duc à la campagne, pour s'assurer de le trouver au lit ; il l'invite à le suivre à Londres ; dans la route le duc est arrêté, un vaisseau l'attendoit sur la Tamise, on le transporte à Calais; quelque temps après, le parlement voulant juger le duc de Glocestre, donne ordre au gouverneur de Calais d'amener son prisonnier à Londres ; le gouverneur répond que Glocestre venoit de mourir d'une attaque d'apopléxie ; on sut depuis qu'il avoit été étouffé entre des matelats ; il eut pour vengeur, son neveu le comte de d'Erbi-Lancastre, fils du duc de Lancastre, & devenu duc de Lancastre lui-même par la mort de son père.

Un jugement capricieux & bizarre, rendu par le roi, avoit exilé le comte de d'Erby pour dix ans; mais le roi lui avoit promis de borner à quatre ans le temps de cet exil, & avoit donné des lettres-patentes pour lui conserver ses droits héréditaires ; il avoit depuis révoqué ces lettres & retenu les biens de la maison de Lancastre.

Le nouveau duc de Lancastre-d'Erby revint de son exil pour réclamer ces biens : les conjonctures étoient favorables, & Lancastre vit bientôt qu'il pouvoit enlever la couronne au prince qui avoit voulu lui enlever son patrimoine. Le roi étoit allé faire la guerre en Irlande, il se hâta de repasser en Angleterre à la nouvelle du retour & de la révolte du duc de Lancastre, mais les esprits étoient mal disposés. Le roi, quelques jours après son arrivée sur les terres d'Angleterre, regardant le matin par sa fenêtre qui donnoit sur la campagne, comptoit voir toute son armée rassemblée autour de lui ; cette armée, de trente-deux mille hommes, étoit réduite à six mille, tout le reste avoit déserté pendant la nuit & étoit allé se joindre au duc de Lancastre. Tout abandonna le malheureux *Richard*, il s'abandonna lui-même & quitta le peu de troupes qui lui restoient, de peur qu'elles ne le livrassent au duc de Lancastre ; il alla s'enfermer dans le fort château de Conwai sur la mer, où il étoit en sûreté ; delà il envoya le comte d'Huntingdon, son frère naturel, négocier avec Lancastre. Celui-ci retint Huntingdon jusqu'au retour, disoit-il, du comte de Northumberland, qu'il avoit de son côté envoyé au roi, & il força Huntingdon de mander au roi qu'il pouvoit avoir une confiance entière dans le comte de Northumberland. Cette lettre fut envoyée à Northumberland lui-même. Lorsqu'il parut devant le roi, celui-ci lui demanda s'il n'avoit pas rencontré son frère en chemin, ouï, sire, répondit-il, & voici une lettre dont il m'a chargé pour vous. Northumberland, au nom du duc de Lancastre, ne demanda point

d'autres conditions de paix, sinon que les biens de la maison de Lancastre lui fussent rendus, & qu'il fût fait grand juge d'Angleterre. Ces conditions furent acceptées. L'évêque de Carlisle conseilla seulement de faire jurer Northumberland sur l'évangile & l'eucharistie; Northumberland jura.

Le roi indiqua pour le lieu de son entrevue avec le duc de Lancastre, le château de Flint, & prêt à partir pour s'y rendre, il dit au comte de Northumberland : c'est sur votre foi que je m'y engage, « songez à vos sermens & au Dieu » qui les a reçus. Si je les oublie, dit Northum- » berland, traitez-moi comme un traître. Il demanda la permission de prendre les devans pour faire apprêter à souper au roi & au duc dans le château de Flint, & il ajouta: « Sire, suivez-moi » de près, car il est bientôt deux heures.

Richard monte à cheval, lui vingt-deuxième, & en descendant une montagne, & jettant ses regards sur la vallée; n'appercevez-vous pas là bas, dit-il au comte de Salisburi, des bannières & des pennons? Oui, répondit le comte; ah! s'écria l'évêque de Carlisle, je crains que cet homme ne vous ait trahi. En même-tems, ils voient venir à eux le comte de Northumberland, lui douzième. Sire, dit-il, je viens au devant de vous. Le roi lui demande qui sont ces gens qu'il voit là bas dans la vallée? Je n'ai rien vu, dit Northumberland. Regardez donc, dit le comte de Salisburi, les voici devant vous; ce sont vos gens, dit l'évêque, je reconnois votre bannière. « Northumberland! dit le roi, si je croyois que » vous voulussiez me trahir, il est peut-être en- » core temps, je retournerois à Conwai. Vous » n'y retournerez point, répondit le traître en » se démasquant, & en saisissant la bride du che- » val du roi; je vais vous mener au duc de Lan- » castre, comme je le lui ai promis, car je ne » viole pas toutes mes promesses».

Il avoit en effet mis en embuscade au bas de la montagne cent lances & deux cents archers, qui furent à lui dans le moment, en sonnant de la trompette. Le roi dit au comte: *Le Dieu sur qui tu as mis la main, te le veuille rendre au jour du jugement & à tous tes complices*; & se tournant vers les gens de sa suite qui pleuroient, *mes amis*, leur-dit il, *nous sommes trahis, c'est le sort de la bonne foi.*

On le mit au château de Flint avec ses compagnons, dont on eut bientôt la cruauté de le séparer; ce fut le 21 août 1399, qu'il fut ainsi trahi & emprisonné.

Le duc de Lancastre averti par le comte de Northumberland, s'approcha du château de Flint avec toute son armée. *Richard* le voyoit du haut de la terrasse du château; à ce spectacle il se troubla & frémit, des larmes coulèrent de ses yeux; il dit à ses compagnons : mes amis, l'heure approche, où nous allons être livrés à notre ennemi mortel. Lancastre rangea son armée autour du château.

Dans l'entrevue, le roi faisant un effort pour bien traiter le duc, le salua & lui dit : » soyez » le bien revenu.—Je suis revenu plus tôt que » vous ne m'attendiez, dit le duc; je viens vous « aider à gouverner ce royaume que, depuis » vingt-deux ans qu'il est sous vos loix, vous ne » gouvernez pas au gré de la nation ». Il le traîna comme en triomphe à sa suite, & l'enferma dans la tour de Londres. Suis-je votre roi ou votre prisonnier, & pourquoi suis-je gardé ainsi, demanda *Richard* au duc de Lancastre? — Sire, vous êtes mon roi, mais le *conseil du royaume* ordonne que vous soyez ainsi gardé. *Richard* demanda la reine sa femme: vous ne pouvez la voir, dit Lancastre, le conseil l'a défendu. *Richard* alors réclama les loix de la chevalerie, & offrit de se battre seul contre quatre de ses accusateurs ou de ses oppresseurs. Lancastre ne répondit rien à cette proposition, & pria seulement le roi d'attendre la décision du parlement.—Eh bien! que j'y comparoisse du moins, dans ce parlement, & qu'on y entende mes raisons. — Lancastre, sans s'expliquer sur ce point, se contenta de répondre : *Sire, il vous rendra justice.*

Le parlement s'assembla le 30 septembre 1399; Lancastre accuse *Richard*, & tout le monde le condamne sans l'avoir entendu. L'évêque de Carlisle fut le seul qui osa élever la voix en sa faveur. Eh! messieurs, leur dit-il, vous entendriez dans ses défenses un malfaiteur, un assassin, & vous refusez d'entendre votre roi, & vous osez le condamner! Lancastre, pour toute réponse, fit mettre l'évêque en prison. On déposa *Richard*, on proclama Henri de Lancastre; l'arrêt de *Richard* portoit qu'au premier mouvement qui se feroit pour le secourir, il mourroit; on juge bien qu'il se fit des mouvemens pour le secourir.

Le malheureux *Richard* ignoroit tout dans le château de Ponfret ou Pontefract (*pontis fracti*), où il avoit été transféré. Un chevalier, nommé Pierre d'Exton, ou Exton, envoyé par le roi Henri, arrive au château de Pontfret avec sept autres assassins; *Richard* étoit à table, Exton appelle l'écuyer tranchant, & l'avertit de la part de Henri, de ne plus faire, selon la coutume, l'essai des mets servis sur la table de *Richard*; *car*, dit-il, *il ne mangera plus guères. Richard* s'apperçoit que l'écuyer manque à ce cérémonial, & lui ordonne de le remplir; l'écuyer se jette à genoux, & lui allègue la défense qu'Exton vient de lui en faire de la part de Henri. *Richard* perdit patience, il frappa l'écuyer d'un couteau de table qu'il avoit sous la main, en lui disant avec fureur : *va-t-en au diable, toi & ton Lancastre* Exton arrive au bruit avec ses sept hommes armés aussi bien que lui; à cette vue, *Richard* repousse la table, s'élance au milieu des huit assassins, arrache à l'un d'eux sa hache d'armes, s'en sert avec succès contre eux, renverse quatre de ses assassins à ses pieds, & commençoit à intimider beaucoup les autres, lorsqu'Exton l'attaquant par derrière, lui porta sur la tête un coup qui le

fit tomber en criant; Exton redoubla & l'acheva. Ce fut le jour des Rois 1400 que *Richard* fut assassiné.

3°. *Richard* III, monstre souillé des plus grands crimes & le vrai Néron de l'Angleterre, étoit frère puîné du roi Edouard IV, de la maison d'Yorck, qui disputoit encore la couronne à la maison de Lancastre. Henri VI vivoit & avoit le titre de roi; Marguerite d'Anjou combattoit pour lui & pour le jeune prince de Galles son fils. Après la bataille de Tevkesbury en 1471, on amena devant Edouard vainqueur le prince de Galles prisonnier. « Jeune téméraire, lui dit arrogamment Edouard, qui t'a inspiré l'audace d'en» trer les armes à la main dans mon royaume? J'ai » cru, répondit le prince de Galles avec une fermeté modeste, pouvoir prendre les armes pour » faire rendre à mon père, un trône qui n'ap» partient qu'à lui ». *Il manque de respect*, s'écrie alors *Richard*, duc de Glocestre, qui paroît avoir dès-lors fondé sur le crime les plus affreuses espérances; il s'élance en même temps avec d'autres assassins sur le prince de Galles, qui tombe percé de coups. Glocestre court ensuite plonger dans le sein de Henri VI le poignard encore fumant du sang du prince de Galles; alors voyant la branche de Lancastre presqu'entièrement éteinte, & hors d'état pour le moment de lui rien disputer, il crut qu'il étoit temps de porter ses coups sur les princes de la maison d'Yorck, sur ses propres frères, & de renverser toutes les barrières qui lui fermoient le trône. Entre Edouard IV & lui étoit le duc de Clarence; il s'attacha d'abord à aigrir Edouard contre ce prince, & il y réussit tellement, qu'Edouard fit noyer Clarence dans un tonneau de malvoisie.

Edouard mourut quelques années après; on ne crut point le duc de Glocestre innocent de sa mort; mais Edouard laissoit deux fils & plusieurs filles, dont il confia même en mourant la tutelle au duc de Glocestre; il restoit aussi des enfans du duc de Clarence. Tant d'obstacles n'arrêtèrent point un tyran aussi téméraire que dénaturé; Glocestre fit périr les deux princes, & enferma leurs sœurs, après les avoir fait déclarer bâtardes, sur un de ces faux prétextes qui ne manquent jamais aux grands scélérats; il écarta plus facilement encore les enfans du duc de Clarence; il se mit la couronne sur la tête & prit le nom de *Richard* III; Edouard V, fils aîné d'Edouard IV, eut d'abord le titre de roi. *Richard* n'eut que celui de protecteur, & il affectoit de prodiguer à Edouard V, qu'il tenoit en sa puissance, tous les respects dûs à la majesté royale; mais il ne put faire illusion à la reine douairière qui, effrayée du danger qui la menaçoit, s'étoit retirée dans l'asyle de Westminster avec le duc d'Yorck, son second fils; ni les protestations du protecteur, ni la garantie des sermens des plus grands seigneurs, ni les prélats trompés, qui assuroient que cette défiance étoit aussi injuste qu'injurieuse à *Richard*; rien ne put la persuader, elle ne se rendit enfin qu'à la menace qu'on lui fit de la tirer par force de son asyle avec son fils; elle le confia au seul primat: « je le mets, dit-elle, sous votre garde, sous la garde de la religion; » vous en répondrez à sa mère devant Dieu & » devant les hommes ». Les deux princes étant ainsi remis au duc de Glocestre, des discours injurieux & qui attaquoient leur état, se répandent dans le public; ce n'étoit d'abord qu'un bruit sourd, ce furent bientôt des déclamations publiques, répétées dans des sermons & des harangues; on n'appelloit plus les princes que les petits bâtards; *Richard* seul étoit légitime. (Sur les divers stratagêmes qu'il employa pour détruire les partisans des princes, voyez l'article *Hastings*.) Un docteur, Ralph Saw, prit pour texte d'un sermon qu'il prêcha publiquement dans l'église de Saint-Paul, *les rejettons bâtards ne profiteront point*; il dit que le sceptre ne pouvant être porté par un enfant d'une naissance plus qu'équivoque, n'appartenoit qu'au grand prince qui savoit en soutenir l'éclat. Ce prince devoit arriver au milieu du sermon, pour recueillir les fruits de l'enthousiasme que l'orateur auroit fait naître, ce qui donna lieu à un incident ridicule. *Richard* voulant qu'à son arrivée le peuple le proclamât roi, crut devoir laisser au docteur le temps de disposer les esprits, mais il lui en laissa trop: Ralph avoit compté sur la présence de *Richard* pour achever l'effet de son sermon, comme *Richard* avoit compté sur le sermon pour préparer l'effet de sa présence; *Richard* n'arrivoit point. Ralph ayant épuisé la matière, & sentant qu'au lieu d'enthousiasme, il n'inspiroit que le mépris & le dégoût, craignit que l'auditoire ne se dissipât, & crut nécessaire de changer de sujet. Quand il entendit arriver *Richard*, il reprit son éloge avec une chaleur mal-adroite qui glaça de nouveau l'auditoire; il répéta même une apostrophe qu'il avoit adressée au prince pendant son absence, n'ayant pas voulu la perdre, & ayant fondé sur cette figure oratoire l'espérance du succès. *Richard*, au lieu des acclamations qu'il attendoit, vit sur tous les visages une indignation mêlée d'effroi, & fut obligé pour ce jour-là de renoncer à son projet. On essaya aussi sans succès de l'éloquence des orateurs profanes; enfin on prit le parti de gagner quelques bourgeois, & de mêler dans la foule quelques domestiques de *Richard*, déguisés, qui crièrent: *vive le roi Richard!* ce fut-là sa proclamation & son seul titre. Les amis de *Richard*, c'est-à-dire ses complices, coururent lui porter ce qu'ils appelloient le vœu public. *Richard* parut étonné, remercia, refusa, protesta de sa fidélité inviolable envers le roi son neveu; il fallut en venir à lui dire avec une brutalité qu'il trouva très-obligeante, qu'il pouvoit refuser tant qu'il voudroit, mais que son refus ne profiteroit pas à ses neveux, qui étoient rejettés par la nation comme bâtards; il voulut bien se rendre alors

& consentit de régner ; bientôt après, les princes disparurent. Lorsque sous Charles II, on fit des réparations à la partie de la tour de Londres où les jeunes princes avoient été enfermés, on y trouva des os d'un ou de plusieurs petits squelettes humains; on jugea que c'étoient ceux d'Edouard V & du duc d'Yorck son frere, ou de l'un d'eux.

De crime en crime, voilà *Richard* roi, & le plus malheureux des rois; tout le monde le craint, il craint tout le monde; il verse des flots de sang, il abbat les têtes qui lui font ombrage, il révolte les cœurs. On murmure, on cabale, on se soulève, on tourne les yeux vers le comte de Richemont, alors réfugié en Bretagne, seul Anglois qui restât, même par femmes, de la race de Lancastre. Ce fut le roi Henri VII.

La guerre décida entre ces deux rivaux. Les armées ennemies furent en présence à Bosworth, lieu devenu célèbre par cette journée du 22 août 1485, qui termina la querelle des deux Roses. *Richard*, à qui la fureur rendoit toute l'intrépidité que ses remords lui ôtoient souvent, voulut combattre, la couronne sur la tête, soit pour braver son ennemi, soit pour mourir, s'il le falloit, avec les marques de la royauté; les deux compétiteurs se rencontrèrent dans la mêlée; *Richard* s'élança sur Henri avec tant de violence, que, d'un seul coup, il tua le porte-étendart de Henri, & renversa un autre de ses officiers. Henri ne put se défendre de quelque trouble à l'approche de ce formidable ennemi; mais, considérant qu'il étoit devenu nécessaire de vaincre ou de mourir, il s'avança l'épée à la main avec une ardeur égale à l'impétuosité de *Richard*; on se jetta en foule entre eux deux, & ils furent séparés. *Richard* succomba sous la haine générale; on servoit *Richard* à regret, on combattoit avec joie pour Henri. La victoire ne fut pas incertaine; mais *Richard* ne pouvoit être vaincu impunément : il fit de sa main un carnage horrible de ses ennemis, c'est-à-dire, de ses sujets; enfin, quand il vit tout désespéré, il se jetta dans le bataillon le plus épais de l'armée de Richemont, tendant la gorge aux épées & aux lances; on le vit tomber percé de coups, ce fut le signal de la paix.

Richard III, scélérat intrépide & altier, eut une énergie effrayante, une sorte d'élévation & de grandeur, si ce n'étoit pas prostituer ces mots que de les appliquer au crime; une valeur presque surnaturelle, toutes les sortes de courage, & de l'esprit & du cœur, des talens distingués, à quelques égards, même pour le gouvernement; tout en lui, jusqu'à ses vices, avoit de l'éclat; il étoit également impossible & de ne pas le haïr, & de le mépriser.

Son extérieur sombre, farouche & menaçant, qui l'avoit fait nommer *le sanglier*, annonçoit la férocité de son ame; il avoit des choses monstrueuses dans la constitution physique comme dans le caractère, une taille contrefaite, un bras desséché, un regard affreux, une phisionomie bisarre.

Le peu de confiance qu'il fut capable d'accorder, il le plaça mal. Catesby, Ratcliffe & Lovel, ses favoris, partageoient avec lui la haîne publique. Les chansons satyriques du temps disoient que *le chat, le rat & le loup désoloient l'Angleterre sous le regne du sanglier.* Ces favoris de *Richard* furent entraînés dans sa chûte; Catesby, le principal ministre de ses violences, ayant été pris à Bosworth, fut exécuté à Leicester; Ratcliffe fut proscrit, Lovel vécut quelque temps fugitif; étant revenu ensuite dans le royaume pour y exciter des troubles, il fut défait par Henri VII à la bataille de Stoke près de Newark sur la Trent en 1487, & il disparut. Les uns disent qu'il fut tué dans la bataille, d'autres qu'il se noya dans la Trent en voulant se sauver; mais, suivant une tradition assez générale, il traîna une longue vie, caché, comme on le raconte de Sabinus, au fond d'un souterrain. Cette tradition paroît confirmée par une découverte dont parle le célèbre M. Carte. Vers le commencement du siècle actuel, des ouvriers travaillant à des réparations dans une maison qui avoit appartenu à ce seigneur, trouvèrent dans une chambre souterraine un vieillard immobile, assis dans une grande chaise où il sembloit dormir; aussi-tôt qu'ils y touchèrent, le corps tomba en poussière.

Richard III avoit épousé Anne, l'une des filles de ce fameux comte de Warwick, tué à la bataille de Barnet en 1471; elle étoit veuve de ce jeune prince de Galles, (fils de Henri VI) si indignement massacré par *Richard* après la bataille de Tewkesbury. Elle fut malheureuse, & le méritoit bien; on ne daigna pas même la plaindre; on ne lui pardonna jamais de s'être jettée d'elle-même dans les bras du meurtrier de son premier mari; l'ambition seule avoit pu lui faire rechercher une pareille alliance : quelle femme auroit-pu aimer *Richard III ?*

Elle en eut un fils qui eut le titre de prince de Galles, & qui mourut dans l'enfance.

Pendant la durée de ce mariage, *Richard* avoit offert sa main à la princesse Elisabeth, l'aînée des filles d'Edouard IV, & sœur de cet Edouard V & de ce duc d'Yorck que *Richard* avoit détrônés & assassinés; Elisabeth rejettoit avec horreur l'offre du meurtrier de sa famille; elle se réservoit, disoit-elle, au vainqueur de ce monstre. En effet elle épousa le roi Henri VII; c'étoit pour empêcher ce mariage, qui réunissoit dans la personne du comte de Richemont les droits d'Yorck à ceux de Lancastre, que *Richard* se proposoit à Elisabeth.

La vie de la reine Anne, sa femme, étoit pour lui un foible obstacle; c'étoit l'affaire d'un crime de plus. En effet, cette princesse mourut quelque temps après; sa mort fut attribuée au poison ou aux mauvais traitemens qu'elle éprouvoit, & tel est l'avis de tous les historiens, à la réserve d'un seul

seul qui attribue sa mort à la douleur qu'elle eut de la perte de son fils.

Richard III fut le dernier roi d'Angleterre de la maison d'Anjou, dite de Plantagenet, maison françoise qui avoit occupé le trône d'Angleterre pendant 331 ans, à compter de l'avénement de Henri II en 1154; c'étoit la maison Tudor qui montoit sur le trône dans la personne de Henri VII.

RICHARDSON; (*Hist. litt. mod.*) c'est l'auteur de *Pamela*, *de Grandisson*, *de Clarisse*. Cette simple annonce suffit à son éloge & donne l'idée des plus belles productions peut-être de l'esprit humain. On connoit l'éloge de *Richardson* par Diderot; c'est incontestablement le meilleur ouvrage de Diderot; il est sur-tout très-piquant de voir avec quel zèle & quelle bonne foi Diderot adopte & partage la sainte colère d'une zèlatrice de *Richardson* contre ceux qui trouvent Clarisse trop dévote. M. *Richardson* a illustré le siècle où nous vivons; on ne conçoit pas comment l'abbé Prévost qui nous a le premier fait connoitre Clarisse, a pu manquer de goût au point de comprendre dans les retranchemens qu'il a cru devoir faire, & dont il n'auroit dû faire aucun, un morceau aussi touchant que l'enterrement de Clarisse, & le plus touchant peut-être qui soit dans aucun des ouvrages dont on peut dire:

Sunt lacrymæ rerum, & mentem mortalia tangunt.

M. Diderot a tonné contre lui sur cette omission avec une juste éloquence. M. Le Tourneur a rendu aux lettres françoises un véritable service, en nous donnant de Clarisse une traduction complette & sans aucun de ces retranchements qui sont une véritable profanation.

RICHELET, (CESAR-PIERRE. *Hist. litt. mod.*) auteur connu par son dictionnaire françois & par son dictionnaire des rimes; par une traduction françoise de l'histoire de la Floride, de Garcilasso de la Véga; on a aussi de lui un recueil des *plus belles lettres des meilleurs auteurs françois*, avec des notes. La première édition du dictionnaire françois de *Richelet* (Genève, 1680, *in*-4°) est recherchée de quelques personnes à cause des satyres grossières dont elle fourmille & qui ont été supprimées en partie dans des éditions subséquentes. Si on veut voir de quelle nature & de quel ton sont ces méchancetés, en voici un exemple. Il dit dans une des éditions qu'il a données lui-même de son dictionnaire, que » les Normands seroient les plus » méchantes gens du monde, s'il n'y avoit pas de » Dauphinois. On voit que la délicatesse d'une pareille remarque est égale à la justice d'un pareil jugement. Ce trait ne se trouvoit pas dans la première édition, & il acquiert un nouveau degré de ridicule, quand on sait ce qui a procuré de sa part cette faveur aux Dauphinois; c'est que des habitans de Grenoble, irrités & lassés de ses satyres perpétuelles, l'avoient chassé de leur ville à grands coups de canne. Comme ce n'étoit point en vertu d'un jugement, cette exécution militaire ne peut être ni approuvée ni même excusée; mais la vengeance de *Richelet* n'en est pas moins ridicule, & sur-tout pas moins mal-adroite, elle consacre le fait. La dernière édition de ce dictionnaire a été donnée par M. l'abbé Goujet en 1759 à Lyon, en trois volumes *in-folio*: elle est purgée d'une grande partie de ces gaîtés de mauvais goût. *Richelet*, né en 1631 dans le diocèse de Châlons en Champagne, mourut à Paris en 1698.

RICHELIEU, (PLESSIS) *Hist. de Fr.*) Maison qui, selon André du Chesne, tire son nom de la terre du Plessis en Poitou; elle étoit déjà connue du temps de Philippe Auguste, au douzième & au treizième siécles. » La maison du Plessis-*Richelieu*, dit M. Fléchier dans l'oraison funèbre de madame la duchesse d'Aiguillon, » après s'être soutenue durant » plusieurs siècles par elle-même & par ses glorieu- » ses alliances avec des princes, des rois & des » empereurs, s'est enfin trouvée au plus haut point » de grandeur où des personnes d'illustre nais- » sance puissent atteindre. »

Nous distinguerons dans cette famille: 1°. Louis du Plessis, seigneur de *Richelieu*, qui servit utilement dans les armées les rois François I & Henri II, & mourut à la fleur de son âge en 1551.

2°. François, dit Pillon, seigneur de la Jabinière, frère puiné de Louis, mestre-de-camp de l'un des deux seuls régimens qu'il y eût de son temps en France, mourut d'un coup d'arquebuse qu'il reçut à l'épaule au siège du Hâvre de Grace en 1563. Le gouvernement de cette place lui avoit été destiné.

3°. Antoine, dit *le moine*, parce qu'il l'avoit été, est celui dont M. de Thou l'historien a dit un mal qu'on prétend avoir influé dans la suite sur le sort du malheureux de Thou son fils, décapité en 1642 (Voyez l'article (de) THOU); il étoit frère puiné des deux précédens.

4°. Louis, IIe du nom, fils ainé de Louis I, & neveu de François & d'Antoine, lieutenant de la compagnie d'ordonnance du duc de Montpensier, fut tué par un sieur de Brichetières.

5°. François, troisième du nom, son frère, vengea sa mort; il se signala depuis à la journée de Montcontour, suivit en Pologne le duc d'Anjou, Henri III, lui fut fidèle dans l'une & l'autre fortune, fut fait grand-prevôt de France en 1578; chevalier des ordres en 1586. Henri IV le fit capitaine de ses gardes. Il mourut à Gonesse, le 10 juillet 1590, à quarante-deux ans. C'est le père des deux cardinaux de *Richelieu*; car, malgré une ordonnance de Sixte-Quint, qui ne permet pas que deux frères soient cardinaux en même-temps, il y

eut deux frères *Richelieu* cardinaux en même-temps ; on vit la même chose sous le ministère de Mazarin, & c'est un trait de conformité assez singulier entre ces deux ministres, si semblables & si différens & si souvent comparés, qu'ils aient eu l'un & l'autre un frère d'abord moine, ensuite cardinal, qui, frère d'un premier ministre, n'a joué aucun rôle & a été presqu'entièrement ignoré.

6°. Alphonse-Louis du Plessis-*Richelieu*, frère aîné du cardinal ministre, s'étoit fait chartreux & paroissoit d'autant moins pouvoir être rappellé dans le siècle, que c'étoit après l'avoir connu qu'il l'avoit quitté. Il y avoit vingt ans qu'il paroissoit satisfait de son état de chartreux plus qu'il n'avoit paru l'être de celui d'évêque, car il avoit été nommé évêque de Luçon, & cet évêché de Luçon étoit devenu héréditaire dans cette famille. Jacques du Plessis-*Richelieu*, son oncle, l'avoit possédé ; à sa mort, le neveu y avoit été nommé, mais avant même d'être sacré, il s'en étoit démis en faveur de son frère, le célebre Armand-Jean du Plessis-*Richelieu*, qui n'ayant alors que 22 ans, eut besoin d'une dispense qu'il obtint du scrupuleux pape Paul V ; il fut sacré à Rome même, le 17 avril 1607, par le cardinal de Givry. Devenu tout-puissant en France, il obligea son frère Alphonse-Louis de quitter son cloître, il lui donna l'archevêché d'Aix que le cardinal de Mazarin donna aussi dans la suite à son frère, puis l'archevêché de Lyon ; il lui procura en 1629 le chapeau de cardinal, & en 1632 la grande aumônerie de France. Il mourut le 23 mars 1653, en disant qu'il auroit mieux aimé mourir Dom-Alphonse chartreux que cardinal de Lyon. Son existence auroit été presque entièrement ignorée sans le trait suivant qui l'a fait connoitre. Le grand Condé alors duc d'Enghien, revenant en 1642 de la campagne de Roussillon où il avoit acquis de la gloire, avoit pris la route de Lyon pour revenir à Paris. Le cardinal ministre, quand le prince parut devant lui, lui demanda des nouvelles de son frère. Le duc d'Enghien avoua que pressé d'arriver à la cour, il ne s'étoit pas arrêté à Lyon pour lui rendre visite ; le ministre ne dit rien pour lors, mais il témoigna au prince de Condé, autrefois sujet si factieux, alors le plus timide des courtisans, tout son ressentiment du peu d'égard que le duc d'Enghien avoit pour le frère du premier ministre. Le prince de Condé obligea son fils de prendre la poste & de faire deux cents lieues dans la plus mauvaise saison pour aller rendre visite au cardinal Alphonse. Jusques-là il n'y avoit point de la faute de celui-ci ; mais on ajoute dans les mémoires de Monglat, que le cardinal Alphonse prévenu du voyage du duc d'Enghien, alla exprès à son abbaye de saint Victor de Marseille, pour donner au prince la peine de l'aller chercher plus loin. C'étoit trop se rendre complice de l'insolent orgueil de son frère, & il valoit mieux être chartreux.

7°. Armand-Jean du-Plessis. C'est le fameux cardinal de *Richelieu*.

(Voyez l'article MAZARIN) Tous les parallèles qu'on a faits de ces deux diversement grands ministres, se réduisent à ces beaux vers de la Henriade :

> *Richelieu*, Mazarin, ministres immortels,
> Jusqu'au trône élevés de l'ombre des autels,
> Enfans de la fortune & de la politique,
> Marcheront à grands pas au pouvoir despotique.
> *Richelieu*, grand, sublime, implacable ennemi ;
> Mazarin, souple, adroit, & dangereux ami ;
> L'un fuyant avec art & cédant à l'orage,
> L'autre aux flots irrités opposant son courage ;
> Des Princes de mon sang ennemis déclarés ;
> Tous deux haïs du peuple, & tous deux admirés ;
> Enfin, par leurs efforts ou par leur industrie,
> Utiles à leurs rois, cruels à la patrie.

Peut-on dire que ce qui est cruel à la patrie, soit véritablement utile au roi, dans quelque monarchie que ce soit ? Mais l'auteur suit ici les idées communes, & on entend bien ce qu'il veut dire. *Richelieu* eut sans doute beaucoup de force dans le caractère, beaucoup d'étendue dans l'esprit, beaucoup d'élévation dans l'ame, mais il répandit trop la terreur autour du trône ; il sépara trop le roi & de ses sujets & de ses parens ; il fut trop ingrat envers Marie de Médicis, premier auteur de sa fortune ; & nous ne voyons pas que ses violences ayent produit d'autre effet que celui que les violences ont coutume de produire, c'est-à-dire la haine, la révolte, les conjurations ; s'il fit couler le sang de la noblesse sur les échaffauts, pour qu'il cessât de couler dans les guerres civiles, l'intention fut bonne, mais le moyen mal choisi. Qu'ont produit tant de supplices éclatans, parmi lesquels il y en eut de notoirement injustes, tels que celui du maréchal de Marillac, & celui de Saint-Preuil ? (Voyez leurs articles.) Les conjurations ont-elles cessé pendant la vie de *Richelieu* ? Le supplice du comte de Chalais, la mort trop prompte du maréchal d'Ornano dans la prison, n'empêchèrent point les grands d'entrer dans toutes les cabales qui se formoient à la cour contre le cardinal de *Richelieu*, & de servir en toute occasion la haine que la reine mère & Monsieur avoient conçue contre ce ministre. La journée des dupes, la destitution du garde-des-sceaux de Marillac, la détention du maréchal & son procès suivi de son supplice, la fuite de la reine mère à Bruxelles, la retraite de Monsieur en Lorraine, tous ces violens effets de la vengeance de *Richelieu* ne firent que préparer la défection du maréchal de Montmorenci.

Le supplice de ce seigneur, coupable à la vérité, mais si vaillant, si intéressant, si généreux, si digne de grace par les services de ses pères, par

les siens, par ses talens, par ses vertus, suscita de nouveaux vengeurs; Puylaurens entraîna Monsieur dans de nouvelles révoltes, & après avoir été tour-à-tour récompensé de les avoir suspendues, & puni de les avoir entretenues, il mourut à la Bastille, lieu si suspect alors, & qui voyoit trop souvent & trop brusquement mourir les ennemis de *Richelieu*.

Puylaurens est au nombre de ses victimes; Puylaurens eut aussi des vengeurs. Les complots contre le cardinal croissoient avec ses violences; on ne s'en tint plus à de simples cabales, on attenta directement à sa vie. Le comte de Soissons, Montresor, Saint-Ibal, alloient délivrer Monsieur de cet implacable ennemi, si Monsieur lui-même n'eût retenu leurs bras par l'horreur que lui inspira, au moment de l'exécution, le crime de verser le sang d'un prêtre.

Urbain Grandier, brûlé vif pour magie; Grancey & Praslin, mis à la Bastille pour de mauvais succès à la guerre; le duc de la Valette, décapité en effigie pour le même sujet, tandis que le cardinal de la Valette, son frere, nommé par le duc d'Epernon, leur père, *le cardinal Valèt*, servoit *Richelieu* & à la cour & à l'armée; toutes ces violences juridiques, toujours exercées par des commissions, aigrissoient encore les esprits; la cour des aides de Paris & le parlement de Rouen interdits, le parlement de Paris menacé, l'intrépide & vertueux Molé, procureur-général, décrété, tous ces coups d'autorité révoltoient plus encore qu'ils n'effrayoient, & tous les ennemis de *Richelieu* avoient pour eux la faveur publique.

Le comte de Soissons, joint aux ducs de Guise & de Bouillon, lui fit ouvertement la guerre. Vainqueur à la Marfée, il fut assassiné après la bataille par un émissaire du cardinal, au moment où sa victoire alloit peut-être opérer une grande révolu ion.

Ces événemens arrivoient l'année d'avant la mort du cardinal, (le 6 juillet 1641) & l'esprit de faction, loin d'être étouffé par tant de supplices & de violences, étoit plus animé que jamais, il poursuivit le cardinal jusqu'au tombeau; la conjuration de Cinq Mars fut la dernière qu'il eut à punir, trois mois avant sa mort; & si dans ce dernier intervalle on ne vit point éclater de conjuration nouvelle, c'est que dans l'état de dépérissement où on le voyoit, la haine même se reposoit sur la nature, du soin de le détruire.

On a donc eu tort de dire qu'il avoit soumis les grands, il n'avoit fait que les irriter & les rendre plus mutins, c'est l'effet de la violence. Si le doux & timide Mazarin, qui eut le malheur de les trouver dans cette disposition, contribua en quelque chose aux soulevemens arrivés sous son ministère, ce fut par quelques coups d'autorité qu'il voulut faire à l'imitation de *Richelieu*; ce fut aussi par son inclination à tromper; car, après la violence, c'est la fourberie qui déplait le plus aux hommes.

La noblesse avoit été indocile & remuante sous Philippe de Valois & sous le roi Jean, qui avoient les premiers donné l'exemple de faire couler le sang des nobles sur les échafauts, même sans observer les formalités de la justice; Charles V, par sa sagesse & sa douceur, la fit rentrer dans le devoir. Livrée aux furies sous l'anarchie du règne de Charles VI, elle redevient paisible, lorsque, sous le règne de Charles VII, le gouvernement se rétablit & se perfectionne; on la revoit indocile & remuante sous Louis XI, qui joignoit la violence à la fourberie; mais dans quel temps la vit-on jamais plus soumise & plus fidèle que sous Louis XII & François I? C'est que ces princes aimoient leur noblesse & la traitoient avec les distinctions qui lui sont dûes; c'est qu'ils agissoient avec franchise & gouvernoient avec douceur. Sous les derniers Valois, le fanatisme, la persécution, l'esprit de la ligue replongèrent la noblesse, ou plutôt la nation entière dans la révolte; la clémence & les vertus de Henri IV avoient calmé ces tempêtes; *Richelieu*, par une erreur qui étoit plus de son caractère que de son esprit, ramena les voies violentes, & voulut régner par la crainte; des troubles toujours croissans furent les fruits de cette politique; ceux qui ont prétendu la justifier, sont partis d'une supposition absolument fausse; ils ont jugé que la rigueur étoit nécessaire, parce qu'ils ont supposé qu'elle avoit été efficace, idée démentie par l'histoire entière du ministère de *Richelieu*, depuis la conjuration de Chalais jusqu'à la conjuration de Cinq-Mars. Cependant on répète tous les jours que *Richelieu* a soumis les grands, parce qu'il a fait tomber des têtes illustres, ce qui n'est point du tout la même chose.

Richelieu, après avoir été successivement créature du maréchal d'Ancre & du connétable de Luynes, mais sur-tout de la reine mère, Marie de Médicis; après avoir vu passer comme une ombre le crédit précaire & borné des Silleri, des Mangot, des du Vair, des de Vic, du cardinal de Gondy, du comte de Schomberg, du cardinal de la Rochefoucauld, du duc de la Vieuville, &c. avoit su enfin fixer la faveur & donner du poids à l'autorité royale qu'il concentroit toute entière dans son ministère. Il avoit repris l'ancien système politique, suivi autrefois par François I & Henri II, celui d'abaisser la maison d'Autriche & d'exterminer en France le parti protestant, système qui paroît d'abord contradictoire dans ses deux branches; *accordez-moi ces feux avec cette protection*, disoit Brantôme, en parlant des feux qu'on allumoit en France contre les protestans, & de la protection que François I accordoit aux protestans d'Allemagne. Le système de la ligue, qui, en réduisant toute la politique à la religion, rassembloit sous les mêmes drapeaux les catholiques de tout pays, & forçoit par la même raison les protestans de tout pays à s'unir pour faire contrepoids, étoit plus conséquent, mais il avoit bien d'autres in-

convéniens. L'ancien systême que reprenoit *Richelieu*, malgré ses inconséquences apparentes, tenoit à deux principes raisonnables, équilibre au dehors, unité de puissance au dedans. Les protestans formoient une puissance dans l'état où il ne doit point y avoir d'autre puissance que celle de l'état, & la maison d'Autriche paroissoit tendre à devenir au dehors la seule puissance, ce qui menaçoit la liberté de toutes les autres.

Observons que le projet d'abattre les protestans en France étoit plus raisonnable du temps de Louis XIII, qu'il ne l'avoit été du temps de François I & de Henri II, parce que sous Louis XIII ils formoient réellement une puissance, au lieu que sous François I & sous Henri II, ce n'étoit qu'une secte qu'on pouvoit dissiper par un mélange adroit de mépris & de douceur, & dont on forma une puissance par les moyens mêmes qu'on prit pour la détruire, c'est-à-dire par la persécution.

Mais du temps même de Louis XIII, n'auroit-il pas mieux valu s'en tenir à ces tempéramens doux, à ces voies de modération qui avoient si bien réussi à Henri IV ? Sans doute. Mais *Richelieu* employoit les moyens assortis à son caractère; d'ailleurs la foiblesse & les inconséquences du gouvernement de Marie de Médicis, & des gouvernemens suivans, avoient rendu les huguenots plus entreprenans, plus mutins; la force étoit devenue plus nécessaire à leur égard; le projet de les réduire rentroit dans la politique qui avoit autrefois armé Louis le Gros & St. Louis contre une noblesse indépendante & indocile; aussi le projet d'abattre la noblesse faisoit-il partie du systême de *Richelieu*; mais ses moyens trop odieux & trop mal adaptés aux conjonctures ne produisirent point, comme nous l'avons vu, l'effet qu'il en attendoit.

Quant à la politique extérieure d'abaisser la maison d'Autriche, c'étoit le renouvellement de la rivalité de l'Autriche & de la France. *Richelieu* faisoit par systême ce que Louis XI & François I avoient fait par passion, c'est-à-dire, Louis XI par sa haine pour Charles le Téméraire & pour Maximilien, gendre de Charles; & François I, par sa haine non moins violente pour Charles-Quint. L'idée même d'armer les puissances du nord contre la maison d'Autriche n'avoit rien de nouveau, cette politique avoit été mise en œuvre par François I; il s'étoit allié avec le Danemarck & avec la Suède; mais Gustave Vasa n'avoit pas fait contre la maison d'Autriche, du temps de François I, tout ce que fit Gustave Adolphe, appellé par *Richelieu*. François I & Henri II avoient suppléé aux foibles efforts de la Suède, par leur alliance avec les Turcs, moyen qui paroît avoir été négligé par *Richelieu*, sans qu'on puisse dire que ce soit la religion qui le lui fit négliger, puisqu'il s'allioit avec les protestans.

Ce moyen n'avoit pas été négligé sous Henri IV; témoin le traité conclu en 1604 entre ce prince & le sultan Achmet, par l'ambassadeur de Brèves. (Voyez l'article SAVARY-BRÈVES.) Il paroît même que la considération dont les Anglois jouissoient à la Porte du temps de la reine Elisabeth, avoit passé toute entière aux François. On peut en juger par l'article 4 de ce traité, qui porte que tous les peuples commerçans de l'europe, y compris les Anglois, pourront commercer librement avec la Porte, sous la bannière & protection de la France, & sous l'obéissance des consuls françois. Ainsi, relativement aux affaires de la Turquie, la France étoit alors la protectrice de la chrétienté entière; cet avantage s'affoiblit sous *Richelieu*.

Le systême introduit par la ligue & par les guerres de religion, confondoit les intérêts politiques avec les intérêts religieux; ce systême avoit été repris & suivi sous Marie de Médicis: par le renouvellement de l'ancien systême sous le cardinal de *Richelieu*, on distinguoit ces intérêts, & on redonnoit aux intérêts politiques leur ancienne influence.

Richelieu cultiva les lettres en pédant, & les protégea en homme d'état. Quand on compteroit pour rien les ouvrages qu'il a composés ou qu'on lui attribue, il lui resteroit l'établissement de l'académie françoise, source d'émulation, récompense & encouragement à la fois pour les travaux littéraires. L'homme de lettres, dès les premiers pas qu'il fait dans la carrière, fixe ses regards sur le but & s'anime à cette vue; il fait des efforts dont il eût été incapable sans cet objet d'ambition. Parvenu à ce terme, il a encore à justifier le jugement de ses pairs, à leur prouver sa reconnoissance, à étendre la gloire de son corps par de nouvelles productions. Il n'y avoit qu'un ministre plein de lumières qui pût saisir tous les avantages résultans de ce mélange de gens de lettres & de gens de la cour également choisis, mélange qui flatte & honore les uns & les autres, qui entretient à la cour le goût du savoir, qui donne aux gens de lettres plus de politesse, plus d'aménité, un tact plus fin, un goût plus sûr; c'étoit sur-tout bien connoître l'esprit des lettres & l'espèce de liberté dont elles ont besoin, que d'établir une égalité parfaite entre tous les membres de cette société littéraire. Charlemagne, St Louis, François I, Charles IX, avoient eu l'idée d'une pareille institution; mais l'honneur de l'avoir remplie appartient à *Richelieu*, & ce fut lui qui fit naître à Charles II, roi d'Angleterre, l'idée de fonder, l'année même de son rétablissement, la société royale de Londres.

Le cardinal de *Richelieu* a établi l'imprimerie royale; il avoit formé le projet, exécuté depuis sous la régence de M. le duc d'Orléans, de rendre l'instruction gratuite dans l'université; mais cette instruction gratuite est-elle un bien ? est-elle un mal ? C'est depuis long-temps un problême, & bien des gens regrettent ce puissant aiguillon d'émulation que l'intérêt & la gloire mettoient autrefois

entre les différens professeurs, dont le sort est égal aujourd'hui, quelle que soit d'ailleurs leur inégalité de mérite.

On a écrit que le cardinal de *Richelieu* avoit les organes de l'entendement doubles; c'est aux anatomistes à décider si ce fait est bien d'accord avec les loix de la physique, & si l'effet de cette espèce de monstruosité seroit de procurer cette étendue & cette force de génie que les ennemis même du cardinal de *Richelieu* n'ont pu lui refuser.

8°. Les deux cardinaux de *Richelieu* avoient eu un frére aîné, Henri du Plessis, seigneur de *Richelieu*, maréchal de camp, qui servoit en cette qualité dans l'armée du duc de Nevers, lorsqu'il fut tué en duel par le marquis de Thémines en 1619. Il mourut sans enfans, & la maison du Plessis-*Richelieu* périt avec les deux cardinaux.

Mais ils avoient deux sœurs, dont l'ainée, Françoise, eut de son mariage avec Réné de Vignerot ou Wignerod, seigneur de Pont-Courlay, François de *Wignerod*, dont il sera parlé sous-ce nom, & la fameuse duchesse d'Aiguillon. Delà par des adoptions & des substitutions de nom & d'armes, les ducs de *Richelieu* & d'Aiguillon d'aujourd'hui; (voyez l'article WIGNEROD) La cadette des sœurs des cardinaux de *Richelieu* épousa le maréchal de Maillé-Brezé, & fut mère de la princesse de Condé, femme du grand Condé. (Voyez l'article MAILLÉ à la fin.)

RICHEMONT (voyez ARTUS, n°. 3.)

RICHER (*Hist. mod.*) Ce nom a été celui de plusieurs personnages connus. Le plus célèbre est le docteur *Richer*, Edmond, syndic de Sorbonne, éprouvé par tant de contradictions, & dont le caractère étoit propre sans doute à les faire naître. Il avoit été d'abord entraîné dans le parti de la ligue & avoit poussé le zèle ligueur jusqu'à justifier dans une de ses thèses l'attentat de Jacques Clément; honteux dans la suite d'avoir donné dans de pareilles erreurs, il se distingua par son ardeur à les combattre. Devenu syndic de la faculté de théologie, le 2 janvier 1608, il s'éleva en 1611 contre la thèse d'un dominicain qui soutenoit l'infaillibilité du pape & sa supériorité sur le concile. Il publia, la même année, son *traité de la puissance ecclésiastique & politique*, ouvrage qui, à d'autres époques & dans d'autres conjonctures, n'eût paru que l'expression la plus pure de nos maximes, mais qui alors excita les plus grands orages; le nonce se plaignit, les docteurs ultramontains s'ameutèrent, on voulut soulever la faculté de théologie contre l'ouvrage & l'auteur, faire censurer l'un & déposer l'autre; mais le Parlement les prit sous sa protection & empêcha cette injustice. Le cardinal du Perron qui, à l'assemblée des états de 1614, ne voulut pas même souffrir qu'on refusât au pape le droit de déposer les rois & de disposer des couronnes, rassembla en 1612 quelques évêques à Paris qui condamnèrent le livre de *Richer*; alors il y eut un déluge d'écrits contre ce livre, & il fut défendu à *Richer* d'écrire une seule ligne pour sa défense. Ce ne fut pas tout; le syndic de la faculté de théologie étoit alors à vie: le roi adressa des lettres de jussion à la faculté pour lui enjoindre d'élire un autre syndic. *Richer* fit ses protestations, & céda en homme sage à l'injustice & à la force. On élut un autre syndic, & c'est depuis ce temps que les syndics de la faculté sont élus de deux ans en deux ans. Ce ne fut pas tout encore; *Richer* fut arrêté & mis dans les prisons de Saint-Victor. Il donna différentes déclarations & explications de son livre pour tâcher d'appaiser la cour de Rome, rien ne put la satisfaire, & la cour de France épousa sa querelle; enfin, si l'on en croit l'abbé Racine dans son histoire ecclésiastique, le cardinal de Richelieu & le père Joseph trouvèrent un moyen bien étrange de terminer cette affaire. Le père Joseph invita *Richer* à dîner; après le dîner il le fit passer dans une chambre où il lui présenta une rétractation formelle de son livre à signer, en lui disant: *c'est aujourd'hui qu'il faut mourir ou rétracter votre livre. Richer* résistoit; deux assassins entrent dans la chambre un poignard à la main, prennent *Richer* chacun par un bras, lui appuyant la pointe du poignard l'un par devant, l'autre par derrière, tandis que le P. Joseph lui conduisant la main, le forçoit de signer. On ajoute que cette violence qui s'exerçoit sur *Richer* en 1629, avança sa mort qui arriva en 1630. Si ce fait est vrai, si on croyoit devoir employer le crédit, les intrigues & les violences du cardinal du Perron, du cardinal de Richelieu, du P. Joseph, pour arracher à un malheureux vieillard le désaveu d'un livre, qui, sans toutes ces fureurs, n'auroit même jamais été célèbre, on ne sait si le gouvernement de ce temps-là étoit plus ridiculement insensé ou plus insolemment méchant. Au traité de la puissance ecclésiastique de *Richer*, est jointe une défense de sa conduite & de sa doctrine, & une apologie de Gerson, qui, dans son temps, avoit combattu pour la même cause. *Richer* engagé dans cette cause, composa beaucoup d'autres ouvrages qui s'y rapportent, & qui sont comme autant de corollaires de son livre, tels que *Vindiciæ doctrinæ majorum de auctoritate ecclesiæ in rebus fidei & morum*; *de potestate ecclesiæ in rebus temporalibus.* Plusieurs mémoires manuscrits sur l'histoire de la faculté de théologie de Paris; un traité imprimé *de optimo academiæ statu*; une histoire des conciles généraux; on a encore de lui un ouvrage intitulé: *obstetrix animorum*, & quelques autres d'un autre genre, tous en latin, parce que c'est la langue de l'université. On a publié en 1753 une histoire du syndicat d'Edmond *Richer*. Ce docteur étoit né en 1560 dans le diocèse de Langres.

2°. Jean *Richer*, libraire de Paris, mort en 1655, fut le premier rédacteur du *mercure françois;* il ne rédigea que le premier volume; un autre *Richer* (Etienne) en donna la suite jusqu'en 1635, & Théophraste Renaudot (voyez son article) la poussa jusqu'en 1643.

3°. Henri *Richer* est l'auteur de fables, dont on se souvient encore que l'abbé Desfontaines remplissoit presque toutes ses feuilles; il y a de lui d'autres ouvrages beaucoup moins connus, une traduction en vers des églogues de Virgile & des huit premières héroïdes d'Ovide, une vie de Mécène, deux tragédies *Sabinus*, *Coriolan.* Né en 1685 à Longueil dans le pays de Caux; mort en 1748.

4°. François *Richer* d'Aube, intendant de Caën & de Soissons, neveu, à la mode de Bretagne, de M. de Fontenelle. On a de lui un ouvrage intitulé : *Essai sur les principes du droit & de la morale.* Il n'est plus connu aujourd'hui que par quelques plaisanteries, par lesquelles M. de Fontenelle repoussoit ses brusqueries & ses gronderies continuelles, & par ces jolis vers du poëme sur les disputes :

Auriez-vous par hasard connu feu monsieur d'Aube,
Qu'une ardeur de dispute éveilloit avant l'aube, &c.

Mort à Paris en 1752.

R I D

RIDLEY, (NICOLAS) *Hist. de la réforme.*) évêque de Rochester, une des victimes du zèle persécuteur de la reine Marie & de ses bourreaux, Bonner & Gardiner, (voir ces deux articles) fut brûlé à Oxford le 16 octobre 1555. On a de lui quelques écrits polémiques contre la religion romaine.

RIDOLFI, (CHARLES) *Hist. litt. mod.*) Vénitien, du seizième siècle, auteur d'une vie italienne du Tintoret (Jacques Robusti) & d'une *histoire des peintres Vénitiens.*

R I E

RIENZI. (GABRINO ou GABRINI) NICOLAS dit) On connoît son histoire, écrite par le P. du Cerceau, sous ce titre: *Conjuration de Nicolas Gabrini, dit de* Rienzi, *tyran de Rome, en 1347*, avec des additions & des notes du P. Brunoi. Les anciennes idées républicaines de Rome se renouvelloient quelquefois dans des têtes ardentes, même sous le gouvernement papal; *Rienzi* fut une de ces têtes ardentes. Né à Rome dans l'obscurité, il ne pouvoit rien attendre que du gouvernement populaire; il avoit reçu de la nature, avec une figure noble & imposante, des avantages assez souvent suspects dans les gouvernemens monarchique & aristocratique, de l'esprit, de l'éloquence, de l'audace, des vues. Les talens qu'il annonçoit, mais dont on étoit bien éloigné encore de prévoir l'emploi dangereux, le firent choisir pour une députation importante. Le pape Clément VI avoit transféré le saint siége de Rome à Avignon; son absence appauvrissoit Rome, il fut chargé de porter au pape les vœux & les instances des Romains pour son retour. Pétrarque l'accompagna, & exprima en vers les mêmes vœux; tous deux furent très-agréables au pape, mais ils ne le persuadèrent pas; Pétrarque revint de ce voyage tel qu'il étoit parti, grand poëte & homme aimable; *Rienzi* devint homme d'état, ses idées s'étendirent; il fonda sur le refus du pape les plus hautes espérances; il se tourna du côté du peuple, gagna sa confiance, se fit donner le gouvernement de Rome, avec le titre de tribun qu'il prétendoit bien rétablir dans toute sa puissance & toute sa splendeur; il prit les Gracques pour modèle, & voulut comme eux être l'auteur d'une grande révolution, dût-il périr comme eux. Il ne parloit que de liberté, de justice & de paix; le but où il paroissoit tendre, & qui fournissoit le mot de ralliement, s'appelloit le *bon état.* Quand il crut qu'il étoit temps d'agir, il fit publier à son de trompe dans toutes les rues de Rome un ordre ou une invitation de se trouver sans armes, la nuit du 19 mai 1347, dans l'église du château Saint-Ange; là, il fit célébrer presqu'en même temps jusqu'à trente messes du Saint-Esprit, auxquelles il assista, & pour en recueillir le fruit, il mena vers les neuf heures du matin le peuple au Capitole. Il y déploya solemnellement trois étendarts, sur l'un desquels étoient représentés les symboles de la liberté, sur un autre ceux de la justice, sur le troisième ceux de la paix. Il dicta ensuite ses loix sous la forme de quinze réglemens pour parvenir au *bon état.* Il créa un nouveau conseil qu'il nomma *la chambre de justice & de paix*, & joignant utilement pour Rome les fonctions de censeur à celles de tribun, il purgea cette ville de tous les malfaiteurs & de tous les gens vicieux; on crut un moment voir renaître les beaux jours de la république. Le respect & la terreur de son nom se répandirent dans toute l'Italie; on le vit à la tête d'une armée formidable commander la liberté, la justice & la paix, & forcer tous les princes & toutes les républiques d'Italie d'entrer dans la ligue du *bon état.* Ce *bon état* fut une tyrannie assez complette que *Rienzi* exerça non seulement dans Rome, mais sur les petites puissances d'Italie, & qu'il voulut même étendre jusques sur les plus grandes puissances & les plus indépendantes. Il osa citer à son tribunal l'empereur Louis de Bavière, Charles de Luxembourg (depuis l'empereur Charles IV), & les électeurs de l'empire. Il reçut des ambassadeurs de diverses

têtes couronnées; mais quelques coups d'autorité, quelques violences ayant averti le peuple qu'au lieu d'être protégé par un tribun, il étoit opprimé par un tyran, *Rienzi* eut du moins le mérite de s'appercevoir qu'il perdoit la faveur populaire & de prévenir sa ruine par une abdication qui parut volontaire. Il se retira au commencement de l'an 1348 à Naples, prit un habit de pénitent, ne vécut pendant deux ans qu'avec des hermites, & seroit peut-être aujourd'hui regardé comme un grand homme à tous égards, s'il avoit su mourir ainsi dans la retraite, après avoir vécu dans les grandeurs. Mais il ne savoit pas se cacher, il falloit qu'il fit du bruit; il rentra secrétement dans Rome, y excita une sédition, fut obligé de se sauver de pays en pays; il alla jusqu'à Prague, il y trouva le roi des Romains, roi de Bohême, Charles de Luxembourg, qu'il avoit désobligé dans le temps de sa puissance. Charles le fit arrêter, & l'envoya au pape Clément VI, à Avignon. Celui-ci avoit oublié la harangue par laquelle *Rienzi* avoit voulu le rappeller à Rome, & se souvenoit seulement que cet homme y avoit élevé son autorité personnelle sur les ruines de l'autorité papale. Il nomma trois cardinaux pour lui faire son procès, mais Clément mourut, & le procès s'arrêta; *Rienzi* trouva grace devant Innocent VI, successeur de Clément. Innocent crut même que *Rienzi* ne lui seroit pas inutile à Rome, & il l'y renvoya en lui donnant le titre de sénateur. Un avanturier heureux en voit bientôt paroître plusieurs autres empressés de courir sur son marché : *Rienzi* en arrivant à Rome, trouva en effet qu'un autre avanturier, nommé François Baroncelli, s'étoit fait tribun, pour devenir, s'il pouvoit, un autre *Rienzi;* il réclama ses anciens droits & son nouveau titre, & renversa aisément son rival; mais les nobles craignant qu'il ne reprît son ancienne autorité, excitèrent des troubles, dans le cours desquels *Rienzi* mourut percé de coups, le 8 octobre 1354.

RIEUX, (*Hist. de France.*) noble & ancienne maison de Bretagne, qui tire son nom de la terre de *Rieux* dans cette province. On distingue dans cette maison :

1°. Roland, sire de *Rieux*, l'un des seigneurs Bretons qui s'assemblèrent à Vannes en 1203, pour venger la mort du jeune prince Artus, assassiné par son oncle Jean-sans-Terre. Il mourut en 1205.

2°. Alain, sire de *Rieux*, son fils, se souleva contre Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, duc de Bretagne, prince très-propre à exciter de tels soulèvemens. Mort en 1225 le 27 mars.

3°. Gilles, sire de *Rieux*, fils d'Alain, fit en 1239 le voyage de la Terre-Sainte, & mourut en 1255.

4°. Guillaume, arrière-petit-fils de Gilles, fut tué le 20 juillet 1347, au siége de la Roche-de-Rien, dans la grande querelle des maisons de Montfort & de Penthièvre, relativement à la Bretagne.

5°. Jean I du nom, sire de *Rieux*, frère aîné de Guillaume, rendit de grands services aux rois Philippe de Valois & Jean, dans les guerres de Gascogne & de Bretagne.

6°. Guillaume, deuxième du nom, sire de *Rieux*, son fils aîné, qui suivoit le parti de Charles de Blois dans ces guerres de Bretagne, commanda l'arrière-garde de son armée à la bataille d'Aurai en 1364, & fut trouvé mort auprès de lui.

7°. Il eut pour frère Jean *de Rieux*, deuxième du nom, maréchal de France. Celui-ci, en récompense des services qu'il avoit rendus à Charles VI, fut fait maréchal de France, le 29 décembre 1397 à la place de Louis de Sancerre, qui fut alors connétable. Le maréchal de *Rieux* battit en 1404 les Anglois qui ravageoient la Bretagne; il fut destitué en 1411, & rétabli le 24 octobre 1413; enfin se voyant accablé d'années & d'infirmités, il donna sa démission le 10 août 1417.

8°. Mais ce fut en faveur de Pierre de *Rieux* son fils. Comme on vivoit alors dans un temps de faction, où tous les partis étoient tour-à-tour oppresseurs & opprimés, Pierre de *Rieux* fut destitué par la faction de Bourgogne, le 2 juin 1418. Il n'en fut que plus attaché au dauphin, qui fut depuis le roi Charles VII, qu'il servit toujours avec beaucoup de zèle & de fidélité, & souvent avec beaucoup de succès. Il défendit vaillamment contre les Anglois la ville de Saint-Denis en 1435, reprit sur eux la ville de Dieppe, leur fit lever le siége de Harfleur en 1438. En passant devant le château de Compiegne pour retourner à la cour, il fut arrêté pour quelque querelle particulière par Flavi, gouverneur de Compiegne, qui le retint dans une prison où il mourut l'année suivante 1439, à Nesle en Tardenois; c'est ce même Flavi qui fut soupçonné d'avoir fait fermer la barrière à la pucelle d'Orléans, lorsqu'elle vouloit rentrer dans Compiegne après une sortie, & d'avoir été cause de sa captivité & de sa mort cruelle. Les parens du maréchal de *Rieux* firent long-temps après condamner les héritiers de Flavi, par arrêt du parlement du 7 septembre 1509, à fournir une somme de dix mille livres pour faire prier Dieu pour l'ame de messire Pierre de *Rieux*, injustement pris & détenu par Flavi leur auteur; ce Flavi avoit porté la peine de ses crimes, ayant été misérablement égorgé en 1448 dans son château de Nesle, par un de ses ennemis.

9°. Jean IV, sire de *Rieux* & de Rochefort, maréchal de Bretagne, né le 27 juin 1447, suivit

le duc de Bretagne, François, à la guerre du bien public contre Louis XI en 1464. Il se ligua contre ce même duc en 1484, mais rentra bientôt dans le devoir, & sous le regne de Charles VIII, il commanda l'avant-garde de l'armée bretonne à la bataille de Saint-Aubin du Cormier, du 28 juillet 1488, où fut pris le duc d'Orléans, (depuis le roi Louis XII.) Il fut tuteur d'Anne de Bretagne, fille du duc François, & c'est en grande partie par son entremise que fut conclu le mariage de cette princesse avec Charles VIII; il s'attacha de ce moment à ce prince, il le suivit à la conquête du royaume de Naples, & y servit utilement; il servit de même Louis XII, devenu son maître par son mariage avec la même Anne de Bretagne; il commanda sous ce regne une armée en Roussillon, & mit le siége devant Salces, où la malignité de l'air lui causa une longue maladie dont il ne put jamais guérir, & à laquelle il succomba le 9 février 1518.

10°. Claude I, sire de *Rieux* & de Rochefort, fils du précédent, suivit François aux guerres du Milanès, se distingua aux batailles de Marignan & de Pavie, fut fait prisonnier dans cette dernière affaire, & ayant payé sa rançon, fut un des ôtages demandés par Charles-Quint pour la délivrance de François Ier, après le traité de Madrid du 5 février 1526; mais François Ier préféra de donner ses fils. Claude mourut le 19 mai 1532.

11°. Dans la branche des marquis d'Asserac, Jean de *Rieux* fut tué à Paris en 1595.

12°. René de *Rieux*, son fils unique, se noya dans le Tibre à Rome, le 13 août 1609, en voulant sauver un de ses pages qui se noyoit.

13°. Dans la branche des comtes de Châteauneuf, Gui de *Rieux*, lieutenant-général en Bretagne, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, se trouva aux batailles de Dreux, de Saint-Denis, de Jarnac, de Montcontour; aux siéges de la Rochelle, de Saint-Jean d'Angely, de Lezignem; il fut blessé à ce dernier siége. Il se trouva aussi à la défaite des Reîtres à Auneau en 1587.

14°. Dans la branche des marquis de Sourdeac, René de *Rieux*, tige de cette branche, fut comme le précédent, lieutenant-général en Bretagne, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes; il fut élevé enfant d'honneur du roi Charles IX, se trouva au siége de la Rochelle en 1573, à ceux de Saint Lo & de Carentan en 1574, à la bataille de Coutras en 1587. Il défit en plusieurs rencontres les troupes des ligueurs en Bretagne, & seconda puissamment le maréchal d'Aumont, qui commandoit dans cette province où il fut tué. René suivit Henri IV à l'expédition de Savoye en 1600. Il mourut le 4 décembre 1628, à 80 ans.

15°. Gui de *Rieux*, son fils aîné, premier écuyer de la reine Marie de Médicis, suivit la fortune de cette princesse, & détestant l'ingratitude du cardinal envers Marie, sortit avec elle du royaume; il fut déclaré criminel de lèze-majesté, parce qu'il étoit vertueux, & que le pouvoir étoit entre les mains d'un coupable; ses biens furent confisqués par arrêts des 17 & 20 novembre 1631. Il mourut dans sa terre de Neubourg, le 14 novembre 1640.

16°. René de *Rieux*, évêque de Léon, frère du précédent, eut à-peu-près la même destinée; son attachement au duc d'Orléans l'ayant rendu suspect au cardinal de Richelieu, ce violent ministre le fit déposer par quatre évêques françois, nommés commissaires par le pape Urbain VIII. Son évêché déclaré vacant fut donné en 1635 à M. Talon, curé de Saint-Gervais à Paris, qui crut devoir y renoncer (en 1637), & qui eut pour successeur M. Cupif, archidiacre de Quimpercorentin. René de *Rieux* garda le silence pendant la vie du cardinal; après sa mort, il porta son appel au pape Innocent X, & fut secondé par l'assemblée du clergé de 1645. Innocent X nomma sept commissaires par lesquels René fut absous & rétabli dans son évêché, par un jugement du 6 septembre 1646. M. Cupif y forma opposition, & par un arrêt du conseil, il fut maintenu dans son évêché jusqu'en 1648, que le roi, pour accommoder cette affaire, transféra M. Cupif à l'évêché de Dol. M. de *Rieux* fut alors pleinement rétabli dans celui de Léon, il y rentra le 24 décembre 1648. Mort le 8 mars 1651, à 63 ans.

R I G

RIGAULT, (NICOLAS) *Hist. litt. mod.*) attaché au président de Thou; instituteur de ses fils, il fut le continuateur de son histoire, & il n'a pas rétabli la réputation des continuateurs. Il étoit d'ailleurs savant dans le droit & dans la littérature, tant ecclésiastique que profane. Il a beaucoup écrit sur le droit romain; il a donné des éditions de Saint-Cyprien & de Tertullien des traductions d'Onosandre & d'Artémidore, auteurs grecs, des notes & des corrections sur Phèdre, sur les écrivains *de re agrariâ*, *&c.* Né à Paris en 1577, mort à Toul en 1654.

RIGORD. (*Hist. litt. mod.*) Le moine *Rigord*, chapelain & médecin de Philippe Auguste, a écrit l'histoire de ce prince; *Gesta Philippi Augusti Francorum regis.* Il avoit vu distinctement, ainsi que tous les moines d'Argenteuil, la lune descendre à terre & remonter au ciel, le tout parce *qu'elle est la figure de l'église, qui a ses phases aussi bien qu'elle.* Il avoit observé aussi comme physicien &

& comme historien, que depuis que la vraie croix avoit été prise par les Turcs, les enfans n'avoient plus que vingt ou vingt-trois dents, au lieu de trente ou trente-deux qu'ils avoient auparavant. Son histoire comprend tout l'intervalle de 1169 à 1209.

R I N

RINUCCINI, (OCTAVIO) *Hist. litt. mod.*) poëte italien de Florence, qui vint en France à la suite de la reine Marie de Médicis. On lui attribue l'invention de l'opera en Italie; quelques-uns cependant l'attribuent à un gentilhomme romain, nommé Emilio del Cavalero, qui avoit donné un opéra dès l'an 1590 *Rinuccinni* perfectionna du moins ce genre; trois de ses opéras, *Daphné*, *Eurydice & Ariadne* eurent beaucoup de succès en Italie. Il mourut en 1621 à Florence. Ses œuvres furent publiées l'année suivante par son fils Pierre-François *Rinuccini.*

R I O

RIO-BUS. (*Hist. mod. superstit.*) C'est chez les Japonois le nom d'une secte de la religion du Sintos, qui a adopté les pratiques superstitieuses des religions étrangères, & sur-tout celles du Budsdoïsme ou de la religion de Siaka. (*A. R.*)

RIOLAN. (JEAN) *Hist. litt. mod.*) Deux *Riolan*, père & fils, tous deux nommés Jean, tous deux médecins célèbres. On a du père, natif d'Amiens, mort en 1605, divers ouvrages de médecine & d'anatomie, entr'autres une *Gigantologie* ou discours sur les géans, auquel Nicolas Habicot opposa une *anti-Gigantologie.*

Riolan le fils, mort en 1657, avoit été professeur royal en anatomie & en botanique, & médecin de Marie de Médicis. Il a beaucoup écrit sur l'anatomie, & a fait des découvertes dans cette science.

R I P

RIPPERDA, (JEAN-GUILLAUME, baron de) (*Hist. mod.*) aventurier très-extraordinaire, auquel il fut donné de séduire, mais non pas de fixer; sa faveur fut par-tout éclatante, mais passagère; Hollandois, d'une famille noble de la province de Groningue, il servit quelque temps les Etats-généraux en qualité de colonel d'infanterie. Nommé en 1715 ambassadeur de Hollande à la cour d'Espagne, il plut à Philippe V ou à la reine sa femme, & pour profiter de sa faveur dans cette cour, il se fixa en Espagne. Les traités d'Utrecht & de Rastad avoient terminé la guerre de la succession, l'Espagne étoit restée à Philippe V; mais les cours de Vienne & de Madrid étoient toujours jalouses & ennemies; la maison d'Autriche voyoit toujours d'un œil d'envie dans les mains de la maison de France cette Espagne qu'elle avoit long-temps disputée comme son patrimoine. *Ripperda* parvint à éteindre entièrement ces vieilles haines; il parvint à conclure en 1525 un traité de paix & de commerce entre l'empereur & le roi d'Espagne; alors sa faveur fut au comble; on le regarda comme un homme à qui rien n'étoit impossible, & qui savoit triompher de tous les obstacles; on le fit duc, grand d'Espagne, ministre de la guerre, de la marine, des finances, premier ministre enfin, au titre près. Cet engouement n'eut qu'un temps, même fort court : dès 1726, on fut obligé d'éloigner *Ripperda* des affaires & de la cour. Il alla chercher un asyle dans la maison de Stanhope, ambassadeur d'Angleterre à Madrid; cet asyle n'en fut pas un pour lui, il y fut enlevé & enfermé dans le château de Ségovie; il y resta jusqu'au 2 septembre 1728, qu'il trouva le moyen de se sauver de sa prison; il passa d'abord en Portugal, de là en Angleterre, & revint dans la Hollande son pays. Il ne s'y borna pas, le repos n'étoit pas fait pour lui; il connut en Hollande un envoyé de Maroc, qui jugea qu'un tel homme plairoit à Mulley Abdalla son souverain, il ne se trompa point; *Ripperda* eut bientôt à Maroc le crédit & le pouvoir qu'il avoit eus en Espagne; pour s'affermir dans ce pays, il se fit mahométan, ce qui contribua peut-être, contre son attente, à l'y faire mépriser; il prit le nom d'Osman. Il étoit dans sa destinée de vivre dans une alternative perpétuelle de faveur & de disgrace; il fut disgracié & mis en prison; au bout de deux mois, on lui rendit la liberté, mais on lui défendit de paroître à la cour. Comme il falloit toujours qu'il parût au premier rang par-tout où il étoit, il se fit apôtre & chef de secte; il fit un mélange des trois religions, juive, chrétienne & mahométane, & il eut un parti parmi les amateurs de nouveautés; enfin il fut chassé de Maroc en 1734, & toute cette gloire & toute cette puissance vinrent aboutir au mépris général. Il mourut à Tetuan en 1737.

R I Q

RIQUET ou RIQUETY, (*Hist. mod.*) famille originaire de Florence, & depuis long-temps établie en Provence. Le premier de cette famille qui s'y établit, fut Pierre de *Riquety.* Robert d'Anjou, roi de Naples, ayeul de la reine Jeanne Ire., emmena Pierre en Provence, le fit capitaine & châtelain du château de la ville de Seine, où Pierre fonda un hôpital. Il mourut en 1350, & fut enterré dans cet hôpital. On y voyoit encore au siècle dernier son mausolée & sa représentation; il étoit, l'épée à la main, revêtu d'une cotte d'armes à l'antique; de lui descendent d'un côté

les marquis & comtes de Mirabeau, de l'autre les comtes de Caraman.

I°. Branche de Mirabeau.

Pierre fut le trisayeul de Jean, seigneur de Mirabeau, qui épousa en 1564 Marguerite de Glandevez, fille d'une Doria de Gênes. Il se jetta dans Marseille, quand le fameux Mouvens, (Voyez son article) un des chefs protestans, voulut surprendre cette place; Mirabeau le battit & le repoussa. Mouvens alla s'en venger à Seine sur le mausolée de Pierre *Riquety*, & sur l'hôpital, qu'il détruisit en partie.

Thomas, petit-fils de Jean, marquis de Mirabeau, servit au siége de la Rochelle & à la reprise des îles de Sainte-Marguerite. Bruno, son petit-fils, comte de Mirabeau, officier aux Gardes, se signala dans dix-sept siéges de tranchée ouverte.

Jean-Antoine, cousin-germain de Bruno, & marquis de Mirabeau, fut blessé à la bataille de Cassano, & resta estropié des deux bras. Il épousa en 1708 Françoise de Castelane, & fut père de Victor, marquis de Mirabeau, premier baron du Limousin.

Celui-ci est l'auteur de *l'Ami des hommes.*

II°. Branche de Caraman.

Pierre-Paul de *Riquet*, seigneur de Bonrepos, ne le . . . . . fut un de ces génies rares, dont les spéculations ne se bornent pas au bonheur de leur famille, mais qui ont la passion d'être utiles à leur patrie; ainsi la communication de la mer méditerannée avec l'océan, qu'il conçut avant l'année 1660 & qu'il commença en 1667, fut achevée en 1681 par ses soins, & par le courage infatigable qui lui fit surmonter des obstacles invincibles en apparence.

Il mourut le premier octobre 1680, un an avant que le canal fût navigable dans toute son étendue.

Cet homme extraordinaire, & qui réunissoit les plus grandes vertus aux talens naturels qui l'avoient fait naître géomètre, a eu le bonheur de quadrupler les avantages de l'agriculture & les richesses de la partie méridionale du royaume. En effet le surplus des denrées de première nécessité, dont la Guyenne, le Languedoc & la Provence abondoient, n'avoit de débouchés que par les ports qui se trouvoient sur les côtes; mais il n'existoit aucune communication intérieure qui ne coûtât de grands frais; l'agriculture languissoit conséquemment faute de débit, & le propriétaire pauvre ne pouvoit faire les avances nécessaires au défrichement des terres incultes, de sorte que le terrein le plus fertile ne produisoit pas le quart des richesses dont il étoit susceptible.

Dès que *Riquet* eut ouvert la communication des mers, une activité, qui a toujours augmenté progressivement, a rendu la culture de ces provinces la plus parfaite de l'Europe. Les pays de sables & de rochers ont été ameliorés; des travaux dispendieux & des engrais abondans ont vivifié les terreins les plus arides, les hameaux sont devenus des villes, & les bourgs ont été changés en villes commerçantes; Marseille, Cette & Bordeaux se sont communiqués intérieurement, & la circulation de leur commerce, à l'abri des orages & des guerres de mer, a été aussi continue qu'économique.

On peut juger de l'avantage de cette communication par les calculs suivans :

Les barques du canal de communication des mers en Languedoc portent actuellement jusqu'à 2000 quintaux sur 61 lieues de poste.

De Toulouse à l'étang de Thau, on compte 122,446 toises, qui font environ 61 lieues de poste; l'économie du transport de 2000 quintaux de Toulouse à Agde, par le canal sur la route de terre, est de 6400 liv. environ; on fait tirer une barque de ce poids par deux ou trois chevaux, tandis que par terre il faudroit cinquante charrettes, attelées chacune de quatre chevaux pour le même objet.

Ce calcul donne une idée des avantages dus au génie de M. de *Riquet*; aussi M. le maréchal de Vauban ayant été chargé d'examiner cet ouvrage, M. de *Riquet* l'accompagna dans sa visite; mais étant arrivé au réservoir de Saint-Ferriol, il s'apperçut que M. de Vauban redoubloit d'attention, ce qui l'inquiéta beaucoup; il lui demanda le sujet de ses réflexions. M. de Vauban répondit qu'il manquoit à ce grand ouvrage une chose essentielle qui avoit été oubliée; & après avoir joui un peu de l'embarras de M. de *Riquet*, M. de Vauban finit par lui dire avec grace que l'on auroit dû placer à cet endroit la statue de l'homme illustre qui avoit conçu & exécuté un projet aussi grand que celui du canal de Languedoc. Cette réponse tranquillisa beaucoup M. de *Riquet*, qui craignoit que ses ennemis n'eussent prévenu M. de Vauban contre lui.

Depuis la mort de l'auteur du canal, ses successeurs qui ont toujours servi le roi avec zèle dans les premiers grades militaires & dans les premières charges de la magistrature, ont porté le canal à sa perfection par plus de deux millions d'améliorations, & par une recherche suivie dans son entretien, qui rend cet ouvrage un des plus beaux comme un des plus utiles à la France en particulier, & au commerce en général. (*A. F.*)

(On sait que MM. de Caraman descendent de M. de *Riquet*, entrepreneur & exécuteur de cet important & utile canal, qui lui-même descendoit de Reynier, arrière-petit-fils de Pierre de *Riquety*, établi en Provence sous le roi de Naples, Robert.

M. le comte de Caraman, grand-oncle de M. le

comte de Caraman d'aujourd'hui, a obtenu de Louis XIV la diſtinction la plus honorable pour une action qui ſeroit, d'elle-même & indépendamment de la récompenſe, la diſtinction la plus honorable. Nous ne pouvons mieux la faire connoître qu'en rapportant en entier les proviſions ſuivantes, où le fait eſt parfaitement expoſé dans tous ſes détails.

PROVISIONS de Grand'Croix de l'ordre de S. Louis, accordées par S. M. le roi Louis XIV à M. le comte de Caraman, *Lieutenant-Général de ſes armées, pour une action diſtinguée.*

» LOUIS, par la grace de Dieu, roi de France » & de Navarre, chef ſouverain, grand-maître » & fondateur de l'ordre militaire de S. Louis : » à tous ceux qui ces préſentes lettres verront; » Salut : bien que par l'édit de création de notre » ordre militaire de S. Louis, il y ait été ſtatué » que les grand'croix ne pourront être tirés que » d'entre les commandeurs, nous avons eſtimé » devoir paſſer par-deſſus cette régle en faveur de » notre très-cher & bien-amé le ſieur de *Caraman*, » chevalier dudit ordre, l'un de nos lieutenans-» généraux en nos armées; & ſans attendre même » qu'il y eut de grand'croix vacante, l'élever à » cette dignité, afin de le récompenſer, par cette » marque de diſtinction, du ſervice important & » recommandable qu'il vient récemment de nous » rendre au combat de Wange, où, avec onze » bataillons, il a ſoutenu tout l'effort d'une nom-» breuſe armée, & aſſuré, par ce moyen, la » retraite de trente-cinq de nos eſcadrons : il » avoit d'abord rangé ſes onze bataillons ſur deux » lignes; ſa droite appuyée aux haies voiſines » du village de Wange, que les ennemis occu-» poient, & par le feu de cette infanterie & de » ces onze compagnies de grenadiers poſtés à la » tête des haies, a réſiſté pendant un temps con-» ſidérable, & même pouſſé vigoureuſement celle » des ennemis. Il fut obligé enſuite de ſe dépoſter » & de s'avancer dans la plaine pour couvrir » notre cavalerie, & lui donner le temps de ſe » rallier, comme elle le fit; mais enfin, voyant » qu'elle étoit obligée de céder à l'exceſſive ſupério-» rité du nombre de celle des ennemis, ce fut dans » cette occaſion qu'il ſut glorieuſement prendre ſon » parti, puiſqu'au lieu de ſe tourner vers la droite » où les haies rendoient la retraite de ſon infanterie » auſſi aſſurée que facile, il ne crut pas devoir » abandonner notre cavalerie, de ſorte qu'il n'hé-» ſita pas à marcher au milieu d'une plaine dé-» couverte où il n'y a ni ravin ni buiſſon, & » ayant fait mettre tous ces bataillons enſemble, » les drapeaux dans le centre, il ſe fit jour, par » le feu de la mouſqueterie & les baïonnettes au » bout du fuſil, au travers de plus de quatre-» vingts eſcadrons ennemis, ſuivis & ſoutenus de » toute l'infanterie de leur armée; & malgré même » pluſieurs décharges de canon qu'il eut à eſſuyer, » il traverſa la plaine ſans que les ennemis aient » pu l'entamer. Cette retraite, l'une des plus glo-» rieuſes qui ſe ſoit jamais vue, ne marque pas » moins la capacité du premier ordre dans le chef » qui l'a conduite, qu'une fermeté intrépide & » un véritable zéle pour le bien général de l'état; & » comme un ſervice ſi ſignalé nous rappelle encore » tous ceux qu'il nous a rendus depuis plus de » quarante ans qu'il entra en qualité d'enſeigne » dans le régiment de nos Gardes-Françoiſes, & » nous fait agréablement ſouvenir qu'il s'eſt acquitté » de tous les commandemens divers qui lui ont » été confiés d'une maniere qui nous le fait con-» ſidérer depuis long-temps comme un des meilleurs » officiers généraux que nous puiſſions avoir dans » nos armées de terre, nous avons été bien aiſe, » à l'occaſion de ſa dernière action, de lui donner » un témoignage éclatant de la ſatisfaction que » nous avons des ſervices & de l'eſtime particu-» lière que nous faiſons de ſa perſonne. A ces » cauſes, & autres à ce nous mouvant, Nous » avons, à notredit très-cher & bien amé le ſieur » de *Caraman*, accordé & accordons, par ces pré-» ſentes ſignées de notre main, la première place » vacante de grand'croix dans l'ordre militaire de » S. Louis, du nombre des ſept, deſtinées pour » les officiers de nos armées de terre; voulons » qu'en attendant ladite vacance, & dès à préſent, » il prenne le titre & qualité de grand'croix; que » comme tel, il porte la croix avec le cordon large » en écharpe, comme auſſi une croix en broderie » d'or, tant ſur le juſte-au-corps, que ſur le manteau; » qu'il jouiſſe de tous les autres honneurs attri-» bués à ladite dignité, & ſuccède à la penſion » de ſix mille livres, attachée à la place de » grand'croix qui viendra à vaquer, ſans qu'il y » ait beſoin d'autre permiſſion que des préſentes, » par leſquelles nous l'avons fait, conſtitué, or-» donné & établi, faiſons, conſtituons, ordonnons » & établiſſons grand'croix dudit ordre militaire » de S. Louis, ayant, pour cet effet, dérogé à » l'édit de création dudit ordre, pour ce regard » ſeulement. Fait à Verſailles le dix-huitième jour » de juillet mil ſept cent cinq, & de notre regne » le ſoixante-troiſième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, » par le Roi, CHAMILLARD. »

R I T

RITES. (TRIBUNAL DES) *Hiſt. mod.*) C'eſt un tribunal compoſé de mandarins & de lettrés Chinois, dont la deſtination eſt de veiller ſur les affaires qui regardent la religion, & d'empêcher qu'il ne s'introduiſe dans le royaume de la Chine, les ſuperſtitions & innovations que l'on voudroit y prêcher. Ce tribunal eſt, dit-on, preſque auſſi ancien que la monarchie; les mandarins qui le

composent sont de la secte des lettrés, c'est-à-dire, ne suivent aucune des superstitions adoptées par des bonzes & par le vulgaire. Cependant on accuse quelques-uns de ces lettrés de se livrer en particulier à des pratiques superstitieuses, qu'ils désavouent & condamnent en public. On croit que c'est à ce tribunal que la Chine est redevable de la durée des principes de la religion des lettrés Chinois, qui est exempte d'idôlatrie, vû qu'elle n'admet qu'un seul dieu, créateur & conservateur de l'univers.

Le *tribunal des rites* a donc le département des affaires religieuses; il est chargé de faire observer les anciennes cérémonies; les arts & les sciences sont sous sa direction, & c'est lui qui examine les candidats qui veulent prendre des degrés parmi les lettrés. Il fait les dépenses nécessaires pour les sacrifices & pour l'entretien des temples; enfin c'est lui qui reçoit les ambassadeurs étrangers, & qui règle le cérémonial que l'on doit observer. Ce tribunal s'appelle *li-pu* ou *li-pou* parmi les Chinois. (*A. R.*)

RITES (CONGRÉGATION DES) *Hist. mod.*) est celle qui fixe les cérémonies ecclésiastiques dans toute l'étendue de la catholicité, qui forme les rituels, missels, bréviaires, offices particuliers, & autres livres employés dans l'église; qui règle les canonisations, les fêtes, les processions, les bénédictions, les enterremens, les prédications, les rubriques; qui maintient l'observation des cérémonies, des usages & de la tradition de l'ancienne église; qui décide des préséances & des prétentions du clergé séculier ou régulier, du culte des images; qui donne certaines dispenses ou permissions, par exemple, aux prêtres, celle de garder leur calotte en disant la messe, quand il y a lieu de le permettre, & autres choses semblables.

Lorsqu'il s'agit dans cette congrégation de traiter de la canonisation de quelques saints, on tient des assemblées extraordinaires où assistent plusieurs cardinaux, prélats & théologiens, trois auditeurs de rote, & le promoteur de la foi, qui est un avocat consistorial, chargé de proposer des objections, & de contester les preuves de sainteté que l'on produit, pour donner occasion de mettre la chose dans un plus grand jour (c'est ce qu'on appelle vulgairement *l'avocat du diable*), plusieurs médecins & chirurgiens, chargés de vérifier ce qu'il peut y avoir de naturel & de physique dans les faits que l'on produit comme miracles, pour établir la sainteté du bienheureux, plusieurs théologiens appellés *consulteurs*. Il se tient diverses congrégations préparatoires avant celle où préside le pape, pour ordonner la cérémonie de la béatification ou de la canonisation. *Voyez* le traité du pape Benoît XIV, *de servorum beatificatione*. (+)

RIVAULT, (DAVID) *Hist. litt. mod.*) sieur de Flurance, sous-précepteur, puis précepteur de Louis XIII, célébré par Malherbe. On a de lui des *élémens d'artillerie*; une édition d'Archimède; un ouvrage intitulé: *les Etats, èsquels il est discouru du prince, du noble & du tiers-état, conformément à notre temps*; un autre qui a pour titre: *l'Art d'embellir, tiré du sens de ce sacré paradoxe: LA SAGESSE DE LA PERSONNE EMBELLIT SA FACE, étendu à toutes sortes de beautés, & ès moyens de faire que le corps retire en effet son embellissement des belles qualités de l'ame.* Né à Laval vers l'an 1571; mort à Tours en 1616. (Voyez le sonnet de Malherbe à M. de Flurance sur son livre *de l'Art d'embellir*, 1608:

Voyant ma Caliste si belle, &c.

RIVERI, (CLAUDE-FRANÇOIS-FÉLIX BOULANGER DE) *Hist. litt. mod.*) de l'académie d'Amiens, & lieutenant-civil au bailliage de cette ville, y naquit en 1724, & mourut à trente-quatre ans en 1758. Nous l'avons connu; il avoit des talens & des qualités aimables; un écrivain qui peut l'avoir connu plus que nous encore, assure qu'il avoit « une ambition ardente d'acquérir toutes les con» noissances humaines comme d'occuper les » premières places »; quant au premier point, on en pourroit presque juger par le peu d'ouvrages qui restent de lui, & qui roulent en effet sur des objets assez éloignés les uns des autres: l'un est un traité de la cause & des phénomènes de l'électricité; un autre a pour titre: *Recherches historiques & critiques sur quelques anciens spectacles, & particulièrement sur les mimes & les pantomimes.* Un troisième est un recueil en vers françois de fables & de contes, dont quelques-uns sont de son invention; les autres sont empruntés pour la plupart de poëtes allemands. A cette occasion, l'auteur, dans un discours instructif, nous fait connoître la littérature allemande, & il est un des premiers qui en ayent donné en France une idée exacte, & le premier qui ait traduit en vers des morceaux choisis des meilleurs poëtes de cette nation. Il partage les beaux jours des lettres allemandes en trois âges, dont le dernier, qui n'est encore qu'au milieu de son cours, doit servir à jamais d'époque à la grandeur de cette nation.

Le premier de ces âges est celui des empereurs de la maison de Suabe; il s'étend depuis le commencement de Frédéric Ier. jusqu'à la mort de Frédéric II; cette première aurore fut assez foible. Un anonyme mit en vers allemands les fables d'Esope environ quatre cents ans avant notre la Fontaine, tandis que Guillaume de Lorris donnoit en France le roman de la Rose, le plus ancien monument de notre littérature.

Dès-lors la poésie, en développant quelques richesses de la langue allemande, fit abandonner la coutume bisarre d'écrire en latin gothique les

conventions civiles, & de discuter au barreau les affaires du peuple dans une langue qu'il n'entendoit point; c'étoit déjà un pas vers la politesse, c'étoit du moins du terrain perdu pour la barbarie.

Le second âge est celui d'Opitz, contemporain de Malherbe & créateur comme lui de la poésie de sa nation. On estime sur-tout sa description du Vésuve. Il traduisit l'Antigone de Sophocle, les Troyennes de Sénèque, un livre françois peu connu, deux ouvrages de Héinsius & l'Argénis de Barclai. La connoissance de tant de langues lui servit beaucoup à former la sienne, à la polir sans l'énerver, à l'épurer sans la dessécher. Il consacra toute sa vie aux lettres. Les hommes célèbres de son temps avoient chacun leur devise; il prit pour la sienne : *Qu'il y a encore de choses à apprendre & à faire!* preuve évidente, dit M. de *Riveri*, que son génie étoit supérieur à son siècle, puisqu'il sentoit combien on étoit loin encore de la perfection.

Enfin le troisième âge est celui des Gunther, des Hagedorn, des Haller, des Gottsched, des Rabener & des Gellert, poëtes excellens, tous très-modernes.

Gunther & Jean-Baptiste Rousseau étoient contemporains; l'un & l'autre adressa une ode au prince Eugène; l'un & l'autre fut malheureux. Gunther vécut méprisé de sa nation qu'il illustroit, persécuté de sa famille qui révère aujourd'hui sa mémoire, abandonné de son père qui n'apprit à le connoître qu'après sa mort. Il sut conserver de la grandeur d'ame dans l'opprobre & dans la misère. M. de *Riveri* donne pour preuve & du courage & des talens de Gunther, ce morceau traduit d'un de ses ouvrages, adressé à Auguste II, roi de Pologne :

Les muses que je sers ont borné mes desirs,
Je ne recherche point l'importune richesse;
Mon art est mon trésor, ma gloire & mes plaisirs.
Que d'autres de leur sang cimentent leur noblesse;
O mon roi, dans le sein d'un loisir studieux,
Tes vertus, tes bienfaits vont être tous mes dieux.
Que ma voix aux neuf sœurs mérite ton suffrage,
Tes lauriers dans ta cour leur serviront d'ombrage,
Que ta main leur présente un appui glorieux,
Anime les talens, ils seront ton ouvrage;
Qu'un jour je puisse dire au déclin de mon âge :
« Muses, je suis content, & vous m'avez dicté
» Des vers dignes d'Auguste & de l'éternité;
» Je brave également & la mort, & l'envie,
» Je quitte sans regret le Parnasse & la vie ».

Gunther mourut à vingt-huit ans; peut-être ne put-il soutenir la confusion que lui causa une avanture assez bisarre. Il devoit être présenté au roi; un poëte de la cour, jaloux de sa réputation naissante, mêla ce jour-là même dans sa boisson quelques drogues qui l'enivrèrent; il parut devant Auguste dans cet état ridicule & indécent; il tomba en sa présence, & fut couvert de honte aux yeux de toute la cour.

Les ouvrages de M. Haller sont défigurés en quelques endroits par l'idiôme suisse, qui n'est pas, à beaucoup près, aussi pur que celui de Saxe; mais des beautés supérieures font oublier ces fautes légères, qu'il corrigeoit d'ailleurs à chaque édition. Il a donné en vers des essais philosophiques; on admire sur-tout sa description des Alpes.

M. Hagedorn, plus correct dans son style, aussi délicat dans ses sentimens, aussi brillant dans ses images, mais bien moins énergique, est l'Anacréon germanique; c'est le peintre de la volupté, le chantre des plaisirs; nos Chapelle, nos Chaulieu, nos la Fare l'ont à peine surpassé. M. de *Riveri* donna une traduction libre de sa *Phriné* : nous n'en citerons que ce joli couplet :

Elle attend encor la raison,
Et connoît déjà la parure;
Une poupée est sa leçon,
L'art commence avec la nature.

M. Rabener est auteur de plusieurs satyres en prose, ingénieusement enveloppées dans quelques allégories. On connoît de lui en France le testament de M. Swift, & un songe qui renferme des portraits dont on trouve les originaux dans toutes les nations. Ses satyres ont été traduites en françois; on le place entre Swift & Rabelais; on lui reproche d'avoir souvent noyé ses traits les plus ingénieux dans un torrent de sottises & de bouffonneries.

M. Gellert est celui qui a porté le plus loin la gloire des lettres en Allemagne. Il a fait des fables, des contes, des poëmes sur l'honneur, sur la richesse, sur l'orgueil, sur l'humanité, &c. un roman, une pastorale, des comédies. La *Silvie*, c'est sa pastorale, est écrite dans un goût simple & vrai, qui paroît préférable à tout l'esprit du *Pastor fido*.

Une force élégante & une harmonie touchante caractérisent en général la poésie de M. Gellert. Voici un morceau de son poëme sur la richesse & sur la gloire :

Mortels infortunés qu'enivre l'opulence,
Vous que le bonheur fuit au sein de l'abondance,
Idoles du vulgaire, esclaves de Plutus!
Que l'éclat des trésors, des titres superflus
Eblouisse les yeux de la folle ignorance;
Mais de vos cœurs flétris je vois trop l'indigence;
Le mien n'a pas besoin de ces biens fastueux,
La pompe fait les grands & non pas les heureux.....
Qui moi! qu'époux avare, imbécille & parjure,
J'aille, sans consulter l'amour ni la nature,
D'un hymen odieux reconnoître la loi,
Et vendre au poids de l'or ma tendresse & ma foi!
Moi! j'irois d'un mourant captiver la foiblesse,

Ménager avec art la crédule vieilleſſe,
Couvrant mes attentats d'un voile d'équité,
Voler un héritage avec impunité !
J'irois auprès des grands, adulateur ſervile,
Lâchement ſur leurs pas m'élever en reptile !.....

Voici encore un morceau qui ne doit pas être omis, c'eſt un tableau intéreſſant des douceurs de la vie privée.

Que t'importe en effet que la gloire frivole
Aille porter ton nom de l'un à l'autre pole ?
Ta maiſon eſt un monde aſſez grand pour ton cœur;
Qu'une épouſe, un ami te doivent leur bonheur !
Heureux celui qui ſait obliger ce qu'il aime !
Mets dans leur amitié ta gloire & ton repos.
La vertu brille encor dans l'obſcurité même,
Et qui la ſuit ſans faſte eſt plus grand qu'un héros.

La conduite de M. Gellert a, dit-on, toujours répondu à ſes ouvrages.

M. Gottsched a donné deux excellens traités ſur l'éloquence & ſur la poéſie allemande.

L'Allemagne a auſſi une Dacier dans madame Gottsched, & une Deshoulières dans mademoiſelle Zigler.

La proſodie allemande eſt beaucoup plus compliquée que celle de toutes les autres langues. La plupart des grands vers ſont des ïambes réguliers, qui réuniſſent la double contrainte & de la quantité des anciens, & de la rime des modernes; il y a une ſingularité remarquable dans la verſification des Allemands, c'eſt qu'en même temps qu'ils font uſage des rimes, dont ils ne paroiſſent pas avoir plus beſoin que les Latins & les Grecs, ils évitent celles d'une ſyllabe entière, avec autant de ſoin, que nous les recherchons; ce qui eſt richeſſe chez nous, eſt ſtérilité chez eux.

C'eſt dans la littérature allemande, principalement dans les ouvrages de M. Gellert, que M. de *Riveri*, comme nous l'avons annoncé, a puiſé preſque tous les ſujets de ſes fables. Il en a cependant emprunté quelques-uns de M. Gay, le meilleur fabuliſte de l'Angleterre. *Le Conſeil des chevaux*, fable dont M. Gay lui a fourni le ſujet, nous offre deux modèles, l'une d'une éloquence impétueuſe, propre à entraîner des eſprits échauffés; l'autre d'une éloquence plus douce & plus inſinuante, propre à perſuader des eſprits ſages. Voici le diſcours du cheval fougueux; il reſſemble à celui du payſan du Danube dans la Fontaine, ou à celui d'Ajax, diſputant contre Uliſſe les armes d'Achille, dans les Métamorphoſes :

Que je regrette, amis, la demeure ſauvage,
Où jadis nos premiers ayeux,
Nés dans l'indépendance & nourris dans la guerre,
D'un pied libre frappant la terre,
Aux plus fiers animaux diſputoient les forêts !
Aujourd'hui nous rampons, & du rebut des hommes
Nous vivons languiſſans au fond de ces marais.
Attelés à leur char, embarraſſés de traits,
Nous menons en triomphe, inſenſés que nous ſommes;
Ceux dont le lâche orgueil ternit notre vertu.
De ces grands changemens je ne ſais point l'hiſtoire;
Mais ils nous ont *trahi*, puiſqu'ils nous ont *vaincu*..
Un jour, il m'en ſouvient, mon inſtinct belliqueux,
Pour la première fois, m'emporta dans la plaine;
J'ai vu par-tout la gent humaine
Se diſperſer au loin, & fuir devant mes pas.....
Ils tremblent les cruels, qui régnent par la crainte !
Eh bien ! régnons comme eux. Je vois avec horreur
La honte de vos fers ſur vos bouches empreinte;
Qui moi ! que l'éperon enſanglante mes flancs !
Non, de par les lions, ces héros indomptables,
Qui dans leurs antres reſpectables
Endormis, ſont encor l'effroi de nos tyrans,
Tandis que l'on nous voit ſans ceſſe dans les champs,
De la terre pour eux déchirer les entrailles,
Etouffer l'herbe écloſe avec un ſoc jaloux,
Et forcer la nature à ſervir comme nous.
Nous les portons dans les batailles,
Et d'un conquérant inhumain
Nous ſecondons l'affreuſe rage;
Ah ! s'il faut affronter cent tonnerres d'airain,
Que ce ſoit pour ſortir d'un indigne eſclavage.

Un Uliſſe, un Neſtor, vieilli ſous le harnois, parle à ſon tour, & rappelle doucement aux chevaux déjà effarouchés les avantages qu'ils retiroient de leur heureuſe obéiſſance.. Si l'homme les aſſocioit à ſes travaux, n'en partageoit-il pas les fruits avec eux ? ſa main ne prenoit-elle pas ſoin de les nourrir ? Sa prévoyance ne leur fourniſſoit-elle pas un aſyle contre les injures de l'air & la fureur des animaux carnaciers ? Valoit-il mieux périr ſous la dent des lions ? Pouvoient-ils regretter le ſéjour des bois où la faim les tourmentoit, où mille périls les aſſiégeoient ?

Notre maître du moins eſt ſenſible à nos maux,
Il partage avec nous la peine & la conquête,
Et les rois des forêts égorgent leurs vaſſaux.

Ce diſcours ſolide & ſenſé ayant calmé leurs tranſports, ils vont tous retrouver leur litière :

Et le courſier fougueux courbant ſa tête altière,
Bientôt avec plaiſir écuma ſous le mords.

RIVET, (*Hiſt. litt. mod.*) Trois hommes de ce nom, & de la même famille, ſont connus dans les lettres; André & Guillaume, frères, furent, ſurtout le premier, des miniſtres proteſtans célèbres, employés dans les affaires les plus importantes de leur parti. André, né à Saint-Maixent en Poitou, en 1572, mort à Breda en 1651, eſt auteur du *criticus ſacer*, & de quelques ouvrages de controverſe; Guillaume, d'un *traité de la juſtification*, &

d'un *traité de la liberté ecclésiastique contre l'autorité du pape.*

Le troisième, Dom Antoine *Rivet* de la Grange, bénédictin, est le premier auteur de l'*histoire littéraire de la France ;* il est aussi l'auteur du *nécrologe de Port-Royal des-Champs.* Cet ouvrage le fit reléguer par ses supérieurs à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans ; il n'en travailla que mieux à l'histoire littéraire de la France. Né en 1683, mort en 1749. Dom Taillandier a fait l'éloge de Dom *Rivet* à la tête du neuvième volume de l'histoire littéraire.

RIVIÈRE, (BUREAU DE LA) *Hist. de Fr.*) ministre sous Charles V, & sous Charles VI. Il paroît avoir été ennemi du connétable du Guesclin, & avoir contribué à la disgrace passagère qu'éprouva ce général ; mais il paroît aussi avoir eu grande part à la confiance de ce sage roi, qui se connoissoit si bien en hommes ; il fut disgracié au commencement du règne de Charles VI ; mais lorsqu'en 1388, ce même roi, par le conseil du duc de Touraine, son frere, qui fut depuis le duc d'Orléans, déclara qu'il vouloit régner par lui-même, le connétable de Clisson fut mis à la tête des affaires, & *la Rivière* fut un des quatre ministres, chargés sous lui du soin des détails. En 1392, la disgrace du connétable entraîna celle de ces quatre ministres, nommément de *la Rivière.* On fit le procès aux quatre ministres ; leurs biens furent confisqués, le roi les leur rendit dans la suite, mais sans les rétablir dans le ministère. *La Rivière*, par respect pour la mémoire de Charles V qui l'avoit ainsi ordonné, fut enterré à Saint-Denis, comme l'avoit été le connétable du Guesclin, qu'on dit avoir été son ennemi. Un pareil honneur accordé à la mémoire de *la Rivière*, suppose dans Charles V une haute idée des services rendus par ce ministre, mort en 1400. Il étoit de la maison des barons de *la Rivière*, l'une des plus illustres du Nivernois.

RIVIERE, (PONCET de la (MICHEL) *Hist. mod.*) évêque d'Angers, reçu à l'académie françoise, le 10 janvier 1729, à la place de M. de la Monnoye, & mort le 2 août 1730, eut de la réputation dans la chaire. Son oraison funèbre du régent fut célèbre ; on fait combien la mort de ce prince avoit été prompte & imprévue. *Je crains mais j'espère*, dit l'orateur. Cette sincérité chrétienne déplut, car alors il falloit être bien sûr du salut d'un prince. Il y a de grandes beautés dans cette oraison funèbre. *Du pied du plus beau trône du monde, il tombe... dans l'éternité. Mais pourquoi, mon Dieu, après en avoir fait un prodige de talens, n'en feriez-vous pas un prodige de miséricorde ?* « Quand M. l'évêque d'Angers, dit M. d'Alembert, n'eût écrit que ce peu de mots en toute sa vie, il ne devroit pas être placé dans la classe des orateurs ordinaires ».

L'évêque d'Angers, dans sa jeunesse, avoit fait de jolis vers, & on en a retenu quelques-uns. Une de ses parentes étant à l'église, entendit l'aveugle qui demandoit l'aumône, annoncer que ce jour etoit celui de la fête de saint Michel ; elle se rappella que c'étoit le patron du jeune abbé de la *Rivière*, elle se hâta de lui envoyer un bouquet, dont il la remercia par ces vers :

Un aveugle, en passant, vous remet en mémoire
Qu'aujourd'hui de mon saint on célèbre la gloire,
Et me fait recevoir les présens les plus doux.
Que mon bonheur seroit extrême,
Si cet aveugle étoit le même
Qui me fait tant penser à vous !

Matthias Poncet de la *Rivière*, né à Paris en 1707, fut nommé à l'évêché de Troyes en 1742. Pour un homme de beaucoup d'esprit & d'un talent assez distingué, il persécuta trop les jansénistes dans le temps de la querelle des billets de confession, ce qui lui réussit d'abord à la cour, mais ce qui le fit ensuite exiler dans une abbaye d'Alsace, & l'obligea enfin de se démettre de son évêché en 1758. Les jansénistes, pour se venger de lui, l'accusoient d'irrégularité dans ses mœurs. Il étoit doyen de saint Marcel, & mourut dans son doyenné le 5 août 1783. On avoit imprimé en 1760 ses oraisons funèbres, elles avoient eu du succès & c'étoit presque toujours à lui que l'on songeoit quand il y en avoit quelqu'une à faire. On lui reproche la recherche des antithèses, des figures brillantes & des expressions pompeuses.

RIVIERE, (HENRI-FRANÇOIS de la) *Hist. mod.*) fils d'un gentilhomme ordinaire du roi, fut aide-de-camp du duc de Beaufort, au siége de Gigeri en 1664. Mais il est sur-tout connu par ses démêlés avec le fameux comte de Bussi-Rabutin, son beau-père. Françoise-Louise de Rabutin, sa fille, veuve du marquis de Coligny-Langeac, comte de Dalet, étant dans une terre de son père, y vit M. de la *Rivière* qui y habitoit une terre voisine, il lui plut, & elle l'épousa en 1681, à l'insçu de son père. Quand celui-ci en fut instruit, il voulut faire casser le mariage, & il parvint à engager sa fille, qui peut être n'aimoit plus son mari, à se joindre avec lui contre ce mari. Ce procès donna lieu à la publication de divers factums qui revélèrent d'étranges secrets domestiques. M. de Bussi ne parloit qu'avec le plus grand mépris de la naissance & de la personne de M. de la *Rivière*, & la disproportion de cette alliance étoit le motif qui paroissoit l'animer ; mais ce zèle pour l'honneur de sa fille & de sa maison, cachoit, dit-on, des intérêts & des mystères d'un autre genre ; quoi qu'il en soit, l'animosité étoit si grande entre le beau-père & le gendre,

qu'on craignit qu'ils n'en vinssent aux mains ; le lieutenant des maréchaux de France crut qu'il étoit du devoir de sa charge de leur en écrire, & de leur interdire, au nom du roi, toute voie de fait. M. de Bussi lui répondit : « Je n'ai au-» cune affaire d'honneur avec aucun gentilhomme. » Quand un paysan me manque de respect, je » lui donne des coups de bâton, & cela ne regarde » point le tribunal des maréchaux de France. Vous » me défendez, dites-vous, ce que vous appellez » les voies de fait, & moi je vous défends de vous » servir de ces termes, en parlant à un homme » de mon nom & de mon rang. »

M. de la *Rivière* gagna son procès, mais sa femme ne voulut jamais revenir avec lui ; la *Rivière* prit le parti de se retirer à l'Institution de l'Oratoire, où il ne mourut qu'en 1734, âgé de 94 ans. On a de lui des lettres qui ont été imprimées en 1752, & où il répète trop souvent qu'il ne regrette point le monde qu'il a quitté, pour qu'on puisse croire cette indifférence bien sincère :

En songeant qu'il faut qu'on l'oublie,
On s'en souvient.

On a de lui encore une vie du chevalier de Reynel une vie de M. de Courville ; une version d'une épitre d'Héloïse à Abailard.

RIVIERE, (LOUIS-BARBIER abbé de la) *Hist. mod.*) d'abord professeur au collége du Plessis, ensuite aumônier de Gaston, duc d'Orléans ; dans cette dernière place, il parvint à une assez grande faveur par ses bassesses, ses bouffonneries & son goût pour Rabelais qu'il savoit par cœur, & dont il faisoit un grand usage dans la conversation ; il trafiquoit des secrets de son maître avec le cardinal Mazarin, qui, pour prix de cette infidélité, lui donna l'évêché de Langres. C'est de lui que Boileau a dit :

Que le sort burlesque en ce siècle de fer,
D'un pédant, quand il veut, fait faire un duc & pair.

L'abbé de la *Rivière* avoit été nommé au cardinalat, mais la nomination fut révoquée, car la bassesse même ne réussit pas toujours. On croiroit que cet homme s'étoit détaché de la cour, & avoit repris le goût de la modération & de la simplicité, car il mourut (en 1670) à Montfort-l'Amaury, où il étoit né ; cependant il laissa par son testament cent écus à celui qui feroit son épitaphe. Cet homme vouloit une épitaphe, & sentoit qu'elle ne seroit pas aisée à faire. La Monnoye lui fit celle-ci :

Ci gît un très-grand personnage,
Qui fut d'un illustre lignage,
Qui posséda mille vertus,
Qui ne trompa jamais, qui fut toujours fort sage.....
Je n'en dirai pas davantage,
C'est trop mentir pour cent écus.

L'abbé de la *Rivière* est, dit-on, le premier ecclésiastique qui ait porté perruque.

R I U

RIUPEROUX, (THÉODORE DE) *Hist. litt. mod.*) fils d'un avocat du roi, de Montauban, fut d'abord chanoine à Forcalquier, ensuite commissaire des guerres. Son nom est encore connu par une tragédie d'*Hypermnestre*, que celle de M. le Mierre a fait oublier, ou plutôt dont elle a fait ressouvenir, car elle étoit oubliée depuis longtemps. On en avoit retenu seulement par tradition, une belle situation & un beau mot :

Non, Seigneur, vous n'êtes point Lyncée !

Ses tragédies d'*Annibal*, de *Valérien*, d'*Agrippa*, sont absolument inconnues. Il s'étoit attaché au marquis de Créquy, en qualité de secrétaire ; on raconte que le marquis de Créquy devant jouer avec le roi, avoit mis à part pour cette occasion une somme de mille louis. Pourquoi faut-il que les rois permettent à leurs sujets, quels qu'ils soient, de gagner en un moment mille louis contre eux, c'est-à-dire contre le peuple, ou de les perdre ? La seule considération que mille louis soulageroient mille malheureux pendant quelques jours, rend cet amusement coupable. Le marquis de Créquy ne comptant pas assez sur lui-même pour se confier cette somme jusqu'au jour du jeu, la mit en dépôt entre les mains de son secrétaire, qui la joua & la perdit. On ne dit pas ce que devint *Riuperoux* après cette avanture, qui le ruinoit dans sa fortune & dans son honneur ; le marquis de Créquy en fut quitte pour être privé de l'honneur de perdre cette somme avec le roi. Mais qu'on juge d'après cet excès & tant d'autres où la fureur du jeu a précipité, s'il n'est pas de l'intérêt de tous les états d'anéantir chez eux une passion, dont la violence peut transformer les honnêtes gens même en fripons & en dépositaires infidèles ?

Riuperoux naquit à Montauban en 1664, & mourut à Paris en 1706.

R I Z

RIZZO. (Voyez RICCIO.)

R O B

ROBBE, (JACQUES) *Hist. litt. mod.*) ingénieur & géographe du roi, maire de Saint-Denis, né à Soissons en 1643, mort à Soissons en 1721, est principalement connu par sa *Méthode pour apprendre facilement la géographie.* Il a donné sous le nom de Barquebois une comédie de la *Rapinière.*

ROBE, s. f. (*Hist. mod.*) vêtement long & fort ample, que portent par-dessus tous les autres habits les gens de loi ou jurisconsultes, les théologiens &

& les gradués d'Angleterre. La forme de ces *robes* n'est pas la même pour les ecclésiastiques & pour les laïques, cependant les uns & les autres s'appellent en général *gens de robe*.

Dans quelques universités, les médecins portent la *robe* d'écarlate; dans celle de Paris, le recteur a une *robe* violette avec le chaperon d'hermine; les doyens des facultés, procureurs, questeurs des nations portent la *robe* rouge fourrée de vert. Les docteurs de la maison de Sorbonne portent toujours la *robe* d'étamine ou de voile noir pardessus la soutane dans leur maison, & les docteurs en théologie la portent également aux assemblées, examens, thèses & autres actes de faculté, de même que les professeurs & autres suppôts de la faculté des arts, dans leurs classes & assemblées, soit de leur nation, soit de l'université. Ces *robes* sont faites comme celles des avocats, à l'exception des manches qui sont plus courtes; quelques-unes sont garnies de petits boutons, & d'autres simplement ouvertes par-devant avec un ruban noir sur les bords. Les *robes* des appariteurs ou bedeaux sont de la même forme & de la même couleur, & quelquefois toutes semblables à celles des avocats. Ceux des paroisses en portent ordinairement de mi-parties ou de deux couleurs

En France, on distingue les officiers de *robe* longue de ceux de *robe* courte; ces derniers sont ceux qui, pour être reçus dans leurs charges, n'ont point été examinés sur la loi; autrefois il y avoit des barbiers de *robe* courte, c'est-à-dire, ceux qui n'avoient point été *sur* les bancs & qui avoient été reçus sans examen.

La *robe* se prend pour la magistrature & pour la profession opposée à celle des armes; c'est dans ce sens que Cicéron a dit : *cedant arma togæ;* on dit d'un homme qu'il est d'une famille de *robe*, quand ses ancêtres ont possédé des charges distinguées dans la magistrature. La noblesse de *robe* est moins considérée dans certains pays que celle d'épée.

La *robe* est en général le vêtement de dessus de toutes nos femmes, quand elles sont habillées. (*A. R.*)

ROBE CONSULAIRE. (*Hist. rom.*) C'étoit une *robe* prétexte, bordée en bas d'une large bande de pourpre. D'abord les consuls la prirent le premier jour de leur magistrature devant leurs dieux pénates; dans la suite, ils la prirent dans le temple de Jupiter Capitolin, comme le rapporte Denys d'Halicarnasse, *liv. V, c. XIX*, & Tite-Live, *liv. VI, c. XIX*. Enfin, sous les empereurs, la puissance des consuls ayant été réduite à rien, leur extérieur en devint plus fastueux; ils portèrent alors une *robe* richement peinte, le laurier dans leurs faisceaux, & même on y joignit les haches. Ce n'est pas tout; dès qu'il plaisoit à l'empereur d'illustrer quelqu'un, il lui accordoit le droit de porter la *robe consulaire*, quoiqu'il n'eût point été consul. Il accordoit aussi la robe triomphale, les honneurs du triomphe & les priviléges attachés au triomphe, à ceux qu'il vouloit favoriser de sa bienveillance, quoiqu'ils n'eussent ni triomphé, ni fait aucun exploit remarquable. En un mot, c'étoient des honneurs de cour d'autant plus méprisables, que les gens de mérite n'en étoient pas gratifiés. (*D. J.*)

ROBES-NEUVES. (*Hist. de France.*) On nommoit ainsi dans le douzième & treizième siècle, les habits que nos rois donnoient suivant l'usage à leurs officiers, au temps des grandes fêtes, comme à la fête de Noël. (*D. J.*)

ROBERT, (*Hist. de France.*) fils de Hugues Capet, couronné roi de France du vivant de son père, ne fut qu'un fantôme de roi tant que Hugues vécut; mais après la mort de ce prince, en 996, il prit les rênes du gouvernement; il avoit épousé Berthe, sa parente, le pape l'excommunia; les foudres du Vatican étoient alors l'effroi de l'univers, l'amour même n'osoit les braver; le prince rompit avec son épouse, pour se réconcilier avec le pape; Berthe fut répudiée, & Constance, fille de Guillaume, comte de Provence, partagea le trône & la couche de *Robert*. Ce prince, après la mort de Henri, son oncle, réunit le duché de Bourgogne à la couronne de France, malgré les efforts de Landri, comte de Nevers. Pour complaire à la cour de Rome, il fit brûler quelques Manichéens, en 1022, oubliant que sa cruauté sembloit donner quelque vraisemblance à l'erreur de ces malheureux qui croyoient à l'existence d'un mauvais principe. Il fit des pèlerinages; c'étoit la manie de ce temps, où l'on sembloit ignorer que Dieu remplissant le monde de sa substance, est le même à Paris & à Rome; *Robert* eut les préjugés de son temps, mais il n'en eut pas les vices. Douze scélérats ayant conspiré contre ses jours, il leur pardonna & les admit à sa table; il poussoit la clémence jusqu'à souffrir que les pauvres vinssent le dépouiller de ses plus riches ornemens; il avoit le cœur droit, l'ame élevée, l'accueil prévenant; cependant lorsqu'il fut excommunié, amis, courtisans, officiers, tout s'enfuit loin de lui; il ne lui resta que quelques domestiques, dont le courage étonna leur siècle; mais ils faisoient passer par le feu tout ce qu'il avoit touché, afin que leurs mains n'en fussent pas souillées. Satisfait de porter la couronne de France, il refusa, & celle de l'Empire, & celle de l'Italie. Ce prince, digne de naître dans un siècle moins barbare, mourut à Melun le 20 juillet 1031, dans la soixantième année de son âge. (*M. de Sacy.*)

ROBERT, *dit le bref*, (*Histoire d'Allemagne.*) électeur Palatin, XXVe empereur depuis Conrad I, né en 1352 de Robert Tenace & de Béatrice de Sicile, élu empereur en 1401. On peut voir à *l'article* Venceslas, par quelles vicissitudes, par

quels motifs les papes parvinrent à faire dépofer ce prince. *Robert* eut beaucoup de part à cette révolution. On prétend même qu'il n'avoit donné fa voix pour la dégradation du monarque, que parce qu'il s'étoit flatté qu'on l'éliroit à fa place. Les électeurs de fa faction lui préférèrent cependant Frédéric de Brunfwick; mais celui-ci ayant été affaffiné, *Robert* n'eut plus de concurrent. Il fit, lors de fon facre, les plus hautes promeffes, & n'en put tenir aucune. Son régne qui devoit rendre à la couronne impériale fon premier luftre, acheva de la ternir. Ses prédéceffeurs avoient confervé le droit de haute juftice dans les terres de plufieurs feigneurs: *Robert* le leur céda par des priviléges particuliers. On compte au nombre des événemens mémorables de fon fiècle, une bataille qu'il perdit près du lac de Garde, dans une expédition qu'il avoit entreprife en Italie, fur la prière du pape Boniface IX. *Robert* avoit les talens d'un grand général; mais, outre qu'il fut trahi par les Florentins, fes alliés, il fut très-mal fecondé par les princes d'Allemagne qui défapprouvoient cette expédition. Le pape, les rois d'Aragon, de Sicile & d'Angleterre qui lui avoient fourni des fecours, reçurent avec peine la nouvelle de ce revers. Ils avoient eu pour objet l'affoibliffement de la maifon d'Orléans & de celle des ducs de Milan. *Robert* mourut en 1410, après un règne de vingt-fept ans. Il en avoit foixante-dix. Ses états héréditaires furent partagés entre Mathieu, Jean, Nicolas & Robert, fes fils, qui font les tiges des différentes branches de la maifon Palatine. Il prenoit dans fes titres celui *d'avoué de la cour de Rome.* Les empereurs, autrefois rois d'Italie & juges fouverains des papes, étoient obligés pour lors de fe contenter de ce titre modefte. (*M——Y.*

ROBERVAL (GILLES PERSONNE fieur de) *Hift. litt. mod.*) naquit en 1602 à Roberval dans le diocèfe de Beauvais; il difputa & emporta la chaire de Ramus, (Voyez RAMUS) & il y joignit une chaire de mathématiques auffi au collége royal. Il eft connu par des expériences fur le vuide & par l'invention de deux nouvelles fortes de balances, dont l'une, propre à pefer l'air, fut fon principal titre pour être admis à l'académie des fciences; il en fut un des plus illuftres membres. Il voulut être rival de Defcartes, mais Defcartes alors n'avoit point de rivaux, & quoique vaincu par lui, la place de *Roberval* parmi les mathématiciens de fon fiècle refta encore très-honorable. Il a écrit fur la méchanique; on lui doit une édition d'Ariftarque le Samien. Boileau, pour tâcher de donner du ridicule à une femme célèbre, dit :

> Cette favante
> Qu'eftime *Roberval*, & que Sauveur fréquente.

Il ne peut réfulter de là aucun ridicule. Beaucoup de femmes, même fans aucune prétention aux fciences, voient avec fruit & avec plaifir les *Roberval* & les Sauveur de nos jours, & celle que *Roberval* eftimoit, pouvoit en effet être digne d'eftime.

Roberval mourut en 1675.

ROBORTELLO, (FRANÇOIS) *Hift. litt. mod.*) profeffeur en diverfes univerfités d'Italie, mort à Padoue en 1567, auteur d'un traité *de vitâ & victu populi romani fub imperatoribus*; enfin de divers écrits polémiques, pleins de toute l'aigreur des favans du feizième fiècle, & qui lui attirèrent le coup de poignard, par lequel le violent Baptifte Egnace, EGNATIUS, (voyez fon article) imagina de fe venger de quelques coups de plume.

R O C

ROCABERTI, (JEAN-THOMAS DE) *Hift. litt. mod.*) dominicain, archevêque & viceroi de Valence, grand inquifiteur, &c. eft auteur d'un traité *de romani pontificis auctoritate*, & du livre intitulé : *Bibliotheca Pontificia*, recueil de toute la doctrine ultramontaine, & dont par cette raifon, les parlemens ont défendu le débit dans le royaume. Né vers 1624, mort vers 1699.

ROCCA (ANGE) *Hift. litt. mod.*) fut chargé par Sixte-Quint de veiller à l'édition de la bible, des conciles & des pères, que ce pape faifoit faire à l'imprimerie apoftolique. Ses œuvres ont été recueillies à Rome en 1719, en deux volumes *in-fol.* On y diftingue fur-tout le *Bibliotheca Vaticana illuftrata* & le *Thefaurus pontificiarum antiquitatum, nec non rituum ac ceremoniarum.* Né en 1545 à Rocca-Contreta dans la Marche d'Ancone; mort à Rome en 1620.

ROCHE, (JEAN DE LA) *Hift. litt. mod.*) oratorien, mort en 1711, dont on a des fermons & des panégyriques.

Jacques Fontaine de la *Roche*, mort en 1761; travailloit depuis 1731 aux *nouvelles eccléfiaftiques*; bel emploi de trente années.

On a d'Antoine-Martin *Roche*, mort en 1755, & qui avoit été oratorien, un *traité de la nature de l'ame & de l'origine de fes connoiffances*, qu'il avoit deffein d'oppofer au fyftême de Locke & de fes partifans.

ROCHEBLOND, (CHARLES HOTMAN dit LA) (*Hift. de France.*) violent ligueur, qui eut beaucoup de part à la formation des feize, mais qui ne fut pourtant pas de ceux que le duc de Mayenne fit pendre.

ROCHECHOUART (*Hift. de France.*) nom d'une maifon illuftre, fortie de celle des vicomtes

de Limoges, a pris son nom de la terre de Rochechouart dans le Poitou.

1°. Le premier vicomte de *Rochechouart* fut Aimeri de Limoges, cinquième fils de Giraud, comte de Limoges. Il vivoit en l'an 1018.

2°. Aimeri II, son fils, fut assassiné par un de ses ennemis; il vivoit encore en 1047.

3°. Aimeri IV, son petit-fils, fit le voyage de la Terre-Sainte en 1096.

4°. Jean I, vicomte de *Rochechouart*, fut tué à la bataille de Poitiers, le 10 septembre 1356.

5°. Louis, son fils, chambellan du roi Charles V, fut fait prisonnier par le prince Noir en 1368.

6°. Dans la branche des marquis de Chandenier, Jean de *Rochechouart*, connu sous le nom de seigneur d'Ivoi, fit la guerre aux Anglois avec succès; il fut fait chevalier l'an 1451, par le roi Charles VII, à la prise de Fronsac. Mort en 1484.

7°. François de *Rochechouart*, son fils, chambellan de Louis XII, fut ambassadeur auprès de Maximilien, roi des Romains, puis à Venise & ailleurs; il contribua beaucoup à la réduction de Gènes; il eut le gouvernement de cette place depuis le mois d'octobre 1508 jusqu'au 20 juillet 1512. Mort le 4 décembre 1530.

8°. Christophe de *Rochechouart*, son fils, fut fait prisonnier à la bataille de Pavie.

9°. René, connu sous le nom de baron de Couches, fils de Christophe, fut tué en 1552, au siége de Metz.

10°. Claude, son frère, fut tué à la bataille de Saint-Quentin en 1557.

11°. Christophe II, fils de Claude, tué au combat de Jarnac, avec le prince de Condé, dont il avoit embrassé le parti.

12°. Louis, frère de Christophe II, étoit dans le parti catholique; il fut blessé dans un combat contre les protestans, & mourut le 17 mars 1590.

13°. Jean-Louis, fils du précédent, se signala au siége de la Rochelle, & mourut le 11 décembre 1635.

14°. François de *Rochechouart*, marquis de Chandenier, fils de Jean-Louis, servit avec distinction dans les guerres de Lorraine, en Flandre, en Roussillon, aux siéges de Collioure & de Perpignan; il fut fait en 1642 premier capitaine des gardes-du-corps; il tomba depuis dans la disgrace, & le 10 janvier 1651, on lui demanda sa démission; il la refusa, & se retira dans ses terres en Auvergne. Ce ne fut que plus de vingt ans après qu'il consentit à donner sa démission, pour obtenir la permission de revenir à Paris, où il mourut le 14 août 1696, à 85 ans.

15°. Charles-François de *Rochechouart*, son fils unique, nommé le *comte de Limoges*, mourut en 1678, des blessures qu'il avoit reçues au siége d'Ypres.

16°. Dans la branche de Saint-Amand & de Faudoas, Antoine de *Rochechouart*, après avoir défendu Marseille contre Charles-Quint, mourut en 1544 des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Cérisoles.

17°. Henri de *Rochechouart*, petit-fils du précédent, fut tué en 1588 dans les guerres de religion.

18°. Dans la branche de Jars, Charles, seigneur de Nancrai, tué à vingt ans à la bataille de Coutras.

19°. Dans la branche de Châtillon-le-Roi, Gui de *Rochechouart*, mort le 16 décembre 1591 à Compiegne, des blessures qu'il avoit reçues pour le service de Henri IV au siége de Noyon.

20°. Gui de *Rochechouart*, deuxième du nom, son fils, mort au siége de Saint-Jean d'Angely, le 23 juin 1621.

21°. Dans la branche des ducs de Mortemart, Aimeri de *Rochechouart*, seigneur de Mortemart, fut fait prisonnier par les Anglois en 1346.

22°. Aimeri, deuxième du nom, son fils, fait chevalier par le prince Noir dans l'expédition d'Espagne, étant dans la suite entré au service du roi de France, contribua beaucoup à chasser les Anglois de la Guyenne & du Poitou.

23°. Louis, seigneur de Montpipau, fils du précédent, fut tué au combat de Patay, le 12 février 1428.

24°. Jean de *Rochechouart*, frère aîné de Louis, fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt en 1415. Il étoit aussi à la journée de Beaugé en 1438.

25°. Aimeri, troisième du nom, petit-fils de Jean, rendit de grands services dans la guerre contre les Vénitiens en 1509.

26°. François, fils d'Aimeri III, baron de Mortemart, conduisit l'arrière-ban de Poitou au siége de Perpignan, & servit avec distinction sous François I & Henri II. C'est de lui qu'on a dit, & la fable en court encore dans le Poitou, qu'il avoit eu des enfans d'un démon succube qui avoit pris la forme d'une femme. Voici sur quoi cette fable est fondée: Renée Taveau, sa femme, dans un long évanouissement, fut regardée comme morte, & fut ensevelie avec un diamant au doigt. Un domestique voulant dérober ce diamant, ouvrit son cercueil la nuit, & la trouva vivante; elle vécut encore long-temps, & eut des enfans; grande leçon contre les ensevelissemens & enterremens précipités.

27°. René, fils de François, avoit suivi son père au siége de Perpignan, à l'âge de quinze ans, & depuis il ne cessa de porter les armes avec gloire au siége d'Epernay, à la défense de Metz en 1552, à Hesdin où il fut fait prisonnier, à l'attaque de Vulpian où il emporta d'assaut la basse-ville, à la prise de Calais, de Bourges, de Poitiers, de Blois, de Rouen, de Saint-Jean

d'Angeli, de Lusignan, &c. aux batailles de Saint-Denis, de Jarnac, de Montcontour, &c. aux siéges de la Rochelle, de Brouage, &c.

28°. C'est pour Gabriel de *Rochechouart*, petit-fils du précédent, que Mortemart fut érigé en duché-pairie par des lettres du mois de décembre 1650, qui furent enregistrées le 15 décembre 1663. Il fut chevalier des ordres, premier gentilhomme de la chambre, gouverneur de Paris. Il fut le père

29°. Du maréchal duc de Vivonne, si célèbre par son esprit, par ses services & sur terre & sur mer, dont il est tant parlé dans les lettres de madame de Sévigné, dans les vers de madame Deshoulières, ainsi que dans tous les mémoires du temps, à qui Boileau adresse ses deux lettres, imitées l'une de Balzac, l'autre de Voiture, sur son entrée dans le Phare de Messine. Quoique ces expéditions maritimes soient celles qui l'ont le plus illustré, & qu'il ait été fait maréchal de France en 1675 dans le temps de ses victoires navales de Messine & d'Agousta, on ne le compte point comme le premier maréchal de la marine, parce qu'il avoit long-temps & bien servi sur terre. C'est Jean d'Etrées, quoiqu'il n'ait été fait maréchal de France qu'en 1681, six ans après M. de Vivonne, qui est censé avoir introduit la dignité de maréchal de France dans la marine. M. de Vivonne étoit, dit l'auteur du siècle de Louis XIV, un des hommes de la cour qui avoit le plus de goût & de lecture. C'étoit lui à qui le roi disoit un jour : « *Mais à quoi sert* » *de lire ?* » Le duc de Vivonne, qui avoit de l'embonpoint & de belles couleurs, répondit : « *La lecture fait à l'esprit ce que vos perdrix font* » *à mes joues* ».

Ses trois sœurs, madame de Thiange, madame de Montespan & l'abbesse de Fontevrault, outre qu'elles étoient les plus belles femmes de la cour, plaisoient universellement par un tour singulier de conversation, mêlé de plaisanterie, de naïveté & de finesse, qu'on appelloit *l'esprit des Mortemart.* Elles écrivoient toutes avec une légèreté & une grace particulières; à tant d'agrémens se mêloient quelques bizarreries, quelques manies que les *souvenirs* de madame de Caylus nous ont retracées. Celle de madame de Thiange étoit un respect pour son nom, porté au-delà de toutes les bornes; elle ne connoissoit point de maison qui pût entrer en parallèle avec la maison de *Rochechouart;* elle ne faisoit cas que de la maison de la Rochefoucauld & d'un petit nombre d'autres, & uniquement à cause de l'honneur qu'elles avoient d'être alliées de la sienne; elle n'accordoit à la maison même de France que la supériorité d'illustration attachée au trône; elle lui disputoit la supériorité d'origine & d'antiquité, & c'étoit à Louis XIV qu'elle aimoit à la disputer.

On sait quel fut sous le regne de Louis XIV, l'empire de madame de Montespan; on connoît aussi sa fameuse disgrace; on sait qu'elle est la Vasthy d'Esther. (Voyez l'article MAINTENON.)

L'abbesse de Fontevrault étoit celle qui avoit le plus d'esprit & sur-tout le plus de connoissances. Les langues grecque, latine, italienne, espagnole, lui étoient familières; tous les pères de l'église lui étoient connus; Homère & Platon faisoient ses délices; elle avoit traduit une partie de l'Iliade; elle a laissé divers ouvrages manuscrits. L'abbé Anselme a fait son oraison funèbre.

30°. Le duc de Mortemart, Charles-Auguste de *Rochechouart*, arrière petit-fils de M. de Vivonne, fut tué au combat d'Ettingen, le 27 juin 1743, dans sa vingt-neuvième année.

31°. Jean-Baptiste de *Rochechouart*, duc de Mortemart, oncle du précédent, fut fait prisonnier de guerre au siége de Nice en 1706.

32°. Dans la branche des marquis de Montpipeau, François de *Rochechouart*, tué à la bataille de Senef.

33°. Charles ou Léonor, frère du précédent, tué au combat de Leuze, le 19 septembre 1691.

En comptant toutes ces victimes de la patrie, madame de Thiange avoit droit d'estimer sa maison.

Cette maison a aussi produit quelques prélats distingués.

Simon, archevêque de Bourdeaux en 1275, mort le 29 octobre 1279.

Jean, évêque de Saint-Pons, archevêque de Bourges, puis d'Arles, au quatorzième siècle.

Foucaud, évêque de Noyon, puis archevêque de Bourges, au commencement du même siècle.

Jean-François Joseph; celui-ci est le cardinal de *Rochechouart*, évêque de Laon, ambassadeur à Rome, mort depuis quelques années.

ROCHEFLAVIN, (BERNARD DE LA) *Hist. litt. mod.*) conseiller au parlement de Toulouse, puis de Paris, puis premier président des requêtes de Toulouse, & conseiller d'état, connu par son *recueil des arrêts notables* du parlement de Toulouse; par son *traité des droits seigneuriaux*; par son *traité des Parlemens.* Né en 1552 à Saint-Sernin en Rouergue, mort en 1627.

ROCHEFORT, (FRANÇOIS) *Hist. litt. mod.*) François I, roi de France, avoit eu pour précepteur ce François de *Rochefort*, dont on sait peu de chose; mais l'élève atteste le mérite du maître, & l'on sait du moins qu'il eut celui de recommander toujours à François I les intérêts des lettres.

ROCHEFORT. (*Hist. de Fr.*) C'est le nom de plusieurs familles françoises qui ont produit des hommes distingués dans divers genres. C'est la famille des *Rochefort* de Bourgogne qui a produit les deux chanceliers de *Rochefort.* Ces deux magistrats étoient frères.

Le premier, nommé Guillaume, avoit servi le duc de Bourgogne, Charles le téméraire, dans ses conseils & dans ses armées ; il avoit combattu pour lui & avec lui à la journée de Montlehéri ; il fut employé par lui en diverses ambassades ; étant depuis tombé dans la disgrace de ce prince souvent violent & injuste, sa ressource fut de se donner à Louis XI, qui prit soin de lui faire les offres les plus avantageuses, qui le créa chancelier de France le 12 septembre 1483, & recommanda au roi Charles VIII, son successeur, de le continuer dans son office. Il y mourut en effet le 12 août 1492.

Le second, nommé Gui, suivit en tout la fortune de son frère ; il commença comme lui par servir Charles le téméraire au conseil & à l'armée ; il fut attiré ensuite avec son frère au service de Louis XI, qui en 1479 le fit conseiller, & en 1482 premier président du parlement de Dijon. Ayant été surpris le 24 octobre 1495 dans son château de Pleuvant par Henri bâtard de Vaudrey, il fut mené à Morigny, puis à Salins, où il fut sept mois prisonnier. S'étant heureusement sauvé de sa prison, le roi Charles VIII l'appella auprès de sa personne, & le dédommagea magnifiquement de ses peines passées, en lui conférant le 9 juillet 1497, la dignité de chancelier : ce fut lui qui, cette même année 1497 & le mois suivant, fit créer le grand conseil. Le roi ayant bien voulu dispenser l'archiduc Philippe *le beau*, fils de l'empereur Maximilien & pere de l'empereur Charles-Quint, de venir en France rendre l'hommage qu'il devoit pour les comtés de Flandres & d'Artois, le chancelier de *Rochefort* alla recevoir cet hommage, à Arras dans la maison de l'évêque, le 5 juillet 1499. Louis XII le continua dans son office. Il mourut le 15 janvier 1507, laissant une mémoire respectée.

Leurs ancêtres avoient très-bien servi les ducs de Bourgogne, & avoient rempli des emplois honorables dans la cour & dans les armées de ces princes. Leurs descendans ne servirent pas moins bien les rois de France.

Jean de *Rochefort*, fils du chancelier Guy de *Rochefort*, portoit la cornette blanche à la bataille de Pavie, & y fut fait prisonnier avec François I. Il fut depuis employé en diverses ambassades, nommément à Rome & à Venise.

Claude de *Rochefort*, fils de Jean & petit-fils du second chancelier, fut tué en 1557 à la bataille de saint-Quentin, où il portoit le guidon du seigneur de Bourdillon.

Joachim, fils de Claude, servit avec zèle & avec distinction dans les guerres contre les Huguenots.

Jean, seigneur de Sigi, fils de Joachim, fut tué en duel à dix-huit ans.

Roger, marquis de la Boulaye, petit-fils de Joachim, fut tué au siège de Philisbourg, le 2 septembre 1644.

2°. La maison de *Rochefort* d'Ally, est connue en Auvergne, dès le commencement du onzième siècle, par des fondations & des dotations considérables.

Guillaume de *Rochefort*, mort au siège de Naples, le 31 août 1528 ;

Et Bernard de *Rochefort*, tué au pillage de Carthagène, prise par M. de Pointis en 1697, étoient de cette maison de *Rochefort* d'Ally.

Le maréchal de *Rochefort* étoit de la maison d'Aloigni, réputée l'une des plus anciennes du Poitou ; il se nommoit Henri-Louis d'Aloigny marquis de *Rochefort*. Il avoit servi dès sa plus tendre jeunesse sous le grand Condé. Après la paix des Pyrénées, il alla servir en Allemagne & en Hongrie sous messieurs de Coligny & de la Feuillade. Il reçut dans ces guerres une blessure au visage, dont il porta la marque toute sa vie. Revenu en France, il fut fait brigadier en 1667, maréchal de camp en 1668, capitaine des gardes en 1669. Dans la guerre contre les Hollandois, ce fut lui qui prit en 1672 cette ville de Naërden que Dupas fut accusé d'avoir mal défendue l'année suivante : le marquis de *Rochefort* fut lui-même accusé d'une faute ; on prétendit que si, en prenant Naërden, il n'eût pas négligé de s'emparer de Muyden, c'étoit fait d'Amsterdam & de toute la Hollande. Mais étoit-il bon, même pour la France, qu'Amsterdam & toute la Hollande périssent ? Le ressentiment de toute l'Europe en eût éclaté plutôt. En 1673, le marquis de *Rochefort* prit Trèves. Il se trouva en 1674 à la bataille de Senef. En 1675, il reprit la ville d'Hui que les Espagnols & les Hollandois avoient prise l'année précédente. Cette même année 1675, il fut compris dans la promotion des huit maréchaux de France nommés après la mort de M. de Turenne. En 1676, Philisbourg fut pris par les ennemis de la France. Ce fut, dit-on, la faute du maréchal de *Rochefort*, qui, commandant pendant l'hiver dans la Lorraine & les Trois-évêchés, laissa les ennemis fortifier le poste de Lauterbourg, ce qui rendit le secours de Philisbourg impossible. Il mourut le 23 mai 1676.

Madame la maréchale de *Rochefort*, sa femme, Madeleine de Laval, fut dame d'atours de la dauphine Marie-Anne-Christine-Victoire de Baviere, & devint dans la suite dame d'honneur de madame la duchesse de Chartres, fille de Louis XIV.

ROCHEFOUCAULD (DE LA) *Hist. de Fr.* Nom d'une maison de l'Angoumois, laquelle est réputée avec raison l'une des plus anciennes & des plus illustres du royaume.

1°. Foucauld I, seigneur de la Roche en Angoumois, du nom duquel, réuni avec celui de la terre, s'est formé celui de la *Rochefoucauld*, vivoit sous le règne du roi Robert, vers l'an 1026, & étoit dès-lors qualifié dans divers titres de *seigneur très-noble*.

2°. Foucauld II, seigneur de la *Rochefoucauld*, servit le roi Philippe Auguste contre les Anglois, &

fut fait prisonnier en 1198 au combat entre Courcelles & Gisors, où Philippe fut battu par Richard cœur-de-lion, & tomba dans la rivière d'Epte tout armé, le pont de Gisors ayant fondu sous lui.

3°. Gui VII servit en 1317 & 1318 le roi Philippe le long contre les Flamands.

4°. Aimeri III, son fils, rendit aussi, en 1338, au commencement des guerres entre Edouard III & Philippe de Valois, les services les plus considérables à Philippe.

5°. Gui VIII est compté entre les premiers seigneurs de Guyenne, qui, après le traité de Brétigni en 1360 rendirent obéissance au roi Jean. Froissard parle de Gui, seigneur de la *Rochefoucauld*, qui combattit en 1380, en champ clos, Guillaume, sire de Montferrand; il paroît que c'est ce Gui VIII.

6°. Foucauld III, fils de Gui VIII, fut fait chevalier en 1451 au siége de Fronsac.

7°. Jean, fils de Foucauld III, fut *choisi comme le plus puissant de tous les vassaux du comte d'Angoulême, pour être gouverneur de la personne & tuteur des biens de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême.*

8°. François premier du nom, fils de Jean, & depuis lequel tous les aînés de la maison de la *Rochefoucauld* ont pris le nom de François, tint en 1694 sur les fonts baptismaux notre roi François I, qui fut le premier du nom parmi les rois, comme l'étoit parmi les la *Rochefoucauld* ce François I qui eut l'honneur de lui donner son nom. Ce fut pour ce François que le roi, son filleul, érigea, en 1515 la baronnie de la *Rochefoucauld* en comté. Les lettres d'érection portent que ce fut *en mémoire des grands, vertueux, très-bons & très-recommandables services, qu'icelui François, son très-cher aimé cousin & parrain, avoit faits à ses prédécesseurs, à la couronne de France & à lui.*

9°. François II, fils de François I, épousa en 1518 Anne de Polignac, dame de Randan, femme célèbre par ses grandes qualités. Ce fut elle qui reçut en 1539, dans son château de Vertueil, l'empereur Charles-Quint & les enfans de France. L'empereur déclara hautement *n'avoir jamais entré en maison qui mieux sentît sa grande vertu, honnêteté & seigneurie, que celle-là.*

10°. François III, après s'être signalé au siége de Metz en 1552, à celui de Poitiers en 1559, aux batailles de S. Quentin en 1557, de Dreux en 1562, de Jarnac & de Montcontour en 1569, fut tué à la saint-Barthélemi en 1572. Il étoit beau-frère du prince de Condé, Louis I, tué à Jarnac. C'est lui qui est désigné dans ces vers de la Henriade :

> Marsillac & Soubise, au trépas condamnés,
> Défendent quelque temps leurs jours infortunés.

C'est lui que Charles IX qui l'aimoit & avec lequel il avoit passé une partie de la nuit, eut quelque envie de sauver; il lui dit de coucher dans le Louvre; enfin il le laissa sortir en disant : *je vois bien que Dieu veut qu'il périsse.*

11°. François IV, servit fidèlement le roi Henri IV, & fut tué par les Ligueurs à saint-Yrier-la Perche, le 15 mars 1591.

12°. Un de ses frères, Josué de la *Rochefoucauld*, comte de Roucy, fut tué à la journée d'Arques, le 21 septembre 1589.

13°. Ce fut pour François V, fils de François IV, que Louis XIII érigea ce comté de la *Rochefoucauld* en duché-pairie par des lettres données à Niort au mois d'avril 1622. Il fut reçu au parlement le 24 juillet 1637.

14°. François VI, son fils, est celui

> *Que chacun sait, l'auteur du livre des maximes;*

l'amant de la duchesse de Longueville, si célèbre dans les troubles & dans les guerres civiles de la Fronde; celui dont il est tant parlé dans les mémoires du cardinal de Retz, avec lequel il eut tant & de si terribles débats.

15°. François VII, fils de François VI, est celui qu'on appelloit *l'ami du roi*, & à qui Louis XIV dit : *que ne parlez-vous à vos amis!*

16°. François VIII, son fils, épousa la fille de M. de Louvois, & ce fut pour lui que Louis XIV érigea en duché la terre de la Roche-Guyon en 1679.

17°. Dans la branche de Randan, Charles de la *Rochefoucauld*, comte de Randan, se distingua au siége de Metz en 1552, fut fait colonel-général de l'infanterie, envoyé en ambassade en Angleterre, reçut une blessure à la tête au siége de Bourges en 1562, & mourut, le 4 novembre de la même année, d'une autre blessure reçue au siége de Rouen.

18°. Jean Louis, son fils, suivit le parti de la ligue, & fut tué à l'assaut d'Issoire, le 14 mars 1590.

Marie-Catherine de la *Rochefoucauld* de Randan, sa fille, est cette madame la marquise de Senecei, dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche, & gouvernante de Louis XIV.

19°. Dans la branche de Barbezieux, Antoine de la *Rochefoucauld*, seigneur de Barbezieux, général des galères en 1528, après André Doria. (Voyez l'article DORIA.) Il avoit été fait prisonnier à la bataille de Pavie. Il commandoit dans Marseille, lorsque Charles-Quint, en 1536, fit sur cette place une tentative qui ne lui réussit pas.

20°. Gilbert, un de ses fils, mourut à Noyon, en 1544, au retour de la victoire de Cerisoles.

21°. Dans la branche des marquis de Montendre, Henri de la *Rochefoucauld*, seigneur de Marsay, tué au siége d'Amiens en 1597.

22°. Un autre Henri, son frère, seigneur de la Boulinière, tué au même siége.

23°. Isaac Charles, comte de Montendre, tué à la bataille de Luzara, le 15 août 1702, à la tête du régiment des Vaisseaux, dont il étoit colonel.

24°. Dans la branche des seigneurs de Vertueil, Jean de la *Rochefoucauld* rendit de grands services au roi Charles VII dans ses guerres contre les Anglois.

24°. Dans la branche des seigneurs de Neuilli-le-Noble, Jean de la *Rochefoucauld*, seigneur de Ruau-Persil, tué au siège de Maillezais.

26°. Jacques son neveu, tué en duel à Malthe.

27°. Hector, neveu de Jacques, & chevalier de Malthe aussi, tué aussi en duel.

28°. Antoine, blessé & fait prisonnier au siège de Valenciennes, le 17 août 1656.

29°. Paul-Louis l'Hermite, son fils, estropié à la bataille de Fleurus, en 1690, d'un coup de mousquet à la cuisse, qui l'obligea de quitter le service.

Parmi tant de guerriers, dans une si longue suite de siècles & dans une si grande maison, divisée en tant de branches, on est étonné de ne pas trouver un seul maréchal de France.

Cette maison a eu des prélats d'un mérite distingué. Le plus célèbre est le cardinal de la *Rochefoucauld* (François) évêque de Senlis, abbé & réformateur de sainte Génevieve. Il se défit de l'évêché de Senlis en 1622; il étoit à la tête du conseil en 1624. Son crédit fut bientôt éclipsé par le crédit naissant du cardinal de Richelieu. Il mourut le 14 février 1645, à 87 ans, retiré de tout depuis long-temps.

Nous avons vu un autre cardinal de la *Rochefoucauld*, du caractère le plus aimable, présider plusieurs fois l'assemblée du clergé, & avoir la feuille des bénéfices.

Voyez à l'article BROSSIER (Marthe) les égarements dans lesquels donna un abbé de la *Rochefoucauld*, frère du premier de ces cardinaux, au sujet de cette Marthe *Brossier*.

Il y avoit une ancienne maison de la Roche-guyon, fondue successivement dans celles de Silly, de Plessis-Liancourt, & enfin dans celle de la *Rochefoucauld*. De cette maison étoient:

Jean, seigneur de la Roche-Guyon, qui épousa en 1242, Marguerite Clément, fille de Jean Clément, l'un des quatre premiers maréchaux de France.

Gui IV, qui épousa en 1353 la fille du maréchal de Briquebec.

Gui VI, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415, &c.

ROCHES (madame & mademoiselle des) (*Hist. litt. mod.*) de la ville de Poitiers, mère & fille qu'il ne faut point séparer, puisqu'elles n'avoient qu'une même ame, & qu'elles n'ont jamais été séparées ni dans la vie, ni à la mort; elles sont l'une & l'autre au nombre des poëtes françois, leurs ouvrages ont été imprimés ensemble, comme ceux de madame & de mademoiselle Deshoulières; mais c'étoient des poésies du seizième siècle, temps où la poésie & même la langue françoise n'étoient pas encore formées. On ne lit plus ces poésies, mais il faut conserver à jamais la mémoire de ces deux femmes qui ont donné au monde un grand exemple. La mère étant restée veuve, ne vécut plus que pour s'occuper de l'éducation de sa fille, & elle trouva la récompense de ses soins dans cette éducation même; sa fille eut tous ses gouts, & partagea sa gloire, nous disons sa gloire, car elles eurent dans leur temps beaucoup de réputation; elles s'attachèrent tellement l'une à l'autre, que chacune d'elles pouvoit seule remplir le cœur de l'autre. La fille ne voulut jamais se marier, pour ne point quitter sa mère; elles ne formoient qu'un vœu, c'étoit de ne se point survivre l'une à l'autre, il fut exaucé; toutes deux moururent le même jour, de la peste qui désoloit la ville de Poitiers en 1587.

ROCHESTER, (*Hist. litt. mod.*) JEAN WILMOT comte de) poëte Anglois, célèbre sous le règne de Charles II. Il a fait des satyres comme Despréaux, à peu près sur les mêmes sujets que Despréaux a choisis. M. de Voltaire compare ensemble ces deux poëtes dans des morceaux correspondans, & ce parallèle, pour la poésie & pour le mouvement, est entièrement à l'avantage du comte de *Rochester*. Cette seule exclamation:

> Non, tu ne penses point, misérable, tu dors!
> Inutile à la terre, & mis au rang des morts;
> Ton esprit énervé croupit dans la mollesse;
> Réveille-toi, sois homme & sors de ton ivresse,
> L'homme est né pour agir, & tu prétends penser!

a plus de verve & de chaleur qu'on n'en trouve dans toutes les satyres de Boileau. On voit ici l'homme passionné, le poëte; on ne voit souvent dans Boileau, que le froid raisonneur, ou tout au plus le médisant agréable. Saint Evremont a beaucoup parlé du comte de *Rochester* qu'il avoit connu à Londres, mais il ne nous a fait connoître de *Rochester* que l'homme de plaisir, l'homme à bonnes fortunes. M. de Voltaire nous montre l'homme de génie, & le grand poëte.

ROCKET. f. m. (*Hist. d'Angleterre*) On appelle *rocket* en anglois les mantelets que portent aux jours de cérémonie les pairs séans au parlement. Ceux des vicomtes ont deux bordures & demi, ceux des comtes trois, ceux des marquis trois & demi, ceux des ducs quatre. Ce mot vient peut-être de *rochus*, qui est employé pour *tunica* chez les écrivains latins du moyen âge; ou, si l'on veut, de *rock*, mot teutonique qui signifioit une *robe*, une *tunique*. (*D. J.*)

ROCOUB ALCACOUSAG. (*Fête orientale*) Ces deux mots *rocoub alcacousag*, signifient la cavalcade du vieillard : c'est le nom d'une fête que les anciens Persans célébroient à la fin de l'hiver. Dans cette fête, un vieillard chauve, monté sur un âne, & tenant un corbeau d'une main, couroit par la ville & par les places en frappant d'une baguette ceux qu'il rencontroit dans sa route. *D'Herbelot.* (*D. J.*)

R O D

RODERIC *ou* RORIC, (*Hist. de Suède.*) roi de Suède, qui fit la guerre aux Vendes, aux Finlandois, aux Russiens, aux Esthoniens, répandit leur sang pour le seul plaisir de le répandre & abandonna ses conquêtes, dont il fut rassasié, dès qu'il en fut maître. Il soumit aussi le Danemarck, & c'est probablement pour cette raison que les historiens Danois disputent ce prince aux Suédois, comme si un homme qui fut le fléau de ses semblables, méritoit qu'on recherchât avec tant de chaleur quelle fut sa patrie. Celui-ci régnoit vers le commencement du troisième siècle. (M. DE SACY)

RODOGUNE, (*Hist. anc.*) fille de Phraates, roi des Parthes, mariée à Demétrius Nicanor, roi de Syrie, qui avoit déjà pour femme Cléopatre, dont la vengeance éclata par les plus terribles coups. Cette histoire est sur-tout célèbre pour avoir fourni à Corneille le sujet de sa tragédie de *Rodogune.* Corneille, dans sa préface, rapporte le passage d'Appien Alexandrin, qui sert de fondement à sa pièce. Cléopatre pour se venger d'avoir été quittée pour *Rodogune*, commença par épouser Antiochus, frère de son mari. Antiochus ayant été vaincu dans une bataille contre Phraates, se tua lui-même. Demétrius voulant rentrer dans ses états, Cléopatre sa femme lui dressa des embûches & le fit périr. Elle avoit deux fils de lui, Seleucus & Antiochus; Seleucus ayant le diadême après la mort de son père, elle le tua d'un coup de flèche, soit qu'elle craignît qu'il ne voulût venger la mort de son père, soit que, comme Corneille l'a conçu, elle voulût conserver la couronne par elle-même :

Trône, à t'abandonner je ne puis consentir!

Elle alloit perdre aussi Antiochus; mais il contraignit lui-même cette coupable mère d'avaler le poison qu'elle lui avoit préparé. Ces événemens se passoient environ cent trente ans avant l'ère chrétienne.

RODOLPHE de *Habsbourg*, premier du nom, dit le *Clément*, (*Histoire d'Allemagne.*) dix-neuvième roi ou empereur d'Allemagne, naît en 1212 d'Albert le sage, comte de Habsbourg, & d'Hedwige de Kibourg, est élu en 1218, meurt en 1291.

L'Allemagne fatiguée de l'anarchie dans laquelle elle languissoit depuis la mort de Frédéric II, consentit enfin à se donner un véritable empereur; elle avoit couronné plusieurs fantômes qui étoient disparu sans avoir pu rien faire pour son bonheur. Les électeurs, forcés par le souverain pontife (Grégoire X) qui les menaçoit de nommer de son chef à l'empire, s'assemblèrent à Francfort. Il semble que ces électeurs se croyoient au-dessus d'un empereur; en effet, aucun ne concourut pour l'être. Les suffrages furent partagés entre trois sujets, qui ne sembloient pas faits pour les mériter; c'étoit un comte de Goritz, seigneur d'un canton du Frioul, & qui étoit peu connu; un Bernard, plus obscur encore, & qui n'étoit considéré que par quelques prétentions sur le duché de Carinthie. *Rodolphe* le troisième, n'avoit aucuns fiefs considérables, c'étoit à la vérité un grand capitaine, sa valeur & sa capacité avoient été utiles à Ottocare, roi de Bohême, dont il étoit le grand-maître d'hôtel & le grand maréchal. Comme il y eut partage dans les voix, on choisit pour arbitre Louis-le-Sévère, duc de Bavière & comte Palatin. *Rodolphe* étoit occupé à de petites guerres que se faisoient continuellement les seigneurs de fiefs, lorsqu'on lui apporta la nouvelle de son élection. Il se rendit aussi-tôt à Aix-la-Chapelle, où se faisoient les cérémonies du couronnement des empereurs. Le sceptre de Charlemagne, sur lequel on avoit coutume de prêter serment, s'étoit perdu pendant les guerres civiles. Plusieurs seigneurs commençoient à se prévaloir de cet accident pour ne point le reconnoître; *Rodolphe* porte aussi-tôt la main sur un crucifix, & se tournant vers les séditieux : voilà, dit-il aussi-tôt, quel sera désormais mon sceptre. Ce trait de fermeté écarta tous les obstacles, & fut regardé comme un présage infaillible d'un regne glorieux. *Rodolphe* ne se hâta pas d'aller en Italie. Il comparoit Rome à *l'antre du lion : j'ai bien vu des empereurs aller au-delà des Alpes; mais j'apperçois à peine les traces de leur retour.* Il se contenta d'envoyer son chancelier recevoir le serment de fidélité des villes sujettes; mais considérant que la domination des empereurs dans cette contrée n'avoit servi qu'à faire le malheur de l'Allemagne, & qu'il faudroit verser beaucoup de sang pour l'y maintenir, il consentit à vendre ses droits. Florence fut déclarée ville libre, moyennant quarante mille ducats d'or; Luques en donna douze mille, Gênes & Boulogne six mille. Il céda à Nicolas III les terres que la comtesse Matilde avoit cédées au saint siége, & renonça à exercer aucun droit de suzeraineté sur la ville de Rome. Mais il ne faisoit ces concessions que pour affermir son autorité en Allemagne, & pour y faire succéder l'ordre à la confusion. Il avoit un grand empire à réformer, & il sentoit combien

combien cet ouvrage étoit difficile. L'Alsace étoit partagée entre plusieurs seigneurs qui s'obstinoient à ne point reconnoître de maître. On ne pouvoit se dispenser de faire la guerre, *Rodolphe* obtint des troupes par sa prudence, & soumit tout par sa valeur. Ceux qui possédoient des terres dans la Suabe relevoient de la maison impériale de Suabe; après l'extinction de cette illustre famille, par le supplice de l'infortuné Conradin, ils prétendirent ne relever que de l'Empire. *Rodolphe* les força de reconnoître l'autorité d'un gouverneur, il en mit un également en Alsace. Cependant Ottocare III, roi de Bohême, différoit à rendre hommage ou plutôt le refusoit avec arrogance; ses ambassadeurs protestèrent même en pleine assemblée contre l'élection de l'empereur. « Le roi Ottocare, dissoit-il insolemment, ne doit rien à *Rodolphe*, autrefois son » domestique; il ne lui a rien retenu de ses gages ». *Rodolphe*, pour réponse, le fait déclarer ennemi de l'empire ainsi que le duc de Bavière, qu'il avoit attiré dans son parti. Le roi de Bohême voulut envain soutenir sa révolte; attaqué dans le centre de ses états, il est forcé de tomber à genoux devant celui qu'il a dédaigné comme son domestique. Le fier Ottocare consentit donc à faire hommage pour son royaume de Bohême & pour le duché de Moravie; il demanda pour grace de rendre cet hommage sous des tentes pour s'épargner une mortification publique. L'empereur passa dans l'île de Camberg, au milieu du Danube; Ottocare vint l'y trouver, couvert d'or & de pierres précieuses. *Rodolphe*, qui n'estime que les qualités de l'ame, le reçoit avec un habit gris, qu'il porte ordinairement; mais, au milieu de la cérémonie, la tente se lève, & laisse voir aux deux armées qui bordent le fleuve, le superbe Ottocare à genoux, les mains dans celles de son vainqueur. Le roi de Bohême cédoit par le traité tous ses droits sur l'Autriche, la Stirie & la Carniole. Cette paix fut aussi-tôt rompue que signée. La reine de Bohême, princesse ambitieuse, fit rougir son mari de vivre sujet de l'empereur, qu'elle appelloit toujours son maître-d'hôtel. Elle avoit cependant éprouvé plusieurs fois que ce maître d'hôtel étoit un grand général; Ottocare paya de sa tête la vanité de son épouse; il fut vaincu & tué dans une bataille. *Rodolphe*, modéré dans la victoire, plaignit les vaincus, & donna la couronne de Bohême à Wenceslas, fils du feu roi, auquel il fit épouser quelque temps après une de ses filles. L'empereur fit aussi-tôt son entrée dans Vienne, & y fixa sa cour. Louis de Bavière, qui avoit des droits sur l'Autriche, fit plusieurs tentatives pour l'en éloigner. *Rodolphe* fond sur lui avec ses troupes victorieuses, & le met en fuite; alors, dit un moderne, on vit ce prince que les électeurs avoient appellé à l'empire, pour y régner sans pouvoir, devenir en effet le conquérant de l'Allemagne, & leur imposer la loi; mais tandis qu'il affermissoit le trône, & lui rendoit quelques rayons de son ancien éclat, il ne négligeoit rien pour tirer sa famille de l'obscurité; il donna l'investiture de l'Autriche, de la Stirie & de la Carniole à ses fils, Albert & *Rodolphe*. Une vieille chronique que des auteurs accusent d'infidélité, dit que le jeune *Rodolphe* eut le duché de Suabe; mais de ce que ses descendans ne le possèdent plus, ce n'est pas une raison de rejetter ce fait: il est probable que l'empereur n'aura rien négligé pour faire passer dans sa famille un fief de cette importance. Il eût bien voulu placer son fils Albert sur le trône d'Hongrie, vacant par la mort de Ladislas III, tué par les Tartares Cumins. Mais Nicolas, qui, conformément aux prétentions de son siège, soutenoit que tous les royaumes étoient fiefs de Rome, lui opposa plusieurs obstacles, & nomma Charles-Martel arrière-fils de Charles d'Anjou. Les Hongrois ne vouloient pas d'un fils d'empereur pour roi. *Rodolphe* ne crut pas devoir entreprendre une guerre; d'ailleurs Charles-Martel étoit son gendre. Il ne paroît cependant pas qu'il eût été si facile s'il n'avoit pas eu l'espoir d'engager les états à nommer son fils Albert pour lui succéder; il les convoqua même à ce dessein. Il fut refusé, sous prétexte que l'empire ne pouvoit entretenir deux chefs; mais en effet, parce qu'on craignoit toujours de le rendre héréditaire. Cet Albert régna après Adolphe de Nassau. *Rodolphe* mourut peu de tems après qu'il eut reçu ce refus déguisé, laissant l'empire aussi paisible qu'il étoit agité lorsqu'il en prit les rênes. Sa famille obscure auparavant figura depuis avec les plus puissantes de l'Europe. Ses funérailles furent célébrées à Spire. Il eut de l'impératrice Anne, sa première femme, outre Albert & *Rodolphe*, dont nous avons parlé, Hartman qui devoit épouser une princesse d'Angleterre, & se noya dans le Rhin en 1282, & Charles qui mourut enfant. Il en eut encore quatre filles. La première épousa Louis le Sévère, duc de Bavière & comte Palatin; la seconde, Oton, duc de la basse Bavière; la troisième, Albert II, d'Anhalt, duc de Saxe; la quatrième, Oton, margrave de Brandebourg. Elisabeth; sa seconde femme, donna le jour à Judith, qu'il maria à Wenceslas, roi de Bohême, & à Clémence, femme de Charles Martel, roi de Hongrie. On lui attribue la loi qui ordonne l'usage de la langue allemande dans les actes publics, dans les jugemens & dans les diètes. Quelques écrivains la lui contestent; mais on convient généralement qu'il ne se servit jamais d'aucune langue étrangère. (*M—Y*)

RODOLPHE D'AUTRICHE, II[e] empereur du nom, successeur de Maximilien II, (*Hist. d'Allemagne.*) XXXII[e] empereur d'Allemagne depuis Conrad I, XXVI[e] roi d'Hongrie, XXXII[e] roi de Bohême, naquit l'an 1552 de l'empereur Maximilien II & de Marie d'Espagne. Il monta sur le trône à l'âge de vingt-quatre ans. Son père, pour lui assurer la

couronne impériale, l'avoit fait élire roi des Romains dans une diète à Ratisbonne (1575), & cette élection étoit son meilleur titre. Six empereurs en ligne directe, savoir: Albert II, Frédéric III, Maximilien I, Charles V, Ferdinand I & Maximilien II, pris dans la maison d'Autriche, & tous, de père en fils, n'avoient pu rendre le trône héréditaire. Les électeurs ne prenoient des chefs dans cette maison, que parce qu'elle étoit la plus intéressée à s'opposer aux invasions des Turcs, auxquels elle confinoit par ses états de Hongrie. Lorsque, faisant allusion au couronnement de l'arrière-fils d'Albert II, M. de Voltaire a dit qu'une couronne élective devient aisément héréditaire, quand le père & l'aïeul l'ont possédée, il est clair qu'il a fait une mauvaise application d'une pensée d'ailleurs assez vraie. *Rodolphe* prit pour maxime celle des empereurs de sa maison : il imita leur modération & leur amour pour la paix. Il ne se laissa point éblouir par les noms pompeux de *grand* & d'*invincible*. La lenteur politique qu'il mit dans la plupart des affaires, donne lieu de dire qu'il tint d'une main foible les rênes de l'état. C'est encore un mot de M. de Voltaire, que d'autres écrivains ont reçu sans examen. Tel est l'ascendant d'un grand nom ; il fait passer les pensées les plus fausses pour des vérités : mais si, au lieu de cette modération qui convient au chef d'une nation indépendante, *Rodolphe* eût usé de cette fermeté qui sied à un monarque absolu, tout l'empire eût été bouleversé, dans un tems où le vertige du fanatisme & de l'intolérance inondoit de sang tous les états voisins. Pour apprécier le mérite de ce prince, il faut porter les yeux sur les incendies qui embrâsèrent la chrétienté après sa mort : d'ailleurs, les exemples des princes qui avoient voulu gouverner l'Allemagne avec autorité, même dans des tems plus favorables, n'étoient pas séduisans. Avec les mêmes talens des Charlemagne & des Oton I, il n'eût pas été sûr de suivre leurs traces. Ce qui prouve que la modération de *Rodolphe* étoit autant dans sa politique que dans son caractère, c'est que dans le tems qu'il ménageoit les Allemands, il augmentoit la sévérité des ordonnances dans ses états héréditaires. Il restreignit les priviléges des Autrichiens, & éloigna des charges les Protestans : il défendit même de professer la nouvelle religion dans les villes, & n'en permit l'exercice qu'aux seigneurs, & seulement dans leurs châteaux. Les Allemands ne jouirent cependant point d'une entière indépendance : *Rodolphe* fit scrupuleusement observer le traité de pacification de Passau, qui défendoit à tout ecclésiastique d'embrasser la nouvelle religion, sous peine de la privation de son bénéfice. Cette loi fut rigoureusement observée. Gebhart de Truchser, archevêque & électeur de Cologne, fut dépouillé de son électorat pour avoir osé l'enfreindre. Un semblable trait ne pouvoit partir d'une main foible, ou il falloit qu'elle sût se plier à propos. Le premier événement militaire de son règne fut une guerre contre Amurat III, empereur des Turcs, & qui se continua sous Mahomet III. Amurat, au préjudice d'une trève, avoit fait une irruption dans la Hongrie & dans la Croatie, d'où il avoit emmené une infinité de captifs. Les Turcs, descendus des Scythes, n'avoient point entièrement dépouillé les mœurs de leurs farouches ancêtres. Ils sembloient moins faire la guerre qu'aller à la chasse des hommes. Cette guerre fut meurtrière, & dura environ dix-neuf ans, pendant lesquels la fortune passa plus d'une fois de l'un à l'autre parti. Les armées turques se signalèrent par la prise de Repitsch, de Wihilsk, de Wesprin, de Fillek, de Thata, de Saint-Martin, de Javarin, & de plusieurs autres places considérables, sous le règne d'Amurat III. Les lieutenans de cet heureux sultan avoient encore forcé les Autrichiens de lever le siége qu'ils avoient mis devant Belgrade : sous Mahomet III, elles forcèrent Agria, & remportèrent une grande victoire près de Kereste ; mais les succès des Turcs furent balancés par la perte de plusieurs batailles, dont celles de Sisseq, de Belgrade & d'Haman, sont les plus fameuses. Les impériaux reprirent plusieurs places, & en enlevèrent d'autres dans la Turquie ottomane. Ces deux puissances, fatiguées de verser du sang sans pouvoir gagner la supériorité l'une sur l'autre, consentirent à un traité (1605), qui faisoit une loi à l'empereur de donner le titre de *fils* au sultan, qui devoit l'appeller son *père* dans toutes les occasions où ils s'écriroient & se parleroient par ambassadeurs. Les deux monarques s'obligèrent encore de s'envoyer réciproquement des présens qui devoient être renouvellés tous les trois ans. *Rodolphe* commença, & envoya deux cents mille florins. Une autre condition qui ne leur fait pas moins d'honneur, fut de n'établir aucun impôt ni aucune charge nouvelle dans les villes & les villages qu'ils avoient pris l'un sur l'autre pendant la dernière guerre, & dont chacun d'eux devoit rester en possession. On voit quel pouvoit être leur amour pour leurs sujets, puisqu'ils s'intéressoient à ceux qui avoient cessé de l'être. Ce fut le sultan Achmet, successeur de Mahomet III, qui signa ce traité, qui semble plutôt un accord entre deux frères, pour prévenir des troubles domestiques. Les guerres de religion qui déchiroient l'Espagne, la France, & menaçoient l'Allemagne, s'étoient fait sentir en Hongrie. Les nouveaux sectaires étoient très-puissans ; ils avoient même facilité les progrès des Ottomans. *Rodolphe* fit avec eux un traité particulier (1604), & s'engagea à laisser aux Calvinistes & aux Luthériens le libre exercice de leur religion. Il avoit refusé cette faveur aux Autrichiens sur lesquels son empire étoit plus affermi. Les états de Hongrie profitèrent de ce moment pour faire confirmer leur liberté. Ils avoient perdu une grande prérogative depuis que les princes d'Autriche avoient déclaré la couronne héréditaire dans leur maison. Ils obtinrent le pouvoir d'élire un

gouverneur, pendant l'absence du roi, pour rendre la justice dans le royaume, sans qu'il fût nécessaire de recourir au conseil aulique pour terminer les procès en dernier ressort. Le gouverneur nommé par sa majesté impériale, devoit continuer l'entier exercice de sa charge; mais pour la suite il étoit dit que le gouverneur seroit choisi dans une assemblée libre. On devoit dresser des articles pour limiter le pouvoir de l'intendant-général des finances commis par l'empereur. La nomination aux grandes prélatures devoit appartenir aux états & au souverain; mais à cette condition que ceux qui seroient nommés par ce dernier, ne pourroient entrer dans le conseil de la nation. Cette capitulation fait connoître l'état de la Hongrie par rapport à ses rois. Cependant l'archiduc Matthias méditoit une révolution. L'empereur son frère l'avoit souvent employé soit en Flandre, où il falloit retenir les états qui, en secouant le joug de l'Espagne, auroient pu se détacher de l'Empire, soit en Hongrie dans les guerres contre les Turcs. Matthias, peu satisfait d'être le second dans l'Empire, aspiroit à supplanter son frère: comme lieutenant-général, il lui avoit été facile de gagner les gens de guerre; il les avoit flattés par tout ce qui pouvoit les séduire. Battori, vaivode de Transilvanie, qui tantôt prenoit le parti des Turcs, tantôt celui des Allemands, mais dont l'inconstance étoit compensée par des talens supérieurs, embrassa son parti. Fier de ce nouvel allié, & assuré de l'inclination des protestans d'Autriche, qu'il flattoit d'une entière liberté de conscience, il fit soulever la Hongrie, mécontente de ce que l'empereur élevoit des Allemands aux principales charges, & s'approcha de la Bohême qu'il prétendoit engager dans sa révolte. Les états de Bohême ne manquèrent pas de choisir cet instant de crise pour arracher de nouveaux priviléges. Ils parvinrent à exclure le clergé catholique des affaires civiles, & à déclarer nulles toutes les acquisitions que les prêtres de la communion romaine pourroient faire. Les protestans devoient être admis dans toutes les charges. Ces concessions étoient considérables, mais l'empereur ne pouvoit s'y refuser, sans s'exposer à perdre toute son autorité dans ce royaume, qui se ressouvenoit encore qu'il avoit été libre sur le choix de ses maîtres. Cependant son frère Matthias s'apprêtoit à soutenir sa révolte. L'empereur, qui craignoit les suites d'une guerre civile, & dont Matthias étoit le plus proche héritier, consentit à partager avec lui un trône sur lequel la nature l'appelleroit bientôt. *Rodolphe* étoit d'une santé délicate, & il approchoit de sa fin. Il céda à Matthias la couronne de Hongrie, l'archiduché d'Autriche & le marquisat de Moravie, & ne se réserva de ses états héréditaires que la Bohême & la Silésie. C'étoit moins se dépouiller d'un bien, que se débarrasser d'un fardeau. L'Autriche étoit en armes, & demandoit une liberté de conscience qu'il ne pouvoit permettre sans s'exposer à l'indignation de la cour de Rome, & il falloit consentir à rappeller les Allemands qui occupoient en Hongrie des places importantes. Il ne lui restoit donc que l'alternative ou de mécontenter les impériaux & le pape, ou de révolter les Hongrois: d'ailleurs les embarras se multiplioient en Allemagne. La succession de Clèves, de Berg & de Juliers, ouverte par la mort de Jean-Guillaume, comte de la Marck & de Ravensbourg, mettoit aux prises deux puissans partis qu'il avoit long-tems pacifiés, & qui, ayant repris les armes, paroissoient prêts à ruiner l'Empire. *Rodolphe* fit un acte d'autorité qu'il crut propre à rétablir le calme, en séquestrant les états qui formoient l'objet de la contestation. Il en saisit Léopold son cousin, auquel il donna le titre de commissaire impérial dans ces provinces: mais cette fermeté attira sur lui tout le péril. Les prétendans, dont les principaux étoient les princes de Neubourg & de Brandebourg, soutenus par l'électeur Palatin Frédéric IV, se réunirent; & oubliant, pour l'instant, leurs droits à l'égard les uns des autres, ils implorèrent le secours d'Henri IV, roi de France, & le héros de son siècle, pour chasser Léopold qui avoit fixé dans Juliers le siége de son gouvernement. Alors l'Allemagne fut partagée en deux grandes factions; l'une, composée des princes catholiques, suivoit le parti de l'empereur. Les chefs de cette ligue étoient Maximilien, duc de Bavière, les électeurs ecclésiastiques & tous les princes de la communion romaine. Cette faction prit le nom de *ligue catholique*: elle fut fortifiée par deux princes protestans, qui étoient l'électeur de Saxe, un des prétendans; & le landgrave de Hesse-Darmstad. L'autre faction, composée des calvinistes & des luthériens, soutenoit les maisons de Brandebourg & de Neubourg, & avoit à sa tête Frédéric IV, qui avoit pour adjoints le duc de Wirtemberg, le landgrave de Hesse-Cassel, le margrave d'Anspach, celui de Dourlach, le prince d'Anhalt. Plusieurs villes impériales entrèrent dans cette ligue, qui, pour mot de ralliement, prit le nom d'*union évangélique*. Cette guerre purement profane, s'annonçoit comme une guerre sacrée. Les catholiques mirent dans leur parti le pape Paul V & Philippe III, roi d'Espagne. L'union évangélique mit dans le sien Henri IV, qui, probablement, l'eût rendu victorieux, s'il n'eût été prévenu par un assassinat. Le pape & le roi d'Espagne, dit un moderne, ne donnoient que leur nom, & Henri IV alloit entrer en Allemagne avec une armée disciplinée & victorieuse, avec laquelle il avoit déjà détruit une ligue catholique. L'empereur, qui voyoit que les esprits s'aigrissoient contre lui, de ce qu'il s'efforçoit de faire passer dans sa maison des biens sur lesquels elle n'avoit aucun droit, crut pouvoir les ramener, en adjugeant Clèves & Juliers à l'électeur de Saxe, à cette condition raisonnable, qu'il justifieroit de ses droits. Les esprits étoient trop aigris, il y avoit trop d'intérêts à concilier, pour que cet acte d'équité pût rétablir la paix. La

ligue catholique, qui redoutoit les armes françoises, fit des démarches infructueuses pour priver l'union évangélique d'un aussi puissant secours. La Châtre partit avec une armée, & força le duc Léopold de sortir de Juliers. Ce duc se retira en Bohême, où ses troupes mal disciplinées & plus mal payées, commirent de très-grands désordres. L'empereur ayant témoigné beaucoup d'amitié pour Léopold, Matthias en conçut de vives inquiétudes, & sa jalousie fut un surcroît de chagrin pour *Rodolphe*, dont les états étoient en proie aux feux des guerres civiles. Matthias éclata d'abord en murmures. Ayant mis ensuite dans son parti les états de Bohême, il força l'empereur de lui en assurer la couronne : il n'en eut cependant que les droits honorifiques. Les revenus du domaine restèrent à *Rodolphe*, qui se consola, dans le sein de la philosophie, des peines inséparables du trône, & des procédés violens d'un frère ambitieux. Il mourut l'an 1612, dans la soixantième année de son âge, la trente-sixième de son règne comme empereur, la trente-huitième depuis son couronnement en Hongrie, & la trente-septième depuis qu'il étoit sur le trône de Bohême. *Rodolphe* eut pour le mariage une espèce d'aversion que rien ne put vaincre. Ses courtisans lui proposèrent plusieurs partis considérables, entr'autres, Isabelle, infante d'Espagne, & Marie de Médicis, fille de l'archiduc Charles. Le nom de ce prince ne peut figurer avec celui des héros; mais il sera toujours compté au nombre des bienfaiteurs de l'humanité. Heureux le siècle où ceux-ci obtiendront la préférence, & recevront, sans contradiction, le juste tribut d'éloges que trop souvent on leur refuse ! Né avec des passions calmes, *Rodolphe II* étoit généreux & affable ; qualités qui se trouvent rarement séparées, parce que l'une est presque toujours le résultat de l'autre. Ami zélé de toutes les vertus, il les accueillit dans tous les rangs. Rémunérateur éclairé des talens & des productions du génie, il veilla sans cesse pour étendre la sphère de nos connoissances, & perfectionner les arts, sur-tout les arts utiles. Il descendoit souvent de son trône pour entrer dans le cabinet des savans, & s'entretenir familièrement avec eux. On ne peut lire sans plaisir sa réponse à son frère Matthias, qui lui reprochoit cette grande liberté qu'il accordoit aux savans. « Notre naissance » & notre rang, lui dit-il, nous élèvent au-dessus » d'eux ; mais souvent ils nous prouvent qu'ils » valent mieux que nous : c'est un bonheur que » nos foiblesses nous en rapprochent, & nous fassent sentir que nous sommes hommes comme » eux. » (*M—y.*)

RODRIGUE, Roi des Visigoths, (*Hist. d'Espagne.*) Le même crime qui jadis anéantit la royauté chez les Romains, fit tomber *Rodrigue* du trône, où sa valeur & les suffrages de la nation l'avoient placé. Ce crime causa même en Espagne des malheurs plus irréparables que n'en avoient causé à Rome l'incontinence de Tarquin ; car la chûte de *Rodrigue* fut suivie de la ruine entière & de la destruction de la monarchie des Visigoths, du massacre ou de la servitude de tous les habitans des contrées espagnoles, conquises, ravagées & soumises aux Maures. Il regne bien de l'incertitude dans les récits que les historiens contemporains & postérieurs ont faits de cette mémorable révolution. Voici, en peu de mots, ce qu'à travers l'obscurité, les fables & la confusion de leurs diverses narrations, j'ai cru appercevoir de moins invraisemblable. Witiza, détesté par ses crimes, abhorré par ses cruautés, avoit soulevé contre lui la nation presqu'entière. *Rodrigue*, fils de Théodefrede, jugeant cette disposition générale des Visigots favorable à ses désirs ambitieux, aigrit, autant qu'il fut en lui, le mécontentement de ses concitoyens contre leur oppresseur, mit dans ses intérêts la plupart des grands du royaume, se fit un parti redoutable, arma ses adhérans, alluma les feux de la guerre civile, & combattit avec succès contre la faction de Witiza. Trop acharnés l'un contre l'autre, pour songer au danger qui menaçoit la patrie & l'Espagne entière, les deux partis ne s'apppercçurent même pas des tentatives heureuses des Maures d'Afrique, qui profitant de ces divisions, avoient passé en foule sur les côtes d'Espagne, & s'étoient emparés déjà de quelques cantons de ce pays riche & fertile, où depuis fort long-tems ils desiroient de s'établir. Vraisemblablement la conquête qu'ils firent lors de cette première descente, ne parut pas assez importante aux Visigoths, pour réunir contr'eux toutes leurs forces, & ils continuèrent à s'entre-détruire. Après bien des combats qui affoiblirent considérablement la nation, *Rodrigue*, complettement vainqueur de son rival, resta maître du trône, & Witiza fut tué, selon quelques-uns, ou alla, suivant quelques autres, achever de vivre à Tolède. Le nouveau souverain profita fort mal de l'exemple que lui donnoit la chûte de son prédecesseur, chassé de ses états pour avoir mécontenté le peuple par ses vexations & irrité les grands par l'excès outrageant de son incontinence. Le comte Julien, l'un des plus habiles généraux de *Rodrigue*, étoit en Afrique, & avoit laissé en Espagne Cava, sa fille, jeune personne d'une rare beauté, & attachée à la reine Egilone. Les graces de Cava firent la plus vive impression sur le cœur du monarque ; il tenta de la séduire, & ne put réussir. Entraîné par la violence de sa passion, il arracha par la force & le viol, des faveurs que ses offres n'avoient pu lui procurer. Cava, au désespoir, fit avertir son père de l'outrage qu'elle avoit reçu. Le comte Julien, tout entier à la vengeance, passa en Espagne, & dissimulant son indignation, engagea *Rodrigue* à l'envoyer, en qualité d'ambassadeur, auprès de Muza, gouverneur de la Mauritanie pour le calife, & de permettre à sa fille de l'accompagner. Le roi qui ne se doutoit point des

projets de ce seigneur, consentit à tout, & le comte Julien ne fut pas plutôt arrivé en Mauritanie, qu'il engagea Muza à entreprendre la conquête de l'Espagne, qu'il promit de lui faciliter. Dans le même tems Evan & Sisebut, fils de Witiza, ne pouvant supporter de se voir dégradés de la qualité de princes, & privés, par la ruine de leur père, de l'espoir de régner, consultèrent leur oncle Oppaz, métropolitain de Séville, le plus fourbe des hommes, le plus corrompu des prêtres de son tems, & le plus mauvais des citoyens; par ses avis, ces jeunes princes lièrent des intelligences avec les Sarrazins, & leur proposèrent de faire passer une armée en Espagne. Les Maures déjà disposés à cette expédition par le comte Julien, se déterminèrent à l'exécution de cette entreprise, & Muza fit embarquer douze mille hommes, sous les ordres de Tarick Abincier, qu'il nomma général en chef de cette petite armée, avec ordre de pousser ses conquêtes en Espagne aussi loin qu'il lui seroit possible. *Rodrigue* rassembla toutes ses forces, & ne put se procurer qu'une petite armée, à la tête de laquelle il couvrit autant qu'il put son pays contre les courses des Sarazins, qui, malgré la résistance du roi des Visigoths, firent d'horribles ravages, & exercèrent, guidés par le comte Julien, les plus grandes cruautés sur les habitans, la plupart désarmés & sans défense. Cependant les hostilités de ces étrangers n'aboutissant encore à rien de décisif, Muza envoya de nouveaux secours à Tarick qui, comptant sur la supériorité de ses forces, marcha contre les Visigoths, rassemblés sous les drapeaux de leur souverain, leur livra bataille, & remporta sur eux une victoire si complette, qu'ils furent entièrement défaits. Animé par ce grand succès, Muza, suivi d'une armée nombreuse & formidable, vint achever ce que son général avoit si heureusement commencé; la fortune le seconda d'une manière encore plus marquée, en sorte qu'en très-peu de tems, le renversement de la monarchie des Visigoths & la conquête de l'Espagne, furent le prix de sa valeur. A l'égard de *Rodrigue*, quelques historiens assurent que, trahi dès le commencement de la bataille que Tarick lui avoit livrée, par Oppaz & les fils de Witiza, qui passèrent, suivis d'une foule de Visigoths, du côté des Maures; battu & hors d'état de rappeller la fortune qui l'avoit abandonné, il alla se cacher dans un monastère près de Mérida, d'où il se sauva en Portugal, & alla finir ses jours dans un hermitage près de Viscé. Quelques autres écrivains, & Ferreras sur-tout, assurent, avec plus de vraisemblance, que, couvert des blessures, il se retira du côté de Viscé, où peu de tems après il mourut, soit des blessures qu'il avoit reçues, soit du chagrin que lui causa la funeste révolution qui mit fin à son règne & à la monarchie des Visigoths. On pense qu'il mourut vers la fin de l'année 710: c'est à-peu-près tout ce qu'il y a de moins invraisemblable dans les relations, la plupart fabuleuses, & toutes très-défectueuses, qui nous ont été transmises, au sujet du règne de ce souverain. (*L. C.*)

RODRIGUEZ, (ALPHONSE) *Hist. litt. mod.*) jésuite de Valladolid, mort à Séville le 21 février 1616, à 90 ans, est l'auteur du *traité de la perfection chrétienne*, traduit par messieurs de Port-royal & par l'abbé Regnier Démarais (voyez ce dernier article).

On a d'un autre *Rodriguez* (Emmanuel) portugais, religieux franciscain, une somme des cas de conscience; des questions régulières & canoniques, &c. Mort à Salamanque en 1619.

R Œ M

RŒMER, (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme à Francfort sur le Mein, l'hôtel-de-ville; il est fameux dans toute l'Allemagne, parce qu'on y conserve la bulle d'or de l'empereur Charles IV, qui est la loi fondamentale de l'empire germanique. (*A. R.*)

ROEMER, (OLAUS) *Hist. litt. mod.*) de l'académie des sciences, mathématicien & astronome célèbre, étoit un Danois, que le célèbre M. Picard de l'académie des sciences de Paris, envoyé par Louis XIV dans le Nord pour faire des observations, avoit conquis à la France. *Roëmer*, travailla aux observations astronomiques avec MM. Picard & Cassini, & fit des découvertes dans ce genre. Il étoit né à Arhus dans le Jutland en 1644. Il fut reçu à l'académie des sciences de Paris en 1672. Il enseigna les mathématiques en France à un grand prince qui fit peu d'honneur à tous ses maîtres, au Dauphin, fils de Louis XIV. Il retourna en Danemarck, où il fut mathématicien du roi Christiern V, & professeur d'astronomie; il fut conseiller d'état sous Frédéric IV. Il mourut en 1710. Pierre Horrebow, son disciple, professeur d'astronomie à Copenhague, y fit imprimer en 1735 diverses observations de *Roëmer*, & un autre ouvrage du même auteur sous le titre de *basis astronomiæ*; c'est proprement une *méthode d'observer*.

R O G

ROGATIO *legis*, (*Hist. Rom.*) terme qui signifioit dans la jurisprudence romaine, la demande que faisoient les consuls ou les tribuns au peuple romain, lorsqu'ils vouloient faire passer une loi.

Voici les termes dans lesquels on faisoit cette demande; par exemple: *voulez-vous ordonner qu'on fasse la guerre à Philippe?* Le peuple répondoit: *le peuple romain ordonne qu'on fasse la guerre à Philippe*, & cette réponse s'appelloit *decretum*, décret ou résolution.

Le mot *rogatio* eſt ſouvent en uſage pour exprimer le décret même, & pour le diſtinguer du *ſenatus-conſulte*, ou décret du ſénat.

Souvent auſſi *rogatio* eſt pris dans le même ſens que *lex*, parce qu'il n'y avoit point de loix établies chez les Romains, qui n'euſſent été précédées de ces ſortes de demandes, autrement elles étoient nulles.

ROGER, (*Hiſt. d'Italie.*) premier roi de Sicile, de la race des Normands, étoit petit-fils de Tancrède de Hauteville. Il étendit beaucoup les domaines qu'il avoit reçus de ſes pères en Italie; il fut un conquérant & un conquérant heureux. Il eut à combattre, & il combattit preſque toujours avec avantage les papes & les empereurs d'Allemagne & de Conſtantinople. Il força les papes & les anti-papes de contribuer preſque également à ſa grandeur; Honorius II, après l'avoir combattu par les armes & par des excommunications, fut forcé de lui donner l'inveſtiture de la Pouille, de la Calabre & de Naples. L'anti-pape Anaclet dont il prit la défenſe, lui donna en reconnoiſſance le titre de roi de Sicile. Le pape Innocent II, qu'il fit priſonnier, ne put recouvrer ſa liberté qu'en lui confirmant, & après lui à ſes deſcendans, ce titre de roi de Sicile, & y ajoutant quelques dépendances. *Roger* dans ſes guerres contre l'empereur Grec, ravagea preſque toute la Grèce, & porta le fer & le feu dans les fauxbourgs de Conſtantinople; il pouſſa ſes conquêtes juſques dans l'Afrique, il prit Tripoly & d'autres places maritimes, il battit la flotte de l'empereur Manuel; l'empereur d'Allemagne, Lothaire, eut ſur lui des avantages rapides, mais paſſagers; à peine étoit-il rentré dans l'Allemagne, que *Roger* avoit tout repris & tout réparé; enfin ce fondateur d'une illuſtre monarchie put avec vérité faire graver ſur ſon épée ce vers latin:

Appulus & Calaber, Siculus mihi ſervit & Afer.

Il étoit né en 1097. Il mourut en 1154; ſon père ſe nommoit *Roger* comme lui & poſſédoit déjà une partie de la Sicile ſous le titre de comte, mais la monarchie de Sicile commence au fils.

ROGUE, ſ. f. (*Hiſt. du bas-empire.*) *donationum manus*; ce mot s'eſt dit autrefois des donatifs, préſens ou diſtributions que les empereurs faiſoient quelquefois le premier jour de l'année, ou le jour de leur naiſſance, à des favoris, à des magiſtrats, à des officiers, & quelquefois au peuple. Quelques auteurs dérivent le mot *rogue* de *ρογος*, qui ſignifie du *blé*, parce que les donatifs aux ſoldats ſe faiſoient anciennement de bled.

R O H

ROHAN, (*Hiſt. de France.*) La maiſon de *Rohan* eſt une de celles qu'on appelle en France *maiſons princeſſes*, qui prétendent, & auxquelles on conteſte de certaines diſtinctions; ces diſtinctions dépendent entièrement de la volonté du roi, elles ne ſont ſoumiſes à aucune règle certaine, on n'y a point proprement de droit. On pourroit dire cependant que le rang de ceux qu'on appelle en France princes ſouverains, princes étrangers, eſt en quelque ſorte fixé par l'ordonnance de 1667, qui les place entre les princes du ſang & les ducs & pairs, & c'eſt auſſi le rang qu'ils réclament, mais les ducs & pairs ne reconnoiſſent point cette hiérarchie & ne veulent point d'intermédiaire entre le roi, les princes de ſon ſang, pairs nés, & eux. Tel eſt l'état de la queſtion entre les maiſons princeſſes & les maiſons ducales, queſtion dans laquelle nous n'entrerons pas: nous expoſerons les prétentions, parce que l'exiſtence de ces prétentions eſt un fait qui appartient à l'hiſtoire, nous n'en appuyerons ni n'en combattrons aucune.

Celle des ſeigneurs de la maiſon de *Rohan* eſt (ou étoit) d'avoir rang de princes en France, parce qu'elle tire ſon origine des premiers ſouverains de Bretagne. Ces ſouverains portoient le titre de rois; en conſéquence pluſieurs anciennes terres de cette maiſon, telles que le Porhoet, le Rohan & d'autres pays contigus, portent le titre de royaumes dans des titres anciens de fondations. Les ducs de Bretagne, dans une aſſemblée des états-généraux de leur duché, tenue à Nantes en 1088, ont ſolemnellement reconnu que la maiſon de *Rohan* deſcendoit des anciens ſouverains de Bretagne; l'acte de cette reconnoiſſance eſt à la chambre des comptes de Bretagne, & a été reconnu pour authentique par le roi Louis XIV dans ſon conſeil le premier avril 1692. La plupart des grandes maiſons ſe ſont aggrandies & enrichies ſucceſſivement par les biens que leur ont procurés leurs diverſes alliances; il y a au moins ſept ou huit ſiécles que la maiſon de *Rohan* eſt en poſſeſſion des grandes terres dont elle porte ou a porté les noms. Un acte de l'an 1092 prouve que les terres de Porhoet & de Rohan avoient leurs barons, ainſi que les comtes de Flandre, de Champagne & les autres ſouverains de leur temps.

La filiation des princes de *Rohan* eſt prouvée ſans interruption depuis:

1°. Guethenoc, vicomte de Porhoet, qualifié vicomte de Rennes dans des actes de 1008 & 1021. Il fit bâtir le château de Joſſelin ſur les bords de la rivière d'Oulx. Mort en 1046.

2°. Joſſelin I, ſon fils, eſt qualifié de *vicomte de Bretagne* dans un acte de 1057.

3°. Eudon I, fils de Joſſelin, ſuivit en 1066 Guillaume, duc de Normandie, à la conquête de l'Angleterre.

4°. Eudon II, petit-fils d'Eudon I, fut quelque temps duc de Bretagne par Berthe sa femme, fille & héritière de Conan III, duc de Bretagne, mort en 1148. Après bien des vicissitudes, Eudon fut entièrement dépouillé du duché de Bretagne & réduit à son premier patrimoine.

5°. Eudon III, son fils, servit Philippe Auguste contre Jean-sans-terre.

6°. Un frère d'Eudon II, nommé Alain, s'établit en Angleterre, où il eut pour son partage divers fiefs donnés à ses ancêtres par Guillaume le conquérant dans le temps de la conquête; il fut l'auteur de la branche de la Zouche & de divers autres rameaux issus de cette branche. Les seigneurs issus de ces divers branches & rameaux, servirent avec distinction les rois auxquels ils étoient attachés, & soutinrent avec éclat en Angleterre le nom de *Rohan*.

7°. En France, nous remarquerons dans la branche des vicomtes de *Rohan*, Alain 7°. du nom, vicomte de *Rohan*, tué au combat de Moron, le 14 août 1352.

8°. Jean I, son fils, fut beau-frère de Charles le Mauvais, roi de Navarre.

9°. Alain VIII, fils de Jean I, fut gendre du connétable de Clisson.

10°. Alain IX, fils d'Alain VIII, fut déclaré lieutenant-général de Bretagne, pendant la prison de Jean, duc de Bretagne, & d'Artus & Richard de Bretagne, ses frères, en 1419, lorsqu'ils avoient été surpris & arrêtés par les Penthièvre leurs rivaux.

Une des filles d'Alain, Marguerite de *Rohan* fut l'aïeule de notre roi François I.

Une autre de ses filles, Catherine, fut la trisayeule de Henri IV.

11°. Jean II, fils d'Alain IX, fut gendre de François I, duc de Bretagne; il fut beau-frère de François II, aussi duc de Bretagne; & oncle de la duchesse Anne, femme de Charles VIII, & de Louis XII.

12°. Dans la branche de *Rohan*-Guemené, Louis de *Rohan*, qui se distingua dans les guerres de son temps, & qui fut fait duc & pair sous le nom de Montbazon, en 1588, par le roi Henri III, en considération de ses services. Lorsqu'à la mort de ce monarque en 1589, Henri IV fut reconnu roi de France par les princes & seigneurs de son armée, ceux qui signèrent les premiers après les princes du sang, l'acte par lequel il fut reconnu; furent les ducs de Longueville, de Montbazon & de Pinei-Luxembourg; ce fut en qualité de parens qu'ils prirent ce rang dans la signature; aussi les pairs, même plus anciens & qui refusoient de signer après des pairs maréchaux de France, ne contestèrent-ils rien aux trois pairs dont nous parlons.

13°. Hercule de *Rohan*, duc de Montbazon, fils du précédent, grand-veneur de France, gouverneur de Paris & de l'île de France, chevalier des ordres du roi, fut constamment attaché au parti des rois contre la ligue. Il étoit en 1589 à l'attaque du fauxbourg de Tours. Il fut blessé au combat d'Arques; il se signala au siége d'Amiens. Il étoit un des sept seigneurs qui accompagnoient Henri IV, & qui étoient dans son carrosse, lorsque ce bon prince fut assassiné. Il mourut le 16 octobre 1654 à 86 ans. La fameuse duchesse de Chevreuse étoit sa fille.

14°. Le chevalier de *Rohan*, décapité le 27 novembre 1674, pour avoir voulu livrer Quillebœuf aux Hollandois & faire révolter la Normandie, étoit petit-fils d'Hercule. Ce chevalier de *Rohan* avoit bien servi jusques-là. Il s'étoit distingué à l'attaque des lignes d'Arras en 1654, au siége de Landrecy en 1655. Il avoit suivi Louis XIV à la campagne de Flandre en 1667; à la guerre de Hollande en 1672, son entreprise n'étoit qu'une folie dans un temps où tout étoit soumis & fidèle. On tenta de le sauver; on espéra qu'une représentation de Cinna donnée devant le roi pourroit porter ce prince à la clémence, mais un exemple fut jugé nécessaire & ne l'étoit peut-être pas.

15°. Dans la branche de *Rohan-Soubise*, François de *Rohan*, prince de Soubise, fit sa première campagne en Hongrie sous le comte de Coligny en 1663. Au passage du Rhin, en 1672, il traversa ce fleuve à la nage à la tête des gendarmes de la garde. Il se distingua de même dans toutes les occasions en Allemagne, en Flandre, en Franche-Comté, suivit le roi dans ses diverses campagnes & l'eut pour témoin de ses exploits; il reçut plusieurs blessures & mourut le 24 août 1712, à près de quatre-vingt-deux ans.

16°. Louis de *Rohan*, son fils, dit *le prince de Rohan*, mourut à vingt-trois ans, le 5 novembre 1689, d'une blessure reçue dans une rencontre près du camp de Lessine en Flandre.

17°. Un autre fils de François, Maximilien-Gaston-Gui-Benjamin de *Rohan*, tué à la bataille de Ramillies le 23 mai 1706.

18°. Un autre encore, Hercule-Mériadec de *Rohan*, se distingua aux batailles de Leuze, de Steinkerque, de Tongres, de Nerwinde, aux siéges de Mons, de Namur, d'Huy, de Charleroi, d'Aht; il fut blessé à la bataille de Ramillies, se trouva aussi à celles d'Oudenarde & de Malplaquet, au siége de Douay, & reçut au siége du Quesnoy une forte contusion d'un éclat de bombe; il fut encore employé aux siéges de Landau & de Fribourg. La terre de Fontenay, première baronnie du pays de Saintonge, fut érigée pour lui en duché-pairie sous la dénomination de *Rohan-Rohan*, par des lettres du mois d'octobre 1714, enregistrées le 18 décembre suivant.

19°. Le maréchal de Soubise, mort depuis quelques années, étoit son petit-fils.

20°. Dans la branche de *Rohan-Gié*, Pierre

de *Rohan*; c'est le fameux maréchal de Gié, gouverneur du jeune comte d'Angoulême, qui fut par la suite le roi François I, vers l'an 1504. Le roi Louis XII eut une maladie dans laquelle les médecins parurent désespérer de sa vie; la douleur de la reine Anne de Bretagne, ne l'empêcha pas de prendre des mesures pour se retirer en Bretagne avec ses filles. Quelques bateaux chargés de ses meubles les plus précieux descendoient déjà vers Nantes par la Loire. Le maréchal de Gié, gouverneur de l'Anjou, osa penser qu'il étoit de son devoir de faire arrêter ces bateaux. La reine, dont il étoit né sujet, sentit cette injure jusqu'au fond du cœur; ses grandes vertus lui avoient laissé le grand défaut d'être implacable. En vain le roi parut applaudir à la fidélité du maréchal de Gié, il ne put résister éternellement aux plaintes d'une femme adorée, il fallut livrer le maréchal à son ressentiment, elle fit rechercher avec rigueur toute sa vie; on vouloit des crimes, on ne manqua pas d'en trouver. Le conseil du roi nomma pour faire le procès du maréchal, le parlement de Toulouse, parce qu'il avoit la réputation d'être le plus sévère du royaume; mais ce parlement si sévère ne fit que manifester l'innocence du maréchal de Gié, par la douceur des peines qu'il lui infligea: il se contenta de le suspendre pendant cinq ans des fonctions de maréchal de France, & de le bannir à dix lieues de la cour. Le maréchal de Gié se retira dans son chateau du Verger en Anjou. Nous apprenons par son arrêt, qui est du 9 février 1506 & par l'extrait de son procès, que, dans l'exercice de ses fonctions de gouverneur du comte d'Angoulême, il avoit déplu à la comtesse, mère du prince, auprès de laquelle il avoit long-temps affecté tous les soins d'un amant & presque les droits d'un mari. La comtesse, toujours ennemie d'Anne de Bretagne, s'unit avec elle pour le perdre. Il récusa même expressément la comtesse, lorsqu'elle voulut déposer, dans son procès, tant il la jugeoit mal disposée à son égard. Comment eût-il pu résister au crédit de ces deux femmes, redoutables même l'une pour l'autre, & qui ne s'étoient jamais réunies que contre lui? L'arrêt du maréchal de Gié, le dépouille nommément de la place de gouverneur du comte d'Angoulême.

21°. Pierre de *Rohan*, fils du maréchal de Gié, tué à la bataille de Pavie.

22°. Réné son fils, tué le 28 octobre 1552 dans un combat près de Metz.

23°. Le duc de *Rohan* Henri II, petit-fils de René, & Soubise son frère, furent les chefs des protestans, dans la guerre qui éclata en 1621. Ils formèrent des projets vastes; ils voulurent changer entièrement la constitution, faire de la France une république, la diviser en cercles sur le modèle de l'Allemagne; ils en firent en effet une division chimérique en huit cercles, dont le gouvernement devoit être donné aux principaux chefs du parti. Louis XIII leur fit la guerre en personne. Le duc de *Rohan* étoit gendre du fameux duc de Sully. Voyez à l'article CHABOT comment le duché de *Rohan* passa dans cette maison par une fille de ce duc de *Rohan*.

La maison de *Rohan* a produit plusieurs prélats célèbres, entr'autres François de *Rohan*, archevêque de Lyon, mort en 1536; les quatre cardinaux, évêques de Strasbourg, dont le dernier vit encore aujourd'hui, & dont trois, y compris ce dernier, ont été de l'académie françoise.

Deux femmes célèbres de la maison de *Rohan*, eurent une conduite & une destinée bien différentes. L'une, Françoise de *Rohan*, dame de la Garnache en Poitou; aima le duc de Némours, & sur la foi d'une promesse de mariage, dont elle n'attendit pas l'accomplissement pour devenir mère, elle en eut un fils sans état, qu'elle qualifia prince de Génevois, en prenant pour elle-même le titre de madame de la Garnache ou de duchesse de Loudunois.

L'autre, Catherine de *Rohan*, nièce de la précédente, fut aimée de Henri IV, & rejetta son hommage, en lui disant *qu'elle étoit trop pauvre pour être sa femme, & de trop bonne maison pour être sa maîtresse.* C'étoit la sœur du duc de *Rohan* & de Benjamin de *Rohan*, seigneur de Soubise, chefs des protestans.

ROHANDRIANS. (*terme de relation.*) Flacourt dit qu'on appelle *rohandrians* à Madagascar ceux d'entre les blancs qui dans la province d'Anossi sont élevés en dignité. Ils ont la peau rousse & les cheveux peu frisés. On choisit les chefs du pays dans cette race d'hommes, & ils jouissent seuls du privilége de pouvoir égorger les bêtes. On ne manque pas en Europe de bouchers dignes d'être *rohandrians*. (*D. J.*)

ROHAULT, (*Hist. litt. mod.*) fils d'un marchand de la ville d'Amiens, physicien connu par son zèle pour la philosophie de Descartes, qui n'inspire plus de zèle à personne, quoique le nom de Descartes soit toujours révéré comme celui d'un grand homme dont les principes généraux sont le fondement de la bonne philosophie & la condamnation de ses erreurs particulières. *Rohault* a écrit sur la physique; il a donné des élémens de mathématiques, un traité de méchanique, &c. Il étoit utile dans son temps. Né en 1620, mort en 1675.

R O I

ROI, nom que les anciens donnèrent ou à Jupiter ou au principal ministre de la religion dans les républiques.

Après que les Athéniens eurent secoué le joug de

de leurs *rois*, ils élevèrent une statue à Jupiter sous le nom de *Jupiter roi*, pour faire connoître qu'à l'avenir ils ne vouloient point d'autre maître. — A Lébadie on offroit de même des sacrifices à Jupiter *roi*, & on trouve que ce titre lui est souvent donné chez les anciens.

Mais ils ne le croyoient pas tellement attaché à la suprême puissance de ce dieu, qu'ils ne l'attribuassent quelquefois à certains hommes distingués par leur dignité. Ainsi le second magistrat d'Athènes ou le second archonte s'appelloit *roi*, βασιλευς; mais il n'avoit d'autres fonctions que celles de présider aux mystères & aux sacrifices : hors de là nulle supériorité. Dans le gouvernement politique, sa femme avec le titre de reine partageoit aussi ses fonctions sacrées. L'origine de ce sacerdoce, dit Démosthènes dans l'oraison contre Néera, venoit de ce qu'anciennement dans Athènes le *roi* exerçoit les fonctions de grand-prêtre ; & la reine, à cause de sa dignité, entroit dans le plus secret des mystères. Lorsque Thésée eut rendu la liberté à Athènes en substituant la démocratie à l'état monarchique, le peuple continua d'élire entre les principaux & les meilleurs citoyens un *roi* pour les choses sacrées, & ordonna par une loi, que sa femme seroit toujours athénienne de naissance, & vierge quand il l'épouseroit, afin que les choses sacrées fussent administrées avec la pureté convenable; & de peur qu'on n'abolît cette loi, elle fut gravée sur une colonne de pierre. Ce *roi* présidoit donc aux mystères ; il jugeoit les affaires qui regardoient le violement des choses sacrées. En cas de meurtre, il rapportoit l'affaire au sénat de l'aréopage ; & déposant sa couronne, il s'asseyoit parmi les autres magistrats pour juger avec eux. Le *roi* & la reine avoient sous eux plusieurs ministres qui servoient aux cérémonies de la religion : tels que les épimeletes, les hiérophantes, les gerères, les ceryces, &c.

La même chose se pratiqua chez les Romains. Quelque mécontens qu'ils fussent de leur dernier *roi*, ils avoient cependant reçu tant de bienfaits des six premiers, qu'ils ne purent absolument en abolir le nom : mais aussi ne lui attribuèrent-ils que des fonctions qui ne pouvoient jamais menacer la liberté, je veux dire le soin des cérémonies religieuses. Il lui étoit d'ailleurs défendu de remplir aucune magistrature & de haranguer le peuple. On le choisissoit parmi les plus anciens pontifes & augures, mais il étoit toujours subordonné au souverain pontife : cette dignité subsista jusqu'au règne du grand Théodose. (*A. R.*)

ROI-D'ARMES, (*Hist. de France.*) C'étoit un officier de France qui annonçoit la guerre, les trèves, les traités de paix & les tournois. C'est le premier & le chef des héraults-d'armes : nos ancêtres lui ont donné le titre de *roi*, qui signifie seulement *premier chef*. La plûpart des savans assurent que ce fut Louis-le-Gros qui donna à Louis de Roussy le titre de *roi-d'armes*, inconnu jusques-là. Cet établissement fut imité par-tout, honoré de plusieurs privilèges, de pensions considérables ; & les souverains à qui les *rois-d'armes* étoient envoyés, affectoient pour faire éclater leur grandeur dans les autres pays, de leur faire de beaux présens.

Philippe de Comines a remarqué que Louis XI, quoique fort avare, donna à un *roi-d'armes* que le roi d'Angleterre lui avoit envoyé, trois cents écus d'or de sa propre main, & trente aunes de velours cramoisi, & lui promit encore mille écus. Le rang de leur maître les rendoit respectables, & ils jouissoient des mêmes privilèges que le droit des gens accorde aux ambassadeurs, pourvu qu'ils se renfermassent dans les bornes de leur commission ; mais s'ils violoient les loix de ce droit, ils perdoient leurs privilèges. Froissart observe, que le *roi-d'armes* du duc de Gueldres ayant défié le roi Charles VI clandestinement dans la ville de Tournai, & sans lui en donner connoissance, » il » fut arrêté, mis en prison, & cuida être mort, dit cet historien, pour ce que tel défi étoit » contre les formes & contre l'usage accoutumé, » & de plus dans un lieu mal convenable, Tournai » n'étant qu'une petite ville de Flandres. »

Le respect qu'on avoit pour les *rois-d'armes* suivis de leurs hérauts, étoit si grand, qu'ils ont quelquefois, étant revêtus de leur cotte-d'armes, arrêté par leur présence, en criant *hola*, la fureur de deux armées dans le fort du combat. Froissart a observé, que dans un furieux assaut donné à la ville de Villepode en Gallice, à la parole des hérauts, cessèrent les assaillans & se reposèrent.

Le *roi d'armes* avoit un titre particulier, qui étoit *mont-joye S. Denis* ; & les autres hérauts portoient le titre des seize principales provinces du royaume, comme *Bourgogne*, *Normandie*, *Guienne*, *Champagne*.

Il y a en Angleterre trois *rois-d'armes*, sous le titre de la *jarretière*, de *Clarence* & de *Norroy*. En Ecosse, les *rois-d'armes* & les hérauts ont été employés dans les tournois, dans les combats à plaisance ou à outrance, à fer émoulu ou à lance mornée, que les seigneurs particuliers faisoient avec la permission du roi. Mais ils sont à-présent sans emploi par tout pays ; & on ne les voit plus parcourir les provinces, pour reconnoître les vrais nobles, les armoiries des familles & leurs blasons, en un mot, pour découvrir les abus que l'on commettoit concernant la noblesse & les généalogies. *Voyez roi-d'armes*, *hist. d'Angleterre.*

Quant aux cottes qui sont l'habit qui marquoit leur titre & leur pouvoir, celle du *roi-d'armes* est différente de celle des hérauts, 1°. en ce que les trois grandes fleurs-de-lis qui sont au-devant & au-derrière de la cotte, sont surmontées d'une couronne royale de fleurs-de-lis fermée ; 2°. en ce qu'elle est bordée tout-autour d'une broderie d'or,

entre les galons & la frange ; & 3°. parce que sur les manches, les mots *mont-joye S. Denis* sont en broderie avec ces mots, *roi-d'armes de France* sur la manche gauche.

Roi-d'armes, dit Favin, portoit la cotte de velours violet, avec l'écu de France couronné & entouré de deux ordres de France sur les quatre endroits de sa cotte-d'armes. Il ajoute qu'il falloit autrefois être noble de trois races, tant de l'estoc paternel que du côté maternel, pour être reçu mont-joye. Le même Favin a décrit particulièrement le baptême du *Roi-d'armes* ; c'étoit ainsi qu'on appelloit l'imposition du nom qu'on lui donnoit à sa réception : cette cérémonie se faisoit par le renversement d'une coupe de vin sur sa tête.

M. Ducange a inséré dans son glossaire, sous le mot *Heraldus*, la réception du *roi-d'armes* du titre de *mont-joye*. Les valets-de chambre du roi devoient le revêtir d'habits royaux, comme le roi même. Le connétable & les maréchaux de France devoient l'aller prendre pour le mener à la messe du roi, accompagné de plusieurs chevaliers & écuyers ; les hérauts ordinaires & les poursuivans marchoient devant lui deux à deux ; un chevalier devoit porter l'épée avec laquelle on le faisoit alors chevalier, tandis qu'un autre portoit sur une lance sa cotte-d'armes. (*D. J.*)

Roi d'armes *d'Angleterre*. Le *roi d'armes* étoit autrefois un officier fort considérable dans les armées & dans les grandes cérémonies ; il commandoit aux hérauts & aux poursuivans d'armes, présidoit à leur chapitre, & avoit jurisdiction sur les armoiries.

Nous avons en Angleterre trois *rois d'armes*, savoir, Garter, Clarence & Norroy.

Garter, premier *roi d'armes*.

Cet officier fut établi par Henri V. Il accompagne les chevaliers de la jarretière aux assemblées, le maréchal aux solemnités & aux funérailles des personnes de la première noblesse ; il porte l'ordre de la jarretière aux princes & aux rois étrangers ; mais dans ces sortes d'occasions, il est toujours accompagné de quelqu'un des premiers pairs du royaume.

Clarence, *roi-d'armes* ; il est ainsi appellé du duc de Clarence, qui posséda le premier cette dignité. Sa fonction est d'ordonner des obsèques de la noblesse inférieure, des baronets, des chevaliers, des écuyers & des gentilshommes, au sud de la rivière du Trent.

Norroy, *roi-d'armes*, exerce les mêmes fonctions au nord du Trent. On appelle ces deux derniers *hérauts provinciaux*, parce qu'ils partagent pour leurs fonctions le royaume en deux provinces.

Ils ont pouvoir par une charte de visiter les familles nobles, de rechercher leur généalogie, de distinguer leurs armoiries, de fixer à chacun les armes qui lui conviennent, & régler avec le Garter la conduite des autres hérauts.

Autrefois les *rois-d'armes* étoient créés & couronnés solemnellement par les rois mêmes ; mais aujourd'hui c'est le grand maréchal qui est chargé de les installer, & qui, dans cette fonction, représente la personne du roi.

On peut ajouter aux deux *rois-d'armes* précédens *le Lyon*, *roi-d'armes* pour l'Ecosse, qui est le second en Angleterre, & dont le couronnement se fait avec beaucoup de solemnité. Il est chargé de publier les édits du roi, de régler les funérailles, & de casser les armoiries.

Roi du Nord, est le titre du troisième des hérauts d'armes provinciaux d'Angleterre.

Sa jurisdiction s'étend du côté septentrional de la rivière du Trent, comme celle du second héraut d'armes, nommé *Clarencieux*, s'étend du côté méridional.

Rois *de Rome*, (*Hist. Rom.*) Rome commença d'abord à être gouvernée par des *rois* ; elle préféra, selon l'usage de ce tems-là, dit Justin, *l. I, c. j*, le gouvernement monarchique aux autres sortes de gouvernemens ; cependant ce n'étoit point une monarchie absolue, mais mitigée & bornée dans sa puissance. L'élection des *rois de Rome* se faisoit par le peuple, après avoir pris les augures ; & le sénat servoit en quelque sorte de barrière à l'autorité monarchique, qui ne pouvoit rien faire de considérable sans prendre son avis. Denys d'Halicarnasse, *l. II, c. xiv*, & *l. VII, c. xxxviij*, vous détaillera les privileges des *rois de Rome* ; je ne ferai que les indiquer.

Ils avoient droit, 1°. de présider à tout ce qui concernoit la religion, & d'en être l'arbitre souverain ; 2°. d'être le conservateur des lois, des usages & du droit de la patrie ; 3°. de juger toutes les affaires où il s'agissoit d'injures atroces faites à un citoyen ; 4°. d'assembler le sénat & d'y présider ; de faire au peuple le rapport de ses décrets, & , par-là, de les rendre authentiques ; 5°. d'assembler le peuple pour le haranguer ; 6°. de faire exécuter les décrets du sénat. Voilà tout ce qui regardoit les affaires civiles, & les tems de paix.

A l'égard de la guerre, le *roi* avoit un très-grand pouvoir, parce que tout ce qui la concerne demande une prompte exécution, & un grand secret, étant fort dangereux de mettre en délibération dans un conseil public, les projets d'un général d'armée. Malgré cela, le peuple romain étoit le souverain arbitre de la guerre & de la paix.

Les marques de la royauté étoient la couronne d'or, la robe de pourpre mêlée de blanc, la chaire curule d'ivoire, & le sceptre au haut duquel étoit la représentation d'un aigle. Il étoit accompagné de douze licteurs, portant sur leurs épaules un faisceau de baguettes, liées avec des courroies de cuir, & du milieu de chaque faisceau sortoit une hache.

Ces licteurs lui servoient en même tems de gardes, & d'exécuteurs de ses commandemens, & de la justice; soit qu'il fallût trancher la tête, ou fouetter quelque coupable; car c'étoit les deux genres de supplices ordinaires chez les Romains; alors ils délioient leurs faisceaux, & se servoient des courroies pour lier les criminels, des baguettes pour les fouetter, & de la hache pour trancher la tête. Quelques-uns prétendent que ces licteurs étoient de l'institution de Romulus; d'autres, de Tullus Hostilius; & d'autres, en plus grand nombre, à la tête desquels il faut mettre Florus, *l. I, c. v*, l'attribuent à Tarquin l'ancien.

Quoi qu'il en soit, les gardes que prit Romulus, & si l'on veut les licteurs armés d'une hache d'armes, couronnée de faisceaux de verges, désignoient le droit de glaive, symbole de la souveraineté; mais, sous cet appareil de la royauté, le pouvoir royal ne laissoit pas, en ce genre, d'être resserré dans des bornes assez étroites, & il n'avoit guère d'autre autorité que celle de convoquer le sénat & les assemblées du peuple, d'y proposer les affaires, de marcher à la tête de l'armée quand la guerre avoit été résolue par un décret public, & d'ordonner de l'emploi des finances qui étoient sous la garde de deux trésoriers, qu'on appella depuis *questeurs*.

Les premiers soins de Romulus furent d'établir différentes lois, par rapport à la religion & au gouvernement civil, mais qui ne furent publiées qu'avec le consentement de tout le peuple romain, qui, de tous les peuples du monde, se montra le plus fier dès son origine, & le plus jaloux de sa liberté. C'étoit lui qui, dans ses assemblées, autorisoit les lois qui avoient été dirigées par le *roi* & le sénat. Tout ce qui concernoit la guerre & la paix, la création des magistrats, l'élection même du souverain, dépendoit de ses suffrages. Le sénat s'étoit seulement réservé le pouvoir d'approuver ou de rejetter ses projets, qui, sans ce tempérament & le concours de ses lumières, eussent été souvent trop précipités & trop tumultueux.

Telle étoit la constitution fondamentale de cet état, qui n'étoit ni purement monarchique, ni aussi entièrement républicain. Le *roi*, le sénat & le peuple, étoient, pour ainsi dire, dans une dépendance réciproque; & il résultoit de cette mutuelle dépendance un équilibre d'autorité qui modéroit celle du prince, & qui assuroit en même tems le pouvoir du sénat, & la liberté du peuple.

Déjà Rome commençoit à se rendre redoutable à ses voisins; il ne lui manquoit que des femmes pour en assurer la durée. Romulus envoya des députés pour en demander aux Sabins, qui refusèrent sa proposition: il résolut de s'en venger, &, pour y réussir, il ne trouva point de meilleur expédient que de célébrer à Rome des jeux solemnels en l'honneur de Neptune. Les Sabins ne manquèrent pas d'accourir à cette solemnité; mais pendant qu'ils étoient attachés à voir le spectacle, les Romains, par ordre de Romulus, enlevèrent toutes les filles, & mirent hors de Rome, les pères & les mères qui réclamoient en vain l'hospitalité violée. Leurs filles répandirent d'abord beaucoup de larmes, elles souffrirent ensuite qu'on les consolât; le tems à la fin adoucit l'aversion qu'elles avoient pour leurs ravisseurs, dont elles firent depuis leurs époux légitimes. Il est vrai que l'enlèvement des Sabines causa une guerre qui dura quelques années; mais les deux peuples firent la paix, & n'en firent qu'un seul pour s'unir encore plus étroitement. Rome commença dès-lors à être regardée comme la plus puissante ville de l'Italie; on y comptoit déjà jusqu'à quarante-sept mille habitans, tous soldats, tous animés du même esprit, & qui n'avoient pour objet que de conserver leur liberté, & de se rendre maîtres de celle de leurs voisins.

Cependant Romulus osa régner trop impérieusement sur ses sujets, & sur un peuple nouveau, qui vouloit bien lui obéir, mais qui prétendoit qu'il dépendît lui-même des lois dont il étoit convenu dans l'établissement de l'état. Ce prince au contraire rappelloit à lui seul toute l'autorité qu'il eût dû partager avec le sénat & l'assemblée du peuple. Il fit la guerre à ceux de Comerin, de Fidène, & à ceux de Veïe, petite ville comprise entre les cinquante-trois peuples que Pline dit qui habitoient l'ancien *Latium*, mais qui étoient si peu considérables, qu'à peine avoient-ils un nom dans le tems même qu'ils subsistoient, si on en excepte Veïe, ville célèbre de la Toscane. Romulus vainquit ces peuples les uns après les autres, prit leurs villes, en ruina quelques-unes, s'empara d'une partie du territoire des autres, dont il disposa depuis de sa seule autorité. Le sénat en fut offensé, & il souffroit impatiemment que le gouvernement se tournât en pure monarchie. Il se défit d'un prince qui devenoit trop absolu. Romulus, âgé de cinquante-cinq ans, & après trente-sept années de règne, disparut, sans qu'on ait pu découvrir de quelle manière on l'avoit fait périr. Le sénat, qui ne vouloit pas qu'on crût qu'il y eût contribué, lui dressa des autels après sa mort, & il fit un dieu de celui qu'il n'avoit pu souffrir pour souverain.

Après la mort de Romulus, il s'éleva deux partis dans Rome. Les anciens sénateurs demandoient pour monarque un romain d'origine; les Sabins qui n'avoient point eu de *rois* depuis Tatius, en vouloient un de leur nation. Enfin, après beaucoup de contestations, ils demeurèrent d'accord que les anciens sénateurs nommeroient le *roi* de Rome, mais qu'ils seroient obligés de le choisir parmi les Sabins. Leur choix tomba sur un Sabin de la ville de Cures, mais qui demeuroit à la campagne. Il s'appelloit Numa Pompilius, homme de bien, sage, modéré, équitable, & qui ne cherchant point à se donner de la considération par des conquêtes, se distingua par des vertus pacifiques. Il travailla pendant tout son règne,

à la faveur d'une longue paix, à tourner les esprits du côté de la religion, & à inspirer aux Romains une grande crainte des dieux. Il bâtit de nouveaux temples; il institua des fêtes; & comme les réponses des oracles & les prédictions des augures & des aruspices faisoient toute la religion de ce peuple grossier, il n'eut pas de peine à lui persuader que des divinités qui présidoient à ce qui devoit arriver d'heureux & de malheureux, pouvoient bien être la cause du bonheur & du malheur qu'elles annonçoient; la vénération pour ces êtres supérieurs, d'autant plus redoutables qu'ils étoient plus inconnus, fut une suite de ces préjugés.

Rome se remplit insensiblement de superstition; la politique les adopta, & s'en servit utilement pour tenir dans la soumission un peuple encore féroce. Il ne fut même plus permis de rien entreprendre qui concernât les affaires d'état, sans consulter ces fausses divinités; & Numa, pour autoriser ces pieuses institutions, & s'attirer le respect du peuple, feignit de les avoir reçues d'une nymphe appellée *Egérie*, qui avoit révélé, disoit-il, la manière dont les dieux vouloient être servis.

Sa mort, après un règne de quarante-trois ans, laissa la couronne à Tullus Hostilius, que les Romains élurent pour troisième *roi* de Rome; c'étoit un prince ambitieux, hardi, entreprenant, plus amateur de la guerre que de la paix, & qui, sur le plan de Romulus, ne songea à aggrandir son état que par de nouvelles conquêtes. Tout le monde sait que le courage & l'adresse victorieuse du dernier des Horaces, fit reconnoître l'autorité de Rome dans la capitale des Albains, suivant les conditions du combat, qui avoient adjugé l'empire & la domination au victorieux.

Tullus Hostilius ruina cette ville, dont il transféra les habitans à Rome; ils y reçurent le droit de citoyens, & même les principaux furent admis dans le sénat; tels furent les Juliens, les Serviliens, les Quintiens, les Curiaces, & les Cléliens, dont les descendans remplirent depuis les principales dignités de l'état, & rendirent de très-grands services à la république. Tullus Hostilius ayant fortifié Rome par cette augmentation d'habitans, tourna ses armes contre les Sabins, l'an de Rome 113.

Le détail de cette guerre n'est point de mon sujet, je me contenterai de dire que ce prince, après avoir remporté différens avantages contre les ennemis de Rome, mourut dans la trente-deuxième année de son règne; qu'Ancus Martius, petit-fils de Numa, fut élu en la place d'Hostilius, par l'assemblée du peuple, & que le sénat confirma ensuite cette nouvelle élection, l'an de Rome 114.

Comme ce prince tiroit toute sa gloire de son ayeul, il s'appliqua à imiter ses vertus paisibles & son attachement à la religion. Il institua des cérémonies sacrées qui devoient précéder les déclarations de guerre; mais ses pieuses institutions, plus propres à faire connoître sa justice que son courage, le rendirent méprisable aux peuples voisins. Rome vit bientôt ses frontières ravagées par les incursions des Latins, & Ancus reconnut par sa propre expérience, que le trône exige encore d'autres vertus que la piété. Il se détermina donc à prendre les armes, & cette guerre fut aussi heureuse qu'elle étoit juste. Il battit les ennemis, ruina leurs villes, en transporta les habitans à Rome, & réunit leur territoire à celui de cette capitale.

Tarquin I, ou l'ancien, quoiqu'étranger, parvint, l'an de Rome 138, à la couronne, après la mort d'Ancus, & il l'acheta par des secours gratuits qu'il avoit donnés auparavant aux principaux du peuple. Ce fut pour conserver leur affection, & récompenser ses créatures, qu'il en fit entrer cent dans le sénat; mais pour ne pas confondre les différens ordres de l'état, il les fit patriciens, au rapport de Denys d'Halicarnasse, avant que de les élever à la dignité de sénateurs, qui se trouvèrent jusqu'au nombre de trois cents, où il demeura fixé pendant plusieurs siècles. On sera peut-être étonné que dans un état gouverné par un *roi*, & assisté du sénat, les lois, les ordonnances, & le résultat de toutes les délibérations, se fissent toujours au nom du peuple, sans faire mention du prince qui régnoit; mais on doit se souvenir que ce peuple généreux s'étoit réservé la meilleure part dans le gouvernement. Il ne se prenoit aucune résolution, soit pour la guerre ou pour la paix, que dans ses assemblées; on les appelloit dans ce tems-là *assemblées par curies*, parce qu'elles ne devoient être composées que des seuls habitans de Rome divisés en trente curies; c'est-là qu'on créoit les *rois*, qu'on élisoit les magistrats & les prêtres, qu'on faisoit des lois, & qu'on administroit la justice.

Servius Tullius fut nommé le sixième *roi* de Rome l'an 175 de la fondation de cette ville. Ce prince, tout républicain, malgré sa dignité, mais qui ne pouvoit pourtant souffrir que le gouvernement dépendît souvent de la vile populace, résolut de faire passer toute l'autorité dans le corps de la noblesse & des patriciens, où il espéroit trouver des vues plus justes & moins d'entêtement.

Ce prince, pour parvenir à ses fins, divisa d'abord tous les habitans de la ville, sans distinction de naissance ou de rang, en quatre tribus, appellées les *tribus de la ville*. Il rangea sous vingt-six autres tribus les citoyens qui demeuroient à la campagne, & dans le territoire de Rome. Il institua ensuite le cens, qui n'étoit autre chose qu'un rôle & un dénombrement de tous les citoyens romains, dans lequel on comprit leur âge, leurs facultés, leur profession, le nom de leur tribu & de leur curie, & le nombre de leurs enfans & de leurs esclaves. Il se trouva alors dans Rome & aux environs, plus de quatre-vingt mille citoyens capables de porter les armes.

Servius partagea ce grand nombre d'hommes en six classes, & composa chaque classe de différentes

centuries de gens de pied. Toutes les centuries montoient au nombre de cent quatre-vingt-treize, commandées chacune par un centurion de mérite reconnu. Le prince ayant établi cette distinction entre les citoyens d'une même république, ordonna qu'on assembleroit le peuple par centuries, lorsqu'il seroit question d'élire des magistrats de faire des lois, de déclarer la guerre, ou d'examiner les crimes commis contre la république, ou contre les priviléges de chaque ordre. L'assemblée se devoit tenir hors de la ville, & dans le champ de Mars. C'étoit au souverain, ou au premier magistrat à convoquer ces assemblées, comme celle des curies; & toutes les délibérations y étoient pareillement précédées par les auspices, ce qui donnoit beaucoup d'autorité au prince & aux patriciens, qui étoient revêtus des principales charges du sacerdoce.

On convint, outre cela, qu'on recueilleroit les suffrages par centuries, au-lieu qu'ils se comptoient auparavant par tête, & que les quatre-vingt-dix-huit centuries de la première classe donneroient leurs voix les premiers. Servius, par ce réglement, transporta adroitement dans ce corps composé des grands de Rome, toute l'autorité du gouvernement; & sans priver ouvertement les plébéïens du droit de suffrage, il sut, par cette disposition, le rendre inutile. Car toute la nation n'étant composée que de cent quatre-vingt-treize centuries, & s'en trouvant quatre-vingt-dix-huit dans la première classe, s'il y en avoit seulement quatre-vingt-dix-sept du même avis, c'est-à dire, une de plus que la moitié des cent quatre-vingt treize, l'affaire étoit conclue, & alors la première classe, composée des grands de Rome, formoit seule les décrets publics. S'il manquoit quelque voix, & que quelques centuries de la première classe ne fussent pas du même sentiment que les autres, on appelloit la seconde classe. Mais quand ces deux classes se trouvoient d'avis conforme, il étoit inutile de passer à la troisième. Ainsi le petit peuple se trouvoit sans pouvoir, quand on recueilloit les voix par centuries, au lieu que quand on les prenoit par curies, comme les riches étoient confondus avec les pauvres, le moindre plébéïen avoit autant de crédit que le plus considérable des sénateurs. Depuis ce tems-là les assemblées par curies ne se firent plus que pour élire les flamines, c'est-à-dire, les prêtres de Jupiter, de Mars, de Romulus, & pour l'élection du grand curion, & de quelques magistrats subalternes.

La royauté, après cet établissement, parut à Servius comme une pièce hors d'œuvre & inutile, dans un état presque républicain. On prétend que pour achever son ouvrage, & pour rendre la liberté entière aux Romains, il avoit résolu d'abdiquer généreusement la couronne, & de réduire le gouvernement en pure république, sous la régence de deux magistrats annuels qui seroient élus dans une assemblée générale du peuple romain. Mais un dessein si héroïque n'eut point d'effet, par l'ambition de Tarquin le superbe, gendre de Servius, qui dans l'impatience de régner, fit assassiner son *roi* & son beau-père. Il prit en même tems possession du trône, l'an de Rome 218, sans nulle forme d'élection, & sans consulter ni le sénat ni le peuple, comme si cette suprême dignité eût été un bien héréditaire, ou une conquête qu'il n'eût due qu'à son courage.

Une action si atroce, que l'assassinat de son *roi*, le fit regarder avec horreur par tous les gens de bien. Tout le monde détestoit également son ambition & sa cruauté. Parricide & tyran en même tems, il venoit d'ôter la vie à son beau-père, & la liberté à sa patrie; comme il n'étoit monté sur le trône que par ce double crime, il ne s'y maintint que par de nouvelles violences. Plusieurs sénateurs, des premiers de Rome, périrent par des ordres secrets, sans autre faute que celle d'avoir osé déplorer le malheur de leur patrie. Il n'épargna pas même Marcus Junius, qui avoit épousé une Tarquinie, fille de Tarquin l'ancien, mais qui lui étoit suspect à cause de ses richesses. Il se défit en même tems du fils aîné de cet illustre romain, dont il redoutoit le courage & le ressentiment.

Les autres sénateurs, incertains de leur destinée, se tenoient cachés dans leurs maisons. Le tyran n'en consultoit aucun; le sénat n'étoit plus convoqué; il ne se tenoit plus aucune assemblée du peuple. Un pouvoir despotique & cruel s'étoit élevé sur la ruine des lois & de la liberté. Les différens ordres de l'état également opprimés, attendoient tous avec impatience quelque changement sans l'oser espérer, lorsque l'impudicité de Sextus, fils de Tarquin, & la mort violente de la chaste Lucrèce, firent éclater cette haine générale que tous les Romains avoient contre le *roi*. La pitié pour cette infortunée romaine, & la haine des tyrans, firent prendre les armes au peuple. L'armée touchée des mêmes sentimens se révolta; &, par un décret public, les Tarquins furent bannis de Rome. Le sénat, pour engager le peuple plus étroitement dans la révolte, & pour le rendre plus irréconciliable avec les Tarquins, souffrit qu'il pillât les meubles du palais. L'abus que ce prince avoit fait de la puissance souveraine, fit proscrire la royauté même; on dévoua aux dieux des enfers, & on condamna aux plus grands supplices, ceux qui entreprendroient de rétablir la monarchie.

L'état républicain succéda au monarchique; *voyez* RÉPUBLIQUE ROMAINE, *Gouv. de Rome.*

Le sénat & la noblesse profitèrent des débris de la royauté; ils s'en approprièrent tous les droits; Rome devint en partie un état aristocratique; c'est-à-dire, que la noblesse s'empara de la plus grande partie de l'autorité souveraine. Au-lieu d'un prince perpétuel, on élut pour gouverner l'état deux magistrats annuels tirés du corps du sénat, auxquels on donna le titre modeste de *consuls*, pour leur faire connoître qu'ils étoient moins les souverains

de la républiqne, que ses conseillers; & qu'ils ne devoient avoir pour objet que sa conservation & sa gloire. (*D. J.*)

Roi des Romains. (*Hist. mod.*) Dans l'empire d'Allemagne, c'est le prince élu par les électeurs pendant la vie de l'empereur, pour avoir la conduite & le maniement des affaires en son absence, comme vicaire général de l'empire, & pour succéder après sa mort au nom & à la dignité d'*empereur*, sans qu'il soit besoin d'autre élection ou confirmation.

Cette qualité, dans le sens où on la prend aujourd'hui, étoit tout-à-fait inconnue du temps des premiers empereurs de la maison de Charlemagne, qui étoient empereurs & *rois des Romains*; c'est-à-dire, souverains de la ville de Rome tout ensemble. Ils donnoient à leurs héritiers présomptifs la qualité de *roi d'Italie*, comme les anciens empereurs romains faisoient prendre celle de *César* à leurs successeurs désignés à l'empire.

Le nom de *roi des Romains* ne commença à être en usage que sous le règne d'Othon I, & les empereurs le prenoient, quoiqu'en pleine possession de l'empire, & de la dignité impériale, jusqu'à ce qu'ils eussent été couronnés par les papes. C'est en ce dernier sens qu'il faut entendre le texte de la bulle d'or, quand elle fait mention du *roi des Romains*, dont elle n'a jamais parlé dans le sens où l'on emploie aujourd'hui ce terme, que nous avons d'abord défini suivant l'usage présent : car le dessein de Charles IV, en faisant la bulle d'or, étoit de rendre l'empire purement électif, de fonder & d'affermir les prérogatives des électeurs. Or, ce qui s'est passé dans la maison d'Autriche depuis 200 ans, montre assez clairement que rien n'est plus contraire à cette liberté que l'élection d'un *roi des Romains*, du vivant même de l'empereur. Les électeurs prévirent bien ces inconvéniens, lorsque Charles V voulut faire élire Ferdinand son frère *roi des Romains*, & prétendirent les prévenir par un réglement conclu entr'eux & cet empereur, à Schweinfurt, en 1532, mais que la maison d'Autriche a bien su rendre inutile.

Le *roi des Romains* est choisi par les électeurs, & confirmé par l'empereur; il est couronné d'une couronne ouverte, qu'on appelle *romaine*, mais on ne lui prête aucun serment de fidélité qu'après la mort de l'empereur; on lui donne le titre d'*auguste*, & non celui de *toujours auguste*, qui est réservé à l'empereur. L'aigle éployée qu'il porte dans ses armes, n'est qu'à une tête. En vertu de son titre, il est sans contestation successeur de l'empereur, après sa mort : &, pendant la vie de l'empereur, vicaire unique & universel, second chef & régent de l'empire. Il est vrai que tant que l'empereur réside dans l'empire, tous ces titres magnifiques sont pour le *roi des Romains* des honneurs sans pouvoir.

Le *roi des Romains* a d'ailleurs des avantages qui lui sont communs avec l'empereur, comme de présider aux diètes, de les convoquer de l'aveu des électeurs, & de les congédier; de faire des comtes & des barons, de donner des lettres de noblesse, d'accorder des privilèges aux universités; de mettre les rebelles au ban de l'empire, en observant toutefois les formalités ordinaires; de rappeller les proscrits, de commuer les peines, *&c.* mais il reconnoît l'empereur pour son supérieur. Il doit n'agir qu'au nom & par ordre de l'empereur; c'est au moins ce qu'il doit promettre, par la capitulation qu'on lui fait signer après son élection. Supposé qu'il n'ait pas l'âge de dix-huit ans, & qu'avant que de l'avoir atteint, il parvienne à l'empire, on lui impose la condition de n'agir en qualité d'empereur, que sous l'autorité des vicaires de l'empire, comme ses tuteurs, jusqu'à ce qu'il ait les années de majorité fixées par la bulle d'or; les actes néanmoins & les ordonnances doivent être rendus en son nom.

Le *roi des Romains* est traité de *majesté royale* par tous les princes, & dans les cérémonies, il marche au côté gauche de l'empereur, un pas ou deux derrière. Quand il s'y trouve seul, le maréchal de la cour ne porte l'épée devant lui que dans le fourreau, au lieu qu'on la porte nue devant l'empereur. Le même *roi* traite l'empereur de *majesté*, & l'appelle son *seigneur*; mais l'empereur ne le traite que de *dilection*.

Comme la bulle d'or, quand il s'agit d'élire un empereur, parle seulement d'élire un *roi des Romains futur empereur*; c'est toujours une condition préliminaire, que le sujet à qui on destine l'empire, soit choisi & déclaré *roi des Romains* par les électeurs, ainsi que nous l'avons vu pratiquer dans les deux dernières élections. Heiss, *hist. de l'empire*, *t. III.*

L'usage d'élire un *roi des Romains* a été établi en Allemagne, pour éviter les inconvéniens des interrègnes, & pour assurer le bien-être & la tranquillité de l'empire, que la concurrence des contendans pouvoit altérer. Pour élire un *roi des Romains*, il faut que tous les électeurs s'assemblent, & délibèrent si la chose est avantageuse au bien de l'empire. En vertu de la capitulation impériale, le *roi des Romains* peut être choisi par les électeurs, indépendamment du consentement de l'empereur, lorsqu'il n'a point de bonnes raisons pour s'y opposer. Les jurisconsultes ne sont point d'accord pour savoir si un *roi des Romains* a, en cette qualité, une autorité qui lui est propre, ou si son autorité n'est qu'empruntée, (*delegata*). Il paroît constant que le *roi des Romains* n'est que le successeur désigné de l'empereur, & qu'il ne doit être regardé que comme le premier des sujets de l'empire.

Les empereurs qui en ont eu le crédit, ont eu soin de faire élire leur fils ou leur frère *roi*

les Romains, pour assurer dans leur famille la dignité impériale qui n'est point héréditaire, mais élective. (*A. R.*)

ROINE-BLANCHE. (*Hist. de France*) On appelloit autrefois *roines-blanches* les reines veuves, ou à cause de leur coëffure blanche, ou en mémoire de Blanche de Castille, veuve de Louis VIII, & de Blanche d'Evreux, veuve de Philippe de Valois. (*D. J.*)

ROITELET, *ou* PETIT ROI, *regulus*, (*Hist. mod.*) titre qu'on voit souvent employé dans les conciles des Saxons d'Angleterre, pour synonyme à *comte*.

De-là *sub-regulus*, qu'on employoit pareillement pour signifier *vicomte*, quoique ces deux mots semblent en bien des endroits être pris indifféremment l'un pour l'autre. Ainsi voit-on dans les archives de la cathédrale de Worcester, qu'Uthredus y prend quelquefois la qualité de *regulus*, & d'autres fois celle de *sub-regulus* de la cité de Worcester.

Mais dans d'autres endroits, nous trouvons ces deux qualités distinguées l'une de l'autre. Offa, roi de Mercie; Uthredus *regulus*; Alredus, *sub-regulus*, *&c.* (*A. R.*)

R O K

ROKOSZ. s. m. (*Hist. mod. politiq.*) C'est ainsi que l'on nomme en Pologne une espèce de confédération, qui a lieu quelquefois dans les diètes ou assemblées de cette nation tumultueuse. Lorsque les nobles craignent quelque chose de la part du roi ou du sénat, ils se lient par serment *in caput & animam*, de soutenir les intérêts de la patrie, & ils sont obligés, en vertu de *rokosz*, de s'armer pour venir à son secours, ou plutôt pour la déchirer. (*A. R.*)

R O L

ROLAND, STATUES DE (*Hist. moderne*) Dans plusieurs villes de Saxe & d'autres parties d'Allemagne, on voit dans les marchés publics, ces colonnes sur lesquelles on a sculpté une épée; ou bien ces colonnes sont surmontées de la statue d'un homme armé d'une épée, ce qui est un symbole de la haute justice. On a cru que ces monumens représentoient *Roland*, neveu de Charlemagne, si vanté, sur-tout dans les romans; mais c'est une erreur, & l'on pense que le nom qu'on leur donne, vient de l'ancien mot saxon *rugen*, dénoncer en justice, ou bien du mot *ruhe*, tranquillité, & *land* pays, comme si ces monumens étoient des symboles de la tranquillité que procure la justice. (*A. R.*)

ROLIN, s. m. (*terme de relation*) nom que les habitans du Pégu donnent au chef de leur religion, à leur souverain pontife. (*D. J.*)

ROLLE, (MICHEL) *Hist. litt. mod.*) de l'académie des sciences, grand algébriste. « Un » homme capable comme lui de se sacrifier en» tièrement à l'algèbre, n'est pas un présent que » la nature fasse tous les jours aux sciences, dit M. de Fontenelle. Il n'y a point d'habiles ma» thématiciens qui ne sachent beaucoup d'algè» bre, ou du moins assez pour l'usage indispen» sable. Mais cette science poussée au delà de » cet usage ordinaire, est si épineuse, si com» pliquée de difficultés, si embarrassée de calculs » immenses, & pour tout dire si affreuse, que » très-peu de gens ont un courage assez héroï» que pour s'aller jetter dans ses abîmes pro» fonds & ténébreux. M. *Rolle* eut tout ce cou» rage, ou plutôt il n'en eut pas besoin. Une » passion décidée pour cette science l'en dispen» sa; il n'y a point de mérite, il n'y a pas de » sacrifice du moins à se dévouer à ce qu'on » aime. Simple maître à écrire & ne tirant que de » cette profession sa subsistance & celle d'une » famille nombreuse, tout ce qu'elle pouvoit » lui laisser de loisir, tout ce qu'il pouvoit dé» rober à son sommeil, la passion dominante le » prenoit, & l'on sait, dit M. de Fontenelle, » que les passions sont toujours leur part assez » bonne ».

M. Ozanam dont le nom est illustre dans les mathématiques, ayant proposé en 1682 un problême qu'apparemment il croyoit difficile, M. *Rolle*, toujours simple maître à écrire, & inconnu non-seulement au public, mais même aux mathématiciens, le résolut en se jouant, ce ne fut pour lui qu'une *récréation mathématique*, & il prit plaisir à aller beaucoup au-delà du problême, comme pour insulter à la facilité qu'il y avoit trouvée, il déploya la plus grande connoissance des nombres. M. Colbert, qui, selon M. de Fontenelle, avoit des espions pour découvrir le mérite caché ou naissant, déterra M. *Rolle* dans son obscurité, & lui donna une gratification, puis une pension.

En 1685, il fut reçu à l'académie des sciences. Il avoit enseigné les mathématiques à un des fils de M. de Louvois, & M. de Louvois, pour le récompenser, lui avoit donné une place lucrative au bureau de l'extraordinaire des guerres; mais cette place l'éloignoit de l'algèbre & de l'académie, il leur en fit le sacrifice, & c'en étoit un dans l'état de sa fortune.

En 1690, il publia un traité d'algèbre, où on remarqua sur-tout sa méthode dite des *cascades*, qui resout les équations déterminées de tous les dégrés.

En 1699, il donna une *méthode pour résoudre les questions indéterminées de l'algèbre*. Il y a encore de lui quelques autres ouvrages, toujours sur l'algèbre. Il la croyoit encore imparfaite & susceptible d'une étendue, que l'on ne pense pas même, dit M. de Fontenelle, à y de-

ſirer. Il en méditoit des élémens tout nouveaux. Il ſe ſignala, ainſi que M. l'abbé Gallois, par ſon oppoſition à la géométrie de l'infini, qui n'en a pas moins triomphé.

Il avoit eu en 1708, une attaque d'apoplexie. Dix ans après une ſeconde attaque entraîna une paralyſie dont il mourut le 8 novembre 1719. Il étoit né le 21 avril 1652 à Ambert, petite ville de la baſſe Auvergne.

M. *Rolle* avoit le caractère & le ton de ceux qui ne ſont jamais ſortis de leur cabinet. Quand il ouvroit une matière dans l'académie, dit M. de Fontenelle; il ſembloit qu'on dût ſe préparer à combattre. « Une légère différence de » forme eût prévenu cet inconvénient. La géo» métrie n'a qu'un ton; mais peut-être feroit» elle bien elle-même d'en changer quelquefois » un peu, puiſqu'elle parle à des hommes.

ROLLI, (PAUL) *Hiſt. litt. mod.*) né à Rome en 1687, poëte Italien célèbre, fut diſciple de Gravina: le lord Sambuck, ſeigneur anglois, ſavant & ami des lettres, l'emmena en Angleterre, où il fut attaché à la famille royale en qualité de maître de langue Toſcane. Pendant ſon ſéjour à Londres, il y donna des éditions de divers auteurs de ſon pays, des ſatires de l'Arioſte, des œuvres du Berni, du Varchi, &c. du Décaméron de Bocace, du Lucrèce de Marchetti, &c. Il traduiſit en vers italiens le paradis perdu de Milton, & les odes d'Anacréon. Il publia auſſi à Londres la plupart de ſes œuvres fugitives, odes, élégies, chanſons, épigrammes, &c. Il revint en Italie en 1747, & mourut en 1767. Il eſt au rang des bons poëtes italiens de ce ſiècle.

ROLLIN, (CHARLES) *Hiſt. litt. mod.*) deux fois recteur de l'univerſité, reçu en 1701 à l'académie des belles-lettres, profeſſeur d'éloquence au collége-royal, homme diſtingué parmi tous les autres par le génie de l'éducation, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, eſt un des plus grands hommes, & c'eſt le plus utile peut-être que l'univerſité ait produit. Il n'eſt point aſſez loué par ces vers plus gais que ſérieux du temple du goût:

Non loin de lui *Rollin* dictoit
Quelques leçons à la jeuneſſe,
Et quoiqu'en robe on l'écoutoit,
Choſe aſſez rare à ſon eſpèce.

& dans d'autres écrits de M. de Voltaire, il eſt peut être trop vivement critiqué, pour avoir rapporté, d'après des autorités graves, des faits que la différence des temps, des pays & des mœurs, prive aujourd'hui de vraiſemblance. Il eſt relevé avec plus de juſtice ſur certaines expreſſions & certaines tournures enfantines, rares d'ailleurs dans ſes écrits, & pardonnables à un homme occupé, toute ſa vie, du ſoin d'élever des enfans. C'eſt lui qui, en ne voulant, & ne croyant qu'inſtruire l'enfance, a inſtruit les gens du monde, & a rendu ſenſibles & familiers les principes du vrai goût & de la ſaine littérature; c'eſt lui qui leur a fait connoître à tous le mérite des anciens, & la pureté du goût antique. Il a été le précepteur du genre humain, & ne s'en eſt pas vanté. Car un autre éloge qui lui eſt dû encore, eſt celui d'avoir été l'homme le plus modeſte & le plus vertueux de ſon ſiècle. Sa vertu étoit aimable, douce, reſpirant & inſpirant toujours la modération & la paix, pleine d'affabilité & d'aménité. (V. les articles COFFIN, & ſur-tout CRÉVIER.) Cet excellent homme a été perſécuté, & ne s'en eſt pas non plus vanté, car il ne ſe vantoit de rien; & ſur-tout il évitoit de donner de l'éclat à ce qui étoit mal & à ce qui n'étoit fait que contre lui. Croiroit-on que ſon éloge à prononcer dans l'académie des inſcriptions & belles-lettres, fut une affaire d'état, & qu'il fut à peine permis de dire que M. *Rollin* étoit vertueux, parce qu'il étoit janſéniſte? En général, M. de Boze eut bien de la peine à obtenir la permiſſion de remplir, à l'égard de M. *Rollin*, les obligations que lui impoſoit ſa place de ſecrétaire de l'académie; & il n'obtint enfin cette permiſſion long-tems ſollicitée, que ſous la condition expreſſe de ne louer en lui que l'homme de lettres. Il ſuffiroit de ce trait ſeul pour décrier à jamais le fanatiſme perſécuteur; & il faut toujours en revenir à rire ou à pleurer de pitié ſur l'aveuglement de ceux qui eſperent pouvoir par ces actes de deſpotiſme en impoſer même à la poſtérité. *Quò magis ſocordiam eorum invidere libet, qui præſenti potentiâ credunt extingui poſſe etiam ſequentis ævi memoriam.* Tacite, annal. lib. 4, cap. 36.

C'eſt à cette néceſſité de borner l'éloge d'un homme tel que M. *Rollin*, qu'il faut attribuer en partie, dans M. de Boze, la meſquinerie de cet éloge, où M. *Rollin* ne paroît qu'un héros de collége, & où il n'eſt preſque queſtion que de particularités collégiales. On a imprimé, en 1771, en 2 vol. *in-12*, les opuſcules de M. *Rollin*; on a mis à la tête de ce recueil ſon éloge hiſtorique par M. de Boze, & on y a joint des notes beaucoup plus étendues & beaucoup plus inſtructives, où M. *Rollin* eſt rendu à toute ſa gloire.

Charles *Rollin*, ſecond fils de Pierre *Rollin*, maître coutelier à Paris, naquit dans cette ville le 30 janvier 1761, & fut deſtiné, comme ſon frère aîné, à ſuivre la profeſſion du père, qui leur fit avoir à tous deux des lettres de maîtriſe preſque dès l'enfance.

Un bénédictin des Blancs-Manteaux démêla le premier, dans Charles *Rollin*, d'heureuſes diſpoſitions pour les lettres, il en avertit ſa mère; on lui procura une bourſe dans un collége, & bientôt ſes progrès rapides juſtifièrent la ſagacité du bénédictin. M. Herſan, maître de M. *Rollin*, & auquel ce vertueux diſciple a ſi tendrement & ſi noblement témoigné ſa reconnoiſſance, dans ſa préface ſur Quintilien, & dans ſon traité des études, M. Herſan trouvoit dans cet enfant quelque choſe

chose de *divin ;* c'étoit son expression ; & il lui renvoyoit tous ceux qui lui demandoient ou des pièces de vers, ou des discours oratoires : *Adressez-vous à lui*, disoit-il, *il fera beaucoup mieux que moi.*

Ses succès & l'estime de ses maîtres lui firent des amis illustres. Le ministre Claude le Peletier, contrôleur-général, l'adopta en quelque sorte pour un de ses fils, & en fit pour ceux-ci un objet continuel d'émulation. Les rangs étoient réglés entr'eux par celui de la classe ; le vainqueur, quel qu'il fût, recevoit de M. le Peletier la gratification proposée pour prix de la victoire, & ce vainqueur étoit le plus souvent Charles *Rollin*, sans qu'il en fût moins cher à ses rivaux vaincus. Il fut toute sa vie l'ami reconnoissant & fidèle de toute cette illustre famille. M. le Peletier le ministre entretint toute sa vie avec lui un commerce littéraire ; on trouve dans le recueil des opuscules de M. *Rollin*, deux lettres latines adressées par ce ministre à M. *Rollin*, alors recteur de l'université : elles contiennent ; l'une, la description de ses jardins de Ville-Neuve-le-Roi, près de Choisy ; l'autre, celle des jardins de Fleury, près de Fontainebleau, appartenans à M. d'Argouges, son gendre, père de ce fameux lieutenant-civil, qui l'a été pendant plus de cinquante ans avec tant de gloire. Les meilleurs maîtres de l'université n'écrivent pas mieux en latin que M. le Peletier dans ces deux descriptions ; & c'est sans aucune flatterie que M. *Rollin* en loue la politesse, l'élégance & les graces, & qu'il lui demande la permission de les communiquer à ceux qui étoient capables d'en juger, & dignes d'en jouir. *Ità est polita & elegans ; ità omnibus latinæ linguæ veneribus & gratiis affluens .... vix ausus sum epistolam tuam ostendere Hersanio nostro, quem illa incredibili voluptate & admiratione perfudit.* Dans la description de Fleury, M. le Peletier peint avec vérité le sol agreste & dur dont ce lieu est entouré ; ce mélange de bois, de rochers, de sable & de bruyère, qui distingue les environs de Fontainebleau.

Tu ipse nosti situm regionis, temperiem aëris & gratiam villæ, quæ rure vero barbaroque lætatur. Posita quippè in latâ planitie, montibus undique, sed remotis, cingitur, qui summâ suî parte pluribus saxis, proceris nemoribus, siccis arenis, & tristi myricâ non injucundè horrescunt.

M. *Rollin* vécut dans une liaison intime & familière avec M. le premier président le Peletier, fils du ministre, & dont il avoit été le compagnon d'études. En 1695, dans la première année de son rectorat, il envoya au petit-fils du ministre, enfant de cinq à six ans, fils du premier président qui ne l'étoit pas encore, un cierge semblable à celui que l'université est dans l'usage de présenter tous les ans au premier président, & il l'accompagna de cette épigramme prophétique : (nous prenons ici le mot d'épigramme dans le sens des anciens, pour une inscription, pour des vers faits sur un sujet quelconque ; le sage *Rollin* ne s'en permettoit point dans le sens qu'on attache aujourd'hui à ce mot :)

Te manet hæc sedes : summum Themis ipsa tribunal,
Vera cano, patri destinat, indè tibi.

Ce fut une véritable prophétie d'homme inspiré, de poëte, *vates.* Le père même étoit encore éloigné de la dignité qu'on lui annonçoit. Cependant il fut premier président douze ans après ; & M. *Rollin* a vu le fils, aïeul de M. le président de Rosambo d'aujourd'hui, parvenu aussi à la première présidence.

M. le Peletier des Forts fut disciple de M. *Rollin* ; lorsqu'il fut devenu contrôleur-général, M. *Rollin* toujours nourri des anciens, lui envoya pour tout compliment ce passage de Sénèque, qui remplit en effet l'idée d'un excellent administrateur des finances :

Tu quidem orbis terrarum rationes administras ; tàm abstinenter quàm alienas, tàm diligenter quàm tuas, tàm religiosè quàm publicas.

Il ne fut pas moins attaché à MM. d'Argouges qu'à M. le Peletier ; il vivoit beaucoup à Fleury, & on y lit cette inscription qu'il y avoit faite pour une très-belle fontaine qui avoit été quelquefois intermittente.

Dives aquæ, mox pauper, aquæ nunc rursùs abundans ;
Sperare adversis didici, metuisse secundis,
Atque alium, cuncta undè fluunt, agnoscere fontem.

Ses autres amis, tous vertueux, furent M. Petit-pied, M. l'abbé Duguet & sur-tout M. l'abbé d'Asfeld. Celui-ci a plusieurs fois raconté une gaîté assez plaisante de son ami dans sa jeunesse. Ils passoient ensemble dans une place publique, où un charlatan monté sur des treteaux, montroit au peuple une petite flamme qui voltigeoit au-dessus d'une liqueur contenue dans un verre, & s'échauffant sur ce miracle, en étaloit avec emphase toute la singularité : le peuple ouvroit de grands yeux & admiroit. M. *Rollin*, jeune & adroit, lance une petite pierre qui coupe le verre par la patte : la flamme, la liqueur, le verre, tout disparoît, le peuple murmure, le charlatan est consterné, les deux amis se confondent dans la foule & ne sont pas des derniers à demander quel est le coupable ; celui-ci avoit fait le coup avec tant de dextérité que personne ne l'avoit remarqué.

Lorsque M. Hersan quitta sa chaire du collége du Plessis pour s'attacher à M. l'abbé de Louvois, fils du ministre, M. *Rollin*, qui n'avoit que vingt-deux à vingt-trois ans, fut nommé son successeur ; & quelques années après, en 1688, le même M. Hersan qui avoit la survivance d'une chaire d'éloquence au collége-royal, s'en démit encore en faveur de M. *Rollin* ; celui-ci quitta sa chaire du collége du Plessis au bout de huit ou dix ans

pour se livrer entièrement à l'étude de l'histoire ancienne; il avoit 6 à 700 liv. de rente, & se croyoit riche.

L'université le nomma recteur à la fin de 1694, & le continua deux ans; ce qui étoit alors une grande distinction.

Lorsque M. Vittement fut appellé à l'éducation des enfans de France, il remit à M. *Rollin* sa coadjutorerie de la principalité du collége de Beauvais. Il n'y avoit alors dans ce collége que très-peu d'écoliers & nulle discipline; M. *Rollin* parvint en peu de temps à le peupler, dit M. de Boze, presque au delà de ce qu'il pouvoit contenir. Rien n'égaloit la confiance qu'on avoit en lui; on en peut juger par ce trait que rapporte le même M. de Boze. Un homme de province, riche, qui ne le connoissoit que de réputation, lui amena son fils pour qu'il le prît dans sa pension. M. *Rollin* se défendit de le recevoir, alléguant qu'il ne lui restoit pas un pouce de terrain qui ne fût occupé. Le père ne se rendit pas à cette raison. *Je suis venu*, lui dit il, *exprès à Paris, pour vous confier mon fils, je partirai demain; je vous enverrai mon fils avec un lit, je n'ai que lui, je veux qu'il soit élevé par vous : vous le mettrez dans la cour, à la cave, où vous voudrez, mais il sera chez vous, il sera sous vos yeux, & je n'en aurai aucune inquiétude.* Il y avoit dans ce discours & dans ce procédé une franchise, une foi paternelle qui méritoit qu'on lui dît: *votre foi vous a sauvé.* Il fit en effet ce qu'il avoit promis, & M. *Rollin* fut obligé d'établir l'enfant dans son cabinet, jusqu'à ce qu'il lui eût trouvé une chambre.

Si l'on veut savoir par quels moyens M. *Rollin* étoit parvenu à révivifier ainsi cette maison qu'il avoit prise dans un si grand état de dépérissement, M. Crevier va nous l'apprendre, & d'une manière qui lui fait autant d'honneur qu'à M. *Rollin*.

« M. *Rollin*, dit-il, a recommandé aux principaux, dans son traité des études, livre 8, d'élever à leurs frais de pauvres écoliers, dont » ils pussent ensuite faire des maîtres & des » régens.... Ce qu'il recommande aux autres, » il l'avoit pratiqué lui-même, & je me fais » gloire d'avoir été du nombre de ces enfans » pauvres qui ont éprouvé sa libéralité. Je crois » devoir ajouter qu'il avoit sur nos études & » sur notre conduite les mêmes attentions & » la même vigilance que sur celles de ses pensionnaires. Il me fit soutenir un exercice public sur » l'Iliade. On conçoit bien que ce fut lui qui en » fit les frais. Il m'a procuré des secours pareils » dans la rhétorique & durant le cours de philosophie; il voulut de même qu'à la fin de mon » cours je répondisse sur toute la philosophie dans » un acte public, où, suivant l'usage qui se pratiquoit alors, je fus reçu maître-ès-arts. Il n'est » pas besoin que j'ajoute que ce fut lui encore qui » fournit à la dépense & de l'acte & de la maîtrise. » Il me continua les mêmes secours pendant près » de deux années; & ce n'est que depuis sa sortie du collége de Beauvais, que je me suis vu » obligé de pourvoir par moi-même à ma subsistance. »

Voilà qui est franc; il n'y a là ni restriction, ni modification. M. de Mésengui, connu & estimé par des ouvrages de piété, atteste la même chose par rapport à lui-même : nobles aveux, nobles bienfaits!

Doux monumens d'estime & de tendresse,
Donnés sans faste, acceptés sans bassesse,
Du bienfaiteur noblement oubliés,
Par son ami sans regret publiés:
C'est des vertus l'histoire la plus pure.
L'histoire est courte, & le livre est réduit
A deux feuillets de gothique écriture,
Qu'on n'entend plus, & que le tems détruit.

Ainsi la politique de M. *Rollin* étoit la bienfaisance, & il appliquoit à tout cette politique-là.

Pendant la disette de 1740, & aux premiers avis qu'il en reçut au château d'Asfeld où il étoit alors, il se hâta d'écrire à un domestique, qu'il avoit établi son économe : *Mon cher ami, doublez & triplez, s'il le faut, ce que j'ai coutume de donner. Ne craignez point de m'appauvrir en donnant trop : c'est placer mon argent à gros intérêt.* C'est ainsi que dans la nouvelle Héloïse, Milord Edouard dit à Saint-Preux : *Prends, épuise mes biens, fais-moi riche.*

On rapporte dans les notes dont nous avons parlé, une foule de traits semblables, qui prouvent que jamais, avec une aussi petite fortune, on ne fit autant de bien que M. *Rollin*, & que jamais il n'y eut de bienfaiteur si modeste.

Nous avons dit comment il fut fait principal du collége de Beauvais; il faut dire maintenant comment il cessa de l'être. Il n'a pas tenu à cet homme sans fiel & sans ressentiment, que l'on n'ait cru sa démission volontaire, & que ses envieux n'aient été absous dans le public du crime d'avoir persécuté un tel homme. On peut même dire que cette histoire est encore assez généralement inconnue.

La réputation du collége de Beauvais, & de son principal, & des habiles maîtres & des excellens disciples dont il remplissoit cette maison, donnoit à l'université un nouvel éclat dont les jésuites étoient blessés & alarmés: leur école rivale craignit une diminution de faveur dans le public; d'ailleurs M. *Rollin*, qui ne savoit rien dissimuler, ne dissimuloit pas son penchant au jansénisme, & sa tendre vénération pour les jansénistes célèbres. Il avoit à peine connu M. Arnauld, n'ayant que dix-huit ans, lorsque ce docteur avoit quitté la France; mais il étoit plein de respect & d'admiration pour lui, & il en a donné un témoignage éclatant dans son petit poëme intitulé : *Santolius pœnitens*. Il avoit

même eu l'intention de travailler à une vie de M. Arnauld, sur les mémoires du P. Quesnel. Il eut de grandes liaisons avec ce dernier, dont le crime étoit d'avoir été l'ami le plus fidèle de M. Arnauld, & le dépositaire de ses plus intimes secrets. Le P. Quesnel étant venu à Paris en 1702, sans se faire connoître qu'à un petit nombre d'amis éprouvés, vit M. *Rollin*, & dit la messe dans la chapelle du collége de Beauvais. Le P. Quesnel ayant été arrêté à Bruxelles, le 30 mai 1703, ce fut un crime d'avoir eu des liaisons avec lui. En visitant ses papiers, on reconnut qu'il entretenoit un commerce réglé avec M. *Rollin* & avec un M. Willard, son voisin & son ami; celui-ci fut mis à la Bastille, pour avoir été l'ami d'un homme qui avoit été ami de M. Arnauld; il fut trouvé saisi d'une cassette appartenante au P. Quesnel, & remplie de papiers qui le concernoient: autre grand crime que d'avoir les papiers d'un homme qui croyoit à la grace efficace!

C'est un dépôt qu'Argas, cet ami que je plains,
Lui-même, en grand secret, m'a mis entre les mains.
Pour cela, dans sa fuite, il me voulut élire;
Et ce sont des papiers, à ce qu'il m'a pu dire,
Où sa vie & ses biens se trouvent attachés.

On vouloit arrêter aussi M. *Rollin*, & ce trait manquoit à l'histoire de la persécution religieuse; il faut ici rendre justice ou au bon esprit, ou au caractère modéré du P. de la Chaise; il sentit que les contestations & la rivalité connues de l'université & des jésuites, feroient interprêter d'une manière sinistre contre ceux-ci l'emprisonnement d'un membre illustre de l'université; qu'un tel coup seroit attribué à la vengeance de la société; il en parla sur ce ton à Louis XIV, & M. *Rollin* resta libre, mais suspect, ou plutôt noté à la cour. Sa liberté se borna même à n'être point arrêté; car d'ailleurs il fut interrogé par M. d'Argenson, & un exempt de police vint visiter ses papiers; mais M. d'Argenson qui aimoit le mérite, parce qu'il en avoit, prit soin de choisir & d'instruire l'exempt. M. *Rollin* eut recours à un léger stratagême: ce n'est pas un des moindres inconvéniens de l'injustice & de la violence, de forcer des hommes simples & droits à user d'artifice, & de dénaturer ainsi les caractères. M. *Rollin* arrivant avec l'exempt, pria celui-ci de vouloir bien lui laisser prendre les devants de quelques pas, alléguant que c'étoit l'heure de la récréation, que tous les écoliers seroient dans la cour, & que s'ils le voyoient entrer avec un officier de police, il en résulteroit dans sa maison & dans Paris un éclat qui pourroit lui nuire: l'exempt, qui avoit ordre d'être complaisant, consentit à tout; M. *Rollin* eut le temps de faire disparoître ce qu'il pouvoit avoir de papiers suspects; l'exempt, dans sa visite, ne trouva rien; M. d'Argenson fit à Louis XIV un rapport favorable, & tout fut calmé; mais, comme s'il eût été impossible à M. *Rollin* de s'écarter de la vérité, le discours qu'il avoit tenu à l'exempt, fut vérifié par l'événement. On sut qu'il y avoit eu chez lui une visite de police, on prit l'alarme; &, dans le cours de l'année suivante, le nombre de ses pensionnaires diminua de moitié: ainsi le coup étoit porté; les jésuites furent satisfaits, ils avoient nui.

Mais la réputation de M. *Rollin* rétablit bientôt les choses: sa maison se remplissoit de nouveau, lorsqu'en 1707 il s'éleva aussi un nouvel orage. Deux ecclésiastiques, dont l'un étoit M. de Mésenguy, persécutés pour jansénisme, avoient été obligés de quitter le collége de la ville de Beauvais; ils se réfugièrent au collége de Beauvais à Paris, où ils furent recueillis & accueillis par M. *Rollin*. On ne manqua pas de lui en faire un crime; ses amis même, M. le Peletier le ministre, & M. le premier président son fils, conseillèrent à M. *Rollin* de céder à l'orage, & d'abandonner les deux ecclésiastiques: M. *Rollin* tint ferme, & ne céda pas même à ses amis; ceux-ci, qui étoient d'honnêtes gens & des ames élevées, n'eurent point la petite vanité d'être piqués du refus que faisoit M. *Rollin* de déférer à leur avis; au contraire, ils l'en estimèrent davantage, & prirent sur eux de répondre hautement au roi de sa vertu, &, ce qui paroissoit bien plus important alors, de sa doctrine.

En 1712, c'étoit le P. le Tellier qui régnoit sur la conscience de Louis XIV, & sur l'empire théologique; il savoit bien mauvais gré à son prédécesseur d'avoit émoussé les armes des Jésuites par le discours qu'il avoit tenu au roi, & dont l'effet avoit été de faire ménager M. *Rollin*; il savoit que Louis XIV avoit des principes, & que quand il soupçonnoit de la haine & de la vengeance, soit personnelle, soit de corps, dans les conseils qu'on lui donnoit, il s'y refusoit. Si le père le Tellier étoit violent, il étoit fourbe aussi; avec la cruauté du tigre il en avoit la souplesse. Résolu de perdre M. *Rollin*, de détruire le collége de Beauvais, d'abaisser l'université, ce ne fut point à Louis XIV qu'il s'adressa: il prit une autre voie, ce fut de semer la division dans ce même collége de Beauvais où M. *Rollin* avoit toujours entretenu la paix. Voici de quelle manière on fait concevoir ce complot, dans les notes dont nous avons parlé.

« La plupart des colléges sont des machines » composées de deux pièces assez souvent discordantes; l'une plus ancienne, l'autre introduite » après coup: l'une renfermée dans l'intérieur » de la maison, l'autre étendant son activité au » dehors; l'une jouissant de tous les droits utiles & honorifiques de la fondation, l'autre » n'ayant de droits à exercer que dans l'université, & ne tirant de revenu que de son travail. On appelle l'une la *communauté*, qui consiste dans les boursiers & les officiers du collége; l'autre *l'exercice*, qui est composé des

» régens de toutes les classes. Le principal est » le chef de ces deux parties réunies dans l'en- » ceinte d'une même habitation, quoique très- » disparates.... S'il doit ses premiers soins aux » boursiers;.. d'un autre côté c'est par le succès » des études publiques & des leçons de ses ré- » gens, qu'il fait le bien le plus étendu... Les » officiers du collége partagent avec le principal » l'autorité du gouvernement dans l'administra- » tion des revenus & de toutes les affaires tem- » porelles de la maison; il tient chapitre avec » eux, ils sont ses conseillers & non ses subal- » ternes; ce n'est pas lui qui les met en place, » ils croyent ne lui rien devoir, de là une sorte d'an- » tipathie entre *la communauté* & le principal ».

Ce fut donc *la communauté* qu'on souleva contre *l'exercice*, qui faisoit la gloire de la maison & celle de M. *Rollin*; ce fut cet *exercice* public qu'on proposa de détruire, sous prétexte d'un avantage pour la communauté, parce que les appartemens des régens qui n'existeroient plus, produiroient des loyers, & que les classes transformées en boutiques, en produiroient aussi, & les officiers du collége prétendoient bien s'approprier & partager entr'eux ce profit.

Quant à celui du père le Tellier & des Jésuites, il consistoit dans l'extinction d'une école rivale de leur collége de Clermont & qui en effaçoit l'éclat. Mais *l'exercice* des colléges de l'université en général, & plus particulièrement & plus immédiatement encore celui du collége de Beauvais, étoit sous la protection du parlement. Le premier président de Mesmes fit avorter le projet des officiers du collége & les en punit même, en leur retranchant quelques profits qu'ils s'étoient induement attribués. Alors il fallut bien en revenir au grand moyen général de perdre ses ennemis, à l'accusation de jansénisme; on en forma contre M. *Rollin* un cri général partant du collége même, & auquel les Jésuites parurent n'avoir aucune part. M. *Rollin* en conséquence reçut ordre, dans les premiers jours du mois de juin, de quitter le collége; seulement par une sorte d'égard & de ménagement, on lui permettoit d'y rester jusqu'aux vacances prochaines. Quoique M. *Rollin* se connût mal en perfidie & en méchanceté

Ignarus scelerum tantorum artisque Pelasgæ;

il sentit cependant le piége caché sous ce ménagement insidieux; c'étoit le collége qu'on vouloit détruire. Or M. *Rollin* ne quittant qu'aux vacances, les écoliers se seroient dispersés alors, ne se seroient point rassemblés au mois d'octobre; leurs parens auroient cherché d'autres ressources. M. *Rollin*, à qui la gloire de ce collége étoit chère, voulut l'assurer pour le temps même où il n'en auroit plus la direction, il se hâta de se donner pour successeur un autre lui-même, M. Coffin, l'un des régens de son collége; il le fit agréer au premier président; il prit aussi l'agrément d'un vieux principal, M. Boutillier, qui vivoit encore & dont il n'étoit que le coajuteur; il fit passer cette coadjutorerie à M. Coffin, à qui le premier président procura l'agrément même du père le Tellier qui, ne le connoissant point, n'avoit pas d'objection à proposer contre lui; car la réputation de M. Coffin, plus janséniste encore que M. *Rollin*, n'avoit point passé l'enceinte du collége de Beauvais.

Le dimanche 5 juin après vêpres, M. *Rollin* fit à ses élèves une courte instruction dans laquelle il parla de sa situation en termes couverts, qui ne furent entendus qu'après l'événement. Cette instruction rouloit sur le pseaume 22; *Dominus regit me, & nihil mihi deerit: in loco pascuæ ibi me collocavit.* Il parla d'un chétien soumis à la conduite de la providence, & qui chargé par elle d'une œuvre utile, s'attache à cette œuvre avec une affection où il entre peut-être quelque chose de trop humain. Un coup de houlette du souverain pasteur l'avertit de quitter son poste, il se soumet avec résignation, consolé même par sa confiance dans la bonté paternelle de celui qui l'afflige. M. Coffin & très-peu de confidens avoient seuls l'intelligence de cette intéressante parabole. Le lendemain lundi 6, M. *Rollin* sortit sur les cinq heures du soir, sans que personne, excepté M. Coffin, sût ce qui se passoit. Après le souper, M. Coffin annonça cette nouvelle; elle fut reçue de tous les pensionnaires avec des pleurs & des sanglots; on vit alors combien l'homme juste, l'homme de paix est aimé; on vit sur-tout combien il est cher à ces ames franches & neuves, qui ont toute la fleur de la sensibilité & de la reconnoissance. Tous ces enfans avoient perdu leur père. M. Crevier & M. de Mesengui, tous deux témoins de cette scène touchante, l'ont retracée tous les deux, & disent qu'ils n'ont jamais vu de spectacle plus triste ni plus attendrissant.

Les boursiers témoignèrent, s'il est possible, encore plus de douleur, ils en avoient un motif de plus que les autres; on s'étoit servi de leur nom & de leurs intérêts pour calomnier M. *Rollin* qu'on accusoit de les négliger; ils démentirent hautement par deux actes exprès & solemnels une accusation si fausse. L'un est un témoignage qu'ils rendent dans l'effusion de leur tendresse & de leur douleur, aux bontés, aux soins paternels de M. *Rollin* à leur égard; on y sent par-tout le langage d'une reconnoissance qui avoit besoin d'éclater, ils rappellent ses fréquentes & touchantes instructions, la discipline exacte qu'il avoit établie, la parfaite intelligence qu'il entretenoit entre les pensionnaires & les boursiers, les égards qu'il prescrivoit & qu'il inspiroit aux premiers pour les derniers. Dans toutes les actions d'éclat c'étoient les boursiers qu'il mettoit en avant & toujours au premier rang; ce sont, disoit-il, les enfans de la maison; s'ils remportoient des

prix, il faisoit redoubler les fanfares, toujours pour célébrer le triomphe des enfans de la maison; il leur procuroit des répétitions, il leur faisoit soutenir des thèses toujours à ses dépens; il fournissoit à tous leurs besoins & les prévenoit: nous ne pouvons oublier, disent-ils, que dans la chère année (en 1709) la plupart d'entre nous n'auroient pu subsister sans les secours de sa charité; nous le regarderons toujours comme notre père, & le malheur qui nous l'enlève est à nos yeux la plus grande marque de la colère de Dieu sur nous.

Le second acte est une lettre écrite à M. *Rollin* par ces mêmes boursiers, & où ils lui dévoilent les manœuvres par lesquelles on avoit voulu & on vouloit encore les rendre complices de l'oppression de leur maître & de leur père. « Quand » on accumuloit contre vous des accusations si injustes, lui disent-ils en substance, c'étoit nous » que l'orage menaçoit, c'étoit nous qui allions « faire la plus grande perte; cependant nous étions » muets & comme insensibles, ne nous défendant » que par notre silence & ne nous consolant » que par nos pleurs. Nous avions appris de » vous monsieur, que l'obéissance & la soumission étoient le partage des chrétiens...... Mais » maintenant il ne nous est plus permis de nous » taire; ce n'est point assez pour certaines personnes » que nous gardions le silence, elles veulent encore nous faire parler, elles veulent que nous » nous réjouissions de ce qui fait notre douleur. On nous prête des paroles que nous démentons, & que nous détestons de tout » notre cœur; & comme si une seconde injustice pouvoit effacer la première, on nous » invite, on nous exhorte à nous plaindre de » vous, pendant que nous ne cessons de vous » pleurer & de vous regretter. Nous ne pouvons » tenir contre de telles calomnies; & quand » notre tendresse (pardonnez ce terme à notre » reconnoissance) ne nous engageroit pas à rompre le silence, notre conscience & la vérité » nous y obligent. Nous déclarons donc publiquement, &c. » Ils répètent ici, & en termes plus énergiques encore que dans le premier acte, l'énumération des bienfaits de toute espèce dont M. *Rollin* les a comblés; « nous ne pouvons, ajoutent-ils, que pleurer notre malheur. « Il » est bien triste que, dans la douleur où nous » sommes de vous avoir perdu, nous ayons » encore celle de nous justifier sur des articles qui ne » nous sont pas moins sensibles que votre perte » même... Nous n'oublierons jamais quel père » nous avions, & quelle perte nous avons » faite. » Cette lettre est datée du 15 juin 1712.

Un autre que M. *Rollin* auroit pu mandier de tels témoignages, mais on n'y trouveroit pas cet épanchement de tendresse & de douleur qui ne peut partir que du cœur; un autre que M. *Rollin* eût publié du moins de tels témoignages; il se contenta de jouir en silence, & avec une volupté secrette, de cette récompense de ses vertus; & on n'a connu ces deux actes qu'en les trouvant après sa mort dans ses papiers. Cette conduite n'est assûrément pas d'un homme ordinaire.

M. le premier président de Mesmes, n'ayant pu parer le coup porté à M. *Rollin*, voulut du moins lui en procurer le dédommagement; il engagea l'évêque de Meaux, qui fut depuis le cardinal de Bissy, & qui avoit alors un grand crédit à la cour, à lui faire donner une pension sur un bénéfice; il n'avoit pas communiqué son projet à M. *Rollin*; mais M. de Bissy lui ayant donné des espérances, il se fit un plaisir d'en donner aussi à M. *Rollin*, en lui apprenant ce qu'il avoit fait. *A moi, monsieur, une pension!* s'écria M. *Rollin*; *eh! quel service ai-je rendu à l'église pour posséder des revenus ecclésiastiques?*——Vous avez servi l'église en élevant chrétiennement la jeunesse, & d'ailleurs vous n'êtes pas riche.——Je suis plus riche que le roi, car je ne désire rien.

Cet homme si doux, si modeste, dont le désintéressement s'étendoit à tout, aux honneurs comme aux richesses, qui ne prétendoit à rien, qui ne savoit rien contester, étoit d'une fermeté infléxible, lorsqu'il s'agissoit des droits de l'université dont il étoit membre, & dont il fut deux fois chef, ou toutes les fois que le devoir ou l'honneur lui paroissoient intéressés dans la conduite qu'il avoit à tenir. Nous avons vu comment il sut résister, & aux ennemis qui vouloient opprimer M. de Mésengui, & aux amis qui vouloient l'abandonner. Pendant son premier rectorat en 1694 & 1695, Amelot de la Houssaye remarque qu'à une thèse de droit où il assistoit, il ne souffrit jamais que l'archevêque de Sens, Fortin de la Hoguette, prît le pas sur lui. On raconte qu'un recteur de l'université assistant à une thèse, où on ne lui rendoit pas les honneurs qu'il croyoit dus à sa dignité, frappa du pied la terre, en s'écriant: *conculco hanc terram, mea est hæc terra, cesset thesis*, & que la thèse cessa aussi-tôt. Nous ignorons si ce fait, qui ne nous est connu que par tradition, est celui de M. *Rollin*.

Il eut une contestation à-peu-près semblable avec M. de Harlay de Chanvalon, archevêque de Paris, prélat tout fait par ses mœurs & par son caractère pour se trouver en opposition avec M. *Rollin*. On sait qu'à la fête de la Chandeleur, le recteur va en cérémonie présenter des cierges au roi, à la reine, aux princes de la famille royale, au premier prince du sang, aux chefs de la magistrature; cet hommage se rend aussi à l'archevêque de Paris qui doit le recevoir en personne avec les égards convenables. M. de Harlay, que ce cérémonial gênoit, s'en étoit affranchi. Lorsque le recteur arrivoit

dans sa cour avec les députés de l'université, un gentilhomme paroissoit, faisoit les excuses de l'archevêque, & recevoit le cierge. M. *Rollin* ne jugea pas que cette conduite fût décente à l'égard de l'université; étant recteur, il résolut de soutenir la dignité de ce corps, & s'étant assuré que M. de Harlay suivroit son usage ordinaire, arrivé au parvis de Notre-Dame avec son cortége, il ne voulut pas aller plus avant & se contenta d'envoyer le syndic de l'université porter le cierge au gentilhomme de l'archevêque. Il n'est pas juste que ceux qui se dispensent du cérémonial, exigent que le cérémonial soit rigoureusement rempli à leur égard, mais M. de Harlay se dispensoit aussi quelquefois d'être juste; il envoya faire des reproches altiers à M. *Rollin* & des menaces de l'empêcher d'être continué dans le rectorat; M. *Rollin* répondit modestement que M. l'archevêque l'honoroit là d'une menace peu effrayante en elle-même, mais qu'il n'étoit peut-être pas même en son pouvoir d'effectuer. M. *Rollin* fut continué.

En 1717, M. *Rollin* étant procureur, c'est-à-dire chef de la nation de France dans l'université, la cure de Saint-Côme, l'une de celles qui sont à la nomination de ce corps, vint à vaquer. M. le premier président de Mesmes à qui M. *Rollin* avoit des obligations, lui recommanda un sujet auquel M. *Rollin* ne trouva pas toutes les qualités qu'il jugeoit nécessaires pour cette place. M. *Rollin* avoit un autre sujet en vue, il ne le cacha point à M. de Mesmes; il lui en parla si éloquemment, il lui fit si bien sentir les avantages d'un tel choix, que M. de Mesmes vaincu, finit par lui dire: *eh bien! c'est celui-là que je vous recommande.*

Lorsque M. de Mésenguy voulut publier son abrégé de l'histoire de l'ancien testament, il desira, & M. *Rollin* pria M. le duc d'Orléans, retiré à Sainte-Geneviéve, de lui obtenir un censeur particulier, plus favorable que les autres au jansénisme. M. le duc d'Orléans, qui peut-être mit peu de zèle dans cette sollicitation, fut refusé; il annonça qu'il avoit eu pour réponse que la chose étoit impossible; cette réponse déplut à M. *Rollin* qui dit à M. le duc d'Orléans: Monseigneur, « je demanderai toujours à Dieu toute l'humilité » qui convient à mon état, mais je lui demanderai pour vous un peu de l'orgueil qui convient au vôtre ».

Ici M. *Rollin* pourroit bien avoir eu tort; peut-être ne falloit-il ni censeurs ni censure: mais quand il y en avoit, un censeur étoit un juge; or, si l'on ne doit pas me donner pour juge mon ennemi, l'on ne doit pas non plus me donner pour juge mon ami, ou un homme disposé par des raisons de secte ou de parti à m'être favorable; cette demande qu'on se permettoit toujours de faire étoit au moins indiscrette, & le refus du magistrat étoit conforme aux principes.

M. *Rollin* répondit, à ce qu'il nous semble, avec plus d'avantage à un propos de M. Hérault, lieutenant de police, qui étoit en grande faveur auprès du cardinal de Fleuri. On savoit l'intérêt que prenoit M. *Rollin* au collége de Beauvais, quoique depuis long-temps il n'en fût plus principal, mais M. Coffin l'étoit, & c'étoit lui qui l'avoit choisi. Un jour qu'il se trouvoit avec M. Hérault chez M. de Séchelles, on parla d'un médecin célèbre qui faisoit élever son fils au collége de Beauvais. « Il renonce donc, dit M. Herault, » à la place de premier médecin? *Oui, monsieur*, repliqua M. *Rollin*, *il aime mieux être bon* » *père que premier médecin* ».

La bulle *Unigenitus* vint encore lui susciter de nouvelles persécutions; M. *Rollin* appella au futur concile avec l'université en 1718; il renouvella son appel en 1720. Il avoit traduit en latin une protestation & une plainte du père Quesnel, datée du premier janvier 1715. Ce fut lui qui, en 1719, composa sur les mémoires qu'on lui fournit, *la déclaration de l'université touchant les motifs de son appel.*

Il fut nommé recteur pour la seconde fois au mois d'octobre 1720; il prononça, le 11 décembre, aux Mathurins, un discours en faveur de l'appel, il lui en coûta encore sa place. Des ordres supérieurs défendirent de le continuer dans le rectorat; & la place d'inspecteur du collége Royal, dont M. *Rollin* étoit déjà le doyen, étant venue à vaquer, le cardinal de Fleury empêcha le ministre de Paris d'y nommer M. *Rollin*, comme c'étoit son intention.

Par l'ordre du même cardinal de Fleury, M. Hérault fit faire, le 25 janvier 1732, une visite dans la maison de M. *Rollin*, sur de faux avis qu'il y avoit chez lui une imprimerie cachée dans quelque souterrein. Quand la lettre de M. Hérault arriva, M. *Rollin* étoit allé dîner en ville assez près de chez lui; on lui porta la lettre; sans rien dire de ce qu'elle contenoit, il demanda la permission de s'absenter un moment, vint chez lui, fit remettre toutes les clefs à l'exempt de police, & revint tranquillement se remettre à table chez ses amis; la perquisition fut des plus rigoureuses & des plus inutiles.

Nous le répétons, personne ne savoit qu'un homme tel que M. *Rollin* eût éprouvé tant de tracasseries, c'est qu'il eut la vertu de ne jamais se plaindre de rien & de ne donner au mal aucun éclat.

Sa fermeté le mit encore en péril dans sa vieillesse; en 1739, il s'opposa de tout son pouvoir à la révocation de l'appel dans la faculté des arts. Toujours prudent & pacifique, il n'avoit point cherché ce nouveau danger, le danger étoit venu le chercher; il étoit doyen de la tribu de Paris, dans la nation de France; il étoit un des principaux membres de la faculté

des arts ; on lui demandoit la révocation d'un appel qu'il avoit cru de son devoir de faire ; peu d'hommes sont assez foibles pour consentir à de pareilles rétractations, & on n'obtint la pluralité qu'à force de jeunes gens qui n'étoient point encore en place du temps de l'appel, à commencer par le recteur, l'abbé de Ventadour, depuis cardinal de Soubise.

Les amis de M. *Rollin* craignoient pour lui l'exil ou quelque autre acte de rigueur. Le seul syndic (M. Gibert) fut exilé & destitué ; M. *Rollin* & les autres opposans furent seulement exclus des assemblées de l'université, tant générales que particulières, & privés de voix tant actives que passives. M. *Rollin* chassé à 78 ans des assemblées de son corps pour n'avoir pas voulu se contredire & se déshonorer ! Allons, renonçons enfin à la persécution, mais sachons que ce n'est pas y renoncer que de la faire passer dans d'autres mains.

M. *Rollin* a consigné dans son testament ses sentimens religieux & sa constante adhésion à son appel ; en recevant les derniers sacremens, il en renouvella hautement l'aveu en présence de son curé qui n'en fut pas médiocrement embarassé. Il mourut le 14 septembre 1741.

Ses ennemis, mot bien étrange pour M. *Rollin*, qui ne s'en attira jamais un seul, disons donc ses envieux, en lui ôtant l'éducation de la jeunesse, ne purent lui enlever le plaisir d'être utile ; ce fut dans le loisir de sa retraite qu'il composa ces excellens ouvrages qui ont formé tant d'écoliers & sur-tout tant de maîtres, ces ouvrages qu'on aimera tant qu'il restera du goût & de la raison. Il avoit soixante ans quand il commença d'écrire en françois ; jusques-là il n'avoit écrit que dans la langue de l'université.

Nous avons dit la peine qu'avoit eue M. de Boze à obtenir la permission de louer M. *Rollin* dans l'académie. Le recteur ne put obtenir celle de le louer dans l'université.

Et même par sa mort leur fureur mal éteinte,
N'auroit jamais laissé ses cendres en repos, &c.

M. *Rollin* paroit avoir été le françois, dont le feu roi de Prusse a le mieux senti le mérite, après celui de M. de Voltaire. On a parmi les opuscules de M. *Rollin* sa correspondance avec ce prince.

ROLLON, ou RAOUL, ou RO, ou ROU, ou ROLL, (car c'est le même nom, (*Hist. de Fr.*) chef de ces Normands qui avoient tant de fois ravagé la France sous ce nom de Normands, & l'Angleterre sous celui de Danois, étoit né pour être un grand prince, plutôt qu'un capitaine de voleurs. Il faut le distinguer des Hastings, des Gerlon, des Héric, des Harec, des Godefroy, des Sigéfroy, de tous ces *ravageurs* qui ne furent que *ravageurs*. Ceux-ci n'avoient songé qu'à piller ; *Rollon* travailloit à fonder un empire qu'il étoit digne de gouverner. D'un autre côté, les cris des peuples opprimés montoient de toutes parts au trône de Charles le simple ; on regardoit les Normands comme une nation indomptable ; on crut qu'il falloit s'en faire un appui contre elle-même, & que pour arracher la France aux fureurs des Normands, il falloit leur en abandonner une partie, dont aussi bien ils étoient déjà presque entièrement en possession. De là ce fameux traité de saint-Clair sur Epte (en 912) par lequel Charles-le-Simple abandonne à *Rollon*, à titre de duché, la partie de la Neustrie, comprise entre la mer, la Picardie & la Bretagne, jusqu'aux rivières d'Epte & d'Eure, & lui donne en mariage Giselle sa fille, à condition qu'il se fera chrétien, & qu'il rendra hommage de son duché au roi. *Rollon* se fit donc instruire ; il se fit du moins baptiser. Cette condition ne l'arrêta point ; celle de l'hommage le révolta. il en trouva le cérémonial trop humiliant ; il consentit enfin avec peine à rendre cet hommage par procureur. Un des guerriers de sa suite fut chargé de la commission, & la trouvant aussi trop humiliante pour lui-même, il se vengea, par un outrage, du respect qu'on éxigeoit de lui. Incliné devant le roi, & lui prenant le pied comme pour le porter à sa bouche, il le leva si brutalement qu'il fit tomber le roi à la renverse ; on feignit de ne le croire que maladroit. *Rollon* ne négligea aucuns des droits que lui donnoit le traité de saint Clair ; il exigea des Bretons, l'épée à la main, l'hommage qu'on lui avoit cédé par ce traité, & que les rois de France n'avoient pas su toujours se faire rendre ; mais il ne donna point à ces droits une injuste extension, il renonça aux conquêtes ; honteux d'avoir été un brigand, il voulut être un roi ; il fit fleurir dans ses états les lois & la police, il fut *justicier*. Tandis qu'à la faveur des troubles, les voleurs infestoient la France, en Normandie, une femme, un enfant pouvoient porter, à toute heure & par-tout, une bourse d'or dans la main, sans avoir rien à craindre de la ruse ou de la violence. On raconte la même chose de l'administration d'un roi de Northumberland, nommé Edwin, un des plus grands princes de l'Heptarchie, & Alfred suspendit à un arbre, près du grand chemin, des bracelets d'or que tout le monde vit, & auxquels personne ne toucha. L'histoire des Ostiaques & d'autres sauvages de la Sibérie est pleine de pareils traits, mais *Rollon* en donnoit l'exemple en France. La *clameur de Haro* si connue n'étoit, dit-on, que le recours au prince, dont l'oreille étoit ouverte à toutes les plaintes de ses sujets. *Rollon* mourut en 917.

mais ses lois lui ont survécu; & ses peuples heureux par lui, même après sa mort, bénissoient sa mémoire, & obéissoient à sa postérité.

S'il est vrai pourtant, qu'à sa mort, tandis que d'un côté il léguoit cent livres d'or aux églises de Normandie, de l'autre il faisoit couper la tête à cent prisonniers en l'honneur des dieux de son pays, il faut avouer que ce grand prince n'étoit encore ni chrétien ni humain, & qu'en général c'étoient d'étranges chrétiens, que ces Normands convertis.

R O M

ROMAGNESI, (*Hist. litt. mod.*) acteur célèbre de la comédie italienne, & même auteur connu. Ses meilleures pièces ont été recueillies en deux volumes *in* 8° ; les autres se trouvent dans le nouveau théâtre italien. Mort en 1742.

ROMAIN ARGYRE, (*Hist. du bas Empire.*) que Constantin VIII avoit créé césar en lui faisant épouser sa fille, monta sur le trône de Constantinople après la mort de son beau-père, en 1028, quoiqu'il eût des talens & des vertus, son régne fut agité de tempêtes domestiques qui lui firent regretter la vie privée. Théodora, sœur de Zoé, conspira avec le fils du roi des Bulgares pour lui ôter l'empire & la vie; leur complot fut découvert, & Théodora fut condamnée à prendre l'habit monastique : cette conspiration éteinte fut suivie d'une autre plus dangereuse. Constantin Diogène, neveu de *Romain*, se fit proclamer empereur, mais il fut trahi & livré par ceux mêmes qui l'avoient voulu élever à l'empire: il fut enfermé dans une prison où il continua d'entretenir des intelligences criminelles avec tous les mécontens, & sur-tout avec Théodora qui lui promit & sa main & l'empire. Un évêque qui étoit leur complice, en eut des remords, & il fut leur dénonciateur. Diogène se sentant indigne de la clémence de son oncle, se précipita du haut d'une tour, pour prévenir la honte de trahir ses complices dont on exigeoit qu'il déclarât les noms pour obtenir sa grâce. Les troubles intérieurs étant appaisés, *Romain* eut des ennemis étrangers à combattre; les Sarrazins exercèrent de nouvelles hostilités sur les terres de l'empire, ils égorgèrent les garnisons de toutes les villes dont ils se rendirent les maîtres. *Romain* se mit à la tête d'une armée puissante pour réprimer leurs brigandages: il les joignit près d'Antioche. Mais à peine eut-il donné le signal du combat, que ses soldats, saisis d'une terreur panique, se précipitèrent dans leur fuite. Il ne fut redevable de sa vie & de sa liberté qu'à la valeur de ses gardes qui, soutenant avec intrépidité les efforts des barbares, le conduisirent à Antioche. *Romain* se dégoûta de Zoé. Cette princesse qui fut la plus lascive de son siècle, se consola des dédains de son mari avec un banquier nommé *Michel*, dont le frère étoit le premier eunuque du palais, où il avoit une grande autorité. Zoé satisfaite de son amant, le jugea digne du trône comme il l'étoit de son cœur. L'eunuque se chargea de la débarrasser de son mari par un breuvage empoisonné, dont le vomissement prévint les ravages. *Romain* tomba dans la langueur & le dépérissement. Zoé impatiente de régner avec son amant, le fit étouffer dans le bain, & Michel fut aussi-tôt proclamé empereur, pour régner conjointement avec elle. *Romain* fut un prince éclairé & bienfaisant; il réforma plusieurs abus, mais il ne put réformer sa femme qui fut impudique jusqu'à 70 ans. Il mourut en 1034. (*T.--N.*)

ROMAIN DIOGÈNE, d'une famille patricienne, dut son élévation à l'empire, à l'amour qu'il inspira à l'impératrice Eudocie. Cette princesse nommée par le testament de son mari Constantin Ducas, pour régner conjointement avec ses fils, s'étoit engagée par serment & par écrit de renoncer au gouvernement si elle contractoit un nouveau mariage. *Romain Diogene*, qui étoit le plus grand capitaine de son siècle, fut humilié d'obéir à une femme & à des enfans; il forma le projet de les faire descendre du trône pour s'y placer; son complot fut découvert, & on le condamna à la mort. Eudocie eut la curiosité de le voir avant qu'il subît son arrêt; il étoit le plus bel homme de l'empire: l'impératrice frappée de sa beauté, commua sa peine en un exil dont il fut bientôt rappellé, sous prétexte de le mettre à la tête de l'armée qui devoit s'opposer aux progrès des Musulmans. Eudocie, pour mieux s'assurer de la fidélité d'un général à qui elle confioit toutes les forces de l'état, lui donna son cœur & sa main. Ce mariage souleva tous les esprits; le peuple & les grands refusèrent de le reconnoître pour empereur; la sédition ne fut appaisée que par les fils d'Eudocie, qui protestèrent que leur mère ne s'étoit remariée que par condescendance pour eux. *Romain* signala les premiers jours de son règne par des victoires sur les Turcs; il fut heureusement secondé dans toutes ses entreprises par un gentilhomme Normand, nommé *Crépin*, qui, comme tous ceux de sa nation, alloit chercher la gloire & la fortune chez l'étranger. Cet avanturier qui avoit toutes les qualités qui font les conquérans, fut par-tout triomphant : après avoir été comblé d'honneurs par *Romain*, il en essuya quelque mépris : sa fierté humiliée en fit un rebelle. Crépin trop foible, reconnut bientôt l'imprudence de son entreprise; il eut tant de confiance dans la générosité de son

son maître, qu'il se présenta devant lui désarmé; sa faute fut oubliée, & Romain ne se souvint que de sa valeur & de ses services; mais son esprit inquiet & toujours mécontent le rendirent bientôt coupable ou du moins suspect. Il fut dépouillé de tous ses emplois : sa dégradation excita de nouveaux troubles. Les François & les Normands, accoutumés à vaincre sous ses ordres, vengèrent ses outrages en pillant la Mésopotamie. C'est de ce héros avanturier que descendent les barons du Bec-Crépin & les marquis de Vardes, dont les noms sont inscrits dans les plus anciens fastes de la Normandie. *Romain*, après avoir pacifié l'intérieur de l'empire, marcha contre les Turcs qu'il obligea de se retirer dans leur pays, il les poursuivit jusques dans la Perse, où ils lui demandèrent la paix, qui leur fut refusée avec une hauteur insultante. *Romain*, enivré d'une suite de succès sans mélange de disgraces, crut que pour vaincre il lui suffisoit de combattre. Cette confiance présomptueuse ne lui permit pas d'attendre un corps de troupes qui s'avançoit pour le joindre; il livra une bataille où il fut vaincu & fait prisonnier. Le sultan modéré dans sa victoire, le traita avec humanité. Sa détention finit par un traité de paix; il se soumit à payer un subside annuel aux Turcs, & de rendre tous les musulmans qu'il retenoit captifs dans ses états. Le sultan, de son côté, s'obligea de rendre tous les prisonniers chrétiens, & de ne plus faire de courses sur les terres de l'empire. La détention de *Romain* donna naissance aux factions qui agitèrent Constantinople. Les uns vouloient que Zoé, consommée dans les affaires, régnât sans collègue; d'autres étoient d'avis de lui associer ses fils. La faction la plus nombreuse se déclara pour Michel; elle prévalut; les frères & la mère furent exclus du gouvernement. *Romain* dégradé revendiqua ses droits les armes à la main, mais il fut vaincu par Andronic Ducas, qui l'obligea de chercher une retraite dans la Cilicie. Le timide Michel craignant qu'il ne se relevât de sa chûte, lui offrit de partager l'empire. *Romain* vaincu rejetta cette offre avec autant de mépris que s'il eût été vainqueur; il leva une nouvelle armée, mais il fut trahi par ses soldats, qui le forcèrent d'abdiquer & de s'ensevelir dans l'obscurité d'un cloître. Michel le fit assurer qu'il ne lui feroit aucun mal, & il étoit bien résolu de tenir sa promesse; mais son oncle Jean Ducas qui voyoit dans *Romain* désarmé un ennemi toujours redoutable, lui fit crever les yeux; il ne survécut pas long-temps à son malheur: l'impératrice Eudocie, qui l'avoit accompagné dans son exil, lui rendit les honneurs de la sépulture; il avoit régné environ quatre ans. Les Turcs, sous prétexte de venger sa mort, ravagèrent toute l'Asie. (*T-N.*)

ROMAIN EMPIRE. *Gouvernement des Romains*) La *république romaine* avoit englouti toutes les autres républiques, & avoit anéanti tous les rois qui restoient encore, quand elle s'affaissa sous le poids de sa grandeur & de sa puissance. Les Romains en détruisant tous les peuples, se détruisoient eux-mêmes; sans cesse dans l'action, l'effort, & la violence, ils s'usèrent comme s'use une arme dont on se sert toujours. Enfin, les discordes civiles, les triumvirats, les proscriptions, contribuèrent à affoiblir Rome, plus encore que toutes ses guerres précédentes.

Les réglemens qu'ils firent pour remédier à de tels maux, eurent leur effet pendant que la république, dans la force de son institution, n'eut à réparer que les pertes qu'elle faisoit par son courage, par son audace, par sa fermeté, & par son amour pour la gloire. Mais dans la suite, toutes les lois ne purent rétablir ce qu'une république mourante, ce qu'une anarchie générale, ce qu'un gouvernement militaire, ce qu'un empire dur, ce qu'un despotisme superbe, ce qu'une monarchie foible, ce qu'une cour stupide, idiote & superstitieuse, abattirent successivement. On eût dit qu'ils n'avoient conquis le monde que pour l'affoiblir, & le livrer sans défense aux Barbares: les nations Gothes, Gothiques, Sarrazines, & Tartares, les accablèrent tour-à-tour. Bientôt les peuples barbares n'eurent à détruire que des peuples barbares; ainsi dans le temps des fables, après les inondations & les déluges, il sortit de la terre des hommes armés qui s'exterminèrent les uns les autres. Parcourons, d'après M. de Montesquieu, tous ces événemens d'un œil rapide; l'ame s'élève, l'esprit s'étend, en s'accoutumant à considérer les grands objets.

Il étoit tellement impossible que la république pût se relever après la tyrannie de César, qu'il arriva à sa mort ce qu'on n'avoit point encore vu, qu'il n'y eut plus de tyrans, & qu'il n'y eut pas de liberté; car les causes qui l'avoient détruite, subsistoient toujours.

Sextus Pompée tenoit la Sicile & la Sardaigne; il étoit maître de la mer, & il avoit avec lui une infinité de fugitifs & de proscrits, qui combattoient pour leurs dernières espérances. Octave lui fit deux guerres très-laborieuses; & après bien des mauvais succès, il le vainquit par l'habileté d'Agrippa. Il gagna les soldats de Lépidus, & le dépouillant de la puissance du triumvirat, il lui envia même la consolation de mener une vie obscure, & le força de se trouver comme homme privé dans les assemblées du peuple. Ensuite la bataille d'Actium se donna, & Cléopatre en fuyant, entraîna Antoine avec elle. Tant de capitaines & tant de rois, qu'Antoine avoit faits ou aggrandis, lui manquèrent; & comme si la générosité avoit été liée à l'esclavage, une simple troupe de gladiateurs lui conserva une fidélité héroïque.

Auguste, c'est le nom que la flatterie donna à

Octave, établit l'ordre, c'est-à-dire une servitude durable: car dans un état libre où l'on vient d'usurper la souveraineté, on appelle *regle*, tout ce qui peut fonder l'autorité sans bornes d'un seul; & on nomme *trouble*, *dissension*, *mauvais gouvernement*, tout ce qui peut maintenir l'honnête liberté des sujets.

Tous les gens qui avoient eu des projets ambitieux, avoient travaillé à mettre une espèce d'anarchie dans la république. Pompée, Crassus, & César y réussirent à merveille; ils établirent une impunité de tous les crimes publics; tout ce qui pouvoit arrêter la corruption des mœurs, tout ce qui pouvoit faire une bonne police, ils l'abolirent; & comme les bons législateurs cherchent à rendre leurs concitoyens meilleurs, ceux-ci travailloient à les rendre pires: ils introduisirent la coutume de corrompre le peuple à prix d'argent; & quand on étoit accusé de brigues, on corrompoit aussi les juges: ils firent troubler les élections par toutes sortes de violences, & quand on étoit mis en justice, on intimidoit encore les juges: l'autorité même du peuple étoit anéantie; témoin Gabinius, qui après avoir établi, malgré le peuple, Ptolomée à main armée, vint froidement demander le triomphe.

Ces derniers hommes de la république cherchoient à dégoûter le peuple de son devoir, & à devenir nécessaires, en rendant extrêmes les inconvéniens du gouvernement républicain; mais lorsqu'Auguste fut une fois le maître, la politique le fit travailler à rétablir l'ordre, pour faire sentir le bonheur du gouvernement d'un seul.

Au lieu que César disoit insolemment que la république n'étoit rien, & que les paroles de lui César, étoient des lois; Auguste ne parla que de la dignité du sénat, & de son respect pour la république. Il songea donc à établir le gouvernement le plus capable de plaire qui fût possible, sans choquer ses intérêts, & il en fit un, aristocratique par rapport au civil, & monarchique par rapport au militaire: gouvernement ambigu, qui n'étant pas soutenu par ses propres forces, ne pouvoit subsister que tandis qu'il plairoit au monarque, & étoit entièrement monarchique par conséquent. En un mot, toutes les actions d'Auguste, tous ses réglemens tendoient à l'établissement de la monarchie. Sylla se défit de la dictature: mais dans toute la vie de Sylla, au milieu de ses violences, on vit un esprit républicain; tous ses réglemens, quoique tyranniquement exécutés, tendoient toujours à une certaine forme de république. Sylla, homme emporté, menoit violemment les Romains à la liberté: Auguste, rusé tyran, les conduisit doucement à la servitude. Pendant que sous Sylla, la république reprenoit des forces, tout le monde crioit à la tyrannie, & pendant que sous Auguste la tyrannie se fortifioit, on ne parloit que de liberté.

La coutume des triomphes qui avoit tant contribué à la grandeur de Rome, se perdit sous ce prince; ou plutôt cet honneur devint un privilége de la souveraineté. Dans le tems de la république, celui-là seul avoit droit de demander le triomphe, sous les auspices duquel la guerre s'étoit faite; or elle se faisoit toujours sous les auspices du chef, & par conséquent de l'empereur, qui étoit le chef de toutes les armées.

Sous prétexte de quelques tumultes arrivés dans les élections, Auguste mit dans la ville un gouverneur & une garnison; il rendit les corps des légions éternels, les plaça sur les frontières, & établit des fonds particuliers pour les payer. Enfin, il ordonna que les vétérans recevroient leur récompense en argent, & non pas en terres.

Dion remarque très-bien, que depuis lors, il fut plus difficile d'écrire l'histoire: tout devint secret: toutes les dépêches des provinces furent portées dans le cabinet des empereurs; on ne sut plus que ce que la folie & la hardiesse des tyrans ne voulut point cacher, ou ce que les historiens conjecturèrent.

Comme on voit un fleuve miner lentement & sans bruit les digues qu'on lui oppose, & enfin les renverser dans un moment, & couvrir les campagnes qu'elles conservoient; ainsi la puissance souveraine, sous Auguste, agit insensiblement, & renversa sous Tibere avec violence.

A peine ce prince fut monté sur le trône, qu'il appliqua la loi de majesté, non pas aux cas pour lesquels elle avoit été faite, mais à tout ce qui put servir sa haine, ou ses défiances. Ce n'étoient pas seulement les actions qui tomboient dans le cas de cette loi; mais des paroles, des signes, & des pensées mêmes: car ce qui se dit dans ces épanchemens de cœur que la conversation produit entre deux amis, ne peut être regardé que comme des pensées. Il n'y eut donc plus de liberté dans les festins, de confiance dans les parentés, de fidélité dans les esclaves; la dissimulation & la tristesse du prince se communiquant par-tout, l'amitié fut regardée comme un écueil, l'ingénuité comme une imprudence, & la vertu comme une affectation qui pouvoit rappeller dans l'esprit des peuples le bonheur des tems précédens.

Il n'y a point de plus cruelle tyrannie que celle qu'on exerce à l'ombre des loix, & avec les couleurs de la justice; lorsqu'on va, pour ainsi dire, noyer des malheureux sur la planche même sur laquelle ils s'étoient sauvés. Et comme il n'est jamais arrivé qu'un tyran ait manqué d'instrumens de sa tyrannie, Tibère trouva toujours des juges prêts à condamner autant de gens qu'il en put soupçonner.

Du tems de la république, le sénat qui ne jugeoit point en corps les affaires des particuliers, connoissoit par une délégation du peuple, des crimes qu'on imputoit aux alliés. Tibere lui ren-

voya de même le jugement de tout ce qui s'appelloit *crime de lése-majesté* contre lui. Ce corps tomba dans un état de bassesse qui ne peut s'exprimer; les sénateurs alloient au-devant de la servitude, sous la faveur de Séjan; les plus illustres d'entr'eux faisoient le métier de délateurs.

Avant que Rome fût gouvernée par un seul, les richesses des principaux Romains étoient immenses, quelles que fussent les voies qu'ils employoient pour les acquérir: elles furent presque toutes ôtées sous les empereurs; les sénateurs n'avoient plus ces grands cliens qui les combloient de biens; on ne pouvoit guère rien prendre dans les provinces que pour César, sur-tout lorsque ses procurateurs, qui étoient à-peu-près comme sont aujourd'hui nos intendans, y furent établis. Cependant, quoique la source des richesses fût coupée, les dépenses subsistoient toujours; le train de vie étoit pris, & on ne pouvoit plus le soutenir que par la faveur de l'empereur.

Auguste avoit ôté au peuple la puissance de faire des lois, & celle de juger des crimes publics; mais il lui avoit laissé, ou du-moins avoit paru lui laisser, celle d'élire les magistrats. Tibère, qui craignoit les assemblées d'un peuple si nombreux, lui ôta encore ce privilége, & le donna au sénat, c'est-à-dire à lui-même: or on ne sauroit croire combien cette décadence du pouvoir du peuple avilit l'ame des grands. Lorsque le peuple disposoit des dignités, les magistrats qui les briguoient, faisoient bien des bassesses; mais elles étoient jointes à une certaine magnificence qui les cachoit, soit qu'ils donnassent des jeux, ou de certains repas au peuple, soit qu'ils lui distribuassent de l'argent ou des grains. Quoique le motif fût bas, le moyen avoit quelque chose de noble, parce qu'il convient toujours à un grand homme d'obtenir par des libéralités, la faveur du peuple. Mais, lorsque le peuple n'eut plus rien à donner, & que le prince, au nom du sénat, disposa de tous les emplois, on les demanda, & on les obtint par des voies indignes; la flatterie, l'infamie, les crimes, furent des arts nécessaires pour y parvenir.

Caligula succéda à Tibère. On disoit de lui qu'il n'y avoit jamais eu un meilleur esclave, ni un plus méchant maître; ces deux choses sont assez liées, car la même disposition d'esprit, qui fait qu'on a été vivement frappé de la puissance illimitée de celui qui commande, fait qu'on ne l'est pas moins lorsqu'on vient à commander soi-même.

Ce monstre faisoit mourir militairement tous ceux qui lui déplaisoient, ou dont les biens tentoient son avarice; plusieurs de ses successeurs l'imitèrent: nous ne trouvons rien de semblable dans nos histoires modernes. Attribuons-en la cause à des mœurs plus douces, & à une religion plus réprimante; deplus on n'a point à dépouiller les familles de ces sénateurs qui avoient ravagé le monde. Nous tirons cet avantage de la médiocrité de nos fortunes, qu'elles sont plus sûres; nous ne valons pas la peine qu'on nous ravisse nos biens.

Le petit peuple de Rome, ce qu'on appelloit *plebs*, ne haïssoit pas cependant les plus mauvais empereurs. Depuis qu'il avoit perdu l'empire & qu'il n'étoit plus occupé à la guerre, il étoit devenu le plus vil de tous les peuples; il regardoit le commerce & les arts comme des choses propres aux seuls esclaves, & les distributions de blé qu'il recevoit lui faisoient négliger les terres; on l'avoit accoutumé aux jeux & aux spectacles. Quand il n'eut plus de tribuns à écouter, ni de magistrats à élire, ces choses vaines lui devinrent nécessaires, & son oisiveté lui en augmenta le goût. Or, Caligula, Néron, Commode, Caracalla étoient regrettés du peuple, à cause de leur folie même; car ils aimoient avec fureur ce que le peuple aimoit, & contribuoient de tout leur pouvoir & même de leur personne, à ses plaisirs; ils prodiguoient pour lui toutes les richesses de l'empire; & quand elles étoient épuisées, le peuple voyant sans peine dépouiller toutes les grandes familles, il jouissoit des fruits de la tyrannie, & il en jouissoit purement; car il trouvoit sa sûreté dans sa bassesse. De telles gens haïssoient naturellement les gens de bien; ils savoient qu'ils n'en étoient pas approuvés: indignés de la contradiction ou du silence d'un citoyen austère, enivrés des applaudissemens de la populace, ils parvenoient à s'imaginer que leur gouvernement faisoit la félicité publique, & qu'il n'y avoit que des gens mal intentionnés qui pussent le censurer.

Caligula étoit un vrai sophiste dans sa cruauté: comme il descendoit également d'Antoine & d'Auguste, il disoit qu'il puniroit les consuls s'ils célébroient le jour de réjouissance établi en mémoire de la victoire d'Actium, & qu'il les puniroit s'ils ne le célébroient pas; & Drusille, à qui il accorda les honneurs divins, étant morte, c'étoit un crime de la pleurer parce qu'elle étoit déesse, & de ne la pas pleurer parce qu'elle étoit sa sœur.

C'est ici qu'il faut se donner le spectacle des choses humaines. Qu'on voie dans l'histoire de Rome tant de guerres entreprises, tant de sang répandu, tant de peuples détruits, tant de grandes actions, tant de triomphes, tant de politique, de sagesse, de prudence, de constance, de courage; ce projet d'envahir tout, si bien formé, si bien soutenu, si bien fini, à quoi aboutit-il, qu'à assouvir le bonheur de cinq ou six monstres? Quoi! ce sénat n'avoit fait évanouir tant de rois que pour tomber lui-même dans le plus bas esclavage de quelques-uns de ses plus indignes citoyens, & s'exterminer par ses propres arrêts? On n'élève donc sa puissance que pour la voir mieux renversée? Les hommes ne travaillent à

augmenter leur pouvoir que pour le voir tomber contre eux-mêmes dans de plus heureuses mains.

Caligula ayant été tué, le sénat s'assembla pour établir une forme de gouvernement. Dans le temps qu'il délibéroit, quelques soldats entrèrent dans le palais pour piller, ils trouvèrent dans un lieu obscur un homme tremblant de peur; c'étoit Claude : ils le saluèrent empereur. Cet empereur acheva de perdre les anciens ordres, en donnant à ses officiers le droit de rendre la justice. Les guerres de Marius & de Sylla ne se faisoient que pour savoir qui auroit ce droit, des sénateurs ou des chevaliers. Une fantaisie d'un imbécille l'ôta aux uns & aux autres; étrange succès d'une dispute qui avoit mis en combustion tout l'univers!

Les soldats avoient été attachés à la famille de César, qui étoit garante de tous les avantages que leur avoit procuré la révolution. Le temps vint que les grandes familles de Rome furent toutes exterminées par celle de César, & que celle de César, dans la personne de Néron, périt elle-même. La puissance civile qu'on avoit sans cesse abattue, se trouva hors d'état de contre-balancer la militaire; chaque armée voulut nommer un empereur.

Galba, Othon, Vitellius ne firent que passer; Vespasien fut élu, comme eux, par les soldats: il ne songea, dans tout le cours de son régne, qu'à rétablir l'empire, qui avoit été successivement occupé par six tyrans également cruels, presque tous furieux, souvent imbécilles, & pour comble de malheur, prodigues jusqu'à la folie.

Tite, qui vint à succéder à Vespasien, fut les délices du peuple. Domitien fit voir un nouveau monstre, plus cruel, ou du moins plus implacable que ceux qui l'avoient précédé, parce qu'il étoit plus timide. Ses affranchis les plus chers, &, à ce que quelques-uns ont dit, sa femme même voyant qu'il étoit aussi dangereux dans ses amitiés que dans ses haines, & qu'il ne mettoit aucunes bornes à ses méfiances, ni à ses accusations, s'en défirent. Avant de faire le coup, ils jettèrent les yeux sur un successeur, & choisirent Nerva, vénérable vieillard.

Nerva adopta Trajan, prince le plus accompli dont l'histoire ait jamais parlé. Adrien, son successeur, abandonna ses conquêtes & borna l'empire à l'Euphrate.

Dans ces tems-là, la secte des stoïciens s'étendoit & s'accréditoit de plus en plus. Il sembloit que la nature humaine eût fait un effort pour produire d'elle-même cette secte admirable, qui étoit comme ces plantes que la terre fait naître dans des lieux que le ciel n'a jamais vus.

Les *Romains* lui durent leurs meilleurs empereurs. Rien n'est capable de faire oublier le premier Antonin que Marc-Aurele qu'il adopta. On sent en soi-même un plaisir secret, lorsqu'on parle de cet empereur; on ne peut lire sa vie sans une espèce d'attendrissement: tel est l'effet qu'elle produit, qu'on a meilleure opinion de soi-même, parce qu'on a meilleure opinion des hommes. La sagesse de Nerva, la gloire de Trajan, la valeur d'Adrien, la vertu des deux Antonins se firent respecter des soldats. Mais lorsque de nouveaux monstres prirent leur place, l'abus du gouvernement militaire parut dans tout son excès; & les soldats qui avoient vendu l'empire, assassinèrent les empereurs pour en avoir un nouveau prix.

Commode succéda à Marc-Aurèle son père. C'étoit un monstre qui suivoit toutes ses passions, & toutes celles de ses ministres & de ses courtisans. Ceux qui en délivrèrent le monde, nommèrent en sa place Pertinax, vénérable vieillard, que les soldats prétoriens massacrèrent d'abord.

Ils mirent l'empire à l'enchère, & Didius Julien l'emportant par ses promesses, souleva tous les *Romains*; car quoique l'empire eût été souvent acheté, il n'avoit pas encore été marchandé. Pescennius Niger, Sévère & Albin furent salués empereurs, & Julien n'ayant pu payer les sommes immenses qu'il avoit promises, fut abandonné par ses troupes.

Sévère avoit de grandes qualités; mais il avoit encore de plus grands défauts; quoique jaloux de son autorité autant que l'avoit été Tibère, il se laissa gouverner par Plautien d'une manière misérable. Enfin il étoit cruel & barbare; il employa les exactions d'un long règne, & les proscriptions de ceux qui avoient suivi le parti de ses concurrens, à amasser des trésors immenses. Mais les trésors amassés par des princes n'ont presque jamais que des effets funestes: ils corrompent le successeur qui en est ébloui; & s'ils ne gâtent son cœur, ils gâtent son esprit. Ils forment d'abord de grandes entreprises avec une puissance qui est d'accident, qui ne peut pas durer, qui n'est pas naturelle, & qui est plutôt enflée qu'aggrandie. Les proscriptions de cet empereur furent cause que plusieurs soldats de Niger se retirèrent chez les Parthes. Ils leur apprirent ce qui manquoit à leur art militaire, à se servir des armes romaines, & même à en fabriquer, ce qui fit que ces peuples qui s'étoient ordinairement contentés de se défendre, furent dans la suite presque toujours aggresseurs.

Il est remarquable que dans cette suite de guerres civiles qui s'élevèrent continuellement, ceux qui avoient les légions d'Europe vainquirent presque toujours ceux qui avoient les légions d'Asie, & l'on trouve dans l'histoire de Sévère qu'il ne put prendre la ville d'Atra en Arabie, parce que les légions d'Europe s'étant mutinées, il fut obligé d'employer celles de Syrie. On sentit cette différence depuis qu'on commença à faire des levées dans les provinces; & elle fut telle entre les légions qu'elles étoient entre les peu-

ples mêmes qui, par la nature & par l'éducation, sont plus ou moins propres pour la guerre.

Ces levées faites dans les provinces produisirent un autre effet : les empereurs pris ordinairement dans la milice, furent presque tous étrangers & quelquefois barbares. Rome ne fut plus la maîtresse du monde, & reçut des loix de tout l'univers. Chaque empereur y porta quelque chose de son pays ou pour les manières ou pour les mœurs, ou pour la police, ou pour le culte ; Héliogabale alla jusqu'à vouloir détruire tous les objets de la vénération de Rome, & ôter tous les dieux de leurs temples pour y placer le sien.

On pourroit appeller Caracalla qui vint succéder à Sévère, non pas un *tyran*, mais le *destructeur* des hommes. Caligula, Néron & Domitien bornoient leurs cruautés dans la capitale ; celui-ci alloit promener sa fureur dans tout l'univers. Ayant commencé son regne par tuer de sa propre main Géta son frère, il employa ses richesses à augmenter la paye des soldats, pour leur faire souffrir son crime ; & pour en diminuer encore l'horreur, il mit son frère au rang des dieux. Ce qu'il y a de singulier, c'est que le même honneur lui fut exactement rendu par Macrin, qui, après l'avoir fait poignarder, voulant appaiser les soldats prétoriens affligés de la mort de ce prince qui les avoit comblés de largesses, lui fit bâtir un temple, & y établit des prêtres flamines pour le desservir.

Les profusions de Caracalla envers ses troupes avoient été immenses, & il avoit très-bien suivi le conseil que son père lui avoit donné en mourant, d'enrichir les gens de guerre, & de ne s'embarrasser pas des autres. Mais cette politique n'étoit guère bonne que pour un règne ; car le successeur ne pouvant plus faire les mêmes dépenses, étoit d'abord massacré par l'armée ; de façon qu'on voyoit toujours les empereurs sages mis à mort par les soldats, & les méchans par des conspirations ou des arrêts du sénat.

Quand un tyran qui se livroit aux gens de guerre, avoit laissé les citoyens exposés à leurs violences & à leurs rapines, cela ne pouvoit durer qu'un règne ; car les soldats, à force de détruire, alloient jusqu'à s'ôter à eux-mêmes leur solde. Il falloit donc songer à rétablir la discipline militaire ; entreprise qui coutoit toujours la vie à celui qui osoit la tenter.

Quand Caracalla eut été tué par les embuches de Macrin, les soldats élurent Héliogabale, & quand ce dernier qui n'étant occupé que de ses sales voluptés, les laissoit vivre à leur fantaisie, ne put plus être souffert, ils le massacrèrent. Ils tuèrent de même Alexandre qui vouloit rétablir la discipline, & parloit de les punir. Ainsi un tyran qui ne s'assuroit point la vie, mais le pouvoir de faire des crimes, périssoit avec ce funeste avantage, que celui qui voudroit faire mieux périroit après lui.

Après Aléxandre, on élut Maximin qui fut le premier empereur d'une origine barbare. Sa taille gigantesque & la force de son corps l'avoient fait connoître : il fut tué avec son fils par ses soldats. Les deux premiers Gordiens périrent en Afrique ; Maxime, Balbin & le troisième Gordien furent massacrés. Philippe qui avoit fait tuer le jeune Gordien, fut tué lui-même avec son fils ; & Dèce qui fut élu en sa place, périt à son tour par la trahison de Gallus.

Ce qu'on appelloit *l'empire romain* dans ce siècle-là, étoit une espèce de république irrégulière, telle à peu-près que l'aristocratie d'Alger, où la milice qui a la puissance souveraine fait & défait un magistrat, qu'on appelle le *dey*.

Dans ces mêmes tems, les Barbares au commencement inconnus aux *Romains*, ensuite seulement incommodes, leur étoient devenus redoutables. Par l'événement du monde le plus extraordinaire, Rome avoit si bien anéanti tous les peuples, que lorsqu'elle fut vaincue elle-même, il sembla que la terre en eût enfanté de nouveaux pour la détruire.

Sous le règne de Gallus, un grand nombre de nations qui se rendirent ensuite plus célèbres, ravagèrent l'Europe ; & les Perses ayant envahi la Syrie, ne quittèrent leurs conquêtes que pour conserver leur butin. Les violences des *romains* avoient fait retirer les peuples du midi au nord ; tandis que la force qui les contenoit subsista, ils y restèrent ; quand elle fut affoiblie, ils se répandirent de toutes parts. La même chose arriva quelques siécles après. Les conquêtes de Charlemagne & ses tyrannies avoient une seconde fois fait reculer les peuples du midi au nord : si-tôt que cet empire fut affoibli, ils se portèrent une seconde fois du nord au midi. Et si aujourd'hui un prince faisoit en Europe les mêmes ravages, les nations repoussées dans le nord, adossées aux limites de l'univers, y tiendroient ferme jusqu'au moment qu'elles inonderoient & conquerroient l'Europe une troisiéme fois.

L'affreux désordre qui étoit dans la succession à l'empire étant venu à son comble, on vit paroître, sur la fin du règne de Valerien & pendant celui de Gallien, trente prétendans divers qui s'étant la plupart entre-détruits, ayant eu un règne très-court, furent nommés *tyrans*. Valerien ayant été pris par les Perses, & Gallien son fils négligeant les affaires, les barbares pénétrèrent par-tout, l'empire se trouvant dans cet état où il fut environ un siècle après en occident, & il auroit été dès-lors détruit sans un concours heureux de circonstances ; quatre grands hommes, Claude, Aurélien, Tacite & Probus qui, par un grand bonheur, se succédèrent, rétablirent l'empire prêt à périr.

Cependant pour prévenir les trahisons conti-

nuelles des soldats, les empereurs s'associèrent des personnes en qui ils avoient confiance; & Dioclétien, sous la grandeur des affaires, régla qu'il y auroit toujours deux empereurs & deux césars; mais ce qui contint encore plus les gens de guerre, c'est que les richesses des particuliers & la fortune publique ayant diminué, les empereurs ne purent plus leur faire des dons si considérables, de manière que la récompense fut plus proportionnée au danger de faire une nouvelle élection. D'ailleurs les préfets du prétoire qui faisoient à leur gré massacrer les empereurs pour se mettre à leur place, furent entièrement abaissés par Constantin, qui ne leur laissa que les fonctions civiles, & en fit quatre au lieu de deux.

La vie des empereurs commença donc à être plus assurée; ils purent mourir dans leur lit, & cela sembla avoir un peu adouci leurs mœurs; ils ne versèrent plus le sang avec tant de férocité. Mais comme il falloit que ce pouvoir immense débordât quelque part, on vit un autre genre de tyrannie plus sourde. Ce ne furent plus des massacres, mais des jugemens iniques, des formes de justice qui sembloient n'éloigner la mort que pour flétrir la vie: la cour fut gouvernée, & gouverna par plus d'artifices, par des arts plus exquis, avec un plus grand silence: enfin au lieu de cette hardiesse à concevoir une mauvaise action, & de cette impétuosité à la commettre, on ne vit plus régner que les vices des ames foibles & des crimes réfléchis.

Il s'établit encore un nouveau genre de corruption, les premiers empereurs aimoient les plaisirs, ceux-ci la molesse: ils se montrérent moins aux gens de guerre, ils furent plus oisifs, plus livrés à leurs domestiques, plus attachés à leurs palais, & plus séparés de l'empire. Le poison de la cour augmenta sa force, à mesure qu'il fut plus séparé; on ne dit rien, on insinua tout; les grandes réputations furent toutes attaquées, & les ministres & les officiers de guerre furent mis sans cesse à la discrétion de cette sorte de gens qui ne peuvent servir l'état, ni souffrir qu'on le serve avec gloire. Le prince ne fut plus rien que sur le rapport de quelques confidens, qui toujours de concert, souvent même lorsqu'ils sembloient être d'opinion contraire, ne faisoient auprès de lui que l'office d'un seul.

Le séjour de plusieurs empereurs en Asie & leur perpétuelle rivalité avec les rois de Perse, firent qu'ils voulurent être adorés comme eux; & Dioclétien, d'autres disent Galère, l'ordonna par un édit. Ce faste & cette pompe asiatique s'établissant, les yeux s'y accoutumèrent d'abord: & lorsque Julien voulut mettre de la simplicité & de la modestie dans ses manières, on appella *oubli de la dignité* ce qui n'étoit que la mémoire des anciennes mœurs.

Quoique depuis Marc-Aurèle il y eût eu plusieurs empereurs, il n'y avoit eu qu'un empire; & l'autorité de tous étant reconnue dans la province, c'étoit une puissance unique exercée par plusieurs. Mais Galère & Constance Chlore n'ayant pu s'acorder, ils partagèrent réellement l'empire, & cet exemple que Constantin suivit sur le plan de Galère produisit une étrange révolution. Ce prince qui n'a fait que des fautes en matière de politique, porta le siége de l'empire en Orient; cette division qu'on en fit le ruina, parce que toutes les parties de ce grand corps liées depuis long-tems ensemble, s'étoient, pour ainsi dire, ajustées pour y rester & dépendre les unes des autres.

Dès que Constantin eut établi son siége à Constantinople, Rome presque entière y passa, & l'Italie fut privée de ses habitans & de ses richesses. L'or & l'argent devinrent extrêmement rares en Europe; & comme les empereurs en voulurent toujours tirer les mêmes tributs, ils soulevèrent tout le monde.

Constantin, après avoir affoibli la capitale, frappa un autre coup sur les frontières; il ôta les légions qui étoient sur le bord des grands fleuves, & les dispersa dans les provinces: ce qui produisit deux maux, l'un, que la barrière qui contenoit tant de nations fut ôtée; & l'autre, que les soldats vécurent & s'amollirent dans le cirque & dans les théâtres.

Plusieurs autres causes concoururent à la ruine de l'empire. On prenoit un corps de barbares pour s'opposer aux inondations d'autres barbares, & ces nouveaux corps de milice étoient toujours prêts à recevoir de l'argent, à piller & à se battre; on étoit servi pour le moment; mais dans la suite, on avoit autant de peine à réduire les auxiliaires que les ennemis.

Les nations qui entouroient l'empire en Europe & en Asie, absorbèrent peu-à-peu les richesses des Romains; & comme ils s'étoient aggrandis, parce que l'or & l'argent de tous les rois étoient portés chez eux, ils s'affoiblirent, parce que leur or & leur argent fut porté chez les autres. « Vous voulez des richesses? disoit Julien à son armée qui murmuroit; « voilà le » pays des Perses, allons-en chercher. Croyez-» moi, de tant de trésors que possédoit la répu-» blique romaine, il ne reste plus rien, & le » mal vient de ceux qui ont appris aux princes » à acheter la paix des barbares. Nos finances » sont épuisées, nos villes sont détruites, nos » provinces ruinées. Un empereur qui ne connoit » d'autres biens que ceux de l'ame, n'a pas honte » d'avouer une pauvreté honnête».

De plus les *Romains* perdirent toute leur discipline militaire, ils abandonnèrent jusqu'à leurs propres armes. Végèce dit que les soldats les trouvant trop pesantes, ils obtinrent de l'empereur Gratien de quitter leur cuirasse, & ensuite leur casque; de façon qu'exposés aux coups sans défense, ils ne songèrent plus qu'à fuir. Il ajoute

re qu'ils avoient perdu la coutume de fortifier leur camp ; & que, par cette négligence, leurs armées furent enlevées par la cavalerie des Barbares.

C'étoit une règle inviolable des premiers *Romains*, que quiconque avoit abandonné son poste ou laissé ses armes dans le combat, étoit puni de mort ; Julien & Valentinien avoient à cet égard rétabli les anciennes peines, mais les barbares pris à la solde des *Romains*, accoutumés à faire la guerre, comme la font aujourd'hui les Tartares, à fuir pour combattre encore, à chercher le pillage plus que l'honneur, étoient incapables d'une pareille discipline.

Telle étoit celle des premiers *Romains*, qu'on y avoit vu des généraux condamner leurs enfans à mourir pour avoir, sans leur ordre, gagné la victoire : mais quand ils furent mêlés parmi les Barbares, ils y contractèrent un esprit d'indépendance qui faisoit le caractère de ces nations ; & si l'on lit les guerres de Bélisaire contre les Goths, on verra un général presque toujours désobéi par ses officiers.

Dans cette position, Attila parut dans le monde pour se soumettre tous les peuples du nord. Ce prince dans sa maison de bois, où nous le représente Priscus, se fit connoître pour un des grands monarques dont l'histoire ait jamais parlé. Il étoit maître de toutes les nations barbares, & en quelque façon de presque toutes celles qui étoient policées. Il s'étendit depuis le Danube jusqu'au Rhin, détruisit tous les forts & tous les ouvrages qu'on avoit faits sur ces fleuves, & rendit les deux empires tributaires. On voyoit à sa cour les ambassadeurs des empereurs qui venoient recevoir ses loix, ou implorer sa clémence. Il avoit mis sur l'empire d'orient un tribut de deux mille cent livres d'or. Il envoyoit à Constantinople ceux qu'il vouloit récompenser, afin qu'on les comblât de biens, faisant un trafic continuel de la frayeur des Romains. Il étoit craint de ses sujets, & il ne paroît pas qu'il en fût haï. Fidélement servi des *rois* mêmes qui étoient sous sa dépendance, il garda pour lui seul l'ancienne simplicité des mœurs des Huns.

Après sa mort, toutes les nations barbares se redivisèrent ; mais les Romains étoient si foibles, qu'il n'y avoit pas de si petit peuple qui ne pût leur nuire. Ce ne fut pas une certaine invasion qui perdit l'empire, ce furent toutes les invasions. Depuis celle qui fut si générale sous Gallus, il sembla rétabli, parce qu'il n'avoit point perdu de terrain ; mais il alla de degrés en degrés, de la décadence à sa chûte, jusqu'à ce qu'il s'affaissa tout-à-coup sous Arcadius & Honorius.

En vain on auroit rechassé les Barbares dans leur pays, ils y seroient tout de même rentrés, pour mettre en sûreté leur butin. En vain on les extermina, les villes n'étoient pas moins saccagées, les villages brûlés, les familles tuées ou dispersées. Lorsqu'une province avoit été ravagée, les barbares qui succédoient, n'y trouvant plus rien, devoient passer à une autre. On ne ravagea au commencement que la Thrace, la Mysie, la Pannonie. Quand ces pays furent dévastés, on ruina la Macédoine, la Thessalie, la Grèce ; de-là il fallut aller aux Noriques. L'empire, c'est-à-dire le pays habité, se rétrécissoit toujours, & l'Italie devenoit frontière.

L'empire d'occident fut le premier abattu, & Honorius fut obligé de s'enfuir à Ravenne. Théodoric s'empara de l'Italie, qu'Alaric avoit déjà ravagée. Rome s'étoit aggrandie, parce qu'elle n'avoit eu que des guerres successives ; chaque nation, par un bonheur inconcevable, ne l'attaquant que quand l'autre avoit été ruinée. Rome fut détruite, parce que toutes les nations l'ataquèrent à la fois, & pénétrèrent par-tout.

L'empire d'orient, après avoir essuyé toutes sortes de tempêtes, fut réduit sous ces derniers empereurs, aux fauxbourgs de Constantinople, & finit comme le Rhin, qui n'est plus qu'un ruisseau lorsqu'il se perd dans l'Océan.

Je n'ajoute qu'une seule, mais admirable réflexion, qu'on doit encore à M. de Montesquieu. Ce n'est pas, dit-il, la fortune qui domine le monde ; on peut le demander aux Romains qui eurent une suite continuelle de prospérités, quand ils se gouvernèrent sur un certain plan, & une suite non interrompue de revers, lorsqu'ils se conduisirent sur un autre. Il y a des causes générales, soit morales, soit physiques, qui agissent dans chaque monarchie, l'élèvent, la maintiennent ou la précipitent : tous les accidens sont soumis à ces causes ; & si le hasard d'une bataille, c'est-à-dire une cause particulière, a ruiné un état, il y avoit une cause générale qui faisoit que cet état devoit périr par une seule bataille. En un mot, l'allure principale entraîne avec elle tous les accidens particuliers. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

ROME, (ESPRIT-JEAN de (*Hist. litt. mod.*) sieur d'Ardene, de l'académie de Marseille ; né à Marseille en 1687. Mort aussi à Marseille en 1748. On a de lui des œuvres posthumes, en quatre volumes in 12 ; ce sont des fables, des odes, &c. des ouvrages couronnés par diverses académies.

ROMULUS, (*Hist. rom.*) dont l'origine est fort incertaine, passa pour être le fils de Rhéa Silvia ou Ilia, fille de Numitor. Amulius, roi d'Albe & oncle de cette princesse, l'avoit forcée de se consacrer au culte de Vesta, afin qu'elle n'eût point d'enfans qui pussent lui disputer un sceptre enlevé à son frère Numitor. La prêtresse, infidelle à ses vœux & à la sainteté de son état,

mit au monde deux gémeaux qui par l'ordre d'Amulius, furent jettés dans le Tibre, où après avoir long-temps flotté, ils furent retirés par des bergers. Le nom de *Lupa*, qui est celui de la femme qui prit soin de les élever, donna naissance à la fable, qu'ils avoient été allaités par une louve. La belle éducation qu'ils reçurent à Gabie, où l'on élevoit la jeune noblesse, fait soupçonner que leur origine étoit connue de leur grand-père qui fournit à cette dépense. Dès que le secret de leur naissance leur eut été révélé, ils en justifièrent la noblesse par la fierté de leurs sentimens. Leurs inclinations belliqueuses éclatèrent contre Amulius qu'ils firent descendre du trône pour y placer Numitor. Ils auroient pu y monter eux-mêmes; mais, pleins de respect pour leur aïeul, ils aimèrent mieux être les fondateurs d'un nouvel empire. Ils bâtirent, sur les bords du Tibre, une ville qui fut appellée *Rome*, du nom de *Romulus*. On n'est pas d'accord s'ils furent les fondateurs ou les conquérans de cette ville, dont les uns attribuent l'origine à des Troyens fugitifs que la tempête jetta sur les côtes d'Etrurie: d'autres en font honneur à Romanus, fils d'Ulisse & de Circé. Cette ville fut peuplée d'avanturiers & de bannis qui la rendirent bientôt redoutable à ses voisins. Ce qu'il y a de certain, c'est que le mot *Roma* en langue toscane signifie *force* ou *puissance*. Les deux frères, revêtus d'un pouvoir égal, ne furent pas long-temps amis. Leur haine ne fut éteinte que dans le sang de Rémus qui expira par un fratricide. Une multitude de Toscans, attirés par l'espoir du brigandage, s'établirent dans la ville nouvelle où ils introduisirent leurs superstitions & les cérémonies religieuses dont ils étoient les inventeurs. Ces nouveaux habitans furent partagés en différentes classes, & la supériorité fut assignée aux richesses & aux talens militaires. *Romulus*, pour affermir son établissement, choisit les jeunes gens les plus vigoureux & les mieux faits dont il forma des régimens de trois mille hommes de pied & de trois cents chevaliers. Il les appella *légions*, parce qu'ils étoient composés d'hommes d'élite dont le courage n'étoit pas équivoque. Il forma ensuite un sénat de cent des plus vertueux citoyens, à qui il donna le nom de *patriciens*, pour marquer que leurs enfans étoient légitimes; ce qui étoit fort rare dans ce siécle barbare & licencieux. D'autres prétendent, avec plus de vraisemblance, que ce nom marquoit le respect dont on devoit être pénétré pour eux. Cette ville, devenue la retraite de tous les hommes sans patrie, manquoit de femmes pour en perpétuer les habitans. Il enleva six cents quatre-vingt-trois filles Sabines qu'ils avoient attirées à Rome, sous prétexte d'y assister à des jeux & des spectacles. Il ne réserva pour lui que Hercilie, & il en eut deux enfans. Les Sabins, sensibles à cet affront, envoyèrent des ambassadeurs pour le sommer de rendre les filles enlevées, promettant qu'on les renverroit s'ils les demandoit en mariage, comme les régles de la pudeur l'exigeoient. *Romulus* répondit qu'il ne pouvoit consentir à cette restitution; leur protestant que bien loin d'avoir eu l'intention de leur faire un outrage, il ne s'étoit proposé que de mériter leur amitié, en formant une alliance avec eux. Le pays des Sabins étoit alors divisé en plusieurs petits états qui avoient chacun leur chef ou leur roi, & qui tous étoient indépendans les uns des autres. Acron, un de ces petits rois, fut le premier à déclarer la guerre aux Romains. *Romulus*, qu'il défia à un combat particulier, le coucha sur la poussière. Les Fidenates, les Crustuméviens & les Antemnates, armèrent pour venger sa mort, & furent entièrement défaits. Les autres Sabins sous la conduite de Tatius, se présentèrent devant Rome, & se rendirent maîtres du capitole, par la trahison de Tarpéia, fille du gouverneur de cette forteresse. Les deux armées étoient en présence, lorsque les Sabines enlevées se jettèrent au milieu des rangs, & conjurèrent d'un côté leurs parens & de l'autre leurs époux, de ne point verser un sang qui leur étoit également précieux. Elles ménagèrent un accommodement qui ne fit plus qu'un seul corps des deux nations. Il y eut alors deux chefs de l'état, sans que la jalousie du commandement en troublât la tranquillité. Quoiqu'ils eussent chacun leur palais, ils n'avoient qu'une ame & les mêmes affections. *Romulus* conquérant eut l'ambition d'être législateur, & fit plusieurs réglemens utiles: il décerna des peines contre les homicides qu'il nomma *parricides*. Il n'en établit aucunes contre ceux qui tuoient leur père ou leur mère; & lorsqu'on lui demanda le motif de cette omission, il répondit qu'il n'avoit pas présumé que le cœur humain fût capable d'une pareille atrocité. Rome, affligée de la peste, fut menacée d'être le tombeau de ses habitans. Les campagnes & les animaux furent frappés de stérilité. *Romulus*, pour rassurer les esprits effrayés, employa le secours de la religion. Toutes les villes furent purifiées, & l'on fit par-tout des sacrifices. Les Camerens, enhardis par ces calamités, portèrent la désolation dans le territoire des Romains. Leur confiance présomptueuse fut punie par une sanglante défaite. Ceux qui survécurent à ce désastre furent transplantés à Rome. Cette continuité de succès allarma les peuples de l'Italie qui tous étoient embrâsés du fanatisme républicain. Les Véiens lui redemandèrent Fidene qu'il avoit usurpé sur eux; mais il leur répondit qu'il étoit injuste & honteux de revendiquer l'héritage de ceux qu'on n'avoit point assistés dans l'infortune. Cette querelle fut décidée par les armes; dont les suites devinrent funestes aux Véiens qui, après plusieurs défaites, furent contraints de se ranger sous l'obéissance des Romains. Ce fut la dernière guerre que *Romulus* eut à soutenir. Ses prospérités

prospérités avoient corrompu son cœur. Il s'étoit concilié l'amour public au commencement de son regne par son affabilité ; mais il devint altier & superbe : le sénat fut sans autorité & les Romains eurent un tyran. Il renvoya, de son propre mouvement, les otages des Véiens, & il ne consulta que sa volonté dans la distribution qu'il fit aux soldats des terres conquises sur les ennemis. Les sénateurs, offensés de ses mépris, s'affranchirent de sa tyrannie. Ils s'élancèrent sur lui dans le temple de Vulcain, & mirent son corps en pièces. Chacun en emporta un morceau dans le pli de sa robe, afin qu'étant tous également coupables, ils fissent cause commune contre ceux qui voudroient venger sa mort. Le peuple inquiet fit d'exactes recherches, sans pouvoir découvrir la moindre partie de son corps. Julius Proculus, qui tenoit un rang distingué parmi les patriciens, jura que *Romulus* lui étoit apparu sur la route d'Albe, vêtu de blanc, & avec des armes éblouissantes, pour lui annoncer que les dieux l'avoient appellé dans le séjour de l'immortalité. » Dites aux Romains que je vais être leur protec» teur dans le ciel, & qu'ils doivent m'invoquer » sous le nom de *Quirinus* ». Ce fut sous ce nom que les Romains lui rendirent les honneurs divins. *T--N.*)

RON

RONDEL, (JACQUES DE) *Hist. litt. mod.*) écrivain protestant, ami de Bayle, auteur d'une vie d'Epicure, & d'un discours sur le chapitre de Théophraste, qui traite de la superstition.

RONDELET, (GUILLAUME) *Hist. litt. mod.*) médecin de Montpellier, au seizième siécle. Ce fut à sa sollicitation que le roi fit construire le théâtre anatomique de cette ville; il fit lui-même la dissection du corps d'un de ses enfans, preuve d'une grande indifférence pour cet enfant, ou d'un grand amour pour son art. Un anatomiste commençoit ainsi un mémoire sur son art : « Monsieur.. » étoit mon ami; il tomba malade, je lui donnai » mes soins : il mourut, je le disséquai ».

On a de Guillaume *Rondelet* un traité des poissons & d'autres ouvrages de médecine : c'est lui que Rabelais a joué sous le nom de *Rondibilis*. Né à Montpellier en 1507; mort à Réalmont, dans l'Albigeois, en 1566. Laurent Joubert, son élève, a écrit sa vie.

RONSARD, (PIERRE de) *Hist. litt. mod.*)

Ronsard.... par une autre méthode,
Réglant tout, brouilla tout, fit un art à sa mode,
Et toutefois long-temps eut un heureux destin ;
Mais sa muse en françois parlant grec & latin,
Vit dans l'âge suivant, par un retour grotesque,
Tomber de ses grands mots le faste pédantesque.

Voilà l'histoire entière de *Ronsard* & de ses succès, démentis par la postérité, mais qui furent bien éclatans & bien universels dans son siècle ; il ne lui reste de sa gloire passée que le proverbe : *donner un soufflet à Ronsard*, pour dire : *faire une faute de françois*. Ce proverbe même peut étonner d'après la vérité exprimée dans ce vers de Boileau :

Mais sa muse en françois parlant grec & latin.

Ce n'étoit pas rendre un bon service à la langue ni s'en montrer un amateur bien zélé, ou du moins bien éclairé, que de la défigurer ainsi par un jargon savant & pédantesque ; mais on trouvoit alors que cet homme introduisoit dans la langue, les richesses de la Grèce & la majesté de Rome. On l'appelloit le *prince des poëtes* de son temps. Il remporta le premier prix des jeux floraux, mais le prix ordinaire parut trop au dessous du mérite de l'ouvrage & de la réputation de l'auteur. La ville de Toulouse fit faire une Minerve d'argent massif, & la lui envoya ; elle accompagna même ce présent d'un decret qui déclaroit *Ronsard le poëte françois* par excellence ; décret qu'il faut laisser rendre à la postérité. La reine d'Ecosse, Marie Stuart, au père de laquelle *Ronsard* avoit été attaché, lui donna aussi un buffet fort riche avec une représentation du Parnasse & une inscription qui disoit que *Ronsard* en étoit l'Apollon. On peut croire que *Ronsard* prenoit toutes ces exagérations à la lettre. Il étoit né en 1525, l'année de la bataille de Pavie, & il disoit lui-même naïvement qu'il sembloit que le ciel eût voulu par-là dédommager la France de ses pertes ; il avoit d'ailleurs toutes les vanités, celle de la naissance, celle des bonnes fortunes, parmi lesquelles il en eut, dit-on, de fort mauvaises. Il mourut à Saint-Cosmè-lez-Tours, un de ses bénéfices, en 1585.

ROQ

ROQUE, (de la) *Hist. litt. mod.*) On connoit plusieurs hommes de lettres de ce nom.

1°. Gilles-André de la *Roque*, sieur de la *Lontière*, gentilhomme normand des environs de Caen, est connu par son traité de la noblesse, par sa généalogie de la maison d'Harcourt, & ses autres ouvrages sur les généalogies & le blason. Né en 1597, mort en 1687.

2°. Antoine de la *Roque* est connu sur-tout, pour avoir été chargé pendant vingt-trois ans de la rédaction du Mercure : ce fut lui que Desforges Maillard trompa sous le nom de mademoiselle Malcrais de la Vigne, & qui n'aimant pas Desforges Maillard, fit une déclaration d'amour en forme suivant l'usage antique, à mademoiselle Malcrais de la Vigne. « *Je vous aime, ma charmante B-* » *tonne, le mot est lâché, &c.* Il est auteur de deux opéras, *Médée & Jason*, *Théonoé*. Né à Marseille en 1672 ; mort à Paris en 1744

3°. Jean de la *Roque*, frère d'Antoine, travailloit avec lui au Mercure; il étoit de l'académie de Marseille, il avoit beaucoup voyagé dans le Levant; nous avons ses voyages de l'Arabie heureuse, de la Palestine, de Syrie & du Mont-Liban. Mort en 1745 à quatre-vingt quatre ans.

4°. LA ROQUE ou LARROQUE, (Matthieu de) (*Hist. du Calvinisme*) calviniste, fils de calviniste, ministre à Vitré en Bretagne, puis à Rouen, né à Leirac près d'Agen, en 1619, mort en 1684; est auteur de plusieurs ouvrages de controverse, de deux savantes dissertations latines sur Photin & Libère, & d'un traité sur la Régale.

5°. Daniel, son fils, né à Vitré, quitta la France après la révocation de l'édit de Nantes, passa successivement à Londres, à Copenhague, à Amsterdam, & revint à Paris où il embrassa la religion catholique. Malgré la faveur attachée alors aux nouveaux convertis, il fut enfermé au châtelet, puis transféré au château de Saumur, pour avoir eu part à un écrit satyrique composé contre Louis XIV, à l'occasion d'une famine qu'on éprouva en 1693, au milieu de la guerre; car Louis XIV ajoutoit toujours ce fléau à tous les autres fléaux. *Larroque* ayant été maltraité par ce prince, fut dédommagé sous la régence, il eut une pension de 4000 liv. Il mourut en 1731; il avoit travaillé *aux nouvelles de la république des lettres* pendant une maladie de Bayle; il étoit l'auteur de *l'avis aux réfugiés*, qui fut attribué à Bayle dans toute la Hollande. On a de lui encore *les véritables motifs de la conversion de l'abbé de Rancé*, & *la vie de Mézéray*, ouvrages peu estimés. Il a traduit de l'anglois de Prideaux *la vie de Mahomet*, & de l'anglois de Laurent Echard, *l'histoire romaine*; cette dernière traduction a été retouchée & publiée par l'abbé Desfontaines.

ROQUELAURE, (*Hist. de France.*) grande & ancienne maison qui tire son nom de *Roquelaure* dans l'Armagnac, a produit deux maréchaux de France. L'un (Antoine) fut comblé de biens & d'honneurs par Henri IV, qu'il avoit toujours fidèlement servi, & dans le carrosse duquel il se trouvoit au moment de l'assassinat de ce prince. Il fut fait maréchal de France par Louis XIII en 1615, & mourut à 82 ans, le 9 juin 1625.

L'autre (Gaston Jean Baptiste-Antoine) fut fait maréchal de France, le 2 février 1724. Il mourut aussi à 82 ans, le 6 mai 1738; & en lui s'éteignit la maison de *Roquelaure*.

Gaston, son père, avoit été fait duc & pair en 1652, & avoit mérité cet honneur par ses services; il avoit été blessé à la tête, & fait prisonnier à la bataille de Sedan en 1641; il avoit servi en qualité de maréchal de camp aux sièges de Gravelines en 1644, de Bourbourg en 1645, de Courtrai en 1646. Devenu lieutenant-général, il fut de nouveau blessé au siège de Bordeaux, se trouva en 1668, à la conquête de la Franche-Comté; en 1672, à celle de la Hollande; en 1673, au siège de Maëstricht. Mort la nuit du 10 au 11 mars 1683.

Au quinzième siècle, Jean-Baptiste de *Roquelaure*, attaché au parti de Réné d'Anjou, duc de Lorraine, se rendit fameux par son combat contre Jarot de Budos; combat décrit par Hardouin de la Jaille, maréchal de ce même combat.

Au seizième siècle, deux frères, Jean Bernard & Bernard, seigneurs de *Roquelaure*, furent tués, l'un au combat de la Roche-Abeille, l'autre au combat d'Orthez.

ROQUES, (PIERRE) *Hist. litt. mod.*) ministre de l'église françoise à Basle, né en Languedoc en 1685, l'année même de la révocation de l'édit de Nantes, est auteur de plusieurs livres de dévotion; il l'est aussi de quelques ouvrages littéraires; il a donné en 1731, une nouvelle édition très-augmentée de Moréry. On a de lui un traité des tribunaux de judicature; diverses pièces dans le *Journal helvétique* & dans la *Bibliothèque germanique*; la première continuation des discours de Saurin sur la bible, est encore de lui. Mort à Basle en 1748.

ROQUETTE, (l'abbé de) *Hist. mod.*) évêque d'Autun, prélat fourbe & vil, avoit, dit l'abbé de Choisy, « tous les caractères que l'auteur du » Tartuffe a si parfaitement représentés sur le mo- » dèle d'un homme faux. Avant d'être évêque, il avoit prêché, mais de faux sermons, c'est-à-dire des sermons dont il n'étoit pas l'auteur, & l'on fit sur lui cette épigramme:

> On dit que l'abbé *Roquette*,
> Prêche les sermons d'autrui;
> Moi qui sais qu'il les achete,
> Je soutiens qu'ils sont à lui.

Il prêchoit un jour aux Jésuites le panégyrique de Saint Ignace. Toute la musique de l'opéra y chantoit l'office; *les Jésuites*, dit en sortant un des auditeurs, *viennent de nous donner deux spectacles en un même jour, l'opéra & le Tartuffe.*

L'abbé de *Roquette* continua de prêcher étant évêque. Il se plaignoit un jour à M. de Harlay de ce que les officiers municipaux de la ville d'Autun avoient quitté son sermon pour aller à la comédie: *Voilà en effet*, dit M. de Harlay, *des gens de bien mauvais goût, de vous quitter ainsi pour des comédiens de campagne.*

Ce fut lui (*Mémoires de Choisy*, *hist. de l'abbé de Cosnac*) qui voyant M. le prince de Conti, prince d'une taille fort irrégulière, avoit la fantaisie de se déguiser pour un bal contre l'avis de l'abbé de Cosnac, qui voulant lui épargner le désagrément d'être reconnu par tout le monde, fit semblant de le prendre pour le marquis de Vardes, l'hom-

me de la cour le mieux fait, & ne manqua pas de s'adresser à lui-même pour le prier de lui faire connoître le prince parmi les différens masques; ce fut à lui que M. l'abbé de Cosnac indigné d'une bassesse si grossière, dit: *allez, Monsieur, vous devriez mourir de honte: quand son altesse pour s'amuser imagine de se déguiser, elle sait bien que sa taille & celle de M. de Vardes sont bien différentes.*

» Ce fut, dit l'abbé de Choisy, la source de la » haine que M. d'Autun & lui ont depuis conservée l'un pour l'autre, & qui fit faire à Guilleragues, ami de l'abbé de Cosnac, les mémoires » sur lesquels Molière a fait depuis la comédie du » faux devot ». L'abbé de *Roquette*, abbé de Saint-Gildas de Ruis, & qui fut de l'académie française, étoit son neveu, mais ne lui ressembloit pas: il avoit de la vertu & de l'éloquence. Son oraison funèbre de Jacques II, fut estimée.

ROS

ROSCIUS, (QUINTUS) *Hist. rom.*) est avec Esopus la gloire du théâtre de Rome; ce sont les deux plus grands acteurs qui aient paru sur ce théâtre. Ils étoient contemporains, *Roscius* étoit Gaulois de nation: Démosthène avoit été formé à la déclamation & à l'action oratoire par le célèbre acteur Satyrus. Cicéron voulut l'être par *Roscius* dont il étoit l'ami & l'admirateur. Macrobe raconte que Cicéron & *Roscius* s'exerçoient à l'envi à qui rendroit une même pensée ou un même sentiment, l'un en plus de tours de phrase différens & tous heureux, l'autre par une plus grande variété de gestes & de mouvemens. On a une harangue de Cicéron *pro Roscio comœdo*, où il comble d'éloges cet acteur. *Roscius*, dit il, avoit tant de vertu qu'il n'auroit jamais dû monter sur le théâtre, & il y plaisoit tant qu'il n'auroit jamais dû en descendre.

La république qui sentoit le prix d'un comédien, même dans l'ordre politique, lui faisoit une pension de vingt mille écus pour qu'il jouât le plus souvent qu'il pourroit; forcée à des dépenses réputées plus utiles, elle fut dix ans sans payer cette pension, & sans que *Roscius* plein de désintéressement & de délicatesse, manquât une seule fois de jouer. Au reste, la fortune que faisoient les grands acteurs à Rome étoit immense. Esopus, au rapport de Pline, avoit à peu près cinquante mille écus de rente. *Roscius* qui étoit pour la comédie ce que *Roscius* étoit pour la tragédie, auroit pu faire encore une bien plus grande fortune, selon Cicéron. Il auroit pu gagner tous les ans environ un million six cents cinquante mille liv. Ses mœurs honnêtes & décentes, son caractère obligeant & libéral lui méritèrent l'estime publique & toute la considération qu'on refusoit à Rome à son état. Il avoit, dit-on, un défaut qu'il avoit l'art de faire disparoître dans son jeu; il avoit les yeux un peu de travers. Il n'en étoit pas moins plein de grace dans tous les mouvemens de son visage. Il avoit fait un parallèle de l'action théâtrale & de l'action oratoire; & comme il avoit fait une étude profonde de ces deux arts, qui n'en font qu'un peut-être, nous devons regretter que cet ouvrage ne soit point parvenu jusqu'à nous. Il mourut vers l'an 61 avant Jésus-Christ.

2°. Cicéron qui plaida pour le comédien *Roscius*, avoit aussi plaidé dans sa jeunesse pour un autre *Roscius*, connu sous le nom de *Roscius* d'Amérie, ou d'Amélie, dans le duché de Spolète, & cette cause avoit honoré la jeunesse de Cicéron. Les proscriptions de Sylla étoient finies, mais ce dictateur avoit pour favori un affranchi, nommé Chrysogonus, plus vicieux encore que lui, qui faisoit mettre sur la liste des proscrits ceux qu'il vouloit perdre ou voler. Sextus *Roscius*, un des premiers citoyens d'Amérie, fut assassiné dans Rome par des ennemis, qui ayant su mettre Chrysogonus dans leurs intérêts, obtinrent que le nom de *Roscius* seroit ajouté à la liste des proscrits; ce qui d'un côté mettoit les assassins à l'abri de toute poursuite, de l'autre emportoit la confiscation des biens de la victime. Cette confiscation fut l'appât dont on se servit pour gagner Chrysogonus; il se rendit l'adjudicataire des biens de *Roscius*, en poussant à l'excès les abus qui se commettoient dans ces sortes d'adjudications; il acquit pour environ 250 liv. des biens de la valeur de sept à huit cent mille liv. Mais *Roscius* laissoit un fils, qui pouvoit réclamer un jour contre une si horrible injustice & rentrer dans ses biens paternels. On prit le parti d'accuser le fils de parricide, c'étoit lui qui avoit tué son père, & le crédit de Chrysogonus effrayant les premiers orateurs de Rome, personne n'osoit se charger de la cause de l'orphelin opprimé. Cicéron seul, âgé alors d'environ vingt-six à vingt-sept ans, eut le courage d'embrasser sa défense; il réussit même à le faire absoudre, & cette grande victoire rendit son nom illustre au barreau. Nous avons son discours; il y ménage Sylla, mais il s'élève contre les proscriptions; il attaque de front Chrysogonus, sur son opulence, fruit du crime, sur son faste, sur sa molesse, sur son insolence. On ne pouvoit s'annoncer avec plus de courage & plus d'éclat.

3°. Cicéron plaida encore avec succès pour un autre *Roscius* (Lucius *Roscius* Othon,) qui étant tribun du peuple l'an 685 de Rome, fit passer une loi souvent citée dans les auteurs; c'est celle qui concerne les chevaliers Romains; cette loi exigeoit qu'on eût cinquante mille livres de bien pour être admis dans l'ordre des chevaliers. Ceux-ci n'avoient point eu jusqu'alors de places marquées au théâtre; cette même loi leur assigna les quatorze rangs de siéges les plus voisins de ceux des sénateurs. Cette même distinction accordée aux sénateurs plus de cent ans auparavant, avoit fait murmurer le peuple; il murmura bien davantage, lorsqu'il vit cette nouvelle distinction s'établir en faveur des cheva-

liers. Ce même *Roscius* Othon, préteur en 689, entrant au théâtre, fut reçu du peuple avec des huées que les chevaliers s'efforcèrent d'étouffer par des applaudissemens & des battemens de mains. Il s'éleva une véritable querelle, on en vint aux injures, & il étoit à craindre qu'on n'allât plus loin. Cicéron alors consul, averti de ce tumulte, convoque aussi-tôt le peuple dans le temple de Bellone, & par son éloquence change tellement la disposition des esprits, que le peuple en rentrant au théâtre, s'empresse de faire à *Roscius*, par les applaudissemens les plus marqués, toutes les réparations convenables & de lui prodiguer les témoignages de l'estime & du respect. C'est à cette loi de *Roscius* Othon qu'Horace fait illusion dans son ode contre Vulteius Ménas, affranchi du grand Pompée, & parvenu au rang de chevalier contre les intentions de ce tribun :

Sedilibusque magnus in primis eques
Othone contempto sedet.

ROSCOMMON, (WENTWORTH DILLON, comte de) *Hist. litt. mod.*) de l'illustre maison de Dillon en Irlande, est aussi au nombre des plus illustres poëtes anglois. Pope en fait l'éloge dans son essai sur la critique; sa traduction de l'art poëtique d'Horace en vers anglais, & son poëme sur la manière de traduire en vers, sont imprimés avec les poësies du comte de Rochester. Il étoit ami de Dryden & des autres beaux génies de l'Angleterre. Le duc d'Ormond, viceroi d'Irlande, l'avoit fait capitaine de ses gardes. Il lui arriva en Irlande une aventure dont il semble que M. de Marivaux ait voulu faire usage dans son roman du *paysan parvenu*. La passion pour le jeu, dont *Roscommon* n'étoit pas exempt, l'ayant retenu fort tard dans un quartier écarté & dangereux, il fut attaqué par trois voleurs; il se défendit vaillamment & fut secouru par un pauvre officier réformé, qui dans cette occasion fut son libérateur. *Roscommon* ne crut pouvoir lui témoigner dignement sa reconnoissance qu'en se détaisant en sa faveur de la charge de capitaine des gardes. Cet officier étant mort trois ans après, le vice-roi rétablit *Roscommon* dans l'emploi dont sa généreuse reconnoissance l'avoit dépouillé. *Roscommon* fut dans la suite écuyer de la duchesse d'Yorck; il joignoit à ses talens, une grande connoissance de l'antiquité; il avoit étudié à Caen sous le savant Bochart, & il avoit observé les monumens en Italie. On disoit du comte de *Roscommon* & du duc de Buckingham, comme lui un des plus beaux esprits de la cour de Charles II, que le duc tiroit vanité de n'être pas savant, & que le comte étoit savant sans en tirer vanité. *Roscommon* mourut en 1684.

ROSE, (GUILLAUME) *Hist. de France*) évêque de Senlis & grand-maître de Navarre, fameux ligueur dont il est tant parlé dans la satyre Ménippée, à l'occasion de la procession de la Ligue, ne cessa de déclamer en chaire contre Henri III & contre Henri IV. Le premier signala singulièrement sa clémence envers ce prédicateur factieux. *Rose* ayant prêché contre lui avec beaucoup de violence, Henri lui fit un présent de cinq cents écus, en l'exhortant à employer cette somme en remèdes & en potions qui corrigeassent l'âcreté de ses humeurs. C'étoit bien là la clémence d'un dissipateur tel que Henri III. *Rose* ayant prêché de nouveau contre lui, parce que Henri avoit été au bal en masque une nuit de carnaval, Henri le fit venir, & lui dit: « Je vous » laisse courir les rues jour & nuit, tant qu'il vous » plait, sans m'informer de ce que vous faites; » laissez-moi au moins la liberté de m'amuser » une seule fois, & encore au carnaval. Puis, à cause de la récidive, il ajouta: *allons, il est temps que vous deveniez sage.* Il ne devint point sage, & le parlement fut moins indulgent envers lui que ne l'avoit été Henri III. Il condamna *Rose* à faire amende honorable. Il la fit le 25 septembre 1598, à la grand'chambre, avec ses habits pontificaux qu'il ne voulut pas quitter. On lui attribue un livre séditieux, intitulé: *De justâ reipublicæ christianæ in reges impios auctoritate.* Il mourut en 1602.

ROSE BLANCHE, ROSE ROUGE. (*Hist. d'Anglet.*) On a donné le nom de *rose blanche* & de *rose rouge*, aux deux maisons d'Yorck & de Lancastre. Ces noms sont fameux par les guerres entre ces deux maisons, par la quantité de sang anglois qu'elles ont fait répandre, & qui aboutit à la ruine entière de la maison de Lancastre.

Il faut donc se rappeller que sous le régne d'Henri VI, en 1453, il y avoit en Angleterre un descendant d'Edouard III, de qui même la branche étoit plus près d'un degré de la souche commune que la branche régnante. Ce prince étoit un duc d'Yorck. Il portoit sur son écu une *rose blanche*, & le roi Henri VI, de la maison de Lancastre, portoit une *rose rouge*. C'est de-là que vinrent ces noms célèbres consacrés à la guerre civile. La bataille de Bosworth donnée en 1485, & dans laquelle périt Richard III, mit fin aux désolations dont la *rose rouge* & la *rose blanche* avoient rempli l'Angleterre. Le trône toujours ensanglanté & renversé, fut enfin ferme & tranquille; les malheurs qui avoient persécuté la famille d'Edouard III, cessèrent; Henri VII, en épousant une fille d'Edouard V, réunit les droits des Lancastres & des Yorcks en sa personne. Ayant su vaincre, il sut gouverner. Son régne, qui fut de 24 ans, & presque toujours paisible, humanisa un peu les mœurs de la nation. Les parlemens qu'il assembla & qu'il menagea, firent de sages lois. La justice distributive rentra dans tous ses droits; le commerce qui avoit commencé à fleurir sous le grand Edouard, & qui avoit été ruiné pendant les guerres civiles, se rétablit, & se ranima pour prospérer en

core davantage sous Henri VIII, & sous la reine Elisabeth. (*D J.*)

ROSE-CROIX, *société des frères de la* (*Histoire des impostures humaines*) société imaginaire, & néanmoins célèbre par les fausses conjectures qu'elle a fait naître.

Ce fut en 1610 qu'on commença à entendre parler de cette société chimérique, dont on n'a découvert ni trace ni vestige. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que dès-lors les Paracelsistes, les Alchymistes, & autres gens de cet ordre, prétendirent en être, parce qu'il s'agissoit des sciences occultes & cabalistiques: & chacun d'eux attribuoit aux frères de la *rose-croix* ses opinions particulières. Les éloges qu'ils firent des frères de la *rose-croix* aigrirent quelques hommes pieux, & les portèrent à intenter toutes sortes d'accusations contre cette société, de l'existence de laquelle ils auroient dû préalablement s'assurer.

Cependant on débitoit hautement qu'il paroissoit une illustre société, jusques-là cachée, & qui devoit son origine à Christian Rosencreuz. On ajoutoit que cet homme né en 1387, ayant fait le voyage de la Terre-Sainte, pour visiter le tombeau de J. C., avoit eu à Damas des conférences avec les sages Chaldéens, desquels il avoit appris les sciences occultes, entr'autres la magie & la cabale; qu'il avoit perfectionné ses connoissances en continuant ses voyages en Egypte & en Lybie; que de retour dans sa patrie, il avoit conçu le généreux dessein de réformer les sciences; que pour réussir dans ce projet, il avoit institué une société secrette, composée d'un petit nombre de membres, auxquels il s'étoit ouvert sur les profonds mystères qui lui étoient connus, après les avoir engagés sous serment à lui garder le secret, & leur avoir enjoint de transmettre ses mystères de la même manière à la postérité.

Pour donner plus de poids à cette fable, on mit au jour deux petits ouvrages, contenant les mystères de la société. L'un a pour titre: *fama fraternitatis*, id est, *detectio fraternitatis laudabilis ordinis roseæ-crucis*; l'autre intitulé: *confessio fraternitatis*, parut en allemand & en latin.

Dans ces deux ouvrages, on attribuoit à cette société: 1°. Une révélation particulière que Dieu avoit accordée à chacun des frères, par le moyen de laquelle ils avoient acquis la connoissance d'un grand nombre de sciences, & qu'en qualité de vrais théosophes, ils étoient en état d'éclairer la raison humaine par le secours de la grace. 2°. On recommandoit, outre la lecture de l'écriture sainte, celle des écrits de Taulerus, & de la théologie germanique. 3°. On assuroit que les illustres frères se proposoient de faire une réforme générale des sciences, & en particulier de la médecine & de la philosophie. 4°. On apprenoit au public que lesdits frères possédoient la pierre philosophale, & que par ce moyen ils avoient acquis la médecine universelle, l'art de transmuer les métaux, & de prolonger la vie; enfin, on annonçoit qu'il alloit venir un siecle d'or, qui procureroit toute sorte de bonheur sur la terre.

Sur le bruit que firent ces deux ouvrages, chacun jugea de la société de la *rose-croix*, selon ses préjugés, & chacun crut avoir trouvé la clef de l'énigme. Plusieurs théologiens prévenus déja contre l'école de Paracelse, pensèrent qu'on en vouloit à la foi, & qu'une secte fanatique se cachoit sous ce masque. Christophorus Nigrinus prétendit démontrer que les frères étoient des disciples de Calvin. Mais ce qui détruisit l'une & l'autre de ces conjectures, c'étoient quelques endroits des deux livres dont nous avons parlé, qui prouvoient que les frères étoient fortement attachés au luthéranisme. En conséquence, quelques luthériens défendirent avec zèle l'orthodoxie de la société.

Les plus éclairés conjecturoient que tout cela n'étoit qu'une fable forgée par des chymistes, comme l'indiquoient assez les connoissances chymiques dont cette société se vantoit. Ils ajoutoient pour nouvelle preuve, que le nom même de *rose-cruz* étoit chymique, & qu'il signifioit un *philosophe* qui fait de l'or. Telle a été l'opinion de Mosheim.

Il y eut aussi des gens qui crurent bonnement que Dieu, par une grace spéciale, s'étoit révelé à quelques hommes pieux, pour réformer les sciences, & découvrir au genre-humain des mystères inconnus.

Mais comme on ne découvroit en aucun endroit ni cette société, ni personne qui en fût membre, les gens d'esprit se convainquirent de plus en plus, qu'elle n'existoit point en réalité, qu'elle n'avoit jamais existé, & que tout ce qu'on débitoit de son auteur, étoit un conte fait à plaisir, inventé pour se divertir des gens crédules, ou pour mieux connoitre ce que le public pensoit de la doctrine de Paracelse & des chymistes.

Le dénouement de la pièce fut, qu'on n'entendit plus parler de la société, depuis que ceux qui l'avoient mise sur le tapis gardèrent le silence, & n'écrivirent plus. On a soupçonné fortement Jean-Valentin Andréa, théologien de Wirtemberg, homme savant & de génie, d'avoir été, sinon le premier auteur, du moins un des acteurs de cette comédie.

Quoi qu'il en soit, le nom de frères de la *rose-croix* est resté aux disciples de Paracelse, aux alchymistes, & gens de cet ordre, qui ont formé un corps assez nombreux, & dont on appelle le systême *Théosophie.* (*D. J.*)

ROSE D'OR. (*Hist. de la cour de Rome*) C'est ainsi qu'on nomme par excellence, une *rose* de ce métal faite par un orfèvre italien, enrichie de carats, & bénie par le pape le quatrième dimanche du carême, pour en faire présent en certaines conjonctures à quelque église, prince ou princesse.

La coutume qu'a le pape de consacrer une *rose d'or* le dimanche *lætare Jerusalem*, n'a pris son

origine que dans le onzième ou douzième siècle ; du moins n'en est-il pas parlé plutôt dans l'histoire.

Jacques Piquart, chanoine de saint Victor de Paris, dans ses notes sur l'histoire d'Angleterre, écrite par Guillaume de Neubourg, sur la fin du douzième siècle, nous donne l'extrait d'une lettre d'Alexandre III à Louis le jeune, roi de France, en lui envoyant la *rose d'or* ; « Imitant (dit ce pape » au monarque) la coutume de nos ancêtres, de » porter dans leurs mains une *rose d'or* le diman- » che *lætare*, nous avons cru ne pouvoir la pré- » senter à personne qui la méritât mieux que votre » excellence, à cause de sa dévotion extraordi- » naire pour l'église, & pour nous-mêmes ».

C'est ainsi qu'Alexandre III paya les grands honneurs que Louis le jeune lui avoit rendus dans son voyage en France. Bientôt après les papes changèrent cette galanterie en acte d'autorité, par lequel en donnant la *rose d'or* aux souverains, ils témoignoient les reconnoître pour tels ; & d'un autre côté, les souverains acceptèrent avec plaisir de la part du saint siège, cette espèce d'hommage. Urbain V donna en 1368 la *rose d'or* à Jeanne, reine de Sicile, préférablement au roi de Chypre.

En 1418, Martin V consacra solemnellement la *rose d'or*, & la fit porter sous un dais superbe à l'empereur qui étoit alors au lit. Les cardinaux, les archevêques & les évêques, accompagnés d'une foule de peuple, la lui présentèrent en pompe ; & l'empereur s'étant fait mettre sur un trône, la reçut avec beaucoup de dévotion aux yeux de tout le public.

Henri VIII reçut aussi la *rose d'or* de Jules II & de Léon X. Ce dernier pape ne prévoyoit pas qu'un de ses parens & successeurs (Jules de Médicis) qui prit le nom de Clément VII, s'aviseroit bientôt après d'excommunier ce même monarque, & qu'il arriveroit de-là, que toutes les *roses* de la tiare pontificale seroient flétries en Angleterre. (*D. J.*)

ROSEMONDE ou ROSAMONDE (*voyez* ALBOIN, roi des Lombards, dont elle étoit la femme; & sur ROSEMONDE DE CLIFFORT, maîtresse de Henri II, roi d'Angleterre, *voyez* à l'article AQUITAINE, celui d'Eléonore d'Aquitaine.

ROSEN (CONRAD DE) *Hist. de Fr.*) c'est notre maréchal de *Rose* ou *Rosen*, fait maréchal de France à la promotion de 1703. Il étoit alsacien, mais sa maison étoit originaire de Livonie; il fut trois ans cadet dans les gardes de la reine Christine, & il servit en France d'abord comme simple cavalier.

Par ce métier l'honneur n'est point blessé,
Rose & Fabert ont ainsi commencé.

Il est beau de franchir tout cet intervalle & d'arriver du dernier rang aux honneurs suprêmes. *Rosen* étoit un homme de tête & de cœur. Etant à Metz, il reçut ordre de faire charger de garnison au régiment étranger de son nom. Il donne l'ordre à son lieutenant-colonel, qui vient quelque temps après lui annoncer que le régiment refuse de partir, parce qu'il lui est dû quelque contribution. Il y va lui-même, trouve le régiment en bataille, ordonne au premier capitaine de partir ; le capitaine résiste, le comte de *Rosen* lui casse la tête d'un coup de pistolet, en prend un autre & ordonne au second capitaine de marcher : celui-ci obéit, les autres en font autant, & les soldats suivent. Ces traits d'audace & de fermeté sont toujours brillans quand ils réussissent ; *Rosen* pouvoit en être la victime, mais le devoir & l'intérêt de la discipline justifioient sa conduite. Il mourut en 1715, à quatre-vingt-sept ans, ayant rempli, à tous égards, une belle carrière.

ROSHASÇANA, s. m. (*Hist. des Juifs*) mot qui se trouve souvent dans les livres des Juifs, & qui signifie le *commencement de l'année*. C'est pour eux un jour de fête. Leurs docteurs disputent dans le talmud sur le temps auquel le monde a commencé. Selon les uns, ç'a été au printems dans le mois de *Nisan*, qui répond à notre mois de Mars ; d'autres veulent que ce soit en automne dans le mois de *Tisri*, qui est notre mois de Septembre ; & c'est maintenant parmi eux l'opinion la plus reçue. Quoique l'année ecclésiastique commence chez eux au mois de *Nisan*, conformément à ce qui est dit dans la loi, que ce mois sera pour eux le premier des mois, cependant l'année ordinaire ou civile commence par le mois *Tisri* ou Septembre ; & c'est pendant les deux premiers jours de ce mois qu'on célèbre le *roshasçana*, d'abord par une cessation générale de tout travail, ensuite par des prières, des aumônes, des confessions, & d'autres œuvres de pénitence.

Selon Léon de Modène, les Juifs tiennent par tradition, que pendant ces deux jours, Dieu juge de tout ce qui s'est passé l'année précédente, & régle les événemens de celle où l'on va entrer. C'est pourquoi ils employent le premier de ces deux jours à expier le passé par des jeûnes, des austérités, des disciplines & d'autres mortifications ; quelques-uns, sur-tout en Allemagne, portent l'habit avec lequel ils veulent être enterrés. On s'assemble à la synagogue, où l'on fait de longues prières, & sur-tout on y lit à cinq personnes dans le Pentateuque, ce qui y est dit du sacrifice qu'on faisoit ce jour-là dans le temple ; enfin on fait la bénédiction pour le prince, & on sonne trente fois du cor, selon qu'il est marqué dans les Nombres & dans le Lévitique, pour intimider, dit-on, les pécheurs, & les porter au repentir en leur rappellant la mémoire du jugement de Dieu. Le reste du jour & le suivant se passent à entendre des sermons & à d'autres exercices de dévotion. Léon de Modène, *part. III.* (*A. R.*)

ROSIER, (HUGUES SUREAU DU ROSIER) *Hugo Suræus Rosarius*) *Hist. de la réforme*) se nommoit *Rosier*, *Rosarius*, parce qu'il étoit né

dans un lieu nommé Rosoi en Picardie. Ce fut un ministre protestant, très-fameux par l'usage que la cour de Charles IX en fit dans le temps de la saint-Barthelemi à l'égard du roi de Navarre & du prince de Condé. Elle paya ce Sureau, le plus accrédité des ministres, pour qu'il abjurât & qu'il séduisît les princes par son exemple & ses exhortations; il réussit, mais devenu libre dans la suite, il désavoua son abjuration, demanda pardon aux princes de les avoir trompés, & dévoila tous les ressorts de cette intrigue. On a de lui quelques ouvrages de controverse.

ROSIERES (FRANÇOIS de) *Hist. de Fr.*) archidiacre de Toul, auteur vendu à la maison de Lorraine, & qui composa son livre intitulé: *Stemmata Lotharingiæ ac Barri Ducum*, & publié en 1580, pour prouver que la couronne de France appartenoit à la maison de Lorraine. *Rosières* produisoit une fausse charte, qui faisoit descendre les princes Lorrains de Pharamond & de Clodion, par un Albéric & un Vaubert, prétendu père d'Ansbert, & ayeul de saint Arnoul. *Rosières* fut obligé de faire amende honorable en présence de Henri III, & fut mis à la Bastille. Les Guises le désavouèrent. Il mourut en 1607.

ROSIN (JEAN) *Hist. litt. mod.*) savant Allemand, savant antiquaire, si connu par ses *antiquités romaines*. Né à Lisenach en Thuringe en 1551; mort en 1626.

ROSNY (voyez BÉTHUNE.)

ROSSI (JEAN-VICTOR) *Janus Nitius Erithræus*) ces deux derniers noms signifient en grec la même chose que Victor ou Vittorio *Rossi*, *Victor le rouge*) *Hist. litt. mod.*) noble Romain, auteur du livre intitulé: *Pinacotheca imaginum illustrium virorum*, & d'un recueil intitulé: *exempla virtutum & vitiorum*. On a de lui aussi des epîtres, des dialogues. Mort en 1647.

ROSSIGNOL (ANTOINE) *Hist. de Fr.*) maître des comptes, eut un talent singulier pour déchiffrer. Nul chiffre, quelque combiné, quelque difficile qu'il pût être, n'échappoit à sa pénétration. En 1626, pendant nos guerres de religion, le catholiques assiégeant Réalmont, occupé par les Protestans, on intercepta une lettre que ceux-ci écrivoient à leurs frères de Montauban; elle étoit en chiffres: *Rossignol* y lut aisément que les assiégés manquoient de poudre & en demandoient aux protestans de Montauban. On communiqua la lettre toute déchiffrée aux assiégés qui convinrent de tout & se rendirent. Le cardinal de Richelieu employa ce talent d'Antoine *Rossignol* au siège de la Rochelle avec beaucoup de succès. *Rossignol* fut magnifiquement récompensé & regardé comme un sujet utile. Il possédoit Juvisy près Paris. Louis XIV lui ayant fait l'honneur d'aller l'y voir, ce vieillard (il avoit alors quatre-vingt-trois ans) fut tellement transporté de joie, que Louis XIV parût craindre pour lui une émotion si vive, & avertit son fils de veiller sur sa santé: en effet il survécut peu à ce jour si beau pour lui.

R O T

ROTE, f. f. (*Hist. mod.*) est le nom d'une cour ou jurisdiction particulière établie à Rome pour connoître des matières bénéficiales de toutes les provinces qui n'ont point d'indult pour les agiter devant leurs propres juges.

Cette cour est composée de 12 conseillers qu'on nomme *auditeurs de rote*. Ils sont tirés des 4 nations: d'Italie, France, Espagne & Allemagne: il y en a 3 Romains, un Florentin, un Milanois, un de Bologne, un de Ferrare, un Venitien, un François, deux Espagnols & un Allemand. Chacun d'eux a sous lui 4 clercs ou notaires; & le plus ancien des auditeurs fait l'office de président. On porte à leur tribunal toutes les causes bénéficiales, tant de l'intérieur de Rome que de l'état ecclésiastique lorsqu'il y a appel; ils jugent de toutes les causes civiles au-dessus de 500 écus.

On les appelle aussi *chapelains du pape*, parce qu'ils ont succédé aux anciens juges du sacré palais, qui donnoient leurs audiences dans la chapelle du pape.

A l'égard de la dénomination de *rote*, qui vient de *rota*, roue, quelques auteurs la font venir de ce que les plus importantes affaires de la chrétienté roulent, & pour ainsi dire, tournent sur eux. Ducange fait venir ce mot de *rota porphyretica*, parce que le carreau de la salle où ils s'assembloient d'abord, étoit de porphyre, & fait en forme de *roue*; & d'autres enfin de ce que les auditeurs de *rote*, quand ils jugent, sont rangés en cercle.

Le revenu de ces places peut monter à environ mille écus par an, & c'est le pape qui les paye.

Il leur est défendu sous peine de censure, de recevoir aucune autre rétribution pour leurs sentences, même par forme de présent. Pour qu'une affaire soit décidée à la *rote*, il faut trois sentences consécutives, dont la dernière contient les raisons, autorités ou motifs sur lesquels est fondé le jugement; & lorsqu'il est rendu, les parties ont encore la ressource de la requête civile, au moyen de laquelle la cause peut être portée & revue devant le pape à la signature de grace.

Les audiences de la *rote* se tiennent tous les lundis, hors le tems des vacances qui commencent la première semaine de juillet, & durent jusqu'au premier d'octobre. La rentrée est annoncée par une nombreuse cavalcade, où les deux derniers auditeurs de *rote* se rendent au palais, suivis de tous les officiers inférieurs de leur tribunal &

de plusieurs gentilshommes que les cardinaux, ambassadeurs, princes & seigneurs romains envoyent pour leur faire cortége; & l'un des deux prononce une harangue latine sur quelque matière relative aux fonctions du tribunal de la *rote*, & en presence des autres auditeurs qui se sont aussi rendus au palais apostolique. C'est encore un des priviléges des auditeurs de *rote*, que de donner le bonnet de docteur en l'un & l'autre droit aux sujets qu'ils en jugent capables. (*A. R.*)

ROTGANS (LUC) *Hist. litt. mod.*) poëte hollandois celèbre & l'un des premiers poëtes de sa nation, est auteur d'un poëme épique en huit livres, dont le sujet est l'histoire de Guillaume III, roi d'Angleterre, le héros de son siècle pour les Anglois, & sur tout pour les Hollandois. Né à Amsterdam en 1645; mort en 1710.

ROTHARIS ou ROTHARIC, roi des Lombards, *Hist. d'Italie*) fut leur 7e. roi, depuis leur établissement en Italie. Il fut un grand roi, un vaillant capitaine, un sage législateur. Fredégaire dit qu'il étoit duc de Bresse, & qu'il dut la couronne au choix de Gundeberge, sœur d'Alaoald, cinquième roi, & fille d'Agilulphe quatrième roi, comme Agilulphe lui-même l'avoit due au choix de Theudelinde: en ce cas, Theudelinde & Gundeberge avoient sû également bien choisir, & la nation Lombarde leur a dû deux de ses meilleurs rois. Aussi belliqueux qu'ami de la justice, *Rotharis* recula les bornes de la Lombardie & humilia l'Empire; il s'empara de toutes les places maritimes de la Ligurie depuis Luna en Toscane jusqu'aux confins de la France; il prit aussi Opiterge, aujourd'hui Oderzo, qui gênoit la communication de Trévise avec le Frioul; il défit les Romains & les Ravennates en bataille rangée dans les environs de Modène, il leur tua huit mille hommes & mit le reste en déroute. Tels sont les monumens de sa valeur; ceux de sa sagesse subsistent encore dans les loix qu'il a portées. Selon le calcul de Paul Diacre qui n'est pas sans difficultés, *Rotharis* parvenu au trône vers l'an 636 ou 637, mourut vers l'an 652 ou 653, au bout de seize ans & quatre mois de regne.

ROTHELIN (CHARLES D'ORLÉANS de) *Hist. litt. mod.*) de l'academie françoise, honoraire de l'académie des inscriptions & belles-lettres. Le nom de *Rothelin* est celui d'une branche de la maison d'Orléans-Longueville, issue, par le fameux comte de Dunois, du duc d'Orléans, fils de Charles V & frère de Charles VI. La branche de *Rothelin* a pour tige François d'Orléans, fils d'un autre François d'Orléans & de N de Blosset. Il fut chevalier de l'ordre du roi & gentilhomme de la chambre. Henri III, dans une lettre du mois de décembre 1587, traite le marquis de *Rothelin* de *son très-cher cousin*.

Henri d'Orléans, marquis de *Rothelin*, son arrière-petit-fils, mourut le 19 septembre 1691, des blessures qu'il avoit reçues au combat de Leuze. Il fut père

1°. D'Alexandre d'Orléans, marquis de *Rothelin*, qui, au siege d'Aire, le 23 septembre 1710, eut la cuisse fracassée d'un coup de feu dans une sortie.

2°. De l'abbé de *Rothelin*, dont on a vu les noms au commencement de cet article. Il avoit à peine deux mois à la mort de son père qui, dans ce combat de Leuze, avoit reçu jusqu'à trente-deux blessures dont quatre étoient mortelles. Il fut le plus intime ami du cardinal de Polignac; il l'accompagna dans son voyage de Rome en 1723, & il le suivit dans le conclave tenu pour l'élection du Pape Benoît XIII. Ce fut à lui qu'en mourant le cardinal de Polignac remit son poëme de l'*Anti-Lucréce*, que l'abbé de *Rothelin* en mourant remit à son tour à M. le Beau. En 1728, il fut reçu à l'académie françaife; en 1732, il entra en qualité d'honoraire dans l'académie des inscriptions & belles-lettres. M. de Voltaire ne le sépare point du cardinal de Polignac, son ami, dans le voyage du *Temple du goût*.

> Cher *Rothelin*, vous fûtes du voyage,
> Vous que le goût ne cesse d'inspirer;
> Vous, dont l'esprit si délicat, si sage,
> Vous, dont l'exemple a daigné me montrer
> Par quels chemins on peut, sans s'égarer,
> Chercher ce goût, ce Dieu que dans cet âge
> Maints beaux esprits font gloire d'ignorer.

Presque tous les bienfaiteurs se plaignent de ne trouver que des ingrats; & les obligés se plaignent de n'avoir trouvé que des protecteurs exigeans. L'abbé de *Rothelin* disoit au contraire: *je n'ai jamais pu obliger que trois hommes dans ma vie, & ils m'en témoignent tant de reconnoissance que je suis maintenant leur redevable.*

Il mourut d'une maladie de poitrine, le 17 juillet 1744. Entouré d'amis pendant cette maladie, il leur dérob it, sous un air serein & riant, la violence de ses maux & le danger de sa situation; il crut voir dans les yeux d'un de ces amis qu'il n'étoit pas la dupe de cet effort; il le fit approcher & lui dit d'une voix presque éteinte: *ne désabusez personne; je mets sur mon visage de la tranquillité & de la gaîté, ne pouvant faire plus pour mes amis.*

> *Spem vultu simulat, premit altum corde dolorem.*

Il sembloit, dit son panégyriste, que l'expression de posséder son ame en paix eût été faite pour lui.

ROTIN, f. m. (*terme de relation*) on appelle *rotin* aux îles Antilles, ceux des roseaux ou

ou cannes à sucre qui ne s'élèvent pas bien haut, soit à cause de la mauvaise terre où ils sont plantés, soit par trop de sécheresse, soit pour avoir été mal cultivés, ou enfin pour être trop vieux. *Labat.* (*D. J.*)

ROTROU, (JEAN de) *Hist. litt. mod.*) voyez l'article CORNEILLE. Ce *Rotrou* étoit un homme de bien, comme l'attestent sa vie & sa mort. On sait avec quelle généreuse franchise il admira toujours Corneille; quoique pensionnaire du cardinal, il refusa de se prêter au déchaînement de ce ministre contre le Cid. Il étoit lieutenant-particulier au bailliage de la ville de Dreux sa patrie: une maladie épidémique ravageoit cette ville; tous ses amis de Paris l'invitoient à se soustraire au danger & à venir chercher un asyle parmi eux; il répondit que ce seroit être un mauvais citoyen, & qu'il n'abandonneroit jamais des compatriotes auxquels sa place pouvoit le rendre utile & peut-être nécessaire dans ces conjonctures malheureuses; il fut la victime de ses nobles sentimens, il gagna la maladie & en mourut en 1650. Il étoit né en 1609; il avoit composé trente-sept pièces de théâtre, tant tragédies que comédies. On ne se souvient plus guère que de son *Antigone*, & sur-tout de son *Venceslas*. Cette dernière pièce suffiroit pour le mettre au rang des plus grands maîtres du théâtre. Il est à remarquer que ces deux pères de la scène française, *Rotrou* & Corneille demeuroient en province & ne venoient à Paris que pour faire jouer leurs pièces. Ce séjour continuel dans la province, a pu nuire un peu à leur style, & a dû servir utilement leur génie.

R O U

ROUAULT, (GAMACHES) *Hist. de France.*) noble & ancienne famille, dont étoient

1°. André *Rouault*, qui servit aux guerres de Guyenne & du Poitou, en 1351 & 1352.

2°. Louis, qui servit au siége de Bourbourg en 1381.

3°. Miles, qui servit au siége de Martignac en 1398.

4°. Gilles, qui servit en 1387 & 1392.

5°. Jean, qui se distingua au siége de Partenay en 1419, & fut tué à la bataille de Verneuil en 1424.

6°. Joachim de *Rouault*-Gamaches, son fils, maréchal de France, le vainqueur de Talbot & des Anglais, sous le règne de Charles VII, & le libérateur de Beauvais sous Louis XI, en 1472. Ce prince ingrat le fit arrêter en 1476, & le fit condamner par des commissaires à être banni du royaume & à perdre tous ses biens. Le jugement, comme trop inique, ne put avoir d'exécution, & le maréchal de *Rouault*-Gamaches mourut en possession de ses biens le 7 août 1478.

7°. Deux Aloph *Rouault*, son fils & son petit-fils, se distinguèrent dans le service.

8°. Et Nicolas, son arrière-petit-fils, fut un des quatre seigneurs huguenots à qui Charles IX sauva la vie à la Saint-Barthélemi.

9°. Ce fut pour Nicolas II, fils de Nicolas I, que la terre de Gamaches fut érigée en marquisat en 1620.

10°. François son fils, fut tué en Lorraine le 26 août 1636, à vingt & un ans.

11°. Jean-Joseph, petit-neveu du précédent, fut tué à la bataille d'Hochstet le 13 août 1704.

ROUDRA, (*Idolât. des Indiens*) nom que les Indiens donnent à un des génies qu'ils croient chargés de régir le monde: il préside sur la région du feu, cet élément lui est soumis. Sa femme est appellée *Parvadi* ou *Paratchatti*, nom qui signifie *toute-puissance*, & qui semble indiquer que ce n'est qu'un attribut personnifié & attaché à *Roudra*. (*D. J.*)

ROUELLE, (GUILLAUME-FRANÇOIS) *Hist. litt. mod.*) de l'académie des sciences & de plusieurs académies étrangères, démonstrateur en chimie au jardin royal des plantes. D'autres feront connoître en lui le plus grand & le plus zélé chymiste de son siècle. Nous ne le considérons ici que comme auteur de divers mémoires insérés dans le recueil de l'académie, & de *leçons de chymie* qu'il a laissées en manuscrit.

R O V

ROVÈRE (DE LA) (*Hist. d'Italie*) Il y avoit en Italie deux différentes familles de ce nom, qui toutes deux ont produit des cardinaux. L'une de ces familles, la *Rovère* ou du *Rouvre*, en latin *Ruvereus* ou *Roboreus*, est l'illustre maison de la *Rovère* de Turin: de cette maison étoit Jérôme de la *Rovère*, né à Turin en 1530, fait évêque de Toulon en 1559, ensuite archevêque de Turin, puis cardinal en 1564: il est au nombre des enfans distingués par leurs talens & par une célébrité précoce; car on imprima en 1540, à Pavie, un recueil de ses poésies latines, & il n'avoit alors que dix ans, & ces poésies jouissent de quelque estime; elles étoient devenues fort rares, on les a réimprimées à Ratisbonne en 1683. Le

cardinal de la *Rovère* mourut le 26 février 1592, au conclave où Clément VIII (Aldobrandin) fut élu pape.

L'autre famille de la *Rovère* est celle dont étoient les papes Sixte IV & Jules II (voyez leurs articles). Les historiens varient sur ce qui concerne l'origine de cette famille ; quelques-uns la font remonter jusqu'à l'an 700; mais l'opinion la plus généralement établie est que Sixte IV, premier pape de cette famille, étoit fils d'un pêcheur. Jules II, dernier pape de cette même famille, fut, comme on le peut voir dans son article, un pontife politique & belliqueux; il avoit fort à cœur l'élévation & l'agrandissement de sa famille. Il fit épouser à son frere la fille du duc d'Urbin, de la maison de Montefeltro. De ce mariage naquit François-Marie de la *Rovère*, qui joue un grand rôle dans les guerres d'Italie, du temps de François I. Le pape Jules II, son oncle, l'avoit fait adopter par le dernier duc d'Urbin, de la maison de Montefeltro, & la *Rovère* lui succéda dans le duché d'Urbin.

Lorsque François I parut en Italie en 1515, tous ces petits souverains feudataires du S. Siége, & pour la plupart opprimés par le pape Léon X, de la maison de Médicis, se mirent sous la protection de la France. Le duc d'Urbin la *Rovère*, qui se fit alors protéger par elle, ne méritoit pas de sa part autant de ménagement que quelques-uns de ces petits souverains: neveu du pape Jules II, il avoit commandé sous son oncle les armées de l'église; il avoit servi d'instrument aux violences de ce pontife contre Louis XII. Léon X lui ayant ôté le commandement des armées pour le donner aux Médicis, le mécontentement l'avoit jetté dans le parti des François; il faisoit beaucoup valoir à ceux-ci son refus de servir contre eux dans l'armée de l'église, refus qui l'exposoit, disoit-il, à tout le ressentiment du pape; ce refus étoit l'effet de sa vanité, non de son attachement pour les François. Le commandement des troupes de l'église ayant été donné d'abord à Julien de Médicis, frère de Léon X, le duc d'Urbin avoit promis de servir sous lui, parce qu'étant ami de Julien, il espéroit partager avec lui le commandement; mais après la mort de Julien, Laurent son neveu lui ayant succédé, le duc d'Urbin, qui n'avoit pas avec Laurent les mêmes liaisons d'amitié, crut qu'il lui seroit honteux de servir sous un jeune homme, & de servir comme simple capitaine de gendarmerie dans une armée qu'il avoit commandée. Sur ce refus, le pape affectoit de le regarder comme un vassal coupable de félonie, & infidèle aux obligations de son investiture; on l'accusoit d'ailleurs d'avoir voulu, après la bataille de Marignan, exciter les François à faire une irruption dans la Toscane; mais son véritable crime étoit de posséder un état trop à la bienséance des Médicis, & qui, ajouté à l'état de Florence, l'eût étendu de la mer de Toscane à la mer Adriatique. Le pape saisissant avec ardeur ce prétexte de félonie, avoit commencé contre le duc, des procédures juridiques, qui devoient amener des démarches plus violentes; il affectoit un courroux sévère & implacable; quand le roi voulut intercéder pour le duc d'Urbin, à l'entrevue de Bologne en 1515, il le pria de ne point parler en faveur d'un rebelle, dont il falloit absolument faire un exemple. Le roi n'insista qu'autant qu'il étoit nécessaire pour faire acheter le sacrifice du duc d'Urbin par des concessions que le pape lui accorda sans peine, pourvu que le roi retirât sa protection au duc. Le roi ne voulut ni l'abandonner ni le défendre, il se contenta d'une parole vague que le pape donna de s'appaiser aussi-tôt que le duc d'Urbin lui auroit fait une satisfaction convenable.

En 1516, le pape se jetta sur le duché d'Urbin, & en vingt-deux jours en ayant entièrement dépouillé la *Rovère*, il donna cet état à Laurent de Medicis son neveu; celui-ci épousa Magdeleine de Boulogne, une des parentes du roi (voyez l'article Médicis). De ce mariage naquit la trop fameuse Catherine de Médicis. Laurent en faveur de cette alliance, jura pour la maison de Médicis un attachement inviolable aux intérêts de la France, & le roi abandonna le duc d'Urbin (*la Rovère*).

Mais le duc d'Urbin ne s'abandonna pas lui-même; il profita de la pacification de l'Europe, pour prendre à sa solde les troupes qui avoient été licenciées de part & d'autre; les Vénitiens lui fournirent de l'artillerie. Avec ces secours, non seulement il recouvra en peu de jours le duché d'Urbin, mais encore il alla jusqu'à ravager les terres de l'église & de la Toscane. Le pape en jetta des cris lamentables dans toute la chrétienté; il ne tint pas à lui qu'on ne regardât cette querelle particulière comme une guerre sacrée, dans laquelle toutes les puissances chrétiennes devoient se réunir contre l'oppresseur de l'église.

Le pape qui n'avoit pas été fidèle à ses alliances avec François I, jugeant de la politique des autres par la sienne, soupçonnoit François I d'avoir favorisé en secret l'expédition du duc d'Urbin; il considéroit que le duc avoit été l'allié de la France, qu'il avoit paru en coûter au roi pour le sacrifier; que la duchesse d'Angoulême, mère de François I, lui avoit écrit à lui-même en faveur de la duchesse d'Urbin, Eléonore-Hippolyte de Gonzague, sa parente, pour le prier de soulager la misère où il l'avoit réduite en dépouillant son mari de ses états; en conséquence, il se défia toujours des secours que le maréchal de Lautrec, gouverneur du Milanès pour le roi, lui envoyoit par l'ordre de ce prince. Laurent de Médicis, qui commandoit l'armée ecclésiastique, en éloigna les François sous différens prétextes, dans la crainte qu'au lieu d'agir contre le duc d'Urbin, ils n'attirassent les Italiens au parti de ce duc. Par cette défiance, il prolongea la guerre; elle

dura 8 mois (1517), sans procurer de gloire à aucun parti.

Les plus grands événemens qu'elle produisit furent des conspirations respectives contre la vie ou la liberté du pape & du duc d'Urbin. Celui-ci fit tuer à coups de pique, au milieu de son camp, quatre officiers accusés d'avoir voulu le livrer aux Médicis. Léon se crut obligé d'effrayer le sacré collége par des emprisonnemens & des supplices pour rompre une trame formée contre sa vie.

Cependant le duc d'Urbin ennuyé d'une guerre où il avoit autant à craindre ses propres troupes que ses ennemis, avoit envoyé proposer un combat singulier à Laurent de Médicis, qui pour toute réponse fit mettre dans les fers & appliquer à la torture son émissaire. Les Médicis gagnèrent peu à peu à prix d'argent la plupart des troupes du duc d'Urbin. Celui-ci voyant les défections & les conspirations augmenter de jour en jour dans son armée, craignit enfin d'être livré à ses ennemis; il quitta son armée qui le quittoit, & alla chercher un asyle à Mantoue. Le duché d'Urbin fut la proie de Laurent de Médicis. Le marquis de Mantoue, Frédéric de Gonzague, auprès de qui s'étoit retiré ce malheureux François-Marie de la *Rovère* après la perte de son duché, nourrissoit du moins son hôte, ne pouvant le secourir contre le pape; il lui donnoit une pension de mille écus. En 1521, la guerre s'étant allumée entre Charles-Quint & François I, le pape se déclara pour l'empereur & entra dans une ligue contre la France. Un mécontentement y fit entrer aussi le marquis de Mantoue jusqu'alors attaché à la France; la pension de la *Rovère* fut supprimée; la *Rovère*, chassé de son asyle, vint s'offrir aux François avec toute sa misère, & leur demander de l'argent & de l'emploi; il s'adressa au maréchal de Foix, frère du maréchal de Lautrec; il le pria de lui faire donner quinze cents écus pour pouvoir retirer de Mantoue sa femme & son fils, qu'il craignoit que le marquis ne livrât au pape, s'il lui laissoit le temps de prendre des engagemens plus étroits avec la Ligue. Le maréchal écrivit au roi en sa faveur. *Je vous advise*, dit-il, *qu'il a si très grant envye de vous faire service que impossible seroit de plus; mais il est pauvre comme Job, & m'a afferme qu'il n'avoit quant il est arrivé que quinze écus.* Le maréchal touché de compassion, lui avança quinze cents écus, dussent-ils être à sa charge, si le roi en désapprouvoit l'emploi. Les services de la *Rovère* furent agréés.

Léon X étant mort le 2 décembre 1521, & Laurent de Médicis, son neveu, en 1519, la *Rovère*, en 1522, profita du moment où il étoit sans ennemi pour rentrer dans son duché d'Urbin; sa valeur, sa pauvreté, ses infortunes le rendoient intéressant; cinq ou six cents hommes de bonne volonté s'attachèrent à lui sans intérêt, sans solde; il reconquit avec eux en peu de jours presque tout son duché. Le pape Adrien VI fit sa paix avec lui en lui laissant ses états. Sa défection & celle du duc de Ferrare & des autres feudataires du saint-siége, qui tous firent leur paix avec Adrien, ne laissoient plus à la France d'autres alliés en Italie que les Vénitiens; les Vénitiens même l'abandonnèrent, & se liguèrent avec l'empereur; le duc d'Urbin prit le commandement des troupes Vénitiennes & servit contre les François pendant la campagne de 1523 dans le Milanez. En 1524, il y fit le siége de Garlasco, place qui, par sa situation entre Gambalo & Pavie, coupoit les vivres à l'armée des confédérés; les Vénitiens s'en emparèrent après deux assauts où ils perdirent beaucoup de monde. Leurs soldats s'y distinguèrent par leur constance; on les vit traverser entre deux retranchemens un fossé où ils avoient de l'eau jusqu'au cou.

Après la bataille de Pavie & la prise de François I, l'énorme puissance de Charles-Quint paroissant menacer la liberté non seulement de l'Italie, mais de l'Europe, il se fit contre lui une forte ligue, qu'on appella dans la suite la *ligue sainte*, lorsque le pape Clément VII (Médicis) en fut devenu le chef: les Vénitiens y étoient entrés des premiers, ils avoient toujours pour capitaine général le duc d'Urbin. On n'avoit point nommé de généralissime parmi une multitude de généraux indépendans; mais ce tort sembloit en quelque sorte réparé par la déférence de tous ces chefs pour le duc d'Urbin à qui ses guerres contre le saint siége avoient acquis de la considération. Les talens de ce général, sans être à mépriser, n'avoient pourtant rien d'éminent, & il n'est pas sûr que ses intentions fussent droites; il fut accusé d'avoir cherché à prolonger la guerre, & d'avoir craint de rendre trop puissante une ligue dont un pape du nom de Médicis étoit le chef; il n'avoit pas oublié les injures qu'il avoit reçues de Léon X & de Clément VII lui-même, alors cardinal; il voyoit avec indignation les Florentins garder toujours le fort de S. Léo & tout le Montefeltro usurpés sur lui, & la fille unique de Laurent de Médicis, Catherine, prendre le titre de duchesse d'Urbin.

Le duc d'Urbin, dans le cours de cette guerre, parut s'attacher davantage à essayer son autorité sur les chefs & sur l'armée, qu'à procurer des succès à la ligue. Dans les conseils il prévenoit toujours l'avis des chefs, & annonçoit d'abord le sien avec tant de hauteur, qu'on osoit à peine le combattre. Guichardin prit quelquefois cette liberté, mais toujours en vain, quoique souvent il eût raison. Dans les opérations militaires, le duc d'Urbin fatiguoit quelquefois l'armée par des mouvemens sans objet, dont il ne rendoit point raison, & qui sembloient n'avoir pour but que d'accoutumer les soldats à l'obéissance & les chefs

à la soumission ; il se rendit maître à la vérité de Lodi, place importante ; mais s'étant ensuite avancé pour dégager le château de Milan, premier & principal objet de cette guerre, une terreur panique ou quelque motif secret (car il paroissoit peu susceptible de terreur) lui fit faire tout-à-coup une retraite honteuse, dont les autres chefs furent indignés. Il prit Cremone, mais il fit perdre l'occasion de surprendre Gênes, par le refus qu'il fit d'envoyer quatre mille hommes la resserrer du côté de la terre, tandis que deux flottes des confédérés la tenoient bloquée du côté de la mer. Il prit trop tard ensuite le parti d'assiéger Gênes ; il fut obligé de lever le siège pour aller empêcher une armée de Lansquenets qui arrivoient en Italie, de faire leur jonction avec l'armée du connétable de Bourbon, qui se disposoit à marcher vers Rome. Il voulut attendre les Lansquenets au passage de quelques rivières ou à la sortie de quelques défilés, mais il se trompa d'abord sur leur route ; il croyoit qu'ils passeroient par le Bressan ou le Bergamasque, & il s'avançoit contre eux vers l'Adda, tandis qu'ils traversoient le Trentin, le Véronèze & le Mantouan. Alors rectifiant sa marche sur celle des ennemis, il les alla chercher dans le Mantouan, & par malheur il les rencontra près de Borgo-Forte vers le confluent de l'Oglio & du Pô. On eût dû sans doute attendre pour les attaquer qu'ils tentâssent le passage du Pô ; on crut devoir prévenir ce moment. Les confédérés reçurent un échec qui les rendit moins ardens à poursuivre les ennemis ; mais donnant dans un autre excès, ils le devinrent trop peu ; ils laissèrent les allemands côtoyer sans obstacle le Pô, choisir l'endroit où ils le passeroient, le passer à Ostiglia, passer ensuite la Secchia, la Lenza, la Parma, le Taro, la Nura, & se joindre à un détachement des Impériaux vers Plaisance.

Le pape fut saisi de terreur en recevant la nouvelle de la marche rapide & effrayante du duc de Bourbon vers les états de Toscane & de l'église, & en apprenant que le duc d'Urbin n'avoit pas pû ou n'avoit pas voulu l'arrêter : en effet, ce duc cachant son ressentiment contre les Médicis, pour le leur faire mieux sentir, avoit toujours un prétexte tout prêt pour laisser échapper Bourbon ; tantôt il feignoit de craindre pour les états des Vénitiens, & comme c'étoit à eux qu'il étoit principalement attaché, c'étoit à leur sûreté, disoit-il, qu'il étoit le plus obligé de veiller ; tantôt il alléguoit une maladie pour se dispenser d'agir, & mandoit la duchesse d'Urbin, sa femme, comme s'il eût été en danger. Guichardin démêla le vrai motif de toutes ces ruses ; il comprit que le duc d'Urbin vouloit qu'on lui restituât le Montefeltro & S. Leo, & que ce n'étoit qu'à ce prix qu'il étoit disposé à défendre Rome & Florence ; Guichardin prit sur lui de promettre cette restitution au nom du pape ; mais le pape qui haïssoit la *Rovère*, désavoua Guichardin, & courut à sa perte comme tous ceux qui écoutent trop la haine.

Le duc d'Urbin se détermina enfin à venir couvrir Florence, et les armées ennemies sembloient ne pas pouvoir échapper l'une à l'autre ; mais Bourbon par une marche forcée, s'avança rapidement vers Rome, laissant bien loin derrière lui l'armée des confédérés.

L'implacable duc d'Urbin, chargé de défendre & de sauver le pape qui n'espéroit plus qu'en lui, saisit cette occasion de s'en venger. Au lieu de courir à Rome, sa haine industrieuse secondant les vœux des Impériaux, fait naître mille occasions de lenteur ; il s'arrête d'abord à Pérouse, il s'approche ensuite de Rome, il s'en éloigne, il se fait voir du château Saint-Ange sur des montagnes, il disparoît, il revient encore, il reconnoit des postes, il va les attaquer, il change de projets, toujours constant dans ses perfides irrésolutions. Il sembloit qu'il prît plaisir à faire périr Clément VII d'une mort lente et recherchée, en le faisant passer mille fois de l'espérance au désespoir.

Le pape comprit enfin qu'il n'avoit de salut à attendre que de lui-même, & qu'il falloit se résoudre à traiter avec des ennemis moins à craindre encore pour lui que les faux amis qui prétendoient le secourir ; il capitula, & resta prisonnier dans le château Saint-Ange.

Pendant ce tems, le duc d'Urbin s'arrêtoit à faire des courses & des fautes dans l'Ombrie ; cependant on parla fortement de courir à Rome pour délivrer Clément VII ; le duc d'Urbin même fut de cet avis, soit que sa fureur contre le pape fût enfin assouvie, soit que, par hypocrisie, il ne conseillât cette démarche que parce qu'il voyoit qu'on ne la feroit pas.

En 1528, pendant que le maréchal de Lautrec mouroit devant Naples, que la peste ravageoit l'armée françoise, & qu'André Doria mécontent abandonnoit le service de la France, les Vénitiens, toujours alliés des François, tout au plus ne trahissoient pas la cause commune, mais ils la servoient bien mal. Uniquement occupés du soin de garder leurs frontières, feignant toujours de craindre pour eux-mêmes, & ne craignant réellement que la trop grande puissance des François en Italie, secrétement flattés de voir l'état de Gênes échapper à François I, par la défection de Doria, leur conduite équivoque se ressentoit de ces principes qu'ils cachoient cependant avec soin ; ils ne faisoient qu'embarrasser les opérations, & le duc d'Urbin, leur général, ne secondoit que trop bien leurs vûes. Par l'effet de ses lenteurs, la révolution de Gênes fut consommée en 1529. Savone & la citadelle de Gênes furent prises.

Après bien des entrevues du comte de S. Pol, prince du sang de France, qui commandoit les François, & du duc d'Urbin, général des Véni-

tiens, après bien des plaintes réciproques, bien de froides excuses & de profondes dissimulations, on fit semblant d'agir de concert & avec ardeur; on envoya des troupes & de l'argent de France & de Venise, mais toujours moins qu'on n'en avoit promis, & bien moins qu'il n'en falloit. On avoit à combattre Antoine de Leve, capitaine expérimenté; on vouloit le forcer dans Milan. On balançoit entre un siège régulier & un blocus. Le comte de S. Pol proposoit le premier de ces deux partis, le duc d'Urbin le second, & comme on ne pouvoit rien entreprendre contre Milan sans les Vénitiens, ce furent eux qui l'emportèrent, il fut décidé qu'on se borneroit au blocus; mais le comte de S. Pol peu fait pour l'inaction, indigné des subterfuges perpétuels du duc d'Urbin, & jaloux de son ascendant, déclara qu'on n'obtiendroit jamais de lui qu'il restât les bras croisés, & que puisqu'on renonçoit à faire le siége de Milan, il iroit ailleurs chercher la gloire & servir son roi; il alla se faire battre à Landriano où il fut pris.

Enfin la paix de Cambray vint au secours de tout le monde & concilia tous les intérêts. Le duc d'Urbin fut compris dans le traité comme allié & protégé des Vénitiens; ainsi son duché d'Urbin lui fut assûré. Il mourut en 1538 à quarante-huit ans. On a dit de lui, comme de tant d'autres princes, qu'il avoit été empoisonné.

Guidobaldo de la *Rovère*, son fils, épousa une héritière de la maison Cibo; il en eut l'état de Camerino dont il fut dépouillé par le pape Paul III qui en enrichit ses neveux. Il succéda au courage & aux talens de son père comme à ses biens, & eut le commandement des armées de Philippe II, en Italie. Il mourut en 1574.

Frédéric-Ubaldo, son petit-fils, mort en 1623, ne laissa qu'une fille, nommée Victoire, qui épousa Ferdinand de Médicis, grand duc de Toscane; ainsi se terminèrent les haines des maisons de Médicis & de la *Rovère*, mais le duché d'Urbin ne passa point à la maison de Médicis; il retourna au saint siége.

R O U

ROUILLÉ, (GUILLAUME LE) *Hist. lit. mod.*) jurisconsulte d'Alençon, peu connu aujourd'hui, mais dont le *commentaire sur la coutume de Normandie*, imprimé en 1534 & réimprimé en 1539, fut si bien accueilli que le parlement de Rouen voulut connoître l'auteur & le fit prier de venir à Rouen, invitation à laquelle il se rendit. Basnage & d'autres commentateurs l'ont fait oublier, & ses autres ouvrages sont encore moins connus que son commentaire.

ROUILLÉ (PIERRE-JULIEN) *Hist. lit. mod.*) jésuite associé du P. Catrou dans la composition de l'histoire romaine. Il eut aussi quelque part à la révision & à l'édition des révolutions d'Espagne du P. d'Orléans; il avoit travaillé pendant quelques années au journal de Trévoux. Né à Tours en 1680. Mort à Paris en 1740.

ROUSSEAU, (*Hist. lit. mod.*) Ce nom a été porté par deux hommes dont la gloire vivra éternellement dans les lettres. Le premier, Jean-Baptiste *Rousseau*, plein d'enthousiasme, de verve, de force, sensible sur-tout à l'harmonie & y rendant le lecteur sensible par la satisfaction continuelle que donnent à l'oreille un choix d'expressions toujours sonores & la richesse constante de la rime, est le premier des poëtes lyriques françois. Ce mérite de versification & de mécanisme, poussé au degré de perfection où il est dans *Rousseau*, se fait sentir à l'ame, indépendamment même des idées & des images. Dans ces vers de *Rousseau* :

Qui pourra, grand Dieu! pénétrer
Ce sanctuaire impénétrable,
Où tes saints inclinés, d'un œil respectueux;
Contemplent de ton front l'éclat majestueux?

Dans ces deux beaux vers de la Henriade :

Et des fleuves françois les eaux ensanglantées
Ne portoient que des morts aux mers épouvantées.

Mettons à part ce qu'expriment & que peignent ces vers, n'en considérons que le mécanisme. Dans l'un & dans l'autre exemple, ces deux magnifiques mots de quatre syllabes, qui terminent si pompeusement le vers & qui riment ensemble si richement, ont par eux-mêmes quelque chose d'imposant & de respectable; & dans le premier exemple, ces deux grands vers tombant par distique & succédant à deux petits vers croisés, ont de plus un mérite de contraste & de variété qui plaît à l'oreille & à l'imagination, & qui termine la strophe avec la plus imposante dignité.

Citons une strophe entière pour montrer à la fois tous ces avantages.

Celui devant qui le superbe
Enflé d'une vaine splendeur,
Paroît plus bas dans sa grandeur
Que l'insecte caché sous l'herbe;
Qui bravant du méchant le faste couronné;
Honore la vertu du juste infortuné.

Un des mérites de cette strophe consiste dans la différence des vers, grands & petits, croisés ou tombants par distique. Voici une autre strophe de vers tous de même mesure, & dont la beauté parfaite tient uniquement au choix heureux de l'expression, à la richesse des rimes, à la convenance des images.

Tel souvent un nuage sombre,
Du sein de la terre exhalé,
Tient sous l'épaisseur de son ombre
Le céleste flambeau voilé :
La nature en est consternée
Flore languit abandonnée,
Philomèle n'a plus de sons,
Et tremblante à ce noir présage,
Cérès pleure l'affreux ravage
Qui vient menacer ses moissons.

Quel agrément auroit la strophe suivante, sans la propriété de l'expression & la richesse de la rime ?

Telle est l'allégresse, rustique
De ces vendangeurs altérés,
Qu'on voit, à leurs yeux égarés,
Saisis d'une ivresse mystique,
Et qui saintement furieux,
Retracent de l'orgie antique
L'emportement mystérieux.

Nous insistons sur cette perfection du mécanisme de la versification, parce que c'est le mérite caractéristique de *Rousseau* ; il dit très-bien, mais on l'accuse de penser peu, & cette stérilité de pensées devient en effet sensible par la comparaison avec des poëtes plus penseurs, plus philosophes, sur-tout avec M. de Voltaire le plus philosophe de tous.

Rousseau ne fait quelquefois que revêtir d'expressions magnifiques des idées communes & usées.

Vous avez vu tomber les plus illustres têtes,
Et vous pourriez encore, insensés que vous êtes,
Ignorer le tribut que l'on doit à la mort !
Non, non, tout doit franchir ce terrible passage;
Le riche & l'indigent, l'imprudent & le sage,
Sujets à mêmes loix, subissent même sort.

Tout cela est trop vrai pour mériter d'être dit & si bien dit ; tout cela est si vrai, qu'il n'est pas même vrai qu'il y ait quelqu'un d'assez insensé pour en douter, comme le poëte le suppose.

Cette vérité si commune est souvent & diversement exprimée dans Horace ; mais il en tire une conséquence, c'est qu'il faut jouir.

C'est assez, jouissons.
Hâte-toi, mon ami, tu n'a pas tant à vivre.
Je te rebats ce mot, car il vaut tout un livre.
Jouis. Je le ferai ! Mais quand donc ? Dès demain.
Eh ! mon ami, la mort te peut prendre en chemin.

Quand M. de Voltaire employe une idée dont le fond peut être commun, comme il la rajeunit & la rend nouvelle, non-seulement par l'expression, mais par la foule des idées accessoires & des traits philosophiques !

Helas ! grands & petits, & sujets & monarques;
Distingués un moment par de frivoles marques,
Egaux par la nature, égaux par le malheur,
Tout mortel est chargé de sa propre douleur.

Cette réflexion philosophique sur la frivolité; sur le peu de durée des distinctions parmi les hommes, distinctions cependant nécessaires, ces grands traits d'égalité entre eux si philosophiquement saisis, ôtent à l'idée que tout homme a ses malheurs, *quisque suos patimur manes*, tout ce qu'elle peut avoir de commun.

M. de la Harpe a peut-être trop rabaissé l'ode à la fortune, si admirée autrefois ; mais il a fait voir que si cette ode a de grandes beautés, elle a aussi bien des défauts & des négligences. *Rousseau* sera cependant toujours notre modèle pour l'ode pindarique, pour le dithyrambe, pour ce genre qui exige des transports, & qui permet des écarts au moins apparens. Dans ses strophes même les plus insignifiantes, il se relève quelquefois par des mouvemens heureux, par des expressions de génie, comme dans ces vers :

Mais la déesse de mémoire,
Favorable aux noms éclatans,
Soulève l'équitable histoire
Contre l'iniquité des temps.

Il a quelquefois des strophes, où la poésie la plus brillante se marie & se fond, pour ainsi dire; avec la philosophie la plus profonde :

Ce vieillard, qui d'un vol agile
Fuit, sans jamais être arrêté,
Le Temps, cette image mobile
De l'immobile éternité ;
A peine du sein des ténèbres
Fait éclore les faits célèbres,
Qu'il les replonge dans la nuit :
Auteur de tout ce qui doit être,
Il détruit tout ce qu'il fait naître
A mesure qu'il le produit.

Rousseau a aussi des morceaux agréables dans le genre anacréontique; telle est l'ode à une veuve ; tel est ce madrigal.

Par un baiser ravi sur les lèvres d'Iris,
De ma fidèle ardeur j'ai dérobé le prix ;
Mais ce plaisir charmant a passé comme un songe ;
Ainsi je doute encore de ma félicité,
Mon bonheur fut trop grand pour n'être qu'un mensonge,
Mais il dura trop peu pour une vérité.

Telle est cette chanson sur ce que l'empereur de Maroc avoit fait demander en mariage la princesse de Conty, fille de Louis XIV, sur un portrait qu'il avoit vu d'elle :

Votre beauté, grande princesse,
Porte les traits dont elle blesse
Jusques aux plus sauvages lieux;
L'Afrique avec vous capitule,
Et les conquêtes de vos yeux
Vont plus loin que celles d'Hercule.

Telle est la chanson pastorale si connue :

Sortez de vos retraites,
Accourez, dieux des bois, &c.

Voyez à l'article *Théocrite*, un jugement favorable sur une églogue de *Rousseau* dans le genre de Théocrite & de Virgile.

Mais le genre dans lequel *Rousseau* est véritablement supérieur, & dans lequel son éloge ne reçoit aucune restriction, c'est la cantate, c'est-à-dire le genre lyrique. Celle de *Circé* réunit dans le degré de la perfection tous les grands caractères de la poésie; & quel charme dans celle d'*Amymone*, d'*Adonis*, de *Diane*, de *Thétis*, de *l'Hymen*, de *Céphale*, &c.

Rousseau qui se piquoit d'être disciple de Boileau, avoit adopté ses opinions, & suivant les apparences, il jugeoit peu par lui-même; il loue Voiture & dénigre Quinault; il veut donner du ridicule dans un endroit à ce qu'il appelle :

Du doux Quinault les pandectes galantes.

Et l'un de ses mérites dans ses cantates est de ressembler beaucoup à Quinault.

Tous les amans savent feindre;
Nymphes, craignez leurs appas;
Le péril le plus à craindre
Est celui qu'on ne craint pas.

L'audace d'un téméraire
Est aisée à surmonter :
C'est l'amant qui sait nous plaire,
Que nous devons redouter.

Un cœur jaloux ne fait paroître
Que des feux qui le font haïr;
Et pour être toujours le maître,
L'amant doit toujours obéir.

L'amour ne va point sans les graces;
On n'arrache point ses faveurs;
L'emportement ni les menaces
Ne font point le lien des cœurs.

Tous ces couplets ne pouvoient être que de *Rousseau* ou de Quinault. Mais la poésie de Quinault a plus de mollesse; celle de *Rousseau* a quelque chose de plus ferme, de plus parfait, de plus fini. Quoique Quinault ait des morceaux énergi-

ques, il cède dans ce genre à *Rousseau*; il eût pu faire ces vers charmans :

La froide Nayade
Sort pour l'admirer;
La jeune Dryade
Cherche à l'attirer;
Faune d'un sourire
Approuve leur choix;
Le jaloux Satyre
Fuit au fond des bois;
Et Pan qui soupire
Brise son hautbois.

Mais il n'eût pas fait ces vers terribles :

Sa voix redoutable
Trouble les enfers.
Un bruit formidable
Gronde dans les airs.
Un voile effroyable
Couvre l'univers.
La terre tremblante
Frémit de terreur.
L'onde turbulente
Mugit de fureur.
La lune sanglante
Recule d'horreur.

Rousseau n'a réussi, ni lorsque par jalousie à l'égard de M. de Voltaire, il a voulu s'essayer dans le genre tragique en rajeunissant la *Mariamne* de Tristan, ni lorsqu'il a persisté davantage à s'exercer dans la comédie. On dit que dans le *Flatteur* il s'est peint lui-même à bon escient. C'est une pièce de caractère qui n'est pas sans mérite; elle a d'abord celui d'être bien écrite; elle a une scène, entre autres, que les plus grands maîtres ne désavoueroient pas, c'est la scène du dédit. Le flatteur veut engager par un dédit un homme qui est pour lui ce qu'Orgon est pour Tartuffe; il l'y amène par une suite de détours si ingénieux & en apparence si simples; sous un faux-semblant d'ignorance & de mal-adresse en affaires, il emploie un art si fin, il marche si sûrement vers son but, & sur sa route il sème si naturellement & si à propos la flatterie, qu'il pourroit tromper un homme beaucoup plus éclairé que celui dont il s'agit. Cette scène est filée avec un art vraiment savant; toutes les gradations, toutes les nuances progressives y sont délicatement observées. Mais la pièce en général, & plus en général encore toutes les pièces de *Rousseau* manquent de comique.

Mais garde-toi sur-tout si tu crains les critiques;
D'envoyer à Paris tes *aïeux chimériques*;

a dit M. de Voltaire; c'est encore une pièce bien froide qui n'a d'autre mérite que d'être communément assez bien versifiée.

Le *Capricieux*, autre pièce de caractère, n'amuse pas même par ses caprices.

Les petites pièces seroient des farces, si elles étoient plus gaies.

Mais si *Rousseau* manquoit de talent pour la comédie, il en avoit un bien décidé pour l'épigramme. Dans les petits poëmes, chez la plupart des autres auteurs, tout est sacrifié au trait qui fait la pointe de l'épigramme; dans les épigrammes de *Rousseau*, rien n'est jamais négligé; ce qui les distingue, c'est le fini des détails & toujours la richesse de la rime. Ce qui en distingue le recueil, c'est la variété; sans parler de celles qu'on ne peut pas citer, & en se bornant aux épigrammes honnêtes, il y en a de galantes & d'anacréontiques, comme celle-ci :

Non, ce n'est point la robe de Nessus
Qui consuma l'amoureux fils d'Alcmène ;
Ce fut le feu de cent baisers reçus
Qui dans son sang couloit de veine en veine :
Il en mourut, & la nature humaine
En fait un dieu qu'on adore aujourd'hui :
Que de mortels, si vous voulez, Climène,
Mériteroient d'être dieux comme lui !

Il y en a de littéraires, comme celle-ci, contre les journalistes de Trévoux :

Petits auteurs d'un fort mauvais journal,
Qui d'Apollon vous croyez les apôtres,
Pour dieu tâchez d'écrire un peu moins mal,
Ou taisez-vous sur les écrits des autres.
Vous vous tuez à chercher dans les nôtres
De quoi blâmer, & l'y trouvez très-bien :
Nous, au rebours, nous cherchons dans les vôtres
De quoi louer, & nous n'y trouvons rien.

Il y en a de philosophiques, comme la suivante :

Ce monde-ci n'est qu'une œuvre comique,
Où chacun fait des rôles différens :
Là sur la scène, en habit dramatique,
Brillent prélats, ministres, conquérans.
Pour nous, vil peuple, assis aux derniers rangs,
Par nous d'en bas la pièce est écoutée;
Mais nous payons, utiles spectateurs,
Et quand la pièce est mal représentée
Pour notre argent nous sifflons les acteurs.

C'est dans ses épigrammes seulement que *Rousseau* a fait un usage heureux du style marotique, si déplacé, si insignifiant dans ses épîtres & dans ses allégories. Le style marotique est la langue propre de la plaisanterie & de la naïveté; ce n'est qu'un jargon dans les choses raisonnables & sérieuses, & l'on ne conçoit point alors la raison d'un tel déguisement. M. de Voltaire a raison; il n'y a ni mérite ni agrément à venir nous dire :

Donc si Phœbus ses échecs vous ajuge,
Pour bien jouer consultez tout bon juge;
Pour bien jouer, hantez les bons joueurs;
Sur-tout craignez le poison des loueurs,
Accostez-vous de fidèles critiques.

Après que Boileau a dit si sensément & si élégamment :

Faites choix d'un censeur solide & salutaire,
Que la raison conduise, & le savoir éclaire,
Et dont le crayon sûr d'abord aille chercher
L'endroit que l'on sent foible, & qu'on veut se cacher.

Que veut dire *Rousseau*, lorsqu'après des raisonnemens travestis en jargon marotique, il conclut que chez tous les hommes,

Sottise est seulement
Vice d'esprit & non de jugement?

Sa définition de l'esprit paroît d'abord plus raisonnable, mais le jargon marotique jette l'auteur dans des exagérations & dans des impropriétés d'expression qui gâtent cette définition.

Qu'est-ce qu'esprit? raison assaisonnée.
Par ce mot seul la dispute est bornée;
Qui dit esprit, dit sel de la raison;
Donc sur deux points roule mon oraison;
Raison sans sel est fade nourriture,
Sel sans raison n'est solide pâture;
De tous les deux se forme esprit parfait;
De l'un sans l'autre un monstre contrefait.

C'est le jargon marotique qui sert de passeport & d'excuse à ces vers oiseux :

Donc sur deux points roule mon oraison.

Il est bien question là d'*oraison* & d'oraison à deux points!

De l'un sans l'autre un monstre contrefait

est une exagération ridicule : la raison même sans sel ne peut être un monstre. Combien Horace parle avec plus de mesure & de précision de la nécessité de réunir l'étude & le talent!

Ego nec studium sine divite venâ,
Nec rude quid possit video ingenium; alterius sic
Altera poscit opem res & conjurat amicè.

M. de Voltaire a bien fait sentir l'abus que *Rousseau* a fait du style marotique, en le montrant dans le temple du goût, couvert de lauriers &

& de chardons, & prononçant ces vers qui sont en effet de lui :

Je viens, dit-il, pour rire & pour m'ébatire,
Me rigolant, menant joyeux déduit,
Et jusqu'au jour, faisant le diable à quatre.

Me prend-on ? ajoute-t-il,

Pour une grenouille aquatique,
Qui du fond d'un petit thorax,
Va chantant pour toute musique
Brekeke, kake, koax, koax, koax.

Ces deux grands hommes ont rempli leurs ouvrages de traits durs & amers l'un contre l'autre ; ils se sont montrés tous deux injustes. Ces querelles des gens-de-lettres sont l'opprobre de notre littérature, & on a ingénieusement appliqué aux hommes illustres qui se déchirent ainsi, ces vers de Zaïre :

Eux qui seroient encor, ainsi que leurs aïeux,
Maîtres du monde entier, s'ils l'avoient été d'eux.

Mais leurs aïeux, c'est-à-dire leurs prédécesseurs, ont-ils été moins injustes ? Boileau & Racine étoient amis, mais ils décrioient Fontenelle, qui l'a rendu à Boileau dans son épigramme sur la satyre contre les femmes. Remontons jusqu'à l'antiquité. Virgile, Horace & Varius étoient amis ; mais sommes-nous sûrs que les deux premiers aient été aussi justes que sévères envers Mœvius ? Nous sommes sûrs au moins que la manière dont Horace le traite est inhumaine & indécente. (Voyez l'article *Mévius* ou *Mœvius*.) Sommes-nous sûrs que Démétrius, que Fannius, que Tigellius aient mérité tout le mépris qu'Horace leur prodigue ?

La renommée de *Rousseau* est mêlée de gloire & d'infâmie ; le respect qu'inspire son talent ne s'étend pas jusqu'à son caractère ; quelquefois son caractère dégrade son talent même, & la fureur ne lui laisse ni goût ni mesure. Quel ton, par exemple, que celui de ces vers !

Comment nommer cet écumeur insigne,
Qui des prisons sorti moins blanc qu'un cigne,
Vient des neuf sœurs la fontaine infecter,
Et de sa griffe Apollon molester ?
Et ce trio de louves surannées
Qui tour-à-tour à me mordre acharnées,
Dans leur fureur semblent s'entre-prêter
L'unique dent qui leur a pû rester ?

Quelle injustice dans ceux-ci contre le paisible Crébillon, qui n'écrivoit contre personne !

Comment nommer ce froid énergumène,
Qui d'Hélicon chassé par Melpomène,
Me défigure en ses vers Ostrogoths,
Comme il a fait rois & princes d'Argos ?

Crébillon n'étoit rien moins que froid, il avoit un génie profondément tragique, & s'il a fait de mauvais vers, il en a fait aussi qu'on citera toujours.

On sait que *Rousseau* étoit fils d'un cordonnier : on connoît cette chanson qui, dit-on, le désoloit :

Sa naissance est assez publique,
Car il naquit dans la boutique.

Ce père devoit lui être très-précieux, car il avoit pris ou fait prendre un grand soin de son éducation. On reprochoit à *Rousseau* de l'avoir renié dans une occasion éclatante. Ses talens lui avoient donné entrée dans la maison d'un grand, dont son père étoit le cordonnier sans qu'il le sût. Le père y étant appellé pour les fonctions de son état, ne put résister à la tentation assez naturelle de se glorifier d'un tel fils & de s'applaudir des égards qu'il voyoit qu'on avoit pour lui. *Rousseau* déclara que cet homme se trompoit & qu'il ne le connoissoit pas. Le père sortit, dit on, confus & désolé de cette lâche & impudente ingratitude. C'est sur ce fait très-notoire que la Motte composa l'ode, où il dit à *Rousseau* :

On ne se choisit point son père ;
Par un reproche populaire
Le sage n'est point abbattu.
Oui, quoique le vulgaire en pense,
Rousseau, la plus vile naissance
Donne du lustre à la vertu.

Il est affreux sans doute d'affliger à la fois & l'amour propre & la tendresse d'un père, & un tel tort ne reçoit point d'excuse. Qu'on nous permette seulement quelques réflexions à ce sujet.

Horace étoit à-peu près dans le même cas que *Rousseau* ; il étoit fils d'un homme du peuple, & s'étoit élevé par ses talens.

Me libertino natum patre & in tenui re
Majores pennas nido extendisse loqueris,
Ut quantum generi demas virtutibus addas.
Me primis urbis belli placuisse domique.

Son père lui avoit aussi donné une excellente éducation & par lui-même & par toutes les ressources que sa médiocre fortune pouvoit lui fournir. Horace ne perd pas une occasion de lui en témoigner sa reconnoissance.

Causa fuit pater his, qui macro pauper agello,
Noluit in Flavi ludum me mittere, magni
Quò pueri magnis è centurionibus orti, ...
Ibant......

Sed puerum est ausus Romam portare docendum
Artes, quas doceat quivis eques atque senator
Semet prognatos. Vestem servosque sequentes
In magno ut populo si quis vidisset, avitâ
Ex re præberi sumptus mihi crederet illos.
Ipse mihi custos incorruptissimus omnes
Circùm doctores aderat. Quid multa ? pudicum,
Qui primus virtutis honos, servavit ab omni
Non solùm facto, verùm opprobrio quoque turpi ;
Nec timuit, sibi ne vitio quis verteret, olim
Si præco parvas, aut, ut fuit ipse, coactor,
Mercedes sequerer, neque ego essem quæstus. Ob hoc nunc
Laus illi debetur et à me gratia major.
Nil me pœniteat sanum patris hujus ; eòque
Non ut magna dolo factum negat esse suo pars,
Quòd non ingenuos habeat, clarosque parentes,
Sic me defendam. Longè mea discrepat istis
Et vox & ratio ; nam si natura juberet
A certis annis ævum remeare peractum
Atque alios legere ad fastum quoscumque parentes,

Optarit sibi quisque, meis contentus honestos
Fascibus et sellis nolim mihi sumere, demens
Judicio vulgi, sanus fortassè tuo.

Je respectai, j'aimai jusqu'à votre misère,
Je n'aurois point aux dieux demandé d'autre père.

Horace nous montre encore comment son père le détournoit de tous les vices, en lui en faisant sentir par des exemples les dangers & les effets funestes.

Insuevit pater optimus hoc me
Ut fugerem, exemplis vitiorum quæque notando;
Cùm me hortaretur parcè, frugaliter atque
Viverem uti contentus eo quod mî ipse parasset,
Nonne vides Albî ut malè vivat filius, utqui
Barris inops? magnum documentum, ne patriam rem
Perdere quis velit. A turpi meretricis amore
Cùm deterreret, Sectani dissimilis sis;
Ne sequerer mœchas, concessâ cùm venere uti
Possem, deprensi non bella est fama Treboni,
Aiebat; sapiens vitatu quidque petitu
Sit melius, causas reddet tibi. Mi satis est si
Traditum ab antiquis morem servare, tuamque,
Dum custodis eges, vitam famamque tueri
Incolumem possum. Simul ac duraverit ætas
Membra animumque tuum, nabis sine cortice, sic me
Formabat puerum dictis, et sive jubebat,
Ut facerem quid, habes auctorem quo facias hoc,
Unum ex judicibus selectis objiciebat;
Sive vetabat, an hoc inhonestum & inutile factu,
Necne sit, addubites, flagret rumore malo cùm
Hic atque ille?

Cette méthode d'instruction étoit en effet la plus propre à produire du fruit. C'est ainsi qu'Horace se montre par-tout fils bien né, fils reconnoissant; il s'honoroit en honorant son père, mais il avoit eu le temps de s'arranger pour parler ainsi, il avoit fait son calcul à loisir, & il l'avoit fait bon, au-lieu que la vanité surprise le fait presque toujours mauvais; il auroit fallu voir ce qu'auroit fait Horace, si chez Mécène, ou chez quelque autre de ces grands qui l'admettoient à leur familiarité honorable & dangereuse,

. . . . *Me*
Cum magnis vixisse invita fatebitur usque
Invidia.

le hazard lui eût présenté inopinément son père exerçant des fonctions réputées viles & paroissant dans un état abject. Il est vrai qu'Horace nous apprend qu'il s'étoit mis à l'abri de tout danger à cet égard, en disant naturellement ce qu'il étoit, & en ne se vantant ni de naissance, ni de richesse, la première fois qu'il avoit paru devant Mécène.

Ut veni coram, singultim pauca locutus
(Infans namque pudor prohibebat plura profari)
Non ego me claro natum patre, non ego circùm
Me satureiano vectari rura caballo,
Sed quod eram narro..... magnum hoc ego duco
Quòd placui tibi, qui turpi secernis honestum,
Non patre præclaro, sed vitâ et pectore puro:

Mais enfin Horace s'étoit encore préparé pour tenir à Mécène ce langage noble & modeste, & il n'y avoit point là de surprise.

Les mœurs & l'opinion pouvoient encore mettre une différence entre la situation d'Horace & celle de *Rousseau* relativement à l'objet dont il s'agit: chez les Romains le peuple avoit toujours eu part au gouvernement; on avoit eu toujours intérêt de le ménager. On respectoit donc les races patriciennes sans jamais aller jusqu'au mépris pour les familles plébéïennes. Or, il n'y a d'injuste que ce mépris introduit dans quelques monarchies par l'ignorance & dans des tems de barbarie. Qu'on fasse cas de la naissance, qu'on se sente porté au respect à la vue des descendans de ces grands hommes, qui, ayant bien servi l'état, ont imposé à leurs fils une obligation de plus de le bien servir; qu'on félicite les riches d'avoir de plus que les autres un puissant moyen de faire du bien; il n'y a rien dans tout cela que de très-raisonnable; mais pourquoi mépriser ceux qui dépourvus de ces avantages, cherchent à se rendre utiles à eux-mêmes & aux autres dans un état inférieur? pourquoi déclarer viles des occupations dont la société a besoin & dont elle profite? Mais enfin c'étoit un préjugé dominant, & nul homme n'est assez fort contre un préjugé dominant; on peut n'en être pas complice, mais on en est nécessairement victime. *Rousseau* fit l'affront au grand chez lequel il étoit, de croire qu'il alloit perdre de son estime, si sa naissance étoit connue; il espéra que le respect contiendroit son père & l'empêcheroit de se livrer aux mouvemens de la nature; il se tut & le père parla; dès-lors le fils sentit que son silence seul l'avoit déja rendu coupable, qu'il n'étoit déja plus temps de réparer sa faute, qu'il auroit la double confusion & de voir révéler sa naissance, & d'avoir essayé de la cacher; il se troubla, il fit un faux calcul comme tous ceux dont un événement imprévu déconcerte les mesures, il chercha son salut dans l'impudence, & renia son père.

Le tort est inexcusable, & nous ne cherchons point à l'affoiblir; nous disons seulement que la plus grande partie de ce tort appartient aux mœurs du temps & aux opinions établies, & qu'il seroit peut-être trop rigoureux d'en conclure que *Rousseau* fût un fils dénaturé. Les foibles doivent être jugés moins sévèrement que les méchans, quoique les effets de la foiblesse & de la méchanceté soient quelquefois les mêmes. Saurin dans son mémoire, dit que la rencontre de *Rousseau* avec son père, se fit à la comédie le jour de la première représentation du *Flatteur*, & que ce fut à la face du public qu'il désavoua son père. La publicité paroit rendre le fait plus affreux: mais, c'étoit toujours une surprise. On dit dans le même mémoire, que *Rousseau* s'étoit quelque temps appellé *Verniettes*, nom dont l'anagramme est: *Tu te renies.*

Dom Sanche d'Arragon est un héros, parce qu'il reconnoît & qu'il avoue son père dans des conjonctures où tous les intérêts de la vanité,

de l'amour, de la grandeur se réunissoient pour l'engager à le désavouer. Dom Sanche est un soldat de fortune, dont la gloire est montée à un si haut point qu'il est aimé de deux reines. Il a pour rivaux des grands du royaume; une des deux reines n'osant l'épouser, le constitue juge de ses rivaux & le rend dépositaire de son anneau pour le remettre à celui qu'il voudra choisir, il leur propose le duel & déclare qu'il ne remettra l'anneau qu'à son vainqueur. Sur ces entrefaites, un pauvre pêcheur paroît, c'est le père de Dom Sanche. Ses rivaux mêmes par générosité font arrêter ce pêcheur, persuadés que c'est un imposteur que l'envie & la malignité ont suscité pour nuire à Dom Sanche. Celui-ci va trouver la reine & lui demande la liberté de son père.

La bassesse du sang ne va pas jusqu'à l'ame.
Sanche, fils d'un pêcheur, & non pas d'un infâme, &c.
Madame, commandez qu'on me rende mon père.

La reine sent tous les sacrifices que Sanche fait en ce moment à la nature, elle l'en estime & l'en aime davantage & lui dit :

Je vous tiens malheureux d'être né d'un tel père,
Mais je vous tiens ensemble heureux au dernier point,
D'être né d'un tel père, & de n'en rougir point.

Il est donc des circonstances où, reconnoître un père dans l'abjection est un héroïsme dont on sent que tout le monde n'est pas capable.

Le comte de Tufière renie son père, non dans l'abjection, mais dans la pauvreté; il le fait passer pour son intendant, cependant il ne révolte pas; il est vrai qu'il lui demande pardon de sa foiblesse, qu'il appelle une noble fierté & à laquelle il le conjure de compâtir : on sait la réponse du père :

J'entends, la vanité me déclare à genoux
Qu'un pere infortuné n'est pas digne de vous.

Le glorieux finit par réparer sa faute, & peut-être *Rousseau*, hors du moment critique, répara-t-il la sienne.

Rousseau étoit né vers 1669 ou 1671. Il s'attacha en 1688 à M. de Bonrepeaux, alors ambassadeur de France en Danemarck. Il fut depuis secrétaire du maréchal de Tallard, & passa en Angleterre à sa suite. Il s'y lia d'une étroite amitié avec le célèbre Saint-Evremond. Il fut ensuite attaché à M. Rouillé, directeur des finances, auquel il adressa cette belle ode :

Digne & noble héritier des premières vertus, &c.

(Voyez l'article BOUVARD DE FOURQUEUX.) M. de Chamillart lui offrit une direction des fermes générales en province; *Rousseau* ne voulut jamais l'accepter; c'est à cette occasion qu'il dit :

Je sais quel est le prix d'une honnête abondance,
Que suit la joie & l'innocence,
Et qu'un philosophe étayé
D'un peu de richesse & d'aisance,
Dans le chemin de sapience,
Marche plus ferme de moitié;
Mais j'aime mieux un sage à pié
Content de son indépendance,
Qu'un riche indignement noyé
Dans une servile opulence,
Qui sacrifiant tout, honneur, joie, amitié,
Au soin d'augmenter sa finance,
Est lui-même sacrifié
A des biens dont jamais il n'a la jouissance.

Entre 1708 & 1712 éclata la malheureuse affaire des couplets. *Rousseau* fut condamné par arrêt du 7 avril 1712 au bannissement perpétuel, non pas comme auteur des couplets, mais comme calomniateur & suborneur de témoins. Il paroit en effet qu'il avoit suborné le nommé Guillaume Arnould pour déposer contre Saurin qu'il vouloit faire regarder comme l'auteur des couplets. (Voy. les articles BOINDIN & SAURIN.)

Rousseau livré par ce malheur à la merci des bienfaiteurs, en eut & en perdit plusieurs, soit par leur faute, soit par la sienne. Il se retira d'abord en Suisse, où le comte du Luc qui pour lors y étoit ambassadeur, lui rendit la vie douce & agréable. C'est à lui que *Rousseau* adresse cette belle ode si pindarique :

Tel que le vieux pasteur des troupeaux de Neptune, &c.

Après la paix de Bade, conclue en 1714, ce fut au prince Eugène que *Rousseau* s'attacha, & ce prince est aussi très-célèbre dans les œuvres de *Rousseau*. (Voyez l'ode 2me. du livre 3e. qui lui est adressée, & l'ode sur la bataille de Péterwaradin.) *Rousseau* fut mêlé dans l'affaire du comte de Bonneval, ce qui lui attira une disgrace, méritée ou non. En général, un grand malheur & une grande source de disgraces pour ce poëte fut la facilité qu'il avoit de se passionner pour ou contre les personnes ou les choses, & de se laisser emporter par ses passions. Il alla vivre à Bruxelles, il y vit M. de Voltaire, qu'il n'avoit vu que presque enfant à Paris, & ils se brouillèrent. Pendant la régence, M. le duc d'Orléans accorda aux sollicitations du grand-prieur de Vendôme & du baron de Breteuil, des lettres de rappel pour *Rousseau*; mais celui-ci, soit qu'il se sentît innocent, soit qu'il présumât trop de ce moment de faveur, eut la fierté de ne vouloir pas être rappellé à titre de grace; il demanda la révision de son procès, & ne put l'obtenir. En 1721, il retourna en Angleterre, où il fit faire une édition de ses œuvres qui lui valut près de dix mille écus; mais toujours persécuté par la fortune, il plaça cette somme dans la compagnie d'Ostende, qui manqua, & entraîna la ruine des actionnaires. On loue beaucoup la généreuse amitié d'un notaire de Paris, nommé Boutet, qui ne l'abandonna jamais dans ses besoins; le duc d'Aremberg lui donna sa table à Bruxelles, & en partant en 1733 pour aller faire la guerre en Allemagne, il lui fit une pension de 1500 liv., bienfait que M. de Voltaire est accusé de lui avoir

fait perdre par les plaintes justes ou injustes qu'il porta contre lui au duc d'Aremberg. Il est fâcheux même d'avoir raison d'une manière qui enlève à un homme, & à un homme tel que *Rousseau*, sa subsistance. Le séjour de Bruxelles étant alors devenu odieux à cet illustre infortuné, le comte du Luc & M. Olivier de Senozan, receveur-général du clergé, prirent sur eux de le faire venir secrétement à Paris, & on négocia, mais sans succès, pour obtenir qu'il pût y rester; il fut obligé de retourner à Bruxelles le 3 février 1740; il y mourut le 17 mars 1741; avant de recevoir le viatique, il protesta hautement qu'il n'étoit pas l'auteur des fameux couplets; ceux qu'il en accusoit ont de leur côté fait constamment la même protestation; & ils ont été crus. L'épitaphe que Piron a faite à *Rousseau* est juste & précise :

> Ci gît l'illustre & malheureux *Rousseau*;
> Le Brabant fut sa tombe, & Paris son berceau.
> Voici l'abrégé de sa vie
> Qui fut trop longue de moitié :
> Il fut trente ans digne d'envie,
> Et trente ans digne de pitié.

Rousseau étoit de l'académie des inscriptions & belles-lettres, il y avoit été reçu élève en 1701. Il y fut déclaré vétéran en 1705.

Le second ROUSSEAU (Jean-Jacques) né à Genève en 1712, non moins illustre que le premier, & guères moins malheureux, est le plus éloquent des prosateurs françois. Il a lui-même écrit sa vie dans ses mémoires; c'est une suite de sensations plus que d'évènemens, & cette manière d'écrire l'histoire n'est pas la moins intéressante. Il dit moins ce qui lui est arrivé que ce qu'il a senti, que ce qu'il a vu ou cru voir à travers le prisme de cette imagination brillante & vigoureuse, qui a quelquefois embelli & si souvent empoisonné sa vie. Il dit tout, il se montre tout entier, quelquefois aux dépens de ce qu'on appelle décence & dignité dans l'histoire. Aussi écoutons-le tonner contre la décence & la dignité qui rejetteroient comme frivoles les anecdotes pittoresques, les petits traits caractéristiques. Il cite d'abord l'exemple de Plutarque : « Le bon Plutarque excelle comme historien par des détails dans lesquels nous n'osons plus entrer. Il a une grace inimitable à » peindre les grands hommes dans les petites choses, & il est si heureux dans le choix de ses » traits, que souvent un mot, un sourire, un » geste lui suffit pour caractériser son héros. Avec » un mot plaisant, Annibal rassure son armée effrayée & la fait marcher en riant à la bataille » qui lui livra l'Italie. Agésilas, à cheval sur un » bâton, me fait aimer le vainqueur du grand » roi. César, traversant un pauvre village, & » causant avec ses amis, décèle, sans y penser, » le fourbe qui disoit ne vouloir qu'être l'égal » de Pompée. Alexandre avale une médecine, » & ne dit pas un seul mot; c'est le plus beau » moment de sa vie. Aristide écrit son propre » nom sur une coquille, & justifie ainsi son surnom. Philopémen, le manteau bas, coupe du » bois dans la cuisine de son hôte : voilà le véritable art de peindre. La physionomie ne se » montre pas dans les grands traits, ni le caractère dans les grandes actions; c'est dans les bagatelles que le naturel se découvre. Les choses » publiques sont ou trop communes, ou trop apprêtées; & c'est presque uniquement à celles-ci » que la dignité moderne permet à nos auteurs de » s'arrêter. »

Il cite ensuite le trait aujourd'hui fort connu du coup donné par derrière à M. de Turenne, par un domestique qui le prenoit pour un de ses camarades, & le mot de M. de Turenne : *& quand ce seroit George, falloit-il frapper si fort?* Trait que Plutarque, dit-il, n'eût eu garde d'omettre; mais que Ramsay n'eût eu garde d'écrire, quand il l'auroit su. Puis il s'écrie :

« Voilà donc ce que vous n'osez dire? misérables!...... Trempez, durcissez vos cœurs de » fer dans votre vile décence; rendez-vous méprisables à force de dignité.

Cette théorie est fidélement réduite en pratique dans ses mémoires, & nulle décence de convention n'arrête ni ne vient glacer sa plume. Le trait dominant de son caractère, comme il l'avoue lui-même, *est une orgueilleuse misanthropie & une certaine aigreur contre les riches & les heureux du monde.* Aussi trouvons-nous dans son fameux traité de l'origine de l'inégalité parmi les hommes, le germe de tous ses autres ouvrages & l'esprit qu'on y voit régner; c'est pourquoi nous allons nous arrêter principalement sur cet ouvrage dont les suivans n'ont été pour ainsi dire que des modifications & des dévelopemens. Exposons d'abord son systême.

PREMIÈRE PARTIE.

En considérant l'homme tel qu'il a dû sortir des mains de la nature, on voit un animal moins fort que les uns, moins agile que les autres, mais organisé le plus avantageusement de tous; il se rassasie sous un chêne des fruits que cet arbre produit, se désaltère au premier ruisseau, trouve son lit au pied du même arbre qui lui a fourni son repas, & voilà ses besoins satisfaits. Il n'est asservi à aucun instinct particulier, mais il a la facilité de se les approprier tous; il se nourrit indistinctement des alimens divers que tous les autres animaux se partagent, & trouve par conséquent plus aisément qu'eux sa subsistance. Accoutumé dès l'enfance aux intempéries de l'air & à la rigueur des saisons, exercé à la fatigue, forcé de défendre nud & sans armes sa vie & sa proie contre les bêtes féroces, ou de leur échapper à la course, l'homme sauvage acquiert une force & une agilité, dont la mollesse de l'éducation, l'in-

dustrie & les secours artificiels de toute espèce, privent absolument l'homme civilisé. Les périls où il est exposé de la part des bêtes féroces, ne sont point inévitables, il a toujours le choix du combat ou de la fuite, il trouve sous les arbres un refuge presque assuré. D'ailleurs aucun animal ne fait naturellement la guerre à l'homme, s'il n'y est forcé pas la faim ou par la nécessité de se défendre. L'enfance, la vieillesse & les maladies sont des ennemis plus redoutables, mais les deux premiers sont communs à tous les animaux & à tous les hommes, soit sauvages, soit civilisés, & les maladies sont nées de la société; on les connoît à peine chez les sauvages. La nature traite tous les animaux abandonnés à ses soins avec une prédilection qui semble montrer combien elle est jalouse de ce droit. L'éducation domestique affoiblit le tempérament, énerve le corps & flétrit le courage. La nudité, le défaut d'habitation & la privation de toutes ces commodités que nous croyons si nécessaires, ne sont pas de si grands malheurs ni de si grands obstacles à la conservation. Si les hommes n'ont pas la peau velue, ils n'en ont aucun besoin dans les pays chauds, & ils savent bientôt dans les pays froids, s'approprier celles des bêtes qu'ils ont vaincues. Seul, oisif, & toujours voisin du danger, l'homme sauvage doit aimer à dormir, & avoir le sommeil léger. Sa propre conservation faisant seule son unique soin, ses facultes les plus exercées doivent être celles qui ont pour objet principal l'attaque & la défense; au contraire les organes qui ne se perfectionnent que par la mollesse & la sensualité, doivent rester dans un état de grossiéreté qui exclut en lui toute espèce de délicatesse; il doit avoir le toucher & le goût d'une rudesse extrême, la vûe, l'ouïe & l'odorat de la plus grande subtilité. Tel est ou doit être l'homme sauvage considéré du côté physique; considerons le maintenant par le côté moral.

L'homme est d'abord distingué des autres animaux par sa qualité d'agent libre; la nature seule fait tout dans les opérations de la bête; l'homme concourt aux siennes par l'exercice de sa liberté, & c'est sur-tout dans la conscience de cette liberté que se montre la spiritualité de son ame.

Mais il y a une qualité très-spécifique qui distingue l'homme des animaux, c'est la faculté de se perfectionner, faculté qui, à l'aide des circonstances, développe successivement toutes les autres, & réside parmi nous tant dans l'espèce que dans l'individu, au lieu qu'un animal est au bout de quelques mois, ce qu'il sera toute sa vie, & son espèce, au bout de mille ans, ce qu'elle étoit la première année. Cette perfectibilité, cette faculté distinctive & presque illimitée est la source de tous les malheurs de l'homme. L'entendement humain doit beaucoup aux passions, qui réciproquement lui doivent beaucoup aussi. C'est par leur activité que notre raison se perfectionne; nous ne cherchons à connoitre que parce que nous desirons de jouir. Les passions à leur tour tirent leur origine de nos besoins & leurs progrès de nos connoissances, car on ne peut desirer ou craindre les choses que sur les idées qu'on en peut avoir, ou par la simple impulsion de la nature. L'homme sauvage privé de toute sorte de lumière, n'éprouve que les passions de cette dernière espèce; ses desirs ne passent pas ses besoins physiques; son imagination ne lui peint rien, son cœur ne lui demande rien, son ame que rien n'agite, se livre au seul sentiment de son existence actuelle, sans aucune idée de l'avenir, quelque prochain qu'il puisse être; la distance des pures sensations aux plus simples connoissances, est immense. D'ailleurs supposons des connoissances & des lumières à un sauvage, ne périront-elles pas faute de communication? Point de langues, point de signes institués pour exprimer ses idées; ici l'auteur expose avec beaucoup d'esprit & de profondeur les obstacles sans nombre qui sembloient devoir empêcher éternellement l'invention des langues; il développe les gradations laborieuses par où cet art a dû passer, avant d'établir un rapport certain entre les objets & les mots, & successivement entre les diverses parties d'oraison; il en tire la conclusion qu'on voit par le peu de soin qu'a pris la nature de faciliter aux hommes l'usage de la parole, combien elle a peu préparé leur sociabilité, & combien elle a peu mis du sien dans tout ce qu'ils ont fait pour en établir les liens. Au reste, dit-il, l'homme sans société n'est point misérable; car quelle peut être la misère d'un être libre dont le cœur est en paix & le corps en santé?

L'homme tient de la nature une troisième qualité qui lui est commune en partie avec les bêtes; c'est une forte répugnance à voir souffrir son semblable. C'est la pitié, c'est ce mouvement aimable, trop étouffé dans la société par l'intérêt plus puissant, qui tempère en lui l'ardeur qu'il a pour son bien-être, & qui l'empêchera toujours d'enlever à un foible enfant ou à un vieillard infirme, sa subsistance acquise avec peine, si lui-même il espère trouver la sienne ailleurs. Avec des passions si peu actives & un frein si salutaire, les hommes plutôt farouches que méchans, & plus attentifs à se garantir du mal qu'ils pourroient recevoir que tentés d'en faire à autrui, n'étoient pas sujets à des démêlés fort dangereux; n'ayant ni commerce ni propriété, ils ne connoissoient ni l'orgueil ni l'intérêt, sources de tant de crimes. L'amour même ne troubloit point leur repos; car ils n'en connoissoient que le physique & point le moral, ils ignoroient ces préférences qui en irritent le sentiment & en augmentent les difficultés; le besoin satisfait, tout desir étoit éteint. C'est dans la société seule que l'amour a pû acquérir cette ardeur impétueuse qui le rend si funeste.

» Concluons donc, dit M. *Rousseau*, qu'errant » dans les forêts sans industrie, sans parole, sans

» domicile, sans guerre & sans liaisons, sans » nul besoin de ses semblables comme sans nul » desir de leur nuire, peut-être sans jamais en » reconnoître aucun individuellement, l'homme » sauvage, sujet à peu de passions, & se suffi- » sant à lui-même, n'avoit que les sentimens » & les lumieres propres à cet état, qu'il ne » sentoit que ses vrais besoins, ne regardoit que » ce qu'il croyoit avoir intérêt de voir, & que » son intelligence ne faisoit pas plus de progrès » que sa vanité. Les générations se multiplioient » inutilement, & chacune partant toujours du » même point, les siècles s'écouloient dans toute » la grossièreté des premiers âges, l'espèce étoit » déjà vieille, & l'homme restoit toujours enfant.

SECONDE PARTIE.

Il s'agit, dans cette seconde partie, de parcourir cette lente succession d'événemens & de connoissances, qui, de l'état tranquille & borné qu'on vient de décrire, a pu amener les hommes jusqu'au dégré d'inégalité où ils sont parvenus.

Le premier sentiment de l'homme fut celui de son existence; son premier soin, celui de sa conservation; la faim, d'autres appétits lui firent éprouver tour-à-tour diverses manières d'exister: les productions de la terre lui fournissoient des secours nécessaires, il se porta par un mouvement naturel à en faire usage; mais bientôt il se présenta des difficultés, il fallut apprendre à les vaincre. La hauteur des arbres, la concurrence & la férocité des animaux l'obligèrent de s'appliquer aux exercices du corps. A mesure que le genre humain s'étendit, les peines se multipliérent avec les hommes. La différence des terrains, des climats, des saisons, en mit aussi dans la manière de vivre. Le long de la mer & des rivières, on devint pêcheur; dans les forêts, chasseur; dans les pays froids, on se couvrit des peaux des bêtes qu'on avoit tuées. Le tonnerre, un volcan ou quelque autre hazard fit connoître le feu; on apprit à le conserver, à le reproduire, on en fit cuire les viandes qu'auparavant on mangeoit crues. Cette application réitérée des êtres divers à soi-même & les uns aux autres, fit naître des perceptions de certains rapports, qui produisirent enfin quelque sorte de réflexion, d'où nâquirent encore de nouvelles lumières qui augmentèrent la supériorité de l'homme sur les animaux en la lui faisant connoître. Ses semblables eurent part aussi à ses observations; les conformités que le temps lui fit appercevoir entre eux & lui, le firent juger de celles qu'il n'appercevoit pas; il vit qu'ils se conduisoient tous comme il auroit fait dans de pareilles circonstances; il conclut que leur manière de penser & de sentir étoit conforme à la sienne; l'expérience lui apprit encore que l'amour du bien-être étoit le mobile des actions humaines: en conséquence il distingua les occasions où il pouvoit compter sur le secours de ses semblables, & celles où il devoit se défier d'eux. Dans le cas où l'intérêt commun formoit quelque espèce d'association, des cris inarticulés, beaucoup de gestes, quelques bruits imitatifs composoient la langue universelle, qui se perfectionna ensuite par l'usage des sons conventionnels dont M. *Rousseau*, dans la première partie, désespéroit d'expliquer l'institution.

Ces premiers progrès mirent l'homme à portée d'en faire de plus rapides; l'esprit s'éclairoit, l'industrie se perfectionnoit; bientôt des pierres tranchantes servirent à couper du bois, à creuser la terre, on fit des huttes de branchages; on les enduisit d'argile & de boue; delà l'établissement & la distinction des familles, delà un commencement de propriété, delà les plus doux sentimens, l'amour conjugal, l'amour paternel, fruits heureux de l'habitude de vivre ensemble; alors s'établit la première différence dans la manière de vivre des deux sexes; les femmes gardèrent la cabane & les enfans, l'homme alla chercher la subsistance commune; la férocité s'amollit, la vigueur s'abâtardit, on se procura des commodités, l'usage de la parole se perfectionna, des révolutions du globe détachèrent & coupèrent en isles des portions du continent; les hommes ainsi rapprochés, s'accoutumèrent à un idiome commun qu'ils portèrent dans le continent lorsqu'ils firent leurs premiers essais de navigation.

Tout commence à changer de face: les hommes se raprochent lentement, se réunissent en diverses troupes, forment enfin dans chaque contrée une nation particulière, unie, non par les loix (il n'y en avoit point encore) mais par les mœurs, par le même genre de vie & d'alimens & par l'influence commune du climat. On s'accoutume à considérer & à comparer les objets; on acquiert des idées de mérite & de beauté qui produisent des sentimens de préférence; le moral entre dans l'amour, la jalousie se fait connoître, l'esprit & le cœur s'exercent, les liaisons s'étendent, les liens se resserrent, l'estime publique commence à avoir un prix, l'amour propre inconnu jusqu'alors prend naissance; chacun prétendit alors à la considération & il ne fut plus permis de paroitre en manquer pour personne; delà les premiers devoirs de la civilité, delà les injures & les vengeances d'autant plus cruelles & d'autant plus nécessaires alors pour punir les injures que les loix n'étoient point encore établies. Ce période du développement des facultés humaines tenant un juste milieu entre l'indolence de l'état primitif & la pétulante activité de notre amour propre, dut, selon M. *Rousseau*, être l'époque la plus heureuse & la plus durable.

Tant que les hommes ne s'appliquèrent qu'à des ouvrages qu'un seul pouvoit faire, ils vécurent libres, sains, bons & heureux; mais dès l'instant qu'un homme eut besoin du secours d'un autre, dès qu'on s'apperçut qu'il étoit utile à un seul

d'avoir des provisions pour deux, l'égalité disparut, la propriété s'introduisit, le travail devint nécessaire. La métallurgie & l'agriculture produisirent cette grande révolution; dès qu'il fallut des hommes pour fondre & forger le fer, il fallut d'autres hommes pour nourrir ceux-là; il fallut aux uns des denrées en échange de leur fer, & les autres employèrent le fer à la multiplication des denrées; delà naquirent d'un côté le labourage & l'agriculture, dont les hommes avoient dû avoir assez promptement l'idée, en suivant les voies que la nature emploie pour la génération des végétaux, & de l'autre côté l'art de travailler les métaux & d'en multiplier les usages.

De la culture des terres s'ensuivit leur partage, & de la propriété bien reconnue, les premieres règles de justice.

Les choses en cet état eussent pu demeurer égales, si les talens eussent été égaux, & si l'emploi du fer & la consommation des denrées eussent toujours fait une balance; mais la proportion que rien ne maintenoit, fut bien-tôt rompue, le plus fort faisoit plus d'ouvrage, le plus adroit tiroit meilleur parti du sien, le plus ingénieux trouvoit des moyens d'abréger le travail. Le laboureur avoit plus besoin de fer ou le forgeron de bled, & en travaillant également, l'un gagnoit beaucoup, tandis que l'autre avoit peine à vivre. C'est ainsi que l'inégalité naturelle se déploye insensiblement avec celle de combinaison, & que les différences des hommes, dévéloppées par les circonstances, deviennent plus sensibles, plus permanentes, & commencent à influer sur le sort des particuliers.

Voilà donc toutes nos facultés développées: l'amour propre intéressé, la raison rendue active, l'esprit approchant de sa perfection, le rang & le sort de chaque homme établi sur les biens, sur le pouvoir de servir ou de nuire, sur l'esprit, la beauté, la force, l'adresse, le mérite, les talens; voilà les hommes obligés d'avoir ces qualités ou de les affecter; delà le faste, la ruse & l'esclavage varié en cent façons différentes; delà l'ambition, l'ardeur d'élever sa fortune, la jalousie contre ceux qui prospèrent; delà une rivalité universelle, & la haine & la discorde gouvernant le monde sous le masque que l'intérêt les oblige de prendre.

Il n'y avoit toujours point de loi, & l'on ne connoissoit alors que deux droits, celui du plus fort & celui du premier occupant; la concurrence perpétuelle de ces deux droits produisit le plus horrible état de guerre, état principalement onéreux au riche, & qui lui fit concevoir le projet d'établir des loix qui assurassent ses possessions & sa supériorité sur les pauvres; il étoit question de les faire agréer aux pauvres mêmes, il y réussit en leur peignant avec force l'horreur d'une situation qui armoit le genre humain contre lui-même, & les avantages d'un état où chacun jouiroit en paix, ou de ses possessions ou du fruit de ses travaux; les loix furent donc reçues & le droit civil devint la règle commune des citoyens; nouvelle source d'oppression & d'esclavage, époque malheureuse de l'établissement des corps politiques. Mais ces différens corps n'étoient unis que par des conventions générales, dont la communauté se rendoit le garant envers chacun des membres; il fallut une multitude d'abus & d'infractions impunies pour faire sentir la foiblesse d'une pareille constitution, & pour déterminer les peuples à confier enfin à des magistrats le dangereux dépôt de l'autorité publique; on joignit à ce pouvoir tous les honneurs capables de faire respecter les loix & leurs ministres; les magistrats de leur côté s'obligèrent à n'user de leur pouvoir que selon l'intention des commettans, à maintenir chacun dans la paisible jouissance de ce qui lui appartenoit, & à préférer en toute occasion l'utilité publique à leur propre intérêt, contrat synallagmatique, mais toujours révocable, parce que les parties restoient seules juges dans leur propre cause, si la volonté divine n'eût donné à l'autorité souveraine un caractère sacré & inviolable, qui ôte aux sujets le funeste droit de l'attaquer.

Les diverses formes des gouvernemens tirent leur origine des différences plus ou moins grandes qui se trouvèrent entre les particuliers au moment de l'institution.

Un homme étoit-il éminent en pouvoir, en vertu, en richesses, en crédit, il fut élu magistrat, l'état fut monarchique; si plusieurs hommes à peu près égaux entre eux l'emportoient sur tous les autres, ils furent élus conjointement & l'on eut une aristocratie; ceux dont la fortune ou les talens étoient moins disproportionnés & qui s'étoient le moins éloignés de l'état de nature, gardèrent en commun l'administration, & formèrent une démocratie.

Dans ces divers gouvernemens, toutes les magistratures furent d'abord électives; quand la richesse ne l'emportoit pas, la préférence étoit accordée au mérite qui donne un ascendant naturel, & à l'âge qui donne l'expérience dans les affaires & le sang-froid dans les délibérations; mais plus les élections tomboient sur des hommes avancés en âge, plus elles devenoient fréquentes & plus leurs embarras se faisoient sentir; les brigues, les factions, les guerres civiles alloient ramener l'anarchie des temps antérieurs; l'ambition des principaux profita de ces circonstances pour perpétuer leurs charges dans leurs familles, & les magistratures devinrent héréditaires.

En suivant le progrès de l'inégalité dans ces différentes révolutions, nous trouverons que l'établissement de la loi & du droit de propriété fut son premier terme, l'institution de la magistrature le second, que le troisième & dernier fut le changement du pouvoir légitime en pouvoir arbitraire; en sorte que l'état de riche & de pauvre fut autorisé par la première époque, celui de puissant & de foible par la seconde, & par la troi-

ſième, celui de maître & d'eſclave, qui eſt le dernier dégré de l'inégalité, & le terme auquel aboutiſſent enfin tous les autres, juſqu'à ce que de nouvelles révolutions diſſolvent tout-à-fait le gouvernement, ou le raprochent de l'inſtitution legitime.

Les diſtinctions politiques amènent néceſſairement les diſtinctions civiles; l'inégalité croiſſant entre le peuple & ſes chefs, ſe fait bientôt ſentir parmi les particuliers, & s'y modifie en mille manières ſelon les paſſions, les talens & les occurrences. Le magiſtrat ne ſauroit uſurper un pouvoir illégitime ſans ſe faire des créatures auxquelles il ſoit forcé d'en céder quelque partie; l'inégalité s'étend ſans peine parmi des ames toujours prêtes à courir les riſques de la fortune, & à dominer ou ſervir preſque indifféremment, ſelon qu'elle leur devient ſavorable ou contraire.

Il ſuit de cet expoſé que l'inégalité étant preſque nulle dans l'état de nature, tire ſa force & ſon accroiſſement du développement de nos facultés & des progrès de l'eſprit humain, & devient enfin ſtable & légitime par l'établiſſement de la propriété & des loix. Il ſuit encore que l'inégalité morale, autoriſée par le ſeul droit poſitif, eſt contraire au droit naturel, toutes les fois qu'elle ne concourt pas en même proportion avec l'inégalité phyſique.

Telle eſt la ſubſtance du ſyſtême de M. *Rouſſeau*; ce ſyſtême n'eſt qu'une hypothèſe, & en nous plaçant dans cette hypothèſe même, nous croyons pouvoir tirer de ce qu'il dit & de ce qu'il ne dit pas, d'autres réſultats que les ſiens.

Nous ne nous arrêterons point à examiner ſi le premier état de nature, tel qu'il le peint dans la première partie, eſt poſſible. M. *Rouſſeau* pardonne à la perfectibilité d'en avoir tiré les hommes & de les avoir amenés à la ſeconde époque qui lui paroît la plus heureuſe, c'eſt celle de la ſociété commencée, des cabanes conſtruites, des familles raſſemblées, de l'amour moral, de la jalouſie & de l'orgueil naiſſans, & des injures réprimées ſeulement par la crainte des vengeances; mais cette perfectibilité qui avoit pû arracher les hommes à la ſtupide indolence de leur premier état, qui leur avoit déjà inſpiré tant d'idées, tant de connoiſſances, tant de ſentimens, qui avoit rompu les barrières qui s'oppoſoient à la ſociabilité, pouvoit-elle s'arrêter au milieu de ſa courſe? Toutes les idées acquiſes n'étoient-elles pas autant de dégrés qui élevoient néceſſairement à d'autres idées, à d'autres ſentimens? Ce commerce de ſociété en raſſemblant les objets, en multipliant les relations, ne multiplioit-il pas les paſſions qui donnent tant de reſſort à l'ame, n'enflammoit-il pas la curioſité, n'irritoit-il pas le deſir de connoître & de jouir? Il nous ſemble qu'il y avoit bien plus loin de l'état de non-ſociété à la ſociété commencée, que de ce ſecond état à la perfection de la ſociété, & qu'enfin la perfectibilité que M. *Rouſſeau* eſt obligé d'accorder aux hommes eût été une faculté inutile & illuſoire, ſi elle les eût laiſſés dans le premier état, & qu'elle eût ceſſé d'être un principe actif & conſtant, ſi elles les eût laiſſés dans le ſecond; que par conſéquent l'état que M. *Rouſſeau* regrette, étoit abſolument impoſſible, c'eſt-à-dire, qu'il étoit impoſſible qu'il fût permanent; M. *Rouſſeau* nous allègue en vain l'exemple des ſauvages de différentes contrées, qui étoient tous, dit-il, à ce même point. Nous lui répondons: 1°. que ces ſauvages ſont trop peu connus pour qu'on puiſſe déterminer le dégré précis de leur intelligence & de leurs paſſions; 2°. que tout ce que leur exemple prouve, c'eſt qu'ils ſont moins avancés que nous dans le chemin de la perfection, mais qu'infailliblement la perfectibilité les amenera par la ſucceſſion des temps & des circonſtances, à peu près au même point que nous.

Il reſte à examiner ſi cet état impoſſible que M. *Rouſſeau* regrette, eſt plus heureux que celui dont il ſe plaint. La ſociété, dit-il, en multipliant nos beſoins, a multiplié nos chaines, nos paſſions & nos malheurs. Diſtinguons d'abord les beſoins naturels des beſoins factices; l'homme n'eſt véritablement malheureux que par l'impuiſſance de ſatisfaire les beſoins naturels: à l'égard des ſimples commodités, ſi leur privation cauſe quelque douleur, c'eſt une douleur de caprice qui paſſe aiſément; nous ne voyons pas que les pauvres ſoient déſeſpérés d'être privés de toutes les ſuperfluités qu'ils voient abonder chez les riches; une erreur ridicule leur perſuade que le bonheur accompagne les richeſſes, mais cette erreur n'eſt que pour leur eſprit, elle ne tourmente point leur cœur, & n'en altère point la paix; il ſaut donc voir ſi les vrais beſoins, les beſoins eſſentiels attachés à la nature humaine, tels que la faim, la ſoif, le repos, &c. ſont plus aiſés à ſatisfaire dans l'état ſauvage que dans l'état civil; il nous ſemble que la comparaiſon ſur cet article eſt entièrement favorable à la ſociété; il nous ſemble que le plus malheureux eſt preſque ſûr d'y trouver ſa ſubſiſtance, ſans péril, ſans combat, par conſéquent ſans de grandes inquiétudes; il y jouit auſſi d'un repos imperturbable, aulieu que le ſauvage paſſe ſa vie dans les dangers & dans les allarmes, privé de ſa ſubſiſtance dans les ſaiſons rigoureuſes, privé de repos en tout temps. L'exemple des animaux ſauvages ſuffit pour nous en convaincre; nous voyons les uns preſque toujours affamés, les autres toujours troublés & effrayés. Il eſt vrai que M. *Rouſſeau* plaçant les hommes dans une ſociété commencée, raſſemble leurs forces & réunit leur induſtrie; mais ces forces ſi impuiſſantes encore, & cette induſtrie ſi ſtérile leur procureront-elles les alimens que la rigueur de l'air leur refuſe? Tout leur manque, ils n'ont ni arts par leſquels ils puiſſent corriger & remplacer la nature, ni armes dont ils puiſſent ſe défendre contre les bêtes féroces, ſupérieures en force & en agilité; & tout ce

ce que produit ce commencement de société, c'est d'aggraver leurs maux en les leur faisant partager avec des objets qui leur sont chers, & de les rendre malheureux dans la personne de leurs femmes & de leurs enfans, lors même qu'ils échappent personnellement aux périls dont ils sont environnés. On sent assez quelle force & quelle étendue on pourroit donner dans les détails à cet avantage qu'a incontestablement la société de satisfaire à tous les besoins naturels, & combien une imagination aussi féconde, aussi brillante que celle de *Rousseau* auroit pu charger le tableau des malheurs de la vie sauvage, & embellir celui des douceurs de la vie civile. Mais, disoit M. *Rousseau*, le sauvage est libre dans ses forêts, & vous, au milieu de vos cités, vous gémissez dans une servitude douloureuse. Cette idée de notre servitude n'est-elle pas un peu exagérée ? Considérons le peuple : si sa liberté est bornée à quelques égards, en est-elle moins réelle ? il travaille parce qu'il veut travailler, & qu'en comparant les avantages qu'il y trouve avec les inconvéniens de l'inaction, il se détermine pour le travail. Si quelqu'un est esclave dans nos corps politiques, ce sont les grands; mais ils le sont parce qu'ils veulent l'être & qu'ils trouvent dans l'appanage de la grandeur un dédommagement dont ils sont contens ; nous avons à la vérité plus de passions que les sauvages, mais nous avons des loix pour les réprimer. Ces loix, dit M. *Rousseau*, sont moins fortes que nos penchans; quand cela seroit, cela prouveroit seulement que plusieurs de nos corps politiques ne sont pas assez bien constitués; mais il échappe à M. *Rousseau* un aveu bien important sur cet article. Lycurgue, dit-il, avoit établi un gouvernement où les mœurs rendoient presque les loix inutiles: on pourroit donc en substituant les mœurs à cette multitude de loix souvent mal observées, ôter aux passions les alimens qui les rendent dangereuses, & ne leur laisser que cette activité utile qui produit la vertu. On peut donc, de l'aveu même de M. *Rousseau*, établir au milieu de la société des mœurs qui rendent les loix surabondantes, & qui désarmant les passions, affermissent les fondemens de la félicité; c'est à quoi les instituteurs les plus éclairés se sont attachés avec des succès plus ou moins grands.

M. *Rousseau* allègue l'exemple de quelques sauvages transplantés parmi nous, qui n'ont pu s'accoutumer à notre vie molle & douce, & qui l'ont quittée avec joie pour leurs bois & leur liberté.

Que prouve un pareil exemple ? que ces sauvages étoient entraînés par l'habitude, qu'ils n'avoient vû dans nos usages qu'un chaos qui les étourdissoit & auquel ils ne comprenoient rien. Qu'on transporte un homme civilisé parmi des sauvages, s'accoutumera-t-il plus aisément à cette vie dure & périlleuse ?

Nous croyons donc, 1°. que la perfectibilité accordée à l'homme par M. *Rousseau* rendoit la permanence de l'état de nature absolument impossible, à quelque époque qu'on veuille le fixer ;

2°. Que les besoins naturels étant les seuls que l'homme soit véritablement malheureux de ne pouvoir satisfaire, l'état de société où ces besoins sont pleinement, sûrement & facilement satisfaits, est nécessairement beaucoup plus heureux que l'état de sauvage, où quelquefois ils ne le sont pas du tout, où ils le sont souvent avec peine & avec péril, & où ils ne le sont jamais qu'imparfaitement.

Cet ouvrage de Jean-Jacques *Rousseau* avoit été précédé d'un autre du même auteur qui tenoit déjà du même esprit; c'est le discours fameux couronné à l'académie de Dijon, & où l'auteur décide contre les lettres & les sciences la question proposée par cette académie, si les sciences & les lettres ont été utiles ou funestes aux mœurs. *Rousseau*, n'ayant point encore formé de systême, quand il entreprit de s'exercer sur ce sujet, se proposoit de prendre la défense des sciences & des lettres. *Qu'allez-vous faire?* lui dit Diderot; *répéter ce que tout le monde a dit : c'est bien la peine d'écrire pour ne rien dire de nouveau & copier tout le monde.* Cette semence de paradoxe ne pouvoit tomber dans une terre mieux disposée pour la recevoir : *Rousseau* sentit d'abord combien il seroit piquant d'employer l'éloquence à décrier l'éloquence, & les ressources de la littérature à flétrir la littérature; il risqua de manquer le prix, & il l'obtint quoiqu'on jugeât qu'il avoit dénaturé & en quelque sorte démenti le sujet; on écrivit contre lui, il répliqua & s'attacha de plus en plus par la contradiction à un systême qui n'étoit pas d'abord le sien. Il ne seroit pas le premier hérétique qui à force de dispute, seroit parvenu à se persuader une erreur qu'il n'avoit d'abord avancée que par des vues particulières. La lettre de M. d'Alembert sur les spectacles tient encore de ce même esprit contraire aux lettres & aux arts; mais lorsque M. *Rousseau* donna une mauvaise comédie qui tomba, & crut se relever par une préface aigre & bizarre, où il dit qu'il savoit bien que cette pièce étoit mauvaise & qu'il ne l'avoit donnée que par mépris pour le théatre & pour la littérature, on put lui répondre :

> Seigneur, ils ne vous croiront pas ;
> Ils sauront récuser l'injuste stratagême
> D'un témoin irrité qui s'accuse lui-même.

D'autres ouvrages de *Rousseau* furent bien plus dignes de lui & sont devenus ses principaux titres de gloire.

La nouvelle Héloïse, *ce torrent mêlé de fumée & de flamme*, est un monument bizarre, mais mémorable de l'éloquence des passions, des charmes de la vertu & de la force de l'imagination. Les esprits froids peuvent, tant qu'ils voudront, observer & exagérer les défauts dont l'auteur s'accuse lui-même dans ses deux singulières préfaces ; ils peuvent trouver quelquefois son goût défectueux, son style incorrect & inégal, ses sentimens outrés, ses paradoxes insoutenables ; ils peuvent

se plaindre de ces notes bouffonnes & déplacées, qui viennent de temps-en-temps troubler un sentiment tendre, une situation, & qui ne sont pour la plupart qu'une parodie anticipée des objections bonnes ou mauvaises que l'auteur attendoit de quelques censeurs; ils peuvent, attaquant le fonds même de l'ouvrage, trouver le tableau de la paix & du bonheur de Clarens d'une longueur un peu froide, après tous les grands mouvemens & toute l'agitation qui l'ont précédé; ils peuvent être choqués de l'amour inutile & avorté de Claire pour S. Preu, des négociations entamées pour leur mariage par Julie elle-même, démarche outrée de sa part & qui n'a d'autre mérite que d'amener ce beau mot de S. Preu : *le sanctuaire est fermé*; de l'obscurité impénétrable & par conséquent du peu d'intérêt des aventures amoureuses de Milord Edouard en Italie; ils peuvent taxer de bizarrerie le choix général des événemens; mais quel que soit sur tous ces objets le jugement du public,

Utcumque ferent ea facta minores,
Vincet amor.

quel cœur pourroit ne pas s'attendrir sur Julie, sur ses périls, sur ses malheurs, sur ses foiblesses, sur ses vertus? Qui pourroit ne pas aimer l'ame de son amant; l'amitié vigilante, active, impatiente de Claire; l'amitié fortifiante & courageuse de Milord Edouard; la sagesse inaltérable de Wolmar, & le jeu de tous ces caractères remués par les plus puissans ressorts? Qui pourroit résister tantôt à ces torrens de pathétique qui portent le ravage dans l'ame, qui arrachent si impérieusement, si tyranniquement des larmes si amères; tantôt à ces traits si naïfs, si pénétrans, si perçans, qui s'ouvrent sans effort les replis les plus secrets du cœur, y versent toutes les douceurs de l'attendrissement, & font goûter le plaisir de pleurer? Comment n'admirer pas ce talent de tout vivifier, de tout animer, de placer le lecteur au milieu de la scène, de l'entourer de tous les objets qu'on y peint & de les lui rendre propres? De quel lecteur l'ame de Julie ne devient-elle pas le trésor? quel lecteur ne la perd pas comme son propre bien, & ne partage pas avec le deuil de tout Clarens le désespoir de Claire sur la mort de son amie?

L'art inestimable de *Rousseau* est de nous montrer dans une action constante & continue, toujours placée sous nos yeux, sa Julie remplissant à la fois sans aucune étude & sans aucune confusion, tous les devoirs de son cœur envers son mari, son ami, son amie, son père, ses enfans, ses domestiques; en sorte qu'on la voit sans cesse occupée de tous, sans confondre aucuns droits, sans rien ôter à l'un pour le donner à l'autre. Il ne nous dit point ce que fait sa Julie, il le lui fait faire devant nous, & par-là il rend sensible & reel ce qui, n'étant mis qu'en récit, pourroit être regardé comme une hyperbole romanesque & incroyable.

Dans la multitude des tableaux de différente espèce qu'il se plaît à rassembler, soit qu'il peigne la simplicité respectable des mœurs Valaisanes, ou la corruption brillante des mœurs des grandes villes, ou l'impatience effrénée de l'amour qui attend le bonheur, ou les fureurs de l'amour désespéré qui se sacrifie, ou les regrets touchans de l'amour généreux qui s'est sacrifié; soit que dans la scène attachante de Meillerie, il déploie tout ce que le génie a de mouvemens éloquens & le cœur de mouvemens tendres; soit qu'une logique pressante, qu'un grand intérêt anime, réunisse ses forces à celles du sentiment pour détruire la chimère du faux point d'honneur; soit que la vertu même tonne d'une voix imposante & sublime contre le suicide, justifié par l'éloquence du sophisme; presque par-tout on trouve le ton propre de chaque chose, combiné avec le ton propre du personnage, & tous les deux avec le ton propre de l'auteur.

Presque toutes les épreuves que l'ame peut subir sont présentées ou dans les situations principales, ou dans les situations accessoires, ou dans les réflexions; on peut dire que l'ame humaine y est vûe dans tous ses sens & pénétrée dans toute sa profondeur, & que tout cœur sensible est sûr d'y trouver son histoire.

L'auteur, en terminant cet ouvrage, a imité l'heureux artifice du peintre Thimante dans le sacrifice d'Iphigénie. Julie est morte, tout pleure autour de sa cendre. L'auteur peint cette désolation universelle; il peint la douleur tranquille, mais profonde du mari, la douleur stupide du père, la douleur forcenée de l'amie : il restoit à peindre le désespoir de l'amant, il étoit inexprimable; l'auteur étend le voile & laisse deviner.

Le tableau de Julie mourante ne peut être comparé qu'à la scène d'Alceste mourante dans Euripide. On ne peut louer dignement cet ouvrage, où tout, jusqu'au vice même, respire la vertu, qu'en y appliquant ce que Julie dit au sujet de Milord Edouard : « Jamais homme sans défauts eut-il de grandes vertus? Jamais, peut-on dire, ouvrage sans defauts eut-il ces beautés ou pénétrantes ou sublimes?

On a dit avec raison que *Clarisse* avoit fait faire *Julie.* En effet l'imitation de ce grand modele paroît sensible dans les endroits mêmes où l'auteur s'en écarte à dessein. On voit que *Clarisse* étoit sous ses yeux & qu'il a voulu faire autrement que Richardson. L'ouvrage de *Rousseau* n'est point au-dessus de *Clarisse*, il n'est point au-dessous, il est à côté. L'ouvrage de Richardson est mieux fait, il a plus d'unité, plus d'ensemble, & dans les détails plus de vérité; *Rousseau* plus d'éloquence.

Emile beaucoup moins intéressant que *la nouvelle Héloïse*, mais plein de plus grandes & de plus

utiles leçons, eut encore plus de succès. Tout n'y est pas neuf, mais tout y est dit d'une manière forte & nouvelle, & l'auteur a su faire pratiquer ses leçons. On rapporte dans le *nouveau dictionnaire historique*, qu'on disoit un jour à M. de Buffon : *vous avez dit & prouvé avant J. J.* Rousseau, *que les mères doivent nourrir leurs enfans.* = *Oui*, répondit cet illustre naturaliste, *nous l'avions tous dit; mais* M. Rousseau *seul le commande & se fait obéir.* Nous ignorons si M. de Buffon a dit cela, mais madame de Sillery l'a écrit comme d'elle-même & sans citer personne; & ce mot en effet marque très-bien la différence du ton de *Rousseau* à celui de tous les autres qui ne font qu'exposer & que prouver. Rien de plus ingénieux que l'avis que donne l'auteur de ne point instruire pour instruire, mais de faire desirer aux enfans l'instruction & de leur en rendre l'utilité sensible. L'histoire de l'enfant égaré à midi dans la forêt d'Enghien, histoire qui vient à l'appui de ce précepte, en est l'application la plus heureuse. L'histoire du vicaire Savoyard est le morceau qui a le plus réussi; on a su gré à l'auteur & de ce qu'il y dit de favorable à la religion, & de ce qu'il y dit de contraire, & de la modération qu'il y montre, & de la hardiesse qu'il y signale, & de la persécution qui en fut le fruit.

Le contrat social de *Rousseau* que M. de Voltaire appelloit le *contrat insocial*, a répandu beaucoup d'idées républicaines dont on a fait un grand usage, & vraisemblablement quelque abus.

Rousseau, quelquefois grand poëte dans sa prose, sur-tout dans la scène attendrissante de Meillerie & dans quelques autres morceaux de la *nouvelle Héloïse*, ne l'est guères en vers; c'est un foible versificateur. Il y a de la douceur & de l'agrément dans quelques traits du *devin de village*; mais c'est sur-tout comme musicien que cet ouvrage lui fait honneur, par le caractère de tendresse & de simplicité pastorale qui règne dans toute la pièce, & par l'accord parfait des sons & des paroles. Son dictionnaire de musique est fort estimé des gens de l'art.

Le portrait de *Rousseau* dans madame de Sillery est remarquable; en voici quelques traits :

« Les vérités éternelles de la religion étoient dans son cœur, on le sent à la manière forte & touchante dont il les exprime. »

Mais il a dit le *pour* & le *contre!*

« Il fut égaré par un orgueil excessif; il méconnut aussi la véritable gloire, il voulut ne ressembler à personne... Trop fier & trop grand pour se plier aux souplesses & au manège de l'intrigue; trop avide de succès pour se livrer franchement à la bonne cause & pour rejetter tous les artifices qui peuvent acquérir des partisans; trop sensible enfin pour adopter entièrement tout le systême philosophique, il prit des partis mitoyens, il parut flotter entre l'erreur & la vérité, disposition qui naturellement plaît à notre foiblesse. Des traits d'une morale admirable lui gagnèrent tous les gens de bien. Quels que soient ses égaremens, qui pourroit mépriser ou haïr celui qui a parlé tant de fois de la vertu d'une manière si persuasive, si attrayante & si sublime! des peintures licencieuses, des principes dangereux, mais cependant voilés avec art, montrés avec une adresse séduisante, devoient plaire généralement..... Les ecclésiastiques & les dévots lui ont tous pardonné au fond de l'ame ce qu'il a écrit contre la religion, en faveur des hommages si répétés qu'il a rendus à l'évangile. Les femmes..... lui ont aussi pardonné d'avoir parlé d'elles avec mépris, parce qu'il en parle toujours avec le ton de la passion. »

Madame de Sillery a, sur les contradictions si fréquentes dans *Rousseau*, une idée particulière & qui paroît neuve; on les avoit attribuées à la mobilité extrême de son imagination qui lui présentoit tour-à-tour avec la même force les objets contradictoires & les côtés opposés du même objet; madame de Sillery croit ces contradictions volontaires & systématiques, & il faut avouer qu'elle appuye cette opinion de raisonnemens plausibles.

« Il avoit profondément calculé, dit-elle, les moyens d'obtenir des applaudissemens universels & une réputation brillante....... Peut-on penser qu'un homme né avec tant de raison, d'esprit, de lumières & de génie, ait continuellement soutenu le pour & le contre sans s'en appercevoir? Dans son systême de ménagemens adroits, avec cette fureur de se distinguer, de briller, de plaire à tout le monde, *Rousseau* pouvoit-il être conséquent? il sentit bien qu'en voulant exercer son éloquence sur toute sorte de sujets, il seroit nécessairement le plus inconséquent de tous les hommes; il s'y décida, certain de paroître du moins le plus brillant, & le plus original..... Lorsque *Rousseau* se permet des contradictions si frappantes, si grossières.... peut-on croire qu'il n'ait pas remarqué lui-même ces étranges inconséquences?........ Cet excès d'inconséquence dans un homme qui avoit autant d'art, autant de pénétration & de lumières, ne pouvoit être qu'un défaut réfléchi, qu'un abandon volontaire de la raison; il ne cherche jamais à pallier son inconséquence; on voit clairement qu'il a pris son parti à cet égard : il a répondu à plusieurs critiques de ses ouvrages, en passant toujours sous silence les reproches de contradictions, & ne les corrigeant ou ne les déguisant dans aucune des éditions qu'il a faites depuis ces critiques. »

Tout cela est observé certainement avec finesse & vraisemblablement avec justesse. Nous avons encore d'une autre femme, sur la personne & les ouvrages de Jean-Jacques *Rousseau*, des obser-

vations assez connues, quoiqu'elles n'aient pas été véritablement publiques; elles méritoient fort de l'être; elles font aimer *Rousseau*, & son admiratrice, qui devient-elle-même un objet d'admiration; son livre fait voir combien l'esprit peut tenir lieu d'expérience, & que c'est avoir beaucoup vécu que d'avoir beaucoup pensé. Il confirme aussi la maxime d'Horace :

Fortes creantur fortibus & bonis ;
. . . nec imbellem feroces
Progenerant aquilæ columbam.

Jean-Jacques *Rousseau*, né à Genève en 1712, mourut d'apoplexie, dit-on, à Ermenonville, le 2 Juillet 1778. (Voyez l'article *Vic* (de) Ne parlons point de sa rupture avec M. Hume, qui ne vouloit que lui faire du bien; ni de ses amours souvent bas & vils, ni de ses enfans mis aux enfans trouvés, ni de ses fréquens changemens de religion, ni de quelques autres turpitudes d'un homme qui a tant fait aimer la vertu, qui a montré & inspiré tant de sensibilité.

ROUSSEL, (Michel) *Hist. litt. mod.*) canoniste du dix-septième siècle, auteur d'une *histoire de la Jurisdiction du Pape*, où il prend la défense des libertés de l'église Gallicane, a plaidé aussi la cause des souverains dans *l'Anti-Mariana.*

Un autre *Roussel* (Guillaume) bénédictin de la congrégation de saint Maur, a eu la première idée de *l'histoire littéraire de la France*, exécutée depuis par dom Rivet. On a de dom *Roussel* une traduction françoise des lettres de S. Jerôme, & un éloge de dom Mabillon. Mort à Argenteuil en 1717.

Il y avoit eu avant eux un Gerard *Roussel*, assez célèbre dans l'histoire du luthéranisme. Ce savant, d'abord demi-catholique, demi-luthérien, fut depuis décidé au luthéranisme par la persécution. Il s'étoit retiré à Meaux, dont l'évêque, Guillaume *Briconnet* (Voyez son article à Briconnet, n°. 3.) passoit pour favorable aux luthériens, parce qu'il étoit ami des gens de lettres; la persécution l'obligea d'en sortir & de sortir même du royaume. La reine de Navarre, Marguerite de Valois, sœur de François I, l'accueillit ainsi que les autres savans soupçonnés de luthéranisme; elle le fit abbé de Clérac, puis évêque d'Oléron (Voyez sa mort à l'article *Sponde.*)

ROUTE, *via* (*Histoire.*) est un passage ouvert, & formé pour la commodité de la communication d'un lieu à un autre.

Les Romains sont de tous les peuples celui qui s'est donné le plus de soins pour faire de belles *routes*. C'est une chose presque incroyable que les peines qu'ils ont prises & les dépenses qu'ils ont faites pour avoir des chemins vastes, droits, & commodes, depuis une extrêmité de l'empire jusqu'à l'autre. *Voyez l'histoire des grands chemins de l'empire* par Bergier.

Pour y parvenir, ils commençoient par durcir le sol en l'enfonçant, ils y mettoient ensuite une couche de cailloux & de sables; quelquefois ils le garnissoient d'une couche de maçonnerie composée de blocailles, de briques, de moilons pilés & unis ensemble avec du mortier.

Le père Menestrier remarque, que dans quelques endroits du Lyonnois, il a trouvé de grands amas de cailloux cimentés & unis avec de la chaux, jusqu'à la profondeur de dix ou douze pieds, & formant une masse aussi dure & aussi compacte que le marbre même; que cette masse, après avoir résisté 1600 ans aux injures du tems, cède à peine encore aujourd'hui aux plus grands efforts du marteau ou du hoyau; & que cependant les cailloux dont elle est composée ne sont pas plus gros que des œufs.

Quelquefois les chemins étoient pavés régulièrement avec de grandes pierres de taille quarrées; telles étoient les voies appienne & flaminienne.

Les chemins pavés de pierres très-dures étoient appellés ordinairement *viæ ferreæ*, soit parce que les pierres ressembloient au fer, soit parce qu'elles résistoient aux fers des chevaux, aux fers des roues & des chariots, *&c.*

Les *routes* sont naturelles ou artificielles, par terre ou par eau, publiques ou particulières.

Route naturelle, est celle qui a été fréquentée durant un long espace de tems, & que sa seule disposition donne moyen de conserver avec peu de dépense.

Route artificielle, est celle qui est faite par le travail des hommes, & composée soit de terre, soit de maçonnerie, & pour laquelle il a fallu surmonter des difficultés; telles sont la plupart des *routes* qui sont sur le bord des fleuves, ou qui passent à travers des lacs, des marais, *&c.*

Routes par terre ou *routes terrestres*, sont celles qui non-seulement sont faites sur la terre, mais qui sont formées de terre amassée ou haussée en forme de levée, soutenue par des éperons, des arcs-boutans & des contre-forts.

Les *routes par* eau sont aussi ou naturelles ou artificielles. Les naturelles sont les rivières, les lacs, la mer, qu'on cotoye, qu'on parcourt ou qu'on traverse pour aller d'un lieu ou d'un pays dans un autre; les artificielles sont les canaux creusés de main d'homme, comme ceux de Hollande, & les navilles en Italie; en France ceux du Languedoc, de Briare, de Montargis ou de Loire.

Les *routes publiques* sont les grands chemins; & l'on entend par *routes particulières*, ou celles qui sont de traverse, ou celles qui aboutissent aux grands chemins, & s'étendent à droite & à gauche dans les campagnes.

Sanson & Ogilby ont fait des cartes des *routes* de France & d'Angleterre.

Quelques personnes se servent du mot de *route*,

pour signifier un *sentier* percé à travers un bois, & réservent le mot de *chemin* pour les grandes *routes*.

ROUTE PUBLIQUE *ou* GRANDE ROUTE, est une *route* commune à tout le monde, soit droite ou courbée, soit militaire ou royale : *route* particulière est celle qui est destinée pour la commodité de quelque maison particulière.

Les *routes militaires*, ainsi appellées parmi les Romains, étoient de grandes *routes* destinées aux marches des armées qu'on envoyoit dans les provinces de l'Empire pour secourir les alliés.

Doubles routes, étoient chez les Romains des *routes* destinées au transport des différentes matières : elles avoient deux parties ou chemins différens ; l'une pour ceux qui alloient par un chemin, l'autre pour ceux qui revenoient par un autre : les doubles *routes* étoient destinées à empêcher l'embarras, le choc des voitures & la confusion.

Les deux parties de ces *routes* étoient séparées l'une de l'autre par une espèce de parapet élevé entre deux ; ce parapet étoit pavé de briques, & servoit aux gens de pied : il avoit des espèces de bords, & il étoit garni de degrés d'espace en espace, & de colonnes pour marquer les distances. Telle étoit la *route* de Rome à Ostie, appellée *via porticensis*.

Route souterraine, est une *route* creusée dans le roc, à coup de ciseau, & voûtée. Telle est la *route* de Pouzzoles près de Naples, qui a près d'une demi-lieue de long, environ 15 pieds de large & autant de haut.

Strabon dit que cette *route* fut faite par un certain Cocceius, sous le regne de l'empereur Nerva ; mais elle a depuis été élargie par Alphonse, roi d'Arragon & de Naples, & les vicerois l'ont rendue droite. Il y a une autre *route* semblable dans le même royaume entre Baies & Cumes ; on l'appelle la *grotte* de Virgile, parce que ce poëte en parle dans le sixième livre de l'Eneïde. (*G.*)

R O W

ROWE (NICOLAS, THOMAS & ELISABETH) *Hist. litt. mod.*) trois poëtes anglois célèbres.

On a du premier des tragédies, des comédies & une traduction de Lucain. Né en 1673 ; mort en 1718.

On a du second des poésies angloises, entre autres, des imitations d'Horace & de Tibulle. Il avoit entrepris une espèce de supplément aux vies des hommes illustres de Plutarque ; c'est-à-dire qu'il donnoit les vies des grands hommes de l'antiquité omis par Plutarque ; elles ont été traduites par l'abbé Bellenger, & imprimées à la suite de la traduction de Plutarque par M. Dacier. Né en 1687 ; mort en 1715.

On a enfin de la troisième, l'histoire de Joseph en vers anglois, & des œuvres fugitives mêlées de prose & de vers. Née en 1674 ; morte en 1737.

C'est le premier qui est l'auteur de *la belle Pénitente*, original des deux *Calistes* françoises, l'une de M. l'abbé de la Tour, jouée en 1750, & dont le sort est rempli depuis long-temps ; l'autre, de M. Colardeau, jouée en 1760.

Dans la *Belle Pénitente* de *Rowe*, Caliste, fille de Sciolto, noble Génois, & destinée par lui à Altamont, aime Lothario, devient coupable, est négligée par son amant après sa foiblesse ; le désespoir la détermine à épouser Altamont ; elle le mande à Lothario en qui cet avis semble faire renaître l'amour avec la jalousie : cependant il perd le billet de Caliste ; ce billet tombe entre les mains d'Horatio, ami d'Altamont, & qui devoit épouser Lavinie sa sœur. Horatio instruit par-là des foiblesses de Caliste pour Lothario, accable Caliste de reproches & veut détacher d'elle Altamont. Celui-ci ne peut souffrir que son ami outrage sa maîtresse ; il s'emporte au lieu de l'entendre, & cette querelle entraîne un combat entr'eux. Lavinie arrive, elle se jette entre Altamont & son frère, & les sépare. Altamont enfin n'est désabusé qu'en surprenant Caliste avec Lothario, & qu'en entendant Caliste elle-même reprocher à Lothario son ingratitude & son infidélité ; il fond l'épée à la main sur Lothario, en l'avertissant de se défendre. Lothario est tué aux yeux de Caliste, qui veut se percer avec l'épée de Lothario ; Altamont la lui arrache. Sciolto instruit de la honte de sa maison, veut poignarder Caliste ; Altamont le retient & demande grace pour elle ; la mort de Caliste n'est que retardée ; Sciolto en fait les apprêts, & le cinquième acte étale, comme dans les deux pièces modernes, ce lugubre & tragique appareil, où tout annonce & peint la mort.

Il y a seulement quelques différences qui naissent de la diversité du goût des deux nations. Par exemple, dans la piece angloise, au lieu d'une coupe, on voit une tête & des ossemens de morts, & un livre. On entend une musique lugubre & effrayante, le tableau en général a plus d'horreur. Tout ce cinquième acte est d'un intérêt foiblement retracé dans les deux pièces françoises, quoiqu'on s'y soit attaché à suivre pas à pas l'original. Le repentir de Caliste, les combats de Sciolto, le désespoir d'Altamont sont très touchans. La mort de Sciolto est amenée d'une manière naturelle par la vengeance de la mort de Lothario ; Caliste meurt de douleur en voyant son père expirant ; on emporte Altamont prêt à mourir après eux. Quoique les règles que nous avons jugées inviolables, soient peu respectées dans la *belle pénitente* ; quoique le ton de Lothario avec la confidente de Caliste soit d'une indécence comique ; quoique l'épisode d'Horatio & de Lavinie double & surcharge l'action ; quoiqu'enfin il y ait quelques détails qui se sentent de la licence & de l'irrégularite angloise, la pièce est pleine de ces beautés pénétrantes, sublimes & singulières, propres au théâtre anglois, de ces traits vigoureux qui expriment toute l'énergie de

la nature, mais que nos bienséances adouciroient. Le caractère de Lothario est vrai, mais ne nous paroîtroit point assez noble pour la tragédie : c'est un libertin séducteur, plein de passions & de caprices, fougueux dans ses desirs, insolent dans ses mépris, perfide dans ses retours. Caliste vertueuse par tempérament, coupable par foiblesse, est aimable & intéressante. Sciolto, vieillard plein d'honneur, père tendre & juge sévère, remplit par des combats vraiment tragiques, toutes les parties de ce caractère. Altamont n'a point le désagrement attaché au rôle d'un amant maltraité. Il est aimable & respectable ; en général, les caractères sont la partie qui domine dans les productions angloises ; on en trouve la raison dans leur constitution politique, qui permettant plus de saillie au caractère & le rendant par conséquent plus original, plus marqué, plus aisé à saisir, accoutume les poëtes de la nation à voir & à peindre des caractères.

La Caliste de M. Colardeau n'est dans ses beautés qu'une traduction de la *belle pénitente* de *Rowe* ; mais toutes les beautés de la pièce de *Rowe* ne sont ni transportées ni remplacées dans celle de M. Colardeau. Il a été facile au nouvel auteur d'éviter les irrégularités manifestes, les hardiesses licencieuses du poëte anglois. Mais il n'a pas été heureux dans d'autres changemens. Par exemple, il a cru élever son sujet en le mêlant avec les intérêts politiques, mais cette partie est d'une obscurité impénétrable & l'imagination ne la saisit point. Caliste, chez M. Colardeau, n'est point coupable, elle n'a point consenti à l'outrage que lui a fait son amant. Peut-être, dans nos mœurs dramatiques, devoit-elle refuser sa main à un amant assez peu délicat pour l'avoir outragée, & nous ne blâmons point ce sentiment que M. Colardeau donne à son héroïne, mais nous voudrions qu'il eût mieux développé l'état de son ame ; en effet, sans la mort de Lothario, on ne sauroit point si Caliste l'aimoit, & l'auteur en voulant lui donner des combats, ne lui a donné que de la bizarrerie. Il a encore traité très-obscurément l'article du crime de Caliste. 1°. Puisqu'il vouloit la rendre criminelle, il semble qu'il auroit pû lui laisser le crime que lui donne *Rowe*, crime, qui suivi du repentir & du malheur, eût rendu sa situation très-dramatique. 2°. On ne s'apperçoit pas chez M. Colardeau du moment où Caliste devient coupable ; l'auteur fait consister son crime dans une prétendue révélation du secret politique de son père, mais comme on n'a rien entendu à ce secret politique, on n'entend rien non plus à l'indiscrétion de Caliste ; d'ailleurs ne n'est pas pour cette indiscrétion que Caliste est condamnée à périr ; l'auteur, en traduisant la scène de Caliste & de Sciolto au cinquième acte, fait seulement condamner Caliste comme une victime malheureuse du déshonneur.

Lothario aime Caliste, il est forcené d'amour, de haine & de jalousie ; la fureur que l'auteur lui donne contre Sciolto, n'est point naturelle ; cette haine dont on ne voit pas le principe, produit des effets qui n'ont point non plus de liaison sensible avec leur cause ; c'est pour punir Lothario de cette haine, que Caliste consent à épouser Altamont & qu'elle se détermine à révéler sa honte à son père en présence de Lothario & d'Altamont ; étourderie qui met & qui devoit mettre aux mains Lothario & Altamont, & qui est la seule cause de la mort de Caliste.

La pièce de *Rowe* est peut-être plus irrégulière ; mais elle est plus nette & plus dans la nature.

ROUX, (AUGUSTIN (*Hist. litt. mod.*) médecin de la faculté de Paris, a continué le Journal de médecine commencé par M. Vandermonde, & composé les *Annales typographiques* depuis 1757 jusqu'en 1762 ; il a traduit *l'essai sur l'eau de chaux* de With & fait des *recherches sur les moyens de refroidir les liqueurs*. Il étoit de Bordeaux & de l'académie de cette ville. Né en 1726 ; mort en 1776.

ROUXEL (Voyez GRANCEY.)

R O X

ROXANE, (*Hist. ancienne.*) eut la gloire de subjuguer le cœur du conquérant de sa nation. Alexandre parcourant la Perse dont il venoit de faire la conquête, fut magnifiquement reçu par Oxarte qui lui donna un festin où l'on vit briller tout le luxe asiatique. Trente mille filles, distinguées par leur rare beauté & l'élégance de leur parure, furent destinées à servir le héros & les convives. La fille d'Oxarte, nommée *Roxane*, surpassoit ses compagnes en graces & en beauté. Alexandre ébloui de tant de charmes, se détermina à la faire passer dans son lit. Son union avec la fille d'un barbare pouvoit scandaliser les Macédoniens. Il fit cesser les murmures, en disant que le mariage des Grecs avec les Persans étoit le seul moyen d'affermir leur empire naissant, & de dissiper les antipathies qui, jusqu'alors, avoient séparé les deux nations. Au reste, ajouta-t-il, Achille dont je descends épousa une captive. Je ne crois point déroger à la noblesse de ma naissance, ni violer les loix de mon pays, en suivant l'exemple de ce demi-dieu. Aussi-tôt il ordonna d'apporter du pain ; &, après l'avoir coupé en deux, il en donna la moitié à sa nouvelle épouse. Cette cérémonie étoit, chez les Macédoniens, le signe de l'union conjugale. Ce fut parmi la licence du festin que le conquérant de l'Asie épousa une captive dont le fils, par un caprice du destin, devint le maître des conquérans de sa patrie. A la mort du héros, *Roxane* étoit enceinte, & quelque tems après, elle mit au monde un prince qui fut nommé *Alexandre*. Le barbare Cassandre le fit massacrer dans la suite avec sa mère pour régner dans la Macédoine. (*A. R.*)

ROXELANE, (*Hist. des Turcs*) sultane favorite, puis femme légitime de Soliman II, empereur des Turcs.

Ce Soliman jetta les yeux sur *Roxelane.*
Malgré tout son orgueil, ce monarque si fier
A son trône, à son lit daigna l'associer,
Sans qu'elle eût d'autres droits au rang d'impératrice,
Qu'un peu d'attraits peut-être, & beaucoup d'artifice.

Pour de l'artifice sans doute, le Muphti entra dans cette intrigue & la fit réussir; *Roxelane* ambitionna la gloire pieuse de bâtir une mosquée, le Muphti déclara qu'elle ne pouvoit exécuter ce dessein tant qu'elle seroit esclave. Alors elle parut tomber dans une mélancolie si profonde que Soliman craignant de la perdre, l'affranchit & l'épousa. Son empire sur Soliman augmenta tous les jours; elle avoit contribué, en 1546, à la mort du grand-visir Ibrahim. En 1553, elle fit perir Mustapha, fils aîné de Soliman, mais d'une autre mère, & ouvrit par ce crime le chemin du trône à Selim son fils aîné; c'est le sujet traité trois fois avec succès sur notre théâtre, sous le titre de Mustapha & Zéangir, par Mrs. Belin, Champfort & de Maison-neuve, en 1705, en 1777, & en 1785.

R O Y

ROY (LE) *Hist. litt. mod.*) Il y a plusieurs savans & gens de lettres connus, de ce nom.

1°. Louis le *Roy* (*Regius*) professeur en grec au collége royal, successeur de Lambin; on a de lui une vie de Budée en latin, une traduction françoise du Timée de Platon & de quelques autres ouvrages grecs. Mort en 1577.

2°. Pierre le *Roy*, aumônier du jeune cardinal de Bourbon, frère du prince de Condé, Henri I, publia, en 1593, l'écrit intitulé: *la vertu du Catholicon d'Espagne*, qui fit naître l'idée des autres écrits dont la *satire Ménippée* est composée.

3°. Marin le *Roy* (Voyez *Gomberville.*)

4°. Guillaume le *Roy*, abbé de Haute-Fontaine, ami des solitaires de Port-Royal, né à Caën en 1610, mort dans son abbaye en 1684; auteur de quelques livres de dévotion & de quelques traductions.

5°. Jacques le *Roy*, baron du saint empire, né à Bruxelles, mort à Lyon en 1719 à 86 ans, s'est beaucoup occupé de l'histoire de son pays. On a de lui le théâtre profane du Brabant & d'autres ouvrages sur le même sujet.

6°. Julien le *Roy*, dont l'article appartient au dictionnaire des arts: nous lui devons la gloire d'avoir égalé ou surpassé dans l'horlogerie les anglois autrefois nos maîtres dans cet art. Il eut le bonheur de laisser quatre fils dignes de lui, & tous célèbres en divers genres: c'est à l'un d'eux que M. de Voltaire disoit: *le maréchal de Saxe & votre père ont battu les Anglois.*

ROY (PIERRE-CHARLES) *Hist. litt. mod.*) poëte lyrique, encore célèbre après Quinault. On ne trouve nulle part de plus beaux vers lyriques que dans le prologue des Elémens & dans la scène de Vertumne & Pomone. On se souviendra encore à jamais de quelques vers d'un poëme lyrique sur la convalescence de Louis XV, en 1744, poëme qui a dû être chanté à saint Cyr;

Grand roi, tu n'étois plus, & jamais pour ta gloire
La vérité n'éleva tant de voix!
Sors du tombeau; tu fais ce qu'auroit dit l'histoire;
Sors du tombeau; viens jouir à la fois
De ta vie & de ta mémoire!

De pareils traits ne sont pas communs dans les meilleurs ouvrages, & ne le sont pas sur-tout dans les ouvrages de M. *Roy.* C'est cependant sur ce poëme qu'on fit l'épigramme suivante, tant l'épigramme, en général, est dispensée d'être juste, pourvu qu'elle soit gaie & piquante!

Notre monarque après sa maladie
Etoit à Metz attaqué d'insomnie:
Ah! que de gens l'auroient guéri d'abord!
Roy le poëte à Paris versifie.
La pièce arrive, on la lit; le roi dort.
De Saint-Michel la Muse soit bénie!

On sait que *Roy* avoit le cordon de saint-Michel, décoration qu'il ne paroît pas que nos grands poëtes aient ambitionnée.

Ce poëte eut la réputation d'un méchant & d'un écrivain satyrique; il s'étoit associé avec l'abbé Desfontaines pour flétrir, s'ils le pouvoient, la gloire des grands écrivains dont il étoit jaloux; on prétend que sa satire intitulée: *le Coche*, où il insultoit l'académie françoise, fut ce qui l'empêcha d'être de ce corps. Il est vraisemblable que les mêmes causes qui le firent chasser du Châtelet, où il avoit exercé une charge de conseiller, & de l'académie des inscriptions & belles-lettres où il avoit une place d'élève, l'empêchèrent d'être admis à l'académie françoise; il est rare que l'académie honore de quelque ressentiment les petites satires que le dépit d'y avoir manqué une place ou un prix, ou la conscience de l'impossibilité d'y parvenir, arrrachent tous les jours contre elle à la médiocrité irritée & jalouse, & qui sont à l'égard de l'académie ce que les nouvelles ecclésiastiques étoient à l'égard du clergé, c'est-à-dire un avertissement de ne laisser à la méchanceté que la ressource de la calomnie. L'académie a souvent admis dans son sein des auteurs qui l'avoient maltraitée, quand leurs écrits prouvoient du talent, & quand leurs mœurs & leur caractère ne mettoient point obstacle à leur admission. *Roy* paroît avoir eu principalement contre lui ses mœurs & son caractère. L'épigramme plus sanglante que piquante de M. de Voltaire contre lui,

Connoissez-vous certain rimeur obscur, &c.

& qui après un portrait affreux, finit par ce vers;

Chacun s'écrie: eh! c'est le poëte *Roy.*

malgré les exagérations dont on sent qu'elle est

pleine, n'a pas laissé que de porter atteinte à la réputation de *Roy*, parce qu'on sent aussi que de certains écrivains ne se permettent de certaines exagérations que quand le sujet y prête.

Roy avoit composé un très grand nombre d'opéras ; Rameau lui préféroit Cahuzac, jugement que le public n'a pas confirmé & qui pouvoit être relatif à l'acord si difficile & si désirable du poëte & du musicien. *Roy*, de dépit, fit une satire contre Rameau; c'est lui qui a fait la plupart de ces satires assez insipides, connues sous le nom de *brevets du regiment de la calotte*. *Roy* mourut en 1763. Il est du petit nombre de ceux dont on a retenu quelques vers.

ROYAL-COLLEGE *des médecins de Londres*. (*Hist. d'Angl.*) Le *collége royal* des médecins de Londres, a des règles & des statuts peu connus des étrangers. Tout médecin qui s'est fait recevoir dans une des universités, a le droit de pratiquer par toute l'Angleterre, excepté dans l'étendue de sept milles autour de Londres. Le *collége royal* a seul le droit de conférer ce dernier privilége ; ceux qui après avoir subi l'examen, y sont admis, & qui ont été reçus dans les pays étrangers, sont appellés seulement *licenciés ;* mais ceux qui ont pris leurs degrés à Cambridge ou à Oxford, sont reçus membres du collége, qui exige cependant encore un examen préalable, en présence du président & des censeurs; un membre honoraire est admis sans examen, & c'est un titre qu'on n'accorde qu'à des personnes d'un mérite peu commun. (*D. J.*)

ROYAUMES DU MONDE. (*Hist. anc.*) on compte ordinairement vingt-quatre *royaumes* célèbres jusqu'à la naissance de Jesus-Christ. Les voici :

Le premier *royaume* est celui de Babylone, que Nemrod fonda 146 ans après le déluge, l'an 1802 du monde, & 2233 avant Jesus-Christ. Nemrod y joignit l'Assyrie ; mais on ne connoit pas ses successeurs & l'écriture laisse assez voir que tous ces vastes pays, qui ont formé l'empire d'Assyrie, appartenoient à différens maîtres au temps d'Abraham.

Le second *royaume* est celui d'Egypte, que Mesraïm fonda l'an 1847 du monde, 2188 ans avant l'ère chrétienne. On apprend de Constantin Manassès que ce *royaume* a été de 1633 ans ; intervalle qu'on trouve depuis Mesraïm jusqu'à la conquête d'Egypte par Cambyses, roi des Perses, l'an du monde 3510, 525 ans avant Jesus-Christ.

Le troisième *royaume* est celui de Sicyone, ville du Péloponnèse. C'est le premier *royaume* de l'Europe dont on connoisse un peu les rois. Jusqu'en Grèce même, tout ce qui étoit plus ancien qu'Inachus, premier roi d'Argos, passoit communément pour inconnu. On fixe le commencement de ce *royaume* à l'an 1871 du monde, 2164 ans avant J. C. On dit qu'Egialée en fut le premier roi, & Zeuxippe le dernier ; que ce *royaume* dura 959 ans ; qu'ensuite les prêtres de Jupiter Carnien, gouvernèrent successivement pendant 33 ans ; & que Charidème ayant pris la fuite l'an 2863 du monde, Sicyone resta sous la dépendance des rois de Mycènes. Suivant ce systême de Castor, le *royaume* de Sicyone finit l'an 2830 du monde, 1205 ans avant Jesus-Christ.

Le quatrième *royaume* est celui d'Argos, ville du Péloponnèse, qui fut fondée par Inachus, l'an 2177 du monde, 1858 avant Jesus-Christ. Il dura 382 ans sous neuf rois, dont le dernier fut Sthélénus. L'an du monde 2559, & avant Jesus-Christ 1476, Danaüs venu d'Egypte, commença une nouvelle dynastie, qui ne subsista que sous cinq rois pendant 163 ans. Acrisius, le dernier de ces rois, fut tué l'an 2690 du monde, 1345 ans avant Jesus-Christ. Il y eut ensuite divers petits rois à Argos, & dans les villes des environs qui avoient composé le *royaume* d'Argos ; mais ce fut le roi de Mycènes qui eut la principale autorité.

Le cinquième *royaume* est celui d'Athènes qui fut fondé, l'an 2477 du monde, 1558 ans avant Jesus-Christ par Cécrops, qui ne laissa point d'héritier. Les seize rois qui lui succédèrent furent presque tous de différentes familles. Codrus, le dernier de tous, fut tué l'an 2943 du monde, 1092 ans avant Jesus-Christ. Quoiqu'il laissât des enfans, on abolit la monarchie qui avoit subsisté pendant 487 ans, & l'état fut gouverné par des archontes perpétuels ; ce qui eut lieu pendant 316 ans, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 3283 du monde, 752 ans avant Jesus-Christ. Cette année on régla que les archontes seroient renouvellés tous les dix ans. Il y en eut sept qui gouvernèrent pendant 68 ans. Enfin l'an 3351 du monde, 684 ans avant J. C.; 874 depuis la fondation du *royaume*, on commença à ne faire que des archontes annuels, ce qui a subsisté jusqu'à ce que la ville d'Athènes perdit sa liberté.

Le sixième *royaume* est celui de Troye, ville de Phrygie en Asie. Il fut fondé l'an 2555 du monde, 1480 avant Jesus-Christ, par Dardanus, venu de l'île de Crète, & dura 296 ans sous six rois, dont le dernier fut Priam, si célèbre par le nombre de ses enfans, & par le chagrin qu'il eut de les voir tous périr. Le *royaume* de Troye fut détruit par les Grecs, l'an 2851 du monde, 1184 avant Jesus-Christ. Astyanax, fils d'Hector, & petit-fils de Priam, y régna depuis, mais non avec la gloire & la puissance de ses ancêtres ; & on ne sait rien de ses successeurs.

Le septième *royaume* est celui de Mycènes, ville du Péloponnèse, qui fut fondé par Persée, l'an 2722 du monde, 1313 avant Jesus-Christ, & qui fut détruit par les descendans d'Hercule, l'an 2906 du monde, 1129 avant Jesus-Christ, après avoir subsisté 186 ans. Atrée & Agamemnon, rois de Mycènes, sont très-célèbres; le dernier commandoit avec une autorité absolue l'armée des Grecs qui fit le siége de Troye, parce qu'il étoit le plus puissant de tous les rois grecs, & presque tout

le

le Péloponnèse, & une partie de la Grèce propre lui étoient soumis.

Le huitième *royaume* est celui des Latins en Italie, fondé l'an 2705 du monde, 1330 avant Jesus-Christ, par Picus, fils de Saturne, auquel succéda son fils Faunus, puis Latinus, vaincu par Enée, dont le seizième successeur fut Numitor, que Romulus mit sur le trône peu avant que de bâtir Rome.

Le neuvième *royaume* est celui de Tyr, qui, à le faire commencer au temps où Joseph prétend que la ville de Tyr fut bâtie, fut fondé l'an 2783 du monde, 1252 avant Jesus-Christ. Il est certain que cet historien se trompe pour le temps de la fondation de cette ville célèbre, puisqu'Io, qui fut enlevée par des Tyriens, est bien plus ancienne, & que de son temps, Tyr faisoit déja un grand commerce. Il fait venir le *royaume* de Tyr, l'an 3187 du monde, 848 avant Jesus-Christ.

Le dixième *royaume* fut celui d'Assyrie, fondé l'an 2806 du monde, 1229 avant Jesus-Christ, par Sémiramis. On ne connoît aucun de ses successeurs jusqu'à Phul, après la mort de qui Babylone fut détachée de cet état, l'an 3288 du monde, 347 avant Jesus-Christ, pour former un nouveau *royaume*. Celui d'Assyrie subsista avec beaucoup d'éclat jusqu'à l'an 3409 du monde, 626 ans avant Jesus-Christ.

L'onzième *royaume* est celui de Lydie, au moins à prendre son commencement au temps où il est connu. Il y eut des rois de Lydie, comme le dit Hérodote, avant Argon; mais celui-ci est le premier de la famille d'Hercule. Il commença à régner l'an 2817 du monde, 1218 avant Jesus-Christ. Après sa famille, qui régna 505 ans, Gygès commença une nouvelle dynastie l'an 3322 du monde, 713 avant Jesus-Christ; & Crésus, le dernier de ses descendans, fut défait & pris par Cyrus, roi des Perses, l'an 9341 du monde, 544 ans avant Jesus-Christ.

Le douzième *royaume* est celui des descendans d'Hercule à Corinthe, lorsqu'Alètes se rendit maître de cette ville, l'an 2905 du monde, & 1130 avant Jesus-Christ. Ce *royaume* subsista 323 ans, & fut ensuite gouverné par des magistrats appellés *Prytanés*; mais l'an 3377 du monde, 658 avant Jesus-Christ, Cypsèle s'empara de l'autorité souveraine, & après lui son fils Périander, qui ne mourut que l'an 3451 du monde, 584 avant Jésus-Christ.

Le treizième *royaume* est celui des descendans d'Hercule à Lacédémone ou Sparte. Il fut fondé la même année que celui de Corinthe par Aristomède, qui laissa deux enfans, nommés *Eurysthène* & *Proclès*, entre qui l'autorité royale fut partagée, ce qui eut lieu aussi pour leurs descendans.

Le *royaume* des Hébreux commença l'an du monde 2940, 1095 avant Jesus-Christ, par Saül, qui eut pour successeur David, puis Salomon; après lequel ce *royaume* fut partagé en deux souverainetés; l'une appellée le *royaume de Juda*, qui eut pour premier roi Roboam, & pour dernier roi Sédécias, vaincu par Nabuchodonozor, roi de Babylone, l'an 3447 du monde, & 588 avant Jesus-Christ; & l'autre le *royaume d'Israël*, dont Jéroboam fut le premier roi, & Osée le dernier, qui fut détrôné par Salmanazar, roi d'Assyrie, l'an 3314 du monde, & 721 avant Jesus-Christ.

Le quatorzième *royaume* a été celui de Damas, qui fut fondé l'an 2991 du monde, 1044 avant Jesus-Christ, par Rasin, Restin, ou Réson, général des troupes d'Adar-Eser, ou Hadadézer, ou Hadarhézer, lorsqu'il vit son maître défait par David. Ses successeurs furent presque toujours en guerre avec les rois d'Israël, il n'y eut que le dernier, nommé aussi *Rasin* ou *Retsin*, qui s'allia avec Phacée, pour faire le siége de Jérusalem, qu'il fut contraint de lever. Il fut défait & tué, & son *royaume* détruit par Téglatphalasar, Tiglath-Pilnéféer, Tiglath-Piléser ou Tiglath-Péléser, roi d'Assyrie, l'an 3295 du monde, 740 avant Jesus-Christ.

Le quinzième *royaume* a été celui de Macédoine, commencé par Caranus, l'un des descendans d'Hercule, l'an du monde 3221, & 814 avant Jesus-Christ. Il a duré 490 ans jusqu'à la mort d'Alexandre le grand, qui établit la monarchie des Grecs & qui mourut l'an 3710 du monde, & 325 avant Jesus-Christ.

Le seizième *royaume* a été celui des Romains, qui commença l'année de la fondation de Rome, l'an 3282 du monde, & 753 avant la naissance de Jesus-Christ. Romulus en fut le premier roi, & Tarquin le superbe, le septième & le dernier, qui fut chassé, l'an du monde 3526, de la fondation de Rome le 245, & 509 avant Jesus-Christ.

Le dix-septième *royaume* est celui de Babylone, qui fut fondé l'an 3288 du monde, 747 avant Jesus-Christ, par Nabonassar. Il ne dura que 67 ans sous dix rois, & il fut réuni au *royaume* d'Assyrie, dont il avoit été détaché l'an 3355 du monde, 680 avant Jesus-Christ.

Le dix-huitième *royaume* est celui des Mèdes, qui fut fondé l'an 3326 du monde, 729 avant Jesus-Christ, par Déjocès, & que Cyrus détruisit l'an 3476 du monde, 559 avant Jesus-Christ. Ce *royaume* est célèbre dans l'histoire; il y en a qui, se conformant à Ctésias, le font commencer bien plutôt.

Le dix-neuvième *royaume* est celui des Chaldéens, qui fut fondé par Nabopolassar ou Nabuchodonosor I, l'an 3410 du monde, 625 avant Jesus-Christ. On y compte cinq rois, qui régnèrent 87 ans. Le dernier est Nabonnade ou Darius le Mède, qui fut défait par Cyrus l'an 3497 du monde, 538 avant Jésus-Christ.

Le vingtième *royaume* est celui des Perses, qui passa d'Archaménidès & de Cambyses à Cyrus, l'an du monde 3476, & 559 avant Jesus Christ, & dura jusqu'à Darius, qui fut tué l'an du monde 3705, & 317 avant Jesus-Christ.

Le vingt-unième *royaume*, est le second de Macé-

doine, fondé par Antipater, qui usurpa la couronne, après la mort d'Alexandre le grand, & qui la laissa à son fils Cassander l'an du monde 3718, & 317 avant Jesus-Christ. Ce *royaume* fut éteint dans Persée, qui fut vaincu par les Romains l'an du monde 3867, & le 168 avant Jesus-Christ.

Le vingt-deuxième *royaume* est celui d'Egypte, commencé par Ptolomée, fils de Lagus, l'un des successeurs d'Alexandre-le-Grand, l'an du monde 3712, & 323 avant Jesus-Christ. Il dura jusqu'à la reine Cléopatre II, maîtresse de Marc-Antoine, qui se donna la mort après la bataille d'Actium, l'an du monde 4005, & le 30 avant J. C.

Le vingt-troisième *royaume* a été celui de Syrie, dont le premier roi fut Séleucus Nicator, l'un des chefs successeurs d'Alexandre, l'an du monde 3723, & 312 avant Jesus-Christ. Il dura jusqu'à Antiochus l'asiatique, fils d'Antiochus le pieux & de Sélene. Ce prince en fut privé par Pompée l'an du monde 3970, & 65 avant J. C.

Le vingt-quatrième *royaume* a été celui de Pergame dans la grande Phrygie, qui commença l'an du monde 3752, & 283 avant Jesus-Christ, par l'Eunuque Philétère, & dura jusqu'à Attale III, surnommé *Philométor*. Celui-ci mourut sans enfans l'an du monde 3902, & 133 avant Jesus-Christ, institua le peuple romain pour héritier & successeur de sa couronne.

Nous ne parlerons point ici des royaumes du Bosphore, du Pont en Asie, de Cappadoce, de Bithynie, d'Arménie, des Bactriens, des Indiens, des Schytes ou Massagetes, & autres semblables, parce qu'on ne connoît point l'établissement de ces monarchies, ni la succession de leurs rois. (*D. J.*)

ROYAUMES DU MONDE (*Hist. mod.*) les *royaumes* célèbres qui se sont établis dans le monde depuis la naissance de Jesus-Christ, font un point d'histoire trop étendu pour entrer dans ce détail; c'est assez de dire, que tous les états nommés *royaumes* en Asie, en Europe, en Afrique & en Amérique, ont éprouvé différentes révolutions dans ce long intervalle de temps.

Ainsi dans l'ancien *royaume* de la Chine, les Tartares se rendirent maîtres de ce vaste empire, l'an 1279; les Chinois les en chassèrent l'an 1369; mais en 1644, les Tartares soumirent de nouveau l'empire de la Chine. Alors Xunchi en fut déclaré roi, & c'est un de ses descendans qui le gouverne aujourd'hui.

Le Japon n'obéit qu'à un seul souverain, depuis l'an 1550, & le dairo ou chef de la religion n'a plus en partage que de vaines marques de son ancienne autorité.

L'Inde contient plusieurs *royaumes*, dont l'histoire n'est point connue. On dit que les mogols sortis de la Tartarie, établirent l'empire de ce nom vers l'an 1401, & que ce fut un fils de Tamerlan qui en fut le premier empereur. Le plus puissant des *royaumes* de l'Inde au-delà du golphe, est celui de Siam, de qui la plupart des autres sont tributaires. Dans la presqu'île de l'Inde au-deçà du golphe, sont les *royaumes* d'Orixa, de Golconde, de Narsingue, de Decan, de Balaguate, de Bisnagar, *&c.* qui obéissent à divers souverains, & qui changent souvent de maître. L'histoire de tous ces divers états est ensevelie dans l'oubli jusqu'au temps que les Portugais, succédés par les Hollandois, se sont établis dans l'Inde.

La Perse obéit aux sophis, depuis l'an 1500 de Jesus-Christ; mais ces sophis ont été différens conquérans, qui tour-à-tour ont usurpé & ravagé ce vaste pays.

L'Arabie reçut la loi de Mahomet vers l'an 625; depuis ce temps-là, les Arabes mahométans se nommèrent *Sarasins*, & eurent des rois puissans, qui néanmoins furent soumis par les Turcs, & par les sophis dans le douzième siècle.

La Turquie en Asie comprend le Curdistan, l'Yerac, le Diarbeck, la Sourie, l'Anatolie, l'Armenie & la Georgie, qui répondent à-peu-près à ce que les anciens appelloient la *Babylonie*, *Mésopotamie*, la *Syrie*, l'*Asie mineure*, la *Colchide*, &c. Othoman vers l'an 1300, commença cet empire, & l'augmenta par ses conquêtes. L'empire de Trébisonde, établi par Alexis Comnène en 1204, passa dans les mains de Mahomet II, l'an 1461.

La Turquie en Europe, est divisée par le Danube en méridionale & septentrionale. Le grand-seigneur est le maître de la méridionale, & les trois principautés de la septentrionale sont ses tributaires.

Je ne parcourrai point les *royaumes* de l'Europe, parce que chacun d'eux a son article séparé dans ce Dictionnaire.

Les principales parties de l'Afrique sont l'Egypte, l'Abyssinie, le Monomotapa, le Congo, la Guinée, la Nigritie, le Bilédulgérid & la Barbarie. L'histoire de tous ces pays & de leurs états nous est inconnue.

Nous ne sommes pas mieux instruits des anciens *royaumes* qui ont subsisté en Amérique jusqu'à la découverte de cette partie du monde, où les puissances maritimes ont aujourd'hui établi leur domination. (*D. J.*)

ROYAUTÉS, (*Hist. mod.*) signifie en Angleterre les *droits du roi*; on les appelle autrement les *prérogatives du roi*, ou *regalia*.

Il y a quelques-uns de ces droits que le roi peut accorder à des particuliers; d'autres qui sont inséparables de la couronne.

ROYAUX, DROITS, *regalia*, (*Hist. mod.*), *Droits royaux* d'une église, se dit des droits & privileges dont jouissent les églises cathédrales, ou autres par concession des rois.

Regalia se prend aussi quelquefois pour le patrimoine de l'église, comme *regalia sancti Petri*, & singulièrement pour les terres ou héritages qui lui ont été donnés par des rois. Quelques-uns veulent

même que ce soit de-là qu'est venu l'usage de la régale; car, dit Ducange, on appelloit des *héritages en régale*, les biens qui étoient venus aux églises par la concession & libéralité des rois. D'où vient qu'à la mort des évêques, les rois s'en remettoient en possession jusqu'à ce que le nouveau titulaire eût reçu l'investiture. C'est aussi ce qui se pratiquoit en Angleterre, où Guillaume le conquérant, & plusieurs de ses successeurs ne se hâtèrent pas de donner l'investiture aux nouveaux évêques, comme il paroît par les plaintes de plusieurs prélats de leur temps.

Regalia dans quelques auteurs, se prend aussi pour l'hommage & le serment de fidélité, que l'évêque fait au roi lors de son investiture. (*A. R.*)

ROYE (GUY de) (*Hist. de Fr.*) fils de Matthieu, seigneur de *Roye*, grand-maître des arbalêtriers de France, d'une illustre maison originaire de Picardie, fut successivement chanoine de Noyon, doyen de S. Quentin, évêque de Verdun, de Castres, de Dol, archevêque de Tours, de Sens & enfin de Rheims en 1391, par la faveur des papes d'Avignon, Clément VII & Benoît XIII, dont il défendit la cause contre la succession de Rome. Ce fut lui qui, en 1399, fonda le collége de Rheims à Paris; il fut tué à Voltri, bourg à cinq lieues de Gênes, dans une émeute causée par l'imprudence de quelques gens de sa suite & qu'il vouloit appaiser (en 1409.) Il a laissé un livre intitulé: *doctrinale sapientiæ*, qui fut traduit en françois par un religieux de Cluni sous le titre de *doctrinal de la sapience*.

ROYE (FRANÇOIS de) *Hist. litt. mod.*) jurisconsulte d'Angers, mort en 1786. Auteur d'un traité *de jure patronatûs*, & d'un autre *de missis dominicis eorumque officio & potestate*; ouvrages savans.

RUBRUQUIS (GUILLAUME) *Hist. de Fr.*) cordelier fameux, envoyé en 1252 par S. Louis à un prince Tartare, nommé Sartach, pour lui annoncer l'évangile; Sartach envoya au roi deux vestes de peaux, unique fruit de cette mission.

RUCCELLAI, (*Hist. d'Ital.*) nom d'une des premières familles de Florence, alliée des Médicis. On distingue parmi les *Ruccellaï*:

1°. Jean *Ruccellaï*, né en 1475, qui fut nonce en France & qui ne fut point cardinal, parce que le pape Léon X prit parti contre François I, & qu'il mourut d'ailleurs dans la même année 1521, où il auroit pu donner le chapeau à *Ruccellaï*. Clément VII nomma *Ruccellaï* gouverneur du château Saint-Ange, poste de confiance; mais il est plus connu par ses talens poëtiques que par les emplois qu'il a exercés. Il est un des créateurs de la tragédie en Italie. Sa tragédie de *Rosemonde* représentée devant le pape Léon X, en 1512, est célèbre; sa tragédie *d'Oreste*, long-temps manuscrite, a été publiée par le marquis Scipion Maffei, dans le premier volume du théâtre italien. On a encore de Jean *Ruccellaï* un poëme en vers non rimés, intitulé: *les Abeilles*.

2°. Bernard *Ruccellaï*, en latin *Oricellarius*, auteur du *bellum Italicum*; c'est l'histoire de l'expédition du roi Charles VIII, en Italie. L'auteur vivoit sur la fin du quinzième siècle.

3°. L'abbé *Ruccellaï*, célèbre en France du temps de Louis XIII. Son père, riche partisan, avoit toujours entretenu correspondance avec Zamet & les autres gens d'affaires de sa nation établis en France. Il y avoit un assez grand crédit, sur-tout depuis le mariage de Marie de Médicis avec Henri IV. L'abbé *Ruccellaï*, son fils, avoit beaucoup de bénéfices & beaucoup d'argent. Il avoit eu la confiance du pape Paul V. Ses ennemis l'obligèrent de quitter Rome, il vint en France; le maréchal d'Ancre l'introduisit à la cour; il y réussit par son faste, son luxe, sa molesse, sa recherche en tout. Il ne buvoit que de l'eau, mais il falloit la choisir & l'aller chercher bien loin.

Quidquid quæritur optimum videtur.

Tout l'incommodoit, tout altéroit sa frêle constitution; il avoit toutes les manières & se piquoit d'avoir l'agrément, & sur-tout la foiblesse & la délicatesse des femmes. Ce fut lui, dit-on, qui fit connoître en France *les vapeurs*, même aux femmes, invention qui a prospéré dans ce pays. On regarde aussi l'abbé *Ruccellaï* comme le premier petit-maître qu'on ait vû en France; les hommes qui se piquent d'être femmes, ne peuvent être que les petits-maîtres d'un siècle dégénéré. Ceux qui trouvent le nom & la chose au temps des troubles de la Fronde dans les partisans du grand Condé, qui vouloient en effet être les maîtres & qui affectoient dans leurs manières la hauteur que leur chef avoit véritablement dans l'ame, nous paroissent avoir mieux rencontré. L'abbé *Ruccellaï* à travers ses foiblesses, avoit quelquefois de la grandeur; ce fut lui qui, indigné de l'abandon où on laissoit le corps du connétable de Luynes, & du pillage de sa maison où l'on n'avoit pas même laissé un drap pour l'ensevelir, le fit embaumer à ses frais & transporter honorablement dans sa terre de Maillé ou de Luynes en Touraine. L'abbé *Ruccellaï* mourut du pourpre à Montpellier, le 22 octobre 1628.

R U D

RUDBECK, (*Hist. litt. mod.*) père & fils; tous deux nommés Olaüs. C'est le père qui, dans son *exercitatio anatomica*, revendique la découverte des vaisseaux lymphatiques, qu'il accuse Thomas Bartholin de lui avoir dérobée. Peut-être l'ont-ils faite tous deux, & le docteur Jolife la faisoit en Angleterre dans le même temps; c'est aussi *Rudbeck* le père qui dans son *Atlantique*, prétend que la Suède sa patrie est la véritable

Atlantide de Platon ; qu'elle a été la demeure des anciennes divinités du paganisme, & même de nos premiers pères, & que c'est de la Suède que tous les peuples sont sortis. Il est aussi l'auteur du recueil intitulé : *Leges wast Gothicæ* ; d'un traité sur la comète de 1667 ; d'une description des plantes. Il professoit la médecine à Upsal. Né en 1630. Mort en 1702.

Le fils est auteur du *Laponia illustrata* & du *specimen linguæ gothicæ.*

RUDDIREN, (RUTREN *ou* ISSUREN) *Hist. mod. & mythologiq.*) c'est un des trois dieux du premier ordre qui sont l'objet du culte des Banians ou idolâtres de l'Indostan ; ses deux associés sont Rani ou Brama & Vistnou. Ce Dieu a 1008 noms différens ; mais *Ruddiren* est celui que lui donnent le *Vedam* & le *Shaster*, qui sont les deux livres fondamentaux de la religion des Indes. Les Malabares l'appellent *Ichuren*, *Issuren*, *Ipsuren*, *Ipsara* ; sur la côte de Coromandel & à Carnate, on le nomme *Esvara.* Ceux des Bannians & des Malabares qui le préfèrent aux deux autres dieux ses confrères, l'appellent *Mahaden*, ou le grand dieu. D'autres lui donnent le nom de *Chiven*, le vrai dieu, l'être suprême, quoique le Védam dise formellement qu'il n'est que le dernier dans l'ordre de la création, & que la fonction qui lui a été assignée par l'être suprême, est de détruire, tandis que celle de Ram ou Brama est de créer, & celle de Vistnou de conserver les êtres. Suivant les fictions des Indiens, *Ruddiren* est d'une taille si prodigieuse, qu'il remplit les 7 mondes d'en-bas, & les 7 cieux ; on le représente avec trois yeux, dont un est au milieu du front ; ce dernier est si étincelant, qu'il consume, dit-on, tous les objets sur lesquels il se porte. Ce dieu a 16 bras. Il est couvert de la peau d'un tigre, & son manteau est la peau d'un éléphant entourée de serpens. Il porte trois chaînes autour du col, à l'une desquelles est suspendue une cloche. Dans cet équipage on le transporte monté sur un bœuf appellé *Irishipatam*, qui est lui-même un objet de vénération pour les Indiens. Ce dieu est regardé comme le Priape de l'Indostan ; c'est pour cela que dans quelques pagodes ou temples, il est représenté sous la figure d'un membre viril, ou comme les parties de la génération des deux sexes en conjonction : c'est ce que les Indiens appellent *linga* ou *lingam*, pour lequel ils ont la plus haute vénération, au point que plusieurs femmes portent cette figure obscène pendue à leur col. On assure même qu'aux environs de Goa & de Cananor, les nouvelles mariées se font déflorer par ce Priape, avant que de passer dans les bras de leurs époux. On croit que sous cet emblême, les bramines ont voulu représenter la génération de toutes choses, à laquelle, suivant quelques-uns, le dieu *Ichuretta* qui est le même que *Ruddiren*, est censé présider. Ce dieu impudique a des religieux qui se consacrent à son service, & qui demeurent constamment dans ses temples : ils vont quelquefois tout nuds, dans les rues de Cananor & de Mangalor, en sonnant une clochette ; alors toutes les femmes, de quelque rang qu'elles soient, sortent de leurs maisons pour venir toucher & baiser avec respect les parties de la génération de ces serviteurs du dieu. *Voyez l'histoire universelle* d'une société de savans anglois. *hist. mod. tome VI. in-8o.*

Il y a dans l'Indostan trois sectes consacrées au culte de *Ruddiren* ou *Ischuren* ; elles se distinguent par le *lingam* que portent les sectaires : il est fait de crystal. On les enterre assis, & on ne brûle point leurs corps, comme ceux des autres bramines. Ces trois sectes sont comprises sous le nom de *Chiwakalan* ou *Chivamadam.* (*A. R.*)

R U E

RUE, (CHARLES de la) *Hist. litt. mod.*) C'est le père *de la Rue*, jésuite. Il fut prédicateur célèbre & excellent littérateur. Prédicateur dans sa jeunesse, il vouloit briller & donnoit un peu dans ce qu'on appelle *l'esprit ;* un homme de la cour l'en corrigea : » Prêchez-nous, lui dit-il, comme » vous savez si bien faire, la raison & l'évan- » gile : mais sur-tout craignez l'esprit. Oh ! vrai- » ment, s'il s'agissoit d'esprit, il y a tel d'entre » nous, qui en mettroit plus dans un couplet de » chanson que la plûpart des prédicateurs n'en » peuvent mettre dans tout un carême.

Propos très-sensé qui motivoit avec esprit les déclamations vagues de tant de rhéteurs contre l'esprit.

Le chef-d'œuvre du P. *de la Rue*, dans ses sermons, est le sermon sur les calamités publiques ; parmi ses oraisons funèbres, c'est celle du maréchal de Luxembourg. C'est là qu'à l'occasion des quatre grandes victoires de ce général, il fait cette application heureuse d'un passage du 4e. livre des rois, chapitre 13, vers. 19 : *Si percussisses quinquies. . . percussisses Syriam usque ad consumptionem* » Si vous eussiez frappé cinq fois, » vous eussiez battu la Syrie jusqu'à l'exterminer » entièrement.

Comme littérateur, le P. *de la Rue* a fait des tragédies & des comédies ; d'abord *Lysimachus* & *Cyrus*, tragédies latines qu'on ne pouvoit guères jouer que dans des collèges ; puis un autre *Lysimachus* & un *Sylla*, tragédies françoises & en vers, honorées, dit-on, de l'approbation du grand Corneille. La pièce de *Sylla* est imprimée dans la Grammaire françoise du P. Buffier. Les comédiens de l'hôtel de Bourgogne se disposoient secretement à la jouer ; les gens du monde eussent trouvé plaisant de voir représenter par des comédiens sur un théatre public, une pièce d'un Jésuite vivant. Mais le P. *de la Rue* trouva que cela seroit en effet trop plaisant, & employa tout son

crédit pour l'empêcher ; il n'eut pas de peine à réussir ; mais il ne put & ne voulut pas empêcher que deux comédies dont on le croit l'auteur, l'Andrienne & *l'homme à bonnes fortunes*, ne fussent jouées sous le nom de son ami Baron, ami peut-être un peu singulièrement choisi pour un Jésuite. Quant à *l'Andrienne*, on conçoit qu'un Jésuite, homme d'esprit, aidé de Térence, puisse en être l'auteur ; mais pour *l'homme à bonnes fortunes*, comment concevoir qu'un Jésuite qui l'a été dès sa jeunesse, puisse avoir assez d'usage du monde, connoître assez les ridicules de la société, sur-tout cette espèce de ridicule, pour le jouer avec tant de vérité ? On connoît le Virgile du P. *de la Rue* à l'usage du Dauphin, c'est l'ouvrage d'un homme de lettres à tous égards ; les notes sont savantes, claires, & précises, voilà comme on instruit. Formé par Virgile, l'auteur a donné des poésies latines fort estimées ; on y trouve au lieu de centons de Virgile la manière vraiment Virgilienne :

Arma tibi, Lodoice, finit jam firmior ætas,
Arma ferunt Musæ ; blandis illæ artibus olim
Te puerum solitæ molles formare sub annos.

Ces vers de l'épitre dédicatoire de Virgile au Dauphin, fils de Louis XIV, ressemblent à Virgile, & ne sont pas de Virgile. Corneille a rendu au P. *de la Rue* un honneur distingué, celui de traduire dans sa vieillesse un ouvrage de la jeunesse de ce Jésuite ; c'est un poëme latin du P. *de la Rue* sur les conquêtes de Louis XIV, en 1667. Peut-être n'eût-il pas fallu tant célébrer ces conquêtes devenues dans la suite si funestes ; mais les poëtes n'ont jamais su être hommes sur cet article. La traduction de Corneille est fameuse ; elle commence ainsi :

Manes des grands Bourbons, brillans foudres de guerre,
Qui fûtes & l'exemple & l'effroi de la terre.

Le nom d'un tel traducteur a donné sans doute de la célébrité à l'original, mais il en méritoit déjà par lui-même. Corneille le loua beaucoup, en présentant au roi sa traduction, & ses éloges inspirèrent à Louis XIV une estime pour le P. *de la Rue*, dont celui-ci ressentit dans la suite les effets. Le P. *de la Rue*, né à Paris en 1643, mourut aussi à Paris en 1725.

Un autre P. *de la Rue*, (Dom Charles) Bénédictin de la congrégation de saint Maur, élève de Dom Montfaucon, a donné une édition d'Origène, qui a été achevée par Dom Vincent *de la Rue*, son neveu & son élève. L'oncle, né à Corbie en Picardie l'an 1684, mourut à Paris en 1739. Le neveu mourut en 1762.

R U F

RUFFI, (ANTOINE de) *Hist. litt. mod.*) Conseiller à la sénéchaussée de Marseille, puis conseiller d'état en 1654 ; mort en 1689, à quatre-vingt-deux ans. On raconte de lui la même chose que de Chamillard & de Desbarreaux, savoir, qu'il dédommagea pleinement un plaideur auquel il avoit fait perdre injustement son procès par un petit défaut d'examen. C'est le trait fameux dont la Chaussée a fait le sujet de sa *Gouvernante.* On a de *Ruffi* plusieurs bons & savans ouvrages, une *histoire des généraux des galères* dans le P. Anselme ; une *histoire des comtes de Provence ;* une *vie de Gaspard de Simiane*, connu sous le nom du chevalier de la Coste : mais l'ouvrage le plus célèbre de *Ruffi* est son *histoire de Marseille*, à laquelle Louis-Antoine de *Ruffi*, son fils, a ajouté un second volume. Ce dernier, né à Marseille en 1657, est mort en 1724.

RUFIN. Nom que divers personnages célèbres ont porté :

1°. Titus Vinius *Rufinus*, un de ces trois favoris de Galba, dont Corneille dit dans *Othon* :

Je les voyois tous trois se hâter sous un maître
Qui, chargé d'un long âge, a peu de temps à l'être ;
Et tous trois à l'envi s'empresser ardemment
A qui dévoreroit ce règne d'un moment.

Cet homme étoit plein de vices & de vices honteux. Etant à la table de l'empereur Claude, il avoit volé une coupe d'or. L'empereur qui en fut informé, l'invita encore pour le lendemain, & le fit servir seul en vaisselle de terre. Cette publication & cette juste punition de sa bassesse ne l'empêcha pas de devenir ministre & favori du rigide Galba ; cet homme devoit avoir d'étranges ressources dans l'esprit.

2°. Un autre homme qui devoit aussi en avoir de bien grandes, est le *Rufin* que Claudien nous a fait connoître par une violente diatribe. Né de parens obscurs dans l'Armagnac, il vint à la cour de Théodose & plut à ce prince, qui le fit grand-maître de son palais, l'admit dans ses conseils, le combla d'honneurs & de faveurs, & le donna pour collègue dans le consulat au prince Arcadius son fils. Il abusa de sa puissance, opprima les gens de mérite, & s'enrichit de la dépouille de ses ennemis. Après la mort de Théodose, jaloux du crédit & des talens de Stilicon, il voulut s'élever au trône en portant le trouble dans l'empire ; il y introduisit les Goths & d'autres Barbares, mais Stilicon eut l'adresse de faire de ces Goths mêmes l'instrument de la perte de *Rufin.* Un capitaine Goth, nommé Gaynas, les souleva contre *Rufin*, qui fut tué en 397.

Abstulit hunc tandem Ruffini *pœna tumultum,*
Absolvitque deos.

dit Claudien.

3°. RUFIN, prêtre de Palestine, qui vint à Rome en 399, & qui eut pour disciple le fameux Pélage.

4°. RUFIN, ami, puis ennemi de saint Jérôme,

comblé d'éloges & ensuite accablé d'injures par ce père un peu véhément, étoit né à Concordia en Italie, vers le milieu du quatrième siècle. On a de lui des traductions de l'historien Josèphe, de plusieurs écrits d'Origène, de S. Grégoire de Nazianze, de S. Basile, de l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe, où il fit beaucoup d'additions dans le corps de l'ouvrage, & qu'il continua depuis la vingtième année de Constantin jusqu'à la mort de Théodose. On a de lui encore plusieurs autres ouvrages, entre autres, des écrits apologétiques en faveur d'Origène & contre saint Jérôme. Il mourut en Sicile vers l'an 410. Il avoit vécu quelque tems dans l'Egypte & dans la Palestine. Il avoit été persécuté par les Ariens, & il doit être au nombre des confesseurs, s'il n'est pas au nombre des hérétiques, comme le prétendoit saint Jérôme.

R U G

RUGGERI *ou* RUGIÉRI (CÔME) *Hist. mod.*) astrologue Florentin, un de ces charlatans que Catherine de Médicis traînoit à sa suite, fut impliqué dans l'affaire de la Mole & Coconas vers la fin du regne de Charles IX. La Mole étoit superstitieux comme on l'étoit alors; on lui trouva une image de cire, avec laquelle il prétendoit faire un enchantement pour être aimé d'une femme dont il étoit amoureux; on aima mieux croire qu'il avoit voulu *envoûter* le roi, & l'état de dépérissement où étoit le roi, parut déposer contre la Mole. *Rugiéri* fut envoyé aux galères pour avoir donné à la Mole cette image de cire; mais un homme qui savoit faire des enchantemens & des *envoûtemens*, étoit trop précieux à Catherine de Médicis pour qu'elle s'en privât; elle le rappella & continua de s'en servir. Ce fut lui qui commença en 1604 à publier des almanachs. Il mourut en 1615, en déclarant qu'il mouroit athée; en conséquence il fut jetté à la voirie.

R U I

RUINART (Dom THIERRY) *Hist. litt. mod.*) né à Rheims le 10 juin 1657, entra dans la congrégation de saint Maur en 1675; il fut élève & compagnon des travaux de dom Mabillon, il a écrit sa vie; il a écrit aussi celle du pape Urbain II, que dom Vincent Thuillier a fait imprimer dans les œuvres diverses de dom Mabillon; mais c'est sur-tout par ses éditions qu'il est célèbre; ce sont de sa part de très-savans ouvrages & qui l'ont mis au premier rang parmi les Bénédictins comme les Bénédictins y sont parmi les savans; telle est l'édition de *Grégoire de Tours*, où tout ce qui concerne les premiers temps de notre histoire est savamment exposé; celle de l'*histoire de la persécution des Vandales par Victor*, évêque en Afrique, & *les actes sincères des martyrs*, où il s'attache à réfuter l'opinion de Dodwel sur le petit nombre des martyrs. (Voyez Dodwel.) Dom *Ruinart* a, dit-on, été aidé par dom Placide Porcheron, dans les additions qu'il a faites aux dernières éditions de cet ouvrage, qui a été traduit en françois par l'abbé Drouet de Maupertuy. Dom *Ruinart* mourut en 1709, dans l'abbaye de Hautevilliers en Champagne.

R U M

RUMPHIUS, (GEORGE-EVRARD) *Hist. litt. mod.*) docteur en médecine dans l'université d'Hanau, étoit de l'académie des curieux de la nature, & nul ne mérita mieux d'en être; il avoit appris la botanique sans maître & sans livres. On remarque de lui qu'étant devenu aveugle à quarante-trois ans, il n'en cultiva pas moins la botanique, & qu'il distinguoit parfaitement au goût & au toucher la nature & la forme de chaque plante. Il fut consul à Amboine, une des isles Moluques. On a de lui *Herbarium Amboïnense*, avec un supplément imprimé en 1755 par les soins de Jean Burman; en 6 vol. *in-fol.*, & *imagines piscium testaceorum.* Il avoit composé une *histoire politique d'Amboine*, qui est restée manuscrite, & dont on conserve deux exemplaires, l'un à Amboine, l'autre à Amsterdam au dépôt de la compagnie des Indes.

RUSNAMEDGI EFFENDI, s. m. (*Hist. ottom.*) c'est en Turquie le titre d'un officier des finances; il est le receveur général du trésor, & préside à la recette générale des finances, qui se fait les dimanches, lundis, mardis, samedis, jours du grand divan; depuis la fin de l'audience à neuf heures, jusqu'à trois heures après midi. Cet officier a sous lui plusieurs commis qui reçoivent, examinent, pèsent les monnoies, séparent les espèces, & composent les bourses sur lesquelles le *rusnamedgi effendi* appose un cachet; d'autres commis, sous son inspection, sont chargés de payer les ordonnances de sa hautesse, du viz r azem, & du defterdar; sa charge paroît être la même que celle de garde du trésor royal en France. Guer. *mœurs des Turcs.* tom. II. (*A. R.*)

R U T

RUTGERS, (JANUS) *Hist. litt. mod.*) littérateur hollandois, conseiller de Gustaphe-Adolphe, roi de Suède. On a de lui *variæ lectiones*, des poésies latines, imprimées chez Elzevir, avec celles d'Heinsius, des notes sur Virgile, Horace, &c. Né à Dordrecht, mort à la Haye en 1625 à trente-six ans.

RUTH D'ANSI. (PAUL-ERNEST) *Hist. litt. mod.*) Cet homme peu connu, étoit ami du célèbre docteur Arnauld; il fut témoin de ses derniers momens, & rapporta son cœur à Port-Royal; en conséquence il fut persécuté pour jansénisme, mais le pape In-

nocent XII & divers princes le prirent ſous leur protection ; il eſt l'auteur du dixième & du onzième volumes de l'année chrétienne de M. le Tourneux. Il mourut à Bruxelles en 1728.

RUTILIUS-RUFUS, (PUBLIUS) *Hiſt. rom.*) conſul l'an de Rome 647, fut un des plus vertueux citoyens de Rome corrompue. Sa vertu déplacée alors dans ſa patrie comme celle des Catons, ſervit à ſa gloire & à ſa perte. Il excella dans l'art d'exercer les ſoldats, & il voulut que ſon fils fût ſimple ſoldat légionaire, pour ſe former au commandement par l'obéiſſance. Il introduiſit l'uſage de donner aux ſoldats des maîtres d'eſcrime pour les mettre en état de joindre l'adreſſe à la valeur. Ces maîtres furent ceux qui dreſſoient & exerçoient les gladiateurs ; il tourna ainſi au profit de la république un art qui n'avoit ſervi juſqu'alors qu'au plaiſir barbare de la multitude. L'art de l'eſcrime, devenu inutile aujourd'hui aux guerriers par la nature des armes & la manière différente de faire la guerre, étoit de la plus grande utilité dans un temps où la valeur étoit principalement la confiance qu'un guerrier avoit dans ſa force & dans ſon adreſſe, qualités alors très-exercées. Si *Rutilius* n'eut point à combattre les Cimbres, parce qu'il avoit un autre département, il envoya du moins à Marius des ſoldats propres à les battre, & ces ſoldats il les avoit formés.

Les chevaliers Romains étoient chargés de la recette des revenus publics, & en même-temps ils avoient enlevé au ſénat les jugemens, de ſorte qu'il leur arrivoit ſouvent de conſacrer comme juges les vexations qu'ils exerçoient comme publicains. Le vertueux Quintus Mutius Scévola, proconſul en Aſie vers l'an 654, prit pour lieutenant le vertueux *Rutilius*. Ces deux hommes, qui ne redoutoient rien lorſqu'il s'agiſſoit de faire leur devoir, attaquèrent généreuſement les publicains qui avoient vexé cette province, & en firent une ſévère juſtice ; ce fut ſous la vengeance de ces ennemis publics que *Rutilius* ſuccomba dans la ſuite. Les chevaliers Romains n'eurent pas honte de condamner cet homme, que des calomniateurs n'eurent pas honte d'accuſer de concuſſion, parce qu'il avoit fait punir des concuſſionnaires. Ses plus ardens ennemis étoient Apicius, ce gourmand célèbre, cet homme voluptueux à qui l'antique ſévérité que *Rutilius* faiſoit revivre, étoit odieuſe ; c'étoit ce Marius, l'ennemi & le perſécuteur de toute vertu, toujours prêt à employer pour la perdre tout ce que la fourberie a de vil & la violence de terrible. *Rutilius*, peu fait au perſonnage d'accuſé, ne voulut ni prendre des habits de deuil ſelon l'uſage, ni s'humilier devant les juges, ni employer le ſecours de l'éloquence ; il plaida lui-même ſa cauſe ſèchement, ſans agrément, ſans intérêt, mais toujours preuve en main, & il la perdit. Oh ! dit Antoine à Craſſus dans Cicéron, *de oratore*, l. 1. n. 230. oh ! ſi vous aviez plaidé cette cauſe & qu'il vous eût été permis de la plaider avec toute votre éloquence, quelque corrompus que fuſſent les juges, vous auriez triomphé de toute leur perverſité : *quamvis ſcelerati illi fuiſſent, ſicut fuerunt, peſtiferi cives ſuppliciiſque digni, tamen omnem eorum importunitatem ex intimis mentibus evelliſſet vis orationis tuæ ; nunc talis vir amiſſus eſt dùm cauſa ita dicitur, ut ſi in illâ commentitiâ Platonis civitate res ageretur.*

Rutilius, quoiqu'il ne fût condamné qu'à des reſtitutions & des réparations de dommages, s'exila volontairement de Rome, comme on fuit une caverne de voleurs. Ses biens furent vendus ; on trouva dans leur inſuffiſance la preuve de ſon innocence ; on trouva de plus dans ſes papiers les titres parfaitement légitimes du peu qu'il poſſédoit. Il fut plus riche exilé en Aſie que conſulaire à Rome. Scévola qu'il n'avoit fait que ſeconder dans la guerre qu'ils avoient déclarée enſemble aux publicains, Scévola le força d'accepter en faveur de la cauſe commune, des préſens conſidérables, & les villes d'Aſie qu'il avoit contribué à délivrer de l'oppreſſion, s'empreſſèrent de témoigner leur reconnoiſſance à leur libérateur. Il étoit à Smyrne, dans le temps où Mithridate fit égorger tous les Romains qui ſe trouvoient dans l'Aſie, & il n'échappa au carnage qu'en quittant la toge romaine & en prenant l'habit grec. Sylla, vainqueur de ſes ennemis, ſe fit l'honneur de le rappeller à Rome ; mais on pouvoit dire de lui comme on a dit de Jehu : Sylla rappellant *Rutilius*,

> N'a pour ſervir ſa cauſe & venger ſes injures,
> Ni le cœur aſſez droit, ni les mains aſſez pures.

Rutilius n'accepta point un pareil bienfaiteur.

Ce même *Rutilius* avoit un ami qui ſe montra indigne de lui, en lui demandant une injuſtice, & qui bleſſé de ſon refus, lui dit avec colère : *qu'ai-je à faire d'un ami qui me manque au beſoin ? & moi*, dit *Rutilius*, *d'un ami qui veut me rendre injuſte ?* La condamnation de *Rutilius*, eſt de l'an de Rome 660.

Un autre Publius-*Rutilius*, ſurnommé *Lupus*, conſul l'an de Rome 662, ſe conduiſit mal dans la guerre ſociale, & négligea par orgueil ou par défiance les conſeils de Marius ſon parent, qui par des raiſons dignes d'un grand général, lui propoſoit de traîner cette guerre en longueur. *Rutilius* s'empreſſa de livrer la bataille & la perdit avec la vie.

R U V

RUVIGNY (HENRI, marquis de) *Hiſt. de Fr.*) Le marquis de *Ruvigny*, étoit agent-général de la nobleſſe proteſtante en France. A la révocation de l'édit de Nantes, il paſſa en Angleterre, s'y fit naturaliſer & porta toujours depuis le nom de

milord Gallowai. Après la mort du maréchal de Schomberg, il eut son régiment tout composé de religionnaires François réfugiés, triste effet de la révocation, qui non-seulement privoit la nation de tant de citoyens & de défenseurs, mais qui en accroissoit les forces des ennemis; il alla commander les troupes angloises en Piémont dans la guerre de 1688. Dans la guerre de la succession, il les commanda en Espagne, & on a remarqué qu'à la bataille d'Almanza en 1707, les Anglois & les Autrichiens étoient commandés par un François (Milord Gallowai) & les François par un Anglois: le maréchal duc de Berwick.) Les généraux rebelles à leur patrie sont toujours bien accueillis par les ennemis; c'est une acquisition pour ceux-ci & une perte pour les autres, mais on exige de ces transfuges qu'ils soient heureux, & il est rare qu'ils le soient à cause des traverses qu'ils éprouvent de la part de ceux même qu'ils servent. Milord Gallowai perdit la bataille d'Almanza, en Espagne; il perdit en Portugal, deux ans après, celle de Gudina; il fut rappellé sans cependant perdre entièrement une faveur qu'il devoit à sa haine pour la France. Il mourut en 1720.

RUYSCH (FRÉDERIC & HENRI son fils.) *Hist. lit. mod.*) Fréderic étoit de l'académie des sciences, de la société royale de Londres, de l'académie des curieux de la nature. C'étoit le plus habile anatomiste de son temps, & personne avant lui n'avoit poussé aussi loin l'art des dissections & celui des injections. Il étoit né à la Haye le 23 mars 1638, d'une famille qui depuis l'an 1365 avoit toujours occupé les premières magistratures d'Amsterdam, mais dont la fortune avoit changé avec celle de l'Espagne dans les Pays-Bas. Son père étoit secrétaire des états-généraux.

Se destinant à la médecine, *Ruysch* commença par s'appliquer à la matière médicinale, à l'étude des plantes, des animaux, des minéraux, aux opérations chymiques, aux dissections anatomiques; il se fit de bonne heure de ces divers genres réunis un cabinet très-célèbre, & qui fut de son temps un grand objet de curiosité. Il se maria en 1661, principalement pour être délivré des soins domestiques.

Vers ce temps vint à Leyde un anatomiste, nommé Bilsius, que le roi d'Espagne avoit envoyé professer l'anatomie à Louvain, homme avantageux qui vouloit être le seul anatomiste, & qui portoit dans les Pays-Bas un grand mépris pour les découvertes d'autrui & une grande jactance sur les siennes. Des professeurs de Leyde, choqués de son orgueil, lui opposèrent un jeune homme, dont les dissections fines & délicates, objet continuel de leur admiration, étonnèrent aussi malgré lui Bilsius, qui tâcha de cacher son étonnement, c'étoit *Ruysch*. Ils eurent bientôt ensemble une contestation dans laquelle les rieurs ne furent pas pour Bilsius. *Ruysch* avoit dit que la résistance qu'il sentoit en soufflant les vaisseaux lymphatiques d'un certain sens; lui faisoit croire qu'il s'y trouvoit des valvules, Bilsius aussi-tôt nie l'existence de ces valvules, avec la dernière assurance & le dernier mépris. Cette décision tranchante & superbe ne refroidit pas sans doute le jeune anatomiste sur la découverte qu'il n'avoit encore annoncée que comme possible, & dont on lui avoit contesté jusqu'à la possibilité; il parvint à la faire très-réellement, il découvrit ces valvules au nombre de plus de deux mille, & les montra. Bilsius, bien sûr qu'il ne verroit rien, demanda comme les autres à voir, & fit, dit M. de Fontenelle, tout son possible pour ne pas voir; & lorsqu'il eut vû malgré lui, il se sauva « par un endroit qu'on » n'avoit pas prévu: il dit qu'il connoissoit bien » ces valvules, mais qu'il n'avoit pas jugé à » propos de le déclarer. Il falloit donc au » moins ne les pas nier. » M. *Ruysch* donna en 1665 l'histoire de cette contestation, où, dit M. de Fontenelle, le vaincu qui pouvoit l'être sans honte & même avec honneur, trouva moyen de l'être honteusement.

Mais c'est sur-tout par l'art des injections, que *Ruysch* s'est immortalisé: « Les parties étoient » injectées de façon que les dernières ramifica- » tions des vaisseaux, plus fines que des fils d'a- » raignées, devenoient visibles, & ce qui est » encore plus étonnant, ne l'étoient pas quel- » quefois sans microscope.... on voyoit de pe- » tites parties qui ne s'apperçoivent ni dans le » vivant, ni dans le mort tout frais. Des ca- » davres d'enfans étoient injectés tout entiers... » il entreprit même en 1666, par ordre des » états-généraux, le cadavre déja fort gâté de » Guillaume Bercley, vice-amiral anglois, tué » à la bataille donnée le 11 juin entre les flottes » d'Angleterre & de Hollande, & on le ren- » voya en Angleterre, traité comme auroit pu » l'être le plus petit cadavre..... Les cadavres » quoiqu'avec tous leurs viscères, n'avoient point » de mauvaise odeur; au contraire ils en pre- » noient une agréable, quand même ils eussent » senti fort mauvais avant l'opération. Tout se » garantissoit de la corruption par le secret de » M. *Ruysch*. Une fort longue vie lui a pro- » curé le plaisir de ne voir aucune de ses pièces » se gâter par les ans, & de ne pouvoir fixer » de terme à leur durée. Tous ces morts sans » desséchement apparent, sans rides, avec un » teint fleuri & des membres souples, étoient pres- » que des ressuscités; ils ne paroissoient qu'en- » dormis, tout prêts à parler quand ils se ré- » veilleroient. Les momies de M. *Ruysch* pro- » longeoient en quelque sorte la vie, au-lieu » que celles de l'ancienne Egypte ne prolon- » geoient que la mort. »

Ces prodiges trouvèrent beaucoup d'incrédules &

& encore plus de jaloux. *Ruysch* leur disoit, à tous : *venez & voyez*. Combien dans d'autres institutions que les nôtres, cet art des injections pourroit être précieux à l'amour & à l'amitié !

Un grand professeur en médecine lui écrivit qu'il feroit mieux de renoncer à toutes ces nouveautés & de s'attacher à l'ancienne doctrine ; que tout ce qu'il faisoit dérogeoit à la dignité de professeur (car il l'étoit depuis 1664.) La réponse fut la même : *venez & voyez*.

Bidloo, anatomiste célèbre, fut du nombre de ces envieux. Il prétendit avoir eu avant lui le secret de conserver les cadavres ; il ne l'appelloit que le boucher subtil, *lanio subtilis*; à cause de la finesse de ses dissections; *Ruysch* se fâcha & répondit en vrai boucher qu'il aimoit mieux être *lanio subtilis* que *leno famosus* ; il s'agissoit bien là des mœurs !

« L'anatomie ne portoit plus avec elle ce dégoût & cette horreur, qui ne pouvoient être » surmontés que par une extrême passion. On » ne pouvoit auparavant faire les démonstrations » qu'en hiver ; les étés les plus chauds y étoient » devenus également propres. »

Le plus digne admirateur des enchantemens de *Ruysch*, fut le Czar Pierre I, qui n'avoit pas été conduit par degrés à un pareil spectacle ; il en fut transporté ; on le vit embrasser avec tendresse le corps d'un petit enfant encore aimable, & qui sembloit lui sourire. Nous avons dit à son article qu'il acheta le cabinet de *Ruysch*, & le fit transporter à Pétersbourg. Pendant ses deux séjours en Hollande, il ne pouvoit ni s'arracher de ce cabinet ni se séparer de *Ruysch* ; il dînoit à sa table très-frugale pour passer avec lui les journées entières.

M. *Ruysch* avoit 79 ans, quand il vendit au Czar son cabinet en 1717 ; il eut le courage d'en recommencer un nouveau, & le bonheur d'en jouir encore assez long-temps.

M. de Fontenelle donne l'énumération des principales découvertes de *Ruysch* en anatomie ; une artère bronchiale inconnue aux plus grands scrutateurs du poumon ; le périoste des osselets de l'organe de l'ouïe qui paroissent nuds ; les ligamens des articulations de ces osselets ; la substance corticale du cerveau uniquement composée de vaisseaux infiniment ramifiés, & non pas glanduleuse, comme on le croyoit ; plusieurs autres parties qui passoient pareillement pour glanduleuses, réduites à n'être que des tissus de vaisseaux ; les courbes décrites dans leur cours ; la distance de l'extrêmité de ce cours à l'origine du mouvement de la liqueur, différences d'où devoient naître les différentes secrétions ou filtrations, &c.

On avoit créé pour M. *Ruysch* une place de professeur ou maître des sages-femmes ; elles en avoient besoin. Elles se hâtoient de tirer avec violence le placenta, lorsqu'il tardoit à venir, & elles aimoient mieux le mettre en pièces ; ce qui causoit souvent la mort. *Ruysch* leur apprit à l'attendre sans impatience, ou à n'aider que doucement à sa sortie, parce qu'un muscle orbiculaire qu'il avoit découvert au fond de la matrice, le poussoit naturellement en dehors, & pouvoit même suffire pour le chasser entièrement. Il disséquoit les plantes avec la même adresse que les animaux, & montroit à découvert tout ce qui faisoit leur vie.

En 1727, à quatre-vingt-neuf ans, il fut élu associé étranger de l'académie des sciences.

En 1728, à quatre-vingt-dix ans, il fit une chûte & se cassa l'os de la cuisse, sans en rester moins sain & de corps & d'esprit jusqu'en 1731 qu'il mourut le 22 février, âgé de près de quatre-vingt-treize ans.

Il a fait beaucoup d'ouvrages sur la médecine, la chirurgie, l'anatomie, &c.

On a de Henri *Ruysch* son fils, digne de lui par ses connoissances dans l'histoire naturelle, dans l'anatomie & dans la botanique, le *theatrum animalium* de Johnston, augmenté. Il exerça comme son père, la médecine avec beaucoup de succès.

RUYTER, (MICHEL-ADRIEN) *Hist. de Hollande*) le plus grand homme de mer qu'ait eu la Hollande & qui la rendit la plus formidable des puissances maritimes, né en 1607 à Flessingue en Zélande. Il n'avoit qu'onze ans, lorsqu'il commença d'aller sur mer. Il étoit d'une naissance obscure, & ne s'éleva que par son mérite ; il débuta par être mousse, & devint lieutenant-amiral-général, ayant passé par tous les degrés. Dans la révolution du Portugal, sa nation l'envoya servir en 1641 les Portugais contre les Espagnols. Le roi de Portugal le vit s'avancer au milieu des ennemis avec une intrépidité qui excita son admiration & attira ses éloges. Il fit la guerre sur les côtes de Barbarie, & entra seul dans la rade de Salé, malgré cinq vaisseaux corsaires d'Alger. Les Maures de Salé, témoins de cette action, voulurent qu'il entrât en triomphe dans leur ville, monté sur un cheval superbe & suivi des capitaines corsaires, marchant à pied. En 1653, il servit contre les Anglois avec l'amiral Tromp, & se signala dans trois fameux combats. En 1655, il retourna purger la méditerranée; en 1659, il secourut contre les Suédois le roi de Danemarck qui l'annoblit & lui donna une pension. En 1661, il battit les Tunisiens & les Algériens, guerre vraiment utile, leur imposa des loix, leur arracha leurs esclaves chrétiens, & donna l'exemple que Louis XIV suivit plus de vingt ans après. En 1672, lorsque ce même Louis XIV subjuguoit la Hollande sur terre, *Ruyter* rendoit victorieuse sur mer sa nation vaincue ; il triomphoit à la fois des flottes françoises & angloises, il ranimoit l'espérance des Hollandois, il facilitoit à la politique du prince d'Orange les révolutions qu'elle

préparoit, il mettoit sur-tout le comble à sa propre gloire ; le fruit solide de cette brillante journée fut d'introduire dans le Texel la flotte marchande des Indes & de fournir à son pays opprimé des ressources nécessaires. En 1673, il livre encore aux flottes combinées de France & d'Angleterre trois batailles terribles, après lesquelles d'Etrées, son digne ennemi, vice amiral françois, écrivoit à Colbert : « *Je voudrois avoir* » *payé de ma vie la gloire que* Ruyter *vient d'acquérir.* »

C'est ainsi qu'un grand cœur fait penser d'un gand homme.

Ruyter périt en 1676 au combat devant Agousta en Sicile, d'un coup de canon parti du vaisseau du célèbre du Quesne (*voyez* l'article QUÊNE (du) Le conseil d'Espagne envoyoit à *Ruyter* les patentes de duc, elles n'arrivèrent qu'après sa mort, & ses enfans refusérent de se parer de ce titre. Le nom de *Ruyter* leur parut supérieur à tous les titres. Sa république reconnoissante lui érigea un monument; la France n'en usa pas ainsi à l'égard du vainqueur de *Ruyter* (voyez l'article QUESNE (du).

Après la mort de Turenne, il y eut une promotion de huit maréchaux de France, que madame Cornuel appelloi *la monnoie de M. de Turenne.* Les Hollandois disoient que *Ruyter* étoit leur Turenne : « je suis assurée, dit à ce sujet madame de Sévigné, qu'ils n'auront jamais » l'esprit de faire huit amiraux pour conserver » Messine (qui étoit l'objet de ces combats de » mer entre du Quesne & *Ruyter.*)

Louis XIV se fit l'honneur de regretter *Ruyter*; on lui dit que c'étoit un grand ennemi de moins ; *nul intérêt*, répliqua le noble monarque, *ne peut m'empêcher d'être sensible à la perte d'un grand homme.*

R U Z

RUZÉ. (*Voyez* EFFIAT.)

R Y C

RYCKIUS, (THÉODORE) *Hist. lit. mod.*) savant Hollandois, professeur d'Histoire à Leyde, a donné de bonnes éditions de Tacite & d'Etienne de Byzance : on trouve dans celle-ci une savante dissertation de lui, *de primis Italiæ colonis.* Mort en 1690.

R Y E

RYER, (du) ANDRÉ & PIERRE) *Hist. lit. mod.*)

ANDRÉ DU RYER, sieur de Malezais, gentilhomme ordinaire du roi, envoyé à Constantinople, puis consul en Egypte, mort vers le milieu du dernier siècle, a laissé une grammaire turque ; une traduction françoise de l'Alcoran, édition d'Elzevir; une traduction aussi françoise du *Gulistan*, *ou empire des roses*, composé par Sadi, prince des poëtes Turcs & Persans ; c'est le même ouvrage qui a été traduit en latin, sous le titre de *Rosarium politicum.*

PIERRE DU RYER, historiographe de France, de l'académie françoise, secrétaire de César, duc de Vendôme, est encore célèbre aujourd'hui, non pas par ses ouvrages dont aucun n'est plus connu, mais par le nombre de ces ouvrages, par la négligence, par la facilité malheureuse avec laquelle il les composoit, par le prix que lui en donnoit le libraire Sommanville, & qui en effet obligeoit de les multiplier; c'étoit un écu par feuille des traductions, (en prose) ; quatre francs du cent des grands vers, quarante sols du cent des petits ; c'est de lui qu'on a tant dit : *magis fami quàm famæ inserviebat.* Sans compter ses traductions des métamorphoses d'Ovide, de l'histoire de M. de Thou, &c. il avoit fait 19 pièces de théâtre. Sa tragédie d'Alcyonée transportoit d'admiration & de plaisir la fameuse Christine de Suède, qui la fit relire jusqu'à trois fois en un jour; son *Scévole* a été joué presque jusqu'à nos jours. Il y a quelques vers assez bien tournés dans *Saül*, & même de certaines scènes, comme celle de la Pythonisse d'Endor, font de l'effet. *du Ryer* étoit né en 1605, à Paris, avoit été reçu à l'académie françoise en 1646, mourut en 1658. Isaac *du Ryer*, son père, mort vers 1631, avoit fait quelques poésies pastorales, moins connues encore que les ouvrages du fils.

RYMER, (THOMAS) *Hist. lit. mod.*) savant Anglois du dernier siècle, auteur de ce recueil d'actes, si connu & si utile pour l'histoire d'Angleterre ; il en donna dix-sept volumes *in-fol.* & son continuateur Robert Sanderson en a ajouté trois.

SA, ou SAA (EMMANUEL) *Hist. lit. mod.*) Jésuite Portugais, fut employé par le pape Pie V, à une nouvelle édition de la bible ; il a composé divers écrits relatifs à ce travail. Son livre des *Aphorismes des confesseurs*, fit du bruit & parut exiger des corrections. Mort en 1596, à Arona dans le Milanès.

SA DE MIRANDA, (FRANÇOIS) *Hist. lit. mod.*) est le premier poëte Portugais qui ait eu un nom. Ses ouvrages sont des satyres, des comédies, des pastorales. Il étoit chevalier de l'ordre de Christ. Né à Conimbre en 1495, mort en 1558.

S A A

SAAS, (JEAN) *Hist. lit. mod.*) Chanoine de Rouen, savant bibliographe, avoit été garde de la bibliothèque du chapitre de Rouen ; il étoit de l'académie de cette ville, & en étoit très-digne par son savoir. Il fut utile à beaucoup d'écrivains par sa critique & ses observations. Il est auteur d'un catéchisme de Rouen, d'un nouveau pouillé de ce diocèse ; d'une notice des manuscrits de l'église de Rouen ; d'une lettre sur le catalogue de la bibliothèque du roi ; de plusieurs lettres critiques sur le supplément de Moréri, sur l'encyclopédie, sur le dictionnaire de l'abbé Ladvocat. Mort en 1774.

SAAVEDRA, (*Hist. lit. mod.*) C'est un des noms du fameux Miguel (Michel) Cervantes (voyez CERVANTES.) C'est aussi le nom de Diego Saavedra Fajardo, Espagnol, résident d'Espagne en Suisse, & conseiller du conseil suprême des Indes, mort en 1648, dont nous avons les ouvrages suivans : *L'idée d'un prince politique. La couronne gothique. La république littéraire.* L'auteur étoit d'une famille noble du royaume de Murcie. Il fut chevalier de l'ordre de Santiago.

S A B

SABATEI SÉVI, ou ZABATHAI-SCÉVI, né à Smyrne en 1626, d'un courtier de la Factorerie angloise, fut un aventurier, moitié fou, moitié intriguant, qui avoit vu distinctement dans l'écriture-sainte, que c'étoit lui qui étoit le messie & le sauveur promis aux nations ; & comme il parvint à le persuader à ces sortes de gens toujours disposés à croire tout ce qui est absurde ; on n'a pas manqué de dire qu'il étoit éloquent & savant. Peut-être l'étoit-il, mais cet avantage n'étoit pas nécessaire à ses succès. Il avoit d'abord essayé ses prestiges sur les Juifs de Constantinople, les Rabbins l'avoient chassé ; plus heureux à Jérusalem & à Gaza, il y fut reconnu pour le vrai messie, pour le vrai roi des Hébreux ; en conséquence il prit le titre de roi des rois, & donna aux Juifs l'empire ottoman, dont il leur promit la conquête. Le grand-visir Achmet Coprogli le fit enfermer en 1666 au château des Dardanelles. Le grand-seigneur voulut le voir, & lui tint un propos fort raisonnable qui l'embarrassa beaucoup. Me voilà prêt, lui dit-il, à embrasser le judaïsme & à devenir un de vos disciples, mais il me faut des preuves de votre divinité, ou plutôt il ne m'en faut qu'une, & voici celle que je choisis. J'ai ici quelques archers fort adroits, on va vous attacher nud à un poteau pour servir de but à leurs flèches ; si votre corps, comme je n'en doute pas, reste impénétrable à leurs coups, vous pouvez me compter au nombre de vos prosélytes. A cette proposition, le prophète n'eut pas d'autre réponse que l'aveu formel de sa fourberie ; il fit même plus qu'on ne lui demandoit, il quitta le judaïsme, & se fit mahométan ; alors on lui rendit des honneurs, on lui accorda des graces qui ne devroient jamais être le prix d'un changement de religion ; mais un apostat n'inspire guères une véritable confiance ; sur quelque soupçon de retour au judaïsme, Sabatei-Sévi, arrêté de nouveau, fut conduit au château de Dulcigno, sur les côtes d'Albanie, où il mourut en 1676. Il ne falloit ni le récompenser de s'être fait mahométan, ni le punir d'être retourné au judaïsme ; on ne lui devoit que du mépris ou de la pitié.

SABBATAIRES, s. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que quelques anciens ont nommé les Juifs, de leur scrupuleuse observance du sabbat. (*A. R.*)

SABELLICUS, (MARCUS ANTONIUS COCCEÏUS) *Hist. lit. mod*) professeur de belles-lettres à Udine, puis bibliothécaire de saint Marc à Venise, mort en 1506, est auteur d'une histoire universelle depuis Adam jusqu'en 1503, & d'une histoire de la république de Venise, qui en est un panégyrique perpétuel. Si l'on en croit Scaliger, Sabellicus disoit lui-même que l'argent des Vénitiens étoit la source où il puisoit ses connoissances historiques.

SABEO, (FAUSTE) *Hist. litt. mod.*) Bressan, auteur d'épigrammes latines, dédiées à notre roi Henri II, & d'une édition d'Arnobe estimée. Mort vers 1538.

SABIN, (GEORGE) *Hist. litt. mod.*) élève & gendre de Melanchton, annobli par Charles-Quint à la diète de Ratisbonne en 1540. Mort à Francfort sur l'Oder en 1560. Il étoit né dans la Marche de Brandebourg en 1508. On a de lui des poésies latines, entre autres un poëme intitulé : *res gestæ Cæsarum germanicorum*, qui avoit pu lui procurer la faveur de Charles-Quint.

SABINE. (JULIA SABINA) *Hist. rom.*) Adrien fut un bon empereur, mais un mauvais mari; cette Julia Sabina, petite nièce de Trajan, étoit femme d'Adrien, & lui avoit en quelque sorte porté en dot l'empire; du moins Plotine, qui étoit dans les intérêts d'Adrien, lui avoit fait épouser cette princesse dans la vue de la faire succéder à Trajan, auquel il succéda en effet. *Sabine* étoit belle, sage, spirituelle, aimable, pleine de gravité dans ses mœurs & de dignité dans son caractère; mais il paroît qu'elle eut à l'égard d'Adrien cette même hauteur que Marianne avoit eue à l'égard d'Hérode & qui l'avoit conduite à sa perte. *Sabine* accabloit sans cesse son mari de reproches, elle en avoit moins de droit que Marianne, dont Hérode avoit immolé la famille; mais on dit qu'Adrien ne fut pas exempt d'injustice & d'ingratitude à l'égard de *Sabine;* on dit qu'il la traitoit comme une esclave. L'antipathie fut portée au comble entre ces deux époux. *Sabine* se vantoit de n'avoir pas voulu donner des enfans à son mari, dans la crainte de mettre au monde des monstres tels que lui, ce qui est au moins une bien grande exagération à l'égard d'Adrien. Mais il mérita tous ces reproches, s'il est vrai, comme le disent les historiens, que se sentant frappé de la maladie dont il mourut, & ne voulant pas qu'elle eût le plaisir de lui survivre, il l'empoisonna ou la contraignit de s'ôter la vie; elle mourut l'an 138 de J. C., ayant supporté pendant trente-huit ans, l'ennui & les chagrins de ce triste mariage qui avoit été contre son goût.

SABINUS, (*Hist. Rom.*) JULIUS) étoit un seigneur Gaulois du pays de Langres, qui disputa l'empire à Vespasien; vaincu & mis en déroute, & voulant échapper également à la rigueur & à la clémence du vainqueur, il imagina un moyen singulier de sauver sa vie. Il se retira dans une de ses maisons de campagne, renvoya tous ses domestiques, ne garda que deux affranchis dans lesquels il avoit une confiance particulière & qui ne la trahirent point. Il mit le feu à sa maison, & tout le monde le crut brûlé. La douleur sincère d'Eponine sa femme qui le crut aussi, acheva d'en convaincre le public. *Sabinus* s'étoit retiré dans un souterrain qui n'étoit connu que de lui & de ses deux affranchis. Ceux-ci se montroient par-tout & publioient la mort désastreuse de leur maître. *Sabinus* apprit par eux qu'Eponine avoit résolu de se laisser mourir de faim & qu'elle avoit déjà passé trois jours & trois nuits sans prendre aucune nourriture. Sûr de son cœur, il se hâta pour-lors de lui faire connoître le lieu de sa retraite, elle s'y rendit aussitôt, & s'enferma courageusement avec lui dans ce tombeau; elle y mit au monde deux fils jumeaux. Elle sortoit voyoit ses amis, préparoit de loin à son mari des protecteurs & des appuis auprès de Vespasien, pour le cas où *Sabinus* viendroit à être découvert; elle fut obligée d'employer toute sorte de précautions & d'artifices pour dérober sa grossesse à tous les yeux, elle y réussit, mais enfin comme elle paroissoit & disparoissoit souvent, on soupçonna quelque chose de mystérieux dans sa conduite, on l'épia, on la vit entrer dans le souterrain, & au bout de neuf ans, *Sabinus* fut tiré avec elle de ce triste asyle, où les consolations de la tendresse l'avoient rendu plus heureux qu'il ne l'auroit été sur le trône. Il falloit que ce *Sabinus* fût un personnage intéressant pour inspirer tant d'amour à sa femme & de fidelité à ses domestiques; Eponine parut devant Vespasien avec la sécurité qu'inspire la vertu: elle lui présenta ses deux enfans. » Prends pitié, César, lui dit-elle, de ces deux innocentes créa-
» tures qui ne t'ont jamais offensé; elles ont
» reçu la vie au fond des antres sombres comme
» les bêtes sauvages; nous les élevions au sein
» des ténebres dans la douce espérance que leur
» sort toucheroit ton cœur, qu'ils seroient pour
» toi des objets de clémence & qu'ils te récon-
» cilieroient un jour ou avec leur père ou avec
» sa mémoire. Craindrois-tu quelques restes d'am-
» bition dans le cœur d'un homme qui avoit
» résolu de cacher sa vie & son existence à tous
» les yeux? ou après tant d'années, te souvien-
» drois-tu encore d'une faute expiée par de si
» longs malheurs? » On a peine à concevoir que Néron lui-même n'eût point pardonné à *Sabinus* & n'eût pas comblé d'honneurs Eponine. Vespasien, ce Vespasien, qui a conservé quelque réputation de clémence & de douceur, les envoya l'un & l'autre au supplice. Ce fut l'opprobre de son regne.

Ce noble & intéressant sujet qui inspire tant d'amour & de respect pour Eponine, a été plusieurs fois traité au théatre.

Vers le même temps, un autre *Sabinus* acquéroit une grande réputation de valeur sous Titus au siége de Jérusalem; c'étoit un soldat Syrien de mauvaise mine, noir, petit, d'une compléxion foible. Titus faisoit en vain les plus séduisantes promesses à quiconque oseroit se présenter pour monter à l'assaut d'une tour de Jérusalem, nommée la tour Antonine; *Sabinus* se présente avec

onze de ses compagnons seulement; ces douze héros l'épée à la main, la tête couverte de leurs boucliers,

Clypeos ad tela sinistris
Protecti objiciunt.

montent à l'assaut, arrivent au haut de la brêche, mettent en fuite les ennemis; *Sabinus* rencontre malheureusement une pierre qui le fait tomber; les Juifs se jettent sur lui sans lui donner le temps de se relever & l'accablent de traits. Il trouva ainsi la mort au milieu de son triomphe.

SABLIERE, (ANTOINE DE RAMBOUILLET de la) (*Hist. litt. mod.*) Ses *madrigaux ne sont point fades*, comme le dit sans exception de tous les madrigaux une chanson connue, & quand nous n'aurions rien de plus à en dire, ce seroit déjà un grand mérite d'avoir su éviter l'écueil le plus ordinaire du genre; mais nous devons ajouter qu'ils sont pleins d'esprit & de délicatesse, du style le plus naturel & le plus facile, & qu'ils sont un modèle à proposer dans ce genre. Madame de la *Sablière* est encore beaucoup plus célèbre que son mari, quoique nous n'ayons point d'ouvrages d'elle, mais la Fontaine a fait des vers pour elle. Voyez le prologue de la fable intitulée: *les deux rats, le renard & l'œuf;* & celui de la fable qui a pour titre: *le corbeau, la gazelle, la tortue & le rat*: M. de la *Sablière* est mort en 1680.

S A C

SACHETTI, (FRANÇOIS DE BENCI) *Hist. litt. mod.*) né à Florence en 1335, mort en 1408. Ses *nouvelles* dans le goût de Bocace, publiées à Florence en 1724, jouissent de quelque estime.

SACCHINI, (FRANÇOIS) *Hist. litt. mod.*) Jésuite Italien, mort à Rome en 1625; a travaillé à l'histoire de la société des Jésuites, continuée depuis par le pere Jouvency; on a encore du P. *Sacchini* un traité: *de ratione libros cum profectu legendi*, & *de vitandâ librorum moribus noxiorum lectione*, discours prononcés dans sa classe de rhétorique.

SACRA GENTILITIA. (*Hist. rom.*) On nommoit ainsi chez les Romains les fêtes de famille, qu'ils célébroient régulièrement dans chaque maison, dans la crainte de s'attirer la colère des dieux, s'ils y manquoient.

Il n'y avoit point de famille un peu considérable qui n'eût de ces sortes de fêtes annuelles & domestiques, indépendamment de celles de la naissance, qu'ils appelloient *natalitia;* & des jours de la prise de la toge qu'ils nommoient *liberalia*, & auxquels les amis étoient invités comme à une noce.

Tous les anciens écrivains font mention des *sacra gentilitia;* mais nous avons là-dessus deux exemples éclatans de l'observation & de l'inobservation de ces fêtes de famille: le premier est tiré du *livre sept de la première décade* de Tite-Live. Le jeune Fabius, dit cet historien, étant dans le capitole, pendant qu'il étoit assiégé par les Gaulois, en descendit chargé de vases & des ornemens sacrés, traversa l'armée ennemie; & au grand étonnement des assiégeans & des assiégés, alla sur le mont Quirinal faire le sacrifice annuel, auquel sa famille étoit obligée. Le second est du même auteur, *livre IX de la même décade.* La famille Potitia étoit très-nombreuse, elle étoit divisée en douze branches, & comptoit plus de trente personnes en âge de puberté, sans les enfans: tout cela périt dans la même année, pour avoir fait faire par des esclaves, les sacrifices qu'ils devoient faire eux-mêmes à Hercule. Ce n'est pas tout, il en coûta la vue au censeur Appius, par les conseils duquel ils avoient cru pouvoir s'affranchir de cette sujetion. C'est Tite-Live qui parle ainsi. « De » tout tems les hommes ont attribué aux dieux » les évènemens qui dépendent des causes na- » turelles. (*D. J.*)

SACRE, s. m. (*Hist. mod.*) cérémonie religieuse qui se pratique à l'égard de quelques souverains, sur-tout des catholiques, & qui répond à celle que dans d'autres pays on appelle *couronnement* ou *inauguration*.

Cette cérémonie en elle-même est très-ancienne. On voit dans les livres saints, dès l'établissement de la monarchie des Hebreux, que les rois étoient sacrés. Saül & David le furent par Samuël, & les rois de Juda conservèrent cette pratique d'être consacrés ou par des prophêtes ou par le grand-prêtre. Il paroit aussi par l'Ecriture, que la cérémonie de cette consécration s'étoit conservée dans le royaume d'Israël malgré le schisme, puisque Jéhu fut sacré par un des enfans, c'est-à-dire des disciples des prophêtes.

Sous la loi nouvelle, les princes chrétiens ont imité cet exemple, pour marquer sans doute par cette cérémonie que leur puissance vient de Dieu même. Nous ne parlerons ici que du *sacre* du roi de France & de celui de l'empereur.

Le lieu destiné pour le *sacre* des rois de France est l'église cathédrale de Rheims. On remarque néanmoins que les rois de la seconde race n'y ont point été sacrés, si ce n'est Louis le Begue, roi & empereur; mais ceux de la troisième race ont préféré ce lieu à tout autre, & Louis VII dit le Jeune, qui y fut sacré par le pape Innocent II, fit une loi pour cette cérémonie lors du couronnement de Philippe-Auguste son fils en 1179. Henri IV, fut sacré à Chartres, parce qu'il n'étoit pas maître de Rheims qui tenoit pour la ligue. La sainte-ampoule dont l'huile sert au *sacre* des rois, est gardée dans l'église de l'abbaye de S. Remi, & les ornemens dans le trésor de S Denis. Le jour de cette cérémonie, le roi entre dans l'église de Rheims, revêtu d'une camisole de satin rouge,

garnie d'or, ouverte au dos & sur les manches; avec une robe de toile d'argent & un chapeau de velours noir, garni d'un cordon de diamans, d'une plume blanche & d'une aigrette noire. Il est précédé du connétable, tenant l'épée nue à la main, accompagné des princes du sang, des pairs de France, du chancelier, du grand-maître, du grand-chambellan, des chevaliers de l'ordre, & de plusieurs princes & seigneurs. Le roi s'étant mis devant l'autel dans sa chaire, le prieur de S. Remi monté sur un cheval blanc, sous un dais de toile d'argent porté par les chevaliers de la sainte-ampoule, apporte cette sainte-ampoule au bruit des tambours & des trompettes; & l'archevêque ayant été la recevoir à la porte de l'église, la pose sur le grand autel, où l'on met aussi les ornemens préparés pour le *sacre*, qui sont la grande couronne de Charlemagne, l'épée, le sceptre & la main de justice, les éperons & le livre de la cérémonie. Les habits du roi pour le *sacre* sont une camisole de satin rouge garnie d'or, une tunique & une dalmatique qui représentent les ordres de soudiacre & de diacre, des bottines, & un grand manteau royal, doublé d'hermine & semé de fleurs de lys d'or. Pendant cette auguste cérémonie, les douze pairs de France ont chacun leur fonction. L'archevêque de Rheims sacre le roi en lui faisant des onctions en forme de croix sur les épaules & aux deux bras par les ouvertures pratiquées pour cet effet à la camisole dont nous avons parlé. L'évêque de Laon tient la sainte-ampoule; l'évêque de Langres, le sceptre; l'évêque de Beauvais, le manteau royal; l'évêque de Châlons, l'anneau; l'évêque de Noyon, le ceinturon ou baudrier. Entre les pairs laïcs, le duc de Bourgogne porte la couronne royale, & ceint l'epée au roi; le duc de Guienne porte la première bannière quarrée; le duc de Normandie, la seconde; le comte de Toulouse, les éperons; le comte de Champagne, la bannière royale ou l'étendart de guerre; & le comte de Flandre, l'épée royale. Ces pairs ont alors sur la tête un cercle d'or en forme de couronne. Lorsque ces dernières pairies étoient occupées par les grands vassaux de la couronne, ils assistoient en personne au *sacre* & y faisoient leurs fonctions, mais depuis que de ces six pairies, cinq ont été réunies à la couronne, & que celle de Flandre est en partie en main étrangère, le roi choisit six princes ou seigneurs pour représenter ces pairs, & un autre pour tenir la place de connétable depuis que cette charge a été supprimée. C'est ainsi qu'on l'a pratiqué au *sacre* de Louis XIV, & de Louis XV. Au reste le *sacre* du roi ne lui confère aucun nouveau droit, il est monarque par sa naissance & par droit de succession; & le but de cette pieuse cérémonie n'est sans-doute que d'apprendre aux peuples par un spectacle frappant, que la personne du roi est sacrée, & qu'il n'est pas permis d'attenter à sa vie, parce que, comme l'écriture dit de Saül, il est *l'oint du seigneur*.

Au *sacre* de l'empereur, lorsque ce prince marche en ordre avec les électeurs laïcs & ses officiers à l'église où se doit faire la cérémonie, l'archevêque officiant, qui est toujours un électeur ecclésiastique, & les deux autres électeurs de son ordre vont le recevoir; ensuite on célèbre la messe jusqu'à l'évangile; alors on ôte à l'empereur le manteau royal, & deux des électeurs ecclésiastiques le conduisent à l'autel où, après quelques prières, l'électeur officiant lui demande s'il veut professer la foi catholique, défendre l'église, gouverner l'empire avec justice & le défendre avec valeur, en conserver les droits, protéger les foibles & les pauvres, & être soumis au saint siége. Lorsqu'il en a reçu des réponses convenables, confirmées par un serment sur les évangiles, & fait quelques autres oraisons, les suffragans de l'archevêque officiant découvrent l'empereur pour le sacrer, & l'archevêque prend l'huile bénite dont il l'oint en forme de croix sur le sommet de la tête, entre les épaules, au col, à la poitrine, au poignet du bras droit, & en dernier lieu dans la main droite, disant à chaque onction la prière que porte le rituel de cette cérémonie. Les deux autres archevêques électeurs essuyent l'huile avec du coton; ensuite on revêt l'empereur de ses habits impériaux & des autres marques de sa dignité, comme le sceptre, le globe, &c. Quoique la bulle d'or prescrive de faire le couronnement de l'empereur à Aix-la-Chapelle, il se fait cependant ailleurs, comme à Francfort, Augsbourg, Nuremberg.

SACRÉE (GUERRE.) (*Hist. grecq.*) Il y a eu trois *guerres sacrees*. La première éclata contre les Crisséens, qui exigèrent de gros droits des pélerins de Delphes, & pillèrent le temple d'Apollon; la guerre leur fut déclarée par l'ordre de l'oracle & des amphictions; ils soutinrent un siége de dix ans dans leur ville, qui fut enfin emportée d'assaut. La seconde *guerre sacrée* s'éleva contre les Phocéens & les Lacédémoniens; elle dura neuf ans, & finit par la mort de Philomélus, chef des Phocéens, qui voyant son armée défaite, se précipita du haut d'un rocher. La troisième *guerre sacrée*, autrement nommée la *guerre des confédérés*, se renouvella entre les mêmes peuples; les Phocéens soutenus d'Athènes & de Lacédémone, s'unirent contre les Thébains & les Thessaliens; & ces derniers appellèrent à leurs secours Philippe de Macédoine, qui, par son génie & son habileté, devint maître de toute la Grèce. Diodore de Sicile & Pausanias ont eu l'art de nous intéresser à leurs descriptions de toutes ces guerres, comme si elles se faisoient de nos jours.

SACROBOSCO, (JEAN de) *Hist. litt. mod.*) auteur d'un traité de la sphère & d'un traité du comput ecclésiastique; on peut lire dans le cloître des Mathurins de Paris une très-mauvaise épitaphe de ce mathématicien anglois du treizième siècle, en vers pires que Léonins. Sa sphère est le premier livre où il soit fait usage du chiffre arabe, que Gerbert avoit fait connoître dès le dixième siècle, mais qui n'avoit pas encore été adopté. *Sacrobosco* mourut en 1256; on le trouve quelquefois nommé *Holiwood*, d'un bourg d'Angleterre dans le diocèse d'Yorck, lieu de sa naissance.

SACY, (LOUIS de) *Hist. litt. mod.*) avocat au parlement, de l'académie françoise, ami de madame la marquise de Lambert, traducteur des lettres de Pline le jeune & de son panégyrique de Trajan, auteur d'un fort bon traité de l'amitié, d'un traité de la gloire & de quelques *factums*, est pour le moins au rang des écrivains élégans. On dit que la nature lui avoit donné les plus grands avantages pour la profession qu'il avoit embrassée & qu'il exerça toujours avec autant de désintéressement que d'honneur; physionomie heureuse, voix touchante, mémoire prompte & fidèle. Il avoit aussi tous les talens de la société; & il étoit digne de celle de madame de Lambert, de M. de Fontenelle, de M. de la Motte. Il mourut en 1727.

Quant au *Sacy* de Port-Royal, voyez MAITRE (le)

SAD

SADDER, (*Hist. anc.*) un des livres qui contiennent la religion des Parsis ou Guebres. Il est nommé *Sadder* ou les *cent-portes*, parce qu'il est divisé en cent chapitres ou articles. Cet ouvrage est d'un prêtre Guèbre, & écrit en Persan moderne. Il ne fait point partie du *Zend-avesta*, dont il est un mauvais abrégé. L'abbé Renaudot en désignoit l'auteur par ces mots; *putidissimus author libri qui vocatur* Sadder. Il est en effet rempli de superstitions dégoûtantes: au reste, on y trouve d'assez bonnes maximes de morale. La charité, la piété filiale, la fidélité aux sermens, sont les principales vertus que ce livre recommande. Il déclame contre les principaux vices auxquels les hommes sont sujets, tels que le mensonge, la calomnie, l'adultère, la fornication, le larcin, & recommande de se purifier fréquemment des souillures qu'on est sujet à contracter presqu'à chaque instant. (+)

SADEUR, (voyez FOIGNI).

SADOLET, (JACQUES) *Hist. litt. mod.*) né à Modène en 1478, s'instruisit dans les lettres grecques & latines sous Jacques *Sadolet* son père, professeur en droit à Ferrare. Le fils, contemporain & ami de Bembe, fut comme lui secrétaire de Léon X, & comme lui Cicéronien, sans les recherches & les scrupules savans qui ont rendu Bembe ridicule (voyez son article.) *Sadolet* n'employa son crédit qu'à obliger; il refusa plusieurs bénéfices que Léon X lui offrit; il fallut que ce pape le forçât à recevoir l'evêché de Carpentras; il est vrai qu'en même temps Léon le retenoit à Rome, & le dispensoit de la résidence, ce que *Sadolet* ne jugeoit pas légitime. Après la mort de Léon X, il alla se fixer à Carpentras, & pendant vingt-trois ans il n'en sortit jamais volontairement. François I voulut l'attirer à sa cour, il s'excusa sur la nécessité de la résidence. Il ne voulut jamais avoir d'autre bénéfice, même lorsque Paul III l'eut créé cardinal; il jugeoit que la discipline de l'église avoit besoin de réforme, mais il ne vouloit pas troubler la paix. Il n'approuva point la rigueur dont Léon X usa envers Luther. Tout ce qui étoit violent affligeoit son ame tendre & compatissante; il ne concevoit pas qu'on pût vouloir employer la force en faveur de la vérité, il jugeoit que c'étoit lui faire outrage. Le pape lui avoit adressé les pouvoirs les plus amples pour faire punir les hérétiques du Comtat. » J'instruirai, dit-il, je prierai, dieu m'aidera; mais dût » mon peuple s'égarer sans retour, son évêque » ne l'égorgera point.

Le cardinal de Clermont-Lodève, légat d'Avignon, gouvernoit le Comtat en tyran. *Sadolet* lui fit des représentations, elles n'eurent aucun effet; il porta des plaintes au pape, mais il y mit tant de douceur, on vit si sensiblement qu'elles étoient dictées par le pur amour de l'humanité, que le légat lui-même fut touché, changea de principes & donna sa confiance & son amitié à *Sadolet*.

François I étant en guerre avec le duc de Savoye, le comte de Furstemberg, sous les ordres de l'amiral de Brion, conduisit un corps de Lansquenets à travers le Comtat; ils firent du désordre dans Carpentras, les bourgeois les chassèrent, Furstemberg jura de venger cette injure. *Sadolet* intercéda pour son peuple, Furstemberg fut inflexible; *Sadolet* eut recours au général même; Brion touché de sa vertu, employa toute son autorité pour contenir Furstemberg, & l'évêque eut en cette occasion la gloire de sauver un peuple avec lequel il se disposoit à mourir.

Une magnifique bibliothèque qu'il avoit formée à Rome, & qu'il se proposoit toujours de transporter à Carpentras, fut pillée & brûlée dans le sac de Rome. Quelle perte pour un homme de lettres! *Sadolet* s'en plaint avec une douleur touchante. Il ne dit pas comme ce philosophe qui vouloit sans doute être remarqué, & que son mot fût cité: » j'aurois bien peu profité de » mes livres, si je n'avois pas appris à en sup- » porter la perte. » Il se contente de dire modestement. « Je mets ma confiance en dieu, » & je tâche de conserver l'égalité d'ame.

La guerre s'alluma dans le Comtat contre les

malheureux Vaudois, François I, envoya ses troupes contre ses sujets, le vice-légat d'Avignon y joignit les siennes, *Sadolet* les arreta quelque temps; ne pouvant détourner ce coup, il le suspendit; il courut à Rome comme à la source du mal, mais tandis qu'il y plaidoit la cause de l'infortune & de l'humanité, le crime se consommoit à Cabriéres & à Mérindol.

Sadolet ne revit plus son troupeau, il mourut à Rome en 1545; son indulgence mérita d'autant plus d'éloges que jamais prélat n'eut plus de zèle pour l'extinction de l'hérésie; & il avoit osé entreprendre la conversion de Genève, & peut-être y auroit-il réussi sans l'ardente activité de Calvin qui mit trop d'obstacles à ce dessein.

Les titres seuls des principaux ouvrages de *Sadolet* annoncent son caractère. *De bono pacis*; *de philosophicâ consolatione & meditatione in adversis; de liberis rectè instituendis; de philosophiæ laudibus.* Avantages de la paix. Consolation de la philosophie dans l'adversité. Education des enfans. Eloge de la philosophie.

Son *Curtius* & son *Laocoon* tiennent le premier rang parmi ses poésies.

Pour connoître & pour aimer *Sadolet*, il suffiroit de lire sa lettre à Mélanchton, du 17 Juin 1537, écrite dans le teps où Rome éclatoit avec le plus de force contre les protestans, qui de leur côté ne l'avoient jamais si hautement ni si pleinement bravée. *Sadolet* voit que Mélanchton est un honnête homme, un paisible littérateur, un protestant modéré; il lui demande son amitié: » nous » n'avons pas les mêmes opinions, lui dit-il, » mais les mêmes sentimens nous animent. Les » lettres, les vertus, l'humanité nous sont également cheres, vos ouvrages ont pénétré mon » ame de tendresse: aimons-nous, mon frère, » aimons-nous. D'honnêtes gens qui cultivent les » lettres sont essentiellement amis. Je ne sais » point haïr pour des opinions; c'est l'orgueil » qui hait & qui persécute; la religion aime & » console, elle est tendre, elle est juste.

S A F

SAFAR, SAFER *ou* SAPHAR, s. m. (*Hist. mod.*) second mois des Arabes & des Turcs; il répond à notre mois d'octobre.

S A G

SAGAIE, s. f. *terme de relation*, espèce de dard ou de javelot des insulaires de Madagascar. Le bois en est long d'environ quatre piés; il est fort souple, & va toujours en diminuant vers le bout par où on le tient pour le lancer. Le fer de ces *sagaies* est ordinairement empoisonné, ce qui fait que les blessures en sont presque toujours mortelles.

SAGAMITÉ, s. f. *terme de relation*, espèce de mets dont se nourrissent les peuples du Canada. La *sagamité* se fait avec du blé d'Inde que les femmes cultivent, & qu'elles broyent avec des pierres. Elles le cuisent dans l'eau, & y mêlent quelquefois de la chair & du poisson. (*D. J.*)

SAGATIO, s. f. (*Hist. rom.*) c'est ce que nous appellons *berner*, faire danser sur la couverture: l'empereur Othon s'amusoit dans sa jeunesse à *berner* les ivrognes qu'il trouvoit la nuit dans les rues; ce fut aussi l'amusement de Néron.

SAGE. (ALAIN RENÉ le) *Hist. litt. mod.*) Son roman de *Gilblas* le met au nombre de nos meilleurs romanciers; *Turcaret & Crispin rival de son maître*, au rang de nos meilleurs auteurs comiques, ou plutôt c'est grand peintre comique qu'il est par-tout & dans ses romans & dans ses comédies; au dessous de *Gilblas* il lui reste plusieurs romans qui auroient suffi pour faire la réputation d'un autre. A la tête de ces autres romans qui ne sont qu'au second rang dans la réputation de le *Sage* est le *Diable boiteux*, dont le succès fut si grand qu'on raconte que deux hommes de la cour se battirent en duel, parce qu'ils se disputoient le dernier exemplaire de la seconde édition de cet ouvrage. L'ainé de ses fils, aussi célèbre comme acteur que son père l'étoit comme auteur, est ce Montmenil que nous entendons tous les jours regretter; *le Sage* avoit un autre fils, chanoine à Boulogne-sur-mer chez lequel il s'étoit retiré & chez lequel il mourut 1747. Il étoit né à Ruys en Bretagne vers en l'an 1677.

SAGES-GRANDS. (*Gouv. de Venise.*) Il y a six *sages-grands* ainsi nommés à Venise, parce qu'ils manient les grandes affaires de la république, & que pour cela, on suppose qu'ils ont plus de sagesse & d'expérience que le commun des nobles. Ils examinent entr'eux les affaires qui doivent être portées au sénat, & les lui proposent préparées & digérées; leur pouvoir ne dure que six mois. On appelle *sage* de la semaine, celui qui à chaque semaine reçoit les mémoires & les requêtes qu'on présente au collége des *sages-grands*, pour les proposer au sénat. Il y a encore cinq *sages de terre ferme*: leur fonction est d'assister aux recrues des gens de guerre, & de les payer. On les traite d'*excellence* comme les autres; il y a de plus le conseil des *dix sages*. C'est un tribunal où l'on estime, & où l'on taxe le bien des particuliers, lorsqu'il se fait des levées extraordinaires. Enfin il y a les *sages* des ordres, qui sont cinq jeunes hommes de la première qualité, à qui on donne entrée au collége où se traitent les affaires de la république, pour écouter & pour se conformer au gouvernement sur

l'exemple des autres *sages*. *Amelot de la Houssaye*. (*D. J.*)

SAGGONAS, s. f. (*Hist. mod.*) ce sont les prêtres ou chefs d'une secte établie parmi les nègres des parties intérieures de l'Afrique, & que l'on nomme *Belli*. Cette secte se consacre à l'éducation de la jeunesse; il faut que les jeunes gens aient passé par cette école pour pouvoir être admis aux emplois civils & aux dignités ecclésiastiques. Ce sont les rois qui sont les supérieurs de ces sortes de séminaires; tout ce qu'on y apprend se borne à la danse, à la lutte, la pêche, la chasse, & sur-tout on y montre la manière de chanter une hymne en l'honneur du dieu *Belli*; elle est remplie d'expressions obscènes, accompagnées de postures indécentes; quand un jeune nègre a acquis ces connoissances importantes, il a des priviléges considérables, & il peut aspirer à toutes les dignités de l'état. Les lieux où se tiennent ces écoles, sont dans le fond des bois; il n'est pas permis aux femmes d'en approcher, & les étudians ne peuvent communiquer avec personne, si ce n'est avec leurs camarades, & les maîtres qui les enseignent; pour les distinguer, on leur fait avec un fer chaud des cicatrices depuis l'oreille jusqu'à l'épaule. Lorsque le tems de cette singulière éducation est fini, chaque *saggona* remet son élève à ses parens; on célèbre des fêtes pendant lesquelles on forme des danses qui ont été apprises dans l'école: ceux qui s'en acquittent bien, reçoivent les applaudissemens du public; ceux au contraire qui dansent mal, sont hués sur-tout par les femmes.

Le dieu *Belli*, si respecté par ces nègres, est une idole faite par le grand prêtre, qui lui donne telle forme qu'il juge convenable; c'est, suivant eux, un mistère impénétrable que cette idole, aussi n'en parle-t-on qu'avec le plus profond respect: cependant ce dieu ne dérive son pouvoir que du roi; d'où l'on voit que le souverain est parvenu dans ce pays à soumettre la superstition à la politique. (*A. R.*)

SAGHED, adj. (*terme de relation*) titre que les rois d'Ethiopie ont pris dans le seizième siècle, & qui dans la langue du pays veut dire *grand*, *auguste*, *vénérable*; & cependant ils n'ont aucune de ces qualités; car ils sont petits, vilains, & méprisables. *D. J.*

SAGITTARIUS, (Gaspar) *Hist. litt. mod.*) savant Luthérien allemand, professeur d'histoire à Hall. On a de lui *la succession des princes d'Orange jusqu'à Guillaume III. Les origines des ducs de Brunswick; l'histoire des Marquis & des Electeurs de Brandebourg; les antiquités du royaume de Thuringe. L'histoire de Lubeck*, &c. Né en 1643; mort en 1694.

SAGREDO, (Jean) *Hist. litt. mod.*) noble Vénitien, procurateur de Saint-Marc, élu doyen en 1675; & s'étant démis volontairement, provéditeur général dans les mers du levant en 1691; ambassadeur dans les plus grandes cours de l'europe, est auteur d'une histoire de l'empire Ottoman sous ce titre: *Mémorie historiche de monarchi Ottomani*. Cette histoire a été traduite en françois, publiée en 1724, sous ce titre: *Histoire de l'empire Ottoman, traduite de l'Italien de Sagredo*.

S A H

SAHABI. (*Hist. du mahométisme*) Les *sahabi* ou *sahaba*, sont les compagnons de Mahomet, mais il est impossible d'en déterminer le nombre, à cause que les sentimens des écrivains arabes sont fort partagés sur ce sujet.

Said, fils d'Al-Masib, un des sept grands docteurs & jurisconsultes qui vécurent dans les premiers tems après Mahomet, soutient que personne ne devoit être mis au rang des compagnons du prophête, à moins que d'avoir conversé du moins un an ou plus avec lui, & de s'être trouvé sous ses drapeaux à quelque guerre sainte contre les infidèles. Quelques-uns accordent ce titre à tous ceux qui ont eu occasion de parler au prophête, qui ont embrassé l'Islamisme pendant sa vie, ou qui l'ont seulement vu & accompagné, ne fût-ce que pendant une heure. D'autres enfin prétendent que cet honneur n'appartient qu'à ceux que Mahomet avoit reçus lui-même au nombre de ses compagnons, en les enrôlant dans ses troupes; qui l'avoient constamment suivi, s'étoient inviolablement attachés à ses intérêts, & l'avoient accompagné dans ses expéditions. Il avoit avec lui dix mille compagnons de cet ordre, quand il se rendit maître de la Mecque; douze mille combattirent avec lui à la bataille de Honein; & plus de quarante mille l'accompagnèrent au pélerinage d'Adieu; enfin, au temps de sa mort, selon le dénombrement qui en fut fait, il se trouva cent vingt-quatre mille musulmans effectifs.

Les Mohagériens, c'est-à-dire ceux qui l'accompagnerent dans sa fuite à Médine, tiennent sans contredit le premier rang entre ses compagnons. Les Ansariens ou auxiliaires qui se déclarèrent pour lui, quand il fut chassé de la Mecque, les suivent en dignité, & ont le rang avant les autres Mohagériens, ou réfugiés qui vinrent après que Mahomet fut établi à Médine. Les meilleurs historiens orientaux distribuent tous ces compagnons en treize classes.

Quelques uns mettent encore au rang des *sahabi*, de pauvres étrangers, qui n'ayant ni parens ni amis & se trouvant destitués de tout, imploroient la protection de Mahomet; mais on les a appellés plus communément *assesseurs* que *compagnons de Mahomet*, parce qu'ils étoient ordinairement assis sur un banc autour de la mosquée. Le prophète en admettoit plusieurs souvent à

ſa propre table ; & Abulféda nomme les principaux auxquels il donna affectueuſement ſa bénédiction. (*D. J.*)

S A I

SAINCTES, (CLAUDE de) *Sanctesius* (*Hiſt. litt. mod.*) évêque d'Evreux en 1575, fameux ligueur, créature du cardinal de Lorraine qui s'en ſervit avec ſuccès au colloque de Poiſſy & dans d'autres diſputes contre les proteſtans. Ayant été pris dans la ville de Louviers par les troupes de Henri IV, on trouva parmi ſes papiers un écrit où il juſtifioit l'aſſaſſinat de Henri III, & exhortoit à l'aſſaſſinat de Henri IV. Il fut enfermé dans le château de Crevecœur au diocèſe de Lizieux, où il mourut en 1591. On a de lui beaucoup d'écrits polémiques oubliés; les ſavans recherchent encore ſon ouvrage ſur la meſſe, intitulé: *liturgiæ Jacobi apoſtoli*, *Baſilii magni*, *Joannis Chriſoſtomi*, &c.

SAINT-AMAND, (MARC-ANTOINE GERARD de) étoit fils d'un chef d'eſcadre; Rouen étoit ſa patrie, il voyagea beaucoup; l'abbé de Marolles voulut le fixer, en lui procurant une charge de gentilhomme ordinaire de la reine de Pologne; ſon inconſtance naturelle déconcerta les projets de ſon ami. Il vécut dans la pauvreté; Boileau fait ſon hiſtoire dans ces vers :

Saint-Amand n'eut du Ciel que ſa veine en partage,
L'habit qu'il eut ſur lui fut ſon ſeul héritage,
Un lit & deux placets compoſoient tout ſon bien,
Ou, pour en mieux parler, *Saint-Amand* n'avoit rien.
Mais quoi! las de traîner une vie importune,
Il engagea ce rien pour chercher la fortune :
Et tout chargé de vers qu'il devoit mettre au jour,
Conduit d'un vain eſpoir, il parut à la Cour.
Qu'arriva-t il enfin de ſa Muſe abuſée ?
Il en revint couvert de honte & de riſée ;
Et la fièvre au retour terminant ſon deſtin,
Fit par avance en lui ce qu'auroit fait la fin.

Obſervons que *Saint-Amand* mourut en 1660 de chagrin de ce que Louis XIV n'avoit pu ſupporter la lecture de ſon poëme de *la lune*, où il louoit ce prince de ſavoir bien nager; ainſi *Saint-Amand* mourut de ce que Louis XIV avoit dedaigné ſa poéſie; Racine, le grand Racine, de ce qu'il avoit dédaigné ſa politique. Pourquoi mettre le ſuffrage des rois à ſi haut prix qu'on ne puiſſe s'en paſſer ſans mourir ? Leurs dédains privent-ils de la gloire, quand on l'a méritée ?

Saint-Amand en obtint & en mérita peu. On ſe ſouvient des juſtes reproches que Boileau fait à l'auteur du *Moyſe ſauvé* : on connoît la plaiſanterie bonne ou mauvaiſe des poiſſons mis aux fenêtres, à propos du paſſage de la mer rouge & de ce vers aſſez puéril :

Les poiſſons ébahis le regardent paſſer.

Mais ce qu'on ne ſait pas, c'eſt que *Saint-Amand*, dont le ſtyle eſt inſupportable aujourd'hui par le mauvais choix & le mauvais aſſortiment des expreſſions, par la conſtruction vicieuſe des phraſes, par les inverſions forcées, enfin par tous les défauts du vieux langage, dont même il n'avoit pas l'énergie naïve, ce *Saint-Amand* avoit des talens réels ou plutôt des portions de talens; c'eſt de tous nos vieux poëtes, celui qui par les idées & par les ſentimens, a le plus approché du terme où Racine eſt arrivé depuis; il avoit le pinceau intéreſſant, il connoiſſoit la nature & les routes du cœur, il développoit aſſez bien les mouvemens & les foibleſſes de l'humanité. Jocabel, mère de Moyſe, eſt agitée d'une tendre inquiétude ſur le ſort de ſon fils, comme Joſabeth ſur celui de Joas : Amram ſon mari, a cette fermeté, cette eſpérance courageuſe dans les promeſſes de Dieu, qui diſtingue l'héroïſme de Joad. Amram & Joad tiennent exactement le même langage à leurs femmes, lorſqu'ils les voient trop effrayées du péril où l'objet de leur tendreſſe eſt expoſé. Toute la différence n'eſt que dans le ſtyle. Amram dit à Jocabel :

Qu'eſt-ce là, Jocabel ? Quelle crainte frivole
Se gliſſe en ton eſprit d'où la raiſon s'envole ?
Qu'as-tu fait de ton cœur? Qu'as-tu fait de ta foi ?
Sont-ce-là les tréſors, les fruits de la ſageſſe
Dont le ciel t'a douée avec tant de largeſſe ?
Faut-il que ton ennui trahiſſe ta vertu? . . . . .
Eh! qu'euſſes-tu donc fait, ſi ſa majeſté ſainte
Déſirant te ſonder, par une dure feinte,
Comme avecque rigueur jadis elle éprouva
Notre aïeul, qui ſi ſouple à ſa voix ſe trouva,
Eût exigé de toi le déplorable office
D'aller ſur quelque mont offrir en ſacrifice
Un cher enfant unique. ? . . . .
Son exemple admirable à toute ame infidèle,
Devroit bien aujourd'hui te ſervir de modele. . . . .
Il ne répliqua rien à cet ordre ſévère,
Il ne dit point à Dieu qui l'avoit rendu père,
Que ſon bras de l'horreur ſe trouvoit retenu . . . . ;
Que l'autel frémiſſoit de voir cette victime,
Que ce commandement étoit illégitime,
Puiſqu'il mettoit à bas l'entière autorité,
Du grand pacte établi pour ſa poſtérité.

Joad emploie le même exemple dans ſon éloquente remontrance à Joſabeth ſur ſes terreurs pour Joas :

Quoi! vous ne craignez point d'attirer ſa colère
Sur vous, ſur cet enfant ſi cher à votre amour !
Eh! quand Dieu de vos bras l'arrachant ſans retour,
Voudroit que de David la maiſon fût éteinte,
N'êtes-vous pas ici ſur la montagne ſainte,
Où le père des Juifs ſur ſon fils innocent
Leva ſans murmurer un bras obéiſſant ;

Et mit sur un bûcher ce fruit de sa vieillesse,
Laissant à Dieu le soin d'accomplir sa promesse,
Et lui sacrifiant avec ce fils aimé
Tout l'espoir de sa race en lui seul renfermé ?

Dans ce même endroit où *Saint-Amand* est tout à la fois si semblable à Racine & si différent de lui, on trouve un vers que Racine n'auroit certainement pas rejetté, s'il se fût offert à sa plume.

Faisons notre devoir, le Ciel fera le reste.

On sent bien qu'il étoit impossible que *Saint-Amand* s'abstînt de mettre de *l'esprit* dans son poëme.

Tantôt il représente mille rossignols perchés sur les buissons,

Où faisant retentir leur douce violence,
Ils rendent le bruit même agréable au silence.

Tantôt il enchâsse heureusement *l'ignoscenda quidem* de Virgile dans un tableau galant :

Elisaph, sur un tronc à l'écorce polie,
Traçoit de son couteau (pardonnable folie !)
L'image de la belle, & devant ce portrait
Alloit graver encore un cœur percé d'un trait.

Mais voici de la *morale* qui vaut bien de l'esprit. Jacob mécontent d'avoir été trompé en recevant Lia pour Rachel, entend une voix qui lui ordonne de bien vivre avec Lia.

Elle est chaste, elle est douce, elle est humble, elle est sage,
Elle a fait des vertus le bel apprentissage ;
Et si quelques attraits lui manquent dans les yeux,
Elle en a dans l'esprit qui valent beaucoup mieux.
On prise la beauté, mais elle est passagère,
Elle s'enfuit soudain comme une ombre légère ;
La vieillesse en triomphe, & d'un front accompli
Fait un front où l'horreur s'étale pli sur pli ;
Et laissant là les ans qui changent tant de choses,
Elle est encore sujette à cent métamorphoses ;
Il ne faut qu'un accès du moindre mal ardent,
Il ne faut que l'effroi d'un petit accident,
Pour la rendre aussi-tôt plus séche & plus flétrie
Qu'une fleur d'églantier que la grêle a meurtrie :
Mais une ame bien faite a d'illustres appas,
Que le temps embellit, ou qu'il ne change pas.

Boileau disoit que *Saint-Amand* s'étoit formé du mauvais de Regnier. On regarde comme sa meilleure pièce, son ode qui a pour titre : *la solitude.*

SAINT-AMOUR, (GUILLAUME de) *Hist. lit. mod.*) recteur de l'université au treizième siécle, accusa les Cordeliers & les Jacobins qui s'introduisoient alors dans ce corps, d'en renverser toute la discipline ; il fit contre eux un livre intitulé : *de periculis novissimorum temporum ; des périls des derniers temps*, auquel Saint-Thomas pour les Jacobins répondit par le traité : *adversùs impugnantes religionem, contre ceux qui attaquent la religion ;* & Saint-Bonaventure pour les Cordeliers, par un traité : *de paupertate Christi & apologia pauperum ; de la pauvreté du Christ & apologie des pauvres.* Le livre de Guillaume de *Saint-Amour*, fort bien reçu en France, fut condamné à Rome où *Saint-Amour* étoit allé pour se défendre, & où le pape Alexandre IV le retint, sans vouloir lui permettre de revenir dans sa patrie. Il ne tint pas aux moines que *Saint-Amour* ne fût regardé comme hérétique pour les avoir attaqués. Jean de Meun, dit Clopinel, continuateur du roman de la rose, a dit de lui :

Etre banni de ce royaume
A tort, com fut maître Guillaume
De *Saint-Amour*, qu'hypocrisie
Fit exiler par grande envie.

Guillaume de *Saint-Amour* revint en France sous le pontificat de Clément IV.

SAINT-ANGEL, (voyez BALOUFEAU.)

SAINT-AUBIN, (voyez GENDRE (le.)

SAINT-AULAIRE (voyez BEAUPOIL) & ajoutez que les jolies petites poësies du marquis de *Saint-Aulaire*, qui faisoient tant de plaisir aux gens du monde, & qui donnoient tant d'humeur à Boileau, ne valent pas ce madrigal de M. de Voltaire sur ce qu'il occupoit à Sceaux la chambre du marquis de *Saint-Aulaire*, que madame la duchesse du Maine appelloit *son Berger*, qui l'appelloit *sa Bergère*, qui avoit quatre-vingt-dix ans & qui mourut à quatre-vingt-dix-huit le 17 décembre 1742.

J'ai la chambre de *Saint-Aulaire*,
Sans en avoir les agrémens ;
Peut-être, à quatre-vingt-dix ans,
Je pourrai charmer sa bergère ;
On doit tout espérer du tems,
Et sur-tout du desir de plaire.

Mais on pouvoit dire à M. de *Saint-Aulaire* :

Le poste qui te reste est encore assez beau
Pour fléchir noblement sous ce maître nouveau.

Et au dessous de M. de Voltaire, le marquis de *Saint-Aulaire* a véritablement acquis de la gloire dans ce genre fin & léger consacré aux graces.

In tenui labor, at tenuis non gloria.

Il étoit véritablement du nombre de ceux,

quos
Numina læva sinunt, auditque vocatus Apollo

On connoit son madrigal à madame la duchesse du Maine :

> La divinité qui s'amuse
> A me demander mon secret,
> Si j'étois Apollon, ne seroit point ma Muse ;
> Elle seroit Thétis, & le jour finiroit.

Cette manière de préparer une galanterie inattendue & peut-être un peu forte, par les apparences d'un propos désobligeant, n'a jamais été employée avec plus de goût & n'a jamais formé un contraste plus piquant.

Que de goût encore dans l'épigramme suivante! pour la bien entendre, il faut savoir ou se rappeller que quoiqu'on eût infiniment d'esprit à la cour de Sceaux, on avoit le petit tort de vouloir toujours de l'esprit, de ne permettre jamais ni relâchement ni négligence sur ce point : aussi appelloit-on cette cour *les galères de l'esprit* ; & M. de *Saint-Aulaire* se plaignoit de ne pouvoir pas, disoit-il, être bête, quand il auroit trouvé cela plus commode. Il s'adresse dans son épigramme à madame de Lambert, qui étoit aussi de cette cour, mais qui chez elle, pour qu'on eût toujours de l'esprit, permettoit quelquefois de s'en passer.

> Je suis las de l'esprit, il me met en courroux,
> Il me renverse la cervelle ;
> Lambert, je vais chercher un asile chez vous
> Entre la Motte & Fontenelle.

Le choix de ceux auprès desquels il se sauve de l'esprit, seroit propre à faire la critique de l'esprit de Sceaux, si la Motte & Fontenelle n'eussent pas été eux-mêmes de cette cour, & si l'on ne savoit pas d'ailleurs qu'elle étoit l'asile de l'esprit & des talens; mais dans cette cour même, tout n'étoit pas Voltaire, la Motte, Fontenelle, *Saint-Aulaire*, Polignac, Malézieu, Lambert & Lannai; il s'y glissoit de vils & sots adulateurs, & des gens qui n'avoient que la vanité de l'esprit. Madame la duchesse du Maine, quoiqu'elle aimât l'esprit plus que personne, quoiqu'elle en eût plus que personne, se croyoit dans la solitude & en étoit épouvantée, quand elle ne voyoit point la foule autour d'elle; elle avoit besoin d'une cour choisie & elle la vouloit nombreuse. M. de *Saint-Aulaire*, par son droit de vieux berger, faisoit quelquefois des remontrances à sa bergère sur cette foiblesse & sur cette contradiction : *Berger*, lui répondit-elle un jour, *j'ai le malheur de ne me pouvoir passer des choses dont je n'ai que faire.*

M. le marquis de *Saint-Aulaire* étoit dans sa 90 année, lorsque le cardinal de Fleury lui envoyant l'ordonnance de ses pensions, lui manda que le roi ne prétendoit pas les lui payer au delà de six vingts ans. A cette plaisanterie d'un vieillard à un vieillard M. de *Saint-Aulaire* répondit par ce rondeau, où il parvient à faire entrer naturellement l'éloge & de la cour de Sceaux à laquelle il étoit attaché, & du cardinal-ministre qui soutenoit alors la guerre contre l'Empire & contre la Russie.

> A six vingts ans vouloir que je limite
> De mon hiver la course décrépite,
> C'est ignorer que par enchantemens
> A notre Cour les jours passent si vîte,
> Que les plus longs ne sont que des momens.
>
> Quand vous aurez chassé le Moscovite,
> Et rabaissé l'orgueil des Allemands,
> On voudra voir quelle en sera la suite
> A six vingts ans.
> Nos pastoureaux enchantés & dormans
> Sous les berceaux que notre Fée habite,
> Attendront là ces grands événemens,
> Et le comptant de leurs appointemens ;
> Car, Monseigneur, vous n'en serez pas quitte
> A six vingts ans.

Madame la duchesse du Maine se piquoit d'être Cartésienne; on dissertoit un jour chez elle sur Newton & Descartes. M. de *Saint-Aulaire* laissoit parler les gens réputés plus instruits que lui : madame la duchesse du Maine voulut savoir son avis, il lui chanta sur le champ ce couplet :

> Bergère, détachons-nous
> De Newton, de Descartes,
> Ces deux espèces de foux
> N'ont jamais vu le dessous
> Des cartes, des cartes, des cartes.

M. de *Saint-Aulaire* a quelquefois appliqué cet esprit & ces graces à des sujets d'un genre plus élevé, & avec le même succès. Il crut devoir réfuter l'ode où M. de la Motte prétend, comme le duc de la Rochefoucauld, que *l'amour propre est le mobile de toutes nos actions* : M. le marquis de *Saint-Aulaire* crut trouver au fond de son cœur, dit M. d'Alembert, un principe plus noble des vertus humaines; il peint tous les héros des champs Elisées, allarmés & indignés de ce qu'on prête à leur grande ame un motif si peu digne d'elle :

> Pline de son héros, de ce Trajan modeste
> Ne peut voir avilir les sincères vertus ;
> J'entends gronder Caton, je vois frémir Brutus,
> Et Pilade embrasser Oreste.

Ce dernier trait sur-tout est à la fois plein de sentiment & de goût. Le poëte (car c'en est un malgré Boileau) poursuit ainsi :

> Rassurez-vous, manes illustres ;
> En vain on vous dispute un rang
> Acquis par vos travaux, payé par votre sang,
> Révéré depuis tant de lustres.
> Quand les foibles mortels entendent raconter

De vos faits l'étonnante histoire,
La peine qu'ils ont à la croire
Vient de leur peine à l'imiter;
Et le comble de votre gloire
Est qu'ils paroissent en douter.

Concluons que Boileau fut injuste envers M. le marquis de *Saint-Aulaire* comme envers plusieurs autres, &, qui pis est, on sait quel étoit le principe de cette injustice; il se croyoit désigné, (& en cela il n'étoit peut-être pas injuste) dans ces vers d'une épître à la louange du roi par M. de *Saint-Aulaire* :

J'aime à le voir bannir la piquante satyre,
Qui briguoit près de lui la liberté de rire.

Et plus bas:

La satyre dès-lors honteuse & consternée,
De ses rians attraits parut abandonnée.

M. de Voltaire racontoit que l'abbé de Lavau, prenant dans l'académie le parti du marquis de *Saint-Aulaire* contre Boileau, promit d'apporter à la séance suivante des vers de M. de *Saint-Aulaire*, qui prouveroient combien Boileau étoit injuste à son égard; Boileau promit d'en apporter qui prouveroient combien M. de *Saint-Aulaire* étoit indigne d'entrer à l'académie. Il se trouva que leur pièce de conviction étoit la même.

M. d'Alembert raconte que quand M. de *Saint-Aulaire*, à ses derniers momens, fit venir, par religion ou par bienséance, un prêtre pour l'exhorter à la mort à laquelle il étoit préparé depuis si long-temps & par son âge & par sa raison, il laissa parler ce prêtre, autant que celui-ci le voulut, & qu'enfin il le congédia en le remerciant, & en lui disant avec douceur: *Monsieur, ne vous suis-je plus bon à rien?*

SAINT-CYR (TANNEGUY du BOUCHET, dit) *Hist. de Fr.*) gentilhomme Poitevin, brave capitaine calviniste, tué à la bataille de Montcontour en 1569. D'Aubigné rapporte sa mort d'une manière vive & pittoresque. » Lorsque la bataille fut per- » due, ce vieillard ayant rallié trois cornettes » au bois du Mairé, a reconnu que par une charge » il pouvoit sauver la vie à mille hommes; son » Ministre qui lui avoit aidé à prendre sa réso- » lution, l'avertit de faire un mot de harangue. » *A gens de bien courte harangue*, dit le bon-hom- » me, *frères & compagnons, voici comme il faut* » *faire* Là-dessus couvert à la vieille Françoise » d'armes argentées jusqu'aux grèves & solerets, » le visage découvert & la barbe blanche comme » neige, âgé de quatre-vingt-cinq ans, il donne » vingt pas devant sa troupe, mena battant tous » les maréchaux de camp & sauva plusieurs vies par sa mort. Ce n'est pas là raconter, c'est peindre.

Un autre *Saint-Cyr* (Odet-Giry, Joseph de Vaux) sous-précepteur de feu M. le dauphin, père du roi, fut à ce titre, de l'académie françoise; mais ce titre seul ne suffisoit pas. Mort le 13 janvier 1761.

SAINT-CYRAN (voyez VERGER (du) de Haurane, abbé de)

SAINT-EVREMONT (CHARLES de S. DENIS, seigneur de) *Hist. litt. mod.*) né en 1613 à saint-Denis-le-Guast, à quelques lieues de Coutances, d'une noble & ancienne famille de basse-Normandie, dont le nom étoit Marquetel, ou Marquatel, ou Marguastel, fut *un philosophe* épicurien, si l'on veut, mais qui sut vivre heureux jusqu'à quatre-vingt-dix ans, hors de sa patrie. Il avoit servi au siège d'Arras en 1640 en qualité de capitaine d'infanterie. Il plut au grand Condé qui, pour se l'attacher, lui donna la lieutenance de ses gardes; il tomba depuis dans sa disgrace, & ce fut une tache à la gloire de ce grand prince (voyez à l'article *Condé*, l'article particulier du grand Condé); il tomba aussi dans celle du cardinal Mazarin; quelques plaisanteries hazardées à table contre ce ministre, & que ce ministre, trop favorable à l'espionnage, auroit dû ignorer, ou dédaigner, ou pardonner, firent mettre *Saint-Evremont* à la Bastille; il en sortit au bout de trois mois, parut réconcilié avec le cardinal. Pendant la guerre de la Fronde, *Saint-Evremont* suivit constamment le parti du roi; il fut fait maréchal de camp & obtint une pension de trois mille livres. La paix des Pyrénées dont la France avoit le plus grand besoin, & qui ne devoit attirer que des louanges au cardinal Mazarin, lui attira quelques critiques de la part de ses ennemis & de ses envieux. *Saint-Evremont* parut être du nombre. On parla beaucoup dans le temps d'une lettre qu'il écrivit à ce sujet au maréchal de Créquy, & qu'on regarda comme la satire de ce fameux traité. On cherche aujourd'hui, en lisant cette lettre, ce qu'elle avoit de si satirique. En passant dans la forêt d'Orléans, *Saint-Evremont* reçut l'avis vrai ou faux que cette lettre avoit fait prendre la résolution de le faire remettre à la Bastille; il prit la sienne de se retirer en Angleterre, où il fut fort accueilli par Charles II. On négocia vainement pour son rappel en France, on ne put l'obtenir; la philosophie & l'amitié le consolèrent; la société de la duchesse de Mazarin, réfugiée comme lui en Angleterre, répandit sur sa vie un charme qui se fait sentir dans ses ouvrages; il a beaucoup célébré cette femme brillante; c'est à elle qu'il adresse la plupart de ses productions, & si elle a contribué à son bonheur, il n'a pas peu contribué à sa gloire. Il mourut en 1703, & fut enterré à Westminster

Parmi les beaux esprits, les rois & les héros.

Les vers de *Saint-Evremont* sont presque passés en proverbe pour signifier des vers plats & pro-

faïques. Les feuls vers qu'on ait retenus de lui, font les quatre qu'il fit pour Ninon, (voyez l'article *Lenclos* (Ninon de). La profe de *S.-Evremont* paroiffoit excellente avant celle des la Motte, des Fontenelle, des Voltaire; c'eft un écrivain très-penfeur; il y a plufieurs bonnes idées à prendre dans ce qu'il a écrit fur les Grecs & fur les Romains, & M. de Montefquieu n'a pas dédaigné de lui en emprunter plufieurs dans fon ouvrage célèbre des caufes de la grandeur & de la décadence des Romains. M. Greffet, dans fa *Chartreufe*, met *Saint-Evremont* au nombre des philofophes inftructifs & des écrivains agréables dont il compofe fa bibliothèque choifie.

SAINTE-FOIX (GERMAIN-FRANÇOIS POULAIN de) *Hift. litt. mod.*) gentilhomme Breton, né à Rennes en 1703, mort à Paris en 1776; auteur de *l'Oracle*, des *Graces*, du *Silphe*, des *Hommes*, pièces qu'on voit & qu'on lit toujours avec plaifir. Ses *effais hiftoriques fur Paris*, qui ont été très-accueillis, prouvent qu'un des grands fervices à rendre au commun des lecteurs, feroit de choifir avec goût dans nos gros livres favans qu'on eftime, dit-on, beaucoup, mais qu'on ne lit point, tout ce qui eft vraiment digne d'attention & qui peut être retenu, & de l'écrire de manière à être lu. M. de *Sainte-Foix* étoit hiftoriographe de l'ordre du faint-efprit & en a écrit l'hiftoire. On a de lui auffi des lettres turques; il avoit fervi & s'étoit fait un nom par fa bravoure. On lui reprochoit de porter dans le commerce du monde une fufceptibilité, une intolérance qui l'ont peut-être privé des honneurs littéraires auxquels fes talens lui donnoient droit de prétendre.

SAINT-GELAIS (*Hift. litt. mod.*) OCTAVIEN & MELLIN.

Octavien de *Saint-Gelais*, de la maifon de Lufignan, évêque d'Angoulême, commença, dit Mézeray, *de décraffer un peu la poéfie françaife*; il traduifit l'Odyffée, l'Enéide & les épitres d'Ovide. Né à Cognac vers 1466; mort en 1502. Ce fut principalement à la cour de Charles VIII que fes talens brillèrent.

Mellin de *Saint-Gelais*, qu'on croit avoir été fils naturel d'Octavien, & qui fut aumônier & bibliothécaire de Henri II, eft célébré par Marot & par tous les poëtes du tems; on le nomme l'Ovide français: titre qu'il ne paroît point avoir mérité. Le plus grand honneur qu'on ait pu lui faire, a été d'attribuer à Marot quelques-uns de fes ouvrages. On a au contraire attribué à *Saint-Gelais* une pièce qui fe trouve dans le manufcrit de François I, un des meilleurs poëtes de fon temps, & que *Saint-Gelais* appelloit *le prince des poëtes & des rois*. Cette pièce eft celle qui commence par ce vers:

> Eft-il point vrai, ou fi je l'ai forgé?

Elle eft imprimée dans les œuvres de *Saint-Gelais*, édition de 1719, page 247.

On pourroit regarder *Saint-Gelais* comme le modèle de Rouffeau pour l'épigramme, au même dégré où la Fontaine reconnoiffoit Marot pour le fien; c'étoit *Saint-Gelais*, & non Marot que Rouffeau devoit nommer fon maître. Rouffeau n'eût peut-être pas défavoué l'épigramme de *Saint-Gelais*, qui commence par ce vers:

> Un jeune amant près fa dame foupoit;

Ni celle qui finit par ce vers:

> Car tout le monde me le dit.

Mais en général fes vers galans ou badins font groffiers, & fes vers férieux font froids & forcés. On connoît de lui cette épitaphe de Budé.

> Qui eft ce corps que fi grand peuple fuit?
> Las! c'eft Budée au cercueil étendu.
> Que ne font donc les cloches plus grand bruit?
> Son nom fans cloche eft affez efpandu.
> Que n'a-t'on plus en torches defpendu,
> Suivant la mode accouftumée & fainte,
> Afin qu'il foit par l'obfcur entendu
> Que des François la lumière eft efteinte.

On n'a pas befoin de dire combien il y a là de recherche & de mauvais goût. Cet art de trouver de fauffes raifons à ce qui n'en a point, eft ce qu'on appelloit de l'efprit, avant qu'on fût qu'il n'y a point d'efprit fans naturel, & que rien n'eft beau que le vrai.

Saint-Gelais avoit, dit-on, le talent des *impromptus*, & François I s'amufoit à en faire avec lui. Le roi ouvroit le difcours en vers, *Saint-Gelais* achevoit la phrafe fur les mêmes rimes. Un jour le roi apoftrophant ainfi fon cheval:

> Joli, gentil, petit cheval,
> Bon à monter, bon à defcendre!

On dit que *Saint-Gelais* ajouta fur le champ:

> Sans que tu fois un Bucéphal
> Tu portes plus grand qu'Aléxandre.

Si le fait eft vrai, *Saint-Gelais* étoit plus heureux en impromptus qu'en ouvrages médités. Il étoit né en 1491, & mourut en 1558. Il y a de lui une tragédie de *Sophonisbe* en profe.

SAINT-GENIEZ (JEAN DE) *Hift. lit. mod.*) né à Avignon en 1607; mort à Orange en 1663. Il étoit chanoine dans cette dernière ville. On a de lui des poéfies latines eftimées, *Joannis Sancti Genefii poëmata*.

SAINT-GERMAIN (LOUIS, comte de) *Hift. de Fr.*) d'une famille noble d'Alface, fut d'abord jéfuite, puis militaire & lieutenant-général très-diftingué; il acquit beaucoup de gloire dans les guerres de 1741 & de 1756. Des mécontens en

privèrent la France pendant quelque tems ; il se mit au service du roi de Danemarck, devint généralissime de ses armées & chevalier de l'ordre de l'Eléphant. Il étoit revenu en France, n'ayant pu se faire aux frimats du nord ; il vivoit obscur & ignoré dans une petite terre, lorsque des ministres qui vouloient le bien, & qui espéroient le faire sous Louis XVI, allèrent le chercher pour lui faire donner le département de la guerre ; ce choix fut applaudi ; il fit quelques réformes dont on pensa diversement, mais c'étoit beaucoup d'en faire & de persuader au roi qu'il en falloit faire. On a cru que, si ce ministre avoit été le maître, elles auroient été poussées plus loin & auroient produit plus d'effet. Son âge & sa santé l'obligèrent de quitter le ministère, & il mourut peu de tems après, le 15 janvier 1778.

SAINT-HYACINTE (THEMISEUIL DE) ou SAINT-HYACINTE DE THEMISEUIL, *Hist. lit. mod.*) son vrai nom étoit, dit-on, *Hyacinte cordonnier* ; & ces changemens de nom joints à une vie très-errante, lui ont donné l'air & la réputation d'un aventurier. On le disoit fils du grand Bossuet; il avoit des liaisons avec M. Bossuet, évêque de Troyes, neveu de ce grand homme, & qui ne faisoit que rire d'un bruit qu'il regardoit comme dénué de tout fondement. Selon M. de Voltaire, *Saint-Hyacinte*, car c'est le nom qui lui est resté, avoit été moine, soldat, libraire, marchand de caffé, vivant du profit du biribi. Ce même M. de Voltaire dit ailleurs : *il n'a guères vécu à Londres que de mes aumônes & de ses libelles* ; il ne faut peut-être jamais dire de personne, *il n'a vécu que de mes aumônes.* Au contraire, M. de Burigny, un des plus honnêtes hommes qui aient jamais cultivé les lettres, avoit toujours fait profession d'être l'ami de M. de *Saint-Hyacinte* ; & il chérissoit la mémoire de ses amis morts, autant qu'il les avoit chéris vivans. Une personne d'un rang élevé parloit un jour très-mal de M. de *Saint-Hyacinte* dans un cercle nombreux ; M. de Burigny qui étoit présent, fit tous ses efforts pour défendre son ami ; mais pressé de plus en plus & pénétré de douleur de ne pouvoir détruire les imputations dont on le chargeoit : « monsieur, s'écria-t-il en fondant en larmes, je vous demande grace, « vous me déchirez l'ame ; M. de *Saint-Hyacinte* « est un des hommes que j'ai le plus aimés : vous « le peignez d'après la calomnie, & je proteste « sur mon honneur, qu'il n'a jamais ressemblé au « portrait que vous en faites.

M. de Burigny avoit alors quatre-vingt-trois ans, & il y en avoit au moins trente que *Saint-Hyacinte* ne vivoit plus.

M. de *Saint-Hyacinte* est l'auteur de la plus jolie, de la plus innocente & de la plus juste plaisanterie contre le pédantisme & l'étalage de l'érudition : *le chef-d'œuvre d'un inconnu, ou le commentaire de Mathanasius*, & de quelques autres ouvrages du même genre ; il est aussi l'auteur du roman du prince Titi & de quelques autres. Né à Orléans le 27 septembre 1684. Mort à Bréda en 1746.

SAINT-LUC (*voyez* ESPINAY.)

SAINT-MARC (CHARLES-HUGUES LE FEBVRE DE) *Hist. lit. mod.*) de l'académie de la Rochelle, neveu de l'abbé Capperonnier, cousin de M. Capperonnier de l'académie des belles-lettres, garde des livres de la bibliothèque du roi, & professeur en grec au collège royal, comme l'abbé Capperonnier. M. de *Saint-Marc* porta d'abord les armes, porta ensuite l'habit ecclésiastique, puis redevint laïc ; à travers ces changemens d'état, il fut fidèle aux lettres : il donna un suplément au nécrologe de Port-Royal ; il travailla aussi à une histoire de M. Pavillon, évêque d'Alet ; il fit la vie du fameux médecin Hecquet ; donna une foule d'éditions des mémoires de Feuquières, de l'histoire d'Angleterre de Rapin Thoiras, d'Etienne Pavillon, de Chaulieu, de Chapelle & Bachaumont, de Malherbe, de Saint-Pavin, de Charleval, &c. Les dix-septième & dix-huitième tomes du *pour & contre* de M. l'abbé Prévôt, sont encore de M. de *Saint-Marc*, ainsi qu'une partie du dix-neuvième. Mais c'est par son abrégé chronologique de l'histoire d'Italie, qu'il est le plus connu ; c'est un des bons ouvrages que le président Hénaut a fait faire ; on peut cependant le trouver trop savant & trop peu substantiel pour un abrégé qui demande plutôt des extraits bien faits, des résultats précis que des traités, & où trop d'étendue est de la diffusion. M. de *Saint-Marc* qui avoit donné des éditions de tant de poëtes, devoit aimer la poésie ; il avoit fait jouer, en 1735, un ballet en trois actes, intitulé : *le pouvoir de l'amour.* Né à Paris en 1698 ; mort aussi à Paris le 20 novembre 1769.

SAINT-MAR (voyez REMOND de.)

SAINT-PAVIN (DENIS SANGUIN DE) *Hist. lit. mod.*) On ne le connoît plus guères que par ce vers de Boileau :

Saint Sorlin janséniste & *Saint-Pavin* bigot :

Comme ce vers est une contre-vérité, l'impiété de *Saint-Pavin* est comme passée en proverbe, & on croit que c'est encore contre lui que Boileau a fait cette épigramme :

Alidor assis dans sa chaise,
Médisant du ciel à son aise,
Peut bien médire aussi de moi ;
Je ris de ses discours frivoles :
On sait fort bien que ses paroles
Ne sont pas articles de foi.

Saint-Pavin avoit dit de Boileau :

S'il n'eût mal parlé de personne,
On n'eût jamais parlé de lui.

Ce n'étoit assûrément pas là un article de foi, puisqu'au contraire les satires de Boileau sont ses moindres ouvrages; il est vrai que le talent de médire n'est pas le moindre de ses talens, & qu'il en fait preuve dans tous les ouvrages mêmes qui ne sont pas intitulés *Satires.* Mais si l'idée que *Saint-Pavin* donne de Boileau n'est pas exacte, on seroit tenté de croire que celle que Boileau donne de *Saint-Pavin* ne l'est pas davantage, quand on voit son épitaphe, faite par un homme de bien, par un saint tel que M. de Fieubet, maître des requêtes, puis conseiller d'état, mort aux Camaldules de la forêt de Sénar, & dont l'abbé de Villiers a célébré la piété dans son ode sur la solitude. (*Voyez l'article* FIEUBET.)

Un dévot n'eût pas fait sans nécessité l'épitaphe d'un indévot; & encore quelle épitaphe! elle ne peut avoir été faite, même en exagérant, que pour un homme très-aimable & très-vertueux:

Sous ce tombeau gît *Saint-Pavin*;
Donne des larmes à sa fin.
Tu fus de ses amis peut-être;
Pleure ton sort, pleure le sien,
Tu n'en fus pas: pleure le tien,
Passant, d'avoir manqué d'en être.

On a prétendu que *Saint-Pavin* s'étoit converti, parce qu'il avoit cru entendre une voix effrayante l'appeller à la mort de Théophile, son maître en poésie & en impiété; mais c'étoit une fable pieuse. Il mourut en 1670.

Les poésies de *Saint-Pavin* ont été recueillies avec celles de Charleval; on y distingue cette épigramme:

Thirsis fait cent vers en une heure;
Je vais moins vîte, & n'ai pas tort:
Les siens mourront avant qu'il meure;
Les miens vivront après ma mort.

Saint-Pavin étoit de la famille des Sanguin, dont deux furent successivement évêques de Senlis sous le régne de Louis XIV, & dont étoit le cardinal de Meudon, Antoine de Sanguin, le premier qui eut le titre de *grand aumônier de France*; ses prédécesseurs prenoient celui de *grand aumônier du roi.* Le cardinal de Meudon vivoit sous le régne de François I; il étoit oncle maternel de la duchesse d'Estampes & il lui devoit sa fortune; elle l'avoit fait abbé de Fleuri-sur-Loire, & archevêque de Toulouse, puis cardinal & grand-aumônier. Il étoit aussi gouverneur de Paris.

Les marquis de Livri, premiers maitres-d'hôtel du roi, étoient de cette même famille. *Saint-Pavin* possédoit l'abbaye de Livri. Il etoit fils d'un président aux enquêtes, qui fut prévôt des marchands.

SAINT-PHILIPPE (LE MARQUIS DE) *voyez* PHILIPPE (SAINT.)

SAINT PIERRE (EUSTACHE DE) *Hist. de France.*) Lorsqu'en 1347 la ville de Calais, pressée par les armes d'Édouard III, fut réduite à capituler, après une longue & opiniâtre défense qui avoit irrité ce prince injuste, Édouard se crut modéré en bornant sa vengeance à exiger qu'on lui livrât six des principaux bourgeois, tête nue & la corde au cou, pour être envoyés au supplice. Cette clémence parut bien cruelle. L'assemblée des habitans de Calais offroit un spectacle de désolation; les femmes, les enfans fondoient en larmes; les hommes gardoient un silence affreux; enfin du sein de l'abattement & du désespoir sortit la plus belle action qui ait illustré le nom françois. » *Je ne laisserai point périr un tel peuple,* » *quand je puis le sauver aux dépens de mes jours,* » s'écria Eustache de *Saint-Pierre*, l'un des principaux bourgeois de Calais, *je m'offre pour victime* » *aux fureurs d'Edouard.*» Jean d'Aire en dit autant. *Je ne me séparerai pas de mes deux cousins*, ajouta Jacques de Wuissant, qui fut à l'instant suivi par Pierre de Wuissant, son frère. On ignore le nom des deux autres bourgeois qui se dévouèrent. Selon les annales de Calais, ils furent tirés au sort parmi plus de cent qui s'offrirent tous à la fois. M. de Belloi conjecture que ce grand nombre de concurrens est peut-être ce qui a empêché que les noms des deux derniers bourgeois ne se soient conservés. Il n'étoit guères possible d'admirer un pareil héroïsme sans vouloir l'imiter. A peine Eustache de *Saint-Pierre* eut-il parlé, dit Froissard, *que chacun l'alla adorer de pitié.* Expression énergique & naïve, qui peint l'attendrissement sublime dont l'historien étoit pénétré en racontant un pareil fait; mais Froissard n'est guères lu que des savans; & ce trait, comparable à tout ce que l'antiquité a célébré de grand & de généreux, restoit pour ainsi dire caché dans un coin de notre histoire. Pasquier l'a rapporté avec une froideur qui n'étoit pas propre à tirer ce fait de l'obscurité. M. de Sacy, de l'académie françoise, est le premier qui (dans son traité de l'amitié, livre 2) ait paru sentir tout le prix de cette action, & qui se soit livré au plaisir de la retracer avec enthousiasme. Un auteur citoyen, M. de Belloi, averti par M. le maréchal de Duras de choisir ce sujet, lui a donné encore plus d'éclat en le produisant sur la scène; il a de plus éclairci toutes les circonstances de ce fait dans des dissertations où une critique judicieuse accrédite une narration intéressante. Édouard se déshonora par son obstination barbare à vouloir immoler les six bourgeois qui s'étoient dévoués; il résista aux sollicitations de toute son armée, qui rougissoit pour lui d'un ressentiment si aveugle; le célèbre Walter de Mauny ou Gautier de Mauny, chevalier du Hainault, qui s'étoit attaché au parti d'Édouard, défendit les six bourgeois avec courage; Edouard, que la raison fatiguoit en ce moment, parce qu'il avoit résolu de ne la pas suivre, lui répondit avec sécheresse;

féchereffe: *Monfieur Gautier, il n'en fera pas autrement*, & il manda le bourreau ; le prince de Galles, le prince noir, ne fut pas plus écouté ; enfin Philippine de Hainault, femme d'Edouard, non moins habile que fon mari & que fon fils, & qui venoit de remporter fur les écoffois une victoire fignalée où elle avoit fait prifonnier David de Brus, leur roi, & abattu prefque entiérement le parti Bruffien, Philippine, pour prix de fes exploits, demanda moins la grace de ces fix bourgeois, de ces fix héros dont elle admiroit & envioit la gloire, qu'elle ne pria fon mari de fe fouvenir de la fienne, & de ne la pas flétrir en fe rendant leur bourreau. « Madame, lui répondit Edouard avec colère, « je n'ai rien à vous re» fufer, mais vous me gênez fort en ce moment, » & je voudrois vous favoir loin d'ici ». Ce fut ainfi qu'elle arracha plutôt qu'elle n'obtint la grace des fix bourgeois de Calais ; elle fe plut à les combler d'égards pour réparer l'injuftice de fon mari ; elle tâcha d'adoucir leur misère par des préfens, pendant que l'implacable Edouard confifquoit leurs biens.

Ce prince entra dans les murs folitaires de Calais, qu'il peupla d'anglois, tandis que les anciens habitans, demi-morts de faim & de misère, fe traînoient languiffamment vers le maître auquel ils s'étoient montrés fi fidèles. Tous leurs biens furent diftribués aux anglois. La reine d'Angleterre eut pour fa part les biens de Jean d'Aire, qu'elle n'auroit dû accepter que pour les lui rendre.

Les malheurs de la France & les défordres des finances enlevèrent à Philippe de Valois la fatisfaction de dédommager les habitans de Calais, il ne put même leur fournir les premières néceffités de la vie ; ceux qui étoient en état de porter les armes, furent reçus dans fon camp, près d'Amiens ; mais les vieillards, les femmes, les enfans, les malades, dépourvus de tout, nourris d'abord par les habitans des villes voifines, errèrent enfuite dans le refte de la France, abandonnés à la pitié publique. Enfin, par une ordonnance du 8 feptembre 1347, Philippe accorda pour dédommagement aux bourgeois de Calais, *les biens, meubles & héritages qui pourroient échoir par la fuite au domaine de la couronne* ; remède éloigné dans des maux preffans.

Cependant Edouard permettoit le retour dans Calais aux anciens habitans, que l'amour du lieu de leur naiffance, ou le défaut de reffources y rappeloient ; il avoit fait à plufieurs d'entre eux de nouvelles conceffions de leurs propres héritages. *Euftache de Saint-Pierre*, négligé par fon roi, fut attiré par Edouard, à qui la réflexion avoit fait fentir le prix d'un pareil fujet. Une trève conclue entre les deux rois, laiffoit Calais en la poffeffion d'Edouard, du confentement de Philippe. *Saint Pierre* crut pouvoir y revenir, recevoir même d'Edouard, une penfion alimentaire, jufqu'à ce que fes biens lui euffent été rendus, & prêter ferment de fidélité à ce même Edouard, non comme au roi de France (titre qu'il ne reconnut jamais en lui) mais comme au poffeffeur & au maître de Calais. M. de Belloi avoue ces faits en gémiffant, en excufant fon héros par la fatalité des conjonctures, en convenant que *Saint-Pierre* s'eft dégradé par cette conduite. « S'étant élevé, dit-il, » au-deffus de l'humanité par fon fublime dévoue» ment, fon cœur avoit contracté l'obligation de » fe maintenir dans le degré de vertu où il étoit » monté, toute fa vie devoit être digne de ce » beau moment : un grand homme eft inexcufable » de devenir un homme ordinaire.

Les cinq autres héros de Calais condamnèrent la foibleffe *d'Euftache de Saint-Pierre*, en ne l'imitant point ; fes enfans mêmes renoncèrent à fa fortune, dit M. de Belloi, pour conferver fa première vertu ; le refus de prêter ferment à Edouard leur coûta la fucceffion paternelle.

SAINT-PIERRE (CHARLES-IRÉNÉE-CASTEL de) (*Hift. litt. mod.*) homme vertueux & opprimé, dont la mémoire doit être chère à tous les gens de bien. (*Voyez* à l'article VARIGNON) la générofité pleine de délicateffe dont ufa l'abbé de *Saint-Pierre* envers ce favant, fon ami. Voué tout entier au fervice de l'humanité, à la plus grande utilité du genre humain, il ne faifoit cas ni de l'éloquence, ni de la poéfie, ni en général des talens purement agréables, & qui n'avoient pas une utilité immédiate & directe ; il étoit perfuadé qu'un jour on penferoit ainfi ; ce qui, pour le dire en paffant, feroit ne pas connoître tous les befoins des hommes, & les ramener à la barbarie par l'envie de les fervir. Souvenons-nous de cette phrafe fi philofophique de Madame de Grafigny : *quel plus grand bien peut-on faire aux hommes, que de leur procurer du plaifir ?* L'abbé de *Saint-Pierre* vouloit leur procurer le bonheur, & il penfoit qu'il n'y avoit que l'utilité directe & immédiate qui pût y contribuer ; il partoit d'un bon principe, & il l'outroit ; il prévoyoit & prédifoit la fin du fuccès de tout ce qui n'étoit qu'agréable : on lifoit un jour devant lui un ouvrage d'agrément qui étoit fort goûté de tout l'auditoire ; on s'aperçut que lui feul reftoit froid, & fourioit feulement de temps en temps, bien moins aux traits ingénieux de l'ouvrage, qu'à une idée qu'on voyoit qu'il avoit dans la tête ; on lui demanda enfin nettement ce qu'il penfoit de l'ouvrage : *Eh mais*, répondit-il froidement, *cela eft encore fort beau.*

Il prévoyoit & calculoit de même à fa manière l'époque où chaque préjugé, chaque erreur, chaque fottife des hommes devoit finir, le temps où tout le monde feroit éclairé, où, felon fes propres termes, *le capucin le plus fimple en fauroit autant que le plus habile jéfuite.* Cette univerfalité de lumières n'eft encore qu'une bizarre & dangereufe chimère ;

les siècles ne font que changer d'erreurs en applaudissant toujours à leurs lumières ; quant au vulgaire, il ne parvient jamais qu'à savoir mal, ce qui est pis que d'ignorer ; celui qui sait mal ne sait pas même qu'il ne sait pas ; il est incapable de se rendre témoignage de son ignorance, il agit d'après ses erreurs, & convertit en poison ce qui de sa nature seroit salutaire.

Malgré son mépris pour l'éloquence & la poésie, l'abbé de Saint-Pierre fut reçu à l'Académie Françoise le 3 mars 1695, pour la connoissance qu'il avoit de la langue & pour celle qu'il avoit de l'histoire, sur-tout pour l'usage philosophique & utile qu'il faisoit de l'une & de l'autre. Il fit lui même son discours de réception, & il le fit comme une chose qu'il jugeoit inutile, c'est-à-dire, avec négligence & dégoût. Il le communiqua cependant à M. de Fontenelle, son ami, qui lui proposa de retrancher quelques phrases trop négligées & d'y mettre plus de style & d'intérêt. *Je vois*, lui dit l'abbé de Saint-Pierre, *que mon discours vous paroît bien médiocre ; tant mieux, il m'en ressemblera davantage*, & il n'y changea rien ; il n'avoit consacré à cet ouvrage que quatre heures de travail. *Ces sortes de discours*, dit-il, *ne méritent pas, pour l'utilité dont ils sont à l'état, qu'on y mette plus de deux heures de temps ; j'y en ai mis quatre, & cela est fort honnête.*

Dans ses vues d'amélioration en tout genre, il en eut aussi pour l'Académie ; il vouloit que les harangues des récipiendaires, qui, de son temps, n'étoient que des recueils d'éloges, devinssent des discours solides & utiles, pleins de grandes & de fortes vérités ; il vouloit que les sujets des prix d'éloquence fussent consacrés à l'éloge des hommes célèbres qui ont servi & honoré la nation. « Ce projet de l'abbé » de Saint-Pierre, dit M. d'Alembert, n'a pas été » un *rêve* comme les autres ; il pourroit dire à ses con- » frères, s'il revenoit parmi eux : *de tous mes con-* » *citoyens, vous seuls avez daigné m'entendre* ».

M. de Voltaire & M. d'Alembert disent qu'il fut l'inventeur du mot *bienfaisance*. On prétend que ce mot se trouve dans des auteurs plus anciens ; mais c'est lui qui, par le grand usage qu'il en a fait, a rendu ce mot commun, c'est lui qui l'a mis dans la langue ; il a créé aussi le mot *gloriole*, mot d'un grand usage, ainsi que la chose.

Il se déclare dans tous ses écrits l'ennemi de la guerre, des impôts excessifs, des vexations de tout genre exercées par la force contre la foiblesse ; il a cherché tous les moyens d'étendre & d'éterniser la paix ; il a été traité *de rêveur*. On a cru rendre à ses idées tout l'hommage qu'elles méritoient, en les appelant *des rêves d'un bon citoyen ;* & l'on n'a pas senti que les rêves d'un bon citoyen méritent qu'on cherche tous les moyens de les réaliser.

Lorsque l'abbé de Saint-Pierre envoya au cardinal de Fleury son projet de paix perpétuelle & de diète européenne, avec cinq articles préliminaires, le cardinal lui répondit : *vous avez oublié un article essentiel, c'est d'envoyer une troupe de missionnaires pour disposer à cette paix & à cette diète le cœur des princes contractans.*

« Rien n'est beau que le vrai, ajoute un philosophe très-éclairé, le malheur de ces projets » métaphysiques, pour le bien des peuples, c'est » de supposer tous les princes équitables & modérés, c'est-à-dire, de supposer à des hommes » tout-puissans, pleins du sentiment de leurs forces, » souvent peu éclairés, & toujours assiégés par » l'adulation & par le mensonge, des dispositions » que la contrainte des lois & la crainte de la » censure inspirent même si rarement à de simples » particuliers. Quiconque, en formant des entreprises pour le bonheur de l'humanité, ne fait » pas entrer dans ses calculs les passions & les vices » des hommes, n'a imaginé qu'une très-louable » chimère ».

Voilà certainement ce qu'on a pu dire de plus raisonnable contre le systême de l'abbé de Saint-Pierre. Sans doute tout législateur qui, dans le grand problême de la meilleure manière possible de gouverner les hommes, ne fera point entrer le jeu des passions, eût-il calculé tout le reste avec une précision mathématique, n'aura fait que de faux calculs ; mais en vérité, c'est faire trop d'honneur à ceux que nous voyons tous les jours entreprendre la guerre, que de leur supposer les motifs injustes, mais toujours pressans que fournissent les passions ; ils font la guerre par routine, par préjugé, parce qu'on la faisoit autrefois dans tel ou tel cas, parce qu'il est d'usage, après quelques années de paix, de rentrer en guerre, même sans objet, parce qu'on n'ose ni se croire, ni se montrer plus raisonnable que ses prédécesseurs, parce que la guerre a fait long-temps l'admiration des peuples barbares ; on la fait comme Catilina & ses complices commettoient des meurtres & des assassinats pour s'y exercer, pour n'en pas perdre l'habitude, *ne per otium torpescerent manus*. On la fait en cédant aux importunités, aux magnifiques promesses des donneurs de projets, de quelques généraux qui veulent s'illustrer ou s'enrichir, de quelques subalternes qui veulent s'avancer, c'est-à-dire, qui espèrent de voir périr leurs concitoyens & leurs amis, & de rester seuls pour en hériter. C'est à ce vœu secret & coupable qu'on sacrifie le bonheur public & la paix des nations.

Les rois & les ministres, dans les états monarchiques, ne se soucient le plus souvent ni de la guerre, ni de ce qui en est l'objet ; ils n'ont pas la moindre colère, pas même la moindre humeur contre les rois & les peuples qu'ils vont tâcher d'exterminer. Nos guerres sont des combinaisons froides & toujours fausses, des calculs, des spéculations tranquillement atroces, des systêmes, des rêves, & ce ne sont pas les rêves de gens de bien. Quant au peuple, comme souvent il ne

fait ni le vrai motif ni l'objet de la guerre, il est absolument sans passion; il est vrai qu'on cherche à lui en inspirer; on l'échauffe par des manifestes; on réveille en lui la vanité nationale; on lui exagère & les torts & la foiblesse de l'ennemi, les forces & les ressources de la nation; on lui montre la possibilité, l'utilité des conquêtes, l'infaillibilité des succès; on l'étourdit, on l'enivre, pour qu'il sente moins, le poids des impôts dont on va l'accabler, l'amertume des pertes & des sacrifices de toute espèce que la guerre entraîne, on tâche de le rendre complice des fureurs dont il va être la victime, on y réussit. Toute nation qui entre en guerre, semble saisie d'un esprit de vertige; la folie dure autant que la guerre, & s'augmente par les événemens mêmes de la guerre. L'alternative perpétuelle & nécessaire de revers & de succès, la réciprocité de ravages & de ruines, l'accumulation d'impôts & de charges de toute espèce, fruit ordinaire de la guerre, elle oublie tout, elle ne voit plus qu'une suite infaillible de triomphes, comment pourroit-elle ne pas toujours vaincre? comment l'ennemi pourroit-il résister?

Si par ces passions qui doivent, dit-on, perpétuer la guerre, on entend l'erreur de quelques ministres qui croient avoir intérêt de la faire; je répondrai, en rappelant sans cesse à ces ministres, que Richelieu entraînoit Louis XIII à la guerre pour l'enlever aux cabales de la cour, & que du camp même de Louis XIII partoient des intrigues continuelles pour perdre Richelieu; que les mécontens qui, sans la guerre, n'auroient point trouvé d'appui hors du royaume, signoient des traités avec l'Espagne; que les troubles de la Fronde qui chassèrent deux fois de la France le cardinal Mazarin, eurent pour origine & pour cause quelques impôts qu'une longue guerre avoit rendus nécessaires; que les vicissitudes de la guerre, la perte de la Catalogne & du Portugal, firent chasser ce fameux comte-duc d'Olivarès, le Richelieu de Madrid; qu'au contraire Dom-Louis de Haro rendit son crédit inébranlable en le fondant sur la paix; que l'Europe s'unit pour demander le renvoi du cardinal Albéroni, dont les intrigues troubloient l'Europe, & alloient ramener la guerre; enfin que la guerre creuse un abime de plus sous les pas des ministres, parce que si, en temps de paix, ils ont contre eux leurs propres fautes & les intrigues de leurs ennemis, en temps de guerre, ils ont de plus contre eux les événemens.

Les ministres, pour se faire plus de créatures, veulent multiplier les promotions, & tous les militaires veulent y être compris, voilà les motifs de la plûpart de nos guerres; voilà les passions qui les font naître. C'est du duel & des querelles particulières, que tout ce qu'on dit de la guerre est malheureusement vrai. Ce sont réellement des passions presque invincibles qui les entretiennent; d'un côté le préjugé du point d'honneur, foiblesse éternelle des hommes braves; de l'autre, l'impatience & la colère qu'excitent la violence d'un brutal & la perversité d'un ennemi, peuvent toujours emporter au-delà des bornes; l'idée seule de l'insulte est insupportable & fait tout oublier; mais la guerre des peuples policés n'est presque jamais, encore un coup, qu'un froid & faux calcul, qu'une vieille duperie, qu'une routine barbare.

Deux causes contribuent principalement à entretenir l'erreur, *que la guerre est le produit des passions*: l'une est l'absurdité même de la guerre & l'évidence des raisons qui la combattent: on est persuadé qu'un usage si horrible & si absurde n'existeroit plus depuis long-temps, s'il ne tenoit essentiellement aux foiblesses de l'humanité, & dans cette supposition, on le laisse subsister; mais qu'on s'examine bien lorsqu'on entre en guerre, qu'on se demande si on sent un besoin ou même un desir bien pressant de la faire, on verra qu'on ne fait que suivre la routine. L'autre cause est qu'en effet les guerres des peuples barbares, & parmi nous les guerres civiles & les guerres de religion, ont réellement des passions pour principe. On part de là, & sans examen, on étend ce principe aux guerres ordinaires.

Ne cherchons donc point à diminuer notre reconnoissance envers l'abbé de Saint-Pierre pour l'excellent ouvrage où il a mis dans un si grand jour toute l'absurdité de la guerre, & où il a indiqué les moyens de la prévenir & de l'éviter pour toujours; ne rejetons pas si légérement le projet du conseil amphictionique sans l'avoir tenté, appliquons-nous à en faire disparoître les imperfections qui en ont empêché le plein succès chez les Grecs; ne prenons pas toujours une plaisanterie pour une raison. M. de Voltaire a dit en plaisantant :

> Que ne vous en rapportez-vous
> A ce bon abbé de Saint-Pierre?

On pourroit dire très-sérieusement que les rois & les peuples en seroient plus sages & plus heureux, & qu'il ne tient qu'à eux que cet ouvrage de l'abbé de Saint-Pierre, profondement raisonné, & appuyé de grands exemples, ne devienne le plus signalé de tous les bienfaits envers l'humanité.

Il étoit persuadé qu'on ne peut assez redire les choses importantes, & il s'est conformé constamment à ce principe. Quelqu'un lui disant qu'il y avoit d'excellentes choses dans ses écrits, mais qu'elles y étoient trop repétées, il demanda qu'on lui en indiquât quelques-unes; rien n'étoit plus facile. *Eh bien*, dit-il, *vous les avez donc retenues, voilà pourquoi je les ai répétées; & j'ai bien fait, sans cela vous ne vous en souviendriez plus.* Il se consoloit & des critiques & des plaisanteries, par la satisfaction d'avoir forcé ses lecteurs à retenir une vérité utile. Jamais personne ne fut moins occupé

de sa propre gloire & moins susceptible des illusions les plus secrètes de l'amour-propre. Sa parfaite simplicité à cet égard n'étoit ni humilité, ni même ce qu'on appelle chez d'autres hommes modestie, elle avoit un caractère qui lui étoit plus particulier ; c'étoit un pur abandon de ses intérêts, sans qu'il prétendit même à l'honneur du sacrifice; il chérissoit tous les hommes sans distinction ; il n'exceptoit ou plutôt il n'oublioit que lui. Il portoit dans la société peu d'agrémens & de ressources ; on l'y souffroit plutôt qu'on ne l'y recherchoit. S'appercevant un jour qu'il étoit de trop dans un cercle brillant où il ne se déplaisoit pas : *je sens*, dit-il, *que je vous ennuie, mais moi, je m'amuse fort à vous entendre, je reviendrai vous voir.*

S'il parloit peu dans le monde, c'étoit par un principe de bonté qui lui étoit propre, la crainte d'ennuyer & de fatiguer ses auditeurs. *Quand j'écris*, dit-il, *personne n'est forcé de me lire ; mais ceux que je voudrois forcer à m'écouter, se contraindroient pour en faire au moins semblant, & c'est une gêne qu'il est bon de leur épargner.* Il évitoit au moins de déplaire, ne se flattant pas d'être plus heureux ; il attendoit pour parler qu'on l'y invitât, & ne parloit que de ce qu'il savoit, mais il savoit beaucoup. Outre des connoissances politiques fort étendues, il avoit la tête remplie de faits & d'anecdotes, qu'il contoit bien, quoiqu'avec la plus parfaite simplicité & la plus scrupuleuse vérité ; *car*, disoit-il, *on n'est pas obligé d'amuser, mais on l'est de ne tromper personne.* Ceux qui prenoient la peine de l'écouter, chose très-rare actuellement en France, même à l'égard de ceux qui parlent le mieux, ne s'en repentoient pas, & se trouvoient payés de leur complaisance. Une femme de beaucoup d'esprit ayant eu avec lui un long entretien sur des matières importantes, fut si charmée de sa conversation, qu'elle ne put s'en taire, & l'abbé démêla dans son compliment qu'elle étoit aussi étonnée que charmée. *Je suis*, répondit modestement le philosophe, *un mauvais instrument dont vous avez bien joué.*

Il paroît qu'en général l'abbé de Saint-Pierre passoit pour ennuyeux, qu'il en convenoit presque, & qu'on le prenoit presque trop aisément au mot sur cet aveu. On le voit toujours faire les honneurs de son esprit, & en montrer beaucoup; il a une multitude de mots, tous pleins de sens & la plûpart de finesse. Il n'ornoit rien, & parce que se défiant toujours de lui-même, il ne s'en croyoit pas le talent, & sur-tout parce qu'il trouvoit qu'orner c'étoit déroger à la vérité ; mais toujours occupé de l'utilité publique, il ne pouvoit pas méconnoître l'importance de ses idées, & entendant un jour une femme aimable parler avec beaucoup de graces sur un sujet frivole, *quel dommage*, dit-il, *qu'elle n'écrive pas ce que je pense* !

Libéral & indulgent, il disoit que la morale de l'homme vertueux étoit renfermée dans ces deux mots : *donner & pardonner.* A-t-on dit beaucoup de mots plus pleins de sens & de sentiment, plus propres à faire aimer & respecter un caractère ?

L'éloge des princes, disoit-il, dans un temps où on les louoit trop, *m'est toujours un peu suspect dans les livres, & plus encore dans leur cour, je ne suis content qu'après les avoir entendu louer dans les villages.*

Il a mis à la fin de la plûpart de ses ouvrages cette espèce de devise : *paradis aux bienfaisans.*

Il mettoit la douleur physique au premier rang parmi nos maux ; *c'étoit*, disoit-il, *le seul que la raison ne pût ni détourner, ni affoiblir*, & comme il réduisoit tout au calcul, ce mal seul avoit pour lui, disoit-il, une valeur *intrinsèque*, les autres maux n'ont qu'une valeur purement *numéraire.*

On lui demandoit ce qu'il pensoit d'une femme d'esprit, qui parloit avec beaucoup de feu & de grace, pourvu qu'elle parlât seule & long-temps, mais qui perdoit tout cet éclat, quand il s'agissoit de mêler & d'assortir ses discours à ceux des autres, ce qui s'appelle *converser* : *je trouve*, répondit l'abbé de Saint-Pierre, *qu'elle danse bien, mais qu'elle ne sait pas marcher.* Il dit à un philosophe qui revenoit d'Angleterre & s'en alloit en Prusse : *vous venez de voir une nation bien au-dessus de son roi, vous allez voir un roi bien au-dessus de sa nation.*

On lui a fait l'honneur de gâter plusieurs de ses mots, qui même, à ce qu'on prétend, n'étoient point des mots dans l'intention de cet homme sans malice. Un de ses projets est intitulé : *Moyen de rendre les Sermons utiles.* On en a fait cette charge ridicule & sans goût : *Projet pour rendre utiles les Prédicateurs & les Médecins, les Traitans & les Moines, les Journaux & les Marrons d'Inde.*

Un autre avoit pour titre : *Projet pour rendre les Ducs & Pairs utiles.* On l'a défiguré ainsi : *Projet pour rendre utiles les Ducs & Pairs & les Toiles d'Araignées.*

L'abbé de Saint-Pierre pensoit comme M. de Fénélon sur les principes du gouvernement mis en pratique par Louis XIV ; mais il ne présentoit pas ses idées comme M. de Fénélon, sous le voile des fables antiques, il laissoit là toute allégorie & marchoit droit à la vérité & à l'utilité. Dans un mémoire sur l'établissement de la taille proportionnelle, il s'étoit déja expliqué sur Louis XIV avec une franchise qui ne sembloit pas permise alors, & qui, sur-tout, démentoit trop hautement les éloges que l'Académie Françoise n'avoit cessé de lui prodiguer; le cardinal de Polignac qui avoit été exilé sous Louis XIV, pour n'avoir pas réussi dans sa négociation en Pologne, en faveur du prince de Conti, mais qui, depuis, s'étoit attaché au parti du duc du Maine, qui étoit celui de Louis XIV mort, voulut ou paroître généreux envers la mé-

moire de ce monarque, ou seulement se montrer juste; il se plaignit à l'Académie du jugement de l'abbé Saint-Pierre, comme d'un manque de respect pour un roi bienfaiteur de ce corps; l'abbé de Saint-Pierre en fut quitte alors pour quelques explications & quelques excuses. Il faut respecter les rois vivans, le bon ordre y est intéressé; mais dès le moment de leur mort, ils appartiennent à l'histoire, dont les jugemens doivent être libres; ceux qui s'intéressent à leur mémoire, peuvent réfuter les jugemens qui leur paroissent injustes, la lice est ouverte, & la vérité a besoin de ces combats; mais c'est mal raisonner que de dire: « tout » particulier demanderoit & obtiendroit justice des » atteintes portées à la réputation de son père » mort; donc un prince doit venger son père » qu'on attaque après sa mort ».

Il n'y a point de parité, la différence des personnes change tout ici, il faut, pour l'instruction du roi successeur, que le prédécesseur soit jugé avec une liberté que le respect interdisoit pendant sa vie. L'abbé de Saint-Pierre usoit donc du droit que lui donnoient son amour du genre humain & son desir d'être utile, son jugement étoit raisonné, motivé, ce n'étoit point une déclamation ni une satyre, on pouvoit le combattre, on ne pouvoit pas le condamner.

Toute la famille de l'abbé de Saint-Pierre étoit attachée à la personne du régent, & l'abbé de Saint-Pierre approuvoit la pluralité de conseils, bonne ou non, établie au commencement de la régence, mais dont on se dégouta bientôt. Ce régime étoit contraire à celui de Louis XIV, qui faisoit tout par la voie ministérielle. L'abbé de Saint-Pierre, dans son discours sur la *Polysynodie* (pluralité de conseils) attaqua de nouveau le gouvernement de Louis XIV. Le cardinal de Polignac, que ses liaisons avec l'hôtel du Maine rendoient ennemi du régent, & qui fut exilé de nouveau peu de temps après, par une suite de ces liaisons, déféra le nouvel ouvrage de l'abbé de Saint-Pierre à l'Académie Françoise dans l'assemblée du jeudi 28 avril 1718, & demanda qu'on fît ce qu'il appeloit justice de l'auteur. L'évêque de Fréjus, depuis cardinal de Fleury, se joignit à lui dans l'assemblée du 5 mai suivant. Ils insistèrent beaucoup sur ce que c'étoit une récidive, & telle est la différence des idées & des principes dans les différens temps, que son crime parut inexcusable à toute l'Académie. Cependant M. de Sacy, ami de l'abbé de Saint-Pierre, lut une lettre, par laquelle l'abbé demandoit d'être entendu; c'est ce qui ne peut se refuser à aucun coupable, & ce qui fut refusé au plus vertueux des hommes. Il est vrai que sa justification consistoit à dire que pensant ainsi nécessairement de Louis XIV, il n'avoit pas pu en conscience en parler autrement; sur quoi le cardinal de Polignac observa que si c'étoit une première faute, on pourroit écouter de sa part, non des justifications, (car un tel crime n'en paroissoit pas susceptible) mais des témoignages sincères de repentir. Il ajouta qu'admettre le coupable à s'expliquer, ce seroit lui fournir l'occasion de proférer en pleine assemblée de nouveaux blasphêmes contre la majesté sacrée & inviolable de Louis XIV. Il n'y eut que quatre académiciens qui opinèrent pour l'entendre: c'étoient MM. de Sacy, la Motte, Fontenelle & l'abbé Fleury.

On procéda ensuite au jugement: on opina, & de vive voix sur la punition du criminel, puisque c'en étoit un; toutes les voix, sans en excepter une seule, furent pour le priver de sa place. On pensa ensuite un peu tard, qu'il seroit bien d'employer pour l'exclusion d'un académicien, quelques-unes des formules qu'on employe pour l'élection, & on procéda au scrutin des boules, toutes les boules furent noires, à l'exception d'une seule qui fut celle de M. de Fontenelle, comme on le sut dans la suite. Il s'étonna d'avoir été le seul; l'abbé de Saint-Pierre avoit beaucoup d'amis dans l'Académie, mais l'amitié même n'osoit pas plus le défendre sur un tel crime, qu'un juge n'oseroit absoudre son ami, convaincu d'un assassinat ou d'un crime d'état; & l'on voit que le courage même de M. de Fontenelle eut besoin du secret du scrutin, puisque en opinant de vive voix, il avoit condamné, comme les autres, l'accusé.

Tout est injustice & irrégularité dans ce jugement. 1° Quand l'avis de l'abbé de Saint-Pierre, sur Louis XIV, auroit été erroné, une erreur n'est ni un crime, ni une faute.

2°. Il n'y avoit pas même d'erreur, tout le monde pense aujourd'hui comme M. de Fénélon & l'abbé de Saint-Pierre, sur le gouvernement de Louis XIV; ils n'attaquoient que son faste, son ambition, son despotisme.

3°. Quand l'écrit de l'abbé de Saint-Pierre auroit été un délit, l'état d'académicien est un état libre; aucun académicien n'est justiciable de l'académie, & l'académie n'a aucune juridiction ni police à exercer sur lui, que pour les délits commis dans le secret des assemblées & dans le sein de la compagnie.

4°. Quand l'abbé de Saint-Pierre auroit été coupable, il falloit l'entendre. C'est la loi naturelle.

5°. Il falloit procéder au jugement, par la voie du scrutin, comme dans une élection, & cette forme étoit d'autant plus nécessaire, que le zèle des accusateurs érigeoit en crime d'état l'action de l'abbé de Saint-Pierre.

Nous ne disons rien là que ne pensent aujourd'hui & tous les académiciens & tous les gens de lettres & tous les gens de bon sens.

Le régent étoit le protecteur naturel de l'abbé de Saint-Pierre dans cette affaire; mais comme l'ouvrage de l'abbé de Saint-Pierre étoit l'éloge de son gouvernement, contraire sur les points principaux à celui de Louis XIV, une fausse pudeur,

une fausse générosité, qui trompe aussi souvent que l'intérêt & les passions, l'empêcha de prendre la défense d'un opprimé qu'il estimoit. Il laissa subsister le jugement de l'académie avec toutes ses irrégularités.

Dix-huit mois après, & lorsque la chaleur des esprits parut refroidie, l'Académie ayant pour officiers M. de Boze & M. de la Motte, tous deux purement gens-de-lettres & moins susceptibles des impressions de la cour, l'abbé de Saint-Pierre demanda la révision de son affaire; la réponse de l'Académie fut qu'on ne pouvoit lui accorder cette révision, sans avoir pris les ordres du régent; on les demanda en effet; le régent répondit sèchement qu'il ne vouloit plus entendre parler de cette affaire, bien loin de vouloir s'en mêler. L'Académie, par une nouvelle erreur, crut avoir par-là les mains liées. Il ne tenoit qu'à elle cependant d'ôter de ses registres une décision qui n'étoit pas digne d'elle, & de rappeler dans ses assemblées l'homme estimable qu'elle en avoit si injustement exclu.

L'abbé de Saint-Pierre ne fut pas du moins remplacé de son vivant. Son fauteuil resta vacant, & le fut long-temps. L'abbé de Saint-Pierre mourut âgé de 85 ans, le 29 avril 1743. Par une nouvelle injustice, il fut défendu à M. de Maupertuis, son successeur, de parler de lui dans son discours de réception.

Il fut premier aumônier de Madame, duchesse d'Orléans & mère du régent. C'étoit, disoit-il, *un bénéfice simple.* Un évêque le rencontrant un jour à Versailles dans la galerie, lui dit : *Quel séjour pour un philosophe ! vous paroît-il plus fait pour un évêque ?* répliqua l'abbé de Saint-Pierre.

Il condamnoit le célibat des prêtres; chaque citoyen lui paroissoit obligé de fournir des sujets à la patrie; il remplissoit, dit-on, ce devoir; & on assure, dit M d'Alembert, que ce n'étoit nullement pour satisfaire à des besoins qui n'étoient pas chez lui fort impérieux, mais par une espèce de principe de conscience. Ne pouvant se lier par le nœud conjugal; il le respecta du moins toujours. *J'ai observé très-exactement*, disoit-il lui-même, *tous les préceptes du Décalogue, sur-tout le dernier, je n'ai jamais pris ni le bœuf, ni l'âne, ni la femme, ni la servante même de mon prochain.*

Il vouloit du moins que ceux à qui l'engagement du mariage étoit interdit, dédommageassent l'état des sujets qu'ils ne lui donnoient pas, en se chargeant de l'éducation & de la subsistance de quelques enfans pauvres ou abandonnés; & c'étoit un devoir de bienfaisance qu'il remplissoit avec beaucoup de zèle.

SAINT-POL, (*Voyez* Luxembourg.)

SAINT-PREUIL. (François de Jussac d'Embleville, seigneur de) (*Hist. de Fr.*) gouverneur d'Arras & maréchal de camp, homme plein d'honneur & de bravoure, l'une des plus nobles victimes de la cruauté du cardinal de Richelieu. Ce fut lui qui eut le malheur (il en jugeoit ainsi) de faire le maréchal de Montmorenci prisonnier, au combat de Castelnaudari, ce fut lui qui, obligé de déposer dans l'affaire de ce seigneur, lui rendit un témoignage si honorable. *Le feu & la fumée dont il étoit couvert m'ont empêché de le distinguer. Mais voyant un homme qui, après avoir rompu six de nos rangs, travailloit à enfoncer le septième, j'ai jugé que ce ne pouvoit être que M. de Montmorenci.*

Quelques auteurs attribuent cette déposition à Guitaut, Saint-Preuil fit plus : poussé par un mouvement vertueux de tendresse & d'admiration pour ce jeune & malheureux héros, il alla se jeter aux pieds du roi pour demander sa grace. Richelieu ne lui pardonna jamais cette démarche & ne prit pas même la peine de cacher son ressentiment : *Saint-Preuil*, lui dit-il, *si le roi faisoit bien, il vous mettroit la tête où vous avez les pieds.* Pour toute réponse, Saint-Preuil continua de servir avec éclat, il défendit Corbie contre les Espagnols en 1636. Il contribua en 1640 à la prise d'Arras, dont il fut fait gouverneur. Ses prétendus torts paroissoient effacés par ses services; mais il avoit un ennemi dangereux dans le maréchal de la Meilleraye, qui avoit été autrefois son rival en amour, & qui avoit conservé pour lui toute la haine que la jalousie inspire. La Meilleraye étoit d'ailleurs vendu à toutes les violences, à toutes les vengeances de l'implacable Richelieu. Il arriva en 1641, que le maréchal de la Meilleraye ayant pris Bapaume, la garnison de cette ville se retirant à Douay, en vertu de la capitulation, fut rencontrée par Saint-Preuil qui étoit alors en course, & qui n'ayant pas vu le trompette du roi donné pour sauve-garde à la garnison, attaqua cette garnison, la défit & la pilla : aussitôt qu'il eut reconnu l'erreur, il s'empressa de la réparer, il cessa de combattre, il fit rendre tout le butin qu'il avoit enlevé. N'importe; cette infraction involontaire de la capitulation de Bapaume, servit de prétexte pour le faire arrêter & conduire à la citadelle d'Amiens; quand il fut entre les mains de ses ennemis, les prétextes pour le perdre ne manquèrent pas; on l'accusa de concussion, ce prétexte étoit alors d'un usage d'autant plus facile, que le gouvernement livroit lui-même les peuples à la rapacité des gens de guerre. Saint-Preuil produisit pour sa défense la lettre suivante, qu'il avoit reçue de la cour : *Brave & généreux Saint-Preuil, vivez d'industrie, plumez la poule sans la faire crier, faites ce que font beaucoup d'autres dans leurs gouvernemens. Tranchez, coupez; tout vous est permis.* Il avoit beaucoup d'autres lettres semblables du roi Louis XIII & du secrétaire d'état, Desnoyers, mais on avoit juré sa perte, il fut décapité à Amiens le 9 novembre 1641, à trente-neuf ans.

SAINT-RÉAL. (*Voyez* RÉAL.)

SAINT-SORLIN. (*Voyez* DESMARÊTS.)

SAINTE-BEUVE, (JACQUES de) (*Hist. litt. mod.*) ſavant caſuiſte un peu janſéniſte. On a ſes déciſions en 3 vol. in-4°. ou in-8°. & quelques autres ouvrages de lui ſur la confirmation & l'extrême-onction. Né en 1613, mort en 1677.

SAINTE-MARTHE, (*Hist. litt. mod.*) famille de ſavans utiles & célèbres.

1°. Gaucher de *Sainte-Marthe*, tréſorier de France de la généralité de Poitiers, connu ſous le nom de Scévole de *Sainte-Marthe*, parce qu'il ſe nommoit *Gaucher*, comme Quintus-Mutius fut nommé *Scævola*, c'eſt-à-dire *Gaucher*, lorſqu'il ſe fut brûlé la main droite, étoit né en 1536. Il fut fidèle à Henri III & enſuite à Henri IV, & ſi utile à ſes concitoyens qu'on lui donna le titre de *père de la patrie*. Il mourut en 1623 à Loudun, ayant vécu ſous ſept Rois depuis François I juſqu'à Louis XIII. Ses ouvrages ſont des poéſies latines admirées autrefois, aujourd'hui eſtimées tout au plus, parmi leſquelles on diſtingue ſon poëme de la *pædotrophie*, ou de la manière de nourrir & d'élever les enfans à la mamelle, & un recueil d'éloges intitulé : *Gallorum doctrinâ illuſtrium, qui ſuâ patrumque memoriâ floruere.*

2°. Abel de *Sainte-Marthe*, fils aîné du précédent, conſeiller d'état & garde de la bibliothèque de Fontainebleau, mort en 1652, eſt auteur de poéſies imprimées parmi celles de ſon père.

3°. Abel, fils de celui-ci, a traduit en françois la *pædotrophie* de Scévole ſon grand-père, il fut auſſi garde de la bibliothèque du roi, & mourut en 1706.

4°. Gaucher (Scévole) & Louis, frères puînés du premier Abel & fils du premier Scévole, étoient jumeaux & ne ſe ſéparèrent jamais; ils firent leurs ouvrages en commun. Les principaux ſont le *Gallia chriſtiana*, qui ne fut publié qu'en 1666, après la mort de Scévole & d'Abel, par les fils de Scévole; l'hiſtoire généalogique de la maiſon de France; l'hiſtoire généalogique de la maiſon de Beauvau. Scévole mort en 1650, Louis en 1656.

5°. *Claude*, petit-fils du ſecond Scévole, jumeau de Louis & fils de François de *Sainte-Marthe*, avocat au parlement, lequel étoit fils de ce ſecond Scévole, fut eccléſiaſtique & directeur des religieuſes de Port-Royal-des-Champs, qu'il défendit auprès de l'archevêque de Paris, Peréfixe. On a de lui, d'ailleurs, quelques ouvrages de piété & un mémoire ſur l'utilité des petites écoles. Né en 1620. Mort en 1690.

6°. Denys de *Sainte-Marthe*, frère du précédent, général de la congrégation de Saint-Maur, né en 1650, entré dans la congrégation en 1667, mort en 1725. Auteur des ouvrages ſuivans : la vie de Caſſiodore. L'hiſtoire de Saint Grégoire-le-grand. Edition des œuvres de ce pape. Il avoit entrepris une nouvelle édition du *Gallia chriſtiana*, il en publia les trois prmieers volumes. Il y a encore de lui un traité de la confeſſion auriculaire, & quelques écrits polémiques.

7°. Abel-Louis, général de l'Oratoire, fils du ſecond Scévole & frère de François, mourut en 1697, laiſſant quelques ouvrages manuſcrits de théologie & de littérature.

8°. Pierre Scévole, frère aîné du précédent, hiſtoriographe de France, maître d'hôtel du roi, a laiſſé les ouvrages ſuivans : *l'état de l'Europe. Traité hiſtorique des armes de France. Hiſtoire de la maiſon de la Trémoille.* Mort en 1690.

SAINTE-MAURE. (*Voyez* MONTAUSIER).

SAINTRAILLES, (JEAN-POTON de) (*Hiſt. de Fr.*) grand ſénéchal du Limoſin, l'un des plus fidèles amis de Charles VII. Il fit priſonnier le fameux Talbot, au combat de Patay, en 1429. Il le préſenta au roi, mais en même-temps il lui demanda la permiſſion de le renvoyer libre à l'inſtant ſans rançon. Talbot eut le bonheur de prendre ſa revanche dans la ſuite à l'égard de Saintrailles, & celui-ci, en 1435, fit auſſi le comte d'Arondel priſonnier au combat de Gerberoy; il contribua beaucoup à chaſſer les Anglois de la Normandie & de la Guyenne. Il fut fait maréchal de France en 1454. Il fut deſtitué par Louis XI, en 1461, ce qui eſt encore une preuve de mérite. Il mourut deux mois après dans ſon gouvernement du Château-Trompette.

SAIPUBISTUH, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) dixieme mois des Georgiens; il répond à notre mois d'octobre. (*A. R.*)

SAITES. (*Hiſt. des Egyptiens.*) On appelle *ſaites* les rois d'Egypte qui ont régné à Saïs, ville du Delta dans la baſſe Egypte; on en compte trois dynaſties. La première fut établie par Bochoris, l'an du monde 3265, & le 771 avant Jéſus-Chriſt, & ne dura que 44 ans. La ſeconde eut pour chef Pſammiticus, & commença l'an du monde 3308, & le 727 avant Jéſus-Chriſt; elle continua ſous cinq de ſes ſucceſſeurs, & finit ſous Pſamménitus, qui fut vaincu par les Perſes 525 ans avant J. C. La troiſieme fut renouvelée par Amyrtheus, l'an du monde 3623, & le 412 avant Jéſus-Chriſt, & ne dura que ſix ans, ſous ce prince ſeul. (*D. J.*)

S A L

SALA, ſ. f. *terme de relation*, nom d'une oraiſon des Muſulmans. Le vendredi, qui eſt le jour de repos des Turcs, ils font, ſur les neuf heures du matin, une oraiſon de plus que les autres jours, & cette oraiſon s'appelle *ſala*. Après cette oraiſon, les gens de condition s'amuſent aux exercices des chevaux, & les artiſans peuvent ouvrir les boutiques, & travailler pour gagner leur vie. *Dulotr.* (*D. J.*)

SALADIN. (*Hist. des Croisades.*) Ce nom est célèbre dans l'histoire des croisades.

1°. Dans l'expédition de Louis le jeune, roi des françois, dans la Syrie, où il mena la reine Eléonore d'Aquitaine, sa femme, un jeune Turc, nommé *Saladin*, lui inspira une jalousie que Louis n'eut pas même la prudence de dissimuler. Ce *Saladin* n'est connu que par-là dans l'histoire.

2°. Mais celui qui a véritablement illustré ce nom, c'est le fameux *Saladin*, le héros de l'Asie, le digne rival de Philippe-Auguste, & de Richard cœur-de-lion. Ses rapides conquêtes dans la Palestine mirent de nouveau toute la chrétienté en mouvement, & firent établir en France, en Angleterre, &c. l'impôt connu sous le nom de *dixme saladine*, impôt dont le clergé ne fut pas exempt, parce qu'il s'agissoit, pour ainsi dire, de sa cause. Les légats ne cessoient de représenter la nécessité de secourir les chrétiens d'Asie & de s'opposer aux progrès du redoutable *Saladin*. L'expédition de la Terre-Sainte étoit devenue pour la chevalerie un objet plus auguste & plus sacré depuis les malheurs des chrétiens. Jérusalem étoit prise, Guy de Lusignan, qui avoit rassemblé les débris de cette royauté détruite, étoit dans les fers depuis la bataille de Tibériade, gagnée en 1187 par *Saladin*. Ces revers avoient fait mourir de douleur le pape Clément III. Philippe-Auguste & Richard cœur-de-lion, s'armèrent pour rétablir sur le trône Guy de Lusignan :

Mais bientôt pour punir une secte ennemie,
Dieu suscita le bras du puissant SALADIN.

Sa fortune céda cependant à la valeur presque surnaturelle de Richard, qui le battit deux fois, l'une auprès de Césarée, l'autre dans les plaines de Rama, & qui fut pour lui un objet d'amiration, mais tous ces prodiges de valeur ne purent remettre les chrétiens en possession de Jérusalem, & Richard, par sa témérité, donnoit souvent prise sur lui ; il aimoit à s'exposer. Il pensa être enlevé à la chasse par un parti de sarrasins. Il fut sauvé par la présence d'esprit & la générosité d'un gentilhomme provençal de la maison des Pourcelets, ou, selon quelques-uns, d'un gentilhomme normand, nommé Guillaume de Préau, qui cria : *je suis le roi*, comme s'il eût voulu s'attirer un traitement plus favorable. A ce mot, on l'entoure, il est pris, le roi échappe. Les sarrasins conduisent leur prisonnier vers *Saladin*, qui, déja prévenu de la prise que ses soldats avoient faite, attendoit Richard, & fut fort surpris de ne le pas reconnoître dans le prisonnier qui s'offrit à sa vue. Ce prisonnier se vanta de son stratagême, & *Saladin*, qui n'avoit rien de barbare, lui accorda son estime. Non-seulement il n'étoit point barbare, mais il poussoit la générosité plus loin qu'aucun prince chrétien. A son entrée dans Jérusalem, des épouses, des mères, des filles, se jetèrent à ses pieds pour lui redemander leurs maris, leurs enfans, leurs pères, qu'il avoit pris à ce siége. Son noble cœur ne put soutenir ce spectacle, il rendit tous les prisonniers & paya leur rançon à ses soldats. Il étoit grand justicier, il donna de sages lois à ses états, & il sut les faire exécuter. Son neveu ayant été cité en jugement, il le força de comparoître. Un marchand présenta requête contre lui-même au cadi de Jérusalem, se prétendant lésé dans quelqu'un de ses droits ; le jugé étonné de l'audace de cet homme, demanda au sultan ce qu'il avoit à faire ? *Ce qui est juste*, répond *Saladin* : en effet, il comparoît, plaide lui-même sa cause, & bien loin de punir la témérité du marchand, il le récompense & le remercie de la confiance qu'il avoit eue en son intégrité. Vous me rendiez justice, lui dit-il, & on peut réclamer la mienne contre moi-même dans mes propres tribunaux. Toujours accessible, ses sujets pouvoient à toute heure lui adresser leurs plaintes & lui présenter leurs requêtes. Un jour ayant travaillé toute la matinée avec ses émirs & ses ministres, se sentant fatigué, il vouloit prendre du repos, un esclave vient lui demander audience ; *Saladin* le renvoie au lendemain matin : *mon affaire*, répondit l'esclave, *ne souffre aucun délai*, en même-temps il lui jette son mémoire avec un air de mécontentement & d'humeur, que tout autre prince eût regardé comme un manque de respect : *Saladin* ne vit que le besoin que cet homme avoit de sa justice, il ramassa le mémoire, le lut, trouva la demande juste & l'accorda.

Il rendit aux chrétiens orientaux l'église du Saint-Sépulchre, mais il voulut que les pélerins y vinssent sans armes & il les assujettit à payer de certains droits.

Saladin étoit Curde d'origine. Il s'étoit mis avec son frère au service de Noradin, souverain de la Syrie & de la Mésopotamie, il conquit l'Egypte, la Syrie, l'Arabie, la Mésopotamie & fut souverain d'un vaste empire. Supérieur aux illusions de la grandeur & de la mort, il voulut, dans sa dernière maladie, qu'au lieu du drapeau qu'on élevoit devant sa porte, on déployât le drap qui devoit l'ensevelir, & qu'on dit, à haute voix : *Voilà tout ce que Saladin, vainqueur de l'Orient, emporte de ses conquêtes.* Dans les aumônes ordonnées par son testament, il rendit tout égal entre les pauvres, soit mahométans, soit juifs, soit chrétiens, persuadé que pour secourir utilement les hommes, il faut s'informer non de ce qu'ils croient, mais de ce qu'ils souffrent. Il mourut en 1192, à cinquante-sept ans, après en avoir régné vingt-quatre en Egypte, & environ dix-neuf en Syrie. Il laissa dix sept fils, qui partagèrent entre eux ses états. M. Marin a écrit la vie de *Saladin*.

SALAVAT, (*Hist. mod.*) Ce mot s'entend de la confession de foi prescrite par l'Alcoran, & qu'aucun des mahométans ne doit omettre ou négliger. C'est un des préceptes d'une nécessité

absolue

absolue. Aussi toutes les fois que les Muésims ont convoqué le peuple à la prière, chaque Musulman se rend à la mosquée, & commence ses actes d'adoration par le *salavat*. Celui, disent les docteurs, qui manqueroit à un devoir aussi saint, souffriroit dans l'aral ou purgatoire les peines dues à cette transgression. (†)

SALE, (GEORGES) (*Hist. litt. mod.*) membre de la société de ces savans anglois, auteurs de l'*histoire universelle*. On a de lui une traduction angloise de l'Alcoran, fort estimée.

SALEL, (HUGUES) (*Hist. litt. mod.*) valet-de-chambre de François I, abbé de Saint-Chéron, près de Chartres, traduisit, par ordre de ce prince, les douze premiers livres de l'Iliade, & fit d'autres poésies, vantées dans le temps. Mort en 1553.

SALIÆ, s. f. pl. on sous entend *virgines*, (*Hist. Rom.*) filles qu'on prenoit à gage; elles servoient le pontife à l'autel; elles portoient l'*apex* & les *paludamenta*, & marchoient en dansant.

SALIAN *ou* SALLIAN, (JACQUES) (*Hist. litt. mod.*) jésuite, mort en 1640, auteur d'*Annales de l'ancien Testament*, en six volumes *in-folio*, & en latin: cela doit être peu lu.

SALIGNAC, (*Voyez* FÉNELON.)

SALINAS *ou* SALINES, (FRANÇOIS de) (*Hist. litt. mod.*) espagnol, qui, ayant perdu la vue à dix ans, n'en devint pas moins habile dans les langues grecque & latine, dans les mathématiques, dans la musique. Nous voudrions pouvoir rassembler un grand nombre d'exemples semblables pour consoler les aveugles, les plus malheureux des hommes. Leur plus sûre ressource est certainement de remplir leur ame de lumières & de connoissances. On a de *Salinas* un traité de musique estimé, une traduction en vers espagnols, de quelques épigrammes de Martial.

SALINGUERRA, (*Hist. d'Italie*) chef de la faction des Gibelins, s'empara de la principauté de Ferrare en 1195, & s'y maintint quelque temps malgré le pape & d'autres puissances d'Italie, & finit par en être chassé. Il mourut prisonnier à Venise en 1240.

SALINS, (*cour des*) (*Hist. de la Rochelle*) on nommoit autrefois à la Rochelle la *cour des salins*, une jurisdiction qui y fut établie vers l'année 1635, avec un impôt très-fort sur les sels de Brouage & de l'île de Rhé. La *cour des salins* fut supprimée quelque temps après, mais le droit subsiste encore presqu'en entier.

SALIQUE, *terre*, (*Hist. de France.*) on nommoit ainsi chez les francs des terres distinguées d'autres terres, en ce qu'elles étoient destinées aux militaires de la nation, & qu'elles passoient à leurs héritiers. On peut, dit M. le président Hainault, distinguer les terres possédées par les francs depuis leur entrée dans les Gaules, en *terres saliques*, & en bénéfices militaires. Les *terres saliques*, continue-t-il, étoient celles qui leur échurent par la conquête, & elles étoient héréditaires: les bénéfices militaires, institués par les romains avant la conquête des francs, étoit un don du prince, & ce don n'étoit qu'à vie: il a donné son nom aux bénéfices possédés par les ecclésiastiques; les gaulois de leur côté, réunis sous la même domination, continuèrent à jouir, comme du temps des romains, de leurs possessions en toute liberté, à l'exception des *terres saliques*, dont les Francs s'étoient emparés, qui ne devoient pas être considérables, vu le petit nombre des François & l'étendue de la monarchie. Les uns & les autres, quelle que fût leur naissance, avoient droit aux charges & au gouvernement, & étoient employés à la guerre sous l'autorité du prince qui les gouvernoit. (*D. J.*)

SALIQUES, ad. pl. (*Hist. mod.*) nom qu'on donne communément à un recueil de lois des anciens françois, par une desquelles on prétend que les filles des rois de France sont exclues de la couronne.

Plusieurs auteurs ont écrit sur les lois *saliques*; mais comme MM. de Vertot & de Foncemagne, de l'académie des Inscriptions, en ont traité d'une manière plus intéressante, nous tirerons de leurs mémoires sur ce sujet ce que nous en allons dire; d'autant plus qu'ils se réunissent à penser que ce n'est pas précisément en vertu de la loi *salique* que les filles de France sont exclues de la couronne.

Selon M. l'abbé de Vertot, il n'est pas aisé de décider quel est l'auteur des lois *saliques*, & bien moins de fixer l'époque & l'endroit de leur établissement. Quelques historiens prétendent que la loi *salique* tire cette dénomination *salique* d'un certain seigneur appelé *Salegast*, qui fut, dit-on, un de ceux qui travaillèrent à la compilation de cette loi. C'est le sentiment d'Othon de Frisingue, *liv. IV*. Aventin dans le *IV liv.* de son histoire de Bavière, rapporte l'étymologie de ce mot *salique* au mot latin *sala*, comme si les premières lois des Francs avoient été dressées dans les salles de quelques palais. D'autres auteurs le font venir d'une bourgade appelée *Salectinie*, qu'ils placent comme il leur plaît, sur les rives de l'Yssel ou du Sal. Enfin on a eu recours jusqu'à des fontaines & des puits de sel, & de-là on n'a pas épargné les allégories sur la prudence des premiers François.

Mais il est plus naturel de rapporter l'épithète de *salique* à cette partie des Francs qu'on appeloit *saliens*: *hâc nobilissimi Francorum, qui salici dicuntur, adhuc utuntur lege*, dit l'évêque de Frisingue.

Nous avons deux exemplaires de ces lois. Le plus ancien est tiré d'un manuscrit de l'abbaye de Fulde, imprimé en 1557 par les soins de Jean Basile Herold. L'autre édition est faite sur la réformation de Charlemagne; & il y a à la fin de cet exemplaire quelques additions qu'on attribue aux rois Childebert & Clotaire. Mais l'un & l'autre exemplaire paroissent n'être qu'un abrégé d'un recueil plus ancien. Quelques-uns attribuent ces lois à Pharamond & d'autres à Clovis.

Quoi qu'il en soit, on lit à l'article 62 de ces lois un paragraphe conçu en ces termes : *de terrâ vero salicâ nulla portio hereditatis mulieri veniat, sed ad sexum virilem tota terræ hereditas perveniat;* c'est-à-dire pour ce qui est de la terre *salique*, que la femme n'ait aucune part dans l'héritage, mais que tout aille au mâle. C'est de ce fameux article dont on fait l'application au sujet de la succession à la couronne, & l'on prétend qu'elle renferme une exclusion entière pour les filles de nos rois.

Pour éclaircir cette question, il est bon de remarquer que dans ce *chapitre lxij.* il s'agit de l'aleu, *de alode*, & qu'il y avoit dans la Gaule françoise & dans les commencemens de notre monarchie, des terres allodiales auxquelles les femmes succédoient comme les mâles; & des terres *saliques*, c'est-à-dire conquises par les saliens, qui étoient comme des espèces de bénéfices & de commanderies affectées aux seuls mâles, & dont les filles étoient exclues comme incapables de porter les armes. Tel est le motif & l'esprit de cet endroit de la loi *salique*, qui semble ne regarder que la succession & le partage de ces terres *saliques* entre les enfans des particuliers.

Le vulgaire peu éclairé, dit M. de Foncemagne, entend par le mot de *salique*, une loi écrite qui exclut formellement les filles du trône. Ce préjugé qui n'a commencé à s'accréditer que sur la fin du xv. siècle, sur la parole de Robert Guaguin & de Claude de Seyssel, les premiers écrivains françois qui aient cité la loi *salique* comme le fondement de la masculinité de la succession au royaume de France, ce préjugé est aussi mal appuyé qu'il est universel; car 1°. le paragraphe 6 de l'article 62. est le dernier d'un titre qui ne traite que des successions entre les particuliers, & même des successions en ligne collatérale. Rien ne nous autorise à le séparer des autres paragraphes qui le précèdent, pour lui attribuer un objet différent, rien ne fonde par conséquent l'application que l'on en fait à la couronne. Peut-on croire, en effet, que les auteurs de la loi aient confondu dans un même chapitre deux espèces de biens si réellement distingués l'un de l'autre, soit par leur nature, soit par leurs prérogatives; le royaume & le patrimoine des personnes privées? peut-on supposer qu'ils aient réglé par un même décret l'état des rois & l'état des sujets? Il y a plus, qu'ils aient renvoyé à la fin du décret l'article qui concerne les rois, comme un supplément ou comme un accessoire, & qu'ils se soient expliqués en deux lignes sur une matière de cette importance, tandis qu'ils s'étendoient assez au long sur ce qui regarde les sujets? 2°. Le texte du code *salique* doit s'entendre, privativement à toute autre chose, des terres de conquête qui furent distribuées aux François à mesure qu'ils s'établissoient dans les Gaules, en récompense du service militaire, & sous la condition qu'ils continueroient de porter les armes, & la loi déclare que les femmes ne doivent avoir aucune part à cette espèce de bien, parce qu'elles ne pouvoient acquitter la condition sous laquelle leurs pères l'avoit reçu. Or il est certain par les formules de Marculfe, que quoique les femmes n'eussent aucun droit à la succession des terres *saliques*, elles y pouvoient cependant être rappelées par un acte particulier de leur père. Si le royaume avoit été compris sous le nom de terre *salique*, pourquoi au défaut des mâles les princesses n'auroient-elles pas été également rappelées à la succession à la couronne? Mais le contraire est démontré par un usage constant depuis l'établissement de la monarchie, & dont l'origine se perd dans les ténèbres de l'antiquité. Car pour ne nous en tenir qu'à la première race de nos rois, Clotilde, fille de Clovis, ne fut point admise à partager avec ses frères, & le roi des Wisigoths qu'elle avoit épousé, ne réclama point la part de sa femme. Théodechilde, fille du même Clovis, fut traitée comme sa sœur. Une autre Théodechilde, fille de Thierri I, selon Flodoard, & mariée au roi des Varnes, selon Procope, subit le même sort. Théodebalde succéda seul à son père Théodebert au préjudice de ses deux sœurs, Ragintrude & Bertcare. Chrodsinde & Chrotberge survécurent à Childebert leur père; cependant Clotaire leur oncle hérita du royaume de Paris. Alboin, roi des Lombards, avoit épousé Closinde, fille de Clotaire I. Mais après la mort de son beau-père, Alboin ne prit aucunes mesures pour faire valoir les droits de sa femme. Ethelbert, roi de Kent, avoit épousé la fille aînée de Charibert, qui ne laissa point de fils; cependant le royaume de Paris échut aux collatéraux, sans opposition de la part d'Ethelbert. Gontran avoit deux filles, lorsque se plaignant d'être sans enfans, il désigna son neveu Childebert pour son successeur. Chilperic avoit perdu tous ses fils, Basine & Rigunthe lui restoient encore, lorsqu'il répondit aux ambassadeurs du même Childebert : « Puisque je n'ai point de postérité masculine, le » roi votre maître, fils de mon frère, doit être » mon seul héritier ». Tous ces divers exemples démontrent que les filles des rois etoient exclues de la couronne; mais l'étoient-elles premiérement par la disposition de la loi *salique?*

M. de Foncemagne répond que le chapitre lxij du code *salique* peut avoir une application indi-

recte à la succession au royaume. De ce que le droit commun des biens nobles, dit-il, étoit de ne pouvoir *tomber*, pour me servir d'une expression consacrée par son ancienneté, *de lance en quenouille*, il faut nécessairement conclure que telle devoit être à plus forte raison la prérogative de la royauté, qui est le plus noble des biens, & la source d'où découle la noblesse de tous les autres. Mais la loi en question renferme seulement cette conséquence, elle ne la développe pas, & c'en est assez pour que nous puissions soutenir que les femmes ont toujours été exclues de la succession au royaume de France par la seule coutume, mais coutume immémoriale, qui, sans être fondée sur aucune loi, a pu cependant être nommée *loi salique*, parce qu'elle tenoit lieu de loi, & qu'elle en avoit la force chez les françois. Agathias, qui écrivoit au sixieme siècle, appeloit déja cette coutume la *loi du pays*, *πατριος νομος* & dès-lors elle étoit ancienne, puisque Clovis I, au préjudice de ses sœurs Alboflede & Lantilde, avoit succédé seul à son pere Chilpéric. Les françois l'avoient empruntée des germains chez qui on la trouve établie dès le temps de Tacite, qui remarque comme une exception aux coutumes universellement établies parmi les germains, que les sitons qui faisoient partie des sueves, étoient gouvernés par une femme : *cætera similes*, dit cet historien, *uno differunt, quod fœmina dominatur ; de morib. Germanor. in fine*, ou, pour parler plus exactement, dès le temps de Tacite elle étoit observée par les françois, que l'on comprenoit alors sous le nom de *Germains*, commun à toutes les nations germaniques. Ils l'apportèrent au-delà du Rhin comme une maxime fondamentale de leur gouvernement, laquelle avoit peut-être commencé d'être usitée parmi eux, avant même qu'ils eussent connu l'usage des lettres. C'est ce qui faisoit dire au fameux Jérôme Bignon, *qu'il faut bien que ce soit un droit de grande autorité, quand on l'a observé si étroitement, qu'il n'a point été nécessaire d'en rédiger une loi par écrit. De l'excellence des rois & du royaume de France*, *pag.* 286.

Les recherches également curieuses & solides de ces deux académiciens confondent pleinement l'opinion téméraire de l'historien Duhaillan, qui avance que le paragraphe 6 de l'article 62, concernant la terre *salique*, avoit été interpolé dans le chapitre des aleuds par Philippe-le-Long, comte de Poitou, ou du moins qu'il fut le premier qui se servit de ce texte pour exclure sa nièce, fille de Louis-le-Hutin, de la succession à la couronne, & qui fit, dit cet écrivain, croire au peuple françois, ignorant des lettres & des titres de l'antiquité des francs, que la loi qui privoit les filles de la couronne de ce royaume, avoit été faite par Pharamond.

Que cette loi, dit M. l'abbé de Vertot, ait été établie par Pharamond ou par Clovis, princes qui vivoient l'un & l'autre dans le cinquième siècle, cela est assez indifférent. Mais l'existence des lois *saliques*, & plus encore leur pratique sous nos rois de la première & de la seconde race est incontestable. Il ne se trouve aucun manuscrit ni aucun exemplaire sans l'article 62 qui exclut de toute succession à la terre *salique*, preuve que ce n'est pas une interprétation. Le moine Marculphe, qui vivoit l'an 660, cite expressément cette loi dans ses formules, & enfin on étoit si persuadé, même dans le cas dont parle Duhaillan, que tel avoit toujours été l'usage du royaume que, selon Papire Masson, les pairs & les barons, & selon Mézerai, les états assemblés à Paris décidèrent que la loi *salique* & la coutume inviolable gardée parmi les françois, excluoient les filles de la couronne ; & de même quand, après la mort de Philippe-le-Long, Edouard III, roi d'Angleterre, descendu par sa mere Isabelle de Philippe-le-Bel, se porta pour prétendant au royaume de France. « Les » douze pairs de France & les barons s'assemblè- » rent à Paris, dit Froissart, *liv. I, chap. xxij*, » au plus tôt qu'ils purent, & donnèrent le royaume » d'un commun accord à Messire Philippe de Va- » lois, & en ôtèrent la reine d'Angleterre & le » roi son fils, par la raison de ce qu'ils dient que » le royaume de France est de si grande noblesse » qu'il ne doit mie par succession aller à femelle ». *Mém. de l'acad. des Inscrip. tom. II, Dissert.* de M. l'abbé de Vertot, *sur l'origine des lois* saliques, *pag.* 603 *& suiv. pag.* 610, 611, 615, & 617. *tom. VIII. Mém. hist.* de M. de Foncemagne, *pag.* 400, 493, 495, & 496. (*A. R.*)

SALIS, (ULYSSE de) (*Hist. litt. mod.*) capitaine illustre du dix-septième siècle, de la maison des barons de *Salis*, né en 1594, servit d'abord les vénitiens, puis sa patrie dans la guerre de la Valteline. Il amena une compagnie de suisses à Louis XIII au siége de la Rochelle, signala sa valeur dans cette expédition, & à l'attaque du Pas-de-Suze en 1629. Il servit encore sa patrie contre les autrichiens, sous le duc de Rohan, en 1635 ; il battit, le 4 avril de cette même année, les espagnols au mont Francesca ; il fut le seul des grisons qui ne voulut point entrer dans le traité de paix fait avec la maison d'Autriche. Il continua de s'attacher à la France, fut fait, en 1641, maréchal de camp, se distingua, cette même année, au siége de Coni, en fut fait gouverneur, prit, le 19 octobre, le château de Démont. Il mourut dans son pays en 1674.

SALISBÉRI, *ou* SALISBURI *ou* SARISBÉRI, SARISBERIENSIS, (JEAN de) (*Hist. litt. mod.*) savant anglois du douzième siècle, ami de saint Thomas de Cantorbéry, avoit été blessé en le défendant contre ses assassins : il fut, dans la suite, évêque de Chartres. On a de lui différens ouvrages : le principal est celui qui a pour titre : *Polycraticus, sive de nugis Curialium & vestigiis Philosophorum*, & qui a été tra-

duit en françois, fous le titre de *Vanités de la Cour. Salisberi* étoit né vers l'an 1110; & mourut en 1182.

SALLE, (ANTOINE de la) (*Hift. litt. mod.*) écrivain françois du quinzième fiècle, fecrétaire du roi de Sicile, René d'Anjou, eft auteur de l'*Hiftoire de Petit-Jean de Saintré & de la Dame des belles Coufines*, hiftoire fi agréablement rajeunie par M. le comte de Treffan.

SALLE, (SIMON-PHILIBERT DE L'ETANG de la) (*Hift. litt. mod.*) confeiller au préfidial de Reims, mort à Paris le 20 mars 1765, eft auteur de deux ouvrages utiles, le *Traité des Prairies artificielles*, & le *Manuel d'Agriculture, pour le laboureur, le propriétaire & le gouvernement.*

SALLE, *terme de relation*, c'eft le nom que nos voyageurs donnent aux poches qu'ont les finges aux deux côtés de la mâchoire, où ils ferrent ce qu'ils veulent garder. (*D. J.*)

SALLENGRE, (ALBERT-HENRI de) (*Hift. litt. mod.*) connu principalement par fes mémoires de littérature, continués par le P. Defmolets, mériteroit de l'être davantage par fon début dans les lettres. Il s'annonça par des thèfes *contre la coutume de donner la queftion;* on a de plus, de lui, l'hiftoire du fameux parafite Montmaur; *novus thefaurus antiquitatum Romanarum;* une édition des poéfies de la Monnoye. Mort à vingt-neuf ans, le 27 juillet 1723.

SALLIER, (CLAUDE) (*Hift. litt. mod.*) garde de la bibliothèque du roi, fils d'un autre Claude *Sallier*, naquit le 4 avril 1685, à Saulieu en Bourgogne; il fit fa réthorique, fa philofophie & fa théologie à Dijon. Arrivé à Paris, il y fut chargé de l'éducation du jeune marquis de Rupelmonde, qui fut tué au mois d'avril 1745, au combat de Pfaffenhoven, entre Munich & Donavert, & dont la jeune veuve tournant toute fa douleur du côté de la pénitence, & ne cherchant de confolation que dans les auftérités, fe fit Carmélite. La comteffe de Rupelmonde, mère du marquis, & qui s'étoit toujours applaudie du choix qu'elle avoit fait de l'abbé *Sallier* pour lui confier l'éducation de fon fils, fut toujours l'amie & la protectrice de cet habile inftituteur; elle contribua beaucoup à le faire connoitre & à lui procurer les places où fon mérite le mettoit en droit de prétendre. Il fut reçu en 1715 à l'académie des infcriptions & belles-lettres; il y portoit la connoiffance des langues hébraïque, fyriaque, grecque, latine, italienne, efpagnole & angloife. Il apprit l'hébreu & le fyriaque à M. le duc d'Orléans, aïeul de M. le duc d'Orléans actuel. En 1729, M. l'abbé *Sallier* fut reçu à l'académie françoife, quoiqu'on n'ait de lui d'autres ouvrages que des mémoires inférés dans le recueil de l'académie des belles-lettres; mais c'étoit un favant qui favoit écrire; & la réunion de ces deux avantages eft affez rare pour être réputée un grand mérite.

En 1719 il avoit été nommé profeffeur en langue hébraïque, au collége Royal.

A la mort de M. Boivin, le cadet, arrivée en 1726, il fut fait garde des livres de la bibliothèque du roi. Il fe diftingua dans cet emploi, par une affiduité qu'il pouffa jufqu'à ne pas fe permettre d'être un feul jour fans paffer la matinée entière dans la bibliothèque, à répondre à ceux qui le confultoient, à leur indiquer les matériaux qu'ils devoient mettre en œuvre, fuivant les différens objets de leurs travaux; à mettre lui-même, dans les livres qui compofent cette immenfe bibliothèque, l'ordre le plus favorable, le plus propre à en faciliter l'ufage. L'abbé *Sallier* fut, fur-tout, utile aux gens de lettres, par la variété de fes connoiffances; il les a répandues dans le catalogue de cette bibliothèque, catalogue dont il a publié dix volumes, & qui, lorfqu'il fera complet, fera un précieux répertoire des notions & des erreurs humaines, & un grand tableau des travaux des gens de lettres.

Ses foins s'étendoient auffi fur les manufcrits; ce fut de fon temps que la bibliothèque fit l'acquifition des manufcrits de Colbert. Ce fut lui, qui avec l'abbé Targny & l'abbé Sévin, fut chargé de les examiner & de les apprécier.

Il a laiffé en mourant le nombre des imprimés augmenté d'un cinquième, & celui des manufcrits, d'un tiers.

L'abbé Sévin fon ami, & lui, s'étoient inftitués réciproquement légataires univerfels; l'abbé Sévin mourut le premier, l'abbé *Sallier* adopta fes héritiers naturels, & « la générofité du légataire univer- » fel, dit M. le Beau, les dédommagea avec avan- » tage de ce que le teftament fembloit leur ôter, » & ils eurent à fe féliciter de cette efpèce d'exhé- » dération.

On n'a fu qu'à la mort de l'abbé *Sallier* combien il étoit charitable & combien de malheureux fubfiftoient par fes bienfaits. Il mourut le 9 janvier 1761. Il avoit une phyfionomie noble & impofante.

On lui reproche, dit M. le Beau, une fermeté un peu auftère, parce qu'il ne fouffroit pas que les livres fuffent long-temps abfens de la bibliothèque, & qu'il ne les prêtoit guères qu'à des gens connus, avoit-il tort? Celui qui écrit ceci, & à qui on avoit fait peur de fa févérité, l'a éprouvé très-indulgent & très-communicatif, non-feulement pour les imprimés, mais même pour les manufcrits, dans un temps où il n'étoit encore connu, ni de l'abbé *Sallier*, ni des gens de lettres. Les gens de lettres reconnoiffans, ont rendu à l'abbé *Sallier* divers hommages, parmi lefquels on ne doit pas omettre celui du P. Desbillons, qui lui a dédié fes fables, & qui lui dit, dans l'épitre dédicatoire:

Etenim sincerâ, candidâque præditum
Te mentis indole esse nôrunt plurimi,
Tibi quos adjunxit nexibus læta aureis
Necessitudo; deinde liberalium
Præstare te magnâ artium peritiâ,
Neque te latinis esse quàm græcis libris,
Minùs assuetum quos prisca polivit manus,
Latere opinor litterato nemini.

M. Melot, son collègue, (*voyez son article.*) étoit utile à ses travaux, & M. l'abbé *Sallier* avoit voulu être utile à sa fortune; ils ont donné ensemble la meilleure édition de Joinville sur un manuscrit plus complet que tous ceux dont on avoit eu connoissance jusqu'alors.

SALLO, (DENYS de) (*Hist. litt. mod.*) Conseiller au parlement, inventeur du journal des savans, le premier & le père de tous les journaux littéraires; il le composa sous le nom du sieur de Hédouville, un de ses domestiques, *Pseudonymie* d'assez mauvais goût & tenant trop de l'ancien préjugé, qui abandonnoit au peuple la science & le talent. Vigneul-Marville, c'est-à-dire, l'écrivain qui a pris ce nom, dit que M. de *Sallo* mourut de douleur d'avoir perdu au jeu cent mille écus, l'abbé Gallois, successeur de M. de *Sallo*, dans la composition du journal des savans, traite ce fait de calomnie. Sallo mourut en 1669.

SALLUSTE, (CRISPUS-SALLUSTIUS) (*Hist. rom.*) célèbre historien romain. Quelques savans, entr'autres le P. Dotteville, l'un de ses traducteurs, regardent comme faux ou suspects presque tous les monumens d'après lesquels on a écrit jusqu'à présent la vie de cet historien; ils jugent qu'on a mal-à-propos mis sur son compte tout ce qu'on lit dans les auteurs sur les différentes personnes qui ont porté à Rome le nom de *Salluste.*

L'historien naquit à Amiterne, l'an de Rome 669, sous le consulat de Cinna & de Carbon. Il fut fait tribun du peuple à l'âge de trente-deux ans. On dit que Milon le surprit avec sa femme Fausta, fille de Sylla, & se vengea de cet outrage par un autre, *à Milone loris benè cæsum fuisse*, ce qui engagea *Salluste* à saisir l'occasion du meurtre de Claudius, pour s'élever avec la plus grande véhémence contre Milon & contre Cicéron, son défenseur. Il se réconcilia pourtant dans la suite avec l'un & l'autre. Il fut chassé du sénat par le censeur Claudius Pulcher, à cause de ses déréglemens, si on en croit la déclamation contre *Salluste*, faussement attribuée à Cicéron; *Salluste* se retira dans les Gaules auprès de César, qui le ramena dans Rome, & lui fit obtenir la Questure; il lui donna ensuite le gouvernement de Numidie, où l'on prétend qu'il s'enrichit trop & trop promptement: on présume que ce fut à son retour de la Numidie, qu'au sein du loisir & de la fortune, il composa ses ouvrages, où il ne perd pas une occasion de vanter la douceur de l'un & d'inspirer le mépris de l'autre; il ne jouit de tous deux, qu'environ deux ans, & mourut âgé de quarante-quatre ans, avant la bataille d'Actium.

Il tient dans ses écrits, dit le P. Dotteville, le langage d'un honnête homme, il n'est pas absolument démontré qu'il ne l'ait pas été.

Quoiqu'il ait plu à Scaliger d'appeler *Salluste omnium scriptorum numerosissimum*, il est certain qu'il n'est en général rien moins que nombreux, & que c'est, au contraire, après Tacite, le plus concis de tous les historiens Romains. Nous voyons dans Suétone, dans Aulugelle, dans Sénèque, dans Quintilien, &c., qu'on a reproché à *Salluste* & de la vieillesse dans le langage, & du néologisme, défauts dont il n'est plus guères possible de juger aujourdhui; on lui a reproché aussi une précision affectée & une brièveté obscure. Nous convenons de la précision & de la brièveté; mais si nos suffrages modernes pouvoient balancer ces jugemens antiques, & les noms respectables de ceux qui les ont prononcés, nous demanderions grace pour cette prétendue obscurité que nous n'apercevons point du tout dans *Salluste*, & qui seroit pourtant encore plus sensible pour les modernes que pour les anciens; il nous semble que, malgré sa brièveté, *Salluste* est un des auteurs latins les plus clairs, les plus aisés à lire, & qui arrêtent le moins ceux qui n'ont pas un grand usage de la langue latine; cette concision sans obscurité, est même un avantage caractéristique que *Salluste* nous paroît avoir sur Tacite, auquel le reproche d'obscurité convient quelquefois, mais qui, de son côté, a sur *Salluste* d'autres avantages, par exemple, celui d'une énergie encore plus marquée, d'une hardiesse de pinceau plus tranchante, & d'une politique plus fine & plus profonde. La brièveté de *Salluste* consiste principalement, en ce que, comme Tacite, il n'exprime rien de ce qui peut aisément se sous-entendre, en ce qu'il ne pèse point sur une idée, qu'il ne la développe guères par des idées accessoires du même genre, qu'il se contente de la montrer & de passer rapidement; mais il la montre, & il la montre comme un trait de lumière dont l'esprit est frappé, & qui ne lui laisse plus rien à desirer, quoique l'oreille puisse encore desirer quelque chose; car elle a ses droits sur les mots, comme l'esprit sur les idées.

Il y a un autre Salluste, *Crispus Sallustius*, dont parlent Horace & Tacite, & auquel ils reprochent du luxe & de la prodigalité; *diversus à veterum instituto per cultum & munditias copiâque & affluentiâ luxui propior*, dit Tacite; on croit que c'est un petit-fils d'une sœur de l'historien, & qu'ayant été adopté par celui-ci, il prit son nom; c'est ce même *Salluste*, qui fut chargé par Tibère de la commis-

ſion délicate de le défaire d'Agrippa-Poſthume, & que Tibère vouloit déſavouer. (*Voyez l'article* TIBÈRE.) Horace lui reproche ſes folles dépenſes pour des affranchies.

Tutior at quantò merx eſt in claſſe ſecundâ!
Libertinarum dico, Salluſtius in quas
Non minùs inſanit, quàm qui mœchatur, at hic ſi
Quà res, quà ratio ſuaderet, quàque modeſtè
Munificum eſſe licet, vellet bonus atque benignus
Eſſe, daret quantùm ſatis eſſet, nec ſibi damno
Dedecorique foret.

C'eſt au même *Salluſte* qu'Horace adreſſe l'ode du livre 2, & cette ode eſt plutôt une leçon qu'un éloge; quand il l'appelle :

avaris
Abditæ terris inimice lamnæ.

Il ne le loue pas d'un généreux mépris pour les richeſſes, il lui reproche d'être ce qu'on appelle proverbialement parmi nous, un *bourreau d'argent.*

SALMANASAR, (*Hiſt. des Aſſyriens.*) Ce roi des Aſſyriens n'eſt connu que par nos annales ſacrées; à ſon avénement à l'empire il tourna ſes armes contre Oſée, roi de Samarie, pour le forcer de lui payer le tribut auquel tous les rois Iſraélites étoient aſſujettis. Oſée, fortifié de l'alliance des Egyptiens, ſe crut aſſez puiſſant pour ſe tirer d'une indépendance humiliante. *Salmanaſar* le fit bientôt repentir de ſa préſomption, il marcha contre lui à la tête d'une nombreuſe armée, & ſe rendit maître de Samarie après trois mois de ſiége. Oſée, chargé de chaînes, fut tranſplanté avec tous ſes ſujets dans la Médie. Le monarque vainqueur, pour les remplacer, peupla le pays de Samarie de Babyloniens & de pluſieurs autres peuples, dont il avoit éprouvé la fidélité. Les Samaritains ne revirent plus leur ancienne patrie. On n'y renvoya qu'un prêtre pour y rétablir le culte primitif, dont l'abolition avoit attiré les vengeances céleſtes ſur les nouveaux habitans, des troupeaux de lions affamés portoient la déſolation dans la campagne & les bourgs. Tobie, qui avoit été mené en captivité avec ſa femme & ſon fils, s'inſinua dans la faveur du prince Aſſyrien qui lui confia les plus importans emplois de l'état. *Salmanaſar*, enflé de ſes premiers ſuccès, pouſſa plus loin ſes conquêtes. Ses armes triomphantes détruiſirent le royaume d'Iſraël, qui avoit ſubſiſté deux cent cinquante années depuis ſa ſéparation de celui de Juda; il enleva le veau d'or que Jéroboam avoit fait ériger en Bethel. Quoique la conquête des dix tribus eût rendu ſon nom redoutable, Ezéchias, roi de Jéruſalem, plein d'une confiance peut-être préſomptueuſe, refuſa de lui payer le tribut auquel il étoit ſoumis. Les Tyriens, puiſſans par leurs richeſſes & leurs forces maritimes, embraſsèrent ſa querelle. Leurs intérêts étoient communs. Ils étoient comme lui tributaires des Aſſyriens, qui leur diſputoient l'empire de la mer, & mettoient des entraves à leur commerce par terre. L'avantage de la ſituation de leur ville en aſſuroit l'indépendance; mais avec leurs monceaux d'or qu'ils étaloient comme ſignes de leur puiſſance, ils ne pouvoient protéger leurs poſſeſſions éloignées ni leurs alliés. *Salmanaſar* leur fit bientôt éprouver ſa vengeance : le territoire de Samarie fut ravagé, la Phénicie, & la Syrie eurent la même deſtinée. Sidon & pluſieurs autres villes, épouvantées d'un torrent prêt à ſe déborder ſur eux, s'en garantirent par une prompte ſoumiſſion, & en reconnoiſſant *Salmanaſar* pour ſouverain. Ce prince voulant ne laiſſer aucuns veſtiges de la puiſſance des Tyriens, équipa une flotte de ſoixante vaiſſeaux dans l'eſpoir de ravir à ſes ennemis la ſouveraineté des mers; mais tous ſes vaiſſeaux furent coulés à fond. Il ſe flatta d'être plus heureux ſur terre : Tyr fut aſſiégée. Il crut s'en aſſurer la conquête, en détournant les eaux. L'induſtrie des aſſiégés leur fournit la reſſource des puits. Les Aſſyriens, après un ſiége de cinq ans, furent obligés de renoncer à leur entrepriſe. *Salmanaſar* mourut avant d'avoir terminé cette guerre. (*T--N.*)

SALOMÉ, *pacifique*, (*Hiſt. ſacrée.*) C'eſt le nom que l'on donne à la danſeuſe, fille d'Hérodias, qui danſa un jour avec tant de grâce devant Antipas, que ce prince, dans l'ivreſſe de ſa joie, lui promit de lui donner tout ce qu'elle lui demanderoit, fût-ce la moitié de ſon royaume, *Marc, vj. 23. Salomé*, conſeillée par ſa mère, demanda la tête de Jean-Baptiſte, qui ne ceſſoit de crier avec raiſon, contre le mariage inceſtueux d'Hérodiade & d'Antipas; & le roi qui avoit du reſpect pour le ſaint qui le cenſuroit, fut fâché de cette demande; mais comme il avoit donné ſa parole, il ſe crut obligé de tenir un ſerment injuſte, & il envoya couper la tête de Jean, *ibid. 26.* (+)

SALOMÉ, (*Hiſt. ſacrée.*) femme de Zébédée, & mère de S. Jacques le majeur, & de S. Jean l'évangéliſte, une des ſaintes femmes qui avoit coutume de ſuivre le Sauveur dans ſes voyages, & de le ſervir. Ce fut elle qui demanda à J. C. que ſes deux fils, Jacques & Jean fuſſent aſſis, l'un à ſa droite, l'autre à ſa gauche, lorſqu'il ſeroit arrivé à ſon royaume, *Matt. xx. 21. Salomé* accompagna Jéſus au Calvaire, & ne l'abandonna pas même à la croix, *Marc, xv. 40.* Elle fut auſſi du nombre de celles qui achetèrent des parfums pour l'embaumer, & qui vinrent pour cet effet le dimanche, dès le matin, au ſépulcre, *Marc. xvj. 1.* Quand elles furent arrivées, elles virent la pierre du tombeau qui étoit ôtée, & étant entrées dans l'intérieur du tombeau, elles y virent un ange qui leur apprit que Jéſus-Chriſt étoit reſſuſcité; & comme elles revenoient à Jéruſalem, Jéſus-Chriſt ſe fit voir à elles dans le chemin, & leur dit d'annoncer à

ses frères de Galilée qu'ils le verroient, *Matt. xxvij. 10.* C'est tout ce que l'Evangile nous apprend de *Salomé*, & tout ce que l'on ajoute de plus est apocryphe. (+)

SALOMÉ, (*Histoire des juifs.*) sœur d'Hérode, dit le grand, femme artificieuse, intrigante & cruelle, auteur de la mort de Mariamne, sa belle-sœur, & qui paroît avoir été peinte avec beaucoup de vérité dans la tragédie de *Mariamne* de M. de Voltaire.

SALONIN, (*Publius-Licinius-Cornelius Saloninus*) (Hist. rom.) prince mort à l'âge d'environ dix ans, & dont par conséquent l'histoire n'est pas longue. Il étoit fils de l'empereur Gallien & de Salonine, c'est-à-dire d'un empereur foible & d'une femme forte. L'empereur Valérien, son aïeul, l'avoit nommé César l'an 255. On l'envoya l'année suivante avec Albinus, son gouverneur, dans les Gaules, contrée qu'on croyoit plus propre à l'élever à-la-fois & pour les lettres & pour les armes. Son seul séjour dans ces provinces les maintint dans l'obéissance jusqu'en 261, que Posthume, un de ces nombreux tyrans qui, sous le règne de Gallien, s'élevoient dans toutes les parties de l'empire, se fit proclamer empereur, &, à la tête d'une armée victorieuse, força les habitans de Cologne de lui livrer *Salonin* qu'il fit mourir.

SALONINE, (*Julia-Cornelia Salonina*) Hist. rom.) mère du précédent, étoit, comme nous l'avons dit, une femme d'un grand courage; elle inspiroit seule à Gallien, son mari, celui de résister quelquefois à cette foule de tyrans que sa mollesse faisoit naître de toutes parts; elle l'accompagnoit dans les expéditions militaires qu'elle l'encourageoit à entreprendre; elle l'aidoit de ses conseils & des ressources de son génie; elle pensa être prise par les Goths, lorsque Gallien les chassa de l'Illyrie. A ses grandes qualités elle joignoit les charmes de la figure, l'ascendant des vertus, le mérite de la bienfaisance, la culture de l'esprit. Protectrice & amie des savans, elle fut savante elle-même; elle avoit obtenu pour le philosophe platonicien Plotin la permission de bâtir une ville, & de la gouverner selon les lois de la république de Platon; elle devoit se nommer *Platonopolis.* La chose en resta au simple projet. On dit qu'un projet semblable, mais sur un plan différent, & conçu dans d'autres vues, a été renouvelé dans ces derniers temps. Il n'a pas eu non plus d'exécution. Dans une conjuration formée contre Gallien, *Salonine* périt avec lui & avec les princes de sa famille, le 20 mars 268.

SALTATESQUIS, s. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne à des juges ou aux membres d'un tribunal supérieur, qui décide de toutes les affaires parmi les nègres qui habitent le pays appelé *Sierra Leona*, en Afrique. Leur réception est des plus singulières. Le candidat est assis sur une sellette de bois, là le président lui frappe à plusieurs reprises le visage avec les intestins sanglans d'un bouc qui a été tué pour la cérémonie; il lui en frotte ensuite tout le corps, après quoi il lui met un bonnet rouge sur la tête, en prononçant le mot *saltatesqui*; il le revet d'une longue robe garnie de plumes, & la fête finit par immoler un bœuf & par des réjouissances. Les avocats qui plaident devant la cour des *saltatesquis* ont des cliquets dans leurs mains, & des clochettes aux jambes, qu'ils font sonner afin de réveiller l'attention des juges aux endroits de leurs plaidoyers qui demandent le plus d'attention. (*A. R.*)

SALVADOR, (ANDRÉ) (*Hist. litt. mod.*) poète dramatique italien du dix-septième siècle: ses pièces de *Medore*, de *Flore*, & sur-tout de *Sainte-Ursule*, jouissent de quelqu'estime.

SALVAN DE SALIEZ, (ANTOINETTE de) (*Hist. litt. mod.*) est au nombre des femmes qui se sont fait un nom par les talens littéraires sous le règne de Louis XIV; elle a laissé des lettres & des poésies, mais elle est plus connue par son *histoire de la comtesse d'Isembourg*, qui a été traduite en différentes langues. Elle étoit d'Alby, elle y est née, & elle y est morte après avoir rempli une carrière de quatre-vingt-douze ans. Née en 1638, la même année que Louis XIV, elle n'est morte qu'en 1730. Elle étoit de l'académie des *Ricovrati* de Padoue. Elle avoit formé, en 1704, une *société des chevaliers & chevalières de la Bonne-Foi.* Son mari, Antoine de Fontvielle, seigneur de Saliez, étoit Viguier d'Alby.

SALVIATI, (*Hist. d'Ital.*) noble & ancienne famille de Florence, alliée à la maison de Médicis, & par elle à plusieurs maisons royales de l'Europe, étoit, dès l'an 1200, au nombre des premières familles de l'état de Toscane. Jacques Salviati, qui, en 1400, acquit le comté de Bagni à sa république, fut surnommé le Grand. (Voyez à l'article *Pazzi*, l'histoire de François Salviati, archevêque de Pise, pendu dans ses habits épiscopaux aux fenêtres du palais des Médicis ou de l'hôtel-de-ville de Florence, pour la part qu'il avoit eue à la conjuration des Pazzi contre les Médicis.) La famille Salviati a produit plusieurs cardinaux célèbres, entre autres Jean & Bernard, frères, & Antoine-Marie leur neveu, tous trois successivement évêques de Saint Papoul. Bernard, avant d'embrasser l'état ecclésiastique, s'étoit fait, dans l'ordre de Malthe, un nom redoutable à tout l'empire Ottoman; il avoit ruiné le port de Tripoly, mis en poudre tous les forts qui avoient osé résister à ses armes, pris la ville de Coron dans la Morée, couru tout l'Archipel jusqu'au détroit des Dardanelles, brûlé l'île de Scio, il avoit emmené un grand nombre

d'esclaves, Paul Jove loue son courage & sa bonne conduite, & l'expérience qu'il avoit acquise dans les guerres maritimes : *constanti compositoque ingenio vir militiæ maritimæ assuetus.* Catherine de Médicis, sa parente, lui procura le chapeau & le fit son grand aumonier.

Salviati est aussi le nom d'un fameux peintre italien, ainsi nommé, parce que le cardinal Salviati, (Jean) frère aîné de Bernard, étoit son protecteur, & le logeoit dans son palais à Rome. En 1554 il vint en France pour travailler à Fontainebleau. De retour en Italie, il mourut en 1563. Il étoit né en 1510. Il se nommoit François.

SALVIEN, (Salvianus) (*Hist. Ecclés.*) Prêtre de Marseille au cinquième siècle, déplora & plaignit avec une douleur si éloquente les déréglemens de son temps, qu'il fut nommé *le Jérémie du quinzième siècle.* On ne croit pas qu'il ait été évêque comme quelques-uns l'ont prétendu; on l'appelle le prêtre de Marseille, mais on l'appeloit en même temps le maître des évêques. Il reste de lui un traité de la Providence de Dieu, un autre contre l'avarice, quelques épîtres; le tout a été traduit en françois par le père Bonnet de l'Oratoire. Bossuet, dans l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, cite Salvien avec honneur & avec éloge; il tire de son livre de la Providence de Dieu un passage qui est une peinture vive & vraie de la situation du malheureux roi Charles I. « Le » voyez-vous ce grand roi, dit le saint & éloquent » prêtre de Marseille; le voyez-vous seul abandonné, » tellement déchu dans l'esprit des siens qu'il devient » un objet de mépris aux uns, &, ce qui est plus in- » supportable à un grand courage, un objet de pitié » aux autres ? Ne sachant, poursuit Salvien, de la- » quelle de ces deux choses il avoit le plus à se plain- » dre, ou de ce que Siba le nourrissoit, ou de ce » que Séméi avoit l'insolence de le maudire. *Dejectus usque in suorum, quod grave est, contumeliam, vel quod gravius, misericordiam; ut vel Siba eum pasceret, vel ei maledicere Semei publicè non timeret.* Il fut tolérant, & loin de vouloir qu'on punit dans ce monde les hérétiques, il soutient même que nous ne savons pas comment Dieu les traitera dans l'autre. *Hæretici sunt sed non scientes.... apud nos sunt hæretici, apud se non sunt.... veritas apud nos est sed illi apud se esse præsumunt.... errant sed bono animo errant.... qualiter pro hoc ipso falsæ opinionis errore in die judicii puniendi sunt, nullus potest scire nisi judex.* De gubernatione Dei, lib. 5, pag. 150, 151.

SALVINI, (Antoine-Marie) *Hist. litt. mod.*) florentin célèbre, est un des écrivains italiens qui ont le plus contribué au rétablissement du bon goût en Italie, & un des académiciens de la Crusca qui ont le plus contribué à la perfection du dictionnaire. Il a traduit en vers italiens les plus beaux monumens de la littérature grecque, latine, françoise, angloise, l'Iliade & l'Odyssée, Hésiode, Théocrite, Anacréon, Aratus, Musée, les hymnes d'Orphée & de Callimaque, diverses épigrammes grecques, quelques comédies d'Aristophane, les vers dorés de Pythagore, l'art poëtique & quelques satyres d'Horace; l'art poëtique de Boileau; la tragédie de Caton d'Addisson. C'étoit, sans doute, travailler utilement pour les progrès du goût que de rendre propres à sa nation ces excellens modèles. Il a traduit jusqu'à la vie de Saint François de Sales de Marsolier. Il y a de plus beaucoup d'ouvrages originaux de lui en vers & en prose, entre autres l'oraison funèbre du célèbre Antoine Magliabecchi. *Salvini* mourut à Florence en 1729.

SAM

SAMANÉEN, s. m. (*Hist. des relig. oriental.*) les *Samanéens* étoient des philosophes indiens, qui formoient une classe différente de celle des brachmanes, autre secte principale de la religion indienne. Ils n'ont point été inconnus des européens. Strabon & S. Clément d'Alexandrie en ont fait quelque mention. Megasthene, qui avoit composé des mémoires sur les indiens, appelle les philosophes dont il s'agit, *Germanés*; S. Clément d'Alexandrie *Sarmanes* ou *Semni*, & rapporte l'origine de ce dernier nom au mot grec σεμνος, *vénérable.* Porphyre les nomme *Samanéens*, nom qui approche davantage de celui de *Schamman*, encore usité dans les Indes pour désigner ces philosophes.

Les *Samanéens*, au rapport de S. Clément d'Alexandrie & de S. Jérôme, embrassèrent la doctrine d'un certain Butta, que les indiens ont placé au rang des dieux, & qu'ils croient être né d'une vierge.

Les brachmanes n'étoient originairement qu'une même tribu; tout indien au contraire pouvoit être *Samanéen.* Mais quiconque désiroit entrer dans cette classe de philosophes, étoit obligé de le déclarer au chef de la ville en présence duquel il faisoit l'abandon de tout son bien, même de sa femme & de ses enfans. Ces philosophes faisoient vœu de chasteté, comme les brachmanes ou gymnosophistes. Ils habitoient hors des villes, & logeoient dans des maisons que le roi du pays avoit pris soin de faire construire. Là, uniquement occupés des choses célestes, ils n'avoient pour toute nourriture que des fruits & des légumes, & mangeoient séparément sur un plat qui leur étoit présenté par des personnes établies pour les servir.

Ces *Samanéens* & les brachmanes étoient en si grande vénération chez les indiens, que les rois venoient souvent pour les consulter sur les affaires d'état, & pour les engager à implorer la divinité en leur faveur.

Ils ne craignoient point la destruction du corps, &

& quelques-uns d'entre eux avoient le courage de se donner la mort en se précipitant dans les flammes, afin de purifier leur ame de toutes les impuretés dont elle avoit été souillée, pour aller jouir plus promptement d'une vie immortelle. On leur attribuoit le don de prédire l'avenir, & S. Clément d'Alexandrie dit qu'ils avoient beaucoup de respect pour une pyramide où l'on conservoit les os d'un dieu.

Il y avoit plusieurs branches de ces philosophes, entr'autres celle des *hylobii*, ainsi nommés parce qu'ils étoient retirés dans les forêts & dans les lieux déserts, où ils ne vivoient que de feuilles & de fruits sauvages, n'étoient couverts que de quelques écorces d'arbres, ne faisoient jamais usage du vin, & n'avoient aucun commerce avec les femmes. Celles-ci cependant avoient droit d'aspirer au même degré de perfection, & pouvoient aussi embrasser un genre de vie austère.

Ce qui vient d'être rapporté, d'après les écrivains grecs & latins, est ce qui a déterminé à croire qu'il y a peu de différence entre les *Samanéens* & les brachmanes, ou plutôt qu'ils sont deux sectes de la même religion. En effet, on trouve encore dans les Indes une foule de brachmanes qui paroissent avoir la même doctrine, & qui vivent de la même façon; mais ceux qui ont une parfaite ressemblance avec ces anciens *Samanéens*, sont les talapoins de Siam: comme eux retirés dans de riches cloîtres, ils ne possèdent rien en propre & jouissent d'un grand crédit à la cour; mais quelques-uns plus austères ne vivent que dans les bois & dans les forêts: il y a aussi des femmes qui les imitent.

La doctrine des *Samanéens* se trouve répandue dans les royaumes de Siam, de Pegu, & dans les autres lieux voisins, où les prêtres portent le nom de *talapoins*. Mais le plus commun, & celui sous lequel ils sont connus à la Chine & au Japon, est celui de *bonzes*; dans le Tibet ils sont appelés *lamas*.

L'Inde est le berceau de cette religion, de l'aveu des habitans de tous les pays où elle s'est établie: il y a apparence qu'elle a même pénétré jusques chez les barbares de la Sibérie, où nous trouvons encore des *schammans*, qui sont les prêtres des tungouses; mais elle n'a pas été uniforme dans tous ces différens pays. Plus les *Samanéens* se sont éloignés du lieu de leur origine, plus ils semblent s'être écartés de la véritable doctrine de leur fondateur. Les mœurs des peuples auxquels ils ont enseigné leur religion, y ont apporté quelques changemens, parce que les *Samanéens* se sont attachés plus particuliérement à certains dogmes & à certaines pratiques religieuses qu'ils ont jugé convenir davantage avec le caractère de ceux chez lesquels ils vivoient; mais par-tout on reconnoît la religion indienne.

M. de la Crose, qui a beaucoup parlé des *Samanéens*, dit qu'il n'en reste plus de traces sur les côtes de Malabar & de Coromandel; que le culte des brachmes a succédé à celui des *Samanéens*; que ceux-ci, selon le témoignage des brachmes, ont été détruits par le dieu *Vischnou*, qui dans sa sixième manifestation prit le nom de *Vegouddova avatarum*; qui les traita ainsi, parce qu'ils blasphémoient ouvertement contre sa religion, regardoient tous les hommes comme égaux, n'admettoient aucune différence entre les diverses tribus ou castes, détestoient les livres théologiques des brachmes, & vouloient que tout le monde fût soumis à leur loi. M. de la Croze croit que cet événement est arrivé il y a plus de six cents ans. Mais toutes ces traditions des malabares sont détruites par le témoignage des écrivains grecs qui font mention des brachmes établis de tout temps dans les Indes, & qui leur donnent une doctrine à-peu-près semblable à celle des *Samanéens*: c'est une remarque que M. de la Croze n'a pu s'empêcher de faire.

Si le nom de *Samanéen* ne paroît plus subsister dans cette partie de l'Inde, nous y retrouvons encore les joghis, les vanaprastas, les sanjassis & les avadoutas, connus sous le nom général de *brachmes*, & qui, comme les *Samanéens*, n'admettent aucune différence entre les castes ou tribus, & suivent encore les préceptes de Budda, le fondateur des *Samanéens*. Plusieurs historiens arabes qui ont eu connoissance de ce personnage, le nomment *Boudasp* ou *Boudasf*. Beidawi, célèbre historien persan, l'appelle *Schekmouniberkan*, ou simplement *Schekmouni*; les chinois, *Tche-kia* ou *Chekia-meouni*, qui est le même nom que Schekemouni de Beidawi; ils lui donnent encore le nom de *Foteou* ou *Foto*, qui est une altération de *Phutta* ou *Butta*. Mais le nom sous lequel il est le plus connu dans tous les ouvrages des chinois, est celui de *Fo*, diminutif de *Foto*. Les siamois le nomment *Prahpoudi-tchaou*, c'est-à-dire, le saint d'une haute origine, *Sammana-khutama*, l'homme sans passion, & *Phutta*. M. Hyde dérive ce nom du mot Persan *butt*, idole, & M. Leibnitz a cru que ce législateur étoit le même que le *Wodin* des peuples du nord. Dans la langue des Indiens, *Butta* ou *Budda* signifie *Mercure*.

Il n'est pas aisé de dissiper les ténèbres qui obcurcissent l'histoire de ce fondateur de la religion indienne. Les peuples de l'Inde, toujours portés au merveilleux, ne débitent que des fables qui nous obligent d'avoir recours à des historiens étrangers; & ceux-ci ne nous fournissent point assez de détails pour que nous puissions parvenir à une exacte connoissance du temps & du lieu de la naissance de ce philosophe.

Quoi qu'il en soit, *Fo* ou *Bodha*, après s'être marié à l'âge de 17 ans, & avoir eu de ce mariage un fils, se retira dans les déserts, sous la conduite de cinq philosophes. Il y resta jusqu'à l'âge de 30 ans,

qu'il commença à publier sa doctrine, prêchant le culte des idoles & la transmigration des ames. Il mourut âgé de 79 ans. Pour exprimer sa mort, on rapporte qu'il est passé dans le *nipon* ou *nircupan*, c'est-à-dire, *qu'il est anéanti, & devenu comme un Dieu.* En mourant il dit à ceux de ses disciples qui lui étoient le plus attachés, que jusque-là il ne s'étoit servi que de paraboles, qu'il leur avoit caché la vérité sous des expressions figurées & métaphoriques; mais que son sentiment véritable étoit qu'il n'y avoit point d'autre principe que le vide & le néant, que tout étoit sorti du néant, & que tout y retournoit.

Les dernières paroles de *Fo* produisirent deux sectes différentes. Le plus grand nombre embrassa ce que l'on appelle la *doctrine extérieure* qui consiste dans le culte des idoles; les autres choisirent la *doctrine intérieure*, c'est-à-dire, qu'ils s'attachèrent à ce vide & à ce néant, dont *Fo* les avoit entretenus en mourant.

Les sectateurs de la doctrine extérieure sont ceux que nous connoissons plus communément sous le nom de *brachmes*, de *bonzes*, de *lamas* & de *talapoins*, qui, toujours prosternés aux pieds de leurs Dieux, font consister leur bonheur à tenir la queue d'une vache, adorent Brahma, Vischnou, Eswara & trois cent trente millions de divinités inférieures, font construire des temples en leur honneur, ont une singulière vénération pour l'eau du Gange, & croient qu'après la mort leur ame va recevoir en enfer la punition de ses crimes, ou dans le paradis la récompense de ses vertus, d'où elle sort ensuite pour animer des corps d'hommes, d'animaux, des plantes mêmes; ce qui devient encore une punition ou une récompense jusqu'à ce qu'elle soit parvenue au plus haut degré de pureté & de perfection, auquel toutes ces différentes transmigrations la conduisent insensiblement; ce n'est qu'après avoir parcouru ainsi les corps de plusieurs êtres, qu'elle reparoît enfin dans celui d'un *Samanéen.* Ceux-ci regardent le reste des hommes comme autant de malheureux qui ne peuvent parvenir à l'état de *Samanéen*, qu'après avoir passé par tous les degrés de la métempsycose.

Ainsi le vrai *Samanéen*, ou le sectateur de la doctrine intérieure, étant censé naître dans l'état le plus parfait, n'a plus besoin d'expier des fautes qui ont été lavées par les transmigrations antérieures; il n'est plus obligé d'aller se prosterner dans un temple, ni d'adresser ses prières aux dieux que le peuple adore, dieux qui ne sont que les ministres du grand Dieu de l'univers. Dégagé de toutes ses passions, exempt de tout crime, le *Samanéen* ne meurt que pour aller rejoindre cette unique divinité dont son ame étoit une partie détachée; car ils pensent que toutes les ames forment ensemble l'être suprême, qu'elles existent en lui de toute éternité, qu'elles émanent de lui; mais qu'elles ne peuvent lui être réunies qu'après s'être rendues aussi pures qu'elles l'étoient lorsqu'elles en ont été séparées.

Suivant leurs principes, cet être suprême est de toute éternité; il n'a aucune forme, il est invisible, incompréhensible; tout tire son origine de lui; il est la puissance, la sagesse, la science, la sainteté, la vérité même; il est infiniment bon, juste & miséricordieux; il a créé tous les êtres, & il les conserve tous: il ne peut être représenté par des idoles; mais on peut dépeindre ses attributs, auxquels il ne désapprouve point que l'on rende un culte; car pour lui il est au-dessus de toute adoration: c'est pour cela que le *Samanéen* toujours occupé à le contempler dans ses méditations, ne donne aucunes marques extérieures de culte; mais il n'est pas en même temps athée, comme le prétendent les missionnaires, puisqu'il ne cherche qu'à étouffer en lui toutes les passions pour être en état d'aller rejoindre son Dieu. Ainsi le vide & le néant, principe des *Samanéens*, ne signifient point la destruction de l'ame, mais ils désignent que nous devons anéantir tous nos sens, nous anéantir nous-mêmes pour aller nous perdre en quelque façon dans le sein de la divinité, qui a tiré toutes choses du néant, & qui elle-même n'est point matière.

Cet être suprême des philosophes de l'Inde est l'origine de tous les êtres, & il renferme en lui les principes de toutes choses: ainsi lorsqu'il a voulu créer la matière, comme il est un pur esprit qui n'a aucun rapport avec un être corporel, par un effet de sa toute-puissance, il s'est donné à lui-même une forme matérielle, & a fait une séparation des vertus masculine & féminine, qui jusqu'alors avoient été concentrées en lui; par la réunion de ces deux principes, la création de l'univers devient possible. Le *lingam* si respecté dans l'Inde, est le symbole de ce premier acte de la divinité; & tous ensemble, c'est-à-dire ces cinq principes, composent l'être suprême, qui se sert de leur ministère pour gouverner le monde; mais il viendra un temps qu'il les fera rentrer dans son sein.

Tels sont les principes des *Samanéens* sur la Divinité. On passera sous silence tout ce qui regarde le culte que l'on rend à ces premières émanations de l'être suprême, & le reste de la religion indienne, qui n'est plus celle des *Samanéens*, mais celle du peuple, moins susceptible de ces grandes idées, & de méditations profondes qui font tout le culte des disciples de Budda. On n'entrera pas non plus dans le détail des différentes sectes qui ont pu s'élever parmi eux. On fera seulement remarquer qu'il se trouve une grande conformité entre la doctrine des *Samanéens* & celle des manichéens. (*D. J.*)

SAMANIDES, (*Hist. orientale.*) on appelle *Samanides*, la dynastie des califes fondée par Saman, qui de conducteur de chameaux devint chef d'Arabes; son fils rendit ses enfans dignes des premiers emplois militaires de l'état des califes. Al-Mamon les avança, & Motamed donna à Nasser, petit-fils d'Assad-Ben-Saman, l'an 261 de l'hégire, le

gouvernement de la province de Mawaralnahar ; ou Transoxane. Enfin, l'an 279, Ismaël, frère de Nasser, se rendit le maître absolu de cette province, en conquit d'autres, & fonda un puissant empire, qui a porté le nom de *Samanides*. (*D. J.*)

SAMARA, s. m. (*Hist. de l'inquisit.*) autrement dit *sambenito*, & *samiretta*, noms dignes de leur origine. Espèce de scapulaire ou dalmatique que les inquisiteurs font porter à ceux qu'ils condamnent à être brûlés. Le fond du *samara* est gris, avec la représentation d'une figure d homme, posé sur des tisons allumés avec des flammes qui s'élèvent, & des démons qui l'environnent pleins de joie. Ce raffinement de barbarie, imaginé pour accoutumer le peuple à voir sans peine brûler des malheureux, est peut-être encore plus exécrable que le tribunal même de l'inquisition, tout odieux, tout horrible qu'il est dans son principe. (*D. J.*)

SAMARATH, s. m. (*Hist. mod.*) nom d'une secte de benjans dans les Indes, qui croient que leur dieu qu'ils nomment *Permiscer*, gouverne le monde par trois lieutenans. *Brama*, c'est le premier, a le soin d'envoyer les ames dans les corps que *Permiscer* lui désigne. Le second, nommé *Buffina*, enseigne aux hommes à vivre selon les commandemens de Dieu, que ces benjans conservent écrits en quatre livres. Il a aussi le soin des vivres & de faire croître le blé, les arbres, les plantes, mais après que *Brama* les a animés. Le troisième s'apelle *Maïs* ; son pouvoir s'étend sur les morts, dont il examine les actions passées, pour envoyer leurs ames dans d'autres corps, faire une pénitence plus ou moins rigoureuse, suivant les vertus qu'elles ont pratiquées, ou les crimes qu'elles ont commis dans leur première vie. Lorsque leur expiation est achevée, *Maïs* renvoie ces ames ainsi purifiées à *Permiscer* qui les reçoit au nombre de ses serviteurs. Les femmes de cette secte, persuadées que dans l'autre monde elles vivent sept fois autant, & ont sept fois plus de plaisir qu'elles n'en ont goûté ici-bas, pourvu qu'elles meurent avec leurs maris, ne manquent pas à leurs funérailles de se jeter gaiment dans le bûcher. Dès que les femmes sont accouchées, on met devant leur enfant une écritoire, du papier & des plumes, pour marquer que *Buffina* veut écrire dans l'entendement du nouveau-né la loi de *Permiscer*. Si c'est un garçon, on y ajoute un arc & des flèches, comme un présage de sa valeur future, & de son bonheur à la guerre. Olearius, *tom. II.* (*A. R.*)

SAMBA-PONGO, (*Hist. mod.*) c'est le titre que les habitans du royaume de Loango en Afrique donnent à leurs rois, qu'ils regardent non-seulement comme l'image de la divinité, mais encore comme un dieu véritable ; dans cette idée ridicule, ils lui attribuent la toute-puissance ; ils croient que les pluies, les vents & les orages sont à ses ordres ; c'est pourquoi ils ont recours à lui dans les temps de sécheresse & de stérilité, & à force de présens & de prières, le déterminent à leur rendre le ciel favorable. Lorsque le roi consent aux vœux de ses sujets, il ne fait que tirer une flèche contre le ciel, mais il y a lieu de croire qu'il ne s'y détermine que lorsqu'il voit le temps chargé, surtout quand c'est de la pluie qu'on lui demande. En un mot, ces peuples croient qu'il n'y a rien d'impossible pour leur monarque, & lui rendent en conséquence les honneurs divins. Malgré cette haute opinion, ils ne laissent pas de croire que sa vie ne puisse être mise en danger par les sortiléges & les maléfices ; c'est sur ce préjugé qu'est fondée une loi irrévocable, qui décerne la peine de mort contre quiconque à vu le roi de Loango boire ou manger ; cet ordre s'étend même sur les animaux. Des voyageurs rapportent qu'un fils du roi, encore enfant, étant entré par hasard dans l'appartement de son père, au moment où il buvoit, fut massacré sur-le-champ par ordre du grand prêtre, qui prit aussitôt de son sang, & en frotta le bras de sa majesté, pour détourner les maux dont elle étoit menacée ; ainsi la superstition vient par-tout à l'appui des despotes & des tyrans, qui sont quelquefois eux-mêmes les victimes du pouvoir qu'ils lui ont accordé. (*A. R.*)

SAMBLANÇAY *ou* SEMBLANÇAY, (*voyez* BEAUNE.)

SAMBLICUS. (SAMBLIQUE,) *Hist. anc.*) *Samblique*, voleur insigne dans l'antiquité, arrêté pour avoir pillé le temple de Diane dans l'Elide, & refusant d'avouer ce crime, fut, dit-on, appliqué à la torture pendant un an entier, d'où étoit venu le proverbe : *endurer plus de mal que Samblique*.

SAMBOULA, s. m. sorte de panier des sauvages caraïbes, fait en forme de sac ouvert, travaillé fort proprement à jour avec des brins de latanier très-minces, & tissus à-peu-près comme nos chaises de canne, ces paniers ont une anse pour les passer au bras & pour les suspendre dans la maison, où ils servent aux sauvages à mettre des fruits, des racines, de la cassave, ou ce qu'ils veulent exposer à l'air libre.

SAMBUC, (JEAN) (*Hist. litt. mod.*) hongrois, médecin & homme de lettres, conseiller & historiographe des empereurs Maximilien II & Rodolphe II, né en 1531, mort à Vienne en 1584. On a de lui des *vies des empereurs romains*, *une histoire de Hongrie depuis Matthias jusqu'à Maximilien II* ; des traductions latines d'Hésiode, de Théophylacte, de Platon, de Xénophon, de Thucydide ; des commentaires, des notes sur l'art poétique d'Horace & sur divers auteurs grecs & latins, &c.

SAMORIN, *ou* ZAMORIN, f. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne à un ſouverain de l'Indoſtan, dont les états ſont placés ſur la côte de Malabar, & qui étoit autrefois le prince le plus puiſſant de cette côte. Sa réſidence ordinaire eſt à Calecut ou Kalicut. Autrefois le *ſamorin* ne pouvoit occuper le trône au-delà de douze ans; s'il mouroit avant que ce temps fût accompli, il étoit diſpenſé d'une cérémonie auſſi ſingulière que cruelle; elle conſiſtoit à ſe couper la gorge en public; on dreſſoit un échafaud pour cet effet, le *ſamorin* y montoit, après avoir donné un grand feſtin à ſa nobleſſe & à ſes courtiſans: immédiatement après ſa mort ces derniers éliſoient un nouveau *ſamorin.* Les ſouverainsſe ſont actuellement délivrés en grande partie d'une coutume ſi incommode: lorſque les douze années ſont révolues, les *ſamorins* ſe contentent de donner, ſous une tente dreſſée dans une plaine, un repas ſomptueux pendant douze jours de ſuite, aux grands du royaume; au bout de ce temps de réjouiſſances, ſi quelqu'un des convives a aſſez de courage pour aller tuer le *ſamorin* dans ſa tente, où il eſt entouré de pluſieurs milliers de gardes, la couronne eſt à lui, & il eſt reconnu *ſamorin* en la place de celui à qui il a ôté la vie.

Lorſque le *ſamorin* ſe marie, il ne lui eſt point permis d'habiter avec ſa femme juſqu'à ce que le nambouri ou le grand-prêtre en ait eu les prémices; ce dernier peut même, s'il veut, la garder trois jours. Les principaux de la nobleſſe ont la complaiſance d'accorder au clergé le même droit ſur leurs épouſes: quant au peuple, il eſt obligé de ſe paſſer des ſervices des prêtres, & de remplir lui-même ſes devoirs. (*A. R.*)

SAMOUR, f. m. (*terme de relation.*) On nomme ainſi à Conſtantinople, & dans les autres échelles du Levant, l'animal dont la fourrure s'appelle en France *martre-zibeline.* (*D. J.*)

SAMPIETRO *ou* SAN-PIETRO (*Hiſt. de Corſe*). *Voyez* ORNANO.

SAMPIT, f. m. (*Hiſt. mod.*) arme dont ſe ſervent les habitans de l'île de Borneo; il leur ſert tantôt comme d'un arc pour tirer des flèches empoiſonnées, tantôt comme d'un javelot, & quelquefois comme d'une baïonnette qu'ils mettent au bout de leurs fuſils. (*A. R.*)

SAMSON, *petit ſoleil*, (*Hiſt Sacrée.*) étoit fils de Manué, de la tribu de Dan, & naquit d'une manière miraculeuſe, d'une mère qui d'abord étoit ſtérile. L'Ange du Seigneur apparut à cette femme, lui promit qu'elle deviendroit enceinte, & qu'elle auroit un fils. Il lui défendit de rien boire de ce qui pourroit enivrer, parce que l'enfant dont elle ſeroit mère ſeroit nazaréen, c'eſt-à-dire conſacré à Dieu, & obligé à la vie des nazaréens. C'eſt lui, ajouta l'Ange, qui commencera à délivrer Iſraël de l'oppreſſion des philiſtins. *Jug. xiij. 5.* Un an après cette apparition, la femme de Manué mit au monde un fils qu'elle nomma *Samſon*, & l'eſprit de Dieu parut bientôt en lui par la force extraordinaire dont il fut doué. Il n'avoit que dix-huit ans, lorſqu'étant allé à Thamnata, il vit une fille qui lui plut, & il pria ſon père de lui permettre de l'épouſer. Manué & ſa femme s'y opposèrent d'abord, & lui demandèrent s'il n'y avoit point de femmes parmi ſes frères les iſraélites, pour prendre une femme étrangère d'entre les philiſtins, qui étoient incirconcis. Mais *Samſon*, qui agiſſoit par le mouvement de l'eſprit de Dieu, en demandant une femme infidelle contre la défenſe de la loi, perſiſta à la vouloir ſans s'expliquer davantage, & ſes parens allèrent avec lui en faire la demande. Dans la route *Samſon* qui étoit un peu éloigné d'eux, vit venir un lion furieux qu'il ſaiſit, quoiqu'il fût ſans armes, & le mit en pièces. Il obtint la fille qu'il ſouhaitoit; &, quelque temps après, retournant à Thamnata pour célébrer ſon mariage, il voulut voir le corps du lion qu'il avoit tué, & il y trouva un eſſaim d'abeilles & un rayon de miel. Il tira de cette découverte une énigme qu'il propoſa aux trente jeunes hommes que les habitans de Thamnata donnèrent au nouvel époux pour lui faire honneur, à condition que s'ils pouvoient venir à bout de l'expliquer, pendant les ſept jours du feſtin, il leur donneroit trente robes & trente tuniques; mais que s'ils ne pouvoient l'expliquer, ils ſeroient tenus de lui en donner autant. Or, voici quelle étoit l'énigme: *La nourriture eſt ſortie de celui qui mangeoit, & la douceur eſt ſortie du fort.* Ils ſe tourmentèrent en vain juſqu'au ſeptième jour, à chercher le ſens de ce problême; & déſeſpérant d'y parvenir, ils s'adreſsèrent à la femme de *Samſon*, qu'ils preſsèrent par prières & par menaces de tirer de lui le mot de l'énigme. *Samſon* ſe défendit d'abord des importunités de ſa femme; mais enfin, vaincu par ſes larmes, il lui apprit le ſens de l'énigme, que cette femme infidelle alla ſur-le-champ découvrir aux jeunes gens. Alors ceux-ci, vers la fin du ſeptième jour, vinrent lui dire qu'il n'y avoit rien de plus doux que le miel & de plus fort que le lion. *Samſon* leur répondit que s'ils n'euſſent pas labouré avec ſa géniſſe, ils n'auroient jamais trouvé le ſens de cette énigme; leur faiſant entendre, par cette façon de parler figurée, qu'ils avoient agi de mauvaiſe foi avec lui, en engageant ſa femme à le trahir & à leur révéler ſon ſecret; & il vint à Aſcalon, ville des philiſtins, où il tua trente hommes, dont il donna les habits à ceux qui avoient expliqué l'énigme. Enſuite il ſe retira chez ſon père, laiſſant ſa femme dont il étoit mécontent, & qui fut donnée à l'un des jeunes gens qui l'avoient accompagné dans la cérémonie de ſes noces. Quand il eut appris ce nouvel outrage de la part des philiſtins, il réſolut de les punir. Il trouva trois cents renards, il les lia par

la queue, deux à deux, y attacha des flambeaux, & les lâcha aux milieu des terres des philiſtins, dont les blés, les oliviers & les vignes furent réduits en cendres. Ceux-ci, déſeſpérés de ce dégât, & en ayant appris la cauſe, prirent la femme de *Samſon* & ſon beau-père, & les brûlèrent tous deux; ils aſſemblèrent enſuite une armée, fondirent ſur la tribu de Judas, & demandèrent qu'on leur livrât *Samſon*. Trois mille hommes de cette tribu furent envoyés dans la caverne d'Etham, où *Samſon* s'étoit retiré, & lui dirent l'ordre qu'ils avoient de l'arrêter. *Samſon*, après leur avoir fait promettre qu'ils ne le tueroient point, ſe laiſſa prendre. Ils le lièrent avec deux groſſes cordes & l'emmenèrent hors de la caverne. Les philiſtins l'appercevant, pouſsèrent des cris de joie; mais *Samſon* rompant ſes liens, tomba ſur ſes ennemis avec la mâchoire d'un âne qu'il trouva par terre, il tua mille philiſtins & mit les autres en fuite. Après cette victoire il jeta la mâchoire, & donna à ce lieu le nom de *Ramat-Lechi* ou l'élévation de la mâchoire; enſuite preſſé de ſoif, il cria vers le Seigneur qui fit ſortir une ſource d'eau d'une des groſſes dents de la mâchoire. Quelques-uns prétendent que le mot hébreu *machtès*, rendu par *dentem molarem* en latin, eſt le nom d'un rocher qui ſe trouvoit au lieu nommé *Lechi*. Après cela *Samſon* cherchant encore quelqu'occaſion de faire du mal aux philiſtins, alla à Gaza & ſe logea chez une courtiſane, chez laquelle il dormoit tranquillement, lorſqu'il ſut que ſes ennemis avoient fait fermer les portes, & veilloient pour le tuer le lendemain; mais s'étant levé vers le milieu de la nuit, il arracha les portes de la ville avec les ferrures & les poteaux, les chargea ſur ſes épaules & les porta juſques ſur la montagne voiſine. Les Philiſtins ne ſachant comment ſe délivrer de ce terrible ennemi qui ſeul leur faiſoit plus de maux que tous les iſraélites enſemble, gagnèrent Dalila, que *Samſon* avoit épouſée, ſelon quelques-uns: ils promirent une grande ſomme d'argent à cette femme avide, ſi elle pouvoit découvrir la cauſe de cette force extraordinaire de *Samſon*. Dalila mit tout en œuvre pour tirer ce ſecret; elle employa les reproches, les larmes & les careſſes: elle fatigua, elle importuna tant *Samſon*, que celui-ci, après l'avoir trompée trois fois & avoir ſoutenu trois attaques, ſuccomba enfin à la quatrième. *Son ame tomba dans une angoiſſe mortelle*, dit l'Ecriture; & il avoua à Dalila que le principe de ſa force conſiſtoit dans ſes cheveux, parce qu'il étoit nazaréen dès le ventre de ſa mère, & que ſi on lui coupoit la chevelure, il deviendroit foible comme un autre homme. Dalila tenant le ſecret de *Samſon*, l'endormit ſur ſes genoux, & lui ayant fait couper les cheveux, fit avertir les philiſtins. Quand ils furent venus, elle éveilla *Samſon* en criant que les philiſtins alloient tomber ſur lui. *Samſon* crut d'abord ſe débarraſſer de ſes ennemis comme à l'ordinaire, mais il ne ſavoit pas que le Seigneur s'étoit retiré de lui. Les philiſtins le prirent donc, & lui ayant arraché les yeux, ils le chargèrent de chaînes & l'enfermèrent dans une priſon où ils lui firent tourner la meule. Quelques temps après, les princes des philiſtins firent une grande fête en l'honneur de leur Dieu Dagon, & il y eut un feſtin de réjouiſſance dans une grande ſalle, où le peuple s'aſſembla juſques au nombre de trois mille. On y fit venir *Samſon* pour divertir l'aſſemblée. Ses cheveux avoient eu le temps de croître, & ſa force commençoit à revenir. Il ſe fit donc conduire contre les deux colonnes qui ſoutenoient tout l'édifice, ſous prétexte de s'y repoſer, & invoquant le nom du Seigneur, il le pria de ſe ſouvenir de lui, de lui rendre ſa première force, afin qu'il pût ſe venger des philiſtins pour la perte de ſes yeux, alors, ſaiſiſſant les colonnes, il s'écria: *que je meure avec les philiſtins*, & les ſecouant de toutes ſes forces, il fit tomber la maiſon & mourut en faiſant périr plus d'ennemis qu'il n'en avoit tué pendant ſa vie. C'eſt ainſi que ce grand-homme, après avoir cherché pendant toute ſa vie les occaſions d'affoiblir les ennemis des juifs, en fit encore le ſacrifice volontaire, non par un deſir aveugle de vengeance, mais pour concourir au deſſein de Dieu ſur ſon peuple & ſur ceux qui l'opprimoient. L'Ecriture nous offre dans l'hiſtoire de cet homme extraordinaire, non-ſeulement des actions d'une force ſurnaturelle & divine, mais encore un mélange apparent de bien & de mal qui pourroit bleſſer, ſi l'on s'arrêtoit à la ſurface. Il y a certains traits dans la vie de *Samſon* qui paroiſſent ne pouvoir ſe concilier avec la préſence de l'eſprit de Dieu, que l'Ecriture nous dit avoir toujours été en lui. Il faut donc, pour fixer le jugement que l'on doit en porter, ſavoir, 1°. que pluſieurs ſaints de l'ancien teſtament & du nouveau, ont fait, par un mouvement de l'eſprit de Dieu, pluſieurs actions qu'on ne pourroit juſtifier par les règles communes, mais que l'on ne peut blâmer ſans témérité; 2°. que *Samſon* a été un des ſaints de l'ancien teſtament, puiſque Dieu le prévint de ſes bénédictions dès ſa plus tendre jeuneſſe, & que S. Paul le met au nombre de ces grands ſaints qui doivent recevoir avec nous la récompenſe dans l'éternité; que tout ce que nous voyons d'extraordinaire dans la vie de *Samſon* eſt un ſecret & un myſtère, ſuivant les paroles même de l'Ecriture, & qu'il n'a marché dans une route nouvelle & ſingulière, que par les ordres de Dieu qui eſt ſouverainement libre dans ſes voies. C'eſt ainſi qu'en ſuivant le ſens hiſtorique & immédiat, on peut juſtifier tout ce qui paroît d'irrégulier dans la vie de ce ſaint homme.

Cependant les incrédules ſont fort révoltés de de ce que *Samſon* tua trente philiſtins, pour en donner les robes à ceux qui avoient expliqué ſes énigmes. Mais il ne ſont pas attention qu'il eſt dit dans l'Ecriture, qu'il fut ſaiſi d'une impulſion ſurnaturelle qui le pouſſoit à faire des choſes extraordinaires. *Samſon*, conſidéré comme un particulier,

n'auroit pas eu droit de le faire ; mais l'esprit de Dieu l'ayant saisi, il en eut le droit & le pouvoir. D'ailleurs, 1°. les philistins étoient censés dans un état de guerre avec les israélites ; ils étoient leurs oppresseurs, leurs tyrans. 2°. *Samson* étoit actuellement le général d'Israël, choisi du ciel pour punir les Philistins. 3°. Il ne fut dans cette rencontre, que l'instrument dont Dieu se servit pour châtier les coupables.

L'aventure des trois cents renards, rassemblés par *Samson*, pour brûler les blés des philistins, choque encore plus nos petits raisonneurs. Mais il faut être bien incrédule pour douter d'un fait qui n'est pas aussi dénué de vraisemblance qu'on pourroit le croire.

1°. Il est certain que les renards étoient, & sont encore très-communs dans la Palestine, où l'on en trouve en très-grand nombre, jusques dans les haies & dans les ruines des bâtimens.

2°. L'Ecriture en parle sur ce pied-là. On y trouve que divers lieux, dans le pays de Chanaan, y prenoient leur nom des renards qui y abondoient.

3°. Ajoutez que sous le nom de *renard*, on comprenoit encore les *thous*, animal qui tient du renard & du loup, & qui est si commun dans la Palestine, sur-tout vers Cézarée, qu'on y en voit quelquefois des troupes de deux cents.

4°. Qu'y a-t-il de si incroyable à voir trois cents renards rassemblés par *Samson*, quand on a lu dans l'histoire romaine que Sylla produisit, dans les spectacles qu'il donna au peuple romain, cent lions ; César quatre cents, dont trois cent-quinze avec leurs crinières ; Probus, mille autruches, & une infinité d'autres animaux ? Qu'on lise sur tout cela les vastes *Recueils* de Bochart.

Si l'historien sacré disoit que *Samson* rassembla ces trois cents renards dans un jour, ou dans une nuit, on pourroit se récrier. Mais qui l'empêcha d'y mettre quelques semaines, d'y employer plusieurs mains, des piéges, des filets & toutes les ruses de la chasse ? Enfin, si l'on demande pourquoi il employa des renards plutôt que des chiens ou des chats au dessein qu'il se proposoit, il est bien aisé de satisfaire ceux qui proposent cette question. Car, outre que la longue queue des renards favorisoit ses desseins, que cet animal est fort vif, qu'il craint extrêmement le feu, & que son instinct le porte à gagner la campagne & à se jeter dans les blés, plutôt que les animaux domestiques ; outre cela, dis-je, *Samson* opéroit deux biens à la fois. Il délivroit son pays de trois cents animaux incommodes & nuisibles, & il les jetoit dans le pays ennemi.

La mâchoire d'âne dont le héros s'arma pour défaire les philistins, a été une source de plaisanteries pour les mêmes incrédules ; mais leurs railleries sont bien déplacées. Il est aisé de concevoir comment *Samson*, animé de l'esprit de Dieu, rendit cette arme fatale à la vie de ses ennemis. Les philistins, étonnés à l'aspect du héros qui brisoit ses chaînes, étoient encore dans toute l'émotion de la surprise, lorsque fondant sur eux, comme un lion, il profita de leur trouble pour leur porter des coups assurés. Une terreur panique s'empara d'eux. Ils crurent voir apparemment ceux de Juda seconder leur redoutable ennemi ; & aucun n'osant résister, il ne porta sur eux que des coups mortels. Ainsi, pour n'alléguer qu'un seul exemple d'une valeur extraordinaire, l'empereur Aurélien, dans la guerre qu'il fit aux sarmates, leur tua dans un jour, de sa propre main, quarante-huit hommes, & en divers autres jours, jusqu'à neuf cent cinquante.

Nous le dirons néanmoins : il y a ici plus que d'une valeur humaine. C'étoit celui qui ôte le courage aux forts, & qui fortifie les mains des foibles, qui assistoit *Samson* dans cette rencontre. C'étoit l'esprit de Dieu qui accomplissoit en lui la promesse que Dieu avoit faite autrefois aux israélites : *Personne ne pourra subsister devant vous, & un seul de vous en poursuivra mille. Lévit. xxvj. 8.* L'incrédule qui doute que le Tout-Puissant commande à la nature jusque-là, n'est digne que de mépris.

Comment, disent nos nouveaux philosophes ; *Samson* a-t-il pu, en secouant deux colonnes, faire tomber un temple, & écraser tous ceux qu'il renfermoit ? Pour répondre à cette difficulté, il faut être instruit des usages antiques, & nos raisonneurs superficiels les ignorent. La maison dont il s'agit étoit, suivant l'opinion la plus probable, construite de bois, à la manière des égyptiens. C'étoit proprement une rotonde, une vaste salle bâtie en rond, & de manière qu'elle reposoit sur deux colonnes. De grands portiques lui servoient d'entrées ; son toit étoit en plate-forme, avec une large ouverture au milieu, par où l'on voyoit dans le temple. *Samson*, après avoir servi de spectacle au peuple, qui étoit dessus & dessous les galeries dans les portiques, fut aparemment mené dans le temple, où les principaux philistins avoient, selon la coutume, mangé en présence de Dagon, leur Dieu.

Le toit étoit chargé de spectateurs. Et comme sans doute l'édifice étoit bien connu de *Samson*, il n'eut pas besoin de deviner pour être conduit vers les deux colonnes qui le soutenoient. On remarque, au reste, que le fameux temple d'Hercule, à Tyr, & un autre aussi d'Hercule, en Afrique, avoient deux colonnes comme celui de Dagon. Mais quand il ne seroit pas certain que les temples fussent construits en Egypte comme on le suppose ici, & que le temple du fameux Dagon fût sur ce modèle, on peut supposer, avec la foule des interprètes, que la maison en question étoit une sorte de théâtre de bois, appuyé sur des piliers de matière, fait à

la hâte ; mais apparemment construit à-peu-près comme ceux que les romains bâtirent dans la suite. Au milieu de l'édifice devoient régner deux larges poutres sur lesquelles presque tout le reste portoit, & qui reposoient elles-mêmes par une de leurs extrémités, sur deux colonnes presque contiguës, en sorte que ces colonnes ne pouvoient pas être ébranlées sans que l'édifice croulât. On dira peut-être qu'il est inconcevable qu'un pareil édifice eût été assez solide pour soutenir plus de trois mille ames. Mais qu'on lise ce qu'atteste Pline, des deux théâtres que C. Curion avoit fait construire à Rome, & qui, assez vastes, comme parle cet auteur, pour contenir tout le peuple Romain, étoient d'une structure si singulière, qu'ils portoient chacun sur un seul pivot. Il y a pourtant une grande difficulté dans ce sentiment ; c'est que l'édifice de Gaza avoit un toit capable de porter jusqu'à trois mille personnes. Il faut donc que ce fût un édifice d'une structure singulière, comme la salle égyptienne de Vitruve, & nullement semblable aux théâtres des anciens grecs & romains.

M. Shaw, ce voyageur si éclairé & si digne de créance, croit avoir pris en Afrique une juste idée de la structure du temple de Dagon.

« Il y a, dit-il, dans ce pays-ci, plusieurs palais » & dou-wanas (comme ils appellent les cours de » justice) qui sont bâtis, comme ces anciens enclos » qui étoient entourés les uns en partie seulement, » les autres tout-à-fait, de bâtimens avec des » cloîtres par-dessous. Les jours de fêtes, on couvre » la place de sable, afin que les pello-wan, ou » lutteurs ne se fassent pas de mal en tombant ; » pendant que les toits des cloîtres d'alentour four» millent de spectateurs. J'ai souvent vu à Alger, » plusieurs centaines de personnes dans ces sortes » d'occasions, sur le toit du palais du dey, qui » de même que plusieurs autres grands édifices, a » un grand appentis, n'étant soutenu dans le milieu » ou sur le devant, que par un ou deux piliers. » C'est dans de semblables bâtimens ouverts, que » les bachas, les cadis & autres grands officiers » s'assemblent & s'afféyent au milieu de leurs gardes » & de leurs conseillers, pour administrer la justice » & pour régler les affaires publiques de leur pro» vince. Ils y font aussi des festins, comme les » principaux d'entre les philistins en faisoient dans » le temple de Dagon. De sorte qu'en supposant » que ce temple étoit construit comme les bâtimens » dont je viens de parler, il est aisé de concevoir » comment *Samson*, en faisant tomber les piliers » qui soutenoient ce cloître, le renversa, & tua plus » de Philistins par sa mort, qu'il n'en avoit fait » mourir pendant sa vie ».

Samson dit, en invoquant le Seigneur pour l'écroulement du temple de Dagon : *que je meure avec les philistins.* On demande si ce souhait étoit innocent ? sa conduite ne favoriseroit-elle pas le suicide ? Nous ne croyons point que ces questions puissent embarrasser les personnes pieuses & éclairées. 1°. la prière que *Samson* venoit d'adresser à Dieu, prise dans son vrai sens, ne laisse aucun doute sur la droiture de ses intentions. Ce n'est ni le dégoût de la vie, ni l'impatience, ni le désespoir, ni rien de semblable qui le pousse à demander à Dieu qu'il lui permette de s'immoler. 2°. Nous répétons de nouveau, que *Samson* étoit animé d'une façon singulière de l'esprit du Seigneur, qui l'avoit fait naître pour des actions héroïques & extraordinaires. 3°. Dès qu'on le considère comme le chef & le libérateur d'Israël, on ne doit plus voir dans le vœu qu'il forme, & dans l'action qu'il commet, qu'un effort d'héroïsme & de vertu.

Ce qui nous interdit d'attenter sur nos jours, savoir le bon usage que nous pouvons toujours en faire pour notre propre salut ; & l'obligation où nous sommes de les conserver, tant qu'ils peuvent être de quelque utilité pour notre patrie, à l'état, à l'église & à nos familles ; ces raisons-là même, doivent disposer un général vaillant & fidèle à se dévouer à la mort, dès qu'il peut, par ce moyen, rendre un service essentiel au public, & contribuer à la gloire de Dieu. La première intention de notre héros fut de venger la gloire du Seigneur ; & la seconde, de donner sa vie pour cela, s'il ne pouvoit remplir autrement sa vocation. C'est un guerrier intrépide qui préfère de s'immoler plutôt que de manquer l'occasion de porter un funeste coup à l'ennemi. (+)

SAMUEL, (*Hist. sacr.*) prêtre & prophète fameux chez les juifs. Son histoire mêlée avec celle de Saül & de David se trouve dans le premier livre des Rois, aux chapitres 1, 2, 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 19. Sa mort est rapportée au chapitre 25 & au chapitre 28, & dans ce dernier chapitre est l'histoire de son évocation par la pythonisse d'Endor.

Tel fut dans Gelboa le secret sacrifice
Qu'à ses dieux infernaux offrit la Pythonisse,
Alors qu'elle évoqua devant un roi cruel
Le simulacre affeux du prêtre Samuel.

SAN

SANADON, (NOEL ÉTIENNE) *Hist. litt. mod.*) jésuite, homme de lettres, médiocre traducteur d'Horace, auteur de poésies latines estimées. En 1728 il fut fait bibliothécaire du collége de Louis-le-Grand, & l'a été jusqu'à sa mort. Il étoit né à Rouen en 1676, & avoit été ami particulier de M. Huet, évêque d'Avranches, qu'il avoit connu à Caën. Il mourut en 1733.

SANATES, f. m. (*Hist. rom.*) noms que les romains donnoient à leurs voisins, qui après une révolte se soumettoient aussitôt ; cette prompte

ſoumiſſion leur procuroit les mêmes priviléges qu'à tous les autres citoyens, en vertu d'une loi des douze tables, qui portoit, *ut idem juris* ſanatibus *quod fortibus ſit*. (*D. J.*)

SAN BENITO ou *SAC BENITO*, (*Hiſt. mod.*) ſorte d'habillement de toile jaune, que l'on fait porter à ceux que l'inquiſition a condamnés, comme une marque de leur condamnation.

Le *ſan benito* eſt fait en forme de ſcapulaire; il eſt compoſé d'une large pièce qui pend par-devant, & d'une autre qui pend par derrière; il y a ſur chacune de ces pièces une croix de Saint-André; cet habit eſt de couleur jaune, & tout rempli de diables & de flammes qui y ſont peintes.

Il eſt regardé comme une imitation de l'ancien habit en forme de ſac que portoient les pénitens dans la primitive Egliſe. (*A. R.*)

SANCERRE. (*Hiſt. de Fr.*) Noble & ancienne maiſon françoiſe, iſſue de celle des comtes de Champagne par Thibaud IV, ſurnommé *le Grand*, comte de Champagne, de qui deſcendoient auſſi les comtes de Blois. Thibaud I, tige de la branche de Blois, & Etienne, tige de la branche de Sancerre, avoient pour frère Guillaume, cardinal & archevêque de Reims.

1°. Etienne de Champagne, comte de Sancerre, en Berry, mourut en 1191, au ſiége d'Acre avec Thibaud ſon frère.

2°. Guillaume I, fils d'Etienne, ayant accompagné dans le Levant Pierre de Courtenai, ſon beau-frère, élu empereur de Conſtantinople, mourut priſonnier de Théodore Comnène, empereur de Theſſalonique.

3°. Louis de Sancerre fut fait maréchal de France en 1369 pour les ſervices qu'il avoit rendus à Charles V. Il étoit frère d'armes du connétable du Gueſclin & du connétable de Cliſſon, & fut fait connétable lui-même en 1397, à la mort du comte d'Eu, Philippe d'Artois. Il s'étoit diſtingué à la bataille de Roſebèque, contre les flamands, & avoit remporté pluſieurs avantages ſur les anglois & ſur le captal de Buch, en différentes occaſions. Mort en février 1402. Il eſt enterré à Saint-Denis.

4°. Etienne, un des frères du connétable de Sancerre, fut tué au ſiége de Tunis en 1390.

5°. Dans la branche des ſeigneurs de S. Briſſon ou Briçon, Jean & Thibaud de Sancerre ſe noyèrent dans la rivière de Seine, près de l'abbaye de Barbeaux & furent enterrés dans cette abbaye.

Il y eut un comte de Sancerre tué à la bataille de Marignan.

SANCHEZ. (THOMAS) (*Hiſt. litt. mod.*) fameux jéſuite eſpagnol, né à Cordoue en 1551, mort à Grenade en 1610. On a oublié les in-folio qu'il a écrits ſur le décalogue, ſur les vœux monaſtiques, &c. mais ſon traité de *Matrimonio* ne mourra jamais. Les obſcénités, les queſtions indécentes, les déciſions pieuſement blaſphématoires, qu'il y a entaſſées avec la ſcience d'un anatomiſte, la ſimplicité d'un enfant, & ſi l'on veut, la capacité d'un théologien, feront toujours conſulter ce livre par différens motifs. On a fait une obſervation plaiſante ſur l'approbation donnée à ce même livre par les cenſeurs; on a dit que ſi tous les objets dévoilés par l'auteur, n'avoient fait ſur lui aucune impreſſion, ils paroiſſoient en avoir fait une fort agréable ſur les cenſeurs, puiſque les termes de leur approbation ſont: *legi, perlegi maximâ cum voluptate*. Cette plaiſanterie innocente eſt cependant un avis aux cenſeurs de ne point ſurcharger leurs approbations d'éloges que le lecteur ne leur demande pas, & qui ne peuvent que les compromettre. Paſcal a parlé de *Sanchez* dans les provinciales, mais par reſpect même pour les mœurs, il n'a oſé le livrer à tout le ridicule dont ce jéſuite étoit ſuſceptible.

Un autre SANCHEZ (*François*), Médecin Portugais, établi à Toulouſe, chrétien, mais né de parens juifs, & qui eſt vanté par Guy Patin, eſt auteur d'un livre ſingulier & rare, intitulé: *quòd nihil ſcitur*; mort en 1632. Il ſe glorifie d'avoir introduit le premier dans la Guienne & le Languedoc l'uſage des ſaignées faites à la doſe de huit onces de ſang; avant lui elles n'étoient que de ſix onces au plus.

Un autre encore (ANTOINE-NUNÉS-RIBEIRO SANCHEZ), docteur en médecine, de l'univerſité de Salamanque, conſeiller d'état de la cour, & ancien premier médecin de l'impératrice de toutes les Ruſſies, ancien premier médecin de ſes armées, & du corps des cadets, ancien correſpondant de l'académie royale des ſciences de Paris, aſſocié honoraire de l'académie de Pétersbourg, membre de celle de Liſbonne, aſſocié étranger de la ſociété royale de médecine, naquit à Pegna-Macor, en Portugal, le 7 mars 1699, d'une famille noble, dont on dit que *François Sanchez* étoit auſſi.

Boerhave dans ſa jeuneſſe fut déterminé à l'étude de la médecine, par un ulcère dont il parvint à ſe guérir en employant des remèdes fort ſimples. Antoine *Sanchez* eut à-peu-près la même vocation; une fièvre quarte dont il n'étoit pas traité à ſon gré par les Médecins, tourna ſes études du côté de la médecine. Les aphoriſmes d'Hippocrate lui étant tombés ſous la main, le confirmèrent dans ſa réſolution; après avoir appris tout ce que les univerſités de Conimbre & de Salamanque pouvoient lui enſeigner, il s'aperçut qu'il ne ſavoit rien, & voyagea pour s'inſtruire, à Gênes, à Londres, à Paris, à Montpellier. Il étudia dans Marſeille juſqu'aux

jusqu'aux moindres traces, & recueillit jusqu'aux moindres souvenirs des ravages que la peste y avoit faits en 1720; c'étoit en 1728 qu'il voyageoit. Le docteur Bertrand qu'il connut à Marseille, lui fit connoître les aphorismes de Boerhave, il crut lire un ancien & le plus grand homme de toute l'antiquité. Ce grand-homme est vivant, lui dit M. Bertrand; quoi! s'écria *Sanchez*, Boerhave est vivant, & je ne suis pas son disciple! Il vole à Leyde, passe trois années auprès de M. Boerhave à prendre ses leçons; Boerhave le trouvant fort instruit, le pressa de se faire recevoir docteur; je le suis, dit-il, j'ai été reçu à Salamanque. Et vous venez ici vous confondre parmi mes disciples! s'écria Boerhave, charmé de sa modestie, & flatté de son hommage; il le força de reprendre les honoraires que *Sanchez* lui avoit payés comme étudiant. *Sanchez* avoit une mémoire prodigieuse. Seul des disciples de Boerhave, il n'écrivit jamais ses leçons, & n'en oublia jamais rien.

La Czarine Anne Iwanowna ayant demandé à Boerhave trois habiles médecins de son choix, M. *Sanchez* fut nommé le premier; il pratiqua la médecine à Moscou & à Pétersbourg. Médecin des armées impériales, il fit en 1735, 1736, 1737, sous les ordres du maréchal de Munick, toutes les campagnes contre les turcs; il parcourut l'Ukraine, suivit les bords du Don jusqu'à la mer de Zabache; les observations qu'il fit sur les diverses peuplades de tartares, sur les différentes races d'hommes qui habitent les vastes contrées de la Crimée & de la Tartarie, n'ont pas été inutiles à M. de Buffon, qui les a employées avec éloge dans le troisième volume de l'histoire naturelle.

Au siége d'Asoph, qui fut remarquable par le grand nombre de maladies dont les assiégeans & les assiégés furent également affligés, il observa la fièvre de prison & d'hôpital, long-temps avant que ses illustres condisciples, Huxham & Pringle en eussent parlé, il prouva combien il étoit utile de multiplier les hôpitaux, & d'y entretenir une libre circulation d'air. Au siége d'Asoph on fut obligé d'envoyer quatre-vingts blessés à deux lieues du quartier général, dans un endroit très-aéré, ils guérirent tous. Cette expérience lui ouvrit les yeux sur le danger de l'infection répandue dans les hôpitaux, & sur la nature de la fièvre de prison.

Il observa encore que les troupes russes, pendant les automnes de 1735 & 1736, furent attaquées d'une dyssenterie très-meurtrière, lorsqu'elles marchoient sur les bords du Boristhène & du Niester jusqu'à la mer noire; cependant elles n'avoient pas mangé de fruits. M. *Sanchez* en a conclu que les fruits ne sont point la cause de la dyssenterie des armées.

La czarine étoit attaquée depuis huit ans d'une maladie dont la cause étoit inconnue. M. *Sanchez* annonça l'existence d'une pierre dans le rein. La czarine mourut, son corps fut ouvert, & le pronostic justifié.

Les révolutions de Russie furent fatales à M. *Sanchez*; on punit en lui l'ami du maréchal de Munich; il remit toutes ses places à Lestock, chirurgien, & bientôt premier médecin d'Elisabeth, & il regarda, comme un bonheur signalé, la permission qu'il obtint dans la suite de passer en France, où il vouloit fixer son séjour. Il arriva en 1747 à Paris; il y a vécu jusqu'en 1783 dans une sorte de retraite & d'obscurité. « Le recueil, résultat de » ses méditations, dit M. Vicq d'Azyr, forme 27 » volumes, rédigés avec cet abandon & cette vé» rité qu'on se permet lorsqu'on est sûr de n'écrire, » comme on ne pense, que pour soi seul. Religion, » morale, politique, histoire, physique, médecine, » rien ne lui étoit étranger: il n'y a aucun de » ces sujets sur lequel il n'ait profondément ré» fléchi, & qui ne soit traité dans ses manus» crits ».

Il gardoit un juste & profond ressentiment contre l'inquisition, qui avoit pris pour victimes quelques-uns de ses parens & de ses amis. Un de ses manuscrits est intitulé: *Pensées sur l'inquisition, pour mon usage*. Sans ce motif, à son retour de Russie, ç'auroit été dans le Portugal, sa patrie, qu'il auroit été se reposer de toutes ses agitations.

En tête de ses Réflexions sur la révolution de 1741, qui a mis l'impératrice Elisabeth Petrowna sur le trône, on lit cette devise qui étoit, dit-on, celle de Walsingham, secrétaire de la reine Elisabeth d'Angleterre: *Video & taceo, je vois & je garde le silence.*

Lorsque le grand-duc de Russie vint à Paris, en 1783, sous le nom de comte du Nord, M. *Sanchez*, dont l'âge & les travaux avoient épuisé les forces, apprit que ce prince devoit l'honorer d'une visite, & s'empressa de le prévenir. Le grand-duc étoit à table lorsque M. *Sanchez* lui fut annoncé. Il l'accueillit avec distinction, & le fit asseoir à côté de lui. Le vieillard, que la Russie avoit traité si bien & si mal, se rappela dans un moment tout le passé. Il regarda avec attendrissement l'héritier d'un trône autour duquel il avoit vu tant d'orages, & il répandit avec profusion des larmes qui dirent au prince tout ce que sa bouche ne pouvoit exprimer. Rentré chez lui, M. *Sanchez* n'en sortit plus; ce fut la Russie, disent MM. Vicq d'Azyr & Andry, ses panégyristes, ce fut la Russie qui, dans la personne du comte du Nord, reçut ses derniers adieux. Il mourut le 14 octobre 1783.

Le trait suivant peint dans M. *Sanchez* un caractère bon & estimable. Une femme très-pauvre, qui venoit le consulter, amena son enfant avec elle. M. *Sanchez*, qui aimoit les enfans, caressa beaucoup celui-ci, &, malgré l'appareil de la vieillesse & des infirmités qui effraye & rebute le jeune âge, l'enfant parut s'attacher à lui, se jeta dans ses

bras, & pouffa de grands cris lorfqu'il fallut s'en féparer. M. *Sanchez*, touché de fa douleur, & flatté de fon attachement, demanda & obtint la permiffion de le garder auprès de lui; il le rendit heureux & fut heureux de fon bonheur. Il lui a légué par fon teftament une fomme confidérable.

M. Andry, dépofitaire des manufcrits de M. *Sanchez*, a écrit un précis hiftorique de fa vie; M. Vicq d'Azyr en a fait l'éloge avec fon éloquence ordinaire; mais voici la plus belle oraifon funèbre de M. *Sanchez* : il avoit un frère médecin, attaché aux troupes du roi de Naples, & dont la fortune a été long-temps très-bornée; MM. Andry & Vicq d'Azyr s'adrefsèrent à lui pour avoir des détails fur la vie de M. *Sanchez*; voici quelle fut fa réponfe :

« Il y a très-long-temps que j'ai le malheur » d'être féparé de mon frère. Il ne m'a jamais » parlé dans fes lettres que de fon inquiétude fur » mon fort, & il m'a toujours fourni les fecours » les plus abondans. Sa générofité m'a pourfuivi » jufqu'au fond de la Sicile, & il a plufieurs fois » trouvé le moyen de me faire parvenir fes bienfaits dans des lieux d'où je ne favois moi-même » par quelle voie je pouvois lui offrir les témoignages de ma reconnoiffance ».

SANCHONIATHON. (*Hift. litt. anc.*) C'eft le plus ancien, à ce qu'on croit, de tous les écrivains non infpirés : il étoit de Béryte en Phénicie; il avoit écrit en phénicien une hiftoire divifée en neuf livres, dans laquelle il expofoit la théologie & les antiquités de fon pays. Philon de Biblos, contemporain de l'empereur Adrien, en avoit fait une verfion grecque dont il nous refte des fragmens dans Porphyre & dans Eusèbe; encore des favans, tels que Dupin en France & Dodwel en Angleterre, rejettent-ils ces fragmens comme fuppofés, mais on peut dire qu'en général ils font adoptés. Quant à *Sanchoniathon*, on le croit très-ancien, mais on ne fait pas certainement en quel temps il vivoit. Tous les favans orthodoxes reconnoiffent qu'il étoit poftérieur à Moyfe, & ceux qui lui donnent le plus d'antiquité, le font remonter jufqu'au temps de Gédéon.

SANCRAT, f. m. (*Hift. mod.*) C'eft ainfi que l'on nomme dans le royaume de Siam les chefs ou fupérieurs-généraux des talapoins ou prêtres du pays. Celui qui préfide au couvent du palais-royal eft le plus confidéré; cependant les *fancrats*, dont la dignité reffemble à celle de nos evêques, n'ont aucune juridiction les uns fur les autres; mais chacun d'eux a au-deffous de lui un fupérieur de couvent. Il n'y a que les *fancrats* qui aient droit de confacrer les talapoins; ces derniers ont pour eux le plus grand refpect après qu'ils les ont élus pour remplir cette place. Leur choix tombe communément fur le plus vieux talapoin du couvent. (*A. R.*)

SANCTIUS. (François) (*Hift. litt. mod.*) Ce nom en efpagnol eft auffi *Sanchez*; mais le favant dont nous parlons eft plus connu fous cette terminaifon latine : il l'eft beaucoup, rien de plus célèbre parmi les grammairiens que l'ouvrage intitulé : *Sanctii Minerva*. MM. de Port-Royal en ont profité dans leur *Méthode de la langue latine*. *Sanctius* a encore fait d'autres ouvrages fur la grammaire. On lui prodiguoit de fon temps les titres exagérés de *père de la langue latine*, & de *docteur de tous les gens de lettres*. Il a confervé celui de favant Grammairien. Mort en 1600.

SANCY, (*Voyez* Harlay.)

SANDALE, f. f. (*Hift. anc. & mod.*) forte de chauffure ou pantoufle fort riche, qui étoit faite d'or, de foie, ou d'autres étoffes précieufes, & que portoient autrefois les dames Grecques & Romaines; elle confiftoit en une femelle, dont l'extrémité poftérieure étoit creufée pour recevoir la cheville du pied, la partie fupérieure du pied reftant découverte.

Térence dit, en parlant de cette forte de chauffure,

Utinam tibi commitigarit fandalis caput.

plût à Dieu qu'elle vous cafsât la tête avec fa *fandale*.

Apollon étoit quelquefois nommé *Sandaliarius*, faifeur de *fandales*. Les critiques ont été fort embarraffés fur la raifon pour laquelle on lui donnoit ce nom; quelques auteurs le font venir d'une rue appelée *vicus fandalarius*, qui étoit habitée principalement par des faifeurs de *fandales*, & où ce Dieu avoit un temple; mais d'autres font venir avec plus de vraifemblance le nom de la rue, de celui du Dieu, & croient qu'Apollon avoit été appelé ainfi, à caufe de fa parure efféminée, comme s'il portoit des *fandales* de femme.

M. Burette, dans fes differtations fur la mufique des anciens, dit qu'ils fe fervoient de *fandales* de bois ou de fer, pour battre la mefure, afin de rendre la percuffion rythmique plus éclatante.

Sandale fignifie auffi une efpèce de foulier ou de pantoufle que portent le pape & les autres prélats quand ils officient, & qui, à ce qu'on croit, eft femblable à la chauffure que portoit Saint Barthélemi.

Alcuin dit qu'il y avoit quelque différence entre les *fandales* des évêques & celles des prêtres & des diacres.

Il n'étoit permis aux moines de porter des *fandales* que quand ils voyageoient, felon la remarque de Ducange, de Saumaife, &c.

Sandale eft encore le nom d'une efpèce de pantoufle ou foulier découpé par-deffus, que portent aujourd'hui les religieux réformés de différentes congrégations; elle confifte en une fimple femelle de cuir, liée avec des courroies ou des boucles, par deffus le haut du pied, qui eft prefque entiérement à

nu, à-peu-près comme les peintres peignent le bas du brodequin des anciens. Les capucins portent des *ſandales*, & les récollets des ſocles; les *ſandales* ſont toutes de cuir, au lieu que la ſemelle des ſocles n'eſt que de bois. (*A. R.*)

SANDERSON, (ROBERT) (*Hiſt. litt. mod.*) chapelain & hiſtorien de Charles I, roi d'Angleterre, ſouffrit pour ſa cauſe, & fut fait évêque de Lincoln par Charles II, après la reſtauration. On a de lui, indépendamment de l'Hiſtoire de Charles I, *logicæ artis compendium; phyſicæ ſcientiæ compendium. De juramenti obligatione*, &c. Né en 1587. Mort en 1662.

SANDERUS. (*Hiſt. litt. mod.*) Antoine & Nicolas, l'un flamand, l'autre anglois. Le premier, mort en 1664, a écrit ſavamment l'hiſtoire de ſon pays; le ſecond a écrit avec paſſion l'hiſtoire du ſchiſme d'Angleterre; il eſt ſuſpect même aux catholiques. Maucroix a traduit ſon ouvrage en françois. Les autres écrits de *Sanderus* ſont purement polémiques, & ſon hiſtoire ne l'eſt déja que trop. Il y a cependant un autre ouvrage de lui qui tient encore à l'hiſtoire; c'eſt celui qui a pour titre: *de martyrio quorumdam ſub Elizabethâ reginâ*, & par malheur ce titre eſt juſte; cette grande reine ne fut pas aſſez éclairée pour être véritablement tolérante, & en détruiſant l'ouvrage de ſa ſœur, elle emprunta quelque choſe de ſa violence. *Sanderus* avoit été envoyé par le pape Grégoire XIII en Irlande; ſa miſſion étoit de ſoulever les catholiques de ce pays contre Eliſabeth, pour éviter de tomber entre les mains des anglois, il s'engagea dans des forêts qu'il ne connoiſſoit pas, s'y égara & y périt de faim & de misère en 1583.

SANDI-SIMODISINO, (*Hiſt. mod. ſuperſt.*) c'eſt le nom que les nègres du royaume de Quoja, dans les parties intérieures de l'Afrique donnent à des jeunes filles, qui ſont pendant quatre mois ſéparées du reſte des humains, & qui vivent en communauté ſous des cabanes bâties dans les bois, pour recevoir de l'éducation; la ſupérieure de cette eſpèce de communauté, s'appelle *ſoguilli;* c'eſt une matrone reſpectable par ſon âge; les jeunes filles qui doivent être élevées dans cette retraite, ſont toutes nues pendant le temps de leur ſéjour dans cette école; on les conduit à un ruiſſeau où on les baigne, on les frotte avec de l'huile, & on leur fait la cérémonie de la circonciſion, qui conſiſte à leur couper le clitoris, opération très-douloureuſe, mais qui eſt bientôt guérie; l'éducation conſiſte à leur apprendre des danſes fort laſcives, & à chanter des hymnes très-indécens en l'honneur de l'idole *ſandi;* quand le temps du noviciat eſt expiré, la dame ſupérieure conduit ſes élèves au palais du roi, au milieu des acclamations du peuple, elles font devant ſa majeſté les exercices qu'elles ont appris, après quoi on les remet à leurs parens qui ſont charmés des talens que leurs filles ont acquis. (*A. R.*)

SANDRAS. (*Voyez* COURTILZ.)

SANG (*pureté de*), (*Hiſt. d'Eſpag.*) en Eſpagne on fait preuve de *pureté de ſang*, comme on fait preuve en France de nobleſſe pour être chevalier de Malthe, ou du Saint-Eſprit, *&c.* Tous les officiers de l'inquiſition, ceux du conſeil ſuprême & des autres tribunaux doivent prouver leur *pureté de ſang*, c'eſt-à-dire qu'il n'y a jamais eu dans leur famille ni juifs, ni maures, ni hérétiques. Les chevaliers des ordres militaires, & quelques chanoines ſont pareillement obligés de joindre cette preuve aux autres qu'on exige d'eux. On les diſpenſe de la *pureté de ſang* au propre, la figurative en tient lieu (*D. J.*)

SANG, (*conſeil de*), (*Hiſt. mod.*) eſt un tribunal qui fut établi en 1567, dans les Pays-Bas, par le duc d'Albe, pour la condamnation ou juſtification de ceux qui étoient ſoupçonnés de s'oppoſer aux volontés du roi d'Eſpagne Philippe II. Ce conſeil étoit compoſé de douze perſonnes. (*A. R.*)

SANG-GRIS, ſ. m. *terme de relation;* c'eſt ainſi que les françois nomment en Amérique, une boiſſon que les anglois ont inventée, & qui eſt fort à la mode aux îles Antilles françoiſes. Cette boiſſon ſe fait avec du vin de Madere, du ſucre, du jus de citron, un peu de canelle, de muſcade, & une croûte de pain rôtie; on paſſe cette liqueur par un linge fin, & elle eſt une des plus agréables à boire. (*D. J.*)

SANGUIN. (*Voyez l'art.* SAINT-PAVIN.)

SANJAK *ou* SANGIAK, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'étoit anciennement chez les Turs le titre qu'ils donnoient à tous les gouverneurs; aujourd'hui ils ſont inférieurs aux bachas & beglerbegs, & ne ſont que des intendans ou directeurs des provinces, qui ont droit de faire porter devant eux un étendard appelé *ſanjak*, ſans queue de cheval. (*A. R.*)

SANLECQUE, (LOUIS de) (*Hiſt. litt. mod.*) génovefain connu par des poéſies extrêmement négligées, mais où il y a du naturel & de l'eſprit. Sa *Satyre contre les directeurs* l'empêcha d'être évêque de Béthléem; le duc de Nevers l'avoit nommé, le roi ne voulut pas que la nomination eût lieu. ſon poème ſur les mauvais geſtes des prédicateurs eſt ſenſé quant aux idées, mais l'expreſſion eſt ſouvent d'une familiarité baſſe & burleſque: c'étoit un homme d'eſprit, mais il n'étoit pas poète. Né en 1650, mort en 1714.

SANNAZAR, (JACQUES) *Actius Sincerus Sannazarus* (*Hiſt. litt. mod.*) célèbre poète latin & italien, naquit à Naples en 1458. Le Duchat dit cependant qu'il étoit éthiopien de naiſſance, qu'ayant été fait eſclave dans ſa jeuneſſe, il avoit été vendu à un ſavant napolitain, nommé *Sannazar*, qui l'avoit affranchi & lui avoit donné ſon nom. Ou le poète *Sannazar*, ou ſon patron tiroit ſon origine d'un lieu nommé *Saint-Nazaire*, ſitué entre le Pô & le Teſin, & de là le nom de *Sannazar*. Le

poète, (car nous laissons là son patron réel ou chimérique) plut, par son esprit & ses talens, au roi de Naples, Frédéric, dernier roi de la branche bâtarde d'Arragon, il le suivit en France après son détrônement, & ne le quitta point jusqu'à la mort de ce prince. Il retourna ensuite en Italie. Le fameux prince d'Orange, Philibert de Nassau, successeur du connétable de Bourbon, dans le commandement de l'armée impériale, ruina la maison de campagne de *Sannazar*, qui en conçut tant de chagrin qu'il en mourut. Ce fut en 1530, peu de jours avant sa mort, il apprit que le prince d'Orange venoit d'être tué dans un combat contre les Florentins; toujours plein de son ressentiment; il s'écria : *je mourrai content, puisque Mars a puni ce barbare ennemi des Muses.* La poésie l'avoit tellement familiarisé avec les divinités payennes, qu'il les employoit partout, & sembloit être devenu payen. Il avoit fait construire son tombeau dans la chapelle d'une de ses maisons, & l'avoit orné de statues d'Apollon & de Minerve; ce tombeau étoit placé derrière l'autel. On changea les noms, Apollon fut David, sa lyre fut une harpe; la guerrière Pallas devint Judith. Dans son fameux poème *de partu Virginis*, traduit par Colletet, sous le titre de *couches sacrées de la Sainte-Vierge*, le nom de J. C. ne se trouve pas une fois; la Vierge Marie, qu'on ne pouvoit pas ne pas nommer, est *l'espoir des dieux*. Par-tout des Dryades, des Néréïdes, les Sibylles, Protée, &c. ce qui n'empêcha pas que ce poème ne lui attirât des brefs honorables de la part des papes Léon X & Clément VII, plus sensibles à la belle poésie que choqués de cette profanation d'un sujet sacré. On regardoit alors cet emploi des divinités payennes, comme le langage essentiel de la poésie. La plus célèbre des pièces italiennes de *Sannazar* est son *Arcadie*, elle a été traduite en françois par M. Pecquet, grand-maître des eaux & forêts de Rouen. Tout le monde connoît ses six vers sur Venise.

Viderat Adriacis Venetam Neptunus in undis, &c.

SANSAC, (LOUIS PREVOT, baron de) (*Hist. de Fr.*) un des braves capitaines du seizième siècle, s'étoit trouvé à onze batailles rangées, il avoit été fait prisonnier à la bataille de Pavie, avoit été blessé à la bataille de Dreux, & ne l'avoit été que dans cette occasion, quoiqu'il eût passé sa vie au milieu des hasards de la guerre; c'étoit le plus habile homme de cheval de son temps, & c'étoit lui qui avoit appris à monter à cheval aux fils de François I. Henri II, le seul qui restât de ses trois élèves, le fit gouverneur des princes ses fils. Sur la fin de sa vie il quitta la cour, & se retira dans sa maison, où il mourut âgé de quatre-vingts ans. Il avoit, dit Brantome, l'état, les gages & la pension de Maréchal de France sans l'être.

SANSCRIT *ou* SAMSKRET, s. m. (*Hist. mod.*) C'est le nom qu'on donne parmi les idolâtres de l'Indostan à une langue fort ancienne, qui n'est connue que des bramines ou prêtres, & dans laquelle est écrit le *vedam*, qui contient les dogmes de la religion des Indiens. *Voyez* VEDAM. Cette langue se trouve ainsi nommée *Sanscrit* & *Samskrotam*; il n'y a que la tribu des prêtres & celle des kutteris ou nobles, à qui il soit permis de l'apprendre. (*A. R.*)

SANSON, (JACQUES ET NICOLAS) (*Hist. litt. mod.*) tous deux d'Abbeville & de la même famille; le premier, carme déchaussé, auteur d'une *histoire ecclésiastique d'Abbeville* & d'une *histoire des comtes de Ponthieu*, mort le 19 août 1664.

Le second, beaucoup plus connu, est le fameux géographe, il enseigna la géographie à Louis XIV; & le grand Condé, qui aimoit toutes les sciences, venoit souvent s'entretenir avec lui sur la géographie & sur les autres sciences qu'elle suppose. Le roi lui donna un brevet de conseiller d'état, mais *Sanson* ne voulut jamais prendre ce titre, de peur, disoit-il, d'affoiblir dans ses enfans l'amour de l'étude. Il eut trois fils: l'aîné, nommé, comme lui, Nicolas, fut tué à la journée des barricades de 1648, en défendant le chancelier Séguier, qui, lui-même, y courut risque de la vie. Les deux autres, Guillaume & Adrien, publièrent, ainsi que leur père, un grand nombre de cartes. Le père, mort à Paris en 1667, né à Abbeville en 1600, a de plus beaucoup écrit sur la géographie.

SANTAREL *ou* SANCTAREL, (*SANCTARELLUS*) (ANTOINE) (*Hist. litt. mod.*) jésuite italien, auteur du traité *de Hæresi, schismate, apostasiâ, sollicitatione in sacramento pœnitentiæ, & de potestate summi pontificis in his.*

SANTE. (GILLES-ANNE-XAVIER de la) (*Hist. litt. mod.*) Le P. de la Sante, jésuite, célèbre professeur de rhétorique, au collége de Louis-le-Grand, même après le P. Porée. On a de lui des harangues latines, où il y a de l'esprit, & un recueil de vers intitulé : *musæ rhetorices.* Il cherchoit l'épigramme & l'antithèse; né en Bretagne le 22 décembre 1684, mort vers l'an 1763.

SANTEUL *ou* SANTEUIL. (JEAN-BAPTISTE) (*Hist. litt. mod.*) C'est de tous les poètes latins modernes celui dont la verve se fait le mieux sentir, il émeut, il transporte; il a vraiment cet *os magna sonaturum* qui, selon Horace, caractérise le vrai poète; il est plein d'harmonie, de chaleur & d'énergie. Les jésuites eurent quelques rivaux à lui opposer, tels que le P. Larue, le P. Rapin, le P. Commire, le P. Vanière, le P. Sanadon, mais il est plus original qu'eux tous, il a plus de mouvement, il parle plus d'après lui-même & moins d'après les anciens. Le P. Cossart, son régent de rhétorique, l'annonça, d'après les dispositions qu'il reconnut en lui, comme un des plus grands poètes

qui dussent illustrer son siècle. On ignore à quel point la rivalité ou le dépit d'avoir vu *Santeuil* préférer la communauté de S. Victor à la société des jésuites, put influer sur les querelles que *Santeuil* eut dans la suite avec ces mêmes jésuites; nous avons rapporté ailleurs ce qui concerne la principale de ces querelles, née de cette belle & tendre épitaphe que *Santeuil* avoit faite au docteur Arnauld. (*Voyez à* ARNAULD l'article de ce docteur) *Santeuil* eut avec M. Bossuet une espèce de dispute littéraire sur l'emploi des divinités du paganisme & des ornemens de la mythologie, non-seulement dans les sujets chrétiens, mais même dans les sujets profanes traités par des chrétiens; Bossuet poussoit la sévérité jusqu'à interdire à ceux-ci tout usage de la Fable, & il paroît que c'est à cette dispute que Boileau fait allusion, & que c'est Bossuet qu'il condamne, lorsqu'il dit :

C'est d'un scrupule vain s'alarmer sottement.
Bientôt ils défendront de peindre la prudence,
De donner à Thémis ni bandeau ni balance,
De figurer aux yeux la guerre au front d'airain,
Et le temps qui s'enfuit une horloge à la main,
Et par-tout des discours comme une idolatrie
Dans leur faux zèle iront chasser l'allégorie.

Cette dispute produisit de beaux vers de la part de *Santeuil*. On connoit ces magnifiques inscriptions dont il a enrichi la ville de Paris, sur-tout celle de la pompe du pont Notre-Dame; il a célébré aussi en détail la plûpart des principales beautés de Chantilly, il a chanté cette fontaine solitaire de *Sylvie*, aujourd'hui trop négligée, & que le souvenir de Théophile, & sur-tout de *Santeuil* auroit dû engager à entretenir dans sa simplicité rustique.

Hoc sub inornato tu, Sylvia marmore flebas,
Fonsque tuus querulis auctior ibat aquis.
Desine flere, tibi dignos reparamus honores, &c.

Il a peint la chûte d'eau de la tête du canal, les détours du labyrinthe, &c. Il a fait cette belle inscription qu'on lit au pied de la statue du grand Condé sur le grand escalier de Chantilly, en trois vers latins, dont le premier & la moitié du second peignent ce héros terrible dans les combats, & les autres, par le contraste le mieux ménagé, le représentent dans son heureux & savant loisir, entouré des arts, embellissant ses jardins, & comme dit Bossuet, « conduisant ses amis dans ces superbes allées au » bruit de tant de jets d'eau, qui ne se taisoient ni » jour ni nuit ». (*Voyez l'art.* CONDÉ.) Il étoit juste que Santeuil chantât les beautés de ce lieu charmant où il étoit accueilli avec tant de bonté par de si grands princes, qui pouvoient s'amuser de ses bizarreries, mais qui rendoient hommage à son génie. On est étonné de le voir chanter ces princes & ces princesses, retracer les amusemens & les plaisanteries de leur société, dans une langue qui ne devoit pas leur être familière. Le latin n'étoit pas étranger sans doute au grand Condé, encore moins peut-être au prince Henri Jules, pas même peut-être à la duchesse du Maine, qui est nommée par-tout dans les poésies de *Santeuil*, la Nymphe de Chantilly, *Nympha Cantilliaca*, & qui fut depuis la déesse de Sceaux; mais croira-t-on que toutes les dames de cette cour sussent en état de lire les vers de *Santeuil* dans l'original? car, s'il falloit les leur traduire, tout le mérite de ces vers étoit perdu. Le malheureux *Santeuil* trouva sa mort dans les amusemens de cette cour. Le Duc de Bourbon, gouverneur de Bourgogne, le menoit toujours aux états de cette province, ne pouvant pas s'en séparer. *Santeuil* fut emporté à Dijon, en 1697, par une colique violente, dit un historien; mais il n'ajoute pas ce qui est pourtant écrit par-tout, que cette colique fut provoquée par un badinage imprudent que se permit une grande princesse, parce qu'elle le croyoit absolument innocent & sans conséquence, elle mêla du tabac dans un verre de vin qu'il alloit boire & qu'il but en effet; il mourut la nuit suivante; ce ne fut pas sans avoir dit un bien meilleur mot que ceux qu'on lui fait dire dans le *Santoliana*. Un page étant venu à ses derniers momens s'informer de son état, *de la part de son altesse sérénissime monseigneur le duc de Bourbon*, le mourant lève les yeux au ciel & s'écrie : *tu solus altissimus* : mot de situation & du moment.

La même chaleur, la même fureur poétique que *Santeuil* mettoit dans la composition de ses vers, il la mettoit dans leur déclamation, c'est ce qui a donné lieu à cette épigramme de Boileau :

A voir de quel air effroyable
Roulant les yeux, tordant les mains,
Santeuil nous lit ses hymnes vains,
Diroit-on pas que c'est le diable
Que Dieu force à louer les saints.

Ses hymnes (vains ou non) lui procurèrent une grande réputation, indépendamment de ses vers profanes. L'ordre de Cluni lui fit une pension pour les belles hymnes dont il orna le bréviaire de Cluni, ainsi que celui de Paris. M. Rollin lui fit une épitaphe très-chrétienne, & presque aussi bonne que celle qu'il avoit faite lui-même à M. Arnauld. Il y distingue ses deux genres de travaux, & leur assigne à chacun son juste prix.

Quem superi præconem, habuit quem sancta poetam
Relligio, latet hoc marmore Santolius :
Ille etiam Heroas, fontesque & flumina & hortos
Dixerat, at cineres quid labor iste juvat?
Fama hominum merces sit versibus æqua profanis,
Mercedem poscunt carmina sacra Deum.

Santeuil avoit dans toute son étendue le double caractère de poète & de poète latin; il se piquoit de cet orgueil & de cette forfanterie que sembloient affecter les poètes de l'antiquité, & il les allioit mal-adroitement avec l'humilité monastique: *je ne suis qu'un atome*, disoit-il, *je ne suis rien; mais si je savois avoir fait un mauvais vers, j'irois tout-à-l'heure me pendre à la Grève.*

Ceux qui vouloient décrier Bossuet, l'accusoient d'obscurité, à cause de son ton de prophète, quoiqu'ils ne l'entendissent que trop bien; *Santeuil*, malgré son respect pour ce prélat, s'irrita un jour d'une remontrance un peu sévère que lui fit Bossuet: *votre vie*, lui disoit-il, *est peu édifiante, & si j'étois votre supérieur, je vous enverrois dans une petite cure dire votre bréviaire; & moi*, répliqua Santeuil, *si j'étois roi de France, je vous ferois sortir de votre Germigny*, (maison de campagne des évêques de Meaux) *& je vous enverrois dans l'isle de Pathmos faire une nouvelle apocalypse.*

Personne n'a mieux su peindre, en général, & n'a mieux peint *Santeuil* en particulier, que la Bruyere.

« Concevez un homme facile, doux, complaisant, » traitable, & tout d'un coup violent, colère, fougueux, capricieux. Imaginez-vous un homme simple, ingénu, crédule, badin, volage, un enfant en cheveux gris; mais permettez-lui de se recueillir, ou plûtot de se livrer à un génie qui agit en lui, j'ose dire, sans qu'il y prenne part, & comme à son insçu; quelle verve! quelle élévation! quelles images! quelle latinité! Parlez-vous d'une même personne, me direz vous? oui, du même, de Theodas, & de lui seul. Il crie, il s'agite, il se roule à terre, il se relève, il tonne, il éclate; & du milieu de cette tempête, il sort une lumière qui brille & qui réjouit. Disons-le sans figure, il parle comme un fou, & pense comme un homme sage. Il dit ridiculement des choses vraies, & follement des choses sensées & raisonnables. On est surpris de voir naître & éclore le bon sens du sein de la bouffonnerie, parmi les grimaces & les contorsions. Qu'ajouterai-je davantage? Il dit & il fait mieux qu'il ne fait. Ce sont en lui comme deux ames qui ne se connoissent point, qui ne dépendent point l'une de l'autre, qui ont chacune leur tour ou leurs fonctions toutes séparées. Il manqueroit un trait à cette peinture si surprenante, si j'oubliois de dire qu'il est tout-à-la-fois avide & insatiable de louanges, prêt de se jeter aux yeux de ses critiques, & dans le fond assez docile pour profiter de leurs censures. Je commence à me persuader moi-même que j'ai fait le portrait de deux personnages tout différens; il ne seroit pas même impossible d'en trouver un troisième dans Theodas, car il est bon-homme.

Un autre Santeul, (*Claude*) frère de *Jean-Baptiste*, & qu'on appeloit *Santolius Maglorianus*, parce qu'il demeuroit au séminaire de Saint-Magloire, & pour le distinguer de *Santolius Victorinus*, a fait aussi, dit-on, de belles hymnes; mais on les conserve en manuscrit dans sa famille. Né en 1628, mort en 1684.

Un autre *Claude Santeul*, de la même famille, échevin de Paris, mort vers 1729, a fait aussi des hymnes, imprimés en 1723.

SANTONS, s. m. (*Hist. mod.*) espèce de religieux mahométans, vagabonds & libertins. On regarde les *santons* comme une secte d'épicuriens qui adoptent entre eux cette maxime, *aujourd'hui est à nous, demain est à celui qui en jouira?* Aussi prennent-ils pour se sauver une voie toute opposée à celle des autres religieux turcs, & ne se refusent aucun des plaisirs dont ils peuvent jouir. Ils passent leur vie dans les pélerinages de Jérusalem, de Bagdad, de Damas, du mont Carmel & autres lieux qu'ils ont en vénération, parce que leurs prétendus saints y sont enterrés. Mais dans ces courses ils ne manquent jamais de détrousser les voyageurs lorqu'ils en trouvent l'occasion; aussi craint-on leur rencontre, & ne leur permet-on pas d'approcher des caravanes, si ce n'est pour recevoir l'aumône.

La sainteté de quelques-uns d'entre eux consiste à faire les imbécilles & les extravagans, afin d'attirer sur eux les yeux du peuple; à regarder le monde fixement, à parler avec orgueil, & à quereller ceux qu'ils rencontrent. Presque tous marchent la tête & les jambes nues, le corps à moitié couvert d'une méchante peau de quelque bête sauvage, avec une ceinture de peau autour des reins, d'où pend une espèce de gibecière; quelquefois, au lieu de ceinture, ils portent un serpent de cuivre que leurs docteurs leur donnent comme une marque de leur savoir; ils portent à la main une espèce de massue.

Les *santons* des Indes, qui passent en Turquie pour le pélérinage de la Mecque & de Jérusalem, demandent l'aumône avec un certain ris méprisant. Ils marchent à pas lents; le peu d'habillement qui les couvre est un tissu de pièces de toutes couleurs mal assorties & mal cousues.

Dandini, dans son voyage du Mont-Liban, prétend que le titre de *santon* est un nom générique & commun à plusieurs espèces de religieux turcs, dont les uns s'astreignent par vœu à garder la continence, la pauvreté, &c. & d'autres mènent une vie ordinaire. Il distingue encore les méditatifs, qu'on reconnoît aux plumes qu'ils portent sur la tête; & les extatiques, qui portent des chaînes au cou & aux bras pour marquer la véhémence de l'esprit qui les anime; quelques-uns qui sont mendians; d'autres se consacrent au service des hôpitaux: mais en général les *santons* sont charlatans, & se mêlent de vendre au peuple des secrets & des reliques telles que des cheveux de Mahomet, &c. Presque tous sont mendians, & font leurs prières dans les rues, y prennent leurs repas, & n'ont souvent point d'autre asyle. Lors-

qu'ils n'ont point fait de vœux; si ce genre de vie leur déplaît, il leur suffit, pour y renoncer, de s'habiller comme le peuple; mais la fainéantise & l'oisiveté à laquelle ils sont accoutumés, sont de puissans attraits pour les retenir dans leur ancien état : d'autant plus que l'imbécillité des peuples est un fond assuré pour leur subsistance. Guer. *mœurs des Turcs*, *tome I*, Dandini, *voyage du Liban*.

SANTORIUS ou *SANCTORIUS*, (*Hist. litt. mod.*) médecin vénitien, célèbre par ses expériences sur la transpiration insensible, dont on trouve le résultat dans son livre intitulé : *de medicinâ staticâ aphorismi.* M. Lorry en a donné en 1790 une bonne édition; le Breton l'a traduite sous ce titre : *La médecine-statique de Santorius*, ou l'*art de conserver la santé par la transpiration.* On a encore de *Santorius* l'ouvrage intitulé : *methodus vitandorum errorum qui in arte medicâ contingunt.* Il écrivoit depuis 1600 jusqu'en 1634.

SANUTI, (Marin) (*Hist. litt. mod.*) fils d'un sénateur de Venise, auteur d'une histoire des magistrats vénitiens, & des vies des doges de Venise, depuis l'an 421, époque de sa fondation, jusqu'en 1493. Ce dernier ouvrage se trouve dans le vingt-deuxième tome de la collection de Muratori. *Sanuti* mourut vers le commencement du seizième siècle.

SAP

SAPAN, s. m. (*Hist. mod.*) C'est le nom que les habitans du Pégu donnent à leurs principales fêtes ou solennités, qui se célèbrent avec beaucoup de pompe. La première est la fête des *fusées ;* les gens riches lancent des fusées en l'air, & ils jugent du degré de faveur qu'ils obtiennent auprès de la divinité, par la hauteur à laquelle leur fusée s'élève : ceux dont la fusée ne s'élève point, s'ils en ont les moyens, font bâtir un temple à leurs dépens, pour expier les fautes qui leur ont attiré le déplaisir du ciel. La seconde fête s'appelle *kollok :* on choisit des femmes du peuple, & sur-tout des hermaphrodites qui sont communs au Pégu, qui forment une danse en l'honneur des dieux de la terre. Lorsque la danse est finie, les acteurs ou actrices entrent en convulsion, & prétendent ensuite avoir conversé avec les dieux, & se mêlent de prédire si l'année sera bonne ou mauvaise, s'il y aura des épidémies, &c. La fête, appelée *sapan-katena*, consiste à faire de grandes illuminations, & à promener dans les rues de grandes pyramides ou colonnes. Celle que l'on nomme *sapan-dayka*, ou *la fête des eaux*, se célèbre en se baignant & en se jetant les uns aux autres une grande quantité d'eau. La fête appelée *sapan-donon*, se célèbre par des joutes ou courses sur l'eau. Le maître ou conducteur de la barque qui arrive la première au palais du roi, obtient un prix; celui qui arrive le dernier reçoit par dérision un habit de veuve; cette fête dure pendant un mois entier. (*A. R.*)

SAPOR, (*Hist. de Perse*) nom de trois rois de Perse.

Sapor I monta sur le trône l'an 238 de Jésus-Christ, ravagea plusieurs provinces de l'empire romain, menaça d'envahir tout l'Orient, vainquit & fit prisonnier, l'an 260, l'empereur Valérien. (Sur la manière dont il le traita, *voyez l'article* Bajazet). Le célèbre Odenat, mari de Zénobie, vengea Valérien, ravit à *Sapor* ses conquêtes, le battit & le poursuivit jusques sous les murs de Ctésiphon. *Sapor* mourut en 269, assassiné par des Satrapes.

Sapor II, fils posthume d'Hormisdas II, fut déclaré son successeur en 310, avant que de naître. Il fit aussi la guerre aux romains, il la fit sur-tout aux chrétiens, auxquels il suscita une cruelle persécution. L'empereur Constance arrêta ses progrès; Julien le poursuivit jusqu'au centre de ses états; Jovien fit la paix avec lui en lui laissant une partie de ses conquêtes; la guerre s'étant rallumée en 370, *Sapor* battit l'empereur Valens; il mourut en 380, sous l'empire de Gratien.

Sapor III, commença de régner en 384; il continua sans succès cette guerre, & fut obligé de demander la paix à Théodose-le-Grand. Il mourut en 389.

SAPPHO *ou* SAPHO, (*Hist. litt. anc.*) femme distinguée dans l'antiquité par son talent pour la poésie, & décriée pour ses mœurs, étoit de Mitylène, dans l'isle de Lesbos; elle vivoit environ six siècles avant Jésus-Christ, dans le même temps qu'Alcée son contemporain, illustre comme elle par la poésie lyrique. Sapho a inventé, comme Alcée, une mesure particulière de vers, appelé de son nom *saphique*, comme le vers alcaïque porte le nom d'*Alcée*. Cette mesure est très-lyrique, c'est-à-dire, qu'elle est chantante & dansante. Horace s'applaudit d'avoir réuni tous les genres, & employé toutes les mesures d'Archiloque, d'Alcée & de Sapho.

Temperat Archilochi Musam pede mascula Sappho;
Temperat Alcæus,

Cette épithète de *mascula* fait moins l'éloge des vers de *Sapho* que la critique de ses mœurs; mais madame Dacier prétendoit que *Sapho* avoit été calomniée; elle ne pouvoit se résoudre à prendre mauvaise opinion d'une personne qui avoit fait de si beaux vers grecs.

Sapho avoit trois frères, Larychus, Eurygius & Charaxus; ce dernier aima éperduement la fameuse courtisane Rhodope, qui fit bâtir une des pyramides d'Egypte; *Sapho* déchira Charaxus & célébra Larychus dans ses vers.

Il ne reste d'elle que deux pièces; elles justifient les éloges que lui a prodigués toute l'antiquité; &

le nom de *dixième Muse* qui lui a été donné, & l'honneur que les habitans de Mitylène lui firent de graver son image sur leur monnoie. Horace paroît s'être proposé d'imiter *Sapho* dans l'ode treizième du premier livre :

Cum tu, Lydia, Telephi
Cervicem roseam, cerea Telephi
Laudas brachia, vœ meum
Fervens difficili bile tumet jecur.
Tunc nec mens mihi nec color
Certâ sede manent, humor & in genas
Furtim labitur, arguens
Quàm lentis penitùs macerer ignibus.

C'est ce que Boileau a rendu par ces vers:

Je sens de veine en veine une subtile flamme
Courir dans tout mon corps sitôt que je te vois;
Et dans les doux transports où s'égare mon ame,
Je ne saurois trouver de langue ni de voix.
Un nuage confus se répand sur ma vue,
Je n'entends plus : je tombe en de douces langueurs;
Et pâle, sans haleine, interdite, éperdue,
Un frisson me saisit, je tremble, je me meurs.

Lucrèce paroît aussi avoir voulu imiter cette ode de *Sapho*, dans l'endroit où il attribue à la crainte, les mêmes effets que *Sapho* attribue à l'amour.

Verùm ubi vehementi magis est commota metu mens,
Consentire animam totam per membra videmus.
Sudores itaque & pallorem existere toto
Corpore, & infringi linguam vocemque aboriri;
Caligare oculos, sonere aures, succidere artus :
Denique concidere exanimi terrore videmus
Sæpè homines.

On croit que *Sapho* mourut victime d'une passion malheureuse qu'elle conçut pour le beau Phaon, jeune homme de Lesbos; on suppose que n'ayant point plu, elle n'avoit pas de quoi plaire, & qu'elle étoit aussi laide qu'elle étoit spirituelle; qu'elle se jeta de désespoir dans la mer, du haut de promontoire de Leucade dans l'Acarnanie, & ce promontoire de Leucade eut la réputation d'être pour les amans malheureux & désespérés, ce que la Roche Tarpeïenne étoit à Rome pour les coupables. *Faire le saut de Leucade* passa en proverbe pour signifier se jetter dans la mer par l'effet d'un désespoir amoureux.

SAR

SARA, *princesse*, ou SARAI, *ma princesse*, (*Hist. Sacrée.*) femme d'Abraham, naquit l'an du monde 2018, d'Aram, frère d'Abraham, & étoit par conséquent petite-fille de Tharé, mais elle n'étoit pas petite-fille de la mère d'Abraham, parce qu'Aram son père étoit d'une autre mère; elle étoit la même que Jescha. *Gen. xx. 10. Sara* suivit Abraham quand il quitta son pays pour venir dans la terre de Chanaan; & la famine les ayant obligés de se retirer en Egypte, ils convinrent que *Sara*, qui étoit extrêmement belle, passeroit pour la sœur de son mari, afin que les égyptiens ne fussent pas tentés de le tuer, s'ils savoient qu'elle fût sa femme, pour pouvoir en jouir plus librement. Abraham ne fit point de mensonge, en disant qu'elle étoit sa sœur, puisqu'elle étoit sa nièce, & que les hébreux appeloient *frères* & *sœurs* les proches parens. Il ne fit donc que supprimer une vérité dans une occasion où il lui étoit dangereux de la dire. Il avoit deux choses à conserver, sa vie & l'honneur de sa femme : en avouant qu'il étoit son mari, il ne pouvoit éviter de perdre l'une & l'autre, & pouvoit, au moins, conserver sa vie, en se contentant de lui donner le nom de sœur. Il prit donc ce dernier parti, &, abandonnant l'honneur de son épouse au soin de la providence, il se sert d'un moyen qu'elle lui présentoit, pour mettre sa vie en sûreté, sans attendre un miracle. Lorsqu'ils furent entrés en Egypte, Pharaon, roi du pays, que l'on instruisit de la beauté de *Sara*, la fit enlever, & conduire dans son palais : mais Dieu appesantit sa main sur ce prince criminel, & lui fit entendre qu'il le punissoit, pour avoir enlevé la femme d'Abraham. Pharaon, se sentant frappé de Dieu, & craignant encore de plus rudes châtimens, sembla condamner l'injustice de sa conduite; & renvoyant *Sara* à son mari, il fit quelques reproches à celui-ci, de ce qu'il lui avoit dit qu'elle étoit sa sœur, & l'avoit exposé, par là, à commettre le crime de la prendre pour sa femme. *Gen. xij. 19.* Il les renvoya l'un & l'autre, & les fit accompagner jusque sur la frontière, de crainte qu'on ne leur fît quelqu'insulte. Cependant *Sara*, informée de la promesse que Dieu avoit faite à Abraham, de multiplier sa postérité comme les étoiles, & persuadée qu'à cause de son âge avancé & de sa stérilité, ce n'étoit point par elle que cette promesse devoit être accomplie, proposa à son mari d'épouser Agar; & Abraham, qui ne douta pas que cette pensée n'eût été inspirée d'en-haut, à *Sara*, se rendit à son désir, & épousa Agar, afin d'avoir, de cette seconde femme, des enfans, en qui les promesses s'accomplissent. Mais Agar, étant devenue enceinte, commença à mépriser sa maîtresse, qui se vit forcée d'humilier son esclave, & de rabattre son orgueil. Quelque temps après, Dieu ayant envoyé trois anges, sous la forme d'hommes, à Abraham, pour lui renouveller ses promesses; ce saint homme qui les aperçut venir, courut au-devant d'eux, & les força d'entrer dans sa tente, où *Sara* & lui leur préparèrent à manger. Après le repas, ils lui dirent que *Sara* auroit un fils; & *Sara* qui l'entendit, considérant son âge avancé, ne put s'empêcher de rire, d'une manière à marquer son doute & sa défiance;

défiance; alors le Seigneur dit à Abraham : *Pourquoi Sara a-t-elle ri ? Y a-t-il rien d'impossible à Dieu ?* Et il lui répéta une seconde fois, que dans un an *Sara* auroit un fils. *Sara*, comprenant alors que sa faute étoit grande d'avoir douté de la parole de Dieu, fut saisie de trouble, & en commit une seconde, en employant le mensonge pour la désavouer. Le Seigneur la lui fit connoître sur-le-champ, en lui répétant qu'elle avoit ri : *Gen. xviij. 15.* Au reste, comme le doute de *Sara* venoit plutôt d'un défaut de réflexion que d'un fond d'incrédulité, il fut bientôt après dissipé par la foi, qui prit le dessus; selon le témoignage que lui rend Saint-Paul, *Heb. xj. 11* Peu de tems après, Abraham, quittant la vallée de Mambré, alla demeurer à Gérare, ville des philistins, & prit, par rapport à *Sara*, les mêmes précautions qu'il avoit prises en Egypte. Abimelech, roi du pays, qui ne les croyoit pas mariés, fit enlever *Sara* qu'il vouloit prendre pour sa femme légitime. Mais Dieu, lui apparoissant pendant la nuit, le menaça de le punir de mort, & de faire tomber sa colère sur tout son royaume, s'il ne la rendoit à son mari. *Gen. xx. 7.* Et Abimelech, la rendant à son mari, lui reprocha d'avoir fait tomber sur lui & sur son royaume un si grand péché, en l'exposant au danger de le commettre. *Gen. xx. 9.* Il donna ensuite de grands présens à Abraham, & offrit mille pièces d'argent à *Sara*, pour acheter un voile, afin qu'une autre fois elle ne s'exposât plus à un semblable danger. Le Seigneur visita enfin *Sara*, selon sa promesse; quoique stérile & hors d'âge d'avoir des enfans, elle conçut & mit au monde un fils au temps que Dieu lui avoit marqué. *Sara* le nourrit elle-même, & confondra, par son exemple, au jugement de Dieu, toutes les mères, qui, pour se délivrer d'une assiduité qui les gêne, pervertissent l'ordre du créateur, en refusant à leurs enfans un lait dont il ne remplit leurs mamelles, qu'afin qu'elles les en nourrissent. Lorsque l'enfant fut un peu grand, *Sara* ayant vu le fils d'Agar qui le maltraitoit en jouant avec lui, obtint d'Abraham qu'Agar & son fils sortiroient de la maison, parce qu'Ismaël ne devoit point être héritier avec Isaac. *Gen. xxj. 10.* Abraham eut quelque peine à s'y résoudre; mais Dieu lui ayant fait connoître que c'étoit sa volonté, il fit ce que *Sara* demandoit. Cette rigueur que *Sara* exerça envers Agar & son fils, l'ordre que Dieu donne à Abraham de s'y conformer, la manière dont il l'exécute, l'abandon où il laisse une mère & son fils, tous ces dehors si choquans couvrent un mystère que Saint-Paul nous a développé dans son *épitre aux galates.* L'apôtre nous fait voir dans *Sara* & Agar les deux alliances, dont la première établie sur le mont de Sina, & qui n'enfante que des esclaves, est figurée par Agar; & la nouvelle, représentée par *Sara*, ne fait que des enfans libres. *Gal. iv. 24.* L'écriture ne nous apprend plus rien de *Sara*, jusqu'à sa mort, arrivée quelques années après la fameuse épreuve que Dieu fit de la foi d'Abraham, en lui commandant de lui immoler Isaac. Elle étoit âgée de 127 ans, & mourut à Arbé depuis appellé *Hébron.* Abraham, qui étoit à Bersabée, vint à Hebron pour pleurer sa femme, & il l'enterra dans un champ qu'il avoit acheté d'Ephron l'amorrhéen. Il y avoit dans ce champ une caverne dont il fit un sépulcre pour lui & sa famille. *(A. R.)*

SARASIN *ou* SARRASIN. (JEAN-FRANÇOIS) (*Hist. litt. mod.*) né en 1604, dans un lieu nommé Hermanville, sur le bord de la mer, dans le voisinage de Caen, étoit secrétaire & favori du prince de Conty, frère du grand Condé, il mourut en 1654, de chagrin d'être tombé dans sa disgrace, danger qu'ont à craindre de plus que les autres hommes, ceux qui s'attachent aux princes. Sarasin eut de son temps beaucoup de réputation & en a conservé une partie. Il a des vers ingénieux & d'un grand sens; c'en est un, par exemple, de cette nature que celui-ci :

Les fous sont aux échecs les plus voisins des Rois.

Son histoire de la conspiration de Valstein, annonçoit un morceau intéressant, c'est dommage qu'il soit resté imparfait; on estime aussi son histoire du siège de Dunkerque par le grand Condé, en 1646. Boileau disoit qu'il y avoit dans Sarasin la matière d'un excellent esprit, mais que la forme n'y étoit pas. Ménage a recueilli ses œuvres; Pelisson en a fait la préface. Rousseau paroît mettre *Sarasin* au premier rang parmi les poètes François.

Et si ce rang à ton chagrin jaloux
Paroît trop bas près des places superbes,
Des Sarrasins, des Racans, des Malherbes.

On connoît la Pièce de Scarron en vers de trois syllabes :

Sarrazin,
Mon voisin, &c.

SARASIN *ou* SARRASIN, (PIERRE) est aussi le nom d'un acteur célèbre dans ce qu'on appelle l'emploi des rois. Il étoit de Dijon; il débuta en 1729, quitta le théâtre en 1759, mourut en 1763.

C'est aussi le nom d'un fameux sculpteur, dont il sera parlé sans doute dans le Dictionnaire des Arts.

SARASINS *ou* SARRASINS, (*Hist mod.*) peuples de l'Arabie, qui descendoient des *Saraceni.* Ils faisoient la principale force de l'armée de Mahomet, & ses successeurs achevèrent par leur bravoure, les conquêtes que ce fondateur de la religion musulmane avoit commencées, & qu'il se proposoit de poursuivre quand il mourut en 633.

Les califes unissant comme lui l'autorité souveraine à la puissance pontificale, joignirent à l'Ara-

bie, déja conquise, le reste de la Palestine, la Syrie, l'Egypte, & la Perse.

Cet empire se démembra, & s'étendit dans la suite sous la puissance de divers conquérans. Les Turcs, peuple venu du Turkestan en Asie, après avoir embrassé la religion musulmane des *Sarrasins*, leur enlevèrent, avec le temps, de vastes pays qui, joints aux débris de Trébisonde & de Constantinople, ont formé l'empire Ottoman : l'Egypte eut pour gouverneurs ses soudans particuliers.

Les *Sarrasins* qui avoient soumis les côtes de l'Afrique le long de la Méditerranée, furent appelés en Espagne par le comte Julien. On les nomme également *Sarrasins* à cause de leur origine, & *Maures*, parce qu'ils étoient établis dans les trois Mauritanies.

Le comte Julien étoit chez eux en ambassade, lorsque sa fille fut déshonorée par Rodrigue roi d'Espagne. Le comte outragé s'adressa à eux pour le venger; & commandés par un émir, ils conquirent toute l'Espagne, après avoir gagné en 714 la célèbre bataille où Rodrigue perdit la vie. L'archevêque Opas prêta serment de fidélité aux *Sarrasins*, & conserva sous eux beaucoup d'autorité sur les Eglises chrétiennes que les vainqueurs tolérèrent.

L'Espagne, à la réserve des cavernes & des roches de l'Asturie, fut soumise en 14 mois à l'empire des califes. Ensuite, sous Abdérame, vers l'an 734, d'autres *Sarrasins* subjuguèrent la moitié de la France; & quoique dans la suite ils aient été affoiblis par les victoires de Charles Martel, & par leurs divisions, ils ne laissèrent pas de conserver des places dans la Provence.

« En 828, les mêmes *Sarrasins* qui avoient subjugué l'Espagne, firent des incursions en Sicile, & désolèrent cette île, sans que les empereurs grecs, ni ceux d'occident, pussent alors les en chasser. Ces conquérans alloient se rendre maîtres de l'Italie, s'ils avoient été unis; mais leurs fautes sauvèrent Rome, comme celles des Cathaginois la sauvèrent autrefois.

» Ils partent de Sicile en 846 avec une flotte nombreuse : ils entrent par l'embouchure du Tibre; & ne trouvant qu'un pays presque désert, ils vont assiéger Rome, ils prirent les dehors, & ayant pillé la riche église de saint-Pierre hors des murs, ils levèrent le siége pour aller combatre une armée de François qui venoit secourir Rome, sous un général de l'empeur Lothaire. L'armée françoise fut battue; mais la ville rafraîchie fut manquée; & cette expédition qui devoit être une conquête, ne devînt, par leur mesintelligence, qu'une simple incursion ».

Cependant ils étoient alors redoutables à-la-fois à Rome & à Constantinople; maîtres de la Perse, de la Syrie, de l'Arabie, de toutes les côtes d'Afrique jusqu'au mont Atlas, & des trois quarts de l'Espagne. Il faut lire l'histoire de ces peuples & de leurs conquêtes par M. Ockley; elle a été imprimée à Paris, en 1748, 2 *vol. in*-4°..

Ce que je ne puis m'empêcher de remarquer, c'est que cette nation ne songea pas plutôt à devenir la maîtresse du monde, qu'à l'exemple des autres qui avant elle en avoient fait la conquête, elle se déclara d'une manière particulière en faveur des Sciences; elle donna retraite aux Lettres chassées de Rome & d'Athènes. On cultiva la philosophie dans les académies du Caire, de Constantine, de Sigilsmèse, de Bassora, d'Hubbede, de Fez, de Maroc, de Tunis, de Tripoli, d'Alexandrie, & de Coufah.

Malheureusement les *Sarrasins* l'avoient reçue fort altérée des mains des derniers interprètes, & ils n'étoient point en état de la rétablir dans son véritable sens. Ils y trouvoient trop d'obstacles, & dans leur langue, qui leur rendoit le tour des langues étrangères difficiles à entendre, & dans le caractère de leur génie, plus propre à courir après le merveilleux, ou à approfondir des subtilités, qu'à s'arrêter à des vérités solides.

Leur théologie rouloit sur des idées abstraites; ils se perdoient dans leurs recherches profondes sur les noms de Dieu & des anges : ils tournoient en astrologie judiciaire, la connoissance qu'ils avoient du ciel : enfin, attachant des mystères & des secrets à de simples symboles, ils croyoient posséder l'art de venir à bout de leurs desseins, par un usage arbitraire de lettres ou de nombres.

Les juifs jouirent en orient de la plus grande tolérance sous la domination des *Sarrasins*. Persécutés par-tout ailleurs, ils avoient une ressource dans la bonté des califes, soit que les mahométans usassent de cette indulgence, en considération de ce que leur prophete s'étoit servi d'un juif pour rédiger l'Alcoran; soit que ce fût un effet de la douceur qu'inspire naturellement l'amour des Lettres. Les Juifs eurent la permission d'établir leurs académies de Frora & de Piendébita, au voisinage de Coufah & de Bagdat, où les princes *Sarrasins* tenoient successivement le siège de leur empire.

Ils empruntèrent de leurs nouveaux maîtres l'usage de la Grammaire, & employèrent alors la Massore à l'exemple des *Sarrasins*, qui avoient ajouté des points à l'Alcoran du temps d'Omar : ils firent aussi des traductions de livres arabes.

Enfin, comme les *Sarrasins* aimoient sur-tout l'Astronomie & la Médecine, les Juifs s'appliquèrent avec succès à ces deux sciences, qui ont été souvent depuis une source de gloire & de richesse pour plusieurs particuliers de cette nation. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

SARBACANE *des Indiens*, (*Hiſt. d'Amériq.*) c'eſt l'arme de chaſſe la plus ordinaire des Indiens ; ils y ajuſtent de petites flèches de bois de palmier, qu'ils garniſſent au lieu de plumes, d'un petit bourlet de coton plat & mince, qu'ils font fort promptement & fort adroitement, ce qui remplit le vide du tuyau. Ils lancent la flèche avec le ſoufle à 30 & 40 pas, & ne manquent preſque jamais leur coup. M. de la Condamine a vu ſouvent arrêter le canot, un Indien deſcendre à terre, entrer dans le bois, tirer un ſinge ou un oiſeau perché au haut d'un arbre, le rapporter, & reprendre ſa rame, le tout en moins de deux minutes. Un inſtrument auſſi ſimple que ces *ſarbacanes*, ſuplée avantageuſement chez les nations indiennes, au défaut des armes à feu. Ils trempent la pointe de leurs petites flèches, ainſi que celles de leurs arcs, dans un poiſon ſi actif, que quand il eſt récent, il tue en moins d'une minute l'animal, pour peu qu'il ſoit atteint juſqu'au ſang. Il n'y a rien à craindre à manger des animaux tués avec ce poiſon, car il n'agit que quand il eſt mêlé avec le ſang, alors il n'eſt pas moins mortel à l'homme qu'aux autres animaux. M. de la Condamine a eu occaſion de connoître au Para pluſieurs portugais témoins de cette funeſte épreuve, & qui ont vu périr leurs camarades en un inſtant, d'une bleſſure ſemblable à une piqûre d'épingle. Le contre-poiſon eſt, à ce que l'on dit, le ſel, & plus ſurement le ſucre. (*D. J.*)

SARBIEWSKI ; (*Mathias Caſimir*) (*Sarbievius*) jéſuite polonois, dont on a des poéſies latines aſſez eſtimées. Il étoit prédicateur & preſque favori du roi de Pologne Ladiſlas V; né dans le duché de Mazovie en 1595, entré chez les jéſuites en 1612, mort en 1640.

SARDANAPALE, (*Voyez* ARBACE.)

SARMANES *ou* SHAMMANES, ſ.m. pl. (*Hiſt. anc. & mod.*) c'eſt ainſi que l'on nommoit des prêtres ou philoſophes indiens, qui vivoient dans les déſerts & les forêts. Suivant S. Clément d'Alexandrie, les *ſarmanes* n'habitoient jamais dans les villes, ni dans des maiſons; ils ne ſe nourriſſoient que de fruits, ne buvoient que de l'eau, ne ſe vétiſſoient que d'écorces d'arbres, & gardoient le célibat.

Les *ſarmanes* ſont les mêmes hommes que Strabon a déſignés ſous le nom de *germanes*, qui étoient une eſpece de gymnoſophiſtes différens des brachmanes. Les *ſarmanes* étoient, ſuivant les Indiens du Malabar, les prêtres de l'Inde, avant les bramines, qui les chaſſèrent du pays, les détruiſirent & s'emparèrent de leurs fonctions, parce qu'ils ne vouloient point admettre la divinité des dieux *Viſtnou* & *Iſſuren*, non plus que les livres de la théologie des Bramines qui ſont parvenus à faire oublier entièrement les *ſarmanes* ou *shammanes*. Ces derniers regardoient comme leur légiſlateur & leur dieu *Butta*, *Budda* ou *Pouta*, que l'on croit être le même que le *Sommona-kodom* des Siamois, qui eſt appellé *Pontiſat* ou le ſeigneur *Ponti*, dans quelques endroits de l'Indoſtan. C'e ce dieu qui eſt aujourd'hui révéré dans le royaume de Laos. (*A. R.*)

SARMATES *ou* SAUROMATES, ſ. f. plur. (*Hiſt. anc.*) nation nombreuſe & belliqueuſe, qui étoit diviſée en pluſieurs tribus. Leur pays appellé *Sarmatie*, ſe diviſoit en Européenne & en Aſiatique ; la première s'étendoit depuis la Viſtule, juſqu'au Pont-Euxin, au Boſphore cimmérien, ou Palus Méotide, & étoit ſéparée par le Tanaïs de la Sarmatie Aſiatique ou Scythie. Ce vaſte pays renfermoit ceux qui ſont connus aujourd'hui ſous le nom de *Pologne*, de *Ruſſie*, & une partie de la Tartarie.

Les *Sarmates* commencèrent à menacer l'empire romain en 63 ſous l'empire de Néron ; ils furent défaits en pluſieurs occaſions par Marc-Aurele, par Carus, par Conſtantin, ſous l'empire duquel ils furent chassés par leurs eſclaves nommés *Limigantes* ; mais ils furent remis en poſſeſſion par l'empereur Conſtance. En 368, en 407, ils firent des irruptions dans les Gaules avec pluſieurs autres nations barbares. Leur pays fut enſuite ſubjugué par les Huns ſous Attila. (*A. R.*)

SARONIDES, ſ. m. plur. (*Hiſt. des Gaulois*) druides du ſecond ordre, autrement nommés *Bardes*; ils jouoient des inſtrumens & chantoient à la tête des armées avant & après les combats, pour exciter & louer la valeur des ſoldats, ou blamer ceux qui avoient trahi leur devoir. Le premier, & originairement l'unique collége des *Saronides* étoit entre Chartres & Dreux ; c'étoit auſſi le chef-lieu des druides, & l'on en voit encore des veſtiges. (*D.J.*)

SARPI, (PIERRE-PAUL) connu ſous le nom de *Fra-Paolo*. (*Voyez* ce nom.

SAT

SATELLITE, (*ſatelles* ou *garde*) (*Hiſt. mod.*) ſe dit d'une perſonne qui en accompagne un autre, ſoit pour veiller à ſa conſervation, ſoit pour exécuter ſa volonté.

Chez les empereurs d'Orient, ce mot *ſatellite* ſignifioit la dignité ou l'office de capitaine des gardes-du-corps.

Ce terme fut enſuite appliqué aux vaſſaux des ſeigneurs, & enfin à tous ceux qui tenoient les fiefs, appelés *ſergenterie*.

Ce terme ne ſe prend plus aujourd'hui qu'en mauvaiſe part. On dit les *gardes* d'un roi, & les *ſatellites* d'un tyran. (*A. R.*)

SATNIQUE, ſ. m. (*Hiſt. d'Hongrie*) nom d'office & de dignité, autrefois d'uſage en Croatie & en Hongrie. Un *ſatnique* étoit un gouverneur d'une petite contrée, qui pouvoit fournir cent hommes d'armes, Les knès ont ſuccédé aux *Satniques*(*D. J.*)

SATRAPE, f. m. (*Hift. anc.*) terme qui fignifioit autrefois chez les Perfes, le *gouverneur* d'une province.

Le royaume de Perfe étoit divifé en fatrapies ou jurifdictions de *fatrapes*.

Ce mot eft originairement perfan; il fignifie à la lettre, *amiral* ou *chef* d'une armée navale: mais on l'a appliqué par la fuite à tous les gouverneurs des provinces indifféremment. Ces *fatrapes* avoient chacun dans leur département une autorité prefque fouveraine, & étoient, à proprement parler, des vicerois. On leur fourniffoit un nombre de troupes fuffifant pour la défenfe du pays. Ils en nommoient tous les officiers, donnoient le gouvernement des places, recevoient les tributs & les envoyoient au roi. Ils avoient pouvoir de faire de nouvelles levées; de traiter avec les états voifins, & même avec les généraux ennemis; & quoiqu'ils ferviffent un même maître, ils etoient indépendans les uns des autres. Une autorité fi peu limitée les portoit quelquefois à la révolte. Au refte, quand le roi les appeloit pour fervir fous lui, ils commandoient les troupes qu'ils avoient amenées de leur gouvernement. Quelques auteurs comptent jufqu'à cent vingt-fept *fatrapes* dans les provinces des anciens Perfes. Cyrus les avoit obligés de rendre compte à trois grands *fatrapes* qui étoient comme des fecrétaires d'état. Si les Grecs emprunterent ce nom des Perfes pour s'en fervir dans le même fens, ce ne fut que depuis les conquêtes d'Alexandre.

On trouve auffi ce mot dans quelques anciennes chartres angloifes du roi Ethelred, dans lefquelles les feigneurs ou lords, qui ont figné immédiatement après les ducs, prennent le titre de *fatrapes du roi*. Ducange prétend que ce mot fignifie en cet endroit, *minift e du roi*. (*A. R.*)

SATTEAU, f. m. (*terme de relation*) efpèce de barque ou groffe chaloupe, dont on fe fert au baftion de France, fur la côte de Barbarie, pour la pêche du corail. (D. J.)

SATURNIN. (*Hift. Rom.*) Il y a eu deux empereurs romains de ce nom; mais ils ne font pas au nombre des empereurs, parce qu'ils ne réuffirent pas. Le premier (*Publius Sempronius Saturninus*) dont l'empereur Valérien avoit fait fon général, fut proclamé empereur lui même par fes foldats l'an 263. *Compagnons*, leur dit-il, *d'un général, peut-être affez bon, vous allez faire un prince affez médiocre*; quatre ans après ils le tuèrent, parce qu'ils le trouvoient trop févère.

Le fecond (*Sextus Julius Saturninus*) gaulois de naiffance, qu'Aurélien regardoit comme le plus habile de fes généraux, fut falué empereur par le peuple d'Alexandrie l'an 280, la quatrième année de l'empire de Probus: il refufa la pourpre, & en fut revêtu malgré lui; ce qu'il avoit prévu & qui rendoit fon refus très-fincère, arriva. Probus marche en forces contre lui, & le fchifme de l'empire finit par la mort de *Saturnin*, qui fut tué peu de temps après fon élection.

Il y a un faint du nom de *Saturnin*, dont on a fait par corruption & par contradiction faint Sernin, c'eft l'apôtre de Touloufe; il en fut fait évêque l'an 250; il étoit venu avec Saint Denis prêcher l'évangile dans les Gaules, vers l'an 245. Il fouffrit le martyre l'an 257.

SAVARON, (JEAN) (*Hift. Litt. Mod.*) lieutenant général de Clermont en Auvergne fa patrie, habile & favant homme, fe diftingua aux États-Généraux de 1614. *Sa chronologie des états-généraux* eft célèbre: c'eft l'auteur qui a le mieux écrit fur cet objet important de notre droit public. Le tiers-état lui paroît auffi ancien que la Monarchie, & il le voit admis dans les affemblées nationales dès les premiers temps de notre hiftoire, idée contraire à l'opinion reçue qui fixe à l'an 1302, fous Philippe-le Bel, l'admiffion du tiers-état à l'affemblée, & qui ne fait remonter l'exiftence même du tiers état qu'à l'affranchiffement des ferfs & à l'établiffement des communes, dont Louis le gros eft le premier auteur. Cependant cette idée, quoique contraire aux idées communes, n'eft pas de celles qu'on peut rejetter fans difcuffion, l'auteur a de quoi faire valoir fes opinions, & en général il fait autorité fur ce qui concerne les états-généraux en France.

On lui doit encore l'édition des œuvres de Sidoine Apollinaire, les *origines de Clermont*, un *traité de la fouveraineté du Roi & de fon Royaume*. Il a écrit auffi contre les duels. Il eft mort en 1622.

SAVARY. (*Hift. de Fr.*) (SAVARY LANCOSME, ET SAVARY DE BRÈVES) eft le nom d'une très-ancienne & très-illuftre famille, originaire de Touraine. Les *Savary* étoient feigneurs de l'isle *Savary* fur l'Indre, près Paluau. L'abbé de Marolles, dans fes mémoires, cite des titres de cette maifon qui remontent à l'an 1200, & qu'il avoit trouvés dans une abbaye qu'il poffédoit depuis 47 ans. On voit vers le même temps divers chevaliers de cette même famille, employés par Philippe Augufte dans des affaires importantes. La plupart des feigneurs françois fe partageoient alors felon leurs intérêts ou leurs inclinations, ou felon les loix de la féodalité entre le roi de France & le roi d'Angleterre, qui poffédoit alors en France de grandes & nombreufes provinces. Nous voyons vers le même temps un fage confeiller, un grand capitaine de la famille des *Savary*, Guillaume *Savary* de Mauléon, fervir avec beaucoup de zèle & de fidelité le roi d'Angleterre Jean fans terre, défendre auprès de lui les droits de l'humanité, le défendre lui même de fes propres fureurs. Jean-fans-Terre, contre lequel les barons Anglois étoient alors foulevés,

ayant pris Rochester en 1215, vouloit passer toute la garnison au fil de l'épée, quoique le gouverneur Guillaume d'Albinet eût empêché un de ses arbalétriers de le tuer. *Savary* de Mauléon n'eut pas peu de peine à faire sentir à ce Roi insensé, que cette cruauté inutile en feroit commettre d'autres à ses ennemis alors plus puissans que lui. En 1224, sous le règne d'Henri III, fils de Jean-sans-Terre, & pendant sa minorité, le même *Savary* de Mauléon défendit vaillamment contre Louis VIII. la ville de la Rochelle, qui étoit restée aux Anglois en France; il y soutint un long siége, demandant toujours du secours & n'en obtenant point; il démanda au moins de l'argent pour payer sa garnison mercenaire qui refusoit de servir. Les ministres de Henri par une dérision absurde, lui envoyèrent un coffre plein de ferraille. *Savary* rendit la Rochelle.

Barthelemi Savary, sire de Montbazon, eut l'honneur de s'allier à la maison royale, il épousa Marie ou Marguerite de Dreux, de la branche des seigneurs de Beu.

Barthelemi Savary, second du nom, son fils, fut une des cautions de notre Roi Jean, pour la restitution ou la cession qui fut faite le 24 octobre 1360, à Edouard III, Roi d'Angleterre, de la ville d'Angoulême & de la province d'Angoumois, en vertu du traité de Brétigny.

Jean Savary, un des arrière-petits-neveux des deux précedens, fut conseiller & chambellan des rois Charles VII, Louis XI, & Charles VIII.

Plusieurs autres *Savary* ont eu des emplois d'échanson, de panetier, d'écuyer, &c. dans la maison ou des rois ou des reines.

D'Honoré Savary, seigneur de Lancosme, qui vivoit sous le regne de Louis XII, & dont le contrat de mariage avec une *Savary*, est du 20 fevrier 1507, sont nés les chefs des deux branches de cette famille actuellement existantes: savoir, *Claude-Savary*, tige des *Savary-Lancosme*, branche ainée, qui a produit quantité de braves militaires, entr'autres, deux frères dont l'un capitaine de grenadiers au régiment de Richelieu, a été tué au siége de Philisbourg en 1734; l'autre, sous-lieutenant de grenadiers au régiment des gardes, a eu le bras droit emporté au même siege.

Denis Savary, second fils *d'Honoré*, épousa le 19 décembre 1544, Françoise de Damas, dame de Brèves, par laquelle cette terre de Brèves a passé dans la maison de *Savary*. *Denis* a été la tige de la branche de *Savary-Brèves*, & le père de François *Savary*, seigneur de Brèves, ambassadeur à Constantinople & à Rome, le personnage le plus célèbre de son nom, & distingue parmi les plus habiles négociateurs qu'ait eus notre nation.

Il n'avoit que vingt-deux ans, lorsque Jacques de *Savary-Lancosme*, son oncle à la mode de Bretagne, nommé en 1582, par le Roi Henri III, ambassadeur à la Porte, l'emmena avec lui, d'abord pour le former; bientôt il le jugea digne d'être initié à tous les secrets de ses négociations, & il le garda comme un adjoint nécessaire, sans les conseils & l'entremise duquel il ne faisoit rien, & dans les talens duquel il trouvoit des ressources toujours sûres & toujours prêtes.

Cet ambassadeur étant mort à Constantinople, en 1591, de Brèves en donna aussi-tôt avis à sa cour, & demanda des lettres de créance pour lui succéder. On lui manda de travailler en qualité de résident jusqu'à l'arrivée d'un nouvel ambassadeur. Un mémoire historique sur M. de Brèves, inséré dans le quatrième tome des nouveaux mémoires d'histoire, de critique & de littérature, de l'abbé d'Artigny, nous apprend qu'il répondit fièrement » qu'aucun homme de sa maison n'avoit jamais » pris de qualification pareille; qu'il alloit revenir » en France avec les traités secrets conclus à la » Porte, & qu'ainsi l'on perdroit un travail de » plusieurs années ». On ne voulut pas le mécontenter; il eut le titre d'ambassadeur. Cette ambassade est marquée par plusieurs services qui font époque dans l'histoire des négociations de la France avec la Porte.

Malgré les victoires remportées par Henri IV aux batailles d'Arques & d'Yvry, la ligue étoit encore très-puissante, & Philippe II, roi d'Espagne, l'appuyoit fortement. Le grand-seigneur, à la sollicitation de de Brèves, commença par faire une diversion utile à Henri IV, en tenant l'Espagne en échec, en menaçant d'envahir la Sicile, ou d'attaquer la branche allemande d'Autriche du côté de la Hongrie, ce qui tendoit toujours à affoiblir les efforts de la maison d'Autriche contre la France.

De Brèves fit plus; il engagea encore Amurat III à étendre son influence jusque sur l'intérieur de la France. Amurat écrivit, en 1593, aux Marseillois une lettre fort curieuse, pour les engager à se soumettre à Henri IV, ne leur promettant qu'à ce prix la protection de la Porte contre les pirateries des barbaresques. « Non-seulement, dit-il, » vous avez refusé de lui obéir, mais encore vous » vous êtes unis avec ses ennemis & les nôtres. » Voilà pourquoi les Levantins & d'autres corsaires » ont pris vos vaisseaux par-tout où ils les trou- » voient, & fait esclaves ceux qui les montoient. » Nous vous invitons, ou plutôt nous vous enjoi- » gnons.... d'incliner vos chefs, & de rendre obéis- » sance au magnanime entre les grands, & très- » puissant seigneur Henri, roi de Navarre, à pré- » sent empereur de France, comme vous avez fait » aux autres empereurs, ses prédécesseurs; & si » vous persistez dans votre sinistre obstination, » nous vous déclarons que vos vaisseaux & leurs » cargaisons seront confisqués, & les hommes faits

» esclaves dans tous nos états & sur mer. Cependant votre très-heureux empereur, cherchant à vous attirer notre bienveillance, nous a souvent écrit en votre faveur, nous demandant qu'il ne fût apporté aucun empêchement ni aucun trouble à votre commerce, & que nous vous fissions jouir paisiblement de notre protection ».

Quand on ne reconnoîtroit pas l'influence favorable de de Brèves, à cette attention délicate de faire valoir aux Marseillois ces généreuses sollicitations d'un roi méconnu par eux, on ne pourroit toujours pas en douter, puisqu'Amurat ajoute ensuite formellement :

« C'est à la prière de l'ambassadeur de France... que nous avons donné à nos Capigis nos très-hauts & très-sublimes commandemens, en vertu desquels, si vous vous soumettez à votre très-heureux empereur, ils feront mettre en liberté les esclaves de votre nation, & vous feront rendre vos biens sur toute la côte de barbarie, & dans les autres lieux de notre empire ».

Un autre fruit beaucoup plus important encore, de l'ambassade de Brèves à Constantinople, est le fameux traité de 1604, entre Henri-le-Grand & le sultan Achmet ou Amat. De Brèves y fit ou confirmer ou rétablir tous les avantages que les traités précédens assuroient à la France, à l'exclusion de toute autre nation, & y fit ajouter une multitude d'avantages nouveaux.

L'article 27 de ce traité assure au roi de France la préséance sur l'Espagne & sur toute autre puissance. Voici comment il est conçu :

« Et pour autant qu'icelui empereur de France est entre tous les rois & princes chrétiens le plus noble & de la plus haute famille, & le plus parfait ami que nos ayeux aient acquis entre les rois & princes de la croyance de Jésus....... Nous voulons & commandons que son ambassadeur, qui réside à notre heureuse Porte, ait la préséance sur l'ambassadeur d'Espagne & sur ceux des autres rois & princes, soit en notre divan public, ou autres lieux où ils se pourront rencontrer ».

De Brèves avoit eu le courage de prendre la préséance, même sur l'ambassadeur de l'empereur (Rodolphe); il rapporte les raisons de cette conduite, dont on peut d'abord être étonné. Ces raisons sont;

1°. Que tous les princes autrichiens, l'empereur Rodolphe, & Philippe II à leur tête, ne reconnoissant point Henri IV pour roi de France, & fomentant en France la ligue dont l'objet étoit d'empêcher qu'il ne fût reconnu, de Brèves ne croyoit pas non plus devoir le reconnoître.

2°. Que l'empereur n'a d'ambassadeur à la Porte qu'à titre de roi de Hongrie, de sorte que céder la préséance à cet ambassadeur, c'auroit été mettre la couronne de France au-dessous de celle de Hongrie.

De Brèves procura la liberté à une foule d'esclaves chrétiens de toute nation, dont quelques-uns même étoient dans des circonstances où un juste ressentiment de la part des Turcs sembloit les menacer d'une captivité éternelle.

De Brèves devoit cet ascendant sur les sultans & leurs ministres à son goût pour les langues orientales, sur-tout à la connoissance & à l'usage de la langue turque, qui lui étoit très-familière. De là mille facilités pour les affaires, mille voies de communication, mille moyens de persuasion qu'on ne peut avoir quand on ne traite qu'avec le secours d'un interprète.

L'ambassade finie, de Brèves partit de Constantinople, au mois de mai 1605. Il lui restoit deux commissions délicates à remplir, c'étoit de faire exécuter à Tunis & à Alger les ordres qu'il avoit obtenus du grand-seigneur pour la délivrance des Chrétiens, sur-tout des Français, & pour la restitution des vaisseaux & des effets pris par les corsaires de Barbarie. Le grand-seigneur fit accompagner de Brèves, dans ce voyage, par un aga chargé de l'exécution de ses ordres; mais les Barbaresques sont des sujets de la Porte très-indociles & très-peu soumis. Il n'arriva que le 17 mai 1606 devant Tunis, parce que, toujours avide de connoissances utiles pour le roi, pour l'état, ou pour lui-même, il visita & observa la Terre-Sainte, l'Egypte, les isles de l'Archipel, les côtes maritimes de l'Asie & de l'Afrique.

Lorsqu'on fit, dans le divan de Tunis, la lecture des ordres du grand-seigneur, la milice, accoutumée à vivre de courses & de brigandages, déclara qu'elle ne consentiroit jamais à la restitution des marchandises & de l'argent. Il y eut plusieurs conférences tumultueuses, où de Brèves courut risque de la vie; il fallut enfin se relâcher sur la restitution de l'argent & des effets, & se contenter de la délivrance des esclaves, ce que les mœurs détestables de ces corsaires rendoient encore très-difficile à obtenir.

Ce qu'il y avoit de plus important étoit de faire un traité avec le dey & la milice de Tunis, sans quoi toutes les défenses de la Porte ne les auroient pas empêché d'exercer leurs brigandages ordinaires contre les vaisseaux français comme contre tous les autres. Ce traité fut conclu, & la France délivrée pour l'avenir de leurs pirateries.

La négociation avec Alger, où de Brèves arriva le 26 septembre, fut encore plus orageuse; outre les deux mêmes demandes, délivrance des esclaves,

restitution des effets, il en avoit une troisième à faire pour la reconstruction de ce qu'on appelloit *le bastion de France*; c'étoit une simple maison, bâtie, avec la permission du grand-seigneur, pour servir de retraite aux Français qui faisoient la pêche du corail sur les côtes de Barbarie; elle avoit été détruite par les Algériens, qui avoient même prononcé des peines contre ceux qui proposeroient de la rebâtir.

A Tunis, de Brèves avoit trouvé un bacha qu'il avoit fait nommer, & qui s'en souvenoit : à Alger au contraire, il trouva un chérif, ou grand-prêtre des janissaires, qu'il avoit fait condamner autrefois aux galères, pour avoir donné un soufflet à un consul français, & qui s'en souvenoit aussi; il souleva contre les demandes de l'ambassadeur, & contre les ordres du grand-seigneur, les janissaires dont il disposoit : ceux-ci cassèrent successivement quatre de leurs agas qui vouloient obéir, vomirent des imprécations contre le grand-seigneur, des injures mêlées de menaces contre son envoyé, firent pointer l'artillerie du port contre le galion de l'ambassadeur; on voulut le faire assassiner. Il brava tous ces dangers, poursuivit son entreprise; &, après avoir épuisé en vain toutes les voies de conciliation, il se remit en mer & revint en France, où il arriva le 19 novembre 1606.

Outre la relation imprimée de ses voyages, qui paroît faite sur ses mémoires par quelqu'un de sa suite, il y a de lui deux petits ouvrages, fruit de ses observations pendant son long séjour à la Porte & dans les divers états soumis à l'empire ottoman. Ces deux traités ont un objet entièrement opposé. Veut-on détruire l'empire turc? Le premier de ces ouvrages est un *discours abrégé des assurés moyens d'anéantir & ruiner la monarchie des princes ottomans*, & cela dès la première campagne.

Veut-on au contraire laisser subsister cet empire? De brèves, dans un *discours sur l'alliance qu'a le roi avec le grand-seigneur*, fait voir de quelle utilité est cette alliance pour toute la chrétienté; & le bien qu'il a fait pendant sa longue ambassade, est la preuve de ce qu'il avance à cet égard.

De Brèves fut reçu conseiller d'état le 6 janvier 1607, gentilhomme de la chambre le 12 septembre suivant. Pendant son ambassade à Rome, pour laquelle il partit vers le milieu de l'année 1608, il fut nommé gouverneur de Jean-Baptiste Gaston, frère unique de Louis XIII. On croit que le maréchal & la maréchale d'Ancre, auxquels il rendit des services en Italie, eurent part à cette nomination. « S'ils remplirent aussi-bien toutes les places dont ils disposèrent, dit le Vassor, on eut grand tort de leur faire un procès sur la manière dont ils distribuoient les premières charges de l'état.

Par la raison même que de Brèves avoit été placé par le maréchal d'Ancre & sa femme, & qu'il étoit attaché à la reine, il fit ombrage à de Luynes, qui voulut mettre dans cette place un homme sur le dévouement duquel il crût pouvoir compter. M. Anquetil, dans l'*Intrigue du Cabinet*, donne, d'après les mémoires secrets de Vittorio Siri, un motif plus pervers à ce changement. « Le sieur de Brèves, dit-il, joignoit, à la connoissance des hommes, beaucoup de lumières » politiques puisées dans ses ambassades, & une » probité rare. . . . . Il s'appliqua à faire germer » dans le cœur de son élève, les vertus qu'il pra- » tiquoit, & à lui inspirer le goût des arts & des » sciences qu'il cultivoit. Il reussit au point que » ses succès causèrent de l'ombrage au roi. Au » lieu de lui faire honte d'une pareille foiblesse, » il se trouva des gens qui y applaudirent & con- » seillèrent à Louis de congédier de Brèves, & » de donner à son frère un gouverneur dont les » leçons fussent moins propres à lui attirer l'estime » & la tendresse de la nation ».

De Brèves semble dire quelque chose de contraire dans la relation qu'il a donnée lui-même de cette intrigue de cour. « Monsieur, dit-il à son « élève, me voici à la veille de recevoir le plus » sanglant déplaisir que jamais gentilhomme de ma » naissance ait éprouvé.... Vous en êtes la cause.... » Le peu de progrès que l'on voit dans vos études, » & votre inclination contraire aux exercices ver- » tueux, en font le sujet. Le roi qui vous aime » chèrement, desireux de l'avantage de votre édu- » cation, a cru que je la néglige; c'est ce qui a » fait résoudre sa majesté de vous donner un autre » gouverneur ».

Mais ce n'est là qu'une remontrance de gouverneur, qu'un propos de devoir & de décence, dont on ne peut rien conclure; il n'est pas même impossible que de Brèves, instruit des honteux motifs de la cour, ait mis dans ce discours de l'ironie & de la contre-vérité. Monsieur pleura beaucoup, les sanglots l'étouffoient; il parla d'aller se jetter aux pieds du roi : de Brèves, qui sentit qu'on lui imputeroit cette démarche, le retint & lui recommanda le silence & la soumission : il se rendit ensuite chez le chancelier de Sillery, où il étoit mandé de la part du roi, & où il trouva le garde-des-sceaux du Vair & le président Jeannin; il y fit un discours noble & fier, où il exposa dans un grand détail tous ses services, soit dans les ambassades, soit dans l'éducation du prince. « Ce que » j'ai fait, leur dit-il, mérite récompense & non » oppression..... Messieurs, si l'usage de maltraiter » ceux qui ont toujours fidèlement servi nos rois » & leur état, se pratique en ce royaume, jugez » quelle en peut être la conséquence! Si vous ne » me voulez aider pour l'amour de moi, faites-le » pour l'amour de vous-mêmes, étant à craindre » que vous ne receviez en vos personnes, ce qui » se veut pratiquer à la mienne.... Si c'est péché » mortel d'honorer & révérer la reine, mère du

» roi...., j'avoue ma faute. Je la dois néanmoins » révérer comme mère de mon roi, & y suis » tant plus obligé qu'elle m'a été bonne maîtresse. » Il finit par dire qu'il va de ce pas se rendre prisonnier à la conciergerie pour justifier sa vie. Gardez-vous-en bien, lui dit le chancelier, vous offenseriez le roi. Il se rendit à ses remontrances, & parut devant le roi, auquel il remit la personne de Monsieur. Le roi lui dit : « Je serai bien aise que » vous demeuriez auprès de moi, j'aurai soin de » vous, & je ferai du bien à vos enfans. » Le garde-des-sceaux ajouta que ce qui arrivoit dans ce moment n'étoit l'effet d'aucun mécontentement de la part du roi ; & pour preuve, il spécifia les graces & les récompenses que le roi accordoit dans ce moment même à M. de Brèves ; le roi lui laissa de plus ses entrées, lui donna sa main à baiser en signe de satisfaction, & le lendemain à son lever, il voulut que ce fût M. de Brèves qui lui donnât sa chemise.

Mais quelle raison allégua-t-on de son renvoi ? Aucune, car on ne pouvoit pas dire la véritable. Tout ce récit est tiré d'une relation intitulée : *Discours véritable, fait par M. de Brèves, du procédé tenu lorsqu'il remit entre les mains du roi la personne de monseigneur le duc d'Anjou, frère unique de sa majesté.*

L'époque précise de cet événement, que M. le président Hénault rapporte à l'année 1617, est le 23 avril 1618. Le comte de Lude fut substitué à M. de Brèves, & l'education de Monsieur fut aussi négligée que la cour pouvoit le désirer, & que la nation pouvoit le craindre.

Le règne du connétable de Luynes fut court ; la reine-mère reprit, pour quelque temps, une partie de son ascendant sur l'esprit du roi ; de Brèves ne fut point remis auprès de Monsieur, car le mal se répare rarement, mais il fut dédommagé ; il fut fait premier écuyer de la reine par le brevet du 21 octobre 1624. Sa terre de Brèves fut érigée en comté par des lettres-patentes du mois de mai 1625 ; il fut fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit le 13 novembre de la même année. Il fut de l'assemblée des notables en 1626. Il eut l'entrée au conseil des dépêches par brevet du 28 août 1627.

Il mourut à Paris en 1628. Son corps fut transporté au couvent des Annonciades de saint Eutrope-lez-Chanteloup, près d'Arpajon, dont il avoit été le fondateur. Anne de Thou, sa veuve, lui fit ériger dans ce couvent un mausolée sur lequel on lit deux épitaphes, l'une en prose latine, l'autre en vieux vers françois.

C'est à *Camille*, comte de Brèves, fils aîné de François, que la relation des voyages de François & ses discours, sont dédiés par un sieur du Castel, qui les fit imprimer en 1628, l'année même de la mort de François.

Ce fils aîné de François, comte de Brèves, est le seul qui se soit marié. Son fils & son petit-fils ont porté, comme lui, le nom de *Camille*. Le petit-fils fut blessé dangereusement au combat de Leuze en 1691.

Paul-Louis-Jean-Baptiste Camille de Savary-Brèves, marquis de Jarzé, fils de ce dernier, a laissé plusieurs enfans.

Marie-Renée-Bonne-Félicité de Savary-Brèves, femme de M. le comte de Maillé, étoit sa fille, il lui reste *Marie-François Camille de Savary*, comte de Brèves, dernier de cette branche, mestre-de-camp d'infanterie, en qui l'illustre François de Savary, premier comte de Brèves, verroit avec complaisance un digne héritier de son goût pour les connoissances, de ses vertus, de son zèle pour le service du roi, & en qui on desireroit seulement une fortune plus digne de lui & de ses ancêtres.

Et *dame Marie-Louise de Savary-Brèves*, chanoinesse d'honneur au chapitre noble de Poulangy en Champagne.

SAVARY. (*Hist. Litt. Mod.*) Jacques & Philemon-Louis, son frère ; le premier inspecteur-général de la douane de Paris ; le second, chanoine de saint-Maur-des-Fossés, chapitre suprimé depuis, sont auteurs *d'un dictionnaire uiversel du commerce*, très-connu, qui en fait attendre un meilleur, plus étendu & plus détaillé.

Jacques est mort en 1716, son frère en 1727 ; *Jacques* leur père avoit eu beaucoup de part au *Code marchand* qui parut en 1773. On a de lui le livre intitulé : *le parfait négocians.* Il mourut en 1692.

On a d'un autre *Jacques Savary*, poète latin, mort en 1670, des poèmes sur la chasse du lièvre, du renard & de la fouine, du cerf ; sur le manège ; une traduction de l'Odyssée en vers latins, des vers à la louange de Louis XIV, &c.

SAVILL. (HENRY) (*Hist. Litt. Mod.*) Théologien Anglois. On lui doit une édition grecque de Saint Jean-Chrysostôme, le recueil intitulé : *Rerum anglicarum scriptores post Bedam*, &c né en 1549, mort à Oxford en 1621.

SAVOL, (LOUIS) *Hist. list. mod.*) médecin de Louis XIV, enfant. On a de lui un *discours sur les médailles antiques* ; *l'architecture françoise des bâtimens particuliers*, avec de notes de François Blondel, une traduction du livre de Galien, *de l'art de guérir par la saignée*, un *Traité : de causis colorum.* Né à Saulieu en Bourgogne vers l'an 1579 ; mort vers l'an 1610.

SAVONAROLE, (JÉROME) (*Hist. mod.*)

Et fussiez-vous un Saint plus angélique,
Plus éminent & plus apostolique.

Que saint Thomas, s'ils en trouvent moyen,
Ils vous feront, le tout pour votre bien,
Comme autrefois au bon Savonarole
Que pour le Ciel la séraphique école
Fit griller vif en feu clair & vermeil,
Dont il mourut par faute d'appareil.

ROUSSEAU.

Quelle triste plaisanterie, & combien elle est déplacée dans un pareil sujet! Voici l'histoire de cet infortuné.

Jérôme Savonarole, naquit à Ferrare le 21 Septembre 1452. Il étoit petit-fils de *Michel* ou *Jean-Michel Savonarola* ou *Savonarole*, natif de Padoue, médecin de quelque réputation, attaché aux ducs de Ferrare de la maison d'Est, & auteur de plusieurs ouvrages de médecine estimés dans le temps. Il eut deux fils, dont le puîné fut père de Jérôme. Celui-ci se fit dominicain à Bologne en 1474. Il fut un Prédicateur célèbre, & on exalte sur-tout la ferveur éloquente avec laquelle il tonnoit contre les mauvaises mœurs, contre les désordres du clergé, sur-tout contre ceux de la cour de Rome, ce qui lui a valu, après sa mort, la faveur des protestans. Beze, Cappel, du Plessis-Mornay & tous les luthériens d'Allemagne le nomment, dans leurs livres, *le témoin fidèle de la vérité*, *le précurseur de la réformation évangélique*, *le fléau de la grande Babylone*, *l'ennemi juré de l'antechrist romain*, en un mot, le Luther d'Italie: & Naudé, dans son apologie des grands hommes accusés de magie, observe qu'on auroit dû l'en appeler, sur-tout, le Jean Hus, puisqu'il eut le sort de celui-ci. Ses déclamations contre la cour de Rome n'étoient que trop légitimes, puisqu'il vivoit & qu'il mourut sous le pontificat d'Alexandre VI. Les opinions ont beaucoup varié sur *Savonarole*, d'après les factions du temps: on l'a vanté comme un prophète, on l'a décrié comme un fourbe; Bayle observe à son sujet, que si, d'un côté, les tartuffes; les plus scélérats trouvent des apologistes, de l'autre, les zélateurs les plus sincères trouvent des accusateurs. C'étoit à Florence que prêchoit *Savonarole*; cette république étoit alors plus que jamais en proie aux factions; les uns vouloient maintenir la maison de Médicis, ou dumoins le gouvernement aristocratique; les autres étoient pour la démocratie, & *Savonarole* étoit à la tête de ce parti. « Jamais prêcheur dit Philippe de Comines, qui le loue & l'admire beaucoup, « n'eut tant de crédit en cité ». Il paroît, par le témoignage même de cet écrivain, que *Savonarole* mêloit à ses déclamations des prophéties, & qu'il s'en piquoit; il avoit prédit, longtemps d'avance, l'expédition de Charles VIII en Italie; il l'avoit annoncé comme un prince envoyé de Dieu pour châtier les tyrans & pour venger les peuples; cette première prophétie ayant eu son exécution, il prophétisa le retour de Charles VIII dans cette contrée, & Charles VIII n'y retourna point. En même temps il écrivoit à Charles VIII pour l'engager à y revenir, & il le menaçoit des vengeances divines s'il négligeoit ses avertissemens. On trouva que pour un italien, il étoit trop zélé partisan de la France, que pour un moine, il étoit trop occupé des affaires du siècle, que pour un saint homme, il aimoit trop la gloire & la domination. Ses prophéties mêmes lui nuisirent; celles qui s'accomplissoient, le rendoient suspect d'en avoir préparé l'accomplissement par des intelligences secrètes; celles qui restoient sans accomplissement le décréditoient. De grandes haines s'allumoient contre lui dans Florence & dans toute l'Italie; il avoit fait livrer au supplice sept ou huit des plus considérables & des plus nobles citoyens de Florence; les grands, qu'il décrioit par ses sermons, y trouvèrent de grandes erreurs: les accusations d'hérésie, alors les plus redoutables de toutes, lui furent intentées; il fut cité à Rome & refusa, sous différens prétextes, d'y comparoître, il fut condamné par défaut & s'abstint de prêcher, mais pendant quelques mois seulement, au bout desquels croyant s'appercevoir que sa réputation & sa considération souffroient de son silence, il reprit ses fonctions avec plus d'audace & de force qu'auparavant, en prenant la précaution nécessaire alors de se faire accompagner à l'église & en chaire par des gens armés. Il fallut, pour détruire ce moine, une cabale de moines. L'éternelle rivalité des franciscains & des dominicains fut ce qui le perdit. *Savonarole* étoit le héros de son ordre; les plus savans dominicains tenoient à honneur d'être ses disciples. Il avoit avancé sept thèses ou propositions ou prédictions:

1°. L'église de Dieu a besoin de réformation.

2°. Elle sera fouettée.

3°. Elle sera renouvellée.

4°. Florence aussi sera fouettée & renouvellée.

5°. On espérera ensuite; & les infidèles se convertiront à Jésus-Christ.

6°. Toutes ces choses arriveront de nos jours.

7°. L'excommunication de frère Jérôme (*Savonarole*) est nulle; ceux qui n'y déferent pas, ne pêchent point.

La première & la dernière de ces propositions étoient seules des thèses, les autres étoient des prédictions. Il falloit en attendre l'accomplissement; mais la querelle s'échauffa tellement entre les cordeliers qui attaquoient ces propositions, & les dominicains qui les défendoient, qu'on se fit, de part & d'autre, sur ces belles questions des défis solemnels dans lesquels il ne s'agissoit pas moins que de subir en personne l'épreuve du feu. Les dominicains & *Savonarole* hazardèrent les premiers ce défi, qui fut accepté par les franciscains. Dominique de Pescia, jacobin, signa un écrit par lequel il s'engageoit d'entrer dans le feu avec le cordelier qui avoit osé prêcher contre les thèses de frère *Savonarole*. Il déclara qu'il es-

péroit sortir sain & sauf du milieu des flammes. Le cordelier déclara qu'il se réservoit pour disputer contre *Savonarole*, mais il fournit un autre cordelier pour entrer dans le feu avec Dominique de Pescia, car c'étoit à qui s'offriroit pour ces épreuves. La plûpart de ceux qui s'offroient de part & d'autre, d'après la bonté indubitable de leur cause, étoient bien sûrs de sortir du feu comme les trois enfans de la fournaise; un seul cordelier plus fou qu'eux tous, parce qu'il étoit plus éclairé, sollicitoit l'honneur d'entrer dans le feu corps à corps avec *Savonarole*; il avouoit qu'il seroit brûlé, mais il assuroit que *Savonarole* le seroit aussi, & cela lui suffisoit. Cet homme assûrément avoit tout l'héroïsme de la haine; *Savonarole* n'eut point celui de l'orgueil, quoiqu'il en montrât beaucoup. Il trouva qu'un seul cordelier étoit trop peu pour lui être opposé; il demanda que tous ses ennemis, sur-tout ceux qu'il avoit à Rome, entrassent avec lui dans le feu, qu'il y entreroit alors, & seul impunément; en un mot, il refusa le défi.

Le premier avril 1498, tous les dominicains ses disciples, entourant ce maître révéré, s'écrièrent à l'envi: « me voici, seigneur, me voici, j'entrerai » dans le feu pour votre gloire. »

Les magistrats de Florence ayant examiné tous les cartels, & voyant le mouvement & l'agitation que cette aventure causoit dans la ville, ajournèrent les champions à paroître & à faire l'épreuve le samedi suivant, 7 avril. Le cordelier, fourni par l'antagoniste de *Savonarole*, se rendit au lieu marqué, même avant l'heure prescrite, Dominique de Pescia laissa passer l'heure; mais bientôt on le vit arriver processionnellement avec la croix & l'hostie, protégé par *Savonarole*, suivi de tous les dominicains & d'une foule de peuple. Le cordelier, qui étoit vraisemblablement celui qui avoit voulu entrer en lice avec *Savonarole* en personne, déclara de nouveau qu'il savoit bien qu'il seroit brûlé, mais que Pescia le seroit aussi; celui-ci, pour détourner le présage, employa beaucoup de subterfuges. Comme le temps des épreuves judiciaires est aussi celui de la magie, on proposa de faire quitter aux deux moines leur robe, de peur qu'elle n'eût quelque vertu secrète qui empêchât l'action du feu; le cordelier y consentit, le jacobin le refusa; eh bien, dit le franciscain, faisant toujours beau jeu à son adversaire, qu'il la garde, cette robe est de laine, elle brûlera encore mieux que lui. Le dominicain cherchant d'autres incidens, déclara qu'il n'entreroit point dans le feu sans son crucifix; crucifix soit, dit le cordelier, ce crucifix est de bois, il brûlera encore. Qu'il me soit donc permis, dit Pescia, d'entrer dans le feu avec le Saint-Sacrement; le cordelier eût encore été de bon accord sur ce point, mais les magistrats, plus difficiles, rejetèrent cette dernière demande; & d'après ce refus l'assemblée se sépara; c'étoit évidemment ce que désiroient Pescia & *Savonarole*; mais le peuple, qui étoit venu dans l'espérance de voir un miracle, ne goûta point du tout ce badinage; *Savonarole* perdit tout son crédit; on ne vit plus en lui qu'un faux prophète; on s'échauffa promptement sur cette idée, on courut à main armée vers son couvent pour l'en tirer & le remettre entre les mains de la justice. Ce ne fut pas sans combat qu'on y parvint; les jacobins firent une vigoureuse résistance; ils s'étoient pourvus d'armes à feu, ils tuèrent cinq personnes, trois d'entr'eux furent aussi tués, & parmi ceux-ci, un frère de *Savonarole* qui étoit aussi jacobin; *Savonarole* fut mis à la question, où il paroît qu'il fit quelques aveux, d'après lesquels il fut condamné; il convint, par exemple, que son esprit de prophétie n'avoit été que de la prévoyance humaine, qu'il avoit voulu faire passer pour de l'inspiration. Il fut pendu & brûlé le 23 mai 1498 avec deux autres jacobins, Dominique de Pescia & Silvestre de Florence. Il mourut bon catholique. Depuis son supplice, on ne vit plus en lui qu'un martyr; & ceux mêmes qui avoient plus que des doutes sur sa sainteté, entraînés par la pitié, devinrent ses panégyristes: le peuple voulut avoir de ses cendres pour les garder comme une relique, on les jeta dans la rivière, les dévots à ce moine recueillirent cependant un os & une partie de doigt, & leur objet fut rempli.

Guichardin, dans son récit, ménage beaucoup *Savonarole*. Jean-François Pic de la Mirande a écrit sa vie, qui est un panégyrique continuel; elle a été publiée avec des notes par le P. Quétif, jacobin, en 1676. Théodore de Bèze dit que d'avoir été persécuté par un scélérat tel qu'Alexandre VI, n'est pas une foible preuve de la piété de *Savonarole*. *Homini tàm perditè scelerato quàm fuit Alexander ille Borgia pontifex hujus nominis sextus usque adeò displicuisse, ut non nisi te indignissimè damnato & cremato quiescere potuerit, maximum esse videtur singularis tuæ pietatis argumentum.*

Flaminius fit sur sa mort ces quatre vers, où la religion est représentée pleurant sur les cendres de ce saint religieux.

Dum fera flamma tuos, Hieronime, pascitur artus;
Relligio flevit dilaniata comas.
Flevit, et ô, dixit crudeles parcite flammæ;
Parcite; sunt isto viscera nostra rogo.

On mit au bas de son portrait ces deux autres vers, où on lui défère expressément la palme du martyre.

En monachus solers, rerum scrutator acutus,
Martyrio ornatus, Savonarola pius.

SAVONNERIE, (LA) (*Hist. des manuf.*) de France; c'est ainsi qu'on appelle la manufacture royale d'ouvrages à la Turque & façon de Perse, qui est, je crois, la seule qu'il y ait en Europe pour ces sortes d'ou-

vrages. Elle fut établie en 1604, en faveur de Pierre du Pont, tapiffier ordinaire de Louis XII, & de Simon Lourdet, fon élève. Henri IV les avoit logés au Louvre; mais Louis XIII leur donna la maifon de la *favonnerie*. Le tapis de pié qui devoit couvrir tout le parquet de la grande galerie du Louvre, & qui confifte en quatre vingt-douze pièces, eft un des plus grands & un des premiers ouvrages de la *favonnerie*.

La chaîne du cannevas des ouvrages de cette fabrique, eft pofée perpendiculairement comme aux ouvrages de haute-liffe; mais au lieu qu'à ces derniers l'ouvrier travaille derrière le beau côté, à la *favonnerie* au contraire, le beau côté eft en face de l'ouvrier, comme dans les ouvrages de baffe-liffe. (D. J.)

SAULX. (voyez *Tavannes.*)

SAUMAISE, (CLAUDE DE) (*Hift. litt. mod.*)

Là j'apperçus les Daciers, les Saumaifes,
Gens hériffés de favantes fadaifes.

C'eft affez là, en effet, l'idée que réveille le nom de Saumaife. De plus, ce *Claude Saumaife* étoit un aigre & dur pédant : nous voyons dans les mélanges hiftoriques & philologiques de M. Michault, que *le bon-homme Sarrau* ayant dit, en publiant les lettres de Grotius, *ad Gallos*, que ce grand homme excelloit dans le genre polémique & dans la critique, & qu'aucun auteur vivant « n'avoit encore répandu » dans ces fortes d'ouvrages plus de force, plus de » jufteffe & plus d'efprit; *Saumaife*, indigné de cet » éloge, rompit avec Sarrau. Il pouffa le reffentiment » encore plus loin; car après la mort de Grotius, il » faifit une occafion d'écrire avec aigreur & de fe » déchaîner contre ce rival illuftre qu'il n'avoit ofé » attaquer ouvertement pendant fa vie. La veuve » de Grotius s'en plaignit amèrement & cria ven» geance contre un ingrat. En effet, on voit par » les lettres de ce favant hollandois, que Saumaife » l'avoit fouvent confulté fur les citations arabes » dont il chargeoit fes livres par oftentation, quoi» que l'arabe lui fût peu familier. »

Saumaife a paffé la meilleure partie de fa vie à verfer des flots de bile fur les meilleurs ouvrages; le P. Pétau avoit trop de réputation pour être à l'abri de fes traits, & trop peu de modération pour ne pas les repouffer avec vivacité. « On ne lit plus, dit » M. Michault, & je ne fais comment on n'a jamais » pu s'amufer à lire les fatyres violentes qui ont fait » perdre tant de temps à ces deux terribles adver» faires : ce font des monumens publics de la peti» teffe des grands hommes. »

Cet emportement de *Saumaife* paffoit quelquefois de fes écrits dans fa converfation, & pouvoit aller très-loin quand la contradiction l'irritoit; M. Spanheim & lui, ayant pris querelle au fujet de M. Moras, ami de l'un, ennemi de l'autre, les injures, les démentis, les reproches de calomnies alloient être fuivis de coups, fi Madame de Saumaife, le P. Jarrige & Sorbière ne s'étoient trouvés là pour les féparer.

Des innombrables écrits de Saumaife, les feuls dont le P. Oudin, favant jéfuite, (*voyez fon article*) parût faire cas, étoient l'hiftoire Augufte & le *Funus hellenifticum*. « On ne peut mieux comparer, dit-il, » la plupart de fes productions, qu'à de grands réper» toires où tout eft affez confufément ramaffé, » prefque toujours fans principes, fans ordre, &c. » Après ce jugement, on eft affez furpris de voir le P. Oudin fe fâcher contre l'auteur du *Temple du Goût*, pour en avoir fermé l'entrée à *Saumaife*. M. Michault entend mieux raillerie fur l'article; il fe contente de dire que c'eft une fingularité qui n'a point déplu. Le P. Pétau ne voyoit dans Saumaife qu'un excellent grammairien; Héinfius ne le jugeoit fupérieur que dans l'art étymologique; Milton lui reprocha fi fortement les barbarifmes dont fes ouvrages étoient infectés, & *Saumaife* fut fi fenfible à cette critique, qu'on prétend qu'il en mourut de dépit & de douleur.

En général tous ces héros du fiècle de l'érudition, le fiècle du bel efprit les a trop négligés peut-être, comme s'il eût voulu les punir par un mépris injufte, de la gloire; peut-être exceffive, dont ils ont joui autrefois.

Claude de Saumaife mourut le 3 Septembre 1653. Il étoit né à Sèmur en Auxois le 15 Avril 1588. *Saumaife*, né de parens catholiques, s'étoit fait proteftant. *Saumaife* reçut toutes fortes d'honneurs dans les pays étrangers; en France même on lui fit plufieurs fois des avances, & le Cardinal de Richelieu lui auroit procuré un fort très-avantageux, fi *Saumaife* avoit voulu s'engager à écrire l'hiftoire de ce terrible miniftre.

Claude de Saumaife eft le plus célèbre des favans de ce nom, mais il n'eft pas le feul, *Bénigne de Saumaife* fon père, étoit auffi un homme de lettres; on a de lui des vers latins affez eftimés, entre autres, une piéce intitulée : *de fulmine ad latus Ludovici XIII cadente*. Le plus confidérable de fes ouvrages eft une traduction en vers françois de la géographie de Denis d'Alexandrie. *Bénigne* fut d'ailleurs un homme de mérite & un vrai citoyen, conftamment attaché à fes Rois. Dans le temps de la ligue, il contribua beaucoup à maintenir dans l'obéiffance la ville de Semur. Henri IV, pour l'en récompenfer, lui donna une charge de Confeiller au Parlement de Dijon, & il mourut doyen de ce parlement le 15 Janvier 1640, âgé d'environ quatre-vingt-quatre ans.

PIERRE DE SAUMAISE, fils de *Bénigne* & frère de *Claude*, eft auteur de divers ouvrages, d'un éloge du préfident Jeannin, qu'il avoit accompagné en Hollande depuis 1607 jufqu'en 1610, d'un éloge du prince de Condé, père du grand Condé; d'un pa-

négyrique de Louis-le-Juste, &c. *Pierre de Saumaise* mourut à Paris en 1658.

Marc-Antoine de Saumaise, son fils, mort quelques mois après lui, lui avoit fait une épitaphe, où il joue bien bisarrement sur le sens de chacune des syllabes du nom *Salmasius*.

Hic cinis, pulvis, nihil, & tamen SAL-MAS-JUS, breve sapientiæ, fortitudinis, justitiæ monumentum, quod in patris nomine invenit & posuit M. A. filius non degener.

Pierre de Saumaise étoit Conseiller au Parlement de Dijon.

Un autre *Claude de Saumaise*, mais de la même famille, oratorien & assistant du général de cette congrégation, né à Dijon en 1603, mort à Paris dans la maison de la rue Saint-Honoré, le 25 Mars 1680, a traduit les *directions pastorales pour les évêques*, de Don Juan de Palafox, évêque d'Angelopolis.

SAUNDERSON, (NICOLAS) (*Hist. litt. mod.*) anglois, un des plus étonnans mathématiciens qu'il y ait eus dans le monde. A un an il avoit perdu, par la petite vérole, non-seulement la vue, mais les yeux, ce malheur ne l'empêcha pas d'être inventeur en mathématiques, d'occuper une chaire de mathématiques dans l'université de Cambridge, & d'y expliquer, parmi les autres ouvrages de Newton, son traité sur la lumière & les couleurs. Il étoit de la société royale de Londres. On a de lui, en anglois, des élémens d'algèbre, qui ont été traduits en françois par M. de Jaucourt. A la tête du premier volume, il donna la description d'une *arithmétique palpable* qu'il avoit inventée pour son usage. Autant qu'on peut être dédommagé de la perte de la vue, Saunderson l'étoit par la finesse extrême du tact & de l'ouie; la plus légère, la plus imperceptible rudesse dans les surfaces, le moindre défaut de poli dans les ouvrages les plus travaillés, rien ne lui échappoit. Il distingua dans le médailler de Cambridge les médailles romaines véritablement anciennes. Il avoit de plus un sentiment sûr qui lui annonçoit la plus légère variation dans l'atmosphère. Un jour qu'il assistoit à des observations que des savans faisoient sur le soleil dans les jardins de l'université, il indiqua jusqu'aux plus petits nuages qui se plaçoient ou qui alloient se placer entre le soleil & les observateurs. Toutes les fois qu'il passoit un corps devant un visage, même à une distance bien éloignée, il le disoit, & assignoit le volume de ce corps; à la promenade, il connoissoit, quand il passoit auprès d'un arbre, d'un mur, d'une maison. En entrant dans une chambre, il jugeoit, sans erreur, de son étendue à une ligne près; jamais il ne se méprenoit à la distance qui le séparoit du mur; enfin c'est l'aveugle le plus singulier qu'on ait jamais vu, & l'on peut dire que la vue auroit été, en quelque sorte, de surérogation pour lui. Né en 1682. Mort en 1739.

S. C. A. (*Hist. rom.*) ces trois lettres signifioient *senatus-consulti autoritate*, titre ordinaire de tous les arrêts du sénat.

A la suite de ces trois lettres suivoit l'arrêt du sénat, qui étoit conçu en ces termes, que le consul prononçoit à haute voix.

Pridie kalend. Octobris, in æde Apollinis, scribendo adfuerunt L. Domitius, Cn. Filius, Ænobarbus, Q. Cæcilius, Q. F. Metellus, Pius Scipio, &c. *Quod Marcellus consul V. F.* (*id est verba fecit*), *de provinciis consularibus, D. E. R. I. C.* (c'est-à-dire, *de eâ re ita censuerunt*), *uti L. Paulus, C. Marcellus coss. cum magistratum iniffent*, &c. *de consularibus provinciis ad senatum referrent, &c.*

Après avoir exposé l'affaire dont il étoit question, & la résolution du sénat, il ajoutoit: *Si quis huic senatus-consulto intercesserit, senatui placere auctoritatem perscribi, & de eâ re ad senatum populumque referri.* Après cela si quelqu'un s'opposoit, on écrivoit son nom au bas: *Huic senatus-consulto intercessit talis.*

Auctoritatem ou *auctoritates perscribere*, c'étoit mettre au greffe le nom de ceux qui ont conclu à l'arrêt, & qui l'ont fait enregistrer.

Les consuls emportoient chez eux au commencement les minutes des arrêts; mais à cause des changemens qu'on y faisoit quelquefois, il fut ordonné, sous le consulat de L. Valerius & de M. Horatius, que les arrêts du sénat seroient mis dans le temple de Cérès, à la garde des édiles; & enfin les censeurs les portoient dans le temple de la Liberté, dans des armoires appelées *tabularia*. Mais César dérangea tout après avoir opprimé sa patrie; il poussa l'insolence jusqu'à faire lui-même les arrêts, & les souscrire du nom des premiers sénateurs qui lui venoient dans l'esprit. « J'apprends quelquefois, dit Cicéron, *Lettres* » *familières, liv. IX.* qu'un sénatus-consulte, passé à » mon avis, a été porté en Syrie & en Arménie, » avant que j'aye su qu'il ait été fait; & plusieurs » princes m'ont écrit des lettres de remercîment » sur ce que j'avois été d'avis qu'on leur donnât le » titre de *rois*; que non-seulement je ne savois pas » être rois, mais même qu'ils fussent au monde ». (*D. J.*)

SCANDALE (pierre de), en latin *lapis scandali* ou *vituperii*, étoit une pierre élevée dans le grand portail du capitole de l'ancienne Rome, sur laquelle étoit gravée la figure d'un lion, & où alloient s'asseoir à nu ceux qui faisoient banqueroute, & qui abandonnoient leurs biens à leurs créanciers. Ils étoient obligés de crier à haute voix, *cedo bona*, j'abandonne mes biens, & de frapper ensuite avec leur derrière trois fois sur la pierre. Alors il n'étoit plus

permis de les inquiéter pour leurs dettes. Cette cérémonie ressembloit assez à celle du bonnet verd, qu'on pratiquoit autrefois en France dans le même cas. On appeloit cette pierre, *pierre de scandale*, parce que ceux qui s'y asseyoient pour cause de banqueroute, étoient diffamés, déclarés intestables, & incapables de témoigner en justice.

On raconte que Jules César imagina cette forme de cession après avoir aboli l'article de la loi des douze tables qui autorisoit les créanciers à tuer ou à faire esclaves leurs débiteurs, ou du moins à les punir corporellement : mais cette opinion n'est appuyée d'aucune preuve solide. (*A. R.*)

SCELERATA PORTA, (*Topogr. de Rome*) c'est-à-dire la porte *scélérate*, ou exécrable; c'étoit une des portes de l'ancienne Rome, ainsi nommée de la mort des trois cent six Fabiens, qui sortirent par cette porte pour aller attaquer les Véïens, & qui périrent tous, à ce que prétendoit la tradition fabuleuse, dans le même jour au combat de Crémere, l'an 277 de la fondation de Rome. Ovide a adopté le conte de la perte des Fabiens, dans ses fastes, pour le narrer en deux vers simples & naïfs.

Una dies Fabios ad bellum miserat omnes;
Ad bellum missos perdidit una dies.

(*D. J.*)

Fin du Tome IV de l'Histoire.

